

*Microfilmed 2001*

*for the*

**OFFICIAL PUBLICATIONS  
COLLECTION**

*of the*

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

*Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA*

*Microfilmé 2001*

*pour la*

**COLLECTION  
DES PUBLICATIONS  
OFFICIELLES**

*de la*

**BIBLIOTHÈQUE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

*Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA*

# DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 7

TROISIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

---

SESSION DE 1893

---



---

OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1893

---

09412818

Voir aussi la liste numérique, page 3.

INDEX ALPHABÉTIQUE  
DES  
DOCUMENTS DE LA SESSION  
DU  
PARLEMENT DU CANADA.

TROISIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1893.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p.i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 3.

A	C		
Accise, etc . . . . .	6	Colombie-Britannique, Station de la Quarantaine de la . . . . . (p.i.)	68
Affaires des sauvages, Rapport annuel sur les.	14	Commandant, Certificat du, Protection des pêcheries . . . . . (p.i.)	20i
Agents des finances en Angleterre . . . . . (p.i.)	53	Commerce et ouvertures de commerce . . . . .	2e
Agriculture, Rapport annuel de l' . . . . .	7	Commissions aux officiers publics . . . . .	31
Archives du Canada . . . . .	7a	Commission géologique, Rapport de la . . . . .	13a
Assurances, Rapport annuel sur les . . . . .	4	Commerce et navigation, Rapport annuel . . . . .	5
Assurances, Compagnies d' . . . . .	4a, 4b	Commission royale, Sir A. P. Caron . . . . .	27
Auditeur général, Rapport annuel de l' . . . . .	1	Commission royale, Trafic des boissons . . . . . (p.i.)	67
B		Comptes publics, Rapport annuel sur les . . . . .	2
Banques, Balances non réclamées dans les . . . . .	3a	Conférence à Washington . . . . .	52
Banques chartées . . . . .	3	Conférence, Canada et Terre-Neuve . . . . .	20d
Baptêmes, mariages et sépultures . . . . . (p.i.)	75	Cosgrove, John J . . . . . (p.i.)	21b
Bateaux à vapeur, Inspection des . . . . .	11	D	
Bétail canadien, Interdiction du . . . . .	50	Dépenses imprévues . . . . . (p.i.)	23
Betteraves, Sucre de . . . . . (p.i.)	34	Directeur général des postes, Rapport annuel du . . . . .	12
Bibliothèque du parlement, Rapport annuel . . . . .	17	Diverses dépenses imprévues . . . . . (p.i.)	23
Bonne-Espérance, Officier des pêcheries pour (p.i.) . . . . .	20h	Dividendes impayés dans les banques . . . . .	3a
Britannique Canadienne, Compagnie de prêts et de placements . . . . . (p.i.)	55	Douanes, Département des . . . . . (p.i.)	41
Budget . . . . .	2	Douane, de Montréal . . . . . (p.i.)	77
Budget supplémentaire . . . . .	2	E	
C		Echiquier, Cour de l', Règles . . . . .	25
Canal Welland . . . . . (p.i.)	76	Ellis, Wm . . . . . (p.i.)	76
Canaux, Statistique des . . . . .	9a	Esquimalt, Défenses d' . . . . .	32
Caron, sir A. P., Accusations contre . . . . .	27	Etat de force, Milice . . . . .	19a
Chemins de fer et canaux, Rapport annuel sur les . . . . .	9	Exportations et importations . . . . . (p.i.)	64
Chemins de fer, Statistique des . . . . .	9b	F	
Chemin de fer Canadien du Pacifique . . . . .	30	Falsification des substances alimentaires . . . . .	6b
Chemin de fer Canadien du Pacifique, Terres vendues par le . . . . .	30a	Fer en gueuse . . . . .	36, 37a, 37b
Chéquaux, Commerce des . . . . .	2d	Ferries expérimentales, Rapport annuel . . . . .	7b
Choléra, Prévention du . . . . . (p.i.)	65	Ferries expérimentales, Rapports . . . . . (p.i.)	40
Colombie-Britannique, Commission des pêcheries de la . . . . .	10c	Finances en Angleterre, Agents des . . . . . (p.i.)	53
		France, Traité avec la . . . . .	51, 51a, 51b, 51c
		Fromage . . . . . (p.i.)	70
		Frontières de Québec . . . . .	43

<b>G</b>	
Gouverneur général .....	49, 69
Gouverneur général, Mandats du .....	22
Gratifications de pêche.....(p.i.)	20, 20a, 20b, 20l
<b>H</b>	
Hackett, Edward .....	(p.i.) 48
Harkaway, Bureau de poste de .....	(p.i.) 59a
Herchmer, Lawrence, Accusations contre (p.i.)	47
Homard, Industrie du .....	10d
Huitres, Pêche des, du Canada .....	10d
<b>I</b>	
Ile du Prince-Edouard, Tunnel de l'.....(p.i.)	58
Importations et exportations .....	(p.i.) 54
Impressions et papeterie publiques .....	16d
Industrie du homard .....	10d
Inspection des bateaux à vapeur .....	11
Intercolonial, Chemin de fer :	
Atkinson, C. A. ....	(p.i.) 26c
Dépenses d'exploitation .....	26a
Horaires des trains de voyageurs .....	(p.i.) 26
Privilèges de circulation .....	(p.i.) 26d
Revenu .....	26b
Interdiction du bétail canadien .....	50
Intérieur, Rapport annuel .....	13
<b>J</b>	
Justice, Rapport annuel de la .....	18
<b>K</b>	
Kingston, Pénitencier de .....	(p.i.) 38
<b>L</b>	
Labrie, Chas. I .....	(p.i.) 60
Lesage, Edouard .....	(p.i.) 21a
Lurher, Batture .....	(p.i.) 72
<b>M</b>	
Manitoba, Acte des écoles du. 33, 33a, 33b, 33c, 33d	
Marine et Pêcheries, Rapport annuel .....	10
Milice et Défense, Rapport annuel .....	19
Milice, Etat de force .....	19a
Mines et minéraux .....	63
Murphy, O. E .....	(p.i.) 66
<b>Mc</b>	
McDougall, Lauchlin .....	(p.i.) 73
McGreevy, R. H. ....	(p.i.) 66
McIntyre, Maître de poste .....	(p.i.) 21
McNamee et Cie .....	(p.i.) 71
<b>N</b>	
Nord-Ouest, Police à cheval du .....	15
Notre-Dame du Rosaire, Bureau de poste de (p.i.)	59
<b>O</b>	
Obligations et garanties .....	(p.i.) 36
Officiers publics, Commissions des .....	31
Ontario-central, Chemin de fer de l'.....(p.i.)	62
<b>P</b>	
Pêche, Gratifications de.....(p.i.)	20, 20a, 20b, 20l
Pêche, Permis de .....	(p.i.) 54
Pêches, Relevés des, et rapports des inspecteurs .....	10a
Pêcheurs canadiens, Traitement enduré par les .....	(p.i.) 20j
Pêcheries, Commission des, Colombie-Britannique .....	10c

<b>P</b>	
Pêcheries, Gardiens des .....	(p.i.) 20k
Pêcheries, Officier des, à Bonne-Espérance (p.i.)	20h
Pêcheries, Protection des, Certificat du commandant.....	(p.i.) 20i
Pensions du Service civil .....	28
Permis aux navires de pêche des E.-U.....(p.i.)	54
Petite vérole dans la Colombie-Britannique (p.i.)	56
Poids, Mesures et Gaz .....	6a
Police à cheval, Rapport annuel .....	15
Ponceaux sur les chemins de fer .....	(p.i.) 61
Pont sur la rivière Richelieu .....	(p.i.) 44
Prosser, Wm. ....	(p.i.) 20c
<b>Q</b>	
Quadra, Steamer .....	(p.i.) 74
Quarantaine, Station de, Colombie-Britannique .....	(p.i.) 68
Québec, Frontières de .....	43
Québec-Oriental, Chemin de fer.....(p.i.)	45
<b>R</b>	
Recensement du Canada, 1890-91 .....	Vol. A.
Recensement du Canada, 1890-91.....(p.i.)	46, 46a
Recettes et paiements.....(p.i.)	24, 24a, 24b, 24c, 24d
Règles de la Cour de l'Échequier .....	25
Relations commerciales, Canada .....	2e
Relevés des pêches et rapports des inspecteurs	10a
Réseau télégraphique de l'Empire .....	35
Revenu de l'intérieur, Rapport annuel sur le	6
Richelieu, Pont sur la rivière.....(p.i.)	44
Rouleau, F. F. ....	(p.i.) 20g
<b>S</b>	
Saint-Sébastien, Bureau de poste de.....(p.i.)	59b
Sauvages, Rapport annuel sur les affaires des.	14
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du .....	16
Service civil, Conseil des examinateurs du .....	16b
Service civil, Examens du .....	(p.i.) 39
Service civil, Liste du .....	16a
Service civil, Pensions du .....	28
Soulanges, Canal de .....	(p.i.) 42
Statistique criminelle .....	7c
Statistique des canaux .....	9a
Substances alimentaires, Falsification des.....	6b
Sucre de betteraves.....(p.i.)	34
<b>T</b>	
Terreneuve, Acte de la boîte .....	20e
Terreneuve et du Canada, Commerce de.....	20f
Terreneuve et du Canada, Conférence de.....	20d
Terreneuve, Pêcheurs de.....(p.i.)	20j
Terres fédérales .....	29
Traité avec la France .....	51, 51a, 51b, 51c
Travaux publics, Rapport annuel sur les.....	8
Trudeau, T. ....	(p.i.) 28a
Tunnel entre l'I.P.-E. et la terre ferme.....(p.i.)	58
<b>U</b>	
Unions ouvrières.....(p.i.)	57
<b>W</b>	
Washington, Conférence de.....	52
Welland, Canal .....	(p.i.) 76
Wetmore, Rapport du juge.....(p.i.)	47

Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

## LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

### CONTENU DU VOLUME A.

Recensement du Canada, 1890-91. Premier volume.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

### CONTENU DU VOLUME 1.

1. Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits de l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

### CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentés le 27 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster. 2a. Budget pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1894 ; présenté le 30 janvier 1893. 2b. Budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 30 juin 1893 ; présenté le 17 février 1893. 2-1b\*. Nouveau budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 30 juin 1893 ; présenté le 16 mars 1893. 2c. Budget supplémentaire pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1894 ; présenté le 27 mars 1893.

*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

- 2d. Commerce avec la Grande-Bretagne—Chevaux.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

- 2e. Relations commerciales du Canada, n° 1. Rapports sur le commerce et les ouvertures de commerce dans la Grande-Bretagne et les autres pays, jusqu'au 31 décembre 1892.

*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

3. Liste des actionnaires dans les banques chartées du Canada, au 31 décembre 1892. Présentée le 24 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

### CONTENU DU VOLUME 3.

- 3a. Rapport sur les dividendes restant impayés, et montants ou soldes au sujet desquels il n'y a eu aucune transaction, ou sur lesquels aucun intérêt n'a été payé depuis cinq ans ou plus avant le 31 décembre 1892, dans les banques chartées du Canada.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1892.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

- 4a. Relevé préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année finissant le 31 décembre 1892. Présenté le 20 février 1893, par l'honorable G. E. Foster.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

- 4b. Relevé des états des compagnies d'assurances au Canada pour l'année finissant le 31 décembre 1892.

*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 4.

5. Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présentés le 27 janvier 1893, par M. Wood (Brockville). *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
6. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie I, accise, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentée le 26 janvier 1893, par M. Wood (Brockville).  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 6a. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie II, Inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 6b. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentée le 27 janvier 1893, par M. Wood (Brockville).  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 5.

7. Rapport du ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année civile 1892. Présenté le 23 février 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7a. Rapport sur les archives du Canada 1892. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7b. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1892. Présenté le 20 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7c. Statistique criminelle pour l'année 1892. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 6.

8. Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 20 février 1893, par l'honorable J. A. Ouimet.  
*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
9. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et des canaux, pour le dernier exercice, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892. Présenté le 10 février 1893, par l'honorable J. G. Haggart.  
*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 9a. Statistique des canaux pour la saison de navigation de 1892. Présentée le 10 février 1893, par l'honorable J. G. Haggart. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 9b. Statistique des chemins de fer, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour 1892. Présentée le 29 mars 1893, par l'honorable J. G. Haggart.  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 7.

10. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par l'honorable J. Costigan.  
*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 10a. Relevés des pêches et rapports des inspecteurs pour l'année 1892.  
*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
- 10b. Rapport sur la pêche des huîtres du Canada, 1892. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable J. Costigan. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 10c. Rapport de la Commission des pêcheries de la Colombie-Britannique, 1892.  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 10d. Rapport sur l'industrie du homard au Canada, 1892.  
*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 8.

11. Rapport du président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile finissant le 31 décembre 1892. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
12. Rapport du directeur général des postes du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 3 février 1893, par sir A. P. Caron. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8—*Fin.*

- 13.** Rapport annuel du département de l'intérieur, pour l'année 1892. Présenté le 22 mars 1893, par l'honorable T. M. Daly. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13a.** Rapport sommaire du département de la Commission Géologique pour l'année 1892. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 9.

- 14.** Rapport annuel du département des affaires des sauvages pour l'année finissant le 31 décembre 1892. Présenté le 7 mars 1893, par l'honorable T. M. Daly. " *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 15.** Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1892. Présenté le 3 mars 1893, par l'honorable W. B. Ives. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16.** Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1892. Présenté le 6 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16a.** Liste du service civil du Canada, 1892. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 16b.** Rapport du conseil des examinateurs du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1892. Présenté le 29 mars 1893, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16c.** Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892, avec un rapport partiel sur ces services durant le semestre terminé le 31 décembre 1892. Présenté le 28 février 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 17.** Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. Présenté le 26 janvier 1893, par M. l'Orateur. . . . . *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

## CONTENU DU VOLUME 10.

- 18.** Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par sir John Thompson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 19.** Rapport annuel du département de la milice et de la défense du Canada, pour le semestre terminé le 30 juin 1892. Présenté le 31 janvier 1893, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 19a.** Etat de force de la milice active pour l'exercice 1893-94. Présenté le 25 mars 1893, par l'honorable J. C. Patterson. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 20.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1892—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord ; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888, concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées. Présentée le 27 janvier 1893.—*M. Bowers*. . . . . *Pas imprimée.*
- 20a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 mai 1891—Etat comparatif pour les années 1882 à 1891 inclusivement (par province), du :—(a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département. (b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées. (c.) Nombre de navires, tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année. (d.) Nombre de bateaux à qui des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime. (e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime. (f.) Montant total des primes payées annuellement. Présentée le 30 janvier 1893.—*M. Flint* . . . . . *Pas imprimée.*
- 20b.** Etat concernant les paiements de primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts révisés du Canada. Présenté le 6 février 1893, par l'honorable J. Costigan. . . *Pas imprimé.*



VOLUME 10—*Suite.*

- 20c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mai 1892—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office. Présentée le 8 février 1893.—*M. Allan* ..... *Pas imprimée.*
- 20d.** Copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements. Présentée le 8 février 1893, par sir John Thompson.  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 20e.** Documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires de pêche étrangers. Présentés le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan.  
*Imprimés pour les documents de la session seulement.*
- 20f.** Documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre la Puissance du Canada et la colonie de Terre-Neuve. Présentés le 13 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.  
*Imprimés pour les documents de la session seulement.*
- 20g.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 juillet 1891—Copie de tous documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de F. F. Rouleau, écuyer, avocat, de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski. Présentée le 13 mars 1893.—*M. Choquette* ..... *Pas imprimée.*
- 20h.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec, relative à la nomination d'un officier des pêcheries, en remplacement de M. H. Whitely pour la division de Bonne-Espérance, de Chécatica à Blanc-Sablon. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Joncas* ..... *Pas imprimée.*
- 20i.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie du certificat de compétence obtenu par chacun des commandants suivants des navires qui ont fait le service de la protection des pêcheries durant la dernière saison, savoir : Commandant O. G. V. Spain, "Acadia"; W. H. Kent, "Agnes Macdonald"; E. Dunn, "Bayfield"; Geo. M. May, "Constance"; J. H. Pratt, "Dream"; Wm. Wakeham, "La Canadienne"; A. Finlayson, "Stanley"; C. T. Knowlton, "Vigilant." Présentée le 29 mars 1893.—*M. McMullen* ..... *Pas imprimée.*
- 20j.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mars 1893—Copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne, relatifs au traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terre-Neuve le long des côtes du Labrador canadien. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Joncas* ..... *Pas imprimée.*
- 20k.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 mars 1893 : 1. Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en force. 2. Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant les années 1891 et 1892, séparément. 3. Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant les années 1891 et 1892. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Bruneau* ..... *Pas imprimée.*
- 20l.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Fraser* ..... *Pas imprimée.*
- 21.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mai 1892—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du directeur de poste de McIntyre et la nomination de son successeur. Présentée le 27 janvier 1893.—*M. Landerkin*.  
*Pas imprimée.*

VOLUME 10—*Suite.*

- 21a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondances, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, directeur de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis. Présentée le 16 mars 1893.—*M. Leyris.*  
*Pas imprimé.*
- 21b.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mars 1893—Copie de l'ordre en conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi dans le département du revenu de l'intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution. Présentée le 23 mars 1893.—*Honorable M. O'Donohue.*  
*Pas imprimée.*
- 22.** Relevé des mandats émis par le gouverneur général depuis la dernière session du parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, article 32, paragraphe *b.* Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Imprimé pour la distribution seulement.*
- 23.** Etat des dépenses à compte de dépenses diverses imprévues. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster . . . . . *Pas imprimé.*
- 24.** Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster . . . . . *Pas imprimé.*
- 24a.** Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 31 janvier. Présenté le 6 février 1893, par l'honorable G. E. Foster . . . . . *Pas imprimé.*
- 24b.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 février. Présenté le 17 février 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Pas imprimé.*
- 24c.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 mars. Présenté le 15 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster . . . . . *Pas imprimé.*
- 24d.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 20 mars. Présenté le 21 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster . . . . . *Pas imprimé.*
- 25.** Règles de la Cour d'Echiquier du Canada au sujet de toute procédure à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets. Présentées le 27 février 1893, par l'honorable J. Costigan.  
*Imprimées pour les documents de la session seulement.*
- 26.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 juillet 1892—Copie du dernier horaire adopté pour les trains de voyageurs sur l'Intercolonial. Présentée le 30 janvier 1893.—*Honorable M. Power* . . . . . *Pas imprimé.*
- 26a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Force motrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie et des travaux d'art, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les wagons. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*  
*Imprimée pour la distribution seulement.*
- 26b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat donnant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin* . . . . . *Imprimée pour la distribution seulement.*
- 26c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1886, ou vers ce temps. Présentée mars 1893.—*M. Wood (Westmoreland.)* . . . . . *Pas imprimée*

VOLUME 10—*Fin.*

- 26d.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 mars 1892.—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions intervenues entre le Pacifique Canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial. Présentée le 1er avril 1893.—*M. Davies*..... *Pas imprimée.*
- 27.** Copie du rapport des commissaires nommés par une commission royale afin de recevoir les témoignages au sujet de la vérité ou de la fausseté de certaines accusations portées contre sir Adolphe Caron, député à la Chambre des communes et membre du Conseil privé pour le Canada, avec copies des dépositions et des pièces justificatives y ayant rapport. Présentée le 6 février 1893, par sir John Thompson..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

## CONTENU DU VOLUME 11.

- 28f.** Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination, etc., pendant l'année expirée le 31 décembre 1892. Présenté le 7 février 1893, par l'honorable G. E. Foster.  
*Imprimé pour les documents de la session seulement.*
- 28a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, papiers ou ordres en conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des chemins de fer et canaux. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Edgar*..... *Pas imprimée.*
- 29.** Ordres en conseil de 1892, concernant le département de l'intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54, Statuts Révisés du Canada. Présentés le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly..... *Imprimés pour les documents de la session seulement.*
- 30.** Réponse en vertu de la résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly.... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 30a.** Liste de toutes terres vendues par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly.  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 31.** Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, pendant l'année 1892. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan..... *Imprimée dans le n° 16.*
- 32.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mars 1892—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt. Présentée le 10 février 1893.—*M. Laurier.*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 33.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles du Manitoba de 1890, "la clause 22 de l' "Acte du Manitoba" et la clause 93 de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord"; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil sur le même sujet; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 10 février 1893.—*M. LaRivière.*  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 33a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles du Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. Présentée le 14 février 1893.  
*M. LaRivière*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 33b.** Autre réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett *vs* la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles du Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. Présentée le 20 février 1893.—*M. La Rivière* . . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 33c.** Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893, concernant les actes des écoles du Manitoba, de 1890, ainsi que la copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province du Manitoba au sujet de l'éducation. Présentée le 1er mars 1893.—*M. La Rivière*. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 33d.** Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 février 1893 : 1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba. 2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles. 3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba. 4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de base aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province du Manitoba et de son entrée dans la confédération, et aussi une copie de tous mémoires, rapports ou ordres en conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte du Manitoba. 5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'Ouest canadien. 6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation. 7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation. 8. Copie de toutes correspondances, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province du Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous ordres en conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date. Présentée le 30 mars 1893—*Honorable M. Bernier*. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 34.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 avril 1892—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.—Présentée le 10 février 1893. *M. Beausoleil*. . . . . *Pas imprimée.*
- 35.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres en conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'empire. Présentée le 10 février 1893.—*Sir H. Langevin*.  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 36.** Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892 soumis au parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 13 février 1893, par l'honorable J. Costigan.  
*Pas imprimé.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 37.** Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriquée en Canada et la prime payée depuis la date du dernier rapport à la Chambre en date du 16 mars 1892.—Présenté le 16 février 1893, par M. Wallace..... *Imprimé pour les documents de la session seulement.*
- 37a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Etat indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada de 1870 à 1890 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années. Aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et la quantité totale importée durant ces années. Présentée le 29 février 1893.—*M. Macdonald (Huron).*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 37b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat donnant la quantité de fer en gueuse produite en Canada de 1881 à 1892 inclusivement, et la prime payée, chacune de ces années, pour cette production. Présentée le 13 mars 1893.—*M. McMullen.*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 38.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission. Présentée le 22 février 1893.—*M. Somerville.*..... *Pas imprimée.*
- 39.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour l'examen préliminaire ou de qualification, ou pour les deux, lors du dernier examen pour le service civil. Présentée le 23 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*..... *Pas imprimée.*
- 40.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes du 20 février 1893—Etat indiquant le nombre de rapports au sujet des fermes expérimentales publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat, et le nombre restant en mains. Présentée le 24 février 1893.—*M. Grieve.* *Pas imprimée.*
- 41.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des douanes, sur la réorganisation du département des douanes, ou recommandant des changements dans ce département. Présentée le 24 février 1892.—*M. Landerkin.*  
*Pas imprimée.*
- 42.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 février 1893—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la section huit du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*  
*Pas imprimée.*
- 43.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 février 1893—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres en conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 44.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de tout ordre en conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. Présentée le 28 février 1893.—*M. Béchard*..... *Pas imprimée.*
- 45.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copies de toutes requêtes, correspondance et documents de toutes sortes concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer le Québec-Oriental. Présentée le 28 février 1893.—*M. Vaillancourt*..... *Pas imprimée.*
- 46.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et des formulaires employés. Présentée le 1er mars 1893, par l'honorable G. E. Foster..... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 46a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893, pour des renseignements avec explications complètes, fournis par le fonctionnaire chargé de la direction et surveillance du dernier recensement canadien de 1891, sur les points suivants: 1. Le dénombrement de l'élément français de la population, dans le recensement opéré en 1891, a-t-il été fait avec l'intention de donner les mêmes renseignements que comportaient les recensements de 1851 et de 1861 de l'ancienne province du Canada, ainsi que les recensements canadiens de 1871 et 1891? 2. Quel sens a-t-on voulu attacher et quelle interprétation pratique a-t-on donnée, en opérant le recensement de 1891, aux expressions *French Canadians*; "Canadiens français," placées en tête d'une des colonnes de la feuille de recensement n° 1? 3. Quel est le sens précis qu'il faut attacher aux diverses expressions suivantes, employées dans le bulletin de recensement n° 11 signé: "George Johnson, statisticien," à savoir: "*Nationalities*, Nationalités; *French speaking*, parlant français; *English speaking*; Canadiens Français, Canadiens Anglais," qui figurent dans la nouvelle nomenclature qu'on a adoptée? 4. Y a-t-il eu des individus de nationalité française, de vrais Français, exclus du dénombrement de l'élément français de la population, parce qu'ils étaient nés hors du Canada? Et a-t-on compris des personnes de nationalité française dans la population de langue anglaise? S'il en est ainsi, y a-t-il quelque relation entre ces faits et la nomenclature du bulletin n° 11? Si non, pourquoi le simple mot "Français," usité jusque là pour désigner l'élément français, a-t-il été abandonné et remplacé par les diverses expressions de "*French speaking*," "*French Canadians*," etc.? 5. Outre les instructions imprimées, quelles instructions et explications pratiques ont été données aux officiers, commissaires et énumérateurs, à l'égard du dénombrement de l'élément français de la population, ou des personnes d'origine ou de nationalité française? 6. Le dénombrement de la population française en 1891 a-t-il été totalement opéré d'une manière uniforme dans les différents districts, sous-districts et divisions de recensement? 7. Y a-t-il raison de penser, d'après un examen direct, une connaissance personnelle des choses, ou une critique statistique, que les chiffres donnés comme représentant le nombre d'habitants français, sont notablement inférieurs au nombre réel dans quelques ou plusieurs états du dénombrement de 1891? 8. Les feuilles remises par les énumérateurs ont-elles été examinées par les commissaires et officiers, ainsi qu'au bureau central sous la surveillance et la responsabilité du surintendant, en vue de s'assurer de leur exactitude et d'en corriger les erreurs apparentes? 9. Quel officier ou le surintendant a-t-il remarqué qu'il y avait des différences anormales et très importantes dans le dénombrement de la population française entre le recensement de 1891 et les séries statistiques des recensements antérieurs; et s'est-on donné la peine d'élucider la sérieuse question à laquelle donnait lieu ce désaccord surprenant? 10. Peut-on offrir quelque explication raisonnable des données de 1891, d'après lesquelles la population française paraît avoir éprouvé une décroissance extraordinaire, notamment dans la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et les Territoires? 11. Existe-t-il des causes locales ou accidentelles qui puissent expliquer les énormes écarts qui se seraient produits dans la multiplication de la race française, si les chiffres du recensement de 1891 étaient exacts, en ce qui concerne, par exemple, l'Île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse? 12. A-t-il été pris des mesures pour se rendre compte de la cause et de l'étendue de ces constatations si étranges? Si non, pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Si oui, quelles mesures ont été prises, et quel en a été le résultat? 13. Le surintendant du recensement de 1891 a-t-il pris connaissance de l'objection énergique élevée contre la reconnaissance des chiffres extraordinaires de 1891, qui ont été donnés comme représentant le nombre réel des Français en Canada? Et s'est-il livré à quelque sérieuse investigation au sujet de cette question importante? Si tel est le cas, à quelles conclusions est-il arrivé par son étude statistique? 14. Que les dits renseignements soient accompagnés des instructions données aux énumérateurs pour le recensement de 1881 et pour celui de 1891. Présentée le 30 mars 1893.—*Honorable M. Tassé*..... *Pas imprimée.*
47. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie du rapport de l'honorable juge Wetmore, chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. Présentée le 3 mars 1893.—*M. Davin.*  
*Pas imprimée.*
48. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Île du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Île du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite, et du rapport du ministre de la marine à ce sujet; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Davies*... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

49. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Etat donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—(a) Traitement du gouverneur général. (b) Frais de voyages du gouverneur général. (c) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital et entretien ; Rideau Hall—Terrains—Compte du capital et entretien. (d) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall. (e) Allocation au gouverneur général pour combustible et éclairage. (f) Tous autres comptes se rapportant à la charge de gouverneur général. (g) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. (h) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge de gouverneur général. (i) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Mulock.*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
50. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre les départements de l'agriculture et le haut-commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce et tous autres fonctionnaires de corps autorisés concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Sproule.* . . . . . *Imprimée pour les documents de la session seulement.*
51. Arrangement effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présenté le 6 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 51a. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, demandant copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 15 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.  
*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 51b. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 20 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 51c. Autre réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 15 mars 1893.—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 25 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. . . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
52. Documents relatifs à la conférence tenue à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés. Présentés le 7 mars 1893.—*Honorable G. E. Foster.*  
*Imprimés pour les documents de la session seulement.*
53. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 1er mai 1893—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devants agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agent à Londres. Présentée le 7 mars 1893.—*Sir Richard Cartwright.* . . . . . *Pas imprimée.*
54. Copie d'un ordre en conseil du 17 janvier 1893, autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages. Présentée le 7 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. . . . . *Pas imprimée.*
55. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à la date du 31 décembre 1892. Présenté le 30 mars 1893, par M. l'Orateur. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

56. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 février 1893— Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture ou tout fonctionnaire sous lui ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colonie-Britannique, les maires des cités de Victoria et de Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet de l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et juin 1892 par les paquebots-poste du Japon et de la Chine. Présentée le 9 mars 1893.—*Honorable M. McInnes*..... *Pas imprimée.*
57. Relevé des demandes d'enregistrement, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, "Acte concernant les Unions Ouvrières". Présenté le 15 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. *Pas imprimé.*
58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 mars 1893, pour un état donnant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin; aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses. Présentée le 15 mars 1893.—*M. Perry*..... *Pas imprimée.*
59. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893, pour copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire. Présentée le 20 mars 1893.—*M. Choquette*..... *Pas imprimée.*
- 59a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Copie de toutes pétitions, documents et lettres concernant la demande faite durant les six dernières années pour un service postal plus considérable au bureau de poste de Harkaway. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Landerkin*..... *Pas imprimée.*
- 59b. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance et requêtes, demandant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, ainsi que copie du rapport de l'inspecteur des postes s'y rapportant. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Godbout*..... *Pas imprimée.*
60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles du chemin de fer Intercolonial. Présentée le 20 mars 1893.—*M. Frémont*... *Pas imprimée.*
61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Casey*. *Pas imprimée.*
62. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres, depuis 1888, demandant l'octroi d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer Ontario-Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord. Présentée le 21 mars 1893. —*M. Corby*. *Pas imprimée.*
63. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre I des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé : "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toute pétition de David McKeen, écr; M. P., et autres, au sujet du dit acte. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Weldon*..... *Inprimée pour les documents de la session seulement.*
64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892. Présentée le 21 mars 1893.—*Str Richard Cartwright*..... *Pas imprimée.*



VOLUME 11—*Suite.*

65. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra. Présentée le 23 mars 1893.—*M. Landetkin.*  
*Pas imprimée.*
66. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 mars 1893—Copie de toutes correspondances entre le ministère de la justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la cour du banc de la reine, se rapporta t au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude ; de toutes recommandations, et de tous rapports faits par le dit honorable J. G. Bossé au sujet de la condamnation des dits Murphy et McGreevy et de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy ; et de l'ordre de commutation de sentence de R. H. McGreevy, et des requêtes, lettres, etc., au sujet de cette matière. Présentée le 24 mars 1893.—*M. Tarte.*..... *Pas imprimée.*
67. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 23 février 1893 :  
1. Copie de l'instrument instituant une commission royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrants. 2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette commission, ou données sous l'autorité du gouvernement. 3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport. Présentée le 15 mars 1893.—*Honorable M. Vidal* ..... *Pas imprimée.*
68. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 février 1893—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert-Head ou William-Head, Colombie-Britannique. Présentée le 15 mars 1893.—*Honorable M. McInnes (Victoria).*..... *Pas imprimée.*
69. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mars 1893—Copie des instructions royales de Sa très Gracieuse Majesté la reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa haute fonction. Présentée le 20 mars 1893.—*Honorable M. Wark.*  
*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
70. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Copie de toutes correspondances échangées entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec ; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario. Présentée le 25 mars 1893.—*M. Rinfret.*..... *Pas imprimée.*
71. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie des réclamations présentées par MM. F. B. McNamee et Cie, entrepreneurs, au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des communes en juin 1877, et de tous rapports, ordres en conseil et autres papiers s'y rapportant. Présentée le 28 mars 1893.—*Sir Hector Langevin.*..... *Pas imprimée.*
72. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de toute correspondance et rapports adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Lurcher, situé à l'entrée de la Baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Bovers.*..... *Pas imprimée.*
73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie de toute correspondance concernant la réclamation de M. Lauchlin McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant les montants séparément pour chaque année. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Fraser.*..... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Fin.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 13 mars 1893—Copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes, concernant le contrat donné pour la réparation du steamer *Quadra*. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Prior*. . . . . *Pas imprimée.*
75. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1892, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. Présenté le 30 mars 1893, par M. l'Orateur. . . . . *Pas imprimée.*
76. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1893, pour un état de compte faisant voir le montant allégué avoir été irrégulièrement retenu, et plus tard remboursé par William Ellis, surintendant du canal Welland, et non donné dans une réponse à une adresse du Sénat du 17 juin 1891. Présentée le 28 mars 1893.—*Honorable M. McCallum*.  
*Pas imprimée.*
77. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 février 1893, pour une liste donnant les noms de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement à la douane de Montréal le premier janvier 1868; aussi, une liste semblable des personnes ainsi employées le premier janvier dernier, avec indication dans les deux cas, de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation et de la date de nomination de chacune d'elles. Présentée le 30 mars 1893.—*Honorable M. Bellerose*. . . . . *Pas imprimée.*

Marine et Pêcheries.

VINGT-CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

1892

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1893



# Marine et Pêcheries.

*A Son Excellence le très honorable lord Stanley de Preston, gouverneur général  
du Canada, etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le vingt-cinquième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

CHARLES H. TUPPER,

*Ministre de la marine et des pêcheries.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,  
OTTAWA, 1er novembre 1892.



Marine et Pêcheries.

PARTIE I

**M A R I N E**





TABLE DES MATIERES.

	PAGE
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE.....	iii
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE .....	1
SUJETS TRAITÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.	
Aides à la navigation dans Ontario.....	3
Anticosti, levée hydrographique.....	66
Bétail, inspection des expéditions.....	61
Bouées et balises.....	33
"    Colombie-Britannique .....	36
Bouées-gaz, division de Québec.....	12
Cabotage, loi relative au.....	55
Certificats de capitaines et seconds, navigation maritime.....	53
Certificats de capitaines et seconds, navigation à l'intérieur et cabotage.....	53
Charbon pour les signaux de brume, Nouvelle-Ecosse.....	23
Chargements sur pont.....	60
Climatologie.....	48
Commerce de la Baie d'Hudson.....	62
Correspondance.....	57
Division des phares de la Colombie-Britannique.....	32
"    de la Nouvelle-Ecosse.....	14
"    de l'Ile du Prince-Edouard.....	30
"    du Nouveau-Brunswick.....	25
"    d'Ontario.....	2
"    de Québec.....	10
Frais d'entretien des phares et des steamers fédéraux.....	42
Gardiens de phares, changements .....	35
Huile.....	36
Ile de Sable.....	24
Ile Saint-Paul.....	23
Inspection des bateaux à vapeur et certificats de mécaniciens.....	52
Législation.....	67
Lignes de charge... ..	59
Longitude de Montréal, sa détermination.....	49
Marins malades et dénués de ressources .....	44
Marine marchande, nombre et tonnage des navires.....	57
Mesurage, Owen-Sound.....	49
Naufrages et accidents.....	54
Nouveaux phares, division de la Nouvelle-Ecosse.....	14

	PAGE
Nouveau phare et signal de brume, division de Québec. . . . .	11, 12
Nouvelle levée hydrographique de Burrard-Inlet. . . . .	49
Observatoires magnétiques. . . . .	48
Obstacles à la navigation, leur enlèvement. . . . .	
Officiers et employés, service extérieur. . . . .	56
"                    service intérieur. . . . .	55
Police de rade. . . . .	42
Récompenses pour sauvetage de vies. . . . .	50
Réparations aux stations, Colombie-Britannique. . . . .	32
"                    Ile du Prince-Edouard. . . . .	31
"                    Nouveau-Brunswick. . . . .	26
"                    Nouvelle-Ecosse. . . . .	15
"                    Ontario. . . . .	7
"                    Québec . . . . .	12
Service des bouées, Nouveau-Brunswick. . . . .	29
"                    Nouvelle-Ecosse. . . . .	21
"                    Québec. . . . .	12
Service des phares. . . . .	1
Service météorologique. . . . .	47
Service postal d'hiver. . . . .	43
Service des signaux. . . . .	51
Signaux de brume, Colombie-Britannique. . . . .	32
"                    Nouvelle-Ecosse. . . . .	20
"                    Québec. . . . .	11
Steamers fédéraux. . . . .	37
"                    " Alert " . . . . .	39
"                    " Bayfield " . . . . .	41
"                    " Druid " . . . . .	39
"                    " Lansdowne " . . . . .	38
"                    " Newfield " . . . . .	37
"                    " Sir James Douglas " . . . . .	40
"                    " Stanley " . . . . .	39
"                    " Quadra " . . . . .	40

## ANNEXES.

Capitaines et seconds, rapport du président du conseil des examinateurs. . . . .	92
Climatologie. . . . .	83
Contributions au fonds des marins malades. . . . .	70
Dépenses dans chaque division ou agence, état comparatif. . . . .	128
Dépenses du ministère, état pour exercice clos le 30 juin 1892. . . . .	68
État des dépenses du ministère depuis la confédération. . . . .	124
Expédition du bétail et rapport d'inspection. . . . .	107
Gardiens de quais et quais. . . . .	104
Inspection des bateaux à vapeur, rapport du président du conseil. . . . .	84
Levée hydrographique d'Anticosti. . . . .	117
Levée hydrographique de la baie Georgienne. . . . .	95

# Marine et Pêcheries.

	PAGE
Longitude de Montréal, rapport.....	122
Ministère de la marine et des pêcheries, acte le concernant.....	120
Observations des marées.....	83
Observatoire magnétique, rapport.....	79
Police de rade de Québec, rapport du surintendant.....	102
Recettes du ministère.....	69
Récompenses pour sauvetage de vies.....	115
Services des signaux, rapport.....	97
Service météorologique .....	71
Stations de bateaux de sauvetage.....	118



# INDEX ALPHABÉTIQUE.

## PARTIE I.

### M A R I N E.

#### A.

	PAGE.
<i>Acadia</i> , bateau d'approvisionnement—Division d'Ontario.....	3
Aides à la navigation, Division d'Ontario.....	3
<i>Alert</i> , ss., Mis en commission.....	39
Anderson's Hollow, Phare rétabli.....	26
Anticosti, Pointe Sud-Ouest, Bâtiments construits.....	14
do Pointe Sud, Réparations à l'asile des matelots.....	14
do Levée hydrographique d'.....	66
Ashe, W. A., Québec, Rapport sur l'observatoire magnétique.....	82

#### B.

Bouée automatique de la Pointe Black—En bon ordre.....	29
do de Blonde Rock—S'est démantée.....	29
Bouées et balises, Dépenses dans chaque province.....	36
do Agence du Nouveau-Brunswick.....	29
Bouées Automatiques Bantam.....	22
do de port Nouvelles.....	22
Bellechasse, Un treuil à bateau fourni.....	13
Black Rock Point, Nouveau seuil et plancher.....	17
Belyea's Point, Peinturé le bâtiment.....	26
Brocton Point, Tour refaite.....	33
<i>Bayfield</i> SS., En commission pour les travaux hydrographiques de la baie Georgienne.....	41
Bouées de Baynes Sound, Nettoyées et peinturées.....	34
Bouées de Chebogue-Ledge, Démarrée et remise en place.....	29
Bouées d'Esquimalt, Nettoyées et peinturées.....	33
Bouée du récif Gabriola.....	34
Barre de Lancaster, Grandes réparations faites à la station.....	7
Bouée-cloche de Lone-Rock, En dérive.....	10
Bouée de Lurcher, Coulée.....	30
Bétaïl, Rapport des inspecteurs et expédition.....	107
Bateaux du marché, Approvisionnements de phares envoyés par eux.....	11
Bouée-cloche de North-west Ledge—Démarrée et remise en place.....	30
Bouées de Nanaïmo, Nettoyées et peinturées et 2 nouvelles construites.....	33
Bouée de Old Man Ledge, Bouée-baril en fer placée.....	30
Bouée automatique de la Pointe-Lepréau—Remplacée.....	30
Bouée de la Pointe-Grey, Réparée.....	34
Bouée de Rosenfelt-Rock, Relevée.....	34
Balises du banc de l'Esturgeon, Replacées.....	34
Bouées de Sand-Head, Examinées.....	34
Bouée-cloche de Sand-Head, Mouillée.....	34
Brise-lames de Sambro-Sud, Bouée-baril recueillie en dérive.....	22
Bouée automatique de Split-Rock—Remise en place.....	30
Bouées-cloches de la batture des Trienbles—Replacées.....	12
Bouée-sifflante de la batture Tryon—Peinturée et mouillée.....	32
Bouées-feux de Victoria, Feux exhibés.....	32

#### C.

Carpmael, Charles, Rapport sur la météorologie.....	71
do do l'observatoire magnétique.....	79
do do la climatologie.....	83
do do les observations de marée.....	83

## C—Suite.

	PAGE.
Chargement du bétail, inspection—Nombre de bestiaux expédiés.....	61
do do do Extrait du <i>Dundee Advertiser</i> .....	61
do do do Rapport des inspecteurs .....	107
do do do Relevé des chargements .....	107
Chargements sur ponts, Bill impérial relatif à ce sujet, et recommandations par le ministre de la marine et des pêcheries .....	61
Cornets de brume, Leur nombre .....	2
do Relevé de 1868 à 1892 .....	2
Commissaires du havre, Acte modifiant .....	67
Commerce de la Baie-d'Hudson—Instructions données en 1886 .....	62
do do Avertissements aux capitaines et propriétaires de navires étrangers .....	63
do do Visite du commissaire des douanes en 1892 .....	65
do do Churchill-Harbour .....	65
do do Exportations et importations .....	66
Chenal intérieur, C. B., Bouées placées .....	33
Compagnie d'huile impériale, Huile fournie .....	25, 36, 37
Cornet de brume de Active-Pass—Soumissions demandées .....	32
Conseil d'inspection des bateaux à vapeur—Rapport du président à être publié dans le supplément .....	1
do do do Rapport du président .....	84
Conseil des examinateurs de capitaines et seconds—Rapport du président à être publié dans le supplément .....	1
do do do Rapport du président .....	92
Colombie-Britannique, Balises .....	34
do Bouées .....	33
Country-Harbour, Chaloupe fournie .....	16
Caribou, Réparations au bâtiment .....	18
Cap Saint-Laurent, Débarcadère refait .....	18
Chester-Ironbound, Bâtiment réparé .....	19
Cap-Race, Nouveaux tubes aux chaudières .....	20
Cap-d'Or, Bouée-cloche .....	21
Cap-Breton, Dans la division de la Nouvelle-Ecosse .....	2
<i>Celtic</i> , ss. Coulé .....	3
Cabotage canadien Acte le concernant .....	55
do Pays admis au cabotage .....	55
Correspondance, Lettres reçues et envoyées .....	57
Cap de la Madeleine, Nouveau signal de brume .....	11
Capitaines et seconds, Certificats pour long cours .....	53
do do pour l'intérieur .....	54
do Etat des dépenses .....	54
Crédit parlementaire, Somme totale .....	1
do Pour le service des phares .....	1

## D

Division de phares d'Ontario—Nombre de phares, phares flottants et balises éclairées.....	2
do do Nombre de gardiens de phares .....	2
do do Nombre de sifflets de brume, de cornets de brume et de bouées-cloches .....	2
do do Feux sous le contrôle de P. Hartly .....	3
do do Steamer d'approvisionnement <i>Acadia</i> .....	3
Division de phares de l'Île du Prince-Edouard—Nombre de stations, cornets de brume, bouées-siffiantes, bouées-cloches .....	2, 30
do do Feux inspectés .....	30
do do Réparations et améliorations aux stations de feux .....	31
Division de phares de Québec—District compris .....	10
do do Agent et personnel .....	10
do do Nombre de stations de feu, phares-flottants, sifflets de brume, canons de brume, bombes de brume, bouées-gaz et balises .....	11
do do Feux approvisionnés par l' <i>Alert</i> .....	11
do do Approvisionnements de phares envoyés par les bateaux du marché .....	11
do do Nouveau signal de brume .....	11
do do Réparations considérables .....	12
Dorval, Réparations à la jetée .....	7

# Marine et Pêcheries.

## D—Suite.

	PAGE.
<i>Druid</i> , ss.,	Station de quarantaine..... 11
do	En service..... 11, 39, 40
Dover, à l'ouest d'Halifax,	Phare construit..... 14
<i>Dolphin</i> , SS.,	Service de la police de rade de Québec..... 43
Division de phares de la Nouvelle-Ecosse—Nombre de stations de phares, phares flottants, signaux de brume, bombes, bouées-cloches, bouées-barils et bouées-espars.....	14
do do	Stations de sauvetage inspectées par C. A. Hutchins..... 14
do do	Nouveaux feux..... 14
do do	Bouées de havre..... 24
do do	Bouées..... 21
do do	Charbon pour signaux de brume..... 23
Division de phares du Nouveau-Brunswick—Nombre de phares, phares-flottants, signaux de brume, canon de brume, gartiens de phares, nouveaux feux d'alignement.....	25
do do	Réparations aux stations..... 26

## F.

Feux de Barrielfield	..... 3
Feu de Beaver Harbour,	Confection d'un chemin..... 26
Feu de Bathurst,	Toit réparé..... 26
Feu de la Pointe du Pont,	Terrain acheté..... 26
Feux d'alignement de Brighton,	Deux tours construites..... 31
Feux de construction de Corunna,—Construction.....	9
Feu du havre de Canso,	Plâtre réparé..... 16
Feu de Creighton-Head,	Brise-lames réparé..... 16
Feu de Chebucto-Head,	Bâtiment peinturé..... 19, 20
Feu du Cap Sainte-Marie,	Plancher de lanterne réparé..... 20
Feu de Cox-Point,	Réparations..... 26
Feu du Cap Beale,	Réparations..... 32
Feu de l'Île du Diable,	Lampes changées..... 15
Feux d'alignement de Darnley,	Construction de balises..... 31
Feu de l'Île aux Œufs,	Réparations..... 15
Feu de East-Head,	Réparations..... 27
Feu de l'Île de l'Entrée,	Terrain acheté et feu réparé..... 33
Forteau,	Déplacement du sifflet de brume..... 14
Fort-Folly,	Une grue construite..... 27
Feu de l'Île au Poisson,	Réparations..... 31
Feu de Fisgard,	Logement peinturé et chaloupe fournie..... 32
False-Narrows,	Nouvelles bouées placées..... 34
Feu de l'Île Griffith,	Confection d'une clôture en fil métallique..... 10
Feu de l'Île Verte,	Horloge Chanteloup fournie..... 17
Feu de l'Île Guyon,	Nouveaux réflecteurs fournis..... 17
Feu de l'Île Ouétique,	Pont réparé..... 17
Feu de la Pointe du Sauvage,	Brise-lames réparé..... 31
Feu d'alignement de Miminigash	..... 31
Feu de Jackstraw,	Réparations..... 8
Feu de l'Île du Jersais,	Nouvelle manche à vent en cuivre..... 16
Feu de Main-à-Dieu,	Verre à reposer..... 17
Feu de Mahou,	Feu de la jetée à être enlevé..... 18
Feu de Pointe Marks,	Réparations..... 27
Feu de la Pointe Mulholland,	Réparations..... 28
Feu de l'Île Montgomery,	Réparations..... 28
Feu de la Pointe McKenzie,	Bâtiment réparé..... 18
Feu de la Pointe McMann,	Phare reculé..... 27
Feu de Météghan,	Lampe fournie..... 20
Feu de la Pointe Negro-Town,	Réparations..... 28
Feu de Rustico-Nord,	Fondations réparées..... 31
Feu d'alignement de New-London—Pierre placée.....	31
Feux d'alignement de Parry-Sound—A être établis.....	4
Feu de l'Île Potter,	Son établissement..... 6
Feu de la Pointe de Monts,	Réparations à la station..... 13
Feu de Pokenouche,	Construction d'un tramway, etc..... 28
Feu de Preston Beach,	Réparations..... 28
Feu de Petit-Rocher,	Construction d'un brise-lames..... 28
Feu de Pokesudie,	Arpentage du terrain..... 28
Feu de la Pointe-du-Chêne,	Réparation de la lanterne..... 28
Feu de la Pointe Atkinson,	Réparations..... 33

F—*Suite.*

	PAGE.	
Feu de Louisbourg,	Lampes réparées.....	17
Feu de Little-Hope,	Débarcadère réparé.....	19
Feu d'Oromocto,	Déplacement des feux.....	28
Feu du Rocher-Rouge,	Deux jetées construites.....	10
Feu de la rivière Sainte-Marie,		4
do do do	1. Campement des matelots, alignement d'aval.....	5
do do do	2. Quai de Rains, alignement.....	5
do do do	3. Campement des matelots, alignement d'amont.....	5
do do do	4. Neebish-Est, alignement d'amont.....	9
	Dépenses totales.....	6
Feux d'alignement de Saint-Placide,—Exhaussés de 12 pieds.....		7
Feux de Sheet-Rock,	Nouvelle cale.....	16
Feu de l'Île aux Phoques,	Lampe fournie.....	19
Feu de l'Île Saint-Paul,	Réparations à la chaudière.....	20, 24
do do	Inspection de la station.....	23
do do	Etablissement de secours.....	24
Feu de Southern Wolf,	Réparations au débarcadère.....	28
Feu de Sea-Cow-Head,	Réparations au bâtiment.....	31
Feu de Sand-Heads,	Chaloupe fournie.....	33
Feu de Tor-Bay,	Nouvelles lampes fournies.....	16
Feux d'alignement de la Baie de Weller,—Déplacés de 840 pieds.....		8
Feu de Washadomook,	Construction de feux balises.....	29
Feu de la Pointe-Ouest,	Réparations au bâtiment.....	31
Feu de l'Île Jaune,	Chaloupe fournie.....	33

## G.

Giant's Tomb	Feu en cours de construction.....	4
Grosse Ile,	Station de quarantaine, <i>Druid</i> en service.....	11
Gabarousse,	Confectionné 150 pieds de chemin.....	17
Grand-Narrows,	Nouveau feu établi.....	18
Gregory, J. U.,	Rapport sur la police de rade de Québec.....	102
Gaudin, James,	Nommé agent à la Colombie-Britannique.....	32
Gardiens de phares,	Leur nombre total.....	2
do	Changements de.....	35

## H.

Hôpitaux de la marine,	Général de Montréal.....	44
do do	Notre-Dame de Montréal.....	44
do do	Chicoutimi.....	45
do do	Jeffray Hale.....	45
do do	Hôtel-Dieu.....	45
do do	Saint-Jean, N.-B.....	45
do do	Miramichi.....	45
do do	Richibouctou.....	45
do do	Bathurst.....	45
do do	Saint-Andrews.....	45
do do	Sackville.....	45
do do	Yarmouth.....	45
do do	Halifax.....	45
do do	Lunenburg.....	45
do do	Pictou.....	45
do do	Sydney.....	46
do do	Pointe Tupper.....	46
do do	Île du Prince-Edouard.....	46
do do	Charlottetown.....	46
do do	Victoria.....	46
do do	Souris.....	46
Hôpital de la marine de Bathurst,—Marins malades admis.....		45
do do	Charlottetown do do et frais.....	46
do do	Chicoutimi do do do.....	45
Harty, Patrick,	Surintendant des phares, Ontario.....	8
Hutchins, C. A.,	do do Nouvelle-Ecosse.....	3
Hôtel-Dieu, Québec,	Marins malades admis.....	45
Hôpital de la marine d'Halifax,	do do.....	45
Hutchinson, D. L.,	Rapport sur l'observatoire magnétique de Saint-Jean.....	82
Hôpital de la marine Jeffrey Hale, Québec—Marins malades admis.....		45



# Marine et Pêcheries.

## H—Suite.

	PAGE.
Hôpital de la marine de Lunenburg—Marins malades admis et frais.....	45
do do Miramichi do do do .....	45
do Notre-Dame, do do do .....	44
Huile, Pour les phares.....	25
do Contrat.....	36, 37
do Compagnie Impériale d'huile.....	25, 36, 37
Hôpital de la marine de Pictou—Marins malades admis, et frais.....	45
do do de la Pointe-Tupper—Marins malades admis, et frais.....	46
do do l'Île du Prince-Edouard—Marins malades admis, et frais.....	46
do do Richibouctou— do do .....	45
do do St-Andrews—En charge d'une infirmière.....	45
do do Sackville—Loué à M. Carter.....	45
do do Sydney—Marins malades admis.....	46
do do Souris—Réparations à la bâtisse.....	46
do do Victoria—Marins malades admis.....	46
do do Yarmouth— do do .....	45

## I.

Île du Bois Blanc,	Tours en fer construites.....	9
Île aux Oiseaux,	Nouveaux tuyaux de gouttière.....	18
Île de Betty,	Trompette de brume à main.....	19
Île Cove,	Réparations au signal de brume.....	10
Île Candle Box,	Construction d'un phare.....	15
Île Cross,	Construction d'un hangar.....	21
Île Carter,	Logement de gardien réparé.....	19
Île Freestone,	Brise-lames en cours de construction.....	18
Île Moser,	Bâtiment peinturé.....	19
Île de Sable,	Dans la division de la Nouvelle-Ecosse.....	2
do	Deux naufrages sur la côte.....	24
do	Inspection de l'.....	25
do	Taureau Holstein.....	25
do	Etalon.....	25
do	Chaloupe de sauvetage.....	25
do	Nouveau logement.....	25
do	Petits chevaux expédiés de.....	25
Inspection des bateaux à vapeur,	Recettes et dépenses.....	52
do do	Certificats de mécaniciens.....	52
do do	Noms des inspecteurs.....	53
do do	Rapport du président du conseil.....	84
do do	Assemblées du conseil.....	85
do do	Amendement à l'acte d'inspection.....	86
do do	Poursuites en justice.....	86
do do	Accidents.....	87
do do	Division d'Ontario.....	87
do do	do de Kingston.....	88
do do	do de Montréal.....	88
do do	do de Québec.....	88
do do	do des provinces maritimes.....	88
do do	do de Manitoba—Kéwatin.....	89
do do	do de la Colombie.....	89
do do	Navires inspectés, et taxes perçues.....	90
do do	Nouveaux navires ajoutés à la flotte du Canada.....	91

## J.

Jetée de Lachine,	Réparations.....	7
Jetée de Lancaster,	Phare réparé.....	7
Jetée de la Pointe-Claire,	Remplacée.....	7

## L.

Levée hydrographique de la Baie Georgienne—Dépenses.....		48
do do	Rapport du commandant Boulton.....	95
Longue-Pointe (Lac Erié),	Feu mis en opération.....	3
do	Réparations au signal de brume E.....	8
do	Tour du signal de brume O recouverte en bardeaux.....	8
Larochelle, capitaine,	Sa démission.....	11
Lansdowne, ss.,	Réparé et mis en service.....	38

## L—Suite.

		PAGE,
Longitude de Montréal,	Sa détermination.....	49, 122
Lignes de charge,	Leur application dans la Grande-Bretagne.....	59
Législation.....	Actes passés durant la dernière session.....	67
Lewis, Herbert G.,	.....	32

## M.

Mécaniciens de bateaux à vapeur—Certificats de.....		52
do de signaux de brume—Nombre total de.....		2
Ministère de la marine,	Rapport du sous-ministre.....	1
do	Dépenses totales de l'exercice.....	1
do	Crédit du parlement.....	1
do	Etat des dépenses.....	68
do	“ des recettes.....	69
do	Dépenses depuis la confédération.....	124
do	Etat comparatif des phares, etc., dans les agences.....	128
Meagher's-Beach,	Batardeaux construits.....	15
Middle-Ledge, à la hauteur de Country-Harbour—Bouée-baril recueillie en dérive.....		22
Mille mesuré à Owen-Sund pour éprouver la vitesse des steamers.....		49
Marine marchande,	Liste des navires à être publiée.....	57
do	Etat comparatif des droits d'importation prélevés sur les navires dans les ports d'Halifax, Montréal, Portland et New-York.....	57
Ministère de la marine et des pêcheries—Acte de fusion.....		120
Meneilly, W. J.,	Rapport du conseil d'inspecteur des bateaux à vapeur.....	84
Morgan, E. B.,	do sur l'exportation du bétail.....	107
McLeod, C. H.,	do sur l'observatoire du collège McGill.....	81
do	do sur la détermination de la longitude de Montréal.....	122
McHugh, C. H.,	do sur le service des signaux.....	97
Marins malades et sans ressources—Dépenses et recettes dans chaque province.....		44
do do do do de 1869 à 1892.....		47

## N.

Néguac, en bas,	Bâtiment du feu enlevé.....	25
Newfield, SS.,	Réparé et mis en service.....	3, 14, 21, 27

## O.

Observatoire de Kington,	Rapport du révd James Williamson.....	81
do magnétique,	Service horaire.....	75
do do	Dépenses, etc.....	48
do do	Rapport du directeur.....	79
do du collège McGill,	do de C. H. McLeod.....	81
Ogden, Alfred,	Nommé inspecteur du service des bateaux de sauvetage.....	50
Obstacles à la navigation,	Crédits et dépenses pour leur enlèvement.....	51
Officiers et employés,	Service extérieur.....	56
do do	do intérieur.....	55
Observatoire magnétique de Québec—Rapport de W. A. Ashe.....		83
do de Toronto,	Rapport météorologique.....	75

## P.

Phare d'Arichat,	Cadre de la porte de cave renouvelé.....	17
Phare de l'île Amet,	Toit de la lanterne à être réparé.....	18
Phare de la Rivière-aux-Pommes—Chaudière mise à la place de l'ancienne.....		21
Phares de la Colombie-Britannique—Division.....		32
do do	James Gaudin, agent.....	32
do do	Nombre de stations de phare.....	32
do do	Nombre de gardiens de phare.....	32
do do	Nombre de bouées éclairées.....	32
Phare de l'île Bunker,	Réparations au cadre de la porte et à la fenêtre.....	20
Phare flottant de Barrington,	Nouvelle lanterne.....	19
Phare de l'île Christian,	Réparations au logement.....	10
Phare du Cap-Rosier,	Réparations au logement.....	13
Phare de la Baie-des-Vaches,	Nouveau cadre pour la lanterne.....	17
Phare de l'île Croucher,	Clôture refaite.....	19
Phare de l'île aux Atocas,	Bâtiment peinturé.....	20
Phare de False-Ducks,	Peinturé.....	8

# Marine et Pêcheries.

P—*Suite.*

	PAGE.
Pointe-au-Père,	Canot transporté à Québec..... 13
Phare de l'île du Grenadier,	Construction d'une clôture..... 8
Phare de Great-Duck,	Clôture neuve..... 10
Phare du Cap-Gaspé,	Construction d'un nouveau..... 12
Phare de l'île George,	Chambres doublées..... 15
Police de rade de Québec,	Rapport du surintendant..... 102
Pointe-Jérôme,	Trompette de brume à main fournie..... 18
Phare de Kagawong,	Mât et hangar neufs..... 10
Phare de Kamouraska,	Chaloupe réparée..... 13
Phares flottants,	Leur nombre total..... 1
do du lac Saint-Louis—Réparations.....	7
Phare de la Pointe-Basse,	Réparations aux bâtiments..... 17
Pare de Lingan,	Peinturage..... 17
Phare de Canso-Nord,	Réparations..... 18
Pointe-aux-Anglais,	Construction d'une nouvelle jetée..... 7
Pointe-Peter,	Réparations au brise-lames..... 8
Pelee-Spit,	Prolongé la bordure en acier de la jetée..... 9
Pointe-aux-Citrouilles,	Nouveau phare..... 12
Pointe-Riche,	Nouveau phare..... 13
Pope, George H.,	Rapport sur l'exportation du bétail..... 107
Phare de Pleasant-Point,	Réparations au logement..... 8
Phare de la Pointe-Clark,	Logement réparé..... 9
Phare de la Pointe-Tupper,	Clôture neuve..... 16
Phare de Petit de Grat,	Cale de la chaloupe réparée..... 17
Phare de la Pointe-Aconi,	Pont de la lanterne réparé..... 17
Phare de l'île Pomquet,	Nouvelle chaloupe fournie..... 18
Phare de Pugwash,	Logement réparé..... 19
Police de rade de Québec,	Nombre d'hommes et service..... 42
do do	SS. <i>Dolphin</i> employé au service..... 43
do do	Recettes et dépenses..... 43
Pointe de Sable,	Construction d'une tour..... 16
do	Réparations..... 19
Phare de l'île Wedge,	Fondations à être réparées..... 16
Predictions de température.....	73
do	Tableau de prédictions..... 74
Phare de Yarmouth,	Nouvelle lanterne et horloge fournies..... 20.
<b>Q</b>	
<i>Quadra</i> , ss.	En service, naufragé et radoubé..... 40
Quais et jetées,	Relévés..... 104
<b>R</b>	
Rivière Fraser, bras nord,	Nouvelles bouées placées..... 34
Rivière Somas,	Bouées enlevées..... 34
Récompenses pour sauvetage de vie—Crédit.....	50
do do do	Relévés des..... 115
<b>S</b>	
Service des phares et des côtes—Dépenses du.....	1
do do	Construction et entretien..... 1
do do	Crédits..... 1
do do	Division d'Ontario..... 1, 2
do do	Division de Québec..... 1, 10
do do	Division de la Nouvelle-Ecosse..... 1, 14
do do	Division du Nouveau-Brunswick..... 2, 25
do do	Division de l'île du Prince-Edouard..... 2, 30
do do	Division de la Colombie-Britannique..... 2, 32
do do	Relévés, de 1868 à 1892..... 2
Stations de phares,.....	Leur nombre total..... 2
do	Relévés, de 1868 à 1892..... 2
do	Frais d'entretien, de 1868 à 1992..... 4
Service météorologique,	Dépenses, etc..... 47
do	Rapport du directeur..... 71
Signal de brume de la Pointe des Ner-Milles—A être établi.....	4
Saint-Jean, N.-B.,	Balises de port réparées..... 26
do	Bouée-cloche du port réparée..... 29

## S—Suite.

	PAGE.	
Saint Jean, N.-B.,	Hôpital de la marine—Marins malades admis . . . . .	45
do	Observatoire magnétique—Rapport de D. L. Hutchinson . . . . .	82
Signal de brume de Scattarie—	Chaloupe fournie . . . . .	17, 20
do	de Sambro, Réservoir d'eau et bouée-espars . . . . .	19, 22
do	de Race-Rocks—Réparations à la chaudière . . . . .	32
Service de signaux et mouvements	de la glace—Dépenses, etc . . . . .	51
do	do do Rapport de l'inspecteur . . . . .	97
do	do do Rapports mensuels . . . . .	98
do	do do Ouverture de la navigation . . . . .	100
do	do do Cap-Race . . . . .	100
do	do do Déroit de Belle-Isle . . . . .	100
do	do do Premiers steamers partis d'Angleterre . . . . .	101
do	do do Premiers steamers signalés et arrivés . . . . .	101
Service de signaux de tempête—	Rapport météorologique . . . . .	72
do	do Tableau d'avis . . . . .	73
Stupart, R. F.,	Rapport de l'inspecteur des stations météorologiques . . . . .	76
Smith, W. H.,	Rapport du conseil des examinateurs de capitaines et seconds . . . . .	91
Supplément du rapport, à être publié . . . . .		1
Service des marées—Rapport de C. Carpmæl . . . . .		83
Station de White Head,	Réparations . . . . .	16
Signal de brume de l'île du Gros Canard—	Réparations au logement . . . . .	26
do	do de l'île aux Atocas—Réparations aux tuyaux . . . . .	20
do	do du Cap-Fourchu—Achevé . . . . .	21
do	do de Carmanah, Treuil de vapeur fourni . . . . .	32
Steamers fédéraux,	Réparés et mis en service . . . . .	37
do	Entretien et réparations . . . . .	41
do	Mode d'approvisionnement . . . . .	41
do	Frais d'entretien de 1883 à 1892 . . . . .	42
Signal de brume de la Pointe-Est—	Bâtiment réparé et peinturé . . . . .	32
Stations de signaux de brume,	Leur nombre . . . . .	2
do	S'approvisionnant de charbon dans la Nouvelle-Ecosse . . . . .	23
Sifflets de brume,	Leur nombre, de 1868 à 1892 . . . . .	2
Station de phare de Grand-Harbour—	Culée réparée . . . . .	27
do	de Green-Head, Réparations à faire . . . . .	27
Station de l'île de la Meule,	Nouveau signal de brume placé . . . . .	27
Station de phare de l'île Hamilton—	Réparations . . . . .	8
Signal de brume de Head-Harbour—	Nouvelle chaudière fournie . . . . .	27
Service postal d'hiver,	Nombre de voyages . . . . .	43
do	do Frais . . . . .	44
Station de l'île Lindoe,	Réparations à la bâtisse . . . . .	8
do	de Liscomb, do do . . . . .	16
do	de bateaux de sauvetage . . . . .	118
do	de l'île du Milieu, Réparations au bâtiment . . . . .	9
do	de la Montée-du-Lac, do . . . . .	13
do	du havre Margaree, Débarcadère réparé . . . . .	18
Signal de brume de l'île au Phoque	Machias—Nouveau réservoir . . . . .	27
Station de la Pointe de McQuestion—	Réparations . . . . .	7
Signal de brume de l'île de la Perdrix—	Réparation au logement et aux chaudières . . . . .	28
Signal de brume de la Pointe Lepréau—	Grue remplacée . . . . .	28
Stanley, ss.,	Réparé et mis en service d'hiver . . . . .	39
Sir James Douglas, ss.,	Mis en service . . . . .	40-41

## T.

Tracadie, N.-B.,	Prolongement de la plate-forme et chaloupe . . . . .	29
Tooker, commandant Wm.,	Rapport sur la levée hydrographique d'Anticosti . . . . .	117

## W.

Webber, B. C.,	Rapport de l'inspecteur des stations météorologiques . . . . .	78
Williamson, rév. James,	do sur l'observatoire de Kingston . . . . .	81

## RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

---

A l'honorable

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de mon ministère pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu d'une partie considérable des opérations jusqu'au 1er décembre 1892.

Un supplément accompagnera ce rapport. Il renfermera les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds; ceux des commissaires des havres de Toronto, Belleville, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Pictou et Sydney-nord, des commissaires de pilotes, des maîtres de port, des gouverneurs de port; les rapports de la police de rade de Montréal et Québec, ainsi que le relevé des naufrages et accidents.

La dépense totale faite par le ministère dans les différentes divisions de service public qu'il a administrées pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, y compris les appointements du personnel, a été de \$861,433.96, soit une diminution de \$12,698.80 sur la recette de l'exercice précédent. Le crédit voté par le parlement était de \$890,951.30, somme qui couvre aussi les appointements des employés du ministère. On remarquera que la dépense de l'exercice a été de \$29,517.34 moindre que le crédit.

Le nombre total des personnes attachées au service extérieur du ministère est, à la date du présent rapport, de 1,439.

La dépense faite pour le service des phares et des côtes s'est élevée à \$450,154.58, et les frais de construction à \$35,804.20; total pour l'entretien et la construction, \$485,988.78, tandis que pour l'exercice précédent les dépenses pour le service des phares et des côtes, y compris la construction, se chiffraient par \$492,196.99, accusant pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1892, une diminution de dépenses de \$6,238.21. Le crédit voté par le parlement pour ce service était de \$500,583.80: on voit donc que les déboursés, pour le même service, ont été de \$14,625.02 moindres que le crédit voté pour le dernier exercice.

### SERVICE DES PHARES.

Le service des phares du Canada couvre les divisions suivantes:—La division de l'Ontario, embrassant les phares à l'ouest de Montréal jusqu'aux territoires du Nord-Ouest; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle; la division de la Nouvelle-Ecosse, renfermant l'île Saint-Paul, le Cap-Breton, l'île de Sable et le cap Race, Terre-Neuve; la division du Nouveau-Brunswick, la division de l'île du Prince-Edouard, et la division de la Colombie-Britannique, renfermant chacune les phares qui se trouvent dans les limites provinciales.

Le nombre total des stations de phares, phares flottants et sifflets d'alarme du Canada, au 30 juin 1892, était de 611, et celui des feux de 730; le nombre des sifflets de brume à vapeur et des cornets de brume automatiques était de 56, et le nombre des gardiens de feux, mécaniciens de sifflets de brume, y compris les équipages des phares flottants, était de 624.

Voici quel était, au 31 décembre de chacune des années écoulées de 1868 à 1892, inclusivement, le nombre des feux, sifflets de brume et cornets automatiques en opération dans les différentes provinces du Canada.

Dans ce nombre sont comprises les stations de phares que le Canada entretient sur la côte de Terre-Neuve.

	Stations de phares.	Feux.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.
31 décembre 1868	198	227	2	.....
do 1869	219	233	2	.....
do 1870	240	278	4	.....
do 1871	264	297	8	.....
do 1872	280	314	13	.....
do 1873	316	363	17	.....
do 1874	342	384	18	.....
do 1875	377	444	22	.....
do 1876	407	488	24	.....
do 1877	416	509	25	2
do 1878	427	518	25	4
do 1879	443	542	23	6
do 1880	452	551	22	7
do 1881	462	553	23	9
do 1882	470	562	23	9
do 1883	484	578	23	9
do 1884	507	597	23	10
do 1885	526	617	23	12
do 1886	534	625	23	16
do 1887	561	658	23	24
do 1888	569	664	23	27
do 1889	579	675	24	29
do 1890	599	705	23	32
do 1891	605	710	23	31
do 1892	617	741	23	34

#### DIVISION D'ONTARIO.

Cette division renferme les phares et les phares flottants de la partie de la province de Québec à l'ouest de Montréal, ainsi que tous les phares de la province d'Ontario, c'est-à-dire les phares de la rivière Ottawa, du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal, des grands lacs, de quelques-uns des petits lacs de l'intérieur, et un phare et un phare flottant sur le lac Winnipeg, province du Manitoba.

Le nombre des phares, phares-balises, et phares flottants entretenus aux frais de l'Etat, dans la division d'Ontario, y compris les deux du Manitoba, est de 214, situés à 176 stations différentes.

Le nombre des gardiens de phares de cette division à la solde du gouvernement est de 166, mais les gardiens emploient, dans plusieurs cas, des aides qu'ils paient à même l'allocation que donne le gouvernement à cette fin.

Il y a aussi dans l'Ontario deux sifflets de brume, neuf cornets de brume, et trois cloches d'alarme, tous placés à des stations de phares, ainsi que deux bouées-cloches.

## Marine et Pêcheries.

Outre les feux entretenus par le département, comme il est dit ci-dessus, il y a dans l'Ontario, pour aider à la navigation : deux feux sur des ponts tournants, entretenus par les propriétaires de ces ponts ; un système de feux sur le canal Murray, entretenu par le département des chemins de fer et canaux ; quatre paires de feux d'alignement sur les rivières Détroit et Saint-Clair, entretenues par les propriétaires de navires américains principalement intéressés ; et douze feux sur des quais, entretenus par les municipalités ou corporations à qui appartiennent ces quais. Six de ces feux en dernier lieu nommés sont aidés par le département, qui fournit l'huile nécessaire à leur entretien.

A l'exception de ceux de la baie de Quinté, de la rivière d'Ottawa et des petits lacs, les phares de cette division ont été inspectés et approvisionnés par le surintendant, M. Patrick Harty, au cours des mois de juillet et d'août derniers.

Le steamer *Celtic*, de la maison Eneas D. McKay's Sons, d'Hamilton, fut noli-sé à cette fin pour la somme de \$4,000, mais ce navire, ayant fait naufrage entre la date de sa nolisation et le commencement de son voyage d'approvisionnement, a été remplacé par le propulseur *Acadia* au même prix. Dans le mois d'octobre M. Harty inspecta tous les feux de la rivière Ottawa.

### NOUVEAUX AIDES À LA NAVIGATION.

#### *Cornet de brume à l'extrémité est de la Longue-Pointe, lac Erié.*

De bonne heure au printemps on installa les machines dans le bâtiment du cornet de brume construit la saison dernière au phare à l'extrémité est de la Longue-Pointe, et le cornet de brume fut sonné pour la première fois le 1er mai dernier. Le cornet sonne pendant 7 secondes avec intervalles de 30 secondes entre chaque son. Le bâtiment du cornet de brume est situé à environ 200 verges au sud du phare et à environ 400 verges du rivage. Il est en bois, peinturé en blanc. Le cornet est élevé de 20 pieds au-dessus du niveau ordinaire du lac et fait face au sud-est. La chaudière à vapeur et les machines sont faites en double, de sorte que dans le cas où une des parties viendrait à se briser l'alarme pourrait être sonnée par l'autre machine, sans interruption.

Le prix du contrat fait avec messieurs McCall et Mason, pour la construction du bâtiment, a été de \$1,525, et les dépenses totales se rattachant à l'établissement du signal d'alarme, y compris la fourniture des doubles machines, ont été de \$4,686.39.

#### *Feux d'alignement de la Commune de Barriefield.*

Les feux d'alignement sur la commune de Barriefield, pour conduire dans le port de Kington, dont il est parlé dans le rapport de l'an dernier, ont été construits, et allumés pour la première fois le 13 juin dernier. Ces constructions sont des tours squelettes, en fer, de formes triangulaires, surmontées de balises ovales à claire voie, avec hangars à la base. Les balises sont peinturées en blanc, l'armature de fer en rouge, et les hangars en brun. Les feux sont blancs fixes, projetés de lanternes de locomotives, hissées au sommet des trépieds, et devraient être visibles à 12 milles de distance, sur un petit arc de chaque côté de la ligne de l'alignement.

Le bâtiment du premier feu d'alignement est situé à 370 pieds à l'est de l'extrémité du pont sur le Grand ruisseau Cataragoui ; il a 50 pieds de haut, et le feu se trouve à 48 pieds au-dessus du niveau du lac.

La tour du second feu d'alignement est située à 1,500 pieds au nord-est, dans une direction nord à partir du premier feu, et à 80 pieds de hauteur. Le feu se trouve à 75 pieds au-dessus du niveau du lac.

Les deux tours en fer ont été fournies par la *Canadian Bridge Company*, de Montréal, au prix de \$467.00. Les lanternes des feux ont été fournies par messieurs Robert Mitchell et Cie, de Montréal, et coûtent \$55 chacune. Les tours ont été construites, les hangars érigés, et les travaux complétés sous la direction de M. W. H. Noble, contremaître des travaux.

Les dépenses totales résultant de l'établissement de ces feux se chiffrent par \$1,190.67.

#### *Cornet de brume à Nine-Mile Point.*

Il a été décidé d'établir un cornet de brume à vapeur au phare de Nine-Mile Point, pour remplacer le clocher actuellement en usage, et l'on demandera dans le cours du présent hiver des soumissions pour la construction des bâtiments nécessaires.

#### *Feux d'alignement de Parry-Sound.*

On a décidé d'établir cinq feux d'alignement aux abords de Parry-Sound, en venant de la baie Georgienne, pour faciliter l'entrée dans ce port important pendant la nuit. On demandera des soumissions pour la construction des bâtiments nécessaires pendant le présent hiver.

#### *Feu sur l'île Giant's Tomb.*

Un phare est en cours de construction sur l'île Giant's Tomb, baie Georgienne, dans le chenal conduisant à Penetanguishene, Midland, Victoria Harbour, Waubauskene, Muskoka Mills, rivière Severn, etc., par contrat avec M. Alphonse Tessier, de Penetanguishene, au prix de \$1,595.

On espère que le feu pourra être allumé à l'ouverture de la navigation l'an prochain.

#### *Feux sur la rivière Sainte-Marie.*

Des représentations ont été faites au gouvernement du Canada par les officiers du service des phares des Etats-Unis en 1891, à l'effet que le gouvernement des Etats-Unis se proposait d'établir un système de feux d'alignements entre le Passage du Détour et le Sault Sainte-Marie, dans la rivière Sainte-Marie, afin de rendre plus facile l'immense trafic qui passe par la rivière du Sault, en permettant aux navires d'y naviguer de nuit aussi bien que de jour.

On a fait remarquer au gouvernement canadien qu'on ne pourrait organiser un système complet de feux si l'ingénieur était obligé de se limiter à la juridiction territoriale des Etats-Unis, parce que quelques-unes des lignes d'alignement nécessaires ne pouvaient être indiquées que sur la rive canadienne. Dans ces circonstances, on a suggéré au département d'étudier l'opportunité de coopérer avec le gouvernement des Etats-Unis, et, en établissant certains feux sur le côté canadien de la rivière, d'organiser un système combiné international. Le gouvernement décida alors de permettre au gouvernement des Etats-Unis de compléter son système en construisant les phares dont ils auraient besoin sur le territoire canadien, et cette décision fut communiquée par la voie convenable au colonel Ludlow, ingénieur des 9ème et 11ème divisions des phares. Il représenta cependant que les lois des Etats-Unis



prohibaient de construire des phares permanents sur d'autres emplacements que ceux appartenant aux Etats-Unis, et qu'en conséquence il ne pouvait se prévaloir des concessions faites par le gouvernement canadien, mais insistait pour faire reconsidérer le sujet en vue de la construction de phares canadiens. On envoya donc l'ingénieur en chef de ce département se consulter avec le colonel Ludlow, et en novembre dernier le gouvernement, agissant d'après le résultat de cette consultation, décida de coopérer avec le gouvernement des Etats-Unis en établissant le système de phares désiré. L'ingénieur en chef visita la rivière Sainte-Marie en mai dernier, en compagnie du colonel Ludlow, et il en résulta que 8 feux canadiens furent allumés en juillet et août derniers en même temps que 38 feux des Etats-Unis. On apprend que ces feux répondent admirablement aux fins proposées, et permettent la libre navigation de la rivière pendant la nuit, par toutes sortes de navires. Les feux sont spécialement avantageux pour les steamers d'un fort tirant d'eau, qui sont presque tous des navires américains. Les Etats-Unis ont depuis ce temps établi trois feux additionnels, et il est possible que de nouvelles modifications ou additions aux feux déjà établis seront nécessaires pour compléter parfaitement le système.

Ci-suit une description des feux canadiens établis comme il est dit ci-dessus :

### 1.—*Alignement d'aval. Sailors Encampment.*

Deux feux de lanternes rouges fixes, au bout de mâts sur la rive ouest de l'île Saint-Joseph, à un demi-mille en aval du quai Ross. Ces deux feux devraient être visibles à deux milles dans l'alignement et sur un petit arc de chaque côté de cet alignement.

Le mât de devant se trouve sur la ligne du rivage et a 17 pieds de haut. Le feu est élevé de 19 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Le mât de derrière se trouve à 64 pieds à l'est de la ligne du rivage, et est à 246 pieds S.  $\frac{7}{8}$  O. du mât de devant. Il a 22 pieds de haut et le feu se trouve à 26 pieds au-dessus de l'eau.

Les deux feux réunis en un seul, S.  $\frac{7}{8}$  O., guident les navires descendant la rivière jusqu'au delà du tournant de la Pointe Johnson. On devra garder cet alignement à partir de son intersection avec l'alignement du quai de Rains, jusqu'à ce qu'on ait passé le feu de l'Encampment, Etats-Unis, et alors laisser l'alignement à bâbord.

### 2.—*Alignement du quai de Rains.*

Deux feux de lanternes rouges fixes, au bout de mâts au quai de William Rains, sur la rive ouest de l'île Saint-Joseph, vis-à-vis la Pointe Johnson, et entre les deux alignements de Sailors Encampment. Ces feux devraient être visibles à deux milles de l'alignement et sur un petit arc de chaque côté de cet alignement.

Le mât de devant, de 17 pieds de haut, est placé près de l'extrémité extérieure du quai. Le feu est élevé de 15 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Le mât de derrière se trouve à 390 pieds sud-est de celui de devant. Il a 22 pieds de haut. Le feu se trouve à 24 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Cet alignement se trouve dans la même direction que celui de la Pointe des Bois (Etats-Unis), et est destiné à guider les navires qui descendent le courant à travers le passage Dark-Hole, S.-E., à partir de son intersection avec l'alignement est des Etats-Unis, Dark-Hole, jusqu'à son intersection avec les alignements de Sailors Encampment.

3.—*Alignement d'amont, Sailors Encampment.*

Deux feux de lanternes rouges fixes, au bout de mâts près de la rive ouest de l'île Saint-Joseph, un demi-mille en aval de la Pointe Reed. Ces deux feux sont visibles à deux milles dans l'alignement et sur un petit arc de chaque côté de cet alignement.

Le mât de devant est planté sur un terrain élevé, à 640 pieds du bord de la rivière dans l'alignement, et a 17 pieds de haut.

Le mat de derrière, de 22 pieds de haut, est à 260 pieds N.  $\frac{7}{8}$  E. du mât de devant. Le feu se trouve à 73 pieds au-dessus de l'eau.

Les deux feux réunis en un seul, N.  $\frac{7}{8}$  E., guident les navires remontant la rivière jusqu'au delà du tournant de la Pointe Johnson. On devrait prendre l'alignement aussitôt qu'on est devant le feu de l'Encampment (Etats-Unis), et le garder jusqu'à ce que les feux de la Pointe des Bois (Etats-Unis) tombent dans l'alignement.

Ces feux et ceux d'aval de Sailors Encampment sont dans le même alignement.

4.—*Alignement d'amont de Neebish-Est.*

Deux feux de lanternes rouges, exhibés d'un mât sur le côté est ou canadien de la rivière Sainte-Marie, à un demi-mille en amont des Pointes Ned et des Sauvages, et un mille en aval de la Pointe aux Bouleaux. Les deux feux devraient être visibles à deux milles dans l'alignement et sur un petit arc de chaque côté de cet alignement.

Le mât de devant est à 159 pieds du rivage dans la ligne d'alignement et a 17 pieds de hauteur. Le feu se trouve à 34 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Le mât de derrière est à 302 pieds N.  $\frac{1}{2}$  E. du premier. Il a 22 pieds de haut et le feu se trouve à 42 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Les deux feux réunis en un seul, N.  $\frac{1}{2}$  E., indiquent le même alignement que les feux américains d'East-Neebish, et sont destinés à guider les vaisseaux qui remontent la rivière par le chenal supérieur d'East-Neebish, à partir de son intersection de l'alignement d'Indian-Point (Etats-Unis), jusque vis-à-vis Indian-Point, d'où, en gouvernant vers le nord-nord-ouest, on remontera la rivière en évitant tous les obstacles jusqu'à l'intersection des feux d'alignement de Duck Island (Etats-Unis).

Les emplacements de tous ces feux ont été choisis par le colonel Ludlow lorsqu'il a fait le relevé de la rivière pour établir le système de feux américains, et les mâts ont été plantés sous la direction du capitaine Rouleau, pilote sur cette rivière.

Le total des dépenses faites pour l'établissement de ces feux a été de \$229.12.

*Phare de Potters Island.*

En conséquence de l'ouverture du canal Murray et de l'augmentation du trafic qui en est résultée, on a demandé avec instance l'établissement d'un phare à Nigger Island, dans la baie de Quinté, à un endroit où le chenal est étroit et difficile. On n'a pas jugé à propos d'établir un phare permanent à cet endroit avant qu'un relevé hydrographique de la baie eût démontré avec exactitude l'endroit convenable pour l'érection de cette aide à la navigation; mais en partie comme expérience, un feu temporaire hissé sur une perche a été établi à la pointe nord de l'île Potters sur la rive de Prince-Edouard, vis-à-vis Nigger Island. Le feu, qui est blanc fixe, exhibé d'une lanterne tubulaire hissée au bout d'un mât de 20 pieds de haut, a été allumé le 22 juin dernier. Il est élevé de 22 pieds au-dessus de l'eau, et devrait être visible de tous les points d'approche en venant du large.

# Marine et Pêcheries.

## PRINCIPALES RÉPARATIONS FAITES AUX STATIONS.

### *Jetée de Lachine.*

Des réparations, coûtant \$58.15, ont été faites au toit et aux côtés du phare et du logement du gardien durant la dernière saison.

### *Phares flottants du lac Saint-Louis.*

Des réparations ont été faites aux ponts des phares flottants n<sup>os</sup> 1 et 2, à la lanterne du phare flottant n<sup>o</sup> 3, et une nouvelle ancre et chaîne ont été fournies au phare flottant n<sup>o</sup> 2, au prix total de \$264.

### *Dorval.*

On a fait quelques réparations à la jetée pour remédier aux dommages faits par la glace; coût, \$57.40.

### *Pointe Claire.*

La jetée à cette station, ayant été en partie affouillée et déplacée par la glace, a été remplacée à partir du niveau de l'eau jusqu'au sommet par une couverture en plaques d'acier de  $\frac{3}{8}$  de pouce, de 36 pieds de long, 24 pieds de large, sur 9 pieds de hauteur, remplie de pierre noyée dans du béton, au prix de \$1,446. Ces travaux ont été faits sous la direction de M. W. H. Noble, contremaître des travaux, et l'on espère qu'elles seront permanentes. On se propose de placer de la blocaille en avant de cette jetée pour la protéger contre la poussée de la glace durant le prochain hiver.

### *Pointe aux Anglais.*

Des soumissions ont été demandées pour la nouvelle jetée de la Pointe aux Anglais, sur la rivière Ottawa, tel qu'indiqué dans le rapport de l'an dernier, et un contrat fut accordé à M. Richard Abbott, d'Ottawa, pour la construction de cette jetée, au prix de \$1,175. Les travaux sont en voie d'exécution et l'entrepreneur s'est obligé de les terminer avant le 15 mars prochain.

### *Saint-Placide.*

Le feu de derrière à cette station a été élevé de 12 pieds, et les deux tours changées de couleur et mises blanches, au prix de \$149.

### *Pointe McQuestion.*

Le mât à cette station a été remplacé par un nouveau de 18 pieds plus haut que l'ancien, au prix de \$20, afin d'exhiber la lumière par-dessus quelques arbres qui l'interceptaient auparavant.

### *Batture de Lancaster.*

Des réparations considérables ont été faites à cette station, y compris le placement de blocailles, pour former un brise-lames, le recouvrement en bardeaux du logement, et des réparations à la chaloupe, au prix de \$535.50. Les travaux ont été faits sous la surveillance de M. T. H. Hill, gardien du phare sur la jetée de Lancaster.

### *Jetée de Lancaster.*

La tour du phare d'amont à Lancaster a été réparée au prix de \$28.40, et 70 cordes de blocailles ont été fournies à l'entreprise à \$3 la corde pour protéger les fondations.

*Ile Hamilton.*

On a réparé et rejointoyé les fondations à cette station et la tour a été lambrissée à neuf. Les travaux ont été faits à l'entreprise pour \$150.

*Ile du Grenadier.*

Une nouvelle clôture a été construite autour du terrain du phare et la lanterne a été recouverte, au prix de \$87.75.

*Ile Lindoe.*

On a réparé les bâtiments à cette station et fourni une nouvelle chaloupe, au prix de \$86.50.

*Jack Straw.*

Les jetées à cette station ont été réparées, on a fourni 30 cordes de blocailles, élevé le phare et renouvelé les sous-seuils; on a posé une nouvelle plate-forme à la lanterne, et fait d'autres réparations au phare, qui était vieux et en mauvais état. M. Joshua Legge a fait ces travaux à l'entreprise pour \$425.

*False Ducks.*

Le phare a été jointoyé et blanchi à la chaux, et quelques petites réparations ont été faites au logement du gardien.

*Pointe Plaisante.*

Les fondations de l'habitation ont été réparées et on a recouvert le toit en bardeaux, au prix de \$124.56.

*Pointe Peter.*

On a profité de l'eau basse pour jointoyer la base du brise-lames, au prix de \$30.22

E. Chanteloup a fourni un nouveau mouvement d'horlogerie pour faire tourner l'appareil éclairant, au prix de \$450.

*Baie Weller.*

Les feux d'alignement ont été reculés à une distance d'environ 840 pieds à l'ouest de leurs anciens emplacements, afin d'indiquer un meilleur endroit pour franchir la bouée à l'entrée de la baie. Lorsqu'on les a déplacés on s'est aperçu que les seuils et certaines parties des poteaux étaient pourris, et les parties détériorées ont été remplacées par du bois neuf. Ces travaux ont été faits à l'entreprise par M. Geo. Crowe, de Trenton, au prix de \$216.20.

*Extrémité Est, Longue-Pointe.*

L'habitation a été recouverte en bardeaux et on a placé de la pierre sous le bâtiment du sifflet de brume pour retenir le sable, au prix de \$130.

*Extrémité Ouest, Longue-Pointe.*

La tour a été recouverte en bardeaux et les poteaux en partie renouvelés, au prix de \$334.

## Marine et Pêcheries.

### *Pelee Spit.*

Le recouvrement de la jetée en plaques d'acier a été prolongé et les angles de fer posés l'an dernier sur ces plaques, qui avaient été endommagés par les tempêtes, ont été réparés, sous la surveillance de M. Noble, au prix de \$516.45.

### *Ile du Milieu.*

Le bâtiment a été complètement renouvelé et recouvert en bardeaux. Le règlement du compte de ces travaux est encore en dispute, attendu que les travaux ont été entrepris sans une autorisation explicite.

### *Ile de Bois-Blanc.*

Les tours des feux d'alignement à la tête de l'île de Bois Blanc, dans la rivière Détroit, dont il est parlé dans le rapport de l'an dernier, ont été remplacées par des tours en fer. Les nouvelles structures sont des tours squelettes en fer, de forme triangulaire, surmontées de balises ovales à claire-voie. Ces deux tours sont construites sur les emplacements des vieilles bâtisses en bois. La tour de devant est située à 300 pieds de la pointe extrême nord de l'île, et a 70 pieds de hauteur. Les deux tours et les balises sont peinturées en blanc. Le feu est, comme auparavant, fixe blanc, et est élevé de 70 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Le feu d'alignement de derrière se trouve à 450 pieds S. par O.  $\frac{1}{2}$  O. de celui de devant. Il a 90 pieds de haut et est peinturé en rouge ainsi que sa balise. Le feu continue à être rouge fixe, et se trouve à 90 pieds au-dessus du niveau de la rivière. Ces deux feux devraient être visibles à environ deux milles dans un petit arc de chaque côté de l'alignement. Les tours ont été fournies par la *Canadian Bridge and Iron Co.* de Montréal pour \$573, prix du contrat. Elles ont été installées par M. W. H. Noble, contremaître des travaux, et le coût total des dépenses occasionnées par leur établissement a été de \$1,128.22.

### *Phare d'alignement de derrière de Corunna.*

Le phare d'alignement de derrière de Corunna, sur la rivière Saint-Clair, a été détruit par un incendie le 15 juin dernier. Des plans et devis ont été préparés pour une nouvelle tour, et un contrat fut accordé à M. James Adair, charpentier, de Courtright, pour la construction de cette tour, au prix de \$205, les travaux devant être terminés le 22 novembre prochain. Dans l'intervalle un feu temporaire est exhibé d'une lanterne hissée au bout d'une perche. La construction de devant et celle de derrière qui a été incendiée, et qui étaient des tours en charpente ouverte, ont été, le printemps dernier, en partie lambrissées, pour faciliter l'exhibition d'une lumière plus puissante. Ces travaux ont été faits à l'entreprise par M. J. Adair, pour \$205.

Pendant sa tournée d'inspection M. Harty a porté une attention spéciale à la fourniture de chaloupes aux différents phares, et à l'état des cabanes de chaloupes afin de les abriter convenablement. Il a fait rapport que plusieurs stations manquaient de chaloupes ou de cabanes pour leurs chaloupes, et on a pris des mesures pour corriger ces défauts. Les dépenses qui en résulteront seront faibles et seront portées aux comptes des diverses stations dans les comptes de l'an prochain.

### *Pointe Clarke.*

L'habitation a été recouverte en bardeaux, et l'on a fait quelques petites réparations ; coût, \$107.

*Cove Island.*

Une nouvelle pompe améliorée a été fournie et fixée à la machine du sifflet d'alarme, et l'on a posé quelques petits accessoires ; coût, \$183.

*Great Duck Island.*

On a autorisé le gardien à construire une nouvelle clôture.

*Ile Griffith.*

Le gardien a posé une clôture en fil métallique autour du terrain du phare, la tour et l'habitation ont été blanchies à la chaux et jointoyées, et une nouvelle cabane bâtie pour la chaloupe. Le coût de ces travaux a été de \$125.

*Ile Christian.*

On a fait quelques réparations nécessaires à l'habitation et bâti une nouvelle cabane pour la chaloupe ; coût, \$108.17.

*Bouée-cloche de Lone Rock.*

A dérivé de son mouillage au commencement de septembre. On a fourni une nouvelle ancre avec sa chaîne au coût de \$200, et la bouée a été remplacée.

*Rocher Rouge.*

Le gardien a construit deux jetées pour protéger la chaloupe du phare, au prix de \$100.

*Kagawong.*

Le mât et le hangar d'où le feu était exhibé ont été brûlés par un incendie qui a détruit la plus grande partie du village le 18 octobre dernier. On a intention de replacer ce feu au bout d'un mât par une tour fermée, le printemps prochain.

## DIVISION DE QUÉBEC.

Cette division comprend les phares et phares flottants en aval de Montréal, sur le Saint-Laurent, ceux de la rivière Richelieu et du lac Memphremagog, ainsi que tous les phares, phares flottants, sifflets de brume à vapeur, bouées et balises du fleuve et du golfe Saint-Laurent, dans les limites de la province de Québec, en même temps que ceux de la côte nord-ouest de Terre-Neuve et de la côte du Labrador. Cette division est administrée par M. J. U. Gregory, l'agent du ministère à Québec, qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle les vapeurs fédéraux *Alert* et *Druid*.

Indépendamment de ses fonctions d'agent du ministère de la marine et des missions que le ministère des pêcheries peut lui donner à remplir dans le port de Québec, M. Gregory est surintendant de la police fluviale et préposé à l'engagement des matelots dans ce port, il exécute les ordres du conseil de commerce britannique en rapport avec les marins dénués de ressources, les naufrages et les accidents en mer, et est receveur d'épaves.

Son personnel d'employés se compose de M. L. A. Blanchet, comptable et sous-préposé à l'engagement des matelots ; G. H. O'Farrell et A. Hamel, commis ; N. Fitzhenry, garde-magasin et gardien de quai. Le capitaine E. Larochelle, inspecteur des feux et pilote, était aussi attaché à l'agence jusqu'à la date du 30 juin, lorsqu'il

## Marine et Pêcheries.

donna sa démission. Les ateliers sont sous le contrôle de C. Vézina, maître-forgeron de navires, et Pierre Jobin, maître-charpentier.

A la clôture de la navigation, cette division comptait 150 feux à 114 stations, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 7 canons de brume, 2 stations de bombes explosives, 2 cornets de brume et 8 cornets de brume à vapeur, 10 bouées à gaz, dont 4 sont munies de cloches, et 59 balises.

Le steamer *Alert* a approvisionné tous les phares du bas du fleuve, du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti, du détroit de Belle-Isle, du Labrador et de la côte nord-ouest de Terre-Neuve.

Le *Druid* n'a été mis en commission que tard en septembre 1892; il fut équipé à la hâte pour transporter des appareils de désinfection à la Grosse-Ile, lorsqu'on y prenait des précautions contre l'introduction du choléra. Le steamer a été mis sous le contrôle du surintendant de la Grosse-Ile, mais il fut équipé et approvisionné par le département.

Les feux entre Québec et Montréal ont été approvisionnés d'une manière différente des années antérieures; autrefois, l'inspection et la livraison des approvisionnements se faisaient par les officiers et l'équipage du *Druid*. Dans le printemps de 1892 les approvisionnements furent mis à bord des bateaux de marché, et furent débarqués aux quais les plus rapprochés des phares. Le capitaine Demers était chargé de ces approvisionnements, et sous ses ordres ils furent transportés aux endroits où en avait besoin, en même temps qu'il faisait l'inspection des phares.

Tous les feux, signaux de brume, etc., de cette division, en aval de Québec, ont été inspectés en partie par le capitaine Laroche et par M. G. H. O'Farrell, M. Pierre Jobin, maître-charpentier, et M. J. Ralph, mécanicien-chef du steamer *Alert*, après la résignation du capitaine Laroche.

Les bouées à gaz, au nombre de 10, ont été posées et entretenues par l'*Alert* et par les remorqueurs spécialement employés à cette fin, lorsque l'*Alert* n'était pas disponible.

### NOUVEAUX SIGNAUX DE BRUME.

#### *Cap de la Madeleine.*

Le sifflet de brume à vapeur, dont il est parlé dans le rapport de l'an dernier, a été mis en opération le 24 septembre dernier, à la station du Cap de la Madeleine, sur la rive sud du golfe Saint Laurent.

Des soumissions pour la construction des bâtiments nécessaires ont été demandées en mai dernier, mais aucune soumission n'ayant été reçue, les travaux furent faits sous la direction de l'agent du département à Québec; les matériaux nécessaires furent achetés sur le marché de Québec et envoyés à cette station par le steamer du gouvernement. Le bâtiment du sifflet de brume est en bois, peinturé en blanc, avec toit brun, et est situé sur le sommet d'une falaise en avant et un peu à l'ouest de la tour du phare.

Le sifflet, qui est élevé de 128 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, donne un son de 8 secondes de durée, avec intervalle de 22 secondes entre les sons. Les dépenses totales de l'établissement de ce sifflet de brume sont de \$530.

## AMÉLIORATIONS OU RÉPARATIONS CONSIDÉRABLES.

*Pointe aux Citrouilles.*

Des soumissions furent demandées, le printemps dernier, pour un nouveau phare pour remplacer la perche temporaire à la Pointe aux Citrouilles, dans le comté de Champlain, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, tel que mentionné dans le rapport de l'an dernier, et un contrat fut accordé à M. F. A. Verrette, de Trois-Rivières, pour la construction de ce phare pour \$1,675. L'entreprise a été régulièrement complétée et le feu allumé pour la première fois le 14 septembre dernier. Il est blanc fixe, élevé de 40 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à une distance de 11 milles de tous les points d'approche. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petite dimension. La jetée est construite sur un banc de gravier à l'endroit le plus proéminent d'une pointe basse. Le phare est une construction carrée en bois, surmontée d'une lanterne en fer, peinte en rouge, et s'élève sur une plate-forme vers le milieu de la hauteur. La hauteur depuis le pied de la tour jusqu'à la girouette de la lanterne est de 41 pieds.

Les dépenses totales se rattachant aux améliorations faites à cette station ont été de \$1,679.55.

*Bouées à gaz de la batture des Trembles.*

Le 29 juin dernier, deux bouées à gaz avec cloches ont remplacé les phares flottants provisoirement établis, pendant les deux saisons antérieures, au large de l'extrémité ouest de la batture Paget, près de Sainte-Croix, dans le fleuve Saint-Laurent, en amont de Québec. Les bouées sont ancrées aux endroits ci-devant occupées par les goélettes, et sont peinturées en rouge et portent les mots "Batture des Trembles" et "Sainte-Croix," respectivement. Chaque bouée montre un feu blanc occultant, élevé de 14 pieds au-dessus de l'eau, et la cloche sonne automatiquement par l'action des vagues.

Ces bouées ont été achetées en Angleterre, de la *Pintsch Patent Lighting Co. (Limited)*, et coûtent ensemble \$3,700.

*Cap Gaspé.*

M. Nesbitt a terminé son entreprise pour la construction d'un phare, servant en même temps de logement pour le gardien, à la station du Cap Gaspé, et le nouveau feu a été allumé pour la première fois le 1er novembre 1892.

Le nouveau feu est un feu catoptrique blanc rotatif, donnant trois éclats brillants avec intervalles de 15 secondes entre leur point de plus vif éclat, suivi d'un intervalle de 30 secondes, durant la plus grande partie duquel le feu est éclipié, complétant ainsi une révolution dans une minute. Il est élevé de 353 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à 26 milles de distance. Le phare s'élève sur l'emplacement du vieux, près du bord du précipice qui forme la face sud du cap. C'est une structure servant à la fois de phare et de logement, la tour carrée s'élevant vers le milieu de la façade sud de l'habitation. Les murs du bâtiment sont blancs; le toit de l'habitation n'est pas peinturé. La lanterne de fer qui surmonte la tour est rouge. La hauteur du bâtiment depuis sa base jusqu'à la girouette de la lanterne est de 46 pieds.

Le coût total de la construction de ce phare a été de \$5,421.10.



## Marine et Pêcheries.

### *Pointe Riche.*

Des soumissions furent demandées le printemps dernier pour la construction d'un nouveau phare sur la Pointe Riche, Terre-Neuve, tel que mentionné dans le rapport de l'an dernier, et un contrat fut signé avec M. Daniel McDonald, de Picton, N.-E., le plus bas soumissionnaire, pour \$1,750. Il termina les travaux d'une manière satisfaisante et le nouveau feu fut allumé pour la première fois le 20 octobre. C'est un feu catoptrique blanc rotatif, donnant deux éclats brillants avec un intervalle de 10 secondes entre leurs points de plus vif éclat, suivi d'un intervalle de 30 secondes, durant la plus grande partie duquel le feu est éclipsé, complétant ainsi une révolution en quarante-cinq secondes. Le feu se trouve à 93 pieds au-dessus du niveau des plus hautes eaux, et devrait être visible à 15 milles de tous les points d'approche du côté de la mer.

La nouvelle tour est une construction octogone en bois, peinte en blanc, surmontée d'une lanterne en fer peinte en rouge. Elle s'élève sur l'emplacement de l'ancienne construction, près de la pointe extrême, sur un terrain de 44 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Sa hauteur à partir de terre à la girouette de la lanterne est de 58 pieds.

Le coût total occasionné par la reconstruction de ce phare a été de \$2,347.51.

### MENUES RÉPARATIONS, ETC.

Voici un état des quelques menues réparations et améliorations faites aux différentes stations dans cette agence dans le cours du dernier exercice. Outre celles mentionnées, on a fait des réparations ordinaires, délivré des approvisionnements et peinturé où c'était nécessaire :—

#### *Bellechasse.*

On a fourni un bon cabestan pour hisser la chaloupe dont se sert le gardien du phare.

#### *Kamouraska.*

Le bateau de cette station a chassé sur ses ancres l'automne dernier et a été endommagé. Le bateau a été réparé à l'Île Verte et est maintenant en bon état.

#### *Pointe-au-Père.*

Le canot de sauvetage qui était à cette station a été amené à Québec.

#### *Pointe-des-Monts.*

Deux hommes amenés de Québec par l'*Alert* ont fait des réparations à cette station.

#### *Montee-du-Lac.*

On a fait des réparations à cette station l'automne dernier.

#### *Cap-Rosier.*

On a débarqué du bois de construction et deux charpentiers ont été laissés ici pour faire les réparations nécessaires à la tour.

*Pointe Sud-ouest, Anticosti.*

Deux charpentiers amenés de Québec ont été laissés ici pour construire un bâtiment qui servira au marégraphe qu'on placera à cet endroit.

*Pointe Sud, Anticosti.*

On a débarqué du bois de construction pour réparer la maison de refuge des marins.

*Forteau.*

Des charpentiers, aidés par l'équipage du steamer *Alert*, ont enlevé le sifflet d'alarme et le bâtiment qui l'abritait, pour les transporter à un endroit au-dessous et en avant du phare, afin que l'alarme puisse être donnée d'une pointe de terre élevée. Le gardien a réparé la chaloupe de cette station.

## DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cette division, placée sous le contrôle de M. H. W. Johnston, agent du ministère dans cette province, possède aujourd'hui 69 phares exhibant 187 feux, 1 phare flottant, 16 sifflets de brume à vapeur, 17 signaux de brume à main, 2 cloches de brume, 1 station de bombes à signaux, 12 bouées automatiques à signal, 9 bouées-cloches en fer, 92 bouées-barils en fer, environ 700 bouées de bouts de mâts et autres petites bouées, 8 balises fixes, 15 stations de bateaux de sauvetage, 3 établissements de secours et 4 stations de signaux. Le steamer fédéral *Newfield* est aussi sous le contrôle de cette agence.

Les phares, signaux de brume et stations de sauvetage ont été visités par M. C. A. Hutchins, surintendant des phares de la Nouvelle-Ecosse. M. Warner, le mécanicien du *Newfield*, a aussi examiné les chaudières et les machines, lorsque l'occasion s'en est présentée.

## FEUX NOUVEAUX.

Les deux nouveaux phares sont en voie de construction et seront prêts à être mis en service cette année.

*Dover—A l'ouest d'Halifax.*

On a construit un petit phare avec un logement attenant sur l'extrémité sud de l'île Colloghan, dans le port de Dover, dans le comté d'Halifax, tel que mentionné dans le rapport de l'an dernier.

Le bâtiment est en bois, peinturé en blanc, et consiste en une tour carrée qui renferme le logement du gardien. La tour est surmontée d'une lanterne en fer, peinturée en rouge, et a 31 pieds de haut depuis sa base jusqu'à la girouette sur la lanterne.

Le feu sera blanc fixe, élevé de 50 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à 12 milles de tous les points d'approche. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petite dimension.

Le feu est placé de manière que les navires s'en approchant dans une direction N.N.O. passeront au large et à l'ouest des brisants de Shag Bay, qui sont indiqués par une bouée-baril en fer rouge, et entreront dans le port à l'est de l'île Fleming.

Les dépenses totales se rattachant à la construction de ce phare ont été de \$1,263.05.

# Marine et Pêcheries.

## *Ile Candlebox.*

Comme la plus basse soumission reçue l'an dernier pour la construction d'un phare sur cette île était considérée trop élevée, et comme le département après mûre délibération a jugé à propos de faire faire ces travaux par soumission, et à l'entreprise plutôt qu'à la journée, de nouvelles soumissions furent demandées en juin dernier, et un contrat fut accordé à M. John B. Porter, de Belleville, comté d'Yarmouth, pour la somme de \$2,248, chiffre de la plus basse soumission. Les travaux seront probablement terminés dans peu de temps.

## PRINCIPALES RÉPARATIONS FAITES AUX PHARES ACTUELS.

Voici un état des principales réparations et améliorations faites aux différentes stations dans le cours de l'an dernier. Outre celles mentionnées, on a fait les réparations ordinaires, remplacé les approvisionnements et peinturé où c'était nécessaire.

### À L'EST D'HALIFAX.

#### *Ile George.*

Deux chambres à coucher qui n'étaient pas terminées dans le phare ont été lambrissées en bois et munies de portes. L'ouvrage a été fait par M. John Mulrooney, d'Halifax.

#### *Meagher's Beach.*

L'expérience faite l'an dernier de construire deux clayonnages en caissons dans le but de protéger la grève ayant eu un résultat favorable, M. Anderson, ingénieur en chef du département, a préparé en mai dernier des plans et devis pour la construction de quatre clayonnages additionnels de 40 pieds de long sur 10 pieds de large, et d'un brise-lames partant de l'extrémité des ouvrages en pilotis sur le côté est de la tour du phare jusqu'à une distance de 75 pieds, et de là jusqu'au quai servant de débarcadère aux bateaux, distance de 210 pieds. On a eu quelques difficultés à se procurer des pièces de bois convenables pour ces travaux, et il en est résulté que le commencement des travaux s'est trouvé retardé. On a enfin pu acheter trois cent soixante-neuf pièces de bois convenables de M. Robert Routledge, de Sheet Harbour, et on les a débarquées à Meagher's Beach, au prix de \$566.61. Les travaux ont été commencés le 4 août sous la surveillance de M. Edward Horne, gardien de Meagher's Beach, et furent terminés vers la fin d'octobre.

#### *Ile du Diable.*

Les lampes à brûleurs Silber en usage jusqu'à présent au phare de l'Est ont été changées pour de grandes lampes à mèche plate, de sorte que les lampes des deux feux sont semblables. Une clôture en fil métallique a été construite pour empêcher les animaux de détériorer les bâtiments et détruire le jardin du gardien.

#### *Ile aux Œufs.*

La cale de la chaloupe ayant été en partie détruite par les tempêtes de l'hiver, des réparations ont été faites en mai dernier par M. John Mulrooney, qui a réparé 100 pieds de l'ancienne cale, et construit 63 pieds de nouveaux ouvrages. La plate-forme de la lanterne a été réparée avec de la grosse toile à voile où c'était nécessaire.

*Sheet Rock.*

La cale du débarcadère ayant été détruite par la mer l'hiver dernier, M. John Chisholm, de Dartmouth, a été envoyé pour construire une nouvelle cale, pourvu que le coût ne dépassât pas l'estimation de \$300 autorisée par le département. On a construit une bonne et solide cale, bien attachée et ballastée, au prix total de \$295.92. La cheminée de la cuisine a été démolie et reconstruite à partir du toit, deux poulies pour la corde du mouvement d'horlogerie ont été fournies, et on a ajusté les supports de l'arbre de couche.

*Liscomb.*

Le toit de la cuisine a été recouvert en bardeaux.

*Ile Wedge.*

Trois coins du mur de fondation ont été démolis et reconstruits, et le mur tout entier a été jointoyé avec du mortier de ciment. L'égout sortant de la cave a été ouvert et renouvelé, et l'on a fourni une nouvelle boîte conduisant du réservoir au tuyau de la pompe.

*Country Harbour.*

Les dix carreaux de verre de la lanterne ont été enlevés et reposés avec des bandes de caoutchouc, parce que toutes les vitres étaient craquées et que le mastic était défectueux. Une expérience semblable faite au cap Sable, l'an dernier, a eu pour résultat d'empêcher les vitres de craquer sous la vibration du phare pendant les grosses tempêtes. Une nouvelle chaloupe a été fournie et les bâtiments ont été peints.

*Baie Tor.*

On a fourni cinq nouvelles lampes pour remplacer celles qui étaient vieilles et usées.

*Whitehead.*

Le toit du magasin au débarcadère a été recouvert en bardeaux, quelques menues réparations ont été faites au magasin de cette station, et un nouveau plancher posé dans la cuisine. Phare et bâtiments peints.

*Canso Harbour.*

On a réparé le plâtre dans deux chambres.

*Sand Point.*

Le département a décidé d'abolir le phare d'ancien modèle à cette station, pour le remplacer l'an prochain par une tour plus moderne munie d'un appareil d'éclairage plus puissant. Ces travaux seront donnés à l'entreprise.

*Pointe Tupper.*

On est à construire une nouvelle clôture pour remplacer l'ancienne qui entourait le terrain du phare. On a fourni un nouveau pavillon.

*Crichton's Head.*

L'extrémité est du brise-lames a été réparée en remplaçant plusieurs vieilles pièces de bois pourries, et en le remplissant de pierre.

*Ile du Jersais.*

On a fourni un nouveau capuchon en cuivre pour la lanterne, et on a réparé la cheminée et peinturé le phare.

## Marine et Pêcheries.

### *Arichat.*

Renouvelé le cadre de la porte de la cave, et nouveau capuchon posé au ventilateur.

### *Petit de Grat.*

On a réparé la cale du bateau et recouvert en bardeaux le mur du dépôt d'huile.

### *Ile Verte.*

On a fourni une nouvelle horloge Chanteloup pour remplacer la vieille horloge en usage jusqu'à ce jour. Fourni deux nouveaux réflecteurs.

### *Ile Ouétique.*

Réparé la main-courante de la plateforme de la lanterne.

### *Ile Guyon.*

Fourni trois nouveaux réflecteurs et réparé quatre nouvelles lampes.

### *Gabarous.*

On a construit un chemin de cent cinquante pieds de long sur le marais, au prix de \$20.

### *Louisbourg.*

Réparé cinq lampes, fourni un pavillon et une lunette d'approche, et peinturé le phare et les bâtiments.

### *Main-à-Dieu.*

Le verre de la lanterne sera enlevé et posé de nouveau avec des bandes de caoutchouc, parce que le mastic est devenu mauvais et que le verre avait craqué par la vibration de la bâtisse.

### *Scattarie.*

On a fourni une chaloupe à cette station, renouvelé le plancher de la cuisine, et fait d'autres petites réparations à la bâtisse.

### *Baie des Vaches.*

On a fait un nouveau cadre pour la lanterne, renouvelé le toit de la maison, et fourni une nouvelle lanterne.

### *Low Point.*

Recouvert en bardeaux le toit de la grange, et peinturé le phare et les bâtiments.

### *Lingan.*

Peinturé le phare et fourni au gardien une égohine, une équerre et une varlope pour faire les réparations ordinaires.

### *Pointe Aconi.*

Réparé la plateforme de la lanterne, et fourni un poteau de main-courante.

### *Pointe du Rocher Noir.*

Nouveau seuil et plancher posés dans le porche d'entrée et toit réparé; phare peinturé.

*Pointe McKenzie.*

Toit de logement du gardien recouvert en bardeaux ; plateforme de la lanterne recouverte en grosse toile, et nouvelle marche posée à l'entrée de la porte du phare. Phare peinturé.

*Grand Narrows.*

On a décidé d'abolir ce phare et d'en construire un nouveau sur la pointe Gillis, qui sera plus utile en ce qu'il offrira une bonne lumière aux vaisseaux naviguant sur le lac du Bras-d'Or à l'ouest des Grand-Narrows et guidera les vaisseaux qui chercheront à se réfugier dans le havre de Gillis.

*Ile Freestone.*

On est à construire un petit brise-lames pour protéger les bâtiments contre les empiétements de la mer, qui dans le cours de l'hiver dernier a enlevé la plage de gravier en avant du mât du feu et du logement du gardien.

*Pointe Jérôme.*

Trompette de brume à main réparée, et fourni cinq nouvelles cheminées pour les lampes.

*Ile Bird.*

Nouveau tuyaux de décharge posés aux gouttières conduisant aux citernes dans la cave. Fourni de nouvelles cordes d'horloge en fil métallique et une douille de fuseau pour l'horloge rotative.

*Cap Saint-Laurent.*

La cale de débarquement a été renouvelée et la cabane de la chaloupe reprise en sous-œuvre.

*Havre de Margaree.*

Réparé la cale d'embarquement et fourni un cabestan à la cabane de la chaloupe ; nouveau plancher posé dans la cuisine et réparé le plâtrage dans deux chambres.

Le feu extérieur sur la jetée sera placé à la clôture de la navigation dans un endroit sûr, à cause du mauvais état de la jetée. Il sera replacé à un endroit convenable à l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

*Canso-Nord.*

Cheminée bâtie jusqu'au-dessus de la lanterne, et gouttières conduisant au réservoir réparées.

*Ile Pomquet.*

La nouvelle chaloupe, rapportée comme fournie l'an dernier, n'a été envoyée que cette année, avec d'autres approvisionnements ; bâtiment peinturé.

*Caribou.*

Toit recouvert en bardeaux et clôture renouvelée ; bâtiment peinturé.

*Ile Amet.*

Le toit de la lanterne et le brise-lames seront réparés cette année.

## Marine et Pêcheries.

### *Pugwash.*

Le toit du bâtiment a été recouvert en bardeaux.

### A L'OUEST D'HALIFAX.

#### *Chebucto-Head.*

Bâtisse peinte; fourni une nouvelle corde d'horloge et deux poids de 30 livres.

#### *Sambro.*

Le réservoir d'eau dans la vieille bâtisse du sifflet d'alarme a été aménagé en magasin, où l'on a emmagasiné un approvisionnement de cartouches de coton pour le canon. On a fait des améliorations dans la chambre de garde et fourni un poêle; bâtiments peints.

#### *Ile Betty.*

On a placé dans cette station un cornet de brume à main qui devra être sonné en réponse au sifflet de steamers dans les temps de brume; bâtiments peints; on a construit un trottoir sur la partie marécageuse du chemin conduisant du débarcadère au phare.

#### *Ile Croucher.*

Renouvelé la clôture qui entoure le phare.

#### *Chester Ironbound.*

On a placé à cette station un cornet de brume à main qui devra être sonné en réponse au sifflet des steamers dans les temps de brume; bâtiment peint.

#### *Ile Moser.*

Bâtiment peint et fourni un nouveau cornet de brume à main.

#### *Little Hope.*

La cale de débarquement a été réparée sous la surveillance du gardien, au prix de \$42.50.

#### *Ile Carter.*

On a recouvert en bardeaux le toit du logement du gardien.

#### *Sand Point.*

On a fait certaines réparations au tablier de la jetée.

#### *Phare flottant de Barrington.*

Fourni une nouvelle lanterne. Les ancres seront levées, examinées et replacées, et si c'est possible cette année le vaisseau sera tiré sur la côte pour nettoyer et peindre la coque.

#### *Ile aux Phoques.*

Une lampe à 4 mèches de chanvre a été fournie pour remplacer la lampe à 1 mèche en usage jusqu'à ce jour, afin d'améliorer l'utilité de ce feu important. On gardera la vieille lampe comme lampe de rechange en cas d'accident.

*Yarmouth.*

Une nouvelle lanterne en fer de 10½ pieds munie d'une grande horloge rotative Chanteloup et d'un appareil éclairant, composé de neuf lampes de grandes dimensions à mèches plates avec réflecteurs de 20½ pouces, a été installée sur la tour du phare à la place de l'ancienne lanterne et des petites lampes en usage jusqu'à présent. On a aussi changé le caractère du feu, qui était intermittent, pour un feu rotatif blanc, donnant trois éclats brillants blancs à intervalles de vingt secondes entre leur points de plus grand éclat, suivi d'un intervalle de 40 secondes. Les travaux ont été faits sous la surveillance de M. B. R. Williams, de Yarmouth, et le nouveau feu a été allumé le 20 août. Trois des côtés de la tour du phare ont été recouverts en bardaux et la bâtisse a été peinte. Le coût total de ces améliorations a été de \$2,805.89.

*Ile Bunker.*

Posé une nouvelle porte d'entrée avec son cadre et réparé la fenêtre. On étudie encore l'opportunité de construire une jetée en béton pour le phare.

*Cap Sainte-Marie.*

Réparé et recouvert en toile à voile la plateforme de la lanterne.

*Meteghan.*

Fourni une lampe à lentille verte à la place du feu catoptrique.

## SIGNAUX DE BRUME.

*Cap Race.*

Les deux chaudières ont été regarnies de tubes. Fourni un nouveau tuyau pour la fumée. L'appareil Crosby a été enlevé, réparé et remplacé. Renouvelé les seuils de la maison du sifflet d'alarme sur une longueur de 37 pieds et réparé une partie du toit et du lambrissage. Les seuils, toit et côtés du chemin couvert conduisant de la maison du sifflet au phare, 250 pieds de long, ont aussi été réparés.

*Ile Saint-Paul.*

Les supports et la boîte à feu de la chaudière réparés à deux endroits. Fourni un sifflet de 10 pouces avec cloche supplémentaire.

*Cranberry Head.*

Bâtiments peints. Pistons enlevés, nettoyés et remplacés. Fourni un robinet et une soupape de détente.

*Scattarie.*

Fourni 100 pieds de boîte à feu. Réparé le lambrissage de la maison de la machine.

*Ile aux Atocas.*

Fourni des tuyaux, coins, filières et soupape de détente, et petites réparations aux tuyaux de vapeur.

*Chebucto Head.*

La bâtisse a été terminée, les chaudières placées, les raccordements faits, et le signal de brume mis en opération le 1er juin dernier. Les chaudières ont été débar-



## Marine et Pêcheries.

quées par le *Newfield* et les raccordements faits par MM. McDonald et Cie, d'Halifax. Les patrons de navires fréquentant Halifax ont exprimé beaucoup de satisfaction de ce signal de brume, et il a déjà prouvé son utilité en aidant beaucoup les navires qui cherchent à entrer dans le port d'Halifax dans les temps de brume.

Le bâtiment du sifflet de brume se trouve en avant et au-dessus du phare sur un emplacement à l'extrémité de la pointe, à 174 pieds du bord de l'eau. Il est en brique rouge avec toit en ardoise, et les sifflets sont à 73 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux.

Toutes les machines sont doubles, pour prévenir le risque des retards en cas d'accidents. Les signaux se donnent par sons uniques de 10 secondes de durée, avec intervalles de 50 secondes entre chaque son.

### *Sambro.*

La chambre de garde a été améliorée et munie d'un store. Une grande proportion des détonateurs continue d'être inutile, et l'on se propose de faire quelques expériences avec des capsules de dynamite, afin d'avoir quelque chose à laquelle on puisse se fier pour tirer les signaux à intervalles réguliers.

### *Ile Cross.*

On a construit un hangar de 20 x 30 au débarcadère pour emmagasiner provisoirement l'huile et les approvisionnements du phare. Le réservoir a été agrandi de 6 x 8 à 20 x 30 et a été recouvert d'un toit. Ces travaux ont été faits par M. John Chisholm, charpentier, de Dartmouth.

Fourni trois tuyaux et remplacé la boîte de ces tuyaux. Fourni un nouveau manomètre.

### *Cap Fourchu.*

La nouvelle bâtisse en briques pour le sifflet d'alarme a été terminée tel qu'indiqué dans le rapport de l'an dernier. La chaudière double construite par la *Pictou Iron Foundry Co.* a été installée à côté de celle fournie l'automne dernier par W. G. Matheson, New-Glasgow, et tous les raccordements ont été faits. Ces deux chaudières ont été recouvertes en ciment d'amiante par la *Burrill, Johnstone Iron Company*, de Yarmouth. Un appareil automatique de Crosby a aussi été fourni. Cette station est maintenant une des plus complètes de la côte, étant munie de chaudières de rechange.

### *Cap d'Or.*

Chaudière réparée à trois endroits.

### *Rivière aux Pommes.*

Une nouvelle chaudière horizontale de rechange a été envoyée de nos magasins et on l'a installée à la place de la vieille chaudière verticale en usage jusqu'à présent, et qui avait servi auparavant à St. Martin's Head. On a aussi réparé les fondations sous le cylindre.

### SERVICE DES BOUÉES.

Le *Newfield* a enlevé les bouées de notre côte est pour l'hiver, vers le milieu de janvier cette année, et les a remplacées pour la saison de navigation entre les 4 et 11 mai. Pour ce service, on a trouvé qu'il était nécessaire de faire deux voyages, parce que le navire ne pouvait pas toutes les prendre sur son pont en un seul voyage.

Conformément aux instructions, le *Newfield* a consacré plus de temps l'an passé que les années précédentes pour changer les bouées et les ancrages sur la côte et les bouées dans le port d'Halifax.

Dans le cours de novembre et de décembre, à mesure que l'occasion s'en présentait, toutes les bouées et ancrages ci-dessus ont été changés, et en mai et juin les bouées et ancrages de la côte ont de nouveau été changés ainsi que les bouées dans le port d'Halifax, laissant les mêmes ancrages pour le service d'été. Avant que les navires prennent leurs quartiers d'hiver, on se propose de changer encore les bouées et ancrages pour un autre service de six mois. Ce plan a parfaitement démontré la nécessité de faire ces changements, au moins tous les six mois, ainsi que le prouve la courte liste d'accidents qui suit, comparée à celles des années précédentes :—

*Bouée automatique de Bantam.*

21 novembre 1891. Le *Newfield* a trouvé le jas de l'ancre parti.

*Brisant sud-ouest—Sambro—Bouée-baril.*

Janvier 1892—Bouée relevée en dérive par des pêcheurs, et retrouvée avec 15 brasses de chaîne qu'elle traînait. Sauvetage payé, \$40.

*Récif du milieu au large de Country Harbour—Bouée-baril.*

Janvier 1892—Relevée en dérive par des pêcheurs et remorquée dans la rivière du Saumon. Ramenée par le *Newfield*. Sauvetage payé, \$40.

*Cap Fourchu—Bouée-cloche.*

16 janvier 1892. Le *Newfield* ramena la bouée et les ancrages pour l'hiver, elle avait perdu sa cage et son pivot. Coût, environ \$5 ou \$10.

L'agence de Saint-Jean s'étant occupée des bouées côtières de la Nouvelle-Ecosse dans la baie de Fundy, le département n'en a tenu aucun registre.

Aucune nouvelle bouée côtière n'a encore été posée cette année, mais on a intention de placer les suivantes aussitôt que les arrangements nécessaires auront été faits, savoir :

Cap-Thrum—Bouée-cloche.

Never-fail—Bouée-baril en fer.

Egg-Island—Bouée automatique.

Récif de la Baie des Vaches—Bouée-baril en fer.

SERVICE DES BOUÉES DE PORTS.

Dans le cours de la dernière année on a fait les additions suivantes :—

*Arichat.*

La bouée-baril n° 2, qui indiquait autrefois le Cerberus, a été placée au large des récifs Henly, et une bouée-baril n° 1 a été placée à Cerberus.

*Havre de Sambro.*

Une bouée-espar a été placée sur le côté ouest de la batture Henneberry.

Un certain nombre de contrats pour service des bouées de ports ont été renouvelés aux anciens prix, et plusieurs nouveaux contrats ont été conclus par le département.

## Marine et Pêcheries.

Les bouées et ancrages suivants ont été reçus à Halifax depuis la date du dernier rapport :—

6 bouées-barils en fer de 4 pieds ou n° 2 de la *Truro Iron Foundry*, faites à l'entreprise pour laquelle des soumissions ont été demandées ;

120 brasses de chaîne à maillons serrés de 1½ pouce ;

60 brasses de chaîne à maillons serrés de 1 pouce ;

90 brasses de chaîne à maillons serrés de ¾ pouce, de Timothy Parks et Fils ;

12 pièces de granit pour ancrage—de John Kline. -

### CHARBON.

Les contrats faits pour la livraison de charbon aux sifflets de brume pour cette année ont été remplis comme suit :

Rivière aux Pommes, Cap d'Or, Pointe Prim, Ile aux Eglantiers, Cap Fourchu, Ile aux Phoques, Cap Sable, Cap Roseway.	}	Charbon de Spring-Hill délivré par MM. Townsend et Cie, de Parrsboro, aux différentes stations, pour \$5.40 par tonne.
Cap Race.	}	Charbon de la mine Gowrie, délivré par Archibald et Cie, à la Baie des Vaches, à \$1.70 par tonne. James Baird, de Saint-Jean, Terre-neuve, transport jusqu'à la station à \$3.25 par tonne, suivant le contrat. Des soumissions furent demandées pour la fourniture du charbon au printemps, la soumission de Archibald et Cie étant la plus basse.
Ile Saint-Paul.	}	Charbon Gowrie délivré par Chas. Archibald et Cie à \$4.80 la tonne.
Scattarie.	}	Charbon Gowrie délivré par Chas. Archibald et Cie à \$3.80 la tonne.
Ile aux Atocas, Meagher's Beach, Chebueto Head, Cross Island.	}	Charbon de la mine Gowrie par Archibald et Cie, à la Baie des Vaches, à \$1.70 la tonne, délivré par les navires du gouvernement.

### ILE SAINT-PAUL.

Il n'y a eu aucun naufrage sur cette île depuis la date du dernier rapport. Le surintendant des phares a inspecté toutes les stations le 18 août et les a toutes trouvées en bon état. Le *Newfield* débarqua des matériaux pour reconstruire la cale de débarquement au phare N.-E., tel qu'autorisé. A cause de l'état avancé de la saison lorsqu'on les a débarqués, et de l'accident subsequment arrivé au *Newfield*, on a jugé à propos de retarder l'envoi d'ouvriers pour construire cette cale jusqu'au commencement de l'été prochain, lorsqu'on pourra compter sur un beau temps continuel.

#### Phare S.-O.

On a fourni une nouvelle cuve en cuivre pour remplacer celle détruite l'hiver précédent. Une nouvelle toile métallique ajustée au couloir de la lampe et fourni une lunette d'approche. Les bâtiments ont été peints.

#### Phare N.-E.

Toile métallique ajustée au couloir et fourni une lunette d'approche. On est à peindre les bâtiments. L'année prochaine il faudra poser un nouveau plancher dans la cuisine.

*Sifflets de brume.*

Les supports et la boîte à feu ont été réparés et on a fourni un nouveau sifflet.

Des provisions fraîches ont été débarquées à la station principale le 18 août pour l'établissement de secours, et les vieilles provisions ont été rapportées, comme suit :

10 barils de farine, 10 barils de pain, 4 barils de bœuf, 4 barils de lard, 1 baril de riz.

Ces provisions ont subséquemment été débarquées du *Newfield* sur la plage à Canso-Nord. Un baril de biscuit fut détruit, et quelques-uns des barils de bœuf et de lard ont été défoncés et leur contenu emporté par les habitants du rivage. Ce qui fut sauvé fut envoyé à Port-Hastings et fut vendu à l'encan, et on placera le produit de cette vente, lorsqu'on le recevra, au crédit du receveur général et l'on enverra les comptes de ventes.

On a fourni, cette année, un poney de l'Île de Sable et une nouvelle voiture.

Voici une copie du rapport du surintendant :—

*Rapport général.*

Le mécanicien voit au sifflet de brume, entretient tout en bon ordre, et sonne le sifflet pendant seize heures sur vingt-quatre dans les temps sombres et orageux.

*Les gardiens de phares.*

Gardent les phares, les habitations et bâtiments en bon état. Les feux sont de premier ordre, dioptriques, et doivent être surveillés de près chaque nuit.

*Bateliers.*

Leurs attributions sont variées, elles consistent dans le transport du combustible et des approvisionnements aux diverses stations, le charroyage du charbon jusqu'aux sifflets de brume, qu'ils doivent sonner pendant 8 heures sur 24 dans les temps sombres et orageux, la surveillance attentive de la côte lorsqu'il y a un naufrage quelconque à rapporter au surintendant. Dans le moment tout est en bon ordre sur l'île et fonctionne bien, et des rapports reçus d'un grand nombre de vaisseaux qui font habituellement la pêche autour de cette île, disent que ces feux sont les meilleurs de la côte, et qu'ils exhibent toujours un feu vif et brillant.

Il n'y a aucun naufrage ou accident quelconque à rapporter.

## ILE DE SABLE.

Depuis le dernier rapport il y a eu deux naufrages sur l'île :—

12 mai.—La barque norvégienne *Henry*, Jacobson, patron, de Tonsberg et venant de cet endroit, sur lest, a frappé la batture N. E. Six hommes ont été débarqués dans la chaloupe du navire, le reste de l'équipage (six hommes) se sont noyés dans la matinée du 13, par le démembrement de la barque. Les survivants ont quitté l'île le 14.

11 juin.—Le brigantin *Kaluna*, de New-York, Weldon, patron, venant de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à destination de Buenos-Ayres, chargé de bois, se jeta à la côte, ayant perdu une partie de sa mâture et faisant eau. L'équipage débarqua dans la chaloupe du navire et partit de l'île le 17. Environ 200 M. pieds du chargement furent sauvés par le personnel de l'île.

## Marine et Pêcheries.

Toutes les stations sur l'île furent inspectées les 15 et 16 juin et le 8 août, par le surintendant des phares, qui les trouva dans un état satisfaisant.

Un taureau Holstein pur sang fut acheté de l'honorable juge Meagher pour \$55 et fut envoyé sur l'île le 5 mai par le *Newfield*.

Le 14 mai l'étalon reproducteur "Flying Frenchman," acheté de M. Wallace pour \$180, fut envoyé sur l'île.

On a envoyé sur l'île le 14 mai un bateau de sauvetage Beebe-McLellan, se vidant automatiquement.

Une nouvelle habitation de 16 x 22, une grange de 24 x 30, et un apprentis de 10 x 12, ont été construits sur le nouvel emplacement choisi à mi-chemin entre les stations nos 1 et 2. On a en grande partie employé le bois de construction sauvé du naufrage du brigantin *Kaluna*. Cinquante-quatre poneys furent ramenés par le *Newfield* le 16 juin. Un fut accidentellement étranglé sur le quai et les 53 autres furent vendus à l'enchère publique et rapportèrent \$705.12 net.

Un poney fut envoyé de cette île à Saint-Paul pour remplacer un vieux cheval qui servait à cette station pour charroyer le charbon et le bois.

### DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Cette division compte aujourd'hui 118 phares à 94 stations, un phare flottant, 12 signaux de brume à vapeur, dont 9 à des stations de phares, et un canon-signal de brume. Ils sont sous la charge de 100 gardiens, dont quelques-uns paient des aides à même le salaire qu'ils reçoivent. Il y a aussi quatre bouées à sifflet et trois bouées-cloches dans cette division.

L'huile a été achetée de la *Imperial Oil Company*, et l'on n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Le département a aussi acheté 2,500 gallons d'huile américaine de la *Pratt Manufacturing Company* pour l'usage des feux dioptriques.

### NOUVEAUX FEUX D'ALIGNEMENT.

#### *Néguac inférieure.*

Tel qu'indiqué l'an dernier, des soumissions ont été demandées pour l'enlèvement des bâtiments du phare abandonné de Tabusintac, pour les transporter à Néguac inférieure où l'on devait les utiliser comme feux d'alignement pour diriger les navires dans les chenaux à travers les battures. La plus basse soumission reçue, \$245, a été considérée plus élevée que ne valaient ces travaux, et l'on envoya en conséquence M. W. H. Noble faire le changement, qui fut terminé au commencement d'octobre dernier, mais les feux ne seront allumés qu'à l'ouverture de la navigation l'an prochain.

Le feu de devant est établi sur l'extrémité est d'un caisson à l'extrémité extérieure du quai de la Néguac inférieure, et est exhibé d'une lanterne à lentille hissée au haut d'un mât de 16 pieds, avec hangar à la base, le tout peinturé brun. Une claire-voie en forme de diamant fixée sur le mât le rend plus visible comme balise le jour. Le feu est blanc fixe, élevé de 20 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à neuf milles de tous les points d'approche. Outre qu'il indique l'alignement, il servira de guide aux vaisseaux qui s'approchent du quai.

Le feu de derrière se trouve sur la plage N. N. O.  $\frac{1}{4}$  O, à 1,050 pieds de celui de devant. C'est une tour carrée en bois, peinturée en blanc, surmontée d'une

lanterne peinte en rouge ; elle a 33 pieds de haut, de la base à la girouette de la lanterne. Le feu est blanc fixe, catoptrique, élevé de 32 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à 10 milles dans un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Le coût total de ce changement a été de \$205.07.

#### RÉPARATIONS AUX STATIONS.

##### *Phare d'Anderson's Hollow.*

La tour du phare sur le brise-lames à cet endroit a été arrachée de ses fondations, mais elle a été rétablie et est restée ferme depuis qu'elle a été réparée, et elle est bien entretenue.

##### *Phare de Beaver Harbour.*

M. Edward Snell, ci-devant gardien de ce phare, décéda le 29 février dernier, et M. John Conley fut nommé gardien le 2 avril dernier, à \$270 de salaire, comme l'ancien gardien. La somme de \$30 a été payée à David Eldridge pour avoir fait 63 perches de chemin. L'appareil d'éclairage est en bon état.

##### *Phare-balise du port de Saint-Jean.*

La balise est maintenant en bon état ; l'extérieur a été blanchi à la chaux entre la marque des hautes et des basses eaux. Seize nouvelles marches et quatre nouvelles planches ont été posées sur la culée, et trois nouvelles planches sur l'épaulement du caisson de la balise. La chaloupe et les daviers ont été réparés et tout est en bon état.

##### *Phare de Bathurst.*

Le toit de la tour du phare a été réparé au prix de \$11.93.

##### *Pointe Belyea.*

L'intérieur et l'extrémité du bâtiment ont été peints du bas en haut ce printemps. Le caisson et la tour sont en bon état et l'intérieur du bâtiment est propre et bien tenu.

##### *Ile Big Duck.*

Comme il est dit dans le rapport de l'an dernier, des soumissions ont été demandées pour agrandir le logement du gardien à la station du sifflet de brume de l'île Big Duck, et pour réparer le réservoir, etc. Le département a considéré les offres reçues comme excessives, et les travaux se font maintenant sous la surveillance de M. Ross, charpentier du steamer fédéral *Lansdowne*.

##### *Phare de Bridges Point.*

Cette station est en bon état. L'emplacement a été acheté de madame Mary A. Bridges, 100 pieds carrés de terre avec droit de passage, pour \$150, et M. S. M. Starkey l'a mesuré pour \$18.50.

##### *Phare de la Pointe Cox.*

Le phare se trouve sur le bord du Grand Lac, et bien qu'entouré d'un caisson du côté du lac, la mer a épiété sur la plage et a affouillé en partie les fondations par l'intérieur aussi bien que par l'extérieur ; en conséquence il fut nécessaire de

## Marine et Pêcheries.

protéger les fondations contre de nouveaux dommages au moyen d'un caisson additionnel et de pierre, au coût de \$47.50. A part cela il n'a été fait aucune dépense durant l'année, si ce n'est pour les approvisionnements ordinaires.

### *Phare de East Head.*

Le phare et l'habitation ont été peints durant l'année, et la somme de \$10.50 a été dépensée pour payer l'aide donnée au gardien.

### *Fort Folly.*

Une nouvelle grue a été construite à cette station au coût de \$13.50.

### *Grand Harbour.*

La culée emportée par la mer a été réparée par M. D. H. Dauggett, au prix de \$55.

### *Green Head.*

La tour squelette du phare à Green Head, sur la rivière Saint-Jean, ayant été trouvée en très mauvais état a été condamnée, et l'on demandera des soumissions dans le cours du prochain hiver pour la construction d'un bâtiment fermé pour la remplacer.

### *Ile de la Meule.*

Les améliorations indiquées dans le rapport de l'an dernier ont été faites à cette station. Le phare a été transporté tout près de l'habitation du gardien et on a construit un nouveau bâtiment pour le signal de brume sur la pointe extrême sud-ouest de l'île, dans lequel on a installé un cornet de brume Neptune. Le bâtiment a été construit à l'entreprise par Isaac C. Prescott, dont la soumission était de \$1,235. On a rapporté que l'ouvrage était terminé, mais on ne l'a pas encore accepté des mains de l'entrepreneur.

### *Head Harbour.*

Une nouvelle chaudière a été fournie au sifflet de brume par M. James Fleming, au prix de \$505.

### *Phare et sifflet de brume de l'Ile au Phoque Machias.*

La voie du chemin de fer a été en partie renouvelée, et un réservoir a été fait sous l'habitation.

### *Phare de l'Ile du Milieu.*

Une nouvelle chaloupe de 14 pieds a été fournie au gardien pour l'usage de cette station, au prix de \$31.50. Les deux cheminées ont été réparées.

### *Phare de la Pointe Mark.*

On a ordonné de poser de nouvelles longrines et de réparer les jetées de pierre.

### *Pointe de Mc Mann.*

Ce phare a été reculé en arrière parce que l'eau entourait la tour dans les inondations. Le bâtiment a été peinturé et est maintenant en bon état.

### *Phare de la Pointe Mulholland.*

Cette station a été visitée le 2 août 1892. La somme de \$9 a été payée à John McLaughlin pour six jours d'ouvrage pour réparer les portes, etc.

*Phare de Negro Town Point.*

Les pierres de la base ont été consolidées et la tour a été mieux fixée sur elles. M. James Carleton a fait les réparations nécessaires. Une nouvelle chaloupe, coûtant \$35, a été fournie au gardien. Un jeu de bouées de mouillage a été posée; coût, \$33.

*Oromocto.*

La tour squelette supportant la lanterne à cet endroit ayant été trouvée pourrie, on a décidé de construire une tour fermée pour la remplacer, et l'on profitera de ce changement de bâtiment pour placer la tour plus près du bord de l'eau, afin d'en augmenter l'utilité. On demandera des soumissions dans le cours de l'hiver prochain pour la construction des bâtiments nécessaires.

*Phare et signal de brume de l'île aux Perdrix.*

La somme de \$12 a été dépensée pour le chemin et celle de \$199.09 a été dépensée par M. James Wilson, le mécanicien, pour réparer l'habitation. Un jeu de barreaux de grille a été posé dans une des chaudières et la chaudière a été mise en bon état; coût, \$215.

*Phare de Pokemouche.*

La somme de \$15 a été payée à M. Michael Hayden pour reconstruire le tramway emporté par la mer; une nouvelle chaloupe coûtant \$25 a été fournie.

*Phare de la Pointe Lepreaux*

La somme de \$13.75 a été dépensée pour réparer l'égout. Un nouveau jeu de barreaux de grille a aussi été fourni pour la chaudière, au coût de \$43.60, et aussi un tuyau pour la fumée coûtant \$26.75.

*Phare de Preston Beach*

La somme de \$15.53 a été dépensée pour réparer la lanterne à cette station.

*Petit Rocher.*

M. Hilarion Roy a construit 96 pieds de brise-lames pour \$96.

*Phare de Pokesudie.*

La somme de \$15 a été payée pour arpenter le terrain.

*Phare de l'île Montgomery*

Toit du bâtiment réparé.

*Phare de la Pointe du Chêne.*

La somme de \$12.40 a été dépensée pour réparer la lanterne.

*Phare de Southern Wolf.*

La somme de \$95.45 a été dépensée pour du bois de construction et \$15 payées à Geo. Dunbay pour six jours d'ouvrage de menuiserie; de plus une somme de \$60 a été payée à Sydney Munroe pour 40 jours d'ouvrage, et \$24 furent payées à Eyra Munroe pour la pension des hommes qui faisaient les réparations au débarcadère, endommagé par une tempête.



## Marine et Pêcheries.

### *Phare de Tracadie.*

La somme de \$20 a été payée à G. E. Archer, pour avoir prolongé la plateforme. Une chaloupe, coûtant \$30, a été fournie au gardien.

### *Feux de Washademoak.*

Les deux petits bâtiments des phares-balises sur l'île Musquash et de la Pointe Hendry étaient devenus en très mauvais état, et comme ils sont d'un modèle très ancien et que les réparations coûteraient presque aussi cher que la construction de nouveaux bâtiments, des plans et devis ont été préparés pour de meilleurs bâtiments et des soumissions seront demandées pour ces ouvrages. Un contrat est en voie de préparation avec le plus bas soumissionnaire, M. John A. Jones, pour la construction de deux nouveaux bâtiments, au prix de \$675.

L'inspection des phares et sifflets de brume n'a pas été terminée dans la division du Nouveau-Brunswick, et par conséquent il ne sera fait de rapport que l'an prochain sur les stations qui n'ont pas été visitées cette année.

### BOUÉES ET BALISES.

La plupart des bouées de cette division ont été entretenues durant l'année.

Quatre nouvelles bouées automatiques ont été fournies à cette division : deux ont été faites par M. James Fleming et deux par M. W. G. Matheson, en vertu d'un contrat. Deux nouvelles cloches pour les bouées-cloches ont été fournies par la *Blake Bell Company* à 25½ centins la livre. La *McShane Bell Company* a aussi fourni trois cloches à 22 centins la livre.

### *Bateau servant de bouée-cloche, port de Saint-Jean.*

Les réparations suivantes ont été faites au bateau-cloche durant l'année. On a posé des deux côtés sous les défenses plusieurs pièces bien assujéties avec des boulons taraudés, et de fortes défenses en merisier ont été posées de chaque côté de l'avant à l'arrière, ce qui protégera beaucoup en cas de collision, tout en renforçant la coque. Le pont intérieur a reçu une couche de ciment, tous les joints calfatés, et de nouveaux rivets posés partout où il en fallait, ce qui rendra cette importante bouée capable de servir pendant un grand nombre d'années. Un nouveau timbre a été fourni par MM. T. McAvity & Sons, au prix de \$188 ; l'ancien timbre étant brisé.

### *Bouée automatique de Black Point.*

Cette bouée est maintenue en bon état de service. Aucun réparation n'a été faite à cette bouée durant l'année.

### *Bouée automatique de Blonde Rock.*

Cette bouée s'est détachée de son ancrage en décembre dernier et a été replacée le 3 juin, avec une nouvelle chaîne et une ancre en granit de 5,000 livres. Le 16 septembre 1892 on reçut information que cette bouée avait encore disparue ; le *Lansdowne* étant dans le port, a été envoyé de suite à sa recherche. Il l'a retrouvée et ramenée à Saint-Jean et une autre fut mise à sa place.

### *Bouée du récif Chebogue.*

Cette bouée brisa sa chaîne d'ancrage et fut ramassée par M. A. L. Robbins, qui l'amena à Yarmouth. La somme de \$12 fut payée pour le sauvetage et \$20 pour la réparer. La bouée a été replacée le 11 juin 1892, avec un nouvel ancrage, au prix de \$88.13.

*Bouée automatique de la Pointe Lepréaux.*

Cette bouée a coulé à son ancrage en mars dernier, et fut remplacée par une autre le 21 mai dernier. En cherchant cette bouée avec le grappin au large de la Pointe Lepréaux on retrouva deux vieux ancres. On retrouva aussi l'ancrage auquel était attaché la bouée.

*Bouée-cloche du récif Nord-Ouest*

Cette bouée brisa sa chaîne et fut ramassée par la goélette *Willie*, qui la remorqua à Westport, et pour le sauvetage de laquelle on réclama \$140. Le département considéra cette demande trop élevée on offrit de payer \$70, c'est-à-dire \$35 pour la goélette et \$35 à ceux qui l'avait aidé; cette offre fut acceptée.

Une autre bouée-cloche fut ancrée à cet endroit le 2 juin dernier, et l'ancienne fut amenée à Saint-Jean pour être réparée.

*Bouée du récif du Vieux.*

La bouée-espar qui indiquait ce récif a été enlevée et une bouée-baril en fer, peinte en noir fut ancrée à sa place, à un huitième de mille au nord-est du rocher, dans cinq brasses d'eau.

*Bouée automatique du Rocher-Fendu.*

Cette bouée coula à son ancrage, et le steamer *Newfield* plaça une autre bouée l'automne dernier au même endroit. Le *Lansdowne* retrouva la vieille bouée et son ancrage en juin dernier.

*Bouée Lurcher.*

Cette bouée dériva et fut retrouvée par le remorqueur *Cawn*, qui la remena au port de Yarmouth. Elle fut munie d'une nouvelle chaîne, d'une ancre en granit, et fut remplacée par le *Lansdowne*. Elle dériva encore subséquemment et atterrit à environ 3 milles au sud du phare du cap Sainte-Marie, et durant une forte tempête elle fut emportée vers la mer et coula.

Le sifflet de 10 pouces fut enlevé de cette bouée et fut apporté à Saint-Jean; le capitaine Dakin la chercha mais ne put la retrouver.

## DIVISION DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Cette division est sous le contrôle de M. Artemas Lord, l'agent au ministère à Charlottetown.

Elle renferme 52 feux à 34 stations et un cornet de brume à vapeur, sous les soins de 40 gardiens. Il y a deux bouées à sifflet automatique et une bouée-cloche dans cette agence. La plupart des feux sont situés sur des caps et servent aux fins générales de la navigation; les autres sont des feux de port principalement à l'usage des pêcheries. Trente-cinq havres de la province sont balisés à l'entreprise par le ministère, et les bouées sont sous le contrôle général de l'agent.

Comme d'habitude, les feux ont été visités, dans le cours de la saison, par l'agent, à bord de la goélette fédérale *Prince-Edward*, qui a distribué en même temps les approvisionnements de phare. L'agent fait rapport que les gardiens n'épargnent rien pour faire leur service.

## Marine et Pêcheries.

### RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS.

Voici un résumé des principales réparations et améliorations qui ont été faites aux différentes stations dans le cours de l'année dernière.

#### *Alignement intérieur, Miminigash.*

Les pilotis de fondations furent enfoncés de nouveau et lestés. Coût, \$9.75.

#### *Phare de Fish Island.*

Nouveau panneau pour la cave et contre-porte.

#### *Alignement, Darnley.*

Poteaux des fondations remplacés, et plancher refait et lesté. Les balises en forme de diamant du feu d'alignement de Brighton Beach furent érigées en arrière des mâts et solidement boulonnées et fixées au moyen de cordes en fil métallique, afin de rendre les mâts plus visibles dans le jour.

#### *Alignement et tour principale de New-London.*

Pierre placée à l'entour pour retenir le sable et empêcher la mer d'affouiller la tour principale. Coût, environ \$30.

#### *Rustico-Nord.*

Les poteaux des fondations n'étant plus sûrs, on a posé temporairement d'autres poteaux. Coût, \$8.

#### *Phare d'Indian Point.*

Le brise-lames à ce phare a été réparé. Des pilotis furent enfoncés, et les coins furent assujétis au moyen de bandes de fer et de boulons. Coût, \$353.61.

#### *Phare de la Pointe Ouest.*

On a trouvé qu'une partie du bâtiment était pourrie. Il fallut poser de nouveaux seuils, poutres, courbes et lambrissage, et les travaux coûtèrent \$402.47.

#### *Sea Cow Head.*

Le toit du hangar à bois fut élevé; ce toit a été couvert en bardeaux ainsi que le toit du cottage. Un nouveau plancher fut posé dans la cuisine, le seuil du sud fut remplacé et le mur de fondation réparé. La lanterne du phare fut examinée et les verres rajustés. Le coût de ces ouvrages a été de \$183.07.

#### *Feux d'alignement de Brighton.*

Des tours squelettes ont été construites pour remplacer les balises en forme de diamant; les balises n'étaient pas considérées convenables comme points de repère le jour, et des soumissions furent demandées pour la construction de deux tours. Les travaux ont été faits à l'entreprise par M. James Hanrahan au prix de \$383.90, et furent terminés en août dernier. Les tours sont construites sur l'emplacement des anciens mâts, et les côtés faisant face à l'alignement sont en claire-voie serrée afin de servir de balises voyantes. Les parties supérieures des tours sont fermées et surmontées de lanternes en bois. Les tours sont peinturées en blanc, et les lanternes en brun. La tour de devant a 40 pieds de haut, et le feu se trouve à 41 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. La tour de derrière a 50 pieds de haut, et le feu se trouve à 77 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. L'appareil d'éclairage est catoptrique.

*Sifflet de brume de la pointe de l'Est.*

Les bâtiments ont été réparés et peints. La machine et la chaudière du sifflet de brume ont aussi été réparés.

*Bouée-sifflet de la batture Tryon.*

Une bouée-sifflet automatique, peinte en brun avec les mots *Tryon Shoal Buoy*, en lettres blanches, a été ancrée l'été dernier au large de l'extrémité sud de la batture Tryon, dans le détroit de Northumberland, côté sud-ouest de l'île du Prince-Edouard. La bouée est ancrée dans 5½ brasses d'eau, et devrait être laissée à tribord en remontant le détroit vers le nord-ouest, et à bâbord en descendant.

## DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cette division comprend toutes les eaux canadiennes de la côte du Pacifique et est sous le contrôle du capitaine James Gaudin, agent du département à Victoria, qui fut nommé le 1er octobre 1892, à la place de M. H. G. Lewis, qui s'est retiré.

Il y a dans cette province treize phares, à quatre desquels il y a des sifflets de brume à vapeur et à quatre autres des cloches mues par des machines. Il y a aussi quatre bouées portant des feux à deux stations. Ces feux sont sous les soins de quinze gardiens, dont quelques-uns paient des aides à même leur salaire.

*Race Rocks.*

Le gardien a posé de nouvelles approches et un trottoir; une nouvelle chaudière a été installée en novembre dernier par l'équipage du *Douglass*; deux nouveaux réservoirs en fer ont été substitués au grand réservoir en pierre, démoli pour faire de la place à la chaudière de rechange qui est récemment arrivée, et qui sera installée et raccordée à l'autre, afin de servir en cas d'accident à la première. Cette chaudière a été faite par la *Wm. Hamilton Manufacturing Company*, de Peterboro, Ont., le plus bas soumissionnaire, dont le prix était de \$925 pour la chaudière délivrée à Vancouver.

*Cap Beale.*

Une nouvelle plateforme a été posée sur le dessus de la tour et le tramway réparé; le sentier conduisant à Bamfield Creek a été nettoyé; les réparations au phare ont été faites par M. Grant, mécanicien du *Quadra*.

*Carmanah.*

On a fourni un treuil à vapeur pour monter les approvisionnements à la tour et au sifflet de brume. Une pompe fut installée pour fournir l'eau au bâtiment.

*Fisgard.*

Habitation peinte, débarcadère réparé. Fourni une nouvelle chaloupe.

*Active Pass.*

Tel qu'indiqué dans le rapport de l'an dernier, on se propose de remplacer la cloche de brume par un cornet de brume à vapeur. On a envoyé des machines de rechange à la station, et des soumissions ont été demandées pour la construction des bâtiments nécessaires et pour une grande citerne couverte afin d'assurer un approvisionnement d'eau constant.

## Marine et Pêcheries.

### *Entrance Island.*

La terre récemment acquise à cette station de M. Mawdesley a été proprement clôturée et la clôture a été peinte.

Le feu catoptrique ci-devant exhibé de ce phare a été remplacé l'été dernier par un feu blanc fixe dioptrique de cinquième ordre, avec secteur rouge. Le feu exhibé est fixe blanc ou brillant, visible de tous les points du côté de la mer, excepté dans un arc de  $7\frac{1}{2}$  degrés, entre les points O. et O.  $\frac{3}{4}$  N., qui est couvert par un secteur de feu rouge visible au-dessus du récif Gabriola. Dans cette dernière direction, et sur les points au sud de cette première, le feu est obscurci par les îles Flat Top et Gabriola. Le feu rouge est destiné à guider les vaisseaux venant du sud, qui, lorsqu'ils sont près du récif Gabriola, ne devront changer leur course vers l'ouest que lorsque le feu blanc remplace le rouge. Le feu changera lorsqu'ils se dirigeront vers l'ouest, cette direction les faisant passer au large de la bouée du récif Gabriola, ancrée à une encablure nord-est du rocher Thrasher, à un demi-mille vers le nord.

### *Sand Heads.*

On a fourni une nouvelle échelle pour le côté S.-E. du phare, ainsi qu'une nouvelle chaloupe et des daviers.

### *Pointe Atkinson.*

Depuis l'an dernier on a construit de nouvelles marches conduisant au phare.

### *Pointe Brockton.*

La tour a été transportée de l'autre côté du chemin, parce que la pointe sur laquelle elle était construite s'était tassée; on a aussi construit un hangar pour protéger le gardien contre les intempéries lorsqu'il remplit ses fonctions.

### *Yellow Island.*

On a fourni une nouvelle chaloupe.

## BOUÉES.

### *Bouées de Nanaïmo.*

Trois bouées avec leurs amarres ont été examinées, nettoyées et peinturées en mai. La bouée n° 5 est pourrie et à moitié enfoncée dans l'eau. Des feux sont exhibés des n°s 2 et 7. Deux nouvelles bouées en fer pour ce havre sont en voie de construction à l'entreprise, au coût de \$375 chacune.

### *Bouées de Victoria.*

Ces bouées (cages en bois) donnent satisfaction; des feux sont exhibés sur les bouées de Shoal Point et Pin Rock.

### *Bouées d'Esquimalt.*

Au nombre de deux, un espar et une petite bouée conique en fer, sont en bon état, et ont été relevées en mai. Les balises ont été nettoyées et peinturées en même temps.

### *Chenal intérieur.*

Une bouée-espar a été mouillée sur les 3 fms. Patch, détroit de Haro; une légère bouée-espar, Mill Creek, baie de Cowichan; une bouée-espar au large des Shoal Islands, chenal Satellite; une bouée-espar dans le chenal Houston.

*Rivière Somas.*

Ces bouées, au nombre de six, ont été relevées et sont en bon état.

*False Narrows.*

Ces Narrows ont été indiqués par sept nouvelles bouées-espars.

*Récif Gabriola.*

Cette bouée n'a pas encore été relevée, mais elle sera examinée aussitôt qu'il sera commode de le faire.

*Rosenfelt Rock.*

Cette bouée a été relevée en avril de l'an dernier, et est en bon état.

*Pointe Grey.*

Cette bouée, de même que celle de Spanish Bank, a été examinée et remplacée en mai dernier.

*Bayne's Sound.*

Ces bouées et balises sont en bon état, et ont été nettoyées et peinturées le printemps dernier.

*Sand Heads.*

Le *Samson* s'occupe de ces bouées et elles sont en bon état.

*North Arm.*

De nouvelles bouées et balises (pilots) ont été récemment posées dans le bras nord de la rivière Fraser.

*Bouées du Nord.*

On ne s'est pas encore occupé de ces bouées cette année. On a rapporté que quelques-unes des bouées de Metlahcatlah s'étaient démarrées.

On est à prendre des mesures pour se procurer des bouées-espars en acier pour cette province, afin de remplacer promptement celles qui pourraient devenir hors de service, et aussi afin de remplacer les lourdes bouées-tonneaux en bois par des bouées en acier.

*Balises.*

Deux nouvelles balises-pilots ont remplacé celles qui ont été emportées l'hiver dernier sur Sturgeon Bank.

La balise en pierre qu'on se proposait d'élever sur les récifs Kelp, et la bouée en pierre surmontée d'une lumière électrique qu'on se proposait d'élever sur Broschie Ledge, l'été dernier, n'ont pas été construites parce que l'accident arrivé au *Quadra* a privé l'agence de ses services pendant les basses mers du printemps.

*Bouée-cloche.*

Une bouée-cloche automatique a été mouillée au large de l'entrée de Sand Heads en mars 1892, et elle est très utile lorsque l'on cherche à y entrer dans les temps de brume, et comme aide à la navigation du golfe de Géorgie.

# Marine et Pêcheries.

## CHANGEMENTS PARMI LES GARDIENS DE PHARES.

Les changements suivants dans la liste des gardiens de phares nommés dans toute l'étendue du Canada, ont eu lieu dans le cours de l'année 1892, jusqu'à la date de ce rapport.

Nom du gardien.	Nom de la station.	Date de la nomination par arrêté du conseil.	Salaires par année.	Observations.
		1890.	\$	
John MacKillop . . . . .	Ile Campbell . . . . .	2 avril . . . . .	150	Nommé de nouveau.
John MacIntosh . . . . .	Ile Arnprior . . . . .	2 do . . . . .	150	do
Félix Bertrand . . . . .	Ile Spence, lac aux Allumettes inférieur.	2 do . . . . .	100	do
Alex. Milligan . . . . .	Feux d'alignement de Barriefield	25 do . . . . .	150	Nouveau phare.
William Craig . . . . .	Cap du Tonnerre . . . . .	17 mai . . . . .	600	Succédé à S. B. Richmond, démissionnaire.
John J. Munroe . . . . .	Lancaster Bar . . . . .	8 juin . . . . .	250	Succédé Geo. H. Johnson, mis à la retraite.
Hilaire Boucher . . . . .	Pointe McTavish . . . . .	8 do . . . . .	100	Succédé à Jos. Geegan, démissionn.
Donald MacKillop . . . . .	Battures de Saint-Anicet . . . . .	8 do . . . . .	230	Nouveau phare.
Octave Beaulieu . . . . .	Pointe à Cadieux . . . . .	26 juillet . . . . .	150	Succédé à Félix Valois, mis à la retraite.
Sandford Davis . . . . .	Gananoque Narrows . . . . .	26 do . . . . .	480	Succédé à J. H. Davis, démissionn.

### DIVISION DE QUÉBEC.

Elzéar Arcand . . . . .	Cap de la Madeleine . . . . .	17 mai . . . . .	80	Succédé à Z. Toupin, mis à la ret.
Eph. Trottier . . . . .	Grondines . . . . .	17 do . . . . .	100	Succédé à Louis Boisvert, démiss.
Placide Vigneau . . . . .	Ile du Ferroquet . . . . .	19 sept. . . . .	600	Succédé à C. E. Forgues, noyé.
L. P. Carignan . . . . .	Phare principal, Champlain . . . . .	1er oct. . . . .	80	Succédé à L. Hardy, démissionn.
Herbert Pope . . . . .	Anticosti, Pointe Sud-Ouest . . . . .	22 do . . . . .	520	Succédé à E. Pope, mis à la retraite
E. Fontaine . . . . .	Cap Bauld . . . . .	1er nov. . . . .	800	Succédé à Alex. St. Laurent, démissionnaire.

### DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Kenneth McLennan . . . . .	Escuminac . . . . .	7 mars. . . . .	750	Succédé à Jas. Carter, mis à la ret.
Fred. M. Cochran . . . . .	Quai Saint-Martin . . . . .	25 do . . . . .	100	Succédé à J. R. Cochran, décédé.
John C. Conley . . . . .	Beaver Harbour . . . . .	2 avril . . . . .	250	Succédé à E. D. Snell, décédé.
Edward Egan . . . . .	Pointe Belloni . . . . .	17 mai. . . . .	100	Succédé à R. Buttimer, décédé.
Peter Morrison, jne. . . . .	Ile du Portage . . . . .	17 do . . . . .	200	Succédé à Jas. Stynest, mis à la retraite.
Ambrose D. Case . . . . .	Ferme Hendry . . . . .	1er nov. . . . .	80	Succédé C. K. Leonard, quitté la localité.

### DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Simon W. Riley . . . . .	Annapolis Royal . . . . .	7 mars. . . . .	100	Succédé à M. Riordan, décédé.
Wm. H. Burns . . . . .	Ile Wedge . . . . .	2 avril . . . . .	400	Succédé à Ed. Burns, décédé.
Donald McDonald . . . . .	Clarke's Harbour Pole Light . . . . .	25 do . . . . .	50	Nouveau phare.
Donald Smith . . . . .	Ingonish . . . . .	25 do . . . . .	300	Succédé à L. McDougall, mis à la retraite.
Donald McRae . . . . .	Ile Kidston . . . . .	17 mai. . . . .	200	Succédé Duncan McRae, démissionnaire.
Malcolm D. Morrison . . . . .	Black Rock Point . . . . .	8 juin. . . . .	250	Succédé à A. F. Morrison, mis à la retraite.
James Mullins . . . . .	Pointe Mullins . . . . .	8 do . . . . .	250	Succédé Z. Mullins, décédé.
Andrew McFarlane . . . . .	Ile Pictou . . . . .	8 do . . . . .	400	Succédé à J. W. Hogg, démissionn.
A. McPherson . . . . .	Port-Mouton . . . . .	8 do . . . . .	300	Provisoirement, Succédé à E. McPherson, noyé.
Watson Burgess . . . . .	Port-Hébert . . . . .	26 juillet. . . . .	150	Succédé à J. H. McDonald, démissionnaire.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom du gardien.	Nom de la station.	Date de la nomination par arrêté du conseil.	Salaires par année.	Observations.
		1890.	\$	
John McDonald . . . . .	Scatterie . . . . .	26 juillet . . . . .	800	Provisoirement. Succédé à J. W. Brown, mis à la retraite.
John McDonald . . . . .	Petit Narrows . . . . .	20 août . . . . .	120	Provisoirement. Succédé à John Ferguson, décédé.
Israel C. Foster . . . . .	Port-Medway . . . . .	13 oct. . . . .	260	Succédé à E. Perry, mis à la ret.
Théodore Sampson . . . . .	Ile Beaver-Sud . . . . .	13 do . . . . .	80	Succédé à J. D. Corbett, en mauvaise santé.
Patrick Cummins . . . . .	Ile Little-Hope . . . . .	22 do . . . . .	500	Succédé à A. MacDonald, démissionnaire.
Jos. E. McNeil . . . . .	Pointe Jérôme . . . . .	1er nov. . . . .	250	Succédé à J. D. Matheson, nommé à un autre emploi.

## DIVISION DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Wm. P. Callaghan . . . . .	Rix Point, Miminigash . . . . .	5 janv. . . . .	60	Succédé à John Mockler, quitté la localité.
----------------------------	---------------------------------	-----------------	----	---

## DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Hamilton Armour . . . . .	Sand Heads . . . . .	27 août . . . . .	900	Succédé à R. S. Jones, mis à la ret.
---------------------------	----------------------	-------------------	-----	--------------------------------------

## BOUÉES ET BALISES.

Il y a environ 300 havres, baies et parties de rivières ayant des bouées dans le Canada. Dans la plupart des cas, des contrats ont été faits pour l'entretien du service des bouées pour une période de trois ans. Dans quelques cas peu nombreux les bouées sont installées par les maîtres de havres, qui fournissent au département des comptes pour l'ouvrage fait et les matériaux fournis.

Les dépenses se rattachant au service des bouées pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1892 se décomposent comme suit :

Pour la province de Québec, y compris le port de Montréal . . . . .	\$24,133 86
En amont de Montréal, y compris l'Ontario . . . . .	5,403 25
Nouveau-Brunswick . . . . .	14,461 04
Nouvelle-Ecosse . . . . .	13,070 74
Ile du Prince-Édouard . . . . .	3,224 23
Colombie-Britannique . . . . .	4,391 32
	\$64,684 44

Ce chiffre comprend les dépenses faites pour la construction de nouvelles bouées automatiques et l'entretien de toutes les bouées de cette catégorie.

## HUILE POUR L'USAGE DES PHARES.

L'huile pour l'usage des phares a été achetée de la *Imperial Oil Company*, de Pétrolia, par contrat, pour une durée de trois ans. Le terme du contrat est expiré et des soumissions seront demandées pour la fourniture de l'huile pour l'an prochain. La quantité de pétrole fourni aux phares en amont de Montréal, par la *Imperial Oil Company* durant le dernier exercice, a été de 21,895 gallons,



## Marine et Pêcheries.

mesure impériale, coûtant \$1,046.86; aux phares dans la division de Québec, 25,485 gallons, coûtant \$4,883.70; à la division de la Nouvelle-Ecosse, 35,000 gallons, coûtant \$8,386.40; à la division du Nouveau-Brunswick, 13,978 gallons coûtant \$3,160.47; à la division de l'Île du Prince-Edouard, 5,816 gallons, au prix de \$1,388.57; formant une quantité totale reçue de la *Imperial Oil Company*, de 109,175 gallons, au prix total de \$21,866. A part cette quantité, le département a acheté de la *Standard Oil Company*, de New-York, 2,500 gallons de pétrole américain, pour la division du Nouveau-Brunswick, au prix de \$453.71; 7,700 gallons pour la Nouvelle-Ecosse, au prix de \$1,397.44; et 1,600 gallons pour la division en amont de Montréal, au prix de \$288; pour la Colombie-Britannique, 4,500 gallons, au prix de \$883.75. La quantité totale de pétrole américain achetée, a été de 16,300 gallons, mesure de vin, coûtant \$3,022.90.

La liste ci-dessous indique les prix de contrat payés pour l'huile achetée de la *Imperial Oil Company*, de Pétrolia, pour les trois dernières années et délivrée aux endroits suivants :

Délivré à	Par gallon en baril. Centins.	Par gallon en caisse. Centins.
Sarnia.....	15½	21
Hamilton.....	17½	22½
Kingston .....	18½	23¼
Montréal.....	18¾	23¾
Québec.....	19	24
Saint-Jean, N.-B.....	19½	24½
Pictou, N.-E.....	20	25
Halifax.....	19½	24½
Charlottetown, I.P.-E.....	20½	25½

### STEAMERS FÉDÉRAUX.

"NEWFIELD."

Le steamer *Newfield* a été occupé à délivrer des approvisionnements à l'île de Sable, ainsi qu'au service des bouées et des phares, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'au 9 février, lorsqu'il fut mis en réserve et l'équipage licencié. Ce steamer fut de nouveau mis en commission le 12 avril 1892, lorsqu'il embarqua son équipage et commença son service régulier d'approvisionner les phares et les sifflets d'alarme de charbon et autres approvisionnements, ainsi qu'à placer les bouées. Il visita le phare du Cap Race, Terre-Neuve, et y débarqua ses approvisionnements. Le comité de secours formé à Halifax demanda d'employer le steamer *Newfield* à transporter des approvisionnements à la population de Saint-Jean, Terre-Neuve, qui avait souffert dans le désastreux incendie du mois de juillet dernier. Le 20 juillet le steamer commença à charger une cargaison générale de provisions pour Terre-Neuve, sous la direction du comité de secours d'Halifax; il arriva à destination, déchargea sa cargaison et repartit le 27 pour la Nouvelle-Ecosse, où il s'occupa de nouveau du service des phares et des bouées automatiques. Vers le milieu d'août, pendant que le steamer était au large du phare de Canso-Nord, on s'aperçut qu'il chassait sur son ancre, et bien que les machines fussent lancées à toute vapeur en arrière, le vaisseau échoua. Les officiers du département à Halifax ont reçu instruction de se rendre avec les outils nécessaires, etc., à Canso-Nord, pour sauver le vaisseau, et *La Canadienne* et le

*Stanley* reçurent ordre de s'y rendre aussi pour retirer le navire de cette position. Ils s'y rendirent le 30 août et le vaisseau fut remis à flot avec succès; il fut alors conduit à Port-Hawkesbury et placé sur la cale. Les inspecteurs des bateaux à vapeur et des coques pour les provinces maritimes inspectèrent le steamer et trouvèrent qu'il était sérieusement endommagé. On demanda des soumissions pour ces réparations, la plus basse soumission reçue étant celle de M. Samuel M. Brookfield, qui amena le *Newfield* de Port-Hawkesbury à Halifax, où il subit actuellement des réparations en vertu d'un contrat. *La Canadienne* et le *Lansdowne* font actuellement le service des phares et des bouées dans la division de la Nouvelle-Ecosse à la place du *Newfield*.

“LANSDOWNNE.”

Le steamer *Lansdowne* fut employé depuis le 19 janvier 1892, au service des phares et des bouées dans la province du Nouveau-Brunswick, jusqu'au 6 février, lorsqu'il prit ses quartiers d'hiver. Les réparations suivantes ont été faites à la coque du steamer avant de recommencer son service pour 1892.

Outre les travaux des charpentiers, la machine et ses accessoires ont été parfaitement examinés et on leur ajouta une puissante pompe de décharge à vapeur s'étendant au moyen de tuyaux dans toutes les parties du navire.

La coque a été calfatée et peinte, le peintre a peinturé la cabine aux instruments de marine, et la partie supérieure de la coque fut peinte par l'équipage avant de prendre la mer. L'ancien plancher et le second plancher ou bois mort furent enlevés et remplacés par du neuf, et furent parfaitement assujétis. A bâbord, on a posé une nouvelle bitte, 31 virures de plancher s'étendant jusqu'à 34 pieds de la proue, une pièce de moulure de main-courante et une pièce de plat-bord, sept virures de bastingage s'étendant jusqu'à 10 pieds de la proue, 13 virures de revêtement en planche de 15 à 50 pieds de long, et l'écubier a été rajusté et bien assujéti. A tribord on posa une nouvelle bitte, 12 pièces de bois, 26 virures de planches s'étendant jusqu'à 50 pieds de la proue, 20 pieds de moulure de main-courante, 40 pieds de plat-bord, 7 virures de bastingage s'étendant jusqu'à 26 pieds de la proue, 6 virures de revêtement de 20 à 40 pieds de long, de nouvelles semelles et un nouvel écubier.

Des plaques de fer des deux côtés de l'avant ont été remplacées et assujéties; tous ces nouveaux ouvrages ont été bien calfatés avec dix bons fils; on a aussi posé un nouveau taille-mer qui fut bien plaqué de fer en avant et sur les côtés.

Le revêtement a été bien calfaté ainsi que les bouts des planches sur les côtés de dessus et sur le pont.

Le navire a été bien salé partout où c'était possible, et bien peinturé avec de la peinture de cuivre sur le revêtement et avec de la peinture noire au-dessus.

Le coût des réparations à la date du 30 juin était de \$6,513.35. Le *Lansdowne* fut mis en commission le 21 mai, et fut employé à retrouver quelques bouées automatiques. Lorsque cela fut terminé il commença son service général d'approvisionner les phares et de s'occuper du service des bouées dans la province du Nouveau-Brunswick, et fut occupé dans cette division jusqu'au 9 août, lorsqu'il fut employé au service des bouées dans la baie de Fundy. Il fut occupé dans la division de la Nouvelle-Ecosse à transporter du charbon et des provisions aux phares et aux siffets d'alarme, et faisait encore ce service lorsqu'on préparait ce rapport.

## Marine et Pêcheries.

### “ STANLEY.”

Le *Stanley* commença ses voyages d'hiver suivant les annonces, le 1er décembre 1891, et continua à faire le service entre Charlottetown et Pictou jusqu'au 15 janvier, lorsque la route fut changée pour Georgetown et Pictou. La route de Charlottetown fut reprise le 23 janvier, mais le navire ne continua que pendant deux jours. La route de Pictou et Georgetown fut reprise jusqu'au 25 mars, lorsque le navire fut mis sur la route entre Pictou et Charlottetown, et continua à faire le service entre ces deux ports jusqu'au 18 avril, lorsque se termina la saison d'hiver. La saison a été extraordinairement douce, et la glace n'a pas causé autant d'interruption dans les voyages que pendant les années antérieures. Le navire fut cependant pris dans les glaces le 2 mars et y resta jusqu'au 6 du même mois, lorsqu'il arriva à Pictou. Les chaudières furent vidées à Georgetown le 8 mars pour les nettoyer ; cet ouvrage fut terminé le 13 du même mois, les chaudières furent remplies et le steamer reprit ses voyages. Le nombre de voyageurs transportés durant la saison d'hiver a été de 1,276, et les recettes provenant de cette source, y compris les lits et les repas, furent de \$4,092.50. La somme reçue pour le fret fut de \$1,385.10, formant une somme totale de \$6,477.60 reçue des voyageurs et pour le transport du fret. Le coût d'entretien du navire pendant l'exercice a été de \$14,586.90. Le 18 avril le steamer se rendit à Pictou pour y être réparé, il fut mis sur la cale et resta dans le port de Pictou jusqu'au 15 juin, lorsqu'il fut mis en commission pour le service de protection des pêcheries, et continua ce service jusqu'au 8 octobre, lorsque l'équipage fut licencié.

### “ ALERT.”

L'*Alert* fut mis en commission le 15 avril 1892, et s'occupa du mouillage des bouées à gaz et de leur inspection. Le 9 juin il partit de Québec avec des approvisionnements pour les phares et dans le but d'inspecter les feux ; on a déjà parlé de ce service dans la partie du rapport ayant trait à l'inspection des feux de la division de Québec. L'*Alert* revint à Québec le 30 juin, et fut employé au service des bouées jusqu'au 16 juillet, lorsqu'il prit une pleine cargaison de provisions, huile et d'approvisionnement généraux pour les phares du golfe Saint-Laurent, et revint le 22 août. Il fut alors mis dans le bassin de radoub à Québec et il fallut 16 jours pour le réparer. Il fut de nouveau employé à replacer des bouées à gaz qui s'étaient déplacées, et le 29 septembre il partit de Québec avec un plein chargement d'approvisionnement généraux pour les phares du golfe Saint-Laurent, et est maintenant occupé à délivrer ces approvisionnements aux différentes stations.

### “ DRUID.”

En consultant le rapport de l'an dernier, on verra que le département avait décidé de vendre ce steamer plutôt que d'encourir une dépense de \$6,000 à \$8,000 pour le mettre en état convenable pour le service des phares et des bouées. Des soumissions furent en conséquence demandées le 5 février 1892, pour l'achat du *Druid* ; cinq soumissions furent reçues, mais elles étaient si basses et en apparence si peu proportionnées à la valeur du navire, que le département décida de n'accepter aucune de ces offres. Le *Druid* fut mis en commission le 1er septembre pour le service de la quarantaine, et fut aménagé pour transporter des appareils de fumigation de Québec à la Grosse Ile. Depuis le 8 septembre il fut sous le contrôle du Dr

Montizambert, pour le service de la quarantaine, mais il était équipé et approvisionné par le département de la marine et des pêcheries.

“ QUADRA.”

En consultant le rapport de l'an dernier on verra que le nouveau steamer *Quadra*, construit pour le département de la marine et des pêcheries, à Paisley, Ecosse, arriva à Victoria, Colombie-Britannique, en janvier de cette année. Il fut mis en commission dans la division de la Colombie-Britannique le 15 mars 1892, pour le service général du département, et devint très utile, parce qu'il était bien adapté au service des phares et des côtes.

Le 9 mai le *Quadra* partit de Victoria pour un voyage spécial aux îles Pribiloff. Dans la matinée du 14 le patron décida d'entrer dans le havre Rose pour renouveler son approvisionnement d'eau douce et pour d'autres fins. Pour entrer dans ce havre il était nécessaire de passer par le chenal Houston-Stewart, qui est indiqué sur toutes les cartes de la localité comme étant un passage sûr. Vers 6 heures du matin il donna sur un rocher situé presque au centre du chenal entre les îles Ellen et Ross. La batture a une étendue de 120 verges de long sur 60 verges de large, avec six pieds d'eau à marée basse, mais à marée haute il y a une profondeur de 16 à 20 pieds. Le plan du chenal Houston-Stewart sur la carte de l'amirauté n'est qu'une esquisse fait à la grosse ; aucune des pointes ou îles n'étant correctement placées.

Le steamer a été immédiatement échoué sur la grève pour l'empêcher de couler dans l'eau profonde. Le steamer *Mascotte* fut engagé à Victoria, à \$100 par jour, avec tous les instruments nécessaires, pour aller remettre à flot le steamer naufragé. La remise à flot réussit parfaitement et le *Quadra* fut ramené à Victoria, où il fut mis sur la cale sèche le 24 juin. On demanda des soumissions pour la réparation du steamer. La plus basse soumission fut acceptée, savoir, celle de l'*Albion Iron Works*, de Victoria, qui offrait de faire ces réparations pour \$16,980 en 30 jours. Les travaux de réparations du *Quadra* ont été terminés et il a pu laisser la cale le 17 août dernier. Il recommença ses voyages d'approvisionnement des phares et son service des bouées le 20 août, et il a été occupé à ce service jusqu'à présent, excepté pendant trois jours qu'il a fallu prendre pour remplacer l'octant réversible qui s'était accidentellement brisé.

Le capitaine John Devereux et le capitaine Herbert G. Lewis furent nommés commissaires le 6 juin 1892, par un arrêté du conseil, pour faire une enquête sur la cause du désastre du *Quadra*. Les commissaires ont fait séparément un rapport que le capitaine Gaudin, qui commandait le steamer, usait au moment de l'accident de toutes les précautions convenables connues des navigateurs habiles, et ils l'ont exonéré de tout blâme dans cette affaire.

“ SIR JAMES DOUGLAS.”

Le *Sir James Douglas* fut mis en commission le 20 juin ; il fallut quelques jours pour le préparer à prendre la place du *Quadra* pour l'approvisionnement des phares et autres services. Il partit de Victoria le 13 juin, avec les approvisionnements des phares, et pour faire l'inspection de toutes les stations. Le *Douglas* revint à Victoria le 12 juillet, et en repartit le 14, avec des approvisionnements, pour continuer sa tournée d'inspection et délivrer les approvisionnements nécessaires aux phares. Ce voyage terminé, il revint à Victoria le 22 juillet, pour en repartir

## Marine et Pêcheries.

de nouveau le 27 pour s'occuper du service des phares et des bouées. Ce voyage fut accompli et le steamer revint à Victoria le 3 août. Il prit à bord un chargement d'approvisionnements de phares pour la côte ouest, et le vaisseau partit pour accomplir ce service le 9 août, et le continua jusqu'au 19, lorsqu'il revint à Victoria et fut relevé de sa commission.

### "BAYFIELD."

Le *Bayfield* est un steamer en bois de 150 tonneaux bruts et 90 tonneaux officiels, il compte 30 ans de service et est employé aux travaux de levée hydrographiques de la baie Georgienne. Il est parti d'Owen-Sound le 4 mai pour ces travaux, qu'il a continués jusqu'au 18 octobre 1892.

L'état suivant donne les déboursés faits pour l'entretien et les réparations de chaque steamer, ainsi que les recettes de chacun, pendant l'exercice clos le 30 juin 1892.

	Réparations.	Entretien	Total.	Recettes.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
"Newfield".....	1,684 40	15,648 01	17,332 41	2,400 00
"Stanley".....	21,155 46	14,586 90	35,742 36	6,477 60
"Lansdowne".....	7,288 78	15,093 79	22,383 57	
"Quadra".....	1,134 13	17,103 06	18,237 19	
"Alert".....	2,389 13	13,053 47	15,442 60	
"Druid".....	940 21	8,080 46	9,020 67	
"Sir James Douglas".....	163 07	7,215 24	7,378 31	
"La Canadienne".....	864 52	679 37	1,543 89	
	35,619 70	91,560 30	127,181 00	8,877 60

Dépenses.....	\$127,181 00
Recettes.....	8,877 60

\$118,303 40

Crédit parlementaire.....\$128,000.

Le système d'avitaillement des steamers fédéraux durant la dernière année a été mis en pratique au moyen de soumissions demandées pour toutes sortes de provisions, telles qu'épiceries, viandes, pain, etc. À l'avenir le département a intention de ne demander de soumissions que pour les principaux articles dont il faut une grande quantité.

Des soumissions ont été reçues à Halifax pour le *Newfield*; à Saint-Jean, N.-B., pour le *Lansdowne*; à Charlottetown, Georgetown et Pictou, pour le *Stanley*; à Victoria, C.-B., pour le *Sir James Douglas*, et à Québec, pour l'*Alert*, le *Druid* et le *Dolphin*, ce dernier étant le bateau de la police du havre.

**FRAIS D'ENTRETIEN DES PHARES, ETC., ET DES STEAMERS  
FÉDÉRAUX.**

L'état comparatif suivant donne les déboursés faits pour l'entretien des phares, sifflets et cornets de brume à vapeur, de 1883-84 à 1891-92 inclusivement. Le mode d'apurer tous les comptes dans le département avant paiement a été suivi depuis quelques années.

Année.	Nombre des phares.	Nombre des sifflets de brume.	Nombre des cornets de brume.	Frais d'entretien.
				\$ cts.
1883-84 .....	597	23	10	456,868 33
1884-85 .....	617	23	12	478,064 04
1885-86 .....	625	23	16	505,929 27
1886-87 .....	658	23	24	476,514 44
1887-88 .....	664	23	27	464,471 76
1888-89 .....	675	24	29	459,423 80
1889-90 .....	705	23	32	434,802 10
1890-91 .....	710	23	31	455,254 42
1891-92 .....				445,140 16

**FRAIS d'entretien des steamers fédéraux, de 1884 à 1891.**

Année.	Frais d'entretien.
	\$ cts.
1883-84 .....	123,816 25
1884-85 .....	148,864 26
1885-86 .....	130,759 83
1886-87 .....	141,424 42
1887-88 .....	150,659 19
1888-89 .....	126,629 33
1889-90 .....	114,959 20
1890-91 .....	111,437 03
1891-92 .....	127,406 28

**POLICE DE PORT.**

La police de Québec, qui se trouve sous le contrôle de M. J. U. Gregory, se composait de 18 hommes en 1891 et de 16 en 1892. Les fonctions de la police sont strictement limitées au service du port, à Québec, et elle est gouvernée par des règlements préparés pour sa conduite. Le nombre d'arrestations faites pendant la saison de 1892 jusqu'à cette date, a été de 57. Cette année ce nombre est plus élevé que celui de l'année précédente, à cause du grand nombre de vaisseaux entrés dans le port de Québec. La principale fonction de la police a été l'arrestation des déserteurs, des hommes qui refusent de remplir leur devoir sur les vaisseaux, des hommes qui s'absentent de leurs navires sans permission, et l'arrestation des marins qui ont commis des assauts sur leurs officiers ou qui se sont mutinés. Des racoleurs corrompent les hommes qui sont engagés pour des voyages d'aller et retour, et les services de la police du port sont surtout requis pour empêcher les désertions dans ces circonstances et autres semblables.

## Marine et Pêcheries.

La chaloupe à vapeur *Dolphin* est employée à la patrouille du port de Québec.

Les recettes et les dépenses de ce service pendant les 22 dernières années, ont été comme suit :—

		Recettes.	Dépenses.
		\$ cts.	\$ cts.
Exercice clos le 30 juin	1870.....	23,996 68	18,461 83
do	do 1871.....	21,235 06	17,400 73
do	do 1872.....	27,215 80	20,348 00
do	do 1873.....	26,618 50	32,653 87
do	do 1874.....	28,650 39	38,897 52
do	do 1875.....	25,620 09	37,895 00
do	do 1876.....	26,499 09	41,222 68
do	do 1877.....	28,598 10	35,006 37
do	do 1878.....	26,702 43	37,560 14
do	do 1879.....	21,464 97	38,486 50
do	do 1880.....	21,510 15	35,225 54
do	do 1881.....	27,375 09	35,451 07
do	do 1882.....	21,420 33	42,316 56
do	do 1883.....	28,060 02	38,318 65
do	do 1884.....	28,497 25	41,980 72
do	do 1885.....	20,698 79	38,082 92
do	do 1886.....	24,089 97	43,916 57
do	do 1887.....	22,934 49	40,340 12
do	do 1888.....	21,072 73	37,279 52
do	do 1889.....	19,688 27	31,647 50
do	do 1890.....	17,816 95	21,787 61
do	do 1891.....	7,649 19	7,873 65
do	do 1892.....	8,714 79	6,161 60
A déduire les recettes des dépenses.....		526,128 13	738,314 67
Excédent des dépenses sur les recettes.....			526,128 13
			212,186 54

Comme les navires en destination de Montréal ne paient pas de droits de police fluviale à Québec,—ces droits n'étant payés que par ceux qui restent à Québec pour y faire leur déchargement ou chargement,—il a été suggéré que les navires restant à Québec ne devraient pas être taxés pour ce service tandis que ceux qui continuent jusqu'à Montréal en sont exempts. D'après les informations prises par le département, il paraît que les propriétaires de plusieurs des navires qui fréquentent Québec seraient enchantés si cette taxe était abolie, car ils considèrent qu'ils ne retirent pas de la police fluviale assez d'avantages pour les compenser des droits qu'ils paient, lesquels sont au taux de 3 centins par tonneau et ne doivent être payés plus de deux fois par année.

### SERVICE POSTAL PAR BATEAUX BRISE-GLACE.

Ce service commença le 24 février 1892, et continua jusqu'au 31 mars, lorsque le *Stanley* commença ses voyages réguliers; excepté lorsque c'était réellement nécessaire, quatre bateaux seulement ont été employés, et étaient montés par six hommes chacun. Un bateau et un équipage supplémentaires ont été pris lorsque c'était nécessaire.

On a fait en tout 59 traversées, ce qui paraît peu comparé à celles constatées par le rapport de l'an dernier, mais cette année les traverses n'ont commencé que près de deux mois plus tard, grâce à la douceur de l'hiver.

Mille sept cent quarante-neuf sacs de malle ont été transportés, et 94 passagers ont été transportés avec leur bagage. La quantité totale transportée a été d'environ 52,000 livres.

Les recettes de ce service, sans tenir compte du transport des malles, se sont élevées à \$259.07, et les frais d'entretien pour l'exercice, à \$3,309.44.

On est à préparer des plans et devis pour une cabane au Cap Tormentine pour abriter les bateaux brise-glace et un bateau de sauvetage pour cette station, mais on n'a pas encore faits d'arrangements pour la construction.

De nouveaux détails sur le service des bateaux brise-glace se trouvent dans le vingt-quatrième rapport annuel.

### MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

En vertu des dispositions du chapitre 76 des Statuts révisés, un droit de deux centins par tonneau de registre est prélevé sur tout navire arrivant dans un port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, les deniers ainsi perçus formant "le fonds des marins malades." Les navires de 100 tonneaux et moins paient ce droit une fois par année, et ceux de plus de 100 tonneaux le paient trois fois l'an.

Par une modification de cet acte, opérée à la session du parlement de 1886, 50-51 Victoria, chapitre 40, il est décrété qu'aucun navire qui n'est pas enregistré au Canada, et qui est exclusivement employé à la pêche dans une expédition de pêche, sera sujet au paiement de ce droit.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à \$45,381.92, soit une augmentation de \$1,550.94, comparé à l'exercice précédent. Cette augmentation ou diminution provient principalement des provinces suivantes : Québec, augmentation \$1,715.17 ; Nouvelle-Ecosse, diminution \$92.26 ; Nouveau-Brunswick, diminution \$400.65 ; Ile du Prince-Edouard, augmentation \$27.62 ; Colombie-Britannique, augmentation de \$301.06.

L'Acte concernant les marins malades ne s'appliquant point à la province d'Ontario, il n'est pas perçu de droits sur les navires de cette province, bien qu'on y fasse une légère dépense pour les marins malades ou sans ressources. Une subvention de \$500 est cependant donnée par le parlement depuis quelques années à l'hôpital général de Sainte-Catherine, et une pareille somme à celui de Kingston pour y soigner les marins malades qu'ils pourraient recevoir. Pendant le dernier exercice on a payé pour les marins malades à raison de 90 centins par jour, mais le montant payé à chaque hôpital n'a pas excédé le crédit parlementaire, qui était de \$500.

Dans la province de Québec la dépense faite pour les marins malades s'est élevée à \$6,587.89, soit \$628.56 de moins que l'année précédente. Les perceptions totales dans toute la province pour le fonds des marins malades se sont chiffrées par \$14,660.19, soit \$1,715.17 de plus que pendant l'exercice précédent.

Au port de Montréal les marins sont traités à l'hôpital général et à l'hôpital Notre-Dame, en vertu d'un arrangement fait par le ministère et aux termes duquel 90 centins par jour sont payés pour pension et soins médicaux de chaque marin malade. Le nombre de marins admis à l'hôpital général de Montréal a été de 89, et le nombre de jours pendant lesquels ils ont été soignés a été de 1,291, tandis que 30 malades du dehors ont été soignés. Les dépenses totales ont été de \$1,212.90. La somme payée à l'hôpital Notre-Dame a été de \$1,003.50 pour le traitement de 123 marins, pendant 1,115 jours.



## Marine et Pêcheries.

L'hôpital de Chicoutimi a reçu 8 marins qu'on a soigné et pensionné, moyennant \$689.10. Les perceptions dans le port de Montréal pour le fonds des marins malades, durant l'exercice qui a fini le 30 juin, se sont élevées à \$4,375.92.

Au port de Québec, les marins malades sont traités à l'hôpital Jeffrey Hale et à l'Hotel-Dieu, et une somme de 90 centins par jour est payée pour leur pension et les soins qui leur sont donnés. La somme payée à l'hôpital Jeffrey Hale a été de \$1,661.10 pour 158 marins qui y ont été soignés pendant 1,819 jours. On a payé à l'hôpital de l'Hotel-Dieu \$546.20 pour avoir soigné 18 marins pendant 588 jours.

Les frais faits pour les marins malades dans la province du Nouveau-Brunswick se sont élevés durant l'exercice à \$6,021.87, ou \$163.88 de moins que l'année précédente, et la perception des droits s'est chiffrée par \$8,498.83, ou \$400.65 de moins que l'année précédente. Des hôpitaux de marine ont été entretenus aux ports de Saint-Jean, Miramichi, Richibouctou et Bathurst.

A Saint-Jean, 158 marins ont été soignés pendant 2,810 jours, au prix de \$2,818.07.

A Miramichi, 25 marins ont été admis et traités pendant 633 jours, au prix de \$1,194.13.

A Richibouctou, trois marins ont été admis et traités pendant 84 jours. Coût d'entretien de l'hôpital, \$386.

A Bathurst, un marin a été à l'hôpital pendant 8 jours. Les frais d'entretien de l'hôpital pendant l'année ont été de \$226.61.

L'hôpital de Saint-Andrew, est sous la charge de la directrice, à laquelle on alloue \$3 par semaine pour la pension des marins malades. On ne paie aucun salaire dans les frais d'entretien de cet hôpital.

L'hôpital de Lockville a été loué à M. Bradford Carter pour trois ans à raison d'un loyer nominal. Les conditions du loyer stipulent que M. Carter devra entretenir les bâties, et que si le département avait besoin de l'hôpital en aucun temps, il devra le remettre après en avoir reçu avis.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, des hôpitaux de marine existent aux ports de Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe-Tupper. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades dans la Nouvelle-Ecosse, durant le dernier exercice, a été de \$13,202.67, et les recettes de \$15,296.98.

L'hôpital de marine de Yarmouth se trouve sur l'île Bunker. Dans le cours de l'exercice clos le 30 juin, 25 marins ont été admis et traités pendant 633 jours. Les dépenses pour cette fin ont été de \$690.04.

A Halifax, deux arrangements spéciaux ont été faits avec les administrateurs de l'hôpital général Victoria, en vertu desquels la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et le traitement des marins malades. La somme payée aux administrateurs de l'hôpital, pour la pension et le traitement médical des marins malades, a été de \$4,938.40; 279 marins ont été admis, pour lesquels ils ont demandé le paiement de 5,451 jours de traitement.

A Lunenburg, 36 marins ont été admis et ont reçu des soins pendant 669 jours; les frais d'entretien de l'hôpital ont été de \$803.17.

A Picton, 17 marins ont été admis à l'hôpital, et ont reçu des soins pendant 285 jours; la somme payée pour frais d'entretien de l'hôpital a été de \$672.16.

A Sydney, 63 marins ont reçu des soins médicaux, pendant un nombre total de 816 jours, et les sommes dépensées pour l'entretien de l'hôpital ont été de \$1,029.36.

A la Pointe Tupper, 8 marins ont été admis à l'hôpital et y ont reçu des soins médicaux pendant 70 jours, et la somme dépensée pour l'entretien de l'hôpital a été de \$311.77.

Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à \$1,222.18, et les recettes à \$475.18.

A Charlottetown, les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Île du Prince-Edouard, en vertu d'un arrangement fait par les administrateurs de ces institutions aux mêmes conditions que dans les hôpitaux publics des autres ports du Canada.

L'hôpital de l'Île du Prince-Edouard a reçu cinq marins malades et les a traités pendant 122 jours, et a reçu \$109.80 pour soins du médecin et pension. A l'hôpital de Charlottetown 18 marins ont été admis et y ont été traités pendant 537 jours. La somme de \$482.80 a été payée aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin.

Il y a un hôpital de marine à Souris, Île du Prince-Edouard, appartenant au gouvernement. C'est une solide construction en bois, mais elle aurait besoin d'une bonne fondation en pierre. Des réparations temporaires ont été faites aux fondations, au prix de \$250, afin de pouvoir le louer. Des soumissions furent demandées en novembre 1891, pour l'achat de la propriété, vu que le gouvernement avait décidé que l'hôpital de marine à Souris n'était pas nécessaire. Une seule soumission fut reçue, mais l'offre était si basse que le département n'a pas jugé qu'il était de l'intérêt public d'accepter la soumission.

Dans la Colombie-Britannique la somme de \$3,596.67 a été dépensée pour les marins malades, tandis que les recettes provenant des perceptions de droit se sont élevées à \$6,450.74.

A l'hôpital de marine de Victoria le médecin-surintendant reçoit \$300 par année, et le gardien \$500, outre \$5 par semaine pour pensions et soins donnés à chaque malade. Le gardien fournit, à ses frais, le combustible, l'éclairage, la literie, etc.

Le nombre de marins admis à l'hôpital pendant la dernière année a été de 152, le nombre total de jours pendant lesquels ils ont reçu des soins s'est chiffré par 2,318, et la somme dépensée a été de \$2,675.57.

Dans les ports des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas d'hôpitaux de marine, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs de douanes, si les navires auxquels ils appartiennent paient des droits suivant la loi. Le 7 février 1891, une circulaire a été adressée aux percepteurs des douanes, à l'effet que les marins malades peuvent être traités dans le port où leur navire arrive, en attendant plus ample législation, pourvu que les droits aient été préalablement acquittés à un port quelconque.

Dans le cours du dernier exercice, une somme de \$2,767.35 a été dépensée pour des marins naufragés et dénués de ressources, sous l'empire des dispositions de l'Acte concernant les marins malades et sans ressources.

## Marine et Pêcheries.

Sur cette somme, \$899 ont été payées au gouvernement impérial pour le rembourser des frais faits par lui pour des marins canadiens naufragés et sans ressources dans des ports étrangers.

La dépense totale faite par notre ministère pour les marins malades et invalides, et pour les marins naufragés et sans ressources, a été de \$33,498.83, et le crédit voté par le parlement pour ce service a été de \$34,000. Les perceptions se sont élevées à \$45,381.92. On observera que les recettes ont excédé les dépenses de \$11,883.09.

Les recettes et les dépenses de ce service, pendant les 24 derniers exercices, ont été comme suit :

	Recettes.	Dépenses.
	\$ cts.	\$ cts.
Exercice clos le 30 juin 1869.....	31,353 78	26,987 64
do 1870.....	31,410 46	27,029 34
do 1871.....	29,683 41	28,971 22
do 1872.....	34,911 64	38,947 60
do 1873.....	37,136 10	41,016 43
do 1874.....	41,500 16	59,778 90
do 1875.....	37,801 46	50,684 76
do 1876.....	41,287 66	48,828 49
do 1877.....	43,739 21	51,647 94
do 1878.....	44,665 07	43,780 90
do 1879.....	37,779 57	42,729 36
do 1880.....	42,523 20	42,160 91
do 1881.....	49,779 72	40,667 52
do 1882.....	45,951 47	39,359 11
do 1883.....	45,573 42	36,249 65
do 1884.....	48,667 07	39,553 58
do 1885.....	39,068 39	44,501 57
do 1886.....	40,848 05	50,377 62
do 1887.....	42,334 92	37,447 35
do 1888.....	41,669 64	36,447 85
do 1889.....	39,306 29	41,320 59
do 1890.....	47,881 75	41,729 11
do 1891.....	43,829 68	35,155 12
do 1892.....	45,381 92	33,498 83
A déduire les recettes des dépenses.....	984,084 04 978,871 09	977,878 09
Excédent des dépenses sur les recettes.....	5,272 95	

### SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

On trouvera, dans une annexe publiée plus loin, le rapport du directeur de ce service, M. Carpmael, lequel couvre la période écoulée entre le 1er novembre 1891 et le 30 juin 1892. Dans cet espace de temps, 3 stations dans Ontario, 2 stations dans Québec, 1 station à Terre-neuve, 4 dans les Territoires du Nord-Ouest, et 2 dans la Colombie-Britannique, ont été ajoutées à la liste. Des instruments ont été fournis à deux ministres du culte, qui sont allés occuper des stations dans le district du fleuve McKenzie; et aussi à l'évêque Reeve, qui est allé au Fort-Simpson, dans le même district. Les dépenses faites pour le service météorologique étaient comme suit à la fin de l'exercice clos le 30 juin dernier:—Bureau central, Toronto, \$12,405.87; dix stations principales,—à Saint-Jean, N.-B., Québec, Halifax, Sydney, C.-B., Frédéricton, N.-B., Régina, Woodstock, Ont., Esquimalt, C.-B., et Winnipeg, Man.,—\$7,684.67. Il y a aussi les stations télégraphiques, dépenses, \$7,774.14; les stations de réserve, \$775; stations spéciales, \$1,154; les stations-tambours, \$2,469.11. D'un autre côté, les frais

de télégraphie se sont élevés à \$18,862.30, les déboursés pour instruments, appareils, etc., à \$2,768.95, dépenses diverses, \$6,425.27; formant un total de \$60,320.29. Le crédit voté était de \$62,900, de sorte que les dépenses ont été de \$2,579.71 de moins que le crédit. Les appointements des surintendants, aux stations principales, varient de \$400 à \$1,200, selon l'importance de la station; ceux des préposés aux stations télégraphiques varient de \$50 à \$400, suivant l'ouvrage fait; aux stations spéciales, de \$18 à \$120; à un certain nombre de stations-tambours, de \$45 à \$100, tandis qu'à d'autres on paie 50 centins pour chaque message reçu.

Plusieurs grosses tempêtes ont passé sur le Canada depuis la publication du dernier rapport, et dans presque chaque cas des avis préalables ont été donnés. Pour le semestre qui a commencé le 1er janvier et s'est terminé le 30 juin dernier, 289 de ces avis ont été ainsi distribués, dont 228, ou 78.9 pour 100 se sont réalisés. Des prévisions de température ont été transmises et publiées pendant la même période dans les journaux, ainsi que dans environ 1,500 bureaux de télégraphe du Manitoba, d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes. Au commencement de décembre 1891 on adressa une circulaire aux administrateurs des différentes compagnies de chemins de fer leur demandant s'ils désiraient continuer à recevoir ces avis; tous ont désiré les recevoir et ont reconnu leur grande utilité.

Des observateurs volontaires ont continué leurs travaux dans plusieurs parties du Canada et ont aidé à intéresser le public à l'étude de notre climat varié. Plusieurs autres ont offert leurs services et demandé des instruments, mais nous n'avons pas pu y faire droit parce que le crédit affecté au service météorologique ne permet pas d'augmenter la dépense.

L'inspection des stations fait partie des attributions du personnel attaché au bureau central, et l'on trouvera les rapports de ces inspecteurs dans l'annexe à ce rapport qui a trait au service météorologique. Ces inspecteurs ont visité 72 stations, où ils ont remis les instruments en ordre.

#### OBSERVATOIRES MAGNÉTIQUES.

Les rapports annuels du directeur de l'observatoire magnétique de Toronto et des observatoires de Québec, Montréal, Kingston et Saint-Jean sont annexés à celui du service météorologique. La somme de \$4,386.05 a été dépensée pour l'observatoire magnétique de Toronto, et celle de \$500 pour chacun des observatoires de Kingston et de Montréal. La dépense totale faite, pendant le dernier exercice, pour le service météorologique et celui des observatoires, s'est élevée à \$64,706.34, soit \$2,249.24 de plus que l'an dernier pour les mêmes services.

#### LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le rapport du commandant d'état-major Bolton, M. R., sur les travaux hydrographiques exécutés pendant la dernière saison, forme une annexe du présent rapport. Il a été voté pour ces travaux un crédit de \$18,000 à la dernière session.

Les dépenses pour le dernier exercice ont été de \$16,451.10, soit \$1,226.41 de moins que l'année précédente.

## Marine et Pêcheries.

La dépense annuelle pour les travaux hydrographiques de la baie Georgienne est comme suit :—

Année.	Montant.
1882-83 .....	\$ 77 81
1883-84 .....	26,745 54
1884-85 .....	20,454 68
1885-86 .....	17,759 36
1886-87 .....	21,592 55
1887-88 .....	19,468 13
1888-89 .....	17,808 46
1889-90 .....	17,969 23
1890-91 .....	17,677 51
1891-92 .....	16,451 10
	<u>\$276,004 37</u>

Le *Bayfield* a laissé Owen-Sound le 4 mai dernier pour compléter l'ouvrage qu'il avait entrepris l'année dernière; ces travaux terminés, toutes les opérations de ce parti hydrographique ont été appliquées à la partie de la baie Georgienne comprise entre Moor's Point et Waubauskene, y compris les îles Christian. Ces travaux se sont continués jusqu'au 18 octobre; alors le navire a été ramené à Owen-Sound et l'ouvrage a cessé. Toute la côte du district susmentionné a été cartographiée.

La tête de la baie Georgienne offre plusieurs bons havres, tels que celui de Victoria, de Midland et de Penetanguishene, dont les approches sont comparativement à l'abri de tout danger du dehors. Le rapport du commandant Boulton indique que cette localité convient parfaitement à un port trans-continental se reliant à une ligne de communication partant de Montréal. Les services du commandant Boulton ne seront plus requis pour la levée hydrographique de la baie Georgienne, mais il sera employé durant l'hiver à préparer les cartes lithographiques.

### BURRARD-INLET.

Les dépenses au sujet de Burrard-Inlet pendant l'exercice finissant le 30 juin dernier ont été de \$2,580.45.

### MILLE MESURÉ À OWEN-SOUND.

Un mille a été mesuré par le commandant d'état-major Boulton sur le rivage d'Owen-Sound pour juger de la vitesse des vapeurs construits sous contrat, à Owen-Sound, pour le gouvernement.

### LONGITUDE DE MONTRÉAL.

En référant au rapport de l'année dernière, on verra que des arrangements avaient été faits pour déterminer exactement la longitude de Montréal. La question est importante et nécessaire pour la confection de bonnes cartes hydrographiques et autres données. Nos connaissances sur tous les points concernant la navigation en Canada ont été basées sur les déterminations de longitude établies par le gouvernement des Etats-Unis et l'observatoire du collège Harvard. Depuis quelques temps les autorités du collège McGill ont eu des doutes sérieux concernant la longitude de Montréal, et vu que nous avons maintenant de meilleurs moyens pour les déterminations transatlantiques qu'à l'époque des travaux faits par les Américains,

on a cru très à propos de faire une détermination canadienne de longitude indépendante en reliant Montréal à Greenwich.

L'an dernier quelques arrangements préparatoires ont été faits pour la construction d'une hutte à Canso, N.-E. Quelques instruments ont été importés et des expériences ont été faites pour la transmission de messages entre Montréal et Waterville, Irlande. M. Hosmer, l'administrateur général de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a pris des arrangements pour l'usage du câble et des lignes télégraphiques, dans l'intérêt de sa compagnie, pour la transmission des signaux et messages se rattachant à cette étude.

Le professeur McLeod, de l'université McGill, et M. Klotz, du ministère de l'intérieur, ont été occupés à prendre des observations sur la côte canadienne, tandis que M. Hollis et M. Turner, de l'observatoire de Greenwich, faisaient leurs observations de l'autre côté de l'Atlantique. De plus, ces observateurs ont changé de postes pour équation personnelle. Tous ces observateurs sont maintenant occupés à des calculs qui ne seront pas complétés avant quelques mois.

L'appropriation votée pour ce travail par le parlement du Canada a été de \$2,000, et les dépenses pendant l'exercice ont été de \$1,431.83.

L'amirauté, dans la Grande-Bretagne, a affecté la somme de £650 aux travaux relatifs à cette levée hydrographique.

Le rapport de M. McLeod est publié comme annexe à ce rapport.

#### RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES ET SERVICE DES BATEAUX DE SAUVETAGE.

Un crédit de \$8,000 a été affecté par le parlement pour ce service, et une somme de \$6,398.98 a été dépensée dans ce but pendant l'exercice dernier. Dans une annexe publiée avec le présent rapport on trouvera une liste des personnes qui ont reçu des récompenses ou des témoignages de reconnaissance du gouvernement du Canada ou de celui de Sa Majesté, ainsi que des gouvernements étrangers, pour leur dévouement à sauver la vie des naufragés en mer et sur les côtes du Canada.

Les équipages des bateaux de sauvetage se composent d'un patron et de six hommes qui signent un engagement en considération de la compensation prescrite par le ministère. Jusqu'ici cette compensation a été de \$1.50 par homme pour chaque exercice bien exécuté, tandis que le patron, qui est aussi surintendant de la station et qui est responsable au gouvernement des effets placés sous ses soins, reçoit en outre \$75 par année pour prendre soin de la station, des bateaux et de tous les appareils. Des récompenses en argent sont aussi données aux équipages qui sauvent des vies par leur bravoure, ou lorsque les sauvetages sont suffisamment méritoires pour exiger un tel témoignage. Nous n'avons pas encore reçu les rapports habituels des surintendants de stations à la fin de l'année, lorsque l'exercice est terminé pour la saison. Le supplément à ce rapport contiendra les détails des sauvetages et un état des stations de sauvetage, ainsi que toutes les particularités concernant les équipages des bateaux et de leurs appareils.

On a trouvé nécessaire d'instituer une inspection périodique du service de sauvetage. Cette besogne a été confiée à M. Alfred Ogden, officier des pêcheries, qui a été chargé de visiter toutes les stations de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et de faire rapport au département de l'Etat d'efficacité des stations, et, s'il est nécessaire, de ce qu'il faut pour augmenter leur efficacité.

La station de bateaux dans la province de Québec a été abolie.

# Marine et Pêcheries.

## SERVICE DES SIGNAUX.

Le rapport de M. McHugh, inspecteur de ce service à Québec, forme une annexe au présent rapport. On verra par ce rapport qu'il s'est formé peu de glace dans le golfe Saint-Laurent pendant l'hiver, et que la navigation n'a pas été gênée avant que les glaces flottantes de l'océan Atlantique aient fermé quelques-uns des havres.

Des rapports ont été faits trois fois la semaine entre le 1er et le 20 avril aux Chambres de Commerce de Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax; à la presse de Montréal et Québec, ainsi qu'à l'agent du ministère à Québec, au percepteur des douanes et à l'agent d'immigration à Québec, aux agents des lignes de vapeurs, aux pilotes en bas et en haut de Québec, et à l'agent du Lloyd. A partir du 20 avril deux rapports ont été reçus et envoyés aux places ci-dessus mentionnées. Pendant la saison de la navigation des rapports ont été envoyés à Sydney-Nord, port d'escale pour les gros navires venant d'Europe. Le docteur en charge de la quarantaine à Rimouski a de même reçu des rapports l'informant de l'arrivée des navires étrangers. Des informations ont été également envoyées au sujet du vent, de la température et de la glace dans le voisinage d'Anticosti, des Iles de la Madeleine, de Meat-Cove, C. B., de l'Île Saint-Paul et du Cap Ray, à Terre-Neuve, dans les intérêts de la flotte occupée à la pêche au phoque. Des renseignements complets ont été fournis par le bureau de Québec aux agents à Anticosti, aux Iles de la Madeleine, de Meat-Cove, de l'Île Saint-Paul, du Cap Ray, Terre-Neuve, de Low-Point, et de Sydney Nord, depuis le 18 avril, et au Cap Race depuis le 13, touchant le vent, la température, les mouvements et la condition de la glace dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, pour l'information des navires qui les demandaient.

Les goélettes qui font la pêche au phoque ont laissé la Pointe aux Esquimaux le 10 mars. Elles sont revenues avec 6,000 phoques; le nombre de ces animaux tués sur le rivage de l'île Amherst a été de 500; à l'île Saint-Paul on en a tué 450; le vapeur *Esquimaux*, de Saint-Jean, en a pris 3,000, et 34 ont été tués à Fox Bay, Anticosti, ce qui forme un total de 9,984 phoques tués entre le 17 mars et le 29 avril.

Les dépenses du service des signaux ont été de \$5,014.42, tandis que le crédit voté était de \$6,000.

## ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS.

Le parlement avait voté un crédit de \$5,000 pour l'enlèvement des obstructions dans les eaux navigables, et la somme de \$2,878.68 a été dépensée pendant le dernier exercice.

La goélette *A. G. Ryan* qui a coulé bas en 1886 au large de l'île du Capitaine John, dans la baie de Quinté, Ontario, a été enlevée par contrat en mai 1892. Des soumissions ont été demandées pour l'enlèvement des débris, et celle de la Compagnie Donnelly, qui était de \$850, a été la plus basse.

La goélette *J. P. Ames* a sombré à un quai dans le havre de Moncton et obstruait le passage des navires qui se servaient de ce quai. Des soumissions ont été demandées pour l'enlèvement des débris et le contrat a été donné à Sévère Léger, dont la demande a été de \$60, et qui a parfaitement réussi à enlever l'obstruction.

La goélette *Laura* a fait naufrage sur le Rocher aux Goëlands, île Brier, le 20 juin 1880; le navire s'était dégagé mais était à moitié rempli d'eau, il avait perdu ses mâts et avait dérivé de l'entrée au fonds de la baie, jusqu'à ce qu'il entrât dans le

détroit de Digby. M. Stephen Taylor parvint à l'arrêter et l'ancra là. La goélette a été mise en pièces par ce monsieur, et le ministère lui a payé \$110 pour l'enlèvement de l'obstacle.

La goélette *J. L. Crossley* a coulé bas le 7 septembre 1891, au quai de la Compagnie du Gaz d'Halifax. Comme elle constituait une obstruction sérieuse à la navigation, des soumissions ont été demandées pour l'enlèvement des débris, et le contrat a été donné à MM. McDonald et Cie, pour la somme de \$800.

Le gouvernement tient les propriétaires des navires naufragés responsables du coût de leur enlèvement lorsqu'ils forment une obstruction dans les eaux navigables du Canada, en vertu de l'autorité de l'Acte concernant la Protection des Eaux Navigables". Des mesures sont généralement prises pour recouvrer le montant dépensé pour l'enlèvement des obstructions, à moins que les propriétaires n'aient absolument aucuns moyens de rembourser le gouvernement.

### INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR ET CERTIFICATS AUX MÉCANICIENS.

Le rapport annuel du bureau d'inspection pour 1892 forme une annexe du présent rapport. L'état indiquant les certificats accordés aux mécaniciens de bateaux à vapeur sera publié dans le supplément, avec une liste des bateaux à vapeur inspectés et de ceux qui ne l'ont pas été; le nombre de passagers qu'il leur est permis de transporter; le nombre de nouveaux vapeurs ajoutés à la marine de la Puissance; ainsi que le nombre de ceux qui ont été désemparés, perdus ou condamnés comme impropres au service pendant l'année.

Les perceptions faites pendant le dernier exercice comme droits de tonnage, inspection de bateaux à vapeur et certificats de mécaniciens, ont été de \$20,994.84; sur cette somme \$20,483.34 étaient pour droits de tonnage et d'inspection, et \$511.50 pour certificats de mécaniciens. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à \$22,736.59, laissant un déficit de \$1,741.75.

Voici l'état comparatif des recettes et des dépenses :

			Recettes.		Dépenses.		
			\$	cts.	\$	cts.	
Exercice terminé le	30	juin	1870.....	12,521	29	7,379	18
do	do		1871.....	10,369	96	8,321	00
do	do		1872.....	11,710	43	8,500	00
do	do		1873.....	15,412	75	11,205	54
do	do		1874.....	15,603	19	10,291	58
do	do		1875.....	15,011	90	12,199	81
do	do		1876.....	13,811	24	13,081	86
do	do		1877.....	15,858	42	12,073	01
do	do		1878.....	12,431	25	13,228	28
do	do		1879.....	12,331	16	13,076	46
do	do		1880.....	15,424	02	11,854	34
do	do		1881.....	16,905	49	12,211	65
do	do		1882.....	15,277	78	14,835	97
do	do		1883.....	12,577	36	16,209	02
do	do		1884.....	15,371	79	21,893	28
do	do		1885.....	13,343	66	23,235	04
do	do		1886.....	14,087	76	21,775	57
do	do		1887.....	12,701	20	22,837	80
do	do		1888.....	12,550	14	21,430	45
do	do		1889.....	12,576	18	22,313	03
do	do		1890.....	19,859	18	20,989	52
do	do		1891.....	21,644	72	22,183	76
do	do		1892.....	20,994	84	22,736	59
				338,376	71	364,882	74
Déduction des recettes sur les dépenses.....						338,376	71
Solde au débit du fonds.....						26,506	03



## Marine et Pêcheries.

L'Acte d'inspection des bateaux à vapeur a été de nouveau amendé à la dernière session du parlement. Les détails de cet amendement seront trouvés au titre Législation dans ce rapport.

Voici la liste des noms des inspecteurs de chaudières et machines, des coques et de l'équipement des bateaux à vapeur:—

Nom.	Position.	Adresse.
W. J. Meneilley.....	Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur.....	Ottawa.
M. P. McElhinney .....	Inspecteur des coques et de l'équipement.....	do
C. R. Coker.....	do do.....	Saint-Jean.
Thos. Harbottle.....	do do.....	Toronto.
P. D. Brunelle.....	do do.....	Québec.
R. Collister.....	do do.....	Victoria, C.A.
Thos. Donnelly.....	do do.....	Kingston.
Jos. Samson.....	Inspecteur des chaudières et machines.....	Québec.
George Taylor Clift.....	do do.....	Montréal.
Douglas Stevens.....	do do.....	Halifax.
Edward Adams.....	do do.....	Kingston.
Jas. Johnson.....	do do.....	Toronto.
John Dodds.....	do do.....	do
J. A. Thomson.....	do do.....	Victoria, C.A.
W. L. Waring.....	do do.....	Halifax.

### CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS NAVIGUANT SUR LES MERS ÉTRANGÈRES.

On trouvera dans une annexe le rapport du président des examinateurs des capitaines et seconds des navires allant en mer pour les huit mois écoulés le 30 juin 1892.

Pendant les huit mois derniers, on verra par le rapport contenu dans l'annexe, que le conseil des examinateurs a siégé pour l'examen des candidats dans les ports d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec et Yarmouth, N.-E.; 84 candidats se sont présentés à ces ports pour examen; 60 ont réussi à passer leur examen, et 24 ont échoué. Sur les 60 qui ont passé leur examen, 35 ont obtenu le certificat de capitaine ou patron et 25 celui de second.

Le nombre des aspirants qui ont subi l'examen et obtenu des certificats de capitaines depuis le 16 septembre 1871, date de la mise en opération de l'acte, jusqu'au 30 juin 1892, est de 1,817, et le montant payé pour les certificats, à raison de \$10 chaque, est de \$18,170. Pendant la même période, 1,228 candidats ont reçu des certificats de compétence comme seconds, et la somme payée à raison de \$5 chaque, a été de \$6,140.

On trouvera au supplément une liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de compétence comme capitaines ou seconds depuis le 31 décembre 1891 jusqu'au 30 juin 1892.

Pendant les six derniers mois, il n'a pas été accordé de certificats pour service en haute mer.

### CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION COTIÈRE ET À L'INTÉRIEUR.

Pendant les six mois terminés le 30 juin 1892, le nombre des aspirants qui après examen ont obtenu des certificats de service est de 36, et le montant payé pour les certificats, à raison de \$4 chaque, a été de \$144. Pendant la même période 19 aspirants ont demandé des certificats de service comme seconds, et la somme payée, à raison de \$2 chaque, a été de \$38.

Le nombre des aspirants à des certificats de compétence comme patrons a été de 66, et le montant payé à raison de \$8 chaque a été de \$528. Trente personnes ont demandé des certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu a été de \$120, à raison de \$4 chaque. Le montant perçu pour le renouvellement des certificats de compétence du service a été de \$12, ce qui forme un total de \$842 pour les certificats de capitaines et de seconds pour la navigation côtière et à l'intérieur.

On trouvera dans le supplément à ce rapport une liste des certificats émis pendant les six mois écoulés le 30 juin 1892.

La somme totale de droits perçus pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1892, pour certificats de compétence de service soit sur mer, sur les côtes, ou dans les eaux intérieures, a été de \$2,149, et les déboursés de ce service, comme on le verra à l'annexe n° 1 du présent rapport, ont été de \$4,363.88. Le crédit pour ce service était de \$5,000, et la dépense étant de \$4,363.88, il restait à la fin de l'exercice une balance de \$636.12. Une liste des certificats annulés pendant les derniers six mois sera trouvée dans le supplément au présent rapport.

Ci-suit un état des recettes et des dépenses totales concernant les capitaines et les seconds depuis 1871:—

	Dépenses.		Recettes.	
	\$	cts.	\$	cts.
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1871.....	1,410	45		
do do 1872.....	4,312	07	1,344	00
do do 1873.....	6,466	18	4,963	00
do do 1874.....	4,520	19	2,995	00
do do 1875.....	5,696	62	2,715	00
do do 1876.....	4,672	08	2,021	87
do do 1877.....	4,050	00	1,740	50
do do 1878.....	4,249	76	1,296	50
do do 1879.....	4,250	12	1,334	50
do do 1880.....	4,253	43	1,547	00
do do 1881.....	3,888	41	1,333	50
do do 1882.....	3,965	19	1,152	50
do do 1883.....	4,021	20	1,314	00
do do 1884.....	3,909	59	9,437	50
do do 1885.....	4,324	15	2,897	00
do do 1886.....	5,245	28	2,152	00
do do 1887.....	4,855	98	2,172	00
do do 1888.....	5,060	96	3,220	80
do do 1889.....	4,381	04	2,202	00
do do 1890.....	4,117	83	2,186	00
do do 1891.....	4,255	24	2,586	00
do do 1892.....	4,363	88	2,149	00
Recettes.....	99,269	65	52,759	67
Excédent des dépenses sur les recettes.....	41,509	98		

### NAUFRAGES ET ACCIDENTS.

Le nombre des accidents dont il a été fait rapport au ministère comme étant arrivés aux navires de mer anglais, canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens dans les eaux étrangères pendant les six mois écoulés le 30 juin 1892, a été de 122; ces navires représentaient un tonnage de 47,073 tonneaux de registre; le montant des pertes, tant partielles que totales, sur les navires et les cargaisons, autant qu'on a pu le constater, a été de \$595,768.

Le nombre de vies perdues dans ces divers naufrages sera publié dans l'annexe à ce rapport.

# Marine et Pêcheries.

## CABOTAGE CANADIEN.

Les dispositions du chap. 83 des Statuts révisés du Canada, Acte concernant le cabotage canadien, décrètent qu'aucune marchandise ou passager ne pourra être transporté par eau d'un port à un autre du Canada, si ce n'est sur des navires anglais; mais le gouverneur en conseil peut, en tout temps, déclarer que l'acte ne pourra s'appliquer aux navires de ce pays. Le parlement du Canada a été autorisé à passer l'acte en question d'après les dispositions de l'Acte Impérial, 32 Vic., chap. 11, intitulé: "*An Act for amending the Law relating to the coasting Trade and Merchant Shipping in British Possessions,*" et qui est venu en vigueur dans ce pays lors de sa proclamation par le gouverneur général le 23 octobre 1869.

Quand il a été constaté que l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique et la République Argentine admettaient les navires ou les bâtiments britanniques à leur cabotage sur le même pied que leurs propres bâtiments, les navires de l'Italie, par un arrêté du conseil en date du 13 août 1873; ceux de l'Allemagne, par un arrêté du conseil du 14 mai 1874; ceux des Pays-Bas, par un arrêté du conseil du 9 septembre 1874; ceux de la Suède et de la Norvège, par un arrêté du conseil du 5 novembre, 1874; ceux de l'Autriche-Hongrie, par un arrêté du 1er juin 1876; ceux du Danemark, par un arrêté du conseil du 25 janvier 1877; ceux de la Belgique, par un arrêté du conseil du 30 septembre 1879; et ceux de la République Argentine, par un arrêté du conseil du 18 mai 1881, furent admis au cabotage canadien.

## SERVICE INTÉRIEUR.

Voici la liste des officiers et employés attachés au service intérieur du ministère de la Marine, le 1er octobre 1892:—

Nom.	Emploi.	Appointements.
		\$ cts.
Wm. Smith.....	Sous-ministre .....	3,600 00
John Hardie .....	Premier commis .....	2,400 00
F. Gourdeau.....	do et comptable.....	2,150 00
Wm. P. Anderson .....	Ingénieur en chef et surintendant général des phares .....	2,400 00
A. R. Gordon.....	Premier commis et aviseur maritime.....	2,400 00
W. L. Magee .....	Premier commis .....	1,800 00
W. H. Alexander.....	Commis de 1re classe.....	1,500 00
M. P. McElhinney.....	do .....	1,500 00
A. W. Owen.....	do .....	1,400 00
J. E. Halkett.....	Commis de 2me classe .....	1,300 00
W. W. Stumbles.....	do .....	1,200 00
V. C. Nicholson.....	do .....	1,200 00
V. H. Steele.....	do .....	1,200 00
A. Halkett.....	do .....	1,100 00
W. B. Carleton.....	Commis de 3me classe.....	1,000 00
J. E. McClenaghan.....	do .....	900 00
A. J. Horan.....	do .....	800 00
R. Roy.....	do .....	730 00
A. H. Guion .....	do .....	650 00
W. C. Gordon.....	do .....	450 00
M. C. Doyle.....	do .....	450 00

## COMMIS SURNUMÉRAIRES.

M. Lamouche.....	Commis surnuméraire .....	\$2.20 par jour.
C. F. Cox.....	do .....	4 00 do
E. C. Campbell.....	do .....	\$900 par an.
B. H. Fraser.....	do .....	2.50 par jour.
L. J. Burpee.....	do .....	1.20 do
L. Bance.....	do .....	\$400 par an.

## SERVICE EXTÉRIEUR.

Le nombre des employés au service extérieur, au 30 juin 1892, était comme suit :—

Surintendant et gardiens de phares, etc., dans l'Ontario et en amont de Montréal .....	159
Employés à l'agence de Québec, gardiens de phares et gardiens de sifflets de brume, équipages de phares flottants, etc., à Montréal et en aval, dans la province de Québec.	158
Agent, commis, messenger, surintendant et gardiens de phares, sifflets de brume, et employés aux établissements de secours, etc., dans la Nouvelle-Ecosse .....	199
Agent, commis, messenger, surintendant et gardiens de phares, de sifflets de brume, etc., au Nouveau-Brunswick.	101
Agent et gardiens de phares dans l'Île du Prince-Edouard.	41
Agent et gardiens de phares dans la Colombie anglaise.....	15
Officiers et équipages des vapeurs et navires fédéraux ..	180
Capitaines de bateaux de sauvetage.....	17
Inspecteurs de bateaux à vapeur.....	17
Examineurs de capitaines et seconds de navires, et commis du président du conseil.....	16
Officiers et serviteurs dans les hôpitaux de marine .....	32
Préposés à l'engagement des matelots .....	25
Maîtres de ports.....	183
Officiers des observatoires, observateurs météorologiques, etc, recevant des appointements.....	136
Receveurs d'épaves .....	39
Gardiens de quais.....	112
Total .....	1,430

L'an dernier, le nombre des employés était de 1,434. Outre les 1,430 mentionnés plus haut, il y a 79 préposés à l'enregistrement des navires agissant sous la direction de ce ministère et se trouvant sous son contrôle, mais ils sont en même temps percepteurs des douanes dans les divers ports d'enregistrement, et ils ne reçoivent ni appointements ni honoraires comme préposés à l'enregistrement. Il y a, par tout le pays, 95 jaugeurs et inspecteurs de navires agissant comme officiers de notre ministère, et qui sont rémunérés à même les honoraires de leurs fonctions, bien qu'en outre de ces emplois plusieurs fassent partie du service des douanes. De plus, par arrêtés du conseil du 21 avril et du 2 décembre 1874, le premier officier dans chaque port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie anglaise et de l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas de bureau spécial à cet effet, perçoit les droits, prépare les relevés semestriels pour le ministère, et remplit ces devoirs sous la direction de ce dernier.

Par la liste qui précède on voit qu'il y a 136 officiers d'observatoires, etc., rémunérés ; mais il y a en outre, par tout le pays, un grand nombre d'observateurs qui servent gratuitement.

## CORRESPONDANCE.

La correspondance augmente graduellement d'année en année. En 1878, le nombre de lettres reçues et enregistrées était de 5,853; en 1891, à la fin de l'année civile, il était de 9,326, dans la division de la marine. Pendant les six mois écoulés le 30 juin dernier, le nombre de lettres reçues et enregistrées a été de 7,248, ou 2,088 seulement de moins que le total de l'année 1891 toute entière. Ceci ne comprend pas les demandes de certificats de patrons et de seconds, les relevés de naufrages, les rapports des maîtres de havres, des préposés aux engagements des matelots, des gardiens de quais, non plus que les comptes, qui tous sont portés dans des livres spéciaux. Le nombre de lettres envoyées de ce ministère pendant les six mois se terminant le 30 juin a été de 7,000.

## MARINE MARCHANDE.

Les chiffres et les tableaux concernant le nombre et le tonnage des navires encore sur les livres d'enregistrement de la Puissance paraîtront dans le supplément à ce rapport, les chiffres n'ayant pas pu être obtenus à temps pour être insérés au présent rapport. Les préposés à l'enregistrement des navires sont tenus, d'après la loi, de faire rapport de l'état des livres d'enregistrement le 31 décembre, chaque année.

La liste des navires demeurant sur les livres d'enregistrement, le 31 décembre 1892, sera publiée et distribuée de bonne heure en 1893.

Attendu qu'il existe une impression que les frais de port imposés à la marine dans les ports canadiens sont plus élevés que ceux imposés dans les autres pays, un état est donné ici des frais imposés à la marine dans les ports d'Halifax et de Montréal, en Canada, et de Portland et New-York, aux Etats-Unis; de même qu'un état tabulaire des droits de port levés sur des steamers du tonnage du *Grecian*, 2,375 tonneaux, de la ligne Allan, aux ports de Montréal, New-York, Halifax et Portland.

ETAT des frais de port dans les ports d'Halifax, N.-E., Portland, Me., New-York et Montréal, compilé d'après les "Frais de Port" de Urquhart, 1892.

### Halifax—

- Fonds des marins malades, 2 cts par tonneau, trois fois par année.
- Taxe des signaux, \$1.
- Honoraires des maîtres de havre, de 50 cts à \$5, suivant le tonnage, deux fois par année.
- Honoraires du directeur de port, écoutilles, \$2.50; droits d'arrimage, \$2; coque, de \$5 à \$8.
- Droits de quai, la cargaison les paie.
- Droits de pilotage: Navires de 600 tonneaux, \$18 à l'entrée, \$11 à la sortie; 50 cts par 100 tonneaux à l'entrée, 25 cts à la sortie.

### Portland—

- Droits de tonnage, 6 cts par tonneau pour tout navire arrivant d'Angleterre ou d'aucun port étranger, n'étant pas un port d'Amérique ou de Terre-Neuve, et n'ayant pas d'arrangements réciproques avec les Etats-Unis; ces droits ne devant pas excéder 30 cts dans la même année; des ports canadiens, 3 cts par tonneau, ne devant pas excéder 15 cts.
- Entrée à la douane, \$2.50; honoraires du contrôleur, \$3.
- Taxe des signaux, nil; du maître de havre, nil; du directeur du havre, nil.
- Droits de quai, la cargaison les paie.
- Droits de pilotage, steamers, \$2.50 le pied à l'entrée, \$1.50 à la sortie.

## New-York—

Droits de tonnage, 6 cts par tonneau pour les navires venant d'Angleterre ou d'aucun port étranger, n'étant pas un port d'Amérique ou de Terre-neuve et n'ayant pas d'arrangements réciproques avec les États-Unis; ces droits ne doivent pas s'élever à plus de 30 cts dans la même année.

Droits de quarantaine, \$6.50; désinfectants, \$8; transportation, \$20.

Hôpital de marine, \$1 par jour; et coût des soins médicaux.

Frais de congé à la douane, \$15 à \$20.

Taxe des signaux et honoraires du maître de havre, nil.

Honoraires du directeur de havre: examen en cas de dommage, \$3; sur la coque, \$5 et \$2.50; évaluation et jaugeage, \$10; inspection du grain, \$15.

Droits de quaiage, lorsque les quais sont couverts, \$25 ou plus par jour.

Droits de pilotage sur 18 pieds à \$4.13 = \$74.34 à l'entrée, et \$3.08 = \$55.44 à la sortie.

## Montréal—

Fonds des marins malades, 2 cts par tonneau trois fois par année.

Honoraires des maîtres de havre, \$1 à \$5 deux fois par année.

Honoraires du directeur de port: écoutilles, \$2.50; arrimage, \$2; coque, \$5 à \$8.

Quaiage, la cargaison le paie.

Pilotage, en bas de Québec, de \$3.44 à \$5.54 par pied.

Pilotage, en haut de Québec, \$5.50 en montant et \$2.50 en descendant.

ETAT TABULAIRE des frais de port dans le cas d'un navire à vapeur du tonnage du *Grecian*, 2,375 tonneaux, avec cargaison, à l'entrée et à la sortie, six jours au port, dans les ports d'Halifax, de Portland, de New-York et de Montréal.

Description des frais de port sur le navire.	Halifax.	Portland.	New-York.	Montréal.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pilotage, tirant d'eau, environ 21 pieds, 2,375 tonneaux	40 25	84 00	177 21	293 79
Quaiage, six jours, sur le navire seulement			300 00	
Directeur du port	10 00		12 00	8 00
Entrée et congé à la douane, honoraires du contrôl., etc.		5 50	15 00	
Hôpital des marins, New-York, et fonds des marins malades, Canada	47 50		*	47 50
Droits de tonnage, 6 c. par tonneau d'enregistrement.		142 50	142 50	
Droits de quarantaine			6 50	
Taxe des signaux	1 00			
Honoraires du maître de havre	5 00			
Total approximatif pour le navire	103 75	232 00	653 21	349 29

Les seules taxes imposées sur la marine au Canada par le gouvernement de la Puissance, sont une faible taxe de deux centins par tonneau, payable une fois dans le cours de l'année civile par les navires de moins de 100 tonneaux, et trois fois par ceux de plus de 100 tonneaux; cette taxe est prélevée dans le but d'entretenir un

\*Lorsqu'un marin est envoyé à l'hôpital à New-York ou à Portland, le navire paie \$1 par jour.

NOTES.— Voir page 900 de l'ouvrage de Urquhart, "Dues and charges on Shipping," publié par Geo. Philip et Fils, Londres, en 1892. "Montréal est un port peu coûteux pour la marine marchande. Tous les droits de bassins et de quaiage sur les navires ont été abolis en 1888; depuis lors on peut regarder ce port comme un port libre". La cargaison paie le quaiage.

## Marine et Pêcheries.

fonds pour donner aux marins malades ou devenus incapables, et une taxe, au port de Québec, payable deux fois par an par les navires jaugeant au-dessus de 100 tonneaux, pour le maintien d'un corps de police du port pour la protection de la marine dans cette cité. Il y a aussi de faibles honoraires à payer aux gardiens de port par les navires chargeant du grain pour les ports de l'Europe.

Dans les Etats-Unis d'Amérique il y a une taxe sur les navires de six centins par tonneau à l'entrée de tout navire venant des ports de l'Europe, mais elle ne doit pas excéder trente centins par tonneau par année. Cette taxe, dans le cas du navire à vapeur *Grecian*, s'élèverait à \$712.50 pour cinq voyages. Si à ce montant on ajoute les frais de port à New-York, tel que donnés dans l'état tabulaire, le tout donnerait un total pour cinq voyages, du même navire, d'Europe à New-York, de \$3,266.05, tandis que pour cinq voyages à Montréal il ne s'élèverait pour frais de port et taxe pour les marins malades, qu'à \$1,651.45, savoir, \$142.50 de droits de tonnage pour un an, \$1,508.05 de frais de port pour cinq voyages, ce qui fait une différence de \$1,614.60 en faveur du port canadien.

En France des droits de quaiage sont imposés sur les navires d'aucun autre pays européen de la Méditerranée et de la côte du Maroc, à raison de dix centins par tonneau, et pour les navires des autres pays de un franc par tonneau. Il y a aussi une autre taxe de trois centins par tonneau, appelée la taxe de sûreté. Le pilotage est compulsoire aussi dans ce pays. Les frais sur un navire à vapeur du tonnage du *Grecian* au port de Dunkerque, pour un voyage de Montréal ou New-York, seraient comme suit :

Droits de quaiage.....	\$427 50
Taxe sanitaire ou de sûreté.....	71 25
Droits de docks.....	23 75
Droits de cité.....	322 50
Droit de port.....	47 50
	<hr/>
	\$892 50

Cela formerait un total de \$4,460.50 pour cinq voyages.

### LIGNES DE CHARGE.

En consultant le rapport de l'an dernier on verra que la question de la ligne ou des marques de charge sur les navires canadiens y a été longuement exposée, et les règlements qui font partie de l'Acte de la marine marchande tels qu'amendés par le parlement impérial ont été publiés.

Il a été allégué que l'acte impérial de 1890, s'il était appliqué aux navires enregistrés en Canada, affecterait d'une manière injurieuse les intérêts de la marine de la Puissance. Il était aussi déclaré, que le gouvernement de Sa Majesté avait été promptement requis par câble et par dépêche du gouverneur général en conseil, de suspendre l'opération de l'acte en ce qui concerne les navires du Canada jusqu'à ce qu'un bill fut préparé et passé par le parlement de la Puissance, conformément à l'article 3 de l'acte impérial. Une réponse du gouvernement de Sa Majesté du 4 mai 1891 a été reçu, disant que toute action concernant l'article 3 de l'acte, relativement aux navires du Canada, serait ajournée au 1er octobre 1891. Un nouveau délai jusqu'au 1er janvier 1892 a été accordé ; l'acte susmentionné a été alors mis en vigueur.

Un bill a été préparé et présenté au parlement de la Puissance par le ministre de la Marine et des Pêcheries, conformément à la section 3 de l'Acte de la marine marchande, 1890, embrassant les principes généraux de l'acte impérial, mais présentant deux principes différents et importants, savoir : les tables de franc-bord qui faisaient partie des règlements de la Chambre de commerce n'avaient pas été adoptées comme faisant partie des dispositions du bill. Le bill statuait que le propriétaire ou le patron d'un navire devait dans tous les cas être une des deux personnes chargées de déterminer le niveau auquel le centre du disque sera placé au-dessous de la ligne indiquant la position des ponts d'après les dispositions du bill. Les règlements de la Chambre de commerce ne permettent pas aux propriétaires ou aux patrons de navires de prendre part à la détermination des lignes de charge.

Le bill statuait que le maximum de la ligne de charge en eau salée devait être déterminé par un inspecteur du Lloyd anglais, du Bureau Véritas français, ou aucun gardien de port désigné par le gouverneur en conseil, aidé comme il est dit ci-dessus par le propriétaire ou le patron du navire. Il était aussi statué que la limite pour les navires exemptés de l'opération du bill devait être fixée à 150 tonneaux et au-dessous. Le bill présenté par le ministre de la Marine et des Pêcheries a été référé à un comité spécial du parlement, approuvé et passé par les deux chambres.

Ce bill n'a pas reçu l'approbation royale, parce que la Chambre de commerce a considéré que les tables de franc-bord qu'elle avait adoptées étaient absolument nécessaires pour la détermination exacte des lignes de charge.

Il est à regretter que le bill canadien, qui repré-entait les vues du ministre de la Marine et des Pêcheries, n'ait pas été adopté pour les navires canadiens. Le ministre de la Marine et des Pêcheries, soutenait que le fait de marquer les lignes de charge sur certains navires canadiens de faible tonnage suivant les tables du Bureau de Commerce, lorsqu'ils visitaient les ports du Royaume-Uni, leur était dommageable. Cette assertion a été prouvée ; les propriétaires des navires qui ont été marqués dans la Grande-Bretagne se sont plaints de l'effet de la ligne de charge qui les rendait incapables de transporter le fret avec profit. Le ministère a aussi été informé que des navires laissant les ports sur lest ont été détenus dix à douze jours après les mesurages requis pour attendre la mise des marques. Le gouvernement impérial, cependant, déférant aux désirs du gouvernement canadien, a remédié à cet état de chose en permettant à nos navires de quitter un port avec un certificat provisoire, à condition que la ligne de charge fut placée sur tels navires au premier port pratique où ils toucheraient après la réception des papiers lorsqu'ils sont complétés par la Chambre de commerce.

Le ministère a aussi été informé par les propriétaires de navires marqués dans la Grande-Bretagne que leurs navires ne pouvaient ainsi soutenir la compétition avec les navires étrangers. Ceci s'applique surtout aux navires à un seul pont.

Les modifications proposées par le ministre de la Marine et des Pêcheries au bill qu'il avait introduit en Chambre, quoique conformes, à ce que l'on prétend, au principe essentiel de l'Acte impérial de la marine marchande de 1890, n'ont pas été acceptés par la Chambre de commerce. Les navires canadiens, en conséquence, lorsqu'ils visitent la Grande-Bretagne, sont marqués conformément à l'acte impérial concernant les lignes de charge.



# Marine et Pêcheries.

## CHARGEMENTS DE PONT.

En référant au rapport de l'an dernier, on verra qu'un bill a été introduit au parlement impérial en 1890, sous le titre "Bill à l'effet de modifier la loi concernant les chargements de bois sur le pont des navires en hiver, les cloisons dans les navires en fer et le débarquement du bétail." Un autre bill intitulé "Bill à l'effet de prévenir le chargement de bois sur le pont des navires en hiver." Le bill n'est pas devenu loi.

Les autorités impériales avaient invité le gouvernement canadien à présenter les observations qu'il pouvait désirer faire sur la législation proposée, dans le cas où un projet de loi de même nature serait déposé pendant une autre session.

Il avait été recommandé aux autorités impériales qu'on devait permettre aux navires de porter un chargement de pont de bois de charpente scié à fleur de la lisse et solidement amarré par le travers de manière à ne pas laisser d'espace où l'eau pourrait s'introduire entre le pont et la lisse et causer des avaries aux bastingages.

La position prise par le ministre est soutenue par le fait qu'un ouvrage intitulé "Practical Seamanship," à l'usage du service de la marine marchande, et très en usage pour la préparation des candidats aux examens de la Chambre de commerce, dit qu'il est permis à un steamer avec pont concave de porter un chargement de pont de six pieds.

## INSPECTION DES EXPÉDITIONS DE BÉTAIL EXPORTÉ DU CANADA.

Dans la vue d'encourager ce commerce au moyen de la législation autant que possible, et de faire disparaître toute cause de perte, d'avarie ou de mauvais traitement des animaux, ou bouviers à bord des navires, un acte a été passé en 1891, ayant pour titre "Acte concernant l'expédition du bétail," 54-55 Vic., chap. 36. Conformément à cet acte deux inspecteurs de bétail ont été nommés en octobre 1891, un rapport des inspecteurs forme une annexe du présent rapport et montre le nombre de navires disposés pour ce trafic et inspectés suivant les règlements, pendant 7 mois, de mai à novembre inclusivement. En mai, 16,711 têtes de bétail ont été exportées; en juin, 18,400; en juillet, 19,480; en août, 20,021; en septembre, 12,265; en octobre, 8,315; et en novembre, 3,943. Le total des bêtes à cornes expédiées pendant ces six mois a été de 98,731, et les pertes suivant le même rapport ont été de 622.

Cette faible proportion de pertes peut être attribués en grande partie aux nouveaux règlements adoptés concernant les arrangements exécutés dans les navires faisant le transport du bétail, et à l'inspection rigoureuse qui a été faite pendant la saison. Les constructions sur le pont ont été plus solides et les arrangements pour la ventilation grandement améliorés.

L'extrait suivant de l'*Advertiser* de Dundee se rapporte aux améliorations introduites dans le commerce du bétail et mises en pratique conformément à l'acte:—

### "LE COMMERCE DE LA SAISON."

"Le commerce du bétail canadien à Dundee a pris une beaucoup plus grande extension qu'on l'avait cru auparavant. Au commencement de la saison il était rumeur en Canada qu'il était possible que des restrictions seraient imposées de ce côté de la part de M. Chaplin et du Bureau d'agriculture, et les exportateurs ont opéré pendant quelques temps avec une prudence extrême. Il fallait aussi tâter le pouls du marché anglais afin de s'assurer jusqu'à quel point nos fermiers achèteraient

le bétail canadien cette année. Le commerce, en conséquence, a commencé tranquillement, les expéditions, en général, étant faibles.

La première cargaison arrivée à Dundee, au mois de mai, se composait de 157 bêtes, et la seconde, arrivée une semaine plus tard, de 187. Les prix obtenus pour ces deux lots ont été regardés par les vendeurs comme rémunérateurs, les animaux maigres surtout s'étant bien vendus. Après cela les fortes cargaisons ont été la règle générale, le *Fremona*, par exemple, a débarqué le 30 juin la première grosse cargaison, composée de 683 têtes. A cette vente, les premiers représentants des acheteurs pour spéculation dans la saison se sont présentés, les commerçants sont venus des comtés voisins, de l'Angleterre et de l'Irlande. Le bétail était de bonne qualité, la compétition a été active, de sorte que les prix obtenus ont été satisfaisants. Cette vente a donné au commerce un élan qui a eu ses bons effets depuis. Les cargaisons se sont suivies sans interruption jusqu'à présent, se succédant à de courts intervalles. Les prix réalisés depuis ont été le sujet de beaucoup de critique. Les fermiers et les commerçants déclarent que les prix ont été trop élevés, tandis que les exportateurs disent que, considérant la qualité du bétail offert en vente, ils ont été bas, et quelquefois improfitables. La condition du bétail débarqué à Dundee pendant la saison, a été aussi bonne qu'on pouvait le désirer. Jusqu'à présent six animaux seulement, sur plus de 6,000 têtes, ont été perdus pendant le voyage de Montréal à Dundee. Ceux qui se rappellent les pertes et les désastres qui ont accompagné ces expéditions l'an dernier, et tous ceux qui ont eu des rapports avec les navires qui ont abordé à Dundee, savent à quoi attribuer ce résultat. Treize navires sont déjà venus du Canada à Dundee pendant la présente saison, et la perte l'an dernier pour le même nombre de cargaisons a été de 446 bêtes à cornes."

#### "LES NOUVEAUX ARRANGEMENTS."

Les nouveaux règlements publiés par le gouvernement canadien au commencement de la saison ont largement contribué à cet état satisfaisant des affaires. Ces règlements s'appliquaient surtout aux arrangements de pont et de ventilation, et bien que beaucoup de personnes ne les aient pas crus suffisants pour remédier aux exigences du cas, ils ont déjà effectué une très grande amélioration. Les bouviers, qui, avant, se trouvaient pour ainsi dire indépendants, sont maintenant soumis à la discipline du navire et sont sujets à l'autorité du patron. De plus fortes poutres et de meilleurs cloisonnages sont employés aujourd'hui, et autant que possible on a adopté l'usage de piliers de fer permanents. Il faudra encore beaucoup d'améliorations à bord des navires transportant le bétail avant qu'il fasse le voyage confortablement, mais d'autres réformes vont probablement suivre celles dont nous venons de parler.

#### COMMERCE DE LA BAIE D'HUDSON.

En 1886, le gouvernement canadien poursuivant les travaux commencés en 1884 et 1885, a envoyé une expédition à la Baie-d'Hudson, sous le commandement du lieutenant A. R. Cordon, M. R., avec les instructions explicites suivantes données par l'honorable George E. Foster, qui était alors ministre de la marine et des pêcheries:—

"Il est à désirer que vous vous rendiez à l'entrée de la baie d'Hudson aussitôt que possible, afin de profiter de la première chance qui se présentera pour franchir le détroit. Si vous ne pouvez pas y entrer à votre arrivée, vous vous occuperez en attendant à faire des observations exactes sur la condition et la quantité de la glace, les vents les plus fréquents et les courants existant à l'embouchure du détroit.

"Dès que vous croirez la chose possible, sans mettre l'expédition en danger, vous pousserez votre navire dans le détroit, afin de terminer la date de l'ouverture de la navigation, et le temps requis pour passer à travers la glace, prenant soigneusement note des incidents du passage.

"A moins de nécessité, ce que vous connaîtrez par le système de signaux convenu, vous ne perdrez pas de temps à visiter aucune des stations.

## Marine et Pêcheries.

Après avoir franchi le détroit et pris toutes les observations nécessaires, vous pousserez vers la côte occidentale de la baie, et vous emploierez le temps à votre disposition à examiner avec soin le havre de Churchill et la rivière Nelson, qui se jette dans la baie, faisant tous les sondages nécessaires, et en étudiant cette rivière jusqu'à l'île aux Phoques, dans le but de vous assurer si ces ports sont capables de recevoir et d'abriter les navires, et s'ils conviennent aux fins du commerce.

“En outre, toute information hydrographique, géologique, ou ayant rapport aux pêcheries dans cette région, qui viendra à votre connaissance, devra être soigneusement et complètement enregistrée, lorsque l'occasion s'en présentera.

“Il sera bon de retarder votre voyage de retour à travers le détroit, autant que la sûreté de votre navire, et le travail requis pour l'enlèvement des hommes et du matériel des stations d'observation pourront le permettre, afin de recueillir toutes les données possibles sur la considération du détroit à la dernière période de la navigation.

“Les observateurs, les maisons, et les articles portatifs et de valeur seront pris à bord de l'*Alert* à votre voyage de retour, et vous les ramènerez avec vous à Halifax.

“Rappelez-vous toujours que le désir du ministère est de démontrer la possibilité de naviguer dans le détroit, pour les fins du commerce, au point de vue du temps et des facilités, et le ministère se repose sur vous pour l'obtention de toute information dans ce but que les moyens limités mis à votre disposition vous permettront de recueillir”.

Le lieu. Gordon a fait en mars 1887 un rapport complet de l'expédition envoyée sous son commandement en 1886. Ce rapport a été publié sous forme de livre bleu par le ministère de la marine et des pêcheries, et contenait une relation du voyage à la baie d'Hudson, aller et retour, avec des observations sur la glace et les notes des observateurs qui avaient été laissés à certains points en 1884 et 1885. Il y est fait mention des ressources de la région de la Baie d'Hudson; il contenait aussi des extraits d'observations météorologiques, ainsi qu'un rapport de M. F. F. Payne, l'un des observateurs, sur la “flore” et la “faune” de la Baie Stupart, et un rapport du Dr R. Bell, de la commission géologique, qui accompagnait l'expédition, sur les minéraux économiques qui se trouvent sur les rives de la baie d'Hudson, et dans ses environs.

Cet article n'a pas pour objet de publier de nouveau et au long les informations que l'on peut trouver dans les rapports ci-dessus mentionnés, mais de montrer plutôt que des mesures récentes ont été prises par le gouvernement pour prévenir la pêche illicite, la contrebande et le commerce frauduleux avec les aborigènes.

Il a été fait rapport que les étrangers ont fait la pêche à la baleine dans la baie d'Hudson et les détroits, et qu'ils ont profité de l'occasion pour fournir aux Esquimaux des marchandises, des boissons, etc, sur lesquelles il n'a été payé aucun droit. On a aussi rapporté que des harpons à bombe explosive sont très fréquemment employés par les étrangers pour la pêche à la baleine, et que cette méthode détruisait rapidement cette industrie dans la baie d'Hudson. Quant à ce qui concerne les visites des navires étrangers à la baie d'Hudson ou dans aucune partie non encore organisée de la Puissance, où ne sont stationnés aucun officier d'aucune espèce, le gouvernement a cru à propos d'émettre un avis public afin de prévenir tout trafic et débarquement de marchandise illégaux et la fourniture aux sauvages de liqueurs enivrantes. L'avis suivant, en conséquence, a été publié comme avertissement aux patrons, propriétaires et personnes en charge de navires étrangers et à tous les autres individus concernés. L'avis contient les dispositions de quatre actes passés

par le parlement du Canada, et il est signé par le ministre de la marine et des pêcheries, savoir :

Acte concernant la pêche par les navires étrangers, chapitre 94, des statuts révisés du Canada, qui pourvoit entre autres choses :—

1. A l'émission aux navires, vaisseaux et bateaux étrangers, et aux navires, vaisseaux et bateaux ne naviguant pas conformément aux lois du Royaume-Uni, ou du Canada, de licences pour pêcher, sécher et préparer le poisson dans les eaux britanniques dans les limites de trois milles marins de toute côte, baie, crique, ou havre du Canada.

2. A ce que les officiers des pêcheries et certains autres officiers britanniques ou canadiens y nommés, puissent aborder aucun navire, vaisseau ou bateau dans aucun havre en Canada, ou errant dans les eaux britanniques comme susdit, et demeurer à bord aussi longtemps que tel navire, vaisseau ou bateau se tiendra dans telles eaux ou havre.

3. A ce qu'aucun de ces officiers puissent conduire tout tel navire, vaisseau ou bateau dans un port, et examiner sa cargaison, et interroger le patron, sous serment, touchant la cargaison et le voyage; le patron étant passible d'une amende de quatre cents piastres (\$400) s'il ne répond pas correctement aux questions qui lui sont faites.

4. A ce que si tel navire, vaisseau ou bateau est étranger, ou n'est pas navigué comme susdit, et (a) s'il a été trouvé pêchant, ou se préparant à pêcher, ou ayant pêché dans aucunes eaux britanniques comme susdit, sans licence ou après l'expiration du terme désigné dans la dernière licence accordée à tel navire, vaisseau ou bateau, ou (b) s'il est entré dans telles eaux pour des fins non permises par traité ou convention, tel navire, vaisseau, ou bateau, et leur attirail de pêche, grément, appareils, meubles, approvisionnements et cargaison seront confisqués.

5. Les officiers susdits sont autorisés à saisir et à retenir les navires, marchandises, etc., sujets à confiscation, et toute personne portant opposition à un officier dans l'exécution de son devoir en vertu de l'acte, ou aidant ou favorisant telle opposition, est déclaré coupable de délit et passible d'une amende de (\$800) huit cents piastres et de deux ans d'emprisonnement.

2. Les actes concernant les douanes, chapitre 32 des statuts révisés du Canada, et les actes qui les modifient, et qui pourvoient entre autres choses :—

A ce que toutes les marchandises importées en Canada, qu'elles soient sujettes à des droits ou non, doivent être amenées dans un port d'entrée où une maison de douane est légalement établie, et si aucune marchandise est importée en Canada ou aucune autre place, telle marchandise sera confisquée, et toute personne concernée dans telle importation illégale sera passible d'une amende égale à la valeur de la marchandise, et si aucun navire entre dans une place autre qu'un port d'entrée, excepté dans un cas de détresse ou pour autre cause inévitable, toutes marchandises sujettes à des droits, trouvées à bord, sauf celles d'un propriétaire innocent, seront saisies et confisquées et le navire sera saisi; si la valeur du navire est au-dessous de huit cent piastres (\$800), le patron ou la personne en charge encourra une pénalité n'excédant pas quatre cents piastres (\$400), et si le navire vaut plus de huit cent piastres (\$800), une pénalité de huit cent piastres (\$800), et le navire pourra être détenu jusqu'à ce que l'amende soit payée, et si elle ne l'est pas dans un délai de trente jours, le navire peut être vendu pour le paiement de l'amende et des frais.

3. Les actes concernant les sauvages, chapitre 43 des statuts révisés du Canada, et les actes qui les modifient; ils statuent entre autres choses :—

Qu'aucune personne qui par elle-même, son commis, serviteur ou ses agents, ou aucune personne employée par un autre individu ou sur la propriété de ce dernier, directement ou indirectement, sous aucun prétexte ou par aucun moyen, vendra, échangera, trafiquera, fournira ou donnera aucune boisson enivrante à aucun sauvage, ou fera en sorte ou sera la cause que telle chose soit faite, ou tentera de la faire ou

qui donne sa connivence à telle chose sera passible d'un terme d'emprisonnement n'excédant pas six mois, et de pas moins d'un mois, avec ou sans travaux forcés, ou d'une pénalité n'excédant pas trois cents piastres (\$300), et de pas moins de cinquante piastres (\$50) et les frais; une moitié de telle amende sera payable au dénonciateur, ou le coupable, à la discrétion du juge ou du magistrat, sera passible à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

Et le commandant ou la personne en charge de tout steamer ou autre navire, duquel ou à bord duquel aucune boisson enivrante a été vendue, trafiquée, échangée, fournie ou donnée à aucun sauvage, sera passible d'une amende n'excédant pas trois cents piastres (\$300) et de pas moins de cinquante piastres (\$50), dont la moitié sera payable au dénonciateur; et tout navire, bateau, canot, ou engin de transportation employé à transporter des boissons aux sauvages sera saisi et déclaré confisqué.

4. L'Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 50 des Statuts révisés du Canada, et les actes qui l'amendent, et l'Acte concernant le district de Kéwatin, chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, qui décrètent entre autres choses :—

Que toute personne qui fabrique, fait, importe, vend, échange aucune liqueur enivrante, ou en fait le commerce ou le trafic dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le district de Kéwatin, sauf avec la permission du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou du district de Kéwatin, suivant le cas, ou dans la possession de laquelle des liqueurs enivrantes sont trouvées, encourra une pénalité n'excédant pas deux cents piastres (\$200) et de pas moins de cinquante piastres (\$50), et pour une offense subséquente une amende n'excédant pas quatre cents piastres (\$400) et de pas moins de deux cents piastres (\$200), dont la moitié appartiendra au dénonciateur; et toute personne qui, à sa connaissance, a en sa possession aucun article, bien, ou effet acheté, acquis, échangé, commercé ou trafiqué, en entier ou en partie, en considération d'aucune boisson enivrante, encourra les mêmes pénalités, et l'article, bien ou effet sera confisqué au profit de Sa Majesté, et si la pénalité n'est pas payée de suite, le coupable sera emprisonné pour un terme n'excédant pas six mois, à moins que l'amende et les frais ne soient payés avant ce délai.

CHARLES TUPPER,

*Ministre de la marine et des pêcheries.*

Ministère des pêcheries, Ottawa, 6 juillet 1891.

Le commissaire des douanes est revenu dernièrement d'une visite faite à la baie d'Hudson, ou pour parler mieux, à la baie James, et pendant le temps qu'il a passé là, il s'est efforcé d'obtenir des informations dignes de foi touchant la valeur du commerce illégal dont les rapports faisaient mention entre les étrangers et autres, et les aborigènes de la région située plus au nord.

Dans une entrevue publiée récemment, le commissaire a déclaré qu'il n'a pas pu s'assurer qu'aucun commerce illégal avait été fait entre les étrangers et les aborigènes, dans ces dernières années, pour un montant considérable, et que cela n'avait pas certainement eu lieu dans la moitié inférieure de la Baie. Il est aussi d'opinion que les étrangers ou autres pêcheurs s'occupant à la pêche de la baleine ne visitent que rarement aujourd'hui la baie d'Hudson ou le détroit pour cette pêche. D'après les informations recueillies des officiers de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, il pense que le détroit est navigable par des navires construits pour ce service pendant quatre mois de l'année, et peut-être plus dans certaines saisons. La baie, cependant, es ouverte pendant plus de quatre mois par année, et dans quelques-unes de ses parties on n'éprouve aucune difficulté à naviguer pendant six mois et même plus.

Le meilleur havre qu'on puisse trouver sur la côte occidentale de la baie d'Hudson est celui de Churchill, à l'embouchure de la rivière Churchill. Ce havre offre toute la protection possible et un mouillage sûr, avec une profondeur de quatre brasses et plus, à eau basse. La factorerie d'York, aussi sur la côte ouest, mais au sud de Churchill, n'est pas un aussi bon port pour les navires d'aucun tonnage; on y a trouvé toujours beaucoup de difficulté à débarquer les marchandises amenées par des navires de tonnage suffisant pour être employés dans le commerce des ports de l'Atlantique. Le havre de la factorerie de l'Original ne vaut pas même celui de la factorerie d'York, mais ces deux derniers postes sont d'excellents points de distribution pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et en conséquence toutes les marchandises débarquées dans la baie d'Hudson, sont entrées à la douane à ces deux postes. D'après les chiffres obtenus du ministère des douanes, il est démontré qu'une quantité considérable de marchandises est annuellement amenée de la Grande-Bretagne aux factoreries de l'Original et d'York, principalement pour l'usage de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; ces marchandises sont échangées avec les aborigènes, pour des fourrures et autres produits naturels de l'immense district qui entoure la baie d'Hudson. Les exportations de ces localités ont grandement excédé les importations, comme le prouvent les chiffres suivants:—

	Importations.	Exportations.
1890.....	\$70,000	\$110,000
1891.....	15,000	114,000
1892.....	.....	108,000

Ces données sont exprimées en chiffres ronds et pour l'exercice, mais les importations pour 1892 n'ont pas encore été fournies. Le lieutenant Gordon et le commissaire des douanes sont d'avis que Churchill avec peu de dépenses pourrait devenir un bon port pour l'exportation d'une partie des produits du Nord-Ouest, si des navires construits spécialement pour résister à la pression des glaces flottantes, étaient employés au transport de ces produits à la Grande-Bretagne ou à d'autres marchés. D'après les témoignages reçus, il ne semble pas qu'il y ait beaucoup d'obstacle à faire de Churchill un débouché pour l'exportation du grain, du bétail gras ou de la viande morte des Territoires du Nord-Ouest.

D'après les informations obtenues par le ministère, il ne paraît pas que beaucoup de navires anglais ou étrangers entrent dans le détroit ou la Baie d'Hudson pour faire la pêche. Les phoques étant maintenant plus nombreux sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, et la baleine étant excessivement rare dans les eaux de la baie d'Hudson, il n'y a aucune probabilité que le capital et les difficultés à rencontrer laisseraient un profit raisonnable. Les aborigènes, cependant, font la pêche au morse, entre juillet et novembre, et en d'autres saisons au grand phoque, au *harp seal*, au phoque commun, au narval et au marsouin; ce dernier animal forme une grande partie de la nourriture des Esquimaux, et est chassé à outrance, conséquemment. Il faut dire, ici, cependant, que ces animaux ne constituent pas les seuls articles de nourriture, car les pluviers, les ptarmigans, les oies sauvages, les canards sauvages, et beaucoup d'autres espèces d'oiseaux sauvages se rencontrent partout en grand nombre.

A la baie Ungava, la Compagnie de la Baie-d'Hudson a fait la pêche au saumon. L'exportation de poisson de cette place, pendant ces dernières années, s'est composée de saumon salé, les expéditions de saumon frais n'ayant pas eu de résultats satisfai-

## Marine et Pêcheries.

sants. Il ne paraît pas à propos, d'après les informations reçues par le ministère, de faire de grandes dépenses pour la protection des pêcheries du détroit et de la baie d'Hudson. En ce qui regarde la question du commerce illégal avec les Esquimaux de la partie nord de la baie, il n'a pas été reçu d'information suffisante et de source digne de foi au gouvernement à ce sujet, pour justifier aujourd'hui la dépense qu'il faudrait encourir pour le maintien d'un navire pour prévenir les infractions à aucune loi dont l'avis public publié en juillet 1891, a fait mention.

### LEVÉE HYDROGRAPHIQUE D'ANTICOSTI.

Les propriétaires du steamer naufragé *Idaho* ont attiré l'attention du ministère sur le fait que de dangereux récifs existaient sur la côte d'Anticosti et qu'ils n'étaient pas marqués sur la carte. On s'est adressé aux autorités impériales pour avoir un nouveau relevé de la côte d'Anticosti, et le gouvernement de la Puissance a offert de payer la moitié des dépenses ; cette proposition a été acceptée et l'amirauté a fourni une estimation du coût probable, savoir : environ \$30,000. Le rapport du commandant Williams Tooker, de l'exploration hydrographique de Terre-neuve, indiquant l'étendue de côte relevée en 1892, forme une annexe du présent rapport.

### LÉGISLATION.

Le havre de Saint-Jean est maintenant gouverné, en vertu de la 45<sup>e</sup> Vic., chap. 51, par les commissaires du havre nommés d'après les provisions de cet acte. Il a été trouvé que les commissaires du havre n'avaient aucun pouvoir de donner aucun ordre concernant le havre au delà de trois milles en dehors des limites de la cité. Des plaintes sérieuses ont été faites contre les patrons de navires pour avoir jeté leur lest par-dessus bord en dehors de la limite de trois milles.

Un acte a été passé pendant la dernière session, étendant les limites du havre vers la mer, donnant aux commissaires du havre les pouvoirs nécessaires pour empêcher la navigation d'être gênée, comme il est dit ci-dessus.

Un acte consolidant les départements de la marine et des pêcheries a été passé pendant la dernière session, donnant autorité au ministre de la marine et des pêcheries pour la nomination d'un sous-ministre de la marine et des pêcheries. Une copie de cet acte forme une annexe à ce rapport.

Un acte a été passé à l'effet de modifier l'Acte concernant le pilotage, exemptant les navires de pas plus de 120 tonneaux du pilotage compulsoire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

WM SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

Ministère de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

ANNEXE N<sup>o</sup> I.

ÉTAT des dépenses du ministère de la marine pendant l'exercice clos le  
30 juin 1892.

Service.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
Gouvernement civil, appointements . . . . .			36,365	59
do dépenses imprévues . . . . .			6,829	92
Océan et rivières—				
Entretien et réparations des steamers fédéraux . . . . .	127,406	28		
Construction du steamer "Quadra" . . . . .	18,493	33		
Examens des capitaines et seconds . . . . .	4,363	88		
Enquêtes sur naufrages, etc. . . . .	603	21		
Enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables . . . . .	2,878	68		
Enregistrement des navires canadiens . . . . .	462	59		
Récompenses pour sauvetage de vies, etc. . . . .	6,398	98		
Observations des marées . . . . .	711	59		
Police riveraine, Québec . . . . .	6,161	60		
Service postal d'hiver, Ile du Prince-Edouard . . . . .	3,309	44		
			170,789	58
Phares et côtes—				
Appointements et allocations de gardiens de phares . . . . .	198,791	31		
Agences, loyers et faux frais . . . . .	17,058	02		
Entretien et réparations des lumières, etc. . . . .	246,349	16		
Construction de phares . . . . .	35,804	20		
Service de signaux . . . . .	5,014	42		
			503,017	11
Institutions scientifiques—				
Service météorologique . . . . .	60,320	28		
Observatoire, Kingston . . . . .	500	00		
do Montréal . . . . .	500	00		
do Toronto . . . . .	4,386	05		
			65,706	33
Hôpitaux de la marine, etc—				
Hôpital de la marine et des immigrants, Québec . . . . .	30,731	48		
do Sainte-Catherine . . . . .	108	00		
do Kingston . . . . .	500	00		
Marins naufragés et dénués de ressources . . . . .	2,767	35		
			34,106	83
Inspection des bateaux à vapeur . . . . .			22,736	59
Levée hydrographique de la baie Georgienne . . . . .			16,451	10
do Burrard Inlet . . . . .			2,580	45
Détermination de la longitude de Montréal . . . . .			1,431	73
Commerce d'exportation du bétail . . . . .			1,411	57
			861,426	80

WM. SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*F. GOURDEAU,  
*Comptable.*



# Marine et Pêcheries.

## ANNEXE N<sup>o</sup> 2.

ÉTAT des recettes du ministère de la marine pendant l'exercice clos le 30  
juin 1892.

Service.	—	Montant.
	\$ cts.	\$ cts.
Revenu casuel—		
Formules de navigation.....	168 25	
Inspection du bétail.....	508 58	
Divers.....	11,162 44	
Examens des capitaines et seconds.....	2,149 00	
		13,983 27
Service postal des caps.....		259 07
Steamers fédéraux.....		6,996 15
Amendes et confiscations.....		629 31
Havres, jetées et quais.....		8,466 65
Améliorations des ports.....		3 60
Droits de police de ports.....		8,714 79
Service de phares et de côtes.....		978 00
Certificats de mécaniciens de bateaux à vapeur.....		686 30
Inspection de bateaux à vapeur.....		20,483 34
Caisse des marins malades.....		45,381 92
		106,582 40

W<sup>m</sup>. SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

F. GOURDEAU,

*Comptable.*

ANNEXE N<sup>o</sup> 3.

ÉTAT des droits perçus sur les marins malades, pour l'exercice terminé le  
30 juin 1892.

<i>Québec.</i>	\$ cts.	<i>Nouvelle-Écosse—Fin.</i>	
Gaspé.....	30 34	Halifax.....	6,870 06
Montréal.....	4,375 92	Kentville.....	70 80
New-Carlisle.....	309 70	Liverpool.....	121 20
Percé.....	87 68	Lockeport.....	37 28
Québec.....	8,281 11	Lunenburg.....	425 42
Rimouski.....	317 70	Margaretsville.....	5 64
Saint-Armand.....	3 32	Sydney-Nord.....	996 12
Saint-Jean.....	1,028 96	Parrsboro.....	590 76
Sorel.....	27 40	Pictou.....	555 46
Stanstead.....	22 14	Port-Hawkesbury.....	63 64
Trois-Rivières.....	175 92	Port-Medway.....	28 02
<b>Total.....</b>	<b>14,660 19</b>	Shelburne.....	54 16
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		Sydney.....	2,668 50
Bathurst.....	211 00	Weymouth.....	121 88
Chatham.....	1,524 88	Windsor.....	1,197 10
Dalhousie.....	489 78	Yarmouth.....	305 16
Dorchester.....	22 96	<b>Total.....</b>	<b>15,296 98</b>
Moncton.....	642 01	<i>Ile du Prince-Édouard.</i>	
Newcastle.....	597 62	Charlottetown.....	374 98
Sackville.....	323 62	Summerside.....	100 20
Saint-André.....	155 22	<b>Total.....</b>	<b>475 18</b>
Saint-Jean.....	4,430 26	<i>Colombie-Britannique.</i>	
Saint-Stephen.....	101 48	Nanaïmo.....	3,425 18
<b>Total.....</b>	<b>8,498 83</b>	New-Westminster.....	140 12
<i>Nouvelle-Écosse.</i>		Vancouver.....	1,340 36
Amherst.....	510 30	Victoria.....	1,545 08
Annapolis.....	189 32	<b>Total.....</b>	<b>6,450 74</b>
Arichat.....	148 48	<b>Grand total.....</b>	<b>45,381 92</b>
Baddeck.....	42 66		
Barrington.....	27 02		
Canso.....	21 98		
Digby.....	246 02		

F. GOURDEAU,  
Comptable.

WM. SMITH,  
Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE N<sup>o</sup> 4

RAPPORT SUR LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, TORONTO, 18 octobre 1892.

WM SMITH,  
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le manuscrit du vingt-deuxième rapport du service météorologique, couvrant la période comprise entre le 1er novembre 1891 et le 30 juin 1892, excepté les annexes D et E pour les observatoires de Québec et de Saint-Jean, qui seront transmises dès qu'elles seront reçues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES CARPMAEL,

Directeur.

RAPPORT SUR LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

A l'honorable  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-deuxième rapport sur le service météorologique, pour la période comprise entre le 1er novembre 1891 et le 30 juin 1892.

Depuis mon dernier rapport, les stations suivantes ont été ajoutées à la liste des observateurs :—

*Ontario.*

Classe II.—  
Fort Francis, Lac-à-la-Pluie.....Jabez Williams.  
Welland.....J. A. Gelcheise.  
Classe III.—  
Barrie.....J. J. Gillam.

*Québec.*

Classe I.—  
Lennoxville (collège " Bishop ") rouvert après la restauration des bâtisses.  
Classe II.—  
Baie " Piastre," Labrador.....E. Werner.

*Terreneuve.*

Classe III.—  
Chenal.....R. H. Parsons.

*Territoires du Nord-Ouest.*

Classe II.—  
Ranche Glenbow.....W. R. Moodie  
Wallace.....Wm Simpson.  
Crique-aux-Érables (rouverte).....Phil. Pidgeon.  
Saskatoon.....H. Keenan.

*Colombie anglaise.*

## Classe II.—

Nanaïmo..... H. W. Good.

## Classe III.—

French Creek ..... W. H. Lee.

Une correspondance a été ouverte avec diverses personnes dans les districts choisis, dans la vue d'obtenir des observations avec la coopération du gouvernement de la province.

Des instruments ont été fournis à deux membres du clergé qui ont occupé des stations dans le district de la Rivière McKenzie, ainsi qu'à l'évêque Reeve qui est allé au Fort Simpson, dans le même district.

Les observateurs de l'Ontario, sous la direction du sous-ministre de l'agriculture, M. C. C. James, M.A., et ceux du Manitoba, sous la direction du ministre de l'agriculture, continuent à remplir leurs devoirs d'une manière satisfaisante, et quant l'occasion s'en est présentée quelques-uns des plus zélés ont été fournis de thermomètres d'enregistrement, et encouragés à rendre leur travail aussi complet que possible; mais comme leurs autres devoirs ou les infirmités en forcent quelques-uns à se retirer, il est souvent difficile d'obtenir de bons observateurs pour les remplacer, et il serait bon de considérer s'il ne serait pas à propos de donner une faible rémunération pour avoir un personnel permanent d'observateurs dans les classes II et III.

Il est à espérer que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien étendra encore ces observations, et verra à ce qu'elles soient régulièrement prises, suivant en cela les exemples mentionnés par l'officier en chef des signaux, aux Etats-Unis, qui dit dans son rapport pour l'année 1890:—

“ Pendant les vingt dernières années, les chemins de fer du Pacifique Central et du Sud ont pris des observations mensuelles de température et de précipitation. L'esprit de prévoyance et d'entreprise montré par les officiers de ces chemins ont eu pour résultat une accumulation de données qui font que ces sections sont mieux connues climatologiquement qu'aucune autre partie du pays à l'ouest du 100<sup>e</sup> méridien. Ces données exactes sur le temps et la température ont non seulement mis la compagnie en état de résister avec succès à des réclamations déraisonnables pour dommage et surstaries, mais elles ont encore mis les gérants intelligents à même de prédire et de prévenir des conditions de temps désastreuses dans quelques cas, et de tirer parti de conditions favorables dans d'autres.”

## SERVICE DES SIGNAUX D'ALARME.

Plusieurs fortes tempêtes ont visité les lacs et nos eaux de l'est pendant l'hiver.

Le 17 novembre un vent violent a régné sur la région des lacs, et soufflait d'abord du S.-E., mais il a bientôt viré au S.-O. et au N.-O. Des avis suffisants ont été donnés par les stations des lacs. La tempête se porta vers le nord-ouest et causa un vent frais et en quelques endroits très violent par tout le Canada-Est. Dans presque toutes les localités affectées des avis ont été donnés à temps.

Un vent frais ou même violent a commencé sur les lacs le 3 novembre, et il s'est fait sentir le 5 à la baie de Fundy. Partout, excepté à Port-Arthur, les ordres de déployer les signaux ont été donnés à temps.

De bonne heure le 30, les provinces maritimes ont été avisées d'un coup de vent venant de l'ouest, et dans la nuit et le 31, un vent violent variant du S.-E. au S.-O. soufflait sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe. Il y a eu aussi un vent violent du N.-O. dans la baie de Fundy.

Une très forte tempête, accompagnée de neige et de grésil, s'est produite dans les provinces maritimes le 11 et le 12 février. Toutes les stations en ont été avisées sauf celle de la Pointe Lepréau, où l'avis a été donné tard.

Dans la matinée du 18 mars, une tempête se développait au large de la côte de la Virginie; toutes les stations des provinces maritimes en ont été avisées. La nuit suivante un vent violent de l'est, avec grésil et pluie, s'est produit.

# Marine et Pêcheries.

## TABLEAU N° 1.

Le tableau suivant donne le nombre des avis qui ont été distribués et la moyenne de ceux qui se sont réalisés :—

Année.	—	—	—
1877 . . . . .	743	510	68·6
1878 . . . . .	860	673	78·3
1879 . . . . .	712	591	83·0
1880 . . . . .	889	736	82·8
1881 . . . . .	854	727	85·1
1882 . . . . .	841	658	78·2
1883 . . . . .	1,085	858	79·1
1884 . . . . .	798	663	83·2
1885 . . . . .	830	741	89·3
1886 . . . . .	906	799	88·2
1887 . . . . .	1,093	972	88·9
1888 . . . . .	897	758	84·5
1889 . . . . .	1,126	926	81·3
1890 . . . . .	1,199	987	82·3
1891 . . . . .	1,017	826	81·2
1892 (6 mois—1er jan. au 30 juin) . . . . .	289	228	78·9

### PRONOSTICS DE LA TEMPÉRATURE.

La distribution des pronostics de la température s'est continuée régulièrement pendant la période couverte par ce rapport ; ils ont été publiés dans les journaux et dans à peu près 1,500 bureaux de télégraphe dans le Manitoba, l'Ontario, Québec et les provinces maritimes.

La demande de la part de personnes de Toronto, et d'autres endroits éloignés, de pronostics spéciaux, continue d'augmenter, et dans chaque cas ces pronostics ont été envoyés de suite à ceux qui les demandaient.

En juin, un bateau à draguer et une barge appartenant au ministère des Travaux publics ont été remorqués de Montréal à Goderich par le remorqueur *John Pratt*, capitaine Howden. Bien que des tempêtes sérieuses aient été fréquentes à cette époque, le capitaine Howden, profitant des télégrammes envoyés de ce bureau, a réussi à arriver à destination sans accident, et n'a été retardé que pendant un seul jour, à cause du dangereux état des temps dont nous l'avions averti.

Des avis de tempêtes de neige prochaine ont été fournis aux chemins de fer. Au commencement du mois de décembre, on a demandé aux gérants des différents chemins de fer s'ils désiraient recevoir encore ces avis. Tous ont exprimé le désir de les recevoir, et ont témoigné en faveur de leur grande valeur.

Les signaux indicateurs de la température ont été déployés pendant l'été dernier sur tous les trains du matin dans les anciennes provinces, et il m'est agréable de pouvoir dire que les employés des trains ont apporté beaucoup plus de soin à changer les signaux.

Le tableau suivant (n° 2) indique les avertissements et la proportion de ceux qui se sont réalisés dans chaque district, pour chaque mois et pendant toute la période :—

TABLEAU N° II.

NOMBRE de prévisions données et proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, chaque mois, depuis novembre 1891 jusqu'à mars 1891, inclusivement.

Mois.	MANTOBA.				BAS DU LAC RÉGINA.				HAUT DU SAINT-LAURENT.				BAS DU SAINT-LAURENT.				GOLFE.				PROVINCES MARITIMES.				Total.			
	Réalisées.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.	
	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.	En entier.	En partie.	Non réalisés.	Proport. des vérifiat.
Novembre.	91	13	983-0	114	93	16	588-6	108	82	17	983-8	101	81	11	985-6	109	92	12	589-9	112	84	16	1282-1	635	501	85	4985-6	
Décembre.	108	75	12274-5	120	92	16	1283-3	114	88	15	1183-8	116	87	11	1581-0	114	83	18	1380-7	111	81	19	1181-5	683	506	93	8480-9	
Janvier.	98	72	131350-1	116	86	24	684-5	107	69	30	878-5	96	66	20	1079-1	89	52	25	1272-5	100	60	24	1672-0	606	405	136	6578-1	
Février.	80	58	16	684-5	91	70	585-7	88	66	13	783-5	85	61	16	881-2	85	62	14	981-2	89	68	13	883-7	518	385	90	4388-0	
Mars.	97	66	151675-8	106	68	19	1971-1	102	76	14	1281-4	103	78	12	1381-6	102	79	8	1581-4	111	76	18	1773-6	621	443	86	9278-3	
Avril.	93	74	11	885-5	113	90	11	1284-5	101	89	9	392-6	100	88	7	591-5	99	90	6	393-9	98	83	14	191-8	604	514	58	3189-9
Mai.	65	50	12	386-4	93	69	20	484-9	99	81	9	986-4	98	72	10	1182-8	93	67	15	1577-0	97	70	22	583-5	568	417	59	4288-6
Juin.	101	76	14	1182-2	112	77	22	1378-6	101	74	16	1181-2	93	72	10	1182-8	93	67	16	1980-6	94	68	19	782-4	594	434	97	6381-2
	733	540	1058880-8	878	655	1457882-9	814	613	136	6583-7	793	614	99	80833-7	789	593	114	8282-4	812	590	145	7781-6	4819	3605	741	47082-5		

# Marine et Pêcheries.

## BUREAU CENTRAL.

Aucun changement n'a eu lieu dans le personnel du bureau depuis mon dernier rapport.

Il faut attirer l'attention sur l'augmentation de l'ouvrage de bureau comparé aux années précédentes. A mesure qu'augmente l'intérêt de l'observateur à son travail, et à mesure qu'il cherche à en agrandir le champ, il faut consacrer plus de temps à contrôler les rapports eux-mêmes et à faire les déductions pour leur donner une valeur quelconque, parce que dans presque tous les cas l'observateur volontaire considère qu'il suffit d'inscrire simplement la lecture lorsqu'il fait l'observation. Comme les tableaux agrandis de la *Monthly Weather Review* exigent que ce travail se fasse mensuellement, il est quelquefois difficile de tenir à jour l'ouvrage courant.

L'intérêt que prend le public en général aux renseignements obtenus par les données recueillies est indiqué par le nombre croissant de demandes de corporations légales, municipales et de chemins de fer, ainsi que des particuliers. Ces demandes de renseignements imposent une forte somme d'ouvrage supplémentaire qui augmente tous les jours.

## SERVICE HORAIRE.

La méthode suivie pour ce travail, ainsi qu'un tableau des différences relevées aux divers observatoires seront trouvés au rapport concernant l'observation magnétique.

Le rapport concernant l'observatoire de Québec forme l'annexe D.

Le rapport concernant l'observatoire de Saint-Jean forme l'annexe E.

## OBSERVATEURS VOLONTAIRES.

Il est bon d'attirer de nouveau l'attention sur la reconnaissance que doit le Canada aux nombreux observateurs volontaires dans tout le pays avec l'aide desquels on a tout fait pour intéresser le public en général à l'étude de son climat varié; et il est bien regrettable que le manque d'argent nous ait obligé de refuser de temps à autre de nombreuses demandes d'instruments, parce que les renseignements publiés dans notre *Monthly Weather Review* sont en grande partie fournis par des observateurs non rémunérés.

## PUBLICATIONS.

Des demandes sont fréquemment faites par des personnes et des institutions dans différentes parties du monde, pour les publications de ce bureau. Près de 750 rapports annuels et plus de 800 exemplaires du *Monthly Weather Review* sont distribués immédiatement après leur publication.

## BIBLIOTHÈQUE.

Pendant les huit mois écoulés le 30 juin 1892, la bibliothèque a reçu cent quatre-vingt-dix-neuf volumes traitant de météorologie, d'astronomie et de magnétisme terrestre; il a de plus été reçu six rapports trimestriels, trente-sept rapports mensuels et trois rapports hebdomadaires des observatoires de diverses parties du monde, ainsi que des rapports quotidiens de la température de l'Angleterre et des Indes Orientales.

## INSPECTIONS DES STATIONS.

Cette année 38 stations ont été inspectées. Sur ce nombre M. Payne en a inspecté 4, M. Stupart 21, et M. Webber 13.

Ces rapports constituent les annexes A, B, C, et indiquent l'état et la condition des divers endroits visités, et montrent l'absolue nécessité qu'il y a d'une inspection régulière et systématique.

Le tout respectueusement soumis.

CHARLES CARPMAEL,

Directeur.

## BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, TORONTO, 1892.

M. C. CARPMAEL, M.A., F.R.A.S., directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant des stations que j'ai inspectées entre le 1er novembre et le 30 juin 1892.

Collingwood, visité le 19 avril.—Le mât des signaux avait besoin de peinture, l'agent a reçu ordre d'y voir de suite. Le Dr Stephen, l'observateur volontaire, a demandé des instructions touchant la précipitation.

Barrie, visité le 20 avril.—L'instrument servant à enregistrer les observations solaires demandait à être replacé et cimenté, et les cartes d'enregistrement avaient besoin d'être placées convenablement. Le nouvel observateur volontaire, M. J. J. Gillam, était absent. La girouette et les thermomètres étaient aussi bien placés que les bâti-ses les permettaient, et ils étaient en bon ordre.

Midland, visité le 20 avril.—Le mât et les signaux étaient en bon ordre. La girouette était placée dans la nouvelle position que j'avais désignée lors de ma dernière visite.

Orillia, visité le 21 avril.—M. H. W. Filton, qui, pendant les vingt dernières années, a agi comme observateur volontaire des plus zélés, avait tous ses instruments en bon ordre. Un nouveau pluviomètre est nécessaire à cette station. Il s'engage à prendre des observations touchant le maximum et le minimum de la température si des instruments lui sont envoyés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HUGH V. PAYNE,

*Inspecteur.*

## BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, octobre 1892.

M. CHARLES CARPMAEL, M.A., F.R.A.S.,

Directeur du service météorologique, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les stations que j'ai inspectées entre le 1er novembre et le 1er juillet 1892.

Winnipeg, visité le 23 mai.—M. Richardson, qui a été chargé pendant quelques mois de prendre des observations à cette station, était à la veille de remettre ses fonctions à un nouvel observateur attendu bientôt d'Angleterre. Je me suis décidé en conséquence à visiter Winnipeg une seconde fois à mon retour de l'ouest, espérant pouvoir donner des instructions au nouvel employé au sujet de ses devoirs. Le thermomètre à boule mouillée n'était pas convenablement ajusté, il n'y avait pas de mousseline autour de la boule, et la mèche était attachée avec peu de soin. J'ai donné ordre d'enlever l'abri du thermomètre d'une cour fermée où il se trouvait, pour le transporter dans un endroit plus convenable.

Portage-la-Prairie, visité le 24 mai.—L'observateur, le Rév. Finch, est un enthousiaste en ce qui regarde la température du Manitoba et la fumée. Il prétend qu'habituellement il est très possible de prévenir tout dommage aux récoltes par les gelées hâtives par l'usage convenable de la fumée. L'abri de son thermomètre n'était pas suffisant, la clôture manquait. Le maximum de la température doit conséquemment avoir été trop élevé jusqu'à présent. Il a promis de faire construire une clôture sans délai.

Minnedosa, visité le 24 mai.—L'observateur, le Rév. J. M. Wellwood, absent en congé, sa femme et ses enfants prennent les observations d'une manière parfaitement satisfaisante. L'abri du thermomètre est certainement dans une position inconvenable, sur le penchant et presque au pied d'une colline: l'enlèvement du sommet de la colline serait une amélioration probablement, mais le transport de l'abri à une distance d'un demi-mille, sur le chemin qui conduit à l'ouest de Minnedosa, serait le changement le plus convenable. J'ai informé Mme Wellwood qu'il fallait faire certains changements, et je lui ai montré deux sites qui seraient convenables, l'un et l'autre, si son mari vendait sa maison et s'établissait hors du village, ou si l'écran du thermomètre était simplement enlevé et placé comme je l'ai recommandé.

Indian-Head, T.N.-O., visité le 26 mai.—Les thermomètres et le pluviomètre sont dans une bonne exposition à cette station. M. McKay n'a pas grande confiance dans les feux de fumée, et ne pense pas que l'usage en devienne jamais général.



## Marine et Pêcheries.

Qu'Appelle, T.N.-O., visité le 26 mai.—La clôture du thermomètre est loin d'être dans un état satisfaisant; j'ai donné ordre d'employer un chaipentier pour faire les changements nécessaires. La girouette n'était pas convenablement ajustée, montrant une erreur d'environ trois points; tout, sauf cela, était dans un état satisfaisant.

Balgonie, T.N.-O., visité le 27 mai.—M. Webb, le gérant de la ferme Kaye, à qui des instruments ont été fournis l'an dernier, n'a pas encore pris d'observations, et l'abri du thermomètre n'est pas encore construit. Il m'a promis qu'il commencerait ses travaux le 1er juin.

Prince-Albert, T.N.-O., visité le 29 mai.—M. Flett, absent à Battleford; il est maintenant inspecteur d'écoles pour le district de Saskatchewan. Mme Flett m'a informé que tous les instruments avaient été transportés à la station du chemin de fer, qu'il ne restait plus rien à la maison ou au collège, et que M. Davidson, l'agent du chemin de fer Canadien du Pacifique, allait prendre les fonctions d'observateur. J'ai trouvé que M. Davidson avait placé l'anémomètre et la girouette au faite de la station, sur une plate-forme élevée de  $2\frac{1}{2}$  pieds au-dessus du faite de la couverture et que l'anémographe marquait bien, sauf les directions; mais cela a été facilement rectifié, l'exposition entre l'est et l'ouest par le nord, est assez bonne, à peu près égale à celle qu'on avait au collège. J'ai donné ordre d'élever la plate-forme à 6 pieds. Le baromètre contenait de l'air, probablement depuis que M. Flett l'avait enlevé du collège; quinze jours avant ma visite, il marquait 0.25 trop bas. La clôture du thermomètre faisait face à l'ouest, j'ai fait changer cela. Girouette bien placée. M. Flett se propose de diriger maintenant ses observations à Prince-Albert. Il semble absurde d'employer pour faire certain ouvrage un homme qui le donne à faire en entier à une autre personne.

Saskatoon, T.N.-O., visité le 30 mai.—Thermomètre bien exposé. Une comparaison avec un instrument régulateur, a montré une erreur de 1° trop bas.

Régina, T. N.-O., visité le 31 mai.—Thermomètre bien exposé aux casernes de la police, les observations prises par le soldat en garde, et surveillées par le sergent d'état-major Lassevitz.

Swift-Current, T.N.-O., visité le 2 juin.—Anémographe ne fonctionne pas à cette station; découvert que le ressort de contact dans l'anémomètre était brisé; envoyé l'instrument à Toronto pour réparations. L'installation de l'anémomètre au sommet de la maison de M. Knight est défectueuse et manque de solidité; considéré qu'un changement était inopportun attendu que M. Knight, dans une semaine à peu près, doit prendre une nouvelle maison sur le faite de laquelle il doit placer l'anémomètre et la girouette. Thermomètre et pluviomètre bien exposés. Thermomètre à boule mouillée mal ajusté; donné à M. Knight des instructions complètes sur la manière d'en prendre soin. Comparé le baromètre et tous les thermomètres avec nos instruments régulateurs.

Medicine-Hat, T.N.-O., visité le 3 juin.—Il y a peu de chose à dire au sujet de cette station. M. Drinnan est probablement un des meilleurs observateurs de notre service. Les thermomètres sont bien exposés, ainsi que le pluviomètre; le thermomètre à boule mouillée est bien soigné. Des séries de comparaisons complètes ont été faites.

Calgary, T.N.-O., visité le 4 juin.—Baromètre à cette station très sale et suspendu dans un encadrement mal construit sur le côté sombre de la chambre. J'ai nettoyé le baromètre; M. O'Brien l'a transporté, après mon départ, de l'autre côté de la chambre près d'une fenêtre, et il attend un encadrement convenable pour l'y mettre. L'écran du thermomètre est dans une position satisfaisante, mais le pluviomètre ne paraissait pas avoir de position fixe. J'ai ordonné qu'on lui assignât une place permanente. Série de comparaisons complète.

Edmonton, T.N.-O., visité le 7 juin.—La nouvelle installation de l'anémomètre est aussi bonne qu'on puisse le désirer. J'ai placé l'anémomètre et la girouette en position et conduit un fil à l'anémographe, le laissant en bon ordre. Le baromètre est convenablement placé, les thermomètres et le pluviomètre sont bien exposés. Série complète de comparaisons.

Esquimalt, C.A., visité le 11 juin.—Le baromètre est suspendu dans une bonne position pour en faire la lecture. Il avait besoin d'être nettoyé. L'abri du thermo-

mètre est placé dans un jardin, assez bien gardé contre le vent par des arbres. J'ai ordonné de placer le pluviomètre de l'autre côté de la maison, où il aura moins de chance d'être à l'abri des arbres; là où il était auparavant, il se trouvait pour ainsi dire abrité contre la pluie avec un vent même modéré de l'ouest-sud-ouest ou de l'ouest. La structure pour l'anémomètre a été bien finie, le grément ayant été arrangé par des matelots de la marine royale—et le mât et la plate-forme ont été peints en ocre jaune. L'anémographe ne marquait pas tout à fait exactement le défaut dépendant de l'ajustement. Je suis assez porté à croire que la température à Esquimalt est une très pauvre indication de la température à un mille à peu près à l'intérieur; Victoria même montrerait probablement une moyenne plus élevée. Série de comparaisons complète.

Port-Simpson, visité le 19 juin.—Les observations à cette station ont été prises l'an dernier par M. Clifford, officier en chef de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; un commis employé dans le bureau comme aide, et à qui j'ai donné des instructions complètes pour exécuter ce travail, prendra les observations à l'avenir. Le baromètre est placé dans une bonne lumière près d'une fenêtre, il s'y était introduit de l'air et il indiquait 0.62 trop bas; j'en ai extrait l'air, et je l'ai nettoyé et l'ai laissé là avec un autre que j'avais apporté de Toronto. La clôture du thermomètre est dans un champ d'une étendue considérable, et l'exposition est aussi bonne que possible; le pluviomètre est bien placé aussi. La girouette et l'anémomètre sont dans une pauvre position, et les observations n'auront pas beaucoup de valeur, l'exposition de l'ouest au nord est la meilleure, les autres directions étant abritées par les hautes terres. La cuvette du baromètre est placée à 31 pieds au-dessus du niveau de la mer. Fait une série complète de comparaisons.

Nanaïmo, C. A., visité le 24 juin.—L'exposition du thermomètre est tout à fait satisfaisante. M. Good, l'observateur, désirerait avoir quelques autres instruments, savoir: des thermomètres et une girouette ordinaires; il n'a pas d'exposition pour un anémomètre.

Vancouver, C. A., visité le 27 juin.—Le collège Wetham est le site proposé pour les observations; j'ai eu une entrevue avec M. Hill-tout, le professeur en charge, qui m'a dit qu'on se proposait d'installer les thermomètres sur le toit plat du collège, ou dans une cour en arrière de la bâtisse; la première de ces positions, bien entendu, ne convient pas du tout, et la dernière est inconvenable aussi, cette cour n'ayant que 70 x 30 pieds, avec un haut mur de brique courant dans toute l'étendue du long côté. Je considère que les collèges et les écoles sont des stations d'observation d'ordre assez inférieur, pour ne pas dire plus, le travail étant confié à un trop grand nombre de personnes pendant la plus grande partie de l'année, tandis que pendant la vacance il n'y a pratiquement parlant, personne pour s'en occuper.

Port-Moody, visité le 27 juin.—M. Elson, aîné, qui a été l'observateur pendant bien des années, est allé s'établir dans une autre partie de la province; son fils n'a pas pris d'observations depuis le mois d'avril, mais il s'est engagé à les continuer, en changeant le temps de la lecture des instruments de midi à 8 p.m.

Agassiz, C. A., visité le 29 juin.—M. Sharpe, le surintendant de la Ferme Expérimentale, quoiqu'il ne prenne pas les observations lui-même, surveille le jardinier qui est chargé de ce travail. Les thermomètres et le pluviomètre ont une bonne exposition.

Spence's Bridge, C. A., visité le 30 juin.—Les baromètres de cette station n'avaient besoin d'aucun nettoyage. M. Murray a promis qu'à l'avenir il prendrait les observations télégraphiques tous les lundis. Les thermomètres ont une bonne exposition sur le mur de la maison faisant face au nord. Le pluviomètre était placé dans un coin du jardin. J'ai fait remarquer à M. Murray qu'il devrait le placer dans une position permanente et dans un endroit plus convenable. Il m'expliqua qu'il avait été déplacé afin qu'on pût couper l'herbe, et il m'a promis que la chose n'arriverait plus. Fait une série complète de comparaisons.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. F. STUPART,

*Inspecteur.*

## Marine et Pêcheries.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, TORONTO, 1891-92.

M. C. CARPMAEL, M.A., F.R.A.S., directeur.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant des stations que j'ai inspectées entre le 1er novembre 1891 et le 30 juin 1892.

Rockliffe, visité le 8 décembre 1891. — Le baromètre a été inutile à cause d'une fabrication défectueuse. Je lui ai substitué un Green n° 3248. Le mesurage de la neige n'a pas été pris exactement. Des changements ont été faits dans l'exposition des thermomètres, qui est maintenant très bonne.

Mattawa, visité le 9 décembre. — Le thermomètre à minima n° 645 était en mauvais ordre et il a été réparé. Il remplace le n° 72092 qui a été brisé. Le pluviomètre avait besoin d'être installé de niveau.

North-Bay, 9 décembre 1891. — L'abri du thermomètre a été transporté à la gare du chemin de fer. Le thermomètre à minima n° 989 a été brisé et remplacé par le n° 72094. Le pluviomètre a été complètement réparé. Tout est maintenant en bon ordre.

Pembroke, visité le 13 décembre 1891. — Il n'était pas pris d'observations ici, mais M. Quinn, l'agent, a promis de mettre les instruments en position et de commencer les opérations.

Renfrew, visité le 14 décembre 1891. — M. A. Wright continue à prendre des observations avec beaucoup de soin. Tous les instruments sont en bon ordre. L'abri pour le thermomètre aura besoin de quelques légères réparations au printemps.

Woodstock, visité le 22 mars 1892. — Le baromètre avait besoin d'être nettoyé ; il l'a été et peut être lu exactement aujourd'hui. L'anémomètre devrait être élevé de plusieurs pieds au-dessus du dôme. L'horloge anémographique exigeait un nettoyage, et l'abri du thermomètre, etc, avait besoin d'être peinturé.

Galt, visité le 12 juin 1892. — L'abri et la clôture du thermomètre exigeaient des réparations. Il fallait de nouveaux récepteurs pour le pluviomètre. L'exposition ici est très bonne et les instruments sont en bon ordre.

Sarnia, visité le 14 juin 1892. — J'ai trouvé que les appareils des signaux étaient en mauvais ordre, et que l'ouvrage avaient été mal fait par le dernier agent. Le mât est chancelant et mal placé. Le conseil de ville a donné un site sur le quai du département de l'eau, le meilleur point où le mât peut être placé. Je recommanderais que M. McAdam, le maître du havre, soit nommé agent. Des soumissions ont été demandées pour le nouveau mât.

Île Pelée, visitée le 16 juin 1892. — Les verres des lampes à signaux sont fêlés et ne peuvent se maintenir allumées dans les grands vents. L'anémomètre qui avait été endommagé par le tonnerre a été remplacé par un nouvel instrument. La plate-forme de l'anémomètre, de même que le mât des signaux, avaient besoin d'être peinturés. On rapporte que les signaux sont d'une importance précieuse sur l'île Pelée.

Port-Colborne, visité le 17 juin 1892. — Le mât avait besoin d'une couche de peinture. Les rapports ne sont pas transmis régulièrement. M. Hughes a été informé qu'un nouvel agent serait nommé s'il ne portait pas plus d'attention à ses devoirs.

Saint-George, visité le 18 juin 1892. — Le Dr Kitchen avait offert de prendre des observations avec le thermomètre à maxima et à minima et des instruments lui ont été envoyés. Un nouveau pluviomètre a aussi été fourni à cette station, l'ancien étant devenu hors de service. L'exposition est particulièrement bonne.

Saugeen, visité le 20 juin 1892. — Les raccordements de l'anémomètre étaient en mauvais ordre ; il y a été porté remède ; les autres instruments étaient en bon état. La bâtisse des signaux, le mât, la plate-forme de l'anémomètre et l'abri du thermomètre avaient besoin d'être repeinturés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

B. C. WEBBER,

*Inspecteur.*

## OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE.

A l'honorable

Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur cet observatoire pour la période comprise entre le 1er novembre 1891 et le 30 juin 1892.

Durant cette période on a continué comme d'ordinaire à faire les six observations visuelles, magnétiques et météorologiques quotidiennes à 6 et 8 a.m., à 2, 4, 10 p. m. et à minuit. Le dimanche les observations se font à 8 a.m. et 2 p.m. Des déterminations absolues des éléments magnétiques ont été faites aussi—les magnétographes automatiques, enregistreur de la déclinaison, bifilaire et verticale, ont été tenus en opération, ainsi que le barographe et le thermographe.

Des mesurages horaires de courbes à l'exception de la force verticale ont été faits et les résultats notés. Nous avons maintenant en tableaux douze années de lectures horaires dont on a obtenu la moyenne quotidienne et horaire. Nous avons tenu des enregistrements photographiques continus; l'accord étant satisfaisant.

Les échanges d'heures avec Montréal, Québec et Saint-Jean ont toutes été enregistrées sur le chronographe, à Toronto, les comparaisons se faisant dans l'après-midi ou la soirée, suivant les arrangements convenus avec la compagnie de télégraphe pour l'usage de la ligne.

Les erreurs de l'horloge de Toronto et des chronomètres employés ailleurs par les observateurs sont calculées d'après les observations les plus récentes.

Nous avons fait l'examen des comparaisons mensuelles de l'horloge et du chronomètre, ainsi que les observations méridiennes envoyées par les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

Pendant les huit mois couverts par le présent rapport, l'heure à cet observatoire a été obtenue par les observations de 783 étoiles, et par quatre observations solaires. Les dernières ont été prises afin de corriger l'erreur de l'horloge lorsque les nuits étaient trop nuageuses pour l'observation des étoiles. Nous nous sommes servis pour les réductions de la position des étoiles publiée par le *Berliner Jahrbuch*. L'erreur de collimation de la lunette méridienne a été fréquemment déterminée par des mesurages micrométriques, sur le télescope de collimation, et par des retournements de la lunette sur l'étoile polaire et les autres étoiles.

Le tableau suivant fait voir la différence entre l'heure donnée par l'observateur-chef et celle donnée par les autres observateurs.

Le signe × indique que l'heure envoyée par les divers observateurs est en avant de celle donnée par l'observateur-chef.

	Toronto.	Montréal.	Québec.	St-Jean.
1891.				
	Secs.	Secs.	Secs.	Secs.
13 novembre.....	+0 34	-0 34	+0 53	-0 99
22 décembre.....	+0 06	-0 06	0 00	-1 96
22 do.....	+0 10	-0 10	+0 03	-2 93
1892.				
7 janvier.....	+0 36	-0 36	+1 06	.....
5 février.....	+0 48	-0 48	+0 16	+0 46
3 mars.....	-0 31	+0 31	-1 21	-0 75
21 do.....	-0 36	+0 36	.....	.....
31 do.....	.....	.....	-1 06	.....
7 avril.....	.....	.....	.....	-66 77*
27 do.....	+0 29	-0 29	+0 14	.....
13 mai.....	-0 18	+0 18	-0 21	-1 46
31 do.....	+0 07	-0 07	-0 49	.....
10 juin.....	+0 03	-0 03	-4 84	.....
13 do.....	.....	.....	.....	-0 48

\* La lunette méridienne à Saint-Jean a été brûlée le 20 mars. Les horloges ont été mises en mouvement aussitôt que possible. Ceci explique cette différence extraordinaire.

L'heure donnée par l'observateur-chef est obtenue en prenant la moyenne arithmétique des heures telles que déterminées à Toronto et Montréal après avoir appli-

## Marine et Pêcheries.

qu'elles équations personnelles entre les observateurs et le directeur de l'observatoire magnétique, dont l'équation absolue est, on le sait, à peu près insensible.

NOTE.—Dans les endroits où il n'y a pas eu d'échange avec Montréal et Toronto, l'heure corrigée par l'équation personnelle de leurs observateurs est acceptée comme heure officielle pour les comparaisons avec Québec et Saint-Jean.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,  
CHARLES CARPMAEL,

*Directeur.*

### RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE KINGSTON.

OBSERVATOIRE DE KINGSTON, 24 octobre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information du ministre de la marine et des pêcheries, que, depuis mon dernier rapport, nous avons reçu de messieurs Fauth et Cie le nouveau micromètre filaire pour la lunette méridienne ainsi que le nouveau micromètre circulaire pour l'équatorial. Ils m'ont donné entière satisfaction et parlent hautement en faveur de ceux qui les ont fabriqués.

Le temps moyen a été donné à la ville et aux navires pendant tout le cours de l'année, et les citoyens et les étrangers ont été admis de temps à autre à l'observatoire pour examiner les instruments. De fréquentes observations du nombre et des phénomènes des taches sur le soleil, de Mars et de Jupiter dans leurs récentes oppositions sur le soleil, des éclipses, et des nébuleuses et étoiles doubles, tel a été, pendant tout le temps, l'objet spécial de l'attention et du travail de l'observateur.

Les instruments de même que les horloges sont en parfait ordre. Il a été fait de légères réparations, dans le cours de l'année, aux toits et au dôme de l'observatoire.

Je demeure, votre très obéissant serviteur,  
JAS. WILLIAMSON,

*Directeur.*

### RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DU COLLÈGE MCGILL POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 OCTOBRE 1892.

MONTRÉAL, 29 octobre 1892.

L'honorable

Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de cet observatoire pour l'année dernière.

*Observations météorologiques.*—Les observations météorologiques ont été continuées, comme d'habitude, sans interruption, et les résultats en ont été publiés dans la *Gazette* de Montréal et le *Canadian Record of Sciences*.

*Service horaire.*—Il a été fait, pendant quatre-vingts nuits, des déterminations d'erreurs de l'horloge au moyen de l'observation de 450 étoiles, en sus du grand nombre d'observations qui ont été incidemment faites en rapport avec la détermination de la longitude. L'observatoire a été agrandi, ce qui donne plus de facilité pour les opérations relatives à la longitude. Dans le cours des travaux d'agrandissement, nos corrections d'horloge furent obtenues au moyen de fréquents échanges avec l'observatoire de Toronto.

*Longitudes.*—Les observations requises, dans la redétermination de notre longitude, par communication directe avec l'observatoire Royal, Greenwich, ont été menées à bonne fin, comme je l'ai indiqué dans un rapport spécial.

*Remarques générales.*—On a reçu dans le cours de l'année, comme par le passé, un grand nombre de demandes de renseignements, auxquelles on a répondu.

Les observations des taches sur le soleil et des températures du sol ont été continuées, comme je l'ai dit dans des rapports antérieurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,  
C. H. McLÉOD,

*Surintendant de l'observatoire du collège McGill.*

## RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE SAINT-JEAN.

SAINT-JEAN, N.-B., 31 octobre 1892.

M. CHARLES CARPMAEL, M.A., M.S.R.A.,  
 Directeur du service météorologique du Canada,  
 Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant sur les opérations de cet observatoire, pour l'année finissant le 31 octobre 1892.

J'ai soigneusement continué le cours des observations météorologiques de la station principale.

Le service horaire a été aussi continuellement l'objet de mon attention. J'ai fait à de courts intervalles des observations d'étoiles avec la lunette méridienne pour la correction des erreurs et des heures de l'horloge. Le signal de chaque jour a été donné, comme d'habitude, en abaissant la boule horaire à 1 p.m., temps local.

Les cloches d'alarme de la cité sont sonnées à 1 p.m. par le surintendant du service d'alarme, lequel touche la clef qui se trouve dans son bureau au moment où il voit la boule tomber.

Le service horaire fut temporairement discontinué par suite du feu qui éclata dans les bâtisses de la douane, le 19 mars dernier. Le gouvernement s'assura la bâtisse de Pugsley et un local temporaire pour l'observatoire fut immédiatement préparé.

Un observatoire fut construit sur le toit voisin directement au-dessus de l'une des voûtes, et la jetée prolongée à travers le toit. Lorsque les travaux eurent été terminés, je montai de suite la lunette méridienne et commençai à observer le temps.

Après un retard considérable, le personnel temporaire pour diriger la boule horaire, les signaux des tempêtes et les pavillons de signaux fut installé au sommet de la bâtisse du bureau de poste. Avant que les arrangements eurent été terminés, des capitaines de navires et d'autres personnes vinrent à l'observatoire pour connaître le temps.

Je regrette que la lunette méridienne ait été perdue dans le feu; j'ai fait tous mes efforts pour la sauver, mais après plusieurs tentatives pour approcher de l'observatoire je dus y renoncer. M. A. B. Smalley, de cette cité, a eu l'obligeance de nous prêter une vieille lunette méridienne Troughton et Simms, dont nous nous servirons temporairement.

Je réussis à sauver les horloges, le chronomètre et les autres instruments ainsi que l'échelle des marins et le barographe qui étaient déposés dans l'observatoire. Comme le bureau se trouvait à l'étage supérieur, il a été difficile d'obtenir de l'aide pour enlever les instruments. Quelques membres du corps de sauvetage de Saint-Jean m'ont, cependant, aidé d'une manière des plus cordiales et des plus efficaces.

L'anémomètre et la girouette située au sommet de la tour qui contenait la boule n'ont pas été endommagés; ils ont été enlevés après le feu et placés à une bonne hauteur sur la bâtisse de Pugsley.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

D. L. HUTCHINSON,

Directeur.

## RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, QUÉ., 15 octobre 1892.

Au directeur, service météorologique,  
 Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur cet observatoire pour l'année dernière. Il n'y a pas eu de changement dans le personnel de l'établissement pendant cette période. Je vous ai transmis une communication que j'avais reçue des autorités militaires de la citadelle, demandant qu'on leur transférât

## Marine et Pêcheries.

les vieilles bâtisses de l'observatoire qui se trouvent à cet endroit. J'ai fortement appuyé ce projet, dans le temps, en faisant voir que les bâtisses étaient dans un pitoyable état, et que le transfert ne nuirait en aucune manière au service horaire. Si ce transfert n'est pas sur le point d'être effectué, il sera absolument nécessaire de faire faire des réparations suffisantes pour protéger contre le froid, pendant la prochaine saison, les instruments électriques employés en rapport avec ce service.

Je demeure, etc.,

W. A. ASHE,  
*Directeur.*

---

### OBSERVATIONS DES MARÉES.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, TORONTO, 31 octobre 1892.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les observations des marées du 31 décembre 1891 au 30 juin 1892.

L'étude des observations faites jusqu'ici a été continuée.

Trois nouveaux marégraphes ont été commandés chez M. J. White, de Glasgow. On se propose d'en placer un à la cale sèche de Lévis. Je suggérerais que les autres fussent employés dans le golfe Saint-Laurent : l'un pourrait être établi sur les îles de la Madeleine et l'autre sur l'île Saint-Paul.

L'échelle de marée destinée à la Pointe du Sud-Ouest, Anticosti, a été construite à Québec.

Les travaux à la Pointe-au-Père ont été trouvés beaucoup plus difficiles qu'on ne l'avait prévu. Vu le caractère des roches, le sautage n'a eu que peu d'effet, et on a constaté qu'il en coûterait plus que le double de ce qui avait été estimé. En conséquence, les travaux ont été suspendus pour voir si l'on ne pourrait pas adopter une méthode de construction moins dispendieuse. L'obstacle le plus sérieux que l'on a à surmonter, dans ce cas, est de trouver un site où la gelée ne nuise pas aux observations.

À Saint-Jean, la difficulté au sujet du site n'a pas été réglée comme l'on s'y attendait ; et, pour cette raison, rien n'a pu être fait avant la clôture de l'exercice. J'ajouterai que, depuis cette époque, les travaux ont été poursuivis ; cependant, la charpente du marégraphe de la Pointe du Sud-Ouest ayant été détruite par une tempête, le seul des trois marégraphes reçus jusqu'ici des manufacturiers qui sera en opération durant l'hiver prochain sera celui de Saint-Jean, N.-B. Mon prochain rapport contiendra de complets détails sur les travaux accomplis cet été.

CHARLES CARPMAEL.

---

### CLIMATOLOGIE.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE, TORONTO, 31 octobre 1892.

L'honorable

Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Dans les premiers jours du dernier exercice, il a été échangé quelques correspondances entre ce bureau et le département au sujet de l'accumulation des données climatologiques dans cet établissement, et il a été suggéré qu'un travail sur la climatologie du Canada fût préparé d'après les données existantes. Il est beaucoup à désirer que ce travail soit entrepris, et je suggère respectueusement qu'il y soit pourvu dans les crédits supplémentaires.

CHARLES CARPMAEL.

ANNEXE N<sup>o</sup> 5.RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'INSPECTION DES BATEAUX  
À VAPEUR POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1891.

BUREAU DU PRÉSIDENT, OTTAWA, 31 octobre 1892.

A l'honorable M. CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de l'année qui expirera le 31 décembre 1892.

Avant de parler des opérations de l'année, je dirai quelques mots sur l'inspection des bateaux à vapeur en général, ses raisons d'être et ses résultats. Peu de temps avant la sanction de l'acte exigeant l'inspection des bateaux à vapeur, l'attention du gouvernement fut appelée sur la nécessité d'une stricte inspection des bateaux à vapeur par la position périlleuse où les membres du gouvernement, y compris l'ancien premier sir John A. Macdonald, se sont trouvés pendant qu'ils étaient sur la baie Georgienne à bord du steamer *Ploughboy*, dont les machines se rompirent au moment où il longeait une côte sous son vent, et par l'explosion d'une chaudière neuve dans un bateau à vapeur à Montréal. Vers cette époque fut passé le premier acte d'inspection des bateaux à vapeur pour les provinces d'Ontario et de Québec, en l'année 1859, 23 Victoria, chapitre 28, lequel fut amendé de temps à autre jusqu'en 1868, alors qu'un nouvel acte fut passé, le 22 mai, pour l'inspection des bateaux à vapeur au Canada, et en vertu duquel il fût nommé des inspecteurs pour différents districts, qui formèrent un conseil dirigé par un président choisi par Son Excellence parmi les membres du conseil. Cet acte fût amendé chaque fois que l'exigeaient les changements et les progrès continuels apportés dans la construction des bateaux à vapeur et de leurs machines, et pour faire face à l'accroissement du volume des affaires maritimes, le nombre des inspecteurs, en 1868, était de six, et le nombre des bateaux à vapeur inspectés au Canada pendant la même année s'est élevé à 391. Le nombre des inspecteurs est aujourd'hui de 15, et le nombre des bateaux à vapeur inspectés l'année dernière s'est élevé à 1,124.

Comme il n'y avait pas de disposition dans les actes antérieurs à 1882 pour autoriser l'inspecteur à limiter le nombre des passagers ou à contrôler la charge, il est résulté plusieurs accidents dus à la surcharge ou à la mauvaise distribution de la charge. Enfin, en 1881, le désastre survenu sur la rivière Tamise, à Londres, à l'occasion du chavirement du steamer *Victoria*, qui avait été causé par une surcharge de passagers, porta le gouvernement à passer l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur de 1882, qui impose de fortes amendes au capitaine et au propriétaire lorsqu'ils transportent sur leur bateau à vapeur plus de passagers qu'il ne leur est permis dans le certificat d'inspection, et qui crée des inspecteurs de coques et de gréements et leur confère le pouvoir de limiter la charge à transporter, débarrassant ainsi les inspecteurs de chaudières de l'inspection des coques et des gréements dont ils étaient jusque-là chargés.

Depuis que l'acte de 1882 a été passé, il n'est pas survenu de désastres par suite de la surcharge de passagers, et il a été infligé des amendes à plusieurs capitaines et propriétaires pour avoir transporté plus de passagers que ne le comportait le certificat d'inspection de leurs bateaux à vapeur.

Les améliorations apportées dans la construction des chaudières et des machines des bateaux à vapeur, et l'usage de plus fortes pressions qui les a accompagnées, rendirent nécessaires de fréquentes altérations au mode de leur construction, et afin de faire face aux divers cas à mesure qu'ils se présenteraient, il fut passé, en 1889, un



acte comportant que les règlements requis pour l'inspection des chaudières pourraient être faits par ordre en conseil. Ce système donna de si bons résultats qu'un acte semblable, 55-56 Victoria, chapitre 19, autorisant des règlements pour l'inspection des bateaux à vapeur, des ceintures de sauvetage et des autres appareils de sauvetage, fut passé le 10 mai 1892 et vint en vigueur, par proclamation de Son Excellence, le 15ème jour d'août 1892. Sous l'empire de cet acte, des règles et règlements furent recommandés par le conseil d'inspection des bateaux à vapeur pour l'inspection des bateaux, des ceintures de sauvetage et des autres appareils de sauvetage, et vinrent en opération le 15ème jour d'août 1892 par ordre en conseil en date du 2ème jour d'août 1892. Il a été aussi fait des amendements aux règlements déjà en vigueur pour l'inspection des chaudières, des machines et des boussoles, ainsi que pour l'épreuve des machines neuves sur les bateaux sous vapeur.

L'article 9 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 19, remplace l'article 53 de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78, abrogé, relativement à l'inspection et au grément d'un chalan ou de tout bateau, allège ou navire non ponté ayant des passagers à son bord et toné par un bateau à vapeur. Sous l'empire de cette disposition, des règlements pour l'inspection de tels navires, recommandés par le conseil, furent approuvés par Son Excellence en conseil le 2ème jour d'août 1892, et vinrent en vigueur le 15ème jour du même mois. Les avantages de l'inspection annuelle des bateaux à vapeur par le gouvernement consistent surtout, suivant l'intention du législateur, dans la plus grande sûreté de la vie pour ceux qui voyagent à bord des bateaux à vapeur soit comme passagers soit comme équipage. Ce qui le prouve, c'est que durant les dix années qui ont immédiatement précédé la sanction du premier acte d'inspection des bateaux à vapeur, alors qu'il y avait peu de ces navires au Canada, il est survenu quatre désastreuses explosions de chaudières sur des bateaux à vapeur canadiens, d'où sont résultées de considérables pertes de vie, qui se sont élevées dans un cas à environ trente personnes. Au contraire, durant les 34 années qui se sont écoulées depuis que le gouvernement a entrepris l'inspection des bateaux à vapeur, il n'a été signalé qu'un seul cas d'explosion de chaudière sur un bateau à vapeur canadien : pendant que le remorqueur *Saint-George* était mouillé à un quai, à Carleton, N.-B., en 1873, son mécanicien fut tué, et le jury du coroner " n'a pu connaître la cause de l'explosion."

L'explosion sur le bateau à vapeur *Richelieu*, en 1883, porta sur le " fourneau " et non pas sur la chaudière ; elle fut causée par l'ignorance du mécanicien et entraîna la mort de cinq personnes. Les accidents de ce genre ne peuvent être évités lorsqu'un mécanicien incompetent est en fonctions, et l'explosion de l'*Erie Belle*, qui a tué quatre personnes près de Kincardine, en 1884, s'explique facilement si l'on considère que le bateau en question était un vieux navire américain qui avait été récemment enregistré au Canada, mais qui faisait le service sans un certificat d'inspection dans la direction d'un mécanicien non licencié. Les cas de cette nature font voir la nécessité d'appliquer rigoureusement la loi et montrent que le capitaine, le propriétaire, l'inspecteur et le mécanicien doivent à l'heure qu'il est faire preuve d'une vigilance d'autant plus sérieuse que les pressions se développent, et que les machines se compliquent continuellement sur les bateaux à vapeur, sans parler du considérable accroissement dans le nombre de ces navires et dans celui des personnes qu'ils transportent.

Les avantages que retire le public de ce système, sous le rapport de la sûreté, sont faciles à comprendre, et, au point de vue financier, le propriétaire y gagne aussi, vu que les inspecteurs lui tiennent lieu de mécaniciens et de constructeurs surveillants, qui, moyennant une légère contribution annuelle de sa part, voient à ce que son bateau à vapeur soit constamment tenu en bonne condition. C'est un corps d'experts qui sont tout aussi intéressés que les propriétaires à rendre leurs bateaux sûrs et solides, et que peuvent consulter en tout temps les propriétaires sans encourir les frais que représentent ordinairement les services d'un expert.

Le gouvernement du Royaume-Uni, ainsi que presque toutes les possessions et colonies britanniques, les Etats-Unis d'Amérique et le royaume de Norvège, ont des lois d'inspection de bateaux à vapeur qui sont semblables à celles du Canada, sauf la Norvège, où les inspecteurs ne sont pas tous des experts ; la commission d'inspec-

tion pour chaque district se compose de trois personnes, dont l'une est un expert, et qui sont toutes nommées par le roi ou par le chef de police lorsqu'il n'y a pas de commission régulière. Les inspecteurs sont payés au moyen d'honoraires, et toute personne nommée à cette charge peut être forcée de servir un an.

Conformément à vos instructions du 11 mars dernier, comportant qu'au lieu de nommer un autre inspecteur de chaudières à Toronto, vous désiriez que le président demeurât à Toronto pendant "les trois mois de la saison où il se fait le plus d'affaires," je suis parti pour Toronto le 26 de mars.

#### ASSEMBLÉES DU CONSEIL.

Comme il y avait un quorum du conseil composé du capitaine T. Harbottle, inspecteur de coques, et P. James Johnson et John Dodds, inspecteurs de chaudières, avec le président à Toronto, il a été tenu des assemblées chaque fois que c'était nécessaire et sans frais pour le gouvernement. Le conseil a siégé du 28 mars au 6 d'avril inclusivement, et pendant cette période deux aspirants à la charge d'inspecteur de bateau à vapeur ont été examinés. A cette session du conseil, on a lu des règlements concernant l'inspection des chaudières, des machines et des bateaux à vapeur, ainsi que celle des navires, des ceintures de sauvetage et des autres appareils de sauvetage.

Le conseil siégea depuis le 9 mai jusqu'au 14 du même mois inclusivement pour examiner M. Wm. Lawrie, aspirant à la charge d'inspecteur de bateau à vapeur, à Montréal, rendue vacante par la mise à la retraite de M. John Burgess, que la maladie empêchait de remplir plus longtemps les devoirs d'inspecteur. M. Lawrie passa un examen satisfaisant mais refusa d'entrer en fonctions. Un autre aspirant pour la même charge fut aussi examiné. De plus, quatre mécaniciens subirent l'examen pour obtenir des certificats.

Le conseil se réunit le 13 juin et passa les règlements pour l'inspection des chaudières, des machines et des appareils de sauvetage sur les bateaux à vapeur, qui avaient été lus à une assemblée précédente.

Le conseil siégea du 20 au 23 juin pour examiner un aspirant à la charge d'inspecteur de bateaux à vapeur.

A la dernière assemblée tenue depuis le 12 jusqu'au 16 juillet inclusivement, on examina M. George Taylor Clift et M. Charles Edwin Robertson, aspirants à la charge d'inspecteurs de bateaux à vapeur, qui tous deux passèrent un examen satisfaisant. M. Clift fut nommé par arrêté du conseil, en date du 27 août 1892, inspecteur de chaudières et de machines, à Montréal, avec un salaire de \$1,000 par année. Il dut s'engager à résider à Montréal. Il entra en fonctions le 6 septembre, M. Burgess ayant vaqué aux travaux du bureau jusqu'au 6 septembre, bien qu'il fût incapable de faire des inspections sur les bateaux à vapeur. Il y eut quelques mécaniciens qui subirent l'examen pour obtenir des certificats.

Les procès-verbaux des séances du conseil ont tous été régulièrement transmis au département.

Le poste d'inspecteur jusqu'ici occupé par M. Edmund R. Abell devrait être rempli. Je recommande qu'un inspecteur soit nommé avant l'ouverture de la navigation en 1892.

#### AMENDEMENT À L'ACTE.

L'Acte d'inspection des bateaux à vapeur exige de légers amendements dans sa rédaction. Je recommande :—

1° D'ajouter au sous-article 2, article 1, chapitre 78, les mots "Tout bateau à vapeur transportant des passagers" (ainsi qu'il est défini par l'article 1 (k) de l'Acte 54-55, chapitre 39) "est un bateau à vapeur pour passagers dans le sens de l'Acte."

2° D'ajouter après le mot "yachts," dans la première ligne, article 4, les mots "de plus de trois tonneaux bruts."

3° D'amender l'article 43 en remplaçant le mot "conseil" par le mot "ministre."

#### POURSUITE.

Voici le résultat des poursuites intentées pour violation de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur :—

## Marine et Pêcheries.

Le propriétaire du bateau à vapeur *Mansfield*, d'Ottawa, fut condamné à une amende de \$100 ou un mois de prison, à défaut du paiement de cette amende, le trois octobre 1892, devant le maire Durocher, et l'échevin Morris, juges de la cité d'Ottawa, pour avoir employé sur le navire en question un mécanicien dépourvu de certificat.

Le propriétaire du même bateau fut de nouveau condamné à une amende de \$100 ou à dix jours de prison, à défaut de payer cette amende, pour une offense de la même nature, le 19 octobre 1892, devant le juge Ross, d'Ottawa.

L'une des personnes illégalement employée comme mécanicien par le propriétaire du *Mansfield* fut aussi condamnée à une amende de \$100 ou un mois de prison, à défaut de payer l'amende devant le maire Durocher et l'échevin Morris, de la cité d'Ottawa, le 10 octobre 1892.

Une plainte fut portée contre une autre personne, Henry Pratt, pour avoir agi comme mécanicien sur le bateau à vapeur *Mansfield* sans être en possession d'un certificat; mais, bien qu'il eut été assigné à comparaître devant la cour, il ne s'y rendit pas, et le magistrat refusa d'instruire sa cause en son absence. On apprit plus tard qu'il avait quitté le pays.

Le propriétaire des bateaux à vapeur *E. G. Laverdure* et *Emile*, qui possède aussi la barge *Thousand Island Rambler* (la coque d'un vieux navire), fut condamné, dans deux circonstances, à une amende de \$20 et \$5 de frais ou à dix jours d'emprisonnement, à défaut de payer cette amende, pour avoir toué cette barge avec des passagers à son bord, sans s'être muni d'un certificat d'inspecteur à cet effet.

Les capitaines des bateaux à vapeur ci-dessus mentionnés furent également condamnés à une amende de \$20 sans frais ou à dix jours d'emprisonnement à défaut de payer cette amende, pour avoir toué la barge en question avec des passagers à son bord en violation de la loi. Ces causes furent instruites par le juge Ross, à Ottawa, le 13 octobre 1892.

Le bateau à vapeur *Macassa*, d'Hamilton, fut condamné à une amende de \$50, à Toronto, devant le magistrat de police, le 18 août 1892, pour avoir transporté plus de passagers que ne lui permettait son certificat d'inspection.

Le navire à fret *Agnès*, de Vancouver, C.B., fut condamné, le 19 juillet, à la cour de police, Vancouver, à une amende de \$100 pour avoir transporté des passagers sans être fourni d'un certificat à cet effet.

Le bateau à vapeur *Red Star*, No. 1, ou *Okanagon*, fut condamné à une amende de \$50, le 22 septembre, pour avoir transporté des passagers sur le lac Okanagon, Colombie-Britannique, sans posséder le certificat voulu.

Il y a des poursuites actuellement pendantes relativement aux bateaux à vapeur *Nell* et *Thistle*, dans la Colombie-Britannique, pour avoir employé des mécaniciens dépourvus des certificats exigés par la loi.

La poursuite contre le bateau à vapeur *Iona*, dans la Colombie-Britannique, pour avoir transporté des passagers en violation de la loi, est aussi pendante, ainsi que les causes du *Ed. Davis*, à Québec, et du *Dauntless*, à Ontario.

### ACCIDENTS.

Je regrette d'avoir à constater la perte de cinq vies survenue sur des bateaux à vapeur dans les eaux canadiennes. Le *Celtic*, à la suite d'un abordage, sombra sur le lac Ontario, et entraîna la mort du cuisinier. Le feu se déclara dans le *Glengarry*, à Kingston, et le cuisinier périt dans les flammes. Le bateau à vapeur *Standard* coula au milieu d'une tempête à la hauteur du cap Mudge, dans la Colombie-Britannique, et le capitaine, le manœuvre et le cuisinier perdirent la vie dans cet accident.

### Division d'Ontario.

Le bateau à vapeur *City of London*, de Port-Stanley, fut détruit par le feu à London, Ont., le 21 mars 1892.

Le *N. S. Ireland* fut partiellement brûlé à Wallaceburg, le 10 avril; perte d'environ \$2,500. Il a été radoubé.

Le *Celtic*, d'Hamilton, a sombré dans un abordage avec le *Russia*, de Buffalo, près de Rondeau, lac Erié, le 1er mai; le cuisinier périt et le navire se perdit complètement.

Le remorqueur de sauvetage *Saginaw*, de Montréal, fut partiellement brûlé à Windsor, Ont., le 9 mai. Il a été radoubé et fait encore le service.

Le remorqueur de pêche *Prowett Beyer*, de Sainte-Catherine, fut brûlé à Ridgeway le 18 juin.

Le remorqueur *Kincardine*, de Goderich, échoua sur la côte près de Cabot's Head, baie Georgienne. Perte totale.

Le *Dixie*, de Sainte-Catherine, vint en abordage avec le *Belgium*, de Buffalo. Il coula bas et se perdit complètement.

Le vapeur *Algonquin*, de Port-Arthur, brûla ses fournaies et perdit son gouvernail, le 29 septembre, pendant le trajet de Fort-William à Kingston. Il fut toué à Kingston, où il est en cours de réparation.

Le *Starlight*, de Windsor, brûla, le 1er octobre, à Webbywood. Perte totale.

L'*Isabella*, de Toronto, brûla à Belle Ewart, le 13 octobre. Perte totale.

L'*Interocean*, de Collingwood, brûla, le 13 octobre, à Sarnia. Perte totale.

#### Division de Kingston.

Le bateau à vapeur *Glengarry* rompit son arbre à manivelle en s'approchant de l'écluse 6, canal Welland, le 21 mai, et fut toué à Kingston; le feu s'y déclara, le 2 juin, pendant qu'il subissait des réparations. Les machines et sa coque furent endommagées au montant de \$16,000, et le cuisinier perdit la vie.

Le 6 de juin, le *Spartan* brisa la clavette à mentonnet et la clef de l'extrémité du tourillon de sa bielle, au moment où il se trouvait vis-à-vis de Brighton, lac Ontario, et fut toué à Kingston pour subir des réparations.

Le 29 juillet, le *Chieftain* rompit le té de piston de sa machine, qui fut remplacé par un autre.

Le 2 août, le *Princess Louise*, avec environ trente passagers à son bord, vint en abordage avec le remorqueur *Rescue*, entre Pictou et Deseronto, à 9 p. m., et sombra près de la côte. Il n'y eut aucune perte de vie; les dommages soufferts par le *Princess Louise* s'élèvent à \$2,000. Il a été depuis remis à flot.

Le 8 août, le *Maud* brisa sa manivelle en s'approchant du quai, à Kingston. Il a été radoubé.

Le 9 septembre, le *Corsican* brisa le levier de sa machine pneumatique sur le lac Ontario. Il fut toué à Kingston et réparé.

Le 26 septembre, le *North-King*, pendant le trajet de Charlotte, E.-U., à Port-Hope, cassa le piston de sa machine pneumatique et en tordit la tige. Il fut ramené à Charlotte et réparé.

#### Montréal.

Le vapeur *Corinthian* fut brûlé jusqu'à fleur d'eau au pied des rapides des Cèdres. Il transportait des passagers entre Toronto et Montréal.

#### Québec.

Le 5 mai, le *Miramichi*, de Québec, qui transportait des passagers, brisa sa manivelle; il n'y eut pas d'autres dommages.

Le 14 mai, le *Montmagny*, de Québec, brisa son té de piston.

Le 15 mai, le remorqueur *Flora*, de Québec, pendant qu'il était en touée, fut brûlé jusqu'à fleur d'eau.

Le 16 mai, l'*Orléans* brisa sa manivelle entre Lévis et l'île d'Orléans.

Le 21 mai, le bac à vapeur *South*, de Québec, vint en abordage avec le vapeur *Québec*, et n'éprouva que très peu de dommages.

Le 21 mai, le *Québec*, de Montréal, par suite d'un abordage avec le bac *South*, subit de légers dommages.

Le 16 août, le *Brothers*, de Québec, cassa son bouton de manivelle.

Le 20 août, le *Paul Smith* brisa son bouton de manivelle en descendant les rapides.

Le 9 septembre, le *Passport*, de Montréal, brisa le levier de sa machine pneumatique.

## Marine et Pêcheries.

Le 20 septembre, le *Columbian*, de Saint-Jean, Terre-Neuve, en descendant les rapides des Cèdres, brisa la chaîne de son gouvernail et s'échoua sur la côte; les passagers et l'équipage se sauvèrent tous.

Le 30 septembre, l'un des grands tuyaux de l'*Asilda*, de Québec, prit feu pendant que ce navire était à l'ancre avec ses feux couverts, l'eau s'étant échappée de sa chaudière.

Le 22 septembre, le *Chambly*, de Montréal, vint en abordage avec le remorqueur *Hudson*, de Montréal; ses bossoirs furent mis en pièces mais personne ne fut blessé.

### *Division des provinces maritimes.*

29 décembre 1891.—Le bateau à vapeur *William*, de Charlottetown, I.P.-E., s'échoua à Saint-Pierre Miquelon et se perdit complètement.

1er mars 1892.—Le *Flushing* cassa un des bras de sa manivelle entre Saint-Jean et Eastport; on lui en posa un autre à Saint-Jean.

4 août.—Le *Worcester* perdit son gouvernail et sa barre en donnant contre un récif près de Canso, dans le cours d'un voyage de Halifax à l'Île du Prince-Edouard; il fut toué à Pictou et radoubé.

22 août.—Le remorqueur *Admiral*, en remorquant un radeau sur la Grande Baie, N.-B.; brisa son balancier, deux de ses tiroirs et l'armature de son cylindre; il fut radoubé à Saint-Jean.

22 août.—Le vapeur du gouvernement *Newfield* cassa son ancre et échoua sur la côte près du phare du Cap Jack; il fut remis à flot et subit des réparations temporaires à Port-Hawkesbury. Ce steamer est actuellement en cours de radoub à Halifax.

6 septembre.—Le *David Weston*, pendant le trajet de Saint-Jean à Frédéric-rieton, N.-B., donna sur un tronc d'arbre caché, cassa une de ses roues à aubes et fut remorqué à Saint-Jean.

19 septembre.—Le *Carroll* fut remorqué dans la baie Booth avec son bouton de manivelle brisé.

20 septembre.—Le remorqueur *Kingsville*, pendant qu'il se trouvait dans le havre de Saint-Jean, cassa son arbre à manivelle, son piston et l'armature de son cylindre.

### *Division du Manitoba, de Kéwatin et des Territoires du Nord-Ouest.*

Il n'existe pas de relevés d'accidents pour cette division, l'inspecteur ayant été remercié de ses services, le 14 octobre 1892, par arrêté du conseil.

### *Division de la Colombie-Britannique.*

Le *Yosemite*, pendant le trajet de New-Westminster à Victoria, le 21 janvier, brisa son principal té de piston du côté de tribord; il continua lentement sa route, arriva sain et sauf et reçut un autre té de piston.

Le *Lepic* s'échoua sur des récifs à l'entrée de la baie Bickley, île Thurlow, le 26 mars; il fut remis à flot le 3 avril et remorqué à Vancouver. Il fut mis au bassin, radoubé et inspecté le 7 mai.

Le *Belle*, en remorquant un radeau dans le détroit de Malaspina, cassa la clef et la clavette à mentonnet de l'extrémité inférieure de sa bielle ainsi que le piston et le cylindre de sa machine de devant; il fut réparé à New-Westminster.

Le *Standard*, pendant son voyage de Victoria à Standard Cannery, rivière Skeena, coula bas au milieu d'une tempête, à la hauteur du cap Mudge, le 18 juin. Le navire se perdit totalement, et le capitaine, le manœuvre et le cuisinier périrent; le mécanicien se sauva.

Le *R. P. Rithet* brisa sa manivelle principale en s'approchant du quai, à Victoria; il fut radoubé.

L'*Eva* donna sur un récif à l'entrée de l'anse de Gardner, fit eau de toutes parts et sombra au large; perte totale; tout l'équipage fut sauvé.

Le *Delaware* cassa sa manivelle principale, le 12 août, pendant le trajet de New-Westminster à Chilliwack; il fut toué à Vancouver et reçut une autre manivelle.

Le *Skidegate* s'échoua à False Creek, Vancouver, le 28 août, et chavira lorsque la marée fût descendue. Il fut remis à flot, conduit au bassin, radoubé et inspecté.

Les tableaux A, B, C, D font voir le nombre de bateaux à vapeur signalés en Canada et dans chaque district soumis à l'inspection, avec leur tonnage brut, le montant des droits et des honoraires d'inspection perçus, leur diminution ou augmentation, comparativement à l'année dernière, et le nombre des navires à vapeur ajoutés à la flotte canadienne.

La perception des droits et des honoraires accuse une diminution, comparativement à l'année dernière, mais les opérations pour cette année ne sont pas encore terminées, et les recettes devront excéder celles de l'année précédente, vu que le tonnage brut, qui en est la base, est plus considérable.

L'article 9 de l'acte, chap. 78, décrète que si le président "soupçonne qu'un inspecteur a négligé son devoir relativement à ce bateau à vapeur, ou sous tout autre rapport, il pourra convoquer une assemblée du conseil pour examiner le cas ou il pourra faire la chose lui-même."

Cette ligne de conduite a été adoptée par mon prédécesseur, et je suis d'avis qu'elle devrait être suivie à l'avenir, avec l'approbation du ministre dans chaque cas. Aux Etats-Unis, l'inspecteur surveillant visite chaque district régulièrement tous les ans, et je crois qu'il serait à propos, dans l'intérêt du service, de suivre ici le même système lorsque l'occasion s'en présentera.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

W. J. MENEILLEY,

*Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur.*

A.—NOMBRE des navires à vapeur inspectés et non inspectés, qui ont été signalés par les inspecteurs en Canada, ainsi que leur tonnage brut, pendant l'année expirée le 31 décembre 1892.

Divisions.	Nombre de navires.	Tonnage brut.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur.....	342	71,582-00
Kingston.....	146	17,836-31
Montréal.....	79	12,237-55
Québec.....	170	47,873-00
Provinces maritimes.....	208	36,638-16
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	50	5,820-00
Colombie-Britannique.....	129	18,920-00
Total.....	1,124	210,907-02

B.—DROITS et honoraires perçus pour l'inspection des bateaux à vapeur pendant l'année terminée le 31 décembre 1892.

Divisions.	Montant.
	§ cts.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur.....	7,021 93
Kingston.....	2,144 73
Montréal.....	713 98
Québec.....	4,675 44
Provinces maritimes.....	3,151 72
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	242 92
Colombie-Britannique.....	1,937 20
Total.....	19,887 92

## Marine et Pêcheries.

C.—NOMBRE des navires à vapeur avec leur tonnage brut, ainsi que le montant des droits de tonnage et des honoraires d'inspection perçus pendant les années 1891 et 1892, indiquant l'augmentation et la diminution en 1892.

Année.	Nombre de bateaux à vapeur.	Tonnage brut.	Droits et honoraires d'inspection.
			S cts.
1891.....	1,162	208,777·74	21,558 16
1892.....	1,124	210,907·02	19,887 92
Diminution .....	38	.....	1,670 24
Augmentation.....	.....	2,129·28	.....

D.—NAVIRES à vapeur ajoutés à la flotte du Canada pendant l'année expirée le 31 décembre 1892.

Divisions.	Nombre de navires.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur.....	18	2,592·00	1,729·00
Kingston.....	4	973·47	604·18
Montréal.....	3	3,591·59	2,298·23
Québec.....	5	397·80	253·38
Provinces maritimes.....	20	2,547·61	1,295·73
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	.....	.....	.....
Colombie-Britannique.....	14	2,687·58	1,781·07
Total.....	64	12,790·05	7,961·59

ANNEXE N<sup>o</sup> 6.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'EXAMEN DES CAPITAINES ET SECONDS.

HALIFAX, N.-E., 11 octobre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel des opérations du conseil d'examen des capitaines et lieutenants, depuis le 31 octobre 1891 jusqu'au 30 juin 1892, dernier jour de l'exercice.

Le conseil s'est assemblé pour l'examen des candidats 8 fois au port d'Halifax, 6 fois à Saint-Jean, 6 fois à Yarmouth et 2 fois à Québec.

Il y a eu en tout 22 examens à ces quatre ports. A Halifax on a eu 16 demandes de certificats de capitaines au long cours et 2 au cabotage; 13 ont reçu des certificats et 5 ont échoué. On a eu 19 demandes de certificats de lieutenants; 12 en ont reçu et 7 ont échoué.

A Saint-Jean il y a eu 17 demandes de certificats de capitaines au long cours et 2 au cabotage; 4 ont réussi et 5 ont échoué; sur 12 qui ont demandé des certificats de lieutenants, 7 en ont reçu et 5 ont échoué.

A Yarmouth on a eu 10 demandes de certificats de capitaines au long cours et 1 au cabotage; 10 en ont reçu et 1 a échoué; sur 10 qui ont demandé des certificats de lieutenants au long cours et 1 au cabotage, 6 en ont reçu et 5 ont échoué.

A Québec on a eu 4 demandes de certificats de capitaines et 4 en ont reçu.

Ainsi, dans le cours de l'année il y a eu 42 demandes de certificats de capacité pour capitaines et 42 pour lieutenants.

On a donné des certificats à 35 capitaines et à 25 lieutenants.

On a aussi délivré 14 certificats de service à des capitaines et 4 à des lieutenants; 10 renouvellements ont été accordés.

La totalité des certificats délivrés par le département, tant ceux de capacité que de service, et les renouvellements, est de 88, et l'on a perçu des honoraires au montant de \$627.50.

Cela ne comprend pas, toutefois, les certificats de cabotage et de navigation à l'intérieur accordés par le département après examen à tous les ports autres que ceux ci-dessus mentionnés.

Parmi les aspirants, il s'en trouve qui, après avoir échoué précédemment, se sont présentés une seconde ou troisième fois aux examens pour obtenir un certificat de capitaine ou de lieutenant. Les noms de ces candidats paraissent sur les livres aussi souvent qu'ils se présentent aux examens.

On leur permet, toutefois, de subir une seconde épreuve sans payer un autre honoraire, mais à chaque examen successif après cela, il leur faut payer le plein honoraire.

Le conseil de commerce britannique a lancé, l'année dernière, une circulaire, qui est venue en opération au mois d'octobre 1891, exigeant que tous les aspirants aux certificats de capacité de capitaines au long cours passent un examen sur le déviacompe, et trois des ports ont été pourvus de modèles pour montrer l'action des aimants et du magnétisme induit dans le fer doux vertical et horizontal sur les boussoles des navires en fer.

Les candidats ont été, en conséquence, examinés sur leur connaissance des moyens de déterminer le degré de déviation sur chaque point de la boussole et sur la méthode expérimentale de corriger l'erreur causée par l'attraction des diverses espèces de fer dans un navire.

Je regrette de dire que très peu d'officiers ont réussi à cet examen.



## Marine et Pêcheries.

On peut attribuer cela au peu d'occasions que ces candidats ont eues d'étudier la chose, quelques-uns d'entre eux n'ayant jamais vu auparavant de déviascope.

J'espère pouvoir à l'avenir constater de meilleurs résultats, vu que tous les instructeurs sont maintenant en possession de déviascopes.

Je désire appeler votre attention sur le fait que les officiers canadiens peuvent se présenter aux examens à tous les ports de la Grande-Bretagne où il se trouve un examinateur, ou dans aucune de ses colonies.

Un sujet britannique de naissance, cependant ne jouit pas de ce privilège au Canada, à moins qu'il ne réside dans le pays depuis trois ans.

Cette disposition de nos lois a quelque peu blessé la susceptibilité des sujets britanniques et a causé des embarras et des dépenses à beaucoup d'officiers.

Les officiers qui n'ont pas pu, sous l'empire de notre législation, se présenter aux examens ici, ont été forcés de partir pour l'Angleterre, où ils ont passé d'heureux examens peu de temps après leur arrivée, et même des étrangers, qui avaient servi pendant une période de moins de trois ans sur un navire britannique ou canadien, ont passé leurs examens à Liverpool et à Londres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. SMITH,

*Président.*

### RÉSULTATS des différents examens.

PORT.	MOIS.	DEMANDES.		ONT PASSÉ.		ONT ÉCHOUÉ.		HONORAIRES
		Capitai- nes.	Lieute- nants.	Capitai- nes.	Lieute- nants.	Capitai- nes.	Lieute- nants.	
Halifax.....	Novembre ..	4	2	3	.....	1	2	50 00
Saint-Jean.....	“ ..	1	4	.....	2	1	2	25 00
Yarmouth.....	“ ..	.....	2	.....	1	.....	1	5 00
Saint-Jean.....	Décembre.....	2	1	2	1	.....	.....	15 00
Halifax.....	“ ..	.....	3	.....	3	.....	.....	5 00
Yarmouth.....	“ ..	3	1	2	.....	1	1	30 00
*Saint-Jean.....	Janvier.....	1C.	2	1C.	1	.....	1	23 00
Halifax.....	“ ..	1	3	.....	1	1	2	25 00
Halifax.....	Février.....	2C.	.....	1C.	.....	1C.	.....	16 00
Saint-Jean.....	“ ..	1N. 1C.	1	1N. 1C.	.....	.....	1	15 00
Yarmouth.....	“ ..	3	1	3	.....	.....	1	25 00
Québec.....	“ ..	3	.....	3	.....	.....	.....	30 00
Halifax.....	Mars.....	5	2	4	2	1	.....	40 00
Yarmouth.....	“ ..	1N. 1C.	3N. 1C.	1N. 1C.	2N. 1C.	.....	1	32 00
Saint-Jean.....	Avril.....	2	2	2	2	.....	.....	25 00
Halifax.....	“ ..	3	3	2	1	1	2	35 00
Yarmouth.....	“ ..	.....	3	.....	2	.....	1	5 00
Halifax.....	Mai.....	.....	5	.....	5	.....	.....	20 00
Saint-Jean.....	Juin.....	1	2	1	1	.....	1	20 00
Québec.....	“ ..	1	.....	1	.....	.....	.....	10 00
Yarmouth.....	“ ..	3	.....	3	.....	.....	.....	30 00
Halifax.....	“ ..	3	1	3	.....	.....	1	35 00
								516 00

\*A cet examen, un des candidats passa ses examens pour obtenir des certificats de lieutenant au long cours et de capitaine au cabotage, et les honoraires pour ces deux grades de certificats furent perçus.

## CERTIFICATS de service.

CABOTAGE.			NAVIGATION INTÉRIEURE.		
Capitaine.	Lieutenant.	Honoraires.	Capitaine.	Lieutenant.	Honoraires.
		\$ cts.			\$ cts.
12	.....	48 00	2	.....	8 00
.....	4	8 00	.....	.....	.....
12	4	56 00	2	.....	8 00

## RENOUVELLEMENTS.

CAPACITÉ.			SERVICE.		
Capitaine.	Lieutenant.	Honoraires.	Capitaine.	Lieutenant.	Honoraires.
		\$ cts.			\$ cts.
8	.....	40 00	.....	.....	5 00
.....	1	2 50	2	.....	.....
8	1	42 50	2	.....	5 00

W. H. SMITH,  
*Président.*

ANNEXE N<sup>o</sup> 7.

RAPPORT SUR LA LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE POUR LA SAISON DE 1892.

OTTAWA, 24 octobre 1892.

L'honorable ministre de la marine,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai employé tout l'hiver de 1891-92 à préparer, pour le graveur de Londres, des copies exactes des cartes marines de "Parry-Sound et de ses approches" et de "Burrard Inlet, Colombie-Britannique."

Les directions nautiques pour la baie Georgienne furent aussi revisées et consignées jusqu'à cette date; elles forment actuellement un volume d'au delà de 200 pages.

Conformément à vos instructions, je quittai Ottawa au printemps, une semaine plus à bonne heure que d'habitude, afin de détermi-ner la mesure d'un mille marin sur les côtes d'Owen-Sound, comme moyen d'éprouver la vitesse des navires de la police du gouvernement que la Compagnie Polson était alors à construire.

Par suite de l'absence inévitable du lieutenant Gordon, M.R., j'assistai au voyage d'essai du *Constance*, le premier de ces navires.

Le 4 de mai, le *Bayfield* quitta Owen-Sound, et le lendemain le corps d'ingénieurs, dirigé par M. Stewart, débarqua à Pénétanguishene.

Le navire partit ensuite pour Parry-Sound, afin de compléter les travaux de 1891. Cela terminé, les efforts de tout le personnel furent concentrés sur cette partie de la baie Georgienne comprise en Moose-Point et Waubaushene, et renfermant les îles du Chrétien.

Les travaux furent continués jusqu'au 18 octobre, alors que le navire partit pour Owen-Sound, la saison étant trop avancée pour qu'on puisse poursuivre avec succès les opérations hydrographiques.

Toute la ligne côtière du district ci-dessus mentionné fût relevée et environ la moitié de la carte marine fut sondée par un bateau et un navire.

Cette carte ne sera pas terminée avant le milieu de l'été prochain.

Le temps jusqu'au milieu de septembre fut très favorable aux travaux; à partir de cette époque le temps ordinaire d'automne—pluie suivie de vent—se fit sentir.

Cette section a été suffisamment explorée pour montrer que les eaux supérieures de la baie Georgienne offrent plusieurs excellents abris, tels que le havre de Victoria, Midland, Pénétanguishene, dont les approches sont relativement libres de dangers.

Bien que cette localité ne soit pas aussi favorablement située que Parry-Sound, sous le rapport de la distance, je suis d'avis, tout considéré, qu'elle est la plus convenable pour un port transcontinental en rapport avec une ligne partant de Montréal, et je crois très probable qu'elle deviendra le point de départ de la route favorite de la baie Georgienne.

Mes assistants et moi devons consacrer tout notre temps à consigner les travaux de la saison dernière, à écrire un supplément au Pilote de la Baie Georgienne, et à constater les observations de marée faites à Burrard-Inlet en 1891.

Je vous ai déjà fait savoir que, depuis votre intimation qu'après le printemps prochain nos services ne seraient plus requis, il m'a été offert et j'ai accepté du service dans le corps hydrographique de l'Amirauté, à Londres. Je devrai occuper mon poste dès que j'aurai terminé mes travaux en rapport avec le gouvernement canadien.

Dans ces circonstances, un court sommaire de ce qui a été accompli depuis l'établissement du service hydrographique pourra peut-être vous intéresser.

Le relèvement de la baie Georgienne et du chenal nord du lac Huron fut commencé dans l'automne de 1883, mais en l'absence de navire et d'assistants, je ne fis guère, à cette phase avancée de l'été, qu'une reconnaissance.

En 1884, le département acheta un remorqueur à vapeur du nom de *Bayfield*, qui fut gréé pour les travaux hydrographiques. Le lieutenant W. J. Stewart, ancien élève du collège militaire de Kingston, fut chargé de diriger les opérations, et on parvint à remplir, dans le cours de l'été, la carte marine imprimée numéro 906, intitulée "Cabot Head au cap Smith et entrée de la baie Georgienne."

En 1885, le lieutenant D. C. Campbell, aussi du collège militaire, fut nommé second assistant, et le travail de cette saison fut publié sous le titre de "Baie Georgienne à l'île Clapperton, numéro 907." On employa la plus grande partie de la saison de 1886 à faire des opérations sur la côte nord-est de la baie Georgienne entre Killarney et Byng-Inlet.

L'été de 1887 fut employé à faire le relèvement du chenal nord du lac Huron, et le travail de la saison forme la carte marine numéro 908, Ile Clapperton à la pointe Mildram.

Pendant la saison de 1888, on opéra principalement sur la côte sud-ouest de la baie Georgienne. Ce travail constitue la carte numéro 1214, intitulée "Cap Rich à Cabot Head." On effectua aussi la levée hydrographique de Collingwood. Une partie de l'été de 1889 fut consacrée à terminer le relèvement du chenal nord du lac Huron, et le reste à poursuivre les opérations le long de la côte nord-est de la baie Georgienne jusqu'aux îles de la Pierre à Chau. Ce travail avec celui de 1886 est imprimé sous le titre de "Anse de Collins aux îles McCoy, numéro 1213."

L'été de 1890 fut employé à continuer le relèvement de la côte nord-est de la baie Georgienne couvrant et comprenant Parry-Sound.

En 1891, la levée hydrographique de cette section fut terminée et M. Stewart fit le relèvement de Burrard Inlet, C.B. L'été dernier, comme je viens de le dire, fut consacré à poursuivre le relèvement de la côte nord-est de la baie Georgienne jusqu'à Waubaushene. Cette carte ne sera pas terminée avant le milieu de l'année prochaine.

Outre cela, il reste à relever la côte est de la baie Nottawasaga, environ 30 milles, et encore à peu près 20 milles de côte entre Collingwood et Owen-Sound. La levée de la baie Georgienne et du chenal nord du lac Huron devrait être terminée d'ici à deux ans. Un livre de directions nautiques intitulé "Pilote de la baie Georgienne et du chenal nord," a été écrit et augmenté de temps à autre, la nouvelle revision contenant plus de 200 pages. C'est un accessoire utile des cartes.

Le nombre total de milles nautiques qui ont été relevés sur la ligne côtière a été d'environ 2,560; il a été fait 8,224 milles de sondages en bateau et 9,203 en navire. Ces travaux ont coûté environ \$188,000, soit une moyenne de \$73 pour chaque mille de côte relevé.

Les Etats-Unis ont à peu près la même étendue de ligne côtière que le Canada en ce qui concerne les lacs; leur levée hydrographique fut commencée en 1841 et terminée en 1881, entraînant une dépense de \$2,792,897 (deux millions et trois quarts de piastres).

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. G. BOULTON,

Capitaine de frégate, M.R., et ingénieur hydrographe de l'amirauté.

ANNEXE N<sup>o</sup> 8.

RAPPORT SUR LE SERVICE DES SIGNAUX.

QUÉBEC, 7 octobre 1892.

Au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter le rapport ci-après sur ce service pour la saison de 1892.

Comme dans les années précédentes, il a été envoyé du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent au département, des rapports donnant la température, le vent, la condition et le mouvement de la glace pendant les mois d'hiver, de plus, le signalement des navires remontant et descendant, tels que transmis par les agents du département.

L'hiver dernier a été des plus extraordinaires comparativement aux années précédentes. Il n'est tombé que très peu de neige et il ne s'est pas formé de glace dans la baie de la rive nord et de la côte du Labrador, et les vents du nord-ouest ont chassé toute la glace du golfe. Tous les vapeurs remontant font rapport qu'ils n'en ont pas du tout rencontré dans l'intérieur du golfe.

Le havre de Plaisance, île de la Madeleine, est demeuré libre de glace jusqu'au 4 de mars, et fut rouvert le 21, alors que les goélettes partirent pour les fonds de pêche aux phoques.

Le port de Sydney resta ouvert jusqu'au 30 mars, où il fut fermé par une glace épaisse et pénétrable.

Le cap Ray, Terre-Neuve, ne signala de la glace que trois fois jusqu'au 16 avril.

Les derniers rapports sur la glace de la baie des Chaleurs et d'Anticosti sont en date du 23 et du 26 mars; on signalait de la glace pour la dernière fois le 1er avril, à la Pointe-au-Père, le 6 avril, entre la rivière Martin et la rivière de la Renommée, le 20 avril, entre les îles de la Madeleine et l'île Saint-Paul, et enfin le 23 avril, à Meat-Cove—dix-huit jours plus tôt que l'année dernière.

Du 1er au 20 avril, trois rapports par semaine furent obtenus et transmis aux chambres de commerce de Montréal, Saint-Jean, N.-B., Québec, et Halifax, N.-E., ainsi qu'à la presse de Montréal et de Québec, à l'agent du département, à Québec, à l'agent de la douane et de l'immigration, aux agents des lignes transatlantiques, aux pilotes faisant le service en aval et en amont de Québec, et à MM. H. Fry et Cie, agents des Lloyds.

A partir du 20 avril, deux rapports furent reçus et transmis, comme je viens de le dire. La *News Room* à Sydney-Nord reçoit aussi des rapports pendant la saison de la navigation. En outre, on envoie au médecin de la quarantaine, à Rimouski, le signalement des vapeurs de la malle qui remontent le fleuve.

Enfin, il est transmis à la Pointe aux Esquimaux, pour la gouverne de la flotte de pêche, des renseignements sur le vent, la température et la glace dans les environs d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C.-B., de l'île Saint-Paul et du Cap-Ray, Terre-Neuve.

C'est la troisième saison où il n'a pas été vu de glace dans le voisinage de Saint-Pierre Miquelon.

Le bureau ici a fourni aux agents d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C. B., de l'île Saint-Paul, du Cap-Ray, Terre-Neuve, de la Pointe Basse, de Syd-

ney-Nord, à partir du 18 avril, et à ceux de Cap-Race, à compter du 13 avril, de complets renseignements sur le vent, la température et le mouvement et l'état de la glace dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, jusqu'à Montréal, pour la gouverne des navires qui auraient pu le demander.

La dernière saison, les goélettes de pêche aux phoques ont quitté la Pointe aux Esquimaux le 10 mars; mais comme le port était fermé, elles n'ont pu mettre à la voile que le 2 avril. Le nombre total des phoques apportés par les goélettes s'est élevé à 6,000.

La pêche aux phoques sur les côtes de l'île Amherst n'a donné, d'après les relevés, que 500 de ces bêtes.

On mande de l'île Saint-Paul qu'il en a été tué 450 à cet endroit et que le vapeur *Esquimaux* en avait 3,000 le 1er avril.

Il en a été pris 34 dans la baie du Renard, Anticosti, soit un total de 9,984 phoques, tous entre le 17 mars et le 29 avril.

### Janvier.

Il a fait un temps doux jusqu'à la première semaine de ce mois, surtout à Anticosti, aux îles de la Madeleine et sur les côtes du Cap-Breton.

8 janvier.—Pointe-au-Père.—Thermomètre 11°; glace mince, pénétrable et stationnaire.

Anticosti.—Thermomètre 40°; vent du nord-ouest; pas de glace; pas de neige.

13 janvier.—Pointe-au-Père.—Thermomètre 29°; vent de l'ouest; pas de glace.

Anticosti.—Thermomètre 30°; vent du nord-ouest; légère tombée de neige; pas de glace. Îles de la Madeleine.—Vent de l'ouest; pluie; pas de glace.

18 janvier.—Thermomètre 13°, vent du nord-est; neige; pas de glace. Manicougan à la Longue-Pointe.—Thermomètre 10°; vent du nord-ouest; glace épaisse et impénétrable le long de la côte. Anticosti.—Thermomètre 15°; temps nuageux; vent du nord-est.

20 janvier.—Pointe-au-Père.—Thermomètre 18° au-dessous de zéro; temps clair et calme; partout glace épaisse et impénétrable se mouvant vers l'est. De Manicougan à la Pointe-aux-Esquimaux.—21° au-dessous de zéro; temps clair; vent du nord; glace épaisse et impénétrable partout. Îles de la Madeleine.—Temps nuageux; vent du sud-ouest; tous les ports libres de glace; légère tombée de neige. Meat-Cove, île Saint-Paul et Cap-Ray, Terre-neuve.—Temps clair; vent du nord; pas de glace. Pointe-au-Maquereau, Baie des Chaleurs.—Temps clair; léger vent de l'ouest; glace pénétrable à une distance éloignée.

24 janvier.—Pointe-au-Père.—26° au-dessous de zéro; temps nuageux et calme; glace épaisse, pénétrable et stationnaire partout. Cap-Désespoir, Baie des Chaleurs.—Temps nuageux; vent du nord-est; la glace se forme vite. Anticosti.—12° au-dessous de zéro; temps clair; vent violent du nord-ouest; glace mince et pénétrable à une distance éloignée et le long des côtes. Îles de la Madeleine, Meat-Cove, C.-B., et Cap Ray, Terre-neuve.—Abondante tombée de neige; vent du sud-est; pas de glace.

27 janvier.—Anticosti.—Thermomètre 20°; pluie; violent vent du nord-est; la glace est toute rompue et partie.

29 janvier.—Thermomètre zéro; temps clair; vent de l'est; glace épaisse et impénétrable partout. Anticosti.—Temps clair; vent du nord; glace mince et pénétrable à la hauteur de la baie du Renard; il n'y en a pas ailleurs.

30 janvier.—La goélette *Annie Wentrop*, en destination de Terre-neuve, est arrivée aujourd'hui à Sydney-Nord, C.-B. Pas de glace dans le port ni à l'extérieur.

### Février.

1er au 3 février.—De la Pointe-au-Père au Cap-Rosier; Longue Pointe Manicougant.—Temps nuageux; vent de l'ouest; glace épaisse et pénétrable. Les autres stations n'ont pas signalé de glace.

## Marine et Pêcheries.

5 au 8 février.—Il tombe beaucoup de neige dans le golfe, et on mande des fles de la Madeleine que le 8 de ce mois il y avait de la glace à la hauteur de toutes les stations.

12 février.—Un vent violent de l'est, accompagné d'une abondante tombée de neige, sévit entre la Pointe-au-Père et le Cap-Ray, Terre-neuve.

15 février.—De la Pointe-au-Père au Cap-Rosier.—Thermomètre 16°; neige; vent d'est; glace épaisse et pénétrable partout. Anticosti.—Sous l'action d'une forte tempête de neige du nord-ouest, la goélette *Gleaner*, échouée sur la côte de la baie des Anglais, est partie à la dérive avec la glace. Meat-Cove, C.-B., et Cap-Ray.—Temps clair; vent du sud-est; pas de glace.

19 février.—Pointe-au-Père.—Thermomètre 12°; temps clair; vent d'ouest; la glace n'accuse pas de changements. Pointe-aux-Esquimaux.—Thermomètre 35°; temps clair; vent de l'ouest; pas de glace; glace épaisse et pénétrable à la hauteur des autres stations jusqu'aux Sept Iles. Anticosti.—Thermomètre 38°; temps nuageux; vent d'est; pas de glace en vue. Iles de la Madeleine et Meat-Cove.—Temps brumeux; vents du sud; glace mince et pénétrable à la hauteur de toutes les stations. Ile Saint-Paul et Cap-Ray.—Pas de glace.

22 février.—Anticosti.—Temps brumeux; vent d'est; pas de glace. Ile Saint-Paul.—Temps nuageux et variable; glace mince et pénétrable en vue partout; pas de glace à Meat-Cove ni aux Iles de la Madeleine.

26 février.—Pointe-au-Père.—Thermomètre 33°; temps nuageux; vent d'ouest; glace épaisse et pénétrable partout. Pointe-aux-Esquimaux.—Temps nuageux; vent d'ouest; glace épaisse et pénétrable partout. Une goélette de pêche aux phoques a été lancée et est prête à partir. De la Pointe-des-Monts à la Longue-Pointe—Glace épaisse et pénétrable; les phoques sont très rares. Anticosti.—Thermomètre 32°; temps nuageux; fort vent du sud; glace mince et pénétrable le long de la côte depuis la Pointe de l'Ouest jusqu'à la Pointe du Sud-Ouest; il n'y en a pas ailleurs. Iles de la Madeleine, Meat-Cove, Ile Saint-Paul et Cap-Ray, Terre-neuve.—Temps nuageux et variable; pas de glace.—Havre de Plaisance.—Aussi libre de glace qu'en été.

### Mars.

2 mars.—Thermomètre 2°; temps nuageux; vent d'est; pas de glace. Manicougan à la Pointe-aux-Esquimaux.—Thermomètre 18° au-dessous de zéro; temps clair; vent du nord-ouest; glace épaisse, impénétrable et stationnaire à la hauteur de toutes les stations. Anticosti.—Thermomètre 2° au-dessous de zéro; temps clair; vent du nord. Baie-du-Renard.—Libre de glace; glace épaisse, pénétrable et se mouvant sur l'est à la hauteur de toutes les autres stations.

4 mars.—Toutes les stations signalent de fortes tempêtes de neige; vents d'est au sud-est.

8 mars.—Anticosti.—Temps clair; vent du nord-est; la goélette *Lady Hill* de Saint-Jean, Terre-neuve, arrivée à Heath-Point, à 1 p.m., fait rapport qu'elle n'a pas vu de glace ni de phoques depuis son départ. Iles de la Madeleine.—Temps nuageux; vent violent de l'est; glace épaisse et impénétrable partout. Meat-Cove.—Glace mince et pénétrable à une distance éloignée.

10 mars.—Pointe-au-Père.—A une distance éloignée, glace épaisse, impénétrable et se mouvant vers l'est. Anticosti.—Thermomètre 30°; neige; vent du sud-est; pas de glace. Pointe-aux-Esquimaux.—Les goélettes *Labrador*, *H. B.*, *Saint-Joseph*, *Marie Sacré-Cœur*, *Acara*, *Sainte-Marie*, *Java*, *Gleaner*, *Stella Marie*, *D. Cronan*, *Amélia*, *Pioneer* et *Phoenix* partent aujourd'hui pour les fonds de pêche aux phoques. Cap-Ray.—Neige mêlée de pluie; violent vent du sud-est. Huit goélettes sont parties pour faire la pêche aux phoques.

14 mars.—Meat-Cove, C.-B.—Temps nuageux; vent du nord-ouest; champ de glace mince et impénétrable de 6 milles de largeur. Pointe-aux-Esquimaux.—Temps nuageux; vent du nord-ouest. Les goélettes de pêche aux phoques *Marie Anne*, *Eugénie* et *Etoile du Nord* ont mis à la voile.

16 mars.—Anticosti.—Thermomètre 15°; glace mince et pénétrable partout; temps nuageux; fort vent du nord-ouest. Iles de la Madeleine, Meat-Cove, C.-B. et

île de Saint-Paul.—On signale de tous ces endroits de la glace épaisse et impénétrable.

18 mars.—Un troupeau de 20 phoques à passé la Pointe du Sud-Ouest.

21 mars.—Iles Saint-Paul et de la Madeleine—Violent vent de l'ouest; glace épaisse et impénétrable partout. On signale un troupeau de phoques à la hauteur de l'île Amherst. Trois goélettes ont quitté le havre de Plaisance samedi. Cap-Ray, Terre-neuve.—Temps doux et nuageux; fort vent de l'ouest; à une distance éloignée, glace mince, glace pénétrable et se mouvant vers l'est.

30 mars.—Pointe-au-Père—Thermomètre 24°; temps clair; vent du nord; glace épaisse et pénétrable partout. De la Pointe-des-Monts à la Pointe-aux-Esquimaux.—Thermomètre 14°; temps clair et vent du nord; pas de glace. Iles de la Madeleine.—Glace épaisse et pénétrable partout. De l'île Saint-Paul, on fait rapport qu'un steamer et une goélette sont engagés dans les glaces à la hauteur des pêcheries de phoques. Cap-Ray.—Temps clair; vent du nord-est; pas de glace. Pointe-Basse, C.-B.—Temps clair; fort vent du nord; glace épaisse et pénétrable partout. Le port de Sydney a été fermé aujourd'hui. La goélette *Amelia* est arrivée de Grande-Meccatina, le 25, avec 1,100 phoques; elle fait rapport qu'il y a 3 steamers et plusieurs goélettes engagés dans les glaces à la hauteur de cet endroit et qu'ils réussissent tous bien.

#### Avril.

Les vents du sud ou nord-ouest prédominèrent durant le mois, et, grâce à la douceur générale de l'été, la glace dans la rivière et dans le golfe ne fut pas aussi épaisse ni aussi étendue que les années précédentes et disparut très vite. Les derniers rapports sur la présence de la glace dans les diverses parties de la rivière et du golfe sont comme suit:—

23 mars.—Baie des Chaleurs—Temps nuageux; vent du sud-ouest; glace pénétrable à une distance éloignée. Anticosti—Thermomètre 20°; temps clair; vent du nord-ouest; glace épaisse et pénétrable à la hauteur de la Pointe Ouest et de la Pointe Sud-Ouest.

26 mars.—Pointe-des-Monts à la Pointe-aux-Esquimaux—Glace épaisse, pénétrable et se mouvant vers le sud-ouest.

1er avril.—Pointe-au-Père—Temps clair; vent du sud-ouest; glace mince et pénétrable à une distance éloignée.

6 avril.—De la Rivière-Martin à la Pointe-de-la-Rennomée.—Temps clair; vent d'ouest; à une distance éloignée, glace pénétrable et se mouvant vers l'est.

15 avril.—Cap-Ray, Terre-neuve.—Temps clair et beau; vent d'ouest; près du rivage, glace mince, pénétrable et se mouvant vers le sud-est.

20 avril.—Iles de la Madeleine.—Temps clair; vent d'ouest; glace mince et pénétrable à une distance éloignée.

20 avril.—Île Saint-Paul.—Temps clair; vent de l'ouest; de toutes parts, glace épaisse, pénétrable et se mouvant vers l'est.

23 avril.—Meat-Cove, C.-B.—Vent de l'ouest; au loin, glace pénétrable et se mouvant vers l'est.

1er avril.—De l'île Saint-Paul on signale le paquebot *Esquimaux* à la hauteur de cette île.

4 avril.—La goélette *Gleaner* a quitté Esquimaux pour son second voyage.

6 avril.—La goélette *Gleaner* fait rapport de la Pointe du Sud-Ouest qu'elle a tué 50 phoques sur la côte nord de l'île.

8 avril.—La goélette *Thomas Guthrie*, partie de Cod Roy, Terre-neuve, fait rapport de la Baie-du-Renard qu'elle n'a pas rencontré de glace ni de phoques pendant son voyage.

16 avril.—Le paquebot *Polino*, de la Basse Baie, a été signalé à la hauteur du Cap-Rosier, à 11 a. m.

18 avril.—Le paquebot *Charrington*, a passé le Cap de la Madeleine à 5 a. m.; il avait été signalé, le 16, à la hauteur de la Pointe du Sud, Anticosti, à 6 p. m.



## Marine et Pêcheries.

19 avril.—Le paquebot *Fremona* a été signalé à la hauteur du Cap de la Madeleine à 6.30 a. m.

21 avril.—La glace du Cap Rouge s'est rompue à 3 a. m. et est toute partie, ouvrant la navigation jusqu'à Montréal.

21 avril.—Le côtre-pilote numéro 2, avec plusieurs pilotes, est parti pour la station du Bic.

24 avril.—Le vapeur *Trois-Rivières*, de la Compagnie du R. et O., est arrivé de Montréal.

25 avril.—Le phare flottant est arrivé à la station inférieure de la Traverse. Le paquebot *Alert* est mouillé à la station supérieure. La Traverse est libre de glace.

Du Cap-Ray on signale un temps clair et un violent vent du nord. Arrivée, à 2.30 p. m., du paquebot *Nether Holme*, et, à 7.30 p. m., du *Lac Huron*.

29 avril.—Pointe-de-la-Renommée.—Temps clair; vent du nord-ouest. Arrivée, à 1 p. m., d'un navire. Cap-Rosier.—Temps nuageux; vent du sud. Arrivée, à 1.30 p. m., d'un brick. On rapporte que le hareng abonde aux îles de la Madeleine.

### Ouverture de la navigation.

12 avril.—Les goélettes *Salmon Queen*, *Eliza* et *Écossais* sont arrivées de la Malbaie et sont réparties le 16.

20 avril.—Le paquebot *Alert* est sorti de ses quartiers d'hiver dans le bassin Louise.

2 mai.—Le paquebot *Miramichi* est parti, à 2 p. m., pour Pictou et les ports intermédiaires.

### CAP-RACE, TERRENEUVE.

#### *Rapports spéciaux pour les mois d'avril et de mai.*

13 avril au 3 mai.—Temps et vent variables; brume intermittente; pas de glace ni de banquises.

4 mai.—Temps clair; léger vent d'est; un banc de glace à 20 milles à l'est-nord-est.

11 mai.—Temps clair; fort vent du nord; deux banquises à l'est-nord-est.

13 mai.—Temps brumeux; vent du nord-ouest; quatre banquises se mouvant vers le sud.

16 mai.—Brume épaisse; temps calme; huit bancs de glace en vue.

18 mai.—Temps clair; tempête du nord-ouest; pas de glace.

23 mai.—Pluie; vent du sud-est; trois banquises se mouvant vers le sud-est et une vers le sud-ouest.

26 mai.—Temps brumeux; vent violent du sud-ouest; huit banquises se mouvant vers le sud-ouest.

30 mai.—Temps clair; fort vent du nord-est; deux banquises en vue, stationnaires.

### *Détroit de Belle-Île.*

L'annexe A contient un rapport complet sur la glace et les banquises, la température, etc., dans le détroit.

Le vapeur *Baumvall*, capitaine Skudd, de la ligne Hansa, parti de Hambourg, le 1er juin, fait rapport qu'il a essayé de se frayer un passage à travers le détroit, mais qu'il en a trouvé l'entrée complètement fermée avec des nappes de glace et des banquises.

Le vapeur *St. Clears*, capitaine Hockel, parti de Penarth, le 8 juin, est arrivé ici le 20 juin; il fait rapport qu'il a traversé le détroit de Belle-Île et que, sauf les banquises, le passage était libre.

Les autres vapeurs qui ont traversé le détroit n'ont pas éprouvé de difficulté à cet égard, mais tous ont fait rapport qu'il se trouvait des banquises à l'est de son entrée, même jusqu'au 1er octobre.

*Premiers vapeurs partis de la Grande-Bretagne et des ports étrangers.*

27 mars—vapeur	<i>Charrington</i> , Catanie.
31 “ “	<i>Frémona</i> , Palerme.
2 avril “	<i>Dracona</i> , Messine.
5 “ “	<i>Escalona</i> , Palerme.
12 “ “	<i>Storm King</i> , Anvers.
12 “ “	<i>Wergeland</i> , Bergen.
16 “ “	<i>Lake Huron</i> , Liverpool.
17 “ “	<i>City of Lincoln</i> , Waterney.
21 “ “	<i>Sardinian</i> , Liverpool.
19 “ “	<i>Sphynx</i> , Liverpool.
20 “ “	<i>Rosarion</i> , Londres.
22 “ “	<i>Oregon</i> , Liverpool.

*Premiers vapeurs signalés.*

16 avril.—Cap-Rosier—Temps clair; violent vent de l'ouest; arrivée, à 11 a.m., du vapeur *Polino*.

18 avril.—Pointe-de-la-Renommée—Vent du nord-ouest; arrivée, à 6 p.m., du vapeur *Charrington*.

19 avril.—Cap de la Madeleine—Temps clair; vent du nord-ouest; arrivée, à 6.30 a.m., du vapeur *Frémona*.

*Premiers arrivages de vapeurs transatlantiques.*

20 avril.—Le vapeur *Frémona*, Tait, arrive de Palerme, avec une cargaison de fruits. Le capitaine fait rapport qu'il a traversé le détroit de Canso et celui de Northumberland; a rencontré très peu de glace jusqu'à une faible distance de Québec.

Le vapeur *Charrington*, Danson, arrive de Catanie, avec une cargaison de fruits; a passé un grand banc de glace à 200 milles à l'est du Cap Ray; n'a pas rencontré de glace dans le golfe et en a vu pour la première fois entre la Rivière-du-Loup et Québec.

25 avril.—Le vapeur *Tiber*, Delisle, arrive, le 29 avril, de Saint-Jean, Terre-Neuve, et de la Baie-aux-Vaches. N'a pas vu de glace sur les bancs ni au sud ou à l'est de Terre-Neuve. Après avoir quitté la Baie-aux-Vaches, a passé un vaste champ de glace, s'étendant de Scatterie jusqu'à 15 milles de l'île Saint-Paul et poussé par les vents frais du nord-ouest vers le sud-ouest de cette île. N'a pas rencontré de glace dans le haut du golfe.

27 avril.—Le vapeur *Lake Huron*, Carey, arrive de Liverpool, le 16 avril. A eu un temps clair; violents vents du nord-ouest. N'a pas rencontré de glace dans le golfe.

2 mai.—Le paquebot *Sardinian*, Richardson, arrive de Liverpool, le 21 avril. N'a pas rencontré de glace.

*Départ du premier vapeur transatlantique.*

5 mai.—Le vapeur *Warwick*, Coutts, part pour Glasgow. A quitté le port aujourd'hui, un jour plus tôt que le premier vapeur parti l'année dernière.

## Marine et Pêcheries.

On trouvera aux annexes un rapport sur le détroit de Belle-Ile, une liste des stations, avec tableau des distances, etc., ainsi qu'un relevé des accidents arrivés aux navires.

Le tout respectueusement soumis,

H. J. McHUGH,  
*Inspecteur du service des signaux.*

ANNEXE N<sup>o</sup> 9.

## RAPPORT DU SURINTENDANT DE LA POLICE DE LA RADE DE QUÉBEC POUR 1892.

Le sous-ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

Ce corps, pendant la saison de 1891, se composait de 18 hommes, et, à l'ouverture de la saison de 1892, il a été encore réduit à 16 hommes, soit 4 sergents, 1 mécanicien et 11 constables. Chaque homme est alternativement en devoir et en congé toutes les 24 heures, sauf le mécanicien, un sergent et le timonier qui doivent être tous les jours à leurs postes.

Voici le dénombrement de ce corps pour les dix dernières années :—

En 1882.....	40 hommes y compris le chef.		
1883.....	37 do	do	do
1884.....	36 do	do	do
1885.....	37 do	do	do
1886.....	35 do	do	do
1887.....	35 do	do	do
1888.....	32 do	do	do
1889.....	23 do	sous la surveillance de l'agent.	
1890.....	20 do	do	do
1891.....	18 do	do	do
1892.....	16 do	do	do

La saison de 1892 s'est ouverte avec un sensible accroissement, sur celle de 1891, dans le nombre des navires de toutes sortes partis pour la mer. Voici quel a été cet accroissement jusqu'au 30 septembre de la même année :—

	Navires.	Tonneaux.
Vapeurs, accroissement sur 1891.....	56	107,750
Voiliers, do.....	105	90,349
Cabotiers, do.....	32	26,664
<b>Accroissement total sur 1891.....</b>	<b>193</b>	<b>224,763</b>

Il ne faut donc pas s'étonner que le nombre des arrestations ait été proportionnellement plus considérable. Elles ont été du double de celles qu'accuse l'année 1891.

Déserteurs.....	16 en 1892 jusqu'au 30 septembre.
Refus de remplir leurs devoirs....	26
Absence sans permission.....	8
Assauts sur des officiers, mutinerie	7

Total jusqu'au 30 septembre 1892. 57. Total pour toute la saison, 1891. 29.

Tous les devoirs qui incombent à ce corps sont réglés par des ordres reçus du département, à Ottawa, et restreints au havre de Québec. Comme je le disais dans mon dernier rapport, l'habitude qu'ont les expéditeurs (la même coutume existe du reste à tous les ports de mer américains) d'employer d'insignes racleurs pour remplacer les matelots déserteurs, contrecarre sérieusement les efforts que fait la police pour empêcher les désertions et l'embauchage.

## Marine et Pêcheries.

Il n'y a qu'un seul remède à cet état de choses et c'est de congédier, à ce port, tous les équipages des navires ; mais les expéditeurs britanniques et étrangers s'y sont toujours objectés, et, en conséquence, le trafic au sujet des matelots varie comme il le fait suivant les besoins du commerce et sur le principe de l'offre et de la demande : il en sera probablement toujours ainsi. Je suis convaincu que la plupart des hommes qui demeurent sur leurs navires dans les présentes circonstances se rengageraient volontiers si le système que je viens d'indiquer était adopté.

Les services que ce corps rend aux expéditeurs, dans cette rade, consistent à réprimer les crimes, et à faire des arrestations pour mutinerie, assauts, et refus de travailler.

Les frais du maintien de ce corps, pour la saison de 1892, s'élèveront probablement à \$6,500. La taxe imposée sur les expéditeurs rapportera, pendant l'année, une somme d'environ \$8,500, soit un surplus de \$2,000. Mes calculs sont basés sur les résultats obtenus depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 30 septembre de cette année.

### *Bureau d'expédition.*

Il sera fait des relevés, à la fin de la saison, jusqu'au 30 septembre 1892. Les opérations ont été à peu près les mêmes qu'à l'époque correspondante de la saison de 1891. L'augmentation dans le nombre des navires qui sont arrivés et partis n'a pas eu pour résultat, jusqu'à présent, un accroissement dans le nombre des congés et des engagements, et les matelots n'ont pas été aussi rares.

J. U. GREGORY,

*Agent du département de la marine et des pêcheries,*

*Surintendant de la police de la rade de Québec, capitaine de port et officier des pêcheries.*

ANNEXE N<sup>o</sup> 10.

RELEVÉ des quais sous le contrôle du ministère de la marine le 30 juin 1892.

(Règlements établis pour la gouverne des quais, le 12 juin 1889.)

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunérations allouées.	Montant déposé au crédit du receveur général.
<i>Ontario.</i>				\$ cts.
Ile Cockburn.....	Alfred Monck.....	30 mai 1889..	25 p. 100 des perceptions..	70 27
Goderich.....	Aucun.....			1,115 00
Inverhuron.....	do.....			
Kingsville.....	S. A. King.....	5 mai 1890..	25 p. 100 des perceptions..	85 22
Morpeth.....	Thos. McCallum.....	25 août 1891..	25 do.....	4 59
Rondeau.....	W. R. Fellows.....	17 déc. 1888..	25 do.....	6 80
Sault-Sainte-Marie.....	W. H. Plummer.....	2 janv. 1890..	\$100 par an do.....	830 14
Southampton.....	James Johns.....	12 sept. 1890..	25 p. c. do.....	
Summerstown.....	Don. Ward.....	4 juin 1891..	25 do.....	0 35
Warton.....	H. R. A. Eby.....	10 déc. 1890..	25 do.....	32 98
				2,145 35
<i>Québec.</i>				
Agnès.....	L. A. Roy.....	27 nov. 1891..	25 p. 100 des perceptions..	
Anse Saint-Jean.....	E. Roy.....	31 juill. 1891..	25 do.....	
Baie Saint-Paul.....	A. Simard.....	25 août 1891..	25 do.....	
do.....	C. Bouchard.....	25 do 1891..	25 do.....	
Berthier.....	Chas. Bouffard.....	24 mars 1890..	25 do.....	
Beauport.....	Félix Guillot.....	21 nov. 1891..	25 do.....	
Carleton.....	Jos. Cauchon.....	4 juin 1889..	\$50 par an do.....	119 91
Cascades.....	Aucun.....			
Chicoutimi.....	N. Morin.....	7 juill. 1891..	25 p. 100 des perceptions..	
Isle aux Grues.....	Jos. Painchaud.....	17 fév. 1890..	25 do.....	
Lacolle.....	Aucun.....		25 do.....	95 68
Les Eboulements.....	Juste Dufour.....	20 juill. 1891..	25 do.....	
L'Islet.....	Aucun.....		25 do.....	
Malbaie.....	F. Tremblay.....	22 mars 1892..	25 do.....	
New-Carlisle.....	John C. Hall.....	4 juin 1889..	25 do.....	151 47
Port-Daniel.....	John Enright.....	11 sept. 1890..	\$50 par an do.....	121 84
Rivière-Ouelle.....	Aucun.....			
Rivière-du-Loup.....	Louis Pinze.....	16 sept. 1891..	25 p. 100 des perceptions..	16 56
St-Alphonse de Bagotville.....	A. Tremblay.....	7 juill. 1891..	25 do.....	
Sainte-Cécile du Bic.....	L. N. Côté.....	20 do 1891..	25 do.....	
Saint-Jean d'Orléans.....	N. Blouin.....	25 août 1891..	25 do.....	
Saint-Laurent d'Orléans.....	Jos. Chabot.....	7 juill. 1891..	25 do.....	
St-Thomas de Montmagny.....	Eug. Hamond.....	20 mai 1892..	25 do.....	
Tadouac.....	A. Christiansen.....	7 juill. 1891..	25 do.....	11 59
Trois-Pistoles.....	N. Rioux.....	16 sept. 1891..	25 do.....	
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>				
Arisaig.....	Aucun.....			
Avonport.....	Robert Shaw.....	23 nov. 1888..	25 p. 100 des perceptions..	
Barrington.....	S. W. Crowell.....	12 août 1891..	25 do.....	74 60
Bayfield.....	Edward Randall.....	25 do 1888..	25 do.....	
Anse Belliveau.....	Ambroise Thérieau.....	25 do 1888..	25 do.....	
Broad Cove Marsh.....	Aucun.....			
Brooklyn.....	F. T. Gardiner.....	20 oct. 1882..	20 p. 100 des perceptions..	
Canada-Creek.....	C. E. Eaton.....	23 nov. 1888..	25 do.....	
Anse du Cap.....	M. A. Doucette.....	7 déc. 1891..	25 do.....	29 19

# Marine et Pêcheries.

## RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunérations allouées.	Montant déposé au crédit du receveur général.
				\$ cts.
<i>Nouvelle-Ecosse—Suite.</i>				
Centreville.....	W. M. B. Dakin.....	25 août 1888	25 p. 100 des perceptions.	69 04
Ruisseau de Chipman.....	Jas. Misaner.....	23 nov. 1888.	25 do	22 00
Pointe de l'Eglise.....	Fred. Belliveau.....	15 sept. 1888.	25 do	36 06
Baie des Vaches.....	Arch. McKinnon.....	15 avril 1879.	7½ do	1,997 70
Cranberry Head.....	Abram Thurston.....	16 fév. 1889.	25 do	..
Anse de Delap.....	W. R. McCaul.....	28 nov. 1889.	25 do	5 47
Digby.....	H. B. Short.....	9 janv. 1891.	25 do	623 21
Tête d'Aigle.....	Nathan Leslie.....	9 janv. 1889.	25 do	..
Baie-Est.....	Donald McInnis (fils de Ronald).....	5 avril 1886.	50 do	..
Grand Narrows, comté de Victoria.....	John P. McNeill.....	25 août 1888.	25 do	1 50
do comté de Cap-Breton.....	E. A. McNeill.....	6 nov. 1888.	25 do	301 85
Havre de Hall.....	Sydney Roscoe.....	23 nov. 1888.	25 do	..
Hempton.....	Judson Foster.....	25 août 1888.	25 do	24 60
Harbourville.....	C. O. Cook.....	23 nov. 1888.	25 do	53 46
Maitland, comté de Hants. do comté de Yarmouth.....	C. S. Stuart.....	5 sept. 1888.	25 do	91 27
Margaretsville.....	J. W. Raymond.....	14 avril 1890.	25 do	12 65
Anse Meteghan.....	T. J. Downie.....	25 août 1888.	50 do	49 59
Rivière Meteghan.....	H. T. Deveau.....	15 sept. 1888.	25 do	16 09
Pointe de la Milice.....	Urbain Doucette.....	31 janv. 1883.	20 do	119 31
Morden.....	Alex. McFayden.....	21 mars 1889.	25 do	..
Pointe du Chêne.....	Wm. Minnis.....	23 nov. 1888.	25 do	39 45
Ogilvie.....	T. E. Bigelow.....	3 juin 1876.	33½ do	194 00
Parrsboro'.....	R. S. Armstrong.....	23 nov. 1888.	25 do	7 69
Quai de Pickett.....	Thompson Tipping.....	26 nov. 1888.	25 do	..
Ile de Pictou.....	Andrew Bishop.....	24 déc. 1884.	25 do	160 27
Plympton.....	Aucun.....	..	..	..
Pointe Brulée.....	W. K. Smith.....	8 août 1890.	25 do	13 03
Port-George.....	David Stevenson.....	23 nov. 1888.	25 do	..
Port-Greville.....	Jas. E. Slocomb.....	8 août 1890.	25 do	134 92
Port-Hood.....	Aucun.....	..	..	..
Ile de Port-Hood.....	V. A. McDougall.....	17 mai 1892.	25 do	148 90
Port-Lorne.....	Aucun.....	..	..	..
Rivière du Saumon.....	Samuel Beardsley.....	25 août 1888.	25 do	39 78
Saulniersville.....	J. M. Deveau.....	29 nov. 1890.	25 do	..
Sheet Harbour, rivières de l'Est et de l'Ouest.....	J. T. Saulnier.....	25 août 1888.	25 do	33 31
Ile Tancook.....	M. McFarlane.....	20 mai 1890.	25 do	10 02
Tracadie.....	Aucun.....	..	..	..
Tusket Wedge.....	J. M. Hall.....	6 nov. 1888.	25 do	..
Victoria, comté de King.....	Jas. Cothreau.....	16 fév. 1889.	25 do	..
Pubnico-Ouest.....	Wm. Brown.....	11 fév. 1889.	25 do	12 49
Pointe-Blanche.....	N. A. D'Entremont.....	9 avril 1890.	25 do	..
	Elisha West.....	9 janv. 1889.	25 do	..
				4,321 45
<i>Nouveau-Brunswick.</i>				
Boucouché.....	J. J. LeBlanc.....	2 mai 1892.	25 do	..
Campbellton.....	Aucun.....	..	..	27 15
Clifton.....	do.....	..	..	..
Dalhousie.....	W. J. Smith.....	27 juin 1891.	25 do	49 97
Cap Hopewell.....	Wm. Hamilton.....	9 avril 1890.	25 do	47 57
Saint-Louis.....	Aucun.....	..	25 do	..
				124 69
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>				
Annandale.....	James Taylor.....	2 juillet 1885.	25 do	68 65
Bay-View.....	Joseph Harrington.....	2 oct. 1885.	25 do	..
Belfast.....	Thos. McLennan.....	21 juillet 1890.	25 do	108 78
Quai de Brush.....	Levi R. Ings.....	18 sept. 1885.	25 do	142 63
Anse de Campbell.....	Angus McIntyre.....	17 oct. 1888.	25 do	..

RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunérations allouées.	Montant déposé au crédit du receveur général.
				§ cts.
<i>Ile du Prince-Ed.—Suite.</i>				
Pointe de la Chapelle . . . . .	Ronald McCormick . . . . .	18 sept. 1885.	25 p. 100 des perceptions..	22 15
Pointe de Chine . . . . .	W. S. N. Crane . . . . .	18 sept. 1885.	25 do . . . . .	16 06
Clifton . . . . .	Wm. McKay . . . . .	22 sept. 1886.	25 do . . . . .	18 25
Crapaud et jetée Victoria . . . . .	James Day . . . . .	12 mai 1890.	25 do . . . . .	85 81
Georgetown . . . . .	James Bourke . . . . .	2 juillet 1885.	25 do . . . . .	19 78
Quai de Hickey . . . . .	R. Webster . . . . .	31 juillet 1891.	25 do . . . . .	14 49
Rive de Higgins . . . . .	G. G. Henry . . . . .	9 nov. 1891.	25 do . . . . .	22 75
Pointe de Hurd . . . . .	R. Robblee . . . . .	6 oct. 1888.	25 do . . . . .	49 50
Rive de Kier . . . . .	H. S. McNutt . . . . .	3 nov. 1885.	25 do . . . . .	18 87
Pointe Lewis . . . . .	Jos. A. Macdonald . . . . .	15 avril 1891.	25 do . . . . .	18 87
Quai de McGee . . . . .	N. Gallant . . . . .	9 nov. 1891.	25 do . . . . .	0 00
Rivière au Vison . . . . .	Ben Clow . . . . .	30 juin 1892.	25 do . . . . .	0 00
Jetées de Montague, Lambert et Stevens . . . . .	A. McQueen . . . . .	24 oct. 1891.	25 do . . . . .	85 19
Havre Murray . . . . .	Rich. Murley . . . . .	25 août 1891.	25 do . . . . .	0 00
Creek de Neuf-Milles . . . . .	Edward Harrington . . . . .	29 oct. 1885.	25 do . . . . .	0 00
Cardigan-Nord, Newport . . . . .	Donald McIntyre . . . . .	2 juillet 1885.	25 do . . . . .	28 65
Pinette . . . . .	Hector D. Morrison . . . . .	18 sept. 1885.	25 do . . . . .	15 22
Pownal . . . . .	Alex. McRae . . . . .	2 oct. 1885.	25 do . . . . .	69 76
Baie Sainte-Marie . . . . .	C. H. Lewellin . . . . .	2 juillet 1885.	25 do . . . . .	18 00
Souris . . . . .	B. McEachren . . . . .	3 juin 1884.	25 do . . . . .	0 97
Rustico-Sud, Pont du Banc d'Huitres . . . . .	Jos. Doucette . . . . .	2 oct. 1885.	25 do . . . . .	54 93
Rivière de l'Esturgeon . . . . .	Bernard Kearney . . . . .	18 sept. 1885.	25 do . . . . .	34 68
Rivière Tignish . . . . .	Geo. Conroy . . . . .	2 oct. 1891.	25 do . . . . .	8 30
Rivière Vernon . . . . .	J. G. McKenzie . . . . .	19 oct. 1885.	25 do . . . . .	131 69
Pointe Ouest . . . . .	Aucun . . . . .			0 00
Ile Boiséés . . . . .	M. H. McMillan . . . . .	16 mai 1889.	25 do . . . . .	0 00
				1,035 11

## RECAPITULATION.

Ontario . . . . .	\$2,145 35
Québec . . . . .	517 05
Nouvelle-Ecosse . . . . .	4,321 45
Nouveau-Brunswick . . . . .	124 69
Ile du Prince-Edouard . . . . .	1,035 11
<hr/>	
Total des droits de quai perçus . . . . .	8,143 65
A ajouter—Honoraires reçus par les capitaines de ports suivants, en sus de la rémunération allouée :—	
Capitaine de port de Sorel, Qué. . . . .	\$ 8 50
do Saint-Jean, Qué. . . . .	104 50
do Cap-Canso, N.-E . . . . .	17 00
do Jetée Internationale, N.-E . . . . .	20 00
do Chatham, N.-B . . . . .	9 00
do Burrard Inlet, C.-B. . . . .	31 00
do Nanaïmo, C.-B. . . . .	133 00
<hr/>	
	323 00
Revenu total des quais et ports . . . . .	\$8,466 65

N.B. A l'exception de ceux de la Baie des Vaches et de Digby, les maîtres de quais ne sont pas tenus d'envoyer des états de leurs perceptions avant la fin de l'année civile. Le présent état fait voir les sommes reçues par le département et placées au crédit du receveur général à venir jusqu'au 30 juin 1892.



ANNEXE N<sup>o</sup> II.

EXPÉDITION DU BÉTAIL VIVANT.

BUREAU DE L'INSPECTEUR, MONTRÉAL, 31 octobre 1892.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal en Europe, pendant la saison de 1892.

MAI.

Date.	Steamers.	Destination.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires payés.
				Gras.	Jeunes.	Total.	
4 mai	Lake Huron.....	Liverpool . . . . .	67	545		545	10 90
5 do	Warwick.....	Glasgow . . . . .		443	10	453	9 06
6 do	Fremona . . . . .	Newcastle . . . . .		438		438	8 76
6 do	Sarmatian . . . . .	Glasgow . . . . .		462	6	468	9 36
7 do	Cremona . . . . .	Aberdeen . . . . .		159	20	179	3 58
9 do	Texas . . . . .	Bristol . . . . .		385		385	7 70
10 do	Lake Superior . . . . .	Liverpool . . . . .		573		573	11 46
10 do	Dracona . . . . .	Dundee . . . . .		157		157	3 14
11 do	Oregon . . . . .	Liverpool . . . . .		390		390	7 80
11 do	Assyrian . . . . .	Glasgow . . . . .		507		507	10 14
12 do	Concordia . . . . .	" . . . . .		492		492	9 84
13 do	Rosarian . . . . .	Londres . . . . .		459		459	9 18
13 do	Storm King . . . . .	" . . . . .	99	398		398	7 96
13 do	Canopus . . . . .	Liverpool . . . . .		497		497	9 94
14 do	Numidian . . . . .	" . . . . .	99	498		498	9 96
16 do	Peckhuben . . . . .	Newcastle . . . . .		393		393	7 86
16 do	Escalona . . . . .	Londres . . . . .		335		335	6 70
17 do	Grecian . . . . .	Glasgow . . . . .		386		386	7 72
18 do	Lake Winnipeg . . . . .	Liverpool . . . . .		465		465	9 30
18 do	Toronto . . . . .	" . . . . .		405		405	8 10
18 do	Oxenholme . . . . .	" . . . . .		433		433	8 66
19 do	Gerona . . . . .	Newcastle . . . . .		480		480	9 60
19 do	Aleides . . . . .	Glasgow . . . . .		572	25	597	11 94
19 do	Ontario . . . . .	Bristol . . . . .		431		431	8 62
19 do	Stubbenhuk . . . . .	Dundee . . . . .		60	127	187	3 74
20 do	Brazilian . . . . .	Londres . . . . .		521	30	551	10 42
21 do	City of Lincoln . . . . .	Newcastle . . . . .		608	30	638	12 76
21 do	Colina . . . . .	Glasgow . . . . .		336		336	7 32
21 do	Mandalay . . . . .	" . . . . .		203		203	4 06
23 do	State of Georgia . . . . .	Aberdeen . . . . .		243	162	405	8 10
24 do	Dominion . . . . .	Liverpool . . . . .		406	5	411	8 22
25 do	Lake Ontario . . . . .	" . . . . .		544		544	10 88
25 do	Wandhrom . . . . .	Newcastle . . . . .		365		365	7 30
25 do	Cynthia . . . . .	Glasgow . . . . .		252		252	5 04
25 do	Culona . . . . .	Newcastle . . . . .	126	335		335	6 70
25 do	Pomeranian . . . . .	Glasgow . . . . .		532	9	541	10 82
26 do	Indrani . . . . .	" . . . . .		594		594	11 88
27 do	Coomassie . . . . .	Avonmouth . . . . .		202		202	4 04
28 do	Birnecia . . . . .	Southampton . . . . .		181		181	3 62
31 do	Lake Nepegon . . . . .	Liverpool . . . . .		320		320	6 40
31 do	Sarmia . . . . .	" . . . . .		282		282	5 64
	Total, mai . . . . .		391	16,287	424	16,711	334 22

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,  
*Inspecteurs.*

## RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal en Europe, pendant le mois de juin 1892.

Date.	Steamer.	Destination.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires payés.	
				Gras.	Jeunes.	Total.	¢	cts.
1er juin	Wetherly	Londres	.	149	33	182	3	64
2 do	Buenos Ayrean	Glasgow		503		503	10	06
2 do	Monkseaton	Bristol		185		185	3	70
2 do	Montevidean	Londres		483		483	9	66
2 do	Amarynthia	Glasgow		734		734	14	68
2 do	Straits of Magellan	do		215		215	4	30
2 do	Liddesdale	Leith		200		200	4	00
3 do	Mongolian	do		570		570	11	40
6 do	Hungarian	Newcastle		159		159	3	18
7 do	Loch Etive	Bristol	187	142		142	2	84
8 do	Labrador	Liverpool		128		128	2	56
8 do	Peruvian	Glasgow		451		451	9	02
8 do	Lake Huron	Liverpool		504		504	10	08
8 do	Warwick	Glasgow		468		468	9	36
10 do	Texas	Bristol		385		385	7	70
15 do	Oregon	Liverpool		389		389	7	78
15 do	Lake Superior	do		502		502	10	04
15 do	Sarmatian	Glasgow		675		675	13	50
16 do	Concordian	do		512		512	10	24
17 do	Fremona	Dundee		160	523	683	13	66
17 do	Grimm	Newcastle	175	327	77	404	8	08
17 do	Numidian	Liverpool		518		518	10	36
19 do	Feliciana	do	157	494		494	9	88
19 do	Benwick	do		206		206	4	12
19 do	Plassey	Bristol		298		298	5	96
20 do	Sicilia	Glasgow		370		370	7	40
22 do	Greecian	do		448	20	468	9	36
22 do	Toronto	Liverpool		524		524	10	48
22 do	Cilurnum	Bristol		170		170	3	40
22 do	Lake Winnipeg	Liverpool		592		592	11	84
23 do	Alcides	Glasgow		554	7	561	11	22
23 do	European	London		390		390	7	80
24 do	Rosarian	do		491		491	9	82
24 do	Oxenholme	Liverpool	179	381	50	431	8	62
24 do	Barnwell	Aberdeen		448	60	508	10	16
25 do	Canopus	Liverpool		520		520	10	40
25 do	Gerona	Newcastle	170	488	296	784	15	68
27 do	Escalona	do		179	192	371	7	42
28 do	Assyrian	Liverpool	285	414		414	8	28
29 do	Pomeranian	Glasgow		403		403	8	06
29 do	Dominion	Bristol		363	60	423	8	46
29 do	Lake Ontario	Liverpool		483		483	9	66
30 do	Indrani	Glasgow		582	25	607	12	14
	Totaux, juin		1,153	17,157	1,343	18,500	370	00
	do mai		391	16,287	424	16,711	334	22
	do mai et juin		1,544	33,444	1,767	35,211	704	22

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,

*Inspecteurs.*

# Marine et Pêcheries.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal, pendant le mois de juillet 1892.

Date.	Steamer.	Destination.	Montons.	BESTIAUX.			Honoraires perçus.
				Gras.	Jeunes.	Total.	
2 juillet.	Dracona.....	Londres.....	321	321		321	6 42
3 do	Storm King.....	do.....		439		439	8 78
3 do	Colina.....	Glasgow.....		368	5	373	7 46
3 do	Lochmore.....	Liverpool.....		200	6	206	4 12
6 do	Buenos Ayrean.....	Glasgow.....		537	10	547	10 94
6 do	Brazilian.....	Londres.....		409		409	8 16
6 do	Pickhuben.....	Newcastle.....		400		400	8 00
6 do	Samia.....	Liverpool.....	440	355		355	7 10
6 do	Lake Nepigon.....	do.....	639	262		262	5 24
6 do	Ontario.....	Bristol.....		436		436	8 72
6 do	Amarynthia.....	Glasgow.....		746	21	767	15 34
6 do	Aylona.....	Aberdeen.....		163	212	375	7 50
8 do	Virginian.....	Liverpool.....		706	25	731	14 62
9 do	Mongolian.....	do.....	932	475		474	9 50
13 do	Lake Huron.....	do.....	630	547		547	10 94
13 do	Labrador.....	do.....	1,261	283		283	5 66
13 do	Peruvian.....	Glasgow.....		402	28	430	8 60
13 do	State of Georgia.....	Newcastle.....		31	457	488	9 76
14 do	Texas.....	Bristol.....	383	281	78	359	7 18
14 do	Warwick.....	Glasgow.....		454	20	474	9 48
14 do	Straits of Magellan.....	do.....		204		204	4 08
16 do	City of Lincoln.....	Liverpool.....	999	536		536	10 72
16 do	Steebenhuk.....	Newcastle.....		376		376	7 52
17 do	Broomhaugh.....	Bristol.....	154	139	26	165	3 30
17 do	Liddesdale.....	Dundee.....		120	331	451	9 02
20 do	Lake Superior.....	Liverpool.....	632	417		417	8 34
20 do	Sarmatian.....	Glasgow.....		532	15	547	10 94
20 do	Oregon.....	Liverpool.....	877	248	5	253	5 06
20 do	Montevidean.....	Londres.....	273	351		351	7 02
21 do	Loch Etive.....	do.....	216	140		150	2 80
21 do	Concordia.....	Glasgow.....		500	26	526	10 52
21 do	Venetian.....	Liverpool.....	535	634		634	12 68
22 do	President Garfield.....	Newcastle.....	180	111		111	2 22
22 do	Monkseaton.....	Bristol.....	335	100	323	423	8 46
23 do	Pevenil.....	do.....		135	84	216	4 32
23 do	Numidian.....	Liverpool.....	896	146	5	151	3 02
24 do	Storm King.....	Londres.....	265	414		414	8 28
26 do	Cynthia.....	Newcastle.....	293	382	118	500	10 00
26 do	Wandraham.....	Londres.....	250	358		338	6 76
27 do	Grecian.....	Glasgow.....		473	20	493	9 86
27 do	Lake Winnipeg.....	Liverpool.....	503	390	20	410	8 20
28 do	Alcides.....	Glasgow.....		530	20	550	11 00
29 do	Plasley.....	Bristol.....		300		300	6 00
29 do	Sobraon.....	Dundee.....		138	533	671	13 42
29 do	Fremona.....	do.....		164	662	826	16 52
29 do	Oxenholme.....	Liverpool.....	125	308	85	453	9 06
30 do	Sicilia.....	Glasgow.....		287	60	347	6 94
	Totaux, juillet.....		11,239	16,288	3,192	19,480	389 60
	do mai et juin.....		1,544	33,444	1,767	35,211	704 22
	do mai, juin et juillet.....		12,783	49,732	4,959	54,691	1,093 82

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,

*Inspecteurs.*

RELEVÉ du bétail vivant expédié de Montréal en Europe, pendant le mois d'août 1892.

Date.	Steamer.	Destination.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires perçus. \$ cts.
				Gras.	Jeunes.	Total.	
	Alcides .....	Omîs le 28 juillet .....	105				
2 août	Gerona .....	Newcastle .....	485	661	68	727	14 59
3 do	Lake Ontario .....	Liverpool .....		212		212	4 24
3 do	Toronto .....	do .....		480		480	9 60
3 do	Pomeranian .....	Glasgow .....		444	90	534	10 68
3 do	Rosarian .....	Londres .....		324		324	6 48
4 do	Indrani .....	Glasgow .....		433	279	712	14 24
4 do	Dominion .....	Bristol .....		363	60	423	8 46
6 do	Canopus .....	Liverpool .....		480	36	516	10 32
8 do	Hungarian .....	Newcastle .....		282		282	5 64
8 do	Berwick .....	Aberdeen .....			263	263	5 26
8 do	Escalona .....	do .....			409	409	8 18
9 do	Lake Nepigon .....	Liverpool .....		160		160	3 20
10 do	Sarnia .....	do .....	647	259	15	274	5 48
10 do	Buenos Ayrean .....	Glasgow .....		507	45	552	11 04
11 do	Ontario .....	Bristol .....		388	60	448	8 96
11 do	Amarynthia .....	Glasgow .....		607	45	652	13 04
12 do	Grimm .....	Dundee .....		63	403	466	9 32
12 do	Assyrian .....	Liverpool .....	358	390	15	405	8 10
13 do	Mongolian .....	do .....	351	530	387	530	10 60
15 do	Dracona .....	Aberdeen .....		23	255	410	8 20
16 do	Coomassie .....	Dundee .....			30	255	5 10
17 do	Peruvian .....	Glasgow .....		427		427	9 14
17 do	Labrador .....	Liverpool .....		278		278	5 56
17 do	Brazilian .....	Londres .....		478		478	9 56
17 do	Lake Huron .....	Liverpool .....	33	355		355	7 10
18 do	Warwick .....	Glasgow .....		466		466	9 32
18 do	Texas .....	Bristol .....		357	35	392	7 84
18 do	European .....	Dundee .....		85	382	467	9 34
20 do	Virginian .....	Liverpool .....		690	30	720	14 40
20 do	Straits of Magellan .....	Glasgow .....		220		220	4 40
22 do	State of Georgia .....	Aberdeen .....		30	457	487	9 74
23 do	Lake Superior .....	Liverpool .....		268		268	5 36
23 do	Oregon .....	do .....		324		324	6 48
24 do	Sarmatian .....	Glasgow .....		411	85	446	8 92
24 do	Feliciana .....	Dundee .....		6	610	616	12 32
25 do	Concordia .....	Glasgow .....		475	50	525	10 50
26 do	City of Lincoln .....	Newcastle .....		404	130	534	10 68
27 do	Baumwell .....	Aberdeen .....		110	390	500	10 00
27 do	Carthagénian .....	Liverpool .....	701	171		171	3 42
27 do	Numidian .....	do .....	97	356		356	7 12
27 do	Peveril .....	Bristol .....		200		200	4 00
28 do	Liddesdale .....	Dundee .....			463	463	9 26
28 do	Olympia .....	Newcastle .....		212	119	331	6 62
28 do	Storm King .....	Dundee .....		234	263	497	9 94
31 do	Lake Winnipeg .....	Liverpool .....		203	11	214	4 28
31 do	Fremona .....	Dundee .....		156	347	503	10 06
31 do	Montvidean .....	Londres .....	116	212		212	4 24
31 do	Grecian .....	Glasgow .....		335	170	505	10 10
	Total, août .....		2,920	14,069	5,952	20,021	400 42
	do mai, juin et juillet .....		12,783	49,732	4,959	54,691	1,093 82
	do mai, juin, juillet et août .....		15,703	63,801	10,911	74,712	1,494 24

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,  
*Inspecteurs.*

## Marine et Pêcheries.

**RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal en Europe, pendant le mois de septembre 1892.**

Date.	Steamer.	Destination.	Cochons.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires perçus.	
					Gras.	Jeunes.	Total.	°	cts.
1er sept.	Alcides.	Glasgow.			472	100	572	11	44
2 do	Plassey	Bristol			236	90	326	6	52
2 do	Colina	Glasgow			110	326	436	8	72
5 do	Pickhuben	Aberdeen.			20	480	500	10	00
7 do	Lake Ontario.	Liverpool			153		153	3	06
7 do	Norse King.	Dundee.			218	318	536	10	72
7 do	Pomeranian.	Glasgow.			170		170	3	40
7 do	Toronto.	Liverpool		81	386	5	391	7	82
8 do	Indrani	Glasgow			407	314	721	14	42
10 do	Cremona	Aberdeen			27	179	206	4	12
10 do	Dominion	Bristol			327	105	432	8	64
10 do	Oxenholme	Liverpool	371		114	76	190	3	80
11 do	Sicilia.	Glasgow.			82	330	412	8	24
14 do	Lake Nepigon.	Liverpool			161		161	3	22
14 do	Sarnia	Liverpool			217	12	229	4	58
14 do	Rosarian	Londres.			208		208	4	16
14 do	Buenos Ayrean	Glasgow			250	333	583	11	66
15 do	Amarynthia	Glasgow			588	65	653	13	06
16 do	Monkseaton.	Dundee.			13	510	523	10	46
17 do	Mongolian	Liverpool			217	35	252	5	04
20 do	Ontario.	Bristol			180	150	330	6	60
21 do	Labrador.	Liverpool			121		121	2	42
21 do	Peruvian	Glasgow.			295	172	467	9	34
21 do	Assyrian.	Liverpool			382	75	457	9	14
22 do	Warwick	Glasgow.			233	283	516	10	32
22 do	Hurona	Dundee.			45	640	685	13	70
23 do	Canopus	Liverpool	202	30	50	60	110	2	20
24 do	Lake Superior.	Liverpool			135		135	2	70
24 do	Sobraon	Londres.	150		224		224	4	48
28 do	Oregon.	Liverpool			177		177	3	54
28 do	Sarmatian.	Glasgow.			230		230	4	60
28 do	Brazilian	Londres.		100	103	168	271	5	42
29 do	Concordia	Glasgow.			178	229	407	8	14
29 do	Wandraham.	Aberdeen			5	310	315	6	30
29 do	Lake Huron.	Liverpool			166		166	3	32
	Total, septembre.		663	211	6,900	5,365	12,265	245	30
	do mai, juin, juillet et août.		96	15,703	63,801	10,911	74,712	1,494	24
	do pour cette saison jusqu'aujourd'hui			15,914	70,701	16,276	86,977	1,739	54
Mai.	Chevaux expédiés.						Chevaux		
Juin.	do						511		
Juillet.	do						421		
Août.	do						203		
Septembre	do						188		
	Total, cette saison jusqu'aujourd'hui.						1,508		

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,  
*Inspecteurs.*

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal en Europe, pendant  
le mois d'octobre 1892.

Date.	Steamer.	Destination.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires perçus.
				Gras.	Jeunes.	Total.	
1er oct.	Numidian	Liverpool		502		502	10 04
3 do	State of Georgia	Aberdeen			504	504	10 08
4 do	Steinhof	do		9	214	223	4 46
5 do	Grecian	Glasgow		237		237	4 74
6 do	Lake Winnipeg	Liverpool		87		87	1 74
6 do	Alcides	Glasgow		225		225	4 50
6 do	Texas	Bristol		280	114	394	7 88
11 do	Montevidean	Londres		223		223	4 46
12 do	Grimm	Aberdeen			495	495	9 90
12 do	Pomeranian	Londres		209	115	324	6 48
12 do	Plassey	Bristol		151	178	329	6 58
12 do	Toronto	Liverpool		394		394	7 88
12 do	Lake Ontario	do		160		160	3 20
13 do	Indrani	Glasgow		200	32	232	4 64
17 do	Dominion	Bristol		254	188	442	8 84
18 do	Sarnia	Liverpool		251	20	271	5 42
18 do	Lake Nipigon	do		155	9	164	3 28
19 do	Buenos Ayrean	Glasgow		248		248	4 96
20 do	Amarynthia	do		163	146	309	6 18
21 do	Mongolian	Liverpool		481		481	9 62
23 do	Dracona	Aberdeen		20	175	195	3 90
24 do	Oxenholme	Liverpool		40	27	67	1 34
25 do	Labrador	do		119		119	2 38
25 do	Lake Superior	do		242		242	4 84
25 do	Rosarian	Londres		228		228	4 56
25 do	Peruvian	Glasgow		396	50	446	8 92
27 do	City of Lincoln	Liverpool		171	72	243	4 86
27 do	Warwick	Glasgow		126	91	217	4 34
28 do	Ontario	Bristol		221	93	314	6 28
Total pour le mois				5,792	2,523	8,315	166 30
Total pour la saison jusqu'à aujourd'hui				15,914	76,493	18,799	95,292 1,905 84

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,  
*Inspecteurs.*

## Marine et Pêcheries.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal, depuis le 1er mai jusqu'au  
31 octobre 1892, dans les divers ports du Royaume-Uni.

Destination.	Moutons.	BESTIAUX.				Chevaux.	Cochons.	Honoraires perçus.	
		Gras.	Jeunes.	Total.	Perdus en mer.			\$	cts.
Liverpool .....	11,581	27,187	699	27,886	71	514	1,262	557	72
Londres .....	1,640	8,028	316	8,344	5	56		166	88
Glasgow .....	105	24,652	3,572	28,234	65	1,066		564	68
Aberdeen .....		1,457	4,717	6,174	3			123	48
Dundee .....		1,619	6,367	7,986	4			159	72
Bristol .....	1,059	6,909	1,641	8,550	13	1		171	00
Newcastle .....	1,529	6,631	1,487	8,118	18			162	36
Total pour cette saison jusqu'aujourd'hui .....	15,914	76,393	18,799	95,192	179	1,637	1,262	1,905	84
Estimation pour le reste de la saison .....		4,000	2,000	6,000		100			

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal en Europe pendant le mois de  
novembre 1892.

Date.	Steamer.	Destination.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires perçus.	
				Gras.	Jeunes.	Total.	\$	cts.
1892.							\$	cts.
2 nov ..	Oregon .....	Liverpool .....		138	10	148		2 96
2 do ..	Sarmatian .....	Glasgow .....		442	68	510		10 20
3 do ..	Concordia .....	do .....		148	15	213		4 26
4 do ..	Burnwall .....	Aberdeen .....		41	459	500		10 00
4 do ..	Lake Winnipeg .....	Liverpool .....		78		78		1 56
4 do ..	Hurona .....	Dundee .....		2	559	561		11 22
4 do ..	Numidian .....	Liverpool .....		284		284		5 68
7 do ..	State of Georgia .....	Aberdeen .....			190	190		3 80
7 do ..	Texas .....	Bristol .....		278		278		5 56
8 do ..	Brazilian .....	Londres .....		239		239		4 78
9 do ..	Grecian .....	Glasgow .....		160		160		3 20
10 do ..	Alcides .....	do .....		89		89		1 78
12 do ..	Lake Ontario .....	Liverpool .....		20		20		0 40
16 do ..	Pomeranian .....	Glasgow .....		140		140		2 80
16 do ..	Toronto .....	Liverpool .....		380		380		7 60
19 do ..	Indrani .....	Glasgow .....		46		46		0 92
22 do ..	Sarnia .....	Liverpool .....		107		107		2 14
	Total .....			2,642	1,301	3,943		78 86

## RÉCAPITULATION.

Mois.	Moutons.	BESTIAUX.			Honoraires.
		Gras.	Jeunes.	Total.	
					\$ cts.
Mai .....	391	16,287	424	16,711	334 22
Juin .....	1,153	17,157	1,343	18,500	370 00
Juillet .....	11,239	16,288	3,192	19,480	389 60
Août .....	2,920	14,069	5,952	20,021	400 42
Septembre .....	211	6,900	5,365	12,265	245 30
Octobre .....		5,792	2,523	8,315	166 30
Novembre .....		2,642	1,301	3,943	78 86
Total .....	15,914	79,135	20,100	99,235	1,984 70

Le *State of Georgia* parti de Montréal le 3 octobre, s'échoua, et les bestiaux qu'il portait furent transférés sur le vapeur *Grimm*, qui quitta Montréal le 12 du même mois. Ces bestiaux ont été en conséquence comptés deux fois au mois d'octobre ; on a rectifié cette erreur en déduisant 504 du total. Voici donc le nombre exact des chevaux, bestiaux, moutons et cochons qui ont été expédiés, et des bestiaux dont la perte a été signalée jusqu'aujourd'hui :—

	Nombre.
Chevaux.....	1,739
Bestiaux.....	98,731
Moutons.....	15,914
Cochons.....	1,262
Bestiaux perdus .....	622

GEO. H. POPE,  
E. B. MORGAN,  
*Inspecteurs.*



ANNEXE N<sup>o</sup> 12.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données, en 1892, par le gouvernement canadien, pour services héroïques rendus dans des naufrages de navires canadiens, ou par le gouvernement britannique ou des gouvernements étrangers pour des services de même nature rendus, pendant la même période, par des navires du Canada dans des naufrages de navires britanniques ou étrangers.

Nom et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Genre de récompenses.
James Burrell.....	Sauvetage de deux jeunes gens en danger de se noyer à la hauteur du Petit Havre, B. Georgienne	19 oct. '77	\$20 à la veuve de James Burrell.
Capitaine Stephen Gerrior; second de la goélette "Isabella."	Conduite héroïque en sauvant l'équipage du brigantin <i>Wilhelmina</i> , de Lunenburg, N.-E., abandonné dans la mer.	29 nov. '88	\$30 à la veuve du capitaine Gerrior.
Capitaine B. Dawson, patron; Wm. Pick, second; Arthur J. Leng, John Allen et Wm. Rush, matelots du v. <i>Charrrington</i> , de Sunderland.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la barque <i>Carrier Dove</i> , de Saint-Jean, N.-B., abandonnée en mer.	22 mai '90	Un binocle au capitaine; une montre en argent au second, et \$10 à chacun des matelots.
Karaki Kei, chef du village de Yasha Mura; agent de police et 4 employés au bureau du chef, ainsi que 25 hommes, habitants des îles Loochoo, sur la côte du Japon.	Soins généreux rendus aux survivants de l'équipage naufragé du navire <i>Lizzie C. Troop</i> , de Saint-Jean, N.-B.	22 sept. '90	Un binocle pour le bureau du chef; \$6 au chef; £2 à l'agent de police ainsi qu'à chacun des 4 employés, et £1 à chacun des autres.
M. Jesse O'Brien, de la Baie de l'Ouest, Ont.	Sauvé un garçon âgé de huit ans en danger de se noyer dans la baie de l'Ouest, lac Huron.	6 juin '91	Médaille en bronze et certificat de la part de la Société Royale de Bienfaisance de Londres, Ang.
Capitaine George Von Hugo, patron; Henry Meyer, 1er officier; Henry Bernhard Meyer, 2e officier, du navire allemand <i>Sophie</i> .	Services rendus à l'équipage naufragé de la barque <i>Exile</i> , de Saint-Jean, N.-B.	11 do '91	Un binocle au capitaine et une montre en or à chacun des deux officiers.
M. Ward Hanes, Toronto; M. Grant Gibbons, Morrisburg.	Risqué leur vie en sauvant Mlle Anna McDonald, qui était en danger de se noyer, à Morrisburg, Ont.	5 août '91	Une médaille de bronze et un certificat à chacun des jeunes gens de la part de la Société Royale de Bienfaisance de Londres, Ang.
M. Arthur Stewart, Houston.	Sauvé Mme George Haman et son fils en danger de se noyer dans la rivière Niagara.	25 do '91	Une médaille de bronze et un certificat de la part de la Société Royale de Bienfaisance de Londres, Ang.
Peter McDonald, second; Peter Martin, Frank McCarey, Wm. McCarey et Angus Campbell, matelots du vapeur <i>Princess of Wales</i> Charlottetown, I.P.-E.	Vaillants et généreux efforts dans le sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette <i>British Pearl</i> , de Guysborough, N.-E., qui était coulée bas à la h. de la P. Prim, I.P.E.	8 sept. '91	Un binocle au second, et \$10 à chacun des hommes.
Alex. McLellan, pilote; Théodore Martel et John McIsaac, pêcheurs de la Petite Baie Glacée, C.-B.	Sauvetage de l'équipage de la goélette de Terre-neuve <i>Charles Tupper</i> dans la baie Glacée, C.-B.	17 oct. '90	La haute approbation du gouvernement de Terre-neuve.
Capitaine W. H. Thomas, patron; et 19 hommes de l'équipage de la goélette américaine <i>Horace B. Parker</i> , de Gloucester, Mass.	Sauvetage de l'équipage naufragé du navire <i>Eurydice</i> , de Saint-Jean, N.-B.	20 déc. '90	Une montre en or au capitaine, et \$10 à chacun des hommes.

## LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données, etc.—Fin.

Nom et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Genre de récompenses.
Capitaine E. Guild, patron ; N. F. Sandholm, second ; Thomas Barr, John Hartley, Ernest Hicks et Jas. Embley, matelots du navire britannique <i>Cyprus</i> .	Sauvetage de l'équipage naufragé du brigantin <i>Clara</i> , abandonné en mer.	30 sept. '91	Un binocle au capitaine, une montre d'argent au second, et £2 à chacun des matelots.
M. Rufus Parker, un matelot de la goélette naufragée <i>Hilda Maud</i> .	Conduite méritoire en sauvant les membres de l'équipage de l' <i>Hilda Maud</i> , naufragée près de Cranberry-Head, N.-E.	19 oct. '91	Une montre d'argent.
George H. Brown, capitaine ; L. M. Crowell, second ; John Inder et E. Smith, matelots du vapeur américain <i>Carroll</i> , de Boston, Mass.	Vaillants et généreux efforts dans le sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette <i>L. B. Hatch</i> , d'Annapolis, N.-E.	25 do '91	Un binocle au capitaine, une montre d'argent au second, et \$15 à chacun des matelots.
Capitaine Vincenzo Preve, patron de la barque <i>Guiseppe Accame</i> , de Savona.	S'est chargé de l'équipage du navire <i>James G. Blain</i> , de Pictou, N.-E., à l'occasion de l'incendie de ce navire, et l'a débarqué, après 12 jours de bons traitements, à Buenos-Ayres.	9 nov. '91	Une lettre de remerciements.
Capit. Joseph Parsons avec 10 hommes de l'équipage volontaire du bateau de sauv. stationné au phare de P. Colborne	En sauvant l'équipage de la goélette américaine <i>Montcalm</i> , se sont échoués à 12 milles de Port-Maitland, Ont.	18 do '91	\$50.
Capitaine Mark Berry, John Landers, second, et Arthur McKenzie, matelots de la goélette <i>M. P. Murray</i> , avec le patron et trois des membres de l'équipage du bateau de sauvetage faisant le service à Port-Stanley.	Sauvetage de l'équipage de la goélette canadienne <i>E. G. Benedict</i> .	19 do '91	\$35.
George Brewster	Sauvé un garçon en danger de se noyer dans le lac du Sable, près de Westport, Ont.	25 déc. '91	Une médaille de bronze honoraire, et un certificat de la part de la Société Royale de Bienf. de Londres, Ang.
Capitaine Samuel B. Davis, patron, le second et trois matelots du voilier <i>Arlington</i> , de Yarmouth, N.-E.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la barque <i>Countess of Dufferin</i> , de Londonderry, sur l'Atlantique-Nord.	30 do '91	Une montre d'or au capitaine, une montre d'argent au second, et une médaille de bronze ainsi que £3 à chacun des trois matelots.
L'équipage de la station de sauvetage de Coskata, île de Nantucket, E.-U.	Services rendus dans le sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette <i>H. B. Kirkham</i> , de Liverpool, N.-E., abandonnée en mer.	21 jan. '92	\$75.
L'équipage du bateau de sauvetage de Cobourg.	Brave tentative faite pour empêcher H. E. C. Stoney de se noyer dans le lac Ontario.	19 mars '92	\$25.
L'équipage volontaire des bateaux de la Société de Bienfaisance de l'Etat du Massachusetts.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette <i>Rob and Harry</i> , de Saint-Jean, N.-E., près de l'île de Cutty Hunk, sur la côte du Massachusetts.	11 do '92	\$100.
Capitaine Antonio Francisco de Rosa, patron ; Senor Costa, second, et quatre matelots du paquebot portugais <i>Véga</i> , de Lisbonne.	Sauvetage des deux survivants de la goélette britannique <i>Mary Gibson</i> , de Port-Medway, N.-E., perdue à Saint-Michel, Açores.	23 août '92	Un binocle au capitaine, une montre en argent au second, et £2 à chacun des quatre matelots.

ANNEXE N<sup>o</sup> 13.

---

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE TERRENEUVE,  
CHARLOTTETOWN, I.P.-E., novembre 1892.

Le sous-ministre de la Marine,  
Ottawa.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous dire :

1. La levée hydrographique d'Anticosti a été commencée, d'après les instructions reçues de l'ingénieur hydrographe de l'Amirauté, le 1er juillet, et continuée lorsque le temps le permettait, jusqu'au 12 octobre 1892.

2. La partie des travaux terminée jusqu'à cette date s'étend de Table Head, autour de la pointe Heath, jusqu'à un endroit situé à 10 milles à l'ouest du phare de Bagot Bluff, les sondages ayant été pratiqués jusqu'à une profondeur de 50 brasses.

3. Si toute la côte du sud est relevée, il est probable que les opérations seront terminées dans le cours de l'été de 1893.

4. Je ne pourrai vous indiquer exactement le coût des travaux avant de connaître les vues de l'ingénieur hydrographe sur certains points s'y rapportant, mais je puis vous dire que le coût approximatif des travaux de la dernière saison sur cette côte s'élèvera à environ £3,500, et il est probable qu'il faudra encore à peu près £5,000 pour terminer le relèvement jusqu'à la Pointe de l'Ouest.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. TOOKER

*Capitaine de frégate, M.R., et directeur des opérations hydrographiques.*

## ANNEXE

## ÉTAT relatif aux stations de sauvetage

Stations.	Quand établie.	Patron.	Hommes d'équipage.	Salaire du patron.	Gages de l'équipage.
Blanche, N.-E. ....	sept. 1889...	W. A. B. Smith.	6	\$75 par année et \$1.50 pour chaq. exercice.	\$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Cap-Sable, N.-E. ....		Gard. de phare.	Pas d'équip. organisé.		
Cobourg, Ont. ....	7 nov. 1882...	D. Rooney.....	6	\$75 par année et \$1.50 pour chaq. exercice.	\$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Collingwood, Ont. ....	2 sept. 1885...	P. Doherty.....	6	do	do
Ile du Diable, N.-E. ....	1885	Fredk. Edward.	6	do	do
	Rétablie en 1890.				
Anse Duncan, N.-E. ....	1886	R. E. Monk.....	6	do	do
Goderich, Ont. ....	21 oct. 1886...	Wm. Babb.....	6	do	do
Anseaux Har., N.-E. ....		James Dempsey.	Pas d'équip. organisé.		
Ile à la Vase, N.-E. ....		Jacob Pitman..	do	\$80	
Ile Pelée, Ont. ....		A. Henning....	6	\$75 par année et \$1.50 pour chaq. exercice.	\$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Ile Pictou, N.-E. ....	23 nov. 1889...	D. McLean.....	6	do	do
Pte au Peuplier, Ont. ....	20 avril 1883...	L. Spafford....	6	do	do
Port-Hope, Ont. ....	6 nov. 1889...	C. R. Nixon....	6	do	do
Port-Mouton, N.-E. ....	nov. 1889...	J. Maxwell....	6	do	do
Port-Rowan, Ont. ....	19 oct. 1883...	J. W. McCall..	6	do	do
Port-Stanley, Ont. ....	25 juin 1885...	Wm. Berry.....	6	do	do
Ile de Sable, N.-E. ....	1885	Surintendant de l'établissement de secours	Du personnel de l'établissement de secours	Payé comme surint. et personnel de l'établissement de secours.	
Scatterie, N.-E. ....	1885	Jas. N. Brown..	6	\$75 par année et \$1.50 pour chaq. exercice.	\$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
	Rétablie en 1890.				
Ile au Phoque, N.-E. ....	1880	Gard. de phare.	Pas d'équip. organisé.		
Ile Saint-Paul, N.-E. ....		Surintendant de l'établissement de secours	do		
Cap-Tourmente. ....					
Toronto, Ont. ....	1er mars 1883...	Wm. Ward.....	6	\$75 par année et \$1.50 pour chaq. exercice.	\$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par semaine.
Wellington, Ont. ....	17 mars 1883...	H. McCullough.	6	do	do
Whitehead, N.-E. ....	6 juin 1890...	H. P. Munroe..	6	do	do
Yarmouth, N.-E. ....	1886	R. Carroll.....	6	do	do
	Rétablie en 1889.				

## No 14.

## entretenues par le gouvernement du Canada.

Valeur du bateau.	Description du bateau.	Equipement.	Où construit.	Dépenses pendant l'exercice clos le 30 juin 1892.
\$ 575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, modèle Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bat.	Dartmouth, N.-E.	
575	Bateau métallique, 16 pds de quille, 5 pds de bau.	Equipement ordinaire.		
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, modèle Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bat.	Goderich, Ont.	
575	do	do	do	
575	do	do	Dartmouth, N.-E.	
575	do	do	do	
575	do	do	Goderich, Ont.	
575	Bateau métallique, 28 pds de quille, 6 pds de bau.	Equipement complet.	New-York.	
575	Bateaux de pêche et dorés (non la propr. du gouvern.)			
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, modèle Dobbins	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bat.	Goderich, Ont.	
575	do	do	Dartmouth, N.-E.	
550	Qui se vide et se redres. autom., 26 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, modèle Dobbins	do	Buffalo, E.-U.	
620	do	do	Goderich, Ont.	
575	do	do	Dartmouth, N.-E.	
575	Bateau à ressac, 26 pds de long, 6½ pds de de bau.	Equipement complet et hangar à bateau.	Buffalo, E.-U.	
575	Qui se vide et se red. aut., 25 pds d'un bout à l'aut., 7 pds de bau	do	Goderich, Ont.	
	Deux bat. comme ceux décrits plus haut, modèle Dobbins ; un bat. de sauv. ord. muni de compart. hermétiq. fermés ; un bat. de sauv. métallique ; un bateau à ressac et un bateau exprès, gréé en goélette, équipé pour la mer.	Hangar à bateau, équipement complet, etc.		
	Qui se redresse, etc., de même que les modèles de Dobbins, et bat. de sauv. bordé à clin, 21 pieds de quille.	Equipement complet et hangar.	Dartmouth, N.-E.	
	Bateau de sauv. en bois, 25 pds de long, 6 pds de bau, muni de compart. imperm. à l'air.	do	Halifax, N.-E.	
	Deux bat. à ressac, un 25 pds d'un bout à l'autre, 6½ pds de bau, l'autre 23 pds de long, 4 pds 8 pcs de bau.		do	
575	Qui se redresse, etc., de même que les modèles de Dobbins.	Pas encore équipée. Equipement complet et hangar à bateau.	Goderich, Ont.	
1,400	do	do	Buffalo, E.-U.	
575	do	do	Dartmouth, N.-E.	
575	do	do	do	

ANNEXE N<sup>o</sup> 15.

55-56 VICTORIA.

CHAP. 17.

## Acte concernant le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Il y aura un département qui sera désigné sous le nom de "Ministère de la Marine et des Pêcheries," lequel sera placé sous la présidence du ministre de la Marine et des Pêcheries en exercice, nommé par commission du Gouverneur général sous le grand sceau ; et le ministre aura le contrôle et la direction de ce département et restera en charge durant bon plaisir.

2. Le Gouverneur en conseil pourra nommer un fonctionnaire qui sera appelé le député du ministre de la Marine et des Pêcheries et qui sera le sous-chef du ministère de la Marine et des Pêcheries ; et le Gouverneur en conseil pourra aussi nommer tous autres fonctionnaires et employés nécessaires pour la bonne administration du dit département, qui tous occuperont leurs charges durant bon plaisir.

3. Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre de la Marine et des Pêcheries s'étendront et s'appliqueront aux objets, conseils et autres corps publics, fonctionnaires et autres personnes, services et propriétés de la Couronne, qui sont énumérés dans l'annexe du présent acte, et dont le dit ministre aura le contrôle, la réglementation, l'administration et la surveillance.

4. Le Gouverneur en conseil pourra en tout temps assigner une partie des fonctions et pouvoirs par le présent attribués au ministre de la Marine et des Pêcheries à tout autre membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada et à son département ; et à compter de l'époque fixée à cet effet par un arrêté en conseil, ces fonctions et pouvoirs seront transférés et conférés à cet autre membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada et à son département.

5. Le ministre demandera des soumissions, par annonces publiques, pour l'exécution de tous travaux, sauf dans les cas d'urgence lorsque des délais seraient préjudiciables aux intérêts publics, ou lorsque, d'après la nature de l'ouvrage à faire, il pourra être exécuté plus promptement et plus économiquement par les employés et serviteurs du département ; et le dit ministre demandera aussi, de la même manière, des soumissions pour toutes les fournitures d'approvisionnements.

6. Le ministre, chaque fois que des travaux publics seront exécutés par adjudication sous sa direction, veillera soigneusement à ce qu'il soit fourni bonne et suffisante caution à Sa Majesté pour l'exécution des travaux sans dépasser le prix convenu et le temps fixé pour leur achèvement ; et chaque fois qu'il ne paraîtra pas au ministre à propos de concéder les travaux au plus bas soumissionnaire, il en fera rapport et obtiendra l'autorisation du Gouverneur en conseil avant d'écarter l'offre de ce soumissionnaire.

7. Le ministre dressera et soumettra au Gouverneur général, tous les ans, un rapport sur tous les travaux dont il aura la direction, lequel sera communiqué aux deux chambres du parlement dans les quinze premiers jours de chaque session ; il y sera rendu compte de l'état de chaque ouvrage, ainsi que des sommes de deniers reçues et dépensées pour cet ouvrage, outre les autres renseignements qu'il sera nécessaire d'y donner.

8. Le présent acte sera substitué au chapitre vingt-cinq des Statuts révisés, qui est par le présent abrogé.

# Marine et Pêcheries.

## ANNEXE.

1. Les pilotes et le pilotage, et les caisses des pilotes invalides.
2. La construction et l'entretien des phares et lumières, phares flottants, sifflets de brume, bouées et balises.
3. Les ports et havres, commissaires de havres et maîtres de havres.
4. Les jetées, quais et brise-lames, et la perception des péages s'y rattachant, ainsi que les menues réparations de ces constructions.
5. Les steamers et vaisseaux appartenant au gouvernement du Canada employés au sujet des services administrés par le ministre de la Marine et des Pêcheries.
6. Les marins malades et dans la détresse, et l'établissement, la réglementation et l'entretien des hôpitaux de marine et des marins.
7. La police des ports et rivières.
8. Les établissements de refuge.
9. Le service des canots de sauvetage, et les récompenses pour le sauvetage des naufragés.
10. Les enquêtes sur les causes des naufrages et sinistres maritimes, et la statistique des naufrages.
11. L'inspection des bateaux à vapeur et l'examen des mécaniciens, et les enquêtes sur les accidents aux bateaux à vapeur et la conduite des mécaniciens.
12. L'examen des capitaines et seconds.
13. L'enregistrement et le mesurage des navires, et la préparation des rapports des navires enregistrés en Canada.
14. Les services météorologique et magnétique.
15. Les observations des marées sur les côtes du Canada.
16. La climatologie du Canada.
17. L'inspection des navires qui transportent du bétail entre le Canada et l'Europe.
18. L'engagement des matelots, les préposés de l'engagement et les bureaux d'engagement.
19. Les communications d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme au moyen de bateaux à vapeur et de chaloupes à patins.
20. Les levés hydrographiques.
21. L'administration de la loi relative aux chargements de ponts, et les questions des lignes de pont et de charge.
  2. L'enlèvement des épaves et autres obstructions dans les eaux navigables.
23. Les pêcheries maritimes, des côtes et de l'intérieur, et leur gestion, réglementation et protection, et tout ce qui s'y rattache, et le paiement des primes de pêche.
24. Tout autre devoir ou pouvoir assigné au ministre de la Marine et des Pêcheries par le Gouverneur en conseil ; et généralement tout ce qui se rattache à la marine et aux pêcheries du Canada.

ANNEXE N<sup>o</sup> 16.

## DÉTERMINATION DE LA LONGITUDE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 29 octobre 1892.

L'honorable ministre  
de la Marine et des Pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les observations relatives à la détermination de la longitude de Montréal ont été terminées, mais que les réductions finales restent encore à faire. Comme les observateurs anglais se trouvaient engagés dans la redétermination de la longitude de Paris, il ne fut pas jugé praticable de procéder à la détermination de la longitude de Montréal précisément de la manière indiquée dans mes rapports antérieurs. Comme les travaux devaient avoir lieu au sujet de la longitude de Paris aux mois de juin et juillet, la première moitié de nos opérations fut fixée pour les mois d'avril et de mai et l'autre moitié pour les mois d'août et de septembre. Nous pûmes heureusement suivre ainsi le programme qui avait été antérieurement adopté, en autant qu'il comportait que les travaux seraient faits dans des conditions différant le plus possible au point de vue de la température.

Comme le professeur Chandler ne pouvait prendre part aux opérations, il fallut lui trouver un remplaçant pour agir comme second observateur canadien. A la suite d'une conférence avec vous-même et M. Carpmael et grâce à la courtoisie du ministre de l'Intérieur et de l'inspecteur général, M. O. J. Klotz., A. T. F., fut nommé à ce poste. On choisit, comme observateur anglais, M. H. H. Turner, assistant en chef à l'observatoire Royal, et comme second observateur, M. H. P. Hollis, assistant à l'observatoire Royal.

Après avoir fait ici, avec M. Turner, quelques observations préliminaires touchant l'équation personnelle, je partis pour Canso, où j'arrivai le 13 avril. M. Turner occupa, en même temps, la station où se termine le câble en Irlande (Waterville, comté de Kerry). Aucune décision n'avait encore été prise au sujet des méthodes à adopter pour transmettre des signaux par le câble. A la suite d'une conférence avec M. Turner et les surintendants des deux stations, conférence qui entraîna une vive discussion par le câble et une série d'expériences prolongées, on en arriva à une méthode satisfaisante pour échanger les signaux en se servant du siphon-enregistreur au lieu du chronographe, tel qu'ordinairement employé dans les travaux sur les lignes terrestres. Je suis heureux de dire que les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et que "l'erreur probable" des comparaisons d'horloge par le câble n'a guère été plus considérable que par les lignes terrestres.

Les observations astronomiques de la première phase furent poursuivies depuis le 19 avril jusqu'au 26 du même mois. Les observateurs anglais ainsi que les observateurs canadiens changèrent alors de stations, M. Turner occupant Greenwich; M. Hollis, Waterville; M. Klotz, Canso, et M. McLeod, Montréal. Les observations astronomiques furent commencées le 4 mai et terminées le 18 de ce mois. Les astronomes canadiens firent ensuite des observations à Montréal pour obtenir l'équation personnelle, tandis que les observateurs anglais atteignirent le même but, au moyen de comparaisons avec "l'observateur-chef" de Greenwich tant pour ces travaux que pour ceux de Paris.

Le 26 juin, je partis pour l'Angleterre et j'arrivai à Greenwich le 6 juillet. Il était entendu que je ferais des observations pour obtenir l'équation personnelle en compagnie de M. Turner, qui occupait dans le temps Greenwich en rapport avec les travaux de Paris. Après beaucoup de retard causé par le temps nuageux qu'il faisait

## Marine et Pêcheries.

nous pûmes enfin faire des observations et nous contrôlâmes notre équation en la comparant avec l'observateur-chef.

M. Turner arriva à Montréal le 15 août. Les observations de la seconde phase furent commencées le lendemain et terminées le 30. La détermination reposera surtout sur cette phase des travaux, pendant laquelle M. Turner fit des observations à Montréal, et moi-même à Greenwich, ainsi que sur la troisième, pendant laquelle M. Turner occupa Greenwich et moi-même Montréal. Nous avons cherché à nous assurer, tant à Montréal qu'à Greenwich, le plus de nuits claires possibles. La seconde phase accuse quatre nuits de ce genre, dont on a tiré le plus grand profit, et la troisième six nuits claires complètes, aux deux stations terminales.

Dans la quatrième ou dernière phase, pendant laquelle M. Turner occupa Canso; M. Klotz, Montréal; M. Hallis, Greenwich; et M. McLeod, Waterville, il fut fait des observations depuis le 4 jusqu'au 16 de septembre, après quoi je retournai immédiatement à Montréal.

D'après une entente préalable, M. Turner demeura à Montréal pendant deux jours qui suivirent mon retour dans le but de discuter les résultats des travaux ainsi que sa rédaction et sa publication.

Nous avons soumis à une première vérification tous nos tableaux concernant la position des étoiles et les signaux d'échange horaire. On est actuellement occupé à contrôler toutes les traces ainsi que les réductions finales des erreurs d'horloge. Les calculs devraient être terminés de bonne heure l'année prochaine. Les travaux des divers observateurs seront alors discutés et les résultats en seront déduits par M. Turner et moi-même d'après un arrangement intervenu entre nous. L'astronome royal désire que ce travail soit publié simultanément en Angleterre et au Canada. En Angleterre, il paraîtra comme une publication de l'observatoire Royal, et au Canada, il est à espérer que la société Royale, qui c'est jusqu'ici beaucoup intéressée à nos travaux, s'en occupera activement.

Comme vous le savez déjà, nous avons eu l'usage gratuit des câbles de la Compagnie du Câble Commercial et des lignes terrestres de la Compagnie de Télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique. Nous sommes beaucoup obligés à M. C. R. Hosmer, gérant du télégraphe de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la bonté qu'il a eue de nous procurer l'usage des lignes ainsi que pour la courtoisie dont il a fait preuve à notre égard et l'aide qu'il nous a prêtée pendant tout le cours des opérations. Tous les intéressés doivent aussi des remerciements spéciaux, à M. Dickinson, surintendant de la Compagnie du Câble Commercial, à Canso, à M. Wilmot, surintendant à Waterville, et à M. Upham, sous-surintendant à Canso, pour leur concours cordial à toutes les phases des travaux. Comme les méthodes au moyen desquelles les signaux furent transmis par le câble étaient entièrement nouvelles, l'entreprise n'aurait pu réussir sans la profonde science technique de ces messieurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. H. McLEOD,

*Surintendant de l'observatoire du Collège McGill.*



ANNEXE N<sup>o</sup> 17.

ETAT des dépenses du ministère de la marine depuis la Confédération jusqu'au  
30 juin 1892.

	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Entretien des phares—							
En amont de Montréal....	40,561 28	42,306 69	46,289 05	44,054 01	57,609 16	61,036 47	60,798 75
District de Montréal....	23,053 56	25,762 54	21,699 49	22,453 52	22,369 00	31,143 14	20,939 13
En aval de Québec....	45,615 65	41,651 73	43,730 61	31,582 75	41,936 00	65,545 00	102,056 09
Nouvelle-Ecosse....	46,460 72	56,394 88	43,682 86	76,230 77	67,862 34	100,953 80	114,711 91
Nouveau-Brunswick....	20,488 00	23,893 00	27,485 14	20,542 29	23,369 12	29,266 85	53,439 04
Ile du Prince-Edouard							3,357 71
Colombie-Britannique....						13,207 09	18,519 50
Construction—							
En amont de Montréal....	3,136 15		2,976 83	8,770 55	6,940 45	18,999 38	24,461 86
Québec....	7,323 75	7,492 59	1,543 06		57,818 35	39,303 87	41,950 82
Nouvelle-Ecosse....	22,041 42	6,905 80	18,967 23	10,948 31	34,760 12	90,181 79	51,867 94
Nouveau-Brunswick....			11,555 91	8,735 73	9,561 14	16,691 06	31,572 60
Ile du Prince-Edouard							
Colombie-Britannique....							4,353 93
Steamers fédéraux—							
Québec....	69,026 73	37,176 02	34,549 49	59,797 05	47,500 00	51,758 05	64,490 00
Nouvelle-Ecosse....	14,778 92	26,603 94	19,759 96	13,139 86	20,999 63	24,999 57	30,008 99
Nouveau-Brunswick....							
Ile du Prince-Edouard							
Colombie-Britannique....					12,115 96	15,984 72	10,553 67
Examens des capitaines et seconds....			918 12	1,407 66	4,312 07	6,466 18	4,520 19
Expédition à la baie d'Hud.							
Enquêtes sur les naufrages..			140 00		874 00	1,068 89	2,313 31
Hôpital de la marine, Québec	19,977 36	19,221 45	21,618 73	19,823 18	21,000 00	21,000 00	20,456 45
Hôpitaux de la marine....	1,070 86	15,615 71	15,652 62	15,728 93	23,536 16	27,150 43	45,986 87
Service météorologique....	8,200 00	8,950 00	8,950 00	9,379 82	12,618 15	18,830 54	36,760 59
Enregistrement des navires canadiens.							272 30
Enlèvement d'obstacles....			2,350 07	1,000 00			
Récomp. pour sauvet. de vies					2,284 32	1,975 18	4,931 78
Service des signaux....							1,000 00
Inspection des bat. à vapeur	7,106 93	7,999 00	7,396 96	8,321 00	8,500 00	13,266 00	10,291 58
Levée hydr. de la baie Georg.							
Police de rade, Montréal....	27,145 35	10,238 71	9,423 31	8,030 00	10,000 00	14,453 87	12,370 86
do Québec....		12,623 59	9,038 62	9,370 73	10,348 00	18,200 00	26,526 66
Gouvernement civil....	15,083 88	18,064 25	19,401 05	20,220 96	22,644 52	25,336 04	30,087 23
Communication par vapeur ;							
Entre Québec et les provinces maritimes							15,000 00
Entre l'Ile du Prince-Ed. et la terre ferme.							
Achat de steamers p. remp.—							
Le <i>Glendon</i> ....							
Le <i>Lady Head</i> ....							
Service postal d'hiver, I. P.-E.							
Observations des marées....							
Gratifications....							
Levée hydrog., Burrard-Inlet							
Commerce d'exp. des bestiaux							
	371,070 56	360,899 90	367,129 11	389,537 12	518,958 49	706,817 92	845,159 09

## Marine et Pêcheries.

ANNEXE N° 17.—ETAT des dépenses du ministère de la marine depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1892—*Suite.*

	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Entretien des phares—						
En amont de Montréal.....	71,937 18	68,344 18	65,421 00	73,175 11	74,587 78	65,518 61
District de Montréal.....	15,000 00	12,999 48	15,998 00	15,996 09	14,917 95	16,523 88
En aval de Québec.....	110,362 00	98,792 93	89,980 41	96,904 00	93,178 61	96,703 87
Nouvelle-Ecosse.....	114,344 61	143,125 56	128,496 00	132,888 95	120,951 33	116,189 60
Nouveau-Brunswick.....	60,119 02	62,551 61	50,998 00	58,989 00	57,499 02	61,252 82
Ile du Prince-Edouard.....	12,584 64	13,730 53	11,817 00	16,686 66	12,158 72	15,288 17
Colombie-Britannique.....	15,983 72	17,175 97	15,853 00	18,948 78	15,152 73	15,576 99
Construction—						
En amont de Montréal.....	14,286 65	13,320 40	16,267 98	7,207 90	11,993 75	13,297 81
Québec.....	19,325 00	24,366 47	12,945 29	12,776 47	4,154 58	7,797 75
Nouvelle-Ecosse.....	43,898 63	42,214 55	25,550 00	13,500 00	17,386 97	7,069 01
Nouveau-Brunswick.....	8,842 97	17,819 85	7,083 82	12,028 13	22,598 14	4,985 53
Ile du Prince-Edouard.....		11,829 61	17,752 00	2,504 47	2,560 88	6,074 80
Colombie-Britannique.....	8,799 07	8,477 97	29 66			
Steamers fédéraux—						
Québec.....	79,043 70	62,971 49	49,987 66	42,683 00	44,972 79	49,318 93
Nouvelle-Ecosse.....	22,992 62	133,826 08	38,839 29	43,027 00	42,016 53	32,574 64
Nouveau-Brunswick.....						
Ile du Prince-Edouard.....		16,241 26	61,782 63	28,933 63	16,333 05	14,429 52
Colombie-Britannique.....	41,796 74	19,156 56	16,095 90	12,193 40	8,460 68	9,733 34
Examens des capitaines et seconds.....	5,696 62	4,672 08	4,050 00	4,249 76	4,250 12	4,253 43
Expédition à la baie d'Hudson.....						
Enquêtes sur les naufrages.....	366 00	466 41	342 65	500 00	1,691 00	676 73
Hôpital de la marine, Québec.....	21,994 75	23,795 85	19,965 97	19,987 50	20,791 77	19,991 22
Hôpital de la marine.....	37,111 67	37,155 72	42,449 55	37,487 10	37,445 57	35,040 00
Service météorologique.....	43,580 00	45,560 03	44,871 38	46,050 24	45,706 13	45,554 51
Enregistrement des navires canadiens.....	1,096 46	412 06	842 14	1,435 10	239 26	257 75
Enlèvement d'obstacles.....	450 00		293 00	462 00	305 86	825 00
Récompenses pour sauvetage de vie.....	3,552 86	2,292 20	1,958 55	4,071 00	2,833 10	2,263 15
Service des signaux.....						
Inspection des bateaux à vapeur.....	12,200 00	13,081 86	13,073 01	13,228 38	13,076 46	11,854 34
Levée hydrographique de la baie Georg.....						
Police de rade, Montréal.....	13,395 00	14,090 00	13,524 29	14,062 00	13,462 74	13,131 06
do Québec.....	24,500 00	27,136 68	21,482 08	23,498 06	23,023 76	22,094 48
Gouvernement civil.....	31,326 18	32,789 18	32,304 12	32,682 50	33,610 19	35,083 95
Communication par vapeur—						
Entre Québec et les provinces maritimes.....	10,000 00	10,000 00				
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....		750 00				
Achat du str pour rempl. le <i>Glendon</i> .....						
do <i>Lady Head</i> .....						
Service postal d'hiver, I.P.-E.....						
Observations des marées.....						
Gratifications.....						
Levée hydrographiq. de Burrard-Inlet.....						
Commerce d'exportation des bestiaux.....						
	844,586 09	979,146 27	820,054 38	786,156 23	755,359 47	723,360 89

ANNEXE N° 17.—ETAT des dépenses du ministère de la marine depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1892—*Suite.*

	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Entretien des phares—						
En amont de Montréal.....	67,541 21	71,048 50	70,116 68	70,788 27	70,697 89	85,718 98
District de Montréal.....	14,326 36	21,643 05	22,250 32	22,946 43	23,262 94	33,289 28
En aval de Québec.....	89,781 29	91,098 66	102,784 99	101,302 35	118,856 94	131,095 29
Nouvelle-Ecosse.....	128,918 59	137,846 15	150,793 17	142,909 72	137,439 40	143,153 24
Nouveau-Brunswick.....	63,921 90	66,073 00	75,947 92	86,670 70	92,130 28	76,046 63
Ile du Prince-Edouard.....	12,997 33	16,985 22	17,907 27	19,059 62	20,218 83	22,282 52
Colombie-Britannique.....	17,570 72	17,803 00	18,349 06	18,107 54	15,457 76	14,783 75
Construction—						
En amont de Montréal.....	14,180 02	13,581 00	9,782 27	18,432 63	27,977 42	36,678 16
Québec.....	7,539 76	3,731 31	9,672 50	3,168 48	4,354 87	5,877 84
Nouvelle-Ecosse.....	7,758 36	13,355 00	9,422 75	12,489 35	4,352 42	5,905 17
Nouveau-Brunswick.....	4,578 52	2,253 80	1,022 57	2,868 70	7,667 42	2,421 66
Ile du Prince-Edouard.....	8,150 05	3,092 00	1,934 49	2,158 60	879 40	.....
Colombie-Britannique.....	8,645 39	3,237 90	1,005 26	9,830 38	5,223 11	4,942 70
Steamers fédéraux—						
Québec.....	64,973 00	44,923 98	45,156 13	43,019 13	51,092 98	41,485 03
Nouvelle-Ecosse.....	34,700 60	31,049 74	37,841 07	27,726 60	42,921 27	30,283 27
Nouveau-Brunswick.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,633 26
Ile du Prince-Edouard.....	15,139 95	23,911 97	19,680 00	19,539 52	33,962 54	20,927 58
Colombie-Britannique.....	11,788 09	8,504 61	25,484 00	16,111 83	12,485 07	13,430 69
Examens des capitaines et seconds.....	3,888 41	3,982 00	4,021 20	5,580 79	6,656 44	5,239 28
Expédition à la baie d'Hudson.....	.....	.....	.....	480 69	71,374 69	35,217 10
Enquêtes sur les naufrages.....	310 48	863 19	875 64	830 12	385 15	592 63
Hôpital de la marine, Québec.....	19,964 33	19,938 12	19,998 53	19,990 34	19,996 68	16,047 95
Hôpitaux de la marine.....	32,218 94	33,162 45	29,880 78	31,401 30	35,371 29	32,229 02
Service météorologique.....	46,163 54	47,464 07	51,990 25	56,418 16	56,625 46	56,898 33
Enregistrement des navires canadiens.....	607 43	2,013 28	168 84	189 27	237 88	157 13
Enlèvement d'obstacles.....	150 00	1,116 51	35 80	342 76	2,259 21	1,237 34
Récompenses pour sauvetage de vie.....	1,806 13	2,212 00	2,534 60	2,614 91	5,221 25	8,147 22
Service des signaux.....	.....	.....	3,365 33	6,704 17	3,881 05	4,622 00
Inspection des bateaux à vapeur.....	12,211 65	14,835 00	16,209 00	21,893 28	23,235 04	21,775 57
Levée hydrographique de la baie Georg.....	.....	.....	77 81	26,745 54	20,454 68	17,759 36
Police de rade, Montréal.....	21,953 26	21,994 74	15,798 24	19,021 93	17,683 59	20,933 75
do Québec.....	13,497 81	20,321 82	22,520 41	22,958 79	20,399 33	22,922 82
Gouvernement civil.....	36,447 50	36,789 46	37,988 39	38,775 00	29,900 83	30,453 57
Communication par vapeur—						
Entre Québec et les provinces mari- time.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Achat du str pour rempl. le <i>Glendon</i> .....	.....	.....	395 55	56,164 71	47,238 03	.....
do do <i>Lady Head</i> .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Service postal d'hiver, I.P.-E.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,985 42
Observations des marées.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gratifications.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Levée hydrographiq. de Burrard-Inlet.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Commerce d'exportation des bestiaux.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	761,730 62	774,831 53	825,010 82	927,241 61	1,029,901 14	980,120 59

## Marine et Pêcheries.

ANNEXE N<sup>o</sup> 17.—ETAT des dépenses du ministère de la marine depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1892—*Fin.*

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Entretien des phares—						
En amont de Montréal . . . . .	75,690 74	85,688 70	72,621 23	84,035 65	93,180 72	87,033 61
District de Montréal . . . . .	16,735 49	17,510 17	12,285 79	118,750 70	122,471 89	116,531 27
En aval de Québec . . . . .	131,540 80	108,278 67	112,680 20			
Nouvelle-Ecosse . . . . .	117,808 53	133,009 92	140,197 15	139,459 56	139,916 83	148,815 26
Nouveau-Brunswick . . . . .	96,425 28	73,465 49	78,285 79	61,608 91	61,089 31	66,886 69
Ile du Prince-Edouard . . . . .	17,852 13	14,796 62	19,118 51	16,968 80	19,000 46	17,069 98
Colombie-Britannique . . . . .	16,230 43	19,604 63	16,877 12	16,411 49	19,595 22	26,858 68
Cap-Race . . . . .	4,433 25	5,124 20	7,358 01			
Construction—						
En amont de Montréal . . . . .	18,383 20	6,341 97	8,623 76	23,863 09	9,796 28	21,704 05
Québec . . . . .	1,260 00	2,287 86	12,203 06		3,723 14	809 27
Nouvelle-Ecosse . . . . .	5,330 89	2,533 48	6,039 91	23,863 09	4,596 94	1,965 16
Nouveau-Brunswick . . . . .	5,280 73	1,542 61	2,966 36		298 16	1,845 35
Ile du Prince-Edouard . . . . .	384 60				410 00	1 56
Colombie-Britannique . . . . .	321 84	6,918 00	1,890 00		14,417 25	9,478 81
Imprimerie de la reine . . . . .	26 58		40 14			
Steamers fédéraux—						
Québec . . . . .	50,714 52	150,659 19	126,629 33	114,959 20	111,437 03	145,899 61
Nouvelle-Ecosse . . . . .	32,287 10					
Nouveau-Brunswick . . . . .	14,337 23					
Ile du Prince-Edouard . . . . .	19,987 67					
Colombie-Britannique . . . . .	10,809 07					
Ministère . . . . .	13,288 83					
Examens des capitaines et seconds	4,858 98	5,063 96	4,381 04	4,117 83	4,255 24	6,363 88
Expédition à la baie d'Hudson . . . . .	14,762 61	185 00				
Enquêtes sur les naufrages . . . . .	529 14	513 91	516 67	888 94	1,172 77	603 21
Hôpital de la marine, Québec . . . . .	19,706 96	18,777 62	18,643 14	10,279 08	751 75	
Hôpitaux de la marine . . . . .	32,545 35	30,667 67	33,689 20	31,450 03	33,303 37	34,106 83
Service météorologique . . . . .	57,140 74	59,986 10	58,577 07	58,452 10	62,457 10	67,138 06
Enregistrement des navires canadiens . . . . .	233 13	879 02	179 21	647 52	1,207 07	462 59
Enlèvement d'obstacles . . . . .	4,190 83	2,500 94	3,603 65	5,737 26	3,633 65	2,878 68
Récompenses p. sauvetage de vies	7,363 94	6,825 48	5,503 44	8,150 92	4,952 20	6,398 93
Service des signaux . . . . .	5,082 17	4,441 59	5,092 54	4,976 89	4,700 79	5,014 42
Inspection des bateaux à vapeur . . . . .	22,837 80	21,430 45	22,313 03	20,989 52	22,183 76	22,736 59
Levée hydr. de la baie Georgienne . . . . .	21,592 55	19,424 14	17,808 46	17,969 23	17,677 51	16,451 10
Police de rade, Montréal . . . . .	17,413 47	18,725 95	16,948 82	13,167 00	573 80	
do Québec . . . . .	22,935 65	18,553 57	14,698 68	8,620 61	7,279 85	6,161 60
Gouvernement civil . . . . .	37,193 62	32,728 78	43,501 96	42,835 78	43,253 67	43,195 51
Communication par vapeur—						
Entre Québec et les provinces maritimes . . . . .						
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme . . . . .			143,595 60			
Achat de steamers pour remplacer						
Le <i>Glendon</i> . . . . .						
Le <i>Lady Head</i> . . . . .						
Service postal d'hiver, I.P.-E. . . . .	6,312 93	7,740 25	1,842 47	2,752 67	7,012 70	3,309 44
Observations des marées . . . . .				244 75	1,888 71	711 59
Gratifications . . . . .			200 00	80 00	1,025 00	
Levée hydrog. de Burrard-Inlet . . . . .					1,690 12	2,580 45
Commerce d'exportat. des bestiaux . . . . .					520 85	1,411 57
	917,557 31	883,250 85	1,023,801 34	807,417 53	885,410 11	861,426 80

## ANNEXE N° 18.

ÉTAT COMPARATIF des phares, etc., ainsi que des navires de la division de la marine entretenus dans les diverses agences.

DISTRICT.	Phares.	Feux.	Gardiens.	Phares flottants.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.	Cloches de brume.	Canons ou bombes de brume.	Bouées à sifflet.	Bouées-cloches.	Bouées à gaz.	Steamers.	Dépense totale pour chacune des agences.	Appointem. payés aux agents.	Nombre de personnes employées à chacune des agences.
Province d'Ontario.....	172	210	166	4	2	9	3			2			\$ 87,033 61	\$	
Phares flottants.....	4	4													
Province de Québec.....	114	150	135	8	2	8	1	9			10 (4 av. cloche)	3	155,272 40	4,590	5—Agent, L. A. Blanchet, 3 commis.
Phares flottants.....	8	8			3		1								
Province de la Nouvelle-Ecosse.....	169	175	174	1	10	6	2	1	12	9		1	187,070 60	5,200	5—Agent, A. D. Tremaine, commis, messenger et inspecteur.
Signaux de brume.....	2	2													
Phares flottants.....	1	1													
Province du Nouveau-Brunswick.....	94	118	100	1	4	8		1	4	3		1	97,404 78	3,400	3—Agent, F. Harding, messenger.
Signaux de brume.....	3	3													
Phares flottants.....	1	1													
Province de l'Île du Prince-Edw.....	34	52	40			1			2	1		Steamer Stanley.	57,172 66	1,400	1—Agent; \$425 votées pour un garde-magasin.
Prov. de la Colombie-Britannique.....	13	13	15		1	3	4			1		2	66,063 91	1,975	2—Agent, messenger, et \$250 alloués pour un commis.
Bouées à feu.....	2	4													
	617	741	630	14	22	35	10	11	18	16	10				
	*	*	*												

\* Les phares flottants et les signaux de brume aux endroits où il n'y a pas de feux, se trouvent, dans ces deux colonnes, compris dans le nombre total des phares et des feux en Canada.

PARTIE II

PÊCHERIES



## RAPPORT

DU

# DÉPUTÉ DU MINISTRE DES PÊCHERIES.

A l'honorable

M. CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la division des pêcheries de votre département pour l'exercice clos le 30 juin dernier, et de vous rendre compte d'une partie des opérations jusqu'à cette date.

Ce rapport contient les états des dépenses, recettes, primes de pêche, etc., et traite de la pisciculture, reproduction du homard, ostréiculture, service de protection des pêcheries, service de renseignement, périodes de clôture, règlements de pêche; il contient aussi des articles sur l'achigan, l'esturgeon, la morue, le maquereau et les huîtres, sur la question de la mer de Behring, les saisies russes, l'Acte de la boîte de Terre-Neuve, la législation internationale, les droits provinciaux sur les rivières de l'intérieur et non navigables, des extraits intéressants du rapport des commissaires des pêcheries de l'Etat de New-York, 1892, ainsi que du rapport du bureau des pêcheries d'Ecosse, 1891, plus les annexes suivants :—

N° 1. Listes des officiers de pêche du Canada.

N° 2. Tableaux détaillés *re* primes de pêche, 1891.

N° 3. Service de la protection des pêcheries, par le commandant Wm. Wakeham.

N° 4. Service de renseignement sur les pêcheries, par W. M. Hutchins.

N° 5. Rapports préliminaires des inspecteurs de pêcheries.

N° 6. Liste des demandes de permis pour l'ostréiculture.

N° 7. Liste des employés de la commission des pêcheries des Etats-Unis.

Nous publierons plus tard un supplément contenant tous les relevés du rendement et de la valeur des pêcheries canadiennes, de même que des rapports complets des différents inspecteurs de pêcheries pour l'année 1892.

### RAPPORTS DES INSPECTEURS DE PÊCHERIES.

Lorsque les inspecteurs ont reçu instruction de préparer des rapports concis sur les résultats généraux de la pêche dans leurs quartiers, il était trop tôt pour avoir un état exact du rendement des pêches. Le département a obtenu cependant des données suffisantes qui lui permettent d'établir approximativement quel sera le rendement total des pêches maritimes. Ces rapports, que l'on trouvera à l'annexe 5, peuvent être résumés brièvement comme suit :—

#### *Nouvelle-Ecosse.*

On craint, à l'Île du Cap-Breton, que le rendement total soit de beaucoup inférieur à celui des années précédentes, vu que la pêche des espèces principales, telles que la morue, le hareng et le maquereau, a manqué.



Le paquage du homard accusera probablement une diminution de 30 pour 100, sur celui de 1891. Les seules espèces qui montrent une augmentation sont le saumon et le gasparot.

Dans la Nouvelle-Ecosse proprement dite, bien que la diminution ne soit pas aussi accentuée qu'au Cap-Breton, le rendement général sera probablement au-dessous de la moyenne, à l'exception toutefois de la côte ouest, où la pêche du homard n'a pas diminué.

#### *Nouveau-Brunswick.*

Dans la Baie de Fundy, la pêche atteindra la moyenne, donnant à peu près le même rendement que l'année dernière. De grands bancs de maquereau ont fait leur apparition au commencement de juillet, et ont été recherchés par des seineurs des Etats-Unis. En septembre la pêche était bonne, mais en octobre le poisson a disparu tout à coup. La pêche du hareng a été moins fructueuse que l'année dernière.

Dans la baie des Chaleurs et dans le détroit de Northumberland, l'inspecteur espère que la pêche produira plus que l'année dernière, bien que la pêche de l'éperlan dans le district de Miramichi ait moins donné en conséquence de la formation tardive de la glace sur les rivières. A l'exception de Westmoreland, où la pêche du homard a diminué, les autres comtés donneront un surplus sur 1891. Le maquereau abondait, et le rendement total dépassera celui de l'année précédente tout le long de la côte est. Les huîtres du comté de Kent souffrent beaucoup d'un excès de pêche pendant l'hiver à travers la glace, mais on rapporte que celles de Northumberland s'améliorent graduellement.

#### *Québec.*

La pêche, dans le fleuve Saint-Laurent, atteindra la moyenne. La légère diminution accusée sur la côte sud sera plus que compensée par une augmentation sur la côte nord. La pêche de la morue a été généralement bonne; elle a commencé de bonne heure et fini tard. Sur la côte nord et la côte du Labrador, la pêche a été la plus abondante que l'on ait encore eue. Des navires des Etats-Unis sont venus pour la première fois depuis 1858, faire la pêche de la morue sur les côtes du Labrador. La pêche du célèbre hareng du Labrador a manqué en partie. Le maquereau n'a pas été aussi abondant que d'habitude. Les règlements prohibant l'usage des seines en bourses ont été bien observés, et il n'a été signalé qu'un seul cas où des rets à mailles ont été laissés à l'eau pendant le jour. La capture du homard sur la côte a été aussi abondante que d'habitude, mais elle a souffert considérablement de fortes tempêtes aux îles de la Madeleine et d'Anticosti. La chasse du phoque, bien que n'ayant pas été faite aussi en grand qu'autrefois, a donné de meilleurs résultats que l'année précédente.

#### *Ile du Prince-Edouard.*

Nous n'avons pas obtenu de données certaines, mais d'après les rapports des officiers chargés de recevoir les réclamations de la prime de pêche, nous présumons que le produit général atteindra la moyenne, et en quelques parties de l'île excédera celui de l'année précédente.

#### *Manitoba.*

Les rapports établissent que la campagne de pêche a été exceptionnellement productive sur le lac Winnipeg. Le poisson blanc abondait plus que d'ordinaire, la

## Marine et Pêcheries.

capture d'été seule dépassant trois millions de livres. Le doré abondait aussi, mais il a été peu recherché. L'inspecteur a accordé des permis spéciaux de faire la pêche du poisson commun pendant la période de clôture. On espère que la pisciculture en cours de construction à Selkirk pourra approvisionner les petits lacs du Manitoba avec de meilleur poisson que celui qui s'y trouve à présent.

### *Territoires du Nord-Ouest.*

Le service de protection des pêcheries s'étend graduellement aux Territoires. La coopération de la police à cheval sera sans aucun doute d'un grand secours pour la protection du poisson et l'observation des règlements de pêche. La question de permettre aux sauvages et métis de pêcher, pendant la période de clôture, le poisson nécessaire à leur subsistance seulement, et non pas pour la vente ou l'échange, est difficile à résoudre. Plusieurs petits lacs sont déjà épuisés par une pêche excessive pratiquée pendant la fraie.

### *La Colombie-Britannique.*

On rapporte que les pêcheries de cette province sont dans un état satisfaisant, et donneront probablement un rendement au-dessus de la moyenne. Le paquage du saumon excédera en toute probabilité d'un demi-million de boîtes le paquage de l'année dernière. Outre cela, il a été vendu, cette année, 750,000 livres de saumon frais de plus que l'année précédente. On fait en ce moment l'expérience d'un nouveau procédé de paquage du saumon blanc pour le marché européen; si l'essai réussit, les pêcheurs en retireront des profits considérables, car on attache aujourd'hui peu de valeur à ce poisson. Les pêcheries de flétan semblent être les plus prospères des pêcheries maritimes de la Colombie-Britannique,

Dans l'annexe n° 5 on trouvera, à la suite du rapport de l'inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique, l'opinion du commissaire des pêcheries de l'Etat de New-York, M. Blackford. Ce rapport justifie la décision prise par votre département de protéger avec soin les riches pêcheries de cette province contre les dangers qui menacent déjà celles de l'Alaska et du Territoire de Washington.

Dans le même annexe on trouvera une description complète d'une nouvelle espèce de saumon, l'*Oncorhynchus Kamloops*, découverte dans les lacs de la Colombie-Britannique.

## L'EXPOSITION COLOMBIENNE.

En juillet 1891, le département a reçu une lettre du capitaine J. W. Collins, chef du département des poissons et pêcheries de l'Exposition Colombienne, annonçant que l'on avait créé en rapport avec l'exposition un "département spécial des poissons et pêcheries," et invitant le Canada à s'y faire représenter.

A l'appui de son invitation, M. Collins dit, "que les citoyens du Canada qui exploitaient les pêcheries retireraient un grand avantage commercial d'une exportation de poissons, vu que les États-Unis sont les plus grands clients du Canada pour ces produits." La lettre parle aussi de "la satisfaction que le signataire a ressentie en étudiant la magnifique exposition de poissons canadiens à la grande Exposition Internationale des Pêcheries tenue à Londres en 1883."

Nous avons accusé réception de cette lettre et fait préparer et distribuer des circulaires, appelant l'attention de ceux qui pratiquent l'industrie de la pêche sur la nécessité de faire des arrangements pour organiser une exposition de poisson canadien, produits de nos pêcheries et appareils de pêche, qui rendrait justice à l'import-

tance considérable de nos pêcheries. Nous offrons dans ces circulaires de prendre charge des produits exposés, et d'en faire le transport gratuitement à Chicago, aller et retour.

Les différents inspecteurs de pêcheries ont reçu instruction de se réunir et de prendre des mesures pour notre propre musée, aussi bien que pour les produits commerciaux destinés à l'exposition.

Pour différentes raisons les personnes faisant le commerce de poisson ne se sont pas intéressées à préparer pour l'exposition des spécimens des produits commerciaux de nos pêcheries, bien qu'elles retireront tous les bénéfices d'une exposition de ce genre. A quelques exceptions près, le département a dû acheter presque tous les produits commerciaux nécessaires à l'exposition.

Nous y avons ajouté le musée des pêcheries d'Ottawa, dont nous avons rafraîchi les spécimens, que nous plaçons en ce moment dans de bonnes caisses pour être envoyés à Chicago.

Nous avons obtenu des spécimens et modèles des meilleurs bateaux et appareils de pêche dont se servent nos pêcheurs, et en dépit de l'apathie générale nous aurons à Chicago une bonne exposition de poissons canadiens, soit sous leur forme naturelle, empaillés ou conservés dans l'alcool, soit dans l'état qu'ils sont placés sur le marché; nous aurons aussi une excellente exposition de produits du poisson, et d'appareils de pêche et de salaison.

#### COMMISSAIRE DES PÊCHERIES.

Le 15 mars 1892, un bill était déposé au parlement recommandant que pour plus d'efficacité et d'économie, le département des pêcheries, créé en 1884, soit aboli, et que les deux départements soient réunis sous un seul chef. Ce bill fut adopté.

Le 17 septembre 1892, le ministre de la marine et des pêcheries a fait au consul un rapport dans lequel il recommandait la nomination d'un officier possédant des connaissances scientifiques et versé dans la biologie marine, pour remplir auprès du département des pêcheries les mêmes fonctions que les conseillers nautiques auprès du département de la marine. Ce rapport a été approuvé, et le 1er octobre 1892 M. Edouard Ernest Prince, B.A., F.L.S., etc., du laboratoire de marine de Saint-Andrew, Ecosse, professeur de zoologie au collège de Saint-Mungo, Glasgow, a été nommé commissaire et inspecteur général des pêcheries du Canada, avec des appointements de \$2,000 par année.

M. le professeur Prince entrera en fonction prochainement, en toute probabilité.

#### PISCICULTURE.

Nous ne pouvons donner dans ce rapport annuel de 1892 qu'un compte rendu partiel des opérations de pisciculture, vu que la plus grande partie de l'ouvrage de l'année ne peut être préparée qu'à la fin de la saison. Nous ne pouvons comprendre dans le présent rapport préliminaire que la quantité de fraie de différente sorte produite dans les divers établissements de pisciculture par les œufs déposés pendant l'automne de 1891.

Il nous est impossible de compiler maintenant un rapport complet des opérations des différentes piscifactoreries, vu qu'une grande proportion de l'ouvrage ordinaire, comprenant la capture de poissons reproducteurs, le cueillage et la fécondation des œufs, ne se fait que plus tard, et que les rapports des différents officiers en charge de ces établissements ne peuvent donner les détails des opérations assez tôt pour que

## Marine et Pêcheries.

nous puissions les inclure dans ce rapport annuel de la marine et des pêcheries pour 1892, publié en avance.

Le rapport régulier annuel du surintendant et des officiers préposés aux différents établissements de pisciculture, donnant tous les détails des opérations de l'année dans les treize piscifactories du Canada, fera partie du rapport supplémentaire du département qui sera publié plus tard. Les détails suivants des opérations présentes ne peuvent comprendre que le nombre et les espèces d'œufs produits pendant les premiers mois de cette année, et qui, au nombre de cent trente-quatre millions neuf cent huit mille (134,908,000), ont été distribués et répartis comme suit:—

Saumon, Atlantique <i>Salar</i> .....	5,449,000
do Pacifique, <i>Nerka</i> .....	6,000,000
Truite saumonée, Grands lacs, <i>Naymacush</i> .....	4,799,000
Truite mouchetée, cours d'eau, <i>Fontinalis</i> .....	300,000
Poisson blanc, Grands lacs, <i>Corigoni</i> .....	54,860,000
Œufs de homard, <i>Homarus</i> .....	63,500,000
Total.....	<u>134,908,000</u>

La distribution des œufs entre les différents établissements de pisciculture a été faite comme suit:—

1. Rivière Fraser, C.-B.....	6,000,000, saumon.
2. Sydney, N.-E.....	690,000 do
3. Bedford, N.-E.....	520,000 do
do .....	300,000, truite saumonée.
do .....	1,800,000, poisson blanc.
4. Rivière Saint-Jean, N.-B.....	100,000, saumon.
do .....	1,000,000, truite saumonée.
do .....	1,650,000, poisson blanc.
5. Rivière Dunk, I.P.-E.....	Pas en opération.
6. Miramichi, N.-B.....	1,310,000, saumon.
7. Ristigouche, P.Q.....	1,240,000 do
8. Gaspé, P.Q.....	965,000 do
9. Tadoussac, P.Q.....	624,000 do
10. Magog, P.Q.....	1,200,000, truite saumonée.
do .....	1,500,000, poisson blanc.
11. Newcastle, Ont.....	2,000,000 do
do .....	1,300,000, truite saumonée.
do .....	300,000, truite mouchetée.
12. Sandwich, Ont.....	44,000,000, poisson blanc.
13. Ottawa, Ont.....	3,910,000 do
do .....	999,000, truite saumonée.
14. Pictou, N.-E.....	63,500,000, homard.
Total.....	<u>134,908,000</u>

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA PISCICULTURE.

On peut dire en toute sûreté que le rempoissonnement des rivières au moyen de la pisciculture reçoit une attention croissante de la part des gouvernements fédéral et locaux de la république voisine. La question a été soumise au Congrès pour la première fois en 1872 par l'Association Américaine de Pisciculture. La commission nommée alors s'occupa immédiatement d'inaugurer cet important travail, dont le développement a été le principal agent, affirme-t-on, du soutien de l'importante industrie de la pêche. Les premiers essais ont été faits sur l'aloise, le saumon, et le poisson blanc. Récemment, bien que les Etats maritimes aient cultivé les poissons de mer, ceux de l'intérieur, plus particulièrement les Etats touchant aux grands lacs internationaux, ont porté leur attention vers l'amélioration de la truite, du poisson blanc, de la carpe, etc. Entre 1880 et 1885 la commission des pêcheries des Etats-Unis a fait rapport qu'elle avait distribué dans les eaux des grands lacs, du côté américain, deux cent trente-trois millions d'alevins, les lacs Huron et Michigan recevant plus de la moitié de cette quantité. Nous avons une preuve de l'intérêt général manifesté à l'égard des méthodes progressives de pisciculture dans l'adoption de wagons spéciaux pour le transport du poisson, pourvus de tous les appareils améliorés pour faciliter la distribution des alevins, non seulement d'une manière plus efficace, mais encore à beaucoup moins de frais. On dit que ces wagons à poisson seront transportés gratuitement sur les chemins de fer de l'Etat.

A ce propos voici ce que dit le *Harper's Weekly* de l'importance de la pisciculture, etc. :—

“ Les résultats de la pisciculture ne sont jamais immédiats. Il faut au poisson, comme aux autres bêtes, du temps pour grandir. Il faut constamment repeupler les cours d'eau afin de tenir le chiffre du poisson au maximum. Il faut attendre quelques années avant que le poisson anadrome revienne. Des accidents, que nous ne connaissons aucunement, peuvent survenir et détruire tout le poisson déposé dans un cours d'eau en 1882, et ainsi nous n'aurons pas les résultats que nous attendions en 1886 ; mais les poissons de 1883 peuvent échapper aux accidents et donner abondamment en 1887. Parce que l'on n'a pas réussi une année ou plus, ce n'est pas une raison pour ne pas faire de nouveaux essais. Il faut finir par avoir de bons résultats si tout a été bien étudié. On croyait que le saumon ne pourrait jamais vivre dans la rivière Hudson. Le contraire a été prouvé sans conteste. L'objet de la pisciculture n'est pas tant d'aider la nature, par rapport à l'individu, que d'empêcher des pertes générales. Si tous les œufs que la morue produit pouvaient être fécondés par un procédé naturel, échapper à la destruction, et le poisson devenir grand, la mer serait épaisse de morues. Il semble cependant exister une loi naturelle que plus nombreuse est la progéniture, plus grandes sont les chances de mort. La pisciculture, alors, en prenant les œufs de poisson, produit plus de poissons que dans les circonstances naturelles. Les ennemis des œufs de poisson sont innombrables, et les poissons, ainsi que les oiseaux, doivent en dévorer une quantité énorme. Les œufs s'échouent ou se cassent, et sont ainsi perdus. Lorsque, dans les circonstances naturelles, le poisson est éclos, il a autant de chances de vivre que le poisson né dans les établissements de pisciculture, lorsque tous deux sont mis dans l'eau. Mais il y a cet avantage que nous pouvons choisir le moment propice où nous devons mettre notre poisson dans l'eau, et nous choisirons un endroit où il sera moins exposé au danger. On comprend déjà, il faut l'espérer, les avantages que l'on peut retirer de la pisciculture, non pas à un point de vue particulier, mais à un point de vue général. La méthode suivie jusqu'à présent de piscifacures d'un caractère permanent paraît devoir céder le pas, excepté dans des circonstances exceptionnelles, à la méthode

## Marine et Pêcheries.

nouvelle de piscifactories mobiles. On peut établir avec plus de profit et à meilleur marché une piscifactory à un endroit où les œufs de poisson peuvent être obtenus en plus grande quantité et à moins de frais. Cette piscifactory peut servir pendant une saison, et ne pas servir l'année suivante. On peut la construire simple, peu coûteuse, et effective, ce à quoi l'on est parvenu après des années d'expérience. Vu l'étendue considérable de notre pays, et la longueur de nos cours d'eau—de nouvelles sections demandant tous les jours l'attention du commissaires des pêcheries—les piscifactories déjà établies ont peu de repos.”

Nous avons un indice de l'importance croissante de la pisciculture aux Etats-Unis dans le nombre des employés de la commission des poissons et pêcheries proposés à cette division seulement. En regardant à l'annexe n° 7, viz. (liste complète des employés de la dite commission à Washington, D.C.), on verra que le personnel de la pisciculture seule se compose de vingt-deux employés.

### COOPÉRATION PROVINCIALE.

Non seulement les différents Etats de l'Union américaine coopèrent avec le gouvernement fédéral des Etats-Unis, mais les différentes provinces du Canada paraissent aussi voir favorablement la pisciculture comme un des grands facteurs dans la protection de nos pêcheries. Le rapport de la commission d'Ontario sur le gibier et le poisson parle en faveur de l'utilité de la piscifactory comme moyen de préserver le poisson dont nous avons besoin pour la consommation, sinon de le ramener à son abondance primitive. La commission dit :—

“ Bien que la conservation du poisson dans des rivières puisse être un remède contre un approvisionnement insuffisant dans des endroits éloignés des sources naturelles, et bien que ces rivières puissent améliorer considérablement l'état des petits lacs naturels, cependant la seule méthode efficace d'empêcher la disparition du poisson de nos eaux intérieures, c'est la pisciculture sur une grande échelle en proportion de la diminution de nos pêcheries.”

L'article compare ensuite les premières expériences faites dans cette science en Amérique par M. Wilmot, aujourd'hui surintendant, et les méthodes améliorées du jour ; les appareils primitifs de 1867 ont été remplacés par des incubateurs automatiques en verre, genre perfectionné, etc.

Après une citation du dernier rapport annuel du Canada, au sujet du grand nombre de poissons éclos dans nos piscifactories, l'article termine comme suit :—

“ Ce rapport montre surabondamment que les efforts de pisciculture réussissent, et sont une preuve qu'une politique semblable inaugurée par le gouvernement d'Ontario, relativement aux petits cours d'eau de l'intérieur, amènerait un développement rapide de ces sources importantes d'approvisionnement de poisson.”

La commission termine en disant que l'établissement d'une piscifactory provinciale est une des mesures les plus faciles à adopter pour contrebalancer la diminution qui semble inévitable dans le rendement des pêcheries de l'intérieur.

### AUTORITÉS EN PISCICULTURE.

Bien qu'il soit de fait que le Canada a ouvert la marche en donnant une sanction officielle à la pisciculture en Amérique, les opinions suivantes d'autorités bien connues dans d'autres pays seront aussi de quelque intérêt.

Le professeur Huxley, autrefois inspecteur des pêcheries de la Grande-Bretagne, dit :—

Je n'avais pas une opinion très favorable de la valeur d'une protection pure et simple des pêcheries maritimes, mais je suis peut-être d'autant plus incliné à attacher une valeur spéciale à une pisciculture bien mûrie et scientifique.

Je suis porté à croire que c'est là que nous devons trouver en fin de compte la conservation de nos pêcheries."

Feu le professeur Buckland, autrefois inspecteur des pêcheries de la Grande-Bretagne, dit :—

"Il est très désirable que l'attention publique soit appelée tout autant sur l'importance de la culture des eaux qu'elle l'a été autrefois sur l'importance de la culture de la terre ; l'aquaculture est aussi importante que l'agriculture."

Feu le professeur Baird, chef de la commission des pêcheries fédérales des Etats-Unis, dit dans ses rapports au Congrès :—

Les remèdes à la condition lamentable des pêcheries américaines sont de deux espèces : le premier consiste dans une législation sévère ayant pour objet de protéger ce que nous possédons et permettre le libre jeu des agences naturelles, qui feront leur part dans la reconstitution de nos pêcheries. L'autre remède consiste dans la propagation artificielle du poisson ; l'un de ces deux remèdes, appliqué seul, aura dans certains cas de très bons effets ; les deux combinés constituent une alliance qui nous met en position de reconquérir le terrain perdu, avec une rapidité qui nous paraîtrait invraisemblable si nous n'avions pas l'expérience des dix dernières années. \* \* \* \* \* C'est grâce à la propagation artificielle du poisson que nous voyons la restauration de certaines espèces dans leurs anciens séjours, et l'introduction de poissons nouveaux dans les endroits où ils étaient inconnus auparavant."

Le professeur Baird fait de plus au Congrès le rapport suivant :—

Un malade dont la constitution a été minée par une longue maladie ne peut pas s'attendre à de bons résultats et à une guérison radicale à la suite de quelques applications de remèdes reconnus bons ; cependant lui et ses amis pourraient être déappointés si la guérison d'excès de lésions datant de plusieurs années ne se manifestait pas dans le même espace de temps. En réalité le contraire est plutôt la règle, la période de convalescence étant fréquemment beaucoup plus longue que les influences morbides. \* \* \* \* \*

"Nous avons cependant le droit de prétendre, vu l'expérience obtenue dans des pays étrangers et dans notre propre pays, qu'aucune espérance raisonnable ne sera déçue ; et que des lois appropriées, ainsi qu'une propagation artificielle du poisson, apporteront de notables résultats longtemps avant la fin de la génération actuelle."

Le professeur Brown Good, de la commission des pêcheries des Etats-Unis, parle comme suit :—

"Les rivières peuvent être rapidement dépouillées de leurs poissons anadromes —saumon, alose et gasparot—soit par un excès de pêche pendant la fraie, ou par des barrages qui empêchent le poisson de se rendre à ses frayères, faits dont nous avons des exemples en grand nombre. Presque toute pièce d'eau, que ce soit une baie, une anse, ou un haut fond en mer, peut être pêché à tel point que la pêche y devienne improfitable."

"Le propre de la pisciculture publique, conséquemment, est de repeupler les eaux publiques de poissons sur lesquels aucun droit individuel de propriété ne peut être réclaté ; on repeuple ainsi nos rivières de saumon, d'alose et de gasparot, et nos lacs avec du poisson blanc."

"La pisciculture publique n'est utile que lorsqu'elle est conduite sur une échelle gigantesque ; ses tableaux statistiques doivent montrer des dizaines de millions ; compter les jeunes poissons par milliers seulement n'est que le fait du propagateur particulier. La prospérité et la richesse de nos pêcheries aujourd'hui sont entièrement sous le contrôle de la pisciculture, qui peut les soutenir ou les laisser périr, et qui est susceptible d'un développement immense."

## Marine et Pêcheries.

“ Il y a eu quelque part tendance à déprécier ce qui a été fait en pisciculture, non seulement en Europe, mais encore dans les Etats-Unis et au Canada. La pisciculture a eu un succès décisif aux Etats-Unis et au Canada, ce que toute personne intelligente admet.”

“ Il n'est pas probable que le Congrès américain continuerait à voter des crédits annuels (s'élevant à des millions de piastres) s'il n'était pas certain que l'entreprise est un succès non seulement au point de vue scientifique, mais encore à un point de vue commercial. Je ne désire pas multiplier les exemples, mais je veux simplement mentionner le fait que dans le lac Erié, où les Etats-Unis et le Canada ont établi des piscifactories, la quantité de poisson a augmenté considérablement. L'aloise qui, il y a quelques années, se vendait \$1.00 la paire, prix tout à fait au-dessous des moyens du pauvre, se vend aujourd'hui à 25 centins la paire ; ce résultat est dû entièrement à la pisciculture. Le département de la marine et des pêcheries du Canada paraît être une des meilleures organisations au monde. J'admire les grands progrès que le Canada a faits dans la pisciculture depuis quelques années.”

Les commissaires des pêcheries de l'Etat de New-York terminent leur dernier rapport comme suit :—

“ L'Etat ne peut faire de placement meilleur ni plus productif que d'employer des fonds à la propagation artificielle du poisson. Tout ce qui, aujourd'hui, tend à diminuer le coût de la nourriture du peuple, lorsque les salaires sont réduits au minimum et si près du coût de la vie, est désirable, et la petite somme dépensée annuellement pour la propagation artificielle du poisson est rendue au centuple à la population de l'Etat.”

Les commissaires des pêcheries de l'Etat de Pensylvanie, dans leur dernier rapport, disent :—

“ Le peuple comprend que la propagation artificielle du poisson n'est plus à l'état d'expérience, des centaines de rivières maintenant remises en bon état sont une preuve de succès. L'augmentation de capture de l'aloise dans les rivières Susquehannah et Delaware est un témoignage des bons résultats de la propagation artificielle, et offre l'indice qu'une augmentation future du poisson en diminuera le prix pour tous.

“ Dans le lac Erié la capture du poisson blanc a augmenté considérablement, tandis qu'en 1885 la pêche était si épuisée que les pêcheurs les plus importants hésitaient à se lancer dans une entreprise qui promettait si peu de profits. Aujourd'hui la pêche du poisson blanc dans le lac Erié a plus rapporté l'année dernière qu'aucune autre pendant les vingt dernières années, et a été plus forte à elle seule que la pêche de tous les autres grands lacs réunis ; cette pêche a donné à la ville d'Erié un rapport de plus de \$300,000. Ceci est un résultat direct des piscifactories. La capture en 1886 a été de 61,500 livres ; en 1888 elle a été de 2,200,000 livres.”

Le colonel Macdonald, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, dans son rapport au Sénat, janvier 1891, dit :—

“ Le travail coopératif de pisciculture dans le lac Erié, par le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada, a eu pour effet non seulement d'arrêter la décroissance alarmante du poisson commencée depuis quelques années dans ce lac, mais de déterminer une augmentation marquée dans la capture aux endroits où la pisciculture a été pratiquée. Le contraste marqué entre les pêcheries du lac Erié et celles du lac Ontario, est une preuve évidente de la nécessité de la propagation artificielle du poisson comme moyen de maintenir et d'améliorer cette industrie, et de la faire revivre là où elle a déjà existé. Nous ne pouvons négliger une ressource économique aussi importante et donnant d'aussi bons rapports avec peu de capitaux. La pisciculture systématique et constante produira la régénération de nos pêcheries. On devrait établir une piscifactory sur les bords du lac Ontario. La piscifactory doit être grande, capable d'éclorre 100,000,000 d'œufs de saumon. Le coût d'un tel établissement ne sera pas de moins de \$20,000, à part l'emplacement et l'eau. L'entretien coûtera \$9,000 par année.



*Opinions de Canadiens.*

Les certificats suivants venant de personnages éminents, et pêcheurs canadiens, sont une preuve du succès de la pisciculture dans nos eaux canadiennes ;—

De la rivière Miramichi, N.-B. :—

L'honorable Michael Adams écrit :—“ Je suis fermement convaincu des avantages de la pisciculture. J'attends de grands résultats des jeunes poissons déposés dans nos cours d'eau, s'ils sont protégés comme ils devraient l'être, et je crois sincèrement que sans la pisciculture de Miramichi le saumon serait aujourd'hui complètement disparu de notre rivière. Cette pisciculture a été un bienfait pour nous, sans elle nous trouverions aujourd'hui peu de saumon dans nos rivières.” Ailleurs il dit :—“ Le saumon a été abondant cette année (1890). Si nous n'avions pas eu de pisciculture le saumon serait presque disparu de nos rivières.”

Jared Tozer, commerçant de poisson, écrit :—

“ Je crois que la pisciculture a été d'un grand avantage pour nos rivières, et je suis convaincu que n'eût été le jeune poisson qu'on y a déposé elles en seraient aujourd'hui complètement dépeuplées. Ma pêche a augmenté d'année en année depuis les trois dernières années.”

M. John Ferguson, écrit :—

“ Ma pêche a été meilleure cette année pendant les douze ou quinze années dernières. Je crois que la pisciculture artificielle contribue beaucoup à maintenir l'approvisionnement de saumon dans nos rivières.”

James Lawler, pêcheur, dit :—

“ J'ai pris plus de saumon cette année que pendant aucune autre des cinq années précédentes. Je suis convaincu que la pisciculture est d'un grand secours pour l'accroissement du poisson dans nos rivières.”

M. John McCalm, dit :—

“ Mes rets ont pris plus de saumon, cette année (1888), qu'aucune de cinq dernières années. Ceci est dû beaucoup, je crois, aux piscicultures, sans lesquelles notre saumon disparaîtrait en quelques années.” En 1890, il dit :—“ Sans l'assistance reçue des piscicultures que le gouvernement a établies dans nos rivières, le saumon serait complètement disparu depuis longtemps, tandis que nous trouvons aujourd'hui que la pêche de ce poisson rapporte autant qu'il y a vingt ans. La pisciculture est le seul moyen d'approvisionner nos rivières en proportion de la pêche que l'on y fait tous les ans.”

Patrick Gillis, pêcheur, dit :—

“ Je tends des rets depuis dix ans, et je suis d'opinion que le saumon a augmenté depuis six ans. Je crois que la pisciculture est d'un apport inappréciable pour maintenir l'approvisionnement de poisson dans nos rivières.” Ensuite, en 1890, il dit :—“ La pisciculture est sans aucun doute le meilleur moyen de conserver le poisson. La pêche du saumon, ici, a été bonne chaque année.”

John Betts, commerçant et expéditeur de poisson, dit :—

“ J'ai une pleine confiance dans la pisciculture. J'ai fait la pêche du saumon pendant plusieurs années, et je puis affirmer, d'après mon expérience personnelle, que la pisciculture a conservé l'existence de ce poisson dans la rivière Miramichi.”

## RIVIÈRE RISTIGOUCHE.

William Pratt, propriétaire d'une pêcherie, dit :—

“ Je fais la pêche du saumon depuis vingt ans, et je crois que nonobstant les pêcheurs à la ligne, et la grande augmentation de rets dans la baie et sur les côtes

## Marine et Pêcheries.

ces dernières années, le saumon est aujourd'hui en plus grande abondance que les années précédentes, et que la pêche chaque année en est plus uniforme. Je crois sincèrement que ce résultat est dû aux millions de petits poissons venant de la pisciculture et déposés dans la rivière."

James H. Moore, grand propriétaire de biens-fonds, dit :—

"Je suis d'opinion que le saumon serait maintenant épuisé en conséquence du grand nombre de rets tendus sur la côte et dans la rivière depuis 1872, ainsi que de l'augmentation des pêcheurs à la ligne depuis 1880, si ce n'eût été de la pisciculture; la grande augmentation de rets que l'on constate montre clairement qu'il a dû y avoir une augmentation correspondante de poisson. Autrefois je ne prenais pas plus de quatre ou cinq barils de saumon dans un filet, une valeur d'environ \$50. Depuis 1880 j'ai seulement pêché à la ligne, et j'ai loué ma pêcherie à des pêcheurs à la ligne à raison de \$200 par année. J'attribue ce surplus de bénéfices à la pisciculture de Ristigouche."

Nathaniel Moore, propriétaire d'un front sur la rivière, dit :—

"Je demeure sur la Ristigouche depuis quarante ans. J'ai loué mon privilège de quatre-vingts lignes à des pêcheurs à la ligne pour \$100 par année. Ce n'est que depuis que le saumon a commencé à augmenter, il y a quelques années, que les pêcheurs à la ligne ont consenti à payer un loyer. Il y a aujourd'hui dix poissons contre un qu'il y avait il y a vingt ans dans la rivière. La pêche a augmenté en valeur de 500 pour 100. Je n'ai aucun doute que c'est la pisciculture et la protection accordée au poisson qui ont produit ce résultat."

Robert D. Gerrard dit :—

"Je suis propriétaire d'une pêche à rets dans la mer, et je suis aussi gardien sur la rivière. Le saumon est venu en abondance l'année dernière (1889), et la pêche a augmenté en proportion. Je crois qu'il y a aujourd'hui dix saumons là où il n'y en avait qu'un il y a quelques années. Les saumonelles sont aussi en abondance à la tête de la marée. D'après ce que j'ai vu et lu au sujet de la pisciculture, je crois qu'une grande part de l'état satisfaisant dans lequel se trouvent aujourd'hui les pêcheries de saumon sur la Ristigouche et dans la baie des Chaleurs est due à la pisciculture fondée ici.

Alex. Mowat, officier de pêcherie, dit dans son rapport :—

"Les commerçants de bois, les pêcheurs, les gardiens, tous admettent qu'il n'y a jamais eu autant de saumon que cette année dans la rivière Ristigouche. Les gardiens de la rivière me font rapport que chaque remous à l'embouchure de la rivière est rempli de saumon. La valeur de la propriété sur la rivière a augmenté énormément dans le cours de l'année dernière. Cinq milles sur un côté de la rivière a trente-six milles plus haut, ont été vendus \$35,000 comptant. Un demi-mille sur un côté de la rivière a été vendu \$18,000. Un privilège de 80 lignes près de Métapédia a rapporté \$2,000. Quarante lignes ont aussi rapporté \$1,800. Soixante lignes près de Métapédia ont rapporté \$2,500. Il y a quelques années plusieurs de ces terrains ne trouvaient ni acheteurs ni locataires. Il ne s'y faisait pas de pêche alors, mais depuis que toute la rivière est devenue un revenu continu, chaque pouce d'eau est recherché. L'établissement de pisciculture et les millions de jeunes poissons qui en sont sortis annuellement sont certainement en très grande partie la cause de cet état de choses satisfaisant."

On produit de plus les certificats suivants concernant le succès des piscicultures du Canada.

Chambre de commerce, New-Westminster, C. B. :—

"Le succès est si grand que nous voulons une autre pisciculture."

Kirkland Canning Company, C. B. :—

"Demandons que la pisciculture actuelle soit maintenue et d'autres construites."

W. H. Viance, New-Westminster, C.-B. :—

“ Faisons la pêche depuis 30 ans; avons pris plus de poisson l'année dernière que jamais auparavant. Convaincus que c'est-là le résultat de la pisciculture.”

E. A. Wadhams, paqueurs, C.-B. :—

“ Pisciculture d'un grand bénéfice. Saison de pêche pas encore finie, mais avons mis en boîte plus de poisson déjà qu'il n'en a été mis dans toute la province dans une année précédente. Arrêter la pisciculture serait une faute que la province ne pourrait supporter.”

Thos. E. Ladner, Canoe Pass, C.-B. :—

“ Ma ferme opinion est que la pêche abondante de cette année doit être attribuée au poisson sorti de la pisciculture. Nous voulons plus d'établissements de ce genre. La capture considérable de cette année ne peut être attribuée à rien autre chose que la pisciculture.”

Laidlaw et Cie, Delhi Co., C.-B. :—

“ N'avons jamais vu autant de saumon que cette année dans la rivière. La pisciculture a fait son œuvre et a produit une grande source de revenus pour tout le pays.”

E. Drysdale, paqueur, Canoe Pass, C.-B. :—

“ Les résultats de la pêche cette année montrent que la pisciculture a augmenté la quantité du poisson énormément.”

N. M. English et Cutler, C.-B. :—

“ Par tous les moyens continuez la reproduction artificielle du saumon. Nous en voyons cette année les bons résultats.”

J. C. Laidlaw, New-Westminster, C.-B. :—

“ Ce serait folie que d'arrêter la reproduction artificielle du saumon.”

Peter Burrell, paqueur, Anninsalls, C.-B. :—

“ Veut d'autres paqueurs pour s'associer à moi et obtenir du département la construction d'une pisciculture dans cette localité. Convaincu que c'est une mesure sage et dans l'intérêt des pêcheries.”

B. T. Mann, “ Bon Accord Cannery.” :—

“ Favorable à la continuation des piscicultures.”

Findlay, Durham et Brodie (paqueurs), Victoria, C.-B. :—

“ Avons toujours considéré les piscicultures nécessaires à la conservation du saumon. Mon opinion est appuyée par celle de tous les pêcheurs.”

R. D. Hume, San-Francisco :—

“ Avons paqué 3,500 boîtes sur la rivière Rouge, en 1877; en 1878, environ 14,000 boîtes. Cette année, 350,000 petits poissons ont été mis dans la rivière, et quatre ans plus tard avons paqué 15,000 boîtes de saumon du printemps.”

#### SUCCÈS DE LA PISCICULTURE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Jared Tozer (pêcheur important) dit :—

“ Saumon plus considérable que les années dernières, ce que j'attribue à la pisciculture.”

John McColm (pêcheur) dit :—

“ Mon filet a pris plus de poisson que pendant les cinq dernières années. Le saumon ne montre aucun signe de diminution (comme quelques-uns disent) depuis les six dernières années. Cela est dû à la pisciculture. Sans elle le poisson aurait vite diminué.”

## Marine et Pêcheries.

William Pratt, Campobello, N.-B., dit :—

“ Pêche depuis 20 ans, et malgré le grand nombre de pêcheurs à la ligne et une grande augmentation dans le nombre des filets, le saumon est en plus grande abondance et la pêche plus régulière. Ce résultat est certainement dû à la pisciculture.”

Melvin Adams (pêcheur au filet), dit :—

“ Bons résultats généraux de la pisciculture. Voulons des opérations beaucoup plus développées.”

Mathew Moore, Rivière Ristigouche, dit :—

“ Résidé ici depuis 40 ans; possède 80 lignes sur un côté de la rivière, et les ai louées pour \$100. Il y a maintenant dix poissons contre un qu'il y avait il y a vingt ans, et la pêche a augmenté en valeur de 500 pour 100. La propagation artificielle et la protection du poisson ont amené ce résultat ”

J. H. Morris, Métapédia, dit :—

“ Vu l'augmentation de rets depuis 1872, et celle des pêcheurs à la ligne depuis 1880, le saumon serait aujourd'hui presque disparu si nous n'avions pas eu la pisciculture. Je possède un privilège de 180 lignes sur la rivière, et j'avais autrefois un filet avec lequel je n'ai jamais pris plus de quatre barils par année; mais depuis 1880 je n'ai pêché qu'à la ligne, et j'ai loué le devant de ma propriété à des pêcheurs à la ligne pour la somme annuelle de \$200.”

### CULTURE DU HOMARD.

La culture artificielle du homard n'est plus à l'état d'expérience, mais un succès établi. M. Ogden, l'officier en charge de la pisciculture de Bay-View, dans le comté de Pictou, N.-E., dit qu'après avoir fait les améliorations nécessaires, il a obtenu le premier approvisionnement d'œufs le 19 mai, et a continué ainsi chaque jour favorable jusqu'au 6 juillet. Environ 65,000,000 d'œufs ont été reçus d'un établissement de paquage, à moins de cent verges de la pisciculture. Les premiers homards ont éclos le 13 juin, et ils ont été l'objet d'une attention constante, de nuit et de jour, jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à la mer. La distribution des jeunes crustacés couvrait une étendue de soixante milles, environ un million au mille, s'étendant depuis Arisaig, comté d'Antigonish, jusqu'à Pugwash, comté de Cumberland. Nous avons choisi spécialement de bons fonds rocheux à une certaine distance de la rive pour y distribuer les jeunes homards. Nous les descendions du pont d'un bateau bas, d'une hauteur n'excédant pas cinq pieds, ou nous les laissions couler au fond de la mer par un boyau traînant d'environ huit pieds de long. On espère que le plus grand nombre de ces homards atteindront leur maturité, vu que les roches du fond les protègent contre leurs ennemis naturels. Très peu d'œufs ont été perdus.

L'officier en charge de la pisciculture dit qu'un homard, à l'éclosion, est d'environ un pouce et un quart de long; à un an il a deux pouces et grandit à raison de deux pouces chaque année; de sorte qu'un homard de sept pouces et demi ou huit pouces de longueur est âgé de quatre ans.

### OSTRÉICULTURE.

Les rapports précédents de ce département donnent le détail des mesures adoptées et du travail accompli pour protéger la pêche aux huîtres. Ces rapports montrent que pour empêcher l'extinction des huîtres il faut adopter des modes de pêche moins destructeurs. Ces rapports traitent la question si au long qu'il est inutile d'y revenir ici.

En 1885, la période de clôture a été prolongée de 15 jours, allant du 1er juin au 15 septembre de chaque année. C'est la seule mesure adoptée et elle est manifestement insuffisante pour protéger une industrie si importante. La pêche pouvait être, peut encore être faite sans relâche par quiconque veut la faire à l'endroit et de la manière qu'il plaît à chacun, sans s'occuper de la grosseur des huîtres et du tort causé aux bancs d'huîtres par les quantités de petites coquilles d'huîtres et de vase qui les recouvrent au printemps. Ces faits ont été portés à l'attention du gouvernement par le ministre de la marine et des pêcheries dans son rapport du 1er mars 1890, et un arrêté du conseil a été subséquemment rendu recommandant les règlements suivants :—

1° La pêche aux huîtres ne sera permise qu'en vertu de baux ou permis accordés par le département de la marine et des pêcheries.

2° La période de clôture sera du 1er juin au 15 septembre.

3° Il ne sera pas permis de prendre d'huîtres ayant moins de deux pouces de largeur et trois de longueur.

4° Il ne sera pas permis de draguer la vase coquillière à une distance de moins de 200 pieds d'un banc d'huîtres, et rien qu'aux endroits désignés par l'officier des pêcheries.

5° Les règlements ci-dessus ne prendront pas effet avant qu'une inspection soit faite des bancs d'huîtres.

Afin de faciliter l'obtention des permis aux personnes désirant se livrer à la culture des huîtres, des règlements ont été établis pour la gouverne des officiers dans la préparation des plans de bancs d'huîtres, ainsi que celle des blancs de permis. Ces blancs sont fournis gratuitement. On décida en même temps que le loyer d'un emplacement de pêche se ferait sur la base suivante :—

1° Permis de pêche, \$1.00 par acre, calculée sur la profondeur à marée basse, telle que désignée sur le plan approuvé.

2° Une étendue maximum.

#### INSPECTION DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le parlement ayant voté un crédit de \$5,000, l'on s'est mis à l'œuvre immédiatement pour faire l'inspection et la plantation de bancs d'huîtres publics.

A la suite d'une correspondance échangée avec des experts en ostréiculture en Angleterre et en France, MM. Frédéric et Ernest Kemp, gens d'une expérience considérable obtenue dans leurs rapports avec la *Whitstable Oyster Company* (la corporation la plus considérable, la plus importante et la plus influente dans le genre en Angleterre), furent invités à venir au Canada faire une inspection préliminaire de nos bancs d'huîtres. Ils s'embarquèrent le 24 mai et arrivèrent à Halifax le 5 juin suivant. Ils se rendirent immédiatement au havre de Shédiac, et commencèrent l'inspection des bancs d'huîtres à cet endroit. Cette inspection les convainquit que la baie de Shédiac était un endroit propice à l'ostréiculture naturelle. Ils trouvèrent les bancs d'huîtres dans l'état le plus déplorable, causé par le manque de soin et d'attention, et surtout par la manière dont ceux qui creusent la vase coquillière avaient coupé les bancs d'huîtres, les éparpillant, et laissant la vase s'accumuler autour. Il leur fallut quatre jours avant de pouvoir trouver un terrain convenable à la culture des huîtres. Le meilleur emplacement fut trouvé en face de la demeure de M. Harrington ; ce terrain pouvait être facilement agrandi en prenant les moyens convenables, l'espace ne manquant pas autour et l'eau y étant suffisamment profonde.

On trouva aussi d'autres lits qui peuvent être améliorés avec le temps, du soin et du travail. La partie nord de la baie ne vaut rien pour l'ostréiculture, le fonds étant formé d'herbes longues et de vase, à tel point que les terrains connus sous le nom de bancs de Poirier sont presque tous obstrués de vase. Pour réussir avec les bancs de Shédiac il faudra les nettoyer complètement avec des dragues comme ceux que l'on emploie sur les bancs d'huîtres en Angleterre. Le râteau dont on se sert au Canada doit être mis de côté. Il détruit les jeunes huîtres et les bancs. Il n'y aurait aucun avantage à planter des huîtres sur des bancs dans un état semblable ; mais avec beaucoup de soin et d'attention les experts disent qu'il est possible de faire de ces bancs une source inépuisable d'huîtres, vu que leur position s'adapte parfaitement aux conditions nécessaires à l'ostréiculture. Ils terminent en recommandant que les limites définies par arrêté du conseil pour la propagation naturelle et artificielle des huîtres dans le havre de Shédiac soient changées ; la partie nord n'étant d'aucune valeur. Cette recommandation a été suivie.

De Shédiac les messieurs Kemp se rendirent à Bouctouche, où ils trouvèrent tous les bancs d'huîtres, à l'exception de ceux de Dixon, disjoints et séparés par des amas de boue. En remontant la rivière, en amont du pont du chemin de fer, les bancs étaient dans le même état. Les différents bancs montraient cependant beaucoup de vigueur, à l'exception de ceux sur lesquels les pêcheurs avaient habitude de récolter les huîtres avec des râteaux à travers la glace. On ne put trouver de terrains ayant une profondeur d'eau suffisante dans la rivière ou dans la baie pour justifier une tentative d'ostréiculture en cet endroit. Le banc de la Pointe Dixon était dans un état bien sale, montrant que depuis longtemps il ne servait plus. Sept coups de drague amenèrent huit grandes huîtres pleines de vie, et une quantité considérable de vieilles écailles. Il faudrait peu de travail pour déblayer ce terrain, et les huîtres y viendraient bien. Dans la baie et dans la rivière, en aval et en amont du pont du chemin de fer, on a trouvé des parcelles de terrain couvertes de jeunes huîtres, très vivaces, profitant rapidement et en très grand nombre. On a trouvé plus d'huîtres jeunes qu'arrivées à leur croissance ; un coup de drague nous a donné 10 grosses huîtres et 54 jeunes, un autre a donné 40 jeunes et pas de grosses, et plusieurs autres coups de drague dans la même proportion.

Le havre de Cocagne a été trouvé à peu près dans le même état que celui de Bouctouche, les jeunes huîtres y étant en plus grand nombre que les vieilles. Pendant leur courte visite, les experts n'y ont pas trouvé de terrain favorable à l'ostréiculture.

A Richibouctou les experts ont trouvé le même état de choses que dans les endroits précités, excepté qu'à chaque endroit où ils ont creusé ils ont trouvé une plus grande quantité de jeunes huîtres, en état de bonne santé. Pas d'huîtres mortes ; toutes étaient jeunes, mais pleines de vie. Les bancs n'étaient que de petites parcelles, ayant été brisés et séparés par la façon de pêcher, et ils étaient entourés d'herbes et de vase. S'il était possible de trouver un terrain suffisamment dur pour y déposer le naissain, on pourrait, depuis Bay Cove jusqu'à Kingston Bridge, sauver une quantité suffisante de jeunes huîtres pour approvisionner toutes les huîtrières de l'Angleterre. De chaque petit banc que nous avons creusé nous avons retiré les quantités suivantes de jeunes huîtres : 163, 105, 195 et 108. Sur les bancs plus grands les experts ont obtenu une quantité plus forte. Un coup de drague a donné 811 petites huîtres, dont le plus grand nombre étaient minuscules. On dit que les huîtres en amont du pont de Kingston sont de qualité inférieure ;

mais il y a raison de croire que si les huîtres étaient transplantées très jeunes sur des bancs plus appropriés, elles deviendraient de grosseur suffisante pour le marché. On a trouvé très peu d'huîtres dans la rivière du N.-O., les bancs paraissant être très vieux, et tous brisés par les pêcheurs au râteau. Le seul terrain prospère à l'ostréiculture que l'on ait trouvé, est situé entre Indian-Island et la terre ferme. Quelques parties de ce terrain sont comparativement nettes, mais la plus grande partie demanderait à être nettoyée avant d'y placer du naissain, le fond étant bon.

Pendant toute leur inspection, les experts disent qu'ils n'ont pas vu un seul ennemi marin des huîtres, ce qui est un fait remarquable. La cause de l'épuisement des bancs peut cependant être expliquée de plusieurs manières, la destruction s'en faisant en gros. A leur arrivée à Cocagne les experts ont trouvé au moins douze bateaux montés par des hommes qui faisaient la pêche aux huîtres avec des râteaux pendant la période de clôture. Trois de ces bateaux ont été saisis, mais les autres ont réussi à s'échapper. En arrivant au havre de Bouctouche on vit aussi plusieurs bateaux faisant la pêche au râteau ; les hommes se sauvèrent dans toutes les directions, laissant leurs appareils de pêche dans l'eau.

Une autre cause de destruction c'est la pêche des huîtres à travers la glace. En creusant, les experts rencontrèrent un haut-fond. Au lieu d'huîtres vivantes et en pleine croissance comme ailleurs on n'a tiré de ce fond que des écailles blanches sans aucun signe de vie. Il y en avait en progéniture, mais elles étaient mortes, ce qui prouve qu'il y avait là quelque chose d'anormal. On apprit plus tard que la pêche sur la glace avait été la cause de ce résultat, car les jeunes huîtres ne peuvent vivre au froid vif de l'hiver, et leur destruction est en conséquence inévitable. Puis lorsque la glace disparaît ces écailles tombent au fond et forment un banc élevé. Le dragueur de vase coquillère détruit entièrement les bancs d'huîtres partout où il passe. Impossible de remettre ce fond en bon état ; conséquemment les bancs d'huîtres canadiens se font de plus en plus rares. Outre cela, on pêche les huîtres tout le long de l'année sans égard à leur grosseur ou à la période de clôture.

#### *Inspection dans l'Île du Prince-Édouard.*

Le 30 juillet les messieurs Kemp sont partis du Nouveau-Brunswick pour se rendre dans l'Île du Prince-Édouard, où ils ont commencé par faire l'inspection des bancs d'huîtres de la baie de Bédèque. La plus grande partie du fond de cette baie est couverte de vase et de longues herbes, et les bancs sont presque tous entièrement détruits à cause de la pêche au dragueur de vase coquillère. A la Pointe-aux-Huîtres il y a un fond dur, mais la plus grande partie en est couverte de mauvaises herbes, et herbes plus courtes. Le fond était dur et les huîtres qu'on y a pêchées étaient de belle qualité ; en trois coups de drague l'on a tiré 22 belles huîtres et 84 jeunes, montrant une croissance très rapide. L'herbe peut être enlevée avec peu de travail et le fond rendu propice à la propagation des huîtres. Cette partie de la baie serait protégée contre les pêcheurs au râteau, vu qu'ils n'y pourraient trouver une épaisseur suffisante d'écailles pour leurs fins. Ces fonds ont été jalonnés.

La baie de Richmond est une véritable mine d'or. Quelques-uns des bancs sont très grands, comprenant plusieurs acres, et les huîtres supportent la comparaison avec celles des huîtriers cultivées. Leur production paraît être énorme, les bancs étant amplement fournis d'huîtres, vieilles et jeunes, d'excellente qualité, en bonne santé de croissance rapide. Sur chaque banc exploré on a trouvé le même état de choses satisfaisant. Dans aucun endroit on n'a trouvé d'huîtres mortes, ou d'ennemi

## Marine et Pêcheries.

marin des huîtres, fait très remarquable sur une aussi grande étendue de terrain. On a creusé à différents endroits de la baie, et l'on n'a trouvé d'herbes mortes et de la vase que depuis Oyster Cove, y compris Indian River, jusqu'à Rayner's Creek.

Les experts apprirent qu'ils ne trouveraient pas de bancs d'huîtres à ce dernier endroit, vu qu'ils avaient été tous détruits par les pêcheurs au dragueur de vase coquillière, bien qu'autrefois ces bancs fussent les meilleurs de la baie, car les pêcheurs y pouvaient travailler en tout temps à l'abri des grands vents. Environ quatre milles en longueur de ces bancs ont été détruits. Les experts ont pêché, aussi en plusieurs endroits, à Mill's Point, McNeil's Lock Shore, Rivière Platt, Fraser's Cove, Narrow's Lot 12, le ruisseau de l'Écureuil, la Pointe du Nègre, Joe Benward's Point, Sally Francis, Coopér's Beddeford River, Schooners Creek, Barclay's Creek, Front River, Bird Island, et Emore River, avec de bons résultats. Depuis la Barre jusqu'à Bryant's Point, on n'a trouvé rien autre chose que de mauvaises herbes et de la vase, bien que, dit-on, le banc fût autrefois d'un demi-mille de longueur, mais il a été complètement détruit par la pêche au dragueur de vase coquillière.

Les experts terminent leur rapport d'inspection à l'Île du Prince-Edouard en disant que les pêcheurs emportent au rivage toutes les huîtres qu'ils tirent du fond de l'eau sans considération de grosseur. On les vend aux marchands, qui choisissent celles qui sont propres au marché et jettent les autres. On devrait, disent les experts, arrêter une pratique aussi désastreuse, et ne pas permettre la pêche d'huîtres de moins de trois pouces. Par ce moyen on conserverait des huîtres pour l'année suivante, et les bancs ne seraient pas détruits. De la Baie Richmond les experts se sont rendus à Charlottetown, et ont fait l'inspection de la rivière du Nord, de la rivière de l'Ouest, de la rivière Vernon, et de la rivière de l'Est. Dans la rivière du nord ils ont trouvé peu d'huîtres, mais on leur apprit qu'ils en trouveraient en amont du pont, où ils ne purent cependant se rendre avec leur yacht à vapeur. Dans la rivière de l'Ouest, à Long-Creek, ils trouvèrent des huîtres en abondance, et de croissance très rapide. Les bancs s'étendaient sur une longueur de près d'un demi-mille. Dans la rivière Vernon en trois coups de drague on a tiré 30 huîtres, et 614 jeunes. On informa les experts que les bancs de Orwell Cove et Orwell Bay donneraient d'aussi beaux résultats que ceux de la rivière Vernon. Dans la rivière de l'Est les bancs étaient complètement couverts de jeunes huîtres de très belle forme et différentes des huîtres trouvées sur les autres bancs de cette partie de l'île. On prétendit que l'on trouverait la même espèce des jeunes huîtres à tous les endroits sur 10 ou 15 milles dans la rivière. Les experts considèrent que ceux qui ont loué des huîtres pour la propagation des huîtres feraient bien d'utiliser cette espèce d'huîtres. Règle générale les jeunes huîtres recueillies sur un terrain sec en pente, sont beaucoup plus vivaces que celles pêchées en eau profonde; et en les plaçant en eau profonde on les préserve contre les grands froids qui sévissent au Canada. On a trouvé une quantité immense de jeunes huîtres; la chute du naissain l'année précédente a dû être énorme. La qualité de quelques-unes de ces huîtres est presque aussi bonne que celle des huîtres de la Baie Richmond, plusieurs d'entre elles étant de forme allongée. On ne devrait pas mettre sur le marché des huîtres de forme allongée, ayant moins de quatre pouces de longueur.

Tout compte fait, les experts considèrent qu'il n'y a aucun danger que les huîtres du Canada s'épuisent si les lois de la nature sont observées, et les recommandations par eux faites suivies.



L'inspection de l'Île du Prince-Edouard terminée, on décida que la présence de M. Frédéric Kemp n'était plus nécessaire, et on lui permit de s'en retourner en Angleterre le 10 septembre. M. Ernest Kemp fut ensuite engagé à \$1,500 d'appointements par année, pour trois ans, afin de continuer le travail commencé. On lui donna instruction de préparer le terrain pour une huîtrière dans le havre de Shédiac, ce qu'il fit en le déblayant des amas de détritits, etc., avec lesquels on a comblé les trous à l'entour des bancs d'huîtres ; les huîtres et le naissain que l'on prend sont placés sur d'autres bancs non encore touchés. M. Kemp s'emploiera à cette besogne tant que la glace ne sera pas prise dans le havre.

M. Kemp a fait en outre l'inspection du havre de Tracadie, dans le comté d'Antigonish, N.-E., et a choisi des terrains propres à établir de nouvelles huîtrières.

On trouvera à l'annexe numéro 6 une liste des terrains demandés pour l'établissement d'huîtrières.

*Conclusion.*

Les matières ci-dessus constituent le rapport du département des pêcheries. Afin de le soumettre au parlement plus tôt que d'habitude, à cause des opérations de l'année, il a été impossible d'entrer dans de plus longs détails, vu que la saison de pêche couvre l'année civile, et conséquemment nous n'avons pas encore reçu les rapports du service extérieur.

Cependant, nous en donnons assez plus loin pour faire connaître le travail que les employés du département ont exécuté cette année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

## PÊCHERIES.

Les rapports des inspecteurs de pêcheries et des gardes-pêche, y compris la statistique des pêches et autres matières dont la compilation s'étend jusqu'à la fin de l'année civile, formerait le sujet d'un supplément.

Le présent rapport contient quelques informations générales sur le service de protection des pêcheries, les opérations piscicoles, la distribution des primes de pêche, les dépenses et recettes, et autres matières d'une importance générale.

### DÉPENSES ET RECETTES.

Les dépenses totales faites pour les pêcheries, y compris le gouvernement civil, se sont élevées, pendant l'exercice clos le 30 juin 1892, à \$403,094.20 sur et à même les crédits de \$465,145.60, ce qui laisse un solde non employé de \$62,051.40, lequel est dévolu au trésor, aucune partie de cette somme n'ayant été reportée au compte de la dépense de l'exercice courant. Les dépenses totales de l'exercice 1890-91 s'étaient élevées à \$395,028.97, contre \$403,094.20, celle de 1891-92. Cette augmentation de \$8,065.23 est amplement expliquée par le fait qu'un nouveau steamer destiné au service de la protection des pêcheries était en cours de construction et que les déboursés faits en rapport avec les affaires de la mer de Behring sont entrés dans la dépense de 1891-92, tandis qu'il n'y a pas eu de déboursés de cette nature en 1890-91.

Les recettes, y compris celles provenant des permis accordés aux navires de pêche des Etats-Unis, se sont élevées à \$62,785.89, contre \$70,794.42 pendant l'exercice précédent.

### DÉPENSES.

Ces dépenses se répartissent ainsi :—

Service.	Dépense.	Crédit.
	\$ cts.	\$ cts.
Pêcheries.....	72,124 28	103,000 00
Pisciculture.....	43,957 74	55,000 00
Service de protection des pêcheries.....	93,397 40	100,513 05
Primes de pêche.....	156,892 25	160,000 00
Divers.....	17,449 06	24,707 55
Gouvernement civil—Appointements.....	15,501 77	17,925 00
Dépenses imprévues.....	3,771 70	4,000 00
Total.....	403,094 20	465,145 60

Le rapport de l'auditeur général contient tous les détails de cette dépense sous l'en-tête approprié.

En sus de ce que dessus, le sommaire suivant indique les appointements et déboursés des préposés des pêches dans les différentes provinces, ainsi que les frais d'entretien des différents établissements de pisciculture du Canada:—

Service.	Dépense.	Crédit.
Pêcheries, Ontario.....	15,155 83	23,000 00
do Québec.....	10,917 36	15,000 00
do Nouveau-Brunswick.....	15,707 98	23,000 00
do Nouvelle-Ecosse.....	18,755 86	23,000 00
do Ile du Prince-Edouard.....	1,835 65	4,000 00
do Manitoba.....	2,002 54	4,500 00
do Territoires du Nord-Ouest.....	1,590 89	4,000 00
do Colombie-Britannique.....	6,158 17	6,500 00
Total.....	72,124 28	103,000 00
Pisciculture, pisciculture de Newcastle.....	4,443 98	
do do de Sandwich.....	4,837 39	
do do de Tadoussac.....	2,685 78	
do do de Gaspé.....	1,828 92	
do do de Magog.....	825 29	
do do de Ristigouche.....	3,001 95	
do do de Bedford.....	3,171 94	
do do de Sydney.....	2,239 04	
do do de Miramichi.....	1,626 26	
do do de la rivière Saint-Jean.....	2,678 72	
do do de la rivière Fraser.....	2,896 57	
do do de Bay-View.....	4,878 82	
Construction d'une pisciculture à Tadoussac.....	2,981 75	
Compte général.....	5,861 33	
Total.....	43,957 74	55,000 00

Ces dépenses se divisent ainsi par province—

DÉPENSE.

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Ontario.</i>		
Appointements des préposés.....	9,617 08	
Déboursés des préposés.....	5,217 20	
Divers.....	321 55	
Total.....		15,155 83
<i>Québec.</i>		
Appointements des préposés.....	7,677 13	
Déboursés des préposés.....	3,151 99	
Divers.....	88 24	
Total.....		10,917 36
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
Appointements des préposés.....	11,542 23	
Déboursés des préposés.....	4,034 46	
Divers.....	131 29	
Total.....		15,707 98
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>		
Appointements des préposés.....	12,884 55	
Déboursés des préposés.....	5,574 75	
Divers.....	296 56	
Total.....		18,755 86

# Marine et Pêcheries.

## DÉPENSES—Fin.

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>		
Appointements des préposés.....	1,439 00	
Déboursés des préposés.....	379 25	
Divers.....	17 40	
Total.....		1,835 65
<i>Manitoba.</i>		
Appointements des préposés.....	999 28	
Déboursés des préposés.....	934 38	
Divers.....	68 88	
Total.....		2,002 54
<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>		
*Appointements des préposés.....	750 00	
Déboursés des préposés.....	705 55	
Divers.....	135 34	
Total.....		1,590 89
<i>Colombie-Britannique.</i>		
Appointements des préposés.....	3,870 82	
Déboursés des préposés.....	758 53	
Divers.....	1,528 82	
Total.....		6,158 17
Grand total.....		72,124 28
<b>DIVERS.</b>		
Frais judiciaires et dépenses incidentes.....	1,792 81	
Exposition des produits des pêcheries canadiennes et pisciculture à Ottawa.....	1,902 40	
Déboursés se rattachant à la distribution des primes de pêche.....	6,029 26	
Inspection d'huîtrières.....	887 47	
Emission de permis <i>modus vivendi</i> .....	1,207 55	
Essai du nouveau mode de séchage.....	310 16	
Impression <i>re</i> mer de Behring.....	2,162 63	
Frais d'experts, pêche aux phoques, mer de Behring.....	2,756 78	
*Honoraires aux commissaires de la Colombie-Britannique.....	400 00	
Total.....		17,449 06
Grand total.....		89,573 34

\* Les dépenses de la Commission sont portées au compte du crédit " Divers pour pisciculture de la Colombie-Britannique, et frais judiciaires et incidents."

## PISCICULTURE.

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Piscifactory de Newcastle.</i>		
Appointements.....	1,220 13	
Diverses dépenses.....	3,223 85	
Total.....		4,443 98
<i>Piscifactory de Sandwich.</i>		
Appointements.....	900 00	
Diverses dépenses.....	3,937 39	
Total.....		4,837 39
<i>Piscifactory de Tadoussac.</i>		
Appointements.....	1,002 00	
Diverses dépenses.....	1,683 78	
Total.....		2,685 78
<i>Piscifactory de Gaspé.</i>		
Appointements.....	400 00	
Diverses dépenses.....	1,428 92	
Total.....		1,828 92
<i>Piscifactory de Magog.</i>		
Appointements.....	600 00	
Diverses dépenses.....	225 29	
Total.....		825 29
<i>Piscifactory de Ristigouche.</i>		
Appointements.....	1,030 00	
Diverses dépenses.....	1,971 95	
Total.....		3,001 95
<i>Piscifactory de Bedford.</i>		
Appointements.....	1,300 00	
Diverses dépenses.....	1,871 94	
Total.....		3,171 94
<i>Piscifactory de Sydney.</i>		
Appointements.....	860 00	
Diverses dépenses.....	1,379 04	
Total.....		2,239 04
<i>Piscifactory de Miramichi.</i>		
Appointements.....	500 00	
Diverses dépenses.....	1,126 26	
Total.....		1,626 26
<i>Piscifactory de la rivière Saint-Jean.</i>		
Appointements.....	808 50	
Diverses dépenses.....	1,870 22	
Total.....		2,678 72
<i>Piscifactory de la rivière Fraser.</i>		
Appointements.....	374 94	
Diverses dépenses.....	2,521 63	
Total.....		2,896 57

# Marine et Pêcheries.

## PISCICULTURE—Fin.

<i>Pisciculture de Bayview.</i>		\$ cts.	\$ cts.
Appointements .....		250 00	
Diverses dépenses .....		4,628 82	
Total .....			4,878 82
Construction d'une nouvelle pisciculture à Tadoussac .....			2,981 75
<i>Compte général.</i>			
Appointements .....		2,435 37	
Diverses dépenses .....		3,425 96	
Total .....			5,861 33
Total, pisciculture .....			43,957 74

## STEAMERS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1891-92.

<i>Steamer "Acadia."</i>		\$ cts.	\$ cts.
Gages des officiers et matelots .....		7,849 29	
Provisions .....		2,108 18	
Combustible .....		1,394 36	
Réparations .....		2,967 72	
Diverses dépenses .....		3,109 49	
Total .....			17,429 04
<i>Steamer "La Canadienne."</i>			
Gages des officiers et matelots .....		7,385 54	
Provisions .....		2,145 89	
Combustible .....		1,115 64	
Réparations .....		1,255 51	
Diverses dépenses .....		2,124 40	
Total .....			14,026 98
<i>Steamer "Stanley."</i>			
Gages des officiers et matelots .....		3,271 05	
Provisions .....		1,670 21	
Combustible .....		1,444 73	
Réparations .....		935 23	
Diverses dépenses .....		2,212 62	
Total .....			9,533 84
<i>Steamer "Cruiser."</i>			
Gages des officiers et matelots .....		2,349 07	
Provisions .....		719 18	
Combustible .....		667 30	
Réparations .....		163 63	
Diverses dépenses .....		132 01	
Total .....			4,036 19
<i>Steamer "Dream."</i>			
Gages des officiers et matelots .....		1,198 40	
Provisions .....		402 50	
Combustible .....		336 57	
Nolisement .....		1,500 00	
Diverses dépenses .....		158 79	
Total .....			3,596 26

## STEAMERS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1891-92—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Steamer "Constance."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	1,094 50	
Provisions.....	431 37	
Combustible.....	373 85	
Réparations.....	60 43	
Balance de l'entreprise.....	20,410 00	
Diverses dépenses.....	2,467 77	
Total.....		24,837 92
<i>Steamer "Curlew."</i>		
Payé à compte du steamer en construction.....	30,000 00	
Diverses dépenses.....	1,299 20	
Total.....		31,299 20
<i>Steamer "St. Nicholas."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	2,537 73	
Provisions.....	933 00	
Combustible.....	753 84	
Nolisement.....	2,000 00	
Diverses dépenses.....	343 99	
Total.....		6,568 56
<i>Steamer "Bayfield."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	417 00	
Provisions.....	178 90	
Combustible.....	380 05	
Diverses dépenses.....	52 77	
Total.....		1,028 72
<i>Goélette "Vigilant."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	4,009 07	
Provisions.....	1,019 29	
Combustible.....	61 00	
Réparations.....	47 85	
Diverses dépenses.....	954 00	
Total.....		6,091 21
<i>Goélette "Agnes Macdonald."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	1,637 33	
Provisions.....	366 27	
Combustible.....	16 15	
Nolisement.....	2,137 50	
Diverses dépenses.....	331 17	
Total.....		4,488 42
<i>Goélette "Kingfisher."</i>		
Gages des officiers et matelots.....	462 06	
Provisions.....	323 67	
Nolisement.....	475 00	
Diverses dépenses.....	192 16	
Total.....		1,452 89
Dépenses se rattachant à la construction d'un nouveau steamer.....		88 52
Compte général, diverses dépenses.....		6,652 91
Bureau de renseignements des pêcheries.....		2,266 74
Total.....		133,397 40
A DÉDUIRE—Somme payée pour le steamer <i>Constance</i> par le min. des douanes.....		40,000 00
Total net.....		93,397 40

# Marine et Pêcheries.

STEAMERS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, ETC.—*Fin.*

RÉCAPITULATION.		\$	cts.
Steamer "Acadia".....		17,429	04
do "La Canadienne".....		14,026	98
do "Stanley".....		9,533	84
do "Cruiser".....		4,036	19
do "Dream".....		3,596	26
do "Constance".....		24,837	92
do "Curlew".....		31,299	20
do "St-Nicholas".....		6,568	56
do "Bayfield".....		1,028	72
Goélette "Vigilant".....		6,091	21
do "Agnes Macdonald".....		4,488	42
do "Kingfisher".....		1,452	89
A compte de la construction d'un navire.....		88	52
Compte général.....		6,652	91
Bureau de renseignements des pêcheries.....		2,266	74
Total.....		133,397	40
A DÉDUIRE—Somme payée pour le steamer <i>Constance</i> par le ministère des douanes.....		40,000	00
Dépenses nettes, service de protection des pêcheries.....		93,397	40

## RELEVÉ des recettes des pêches versées au crédit du receveur général du Canada, pendant l'exercice clos le 30 juin 1892.

	\$	cts.	\$	cts.
Ontario—				
Loyers, produit des permis et amendes.....	26,708	00		
Québec—				
Loyers, produit des permis et amendes.....	5,244	82		
Nouvelle-Ecosse—				
Produit des permis et amendes.....	3,803	42		
Nouveau-Brunswick—				
Loyer, produit des permis et amendes.....	6,634	83		
Colombie-Britannique—				
Loyer, produit des permis et amendes.....	8,192	48		
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest—				
Produit des permis et amendes.....	1,079	00		
Ile du Prince-Edouard—				
Produit des permis et amendes.....	166	00		
Vente d'alevins de truite mouchetée.....	178	00		
MOINS—Remboursements.....			52,006	55
			2,287	16
Permis aux navires américains.....			49,719	39
			13,066	50
Total.....			62,785	89



TABLEAU comparatif des dépenses et recettes du minis-

	1884-85.		1885-86.		1886-87.		1887-
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ontario. ....	17,135 98	11,914 37	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57	19,860 52
Québec. ....	13,531 77	3,325 35	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66	13,463 37
Nouveau-Brunswick. ....	14,892 87	4,650 16	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52	20,533 20
Nouvelle-Ecosse. ....	17,503 45	2,616 28	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28	18,308 02
Ile du Prince-Edouard. ....	3,028 03	40 00	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00	3,402 51
Manitoba et Ter. du N.-O. . .	763 00	.....	1,920 73	.....	2,468 25	5 00	2,816 64
Colombie-Britannique. ....	1,437 13	365 50	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50	3,661 83
Pisciculture et passes-migra- toires. ....	43,879 82	.....	44,038 80	.....	37,864 22	.....	41,082 04
Service de protection des pêcheries. ....	31,514 07	.....	37,613 30	.....	134,340 12	.....	77,102 98
Divers. ....	9,529 44	.....	10,350 43	.....	11,327 77	.....	13,498 56
Totaux. ....	153,215 56	22,911 06	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53	213,729 67
Primes de pêche. ....	155,718 98	.....	161,597 39	.....	160,903 59	.....	163,737 92

tère des pêcheries, du 1er juillet 1884 au 30 juin 1892.

88.	1888-89.		1889-90.		1890-91.		1891-92.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
18,251 25	19,264 98	24,266 06	14,539 87	23,666 96	15,540 30	26,517 70	15,155 83	25,368 90
5,394 99	12,991 63	3,390 79	9,670 94	5,409 81	10,666 98	3,642 14	10,917 36	4,742 76
7,625 64	20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7,193 69	15,707 98	6,634 83
3,905 44	20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17,844 19	5,582 65	18,755 86	3,357 42
.....	3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00	1,835 65	166 00
819 25	2,848 16	848 00	3,604 70	794 00	3,609 03	1,234 00	3,593 43	1,079 00
6,934 55	4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02	6,158 17	8,192 48
.....	41,315 12	352 50	39,126 91	.....	39,496 45	1,286 50	43,957 74	178 00
.....	69,693 82	.....	64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49	93,397 40	.....
.....	10,912 18	.....	9,313 92	.....	13,382 28	.....	17,449 06	.....
42,931 12	205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207,234 94	60,917 19	226,928 48	49,719 39
.....	149,990 63	.....	149,999 85	.....	165,967 22	.....	156,892 25	.....

## PRIMES DE PÊCHE, 1891.

Les paiements faits pour ce service sont autorisés par l'Acte édicté en 1891, 54-50 Victoria, chapitre 42, qui modifie le chapitre 95 des Statuts révisés, intitulé : "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche," lequel pourvoit au paiement d'une somme de \$160,000 par année, d'après les règlements que le gouverneur en conseil a le pouvoir de faire au besoin.

Le nombre total des demandes de primes de pêche en 1891 a été de 19,663 contre 18,071 en 1890, soit une augmentation de 1,542 pendant l'année. Sur ce nombre on en a rejeté 1,177 pour cause d'inobservance des règlements.

Le nombre total des demandes payées, au cours de l'année 1891, a été de 18,506, contre 17,959 en 1890.

Le chiffre total des primes payées en 1891, d'après l'échelle de \$1.50 par tonne aux navires, et de \$3 par homme aux pêcheurs en bateau, et de \$1 par bateau au propriétaire, s'est élevé à \$156,891.85.

Le nombre de navires ayant reçu la prime en 1891 a été de 705, avec un tonnage de 26,533 tonneaux, soit une diminution de 34 navires et un tonnage de 1,735 tonneaux comparativement à l'année précédente.

Le nombre des bateaux pour lesquels on a payé la prime a été de 17,701, et celui des pêcheurs qui l'ont reçue a été de 33,507, soit une augmentation de 553 bateaux et 262 pêcheurs de plus que pendant l'année 1890.

Le nombre total des pêcheurs en navires et en bateaux ayant reçu la prime en 1891 a été de 38,859, contre 39,050 en 1890.

Pour le détail des paiements aux navires et bateaux, voir l'annexe n° 2.

L'état suivant, relatif au paiement de primes de pêche depuis l'année 1890, indique :—

1. L'année où a été établie la prime, 1882.

2. Le nombre des réclamations payées chaque année, comme suit :

En 1882 .....	11,972,	représentant	29,932	pêcheurs.
1883 .....	13,086	do	33,399	do
1884 .....	12,468	do	31,297	do
1885 .....	14,124	do	33,564	do
1886 .....	14,900	do	33,523	do
1887 .....	15,416	do	34,387	do
1888 .....	15,599	do	34,887	do
1889 .....	17,078	do	38,343	do
1890 .....	17,959	do	39,050	no
1891 .....	18,506	do	38,859	do
Total .....	<u>151,108</u>	do	<u>347,241</u>	do

3. Montant payé en primes, chaque année :—

En 1882 .....	\$172,285 47	En 1887 .....	\$163,757 92
1883 .....	130,344 85	1888 .....	150,185 53
1884 .....	155,718 98	1889 .....	158,526 54
1885 .....	161,539 39	1890 .....	158,241 01
1886 .....	160,903 59	1891 .....	156,891 85

Montant total payé en primes.....\$1,568,395 13

## Marine et Pêcheries.

### 4. Proportion de prime par tête:—

En 1882 les navires ont été payés dans la proportion de \$2 la tonne, une moitié payable au propriétaire et l'autre moitié à l'équipage.

Les bateaux ont été payés \$5 par homme, dont un cinquième revenant au propriétaire et quatre cinquièmes aux pêcheurs.

En 1883 la part de prime aux navires a été de \$2 par tonne et payée comme en 1882. L'échelle de paiement aux bateaux a été de \$2.50 par homme, dont un cinquième payé au propriétaire et quatre cinquièmes aux hommes.

En 1884 les navires ont reçu \$2 par tonne, comme en 1882 et en 1883, et les propriétaires de bateaux ont été payés comme suit :—

Pour les bateaux de 14 à 18 pieds de quille.....	\$1 00
do 18 à 25 do .....	1 50
do 25 en montant .....	2 00

Et les pêcheurs en bateaux, \$3 chacun.

En 1885 on a donné aux navires \$2 par tonne, comme les années précédentes. La part de prime aux bateaux a été la même qu'en 1884, et on a admis ceux mesurant 13 pieds de quille. Les pêcheurs en bateaux, \$3 chacun.

En 1886 et 1887 la proportion payée aux navires et bateaux est restée la même qu'en 1885.

En 1888 les navires ont été payés dans la proportion de \$1.50 par tonneau, dont moitié au propriétaire et moitié à l'équipage, comme auparavant. Les bateaux ont été payés comme en 1885-86-87, et les pêcheurs en bateaux, \$3 chacun.

En 1889 le taux de prime pour les navires est resté le même qu'en 1888. Les propriétaires de bateaux ont reçu \$1 par bateau et les pêcheurs en bateaux \$3 par tête. Ces taux ont constitué également l'échelle des paiements pendant les années 1890 et 1891.

Le nombre total des navires payés s'élève à 8,139 (d'un tonnage collectif de 309,998 tonneaux), et le nombre des hommes d'équipage à 64,725.

Moyenne du nombre d'hommes par navire, 8.

Le nombre total de bateaux payés s'élève à 142,812, et celui des pêcheurs en bateaux à 82,486. Moyenne du nombre d'hommes par bateau, 2.

5. La plus haute prime payée par tête aux pêcheurs de navires a été de \$17.50 ; la plus basse, de 83 centins.

La plus haute prime payée par tête aux pêcheurs en bateaux a été de \$3 ; la plus basse, de \$2 ;

Moyenne générale payée par tête, \$4.52.

## NOUVEAUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PAIEMENT DES PRIMES DE PÊCHE.

Sentant la nécessité de prendre des mesures plus rigoureuses pour le paiement des primes de pêche, la gouverne des pêcheurs qui réclament ces primes, celle des officiers qui sont chargés de recevoir ces réclamations, et la distribution des deniers, Son Excellence le gouverneur général en conseil a, le 20 août 1892, approuvé les règlements suivants qui, après publication dans la *Gazette du Canada* du 3 septembre, ont été distribués parmi les pêcheurs :—

## HÔTEL DU GOUVERNEMENT à OTTAWA,

SAMEDI, le 20e jour d'août 1892.

*Présent :*

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il plaît à Son Excellence, en vertu des dispositions de "l'Acte des primes de pêche de 1891," 54-55 Victoria, chapitre 42, et par et de l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner que les règlements suivants concernant le paiement des primes de pêche, soient approuvés:—

RÈGLEMENTS concernant le paiement des primes de pêche, tel que pourvu par la section 6 de l'Acte des primes de pêche de 1891, 54-55 Victoria, chapitre 42.

1. Les pêcheurs qui ont été employés à faire la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les mollusques, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime, pourvu toujours que nulle prime ne sera payée à ceux qui feront la pêche dans des bateaux mesurant moins de 13 pieds de quille, et le nombre des réclamants est limité à trois (y inclus le propriétaire) pour les bateaux au-dessous de 20 pieds,

2. Aucun pêcheur ne pourra réclamer plus d'une fois par saison, soit qu'il ait pêché dans deux vaisseaux, ou dans un vaisseau et un bateau de pêche, ou dans deux bateaux.

3. Les propriétaires de vaisseaux de pas moins de 13 pieds de quille, qui ont été employés pendant au moins trois mois de pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les mollusques, le saumon ou l'alose ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime sur chacun des dits bateaux.

4. Les vaisseaux canadiens enregistrés de dix tonneaux et au-dessus (jusqu'à 80 tonneaux), employés pendant au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les mollusques, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage enregistré, dont une moitié sera payable au propriétaire ou propriétaires et l'autre moitié à l'équipage, excepté dans les cas où un ou plusieurs membres de l'équipage auraient manqué de se conformer aux règlements, auxquels cas la dite ou les dites parts ne seront pas payées.

5. Les propriétaires ou capitaines de vaisseaux qui ont l'intention de faire la pêche et réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, la dite licence sera attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

6. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation ainsi que la quantité et les espèces de poisson pris.

7. Les âges des hommes devront être donnés. Les garçons au-dessous de 14 ans ne sont pas acceptés comme réclamants.

8. Les réclamations devront être assermentées comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

9. Les réclamations doivent être inscrites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

10. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au département de la marine et des pêcheries.

11. Une réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être amendée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

12. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports faux ou frauduleux dans aucun détail, sera exclu de participation dans la prime et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

13. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et vaisseaux sera fixé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

JOHN MCGEE,  
Greffier du Conseil privé.

# Marine et Pêcheries.

## NOUVEAUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RÉCEPTION DES RÉCLAMATIONS.

Le mode qui présidait à la production des demandes de primes de pêche depuis que l'acte est en vigueur ayant donné lieu à des fraudes, il est devenu nécessaire, pour les faire cesser et pour protéger les pêcheries légitimes, d'adopter un autre moyen de recueillir les réclamations. Jusqu'ici les pêcheurs avaient l'habitude d'exécuter leurs réclamations en présence de magistrats qui les envoyaient à des officiers des pêcheries pour être transmises au ministère. Ce mode a donné naissance à de graves irrégularités dans la production de réclamations fictives, irrégularités dues en grande partie à la négligence ou indifférence des magistrats qui ont signé plusieurs de ces réclamations sans exiger des demandants les déclarations sous serment que la loi les oblige de faire à l'appui de leurs réclamations. Il a été décidé qu'à l'avenir toutes les réclamations seront recueillies par des officiers du ministère auxquels seront assignés des quartiers de pêche où leurs opérations seront bornées. Ces officiers sont tenus à visiter les localités de pêche de leur quartier pour recevoir personnellement les réclamations des pêcheurs, après qu'il aura été affiché dans chaque localité des avis publics faisant connaître aux pêcheurs le jour où l'officier ira recevoir leurs réclamations. Les officiers étant revêtus des pouvoirs de juges de paix, les réclamations devront être attestées sous serment en leur présence. Nous croyons que la convocation des pêcheurs d'une localité pour produire personnellement leurs réclamations devant ces officiers aura pour effet de prévenir toute tentative de fraude.

Sous l'ancien mode de production des réclamations, 157 officiers étaient employés à la distribution des primes. Avec le nouveau mode ce nombre a été réduit à 44, comme on le verra par la liste suivante :

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom de l'officier.	Étendue du quartier de pêche.
A. C. Bertram, inspecteur des pêcheries, Sydney-Nord.....	Le comté de Cap-Breton.
D. F. McLean, garde-pêche, Port-Hood.....	Le comté d'Inverness.
Alfred E. Lenoir, garde-pêche, Arichat.....	La partie du comté de Richmond qui s'étend à l'ouest du canal Saint-Pierre, y compris l'île Madame et autres îles.
John Murchison, garde-pêche, Grande-Rivière...	La partie du comté de Richmond qui s'étend à l'est du canal Saint-Pierre.
Duncan McDonald, garde-pêche, Baie Aspy.....	Le comté de Victoria.
R. Hockin, inspecteur des pêcheries, Pictou.....	Les comtés de Pictou et d'Antigonish, ainsi que la côte septentrionale du comté de Colchester.
William Cameron, garde-pêche, Guysboro'.....	Le comté de Guysboro'.
George Rowlings, garde-pêche, havre de Musquodoboit.....	La côte d'Halifax-Est, s'étendant de Dartmouth à la ligne du comté de Guysboro'.
Alfred Ogden, homarderie de Bay-View, Pictou..	La côte d'Halifax-Ouest s'étendant de la ville d'Halifax à la ligne du comté de Lunenburg, y compris le bassin de Bedford.

Nom de l'officier.	Étendue du quartier de pêche.
David Evans, garde-pêche, Chester.....	La section orientale du comté de Lunenburg, depuis et y compris la Baie Mahone jusqu'à la ligne du comté d'Halifax.
Wm. M. Solomon, garde-pêche, Passage d'eau de La Have-Ouest.....	La partie de la côte du comté de Lunenburg, à l'ouest de la Baie Mahone, mais non compris cette baie, jusqu'à la ligne du comté de Queen.
J. N. Freeman, garde-pêche, Liverpool.....	Le comté de Queen.
W. J. McGill, garde-pêche, Shelburne.....	Le comté de Shelburne.
J. A. Hatfield, garde-pêche, Tusket.....	Le comté de Yarmouth.
J. R. Kinney, inspecteur des pêcheries, Yarmouth.	Les comtés de Digby, Annapolis et King.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Capit. J. H. Pratt, inspecteur des pêcheries, Saint-André.....	Le comté de Charlotte et les îles voisines.
Jos. O'Brien, garde-pêche, Carleton.....	Le comté de Saint-Jean.
W. F. Hannah, garde-pêche, Richibouctou.....	Le comté de Kent.
J. G. Williston, garde-pêche, Baie-du-Vin.....	La partie de la côte du comté de Northumberland qui s'étend de la ligne du comté de Kent à la Pointe-aux-Carr.
Lemuel Abbott, garde-pêche, Chatham.....	De la Pointe-aux-Carr sur le côté du sud de la rivière Miramichi à la Pointe-au-Chêne sur le côté nord.
Prudent Robichaux, garde-pêche, Néguaac en haut.....	De la Pointe-au-Chêne à la ligne du comté de Gloucester.
R. A. Chapman, inspecteur des pêcheries, Moncton.	Les comtés de Westmoreland et de Gloucester.
Alex. McPherson, garde-pêche, Rivière Charlo...	De Belledune à Dalhousie.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Augustine J. McInnes, garde-pêche, Georgetown.	Le comté de King et la partie du comté de Queen qui s'étend à l'est de la baie et de la rivière de Hillsborough.
A. Lord, officier des pêcheries, Charlottetown....	Le comté de Prince et la partie du comté de Queen qui s'étend à l'ouest et au nord de la rivière Hillsborough.

## QUÉBEC.

*Comté de Bonaventure.*

John Phelan, garde-pêche, Port-Daniel.....	La partie de la côte du comté de Bonaventure qui s'étend de la Pointe-Maquereau à (et y compris) Paspébiac.
J. R. Smith, garde-pêche, New-Carlisle.....	La partie de la côte du comté de Bonaventure qui s'étend de (mais non compris) Paspébiac à la Grande Cascapédia.
Peter Cyr, garde-pêche, Robitaille.....	La partie de la côte du comté de Bonaventure qui s'étend de la Grande Cascapédia à Maguasha.

# Marine et Pêcheries.

## *Comté de Gaspé.*

Nom de l'officier.	Étendue du quartier de pêche.
Henry Jones, garde-pêche, Petite Riv. West.....	La partie de la côte du comté de Gaspé qui s'étend de la Pointe-Maquereau jusqu'à et (y compris) l'angle de la Grève.
G. T. Annett, garde-pêche, Peninsula .....	La partie de la côte du comté de Gaspé depuis (mais non compris) l'angle de la Grève, jusqu'au (y compris) Cap-Rosier.
Pierre Thériault, garde-pêche, anse Griffin.....	Du (mais non compris) Cap-Rosier à la Pointe-Renommée.
Jos. Lemieux, garde-pêche, Mont-Louis.....	De la Pointe-Renommée à la ligne du township de Duchesnay.
J. I. Letourneau, garde-pêche, Sainte-Anne des Monts. ....	De la ligne du township Mont-Louis à la ligne du comté de Rimouski.
A. J. Chevrier, garde-pêche, Amherst, I.M.....	Iles Amherst et Entrée.
P. L. Joncas, officier des pêcheries, Havre aux Maisons, I.M.....	Toutes les îles de la Madeleine, excepté les îles Amherst et Entrée.

## *Comté de Rimouski.*

Johnny Joncas, garde-pêche, Matane.....	La partie de la côte du comté de Rimouski qui s'étend de la rivière Blanche à la ligne du comté de Gaspé.
---	---

## *Comté de Saguenay.*

N. A. Comeau, garde-pêche, Godbout.....	De Manicouagan à la Baie des Rochers.
T. Migneault, garde-pêche, Moisie.....	De la Baie des Rochers à la Pointe Saint-Charles.
Geo. Du Berger, garde-pêche, Mingan.....	De la Pointe Saint-Charles à (y compris) la Pointe-Esquimaux.
Geo. Gaudin, garde-pêche, Natashquan.....	De (mais non compris) la Pointe-Esquimaux à la rivière Natashquan.
G. Mathurin, garde-pêche, Kegashca.....	De la rivière Natashquan au cap Whittle.
John LeGouvié, garde-pêche, La Tabatière.....	Du cap Whittle à Chécatica.
W. H. Whitely, garde-pêche, Bonne-Espérance..	De Chécatica à Blanc-Sablon.
Wm. Wakeham, inspecteur des pêcheries, Bassin de Gaspé.....	Ile Anticosti.

Les officiers plus haut nommés furent autorisés à recevoir les réclamations dans leurs différents quartiers de pêche, et la lettre suivante leur fut adressée :—

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, OTTAWA, 17 août 1892.

MONSIEUR,—Pour mettre fin aux graves irrégularités qui ont été commises depuis quelque temps à propos des réclamations de primes de pêche, résultant en la production d'un grand nombre de demandes frauduleuses, et, en quelques cas, tout à fait fictives, nous avons adopté un mode par lequel toutes les réclamations, sauf celles ci-après mentionnées, devront être reçues personnellement par l'officier de chaque quartier de pêche.

Je dois en conséquence vous informer que, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, vous êtes autorisé à recevoir les réclamations de primes, à les certifier et à les transmettre à ce ministère; et à cet effet les instructions suivantes vous sont données pour votre gouverne:—

1. Vous trouverez décrit, dans la liste ci-jointe des officiers et quartiers, le quartier de pêche dont vous aurez charge;

2. Il sera de votre devoir de visiter chaque établissement de pêche de votre quartier pour recevoir personnellement toutes les réclamations, après que des avis publics (dont une certaine quantité vous est envoyée avec les présentes instructions) auront été affichés dans chaque localité par un employé que vous aurez chargé de ce soin, notifiant les pêcheurs que vous serez tel jour à l'endroit désigné dans l'avis pour recevoir les réclamations;

3. Comme toutes les réclamations devront être produites avant le 30 novembre de chaque année, vous devez prendre des mesures pour faire votre tournée dans un temps qui permette que toutes les réclamations soient recueillies pour cette date, n'oubliant pas l'époque où les opérations de pêche prennent fin; et, si c'est possible, dans un temps où d'autres devoirs officiels vous appellent au même endroit, afin que les dépenses soient aussi faibles que possible;

4. S'il y a des pêcheurs qui, pour raison d'absence ou toutes autres causes, se trouvent empêchés de se présenter à vous et de produire leurs demandes au temps fixé, leurs réclamations pourront être attesté devant un officier de pêche de l'endroit que vous choisirez à cette fin, et avis du nom de cet officier sera donné aux pêcheurs pour qu'ils sachent à qui ils pourront faire leurs demandes. Toutefois, toutes les réclamations de ce genre devront vous être transmises pour vérification et certificat, car il ne sera admis aucune réclamation qui n'aura pas été reçue et approuvée par l'officier autorisé;

5. Vous ferez des recherches minutieuses pour vous assurer si les réclamants ont droit à la prime, avant de certifier leurs réclamations. A ce propos, je dois dire que les rets à enclos et les nasses ne sont pas compris parmi les engins de pêche sur lesquels une prime est payée; par conséquent les pêcheurs qui se servent de ces deux engins n'ont pas droit à la prime, à moins qu'ils ne se soient autrement conformés aux règlements;

L'expression "trois mois," dans les règlements, n'implique pas trois mois consécutifs, mais que tout le temps employé à la pêche doit couvrir une période de trois mois complets. Joint à la présente lettre se trouvent les règlements concernant la production et l'admission des réclamations;

6. Dans les cas de doute au sujet de la régularité d'une réclamation, vous ferez connaître au long vos objections, afin de permettre au ministère de déterminer si de nouvelles recherches sont nécessaires ou non;

7. Chaque réclamation devra contenir les noms de tous les pêcheurs qui ont droit à la prime, appartenant au navire ou bateau pour lequel la réclamation est faite, et vous veillerez à ce que les formules soient remplies comme elles doivent l'être sous leurs différents titres;

8. Tous les réclamants devront, si possible, signer les réclamations et les attester sous serment; mais dans les cas où l'un d'eux sera absent au moment où la réclamation sera faite et qu'on ne pourra obtenir sa signature, son nom *ne devra pas* être signé par un substitut. Lorsque les réclamants ne pourront pas écrire, ils devront faire leur croix en présence d'un témoin qui devra aussi signer la réclamation à titre de témoin;

9. Aucune réclamation pour navires ne devra être certifiée ni transmise par vous, à moins qu'elle ne soit accompagnée de la licence nécessaire;



10. Lorsque des licences seront demandées, elles ne devront pas être délivrées en blanc, portant votre signature; mais elles devront contenir toutes les informations exigées par le ministère. Dans tous les cas, en remplissant une licence, le patron d'un navire devra être compté comme un membre de l'équipage, et aucune licence ne devra être changée après avoir été délivrée.

11. Vous êtes particulièrement requis de vous borner à recueillir les réclamations dans les limites de votre quartier tel que décrit sur la liste déjà mentionnée.

12. Vous êtes autorisé, en vertu de l'Acte des pêcheries, chapitre 95 des Statuts révisés du Canada, ainsi qu'en vertu du chapitre 42 de l'Acte des primes de pêche de 1891,—à exercer les pouvoirs d'un juge de paix dans les limites du quartier pour lequel vous êtes préposé officier des pêcheries; en conséquence, toutes les réclamations reçues par vous personnellement *devront être attestées sous serment* en votre présence comme étant vraies et correctes.

J'ai à vous prier de suivre strictement les présentes instructions, et d'employer tous vos efforts à prévenir la production de réclamations frauduleuses ou doubles et de bien veiller à l'observation des règlements.

Les formules et papiers nécessaires vous sont envoyés avec la présente lettre. Toutes les anciennes formules de réclamations en votre possession, ou que vous pourriez trouver dans vos tournées du quartier, devront être détruites.

Lorsque vous serez dans une localité de pêche, vous devrez vous informer de toutes matières se rattachant aux pêcheries, et communiquer au ministère les renseignements exigeant attention qui seront portés à votre connaissance.

Comme les services requis de vous en rapport avec les réclamations de primes de pêche nécessiteront un surcroît de travail de votre part, la question d'augmenter vos appointements va être soumise au gouverneur en conseil.

Vous êtes spécialement prié d'accuser réception de la présente lettre, ainsi que des papiers qui l'accompagnent, et de faire connaître en même temps toutes autres instructions dont vous pourriez avoir besoin.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

Cette mesure est hautement approuvée par les inspecteurs et officiers des pêcheries auxquels elle a été soumise pour observations et recommandations. Le ministère est d'avis qu'elle aura pour effet de réduire considérablement le nombre que les réclamations avaient atteint ces années dernières, ce qui profitera d'autant aux pêcheurs *bonâ fide* en augmentant le chiffre de leurs primes.

### IRRÉGULARITÉS DANS LES RÉCLAMATIONS DE PRIMES DE PÊCHE.

La fausseté de certaines réclamations de primes de pêche ayant été portée à la connaissance du ministère, celui-ci a jugé bon, dans le but d'y mettre fin, d'instituer des procédures criminelles contre les auteurs de ces fraudes. Ci-suit une énumération des causes :—

#### COMTÉ D'HALIFAX, N.-E.

En 1890, Thomas H. Renner, d'Halifax, demanda une prime pour la goélette *John Millar*, alléguant que ce navire avait fait la pêche pendant une période de trois mois, tandis que les dossiers établirent qu'il avait été employé à d'autres opérations et ne s'était pas conformé aux règlements. Au mois de mars 1892 action fut intentée contre Renner sur accusation de parjure, et bien qu'il parût y avoir une preuve suffisante de la fausseté du document, il ne fut pas prouvé que la déclaration avait été faite convenablement, et l'action fut déboutée.

La rumeur ayant circulé que les réclamations de W. H. Naugle, Henry Naugle, Edward Ogilvie, Wm York, George Soward et Douglas Fraser, de Eastern Passage et Cow-Bay, pour 1891, étaient fausses, des recherches furent faites, et on eut une preuve de fraude dans chaque cas. La preuve étant la plus forte dans le cas de Wm

York et George Soward. Ces deux individus furent accusés d'avoir obtenu de l'argent de primes sous de faux prétextes. Les personnes qui avaient préalablement dit qu'elles pourraient prouver que les réclamations étaient frauduleuses déclarèrent sous serment, à l'enquête préliminaire, qu'elles ne connaissaient rien de l'affaire, et les prisonniers furent remis en liberté.

COMTÉ DE RICHMOND, N.-E.

Dans le cours de l'année 1891, Daniel J. Kavanagh, de Grande-Digue, a fait la pêche sur un bateau appartenant à Philip Gruchy, de d'Escousse. Kavanagh présenta une réclamation dans laquelle il alléguait qu'il était propriétaire d'un bateau et avait pêché en compagnie de Alex. McLean, qui n'a eu aucun rapport avec lui pendant la même campagne. Le ministère de la justice est saisi de cette affaire et va prendre des procédures criminelles contre D. J. Kavanagh.

COMTÉ DE VICTORIA, N.-E.

Un examen spécial ayant été fait des réclamations venues de ce comté pour l'année 1891, plusieurs demandes illégales furent découvertes. Dans le seul quartier d'Iona, ou Grand-Norrows, 45 réclamations ont été présentées aux noms de personnes qui n'existaient pas. Il fut constaté que M. A. J. McDonald, R. A. McNeil et John P. McNeil, de Grand-Narrows, étaient responsables de la production de ces réclamations, et que chacun d'eux avait reçu et employé les chèques émis en paiement des réclamations présentées par lui. La preuve impliquant ces individus était si forte et, dans l'opinion du ministère de la justice, suffisante pour justifier des procédures criminelles, des dénonciations furent portées contre M. A. J. McDonald et R. A. McNeil les accusant d'avoir obtenu de l'argent de primes sous de faux prétextes. Sur la première accusation McDonald fut traduit devant le magistrat stipendaire de Baddeck, en vertu de l'Acte concernant les procès sommaires; mais la preuve étant faible l'accusé fut acquitté. Sur la seconde accusation, McDonald fut envoyé en prison pour être mis en jugement devant la cour suprême; mais lorsque la cause fut soumise au grand jury celui-ci n'y trouva pas matière à procès.

La première accusation portée contre R. A. McNeill fut aussi déboutée, le tribunal étant d'opinion que la preuve faite à l'enquête était insuffisante pour mettre l'accusé en jugement.

Plainte fut également portée contre John P. McNeill, l'accusant, comme les précédents, de faux prétextes. Cette cause, de même que la seconde accusation contre R. A. McNeil, est pendante.

Il paraît que les accusés ont avoué à l'inspecteur des pêcheries, A. C. Bertram qui a fait des investigations au sujet de ces irrégularités, qu'ils étaient responsables des fraudes, et que ces aveux ont été faits en présence d'un témoin. Cependant, ce témoin, qui est un ami des accusés, a contredit *in toto* les déclarations au sujet des aveux.

COMTÉ DE KENT, N.-B.

En 1891, certains chèques furent remis à Alex. Maillet, de Sainte-Anne, sur des ordres qu'ils disait lui avoir été donnés par des réclamants qui lui avaient vendu leurs primes de 1890. Il fut constaté par la suite que les ordres étaient des faux, et que les personnes par lesquelles on prétendait qu'ils avaient été donnés n'avaient pas présenté de réclamations de prime. Il paraît que les réclamations, dont l'une était au nom de réclamants fictifs, avaient été produites par le juge de paix Sylvain Babin, de Sainte-Anne, et que les ordres présentés par Maillet avaient été contrefaits par Babin afin de lui permettre d'obtenir les chèques.

## Marine et Pêcheries.

Des procédures criminelles furent instituées contre Babin et Maillet, et cinq mises en accusation furent prononcées contre le premier et quatre contre le second. Lorsque ces mises en accusation furent soumises au grand jury à l'audience de la cour de comté de Kent, en juillet 1892, il y trouva matière à procès. Babin avait été admis à caution peu de temps avant l'ouverture de la cour, et lorsque la cause fut appelée, il ne comparut pas. Sa caution fut forfaite, et un mandat d'arrêt fut décerné contre lui.

Lorsque la cause de Maillet fut appelée, un ajournement fut accordé jusqu'au prochain terme de la cour, et le prisonnier fut admis à caution.

### COMTÉ DE GLOUCESTER, N.-B.

En 1891, près de 500 réclamations de primes furent produites de la paroisse de Beresford. On soupçonnait de graves irrégularités, et des investigations révélèrent le fait qu'elles existaient sur une grande échelle. L'inspecteur des pêcheries, R. A. Chapman, de Moncton, fut nommé commissaire avec mission de s'enquérir de ces causes sous serment. Il fut établi que bien que quelques-uns des réclamants eussent fait la pêche pendant le temps voulu, aucune des réclamations n'était valide, quelques-unes avaient été faites au nom de personnes qui n'avaient pas pêché, d'autres par des personnes qui n'avaient pêché que pendant quelques jours seulement, ainsi que pour des personnes qui n'ont pas été dans le quartier pendant la campagne de pêche. Il fut également constaté que presque tous les jeunes garçons de la paroisse, depuis le berceau, étaient représentés comme étant de hardis pêcheurs.

Les magistrats devant qui les réclamations furent exécutées paraissent être, dans une grande mesure responsables de ces fraudes, car ils ont signé les demandes les sachant fausses, et à très peu d'exceptions près, ils n'ont pas exigé de déclarations.

L'officier des pêcheries, Fred. Comeau, de Petit-Rocher, connaissait aussi les irrégularités, ce qui ne l'a pas empêché de signer les réclamations comme étant correctes. Il espérait obtenir la plus grande partie des chèques en paiement de comptes de magasin; mais les fraudes furent heureusement découvertes avant la distribution des chèques.

Cet officier fut destitué, et les papiers furent transmis au ministère de la justice, qui va instituer des procédures criminelles contre les individus impliqués dans ces fraudes.

Le même état de chose existait dans les quartiers de Shippegan, où les officiers de pêcheries John Delagarde et Alex. Boyd étaient impliqués, avec certains magistrats et marchands. Ces officiers furent aussi destitués, et des procédures criminelles vont être prises contre tous ceux qui ont participé à ces fraudes.

### COMTÉ DE PRINCE, I. P.-E.

Hugh J. Larkin et le juge de paix J. H. Gaudet, de Pignish, paraissent avoir conspiré pour frauder la couronne dans l'exécution de fausses réclamations, en 1890. Certains documents furent préparés par Hugh J. Larkin, qui y mit les signatures des réclamants, dont quelques-uns n'avaient pas droit à des primes, et J. H. Gaudet les signa, prétendant avoir pris les déclarations.

Des procédures criminelles contre ces deux personnes sont aussi pendantes.

### SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES.

Ce service a été fait sans accident et d'une satisfaction très satisfaisante.

La flotte se composait des navires à vapeur *La Canadienne*, *Stanley*, *Constance* et *Curlew*, de la goélette fédérale *Vigilant* et de la goélette affrétée *Kingfisher*. Au

commencement de l'année, le steamer affrété *St-Nicholas* fut aussi employé. Ce navire fut remis à ses propriétaires immédiatement avant l'armement du *Curlew*.

Cette flotte était sous le commandement du lieutenant A. R. Gordon, M.R., qui envoya ses instructions d'Ottawa, lesquelles furent portées dans le golfe par le commandant Wakeham, à bord de l'*Acadia*. On trouvera à l'annexe n° 3 du présent rapport les détails des opérations de la campagne.

Les frais du service ont été, pour l'exercice 1891-92, de \$93,397.40.

Dans le cours de la saison, deux nouveaux croiseurs à vapeur, le *Constance* et le *Curlew*, ont été terminés et mis en armement. Ils sortent des usines de Polson, Owen-Sound, Ontario.

A la suite d'arrangements pris avec le ministère des douanes, le *Constance* a fait le service douanier dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Le même ministère s'est chargé des frais de construction et de service du navire.

Mis en armement le *Curlew* s'est rendu à la station de la baie de Fundy, où il fera le service que faisaient naguère les affrétés *Dream* et *St. Nicholas*.

Le 1er novembre le steamer *Bayfield*, qui avait été affecté au service des études hydrographiques, fut mis à celui des pêcheries sur la baie Georgienne et le lac Huron, où il a eu pour mission de veiller à la stricte observance de la période de clôture établie en faveur du poisson blanc et de la truite saumonée.

Dans le but de protéger davantage ces eaux, un troisième croiseur, de la même classe que le *Constance* et le *Curlew*, a été construit par la même compagnie, et nous comptons qu'il sera prêt pour le printemps prochain.

Les navires suivants ont été saisis au cours de la campagne:—La goélette des Etats-Unis *Hattie Maude*, de Portland, Maine, fut saisie par le capitaine Pratt, du *Curlew*, pour avoir embarqué des hommes destinés à faire un voyage de pêche dans un port canadien, sans s'être préalablement munie d'un permis. Elle fut remise en liberté en soldant les frais, car il a été prouvé qu'elle avait changé de mains. Ses propriétaires actuels ignoraient qu'elle était en contravention lorsqu'ils en ont fait l'acquisition.

L'*Acadia*, capitaine O. G. V. Spain, a saisi les goélettes *Willie* et *Marie Rose*, qui avaient à leur bord une quantité considérable d'articles de contrebande venant de Saint-Pierre-Miquelon.

Le capitaine May, du *Constance*, a pareillement saisi dans le fleuve Saint-Laurent une goélette, nom inconnu, avec un plein chargement de spiritueux de contrebande, venant de Saint-Pierre, ainsi qu'un certain nombre de petits yachts et bateaux pris en flagrant délit de transport de spiritueux sur les bords du fleuve.

Comme on le verra par le relevé suivant, les navires des Etats-Unis ont profité, en plus grand nombre qu'en 1891, du mode des licences qui leur permettent d'acheter boîte, glace et provisions, d'engager des hommes et de transborder des chargements:—

Année.	Nombre de navires.	Tonnage.	Droits payés.
1891.....	98	7,399	\$11,098.50
1892.....	108	8,940	13,410.00

La liste complète des navires qui ont pris des licences se trouve à l'annexe n° 3 du présent rapport.

# Marine et Pêcheries.

## SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Le compte rendu de ce service, qui est devenu une nécessité pour la population des pêcheurs, est donné au long avec le rapport général concernant le service des pêcheries. Les renseignements venant de la côte septentrionale du golfe offrent un intérêt particulier aux grandes maisons qui font affaires dans ces parages, et ceux que fournit le bulletin quotidien sont plus utilisés par les patrons des navires de pêche, plus spécialement des navires à la recherche de boitte.

On trouvera à l'annexe n° 4 un rapport complet des opérations de la dernière campagne.

## LOIS DE PÊCHE DU CANADA.

TABLEAU des saisons réservées en vigueur le 31 décembre 1891.

Espèces de poissons.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba et les territoires du N.-Ouest.	Colombie-Britannique.
Saumon (pêche au rets) . . . . .		1er août au 1er mai.	15 août au 1er mai.	15 août au 1er mars.			
Saumon (pêche à la ligne) . . . . .		15 août au 1er fév.	15 août au 1er fév.	15 août au 1er fév.			
Truite mouchetée ( <i>Salvelinus Fontinalis</i> ) . . . . .	15 sept. au 1er mai.	1er oct. au 30 avril.	1er oct. au 1er avril.	15 sept. au 31 mars.	1er oct. au 1er déc.	15 sept. au 1er mai.	15 oct. au 15 mars.
Truite saumonée. . . . .	1er nov. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.		15 oct. au 15 mars.
Grosse truite grise, lançon, touladi et saumon de lac.		15 oct. au 1er déc.	1er oct. au 1er avril.	15 sept. au 1er mai.			15 oct. au 15 mars.
Ouananiche . . . . .		15 sept. au 1er déc.					
Doré . . . . .	15 avril au 15 mai.	15 avril au 15 mai.				15 avril au 15 mai.	
Achigan et maskinongé . . . . .	15 avril au 15 juin.	15 avril au 1er juill.					
Bar . . . . .			1er mars au 1er oct.	1er mars au 1er oct.			
Poisson blanc . . . . .	1er nov. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	5 oct. au 15 déc.	
Eperlan . . . . .		1er avril au 1er juillet.	1er avril au 1er juillet.	1er avril au 1er juillet.	1er avril au 1er juillet.		
Homard . . . . .		15 juill. au 31 déc.	1er juillet au 31 déc.	1er juillet au 31 déc.	15 juill. au 31 déc.		
Esturgeon . . . . .		15 mai au 15 juillet.	15 mai au 13 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.
Huitres* . . . . .		1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.		

\* La pêche des huitres à travers la glace est défendue.

### RÉSUMÉ DES LOIS DE PÊCHE.

La pêche au rets d'aucune sorte dans les eaux publiques est défendue, sauf en vertu d'un bail ou d'un permis.

La dimension des rets est réglée de façon à empêcher la pêche des jeunes poissons. On ne peut tendre de rets ni employer de seines de façon à barrer le chenal ou les baies.

Un temps réservé général de semaine est prescrit à part les périodes de clôture spéciales.

L'emploi d'explosifs ou de substances délétères pour prendre ou tuer le poisson est illégal.

L'emploi d'armes à feu pour tuer le poisson est défendu.

Les barrages de moulins doivent être pourvus de passes migratoires approuvées, et le département en fournira les modèles ou dessins à demande.

Aux dispositions qui précèdent ainsi qu'aux périodes de clôture on ajoute dans des cas spéciaux, en vertu de l'Acte des pêcheries, une prohibition totale de pêcher pendant des périodes déterminées.

## RÈGLEMENTS DE PÊCHE.

## MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les règlements de pêche établis le 4 janvier 1892 pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont été publiés au complet dans le rapport de l'année dernière (page lvii).<sup>\*</sup> Avec quelques modifications suggérées par les besoins de certaines localités et que le ministère a pu faire sans se départir des principes posés, ces règlements ont été généralement bien acceptés par les populations, malgré la diversité des intérêts, domestiques et commerciaux, en jeu. Tout en ayant pour but principal la protection et le maintien de la richesse piscicole dans les grandes eaux du Nord-Ouest, ils ne froissent pas trop les intérêts des pêcheurs-marchands, des colons et des sauvages.

Les compagnies de pêche et les commerçants de poisson sont restreints à certaines limites pour la pêche dont le produit est destiné au commerce, de façon à ne pas empiéter sur les sections plus particulièrement réservées à l'usage des colons et des sauvages. D'un autre côté les colons ont défense de tuer du poisson dans les eaux réservées aux sauvages, et ces derniers, lorsqu'ils pêchent pour leur usage propre et non pour la vente et le troc, reçoivent des privilèges spéciaux comme celui par exemple de pêcher pendant la période de clôture, tandis que tous les autres ont défense de pêcher dans les eaux que le ministre de la marine et des pêcheries peut juger bon de réserver à l'usage exclusif des sauvages. Que le ministère ait eu quelque misère à faire comprendre aux sauvages du Nord-Ouest la nécessité de se conformer strictement à ces règlements, il ne faut pas s'en étonner en songeant qu'ils ont appris à regarder le poisson comme leur propriété et qu'ils considèrent comme une atteinte portée à leurs droits les restrictions que l'on veut mettre à leur pêche. Toutefois, on espère que, à mesure qu'ils deviendront plus civilisés, les sauvages reconnaîtront la sagesse de ces restrictions et écouteront les conseils de leurs agents, dont plusieurs sont revêtus des pouvoirs de gardes-pêche, ce qui leur permet d'aider, dans toute la mesure de leur possible, à protéger le poisson qui devra être, d'ici à plusieurs années, la principale source d'alimentation des sauvages.

Sur une aussi vaste étendue de territoire il serait impossible de faire observer les règlements de pêche sans une énorme dépense d'argent occasionnée par l'emploi d'un nombreux personnel de fonctionnaires. Cependant, le ministère des pêcheries, avec la permission du ministre de l'intérieur, met à profit les services des agents des terres de la couronne, des agents des sauvages, des membres de la police à cheval, etc., et il les a constitués officiers des pêcheries, sans solde, pour aider à l'exécution des lois de pêche dans leurs arrondissements.

Sur les représentations du ministère de l'administration des sauvages, et sur le rapport favorable de l'inspecteur des pêcheries du Manitoba, permission spéciale a été donnée de pêcher le poisson commun pendant la période de clôture de l'automne. Ceci ne change en aucune manière la décision qui a été rendue de restreindre la pêche aux rets à enclos dans les endroits où on ne trouve pas de poisson blanc pendant la fraie, car les instructions prescrivent que celui qui demande un permis doit décrire la localité où il veut pêcher, et les officiers se trouvent ainsi en mesure de juger si la demande remplit les conditions requises.

## ONTARIO.

Les modifications qu'il était question d'apporter aux règlements de pêche pour Ontario ont été suspendues en attendant les résultats d'investigations que fait une commission spéciale chargée d'étudier les périodes de la fraie des principales espèces

de poissons dans cette province, la dimension des mailles des rets qui doivent servir. les différents modes de pêche, et les restrictions qu'il pourrait être à propos d'établir au sujet de la pêche avec rets à enclos, rets à mailler et verveux.

La truite saumonée et le poisson blanc sont les principaux des grands lacs; leur valeur collective forme plus de la moitié du rendement total des pêcheries de la province d'Ontario, ils ont des habitudes similaires et fréquentent généralement les mêmes eaux. Pendant plusieurs années les périodes de clôture ont été les mêmes, car il était à peu près impossible de ne pas capturer l'un de ces poissons lorsque l'on pêchait pour l'autre. Depuis 1885 la période de clôture pour la truite saumonée et le poisson blanc a été fixée de façon à comprendre tout le mois de novembre. Afin de protéger davantage ces poissons, et suivant les recommandations du directeur de la pisciculture, qui était d'avis qu'une saison close commençant plus tard que le 15 octobre ne convenait pas tout le temps de la fraie, on fixa, par ordonnance du conseil rendue le 29 septembre 1891, cette saison entre le 15 octobre et le 30 novembre—ce qui donne 45 jours de clôture, au lieu de 30 comme autrefois.

Le hareng d'eau douce et le cisco faisant également partie de la famille des salmonides qui frayent en automne, furent compris dans la même période de clôture. C'était la première fois qu'on leur donnait une saison close.

Nous avons reçu nombre de pétitions et de représentations à l'encontre de ces changements. Les pétitionnaires alléguaient que la différence de température de l'eau influence plus ou moins l'époque de la fraie dans diverses localités; mais la principale cause de récrimination était que les pêcheurs perdraient quinze jours dans un temps où la pêche est la plus fructueuse et le poisson en bonne condition pour l'alimentation.

Si les investigations de la commission qui étudie en ce moment la question établissant que le poisson blanc et la truite saumonée du lac Supérieur, du lac Huron et de la baie Georgienne frayent quinze jours plus tard que leurs congénères des lacs Erié et Ontario, il est possible que nous choisissons des dates appropriées à ces différentes eaux.

La commission va s'occuper aussi de matières se rattachant aux époques de la fraie d'autres poissons, tels que l'esturgeon, l'achigan, le maskinongé et la truite mouchetée.

Un arrêté du conseil portant la date du 5 mai 1892 fixe la saison réservée à l'esturgeon entre le 15 mai et le 15 juillet; mais comme il paraissait exister parmi les pêcheurs une grande diversité d'opinion quant au temps réel de la fraie chez ce poisson, le règlement fut suspendu.

Quelques-uns ont aussi prétendu que la saison réservée à l'achigan (du 15 avril au 15 juin) ne couvre pas l'époque réelle de sa fraie dans certaines parties de l'Ontario, et que le plus grand nombre ne commence pas à frayer avant la mi-juin. Comme la femelle, on le sait, protège ses œufs pendant la couvée et surveille le fretin jusqu'à ce qu'il puisse prendre soin de lui-même, on prétend que la période de clôture devrait s'étendre jusqu'au 15 juillet. De plus, on a soutenu que pendant la première partie de la présente saison réservée l'achigan est en excellente condition pour servir à l'alimentation, et qu'il n'existe pas de raison pour empêcher de le capturer jusqu'au 25 mai sans faire de tort à la pêche.

Pour ce qui est de la saison réservée à la truite mouchetée et qui est présente-ment comprise entre le 15 septembre et le 1er mai, il existe aussi une grande diversité d'opinion parmi les sportmen. De plus, il y a bon nombre de personnes qui se

livrent à la reproduction artificielle et à l'élevage de la truite pour fins commerciales, et ces personnes prétendent que comme la truite est en première condition au printemps, alors qu'elle obtient les prix les plus rémunérateurs sur les marchés des États-Unis, elles ne devraient pas être empêchées de vendre leur denrée à l'époque où elles peuvent le faire avec le plus d'avantage. C'est pourquoi une ordonnance du conseil fut rendue le 20 février 1892, à l'effet de rescinder l'ancien règlement et de fixer la saison réservée à la truite mouchetée entre le 15 septembre et le 31 mars. La question n'est pas finalement décidée, mais elle reste en suspens en attendant le résultat des investigations de la commission.

#### TRUITE MOUCHETÉE DANS LES PROVINCES DE QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Un arrêté en date du 26 mars 1892 fixe la période de clôture, pour ce poisson, entre le 1er octobre et le 30 avril, ces deux jours compris. Auparavant elle s'étendait du 1er octobre au 31 décembre, mais le grand massacre que faisait la pêche d'hiver a nécessité ce changement, qui a le double avantage de donner une plus grande protection au poisson après que la fraie est passée, alors qu'il est en triste état, et de rendre la loi à peu près uniforme dans toutes les provinces du Canada.

Dans le Nouveau-Brunswick la saison réservée à la truite mouchetée a été fixée, par arrêté du conseil du 16 juin 1892, entre le 15 septembre et 1er avril.

Un arrêté du conseil portant la même date (16 juin 1892) interdit la pêche de la truite mouchetée (*salvelinus fontinalis*) à travers la glace.

#### ACHIGAN ET MASKINONGÉ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Un arrêté du conseil du 26 mars 1892 a changé la saison réservée à ces deux poissons dans la province de Québec. La période de clôture s'étend maintenant du 25 mai au 1er juillet, ces deux jours compris. Auparavant elle allait du 15 avril au 15 juin. Le changement a été nécessité par le fait que l'achigan fraie plus tard que le doré.

#### PÊCHE DE L'ANGUILLE, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

On se plaignait, dans l'Île du Prince-Édouard, que, sous le prétexte de faire la pêche de l'anguille au dard, des maraudeurs se faisaient une habitude de tuer saumon et truite. En conséquence, le règlement suivant a été promulgué par arrêté du conseil le 9 mai 1892 :—

“ Personne ne pêchera l'anguille au flambeau, en bateaux, dans les eaux de la province de l'Île du Prince-Édouard fréquentées par le saumon et la truite, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.”

#### NASSES DANS LE PORT DE SAINT-JEAN.

##### *Sortie à poisson.*

Le 6 juin 1892, le règlement suivant fut promulgué par arrêté du conseil :—

“ Chaque nasse employée à des fins de pêche dans les limites du port de Saint-Jean Nouveau-Brunswick, devra être munie d'une *sortie* d'un modèle qui sera approuvé par le ministre de la marine et des pêcheries.”

Cette mesure a pour objet de donner une nouvelle protection au poisson jeune et précoce qui, lorsque la marée se retire, pourra ainsi s'échapper, au lieu d'être détruit et gaspillé comme cela arrivait souvent dans les nasses complètement fermées.



# Marine et Pêcheries.

## RETS À MAQUEREAU.

On nous a représenté qu'un tort énorme était fait aux pêcheries maritimes par les rets à maquereau qui étaient laissés dans l'eau pendant la journée, et qu'il serait possible d'obtenir de bons résultats si ces rets étaient levés entre 9 a. m. et 5 p. m. En conséquence le règlement suivant a été promulgué le 21 mars 1892 :—

“ 1. Nuls rets à maquereau, hareng ou gasparot, ou rets employés à la capture du maquereau, hareng ou gasparot ne seront tendus ou laissés tendus à la surface ou dans les douze pieds de la surface de l'eau entre 9 heures a. m. et 5 p. m., depuis le 1er juin jusqu'au 31 août inclusivement, chaque année, et tous rets trouvés dans l'eau durant les heures ci-dessus mentionnées, alors que les conditions de la température sont telles que ces rets peuvent être relevés, seront confisqués au profit de Sa Majesté, et le propriétaire ou celui qui les emploie sera passible de toutes autres peines que la loi décrète.

“ 2. Nulle flotte de rets à mailler d'une plus grande longueur que 60 brasses ne sera établie dans un même ancrage entre le 1er juin et le 31 août, ces deux jours inclusivement, sous peine des amendes prescrites par la loi.”

En ce qui concerne l'opération de ce règlement, nous n'avons pu obtenir jusqu'ici que le rapport du commandant Wakeham, qui dit :

“ Dans le haut du golfe le règlement a été bien observé, et partout où des rets furent trouvés tendus en contravention de la loi, ils ont été confisqués. Ce règlement est approuvé par la plupart des pêcheurs. Sur la côte de l'Atlantique, au sud d'Halifax, on avait pour habitude, dans ces dernières années, de laisser les rets à maquereau dans l'eau pendant le jour ; la plus grande partie des pêcheurs employaient plus de rets qu'ils n'en pouvaient manier deux fois par jour. Ici, le règlement n'a pas été bien observé, et pour le faire respecter il sera nécessaire d'envoyer un croiseur dans la baie Sainte-Marguerite au début de la campagne. Le règlement est onéreux pour les pêcheurs qui se servent du rets à mailler, mais juste pour ceux qui emploient la ligne et les rets à enclos, et avant longtemps il sera généralement accepté même par ceux qui le combattent aujourd'hui.”

### AMENDES.

Sous l'empire des dispositions de l'Acte des pêcheries, chap. 95, Statuts révisés du Canada, les officiers de pêche étaient exclus de la participation aux amendes imposées à leur instance. Pour remédier à cette injustice, le paragraphe 4 de l'article 18 de cet acte fut abrogé et remplacé par le suivant :

“ 4. La moitié de l'amende perçue en vertu du présent acte appartiendra à Sa Majesté, et l'autre moitié sera remise au poursuivant, avec les frais taxés en sa faveur à ce sujet.”

La liste suivante des officiers de pêche qui ont déjà participé à une moitié des amendes imposées à leur instance démontre que cette modification apportée à la loi est fort appréciée et qu'elle a contribué à les rendre plus zélés dans l'exécution de leurs fonctions et la découverte des illégalités :—

Ontario—Samuel Boddy.....	\$ 6 50
“ Jos. Boismier.....	9 50
“ E. Deacon.....	6 00
“ D. W. Edgar.....	2 00
“ Wm. Hicks.....	2 00
“ Fred. Kerr.....	5 00
“ Timothy McQueen.....	5 00
Québec—Jos. Charbonneau.....	50 00
“ J. Joncas.....	20 00
“ J. Phelan.....	2 50
Nouvelle-Ecosse—Wm. Burke.....	8 00
“ D. Cameron.....	6 50

Nouvelle-Ecosse—Thomas Day.....	\$42 50
“ David Evans.....	15 00
“ J. Fitzgerald.....	10 00
“ R. Gaston.....	15 00
“ J. A. Hatfield.....	17 50
“ W. J. McGill.....	10 00
“ D. J. McLean.....	8 00
“ A. McQuarrie.....	10 00
“ J. D. McQueen.....	5 00
“ Wm. Murphy.....	40 00
“ Geo. Rowlings.....	5 00
Nouveau-Brunswick—Jos. O'Brien.....	20 00
Colombie-Britannique—Thos. McNeish.....	32 50

### LA PÊCHE DU BAR SUR LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

La pêche du bar qui était, il y a quelques années, une des principales productions de la rivière Saint-Jean, N.-B., offre des symptômes irrécusables de décroissance. Dans la baie de Belle-Ile, comté de King, où elle était naguère encore extrêmement fructueuse, elle a rapidement périclité et fini, l'année dernière, par manquer totalement. Il y a cinq ans son rendement se chiffrait par 116,000 lbs de bar, et en 1891 il est tombé à 15,000 lbs. En présence de cette décroissance alarmante qui ne pouvait aboutir qu'à l'extinction absolue d'une industrie naguère très importante, nous avons cru devoir prendre des mesures rigoureuses pour la sauver, si possible.

Après avoir bien étudié la situation et pris l'avis de personnes compétentes, nous avons fait rendre une ordonnance du conseil prohibant la pêche du bar, de quelque manière que ce soit, pendant une période de trois ans à partir du 1er mai 1892, dans les eaux de la rivière Saint-Jean et celles de ses tributaires qui traversent les comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury et York.

### LA PÊCHE DU BAR SUR LA RIVIÈRE MIRAMICHI.

En 1889, comme cette industrie jusque-là très rémunérative était sur la voie d'un déclin rapide, la pêche du bar fut également prohibée sur la rivière Miramichi et ses tributaires, ainsi que sur la baie Miramichi et les cours d'eau qui s'y déchargent.

La capture du bar dans le comté de Northumberland pendant les six années antérieures à la prohibition est représentée par les chiffres suivants, qui au besoin peuvent se passer de commentaires :—

	Lbs.
1883 .....	170,667
1884 .....	149,000
1885 .....	130,700
1886 .....	78,390
1887 .....	41,621
1888 .....	23,077

Cette statistique, qui établissait un état de choses déplorable dans le court espace de six ans, justifiait pleinement les mesures rigoureuses que nous avons prises. La prohibition doit finir le 1er décembre 1892; mais comme ses résultats efficaces ne font que commencer à se faire sentir, nous avons cru bon de la prolonger pendant trois ans encore. Nous avons tout lieu d'espérer qu'elle mettra fin à la condition alarmante des dernières années et donnera le temps à cette importante industrie de produire le même rendement qu'autrefois.

## LA PÊCHE DE L'ESTURGEON.

L'histoire de la pêche de l'esturgeon sur la rivière Saint-Jean, N.-B., peut se résumer en quelques mots. Comme celle du bar, elle a été de courte durée. Aussitôt qu'elle fut devenue une industrie payante, des spéculateurs imprévoyant s'y lancèrent sans plus s'occuper de la protection qui la couvrait, et les restrictions auxquelles elle fut soumise dès 1881 furent impuissantes à arrêter le mal.

En 1881 une période de clôture fut établie qui prohibait la capture de l'esturgeon entre le 31 août et le 1er mai. La dimension des mailles des rets fut fixée à 13 pouces, et un honoraire de permis de \$5 fut imposé; en 1882 cet honoraire fut porté à \$15. Ces mesures n'eurent pas l'effet désiré, car l'industrie paraissait avoir passé entre les mains de quelques étrangers qui fournissaient les engins à nos pêcheurs. On leva sans doute avec intérêt la courte description suivante du mode employé pour capturer et préparer l'esturgeon.

Les bateaux sont de grandes embarcations à fond plat, grossièrement construites avec de minces madriers, mais parfaitement adaptées au genre d'expéditions auquel on les destine. Les rets sont faits avec une forte corde de coton, ont des mailles de 12½ pouces, de 40 à 60 verges de long et de 15 à 20 pieds de profondeur. Chaque rets est traîné à la dérive par un bateau et deux hommes. La pêche se fait pendant la nuit. De cinq à huit esturgeons constituent la capture moyenne par bateau, mais dans les commencements chaque bateau en capturait jusqu'à vingt en une nuit. Le matin, le poisson est porté à une plate-forme flottante fixée au rivage. La tête et la queue en sont coupées, les entrailles et la peau enlevées, l'épine dorsale est coupée, et les deux côtés du poisson sont paqués avec de la glace dans de grandes boîtes et exportés à New-York, où la chair est fumée par de petits marchands pour la consommation immédiate. Toutes les parties de l'esturgeon, manipulées par ces étrangers, sont mises à profit. Les œufs, qui sont en quantité étonnante, ressemblent beaucoup en grosseur et en couleur à de la graine de navet; ils sont couverts en caviar qui est si hautement prisé par les gourmets européens. Les noues, qui sont très grosses, sont séchées avec soin pour l'exportation et servent à la fabrication de la gélatine et des plus fines qualités de colle forte. La tête, la queue, la peau, les entrailles et l'épine dorsale sont séchées au-dessus d'un feu lent et rendent une quantité considérable d'huile excellente qui est fort recherchée par les apprêteurs de cuir. Les déchets, après que l'huile en a été extraite, constituent un bon engrais dont se servent les cultivateurs des environs de la pêcherie. Ainsi, chaque partie d'un poisson auquel nos gens n'avaient attaché jusque-là aucune valeur a pu être mise à profit et devenir une source d'emploi rémunérateur pour les pêcheurs, tant qu'elle a duré.

En 1880, la capture de l'esturgeon atteignit 602,500 lbs; en 1881 elle tomba à 453,450 lbs, en 1882 à 284,350 lbs, en 1883 à 125,280 lbs, en 1884 à 42,450 lbs, en 1885 à 26,240 lbs, et en 1886 à 16,264 lbs,—c'est-à-dire une diminution de 97 pour 100 en sept ans.

La pêcherie marchait donc à un épuisement complet lorsque, en 1886, l'inspecteur recommanda que la pêche fût totalement prohibée pendant au moins cinq ans. Cette recommandation fut mise à effet, et pas un permis n'a été donné depuis. Ce printemps plusieurs pêcheurs nous ont demandé l'autorisation de recommencer la pêche avec des rets, alléguant qu'il y avait des signes d'amélioration. Si nous jugeons à propos de rouvrir la pêche de l'esturgeon en 1893, il faudra auparavant établir des mesures sévères pour en gouverner les opérations.

## LA PÊCHE DE LA MORUE.

La morue, qui est notre poisson commercial le plus important, constitue à peu près un cinquième de la valeur totale des pêches canadiennes. La saison de pêche de la morue dure généralement depuis le 1er juin jusqu'à la fin de novembre, et plus tard lorsque la mer n'est pas trop impétueuse. Près du rivage la pêche se fait en bateau au commencement et à la fin de la saison, lorsque l'eau est froide. La pêche sur les bancs est faite par des goélettes spécialement équipées à cette fin.

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour nous permettre de fournir des données exactes, nous craignons que la clôture de la présente campagne ne soit pas aussi profitable que l'ouverture nous l'avait fait espérer. On dit aussi que la cote des marchés étrangers a subi une baisse. Les raisons de cet état de choses, s'il en existe, seront sans aucun doute expliquées plus tard dans les rapports des officiers de pêcheries.

Le relevé suivant du rendement et de la valeur de la morue pendant les vingt dernières années expose la situation de cette grande industrie au Canada.

Années.	Qtx.	Valeur.
1891.....	849,838	\$3,827,708
1890.....	837,734	3,433,580
1889.....	904,560	3,613,240
1888.....	1,050,847	4,203,388
1887.....	1,078,355	4,315,570
1886.....	1,081,416	4,553,079
1885.....	1,077,393	4,537,727
1884.....	1,022,389	4,303,074
1883.....	1,075,121	4,507,938
1882.....	903,030	3,779,461
1881.....	1,075,582	4,468,691
1880.....	1,092,514	4,534,262
1879.....	1,067,484	4,430,301
1878.....	902,496	4,051,922
1877.....	815,068	3,661,694
1876.....	830,860	4,133,845
1875.....	748,788	3,237,042
1874.....	797,890	3,502,227
1873.....	880,842	3,763,657
1872.....	824,438	3,490,327

Il est digne d'observation que la capture de l'année dernière n'excède que légèrement celle d'il y a vingt ans. Le rendement total, qui varie de huit cent mille à un million de quintaux, fait voir que les fluctuations, pendant cette période, ne sont pas très marquées: on les attribue plus au mauvais temps qu'à toute autre cause; de fait nous entendons rarement, si jamais, les intéressés se plaindre de la rareté de la morue ou de l'épuisement de la pêcherie. Pendant que d'une année à l'autre on nous signale des fluctuations dans le rendement de diverses autres espèces de poissons et que l'on nous demande une protection remédiate, c'est un fait à noter que la morue fournit un rapport vraisemblablement inépuisable. Avec les facilités que nous avons maintenant pour conserver de grandes quantités de boîtes gelées, avec les engins de pêche améliorés qui existent et les innovations apportées à la préparation de la morue séchée, sans os ou comprimée à la vapeur, cette importante denrée alimentaire ne doit pas rétrograder. Au contraire, avec les efforts qui sont faits pour fournir un article supérieur, non seulement sa demande sur les marchés étrangers doit augmenter, mais notre morue doit attirer assez l'attention pour en créer de nouveaux.

## Marine et Pêcheries.

Quelques personnes disent qu'il est à peu près impossible que les expéditeurs canadiens exportent avec profit de la morue aux ports de la Méditerranée tant que le gouvernement français donera une prime de \$2 par quintal (soit environ la moitié de sa valeur) pour la morue capturée par ses pêcheurs et exportée aux marchés d'autres pays. Cependant, plusieurs chargements importants sont partis dernièrement de Carraquet et Shippegan, N.-B., pour Civita Vecchia (près Rome), Naples, Bari (sur l'Adriatique) et Messine, en Sicile. Les produits destinés à ces ports étrangers sont préparés comme suit :

“ La morue est séchée plus dure que le poisson de la baie de Fundy ou de Terre-neuve. Elle n'est pas laissée dans le sel aussi longtemps en premier lieu. Elle est placée en tas dans un sécherie pour ressuer, et lorsque l'humidité paraît à la surface, la morue est étendue sur des treillis au soleil pour sécher de nouveau. Le procédé de ressuage et de séchage est répété jusqu'à ce que la morue devienne aussi dure que la planche. Ce mode est appelé le “ séchage de Gaspé,” et le poisson préparé de la sorte commande les prix les plus élevés.”

### AUTRES MODES DE SÉCHER LA MORUE.

Les expériences qui ont été faites de sécher la morue par le procédé de M. Cathcart Thompson, qui consiste à employer des bourrelets absorbant, et dont il a été question dans le rapport de l'année dernière, ne sont pas encore définitivement conclues. Plusieurs essais ont été faits sur une petite échelle, et bien qu'ils n'aient pas complètement répondu à l'attente de l'inventeur, ils ont donné des résultats satisfaisants.

Ce qui suit explique le dernier mode amélioré de M. Thompson :—

“ Un certain nombre de cadres ou châssis légers, de 6 pieds de long sur 3 pieds de large, sont fabriqués avec du bois de 2 pouces sur 1½ pouce. Un de ces châssis est étendu sur le plancher, et on y répand une couche de mousse sèche et de sciure. Cette couche est recouverte d'un drap de coton assez grand pour envelopper le châssis; on y répand en dedans une couche de poisson qui est recouverte d'un autre drap de coton. Un autre châssis est ensuite placé par-dessus le premier, et le même procédé est continué jusqu'à ce qu'on arrive à une hauteur de trois ou quatre pieds, et alors on met une couche plus épaisse de mousse sèche et de sciure sur le dernier rang de poisson. Ensuite un couvercle suffisamment grand pour aller en dedans du châssis est placé sur le tout; puis des poids d'une forte pression sont appliqués sur le poisson dans l'absorbant. La mousse et la sciure répandues sur la couche de poisson remplissent les interstices entre chaque poisson et mettent toutes les parties en contact avec l'absorbant, en même temps qu'elles empêchent le poisson d'être pressé hors de forme.”

Une quantité de 200 livres de poisson nettoyé soumise à ce procédé a donné les résultats suivants :—

	Lbs.		Perte.
200 lbs après 72 heures de pressage pesaient	170	=	15 pour 100.
200 “ “ 48 “ “	155	=	7½ “
200 “ “ 72 “ “	144	=	5½ “
200 “ “ 72 “ “	134	=	5 “
200 “ “ 48 “ “	128	=	3 “

Ainsi 200 livres de poisson nettoyé, après un pressage de 312 heures, sont réduites à 128 livres, soit 36 pour 100 d'humidité extraite par ce procédé. Ceci paraît suffisant pour établir le fait que de cette manière il peut être extrait par des moyens simples et à bon marché assez d'humidité pour garantir le poisson contre la détérioration, ce qui est impossible avec les modes ordinaires de séchage.

Ce mode pourrait être employé avec grand avantage par les pêcheurs sur les lieux mêmes de la capture; ils enlèveraient ainsi l'humidité du poisson continuelle-

ment et en dépit de tous les temps. Ils pourraient ensuite mettre le poisson en tas et profiter du premier beau jour pour opérer le séchage final.

Avec le poisson qui a été préparé suivant le procédé-Thompson, six heures d'exposition au soleil doivent suffire pour le marché des Etats-Unis, et de 24 à 48 heures pour le rendre propre aux marchés du Brésil, qui demande un poisson dur et très sec.

M. Thompson a l'intention de continuer ses expériences sur une plus grande échelle afin de se mettre en mesure de faire l'épreuve finale des ventes sur les marchés étrangers, et s'il réussit votre ministère publiera un bulletin.

Les différentes expériences ont été suivies par des marchands de poisson entendus qui ont déclaré que, suivant eux, l'extraction de 30 pour 100 empêchera le poisson de se gâter jusqu'à ce qu'il se présente un temps favorable pour le séchage final au soleil et à l'air et pour enlever les 10 ou 15 pour 100 d'humidité qui resterait. Pour cela il ne faudra plus que de 6 à 48 heures d'un bon séchage, suivant les marchés auxquels le poisson est destiné.

#### MORUE COMPRIMÉE À LA VAPEUR.

Dernièrement une compagnie s'est organisée à Halifax pour la fabrication ou la préparation de la morue comprimée à la-vapeur. Voici en quoi consiste ce procédé :—

“ La morue est descendue dans une cave où elle est écorchée et bien lavée. La peau, les nageoires et la queue sont utilisées dans la fabrication de la colle forte. La morue est ensuite montée au dernier étage où elle est cuite à la vapeur dans des compartiments. Ensuite on lui enlève les os et on la fait passer sous des rouleaux enveloppés d'une couverture qui en extraient toute l'humidité. Après cela, elle passe au troisième étage, dans le hacheur, qui la réduit en une fibre ayant l'apparence d'une laine fine. De là, au moyen d'une bande revenant perpétuellement, elle passe dans le séchoir, où elle est partiellement séchée par la vapeur et un ventilateur. De là elle descend par une vanne dans une grande caisse à dessiccation, au second étage, où le séchage est complété. Après être restée pendant près d'une heure dans cette caisse chauffée à 120°, elle est remontée à l'étage supérieur dans des seaux nus par des courroies, et mise, au moyen d'une machine, en paquets de carton fin d'une livre.

“ Ces boîtes de carton sont revêtues d'un papier ciré pour les rendre imperméables à l'air humide. Les paquets sont étiquetés comme les boîtes de homard et expédiés dans des caisses contenant 40 lbs chacune. Les paquets de carton sont fabriqués à la machine dans l'établissement.”

Ce procédé a pour avantage de rendre la morue plus économique que tout autre poisson. Un paquet de morue comprimée équivaut à plus de 3 lbs de morue verte salée ou désossée, et à plus de 2 lbs des autres poissons secs ; le consommateur est certain de n'avoir que du poisson, l'essence même du poisson, qui peut être préparée, pour les repas, en moins de temps que les autres aliments ; conservant toutes ces qualités nutritives, la morue ainsi préparée a sa place marquée dans les munitions des navires de mer et, ne pouvant pas subir les influences des variations climatiques, elle est en réalité le poisson le plus économique que le marché puisse présenter.

#### LA PÊCHE DU MAQUEREAU.

La décroissance graduelle mais ferme de cette grande industrie ne peut être mieux démontrée que par l'énorme diminution du maquereau de première qualité. La quantité du n<sup>o</sup> 1 placée sur le marché a diminué d'une manière vraiment alarmante, et le chiffre de la capture totale, même avec l'aide de la seine en bourse, accuse un déficit considérable sur les résultats de la pêche avant l'emploi de cet engin destructeur.

## Marine et Pêcheries.

Il ne reste plus aucun doute, quant au danger dont est menacée cette importante industrie de la pêche telle qu'elle est exploitée depuis quelques années, et il y a longtemps que l'on a démontré l'erreur profonde dans laquelle le peuple se laisse entraîner en s'imaginant que le poisson de mer est inépuisable.

Dès l'année 1872, feu le professeur Spencer F. Baird, dans un rapport sur la condition des pêches maritimes des côtes méridionales de la Nouvelle-Angleterre, émettait sur ce point l'opinion suivante :—

“ Il y a quelques années, devant l'énorme abondance de poisson, l'idée qu'il pourrait venir à manquer aurait paru insensée ; aussi les pêcheries ont-elles été exploitées sans tenir compte de la possibilité d'un épuisement. \* \* \*

“ Le but principal des pêcheurs a été d'obtenir la plus grande quantité dans le moins de temps possible ; il en est résulté un gaspillage plus ou moins grand, et dans bien des cas une destruction inconsidérée de poisson.”

Une commission du Sénat des Etats-Unis chargée d'étudier la question des pêcheries disait dans un rapport publié en 1886 :—

“ En dépit de quelques savants qui prétendent que, quoique fasse l'homme, il ne pourra vider l'océan de poisson, plusieurs pensent que la poursuite incessante dont nous parlons tend à faire dévier le poisson de sa voie et à l'empêcher de revenir plus tard. Ce dernier fait explique la diminution du maquereau n<sup>o</sup> 1.”

Dans son rapport de 1890, le lieutenant Gordon, M. R., disait :—

“ Les théoriciens peuvent dire que la prospérité et la décadence des pêcheries maritimes sont au-dessus du contrôle de l'homme, mais le maquereau n'est pas purement un poisson d'eau profonde ; il passe la plus grande partie de son existence près des côtes, et les faits déjà connus et établis dans des rapports antérieurs parlent plus haut que les théories, et démontrent que la pêche du maquereau a été ruinée sur les côtes des Etats-Unis et grandement détériorée sur les nôtres par l'emploi de la seine en bourse.”

Avant la révocation des articles du traité de Washington relatif aux pêcheries, laquelle fut effectuée en 1885, la flotte de pêche avait accès à nos pêcheries côtières, et conséquemment un plus grand nombre de navires étrangers venaient sur les côtes canadiennes.

Depuis que l'accès des pêcheries côtières a été interdit aux seigneurs des Etats-Unis, le nombre de ceux qui fréquentent les côtes canadiennes de l'Atlantique a diminué, bien qu'il y en ait encore beaucoup qui pêchent annuellement au large de ces côtes. Les occasions de faire des incursions dans la limite des trois milles sont sans doute fréquentes, malgré les efforts que déploie le service de protection pour les empêcher.

Depuis des années la flotte de pêche se compose d'à peu près 250 voiliers, dont chacun est desservi par deux bateaux seigneurs—soit 750 embarcations qui manœuvrent, jour et nuit, à une distance de cinq milles de la côte. Il est facile de s'imaginer l'effet de ces manœuvres sur les bancs de maquereau qui arrivent.

Sous le titre “ Sommaire général des résultats,” le professeur S. F. Baird écrit :

“ Les conclusions générales auxquelles j'en suis arrivé, comme résultat de mes études des eaux sur le côté sud de la Nouvelle-Angleterre en 1871 et 1872, peuvent se résumer brièvement comme suit :—

“ I. La prétendue diminution du poisson alimentaire dans ces eaux, pendant les quelques dernières années, est pleinement établie.

“ II. Les poissons qui fréquentent la côte ont diminué dans le cours des vingt dernières années, graduellement d'abord, mais beaucoup plus rapidement à partir de

l'année 1865, et en 1871 cette diminution était si considérable qu'elle a rendu impossible une pêche d'été fructueuse avec la ligne et l'hameçon, laissant aux rets à chambres et à enclos le soin d'approvisionner les marchés. Ceci s'applique aussi, mais peut-être jusqu'à un certain point, au poisson bleu. Sa diminution s'est manifestée pour la première fois il y a une dizaine d'années, et elle continue rapidement.

“ III. Cette période de décroissance représente l'époque pendant laquelle les rets à chambres et à enclos ont été bien établis, leurs opérations augmentant d'année en année, et leurs captures, spécialement au printemps, étant toujours très considérables.

“ IV. En 1871 et 1872 la diminution du poisson a été si grande qu'elle a diminué d'une manière notable les profits que rapportaient les rets à chambres.”

#### LA SEINE EN BOURSE.

Le rapport annuel du ministère des pêcheries pour l'année 1890 contient, page xx, un article dans lequel il est dit que des plaintes nombreuses et réitérées ont été faites contre l'emploi de cet engin de pêche pour capturer le maquereau.

Il établissait que la seine en bourse détruisait une énorme quantité de poissons jeunes et impropres au marché qui n'avaient aucune valeur commerciale au moment de leur capture, mais qui auraient contribué à maintenir l'approvisionnement si on les avait laissé croître. Lorsque le maquereau se forme en bancs, la seine en bourse a pour effet de briser ces bancs, de disperser les poissons, de les rendre craintifs et sauvages, et de les faire disparaître pendant de périodes de temps prolongées.

Une description de la seine en bourse était citée comme suit, d'un rapport du professeur Brown-Goode et de ses collaborateurs :—

“ La grande seine, qui n'est employée que par la plus grande espèce de bateau seineur, a de 190 à 225 brasses de longueur, et de 20 à 35 brasses de hauteur quand elle est tendue; elle est plus large au centre de la follée qu'aux ailes extrêmes, dont l'une, celle du bateau, a de une à 10 brasses, et l'autre, celle de la chaloupe, a une largeur variant d'à peu près 7 à 15 brasses. Elle est faite de trois sortes de ficelle. La partie supérieure, qui est une section du filet occupant environ 10 ou 12 brasses le long du centre de la corde des flottes, et ayant à peu près autant de hauteur que de longueur, est fabriquée de la ficelle la plus forte. Au-dessous de celle-ci et composant le reste de la follée en allant jusqu'au bas de la seine est une section tressée de ficelle d'un numéro plus petit. Il y a aussi une bande de grosse ficelle d'une largeur de 15 mailles le long de la corde des flottes de chaque côté de la partie supérieure jusqu'à l'extrémité de chaque aile. Le reste de la seine est de ficelle plus petite.

“ Une seine d'une longueur de 300 brasses est ordinairement d'une largeur de 1,000 mailles, tant à la follée qu'aux ailes. La plus forte ficelle est mise aux points où la seine est sujette à la plus grande tension. Sur la corde des flottes sont des lièges de deux ou trois différentes grosseurs, les plus gros se trouvant placés au-dessus de la partie supérieure, et les plus petits généralement aux extrémités des ailes. La flotte au milieu de la seine est bien plus grosse que les autres, et peinte ou couverte de toile pour qu'il soit facile de voir le centre du filet la nuit comme le jour. A une extrémité de la corde des flottes à l'angle supérieur de l'aile qu'on lance la première quand on tend la seine, est une bouée. La seine est suspendue à des cordes qu'on appelle les cordes de support. La plombée est placée comme dans une seine ordinaire, et lestée de plombs du poids d'environ deux onces, qui y sont assujettis à des intervalles variant de quelques pouces à plusieurs pieds. La disposition des anneaux de bourses et des brides est décrite ailleurs. Dans une seine à maquereau de 175 brasses, les brides sont d'une longueur d'environ 15 à 18 pieds, et les anneaux, qui pèsent  $1\frac{1}{2}$  livre et ont trois pouces de diamètre, sont assujettis au milieu de chaque bride. L'anneau du milieu est au bas de la seine, vis-à-vis de la flotte du milieu dont j'ai déjà parlé, et est ordinairement d'un métal différent des autres anneaux, ou plus grand, de façon qu'on puisse trouver aisément le centre du bas de la seine. On se sert beaucoup aujourd'hui de petites poulies en fer zingué au lieu



d'anneaux, et on les trouve bien plus propres à l'objet en vue, parce que la corde qui supporte les bourses glisse bien plus facilement dans ces poulies. La corde en question traverse les anneaux, le centre en est marqué par une corde entourant ou entrelaçant ses torons, mais plus souvent aujourd'hui par une poulie en cuivre dans laquelle la corde à bourses est épissée, et qui sert à marquer le centre de la corde en même temps qu'à l'empêcher de faire des coques.

Il fait ensuite l'histoire de la seine en bourse en s'appuyant sur l'autorité du capitaine E. J. Deblois, de Portsmouth, Rhode-Island, d'après lequel le premier engin de pêche de ce genre aurait été confectionné, en 1826, par John Tallman, Jonathan Brownell et Christopher Barker. Ses dimensions étaient : 264 mailles de profondeur et 65 brasses de long.

Il paraît que la première des seines en bourses dont il a été fait usage au nord du cap Cod fut maniée par le capitaine Nathaniel Adams, de Gloucester, à bord de la goélette *Splendid*, en 1850 ; mais ce ne fut qu'en 1860 que son emploi devint général sous une forme semblable à celle de l'engin dont on se sert aujourd'hui.

Avec le temps, cependant, la seine en bourse a subi des améliorations qui ont augmenté le volume de ses captures et l'ont rendue plus susceptible de détruire le poisson, surtout depuis trois ou quatre ans.

L'emploi récent de seineurs à vapeur permet de cerner avec rapidité les bancs de poisson, et la force de vapeur sert à l'emboursement de la seine, ce qui rend plus terrible l'effet de cet engin déjà trop destructeur.

Il arrive souvent qu'un seul coup de seine en bourse amène 100 barils de poisson, et sur cette énorme quantité une bien faible partie est vendable. A part la perte absolue du reste qui se compose de poissons précoces, ces derniers tombent au fond de l'eau et deviennent doublement nuisibles en infectant les terrains de pêche quand ils se décomposent.

D'après les renseignements que le ministère des pêcheries s'est procurés dans ces derniers temps, sur vingt patrons de bateaux pêcheurs américains et sur dix patrons de navires de pêche canadiens, quatorze des premiers et neuf des derniers condamnent absolument la seine en bourse comme préjudiciable aux pêcheries et aux intérêts des pêcheurs,—non seulement à cause de la perte totale de poissons qui ne peuvent être vendus et qui forment une grande partie de la capture, mais aussi à cause du souille ment des eaux qui éloigne les bancs de poisson de leurs fonds favoris.

Le maquereau ne mord pas à l'appât pendant la fraie, par conséquent on ne peut le capturer avec l'hameçon à cette période ; mais la seine en bourse le prend en tout temps, et il s'ensuit que la protection naturelle donnée au maquereau est nullifiée par ce mode de pêche.

Le capitaine John Mason, de la goélette *Pendragon*, de Gloucester, qui a fait la pêche du maquereau pendant quarante ans, dit :—

“ Tout le maquereau capturé dans le golfe avant le 1er juillet meurt avant de frayer.”

Le capitaine John Staples, de la goélette *Vesta*, de Gloucester, qui pendant trente ans a fait, lui aussi, la pêche du maquereau, dit, de son côté :—

“ Dans la baie du Nord, avant le 1er juillet, les deux tiers environ de la capture se composent de maquereau femelles chargées de frai et qui se trouvent ainsi détruites avant de déposer leurs œufs. Le moins que je puisse dire, c'est qu'il se perd ainsi plus de 100 barils pour chaque baril pris avant le 25 juillet dans la baie du Nord.

A propos de ces seines en bourses, il est une autre chose qu'il ne faut pas perdre de vue : c'est que, bien qu'elles soient spécialement faites pour la pêche du maquereau, elles capturent aussi d'autres poissons qui n'ont pas de valeur commerciale dans les circonstances et qui se trouvent de la sorte perdus. C'est ainsi qu'il se perd d'immenses quantités de hareng, important article de consommation qui attire les autres poissons vers le rivage.

Dans l'histoire de la pêche du maquereau par le professeur Brown-Goode et ses associés, une tentative d'employer la seine en bourse dans les eaux norvégiennes est décrite comme suit:—

“ En 1878 un navire de Gloucester essaya de faire la pêche du maquereau avec une seine en bourse sur la côte de Norvège. Au mois d'avril la goélette *Notice*, capitaine Knud Markureon partit pour cette campagne, avec un équipage de 12 hommes et un équipement de seines les plus améliorées. Un correspondant du journal *Duetsche Fischerzeitung* écrivait au mois de juillet:—

“ Les pêcheurs de maquereau qui jusqu'ici se sont livrés à l'exercice de leur exploitation sur des bateaux découverts, mais convenables, sont en ce moment très excités par suite de l'arrivée à Risov, il y a trois semaines, d'une sémaphore américaine venue directement de Gloucester, Amérique du Nord, et que l'on dit suivie de toute une flotte de pêche venant de la Nouvelle-Angleterre pour pêcher le maquereau en dehors du territoire de pêche norvégien. Toutes ces sémaphores américaines sont pourvues de rets à poches ou en bourses, au moyen desquels elles peuvent prendre d'un seul coup plus de poisson que dix bateaux norvégiens pendant toute une journée. Il est évident que les pêcheurs norvégiens devraient abandonner leur vieux mode de pêche et adopter celui des Américains, s'ils ne veulent pas perdre tous les avantages dont ils ont joui jusqu'ici.”

\* \* \* \* \*

Il ajoutait cependant que, comme le maquereau ne se formait pas en bancs dans ces eaux comme sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, la seine ne pourrait pas être employée avantageusement, et en effet l'expérience n'a pas réussi.

Notre pêche du maquereau a été en grande partie sauvée de l'extinction par la protection donnée à nos eaux côtières ; mais son retour à la condition profitable d'autrefois sera l'œuvre des années, s'il a jamais lieu, à moins que des mesures actives ne soient prises immédiatement pour préserver davantage le poisson. Il est bien vrai que sans une convention internationale nous ne pouvons défendre l'usage de la seine en bourse sur les hautes mers, mais nous pouvons le proscrire des eaux territoriales du Canada ; et puis, si nous établissons un règlement défendant aux seineurs de porter des seines en bourses pendant la période de clôture dans ces eaux territoriales, sous peine d'une amende de \$100 pour la première contravention et de la même amende accompagnée de confiscation pour la seconde, ce règlement aura pour effet de décourager graduellement l'emploi de la seine.

Dans une conférence des inspecteurs de pêcheries du Canada qui eut lieu à Ottawa en 1891, une proposition à l'effet de prohiber les seines en bourses dans les eaux territoriales canadiennes fut unanimement adoptée.

On doit se souvenir que depuis le mois d'avril 1873, époque où le gouvernement du Canada s'attendait à la prochaine mise en vigueur de l'article du traité de Washington relatif aux pêcheries, qui fut fixée par proclamation au 1er juillet 1873, jusqu'en 1885, ces rets destructeurs furent tendus par la flotte de pêche des Etats-Unis dans les eaux territoriales du Canada. La destruction qui s'en suivit est incalculable, mais on peut s'en former une idée en consultant la statistique des importations du maquereau dans l'Etat du Massachusetts.

# Marine et Pêcheries.

## PREUVE STATISTIQUE DU DÉCROISSEMENT.

Pour en arriver à une idée précise de l'état exact de la pêche du maquereau, autant que la statistique peut l'établir, les comparaisons qui suivent ont été compilées du quinzième rapport annuel du Bureau des pêcheries de Boston, 1889.

Ces tableaux ont pour objet de démontrer que, s'il y a une grande diminution dans la quantité totale du maquereau pêché, elle est encore plus accentuée dans la qualité. Nous avons pris trois décades : la première, de 1850 à 1859, période pendant laquelle la seine en bourse n'était pas en usage ; la seconde, de 1863 à 1872, les dix années qui ont suivi l'introduction générale de la seine en bourse ; la troisième, de 1880 à 1889, après que cet engin eut été continuellement employé pendant plusieurs années.

### BARILS DE MAQUEREAU INSPECTÉS.

#### *1ère décade.*

Année.	Qualité n° 1.	Capture totale.
1850.....	88,401	242,572
1851.....	90,765	329,244
1852.....	84,030	198,120
1853.....	49,015	133,340
1854.....	30,595	135,349
1855.....	29,302	211,956
1856.....	89,333	214,312
1857.....	84,519	168,705
1858.....	75,347	131,602
1859.....	61,330	99,715
<hr/>		
Total.....	682,637	1,864,915
Moyenne annuelle.....	68,263	186,491
<hr/>		

#### *2e décade.*

Année.	Qualité n° 1.	Capture totale.
1863.....	67,985	306,943
1864.....	103,383	274,357
1865.....	153,723	256,796
1866.....	150,332	231,696
1867.....	122,808	210,314
1868.....	93,091	180,056
1869.....	72,924	234,210
1870.....	66,016	318,521
1871.....	105,187	257,416
1872.....	71,866	181,856
<hr/>		
Total.....	1,007,345	2,454,265
Moyenne annuelle.....	100,734	245,426
<hr/>		

## 3e décade.

Année.	Qualité n° 1.	Capture totale.
1880.....	20,453	243,958
1881.....	15,598	256,173
1882.....	39,045	258,382
1883.....	20,852	154,140
1884.....	22,377	283,794
1885.....	15,742	215,576
1886.....	19,574	66,042
1887.....	23,893	77,488
1888.....	14,545	50,907
1889.....	7,143	12,143
Total.....	198,222	1,618,603
Moyenne annuelle.....	19,822	161,860

Ces chiffres révèlent une alarmante diminution dans la capture totale du maquereau, spécialement du maquereau de la 1ère qualité. Pendant la première décade, sans l'aide de ce mode de pêche amélioré et destructeur, la capture a été très considérable, 1,864,915 barils en totalité, ou une moyenne annuelle de 186,491, et sur cette quantité 682,637 barils de maquereau de 1ère qualité, ou une moyenne de 68,263 barils.

La décade suivante couvre une période qui a suivi presque immédiatement l'introduction générale des seines en bourses, et, comme on doit s'y attendre, elle accuse une augmentation de capture dont la totalité se chiffre par 2,454,265 barils et la moyenne annuelle par 245,429, tandis que celle du maquereau de 1ère qualité a été de 1,007,345 en totalité et de 100,734 en moyenne annuelle. Cette production excessive ne pouvait pas durer longtemps cependant, à cause des pertes énormes occasionnées par les seines en bourses pour le poisson précoc et non vendable.

La dernière décade qui s'étend jusqu'à 1889, après vingt ou trente années d'usage des seines en bourses font voir que, malgré les améliorations apportées dans les derniers temps à cet engin de pêche, une déplorable diminution de capture s'est produite. En effet, nous voyons que la capture totale s'est élevée à 1,618,603 barils seulement et la moyenne annuelle à 161,860, tandis que le maquereau de 1ère qualité a produit un total de 198,222 barils et une moyenne annuelle de 19,822 seulement.

## SOMMAIRE.

Années.	Capture totale.	Moyenne annuelle.	Moyenne annuelle.	Moyenne annuelle.
1850-59.....	1,864,915	186,491	682,637	68,263
1863-72... ..	2,454,265	245,426	1,007,345	100,734
1880-89.....	1,618,603	161,860	198,222	19,822

En comparant la capture de la dernière décade, pendant laquelle des engins perfectionnés et destructeurs ont été mis en usage, avec celle de la première, où il n'existait que des modes de pêche primitifs, on constate une diminution moyenne de 23,631 barils par année dans la capture totale du maquereau et de 48,441 barils dans celle du maquereau n° 1.

A la suite de la preuve faite devant une commission du Sénat des Etats-Unis en juin 1886, un rapport qui devait accompagner le bill C. R. n° 5538 établissait qu'un décroissement alarmant s'était produit dans le rendement du maquereau des meilleures qualités.

## Marine et Pêcheries.

Voici quelques extraits de ce rapport :—

“ La capture moyenne annuelle, de 1809 à 1872 inclusivement, a été de 166,184 barils. Depuis 1872, époque où l'usage de la seine en bourse devint général, jusqu'à 1885 inclusivement, cette moyenne annuelle s'est élevée à 201,204 barils.

“ On voit que la moyenne annuelle des 13 dernières années est seulement d'à peu près 20 pour 100 plus considérable que celle des 64 ans écoulés entre 1809 et 1872, malgré les engins améliorés qui auraient dû augmenter énormément la capture, car la demande croissait avec la population et les nouveaux modes de distribution.

“ Bien plus regrettable encore que la capture insuffisante a été la détérioration de qualité, comme en fait foi le décroissement de la moyenne du n° 1.

“ En 1865, le maquereau n° 1 représentait 59 pour 100 de la capture totale ; en 1866, 64 pour 100 ; en 1867, 58 pour 100 ; en 1868, 51 pour 100 ; en 1869, 31 pour 100 ; en 1870, 21 pour 100 ; en 1871, 40 pour 100 ; en 1872, 40 pour 100 ; en 1873—année où les seines devinrent d'un usage général—45 pour 100 ; en 1874, 44 pour 100 ; en 1875, il tomba à 25 pour 100 ; en 1876, il ne fut que de 14 pour 100 ; en 1877, 17 pour 100 ; en 1878, 9 pour 100 ; en 1879, 6 pour 100 ; en 1880, 8 pour 100 ; en 1881, 6 pour 100 ; en 1882, 15 pour 100 ; en 1883, 14 pour 100 ; en 1884, 8 pour 100 ; et finalement en 1885, il fut de 7 pour 100.”

### REMÉDIEMENT.

Il n'y a pas de doute que l'usage constant d'un engin de pêche aussi destructeur, qui avait été amélioré au point d'atteindre la dernière limite du perfectionnement dans le genre, devait amener l'épuisement complet de la pêcherie du maquereau dans un temps donné, et on ne doit pas s'étonner en présence de cette déperdition fatale et sachant que les pêcheurs américains étaient depuis plusieurs années obligés d'aller sur les pêcheries d'un pays étranger, le gouvernement des Etats-Unis ait compris, bien que tardivement, la nécessité de prendre des mesures énergiques pour arrêter, si possible, la ruine inévitable de l'industrie.

Il est intéressant de constater, par le rapport du professeur Brown-Goode et de ses collaborateurs, que dès le 16<sup>e</sup> siècle on craignait que la pêche du maquereau vint à manquer.

En 1660 les commissaires des colonies unies essayèrent de réglementer la pêche.

En 1670 la pêche du jeune maquereau fut défendue par les lois de la colonie de Plymouth.

En 1684 il fut défendu de seiner dans toutes les parties de la colonie.

En 1692 la loi prohibitive du Massachusetts fut abrogée.

En 1692 fut édictée une loi qui défendait de seiner avant le 1<sup>er</sup> juillet.

En 1702 la loi prohibitive fut remise en vigueur.

En 1838-39 des protêts furent faits contre.

En 1859 l'emploi des seines en bourses fut l'objet de protêts. Et il en fut de même en 1870-82.

En 1879 le ministère de la marine et des pêcheries publia un avis appelant l'attention sur les dispositions de l'acte des pêcheries, comme suit :—

### PÊCHERIES COTIÈRES CANADIENNES.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

DIVISION DES PÊCHERIES, OTTAWA, 6 juin 1879.

L'attention publique, et particulièrement celle des pêcheries du large et de la côte, est appelée sur les dispositions suivantes du statut 31 Victoria, chapitre 60, connu sous le titre de *Acte des pêcheries*, sanctionné le 22 mai 1868 :—

1. *L'article 14* défend de jeter par-dessus bord ou de laisser des restes ou débris de poissons ou d'autres animaux marins, ou du poisson gâté ou putréfié, dans des eaux où se font la pêche ou sur des fonds de pêche; il défend aussi de laisser de ce poisson dans des rets ou autres appareils de pêche.

2. *L'article 14, paragraphe 2*, défend de jeter ou de laisser poser, passer ou séjourner du poisson mort ou gâté, ou d'autres substances délétères, dans les eaux fréquentées par quelqu'une des espèces de poissons spécifiées dans les lois de pêche.

3. *L'article 13, paragraphe 7*, défend de faire usage de filets en forme de sac ou de trappe, excepté en vertu de licences spéciales.

En outre des amendes imposées par le dit statut, toute personne contravenant aux lois de pêche est sujette à la saisie des rets, matériaux, instruments ou engins employés à la commission du délit.

Les officiers de pêche pourront, de leur propre chef ou sur plainte portée, saisir tout appareil de pêche sujet à confiscation, et condamner sommairement les délinquants à l'amende.

Les pêcheurs britanniques et étrangers sont priés de se conformer aux lois de pêche du Canada.

Comme il a été établi en preuve que certaines espèces de rets destinés à capturer du maquereau et autre poisson sont employés contrairement aux lois de pêche et détruisent quantités de petits poissons, sans compter des poissons parvenus à maturité qui sont rejetés morts ou mourants ou laissés à pourrir sur les fonds de pêche ou dans la limite des eaux territoriales,—les officiers de pêche ont reçu instruction d'appliquer strictement les lois édictées dans le but de prévenir ces pratiques nuisibles et illégales.

Ils ont également instruction de voir à ce que les sujets britanniques pêchant dans les eaux britanniques se conforment en tout aux lois de pêche du Canada, et que les étrangers pêchant en deçà de trois milles des côtes du Canada, sous le couvert des traités, en commun avec les sujets britanniques, se conforment pareillement aux lois de pêche qui gouvernent les opérations des pêcheurs britanniques.

Par ordre,

W. F. WHITCHER,

*Commissaire des pêcheries.*

En l'année 1833, la législature de l'Etat du Maine passa un acte ayant pour objet de protéger le poisson migrateur et défendant à cet effet l'usage des seines en bourses et des dragues pour prendre du maquereau dans les baies ou anses de pas plus de deux milles de large, sous peine d'une amende maxima de \$200 (*Revised Statutes of Maine, 1833, sec. 17, c. 40, p. 373*); et plus tard, en 1885, cet acte fut modifié de façon à couvrir les baies de trois milles de large et à porter le maximum de l'amende à \$500. Le statut se lit maintenant comme suit :—

“ Art. 17. La capture du maquereau, du hareng, de l'alose, du spare ou menhaden, et la pêche de ces poissons au moyen de seines en bourses et de dragues sont défendues dans les petites baies, anses, havres ou rivières dont l'entrée ou une partie, d'une terre à l'autre, n'a pas plus de trois milles marins de largeur, sous peine pour le patron ou la personne en charge de ces seines, ou pour les propriétaires du navire ou des seines employées à cette pêche illégale, d'une amende de \$300 au moins et de \$500 au plus, à être recouvrée par mise en accusation ou action pour dette, un quart de l'amende allant au plaignant ou demandeur et les trois autres quarts au comté dans lequel les procédures sont instituées; et il y aura un nantissement sur les navires, steamers, bateaux et appareils employés à la dite pêche illégale jusqu'à ce que la dite amende soit payée avec les frais de la poursuite, mais un filet de pas plus de 100 mailles de profondeur destiné à prendre du maquereau ou du spare, et un filet de pas plus de 170 mailles de profondeur destiné à prendre du hareng, et un filet de pas plus de 75 mailles de profondeur destiné à prendre de l'alose, ne seront pas jugés être des seines. (*Acts and Resolves of the State of Maine, 1885, c. 261, p. 215.*)

## Marine et Pêcheries.

L'enquête faite par la commission du Sénat des Etats-Unis en 1886 eut pour résultat l'adoption de l'acte suivant qui établit une protection partielle :—

Acte relatif à l'importation et au débarquement du maquereau pêché pendant la fraie.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis, en congrès assemblés, que pendant la période de cinq ans, à dater du 1er mars 1888, il ne sera importé aux Etats-Unis ni débarqué sur leurs rivages d'autre maquereau que celui désigné sous le nom de maquereau espagnol capturé entre le 1er jour de mars et le 1er jour de juin inclusivement, chaque année. Pourvu, néanmoins, que rien de ce que contenu dans le présent acte ne soit censé s'appliquer au maquereau capturé en bateaux avec la ligne et l'hameçon et amené sur les dits bateaux, ou dans des trappes et nasses se rattachant au rivage.

Art. 2. L'article 4321 des Statuts Révisés est modifié, pour la période de cinq ans, de façon à se lire comme suit avant la dernière phrase :—“ Cette licence ne donne pas le droit de pêcher du maquereau, autre que celui désigné sous le nom de maquereau espagnol, entre le 1er de mars et le 1er jour de juin inclusivement, chaque année. Ou au lieu de ce qui précède, il y sera inséré tout le temps de la dite période qui ne sera pas encore expiré sous l'empire du présent acte.”

Art. 3. La peine pour infraction ou tentative d'infraction au présent acte sera la perte de la licence pour le navire qui aura commis la dite infraction, si c'est un navire de ce pays, et la confiscation au profit des Etats-Unis, suivant la loi, du maquereau importé ou débarqué, ou que l'on aura cherché à importer ou débarquer.

Art. 4. Toutes les lois en conflit avec la présente sont par le présent abrogées.  
(Approuvé, 28 février 1887.)

En mai 1892, un bill ayant pour but principal d'autoriser les citoyens des Etats-Unis à prendre du menhaden et du maquereau avec des seines en bourses dans toutes les eaux navigables sous la juridiction et le contrôle des Etats-Unis fut l'objet d'un rapport défavorable de la part du Sénat, pour la raison que les gouvernements d'Etats ont juridiction sur leurs pêcheries. (Rapport 1350, 52<sup>e</sup> Congrès, 1<sup>re</sup> session.)

Le 22 mai 1890, le gouvernement canadien demanda de communiquer avec celui des Etats-Unis, par l'intermédiaire du gouvernement de Sa Majesté, dans le but d'établir une législation internationale visant à la prohibition ou à la restriction de l'emploi des seines en bourses dans la pêche du maquereau, afin de détourner pour le bien général qui menaçait cette importante industrie.

Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déclaré qu'il était prêt à donner toute son attention à ce sujet ; mais jusqu'ici il n'a pas été fait autre chose que d'entrer cette question dans le cadre de celle dont aura à s'occuper la conférence qui doit avoir lieu avant longtemps entre les Etats-Unis et le Canada.

Après avoir démontré la décadence, commencée depuis si longtemps, de la pêche du maquereau sur les côtes de l'Amérique du Nord, décadence accentuée dans ces derniers temps par la multiplication des flottes et la perfection des modes de capture, il est juste de nous occuper maintenant de sa restauration.

On verra que les mesures qui ont été prises dans ce but sont bonnes, que le retrait de la flotte américaine des eaux côtières du Canada à l'expiration du traité de Washington ont eu un excellent effet. Nous en avons la preuve dans le fait que la proportion de poisson capturé par les pêcheurs canadiens dans la limite de la juridiction territoriale a considérablement excédé en 1891 celle de 1885. Ce qui montre que, sans la prohibition des seines en bourses, le simple retrait de ces engins américains de la limite territoriale a suffi pour faire voir que de sages règlements sont capables de restaurer la pêche du maquereau.

Dans son rapport de 1889, à la page 8, le lieutenant A. R. Gordon, M. R., dit de la pêche du maquereau :—

“ Au Canada, la pêche a été à peu près semblable à celle de l'année dernière, et les probabilités sont même assez encourageantes, attendu que de grandes quantités de jeune poisson ont été observées vers la fin de la saison ; s'il n'est pas détruit par les seines en bourse avant d'arriver à l'âge où il pourra être offert sur les marchés, il aidera à remettre cette pêche dans la condition normale où elle se trouvait dans les dernières années passées, si elle n'atteint pas le degré de prospérité dont elle a joui par le passé.”

Nous avons une preuve de la justesse de cet argument dans les captures de 1890 et 1891 qui ont rapporté, les premières \$1,524,976 et les secondes \$1,969,571, contre \$930,396 en 1889.

Le lieutenant Gordon ajoute,—

“ Beaucoup des patrons de navires de pêche américains admettent que l'usage sans restriction de la seine en bourse a ruiné la pêche au maquereau, mais il en est quelques-uns qui, étant co-propriétaires des navires et de leur équipement, sont peu disposés à donner leur appui à une mesure dont l'effet pratique serait de rendre une partie de leurs capitaux improductive, pour quelque temps du moins. Au Canada, le montant dépensé jusqu'ici pour l'achat de ces seines est comparativement peu élevé, et je ne pense pas que les Canadiens s'opposeraient sérieusement à l'adoption des lois que je propose ici pour la protection du maquereau. De fait, je crois que le rendement à peu près constant de nos fonds de pêche au maquereau, comparé à celui des pêcheries américaines, est dû en grande partie (1) à la protection accordée aux pêcheurs en empêchant tout empiétement sur nos fonds de pêche de la part d'une flotte nombreuse de navires de pêche étrangers et le dérangement continué du poisson qui résulterait de sa présence, ce qui lui laisse l'espace nécessaire pour déposer son frai à peu près paisiblement ; et (2) au fait que les pêcheurs canadiens n'ont pas adopté aussi généralement l'usage de la seine en bourse comme engin de pêche.”

Dans son rapport de 1890, Robert Hockin, inspecteur des pêcheries du quartier n° 2 de la Nouvelle-Ecosse, disait du maquereau :—

“ Il y a une bonne augmentation dans la valeur de ce poisson, comme l'indiquent les rapports. Le poisson pris était d'excellente qualité, et les prix ont été bien meilleurs qu'autrefois.”

L'inspecteur J. R. Kinney, du quartier n° 3, Nouvelle-Ecosse, disait aussi dans son rapport de 1890 :—

“ Il y a un an je croyais que ce poisson désertait nos côtes, mais les apparences étaient trompeuses parce que la capture de la dernière année dépasse celle de 1889 d'une si forte quantité que l'excédent se chiffre par près de \$400,000 en valeur, sauvant ainsi cette division d'un déficit dans le rendement total.”

\* \* \* \* \*

L'inspecteur Pratt, du quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, disait dans son rapport de 1890, sous le titre “Maquereau” :—

“ La réapparition de ce poisson dans la baie de Fundy, après une si longue absence, a été une surprise pour nos pêcheurs, qui n'ont pas perdu grand temps à en prendre autant que possible. C'était surtout de la variété connue sous le nom de numéro trois, bien que quelques bancs capturés auraient pu être classés sous le numéro deux. On en a rencontré de nombreux bancs dans toutes les parties de la baie de Fundy, et nos pêcheurs ont été très contents des coups de filets qu'ils ont donnés.”

\* \* \* \* \*

L'inspecteur Hackett, de l'île du Prince-Edouard, parlant du maquereau dans son rapport de 1890, disait :—

La pêche du maquereau a été faite avec vigueur, et il est agréable de constater une augmentation de 4,387 barils. La pêche a commencé de bonne heure ; quelques



## Marine et Pêcheries.

poissons de grande taille ont été pris près de Souris vers la fin de mai. \* \* La pêche à la seine n'a pas été faite en grand. Le maquereau ne s'est pas formé en bancs comme autrefois, et on a dû abandonner la seine pour le mode plus primitif de la ligne et de l'hameçon. \* \* \* \* \*

Cette pêche décline très rapidement, et en conséquence les intéressés s'effraient et demandent d'imposer quelques restrictions sur l'usage des seines et des rets. La légère amélioration de cette campagne indique un changement favorable, et une autre année pourra peut-être donner encore de meilleurs résultats.

Dans son rapport de 1890, le lieutenant Gordon, M. R., disait :—

La pêche du maquereau dans les eaux territoriales du Canada a été, en 1890, beaucoup plus fructueuse qu'en 1889.

\* \* \* \* \*  
Dans la Nouvelle-Ecosse, le poisson s'est montré sur la côte occidentale; tout l'été la pêche a donné plus que depuis quelques années, et offre des signes de restauration partielle qui, espérons-le, va continuer.

\* \* \* \* \*  
La pêche, dans les eaux canadiennes, s'est un peu améliorée cette année, et, si elle n'est pas détruite, elle continuera de s'améliorer. De grandes masses de petit poisson ont été vues cette année, et des poissons adultes se sont montrés dans des endroits où il n'en a pas été pris depuis quelques années. \* \* \*

L'inspecteur Hockin, du quartier n° 2, Nouvelle-Ecosse, dit dans son rapport de 1891 :—

Quoique les prix du marché aient baissé de \$1 par baril, le maquereau a donné une augmentation de \$29,000; s'il avait été coté à la même valeur que l'année dernière, ce surplus aurait atteint \$52,000, ou près de 15 pour 100.

Dans son rapport de 1891, l'inspecteur J. R. Kinney, du quartier n° 3, Nouvelle-Ecosse, dit :—

Le maquereau a merveilleusement contribué à grossir la valeur totale du rendement de l'année dernière, car malgré la baisse des prix, cette valeur s'est chiffrée par \$326,000, et l'excédent de capture a atteint 24,000 barils.

L'inspecteur Pratt, du quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, dit dans son rapport de 1891 :—

L'augmentation de maquereau qui s'est formé en bancs dans la baie de Fundy l'été dernier, comparée à la campagne de 1890, a réjoui bon nombre de nos pêcheurs. La plus grande partie du maquereau capturé était de meilleure qualité et de plus grande taille que celui de l'année dernière, et le prix qu'il a obtenu sur le marché était raisonnable.

L'inspecteur Chapman, du quartier n° 2, Nouveau-Brunswick, ajoute son témoignage à celui de ses collègues :—

Le maquereau est très abondant sur nos côtes, dit-il; il a donné un rendement six fois plus considérable que l'année dernière, bien que les pêcheurs se fussent très peu préparés à la pêche.

L'inspecteur Hackett, de l'île du Prince-Edouard, dit dans son rapport de 1891 :—

“ Rien de particulier à noter au sujet de cette pêche; la capture n'a que légèrement dépassé celle de l'année dernière. \* \* L'acte passé à la dernière session du parlement pour défendre l'usage des seines en bourses dans nos eaux territoriales est vu d'un bon œil par la plupart des intéressés, et ils espèrent que des mesures seront prises avant longtemps pour restreindre l'emploi du rets à mailler dans la pêche du maquereau.”

Dans son rapport de 1891, le lieutenant Gordon, M. R., dit :—

“ La pêche du maquereau dans les eaux canadiennes a été relativement très heureuse cette année, et sur la côte des Etats-Unis elle a donné quelques signes d'amélioration, car on y a pris de grandes quantités de petit poisson. \* \* La capture totale opérée dans toutes les eaux par les navires des Etats-Unis s'est chiffrée par

35,528 barils, plus que le double de la quantité pêchée l'année précédente, et si de cette quantité nous retranchons celle qui a été prise sur les côtes du Canada, nous restons avec 28,704 barils de maquereau produits par les côtes de la Nouvelle-Angleterre qui, l'année dernière, quoique exploitées par une flotte plus nombreuse, n'en avaient donné que 7,697 barils; donc, il y a une amélioration notable dans la pêche de ces eaux. \* \* \* L'amélioration est très accentuée, et un examen des faits donne beaucoup de poids à l'assertion que l'abolition des seines en bourses a eu un très bon effet."

Il n'y a pas de doute que cette preuve évidente de l'état amélioré des choses, suivant immédiatement le retrait de la flotte américaine des eaux cotières du Canada, et les règlements partiels prohibant les seines en bourses et qui protègent le maquereau pendant une partie de la fraie, font entrevoir comme chose possible la restauration de cette pêcherie par une protection rigoureuse et économique dans la limite des trois milles. Bien que la fatale seine en bourse puisse être employée plus ou moins en dehors des eaux territoriales du Canada, l'amélioration appréciable qui se fait voir après une aussi courte période de protection permet de croire qu'en continuant l'application des remèdes actuels et en adoptant d'autres mesures dont l'opportunité pourra se faire sentir de temps à autre, nous en arriverons à des résultats avantageux pour le monde entier et spécialement pour le continent américain.

Indubitablement s'il était possible, par une action internationale et commune, de défendre la capture du maquereau sur les côtes de l'Atlantique, en dehors de la juridiction territoriale des deux pays, au moyen d'un engin dont l'expérience a démontré la nature destructive et imprévoyante, la pêcherie s'en trouverait bien; mais quoique cette mesure puisse paraître désirable sous le rapport de l'opportunité, il n'est pas du tout certain qu'elle soit d'une absolue nécessité après l'expérience obtenue par la protection du poisson dans les eaux territoriales reconnues.

Une judicieuse exploitation de cette pêche sur la côte au moyen de rets moins destructeurs que la seine en bourse, qui pourront être plus tard l'objet de restrictions, et par l'emploi de la ligne, auquel les pêcheurs des deux pays semblent revenir, assurera des résultats profitables et donnera en même temps ample protection.

Le fait que le maquereau ne peut être capturé par la ligne et l'hameçon pendant la fraie constitue en soi une protection naturelle qui lui permet de soutenir les assauts auxquels cette pêche peut le soumettre, car la ligne et l'hameçon ne peuvent détruire le maquereau reproducteur, non plus que les bancs, comme le fait la seine en bourse. Et ainsi les deux grands facteurs du déclin de la pêche du maquereau n'existent plus.

Feu le professeur Baird disait :—

“ On peut considérer comme principe établi que la pêche à la ligne, quelle que soit l'étendue de son exploitation, ne diminuera jamais sensiblement le poisson dans la mer. Règle générale, quand le poisson est en frais de frayer il ne prend pas l'hameçon, quelle que soit son abondance; mais dès que la saison critique est passée, il devient vorace, et alors les pêcheurs expérimentés peuvent facilement le capturer.”

La présence d'aussi vastes quantités de petits poissons que l'on a constaté en tant de localités pendant les deux dernières années établit ce fait que le poisson a pu remplir les fonctions de la reproduction et que les immenses quantités de frai qui se trouvait perdu chaque année par la capture des reproducteurs ont été sauvées pour travailler à la restauration de la pêcherie.

## QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Une revue concise des différentes phases de cette question a été publiée dans le rapport annuel du ministère des pêcheries pour 1891. Pour la continuer nous avons les événements au point où cette revue les a laissés.

### COMMISSION DE LA MER DE BEHRING.

Cette commission mixte d'experts a fait une enquête au sujet des phoques. Les commissaires britanniques revinrent à Victoria, C.-B., le 8 octobre 1891.

Subséquentement ils se rendirent à Washington, où ils eurent une conférence avec leurs collègues désignés par le gouvernement des États-Unis.

Leur rapport est confidentiel pour le moment et destiné à l'usage des arbitres qui doivent constituer la convention de la mer de Behring.

### TERMES DU RENVOI À L'ARBITRAGE.

Pendant tout l'automne de 1891 et le printemps de cette année, une correspondance volumineuse a été échangée entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et celui des États-Unis sur la question des termes de renvoi au tribunal d'arbitrage.

### TRAITÉ.

En dernière analyse, cependant, il a été effectué une convention qui a eu pour résultat le traité signé à Washington le 29 février et dont voici le texte :—

TRAITÉ ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ARBITRAGE  
RELATIVEMENT AUX PÊCHERIES DE PHOQUES DANS LA MER DE BEHRING, SIGNÉ  
À WASHINGTON LE 29 FÉVRIER 1892.

[*Ratifications échangées à Londres, 7 mai 1892.*]

Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les États-Unis d'Amérique, désirant en venir à une solution amiable des questions qui se sont élevées entre leurs gouvernements respectifs au sujet des droits juridictionnels des États-Unis dans les eaux de la mer de Behring, et au sujet aussi de la préservation des phoques à fourrures qui habitent la dite mer ou qui s'y rendent habituellement, et des droits des citoyens et sujets des deux pays relativement à la capture des phoques à fourrures qui habitent les dites eaux ou qui s'y rendent habituellement, ont résolu de soumettre les questions en jeu à l'arbitrage, et dans le but de conclure une convention à cette fin, ils ont nommé comme leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, sir Julian Pauncefote, G.C.M.G., C.C.B., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté aux États-Unis d'Amérique; et le président des États-Unis d'Amérique, James E. Blaine, secrétaire d'État des États-Unis ;

Lesquels, après s'être mutuellement communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et conclu les articles suivants :—

### Article I.

Les questions qui se sont élevées entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement des États-Unis au sujet des droits juridictionnels des États-Unis dans les eaux de la mer de Behring, et au sujet aussi de la préservation des phoques à fourrures qui habitent la dite mer ou qui s'y rendent habituellement, et des droits des citoyens et sujets des deux pays relativement à la capture des phoques à fourrures qui habitent les dites eaux ou qui s'y rendent habituellement, seront soumises à un tribunal d'arbitrage composé de sept arbitres, lesquels seront nommés

de la manière suivante, savoir : Deux seront nommés par Sa Majesté britannique ; deux seront nommés par le président des Etats-Unis ; Son Excellence le président de la République Française sera invité par les hautes parties contractantes à en nommer un ; Sa Majesté le roi d'Italie sera de même invité à en nommer un ; et Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège sera aussi invité à en nommer un. Les sept arbitres à être ainsi nommés seront des juristes jouissant d'une réputation distinguée dans leur pays respectif ; et les pouvoirs invités à les nommer seront priés de choisir, si possible, des juristes connaissant la langue anglaise.

En cas de décès, d'absence ou d'incapacité d'agir de l'un des arbitres, ou dans le cas où l'un des dits arbitres omettra ou refusera ou cessera d'agir comme tel, Sa Majesté britannique, ou le président des Etats-Unis, ou Son Excellence le président de la République Française, ou Sa Majesté le roi d'Italie, ou Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège, selon le cas, nommera, ou sera invité à nommer immédiatement une autre personne pour remplir les fonctions d'arbitre au lieu et place de l'arbitre nommé au début par le dit chef d'Etat.

Et au cas où, dans l'espace de deux mois après avoir reçu l'invitation des hautes parties contractantes, Son Excellence le président de la République Française, ou Sa Majesté le roi d'Italie, ou Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège, refusera ou omettra de nommer un arbitre, soit pour remplir les fonctions premières ou pour remplir une vacance comme ci-dessus, alors la nomination sera faite ou la vacance sera remplie en la manière dont les hautes parties contractantes conviendront.

#### *Article II.*

Les arbitres se réuniront à Paris dans les vingt jours qui suivront la délivrance des mémoires contradictoires mentionnés à l'article IV, et procéderont avec impartialité et avec soin à l'examen et à la solution des questions qui leur auront été ou qui leur seront soumises de la part des gouvernements de Sa Majesté britannique et des Etats-Unis respectivement. Toutes les questions examinées par le tribunal, y compris la décision finale, seront déterminées par une majorité de tous les arbitres.

Chacune des hautes parties contractantes nommera aussi une personne son agent pour la représenter au tribunal dans toutes les matières se rattachant à l'arbitrage.

#### *Article III.*

Le mémoire imprimé de chacune des deux parties, accompagné des documents, de la correspondance officielle et autre preuve sur laquelle chacune s'appuie, sera délivré en double à chacun des arbitres et à l'agent de l'autre partie aussitôt que possible après la nomination des membres du tribunal, mais dans la limite d'une période n'excédant pas quatre mois après l'échange des ratifications du présent traité.

#### *Article IV.*

Dans les trois mois qui suivront la délivrance par les deux parties du mémoire imprimé, l'une ou l'autre partie pourra, pareillement, délivrer en double à chacun des dits arbitres, et à l'agent de l'autre partie, un mémoire contradictoire, avec documents, correspondance et preuve additionnels, en réponse aux mémoires, documents, correspondance et preuve ainsi présentés par l'autre partie.

Si cependant à cause de l'éloignement de la localité d'où devra venir la preuve à être présentée, l'une ou l'autre partie, dans les trente jours qui suivront la réception par son agent du mémoire de l'autre partie, donne avis à l'autre qu'elle a besoin de plus de temps pour délivrer le dit mémoire contradictoire, documents, correspondance et preuve, le temps additionnel ainsi indiqué, mais n'excédant pas soixante jours au delà des trois mois fixés dans le présent article, sera accordé.

Si dans le mémoire soumis aux arbitres l'une ou l'autre partie a spécifié ou mentionné un rapport ou un document en sa possession exclusive, sans en annexer une copie, la dite partie sera tenue, si l'autre partie juge à propos de la demander, d'en fournir une copie à la dite partie ; et l'une des parties pourra demander à l'autre, par

## Marine et Pêcheries.

l'intermédiaire des arbitres, de produire les originaux ou copies attestées des documents portés en preuve, en en donnant avis dans chaque cas dans les trente jours qui suivront la délivrance du mémoire ; et l'original ou la copie ainsi demandée sera délivrée.

### *Article V.*

Dans l'espace d'un mois après l'expiration du temps fixé pour la délivrance du mémoire contradictoire aux deux parties, l'agent de chaque partie délivrera en double, à chacun des dits arbitres et à l'agent de l'autre partie, un argument imprimé exposant les points et la preuve sur lesquels son gouvernement s'appuie, et l'une ou l'autre partie pourra aussi soutenir ces points et preuve par argument oral de son avocat devant les arbitres ; et les arbitres pourront, s'ils désirent plus ample éclaircissement d'un point, demander un exposé ou argument écrit ou imprimé, ou argument oral d'avocat, sur ce point ; mais dans ce cas l'autre partie aura droit de répliquer soit oralement ou par écrit, selon le cas.

### *Article VI.*

Pour la décision des matières soumises aux arbitres, il est convenu que les cinq points suivants leur seront soumis afin que leur sentence arbitrale couvre une décision claire sur chacun de ces cinq points, savoir :—

1. Quelle juridiction exclusive sur la mer aujourd'hui connue sous le nom de mer de Behring, et quels droits exclusifs sur les pêcheries de phoques situées dans cette mer, la Russie revendiquait-elle et exerçait-elle antérieurement et jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis ?

2. Jusqu'à quel point ces revendications de juridiction sur les pêcheries de phoques ont-elles été reconnues et concédées par la Grande-Bretagne ?

3. Le cours d'eau aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était-il inclus dans la phrase "Océan Pacifique," telle qu'employée dans le traité de 1825 conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie ; et quels droits sur la mer de Behring s'il en a existé, furent possédés et exclusivement exercés par la Russie après le dit traité ?

4. Tous les droits de la Russie à la juridiction et aux pêcheries de phoques dans la mer de Behring, à l'est des eaux territoriales, dans le traité conclu entre les Etats-Unis et la Russie le 30 mars 1867, ne sont-ils pas passés intacts aux Etats-Unis en vertu du dit traité ?

5. Les Etats-Unis ont-ils un droit, et, s'ils en ont, quel droit, de protection ou de propriété sur les phoques à fourrures qui fréquentent les fles des Etats-Unis dans la mer de Behring, lorsque ces phoques sont trouvés en dehors de la limite ordinaire de trois milles ?

### *Article VII.*

Si la détermination des questions précédentes quant à la juridiction exclusive des Etats-Unis laisse le sujet dans une situation telle que le consentement de la Grande-Bretagne soit nécessaire à l'établissement de règlements pour la protection et la préservation des phoques à fourrures qui habitent la mer de Behring ou qui s'y rendent habituellement, les arbitres détermineront alors quels règlements concourants en dehors des limites juridictionnelles des gouvernements respectifs sont nécessaires, et sur quelles eaux ces règlements doivent s'étendre, et pour les aider dans cette détermination, le rapport d'une commission mixte, à être instituée par les gouvernements respectifs, sera mis devant eux, avec toute autre preuve que l'un ou l'autre gouvernement pourra produire.

Les hautes parties contractantes conviennent de plus à coopérer à assurer l'adhésion des autres pouvoirs aux dits règlements.

### *Article VIII.*

Les hautes parties contractantes n'ayant pu s'entendre sur un renvoi comprenant la question de la responsabilité de chacun des torts que l'autre prétend avoir éprouvés par elle-même ou par ses citoyens, par rapport aux revendications présen-

tées et soutenues par elle; et désirant que cette question d'un ordre inférieur n'interrompe pas et ne retarde pas plus longtemps la soumission et la détermination des questions principales, conviennent que l'une et l'autre soumettent aux arbitres toute question de fait impliquée dans les dites revendications et demandent une décision sur cette question de fait, la question de la responsabilité de l'un ou l'autre gouvernement sur les faits devant former l'objet des négociations ultérieures.

*Article IX.*

Les hautes parties contractantes ayant convenu de nommer deux commissaires de la part de chaque gouvernement pour faire l'investigation et le rapport mixtes prévus par le précédent article vii, et d'inclure les termes de la dite convention dans le présent traité, afin que le rapport mixte et différents rapports et recommandations des dits commissaires soient soumis aux dits commissaires si l'éventualité s'en présente, la dite convention est en conséquence incluse dans le présent, comme suit:—

Chaque gouvernement nommera deux commissaires pour examiner attentivement, avec les commissaires de l'autre gouvernement, tous les faits ayant rapport aux phoques dans la mer de Behring, et les mesures nécessaires à leur protection et à leur préservation.

Les quatre commissaires feront, en autant qu'ils pourront s'entendre, un rapport mixte à chacun des deux gouvernements, et ils feront aussi rapport, soit ensemble ou séparément, à chaque gouvernement des points sur lesquels ils n'auront pu s'accorder.

Ces rapports ne seront pas rendus publics avant d'avoir été soumis aux arbitres, ni avant qu'il ne paraisse plus possible que les commissaires peuvent s'en servir.

*Article X.*

Chaque gouvernement défrayera les dépenses de ses membres de la commission mixte dans l'investigation mentionnée à l'article précédent.

*Article XI.*

La décision du tribunal sera rendue, si possible, dans les trois mois qui suivront la clôture de l'argument des deux parties.

Elle sera écrite et datée, et sera signée par les arbitres qui lui donneront leur assentiment.

La décision sera en double; une copie en sera délivrée à l'agent de la Grande-Bretagne pour son gouvernement, et l'autre copie à l'agent des Etats-Unis pour son gouvernement.

*Article XII.*

Chaque gouvernement paiera son propre agent et pourvoiera à la rémunération convenable de l'avocat employé par lui et des arbitres nommés par loi, et aux frais de la préparation et de la soumission de sa cause au tribunal. Toutes les autres dépenses se rattachant à l'arbitrage seront défrayées par les deux gouvernements en parts égales.

*Article XIII.*

Les arbitres tiendront un procès-verbal exact de leurs séances, et pourront nommer et employer les officiers nécessaires pour les aider.

*Article XIV.*

Les hautes parties contractantes s'engagent à accepter les actes du tribunal d'arbitrage comme un règlement complet, parfait et final de toutes les questions renvoyées aux arbitres.

*Article XV.*

Le présent traité sera régulièrement ratifié par Sa Majesté britannique et par le président des Etats-Unis d'Amérique, de l'avis et du consentement du Sénat

## Marine et Pêcheries.

des Etats-Unis ; et les ratifications seront échangées soit à Washington ou à Londres dans les six mois qui suivront la date du présent traité, ou plus tôt si possible.

En foi de quoi, nous, les plénipotentiaires respectifs, avons signé le présent traité et y avons apposé nos cachets.

Fait en double, à Washington, le 29<sup>e</sup> jour de février 1892.

(L.S.)

JULIAN PAUNCEFOTE.

(L.S.)

JAMES G. BLAINE.

### EXPIRATION DU "MODUS VIVENDI," 1891.

Comme la convention dite *modus vivendi* conclue entre les deux gouvernements devait prendre fin au mois de mai 1892, les chasseurs de phoques se trouvaient dans une grande incertitude quant à la durée et à l'étendue de leurs voyages.

### PRÉPARATIFS DE DÉPART.

Au mois de janvier, la flotte se prépara aux opérations de la campagne ; chasseurs et matelots, retenus au port pendant des mois, avaient hâte de partir ; les capitaines et propriétaires de navires désiraient naturellement s'assurer des services des meilleurs équipages ; tout cela hâta le départ de plusieurs navires.

Ceux qui mirent à la voile de bonne heure se dirigèrent vers le sud, d'où ils suivirent les phoques vers le nord dans la mer de Behring.

### NAVIRES PARTIS SANS CONNAÎTRE LA POLITIQUE ADOPTÉE.

On voit donc que plusieurs des navires étaient partis pour leurs voyages sans connaître la politique qui serait adoptée relativement à la mer de Behring après l'expiration du *modus vivendi*, tandis que d'autres devisaient à ce sujet pour déterminer la longueur de leur voyages et les besoins de leurs équipages.

### POSSIBILITÉ D'INTERRUPTION.

Le 18 mars, cependant, une dépêche télégraphique fut reçue du ministère des colonies à l'effet que comme les arbitres s'étaient entendues sur une solution de la question, les deux gouvernements avaient proposé d'établir des règlements intermédiaires interdisant la capture de phoque dans la mer de Behring dans le cas de la ratification du traité ; et que les chasseurs devaient être avertis qu'ils s'exposaient à voir leurs opérations interrompues s'ils entraient dans les eaux en question.

Voici une copie de la dépêche :—

“ *Lord Knutsford à lord Stanley, 18 mars 1892.*—Veuillez donner aux chefs de ports sur la côte du Pacifique instruction d'informer les propriétaires de navires qui font ou qui ont fait voile cette année pour la mer de Behring que le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis ont convenu, sujet à la ratification du Sénat, de soumettre à l'arbitrage la question de savoir si les chasseurs de phoques ont un droit des Etats-Unis de chasser le phoque dans la moitié orientale de la mer de Behring à l'est de la ligne russe, et qu'il est possible que la sentence du dit tribunal soit rendue au cours de la présente campagne de pêche. De plus, que le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de Sa Majesté ont fait des propositions de règlements intermédiaires interdisant la capture de phoques dans les dites eaux dans le cas où la dite convention arbitrale serait ratifiée. Ni la convention arbitrale ni aucune convention intermédiaire n'ont encore été définitivement adoptées entre les deux gouvernements ; le seront-elles, et quand ? C'est nécessairement matière d'incertitude ; mais avis est par la présente donné à tous les chasseurs de phoques qui se proposent de chasser dans les dites eaux qu'ils le feront à leurs risques et périls, après avoir été avertis qu'ils s'exposent à être interrompus dans leurs opérations.”

A la réception de cette dépêche le ministère des douanes prit des mesures pour la faire porter, par l'intermédiaire de ses percepteurs dans les ports de la Colombie-Britannique, à la connaissance de tous les patrons de navires partant pour la chasse aux phoques.

Voici une copie de la circulaire envoyée aux percepteurs des douanes :—

MINISTÈRE DES DOUANES, OTTAWA, 19 mars 1892.

Au percepteur des douanes,

Port de \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'une dépêche télégraphique de lord Knutsford, ministre des colonies, Londres, à Son Excellence le gouverneur général, Ottawa, portant la date du 18 du courant, et demandant que les chefs de ports sur la côte du Pacifique reçoivent instruction d'informer les propriétaires de navires qui font ou qui ont fait voile cette année pour la mer de Behring, que le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis ont convenu de soumettre à l'arbitrage la question de savoir si les chasseurs de phoques ont un droit des Etats-Unis de chasser le phoque dans la mer de Bering à l'est de la ligne est ; que les deux gouvernements ont fait des propositions de règlements intermédiaires interdisant la capture de phoques dans les dites eaux dans le cas où la convention arbitrale serait ratifiée, et qu'avis soit donné à tous les chasseurs de phoques qui se proposent de chasser dans les dites eaux qu'ils le feront à leurs risques et périls après avoir été avertis qu'ils s'exposent à être interrompus dans leurs opérations en conséquence de la dite convention.

Vous prendrez, en conséquence, de promptes mesures pour que les capitaines et propriétaires de navires faisant voile cette année de votre port ou de tout autre endroit relevant de votre port reçoivent une copie du texte de la dépêche, pour que leur attention spéciale y soit attirée, et pour qu'ils soient spécialement avertis des conséquences possibles de l'inobservation des avis qu'elle contient.

Jusqu'aujourd'hui (19 mars) on n'a pas encore fait connaître la nature de l'intervention que la flotte de pêche pourrait rencontrer ; conséquemment une bien faible partie des navires qui ont fait voile cette année sont partis ignorant la politique subséquemment promulguée.

#### LE "MODUS VIVENDI" RENOUVELÉ.

La question de l'étendue nécessaire des restrictions dans la mer de Behring pour 1892 compatibles avec l'industrie de la chasse des phoques a fait le sujet d'une correspondance. L'opinion publique n'était peut-être pas préparée à une mesure aussi énergique que l'exclusion absolue de l'année précédente.

Les négociations aboutirent à une convention comportant le renouvellement du *modus vivendi* de 1891 jusqu'à la fin d'octobre 1893. Les termes de cette convention qui fut signée le 18 avril 1892, quoique aussi restrictifs, si non plus, que ceux de la convention qu'elle continuait en force, stipulaient que, dans le cas où l'arbitrage aurait pour résultat une affirmation du droit des chasseurs britanniques de chasser le phoque dans la limite des eaux revendiquées par les Etats-Unis en vertu de l'acquisition qu'ils en ont faite des Etats-Unis, une compensation serait donnée à la Grande-Bretagne (pour l'usage de ses sujets) pour s'abstenir de l'exercice de ce droit en attendant la fin de l'arbitrage ; cette compensation devant être basée sur une capture qui, d'après l'opinion des arbitres, pourrait être faite sans trop diminuer les troupeaux de phoques. En d'autres mots la compensation, dans ce cas, serait calculée sur une capture de phoques conforme aux règlements internationaux protégeant ces animaux qui pourraient être décidés par le tribunal arbitral.



## Marine et Pêcheries.

Suit le texte du *modus vivendi* actuel au complet :—

CONVENTION entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique pour le renouvellement du *modus vivendi* établi dans la mer de Behring.

Attendu que par une convention conclue entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les Etats-Unis d'Amérique, le vingt-neuvième jour de février mil-huit cent quatre-vingt-douze, les hautes parties contractantes ont décidé de soumettre à l'arbitrage, selon qu'il y est dit, les questions débattues entre elles au sujet des droits de juridiction des Etats-Unis dans les eaux de la mer de Behring, ainsi que de la conservation des phoques à fourrures qui habitent cette mer où s'y rendent, et de plus relativement aux droits des sujets et citoyens de l'un ou l'autre pays de faire la chasse des phoques à fourrures habitant ces eaux ou les fréquentant ordinairement, et attendu que les hautes parties contractantes qui différaient d'opinion sur les règlements restrictifs nécessaires pour la chasse du phoque en attendant l'arbitrage ont décidé de régler ce différend de la manière ci-après mentionnée sans préjudice des droits de l'une ou de l'autre partie.

Les hautes parties contractantes ont nommé comme leurs plénipotentiaires pour conclure une convention à cet effet, c'est-à-dire :

Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, sir Julian Pauncefote, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, chevalier commandeur du très honorable ordre du Bain et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique aux Etats-Unis ;

Et le président des Etats-Unis d'Amérique, James G. Blaine, secrétaire d'Etat des Etats-Unis ;

Lesquels après s'être communiqué l'un à l'autre leurs pleins pouvoirs respectifs et les avoir trouvés en bonne et due forme ont conclu et arrêté ce qui suit :—

### Article 1er.

Le gouvernement de Sa Majesté défendra en attendant l'arbitrage de tuer des phoques dans cette partie de la mer de Behring située à l'est d'une ligne de démarcation décrite dans l'article n° 1 du traité de 1867 entre les Etats-Unis et la Russie, et fera promptement les plus grands efforts pour assurer l'observance de cette défense par les sujets et vaisseaux britanniques.

### Article 2.

Le gouvernement des Etats-Unis défendra de tuer des phoques pendant la même période dans la même partie de la mer de Behring et sur ses rives et îles appartenant aux Etats-Unis, (en sus des sept mille cinq cents qui peuvent être pris sur les îles pour la subsistance et le soin des naturels) et fera promptement les plus grands efforts pour assurer l'observance de cette défense par les citoyens et vaisseaux des Etats-Unis.

### Article 3.

Tout vaisseau ou toute personne qui violera cette défense dans les dites eaux de la mer de Behring en dehors des limites territoriales ordinaires des Etats-Unis, pourra être saisi et détenu par les officiers de marine ou autres officiers dûment commissionnés de l'une ou de l'autre haute partie contractante, mais ce vaisseau ou cette personne seront délivrés aussitôt que possible aux autorités de la nation à laquelle ils appartiennent respectivement, qui seules auront juridiction pour juger l'infraction et imposer les peines encourues. Les témoins et preuves nécessaires pour établir l'infraction seront aussi envoyés en même temps que le prévenu.

### Article 4.

Afin de faciliter les enquêtes que le gouvernement de Sa Majesté pourra désirer instituer dans le but de soumettre la cause du gouvernement à des arbitres, il est

convenu que les personnes convenables désignées par la Grande-Bretagne pourront en tout temps, sur demande à cet effet, visiter ou demeurer sur les îles à phoques pendant la présente saison de pêche, dans ce but.

*Article 5.*

Si l'arbitrage affirme le droit des chasseurs de phoques anglais à faire la chasse dans les limites de la mer de Behring que réclament les États-Unis aux termes de son achat de la Russie, les États-Unis devront indemniser la Grande-Bretagne (au profit de ses sujets) pour s'être abstenue de ce droit dans l'intervalle, en prenant pour base le nombre fixe et limité de phoques que l'on aurait pu prendre, d'après l'opinion des arbitres, mais d'un autre côté si l'arbitrage ne reconnaît pas aux Anglais le droit de prendre des phoques dans les dites eaux la Grande-Bretagne devra indemniser les États-Unis (pour eux-mêmes, ses citoyens et fermiers) à raison de cette convention de limiter la pêche de l'île à sept mille cinq cents phoques par saison, en prenant pour base la différence entre ce chiffre et celui qui d'après l'opinion des arbitres aurait pu être pris sans trop diminuer les troupeaux de phoques.

Le montant accordé par arbitrage à l'une ou l'autre partie, s'il y en a un, devra être dans tous les cas juste et équitable et sera complètement payé.

*Article 6.*

Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des hautes parties contractantes en tout temps après le trente-unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, en donnant un avis de deux mois à l'autre partie de sa fin, et à l'expiration de cet avis la convention cessera d'être obligatoire.

*Article 7.*

La présente convention devra être dûment ratifiée par Sa Majesté britannique et par le président des États-Unis d'Amérique de l'avis et du consentement du Sénat de ce pays; et les ratifications devront être échangées soit à Londres soit à Washington aussitôt que possible.

En foi de quoi, nous, les plénipotentiaires respectifs, avons signé la présente convention et y avons apposé nos sceaux.

Fait en duplicata à Washington ce dix-huitième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé) JULIAN PAUNCEFOTF.  
(Signé) JAMES G. BLAINE.

PROCLAMATION DE 1892.

Aussitôt après la confirmation de cette convention la *Gazette du Canada* a publié une proclamation annonçant la continuation du *modus vivendi* jusqu'à octobre 1893. Cette proclamation se lit comme suit :—

*Stanley de Preston.*

[L.S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront concerner,—SALUT :

PROCLAMATION

JNO. S. D. THOMPSON, } Attendu qu'une convention pour un *modus vivendi* entre  
Procureur général, } notre gouvernement et le gouvernement des États-Unis, rela-  
Canada. } tivement aux pêcheries des phoques à fourrure dans la mer  
de Behring, a été conclue le quinzième jour de juin dans l'année de Notre-Seigneur  
mil huit cent quatre-vingt-onze, aux termes ci-dessous, savoir :—

## Marine et Pêcheries.

“ Convention entre le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des Etats-Unis, établissant un *modus vivendi* relativement aux pêcheries de phoques à fourrure dans la mer Behring,—

“ Dans le but d'éviter des différends irritants, et en vue d'amener un règlement à l'amiable des questions pendantes entre les deux gouvernements touchant leurs droits respectifs dans la mer de Behring, et pour la conservation des phoques comme espèce, la convention suivante est conclue sans préjudice des droits ou prétentions de l'une ou de l'autre partie :—

“ (1.) Le gouvernement de Sa Majesté défendra, jusqu'au mois de mai prochain, de tuer des phoques dans cette partie de la mer de Behring située à l'est d'une ligne de démarcation décrite dans l'article n° 1 du traité de 1867 entre les Etats-Unis et la Russie, et fera promptement les plus grands efforts pour assurer l'observance de cette défense par les sujets et vaisseaux britanniques ;

“ (2.) Le gouvernement des Etats-Unis défendra de tuer des phoques pendant la même période dans la même partie de la mer de Behring et sur ses rives et îles appartenant aux Etats-Unis (en sus des 7,500 qui peuvent être pris sur les îles pour la subsistance et le soin des naturels), et fera promptement les plus grands efforts pour assurer l'observance de cette défense par les citoyens et vaisseaux des Etats-Unis.

“ (3.) Tout vaisseau ou toute personne qui violera cette défense dans les dites eaux de la mer de Behring en dehors des limites territoriales ordinaires des Etats-Unis, pourra être saisi et détenu par les officiers de marine ou autres officiers dûment commissionnés de l'une ou l'autre haute partie contractante, mais ce vaisseau ou cette personne seront délivrés aussitôt que possible aux autorités de la nation à laquelle ils appartiennent respectivement, qui seules auront juridiction pour juger l'infraction et imposer les peines encourues. Les témoins et preuves nécessaires pour établir l'infraction seront aussi envoyés en même temps que le prévenu ;

“ (4.) Afin de faciliter les enquêtes que le gouvernement de Sa Majesté pourra désirer instituer dans le but de soumettre la cause du gouvernement à des arbitres, et dans l'espoir qu'un arrangement d'arbitrage pourra être conclu, il est convenu que des personnes convenables désignées par la Grande-Bretagne pourront en tout temps, sur demande à cet effet, visiter ou demeurer sur les îles à phoques, pendant la présente saison de pêche, dans ce but.

“ Signé et scellé en double à Washington, ce quinzisième jour de juin 1891, aux noms de leurs gouvernements respectifs, par sir Julian Pauncefote, G.C.M.G., C.C.B., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. B., et William F. Wharton, secrétaire d'Etat intérimaire des Etats-Unis,

“ (Signé) JULIAN PAUNCEFOTE, [L.S.]

“ (Signé) WILLIAM F. WHARTON.” [L.S.]

Et attendu qu'un arrangement vient d'être conclu entre notre gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis à l'effet de continuer jusqu'au trente-unième jour d'octobre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize, la dite convention et les dispositions qu'elle contient faisant défense de tuer des phoques dans la mer de Behring, tel que décrit dans icelle,—

Sachez donc que nous avons, par la présente proclamation royale, fait publier la dite convention et l'arrangement qui la continue, afin qu'icelle et chaque partie d'icelle soit observée et exécutée de bonne foi par nos loyaux sujets.

De ce qui précède, nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis d'en prendre avis et d'agir en conséquence.

En foi de quoi nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoin, Notre très fidèle et bien aimé le très honorable sir FREDERIC ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand-croix de notre très honorable Ordre du Bain, gouverneur général du Canada.

A notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze et de notre règne la cinquante-cinquième.

Par ordre,

J. C. PATTERSON,

*Secrétaire d'Etat.*

Suit la législation de l'arrêté du conseil du gouvernement impérial au sujet de la convention pour *modus vivendi* :—

AU CHATEAU DE WINDSOR, 9 MAI 1892.

*Présents :*

SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Le Lord Président,

Sir Walter Barttelot, bart.

Le Lord Intendant,

M. Forwood.

Le Comte de Yarborough.

Considérant que par l'acte des pêcheries de phoques à fourrure (mer de Behring) de 1891, il est statué que Sa Majesté la reine pourra défendre par un arrêté du conseil la chasse des phoques par les navires anglais dans la mer de Behring ou dans la partie de cette mer déterminée dans le dit arrêté et ce pendant la période y fixée ;

Et considérant que les expressions "mer de Behring" contenues dans le dit acte comprennent les mers désignées sous le nom de mer de Behring dans les limites décrites dans l'arrêté adopté en vertu du dit acte ;

Et considérant qu'il a été publié le 23 juin 1891 un arrêté du conseil défendant la chasse des phoques dans la mer de Behring telle que définie au dit arrêté jusqu'au 1er jour de mai 1892 ;

C'est pourquoi Sa Majesté, en vertu des pouvoirs que lui confère le dit acte cité, et de l'avis de son Conseil Privé, ordonne et il est par le présent ordonné ce qui suit :—

1. Le présent arrêté pourra être cité comme l'arrêté en conseil des pêcheries de phoques (de la mer de Behring) de 1891.

2. La chasse des phoques à fourrures par les marins anglais dans la mer de Behring telle que définie ci-après est par le présent défendue à partir de la date du présent arrêté et après jusqu'au premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-douze,

3. L'expression "Mer de Behring" pour les fins du dit acte cité et du présent arrêté comprend toute cette partie de l'océan Pacifique désignée sous le nom de mer de Behring qui se trouve entre le parallèle de 65° 30' de latitude nord et la chaîne des îles Aléoutiennes et à l'est de la ligne de démarcation suivante, c'est-à-dire une ligne commençant à un point du détroit de Behring sur le dit parallèle de 65° 50' de latitude nord, à son intersection par le méridien qui passe à mi-chemin entre les îles de Krusenstern ou Ignalook et l'île de Ratmanoff ou Noonarbook et de là dans une direction presque sud-ouest à travers le détroit de Behring et la mer désignée sous le nom de mer de Behring de façon à passer à mi-chemin entre la pointe nord-ouest de l'île Saint-Laurent et la pointe sud-ouest du cap Choukotski jusqu'au méridien de 172° de longitude ouest, puis à partir de l'intersection de ce méridien dans une direction sud-ouest de façon à passer à mi-chemin entre l'île d'Attou et l'île Copper du groupe Kormandorski dans l'océan Pacifique nord jusqu'au méridien de 193° de longitude ouest.

Information fut immédiatement télégraphiée aux percepteurs de douanes, qui reçurent instruction d'arrêter tous les intéressés.

Defense fut faite à tous les navires qui ont fait voile après le 28 mars de pénétrer dans la mer de Behring.

## Marine et Pêcheries.

### INSTRUCTION AUX CROISEURS, 1892.

Les instructions données aux navires chargés de l'application du *modus vivendi* de 1892 différaient de celles de l'année précédente, en ce qu'elles prescrivait de saisir les navires occupés à faire la chasse des phoques dans les eaux au sujet desquelles il y a eu contestation qu'ils eussent été ou non arrêtés préalablement : Celles de 1891 prescrivait d'avertir tous les navires avant d'opérer la saisie.

Le texte des instructions données aux croiseurs des Etats-Unis est comme suit :—

“ MONSIEUR,—Conformément à la convention entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, datée du 18 avril 1892, pour un *modus vivendi* relativement à la chasse des phoques à fourrures dans la mer de Behring, vous enjoindrez aux vaisseaux placés sous vos ordres d'arrêter tous les navires américains et anglais qu'ils rencontreront en dehors de la mer de Behring, de ne pas visiter les eaux délimitées de cette mer dans le but d'y faire la chasse aux phoques, et vous ferez remettre à bord de chaque navire recevant cet avertissement une copie de la convention, de la proclamation du président en date du 15 février 1892, de l'acte des pêcheries de phoques (dans la mer de Behring) anglais, 1891, et des présentes instructions. Une inscription de l'avis et avertissement devra être faite dans le registre de tous les navires avertis.

“ Saisie sera faite de tout navire qui s'occupera ou se sera occupé de faire la chasse des phoques dans les eaux prohibées de la mer de Behring, qu'il ait ou non reçu un avertissement, ainsi que de tout navire s'y trouvant averti ou non, qui aura à bord des instruments pour prendre des phoques, ou des peaux de phoques ou corps de phoques.

“ Les eaux dans lesquelles il est défendu de faire la chasse des phoques comprennent la partie de la mer de Behring située à l'est de la ligne de démarcation tracée sur la carte hydrographique officielle n° 68.

“ L'officier commandant le navire qui opérera la saisie, dressera au moment de la saisie, une déclaration par écrit, faisant connaître la condition du navire saisi, l'endroit et la date de la saisie, la latitude et la longitude, et les circonstances établissant la contravention. Le navire saisi sera amené ou envoyé, sous la conduite d'une garde suffisante, avec les témoins, les preuves et la déclaration de l'officier qui aura opéré la saisie, s'il est Américain, à Sitka, où il sera livré à l'officier de la cour de district des Etats-Unis, et, s'il est Anglais, à Unalaska, où il sera livré à l'officier naval britannique le plus élevé en grade dans la mer de Behring. Le patron du navire saisi, son second ou maître d'équipage, et telle partie de l'équipage qui pourront y être facilement transportés, seront envoyés prisonniers avec le navire pour subir la peine de la loi.”

Une liste signée et certifiée des papiers du navire saisi sera délivrée au patron, et une copie en double sera transmise avec la déclaration.

Le texte des instructions données aux croiseurs britanniques est comme suit :—

“ Rendez-vous dans la mer de Behring et croisez selon qu'il sera nécessaire pour exécuter l'arrêté du conseil du 9 mai 1892, lequel renouvelle les prescriptions de l'arrêté du conseil du 23 juin 1891 jusqu'au mois de mai prochain. Avant d'entrer dans la mer, croisez à la hauteur de la Passe et visitez les endroits et ports d'entrée que vous croirez les meilleurs pour intercepter les navires de chasse aux phoques, et envoyez à leur bord une copie de la convention et un ordre écrit les informant que vous avez instruction de les saisir s'ils sont trouvés chassant le phoque ou se préparant à le chasser dans la mer de Behring. Après cela, rendez-vous à la mer et faites y croisière, selon qu'il sera nécessaire pour mettre la convention à effet, et saisissez tout navire que vous prendrez en flagrant délit de contravention, qu'il ait été averti ou non. Vous confisquerez l'équipement de chasse aux phoques, et après avoir pris le nom du patron et du navire, vous enverrez ce dernier à Victoria, C.-B., faire sa déclaration au percepteur de douanes. Les navires américains devront être renvoyés aux autorités américaines les plus rapprochées, avec les preuves de la contravention, etc. Coopérez cordialement, autant que possible, avec les croiseurs

américains dans l'exécution de ce devoir. Le *Danube* a été nolisé comme charbonnier et partira le 1er juillet pour Unalaska avec charbon, provisions fraîches et lettres pour la flottille. Flottille américaine, cinq navires ont fait voile."

## NAVIRES QUI ONT FAIT VOILE EN 1892.

Liste des navires qui ont fait voile de la Colombie-Britannique en 1892 pour aller faire des voyages de pêche sur l'océan Pacifique.

## FLOTTE DE CHASSE AUX PHOQUES, 1892.

Numéro.	Noms des navires.	Ton- neaux.	EQUIPAGES.		Ba- teaux.	Canots.	Date du départ.
			Blancs.	Sau- vages.			
1	Maggie Mac .....	71	23		6		9 janvier.
2	Sea Lion .....	50	19		5		12 do.
3	Laura .....	19	4	16	1	8	12 do
4	Teresa .....	63	23		6		14 do
5	W. P. Sayward .....	59	19		5		14 do
6	Annie E. Paint .....	82	20		5		19 do
7	Walter E. Earle .....	68	22		6		19 do
8	Minnie .....	10	8		2		21 do
9	Umbrina .....	98	23		6		22 do
10	Labrador .....	25	11		4		27 do
11	Mascot .....	40	17		4		23 do
12	Ocean Belle .....	83	25		6		23 do
13	Oscar et Hattie .....	81	23		6		23 do
14	Carlotta G. Cox .....	76	23		6		28 do
15	C. H. Tupper .....	99	24		6		28 do
16	Carmolite .....	99	23		6		28 do
17	Rosie Olsen .....	39	6	20	1	10	1er février.
18	Maud S. .....	97	24		6		1er do
19	Geneva .....	93	26		7		2 do
20	Beatrice .....	66	5	20	1	10	2 do
21	Mary Taylor .....	42	18		4		4 do
22	Ainoko .....	75	6	24	2	12	5 do
23	Thistle (vapeur) .....	147	15		6		6 do
24	Aurora .....	41	4	20	1	10	6 do
25	Pioneer .....	66	20		5		8 do
26	Viva .....	92	25		6		8 do
27	Borealis .....	37	5	20	1	10	9 do
28	Penelope .....	70	21		5		9 do
29	Annie C. Moore .....	113	23		6		13 do
30	Katherine .....	81	5	28	2	14	13 do
31	Triumph .....	98	7	32	2	16	15 do
32	May Belle .....	58	5	20	2	10	18 do
33	Venture .....	48	4	16	2	8	18 do
34	Ariel .....	91	7	28	2	14	18 do
35	Kate .....	58	5	24	2	12	19 do
36	E. B. Marvin .....	117	22		6		19 janvier.
37	Mischief (vapeur) .....	48	5	20	2	10	19 février.
38	Sapphire .....	124	7	32	2	16	19 do
39	Sadie Turpel .....	56	22		6		19 do
40	Wanderer .....	25	3	10	1	3	20 do
41	Victoria .....	63	23		6		20 do
42	Winnifred .....	13	6	12	2	6	20 do
43	Favorite .....	80	6	24	2	12	22 do
44	Walter L. Rich .....	76	19		5		22 do
45	Minnie .....	46	4	20	2	10	23 do
46	Mary Ellen .....	63	5	28	2	14	26 do
47	Henrietta .....	31	4	10	2	5	12 mars.
48	Fawn .....	59	6	20	3	10	26 do
Total des navires canadiens à date.		3,236	670	444	184	222	

Subséquentement les navires sont partis, ce qui a porté à 65 la flotte de chasse de 1892.

## Marine et Pêcheries.

49.	Goëlette "Brenda"	..... 100 tonneaux.	..... 28 mars.
50.	do "Mermaid"	..... 73 do	..... 31 do
51.	do "Mountain Chief"	..... 23 do	..... 12 avril.
52.	do "Agnes McDonald"	..... 107 do	..... 12 do
53.	do "Lottie"	..... 19 do	..... 13 do
54.	do "C. D. Rand"	..... 51 do	..... 13 do
55.	do "Otto"	..... 86 do	..... 23 do
56.	do "Arietas"	..... 86 do	..... 25 do
57.	do "Maria"	..... 94 do	..... 26 do
58.	do "Dora Sieward"	..... 94 do	..... 30 do
59.	do "Enterprise"	..... 69 do	..... 11 mai.
60.	do "Walter P. Hall"	..... 99 do	..... 13 do
61.	do "Wm. McGowan"	..... 115 do	..... 14 do
62.	do "Libbie"	..... 93 do	..... 14 do
63.	do "Ariel"	..... 74 do	..... 14 do
64.	do "Cape Beale."		
65.	do "Beatrice" (Vancouver).		

### PROTESTATIONS CONTRE DES SAISIES OPÉRÉES SANS AVERTISSEMENT.

La substance des instructions données aux navires des États-Unis ayant été publiée par les journaux, les chasseurs de phoques ont protesté contre les saisies qu'il était question d'opérer sans avertissement.

Ces protestations étaient basées sur la raison que l'année précédente tous les navires avaient reçu notification, ce qui leur avait fait éviter la saisie, et comme la plus grande partie de la flotte avait fait voile avant la promulgation de la continuation du *modus vivendi*, il était raisonnable de supposer qu'on ne prendrait pas des mesures extrêmes sans donner le temps aux navires de se retirer de la mer sur avis de la défense.

### LES EAUX DÉFENDUES.

D'après les rapports reçus presque au moment où nous écrivons, la flotte canadienne a, cette année, évité les eaux défendues, et ceux des navires qui ont continué leurs opérations au delà de la côte, se sont tenus sur le côté asiatique de la ligne de démarcation.

### COLLISION AVEC DES NAVIRES BRITANNIQUES.

Le seul cas de collision avec des navires britanniques qui ait eu lieu cette année dans les limites interdites par le *modus vivendi* est le suivant :—

La goëlette *Mountain Chief* a été saisie, pendant qu'elle capturait des phoques dans la mer de Behring, par le steamer des États-Unis *Adams* et remise au steamer de S. M. *Daphne*, alors qu'elle reçut ordre de se rendre à Victoria, où elle arriva le 2 septembre 1892. Elle fut placée sous la garde des autorités de la douane.

Ce navire est enregistré à Victoria et appartient à James Nawassum, un chasseur de phoques indien.

Il n'y avait qu'un seul blanc à bord, le capitaine.

Au moment de la saisie, le navire avait 137 peaux de phoques à son bord.

Il fut saisi le 9 juillet, sous la latitude 54° 57' nord, longitude 170° 18' ouest.

La goëlette *Oscar and Hattie* fut saisie par le navire des États-Unis *Mohican* à l'île Atton, où, revenant du côté asiatique, elle était arrêtée pour faire de l'eau. Cette île est celle des chaînes Aléoutiennes qui se trouve le plus à l'ouest.

Le navire fit sa déclaration à la douane de Victoria le 1er octobre, apportant en même temps des instructions du commandant du steamer *Melpomene* au percepteur à l'effet de prendre possession de l'équipement et des peaux du navire.

Le percepteur fit rapport qu'il avait reçu du contre-amiral Hotham avis que des procédures vont être prises contre ce navire.

LE STEAMER D'APPROVISIONNEMENT "COQUITLAM."

Au mois de mai 1892 les propriétaires de navires de chasse aux phoques et les intéressés nolisèrent le navire à vapeur *Coquitlam* appartenant à la Compagnie de navires Union de Vancouver, avec mission d'aller au rendez-vous choisi par les chasseurs pour y rencontrer la flotte, en recevoir leurs captures et transférer des provisions à ceux des navires qui avaient l'intention de pousser leurs voyages de chasse jusqu'aux eaux asiatiques.

Ce navire fut aussi chargé de distribuer à la flotte les dépêches qui, disait-on, contenaient des ordres formels de n'entrer, sous aucun prétexte, dans les eaux objet du différend.

Cependant, avant d'avoir rempli sa mission, et après avoir fait quelques transferts de provisions et recueilli quelques 6,000 peaux de phoques, transferts qui avaient eu lieu en dehors de la limite territoriale de trois milles voisine de l'île d'Afognak et en se rendant à l'île Middleton, en plein océan Pacifique, le *Coquitlam* fut saisi le 22 juin 1892, pendant qu'il était à l'ancre dans le havre de Port-Etches, où il était à faire de l'eau, par le capitaine C. L. Hooper, du côtre des Etats-Unis *Corwin*.

La raison assignée pour la saisie fut que, en transférant cargaison et des peaux en dehors de la limite de trois milles, le *Coquitlam* avait commis une infraction aux lois douanières locales qui défendent le déchargement d'une cargaison en dedans de quatre lieues de la côte du district d'Alaska.

Le navire fut promptement remis aux mains des autorités, et des procédures furent instituées contre lui dans la cour de district d'Alaska.

Comme le procès-verbal dressé contre le *Coquitlam* peut offrir de l'intérêt, nous en donnons ici le texte :—

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,  
DISTRICT D'ALASKA.

Du terme de mai, en l'année mil huit cent quatre-vingt-douze.

Les Etats-Unis

vs.

Le steamer *Coquitlam*, ses chaloupes, équipement, appareils, ameublement, machines, chaudières et cargaison.

No.—

A l'honorable Warren Truitt, juge de la cour de district des Etats-Unis pour le district d'Alaska :—

Le procès-verbal d'accusation de C. S. Johnson, procureur des Etats-Unis pour le district d'Alaska, qui poursuit en justice pour les Etats-Unis, et étant présent en cour, contre le steamer *Coquitlam*, ses chaloupes, équipement, appareils, ameublement, chaudières, machines et cargaison, et contre toutes personnes y intervenant pour leur intérêt, dans une cause de confiscation, allègue et informe comme suit :—



Que C. L. Hooper, un capitaine au service de la marine douanière des Etats-Unis, régulièrement commissionné par le président des Etats-Unis, et là et alors commandant le côtre des Etats-Unis *Corwin*, en service dans les eaux d'Alaska, et régulièrement autorisé à cet effet, a, le 22e jour de juin 1892, à ou près Port-Etches, île Hinchinbrook, dans la limite du district d'Alaska, et dans la limite de la juridiction de cette cour, dans des eaux navigables à partir de la mer pour des navires de 10 tonnaux de charge ou plus, saisi le vaisseau ou navire, communément appelé un steamer et connu sous le nom de *Coquitlam*, ses chaloupes, équipement, apparaux, ameublement, machines, chaudières et cargaison, et les a remis au percepteur de douane du port de Sitka, dans le dit district d'Alaska, où ils sont maintenant, le dit navire, ses chaloupes, équipement, apparaux, ameublement, machines et chaudières étant la propriété de la Compagnie de navires Union de Vancouver, dans la Colombie-Britannique, les dits propriétaires n'étant pas citoyens des Etats-Unis, et la dite cargaison étant la propriété de quelque personne ou personnes au dit procureur inconnues, comme confisqués aux Etats-Unis pour, entre autres, les causes suivantes :—

1. Que le ou vers le 19e jour de juin 1892, dans les limites des Etats-Unis, dans les limites du district de perception d'Alaska et dans les limites de quatre lieues de la côte du dit district d'Alaska, et dans les limites de la juridiction de cette cour, savoir : à ou près l'île d'Afognak, il a été déchargé des navires suivant les marchandises et effets ci-après énumérés : De la goélette *Brenda*, 409 peaux de phoques ; de l'*Umbrina*, 707 peaux de phoques ; du *Sea Lion*, 629 peaux de phoques ; du *Venture*, 150 peaux de phoques ; du *Maud S.*, 773 peaux de phoques, et du *Walter A. Earle*, 1,225 peaux de phoques. Que plus tard, savoir, les ou vers les 20e et 21e jours de juin 1892, dans les limites des Etats-Unis, dans les limites du dit district de perception et dans les limites de quatre lieues de la côte du dit district d'Alaska, dans le golfe d'Alaska, il a été déchargé du navire connu sous le nom d'*Oscar et Hattie* 171 peaux de phoques, du navire connu sous le nom de *Viva* 1,654 peaux de phoques, et du navire connu sous le nom de *Fawn* 472 peaux de phoques : faisant en tout 6,190 peaux de phoques ainsi déchargées. Que chacun des dits navires qui ont ainsi déchargé les dites peaux étaient du port de Victoria, dans la Colombie-Britannique, ou de quelque autre port étranger, chargés de marchandises en destination des Etats-Unis, et le ou vers le 18e jour de juin 1-92 étaient à l'ancre dans une petite baie de l'île Afognak et ailleurs dans les eaux voisines de la terre ferme et dans les limites du district de perception d'Alaska. Aucun des dits navires, au moment de débarquer les dites marchandises, n'était venu à l'endroit fixé pour le déchargement de sa cargaison ou d'une partie de sa cargaison, et aucun d'eux n'avait été autorisé par l'officier compétent des douanes du dit district d'Alaska à la décharger, et le dit déchargement n'avait pas été rendu nécessaire par accident ou détresse inévitable. Que toutes les dites marchandises ainsi débarquées des dits navires furent mises et reçues à bord du dit steamer *Coquitlam* au moment et aux endroits où elles furent débarquées comme dit plus haut. Les dites marchandises furent ainsi reçues à bord du dit steamer *Coquitlam* à la pleine connaissance et avec le consentement d'un nommé E. E. McClellan, qui était alors le capitaine du dit navire, le tout contrairement aux dispositions des articles 2867 et 2868 des statuts révisés des Etats-Unis applicables à ces cas.

2. Et le dit C. S. Johnson, procureur des Etats-Unis pour le district d'Alaska, susdit, allègue et informe de plus : Que le dit steamer *Coquitlam* est un navire étranger, appartenant à la Compagnie de steamers Union (à responsabilité limitée), de Vancouver, Colombie-Britannique, comme plus haut décrit. Que le dit navire, le 8e jour de juin 1892, à fait voile du port étranger de Victoria, dans la Colombie-Britannique, chargé d'une grande quantité de marchandises générales, savoir : cent tonneaux ou plus. Que le ou vers le 18e jour de juin 1892, le dit navire, avec son dit chargement, est arrivé dans les eaux des Etats-Unis venant du dit territoire étranger, voisin de la frontière nord-ouest des Etats-Unis, savoir : dans une petite voie ou havre sur l'île Afognak, une des îles appartenant aux Etats-Unis voisine de la terre ferme du territoire d'Alaska, dans les limites du district de perception d'Alaska et dans les limites de la juridiction de cette cour, et a jeté l'ancre dans la dite baie ou havre. Que le bureau du sous-percepteur des douanes le plus rapproché de l'endroit

où le dit navire est entré dans les eaux des Etats-Unis se trouvait et se trouve à Kodiak, quelques fois appelé Saint-Paul, sur l'île Kodiak, voisine de la dite île d'Afognak. Qu'à toutes les dates mentionnées plus haut, le dit E. E. McClellan était le capitaine du dit steamer *Coquitlam*. Que le dit capitaine ne s'est pas déclaré au bureau du dit sous-percepteur de douanes à Kodiak, non plus qu'à aucun autre percepteur ou sous-percepteur de douanes pour le dit district d'Alaska, et qu'il n'a pas obtenu ni reçu d'un percepteur ou sous-percepteur un permis spécial de s'avancer plus loin dans l'intérieur pour débarquer ou prendre un chargement. Cependant, le dit navire, le ou vers le 19e jour de juin 1892, dans les limites du district de perception d'Alaska, dans les limites des eaux des Etats-Unis, dans les limites de quatre lieues de l'île d'Afognak, et dans les limites de la juridiction de cette cour, a débarqué une grande quantité de marchandises générales du dit steamer *Coquitlam*, et a transféré les dites marchandises du dit steamer *Coquitlam* aux goélettes britanniques *Brenda*, *Sea Lion*, *Venture*, *Maud S.*, *Umbriana*, *Winnifred*, *Libby* et *Walter A. Earle*, et a là et alors reçu et embarqué comme cargaison, de chacune des dites goélettes, excepté la *Winnifred* et la *Libby*; une grande quantité de peaux de phoques se chiffant en totalité par 3,893. Le tout contrairement aux dispositions de l'article 3109 des Statuts révisés des Etats-Unis applicable à ces cas.

3. Le dit C. S. Johnson, procureur des Etats-Unis pour le dit district d'Alaska, allègue et informe de plus : Qu'un compte particularisé de la cargaison du steamer *Coquitlam* saisi le 22e jour de juin 1892, en la manière plus haut décrite, est annexé à la présente, noté pièce A, et fait partie de la présente plaidoirie. Que la dite cargaison doit être confisquée pour le profit des Etats-Unis, parce que le ou vers le 19e jour de juin 1892, les navires britanniques *Brenda*, *Umbriana*, *Sea Lion*, *Venture*, *Maude S.* et *Walter A. Earle*, après avoir fait voile du port étranger de Victoria, dans la Colombie-Britannique, ou de quelque autre port étranger, avec un chargement de marchandises à destination des Etats-Unis, les ou vers les 20e et 21e jours de juin 1892, et après que les dits navires furent arrivés dans les limites du district de perception d'Alaska et dans les limites de quatre lieues de la côte, dans le golfe d'Alaska, ont embarqué à leur bord une grande quantité de cargaison et marchandises, savoir : 2,297 peaux de phoques, avant qu'aucun des dits navires eut été régulièrement autorisé par l'officier compétent des douanes à les débarquer. Le dit débarquement ou déchargement n'est pas dû à un accident, ni à une nécessité de mauvais temps, et les dites 6,190 peaux de phoques ainsi débarquées ont été trouvées à bord du dit steamer *Coquitlam*, et faisaient et font partie de la cargaison saisie comme plus haut dit. Le dit déchargement était contraire aux dispositions de l'article 2867 des Statuts révisés des Etats-Unis applicable à ce cas.

4. Et le dit C. S. Johnson, procureur des Etats-Unis susdit, allègue et informe de plus que la cargaison du steamer *Coquitlam*, saisie le 22e jour de juin 1892, en la manière et forme susdites, doit être confisquée au profit des Etats-Unis pour cette autre raison : Que le steamer *Coquitlam* est un navire étranger dont les propriétaires sont à Victoria, dans la Colombie-Britannique. Que le 8e jour de juin 1892, il fit voile du port étranger de Victoria, dans la Colombie-Britannique, pour l'Océan Pacifique du nord. Que le ou vers le 22e jour de juin 1892, et sans être parti d'aucun autre port, le dit navire apporta dans les Etats-Unis, à Port-Étches, dans le district d'Alaska, d'un port ou de ports étrangers au dit procureur inconnus, excepté comme dit plus haut, une grande quantité de marchandises, lesquelles avaient une valeur de \$60 et plus. Un compte particularisé des dites marchandises est annexé à la présente, noté pièce A, et font partie du présent procès-verbal. Qu'à la dite date un nommé E. E. McClellan était le capitaine du dit navire, et lui le dit capitaine n'avait pas là et alors à bord du dit navire un manifeste quelconque par écrit de la dite cargaison signé par le dit capitaine ou autrement. Qu'une grande quantité des dites marchandises étaient par la loi sujettes à un droit, et le droit qui les frappait n'avait pas été payé ni garanti aux Etats-Unis. Que toutes les dites marchandises ont été ainsi amenées aux Etats-Unis à la pleine connaissance du dit E. E. McClellan, capitaine du dit navire, et contrairement aux dispositions des articles 2806-2807 et 2809 des Statuts révisés des Etats-Unis applicables à ces lois. Que toutes les choses et actes contre lesquels il est porté plainte dans le présent procès-verbal comme ayant été

## Marine et Pêcheries.

faits et exécutés par le dit navire et son dit capitaine, ont été faits et exécutés à la pleine connaissance et avec l'approbation du capitaine, contrairement aux statuts des Etats-Unis applicables à ces cas, en violation des lois de douanes et de revenus des Etats-Unis, et avec l'intention là et alors de frustrer les revenus des Etats-Unis ; et le dit procureur expose que toute et chacune des prémisses sont vraies et dans les limites de la juridiction de l'amirauté et de la marine des Etats-Unis, le navire plus haut mentionné et décrit, ses chaloupes, équipement, appareils, ameublement, chaudières, machines et cargaison, et toutes choses trouvées à son bord et lui appartenant deviennent et sont confisquées à l'usage des Etats-Unis d'Amérique.

C'est pourquoi le dit procureur demande que les procédures et avis usuels de cette honorable cour soient pris et donnés à cet effet, et que toutes les personnes ayant des intérêts dans le navire et la cargaison plus haut mentionnés soient citées en général et spécialement à répondre aux prémisses, et que toutes procédures ayant été exécutées, le dit navire, ses chaloupes, équipement, appareils, ameublement, chaudières, machines, cargaison, et toutes choses trouvées à bord du dit navire et lui appartenant, soient pour les causes plus haut mentionnées et autres, condamnées à l'usage des Etats-Unis d'Amérique, suivant les statuts des Etats-Unis applicables à ces cas.

(Signé) C. S. JOHNSON,  
*Procureur des Etats-Unis pour le district d'Alaska.*

### *Pièce "A."*

#### Compte particulier de la cargaison trouvée à bord du *Coquitlam* :—

<p>357 sacs de pommes de terre—665½ boisseaux,            24 sacs d'oignons—41½ boisseaux,            4 sacs de navets—5½ boisseaux,            55 sacs de gros sel—10,204 livres,            8 barils de sucre,            5 tinettes de beurre,            39½ boîtes de biscuits,            8 caisses de tomates,            13 boîtes de poudre à boulanger,            10 boîtes de pommes sèches,              9 caisses de lait condensé,            2 boîtes d'allumettes,            118 sacs de farine,            41 boîtes de rosbif,            14 boîtes de bœuf salé,              5 boîtes de maïs,            44 nattes de riz de Chine,              3 caisses de saumon en conserves,              2 boîtes de raisin sec,              2 boîtes de raisin de Corinthe,              1 boîte d'obus en laiton,              2 boîtes de cartouches,              6 barillets de poudre,              9 barillets de beurre,              1 boîte de poivre,              8 sacs de plants de persil,              5 livres de viande salée,              5 boîtes de café,              5 sacs de fèves,</p>	<p>5 seaux de beurre,            5 caisses de saindoux,            4 caisses de lard fumé,            3 caisses de soupe aux légumes évaporée en paquets,            2 caisses de biscuits de soude,            9 barils de sucre (100 lbs chaque),            3 caisses de thé (51 lbs chaque),            2 sacs de sucre,            9 barils de bœuf,            3 barils de porc,            1 caisse de citrons,            4 boîtes de tabac,            1 boîte de médicaments,            1 caisse de grandes boîtes de caoutchouc,            26 caisses de pétrole,            2 caisses de mouton rôti,            2 fusils,            1 boîte d'œufs (à peu près 6 douz.),            3 coudes de tuyaux de poêle,            1 rouleau de toile de chanvre,            1 chaîne,            1 rouleau de toile à voiles,            4 boîtes de divers effets,            29 do co            100 tonnes de houille,              1 petite embarcation à rames,            385 sacs de peaux de phoques, qu'on dit contenir              6,191 peaux.</p>
--	--

De suite des représentations furent faites au gouvernement de Sa Majesté pour que celui-ci portât cette affaire à l'attention du gouvernement des Etats-Unis afin d'obtenir pleine compensation en faveur des intéressés par un acte qui paraît être une extraordinaire immixtion dans les opérations légitimes d'un navire étranger sur la haute mer.

La cause fait encore le sujet d'une correspondance.

On dit que la saisie du *Coquitlam* a eu un effet très important sur les mouvements des chasseurs de phoques, car ceux qui n'étaient pas suffisamment approvisionnés pour un voyage prolongé, se voyant privés des vivres qu'ils attendaient par ce steamer, vont être forcément obligés d'abrégier leur campagne, et les autres qui ne recevaient point l'ordre de ne pas entrer dans la mer de Behring courent de grands risques.

## RÉSULTAT DE LA CAMPAGNE.

L'extrait suivant de l'*Empire* de Toronto, du 25 octobre 1892, donne un état détaillé des captures opérées par la flotte pendant la campagne en cours :—

“ Des navires de Victoria qui sont allés faire la chasse aux phoques sont de retour ou en route pour revenir, en sorte que l'on connaît les résultats de la campagne. Ces résultats sont loin de donner satisfaction, car à part les pertes occasionnées par l'exclusion de la mer de Behring, des sommes d'argent considérables ont été sacrifiées par la saisie du *Coquitlam* et le coûteux litige qui en est la suite. Les Russes ont saisi ou chassé les goélettes qui gagnaient le côté de l'île Copper, et pour comble de malheur des brouillards épais ont nui aux opérations des chasseurs. Peu de chasseurs ont fait de l'argent, la plupart ont à constater un déficit considérable dans leurs livres.”

D'après les rapports officiels de la douane qui seront bientôt envoyés à Ottawa, 65 goélettes de la Colombie-Britannique ont fait voile pour les terrains de chasse ; leurs équipages se composaient de 952 blancs et 491 indiens. Les goélettes portaient 373 chaloupes et 250 canots de chasse, et le tableau suivant fait connaître les résultats de leur campagne :—

Goélette.	Capture sur la côte d'aval.	Capture sur la côte d'amont.	Capture sur le côté de l'Asie.	Total.
Annie E. Paint.....	186	412	421	1,019
Ainoko.....	21	719	.....	740
Aurora.....	7	371	.....	378
Annie C. Moore.....	64	379	447	990
Ariel (1).....	.....	268	.....	268
Ariel (2).....	.....	.....	.....	(saisie.)
Arietas.....	.....	418	738	1,156
Agnes Macdonald.....	.....	591	373	964
Beatrice.....	115	455	.....	570
Borealis.....	21	486	.....	507
Brenda.....	.....	409	512	921
Beatrice (Vancouver).....	.....	678	.....	678
Carlotta G. Cox.....	436	1,605	696	2,737
C. H. Tupper.....	308	967	542	1,817
Carmolite.....	174	705	(saisie.)	879
C. D. Rand.....	28	.....	(saisie.)	28
Cape Beale.....	27	.....	.....	27
Dora Seward.....	.....	224	673	897
E. B. Marvin.....	183	1,434	430	2,045
Enterprise.....	.....	.....	507	507
Favorite.....	.....	450	202	652
Fawn.....	.....	480	.....	480
Geneva.....	270	420	600	1,290
Henrietta.....	44	108	(saisie.)	152
Katharine.....	27	406	.....	433
Kate.....	.....	270	.....	270
Lottie.....	(nauf. gée)	.....	.....	.....
Laura.....	(nauf. gée)	.....	.....	.....
Labrador.....	50	225	.....	275
Libbie.....	.....	39	.....	39
Maria.....	.....	.....	(saisie.)	.....
* Maggie Mac.....	.....	.....	.....	.....

# Marine et Pêcheries.

Goélette.	Capture sur la côte d'aval.	Capture sur la côte d'amont.	Capture sur le côté de l'Asie.	Total.
Minnie (1).....	5			5
Minnie (2).....		500		500
Mascot.....	107	220	119	446
Maud S. ....	185	769	748	1,702
Mary Taylor.....	135	807		942
May Belle.....	149	145	230	524
Mischief (str.) ..	26	635		661
Mary Ellen.....	35	507	304	846
Mermaid.....		164	238	402
Mountain Chief.....			(saisie.)	
Ocean Belle.....	128	687	646	1,461
Oscar & Hattie.....	25	186	261	† 472
Otto.....		263		263
Pioneer.....	100	329		429
Penelope.....	345		1,362	1,707
Rosie Olsen.....			(saisie.)	
Sea Lion.....	472	629	833	1,934
Sapphire.....		970		970
Sadie Turple.....		451	244	695
Teresa.....	83	306	175	564
Thistle (str.).....	79		4	83
Triumph.....		284	257	541
Umbrina.....	143	707	623	1,473
Viva.....	193	1,555		1,748
Venture.....	5	160		165
Victoria.....	23		558	581
W. P. Sayward.....	180		900	1,080
Walter A. Earle.....	100	1,226	541	1,866
Winnifred.....		100		† 100
Wanderer.....		137		137
Walter L. Rich.....		182	204	386
Willie McGowan.....		98		† 98
W. P. Hall.....			416	416
Indiens (casuel).....				1,500

\* Supposée perdue. † Saisie.

### TOTAL DE LA CAPTURE.

Côte d'aval.....	4,579
Côte d'amont.....	24,528
Côte d'Asie.....	14,805
Casuel.....	1,500
Total.....	53,912

En outre les goélettes américaines *Willard*, *Ainsworth*, *Anaconda*, *Mattie T. Dyer*, *City of San Diego* et *Casco* ont apporté 3,381 peaux au port pendant la saison. De ces peaux 98 avaient été prises sur la côte aval, 2,056 sur celle d'amont, et 1,224 sur la côte d'Asie. La capture du *Casco* s'est chiffrée par un phoque, pris sur la côte de Californie, mais on suppose que ce navire en a pris beaucoup plus dans des opérations moins légitimes, en sorte que ses propriétaires ne sont pas affligés.

### EXAMEN DE RÉCLAMATIONS FAITES PAR DES CHASSEURS EN VERTU DU *modus vivendi*.

Au cours du printemps de cette année les lords commissaires de la Trésorerie ont chargé deux officiers de recevoir et examiner les réclamations de chasseurs britanniques à une compensation pour raison d'expulsion de la mer de Behring pendant l'existence du *modus vivendi* de 1891.

On trouvera à la page lxxxvi du rapport du ministère des pêcheries pour 1891, une liste des navires en faveur desquels ces réclamations ont été faites.

M. G. E. Y. Eleadowe, un officier du ministère de la Trésorerie impériale, et M. Arthur J. Rose, un dispacheur au service de l'Association d'Assurance Maritime Nationale, sont les messieurs qui ont été choisis pour ce travail.

Après être venus à Ottawa et avoir reçu tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission, ils se rendirent à Victoria, où ils se mirent à l'œuvre.

Afin de donner aux chasseurs de phoques l'occasion de produire leurs réclamations à temps et pour éviter toute omission de réclamations, l'avis suivant fut publié dans la *Gazette du Canada* et dans les principaux journaux de la Colombie-Britannique :—

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET CAPITAINES DE NAVIRES BRITANNIQUES FAISANT LA CHASSE DES PHOQUES.

Avis est par le présent donné à toutes personnes ayant des réclamations d'indemnité pour pertes ou dommages éprouvés par suite d'expulsion de la mer de Behring, en vertu des dispositions du *modus vivendi* conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis d'Amérique, durant l'année 1891, que toutes les réclamations doivent être présentées au bureau du percepteur des douanes, à Victoria, Colombie-Britannique, dans l'espace d'un mois après la date du présent avis.

Les réclamations qui n'auront pas été produites dans le temps spécifié ne seront pas admises à l'examen.

Daté à Ottawa ce 28<sup>e</sup> jour de mars 1892.

CHARLES H. TUPPER,

*Ministre de la marine et des pêcheries.*

Le rapport des commissaires n'a pas encore été reçu par le ministère.

ARBITRAGE.

Il se fait en ce moment des préparatifs pour soumettre la cause aux arbitres qui ont été nommés conformément au traité cité plus haut.

Le tribunal d'arbitrage doit se réunir à Paris au commencement de l'année prochaine, et on espère que cette fâcheuse question recevra alors une solution prompte et finale.

SAISIE, PAR LES AUTORITÉS RUSSES, DE NAVIRES BRITANNIQUES FAISANT LA CHASSE DES PHOQUES DANS L'OcéAN PACIFIQUE DU NORD.

Le *modus vivendi* affectant la prohibition de chasser le phoque dans la partie de l'Océan Pacifique du nord connue sous le nom de mer de Behring et qui se trouve à l'est de la ligne de démarcation telle que définie dans le traité de cession (1867) existant entre la Russie et les États-Unis,—le *modus vivendi*, disons-nous, conclu entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et celui des États-Unis en attendant l'arbitrage des questions en litige entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au sujet des pêches de phoques, a détourné un certain nombre de navires canadiens de ces eaux pour la partie asiatique de l'Océan Pacifique du nord.

Ces navires, qui étaient équipés et partis pour des chasses prolongées au commencement de la saison, avant la promulgation de la défense d'entrer dans des eaux où ils avaient eu l'habitude d'aller chasser le phoque, apprenant l'embargo qui était placé sur leurs opérations, cherchèrent de nouveaux champs pour rendre leur expédition fructueuse.

## Marine et Pêcheries.

Bien que ces eaux n'eussent pas été aussi généralement fréquentées par les chasseurs canadiens que celles du côté américain, à cause de leur éloignement relatif, cependant elles avaient été souvent visitées avec plus ou moins de succès, sans que la Russie eût manifesté de l'hostilité tant que les chasseurs bornèrent leurs opérations en dehors des eaux territoriales reconnues de cette nation.

Cette année, cependant, on apprit que les autorités russes avaient pris, à l'égard des chasseurs canadiens, une attitude agressive qui a valu à tous les intéressés des pertes considérables et de nombreux désagréments.

A part la saisie des goélettes *Ariel*, *Willie McGowan* et *Rosie Olsen*, dont nous allons traiter longuement dans le présent article, on nous dit que les autorités russes ont aussi saisi une chaloupe de chasse au phoque appartenant à la goélette britannique *E. B. Marvin*, et trois autres appartenant à la goélette *Sayward*. Les équipages de ces chaloupes ont été faits prisonniers par les russes.

L'Association des chasseurs de phoques de Victoria a aussi annoncé que la goélette *E. B. Marvin*, arrivée au port de cette ville le 19 septembre 1892, a signalé la saisie de la goélette *Vancouver Belle* et de quatre autres goélettes britanniques dont les noms sont inconnus. On croit, de plus, que d'autres bateaux faisant partie de la flotte de 40 navires qui se trouvent dans ces eaux ont eu le même sort.

La goélette *C. H. Tupper* a été accostée par le capitaine du croiseur russe *Zabiaka*, sous la latitude 53° 50' nord, longitude 166° 07', à une distance d'environ 59 milles de terre; après avoir soigneusement examiné le journal de la timonerie et le calcul des positions de la goélette depuis qu'elle était arrivée dans le voisinage, quoique jamais plus près de terre qu'elle était lorsqu'il l'avait accostée, le capitaine russe avertit le capitaine de la goélette que si elle était trouvée dans ces eaux après cet avertissement, elle serait saisie et confisquée. En conséquence elle abandonna son voyage.

Le premier avis de saisies de navires britanniques sur l'océan Pacifique du Nord était contenu dans le télégramme suivant reçu du percepteur de la douane de Victoria :—

“ Des croiseurs russes ont saisi les goélettes *Ariel*, *Willie McGowan* et *Rosie Olsen*, à environ 40 milles de l'île Copper, côté de Russie; aussi une goélette américaine. Toutes confisquées. Les équipages en détresse, composés de 84 hommes, sont arrivés ici aujourd'hui par un voilier venant de Petropaulovski.”

Le percepteur fut prié de donner des détails et des déclarations sous serment au sujet de ces saisies.

Il envoya par l'un des hommes de l'équipage de la goélette *Ariel* une déclaration qui contient un compte rendu détaillé des arrestations. Ce compte rendu établit que :—

1. La goélette *Ariel*, de Victoria, Colombie-Britannique, a été saisie par le croiseur impérial russe *Zabiaka*, 28 juillet 1892. Latitude 54° 10'; longitude, 167° 40' est. Distance, 30 à 40 milles sud-est de l'île Copper.

“ 2. La goélette *Willie McGowan*, de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, John Daley capitaine, a été saisie par le croiseur impérial russe *Zabiaka*, 18 juillet 1892. Latitude, 53° 50'; longitude, 167° 51' est. Distance, entre 40 et 50 milles de l'île Copper.

“ 3. La goélette *Rosie Olsen*, de Victoria, Colombie-Britannique, Michael Keefe, capitaine, a été saisie par le steamer de la Compagnie Russe de Fourrures *Kotik*, 26 juillet 1892. Latitude, 54° 24'; longitude, 165° 40'.”

Il paraîtrait que ce steamer était réellement à 40 milles de terre.

L'officier commandant du *Zabiaka*, le capitaine de Levron, paraît avoir dit, après que le capitaine Daley eut protesté, qu'il saisira tout navire ayant à son bord un équipement de chasse au phoque ou même du sel, si ce navire était surpris dans les limites d'un mille ou de mille milles des possessions russes.

C'est s'arroger sur un navire britannique une juridiction qui ne saurait être sanctionnée.

Les capitaines des goélettes saisies furent induits à signer un papier écrit en langue russe. On leur expliqua que ce papier comportait un aveu qu'ils avaient chassé les phoques dans les eaux russes.

Le compte rendu poursuit :—

“Chacun des capitaines des goélettes protesta contre ceci. Alors de Levron leur déclara et leur fit la menace que, s'ils ne signaient pas, ils seraient envoyés à Vladivostock pour y être traduits devant une cour martiale, et de là en Sibérie—probablement aux mines.

“Le gouverneur de l'île Behring fit valoir le même argument auprès du capitaine du *Rosie Olsen*.”

D'après la situation géographique du groupe Kormandorski qui comprend les îles Behring et Copper, il forme, en suivant l'inclinaison de l'arc de la chaîne Aléoutienne, sur le côté asiatique de la ligne de démarcation tirée à travers le détroit de Behring, une frontière méridionale naturelle de cette partie de la mer de Behring, tout autant que les îles Aléoutiennes proprement dites formant la frontière méridionale sur la côte américaine de la ligne de démarcation. Il est clair que ces saisies au sud des îles en question ont été effectuées dans l'océan Pacifique du nord au sud de la chaîne Aléoutienne et dans les eaux que les Etats-Unis ont cherché avec tant de persistance, en s'appuyant sur les prétentions de la Russie, à distinguer de la mer de Behring.

L'*Encyclopædia Britannica* nous apprend que les îles Aléoutiennes “aussi appelées d'après le mot russe *Aleut*, qui signifie un rocher escarpé, est le nom donné par le découvreur russe à une chaîne de petites îles situées dans l'océan Pacifique du nord et s'étendant vers l'est à partir de la péninsule de Kamtchatka, dans la Russie asiatique, jusqu'au promontoire d'Alaska dans l'Amérique du nord. \* \* \* \* \*

Donc cette définition couvre le groupe Kormandorski ou îles du Commandant.

Le dossier des causes pendantes devant la cour de district d'Alaska contre les navires britanniques pour avoir chassé le phoque dans la mer de Behring, préposé par M. A. K. Delaney, avocat du gouvernement des Etats-Unis, détermine la mer de Behring comme suit :—

“La mer de Behring est une eau intérieure autrefois connue sous le nom de mer de Kamtchatka, est bornée par la péninsule de Kamtchatka et la Sibérie orientale au détroit de Behring. A partir du côté américain de ce détroit les eaux de la mer de Behring mouille la côte de la grande terre d'Alaska au sud jusqu'à la péninsule d'Alaska. A partir de l'extrémité de cette péninsule, en une vaste courbe, les îles Aléoutiennes s'étendent en une chaîne continue presque jusqu'aux rives de la Kamtchatka, et encaissent ainsi la mer.”

Plus loin, M. Delaney dit que les îles du Commandant appartiennent à la chaîne Aléoutienne. Il écrit :—

“Vingt-cinq ans après la mort de Behring, l'esprit des découvertes avait porté son drapeau tout le long de la chaîne Aléoutienne, à partir de l'île de Behring jusqu'à la grande terre du continent américain du nord.”



L'*American Cyclopædia*, vol. II, page 480, sous le titre "Mer de Behring," définit ainsi cette mer :—

"La partie de l'océan Pacifique qui se trouve immédiatement au sud du détroit de Behring et entre les continents d'Amérique et d'Asie. La limite sud est constituée par la ligne courbe des îles Aléoutiennes, qui, avec l'île de Behring, traversent le Pacifique depuis Alaska jusqu'à Kamtchatka."

\*            \*            \*            \*            \*            \*            \*

Et sous le titre "Îles Aléoutiennes," cette autorité dit :—

"Une chaîne d'îles situées entre Alaska et Kamtchatka et séparant la mer de Behring de l'océan Pacifique nord entre la latitude 51 et 56 nord et la longitude 163, 188 ouest."

La même autorité définit comme suit le détroit de Behring :—

"Un canal reliant les océans Pacifique nord et Arctique entre les continents d'Asie et d'Amérique."

\*            \*            \*            \*            \*            \*            \*

Si donc, les îles Aléoutiennes ferment la mer de Behring et que les îles du Commandant font partie de la chaîne Aléoutienne, il s'en suit que les navires saisis au delà des limites territoriales au sud de ces îles se trouvaient complètement en dehors de la mer de Behring et que ces saisies ont eu lieu dans l'océan Pacifique nord proprement dit.

Ainsi la Russie, après un long intervalle, a de nouveau affirmé, par la saisie de trois navires britanniques, son droit à la juridiction maritime exclusive dans les eaux du Pacifique nord, droit qui n'avait jamais été auparavant exercé par cette puissance.

A ce sujet, il est bon de rappeler la saisie de la goélette britannique *Araunah* opérée par M. Grebnitzky à bord du bâtiment marchand russe *Alexander II*, pour prétendue violation des lois de chasse et de pêche du gouvernement impérial russe, le 1er juillet 1888.

À l'époque de la saisie, il existait une densité d'opinion au sujet de la distance à laquelle le navire se trouvait de terre au moment où il fut saisi.

Lorsque le capitaine de l'*Araunah* protesta contre cet acte, il fut informé que la frontière de juridiction s'étendait depuis le cap Lapatka jusqu'à l'île d'Attou.

Le capitaine prétendit que la goélette ne se trouvait pas à moins de six milles de terre, tandis que, d'un autre côté, il fut positivement déclaré par l'officier qui avait opéré la saisie que le navire faisait la chasse au phoque dans les eaux territoriales ou les limites douanières de la Russie et que deux des canots se trouvaient dans un rayon d'un demi-mille de la côte. Cet officier ajouta que même si le navire se trouvait en dehors de la limite territoriale, le fait que ses canots pêchaient dans un rayon de trois milles sans un permis, le rendait passible de saisie et de confiscation d'après la loi municipale.

Voici le certificat de saisie :—

"Certificat.

"Ce 19ème jour de juin 1888, en vertu d'une décision rendue par le surintendant des îles du Commandant, conformément à l'ordre du gouverneur général et l'avis lancé par le gouvernement impérial russe contre la chasse et la pêche illégales dans les limites des territoires russes sur l'océan Pacifique la goélette *Araunah*, Stewart, capitaine, a été confisquée pour avoir capturé des phoques, près de l'île Medney, dans les limites douanières."

L'avis mentionné dans ce certificat se lit ainsi :—

*Avis.*

Le gouvernement impérial russe porte à la connaissance du public ce qui suit :—

1. Sans un permis spécial du gouverneur général de la Sibérie Orientale, il ne sera pas permis aux navires étrangers de se livrer au commerce, à la chasse, à la pêche, etc., sur la côte russe, ni dans les îles des mers d'Okhotsk et de Behring, ni sur la côte nord-est d'Asie, ni enfin dans leurs limites marines.

2. Pour obtenir ce permis, les navires étrangers devront s'adresser à Vladivostock exclusivement.

3. Au port de Petropaulovski, bien que ce soit le seul port d'entrée de Kamtchatka, il ne sera pas délivré de permis de ce genre.

4. Il ne sera pas délivré de permis de quelque nature que ce soit pour chasser, pêcher ou commercer sur les îles du Commandant et de Robben.

5. Les navires étrangers surpris à commercer, à pêcher, à chasser, etc, dans les eaux russes sans un permis du gouverneur général, et ceux possédant un permis qui enfreindront les règlements existants sur la chasse, seront confisqués, tant les navires que les cargaisons, au profit du gouvernement. Cette loi viendra en vigueur au commencement de l'année 1882, A.D.

6. La mise en vigueur des règlements ci-dessus sera conférée aux navires de guerre de la Russie ainsi qu'à ses bâtiments marchands, qui à cette fin porteront des détachements militaires et seront pourvus d'instructions convenables.

Dans une lettre de sir R. Morier aux propriétaires de l'*Araunah*, datée à Saint-Petersbourg le 30 novembre 1888, on lit :—

\* \* \* \* \*

“ Il me semble qu'il est extrêmement important de noter les mots exacts du certificat, qui indique qu'on a confisqué la goélette non pas parce qu'elle se trouvait dans la limite douanière, mais parce qu'elle faisait la chasse au phoque dans la limite douanière de l'île Medney. Or, il appert par la déclaration de M. Siewerd que la chasse au phoque n'est pas faite par des goélettes mêmes mais par les canots qui en sont dépêchés. Je prétends donc que la question qu'il faudra déterminer sera de savoir si quelqu'un des canots se trouvait dans la limite douanière.”

\* \* \* \* \*

Il est bien évident par ce langage qu'il n'a jamais été question d'un délit commis en dehors de la limite de trois milles.

Sir R. Morier continue :—

“ Dans une autre partie de la requête, cependant, il (le capitaine Siewerd) paraît entretenir des doutes à ce sujet, car il dit : “ Si les canots ont été trouvés dans les limites douanières, les circonstances ci-dessus expliqueraient leur présence à cet endroit.” J'ajouterai, relativement à cette requête, que M. Siewerd proteste contre l'accusation portée contre la goélette à l'effet qu'elle se trouvait dans les limites douanières, *id est*, à moins de trois milles de la côte. Comme je l'ai déjà dit, dans le seul document officiel qui m'a été transmis, savoir, le certificat de M. Grebnitzky, n'est pas cette accusation qui forme la base de la saisie de la goélette, mais celle d'avoir chassé le phoque dans ces limites.”

M. de Giers, le ministre russe des affaires étrangères, écrivit en ces termes à l'ambassadeur de Sa Majesté, qui lui demandait des explications touchant les circonstances qui avaient accompagné la saisie de l'*Araunah*, le 4 (16) août 1889 :—

\* \* \* \* \*

“ Votre Excellence sera convaincu, je l'espère, que la conduite des autorités russes a été parfaitement régulière. D'abord, en ce qui concerne le point culminant

de toute l'affaire, savoir: la confiscation du navire britannique, ce procédé est entièrement justifiable par le fait que l'*Araunah* se livrait à la pêche au phoque dans les limites de nos eaux territoriales.

\* \* \* \* \*

Il est vrai que M. Siewerd, malgré l'avertissement, adressa subséquemment au gouvernement de Vladivostock un protêt dans lequel il affirmait que les canots de la goélette confisquée, qui avaient pris la mer pour chasser le phoque, ne se trouvaient pas dans un rayon de trois milles de la côte. Mais à part la question de savoir si les eaux territoriales ne s'étendent qu'à une distance de trois milles, la déclaration du capitaine anglais est sans valeur pour les raisons suivantes :—

\* \* \* \* \*

“ 3. Parce que le surintendant des îles du Commandant affirme catégoriquement que deux des goélettes se trouvaient à une distance d'un demi-mille de la côte et que deux phoques qui n'étaient pas encore vidés furent trouvés à bord de la goélette.”

Et plus tard, le 3 (15) mars 1890, M. de Giers disait à l'ambassadeur de Sa Majesté, au sujet des pouvoirs de M. Grebnitzky :—

“ C'est aussi son devoir de voir à l'application des règlements qui défendent aux navires étrangers, sans une autorisation spéciale du gouverneur général de l'Amour, de commercer, chasser et pêcher dans les eaux territoriales des îles du Commandant.

\* \* \* \* \*

“ Le vapeur *Alexander II*, à bord duquel se trouvait M. Grebnitzky, au moment de la saisie de l'*Araunah*, était ainsi chargé dans le temps de la police des eaux des îles du Commandant.”

Il s'attache un intérêt particulier aux expressions “ eaux territoriales des îles du Commandant ” et “ police des eaux des îles du Commandant. ” Ces petites îles ne pouvaient avoir d'eaux “ territoriales ” que dans un rayon très limité, et les eaux de la mer de Behring—même s'il est juste de dire que les îles en question y sont renfermées entièrement au lieu d'en constituer la limite—ne pouvaient pour aucune raison être considérées comme les eaux territoriales des îles du Commandant.

Il a déjà été démontré que toute prétention extraordinaire de la part de la Russie concernant la juridiction territoriale doit se baser sur l'ukase de 1821, et être en réputation ouverte de la convention de 1825.

Il est à propos de citer un article qui a paru dans le *Harper's Weekly*, du 2 mai 1891, donnant une traduction d'un document publié dans le numéro de mars du *Journal de Saint-Petersbourg*, que l'on prétend être l'organe officiel du ministère des Affaires Etrangères russe.

Cet article se rapporte à la controverse engagée au sujet de la mer de Behring entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et il est très significatif en ce qu'il définit la position de la Russie au sujet de sa prétention à la juridiction excessive. Le voici :—

“ Pour être en état de déterminer l'exacte étendue des droits impériaux des Etats-Unis sur les mers qui baignent les côtes d'Alaska, il est nécessaire de définir les eaux qui peuvent être considérées comme appartenant aux Etats côtiers. Outre les nappes d'eau qui se trouvent situées dans les limites territoriales—telles que, par exemple, les rivières, les criques et les estuaires—les eaux côtières, de même que les eaux des baies presque fermées, appartiennent aux Etats côtiers. Relativement aux eaux des baies, la limite est généralement définie au moyen d'une ligne droite tirée du point d'un des promontoires à l'autre, tout ce qui ne dépasse pas cette ligne se trouvant compris dans la zone. Au sujet de la limitation des eaux côtières, les

opinions les plus contradictoires ont prévalu jusqu'à ce que, au dix-huitième siècle, le fameux conseiller danois, Bynkershock, eût mis fin à toute controverse en formulant l'axiome bien connu *Dominion terre finitur, ubi finitur armorum vis*. Ce principe fut interprété par quelques-uns des experts sur le droit international comme signifiant la portée d'un canon de gros calibre tiré de la côte, tandis que les autres prétendirent qu'il indiquait une distance de trois milles géographiques. La seule correcte interprétation, cependant, et celle qui a été dans ces derniers temps endorsed par Harburger, Perels et Binding, est à l'effet que la zone de juridiction sur les eaux côtières s'étend à une distance de trois milles géographiques (ou d'un grand mille marin,) de la côte, cette distance étant considérée comme la portée moyenne d'un canon tiré de la plage sur la mer.

Cette définition a été reconnue et officiellement acceptée comme valide par la plupart des nations maritimes. Dans les rapports officiels du gouvernement allemand sur l'échouement du vapeur *Deutschland* ainsi que dans la préface des Statuts impériaux concernant les désastres maritimes passés à Berlin, 1887, la zone de trois milles est distinctement acceptée et reconnue comme valide. L'Angleterre et les États-Unis ont à maintes reprises reconnu de la même manière la légalité de la zone de trois milles. En l'année 1793, les États-Unis d'Amérique annoncèrent officiellement que leur empire, leur juridiction et leur possession s'étendaient à une distance de trois milles géographiques anglais ou d'un mille marin de la côte. Dans le traité anglo-américain de 1794, l'article XIV reconnaît la zone de trois milles ainsi que celle de la portée de canon, et les déclare identiques. Le traité anglo-américain du 20 octobre 1818 réitére la même clause. Dans le traité anglo-français du 2 août de 1839, les paragraphes 9 et 10, touchant les droits de pêche sur la Manche, reconnaissent encore la zone de trois milles, l'identifiant avec celle de la portée de canon. En outre, le parlement anglais, en 1878, passa une loi connue sous le titre de "Acte concernant la juridiction sur les eaux territoriales," confirmant la même définition de la zone de trois milles. Il est donc clair que le gouvernement des États-Unis a, à diverses époques, officiellement reconnu et accepté la légalité de la zone de trois milles.

La seule question qui reste, par conséquent, à examiner, est la prétention du gouvernement américain d'exercer le pouvoir souverain sur une partie de la haute mer et d'y monopoliser les droits de pêche à l'exclusion de toutes les autres nations.

"Au moyen âge, et même au dix-septième siècle, les prétentions à la propriété exclusive de parties de l'océan et de la haute mer ne furent pas rares. La république de Venise réclama la juridiction et la souveraineté exclusive sur l'Adriatique. Gênes affirma de semblables prétentions à l'égard de tout le golfe de Lyon. Celles du Portugal comprenait toute la mer des Indes de même que l'Atlantique au sud de la latitude du Maroc. Celles de l'Espagne embrassaient tout l'océan Pacifique et le golfe du Mexique. La Turquie réclama la mer Noire ; le Danemark et la Suède, la Baltique, et l'Angleterre, les eaux dont elle est entourée ainsi que la mer du Nord. Depuis le commencement du dix-septième siècle, ces mers au sujet de la haute mer ont subi un changement graduel et en même temps radical. Un des premiers champions de la liberté de la haute mer et des droits égaux qu'y possèdent toutes les nations maritimes, fut l'historien Hugo Grotius, dont le livre, intitulé *Mare Liberum*, est encore l'un des ouvrages les plus importants et les plus complets sur le sujet. Un anglais, John Sheldon, tenta de démolir les arguments de Grotius dans une brochure à laquelle il donna le nom de *Mare Clausum*. Mais ses efforts furent en vain, et à l'heure qu'il est tous les législateurs et tous les jurisconsultes admettent que la haute mer est libre et que personne ne possède le moindre droit exclusif à la souveraineté ou à la propriété d'aucune de ses parties. Lorsque le gouvernement des États-Unis base sa prétention sur l'ukase de 1821, il oublie le fait que le moderne *Jus Gentium*, ou droit des gens, dénonce clairement des prétentions de ce genre comme illégales, et que si l'Alaska était demeuré sous l'empire russe, l'ukase de 1821 serait devenu invalide et suranné.

De plus, il est digne de remarquer que cet ukase de 1821, sur lequel le gouvernement des États-Unis base sa prétention, n'est pas demeuré en vigueur très longtemps. En effet, trois ans après, le cinquième jour d'avril 1824, nous constatons que

le gouvernement russe signa un traité ou une convention avec les Etats-Unis touchant les droits de navigation et de pêche sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord. Dans cette convention il n'est fait aucune allusion aux droits réclamés dans l'ukase de 1821. Au contraire, il est stipulé à l'article 1er que les sujets des deux puissances signataires ne seront empêchés en aucune manière de naviguer ou de pêcher dans toute partie de l'océan Pacifique. Ils sont aussi libres de débarquer partout et de commercer avec les indigènes.

Une clause absolument identique se trouve à l'article 1er du traité conclu, le 16 février 1825, entre la Russie et l'Angleterre, au sujet de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord. Il est donc évident qu'à l'époque de la vente d'Alaska aux Etats-Unis, les privilèges exclusifs que l'ukase de 1821 conférait à la Russie relativement au droit de pêche dans la mer de Behring, avaient été depuis longtemps abandonnés et n'existaient plus. Les Etats-Unis ne sont pas, par conséquent, justifiables de baser leurs prétentions au sujet de la mer de Behring sur la prétendue possession de ces droits par la Russie, à l'époque du transfert d'Alaska, car nous ne possédions pas dans le temps de droits ou privilèges de ce genre. De plus, les prétentions des Etats-Unis à cet égard sont en flagrante contradiction avec le plus élémentaire principe du droit international. Cette étendue de la mer de Behring qui se trouve comprise dans la zone de trois milles du continent américain, est la seule partie de l'océan Pacifique sur laquelle les Etats-Unis possèdent des droits de pêche souverains et exclusifs. Cette partie de la mer de Behring qui se trouve au delà de trois milles de la côte américaine est *mare liberum*, et ses pêcheries sont libres pour toutes les nations.

C'est là une dénégation des plus explicites de tous droits soit des Etats-Unis soit de la Russie sur les eaux de la mer de Behring en dehors de la limite territoriale de trois milles, et, en même temps, une déclaration apparemment autorisée que toute prétention qui aurait pu être exercée en vertu de l'ukase de 1821 aurait été depuis longtemps abandonnée si Alaska était resté sous l'empire russe.

Dans un mémoire de sir Julian Pauncefoote au secrétaire d'Etat intérimaire des Etats-Unis, inclus dans une note du 6 juin 1891, il est établi que lord Salisbury pressa sérieusement le gouvernement des Etats-Unis d'étendre la prohibition que comportait le *modus vivendi* à leurs citoyens et leurs navires sur toute l'étendue de la mer de Behring, le gouvernement de Sa Majesté s'engageant de son côté à en agir de même relativement aux sujets et aux navires britanniques.

Vers la même date (9 juin 1891) le gouvernement de Sa Majesté envoya le télégramme suivant au représentant britannique à Saint-Petersbourg, concernant le *modus vivendi* projeté qui défendait la pêche du phoque dans la partie est de la mer de Behring :—

“ Vu les limitations statutaires au sujet des pouvoirs de l'exécutif des Etats-Unis, le gouvernement de Sa Majesté propose que la présente saison soit réservée dans la mer de Behring, sur terre et sur mer, mais seulement à l'est de la ligne de 1867.

“ Il se contente donc de défendre aux sujets russes, pendant cette année, de pêcher le phoque à l'est de cette ligne par mer, vu que la Russie n'a pas de territoire dans cette région et qu'il nous soit permis d'empêcher les navires naviguant sous le pavillon russe d'enfreindre cette défense.

“ Mais comme le gouvernement des Etats-Unis maintient qu'il a droit d'exclure tous les navires des autres nations de cette partie de la mer de Behring, il ne peut guère accéder à cette demande sans se mettre dans une fausse position.

“ Une saison réservée à l'est de la ligne aura aussi pour résultat de concentrer la pêche du phoque à l'ouest de cette ligne, et la Russie est par conséquent intéressée à se rendre à notre demande.”

A ce télégramme le gouvernement de Sa Majesté a reçu la réponse suivante, après une conférence entre sir R. Morier et le ministre des Affaires Etrangères de la Russie :—

\* \* \* \* \*

“ La question de la chasse du phoque sur la mer de Behring avait depuis longtemps formé le sujet de négociations ininterrompues entre le gouvernement des Etats-Unis et le sien, et plusieurs propositions lui avaient été soumises par le département des Etats-Unis, mais il n'avait pu donner son assentiment à aucune d'entre elles. La proposition de Votre Seigneurie lui paraissait très raisonnable et il approuvait fortement son principe, savoir, donner aux pêcheries du phoque une année de repos afin d'en venir à un arrangement définitif touchant le meilleur moyen d'empêcher la destruction de ces précieux animaux. Il lui était impossible, cependant, de me donner une réponse immédiate, parce que cette affaire ne concernait pas le ministre des Affaires Etrangères mais celui des Domaines. De plus, l'ancien contrat du gouvernement avec la Compagnie d'Alaska venait de se terminer et avait été remplacé par un nouveau contrat avec une compagnie russe. Son Excellence ne pouvait pas me dire, avant de recevoir une réponse de son collègue, si M. Ostrowski, le ministre des Domaines, pourrait suspendre ce contrat pendant les douze mois prochains, et si, en supposant qu'il le pût, il serait en position de le faire sans soumettre de nouveau la question au comité des ministres, ce qui exigerait un peu de temps. Il lui avait écrit d'en arriver à une décision le plus tôt possible, et espérait pouvoir me donner une réponse définitive vers le milieu de cette semaine.”

Le *modus vivendi* fut effectué et n'est applicable qu'à cette partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la ligne de démarcation telle que définie dans le traité de 1867.

Les parents et amis des Canadiens qui avaient été abandonnés sur la côte du Kamtchatka ayant manifesté beaucoup d'anxiété sur le sort de ceux-ci, on insista fortement auprès du gouvernement de Sa Majesté pour qu'il améliorât leur condition et les fit transporter sains et saufs dans leur pays.

Le capitaine W. H. Copp, de la goélette *Vancouver Belle*, représenta au capitaine DeLevron, du croiseur russe *Zabiaka*, que son équipage et les autres sujets britanniques—37 en tout—se trouvaient jetés sur les côtes étrangères du Kamtchatka sans aucune chance de pouvoir retourner dans leur patrie, et qu'ils étaient complètement sans ressources.

Il suggéra donc d'adopter des mesures propres à remédier à cet état de choses, et proposa que le commandant russe équipa une des goélettes de pêche qu'il venait de saisir et le chargeât de ramener ces gens dans leur pays.

Un contrat fut, en conséquence, conclu entre l'officier russe et le capitaine Copp, en vertu duquel ce dernier s'engageait à remplir cette mission pourvu qu'on lui transférât la propriété du navire qui lui serait confié.

Le *Rosie Ohlsen* fut le navire choisi et il fut transféré au capitaine Copp sous le nom de *Prize*. Il arriva à Vancouver vers le 24 septembre.

Les autorités navales d'Yokohama télégraphièrent le 24 octobre que les équipages des autres navires saisis retourneraient au Canada à bord d'un vapeur qui devait arriver le 29 de ce mois.

## LA QUESTION DE TERRENEUVE.

A la page lxxxviii du rapport du département des pêcheries pour 1891, sous le titre "Acte concernant la Boîte de Terreneuve," une courte histoire de cette question a été donnée.

Elle se termine par une allusion à une opinion comportant que la perception des honoraires de permis était *ultra vires* et illégale et que les sommes payées dans chaque cas pourraient être recouvrées.

A la suite de cette opinion, un avis fut publié invitant les pêcheurs canadiens sur les bancs, à produire des réclamations pour le recouvrement des honoraires de permis exigés par le gouvernement de Terreneuve.

Des procédures furent instituées au nom des propriétaires des navires de pêche canadiens pour le recouvrement des honoraires payés au gouvernement de Terreneuve sous l'empire des dispositions de l'Acte concernant la boîte.

### CAUSE SOUMISE AU COMITÉ JUDICIAIRE DU CONSEIL PRIVÉ DE SA MAJESTÉ.

Dans le rapport de l'année dernière, il est dit qu'on avait préparé l'état de la cause, au point de vue du Canada et de Terreneuve, afin de soumettre le cas au comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, comme le pourvoit la clause 4, articles 3 et 4, George 4, chap. 41.

A la suggestion du secrétaire d'Etat pour la colonie, le gouvernement de Terreneuve fut invité à se joindre au Canada dans cette démarche.

Le conseil exécutif de Terreneuve déclina, cependant, cette invitation, pour la raison qu'il servirait mieux les intérêts de cette colonie en s'efforçant de maintenir la position qu'elle avait prise.

### CONCESSIONS AUX PÊCHEURS DES ETATS-UNIS PLUS ÉTENDUES QUE CELLES ACCORDÉES PAR LA CONVENTION DE 1818.

Il transpira subséquemment que Terreneuve permettait aux pêcheurs américains de pêcher dans la limite territoriale de trois milles dont ils étaient exclus en vertu de la convention de 1818.

Un article publié dans l'*Evening Herald* de Saint-Jean, numéro du 29 décembre 1891, indiquait effectivement comme suit les méthodes auxquelles on avait recours dans cette direction :—

Il intervient entre les personnes employées comme pêcheurs à bord des navires de pêche des Etats-Unis et les capitaines de ces navires une convention par laquelle ces personnes s'engagent à servir sur une goélette jusqu'à ce qu'elle se soit assurée une cargaison de hareng ou qu'elle ait pris congé et mis à la voile, et à aider par leur travail et avec leurs bateaux, rets et autres appareils de pêche, l'équipage de la dite goélette à se procurer et à préparer cette cargaison de hareng.

Ces gens s'engagent de plus à servir à la pêche sous la direction et le commandement du capitaine, soit à bord de la goélette ou dans des bateaux, soit sur la côte, partout où le capitaine l'ordonnera.

Le capitaine convient de payer une certaine somme pour chaque baril de hareng mis à bord de sa goélette, cette somme devant être divisée entre les pêcheurs en proportion du nombre de poissons pris par chacun d'eux.

Ce capitaine reçoit une décharge relativement à toutes réclamations ou demandes de salaire de la part des hommes comme " récents pêcheurs " sur son navire.

Vient ensuite le congé des pêcheurs.

Un affidavit est reçu devant une autorité compétente à l'effet que le hareng expédié à bord du navire a été pris par le capitaine et l'équipage, et que les pêcheurs de Terre-Neuve, comme membre de l'équipage, ont aidé de leur travail et avec leurs bateaux, rets et autre attirail de pêche à capturer et à préparer ce poisson.

Enfin, il est certifié par un officier compétent de Terre-Neuve que le poisson a été obtenu dans un certain district et capturé par l'équipage de la dite goélette, aidé des pêcheurs indigènes, et qu'il est le produit des pêcheries américaines.

De cette manière, les pêcheurs des Etats-Unis jouissent de l'avantage qui leur est refusé par la convention de 1818, relativement aux pêcheries de l'Atlantique dans l'Amérique Britannique du Nord, tandis qu'ils échappent au droit exigé par le tarif de leur pays sur le poisson canadien.

Ils peuvent ainsi se procurer gratuitement toute la provision de boîte nécessaire pour leurs opérations ; et tout en jouissant des mêmes privilèges que les pêcheurs locaux, ils ont sur eux un avantage additionnel dans l'admission libre de leur attirail de pêche, etc.

Ils peuvent aussi dicter leurs propres conditions au moyen des droits protecteurs imposés dans les Etats-Unis sur tout le poisson qui est pris dans les eaux britanniques par les pêcheurs britanniques, et qui n'a pas été converti en poisson de provenance américaine grâce aux expédients qui viennent d'être expliqués.

#### PROPOSITION DE LA PART DU CANADA.

Bien que Terre-Neuve eût refusé de se joindre à nous pour soumettre le cas au comité judiciaire du conseil privé, le gouvernement canadien prépara son mémoire et le transmit au gouvernement de Sa Majesté.

Subséquentement, un télégramme, dont voici un extrait, fut envoyé au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies :—

Appréciant les desirs de Votre Seigneurie et désirant éviter toute difficulté avec Terre-Neuve, le gouvernement canadien acquiesce à votre proposition d'une conférence et avisera en conséquence le haut-commissaire pour le Canada.

En attendant la décision du comité judiciaire du conseil privé sur la légalité de l'exclusion du Canada touchant la boîte, etc., et en attendant le résultat de la conférence projetée à Londres, il suggère qu'on rétablisse l'ancien état de choses en accordant aux Canadiens les mêmes privilèges que ceux dont jouissent actuellement les Américains au sujet de la boîte. Les droits exceptionnels récemment imposés par Terre-Neuve sur les importations canadiennes devront être enlevés et les produits des pêcheries de Terre-Neuve devront être admis librement en Canada comme auparavant.



## Marine et Pêcheries.

En même temps, on attirait l'attention sur le fait que le gouvernement de Terre-neuve paraissait se tromper sur la position du gouvernement du Canada relativement à la question des droits. Le Canada n'a jamais songé à imposer des droits exceptionnels sur les produits de Terre-neuve, et les droits dont se plaint le gouvernement de Terre-neuve ne sont pas non plus exceptionnels. Ils s'appliquent à tous les produits de même nature, quelque soit le pays d'origine. Ils ne pourront être suspendus à l'égard de Terre-neuve qu'en autant que cette colonie accordera un traitement exceptionnel aux exportations du Canada.

A ce sujet, voici un tableau indiquant la quantité, la valeur et les espèces des poissons, huiles de poisson et produits des poissons importés au Canada de Terre-neuve, tous les ans, depuis les cinq dernières années, ainsi que le montant des recettes qu'ils auraient rapportées si les droits imposés sur les importations semblables des autres pays avaient été prélevés sur celles de Terre-neuve :—

ARTICLES.	1887.			1888.		
	Quantité.	Valeur.	Droit qui aurait été perçu s'ils avaient été importés d'autr. pays.	Quantité.	Valeur.	Droit qui aurait été perçu s'ils avaient été importés d'autr. pays.
Peaux et issues de poisson, etc. do etc., bruts, etc.		4,035			8,398	
Morue, égrefin, lingue et merlan—						
Frais	Lbs. 30,900	897	154 50			
Salés à l'état de siccité	Qtz. 14,514	33,860	7,257 00	25,952	78,574	12,976 00
Salés à l'état d'humidité	" 40	80	20 00			
Marinés	" 48	95	48 00	60	180	60 00
Flétan—						
Frais	Lbs. 1,200	12	12 00	7,700	230	38 50
Mariné	" 1,200	12	12 00	1,000	10	10 00
Hareng—						
Frais	" 460,000	2,600	2,300 00	731,640	4,130	3,658 20
Mariné	" 7,076,776	189,715	35,388 88	14,944,252	218,660	74,721 26
Fumé	" 600	6	6 00			
Maquereau—						
Frais	" 1,300	65	13 00			
Mariné	" 1,300	65	13 00			
Poissons de mer, autres—						
Frais	" 52,700	2,020	527 00	350	17	1 75
Marinés	" 200	3	0 75	4,000	1,525	40 00
Conserves	" 200	3	0 75			
Huitres—						
Frâches en écaille	Brls. 1	1	0 25			
Écaillées	Galls. 1	1	0 25			
Homard—						
Frais	Brls. 1			1	3	0 60
do en boîtes	Lbs. 348	32	8 00	27,776	3,424	856 00
Conserves, boîtes	" 348	32	8 00			
Saumon—						
Frais	" 66	8	8 33	4,117	405	20 58
Fumé	" 66	8	8 33			
Conserves	" 66	8	8 33	692	71	17 75
Mariné	" 672,975	38,629	6,729 75	616,869	38,747	6,168 69
Poisson, non en barils, frais	" 26,820	1,349	134 10			
do tout autre—						
Frais, n.a.s.	Lbs. 101,825	3,713	1,018 25	22,600	1,294	226 00
Mariné	" 101,825	3,713	1,018 25			
Huile de poisson—						
Morue	Galls. 41,000	18,716	3,743 20	46,696	14,686	2,937 20
Phoque	" 95,528	43,913	8,782 60	51,092	19,951	3,990 20
Autres	" 1,806	754	150 80	677	271	54 20
Total		340,503	66,289 41		390,659	105,793 53

DÉPARTEMENT DE LA DOUANE,  
OTTAWA, 18 mars 1892.

## Marine et Pêcheries.

ARTICLES.	1889.			1890.			1891.		
	Quantité.	Valeur.	Droit qui aurait été perçu s'ils avaient été importés d'autres pays.	Quantité.	Valeur.	Droit qui aurait été perçu s'ils avaient été importés d'autres pays.	Quantité.	Valeur.	Droit qui aurait été perçu s'ils avaient été importés d'autres pays.
		7,042			8,756			3,487	
	43,492	714	217 46	89,222	1,515	446 11	270,542	4,531	1,352 71
	23,771	89,691	11,885 50	30,723	119,322	15,361 50	89,571	338,177	44,785 50
	1,376	2,847	688 00	13	* 14	6 50	1,530	6,841	765 00
	189	530	189 00	1,823	4,589	1,823 00	123	192	123 00
	7,576	378	37 88	3,700	170	18 50	7,995	467	39 98
	60,250	610	602 50	8,420	457	84 20	1,350	69	13 50
	1,848,400	13,272	9,242 00	836,300	6,729	4,181 50	1,725,250	17,091	8,626 25
	16,874,921	263,586	84,374 61	11,371,962	236,152	56,859 81	9,074,922	196,183	45,374 61
	2,832	243	28 32	4,700	325	47 00			
							50	7	0 50
	900	30	9 00	150	2	1 50	1,597	18	15 97
	80	8	2 00						
	4	3	0 40						
	1,000	64	16 00	2	6	1 20			
				4,352	955	238 75	49,850	7,532	1,883 00
				724	74	18 50			
	1,387	204	6 94	2,400	222	12 00	3,825	302	19 13
	272	26	2 72						
	1,200	150	37 50	9,100	1,237	309 25	9,275	1,005	251 25
	495,905	34,051	4,959 05	236,125	28,920	2,361 25	1,333,310	40,036	13,333 10
	131,280	3	0 60		13	2 60			
		5,498	1,312 80	52,300	2,836	523 00	46,400	1,863	464 00
	70,849	23,923	4,734 60	43,977	18,013	3,602 60	189,479	65,714	13,142 80
	92,130	38,875	7,775 00	59,458	26,709	5,341 80	94,214	37,680	7,536 00
	344	130	26 00	160	40	8 00	4,925	1,501	300 20
	481,878	126,197 88			457,056	91,248 57		722,696	138,026 50

W. G. PARMELEE,  
Commissaire de la douane.

## OPÉRATIONS DES TERRENEUVIENS EN CANADA.

La liste suivante des navires de Terre-Neuve qui ont pêché sur le Labrador canadien, dans le cours de l'année dernière, montrera jusqu'à quel point les pêcheries canadiennes ont été fréquentées par les habitants de Terre-Neuve :—

LISTE des navires de Terre-Neuve qui ont pêché sur le Labrador canadien en 1891.

Nom du navire.	Tonnage.	Nombre des membres de l'équipage.	Port d'enregistrement à Terre-Neuve.
1 Morcelia.....	31	8	Baie Saint-George.
2 Louie.....	32	8	Burges.
3 Extenuate.....	29	5	Baie Fortune.
4 Bertha M.....	20	5	do
5 Lowland.....	23	6	Burges.
6 Notice.....	47	8	do
7 Eagle.....	15	4	do
8 Brothers.....	21	6	Saint-Laurent.
9 Challenge.....	18	6	Placentia.
10 You and I.....	28	6	do
11 Three Brothers.....	21	6	Baie Bonne.
12 Parsee.....	21	8	Etang Green.
13 Bismarck.....	53	10	do
14 Olive.....	23	6	Rose Blanche.
15 Manitoba.....	80	10	Baie Fortune.
16 Polar Bear.....	50	10	Baie Bonne.
17 Florence.....	17	5	do
18 Martyr.....	15	5	Cap Frail.
19 Young Brothers.....	15	5	Baie Bonne.
20 May Queen.....	23	6	do
21 Guiding Star.....	39	9	Baie Verte.
22 Lady Ridout.....	22	8	Bonavista.
23 Mayflower.....	29	12	do
24 Lily.....	34	12	do
25 Hiawatha.....	40	12	Cap Frail.
26 Olivette.....	43	11	Bonavista.
27 Romeo.....	44	11	do
28 H. F. Green.....	15	7	Cap Frail.
29 Escort.....	59	9	Baie Saint-George.
30 Hunter.....	45	11	Baie Notre-Dame.
31 Minnie E. Storey.....	58	8	do
32 Sea Bride.....	28	6	Baie Verte.
33 Elizzie.....	19	6	do
34 Stella.....	36	11	do
35 Elizabeth.....	29	12	Cap Frail.
36 C. R. Ayer.....	48	12	Bonavista.
37 Brove.....	40	8	Catalina.
38 Lily Joyce.....	20	7	Trinité.
39 Excel.....	39	11	do
40 Rose Glee.....	52	11	do
41 Island Bell.....	49	12	Bonavista.
42 Starlight.....	27	9	Trinité.
43 Mary Grace.....	41	11	do
44 Larkspur.....	45	12	Isle Pindus.
45 Maid of the Valley.....	41	10	Bonavista.
46 Greel Leag.....	53	12	do
47 Mary.....	68	12	Trinité.
48 Elizabeth.....	57	12	do
49 Velox.....	20	5	do
50 Lushamia.....	50	11	do
51 Oleander.....	64	14	Carbonnear.
52 Henry West.....	67	17	do
53 Francis.....	12	6	Bonavista.
54 A. W. Dodd.....	75	18	Carbonnear.
55 Pandora.....	15	4	Baie Bonne.
56 Jessie.....	15	4	do
57 Penelope.....	15	4	do
58 Annie Laurie.....	15	4	do
59 Feronia.....	15	4	do
60 Royal Arch.....	50	11	Trinité.

## Marine et Pêcheries.

LISTE des navires de Terre-Neuve qui ont pêché sur le Labrador canadien, 1891—*Fin.*

Nom du navire.	Tonnage.	Nombre des membres de l'équipage.	Port d'enregistrement à Terre-Neuve.
61 Bay State.....	50	13	Havre de Grace.
62 Aaron Perkins.....	43	7	Burin.
63 Jessie.....	42	12	Bonavista.
64 Wm. Mitchell.....	41	5	Baie Fortune.
65 Esther Thibault.....	51	5	do
66 Lady Thorburn.....	60	10	Trinité.
67 Nellie.....	47	10	do
68 Billow.....	65	12	do
69 Seaway.....	50	15	do
70 Water Lily.....	40	10	do
71 Jessie.....	48	12	Carbonnear.
72 Maude.....	35	15	Havre de Grace.
73 Orange Lily.....	10	5	Trinité.
74 Here I Am.....	15	5	do
75 City Point.....	48	12	Carbonnear.
76 Jim.....	38	9	Havre de Hau.
77 Mary S. Jane.....	31	5	Baie Fortune.
78 Little Gem.....	44	6	Burin.
79 Mervyn.....	33	5	do
80 Forest Bell.....	40	10	Trinité.
81 Kestrell.....	38	11	do
82 Starlight.....	40	9	do
83 M. Florence.....	36	8	Baie Fortune.
84 Olovia.....	48	11	Baie de la Conception.
85 Ernest.....	45	8	Baie de la Trinité.
86 Ocean Queen.....	38	11	Bonavista.
87 Delta.....	67	9	Baie Verte.
88 Queen of the Fleet.....	56	11	Étang de Green.
89 Violet.....	25	11	Bonavista.
90 Pearl.....	40	11	Trinité.
91 Druid.....	70	14	do
92 Annie.....	68	14	do
93 Speedy.....	33	6	Burin.
94 Flying Cloud.....	18	5	do
95 Ruby.....	30	9	Trinité.
96 Sweet Briar.....	30	7	Burin.
97 Juliette.....	38	9	Bonavista.
98 Constance.....	49	13	Étang de Green.

Le tableau ci-dessous fait voir quels sont les établissements fixes possédés par les Terre-neuviens sur le Labrador canadien et indique le nombre des hommes employés, l'année dernière, à pêcher pour ces établissements dans les eaux de cette région :—

Localité.	Nom du propriétaire.	Gérant.	Nombre d'hommes employés.
Ile Greenly.....	Jobb, Frères et Cie.....	Samuel Blandford.....	100
Anse de Gulch.....	Stone et Cie.....	A. Stone.....	25
Baie Bradore.....	Penny, Frères.....	Capit. Penny.....	25
Baie du Milieu.....	Smith et Pilly.....	Capit. Smith.....	50
Baie du Saumon.....	Jobb, Frères et Cie.....	Capit. Brown.....	75
Bonne Espérance.....	do.....	W. Whately.....	200
Diverses petites stations.....			25
Total.....			500

L'offre faite par le Canada d'un *modus vivendi* en vertu duquel l'ancien état des choses serait rétabli, c'est-à-dire, qu'il serait permis aux Canadiens comme aux

pêcheurs américains de se procurer de la boîte sans payer d'honoraire de permis, les droits exceptionnels imposés par Terre-neuve sur les importations canadiennes devant être enlevés et les produits des pêcheurs de cette colonie devant être admis librement au Canada, fut communiquée par le gouvernement de Sa Majesté à celui de Terre-neuve.

#### CONFÉRENCE SUGGÉRÉE.

Subséquemment, le message télégraphique suivant fut envoyé par Son Excellence le gouverneur général du Canada au gouverneur de Terre-neuve:—

16 avril 1892.

Le gouvernement canadien apprend que le secrétaire d'Etat pour les colonies vous a fait connaître la substance des communications qui ont été échangées entre le ministère des colonies et le gouvernement. Le Canada se propose de vous demander définitivement que les deux pays observent, pendant la présente saison, le *statu quo* antérieur à la mise en vigueur de l'Acte concernant la boîte.

Dans l'intervalle, des efforts pourront être faits en vue de régler les difficultés de la manière dont les deux pays conviendront. A cette fin, le gouvernement du Canada suggère qu'il soit tenu une conférence, à une époque convenable, soit en Amérique ou en Angleterre. Ce dernier pays serait préféré afin de permettre à un représentant anglais de prendre part à la conférence.

Vers cette époque, M. Harvey, un représentant du gouvernement de Terre-neuve, se trouvait à Londres, et il fut proposé que le haut-commissaire pour le Canada représenterait le gouvernement canadien à la conférence en question.

Avant que les arrangements fussent terminés, cependant, le représentant de Terre-neuve s'était embarqué pour ce pays et il devint impraticable, dans le temps, de tenir une conférence à Londres.

#### PROPOSITION DU CANADA DE SOUMETTRE LE CAS AU COMITÉ JUDICIAIRE DU CONSEIL PRIVÉ.

Le secrétaire d'Etat pour les colonies déclara, le 9 avril 1892, qu'après avoir examiné les documents avec soin, il croyait que le gouvernement de Sa Majesté ne serait pas justifiable de soumettre au Conseil privé un état *ex parte* de la controverse, et il suggéra d'adopter une autre méthode pour considérer la légalité de l'action du gouvernement de Terre-neuve.

A cela, il fut répondu que tous les expédients avaient été essayés sans résultat; que le gouvernement de Sa Majesté avait lui-même suggéré de s'en rapporter à la division du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, et que, du reste, le contentement de Terre-neuve ne paraissait pas être nécessaire.

Le mémoire du Canada n'était pas strictement *ex parte*. Il n'impliquait pas de contestation touchant les faits.

#### NÉGOTIATIONS AU SUJET DU "MODUS VIVENDI."

Le 21 mai 1892, le message suivant fut reçu du gouverneur de Terre-neuve:—

Afin de rencontrer les vues du gouvernement de Sa Majesté, telles que contenues dans la dépêche du ministère des colonies, en date du 7 courant, et dans le télégramme du 16 dernier, mon gouvernement convient de revenir, en attendant le résultat de la conférence, au *statu quo* de 1889 pour l'année courante.

Les droits additionnels sur les produits canadiens seront enlevés lorsque j'aurai été avisé que votre gouvernement a aboli les droits sur les produits de Terre-neuve.

## Marine et Pêcheries.

Le 22 mai, le télégramme suivant fut envoyé au gouverneur de Terre-Neuve :—

“ Le gouvernement canadien a reçu votre message avec satisfaction.”

On est à préparer une proclamation suspendant les droits sur le poisson et les produits piscicoles de Terre-Neuve, mais, en vertu de vos statuts, elle devra mentionner que les droits imposés par Terre-Neuve ont été réduits. Il est à espérer que votre gouvernement sera en état d'annoncer sans délai l'abolition des droits additionnels.

Dans l'intervalle, il sera fait des arrangements pour effectuer une complète réciprocité au point de vue de la réduction des droits.

Il transpara que les droits imposés par l'Acte concernant le revenu de Terre-Neuve n'étaient que le corollaire de ceux qui affectaient l'importation du poisson terre-neuvien en Canada, et il fut déclaré que lorsque le Canada modifierait son tarif à cet égard, Terre-Neuve en agirait de même.

Il fut suggéré que les deux pays se fissent formellement connaître leur intention d'enlever les droits en question. S'il s'élevait quelque difficulté, les deux gouvernements pourraient fixer une date pour mettre simultanément fin à l'imposition de droits sur leurs produits respectifs.

Le gouvernement de Terre-Neuve convint que l'on se donnerait mutuellement avis de l'abolition des droits à partir du 27 mai 1892.

Cet arrangement fut accepté par le Canada avec l'entente que Terre-Neuve, tout en abolissant les droits en question, écarterait aussi les restrictions relatives à la boîte.

La dépêche suivante, en date du 27 mai 1892, fut reçue de sir Terence O'Brien :—

Avis a été inséré dans la *Gazette* d'aujourd'hui que les droits additionnels imposés en vertu de l'article 13, “Acte concernant le Revenu,” 1891, ne seraient plus perçus à partir de cette date. Le gouvernement du Canada ayant aboli les droits sur le poisson et les produits piscicoles importés de Terre-Neuve en Canada, avis a été donné par le télégraphe aux fonctionnaires d'accorder des permis de boîte aux pêcheurs canadiens aux mêmes conditions qu'aux pêcheurs terre-neuviens, pourvu qu'ils fournissent un semblable cautionnement.

Voici la réponse qui fut transmise à cette dépêche :—

Le gouvernement canadien consent à abolir les droits en question à partir du 27 mai, avec l'entente que, le 27 mai, le gouvernement de Terre-Neuve en agira de même et écartera aussi les restrictions relatives à la boîte. Veuillez nous télégraphier aussitôt que les instructions auront été émises ; mais notre proclamation sera lancée le 27 mai sur la supposition que la convention a été respectée par Terre-Neuve.

Conformément à la convention qui venait d'être arrêtée, la proclamation suivante fut publiée dans la *Gazette du Canada* :—

*Stanley de Preston.*

[L.S]

### CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront de quelque manière concerner,—SALUT :

#### PROCLAMATION.

JNO. S. D. THOMPSON, } ATTENDU que par le chapitre 33 des Statuts Revisés du  
Procureur général, } Canada, “Acte concernant les droits de douane,” article  
Canada. } 3, il est décrété que le poisson et les produits piscicoles  
seront soumis aux droits mentionnés à l'annexe B du dit acte et portés vis-à-vis de  
chacun d'eux respectivement : pourvu que les droits imposés par le dit article

puissent être abolis en tout ou en partie pour ce qui concerne soit les Etats-Unis soit l'Île de Terre-Neuve, ou l'un et l'autre de ces deux pays, sur proclamation du gouverneur en conseil, qui pourra être émise chaque fois qu'il apparaîtra à sa satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et de l'Île de Terre-Neuve, ou de l'un ou l'autre de ces pays, ont fait dans leurs tarifs de droits imposés sur les articles importés du Canada, des changements tendant à réduire ou à abolir les droits en vigueur dans ces pays respectivement ;

ET ATTENDU qu'il a été démontré à la satisfaction de notre gouverneur-général en conseil que l'Île de Terre-Neuve a fait dans son tarif de droits imposés sur certains articles du Canada, des changements tendant à réduire certains droits jusqu'ici en vigueur dans cette Île ;

SACHEZ MAINTENANT que nous avons jugé à propos de proclamer, ordonner et déclarer, et il est par les présentes déclaré et ordonné, par et de l'avis de notre Conseil Privé pour le Canada, que les droits imposés par le dit acte ne seront plus à l'avenir perçus sur le poisson et les produits piscicoles importés de l'Île de Terre-Neuve en Canada.

De tout ce qui précède nos bien-aimés sujets et tous les autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre avis et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de notre très-fidèle et bien-aimé le très-honorable sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand-croix du très-honorable ordre du Bain, et gouverneur général du Canada.

A notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-SEPTIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de notre règne la cinquante-cinquième.

Par ordre,

J. C. PATTERSON,  
*Secrétaire d'Etat.*

Cette proclamation fut communiquée de la manière suivante aux percepteurs de la douane des différents ports canadiens affectés :—

DÉPARTEMENT DE LA DOUANE, OTTAWA, 27 mai 1892.

PERCEPTEUR DE LA DOUANE,

Port de.....

MONSIEUR,—Je dois appeler votre attention sur une proclamation en date de ce jour et dont une copie est ci-annexée, en vertu de laquelle les droits sur le poisson et les autres produits piscicoles, tels qu'indiqués à l'annexe B du tarif de la douane actuellement en vigueur, comprenant les items numéros 650,487a jusqu'à 665,503a inclusivement, ne devront plus être exigés lorsque ces produits seront importés en Canada de l'Île de Terre-Neuve.

W. G. PARMELEE,  
*Commissaire.*

# Marine et Pêcheries.

Voici la liste des articles ainsi affectés :—

## ANNEXE B.

### DROITS SUR LE POISSON ET LES PRODUITS DES PÊCHERIES.

Numéro de partemental.	Numéro de l'Acte.		
650	487a.	Maquereau, un centin par livre . . . . .	1c. p. lb.
651	488a.	Hareng, saumuré ou salé, un demi-centin par livre . . . . .	3c. p. lb.
652	489c.	Saumon, saumuré, un centin par livre . . . . .	1c. p. lb.
653	490c.	Tout autre poisson saumuré, en barils, un centin par livre . . . . .	1c. p. lb.
654	491a.	Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré ni compris dans le présent acte, cinquante centins par cent livres . . . . .	50c. p. 100 lbs.
655	492a.	Poisson fumé et poisson désossé, un centin par livre . . . . .	1c. p. lb.
656	493a.	Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitièmes de profondeur, deux centins et demi par demi-boîte; et en quart de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, deux centins par quart de boîte. . . . .	5c. p. boîte. 2½c. p. demi-boîte. 2c. p. quart de boîte.
	494a.	Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, trente pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	30 p. c.
657	495a.	Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, trente pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	30 p. c.
658	496a.	Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	25 p. c.
659	497a.	Huîtres, hors de la coquille, à la mesure, dix centins par gallon . . . . .	10c. p. gall.
660	498a.	Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus d'une chopine, trois centins par boîte, la boîte comprise . . . . .	3c. p. boîte.
661	499a.	Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, cinq centins par boîte, la boîte comprise . . . . .	5c. p. boîte.
662	500a.	Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises . . . . .	5c. p. pinte.
663	501a.	Huîtres dans la coquille, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	25 p. c.
664	502a.	Colis contenant des huîtres ou autre poisson, non spécifiés ailleurs, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	25 p. c.
665	503a.	Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et d'autres poissons, et tous autres articles provenant des pêcheries non spécialement prévus, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> . . . . .	20 p. c.

### CONFÉRENCE.

Il a été définitivement décidé que l'on tiendrait une conférence à Halifax, à laquelle, espère-t-on, les questions débattues entre les deux colonies seront réglées d'une manière satisfaisante.

### ACTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU POISSON DANS LES EAUX ADJACENTES AUX ETATS-UNIS.

Dans le rapport annuel du département des pêcheries pour 1891, à la page xliii, sous le titre " Législation internationale," ce sujet a été traité au long et la nécessité d'une politique concertée dans les intérêts des pêcheries et des pêcheurs a été démontrée par la diminution des poissons marchands et la détérioration de leur qualité dans les eaux que l'on pourrait appeler communs aux pêcheurs des deux pays.

Il a été prouvé que les restrictions imposées par le gouvernement canadien relativement aux pêcheries du Canada, à quelques exceptions près, étaient beaucoup



plus strictement appliquées et étaient d'une nature bien plus efficace dans les eaux adjacentes que celles de la république voisine.

C'est surtout le cas pour les pêcheries en eaux profondes, et le fait est apprécié par les autorités des Etats-Unis elles-mêmes.

Dans un rapport de la "Commission du poisson et des Pêcheries des Etats-Unis, rapport du commissaire pour 1886," page 156,\* sous le titre de "Entretien et amélioration des Pêcheries," sous-titre "Législation," on trouvera la déclaration suivante :—

Il n'existe peut-être aucune nation dans le monde où il y ait moins de règlements et de restrictions à l'égard des pêcheries marines qu'aux Etats-Unis. Ni le gouvernement général ni le Sénat n'ont répondu aux nombreux appels qui leur ont été faits de prendre le sujet sous leur juridiction et de remédier au déplorable état de choses qui règne à l'heure qu'il est concernant les méthodes et la saison de pêche ainsi que les modes de conservation du poisson.

Le rapport explique ensuite que les gouvernements norvégiens, danois, anglais et français avaient dans une certaine mesure adopté des règlements à l'effet de pratiquer leurs pêcheries, et ajoute :—

Les Etats-Unis, cependant, n'ont jamais fait de démarche dans ce sens et ont complètement abandonné les pêcheries à elles-mêmes.

Le déclin de la pêche au maquereau sur les côtes de l'Atlantique, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, exige que les deux pays s'entendent pour protéger les eaux territoriales et les pêcheries extérieures exploitées par leurs flottes de pêche.

La législation sous ce rapport devrait nécessairement tendre à restreindre ou à défendre complètement l'emploi de la destructrice seine à bourse dans la capture de ce précieux poisson.

Le Canada a déjà prohibé son emploi dans ses eaux territoriales, et le gouvernement des Etats-Unis a défendu le débarquement du maquereau pris avec la seine à bourse avant le 1er juin, afin de permettre aux poissons reproducteurs de se propager. Ces mesures, ainsi que l'absence de la flotte de pêche des Etats Unis sur les pêcheries côtières du Canada depuis l'expiration des articles du traité de Washington relatifs aux pêches, en 1885, ont eu pour résultat d'améliorer sensiblement la pêcherie au hareng du Canada.

La question de savoir si de nouvelles restrictions dans le même sens produiraient ou non le même bon effet pourrait être considérée par une commission qui serait nommée pour étudier tout le sujet de la législation internationale.

Après avoir parlé des pêcheries marines, le rapport des Etats-Unis ci-dessus cité, à la page 157, dit :—

Il y aurait lieu, cependant, pour le gouvernement d'intervenir au sujet des pêcheries qui appartiennent aux rivières ou se trouvent situées près de la côte et qui, par conséquent, concernent plus intimement les intérêts de la république. Presque toutes les nations civilisées se sont occupées avec plus ou moins de soin de leurs pêcheries intérieures ou riveraines, et un grand nombre des Etats de l'Union américaine ont leurs lois spéciales à ce sujet.

La contamination des rivières par les rebuts des scieries et des manufactures de toute espèce, ainsi que l'obstruction du passage par lequel les poissons anadromes atteignent et quittent leurs frayères, sont des points d'une grande importance dans la question de la protection internationale.

\* Doc. div. du Sénat, numéro 90, 44e cong., 2me session.

Sur le premier de ces abus diverses opinions ont été de temps à autre exprimées, mais il est évident que, même si les eaux ne sont pas suffisamment contaminées et empoisonnées pour menacer la vie du poisson, comme ce serait probablement le cas avec les rebuts d'usines à gaz, de filatures de lainages et d'autres manufactures où l'on emploie de la chaux, des substances chimiques, de la teinture et d'autres matières délétères de ce genre, la formation de dépôts de sciure sur les frayères les rend impropres aux fins pour lesquelles elles sont recherchées par les poissons; et en supposant que les poissons s'y reproduiraient, il est peu douteux que les frayères contaminées détruiraient les œufs qui y auraient été déposés.

Le second de ces maux—l'obstruction du passage du poisson sur ses frayères—est peut-être l'un des plus grands que l'on ait à combattre.

Il a trois principales causes :

1° Les barrières formées par les barrages artificiels nécessaires aux diverses manufactures.

2° Les barrières naturelles, telles que les chutes, les hauts-fonds, etc.

3° Le nombre excessif des engins de pêche dans les estuaires des rivières et très souvent dans les rivières mêmes. Au Canada, cependant, la pêche aux rets de toutes sortes en amont des eaux de marée est pratiquement défendue.

Aucune des principales causes ci-dessus n'est irrémédiable.

Les lois canadiennes pourvoient à l'entretien d'efficaces échelles à poissons dans les barrières artificielles; l'obstruction naturelle peut-être enlevée à plus ou moins de frais, et les excès de pêche peuvent être réprimés sous l'empire des statuts existants.

Le rapport de la Commission des Pêcheries des Etats-Unis, déjà cité, sur les questions de la contamination et de l'obstruction dit :—

De plus, la question de la contamination des rivières mérite d'être considérée, et, dans plusieurs cas, l'introduction de la sciure ou des rebuts des usines à gaz et des manufactures est défendue ou contrôlée.

D'autres Etats exigent que les propriétaires de barrages artificiels adoptent des mesures propres à permettre au poisson de remonter les cours d'eau et d'atteindre ainsi ses frayères.

Si les poissons anadromes sont empêchés d'avoir accès à leurs frayères, il est au pouvoir d'une seule personne de détruire des pêcheries d'une immense valeur et de priver une grande partie de la communauté d'un aliment sain et d'une importante source de subsistance.

Ces conditions de protection et de réglementation, tout en ne s'appliquant pas aux pêcheries marines en eaux profondes, n'affectaient guère les pêcheries marines côtières. Mais même ici nous croyons que l'action de l'Etat, sinon celle du gouvernement général, est à désirer. Le point le plus important sous ce rapport est la protection des frayères (lorsqu'elles peuvent être définitivement constatées) contre la contamination par l'introduction de substances délétères et contre les influences néfastes de la pêche ou d'autres opérations. \* \* \* \* \*

De sérieuses plaintes de la part des pêcheurs canadiens exerçant leur industrie sur les eaux extérieures ont invariablement suivi la promulgation de règlements efficaces tendant à protéger leurs intérêts. Leur principale objection a été l'absence de règlements semblables sur les côtes des Etats-Unis, ce qui les mettait, disaient-ils, dans une position désavantageuse.

Cette objection, cependant, est moins sérieuse qu'elle ne le paraît à première vue, car, malgré qu'elles ne soient peut-être pas aussi strictement appliquées que les règle-

ments relatifs aux pêcheries intérieures du Canada, il existe néanmoins un grand nombre de restrictions imposées par les législatures des Etats qui longent les grands lacs intérieurs, exploités en commun par les pêcheurs des Etats-Unis et du Canada, savoir, les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario.

Mais il est sans doute à désirer que les autorités des pays voisins s'entendent pour adopter de nouvelles mesures prohibitives et protectrices et pour les mettre en vigueur ainsi que celles qui existent à l'heure qu'il est.

Un sérieux obstacle s'est opposé jusqu'ici à l'action internationale : tandis que la réglementation des pêcheries des Etats-Unis semble reposer dans les législatures d'Etat respectives, le pouvoir d'effectuer une législation internationale appartient uniquement au gouvernement fédéral de ce pays, qui, à son tour, ne pourrait traiter d'affaires diplomatiques avec le Canada que par l'entremise du gouvernement de Sa Majesté britannique.

Dans le rapport de l'année dernière, la question a été traitée sous les titres suivants :—

1. Saisons réservées.
2. Pêche avec rets à enclos.
3. Seines en bourses.
4. Sciure et contamination des cours d'eau.
5. Législation internationale.

En conséquence, le sujet n'a été traité ici que d'une manière générale, et je me suis borné à démontrer la nécessité de l'action internationale en vue d'améliorer la condition des pêcheries dans les eaux adjacentes aux Etats-Unis et au Canada.

A une conférence tenue à Washington, dans le cours du printemps de cette année (1892), entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, concernant le développement du commerce entre les Etats-Unis et le Canada et d'autres choses, la proposition suivante fut entre autres soumise :—

Il est proposé qu'une commission de deux experts soit nommée, l'un choisi par le gouvernement des Etats-Unis et l'autre par celui de la Grande-Bretagne, pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs (soit conjointement ou séparément) sur les restrictions et les règlements qui devraient être adoptés relativement aux sujets suivants :

1. Les moyens d'empêcher les méthodes destructives de pêche dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada respectivement, ainsi que dans les eaux situées en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

2. Les moyens d'empêcher la contamination et l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

3. Les saisons réservées qui devraient être observées dans ces eaux par les habitants des deux pays.

4. Les moyens de repeupler ces eaux contiguës d'œufs de poisson et d'y conserver et accroître le poisson.

Au mois de septembre, on s'informa des Etats-Unis quand ils entendaient nommer un expert pour étudier le sujet de la proposition ci-dessus citée.

Vers la même date, une communication fut reçue par l'entremise du ministère des colonies à l'effet que le secrétaire d'Etat des Etats-Unis avait annoncé que le commissaire des pêcheries s'était absenté de Washington, et que comme il était nécessaire de le consulter sur les questions de détail, il craignait que la convention ne

## Marine et Pêcheries.

pût avoir lieu avant son retour, à la fin de septembre, alors qu'il serait fait des efforts pour compléter la convention avec le moins de retard possible.

Cette communication fut suivie d'une autre venant du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, l'honorable John W. Foster, en date du 4 octobre 1892. Le général Foster, après avoir parlé de la proposition ci-dessus citée, fait remarquer que les deux sujets contenus dans cette proposition embrassent, en ce qui concerne les Etats-Unis, le champ d'opérations conduites dans ces dernières années par la commission des pêcheries des Etats-Unis, qui, au court de ses travaux, a accumulé une masse de renseignements, dont une grande partie pourrait être utilisée dans cette circonstance, et que la commission était en possession des ressources nécessaires pour poursuivre l'étude de la question sans qu'il fût besoin de nommer une commission spéciale.

Jugeant que de semblables conditions existaient au Canada et qu'on en arriverait à des résultats plus rapides en se servant pour les travaux de la commission des données qui étaient déjà disponibles, M. Foster proposa la base suivante d'une convention qui devait être conclue par un échange diplomatique de notes :—

1. Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande conviennent qu'une commission de deux experts sera nommée, l'un choisi par chacun des gouvernements, pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs—soit conjointement ou séparément, conjointement sur les questions sur lesquelles ils s'accorderont, et séparément sur les matières sur lesquelles ils diffèrent d'avis—concernant les règlements, coutumes et restrictions propres à être adoptés de concert relativement aux sujets suivants, savoir :—

(a.) La limitation ou la prohibition des méthodes destructrices employées dans la pêche du poisson et des mollusques dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord respectivement, ainsi que dans les eaux de la haute mer qui se trouvent en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays et que les habitants des pays respectifs fréquentent habituellement dans le but d'y faire la pêche.

(b.) Les moyens d'empêcher la contamination ou l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries ou de la navigation.

(c.) Les saisons réservées qui devraient être appliquées et observées dans ces eaux contiguës par les habitants des deux pays en ce qui concerne la pêche des diverses espèces de poissons et de mollusques.

(d.) L'adoption de méthodes pratiques en vue de repeupler ces eaux contiguës et territoriales avec du poisson et des mollusques, et les moyens de protéger et d'améliorer les pêcheries.

II. Les commissaires qui seront nommés se réuniront en la cité de Washington dans les trois mois de la date de cette présente convention. Ils devront compléter leur investigation et soumettre leurs rapports finals aux deux gouvernements, de la manière plus haut indiquée, dans les deux ans de la date de leur première assemblée.

III. Les gouvernements contractants consentent à mettre au service des dits commissaires tous les renseignements et tous les documents se rattachant aux sujets de leur investigation qui pourront se trouver respectivement dans les bureaux de la commission des pêcheries des Etats-Unis et au ministère de la marine et des pêcheries du Canada; et, de plus, à mettre à la disposition des dits commissaires, agissant conjointement, tout navire de l'un ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, chaque fois qu'ils en auront besoin dans la poursuite de leur investigation dans les eaux contiguës ou adjacentes susdites.

Il est en outre convenu que, à la demande de l'un ou l'autre des dits commissaires, ou de tous deux, un employé compétent de l'une ou l'autre des dites commis-

sions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, ou des deux, sera dépêché pour aider les dits commissaires dans la préparation de leurs rapports.

IV. Chacun des gouvernements défrayera les dépenses de son commissaire et de l'employé qui sera dépêché pour l'aider de la manière indiquée à l'article précédent.

V. Les deux gouvernements conviennent qu'aussitôt que les rapports des commissaires leur auront été soumis comme susdit, ils les considéreront et échangeront leurs vues là-dessus, aux fins d'en arriver, si la chose est à propos et praticable, à une convention ou à une entente suffisante pour mettre à effet les recommandations du commissaire, au moyen d'un traité ou d'une législation concurrente de la part soit des gouvernements respectifs soit des législatures des divers Etats et provinces, ou des uns ou des autres, suivant qu'on le jugera le plus à propos ; mais rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera considéré comme liant aucun des deux gouvernements quant aux résultats de l'investigation en question.

La proposition du général Foster couvre tout ce que l'on avait en vue dans la proposition soumise à la conférence, et elle pourvoit à une méthode comparative-ment rapide et efficace pour traiter une question qui est depuis si longtemps pendante et qu'il est désirable de régler.

Cette proposition étant acceptable au gouvernement canadien, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à des résultats d'une grave importance pour ceux qui s'intéressent à l'industrie de la pêche des deux pays.

A ce sujet, j'attire l'attention sur l'extrait suivant du onzième rapport biennal des commissaires des pêcheries de l'Etat du Vermont pour l'année 1892 :—

#### UNIFORMITÉ DE LOIS.

Lorsqu'il règne des conditions et des raisons semblables dans des Etats voisins, l'opération des lois pour la protection du poisson et du gibier qui habitent ces Etats devrait être uniforme. On se départit souvent de cette règle dans l'opération des lois, comme entre Vermont et les Etats et provinces qui y sont contigus.

Comme exemple, la saison réservée pour la perche noire dans le Vermont finit quinze jours plus tôt qu'au New-Hampshire, et les citoyens du Vermont peuvent pêcher la perche dans le Connecticut lorsqu'il est illégal de faire la même chose dans les mêmes eaux du côté du New-Hampshire. De fait, il est difficile de dire s'il est illégal au Vermont de prendre de la perche dans le Connecticut pendant une saison donnée, ni que l'article 3873, S. R., se rapporte à la protection de la perche noire "dans les eaux de l'Etat," mais le bord ouest de la rivière Connecticut constitue la ligne est du Vermont.

Tandis que ces anomalies ont été le sujet de remontrances de la part des commissaires des pêcheries du New-Hampshire, elles sont perdues de vue lorsque la condition des affaires dans les eaux du lac Champlain, longeant les eaux canadiennes de ce lac, est portée à l'attention des commissaires par l'absence d'uniformité des lois existantes pour la protection du poisson dans ces eaux contiguës, ce qui constitue une injustice sérieuse à l'égard des citoyens du Vermont.

On parle de la coutume qui existe en Canada d'accorder aux pêcheurs des permis pour prendre du poisson au moyen de seines dans les eaux canadiennes du lac Champlain généralement connues sous le nom de baie de Missisquoi. Tandis qu'il ne se trouve qu'une faible étendue du lac Champlain dans le Canada, la partie canadienne de ce lac paraît être le siège des frayères de presque toutes les perches à l'œil vairon du lac entier.

Alors que, sur les eaux canadiennes, l'on prend avec la seine des tonneaux de ce poisson dans le cours de ses migrations, il n'est pas légal de le pêcher de quelque manière que ce soit dans les eaux du Vermont ni de l'avoir en sa possession.

Grâce à cet état de choses, nos lois ne sont pas supportées par l'opinion publique, et il est, en conséquence, impossible d'appliquer les lois contre la pêche aux rets dans les eaux contiguës au Canada sans encourir des frais considérables et inutiles.

Les commissaires n'intiment pas que les lois du Vermont pour la protection du poisson dans le lac Champlain sont défectueuses ou parfaites, mais que les lois canadiennes devraient être à l'unisson avec elles. Une masse de correspondance sur ce sujet a été échangée entre les commissaires et les autorités canadiennes. Finalement, un complet état de la question a été soumis à l'honorable John W. Foster, ministre d'Etat, Washington, D.C., et le gouvernement des Etats-Unis est actuellement occupé à considérer la chose avec le gouvernement du Canada. Les commissaires entretiennent l'espoir que cette correspondance aura pour résultat l'adoption des mesures nécessaires pour la protection du poisson dans les eaux contiguës aux deux pays.

### DROITS DE PÊCHE DANS LES EAUX INTÉRIEURES ET NON NAVIGABLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

En présence de l'action du gouvernement de Québec, qui s'était arrogé le contrôle sur les pêcheries intérieures de la province de Québec ainsi que sur cette partie de la rivière Richelieu située entre Chambly et Saint-Jean, où il existe d'importantes pêches à l'anguille, ce gouvernement fut invité à considérer une proposition par laquelle le gouvernement fédéral administrerait toutes les pêcheries de la province en question, en autant que leur réglementation et leur louage ainsi que l'émission de permis étaient concernés, en attendant la décision que rendrait un comité judiciaire du Conseil privé après qu'on lui aurait soumis la question générale de juridiction. S'il était subséquemment décidé que le Canada n'avait pas le droit de louer ces pêcheries ou d'émettre ces permis, tout l'argent qui aurait pu être reçu à ce sujet serait remis à la province de Québec, ce qui éviterait beaucoup de dépenses aux gouvernements fédéral et local.

Cette proposition fut déclinée.

A ce propos, il est bon de remarquer que le gouvernement fédéral a toujours été anxieux de voir cette question des droits de pêche dans les eaux intérieures et non navigables du Canada, de même que celle de la juridiction respective des autorités locale et fédérale à leur égard, réglées d'une manière définitive.

Depuis la décision de la cour suprême du Canada dans la cause de *la Reine vs. Robertson*, quelques-uns des gouvernements provinciaux ont prétendu que le droit exclusif de pêche sur les lacs intérieurs et les rivières non navigables appartenait à leurs législatures respectives. Une définition plus satisfaisante de la juridiction des autorités locale et fédérale est à désirer, afin de remédier, si possible, à l'anomalie résultant à l'heure qu'il est d'une double prétention relativement aux mêmes eaux.

Dans ce but, le ministre de la justice a été prié de faire les démarches nécessaires pour soumettre le cas au comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, afin qu'une décision puisse être obtenue et que la chose soit définitivement réglée.

### RAPPORT DES COMMISSAIRES DES PÊCHERIES DE L'ÉTAT DE NEW-YORK POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1891.

Ce rapport contient des renseignements d'intérêt général sur le char à poisson employé par la commission pour la distribution des alevins, les passes migratoires, la reproduction artificielle du homard, la contamination de l'eau, etc., dont voici quelques extraits:—

## CHAR À POISSON POUR LA DISTRIBUTION DES ALEVINS.

On croit que les chemins de fer de l'Etat n'exigeront rien pour le transport du char, et les dépenses incidentes de distribution ne seront que légères. Le transport des alevins sera fait d'une manière beaucoup plus satisfaisante par ce char spécial qu'il n'était possible avec l'ancienne méthode. Il était presque impossible de se procurer de la glace et de tenir l'eau convenablement aérée dans les chars à bagage ou d'express sur les trains ordinaires, et il arrivait souvent que les employés étaient sérieusement gênés.

Les nouveaux chars offrent de grands avantages sous le rapport de l'espace des accessoires, et les alevins y gagneront sans doute beaucoup.

## PASSES MIGRATOIRES.

Les commissaires recommandent de nouveau qu'il soit passé, au sujet des passes migratoires, une loi générale obligeant d'établir ces passes, lorsque ce sera nécessaire, dans les barrages situés dans les eaux de l'Etat. Des pouvoirs discrétionnaires, quant à l'établissement de ces passes, devraient être conférés aux commissaires des pêcheries, et il devrait être permis d'en appeler de leur décision devant un comité d'arbitrage. Des lois de ce genre sont en vigueur au Maine, dans l'Illinois et au Canada, et ont produit d'excellents résultats. Il y a plusieurs cours d'eau dans cet Etat qui étaient autrefois célèbres pour leurs pêcheries, mais qui se trouvent pratiquement à l'heure qu'il est sans poisson, à cause des obstructions artificielles que l'on a placées dans le passage du poisson sur ses frayères. Voyons, par exemple, le creek de Cattaraugus, pour lequel la dernière législation a ordonné la construction de passes migratoires. Il y a plusieurs années, ce creek était fameux pour ses quantités de poisson. Dans ces derniers temps, cependant, le poisson s'y est presque éteint, ce qui a été causé, sans doute, par les barrages qui obstruent la rivière. Il y a, du reste, un grand nombre de rivières dans la même condition.

Le barrage à Fort-Edward est maintenant reconstruit et arrêtera naturellement le saumon jusqu'à ce qu'on y ait établi une passe migratoire. Un pêcheur rapporte que l'étang situé en face des chutes était rempli de saumon; et d'après son récit, il devait y en avoir des centaines dans cet étang.

## REPRODUCTION ARTIFICIELLE DU HOMARD.

Nous avons éprouvé beaucoup de succès dans la récolte des œufs de cet important crustacé, et nous croyons qu'à l'avenir nous pourrions sauver plusieurs centaines de milliers d'œufs qui autrement seraient bouillis avec le homard et rejetés avec les coquilles. Nous n'avons réalisé que 27,500 alevins, mais la saison était avancée lorsque nous avons trouvé la source d'approvisionnement. Il a été prouvé que nous pouvions manipuler les œufs avec succès pourvu qu'ils soient bons. Jusqu'ici, nous avons essayé de les obtenir au marché de Fulton, mais trois causes ont concouru à affaiblir l'embryon à un degré fatal malgré qu'il eût assez de vie pour briser sa coquille. Les voici: mauvaise qualité de l'eau dans les réservoirs; conservation dans la glace des reproducteurs pour retarder leur circulation et prolonger leur vie; enfin le dessèchement et la rupture des œufs par suite de leur exposition à l'air. Il a fallu consacrer plusieurs années à l'étude du régime dans lequel les œufs avaient été tenus et à la comparaison de leur condition à l'état d'embryons, avant de découvrir la raison pour laquelle nos opérations piscicoles ne réussissaient pas, car il est survenu d'autres questions, telles que la température de notre eau, sa densité, le mode d'alimentation de notre réservoir, dont l'une ou l'autre pouvait être la cause de notre échec. Tout était douteux, et malgré qu'il n'en soit plus ainsi maintenant, il a fallu plusieurs années pour trouver la cause de notre insuccès.

La Commission des Pêcheries de l'Etat a été heureuse dans l'incubation des œufs de homard qu'elle s'était procurés à la Vigne de Martha, bien que plusieurs se fussent gâtés pendant le transport. Il en a été récemment déposé dix mille au havre de Cold Spring, et, au moment où nous écrivons, il y a 50,000 œufs dans les inculteurs. Le surintendant Mather a envoyé le bateau *Rutifer* à New-Rochelle pour

## Marine et Pêcheries.

récolter d'autres œufs, et on s'attend à en retirer une grande proportion d'alevins, vu que ces œufs seront recueillis à une distance moins éloignée et seront moins rudement maniés par les employés de chemin de fer.

Le *Rutifer* partit pour New-Rochelle le 26 juin, sous la conduite de M. C. E. Watters, et obtint de messieurs Baker, Frères, marchands de produits piscicoles, les œufs de quatre homards, sans autre dépense que son temps et quelques gallons de naphte. Il rapporta 42,630 œufs, d'après mesure, dont un quart étaient mauvais parce qu'ils étaient trop mûrs et qu'ils étaient éclos et avaient séchés pendant le trajet. Les œufs nous donnèrent 17,700 alevins, qui furent distribués avant la clôture de la saison.

A Wood's Hall, j'ai recueilli le renseignement suivant sur la culture du homard, à cette station de M. John Maxwell, le surintendant:—les premiers œufs furent récoltés, cette année, le 12 avril, mais n'étaient pas prêts à éclore le 14 mai, jour de ma visite. Lorsque la température de l'eau s'élève à 58° Fahr., ils éclosent en quelques jours; en conséquence, leur période d'incubation diffère dans les différentes localités.

Les œufs mesurent 6,090 à l'once, et douze onces seulement sont placés dans un incubateur Macdonald, parce que la pression à Wood's Hall n'est que suffisante pour surmonter la gravité spécifique de cette quantité. C'est sur cette base que toutes nos estimations ont été formées, et ma faible expérience confirme ce que m'a dit M. Maxwell.

Il m'a aussi donné les extraits suivants de ses livres, qui indiquent les résultats moyens de l'incubation du homard à Wood's Hall:—

1889.	Nombre de homards.	Nombre d'œufs.	Moyenne par homard.
16 avril .....	18	171,240	9,513
23 juin.....	23	364,610	15,852
Total.....	41	435,850	10,630

En 1890, on a extrait 8,317,640 œufs de 723 homards, soit 11,500 par homard, ce qui nous permet de porter le rendement en chiffres ronds à 10,000 chacun. Les œufs recueillis en 1890 ont produit 4,511,000 alevins—plus de cinquante pour 100.

Un jour, vers le milieu d'août de cette année, M. William Gardner, un marchand d'huîtres de cet endroit, m'apporta un jeune homard d'environ un pouce et demi de longueur, qu'il avait pris près de l'endroit où nous avons fait notre premier dépôt au mois de juin.

On se rappellera que j'ai fait un dépôt de homard au havre de Cold-Spring, en 1886, et *Shooting and Fishing* de juin 1891, en parlant de nos travaux de cette année, dit:—

“ Dix milles alevins de homard sont éclos au havre de Cold-Spring, station de la Commission des pêcheries de New-York, et ont été déposés le 15 juin dans le détroit. On rapporte que c'est la meilleure année pour le homard, depuis Lloyd et New-York jusqu'à Northport, sur la côte nord de Long Island, que l'on ait vu depuis trente ans, et on prétend que cela est dû aux jeunes homards qui ont été distribués du havre de Cold-Spring en 1886. Cette année, M. Mather obtint de Wood's Hall, station de la Commission des pêcheries des Etats-Unis, 50,000 œufs de homard et 5,000 alevins qu'il apporta à sa station. Les œufs périrent pendant le trajet, et les jeunes homards se dévorèrent les uns les autres jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que 4,000, et ceux-ci furent déposés sur la côte nord de Long Island, où le homard était pratiquement éteint. Ainsi la côte nord de Long Island doit ses homards à la Commission des pêcheries des Etats-Unis ainsi que la côte ouest de ce pays. A propos, l'un des meilleurs écrits dans le dernier bulletin de la Commission des pêcheries des Etats-Unis (vol. viii, 1888) est celui du Dr Richard Rathbun, intitulé “ Transplantation du homard sur la côte américaine du Pacifique.” Il traite en détail des cinq essais qui



ont été faits pour transporter des homards à travers le continent et qui ont eu pour résultat la distribution de 590 homards adultes et 104,000 embryons dans les eaux à la hauteur de la Californie et de Washington."

#### CONTAMINATION DES EAUX.

Les commissaires regrettent spécialement l'insuccès partiel de leurs opérations relatives à l'incubation de l'alose, vu qu'aucune partie de leurs travaux n'a été plus importante et n'a été plus appréciée.

Afin de reconnaître, si possible, les causes qui ont produit la diminution qu'accuse la migration de l'alose pendant la présente saison, les commissaires ont institué une sérieuse investigation et obtenu tous les renseignements disponibles.

Des agents spéciaux de la Commission ont eu des entrevues avec les principaux pêcheurs d'alose depuis Sandy Hook jusqu'au barrage d'Etat à Troy.

Le résultat de ces entrevues semblerait démontrer que sans doute cet insuccès partiel était dû surtout aux flagrantes violations de la loi défendant de jeter des abats dans la baie et le port de New-York.

Les pêcheurs rapportent que, le matin, ils trouvaient souvent leurs rets dérivant remplis de boue et de rebuts qui y avaient été évidemment jetés la nuit précédente.

Comme ces rebuts étaient légers, ils auraient pu facilement être transportés par la marée à une grande distance avant de s'enfoncer finalement dans l'eau, et il aurait pu arriver que des bancs de poissons entrant dans la baie eussent été refoulés dans l'océan en frappant cette masse de rebuts flottant sur la mer.

En rapport avec le sujet qui nous occupe, l'article suivant du *Chronicle* de San-Francisco fait voir l'effet préjudiciable de la contamination des cours d'eau par la sciure, et l'amélioration à laquelle on peut s'attendre dans la reproduction du poisson aussitôt qu'il aura été mis fin à cette nuisance :—

#### UNE RIVIÈRE À TRUITE REPEUPLÉE.

M. George T. Mills, le commissaire des pêcheries du Néveda, a expliqué à l'auteur de cet article comment la rivière Truckee a pu abonder de nouveau en poisson, surtout en truite. Il dit :—

Il y a quelques années, la pêche était presque gâtée sur la Truckee. Il y avait six grands moulins qui jetaient de la sciure dans la rivière, tuant le poisson et le frai. Je travaillai en vain à réprimer cet abus, car je ne pouvais compter sur la coopération de la commission des pêcheries de la Californie. Mes lettres aux commissaires étaient même restées sans réponse. Mais depuis que le conseil actuel est en fonctions, j'ai reçu sa plus cordiale coopération.

Par l'action conjointe des deux Etats, tous les propriétaires de moulins sur la rivière Truckee, sauf la puissante Compagnie de Moulins et de Bois de Truckee, qui possède un grand moulin et un petit moulin à lattes, ont été forcés de ne plus jeter de sciure dans la rivière. Aussi, ce cours d'eau est complètement libre de sciure et offre au frai les conditions voulues. Le poisson augmente rapidement encore une fois. La pêche s'est améliorée d'une manière étonnante dans les deux dernières années, et la Truckee est revenue à son ancien état. Il y a maintenant une bonne échelle à poisson dans tous les barrages situés sur la rivière, tant dans la Californie qu'au Néveda.

Le poisson importé qui est distribué dans ces eaux va bien, surtout le *Salmo fontinalis*, ou la truite de ruisseau ordinaire du New-Hampshire. Je dépose de 100,000 à 150,000 poissons par année dans la rivière Truckee seule. La truite irisée et le saumon d'eau douce sont les principales variétés que j'ai distribuées.

Le rapport annuel du conseil des pêcheries d'Ecosse pour l'année 1891 contient plusieurs choses d'intérêt pour les Canadiens. A cet égard, je donnerai les extraits suivants :—

*Rapport sur les travaux scientifiques contemporains concernant les pêches et sur les pêcheries de ce pays et les autres contrées. Par le docteur T. Wemyss Fulton, F. R. S. E., secrétaire pour les investigations scientifiques.*

Dans les pages suivantes, j'ai réuni et condensé les renseignements disponibles touchant la présente condition des pêcheries marines dans les pays importants qui possèdent de ces pêcheries et où se rencontrent des départements de pisciculture, ainsi que les divers moyens qui sont employés pour leur conservation et leur amélioration. Je n'ai pu faire ce travail qu'avec la généreuse coopération de ceux qui s'occupent des opérations piscicoles dans ce pays et à l'étranger.

Les principaux points traités dans cette étude comparative des pêcheries contemporaines, sont:—

1. Plainte générale au sujet du dépeuplement des eaux territoriales et côtières par suite des excès de pêche. Cette plainte est faite dans tous les Etats dont les territoires longent la mer du Nord, savoir, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la France, l'Angleterre, de même que l'Ecosse. Il en est de même sur la côte française de la Méditerranée, en Espagne, en Italie, en Amérique et ailleurs.

Les mesures proposées ou adoptées pour rencontrer cette diminution sont: (1) la prohibition totale ou partielle de certains modes de pêche considérés comme préjudiciables; (2) la mise en vigueur de saisons réservées; (3) la défense de capturer, débarquer et vendre du poisson non mûr; (4) la protection des frayères; (5) la destruction des ennemis des poissons alimentaires, tels que les poques, les marsouins, etc., sur certaines pêcheries continentales; (6) l'établissement de piscifactoreries sur les côtes pour les poissons de mer et les mollusques comestibles.

On pourra en trouver ci-après des exemples. Il existe des règlements concernant le poisson non mûr au Danemark, en France et en Italie; de semblables règlements sont proposés en Belgique et dans la Hollande. Des piscifactoreries pour les poissons de mer se rencontrent aux Etats-Unis, à Terre-Neuve, au Canada, en Norvège et en Ecosse, et il est question d'en établir en Belgique et en France. A Terre-Neuve, l'année dernière, il a été reproduit artificiellement et déposé sur les fonds de pêche 551,469,000 jeunes homards et 39,650,000 alevins de morue; cette année, 207,000,000 d'alevins de morue ont été reproduits artificiellement, en Norvège, et déposés dans les eaux côtières.

2. Le développement et l'organisation des investigations scientifiques en rapport avec les pêcheries. Dans le cours de l'année dernière, des navires ont été employés à explorer les fonds de pêche de divers pays. Les expéditions relativement à des travaux du même genre à la hauteur de la côte ouest d'Islande ont été terminées, et les autorités belges se proposent d'équiper leur croiseur de pêche afin d'entreprendre un travail comme celui qui a été fait par le *Garland*. Un grand nombre de laboratoires de marine ont été établis. Il y en a un en Italie, un dans l'Autriche-Hongrie, onze ou douze en France, un dans la Hollande, un dans le Danemark et plusieurs aux Etats-Unis. Le gouvernement allemand en a construit un à Hélioland, en rapport avec ses pêcheries de la mer du Nord, qui a été placé sous la direction du docteur Heincke, si bien connu par ses études sur le hareng, avec le docteur Ehrenbaum comme aide.

On est frappé des efforts énergiques qui sont faits par les divers gouvernements pour organiser, conserver et promouvoir leurs pêcheries marines de toutes les manières possibles, et pour profiter de l'expérience des autres nations. Dans beaucoup de pays on se procure à l'étranger des rapports officiels périodiques, et des commissaires sont chargés de recueillir çà et là, et notamment ici, des renseignements relatifs à la pisciculture.

### CANADA.

Vu la vaste étendue du Canada et le développement de ses pêcheries, plusieurs questions sont traitées dans le rapport auxquelles je ne ferai que toucher ici. Les pêcheries du poisson blanc dans le grand lac Winnipeg, où la présence des sauvages a suscité des complications, paraissent décliner et certaines mesures sont recom-

mandées par M. Wilmot pour leur conservation. Relativement à l'industrie du hareng, on attend d'importants résultats du rapport de la commission spéciale qui a étudié dans ce pays et dans la Hollande les questions du fumage et de l'emballage, rapport qui a été répandu partout. Les divers conseils de commerce, chambres de commerce, etc., qui ont été consultés, surtout au sujet de l'inspection, de la classification et des marques, étaient presque tous en faveur de rendre obligatoires l'inspection du fumage et de la qualité du poisson, le choix du hareng suivant certains degrés, etc. Les principes d'un acte d'inspection sont suggérés comme suit:—(1) l'inspection de tous harengs caqués ou importés devrait être obligatoire; (2) au moins trois degrés de poisson devraient être établi; (3) il devrait être adopté une grandeur et une qualité fixes pour les différentes caques, et chaque caque devrait contenir le poids voulu de poisson indépendamment du sel ou de la saumure; (4) tous les harengs au-dessous du degré n° 3 devraient être marqués "rebuts," et les inspecteurs devraient être nommés par le gouvernement fédéral et les honoraires payés par l'emballer ou l'importateur. J'ajouterai que si l'histoire des grandes pêcheries d'Europe enseigne quelque chose, c'est qu'il est des plus importants de choisir, de fumer et d'emballer avec soin le hareng mariné.

De nombreuses recommandations ont été faites pour l'amélioration de la pêche du homard—pêche difficile à surveiller par suite de ses opérations éloignées et dispersées. Les propositions suivantes ont été faites: (1) Une saison réservée générale, depuis le 15 juillet jusqu'au 1er janvier, tant pour la pêche que pour l'industrie des conserves; (2) des saisons réservées spéciales et additionnelles relativement à la mise en conserve ou à la salaison du homard sur les côtes de l'Atlantique et du golfe, divisées en trois régions à cette fin, la saison libre embrassant dans chaque cas un peu plus qu'un mois; (3) pendant la saison libre aucune restriction ne devrait être imposée quant à la taille des homards mis en conserve; (4) la possession, la vente ou l'usage des femelles œuvées devraient être défendu; (5) aucun homard de moins de 9 pouces ne devrait être pris (sauf le cas ci-dessus prévu); (6) la reproduction artificielle des homards.

On attire aussi l'attention sur la condition peu satisfaisante des banes d'huîtres, et on suggère des mesures pour leur amélioration. Il y a des articles qui traitent du service de protection des pêcheries, du bureau de renseignements piscicoles (pour le recueil et la prompte dissémination de renseignements immédiatement utiles aux pêcheurs), des rets à chambres, des rets à bourse, etc. Le rapport du lieutenant A. R. Gordon sur le service de protection des pêcheries contient beaucoup de choses intéressantes et d'importantes recommandations, spécialement à l'égard de la pêcherie du maquereau, de la pêcherie du homard, de la question de la boîte, et de la statistique des pêcheries. Nombre de cartes accompagnent le rapport. Il y a aussi un rapport spécial de M. Wilmot concernant la protection des pêcheries de poisson blanc du lac Winnipeg.

Dans le rapport de M. S. Wilmot, surintendant de la pisciculture, sur les opérations piscicoles, il est dit que 90,213,000 alevins, éclos aux diverses piscifactories, ont été distribués dans les eaux canadiennes pendant l'année, soit un grand total, depuis le commencement de ces opérations, en 1868, de 799,757,900 jeunes poissons. Sur le rendement de l'année dernière, on comptait 42,525,000 poissons blancs, 22,000,000 de brochets, et 9,861,000 saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*). On trouve des rapports détaillés sur les opérations de chacune des 13 piscifactories. M. Wilmot donne un très intéressant rapport touchant les mesures qui sont prises en Canada au sujet de la reproduction artificielle du homard. Après avoir visité la homarderie de Terre-Neuve, il choisit un emplacement à Bay-View, comté de Pictou, détroit de Northumberland, Nouvelle-Ecosse. Le terrain fut acheté, la construction de la homarderie commencée, et tout l'établissement devait être prêt pour les travaux au mois de mai de la présente année. Le coût de la homarderie et de ses dépendances est estimé à \$5,000, et la dépense annuelle d'exploitation à \$1,500. La homarderie est à proximité des fabriques de conserve de homard, ce qui lui assure une abondante provision d'œufs. M. Wilmot calcule que dans huit fabriques situées dans le voisinage, 35,157 femelles œuvées, portant environ 703,140,000 œufs, sont capturées tous les jours. Le nombre des œufs détruits dans les cuves bouillantes des fabriques, en

violation de la loi, est porté à 17,578,500,000 pendant la courte saison de deux mois, pour ces huit établissements seuls. Et comme il y a environ 500 fabriques de conserves sur les côtes des provinces maritimes, où la même méthode semble être pratiquée, il est clair que la destruction des œufs de homards est énorme. M. Wilmot expose les résultats de son examen d'un certain nombre de homards, avec tableaux, dans le but de déterminer la limite de taille entre les femelles mûres et celles qui ne le sont pas, et recommande (1) la mise en vigueur de saisons réservées; (2) la défense de tuer des homards au-dessous de la taille moyenne; (3) l'obligation pour tous les pêcheurs et tous les paqueurs de homards de se munir de permis à certaines conditions. Il se plaint d'une maison de paqueurs des Etats-Unis qui mettent le homard en conserve sur les côtes canadiennes et le placent ensuite sur le marché sous des marques de commerce qui le font passer comme étant d'origine canadienne. Le rapport contient aussi un article sur les pêches au saumon de la baie des Chaleurs, avec plans de rets, d'échelles à poissons, etc.

*(Extrait du "Nautical Magazine," octobre 1892, sur les pêcheries marines britanniques.)*

De toutes les parties des côtes anglaises et écossaises viennent des plaintes à l'effet que le poisson, sauf peut-être le hareng et la morue, est plus rare qu'il n'avait coutume de l'être, et les pêcheurs du nord de la Tweed sont désolés de l'affluence des bateaux anglais dans les eaux écossaises. Ces eaux s'épuiseront rapidement si les excès de pêche auxquels on s'est livré depuis l'introduction de la ligne traînante à vapeur continuent. \* \* \* \* \*

Les seines sont presque totalement improductives et les rets dérivants un peu meilleurs. Le mauvais temps chasse les pilchards ou leur nourriture dans les eaux profondes, où ils sont inaccessibles. L'insuccès de la pêche à la seine est attribué à la multiplication des rets dérivants, qui brisent les bancs de poisson et les empêchent d'approcher de la côte. Les excès apportés dans la pêche du crabe sont considérés comme étant une autre des causes qui ont déterminé ce poisson à abandonner les côtes de Cornouailles, les jeunes crabes constituant la nourriture favorite des pilchards. Cet excès de pêche et la destruction inconsidérée du poisson pas mûr tombent sous la juridiction des divers conseils de pêcheries, et on peut être sûr qu'ils remédieront à ce triste état de choses.

Les pêcheurs de Cardiff prétendent que certaines parties de la Manche sont entièrement dépeuplées. En conséquence, les pêcheurs à la ligne traînante de Cardiff qui avaient commencé leurs opérations il y a quelques années ont abandonné la pêche et sont retournés au remorquage. Milford, cependant, fleurit, et il s'y rencontre pas moins de 36 lignes traînantes à vapeur et 100 à voiles.

Relativement au massacre du poisson pas mûr, pas moins de 70 tonneaux en ont été saisis et condamnés par les officiers de la Compagnie des Poissonniers, de Londres, durant le mois de juin. De tels abus épuiseront bientôt les plus populeux cours d'eau. Le montant total de poisson condamné comme impropre à l'alimentation sur les marchés de Londres, en 1891, a été de 1,014½ tonneaux.



Marine et Pêcheries.

ANNEXES.



# Marine et Pêcheries.

## ANNEXE N<sup>o</sup> I.

LISTE des employés des pêcheries du Canada pour l'année 1892.

### PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Chas. Wilmot.....	Inspecteur des pêcheries Officier des pêcheries..	Newcastle.....	Pour la province d'Ontario.
Capit. E. Dunn.....		Owen-Sonnd .....	Ayant juridiction sur la baie Georgienne et les grands lacs.
Capit. A. M. McGregor.	do .....	Owen-Sound .....	Maître d'équipage du S. <i>Bayfield</i> ayant juridiction sur toute la province d'Ontario.
Donald F. Macdonell....	Garde-pêche	Port-Arthur .....	Les eaux du lac Supérieur et ses tributaires, depuis la rivière au Pigeon jusqu'au cap Gargantua.
Thos. H. Elliott.....	do .....	Sault Sainte-Marie	Depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à l'embou- chure la plus à l'est de la rivière au Fran- çais, Algoma.
J. K. McDonald .....	do ...	Toronto .....	Le lac Kagewong, île Manitouline.
W. J. Skynner.....	do .....	Sudbury .....	Le lac Ramsay et autres eaux dans les environs de Sudbury, district d'Algoma.
John Jackson.....	do .....	Midland .....	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'étendant depuis la pointe Marks jusque vis-à vis la rivière au Français, comprenant les comtés voisins et les embouchures des rivières Severn et Muskoka.
John Donaldson.....	do .....	Collingwood.. ..	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'étendant de la pointe Boucher à la pointe Marks et comprenant les îles du Chrétien, Beckwith et autres îles, et les eaux environ- nantes, aussi la rivière Nottawasaga.
G. S. Miller.....	do .....	Owen-Sound.....	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'éten- dant de la baie Colpoy à Allenwood.
John Hoar .....	do .....	Lafontaine. . . .	Environ 18 milles des eaux de la baie Georgienne autour de l'île du Chrétien.
.....	do .....	Allenford .....	Environ 70 milles des eaux du lac Huron, du cap Hurd à Southampton, ailleurs que dans les eaux intérieures du comté de Bruce, au sud de la ligne de division entre Amable et Albermarle, compris dans un parcours d'a peu près 800 milles carrés.
H. W. Ball.....	do .....	Goderich.....	Environ 60 milles des eaux du lac Huron, de Southampton à Goderich.
H. B. Quarry.....	do .....	Parkhill .....	Environ 65 milés des eaux du lac Huron, de Goderich à la pointe Bleue.
J. C. Pollock. ....	do .....	Forest.....	Environ 45 milles des eaux du lac Huron et de la rivière Sainte-Claire, de la pointe Bleue, sur le lac Huron, à la pointe de Baby, dans la rivière Saint-Clair.
C. W. Raymond .....	do .....	Mitchell's Bay....	Environ 30 milles des eaux du lac Sainte-Claire, depuis le Petit-Lac jusqu'à sa tête.



LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Joseph Boismier.....	Garde-pêche	Sandwich.....	Les eaux du lac Saint-Clair, depuis la ligne de division entre les townships de Dover-ouest et est, jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit, et de là jusqu'à son débouché.
Hy. Linley.....	do	Cedar Springs.....	Environ 50 milles des eaux du lac Érié faisant face au comté de Kent.
David Girardin.....	do	Pointe Pelée.....	Environ 50 milles du lac Érié, aux environs de la pointe de l'île Pelée et des îles adjacentes.
Horace Bartlett.....	Gardienn	North Harbour Island.	Environ 20 milles des eaux du lac Érié, aux env. de North Harbour et des îles Middle Sister.
Wm. Freeland.....	Garde-pêche	Saint-Thomas.....	Environ 110 milles des eaux du lac Érié, faisant face au comté d'Elgin.
David Sharp.....	do	Port-Ryerse.....	Environ 70 milles des eaux du lac Érié, faisant face au comté de Norfolk et de partie de Haldimand jusqu'à Cayuga-sud.
W. A. McCrae.....	do	Dunnville.....	Environ 10 milles des eaux du lac Érié, de Cayuga à la baie Moulton, et la Grande-Rivière (30 milles) depuis son embouchure jusqu'à Calédonia.
Charles W. Evans.....	do	Cayuga.....	Les eaux de la Grande-Rivière, depuis la ligne de division entre Cayuga-nord et Canborough, à l'est, jusqu'à Calédonia, à l'ouest.
Geo. Price.....	do	St. Williams.....	Environ 30 milles des eaux du lac Érié, aux environs de l'île de la Longue-Pointe.
Fred Kerr.....	do	Hamilton.....	Ayant juridiction sur tout Ontario, mais dont le district particulier comprend environ 50 milles des eaux du lac Ontario, de Brant House, Burlington Beach, à Niagara, comprenant la rivière Niagara.
Wm. Sargent.....	do	Bronte.....	Environ 20 milles des eaux du lac Ontario, depuis Port-Credit, à Burlington Beach, jusqu'à Brant House.
Wm. Helliwell.....	do	Highland Creek..	Environ 26 milles des eaux du lac Ontario en face du comté d'York.
Chas. Gilchrist.....	do	Port-Hope.....	Environ 40 milles des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Northumberland. Avec le lac du Riz et ses tributaires, ce qui forme environ 60 milles d'eau en superficie.
Chas. Perry.....	do	Whitby.....	Cette partie du lac Ontario en face du comté d'Ontario-sud.
W. P. Clarke.....	do	Belleville.....	Baie de Quinté, comprenant env. 80 milles de la ligne côtière des comtés de Prince-E. et Hastings, depuis Carrying Place ( <i>le Portage</i> ) jusqu'à vis-à-vis Mill Point ( <i>Pointe du Moulin</i> )
Joseph Redmond.....	do	Pictou.....	Environ 90 milles des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Prince-Edouard.
A. D. Sills.....	do	Napanee.....	Environ 35 milles du lac Ontario faisant face aux comtés de Lennox et d'Addington, et la partie du haut de l'île Amherst; aussi les eaux intérieures des comtés de Lennox et Addington comprises dans un espace d'environ 1,600 milles en superficie.
R. R. Finkle.....	do	Bath.....	Environ 25 milles des eaux du lac Ontario faisant face au township de Earnestown, dans les comtés de Lennox et Addington, et la partie inférieure de l'île Amherst.
A. H. Crosby.....	do	Belleville.....	Cette partie des eaux de la baie de Quinté, de l'île des Trois-Frères, près de Kingston, à Trenton, à la tête de la baie.
Peter Kiel.....	do	Île Wolfe.....	Environ 60 milles des eaux du lac Ontario, aux environs des îles Wolfe, Simcoe, Fer-à-Cheval et au Pigeon.
Wm. Ward.....	do	Toronto.....	Les eaux environnant l'île de Toronto, comprenant les baies de Toronto et d'Ashbridge, et la rivière Don.

# Marine et Pêcheries.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Thomas Merritt.....	Garde-pêche	Kingston.....	20 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township de Storrington, Pittsburgh et Kingston, comté de Frontenac, y compris une partie de la baie de Quinté et du fleuve Saint-Laurent.
John Cox.....	do	Ile Howe.....	16 milles à peu près des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, aux environs de l'île Howe.
Nassau Acton.....	do	Gananoque.....	6 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis l'île Wolfe jusqu'au phare Jack-Straw, ainsi que les eaux avoisinant le groupe d'îles de l'Amirauté; aussi la rivière Gananoque, comprenant 10 milles des eaux de l'intérieur,
J. G. Wallace.....	Gardien des pêcheries.	Ivy Lea.....	10 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis le phare Jack-Straw jusqu'à Rockport, y compris les îles qui se trouvent sur ce parcours.
Henry Hunt.....	do	Rockport.....	Les eaux du fleuve Saint-Laurent avoisinant l'île LaRue.
John H. Davis.....	do	Gananoque.....	Les eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe du Shérif jusqu'à la tête de l'île du Grenadier.
Wm. Poole.....	Garde-pêche	Poole's Resort...	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Rockport jusqu'à Prescott.
Sydney Pattison.....	Gardien des pêcheries.	Rockport.....	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Gananoque jusqu'à Brockville.
John Mooney.....	Garde-pêche	Maitland.....	60 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Brockville jusqu'à Cornwall.
Robt. P. Boyd.....	do	Lyn.....	6 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, dans l'étendue située à 3 milles en amont et 3 milles en aval du phare de la batture de Cole.
Donald J. McDonald....	do	Alexandria.....	Cette partie du fleuve Saint-Laurent faisant face aux comtés de Stormont et Glengarry, y compris les eaux intérieures de ces comtés.
Olivier Miron.....	do	Alfred.....	Les eaux de la rivière de la Nation du Sud, comté de Prescott, comprenant environ 50 milles des eaux de l'intérieur.
Jas. O. Hyndman.....	do	Montagne du Sud.	Pour cette partie de la rivière de la Nation du sud qui arrose les comtés de Dundas et de Glengarry, comprenant les eaux de l'intérieur de ces comtés.
W. W. Boucher.....	do	March Sud.....	Les eaux de la rivière Ottawa et de ses tributaires, depuis Ottawa jusqu'à la ligne de division du township de Fitzroy, dans le comté de Carleton.
John Grant.....	do	Forester's Falls...	La rivière Ottawa depuis la tête de l'île aux Allumettes jusqu'à Mattawa.
Archibald Acheson....	do	Westmeath.....	Environ 25 milles de la rivière Ottawa, comprenant le bas de l'île aux Allumettes et le lac Coulonge.
J. S. Richardson.....	do	Sturgeon Falls....	Les eaux du lac Nipissingué, de la riv. Mattawa et de la riv. aux Français et leurs tributaires.
David E. Bastedo.....	do	Bracebridge... ..	Les eaux de l'intér. des townships de Macauley, McLean, Ridout, dans la division nord du comté d'Ontario, et Franklin, Brunel et Stephenson, dans le district de Muskoka.
Geo. R. Steele.....	do	Lac Lorimer.....	Les eaux de l'intér. des townships de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKellar, Ferguson, Carling, Shawanaga, Burpee, Hagerman, Harrison, Burton, McKenzie et Ferrie, dans les districts de Muskoka et de Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Edmund Forsyth.....	Garde-pêche	Loring.....	Les eaux de l'int. du Parry-Sound, dans les townships de Walbridge, Brown, Wilson Mills, Mowat, Blair, McKonkey et Hardy.
J. G. Rumsey.....	do	Huntsville.....	Les eaux de l'int. des townships de Chaffey, Cardwell, Stisted, Sinclair, Bethune, Monteith, McMurrich, Perry, Spence, Ryerson, Armour et Proudfoot, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Wm. Lockhart.....	do	Denville.....	Les eaux intérieures des townships de Croft, Chapman, Strong, Jolly, Ferries, Lount, Machar, Laurier, Mills, Pringle, Gurd et Himsforth, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Henry W. Gill.....	do	Ufford.....	Les lacs Rosseau et Skelton, dans le comté de Simcoe et les districts de Muskoka et Parry-Sound.
Henry Castle.....	do	Gravenhurst.....	Les lacs Muskoka et Joseph, dans le comté de Simcoe.
L. S. Sanders.....	do	Barrie.....	110 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe et ses tributaires, les rivières Couchiching et Holland.
E. H. Cameron.....	do	Beaverton.....	Le lac Simcoe, de la baie Cook à Beaverton.
Geo. Clarke.....	do	Orillia.....	Les eaux du lac Couchiching et la rivière Severn, dans les comtés de Simcoe, Muskoka et Ontario.
Wm. McDermot.....	do	Beeton.....	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Simcoe, comprenant une étendue d'environ 900 milles en superficie.
H. McFayden.....	do	Durham.....	Le haut de la rivière Saugeen et ses tributaires, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Patrick McCarron.....	do	Wallaceburg.....	Les eaux de la rivière Sydenham et ses tributaires, comprenant environ 65 milles.
Orra Bishop.....	do	Wilkesport.....	La branche nord de la rivière Sydenham, depuis sa jonction avec la rivière principale jusqu'à sa source, comprenant environ 20 milles.
Peter McCann.....	do	London.....	65 milles à peu près de la rivière Thames, depuis Wardsville jusqu'à London.
Timothy McQueen.....	do	Chatham.....	25 milles à peu près de la rivière Thames, depuis Lewisville jusqu'à l'embouch. de cette rivière.
W. P. Croome.....	do	Brantford.....	150 milles à peu près des eaux de la Grande-Rivière et de ses tributaires, de Brantford en montant.
Geo. Henwood.....	do	do.....	Les eaux de l'intérieur des comtés de Brant, Waterloo, Oxford, Norfolk et Haldimand.
W. B. Jelly.....	do	Bowling Green.....	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Wellington, comprises dans une étendue d'environ 600 milles en superficie.
Andrew Hughson.....	do	Orangeville.....	25 milles à peu près des eaux de la rivière Crédit, d'Orangeville à Norval, ainsi que les eaux intérieures des townships de Mono, Garafraxa-Est, Amaranth, Albion, Luther, Melancthon, Erin, Caledon, Eramosa et Esquesing, comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
David Coleman.....	do	Alton.....	Les eaux intérieures du comté de Cardwell, comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Alex. Blakely.....	do	Port-Crédit.....	Environ 13 milles des eaux de la rivière Crédit, — de Norval à son embouchure dans le comté de Peel.
Nelson Simmons.....	do	Meyersburg.....	Les eaux de la rivière Trent, dans les comtés de Northumberland et Hastings, comprenant environ 80 milles.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John Martin .....	Garde-pêche	Raglan .....	Le lac Scugog, y compris les rivières Lindsay et Scugog, dans les comtés de Ducham, Victoria et Ontario, environ 50 milles.
J. C. Bowen.....	do	Marmora.....	Lac au Corbeau, lac Belmont et la riv. au Corb., dans les comtés de Hastings et Peterboro'.
Geo. W. Fitzgerald.....	do	Lakefield.....	Les eaux intérieures du comté de Peterboro', dans les townships de Harvèy, Burleigh, Dummer, Douro, Smith et Ennismore.
David Breeze.....	do	Peterboro'.....	Rivière Otonabi, de Peterboro' au lac du Riz dans le comté de Peterboro'.
Wm. Gainforth.....	do	Haliburton.....	Les eaux des riv. au Goëland et Brûlée, et leurs tribut., de même que les lacs Drag, à l'Aigle, à l'Orignal, à la Pierre Rouge, Croche et aut., situés dans la division Est du comté de Peterboro', et comprise dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
B. H. Sweet.....	do	Bancroft.....	Les eaux intérieures des townships de Wollaston, Limerick, Cashel, Farraday, Dunganon, Mayo, Herschel, Monteagle, Carlow, McClure, Wicklow, Bangor, dans le comté de Hastings, et comprises dans une étendue d'environ 1,000 milles carrés.
H. R. Purcell .....	do	Colebrook.....	Les eaux intérieures des townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans les comtés d'Addington et Frontenac, comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
Robt. A. Gilbert.....	do	Dépôt McLaren...	Les eaux intérieures des townships de Palmerston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud, et Miller, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
George Lake.....	do	Tichbourne.....	Les eaux intérieures des townships de Bedford, Hinchinbrooke, Olden et Oso, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Samuel Boddy.....	do	Athens .....	Lacs Beverley d'en haut, l'Achigan, Petit, Wiltse, et à la Vase, dans le comté de Leeds.
David W. Edgar .....	do	Morton .....	Lac Beverley d'en haut et ses tributaires jusqu'à Morton et Lyndhurst, et le lac Griffin, dans le comté de Leeds.
John Moorhead.....	do	Longue Pointe....	Depuis Lyndhurst jusqu'à la ligne de division entre Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds.
James Greer .....	do	Warburton .....	Rivière Gananoque depuis Marble-Rock jusqu'à la ligne de division entre le township de Leeds et Lansdowne, y compris Gananoque-Sud et le lac Rond et Cherry Pound, dans le comté de Leeds.
Wm. Hicks.....	do	Athens.....	Les eaux du lac Charleston, dans le comté de Leeds.
George Jeacle .....	do	Westport.....	Les eaux du Rideau, Rideau supérieur, Opénicon, Otty, et lacs avoisinants, dans le comté de Leeds, comprises dans une étendue d'environ 200 milles carrés.
.....	do	Perth.....	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Lanark, depuis le détroit entre les lacs Rideau supérieur et inférieur jusqu'à Smith's Falls, comprenant environ 25 milles.
Eph. Deacon.....	do	Bolingbroke.....	Les eaux de la rivière Tay et ses tributaires et la rivière Fall Bay, dans le comté de Lanark, comprenant environ 35 milles.
Alexander Wilson.....	do	Carleton Place....	Environ 60 milles des eaux de la rivière et du lac Mississipi, dans le comté de Lanark.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
R. O. Campbell	Garde-pêche	Kemptville	Rivière Rideau et ses tributaires depuis Ottawa jusq. rapides Burritt, y compris la riv. Jack, dans le comté de Carleton, compr. 55 milles.
Matthew Riddell	do	Mohr's Corners	La rivière Ottawa depuis la ligne de division de la partie est de Fitzroy jusq. la ligne de la partie est de McNab, compr. le lac des Chats.
George Russell	do	Arnprior	La riv. Ottawa, s'étendant de la ligne de division de la partie est de McNab à la ligne de division ouest de Horton, ayant juridiction conjointe sur le lac des Chats.
M. L. Russell	do	Renfrew	Les eaux de la rivière Bonnechère et ses tributaires, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 50 milles.
Hugh Gallagher	do	Sebastopol	Les eaux intérieures des townships de Sébastopol, Radcliffe, Lynedoch et Gratton, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Geo. Douglas	do	Riv. aux Serpents	Les eaux du lac au Rat-Musqué et de la rivière aux Serpents, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 25 milles.
Joseph Bélanger	do	Grandes Chutes	Les eaux du lac Calabogie et les eaux intérieures du township de Bagot, comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles carrés.
R. J. N. Pither	do	Portage-du-Rat	Lac des Bois. (agent des sauvages.)
James McCracken	do	Couchiching	Lac LaPluie et lac Seul. do
J. McIntyre	do	Fort William	Lac de l'Aigle. do
J. P. Donelly	do	Port-Arthur	Rivière Nipigon.

## PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISION DES MARÉES—RIVE SUD.

Wm. Wakeham	Officiers en charge du v. "La Canadienne" pour la protection des pêcheries	Bassin de Gaspé	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe.
J. U. Gregory	Agent de la M. et des P. et employés des pêcheries	Québec	Ayant juridiction dans toute la province de Québec.
J. A. Verge	Garde-pêche	Cross-Point	La division estuaire de la rivière Ristigouche s'étendant de la pointe Maguasha à la tête de marée, du côté de Québec, et de Dalhousie à la tête de marée, du côté du Nouveau-Brunswick, comprenant environ 60 milles.
Pierre Cyr	do	Nouvelle	35 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Maguasha en longeant la côte jusq. à la Grande-Caspédia, y compris son estuaire.
John Smith	do	New-Carlisle	40 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis l'embouchure de la Grande-Caspédia en long. la côte jusq. Paspébiac.
John Phelan	do	Port-Daniel	30 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Paspébiac en longeant la côte jusq. à la pointe au Maquereau.
Henry Jones	do	Petite Riv. Ouest, Gaspé.	Cette partie des eaux du comté de Gaspé depuis le coin de la Grève jusq. à la pointe au Maquereau, y compris l'île Bonaventure, Petit Pabos, Gr. Pabos et Grande-Rivière.
Geo. T. Annett	do	Péninsule, Gaspé.	Cette partie des eaux du comté de Gaspé depuis le cap Rosier jusq. au coin de la Grève, y compris Dartmouth, York, Saint-Jean et les rivières de la Malbaie.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS DES MARÉES—RIVE SUD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Pierre Thériault .....	Garde-pêche	Griffin Cove, Gaspé	Cette partie des eaux du comté de Gaspé, de la Pointe Faure au Cap Rosier.
J. A. Chevrier.....	do .....	Amherst.....	100 milles à peu près des eaux du golfe St-Laurent aux environs des îles de la Madeleine.
P. L. Joncas.....	Officier et percept. des douanes.	House Harbour, Îles de la Madeleine.	Toutes les îles de la Madeleine, excepté les îles Amherst et Entrée. Spécialement proposé aux primes de pêche.
Joseph Lemieux .....	Garde-pêche	Montlouis.....	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Gaspé, et s'étendant du cap Rosier à Montlouis.
Jos. I. Létourneau .....	do .....	Sainte - Anne des Monts.	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Gaspé, et s'étendant de la rivière Ste-Anne des Monts au cap Chatte.
Johnny Joncas.....	do .....	Matane .....	54 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant du cap Chatte à la rivière Blanche, de même que la rivière Matane, comprenant environ 12 milles des eaux de l'intérieur.
L. E. Grondin .....	do .....	Rimouski .....	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant de la rivière Blanche à Rimouski.
H. Martin.....	do .....	do .....	35 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant de Rimouski à la ligne de division des comtés de Rimouski et Témiscouata.
Nap. Levesque .....	do .....	Ile Verte.....	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Témiscouata.
Xavier Pelletier.....	do .....	Sainte-Anne de la Pocatière.	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Kamouraska.
Eug. Pelletier.....	do .....	St-Roch des Aulnais.	70 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face des comtés de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis, s'étendant de Sainte-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis.
L. P. Huot .....	do .....	St-Roch de Québec	50 milles à peu près des eaux des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, aux environs de l'île d'Orléans.
U. Bhéreur.....	do .....	Malbaie .....	60 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Charlevoix, et s'étendant de la rivière du Gouffre à la ligne de division des comtés de Charlevoix et Saguenay.
L. N. Catellier .....	do .....	Tadoussac .....	80 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Saguenay, et s'étendant de la ligne de division des comtés de Charlevoix et de Saguenay à Bersimis; et les eaux de marée de la rivière Saguenay de son embouchure à Chicoutimi, comprenant 70 milles; 150 milles en tout.
N. A. Comeau.....	do .....	Godbout.....	115 milles environ des eaux de la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent en face du comté de Saguenay, et s'étendant de Manicouagan à la baie des Rochers, y compris les estuaires des rivières Godbout, Trinité et Pentecôte.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS DES MARÉES—RIVE NORD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
T. Mignault.....	Garde-pêche	Montmagny .....	75 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la baie des Rochers à la pointe Saint-Charles, y compris les estuaires des rivières Marguerite et Moisie.
Geo. Duberger.....	do ..	Pointe-à-Pic, Co. de Charlevoix	105 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe Saint-Charles à la pointe des Esquimaux, y compris les estuaires des rivières Saint-Jean et Mingan.
Geo. Gaudin.....	do ..	Cape-Cove, Gaspé.	100 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe des Esquimaux à la rivière Natashquan, y compris les estuaires des rivières Agwanus, Nabissipi et Natashquan.
G. Mathurin.....	do ..	Montmagny .....	100 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la rivière Natashquan au cap Whittle, y compris les estuaires des rivières Washecoutai, Kegashca, Musquarro et Olomonosheebou.
Jean Legouvé.....	Gardien des pêcheries.	Pacachoo .....	140 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay et s'étendant du cap Whittle à Chécatica.
W. H. Whately.....	do ..	Bonne-Espérance..	65 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de Chécatica à Blanc Sablon, frontière de Québec et Terre-neuve, sur la côte du Labrador, y compris l'estuaire de la rivière des Esquimaux.

## PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS SANS MARÉES.

Alf. Blais .....	Garde-pêche	Causapscaal .....	30 milles à peu près des eaux du lac et de la rivière Métapédia, dans le comté de Bonaventure, depuis la tête du lac jusqu'à Causapscaal.
Henri Côté .....	do ..	Baie Saint-Paul...	Les lacs en arrière de la Malbaie et de la baie St-
Jos. Simard .....	do ..	Ste-Agnès .....	do do [Paul.
J. F. Picotin.....	do ..	Drummondville...	Environ 60 milles de la rivière Saint-François, dans les comtés d'Yamaska et de Drummond, depuis son embouchure jusqu'à Richmond.
N. A. Beach.....	do .....	Georgeville.....	La rive est du lac Memphrémagog, dans le comté de Stanstead, et les eaux s'étendant jusqu'au milieu du lac.
Horace Green.....	do ..	Bolton-Est.....	La rive ouest du lac Memphrémagog, dans le comté de Brome, et les eaux s'étendant dans le lac.
Sylvester E. Pheps .....	do ..	Bolton-Centre.....	Les eaux intérieures du township de Bolton, est et ouest, dans le comté de Brome.
P. C. Bourke.....	do ..	Somerset .....	Les eaux intér. du comté de Mégantic comprises dans une étendue de 850 milles en superficie.
J. Laberge.....	do ..	Chateauguay.....	Environ 40 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Chateauguay, y compris la rivière Chateauguay.
John Kelly .....	do ..	Beauharnois .....	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent en face des comtés de Beauharnois et Huntingdon, de même que 35 milles environ des eaux des rivières Chateauguay et à la Truite.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS SANS MARÉES—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
J. O. Dion.....	Garde-pêche	Chambly Canton.	Environ 43 milles de la rivière Richelieu, de Sorel au village Richelieu.
J. B. Chevalier.....	do	Iberville.....	Environ 30 milles des eaux de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain.
P. E. Luke.....	do	Philipsburg.....	Environ 15 milles des eaux de la baie de Missisquoi et de la rivière au Brochet, dans le comté de Missisquoi.
P. W. Nagle.....	do	Sherbrooke.....	Les eaux intérieures du comté de Stanstead comprises dans une étendue d'à peu près 540 milles en superficie.
Joel Shurtleff.....	do	Compton.....	Les eaux intérieures du comté de Compton comprises dans une étendue d'à peu près 1,600 milles en superficie.
A. L. Darche.....	do	Sherbrooke.....	Les eaux dans les comtés de Richmond et Wolfe.
J. B. McDonald.....	do	Echo Vale.....	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic et Spider dans le comté de Compton.
W. G. Greene.....	do	Lac Brome.....	Lac Brome.
John McCaw.....	do	Sherbrooke.....	Lacs dans les comtés de Mégantic et Wolfe.
V. Veilleux.....	Gardien des pêcheries..	St-EphremdeTring	Les eaux intérieures du comté de la Beauce comprises dans une étendue d'environ 1,600 milles en superficie.
Chas. Vadebonceur....	Garde-pêche	Trois-Rivières....	Environ 25 milles du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face au comté de St-Maurice, y compris les eaux intérieures de ce comté et de la cité des Trois-Rivières.
Denis Shooner.....	do	Pierreville.....	Cette partie du lac Saint-Pierre faisant face au comté d'Yamaska, et la rivière St-François dans les limites du dit comté.
Geo. Boisvert.....	do	Bécançour.....	Environ 36 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face aux comtés de Nicolet.
Joseph Charbonneau....	do	St-Césaire.....	La rivière Yamaska et ses tributaires, de Farnham-Ouest à Saint-Hugues, y compris la rivière Noire.
S. A. Grant.....	do	Louiseville.....	Environ 35 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face aux comtés de Maskinongé et de Berthier, y compris les îles situées vis-à-vis.
Jos. Boivin.....	do	Rivière Beaudet..	Environ 20 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face au comté de Soulanges, et s'étendant de la pointe Beaudet à Coteau Landing.
Narcisse Lavallée.....	Gardien des pêcheries..	Sorel.....	Cette partie des eaux de la rivière Saint-Laurent faisant face au comté de Richelieu, y compris les îles environnantes.
John Morris.....	Garde-pêche	St-Lambert.....	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face aux comtés de Laprairie, Chambly et Verchères.
Wm. Ritchie.....	do	Chilton.....	Les eaux intérieures du comté de Montcalm.
André Robert.....	do	Rapides Lachine..	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face au comté de Jacques-Cartier.
A. A. Wilson.....	do	Coteau du Lac....	Les eaux des districts de Montréal et de Terrebonne.
Julien Montpetit.....	do	Ile Perrot.....	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent aux environs de l'île Perrot.
Jos. Lauzon.....	do	Terrebonne.....	Les rivières Jésus et des Prairies, comprenant environ 50 milles.
Jos. Filiatrault.....	do	Ste-Adèle.....	Les eaux intérieures des townships de Morin et Beresford, dans les comtés de Terrebonne et Wolfe, et de Salaberry et Grandison, dans le comté d'Argenteuil, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.



LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS SANS MARÉES—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Toussaint Cloutier . . . . .	Garde-pêche	Piedmont, comté de Terrebonne.	Les eaux intérieures des townships d'Abercombe, Wexford et Kilkenny, dans les comtés de Terrebonne et Montcalm, comprises dans une étendue d'environ 300 milles en superficie.
Damien Filiatrault . . . . .	do . . . . .	Sainte-Rose, comté de Laval.	Cette partie de la rivière Jésus depuis son embouchure jusqu'à la ligne de division entre Sainte-Rose et Saint-François de Sales, dans les comtés de Laval et Terrebonne.
R. W. Jones . . . . .	do . . . . .	Saint-André . . . . .	Environ 15 milles des eaux de la rive nord de la rivière Ottawa s'étendant d'Oka à Carillon.
Théo. Sabourin . . . . .	do . . . . .	Rigaud . . . . .	Environ 30 milles des eaux de la rive sud de la rivière Ottawa s'étendant des Cascades à Pointe-Fortune.
Jos. Marion . . . . .	do . . . . .	Hull . . . . .	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face au comté d'Ottawa, comprenant environ 75 milles.
Erwin Mohr . . . . .	do . . . . .	Onslow-Sud . . . . .	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac depuis la ligne de division des comtés d'Ottawa et de Pontiac jusqu'à Fort-Coulouge, et comprenant environ 50 milles.
J. T. Coghlan . . . . .	do . . . . .	Chapeau . . . . .	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac, du Fort-Coulouge à Des Joachims, et comprenant environ 75 milles.
Robt. Joynt . . . . .	Gardien des pêcheries.	Joynt . . . . .	Les eaux intérieures du township de Masham, dans le comté d'Ottawa, y compris le lac Bernard, comprises dans une étendue d'environ 90 milles en superficie.
Emiel Weisener . . . . .	Garde-pêche	Blanche . . . . .	Les eaux des townships de Mulgrave et Lathbury, comté d'Ottawa.
R. C. W. McCuaig . . . . .	do . . . . .	Ottawa . . . . .	Les eaux intérieures du township de Wakefield, comté d'Ottawa.

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

A. C. Bertram . . . . .	Inspect. des pêcheries.	Sydney-Nord. . . . .	Le district n° 1, comprenant l'île du Cap-Breton.
Robert Hockin . . . . .	do	Pictou . . . . .	Le district n° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants.
J. R. Kinney . . . . .	do	Yarmouth . . . . .	Le district n° 3, comprenant les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
H. W. Johnston . . . . .	Ag. de la M. et des P. et offi. d.péc.	Halifax . . . . .	Ayant juridiction sur tout le territoire de la Nouvelle-Ecosse.
Bailey, W. M. . . . .	Garde-pêche	Round Hill . . . . .	Le comté d'Annapolis.
Aymer, J. R. . . . .	Gardien des pêcheries.	Fourches Pomquet, Antigonish . . . . .	De l'entrée du port aux Fourches; de là sur la rivière Pomquet aux moulins de V. Cnischolm, et des Fourches, sur la rivière Noire, aux Chutes.
Cameron, Lochlin . . . . .	do . . . . .	Rivière Fraser, Antigonish . . . . .	Depuis le pont McWilliam jusqu'à la tête du lac.
Chisholm, Hugh . . . . .	do . . . . .	Lower South River, Antigonish . . . . .	Depuis le port d'Antigonish jusqu'au pont de McWilliam ou de St. Andrew's.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		<i>Comté d'Antigonish</i> —Fin.	
isholm, Donald. . . . .	Gardien des pêcheries.	Salt Springs, Antigonish . . . . .	Depuis le ruisseau du moulin Trotter jusqu'au barrage de W. Thompson.
Dexter, John. . . . .	do . . . . .	Antigonish. . . . .	Depuis le port d'Antigonish (pied du marais) jusqu'au ruisseau du moulin Trotter ; de là en montant ce ruisseau jusqu'au moulin de Trotter, y compris les deux branches de la rivière de l'Ouest et le ruisseau de Bailey.
aser, Duncan . . . . .	do . . . . .	Saint-Joseph . . . . .	Depuis le pont Pinkeytown jusq. mou. de Stewart
Macadam, Alex. . . . .	do . . . . .	Rivière de l'Ouest.	Depuis le barrage de Thompson jusqu'au pont des Fourches Addington.
McDonald, John . . . . .	Garde-pêche	Doctor's Brook . . . . .	Le comté d'Antigonish.
McDougall, Arch'd. . . . .	Gardien des pêcheries.	McNair's Cove, Cap-George . . . . .	Depuis John McDonald (Bun's) Cove, côté nord du cap George, jusqu'à Crebbing-Head, baie Saint-George.
Donald, McInnis . . . . .	do . . . . .	Fourch. Addington	Fourches Addington.
Randall, Albert . . . . .	do . . . . .	Bayfield . . . . .	Depuis le rivage jusqu'au lac.
		<i>Comté du Cap-Breton.</i>	
Quinan, Francis . . . . .	Garde-pêche	Sydney . . . . .	Division n° 1.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton, situées au nord de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac aux Fourches jusqu'à False Bay, s'étendant à l'ouest jusqu'à la ligne tirée depuis le même point sur le lac aux Fourches jusqu'à la tête du bras nord-ouest du havre de Sydney ; comprenant le côté sud du bras nord-ouest, le bras sud, le côté sud du havre de Sydney jusqu'à Low Point, et toutes les eaux de la côte de Low Point à False Bay.
Hickey, Richard . . . . .	do . . . . .	Sydney-Nord. . . . .	Division n° 2.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton, situées au nord et à l'ouest de la ligne tirée de la tête du bras nord-ouest du havre de Sydney à l'extrémité sud du lac des Fourches ; de là au pont de Grand Narrows.
Burke, Wm. . . . .	do . . . . .	Mira Ferry. . . . .	Division n° 3.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton, situées au sud de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches à False Bay, et bornées au sud par une ligne tirée depuis le même point sur le lac des Fourches jusqu'au pont Marion, sur la rivière Mira ; de là à la Tête de l'Aigle, sur la baie Gabarous, comprenant cette partie de la rivière Mira à l'est du pont Marion ; aussi les eaux qui entourent l'île Scattarie.
McDonald, Alexander . . . . .	do . . . . .	Baie de l'Est. . . . .	Division n° 4.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Cap-Breton au sud de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches jusqu'au pont de Grand Narrows, et bornées à l'est par une ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches jusqu'au pont Marion, de là à Eagle-Head, sur la baie Gabarous, comprenant toute cette partie de la rivière Mira située au sud-ouest du pont Marion ; aussi les baies Gabarous et Fourchue.
		<i>Comté de Colchester.</i>	
Gass, H. . . . .	do . . . . .	Tatamagouche . . . . .	Division nord, comté de Colchester, comprenant la baie Tatamagouche, les rivières aux Francis et Waugh.
Pollock, R. J . . . . .	do . . . . .	Lower Stewiacke. . . . .	Rivière Stewiacke (partie d'en bas).

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
<i>Comté de Cumberland.</i>			
Fowler, Flijah.....	Garde-pêche	Peterboro'.....	Le comté de Cumberland, division ouest, y compris tous les cours d'eau qui se déchargent dans la baie de Fundy.
Hilroy, Geo. W.....	do	Oxford.....	Le comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se déchargent dans le détroit de Northumberland.
Murphy, Wm.....	do	Wallace.....	La rivière Wallace.
Wills, A. M.....	do	Pugwash.....	Les pêches à l'éperlan et aux huîtres de Pugwash.
<i>Comté de Digby.</i>			
Collins, J. A.....	do	Westport.....	La division ouest du comté de Digby, y compris les eaux de la baie Sainte-Marie. Îles Longue et aux Eglantiers.
Cosseboom, J. W.....	do	Rossway.....	La division est du comté de Digby, y compris les eaux du comté de Digby, excepté celles de la baie Sainte-Marie, et aux environs des îles Longue et aux Eglantiers.
Journey, Robt.....	Gard. des p.	Weymouth.....	La rivière Sissiboo.
McKay, Lochlin.....	do	Barton.....	La baie Sainte-Marie.
Potter, Chas. T.....	do	Rivière Joggins.....	La rivière Joggins jusqu'à la rivière à l'Ours.
<i>Comté de Guysborough.</i>			
Cameron, Wm.....	Garde-pêche	Guysborough.....	Ayant juridiction sur tout le comté de Guysborough.
McQuarrie, Allan.....	do	Sherbrooke.....	do do do
<i>Comté d'Halifax.</i>			
Gaston, Robt.....	do	Pope's Harbour...	Ayant juridiction sur tout le comté d'Halifax.
Power, Jas. F.....	do	Upper Prospect...	do do do
Rowlings, Geo.....	do	Musquodoboit Hr.	do do do
<i>Comté de Hants.</i>			
.....	do	Windsor.....	Comté de Hants, division ouest de la limite ouest du comté de Walton.
Colter, Jchn.....	Gard. des p.	Milford.....	La rivière Shubénacadie.
Horne, Arch.....	do	Enfield.....	L'extrémité sud de Shubénacadie et de la rivière des Neuf-Milles.
Mosher, Jas.....	do	Brooklyn.....	Les rivières Meander et Herbert, de leurs embouchures à leurs sources.
Mosher, Noah.....	do	Mosherville.....	La rivière Kennetcook, de son embouchure au point où cesse la marée.
O'Brien, Jas.....	do	Maitland.....	Les rivières Walton et Kennetcook.
Smith, W. B.....	Garde-pêche	do.....	La rivière Shubénacadie, de la rivière des Cinq-Milles à son embouchure, et le côté sud de la baie Cobequid à Noël.
Snide, John.....	do	Shubenacadie.....	La rivière Shubénacadie, à partir de Shubénacadie jusqu'à la rivière des Cinq-Milles, cette dernière comprise.
<i>Comté d'Inverness.</i>			
McLean, D. F.....	do	Port-Hood.....	Division n° 1.—La côte maritime du côté d'Inverness au sud du havre de Mabou et les riv. Petite Mabou, Port-Hood, Seaside, Judique, Petite Judique, Longue-Pte, Cregnish, Low-Point, Port-Hastings et Port-Hawkesbury, et s'étendant à l'intérieur jusqu'au bras nord-ouest de la rivière des Habitants; aussi toute cette partie des eaux intérieures du comté d'Inverness située au côté nord de la ligne

# Marine et Pêcheries.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		<i>Comté d'Inverness.</i> Suite.	
McEachern, Peter . . . . .	Garde-pêche	Glendale. . . . .	de division du comté de Victoria, de chez James McKinnon à la baie Whyccomagh, et du côté ouest du chemin qui conduit de la baie Whyccomagh par Glencee et de la hauteur sud-ouest de Mabou au pont de Mabou. Division n° 2.—Cette partie du comté d'Inverness située du côté sud de la ligne de division du comté de Victoria, depuis la tête de la baie Whyccomagh (Port-Hawkesbury et Port-Hastings exceptés), comprenant la rivière des Habitants et ses embranchements, la rivière Denis et ses embranchements, Malagawatch et la Baie Ouest.
McKeen, Lewis . . . . .	do . . . . .	Mabou . . . . .	Division n° 3.—Cette partie du comté d'Inverness située du côté nord du havre de Mabou, comprenant la rivière principale du même nom au nord de Whyccomagh et tous les cours d'eau se jetant dans la baie Whyccomagh du côté nord; aussi le côté nord de l'embouchure de la Mabou, Mines de Charbon; Pointe du phare de Mabou, Port-Ban, de la grève de la Grande-Anse à la Chapelle de la Grande-Anse, sur la côte maritime, et les eaux du lac Ainslie dans l'intérieur.
Coady, James . . . . .	do . . . . .	Margaree S. O. . . . .	Division n° 4.—Cette partie de la côte maritime d'Inverness s'étendant de la Chapelle de la G'de-Anse, comprenant le marais de la G'de-Anse, Chimney Corner, l'île Margaree, et l'anse Doucette, à l'anse Delaney; aussi les eaux de la partie est du lac Ainslie, et les cours d'eau qui s'y jettent, Loch Ban, la riv. Margaree S. O. et ses tribut., et la rivière principale de Margaree des Fourches au havre de Margaree.
Ross, David . . . . .	do . . . . .	Margaree N.-E. . . . .	Division n° 5.—Cette partie de la côte maritime du comté d'Inverness s'étendant de l'anse Delaney, dans la direction nord, comprenant Grand-Étang, Pointe Chéticamp, Havre de l'Est, Petite-Rivière, Cap-Rouge et Baie Plaisante à l'anse à la Viande; aussi cette partie nord-est de la rivière Margaree depuis les Fourches Margaree jusqu'à la source de Big Intervale, et tous les autres cours d'eau jusqu'à la ligne du comté de Victoria.
		<i>Comté de King.</i>	
Bishop, C. E. . . . .	Gardien . . . . .	Horton . . . . .	Rivière au Gasparot.
Brown, Philip . . . . .	do . . . . .	Blomidon . . . . .	Blomidon.
Miller, Jas. S. . . . .	Garde-pêche	Canning . . . . .	Comté de King.
Murphy, L. A. . . . .	Gardien . . . . .	Gaspereaux . . . . .	Rivière au Gasparot.
McIntyre, W. . . . .	do . . . . .	Aylesford . . . . .	Rivière Annapolis.
Reid, R. F. . . . .	Garde-pêche	Wolfville . . . . .	Comté de King.
Thorpe, J. W. . . . .	Gardien . . . . .	Hall's Harbour . . . . .	De la Pointe de Hill au Cap Fendu.
		<i>Comté de Lunenburg</i>	
Boylan, Edward . . . . .	Garde-pêche	New-Ross . . . . .	La rivière d'Or, le haut.
Burns, Amon . . . . .	do . . . . .	La Have (en haut).	Depuis Cooks jusqu'à la source de la riv. La Have.
Cooney, Wilbur. . . . .	do . . . . .	Chester. . . . .	La branche est de la rivière du Centre.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
<i>Comté de Lunenburg</i>			
—Fin.			
Croft, Wm .....	Gardien ...	Bassin Chester....	La rivière d'Or, est, de la pointe Bongard à la branche de la rivière d'Or, de là aux lacs de Clarke, de Clinton et d'Henry.
Demon, David .....	do .....	Bas de la riv. d'Or.	Le bas de la rivière d'Or.
Evans, David .....	Garde-pêche	Chester.....	Comté de Lunenburg, division est, rivières d'Or du Milieu, Martin et Mushamush.
Godard, C. E. ....	do .....	Bridgewater .....	La rivière La Have.
Keating, Michael .....	Gardien .....	Rivière de l'Est....	La rivière de l'Est.
Keddy, J. H. ....	do .....	New-Ross .....	La rivière Larder.
Mossman, Josiah .....	do .....	Bridgewater .....	Depuis chez Henry Kock jusque chez Knock.
Meisner, Jacob .....	do .....	Chester.....	La rivière de l'Est.
Schmeisser, N .....	do .....	Trav. La Have, Est	La riv. La Have, de l'embouc. à l'anse de Wilkie.
Solomon, W. M. ....	Garde-pêche	Lunenburg .....	Division ouest, comté de Lunenburg.
<i>Comté de Pictou.</i>			
McPhie, Allan .....	do .....	Avondale.....	Division est, comprenant les eaux riveraines du havre de Pictou jusqu'aux lignes du comté d'Antigonish, y compris les rivières aux Français et Barney, le ruisseau Bailey et leurs tributaires.
McQueen, J. D. ....	do .....	Petit-Havre .....	Division sud, comprenant les rivières Sutherland, à l'Orignal, lac du Paradis Terrestre, rivière de l'Est, Sainte-Marie et leurs tributaires.
Pritchard, A. O. ....	do .....	New-Glasgow....	Division centrale, comprenant le havre de Pictou, l'île Pictou, les rivières de l'Est, Ouest et du Milieu de Pictou.
Sutherland, Robert.....	do .....	Rivière Jean .....	Division ouest, comprenant les eaux riveraines de la ligne du comté de Colchester jusqu'au rocher Cole, au havre de Pictou, et tous cours d'eau tombant dans ces eaux, sav. : riv. Jean et tributaires, rivières Toney, du Grand-Caribou et Petit-Caribou.
<i>Comté de Queen.</i>			
Freeman, J. W. ....	do .....	Liverpool .....	Comté de Queen.
<i>Comté de Richmond</i>			
Lenoir Alfred.....	do .....	Arichat.....	Division n° 1. La côte maritime et les eaux avoisinant l'île Madame, comprenant la partie sud du passage Lennox.
Cameron, Duncan.....	do .....	Saint-Pierre .....	Division n° 2. Cette partie des eaux du comté de Richmond située à l'ouest du canal Saint-Pierre, comprenant la moitié nord des eaux du passage Lennox.
Murchison, John.....	do .....	Grande-Rivière....	Division n° 3. Cette partie de la côte maritime des lots et des eaux intérieures située à l'est du canal Saint-Pierre.
<i>Comté de Shelburne</i>			
McGill, Wm. John.....	do .....	Shelburne .....	Comté de Shelburne.
Goudey, E. S. ....	do .....	Barrington .....	Depuis et y compris la rivière Clyde jusqu'à la ligne, comté de Yarmouth.
<i>Comté de Victoria.</i>			
McDonald, Duncan.....	do .....	Baie Aspy.....	Division n° 1. La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Victoria situées au nord de la ligne tirée depuis Middle-Head qui divise les baies nord et sud d'Ingonish, jusqu'à la ligne du comté d'Inverness.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc—*Suite.*

### PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		<i>Comté de Victoria— Fin.</i>	
Bingham, Wm.....	Garde-pêche	Englishtown.....	Division n°2.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Victoria depuis la ligne de comté du Cap-Breton, sur l'île Boularderie, jusq. lac du bur. de p. d'O'Law, près de la ligne du comté d'Inverness; de là à la frontière de la div. n° 1, à Middle Head, Ingonish, compren. les eaux du ruiss. Clyburn.
McQuarrie, Donald .....	do ..	Rivière du Milieu.	Division n° 3.—Cette partie du comté comprenant le lac Bras d'Or, ainsi que les eaux intérieures et les estuaires, depuis une ligne tirée de l'angle dans la ligne de comté du Cap-Breton, à l'île Boularderie, jusqu'au bureau de poste au lac d'O'Law.
		<i>Comté de Yarmouth.</i>	
Hatfield, J. A .....	do ..	Tusket .....	Comté de Yarmouth.

### PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Pratt, J. H. ....	Inspecteur des pêches et commandant le croiseur <i>Curlaw.</i>	Saint-André.....	District n° 1, comprenant le comté de Charlotte, y compris les îles de Campobello et Grand-Manan, et la baie Passamaquoddy.
Chapman, Robert A ....	Inspecteur des pêches.	Moncton .....	District n° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.
Morrow, David.....	do ..	Oromocto .....	District n° 3, comprenant les comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Harding, J. H.....	Agent de la mar. et des pêch. et officier des pêcheries.	Saint-Jean.....	Ayant juridiction sur tout le Nouveau-Brunswick.
		<i>Comté d'Albert.</i>	
Stewart, Suthd.....	Garde-pêche	Alma.....	Comté d'Albert.
Taylor, Wallace.....	Gardien .....	Coverdale .....	Rivière Petitcodiac.
Wilbur, Kinnear T.....	do ..	Mi-chemin, Harvy	Lac Germantown et riv. Shepody.
		<i>Comté de Carleton.</i>	
Burt, George R.....	Garde-pêche	Woodstock (en h.)	Rivière Saint-Jean et ses tributaires, du Long-Creek à la riv. Tobique.
Lindsay, G. Alex. ....	do ..	Highlands.....	Riv. Miramichi (S.O.), de la tête des eaux aux fourches.
Scott, J. W.....	Gardien .....	Canterbury.....	Rivière Saint-Jean, de la rivière à l'Anguille à Woodstock.
		<i>Comté de Charlotte.</i>	
Ash, William.....	Garde-pêche	Havre au Castor..	District Est du comté de Charlotte.
Barry, Thomas.....	Gardien .....	Chute d'en bas, Magaguadavic.	Chute d'en bas, riv. Magaguadavic.
Brown, Barth. ....	Garde-pêche	Campobello. ....	Campobello et îles Ouest, avec les côtes et les ruisseaux dans le comté de Charlotte.
Campbell, D. F.....	do ..	Saint-André.....	Baie intérieure, Passamaquoddy.
Carroll, Edward. ....	Gardien .....	Grand-Manan .....	Île Whitehead.
Dick, Samuel.....	do ..	La Tête.....	Baie intérieure, Passamaquoddy.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
<i>Comté de Charlotte</i>			
—Fin.			
Dixon, Robert.....	Gardien...	Lepréaux.....	De l'anse de Seeley à Lepréaux.
Holmes, Thomas.....	do .....	Ile au Daim.....	Côté ouest, Ile au Daim.
Lord, J. M. ....	Garde-pêche	do .....	Ile au Daim.
McLaughlin, W. B. ....	do .....	Grand-Manan.....	Ile du Grand-Manan et frayères.
Todd, Frank.....	do .....	Saint-Stephen.....	Rivière Sainte-Croix et ses tributaires.
<i>Comté de Gloucester</i>			
Aché, Adolphe.....	Gardien...	Shippegan.....	Shippegan.
Albert, Xavier D.....	Garde-pêche	Caraquette.....	Bancs de harengs de Caraquette.
Brown, Gavin .....	Gardien...	Rivière Tête-à-Gauche.	Du moulin de Brown à l'embouchure.
Calnan, John, jeune....	do .....	Kinsale.....	Cette partie de la riv. Tête-à-Gauche, du moulin de Brown à la source de la dite rivière.
Dempsey, Miles.....	do .....	Grève-au-Saumon.	La Grève au Saumon, de la rivière au Bar à la pointe de la Pierre-Meuilière.
Gibbs, Valentine.....	do .....	Pokemouche.....	Pokemouche.
Hache, J. L.....	Garde-pêche	Caraquette.....	Bancs d'huîtres de Caraquette et Shippegan ainsi que le goulet et la riv. Saint-Cimon.
Hickson, James.....	do .....	Bathurst.....	Rivière Nepissiguit et ses cours d'eau, de la riv. Belledune à la pointe de la Pierre-Meuilière.
Robichaud, Olivier .....	Gardien...	Pointe Ferguson..	Côte de la ligne du comté de Northumberland à la Pointe-Verte, y compris la Grande et la Petite rivière Tracadie.
Thériault, James D.....	Garde-pêche	Grande-Anse.....	Baie des Chaleurs, de la Grande-Anse à la Pointe Mizzenette.
Walsh, William.....	do .....	Pokemouche.....	District de Pokemouche.
Whelton, Michael.....	Gardien...	do .....	Pokeshaw.
<i>Comté de Kent.</i>			
Boudreau, Ed.....	do .....	Petite rivière Bouctouche.....	La Petite rivière Bouctouche.
Collet, S. L. ....	do .....	Bouctouche.....	La Baie de Bouctouche.
Cormier, Charles.....	Garde-pêche	Cocagne.....	La ligne côtière et les eaux intérieures de la paroisse de Dundas.
Girouard, M. A.....	do .....	Bouctouche.....	La ligne côtière et les eaux intérieures des paroisses de Wellington et de Sainte-Marie.
Hannah, William F.....	do .....	Richibouctou.....	Tout le comté de Kent.
Leblanc, A. T.....	do .....	Legerville.....	Les eaux intérieures des paroisses de Harcourt et de Huskisson.
Mauzerolles, James.....	Gardien...	Kouchibouquacis.	La ligne côt. de la baie Kouchibougnac s'étend. de la riv. Kouchibouquacis à la p. au Sapin.
Richard, Pierre L.....	Garde-pêche	Saint-Louis.....	La ligne côtière et les eaux intérieures des paroisses de St-Louis, Carleton et Acadieville.
<i>Comté de King.</i>			
Belyea, J. A.....	Garde-pêche	Westfield.....	Rivière Saint-Jean et baie de Belle-Ile, et leur tributaires.
Fenwick, Edwin.....	Gardien...	Studholm.....	Ruisseau du Moulin.
Gray, Justus H.....	Garde-pêche	Springfield.....	Les eaux de la rivière Springfield.
Heine, W. H.....	do .....	Station de Norton.	De la rivière Kennebecassis, de Apohaqui jusqu'à Hampton.
Nowlan, Jas. D.....	do .....	Creek de Smith...	De l'embouchure du Creek Smith, ainsi que les eaux intérieures des paroisses de Havelock, Waterford, Sussex et Hammond.
Pearson, I. R.....	Gardien...	Etablissem. anglais	Le lac Washademoak et ses tributaires, dans les comtés de King et de Queen.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		<i>Comté de Northumberland.</i>	
Robichaud, Prudent . . .	Garde-pêche	Neguac, (en haut).	District n° 1—La côte nord du comté de Northumberland, partant de la ligne de division du comté de Gloucester, remontant la baie et la riv. Miramichi jusq. la pointe du Chêne, à mi-chenal, y compris toutes les baies, goulets, îles, rivières et ruisseaux qui s'y jettent.
Williston, J. G. . . . .	do . . .	Baie-du-Vin . . . .	District n° 2—La côte sud du comté de Northumberland, partant de la ligne de division du comté de Kent, remont. la baie et la riv. Miramichi jusqu'à la pointe aux Carr, à mi-chenal, y compris toutes les baies, goulets, îles, rivières et ruisseaux qui s'y jettent.
Abbott, Lemuel. . . . .	do . . .	Chatham . . . . .	District n° 3—Les deux rives de la rivière Miramichi, à partir d'une ligne tirée de la pointe aux Carr, au sud, à la Pte du Chêne, au nord, jusqu'à sa jonction avec les rivières Miramichi nord-ouest et sud-est, ainsi que toutes les îles qui s'y trouvent et les rivières et les ruisseaux qui s'y déversent.
Hogan, Patrick . . . . .	do . . .	Newcastle . . . . .	District n° 4—La branche nord-ouest de la riv. Miramichi, avec tous ses tributaires, partant de sa jonction avec la rivière Principale jusqu'à sa source.
Parker, Thomas . . . . .	do . . .	Derby . . . . .	District n° 5—La branche sud-ouest de la riv. Miramichi, avec tous ses tributaires, partant de sa jonction avec la rivière Principale jusqu'à sa source.
		<i>Comté de Queen.</i>	
Cass, Mayes . . . . .	do . . .	Wickham . . . . .	Tout le comté de Queen.
		<i>Comté de Ristigouche.</i>	
McPherson, Alex. . . . .	do . . .	Rivière Charlo . . . .	De Belledune à Dalhousie.
		<i>Comté de Sunbury.</i>	
Griffith, Chas . . . . .	Gardien . . .	Sheffield . . . . .	Rivière Saint-Jean, Indiantown à la limite du comté de York.
Hoben, G. W. . . . .	Garde-pêche	Burton . . . . .	do                    do                    do
		<i>Comté de St-Jean.</i>	
Cochrane, John . . . . .	do . . .	Gare de l'Intercolonial, St-Jean . . . . .	Cité de Saint-Jean, avec pouvoir de confisquer le poisson illégalement pris pour être expédié par chemin de fer.
O'Brien, John . . . . .	do . . .	Carleton, St-Jean . . . .	Comté de Saint-Jean.
Rourke, E. V . . . . .	do . . .	St-Martin . . . . .	Partie est du comté de Saint-Jean, de la tête de Quaco à la rivière aux Oies.
		<i>Comté de Victoria.</i>	
Ryan, Thos. D. . . . .	do . . .	Grandes-Chutes . . . .	Comté de Victoria.
		<i>Comté de Westmoreland.</i>	
Cormier, D. T. . . . .	do . . .	Pré d'en haut . . . . .	Baie de Dorchester.
Goodwin, Robt. . . . .	do . . .	Baie-Verte . . . . .	Les paroisses de Sackville et Westmoreland.
		<i>Comté de York.</i>	
Orr, Robt . . . . .	do . . .	Frédéricton . . . . .	Comté de York.



LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
A. Lord.....	Agent de la mar. et des pêcher. et officier des pêcheries.	Charlottetown....	Ayant juridiction sur toute l'île du P.-Edouard.
Edward Hackett.....	Inspectr des pêcheries.	Tignish.....	Île du Prince-Edouard.
Patrick McBride.....	Garde-pêche	Bédèque-Centre...	Lot 26.—Le comté de Prince.

## PROVINCE DU MANITOBA.

McQueen, Alex.....	Inspecteur..	Winnipeg.....	La province du Manitoba. Aussi la surintendance directe du district n° 3. 1. District de Souris—Borné au nord par le 50e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est par le 99e méridien, depuis le 50e degré allant au sud jusqu'à la frontière internationale ; au sud par la frontière internationale à la frontière ouest de la province, et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis la frontière internationale allant au nord jusqu'au 50e degré de latitude nord.
.....	.....	.....	2. District du Portage-la-Prairie.—Borné au nord par le 50e degré de latitude, depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 1er méridien principal ; à l'est par le 1er méridien principal depuis le 50e degré allant au sud jusqu'à la frontière internationale du 1er méridien principal allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien ; et à l'ouest par le 59e méridien depuis la frontière internationale jusqu'au 50e degré de latitude.
McQueen, Alex.....	Inspecteur..	Winnipeg.....	3. District de Provencher—Borné au nord par le 50e degré de latitude depuis le 1er méridien principal jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis le 50e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière internationale ; au sud par la frontière internationale depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 1er méridien principal, et à l'ouest par le 1er méridien principal depuis la frontière internationale allant au nord jusqu'au 50e degré de latitude.
.....	.....	.....	4. Premier lac, district de Winnipeg—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis le 1er méridien principal allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré de latitude ; au sud par le 50e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 1er méridien principal ; et à l'ouest par le premier méridien principal depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### PROVINCE DU MANITOBA—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
			5. Lac d'en bas, district du Manitoba—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 1er méridien principal; à l'est par le 1er méridien principal depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré; au sud par le 50e degré de latitude depuis le 1er méridien principal allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien; et à l'ouest par le 99e méridien depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.
Muckle, J. A . . . . .	Garde-pêche	Birtle . . . . .	6. District de la Petite Saskatchewan—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien; à l'est par le 99e méridien depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré; au sud par le 50e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest; et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.
			7. District du lac Dauphin—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien; à l'est par le 99e méridien depuis le 52e degré de latitude allant au sud jusqu'au 51e degré; au sud par le 51e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière; et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis le 51e degré de latitude allant au nord jusqu'au 52e degré.
Martineau, H. . . . .	Garde-pêche	Manitoba-House . . . . .	8. District du lac Manitoba en haut—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au premier méridien principal; à l'est par le premier méridien principal depuis le 52e degré de latitude, allant au sud jusqu'au 51e degré; au sud par le 51e degré de latitude depuis le premier méridien principal; et au nord par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au premier méridien principal.
			9. Deuxième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis le premier méridien principal allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province; à l'est par la frontière est de la province depuis le 52e degré de latitude allant au sud jusqu'au 51e degré; au sud par le 51e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au premier méridien principal; et à l'ouest par le premier méridien principal depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 52e degré.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DU MANITOBA—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adress de poste.	Ressort.
			10. Troisième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par la frontière nord de la province depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province; à l'est par la frontière est de la province depuis la frontière nord du Manitoba allant au sud jusqu'au 52e degré de latitude; au sud par le 52e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien; et à l'ouest par le 99e méridien depuis le 52e degré de latitude allant au nord jusqu'à la frontière nord de la province.
			11. District du lac Winnipegosis—Borné au nord par la frontière nord de la province depuis la frontière ouest d'icelle allant à l'est jusqu'au 99e méridien; à l'est par le 99e méridien depuis la frontière nord de la province allant au sud jusqu'au 52e degré de latitude; au sud par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest de la province depuis le 52e degré de latitude allant au nord jusqu'à la frontière nord du Manitoba.
			12. District des Grands-Rapides—Borné au nord par le 54e degré de latitude depuis une ligne en continuation de la frontière ouest du Manitoba allant à l'est jusqu'au 99e méridien; à l'est du 99e méridien à partir du 54e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière nord du Manitoba; au sud par la frontière nord de la province depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; et à l'ouest par une ligne en continuation de la frontière ouest de la province allant au nord jusqu'au 54e degré de latitude.
			13. Quatrième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par le 54e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 95e méridien; à l'est par le 95e méridien depuis le 54e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière nord du Manitoba; au sud par la frontière nord du Manitoba depuis le 95e méridien allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien; à l'ouest par le 99e méridien depuis la frontière nord du Manitoba allant au nord jusqu'au 54e degré de latitude.
Gunne, Robt.....	Gardien ....	Winnipeg.....	} Chacun dans les limites de son district comme garde-forestier. Dans les limites de son district, agent des bois de la couronne.
Toole, Wm .....	do .....	do .....	
Fee, Michael.....	do .....	do .....	
Stevenson, E. F.....	do .....	do .....	

## Marine et Pêcheries.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nöm.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Gilchrist, F. C. ....	Inspecteur ..	Fort Qu'Appelle ..	Les Territoires du Nord-Ouest.
Foster, John .....	Garde-pêche	Silton .....	Le lac Long, T. N. O.
Lucas, S. B. ....	do ..	Holbrooke .....	District des Buttes de la Paix, Alberta.
McKenzie, R. S. ....	do ..	Stobart .....	do de Prince-Albert, Saskatchewan.
Johnston, A. E. ....	do ..	Edmonton .....	} Ces districts de pêche comprennent les limites du district de chacun des employés comme garde-forestier.
Thompson, J. R. ....	do ..	Calgary .....	
Cook, R. S. ....	do ..	Prince-Albert. ....	} Ces districts de pêche comprennent les limites du district de chaque employé comme inspecteur de homesteads dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.
Aikman, T. H. ....	do ..	{ Aux soins du commissaire des terres fédérales, Winnipeg.	
Rogers, John .....	do ..		
Park, R. S. ....	do ..		
Arsenault, J. J. ....	do ..		
Allison, John ..	do ..		
Allison, W. H. ....	do ..		
De Balinhard, W. C. ....	do ..		

### PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

McNab, John .....	Inspecteur ..	New-Westminster.	La province de la Colombie-Britannique.
McKay, J. W. ....	Garde-pêche	Kamloops .....	Le district de Yale.
Meason, W. C. ....	do ..	Lac William .....	L'étendue de son district comme agent des sauv.
Phillips, Michael .....	do ..	Kootenay .....	do do do
Higginson, T. S. ....	do ..	New-Westminster,	do do agent des terres féd.

Tous les capitaines du service pour la protection des pêcheries sont aussi des officiers de pêcheries, ayant les pouvoirs d'un juge de paix pour toutes les fins concernant l'Acte des pêcheries. Ces officiers étaient les suivants pour l'année 1892:—

Lieut. O. V. Spain, M.R., du v. *Acadia*.

Capit. S. Bélanger, du v. *La Canadienne*.

Capit. A. Finlayson, du v. *Stanley*.

\* Capit. J. H. Pratt, du v. *Curlew*.

Capit. Geo. M. May, du v. *Constance*.

Capit. C. T. Knowlton, de la goélette *Vigilant*.

Capit. W. H. Kent, de la goélette *Kingfisher*.

Ont été en outre préposés comme officiers des pêcheries:—

Capit. Charles Koenig, du v. *Alert*, pour la province de Québec.

Capit. Caleb A. Atkins, du v. *Newfield* pour la province de la Nouvelle-Ecosse.

Capit. Chas. T. Daykin, du v. *Lansdowne* pour la province du Nouveau-Brunswick.

Capit. Alex. M. Macgregor, du v. *Bayfield*, pour la province d'Ontario.

N.B.—Le capitaine Pratt est aussi inspecteur des pêcheries pour le comté de Charlotte, N.-B.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Fin.*

## PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.
Samuel Wilmot.....	Surintendant de pisciculture du Canada.....	Ottawa.
Charles Wilmot.....	Inspecteur des piscifacures.....	Newcastle, Ont.
John Kenne-fick.....	Préposé à la piscifacure du gouvernement.....	do
William Parker.....	do do.....	Sandwich, Ont.
John Walker.....	do do.....	Ottawa.
L. N. Catellier.....	do do.....	Tadouac, Qué.
Henry Davis.....	do do.....	Bassin de Gaspé, Qué.
Alex. Mowat.....	do do.....	Campbellton, N.-B.
A. H. Moore.....	do do.....	Magog, Qué.
A. B. Wilmot.....	do do.....	Bassin de Bedford, N.-E.
C. A. Farquharson.....	do do.....	Sydney, C.-B., N.-E.
Isaac Sheasgreen.....	do do.....	Esk-Sud, N.-B.
Chas. McCluskey.....	do do.....	Grandes-Chutes, N.-B.
John McNab.....	do do.....	New-Westminster, C.-B.
A. Ogden.....	Etablissement de reproduction du homard du gouvern.	Bay-View, Pictou, N.-E.

## RÉCAPITULATION.

Provinces.	Nombre d'employés.
Ontario.....	103
Québec.....	74
Nouvelle-Ecosse.....	83
Nouveau-Brunswick.....	64
Ile du Prince-Edouard.....	4
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	21
Colombie-Britannique.....	5
Pisciculture.....	15
Officiers et équipages des navires employés à la protection des pêcheries.....	166
Total.....	535

En sus du personnel régulier ci-dessous, 175 gardiens locaux temporaires ont été employés de temps à autre pendant l'année suivant que l'occasion le requerrait.

ANNEXE N<sup>o</sup> 2.

## PRIMES DE PÊCHE.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations reçues en 1891 pour primes de pêche.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations restées en suspens.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis .....	203	8		195
	Antigonish .....	139	4		135
	Cap-Breton .....	532	26		506
	Digby .....	372	3		373*
	Guysboro' .....	1,353	24		1,334
	Halifax .....	1,970	36	1	1,936*
	Inverness .....	702	6		696
	Kings .....	77	1		76
	Lunenburg .....	1,189	17		1,172
	Pictou .....	37	1		36
	Queen .....	337	2		335
	Richmond .....	1,232	26		1,210*
	Shelburne .....	880	6		874
	Victoria .....	948	28		920
	Yarmouth .....	266	2		265*
	Totaux .....	10,242	190	1	10,063
Nouveau Brunswick.....	Charlotte .....	784	37		747
	Gloucester .....	1,645	677		968
	Kent .....	323	32		291
	Northumberland .....	19			19
	Ristigouche .....	4			4
	Saint-Jean .....	48			48
	Westmoreland .....	8	1		7
		Totaux .....	2,831	747	
Ile du Prince-Edouard..	Kings .....	812	21		792*
	Prince .....	494	19		482*
	Queen .....	176	4		172
		Totaux .....	1,482	44	
Québec .....	Bonaventure .....	1,909	139		1,770
	Gaspé .....	2,571	47		2,525*
	Rimouski .....	67			67
	Saguenay .....	561	10		551
		Totaux .....	5,108	196	

## RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse .....	10,242	190	1	10,063
Nouveau-Brunswick .....	2,831	747		2,084
Ile du Prince-Edouard .....	1,482	44		1,446
Québec .....	5,108	196		4,913
Grands totaux .....	19,663	1,177	1	18,506

\*NOTE.—Le nombre de réclamations de primes payées en 1891 comprend plusieurs réclamations des années 1889 et 1890 restées en suspens pour être examinées. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées et restées en suspens.

ÉTAT GÉNÉRAL des paiements faits sur réclamations pour primes de pêche aux  
bateaux et navires, pour l'année 1891.

Province.	Comté.	Montant payé.		Total.
		\$	cts.	
Nouvelle-Ecoss.	Annapolis	1,571	24	92,384 42
	Antigonish	919	00	
	Cap-Breton	3,723	35	
	Digby	3,933	89	
	Guysboro'	9,470	35	
	Halifax	13,706	51	
	Inverness	5,853	90	
	King	618	50	
	Lunenburg	19,457	68	
	Pictou	228	00	
	Queen	2,748	46	
	Richmond	10,164	17	
	Shelburne	7,988	44	
	Victoria	6,465	13	
Yarmouth	5,535	80		
Nouveau-Brunswick.	Charlotte	5,670	52	17,235 90
	Gloucester	8,454	84	
	Kent	2,161	10	
	Northumberland	445	50	
	Ristigouche	31	00	
	Saint-Jean	424	00	
	Westmoreland	49	00	
Ile du Prince-Edouard	King	6,054	03	12,771 30
	Prince	4,938	14	
	Queen	1,779	13	
Québec.	Bonaventure	11,657	13	34,507 17
	Gaspé	18,133	25	
	Rimouski	399	00	
	Saguenay	4,317	79	
	A DÉDUIRE—Remises, bateaux de la N.-E.			156,898 85
	Grand total			7 00
				156,891 85

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires dans chaque comté, pour l'année 1891.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Équipage.	Montant payé.
						\$ cts.
Nouvelle-Ecosse .....	Annapolis .....	10	364	36	63	498 24
	Antigonish .....	1	11	11	1	11 00
	Cap-Breton .....	7	132	19	28	184 35
	Digby .....	51	1,285	25	388	1,820 89
	Guysboro' .....	16	519	32	81	756 35
	Halifax .....	90	2,309	26	486	3,262 51
	Inverness .....	12	348	29	75	498 90
	King .....	7	101	14	21	151 50
	Lunenburg .....	144	9,929	69	1,707	14,664 68
	Queen .....	10	520	52	107	770 46
	Richmond .....	71	2,151	30	464	3,165 17
	Shelburne .....	51	2,068	41	489	2,965 44
	Victoria .....	2	48	24	6	67 13
	Yarmouth .....	55	2,995	54	752	4,366 80
	Totaux .....	527	22,780	43	4,618	33,183 42
Nouveau-Brunswick .....	Charlotte .....	64	1,091	17	187	1,540 52
	Gloucester .....	43	567	13	138	820 84
	Kent .....	5	86	17	22	117 10
	Northumberland .....	7	235	34	46	346 50
	Saint-Jean .....	5	72	14	18	108 00
		Totaux .....	124	2,051	17	411
Île du Prince-Edouard .....	King .....	12	369	31	71	528 03
	Prince .....	11	339	31	67	484 14
	Queen .....	4	70	17	17	99 13
		Totaux .....	27	778	29	155
Québec .....	Bonaventure .....	2	36	18	6	52 13
	Gaspé .....	7	262	37	51	371 25
	Saguenay .....	18	626	35	111	927 79
		Totaux .....	27	924	34	168

### RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse .....	527	22,780	43	4,618	33,183 42
Nouveau-Brunswick .....	124	2,051	17	411	2,932 96
Île du Prince-Edouard .....	27	778	29	155	1,111 30
Québec .....	27	924	34	168	1,351 17
Grands totaux .....	705	26,533	38	5,352	38,578 85



## LISTE des primes de pêche payées aux navires, pour l'année 1891.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Equipage.	Montant payé.
				\$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis .....	185	296	1,073 00
	Antigonish .....	134	258	908 00
	Cap-Breton.....	499	1,014	3,539 00
	Digby .....	322	597	2,113 00
	Guysboro' .....	1,318	2,466	8,714 00
	Halifax .....	1,843	2,866	10,444 00
	Inverness.....	684	1,569	5,355 00
	King .....	68	133	467 00
	Lunenburg .....	1,028	1,255	4,793 00
	Pictou .....	36	64	228 00
	Queen .....	325	551	1,978 00
	Richmond .....	1,137	1,944	6,999 00
	Shelburne .....	823	1,400	5,023 00
	Victoria .....	914	1,828	6,398 00
	Yarmouth .....	209	320	1,169 00
	Totaux .....	9,525	16,552	59,201 00
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte .....	682	1,149	4,130 00
	Gloucester.....	894	2,248	7,634 00
	Kent .....	286	586	2,044 00
	Northumberland .....	12	29	99 00
	Ristigouche.....	4	9	31 00
	Saint-Jean.....	43	91	316 00
	Westmoreland.....	7	14	49 00
	Totaux .....	1,928	4,126	14,303 00
Ile du Prince-Edouard ..	King .....	775	1,586	5,526 00
	Prince .....	440	1,337	4,454 00
	Queen .....	168	504	1,680 00
	Totaux .....	1,383	3,427	11,660 00
Québec.....	Bonaventure .....	1,751	3,284	11,605 00
	Gaspé.....	2,515	5,054	17,762 00
	Rimouski .....	67	111	399 00
	Saguenay .....	532	953	3,390 00
	Totaux .....	4,865	9,402	33,156 00

## RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse.....	9,525	16,552	59,201 00
Nouveau-Brunswick.....	1,928	4,126	14,303 00
Ile du Prince-Edouard.....	1,383	3,427	11,660 00
Québec .....	4,865	9,402	33,156 00
Totaux .....	17,701	33,507	118,320 00
A DÉDUIRE—Remises, navires de la N.-E.....			7 00
Grand total .....			118,313 00

# Marine et Pêcheries.

## ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement.

Numéro.	Province	Comté.	1882.			1883.			1884.			Numéro.			
			Navires.		Bateaux.		Navires.		Bateaux.		Navires.		Bateaux.		
			Montant.	\$ cts.	Montant.	\$ cts.	Montant.	\$ cts.	Montant.	\$ cts.	Montant.		\$ cts.	Montant.	\$ cts.
1	Nouvelle-Ecosse...	Annapolis.....	472 00	1,998 00	2,470 00	888 00	1,207 50	2,045 50	648 00	1,503 50	2,151 50	1			
2		Antigonish.....	840 00	840 00	840 00	...	482 50	482 50	...	799 50	799 50	2			
3		Cap-Breton.....	204 00	5,167 00	5,461 00	436 00	2,853 50	3,289 50	383 00	3,909 00	4,292 00	3			
4		Colchester.....	...	...	...	...	...	...	64 00	64 00	64 00	4			
5		Cumberland.....	20 00	20 00	20 00	...	...	...	...	7 50	7 50	5			
6		Digby.....	1,436 00	4,118 66	5,564 66	2,652 00	2,182 50	4,834 50	3,322 84	2,234 50	5,557 34	6			
7		Guysboro'.....	2,880 73	7,913 75	10,294 48	2,914 00	4,645 00	7,959 00	3,371 90	6,485 50	9,857 40	7			
8		Halifax.....	3,589 50	11,118 31	14,717 81	6,020 00	6,080 50	12,100 50	5,834 00	7,898 00	13,732 00	8			
9		Inverness.....	950 00	5,432 00	6,382 00	572 00	3,422 50	3,994 50	1,208 00	4,522 00	5,730 00	9			
10		King.....	46 00	125 00	171 00	146 00	157 50	303 50	196 00	70 50	265 50	10			
11		Lunenbourg.....	15,161 03	3,112 00	18,273 03	17,658 00	1,850 00	19,508 00	19,648 24	3,162 00	22,810 24	11			
12		Pictou.....	202 00	95 00	297 00	202 00	120 00	322 00	177 76	107 50	285 26	12			
13		Queen.....	1,638 00	1,917 00	3,555 00	1,826 00	810 00	2,636 00	2,408 00	836 50	3,244 50	13			
14		Richmond.....	3,853 15	7,998 50	11,851 65	3,558 00	4,225 00	7,783 00	3,266 58	6,325 00	9,591 58	14			
15		Shelburne.....	7,294 00	4,332 00	11,626 00	8,744 00	2,326 50	11,070 50	8,928 27	2,781 50	11,709 77	15			
16		Victoria.....	284 00	4,861 00	5,145 00	402 00	2,830 50	3,322 50	60 00	4,045 50	4,105 50	16			
17		Yarmouth.....	7,825 09	1,615 00	9,440 09	9,486 00	695 00	10,181 00	9,758 00	971 50	10,729 50	17			
18		Totaux.....	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09	18			
19	Nouv.-Brunswick..	Charlotte.....	2,140 00	5,641 00	7,781 00	2,380 00	2,830 00	5,210 00	2,792 00	3,035 00	5,827 00	19			
20		Gloucester.....	422 00	5,368 00	5,790 00	492 00	3,508 50	4,060 50	508 00	4,790 00	5,307 00	20			
21		Kent.....	768 00	9,965 00	1,733 00	267 00	1,197 50	1,463 50	246 00	764 50	1,010 50	21			
22		Northumberland..	...	45 00	45 00	68 00	52 50	120 50	66 00	68 00	134 00	22			
23		Restigouche.....	28 00	...	28 00	52 00	...	52 00	...	...	...	23			
24		Saint-Jean.....	984 00	501 00	1,575 00	861 20	587 50	1,448 70	956 00	260 00	1,216 00	24			
25		Westmoreland.....	...	45 00	45 00	...	40 00	40 00	...	81 50	81 50	25			
26		Totaux.....	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00	26			

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement—Suite.

Numéro.	Province.	Comté.	1882.			1883.			1884.			Total.	Numéro.
			Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.		
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
			cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.		
27	Ile du P.-Eldouard.	King	252 00	5,024 00	5,276 00	293 14	2,790 50	3,083 64	475 44	3,028 00	3,503 44	27	
28		Prince	316 00	6,709 00	7,025 00	418 00	3,429 50	3,847 50	520 00	3,642 00	4,162 00	28	
29		Queen	210 00	3,626 00	3,836 00	96 00	1,550 00	1,646 00	65 02	1,473 50	1,538 52	29	
30		Totaux	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96	30	
31	Québec	Bonaventure		8,945 00	8,945 00		3,846 50	3,846 50		5,508 00	5,508 00	31	
32		Gaspé	2,070 00	17,809 75	19,909 75	2,152 00	9,302 50	11,454 50		13,879 50	15,785 50	32	
33		Rimouski										33	
34		Saguenay	2,350 00	1,773 00	4,123 00	2,320 01	2,319 00	4,639 01		4,687 50	6,711 43	34	
35		Temiscouata		15 00	15 00							35	
36		Totaux	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93	36	
RÉCAPITULATION.													
37	Nouvelle-Ecosse.		45,435 50	60,603 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 50	45,659 50	104,934 09	37	
38	Nouv.-Brunswick.		4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00	38	
39	Ile du P.-Eldouard.		4,778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96	39	
40	Québec		4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93	40	
41		Totaux	54,975 50	117,309 97	172,285 47	64,942 35	65,402 50	130,344 85	68,832 98	86,886 00	155,718 98	41	

## Marine et Pêcheries.

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement—Suite.

N <sup>o</sup> Province.	Comté.	1885.			1886.			1887.			N <sup>o</sup> Total.
		Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	N <sup>o</sup> Total.
1	Nouvelle-Ecosse.	430 08	1,180 00	1,610 08	431 60	1,063 50	1,495 10	305 27	1,162 00	1,467 27	1
2	Antigonish	210 00	982 50	832 00	392 00	832 00	832 00	374 14	924 50	924 50	2
3	Cap-Breton	74 00	4,012 50	4,222 50	74 00	3,765 00	4,157 00	74 00	3,690 00	3,974 14	3
4	Colchester	3,036 02	1,998 00	5,029 02	2,131 79	1,924 50	4,056 29	2,671 34	1,582 50	4,253 84	4
5	Cumberland	3,312 53	7,129 50	10,442 03	2,936 90	7,521 00	10,457 90	2,210 58	7,963 50	10,174 08	5
6	Digby	5,984 77	8,398 00	14,382 77	4,947 02	8,200 50	13,147 52	5,097 61	8,888 50	13,431 11	6
7	Guyshoro	844 00	4,913 50	5,797 50	1,294 12	5,265 00	6,559 12	1,882 88	5,691 00	6,673 88	7
8	Inverness	54 00	185 50	239 50	96 00	297 50	393 50	242 00	242 00	460 00	8
9	King's	17,315 34	2,947 00	20,262 34	16,765 64	3,122 00	19,877 64	16,154 33	3,751 50	19,905 83	9
10	Lunenburg	154 00	1,932 00	2,086 00	156 00	94 50	250 50	130 00	130 00	190 00	10
11	Pictou	1,854 00	1,190 50	3,044 50	1,814 60	957 00	2,771 60	1,650 00	1,212 50	2,862 50	11
12	Queen's	3,164 49	7,046 00	10,210 49	2,650 00	6,941 00	9,591 00	2,762 86	7,704 00	10,466 86	12
13	Richmond	9,198 00	3,201 50	12,399 50	7,880 67	3,072 00	10,952 67	6,478 62	3,687 00	10,365 62	13
14	Shelburne	166 00	4,487 00	4,653 00	222 20	4,599 50	4,821 70	88 00	4,600 50	4,688 50	14
15	Victoria	9,415 50	9,968 50	10,384 00	8,513 60	829 00	9,342 60	8,539 40	1,230 50	9,769 90	15
16	Yarmouth	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,622 03	16
17	Totaux	2,508 25	3,937 00	6,445 25	2,579 67	4,246 00	6,825 67	3,292 65	4,681 50	7,974 15	17
18	Nouv.-Brunswick	462 00	3,876 00	6,328 00	516 00	6,462 00	6,978 00	618 75	7,136 00	7,754 75	18
19	Charlotte	184 00	1,369 50	1,493 50	206 00	1,473 50	1,679 50	370 00	1,728 50	2,098 50	19
20	Gloucester	189 00	80 50	260 50	592 00	80 50	672 50	445 00	229 00	674 00	20
21	Kent	902 00	367 50	1,269 50	28 00	7 00	35 00	786 25	291 00	1,077 25	21
22	Northumberland	111 50	111 50	111 50	1,054 40	424 00	1,478 40	121 00	121 00	121 00	22
23	Restigouche	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	23
24	Saint-Jean										24
25	Westmoreland										25
26	Totaux										26

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement—Suite.

Numéro.	1888.			1889.			1890.			1891.			Grand total.	
	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	\$	cts.
	Montant.	Montant.	\$	Montant.	Montant.	\$	Montant.	Montant.	\$	Montant.	Montant.	\$		
1	217 01	1,183 50	1,370 51	182 31	1,044 00	1,226 31	294 58	799 00	1,033 58	498 24	1,073 00	1,571 24	16,441 09	1
2	423 33	1,063 50	1,012 00	13 75	882 00	895 75	11 00	908 00	919 00	11 00	908 00	919 00	9,170 35	2
3	85 50	3,618 00	4,041 33	307 47	3,470 00	3,777 47	465 19	3,896 00	4,351 19	184 35	3,539 00	3,723 35	41,289 48	3
4	1,696 68	1,749 50	3,446 18	1,721 61	1,698 00	3,399 61	1,381 05	1,727 00	3,108 05	1,820 89	2,113 00	3,953 89	371 50	4
5	1,289 71	8,274 50	9,564 21	974 57	8,063 00	9,067 57	500 44	8,349 00	8,849 44	756 35	8,714 00	9,470 35	27 50	5
6	3,809 89	7,806 00	11,615 89	4,367 08	7,789 00	12,156 08	3,950 57	9,268 00	13,218 57	3,262 51	10,444 00	13,706 51	43,103 38	6
7	1,247 90	5,432 00	6,679 90	1,087 96	5,170 00	6,207 96	732 67	5,094 00	5,826 67	498 90	5,355 00	5,853 90	95,736 46	7
8	123 45	272 50	395 95	112 50	212 00	324 50	147 38	301 00	450 38	151 50	467 00	618 50	132,208 86	8
9	13,893 81	3,794 00	17,687 81	17,184 42	3,577 00	20,761 42	15,957 09	4,606 00	20,563 09	14,664 68	4,793 00	19,457 68	59,705 43	9
10	1,495 82	1,174 00	2,669 82	1,524 06	1,499 00	3,023 06	942 00	1,825 00	2,767 00	770 46	1,978 00	2,228 00	3,681 33	10
11	2,390 65	8,108 50	10,499 15	2,895 92	6,584 00	9,369 92	2,963 30	8,008 00	10,971 30	3,165 17	6,999 00	2,748 46	192,107 08	11
12	5,193 50	3,842 50	9,036 00	4,127 80	4,240 00	8,367 80	3,087 27	4,680 00	7,797 27	2,965 44	5,023 00	7,988 44	2,208 26	12
13	36 00	4,063 50	4,099 50	21 00	5,030 00	5,051 00	...	5,477 00	5,477 00	67 13	6,398 00	6,465 13	29,331 84	13
14	5,061 46	858 50	6,519 96	5,428 81	896 00	6,324 81	4,771 35	1,005 00	5,776 35	4,366 80	1,169 00	5,535 80	100,489 12	14
15	37,564 90	52,221 00	89,785 90	39,848 51	50,294 00	90,142 51	35,136 64	56,123 00	91,259 64	33,183 42	59,201 00	92,384 42	101,283 66	15
16	2,113 50	4,447 50	6,561 00	2,127 16	4,803 00	6,930 16	1,678 07	4,644 00	6,322 07	1,540 52	4,130 00	5,670 52	48,728 83	16
17	587 46	8,212 50	8,749 96	590 95	9,322 00	10,412 95	812 15	10,811 00	11,623 15	820 84	7,634 00	8,454 84	84,004 01	17
18	244 46	1,770 50	2,014 96	71 50	2,177 15	2,248 65	76 50	2,235 85	2,312 35	117 10	2,044 00	2,161 10	966,469 08	18
19	155 84	73 00	228 34	414 37	85 00	499 37	216 26	77 00	293 26	346 50	99 00	445 50	29,331 84	19
20	28 50	312 00	790 64	487 66	377 00	864 66	274 50	249 00	523 50	108 00	316 00	424 00	18,215 58	20
21	487 64	73 50	73 50	...	43 00	43 00	...	37 00	37 00	...	49 00	31 00	3,972 97	21
22	3,566 92	14,888 00	18,454 92	3,712 64	17,314 15	21,026 79	3,057 48	18,053 85	21,111 33	2,932 96	14,303 00	17,235 96	8,372 97	22
23	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3,972 97	23
24	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3,972 97	24
25	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	826 00	25
26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	826 00	26

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement.—Suite.

Province.	Comté.	1885.				1886.				1887.			
		Navires.		Bateaux.		Navires.		Bateaux.		Navires.		Bateaux.	
		Montant.	Total.	Montant.	Total.	Montant.	Total.	Montant.	Total.	Montant.	Total.		
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
I. P.-Edouard.	King.....	626 15	4,716 65	770 44	4,149 50	4,919 94	1,225 78	4,396 00	5,621 78	654 06	27	654 06	27
	Prince.....	426 00	3,978 50	967 40	3,413 00	4,880 40	1,127 00	3,636 00	4,763 00	782 00	28	782 00	28
	Queen.....	76 00	1,509 50	271 53	1,364 00	1,635 53	734 73	1,409 00	2,143 73	180 90	28	180 90	28
	Totaux.....	1,128 15	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,335 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	1,616 96	30	1,616 96	30
Québec.	Bonaventure.....	8,005 00	8,005 00	.....	9,294 00	9,294 00	.....	8,862 00	8,862 00	.....	31	.....	31
	Gaspe.....	1,624 26	14,900 50	1,176 98	15,465 50	16,642 48	1,233 98	15,335 25	16,569 23	1,098 05	32	1,098 05	32
	Rimouski.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	.....	33
	Saguenay.....	1,088 00	7,035 00	2,227 63	5,119 50	7,347 13	2,354 00	4,122 50	6,476 50	1,573 20	34	1,573 20	34
	Témiscouata.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	35
	Totaux.....	3,512 26	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	2,671 25	36	2,671 25	36

RÉCAPITULATION.

37	Nouv.-Ecosse.....	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,022 03	37	97,554 90	37
38	N.-Brunswick.....	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	10,690 65	38	3,566 92	38
39	I. P.-Edouard.....	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	39	1,616 96	39
40	Québec.....	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	40	2,671 25	40
	Totaux.....	64,119 39	97,478 00	161,597 39	60,685 59	100,218 00	169,903 59	60,595 17	103,162 75	103,757 92	41	45,420 03	41
		A déduire - Remises.....		58 00									
				161,539 39									

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1891, inclusivement.—Fin

Numéro.	1888.			1889.			1890.			1891.			Grand total.
	Bateaux.		Total.	Navires.		Total.	Bateaux.		Total.	N vis.		Total.	
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		
27	2,067 00	2,721 06	1,043 02	7,715 02	713 09	4,837 00	5,550 09	598 03	5,526 00	598 03	6,054 03	49,161 65	
28	3,826 50	4,608 50	651 25	4,765 25	633 93	3,941 00	4,574 93	484 14	4,454 00	484 14	4,938 14	47,043 22	
29	1,582 50	1,763 40	69 26	1,514 26	63 30	1,498 00	1,561 30	99 13	1,680 00	99 13	1,779 13	18,927 37	
30	7,476 00	9,092 96	1,763 53	13,994 53	1,410 32	10,276 00	11,686 32	1,111 30	11,660 00	1,111 30	12,771 30	115,132 24	
31	9,891 50	9,891 50	.....	10,689 00	51 76	11,894 00	11,945 76	52 13	11,605 00	52 13	11,657 13	88,643 89	
32	16,527 50	17,625 55	856 34	17,453 34	376 51	16,914 00	17,290 51	371 25	17,762 00	371 25	18,133 25	167,348 87	
33	27 50	27 50	.....	160 00	.....	145 00	145 00	.....	399 00	.....	399 00	731 50	
34	3,741 00	5,314 20	1,600 87	3,459 50	1,287 45	3,542 00	4,829 45	927 79	3,890 00	927 79	4,317 79	55,853 88	
35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 00	
36	30,187 50	32,868 75	2,457 21	30,905 50	1,715 72	34,495 00	34,210 72	1,351 17	33,156 00	1,351 17	34,507 17	312,693 14	

RÉCAPITULATION.

37	52,221 00	89,785 90	39,848 51	50,204 00	35,136 64	56,123 00	91,259 64	83,188 42	59,201 00	83,188 42	92,384 42	966,469 08
38	14,888 00	18,454 92	3,712 64	17,314 15	3,037 48	18,063 85	21,111 33	2,932 96	14,303 00	2,932 96	17,235 96	174,299 67
39	7,476 00	9,692 96	1,763 53	12,231 00	1,410 32	10,276 00	11,686 32	1,111 30	11,660 00	1,111 30	12,771 30	115,132 24
40	30,187 50	32,868 75	2,457 21	30,905 50	1,715 72	32,495 00	34,210 72	1,351 17	33,156 00	1,351 17	34,507 17	312,693 14
41	104,772 50	150,192 53	47,781 89	110,744 65	41,320 16	116,947 85	158,268 01	88,578 85	118,320 00	88,578 85	156,898 85	1,568,494 13
A déd.—Remises	.....	7 00	.....	.....	A déduire—Remises....			27 00	.....	.....	7 00	99 00
		150,185 53					158,241 01				156,891 85	1,568,395 13

TABIEAU COMPARATIF par provinces pour les années 1882 à 1891 inclusivement, indiquant :—  
 (1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la marine et des pêcheries.

ANNÉE.	NOUVELLE-ÉCOSSE.		NOUVEAU-BRUNSWICK.		ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
	1882.....	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318
1883.....	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884.....	7,007	6,930	1,262	1,224	928	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885.....	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886.....	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887.....	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888.....	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889.....	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890.....	9,357	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891.....	10,242	10,063	2,831	2,684	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
Totaux.....	81,331	80,591	19,399	18,225	11,877	11,370	41,550	40,922	154,157	151,108



## (2) NOMBRE de navires, leur tonnage et nombre d'hommes ayant droit aux primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUVELLE-ÉCOSSE.			NOUVEAU-BRUNSWICK.			ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.			QUÉBEC.			TOTAL.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882.....	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883.....	700	29,788	6,288	126	2,102	496	16	450	66	62	2,236	443	904	34,576	7,243
1884.....	700	29,828	6,327	139	2,289	500	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885.....	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886.....	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887.....	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888.....	589	26,008	5,450	150	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889.....	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890.....	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,268	5,805
1891.....	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
Totaux.....	5,998	259,927	54,414	1,372	23,514	5,133	267	9,065	1,744	502	17,492	3,440	8,139	309,998	64,731

## Marine et Pêcheries.

(3) NOMBRE de bateaux parmi lesquels la prime a été distribuée et nombre de pêcheurs qui ont fait la pêche en bateaux.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.		N.-BRUNSWICK.		ILE DU PRINCE-E.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	N <sup>o</sup> bre de bateaux	Nombre d'hommes	N <sup>o</sup> bre de bateaux	Nombre d'hommes	N <sup>o</sup> bre de bateaux	Nombre d'hommes	N <sup>o</sup> bre de bateaux	Nombre d'hommes	N <sup>o</sup> bre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882.....	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883.....	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884.....	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885.....	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886.....	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887.....	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888.....	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889.....	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890.....	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891.....	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
Totals....	74,707	139,619	16,810	37,707	11,043	28,546	40,384	76,638	142,944	282,510

(4) NOMBRE total d'hommes qui ont reçu la prime chaque année.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.	N.-BRUNSWICK.	ILE DU PRINCE-EDOUARD.	QUÉBEC.	TOTAL.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882.....	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883.....	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884.....	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885.....	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886.....	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887.....	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888.....	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889.....	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890.....	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891.....	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
Totals.....	194,033	42,840	30,290	80,078	347,241

## (5.) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

ANNÉE.	Nouvelle-Ecosse.	N.-Brunswick.	Ile du Prince-E.	Québec.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1882.....	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883.....	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884.....	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885.....	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886.....	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887.....	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888.....	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889.....	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890.....	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891.....	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
Totaux.....	966,411 08	174,296 67	115,094 24	312,593 14	1,568,395 13

# Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires en l'année 1891.

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

### COMTÉ D'ANNAPOLIS.

\* Ce signe indique que quelques-uns de l'équipage ne se sont pas conformés aux règlements, ou n'ont pu participer dans la prime, pour cause de fraude, et ne sont pas compris dans la colonne de l'équipage.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
94,696	Annie M. Sproul ..	Digby .....	70	John W. Sproul .....	Granville. ....	12	105 00
94,704	Charles Haskell...	do .....	67	David Hayden.....	Granville en bas.	9*	82 56
85,684	Constitution.....	do .....	28	Stephen Haynes .....	Victoria Beach..	10	42 00
83,252	Ferland .....	Annapolis .....	138	Abraham Holmes....	Granville en bas.	5*	110 00
94,700	Franklin S. Schenck	Digby .....	44	Fredk. W. Thorne....	do .....	11*	63 25
80,001	Florence.....	St-Jean, N.-B..	15	Geo. R. Weaver.....	Port-George .....	2*	16 88
83,461	Josie L. Day.....	Digby .....	15	David Hayden.....	Granville en bas.	2*	14 47
75,594	Lizzie G. ....	do .....	16	John D. Apt .....	Victoria Beach..	5*	20 58
88,685	Ladora .....	St-Jean, N.-B..	12	Stephen Baker .....	Magaretsville...	2	18 00
83,253	Rescue.....	Annapolis .....	17	Josiah Burrell .....	Clementsport ...	5	25 50

### COMTÉ D'ANTIGONISH.

96,787	Benecia Boy.....	Halifax.....	11	Lawrence Hylan... ..	Détroit de Canso	1*	11 00
--------	------------------	--------------	----	----------------------	------------------	----	-------

### COMTÉ DU CAP-BRETON.

88,507	Belle of Rome.....	Sydney.....	14	William Mann .....	Gabarus .....	5	21 00
100,372	Betsy Jane .....	do .....	11	Samuel Moore.....	Petit Bras-d'Or..	3	16 50
74,039	James Henry .....	do .....	18	Chas. W. Dunn .....	Sydney-Nord .....	3*	23 63
75,577	Mary Ann Bell....	Lunenburg .....	33	John Arseneault .....	Petit Bras-d'Or..	6*	45 97
92,600	Merit .....	Sydney.....	33	Alex. Leblanc .....	do .....	3	19 50
74,038	River Queen.....	do .....	32	Peter Desveaux .....	do .....	5*	44 00
77,857	Sailor's Bride.....	do .....	11	Edward O'Brien .....	do .....	3*	13 75

### COMTÉ DE DIGBY.

90,660	Alice May .....	Yarmouth .....	18	Bradish Bailey .....	Westport .....	8	27 00
75,612	Alice .....	do .....	17	J. Finigan <i>et al.</i> .....	Freeport.....	4*	21 26
83,258	Alfred .....	Annapolis .....	22	M. et E. Hains.....	do .....	8	33 00
83,431	Acadian .....	Weymouth .....	32	Leslie Stevens .....	do .....	8*	43 20
83,267	Bessie May .....	St-Jean, N.-B..	23	Edgar McDormand .....	Westport .....	8*	32 59
83,421	Charlie .....	Weymouth .....	10	John H. Timpany .....	Rossway.....	3*	12 00
94,698	Carrie H. ....	Digby .....	20	Augustus Haycock .....	Westport .....	7	30 00
74,331	Condor .....	Yarmouth .....	11	Howard Titus.....	do .....	5	16 50
75,711	Dove .....	do .....	20	Joseph Ossinger.....	Tiverton .....	7	30 00
88,408	Elihu Burritt.....	Digby .....	50	Howard Allen .....	Digby .....	10*	68 76
94,692	Emma L. Gregory.	do .....	75	Howard B. Allen .....	do .....	5	112 50
90,662	Edward A. Horton.	do .....	67	Joseph E. Snow .....	do .....	14	100 50
77,740	Elmer .....	do .....	15	Walter Coggins.....	Westport .....	6	22 50
85,683	Edith L. ....	do .....	16	Fredk. Coggins.....	do .....	5	24 00
75,757	Etta .....	Yarmouth .....	17	T. W. et J. W. C. Webber	do .....	6	25 50
80,797	Ella H. ....	Digby .....	13	John Whiteneck .....	Freeport .....	5	19 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.	
							\$	cts.
74,329	Fairy Queen.	Yarmouth	13	Wallace Coggins	Westport.	2*	13	01
80,798	Freddie G.	Digby	18	George Gower	do	4*	22	50
77,963	Freeman Colgate.	Saint-André, N.-B.	26	Frank Morrell, P.G.	do	6*	36	22
75,601	Flash.	Digby	10	James A. Peters	do	2	15	00
85,550	Fair Play.	Yarmouth	10	John A. Powell	do	2*	10	50
83,260	Gazelle.	Annapolis	20	D. et O. Sproule	Digby	7	30	00
80,800	Helen Maud	Digby	20	Chas. McDormand	Westport.	7	30	00
80,799	Hattie T.	do	16	Frank P. Titus	do	3	24	00
100,064	Isma	St-Jean, N.-B.	31	Chas. Hicks	do	9	46	50
97,026	James Farnham	Yarmouth	31	Margaret Hearsey, P.G.	Digby	8*	41	86
94,695	John H. Kennedy	Digby	54	John W. Snow	do	13*	78	11
80,604	Jennie C.	Yarmouth	16	Charles Hicks	Westport.	6	24	00
85,685	L. M. Ellis	Digby	35	Holland Outhouse	Tiverton.	10	52	50
80,881	Lena May.	Saint-André, N.B.	18	Amos H. Outhouse	do	7	27	00
85,690	Lora T.	Digby	15	Joseph Thurber	Freeport.	7	22	50
80,786	Lizzie P.	do	12	F. et N. Thurber	do	5	18	00
94,701	Mary E. Whorf	do	77	J. W. Snow et H. Anderson	Digby	11*	97	46
80,794	Minnie C.	do	18	Charles Bailey	Westport.	6	27	00
85,682	Malapert	do	23	Anslay Titus	do	8	34	50
94,825	On Time	Weymouth	19	Moïse Thibodeau	Pointe de l'Eglise	4*	22	41
94,703	Phoebe and Emma Small.	Digby	70	A. D. Daley et Wm. Melancon.	Digby	14*	101	50
90,873	Primrose	Yarmouth	34	Wm. McKenzie	Port-Maitland	10	51	00
75,714	Prince	do	10	Geo. H. Stevens	Freeport.	5	15	00
83,132	Restless.	Digby	25	Jackson Coggins	Westport.	8	37	50
77,956	Speed.	Annapolis	13	Gilbert Ellis	Digby	5*	16	72
85,558	S. A. Crowell	Yarmouth	23	Wallace Gower	Westport.	8	34	50
80,784	Silver Cloud	Digby	41	Handford Outhouse	Tiverton.	6*	49	22
75,726	Thrush.	Yarmouth	13	Chas. H. Outhouse	do	5	19	50
94,694	Utah et Eunice	Digby	33	M. et E. Haines	Freeport.	8	49	50
37,282	Victoria	do	29	John Outhouse	Tiverton.	10	43	50
75,595	West Wind	do	25	Lyda et Cousins	Digby	4*	29	47
74,317	Willie.	Yarmouth	22	Côlins Titus	Westport.	2*	23	10
85,559	Willie F.	do	12	E. C. Thurber et B. Powell	Freeport	6	18	00
72,980	Wave	Digby	12	Samuel Thurber	do	5	18	00
75,722	Yuba.	Yarmouth	15	George Denton	Westport.	6	22	50

## COMTE DE GUYSBORO'.

90,844	Armada	Guysboro'	25	James O'Hara, P.G.	Coddle's Harbo'r	5*	32	15
47,771	Atalia	do	34	Thos. H. Peebles	Havre du Pirate.	4	51	00
90,732	Charles Frederick	Port Hawkesb'ry	34	Osborne Maguire, P.G.	do	5	51	00
80,997	Gertie Belle	Guysboro'	14	Stephen Sweet	Havre d'Isaac	4	21	00
80,999	Guardian Angel	do	21	Joseph Fougère, jne.	Riv. Larry	5*	27	00
57,715	John Lawrence	Halifax.	23	Joseph Riley	Lac du Havre au Sauvage	6	34	50
74,115	Lord Eldon	Guysboro'	58	James E. Hadley	Guysboro'	11	87	00
74,355	La Mode	Pictou	26	John O'Neil, P.G.	Anse de Auld	4	39	00
69,964	Lizzie A.	Port Hawkesb'ry	20	John F. Reeves, P.G.	Havre du Pirate.	4	30	00
80,989	Laura	Guysboro'	93	E. C. Whitman	Canso	5	120	00
69,141	Mary Elizabeth	Halifax.	16	Hubert Boudrot	Port-Félix	3*	19	20
80,838	Ocean Bride	Port Hawkesb'ry	23	Philip Ryan	Melford du Mili'u	5	34	50
80,970	Orion	Halifax.	24	Edward B. Pehrne	Riv. Larry	5	36	00

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

### COMTÉ DE GUYSBORO'—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
75,892	Peter Mitchell.....	Pt.-Hawkesbury	26	Wm. Power.....	Havre du Pirate.	5	39 00
36,136	Queen of the East..	Guysboro'.....	25	Stephen Sweet.....	Havre Isaac....	4	37 50
74,129	Telephone.....	Port-Medway...	70	Wm. McConnell....	Port-Hillford...	6*	97 50

### COMTÉ D'HALIFAX.

57,727	Agnes.....	Halifax.....	21	John Hayes.....	Anse au Hareng.	4	31 50
75,848	Annie Gaetz.....	do.....	36	John Weston.....	Jeddore-Est....	9*	51 30
73,969	Bertha E.....	do.....	21	Charles Fader, aîné..	Tête de la baie Ste-Marguerite	4	30 50
94,680	Bonnie Glen.....	do.....	17	Thomas O'Neil.....	Halifax.....	5	25 50
90,496	Black Prince.....	do.....	18	James W. Slaunwhite.	Baie Terrance..	4	27 00
94,662	Bessie Florence....	do.....	12	Charles Twohig.....	Sambro.....	3	18 00
90,721	Brilliant Star.....	do.....	36	P. et J. Hartlin.....	Jeddore-Est....	10	54 00
37,619	British Queen.....	do.....	20	Robt. Hubley.....	Baie Spry.....	6	30 00
96,799	Catherine A. C.....	do.....	17	Hezekiah Cleveland..	Havre aux Sauv.	3	25 50
61,629	Carrie R.....	do.....	17	James Leary.....	Halifax.....	3*	20 40
64,872	Catherine.....	do.....	20	Wm. Prosser.....	do.....	4*	27 00
92,566	Carrie M.....	do.....	13	W. H. Munroe.....	Sheet-Harbour..	2	19 50
74,071	Condor.....	do.....	20	John Julian <i>et al.</i> ...	Chezzetcook-O..	3*	26 25
85,655	Daisy.....	do.....	16	( Wm. Jollimore... ) ( HibbertRichardson )	Havre aux Sauv.	5	24 00
85,663	Daring.....	do.....	18	Chas. Slaunwhite, aîné	Baie Terrance..	3	27 00
83,320	Dessie M.....	Port-Medway..	98	James T. Thompson..	Halifax.....	14*	112 50
61,544	Emma Jane.....	Halifax.....	21	Simon P. Slaunwhite..	Baie Terrance..	3	31 50
90,481	Ella D.....	do.....	32	Arch. Darrah.....	Anse au Hareng.	6	48 00
85,738	Emvia F.....	Lunenburg....	13	Artemas Zinck.....	Dover-Ouest....	2	19 50
74,091	Eastern Clipper....	Halifax.....	35	Jno. H. Fader.....	Tête de la baie Ste-Marguerite	4	52 50
92,564	Evangeline.....	do.....	23	Daniel Baker.....	Jeddore-Ouest..	5*	29 58
80,832	Ella May.....	Lunenburg....	16	Amos Murphy.....	Village Français	2*	20 00
96,785	Eva M. B.....	Halifax.....	45	Daniel Bonang <i>et al.</i>	Chezzetcook-O..	7*	49 50
90,726	Ellen Maud.....	do.....	16	C. W. Schnare.....	Sambro.....	3*	21 00
85,552	Edith A.....	Yarmouth....	81	James Fraser.....	Halifax.....	16	120 00
85,644	Flora.....	Halifax.....	42	Patrick Scallion.....	Anse au Hareng.	8	63 00
83,180	Friend.....	do.....	17	James H. Scott.....	Dover-Est.....	3	25 50
88,227	Fleetwing.....	do.....	32	Thos. Lapierre, jr., <i>et al.</i>	Chezzetcook-O..	11	48 00
88,357	Floresta.....	Lunenburg....	57	Jacob Nieforth <i>et al.</i>	Seaforth.....	5*	58 05
94,963	Golden Seal.....	Halifax.....	32	Chas. W. Hart.....	Sambro.....	6	48 00
90,489	Green Leaf.....	do.....	44	Martin Julien.....	Havre de Trois- Brasses.....	12	66 00
88,220	Grandee.....	do.....	14	John Martin.....	Sambro.....	2	21 00
37,488	Gipsy Lass.....	do.....	26	Jno. P. Slaunwhite..	Baie Terrance..	5	39 00
77,786	Hesperus.....	do.....	17	Joseph Reyno, aîné..	Anse au Hareng.	5	25 50
69,097	Highland Jane....	do.....	32	Geo. Hartlin.....	Jeddore.....	10	48 00
83,134	Infant.....	do.....	15	John Reyno.....	Anse au Hareng.	3	22 50
83,306	Iona.....	do.....	26	Andrew Sullivan....	do.....	4	39 00
54,132	John Franklin.....	do.....	18	E. V. Dempsey.....	do.....	3	27 00
74,080	J. A. Kirk.....	do.....	16	Geo. Boutillier.....	Mushaboon.....	5	24 00
69,105	Lady of the Lake..	do.....	20	Richard Christian..	Prospect en haut	4	30 00
74,099	Leading Breeze....	do.....	15	D. F. et Geo. Covey..	Anse Hackett...	3	22 50
83,402	Louisa Maud.....	do.....	21	Wesley Crooks.....	Anse à Peggy...	3	31 50
75,605	Little Annie.....	Digby.....	27	Mathew Lynch.....	Anse Ferguson..	6	40 50
96,797	Laura Phebe.....	Halifax.....	18	John Kent.....	Havre Musquo- doquit.....	3*	21 60
96,790	Lilly C.....	do.....	12	John Selig.....	Baie Shag.....	3	18 00
94,665	Louis Luby.....	do.....	41	Wm. Lapierre <i>et al.</i>	Chezzetcook-O..	6*	43 95
96,789	Lydia A. Mason....	do.....	39	Peter Mason.....	Tangier.....	9	58 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*COMTE D'HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire du propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
85,664	Mary E .....	Halifax .....	14	Andrew Twohig .....	Sambro .....	3	21 00
96,805	Maggie May .....	do .....	62	Jeremiah Fillis <i>et al.</i> .....	Chezsetcook-O .....	5*	60 20
85,385	Minnie M. ....	do .....	27	J.D. Gaetz et Wm Nieforth .....	Seaforth .....	9	40 50
46,498	Mariner .....	do .....	56	W. C. et James Henley .....	Bay Spry .....	8	84 00
92,572	Mattie B. ....	do .....	33	W. C. Henley .....	do .....	*	24 75
94,667	Nettie, M. G. ....	do .....	32	Simon Hublely et Chas. Garrison .....	Havre aux Sauv. .....	10	48 00
83,107	North Star .....	do .....	26	Thos B. Nieforth .....	Havre de Trois-Brasses .....	8	39 00
80,841	Nina .....	do .....	13	Wm Murphy .....	Tête de Hibou .....	4	19 50
64,018	Ocean Bride .....	do .....	23	Joseph H. Doyle .....	Jeddore-Ouest .....	6	34 50
88,215	Peep-o-day .....	do .....	12	Thomas Lynch .....	Dover-Est .....	3*	14 40
92,571	Primrose .....	do .....	14	Alex. Slaunwhite .....	Baie Terrance .....	3	21 00
53,551	Roving Bird .....	do .....	24	John Brown .....	Anse au Hareng .....	4	36 00
88,223	River Bell .....	do .....	11	Jno. D. Christan .....	Prospect en haut .....	3	16 50
77,787	Rescue .....	do .....	20	Henry Fader .....	Tête de la baie Ste-Marguerite .....	3	30 00
75,575	Rising Dawn .....	Lunenburg .....	18	Nora Hurley .....	Prospect en haut .....	4	27 00
96,806	Rising Sun .....	Halifax .....	28	Geo. Julien .....	Havre de Trois-Brasses .....	5*	34 14
92,575	Robinetta .....	do .....	14	Michael Sullivan .....	Anse au Hareng .....	3	21 00
59,462	Rival .....	do .....	20	Henry Faulkner .....	Lakeville .....	6	30 00
77,729	Royal Charlie .....	do .....	31	J. E. Jennox <i>et al.</i> .....	Jeddore-Est .....	11	46 50
64,869	Sarah L. Oxner .....	do .....	34	Edward Hayes .....	Anse au Hareng .....	8	51 00
96,792	Success .....	do .....	21	Geo. J. Longard .....	Prospect en haut .....	4	31 50
96,804	Sadie .....	do .....	17	James Young .....	Sambro .....	3	25 50
97,042	Sea Bird .....	do .....	17	Louis Murphy .....	Havre au Navire .....	5	25 50
53,600	Starlight .....	do .....	29	T. H. Cooper et H. Jennox .....	Jeddore Est .....	4*	32 62
74,087	Sea Gem .....	do .....	30	Wm. Jennox .....	do .....	8	45 00
94,675	Success .....	do .....	16	Robt. J. Leslie .....	Baie Spry .....	5	24 00
37,519	Safeguard .....	do .....	36	W. Chas. Henley .....	do .....	7	54 00
90,482	Two-Forty .....	do .....	18	Geo. H. Slaunwhite .....	Baie Terrance .....	3	27 00
100,154	Triton .....	Lunenburg .....	60	Jno. W. Wentzel .....	Dartmouth .....	15	90 00
90,494	Two Brothers .....	Halifax .....	21	J. Ferguson et E. Roast .....	Chezsetcook-Est .....	6*	29 25
90,490	T. W. Wolf .....	do .....	31	Henry Lapierre <i>et al.</i> .....	do Ouest .....	3*	31 02
75,833	Twilight .....	do .....	14	Eli Baker .....	Jeddore .....	6	21 00
77,836	T. W. Smith .....	do .....	35	Charles Beaver .....	Baie Spry .....	7	52 50
90,485	Violet West .....	do .....	36	John Ferguson .....	Chezsetcook .....	11	54 00
92,569	Walter .....	do .....	15	Thomas Brophy .....	Prospect en bas .....	3	22 50
92,578	Willetta .....	do .....	12	Joseph Gray .....	Sambro .....	3	18 00
88,222	Wave .....	do .....	15	Arch. Jollimore .....	Baie Terrance .....	3	22 50
61,904	Water Lily .....	do .....	14	Isaac Morash .....	Dover-Ouest .....	2	21 00
75,578	Wily .....	Lunenburg .....	13	James Morash .....	do .....	3	19 50
83,042	Western Belle .....	Halifax .....	23	John Thomas .....	Anse au Hareng .....	7	34 50
90,723	Winnie L. ....	do .....	31	J. J. Gaetz <i>et al.</i> .....	Seaforth .....	10	46 50
88,228	Welcome .....	do .....	33	Edwd. J. Nieforth .....	do .....	10	49 50
85,378	Zephyr .....	do .....	16	Robt. Slaunwhite .....	Baie Terrance .....	3	24 00

## COMTE D'INVERNESS

71,302	Alice .....	Charlottetown, L.P.-E. ....	10	Lazare Lelièvre .....	Havre de l'Est, Chéticamp .....	5*	13 75
90,739	Arizona .....	Pt-Hawkesbury .....	49	W. H. et F. L. M. Paint .....	Pt.-Hawkesbury .....	7	73 50
75,783	Crescent .....	Arichat .....	27	Camille White .....	Havre de l'Est, Chéticamp .....	7*	37 97
38,468	Hector .....	do .....	35	James C. Skinner .....	Port-Hastings .....	4*	43 76

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

### COMTÉ D'INVERNESS—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
96,763	Lelia Linwood	Pt-Hawkesbury.	67	W. H. et F. L. M. Paint	Pt-Hawkesbury.	12	100 50
69,125	Mary Flower	Halifax	11	Hyacinthe Chiasson	Havre de l'Est, Chéticamp.	6	16 50
85,652	Our Hope	do	36	Médéric Aucoin	do do	9	54 00
96,761	Quick	Pt-Hawkesbury.	13	Dennis Burns	do do	5*	17 88
73,119	Royal	Halifax	12	Angus McFarlane	Port-Hastings	3	18 00
74,335	Safe	Yarmouth	35	David Doucet	Chéticamp	10	52 50
66,844	Sissie Lake	Halifax	27	Alex. J. McDonald	Port-Hood	3*	35 44
64,718	Temperance	Port-Hawkesby	26	Jno. McFarlane	Havre Margaree.	4*	35 10

### COMTÉ DE KING.

88,396	Brant	Windsor	11	William Coffill	Medford	3	16 50
75,614	Fawn	Digby	17	H. E. Ogilvie	Kingsport	3	25 50
85,442	Mystery	Windsor	14	E. A. Munroe	Havre de Hall	3	21 00
92,486	Notilus	do	11	Edward L. Morris	Hav. de l'Avocat	3	16 50
75,543	Susan	do	19	Carr Bolsar	Medford	5	28 50
85,629	Unexpected	Parrsboro'	15	Fred. Parker	Havre de Hall	2	22 50
85,508	Zelena	Saint-Jean, N.B.	14	James E. Ogilvie	Kingsport	2	21 00

### COMTÉ DE LUNENBURG.

94,783	Alaska	Lunenburg	87	Benj. Anderson, P.G.	Lunenburg	14	120 00
94,965	Alice B.	do	66	Adnah Burns	Summerside	13	99 00
90,870	Arietis	do	86	Charles Hewitt	Lunenburg	14	120 00
90,600	Acadia	do	79	David Smith	do	12	118 50
94,778	Argosy	do	84	Chas. Smith, P.G.	do	14	120 00
83,176	Amazon	do	73	Wm. Whitney	do	12	109 50
90,852	Athlete	do	78	John B. Young, P.G.	do	12*	108 66
94,961	Altona	do	67	Emmanuel Zellars	Feltz-Sud.	13	100 50
96,831	Argo	do	42	Leander Oxner, P.G.	La Have.	10	63 00
100,160	Amelia Corkum	do	99	Chas. Rafuse	Pas. LaHave O.	12	120 00
90,866	Alice	do	12	Solomon Richard, P.G.	La Have.	3	18 00
94,790	Abana	do	85	James Ronkey, P.G.	do	14	120 00
92,637	Bertie C. H.	do	87	Wm. Gilfoy, P.G.	Lunenburg	44	120 00
96,823	Burnham H.	do	87	Benj. Morash	do	14	120 00
74,782	Bona Fides	do	90	J. Joseph Rudolf	do	14	120 00
96,828	Bonanza	do	87	Chas. Silver, P.G.	do	14	120 00
94,647	Bonus	do	86	Geo. Kreser, P.G.	La Have	13	120 00
85,730	Beulah	do	103	J. Daniel Lohnes, P.G.	do	14	120 00
94,651	Bessie A.	do	99	M. McGregor, P.G.	Anse Ritcey	15	120 00
100,163	Beauty	do	65	J. N. Rafuse, P.G.	La Have	10	97 50
90,869	Clara E. Masou.	do	83	David Smith, P.G.	Lunenburg	14	120 00
94,646	Carrie C. W.	do	92	Martin Westhaver	Ruis. Martin	14	120 00
92,622	Coronet	do	115	Arthur H. Zwicker	Lunenburg	14	120 00
94,643	Carrie M. C.	do	39	Norman Chandler	Tancook	9	58 50
74,131	City Queeu	do	53	John Bruhm	Baie Mahone	10	79 50
94,658	C. A. Ernst	do	57	Abraham Ernst	do	11	85 50
94,645	C. A. Chisholm	do	82	do	do	12	120 00
85,642	Charlotte E. C.	do	80	C. U. Mader, P.G.	do	12	120 00
94,653	C. U. Mader	do	88	do	do	14	120 00
97,084	Calla Lilly	do	62	Edmund Hirtle, P.G.	La Have.	12	93 00
90,857	Capio.	do	72	Albert McKean	do	12	88 00
96,825	Cecelia W.	do	41	Robert Walfield, P.G.	do	9	61 50
97,081	Carrie	do	99	Albert McKean	do	11*	107 16
90,824	Ceto	do	95	Simon Parks, P.G.	do	12	120 00
88,348	Cymbeline	do	103	J. N. Rafuse	Conquerall Bank	15	120 00
94,652	Cashier	do	106	W. N. Reinhart, P.G.	La Have	16	120 00
90,856	Cleta	do	90	do P.G.	do	11*	107 16
97,089	Dictator	do	87	S. Watson Oxner	Lunenburg	14	120 00



LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
96,826	Director	Lunenburg	87	David Smith, P.G.	Lunenburg	14	120 00
88,358	Dolphin	do	92	Howard Wynacht	do	14	120 00
85,736	Dominion	do	96	Wm. Young	do	14	120 00
42,505	Delight	do	49	Abraham Ernst	Baie Mahone	7*	68 91
88,355	D. A. Mader	do	85	C. U. Mader, P.G.	do	10*	110 00
97,085	D. Cronan	do	59	Lewis Strum	do	12	88 50
83,308	Ella	Liverpool	10	Hugh Stanford	Chester	2	15 00
85,731	Eva L. H.	Lunenburg	62	Jacob Hilz	Pointe du Sauv.	10	93 00
88,356	Energy	do	97	C. U. Mader, P.G.	Baie Mahone	12	120 00
90,584	Eldora	do	75	Alvin Creaser, P.G.	La Have	12	112 50
94,659	Enterprise	do	86	Robert Dawson, P.G.	Bridgewater	13	120 00
75,569	Empress	do	47	Simon Pentz	La Have	11	70 50
96,821	Edgar T. Richard	do	55	Elias Richard, aîné	do	11	82 50
94,960	Eureka	do	99	Reuben Smith, P.G.	do	15	120 00
94,650	Elsie	do	47	Jno. Schmeisser, P.G.	do	11	70 50
100,151	Erminie	do	91	Wm. Young	Lunenburg	14	120 00
94,771	Florence M. Smith	do	98	Benj. Anderson, P.G.	do	14	120 00
80,829	Florence B.	do	32	J. W. Pearl	Ruiss. Martin	4*	40 00
92,638	Florence M.	do	83	Alex. Silver	Lunenburg	12	120 00
66,749	Flash	Halifax	24	Henry Publicover	Blandford	5*	29 25
94,957	Feronia	Lunenburg	77	John H. Kaulback	Baie Mahone	12	115 50
94,656	Florin	do	58	Robert Dawson	Bridgewater	12*	87 00
97,046	Fredona	Liverpool	12	James W. Remby	Dublin-Ouest	3	18 00
96,836	Gleaner	Lunenburg	86	Wm. C. Acker	Lunenburg	14	120 00
94,773	Galatea	do	98	Jno. B. Young, P.G.	do	14	120 00
90,582	G. A. Smith	do	95	Wm. Young, P.G.	do	14	120 00
97,088	Glendae	do	38	Charles Bell, P.G.	La Have	9	57 00
97,083	Garland	do	51	J. D. Sperry, P.G.	Petite-Rivière	8	76 50
100,156	Hustler	do	44	L. B. Currie, P.G.	Dublin-Ouest	8	66 00
100,158	H. N. Gardner	do	48	H. N. Gardner	Bridgewater	12	72 00
90,859	Hector W. McG.	do	99	M. MacGregor	Anse Ritcey	12*	115 39
96,837	Irvin G.	do	80	Henry Gerhardt	Lunenburg	13	120 00
90,585	Iris	do	92	David Smith, P.G.	do	14	120 00
92,639	Jennie Miller	do	83	Henry Adams, P.G.	do	12	120 00
85,723	Jessie A. Loye	do	99	James A. Hirtle	do	14	120 00
84,785	J. C. Schwartz	do	89	Charles Hewitt, P.G.	do	14	120 00
94,654	J. W. Geldert	do	87	S. Watson Oxner, P.G.	do	14	120 00
96,830	J. H. Silver	do	91	Chs. L. Silver, P.G.	do	14	120 00
74,019	Jewel	do	52	Leonard Young	do	7*	69 34
94,970	Joseph O.	do	53	Thomas Oakley	La Have	11	79 50
94,789	Joseph McGill	do	99	David Ritcey, P.G.	Anse Ritcey	14	120 00
83,485	John M. Inglis	Liverpool	79	John S. Wolfe, P.G.	La Have	15	118 50
100,164	J. H. Ernst	Lunenburg	97	S. Watson Oxner	Lunenburg	14	120 00
96,833	L. E. Young	do	89	Benjamin Anderson	do	14	120 00
96,838	La France	do	89	S. Watson Oxner, P.G.	do	14	120 00
94,780	Laurence	do	87	Abram Smith, P.G.	do	14	120 00
96,832	Laura M. Knock	do	87	David Smith, P.G.	do	12*	111 44
94,788	Laura C. Zwickler	do	85	Abraham Ernst	Baie Mahone	12	120 00
96,827	Leopold	do	93	Charles Smith, P.G.	Lunenburg	14	120 00
97,092	Lurline	do	57	Amiel Corkum, P.G.	La Have	12	85 50
92,640	Minerva	do	83	Wm. C. Acker	Lunenburg	12	120 00
94,772	Molega	do	99	Benj. Anderson, P.G.	do	14	120 00
94,775	Malabar	do	98	R. H. Griffiths	do	9*	98 60
94,777	Maurice C. Geldert	do	99	Geo. Geldert	do	14	120 00
92,633	Magnolia	do	83	Joshua Heckman, P.G.	do	12	120 00
94,951	Maggie McNeil	do	76	Frank L. McNeil	do	11	112 50
74,319	Merino	do	45	J. Joseph Rudolf	do	9	69 00
92,635	M. B. Smith	do	85	Wm. C. Smith, P.G.	do	14	120 00
97,100	Maggie M. W.	do	89	J. H. Wilson	do	14	120 00
92,632	Monarch	do	83	do	do	14	120 00
90,586	Morris Wilson	do	98	Henry Wilson, P.G.	do	†	60 00

† Equipage perdu, paiement retenu.

# Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

## COMTÉ DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
100,153	Milo.....	Lunenburg.....	99	Wm. Young ..	Lunenburg.....	14	120 00
69,213	May Fly.....	do.....	12	Jacob Richard.	La Have.....	3*	15 75
100,162	Magic.....	do.....	45	J. D. Sperry, P.G.	Petite-Rivière..	8	67 05
96,840	Mayflower.....	do.....	60	Robert Dawson.	La Have.....	10	90 00
88,342	Nova Zembla.....	do.....	85	F. Anderson, P.G.	Lunenburg.....	12	120 00
94,966	Nicanor.....	do.....	79	David Westhaver	Ruiss. Martin ..	12*	103 70
92,636	Nonpareil.....	do.....	88	John Zink.....	Lunenburg.....	13	120 00
88,603	Nokomis.....	do.....	94	C. U. Mader, P.G.	Baie Mahone....	14	120 00
94,655	Nevada.....	do.....	46	James Bell, P.G.	La Have.....	9	69 00
94,786	Ontario.....	do.....	89	Joshua Hirtle...	Lunenburg.....	14	120 00
85,562	Oresa.....	do.....	13	Arthur Mason...	do.....	4	19 50
97,779	O. P. Silver....	do.....	89	Chas. Silver.....	do.....	14	120 00
100,157	Orinoca.....	do.....	56	Isaac Westhaver	Ruiss. Martin ..	10	84 00
75,570	Olive Branch...	do.....	14	John Church.....	Aspotagan.....	3	21 00
88,346	Olive.....	do.....	103	Daniel Getson, P.G.	La Have.....	13	120 00
90,587	Ornatius.....	do.....	90	Albert McKean...	do.....	11	120 00
94,641	Ovando.....	do.....	88	Jeffrey Publicover, P.G.	do.....	15	120 00
85,331	Parisian.....	do.....	107	Allan R. Morash, P.G.	Lunenburg.....	12*	111 44
94,774	Puritan.....	do.....	94	James Kreser, P.G.	La Have.....	14	120 00
96,834	Robert F. Mason.	do.....	87	Martin Mason, P.G.	Lunenburg.....	14	120 00
97,087	Robert C. Bruhm.	do.....	61	Abraham Ernest	Baie Mahone....	11	91 50
92,320	Rialto.....	Liverpool.....	46	L. B. Currie, P.G.	Dublin-Ouest...	7	69 00
90,593	Ralph.....	Lunenburg.....	51	Solomon Smith, P.G.	La Have.....	11	76 50
94,787	Samoa.....	do.....	89	Freeman Geldert	Lunenburg.....	14	120 00
90,868	Sadie.....	do.....	79	Chs. Smith, P.G.	do.....	14	118 50
74,096	Silver Stream...	Halifax.....	35	Chas. E. Nass...	Chester.....	7	52 50
88,349	Senovar.....	Lunenburg.....	89	Nathan Hiltz...	Rivière Martin..	14	120 00
94,962	Stella E.....	do.....	100	Reuben Ritcey, P.G.	La Have.....	13	120 00
94,637	T. W. Langille..	do.....	71	Francis Conrad, P.G.	Sud.....	14	106 50
92,623	Torridon.....	do.....	105	Ant. Heckman, P.G.	La Have.....	14	120 00
97,099	Union.....	do.....	78	Wm. Smeltzer, P.G.	Lunenburg.....	12*	108 66
97,098	Urania.....	do.....	100	David Heisler, P.G.	do.....	14	120 00
85,334	Valorus.....	do.....	57	Benjmn Lohmes...	do.....	12	85 50
90,597	Vivian.....	do.....	97	Arthur H. Zwicker.	do.....	14	120 00
85,735	Victory.....	do.....	97	do.....	do.....	14	120 00
94,649	Valenar.....	do.....	84	Nathan Hiltz...	Rivière Martin..	12	120 00
83,164	Valiant.....	do.....	88	Thos. A. Cook, P.G.	La Have.....	14	120 00
97,086	Vera G.....	do.....	54	James Getson, P.G.	do.....	11	81 00
85,635	Vanilla.....	do.....	102	John M. Ritcey, P.G.	do.....	15	120 00
90,829	Westeria.....	do.....	96	F. Anderson, P.G.	Lunenburg.....	14	120 00
100,152	Werra.....	do.....	85	David Smith.....	do.....	14*	116 00
94,967	White Cloud...	do.....	98	C. U. Mader, P.G.	Baie Mahone....	13*	115 72
94,953	W. D. Richard...	do.....	98	W. Norman Reinhardt, P.G.	La Have.....	13	120 00
94,642	Winnie C.....	do.....	55	Edmen Walters, P.G.	do.....	12	82 50
71,368	Zelu.....	do.....	21	Gabriel Smeltzer, P.G.	Lunenburg.....	6	31 50

## COMTÉ DE QUEEN.

97,048	Annie & Lizzie...	Liverpool.....	39	A. W. Hendry, P.G.	Liverpool.....	9	58 50
69,054	Carrie Golden..	Halifax.....	19	Jason Payzant...	Port-Mouton....	3	28 50
75,571	Fanny.....	Liverpool.....	16	Frank Mouser....	Brooklyn.....	6	24 00
100,161	Hilda Maud.....	Lunenburg.....	37	Adam Selig.....	Anse Vogler....	10*	52 98
90,825	Henry N. Batchelder.	Port-Medway ..	99	S. E. Teel.....	do.....	16*	116 48
83,316	Lottie.....	do.....	81	do.....	do.....	14	120 00
92,330	Mary E. Leslie..	Liverpool.....	99	A. W. Hendry...	Liverpool.....	15*	116 25
69,187	Queen of the Fleet.	Lunenburg.....	46	John Hutt.....	Port-Medway...	10	69 00
83,314	Spartan.....	Port-Medway...	98	L. B. Cohoon....	do.....	14	120 00
97,041	W. H. Smith.....	Liverpool.....	43	Herbert Smith...	Brooklyn.....	10	64 75

## Liste des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

## COMTÉ DE RICHMOND.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
83,086	Ada M.	P't-Hawkesbury	20	Wm. Burke.	Riv. Bourgeois.	4*	27 00
77,544	Alpha	Arichat.	42	Wm. Le Vesconte.	D'Escousse.	10	63 00
38,501	B. Weir & Co.	do	24	Celestin Curodeau.	Riv. Bourgeois.	7	36 00
77,851	Buxom	Sydney.	11	Daniel McGrath.	L'Ardoise	3	16 50
35,996	Blue Bell	Arichat.	25	D. Gruchy et Fils.	D'Escousse	8	37 50
75,561	Boreas	Louisburg	41	John Colford.	Port-Richmond.	5	61 50
72,061	C. P. M.	Arichat.	22	Désiré Burk	Riv. Bourgeois.	6	33 00
74,100	Candid.	do	23	do	do	8	34 50
43,109	Chatham Head.	Chatham, N.-B.	24	Dom. Fougère	Poulamond.	6*	31 50
88,459	Caroline.	Arichat.	12	Wm. Babin.	Arichat.	3	18 00
72,052	Day Spring.	do	12	Charles Leblanc.	Port-Royal.	3*	58 50
92,597	Dread not.	Sydney	10	F. Manbourquette	Rockdale.	3*	12 00
72,058	Daisy.	Arichat.	34	Patrick Richard.	Arichat	3	51 00
75,616	Eliza Jane.	Shelburne	22	Alex. Vigneau	do	2	33 00
38,477	Elizabeth.	Arichat.	18	Placide Burk.	Riv. Bourgeois.	6	27 00
69,190	Emma	do	47	A. J. Boyd.	do	10	70 50
83,395	Elerie.	Halifax.	29	Dosité Fougère.	do	6*	40 40
61,617	Eva May.	Guysboro'	29	Daniel Sampson.	do	8	43 50
77,843	Elizabeth	Halifax.	30	Isidore Sampson	do	6	45 00
83,033	Emma Proctor.	P't-Hawkesbury	41	James Proctor.	Côté ouest de la riv. des Habit.	9	61 50
61,606	Edmund Russell.	Arichat.	28	Joseph Walker.	R. des Habitants	3	42 00
77,822	Eliza Smith.	do	44	Patience Poirier	D'Escousse en b's	10	66 00
83,399	Fannie R. C.	Halifax.	22	Peter Boudrot	Riv. Bourgeois.	7	33 00
74,116	Fama.	do	44	W. Le Vesconte	D'Escousse	10	66 00
83,088	Good Intent.	P't-Hawkesbury	21	Jno. Walker	R. des Habitants	2	33 00
88,599	Guide.	Halifax.	38	Joseph Poirier.	D'Escousse en b's	10*	54 41
38,326	Harriet.	Arichat.	26	Arthur Leblanc.	Arichat.	2	39 00
53,577	Ida.	P't-Hawkesbury	27	Alfred Bartol.	Port-Richmond.	4	40 50
96,764	Ida C. Spoffard.	do	54	Robt. Murray.	do	4	81 00
83,091	Jennie	do	11	P. C. Bosdet.	Arichat-Ouest	2	16 50
38,486	Julia.	Arichat.	20	Louis Burk.	Riv. Bourgeois.	6	30 00
83,135	J. B. M.	Halifax.	20	Abraham Fougère.	Riv. Bourgeois.	6	30 00
80,972	John Vincent	Sydney.	17	David Sampson.	do	6	25 50
88,454	Jubilee.	Arichat.	34	D. Gruchy et Fils.	D'Escousse	9	51 00
85,560	Jacques.	Yarmouth	58	Fredk. Poirier.	do	13	87 00
72,071	Lumen Diei.	Arichat.	20	Urban Sampson.	Riv. Bourgeois.	6	30 00
72,070	Lennox	do	46	D. Gruchy et Fils.	D'Escousse	10*	65 87
75,875	Lida & Lizzie	do	56	Wm. LeVesconte	do	11*	80 50
88,455	Laura Victoria	do	39	John Mauger.	Cap La Ronde.	10	58 50
38,516	Lady of the Lake.	do	26	Peter Landry.	Anse des Franc's	7*	36 57
83,100	Morning Star.	P't-Hawkesbury.	13	Abraham Gerroir	Port-Royal.	2	19 50
72,063	May Flower.	Arichat.	12	John Burk	Riv. Bourgeois.	4*	16 20
38,522	Mary	do	23	Isaiah Boudrot.	do	6	34 50
88,431	May Flower.	Halifax.	21	Stephen Dugas.	do	6	31 50
69,969	Morning Light.	P't-Hawkesbury.	39	David Walker	R. des Habitants	4	58 50
38,417	Messenger.	Arichat.	30	Rémi Fougère	Poulamond.	10	45 00
46,082	Mary	P't-Hawkesbury.	43	D. Gruchy et Fils.	D'Escousse	10	64 50
72,048	Neptune	Arichat.	26	Henry Sampson.	Riv. Bourgeois.	7	39 00
74,365	Nova Stella	do	53	Leon N. Poirier.	D'Escousse (bas)	13	79 50
54,139	Ocean Belle	Halifax.	20	A. J. Boyd.	Riv. Bourgeois.	6	30 00
61,630	Olive J.	do	57	Jno. J. Malcolm	Port-Malcolm.	8	85 50
72,067	Philomen D.	Arichat.	22	Tranquil Digout	Riv. Bourgeois.	5*	30 25
74,332	Proditor	Halifax.	54	Alfred Poirier	D'Escousse (bas)	13	81 00
69,959	Quickstep	P't-Hawkesbury.	35	Lewis Murray	Port-Malcolm.	4	52 50
88,439	Ripple	Halifax.	20	Isidore Boudrot.	Petit de Grat.	4	30 00
64,033	Ripple	P't-Hawkesbury.	34	Geo. A. Cruickshank.	Port-Richmond.	4	51 00
75,763	Ripple	Arichat.	17	Daniel McDonald	Bassin.	2	25 50
72,039	Richmond Queen.	Halifax.	37	Anselme Fougère	Poulamond.	10	55 50
88,452	R. Ferguson.	Arichat.	24	Maurice Burk	Anse des Franc's	7	36 00

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

### COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
51,781	S. E. Cove	Arichat	54	Peter Campbell	Arichat	14	81 00
85,645	Sissie Belle	Halifax	40	A. et P. Pâté	Riv. Bourgeois	9*	57 00
83,093	Swallow	Pt-Hawkesbury	12	Jos. A. Walker	R. des Habitants	2	18 00
37,612	Sea Slipper	Lunenburg	41	Chas. Manger	Cap LaRonde	10	61 50
38,480	Two Brothers	Arichat	32	Simon Landry	Riv. Bourgeois	8*	45 34
92,599	Thistle	Sydney	11	Simon Manbourquette	L'Ardoise	3*	13 20
61,990	Union	Halifax	20	Felix Burk	Riv. Bourgeois	6	30 00
71,034	Vanguard	Barrington	47	Dominique Boudrot	Petit de Grat	10	70 50
57,662	Village Bride	Halifax	24	Peter Malcolm	Petit-Malcolm	5	36 00
38,523	Victoria	Arichat	24	H. et P. Burke	Anse des Franç's	6	36 00
61,921	W. E. Weir	do	41	Chas. Fougère	D'Escousse infér.	9*	58 43

### COMTÉ DE SHELburne.

94,632	A. C. Greenwood	Shelburne	15	Thos. D. Goodick	Pointe de Sable	6	22 50
88,552	Afton	do	72	Jonathan Locke	Lockeport	16*	104 83
41,772	Ann Maria	Lunenburg	32	Geo. Redding	do	5*	37 35
90,655	Annina	Yarmouth	12	Solomon Smith	Havre de Wood	7	18 00
85,490	Billy Browne	Shelburne	88	Adam Firth	Shelburne	15*	116 25
88,551	Blanche M. Thorbourn	do	95	Jno. H. Thorbourn	Baie Jordan	20	120 00
90,434	C. A. Goreham	Barrington	33	Alex. Goreham	Havre de Wood	6*	37 14
61,905	Champion	Liverpool	15	Jos. W. Hopkins	Barrington	6	22 50
96,970	Charlie Richardson	Shelburne	26	John B. Harding, jeune	Rockland	8	39 00
94,942	Coronilla	do	23	Geo. S. Decker, aîné	Petit-Havre	7*	32 35
75,624	Dwina	do	52	Wm. Lloyd, jeune	Brighton	10*	71 50
83,492	Dessie	Liverpool	11	Alex. McIntosh	Lockeport	4	16 50
83,043	Ella A. Downie	Shelburne	73	Enos Churchill	do	14	109 50
88,545	Ella Maud	do	55	Thos. Hayden, jeune	Osborne	12*	76 62
77,603	Eldon C.	Barrington	27	Colin C. Nickerson	Havre de Wood	8*	38 25
96,963	Enterprise	Shelburne	19	Edward Greenwood	Havre N.-E.	6	28 50
75,558	Emma B.	Barrington	93	Wm. Wickens	Barrington	14*	112 50
90,645	Fly	Yarmouth	16	Robert Nickerson	Havre de Wood	8	24 00
85,476	Fleetwing	Shelburne	11	Edward Hammond	Baie Jordan	4*	14 85
85,503	G. P. Taylor	St-Jean, N.-B.	14	James L. Purdy	Havre de Shag	3*	16 80
85,478	Glénora	Shelburne	76	Churchill Locke	Lockeport	12*	102 60
80,831	Glide	Lunenburg	16	Jacob Lloyd	Tête-Ouest	6	24 00
85,568	Georgie Harold	Barrington	93	Uriah H. Lyons	Barrington	16	120 00
90,436	Genesta	do	32	Isaac A. Nickerson	Havre de Shag	10*	45 82
90,879	Hope	do	22	Hiram Nickerson	Barrington	1*	19 80
90,647	Hattie Emeline	Yarmouth	11	Charles Reynolds	Port La Tour	5	16 50
88,554	Jersey Lilly	Shelburne	96	Enos Churchill	Lockeport	16	120 00
85,566	J. Lyons	Barrington	15	Thos. L. Banks	Barrington	1*	13 13
94,941	John Purney	Shelburne	98	Geo. King	Pointe au Sable	20*	117 15
77,761	Knight Templar	do	90	Enos Churchill	Lockeport	14*	112 50
77,957	Kedron	Annapolis	22	Lauchlan McKay	Chute Jordan	8	33 00
73,967	Katie	Liverpool	14	Burns McKenzie	Havre Vert	6	21 00
90,642	Komoroff	Yarmouth	10	Geo. L. Crowell	Port La Tour	4	15 00
54,114	Lone Star	Halifax	29	C. Locke et Cie	Lockeport	9	43 50
94,639	Libbie	Shelburne	92	Jno. A. McGowan	Shelburne	17*	113 70
85,488	Mabel Somers	do	97	Enos Churchill	Lockeport	14*	112 50
83,256	Marquis of Lorne	Annapolis	27	Churchill Locke	do	8	40 50
75,550	Martino	Barrington	12	Theodore Nickerson	Havre de Shag	2	18 00
88,583	Mary O'Dell	Yarmouth	14	John Sholes	Pointe-à-l'Ours	5*	19 25
88,271	Magellan Cloud	Shelburne	20	Edwd. P. Greenwood	Havre N.-E.	7	30 00
55,830	Oregon	do	20	Jno. C. McGray	Ile du Cap Sable	5*	27 50
90,690	Sandalphon	do	105	C. Locke et Cie	Lockeport	18	120 00
85,483	Sarah H. Seaton	do	95	do	do	19*	117 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite*.COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin*.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipe.	Montant des primes payées.
96,962	Surnise.....	Shelburne.....	18	Jno. E. Nickerson.....	Havre de Wood.....	8	27 00
85,390	Susan C.....	Barrington.....	21	Peter P. Smith.....	Ile du Cap-Sable.....	6	31 50
96,961	Tivoli.....	Shelburne.....	24	Robt. J. Swansburg.....	Little-Harbour.....	7	36 00
88,542	Three Bells.....	do.....	92	Siphorus Thorburn.....	Rivière Jordan.....	15*	116 25
85,487	Willie McGowan.....	do.....	115	Jno. A. McGowan.....	Shelburne.....	21*	114 80
85,541	Willie M.....	Yarmouth.....	24	Herbert Kendrick.....	Shag-Harbour.....	9	36 00
77,744	Whip-poor-will.....	Shelburne.....	15	Jno. P. Littlewood.....	Black-Point.....	5	22 50
90,430	Will Carleton.....	Barrington.....	88	Geo. L. Nickerson.....	Port, La Tour.....	16	120 00

## COMTÉ DE VICTORIA.

72,047	Mary Moulton.....	Arichat.....	26	Rodk. D. Kerr.....	Englishtown.....	3*	34 13
57,681	Quickstep.....	Halifax.....	22	John Rose.....	H. de McKinnon.....	3	33 00

## COMTÉ DE YARMOUTH.

80,647	Annie M. Bell.....	Yarmouth.....	64	Raymond Amiro, P.G.....	Pubnico-Est.....	20	96 00
80,627	Annie D.....	do.....	71	A. C. D'Entremont.....	Pubnico.....	19*	108 84
97,034	A. D'E.....	do.....	15	Ambroise D'Entremont.....	Pubnico-Ouest.....	2*	15 01
94,980	Aurore.....	do.....	86	Leon D'Eon.....	do.....	21	120 00
85,549	Byron.....	do.....	97	Byron Hines.....	Pubnico-Est.....	19	120 00
97,028	Bertha.....	do.....	10	Jos. H. Eldridge.....	Yarmouth.....	2	15 00
94,977	Civilian.....	do.....	97	David L. Amiro.....	Pubnico-Ouest.....	18	120 00
85,536	Circassian.....	do.....	98	Jeremiah Gayton.....	Argyle en bas.....	16	120 00
80,605	Coral Leaf.....	do.....	71	Henry Goodwin.....	Pubnico-Ouest.....	19	106 50
69,217	Chlorus.....	do.....	57	A. F. Stoneman et Cie.....	Yarmouth.....	15*	82 83
66,679	Diploma.....	do.....	83	Louis D'Eon.....	Pubnico-Ouest.....	11*	107 16
90,883	Donald Cann.....	do.....	123	H. B. Cann.....	Yarmouth.....	18	120 00
90,871	Dora.....	do.....	63	A. F. Stoneman et Cie.....	do.....	20	94 50
97,036	Eva.....	do.....	10	Gabriel Bourque.....	Rivière Tusket.....	5*	12 86
85,551	Ethel.....	do.....	117	J. H. Porter et Cie.....	Tusket-Wedge.....	16*	113 34
80,646	Emma S.....	do.....	97	George Bates.....	Yarmouth.....	18	120 00
94,972	Florence.....	do.....	11	Joshua Boudreau.....	Tusket-Wedge.....	3*	13 20
90,654	Flora.....	do.....	64	David D'Entremont.....	Pubnico.....	20	96 00
90,885	Georgina.....	do.....	90	H. et N. B. Lewis.....	Yarmouth.....	16	120 00
85,554	Hazel Glen.....	do.....	95	T. J. Perry.....	Arcadia.....	16	120 00
80,643	Hazel Dell.....	do.....	87	Parker, Eakins et Cie.....	Yarmouth.....	16	120 00
80,641	Jonathan.....	do.....	68	Chas. T. D'entremont.....	Pubnico-Ouest.....	19	162 00
88,581	Kingfisher.....	do.....	47	A. F. Stoneman et Cie.....	Yarmouth.....	14*	64 29
90,888	Laura J.....	do.....	54	Chas. M. Boudreau.....	Tusket-Wedge.....	15*	78 47
80,614	Louise.....	do.....	85	J. H. Porter et Cie.....	do.....	18*	116 85
90,887	L'Etoile.....	do.....	48	do.....	do.....	16	72 00
51,972	Lydia Ryder.....	do.....	57	Louis P. D'Entremont.....	Pubnico.....	21	85 50
80,624	Lima.....	do.....	12	H. et N. B. Lewis.....	Yarmouth.....	3*	14 40
97,035	Martha Ella.....	do.....	13	Geo. Hamilton.....	Argyle-Central.....	6	19 50
80,648	Maria.....	do.....	94	Byron Hines.....	Pubnico-Est.....	19	120 00
88,596	M. A. Louis.....	do.....	64	Marc. A. Surette.....	Pubnico-Ouest.....	20	96 00
85,533	Minnie C.....	do.....	12	J. E. Cann.....	Port-Maitland.....	4	18 00
97,024	Mary Amanda.....	do.....	42	Frank Harris, P.G.....	Sanford.....	4*	49 50
74,339	Maitland.....	do.....	45	H. et N. B. Lewis.....	Yarmouth.....	16	67 50
85,539	Maggie Jane.....	do.....	12	Geo. Wyman.....	Sanford.....	5*	16 50
97,022	M. & L. Chase.....	do.....	46	James M. Davis.....	Yarmouth.....	12	69 00
90,892	Nellie.....	do.....	59	J. H. Porter et Cie.....	Tusket-Wedge.....	19	88 50
90,659	N. A. Laura.....	do.....	59	Julien D'Entremont.....	Pubnico-Ouest.....	20	88 50
74,330	Nokomis.....	do.....	68	Clarence Rogers.....	Yarmouth.....	18*	94 74
97,021	Onward.....	do.....	10	Levi Dobson.....	Argyle-Sound.....	3*	12 00
80,645	Opal.....	do.....	97	Parker, Eakins et Cie.....	Yarmouth.....	16	120 00
85,553	Onyx.....	do.....	138	do.....	do.....	18	120 00

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Fin.*

COMTÉ DE YARMOUTH—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							\$ cts.
80,628	Roseneath .....	Yarmouth .....	92	Byron Hines .....	Pubnico-Est....	18	120 00
85,535	Sigefroi .....	do .....	41	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	13*	59 31
75,724	Sea Foam.....	do .....	75	do .....	do .....	16	112 50
83,254	Sea Foam.....	Annapolis .....	28	Jno. F. Amiro.....	Pubnico-E. en b's	2*	27 00
90,648	Stranger .....	Yarmouth .....	15	Emilien D'Entremont.	Pubnico-Ouest..	8*	21 25
88,589	Sandford .....	do .....	20	Abram Thurston.....	Sanford .....	2*	19 30
90,894	Theresa .....	do .....	18	Eli Bourque .....	Rui.-à-l'Anguille	3*	19 29
88,597	Uncle Sam.....	do .....	97	Geo. D. D'Entremont.	Pubnico.....	21	120 00
90,882	Will-o'the-Wisp..	do .....	51	A. M. D'Entremont...	Pubnico-Ouest..	18	76 50
66,685	Wide Awake .....	do .....	77	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth .....	14	115 50
90,896	Wapiti.....	do .....	99	do .....	do .....	13	120 00
90,897	Wrasse.....	do .....	56	do .....	do .....	19*	81 90

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

## COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.	
							\$	cts.
92,517	Ada	Saint-André	10	Wm. Philips	Campobello	2	15	00
83,478	Argyle	do	10	Joseph Murphy	La-Tête	3	15	00
88,270	Alice May	Saint-Jean	10	D. et J. Wenn	Baie Mace	3	15	00
88,288	Annie May	Saint-André	11	Lewis Frankland	White-Head	1*	12	38
94,727	Aurelia	Saint-Jean	22	James Scovil	North-Head	3*	28	88
80,888	B. R. Stevenson	Saint-André	17	J. T. Ross, P.-G.	Saint-André	3*	18	22
64,011	Bee	do	18	Henry Fletcher	Wilson's-Beach	3*	27	00
59,375	Cadet	do	19	Ethelbert Savage	Campobello	3	28	50
88,387	Comet	Windsor, N.-E.	10	Thos. Carter	Bassin Seely	3	15	00
88,409	Carrie	Digby, N.-E.	12	James McLeese	Back-Bay	1*	13	50
92,503	Defiance	Saint-André	17	Frank Calder	Welsh-Pool	3	25	50
92,515	Dispute	do	13	Lester V. Kent	Anseau Loup-M.	3*	17	07
74,326	Dreadnaught	Yarmouth, N.-E.	19	Alfred Stanley, jeune.	North-Head	3	28	50
80,882	Ella Mabel	Saint-André	14	Daniel Calder	Welsh-Pool	3	21	00
88,258	E. B. Colwell	Saint-Jean	18	S. McKay et E. Wadlin	Havre au Castor	3	27	00
80,803	Exenia	Windsor, N.-E.	18	Wm. F. Parker	do	3	27	00
88,281	Eastern State	Saint-André	22	C. McMahon et N. Dick	La Tête	2*	27	50
92,516	Emma	do	22	Wm. Robt. et James Shaw	Lepreaux	4	33	00
92,505	Edith R.	do	47	Fredk. Lord	Ile au Cerf	5*	54	85
88,276	Falcon	do	12	James Brown	Wilson's-Beach	3	18	00
59,400	Foam Belle	do	10	T. Bright et T. Ellsworth	Bassin Seely	3	15	00
92,511	Fleetwing	do	11	Benj. H. Cassaboom	White-Head	2	16	50
94,834	Flora Wooster	do	22	Henry Burnham	North-Head	3	33	00
92,508	Grey Eagle	do	13	Nehemiah Mitchell	Welsh-Pool	3	19	50
94,835	Georgie Linwood	do	25	N. Hawkins et al.	Havre au Castor	5	37	50
83,463	Havelock	do	33	Wm. James	Wilson's-Beach	4	49	50
80,650	Happy Home	Yarmouth, N.-E.	14	Michael Nodding	Havre au Castor	3	21	00
75,587	Happy Return	Weymouth, N.-E.	13	Daniel Campbell	Dipper-Harbour	3	19	50
59,394	Hattie	Saint-André	10	Chas. Harkins	do	3	15	00
51,738	Ita	Saint-Jean	15	R. et S. Jones	Baie Mace	2*	18	75
77,766	Laconic	Shelburne, N.-E.	15	John Welch	Ile au Cerf	3*	19	69
88,407	Linnet	Digby, N.-E.	15	Alva Brown	Wilson's-Beach	3	22	50
83,472	Lindon	Saint-André	12	Oliver G. Brown	do	2	18	00
77,965	Lydia B.	do	18	Jno. M. Calder	Welsh-Pool	3	27	00
88,273	Lillian E.	do	13	Andrew McGee	Back-Bay	3	19	50
59,342	Lizzie S. McGee	do	14	do	do	3*	15	75
83,465	Look Out	do	48	Frank Wooster	Grand-Harbour	2*	46	30
59,388	Letitia	do	10	H. C. Guptill	Digby, N.-E.	3	15	00
59,395	Little Minnie	do	11	Joseph McGee	Back-Bay	1*	11	00
77,970	Mary Emeline	do	18	Calvados Brown	Wilson's-Beach	3	27	00
92,509	Mary Jane	do	13	Wilfred Calder	Welsh-Pool	3	19	50
92,514	Maggie Jane	do	10	Victoria Cook	Back-Bay	2	15	00
92,501	Maby	do	11	John Kelly	La Tête	2	16	50
88,277	Maggie Jane	Saint-Jean	18	F. et G. Campbell	Dipper-Harbour	5	27	00
83,471	May Queen	Saint-André	31	Thos. Redmond	North-Head	3	46	50
94,833	News Boy	do	16	Ernest Lank	Campobello	3	24	00
75,602	Ocean Lily	Digby, N.-E.	17	Thos. Mitchell, amé.	Welsh-Pool	3	25	50
75,716	Onward	Yarmouth, N.-E.	11	John Watt	North-Head	2	16	50
92,518	Peril	Saint-André	18	M. Eldridge et Geo. Dickson	Havre au Castor	3	27	00
75,591	Rise and Go	do	16	Wm. Sirles	Wilson's-Beach	3	24	00
75,547	River Rose	Barrington, N.-E.	13	E. C. Bowers	I. aux Eglantiers c'té Digby, N.-E.	2	19	50
59,357	Silver Bell	Saint-André	13	Alex. Malloch	Campobello	3	19	50
88,287	Satellite	do	26	M. Eldridge et E. Wadlin	Havre au Castor	5	39	00

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

### COMTÉ DE CHARLOTTE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							\$ cts.
88,272	Simoen H. Bell...	Saint-André...	14	Chas. Dixon.....	North Head....	3	21 00
88,414	Trumpet.....	Saint-Jean.....	20	H. Wright <i>et al.</i> ...	Havre au Castor.	3	30 00
59,387	Telephone.....	Saint-André...	19	Joseph McGee....	Back Bay.....	4	28 50
92,504	Tiger.....	do.....	15	James Nesbitt....	North Head....	3	22 50
94,832	Venus.....	do.....	42	Simon Brown, aîné.	Wilson's Beach..	5	63 00
94,726	Violet W.....	Windsor, N.-E..	32	Jno. F. Paul.....	Havre au Castor.	3	48 00
88,282	Veritas.....	Saint-André...	10	Chas. Mathews....	Letête.....	2*	12 50
80,630	Vanity.....	Yarmouth, N.-E.	11	D. et F. Cassidy..	Mace's Bay.....	3*	14 44
77,969	Wave Queen....	Saint-André...	11	Wm. McMahon....	Letête.....	2*	13 75
92,512	Water Witch....	do.....	11	Reid Brown.....	Grand Harbour..	3*	14 44
83,427	Zoulou.....	Weymouth, N.-E	12	E. Gaskill.....	North Head....	3	18 00

### COMTÉ DE GLOUCESTER.

72,099	Adelina.....	Chatham.....	12	Aug. Poulin.....	Lamèque.....	3	18 00
97,194	Alika.....	do.....	12	Lange Poulin....	do.....	2*	15 00
96,739	Argeline.....	do.....	14	Octave Gionet...	Caraquet.....	3*	18 38
92,419	Anna.....	do.....	12	Docité Chiasson..	Lamèque.....	3	18 00
96,725	Bessie T.....	do.....	10	Colin C. Turner...	Tracadie.....	3	15 00
61,409	Belmont.....	do.....	13	Angus McLean....	Bathurst.....	2	19 50
61,031	Bee.....	do.....	11	Paul Noël.....	Lamèque.....	3	16 50
72,779	Betsy.....	do.....	13	Sébastien Noël...	Petite Lamèque.	3	19 50
96,430	Christina.....	do.....	11	Chas. DeGruchy..	Caraquet.....	3	16 50
92,412	Dollie Dutton..	do.....	13	J. et R. Young...	Shippegan.....	3	19 50
92,417	Evangeline.....	do.....	11	do.....	do.....	2*	12 38
96,737	Elmina.....	do.....	11	Jacques Noël....	Lamèque.....	3	16 50
96,723	Emma.....	do.....	15	Ludger Duguay...	Isle de Shippegan	3	22 50
61,445	Flavie.....	do.....	13	Théophile Duguay	Lamèque.....	3	19 50
61,437	Flying Fish....	do.....	11	Elie Chiasson....	Petite Lamèque.	4	16 50
96,736	Fly.....	do.....	14	J. et R. Young...	Shippegan.....	4	21 00
85,699	Four Sisters....	do.....	10	Marcel Caron....	Caraquet.....	3	15 00
92,418	Grip.....	do.....	12	James Davidson...	Tracadie.....	3	18 00
96,733	Gem.....	do.....	12	J. et R. Young...	Shippegan.....	3	18 00
61,425	Hope.....	do.....	13	C. Robin, Collas et Cie, [limitée].....	Caraquet.....	2*	16 25
96,724	Isabel.....	do.....	11	Pierre Noël.....	Lamèque.....	3	16 50
100,294	Jean.....	do.....	12	Dominique Gallien	Caraquet.....	3	18 00
92,413	Mary Jane.....	do.....	14	Théodore Savoy...	Tracadie.....	4	21 00
92,403	Maria.....	do.....	25	Ubalde Landry....	Grande Anse....	4	37 50
88,669	Morning-Star..	do.....	12	Gustave Gionet..	Pokemouche....	3	18 00
92,420	Mary Louisa...	do.....	13	Wm. LeBreton....	do.....	3	19 50
61,447	Merida.....	do.....	13	André D. Aché...	Lamèque.....	4	19 50
72,100	Marie.....	do.....	11	Onésime Chiasson.	do.....	3	16 50
61,442	Marie Cécile..	do.....	15	Olivier Duguay...	do.....	4	22 50
85,692	Mary.....	do.....	11	Jos. N. LeBoutillier	Caraquet.....	3	16 50
96,732	Providence....	do.....	11	Jos. L. Robichaud	Ile Shippegan..	3*	6 19†
96,740	Providence....	do.....	13	Prosperé Albert..	Caraquet.....	3	19 50
96,727	Ryse.....	do.....	11	Jérémie Aché....	Lamèque.....	3	16 50
97,191	Rita.....	do.....	12	Chas. DeGruchy..	Caraquet.....	3	18 00
61,406	Reward.....	do.....	11	Hyacinthe LeBoutillier	do.....	3	16 50
61,438	Rosanne.....	do.....	13	Lange Duquay....	Petite Lamèque.	4	19 50
54,355	Silver Belle...	Digby, N.-E....	34	William S. Loggie..	Shippegan.....	6*	44 64
96,731	Sea Star.....	Chatham.....	13	Joseph M. Savoy..	Ile Shippegan..	3	19 50
92,408	Sarah A. W....	do.....	15	R. J. Wilson.....	Miscou Island..	3	22 50
74,401	Sara.....	do.....	11	Nazaire Noel....	Lamèque.....	3	16 50
96,738	Three Brothers.	do.....	12	J. et R. Young...	Shippegan.....	3	18 00
72,091	White Wing....	do.....	19	Chas. L. Robichaud	do.....	4	28 50
96,735	White Fish....	do.....	12	Joseph Savoy....	Lamèque.....	4	18 00

† Propriétaire privé de participation à la prime.



Liste des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

## COMTE DE KENT.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.	
							\$	cts.
94,791	Autumn Bell .....	Richibouctou ...	15	Wm. Hesritt, jeune...	Pine Ridge.....	5	22	50
83,105	Katie Bell.....	do .....	11	John Bell.....	Richibouctou ...	3	16	50
94,793	May English.....	do .....	10	Daniel English....	Kingston.....	2*	11	26
35,548	Morning Star.....	Chatham.....	30	A. Arseneau .....	Village d'en bas.	7*	36	84
61,411	Telegraph.....	Richibouctou ...	20	Frank H. Hawes....	Kingston.....	5	30	00

## COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

75,904	Empress .....	Chatham.....	26	Robt. R. Call.....	Newcastle .....	7	39	00
88,668	General Middleton.	do .....	67	Wm. S. Loggie.....	Chatham.....	10	100	50
61,373	Maria .....	do .....	28	do .....	do .....	5*	36	00
74,368	Maggie Roach.....	do .....	44	do .....	do .....	8	66	00
75,891	May Queen.....	do .....	23	Robt. R. Call.....	Newcastle .....	6	34	50
78,044	Princess Louise .....	do .....	21	do .....	do .....	5	31	50
75,895	Two Brothers .....	do .....	26	do .....	do .....	5	39	00

## COMTÉ DE SAINT-JEAN.

71,032	Arthur .....	Yarmouth, N.-E.	22	J. L. et D. F. Belding.	Havre La Chance	4	33	00
85,972	Dove .....	Saint-Jean.....	11	Samuel Maguire .....	Musquash .....	3	16	50
83,259	Hettic May .....	Annapolis, N.-E.	15	John Butler.....	do .....	3	22	50
72,973	Sea Breeze.....	Digby, N.-E....	13	J. J. Graham et D Tolan.....	Musquash-Sud..	5	19	50
59,322	Sea Flower.....	Saint-Jean.....	11	James Thompson .....	Havre La Chance	3	16	50

# Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

### COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.	
							\$	cts.
69,132	Belle of the Bay...	Guysboro', N.-E.	20	Mathew Gosbee...	Hav. Murray...	5	30	00
92,675	Can't help it...	Pictou, N.-E.	40	John Herring...	do	8	60	00
83,196	Ethel Blanche...	do	17	R. Cohoon...	do	4	25	50
88,644	Hattie...	Charlottetown..	18	Henny Dicks...	do	4	27	00
90,640	Lorena...	do	11	Wm. Burke...	Baie Fortune...	2	16	50
75,882	Lord McDonald...	do	15	David Cahoon...	Hav. Murray...	3*	19	69
90,639	Morrell...	do	16	Edward DeLorey...	Georgetown...	5	24	00
69,109	Marcella Butler...	Halifax, N.-E.	38	Jno. Hemphill...	Pointe Brûlée...	4*	51	30
83,095	Mary Margaret...	Port Hawkesbury, N.-E.	17	Jno. Cohoon...	Hav. Murray...	4	25	50
92,469	Nutwood...	Charlottetown..	99	Jno. McLean...	Souris...	13*	105	89
83,350	Orion...	do	78	Aaron Cogswell...	Georgetown...	15	117	00
90,488	Wavc...	do	19	James DeLorey...	Riv. Brudenell..	4*	25	65

### COMTÉ DE PRINCE.

72,081	Annie...	Chatham, N.-B.	13	Jno. McDonald...	Campbellton...	3	19	50
71,310	Black Watch...	Charlottetown..	23	Ben. Perry...	Alberton...	5	34	50
64,867	Daring...	do	39	Jno. A. Matheson...	Campbellton...	2*	43	88
88,642	Express...	do	46	Jno. Champion...	Alberton...	13	69	00
80,938	Frank...	do	21	Wm. A. Miller...	Tignish...	6	31	50
59,663	Lettie...	do	57	J. H. Myrick et Cie...	do	11	85	50
77,619	Melford Guy...	do	60	James S. Gordon...	Alberton...	12	90	00
92,455	Mikado...	do	39	Jno. Agnew...	do	4*	48	76
83,089	St. Peter...	Pictou, N.-E.	15	Edwin Gillis...	Tignish...	3	22	50
83,096	St. Patrick...	Port Hawkesbury, N.-E.	11	Jno. White...	Alberton...	3	16	50
96,926	Sea Foam...	Charlottetown..	15	Wm. G. Ramsay...	Malpèque...	5	22	50

### COMTÉ DE QUEEN.

92,464	Eliza M. ....	Charlottetown..	18	Wm. Bell ..	New-London...	3*	23	63
92,466	G. H. Gardiner...	do	17	Geo. H. Pursey...	Rustico-Nord...	4	25	50
96,936	Katie & Ella...	do	20	J. Van Buskirk, P.G.	do	5*	27	50
71,334	Watchman...	Barrington, N-E	15	H. M. Churchill...	Charlottetown..	5	22	50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE QUÉBEC.

## COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
80,716	Anna .....	New-Carlisle....	10	Wm. Buttle, aîné....	New-Carlisle,...	3*	\$ 13 13
85,754	Florida .....	Québec.....	26	Hyp. Bourke, P.G....	Port-Daniel.....	3	39 00

## COMTÉ DE GASPÉ.

73,495	Canadienne.....	Halifax, N.-E. . .	52	J. N. Arseneau.....	Pierre à Meule..	11	78 00
64,856	Cora May .....	Iles de la Madel.	42	Jno. N. Arseneau....	Hav. aux Mais'ns	8*	56 70
71,357	Emma Gidney....	Halifax, N.-E. . .	47	Daniel Cronan .....	Halifax, N.-E. . .	10	70 50
85,391	Esperance .....	Iles de la Madel.	30	Jno. P. Savage .....	Amherst, M.I. . .	5*	36 57
75,449	Marie Louise .....	Gaspé.....	11	Alfred LaCouvée....	Bassin de Gaspé.	3*	14 43
94,677	Progress .....	Halifax, N.-E. . .	14	R. J. Leslie .....	Amherst, M.I. . .	5	21 00
92,583	W. J. B. ....	Gaspé.....	66	J. Jean <i>et al</i> .....	Percé .....	9*	94 05

## COMTÉ DE SAGUENAY.

74,270	Amarilda .....	Québec .....	24	Louis Pineau .....	Bic.....	2	36 00
57,742	Acara .....	Halifax, N.-E. . .	30	Fred. Jomphe .....	Pte aux Esquim.	6*	41 79
42,436	Amelia .....	Gaspé .....	50	Paul Cormier et Frères	do .....	10	75 00
59,909	Elizabeth .....	Québec .....	27	Luke Cormier .....	do .....	5	40 50
80,754	Eugénie .....	do .....	48	Vigneau et Blais .....	do .....	10	72 00
85,459	Florida .....	do .....	13	Wm. Michaud .....	Ile Verte .....	2	19 50
75,679	Gleaner .....	do .....	41	Luke Cormier.....	Pte aux Esquim.	8	61 50
85,750	H. B. ....	do .....	57	J. B. et Hyp. Boudreau	do .....	8*	80 75
85,753	Java .....	do .....	46	Dominique Cormier...	do .....	8	69 00
42,435	Labrador .....	Gaspé.....	43	Placide Doyle.....	do .....	8	64 50
55,869	Marie Adelmina...	Québec .....	13	Cyrille Levesque .....	Notre-Dame des Sept Douleurs.	2*	16 25
69,584	Marie Louise....	do .....	23	Pierre Ouellette .....	Québec .....	4	34 50
69,380	Marie Anne .....	Gaspé.....	36	Et. Landry et Fils .....	Pte aux Esquim.	8	54 00
69,382	Marie du Sacré Cœur .....	do .....	46	Turbis, Briand et Lan- dry .....	do .....	8	69 00
75,445	Phoenix .....	do .....	28	P. Vigneau et Frères..	do .....	4	42 00
83,360	Ste. Anne.....	Québec .....	13	Pierre Fraser.....	Notre-Dame des Sept Douleurs.	2	19 50
69,591	Ste. Marie.....	do .....	37	Alex. Scherrer.....	Pte aux Esquim.	7	55 50
80,753	Stella Maris. . .	do .....	51	L. Cummings et Frères	do .....	9	76 50

## Marine et Pêcheries.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Fin.*

### PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Les réclamations des navires suivants pour 1889 et 1890, tenues en suspens, ont été payées en 1891.

#### COMTÉ DE YARMOUTH (1889).

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou Propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
75,888	Annie .....	Yarmouth .....	22	James M. Davis ....	Yarmouth .....	4*	\$ cts. 24 76

#### COMTÉ DE RICHMOND (1890).

75,763	Ripple .....	Lunenburg .....	17	Daniel McDonald.....	Bassin de la rivière aux Habitants.	3	25 50
--------	--------------	-----------------	----	----------------------	-------------------------------------	---	-------

ANNEXE N<sup>o</sup> 3.

## RAPPORT SUR LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA EN 1892, PAR LE COMMANDANT INTÉRIMAIRE WM. WAKEHAM.

OTTAWA, 31 octobre 1892.

A l'honorable C. H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les opérations du service de protection des pêcheries conduites sous mes ordres pendant la saison dernière.

La flotte se composait des navires suivants:—

Navire.	Commandant.	Date de l'engagement.	Expiration de l'engagement.
Acadia.....	Lt. O. G. V. Spain, M.R.	1er juin .....	
La Canadienne.....	Capit. S. Bélanger.....	15 mai .....	
Stanley.....	do Finlayson.....	15 juin .....	8 octobre.
St. Nicholas.....	do Pratt.....	1er janvier.....	26 mai.
Constance.....	do May.....	13 juin .....	
Curlew.....	do Pratt.....	13 août .....	
Vigilant.....	do Knowlton.....	24 avril .....	
Kingfisher.....	do Kent.....	1er juin .....	15 octobre.

L'*Acadia* a été employé durant cette saison dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et sur la côte de l'Atlantique. Ce navire a aussi fait un voyage au Labrador, pour le col. Anderson, ingénieur en chef du département, pour fixer l'emplacement de quelques nouveaux phares. Durant les mois de juillet et août l'*Acadia* a croisé pendant quelque temps entre le Bic et l'île d'Anticosti pour aider à faire cesser la contrebande qui se pratique entre quelques ports sur le fleuve et la partie française de l'île Saint-Pierre.

La *Canadienne* a été comme d'habitude employée au service des côtes du Labrador, et dans les environs de l'île d'Anticosti et des îles de la Madeleine. En septembre on l'a employée sur le lieu du naufrage du *Newfield*, ainsi qu'à faire le service des phares sur les côtes nord de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. En octobre, elle a remplacé le *Stanley* et le *Kingfisher*, à la station de pêche de l'île du Prince-Edouard, et s'en est retournée à Québec vers le 1er novembre pour faire le service du département de la marine sur le fleuve.

Le *Stanley* a croisé sur la côte de Gaspé et les rives nord et ouest de l'île du Prince-Edouard. Il a aussi aidé au sauvetage du *Newfield* et a terminé son engagement le 8 octobre, après que la pêche au maquereau a pris fin dans l'intérieur du golfe.

Le *St. Nicholas* a été engagé le 25 de novembre dernier et a passé l'hiver à croiser dans la baie de Fundy. Il a été remis à ses propriétaires le 26 mai—son équipage et ses officiers ayant été transférés sur le *Curlew*.

Le *Curlew*, le second nouveau croiseur, a été reçu de ses constructeurs à Saint-Jean, N.-B., a commencé son engagement le 13 août, et depuis a constamment été employé au service de la station de pêche dans la baie de Fundy.

Le *Constance*, le premier des nouveaux croiseurs, a été engagé à Québec le 13 juin, et employé depuis sur le fleuve et la partie supérieure du golfe Saint-Laurent à faire le service du revenu. (Pour description voir page 155.)

Le *Vigilant*. Cette goélette a été engagée le 24 avril, et a rejoint presque immédiatement la flotte qui faisait la pêche au hareng, dans les îles de la Madeleine. Elle a ensuite été employée à croiser sur la côte de l'Atlantique entre Halifax et Sydney.

## Marine et Pêcheries.

La *Kingfisher*, goélette construite pour le service comme devant être supérieure à l'*Agnes Macdonald*, ce qu'elle est effectivement, a été reçue des mains de son constructeur, M. Joseph McGill, de Shelburne, N.-E. Elle a été employée durant l'été à la protection de la pêche du maquereau à la station de Souris. Son engagement s'est terminé et elle a été remise à son propriétaire, à Halifax, le 15 octobre.

### PERMIS ACCORDÉS AUX BÂTIMENTS ÉTRANGERS.

LISTE de bâtiments de pêche américains auxquels des permis ont été délivrés en vertu de l'acte intitulé: "Acte concernant les bâtiments de pêche des États-Unis d'Amérique" pendant l'année 1891.

Noms des bâtiments.	Port d'inscription.	Tonneaux.	Où délivrés.	Honoraires.
				\$ cts.
Mary Story.....	Gloucester.....	60	Yarmouth.....	90 00
Knight Templar.....	do.....	69	do.....	103 50
Monitor.....	do.....	104	Pubnico.....	156 00
Ann and Mary.....	do.....	68	Halifax.....	102 00
Edward Grover.....	do.....	73	Liverpool.....	109 50
Josia M. Calderwood.....	do.....	86	Pubnico.....	129 00
John L. Nickerson.....	do.....	118	do.....	177 00
Parthia.....	do.....	105	Yarmouth.....	157 50
Polar Wave.....	do.....	86	Pubnico.....	129 00
Electa A. Eaton.....	do.....	74	do.....	111 00
Vesta.....	do.....	75	do.....	112 50
Reuben L. Richardson.....	do.....	92	Yarmouth.....	138 00
Howard Holbrook.....	do.....	92	do.....	138 00
Sarah E. Lee.....	do.....	98	do.....	147 00
Henri N. Woods.....	do.....	94	Pubnico.....	126 00
Hattie L. Newman.....	do.....	83	do.....	139 50
Frank A. Rockliff.....	do.....	99	do.....	148 50
Hazel Onetta.....	do.....	104	Shelburne.....	156 00
Mary E. Daniels.....	do.....	64	Liverpool.....	96 00
Jennie Seaverns.....	do.....	107	Pubnico.....	160 50
General Cogswell.....	do.....	130	do.....	195 00
Mabel Kenniston.....	do.....	78	do.....	117 00
Charles Levi Woodbury.....	do.....	100	do.....	150 00
Carrie and Annie.....	Boston.....	90	do.....	135 00
Hiram Lowell.....	Gloucester.....	121	Yarmouth.....	181 50
Nellie Burns.....	do.....	64	Liverpool.....	96 00
Augustus H. Johnson.....	do.....	62	do.....	93 00
Alice R. Lawson.....	do.....	115	Pubnico.....	172 50
Grace L. Fears.....	do.....	84	Shelburne.....	126 00
Abbie F. Morris.....	do.....	77	Canso.....	115 50
Lizzie.....	do.....	69	Liverpool.....	103 50
Amy Hanson.....	Boston.....	103	Port-Mulgrave.....	154 50
Robt. J. Edwards.....	Gloucester.....	79	Port-Hawkesbury.....	118 50
Saml. V. Colby.....	do.....	95	Shelburne.....	142 50
Gertie E. Foster.....	do.....	83	do.....	124 50
Carrie E. Sayward.....	do.....	59	Liverpool.....	88 50
Elsie M. Smith.....	do.....	107	do.....	160 50
James A. Garfield.....	do.....	69	Sydney-Nord.....	103 50
T. P. Whitman.....	do.....	89	Louisburg.....	133 50
Emma Jane.....	Portland.....	40	Campo Bello.....	60 00
Dido.....	Gloucester.....	77	Guysborough.....	115 50
Edith S. Walen.....	do.....	78	Port-Hawkesbury.....	117 00
Madonna.....	do.....	110	Pubnico.....	165 00
Mystic.....	do.....	78	Canso.....	117 00
Spencer F. Baird.....	do.....	74	Amherst, Me.....	111 00
Oliver Cromwell.....	Provincetown.....	60	Port-Hawkesbury.....	90 00
Mystic Tye.....	Portland.....	38	Lockeport.....	57 00
Joseph B. Maguire.....	Gloucester.....	88	Sydney-Nord.....	132 00
Arequipa.....	Provincetown.....	68	Port-Hawkesbury.....	102 00
Willie L. Swift.....	do.....	95	Saint-Pierre.....	142 50
Hannah Coomer.....	Bucksport.....	90	do.....	135 00

LISTE des bâtiments de pêche améric. auxquels des permis ont été délivrés, etc.—Fin.

Nom des bâtiments.	Port d'inscription.	Tonneaux.	Où délivrés.	Honoraires.
				\$ cts.
Henry Wilson	Gloucester	88	Arichat	132 00
Eben Parsons	do	87	do	130 50
Helen R. Low	do	56	Port-Hawkesbury	84 00
Columbia	do	118	Amherst, Me.	177 00
Ella G. King	do	71	do	106 50
Golden Hope	do	101	do	151 50
Thos. F. Bayard	do	96	do	144 00
Orpheus	do	105	Amherst, Me.	157 50
A. E. Whyland	do	123	do	184 50
Louise J. Kenny	do	155	do	232 50
Mist	do	68	do	102 00
J. W. Campbell	do	79	do	118 50
Margart Mather	do	91	do	136 50
Edith M. McInnis	do	80	Carso	120 00
Mascot	do	77	Port-Hood	115 50
Abbie M. Deering	do	96	Arichat	144 00
Gardner W. Tarr	do	62	Barrington	93 00
Farragut	do	48	do	72 00
David Sherman	do	67	do	100 50
Mildred V. Lee	do	102	Liverpool	153 00
Emma E. Witherell	Boston	109	Pubnico	163 50
Addie Emma	Gloucester	35	do	52 50
Brunhilda	do	90	Canso	135 00
Zenobia	do	74	do	111 00
Jno. M. Plummer	Portland	95	Lockeport	142 50
Willie A. McKay	Provincetown	161	Saint-Pierre	241 50
Lizzie J. Greenleaf	Gloucester	88	Canso	132 00
Ralph E. Eaton	do	65	Barrington	97 50
Puritan	do	84	Canso	126 00
Wm. H. Wellington	do	81	do	121 50
Quickstep	do	99	do	148 50
John A. Matheson	Provincetown	146	Saint-Pierre	219 00
Hattie D. Linnell	Gloucester	89	Canso	133 50
Henry M. Stanley	do	112	do	168 00
Carrie W. Babson	do	85	do	127 50
Maggie E. Wells	do	80	do	120 00
Viking	do	62	Barrington	93 00
Eliza B. Campbell	do	95	Arichat	142 50
Chas. W. Parker	do	54	Pubnico	81 00
Clara F. Friend	do	61	do	91 50
Two Forty	do	39	Alberton, I. P.-E.	58 50
Annie H. Flye	do	64	Liverpool	96 00
Laura Sayward	do	64	Port-Hawkesbury	96 00
Susan L. Hodge	do	78	Arichat	117 00
Gertie Evelyn	do	81	do	121 50
Samuel R. Crane	do	74	Canso	111 00
Epes Tarr	do	66	do	99 00
Annie C. Hall	do	84	do	126 00
Helen F. Fredrick	do	36	Pubnico	54 00
F. R. Walker	do	67	Port-Hawkesbury	100 50
Belle Bartlett	Provincetown	72	do	108 00
M. H. Perkins	Gloucester	72	do	108 00
Gracie M. Parker	Provincetown	77	do	115 50
Conductor	Gloucester	69	Shelburne	103 50
Porter S. Roberts	do	72	Arichat	108 00
Mary E. Webb	do	11	Port-Mulgrave	16 50
Welcome	do	58	Gaspé	87 00
Total		8,940	Total	13,410 00

## SOMMAIRE.

Nombre total des bâtiments	108
Tonnage total	8,940
Montant total reçu en honoraires	\$13,410

## Marine et Pêcheries.

La liste ci-dessus fait voir que bien que les navires américains pouvaient se procurer facilement de la boîte à Terre-neuve par des avantages spéciaux qui leur étaient accordés, ils ont cependant trouvé avantageux d'obtenir des permis canadiens en plus grand nombre que l'année précédente.

La liste des navires de pêche américains inscrits à Canso et à Sand-Point, indique jusqu'à un certain point pourquoi ces bâtiments se servent de nos ports, et si tous les percepteurs postés entre la baie de Fundy et Gaspé faisaient des rapports semblables, on verrait que tous nos ports de la côte maritime et du golfe sont plus ou moins fréquentés par les pêcheurs américains, non seulement pour s'y mettre à l'abri, mais comme leur servant d'autant de bases pour leurs opérations de pêche.

Il existe une grande diversité d'opinion entre nos pêcheurs et les expéditeurs quant aux avantages du système de permis. Il n'y a pas de doute que lorsque la boîte est rare, ce qui arrive souvent, nos pêcheurs se trouvent contrecarrés par la compétition des étrangers. Naturellement, le petit nombre de ceux qui se servent de pièges et de nasses pour fournir de la boîte, trouvent leur profit dans la hausse des prix, mais en somme je crois que le sentiment de la majorité de nos pêcheurs les plus intelligents est que nous avons le côté le moins avantageux, et que si nous gardions la boîte pour notre usage exclusif, un plus grand nombre de nos gens en bénéficieraient.

*Voilà*, à la fin de cette annexe, la liste des navires américains qui ont fait escale à Canso, et de ceux qui sont arrêtés à Sand-Point, Shelburne.

### LA PÊCHE DU HOMARD.

La période de clôture a été assez bien observée, et sur la grande partie de la côte plusieurs piscifactoreries ont été fermées avant la fin de la saison permise. Les navires de la flotte chargée de la protection des pêcheries ont tous aidé à faire observer la loi durant la saison de pêche. Ce travail, en ce qui concerne l'île du Prince Edouard, ou la plus grande partie de l'île, a été rendu plus facile par l'ordre qui abolit la limite et qui raccourcit la saison de pêche à la fin de juin. En quelques endroits tel qu'à Grand-Entry-Lagoon, aux îles de la Madeleine, à la baie Egmont, dans l'île du Prince-Edouard, et les environs de Little-Harbour et de l'île Wedge, sur la côte maritime de la Nouvelle-Ecosse, il y a eu quelques tentatives de faire la pêche durant la période de clôture. Tous ces endroits ont été visités par les croiseurs, et tous les pièges trouvés tendus ont été détruits. Il est difficile, sinon impossible, de découvrir et de punir les transgresseurs, vu qu'on ne les surprend jamais dans l'acte de tendre leurs pièges. Le système de permis de pêche, et de l'obligation de marquer et étamper les pièges et les lignes de fond va aider considérablement à mettre fin à cette pêche illégale. Il y a eu cette année une grande augmentation dans le nombre de pièges tendus, ce qui est dû au succès des captures de 1890 et 1891; nombre de nouvelles homarderies ont été ouvertes, et la plupart des anciennes ont augmenté le nombre de leurs pièges.



## LA PÊCHE DU MAQUEREAU.

Une flotte d'environ quarante seigneurs américains est venue le long de la côte Atlantique de la Nouvelle-Ecosse, pour faire la pêche du printemps en juin. Ces navires ne sont pas entrés dans le golfe. Le tableau suivant donne leurs noms et la quantité des captures qu'ils avaient opérées à la date de la visite de l'inspecteur.

Nom.	Port.	Capture.	Nom.	Port.	Capture.
		Brls.			Brls.
Norumbega.....	Gloucester....	150	M. S. Ayer..	Gloucester....	100
Herald of Morning.....	do	53	Roulette.....	Philadelphie..	75
Andrew Burnham.....	Boston.....	25	Laura Belle.....	Portland.....	125
Emma.....	Portland.....	50	Ethel & Addie.....	do	80
Harvard.....	Gloucester.....	63	Sarah E. Babson.....	Gloucester.....	120
Robert Pettis.....	Ile aux Cygnes	52	Hustler.....	do	.....
Lizzie M. Centre.....	Gloucester.....	140	Henry Morganthan.....	Portland.....	130
Alice C. Jordan.....	do	118	Lillie B. Fuonald.....	do	78
Ambrose H. Knight.....	do	.....	Davy Crockett.....	Gloucester.....	25
Maggie Smith.....	do	40	F. H. Smith.....	North-Haven..	150
Iolanthe.....	do	85	Henrietta Francis.....	Portland.....	190
Miantonomah.....	Ile aux Cygnes	50	A. H. Gaffney.....	Gloucester.....	25
Rush Light.....	Gloucester.....	43	Martha C.....	do	190
S. F. Maker.....	do	145	Lucile.....	do	175
Agnes E. Downs.....	do	150	Ellen Lincoln.....	Portland.....	180
Groyling.....	do	150	Lizzie Maud.....	do	130
Geo. F. Edmonds.....	do	120	Herbert M. Rodgers.....	Gloucester.....	80
Alice S. Hawkes.....	do	150	George W. Pierce.....	Portland.....	100
Caroline Vaught.....	do	46	Yosemite.....	Gloucester.....	70

Les navires ci-dessus ont été inspectés à Louisbourg, C.-B., le 4 juin, par le capitaine Knowlton, du *Vigilant*.

38 goélettes ayant 3,653 barils.

On sait que plusieurs de ces navires ont presque doublé leur capture avant de s'en retourner chez eux. C'étaient tous des seigneurs, et le poisson qu'ils ont pris était tout du maquereau non chargé de frai.

La pêche du maquereau faite durant l'été au large de la côte du Maine ayant donné des résultats fructueux, le nombre de navires de pêche américains venus dans le golfe a été peu considérable, et ceux qui y sont venus étaient tous des pêcheurs à la ligne, et la plus grande partie de leurs captures ont été prises soit au large de la pointe est de l'île du Prince-Edouard, ou aux îles de la Madeleine.

Le 21 octobre, nos rapports d'inspection font voir que les seigneurs américains qui ont fait la pêche du maquereau au large de Sydney étaient les suivants :—

"Norumbega."	"Notice."
"Thetis."	"W. H. Oakes."
"Agnes Downes."	"Augusta Johnston."
"Joseph Rowe."	"Harry L. Belden."
"Martha Cleves."	"Maggie E. McKenzie."
"F. W. Homans."	"Ethel B. Jacobs."
"Harvard."	"Rapid Transit."
"Harry W. Freeman."	"Ellen Lincoln."
"M. H. Perkins."	"Hattie M. Graham."
"Anna H. Frye."	"Yosemite."
"Henry G. French."	"Mystery."

Quelques-uns de ces navires étaient les plus beaux de la flotte américaine—la plupart sortant des chantiers—ils vinrent pour rencontrer le gros maquereau gras d'automne, alors qu'il double le cap Saint-Laurent au sortir du golfe. Ce poisson était, dit-on, abondant et de qualité splendide. Ces navires avaient à cette date en moyenne cinquante barils de ce poisson, tout pris au large de la côte du Cap-Breton.

La loi qui défend de tendre les rets à mailler durant le jour, soit pour le maquereau ou le hareng, a été assez bien observée dans le golfe ; mais sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, aux alentours de la baie Sainte-Marguerite, et autour, on a persisté dans cette pratique, et je suggère qu'à la prochaine saison, à l'ouverture de la pêche aux rets à mailler, un croiseur stationne en cet endroit de la côte pour empêcher la pêche illégale dès le début.

Il n'a été signalé qu'un seul cas de pêche à la seine en bourse dans nos eaux et il fait en ce moment l'objet d'une investigation. L'amélioration marquée qui s'est produite dans la pêche du maquereau d'été sur les côtes de Terre-Neuve depuis la prohibition de la seine en bourse doit nous faire espérer que la même amélioration devra avoir lieu dans nos eaux. Mais il faudrait une entente internationale pour défendre l'usage de cet engin que tous admettent être destructif sur les hautes mers avoisinant nos eaux territoriales ; alors nous pourrions recueillir tout le bénéfice qui résulterait nécessairement de l'abolition absolue de l'usage de la seine en bourse.

### LES NOUVEAUX CROISEURS.

Les deux nouveaux croiseurs décrits dans mon rapport de l'année dernière ont été lancés et commissionnés. Le *Constance* fait le service dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, plus particulièrement pour arrêter la contrebande qui se pratique depuis quelque temps entre Saint-Pierre Miquelon et les paroisses du fleuve, et le *Curlew* fait uniquement le service des pêcheries dans la baie de Fundy. Les dimensions et la vitesse de ces navires, qui sont exactement les mêmes, ont été décrites dans mon rapport de l'année dernière.

Ils ont fait le service depuis quelque temps et ils ont réalisé toutes les espérances que l'on fondait sur eux ; ce sont des navires capables de tenir la mer, d'une vitesse amplement suffisante pour leur travail. Ils sont petits et leur armement intérieur simple, mais propre et solide. Ceux qui trouvent à redire au fini de ces navires oublient qu'ils n'ont pas été construits pour servir de yachts de plaisir, mais à peu de frais, pour le gros temps et la dure besogne, et pour être employés avec efficacité à un taux de pas plus de \$1,000 par mois. On me permettra de joindre un court article de la *Marine Review*, de Cleveland, Ohio, donnant la description de ces navires construits par la "Polson Iron Works Company, Ltd," à Owen-Sound, Ont., pour le gouvernement canadien :—

"Le *Constance* et les autres navires de même échantillon sont bien supérieurs à ceux que le département du revenu des Etats-Unis entretient sur les lacs. Au cas où ils seraient jamais employés dans ce but ils seraient de formidables destructeurs du commerce sur les lacs. Le navire entier, coque, machines, chaudière et grément ont été construits par la Compagnie Polson d'après ses propres devis.

"Le *Constance* a les dimensions suivantes : longueur extrême, 125 pieds ; longueur à la ligne de flottaison, 114 pieds 6 pouces ; bau, 19 pieds 6 pouces ; profondeur de cale, 11 pieds 3 pouces ; tirant d'eau, 9 pieds 6 pouces. La membrure est en acier et très forte, avec blindage en acier pour les œuvres mortes. La carène est en orme de montagne depuis le tournant du petit fond jusqu'à la quille. Les membres sont renforcés par des barres en forme de "Z" depuis les bouchains en montant, de façon à faire correspondre les plaques en acier du pont avec l'alignement du bordage en bois. Sur le pont principal les surbaux de rouffe et de la machine, etc., sont tous en acier, aussi bien que le pont d'avant.

"Les emménagements et logements pour les officiers et l'équipage se trouvent entre les ponts, où l'on a divisé les espaces par quatre cloisons en acier. Les soutes à houille peuvent contenir soixante tonnes de charbon et sont disposées le long des murailles de façon à protéger tant la chaudière que les machines. Machines à condensation composées à pilon, avec cylindre à haute pression de 18 pouces de calibre, à basse pression 36 pouces, le jeu étant de 24 pouces. Il est muni d'un appareil de renversement de marche et d'un équipement complet de pompes de cale et de pompes alimentaires. Le condenseur est un condenseur à surface, ayant 650 tubes en cuivre avec pompe de circulation, l'enveloppe du condenseur formant partie de la membrure de la machine. La chaudière est du type Clyde, de 10 pieds 6 pouces de diamètre sur 10 pieds de longueur, et peut supporter une pression conte-

nant 115 livres de vapeur. Elle a deux fourneaux gaufrés de Fox ayant 42 pouces de diamètre. La roue a 8 pieds 4 pouces de diamètre avec une portée de 13 pieds 3 pouces, capable de produire une rapidité de 16 milles à l'heure. Le *Constance* a deux mâts à pible, bien inclinés à l'arrière avec quatre voiles triangulaires. Il est muni de cabestans et de treuils latéraux à vapeur, d'ancres brevetés de Martin, télégraphe de passerelle, etc. Il est armé de trois canons à tir rapide, dont l'un sur le pont et un sur chaque gaillard de derrière.

“ Les plans de construction de ce navire sont comme suit: déplacement à 1. W. 1., 254·5 tonneaux bruts; étendue de la section du milieu immergée, 126·5 pieds carrés; tonneaux par pouce d'immersion à 1. W. 1., 3·6 tonneaux bruts; coefficient de finesse de 1. W. 1., ·73; déplacement, ·45; mi-section, ·8; coefficient moyen de finesse de lignes de flottaison, ·6. La vitesse officiellement sur un mille mesuré à Owen-Sound, a été de 11·67 nœuds ou 13·44 milles marins à l'heure. Les détails des éléments du dessin ont été fournis par M. E. Trist, qui a dressé le devis du *Constance*.

“ Un caractère particulier de la construction de ce navire, c'est qu'elle constitue une innovation dans nos navires d'eau douce, et il a été emprunté aux plans généralement suivis dans la marine britannique. Le coupant en est formidable, et celui du *Constance* a été construit pour un service rude.

“ Depuis le *Constance*, la Compagnie Polson a construit un autre navire du même échantillon, le *Curlew*, actuellement en service sur les fonds de pêche de la Nouvelle-Ecosse, et elle est à en construire un troisième destiné au service de la baie Georgienne. Le *Constance* fait le service du revenu international dans le bas du fleuve Saint-Laurent.”

#### BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DES PÊCHES.

L'utilité de ce bureau est estimée de plus en plus chaque année, et des demandes sont constamment faites pour augmenter le nombre des stations faisant rapport. Les rapports concernant les mouvements de la boîte sont suivis attentivement par les patrons des navires qui font la pêche sur les bancs, ainsi que par les grands établissements de pêche qui font affaires sur la côte nord et le Labrador, et se trouvent puissamment aidés dans leurs opérations par les rapports journaliers sur l'état de la pêche.

Le travail du bureau a été fait avec soin par M. W. M. Hutchins, d'Halifax, dont le rapport sur les mouvements du poisson forme l'annexe suivante.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WAKEHAM,

Commandant intérimaire du service de la protection  
des pêcheries.

# Marine et Pêcheries.

**LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité le port de Canso, N.-E., entre le 1er janvier et le 17 octobre 1892.**

Date de l'arrivée.	Noms des navires.	Ports d'inscription.			Avec permis "P" Sans permis "N"	Pourquoi ils sont entrés au port.
			Tonnes.	Hommes.		
1892.						
2 janv.	Carrie et Annie.....	Boston.....	90	7	N	Pour abri.
25 do	Addie Winthrop.....	Gloucester.....	73	7	N	do pour Terreneuve.
25 do	Mystic.....	do.....	79	8	N	do do
29 mars.	A. T. Gifford.....	do.....	81	14	N	do
11 avril.	Masconomee.....	do.....	91	18	N	Pour débarquer un homme malade.
17 do	Carrie et Annie.....	Boston.....	90	16	P	A cause de la glace, etc.
17 do	M. J. Wells.....	Gloucester.....	86	15	N	Réparer vergue par permission.
20 do	Dido.....	do.....	77	14	P	Abri.
20 do	Henry Wilson.....	do.....	88	16	N	Abri, voiles déchirées.
20 do	Howard Holbrook.....	do.....	92	16	P	do
20 do	H. D. Linnell.....	do.....	89	17	N	do
25 do	C. S. Woodbury.....	do.....	100	18	P	Glace, boîte, etc.
29 do	Abbie Morris.....	do.....	77	14	P	Transborder du flétan.
29 do	Zenobia.....	do.....	74	14	P	Abri.
2 mai.	Volunteer.....	do.....	102	18	P	Glace, boîte, etc.
2 do	Lizzie.....	do.....	68	12	N	Abri.
5 do	Polar Wave.....	do.....	86	16	P	Glace.
5 do	Dora A. Lawsen.....	do.....	119	18	N	Abri.
6 do	Mist.....	do.....	68	14	N	do
13 do	Jennie Leveran.....	do.....	106	18	P	Glace, boîte, etc.
14 do	Susan L. Hodge.....	do.....	77	14	N	Abri, approvisionnement fournis par permission.
14 do	Gertie E. Foster.....	do.....	83	13	P	do do
16 do	Gertie Evelyn.....	do.....	81	14	P	do do
16 do	Hattie L. Newman.....	do.....	93	14	P	do do
17 do	General Cogswell.....	do.....	130	18	P	Glace, boîte, etc.
18 do	Porter S. Roberts.....	do.....	72	14	N	Abri.
18 do	Mystic.....	do.....	78	17	P	Glace, boîte, etc., transborder du flétan.
19 do	Nellie Burns.....	Portland.....	64	13	P	Abri et glace, etc., transborder du flétan.
20 do	Monitor.....	Gloucester.....	104	18	P	Glace, etc.
25 do	Edith S. Whalen.....	do.....	78	15	P	Glace, boîte, etc.
27 do	W. H. Wellington.....	do.....	81	16	P	do
1er juin.	Iolanthe.....	do.....	70	16	U	Abri.
1 do	Hustler.....	do.....	92	17	N	do
1 do	Sarah E. Babsen.....	do.....	46	14	N	do
1 do	H. M. Rogers.....	do.....	73	16	N	do
1 do	Miantonoma.....	do.....	73	15	N	do
1 do	Henry Morgan.....	do.....	85	15	N	do
2 do	Lizzie Maud.....	do.....	79	16	N	do
2 do	Lilla B. Fernald.....	do.....	68	15	N	do
2 do	F. H. Smith.....	do.....	70	15	N	do
3 do	Augusta H. Johnson.....	do.....	62	14	P	Glace, boîte, etc.
4 do	Robert J. Edwards.....	do.....	79	14	P	do
7 do	Brunhilda.....	do.....	90	16	P	do
8 do	M. S. Ayres.....	do.....	76	16	N	Abri.
9 do	Polar Wave.....	do.....	86	16	P	Glace, etc.
9 do	Edith S. Whalen.....	do.....	78	15	P	Transborder du flétan, glace, etc.
9 do	Martha C.....	do.....	75	16	N	Abri.
9 do	Abbie F. Morris.....	do.....	77	16	P	Glace, etc.
10 do	Lizzie M. Center.....	do.....	77	17	N	Abri.
16 do	Lizzie Greenleaf.....	do.....	90	18	P	Glace, etc.
17 do	Sam R. Crane.....	do.....	74	14	P	Abri.
21 do	Dido.....	do.....	77	14	P	Glace, etc.
21 do	Mystic.....	do.....	78	16	P	Transborder du flétan, glace, etc.
21 do	Robt. J. Edwards.....	do.....	77	14	P	Glace, etc.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Canso, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis "P" Sans permis "N"	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
23 juin.	J. W. Campbell	Gloucester	79	16	P	Glace, etc.
24 do	J. W. Plummer	do	95	15	P	do
27 do	Elsie M. Smith	do	107	16	P	do
27 do	Abbie F. Morris	do	77	16	P	Transborder du flétan, glace, etc.
28 do	W. H. Wellington	do	81	16	P	Glace, etc.
28 do	Puritan	do	84	16	P	do
1er juil.	Hattie D. Linnell	do	89	17	P	do
1 do	H. M. Stanley	do	112	20	P	Abri.
2 do	Helen R. Lowe	do	56	14	P	do
4 do	C. W. Babson	do	85	14	P	do
4 do	Grace L. Fears	do	84	16	P	Glace, etc.
5 do	Maggie E. Wells	do	80	13	P	do
6 do	Robert J. Edwards	do	79	12	P	do
11 do	Abbie F. Morris	do	77	16	P	do
11 do	Edith McInnes	do	80	14	P	do
12 do	Samuel R. Crane	do	74	14	P	do
15 do	Hattie D. Linnell	do	89	18	P	do
18 do	Eastern Queen	do	57	14	N	Abri.
18 do	Electra A. Eaton	do	73	14	N	do
18 do	Zenobia	do	74	14	P	Glace, etc.
19 do	H. B. Parker	do	94	18	N	Abri.
21 do	J. W. Campbell	do	79	16	P	Glace, etc.
22 do	Porter S. Roberts	do	72	14	P	do
22 do	John L. Plummer	Portland	95	14	P	do
25 do	Eppes Tarr	Gloucester	66	14	P	do
26 do	Margaret Mather	do	91	16	P	Abri.
26 do	J. G. Craig	Portland	73	12	N	do
29 do	Annie C. Hall	Gloucester	84	15	P	do
30 do	Henry M. Woods	do	84	16	P	Glace, etc.
30 do	J. A. Garfield	do	69	16	P	do
3 août.	Polar Wave	do	86	16	P	do
4 do	R. J. Edwards	do	79	12	P	do
4 do	Annie & Mary	do	68	16	P	do
6 do	Dido	do	77	14	P	do
6 do	J. W. Campbell	do	79	16	P	do
8 do	Maggie J. Wells	do	81	14	P	Abri.
8 do	F. B. Walker	do	67	14	P	Glace, etc.
8 do	H. D. Linnell	do	89	18	P	do
18 do	H. M. Woods	do	84	16	P	do
18 do	J. L. Nicholson	do	118	18	P	Boitte, glace, etc.
18 do	J. A. Garfield	do	69	16	P	do
19 do	Mystic	do	78	16	P	do
20 do	Brunhilda	do	90	16	P	do
20 do	J. B. McGuire	do	88	18	P	do
22 do	S. F. Baird	do	74	16	P	do
22 do	J. W. Campbell	do	79	16	P	do
22 do	Polar Wave	do	86	16	P	do
22 do	Annie C. Hall	do	84	15	P	do
22 do	Eppes Tarr	do	66	14	P	do
22 do	A. E. Whyland	do	123	18	P	do
22 do	Margaret Mathers	do	91	16	P	do
24 do	Zenobia	do	74	14	P	do
25 do	Porter S. Roberts	do	72	14	P	do
30 do	Welcome	do	58	13	N	Abri.
2 do	Polar Wave	do	86	16	P	do
2 do	Ethel B. Jacobs	do	125	17	N	Adest. de la pêche au maquereau.
6 do	Belle Bartlett	Provinceton	72	14	N	En s'en retour., a pêché d. la b. St-Laur.
6 do	J. M. Ball	do	82	14	N	do do do
6 do	Oliver Cromwell	do	60	12	N	do do do
6 do	Gertie Evelyn	Gloucester	81	14	P	Glace, boitte, etc.
7 do	Mary Story	do	60	11	P	do
8 do	Hattie D. Linnell	do	89	18	P	do
9 do	Judique	do	115	18	N	Retournant chez eux.
9 do	Alice R. Lauson	do	115	16	N	Abri.
9 do	M. E. Wells	do	80	14	P	do

## Marine et Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Canso, etc.—*Fin.*

Date de l'arrivée	Noms des navires.	Ports d'inscription.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis "P"		Pourquoi ils sont entrés au port.
					Avec permis "P"	Sans permis "N"	
1892.							
12 sept.	Senator Salsbury.....	Gloucester....	102	18	P		Abri.
14 do	S. F. Baird.....	do.....	74	16	P		Glace, boîte, etc.
14 do	J. W. Campbell.....	do.....	79	16	P		do
14 do	Conductor.....	do.....	69	13	P		do
14 do	C. L. Woodbury.....	do.....	100	18	P		do
15 do	Stranger.....	do.....	82	16	N		Abri.
16 do	Edith McInnes.....	do.....	80	16	P		do
17 do	Alert.....	do.....	87	16	N		A court de provisions, fournies par permis.
23 do	Annie C. Hall.....	do.....	84	15	P		Glace, boîte, etc.
25 do	F. W. Freeman.....	do.....	90	17	N		Abri.
29 do	Zenobia.....	do.....	74	17	N		Glace, boîte, etc.
29 do	Dora A. Lauson.....	do.....	119	18	N		A court de provisions, fournies par permis.
3 oct.	Ethel B. Jacobs.....	do.....	125	17	N		A destination de la pêche au maquereau.
6 do	Eastern Queen.....	do.....	57	12	N		Abri, sur son retour, pêchait le maquereau.
7 do	Volunteer.....	do.....	102	18	N		do
10 do	Gertie E. Foster.....	do.....	83	14	P		do
10 do	Amy Hanson.....	Boston.....	103	16	N		do
15 do	W. E. Morricey.....	Gloucester.....	117	18	N		do
17 do	D. A. Willson.....	Beverley.....	86	14	N		do
17 do	Annie Wesly.....	Gloucester.....	88	18	N		do

LISTE des navires de pêche des États-Unis qui ont visité Sand Point, comté de Shelburne, entre le 1er janvier et le 7 octobre 1892.

Date de l'arrivée.	Nom des navires.	Port d'inscription.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis "P" Sans permis "N"	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
1er janv.	Thetis .....	Gloucester .....	92	18	N	Débarquer homme malade, rép. voil., etc.
5 do	Nellie M. Davis .....	do .....	87	17	N	Abri.
5 do	Volunteer .....	do .....	102	20	N	do
5 do	Carl W. Bastin .....	do .....	65	13	N	do
7 do	American .....	do .....	118	211	N	do eau, etc.
7 do	Carl W. Bastin .....	do .....	65	13	N	do
7 do	L. F. Maker .....	do .....	104	13	N	do
7 do	Lucy Hooper .....	do .....	73	15	N	do
7 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do do
7 do	Annie B. Hodgins .....	do .....	112	20	N	do
7 do	Nellie M. Davis .....	do .....	89	17	N	do
8 do	Mist .....	do .....	68	6	P	do
8 do	Gatherer .....	do .....	91	7	N	do
8 do	Delhi .....	do .....	188	8	N	do
9 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	19	P	do
9 do	Sarah .....	do .....	69	15	N	do
9 do	A. A. Hodsdin .....	do .....	112	20	N	do eau, etc.
9 do	American .....	do .....	118	20	N	do
9 do	Carrie E. Lane .....	do .....	68	12	N	do
2 do	Volunteer .....	do .....	1,112	221	N	do bois et soins médicaux.
2 do	Alice C. Jordan .....	do .....	92	7	N	do
4 do	Augusta E. Hamick .....	Boston .....	94	7	N	Voie d'eau; pour réparations.
4 do	Canopus .....	Gloucester .....	68	13	N	Abri, etc.
4 do	Sarah .....	do .....	69	15	N	do
4 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do
4 do	Edith McPrior .....	do .....	1,115	20	N	do
4 do	Lucy Hooper .....	do .....	73	15	N	do
4 do	American .....	do .....	118	211	N	do bois, eau, etc.
4 do	L. F. Maker .....	do .....	104	17	N	do et eau.
4 do	Annie B. Hodgins .....	do .....	112	20	N	do
4 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	19	P	do
4 do	Nellie M. Davis .....	do .....	89	17	N	do
5 do	Edith M. Prior .....	do .....	1,115	20	N	do
5 do	Sea Fox .....	do .....	1,115	22	N	do
5 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	99	P	do
11 do	Nellie S. Thurston .....	do .....	81	13	N	do
11 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do
11 do	Volunteer .....	do .....	102	211	N	do
11 do	Joseph Rowe .....	do .....	127	9	N	do
11 do	Thetis .....	do .....	92	18	N	do
8 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	19	P	do
8 do	Swift .....	do .....	125	7	N	do
18 do	Nellie S. Thurston .....	do .....	87	13	N	do
18 do	A. R. Crittenden .....	do .....	87	15	N	do
19 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do
20 do	Nellie M. Davis .....	do .....	89	18	N	do
20 do	A. T. Griffard .....	do .....	81	15	N	do
22 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do
22 do	Nellie M. Davis .....	do .....	89	18	N	do
23 do	Grace L. Fears .....	do .....	81	15	P	do
23 do	Sea Fox .....	do .....	105	22	N	do
23 do	Ligfrid .....	do .....	72	15	N	do
25 do	Wm. H. Jordan .....	do .....	86	15	N	do approvisionnement, etc.
25 do	Ligfrid .....	do .....	72	15	N	do
25 do	Harvard .....	do .....	106	7	N	do et eau.
25 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	19	P	do
28 do	Thetis .....	do .....	92	18	N	do
29 do	A. M. Burnham .....	do .....	60	11	N	do
29 do	Lucy W. Dyer .....	do .....	78	15	N	do
30 do	Thetis .....	do .....	92	18	N	do
30 do	Reub. L. Richardson .....	do .....	92	19	P	do
30 do	Florence E. Morris .....	do .....	108	19	N	do
30 do	David Crockett .....	do .....	80	13	N	do

# Marine et Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis, P. Sans permis, N.	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
30 janv.	Winona	Gloucester	103	7	N	Abri, eau et réparations.
30 do	Vesta	do	73	13	P	do
1er do	Laura Bell	Portland	77	13	N	do
5 do	Nellie S. Thurston	Gloucester	92	18	N	Pour bout-dehors et aut. avaries moind.
5 do	Sea Fox	do	105	22	N	Abri.
6 do	Nellie M. Stevens	do	46	13	N	Pour réparations.
6 do	Sea Fox	do	105	22	N	Abri.
9 do	Sigfrid	do	72	15	N	do
9 do	Sea Fox	do	105	22	N	do
9 do	Reub. L. Richardson	do	92	19	P	do
10 do	Sea Fox	do	105	22	N	do
11 do	Mabel Kenniston	do	78	15	P	do
11 do	Nellie S. Thurston	do	81	13	N	do
11 do	Isaac Collins	Provincetown	92	19	N	do
11 do	Edwin B. Holmes	Gloucester	67	13	N	Pour abri et ancras.
11 do	A. R. Crittenden	do	81	15	N	Abri.
12 do	Lucy W. Dyer	Portland	78	13	N	do
13 do	Nellie S. Thurston	Lockeport, N E	81	13	N	
12 do	Nellie M. Stevens	Gloucester	76	13	N	do
12 do	Sigfrid	do	72	15	N	do et eau.
12 do	Nellie M. Stevens	do	76	13	N	Abri, etc.
12 do	Sigfrid	do	72	15	N	do
11 do	Sea Fox	do	105	22	N	do
12 do	Luba E. Wilber	Dennisport	99	17	N	do
12 do	Conductor	Gloucester	69	13	P	do
15 do	Earnest Vorwood	do	70	13	N	do
15 do	A. R. Crittenden	do	81	15	N	do
15 do	Lucy W. Dyer	Portland, O	48	15	N	do
15 do	Sigfrid	Gloucester	72	15	N	do
15 do	Edwin B. Holmes	do	69	13	N	do et débarquer homme malade.
15 do	Joseph P. Johnston	Provincetown	93	20	N	do
15 do	Conductor	Gloucester	69	13	P	do
15 do	Thetis	do	92	18	N	do
15 do	John W. Plummer	Portland	95	15	P	do
18 do	Lucy M. Dyer	do	78	15	N	do
18 do	Nellie S. Thurston	Gloucester	81	14	N	do
20 do	Ida M. Hall	do	95	7	N	do
20 do	Blue Jacket	do	110	8	N	do et eau.
22 do	John W. L. Plummer	Portland, Me.	95	15	P	do
5 mars	Reub. L. Richardson	Gloucester	92	17	P	do bois et eau.
7 do	Eliza B. Campbell	do	95	15	P	do
7 do	Ambrose H. Knight	do	87	17	N	do
7 do	Gladstone	do	97	15	N	Médecin pour un homme malade.
7 do	Nellie M. Davis	do	87	15	N	Abri, etc.
8 do	A. R. Crittenden	do	81	15	N	do et réparations.
8 do	Reub. L. Richardson	do	92	17	P	do
10 do	Ambrose H. Knight	do	87	17	N	do
10 do	Annie C. Bohlin	do	114	19	N	do
12 do	Wm. H. Wellington	do	81	17	P	do
12 do	Sylvester Whalen	Boston	111	21	N	do
12 do	Volunteer	Gloucester	102	19	N	do
12 do	Caroline Vought	do	80	17	N	Abri et soins du médecin.
14 do	Wm. H. Foye	do	66	11	N	Déséparé par la tempête du 4 du cou
14 do	Janie B. Hodgson	do	120	19	N	Abri et réparations.
14 do	Susan L. Hodge	do	77	15	P	do et homme malade.
14 do	Gatherer	do	90	17	N	do
16 do	A. R. Crittenden	do	81	15	N	do et soins de médecin.
18 do	Gatherer	do	90	17	N	do do
18 do	Abbie M. Derring	do	96	17	P	do et eau.
18 do	Adison S. Proctor	do	84	7	N	do et approvisionnements.
19 do	Gatherer	do	90	17	N	do
19 do	A. R. Crittenden	do	81	17	N	do
19 do	Janie B. Hodgson	do	112	21	N	do
19 do	Mabel W. Kenningston	do	78	15	P	do



LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis, P. Sans permis, N.	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
19 mars	Grayling	Gloucester	115	7	N	Abri, et approvisionnement.
23 do	Mabell W. Woolford	do	104	17	N	do
24 do	Gatherer	do	90	17	N	Abri, bois et eau.
26 do	A. M. Burnham	do	60	11	N	do
26 do	Longfellow	Bath	253	8	N	do
30 do	Edward S. Eveleth	Gloucester	84	15	N	do
30 do	Vesta	do	75	13	P	do
30 do	John L. Nickerson	do	118	17	P	do
30 do	Joseph McGuire	do	95	15	P	do
30 do	Joseph M. Townswood	do	82	13	N	do
2 avril	Parthia	do	1,114	10	P	do
4 do	Helen R. Low	do	59	12	P	do
4 do	Riegel	do	107	17	N	do
7 do	Gatherer	do	90	17	N	do
7 do	Margaret Mather	do	91	16	P	do
8 do	Edward A. Perkins	do	86	15	N	Soins de médecin pour homme malade
8 do	Cornelia M. Kingsland	Greensport	37	4	N	Pour acheter du homard en vie.
9 do	Reub. L. Richardson	Gloucester	92	14	P	Pour expédier le reste de l'équipage.
9 do	Wm. E. McDonald	do	93	17	N	Abri, etc.
12 do	Edith S. Walen	do	78	15	P	do
12 do	John F. Nickerson	Princetown	90	19	P	do
13 do	Nellie M. Davis	Gloucester	89	17	N	do eau et réparations.
13 do	Champion	do	64	13	N	do
13 do	Veried	do	92	17	N	do
13 do	Gatherer	do	90	17	N	do
14 do	Helen R. Low	do	56	13	P	do
14 do	Gatherer	do	90	17	N	do
14 do	Hattie Evelin	do	66	13	N	do
14 do	Fannie S. Spurling	do	81	15	N	do et eau.
16 do	Alice S. Halkes	do	60	13	N	do do
20 do	Grace L. Fears	do	84	15	P	Permis, bois et eau.
22 do	Elsie M. Smith	do	106	17	P	do do
22 do	M. L. Ayer	do	76	13	N	Abri, etc.
22 do	Minnesota	do	90	15	N	do
25 do	Edward B. Holmes	do	67	13	N	do
27 do	Lessie	do	68	13	E	Débarquer homme malade.
29 do	Mary L. Houtwest	do	68	13	N	Abri et eau.
29 do	Alice S. Hawkes	do	60	13	N	Abri, etc.
29 do	Edith S. Walen	do	78	15	N	do
30 do	Thos. W. Knight	do	62	13	P	do
2 mai	Levanter	do	47	11	N	do bois et eau.
2 do	L. Mc. V. Colley	do	95	10	N	do
2 do	J. W. Collins	Princetown	92	19	N	do
3 do	Gatherer	Gloucester	90	17	N	do
5 do	do	do	90	17	N	do
19 do	Lessie I. Greenleaf	do	88	15	P	do et réparations.
12 do	Lessie M. Stanwood	do	100	13	N	do
13 do	Helen R. Low	do	56	13	P	do et soins médicaux.
13 do	Oreson	do	69	13	N	do
16 do	Lessie I. Jones	do	60	13	N	do
17 do	M. S. Ayer	do	76	15	N	do et eau.
17 do	Agnes L. Downs	do	80	17	N	do et réparations.
17 do	Hustler	do	92	17	N	do do
17 do	Hattie M. Graham	do	125	17	N	do do
18 do	Leslie I. Jones	do	60	13	N	Abri et eau.
18 do	Norumbega	do	120	17	N	do
18 do	Lucille	do	99	17	N	do
18 do	Sarah E. Barson	do	46	13	N	do
18 do	Rushlight	do	63	15	N	do
18 do	Grayling	do	115	17	N	do
18 do	Harry G. French	do	95	17	N	do
19 do	F. H. Smith	Haven-Nord	70	15	N	Abri, etc.
19 do	Caroline Vought	Gloucester	79	17	N	do
19 do	Davy Crockett	do	80	17	N	do

# Marine et Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis, P. Sans permis, N.	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
20 mai	L. F. Maker	Gloucester	104	17	N	Abri, etc.
20 do	Ethel B. Jacobs	do	125	17	N	do
20 do	Rolette	Boston	79	17	N	do
20 do	Leslie I. Jones	Gloucester	60	13	N	do
23 do	Ethel B. Jacobs	do	125	17	N	do
23 do	L. F. Maker	do	102	17	N	do
23 do	Davy Crockett	do	80	17	N	do
23 do	Caroline Vought	do	79	17	N	do débarquer homme malade.
23 do	F. H. Smith	Haven-Nord	70	15	N	Abri, etc.
23 do	Harry S. French	Gloucester	92	17	N	do
23 do	Grayling	do	115	17	N	do
23 do	Rushlight	do	63	15	N	do
23 do	Sarah E. Babson	do	46	13	N	do
23 do	Lucille	do	99	17	N	do
23 do	Norumbega	do	120	17	N	do
23 do	Hustler	do	92	17	N	do
23 do	Agnes E. Downs	do	80	17	N	do bois et eau.
23 do	M. S. Ayer	do	76	15	N	do
23 do	Carrie E. Sayward	do	59	13	P	do
23 do	Orient	do	87	17	N	Soins des médecins, etc.
24 do	Edward E. Rich	do	79	15	N	Abri, etc.
24 do	Lizzie Maud	Portland	79	17	N	do
24 do	Harvard	Gloucester	106	17	N	Abri et réparations.
24 do	Wm. Gaffner	do	70	15	N	do
24 do	Emma Jane	Portland	40	11	P	do
24 do	Iolanthe	Gloucester	70	15	N	do
4 juin	Gatherer	do	90	17	N	do
5 do	Emma Jane	Portland	40	11	P	do
13 do	Mystic Tie	do	37	9	P	do
14 do	L. F. Maker	Gloucester	104	17	N	do
15 do	M. L. Ayer	do	76	15	N	do
15 do	Ethel Addie	Portland	86	17	N	do
15 do	S. S. Glover	do	53	15	N	do
15 do	Hustler	Gloucester	92	17	N	do
16 do	Herbert M. Rogers	do	73	15	N	do
18 do	Davy Crockett	do	80	17	N	do
25 do	Grace L. Fears	do	84	15	P	do
28 do	Edwd. A. Rich	do	79	15	N	do
28 do	M. E. Mitchell	Boston	109	18	N	do
28 do	Viking	Gloucester	62	13	P	do
7 juillet.	Helen R. Lowe	do	56	13	P	Pour approvisionnement.
15 do	Mystic Tie	Portland	37	9	P	Pour réparations et boîte.
18 do	Reub. L. Richardson	Gloucester	92	17	P	Abri et réparations.
18 do	John L. Nicholson	do	118	18	P	do approvisionnement.
20 do	Lessie I. Greenleaf	do	88	17	P	do boîte.
25 do	Willie Smith	Portland	30	7	N	Pour réparations, faisant eau.
30 do	Elsie W. Smith	Gloucester	106	16	P	Pour boîte et glace.
1er août	Grace L. Fears	do	84	15	P	Abri, etc.
1 do	Mascot	do	77	13	P	Abri et boîte.
4 do	Viking	do	62	13	P	Abri, boîte et glace.
4 do	Elsie M. Smith	do	106	18	P	do do
11 do	Carrie W. Babson	do	85	13	N	do do
13 do	Mystic Tie	Portland	37	6	P	do do
13 do	Viking	Gloucester	62	13	P	do do
20 do	do	do	62	13	N	do do
23 do	A. J. Gifford	do	81	13	N	Pour débarquer un homme malade.
1er sept.	Edith L. Conley	Kennebunk	55	11	N	Abri.
2 do	Oresa	Gloucester	82	15	N	do
2 do	Gladiator	do	107	17	N	do
5 do	Melden O'Lea	do	102	15	N	Abri, etc.
6 do	Mabel Kenniston	do	78	15	P	do
9 do	May Fernald	do	76	13	N	do

\* Nombre non donné.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Sui*

Date de l'arrivée.	Nom des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnes.	Hommes.	Avec permis, P. Sans permis, N.	Pourquoi ils sont entrés au port.
1892.						
6 sept. . .	Mystic . . . . .	Gloucester . . . .	78	13	P	Abri, etc.
9 do . . .	Conductor . . . . .	do . . . . .	69	12	P	do
10 do . . .	Josie M. Calderwood . . . . .	do . . . . .	86	13	P	Abri et soins de médecin.
10 do . . .	Triton . . . . .	do . . . . .	69	13	N	Abri, etc.
12 do . . .	Carrie E. Parsons . . . . .	do . . . . .	80	13	N	do
15 do . . .	Dido . . . . .	do . . . . .	77	13	P	do
15 do . . .	Viking . . . . .	do . . . . .	62	13	P	do
27 do . . .	Zenobia . . . . .	do . . . . .	74	13	P	Pour boitte, etc.
27 do . . .	May E. Fernald . . . . .	do . . . . .	76	13	N	Abri et eau.
1er oct. . .	Eliza B. Campbell . . . . .	do . . . . .	95	15	P	do
1 do . . .	Orient . . . . .	do . . . . .	89	15	N	do
1 do . . .	Caviare . . . . .	do . . . . .	59	13	N	do
4 do . . .	do . . . . .	do . . . . .	59	13	N	do
6 do . . .	Otis P. Lord . . . . .	do . . . . .	71	11	N	do
6 do . . .	Viking . . . . .	do . . . . .	62	13	P	do boitte, etc.
6 do . . .	Madonna . . . . .	do . . . . .	117	17	P	do et eau.

ANNEXE N<sup>o</sup> 4.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DES  
PÊCHERIES.

HALIFAX, N.-E., 31 octobre 1892.

Hon. CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel du bureau de renseignements des pêcheries pour la campagne du 1er mai au 15 octobre 1892.

MOUVEMENTS DU POISSON—HOMARD.

ANTICOSTI.

La pêche du homard sur la côte d'Anticosti a manqué complètement cette année par suite de la destruction continuelle des casiers par le mauvais temps.

Le 29 juin les casiers et appareils de pêche à Cormoran et à la Pointe-aux-Oies ont été détruits, et cette destruction représente une perte de \$4,000.

QUÉBEC

*Percé*.—La capture a été moyenne durant les mois de mai et juin.

*Grande Rivière*.—La capture de homard a été bonne durant toute la saison, mais pas autant que les années précédentes.

*Pointe New-Port*.—La capture de la saison a été bonne en moyenne.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Caraquette*.—La première apparition du homard a eu lieu le 2 mai, mais depuis lors, jusqu'au milieu du mois, il y en a eu peu de pris. Durant la dernière partie de mai et la première moitié de juin, la capture a été bonne en moyenne.

*Shippegan*.—Le homard a fait sa première apparition vers le 9 mai. La capture en général a été bonne pendant cette saison. Les homarderies ont produit en moyenne environ 500 boîtes chacune—cinq bateaux pour une homarderie.

*Escuminac*.—La première apparition a eu lieu le 8 mai, et depuis lors, jusqu'au milieu du mois, la capture a été faible et irrégulière.

Durant la dernière moitié de mai la capture a été bonne, assez bonne en juin, et quelques captures ont été opérées du 1er au 12 juillet.

On estime que la quantité totale qui sera paquée n'excédera pas la moitié de celle de l'année dernière.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

*Miminigash*.—La première apparition du homard a eu lieu le 1er mai, et la capture a continué d'être abondante jusque vers le milieu du mois.

Durant la dernière moitié de mai la capture a été passable, mais de médiocre qualité, et irrégulière pendant le reste de la saison.

En somme, la pêche a manqué.

*Alberton*.—Dans le voisinage de Waterford, la première apparition a été remarquée vers le 24 avril; et de Waterford en montant jusqu'au Cap Nord, de grandes quantités de homards ont été capturées jusqu'au 10 juin. Du Cap Nord en descendant jusqu'à Malpèque sur la rive nord, le homard a été lent à se montrer sur la côte. C'est vers le 20 mai qu'on a commencé à faire la pêche qui en valût la peine, et même il n'y en a pas eu de grandes quantités de capturées, si ce n'est au Cap Nord.

*Malpègue.*—Le homard a fait son apparition vers le 16 mai, et s'est montré assez abondant jusqu'au 5 juin. La pêche a été bonne du 5 au 20 juin, alors que les homarderies ont clos leurs opérations.

Les rapports disent que le homard a été abondant et de plus grosse taille que d'habitude.

*Georgetown.*—Première apparition vers le 3 mai, et depuis le homard a abondé jusqu'à la fin du mois, mais la capture n'a été que passable à cause du mauvais temps.

Après cela, la capture a été irrégulière et faible.

#### CAP-BRETON.

*Port-Hood.*—Première apparition du homard signalée, le 2 mai, et depuis lors jusqu'au milieu de juillet le crustacé a été assez abondant, mais à cause des interruptions fréquentes occasionnées par les tempêtes, la capture en somme a été légère.

*Mabou.*—Le homard a commencé à se montrer vers le 25 mai, et il en a été pris de bonnes quantités jusqu'au 15 juillet. Aucune capture ensuite n'a été signalée.

Les rapports reçus indiquent que le homard était de bonne taille.

*Margaree.*—Le homard a commencé à se montrer vers le 9 mai, mais il y en a eu peu de pris durant la saison, excepté entre le 1er et le 14 de juillet, où il y a eu de bonnes captures chaque jour.

*Chéticamp.*—Le homard a fait sa première apparition le 5 mai, et s'est maintenu en assez grande abondance jusqu'au dernier jour de juin. Il y a eu quelques captures chaque jour durant la seconde semaine de juillet, mais aucune par la suite.

*Sainte-Anne.*—Première apparition du homard signalée, le 14 mai, et depuis cette date jusqu'au milieu de juin la capture a été passable, mais faible après cette époque.

*Ingonish.*—Le homard a commencé à se montrer vers le 4 mai, et a été assez abondant jusque vers le 9 juillet, alors que les captures devinrent faibles et très irrégulières.

*Louisbourg.*—La pêche a commencé vers le 26 avril, mais il y a eu peu de captures jusque vers le 1er juillet, alors que le homard s'est montré en assez grande abondance jusqu'au 13 juillet. La capture totale a été d'environ les deux tiers de celle des années précédentes.

*Gabarus.*—Première apparition du homard signalée le 9 mai, et il s'est fait de bonnes captures tout le mois. Durant la première semaine de juin le temps a été très orageux, et un grand nombre de casiers ont été détruits par la tempête du 6 juin.

Malgré cela, cependant, la capture a été bonne en moyenne jusqu'au milieu de juillet.

*L'Ardoise.*—Mai, faible; juin, passable; faible, du 1er au 13 juillet. La pêche a été irrégulière.

*Saint-Pierre.*—Le homard a commencé à se montrer vers le 4 mai, mais les captures ont été faibles durant les mois de mai et juillet, bien que la moyenne ait été quelque peu meilleure en juin.

*Arichat-Ouest.*—Le homard a fait son apparition vers le 20 avril, l'hiver précédent ayant été doux, et la glace en dérive ne s'étant pas montrée. Encouragés par les profits réalisés l'année précédente, on avait fait de grands préparatifs durant l'hiver en augmentant le nombre des pêcheurs, ainsi que la quantité de leurs casiers et de leurs appareils; mais, malgré tout cela, la capture a été faible, ayant à peine dépassé la moitié des opérations d'une année moyenne.

*Arichat.*—Le homard commence à faire son apparition vers le 3 mai, et les captures ont été assez abondantes jusqu'au 1er juin, alors qu'elles commencèrent à faiblir, et ont continué ainsi jusqu'à la fin de la campagne.

*Hawkesbury.*—Première apparition signalée, vers le 11 mai, et on a fait d'assez bonnes captures chaque jour du mois. Rien, après.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Bayfield.*—Premier rapport reçu le 17 mai, annonçant que la pêche du homard était très bonne dans ce voisinage, mais durant le reste de la saison les captures n'ont été que passables.

La homard pris cette année était de beaucoup plus forte taille que l'année dernière.

## Marine et Pêcheries.

*Canso*.—Du 13 mai à la fin de juin il s'est fait de légères captures chaque jour. *Isaac's Harbour*.—Les captures durant mai et juin ont été faibles et irrégulières. *Spry Bay*.—Ici aussi la pêche du homard a été faible et irrégulière durant mai et juin.

*Havre de Musquodoboit*.—Le homard a commencé à se montrer vers le 6 mai, mais la pêche durant le mois a été faible et irrégulière.

Pas d'autres rapports.

*Lunenburg*.—Première apparition du homard signalée le 7 mai, et depuis lors jusqu'au 24 mai, il aurait été très abondant, mais durant le mois de juin la capture a été faible. A *Blue-Rocks*, *Rose-Bay* et *Cross-Island* la pêche a été irrégulière, mais il y a eu de bonnes captures durant le mois de mai.

*Port-Medway*.—Le homard a commencé à paraître vers le 3 mai, et il y a eu de bonnes captures durant le mois, mais ensuite la pêche n'a été que passable.

*Liverpool*.—Première apparition signalée le 3 mai, et depuis lors jusqu'au 3 de juin la capture a été faible, mais après cela passable jusqu'au 10 juin.

*Lockport*.—Du 9 au 18 mai la capture a été passable, mais faible après cela.

*Port La Tour*.—La pêche du homard a été faible durant toute la saison.

*Pubnico*.—Il y a eu quelque peu de captures entre le 18 et le 23 mai.

*Digby*.—Premier rapport reçu le 12 mai, allant à dire que le homard était très rare, mais durant le mois de juin d'excellentes captures ont été opérées. Aucun autre rapport ensuite.

Les pêcheurs de *Digby* prétendent que les casiers à homards font tort à la pêche du hareng, parce que le hareng se montre lorsque les casiers ne sont pas tendus, et il disparaît aussitôt qu'on les met à l'eau.

Ceci serait arrivé plusieurs fois durant le printemps.

### ILES DE LA MADELEINE.

La saison s'est ouverte à Grande-Entrée le 26 avril

Sur la côte sud-ouest de l'île de très bonnes captures ont été faites durant la saison, mais à toutes les autres stations elle n'a représenté qu'environ la moitié de celle des années précédentes.

### MORUE.

#### ANTICOSTI.

*Baie des Anglais*.—Première apparition de la morue signalée le 30 mai et la capture a été passable, mais irrégulière jusqu'au 1er juillet, alors qu'elle a commencé à être bonne et s'est maintenue ainsi jusqu'à août; mais durant la première semaine de ce mois on n'a fait que des captures passables. Les captures ont été excellentes durant la première semaine de septembre.

*Baie des Renards*.—La pêche a été irrégulière depuis le milieu de juin jusqu'à la fin de la campagne, alors que quelques bonnes captures ont été faites.

*Pointe Sud-Ouest*.—Du 6 au 11 juillet la pêche de la morue a été passable, et du 4 au 12 août on a fait de bonnes captures tous les jours.

Bien que durant toute la saison la morue se soit montrée abondante à toutes les stations, l'absence de boîte a grandement nui à la pêche.

#### QUÉBEC.

*Sept-Iles*.—On dit qu'à toutes les stations à l'ouest des Sept-Iles la capture a été de beaucoup au-dessous de la moyenne durant cette saison; mais aux Sept-Iles et à Moisie elle a été bien meilleure que l'année dernière.

*Gaspé*.—Capture moyenne pendant cette saison.

*Pointe Saint-Pierre*.—Première apparition de la morue vers le 17 juin. La capture de la saison a été passable; 120 bateaux ont été employés à faire la pêche; ils ont fait en moyenne 100 drafts chacun. Le grand inconvénient a été le manque de boîte.

*Grande Rivière*.—Ja pêche de la morue a commencé vers le 21 mai, et les captures ont été passables jusqu'au 1er juillet, mais de cettedateà la fin d'août il s'est fait peu de chose soit sur la côte ou sur les bancs, par suite du gros temps qui a détruit une grande partie des lignes de fond. En septembre, le poisson paraissait abondant, mais le mauvais temps continuel a rendu la pêche impossible; en somme la capture a été médiocre.

*Percé.*—Première apparition de la morue signalée le 20 mai, et depuis lors jusqu'au milieu de juin la capture a été très bonne, et passable le reste de la saison.

*Pointe New-Port.*—La capture moyenne pendant la saison a été passable.

*Paspébiac.*—La morue s'est montrée vers le 24 mai, et la pêche a été assez fructueuse jusqu'à la fin de juin; de bonnes captures ont été faites durant la première semaine de juillet, mais elles furent médiocres jusqu'à la fin de la saison.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Carquette.*—La pêche du printemps a été bonne du 20 mai au 15 juillet, mais elle s'est alors ralentie soudainement, par suite de la rareté de la morue et de la boïtte; de passable, elle s'est continuée médiocre le reste de la saison. Durant la dernière partie de septembre jusqu'à présent, la morue s'est montrée en abondance, mais le temps a été continuellement orageux, de sorte que les bateaux ne pouvaient pas se tenir au large. La capture moyenne de cette saison a été passable.

*Shippegan.*—La capture moyenne pendant cette saison a été médiocre, d'un quart à un tiers moindre que l'année précédente, et environ un cinquième au-dessous de la moyenne.

*Escuminac.*—La capture a été en moyenne passable durant toute la saison.

*Campobello.*—Ici aussi la pêche de la morue a été passable.

*Grand-Manan.*—Première apparition vers le 24 juin, et la capture a été bonne depuis lors jusqu'au 23 juillet; passable en août, mais médiocre le reste de la saison par suite du mauvais temps.

#### ILE DU PRINCE-EDOUARD.

*Miminigash.*—La capture totale de la saison a été, comme d'habitude, très médiocre.

*Alberton.*—Les pêcheurs des environs se livrent à la pêche du maquereau, celle de la morue a été peu de chose, et il s'en suit que la capture a été faible, bien qu'il n'y ait aucun doute que la morue visite ces fonds de pêche.

*Georgetown.*—Première apparition vers le 21 mai, et la capture a été passable depuis lors jusqu'à la fin de juin et faible jusqu'à la fin de septembre.

#### CAP-BRETON.

*Port-Hood.*—La capture pendant toute cette saison a été en somme passable, mais au-dessous de la moyenne.

*Abou.*—Première apparition vers le 31 mai, et le poisson a été assez abondant depuis lors jusqu'à la fin de juillet; durant le reste de la saison la pêche a été irrégulière et médiocre.

*Margaree.*—Du 15 juin au milieu de septembre la pêche a peu donné; jusqu'au 4 juillet la capture a été estimée de 50 pour 100 meilleure que l'année dernière. Elle a été faible le reste de la saison.

*Chéticamp.*—Première capture de morue le 5 mai, et elle s'est maintenue assez abondante jusqu'à la fin de juin; de là, jusqu'à la fin de septembre, elle a été de passable à médiocre.

*Meat Cove.*—La pêche de cette saison a été plus faible que d'habitude, ce qui est probablement dû au mauvais temps qui a sévi durant toute la saison, et à la rareté de la boïtte en juillet et août.

*Ingonish.*—La pêche de la morue a été très faible durant toute la saison.

*Sainte-Anne.*—Très peu de captures signalées.

*Sydney-Nord.*—La pêche de la morue a encore manqué cette année. Quelques captures irrégulières en mai seulement.

*Louisbourg.*—La morue s'est faite très rare durant toute la saison, et sa capture a été de beaucoup inférieure à la moyenne.

*Gabus.*—De bonnes captures ont été faites du 1er au 20 juin; médiocres depuis lors jusqu'au 23 juillet; passables la dernière semaine de juillet; faibles du 1er au 9 août; bonnes du 9 au 19 août, et passables depuis lors jusqu'à la fin de septembre.

*L'Ardoise.*—La capture a été de beaucoup inférieure à la moyenne durant cette saison, ce qui est probablement dû au fait que les pêcheurs ont été employés à la construction d'un brise-lames, et qu'il n'y en a eu que peu qui se soient régulièrement livrés à la pêche.

## Marine et Pêcheries.

*Saint-Pierre.*—La capture moyenne a été d'environ 25 pour 100 inférieure à celle de l'année dernière.

*Descousse.*—La capture totale a été évaluée à 500 quintaux.

*Petit de Grat.*—Première capture de morue signalée le 17 juin. La capture moyenne de la campagne a été médiocre.

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Bayfield.*—Première apparition vers le 25 mai, et la capture a été bonne durant le reste du mois, mais médiocre ensuite.

*Canso.*—Première capture signalée le 13 mai, et la capture n'a été que médiocre durant ce mois ; passable en juin et juillet ; faible en août, et passable en septembre. Ensuite, il a été impossible de faire la pêche à cause du gros temps et des changements de temps à autre.

*Isaac-Harbour.*—La pêche de la morue a manqué complètement durant cette saison.

*Spry Bay.*—La capture a été très faible et irrégulière.

*Musquodoboit-Harbour.*—La morue s'est montrée vers le 18 mai, et les captures ont été passables durant toute la saison.

*Lunenburg.*—La pêche de la morue sur la côte a été bonne depuis le 20 de mai jusqu'à la fin de juillet, ensuite elle est devenue médiocre, principalement à cause du chien de mer, qui s'est montré très tracassier et destructeur.

*Port-Medway.*—La morue a commencé à se montrer vers le 18 mai, et a été assez abondante jusqu'au dernier du mois, alors que la pêche est devenue bonne et s'est maintenue ainsi jusqu'au 9 août, époque où le chien de mer fit son apparition et mit un terme à la pêche.

Vers le 18 juin, la morue a été très abondante à 18 et 20 milles au large, mais comme la boîte était très rare, il y eut peu de captures.

*Liverpool.*—De bonnes captures ont été faites depuis la dernière partie de mai, et dans le cours de juin ; mais on a fait peu de chose après cela, à cause de la présence du chien de mer.

*Lockport.*—La morue est arrivée de bonne heure, vers le 3 mai ; mais elle fut peu abondante pendant le printemps et l'été. Durant le reste de la saison, cependant, la pêche a été exceptionnellement bonne. Les banquiers avec leurs lignes à main ont fait de bonnes captures sur les bancs de l'est et dans la baie des Chaleurs, mais la pêche à la ligne de fond n'a pas été aussi heureuse. De petites embarcations ont réalisé, avec la ligne à main, au large, jusqu'à 400 quintaux ; tandis que les bateaux de la côte réalisaient en moyenne 75 quintaux. En somme, la pêche faite sur les fonds du large, et sur les bancs de La Have, a été plus fructueuse que pendant les huit années précédentes.

*Sand Point.*—La morue a fait son apparition vers le 9 mai, et les captures ont été bonnes jusqu'au dernier d'août ; mais alors la boîte est devenue rare, et pendant quelque temps la capture n'a été que passable. Cependant elle est devenue meilleure en octobre et s'est continuée bonne jusqu'à la fin de la saison.

*Port La Tour.*—La capture moyenne pendant cette saison a été d'environ trente pour cent supérieure à celle de la dernière saison, et une bonne partie du poisson était de grosse taille.

*Pubnico.*—La pêche de la morue en cet endroit a été bonne ; la capture moyenne sur la côte du Cap a été d'environ 800 quintaux.

*Yarmouth.*—La capture de la morue pendant toute la saison a été très irrégulière et très faible.

*Freeport.*—La capture totale est évaluée à 1,200 quintaux.

*Digby.*—Première apparition le 3 mai ; captures variant de passables à bonnes jusqu'en juillet, alors qu'elles devinrent irrégulières, et médiocres pendant tout le mois d'août. Durant la première moitié de septembre il y eut encore de bonnes captures, mais après le gros temps a neutralisé la pêche.

### HARENG.

#### ANTICOSTI.

Il n'y a pas eu de hareng de pris pour la peine sur les côtes de l'île pendant la saison.



## QUÉBEC.

*Gaspié.*—Les captures durant les mois de mai et de juin ont été faibles et irrégulières.

*Pointe Sainte-Pierre.*—Le hareng a commencé à donner vers le 17 juin, et il en a été pris de grandes quantités ; il était de belle qualité.

*Percé.*—Le hareng est arrivé dès le 2 mai, et il en a été fait de bonnes captures jusqu'en juin, alors que la pêche devint médiocre. En juillet, la moyenne a été passable, et dans les mois d'août et septembre elle est redevenue faible. Pendant le reste de la saison on fit des captures passables tous les jours.

*Grande Rivière.*—Le hareng a été très abondant du 19 avril au 2 mai, puis la capture est devenue médiocre et s'est maintenue ainsi, sur la côte, pendant toute la saison. Sur les bancs il y avait approvisionnement suffisant de boitte.

*Pointe New-Port.*—Le hareng a fait son apparition vers le 2 mai, et la capture a varié de passable à bonne durant le mois. En juin elle a été faible comme de coutume, mais passable et irrégulière dans le cours de juillet. Pendant les premières semaines d'août on a fait quelques bonnes captures, mais aucune ensuite.

*Paspébiac.*—La capture totale a été très faible.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Carquette.*—Le hareng est arrivé ici vers le 2 mai, et on a fait de bonnes captures dans le cours du mois. Aucune n'a été signalée ensuite.

*Shippegan.*—On dit que la pêche a manqué.

*Escuminac.*—Capture du hareng du printemps passable. Il n'en a pas été signalé ensuite.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

*Miméegash.*—Le hareng est arrivé ici en abondance vers le 1er mai, et de bonnes captures ont été signalées sur la côte du Cap-Nord pendant la première moitié du mois ; mais dans la dernière moitié, captures médiocres. Rien après.

*Alberton.*—Le hareng a fait son apparition vers le 18 avril, et jusqu'au 20 mai on aurait pu en prendre de grandes quantités chaque jour, mais à cause de la rareté du sel chez les paqueurs, il n'en a pas été pris suffisamment pour la boitte. Vers le 20 mai le poisson a commencé à frayer et comme d'habitude à se former en bancs. A cette date (20 mai) on a vu un banc qui pouvait couvrir 30 acres, mais personne n'a essayé d'en prendre.

*Malpègue.*—La pêche a commencé vers le 5 mai et s'est continué jusqu'au 5 juin. Capture moyenne.

*Georgetown.*—La pêche du hareng a commencé vers le 1er mai, et de bonnes captures ont été faites durant tout le cours du mois. En juin, la capture a été très faible, et ensuite le mauvais temps a mis fin à la pêche.

## CAP-BRETON.

*Port-Hood.*—Le hareng est arrivé le 1er mai, et on en a fait de bonnes captures chaque jour. La capture totale a dépassé la moyenne.

*Mabou.*—La capture totale a été faible.

*Margaree.*—Ici encore le résultat général a été médiocre durant cette saison, bien que des captures considérables aient été faites à l'île Margaree, du 17 au 23 septembre.

*Chéticamp.*—Les captures du hareng ont été légères en mai, juin et juillet, vu le mauvais temps.

*Meat Cove.*—Le hareng est arrivé dès le 29 avril, mais la capture jusqu'à la fin de mai a été faible, si ce n'est au Cap-Nord, où de bonnes captures ont été faites le 10 mai. La capture en juin a été passable, mais faible le reste du mois. De grands bancs ont été vus dans la baie Saint-Laurent le 11 juillet, et le poisson était très abondant autour de l'île Saint-Paul le 16 juillet.

*Ingonish.*—Le hareng a fait son apparition vers le 4 mai, et les captures ont été passables durant le mois, mais les rapports n'en mentionnent que peu en juin.

*Sainte-Anne.*—On a commencé à prendre le hareng le 2 mai et on fit des captures passables durant la première moitié du mois, mais de médiocres durant la dernière. Le hareng gras a paru au large de la baie Sainte-Anne le 18 juin, mais il n'y a pas eu de captures valant la peine le reste de la saison.

## Marine et Pêcheries.

*Sydney-Nord.*—On n'a signalé le hareng que le 16 juillet, et il en a été fait alors des captures passables.

*Louisbourg.*—La capture du hareng pendant toute la saison est évaluée à environ un tiers de celle de la dernière saison. Le banc de juillet n'a pas fait son apparition. Le chien de mer a été très incommode.

*L'Ardoise.*—La capture du hareng a été très faible cette saison.

*Saint-Pierre.*—La capture du hareng en juin et juillet a été très faible, les pêcheurs ne s'étant servi que de rets à mailler. Durant la deuxième semaine de mai le hareng a été abondant au lac Bras d'Or, et un grand nombre de banquiers de l'ouest y ont fait la pêche à la boîte chaque jour.

*Descousse.*—Premières captures le 11 juin, et durant ce mois il en a été fait de bonnes. Les rapports du mois de juin portent que d'excellentes captures ont été faites tous les jours. Vers le 10 août le poisson est venu en très grande abondance, mais il n'est resté que quelques jours. Il y en a eu très peu de pris le reste de la saison.

*Petit de Grat.*—Les captures durant la dernière moitié de juin ont été passables, mais faibles le reste de la saison.

*Arichat.*—Le hareng a fait son apparition plus à bonne heure cette saison, mais on n'a fait que de légères captures jusqu'au 23 juillet, alors que la moyenne est tombée au-dessous de ce qu'elle avait été l'année précédente; le poisson était de plus petite taille. Vers le 7 août il est encore revenu, et on fit tous les jours des captures passables pendant ce mois; le poisson était de belle qualité et de beaucoup plus gros que celui de juillet.

*Arichat-Ouest.*—La pêche du hareng a donné presque la moyenne, bien que pas généralement; le banc de juillet était extraordinairement petit.

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Bayfield.*—Le hareng est venu en abondance vers le 13 mai, et d'excellentes captures ont été faites jusqu'au 19. La pêche a été médiocre le reste de la saison.

*Canso.*—Le hareng a fait son apparition vers le 17 juin, et les rapports signalent de bonnes captures jusqu'au 15 juillet; puis la pêche est devenue passable et s'est maintenue ainsi jusqu'à la fin de septembre; après cela le chien de mer est devenu très incommode.

Vers le 28 juin on a pris de grandes quantités de hareng à White-Point et à Dover; le 16 juillet le poisson s'est montré au large de Beaver-Harbour, mais il n'a été signalé aucune capture.

*Isaac's-Harbour.*—La pêche du hareng, quoique irrégulière, a été passable depuis le milieu de juin jusqu'au milieu de la saison.

*Havre de Musquodoboit.*—La capture du hareng pendant cette saison est considérée comme passable, la moyenne ayant été quelque peu meilleure que l'année précédente.

*Lunenburg.*—On a signalé de grands bancs de hareng au large de Little-Hope le 12 mai, et depuis cette date jusqu'au 1er août de bonnes captures ont été faites à Lunenburg. Du mois d'août jusqu'au 13 septembre la capture a été faible, alors que le hareng d'automne est arrivé, et il en a été fait de bonnes captures chaque jour jusqu'à la fin de la saison.

Les 24 et 25 juillet d'excellentes captures ont été faites à Chester.

*Port-Medway.*—Le hareng s'est montré très abondant à 18 ou 20 milles au large, le 1er juin; mais il y en a eu peu de pris jusqu'à la dernière semaine de juin, alors que la capture fut passable jusqu'au 23 juillet. Du hareng de petite taille est alors survenu, et il s'en fit de bonnes captures chaque jour jusqu'à la fin d'août; puis la pêche est devenue passable et s'est continué ainsi jusqu'à la fin de septembre.

*Liverpool.*—On a dit que le hareng s'était formé en bancs à vingt milles au large le 14 mai, mais il n'a pas été signalé de captures avant le 24 juin, alors qu'il s'est encore formé en bancs; captures passables chaque jour du mois. On a encore signalé des bancs de hareng entre le 6 et le 8 juillet, mais de même qu'en mai il n'y a pas eu de captures. Il y eut des captures passables mais irrégulières en août; et ensuite la capture a été faible le reste de la saison.

*Lockport.*—Le hareng a paru vers le 21 mai, en dedans du banc Roseway, et durant la semaine suivante, de faibles captures ont été faites chaque jour. Pendant tout le mois de juin la capture a été comme de coutume médiocre, tandis qu'en juillet elle a été passable mais irrégulière. Le poisson s'est encore montré le 30 juillet et on en a pris de bonnes quantités dans le mois d'août, et ensuite la capture a été très bonne quoique irrégulière. La capture totale est évaluée à environ 5,000 barils. Le poisson était beaucoup plus gros et de bien meilleure qualité que depuis plusieurs saisons précédentes.

*Sand-Point.*—La pêche du hareng, d'après les rapports, paraît avoir donné une bonne moyenne; mais le chien de mer a nuï au succès des opérations. On estime que la capture totale sera d'environ 3,500 barils.

*Port La Tour.*—Le hareng s'est montré en petite quantité vers le 14 mai, et on en a pris un peu le reste du mois. En juin et juillet, la capture a été passable. En somme, la capture a été beaucoup meilleure que l'année dernière.

*Pubnico.*—La pêche du hareng a complètement manqué cette saison.

*Yarmouth.*—Le hareng est arrivé vers le 6 mai, mais bien qu'il ait été très abondant la plus grande partie de la saison, il était de très pauvre qualité, et a principalement servi de boïtte.

*Digby.*—Le hareng a fait son apparition vers le 11 mai, la capture a été médiocre jusqu'à septembre, alors que la moyenne est devenue bonne.

### MAQUEREAU.

#### QUÉBEC.

*Gaspé.*—La première apparition du maquereau a été signalée le 5 juillet, mais la capture a été faible et irrégulière.

*Percé.*—Les rapports ne mentionnent que très peu de maquereau.

*Grande Rivière.*—Première apparition vers le 2 juillet. La pêche de cette saison a mieux réussi que depuis plusieurs années, et le poisson était plus abondant.

*Pointe New-Port.*—La pêche du maquereau a totalement manqué.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Caraqueette.*—Le maquereau est arrivé vers le 4 juillet, et il fut fait quelques légères captures à cette date. Il n'y en a pas eu d'autres depuis. Le poisson mordait bien à Maissonnette le 11 juillet, et a paru en lances le 15 du même mois.

*Shippegan.*—Le maquereau s'est montré le 17 août, et de cette date à la fin du mois, il en a été pris 800 barils environ. La capture totale aurait été bonne. De grandes quantités ont été mises en conserves et expédiées aux États-Unis, où ce poisson a trouvé de bons prix, pendant que les congélateurs sont restés remplis pour l'exportation d'hiver.

*Escuminac.*—Première apparition signalée vers le 1er juillet, et de légères captures ont été faites chaque jour de ce mois. Vers le 8 août, le poisson est arrivé en abondance, et d'excellentes captures de gros maquereau furent faites, tant que le temps se tint au beau. La capture totale est évaluée à une bonne moyenne.

*Campobello.*—Très peu de pêche.

*Grand-Manan.*—Le maquereau a été très abondant durant toute la saison, mais il n'y a eu comparativement que peu de captures, ce qui est dû à ce que les pêcheurs n'étaient pas préparés pour cette sorte de pêche. La capture totale est évaluée à environ 400 barils.

#### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

*Alberton.*—Le maquereau est arrivé en très grande abondance vers le 20 juin, mais il y a eu peu de captures, les navires n'étant pas prêts. La pêche à la ligne a été bonne entre Miminégash et Cap Nord jusqu'au 15 juillet, alors que le poisson a diminué, et rien ou peu de chose fut fait jusqu'au 15 août, quand il se montra de nouveau sur la côte ouest, ainsi qu'à Tignish; la pêche a été bonne à tous les postes de ce voisinage. Plus tard, le maquereau est arrivé en très grande abondance autour de la partie nord de l'île, où d'excellentes captures furent faites. En somme, la moyenne a été de beaucoup supérieure à celle de la saison dernière.

*Malpèque.*—La pêche a commencé vers le 20 juillet. En somme, la moyenne a été passable, mais inférieure à celle des années précédentes en quantité et en qualité.

*Georgetown.*—La capture totale a été faible et irrégulière.

## Marine et Pêcheries.

### CAP-BRETON.

*Port Hood.*—Il n'a été pris que très peu de maquereau cette année.

*Mabou.*—Capture très faible.

*Margaree.*—Les captures de maquereau, d'après les rapports, ont été légères.

*Chéticamp.*—Il n'y eut que très peu de maquereau de capturé durant cette campagne.

*Meat-Cove.*—La capture de cette année a été pauvre et irrégulière. Le maquereau a paru en bancs dans la baie Saint-Laurent les 23 et 24 septembre, et il y eut alors des captures passables.

*Ingonish.*—La pêche a commencé le 26 mai, mais a été faible en juin, juillet et la première moitié d'août; et alors le mauvais temps a empêché de continuer les opérations.

*Sainte-Anne.*—Le maquereau a paru le 3 juin, et a été pris en quantités passables durant la semaine suivante. En juillet il y eut de légères captures chaque jour.

*Sydney-Nord.*—Le 2 juin le maquereau s'en allait du havre de Sydney-Nord vers le nord, mais il n'est fait rapport d'aucune capture.

*Louisbourg.*—Première apparition observée le 25 mai, et durant le reste de ce mois de bonnes captures se sont faites chaque jour. Du 1er juin il y eut des captures passables par les rets, les bateaux ont chargé en moyenne huit barils chacun, pendant environ une semaine; après cela, plus rien.

*Gabarus.*—D'excellentes captures de maquereau furent faites chaque jour durant la première moitié de juin, quelques bateaux en ayant jusqu'à 30,000. On estime que le poisson n'a jamais été aussi abondant que cette année depuis trente ans. Pendant le reste de la saison la capture a été faible et irrégulière.

*L'Ardoise.*—Durant la première moitié de la saison la capture a été passable, mais ensuite, bien qu'elle fût régulière, elle a été plutôt médiocre. La moyenne totale a été un peu meilleure que l'année dernière.

*Saint-Pierre.*—Le maquereau s'est montré le 26 mai, et il y eut des captures passables durant le mois. Les bancs d'été ont paru le 8 juin, et sont restés tout le mois, pendant lequel on fit chaque jour des captures passables.

*Descousse.*—A partir du 24 juin, jour où le poisson a fait son apparition, jusqu'à la fin du mois, la capture a été bonne; passable pendant le mois de juillet, mais faible en août.

*Arichat.*—La capture pendant toute la saison a été faible, excepté au mois de juin, où elle a été passable.

*Arichat-Ouest.*—Première apparition le 29 mai. Comme la pêche n'a pas été générale, on estime que la capture totale n'excédera pas 300 barils.

*Petit-de-Grat.*—Le maquereau s'est formé en bancs dans la baie Saint-Pierre le 25 juin et le 18 juillet, mais il n'est fait rapport d'aucune capture.

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Bayfield.*—Le maquereau a donné vers le 15 juin jusqu'à la troisième semaine d'août, alors qu'il est devenu très abondant, et est resté tel jusqu'à la fin du mois, après quoi la capture fut faible. Le poisson était très petit.

*Canso.*—Le maquereau a été signalé en bancs le 30 mai, et des pêcheurs aux rets en ont pris 200 en moyenne par homme. De bonnes captures ont été faites jusqu'au 28 juin, et durant ce mois il en a été pris 200 barils à White Point.

*Dover.*—La capture, dans le cours de juillet et la première partie de septembre, a été légère.

*Whitehead.*—Ici, la capture du mois de juin et de la première partie de juillet a été très faible; cette saison aurait été la plus médiocre depuis des années.

*Isaac's Harbour.*—La pêche du maquereau a manqué complètement pendant cette saison; pas un poste de pêche entre Isaac's-Harbour et Lunenburg n'a accusé des résultats qui vaillent la peine d'être mentionnés.

*Lunenburg.*—Le maquereau a paru le 25 mai, et des captures passables ont été faites avec des filets jusqu'en juillet, alors qu'on en prit en bonnes quantités avec des rets à enclos. Pas de rapports depuis.

*Port-Medway.*—Quelques captures irrégulières dans le cours de juillet et la première semaine d'août.

*Liverpool.*—La capture du maquereau, d'après les rapports, aurait été légère.

*Lockeport.*—La capture totale n'a pas dépassé 180 barils.

*Port La Tour.*—Ici, encore, la pêche a manqué, la capture totale n'excédant pas 150 barils. On attribue ce résultat à ce que les filets seraient restés constamment à l'eau, ce qui aurait empêché le poisson de venir près de terre comme auparavant.

*Pubnico et Ile Jean.*—A Pubnico et à l'île Jean, la pêche du maquereau a été médiocre.

*Yarmouth.*—Ici, la pêche du maquereau a totalement manqué, malgré le beau temps et les efforts des pêcheurs.

*Digby.*—La seule capture de maquereau dont il soit fait mention a eu lieu le 10 juin, jour où plusieurs barils ont été pris. Durant le mois de juillet de bons coups de filets ont été faits chaque jour dans la baie Sainte-Marie et le mois d'août a vu d'excellentes captures de maquereau gros et gras dans la baie Sainte-Marie et la baie de Fundy.

#### ILES DE LA MADELEINE.

Le maquereau a fait sa première apparition vers le 15 juillet, mais n'a pas mordu beaucoup avant le milieu d'août, lorsqu'il est arrivé en très grande abondance tout autour du côté nord de l'île ; mais la capture fut faible à cause du mauvais temps.

La pêche du maquereau à l'île Byron a été très bonne.

Sur la côte sud de l'île, et particulièrement à Pleasant-Bay, où la pêche du maquereau a toujours été fructueuse, la capture totale a manqué cette année ; cet insuccès est dû au fait que les Américains avaient tendu 400 filets dans la baie, ce qui a empêché le maquereau de venir sur la côte.

#### EGREFIN.

##### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Beaver-Harbour.*—La capture de l'égréfin a été très bonne durant la première moitié de juin, mais le mauvais temps mit obstacle à la pêche pendant la deuxième moitié. De bonnes captures ont été faites entre le 1er et le 15 juillet, mais elles ont été faibles le reste de la saison.

##### CAP-BRETON.

La capture de l'égréfin a été très faible durant toute la saison, à Port-Hood, Mabou, Ingonish, Louisbourg, L'Ardoise, Saint-Pierre, Arichat et Arichat ouest.

##### NOUVELLE-ECOSSE.

*Lunenburg.*—La pêche de l'égréfin a été bonne depuis le 20 mai jusqu'à juillet, et faible après cette date.

*Lockeport.*—La capture de l'égréfin a été très médiocre pendant toute la saison ; les bateaux qui ont fait la pêche sur la côte ont chargé 10 quintaux en moyenne chacun. La capture totale est évaluée à 1,200 quintaux.

*Port-Medway.*—La capture de l'égréfin a été bonne durant le mois de juin, passable en juillet, mais faible le reste de la saison.

*Port La Tour.*—La capture totale n'est pas évaluée à plus de 75 pour 100 de celle de l'année dernière.

De faibles captures ont été faites à Whitehead, Liverpool, Yarmouth et Digby.

#### MERLUCHE.

##### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Beaver-Harbour.*—De bonnes captures durant la première partie de juillet, passables en août, mais les rapports n'en signalent que très peu en septembre.

*Grand-Manan et Campobello.*—Très bonnes aux deux postes durant le mois d'août ; passables au Grand-Manan en septembre.

##### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Le long de la côte de Miminégash jusqu'à Alberton les rapports indiquent que les captures ont été passables les 8, 9 et 10 septembre.

*Georgetown.*—La pêche a été passable en août, mais irrégulière à cause du mauvais temps. Faible en septembre.

## Marine et Pêcheries.

### CAP-BRETON.

*Port-Hood et Mabou.*—Le poisson a été abondant durant le mois d'août, mais la capture fut faible à cause du temps défavorable. Elle a encore été moindre en septembre.

*Margaree.*—Il y a eu très peu de captures durant la saison.

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Lockeport.*—La merluche aurait été abondante au large ; les bateaux ont chargé en moyenne 30 quintaux. Très peu de captures sur la côte.

*Digby.*—Pendant la dernière partie d'août et durant septembre la capture a été bonne.

### FLÉTAN.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Grand-Manan.*—Capture passable en juillet, mais faible en août. Du 10 au 24 septembre, capture bonne.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Lokeport.*—Il en a été pris en petites quantités.

*Digby.*—Capture passable durant le mois de mai et les quatre premiers jours de juin.

### SAUMON.

#### ANTICOSTI.

La pêche du saumon a complètement manqué à l'île d'Anticosti.

#### QUÉBEC.

*Gaspé.*—De légères captures ont été faites entre le 13 mai et le 11 juillet, fin de la campagne.

*Grande-Rivière.*—Il n'y a pas eu de pêche de saumon durant cette année, tous les fonds ayant été loués par le propriétaire de la rivière pour prévenir la pêche aux rets.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Escuminac.*—Les rapports indiquent de faibles captures entre le 27 mai et le 14 juillet.

### CAP-BRETON.

*Margaree.*—La pêche a varié de passable à bonne durant la dernière moitié de juin et la première moitié de juillet. La capture totale est évaluée à 25 pour 100 meilleure que celle de la dernière campagne.

*Chéticamp.*—De faibles captures ont été faites durant juin, et du 7 au 15 juillet.

*Ingonish.*—Légères captures pendant la dernière moitié de juin et la première semaine de juillet.

*Sainte-Anne.*—Légères captures pendant la dernière moitié de juin et durant juillet.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Bayfield.*—La pêche du saumon aurait été meilleure que d'habitude. Du 22 juin au 8 juillet la capture a été très bonne.

*Port-Medway.*—Bonne captures entre le 6 mai et le 12 juin, mais très peu ensuite.

*Liverpool.*—Le rapport du 26 mai dit que la capture a été de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière.

*Lockeport.*—Quelques légères captures ont été signalées en juin.

### ENCORNET.

#### QUÉBEC.

*Pointe Saint-Pierre.*—Capture passable durant août, septembre et la première partie d'octobre.

*Percé.*—Passable en août ; bonne en septembre et la moitié d'octobre.

*Pointe New-Port.*—Passable durant la dernière partie d'août, et bonne entre le 1er et le 24 septembre.

*Grande-Rivière.*—La pêche aurait été passable mais irrégulière durant août, septembre et la première moitié d'octobre.

*Paspébiac.*—Les rapports signalent de bonnes captures entre le 5 et le 10 août, et quelques-unes durant le reste du mois.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Caraquet.*—Très bonne entre le 1er et le 6 août, et quelques bonnes captures en septembre.

*Grand-Manan.*—Légères captures entre le 16 et le 24 août; bonne entre le 10 et le 23 septembre.

*Beaver-Harbour.*—De très bonnes captures auraient été faites depuis le 16 jusqu'à la fin d'août, mais rien ensuite.

## CAP-BRETON.

*Port-Hood.*—De légères captures ont été faites durant la dernière moitié de juillet.

*Margaree.*—De très fortes quantités ont été capturées durant la première moitié de juillet, mais ensuite la capture a été très faible.

*Cnéticamp.*—Durant juillet, la capture a été légère; en août passable, faible en septembre.

*Ingonish.*—Durant toute la dernière moitié de juillet et la première moitié d'août, la pêche a été faible. Durant la dernière partie d'août, bonne; et durant septembre, passable.

*Sainte-Anne.*—De légères captures ont été faites durant le mois de juillet, mais rien ensuite.

*Louisebourg.*—Les rapports signalent de bonnes captures durant le mois d'août, et jusqu'au 23 septembre.

*Gabarus.*—Bonnes captures durant la dernière semaine de juillet; très bonnes du 9 au 22 août; aussi très bonnes durant la dernière partie de septembre.

*Petit de Grat.*—Des captures passables ont été faites durant les mois d'août et septembre, et la première moitié d'octobre.

*Arichat.*—Passables du 4 au 17 septembre.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

Le seul poste de la Nouvelle-Ecosse où certaines quantités d'encornets valant la peine d'être mentionnées auraient été capturées est celui de Canso. Là, la première apparition du poisson a été signalée vers le 24 juin, et on en fit de légères captures jusqu'au 25 juillet. Il est alors devenu très abondant, et d'excellentes captures furent faites presque chaque jour jusqu'au 15 août. Durant le reste des mois d'août et septembre, la capture fut faible.

## LANÇON.

## ANTICOSTI.

*Pointe Sud-Ouest.*—Des captures passables ont été faites chaque jour durant la première moitié de juin. Aucun rapport ensuite.

*Sept-Iles.*—D'excellentes captures ont été faites depuis le 15 juillet jusqu'à la fin d'août; après cela, bien que cette capture fut irrégulière, il en a été pris en assez bonnes quantités durant la première moitié de septembre. En octobre, la capture a été faible et irrégulière.

*Longue Pointe.*—De bonnes captures furent faites chaque jour à la Longue Pointe, Sheldrake, Sainte-Marguerite, Pointe aux Esquimaux et Moisie durant le mois d'août; après cela, la pêche, quoique bonne, a été irrégulière.

*Percé.*—La capture de lançon, quoique bonne, a été quelque peu moindre que celle de l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. M. HUTCHINS,

Officier en charge du bureau de renseignements.

ANNEXE N° 5.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE RENDEMENT DES PÊCHERIES  
PENDANT LA CAMPAGNE DE 1892, D'APRÈS LES RAPPORTS  
DES INSPECTEURS.

Vu l'obligation dans laquelle le département se trouve de donner plus à bonne heure que d'habitude le manuscrit de ce rapport aux imprimeurs afin de l'avoir prêt pour l'ouverture du Parlement, il nous a été impossible de recueillir et préparer à temps des états détaillés pour chaque province, vu que les matériaux de ces rapports viennent de sources diverses, et quelques-uns de districts éloignés et difficiles d'accès, tandis que dans d'autres districts la pêche se fait avec activité jusqu'à la clôture de la navigation. Des états détaillés du rendement et de la valeur des pêches dans chaque province en 1892, ainsi que les rapports des différents inspecteurs de pêcheries et divers états statistiques, seront publiés dans le supplément du présent rapport.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

L'inspecteur *A. C. Bertram* envoie le rapport suivant sur les pêcheries de l'Île du Cap-Breton—*District n° 1* :—

Dans le district de l'Île du Cap-Breton, des pêcheurs de la côte font la pêche en eau profonde jusqu'à la fin de l'année; conséquemment je ne suis pas en position dans ce rapport de discuter le résultat des opérations de l'année sur des données complètes, vu que les gardes-pêche qui font personnellement la visite des districts à la fin de la saison pour recueillir ces chiffres n'ont pas encore terminé leur besogne. Nous avons cependant assez de renseignements sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour pour dire que la pêche de cette année est la plus pauvre que les pêcheurs du Cap-Breton aient faite depuis longtemps. Je suis certain que le rapport annuel et la statistique qu'il contiendra justifieront ce que je dis. La diminution se rapporte principalement aux quatre espèces suivantes :—La morue, le hareng, le maquereau et le homard.

*La morue.*

La pêche a dépassé celle de l'année dernière seulement dans les districts de Chéticamp et dans le havre de l'Est, sur la côte du Golfe, dans le comté d'Inverness. Mais dans tous les autres districts la diminution a été très marquée, et même si le reste de la saison se montre exceptionnellement favorable, la pêche de l'année sera au moins de 25 pour 100 au-dessous de la moyenne. A l'exception des deux districts ci-dessus nommés, la morue a été rare sur les bancs de la côte jusqu'à la dernière semaine de septembre; mais malheureusement, pendant presque tout le mois d'octobre, la température a été si défavorable que les pêcheurs n'ont pu visiter leurs fonds que de temps à autre.

*Le hareng.*

La pêche du hareng pour les pêcheurs du Cap-Breton ne le cède en importance qu'à la pêche à la morue, mais malheureusement la pêche au hareng a manqué presque complètement. On en a pris quelques barils dans le mois de mai, mais la meilleure qualité de hareng se prend dans le milieu de l'été. Cette année le hareng n'a pas donné comme autrefois, et au lieu de 30,000 barils en moyenne, la pêche ne donnera pas plus que 10,000 barils cette année. Outre que le hareng a été en plus grande demande à l'étranger, les pêcheurs et les cultivateurs en ont beaucoup consommé. Il est à craindre, en conséquence de la pauvreté de la pêche du milieu de l'été, de voir la misère s'établir dans quelques districts.



*Le maquereau.*

Je crains que ce poisson montre aussi une diminution considérable lorsque les statistiques de l'année seront publiées. La pêche du printemps et celle de l'été ont manqué, mais la pêche d'automne qui se fait maintenant va peut-être compenser le déficit du printemps et de l'été.

*Homard.*

La saison de pêche du homard se terminant le 15 juillet, il est possible de donner un état plus exact concernant cette pêche. Malheureusement, cependant, comme pour les trois poissons précédents, la pêche du homard montre une diminution marquée, qui peut être évaluée à 38 pour 100 de moins que celle de l'année dernière. Trois causes ont produit ce résultat: la première a été la rareté même du homard, la deuxième, la rareté de la boitte, et la troisième, des tempêtes désastreuses pendant le mois de juin et la première semaine de juillet, tempêtes qui ont détruit près de 60 pour 100 des pièges aux homards. Comme résultat, plus d'une demi-douzaine d'établissements de paquage se sont trouvés dans des difficultés financières.

Les seules pêches qui ont montré une augmentation cette année ont été celles du saumon et du gasparot.

Les statistiques annuelles donneront une augmentation marquée pour ces deux poissons. Mais, bien que ces deux pêches soient d'une importance considérable pour nos pêcheurs du Cap-Breton, leur augmentation ne pourra pas combler la diminution des quatre principales pêches de l'île. En conséquence l'année sera très mauvaise pour les pêcheurs du Cap-Breton; peut-être la plus mauvaise, et certainement la plus pauvre depuis que je suis inspecteur.

*La pêche de rivière.*

Cette pêche pendant la première partie de la saison a été pauvre, à cause de la sécheresse pendant le mois de juillet. Le saumon était en abondance dans l'eau salée, peu ont remonté dans les rivières parce que l'eau y était basse. Les sportsmen qui sont venus de loin et ont passé des semaines à attendre que le saumon monte, ont été beaucoup désappointés. L'absence de pluie pendant le mois de juillet a aussi affecté la pêche à la truite, et les pêcheurs à la ligne en ont pris très peu.

Au moment où j'écris le saumon remonte les rivières en quantités pour frayer. Afin de le protéger le département a agi très sagement en me donnant instruction d'engager un certain nombre d'hommes pour faire la patrouille comme gardiens spéciaux sur les principales rivières. Le fait que ces officiers exercent cette surveillance empêche toute tentative de seiner, et parce que des infractions n'ont pas lieu on ne doit pas en conclure que la surveillance de ces officiers n'est pas nécessaire. Si nous n'avions pas ces gardiens la loi serait violée fréquemment pendant la saison du frai, et des centaines de saumons seraient pris au filet par les riverains. Il n'y a aucun doute que le système actuel de patrouille, donnant un rapport toutes les semaines de la surveillance exercée, est une grande amélioration sur l'ancien système de gardiens permanents. Les visiteurs et les habitants du pays qui ont à cœur la protection du poisson approuvent hautement le changement. Le coût de cette protection sera peu considérable cette année, vu que la sécheresse du milieu de l'été a laissé les rivières basses, et a empêché le saumon de les remonter avant le milieu d'août. Jusqu'à cette époque j'ai considéré qu'il était inutile d'engager des gardiens.

La protection accordée aux différents établissements de conserve de homard a suffi amplement. Il est vrai que la loi a été violée en quelques endroits, notamment dans le comté de Richmond; mais à l'exception de ces violations, les paqueurs et les gérants ont montré le désir de se conformer aux règlements. A ce sujet le changement a été remarquable.

Les incubateurs envoyés par le département ont été placés dans quelques-unes des principales fabriques. MM. Greener et Baker, de Gabarous, ont montré le plus grand désir de faire un essai sérieux de ces incubateurs. Mais la saison du saumon était presque terminée avant que les paqueurs aient pu faire un essai raisonnable des incubateurs. L'année prochaine j'espère que nous aurons placé des incubateurs

## Marine et Pêcheries.

dans les principales fabriques, et que, grâce à eux, nous pourrions repeupler les pêches avec de jeunes homards.

De bonne heure dans le mois de mai j'ai reçu instruction du département de faire une enquête au sujet de fraudes commises en rapport avec les primes de pêche dans le comté de Victoria. J'ai visité tous les officiers du district, et cette enquête a duré quelques semaines. Plusieurs fraudes et irrégularités ont été découvertes, et rapport en a été fait au département. Par la suite un représentant du département de la justice a été envoyé, et une des personnes accusées a été arrêtée. Après une enquête préliminaire devant le magistrat stipendiaire, l'accusé a été envoyé devant la cour suprême. On a cru bon de faire de ce cas un *test case* avant de procéder contre les autres accusés. Bien qu'une preuve suffisante ait été faite pour justifier le magistrat stipendiaire, qui est un avocat, de condamner l'accusé à subir son procès devant la cour suprême, le grand jury a refusé de soutenir l'accusation. Six jurés se sont prononcés pour soutenir l'accusation, et treize contre. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la sympathie des gens de l'endroit en faveur de l'accusé, et le fait que le comté avait à supporter les frais de la poursuite, ont contribué beaucoup à amener les jurés à refuser de soutenir l'accusation. Il n'est pas probable que des irrégularités de ce genre se répètent, car le département a sagement adopté un autre système pour recevoir les réclamations. Au lieu d'employer des officiers d'un autre département à recueillir les réclamations, le département des pêcheries fait maintenant faire cet ouvrage par ses propres officiers. Comme un officier est obligé de faire au moins un comté, il n'y a plus d'occasions d'avoir des réclamations en duplicata, et des fraudes sont impossibles si l'officier est vigilant.

Pendant l'été des cours de pêcheries ont été tenus dans mon district, et dans neuf cas les accusés ont été trouvés coupables et mis à l'amende pour violations aux règlements concernant le homard. Le montant de ces amendes et un rapport de chaque cause ont été envoyés au département.

### DISTRICT N° 2.

L'inspecteur *Robert Hockin* a envoyé le rapport suivant sur les pêches du *District n° 2, Nouvelle-Ecosse*, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants:—

La pêche dans ce district pendant l'été dernier sera un peu au-dessous de la moyenne des seize dernières années; car bien que nous ayons des rapports favorables de plusieurs pêches importantes, il y a eu cependant une diminution alarmante dans la pêche du homard, pêche qu'il y a vingt ans avait peu de valeur commerciale, mais aujourd'hui est la plus importante dans notre district.

Le saumon a été plus abondant que depuis plusieurs années, non seulement pendant la saison de pêche, mais encore pendant la saison de frai dans les rivières.

Les rapports les plus encourageants viennent de la pêche à l'alose, qui en 1888 est venue au plus bas point dans l'histoire des pêcheries; mais chaque année depuis ce temps-là a montré une augmentation, et celle de l'année dernière a été de 50 pour 100 sur l'année précédente.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nonobstant les fluctuations de cette pêche, dont la moyenne a été de 5,000 barils en 1878-79-90 pour tomber à une moyenne de 600 barils en 1877-78-79, les conditions connues sont les mêmes.

La pêche de l'éperlan a été beaucoup plus considérable que celle de l'année précédente, mais la pêche du gasparot a été au-dessous de celle de l'année dernière, et considérablement au-dessous de la moyenne.

Il y aura une diminution marquée dans la pêche au hareng, mais il est trop tôt pour prédire ce que sera la pêche au maquereau, parce que le mois de novembre est un des mois les plus importants de l'année pour cette pêche; mais à moins que la prise n'excède celle du mois de novembre dernier, il y aura diminution sur l'année précédente.

Dans la première partie de l'année la morue et autres poissons de même famille étaient abondants, ainsi que la boîte, et bien que dans quelques localités la rareté se soit fait sentir dans les derniers mois, la morue montrera une augmentation considérable sur l'année dernière.

L'encornet a été d'une abondance sans précédent, mais la demande n'en a pas été aussi considérable que les années précédentes, parce que les bateaux de pêche qui achètent cette espèce de boitte ont aujourd'hui la permission de s'en approvisionner à Terre-neuve.

La pêche au homard a montré une grande diminution tout le long de la côte. Cette pêche dans ce district est divisée en deux portions bien distinctes; la première s'étend sur les côtes de l'Atlantique, la deuxième dans le détroit de Northumberland. Nonobstant le fait que la côte est exposée aux vents, et le détroit comparativement à l'abri, la diminution dans la pêche a eu lieu aux deux endroits, ce qui indique une cause générale.

Même si la pêche avait été égale à celle de l'année dernière, ce serait encore une question de savoir si ceux qui sont engagés dans cette industrie en auraient retiré tout le bénéfice. De bonne heure dans l'été le marché a été encombré, et les paqueurs étaient d'opinion qu'une pêche médiocre seule pourrait empêcher les prix de baisser davantage, et comme question de fait ils ont aujourd'hui une tendance à la hausse.

### DISTRICT N° 3.

L'inspecteur *J. R. Kinney* soumet le rapport suivant concernant les pêcheries du district n° 3, Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés de Lunenburg, Queen's, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King :—

En anticipation du rapport annuel concernant la pêche de la présente année, je dois dire que les résultats ne sont pas, à l'exception de deux espèces, tout à fait satisfaisants. Il y a peu de différence avec 1891 quant à la pêche de la morue sur les côtes, la quantité prise et les prix réalisés étant à peu près les mêmes. Les banquiers n'ont pas apporté une pêche moyenne, et les prix ont été un peu plus bas qu'en 1891; si l'on ajoute à cela le fait que moins de vaisseaux ont été employés à cette pêche, on arrive à une diminution considérable dans le produit total. La question de la boitte de Terre-neuve n'ayant pas été réglée plus à bonne heure, a causé des pertes à nos bons bateaux de pêche, et a obligé nécessairement plusieurs de nos pêcheurs à chercher de l'ouvrage ailleurs.

Il y a eu diminution dans la pêche de l'égreffin et de la merluche, et quant au maquereau la pêche a manqué complètement.

Le commerce d'exportation du poisson est entré dans une nouvelle phase. Les marchands, au lieu d'expédier le poisson directement aux Indes orientales, comme les années précédentes, vendent maintenant aux Etats-Unis pour l'exportation à l'étranger. Si l'on demande pourquoi nos marchands n'expédient pas directement dans le pays qui consomme notre poisson, la réponse est bien claire. L'exportateur des Etats-Unis expédie ce que l'on peut appeler des cargaisons assorties de poissons, madriers, huile, porc, saindoux, etc., de façon à réduire la perte au minimum si l'exportateur trouve pour quelques-uns de ces produits un marché encombré. Nos marchands locaux ne pensaient pas faire ce trafic assorti. Dans la pêche aux rets à maille le hareng a beaucoup augmenté, et bien que les prix aient été plus bas la valeur totale a été beaucoup plus forte.

Les pêches de rivières n'ont pas donné autant que les années précédentes, mais on ne peut pas dire cependant qu'elles ont manqué.

Pour contrebalancer et peut-être plus que contrebalancer le déficit dans la valeur du produit des pêches de rivière et à eau profonde, l'on peut compter sur la pêche au homard, qui a donné beaucoup plus que les années précédentes. Dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse cette industrie a pris une importance considérable, à tel point que les pêcheurs et les vapeurs s'occupent activement aujourd'hui à améliorer les anciennes méthodes et à inventer de nouveaux moyens de prendre et exporter ce poisson. Je ferai un rapport plus détaillé au sujet de cette pêche à la fin de l'année.

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

Pour le district n° 1, qui comprend le comté de Charlotte, l'inspecteur *J. H. Pratt* fait rapport que la saison de pêche a été moyenne. Quelques pêches montre-

## Marine et Pêcheries.

ront une augmentation satisfaisante, tandis que d'autres montreront une diminution; mais l'un dans l'autre le produit sera d'à peu près la même valeur que l'année dernière.

La pêche à la ligne a été meilleure que depuis plusieurs années, surtout dans les files de la rivière Quoddy, où la pêche du merlan a été extraordinairement abondante.

Il est à regretter qu'un élément ne respectant pas les lois se soit mêlé aux pêcheurs paisibles, et soit intervenu dans l'exécution des devoirs des officiers de pêche. Cependant l'ordre a été rétabli, lorsque le côtre est arrivé, et que plusieurs pêcheurs ont été arrêtés et mis à l'amende. Plusieurs centaines d'hommes faisaient cette pêche illégale à la seine.

Les droits considérables imposés par les Etats-Unis sur le poisson canadien pèsent lourdement sur nos pêcheurs. Un des principaux articles d'exportation de ce district est le hareng fumé en boîtes, et comme le prix de cet article a été très bas pendant tout l'été, il y a eu très peu de profits réalisés par ceux engagés dans cette industrie; peut être n'en ont-ils pas réalisé aucuns.

### *Le hareng.*

Le gros hareng n'a pas donné comme d'habitude dans la baie de Fundy, l'hiver dernier, et nos pêcheurs ont été privés d'un emploi lucratif. La pêche au hareng pendant l'hiver donnait ordinairement de l'emploi à une centaine d'hommes, mais pendant les trois ou quatre dernières années peu de vaisseaux ont fait la pêche, vu la rareté du poisson venant dans la baie de Fundy. On a imaginé plusieurs théories pour expliquer la disparition de ce poisson, mais jusqu'à présent on n'a donné aucune raison satisfaisante. Un grand nombre de pêcheurs se sont mis à faire la pêche au homard et la pêche à la ligne, qui rapportent de bons prix.

### *Homards.*

La pêche au homard sera dans la moyenne, mais l'augmentation de prix que l'on constate depuis quelques mois montrera probablement une augmentation en valeur. Cette pêche augmente en importance tous les ans, et les pêcheurs eux-mêmes voient maintenant l'avantage d'une protection efficace des emplacements de pêche.

### *Le maquereau.*

Ce poisson si recherché a fait son apparition en grandes masses dans la baie de Fundy pendant la première partie de juillet, et a été suivi par une flotte nombreuse de seigneurs des Etats-Unis, s'élevant à un moment donné, pendant le mois de septembre, à quarante cinq vaisseaux. Ce nombre a été augmenté promptement des vaisseaux canadiens, ce qui faisait toute une flotte à surveiller. On a fait de bons coups de pêche dans la Baie, mais le maquereau a disparu de bonne heure en octobre, et les vaisseaux sont allés vers l'ouest. Aucune flotte de ce genre à sa poursuite, peu de maquereau a pu monter dans les passes, et les rapports annuels des officiers de pêche montreront une diminution en comparaison de l'année dernière.

Les rapports ordinaires touchant quelques seigneurs des Etats-Unis pêchant en dedans de la limite des trois milles ont été mis en circulation, mais ont été, après enquête, trouvés sans fondement.

### *Merlan, merluche, flétan et morue.*

La pêche de ces poissons montre une augmentation sur celle de l'année précédente. A la tête nord du Grand-Manan, l'hiver dernier, contrairement à l'attente générale, ces poissons sont apparus dans la Baie, et ils y sont restés jusqu'à tard dans le printemps, donnant ainsi un emploi lucratif et de bons prix aux pêcheurs.

### *Truite.*

Les rapports donneront une pêche moyenne, mais comme la généralité de ceux qui font cette pêche sont des sportsmen, il est impossible de donner des chiffres exacts. Il n'y a pas eu de diminution, cependant, car tous les pêcheurs qui ont parcouru les lacs et cours d'eau favorisés sont revenus satisfaits de leur tournée.

*Saumon.*

Il y a une petite augmentation de saumon dans les rivières du comté de Charlotte. On a aussi constaté une augmentation dans la rivière Sainte-Croix, et plusieurs saumons ont remonté par les passes-migratoires de la Magaguadavic jusqu'aux rivières et cours d'eau supérieurs, à la grande surprise de ceux qui affirmaient positivement que le saumon ne pouvait pas remonter, et ne remonterait pas cette rivière, et que l'argent dépensé à la réparation de ces passes-migratoires du poisson aux chutes, était de l'argent jeté à l'eau. Les habitants de Saint-George et du voisinage ont été extrêmement satisfaits de voir que ce beau poisson remontait leurs rivières. Ce sera un attrait qui engagera les sportsmen à visiter cette région, et ce sera de plusieurs manières une source de plaisirs et profits.

*Hareng-sardine.*

En général le petit hareng a été moins abondant que les années précédentes, à l'exception d'une ou deux localités où il l'a été plus que d'habitude. A ce sujet on cite spécialement l'Etang et ses environs, de même que la grève Mascarene, dans la baie Saint-André, où la pêche a été abondante. A quelques-uns de ces endroits on a illégalement pêché la nuit à la seine et aux flambeaux, et les officiers de pêche de l'endroit ont eu beaucoup de difficulté à empêcher ces infractions à la loi. Le côtre du gouvernement étant alors occupé ailleurs n'a pas pu nous prêter assistance, mais aussitôt que le vaisseau américain saisi *Hattie Maud* eut été livré aux autorités, ces pratiques illégales ont immédiatement cessé. Plusieurs bateaux et seines ont été saisis et confisqués, et leurs propriétaires mis à l'amende.

## DISTRICT N° 2.

Pour le district n° 2, qui comprend les comtés de Westmoreland, Kent, Northumberland, Gloucester et Ristigouche, l'inspecteur *R. A. Chapman* fait rapport qu'il a toute raison de croire que la valeur totale de poisson pêché, malgré la diminution de l'éperlan, sera plus considérable que l'année dernière, arrivant à près de deux millions et un quart de piastres, dont la presque totalité vient de la pêche sur la côte et dans les rivières dont l'importance augmente pour une grande partie de la population, dont l'augmentation naturelle se maintient mieux dans les districts pêcheurs que dans aucune autre partie de la province.

*Alose.*

Ce poisson montre une augmentation, mais cette pêche n'aura jamais les proportions d'autrefois, tant que l'on ne mettra pas fin à la destruction des aloses qui vont frayer dans les passes du havre de Saint-Jean, au moyen d'un règlement empêchant la pêche de ce poisson avant le 20 juin. Un poisson d'aussi grande valeur devrait certainement être protégé pendant la saison du frai.

*Saumon.*

La pêche du saumon au filet n'a pas été aussi bonne que l'année précédente sur la Miramichi. Sur la côte et dans la baie des Chaleurs, elle a été à peu près semblable. On rapporte qu'il y a une quantité considérable de jeunes saumons dans toutes les rivières, ce qui augure bien en faveur de l'abondance du saumon l'année prochaine.

*Le hareng.*

On a pris au printemps la quantité ordinaire de ce poisson pour la consommation et pour la boîte, excepté dans quelques parties du comté de Gloucester, où il n'a pas donné comme d'habitude. On ne s'occupe pas de la pêche d'automne autant qu'on le devrait.

*L'éperlan.*

Vu la température relativement douce du mois de décembre dernier, qui a retardé la formation de la glace sur les rivières, l'on n'a pas pris autant d'éperlan que l'hiver précédent. Tel a été le cas tout spécialement sur la Miramichi, où le gros de la pêche

## Marine et Pêcheries.

de ce poisson a lieu généralement. La glace ne s'est pas formée suffisamment forte en aval de Middle Island avant que le mois de décembre fut très avancé, et alors que l'éperlan était parti, ce qui a réduit de 75 pour 100 environ la quantité pêchée dans le comté de Northumberland. Dans les comtés de Kent et Westmoreland la diminution n'a pas été aussi forte, et n'excédera probablement pas dix pour cent, tandis que dans le comté de Gloucester l'on n'a pas constaté de diminution. L'éperlan était plus petit que d'habitude, mais ceux pêchés à la ligne cet automne indiquent que l'hiver prochain le poisson sera égal en grosseur à celui de 1891.

La quantité totale s'élèvera aux chiffres suivants :—

	Lbs.
Comtés de Gloucester et Ristigouche.....	500,000
Northumberland.....	1,500,000
Kent.....	1,500,000
Westmoreland.....	500,000

Soit quatre millions de livres contre quatre millions et demi en 1891, et trois quarts de million en 1890.

### *Morue.*

La morue a donné en abondance le printemps dernier : mais à mesure que la saison avançait la pêche en diminuait considérablement. Avec l'augmentation de bateaux et pêcheurs engagés dans cette pêche cette année, l'on peut espérer une augmentation considérable de ce poisson.

### *Merluche et lingue.*

Cette pêche a donné des résultats plus abondants que jamais auparavant.

### *Maquereau.*

Ce beau poisson est venu en grande abondance tout le long de la côte, et nous constaterons tout probablement une grande augmentation sur la pêche de 1891.

### *Achigan.*

Les côtes des comtés de Westmoreland, Kent, Northumberland et Gloucester, de même que les rivières, ont été bien remplies de jeunes achigans pesant de une à trois livres. On croit que ce résultat est dû en partie à la prohibition des trois dernières années sur la Miramichi et ailleurs.

### *Homards.*

Bien que la pêche dans le comté de Westmoreland et dans la partie sud des comtés de Kent a été considérablement au-dessous de celle de l'année précédente, on espère que grâce au grand nombre d'établissements de paquage fondés cette année dans chaque partie de ce district, la production totale excédera celle de 1891. On craint cependant que la multiplication des fabriques n'amène une diminution du poisson.

### *Huîtres.*

On rapporte une grande augmentation dans la pêche des huîtres cette année, spécialement dans le comté de Northumberland, où la pêche paraît augmenter d'année en année, tandis que dans les comtés de Kent, à Bouctouche, Cocagne, etc., la pêche à travers la glace fait un grand dommage à la production présente et future des meilleures huîtres prises dans la province du Nouveau-Brunswick.

## QUÉBEC.

Le commandant *W. Wakeham*, chargé du service de protection des pêcheries dans le golfe et dans le bas du fleuve Saint-Laurent, fait rapport comme suit—

En général la pêche sera satisfaisante, la diminution constatée sur la côte sud étant pleinement compensée par l'augmentation sur la côte nord et sur la côte du Labrador.

*Saumon.*

La pêche du saumon au moyen de rets dans les comtés de Bonaventure et Gaspé a été faible, bien qu'elle ait dépassé un peu celle de 1891. Sur cette partie de la côte du comté de Saguenay, à l'est de la rivière Moisie, la pêche a été bonne; à l'ouest de Moisie les pêcheurs, en général, ont fait mieux que jamais auparavant. C'est la quatrième année de suite que le saumon, bien qu'étant rare sur les autres points de la côte, a donné en grande abondance entre les rivières Moisie et Godbout. Il y a une croyance générale parmi les pêcheurs que le saumon des autres parties du golfe est attiré sur ce point de la côte nord de préférence à d'autres.

*Morue.*

La pêche à la morue a commencé à bonne heure sur tous les points du golfe. Sur la côte sud la pêche du printemps a été bonne, mais elle a diminué graduellement, et à la fin de l'été elle était bien au-dessous de la moyenne. Pendant l'automne la pêche s'est beaucoup améliorée et on a pris de bonnes quantités de morue. Les côtes de l'intérieur du golfe, c'est-à-dire entre le rocher aux Oiseaux et l'île Bonaventure, ont été visitées pendant les premiers mois de la saison, c'est-à-dire pendant mai et juin, par un grand nombre de banquiers américains et canadiens; ces vaisseaux ont fait une bonne pêche. Ils avaient trouvé le poisson pauvre et la boîte rare sur les côtes de l'Atlantique, et ont suivi le poisson jusque dans l'intérieur du golfe. On pouvait voir un grand nombre de ces vaisseaux faire la pêche, à environ 15 ou 20 milles au sud-est de l'île Bonaventure. La boîte était assez abondante, et plusieurs vaisseaux en ont fait leur provision entre la baie de Port-Daniel et Gaspé.

Sur la côte nord et sur la côte du Labrador la pêche à la morue a été une des plus abondantes dont on se rappelle. Le poisson est venu à bonne heure et est resté longtemps sur la côte. A Natashquan et aux environs de Sheldrake la quantité de poisson sur la côte a été merveilleuse. Au premier endroit, entre le 2 juin, lorsque le poisson a d'abord apparu, et le 12 juillet, lorsque le poisson s'est retiré, les bateaux en ont fait une pêche énorme; un bateau en particulier, monté par un homme et un garçon, a pris 440 quintaux de poisson. Après que le poisson se fut retiré de la côte, il est resté encore en abondance en eau profonde.

Une flotte nombreuse de vaisseaux de la Nouvelle-Ecosse a visité le Labrador et a fait une bonne pêche. Ces vaisseaux sont maintenant presque tous pourvus de rets à morue, et ceux qui ont choisi de bons endroits de pêche n'ont pas eu de difficulté à faire leurs frais.

Le nombre de vaisseaux de Terre-Neuve sur la côte n'a pas été aussi considérable que d'habitude; le blocus de glace dans le détroit les a empêchés de se rendre sur la côte à temps.

Pour la première fois depuis 1858, quelques pêcheurs de morue, américains, sont venus sur les côtes du Labrador; on dit qu'ils ont fait une bonne pêche. On trouvera à la page 76 de ce rapport une liste des vaisseaux de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse qui sont venus sur la côte du Labrador.

*Hareng.*

La pêche au hareng du printemps a commencé aux îles de la Madeleine pendant la première semaine de mai. Le poisson n'a pas donné en aussi grands bancs que d'habitude, mais est resté plus longtemps sur la côte. Le côtre "Vigilant," capitaine Knowlton, a été envoyé aux îles pendant la pêche. Sa présence a forcé plusieurs vaisseaux américains de prendre des licences, car bien que ces vaisseaux aient le droit de pêcher aux îles de la Madeleine ils n'ont pas le droit d'acheter de la boîte et autres approvisionnements.

La pêche du printemps dans la baie des Chaleurs a à peine atteint la moyenne. Le hareng pour la boîte a été assez abondant pendant toute la saison.

On a pris le hareng d'automne jusqu'à une période avancée de la saison sur la côte sud. Ce hareng est un poisson gras. On ne l'exporte pas parce qu'on le prend après la fermeture de la navigation, mais les pêcheurs le consomment eux-mêmes. La pêche du hareng gras d'automne du Labrador a manqué sur notre côte et la côte de Terre-Neuve. L'arrivée en bancs, attendue ordinairement en septembre, est venue

## Marine et Pêcheries.

en juillet et août au milieu de la pêche de la morue ; tous les pêcheurs étant engagés à faire la pêche de la morue, le hareng a dû être négligé, et lorsque la pêche de la morue a été terminée le hareng avait disparu.

### *Maquereau.*

Le maquereau augmente certainement dans la division du golfe, bien que la pêche en soit petite et n'atteigne pas les chiffres de l'année précédente. Cependant, ce rendement ne peut servir de base, vu qu'un si petit nombre de pêcheurs font régulièrement cette pêche, et qu'il n'y a qu'aux îles de la Madeleine où un nombre plus considérable de pêcheurs font spécialement et seulement la pêche du maquereau. Quelques pêcheurs à Gaspé et à Port-Daniel font la pêche du maquereau d'une façon intermittente, et tous font rapport qu'il y a beaucoup de maquereau dans ces baies. Le maquereau n'était pas en banc, mais on savait qu'il y en avait car on l'a vu au fond. Il n'a jamais mordu, mais on la pris à la trlutte, qui est un appareil composé de trois hameçons attachés ensemble dos à dos. Les règlements concernant l'usage des seines à bourses n'a pas été violé dans cette division, et nous n'avons eu qu'un seul cas dans lequel on a laissé des rets à mailler dans l'eau pendant le jour. Les rets dans ce cas ont été confisqués par les pêcheurs voisins et déposés à la maison de douane la plus proche. La flotte d'été des vaisseaux américains pêchant le maquereau est restée aux îles de la Madeleine en août et septembre. À l'exception d'un vaisseau, tous les autres faisaient la pêche à la ligne et à l'hameçon. Comme le maquereau ne mordait pas bien, aucun de ces vaisseaux n'a fait une bonne pêche.

### *Homard.*

La pêche du homard n'a pas été aussi bonne cet été qu'en 1891, et cela en dépit du fait que l'on avait tendu une plus grande quantité de pièges. La diminution s'est cependant peu fait sentir aux îles de la Madeleine et à l'île d'Anticosti, où on l'attribue aux gros temps du mois de juin et à la destruction considérable de pièges qui a eu lieu. Dans certains cas un si grand nombre de pièges ont été détruits pendant le mois de juin que des établissements de paquage ont dû fermer. Sur la côte la pêche a été d'une bonne moyenne, et à Percé et Port-Daniel la quantité de homard mis en boîtes dépasse de beaucoup celle de l'année précédente. En résumé on peut dire, vu que la saison est plus courte maintenant, et pourvu que le nombre de fabriques n'augmente pas, ou plutôt que le nombre de pièges n'augmente pas, la pêche du homard dans la division du Golfe ne diminue pas. À Anticosti il est maintenant évident que cette pêche sur le côté nord de l'île devra être abandonnée, vu que le homard n'y est plus en quantité suffisante pour payer. Bien que le homard soit en abondance sur la côte sud de l'île, cependant la pêche n'y sera jamais certaine, à cause du fonds rocheux, du manque d'abris, et de la destruction presque totale des pièges que produit chaque brise du sud.

### *Phoques.*

La chasse aux phoques, bien qu'étant cette année au-dessous des grandes chasses d'autrefois, est certainement une des meilleures des années dernières. Aux îles de la Madeleine, le phoque a bien donné, et les 22 petits bateaux qui lui ont fait la chasse sur la glace en ont pris à peu près le même nombre.

Les pêcheurs sédentaires du Labrador ont bien réussi dans leur pêche d'automne, mais la pêche du printemps a été pauvre. Des plaintes ont été fréquemment faites par les propriétaires de ces pêches sédentaires que l'usage de verveux trop près de leurs pêches faisait dommage. On a nommé un officier spécial pour s'occuper de cette affaire à Long Point, Labrador.

### *Boitte.*

La boitte a été assez abondante pendant la saison. La boitte du printemps est le hareng et le capelan. Sur la côte sud le capelan donne peu et il n'y reste pas longtemps ; sur la côte nord et celle du Labrador, le capelan est la boitte principale, et en quelques endroits la seule boitte. À mesure que la saison avance, et avant l'arrivée de l'encorner, le hareng est pendant un certain temps la seule boitte. À la fin de



juillet nous avons sur la rive sud l'encornet, qui reste la seule boîte jusqu'au mois de septembre, et lorsqu'il déserte la côte pour le reste de l'automne, les pêcheurs sont alors obligés de se contenter du hareng. On utilise les langons et les moules tout le long de l'année lorsque l'on ne peut se procurer d'autre boîte. Il a été un temps où l'on utilisait l'éperlan comme boîte dans l'automne, mais aujourd'hui qu'on ne permet la pêche de l'éperlan qu'à la seine et en vertu de permis spéciaux, les pêcheurs sont obligés de s'en passer. Dans quelques endroits on se plaint beaucoup de ce règlement.

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nous n'avons pas encore reçu de rapports définitifs concernant les pêcheries de cette province; mais nous avons obtenu, par les officiers nommés pour recevoir les réclamations de primes de pêche, des renseignements suffisants pour nous justifier de dire que la pêche a été en général au-dessus de la moyenne, et que depuis Alberton jusqu'à Campbellton, par North-Cape, elle a été très bonne.

### MANITOBA.

*M. Alex. McQueen*, inspecteur des pêcheries, soumet le rapport suivant concernant cette province:—

La pêche cette année a été exceptionnellement bonne, et les pêcheurs disent que le poisson blanc a été d'une abondance extraordinaire. Le doré a aussi été abondant, mais n'était pas évidemment en aussi grande demande, car une seule maison s'est occupée de faire la pêche de ce poisson et en petite quantité. Le brochet a été en abondance, mais comme c'est un poisson qui ne se vend pas cher, il n'y a pas de profit à le conserver en été pour l'exportation. Les pêcheurs-commerçants n'ont pas fait la pêche à l'esturgeon. La pêche d'été a commencé vers le 10 juin, s'est terminée vers le 4 octobre, et a donné plus de trois millions et demi de livres de poisson. Les règlements concernant la pêche par les pêcheurs et par les commerçants, principalement concernant la période de clôture du poisson blanc, ont été bien observés.

#### *La période de clôture.*

La période de clôture pour le poisson blanc s'étendait l'année dernière depuis le 5 octobre jusqu'au 30 novembre, mais l'arrêté du conseil ratifiant les règlements passés le 4 janvier 1892, a prolongé cette période jusqu'au 15 décembre, de sorte que tous les permis, domestiques et commerciaux, seront à l'avenir soumis à la loi actuelle.

Les colons blancs et les métis ont bien observé la période de clôture, les sauvages cependant ont fait la pêche comme d'habitude, avec permission spéciale du département, afin de se donner à eux-mêmes et à leurs familles la nourriture nécessaire. La période de clôture pour le brochet et autre poisson commun n'a pas été aussi bien observée, et plusieurs personnes ont été poursuivies devant le magistrat pour infraction à la loi le printemps dernier. La période de clôture pour l'esturgeon a été changée, et s'étend maintenant depuis le 15 mai jusqu'au 15 juillet. En conséquence il ne s'est presque pas fait de pêche à l'esturgeon cette année. On a aussi établi cette année, pour la première fois, une période de clôture pour les poissons suivants:—tullipie, laquèche, brochet, mulet et maskinongé. Le tullipie, du 5 octobre au 15 décembre, et les autres du 15 avril au 15 mai.

#### *Permis.*

Les permis pour rets à mailler faisant la pêche pour le commerce ont été accordés pendant l'année; ces permis couvrent 102,000 verges de rets à mailler, et deux rets à enclos avec 500 brasses de guideaux. On a aussi accordé 259 permis pour rets à mailler, et 3 permis pour seine, le tout produisant la somme de \$1,221.

Les rapports concernant ces permis, les noms de ceux qui les ont obtenus, et les montants payés ont été enregistrés tous les mois pendant l'année, et l'argent a été placé au crédit du receveur général.

# Marine et Pêcheries.

## *La pêche d'été en 1892.*

Comme il a déjà été dit, la pêche a été abondante cette année, et les résultats satisfaisants. Le produit dépasse celui de l'année dernière de plus d'un million de livres. Nous avons reçu de la pêche de l'été des rapports complets montrant que le total de la pêche pour le commerce a été de 3,706,736 livres de toutes espèces de poisson. La température a été extrêmement favorable pour la pêche, dont la plus grosse part a été faite avant le 15 août, date à laquelle un tiers environ des bateaux discontinuèrent de faire la pêche. Au lac Winnipeg on a fait la pêche aux mêmes postes de pêche que l'année dernière.

Voici un état de la quantité de chaque espèce de poisson prise aux différents postes :—

	Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Esturgeon, lbs.
Beren's Island .....	329,380	90,500	10,920	.....
Reinder Island.....	650,682	9,983	910	.....
Selkirk Island.....	2,078,736	69,055	1,950	390
	3,058,798	169,538	13,780	390

Dix-huit pêcheurs, avec permis domestiques, ont pêché dans la baie de l'Esturgeon, et ont pris 250,250 livres de poisson blanc, 33,000 livres de doré, et 7,280 livres de brochet, que l'on a vendus aux commerçants.

Trois pêcheurs, avec des permis pour seines domestiques, ont pêché dans la rivière Rouge, où ils ont pris 450 livres de poisson blanc, 5,000 livres de doré, 1,700 livres d'esturgeon et 166,250 livres de barbue, poisson-bison, garrot, sarque à tête de mouton et barbotes, qui furent placés sur le marché à Winnipeg et à Saint-Boniface.

La Compagnie de pêche du Manitoba a mis en opération cette année deux bateaux de pêche à vapeur, une allège, un bateau pour le transport, une barge-congélateur, et treize bateaux à voiles, évalués en tout à \$45,000. Cette compagnie se servait de 35,000 verges de rets à mailier et un rets à enclos évalué à \$3,500. La balance de son outillage consiste en congélateurs, glacières, quais, etc., à Selkirk, et autres stations, le tout valant \$15,000.

La Compagnie de William Robinson avait trois bateaux à vapeur, un transport, une barge-réfrigérateur, et plusieurs bateaux à voiles, le tout valant \$41,800. La compagnie avait aussi 30,000 verges de rets à mailier, évaluées à \$3,000. Elle a en outre des congélateurs, des glacières, des quais, etc., à Selkirk, Grand Rapids et Reindeer Island, évalués à \$16,000. Cette compagnie a ajouté un bateau à vapeur à sa flotte cette année, et sa pêche a dépassé celle des années précédentes de un demi-million de livres.

La Compagnie de pêche de Selkirk a fait la pêche à Selkirk Island, et avait un bateau à vapeur, une barge-congélateur, et quatre bateaux à voiles, le tout évalué à \$17,000. Cette compagnie a des congélateurs, des glacières et des quais à Selkirk et à Selkirk Island. Cette compagnie a fait usage de 11,000 brasses de rets à mailier et un rets à enclos, évalués à \$1,500. Ce dernier rets n'était que pour quelques semaines, et n'a pris que quatre mille poissons. La compagnie ne tient pas à ce genre de rets, parce qu'elle prétend que les mailles sont trop grandes et laissent passer le poisson.

Les Frères Hansen, Eniar Bergthor, et S. Raymond, qui ont pris des permis de commerce, ont fait peu de pêche, et ont combiné le commerce de transport avec celui de la pêche. La première maison avait un bateau à vapeur, et chacune des autres un bateau à voiles, ayant en tout 2,000 brasses de rets à mailier. Le total de leur pêche s'est élevé à 145,000 livres de poisson blanc et 6,000 livres de doré.

### *Obstructions de rivières et passes.*

Nous avons reçu, dans le cours de l'année, des plaintes au sujet d'obstructions dans les rivières qui empêchent le poisson de remonter les cours d'eau, privant ainsi les colons situés sur ces rivières de l'avantage d'avoir du poisson.

Heureusement le nombre de ces obstructions est limité, et le mal est réduit à peu de chose par la construction de passes migratoires propices. Il y a eu cependant

un autre désagrément dont le gouvernement provincial est responsable. Les terrains bas dans le voisinage du lac Manitoba sont égouttés dans le lac, et il en résulte que le poisson remonte ces chenaux et se répandent sur les prairies en myriades. Lorsque l'eau se retire, ce qui a lieu soudainement quelquefois, les poissons restent par milliers sur la prairie, où ils pourrissent, et empestent l'air des alentours. Afin d'amoinrir cette grande perte pour les pêcheries, le gouvernement provincial, sur demande qui lui en a été faite, a consenti à placer des barrières à la bouche de tous ces drains. Il y en aura dix-sept en tout, et le poisson ne pourra plus remonter. L'on a fait le printemps dernier une inspection attentive des passes migratoires aux barrages à Westbourne, Rapid City, Carman, Lasalle et Morris ; elles ont été trouvées en bon état excepté à Carman, Rapid City, et Birtle. A Carman, où il y a deux barrages, les deux passes migratoires avaient été détruites par l'inondation. Les propriétaires ont reçu instruction de les rétablir à temps pour la migration du poisson l'année suivante. Le barrage à Rapid City a été construit en coupant une lisière sur un côté de la rivière pour permettre au bois de descendre. Le propriétaire a reçu instruction de placer une passe migratoire additionnelle dans ce chenal, ce qui a été fait. Le barrage à Birtle a été miné en dessous par une espèce de sable mouvant, qui a déplacé la passe migratoire, mais on l'a remplacée par une autre en mai. Les propriétaires de scieries se sont généralement conformés aux règlements concernant la sciure de bois et autres déchets.

#### *Pisciculture.*

Les habitants du Manitoba portent beaucoup d'intérêt à l'établissement prochain d'une pisciculture dans la province, non seulement pour que l'on puisse empêcher le dépeuplement des grands lacs, mais afin que l'on puisse peupler les petits lacs de la province avec une meilleure espèce de poisson que le brochet et la barbote, aujourd'hui si communs dans ces lacs. Plusieurs demandes sont venues de l'ouest et du sud du Manitoba pour de l'achigan, de la carpe et de la perche ; on leur a répondu que l'on pourrait sans doute se rendre à leur désir lorsque la pisciculture serait construite. Un emplacement convenable pour cette pisciculture a été choisi dans la ville de Selkirk. Conformément à des instructions reçues du département on a demandé des soumissions pour différents emplacements dans le voisinage de cette ville. L'emplacement choisi a été approuvé par le surintendant général Wilmot et a été accepté par le ministre. On demande maintenant des soumissions pour la construction d'un édifice convenable, et la pisciculture sera sans doute en opération l'année prochaine. Pour terminer, on doit dire qu'il est impossible, vu que l'année de pêche termine le 31 décembre, de donner maintenant un rapport complet des opérations. Les rapports des gardes-pêche et gardiens et les statistiques ne peuvent pas être transmis à l'inspecteur avant le milieu de janvier, et il est difficile si l'on n'a pas ces rapports, de donner un état même approximatif du poisson pris par ceux qui ont des permis domestiques. La pêche, cependant, paraît devoir moins donner que les années précédentes, vu que la saison de pêche d'hiver est plus courte. Le produit total, cependant, pour l'été et l'hiver, ne sera pas beaucoup moindre, s'il l'est, que celui de l'année précédente.

*M. Latouche Tupper*, de la pisciculture de Selkirk, fait les remarques suivantes sur le service de protection des pêcheries dans le Manitoba, et sur les résultats avantageux qui ont produit les nouveaux règlements :—

D'après les renseignements que j'ai obtenus, je suis convaincu que la fermeture des embouchures des rivières et des meilleures frayères connues des pêcheries a eu déjà même un effet marqué. Plusieurs colons blancs et sauvages m'ont informé que la Petite et la Grande Saskatchewan débordaient de jeunes poissons blancs. Autant que je puis savoir, la loi est bien observée. Les compagnies de pêche avaient tous leurs congélateurs remplis et avaient pris leurs quartiers d'hiver quelques temps avant le commencement de la période de clôture. Je n'ai pas eu occasion de voir si elles se sont conformées aux règlements quant aux filets.

Je crois que le changement dans les permis domestiques permettant de prendre du poisson commun dans les eaux qui ne sont pas fréquentées par le poisson blanc, est un changement pour le mieux. Pour l'information du département, chaque

## Marine et Pêcheries.

personne qui a un permis domestique devrait tenir un compte exact de sa pêche, du nombre de chaque espèce de poisson, etc., de la localité, et de la profondeur de l'eau.

Je crois que la période de clôture pour le saumon et le poisson dans ces rivières est bien choisie. Il n'y a que quelques truites dans le lac Winnipeg, et elles sont de qualité inférieure.

Je recommanderais qu'un garde-pêche soit nommé pour le côté est du lac Manitoba, vers Saint-Laurent. J'ai entendu dire qu'on y pêchait pendant la période de clôture et que l'on y construit un congélateur. Il s'exporte beaucoup de poisson de cet endroit, par le chemin de fer du Pacifique à Reaburn, une station à l'ouest de Winnipeg.

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'inspecteur *P. C. Gilchrist* soumet le rapport suivant sur les pêcheries des territoires du Nord-Ouest :—

Le travail d'organisation a été poussé avec régularité, et grâce aux nouveaux arrangements j'espère que, l'année prochaine, le poisson de plusieurs lacs, qui est aujourd'hui détruit en quantités considérables, sera préservé pour les générations futures.

A l'époque où j'ai écrit mon rapport annuel l'année dernière, il n'y avait qu'un garde-pêche régulier, *M. John Foster*, du Long Lac, et un certain nombre d'officiers d'autres départements, qui avaient été nommés gardes-pêche *ex-officio*, mais dont très peu furent d'aucune utilité pour la protection des pêcheries. Les distances à parcourir sont considérables ; le mode de transport, principalement à dos de cheval, est très lent et ennuyeux ; loin des habitations, pas d'hôtels, et les endroits où l'on est obligé de s'arrêter sont loin d'être des plus invitants ; quelquefois il faut voyager des journées avant de trouver un abri, où l'on ne peut que camper. Aujourd'hui il y a, y compris l'officier en charge, et un homme de police ayant la charge de gardien, dix hommes employés dans le service de protection des pêcheries.

#### *Police à cheval du Nord-Ouest.*

Dans chaque cas où j'en ai fait la demande, j'ai reçu l'aide des officiers de la police à cheval, et maintenant nous avons fait un arrangement en vertu duquel, lorsqu'un constable peut faire la besogne avantageusement grâce au poste qu'il occupe, on peut le nommer garde-pêche. J'espère ainsi recevoir une aide effective de la police pour la protection de nos pêcheries. Dans mes pérégrinations à travers le pays en ma qualité officielle, j'ai rencontré des hommes de la police à cheval, sportsmen et pêcheurs, tout à la fois, et qui seraient disposés à aider à la protection du poisson. Comme ils sont obligés de parcourir le pays sur plusieurs milles de distance de chaque côté de leurs postes, leur connaissance du pays et de ses habitants est nécessairement grande, et c'est en vue d'utiliser leur connaissance et bonne volonté que permission a été demandée de pouvoir les nommer gardes-pêches lorsque la chose serait jugée nécessaire.

#### *Règlements.*

Il existe une grande confusion dans l'esprit des gens dans les territoires au sujet de la signification des termes " permis de commerce " et " permis domestiques, " et de temps à autre je reçois des demandes de " permis de commerce " pour pêcher dans de petits lacs ; on me demande aussi si un pêcheur qui possède un " permis domestique " peut vendre son poisson. On verra, lorsque les rapports seront produits, que l'observation stricte de la clause des permis, a été la cause d'une diminution dans la pêche, principalement dans le district de Qu'Appelle.

Plusieurs pêcheurs de la Saskatchewan-nord ont exprimé des doutes sur l'à-propos de la période de clôture de l'esturgeon, et ont prétendu que ce poisson ne fraie pas entre le 15 mai et le 15 juillet. Comme la plupart de ces pêcheurs sont des métis, ils prétendaient aussi que c'était leur cause un grand dommage que de les empêcher de pêcher à cette saison, parce que l'esturgeon est alors leur principale source d'alimentation, et puisque le poisson ne frayait pas à cette époque, il n'y avait pas de raison de les empêcher d'en prendre. Bien que leurs récits quant au temps où l'esturgeon frayait fussent des plus contradictoires, on crut bon d'accéder à leur demande et de

suspendre la période de clôture, surtout parce que l'on consulta les auteurs sur la matière et que l'on ne put trouver rien de bien positif quant aux habitudes de ce poisson. On crut aussi, que vu que c'était généralement le temps ou tous les pêcheurs aux rets faisaient la plus grande pêche, l'on pourrait recueillir assez de renseignements sur lesquels on pourrait baser une période de clôture plus juste. En conséquence j'ai visité en juin la branche nord de la rivière avec cet objet en vue, mais l'eau s'étant toujours tenue excessivement haute dans la rivière il a été impossible d'y pêcher au filet, et le seul résultat c'est que les pêcheurs admettent aujourd'hui qu'ils ne connaissent pas la saison pendant laquelle le poisson fraie. Le garde-pêche Cook, de Prince-Albert, a passé beaucoup de temps et dépensé beaucoup de patience à étudier cette question, mais il dit que les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants. Nous ferons l'année prochaine une nouvelle tentative pour résoudre ce problème.

Les pêcheurs des districts de MacLeod et du Creek Pincher ont essayé de faire raccourcir la période de clôture de la truite (15 septembre au 15 mai) de façon qu'elle commence le 1er novembre. Ils donnaient les raisons suivantes :—Qu'à cause de l'eau haute, etc., la fin de l'été et les mois d'automne étaient les meilleurs mois, et quelquefois les seuls mois de pêche; que le cultivateur et le propriétaire de bestiaux ont du temps pour pêcher; que ce temps est celui où le poisson est le meilleur pour être mangé ou mis en conserve, et que c'est nous causer un grand tort, lorsque nos cours d'eau regorgent de poisson, de nous priver du droit d'en prendre légalement à ce temps-là. Si dans quelques années on juge à propos de faire du mois de septembre un mois de clôture, on le fera alors. La saison de clôture actuelle ne convient sans aucun doute pas à tous, et quelque sincère que puisse être celui qui a écrit les lignes citées plus haut, et après avoir fait sa connaissance je sais qu'il est sincère, ses arguments n'en sont pas moins exactement ceux de tous les pêcheurs du Canada. Afin d'obtenir quelques renseignements sur la saison de frai de la truite, j'ai visité le Creek Pincher de bonne heure en octobre, mais vu le mauvais temps je n'ai pu faire beaucoup. Mes observations ont cependant confirmé mes impressions de l'année précédente, savoir, que l'on peut prendre du poisson en quantité suffisante entre le printemps et l'automne; que pendant les mois de septembre et octobre, à part les coups de mauvais temps, la truite peut-être et est de fait envoyée à une personne de l'est, en quantités incroyables; que la truite, bien qu'étant encore abondante, l'est moins qu'il y a quelques années. Il suffit d'un exemple comme celui de la rivière de l'Arc, qui est aujourd'hui comparativement épuisée de poisson, pour montrer la nécessité d'une longue période de clôture, que l'on devrait faire respecter strictement. La construction de l'embranchement de Calgary et Edmonton par la Compagnie du Pacifique Canadien à travers Crow's Nest Pass, mettra, l'année prochaine, la truite de tous les cours d'eau entre Calgary et la rivière Kootenay à la merci de centaines de pêcheurs du loin qui feront de leur mieux pour épuiser ces rivières comme celle de l'Arc.

Plusieurs sportmen qui résident près de là font la pêche par amusement, et l'été dernier on a trouvé des centaines et des centaines de truites laissées à pourrir sur les bords des rivières du Vieux et Kootenay.

Plusieurs cours d'eau dans les montagnes regorgent de jeunes truites qui se réfugient là évidemment pour éviter la mâchoire des gros poissons dans les cours d'eau plus considérables; mais bien que ces jeunes poissons réussissent à éviter d'être mangés par leurs aînés, ils tombent dans un autre piège, celui des pêcheurs, qui les tuent par centaines. Ces petits cours d'eau sont réellement des réservoirs qui favorisent la propagation du poisson, et on devrait les protéger en obligeant de rejeter à l'eau toute truite de moins de six pouces en longueur.

#### *Les Sauvages.*

La question des Sauvages est la plus sérieuse de toutes celles qui occupent l'attention du département dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le passé, les sauvages faisaient la pêche et la chasse comme bon leur semblait. Tant que le pays n'a été habité que par les gens de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, les sauvages et les métis, cet état de choses pouvait convenir, mais depuis les circonstances ont bien changé; une population blanche considérable est maintenant répandue dans les Territoires,

population qui augmentera rapidement, si les indications ne sont pas trompeuses. Les lacs poissonneux sont en petit nombre au sud de la Saskatchewan du nord, éloignés les uns des autres, et sont en conséquence, pour la population de ces endroits, d'une valeur considérable et hors de proportion avec leur étendue. Les sauvages visitent ces lacs à l'automne pendant que le poisson fraye et en tuent autant qu'ils peuvent. Cette pratique de la part des sauvages et des métis a eu, il y a déjà quelques années, l'effet de miner certains lacs, mais quels seront les résultats de ce mode de pêche si l'on en permet la continuation, aujourd'hui qu'il y a des blancs à pêcher pendant la saison permise. L'agent des sauvages à Edmonton m'a dit que les sauvages ont pris à White Whale Lake, l'automne dernier, 40,000 poissons blancs, équivalant à 80,000 livres, et l'automne précédent, 60,000 poissons équivalant à 120,000 livres, soit un total de 200,000 livres de poisson blanc, pris dans un lac de 12 milles de largeur, en deux saisons d'automne, et presque entièrement pendant le temps que le poisson frayait. Et cependant, il y a des gens qui s'étonnent que le poisson disparaît. C'est de ce lac que devra venir l'approvisionnement de poisson que demandera la population croissante du district d'Edmonton.

Dans mon rapport de l'année dernière sur l'organisation du service dans le Nord-Ouest, j'ai attiré votre attention sur le rapport de l'agent des sauvages Lucas aux Buttes de la Paix, pour l'année 1888, qui contenait les renseignements suivants : "Après le battage des grains les rations en farine et en viandes ont été réduites, parce que nous avons reçu un approvisionnement considérable de poisson du Lac aux Pigeons, environ 26,000 livres, dont nous vendîmes ce qu'il fut possible de vendre." Le lac aux Pigeons a une étendue de 7 milles par 5, et depuis 1888 la pêche y a beaucoup diminué. Un chemin de fer passe maintenant à quelques milles du lac, et le poisson est expédié à Calgary, McLeod et autres endroits. Quel serait le résultat si l'on laissait se continuer cette destruction considérable ? En référant au rapport pour 1887 de l'agent du Lac à la Selle, on trouve les lignes suivantes : "La pêche d'automne, à l'exception de celle du lac au Poisson-Blanc, a été au-dessous de la moyenne." Son rapport de 1888 dit : "La pêche au Lac à la Selle a donné de pauvres résultats ; celle du lac au Poisson Blanc paraît diminuer ; celle du Lac du Cœur était bonne à certains intervalles, mais maintenant le poisson a presque entièrement disparu ; celle du Lac aux Castors a manqué complètement." En référant aux rapports des années dernières on trouve des plaintes nombreuses au sujet de la disparition du poisson blanc de plusieurs lacs, mais ce qui est le plus significatif c'est l'absence entière de remarques au sujet de la réapparition subite du poisson. Et cependant, aujourd'hui, on demande avec étonnement où le poisson est allé ; mais, à ce sujet, il ne faut pas oublier que ces lacs sont petits, et si avec une pêche ordinaire le poisson y diminue graduellement, on ne peut arriver à d'autre conclusion qu'ils s'épuisent, et lorsqu'ils sont ainsi épuisés, il faut plusieurs années avant qu'ils puissent redevenir productifs ; lorsque ces lacs seront complètement épuisés, comment remplaceront-nous la nourriture que ces poissons représentent pour les sauvages.

### *Métis.*

La question des métis est presque, sinon autant, difficile à résoudre que celle des sauvages, et sous quelques rapports elle est fort plus compliquée. Les métis sont une classe d'hommes tout autant sans souci et imprévoyante que les sauvages, avec cette différence que les sauvages ont près d'eux un pouvoir qui les contrôle, et reçoivent, s'ils veulent améliorer leur sort, une aide substantielle pour faire la culture ou prendre une autre besogne. Il y a quelques années les métis étaient bien. Avec leurs nombreux chevaux et voitures ils faisaient le transport du trafic de tout le pays étaient comparativement riches, avaient beaucoup de viande (le bison), avaient aussi de nombreux loisirs, et passaient une existence heureuse. Ils constituaient en fait la noblesse du Nord-Ouest, et comme tels ils étaient heureux, sans prévoyance. Aujourd'hui tout est changé. Les chemins de fer ont détruit leur commerce de transport ; le bison a disparu devant la rapacité du blanc, et le désir de carnage du sauvage et du métis, et avec le bison est disparu l'approvisionnement de viande ; ils n'avaient aucune autre manière de gagner leur vie, et les nécessités de l'existence les forcèrent à vendre—occasion que leur fournit la civilisation—leurs chevaux,

voitures, animaux, etc., et aujourd'hui ils forment la classe pauvre, misérable et imprévoyante du Nord-Ouest. Il est difficile de se faire une idée de l'état de ce peuple qui fut un jour heureux. A une assemblée tenue au lac LaBiche, en septembre dernier, et à laquelle assistaient quarante hommes bien constitués, représentant autant de femmes, la déclaration suivante a été faite, et l'exactitude en a été confirmée par les révérends Pères Grandin et Tessier: "Vous nous voyez aujourd'hui dans nos meilleurs habits; nous sommes venus pour rencontrer l'agent du gouvernement, pour conférer avec lui au sujet des règlements sur le poisson, mais c'est un fait, à l'exception de deux ou trois d'entre nous, que nos familles n'auront rien pour déjeuner demain matin, tant que nous n'aurons pas visité nos filets, et si le vent s'élève nos enfants n'ont rien à manger, à moins que le Père ici ne nous donne un peu de farine." Peuple infortuné! "Et cependant la loi doit être mise en vigueur, et le poisson conservé pour le propre avantage de ces hommes et de leurs enfants; mais comment s'y prendre, et ne pas faire trop souffrir ces pauvres gens, telle est la question." C'est ce que me disait le Révérend Evêque Grandin, qui connaît parfaitement l'état de ce peuple, au milieu duquel il vit depuis plusieurs années; et il sait que la pêche diminue. Mgr. Grandin m'a dit qu'il y a dix ans, au lac LaBiche, deux hommes dans un canot, avec un flambeau et un dard, pouvaient prendre dans une nuit pendant la saison du frai 1,000 poissons blancs, et aujourd'hui ils n'en pourraient prendre 100 dans le même temps. A l'assemblée du lac LaBiche, on m'assure qu'il y a dix ans, un homme, en s'y livrant tout le temps, pouvait prendre dans un rets à mailles de 60 verges, dans une seule nuit, pendant la saison du frai, 1,000 poissons blancs, et l'automne dernier, il n'en pouvait prendre plus de 20. Il y a dix ans—avant cette époque l'on pêchait peu, car on avait le pémican—600 personnes résidaient au lac LaBiche, aujourd'hui il n'y en a plus que 300; le lac à vingt-cinq milles de longueur sur 10 ou 12 de large, un grand lac, et cependant il est sur le bord de la ruine. Il est évident que les règlements doivent être mis en force, même si les métis doivent un peu en souffrir, car si l'on ne prend pas ces mesures de plus grands malheurs fondront sur le peuple, et le gouvernement aura une forte note de pension à payer dans le nord du pays.

La question se compliquera davantage si l'on permet aux sauvages de pêcher, comme précédemment, pendant la période de clôture. Comment pouvez-vous dire aux milliers de métis dans le Nord-Ouest qu'il leur faut payer pour un permis de pêche; qu'il leur est défendu de pêcher pendant la période de clôture; qu'il leur faut observer les règlements à la lettre, et ensuite espérer qu'ils seront spectateurs sereins des sauvages auxquels on permettra de faire exactement ce qu'on leur défend à eux, métis, parce qu'en violant les règlements ils détruisent leur propre nourriture. Jugeant d'après ce que des métis de différentes parties du pays m'ont dit, cette exception en faveur des sauvages sera considérée comme une injustice. Il serait contre la nature humaine d'espérer autre chose, et la nature humaine est un facteur que l'on ne doit pas perdre de vue lorsque l'on discute la question de protection des pêcheries.

#### *Passes migratoires.*

Le printemps dernier le garde-pêche Foster a découvert que le poisson—brochet, doré, et barbote—ne pouvait remonter le Creek Wascaua, à cause du barrage près de Régina, et en conséquence une grande quantité de poisson fut détruite par les citoyens de l'endroit et autres. Ce barrage a été détruit depuis ce temps là, et le gouvernement fédéral, conjointement avec la ville de Régina, en construit un beaucoup plus grand et plus fort. On a cru nécessaire d'y ajouter une passe migratoire, et les autorités ont été averties à cet effet. On la construit en ce moment d'après les plans du brevet Hockin.

#### COLOMBIE-ANGLAISE.

L'inspecteur *John McNab* soumet le rapport suivant:—

Comme il est impossible de fournir des statistiques complètes avant la fin de la saison, il faut attendre pour le rapport supplémentaire, qui donnera des détails complets avec comparaisons de rendement et valeur.

La pêche par toute la province a été abondante et satisfaisante tout l'été. La pêche maritime est encore pratiquement dans l'enfance, et rien n'a été fait pour développer leur immense valeur, à part la démonstration que l'on peut trouver des espèces précieuses de poissons en quantités apparemment inépuisables à peu de distance de la côte. Ce poisson peut être pris et livré dans Victoria, Vancouver ou New-Westminster, à des taux qui laissent de plus grands profits sur le poisson de même genre que dans les marchés de l'est. Mais on n'utilise pas de poisson de mer, excepté pour fournir à une demande limitée du marché local ; le flétan fait exception, et la pêche comme l'exportation qui en ont été faites, montrent une augmentation sur les années précédentes, bien qu'aucun mode systématique n'ait été suivi pour le prendre et en faire le commerce en bonne condition. Le capital et une méthode rationnelle sont tout ce qui est nécessaire pour assurer le succès d'une industrie qui est destinée, dans un avenir rapproché, à apporter de grands profits à ceux qui s'y livreront, et de grands bénéfices au pays. Il existe aujourd'hui un marché assez considérable pour notre flétan, à des prix rémunérateurs ; mais les marchands de l'est exigent la garantie qu'ils recevront des consignations régulières, ce que pas un de ceux qui exploitent cette industrie n'est aujourd'hui en situation de faire.

Un M. Bergman fait en ce moment l'épreuve d'un procédé, nouveau dans le pays, ayant pour but de saler le poisson blanc pour exportation en Europe. Déjà ce monsieur a préparé une grande quantité de saumons à Port-Essington, sur la rivière Skeena, pendant la saison de pêche ; mais comme ils n'ont pas encore été expédiés, il serait prématuré de parler des résultats de l'entreprise. On espère, cependant que ces résultats seront favorables et qu'on trouvera un marché pour ce beau poisson auquel on attache présentement si peu de valeur.

Le paquage du saumon sur la côte a dépassé de 545,884 livres celui de l'année dernière. Sur la rivière Fraser, quoique les fabricants de conserves n'ont fait qu'un faible paquage, la campagne a été assez fructueuse pour les pêcheurs, ainsi que pour les marchands et exportateurs de poisson frais. Je n'ai pu me procurer des rapports complets ; mais d'après ceux que j'ai reçus jusqu'ici, je pense ne pas me tromper en calculant que le surplus de saumon frais et salé par d'autres modes que celui de la mise en conserves sera, cette année, de 750,000 livres sur la quantité vendue dans les mêmes conditions pendant la saison de 1891. Les règlements qui gouvernent aujourd'hui la pêche du saumon donnent une satisfaction générale aux fabricants de conserves et aux pêcheurs, et ils ont été bien observés. Les boîtes perforées destinées à retenir les déchets de poisson dans les fabriques de conserves ont également donné des résultats aussi satisfaisants qu'il était possible de les désirer dans les circonstances.

Au cours de la dernière saison, quinze fabriques ont fait des opérations de conserves sur la rivière Fraser. De ce nombre six ont fait transporter leurs déchets de poisson à une usine d'huile et d'engrais ; une autre située sur le bras nord les a fait charroyer en dehors de la rivière, et huit ont profité de la permission de les garder dans des boîtes, ce qui, suivant moi, prête plus à objection que de les jeter dans le courant de la rivière quand ils sont frais. En aval des fabriques la rivière a plus d'un huitième de mille de large dans sa partie la plus étroite, et avec une profondeur de plus de soixante pieds et un courant rapide, très peu de déchets montent à la surface quand on les jette frais à l'eau, tandis qu'après avoir été renfermés dans des boîtes ils deviennent une masse putride qui, s'échappant par les fissures, flotte à la surface comme une écume huileuse très désagréable pour tous ceux qui ont à se servir de cette eau.

Pendant la saison j'ai visité la rivière Kootenay et les lacs, et j'ai infligé une amende de \$50 au locataire de la scierie Buchanan pour avoir laissé la sciure tomber dans le lac de Kootenay-ouest. J'ai aussi visité le creek Czansé et le débouché du lac Seeton près Lillooet, pour prendre connaissance de la capture illégale de grandes quantités de jeunes saumons dont on accusait les sauvages de cette localité. Je constate que le département avait été bien informé et que tous les ans, pendant la migration du jeune saumon du lac Seeton à la rivière Fraser, les sauvages en prennent d'immenses quantités dans des rets à chambres et de grands paniers d'osier ingénieusement construits à cette fin. Comme les agents des sauvages ont reçu instruction



d'employer leur autorité à mettre fin à cette habitude désastreuse, et comme les habitants de Lilloet sont devenus intéressés en la matière, j'espère que l'abus va cesser, et, s'il ne cesse pas, je recommanderai qu'un gardien y soit employé en permanence depuis le 15 mai jusqu'à la fin de juin.

A part la scierie du lac Kootenay, des amendes pour le même délit ont été imposées aux scieries de False-Creek, à dix scieries de Burrard-Inlet, et à deux autres de la rivière Skeena. Une poursuite intentée à la Compagnie de Terrain et de Scieries de Moodieville n'a pas eu de suite, parce que les magistrats appelés à l'instruire n'ont pu s'accorder. Sept amendes furent imposées sur la rivière Skeena pour contraventions à la loi concernant les déchets de poisson, et quatre personnes furent aussi condamnées à l'amende pour avoir violé les règlements de pêche sur la rivière Fraser.

Les gardiens placés sous ma conduite se sont activement et fidèlement acquittés de leurs fonctions sur la rivière Fraser. Souvent j'ai personnellement inspecté les fabriques de conserves pendant leurs opérations, et j'ai constaté chez leurs gérants un désir général de se conformer à la loi. Quatre gardiens ont été employés sur la rivière Fraser et sur le bras nord de cette rivière pendant la saison de pêche, et je considère que ce nombre de gardiens est nécessaire; sur la rivière Skeena il n'en a été employé qu'un seul, mais je recommande qu'on y en emploie deux à l'avenir pendant la pêche, et un sur les rivières Naas et Inlet comme aujourd'hui, et un pendant de courtes périodes, suivant les besoins, à Nicomekl, Mud-Bay, Burrard-Inlet et Howe-Sound. Quant aux cours d'eau de moindre importance où il ne se fait pas de pêche dans un but commercial, ils devraient, suivant moi, être protégés par les autorités locales, sous l'empire des lois provinciales concernant la chasse et la pêche, sauf ceux qui se trouvent dans le voisinage des mines ou des établissements indiens, tels que les rivières Kootenay et Comox, où, je crois, les services d'un gardien seraient nécessaires depuis le mois d'avril jusqu'à celui de novembre pour mettre ces rivières à l'abri des déprédations des Chinois et des mineurs.

### LES PÊCHERIES DU PACIFIQUE.

L'extrait suivant d'un article dû à la plume de M. Eugène C. Blackford, commissaire de pêche de l'Etat de New-York, et qui fait voir le tort causé par une pêche excessive aux rivières de l'Alaska, démontre d'une manière évidente la sagesse et l'opportunité des règlements établis en ce pays pour la protection du saumon dans la rivière Fraser et d'autres cours d'eau de la Colombie-Britannique :—

“ L'Alaska, ce merveilleux pays, possède des ressources piscicoles qui ne peuvent être épuisées d'ici à des siècles si seulement le saumon est protégé et si on le laisse se propager. La manière dont ce poisson de valeur est aujourd'hui gaspillé est tout simplement disgracieuse. L'Alaska fournit la plus grande partie du saumon en conserves aux marchés du monde entier, et le gouvernement des Etats-Unis ne saurait prendre trop tôt de mesures énergiques pour mettre fin aux abus actuels.

“ Voici un exemple du massacre cruel dont le saumon est aujourd'hui la victime. Dans une seule fabrique de conserves de l'Alaska 20,000 saumons d'un poids moyen de 10 lbs chacun, ont en un seul jour été jetés de côté morts ou mourants parce que l'usine n'était pas en mesure de les utiliser.

“ Songez-y, 20,000 livres de poisson comestible détruites de gaieté de cœur.

“ Quelle est la raison ou l'excuse de ce gaspillage criminel ? a-t-on demandé. Voici la réponse qui a été donnée : Toutes les fabriques de conserves contractent avec les sauvages l'engagement d'acheter tout le saumon qu'ils prennent pendant la saison, et elles sont obligées d'accepter la capture entière afin d'entretenir leurs contrats.

“ Si cette boucherie continue, l'histoire se répétera, et il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que les rivières et les baies de l'Alaska atteignent la déplorable condition où sont aujourd'hui les grandes rivières à saumon des côtes de l'Atlantique, ainsi que les rivières Sacramento et Columbia sur les côtes du Pacifique.

“ Il y a encore du saumon dans ces dernières, mais il diminue rapidement. La rivière Columbia a déjà accusé un décroissement de 50 pour 100 dans son rendement annuel.”

## Marine et Pêcheries.

DESCRIPTION D'UNE NOUVELLE ESPÈCE DE SAUMON.

*L'Oncorhynchus kamloops*, des lacs de la Colombie-Britannique.—Par David Starr Jordan.

(Copie d'un manuscrit envoyé au *Smithsonian Institute* pour publication.)

*Oncorhynchus kamloops*, espèce nouvelle.

Tête,  $4\frac{1}{2}$  de long jusqu'à la base caudale; raies dorsales, 11, sans compter les rudiments; raies anales, 11 dans un échantillon, 12 dans l'autre, outre 3 rudiments; écailles, 30, 145, 26 (dans le second échantillon, 135 écailles); à peu près 120 pores; longueur du corps, du plus gros échantillon,  $16\frac{1}{4}$  pes; du plus petit,  $15\frac{3}{4}$  pes.

Corps modérément allongé, quelque peu comprimé, sa forme générale ressemblant à celle du saumon argenté (*Oncorhynchus kisutch*); mâchoires, dans les échantillons types, pas prolongées, la maxillaire s'étendant au delà de l'œil, sa longueur pas tout à fait la moitié de la tête; bouche légèrement arrondie en profil, le profil remontant régulièrement; œil large, presque aussi long que la bouche; dents modérées, quelques-unes de celles de la rangée extérieure dans chaque mâchoire modérément agrandies; dents sur la langue, comme d'ordinaire dans l'*Oncorhynchus*; opercules striés, pas beaucoup produits en arrière; raies branchiales, 11 de chaque côté; nageoire dorsale très basse, sa raie la plus longue un peu plus grande que la base de la nageoire, 13.5 en tête; nageoire anale, plus basse et plus petite que d'ordinaire dans l'*Oncorhynchus*, son contour légèrement concave, sa raie la plus longue et plus grande que la base de la nageoire et un peu plus de la moitié de la tête; nageoire à défense modérée; nageoire caudale très large, distinctement fourchue, ses raies extérieures à peu près deux fois des intérieures; nageoires pectorales très longues,  $1\frac{1}{2}$  en tête; nageoires ventrales modérées,  $1\frac{3}{4}$  en tête; couvertures des ouïes comparativement courtes et peu nombreuses, à peu près 6 plus 12 ou 13.

Couleur, olive foncé en dessus, légèrement argenté en-dessous, la couleur argentée s'étendant un peu plus bas que la ligne latérale, où elle se termine abruptement; à l'état frais le milieu des côtés, dans les deux échantillons, était occupé par une large bande rose pâle qui couvrait à peu près un tiers de la largeur du poisson; au-dessus, de petites mouchetures à peu près de la grosseur de têtes d'épingles irrégulièrement répandues et un peu plus nombreuses vers le postérieur; très peu de mouchetures pâles sur le haut de la tête; nageoires dorsales et caudales très couvertes de petites mouchetures noires semblables à celles du dos, mais plus distinctes; quelques mouchetures sur la nageoire à défense qui est bordée de noir; nageoires inférieures unies, le bord supérieur du pectoral noirâtre; une tache d'un brun vague sur les raies du milieu de l'anal; raies ventrales tout à fait unies.

Les intestins avaient été enlevés, en sorte que je ne puis rien dire des oocœles pyloriques.

Je n'ai connu l'existence de ce poisson qu'en m'entretenant avec M. A. C. Bassett, de Menlo Park, Californie, un pêcheur enthousiaste qui l'avait pêché dans le lac Kamloops, Colombie-Britannique. Je n'ai pu en établir l'identité d'après ce que M. Bassett m'en a dit. Étant allé à la compagnie au mois de juillet 1892, ce monsieur s'est rendu au lac Kamloops, où il a obtenu les deux échantillons qu'il m'envoya après les avoir mis avec soin dans de l'alcool. Voici ce que M. Bassett m'a dit des eaux qu'ils habitaient.

« Ces échantillons ont été pris au débouché du lac Kamloops dans la rivière Thompson-Sud; la Thompson-Nord débouche à la tête du même lac. Ces eaux se joignent aux lacs Shuswap, et nous trouvons ce poisson dans tous les tributaires de ces derniers lacs, dont les eaux s'écoulent vers la Columbia (les autres lacs étant tributaires de la rivière Fraser). Des renseignements pris à bonne source donnent un poids de  $18\frac{1}{2}$  livres au plus gros échantillon qui ait été capturé dans le lac Okanagan. Le nom sauvage Shuswap de ce poisson est *Stit tse*. Il en a été pris à 50 milles en aval des lacs Kamloops dans la rivière Thompson, mais pas en grand nombre.

Les échantillons paraissent appartenir à une espèce de saumon tout à fait distincte des cinq espèces jusqu'ici reconnues des eaux de la côte du Pacifique. Il n'est guère

douteux, d'après ce qu'en dit M. Bussett, et d'après l'apparence du poisson, qu'ils appartiennent à l'espèce dite: "Saumon de lac." La parenté la plus directe semble être avec le saumon-roi ou quinnât (*Oncorhynchus tshawytscha*), mais il diffère quelque peu du quinnât par la couleur, et spécialement par les dimensions beaucoup plus petites de la nageoire anale et par le nombre réduit des branchies. Il est possible qu'il descende du quinnât, mais à tout événement il en est si modifié qu'il doit être regardé comme une espèce différente.

J'ai donné à l'espèce le nom du lac dans lequel elle a été prise d'abord. Un des deux échantillons types a été envoyé au Musée National des Etats-Unis, et l'autre au musée de la *Leland Stanford Junior University*. Ces deux échantillons étaient accompagnés d'un petit poisson d'environ 5 pouces de long appartenant à l'espèce dont ces saumons se nourrissaient. C'est apparemment le fretin du saumon quinnât; ce n'est certainement pas celui de l'espèce en question.

La découverte de ce saumon de lac ajoute à la probabilité de la théorie que le petit saumon de lac des différents lacs de la Colombie-Britannique et du Territoire de Washington, qui est connu sous le nom de *Oncorhynchus kennerlyi*, doit être regardé comme espèce distincte, ainsi que le docteur Bean l'a affirmé, et non comme une forme de l'*Oncorhynchus nerka*. Le *kennerlyi* atteint une longueur d'environ 10 ou 12 pouces, et le poids d'un peu plus d'une livre. Il peut être distingué de la présente espèce par ses petites dimensions et par le nombre beaucoup plus grand de ces couvertures d'ouïes qui, si mes notes sont correctes, sont au nombre de plus de quarante dans le *nerka*. Le petit saumon blanc auquel le docteur Suckley a donné le nom de *Salmo warreni* est probablement la femelle du *kennerlyi*. Parmi les diverses espèces nominales décrites par le docteur Suckley, je n'en trouve aucune qui paraisse correspondre à l'*Oncorhynchus kamloops*.

PALO ALTO, 12 septembre.

ANNEXE N° 6.

LISTE des demandes de concessions d'espaces consacrés à l'ostréiculture, faites entre les années 1882 et 1892, et décisions prises à cet égard, etc.\*

Date des demandes.	Par qui faites.	Résidence.	Localité demandée.	Observations.
			<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	
28 sept. '82.	C. F. Stackpole.....	Charlottetown...	R. York, dep. la baie Plaisante jusqu'à la Pte Marie	L'inspecteur fait un rapport adverse.
6 juill. '83.	R. W. Sharp.....	Summerside ...	Havre de Summerside...	Pas de plan fourni; les inspecteurs Dewar et Hackett recommandent.
1er mars '84.	L'hon. J. N. Fraser...	Baie St-Pierre ..	Baie Saint-Pierre, comté de King.	L'inspecteur fait un rapport adverse.
6 août '87.	Robert McLeod.....	Riv. de l'Ouest..	A la Pointe Rocheuse, comté de Queen.	Retire sa demande.
11 fév. '88.	R. Roblee .....	Summerside ...	Havre de Summerside...	L'inspecteur a fait un rapport favorable, mais n'a pas envoyé le plan.
23 do '88.	C. A. Hyndman .....	Charlottetown...	Tous les bancs d'huîtres compris dans la rivière York et la cr. de l'Orme	Concession accordée pour 9 ans à partir du 1er déc. 1891, à \$40 par année, p. 40 acres dans la riv. du Nord et la criq. Ellen.
— mars '89.	John Richards.....	Biddeford . ...	Le banc d'huîtres n° 1, aux Narrows ou passage Lennox, township n° 12.	L'inspecteur fait un rapport adverse.
14 nov. '89.	Richard Hunt .....	Summerside ...	La partie de la baie de Bédèque connue sous le nom de "The Flats," en face de Summerside, à l'est du quai duch. de fer.	Décline d'accepter la concession si un loyer est exigé.
15 do '89.	Wm. Murphy.....	Charlottetown...	Les riv. au Phoque et Orwell, à la tête de la baie Orwell.	L'inspecteur croit l'espace trop grand; ne favorise pas la demande.
3 do '89.	R. T. Holman.....	Summerside ...	La partie de la baie de Bédèque en amont de Summers. et du récif de la Pte du Sauv., y comp. les riv. Wilmot et Dunk	do do ..
'90.	Joseph Hayley.....	Hazel Green ..	La partie de la baie Pownal connue sous le nom de chenal Humbug.	Plus d'huîtres ici maintenant; conc. donnée p. 9 ans à partir du 1er déc. 1891, à \$2 par année.
21 juin '90.	John R. Larkin. ....	Stat. Richmond.	Grande-Rivière, vis-à-vis le lot 14, comté de Prince	L'inspecteur recommande, mais on n'a pas encore fourni de plans.
28 août '92.	Daniël McNeill....	B.P. Long Creek, lot 65, I. P.-E.	Sur la rivière de l'Ouest ou Elliott, y compris les chenaux de la riv. Clyde.	Prié de fournir un bon plan d'arpentage.
2 sept. '92.	Edwin Turner. ....	Charlottetown...	Les chenaux du Long creek et de la riv. Clyde.	do do ..
8 do '92.	Wm. P. Hodgson.....	Ste-Catherine, I. P.-E.	Deux acres sur le côté est du quai Shaw.	do do ..
5 do '92.	Angus C. McEachern..	do ..	En amont du pont sur la rivière de l'Ouest.	do do ..
5 do '92.	Duncan Darrach .....	Rivière Clyde...	Cinq acres de la riv. de l'O. près le creek de Darrach	do do ..

\* NOTE—Voir le rapport sur l'ostréiculture, page xv.

LISTE des demandes de concessions d'espaces—*Suite.*

Date des demandes.	Par qui faites.	Résidence.	Localité demandée.	Observations.
			<i>Ile du P.-E.—Fin.</i>	
— '92.	Augustus Campbell et Daniel McEachern.	Rivière Johnston lot 35, co. de Queen, I.P.-E.	Rivière Johnston.....	Prié de fournir un bon plan d'arpentage.
11 oct. '92.	Donald McLeod.....	Anse Orwell.....	Baie Orwell.....	do do ..
14 do '92.	Angus McDonald.....	Cornwall, I.P.-E.	Crique du Moulin.....	do do ..
18 avril '91.	George Innian.....	Saint-Eléonor ..	Vis-à-vis sa propriété dans la baie Shemody, lot 17	Demande refusée.
15 août '91.	Wm. McEachern.....	New-Haven.....	Rivière Ouest.....	Demande préliminaire seulement; plan correct demandé.
16 oct. '91.	J. T. Jenkins.....	Charlottetown.	Banc dans la rivière Nord	do do
			<i>Nouvelle-Ecosse.</i>	
1er sept. '83.	Simon Chisholm.....	Rivière St-Jean.	Rivière John, à partir du village en remontant sur 1½ mille.	Plan correct demandé; l'inspecteur fait un rapport favorable.
19 déc. '84.	H. P. Clay.....	Halifax.....	Rivière Pugwash, y compris les criques Doherty et Page.	L'inspecteur dit que les bancs sont pêchés par le public, mais fait un rapport favorable; pas de plans fournis.
20 avril '86.	Thomas Cloney.....	Pugwash.....	Rivière Pugwash.....	Est mort depuis.
27 août '86.	G. A. Gillis.....	Crique Doherty	Crique Doherty, comté de Cumberland.	L'inspecteur Hockin ne peut obtenir de renseignements sur cette personne.
28 avril '87.	Richard Chesnut.....	Coluno Mill ..	Rivière Pugwash.....	Retire sa demande en faveur de Silas Wacom.
1er oct. '89.	Hiram Brown et John Tuttle.	Baie Wallace ..	Baie Wallace, à partir du chemin Wallace Aboiteau jusqu'à l'île au Bouleau.	L'inspecteur doit prendre de nouveaux renseignements; demande en suspens; nouveau plan demandé.
2 nov. '89.	J. K. Ogilvie.....	Wallace.....	Baie Wallace.....	L'inspecteur ne peut recommander.
10 do '89.	Silas Wacom.....	Cowns Mills.....	R. Pugwash, dep. la ligne de la pro. R. Chesnut jus. la lig. nord John Morris	Demande en conflit avec d'autres, de nouveaux renseignements. sont pris.
14 do '89.	Lewis Jones et autres.	Pugwash.....	Rivière Pugwash, depuis le pont du chemin de fer jusqu'à 1,000 pieds au sud du criq. de Benjamin	L'insp. fait un rapport favorable, et les auteurs de la demande sont priés de fournir de nouv. plans.
14 do '89.	John Ross.....	Pont Wallace ..	Riv. Wallace, 140 perches	Concession émise le 1er nov. 1890 et annulée le 31 octobre 1891.
15 do '89.	S. McPherson.....	Rivière Pugwash	Riv. Pugwash, depuis la ligne sud de sa propriété jusqu'à la ligne nord de la prop. H. McPherson.	Couvre le banc demandé par Silas Wacom.
15 do '89.	Saml. McPherson.....	Pugwash.....	Riv. Pugwash, depuis le pont Derby jusqu'à la crique de Johnston.	L'insp. dit que ces bancs sont couverts par une demande antérieure, mais recommande.
15 do '89.	Alonzo Smith.....	Pont Wallace ..	Baie Wallace, ayant front sur sa propriété et s'étendant à Aboiteau.	Demande en conflit avec d'autres; de nouv. renseignements sont pris.
25 nov. '89.	Thos. A. Fraser.....	Pugwash.....	Riv. Pugwash, depuis la crique de Johnston jusqu'à la crique de Fraser.	L'inspecteur a fait un rapport favorable; on attend le plan.
25 do '89.	H. C. Chisholm.....	do ..	Riv. Pugwash, depuis la crique de Fraser jusqu'à la crique de Cantville.	do do
6 déc. '89.	H. G. Elliott.....	do ..	710 pds du havre Pugwash en aval du pont de chemin de fer.	Prié de fournir un plan correct.

# Marine et Pêcheries.

## LISTE des demandes de concessions d'espaces—*Suite.*

Date des demandes.	Par qui faites.	Résidence.	Localité demandée.	Observations.
<i>Nouvelle-Ecosse—Suite.</i>				
14 juin '90.	{ Robert Blair ..... Wm. Murphy..... Frank Dobson..... }	Wallace .....	Baie Wallace, ayant front sur la propriété de Robert Blair.	Inspecteur favorable; on attend les plans.
27 août '90.	Alex. Munro.....	Sutherland, en bas.	Havre de Merigomish...	L'inspecteur fait un rapport favorable; plan demandé.
15 déc. '90.	L'hon. A. Macfarlane..	Wallace, N.-E.	Baie Malagash. ....	Concession expirée renouvelée pour un an à partir du 23 déc. 1890. Plan correct demandé.
25 nov. '90.	Wm. R. McKim ....	Baie Wallace, côté nord ...	A l'aboiteau Wallace, ayant front sur sa prop.	Demande en suspens.
29 août '91.	Kenneth Urquhart. ...	Caribou-ouest...	22 acres de Big Gut, Caribou, entre le pont et le havre.	
22 fév. '82.	E. D. Paquet.....	Aspy Bay.....	Aspy Bay.....	L'inspecteur fait rapport que la résidence actuelle de M. Paquet est incon.
7 juill. '92.	Havelock Clay.....	Pugwash. ....	Rivière Pugwash .....	Demande la même que celle faite en 1884; banc pêché par le public. Inspecteur favorable.
22 sept. '92.	J. J. Cameron, M.D...	Antigonish .....	Bras ouest du havre de Tracadie.	Un meilleur plan demandé.
2 juill. '92.	Alex. McNab.....	Malagash, en haut.	Sur le devant de sa propriété et celle de John McNab, à Malagash, en haut.	Loyer accordé pour 9 ans, 29 oct. 1892, à \$22 par année.
27 oct. '92.	Andrew Kavanagh....	Tatamagouche-ouest.	Sur le côté sud de la Baie de McNab.	Plan demandé.
14 sept. '85.	P. S. Hamilton.....	Port-Moody, C.-B.	Barrachois des Huîtres, Ile Rouge, comté de Richmond.	L'inspecteur rapporte que le solliciteur n'est pas résidant.
8 juin '88.	Wm. Kidston.....	Whycocomagh..	Emb. de la riv. Dennis, y compris toutes les eaux de marée à l'O. de l'estac.	N'a pas fourni le plan nécessaire.
8 do '88.	R. McDonald.....	Sydney.....	Les battures de sable à la baie Lingan.	L'inspecteur n'y voit pas d'objection, mais le solliciteur refuse de faire arpenter.
11 déc. '88.	Jacob S. Hart, Chas. A. Robertson, et G. H. Crowdis.	Rivière Dennis..	Rivière Dennis, de l'estacade au pont Crowdis, y compris baie d'Orange-dale.	L'inspecteur recommande une petite étendue, mais les demandeurs refusent de faire faire l'arpent.
26 do '88.	A. A. Munro.....	Whycocomagh..	Baie Whycocomagh. .	L'inspecteur fait un rapport à l'octroi de toute la baie; le sollic. refuse de faire faire l'arpent.
<i>Nouveau-Brunswick.</i>				
.....	Daniel Hatton et Cie..	Montréal. . .	81 acres près de la rivière Baie-du-Vin, comté de Northumberland.	Concession donnée pour 15 ans à partir du 1er oct. 1891, à \$81 par ann.
11 déc. '85.	T. B. Williston.....	Baie du Vin.....	Pour partie de la baie du Vin, autour de l'île de la Baie-du-Vin.	Cette demande devant couvrir l'espace compris dans l'aff. à D. Hatton.
11 oct. '85.	C. W. Wyse.....	Chatham.....	Pour partie de la B. du Vin autour de l'île-aux-Œufs	do do
23 mars '91.	F. W. Russell.....	Black Brook....	Aucun endroit fixe donné.	Nouveaux renseignements et plans demandés.

## LISTE des demandes de concessions d'espaces—Fin.

Date des demandes.	Par qui faites.	Résidence.	Localité demandée.	Observations.
2 mars '92.	A. Williston et Cie....	Baie du Vin....	<i>Nouv.-Brunswick—Fin.</i> Rivière à l'Anguille, baie du Vin, 30 acres.	Loyer à être accordé dep. le 1er mai 1893, p. 15 ans
12 avril '92.	C. S. Bremner .....	Hardwicke. ....	Baie du Vin.....	La demande sera prise en considération lorsque le plan demandé sera reçu.
9 mars '91.	E. A. Brown.....	Vancouver.....	<i>Colombie-Britannique.</i> Une baie dans le havre de Pender, vis-à-vis sa propriété.	Plan d'arpentage demandé.
28 juillet '91.	Adolphus Ferguson...	N.-Westminster.	Mud Bay.....	Espace couvert par le bail à W. N. Boles.
.....	W. N. Boles.....	do ..	Boundary Bay, golfe de Géorgie.	Loyer accordé pour 20 ans, 15 mars 1882, et annulé le 1er avril 1892.
3 oct. '91.	Charles Kelstrup et Hugh Campbell.	Vancouver.....	Vandouks Creek, île Cortès, détroit de Géorgie.	L'inspecteur recommande; plan demandé.
9 nov. '91.	Prof. L. Zimmer.....	do ..	Rive sud de Burrard Inlet faisant front au parc Stanley.	do do
27 avril '92.	John Cant.....	Oyster-Harbour, Chemainus, C.-B.	Oyster-Harbour, île Vancouver.	Loyer accordé, 1er juillet 1892, pour 9 ans.
4 mai '92.	Sauvages de Chemainus et de la rés. de Sikkameen, île Vancouver	Oyster-Harbour.	Pour battures vis-à-vis leurs réserves.	Sous considération.
25 août '92.	John Brenton et Fils..	do ..	Partie de batture dans Oyster-Harbour.	do
25 do '92.	David Page.....	do ..	do do ..	do

# Marine et Pêcheries.

## ANNEXE N° 7.

LISTE des employés de la commission des pêcheries des Etats-Unis à Washington,  
D.C., 1er mars 1892.\*

### A.—DIVISION DE L'ADMINISTRATION.

Nom.	Emploi.	Résidence.	Compen- sation.
<i>Bureau du commissaire.</i>			\$
J. J. O'Connor.....	Premier commis.....	District de Colombie.....	2,400
T. H. Bean.....	Ichthyologiste et rédacteur.....	Pensylvanie.....	2,400
Edward Hayes.....	Sténographe.....	District de Colombie.....	1,800
F. P. Fennell.....	Commis.....	do.....	1,600
C. W. Scudder.....	do.....	do.....	1,600
William Barnum.....	Correcteur d'épreuves.....	New-York.....	1,500
Ebenezer Ellis.....	Bibliothécaire.....	do.....	1,500
Mlle J. L. Rockwell.....	Commis.....	District de Colombie.....	1,000
R. E. Lewis.....	do.....	Virginie.....	780
Mlle L. J. R. Stoerzer.....	do.....	District de Colombie.....	600
Mme N. E. H. Dutrow.....	do.....	Maryland.....	600
<i>Bureau des comptes.</i>			
H. A. Gill.....	Agent des déboursements.....	New-York.....	2,400
A. C. Addison.....	Commis.....	District de Colombie.....	1,600
Mlle M. S. Nicholson.....	do.....	do.....	1,080
Mlle C. E. Gill.....	do.....	New-York.....	720
<i>Bureau de l'ingénieur.</i>			
C. E. Gorham.....	Ingénieur.....	Connecticut.....	2,000
G. A. Schneider.....	Dessinateur.....	District de Colombie.....	1,000
Mlle B. S. Stocks.....	Commis.....	do.....	720
<i>Bureau de la propriété.</i>			
J. Paul Wilson.....	Commis et surintendant des bu- reaux.....	New-Jersey.....	2,000
Mlle A. C. Lincoln.....	Commis.....	District de Colombie.....	900
George E. Butler.....	Messager et gardien.....	do.....	600
James H. Johnson.....	do.....	do.....	600
Washington Robinson.....	do.....	do.....	600
Mme Fannie Pryor.....	Femme de journée.....	do.....	480

### B.—DIVISION DE LA PISCICULTURE.

<i>Propagation générale.</i>			
W. DeC. Ravenel.....	Surintendant des fonds.....	Caroline du Sud.....	1,800
John Gay.....	Inspecteur de stations.....	Pensylvanie.....	1,500
Gen. H. Tolbert.....	Pisciculteur.....	Maryland.....	960
Wm. P. Sauerhoff.....	do.....	do.....	960
Wm. Maynard.....	do.....	Rhode-Island.....	780
<i>Station centrale.</i>			
S. G. Worth.....	Surintendant.....	Caroline du Nord.....	1,800
John Brown.....	Commis.....	New-York.....	1,200
P. T. Yeatman.....	do.....	Virginie.....	900
W. R. Sauerhoff.....	Machiniste.....	Maryland.....	1,080
John Cassell.....	do.....	do.....	960
Edward Flagg, jeune.....	Chauffeur.....	do.....	540
Patrick Nelligan.....	do.....	District de Colombie.....	540
Marcy N. Tune.....	Garde de nuit.....	do.....	720

\* Cette liste ne comprend pas les journaliers, etc., non plus que les membres du service civil classifié.



LISTE des employés de la commission des pêcheries des États-Unis à Washington, D.C., 1er mars 1892—*Fin.*B.—DIVISION DE LA PISCICULTURE.—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Résidence.	Compensation.
			\$
<i>Aquaria, Station Centrale.</i>			
L. G. Harron . . . . .	Préposé aux aquaria . . . . .	Pensylvanie . . . . .	960
<i>Réservoirs à poisson.</i>			
Rudolph Hessel . . . . .	Surintendant . . . . .	Maryland . . . . .	1,800
Z. H. Goldsmith . . . . .	Contremaître . . . . .	do . . . . .	840
<i>Distribution du poisson alimentaire.</i>			
Frank L. Donnelly . . . . .	Commis . . . . .	Maryland . . . . .	1,600
Jesse McDaniel . . . . .	do . . . . .	Iowa . . . . .	900
Mlle N. V. Barry . . . . .	do . . . . .	District de Colombie . . . . .	720
<i>Service des chars et messagers.</i>			
J. F. Ellis . . . . .	Surintendant . . . . .	Massachusetts . . . . .	1,500
Mlle O. M. Shaffer . . . . .	Commis . . . . .	Michigan . . . . .	600
Richard Dana . . . . .	Messageur-adjoint . . . . .	New-York . . . . .	900

## C.—DIVISION DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES.

Richard Rathbun . . . . .	Aide en charge . . . . .	New-York . . . . .	2,700
B. W. Evermann . . . . .	Aide principal . . . . .	Indiana . . . . .	2,000
John D. Battle . . . . .	Aide . . . . .	Caroline du Sud . . . . .	1,200
R. R. Gurley . . . . .	do . . . . .	District de Colombie . . . . .	1,200
W. C. Kendall . . . . .	do . . . . .	Maine . . . . .	900
H. R. Center . . . . .	Commis . . . . .	Virginie . . . . .	1,200
H. S. Hinrichs . . . . .	do . . . . .	Maryland . . . . .	900
Francis McCormick . . . . .	do . . . . .	Virginie . . . . .	720
B. L. Hardin . . . . .	Calculateur . . . . .	do . . . . .	720

## D.—DIVISION DES PÊCHERIES.

J. W. Collins . . . . .	Aide en charge . . . . .	Massachusetts . . . . .	2,700
H. M. Smith . . . . .	Commis . . . . .	District de Colombie . . . . .	1,800
W. H. Abbott . . . . .	do . . . . .	Illinois . . . . .	1,200
S. LeR. Pritchard . . . . .	do . . . . .	District de Colombie . . . . .	1,000
H. P. Parker . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	1,000
Wm. R. Davis . . . . .	do . . . . .	Nébraska . . . . .	720
R. S. Downs . . . . .	do . . . . .	District de Colombie . . . . .	720
W. A. Roberts . . . . .	do . . . . .	Maryland . . . . .	720
Mlle L. M. Collins . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	720
W. A. Wilcox . . . . .	Agent des fonds . . . . .	Massachusetts . . . . .	1,380
Amsley Hall . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	1,000
E. E. Race . . . . .	do . . . . .	Maine . . . . .	1,000
C. H. Stevenson . . . . .	do . . . . .	Maryland . . . . .	1,000
T. M. Cogswell . . . . .	do . . . . .	Colorado . . . . .	900
Charles E. Ingersoll . . . . .	do . . . . .	Kentucky . . . . .	720

# INDEX ALPHABÉTIQUE.

## PARTIE II.

### PÊCHERIES.

	PAGE.
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.....	iii
Autorités en pisciculture.....	ix
Compte-rendu des opérations piscicoles.....	vi
Coopération des provinces dans l'œuvre des piscifactures.....	ix
Culture du homard.....	xv
Exposition Colombienne.....	v
Observations générales sur la pisciculture.....	viii
Ostréiculture.....	xv
Rapports des inspecteurs de pêcheries.....	iii

#### A.

<i>Acadia</i> , SS.	Dépenses.....	5
“	Durée du service.....	150
<i>Agnès Macdonald</i> , goéland.	Dépenses.....	6
Amendes,	Moitié aux officiers.....	25
Alevin,	Sa distribution.....	vii

#### B.

<i>Bayfield</i> , SS.	Dépenses.....	7
Bertram, A. C., inspecteur,	Observations sur les pêcheries du Cap-Breton.....	176
Bureau de renseignements des pêcheries.....		21, 155
“	Mouvements du poisson.....	166
“	Rapport détaillé sur la campagne de 1892.....	167

#### C.

Char à poisson pour distribuer les alevins, aux États-Unis.....		87
Chopman, inspecteur,	Rapport sur les pêcheries du Nouveau-Brunswick.....	182
Colombie-Britannique,	Dépenses.....	3
“	Rapport sur ses pêcheries par l'inspecteur McNab.....	192
Commissaires de New-York,	Rapport cité.....	87
Commissaires des pêcheries,	Leur nomination.....	vi
Conférence de Washington en 1882.....		84
<i>Constance</i> , SS.	Dépenses.....	6
“	Description du.....	155
“	Durée du service.....	150
<i>Coquillam</i> , SS.	Sa saisie.....	56
Croiseurs fédéraux	Liste des.....	
“	Leurs commandants.....	117
“	Nouveaux.....	155
<i>Cruiser</i> , SS.	Dépenses.....	5
<i>Churlew</i> , SS.	“.....	6
“	Durée du service.....	150

#### D.

Dépenses,	Etat des.....	i
Diverses dépenses.....		3
Droits de pêche provinciaux.....		87
<i>Dream</i> , SS.	Dépenses.....	5

#### E.

Egrefin, merluche et flétan,	Signalés par le bureau de renseignements.....	174
Employés des États-Unis à la commission des pêcheries.....		201
Exposition universelle Colombienne.....		v
États-Unis,	Employés de la commission des pêcheries.....	201
“	Navires de pêche ayant des permis par le <i>modus vivendi</i> .....	151

## E—Suite.

PAGE.

Etats-Unis,	Navires de pêche qui ont visité les ports de Canso et de la Pointe de Sable, Nouvelle-Ecosse.....	157
“	Règlements de pêches maritimes.....	82
“	Seineurs de maquereau.....	154

## G.

Gilchrist, F. C., inspecteur,	Rapport sur les pêcheries des Territoires du Nord-Ouest.....	188
-------------------------------	--	-----

## H.

Hareng,	Rapport par le bureau de renseignements.....	169
<i>Hattie Maud</i> , goél.,	Sa saisie.....	20
Havre Saint-Jean,	Nasses.....	24
Hockin, inspecteur,	Rapport sur les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.....	179
Homard,	Signalé par le bureau de renseignements.....	165

## I.

Ile du Prince-Edouard,	Dépenses.....	3
“	Officiers des pêcheries.....	114
Instructions aux croiseurs,	Mer de Behring.....	53

## K.

Kemp, Ernest,	Rapport sur l'ostréiculture.....	xvi
<i>Kingfisher</i> , D., goél.,	Dépenses.....	6
“	Durée du service.....	151
Kinney, inspecteur,	Rapport sur les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.....	180

## L.

<i>La Canadienne</i> , SS.	Dépenses.....	5
“	Durée du service.....	150
Législation internationale.....		81
“	Conférence de Washington.....	84
“	Uniformité de lois désirée.....	86
Lois de pêche,	Périodes de clôture.....	21

## M.

Manitoba,	Dépenses.....	3
“	Rapport sur ses pêcheries, par l'inspecteur McQueen.....	186
Maquereau,	Navires américains faisant la pêche du.....	154
“	Rapport sur la pêche du.....	30, 154, 172
“	Règlements concernant les rets.....	25
Maskinongé,	Période de clôture, Québec.....	24
Modes de pêche funestes.....		90
<i>Modus vivendi</i> ,	Mer de Behring.....	48
Morne,	Bureau de renseignements, rapport.....	167
“	Pêche et mode de séchage.....	28

## N.

<i>Nautical Magazine</i> ,	Extrait du.....	92
Nouveau-Brunswick,	Dépenses.....	2
“	Officiers de pêcheries.....	111
“	Rapport sur ses pêcheries.....	180
Nouveaux règlements,	Pour Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	22
“	Pour Ontario.....	22
“	Re primes de pêche.....	11, 13
“	Re Truite mouchetée.....	24
Nouvelle-Ecosse,	Dépenses.....	2
“	Officiers de pêcheries.....	106
“	Rapport sur ses pêcheries.....	177

## O.

<i>Oncorhynchus Kamloops</i> ,	Saumon de la Colombie-Britannique, nouvelle espèce.....	194
Ontario,	Dépenses.....	2
“	Officiers de pêcheries.....	97
Ostréiculture,	Demandes de privilèges de pêche.....	197
“	Opérations de la campagne.....	xv

# Marine et Pêcheries.

P.

PAGE.

Passes-migratoires.....		88, 187, 192
Pêche de bar,	Rivière Saint-Jean et Miramichi.....	26
Pêche du homard.....		153, 178, 185
Pêcheries de saumon de l'Alaska.....		194
Permis,	Aux navires étrangers en vertu du <i>modus vivendi</i> .....	151
Périodes de clôture,	Tableau des.....	21
Pisciculture,	Autorités en.....	ix
“	Dépenses.....	2, 4
“	Officiers.....	118
“	Rapport sur la.....	vi
Piscifaculture de Bay-View,	Dépenses.....	5
Piscifacultures,	Dépenses de chaque.....	4
Poisson,	Observations sur les rapports des inspecteurs de pêcheries (voir annexe 5).....	iii, 177
Pratt, J. H., inspecteur,	Rapport sur les pêcheries du Nouveau-Brunswick.....	180
Primes de pêche,	Etat des paiements faits aux bateaux et navires.....	120
“	“ “ depuis 1882.....	123
“	“ détaillé des réclamations.....	119
“	“ du nombre des navires et pêcheurs, 1882.....	130
“	“ “ bateaux et pêcheurs, 1882.....	131
“	“ “ navires par province, 1891.....	133
“	Fraudes découvertes.....	17
“	Liste des préposés à ce service.....	13
“	Règlements concernant la réception et le paiement des récla- mations.....	11, 13
Prince, prof. E. E.	Commissaire des pêcheries.....	vi

Q.

Québec,	Dépenses.....	2
“	Droits de pêche.....	87
“	Officiers des pêcheries.....	102
“	Rapport sur les pêcheries du golfe par Wm. Wakeham.....	183
Question de la mer de Behring		43
“	Capture de phoques pendant la campagne.....	60
“	Instructions aux croiseurs.....	53
“	Liste des navires partis.....	54
“	<i>modus vivendi</i> .....	48
“	Saisie du SS. <i>Coquillam</i> .....	56
“	Traité de 1892.....	43

R.

Recettes,	Etat des.....	1, 7, 8
Remise du poisson en liberté,	Règlements.....	24
Rivière Saint-Jean,	Pêche du bar.....	26
“	Pêche de l'esturgeon.....	27

S.

Saisie de la goélette <i>Hattie Maud</i> .....		20
“ des goélettes <i>Willie et Marie Rose</i> .....		20
“ du steamer <i>Coquillam</i> .....		56
Saisies par les Russes,	Rapport sur les.....	62
Saumon,	Nouvelle espèce dans la Colombie-Britannique.....	194
Sciure,	Dans la rivière Truckee, Californie.....	90
Seines en bourses.....		32, 82
Service de protection des pêcheries,	Dépenses.....	5
“	Observations sur les opérations de la dernière campagne.....	19
“	Rapport complet par le commandant Wakeham.....	150
Souillure des cours d'eau.....		82, 86
<i>Stanley</i> , SS.	Dépenses.....	5
“	Durée du service.....	150
<i>St. Nicholas</i> , SS.	Dépenses et services.....	6, 150

T.

Terreneuve,	Conférence avec.....	78, 81
“	Navires de Terreneuve au Labrador.....	76
“	Question de la boîte.....	71
Territoires du Nord-Ouest,	Dépenses.....	3
“	Rapport sur leurs pêcheries par l'inspecteur Gilchrist.....	188
Traité,	Arbitrage <i>re</i> phoques de la mer de Behring.....	43
Tupper, Latouche,	Observations sur les règlements du Manitoba.....	188

## V.

PAGE.

<i>Vigilant</i> , goél.,	Dépenses.....	6
“	Durée du service.....	150

## W.

Wakeham, Wm.,	Rapport sur les pêcheries, du golfe, Québec.....	183
“	“ “ “ service provincial pour 1892.....	150

Supplément N<sup>o</sup> 4 du rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries

---

---

# RELEVÉS DES PÊCHES

ET

## RAPPORTS DES INSPECTEURS

ANNÉE 1892

*IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1893



# MATIÈRES.

## RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU SOUS-MINISTRE.

	PAGE.
Rapport sur la condition générale et le rendement des pêches en 1892 .....	v
Observations sur les pêches dans différentes provinces—	
Nouvelle-Écosse .....	vii
Nouveau-Brunswick .....	viii
Ile du Prince-Édouard .....	ix
Québec .....	ix
Ontario .....	x
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest .....	x, xi
Colombie-Britannique .....	xi
<i>Récapitulation générale</i> —Rendement et valeur des pêches .....	xii
<i>Récapitulation de chaque province</i> —Rendement et valeur des pêches .....	xiv à xix
Récapitulation par provinces—Valeur des bateaux et du matériel de pêche en 1892 .....	vi, xx
Récapitulation de la valeur totale des pêches, de 1870 à 1892, dans les provinces respectives .....	xxi
Tableau général—Valeur du matériel de pêche, etc., de 1879 à 1892 .....	xxii
do      Nombre d'hommes employés à l'industrie de la pêche, de 1879 à 1892 .....	xxiii
Sciure et souillure des cours d'eau .....	xxii
Passes-migratoires .....	xxix
Pêches maritimes et de l'intérieur .....	xxix
Côtes et eaux de l'intérieur, étendue des .....	xxix
Pisciculture .....	xxx

### 1re PARTIE.

## A N N E X E S .

#### ANNEXE A.—NOUVELLE-ÉCOSSE—

Rapport de M. A. C. Bertram, inspecteur des pêcheries du quartier n° 1, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	1
Rapport de M. Robert Hockin, inspecteur des pêcheries du quartier n° 2, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	8
Rapport de M. J. R. Kinney, inspecteur des pêcheries du quartier n° 3, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	16
Statistique des pêches du quartier n° 1, inspecteur Bertram .....	16B
Récapitulation, quartier n° 1 .....	24
Statistique des pêches du quartier n° 2, inspecteur Hockin .....	26
Récapitulation, quartier n° 2 .....	36
Statistique des pêches du quartier n° 3, inspecteur Kinney .....	38
Récapitulation, quartier n° 3 .....	52
Rendement total des pêcheries de la Nouvelle-Écosse .....	56

#### ANNEXE B.—NOUVEAU-BRUNSWICK—

Rapport du capitaine J. H. Pratt, inspecteur des pêcheries du quartier n° 1, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	58
Rapport de M. R. A. Chapman, inspecteur des pêcheries du quartier n° 2, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	64
Rapport de M. J. H. Pratt, inspecteur intérimaire des pêcheries du quartier n° 3, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	68
Statistique des pêches du quartier n° 1, inspecteur Pratt .....	72
Récapitulation, quartier n° 1 .....	74



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## I<sup>RE</sup> PARTIE—ANNEXES—*Fîn.*

	PAGE	
<b>ANNEXE B.—NOUVEAU-BRUNSWICK—</b>		
Statistique des pêches du quartier n° 2, inspecteur Chapman .....	76	
Récapitulation, quartier n° 2.....	82	
Statistique des pêches du quartier n° 3, inspecteur intérimaire Pratt .....	84	
Récapitulation, quartier n° 3.....	86	
Rendement total des pêcheries du Nouveau-Brunswick.....	90	
<b>ANNEXE C.—ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—</b>		
Rapport de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries.....	92	
Statistique des pêches.....	96 à 99	
Rendement total des pêcheries de l'Île du Prince-Édouard.....	100	
<b>ANNEXE D.—QUÉBEC—</b>		
Rapport de M. Wm Wakeham, préposé au service de la protection des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent et le bas du fleuve, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	101	
Résumé des rapports des gardes-pêche, comtés de Bonaventure, Gaspé et Saguenay.....	105	
Résumé des rapports des gardes-pêche, côté sud, du Cap Chatte à la Pointe-Lévis.....	108	
Résumé des rapports des gardes-pêche, côté nord, de Québec à Bersimis.....	109	
Résumé des rapports des gardes-pêche, de Québec à l'Ottawa supérieure.....	110	
Statistique des pêches du golfe Saint-Laurent, commandant Wakeham.....	114	
Rendement des pêches, quartier du golfe .....	130	
Statistique des pêches, côté sud, du Cap Chatte à la Pointe-Lévis.....	134	
Statistique des pêches, côté nord, de Québec à Bersimis.....	136	
Statistique des pêches, de Québec à l'Ottawa supérieure.....	138	
Rendement de la province, à l'exclusion du quartier du golfe .....	141	
Récapitulation du rendement total de toute la province de Québec.....	146	
<b>ANNEXE E.—MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST—</b>		
Rapport de M. Alexander McQueen, inspecteur des pêcheries, suivi d'un résumé des rapports des gardes-pêche .....	144	
Récapitulation de la valeur des pêches .....	149	
Rapport de M. F. C. Gilchrist, inspecteur des pêcheries, Territoires du Nord-Ouest.....	152	
Récapitulation .....	156	
<b>ANNEXE F.—COLOMBIE-BRITANNIQUE—</b>		
Rapport de M. John McNab, inspecteur des pêcheries .....	157	
Saumon mis en conserve en 1892.....	159	
Navires employés à la pêche au phoque, 1892 .....	160	
Résumé des rapports des gardes-pêche .....	162	
Statistique des pêches .....	164	
Rendement total et matériel, etc.....	164	
<b>ANNEXE G.—ONTARIO—</b>		
Résumé des rapports des gardes-pêche, par quartiers.....	168	
Statistique des pêches, par quartiers .....	178 à 189	
Rendement total et matériel.....	190	
<b>ANNEXE H.—Rapport sur les passes-migratoires, par l'inspecteur R. Hockin, avec gravures... ..</b>		<b>193</b>
<b>ANNEXE I.—Pêches maritimes et de l'intérieur—</b>		
Renseignements donnés par les officiers des pêcheries sur les pêches maritimes..	200	
Pêches de l'intérieur.....	254	

## 2<sup>e</sup> PARTIE.

## RAPPORT

SUR LES

## PÊCHERIES DU CANADA

EN 1892.

A l'honorable

CHARLES TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre les relevés des pêches et les rapports des inspecteurs,—y compris celui du surintendant de la pisciculture—qui concernent les opérations piscicoles de 1892. Les relevés statistiques étant compilés jusqu'à la clôture de l'année de calendrier, ils sont nécessairement publiés plus tard que les rapports, lesquels embrassent l'exercice seulement.

Quelques-uns des officiers de pêcheries n'ont pas fait leurs rapports aussi longs qu'd'habitude, pour la raison qu'ils avaient déjà transmis, au mois de novembre, des rapports préliminaires qui ont été publiés dans le dernier livre bleu du département.

## VALEUR DES PÊCHES CANADIENNES.

Le rendement total des pêcheries du Canada a produit, en 1892, une valeur de \$18,941,171, répartie comme suit:—

Nouvelle-Ecosse .....	\$6,340,724
Nouveau-Brunswick .....	3,203,922
Colombie-Britannique.....	2,849,483
Québec .....	2,236,732
Ontario.....	2,042,198
Ile du Prince-Édouard .....	1,179,856
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.....	1,088,254

Ces chiffres ne couvrent pas la quantité consommée par les sauvages de la Colombie-Britannique, laquelle est estimée à plus de \$3,000,000.

Cette valeur collective, qui approche *dix-neuf millions de piastres*, est à peu près la même qu'en 1891. Il est vrai que la capture des provinces maritimes est de plus d'un million moindre que l'année dernière, mais ce déficit est comblé par l'augmentation inattendue qu'ont donnée les pêches des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ontario. La division du golfe de Québec est le seul quartier de pêche maritime qui accuse un surplus sur la capture de l'année précédente.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## HOMMES EMPLOYÉS—CAPITAUX PLACÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

Pour atteindre le résultat que nous venons de faire connaître, 63,678 hommes ont travaillé rudement sur nos vastes eaux, avec des gréements de pêche, etc., représentant un capital de \$7,647,835 aujourd'hui placé dans l'industrie piscicole de notre pays, comme suit:—

Environ 1,000 goélettes et remorqueurs à vapeur, d'un tonnage collectif de 37,200, évalués à plus de \$2,000,000, ont été montés par 8,330 matelots; et 55,348 autres pêcheurs ont employé 30,500 bateaux, évalués à plus de \$1,000,000, pêchant avec 4,500,000 brasses de rets, évalués à \$1,475,000, ainsi qu'avec d'autres engins, tels que seines, rets à enclos et à trappes, nasses, etc., etc.

L'outillage de la pêche du homard, seul, représente une valeur de \$1,284,821.

### DÉTAILS.

Le tableau suivant donne la valeur relative des principales espèces de poissons qui entrent dans le commerce, ainsi que les augmentations et diminutions:—

Espèces de poissons.	Montant, 1892.	Augmenta- tion, 1891.	Diminution, 1891.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Morue.....	4,063,458	235,750	
Saumon.....	2,242,847		13,401
Hareng.....	2,035,630		259,284
Homard.....	1,991,829		260,592
Poisson blanc.....	1,498,523	707,338	
Maquereau.....	1,346,977		622,594
Truite.....	711,112	49,769	
Phoque.....	633,119		192,964
Égrefin.....	586,524	60,929	
Merluche.....	392,191	77,636	
Huile de poisson.....	359,904	1,236	
Flétan.....	275,207	59,738	
Eperlan.....	235,958		41,077
Brochet.....	224,253	161,422	
Merlan.....	222,882		20,862
Doré.....	188,573	54,443	
Gasparot.....	168,179		25,850
Huitre.....	167,659		16,187
Sardine.....	118,213		74,723
Anguille.....	103,161	9,760	
Alose.....	99,892	15,606	
Esturgeon.....	90,540	2,751	
Achigan.....	48,333	374	
Encornet.....	39,176	5,784	
Maskinongé.....	32,475		12,106

Ce tableau fait voir les pêches qui ont prospéré, qui sont restées stationnaires ou qui ont fait défaut.

Le poisson blanc accuse la fluctuation la plus favorable: il a donné une augmentation d'à peu près 100 pour 100. Ce surcroît extraordinaire vient principalement des Territoires du Nord-Ouest; mais nous l'attribuons aux relevés plus complets que nous recevons maintenant de cette partie du pays, plutôt qu'à un accroissement proportionnel de l'espèce.

La morue, l'égrefin et la merluche ont donné plus que l'année dernière. Le temps a été doux, et en certains endroits on a pu continuer la pêche assez tard dans le mois de décembre.

La pêche du maquereau a produit une notable moins-value de 33 pour 100, qu'on attribue spécialement au fait que ce poisson n'est pas venu sur la côte occidentale de la Nouvelle-Ecosse.

Le déficit de 3,600,000 boîtes dans le produit du saumon de la Colombie-Britannique, comparé avec celui de 1891, est comblé par le surplus de saumon frais des autres provinces.

Le hareng donne un déficit de plus d'un quart de million de piastres sur la capture de l'année dernière. Ce résultat peut être attribué au fait que le hareng d'hiver a manqué dans la baie de Fundy, côté du Nouveau-Brunswick.

Le rendement du homard est aussi de \$260,000 moindre que le précédent, ce qui est sans doute dû à l'épuisement de certaines localités produit par une pêche excessive. On peut juger de l'importance de cette

#### INDUSTRIE DU HOMARD,

par le fait que, l'année dernière, 626 homarderies ont été en activité sur le littoral de nos mers et ont employé 768,479 casiers ou paniers et autre outillage, le tout évalué à \$1,284,821. Le paquage, bien qu'inférieur à celui de 1891, s'est élevé à 12,524,498 boîtes, outre 6,012 tonnes de homard vendu frais ou vivant: ce qui représente un rendement d'environ 80,000,000 de ces crustacés pendant une seule saison de pêche.\*

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

##### NOUVELLE-ÉCOSSE.

Un coup d'œil jeté sur le tableau qui suit fera voir que le résultat de la dernière campagne de pêche, dans cette province, a été défavorable. Comparaison faite avec l'année précédente, le rendement des pêches de la Nouvelle-Ecosse accuse un déficit de \$670,576. Il s'est produit dans la pêche du maquereau, qui a donné une moins-value d'au delà de \$700,000 sur la capture de 1891. La pêche du homard a aussi produit \$150,000 de moins. Les pêches de morue, égrenin, merlan et merluche se sont un peu améliorées. On peut en dire autant des pêches de flétan et de hareng.

Dans le quartier n° 1, qui comprend l'île du Cap-Breton, le nombre des hommes employés à l'industrie de la pêche diminue constamment, en dépit des facilités naturelles et des avantages qu'ils possèdent pour faire la pêche en eau profonde. Les occasions qu'ils ont eues dans ces dernières années de trouver de l'ouvrage aux houlères et à la construction de chemins de fer en ont sans doute détourné un grand nombre du métier aventureux et précaire de la pêche. Dans le comté de Richmond le rendement qui, en 1891, avait accusé la diminution la plus accentuée a été extrêmement fructueux cette année. Le maquereau a abondé sur les côtes de ce quartier, et la capture a dépassé de 50 pour 100 celle de l'année dernière. La morue, le hareng et le homard accusent un déficit sur 1891.

Amenée par la voie ferrée récemment établie avec les Etats-Unis, une nouvelle industrie, qui promet beaucoup, est en train de surgir de la pêche de l'éperlan. De fait, le Cap-Breton pourrait maintenant développer facilement un commerce de poisson frais, en hiver, avec les principales villes américaines et canadiennes.

Il faut dire que dans le quartier central une diminution générale de 17 pour 100 s'est produite, attribuable en grande partie à l'insuccès de la pêche du maquereau d'automne dans le comté d'Halifax. La famille des gades a donné un rendement de

\* Ce calcul est basé sur une moyenne de 6 homards de 2½ lbs par boîte.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

24 pour 100 moindre que la capture de 1891. Parlant de cette pêche, l'inspecteur Hockin traite longuement le sujet de la fraie de la morue et d'autres poissons de mer, et cite à l'appui plusieurs autorités; la lecture de ces citations offre beaucoup d'intérêt.

Dans le quartier ouest on signale une moins-value de \$347,000, attribuée uniquement au manque de maquereau: plus de 40,000 barils de moins que l'année précédente. Cet incident demeure inexpliqué, et les gardes-pêche n'ont d'autres explications à donner que celle que le maquereau n'a pas visité leur côte cette année.

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans cette province les pêches avaient produit un surplus d'au delà de \$800,000; cette année elles accusent un déficit de \$367,000. Il est le résultat d'un écart dans le rapport du hareng fumé, de la sardine et de l'éperlan. Les autres espèces ont tenu bon et donné un rendement moyen.

Dans le quartier n° 1 (côte du comté de Charlotte) la pêche du hareng a manqué à peu près totalement. Le gros hareng d'hiver, qui a l'habitude de fréquenter la baie de Fundy, n'y est pas venu cette année. Le prix obtenu pour la sardine et le hareng fumé a été très faible.

La différence en valeur, pour ces articles seulement, excède un quart de million, comparaison faite avec le résultat de 1891. Cette année là la cote était très élevée, parce que les boîtes de hareng fumé étaient plus petites que dans d'autres localités. Cependant, on y a remédié cette année en inscrivant tout le hareng fumé en livres au lieu de boîtes. Les officiers constatent que grâce à l'excellence des passes-migra-toires qui ont été placées dans les chutes Saint-George, du saumon a été vu les franchissant pour la première fois, au grand plaisir des habitants, qui en attendent d'importants avantages.

Dans le quartier n° 2 (détroit de Northumberland et baie des Chaleurs) on remarque une légère amélioration dans presque toutes les espèces de poissons, sauf l'éperlan et le homard. En raison du temps extraordinairement doux qui a empêché la glace de se former sur les cours d'eau dans la division de Miramichi, la pêche de l'éperlan avec les rets à poche n'a pu être faite que très tard comparativement. Il en est résulté, dans le rendement de l'éperlan seulement, un déficit dépassant trois quarts de million de livres. Il fait plaisir d'observer que le maquereau devient plus abondant sur cette partie de la côte, et il faut espérer que la prohibition des seines en bourses en dedans de la limite de trois milles contribuera grandement à maintenir cette pêche. La quantité d'huîtres draguées excède celle de l'année précédente. La prohibition d'hiver est arrivée dans le bon temps, car on allait faire un grand tort aux huîtrières déjà épuisées du comté de Kent en draguant à travers la glace.

Dans le quartier n° 3 (à l'intérieur) les opérations de pêche ont résulté en un rendement moyen. Un léger déficit de \$20,000 dans la valeur totale est attribué au fait que la pêche a été pratiquée moins vigoureusement, et non pas à la rareté du poisson. Les pêcheurs à la ligne paraissent n'avoir eu qu'un succès médiocre. Il existe des indications d'une augmentation constante dans le nombre de saumons qui fréquentent les cours d'eau d'en haut. Nul doute que c'est le résultat d'une plus grande protection accordée par des gardiens vigilants. L'abondance du saumon dans les rivières d'en haut y attire invariablement nombre d'amateurs de pêche, dont la visite est très profitable aux habitants. On nous signale aussi une amélioration dans le rendement de la truite.

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Le déficit dans le rendement des pêches de cette province s'élève à \$58,887 seulement, comparé à la valeur totale de 1891. Il a été surtout produit par le homard, dont le paquage est de près d'un million de boîtes au-dessous de celui de l'année précédente, quoiqu'il soit encore au-dessus de la moyenne. Ce crustacé diminue toujours en dimensions ; il est arrivé souvent que les homarderies se sont servi de homards qui n'avaient pas la taille réglementaire. Ceci, joint à l'augmentation déraisonnable des casiers, a neutralisé les bons effets qu'une courte saison de pêche aurait pu avoir. Le hareng et le maquereau ont été abondants. Quoique la colonne dans laquelle est indiqué le résultat du hareng accuse une diminution de 50 pour 100, la capture de boîte (principalement composée de hareng) donne une augmentation de 150 pour 100 sur l'année précédente. En outre, plusieurs centaines de barils de hareng ont été fournis aux banquiers américains et canadiens qui devaient s'en servir comme boîte, et ils ne sont pas du tout compris dans les relevés. L'augmentation de maquereau offre cette particularité qu'elle s'est produite sur certaines parties de la côte seulement, tandis que dans d'autres endroits où ce poisson abondait autrefois il a fait totalement défaut. Cela s'explique par l'usage excessif que l'on a fait des rets et des seines en bourses dans ces dernières localités, que le poisson évite aujourd'hui, tandis qu'il n'a jamais été commis d'abus dans les premières. La prohibition des seines en bourses en dedans de la limite des trois milles a été favorablement acceptée par tous ceux qui ont intérêt à ce que cette importante industrie soit protégée.

La diminution des huîtres a été contrebalancée par les prix élevés que ces mollusques ont obtenus vers la fin de la saison. La baie de Richmond renferme, sans contredit, les plus riches huîtrières qu'il soit possible de trouver autour de l'île. De nouvelles pièces sont exploitées chaque année, et en dépit d'un dragage incessant cette baie, par sa plus grande étendue, semble être mieux en état que d'autres plus petites de résister à des opérations excessives. On appelle l'attention sur le regrettable gaspillage qui se fait d'huîtres non encore parvenues à maturité que les expéditeurs refusent et qui sont jetées de côté, tandis qu'elles auraient pu être sauvées si les pêcheurs les avaient remises à l'eau au moment de la capture. Quand l'examen, qui se fait en ce moment, des huîtrières des provinces maritimes sera terminé, nous établirons des règlements qui, entre autres bons résultats, obvieront à cet abus.

## QUÉBEC.

Les relevés de cette province accusent un surplus de près d'un quart de million de dollars sur ceux de l'année dernière, lesquels indiquaient déjà une plus-value de \$400,000 sur 1890. Ce résultat satisfaisant est principalement dû au beau temps qui a régné sur la côte septentrionale de la division du golfe et qui a singulièrement favorisé les opérations de pêche : morue, homard et maquereau ont spécialement fait bonne figure. La morue étant abondante, et la pêche ayant commencé tôt et continué jusque bien avant dans le mois de décembre, le rapport devait nécessairement être considérable ; de fait il a atteint 245,000 quintaux—le rendement le plus important que cette division ait jamais produit.

Le commandant Wakoham dit avoir vu, dans la baie Sheldrake, un banc de morue qui s'étendait sur plus d'un mille jusqu'au rivage. Cette masse de poissons était si dense qu'un petit bateau à rames ne pouvait arriver à terre que très difficilement ; avec la sonde on a constaté qu'elle touchait fond. Plusieurs quartiers voi-

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

sins ont signalé la présence de bancs semblables, quoique d'une moins grande étendue. Comparée avec cette masse de poissons, la capture tombe dans l'insignifiance.

La plus grande partie de la pêche du maquereau, dans cette division, se fait aux îles de la Madeleine. Cependant, on a observé, dans la baie des Chaleurs, du maquereau en plus grand nombre que jamais.

Le homard tient bon, sous le double rapport de la taille et de la quantité; de fait il s'est constamment amélioré depuis 1889. Les homarderies ont produit 167,000 boîtes de plus que l'année dernière.

La flotte de chasse aux phoques n'a pas réussi, encore une fois, à faire une capture même moyenne. Cet insuccès ne peut être attribué à la rareté des phoques, car les chasseurs de Terre-Neuve montés en steamers ont toujours assez bien réussi. La flotte de Québec se compose de petites goélettes qui ne sont pas aussi bien faites pour des opérations heureuses et ne peuvent pas toujours atteindre les phoques. Un officier spécial a été posté à Longue-Pointe pour protéger les pêcheries sédentaires de phoques sur cette partie de la côte du Labrador.

### ONTARIO.

Le rendement des pêches de cette province excède la bonne capture de 1890 et donne une plus-value de \$235,800 sur celle de 1891. Cette augmentation s'est produite dans presque toutes les espèces de poissons, mais spécialement dans les poissons des grands lacs, tels que le poisson blanc, le saumon, la truite et le hareng.

Sur le lac Supérieur la pêche n'a pas été exploitée aussi en grand que d'habitude: 48 rets à enclos seulement ont été autorisés, contre 74 pendant la campagne précédente. On peut dire le contraire du Chenal Nord, ou quartier de l'île Manitouline, où plus de remorqueurs, plus de rets à enclos et autres engins de pêche ont été mis au service de cette industrie et ont produit une plus-value de près de \$100,000 sur le rendement de l'année dernière.

Les officiers de pêche ayant été changés au cours de la campagne, les relevés de la baie Georgienne ne sont pas aussi complets que d'habitude, mais ils suffisent à démontrer que le résultat est à peu près le même qu'en 1891.

Sur le lac Huron proprement dit, malgré les grands ouragans qui ont signalé la fin d'octobre et occasionné la perte de plusieurs rets, etc., le rendement fait plus que doubler celui de la campagne précédente; la truite saumonée, spécialement, accuse un surplus de près de 300 pour 100 sur 1891.

Sur le lac Érié les opérations ont été plus satisfaisantes que l'année dernière. La capture du hareng et du doré a été très forte.

Sur le lac Ontario les chiffres donnent une valeur presque double de celle de 1891, ce qui s'explique par la nouvelle classification que nous avons faite du comté de Prince-Édouard et d'autres quartiers qui envoyaient auparavant des relevés séparés.

### MANITOBA.

Le léger surplus signalé au Manitoba, \$50,000 environ, est attribué principalement à l'énorme capture de poisson blanc, laquelle s'est élevée à près de 800,000 lbs. Comme la période de clôture pour le poisson blanc a été prolongée au 15 décembre, au lieu du premier, la capture d'hiver n'a pas tout à fait atteint la moyenne.

Les colons ont accepté avec satisfaction le privilège de pêcher le doré, le brochet, etc., pendant la période de clôture affectée au poisson blanc. Plusieurs rets

ont été confisqués et détruits, et les coupables condamnés à l'amende pour avoir pêché du poisson blanc durant la période de clôture.

L'esturgeon accuse aussi une augmentation considérable sur l'année dernière. Le doré et le brochet ont été aussi abondants que jamais, mais comme la demande réglait la capture cette dernière n'a pas été forte.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Quoique les relevés de ces vastes territoires soient encore très incomplets, il est évident que le service de protection des pêcheries devient de mieux en mieux organisé. L'augmentation de capture est attribuable à une meilleure surveillance et à une meilleure observance des lois, plus encore qu'à l'abondance du poisson.

L'année dernière la capture totale était au-dessous de 2,000,000 de lbs de poisson, évaluées à \$86,785, tandis que cette année elle est portée à 19,836,800 lbs, évaluées à \$793,549. On relève l'énorme capture de 11,435,000 lbs de poisson blanc, le principal. Dans quelques localités, spécialement dans la région de la Saskatchewan du nord, la population sauvage se nourrit presque exclusivement de ce délicieux poisson que la Providence a mis à sa disposition dans les nouveaux lacs répandus sur ce vaste territoire. La ration quotidienne accordée à ces familles sauvages est de 4 poissons à chaque homme, 2 à chaque femme, 1 à chaque enfant et 2 à chaque chien.

La capture de brochet est aussi énorme : elle dépasse 8,000,000 de lbs. Toutes considérables que ces estimations puissent paraître, l'inspecteur déclare que les plus grands soins ont été pris de ne pas dépasser le rendement réel.

Après le 15 décembre de nombreux échantillons ont été examinés et on a constaté qu'ils n'étaient pas en fraie, ce qui prouve que la prorogation de la période de clôture a été une mesure judicieuse.

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE.

La valeur des pêches de cette province accuse une moins-value de \$159,271 sur 1891. Comme nous l'anticipions dans le rapport préliminaire, la quantité de saumon vendue à l'état frais excède de 800,000 lbs celle de l'année précédente, tandis que le paquage des fabricants de conserve est de 3,600,000 boîtes moindre. Ce faible résultat est dû au désir de régler la production plus qu'à la rareté du poisson. La saison de 1892 a été jugée satisfaisante pour ce qu'on appelle là-bas une année qui ne compte pas, car elle a été meilleure que la précédente (1888).

Comme on devait s'y attendre, à cause du *modus vivendi* sur la mer de Behring, une diminution s'est produite dans le nombre des peaux de phoques ; elle est due entièrement à l'interdiction de la pêche aux phoques sur la mer de Behring, et non pas à une diminution dans la quantité des phoques eux-mêmes.

Les autres pêches de la Colombie ont donné un assez bon rendement, pour l'attention qu'on leur a accordée. Le flétan, spécialement, accuse une augmentation de plus de 200,000 lbs.

Un incident qui mérite d'être noté a été la capture de plusieurs aloses à River's Inlet et dans le bras nord de la rivière Fraser. L'inspecteur dit que toute l'alose sur la côte du Pacifique provient des alevins déposés dans la rivière Sacramento, et il voit dans cet incident un indice de la migration de ce poisson vers le nord sur une distance de plus de 1,000 milles.



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du rendement et de la valeur des pêches du Canada, en 1891 et 1892.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Morue.....	qtz. 849,838	3,827,708 00	880,184	4,050,468 00
Hareng, mariné.....	brls. 298,598	1,343,693 00	300,223	1,351,005 00
do fumé.....	boîtes. 23,869,200	596,732 25	14,975,675	301,595 75
do gelé, frais.....	lbs. 9,108,650	354,489 00	9,748,240	383,029 60
Homard, conservé en boîtes.....	“ 14,285,157	1,999,921 04	12,524,498	1,753,429 30
do dans sa carapace ou vivant.....	ton'x. 6,312½	252,500 00	6,012½	238,400 00
Saumon, mariné.....	brls. 2,557	35,500 00	3,132	40,660 00
do frais.....	lbs. 4,404,311	671,746 10	5,430,749	791,600 70
do conservé en boîtes.....	“ 15,206,328	1,522,508 80	11,514,622	1,382,535 04
do fumé.....	“ 132,472	26,494 40	140,258	28,051 60
Maquereau, conservé en boîtes.....	“ 165,981	19,917 76	136,330	16,359 60
do mariné.....	brls. 139,261	1,949,654 00	95,044	1,330,618 00
Egréfin.....	qtz. 150,170	525,595 00	167,578	586,524 60
Merluche.....	“ 124,385	315,555 00	116,711	350,133 00
Merlan.....	“ 81,248	243,744 00	74,294	222,882 00
Truite.....	lbs. 6,287,643	628,763 80	6,933,819	692,042 40
do marinée.....	brls. 3,258	32,580 00	1,907	19,070 00
Poisson blanc.....	lbs. 11,763 841	791,185 40	23,776,763	1,498,523 42
Eperlan.....	“ 5,552,101	277,035 75	4,719,193	235,958 75
Sardine.....	boucauts. ....	192,936 50	.....	118,213 50
Huitres.....	brls. 61,032	183,846 00	55,953	167,659 00
Noues de merluche.....	lbs. 86,075	64,554 75	84,117	42,058 50
Langues et noues de morue.....	“ 1,278	11,443 00	1,299	12,990 00
Gasparot.....	brls. 43,117	194,029 50	37,684	168,179 50
Alose, saumurée.....	“ 8,428	84,286 46	9,989	99,892 44
Anguille do.....	“ 4,284	42,840 00	4,891	48,910 00
do fraîche.....	lbs. 842,696	50,561 76	906,755	54,251 30
Flétan.....	“ 2,719,697	215,469 00	3,430,809	275,207 50
Esturgeon.....	“ 1,525,258	87,789 56	1,628,435	90,540 60
Maskinongé.....	“ 743,030	44,581 80	541,250	32,475 00
Achigan.....	“ 799,324	47,959 44	805,560	48,333 40
Doré.....	“ 2,990,679	134,130 07	3,893,190	188,573 57
Brochet.....	“ 1,811,357	62,831 98	9,682,570	224,253 83
Winnoniche.....	“ 100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Petite morue.....	“ .....	21,767 50	857,000	24,100 00
Plie.....	“ 126,575	6,328 75	200,000	10,010 00
Encornet.....	brls. 8,348	33,392 00	9,794	39,176 00
Oulachan.....	lbs. 281,700	12,505 00	372,300	19,045 00
Moules.....	“ .....	16,024 20	.....	18,634 00
Peaux de phoques à fourrure en Col.-Brit. nomb.	52,995	794,925 00	46,362	602,706 00
do de loups marins, à pelage doux.....	“ 25,962	31,158 75	25,671	30,413 75
do de loutres de mer.....	“ .....	14	14	2,100 00
do de marsouins.....	“ 301	1,204 00	316	1,318 00
Huile de poisson.....	galls. 834,347	358,668 20	836,699	359,904 20
Poisson commun et mêlé.....	brls. 39,113	171,076 03	.....	185,884 95
do mêlé, C.-B.....	“ .....	46,419 00	.....	50,046 00
do employé comme boitte.....	“ 178,731	212,735 50	243,744	313,125 50
do employé comme engrais.....	“ 198,386	99,194 00	133,324	69,164 00
Guano.....	ton'x. 770	19,250 00	2,774	37,475 00
Crabes.....	nomb. ....	30,200 00	.....	30,000 00
Consommation locale non comp. dans les rapports.....	“ .....	284,647 00	.....	296,644 00
Total.....	.....	18,977,878 05	.....	18,941,171 30

## RÉCAPITULATION.

Provinces.	Valeur.		Diminution.	Augmentation.
	1891.	1892.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	7,011,300 53	6,340,724 01	670,576 52	.....
Nouveau-Brunswick.....	3,571,050 70	3,203,922 00	367,128 70	.....
Colombie-Britannique.....	3,008,755 30	2,849,483 64	159,271 66	.....
Québec.....	2,008,678 74	2,236,732 06	.....	228,053 32
Ontario.....	1,806,389 68	2,042,198 53	.....	235,808 85
Ile du Prince-Edouard.....	1,238,733 81	1,179,856 68	58,877 13	.....
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	332,969 29	1,088,254 38	.....	755,285 09
Totaux.....	18,977,878 05	18,941,171 30	1,255,854 01	1,219,147 26
Diminution ..	.....	.....	36,706 75	.....

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche dans les différentes provinces du Canada, en  
1891 et 1892.

### PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Saumon..... brls.	716	11,456 00	320	5,120 00
do frais..... lbs.	358,697	71,739 80	400,996	80,199 00
do fumé..... "	9,142	1,828 40	3,308	661 60
do en conserves..... boîtes.	10,600	1,590 00	2,590	388 00
Maquereau..... brls.	99,877	1,398,278 00	49,601	694,416 00
do en conserves..... boîtes.	11,800	1,416 00		
Hareng..... brls.	131,335	591,009 50	155,529	699,882 00
do..... boîtes.	122,850	30,712 50	Lbs.278,300	5,902 00
Gasparot..... brls.	19,770	80,966 50	15,592	70,165 50
do fumé..... nomb.	120,100	960 00	50,000	400 00
Morue séchée..... qtx.	545,977	2,456,899 00	559,054	2,515,746 00
Langues et noues de morue..... brls.	942	8,083 00	1,066	10,660 00
Egrefin..... qtx.	121,721	426,023 50	126,296	442,036 00
do..... lbs.	740,000	14,800 00	40,000	8,000 00
do..... boîtes.	10,030	26,472 00	16,084	38,601 60
do en conserves.....			1,264	6,320 00
Merlan..... qtx.	56,866	170,598 00	58,015	174,045 00
Merluche..... "	55,487	166,461 00	55,550	166,650 00
Noues de merluche..... lbs.	28,700	21,523 50	35,846	17,923 00
Flétan..... "	1,120,641	112,063 40	1,560,534	156,055 01
Alose..... brls.	2,130	21,300 00	2,755	27,550 00
Bar..... lbs.	7,600	456 00	16,370	982 00
Truite..... "	198,180	19,817 50	152,450	15,245 50
Encornet..... brls.	8,286	33,144 00	9,503	38,012 00
Eperlan..... lbs.	432,341	21,616 75	338,225	16,910 35
Anguille..... brls.	2,335	23,350 00	2,627	26,270 00
Petite morue..... "	150	1,500 00	200	2,000 00
Pétoucles..... douz.	400	200 00	350	175 00
Huîtres..... brls.	4,318	12,954 00	3,776	11,328 00
Poisson blanc..... lbs.			1,000	100 00
Moules.....		980 00		309 00
Homard, en conserves..... boîtes.	6,323,628	885,306 98	5,372,672	752,173 66
do expédié frais, vivant, etc..... ton'x.	5,390½	215,620 00	4,880	193,100 00
Huile de poisson..... gall.	253,182	101,272 20	225,197	90,078 80
Guano..... ton'x.	383	9,575 00	283	7,075 00
Poisson employé comme boîte..... brls.	61,969	49,352 50	64,629	55,803 00
do engrais..... "	27,949	13,975 50	20,880	10,441 00
<b>Total.....</b>		<b>7,011,300 53</b>		<b>6,340,724 01</b>
<b>Diminution en 1892.....</b>				<b>670,576 52</b>

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Morue.....	qtz. 86,850	390,825 00	74,547	335,461 50
Hareng.....	brls. 90,933	409,198 50	95,040	427,680 00
do fumé.....	lbs. 22,477,350	561,933 75	14,641,000	292,820 00
do gelé.....	nombr. 1,000,000	7,500 00	440,000	3,300 00
Maquereau.....	brls. 17,379	243,306 00	18,725	262,150 00
do en conserves.....	lbs. 91,808	11,016 96	128,810	15,457 20
do frais.....	boucauts 242	1,936 00		
Egrefin.....	qtz. 13,892	48,622 00	16,433	57,515 50
Merlan.....	" 24,382	73,146 00	16,279	48,837 00
Merluche.....	" 40,383	121,149 00	37,615	112,845 00
Morue fumée, en conserves.....	lbs. 20,000	2,400 00		
Flétan.....	" 382,275	38,227 50	385,530	38,553 00
Saumon, mariné.....	brls. ....	.....	58	928 00
do frais, dans la glace.....	lbs. 1,317,420	263,484 00	1,405,170	281,034 00
do en conserves.....	" 25,720	3,858 00	23,440	3,516 00
do fumé.....	" 2,030	406 00	1,450	290 00
Gasparot.....	brls. 22,404	100,818 00	21,155	95,197 50
Truite.....	lbs. 109,928	10,992 80	109,760	10,976 00
Eperlan.....	" 4,674,532	233,726 60	3,914,860	195,743 00
Alose.....	brls. 5,957	59,570 00	6,518	65,180 00
Anguille.....	" 1,070	10,700 00	1,370	13,700 00
Sardine.....	boucauts. 33,615	151,267 50	22,055	99,247 50
do en conserves.....	caisses. 8,333	20,000 00	boît. 150,000	6,000 00
Bar.....	lbs. 26,009	1,560 54	55,870	3,352 20
Doré.....	" 125,000	6,250 00	118,000	5,900 00
Perche.....	" 15,020	450 60	16,300	489 00
Esturgeon.....	" 250	25 00		
Huitres.....	brls. 14,934	44,802 00	17,840	53,520 00
Homard, en conserves.....	boîtes. 3,330,120	466,216 80	3,204,320	448,604 80
do.....	ton'x. 922	36,880 00	1,132½	45,300 00
Langues et noues de morue.....	brls. 106	1,060 00	109	1,090 00
Noues de merluche.....	lbs. 42,300	31,725 00	41,615	20,807 50
Huile de poisson.....	galls. 64,471	25,788 40	80,897	32,358 80
Guano de poisson.....	ton'x. 387	9,675 00	351	8,775 00
Poisson employé comme engrais.....	brls. 36,307	18,153 50	44,247	22,123 50
do.....	boîte. 60,664	79,236 00	58,540	77,760 00
Encornet.....	" 62	248 00	291	1,164 00
Petite morue.....	lbs. 255,350	12,767 50	292,000	14,600 00
Plie.....	" 126,575	6,328 75	200,000	10,010 00
Moules.....	brls. 300	1,800 00		8,700 00
Poisson employé dans le quartier n° 1, non compris dans le relevé ci-dessus.....		64,000 00		82,936 00
Total.....		3,571,050 70		3,203,922 00
Diminution en 1892.....				367,128 70

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$    cts.		\$    cts.
Morue.....	qtx. 14,520	65,340 00	19,402	87,309 00
Hareng.....	brls. 40,468	182,106 00	20,902	94,059 00
Maquereau.....	" 17,487	244,818 00	21,901	306,614 00
do en conserves.....	boîtes 46,240	5,548 80	7,521	902 40
Egrefin.....	qtx. 842	2,947 00	8,621	30,173 50
Merluce.....	" 8,515	25,545 00	23,546	70,638 00
Saumon.....	lbs. 3,624	693 60	11,980	1,098 00
Gasparot.....	brls. 730	3,285 00	537	2,416 50
Flétan.....	lbs. 6,000	600 00	2,300	230 00
Truite.....	" 39,200	3,920 00	34,450	3,445 00
Eperlan.....	" 285,200	13,691 00	196,900	9,845 00
Anguille.....	brls. 830	8,300 00	894	8,940 00
Huitres.....	" 41,030	123,090 00	32,937	98,811 00
Homard, en conserves, en boîtes.....	lbs. 3,670,414	513,857 96	2,819,572	394,740 08
Noues de morue.....	brls. ....	110 00	.....	.....
Huile de poisson.....	galls. 13,388	5,335 20	11,403	4,561 20
Engrais.....	brls. 22,010	11,005 00	21,250	21,250 00
Boitte.....	" 11,470	17,205 00	27,664	41,496 00
Alose.....	" 3	30 00	.....	.....
Noues de merluce.....	lbs. 15,075	11,306 25	6,656	3,328 00
Total.....	.....	1,238,733 81	.....	1,179,856 68
Diminution en 1892.....	.....	.....	.....	58,877 13

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE QUÉBEC.

Espèces de poisson.	1891.		1892.		
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
					\$
Morue . . . . .	qtz.	201,622	907,299 00	245,209	1,103,276 50
Hareng, mariné . . . . .	brls.	31,637	142,366 50	25,061	112,774 50
do fumé . . . . .	boîtes.	33,000	330 00	lbs. 35,375	67,353 75
Maquereau . . . . .	brls.	4,518	63,252 00	4,817	67,438 00
Egrefin . . . . .	qtz.	1,923	6,730 50	1,108	3,878 00
P'létan . . . . .	lbs.	80,781	8,078 10	124,945	12,494 50
Saumon, mariné . . . . .	brls.	488	7,808 00	396	6,336 00
do frais . . . . .	lbs.	633,717	126,743 40	679,094	135,818 80
Alose . . . . .	"	56,441	3,386 46	119,374	7,162 44
Anguille . . . . .	"	789,701	47,382 06	830,705	49,688 30
do marinée . . . . .	brls.	49	490 00		
Sardines . . . . .	"	7,223	21,669 00	4,322	12,966 00
Esturgeon . . . . .	lbs.	269,001	16,140 06	213,342	12,800 40
Truite . . . . .	"	427,350	42,735 00	422,250	40,885 00
do . . . . .	brls.	85	850 00		
Winnoniche . . . . .	lbs.	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Poisson blanc . . . . .	"	115,562	9,244 96	143,262	11,460 96
Maskinongé . . . . .	"	87,535	5,252 10	52,456	3,147 00
Achigan . . . . .	"	114,370	6,862 20	97,130	5,827 80
Doré . . . . .	"	251,601	12,580 05	201,175	10,058 75
Brochet . . . . .	"	284,710	14,235 50	213,645	10,682 25
Petite morue . . . . .	boiss.	15,000	7,500 00	15,000	7,500 00
Langues et noues de morue . . . . .	brls.	219	2,190 00	124	1,240 00
Homard, en boîtes . . . . .	lbs.	960,995	134,539 30	1,127,934	157,910 76
Petit poisson et poisson mêlé . . . . .	brls.	16,597	68,799 00	14,286	58,137 00
Peaux de phoques . . . . .	nomb.	20,787	25,983 75	18,971	23,713 75
Peaux de marsouins . . . . .	"	301	1,204 00	316	1,318 00
Huile de poisson . . . . .	galls.	253,806	101,522 40	259,648	103,859 20
Poisson employé comme boîte . . . . .	brls.	44,628	66,942 00	92,711	139,066 50
do engrais . . . . .	"	112,120	56,060 00	73,197	36,599 50
Eperlan . . . . .	lbs.	79,028	3,951 40	112,608	5,630 40
Poisson, consommation locale . . . . .	brls.	22,688	90,752 00	22,176	88,708 00
Total . . . . .			2,008,678 74		2,236,732 06
Augmentation en 1892 . . . . .					228,053 32

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite*

## PROVINCE D'ONTARIO.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Poisson blanc..... brls.	2,061	20,610 00	1,030	10,300 00
do ..... lbs.	6,073,844	485,907 52	7,637,396	610,991 68
Truite saumonée..... brls.	3,173	31,730 00	1,907	19,070 00
do ..... lbs.	5,449,385	544,938 50	6,146,859	614,685 90
Hareng..... brls.	4,225	19,012 50	3,546	15,957 00
do ..... lbs.	8,233,250	329,330 00	8,918,240	356,729 60
Maskinongé ..... "	655,495	39,329 70	488,800	29,328 00
Achigan..... "	651,345	39,080 70	636,190	38,171 40
Doré..... "	1,993,323	99,666 15	2,973,422	148,671 10
Brochet..... "	602,118	30,105 90	806,436	40,321 80
Esturgeon..... "	882,475	52,948 50	767,187	46,031 10
Anguille..... "	52,995	3,179 70	76,050	4,563 00
Poisson commun..... "	2,688,517	80,655 51	3,579,265	107,377 95
Poisson pour la consommation locale..... "	996,500	29,895 00		
Total. . . . .		1,806,389 68		2,042,198 53
Augmentation en 1892. . . . .				235,808 85

## MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Poisson blanc ..... lbs.	5,162,235	275,422 92	15,789,105	865,670 78
Doré..... "	620,755	15,633 87	600,593	23,943 72
Brochet..... "	924,529	18,490 58	8,662,489	173,249 78
Esturgeon..... "	49,020	2,451 00	127,410	5,684 10
Tullibie..... "	246,240	5,574 80	171,800	3,536 00
Poisson mêlé..... "	1,539,612	15,396 12	1,617,000	16,170 00
Total. . . . .		332,969 29		1,088,254 38
Augmentation en 1892. . . . .				755,285 09

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

## PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Espèces de poisson.	1891.		1892.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Saumon .....	brls. 1,353	16,236 00	2,348	28,176 00
do frais .....	lbs. 2,090,853	209,085 30	2,935,509	293,550 90
do conserves en boîtes .....	" 15,170,608	1,517,060 80	11,488,592	1,378,631 04
do fumé .....	" 121,300	24,260 00	135,500	27,100 00
Hareng, frais et salé .....	" 375,400	17,659 00	489,000	23,652 50
do fumé .....	" 31,300	3,756 00	21,000	2,520 00
Truite, fraîche .....	" 63,600	6,360 00	68,050	6,805 00
Esturgeon .....	" 324,500	16,225 00	520,500	26,025 00
Flétan, frais .....	" 1,130,000	56,500 00	1,357,500	67,875 00
Morue noire ( <i>skull</i> ), salée .....	brls. 137	1,644 00	95	1,140 00
Pétoncles .....	sacs. 5,500	9,625 00	5,500	9,625 00
do en boîtes .....	lbs. 30,160	3,619 20		
Moules .....	sacs. 300	525 00	300	525 00
Huitres .....	1,500	3,000 00	2,000	4,000 00
Oulachan, mariné .....	brls. 1,025	8,200 00	875	7,000 00
do fumé .....	lbs. 4,700	705 00	21,800	3,270 00
do frais .....	" 72,000	3,600 00	175,500	8,770 00
Peaux de phoques à fourrure .....	nomb. 52,995	794,925 00	46,362	602,706 00
do à pelage doux .....	" 5,175	5,175 00	6,700	6,700 00
Peaux de loutres de mer .....	"		14	2,100 00
Huiles de poisson .....	galls. 249,500	124,750 00	259,554	129,046 20
Crabes .....	nomb. 30,200	30,200 00	600,000	30,000 00
Eperlan, frais .....	lbs. 81,000	4,050 00	156,600	7,830 00
Poisson assorti et poisson mêlé .....	" 411,500	20,575 00	430,320	21,516 00
Morue de roche .....	" 146,900	7,345 00	173,500	8,675 00
<i>Tooshqua</i> , (morue bleue) fraîche .....	" 449,500	22,475 00	416,300	20,815 00
Produits de poissons .....		1,200 00		6,425 00
Poisson employé pour la consommation locale, m.-d'œuvre chinoise non comprise.	lbs.	100,000 00		125,000 00
Total .....		3,008,755 30		2,849,483 64
Diminution en 1892 .....				159,271 66



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RECAPITULATION

INDIQUANT le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, la valeur de tout le matériel de pêche, etc.; et le nombre de pêcheurs en Canada, 1892.

PROVINCES.	PÊCHEURS.		NAVIRES.			BATEAUX.		RETS À MAILLER ET SEINES.		Valeur des rets, trappes et à enclos, masses, etc.	Valeur des honoraires.	Valeur approximative des réfrigérants, boucaerts et autres appareils non énumérés.	Valeur totale.
	Navires.	Bateaux.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.				
Nouvelle-Ecosse.....	5,421	18,049	547	25,121	1,100,626	13,518	315,428	2,152,998	404,541	104,630	455,949	154,740	2,505,908
Nouveau-Brunswick ...	579	11,686	142	2,385	77,510	5,937	254,379	455,783	280,131	178,493	336,742	267,395	1,403,650
Ile du Prince-Edouard.	257	4,763	40	1,329	24,790	1,859	63,406	96,012	41,650	750	408,130	.....	540,726
Québec.....	205	10,489	32	1,027	27,595	6,003	131,157	241,954	161,038	74,825	84,000	.....	528,615
Ontario.....	301	2,348	*77	1,326	188,210	1,032	125,553	1,238,307	280,625	118,416	.....	.....	712,804
Colombie-Britannique..	+1,472	6,098	143	5,254	656,150	1,766	91,365	293,76	225,962	13,875	.....	819,000	1,806,352
Manitoba.....	35	715	*7	193	36,000	308	10,684	96,044	12,006	1,000	.....	.....	50,780
Totaux.....	8,330	55,348	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	4,576,066	1,475,043	491,980	1,284,821	1,541,135	7,647,883

\* Remorqueur.

+ Y compris les chasseurs de phoques.

NOTE.—Pour autres détails voir pages 57, 80, 98, 130, 163, 188.

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant la valeur totale des pêches des provinces du Canada, de 1870 à 1892, inclusivement, telle que compilée d'après les rapports annuels du ministère des pêcheries.

Années.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Île du Prince-Édouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Total pour le Canada.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1870.....	4,019,425	1,131,433	Anc. donnée.	1,161,551	264,982	Anc. donnée.	Anc. donnée.	6,577,391
1871.....	5,101,030	1,187,033	do	1,093,612	198,324	do	do	7,573,199
1872.....	6,016,835	1,965,459	do	1,320,189	267,633	do	do	9,570,116
1873.....	6,377,087	2,285,662	207,595	1,391,564	293,091	do	do	10,754,997
1874.....	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	do	do	11,681,886
1875.....	5,373,851	2,427,654	298,927	1,596,750	453,194	do	do	10,350,385
1876.....	6,029,050	1,953,389	493,967	2,097,668	437,229	do	do	11,117,000
1877.....	5,527,858	2,133,237	763,036	2,560,147	438,223	104,697	do	12,005,934
1878.....	6,131,600	2,305,790	840,344	2,664,055	348,122	583,433	do	13,293,678
1879.....	5,752,337	2,594,722	1,402,301	2,820,395	367,133	925,767	do	13,529,254
1880.....	6,291,061	2,744,447	1,675,089	2,631,556	444,491	631,766	do	14,499,979
1881.....	6,214,732	2,930,904	1,955,290	2,751,962	509,903	713,335	do	13,817,162
1882.....	7,131,418	3,192,339	1,855,687	2,976,516	592,457	1,454,321	do	16,824,092
1883.....	7,089,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,842,675	do	17,766,404
1884.....	8,763,779	3,730,454	1,065,619	1,694,561	1,342,692	1,644,646	do	16,958,192
1885.....	8,283,922	4,063,431	1,293,430	1,719,460	1,133,724	1,358,267	do	17,229,973
1886.....	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,882	1,435,998	1,537,348	186,980	18,386,103
1887.....	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	17,418,510
1888.....	7,817,030	2,941,863	876,862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,655,256
1889.....	6,346,722	3,067,039	886,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,714,902
1890.....	6,636,444	2,699,055	1,041,169	1,615,119	2,009,637	3,431,432	232,104	18,977,878
1891.....	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,969	18,941,171
1892.....	6,340,724	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	383,733,658
Totaux.....	152,703,675	63,640,085	20,386,623	44,230,336	21,421,762	28,479,112	2,317,747	

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés aux pêches du Canada, ainsi que la valeur du matériel de pêche, depuis 1879 jusqu'à 1892.

Années.	Navires.			Bateaux.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autre ma- tériel de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
			\$		\$	\$	\$	\$
1879 .....	1,183	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880 .....	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,978	419,564	3,936,582
1881 .....	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882 .....	1,140	42,845	1,749,717	26,477	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883 .....	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884 .....	1,182	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885 .....	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886 .....	1,113	44,605	1,980,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887 .....	1,168	44,485	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,384,356	6,748,840
1888 .....	1,137	43,247	2,017,558	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889 .....	1,100	44,936	2,064,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,779,151
1890 .....	1,069	43,084	2,152,790	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891 .....	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892 .....	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,833

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre d'hommes employés à l'industrie de la pêche, dans des navires et bateaux, depuis l'année 1879 jusqu'à 1892.

Années.	Nombre d'hommes dans les navires.	Nombre d'hommes dans des bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879.....	8,818	52,577	61,395
1880.....	8,757	51,900	60,657
1881.....	8,359	50,679	59,056
1882.....	8,498	52,785	61,283
1883.....	9,966	52,259	62,225
1884.....	9,968	51,854	61,822
1885.....	9,539	53,282	62,821
1886.....	8,927	53,073	62,000
1887.....	8,911	55,247	64,158
1888.....	9,574	53,109	62,683
1889.....	9,621	55,382	65,003
1890.....	8,726	55,000	63,726
1891.....	8,666	56,909	65,575
1892.....	8,330	55,348	63,678

#### SCIURE ET CONTAMINATION DES COURS D'EAU.

Le sujet de la sciure que les propriétaires de scieries laissent passer dans les cours d'eau a été traité très longuement dans des rapport précédents publiés par votre ministère. L'avant-propos du rapport annuel de 1889 contenait un résumé des mesures prises par le ministère avant la date de sa publication. Il y est question des recommandations faites par le comité spécial que le Sénat avait chargé de faire des études et un rapport sur l'étendue et l'effet de la sciure et autres déchets de scieries jetés dans la rivière Ottawa. Les rivières exemptées de l'application de la loi en vertu des dispositions du chapitre 91 des Statuts révisés, intitulé : "Acte concernant la protection des rivières navigables," y sont mentionnées. Un rapport spécial de M. Samuel Wilmot, surintendant de la pisciculture, sur les effets de la sciure dans la rivière Otonabi est aussi publié dans le même rapport annuel de 1889.

Celui de 1890 contient un mémoire sur la contamination des cours d'eau et des diagrammes de plans adoptés pour disposer de la sciure et des déchets de scieries. Nous ne jugeons pas nécessaire, pour le moment, de reproduire ces articles et rapports, mais nous devons faire remarquer qu'ils contiennent des renseignements très importants sur les effets des dépôts de sciure dans les rivières navigables et autres cours d'eau.

Il n'est plus permis de douter des effets désastreux de la sciure sur les pêcheries du Canada, et dans les cours d'eau de l'intérieur et dans les rivières qui se déchargent dans la mer. On a dit aussi et prouvé surabondamment que les pêcheries

côtières sont plus ou moins affectées par la déplétion des cours d'eau qui se déchargent dans la mer. Le gasparot, le saumon et la truite, qui fréquentent les cours d'eau douce pour y frayer, se détournent instinctivement de ceux qui ont été salés par des dépôts de sciure devenue en partie décomposée. Il peut paraître banal de dire que le poisson a besoin de lits de sable et exempts d'immondices, pour y frayer ; mais comme les propriétaires de scieries ne cessent de répéter que la sciure n'a pas d'effets nuisibles, nous ne saurions trop affirmer que le saumon, la truite et d'autres poissons qui entrent dans des cours d'eau douce exigent un fond net. Quand ils ne trouvent pas de cours d'eau dans la condition que leur instinct naturel demande, ils refusent d'y entrer, et s'en vont déposer leur frai ailleurs. La sciure a pour effet de chasser le poisson de fonds de pêche qui étaient très profitables pour les pêcheurs ; dans le cas, particulièrement, du gasparot, qui constitue une large part de la pâture des morues, du flétan et d'autres poissons, elle l'a chassé de fonds qui étaient connus comme excellents, pour aller chercher sa nourriture ailleurs. Il en est résulté que des pêcheurs qui avaient préparé des gréements et s'étaient rendus sur des fonds de pêche qu'ils avaient l'habitude de fréquenter ont été désappointés et se sont trouvés forcés d'aller exercer leur industrie bien plus loin, par conséquent à plus grands frais.

Il faut dire que les pêches varient d'année en année, et que l'on trouve parfois des bancs de hareng et de grandes quantités de morue sur des parties de la côte que ces poissons n'ont pas visitées depuis nombre d'années. C'est très vrai, mais c'est aussi un fait connu que le saumon et le gasparot retournent dans les eaux où ils ont eu le jour. En suivant ainsi leur habitude ils attirent les poissons plus gros vers les eaux côtières. Mais si les cours d'eau visités par le poisson anadrome deviennent salés et que pour cette raison il déserte ses vieilles frayères, il en résulte que le poisson de mer le poursuit sur d'autres côtes où les cours d'eau qui se déchargent dans la mer présentent de bonnes frayères.

Nos rapports précédents en ont dit assez pour faire connaître les effets de la sciure sur la pêche côtière du Canada. Il va de soi que l'on devrait conserver autant que possible aux frayères du poisson anadrome leur condition naturelle, en empêchant les matières délétères d'être jetées à l'eau, et dans les endroits où il existe des barrages, en laissant libre accès au poisson par le moyen de passes-migratoires.

#### LES EFFETS DE LA SCIURE.

La sciure est nuisible aux cours d'eau fréquentés par le poisson migratoire, car elle rend les frayères désagréables par la nature vaseuse de la sciure imbibée d'eau, qui empêche les œufs d'être déposés en lieu sûr. Il se forme dans les dépôts de sciure et de déchets de scieries un gaz qui très souvent détermine des explosions et des soulèvements, comme cela est arrivé, par exemple, dans la rivière Ottawa, où l'on a laissé tomber autrefois d'immenses quantités de sciure. On a aussi observé que la végétation qui amène des insectes dont se nourrit le jeune poisson est détruite par des dépôts de sciure dans des endroits où les roseaux et herbes aquatiques existaient naguère en abondance. De plus on a trouvé des œufs de saumon auxquels adhéraient des molécules de sciure qui avaient détruit leur vitalité. En bien des endroits on a trouvé des truites et des saumons morts dont les ouïes étaient remplies de sciure.

La matière décomposante, dans les rivières navigables où l'on a laissé la sciure s'accumuler en grandes quantités, est souvent agitée par les remorqueurs et les bateaux à vapeur qui passent. Ceci rend l'eau trouble et désagréable au poisson qui, cherchant des frayères, se détourne de ces eaux souillées.

La cause principale de la souillure des cours d'eau du Canada est la contamination par la sciure et les déchets de scieries. Dans le présent article nous voulons surtout démontrer la nécessité de prendre des mesures pour mettre fin à la pratique suivie par plusieurs propriétaires de scieries de jeter leur sciure dans les rivières ; la souillure des eaux, que ce soit par la sciure ou par d'autres matières délétères, est la même. Dans la Grande-Bretagne, où la question a occupé depuis des siècles l'attention des autorités, les mortels résultats de l'empoisonnement des cours d'eau ont été très marqués.

“ La condition de la Tamise, dans les limites de Londres, a, depuis le commencement de notre siècle, exclus complètement les salmonides de la rivière ; mais tous les ans on capture du saumon et des grils dans l'estuaire de la Tamise ou près de là, et il n'y a pas de doute que si l'eau pouvait redevenir modérément claire et si l'on plaçait des passes-migratoires dans les endroits impassables, les eaux supérieures de la Tamise seraient de nouveau fréquentées par le saumon et la truite.”

L'extrait suivant du rapport du Dr James A. Henshall, lu à l'assemblée annuelle de la Société de Pêche Américaine, touche à cette question :—

“ Si un cours d'eau connu pour avoir manqué de fournir son contingent de poisson est souillé par les déchets des scieries et fabriques établies sur ses bords, il est inutile de tenter de le rempoissonner tant que les émanations pernicieuses continueront. Même si l'eau n'est pas corrompue au point de causer la mort des poissons, elle est fatale à presque tout ce qui constitue la nourriture du poisson, ce qui revient au même.

“ C'est une question à laquelle on ne songe pas souvent, mais qui n'en est pas moins vitale et qui tient essentiellement à la cause de la diminution du poisson dans nos cours d'eau de l'intérieur. Détruire la pâture du poisson c'est détruire le poisson lui-même, ou le forcer à désertter des cours d'eau ainsi vides de pâture pour des eaux plus favorables, si possible.

“ Les déchets des manufactures de toutes espèces, telles que scieries, distilleries, fabriques de papier, de pulpe, d'empois, raffineries d'huile, etc., devraient être, en vertu d'une loi à cet effet, jetés dans une fosse et convertis en engrais ou autres produits, ou brûlés ou détruits d'une façon quelconque. Dans la plupart des cas, une telle loi serait un bienfait pour le fabricant, car les déchets deviendraient ainsi une source de profits, comme on en voit aujourd'hui la preuve dans diverses parties du pays.

“ Les peines décrétées contre les contraventions devraient être assez rigoureuses pour inspirer le respect de la loi ; mais avant tout on devrait prévenir la contamination des cours d'eau.”

#### LOIS CANADIENNES ET AMÉRICAINES À L'EFFET DE PRÉVENIR LA CONTAMINATION DES COURS D'EAU.

Chap. 91, “ Acte concernant la protection des eaux navigables, article 7 :—

“ Nul propriétaire ou locataire de scieries, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses, écorces ou déchets de bois d'aucune sorte dans aucun cours d'eau ou aucune rivière navigable, ni dans aucune eau dont quelque partie est navigable, ou qui se jette dans une eau navigable ; et quiconque enfreindra les dispositions du présent article sera passible, sur conviction par voie sommaire pour la première contravention, d'une amende de pas moins de vingt piastres, et, pour toute récidive, d'une amende de pas moins de cinquante piastres.

“ Les différents officiers des pêcheries feront de temps à autre l'inspection de ces cours d'eau, rivières et eaux, en feront rapport et poursuivront tous ceux qui contreviendront aux dispositions du présent article ; et ces officiers auront et exerceront, pour la mise à exécution de ces dispositions, tous les pouvoirs qui leur seront conférés pour les mêmes objets par l'Acte des pêcheries.

“Le gouverneur en conseil, s'il est démontré à sa satisfaction que l'intérêt public n'en souffrira pas, pourra, en tout temps, déclarer, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, qu'il exempté totalement ou partiellement de l'opération du présent article tout cours d'eau, rivière ou nappe d'eau, et il pourra aussi révoquer à volonté cette exemption.”

Aux Etats-Unis, presque tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre ont des lois qui interdisent la contamination des cours d'eau par la sciure, les déchets de scieries, etc. Dans le Maine et le New-Hampshire, les lois sur cette matière sont mises à effet par les préposés à la salubrité publique. Les lois concernant le gibier et la salubrité du Massachusetts et du Connecticut décrètent des peines contre ceux qui jettent les déchets et la sciure dans les rivières et les cours d'eau. New-York et la Caroline du Sud ont aussi des lois qui interdisent la contamination des cours d'eau par la sciure. Mais les lois les plus rigoureuses sont celles qui existent dans quelques-uns des Etats de l'ouest, tels que Washington, Wyoming, Orégon, Michigan, Minnesota, Californie, Colorado et Névada, Etats bien connus par leur industrie forestière. L'extrait suivant du rapport biennal du commissaire des pêcheries de l'Etat de Névada font voir clairement que des lois énergiques sont en vigueur dans cet Etat :—

SCIURE DANS LA RIVIÈRE TRUCKEE.

“Dans mon dernier rapport biennal j'ai fait connaître les abus que commettent les marchands de bois de la Californie en jetant de la sciure dans la rivière Truckee. Grâce aux efforts de la nouvelle commission des pêcheries de Californie, inspirés par le désir d'être utile au Névada, je suis heureux d'enregistrer ici l'abandon de la pratique pernicieuse de corrompre cette rivière avec les débris des scieries établies sur ses bords. Grâce à cette nouvelle connaissance, mes nombreuses protestations et plaintes ont enfin été exécutées.

“Le rapport de la commission sur ce sujet, par le sous-chef John P. Babcock, est comme suit :—

“L'hon. GEORGE T. MILLS, Carson City, Névada.

“MON CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre concernant la condition des choses à l'extrémité californienne de la rivière Truckee, permettez-moi de dire que la commission s'est bien occupée de la rivière pendant toute la saison. Plus de scieries qui jettent leur sciure dans cette rivière. La *Truckee Lumber Company* déverse ses copeaux dans la rivière; nous avons protesté vigoureusement et nous avons pris des mesures qui, nous l'espérons, vont y mettre fin avant la prochaine saison.

“Les scieries et factoreries de Richardson, à Truckee, sont en excellent ordre; elles consomment leurs copeaux et sciure. La *Boca Milling Company* ne jette plus sa sciure dans la rivière. La scierie *Pacific Wood and Lumber Company*, à Burkhalters-Station, possède le plus beau conducteur de sciure que j'aie jamais vu. Les scieries de Prosser Creek, Cold Stream et des autres cours d'eau tributaires de la rivière Truckee sont toutes en bon ordre en ce qui concerne la sciure. On me dit que la rivière est en meilleur état, dans la Californie, qu'elle ne l'a été depuis un certain nombre d'années. La commission a fait et continuera de faire tout ce qu'elle pourra pour veiller à ce que la sciure ne soit pas jetée dans la rivière, et lorsque nous serons parvenus à empêcher les factoreries d'y déverser leurs copeaux, nous serons satisfaits de la situation. Nous désirons vivement que tous les barrages de cette rivière offrent un libre passage au poisson au commencement du printemps, afin que les reproducteurs aient un facile accès à nos eaux pendant la fraie. La commission a déposé 50,000 truites arcs-en-ciel dans la rivière Truckee durant la saison qui vient de finir.”

QUANTITÉ DE SCIURE FAITE PAR UNE SCIERIE PRODUISANT ANNUELLEMENT UN  
MILLIER DE PIEDS DE BOIS.

La quantité de sciure déversée dans un cours d'eau par une scierie produisant annuellement un millier de pieds de bois a été évalué par M. John W. Titcomb, qui publie, à ce sujet, dans le journal *Saw Dust Gazette*, de Burlington, Vermont, une lettre dont voici un extrait :—

“Prenons, par exemple, un petit cours d'eau à truite sur les bords duquel il y a une scierie. La production d'une scierie ordinaire est de 1,000,000 de pieds de bois. Un sixième environ de la production est perdu, ce qui porte la production totale à 1,200,000 pieds, dont 200,000 se composent de sciure et de déchets. Chiffres ronds, 1,000 pieds forment une corde, en sorte que les 200,000 pieds représentent à peu près 200 cordes. Si ces 200 cordes étaient condensées en une borne ou obstruction sans solution de continuité de 4 pieds de large et 4 pieds de hauteur, elle aurait 1,600 pieds, ou plus d'un quart de mille de long. Multipliez ce chiffre par le nombre de scieries établies entre quelques-uns de nos cours d'eau, dont quelques-unes produisent deux ou trois fois plus de bois, et vous avez plusieurs milles de sciure, assez pour obstruer complètement un cours d'eau ordinaire si elle y est déversée à la fois. Je donne ces chiffres pour faire voir la quantité de sciure contre laquelle la truite doit lutter. Nous savons qu'il y a de la truite dans les réservoirs de moulins, mais on remarquera qu'elle se tient toujours dans l'eau courante.

COURS D'EAU DE L'INTÉRIEUR.

Les raisons invoquées pour faire exécuter la loi sur les eaux qui se déchargent dans la mer s'appliquent également à sa mise en vigueur sur les eaux de l'intérieur. Dans un rapport spécial qu'il a fait au sujet de la rivière Chateauguay et de ses tributaires, M. Charles Wilmot, inspecteur des pêcheries et des piscifacures, dit ce qui suit des funestes effets de la sciure sur le poisson :—

“Tous ceux qui connaissent les habitudes du poisson qui fréquente les cours d'eau morts comme la rivière Chateauguay et la rivière aux Anglais—doré, brochet, maskinongé, carpe—savent que ce sont des poissons qui frayent au printemps et qu'ils se hâtent de profiter de l'eau haute pour remonter les rivières aussi loin que possible et arriver à leurs frayères. On les trouve en amont et en aval de tous les barrages de ces deux rivières, et tant qu'ils n'ont pas été détruits par la sciure et par des pêches illégales, hors de saison, ils abondaient dans ces rivières. Même aujourd'hui, la pêche offre un certain sport en certains endroits où la sciure n'a pas fait tort aux fonds de pêche et aux frayères.

“L'achigan fréquente aussi ces rivières. Il y a quelques années il y abondait, mais aujourd'hui il est très rare.\* \* \*

“Jusqu'à tout récemment les scieries échelonnées sur ces rivières y déversaient leurs sciure et déchets. L'imposition de quelques amendes a eu pour effet de faire cesser un peu ces abus.”

On a eu les plus grandes misères du monde à tenir les frayères de la rivière Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick, à l'abri des déchets de scieries. Bien qu'il soit possible de mettre la loi en vigueur dans cette province, les efforts du ministère de la marine et des pêcheries sont neutralisés, dans une large mesure, par les grandes quantités de sciure et de déchets de scieries déchargées dans cette partie de la rivière qui coule de l'Etat du Maine. M. Wilmot, inspecteur des pêcheries, disait dans son rapport de 1892 :—

“Je dois dire que sur une distance de plus de cent milles la sciure vient en grandes quantités de l'Etat du Maine dans la rivière Saint-Jean. Au mois de juin dernier, des billots pris dans les chutes Aroostook ont fait refluer vingt-cinq acres de sciure et de rebuts de scieries que la grosse crue du mois dernier a emportés dans la rivière Saint-Jean. La quantité de sciure venue du côté canadien dans la rivière



Saint-Jean est petite en comparaison de celle qui est venue du comté d'Arroostook, État du Maine."

Au mois d'octobre 1891, des négociations ont été entamées avec les États-Unis dans le but de prendre des mesures internationales pour les eaux qui passent d'un côté à l'autre de la frontière, et des commissaires ont été chargés d'instituer des investigations, avec instruction de faire rapport à leur gouvernement.

#### RIVIÈRES EXEMPTÉES.

Il est devenu très important pour le ministère de se demander si les rivières qui, pour diverses raisons, ont été exemptées des opérations de l'acte protégeant la navigation, etc., devraient l'être plus longtemps. La question est d'autant plus grave que des sommes considérables d'argent ont été affectées à l'établissement et à l'entretien de piscifactoreries auxquelles, non seulement une classe de la population, mais tout le public sont intéressés, pêcheurs aussi bien que consommateurs de poisson. L'importance de prendre des mesures pour mettre la loi à effet devient évidente lorsque l'on considère que les alevins ne peuvent pas être utilisés pour rempoissonner des cours d'eau dans lesquels on laisse décharger la sciure et les déchets de scieries; et, comme il est à désirer que toutes les parties du pays profitent de l'avantage des piscifactoreries, il est indispensable que la loi soit appliquée aux eaux canadiennes qui conviennent à la propagation du poisson et à l'accroissement de cette denrée alimentaire. Les efforts déployés par le ministère pour propager le poisson au moyen de la pisciculture ont été en partie neutralisés par les propriétaires de scieries, qui ont cru devoir se servir des cours d'eau pour se débarrasser de la sciure et des déchets de leurs établissements.

#### INVENTIONS POUR DISPOSER DE LA SCIURE.

Le rapport annuel du ministère des pêcheries, de 1890, contient des diagrammes de combinaisons inventées pour retenir la sciure et l'empêcher de tomber à l'eau. Les combinaisons ayant pour objet de transporter la sciure varient depuis des appareils coûtant environ \$350 jusqu'à des machines plus compliquées valant \$1,500. Un ventilateur très peu coûteux destiné à enlever les ripas des moulins à planer, la sciure des scieries, etc., est en usage dans quelques parties du Maine, du Massachusetts et du New-Hampshire, E.-U.

Suivent des extraits de lettres insérées dans la *Sawdust Gazette* de novembre 1892, publiée à Burlington, Vermont:—

"Les frais annuels d'un ventilateur qui enlève la sciure d'un moulin faisant 1,000,000 de pieds de bois par année, sont d'à peu près \$45; mais parlons d'un ventilateur "E." L'installation et la mise en marche de ce ventilateur coûtent de \$6 à \$7; à part cela, les tuyaux conducteurs coûtent 40c. le pied, et dans les différentes scieries ils varient de 10 à 100 pieds."

Le même journal parle comme suit d'une autre espèce de ventilateur:—"Les frais d'un ventilateur assez grand pour enlever la sciure d'une scierie faisant de 20,000 à 25,000 pieds de bois par jour seraient d'environ \$33.

"Très souvent les conduits de ces ventilateurs sont confectionnés avec des planches de 1 pc. prises au moulin même, en sorte qu'ils ne coûtent pas très cher."

Les propriétaires de scieries pourraient facilement régler cette question de disposer de la sciure. Nous avons constaté par les rapports d'officiers de pêcheries que, dans la plupart des cas où la loi a été mise en vigueur, les propriétaires de scieries n'ont pas eu de misère à se débarrasser de la sciure. De ce fait nous con-

cluons que les obstacles que l'on prétend exister à la disposition de la sciure sur les rivières jusqu'ici exemptées par la loi peuvent être vaincus à peu de frais comparativement et sans faire de tort grave au commerce de bois.

#### OBSTACLES À LA NAVIGATION.

Ils est hors de doute que les dépôts de sciure et de déchets de scieries dans les rivières navigables forment des obstacles sérieux pour toutes les embarcations qui circulent sur ces cours d'eau. Les rapports de fonctionnaires qui se sont occupés de la question contiennent de nombreuses allusions au tort causé à la navigation par la sciure et les déchets de moulins. Dans les rivières peu rapides qui se déchargent dans la mer, le courant n'emporte pas la sciure avant qu'elle ne soit imprégnée d'eau, et elle cale. Dans plusieurs rivières où le courant est fort il y a des baies, des quais et des saillies qui forment des remous et des courants de retour, et la sciure qui ne peut descendre le courant pendant qu'elle flotte s'accumule en ces endroits.

#### PASSES-MIGRATOIRES.

Le rapport de M. Robert Hockin, inspecteur des pêcheries du quartier n° 1, Nouvelle-Ecosse, sur les passes-migratoires, forme l'annexe H du présent supplément. On y verra que la passe Hockin a été placée dans un certain nombre de rivières de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario; il y en a 20 en tout. M. Hockin a pris des renseignements sur la valeur de cette échelle à poisson, et l'on verra par la correspondance échangée avec les officiers de pêche que la passe-migratoire Hockin est jugée supérieure à toutes celles qui ont été essayées jusqu'ici.

Nous sommes à voir s'il ne serait pas à propos d'ordonner l'établissement de cette passe-migratoire sur d'autres cours d'eau, et si celles qui existent continuent à donner satisfaction, nous en ferons placer dans un grand nombre de rivières.

#### PÊCHES MARITIMES ET DE L'INTÉRIEUR.

A l'annexe I on trouvera les réponses faites aux questions posées par le ministère concernant les pêches des provinces maritimes et celles de l'intérieur.

Les principaux sujets en causes sont : l'étendue des pêcheries, la consommation locale, la quantité de poisson séché ou salé consommée au Canada et la quantité exportée, la cote du poisson, les moyens de relever les pêcheries épuisées, les gréements, engins et nombre d'hommes employés à la pêche, les pêches d'huîtres et d'alose, la boîte, etc.

Voici l'étendue de nos côtes maritimes et la superficie de nos eaux de l'intérieur :

#### LONGUEUR DE CÔTES MARITIMES ET SUPERFICIE DES EAUX DE L'INTÉRIEUR.

	Milles.	Acres.
Nouvelle-Ecosse .....	1,200	525,600
Nouveau-Brunswick.....	550	98,900
Ile du Prince-Edouard.....	400	.....
Québec.....	1,200	3,728,176
Colombie-Britannique.....	7,000	.....
Ontario.....	.....	3,881,729

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## LES GRANDS LACS.

Les grands lacs qui séparent la province d'Ontario des Etats de New-York, de l'Ohio et du Michigan, contiennent plus de la moitié de l'eau douce du globe. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

Lacs.	Longueur, milles.	Largeur, milles.	Superficie, milles carrés.
Supérieur.....	390	160	31,420
Huron—avec la baie Georgienne...	400	160	24,000
Sainte-Clair.....	25	25	360
Erié.....	250	60	10,000
Ontario.....	190	52	7,330

La chaîne de lacs couvre une étendue de plus de 1,000 milles. La distance totale entre le fond du lac Supérieur et le détroit de Belle-Isle est de 2,384 milles, dont 71 milles par les canaux.

Les autres principaux grands lacs du Canada sont : le lac des Bois, 1,500 milles carrés de superficie ; le lac Winnipeg, 260 milles de long, 65 de large, et une superficie de 9,400 milles carrés ; le lac Winnipegosis, 130 milles de long, 27 de large, superficie de 2,030 milles carrés ; le lac Manitoba, 122 milles de long, 24 de large, superficie de 1,900 milles carrés.

Le lac Athabasca couvre une superficie de 4,400 milles carrés, le Grand lac des Esclaves, 10,100 milles carrés, et le Grand-Ours, 11,200 milles carrés.

## PISCICULTURE.

La partie II du présent supplément contient le rapport du surintendant de la pisciculture au sujet des opérations des treize piscifactories canadiennes en 1892.

Plusieurs articles intéressants sur le même sujet sont annexés à ce rapport. Le principal, intitulé : *Propagation artificielle des poissons de mer et des crustacés comestibles*, et dont la lecture a été faite devant la Société Royale, en juin 1892, par le révérend Moses Harvey, LL.D., ne manquera pas d'être très prisé par tous ceux qui s'intéressent à la pisciculture.

Une autre annexe contient de copieux extraits du compte rendu des séances de la Conférence Internationale des Pêcheries, qui a eu lieu à Détroit, Michigan, au mois de décembre dernier. Les résultats de cette conférence nous font espérer que nous recevrons la coopération des Etats voisins pour préserver les espèces de poissons d'eau douce qui ont une grande valeur.

## CONCLUSION.

Les relevés des dépenses et recettes de cette division de notre ministère, ceux des primes de pêche, ainsi que les rapports concernant le service de protection des pêcheries et le bureau de renseignements, se trouvent dans le rapport annuel publié durant la session du parlement. On trouvera aussi dans le même rapport tout ce qui a trait aux questions de la mer de Behring, des saisies russes, de la boîte de Terre-Neuve et de la législation internationale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

## ANNEXE A.

## NOUVELLE-ECOSSE.

Quartier N° 1, comprenant les quatre comtés du Cap-Breton.—Inspecteur A. C. Bertram, Sydney-Nord.

Quartier N° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.—Inspecteur Robert Hockin, Pictou.

Quartier N° 3, comprenant les comtés de King, Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne, Queen et Lunenburg.—Inspecteur J. R. Kinney, Yarmouth.

## QUARTIER N° 1.

RAPPORT ANNUEL DES PÊCHES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DE CAP-BRETON, INVERNESS, RICHMOND ET VICTORIA, POUR L'ANNÉE 1892, PAR L'INSPECTEUR A. C. BERTRAM.

SYDNEY-NORD, C.-B., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel sur les pêcheries du quartier n° 1, qui comprend les comtés de Cap-Breton, Inverness, Richmond et Victoria. Ce rapport est accompagné des rapports synoptiques des gardes-pêche, ainsi que de tableaux statistiques faisant connaître le rendement des pêches pendant l'année qui vient de finir, en espèces, quantités et valeurs.

Je ferai remarquer que les résultats obtenus ne diffèrent pas absolument de ceux anticipés dans mon rapport préliminaire que j'ai fait, dans le temps, aussi complet que possible, et le présent rapport n'est pas aussi étendu qu'il eût été si je n'avais pas déjà envoyé ce premier rapport.

Le produit total pour 1892 s'élève à \$1,047,042.35, accusant un déficit sur 1891 de \$39,679.55, et comparé au produit de 1890, une baisse de \$463,533.52. On remarquera que comme la diminution dans les captures de 1891 s'était surtout fait sentir dans le comté de Richmond, une loi de compensation donnerait à ce comté, cette année, l'avantage d'être le seul comté qui accuse une augmentation dans le rendement. Au premier abord, on serait porté à s'alarmer de cette baisse dans la valeur de la production, mais je crois pouvoir plus tard expliquer en grande partie cet état de chose, et je ne ferai actuellement qu'indiquer la diminution dans le nombre d'hommes qui se sont livrés à la pêche en 1892, comparé à 1890.

Les avantages naturels et la supériorité du Cap-Breton sur toute autre partie du Dominion, comme base d'opération pour la pêche à l'eau profonde, sont tellement apparents que je n'ai aucun doute que l'on s'étonne qu'il n'y ait pas plus de gens qui se livrent à cette industrie que n'en indiquent les statistiques. Cet étonnement s'accroît lorsque l'on constate qu'au lieu d'augmenter le nombre de pêcheurs diminue chaque année. En 1890, il y avait 8,910 hommes et jeunes garçons engagés dans les pêcheries, en 1891, 8,252, tandis qu'en 1892 le nombre s'est réduit à 7,876. Les raisons de cet état de choses regrettable s'expliquent. Depuis plusieurs années l'industrie de la pêche, pour des causes variées, a été loin d'être profitable à ceux qui s'y sont livrés. Une saison orageuse, la rareté de boîtes convenable en temps propice, et le fait que la glace reste sur les bords de quelques parties de l'île longtemps après que la saison de pêche est ouverte, contribuent grandement à produire ce résultat.

Les ressources minérales de l'île sont bien connues, et dans le comté de Cap-Breton l'exploitation du charbon a été des plus actives depuis 1880, et naturellement

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

le surplus de la main-d'œuvre tend à se diriger vers les centres industriels où le journalier reçoit une prompte indemnité pour ses services, tandis que dans les meilleures conditions, l'industrie de la pêche est précaire, et ceux qui s'y engagent ne peuvent s'attendre à recevoir leur rémunération qu'à la fin de la saison.

Ces causes expliquent suffisamment la décroissance dans le nombre de personnes qui se livrent à l'industrie des pêches.

On remarquera par le tableau ci-dessous que le rendement par homme dans les comtés d'Inverness et de Richmond est plus considérable que dans les comtés de Cap-Breton et de Victoria.

Comtés.	HOMMES.		Augme. ta- tion.	Diminution.	RENDEMENT PAR HOMME.		Augmenta- tion.	Diminution.
	1891.	1892.			1891.	1892.		
Cap-Breton.....	1,652	1,531	.....	121	118·73	116·88	.....	1·85
Inverness.....	2,437	2,091	.....	346	141·03	162·14	21·11	.....
Richmond.....	2,150	2,412	262	.....	138·91	153·79	24·88	.....
Victoria.....	2,003	1,883	.....	170	123·83	91·15	.....	32·68
Totaux.....	8,242	7,868	262	637	.....	.....	.....	.....

J'attends de pouvoir faire rapport sur les congélateurs et les entrepôts froids que l'on est à construire ici pour la conserve du poisson, et dont j'ai donné les plans et les devis dans mon rapport de l'année dernière. D'après ce que j'ai appris du succès obtenu par celui qui a été construit à Canso, les gens d'ici qui ne sont pas employés autrement dans les pêcheries, le considèrent comme une entreprise avantageuse, et ils m'informent qu'ils espèrent en voir un de prêt pour la saison prochaine.

### MORUE.

En prenant les différentes espèces de poissons suivant l'ordre de leur valeur, tel qu'indiqué dans les rapports, je trouve que la capture de la morue a été de 8,304 qtx moindre que la quantité capturée l'année précédente. En tenant compte du moins grand nombre d'hommes employés en 1892, comparé à 1891, je trouve que le rendement par homme est à peu près égal en 1892 à celui de 1891. Mes prévisions, dans mon rapport préliminaire, se sont réalisées, et les résultats obtenus sont les conséquences naturelles des causes y indiquées.

### MAQUEREAU.

Il y a une augmentation marquée dans le nombre de barils de maquereaux capturés durant la dernière saison, le total s'élevant à 12,450, contre 8,128 barils en 1891. Malheureusement, les prix obtenus ont été beaucoup plus bas que ceux de 1891, et les pêcheurs n'ont guère fait mieux que l'année précédente. L'augmentation dans le produit de cette pêche importante est digne de remarque, vu les affirmations répétées que ce poisson n'est pas aussi abondant qu'autrefois.

### HARENG.

La capture du hareng a été moindre de 5,171 barils sur celle de 1891, la capture de 1891 ayant été de 31,326 barils, contre 26,155 en 1892. Comme je l'ai expliqué dans mon rapport préliminaire, la diminution s'est fait sentir principalement dans le hareng d'été.

### HOMARDERIES.

J'ai pu indiquer avec plus d'exactitude, dans mon rapport préliminaire, les résultats des travaux de la saison de la mise en boîtes du homard, que ceux de toute autre branche de l'industrie des pêches. Le tableau statistique indique une capture totale de 1,016,255 boîtes, contre 1,339,565 boîtes en 1891. Plusieurs homarderies ont fermé leurs portes à cause de difficultés financières, et je ne m'attends pas qu'il y en ait autant en exploitation en 1893 qu'en 1892.

Ci-devant on ne faisait la pêche à l'éperlan que dans un seul quartier, mais cet automne on a demandé des permis pour faire la pêche à l'éperlan avec des rets à

poche dans plusieurs autres quartiers de l'île. Ce poisson étant gelé, est expédié en boîtes par chemin de fer aux marchés des Etats-Unis, et la pêche à l'éperlan devra vraisemblablement devenir une industrie importante pendant l'hiver pour quelques pêcheurs du Cap-Breton.

Il n'y a aucune raison qui empêche que nos eaux n'approvisionnent nos marchés canadiens, dans nos cités et nos villes, de poisson frais pris en hiver. Dans les lacs Bras-d'Or il y a abondance d'excellente morue qui peut facilement être capturée à travers la glace, et maintenant que nous avons les chemins de fer, être expédiée fraîche à ces marchés. L'hiver dernier on a expédié un wagon de chemin de fer chargé de morue gelée, au marché de Toronto, mais il paraît que la température s'étant adoucie, le poisson aurait été quelque peu endommagé, de sorte que la vente n'en aurait pas été bonne, et les expéditeurs y auraient perdu. Il ne paraît pas y avoir de raison pourquoi on n'établirait pas une branche de commerce rémunérative avec l'industrie du poisson congelé durant la froide saison, vu que le poisson est toujours abondant et qu'on peut trouver de bons marchés pour l'écouler.

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE L'ÎLE DU CAP-BRETON.

### COMTÉ DU CAP-BRETON.

*Le garde-pêche Francis Quinan*, de Sydney, rapporte que la dernière saison de pêche a été la plus pauvre qu'il ait vue, particulièrement pour le maquereau, le hareng et le flétan. Les pêcheurs ne s'expliquent pas la rareté de ces poissons. Les statistiques se rapportant au saumon et au gasparot accusent une augmentation sur l'année dernière. La saison a aussi été pauvre pour la pêche au homard dans ce quartier, mais il était de plus forte taille que les années précédentes. Le peu de capture et les fréquentes tempêtes ont été cause que les fabriques ont fermé plus à bonne heure qu'à la date prescrite. Le chien de mer a fait son apparition en très grand nombre sur les côtes, après une absence de plusieurs années, et a nui à la pêche. La pêche de rivière a été pauvre, ce qui est dû à la pêche excessive qui s'y fait continuellement depuis longtemps.

*Le garde-pêche Alexander McDonald*, de East Bay, rapporte une diminution dans la capture du poisson à eau profonde dans son quartier. Il attribue la diminution de la pêche à la morue à la rareté du poisson et de la boîte. La pêche au hareng a manqué, ce poisson ne s'étant pas arrêté dans les havres et les baies comme auparavant. Le maquereau s'est montré en assez grande abondance dans son quartier, mais ne s'y est arrêté que peu de temps. On a rencontré ce poisson en plus grande abondance durant cette saison à l'eau basse qu'à l'eau profonde où les pêcheurs ont l'habitude de tendre leurs rets. Il en est résulté une capture moins abondante. La pêche au homard a donné une moyenne égale à celle des années précédentes, et eile aurait été meilleure si la boîte eut été plus abondante. Dans les eaux intérieures des lacs du Bras-d'Or, la pêche d'hiver a été plus active qu'auparavant, et ceux qui exploitent cette pêche en ont obtenu de bons prix. Le gasparot a été plus abondant que depuis quelques années, et les habitants ont tiré de bons coups de filets. On se sert de ce poisson comme nourriture et comme boîte. Au commencement de la saison, les rivières étaient bien fournies de truite, mais la grande sécheresse du milieu de l'été a fait baisser l'eau, et la migration ordinaire de ce poisson à cette saison n'a pas eu lieu, et il n'est pas entré dans les rivières, ce qui a nui à la pêche à la ligne des amateurs. Le garde-pêche rapporte que les règlements ont été bien observés dans son quartier.

*Le garde-pêche Wm Burke*, de Mira-Ferry, rapporte que la capture de la morue, de l'égréfin et du hareng dans son quartier, a été au-dessous de la moyenne. La pêche au hareng de juillet a manqué complètement, de même que celle de septembre, surtout dans le quartier de Scattarie. La pêche au saumon sur la côte maritime a aussi manqué complètement, mais la capture dans la baie Mira a été un peu au-dessus de la moyenne. Ce saumon, cependant, était de petite taille et provenait sans doute de la pisciculture de Sydney. La pêche au homard a de même été en dessous de la moyenne. Ce crustacé était rare, et le manque de boîte a aussi nui à la pêche. La capture du

maquereau du printemps à Louisbourg et à la Grande-Lorraine a été la meilleure qui se soit vue depuis nombre d'années, et à la Petite-Lorraine, à Bauline, Main-à-Dieu et Scattarie, cette pêche a été pauvre. Le chien de mer est venu visiter son domaine de la côte en quantité immense, causant quelques dégâts dans les rets des pêcheurs, et en certains cas les empêchant de tendre leurs rets pour le hareng. Le capelan a visité ce quartier en juillet pour la première fois depuis plusieurs années, procurant aux pêcheurs un bon approvisionnement de boitte.

Le garde-pêche *Richard Hickey*, de Sydney-Nord, rapporte une légère augmentation dans la capture de la morue et de l'égrefin dans son quartier, sur les années précédentes. Je regrette cependant d'être obligé de faire rapport qu'il y a eu diminution dans les produits de la pêche au maquereau, au hareng, au flétan et au homard. Le homard a été rare, et la migration peu abondante; la bonne moitié du homard qui est entré dans les casiers n'était pas de la longueur prescrite de neuf pouces, et les pêcheurs ont dû les mettre en liberté. De fortes tempêtes ont eu lieu durant la dernière partie de juin, qui ont causé beaucoup de dégâts aux agrès de pêche au homard. Il en est résulté que les paqueurs ont dû fermer leurs établissements deux semaines avant la date prescrite pour la clôture de leurs opérations.

Une des branches les plus importantes de l'industrie de la pêche dans ce quartier est celle connue sous le nom de "pêche au hareng de la mi-été." Vers la dernière semaine de juin, ou la première de juillet, des bancs de hareng gras et de forte taille entrent généralement dans les baies et les havres, ce qui procure l'occasion, non seulement aux pêcheurs de profession, mais aussi à la population agricole établie dans le voisinage de la côte, de prendre plusieurs barils de ce poisson, qui, lorsqu'il est bien préparé, trouve un marché beaucoup plus considérable, et obtient des prix plus élevés que le meilleur hareng du Labrador. Cette année cependant, ce poisson ne s'est pas montré aussi abondant que d'habitude. Qu'il ait été détourné de sa course par une forte tempête de l'est qui est survenue dans le temps, ou pour d'autres causes, les pêcheurs ne peuvent pas se rendre compte de l'absence de ce poisson de nos eaux cette année. Dans le mois de septembre, de grands bancs de chiens de mer ont visité les eaux de la côte de ce quartier, après une absence de trente à quarante ans. Cette tribu à nageoires est très mal venue dans nos eaux, vu qu'elle éloigne les autres poissons, et cause des dégâts aux rets des pêcheurs.

#### COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche *D. F. McLean*, de Port-Hood, rapporte une augmentation considérable dans la capture du saumon, du maquereau et du gasparot sur celle de l'année précédente. Dans presque toutes les autres branches de cette industrie, il y a eu diminution considérable. La migration du hareng du printemps, qui a toujours été abondante dans ce district, a manqué complètement cette année. On emploie généralement ce poisson comme boitte, et les années passées plusieurs vaisseaux de pêche canadiens et américains en étaient approvisionnés, ce qui rapportait beaucoup d'argent aux pêcheurs de l'endroit, qui ont ainsi perdu autant cette année. Il est aussi à regretter qu'il y ait eu une telle diminution dans la capture du homard. Plusieurs anciens pêcheurs expérimentés prétendent que la rareté du homard est grandement due au fait qu'il n'y a pas eu de hareng du printemps qui soit venu frayer à la côte cette année. Le garde-pêche croit que cette prétention a beaucoup de force, parce qu'on a capturé du homard en grandes quantités dans d'autres quartiers où l'on sait que le hareng du printemps a frayé. Il y a eu sept homarderies en opération dans ce quartier durant la dernière saison, dans lesquelles ont été employées 140 personnes en sus des pêcheurs habituels. L'augmentation dans la capture du maquereau serait un indice que la prohibition de l'emploi de la seine à bourses porte déjà des fruits. Les violations des règlements ont été duement rapportées, et les coupables ont été punis. La sécheresse survenue vers la mi-été a fait baisser l'eau dans les rivières, et peu de truites et de saumons y sont venus jusqu'au mois d'octobre, alors que l'eau est devenue plus haute. Il a été employé un seul rets à enclos ayant une licence dans ce quartier durant la saison. La valeur du poisson pris par cet engin de pêche s'est élevée à \$757.

Le garde-pêche *James Coody*, de Margaree sud-ouest, dit que les statistiques de son quartier pour cette saison font voir une augmentation totale de \$2,473.84 sur

1891. Cette augmentation a eu lieu dans le rendement du homard, du saumon et du gasparot. Il y avait trois nouvelles homarderies en opération dans son quartier cette année, ce qui explique l'augmentation dans la capture. Cette pêche n'a cependant pas été profitable, la saison ayant été courte et aussi à cause du gros temps.

La pêche du saumon aux rets, dans son quartier de la côte, a été meilleure que depuis quelques années et a excédé de 9,000 lbs la capture totale de 1891. Il y a eu peu de saumon qui soit entré dans la rivière au commencement de la saison à cause de la sécheresse de la température. Durant les mois de septembre et d'octobre les rivières étaient bien approvisionnées d'eau, et le saumon y est venu en grande abondance. Il en est résulté que les rivières n'avaient jamais été si bien remplies de poissons reproducteurs, qui ont été bien protégés par des gardiens spéciaux. La capture du gasparot a été la plus considérable qu'on ait vue depuis plusieurs années, et elle a excédé celle de l'année précédente de 400 barils. La capture du maquereau et du hareng a été inférieure à celle de l'année précédente. La pêche à la morue dans l'extrémité nord de son quartier a été à peu près la même que celle de 1891. Dans la partie sud, un grand nombre de pêcheurs qui avaient l'habitude de faire la pêche à la morue, se sont livrés à la pêche au homard, et un certain nombre aussi ont été employés aux travaux du gouvernement, ce qui a amené une baisse d'environ 50 pour 100 dans la capture de la morue. Toutes les autres espèces de poissons non spécifiées dans les remarques qui précèdent accusent une capture à peu près moyenne, comparée à celle de l'année dernière.

*Le garde-pêche David Ross*, de Margaree nord-est, annonce un surplus de 7,000 qtx sur l'année précédente dans la capture de la morue dans son quartier. La capture du saumon par la pêche aux rets, dans les eaux extérieures, a aussi été meilleure que celle de l'année précédente. Mais la pêche aux rets dans les eaux de marée intérieures, de même que la pêche à la mouche, ont manqué, à cause de la sécheresse qui a sévi durant la mi-été. Il dit que la capture du maquereau et du hareng a été en dessous de la moyenne, celle du maquereau étant de 1,100 barils moindre que celle de la saison de 1891. Il y a eu deux nouvelles homarderies en opération dans son district durant cette saison, et il en est résulté une augmentation dans cette branche, mais la saison n'en a pas été plus profitable. Le homard n'était pas abondant, et de fortes tempêtes ont endommagé les agrès de pêche. Les règlements ont été bien observés durant toute la saison.

*Le garde-pêche Lewis McKeen*, de Mabou, fait rapport que la valeur totale du poisson capturé dans son quartier a été considérablement moindre que pendant la saison de 1891. Dans le district minier, la plupart des pêcheurs se sont occupés grandement des mines, tandis qu'au havre de Mabou les grandes industries de gypse ont employé beaucoup de gens qui auparavant se livraient à la pêche. On a constaté que toutes les espèces de poissons étaient plus rares que d'habitude. Le chien de mer a été plus abondant que depuis quarante ans. Les pêcheurs n'ont aucun doute que la présence de ce poisson à la côte a beaucoup contribué à amoindrir la capture du poisson, si ce n'est les mollusques. Il y a eu deux homarderies en opération dans son district durant la saison. La capture a été faible, et une de ces homarderies n'a mis en boîtes qu'un quart de la quantité de homard mis en boîtes durant la saison de 1891. Les rivières dans son district n'ont pas été bien fournies de truite, à cause de la sécheresse qui a prévalu durant les mois de juillet et août, et il en est résulté que la pêche à la mouche a été pauvre.

*Le garde-pêche Peter McEachen*, de Glendale, rapporte que la pêche de la truite dans son quartier a été bien inférieure à celle de 1891, mais que celle du homard a été des plus satisfaisantes. Les règlements de pêche ont été bien observés.

#### COMTÉ DE RICHMOND.

*Le garde-pêche D. Cameron*, de Saint-Pierre, accuse une diminution dans la capture de la morue et de l'égréfin de 3,000 qtx, comparée à l'année dernière. La capture dans les autres branches de l'industrie des pêches n'a pas atteint la moyenne. On a subdivisé son quartier, et on a laissé la partie ouest sous sa surveillance. Les règlements de pêche ont été bien observés.

*Le garde-pêche Alfred Lenoir*, d'Arichat, dit que la saison a été pauvre pour les pêcheurs de son quartier. La pêche au homard a commencé dès le mois d'avril, mais



## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

les opérations de l'année ont rapporté moins que la moyenne, ce qui est principalement dû à la migration de homard de petite taille. La capture du maquereau et du hareng a à peine atteint la moyenne. La morue a été très rare, et l'égrefin qui a coutume de se montrer en abondance dans les eaux de son quartier a manqué totalement. Les pêcheurs ne peuvent se rendre compte de la rareté du poisson sur les côtes cette année.

*Le garde-pêche John Murchison*, de Grande-Rivière, accuse une augmentation dans la capture du maquereau dans son quartier sur celle de l'année dernière, une capture moyenne de morue, et une diminution dans la capture du hareng, de l'égrefin et du homard. Les pêcheurs engagés dans cette dernière pêche se plaignent de ce que la saison ait été trop courte, n'ayant duré qu'environ un mois et demi. La capture du saumon a aussi été en dessous de la moyenne, ce qui est dû à la diminution dans le nombre de personnes qui se sont livrées à cette pêche. De grandes quantités de saumons ont visité la Grande-Rivière durant cette saison, et sont remontés jusqu'aux chutes, mais des obstructions les ont empêchés d'atteindre les hautes eaux de Lock Lomond. Il fait aussi rapport d'obstructions sur la rivière Larchevêque, qui sert de décharge au lac Ferguson. Le coût d'enlever ces obstacles ne dépasserait pas \$100, dans son opinion, ce qui offrirait au poisson des frayères commodes. L'augmentation dans la capture du maquereau, et les bons prix que les pêcheurs en ont obtenus, contribueront pour beaucoup à couvrir le déficit dans les autres branches. Les règlements de pêche ont été bien observés.

### COMTÉ DE VICTORIA.

*Le garde-pêche Duncan McDonald*, de Aspy-Bay, annonce une augmentation dans la capture de la morue et de l'égrefin, tandis que le maquereau et le hareng accusent une diminution. La présente saison a été la plus pauvre pour le maquereau et le hareng que les pêcheurs de ce quartier aient rencontrée depuis de nombreuses années. La migration du maquereau du printemps a été légère; dans le mois d'août et durant la première partie de septembre, ce poisson s'est montré en abondance dans les baies, mais il ne mordait pas beaucoup. Plus tard le temps est devenu mauvais, ce qui, avec la présence inusitée du chien de mer à la côte, a fait manquer la pêche aux rets, et il en est résulté que la pêche du maquereau, dans l'ensemble, a été pauvre. La diminution dans la capture du hareng est due au fait que ce poisson n'a pas paru en aussi grand nombre que d'habitude dans les baies. L'augmentation dans la capture de la morue et de l'égrefin couvrira cependant jusqu'à un certain point la baisse dans les autres branches.

La capture du homard a été légère en proportion du nombre d'hommes et de capitaux engagés dans l'industrie. Les pêcheurs se sont plaints de la rareté du homard pendant toute la saison. Le saumon accuse une légère augmentation sur la capture de l'année dernière, et elle aurait été plus considérable n'eût été la température orageuse du mois de juin. Beaucoup de jeunes truites et de jeunes saumons ont péri dans Grey's Brook et Aspy Bay, durant la sécheresse de la mi-été, alors que le ruisseau est devenu à sec. Il est d'avis qu'il devrait être fait quelque chose pour prévenir la répétition de pareil accident.

*Le garde-pêche Wm Bingham*, de Englishtown, constate une diminution marquée dans les différentes branches des pêches de son quartier, la capture moyenne ayant été d'environ de deux tiers moindre que celle de 1891. La migration du hareng du printemps a été bonne, mais la demande de ce poisson pour servir de boîte n'a pas été considérable, ce qui a causé une perte pour des pêcheurs de ce district qui avaient l'habitude d'approvisionner chaque saison les vaisseaux qui venaient chercher de la boîte à Sainte-Anne. La migration d'été du hareng ne s'est pas arrêtée au havre de Sainte-Anne comme auparavant, mais il en a été capturé près de Indian-Brook. Il est possible que leur course ait été détournée par les vaisseaux faisant la pêche à cet endroit. La pêche de la morue a aussi manqué durant l'été, mais en approchant l'automne ce poisson est devenu abondant et il y a eu de bonnes captures journalières de faites. Il a été capturé quelques barils de maquereau de printemps, mais la pêche de l'été et de l'automne a manqué complètement. La capture du saumon a aussi été en dessous de la moyenne de celle de l'année dernière. L'encornet, qui est le meilleur poisson connu pour la boîte, a été rare en

juillet, mais il est devenu plus tard tellement abondant qu'il nuisait à la pêche, la morue en consommait tellement qu'elle ne mordait plus. Le homard a été très rare, ce qui fait que les paqueurs n'ont paqué qu'un tiers de la quantité produite l'année précédente. Les deux rets à enclos dont l'usage a été accordé dans le havre de la baie n'ont pas été aussi rémunératifs pour leurs propriétaires qu'ils s'y attendaient, à cause de la rareté du poisson et des grands vents. Les règlements concernant la protection des rivières ont été soigneusement observés.

*Le garde-pêche Donald McQuarrie*, de Middle River, signale une baisse dans le produit des pêches de son district cette année. A l'exception de Grand Narrows, et du havre de McKinnon, le poisson capturé dans son quartier a servi principalement à la consommation locale. L'hiver dernier ayant été doux les habitants ont pris de grandes quantités de morue et de hareng dans les lacs du Bras-d'Or. Presque tout ce poisson a servi à la consommation locale. Il a été capturé une plus grande quantité d'huîtres dans son quartier qu'en 1891. La capture du gasparot a été inférieure à celle des deux années précédentes. Dans les rivières Baddeck et du Milieu, la truite n'est pas montée comme d'habitude vers le milieu de l'été, à cause de la longue sécheresse continuelle, l'eau étant basse et claire. Lorsque les pluies d'automne ont commencé, le saumon et la truite sont entrés dans ces deux rivières en grand nombre, et sont montés jusqu'aux frayères dans les eaux supérieures.

Les gardiens spéciaux placés sur la rivière ont rendu de bons services en protégeant le poisson qui autrement aurait été dispersé et détruit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM.

*Inspecteur des pêches.*

QUARTIER N° 2.

RAPPORT ANNUEL DES PÊCHES DU QUARTIER N° 2, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE CUMBERLAND, COLCHESTER, PICTOU, ANTIGONISH, GUYSBOROUGH, HALIFAX, HANTS, POUR L'ANNÉE 1892, PAR L'INSPECTEUR ROBERT HOCKIN.

Pictou, N.-E., 31 décembre 1892.

L'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon quatrième rapport annuel des pêches du quartier n° 2, de la province de la Nouvelle-Écosse, en même temps que les rapports tabulaires qui indiquent les quantités et les valeurs de chaque espèce de poisson capturé, ainsi que des tableaux comparatifs qui indiquent l'augmentation et la diminution des pêches dans chaque comté, de même aussi l'augmentation et la diminution de la capture de chaque espèce de poisson.

Les énumérations ont été soigneusement compilées d'après les rapports des gardes-pêche, si ce n'est en deux cas. L'absence temporaire de ces officiers a nécessité la nomination d'énumérateurs spéciaux, et on a engagé des hommes responsables et respectables pour cela.

La valeur de la capture, pour 1891, a été de \$1,640,912, et la moyenne du rendement annuel depuis les dernières dix-sept années a été de \$1,650,915. La valeur de la capture pour cette année a été de \$1,357,208, soit \$283,704 de moins que l'année dernière, une diminution de 17 pour 100. Cette capture a été inférieure à une moyenne de \$293,707, ou environ 18 pour 100.

Dans quatre des sept comtés de ce quartier, savoir: Antigonish, Colchester, Guysborough et Hants, il y a eu augmentation dans le rendement, donnant ensemble \$52,412. Dans Pictou et Cumberland, la diminution a été de \$17,280, tandis que pour le comté d'Halifax seul, la diminution est portée à \$317,836, et qui provient principalement de Halifax-Ouest; on l'attribue au manque presque complet du maquereau d'automne, et à la faible capture qui a été faite à l'eau profonde, à cause de la rareté de la boîte, parce que tandis qu'on a remarqué que les rapports de l'État du Massachusetts témoignent de l'abondance du hareng et qu'il y a aussi eu abondance de ce poisson dans les autres parties de ce quartier, ce poisson ne paraît pas avoir visité cette partie du comté d'Halifax qui borde la baie de Margaree.

La capture totale de la morue est évaluée à \$322,947, ce qui, comparé avec \$425,293 pour l'année dernière, donne une diminution d'environ 24 pour 100.

Je trouve si peu de connaissances générales concernant le mode de frayer de ce poisson, que je crois utile de citer le résultat d'une enquête d'expertise rapporté dans "l'Encyclopedia Britannica," vol. IX, page 244:—

"Il a été déclaré par les professeurs Huxley et Allman, en 1867, devant le comité spécial de la Chambre des communes, à l'occasion du bill sur les pêches de la côte maritime (Irlande), qu'il était à leur connaissance personnelle que des œufs de poisson avaient été trouvés flottant sur la surface de la mer, et que dans tous les cas les œufs qu'ils avaient ainsi rencontrés étaient vivants, et quelques-uns dans un état de développement avancé. On a dans le même temps référé aux observations faites récemment par des naturalistes norvégiens sur les habitudes de frayer de la morue commune, qui portent à croire que le mode de frayer à la surface n'est pas chose rare parmi nos poissons de mer. Le professeur Christiana, a systématiquement poursuivi ces recherches depuis les dix dernières années, et il en est résulté des découvertes inattendues.

"Les mers dans le voisinage des îles de Loffaden, sur la côte de Norvège, étaient connues depuis longtemps pour être des endroits recherchés par la morue pendant la saison du frai, et en 1854 le professeur Sars y commença ses travaux; au moyen

d'un petit rets remorqué à la surface il se procura quantité d'œufs de morue commune qui flottaient, choisissait des spécimens à différents degrés de développement, faisait éclorre le jeune poisson avec succès, et identifiait les espèces au delà de tout doute.

"Des observations subséquentes ont confirmé l'exactitude des conclusions auxquelles il s'était d'abord arrêté, que le frai de la morue n'était pas déposé sur le fonds, mais flottait librement à la surface ou près de la surface.

"En 1865, les mêmes observations ont été faites pour les œufs de l'égréfin, et il a été prouvé d'une manière satisfaisante que ces œufs passaient par tous les degrés de leur développement en flottant à la surface, précisément de la même manière que pour la morue.

"Sars était d'abord porté à croire que le développement des œufs, pendant qu'ils flottaient à la surface, était particulier aux membres de la famille de la morue, dans un sens restreint. Mais dans l'été de 1865, il visita la côte sud de la Norvège, pendant la saison du maquereau, et trouva une preuve surabondante que la même règle s'appliquait à ce poisson si complètement distinct. Dans le cas du maquereau, l'acte de frayer a actuellement lieu à la surface, mais quant à la famille de la morue, nous croyons que l'opération n'a pas été aussi distinctement observée.

"En tout cas, les œufs sont sans aucun doute rencontrés à la surface, à une petite distance en dessous de l'eau.

"M. A. W. Malin, de Gothenburg, affirme aussi de son chef que les œufs du "carrelet," ce poisson si essentiellement de fonds, suivent la même règle de flotter à la surface."

\* \* \* \*

"Sars a remarqué que lorsque le développement a lieu dans le fond, c'est spécialement pour ces espèces de poissons dont les œufs se cimentent ensemble par une sécrétion glutineuse, et il cite comme exemples le hareng, le capelan, etc., etc.

\* \* \* \*

"Si c'est la règle pour le frai de la morue et de l'égréfin de flotter près de la surface, il ne peut guère y avoir de doute qu'il doit en être ainsi pour les œufs de la lingue, du merlan, du merlin et de la merluche, qui appartiennent tous à la même famille."

\* \* \* \*

"De même pour le flétan, le carrelet et la plie, qui sont tous étroitement alliés, et il n'y a pas de doute que la même règle s'applique à tous les poissons que Sars et Malin ont voulu spécifier dans le cas du carrelet, un des plus typiques dans ce groupe de poissons."

\* \* \* \*

"Nous savons que le frai du hareng se trouve généralement dans le fond, bien qu'il ne s'en suive nullement que le poisson reproducteur soit là quand les œufs se détachent, car le hareng chargé d'œufs est souvent pris dans des *dérivettes* qui sont très près de la surface, et ces rets sont souvent couverts de petits morceaux de frai.

"En même temps, la gravité spécifique du frai du hareng est plus considérable que l'eau, et il coule au fond tôt ou tard, si rien ne l'intercepte. Il n'y a pas de preuve qu'il ait jamais flotté à la surface ou près de la surface, comme c'est le cas pour celui de la morue."

Le même ouvrage, vol. XV, page 159, traitant encore du frai du maquereau, dit: "le voisinage de la terre ou l'eau basse ne sont pas des conditions nécessaires pour le dépôt des œufs du maquereau. Il fraie à l'endroit où il est arrivé dans ses courses au temps où ses œufs ont atteint leur plein développement, indépendamment de la distance de la terre et de la profondeur de l'eau en dessous de lui, vu que les œufs flottent, et que l'embryon se développe à la surface de l'eau."

Au soutien de cette prétention, on allègue que lorsque le maquereau vient à la côte, au printemps, c'est à la recherche de nourriture et non pour frayer. A ce propos, je désire attirer votre attention sur un fait qui s'est présenté à mon observation personnelle, et qui semblerait indiquer que ces poissons sont en route pour leurs frayères, ou se dirigent vers le nord pour frayer, peut-être, dans des eaux de la température voulue.

On prend en juin du maquereau chargé de frai, dans la baie de Chédabouctou, et l'on dit que sur la côte du Cap-Breton il est dans le même état. On en fait la pêche à cet endroit, ainsi qu'aux îles de la Madeleine, jusqu'à la fin de juin ou au premier de juillet. Il disparaît alors, et lorsqu'on en prend à son retour, il n'a plus d'œufs à maturité.

Lorsqu'il passe à la côte, durant les mois du printemps, il se dirige tout droit vers le nord, et il ne s'attarde pas pour sa nourriture, comme il fait à son retour. On serait donc forcé d'arriver à la conclusion que le premier objet du poisson est d'atteindre ses frayères, et non pas seulement de chercher sa nourriture, et que les eaux qu'il fréquente pour cela sont les eaux du golfe Saint-Laurent.

La capture du maquereau dans ce quartier a été inférieure à celle de l'année dernière de près de 50 pour 100, et une grande proportion de ce qui en a été capturé l'a été dans les mois du printemps. La pêche d'automne a presque manqué complètement.

La capture du hareng au contraire a été beaucoup plus considérable que d'habitude. Cependant la qualité ne correspondait pas à la quantité. C'est en juillet que ce poisson est dans sa meilleure condition, et on en a capturé très peu durant ce temps sur la côte de l'Atlantique. Ce poisson a été d'une abondance inusitée dans les détroits de Northumberland.

L'encornet, a été excessivement abondant, tellement que la capture en a été de peu de valeur pour nos pêcheurs locaux qui fournissent le poisson aux côtoyeurs (*bankers*), parce que ceux-ci ont pu s'en approvisionner eux-mêmes. En certains cas aussi, la présence de ce poisson occasionne la destruction de beaucoup de rets par la voracité du chien de mer, qui déchire les rets pour se nourrir du poisson qu'il y trouve pris. Les prix ont été modiques.

#### HOMARDS.

Relativement au mode de frayer du homard, les extraits suivants du rapport de M. S. Gorman, du Musée de Géologie comparée, de Cambridge, Mass., au commissaire des pêches du Massachusetts, l'honorable E. A. Brackett, sont intéressants et dignes de considération :—

“D'après des arrangements faits, des œufs de homards œuvés, conservés pour cela, m'ont été envoyés à des intervalles réguliers pendant toute une année. Ces œufs étaient de suite examinés, pour noter le progrès de leur développement, et ils étaient ensuite conservés par différents procédés, pour en faire une étude comparative ultérieure. Après que leurs petits étaient éclos, les femelles elles-mêmes étaient disséquées, pour observer la condition des ovaires, et pour s'assurer de l'époque ou une autre portée d'œufs pourrait provenir de ces ovaires. Comme nos opérations avaient commencé au milieu de l'hiver, il était nécessaire de suivre certains spécimens jusqu'à l'époque de l'éclosion, et d'en prendre d'autres pour les séries du développement depuis la ponte. Des œufs qui m'étaient fournis comme ayant été fraîchement déposés étaient assez avancés pour indiquer que la fécondation avait eu lieu avant d'être placés à l'extrémité postérieure (*tail*) du homard qui les portait. L'époque et le procédé de fécondation n'ont pas été trouvés, mais en toute probabilité, le homard marin ne doit pas différer grandement sous ce rapport de ses alliés d'eau douce, les écrevisses de ruisseau. \* \* \* \* \*

“Le développement de l'embryon des œufs déposés le 7 ou le 8 d'août a été si rapide, que le 3 septembre les yeux étaient visibles comme des petites taches en forme de croissant. A mesure que l'eau se refroidissait, le progrès était retardé, jusqu'à ce que tout changement fut très faible. Cet état dura tout l'hiver, et ce ne fut que lorsque la température d'été fut arrivée, que la rapidité de l'avancement put être notée. Les jeunes commencèrent à éclore vers le 14 juillet, tous les œufs d'une femelle paraissant à peu près également avancés. Toute la couvée est sortie presque dans le même temps.

“L'examen des ovaires, après que leur petit eut été déposé, fit voir que les femelles ne déposeraient pas d'autres œufs avant un an, c'est-à-dire pas avant l'été qui suivait celui pendant lequel elles avaient fait éclore une couvée.”

Les rapports de la capture de ce poisson dans ce quartier accusent une diminution d'environ 12 pour 100, comparée à l'année dernière, bien qu'elle égalisât la cap-

ture de 1890. Cette diminution n'a pas été locale, mais s'est fait sentir généralement dans cette partie de ce district, sur la côte de l'Atlantique, et sur le détroit de Northumberland, ce qui indiquerait que ce crustacé à une plus grande facilité de mouvements qu'on le suppose. Si ce déplacement eut eu un caractère aussi local que certains gens l'ont pensé, nous nous serions attendus à avoir une bonne pêche en certains endroits, et une mauvaise ailleurs, mais cela n'est pas arrivé, du moins pendant cette saison, pas plus pour ce poisson que pour tout autre.

En ce qui regarde les règlements, la saison a été bien observée dans le détroit de Northumberland, et presque aussi bien sur la côte de l'Atlantique. De fait, la capture qui se fait au moyen de paniers sur les îles, le long de cette côte, ne s'élève pas à la valeur de la production d'une fabrique par saison. Cependant on a adopté des mesures sévères pour supprimer cet abus, et dont la plus efficace a été l'usage d'un croiseur.

La difficulté que l'on a éprouvée à engager des gens compétents à mettre en force une observance complète de la loi, est due au fait que dans ces localités la population illettrée n'a aucun désir que la loi soit observée. Dans la plupart des établissements, il n'existe pas de sentiment public en faveur des règlements. On a bien pu dire que certains actes seraient punissables par la loi, mais pour que la sanction d'une telle loi comporte avec elle le stigmate attaché au mot crime, un sentiment public est indispensable parmi une population où le paquage se fait par les petits commerçants. C'est là que se rencontre la difficulté, parce que ces gens sont généralement disposés à sacrifier leurs intérêts futurs au besoin du moment.

En outre du fait que le poisson pris durant les mois d'automne n'est pas égal en qualité ni en grosseur au poisson pris en printemps, trois poissons capturés en automne n'équivalent pas à deux de ces mêmes poissons, si on les laissait jusqu'au printemps, et c'est ce que ceux qui demandent un mois de pêche en automne semblent perdre de vue. Si tous les pêcheurs faisaient la pêche et qu'il y eut le même nombre de pièges de tendus que durant les mois du printemps, le surplus dans la quantité du poisson mis sur le marché serait suffisant pour faire baisser les prix actuels. Voyez en effet le résultat de l'extension de la saison de pêche en 1891, et combien vite les acheteurs ont fait baisser les prix lorsqu'ils eurent constaté que l'approvisionnement serait plus considérable que d'habitude. Il en résulterait donc que le travail additionnel ne rapporterait pas de compensation.

Dans l'intérêt de ceux qui observent la loi, il est nécessaire que l'on mette strictement en force l'observance de la loi. Il n'y a rien de si provocant pour les pêcheurs qui observent la loi que de voir les violateurs de la loi profiter de leurs actes.

#### SAUMON.

A prendre l'ensemble des rapports de tout ce quartier, on constate une augmentation d'environ 6 pour 100, et des comtés du détroit de Northumberland, une augmentation d'environ 50 pour 100, et cela, dans les circonstances adverses mentionnées dans les rapports précédents. Non seulement y a-t-il eu augmentation dans la capture, mais les officiers font rapport que le poisson qui remonte les rivières pour frayer a été abondant d'une manière inusitée, de sorte qu'il paraîtrait que cela est dû au soin que cette pêche a reçu du département.

Je désire soumettre à votre considération, comme un moyen qui pourrait être employé dans la culture du poisson, un fait qui s'est présenté à mon observation personnelle durant cette saison.

Sur le cours de la rivière Magaguadavic, dans le Nouveau-Brunswick, il se trouve des chutes qui dans les circonstances ordinaires sont impassables, mais au moyen d'un barrage en aile, on a dirigé une forte colonne d'eau à travers une brèche (*gap*) dont le fond se trouve à quelques six pieds au-dessus de la surface de l'eau en aval, et lorsque l'eau qui vient de plus haut est en pleine chute d'eau, elle coule avec une épaisseur de 5 à 6 pieds à travers cette brèche. Il n'y a pas au bas d'étang où le saumon puisse s'attarder, prendre un élan et franchir ce volume d'eau; néanmoins, d'après des déclarations qui m'ont été faites par nombre de gens respectables, dont les dires s'accordent, et dont il n'y a pas à douter, on a vu du saumon sauter dans les eaux qui se trouvent plus haut que cette brèche, et qui ne pouvait y être arrivé que par cette brèche. C'est un fait intéressant, parce qu'il démontre que le pouvoir

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

du saumon de vaincre les obstacles a été amoindri par ceux qui ne se sont pas occupés de ce sujet; il établit en second lieu que le frai qui a été déposé dans de nouvelles eaux retourne à cette rivière.

Quelques-uns prétendent que le frai d'un poisson pris dans une rivière qui serait déposé dans une autre rivière, retournerait, lorsque devenu adulte, dans les eaux fréquentées par son auteur.

Le fait précité détruit complètement cette théorie, parce que de mémoire d'hommes on n'avait jamais vu de saumon dans ces eaux, et il ne peut y avoir de doute que ces poissons sont les adultes du frai qui aurait été déposé dans ces eaux quelques quatre années auparavant.

La valeur de la capture du saumon dans mon district a été de \$45,000, et si on rendait passables les obstacles dans les rivières, ce serait facile de doubler la valeur de la capture annuelle, en construisant des passes migratoires, qui ne coûteraient pas la moitié de la production d'une année. Les travaux de construction de passes migratoires progressent aussi vite que possible, mais dans les circonstances les plus favorables ces travaux sont lents. Quand on considère qu'on ne peut faire ces sortes de travaux que durant un ou deux mois, et que les propriétaires des moulins font en sorte, par des promesses, et au moyen de demandes de délais ou autrement, de retarder les travaux jusqu'à un an après avoir été notifiés de les faire, on comprendra qu'il est presque impossible de progresser rapidement dans la construction de passes migratoires.

### ALOSE.

Cette année, nous avons 1,811 barils, à comparer avec 1,178 pour l'année dernière. C'est la capture la plus considérable depuis 1885, étant d'environ 50 pour 100 supérieure à celle de l'année dernière, qui elle-même était de 50 pour 100 supérieure à celle de 1890, et cependant les conditions connues sont les mêmes.

### ÉPERLAN.

La quantité de ce poisson capturée dans ce quartier n'est jamais très considérable, mais cette année elle a été de 30 pour 100 moindre que celle de l'année dernière, non pas de ce que ce poisson ne soit pas venu dans nos eaux, mais à cause de la douceur de la température. La glace ne s'est pas formée assez forte pour permettre la pêche au moyen de rets à poche, qui est la manière ordinaire d'en faire la capture.

### GARDIENS SPÉCIAUX.

Dans presque tous les comtés de mon quartier, la charge de garde-pêche a été abolie, et au lieu d'employer des hommes pour prendre soin d'une rivière pour tant par année, on emploie des gardiens que l'on paye pour le temps qu'ils ont été occupés à l'ouvrage.

Ce système a considérablement augmenté la responsabilité et les travaux de ce bureau, et la charge de voir à ce que le public reçoive la valeur de l'argent dépensé pour la protection des rivières occasionne des désagréments nombreux, et sans aucun doute de l'ennui aux hommes publics et aux membres du parlement. Il est admis cependant qu'il en est résulté de meilleurs travaux, et les honnêtes gens, qui ont l'intention de remplir leur devoir consciencieusement, n'ont pas lieu de se plaindre, les criards étant ceux qui ont coutume de recevoir leur salaire comme une pension.

Dans le cours de la dernière année, l'inspecteur a parcouru par chemin de fer, en rapport avec les travaux du département, 7,235 milles, et par chemins publics, 945 milles. A part d'examiner le journal de chaque gardien spécial, de faire des comptes et d'envoyer des chèques, de faire des plans pour la construction de passes migratoires, et de préparer ses rapports officiels, il a tenu une correspondance qui couvre 1,210 pages du livre aux lettres.

### ANTIGONISH.

Le garde-pêche *John McDonald* rapporte qu'au commencement de la saison le poisson était rare, si ce n'est le hareng, qui était très abondant, mais de peu de valeur, excepté comme boitte pour le homard, vu qu'il est très maigre à cette saison.

De bonne heure au commencement de la saison, la pêche du homard obtenait à peu près la moyenne, mais à mesure que la saison avançait, ce crustacé diminuait en

grosseur et en nombre, et les pêcheurs disaient qu'ils en jetaient par-dessus bord le double de ce qu'ils apportaient aux fabriques. Il suggère la fermeture des fabriques pendant un an ou deux.

La pêche du saumon a été meilleure que depuis nombre d'années, surtout dans la partie est du comté, probablement parce que les plus grandes rivières alimentent les détroits à cet endroit.

La merluche a été abondante, mais la rareté de la boitte a empêché qu'il en fut fait de plus fortes captures.

Il craint que le maquereau sera une chose du passé dans quelques années. Autrefois, on le rencontrait par bancs, près des eaux de la côte; maintenant, et depuis plusieurs années, il y en a eu très peu de capturé.

Trois nouvelles homarderies ont été mises en opération cette année.

Les gardes-pêche des rivières ne rapportent aucunes violations des règlements.

On a tendu quelques rets, contrairement à la loi, à l'embouchure de quelques rivières, qui ont été saisis et détruits.

Il a fait l'inspection d'un certain nombre de passes migratoires (*ladders*), mais il ne les a pas trouvées utiles, et il demande que de nouvelles passes migratoires, d'après les plans les plus nouvellement approuvés, soient construites là où la chose est pratique.

#### COLCHESTER.

*Le garde-pêche Henderson Gass* dit que les rivières dans son quartier ont été constamment surveillées par des gardiens spéciaux, cependant quelques personnes déguisées ont essayé d'y faire la pêche.

La passe migratoire à la digue du moulin de Balfour n'a pas été reconstruite, bien qu'avis en ait été donné aux propriétaires du moulin. Ils ont promis d'en construire une l'été prochain. William Porteus n'a pas encore construit de passe migratoire à la digue de son moulin, bien qu'il en ait reçu avis, mais il promet aussi de s'y mettre l'été prochain, alors qu'il entend construire une nouvelle digue.

Le hareng a été très rare. Il n'y a pas eu de maquereau de pris dans la baie de Tatamagouche.

Une assez grande quantité d'huîtres ont été cueillies, et à moins d'accorder un bail à quelques personnes qui protégeraient les lits, les eaux en seront bientôt dépeuplées.

*Le garde-pêche Davidson* dit que l'alose a fait son apparition de bonne heure en juillet, la meilleure s'en étant faite vers le milieu du mois. Une seule nasse a pris 2,800 aloses, de très forte taille, dans une marée. Cependant, ce poisson n'est pas resté longtemps, et il a disparu vers le 1er août. L'augmentation a été de beaucoup au-dessus de celle de l'année dernière, mais à ce taux il faudra encore bien du temps pour revenir aux captures, durant une seule saison, de 3,000 à 5,000 barils. Cette année, la capture a été d'environ 1,100 barils. Il est d'opinion que si l'alose était protégée dans les rivières qu'elle fréquente pour frayer, l'augmentation s'accroîtrait beaucoup plus rapidement. L'alose qui a été capturée cette année s'est écoulée sur le marché local.

Le saumon a été un peu plus abondant, et l'année n'a pas été bonne pour les braconniers, parce que les pluies étant survenues, les rivières devinrent très hautes et le saumon y était généralement capturé au passage.

On a besoin dans ce quartier d'un certain nombre de passes migratoires (*ladders*), et des notifications ont été émises pour en faire construire sur les rivières importantes.

*Le garde-pêche Pollock* dit qu'il y a eu moins de saumon dans la rivière Stewiacke cette année que l'année dernière. Le gasparot a été plus abondant, et ce qui en a été pris à trouvé un marché immédiat à Halifax pour servir de boitte.

#### CUMBERLAND.

*Le garde-pêche George Gilroy* rapporte que le saumon est devenu abondant lorsque les pluies ont commencé. Les braconniers étaient nombreux, et dans une occasion les deux gardiens placés sur la rivière ont été dominés par un certain nombre d'entre eux tellement déguisés qu'il leur a été impossible de les identifier.



La passe à Oxford, dans la digue de Ripley, a été tenue en bon état de réparations, mais il faudra en construire une dans la digue de Wyall, actuellement la propriété de Richard Thompson, qui a l'intention de la réparer au printemps.

Le garde-pêche *Wills* a été attentif à mettre en vigueur les règlements concernant l'éperlan et le homard, et a imposé plusieurs amendes.

Le garde-pêche *Murphy* dit que le gasparot a été rare, mais le hareng a été plus abondant. Il y a eu augmentation dans la quantité d'huîtres capturées. Le homard a été plus rare que l'année dernière. Il y a eu huit fabriques de conserves en opération cette année, contre quatre l'année dernière, néanmoins, les rapports indiquent une baisse dans le paquage.

Le saumon a été très abondant, mais il a été presque impossible d'empêcher qu'il ne se fasse un peu de braconnage, vu que les braconniers mettent quelqu'un des leurs à l'affût, et capturent tout le poisson qu'ils peuvent. Les passes migratoires (*ladders*) deviennent vieilles et inutiles, et il en faudrait construire de nouvelles. Il y a eu quelques braconniers de pris, leurs noms rapportés, et des procédés ont été institués contre eux.

Le garde-pêche *Fowler* a été actif dans la mise en vigueur de la loi dans son quartier. Il a constaté quelques violations de l'acte concernant le dépôt du bran de scie dans les rivières, qui ont été rapportées, et les coupables condamnés à l'amende.

#### GUYSBOROUGH.

Le garde-pêche *McQuarrie*, en soumettant son rapport, dit que dans son quartier le maquereau, le gasparot, la morue et le homard ont tous accusé une diminution, qui se chiffre par \$10,000 en valeur. Cette perte dans ces pêches a été quelque peu compensée par une augmentation dans la capture du hareng, se montant à 6,000 barils, dont la plus grande partie était du hareng d'automne capturé dans les environs du havre de Holland, à quelques milles à l'est et à l'ouest. De grands bancs ont visité cette localité, autant qu'on en a été informé. La pêche de la morue a manqué. Il n'y a plus maintenant de grands bateaux, et les petits bateaux que l'on emploie pour la pêche du homard ne peuvent pas être adoptés pour la pêche en haute mer. Il faut changer cette méthode, si l'on veut obtenir du succès dans la pêche en haute mer.

Les rivières et les ruisseaux étaient très bas, mais lorsque les pluies ont commencé, on a constaté que de grandes quantités de saumons sont montés sans interruption, vu que les gardiens spéciaux se tenaient sur le qui-vive, et ont tenu les cours d'eau libres de rets et de braconniers.

La protection de la pêche du homard est très difficile à faire, parce que les politiciens, pour des fins de parti, persuadent les pêcheurs que cette pêche est inépuisable, et des spéculateurs peu scrupuleux leur fournissent des boîtes et des appareils, et les files, les anses et les falaises permettent aux braconniers de défier les officiers.

Il faut placer des passes dans toutes les digues, de façon à ce que le poisson ait un libre cours. Tous les cours d'eau de ce quartier abondent en poisson qui sert de boîte, ce qui fait produire par ce quartier l'article le plus important du commerce.

Wine Harbour Brook a été débarrassé des obstructions qui s'y trouvaient depuis longtemps.

Il fait en passant remarquer la fidélité des gardiens, et il croit que les travaux de patrouille ont été exécutés avec soin.

Il a été imposé des amendes dans nombre de cas pour violation de la loi. Les matériaux employés en violation de l'acte ont été saisis. Des mandats de recherche ont été émis, et le poisson capturé contrairement à la loi a été saisi.

Le garde-pêche *Cameron* accuse une plus forte capture de saumon que depuis nombre d'années. Le maquereau de printemps a visité ce quartier en grand nombre. Le maquereau d'automne ne vient pas en aussi grands bancs, mais il est arrivé plus à bonne heure, et est resté à la côte pendant un plus grand espace de temps. On a fait des préparatifs sur une grande échelle, des rets neufs ont été tendus dans les mois d'automne, chose inusitée à cette époque, et c'est ce qui—de même que le nombre de personnes engagées dans l'entreprise—a fait qu'il y a eu de bonnes captures.

Le hareng accuse une augmentation d'environ 32 pour 100, capturé principalement à la batture de Hydra, où se rend ce poisson en septembre pour frayer. Il se demande si les pêcheurs ne sont pas à exterminer la poule aux œufs d'or.

L'état de la quantité du homard qui a été capturé n'est qu'approximatif, ayant été obtenu des paqueurs, et il accuse une faible diminution d'environ 4 pour 100 sur l'année dernière.

#### COMTÉ D'HALIFAX.

*Le garde-pêche Rowlings* dit que les homarderies se sont ouvertes une semaine plus à bonne heure que l'année dernière, et pendant quelque temps le poisson a été assez abondant, mais à partir du premier juin il a été rare.

Il a été capturé une quantité considérable de hareng de printemps, mais très peu en juillet. Il n'a pas été pris de bon hareng gras sur cette partie de la côte, et seulement quelques barils de maquereau. Le maquereau d'automne n'a pas paru passer par ces parages.

Le rendement de la pêche de la morue qui s'est faite en bateau a été au-dessous de la moyenne, mais les pêcheurs propriétaires de vaisseaux qui se sont rendus à North Bay et sur les bancs ont fait très bien, comme quantité, mais les prix obtenus ont été très bas. Le merlan a été très abondant : ce poisson n'est bon que lorsqu'il est très frais.

Le saumon a été plus abondant que depuis les cinq dernières années.

Il croit qu'avec le nouveau système de gardiens, la surveillance est bien mieux faite, et le coût n'en est pas plus élevé. Il y a eu moins de braconnage que depuis nombre d'années.

Quand aux droits de primes, il suggère que le temps fut étendu jusqu'au 15 décembre, parce que beaucoup de pêcheurs n'ont pas fini leurs travaux avant la première semaine de décembre, surtout lorsque l'automne a été beau et clair.

*Le garde-pêche Gaston* a bien réussi dans ses efforts à faire observer les règlements concernant le homard ; avec l'assistance d'un seul homme, il a détruit plus de deux cents casiers tendus en violation de la loi.

#### COMTÉ DE HANTS.

*Le garde-pêche Colter* n'a jamais vu autant de bars venir dans la rivière Shubenacadie que cet automne. Ils sont montés avec la marée, et pendant que les eaux de la rivière grossissaient, ils en ont remonté le cours dans une seule nuit jusqu'aux lacs à la tête de la rivière.

#### COMTÉ DE PICTOU.

*Le garde-pêche Pritchard* rapporte une bonne migration de saumon dans les rivières de son quartier. Ses devoirs consistent à protéger le poisson.

*Le garde-pêche Sutherland* a cru qu'il était nécessaire d'imposer des amendes pour violation des règlements concernant le volume du homard. La saison réservée est bien observée.

*Le garde-pêche McQueen* dit que bien qu'il ait condamné à l'amende des gens qui faisaient illégalement la pêche du saumon, cette classe de gens sont lents à apprendre. Le saumon a été abondant dans les rivières cet automne, et lui-même, ainsi que les gardiens spéciaux, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les protéger.

*Le garde-pêche McPhie* dit que la pêche du saumon avec des rets accuse une forte augmentation sur celle de l'année dernière.

Le hareng de printemps a été abondant, mais il y a eu une baisse dans la pêche de la morue et de la merluche, et une diminution graduelle dans la capture du homard.

Il a été capturé quelque peu d'éperlan, vu l'absence de glace. Une grande quantité d'anguilles ont été expédiées aux Etats-Unis.

On a vu le saumon remonter la rivière en grand nombre à l'automne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

*Inspecteur des pêcheries.*

QUARTIER N° 3.

RAPPORT ANNUEL DES PÊCHES DU QUARTIER N° 3. DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE KING, ANNAPOLIS, DIGBY, YARMOUTH, SHELBOURNE, QUEEN ET LUNENBURG, POUR 1892, PAR L'INSPECTEUR I. R. KINNEY.

YARMOUTH, N.-E., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Les statistiques de ce quartier, comparées aux rapports de 1891, accusent une baisse dans la valeur du poisson de \$300,000, attribuée à ce que la pêche du maquereau a manqué presque complètement, ce poisson seul accusant un déficit de plus de 40,000 barils.

J'ai par-devant moi les rapports de plusieurs gardes-pêche, mais je ne puis en tirer aucune conjecture qui pourrait expliquer les excentricités de ce poisson. Il viendra une année, et peut-être que l'année suivante il ne visitera pas nos côtes.

GASPAROT.

Ce poisson accuse un déficit d'environ 5,000 barils. Cette faible capture a beaucoup nui à la pêche de la morue à la côte, vu que le gasparot est très recherché comme boitte pour la famille de la morue.

Pendant les trois ou quatre dernières années on a dépensé des sommes considérables dans le comté de Shelburne afin d'améliorer la pêche du gasparot, et on s'attend à de bons résultats très prochainement.

HARENG.

Comme on le prévoyait en octobre, il y a eu une augmentation dans la capture de ce poisson de près de 20,000 barils. Les prix obtenus par les pêcheurs ont été un peu moindres que l'année précédente.

L'alose, le merlan, l'égréfin, la merluche, le saumon et la morue ne dénotent aucune différence marquée avec les produits de 1891.

HOMARD.

Les rapports portent la valeur totale du rendement de ce crustacé à \$334,536.96, ce qui n'est pas une bonne évaluation, pour la raison que la valeur estimée au département du poisson exporté vivant, est portée à \$40 la tonne, tandis que la valeur actuelle pour le producteur est réellement le double, de sorte que ce seul item dans le produit des pêches doit être crédité d'au moins \$190,000. Relativement à cette branche de l'industrie des pêches, je suggérerais qu'on adoptât les règlements les plus sévères, et qu'on imposât de fortes pénalités. J'ai constaté que l'on prenait du poisson œuvé, et qu'on le vendait à des bateaux pêcheurs (*smacks*) américains. Pour cela, je suggérerais qu'on adoptât la proposition déjà faite d'obliger les propriétaires de lignes de chemins de fer de marquer les caisses et d'en tenir registre.

PASSES MIGRATOIRES.

Ce quartier, heureusement, n'a pas besoin de construire une grande quantité de ces passes. Celles qui sont censées rendre quelque service sont tenues en bon ordre. A la rivière Jordan il y aura à construire deux passes, dite de "Hockin," qui pourront possiblement résoudre le problème si agité d'améliorer la valeur de ce cours d'eau comme rivière productive.

Je dois faire rapport que les règlements qui obligent à sortir de l'eau les rets à mailer, à des heures fixes du jour, sont considérés par les pêcheurs comme étant des

mesures très nuisibles. Les officiers de pêche généralement désapprouvent ces règlements comme étant impraticables, et je suis obligé de coïncider avec cette manière de voir.

Je sou mets avec le présent rapport des extraits des rapports de plusieurs gardes-pêche, comme c'est la coutume depuis plusieurs années :—

*Le garde-pêche S. J. Freeman*, de Liverpool, dit que le règlement concernant les rets à capturer la boîte, qui oblige de les sortir de l'eau chaque matin, nuit beaucoup à la pêche de la morue. Les pêcheurs le considère comme une grande injustice, et espèrent qu'il va être annulé.

*Le garde-pêche R. F. Reid*, de Wolfville, rapporte une légère augmentation dans la capture du gasparot, sur la rivière aux Gasparots, et que les règlements de pêche ont été mis en force dans toute leur vigueur.

*Le garde-pêche James S. Miller*, de Canning, rapporte une amélioration graduelle dans la pêche de l'alose, et il est d'avis que le fait de tendre des rets dans la baie Scott disperse les bancs d'alose.

*Le garde-pêche W. M. Bailey*, de Round-Hill, dit qu'il attribue l'augmentation graduelle du saumon au repeuplement des eaux par la pisciculture établie à Bedford. Il déclare aussi que l'essai qui a été fait de peupler les eaux du comté d'Annapolis de poisson blanc a donné comme résultat la capture de quelques-uns de ces poissons. Le garde-pêche Bailey insiste fortement sur la construction d'une branche de cette fabrique dans le comté d'Annapolis.

*Le garde-pêche James W. Cassaboom*, de Rossway, conseille d'amender les règlements concernant la pêche du homard de manière à prohiber la capture de ce poisson de moins de 10½ pouces de long.

*Le garde-pêche James A. Collins*, de Westport, s'accorde avec le garde-pêche Cassaboom quant à la grosseur minimum du homard capturé, et de plus, que la saison réservée soit prolongée d'un mois.

*Le garde-pêche John A. Hatfield*, de Tucket, dit que les hommes qui se livrent à l'industrie du homard ont fait une bonne récolte cette année, de sorte que tout homme et jeune garçon disponibles le long de la côte se préparent à une part de ce trafic. Il ajoute qu'il est très difficile d'atteindre les paqueurs qui sont établis sur différentes îles.

*Le garde-pêche Goudey*, de Barrington, rapporte une capture considérable de saumon sur la Clyde. C'est sur cette rivière que l'on a résolu le problème d'une passe-migratoire en détruisant la digue.

*Le garde-pêche W. J. McGill*, de Shelburne, rapporte que les règlements concernant la pêche du homard ont donné satisfaction.

*Le garde-pêche W. M. Solomon*, de Lahave-Ouest, rapporte que les vaisseaux de pêche du Labrador ont fait de bons voyages. Il est aussi d'avis que le changement qui a été fait pour l'obtention des réclamations de primes est une bonne chose et qu'un des bons résultats a été qu'il a été présenté moins de réclamations, ce qui apportera une économie dans le fonds des primes.

*Le garde-pêche David Evans*, de Chester, regrette que la pêche du maquereau ait manqué. Il croit qu'il y a des indices d'une augmentation à bonne heure dans la pêche du saumon, et fait rapport d'une diminution dans la capture du homard.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. R. KINNEY,  
*Inspecteur des pêcheries.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.			Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.
	Navires.			Bateaux.			Rets.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.			
<i>Comté du Cap-Breton.</i>												
De False Bay Beach à Long Beach.....			\$		\$			\$				
De Long Beach à la Grande et à la Petite Baie Glacée et Bridgeport.....				6	260	12	560	138				
De Lingan à la Barre Sud et au côté sud de la rivière Sydney.....	1	10	280	3	41	806	69	2860	1040		2000	
De Sydney au Bras Nord-Ouest, Pointe Edouard, Coxheath et fourche de la rivière Sydney, Grand Lac et autres lacs.....				34	380	52	1620	432		780		
Gabarus.....	1	15	300	6	133	3210	233	7800	3900		780	
Grand Mira.....				16	170	16	800	320		400		
Tête de la baie Est.....				10	120	20	300	150				
Côté nord de la baie Est.....				15	150	30	500	250				
Eskasoni.....				24	240	40	400	200				
Benacadie.....				16	192	30	300	200			6	
Grand Narrows à Bryden's Landing.....				22	330	44	500	200				
Grand Etang.....				14	140	28	340	170		100		
Côté Sud de la baie Est.....				11	120	22	220	110			380	
Louisbourg.....	1	17	300	5	42	2100	105	6450	3225		380	
Grande-Lorraine.....				41	2050	90	9000	4500	12	500	275	
Anse Kennington.....				9	180	18	1350	675			50	
Peute-Lorraine.....				16	800	38	2880	1440	2	600	40	
Main-à-Dieu.....				43	2580	95	7740	3870	2		50	
Scattarie.....				15	1400	42	1000	500			10	
Bauline.....				14	420	30	1050	525			30	
Baie et rivière Mira.....				60	1630	115	14500	6450	4	7200	20	
Grand Narrows et Christmas Island.....				47	705	105	1410	525		800	20	
Boisdale et rivière George.....				10	150	22	350	175		150		
Petit Bras d'Or à l'anse Lloyd.....	6	110	2000	32	52	950	98	2780	850	1080	30	
Sydney-Nord à Ball's Creek.....				15	350	35	1750	650			10	
Totaux.....	9	152	2880	46	782	21963	1485	70680	31443	20	16610	

DISTRICT N° 1.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1892.

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.
Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merlan et merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Hutres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton's.	Poisson employé comme boîte, barils.	
68		26	980		150	1600		500	1800	40		20965	490	40	245	\$ 11,240 60
20		20	350		35	2600		2000	1800	26			175		85	2,899 00
85		10	500		50	4400		400	2500	20		13583	250	15	125	6,747 62
206	1000	90	30		5	200		3000	5000	35			15		8	2,598 50
280			1860		60			150				138192	830		300	40,903 88
		50					2	130	800							378 00
50		6	25					100		10	40		12		6	608 30
87		20	70					130		13	11		30		17	1,010 00
43		18	126					400	100	70			63		30	1,656 70
60		12	129					40		5			64		32	1,032 10
200		29	587					220	700	3			293		122	4,143 20
40		10	75						200	10			37		16	731 30
100		15	120						100	4			19		7	1,120 60
250			1390	75	350								31344	1200	264	19,414 16
240		5	1000	60	325								950		250	11,817 00
75			180	10	45								160		30	2,144 00
150			640		160	800							550		80	5,247 00
175			1075	20	215	2000							31200	1000	172	12,395 50
25			1025		250								13680	975	35	8,097 70
126			350	20	140	800							325		70	3,427 00
160		223	860	10	240	600		300	1000	6	4		800		140	8,989 50
225		50	1650		75			425	1000	20			425		350	10,352 50
75		25	375		10			250	500				70		75	2,393 00
450			1750		225	1800		350	400	15			29250	375	375	16,516 00
175			350		75	600			1000	10			75		60	3,095 00
3365	1000	609	15497	195	2410	15400	2	8395	16900	287	55	278214	9183	55	2894	178,958

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Ecosse—Suite.

DISTRICT.	NAVIRES ET BÂTEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.				SAUMON, frais, dans la glace, lbs.			SAUMON, en boîtes, lbs.		
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Saumon, barils.	Saumon, en boîtes, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.						
<i>Inverness County.</i>			£				£	£						
Port-Hood				81	1620	203	10560	4800			500	480		
Petite Mabou				16	160	32	1200	400						
Bord de la mer				16	240	40	3600	1100						
Petite Judique				25	300	70	3800	1200						
Judique				30	360	66	3000	1000						
Longue Pointe				26	350	52	2240	820			2500			
Creignish				19	200	25	1100	400			3800			
Pointe Basse				20	200	34	2800	980						
Port-Hastings	2	47	1200	10	31	400	45	1980	720					
Port-Hawkesbury	3	158	4500	36	32	750	64	4800	1440					
Mabou-Harbour				5	100	12	220	100			500			
Houillères, Mabou				8	150	16	254	120			700			
Port-Bain				13	200	30	660	300						
Whycocomagh				6	85	12	125	75			2800			
Ruisseaux à la Truite et Lac de l'Est														
Baie de l'Ouest				17	255	36	1100	450						
North Mountain				40	600	90	5000	2000						
Malagawatch				42	630	95	3000	1000						
Boom				30	450	60	2200	800						
Bassin, Rivière Dennis				16	250	38	660	230						
Rivière des Habitants				4	48	8	300	125						
Whycocomagh, côté sud				7	100	20	700	290						
Rivière Dennis				5	75	10	200	80						
Orangedale				22	330	50	1440	600						
Anse au Phoque				6	90	12	360	137						
Anse Delaney				7	280	21	860	240						
Anse Doucett				6	220	18	700	193			380			
Margaree-Est				28	1400	94	3420	2900			694			
Margaree-Ouest	1	15	200	6	240	20	1300	1360			41832			
Fourches Margaree											240			
Rivière Margaree											426			
Ile Margaree				22	580	46	1450	360			48	400		
Marais de la Grande-Anse				8	220	20	400	100						
Rive de la Grande-Anse				10	210	16	560	145						
Houillères et anse à la Baleine				6	138	12	260	230						
Débouché du lac et lac Bain														
Havre de l'Est	4	126	1600	29	88	10680	274	1755			7900	200		
Pointe Chéticamp				48	4000	163	1000	500			6			
Mill Brook				8	200	24	300	200						
Grand Etang				20	1000	66	500	500			4000			
Friar's Head				20	1050	68	600	550			6000			
Baie Plaisance				19	1800	54	300	250				1200		
Totaux	10	346	7500	81	29961	2010	65674	28450	48	400	6	72272	1880	

ESPECES DE POISSON.	PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.										
	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson emp. comme engrais, bris.											
Maquereau, barils.				\$ cts										
Hareng, barils.														
Gasparot, barils.														
Morue, quintaux.														
Merlan et merluche.														
Notes de merlan, lbs.														
Egrefin, quintaux.														
Flétan, lbs.														
Achigan, lbs.														
Truite, lbs.														
Encornet, barils.														
Eperlan, lbs.														
Anguille, barils.														
Huîtres, barils.														
Homard, boîtes.														
Huile de poisson, gallons.														
Poisson employé comme boîte, barils.														
Poisson emp. comme engrais, bris.														
250	280	1600	800	600	400	600	250	1400	20	42557	1500	340	24,629 98	
20	60	100	70	180	40	100	20	400			50	20	1,600 00	
80	100	180	300	500	60	50	200			27812	360	50	8,062 68	
60	260	280	100	80	20	400	40	1000	30		160	40	4,494 00	
25	240	20	160			1000	20	400	10	22604	40	30	5,835 56	
25	200	10	180			800				7390	50	30	3,924 60	
30	100	20									40	20	2,750 00	
15	100	30	140								20	50	1,578 00	
30	400	20				200					20	50	4,636 22	
950	800	50	600	30	40	400		2000	35	5573	25	50	4,636 22	
8	25	5	60	10	20	10	150	800	15	8877	1000	160	22,167 78	
10	25	40	10	20	8	500	10	1500	10	7	40	20	1,020 00	
12	50		60	10	50	10	6	2000		2928	40	20	1,269 42	
			65			1200	10	3500		7344	25	60	2,048 16	
						15000		2400	20		30	12	1,490 50	
	1000		120			250		1000	40				1,500 00	
30	1000		1500			150		3000	60			50	5,540 00	
	800		200			200		60	300				15,435 00	
	400		300			1000		80	300				5,920 00	
	160		345			3000		3000	80	100			3,840 00	
						3000		2000	50				3,822 50	
	150					3000		2000	50				900 00	
		50				4000		8000					1,575 00	
	200		200						150				1,475 00	
	20					20			300				2,700 00	
	20					30		3000	75	100			1,290 00	
	31	26	392		30						146	24	2,434 40	
	115	200	314		29			14	12		120	18	2,264 50	
	19	80	434		194	400		400	40		680	75	13,727 30	
	14	186	1380	117	200	160	1400	240	20		4		20,094 04	
		628				300		300		7776	1200	50	978 00	
300	500		146	20	48	430		1040					3,075 20	
40	80		100		23			50			160	120	7,822 00	
18	74	12	80		24			12			40	60	2,641 78	
9	16		60		6			10			100	20	1,193 00	
		150						5			18720	12	3,353 60	
206						1100							965 00	
25		7727		205				420					18,557 60	
		6400		100				500			37440	3420	190	
				100				100			3000	200	33,096 00	
		350		100				100			19200	100	5	
110		4750		150				180			500	110	25,150 00	
120		1200		100				200			2880	600	200	
250		4750		20				150			80	100	10,548 20	
2824	7390	1673	36279	1457	1600	1947	2480	100	38280	2119	37600	583	1047	238605
														13498
														4210
														50
														338,945 80

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.		
	Navires.				Bateaux.		Rets.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.		Valeur.	
<i>Comté de Richmond.</i>											
Arichat	3	88	880	18	53	424	62	6960	1740	100	
Cap Auguet						71	568	81	18040	4510	
Petit-de-Grat	3	83	830	15	120	960	160	12000	3000		
Baie Rocheuse						32	256	54	7780	1945	
Poulimond et d'Escousse	5	168	1680	47	11	88	14	1960	490		
Lower d'Escousse	7	319	3190	80	23	184	38	3960	990		
Arichat-Ouest	1	13	130	2	67	496	80	9500	2375		
Grandique						22	176	27	3320	830	
Saint-Pierre	2	50	600	14	16	250	20	2260	650		
Rivière Bourgeoise	26	659	10000	190	18	144	21	3400	1200		
Passage d'eau de Grandique et Port St. Lewis						33	660	66	6600	1650	
Rivière des Habitants et bassin	4	131	1300	15	104	1112	138	24000	5920		
Port-Malcolm et Détroit de Canso	9	400	4500	60	240	2400	449	7000	2800		
Baie de l'Ouest						80	800	160	4800	1920	
Saint-Pierre-Est						10	120	22	2000	500	
Grand-Grave						19	228	40	5760	1440	
Rockdale						38	460	78	10880	2720	
L'Ardoise, en haut	1	12	200	3	61	1325	170	13800	3105		
L'Ardoise, en bas	1	11	150	4	40	665	85	9720	2430	1963	
Pointe Micheau						8	72	16	960	192	
Gravel-River						22	396	47	6600	1650	2000
L'Archevêque						14	352	30	2680	605	
Framboise						21	420	46	2940	665	
Fourchu						20	550	60	2440	610	
<b>Totaux</b>	<b>62</b>	<b>1934</b>	<b>23460</b>	<b>448</b>	<b>1143</b>	<b>13106</b>	<b>1964</b>	<b>169660</b>	<b>43937</b>	<b>4063</b>	

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Écosse—Suite.

Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gaspardot, barils.	Morue, qtx.	Langues et notes de morue.	Merluche et merlan, qtx.	Égrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Éperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, en boîtes.	PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
											Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte.	
425	772	6	1689			223		10607		15936	80		\$ cts.
134	1175		2050		11	970				24000	150		20,645 39
93	590	1	3546		275	506				70740	300		23,236 50
186	309	3	822			127					30		32,538 10
18	170	3	84			2					900		8,123 00
210	730	3	2518			33	3700				63200	1420	1,775 50
202	734	78	685			30					45120	50	27,471 00
65	260	1	134			30			12		20		16,920 30
125	130		500						10		175		2,920 50
50	250	8	4000			100				13920	2500		4,755 00
300	600	20	600			50		14000	50		250		23,159 80
752	2000	700	2980			2580		8000	20		750	8	11,165 00
1050	2200	520	2500	20		500				9000	550	510	46,030 00
	400	10	400						10		150		42,385 00
160	100												3,805 00
270	360	12										6	2,699 00
460	478	38	94			52					40656	45	5,472 00
760	528	120	714			294					28176	350	15,115 84
465	300	70	200			230						150	21,921 64
60	70	6	40			6					21984	15	10,377 60
460	208	8	100			8						30	4,481 76
142	116	6	150			8			6			6	8,371 00
220	88	16	308						10			40	8,090 00
109	22	8	520			12	1000		7		14400	80	7,302 00
											37600	160	12,421 00
<b>6716</b>	<b>12581</b>	<b>1637</b>	<b>24634</b>	<b>20</b>	<b>286</b>	<b>5957</b>	<b>7200</b>	<b>32607</b>	<b>125</b>	<b>438332</b>	<b>8195</b>	<b>754</b>	<b>360,953 93</b>

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.		Bateaux.		Rets.								
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.
<i>Comté de Victoria.</i>			\$		\$		\$						
Englishtown.	27	370	54	3,889	1,750	16	2	223					
Anse à l'Anguille.	12	168	24	600	240			14					
Black Head.	8	120	8	775	310	10	1	42					
Ile aux Oiseaux.	4	56	2	300	120			2					
Barachois.	18	396	28	1,810	748	6	2	62					
Black Rock, rive nord.	10	240	10	1,000	400			20	40				
Big Harbour.	8	80	8	200	80			24					
Breeding Cove.	12	144	16	1,100	440			36	48				
Cap Dauphin.	22	308	44	1,100	440			2	40				
Rivière Française.	20	280	40	2,500	1,000			40	80				
Anse aux Oies.	6	84	12	600	240			24					
Graplin.	8	160	16	800	320			4	4				
Indian Brook.	15	210	30	1,125	449			150	180				
Petite Rivière.	20	280	22	2,000	800			30	110				
Pointe Munroe.	14	196	28	1,400	260	3		70					
Rivière du Nord.	30	420	40	2,250	900	2		120					
New-Campbellton.	26	364	52	1,300	520			2	40				
Grand Bras-d'Or, côté nord.	22	308	44	1,100	440			2	20				
Grand Bras-d'Or, côté sud.	32	448	64	1,300	520	7		4	80				
South Gut.	3	42	6	200	80			12					
Baie du Sud, Ingonish.	114	2,850	228	7,950	3,180	56		212	112				
Smoky.	4	56	4	300	120			20	22				
Rocky side, Sainte-Anne.	8	96	14	600	240			1	16				
Path End.	6	240	6	450	180	14		30	40				
Anse au Naufrage.	20	280	20	2,000	800	2		60	100				
North Gut.	8	112	16	600	240	1		32					
Meat Cove.	12	240	24	690	350			25	24				
Anse au Naufrage.	13	260	28	854	425	7		36	40				
Baie Saint-Laurent.	38	760	84	1,760	875			65	45				
Havre du Nord.	31	620	68	1,834	962	15		190	48				
Pointe Blanche.	49	980	100	3,500	1,840	19		84	75				
New-Haven.	34	1,350	70	2,340	1,200			20	25				
Havre de Neil.	40	16,000	80	2,830	1,560	4		26	32				
Anse Verte.	28	560	54	1,400	826	6		18	35				
Baie du Nord, Ingonish.	155	2,325	220	3,450	1,820	6		75	20				
Ile Ingonish.	8	160	16	368	145			8	9				
Baddeck.	12	124	15	497	172	9		52					
Washabuck.	11	205	18	440	110	1		54					
Grand-Narrows.	2	67	700	6	65	1,135	158	2,615	784	4	23	559	
Little Narrows, côté sud.	26	230	30	780	195			4	112				
Little Narrows, côté sud.	14	112	14	280	80	1		8					
Kempt-Head, Boularderie.	19	228	32	570	252			91					
Totaux	2	67	700	6	1,032	33,603	1827	61,457	26,422	189	1,193	2,786	

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Ecosse.—Suite.

ESPECES DE POISSON.	PRODUITS DU POISSON.			VALUER.
	Quantité	Valeur	Quantité	
Gaspardot, barils.				\$ cts.
Morue, qtx.	100	70		2,465 50
Merlan et merluche, qtx.				76 50
Egrefin, qtx.	13			866 20
Truite, lbs.	19	6		128 00
Encornet, barils.	10			580 10
Eperlan, lbs.	2			1,108 00
Anguille, barils.	10			108 00
Huîtres, barils.	8			
Homards, boîtes.	30			
Huile de poisson, gallons.	40			1,421 00
Poisson employé comme boîtes, barils.	20			622 00
Poisson employé comme engrais, barils.	40			2,290 00
	5			145 50
	10			161 50
	84	50		3,684 80
	140	80		3,096 60
	7			461 00
	30			848 00
	250	50		1,796 00
	150	50		1,184 00
	80	20		1,190 00
	1			160 00
	3,180			28,618 72
	30	10		607 00
	2			114 00
	50	20		1,219 00
	140	70		2,445 50
	4			245 80
	275			1,810 50
	300			2,274 00
	850			5,224 50
	1,000			7,986 00
	1,900			11,039 00
	2,500			13,492 50
	2,720			14,794 70
	950			5,582 32
	4,200			21,899 72
	175			1,002 00
	65			1,225 50
	16	151		1,583 60
	99	2,736		19,731 60
	138	192		2,479 00
	82	10		1,046 80
	12	150		1,370 50
Totaux	347	22,985	70	168,184 46



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATON

De la production et de la valeur des pêches dans l'île du Cap-Breton, pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantités.	Taux.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, mariné.....	brls. 215	16	00	3,440	00
do frais, dans la glace.....	lbs. 92,945	0	20	18,589	00
do en conserves.....	boîtes. 1,880	0	15	282	00
Maquereau, mariné.....	brls. 12,450	14	00	174,300	00
Hareng, mariné.....	do 26,122	4	50	117,549	00
do fumé.....	lbs. 1,000	0	02	20	00
Gasparot.....	brls. 4,266	4	50	19,197	00
Morue, sèche.....	qtx. 99,395	4	50	447,277	50
Langues et noues de morue.....	brls. 20	10	00	200	00
Merlan et merluche.....	qtx. 2,008	3	00	6,024	00
Noues de merluche.....	lbs. 1,600	0	50	800	00
Egrefin.....	qtx. 10,811	3	50	37,838	50
Flétan.....	lbs. 25,080	0	10	2,508	00
Alose.....	brls. 2	10	00	20	00
Achigan.....	lbs. 100	0	06	6	00
Truite.....	do 50,475	0	10	5,047	50
Encornet.....	brls. 3,773	4	00	15,092	00
Eperlan.....	lbs. 91,307	0	05	4,565	35
Anguilles.....	brls. 1,062	10	00	10,620	00
Huitres.....	do 2,631	3	00	7,893	00
Homard.....	boîtes. 1,016,255	0	14	142,275	70
Huile de poisson.....	galls. 42,647	0	40	17,058	80
Guano de poisson.....	ton'x. 55	25	00	1,375	00
Poisson employé comme boîte.....	brls. 10,026	1	50	15,039	00
do engrais.....	do 50	0	50	25	00
Total.....				1,047,042	35

ETAT comparatif de la valeur des pêches dans les quatre comtés de l'île du Cap-Breton, pour les années 1891 et 1892.

Comtés.	1891.	1892.	Diminution.	Augmentation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cap-Breton.....	196,222 66	178,958 16	17,264 50	
Inverness.....	343,701 48	338,945 80	4,755 68	
Richmond.....	298,763 80	360,953 93		62,190 13
Victoria.....	248,033 96	168,184 46	79,849 50	
Total.....	1,086,721 90	1,047,042 35	101,869 68	62,190 13
Diminution.....			39,679 55	

TABLEAU du nombre et de la valeur des navires et bateaux, rets et nasses, etc., employés aux pêches de l'île du Cap-Breton, et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés de 1892.

Matériel.	\$ cts.	\$ cts.
83 navires, 2,499 tonneaux . . . . .	34,540 00	
3,770 bateaux . . . . .	98,633 00	
367,471 brasses de rets . . . . .	130,252 00	
52 fabriques de conserves . . . . .	50,100 00	263,425 00
85,870 trappes à homard . . . . .	77,283 00	
Seines . . . . .	2,000 00	
Lignes à la main, lignes traînantes, etc. . . . .	33,000 00	
Vapeurs, sémaphes, bateaux plats, canots, etc. . . . .	12,500 00	
Quais de pêche, maisons et divers . . . . .	53,500 00	
Trappes à poisson, rets et seines . . . . .	3,500 00	
		231,883 00
Total . . . . .		495,308 00

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.,

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.				
<i>Antigonish.</i>			\$		\$		\$					
Havre au Bouche et Petite Tracadie	1	12	200	3	40	760	73	15000	1600	4000	200	1200
Grande Tracadie et Bayfield-Est.					30	420	43	1200	970	600	25	220
Bayfield, Havre d'Antigonish et Morrystown.					31	450	49	9000	2100	22520	210	170
Lakeville, Anse Ballentine et Cap George					38	680	46	11000	1800	8000	80	204
Georgeville et Anse Maligne					29	450	46	15000	1600	4000	20	60
Ruisseau du Docteur, Arisaig, Moidart et Knoydart.					22	380	48	11000	1400	5000	42	120
Totaux	1	12	200	3	190	3140	314	62200	9470	44120	577	1974
Valeur	\$									8824	8078	8883
<i>Colchester.</i>												
Sterling					13	190	16	510	217			59
Stewiacke					22	110	30	276	170	1000		
Cinq-Iles					6	155	18	135	70			
Economie.					9	280	52	2875	535	2650		30
Petite rivière à l'Achigan et Highland Village					14	480	43	4775	690	4300		
Grand Village et Pointe du Grand Village					4	120	8	1400	185	2050		
Masstown à Princeport.					13	370	24	3775	610	4750		
Totaux					81	1705	191	13746	2477	14750		89
Valeur	\$									2950		400

DISTRICT N° 2.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1892.

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.
Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Noues de merluche, lbs.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	
190	280	220	50				720	8000	24		60000	200	250	300		21,712 00
28	52	160	10			200	1400	2500	42	110	15000	90	70	280		5,955 00
20	18	50				2000	1400	12000	60	15	40000	120	20	320		16,183 00
38	470	1250	200			700		2500			47000	450	520	288		17,986 00
10	138	508	120								25000	2600	310	170		9,139 00
8	150	860	200			600	1600	3000			27050	3500	410	270		12,571 00
294	1108	3048	580			3500	5120	28000	126	125	214050	6960	1580	1628		
1323	4986	9144	2030			201	512	1400	1260	375	29967	3480	632	2442		83,546 00
60								8568		200	16656					3,625 00
	159		28	2350		32	900	900								934 00
	25					74	150	1500					114	14		1,887 00
						485										6,449 00
																4,520 00
						366										
						68										1,090 00
						141										2,360 00
60	184		28	2350	1166	900	2550	8568		200	16656		114	14		
270	828		98	235	11660	54	255	428		600	2332		46	7		20,835 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.		Rets.		Saumon, frais dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.				
<i>Comté de Cumberland.</i>												
Pugwash, Port-Philippe et rive du Golfe.....			6		69	2,400	69	1,448	710	100	5	
Wallace.....					65	1,300	85	2,100	525		5	400
Rivière Philippe.....					5	80	8	250	300	4,280		
Rivière La Planche et Nappan									13	600		
Minudie à la riv. aux Pommes.							12	235	135	600		9
Advocate.....					5	132	10	261	120		37	129
Ile Spencer.....					4	80	8	100	40			33
Port-Greville.....					4	110	13	120	80		3	58
Parrsboro'.....					9	407	16	170	230	600	3	55
Totaux.....					161	4,509	221	4,684	2,153	6,180	53	675
Valeur.....\$										1,236	742	3,038

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse.—Suite.

Mouue, gtx.	Merlan, gtx.	Egrefin, gtx.	Flétan, lbs.	Alose, bris.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
										Poisson employé comme boîtes, bris.	Poisson employé comme engrais, barils.	
10						26,950		27	198,286	509	190	\$ 30,237 00
				5	1,000			5	600	1,105	190	33,655 00
				9	1,420	1,400	14					3,143 00
						1,800						863 00
				221								2,370 00
68	27	32	405									1,639 00
47	22	26										517 00
70	30	75										971 00
127	72	62	4,150									1,829 00
322	151	195	4,555	235	2,420	30,150	19	627	392,062	1,614	380	
1,449	453	683	456	2,350	242	1,507	190	1,881	54,888	2,521	190	75,224 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Nasses.								
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
<i>Comté de Guysboro.</i>			\$					\$		\$					
Écum Secum				32	650	43	550	215				1630			
Marie Joseph				39	980	49	880	220							
Baies Liscombe et des Espagnols				88	1590	94	1652	583				1420			
Havre et rivière Gegoggin				23	233	24	520	136				1100		300	
Baie et rivière Sainte-Marie	2	58	1300	10	33	418	26	2140	481			8295	375		
Havre du Vin				17	315	23	1830	505			87	2600			
Port Hilford				36	645	36	2455	600							
Havre de Hollande				15	1520	18	1820	550							
Beckerton				58	3760	83	5413	2105							
Havre du Pêcheur				57	3936	77	6000	2820							
Havres du Pays et d'Isaac				54	755	58	3680	890							
Du havre d'Isaac à New-Harbour				156	4795	188	17491	3834	3	30	5	2125			
De New-Harbour à White-Head	4	77	1650	17	254	9000	474	58621	11833	1	200	7	1400		
De White-Head à Canso, y compris Tittle	2	54	1600	11	200	9000	250	27000	6090	30	7500		8000		
Canso, Tittle à la riv. au Saumon				264	2250	275	34400	7915	42	4960			7000		
De la rivière au Saumon à la ligne de comté, y compris l'anse Cook, Guysboro, Rive Nord et détroit de Canso	8	300	6270	41	438	8760	500	73520	14700	5	100		15000		
Totaux	16	489	10750	79	1764	49707	2218	234972	53387	81	12790	99	48570	375	600
Valeur	\$											1584	9714	75	90

ESPECES DE POISSON.	ESPECES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.			
	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gaspard, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Fletan, lbs.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.		Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.
																	\$ cts.
		77	8	166	5	30	1520	1800			40	42200	90	370	40		8,827 00
	3	39		631		55	1600					59800	240	380	60		12,578 00
		222	117	580	50	139	720	3450		9600		49000	292	980	50		14,425 00
		139		151		30	75	700		3400			82	146			2,176 00
	1	439		324		20	200	2200		4000	20	33700	67	220	35		10,983 00
		481	4	70	5	35		525					49	255			4,999 00
	108	845	2	92				1180	44			33600	45	270	35		11,582 00
	52	500		69				11800		8700			34	62			5,011 00
	82	2570		821				1025				44900	417	488	45		23,762 00
	388	2830		1243				5210	20				643	525			25,307 00
	19	528		73				5400			35	54250	9	475	50		12,666 00
	190	2700	30	1334	120	248	3500	1800	25	4000	50	103488	684	260			38,740 00
	2020	5700	650	5500	80	1400	3000	2700	600	300		275406	4150	1000	30		131,853 00
	900	2000	100	3600	40	2500	2000		1000		60	239560	2378	800	55		89,237 00
	2000	1800	50	2350	10	900		500	1900	1500	3000	59904	1390	600	40		67,712 00
	4062	9300	520	2800		850		2100	1550	8000	30		1180	530	15		128,018 00
	9825	30170	1571	19814	310	6207	12615	500	41790	4739	41000	235	995808	11750	7361	455	
	137550	135765	7070	89165	930	21724	1262	30	4179	18956	2050	139413	4700	11041	228		587,876 00



STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				Saumon, frais, dans la glace, lbs.	
	Navires.				Bateaux.		Rets.		Nasses.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
<i>Comté de Hauts</i>												
Rivière Shubenacadie, Maitland, à Shubenacadie .....					33	256	33	1750	375			9850
Shubenacadie à Grand Lac .....					53	156	53	1000	213			860
Maitland à Noël et Walton .....					15	475	21	5280	1480			1400
Hauts-Ouest .....					15	655	21	2115	740	6	220	1125
Totaux .....					116	1542	128	10145	2808	6	220	13235
Valeur .....	\$											2647
<i>Comté de Pictou.</i>												
Pictou-Ouest .....					138	2208	178	630	275			300
Ile Pictou .....					44	638	88	420	120			
Division Centrale .....					24	580	41	1739	1285			14270
Division Sud .....					13	195	25	1010	560			10200
Ile Merigomish .....					4	60	6	950	350			7800
Grève Nord .....					14	210	29	850	300			10200
Étang .....					4	60	6	610	275			3800
Lismore .....												
Totaux .....					241	3951	373	6209	3165			46570
Valeur .....	\$											9314

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.—Ecosse.—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	
Maquereau, barils.	Haveug, barils.	Gasparot, barils.	Monue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluce et noues, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Hutres, barils.	Homard, boîtes.	Poisson employé comme boîte, barils.		Poisson employé comme engrais.
		163	200		200			207									\$ cts.
		115							38	3970							6,374 00
	47	70	123	4		2	150	165	4100	3625							689 00
	47	348	323	4		202	150	410	8070	3625							898 00
	212	1566	1454	12		707	15	4100	484	363							3,599 00
15	150	20	30							350	20000	60	10	429168	350	420	63,653 00
	256		10											184320	200	180	27,392 00
	9	315		62					300	500	10000	150	175				2,593 00
	110				300							10	8	23404	50	220	8,139 00
	50													80000	100	75	14,947 00
														166749	50	160	1,560 00
																	25,765 00
																	760 00
24	881	20	102		300				300	850	30000	220	193	883641	750	1055	
336	3965	90	459		900				18	85	1500	2200	579	123710	1125	528	144,809 00

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## RÉCAPITULATION

Du rendement des pêches dans le district n° 2, Nouvelle-Ecosse, avec un état comparatif de l'augmentation ou diminution pour les années 1891 et 1892.

Espèces de poisson.	Quantités en 1892.	Taux.	Valeur en 1892.	Total.	Ang- menta- tion.	Diminu- tion.
			\$ cts.		\$	\$
Saumon, mariné.....brls.	105	16 00	1,680			380
do frais, sur la glace..lbs.	195,141	0 20	39,028		44,968	
do fumé.....“	1,225	0 20	245			3,350
do en boîtes.....boîtes	710	0 15	106	41,059		330
Maquereau, mariné.....brls.	14,322	14 00	200,508			12,802
do boîtes.....boîtes	2,000	0 12	240	200,748		4,000
Hareng, mariné.....brls.	43,435	4 50	195,459		12,483	
do fumé.....lbs.	16,800	0 04	672	196,131	2,400	
Gasparot.....brls.	3,567	4 50		16,053		1,066
Morue.....qtx.	54,646	4 50		245,910		16,999
Langues et noues de morue...brls.	391	10 00		3,910		
Merlan.....qtx.	3,054	3 00		9,162	955	
Merluce, sèche.....“	7,916	3 00		23,748		612
Noues de merluce.....lbs.	9,866	0 50		4,933		3,444
Egrefin.....qtx.	10,064	3 50		35,224		7,372
Flétan.....lbs.	161,894	0 10		16,191	46,977	
Alose.....brls.	1,811	10 00		18,110		633
Achigan.....lbs.	13,270	0 06		796		8,370
Truite.....“	66,175	0 10		6,618		15,090
Encornet.....brls.	4,756	4 00		19,024	1,306	
Eperlan.....lbs.	154,418	0 05		7,720		73,578
Anguille.....brls.	717	10 00		7,170	378	
Huitres.....“	1,145	3 00		3,435	435	
Homard, boîtes.....lbs.	3,321,153	0 14		464,961		490,618
do vendu frais.....ton'x.	140	25 00		3,500		16½
Huile de poisson.....galls.	29,270	0 40		11,708		10,924
Poisson empl. comme boîte.brsls.	13,363	1 50		20,144	2,853	
Prod. du poisson empl. c. eng. “	1,904	0 50		953		536
				1,357,208		

Etat comparatif de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, Nouvelle-Ecosse, pour les années 1891 et 1892.

Comté.	Valeur en 1891.	Valeur en 1892.	Augmenta- tion.	Diminution.
	\$	\$	\$	\$
Antigonish.....	73,461	83,546	10,085	
Colchester.....	14,190	20,835	6,645	
Cumberland.....	77,700	75,224		2,476
Guysborough.....	559,737	587,876	28,139	
Halifax.....	751,194	433,358		317,836
Hants.....	4,017	11,560	7,543	
Pictou.....	160,613	144,809		15,804
			52,412	336,116
			Diminution.	52,412
				283,704



TABLEAU du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés aux pêches du district n° 2, de la Nouvelle-Ecosse, avec une valeur approximative d'autre matériel de pêche, pour l'année 1892.

	Valeur.
	\$
102 navires, 2,710 tonneaux .....	68,350
5,092 bateaux.....	108,933
697,801 brasses de rets .....	115,407
87 nasses.....	13,010
35,660 brasses de seines.....	14,264
	319,964
95 établissements de conserves.....	\$ 115,540
133,440 trappes à homards.....	53,376
	168,916
Quais et jetées.....	22,100
Glacières, pour préserver la boitte et le poisson .....	12,140
Lignes de fond, lignes à main et engins de pêche.....	21,500
	544,620
Total .....	

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.					Valeur.
<i>Comté d'Annapolis.</i>			\$			\$		\$		\$					
Côté sud du bassin . . . . .	2	26	780	10	22	440	44	400	200	6	1200	100	100	50000	
Margaretsville . . . . .	4	92	2760	24	15	940	29	2200	1100	1	200	150	20	800	
Port-George . . . . .	1	16	480	4	16	320	32	1650	805	1	200	1900	55	900	
Port-Lorne et Hampton . . . . .					28	560	42	4100	2050					1500	
Anse Phinney . . . . .					14	280	20	1600	800					400	
Anse Parker et Young . . . . .					34	680	44	2500	1250				12	1510	
Litchfield et Hillsboro' . . . . .					19	380	46	1144	570				10	410	
Anse Thorne jusqu'à Gut . . . . .	6	293	7850	70	46	920	69	2960	1450					100	
Anse Thorne jusq. Traverse . . . . .					12	240	20							50	
Est jusq. la ligne de Comté . . . . .								250	250	3	300	3400			
Rivière Lequille, Round-Hill et lacs intérieurs . . . . .												5500			
Totaux . . . . .	13	427	11870	108	206	4760	346	16804	8475	13	2150	10950	197	5770	50000

DISTRICT N° 3.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1892.

Gaspé, barils.	ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.				Valeur.
	Morue, qtx.	Langues et noves de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Fletan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huile de pois., gal.	Guanos de pois., ton.	Poisson employé comme boîte, b.	Poisson employé comme eng. bar.	
	680	5	400	200	580	5000						255	20	100	500	\$ cts.
	420	6	401	150	110	3500						220	25	500	100	11,192 00
	195	3	204	100	100	2900						300	30	459		9,261 00
	475	5	210	190	100	5000						150	40	510		8,719 00
	150	2	55	70	60	1000						112	14	305		12,302 50
	320	4	178	200	180	1000						112	25	510		3,727 30
	300	4	100	210	220	1500						100	20	210		11,231 80
	3900	16	890	1500	3610	1500						850	45	1400		5,870 00
	20		10	3	20								9	7		41,630 00
25																652 50
							30	2500	1500	1500	7					1,537 50
90											10					2,335 00
115	6460	45	2448	2623	4980	34900	30	3000	8500	1509	17	1999	228	4001	600	108,458 60
Homard expédié vivant, 24 ton'x à \$40 . . . . .															960 00	
109,418 60																

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon, frais dans la glace.	Maqueveau, barils.	Hareng, barils.		
	Navires.				Bateaux.		Rets.		Nasses et trappes.		Brasses.	Valeur.				Nombre.	Valeur.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.							
<i>Comté de Digby.</i>			\$			\$		\$		\$							
Digby.....	21	1026	29800	337	6	150	10	240	120						1000		
Bay-View.....					5	125	10	200	100								
Grande Anse.....					9	225	18	360	180								
Anse Gulliver.....					10	250	19	450	225					160	175	50	
Waterford.....					6	150	11	450	225	2	120				639	60	
Centreville.....					17	425	34	850	425					200	200		
Anse Sableuse.....					7	175	13	420	210	3	900			150	180		
Anse au Vison.....	1	34	1200	9	7	175	14	450	225	1	1000				600		
Petite Rivière.....	1	11	540	5	17	425	34	680	340	2	600				442		
Anse de White.....					3	75	6	180	90								
Anse à la Baleine.....					8	200	16	400	200								
Traverse Est.....	1	10	350	5	7	175	14	420	210	2	150				55	80	
Anse de Smith.....										14	730					100	
Baie Sainte-Marie.....										11	1900				1500	150	
Weymouth.....					12	300	24	480	240	2	3800				950	90	
Anse de White.....					30	750	60	2400	1000	1	900				500		
Anse Belliveau.....					10	250	20	400	200	2	120				35		
Pointe de l'Eglise.....	2	26	600	9	5	125	10	200	100	1	60				40	75	
Météghan.....					13	325	26	520	260	2	120				35		
Cap Sainte-Marie.....					12	300	29	900	450						100	250	
Westport.....	23	470	18000	156	26	800	65	16000	8000						1000	2500	
Freeport.....	8	140	4000	40	60	1000	120	8000	3500						1100	975	
Tiverton.....	7	150	5000	55	25	500	50	6500	3500						200	300	
Totaux.....	64	1867	59490	616	295	6900	603	40500	19800	43	10400	510	8751	4630			

Hareng, fumé, lbs.	Morue, quintaux.	Langues et nones de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluce, qtx.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Encornet, barils.	Homard, boîtes.	Nonces de merluce, lbs.	PRODUITS DU POISSON				VALEUR.
											Huile de poisson, gallons.	Poisson employé com. boîte, bris.	Poisson employé com. engrais, bris.	\$	
	5270		222	8730	11795	474000			12000	7300	4560	3940	1620	163,187	50
	60		50	175	100					250	200	75	150	1,612	50
	180		270	180						360	360	112	270	2,441	00
	120		40	450	300					350	400	120	350	6,337	00
	90			350	180					200	240	72	120	11,593	00
	420			1360	680			7488		2380	1460	510	850	14,692	32
	105		40	350	175					280	520	175	140	5,310	50
	235		175	1000	275					1275	660	240	1030	15,481	50
	229			1475	1850					2510	1360	340	1550	20,862	50
	36			120	75					225	120	30	125	1,022	50
	200			1200	200					1600	960	240	280	6,644	00
	155		140	350	210					525	390	125	280	4,653	50
20000														850	00
							75							22,425	00
	40				360							35	375	15,350	00
					720							70	450	9,780	00
	50				70							15		967	50
	160		50		115							50	100	2,245	00
	65		40		114		12					25	150	1,509	00
	75		150		75							75	150	3,687	50
	24500	45	20000	11200	18500	65000	50			5000	32000	4500	500	318,800	00
	13600	25	10500	7500	12500	32000	45			1500	13000	2000	750	189,692	50
	3800	20	4800	1500	2800	8000	50			300	3200	1500	250	53,455	00
20000	49318	90	36207	36030	51274	579000	87	145	19488	24055	59430	14249	9490	872,599	32

Merlan fumé, 15,884 boîtes à \$2.40 ..... 38,121 60  
 Egrefin, expédié frais, 400,000 lbs à 2c ..... 8,000 00  
 Merlan fumé, en boîte, 1,264 boîtes à \$5 ..... 6,320 00  
 Homard, expédié vivant, 789 tonneaux à \$40 ..... 31,560 00

956,600 92

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.			Valeur.
<i>Comté de King.</i>													
Bout Island							2,200	1,100	1	400			
Ile Longue							2,750	1,375	2	750			
Starr's Flats							3,000	1,500	3	800			
Kingsport				1	30	2	180	90					
Medford	2	40	1,375	5	50	4	702	351					
Blomidon	2	30	575	5	85	4	680	340	3	300			
Havre de Baxter				19	400	38	2,000	1,000	1	200			
Havre de Hall	2	42	600	4	25	50	5,000	2,500	6	1,400	9,000	30	
Pointe de la Chasse et ruisseau Chipman				3	80	6	1,500	750	2	600	3,500	5	
Rocher Noir				8	160	16	1,200	600	3	600	1,000	20	
Harbourville	1		500	3	12	300	24	1,500	4	800	2,000		
Ogilvie		28		7	200	14	1,000	500	1	250	1,000		
Morden				7	200	14	350	175	2	300	350		
Baie de Scott				1	25	2	4,000	2,000	3	1,200			
Aylesford											600		
Avonport				12	200	12	4,440	1,420	1	200			
Gaspereau et Kentville											1,000		
Totaux	7	140	3,050	17	99	2,230	186	30,502	14,451	32	7,800	18,450	55

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson empl. comme engrais, barils.	
		10						175				50	\$ 1,820 00
								65					650 00
								215					2,150 00
											75		37 50
44			45	15	19	30	800	20				40	907 50
165	500		30	13		12		13			65	70	1,166 00
100			405	198		95					380	150	3,464 00
700	40,000		500	100		400		32			250	750	10,940 00
200			105	55				20			30	100	2,572 50
500	30,000		200	10							100	60	4,340 00
1,000	120,000		170	20		15					120	500	8,487 50
500			70	15		30					100	200	3,065 00
70			35			15						25	607 50
			25	35		10		180				10	2,107 50
									800				200 00
								5					2,750 00
		600							1,000	5,000			3,250 00
3,279	190,500	1,210	1,585	461	19	607	800	725	1,800	5,000	1,130	2,045	48,515 00
Homard expédié vivant, 19 tonneaux à \$40												760 00	
												49,275 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses et trappes.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, d. la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, prls.	Hareng, barils.
<i>Comté de Lunenburg.</i>			\$			\$		\$		\$					
Chester.....	4	123	2000	30	130	2500	125	20200	3500	38	15200	9500	600	950	400
Baie Mahone et rivière Martin.....	17	1218	59500	213	159	2700	74	17500	2800	11	4500	2300	225	300	405
Pointe au Renard.....	1	39	1500	9	85	1850	120	63500	6000			550		600	600
Anse du Moulin.....					70	1500	73	52000	5200			540		450	530
Lodge.....					21	575	30	25000	2100			280		180	200
Anse Nord-Ouest.....					54	1500	60	38000	4000			640		550	600
Aspotogan.....	1	14	250	3	30	750	30	19000	1400			400		450	435
Grève de Sable.....					40	900	48	35000	3000			275		200	375
Blandford.....	1	24	800	10	88	2200	90	80000	5500	7	2300	600		550	1020
Petite Tancook.....					43	1250	38	46500	4050	4	1600	125		175	340
Grande Tancook.....	1	41	600	12	163	5600	185	135000	11500	9	3600	425		840	2800
Anse Profonde.....					30	540	35	21600	2350	8	3500	1140	100	145	140
Lunenburg à l'île à la Croix.....	72	5760	360000	1008	168	6800	186	27000	10668			260	100	1571	4261
Côté est de La Have à New-Dublin.....	54	3780	270000	728	450	9560	140	35000	17500	26	9170	350	108	600	4055
Petite Rivière à la ligne de comté.....	7	490	35000	98	250	5460	164	23500	11750			1308		290	5000
Totals.....	158	11489	729650	2111	1781	43685	1398	638800	91318	103	40370	13693	1133	7851	21161

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

Gaspardot, barils	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.	
	Mor ue, qtx.	Langues et noues de morte, brls.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Noues de merluce, lbs.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		
145	1200		200	100	40	1050		600	75	2000	18	76800	75	500	150	125	8 cts.	36,084 50
35	19950	102	59	350		13500		225	172	900	10		250	7474	905	50	104,504 60	
15	1100		300	40	25	400		450	5	600	4			950	140	75	17,997 50	
5	275		100		50			80	2	250	3			150	25	40	10,703 00	
4	450		45		40	200			5		3			250	42	15	5,962 50	
8	300		100		20				4		5			220	30	50	12,478 00	
4	220		70								3	31200		200	20	10	14,067 50	
6	200		75			200		50			1			160	20	22	5,809 50	
12	900	6	200	100	130	600		50			6			1050	80	90	18,754 00	
6	360		50		135	150		10			4	28800		445	165	180	32,912 50	
15	600		100		250	425		15			4			140	13	54	3,916 50	
22	65		40					320			17							
10	131126	185	1380	2838	17453	216000			30		50	76000		27200	250	750	751,182 00	
130	81670	162	1663	278	11427	162000	10		50		50	14000		5110	225	570	463,674 10	
95	13520	30	256	140	285	21000			25		25			1860	180	825	94,271 10	
512	251936	485	4638	3846	29855	415665	10	1725	491	4500	196	226800	325	45874	2300	2916	1,578,774 30	

Pétencles, 350 douz. à 50c. .... 175 00  
Moules, en conserves, 650 boîtes à 12c. .... 78 00

1,579,027 30

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				Saumon, frais, dans la glace, lbs.	
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses et trappes.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.		Valeur.
<i>Comté de Shelburne.</i>												
Barrington.....	5	77	2250	31	55	1300	60	13000	1200	1	2000	500
Havre de Wood.....	3	64	2700	22	125	2200	119	20000	1800	1	2000	500
Havre Shag.....	6	106	3150	44	40	1000	45	15000	1250	1	2000	500
Pointe à l'Ours.....	1	13	300	6	55	1000	35	10000	1000	1	2000	500
Ile du Cap.....	12	270	6700	93	375	7000	450	37500	5500	7	12000	500
Port la Tour et Baccaro.....	1	88	3000	16	230	3000	120	50000	6000	1	2000	500
Port la Tour, en haut.....	1	10	400	5	40	400	40	16000	650	1	2000	500
Cap du Nègre et Blanche.....	1	10	400	5	40	400	40	12000	850	1	2000	500
Ile du cap Nègre.....	1	10	400	5	40	400	40	16000	1000	1	2000	500
Port-Clyde.....	1	10	400	5	40	400	40	12000	30	1	2000	500
Havre Nord-est.....	2	60	1500	17	9	900	24	6400	1065	1	325	2100
Pointe Noire et Tête-Rouge.....	1	10	400	5	40	400	40	12000	2600	1	2000	500
Roseway et île McNutt.....	1	10	400	5	40	400	40	15900	2500	1	2000	500
Gunning Cove et Birchton.....	1	10	400	5	40	400	40	8300	1385	1	2000	500
Shelburne et Pointe de Sable.....	5	318	11500	70	47	1300	74	18900	3150	1	2000	375
Baie Jordan.....	3	201	8000	45	24	1140	35	7500	1250	1	2000	1960
Passage Jordan.....	1	10	400	5	40	400	40	5000	830	1	2000	5000
Lockeport.....	23	1210	59500	250	70	5500	140	22500	4500	1	2000	650
Totaux.....	62	2417	89000	599	1355	35410	1001	290600	36560	10	15525	14585

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

MAQUEREAU, barils.	HARENG, barils.	GASPAROT, barils.	MORUE, qtx.	MERLAN, qtx.	MERLUCHE, qtx.	EGREFFIN, qtx.	FLÉTAN, lbs.	TRUITE, lbs.	EPELAN, lbs.	ANGUILLE, barils.	HOMARD, boîtes.	PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
												Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme boîte, barils.	
40	350	700	2000	175	550	2000	500	50	1500	2000	19,185 00	8	21,135 74	
50	800	725	75	100	1500	76416	375	4000	21,135 74	15,442 88	8,452 50	34,652 00	6,952 50	
25	850	25	1000	125	400	5500	175	15	26592	350	600	8,452 50	6,952 50	
10	140	175	75	100	1500	42000	100	500	84,593 20	500	500	34,652 00	6,952 50	
25	5000	7000	300	3000	71000	50880	4800	5400	84,593 20	500	500	34,652 00	6,952 50	
25	1500	3300	2000	1000	3500	5525	1200	34,652 00	6,952 50	8,570 00	29,474 50	2,738 50	8,397 50	
10	360	475	325	320	2000	650	400	6,952 50	8,570 00	29,474 50	2,738 50	8,397 50	21,524 50	
30	900	500	125	250	1800	550	400	8,570 00	29,474 50	2,738 50	8,397 50	21,524 50	18,948 00	
40	2000	325	2800	325	860	3600	2830	750	29,474 50	2,738 50	8,397 50	21,524 50	18,948 00	
60	475	18	828	100	190	370	8	370	8,397 50	2,738 50	8,397 50	21,524 50	18,948 00	
2230	25	1176	150	850	797	10	1120	18,948 00	14,546 50	38,339 70	29,355 0	6,679 00	139,492 60	
1905	40	758	210	418	718	10	425	14,546 50	38,339 70	29,355 0	6,679 00	139,492 60	15,232 00	
1648	65	5000	123	162	4000	7000	34560	1337	660	38,339 70	29,355 0	6,679 00	139,492 60	
11	1156	4638	54	100	15600	1080	80	6,679 00	139,492 60	15,232 00	92,360 00	616,071 62		
4	943	40	45	110	2500	3000	6240	4500	200	139,492 60	15,232 00	92,360 00	616,071 62	
250	5000	40	20866	860	1517	2166	15000	3000	113	254688	26392	16110	508,479 62	
583	28007	1598	52306	5463	1517	11373	111400	13675	3000	113	254688	26392	16110	508,479 62
												Maquereau, frais, exporté, 1,088 barils à \$14.....	15,232 00	
												Homard, vivant do 2,309 ton'x à \$40.....	92,360 00	
													616,071 62	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses et trappes.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
<i>Comté de Queen.</i>			\$			\$		\$		\$			
Liverpool	2	110	3900	21	23	550	42	2930	1023		1980		
Milton					7	70	10	80	36		3080		
Port-Hébert					6	102	11	180	63				
Port-Joli					25	870	34	672	219				
Port-Mouton	1	39	2400	7	90	1800	95	4178	1480				
Pointe de Hunt, Pointe Blanche et Somerville					26	506	46	2600	763				
Western Head					35	650	43	3095	866				
Havre à l'Original et Pointe Noire					16	231	25	1260	450				
Brooklyn	3	75	4600	20	17	300	23	1060	350		200		
Eagle Head et Beach Meadows					36	560	48	1568	572		200		
Berlin Est et Ouest					30	593	46	1927	635	1	800	120	
Port-Medway	2	168	6300	24	60	1370	87	4280	1453	1	1000	11417	
Ile aux Goélands					7	120	9	350	104			500	
Village du Moulin					60	430	60	1674	600		3725	450	
Greenfield					6	30	20	100	40		2200		
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>392</b>	<b>17200</b>	<b>72</b>	<b>444</b>	<b>8162</b>	<b>599</b>	<b>25954</b>	<b>8654</b>	<b>2</b>	<b>1800</b>	<b>22922</b>	<b>950</b>

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Écosse—Fin.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.		
Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Moules, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme boîte, barils.		Poisson employé comme engrais, barils.	
54	560	9	1302	32	108	83	600		500						838	80		\$	
	35		96	16		13	75					1			27	20	45	cts.	
	274	16	567	17		45					3500	25			4368	56	60	300	
	3246		1117	12		68	925					2	20	56640	380	180	550	28,606	
12	577		362	22		36													
73	388		625	50		59	680					13	26400	100	75	260		8,580	
5	208		235	15		33	510			2					510	100		6,267	
	125	6	603	13	341	205	3850					1			11472	60	50	120	
131	500	6	306	49	8	31									800	40		4,008	
9	400	5	150	10		24	105								60480	180	90	600	
10	1088	97	1614	121	5	110				2					32928	259	90	300	
	160		72			4						10			10800	900	180	100	
	600																		
	610								30	1000		16							
									30	3000									
294	7561	1349	7051	357	462	711	6745	30	5300	8	11500	55	33	203088	4110	975	2275	120,254	
Homard, expédié vivant, 113 tonnes à \$40 .....																		4,520	00
																		124,774	22

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses et trappes.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
<i>Comté de Yarmouth.</i>														
Sanford.....	2	33	1100	10	36	360	72	5760	2700	2	3000	5000	304	
Port-Maitland.....	10	70	2600	50	15	160	30	2000	1200	2	1500	5000	900	
Pubnico-Est.....	4	290	1360	70	6	75	12	300	200	1	50	.....	50	
Pubnico-Ouest.....	12	795	29210	228	20	240	40	1966	800	3	1800	.....	800	
Argyle.....	2	23	800	8	40	480	50	4000	1800	.....	.....	.....	264	
Yarmouth.....	13	1578	47600	204	51	1700	100	5000	2400	2	3200	4000	905	
Tusket Wedge.....	5	356	13700	85	25	400	35	3000	1600	6	150	.....	490	
Tusket et îles.....	.....	.....	.....	.....	100	1200	120	12000	5600	1	75	12000	.....	
Pointe Snuice.....	1	10	300	5	20	300	32	1600	800	3	180	.....	120	
Lac et ruisseau à l'Anguille.....	.....	.....	.....	.....	35	420	43	2000	1200	1	60	.....	.....	
Divisions de l'Est et de l'Ouest.....	.....	.....	.....	.....	80	800	120	2200	1400	.....	.....	.....	.....	
Rivière au Saumon.....	.....	.....	.....	.....	30	240	40	2500	1000	.....	.....	800	.....	
Arcadie et Petite Rivière.....	1	25	800	5	18	350	36	2240	860	1	60	.....	160	
Totaux.....	50	3180	97470	665	476	6715	730	44566	21560	22	10075	26800	3093	

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DE POISSON.			VALEUR.
Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et roues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
2750	20	1100	.....	.....	225	10850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	\$ cts.
1500	.....	2500	.....	500	500	10000	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	50	.....	23,838 50
120	.....	3232	4	410	495	1300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	200	1600	37,650 00
300	.....	8400	13	1800	300	12000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	625	225	.....	19,279 00
410	200	723	.....	.....	26	1000	.....	.....	.....	20	62400	.....	.....	2500	500	.....	59,460 00
7350	.....	14557	10	1506	1180	4307	179600	.....	300	.....	32	115200	.....	500	200	.....	19,121 50
750	.....	5525	8	600	.....	675	10000	.....	.....	10	.....	5	.....	4050	800	.....	172,912 00
.....	1400	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5600	500	.....	42,920 00
.....	164	80	95	.....	.....	93	300	.....	30	600	60000	65	153600	.....	.....	.....	34,214 00
.....	.....	125	25	.....	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	3,761 00
.....	700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500	.....	.....	150	.....	.....	.....	.....	3,875 00
.....	400	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	3000	.....	20	.....	.....	.....	.....	3,850 00
.....	2400	50	200	.....	.....	.....	.....	.....	700	.....	.....	2000	30	.....	.....	.....	2,430 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	125	.....	.....	.....	15,575 00
15564	2975	36357	35	4836	1680	6621	225050	60	4800	330	67000	467	331200	15475	2475	1600	438,886 00

Homard vivant exporté, 1,486 tonneaux à \$40..... 59,440 00  
 Merluce fumée, 200 caisses à \$2.40..... 480 00  
 Gasparot fumé, 50 M. à \$8..... 400 00  
 Poisson gelé, 200 barils à \$10..... 2,000 00  
 Poisson blanc, 1,000 lbs à 10c..... 100 00  
 501,306 00



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêches pour le quartier n° 3, Nouvelle-Ecosse, 1892.

Espèces de produits.	Quantités.	Taux.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, frais.....	lbs. 112,910	0	20	22,582	00
do fumé.....	“ 2,083	0	20	416	60
Maquereau, mariné.....	brls. 21,724	14	00	304,136	00
do frais.....	“ 1,088	14	00	15,232	00
Hareng, mariné.....	“ 85,972	4	50	386,874	00
do fumé.....	lbs. 260,500	0	02	5,210	00
Gasparot, mariné.....	brls. 7,759	4	50	34,915	50
do fumé.....	nombr. 50,000	80c.	par 100	400	00
Morue.....	qtx. 405,013	4	50	1,822,558	50
Langues et noues de morue.....	brls. 655	10	00	6,550	00
Merluche.....	qtx. 46,177	3	00	138,531	00
do noues de.....	lbs. 24,380	0	50	12,190	00
Merlan.....	qtx. 54,410	3	00	163,230	00
Egrefin, sec.....	“ 105,421	3	50	368,973	50
do frais.....	lbs. 40,000	0	02	8,000	00
do fumé.....	caiss. 16,084	2	40	38,601	60
do en conserves.....	“ 1,264	5	00	6,320	00
Flétan.....	lbs. 1,373,560	0	10	137,356	00
Alose.....	brls. 942	10	00	9,420	00
Bar.....	lbs. 3,000	0	06	180	00
Truite.....	“ 35,800	0	10	3,580	00
Encornet.....	brls. 974	4	00	3,896	00
Eperlan.....	lbs. 92,500	0	05	4,625	00
Anguilles.....	brls. 848	10	00	8,480	00
Moules.....	“ 33	7	00	231	00
do en conserves.....	boîtes 650	0	12	78	00
Homard, en conserves.....	“ 1,035,264	0	14	144,936	96
do frais et vivant.....	tonn'x 4,740	40	00	189,600	00
Poisson gelé.....	brls. 200	10	00	2,000	00
Poisson blanc.....	lbs. 1,000	0	10	100	00
Pétoncles.....	douz. 350	0	50	175	00
Huile de poisson.....	galls. 153,280	0	40	61,312	00
Poisson, comme bo'tte.....	brls. 41,240	0	50	20,620	00
do do engrais.....	brls. 18,926	0	50	9,463	00
Guano de poisson.....	tonn'x 228	25	00	5,700	00
Valeur totale.....				3,936,473	66

TABLEAU indiquant la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés aux pêches du quartier n° 3, Nouvelle-Ecosse, 1892.

Articles.	Valeur.	Total.
	\$	\$
362 navires de 19,912 tonneaux.....	997,730	
4,656 bateaux.....	107,862	
1,087,726 brasses de rets.....	200,818	
30 seines.....	1,800	
225 nasses et trappes.....	88,120	
35 fabriques de conserves, y compris bateaux et semailles.....		1,396,330
115,300 trappes à homard.....		67,410
		92,240
Total.....		1,555,980

ÉTAT indiquant la distribution des homarderies et trappes à homard dans le quartier ci-dessus.

Comté.	Homarderies.	Trappes.	Valeur.
Annapolis.....		5,200	\$
Digby.....	3	15,500	
King.....		1,200	
Lunenburg.....	7	15,400	
Queen.....	11	14,000	
Shelburne.....	9	33,000	
Yarmouth.....	5	31,000	
	35	115,300	159,650

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION par comtés, donnant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, la quantité et la valeur du matériel de pêche, la nature et la quantité du poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans toute la province de la Nouvelle-Écosse, pour l'année 1892.

Comtés.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.									
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, sur la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en lbs.	Gaspard, barils.	Morue, qtx.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Hommes.	Brasses.	Valeur.										
Cap-Breton.....	9	152	2880	46	782	21963	1485	70680	31443	48	400	20	16610	1717	3365	1000	609	15497		
Inverness .....	10	346	7500	81	813	20961	2010	65674	28450	48	400	6	72272	2824	7390	1880	1673	36279		
Richmond .....	62	1934	23460	448	1143	13106	1964	169060	43937	189	189	189	4063	6716	12581	1637	24634			
Victoria.....	2	67	700	6	1032	33603	1827	61457	26422					1193	2786	347	22985			
Antigonish .....	1	12	200	3	190	3140	314	62200	9470				44120	577	1974		294	1108		
Colchester .....					81	1705	191	13746	2477				14750		89	16800	60	184		
Cumberland .....					161	4909	221	4684	2153				6180	53	675		755	322		
Guyborough .....	16	489	10750	79	1764	49707	2218	234972	53387	81	12790	99	48570	9825	30170		1571	19814		
Halifax .....	85	2209	57400	570	2539	44379	3055	365845	41947			6	21716	3843	9599		519	32793		
Hants .....					116	1542	128	10145	2808	6	220		13235		47		348	323		
Pictou .....					241	3951	373	6209	3165				46570	24	881		20	102		
Annapolis .....	13	427	1870	108	206	4760	346	16804	8475	13	2150		10950	197	5770	50000	115	6460		
Digby .....	64	1867	59490	616	295	6900	603	40500	19800	43	10400		510	8751	4630	20000		49318		
King .....	7	140	3050	17	99	2230	186	30302	14451	32	7800		18450	55	3279	190500	1210	1585		
Lunenburg .....	158	11489	729650	2111	1781	43685	1398	638800	91318	103	40370		18693	7851	21169		512	251986		
Queen .....	8	392	17200	72	444	8162	599	25954	8654	2	1800		22022	294	7561		1349	7051		
Shelburne .....	62	2417	89000	599	1355	35410	1001	290500	36560	10	15525		14585	583	15504		1598	52306		
Yarmouth .....	50	3180	97470	665	476	6715	730	44566	21960	22	10075		26800	3993	15504		2475	36337		
Totaux.....	547	25121	1100620	5421	13518	315428	18649	2152998	446477	360	91530	320	400996	48496	155529	278300	15592	559954		

RÉCAPITULATION par comités, donnant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—  
Nouvelle-Ecosse—*Fin.*

COMITÉS.	ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.				VALEUR. \$ cts.			
	Langues et notes de notes, bris.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétam, lbs.	Alose, bris.	Bar, lbs.	Traite, lbs.	Encornet, bris.	Berlan, lbs.	Anguille, bris.	Huitres, bris.	Homard, boîtes.	Nonnes de merluche, lbs.		Huile de poisson, gallons.	Quantité de poisson, tonneaux.	Poisson employé comme boîte, bris.
Cap-Breton	195	2410	15400	2	8305	16900	287	55	278214	9183	55	2894	178,958 16	1000	2894	50	50	178,958 16
Inverness	1457	1947	2480		100	37600	583	1047	2386065	13498		4210	338,145 80		4210			338,145 80
Richmond	286	5957	7200		3890	32607	125		438532	8195		754	360,953 93		754			360,953 93
Victoria	70	497			3890	4200	67	1529	61104	11771		2168	168,184 46		2168			168,184 46
Antigonish		580	3048		5120	28000	126	125	214050	1589		1628	83,546 00		1628			83,546 00
Colchester		28	2350	1166	900	8568	200		16550	114			20,885 00					20,885 00
Cumberland		151	4555	235	2420	30150	19	627	392062			1614	75,224 00		1614			75,224 00
Guysborough		310	6207	12615	500	41700	4739	41000	995898			7361	587,876 00		7361			587,876 00
Halifax		2589	4568	2835	142224	3820	17	16700	818936			2010	483,358 00		2010			483,358 00
Hants		4	30	150	410	8070	3625	30000	883641			750	11,560 00		750			11,560 00
Pictou					850	850	220	193					144,869 00					144,869 00
Annapolis	45	2448	2623	4980	84900	30	3000	8500	1500	17		1999	109,418 60		4001	600		109,418 60
Digby	90	36207	36030	51274	579000	87	725	1800	145			19488	356,600 32		14249	9490		356,600 32
King	461	607	19	607	800	800	725		5000				49,275 00		1130	2045		49,275 00
Lunenburg	485	4638	8846	29855	415665	10	4500	196	4500	196			1,579,027 30		2300	2016		1,579,027 30
Queen		337	462	711	6745	30	5300	8	11500	55			124,774 22		975	2275		124,774 22
Shelburne		5463	1517	11377	111400		13675		30000	113			616,071 62		16110			616,071 62
Yarmouth		4836	1080	6621	229050	60	4800	330	67000	407			501,306 00		2475	1600		501,306 00
Totaux	1666	59472	55350	126294	1560634	2755	16370	152450	838425	2627	3776	5872672	35840	225197	288	64629	20880	6,340,724 01

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## RÉCAPITULATION

RENDEMENT et valeur des pêcheries dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse,  
pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Prix.	Quantité.	Valeur.		Valeur totale.	
			\$	cts.	\$	cts.
Saumon, mariné..... brls.	16 00	320	5,120	00		
do frais..... lbs.	0 20	400,996	80,199	00		
do fumé..... "	0 20	3,308	661	60		
do en conserves..... "	0 15	2,590	338	00		
					86,368	60
Maquereau..... brls.	14 00	49,601				
Hareng, mariné..... "	4 50	155,529	699,882	00		694,416 00
do fumé..... lbs.		278,300	5,902	00		
					705,784	00
Gasparot, salé..... brls.	4 50	15,592	70,165	50		
do fumé, par 100..... nomb.	0 80	50,000	400	00		
					70,565	50
Morue, séchée..... qtx.	4 50	559,054	2,515,746	00		
do langues et noues..... brls.	10 00	1,066	10,660	00		
					2,526,406	00
Egrefin, séché..... qtx.	3 50	126,296	442,036	00		
do frais..... lbs.	0 02	40,000	8,000	00		
do fumé..... boîtes	2 40	16,084	38,601	60		
do en conserve..... "	5 00	1,264	6,320	00		
					494,957	60
Merluce, séchée..... qtx.	3 00	55,550	166,650	00		
do noues de..... lbs.	0 50	35,846	17,923	00		
					184,573	00
Merlan, séché..... qtx.	3 00	58,015				
Flétan..... lbs.	0 10	1,560,534				174,045 00
Alose..... brls.	10 00	2,755				27,550 00
Achigan..... lbs.	0 06	16,370				982 00
Truite..... "	0 10	152,450				15,245 50
Encornet..... "	0 05	338,225				16,910 35
Eperlan..... brls.	4 00	9,503				38,012 00
Anguille..... "	10 00	2,627				26,270 00
Huitres..... "	3 00	3,776				11,328 00
Moules.....						309 00
Homard..... boîtes	14	5,372,672	752,173	66		
do frais et vivant..... ton'x.		4,880	193,100	00		
					945,273	66
Poisson, dans la glace..... brls.	10 00	200				2,000 00
Poisson blanc..... lbs.	0 10	1,000				100 00
Pétoncles..... douz.	0 50	350				175 00
Huile de poisson..... galls.	0 40	225,197				90,078 80
Poisson employé comme boitte..... brls.	1 50	64,629				55,803 00
do engrais..... "	0 50	20,880				10,441 00
Guano de poisson..... ton'x.	25 00	283				7,075 00
Total pour 1892.....					6,340,724	01
do 1891.....					7,011,300	53
Diminution.....					670,576	52

## RÉCAPITULATION

INDIQUANT le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés aux pêches de la Nouvelle-Écosse, avec une valeur approximative d'autre matériel de pêche, pour l'année 1892.

Articles.	Valeur.	Total.
	\$	\$
547 navires, 25,121 tonneaux .....	1,100,620	
13,518 bateaux .....	315,428	
2,152,998 brasses de rets .....	446,477	
Seines .....	18,064	
360 nasses et trappes .....	104,630	
		1,985,219
182 conserves de homard .....	233,050	
334,610 trappes à homard .....	222,899	
		455,949
Lignes à main, attirails de pêche, etc .....		54,500
Vapeurs, semaques et ponts-flottants .....		12,500
Jetées de pêche, glacières, etc .....		87,740
		2,595,908
Total .....		

ANNEXE B.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Quartier n° 1, composé du comté de Charlotte.—Inspecteur, J. H. Pratt, St. Andrews.

Quartier n° 2, composé des comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.—Inspecteur, R. A. Chapman, Moncton.

Quartier n° 3, composé des comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—Inspecteur, D. Morrow, Oromocto.

QUARTIER N° 1.

RAPPORT ANNUEL DES PÊCHES DU QUARTIER N° 1, NOUVEAU-BRUNSWICK, 1892, PAR L'INSPECTEUR J. H. PRATT.

St. Andrews, N.-B., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon quatrième rapport annuel sur les pêcheries du quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, comprenant le comté de Charlotte et les îles qui l'avoisinent. J'inclus en même temps un résumé des rapports annuels des différents officiers de pêche du quartier.

Il est à regretter que ces rapports indiquent une diminution sur les captures de la dernière saison. Cette baisse est principalement due à ce que les bancs du hareng-sardine qui est venu à la côte étaient de peu d'étendue, et aussi aux extrêmes bas prix offerts sur les marchés pour le hareng fumé. L'absence du banc de gros hareng qui a coutume de faire son apparition l'hiver, a aussi pour beaucoup affecté la valeur de la capture de l'année. Le marché pour le hareng a été tranquille dès le commencement de la saison et s'est continué ainsi toute l'année, ce qui a obligé nombre de pêcheurs de hareng d'abandonner cette pêche et de se livrer à d'autres occupations, pour y trouver une rémunération plus sûre de leur temps et de leur labeur.

Le marché pour la sardine en boîtes s'est trouvé durant toute la saison dans un état d'encombrement, les ventes étaient lentes et nos pêcheurs à la nasse ont ressenti très sévèrement les effets de cette stagnation.

La valeur de la capture pour 1891 avait été de \$1,279,977.19, tandis que celle de la présente saison n'a été que de \$863,465.90, accusant une diminution de \$416,511.29.

MAQUEREAU.

Ce poisson tellement recherché n'est pas venu à la côte durant cette saison, bien qu'il soit venu en bancs très serrés au large de la baie de Fundy. De bonnes captures ont été faites par la grande flotte de goélettes américaines et canadiennes qui en faisait la poursuite dans toutes les parties de la baie. A une certaine époque, en septembre, la flotte de goélettes américaines comptait quarante-cinq voiliers, et lorsqu'elle fut augmentée de la flotte canadienne, le croiseur a été très occupé à essayer vainement de pouvoir se trouver dans toutes les parties de la baie de Fundy en même

temps. Cependant, au moyen de plusieurs correspondants, animés de patriotisme, j'ai pu être promptement et véridiquement tenu au courant des différents mouvements des "voiles" de cette grande flotte, et c'est avec plaisir que je puis faire rapport qu'aucune rumeur n'a circulé que la flotte américaine ait fait du braconnage dans les eaux canadiennes.

Etant ainsi pourchassé par une aussi grande flotte, peu de poisson pût trouver son chemin à la côte, et les rapports annuels des différents officiers de pêche indiqueront une très légère capture de maquereau, à comparer avec la dernière saison. De bonne heure en octobre, lorsque le maquereau s'éloigna dans une direction ouest, la flotte quitta ces eaux à sa poursuite.

#### HARENG.

Le banc de gros hareng qui a coutume de faire son apparition l'hiver n'est pas venu à la baie de Fundy l'hiver dernier, pour des causes qu'on n'a pu encore expliquer, et à leur grand désappointement nos pêcheurs ont été privés d'une pêche qui généralement est très lucrative.

Cette pêche au hareng l'hiver procurait autrefois de l'emploi à plusieurs centaines d'hommes, mais depuis les trois ou quatre dernières années, très peu d'hommes et de vaisseaux s'y sont livrés, les bancs ne fréquentant plus la baie de Fundy comme ils avaient l'habitude de faire les années passées.

On a avancé de nombreuses théories pour expliquer les causes de l'apparition et de la disparition du banc de hareng durant l'hiver dernier, mais jusqu'à présent son absence de la baie de Fundy durant la saison d'hiver est restée autant que jamais à l'état de mystère. Au lieu de demeurer inactifs cependant, les pêcheurs se sont livrés à la pêche du homard et à la pêche à la ligne, qui leur ont rapporté de bons prix l'hiver et le printemps derniers.

La migration du petit hareng que l'on prépare comme sardines, a été beaucoup moins considérable que les années précédentes. Au rivage Macarène, dans la baie Saint-André, il a été d'une abondance inusitée, ce qui a procuré une bonne pêche à nos pêcheurs de cet endroit. Durant quelques nuits, on s'est livré à une pêche illégale à la seine et au "flambeau," et les officiers locaux ont rencontré beaucoup d'opposition dans leurs efforts à y mettre fin. Le *Curlew* étant occupé jour et nuit à protéger la limite de trois milles dans la baie de Fundy contre la grande flotte des pêcheurs au maquereau, n'a pu donner la protection nécessaire aux eaux de la côte, mais après qu'il eut livré le *Hattie Maul* aux autorités de Saint-Jean, la pêche illégale a été bientôt arrêtée. Plusieurs bateaux ont été saisis de même que les seines qui s'y trouvaient, et leurs propriétaires ont été condamnés à des amendes.

#### HOMARD.

La capture du homard de cette année accuse une augmentation sur celle de l'année dernière. Chaque année cette pêche augmente en importance et en valeur, et les pêcheurs eux-mêmes commencent à comprendre la nécessité d'une protection plus stricte des fonds de pêche du homard. Malgré les avertissements répétés, il y a toujours un certain nombre de pêcheurs qui ne peuvent pas attendre l'ouverture de la saison, mais qui continueront à commencer leurs opérations avant le temps, ce qui fait que durant la dernière quinzaine, l'équipage de ce croiseur a été fort occupé à ramer autour des îles et des récifs, furetant et détruisant les pièges à homard. On en a ainsi détruit presque quatre cents, et on mettait le homard en liberté.

Quatre individus ont été condamnés à \$10 chacun, trois ont payé leur amende, et un mandat condamnant le quatrième à vingt jours de prison a été remis à un constable qui va l'exécuter de suite.

#### MERLIN.

Ce poisson, si nous prenons la capture totale, accuse une diminution, mais une augmentation dans les rapports du quartier de Campobello. Il y a bien des années que ce poisson n'a pas été aussi abondant sur les fonds de pêche de la rivière Quoddy, et de splendides captures ont été faites par tous ceux qui ont fait la pêche sur ces fonds.



## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

### MORUE, MERLUCHE, ÉGREFIN.

La capture de ces poissons accuse une légère diminution, comparée avec celle de l'année dernière, ce qui est surtout dû à ce que la pêche a été poussée avec moins de vigueur, et aussi au fait que le poisson était plus dispersé que les années précédentes.

La diminution peut jusqu'à un certain point être attribuée au fait que les officiers ont mis plus de soins à collectionner leurs rapports que les années précédentes.

### TRUITE ET SAUMON.

Un grand nombre d'amateurs de pêche ont fréquenté les nombreux lacs et cours d'eau que l'on trouve dans ce quartier durant la dernière saison, à la recherche de ces deux espèces de poisson, et à peu d'exceptions près, ils s'en sont retournés amplement satisfaits de l'emploi de leur temps et de leur argent par leurs bonnes captures.

Une migration splendide de saumon a remonté la Sainte-Croix, et bien qu'à Saint-Stephen les braconniers aient fait plusieurs tentatives déterminées d'en prendre quelques-uns, avec des rets, tout ce saumon s'est rendu à ses frayères. Il faut donner un grand crédit au garde-pêche américain French, à Saint-Stephen, pour la manière heureuse avec laquelle, de concert avec l'officier canadien, il a pu empêcher les braconniers américains de tendre leurs rets. N'eussent été les efforts de ces deux hommes, peu de saumons auraient dépassé les eaux de marée.

Une quantité de saumons sont remontés la rivière Saint-George, pour la première fois de son histoire, et ils ont franchi toutes les passes migratoires au delà des secondes chutes. Les amateurs dans le voisinage de la rivière ont été très contents de ce que ce poisson ait ainsi remonté toutes les passes de la Saint-George, et ils comptent sur une plus forte migration l'année prochaine.

### SAISIES.

Dans le cours de l'année dernière il a été nécessaire d'opérer l'arrestation d'un vaisseau de pêche des Etats-Unis, le *Hattie Maud* Son offense consistait à avoir transporté des hommes à Shelburne, N.-E., en violation des dispositions du traité de 1818. Depuis qu'il a commis cette offense, il fuyait tous les ports canadiens, et la nuit qu'il a été saisi, c'était sa première entrée dans l'un deux. Quelques heures après son entrée, notre croiseur y entra aussi.

A la rivière Magaguadavic, nombre de seines ont été saisies pour emploi illicite à faire la pêche au hareng, et on est actuellement à prendre des mesures pour les confisquer. Les deux propriétaires d'une seine ont été condamnés à \$20 d'amende chacun, et leur seine détruite. Un autre coupable est actuellement en prison à Saint-André, à défaut de paiement de \$10 d'amende. Six autres mandats ont été émis, causant la condamnation des coupables à la prison pour des termes de vingt à trente jours. Durant le mois de décembre, plusieurs de nos pêcheurs se sont livrés à la pêche du homard. Quatre d'entre eux ont été condamnés à \$10 chacun, les casiers confisqués et détruits, et le homard libéré. Trois de ces hommes ont payé l'amende imposée et le quatrième a disparu, parce que, sans aucun doute, un mandat ordonnant son emprisonnement pour vingt jours a été lancé contre lui, et remis entre les mains d'un constable déterminé. Il a été détruit environ quatre cents casiers en tout.

### PASSES MIGRATOIRES.

Sur la Sainte-Croix, toutes les passes ont été bien entretenues. Il a été fait rapport qu'on avait essayé d'intercepter le passage du saumon à la passe de Saint-George, mais il a été impossible de se procurer de preuve authentique impliquant qui que ce soit. Une nouvelle passe Hockin a été placée à Saint-George, mais on devrait y construire une nouvelle digue au bas du ravin pour remplacer l'ancienne qui a été emportée.

On s'attend qu'une passe sera placée à la digue qui se trouve à l'embouchure de la rivière Nouvelle, Lepréau, dans le cours de l'été prochain, par les propriétaires de cette digue, sinon, elle sera ouverte.

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

*Le garde-pêche Lord*, des Iles de l'Ouest, fait rapport que la saison n'a pas été profitable pour les pêcheurs de son quartier. Bien que l'on trouvera une augmentation dans la capture du homard, et de l'égrefin et du gros ha eng, il y a eu baisse dans toutes les autres espèces de poisson. La diminution dans la capture du hareng-sardine est attribuée à la présence des nombreux bancs de merluche argentée et d'encornet qui ont poursuivi et dirigé le petit hareng au delà des îles dans la baie Saint-André.

Le merlan a été très abondant, mais comme la plupart des pêcheurs de son quartier s'en tinrent à la pêche à la nasse pendant toute la saison, la capture fera voir une diminution, comparée à celle de l'année dernière.

Une diminution énorme apparaîtra dans le nombre de boîtes de hareng fumé préparé dans ce quartier. Plusieurs de nos pêcheurs se sont arrangés de façon à faire fumer leur hareng à Eastport. En l'envoyant frais à cet endroit, il le font fumer là, et évitent ainsi le paiement d'un droit de douane élevé imposé sur le hareng fumé qui traverse la frontière.

*Le garde-pêche Frank Todd* dit que dans son quartier toutes les espèces de poisson, à l'exception du maquereau, ont été aussi abondantes que jamais. Le saumon est remonté la rivière en plus grand nombre que jamais auparavant, surtout durant la dernière partie de la saison.

Le hareng-sardine a été très abondant jusqu'à l'automne, alors qu'il est disparu. Comme il ne vient pas dans son quartier de bateaux à vapeur qui achètent du hareng pour l'exploiter, il y en a eu peu de pris dans les nasses.

Toutes les passes dans son quartier ont été tenues ouvertes et en bon ordre durant toute la saison. Il y a eu peu de braconnage de fait, s'il y en a eu. Quant au saumon, malgré toutes les précautions prises, il est certain qu'il doit y en avoir eu quelques-uns de capturés au moyen de filets dérivants, à Saint-Stephen, pendant plusieurs nuits.

Il suggère fortement d'employer un gardien de nuit qui ferait la patrouille sur la rivière, du côté canadien, pour pouvoir amener devant la justice quelques-uns de ces violeurs de la loi de Saint-Stephen et des environs.

*Le garde-pêche Barry* dit que le gasparot a été très abondant dans la rivière Magaguadavic au printemps, mais il croit qu'il y en a peu qui aient franchi les passes migratoires, à cause de la perte de la digue et de la passe à la tête de la coulée.

Le saumon a fait son apparition durant la première semaine de juillet, et a réussi à franchir les passes jusqu'aux Chutes Supérieures (*Upper Falls*), qu'il a réussi à monter, après que quelques réparations eussent été faites à la passe, à cet endroit. Le garde-pêche croit que cette migration est due au frai qui a été déposé dans les eaux supérieures de la rivière il y a quelques années. Si la fortune nous favorise à l'avenir d'une migration annuelle de ce poisson, la rivière en sera bien pourvue avant longtemps. Je suggérerais instamment, tout de même, que l'on déposât chaque année, dans cette rivière, une certaine quantité de frai, vu qu'il ne peut y avoir aucun doute que la rivière Magaguadavic, avec sa suite de lacs nombreux, n'a pas de supérieure dans la province comme rivière propre au saumon.

La truite a été très abondante dans tous les lacs et les cours d'eau, mais n'a été capturée que par des amateurs. Les passes sont toutes en très bon ordre, et ont été entretenues avec soin. Une échelle à poisson et une digue ont été emportées le printemps dernier, et le département en a ajouté une autre durant l'été. Cette nouvelle digue, construite sur le plan Hockin, paraît être un succès. Il existe plusieurs autres passes migratoires en haut de la rivière, aux Chutes Supérieures (*Upper Falls*) et au cours d'eau Linton.

Cette nouvelle passe sera sans doute avantageuse et remplira le but proposé, et les gens d'ici l'apprécieront beaucoup. Il faut employer un temps considérable et faire beaucoup de dépenses pour tenir les passes libres de la grande quantité de débris qui descendent la rivière, et il faut voir à les entretenir au moins deux fois par semaine. Il y a eu peu de cas de violation de la loi concernant les pêcheries, s'il y en a eu, et les gens semblent disposés à respecter la loi, surtout depuis que le saumon a fait son apparition.

*Le garde-pêche Brown*, de Campobello, dit dans son rapport qu'il y a eu augmentation dans la capture du gros hareng, du merlan, de la merluche, de l'égréfin, du flétan et du homard. Le merlan a été très abondant, et il a obtenu de bons prix. La pêche du homard a été meilleure que celle de la saison dernière, bien qu'il y ait eu moins de casiers de tendus, mais les hommes se sont plus éloignés de la côte, et ont réussi à faire une bonne saison d'affaires. La pêche à la nasse a manqué, quelques-uns même n'ayant pas pris un seul poisson. Il croit que c'est dû aux bancs nombreux d'encornet qui ont fait leur apparition l'été dernier, et ont éloigné le poisson des nasses. On n'a fumé que très peu de hareng dans mon quartier, à cause des droits de douanes élevés des États-Unis. Il était vendu frais aux Américains, et fumé de leur côté de la frontière. Comme nos pêcheurs ont réalisé de bons prix pour toutes les espèces de poissons vivants, ils considèrent qu'ils ont fait une bonne saison d'affaires. Les saisons réservées ont été bien observées.

*Le garde-pêche Campbell*, de Saint-André, dit dans son rapport que cette saison n'a pas été avantageuse. On a fait une bonne capture de homard, et les prix ont été quelque peu meilleurs. Il croit que dès le début de la saison du homard, alors que les femelles ne peuvent pas encore aisément être distinguées, si ce n'est par un pêcheur, beaucoup de femelles sont prises et tuées, ce qui affecte la capture, faisant voir une diminution dans la progéniture. Il y a quelques années, il fallait une moyenne de 35 homards pour former 100 livres, tandis qu'aujourd'hui il en faut 60. Pour améliorer cette capture, je suggérerais une saison réservée de une ou deux années dans la baie de Passamaquoddy, et d'élever le volume de la grosseur permise à 10½ pouces. Neuf pouces est trop peu, et le poisson de cette grosseur ne se vend que un centin la pièce, tandis que le homard de 10½ pouces rapporte de 5 à 10 centins. Une saison de pêche au homard qui s'étendrait du 1er mars au 15 ou au 30 juillet serait la meilleure dans ce quartier et la plus satisfaisante pour les pêcheurs.

Il y a eu peu de pêche à la ligne de faite, et seulement pour la consommation locale. Il n'a pas été employé de rets pour la pêche au hareng l'hiver dernier, mais on s'attend qu'il y en aura cet hiver. L'éperlan fait son apparition régulièrement, et il en est souvent pris dans les nasses. Il y a quelques années passées, quelques pêcheurs entreprenants ont essayé d'en faire une exploitation lucrative, mais n'ont pas réussi. A raison de la grande étendue du flux et du reflux de la marée, je crains que l'exploitation de ce poisson n'obtienne que peu de succès. Les règlements concernant l'éperlan défendent qu'on en fasse usage comme engrais, et le même règlement devrait être passé pour le jeune hareng.

De bonnes captures de hareng-sardine ont été faites avec des nasses, mais les prix ont été bas. Le turbot a fréquenté les nasses durant le milieu et la dernière partie de la saison, se mêlant avec le hareng, et les acheteurs refusaient d'acheter. Pour des causes inusitées, il s'est fait quelque peu de pêche illégale à la côte de Macarène. J'y ai passé beaucoup de temps, mais n'ai pu opérer de saisies. Le gardien Dick a essayé de saisir quelques seines, mais il a été rudement traité et les seines lui ont été reprises. Aussitôt qu'il y a eu quelqu'un d'arrêté, cette pêche cessa. Comme les pêcheurs semblent être sous l'impression que les saisies ne peuvent s'opérer que dans le temps que se fait la pêche illégalement, un officier rencontre beaucoup de difficulté à agir. La pêche illégale ne se fait que la nuit. Si les bateaux, les agrès et le poisson pouvaient être saisis sous soupçon, en obligeant leurs propriétaires d'établir leur innocence, les devoirs de l'officier seraient grandement simplifiés. Dans ces conditions, les acheteurs n'achèteraient pas, et la pêche illégale recevrait son coup de mort. Une petite chaloupe à vapeur, en communication avec le *Curlaw* serait aussi très utile pour empêcher la pêche illicite, et permettre au *Curlaw* de donner plus de temps à l'ouvrage extérieur. La pêche du saumon dans les lacs Chamcock n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, mais le saumon augmente graduellement. La pêche de la truite a été très bonne dans tous les lacs et les cours d'eau. Personne ne s'est occupé de préparer le poisson dans ce quartier, et les différents outillages sont demeurés inactifs.

*Le garde-pêche Ash*, de Beaver Harbour, rapporte qu'aucune espèce de poisson n'a été aussi abondante que l'année dernière, si ce n'est le gros hareng et le flétan. Le hareng-sardine a rapporté de meilleurs prix que l'année dernière. Il n'y a pas eu autant de pêcheurs qui se soient livrés à la pêche du homard qu'à la dernière saison.

Le maquereau a fait son apparition en bancs nombreux au large, mais, vu le grand nombre de seigneurs américains qui le poursuivaient, les nasses n'en ont pris que très peu. Il s'est pratiqué un peu de pêche illicite sur différents points du quartier, ce qui est difficile à empêcher, vu qu'un officier ne peut pas être partout en même temps.

*Le garde-pêche McLaughlin*, de Grand-Manan, dit qu'à comparer avec l'année dernière, il y a eu une forte baisse dans la capture de toutes les espèces de poissons. La pêche du hareng faite avec les nasses a été aussi abondante que jamais, mais la préparation de ce poisson ne rapporte pas les dépenses qu'elle nécessite, et beaucoup de pêcheurs ont abandonné cette besogne pour se livrer à d'autres industries. Trente-trois nasses ont été construites l'année dernière; il n'y en a eu que vingt-quatre cette année. La capture de la merluche a été bonne, mais la morue a manqué, à cause de la présence en quantité immense du chien de mer et de la merluche argentée qui ont fréquenté la baie depuis les quatre dernières années. La merluche argentée ou merlan est très estimé en Europe, frais ou salé, mais dans ce pays il n'a pas été assez abondant pour attirer l'attention, et il faudrait que quelqu'un le mette en vogue.

Je recommanderais fortement que les gouvernements des pays maritimes offrissent une récompense d'un centin par tête pour la destruction du chien de mer. Si on ne fait pas quelque chose en ce sens, ce ne sera qu'une question de temps pour que ce poisson ait pris l'entière possession de la baie de Fundy. Un centin par tête, avec ce qui serait payé pour leur carcasse par les fabriques d'engrais, ainsi que pour le foie par les fabriques d'huile, feraient payer leur capture.

A l'exception de North-Head le hareng a paru dans ces eaux en aussi grandes bandes que jamais. Il n'y a jamais eu de meilleure pêche de hareng qu'aux Trois-Iles, à Long Pond Bay et autour de Southern-Head; les eaux étaient littéralement grouillantes de bancs de harengs, gros et petits. La demande en a été peu considérable. Les Américains les achètent à si bas prix que le profit qu'il y a à y faire est réellement bien mince. Le nombre des établissements à fumer le poisson a diminué durant l'année, quelques pêcheurs ayant démoli leurs constructions pour les transporter dans l'Etat du Maine. On a mis plus d'activité à la pêche à la ligne cette année, mais le poisson paraît être plus dispersé, ne se formant pas en bancs comme auparavant.

Le maquereau s'est formé en bancs autour de l'île, plus pressé que jamais, mais il était très farouche, évitant les rets et les nasses, et il y en a eu très peu de capturé. Il n'y a aucun doute que les grands bancs qui ont paru au large ont été brisés et dispersés par les nombreuses goélettes faisant la pêche à la seine qui les pourchassaient.

Les saisons réservées ordinaires et les lois généralement ont été bien observées, et il n'a pas été fait de plaintes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

*Inspecteur des pêcheries.*

QUARTIER N° 2.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT ET WESTMORELAND, POUR L'ANNÉE 1892, PAR L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN.

MONCTON, N.-B., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport pour l'année 1892, des pêches du quartier n° 2, dans la province du Nouveau-Brunswick, avec des extraits des rapports des officiers de pêche locaux—ainsi que des états tabulaires indiquant la production et la valeur par districts et comtés, en même temps qu'une estimation du capital investi dans l'exploitation des pêcheries.

Ces rapports accusent dans l'ensemble une légère augmentation sur la capture de l'année dernière, et une supériorité bien accentuée sur celle de l'année immédiatement précédente. Les chiffres des trois dernières années se lisent comme suit :—

En 1890.....	\$ 1,445,194 82
1891... ..	2,075,392 47
1892.. ..	2,144,107 40

Il y a eu surplus dans presque toutes les espèces de poisson, si ce n'est l'éperlan et le homard.

ALOSE.

Ce poisson accuse encore une augmentation considérable, et si le poisson reproducteur était protégé durant le temps du frai, cette augmentation pourrait se multiplier, et se multiplierait plusieurs fois.

SAUMON.

Il y a eu une baisse considérable dans la capture de ce poisson sur la rivière Miramichi et ses tributaires durant la dernière saison, due à ce qu'il a fait son apparition tard le printemps dernier, ainsi qu'à la crue des eaux inusitée vers la fin de la saison de pêche, mais ce déficit est plus que couvert par une capture plus considérable à la baie des Chaleurs, la rivière Ristigouche, etc. On aurait capturé de grandes quantités de saumons et de grills, surtout de ces derniers, dans tous les cours d'eau qu'ils ont fréquentés durant l'automne dernier.

LE HARENG.

Le printemps dernier il y a eu grande augmentation dans la capture de ce poisson, si ce n'est à deux ou trois endroits dans le comté de Gloucester. Le poisson d'automne n'a pas été très abondant sur les bancs de Miscou et de Caraquette.

ÉPERLAN.

Dans mon rapport préliminaire, j'estimais la baisse dans la capture de l'éperlan sur l'année précédente comme devant être de un demi-million de livres. Cette baisse, à présent que tous les rapports sont reçus, se chiffre par environ trois quarts de million de livres, et est due presque entièrement à la température très douce de l'hiver, la glace manquant pour faire la pêche, ainsi qu'au mauvais temps pour expédier le poisson. Depuis que la glace s'est formée cet hiver, on rapporte de bonnes pêches lucratives, mais qui auraient commencé en bien des endroits beaucoup plus tard que d'habitude.

MORUE.

La capture de ce poisson important n'a pas tout à fait atteint celle de 1891. De bonnes pêches ont été faites durant l'automne et le printemps, mais très peu vers le milieu de l'été.

## MERLUCHE.

Il y a eu augmentation considérable dans la capture de ce poisson sur celle de l'année dernière, et on en aurait pris beaucoup plus à Richibouctou, etc., s'il y eût eu un marché propice pour en faire l'écoulement.

## FLÉTAN.

Bien que la capture de ce poisson n'ait pas tout à fait atteint le chiffre de 1891, elle a de beaucoup dépassé celles des années précédentes.

## MAQUEREAU.

A encore été abondant sur nos côtes, et il y en a eu plus de capturé qu'en 1891. Il paraît être revenu dans nos eaux après une absence de plusieurs années.

## TRUITE.

La capture de la truite a encore été plus considérable, ce qui est dû je crois, à une meilleure protection, et peut-être en certains cas à des rapports plus complets.

## HOMARD.

Malgré le grand nombre de nouvelles homarderies ouvertes le printemps dernier, l'ensemble du paquage ne s'élève pas à celui de l'année dernière; la baisse a été plus grande dans la partie sud de la côte, où les homarderies sont les plus abondantes. Il y a grand danger que la pêche ne devienne excessive.

## HUÎTRES.

Il y a eu augmentation considérable dans le dragage d'huîtres. On en a fait la pêche d'une manière excessive, surtout dans le comté de Northumberland, dans la baie Bouctouche, dans le comté de Kent, à travers la glace, dans le cours de l'hiver dernier. Le règlement de prohibition, actuellement mis en vigueur contribuera, je crois, à restaurer les lits épuisés de Bouctouche, de Cocagne, de Richibouctou, etc., etc.

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

## COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

*Le garde-pêche J. A. Verge* dit que 51,558 livres de saumon ont été capturées cette année, contre 39,080 l'année dernière, soit une augmentation de 12,478 livres, et trois endroits, ou fonds de pêche, n'ont pas été exploités. Les pêcheurs à la ligne ont bien fait. Les frayères seraient bien fournies de poisson, ce qui promet pour l'avenir. On ne pêche la truite qu'à la ligne seulement. On ne prend de homard dans mon quartier que pour la consommation domestique.

*Le garde-pêche A. McPherson* rapporte que les quantités de poissons capturés varient quant aux espèces, tandis qu'en somme la capture a atteint la moyenne. Le saumon, notre pêche principale et la plus considérable, a dépassé de 12 pour 100 le produit de l'année dernière, et presque approché la moyenne d'autrefois.

## COMTÉ DE GLOUCESTER.

*Le garde-pêche James Hickson* dit que la pêche du saumon a été bien bonne sur la côte de la partie inférieure de mon quartier. La capture du maquereau a de beaucoup dépassé celle de l'année dernière. La morue et le hareng sont nos principaux produits de pêche, et il ne faut qu'y mettre plus d'argent et de travail pour en doubler la capture en aucun temps. La pêche de la morue a été bonne cette année. La capture du homard a été très bonne dès le commencement de la saison, mais elle a diminué considérablement vers la fin. Les pêcheurs à la ligne font rapport de bons succès sur la rivière Nipisiguit; il y avait de grandes quantités de grills tant dans la baie que sur la rivière cette année.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

*Le garde-pêche J. D. Thériault* fait rapport que la pêche de toutes les espèces de poissons dans son district a produit de bons résultats cette année.

*Le garde-pêche Jos. Le Haché* rapporte encore une baisse dans le produit des huîtres, la morue ne s'est pas élevée à la capture de l'année dernière, les autres espèces accusant une capture passable.

*Le garde-pêche H. D. Albert* rapporte une augmentation dans la pêche du homard. La capture de la morue n'a pas été aussi bonne que celle de 1891, si l'on considère la quantité de bateaux qui y ont pris part.

*Le garde-pêche Adolphe Aché* dit que la pêche du maquereau a été bien meilleure que l'année dernière. La pêche de la morue a été très bonne durant le mois de juin, mais après cela elle a manqué presque complètement. Le poisson devenait plus abondant à mesure que la saison avançait, mais par suite du gros temps, nos pêcheurs ne pouvaient faire de fortes captures. En somme le produit a été de beaucoup moindre que l'année dernière. Il faut dire cependant que la pêche de l'année dernière a été de beaucoup au-dessus de la moyenne. Le paquage du homard a été à peu près le même que celui de 1891, le homard étant cependant beaucoup plus gros qu'auparavant. Le homard n'a pas atteint la moyenne des années précédentes.

*Le garde-pêche William Walsh* rapporte une très forte capture de gasparot, une très petite capture d'éperlan, et peu de différence dans les autres espèces.

*Le garde-pêche Oliver Robicheau* rapporte que la pêche a été passable dans son district, le gasparot ayant été excessivement abondant. La pêche du saumon, du maquereau et du hareng a aussi été bonne. La capture de l'éperlan a été très faible à cause de la douceur de la température.

### COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

*Le garde-pêche Prudent Robichaud* rapporte une baisse considérable dans la capture du saumon dans son district, et une diminution graduelle considérable dans la capture de l'éperlan depuis 1891. Pour les autres espèces la capture a été à la hauteur ou au delà de la moyenne.

*Le garde-pêche John G. Williston* rapporte une baisse dans la capture du saumon, mais que la migration d'automne a été bonne dans les rivières, et les pêcheurs s'attendent à une bonne pêche l'année prochaine. Le maquereau a été très abondant et les propriétaires de congélateurs ont eu tout ce qu'ils ont voulu. Le hareng, le gasparot, la morue et la merluche étaient abondants, mais comme on ne fait pas beaucoup de préparatifs pour la capture et la préparation de ces sortes de poissons, on n'en prend qu'une quantité limitée. Ils sont très abondants, et il n'y aurait qu'à y mettre plus de capitaux pour se procurer de très grandes quantités de ces espèces de poissons. Le fétan a été d'une abondance inusitée. La douceur de la température de l'hiver dernier a fait que la capture de l'éperlan a été faible. J'ai à constater que la récolte des huîtres a été plus considérable qu'à l'ordinaire. Le paquage des huîtres a été assez rémunérateur pour tous ceux qui y ont pris part.

*Le garde-pêche L. H. Abbott* rapporte une baisse dans la capture du saumon et de l'éperlan, qui sont les principaux poissons pris dans son district.

*Le garde-pêche P. Hogan* écrit : Comme le saumon n'est entré dans la rivière que tard dans le mois de juin, et que durant les deux dernières semaines de la saison de pêche, les pêcheurs ne purent tendre leurs rets à cause des fortes pluies et des eaux hautes, une baisse légère s'est produite dans son district; mais la crue des eaux a permis à de très grandes quantités de saumon d'atteindre les frayères, et il n'y a pas eu une aussi forte migration de saumonneaux que depuis nombre d'années.

### COMTÉ DE KENT.

*Le garde-pêche Pierre L. Richard* rapporte que l'éperlan a été très rare de bonne heure au commencement de la saison, mais que la capture en a été meilleure plus tard, spécialement durant l'extension de la saison. La morue, le maquereau, le gasparot, le bar et la lingue ont été très abondants, mais on n'avait pas fait de préparatifs suffisants pour en faire la capture.

*Le garde-pêche W. F. Hannah* fait rapport que la pêche a été passablement bonne dans toutes les branches. La lingue a été excessivement abondante de bonne

heure dans la saison. Le bar de petite taille se trouvait partout sur la côte, dans les estuaires et les rivières. La pêche de l'éperlan et du homard a atteint la moyenne de 1891.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

*Le garde-pêche Robert Goodwin* rapporte que la pêche en somme a été bonne, le hareng spécialement a été excessivement abondant, de même que le poisson de rivières tels que le bar, l'anguille et la truite. L'embaras du bran de scie est presque une chose du passé. La passe à la digue de Doyle est en bon état de réparation.

*Le garde-pêche Denis T. Cormier* accuse une augmentation considérable dans la pêche de l'alose, qui est une des principales pêches de son district, mais il réitère son observation que cette industrie importante ne reprendra jamais ses grandes proportions d'autrefois, à moins que ce poisson ne soit protégé durant la saison du frai, en empêchant qu'il n'en soit capturé nulle part dans la province avant le 20 juin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

R. A. CHAPMAN,

*Inspecteur des pêches.*



QUARTIER N° 3.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 3, COMPRENANT  
LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN,  
KING, SAINT-JEAN ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1892, PAR L'INSPEC-  
TEUR J. H. PRATT.

D.S.S. "CURLÉW."

SAINT-ANDRÉ, N.-B., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des pêcheries du quartier n° 3, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892, avec les rapports condensés des différents officiers de pêche. Je joins aussi à ce rapport des états tabulaires indiquant les produits et leurs valeurs par comté, de même qu'une estimation du capital investi.

On remarquera une légère diminution dans la valeur totale de la capture, comparée à celle de la dernière saison :—

Valeur pour 1891 .....	\$215,681 04
do 1892.....	192,678 50
Diminution.....	\$23,002 24

Il y a eu une baisse dans presque toutes les branches des pêcheries, que j'attribue au fait que l'industrie des pêches a été poussée avec moins de vigueur et non parce que le poisson soit devenu plus rare. Les pêcheurs à la ligne paraissent avoir eu peu de succès, d'après les captures données, et nombre de pêcheurs ne se sont pas engagés dans cette branche durant cette saison.

HARENG.

La capture du hareng a été à peu près celle qu'on a coutume de faire, mais les prix offerts sur les différents marchés pour ce poisson sont tellement bas qu'il soit mis en barils, fumé ou frais, qu'il y a peu de pêcheurs qui aient essayé d'en prendre.

GASPAROT.

La capture du gasparot a donné la moyenne, et il a commandé de bons prix pendant toute la saison. Les pêcheurs de la rivière Saint-Jean ont manifesté beaucoup de mécontentement contre les pêcheurs du havre de Saint-Jean, parce que l'on permet aux pêcheurs de Saint-Jean de faire la pêche le samedi, tandis que les règlements interdisent cette pêche aux gens sur la rivière. Ceux-ci pensent, et avec raison, que tous les pêcheurs de cette rivière devraient être traités de la même manière.

MAQUEREAU.

Bien que ce poisson ait fait son apparition en bancs nombreux dans la baie de Fundy, ce délicieux poisson ne s'est pas rendu à la côte, et il n'y en a pas eu de capturé. La raison en est simple, lorsque l'on prend en considération la grande flotte de goélettes des Etats-Unis qui le pourchasse dans toutes les parties de la baie de Fundy. On peut même voir des pêcheurs à la seine à l'œuvre jusque dans le havre de Saint-Jean ; bien qu'en dehors des limites de trois milles.

## MORUE, MERLAN ET MERLUCHE.

On a remarqué une diminution considérable dans la capture de ces espèces de poisson, non parce qu'il viendrait rarement sur nos côtes, mais seulement parce que les gens ne tiennent pas à s'engager dans l'exploitation d'une pêche pour laquelle ils ne s'attendent pas à trouver de compensation.

## ÉGREFIN.

Les rapports indiquent à peu près la même capture que l'année dernière. Les prix ont été bons durant toute la saison, et la demande a excédé l'offre de beaucoup.

## ALOSE.

Les rapports font voir à peu près la même capture que l'année dernière. Des plaintes ont été faites concernant la sciure de bois déposée dans les eaux du comté Albert, et qui éloigne le poisson de ses frayères habituelles.

## SAUMON.

On a constaté une augmentation marquée dans la capture du saumon cette année sur l'année dernière, qui est surtout due, j'en suis sûr, à la surveillance attentive des gardiens et aussi à la quantité d'amateurs, tant locaux qu'étrangers, qui ont visité les cours d'eau en plus grand nombre que jamais auparavant. Le public en général n'a pas d'idée, ou très peu, de l'immense source de fortune que ces rivières à saumon procurent à nos concitoyens tant directement qu'indirectement, et c'est un plaisir pour les officiers de pouvoir faire rapport que ce poisson précieux augmente en nombre tous les ans.

## TRUITE.

On a remarqué une légère augmentation dans les rapports sur la truite, et plusieurs des officiers croient que l'on fait une pêche excessive qui tend à épuiser les eaux que ce poisson fréquente, mais il y en a d'autres qui nient cela.

## DORÉ.

Ceux qui se sont livrés à cette pêche ont eu du succès, et ils l'ont faite avec vigueur. Une partie des captures a servi à la consommation locale. Mais la plus grande partie a été exportée sur les marchés des États-Unis.

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

*Le garde-pêche Stewart*, du comté d'Albert, dit que l'alose a paru dans la baie de Fundy, mais plus à bonne heure que de coutume, et en bonne condition mais aussitôt que les déchets de moulins commencèrent à descendre la rivière et à s'arrêter sur les rivages, elle est disparue. On l'a spécialement remarqué à la baie du Petit-Rocher, où l'alose avait coutume d'être si abondante autrefois. La migration de cette année dans le Petitcodiac accusait une augmentation. La pêche du hareng a manqué. Le maquereau n'est pas venu dans la baie ici comme autrefois. Le saumon a été rare, et est arrivé tard à cause du peu d'eau dans les rivières. La truite a été abondante, et les amateurs ainsi que les autres ont fait de bonnes captures. La seule passe dans ce comté a été réparée cet été et mise en bon ordre. Il y a eu une grande diminution dans le produit des pêches dans ce comté, causée, j'en suis sûr, par le bran de scie et les déchets des moulins qui se déposent sur les fonds de pêche, et il devrait être fait quelque chose à ce sujet de suite. Les saisons réservées ont été bien observées. La saison de pêche du saumon devrait s'étendre jusqu'au 15 septembre, au lieu du 15 d'août, vu que ce poisson arrive tard ici.

*Le garde-pêche Case*, du comté de Queen, déclare que la capture de l'alose a été la même que l'année dernière, et qu'il y a eu augmentation de gasparot sur les années précédentes. La pêche de toutes les espèces de poisson va en augmentant, et prend plus d'importance chaque année. Les pêcheurs de gasparot jalouent les

pêcheurs de Saint-Jean, vu qu'il leur est interdit de faire la pêche le vendredi soir. Les règlements de pêche ont été bien observés, si ce n'est le temps réservé du vendredi soir. Le saumon accuse une légère baisse sur la saison précédente. Le bar est très rare, par suite de pêche excessive, dans la baie de Bellefleur, où il avait coutume de séjourner durant tout l'hiver. Les cours d'eau fréquentés par la truite ont été dépeuplés par une pêche excessive, et je recommanderais la prohibition de la pêche de la truite pendant une ou deux saisons, pour que nos lacs et nos rivières puissent se repeupler de nouveau. Il devrait aussi y avoir une saison réservée pour le doré qui s'étendrait du dernier jour de mai au premier septembre. On prend généralement ce poisson pour l'exporter aux États-Unis, et souvent il se gâte dans le trajet durant les mois de chaleur.

*Le garde-pêche Hoben*, du comté de Sunbury, rapporte une augmentation dans la capture de l'alose et du gasparot. On a aussi fait une capture considérable de perches et de dorés. Le gasparot augmente dans ces eaux malgré les captures considérables qui s'en font. Les seuls abus qui existent sont le bran de scie et la balle de sarrasin qui descendent les rivières. Les saisons réservées ont été passablement bien observées. Je suggérerais que le temps réservé du vendredi soir fût mis en vigueur à Saint-Jean comme il l'est ici.

*Le garde-pêche Ryan*, du comté de Victoria, rapporte que par les renseignements qu'il a reçus il se serait pratiqué beaucoup de pêche illicite à la rivière Tobique, durant les mois de septembre et octobre, mais il n'avait pas reçu d'instructions d'aller là. La capture du saumon a été faible, ce qui serait dû, dit-il, non pas à la rareté du poisson, mais au manque de vigueur que les pêcheurs auraient mis à en faire la capture. Il en est résulté que les braconniers ont eu le bénéfice de la migration des mois d'automne, vu qu'il n'y avait plus de protection d'accordée après le premier jour d'octobre. On pratique encore l'usage du harpon dans quelques localités, et la nomination de gardiens spéciaux serait le seul remède à cela. Les saisons réservées dans mon voisinage immédiat ont été bien observées. La pêche locale de la truite est à peu près la même que les années précédentes.

*Le garde-pêche Orr*, du comté d'York, rapporte que la capture du saumon a diminué d'environ un tiers, et il ne peut se rendre compte quelle en serait la cause. Il s'est fait de très bonnes pêches de saumon par les nombreux amateurs qui ont visité la rivière Miramichi l'année dernière.

*Le Burnt Hill Salmon Club* s'occupe attentivement des intérêts de la pêche dans la rivière et empêche toute espèce de braconnage. Les deux gardiens spéciaux ont bien fait leur devoir, et je puis dire en toute sûreté qu'il ne s'est pas fait de braconnage. Dans les lacs de Sainte-Croix, le saumon et la truite ont été très abondants et sont en voie d'augmenter. Je recommanderais que les gardiens sur ces lacs fussent nommés de nouveau le 1er mars, et qu'ils visitent ces lacs deux fois par mois. Les saisons réservées ont été bien observées, et il n'y a pas eu de plaintes de portées. Je recommanderais fortement que l'on plaçât une passe à la rivière à l'Anguille aussitôt que possible.

*Le garde-pêche O'Brien*, de Saint-Jean, rapporte qu'il y a eu une baisse dans la capture du gasparot cette année, la rivière ayant été très basse en avril et durant la première partie de mai, ce qui a permis à ce poisson de franchir les chutes de la rivière et de se rendre aux lacs, où les pêcheurs l'ont suivi et en ont fait de bonnes captures.

L'alose n'a pas été aussi abondante que l'année dernière, mais dans la baie de Fundy il s'en est fait une bonne capture. Les prix obtenus ont été très bons, et ont compensé la baisse dans la capture. Le hareng a été plus nombreux que durant la saison précédente, mais les prix ont été très bas. L'inspection qu'on en faisait était tellement stricte que le poisson ne valait pas la peine d'être pris, et nos vaisseaux ont été obligés de se reposer. Le saumon accuse encore une baisse, et si la pêche excessive que l'on en fait dans la baie de Fundy et dans la rivière n'est pas arrêtée, l'on n'aura plus bientôt de ce poisson que le nom.

La diminution dans le produit de la pêche à la ligne provient du peu de gens qui se livrent à cette pêche, à cause des bas prix qu'ils en obtiennent. Il s'est fait un bon trafic le printemps dernier en vendant le gasparot aux pêcheurs côtiers pour de la boîte.

*Le gardien Splane*, de Pisarinco, rapporte que la capture du saumon cette saison n'a pas donné la moyenne. La pêche de l'alose a été très bonne, et a donné une augmentation sur l'année dernière. La pêche du homard a été très bonne, et le produit de la saison a été bon.

*Le garde-pêche Rourke*, de Saint-Martin, fait rapport que bien que des pêcheurs actifs pourraient faire beaucoup dans son district, il s'y fait très peu de pêche. Les habitants ont perdu tout intérêt dans ce trafic. Un seul homme a fait quelques opérations de pêche pendant quelque temps durant l'hiver et le printemps derniers, et a fait de bonnes captures. Il n'y a pas eu d'infraction à "l'Acte concernant les pêcheries."

*Le garde-pêche Belyea*, de Wesfield, rapporte que la pêche du saumon n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, et il croit que c'est dû à l'augmentation des rets à pêcher dans le havre de Saint-Jean. La pêche de l'alose n'a pas été aussi bonne que l'année dernière à cause de la rareté du poisson. Le gasparot a été plus abondant que l'année dernière, parce qu'il n'y a pas eu de crue des eaux dans la rivière, ce qui a permis au poisson de franchir les chutes. Toutes les saisons réservées ont été bien observées. Il y a eu moins de doré de pris, vu que les prix étaient bas, et que peu de gens en ont fait la pêche. Je recommanderais fortement que la pêche de l'esturgeon fut permise à la prochaine saison, parce qu'un certain nombre des pêcheurs ont des rets qui vont se perdre complètement s'ils ne sont pas utilisés bientôt.

*Le garde-pêche Haine*, de Norton, rapporte que la capture de la dernière saison a été au-dessous de la moyenne. Il s'est pratiqué beaucoup de pêche illicite par tout le comté, ce qui a contribué à empêcher le poisson de remonter les rivières. Quelques-uns pensent que le dragueur à vapeur, à Saint-Jean, aurait retenu le poisson. Le gasparot a été très abondant, et a remonté les cours d'eau. Le saumon a été très abondant. Il n'y a pas eu de tentatives de faire la pêche illicite du saumon. La pêche de l'alose est celle qui a le plus de valeur dans son district, mais là où il s'en fait le plus, les marais sont recouverts, et il faudrait avoir un canot.

*Le garde-pêche Gray*, de Springfield, dit que comme il n'a été nommé qu'en juillet dernier, il ne peut pas faire un rapport aussi étendu qu'il le voudrait, mais que l'on s'est beaucoup occupé des pêches. De bonnes captures ont été faites par les amateurs et autres, et elles ont commandé de bons prix sur les marchés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

*Inspecteur des pêcheries.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 1.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche; des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans le district n° 1, dans la Province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892.

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.														
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses.		Trappes à homard.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.		Maquereau, barils.		Hareng, barils.		Hareng, gelé, par 100.		Hareng, fumé, lbs.		Gaspard, barils.		Morue, qtx.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Charlotte.</i>																											
Iles de l'Ouest	6	80	2500	28	263	10000	273	6000	3000	102	45900	2380	1190	525	2700	180000	1000	120	30	1000	100	1000	100	1000	100	1000	1000
Sainte-Croix					6	525		60	75	5	1000				30												
Magaguadavic								400	400	33	9900	822	822	2													
Passamaquoddy	1	11	300	4	78	2340	76	7340	3670	65	6500	2360	1180	98	2730	65000	100	30	10000	1000	10000	100	10000	100	10000	100	
Havre du Castor	21	318	7000	96	203	3068	250	4000	400	33	9900	822	822	2													
Grand-Manan	12	221	5500	43	306	41390	590	32940	9137	24	24000	9500	9500	195	7149	440000	13150000	1743	65000	65000	65000	65000	65000	65000	65000	65000	
Campo-Bello	20	336	8850	100	147	6198	291	5204	3950	22	8800	490	245	525	2926	758000	854	30	758000	758000	758000	758000	758000	758000	758000	758000	
Totaux	60	906	24150	271	1003	63821	1480	51944	20232	251	96100	15552	12937	525	15435	410000	14163000	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150



RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, frais, dans 'a glace. ....	lbs. 525	0	20	105	00
Maquereau, salé. ....	brls. 295	14	00	4,130	00
Hareng. ....	" 15,435	4	50	69,457	50
" gelé, par 100. ....	nomb. 440,000	0	75	3,300	00
" fumé. ....	lbs. 14,163,000	0	02	283,260	00
Gasparot. ....	brls. 150	4	50	675	00
Morue. ....	qtz. 10,452	4	50	47,034	00
Langues et noues de morue. ....	brls. 3	10	00	30	00
Merlan. ....	qtz. 15,814	3	00	47,442	00
Merluche. ....	" 24,315	3	00	72,945	00
Noues de merluche. ....	lbs. 24,285	0	50	12,142	50
Egrefin. ....	qtz. 9,533	3	50	33,365	50
Flétan. ....	lbs. 246,800	0	10	24,680	00
Truite. ....	" 10,000	0	10	1,000	00
Petite morue. ....	" 800	0	05	40	00
Plie. ....	" 10,200	0	05	510	00
Eperlan. ....	" 6,400	0	05	320	00
Doré. ....	" 2,000	0	05	100	00
Encornet. ....	brls. 215	4	00	860	00
Sardine. ....	boucants 22,055	4	50	99,247	50
"	boîtes 150,000	0	04	6,000	00
Homard. ....	ton'x. 748 <sup>1</sup>	40	00	29,930	00
" en boîtes. ....	boîtes. 1,440	0	14	201	60
Moules, écaillées. ....	brls. 1,200	6	00	7,200	00
" en boîtes. ....	boîtes. 30,000	0	05	1,500	00
Huile de poisson. ....	galls. 50,377	0	40	20,150	80
Guano de poisson. ....	ton'x. 61	25	00	1,525	00
Poisson employé comme boitte. ....	brls. 9,250	0	50	4,625	00
" engrais. ....	" 17,507	0	50	8,753	50
Consommation locale, et conserves en boîtes non ailleurs énumér.				82,936	00
Total. ....				863,465	90

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, trappes, etc., employés dans les pêcheries du quartier n° 1, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1892.

Nombre.	Matériel.	Valeur.		Total.	
		\$	cts.	\$	cts.
60	Navires, 996 tonneaux.....	24,150	00		
1,003	Bateaux.....	63,821	00		
51,944	Brasses de rets.....	20,232	00		
251	Nasses.....	96,100	00		
15,552	Trappes à homard.....	12,937	00		
				217,240	00
1	Fabriques de sardines et de homards réunies.....	2,500	00		
1	Fabriques de homards et de moules réunies.....	1,000	00		
1	Fabrique d'engrais chimiques.....	40,000	00		
2	Glacières.....	400	00		
502	Boucans et appareils.....	85,900	00		
413	Etablissements de pêche et appareils.....	47,600	00		
71	Presses à l'huile et appareils.....	5,395	00		
806	Lignes de fonds.....	15,058	00		
271	Nasses.....	16,445	00		
				214,298	00
	Total, valeur.....			431,538	00





NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 2—Suite.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

QUARTIER.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.				VALBUR.									
	Langues et noues de morte, brls.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Beghin, qtx.	Fletan, lbs.	Alose, brls.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Poisson gelé, lbs.	Fncornet, brls.	Phe, lbs.	Eperlan, lbs.	Dore, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, brls.	Huitres, brls.		Homard, tonx.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guaño de poisson, tonx.	Poisson employé comme boîtes, brils.	Poisson employé comme engrais, brils.			
<i>Co. de Restigouche.</i>																											
Dalhousie à la tête de la marée, .....						10000												5		63600						11,512 00	
Dalhousie à Belle-dune .....						2000							16700						5	63600			400	1000		39,520 00	
Totaux .....						12000							16700							63600			400	1000		51,032 00	
<i>Co. de Gloucester.</i>																											
Petit-Rocher .....	5		200	150					500				7000							65000						83,715 00	
Bathurst, etc. ....	8								3600				140000							160000						177,950 00	
Grande-Anse, .....	4		400	350					25											108060						88,869 80	
Caraqueite, en haut .....	5		460	400	740				2000				17000							2300						53,130 00	
Caraqueite, .....	12		2100	2000	400	120000			1800				15000							104400						191,094 00	
Shippégan et Miscon, .....	15		2500	4000	320	25000			20	21000			40000							417000						206,200 00	
Pokemouche, .....	4		120	130	150	1840			25	5400			62000							6500						56,795 20	
Tracadie .....	20		680	600	920	1260			20	1420			40000							55000						55,036 80	
Totaux .....	73		6760	7630	2530	126800			30	34620			327000							915960			40	23350			912,720 80

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 2—Suite.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.														
	Navires.		Bateaux.		Réts.		Nasses.		Réts à éperlan.		Trappes à homard.		la glace, lbs.	Saumon, frais, dans	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes,	Maquereau, brls.	Maquereau, boîtes.	Hareng, brls.	Hareng, fumé, lbs.	Gasparot, brls.	Morue, qtx.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Comté de Northumberland.</i>																							
Néguac, Tabusintac, etc.	119	2080	175	15475	6855	\$																	
Baie du Vin, etc.	4	135	6200	10	159	4875	410	50000	50000	135	5400	2950	70800	300	32000	20000	360	500					
Chatham, etc.	6	160	4200	32	120	2400	220	8850	8850	178	5840	7100	97590	625	16000	15000	500	400					
Miramichi, sud-ouest.																							
Miramichi, nord-ouest	55	1000	75	1150	1150	30	300																
Totaux.....	10	295	10400	42	498	12255	940	76611	67991	30	3000	10050	35	348070	1450	1450	2035	14000	5000	35000	3072	1390	
<i>Comté de Kent.</i>																							
Harcourt, etc.																							
Saint-Louis, etc.	5	200	15																				
Richibonctou, etc.	190	8000	500	9450	5650																		
Boucetouche, etc.	4	67	2800	10	194	8760	388	12900	5160	102	4080	13200	16000	3400	4000	6000	1550	6500	8980	1550	2940	3000	
Cocagne.....																							
Totaux.....	4	67	2800	10	885	29910	1833	52850	24410	449	13780	42450	42450	8450	21980	19500	4100	500	200	500	200	6040	

## NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 2—Suite.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

QUARTIER.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.				Valeur. \$ cts.								
	Langues et noues de morue, brls.	Merlam, qtx.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Régren, qtx.	Piletan, lbs.	Alose, brls.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, brls.	Pile, lbs.	Eperlan, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, brls.	Huitres, brls.		Homard, tonx.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Gruau de poisson, tonneaux.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engr., brls.		
<i>Comté de Northumberland.</i>																										
Néguac et Tabu- saintac	2	200		200		1300	40		2400	5000		2000	272000			180	100		50200				2000	1000		67,337 00
Baie du Vin, etc.	1	400		330	100	6000	150		1500	50000		20000	391800			30	12000		135020			250	3000	2000		135,959 80
Chatham, etc.	1	100		100			150		2500	200000		100000	820000			20	1200					300	1000		99,955 00	
Miramichi, sud- ouest.							25		1410																	14,852 00
Miramichi, nord- ouest.							85		7200																	13,264 00
Totaux	4	700		650	100	7300	450		15010	235000		122000	1483800			290	13330		186120			250	5300	4000		331,367 80
<i>Comté de Kent.</i>																										
Harcourt, etc.	4	100		2500	1500	1200	25		10000																	1,000 00
Saint-Louis, etc.	13	3150		6000	1200	2450	20		4350	4150	6300	3000	385000	8000		150	100		308200				2000	1000		180,703 00
Richibouctou, etc.		100		450	400	200	500		4500	2000	4000	21000	713000	2000		70	2500		315000				440			192,286 00
Boucotoche, etc.				150	150	120	100		2000	2100	6000	5000	393500			160	500		250000				3500			143,265 00
Cocagne							60		13850	23450	20200	54000	1582560	8000	2000	530	3640		1117200				10440	1440		588,657 00
Totaux	17	200		9050	3020	4250	60		13850	23450	20200	54000	1582560	8000	2000	530	3640		1117200				10440	1440		588,657 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 2—Suite.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.																			
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.		Saumon, brls.		Saumon, fraix, sur la glace, lbs.		Saumon, fumé, lbs.		Saumon, en boîtes, lbs.		Maquereau, brls.		Maquereau, boîtes.		Hareng, brls.		Haring, fumé, lbs.		Caspard, brls.		Morue, qtx.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Grasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
<i>Comté de Westmoreland.</i>																																
Shédiac et Botsford	1	34	800	5	750	12000	1550	14000	7000	\$	150	3000	45000	40000	\$	800	300	2000	11000	300	100	300	100	300	100	300	100	300	100	300	100	300
Westmoreland et Sackville																																
Dorchester, etc																																
Totaux	1	60	800	5	805	14950	1655	25735	11490	\$	179	3580	45000	40000	\$	3000	350	2000	13500	350	150	750	150	750	150	750	150	750	150	750	150	
Grands totaux.	60	983	45900	215	3031	168952	8051	277052	181476	\$	*216000	1371	45635	152430	142280	\$	1142605	18430	128810	77180	153000	9902	63470	9902	63470	9902	63470	9902	63470	9902	63470	

\* Trappes à maquereau. + Nasses.

**NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 2—Suite.**  
 STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

QUARTIER.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				VALEUR. \$ cts.							
	Langues et nonnes de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Nonnes de merluche, lbs.	Egreffn, qtx.	P létan, barils.	Alose, lbs.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Incornet, bris.	Phe, lbs.	Eperlan, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, tonx.		Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Gruano de poisson, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		
Comité de Westmoreland.																										
Shédiac et Botsford.							3200	1000	1000	6000	40	5000	410000			200	100	200	200	920000		500	7000	1000	227,602 00	
Westmoreland et Sackville.			50				460	3000	1000	2500			88400			40					100	2000	100	27,625 00		
Dorchester, etc.							785		800							20					100				8,778 00	
Totaux.			50				1245	6200	2800	8500	40	5000	498400			260	100	200	200	920000		700	9000	1100	264,005 00	
Grands totaux.	94	200	13260	17330	5650	138350	1845	54670	64760	291200	76	1900000	3908460	8000	2400	1280	17840	205	205	3202880		30420	290	48490	26740	2,147,782 60

Marine et Pêcheres.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION.

Du rendement et de la valeur des pêches dans le quartier n° 2, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, salé.....	brls. 58	16	00	928	00
“ frais.....	lbs. 1,142,605	0	20	228,521	00
“ fumé.....	“ 1,450	0	20	290	00
“ en boîtes.....	“ 23,440	0	15	3,516	00
Maquereau.....	brls. 18,430	14	00	258,020	00
“ en boîtes.....	lbs. 128,810	0	12	15,457	20
Hareng.....	brls. 77,180	4	50	347,310	00
“ fumé.....	lbs. 153,000	0	02	3,060	00
Gasparot.....	brls. 9,902	4	50	44,559	00
Morue.....	qtx. 63,470	4	50	285,615	00
“ langues et noues de.....	brls. 94	10	00	940	00
Merlan.....	qtx. 200	3	00	600	00
Merluche.....	“ 13,260	3	00	39,780	00
Noues de merluche.....	lbs. 17,330	0	50	8,665	00
Eperlan.....	qtx. 5,650	3	50	19,775	00
Fletan.....	lbs. 138,350	0	10	13,835	00
Alose.....	brls. 1,845	10	00	18,450	00
Bar.....	lbs. 54,670	0	06	3,280	20
Truite.....	“ 64,760	0	10	6,476	00
Petite morue.....	“ 291,200	0	05	14,560	00
Encornet.....	brls. 76	4	00	304	00
Plie.....	lbs. 190,000	0	05	9,500	00
Eperlan.....	“ 3,908,460	0	05	195,423	00
Doré.....	“ 8,000	0	05	400	00
Perche.....	“ 2,400	0	03	72	00
Anguilles.....	brls. 1,280	10	00	12,800	00
Huitres.....	“ 17,840	3	00	53,520	00
Homard.....	ton'x. 205	40	00	8,200	00
“.....	boîtes. 3,202,880	0	14	448,403	20
Huile de poisson.....	galls. 30,420	0	40	12,168	00
Guano de poisson.....	ton'x. 290	25	00	7,250	00
Poisson employé comme boitte.....	brls. 48,490	1	50	72,735	00
“ engrais.....	“ 26,740	0	50	13,370	00
<b>Total.....</b>				<b>2,147,782</b>	<b>60</b>

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, trappes, etc., employés dans les pêcheries du quartier n<sup>o</sup> 2, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1891.

Matériel.	Valeur.	Total.
	\$ . cts.	\$ . cts.
60 navires (tonnage collectif, 988).....	45,900 00	
3,931 bateaux.....	168,952 00	
277,652 brasses de rets.....	181,476 00	
30 nasses.....	3,600 00	
1,371 rets à éperlan.....	45,635 00	
152,430 trappes à homard.....	142,280 00	
2 trappes à maquereau.....	6,000 00	
		593,243 00
8 établissements de conserves de saumon et de maquereau.....	4,000 00	
185 homarderies.....	178,500 00	
40 congélateurs.....	42,000 00	
85 glacières.....	16,500 00	
10 boucans avec appareils.....	2,000 00	
5 presses à l'huile avec appareils.....	500 00	
172 lignes de fonds.....	3,500 00	
		247,000 00
Total.....		840,243 00



NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier N° 3.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le quartier n° 3, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892.

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.			Bateaux.			Rets.	Nassus.		Trappes à homard.		Saumon frais, dans la glace, lbs.	Hareng, barils.	Hareng saur, lbs.	Gasparot, barils.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.		Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.					Valeur.
Comté d'Albert	2	20	220	9	251	3510	502	19763	6706	3	200	2000				
“ de Queen	2	24	240	8	121	949	180	3700	2010			800				1603
“ de Sumbury												1900				1724
“ de Victoria												5000				
“ d'York												11500				
Saint-Jean et aux environs	18	357	7000	76	258	10320	530	76800	57600	98	8400	123480	2400	325000		6000
Saint-Martin													25			
Pissarico																
Westfield																
Kennebecassis																
Belleisle																
Totaux.....	22	401	7460	98	1003	21606	2155	112487	70798	32	8600	3025262040	2425	325000		11103



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le quartier n° 3, Nouveau-Brunswick.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, frais, dans la glace..... lbs.	262,040	0	20	52,408	00
Hareng, salé..... brls.	2,425	4	50	10,912	50
“ fumé..... lbs.	325,000	0	02	6,500	00
Gasparot..... brls.	11,103	4	50	49,963	50
Morue..... qtx.	625	4	50	2,812	50
Langues et noues de morue..... brls.	12	10	00	120	00
Merlan..... qtx.	265	3	00	795	00
Merluche..... “	40	3	00	120	00
Egrefin..... “	1,250	3	50	4,375	00
Flétan..... lbs.	380	0	10	38	00
Alose..... brls.	4,673	10	00	46,730	00
Achigan..... lbs.	1,200	0	06	72	00
Truite..... “	35,000	0	10	3,500	00
Doré..... “	108,000	0	05	5,400	00
Perche..... “	13,900	0	03	417	00
Anguille..... brls.	90	10	00	900	00
Homard..... ton'x.	179½	40	00	7,170	00
Huile de poisson..... galls.	100	0	40	40	00
Poisson employé comme boîte..... brls.	800	0	50	400	00
Valeur totale de la capture, 1892.....				192,673	50
“ “ 1891.....				215,681	04
Diminution.....				23,007	54

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du quartier n° 3, Nouveau-Brunswick.

Matériel.	Valeur.		Total.
	\$	cts.	\$ cts.
22 navires (401 tonneaux).....	7,460	00	111,489 00
1,003 bateaux.....	21,606	00	
112,487 brasses de rets.....	70,798	00	
32 nasses.....	8,600	00	
4,040 trappes à homard.....	3,025	00	
5 glacières.....	1,000	00	20,380 00
30 boucans avec appareils.....	6,000	00	
12 “ “.....	12,000	00	
6 presses à l'huile avec appareils.....	600	00	
30 dragues.....	600	00	
3 nasses.....	180	00	
Valeur totale des matériaux.....			131,869 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans toute la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1892.

	Navires et bateaux employés à la pêche.						Matériel de pêche.						Espèces de poisson.						
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.		Saumon.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brils.	Lbs.	Lbs.	
Restigouche.....	45	592	31,900	3158	11613	2,200	186	23,660	22,660	22,660	5	100	3,800	3,000	.....	154,840	.....	.....	
Gloucester.....	10	206	10,400	42	498	12,256	940	76,611	67,991	6,000	2	6,000	51,130	46,780	.....	581,195	.....	.....	
Northumberland.....	4	67	2,800	10	885	29,910	1,833	52,850	24,410	3,000	30	3,000	10,050	10,050	35	348,070	.....	.....	
Kent.....	1	34	800	5	805	14,950	1,655	25,735	11,490	.....	.....	179	3,580	45,000	23	55,800	.....	.....	
Westmoreland.....	18	357	7,000	76	360	13,370	938	76,860	57,620	8	200	.....	4,040	3,025	.....	2,000	.....	.....	
Albert.....	2	20	220	9	111	1,077	255	8,114	2,662	29	8,400	.....	.....	.....	.....	226,980	.....	.....	
Saint-Jean.....	2	20	220	9	111	1,077	255	8,114	2,662	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13,800	.....	.....	
Queen.....	2	24	240	8	121	949	180	3,700	6,706	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,900	.....	.....	
Sunbury.....	2	24	240	8	121	949	180	3,700	6,706	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,900	.....	.....	
York.....	60	966	24,150	271	1,003	63,821	1,480	51,944	20,232	251	96,100	.....	15,552	12,937	.....	11,500	.....	.....	
Victoria.....	60	966	24,150	271	1,003	63,821	1,480	51,944	20,232	251	96,100	.....	15,552	12,937	.....	11,500	.....	.....	
Charlotte.....	142	2,355	77,510	579	5,937	254,379	11,686	442,083	272,506	313	107,790	.....	1,371	45,635	58	1,405,170	.....	1,450	
Totaux.....																			

\* Trappes à maquereau.

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Suite.

Espèces de poisson.

COMRÉS.	Espèces de poisson.														Totaux.					
	Saumon, en boîtes.	Maquereau.	Doré, en boîtes.	Hareng.	Hareng, gelé.	Hareng, fumé.	Gasparot.	Morue.	Langues et noues de morue.	Merlan.	Merluche.	Noues de merluche.	Égrenin.	Fletan.		Moules, en boîtes.	Alose.	Bar.	Truite.	
	Lbs.	Brls.	Lbs.	Brls.	p. 100	Lbs.	Brls.	Qtz.	Brls.	Qtz.	Brls.	Qtz.	Lbs.	Qtz.	Lbs.	Brls.	Lbs.	Brls.	Lbs.	
Basstigonche.....	20,000	100				47,500	150	150												12,000
Gloucester.....	3,440	7,495	98,310	36,300		62,500	55,830	73									90	34,620		11,500
Northumberland.....		2,035	14,000	5,000		35,000	3,072	1,300	4								450			15,010
Kent.....		8,450	13,500	21,980		8,000	4,100	6,040	17	200	5,750	9,050	3,020	4,250			60	13,850		23,450
Westmoreland.....		330	2,000	13,500		8,000	750	150			50	50					1,245	6,200		2,800
Albert.....						325,000	6,000	625	12	265			1,250	380			15			500
Saint-Jean.....							1,776										8,220			1,600
King.....							1,603										137			1,500
Queen.....							1,724										853			1,500
Sunbury.....																	233	1,200		400
York.....																	165			9,500
Victoria.....																	50			20,000
Charlotte.....		295		15,435	440,000	14,163,000	150	10,452	3	15,814	24,315	24,285	9,533	246,800	30,000					10,000
Totaux.....	23,440	18,725	128,810	95,040	440,000	14,641,000	21,155	74,547	109	16,279	37,615	41,615	16,433	885,530	30,000	11,200				109,760

† Barils.



Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION

RÉCAPITULATION du rendement des pêcheries dans toute la province du Nouveau-  
Brunswick, 1892.

Espèces de poisson.	Prix.	Quantité.	Valeur.		Valeur totale.	
			\$	cts.	\$	cts.
Saumon, salé.....	brls.	16 00	58	928 00		
“ frais.....	lbs.	0 20	1,405,170	281,034 00		
“ fumé.....	“	0 20	1,450	290 00		
“ en boîtes.....	“	0 15	23,440	3,516 00		
Maquereau, salé.....	brls.	14 00	18,725	262,150 00		285,768 00
“ en boîtes.....	lbs.	0 12	128,810	16,457 20		
Hareng, salé.....	brls.	4 50	95,040	427,680 00		277,607 20
“ fumé.....	lbs.	0 02	14,641,000	292,820 00		
“ frais, gelé.....	nomb.		440,000	3,300 00		
Gasparot.....	brls.	4 50	21,155			723,800 00
Morue, sèche.....	qtx.	4 50	74,547	335,461 50		95,197 50
“ langues et noues.....	brls.	10 00	109	1,090 00		
Merlan.....	qtx.	3 00	16,279			336,551 50
Egrefin.....	lbs.	3 50	16,433			48,837 00
Merluche.....	“	3 00	37,615	112,845 00		57,515 50
“ noues.....	lbs.	0 50	41,615	20,807 50		
Flétan.....	“	0 10	385,530			133,652 50
Alose.....	brls.	10 00	6,518			38,553 00
Achigan.....	lbs.	0 06	55,870			65,180 00
Truite.....	“	0 10	109,760			3,352 20
Poisson gelé.....	“	0 05	292,000			10,976 00
Encornet.....	brls.	4 00	291			14,600 00
Eperlan.....	lbs.	0 05	3,914,860			1,164 00
Plie.....	“	0 05	200,200			195,743 00
Doré.....	“	0 05	118,000			10,010 00
Perche.....	“	0 03	16,300			5,900 00
Anguille.....	brls.	10 00	1,370			489 00
Huitres.....	“	3 00	17,840			13,700 00
Moules.....	“	6 00	1,200	7,200 00		53,520 00
“ en boîtes.....		0 05	30,000	1,500 00		
Sardine.....	bouc.	4 50	22,055	99,247 50		
“ en boîtes.....		0 04	150,000	6,000 00		105,247 50
Homard.....	en boîtes.	0 14	3,204,320	448,604 80		
“.....	ton'x.	40 00	1,132½	45,300 00		
Huile de poisson.....	galls.	0 40	80,897			493,904 80
Poisson, comme boîte.....	brls.		58,540			32,358 80
“ engrais.....		0 50	44,247			77,760 00
Guano de poisson.....	ton'x.	25 00	351			22,123 50
Poisson emp. p. la consomm. locale, non inclus ci-haut.....						8,775 00
						82,936 00
Total pour 1892.....						3,203,922 00
“ 1891.....						3,571,050 70
Diminution.....						367,128 70

## TABLEAU

INDIQUANT la valeur des navires, bateaux, etc., employés dans les pêcheries du **Nouveau-Brunswick**, avec valeur approximative d'autre matériel de pêche pour 1892.

Articles.	Valeur.		Valeur totale.	
	\$	cts.	\$	cts.
142 navires, 2,355 tonneaux.....	77,510	00		
5,937 bateaux.....	254,379	00		
442,083 brasses de rets.....	272,506	00		
313 nasses.....	107,700	00		
1,371 rets à épérlan.....	45,635	00		
			757,730	00
172,022 trappes à homard.....	158,242	00		
185 fabriques de conserves de homard.....	178,500	00		
			336,742	00
8 fabriques de conserves de saumon.....	4,000	00		
2 fabriques de conserves de sardines.....	3,500	00		
274 seines.....	16,625	00		
1,008 lignes de fonds.....	19,158	00		
2 trappes à maquereau.....	6,000	00		
40 congélateurs.....	42,000	00		
92 glacières.....	17,900	00		
542 boucans avec appareils.....	93,900	00		
425 serres à poisson.....	59,600	00		
127 presses à l'huile.....	6,495	00		
1 fabrique d'engrais.....	40,000	00		
			309,178	00
Total.....			1,403,650	00

ETAT du nombre d'hommes employés aux pêcheries dans le **Nouveau-Brunswick**, 1892.

Voiliers.....	579
Pêcheurs en bateaux.....	11,686
Total.....	<u>12,265</u>



## ANNEXE C.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, POUR  
1892, PAR L'INSPECTEUR EDWARD HACKETT.

TIGNISH, I.P.-E., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur les pêcheries de l'Île du Prince-Édouard, pour l'année 1892. Le rendement des pêches de cette province pour la saison qui vient de finir, s'élève à la somme de \$1,179,856.68, soit une diminution de \$58,877.13, comparé avec celui de 1891, comme suit :—

Rendement de pêcheries, 1891.....	\$1,238,733 81
“ “ 1892.....	1,179,856 68

Diminution.....	\$ 58,877 13
-----------------	--------------

Cette diminution est causée par la baisse dans la capture du homard, le paquage en ayant été de 850,842 boîtes de une livre de moins que l'année dernière. Bien que le rendement pour toute l'année soit tombé un peu au-dessous de 1891, il s'est encore maintenu au-dessus de la moyenne, et peut être classé comme d'une saison assez fructueuse. L'hiver dernier ayant été très doux, la glace est partie des rivages à bonne heure, et la pêche du homard commença vers le premier de mai. On avait fait de grands préparatifs pour cette pêche, mais les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants qu'en 1891.

Le hareng a été plus abondant que l'année précédente, et les pêcheurs n'ont eu aucune difficulté à se procurer un ample approvisionnement de boîte pour la pêche du homard et du maquereau.

Le maquereau a été abondant sur quelques parties de la côte, et la capture accuse une augmentation de 4,414 barils sur 1891.

La pêche de la morue n'a pas été poussée avec énergie, mais fait voir une légère augmentation sur 1891.

Les huîtres accusent une diminution d'environ 8,000 barils. Cette pêche a été poussée avec vigueur, et grâce aux prix élevés qu'elle a obtenus, elle a été rémunérative pour ceux qui s'y sont livrés.

Les détails suivants démontrent plus complètement la condition des différentes branches de pêcheries dans ce district.

## HOMARDS.

Ce crustacé précieux accuse une forte diminution, comparé à 1891.

La saison s'est ouverte de bonne heure, et le homard était assez abondant, mais les grands vents, et la température orageuse du mois ont grandement nui au succès de cette pêche.

Il y a eu soixante et dix homarderies en opération de plus qu'en 1891, et la quantité de casiers s'est accrue de 138,000 qu'elle était en 1891, à 214,000 en 1892. La production par casier a été égale à 13 $\frac{1}{2}$  boîtes de une livre en 1892, contre 26 $\frac{1}{2}$  boîtes de une livre par casier en 1891. Les nouveaux règlements d'après lesquels les homarderies sur une partie de la côte devaient être fermées le premier juillet, a

jusqu'à un certain point entravé la capture, mais comme la plupart de ces homarderies ferment vers cette date tous les ans, l'effet a été à peine appréciable.

Le homard, tout en continuant à être assez abondant, diminue en grosseur, et je regrette d'avoir à dire que quelques homarderies ont continué à opérer pendant tout le mois de juin avec du homard ayant moins de neuf pouces de longueur. La condition de cette pêche n'est pas satisfaisante, vu que la grande augmentation dans le nombre des casiers a grandement contribué à neutraliser les bénéfices qui devaient résulter de la saison raccourcie.

#### HARENG.

Il y a une augmentation considérable dans la capture du hareng. On ne prépare pas ce poisson pour l'exporter, mais on s'en sert comme boitte pour la pêche du homard et du maquereau, une légère quantité servant à la consommation domestique. De grands bancs de hareng viennent à la côte, lorsque la glace s'en va, et on les prend en grandes quantités là où les pêcheurs sont prêts à en faire la pêche.

A la dernière saison, il était très abondant sur le côté sud de l'île dans le voisinage de Georgetown, ce qui a permis aux pêcheurs de ces environs de faire un ample approvisionnement de boitte. Plusieurs vaisseaux de pêche de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, destinés à faire la pêche à la morue sur les côtes, se sont procuré de la boitte à Georgetown le printemps dernier, à un montant total de plusieurs centaines de barils, et dont il n'est pas tenu compte dans les rapports. Comme le hareng arrive à cet endroit de bonne heure chaque saison, et que le havre est généralement libre, les pêcheurs côtiers du Canada aussi bien que des Etats voisins, peuvent s'y procurer leur approvisionnement de boitte ainsi que de glace en quantité suffisante et à bas prix chaque printemps, ce qui leur permet de poursuivre avec succès leur pêche à la morue. A la partie nord de l'île les bancs n'étaient pas aussi compacts, mais il a été capturé une quantité suffisante de boitte dans le commencement de la saison. Des bancs de hareng gras et de forte taille visitent la côte durant les mois d'automne, mais comme les pêcheurs se trouvent alors engagés à la pêche du maquereau, que l'on suppose être plus lucrative, on porte peu d'attention à ces bancs de hareng.

#### MORUE.

La morue accuse une légère augmentation sur 1891. Cette pêche n'est pas poussée activement par les pêcheurs de l'île, et il se fait peu de changement d'année en année. C'est une pêche qui pourrait cependant prendre un grand développement, vu que la morue abonde dans toutes les eaux de la côte de cette province.

Les grands vaisseaux et de petits bateaux venant de Gloucester, Nouveau-Brunswick, en prennent de grandes quantités chaque année dans le voisinage de North Point, comté de Prince. Ces embarcations demeurent à la côte jusqu'à une époque avancée dans la saison, et font généralement des voyages très heureux. Il est à regretter que les pêcheurs de la localité prêtent si peu d'attention à cette pêche des plus importantes.

#### MAQUEREAU.

La pêche du maquereau accuse une augmentation de 4,414 barils pour cette année. Ce poisson est entré dans le golfe de bonne heure, et est resté dans les eaux côtières, sur certaines parties de la côte, tard dans la saison. Les meilleurs coups de pêche à la ligne ont été faits sur la partie nord du comté de Prince, à la côte qui s'étend de Tignish à la baie Egmont. La pêche à la seine n'a pas été poussée activement, vu que le poisson ne s'est pas formé en bancs, au delà de la limite des trois milles. Ce qu'il y a de remarquable dans cette pêche, c'est le peu de captures qui se soit fait sur le côté nord de l'île, de East Point à Malpèque. Cette section connue sous le nom de "anse de l'île," avait été jusqu'à récemment considérée comme étant le plus fameux fond de pêche au maquereau dans le golfe Saint-Laurent.

Depuis les dernières années, cependant, ce poisson l'a presque totalement désertée, et cette pêche a cessé de rétribuer ceux qui s'y livraient. Les pêcheurs attribuent cet épuisement à l'usage excessif des rets à mailles et des seines en bourses dans cette localité.

Leur opinion se trouve renforcée par le fait que l'on trouve le maquereau presque aussi abondant qu'ordinairement dans le voisinage de North Cape, dans le comté de Prince, où pour plusieurs raisons la pêche aux rets ne se fait pas aussi considérablement que sur la partie de la côte en question. Depuis plusieurs années, un assez bon nombre de petits vaisseaux venant de la Nouvelle-Ecosse faisaient la pêche de la morue sur les petits bancs des eaux de la côte de cette province. Ces vaisseaux faisaient leurs bases d'opération à Saint-Pierre, Tracadie, Rustico et autres petits havres depuis East Point jusqu'à Malpèque. Pour pouvoir poursuivre la pêche de la morue avec succès, chaque vaisseau était pourvu d'une grande quantité de rets à capturer le maquereau, qu'il tendait dans les eaux de la côte pour se procurer la boîte.

Ces rets restaient dans l'eau jour et nuit, et lorsqu'ils étaient augmentés de ceux des pêcheurs locaux ils formaient une véritable barrière de ficelle le long de la côte, et empêchaient par là le maquereau d'atteindre leurs fonds d'alimentation à la côte.

Cette pratique sans aucun doute a eu pour effet d'éloigner ce poisson de ses anciens fonds favoris, et l'a forcé à chercher d'autres eaux où les rets ne le tiennent pas séparé de la côte, et où il puisse trouver sa nourriture. Les règlements concernant l'usage des rets à mailler et des seines en bourses sont favorablement reçus par tous les intéressés, et seront sans aucun doute d'un grand bienfait pour la pêche.

#### HÛTRES.

Les huîtres accusent une diminution d'environ 8,000 barils. Les grands vents du mois de septembre ont empêché la récolte d'huîtres d'être aussi considérable au commencement de la saison qu'en 1891. Cela eût cependant pour effet de faire élever les prix, plus tard, et les gens qui se sont livrés à cette industrie ont été satisfaits du résultat des opérations de la saison. La baie Richmond est le meilleur fond d'huîtres dans la province, et bien qu'elle soit continuellement et incessamment exploitée, elle continue à produire de grandes quantités de cet excellent bivalve. Le fond de cette baie paraît être couvert d'huîtres, et les gens y découvrent chaque année de grands lits d'huîtres très peu productifs, qu'ils affirment n'avoir jamais encore été exploités.

De cette façon on ouvre de nouveaux fonds d'huîtres, et le danger d'épuisement par excès de pêche n'est pas aussi grand que dans les plus petites baies et les plus petites rivières. Cependant le nombre d'hommes et de bateaux employés à cette pêche augmente tous les ans, tandis que la production reste à peu près la même.

Ceci indiquerait que l'approvisionnement est tenu à un point très bas, et à moins que la nature n'y pourvoie de quelque façon, il pourrait manquer complètement.

Les petits cours d'eau peu profonds ont certainement eu à souffrir d'une pêche excessive, et en plusieurs cas l'industrie a cessé d'être rémunérative. Les dragueurs de vase coquillière ont été considérablement mis en usage dans le voisinage des lits d'huîtres, et ont dû sans aucun doute causer beaucoup de tort aux huîtres en voie de développement. Une autre pratique qui devrait être interdite, c'est celle d'apporter à terre des jeunes huîtres durant la saison. Ces huîtres prématurées sont trop petites pour l'exportation, sont refusées par les acheteurs, et rejetées pour pourrir.

Des centaines de barils sont ainsi gaspillés et détruits de cette manière chaque saison, et si ces jeunes huîtres étaient replacées sur les lits, produiraient des milliers de barils des meilleures huîtres une autre année.

Des règlements sévères pour défendre l'usage des machines à draguer la vase coquillière en dedans d'une distance bien définie d'un lit d'huîtres, et obliger les pêcheurs à remettre à l'eau toutes les petites huîtres, devraient être adoptés par le département dans le plus court délai possible.

#### SAUMON.

Le saumon blanc ne fréquente pas les cours d'eau de ce quartier, et l'on n'en fait presque pas la pêche. La petite quantité qui apparaît dans les rapports a été capturée par des pêcheurs qui se servent de rets en dehors des limites de la côte, près la baie Saint-Pierre, dans le comté de King.

Durant la saison du frai, il remonte quelques-unes des rivières en quantité considérable, principalement la Dunk, la Winter, la West et la Morell, dans lesquelles on l'a dit très abondant l'automne dernier.

#### TRUITE.

Il y a eu diminution d'environ 5,000 lbs dans la pêche de la truite cette année. On ne tient pas de registre de la capture de ce poisson, et il est très difficile d'en obtenir un rapport exact. Ce poisson n'est pas exporté, et comme la capture ne s'en fait que par des amateurs de pêche, qui ne tiennent aucun compte de la quantité qu'ils prennent, les rapports sont sujets à fluctuation, bien que la capture puisse être à peu près la même chaque année.

#### MERLUCHE.

Cette pêche accuse une augmentation de 15,031 qtx sur 1892. La capture s'en est principalement faite sur le côté sud du comté de King, où cette pêche s'est poursuivie avec activité. Avec de grands bateaux propres à cette pêche, elle pourrait se faire très en grand sur les côtes de la province, vu que l'on rencontre la merluche en abondance sur presque tous les points du rivage.

#### MOINDRES PÊCHES.

Le flétan, l'égrefin, l'anguille, l'éperlan, etc., n'indiquaient pas beaucoup de changements d'avec les années antérieures. Le flétan et l'égrefin ne sont pas pêchés séparément, les quantités qui apparaissent dans les rapports étant capturées en même temps que se font les pêches de la morue et de la merluche.

L'anguille et l'éperlan sont exportés frais sur les marchés des Etats-Unis, et le succès du produit de ces pêches dépend considérablement de l'état des marchés, et de la température qui a prévalu.

L'hiver de 1892 ayant été exceptionnellement doux n'a pas été propice pour l'exportation du poisson frais, et il en résulte que la capture indique une baisse considérable. Dans des conditions favorables cependant, cette industrie est susceptible d'une grande expansion, vu que ces deux espèces, l'anguille et l'éperlan, sont abondants.

#### REMARQUES GÉNÉRALES.

La saison qui vient de finir a été assez prospère, et n'eut été la grande baisse dans la capture du homard, elle aurait été la plus fructueuse depuis nombre d'années. Toutes les branches des pêcheries ont rapporté de bons profits, et le pêcheur actif a récolté une moisson moyenne comme rémunération de son labeur et de sa peine.

Les efforts faits par le département pour protéger nos précieuses pêches, sur les côtes maritimes et dans l'intérieur, sont bien appréciés par tous les intéressés, et on espère qu'ils contribueront à perpétuer cette importante industrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD HACKETT,

*Inspecteur des pêcheries.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage, de la valeur des navires et bateaux, le nombre d'hommes, de femmes et de garçons, le nombre de seines, rets, trappes à homards et homarderies, brasses de rets, manille et autre matériel de pêche employé dans la province de l'Île du Prince-Édouard, saison de 1892.

D'APRÈS LE RAPPORT DES GARDIENS.

	NAVIRES.		BATEAUX.		RETS.		SEINES.		TRAPPES.		MATÉRIEL.			V. ALÉUR.											
	Nombre.	Tonnage.	Hommes.	Valeur.	Hommes.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	MANILLE.		HOMAR- D'ŒUVRE.												
											Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	BRASSERIES.		FEMMES.							
																Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Garçons.				
<i>Quartiers—Comté de Prince.</i>																									
De Narrows vis le Cap Nord au Cap Gage.	7	281	6100	59	212	8480	640	11815	5900	7	2100	1	750	30820	10987	221004	9320	28	15150	400	142	85	58787	00	
De Cap Gage à la Pointe Ouest.	4	141	2530	31	65	2730	226	3700	1290	4	1200	4	1200	18480	6468	133200	5594	19	28300	198	96	74	45112	00	
De la Pointe Ouest au quartier de Higgins	1	20	300	3	51	2040	102	1020	306	1	300	1	300	7300	2555	52560	2207	4	10720	80	41	12	17828	00	
Du quartier de Higgins à la ligne du lot 17.	2	140	2000	14	30	3200	168	4182	2090	2	600	2	600	19750	6912	142200	5472	24	33500	249	172	23	52274	00	
De Indian Head à la Pointe-Carleton	1	29	800	3	31	1616	66	1075	260	1	300	1	300	3600	1260	25920	1080	3	9000	34	11	11	19540	00	
De la Pointe Carleton à la lig. du c. de Queen	1	29	800	3	10	400	20	1000	200	1	300	1	300	6900	2415	49680	2070	9	11600	66	20	20	17461	00	
Baie Richmond et Malpeque	1	11	300	3	350	8750	700	38	1061	374	1	300	1	300	9600	3360	69120	2880	12	15000	136	45	18	20940	00
Moulin et lot 10, rivières.	1	11	300	3	5	300	5	1500	480	1	300	1	300	3775	1321	27180	1132	6	4700	43	15	10	8442	00	
Grandes rivières	1	18	600	4	14	700	54	700	250	1	300	1	300	2047	716	14700	650	5	4350	39	7	10	14466	00	
Autres rivières	1	18	600	4	14	700	54	700	250	1	300	1	300	2047	716	14700	650	5	4350	39	7	10	14466	00	
<i>Quartiers—Comté de Queen.</i>																									
De la lig. du d. de Prince à la Pointe Black	17	640	12630	117	853	30081	2084	28032	12150	16	4800	1	750	102272	35994	736524	30905	110	126820	1245	549	263	25	4130	00
Lot 65 et l'Île Saint-Pierre					8	300	16	550	200					4550	1592	32760	1365	5	7200	22	12	9	10637	00	
De la Pointe de la Pointe-Maitland					92	4050	250	690	160					26725	10053	206820	8617	16	24150	272	98	19	47080	00	
De la Pointe Battery à la riv. Vernon					7	105	14	160	36					2110	738	15120	630	6	2420	40	9	7	3999	00	
De la riv. Vernon à la lig. du c. de King					95	3000	220	4000	750					14390	5037	103680	4320	20	11350	179	74	18	24457	00	
Charlottetown et rivières.					5	75	10	10	150					2300	805	15560	690	3	5120	32	18	6	5365	00	
Rivière Ouest et tributaires					30	600	49	200	150					2400	840	17280	720	2	7900	38	12	7	15360	00	
Quartier de New-London					23	1150	60	3150	1570	3	900	3	900	4000	1400	28800	1200	2	5900	50	35	11	15360	00	
de Rustico-Nord					45	3600	200	4000	1200	3	900	3	900	4000	1400	28800	1200	2	5900	50	35	11	15360	00	
de la Grande-Tracadie					55	1375	140	5300	2655					4000	1400	28800	1200	4	5975	79	32	20	20	8697	00
de New-Glasgow					12	300	34	150	65					4150	1432	28880	1245	5	6000	51	34	17	14977	00	
Rivière Wheatly					4	430	16	80	24					49100	17184	354140	14655	44	74750	666	287	173	152619	00	
	5	104	2560	27	376	14985	1009	18280	6810	6	1800	1	750	62475	21865	449290	18742	58	67215	712	290	77	133977	00	

Quartiers—Comté de King.

De la ligne du comté de Queen à la Pte Terras	10	300	6000	60	90	2700	270	4000	2400					20000	7000	144000	6000	18	28850	208	97	85	52450	00	
De la Pointe Terras à la Pte Maitland	8	285	5000	53	60	2500	250	2500	2000					4500	1575	32400	1350	3	6900	39	22	7	19925	00	
De la Pointe Maitland à la Pointe Rolla					150	4500	300	18000	3000					7700	2695	55440	2210	6	17900	138	50	17	30505	00	
De Diligent-Pond à Big-Pond					125	3000	250	10000	3000					4400	1540	32300	1345	4	6000	90	30	10	14885	00	
De Big-Pond à la Pointe Oer					60	1500	240	3060	750					4400	1540	31680	1320	4	6000	86	34	17	11210	00	
De la Pointe Oer à la ligne du co. de Queen					65	2540	170	7480	3740					3950	1382	28440	1185	4	4000	54	20	20	20	8697	00
Moville et autres rivières.														4150	1432	28880	1245	5	6000	51	34	17	14977	00	
	18	585	11600	113	630	18340	1660	48530	16000					49100	17184	354140	14655	44	74750	666	287	173	152619	00	

RÉCAPITULATION.

Totaux—Comté de Prince.	17	640	12630	117	853	30081	2084	28032	12150	16	4800	1	750	102272	35994	736524	30905	110	126820	1245	549	263	25	4130	00
“ “ “ Queen.	5	104	2560	27	376	14985	1009	18280	6810	6	1800	1	750	62475	21865	449290	18742	58	67215	712	290	77	133977	00	
“ “ “ King.	18	585	11600	113	630	18340	1660	48530	16000					49100	17184	354140	14655	44	74750	666	287	173	152619	00	
40	1329	26730	257	1859	63406	4763	94912	35050	22	6600	1	750	213847	75043	1540484	64302	212	268785	1623	1126	513	540726	00		

	Saumon, barils.	Saumon, fraiss.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Casparot, barils.	Morne, qtx.	Merluce et langues et moues de morue, par lb.	Merluce, qtx.	Merluce, qtx.	Bégren, qtx.	Pétam, par lb.	Truite, par lb.	Éperlan, par lb.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guaño de poisson, tonx.	Poisson employé comme boîte.	Valeur.
																					\$ cts.
<i>Quartiers—Comté de Prince.</i>																					
Narrows, <i>viz</i> Cap Nord au Cap Gage.	7074	1920	6660	55	1750	4206	1134	2400	1500	28000	24000	145	215	520672	3884	500	2400	238046	58		
De Cap Gage à la Pointe Ouest.	5700		146	12	90		100			1000	1000	4	5	2263416	100	550	2000	120083	24		
De la Pointe Ouest au quai de Higgins.	308		1955							2400	8500	5	410	105600		65	800	31932	00		
Du quai de Higgins à la ligne du lot 17.	430									11000	25000	35	500	501056			3400	62345	34		
Lot 17 et Baie Bedéque.	25		880							2000	8000		24000	24000			600	8810	00		
De l'Indian-Head à la Pointe Carleton.	50	2000		10	500		600			2000	4000	15	2400	120096			3000	19689	12		
De la Pte Carleton à la ligne du C. de Queen.	74		752		450		100			2000	24000	70	300	43200			200	25348	44		
Baie Richmond et Malpeque.	150		100		70					2000	4800	60	3800				600	21253	00		
Moulin et lot 10 Rivières.	50		500		200		250			200	11000	94	2453					62520	00		
Grande Rivière.	3		600		450					200	11000	94	2453					15432	00		
Riv. aux Sauvages et autres.	14479	8920	11593	77	3510	4206	1834	2650	1600	21500	110300	428	30978	1465744			300	21768	44		
																		634823	16		
<i>Quartiers—Comté de Queen.</i>																					
De la ligne du co. de Prince à la Pte Black	50		100		1000					1000	5000	5	115	34848			60	11963	72		
lot 65 et Le Saint-Pierre	2		4							500	100		500	33328			103	33977	74		
Pre Batterie jusq. à et à la rivière Vernon	20	3000	50		50	200	75	1000		700	500	4	4	138640			148	6768	92		
Riv. Vernon, <i>viz</i> Pte Prince jusq. co. de King	10		10							1000	4000	5	1175				170	30646	60		
Charlottetown et rivières.	5		10	60						150		2		62400			40	4060	00		
Rivière Ouest et tributaires.	450		500		500	250	25	100		1000	30	150		45936			200	9856	00		
Quartier de New-London.	1825		500		1350		1960	400		500	5000	20	15	75888			4000	18571	04		
Rustico-Nord.	380		297		50	1175				500	5000	20	15				2500	53796	52		
Grande Tracadie.	128		8		20					500	500						125	26870	32		
New-Glasgow.	22				7					300							40	2119	50		
Rivière Wheatly.	2892	3900	1479	110	4102	450	2060	1400	100	4650	15600	246	1959	704784			710	448	50		
																		201018	86		

De la ligne du co. de Queen à la Pte Terras.	150		1000		8000	2000	12000	4500		1000	4000	50		224112			1500	130375	68		
De la Pointe Terras à la Pte Maitland.	600		5000		200		150			500	100			60804			1000	42302	58		
De la Pointe Maitland à la Pointe Rollo.	1500		200		600		2400			60000	150			112892			2800	57818	88		
De la Pointe Rollo à Diligent Pond.	230		200		1200		5000			60000	600			48960			1000	33904	40		
De Diligent Pond à Big Pond.	960		500		480					6000	1000			80976			400	700	31221	64	
De Big Pond à la Pointe Or.	10		600		60		50			500	1000			54240			40	1000	13504	60	
De la Pointe Or à la ligne du co. de Queen.	9980		630		300		102	21	600	800	6000	20		66860			850	23316	90		
Moville et autres rivières.																		800			
																		125			
																		8850			
																		5980			
																		50			
																		649044			
																		8850			
																		344014			
																		50			

RÉCAPITULATION.

Totaux—Comté de Prince	14479	3920	11593	77	3510	4206	1834	2650	1600	21500	110300	428	30978	1465744	4284	1365	13900	634823	16		
“ “ Queen	2892	3600	1479	110	4102	450	2060	1400	100	4650	15600	246	1959	704784	1129	710	4914	201018	86		
“ “ King	109980	4530	7830	350	11790	2000	19632	4571	600	8300	71000	220	32357	649044	5990	50	8850	344014	66		
	109980	21901	7520	20902	537	19402	6656	23546	8621	2300	34450	196300	894	32357	11403	2125	27664	1179856	08		

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des différentes pêcheries dans la province de l'Île du Prince-Edouard durant l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.		Valeur totale.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Saumon, salé. . . . . brls.	10	10	00	100	00	1,098	00
"    frais . . . . . lbs.	9,980	0	10	998	00		
Maquereau, salé. . . . . brls.	21,901	14	00	306,614	00	307,516	40
"    en boîtes . . . . . lbs.	7,520	0	12	902	40		
Hareng. . . . . brls.	20,902	4	50	87,309	00	94,059	00
Gasparot. . . . . brls.	537	4	50	2,416	50	2,416	50
Morue. . . . . lbs.	19,402	4	50	3,328	00	90,637	00
Langues de morue et de merluche, etc. . . . . lbs.	6,656	0	50	70,638	00	30,173	50
Merluche . . . . . qtx.	23,546	3	00	230	00	3,445	00
Egrefin. . . . . qtx.	8,621	3	50	9,845	00	98,811	00
Flétan . . . . . lbs.	2,300	0	10	394,740	08	4,561	20
Truite . . . . . lbs.	34,450	0	10	41,496	00	21,250	00
Eperlan . . . . . lbs.	196,900	0	05	1,179,856	68	1,238,733	81
Anguille . . . . . brls.	894	10	00	58,877	13		
Huitres. . . . . brls.	32,937	3	00				
Homard. . . . . boîtes.	2,819,572	0	14				
Huile de poisson. . . . . galls.	11,403	0	40				
Poisson comme boitte. . . . . brls.	27,664	1	50				
Guano de poisson. . . . . Ton'x.	2,125	10	00				
Valeur totale pour 1892. . . . .						1,179,856	68
"    "    1891. . . . .						1,238,733	81
Diminution . . . . .						58,877	13

RÉCAPITULATION

INDIQUANT le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., engagés dans les pêches de l'Île du Prince-Edouard pour 1892.

Articles.	Valeur.		Total.
	\$	cts.	
40 navires, 1,329 tonneaux. . . . .	26,790	00	132,596
1,859 bateaux . . . . .	63,406	00	
94,912 brasses de rets. . . . .	35,050	00	
22 seines. . . . .	6,600	00	
1 nasse. . . . .	750	00	
212 fabriques de homard. . . . .	268,785	00	408,130
213,847 trappes à homard. . . . .	75,043	00	
1,540,484 brasses de câble. . . . .	64,302	00	
Total. . . . .			540,726

## ANNEXE D.

## QUÉBEC.

## RAPPORT DE L'OFFICIER COMMANDANT LE NAVIRE FÉDÉRAL "LA CANADIENNE," PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 1892.

OTTAWA, 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les pêcheries du quartier du golfe, P.Q., pour l'année qui vient de finir, avec un résumé des rapports des gardes-pêche locaux, et les tableaux statistiques ordinaires du produit et de la valeur des pêches pour ce quartier.

Ces tableaux indiquent une augmentation dans le rendement, comparé avec le rapport de 1891, de \$309,847. Cette augmentation provient principalement de la capture de la morue, du homard et du maquereau. La saison n'a pas été orageuse, et l'automne ayant été remarquablement clair, la pêche de la morue et du hareng a pu se prolonger jusque dans le mois de décembre. La pêche s'est commencée de bonne heure sur la côte sud et elle promettait bien, mais elle s'est ralentie au commencement de l'été, et elle ne s'est pas améliorée complètement depuis, de sorte que sur la côte sud, dans Gaspé et Bonaventure, le produit de la pêche a été réellement en dessous de la moyenne. Sur la côte nord et le Labrador, cependant, la pêche a commencé de bonne heure et s'est continuée en de bonnes conditions pendant toute la saison jusqu'à l'automne, de sorte que l'abondance de la pêche de la côte nord nous permet de rapporter, pour l'ensemble du quartier du golfe, un des meilleurs rendements qu'aient donnés ces dernières années.

## SAUMON.

Le rendement total du saumon a donné 681,620 lbs de saumon, contre 638,077 en 1891. La pêche qui s'est faite sur la côte sud a encore été faible, et par suite du peu de neige durant l'hiver de 1891 et 1892, et du manque de la crue des eaux ordinaire du printemps, en mai, l'eau des rivières est restée basse et ce n'est qu'à la suite des fortes pluies de juin et de juillet que le poisson y soit entré. Pour ces raisons; la pêche aux rets et la pêche à la mouche, qui se font de bonne heure, ont été faibles. Sur la côte nord, cependant, je dois encore faire rapport d'une abondante capture, la pêche aux rets, sur les côtes maritimes, dans les quartiers Moisie et Godbout, ayant été des plus heureuses. Il n'a pas été émis, depuis plusieurs années, de nouvelles licences pour la pêche aux rets du saumon sur la côte sud, et durant ce temps plusieurs anciennes stations de pêche ont été annulées, ce qui—joint au fait que sur plusieurs rivières les rets employés dans les estuaires auraient été achetés par les pêcheurs à la mouche—que dans bien des cas les guideaux ont été raccourcis, en même temps que le temps réservé du dimanche a été strictement observé partout—serait de nature à faire présager une amélioration dans les conditions de la pêche du saumon, dans les rivières des comtés de Gaspé et de Bonaventure. Le gouvernement local de Québec, par l'entremise de l'honorable commissaire des terres de la cou-



ronne, a aussi consenti à offrir une prime pour la destruction de certains oiseaux de proie, tels que les tadornes et les martins-pêcheurs. Comme d'après toute apparence ce doit être le dernier rapport que j'aurai à soumettre sur les pêcheries du quartier du golfe, j'aimerais à attirer votre attention sur les nombreuses plaintes que l'on porte contre les chercheurs de saumon. En tant que les rivières sous mon contrôle sont concernées, toutes ces plaintes cesseraient s'il pouvait être conclu un arrangement par lequel l'approvisionnement du poisson reproducteur, pour les fins de la reproduction artificielle, pourrait être fourni par ceux qui ont des permis d'employer des rets pour faire la pêche dans le voisinage des piscifactories, c'est-à-dire s'il pouvait être réservé assez de poisson pour les fins de la reproduction, sur la quantité de la capture ordinaire destinée au marché, de façon à permettre à tout le poisson qui échappe actuellement au rets licenciés d'atteindre les rivières. Il devrait être possible, sans beaucoup de surveillance additionnelle et beaucoup plus de frais, d'arriver à ce résultat, et partant de faire cesser ces nombreuses plaintes contre les piscifactories.

MORUE.

La pêche de la morue a commencé de bonne heure, vers le milieu de mai. Nos rapports indiquent un rendement de 244,881 quintaux, la pêche la plus considérable depuis bien des années, de fait l'une des meilleures que nous ayons eues. Dans la dernière partie du mois de mai et le commencement de juin, ce poisson a été très abondant sur les bords de l'île Bonaventure, dans le comté de Gaspé. Plusieurs vaisseaux des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse ont fait de bonnes courses à 13 milles au sud-est de Percé, sur les bancs Green et Orphan. Vers la fin de juin cependant, le poisson a disparu et la pêche d'été qui avait continué de se faire par les bateaux de la côte sud a été pauvre, de fait la pêche de la morue sur la côte sud a continué d'être pauvre jusqu'à la fin d'octobre, ou vers le temps que la saison de pêche est ordinairement close, et alors le poisson est encore venu en abondance, et depuis Newport en remontant la baie des Chaleurs jusqu'à Carleton, on a pris du poisson en abondance tant que les bateaux ont pu faire la pêche.

La pêche d'automne qui se fait tard pour la morue, le gasparot et le hareng entre Gaspé et la partie supérieure de la baie des Chaleurs, n'atteint jamais son plein développement, parce que les moyens d'exportation manquent. Si la population établie sur cette partie de la côte avait quelque communication par voie de chemin de fer, ou si le bateau qui fait le service de la malle sur cette côte, et qui est fortement subventionné par votre gouvernement, était forcé de continuer les voyages tant que la navigation reste ouverte—et il semble que la chose serait facile d'en faire une des conditions de la subvention—la pêche d'automne dans ces parages recevrait par là beaucoup d'encouragement en ayant ainsi une voie d'écoulement au dehors, le poisson à cette saison pouvant être expédié sur les marchés légèrement salé ou gelé. La communication entre Pictou et les îles de la Madeleine reste ouverte au moyen d'un vapeur subventionné jusqu'à la fin de décembre, et il n'y a pas de raison pourquoi un vapeur subventionné de la même manière ne continuerait pas ses voyages entre Gaspé et Dalhousie aussi tard. Si on faisait cela, il en résulterait une grande impulsion pour la pêche d'automne, ce qui vaudrait plusieurs milliers de piastres dans la poche des pêcheurs de Gaspé et de Bonaventure.

Sur la côte nord et le Labrador, la pêche de la morue dans plusieurs endroits a presque été phénoménale. Le poisson a fait son apparition de bonne heure, et s'est maintenu en abondance à la côte jusqu'à une date beaucoup plus avancé en automne qu'à l'ordinaire. Pour faire voir jusqu'à quel degré d'intensité la morue arrive quelquefois à la côte, je relaterai le fait suivant:—Mercredi au matin, le 29 juin dernier, je jetai l'ancre de "La Canadienne" dans cinq brasses d'eau au large de Sheldrake Cove. Cette anse peut avoir un mille de long, et de l'endroit où j'avais jeté l'ancre jusqu'au rivage, l'eau allait en baissant graduellement. Le fond est uni, de sable et de gravier. Aussitôt que je me fus éloigné du navire, et que l'équipage n'eut encore donné que quelques coups de rames, notre bateau frappait une masse de morues. Ce banc ou cette masse de poissons emplissait l'anse. Le poisson qui nageait à la surface était sortie de l'eau par la masse de ceux qui nageait en dessous.

Cet état de chose se continuait ainsi jusqu'au rivage, où le poisson nageant à la côte était poussé par le poids de ceux qui venaient par derrière. C'est avec difficulté que nous avons pu faire avancer notre bateau à travers cette masse de poisson jusqu'au rivage. Tant que nous avons pu sonder avec une rame de dix sept pieds, le poisson était compact jusqu'au fond. On a rapporté que la même chose s'était vue dans plusieurs anses plus petites, dans le voisinage.

Ce n'est que sur la côte nord, dans le voisinage de Shelldrake, Thunder River et Natashquan, ainsi qu'au Labrador, que l'on voit la morue se former en bancs de cette manière à la côte. Lorsqu'il arrive que la morue se forme ainsi en bancs, c'est qu'elle poursuit le capelan, et alors elle ne mord pas à la ligne. Tout ce que nos pêcheurs peuvent prendre de poisson dans une pareille masse ne s'élève proportionnellement qu'à une bagatelle, et c'est lorsqu'il se forme ainsi en bancs à la côte que les seines et les pièges sont utiles. Le poisson est là en quantité innombrable, il ne veut pas mordre à l'hameçon, et ce n'est qu'avec l'emploi de la "ficelle" qu'on peut le capturer. Le poisson groupé en banc est tout de même taille. Les simples rets à enclos constituent alors le mode le plus rationnel de le prendre. Lorsque le poisson reste au large, les rets à enclos sont alors inutiles. Ce n'est qu'à certaines places que le poisson se forme en bancs à la côte, ou que les rets à enclos peuvent être tendus.

Comme la permission de prendre de la boîte n'avait pas été accordée par le gouvernement de Terre-neuve, lorsque la flotte de la Nouvelle-Ecosse fut gréée au printemps, nous avons reçu un grand nombre de ces vaisseaux qui avaient coutume d'aller faire la pêche sur les côtes du Labrador; ceux de ces vaisseaux qui étaient munis de pièges, et qui ont trouvé de bons fonds ont bien fait, et ceux qui n'en avaient pas ont obtenu un pauvre succès, parce que bien que le poisson se trouvait être presque partout en grande abondance, il ne mordait pas à l'hameçon, comme je viens de dire. La flotte de Terre-neuve n'a pas été aussi considérable que de coutume, vu que plusieurs vaisseaux ont été interceptés par la glace au large du détroit de Belle-Ile en juin, et qu'ils n'ont pu arriver à temps du côté ouest de la côte.

#### HARENG.

La capture du hareng, bien que supérieure à celle de 1891, a été cependant beaucoup en dessous de la moyenne. La pêche du printemps aux îles de la Madeleine a bien commencé, mais le poisson n'est pas resté longtemps. La pêche à la baie des Chaleurs a été bonne. On m'a assuré cet automne, lorsque j'étais à prendre quelques témoignages concernant certaines réclamations de primes, que le hareng du printemps n'avait jamais été plus abondant dans la partie supérieure de la baie des Chaleurs qu'il l'a été le printemps dernier. Par suite du droit imposé sur ce hareng par les États-Unis, le hareng ne trouve plus de marché à l'étranger. On l'emploie presque entièrement pour engrais, et l'on prétend que c'est le meilleur engrais possible pour les patates, et on en fait de grandes récoltes dans le comté de Bonaventure. Quelques cultivateurs prétendent que le hareng du printemps vaut comme engrais \$2 le baril. La pêche du hareng d'été a été pauvre, et en automne, la flotte qui d'ordinaire se livre à cette pêche au Labrador n'a rien fait—cette pêche a manqué complètement.

#### MAQUEREAU.

La capture du maquereau a été quelque peu supérieure à celle de 1891, étant pour 1892 de 4,817 barils, contre 4,518 en 1891. Ce n'est cependant qu'aux Îles de la Madeleine que l'on fasse d'une manière spéciale la pêche du maquereau. L'opinion d'autres pêcheurs dans la baie de Gaspé et la baie des Chaleurs est que le maquereau revient, et que cette année le maquereau a paru en bien plus grande abondance dans ces baies que depuis nombre d'années. La raison qu'ils en donnent est l'augmentation dans la quantité qu'ils ont prise avec les rets tendus pour le hareng à boîte en août et septembre. La petite quantité qui en a été capturée dans la baie de Gaspé était du maquereau de forte taille et gras. J'en ai reçu un spécimen à Gaspé qui mesurait 23½ pouces de long, et pesait 3½ lbs. Il a été vu quelques petits bancs de maquereau au large de Sainte-Anne et de Mont Louis, mais il n'en a pas été vu du tout

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

à la baie des Sept Iles ni à Cacoès, ou autrefois, il y a une quinzaine d'années, il était si abondant.

### HOMARD.

L'année dernière, je constatais dans mon rapport une amélioration dans la pêche du homard, et j'ai encore cette année à rapporter une augmentation dans le rendement total—la capture se chiffant pour 1891 à 960,995 lbs, et pour 1892 à 1,127,934 lbs, soit une augmentation de 166,939 lbs. Je ne voudrais pas dire que cette augmentation soit réellement due à quelque amélioration dans la pêche, vu que le nombre de pièges va constamment en augmentant, mais je ferai observer que depuis les quatre dernières années, la pêche n'a pas diminué en valeur, que le homard n'a pas diminué de taille, de fait, que dans certains endroits, comme à Percé et à la baie de Port-Daniel, il y a une augmentation marquée dans la taille, ce qui prouve que la saison réservée ayant été raccourcie et la mise en force du règlement concernant la taille ont contribué à diminuer la tendance que prenait cette pêche vers une diminution graduelle. S'il était seulement possible maintenant d'empêcher la construction de nouvelles homarderies, et de limiter le nombre de casiers employés dans toute localité, je crois qu'avec les règlements actuels bien observés nous pourrions justement nous féliciter d'avoir réussi, pour la pêche du homard dans le quartier du golfe, à arrêter cette décroissance continue tous les ans avant les quatre dernières années.

### PHOQUES.

La pêche aux phoques faite par les vaisseaux, au printemps, a encore été pauvre, la plupart des vaisseaux ayant complètement manqué les phoques. Nous avions environ 40 vaisseaux, tous de petites goélettes de 20 à 45 tonneaux avec un équipage d'environ 520 hommes, ayant fait la pêche aux phoques en mars et avril. Le phoque a été abondant, mais depuis les dix dernières années les vaisseaux n'ont pas réussi à faire une bonne capture, tandis que chaque année les steamers de Terre-neuve, qui font cette pêche dans le golfe, ont invariablement bien fait. La pêche sédentaire sur les côtes du Labrador a été bonne. Des plaintes ayant été portées par les pêcheurs établis à Long-Point, au Labrador, que des gens venant de Terre-neuve nuisait à la pêche sédentaire des phoques, avec des rets de hauts-fonds qu'ils tendaient au moment de la migration des phoques vers les fonds de cette pêche sédentaire, un officier spécial a été nommé à la Longue Pointe pour protéger ces pêches sédentaires qui se font en avril et en mai, avant que *La Canadienne* n'arrive à cet endroit de la côte.

### BOITTE.

Le hareng du printemps servant de boîte a été abondant aux îles de la Madeleine et sur la côte sud. Le capelan a été rare et n'est presque plus employé comme boîte sur la côte sud, bien que sur la côte nord, où c'est la principale, et en bien des endroits la seule boîte qu'il y ait, il est aussi abondant que jamais. L'encornet s'est montré à bonne heure, et était abondant. Le hareng gelé, comme les messieurs Robin, Collas et Cie s'en servent à Newport, est devenu plus recherché par les pêcheurs, qui avaient été d'abord préjugés contre son usage. Le lançon et les moules, quand on peut en avoir, sont toujours employés par les pêcheurs, lorsque d'autre boîte que l'on peut se procurer plus aisément vient à manquer. Plusieurs vaisseaux faisant la pêche sur les bancs au large qui avaient manqué de trouver de la boîte sur les côtes de l'Atlantique, sont venus à Port-Daniel, à Percé et à Gaspé, où ils ont réussi à s'en procurer.

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

## COMTÉ DE BONAVENTURE.

## SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE.

*Le garde-pêche J. A. Verge* rapporte une légère amélioration dans la pêche aux rets du saumon, avec une station de pêche en moins. Le saumon a atteint les eaux fluviales de la rivière de bonne heure. Le mois de juin a été très sec, et la rivière basse. Les pêcheurs à la ligne sur la rivière Ristigouche ont fait une assez bonne campagne. Les gardiens rapportent qu'il y avait une grande quantité de poissons reproducteurs sur les frayères.

La pêche du gasparot accuse une augmentation marquée, la capture ayant été de 30,300 lbs, contre 8,400 lbs en 1891. Cette augmentation est due à ce que les pêcheurs ont trouvé de meilleurs fonds pour tendre leurs rets à poche.

Le hareng a aussi été très abondant, aussi loin en remontant l'estuaire de la rivière Ristigouche que la Pointe la Garde. C'était quelque chose de tout à fait inusité.

## SUBDIVISION DE CARLETON.

*Le garde-pêche P. Cyr* rapporte que la pêche du saumon aux rets a manqué. Les pêcheurs attribuent cela au vent du nord-ouest qui a prévalu durant toute la saison, et qui a tenu le poisson au large de la côte de Québec. Le hareng du printemps a été très abondant, mais le maquereau et le hareng d'automne ont été rares. La pêche de la morue a été bonne en automne. Il n'y avait qu'une petite homarderie en opération dans cette subdivision. Le homard est arrivé tard, mais a été abondant plus tard dans la saison.

## SUBDIVISION DE BONAVENTURE.

*Le garde-pêche J. Smith* dit que la pêche du saumon sur la côte maritime a été pauvre. Les pêcheurs aux rets sur la rivière Cascapédia ont bien fait jusqu'au 20 juin, après quelle date ils ont été payés par les pêcheurs à la ligne pour retirer leurs filets. La pêche du homard commence le premier mai, et la capture a atteint la moyenne. Le hareng du printemps a été abondant sur toute la côte. Le capelan n'a pas été aussi abondant que l'année dernière. La capture de la morue d'été a été bonne. De bonne heure à l'automne la pêche était tranquille, mais à partir du 10 octobre elle s'est améliorée de nouveau, et comme il y avait beaucoup de petits harengs pour la boîte, les bateaux ont fait remarquablement bien. Vers la fin d'octobre, les bateaux à Paspébiac prenaient de 12 à 15 qtx par jour.

## SUBDIVISION DE PORT-DANIEL.

*Le garde-pêche John Phelan* dit que la pêche de la morue a commencé le 20 mai, et le rendement, bien que moindre que l'année dernière, peut être considéré comme ayant donné une bonne moyenne. La boîte a été rare durant le milieu de l'été, mais à l'automne le petit hareng est devenu abondant, et la pêche à la côte a été bonne; les bateaux prenaient de 4 à 10 drafts par jour à la fin d'octobre. Il n'y a pas eu de fortes tempêtes, bien qu'il y ait eu fréquemment de grands vents, qui ont beaucoup interrompu les opérations de pêche. La pêche du saumon a commencé le 25 mai et s'est terminée le 25 juillet, bien que beaucoup de rets aient été retirés à la fin de juin. Le rendement a donné à peu près 800 livres de plus que l'année dernière.

La pêche du homard a commencé le 30 avril et s'est terminée le 15 juillet. La capture indique une augmentation de 36,055 livres sur celle de 1891. Ceci est plutôt dû, cependant, à ce qu'il y a eu plus de casiers de tendus qu'à une augmentation naturelle dans la quantité du homard. Il a été abondant et de forte taille. Les paqueurs payaient les pêcheurs cette année 50 centins par 100 livres, et fournissaient les casiers; à ce prix, les pêcheurs fournissaient auparavant leurs casiers. Le hareng du printemps a fait son apparition le 30 avril, et a continué en abondance tout le mois de mai. A Port-Daniel, 800 barils ont été vendus pour de la boîte à des goélettes faisant la pêche sur les bancs à raison de 50 à 60 centins le baril. Le maquereau

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

reau s'est montré à l'eau profonde, mais n'est pas venu à la côte. Le capelan a été abondant à Paspébiac, entre le 1er et le 15 juin, mais il a été rare ailleurs. Les règlements de pêche ont été bien observés, et il n'y a eu qu'un seul individu qui ait été condamné à l'amende pour avoir eu en sa possession du homard œuvé.

### COMTÉ DE GASPÉ.

#### SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE.

*Le garde-pêche Henry Jones* dit que la pêche de la morue a commencé de bonne heure, et a été bonne durant le commencement de la saison; elle s'est cependant ralentie durant l'été et de bonne heure au printemps, pour s'améliorer de nouveau tard dans la saison, justement lorsque les pêcheurs étaient sur le point de clore leurs opérations. La pêche du saumon avec les rets a été bonne dans le voisinage de Palos; à la Grande-Rivière tous les rets ont été achetés par les propriétaires de licences pour la pêche à la ligne. La pêche du homard a donné une moyenne à peu près. Dans la division supérieure, le homard a été rare, et les homarderies ont été fermées avant la fin de la saison, tandis qu'à Percé la pêche a été bonne et le homard aussi abondant que jamais. Le temps a été mauvais, et les bateaux ont éprouvé beaucoup de dommages. A Percé, pendant une tempête dans le mois d'août, quelque quinze bateaux de la flotte à cette station ont fait naufrage et ont été perdus.

#### SUBDIVISION DE GASPÉ.

*Le garde-pêche George Annett* rapporte que la pêche du saumon accuse une augmentation de 5,462 livres comparée à celle de l'année dernière, et n'eut été le mauvais temps au commencement de la saison, la capture aurait été beaucoup plus considérable. La pêche de la morue n'est qu'une bagatelle, comparée à celle de l'année précédente. Cette diminution ne peut être attribuée qu'au mauvais temps dès à bonne heure dans la saison, alors que le poisson était des plus abondant. La capture du hareng est à peu près la même que celle de 1891. Le maquereau accuse une légère augmentation; le petit maquereau a été plus abondant qu'il ne l'a été depuis nombre d'années. L'apparence du retour du maquereau fait grand plaisir aux pêcheurs. Il y a une diminution de 14,020 livres dans le rapport de la pêche du homard. La pêche du gasparot a été passable, bien que par suite du manque de communication elle a dû être abandonnée au moment où elle était la meilleure.

#### SUBDIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

*Le garde-pêche Jos. Lemieux* dit que le saumon a été rare, et il y a peu de rets de tendus dans cette subdivision pour cette pêche. La pêche de la morue commença bien, en juin, et la boîte de hareng et d'encornet pouvait toujours être obtenue, mais durant les mois de juillet et août, l'arrivée des marsouins en grand nombre à la fois, mit fin à la pêche de la morue, parce que le marsouin chasse la morue des fonds de pêche. A l'automne la morue a été abondante, et le temps a souvent été mauvais, et en somme la capture n'a pas donné une moyenne.

#### SAINTE-ANNE DES MONTS.

*Le garde-pêche J. I. Létourneau* dit que la pêche à la morue a été faible, ce qui est entièrement dû à la présence du marsouin blanc pendant la saison d'été. A l'automne, lorsque le marsouin se fut retiré, la morue est revenue et la pêche a été bonne. On ne s'est pas servi de rets au saumon dans le voisinage du Cap-Chatte, ou dans la rivière, Sainte-Anne, et il n'y a eu que deux rets de petite dimension qui aient été employés à la rivière Martin. La pêche à la mouche a été pauvre à la rivière Sainte-Anne, et il n'y a été capturé que 46 poissons. Le gros du poisson n'est venu dans la rivière que dans le mois d'août, après la clôture de la saison de pêche. Le hareng a été abondant, et il en a été capturé le double de l'ordinaire. On a pris quelque peu de capelan dans la partie est de la subdivision, mais il n'en a pas été pris dans la partie ouest.

## COMTÉ DE SAGUENAY.

## SUBDIVISION DE GODBOUT.

*Le garde-pêche N. A. Comeau* dit que par suite d'un printemps arrivé à bonne heure et du beau temps, le saumon a fait son apparition à la côte le 26 mai. L'abondance du poisson a été inusitée, la capture ayant doublé celle de l'année dernière. Le poisson capturé tant par les rets qu'à la mouche était plus gros que la moyenne. Le temps ayant été beau et sec les rivières étaient basses et claires, ce qui fait que la pêche à la mouche a été en dessous de la moyenne. Le maquereau a fait son apparition à Godbout le 25 juillet, et était de forte taille. En août plusieurs grands bancs ont été signalés, mais le poisson n'est pas venu à la côte. Plus tard, on a pris à la seine quelque peu de maquereau dans la baie. Le hareng s'est maintenu en abondance durant toute la saison. La morue est arrivée à bonne heure en grande quantité et les bateaux à English Point en ont capturé de 10 à 15 qtx par jour. Ceci a duré une semaine, lorsque le marsouin blanc a fait son apparition, et a tellement chassé la morue qu'on n'en prenait pas assez pour la consommation locale. Vers le 15 août, le marsouin s'éloignit de la côte, et la morue est revenue—à la date actuelle (26 octobre) elle est en abondance.—La boîte a été abondante, et le flétan aussi. Il ne se fait pas spécialement de pêche à la drague pour ce poisson; ceux qui en ont pris étaient des pêcheurs faisant la pêche de la morue. La chasse au phoque à Manicougan et à la Pointe des Monts a été en dessous de la moyenne.

## SUBDIVISION DE MOISIE.

*Le garde-pêche D. Migneault* rapporte que la pêche aux rets du saumon s'est ouverte le 18 mai, et close le 23 juillet. La capture accuse un rendement de 34,032 lbs de plus qu'à la saison dernière. La pêche à la mouche dans la rivière Moisie a aussi été bonne, six lignes ayant pris 305 poissons, pesant 6,108 lbs. La pêche à la morue a aussi été bonne, ayant donné un rendement de 3,179 qtx de plus qu'en 1891, et cela malgré le fait que le mauvais temps a retenu les pêcheurs à terre plus que la moitié du temps. Il n'a pas été vu de maquereau dans cette division, et aucune goélette faisant la pêche au maquereau n'est venue à la côte. La capture du hareng, de même que celle du flétan, ont été en dessous de la moyenne. On a capturé soixante-treize phoques de plus qu'en 1891.

## SUBDIVISION DE NATASHQUAN.

*Le garde-pêche George Gaudin* rapporte que la pêche du phoque de printemps a encore été pauvre, quatre vaisseaux n'ayant ensemble pris que 200 phoques. La pêche du saumon à la rivière Natashquan a été un peu meilleure que depuis les quelques années dernières. La pesanteur moyenne dépassait d'environ 2 livres la pesanteur ordinaire. Le premier saumon a été capturé le 1er juin. Les pêcheurs à la ligne ont bien fait à la rivière Natashquan, bien qu'il n'ait pas été pris de poisson avant le 24 juin. Il a été pris à la mouche 313 poissons, donnant en moyenne une pesanteur de 12 livres. Les stations à l'extérieur ont fait peu de chose, à cause de forts vents qui ont éloigné de la côte tant le poisson que la boîte. La morue et le caplan sont arrivés le 2 juin, et sont restés en abondance jusqu'au 12 juillet, alors qu'ils sont disparus. Dans cet intervalle les pêcheurs ont bien fait—l'équipage d'un seul bateau, du havre de Natashquan, aurait pris 440 quintaux de poisson entre ces deux dates. Quelques bateaux ont aussi bien fait à l'eau profonde, sur les bancs extérieurs, durant la dernière partie de la saison. Il y a eu une grande augmentation dans la pêche de la morue sur celle de la saison précédente, qui n'avait pas été une mauvaise saison. Il n'a pas été capturé de hareng à Natashquan, deux goélettes ayant descendu le long de la côte environ une centaine de milles, n'ont rapporté qu'environ dix barils chacun. Une homarderie a été ouverte à Watsheeshoo, mais on n'y a paqué que 48 caisses. Les paqueurs se plaignent de la courte saison, et avec raison, parce que sur cette côte ils ne peuvent pas commencer leurs opérations aussi tôt que sur la côte sud.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## SUBDIVISION DE MINGAN.

*Le garde-pêche Du Berger* rapporte que la pêche au saumon a commencé à bonne heure. Les rapports indiquent une baisse, à comparer avec les années précédentes. Ceci est dû, pour ce qui concerne la pêche aux rets faite à la côte maritime, au fait que le temps, et particulièrement le vent, n'ont pas été favorables, tandis que dans l'estuaire de la rivière Saint-Jean, où se fait la pêche principale, une forte crue des eaux est survenue, durant la force de la pêche, qui aurait empêché l'usage des rets pendant dix jours. La pêche de la morue a été excessivement bonne sur toute la côte; la pêche ayant commencé de bonne heure s'est continuée durant toute la saison, et tant qu'il a été possible aux bateaux de naviguer. Durant le mois de juin la morue se forme fréquemment en bancs à la côte, entre Sheldrake et Thunder River, en énormes quantités. La capture du hareng a été considérablement plus forte qu'en 1891. La pêche du phoque de printemps a encore manqué.

## SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN.

*Le garde-pêche J. LeGowé* dit que la pêche du saumon a été en dessous de la moyenne des dernières années. La pêche de la morue a été l'une des meilleures qui se soit faite depuis plusieurs années. Les pêcheurs à la côte ont tous bien fait, surtout ceux qui étaient munis de rets à enclos. La flotte de la Nouvelle-Ecosse a été la plus nombreuse qu'on ait vu depuis quelques années, et cela par suite de la difficulté de la boîte,—plusieurs vaisseaux qui avaient coutume d'aller faire la pêche sur les bancs, ayant été grésés pour aller faire la pêche au Labrador à sa place. Le nombre de vaisseaux venus de Terre-neuve a été le nombre ordinaire; la plupart de ces vaisseaux ne sont pas allés à l'ouest de la baie Saint-Augustin. La pêche sédentaire du phoque a été à peu près la même que celle de l'année dernière, un peu en dessous de la moyenne.

## SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE.

*Le garde-pêche W. H. Whitney* dit que la pêche s'est ouverte de bonne heure. La pêche du saumon a été en dessous de la moyenne, et c'est ce qui est généralement arrivé lorsque la morue a été abondante. La pêche de la morue a été une des meilleures depuis plusieurs années, le poisson est arrivé de bonne heure en juin, et la pêche s'est continuée d'une manière soutenue pendant toute la saison, qui ici ne dure qu'un peu plus qu'un mois—c'est-à-dire, la pêche régulière d'été. La morue se prend à l'automne à l'eau profonde au large. Le hareng d'automne a été rare, quelques bancs de hareng ont fait leur apparition de bonne heure dans la saison avant que la pêche de la morue fut close; on négligea cependant de pêcher le hareng à cette époque, qui s'en est allé. Lorsque la pêche de la morue fut terminée, et que les pêcheurs eurent le temps de se gréer pour le hareng, les bancs étaient partis et ils ne revinrent plus. La pêche du phoque au moyen de rets a été en dessous de la moyenne—les phoques ayant passé soit au large ou avant que les rets eussent été tendus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. WAKEHAM,

*Officier des pêcheries.*

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, (EXCLUSION DU QUARTIER DU GOLFE) POUR L'ANNÉE 1892.

RIVE SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT, DEPUIS CAP-CHATTE JUSQU'À LA POINTE-LÉVIS.

*Le garde-pêche Johnny Joncas* fait rapport que la campagne de pêche s'est prolongée tard en décembre, et il en est résulté un bon rendement. La pêche du hareng au moyen de rets à mailler a été très rémunérative, mais il y en a eu peu de pris dans les pêches en fascines. On n'a pris la sardine et le capelan qu'avec des nasses.

C'est un fait digne de remarque qui s'est produit pour la première fois que les pêcheurs de la morue auraient capturé dans cette division 10,000 lbs de flétan. Le saumon paraît avoir été plus abondant que l'année dernière. A un des meilleurs endroits, à Méchins, il en a été capturé deux fois la quantité ordinaire des années précédentes. La pêche à la mouche à la rivière Matane a été à peu près aussi bonne que l'année dernière, il y a été capturé quarante poissons. Le saumon n'a pas été maltraité dans ce cours d'eau l'année dernière, et il n'y a pas eu une seule plainte à ce sujet. M. Joncas dit qu'il ne peut faire rapport que d'amélioration, et non pas d'un succès complet à l'égard de l'observance du règlement concernant le bran de scie, bien qu'il ait condamné à l'amende plusieurs individus pour avoir laissé la sciure de bois s'échapper. Les déchets des moulins sont passablement bien éloignés des cours d'eau. La valeur totale des pêches de la division de Matane s'élève à \$18,028, soit une augmentation de près de 50 pour 100 sur celle de l'année dernière.

*Le garde-pêche L. S. E. Grondin* rapporte une amélioration dans le rendement du saumon et de la sardine sur l'année dernière, mais une très grande baisse dans le hareng, due au fait que l'établissement de pêche qui avait capturé 10,000 barils de ce poisson en 1891, n'était pas en opération lorsque le hareng est arrivé le printemps dernier. Cette perte explique aussi la diminution dans la valeur des pêches de plus de 50 pour 100, la valeur totale n'étant portée qu'à \$28,000.

*M. Grondin*, qui a été chargé temporairement de la surveillance de la division voisine, après que M. H. Martin eut été suspendu, rapporte une faible capture pour ce district.

*La garde-pêche Napoléon Levesque* dit que la campagne a été passablement bonne. La diminution dans le saumon a été plus que compensée par l'augmentation dans le rendement du hareng et de la sardine. Il attribue l'infériorité de la capture du petit poisson et du poisson commun aux gros vents qui ont sévi durant le temps de la pêche. La valeur totale cependant accuse une augmentation d'environ 20 pour 100 sur l'année dernière, étant portée à \$48,100.

*Le garde-pêche Xavier Pelletier* n'a pas fait de rapport, mais ses statistiques indiquent que la capture de l'anguille a été bien meilleure que celle de 1891, qui est considérée une bonne année; ce qui a été capturé de ce poisson dans la rivière seulement a produit plus de 88,000 lbs. A ce même endroit, ainsi qu'à Sainte-Anne de la Pocatière, 120 baleines blanches ou marsouins ont été capturés, contre seulement 20 la saison précédente. La valeur totale des pêches de cette division est estimée à environ \$18,000.

*Le garde-pêche Eugène Pelletier* dit que l'anguille est le poisson principal de son district, et qu'il en a été capturé plus de 300,000 l'été dernier. Le saumon accuse aussi une légère amélioration. L'alose a aussi été plus abondante que depuis plusieurs années; il avait été capturé plus de ce poisson dans Beaumont seul, en 1891, que dans toute la division. Le hareng et la sardine ne paraissent pas être venus et ces deux espèces étaient rares. Les pêcheurs qui se plaignent de cette rareté pensent peu à l'attribuer à leur propre faute en détruisant et gaspillant comme ils le font le petit poisson. M. Pelletier dit qu'il a remarqué sur le marché de Québec du poisson qui était assez petit, que dans son opinion les personnes qui exposaient ce poisson auraient dû être poursuivies. La destruction aveugle que l'on fait en une seule année, dans le Saint-Laurent, du poisson n'étant pas arrivé à maturité, pourrait approvisionner cette division de poisson pour 20 et 30 ans et plus. Les saisons réservées ont en général été bien observées. La valeur totale de la pêche est estimée à \$32,300, excédant de 75 pour 100 celle de l'année précédente. De fait, cet officier considère que le placement d'un capital dans l'industrie des pêches est aussi rémunérateur, sinon plus que dans toute autre.

#### LA COTE NORD DU SAINT-LAURENT, DE QUÉBEC À BERSIMIS.

##### DIVISION DE QUÉBEC ET DE MONTMORENCY.

*Le garde-pêche L. P. Huot* dit que les opérations de la dernière campagne ont été favorables. A l'exception de l'esturgeon et du gasparot, qui ont beaucoup diminué, toutes les autres espèces de poissons ont remarquablement bien rapporté, surtout l'alose, qui a augmenté de 718 lbs qu'elle avait donné en 1891, à 16,170 lbs



## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

à la dernière saison. La capture de saumon a aussi excédé celle de l'année précédente de près de 50 pour 100, et l'anguille de 33 pour 100. Il n'y a pas eu d'infraction à la loi qui soit venue à la connaissance de cet officier. Tout le poisson capturé dans cette division (dont le rendement est estimé à \$12,450, un excédant de 30 pour 100) a été vendu comme d'habitude sur les marchés de Québec.

*Le garde-pêche Ulysse Bhéreur* accuse encore une diminution dans le rendement général de sa division. La pêche du saumon semble aller constamment en décroissant. La sardine a été aussi abondante que d'habitude. L'anguille a donné un rendement moyen, mais le capelan a été très rare, de fait dans certains endroits il n'en a pas été capturé du tout. La valeur totale de toutes ces pêches ne s'élève qu'à \$8,400, une diminution de 30 pour 100, comparée à celle de 1891, dont la campagne est considérée avoir été faible. Les pêcheurs attribuent cette décroissance à l'absence des vents de l'est dans la période de pêche. Cette opinion paraît être corroborée par la forte capture qui a été faite sur la côte nord plus bas que Bersimis. Les pêcheurs à la ligne sur les différents tributaires ne semblent pas avoir eu de meilleures chances que les pêcheurs aux rets. Deux gardiens ont constamment fait la patrouille pendant quatre mois entre Bersimis et la rivière aux Canards, mais il ne s'y est commis aucune infraction aux lois de pêche. La valeur des pêches de cette division ne s'est élevée qu'à \$16,000—une diminution de \$11,000 d'avec 1891.

### DE QUÉBEC À L'OTTAWA SUPÉRIEURE.

#### DIVISIONS DE SHERBROOKE ET DE MÉGANTIC.

*Le garde-pêche P. W. Nagle* dit qu'il estime la capture du poisson dans les différents lacs, étangs et cours d'eaux, du comté de Stanstead, être à peu près la même que celle de l'année précédente. Ce poisson sert uniquement à la consommation locale. Il n'y a plus d'obstacle au passage du poisson maintenant, et les passes migratoires sont entretenues en bon ordre. *M. Nagle* ne sache pas qu'il se commette d'abus d'aucune sorte dans son district. Il estime le rendement total à environ \$2,800.

*Le garde-pêche Joel Shurtleff* ne fait pas de rapport, mais accuse une capture moyenne de poisson, dont la principale est la truite, qui aurait produit 20,000 livres.

*Le garde-pêche A. L. Darche* dit que le rendement diffère peu de celui de 1891. Les diverses saisons réservées ont été bien observées. Les quatre passes migratoires dans son district sont maintenant en bon ordre; il y en avait une qui avait été emportée par les glaces et les billots sur le lac Weldon, mais elle a été reconstruite depuis. Le seul abus dont il ait à se plaindre consiste dans la sciure et les déchets de moulins. La capture totale de ces lacs s'est élevée à 66,000 livres, principalement le maskinongé, le doré, le brochet, l'achigan et la truite.

*Le garde-pêche J. B. McDonald* rapporte que les fortes pluies ont empêché la pêche à la ligne d'atteindre la moyenne. Il dit qu'il y a eu beaucoup de poisson de tué par les sociétés de commerçants de bois par leurs opérations minières. Il a saisi et détruit tous les rets à mailles qu'il a trouvés illégalement tendus.

#### DIVISION DE MAGOG ET DE BROME.

Le rapport de *N. A. Beach* donne en chiffres à peu près la même quantité de poisson que l'année dernière, mais ne fait pas de rapport.

*Le garde-pêche H. Greene* dit que la truite des lacs et l'achigan ont été plus abondants que l'année précédente. Le doré paraît plus rare que d'habitude dans le lac, et il ne peut s'en rendre compte. Les saisons réservées ont été bien observées. Cet officier est d'avis que la saison réservée pour le touladi devrait commencer le 1er octobre au lieu du 15 comme à présent. L'année dernière le touladi était à frayer sur les battures le 5 octobre. Il estime la valeur totale du poisson à \$3,760; un seul homme en a pris plus de 2,000 livres.

#### DIVISION DE LA BAIE DE MISSISQUOI.

*Le garde-pêche P. E. Luke* rapporte que comme le doré est arrivé dans la baie de Missisquoi un mois plus tard que d'habitude, il y en a eu moins de pris. Peu de

pêcheurs ont pris part à la pêche de l'aloë l'automne dernier. Il n'est pas venu à sa connaissance qu'il y ait eu d'abus de commis. Les saisons réservées ont été bien observées. La passe migratoire dans le barrage de M. Bissett a été emportée par la glace au printemps, et il a été impossible de n'y faire que des réparations temporaires, à cause des hautes eaux. Le barrage de Mde Desrivières est dans la même condition. Le gérant du vieux moulin de M. E. T. Bank a consenti à ce qu'une ouverture fut faite dans le barrage pour laisser passer le poisson, vu qu'il n'est pas utilisé. La valeur des pêches de cette baie n'est portée qu'à \$2,741.

#### DIVISION D'IBERVILLE, COMPRENANT LA RIVIÈRE RICHELIEU.

*Le garde-pêche J. B. Chevalier* dit que les eaux étant demeurées hautes pendant bien longtemps, par suite de la crue du printemps, les grandes nasses à anguille n'ont pas été préparées et toute la pêche a été faite avec des verveux et des lignes dormantes. La capture de l'anguille qui l'année dernière avait produit 57,000 livres, est tombée à 6,200 livres. Ces anguilles sont expédiées sur les marchés américains, où elles trouvent toujours un prompt écoulement.

*Le garde-pêche J. O. Dion* accuse aussi une grande baisse qu'il attribue à la même cause que l'officier précédent, savoir, les hautes eaux qui se sont maintenues pendant la meilleure partie de la saison de pêche. M. Dion espère que les réparations qu'on est à faire au barrage à Saint-Ours produiront de bons résultats, mais les travaux ne sont pas encore complétés. Cet officier a opéré la saisie de plusieurs agrès de pêche durant la saison qui ont eu un bon effet.

#### DIVISION DE CHATEAUGUAY.

*Le garde-pêche Joachim Laberge* rapporte une baisse générale dans son district qu'il attribue à la prohibition de pêcher le poisson mou au printemps. Il n'y eut que 20 pêcheurs qui prirent des licences. Si la saison réservée pour l'achigan est maintenue du 25 mai au 1er juillet, il sera nécessaire de mettre à part la rivière Chateauguay, autrement les nombreux pêcheurs à la ligne auront bientôt dépeuplé ce cours d'eau de ce poisson important. On a compté jusqu'à 60 pêcheurs à la mouche à la fois. Le barrage des Sœurs à Chateauguay et celui de Ste-Martine ont été tellement endommagés par la glace et la crue des eaux du printemps dernier, que le poisson a pu se faire un passage aisé, et remonter la rivière. La valeur totale de ces pêches est estimée à \$10,240, tandis qu'en 1891 elle était de \$17,680.

#### DIVISION DE BEAUHARNOIS.

*Le garde-pêche John Kelly* rapporte à peu près la même valeur dans le rendement qu'en 1891, bien qu'il constate une baisse dans le produit de l'achigan et du doré. Il attribue ceci à la destruction du jeune poisson par l'usage des filets au commencement de la saison, et il recommande même la prohibition complète de l'usage de la seine et des rets à mailler pendant quelques années pour permettre à la gente aquatique de se récupérer de son état d'épuisement actuel. La valeur totale est portée à \$11,000.

#### DIVISION DE LAPRAIRIE ET DE VERCHÈRES.

*Le garde-pêche John Morris* accuse une très faible capture dans toutes les espèces de poisson. Par suite de l'abolition des permis de prendre du poisson mou durant la saison réservée du printemps, beaucoup de pêcheurs n'ont pas cru qu'il valait la peine de prendre des licences après que la pêche du printemps fut passée. Les quelques pêcheurs qui ont eu des licences ont bien fait. L'achigan aurait été plus abondant durant cette saison que depuis les dix dernières années; on en a fait de bonnes captures, même à la ligne. M. Morris se plaint de ce qu'il y ait de grandes quantités de jeunes poissons, envoyées aux marchés de Montréal, qui viennent d'autres divisions qui sont tellement petits qu'ils sont complètement impropres à la nourriture; quelques envois ont été rejetés parce qu'ils ne pouvaient pas trouver de vente. Il en a été pesé quelques échantillons; et il en fallait dix à la livre. Tout le

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

rendement ne s'élève pas à \$7,000, tandis qu'en 1890 la même division avait produit pour \$40,000.

### DIVISION DE YAMASKA.

*Le garde-pêche Denis Shooner* rapporte une baisse dans les pêcheries sous sa charge, qu'il attribue à la prohibition du privilège de prendre le poisson mou durant les saisons réservées pour les autres espèces de poisson. Il est d'opinion qu'il y a des pêcheurs qui amoindrissent à dessein leurs captures. Si la prohibition de capturer du poisson mou continue d'être en vigueur l'année prochaine, M. Shooner croit qu'il devrait être fait quelque chose pour donner plus de pouvoir aux officiers, afin qu'ils puissent exécuter leurs instructions. Entre autres, il suggère que l'on prohibe la vente de ce poisson sur les marchés de Sorel, des Trois-Rivières et de Montréal, aussi bien que son exportation, qui se pratique maintenant sur une grande échelle. La valeur totale s'est élevée à \$5,000.

### DIVISION DE NICOLET.

*Le garde-pêche George Boisvert* dit que par suite de la prohibition de prendre du poisson mou en printemps, et de l'extension des saisons réservées, la pêche s'est faite avec moins de vigueur que les autres années, et le rendement est naturellement plus faible. Il y a une douzaine de pêcheurs qui ont par défi fait la pêche sans licences, et il a été impossible à cet officier, avec l'assistance de deux hommes, de saisir leurs seines, vu qu'ils se tenaient toujours ensemble, et dans une occasion ils les ont presque noyés, et cet officier avec ses deux hommes ont eu peine à sauver leur vie. Il devrait être fait un exemple, et quelques-uns de ces brigands devraient être poursuivis et condamnés à de fortes amendes ou à l'emprisonnement. La valeur totale des pêches de cette division s'élève à \$5,547.

*Le garde-pêche Joseph Charbonneau* dit qu'il n'y a pas de licences d'accordées sur la rivière Yamaska. Il a rencontré le printemps dernier quelques infractions aux règlements concernant la pêche à la seine, et il y eut trois individus de condamnés à l'amende pour de telles infractions. Les passes migratoires n'ont pas été bien réparées, et ne peuvent être utiles que lorsque l'eau est haute.

### BERTHIER ET MONTCALM.

*Le garde-pêche S. A. Grant* ne fait pas de rapport, mais ses chiffres indiquent une diminution dans la capture, comparée à celle des années précédentes, qu'il attribue sans doute à la prohibition de la pêche du poisson mou. La valeur totale s'élève à \$6,500, une diminution de 25 pour 100 sur celle de l'année dernière.

*Le garde-pêche Wm. Ritchie*, de la division Montcalm, a envoyé son rapport trop tard pour être publié.

### DIVISION DE TERREBONNE.

*Le garde-pêche Lauzon* dit que les licences ont été émises plus tard que d'habitude, ce qui explique la légère diminution dans la capture qui paraît par les rapports. L'aloise a presque entièrement disparu de ces eaux. La pêche à la ligne a bien réussi. Les règlements de pêche ont généralement été bien observés.

*Les gardes-pêche Jos. Filiatrault et T. Cloutier* rapportent que la truite est aussi abondante dans les eaux intérieures de cette division que jamais. L'extension de la saison réservée jusqu'au 30 avril sera une nouvelle protection pour ce poisson important. Les règlements ont été généralement bien observés. Il faudrait construire des passes migratoires en différents endroits, et plusieurs propriétaires de digues sont consentants à la construction de ces passes.

*Le garde-pêche Damien Filiatrault* dit que la partie de la rivière Jésus sous sa surveillance est presque entièrement dépeuplée, et on ne pourra y porter remède tant que les deux barrages principaux sur cette rivière ne seront pas pourvus de passes migratoires.

## DIVISION DU LAC DES DEUX-MONTAGNÉS ET DE L'ÎLE PERROT.

*Le garde-pêche Théo. Sabourin* n'envoie pas de rapport. Ses chiffres indiquent que le rendement du district de Rigaud a été d'environ 50,000 livres, presque tout de poisson commun.

*Le garde-pêche Julien Monpetit* ne fait pas de rapport non plus, mais ses chiffres accusent une diminution considérable dans la capture, faisant la remarque que les pêcheurs, dans son opinion, amoindrissent la quantité du poisson capturé. La valeur totale de toute la division est estimée à \$2,451, une diminution de près de 50 pour 100, comparé à 1891.

## DIVISION DE L'OTTAWA INFÉRIEURE.

*Le garde-pêche Robt. W. Jones* accuse une baisse dans quelques espèces de poisson, due à ce que la pêche aux rets n'est pas permise, avant le 1er juillet, tandis que d'autres espèces accusent une amélioration, le rendement général donnant \$4,500, soit une augmentation de \$600 sur l'année dernière. Les quatre barrages sur la rivière ne sont pas encore pourvus de passes migratoires. Les saisons réservées sont généralement bien observées, mais les pêcheurs de sa division ont besoin d'être bien surveillés. Il n'y a que la crainte de voir leurs agrès saisis qui les empêche d'enfreindre les règlements.

## DIVISION DE L'OTTAWA SUPÉRIEURE ET DES LACS DE LA GATINEAU.

*Le garde-pêche Joseph Marion* accuse une diminution dans la capture du poisson, spécialement dans cette partie de la rivière Ottawa qui s'étend de Carillon aux chutes de la Chaudière. On ne pourra s'attendre à aucune apparence d'amélioration tant que le barrage du gouvernement sera privé d'une passe migratoire, et tant que ces eaux seront le réceptacle du bran de scie et des déchets des grands moulins établis à la Chaudière et ailleurs le long des rives de cette rivière. Le fait qu'il n'est pas permis de pêcher le poisson commun durant la saison réservée pour les autres espèces contribue aussi pour beaucoup à cette diminution. Sur les lacs de la Gatineau la pêche a été aussi bonne sinon meilleure qu'auparavant. Presque tous ces lacs sont loués à des clubs, qui conviennent de les protéger durant les saisons réservées, et le poisson y devient certainement plus abondant. Dans le lac des Chênes il n'y a eu que la pêche à la ligne de permise.

PROVINCE DE QUÉ

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, Comté de Bonaventure, province

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Nombre.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Rets à éperlan.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Tête de marée à Maguasha.			\$		23	364		28	5330	5280		12	300

SUBDIVISION DE CARLETON

Maguasha et Nouvelle...					55	550	55	3400	900	300	150		
Carleton					82	820	82	4500	1400	400	200		
Maria					97	970	97	5600	1875	800	400		
Totaux					234	2340	234	13500	4175	1500	750		

SUBDIVISION DE BONAVENTURE

New-Richmond					30	280	33	970	485				
Black Capes					27	165	35	2000	1200				
Capelan					175	1950	155	6000	2700	200	125		
Bonaventure					200	2900	200	10000	5000	1150	715		
New-Carlisle	1	10	100	3	40	450	50	760	630	600	500		
Paspébiac					80	900	150	1300	900	300	225		
Totaux	1	10	100	3	552	6645	623	21030	10915	2250	1565		

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL

Portage Paspébiac					36	2200	85	1200	700	240	400		
Nouvelle					35	2100	90	1400	750	120	200		
Shigawake					30	900	60	1200	600	40	50		
Pointe du Loup-Marin					65	820	100	1400	700	60	70		
Port-Daniel					50	2500	120	1200	600	100	150		
L'Anse à la Barbe					25	1500	60	1000	600	100	150		
L'Anse à Gascon					67	5000	170	2500	1200	300	450		
Totaux					308	15020	685	9900	5150	960	1470		

TOTAL POUR LE COMTÉ

Subdivision de Ristigouche.					23	364	28	5330	5280			12	300
“ Carleton					234	2340	234	13500	4175	1500	750		
“ Bonaventure	1	10	100	3	552	6645	623	21030	10915	2250	1565		
“ Port-Daniel.					308	15020	685	9900	5150	960	1470		
Totaux	1	10	100	3	1117	24369	1570	49760	25520	4710	3785	12	300

BEC—Quartier du Golfe.

du nombre d'hommes employés, et des espèces et quantités de poisson, etc., dans le de Québec, pour l'année 1892.

(De la tête de la marée à Maguasha.)

Eperlan, lbs.	ESPÈCES DE POISSON.								PRODUITS DU POISSON				VALEUR.		
	Sturgeon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Anguille, barils.	Langues et nones de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme botte, barils.		Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.
30300	40140			160										100	\$ 10,663 00

(Maguasha à la Grande Cascapédia.)

	6300	80		80	150			12				40	20	4500	850	7,833 50
	3000	150		200	240	10	2	15			7600	75	30	14750	1200	15,859 00
	12500	1200		200	300	15		50				600	300	18000	1500	25,275 00
	21800	1430		480	690	25	2	77			7600	715	350	37250	3550	48,967 50

De la Grande Cascapédia à la Pointe Paspébiac.)

	2500	100			100							60	20	400	240	2,189 00
	2700	350		10	80							253	50	500	235	3,546 20
	325	750		15	100						27280	500	450	5500	850	14,376 70
	600	3000	10	20	100						16800	2000	900	7500	2200	30,822 00
		600		10	50						10560	400	375	4000	350	8,358 40
		2950	40	10	75							2000	900	5000	850	21,528 75
	6125	7750	50	65	505						54640	5213	2695	22900	4725	80,821 05

(De la Pointe Paspébiac à la Pointe au Maquereau.)

		1700	20	200							5		1200	360	2000	250	11,690 00
		900		50								38496	600	260	100	250	11,344 44
		700	5	50									500	430	300	150	4,987 50
		850		30								25440	600	350	200	100	8,786 60
	21047	1700		30							5	27940	1200	380	600	150	17,906 00
	3727	1100		50							10	16450	800	330	400	100	9,738 40
	743	2850	10	60							10	2000	680	200	300	16,498 60	
	25517	9800	35	470							30	108326	6900	2790	3800	1300	80,951 54

DE BONAVENTURE.

30300	40140			160											100	10,663 00
	21800	1430		480	690	25	2	77			7600	715	350	37250	3550	48,967 50
	6125	7750	50	65	505						54640	5213	2695	22900	4725	80,821 05
	25517	9800	35	470							108326	6900	2790	3800	1300	80,951 54
30300	93532	18980	85	1175	1195	25	2	77	30	170566	12828	5835	63950	9675	221,403 09	

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche  
Comté de Gaspé, province  
SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Seines.		Eperlan, lbs.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	
		\$			\$			\$		\$	
Newport.....	58		3,480	145		360	200	60	60		
Pointe Newport et Anse aux Canards.....	45		4,000	120		2,600	1,820	50	70		
Grand Pabos.....	29		1,700	67		1,500	400	65	55		
Petit Pabos.....	35		2,200	76		1,800	915	45	50		
Grande Rivière.....	89		6,275	217		4,075	2,550	125	130		
Anse du Cap.....	70		4,500	160		3,150	2,100	80	80		
L'Anse à Beaufile.....	50		1,750	100		1,550	850	60	50		
Percé et Ile Bonaventure.....	165		9,900	330		8,250	4,120	150	150		
Coin du Banc.....	13		300	26		340	180	20	20		
Totaux.....	554		34,105	1,241		23,925	13,135	655	665		

SUBDIVISION DE GASPÉ

Barachois, Malbaie.....	170		3,150	168		3,630	1,822	350	350	4,000
Malbaie.....	62		2,080	80		1,400	560	84	180	
Pointe Saint-Pierre.....	62		3,400	92		1,480	1,070	150	195	
Chien Blanc.....	58		1,100	58		700	240	80	60	
Bois Brulé.....	26		554	32		360	170			
Anse au Loup-Marin.....	33		615	39		625	200			
Douglstown.....	78		1,570	81		1,350	800	240	160	
Anse au Sable.....	38		440	45		1,843	1,570			
Gaspé, Nord et Sud.....	32		360	37		3,264	2,300	630	680	78,308
Péninsule.....	27		360	44		1,969	1,610			
Cap aux Os.....	23		384	21		755	460	20	10	
Petit Gaspé.....	22		353	21		600	320			
Grande Grève.....	36		1,180	40		974	620	165	347	
Tête de Lisière.....	47		1,384	44		1,360	1,140	40	55	
Cap des Rosiers.....	64		1,260	105		800	300	50	50	
Totaux.....	778		18,190	898		21,110	13,182	1,809	2,087	82,308

56 Victoria. Documents de la Session (No. 10A.)

A. 1893

du nombre d'hommes employés, et des espèces et quantités de poisson, etc., dans le de Québec, pour l'année 1892.

(Pointe au Maquereau au Coin du Banc).

Saumon, frais, lbs.	ESPÈCES DE POISSON.							PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.		
	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Maquereau, barils.	Langues et queues de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de foie de morue, gall.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.			
.....	6,450	27	550	.....	.....	.....	22,512	3,225	850	40	500	\$ 36,911	cts. 18	
100	5,375	20	700	.....	.....	2	14,400	2,687	900	30	395	30,403	40	
.....	4,850	10	100	.....	.....	.....	7,200	2,425	1,200	35	90	27,177	50	
.....	5,250	10	375	.....	.....	.....	40,560	2,625	1,460	20	195	28,735	50	
.....	16,300	35	425	.....	.....	3	40,560	8,150	2,200	27	325	87,096	90	
.....	12,750	32	600	.....	.....	.....	33,600	6,375	3,250	180	200	70,566	00	
.....	6,500	12	200	.....	.....	.....	8,500	3,250	850	40	127	32,415	00	
.....	12,500	75	.....	.....	.....	.....	32,440	6,250	4,550	.....	375	71,879	00	
.....	3,250	.....	.....	.....	.....	.....	6,720	1,625	275	.....	35	17,088	30	
Totaux.....	12,500	73,225	221	2,950	.....	.....	5	157,432	36,612	15,535	372	2,242	402,272	78

(Coin du Banc au Cap des Rosiers).

6,080	3,300	.....	.....	100	.....	.....	.....	2,700	800	.....	180	19,716	00
900	7,990	.....	.....	80	.....	2	28,348	5,700	805	.....	200	44,841	22
394	3,940	.....	.....	190	.....	.....	.....	2,410	814	.....	96	21,232	80
.....	1,170	.....	.....	100	.....	.....	.....	850	348	.....	85	6,917	00
.....	750	.....	.....	45	.....	.....	14,928	550	190	.....	50	6,372	42
620	690	.....	.....	35	.....	.....	14,064	470	180	.....	70	6,093	46
2,404	2,580	.....	.....	300	.....	.....	.....	1,940	500	.....	200	15,766	80
8,449	384	.....	.....	193	18	.....	.....	290	155	.....	50	5,056	80
19,324	.....	.....	.....	20	8	.....	.....	.....	.....	.....	40	8,142	20
11,511	200	.....	.....	65	25	.....	.....	150	50	.....	40	4,139	70
2,325	325	.....	.....	8	.....	.....	8,640	240	172	.....	34	3,663	10
900	305	.....	.....	73	.....	.....	.....	230	184	.....	72	2,537	00
1,100	860	.....	.....	47	.....	.....	.....	655	322	.....	95	5,426	50
720	940	.....	.....	50	.....	.....	.....	690	352	.....	50	5,603	00
.....	1,500	.....	.....	120	.....	.....	.....	1,100	600	.....	120	9,110	00
Totaux.....	54,727	24,934	.....	1,426	51	2	66,480	17,975	5,452	.....	1,382	164,618	00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux  
SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES		
	Navires.		Bateaux.	Rets.		Seines.		Saumon, brls.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.
	Nombre. Tonnage. Valeur. #	Hommes.	Nombre. Valeur. Hommes. \$	Brasses. Valeur. \$	Brasses. Valeur. \$	Brasses. Valeur. \$				
Anse à Louise.....	58	1,225	56	1,320	630	20	15			1,640
Anse au Jersiais.....	57	805	55	1,010	490					1,300
Anse à Grisfonds.....	165	3,300	142	3,000	1,500	40	140		400	3,500
Rivière au Renard.....	183	3,630	169	3,320	1,700	130	160			4,300
Petit Cap.....	82	1,150	93	1,250	1,250					2,300
Echourie.....	29	680	23	370	250					750
Pointe Jaune.....	25	250	18	400	330					650
Anse à Valeau.....	30	300	29	470	200					675
Totaux.....	629	11,340	535	11,850	6,350	190	315		400	15,115

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE MADELEINE

Grand Etang.....	26	350	26	725	360	80	60			1,000
Pointe Sèche.....	42	780	38	1,125	675		1			1,600
Chlorydorme.....	40	740	38	1,125	600				600	1,500
Pointe de la Frégate.....	39	300	42	1,025	455					850
Grande et Petite Vallée.....	67	915	76	1,450	695	30	50		400	1,450
Gros Mâle.....	40	275	41	624	175				100	650
Rivière de la Madeleine.....	20	260	28	546	200		1	1,000		350
Anse Pleureuse.....	20	200	24	400	160			1,600		400
Monts Louis.....	36	500	40	720	360	80	60	1,480		450
Rivière à Pierre.....	11	75	12	180	60					150
Totaux.....	341	4,395	365	7,920	3,740	190	170	2	5,180	8,400

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS

Rivière Claude.....	15	650	30	450	320			6		468
Marsouins.....	9	290	18	250	175					375
Rivière Martin.....	8	250	15	352	250					168
Sainte-Anne.....	52	1,800	86	1,320	950	140	96		875	1,278
Cap Chatte.....	20	800	40	950	600	106	90			152
Totaux.....	104	3,790	189	3,322	3,295	246	186	6	875	2,441

et matériel de pêche, etc., dans le Comté de Gaspé, etc.—Suite.

(Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

DE POISSON.					PRODUITS DU POISSON.					Valeur. \$ cts.		
Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, brls.	Truite, brls.	Langues et morues de morue, brls.	Peaux de marsouin, nombre.	Huile de marsouin, galls.	Huile de baleine, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîtte, brls.		Poisson employé comme engrais, brls.	Poisson employé pour la consommation locale, brls.
40	3,000	425		4				1,300	400	80	250	11,932 50
25	3,000	450		5				1,060	380	110	250	10,361 50
25	5,000	500		6				2,500	700	100	300	22,027 50
35	9,000	520		7				3,500	900	130	430	27,327 50
25	5,000	240		8				1,500	240	55	180	13,795 00
15	2,100	170		9			40	1,500	500	150	35	5,851 00
22	2,600	190		5				400	90	15	40	4,629 50
10	1,200	150		4				450	150	25	50	4,525 00
197	30,900	2,645		42		40	1,500	11,210	3,010	550	1,590	100,449 50

(Pointe Renommée à la Rivière à Pierre).

30	4,500	12		2				650	140		30	5,719 00
35	5,000	25		4				1,100	260		56	9,036 00
30	10,000	40		4				1,000	300		60	9,285 00
12	4,200	27		4				550	180		40	5,098 50
14	9,000	30	1	4				950	320		75	8,899 00
	800	30		1				450	175		45	3,792 50
2	3,000	20		1				215	60		30	2,494 00
		15						266	65		30	2,511 40
		40						300	75		75	3,033 50
		10						100	35		20	892 50
123	36,500	247	1	20				5,581	1,610		461	50,761 40

(Rivière Claude au Cap Chatte).

	800	103						300	45	200	80	3,353 00
	1,200	20	3					200	40	95	42	2,283 00
	200	72	2					90	20	82	30	1,347 00
	1,230	1,150	12	20	40			860	300	182	300	13,710 00
	200	549	10	32	65			100	25	160	250	4,498 00
	3,630	1,894	27	52	105			1,550	430	719	762	25,191 00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux  
SUBDIVISION DES

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Éperlan, lbs.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	
	Navires.			Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.				Valeur.
Ile de l'Entrée.....			\$		6	150	15	1000	500							
Ile Amherst.....	3	105	2000	20	149	5370	372	15085	8730	1070	1160					
Ile de la Meule.....	7	315	10500	50	107	10940	360	6880	2180	750	750					
Ile Allright.....	5	225	7500	50	66	1980	153	1240	972							
Ile Wolf.....					40	1200	140									
Ile de la Gde-Entrée.....					24	480	75	750	375		1	300				
Grosse-Ile.....					25	750	64	100	100							
Ile Bryon.....					32	1120	68	160	90							
Totaux.....	15	645	20000	120	449	21990	1247	25215	12947	1820	1910	1	300			

TOTAUX POUR LE

Subd. de la Grande Riv. ....					564	34105	1241	23925	13135	655	665					12500
“ Gaspé.....					778	18190	898	21110	13182	1809	2087				82308	54727
“ la riv. au Ren'd.....					629	11340	585	11850	6350	190	315					400
“ la Madeleine.....					341	4395	365	7920	3740	190	170				2	5180
“ Sainte-Anne.....					104	3790	189	3322	3295	246	186				6	875
Subdivision de l'Ile de la Madeleine.....	15	645	20000	120	449	21990	1247	25215	12947	1820	1910	1	300			
Totaux.....	15	645	20000	120	2855	93810	4525	93342	52649	4910	5333	1	300	82308	8	73682

et matériel de pêche, dans le Comté de Gaspé, etc.—Fin.

ILES DE LA MADELEINE.

MORUE, qtx.	Égrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, bris.	Maquereau, bris.	Truite, bris.	Langues et noues de morue, bris.	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loup-marins.	Nombre de p. de marsouins.	ESPÈCES DE POISSON.				PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.	
										Huile de loup-marin.	Huile de marsouin, galls.	Huile de balaine, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîte, bris.	Poisson employé comme engrais, bris.	Poisson employé pour la consommation.		
25				50				50		250			15	10	200	20	\$	cts.
5855	350	2700	100	1258		2	94080	4380		22600			2113	40690	905	580	138,458	00
3620	100	2000	400	955			152976	2147		10700			2413	1320	200	850	66,825	79
150	14		25	650			35360	700		3500			100	410		730	20,746	90
100				400			4080						60	160		20	6,965	20
70				32			178452						50	50	150	150	26,516	28
260	8			380			74152	200		1000			40	480	100	100	18,735	28
500	10		40	1000			17280	240		1200			333	250	100	80	20,542	20
10580	482	4700	565	4725		2	556380	7717		39250			5124	43370	1655	2530	299,966	05

COMTÉ DE GASPÉ.

73225	221	2950			5	157432							36612	15535	372	2242	402,272	78
24934			1426	51	2	66480							17975	5452		1382	164,618	00
15115	197	30900	2645		42								11210	3010	550	1590	100,449	50
8400	123	36500	247	1	20								5581	1610		461	50,761	40
2441		3630	1894	27				52					1550	430	719	762	25,191	00
10580	482	4700	565	4725	2	556380	7717	39250		39250			5124	43370	1655	2530	299,966	05
134695	1023	78680	6777	4776	28	71	780292	7717	52	39250	145	1500	78052	69407	3296	8967	1,043,258	73



STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et dans le comté de Saguenay,

SUBDIVISION DE GODBOUT

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Rets à pièges.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Manicouagan.....	1	12	300	3	2	150	2	190	95	300	300		
Godbout.....					8	175	12	1,200	1,200	300	100	90	1
Pointe des Monts.....					4	275	6	600	600	100	90	1	275
Trinité.....					11	400	11	950	775				
Iles du Caribou.....	2	26	1,200	6	23	840	25	1,500	1,500	60	40		
Ile aux Œufs.....					5	150	9	275	200	40	30		
Pointe aux Anglais.....					30	850	45	1,700	1,725	45	45		
Pentecôte.....					5	200	9	270	195				
Cailles Rouges.....					5	150	11	150	130	45	60		
Totaux.....	3	38	1,500	9	98	3,190	130	6,835	6,420	590	565	1	275

SUBDIVISION DE MOISIE

Jambons.....	3	61	995	12	16	520	30	780	411	40	10		
Sainte-Marguerite.....					1	90	2	300	204				
Sept-Iles.....	2	49	1,300	10	20	880	43	518	353	186	172		
Moisie.....	1	54	300	4	33	2,100	48	4,925	5,100	575	550		
Pigou.....					2	100	4	120	100	50	50		
Totaux.....	6	164	2,595	26	72	3,690	127	6,643	6,168	851	782		

du nombre d'hommes employés, avec les espèces et quantités de poisson, etc., province de Québec, pour l'année 1892.

(Manicouagan à Jambons.)

ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.	
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, lbs.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Nombre de peaux de loups-marins.	Nombre de peaux de mars.	Huile de loup-mar., gal.	Huile de marsouin, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		Poisson employé pour la consommation locale, barils.
				35					115	2	495	150			15	15	566 75
	17,084	139	510	207		16	1	260	196		1,300	70	105	9	5	20	6,309 80
	15,914	209	50	155							980		70	3		7	5,525 30
	20,571	145	1,235	146			2	82			410		71	12		15	5,940 10
	33,530	1,116	4,525	202				1	44		220		558	84		25	13,691 70
		1,301	600	149							35		650	100		6	7,041 75
	15,256	5,163	3,850	423			1	3	2		15		2,581	95		95	30,177 85
		578	300	41							6		279	30	70	127	3,590 00
	2,380	989	500	75			3		19		57		495	50	10	9	5,704 55
...	104,735	9,640	11,570	1,433		16	14	4	728	2	3,518	150	4,809	383	100	319	78,547 80

(Jambons à Pigou.)

		1,721	2,620	414	5,500			7	1		4		1,200	108		25	10,739 35
	6,125	45						4					30	10		5	1,514 50
	31,200	2,959	2,125	168				4	111		368		1,973	201		55	22,146 65
4	206,146	3,900	2,000					9	41		198		2,250	113		59	60,639 15
		158	300					1	4		15		125	25		4	865 50
4	243,471	8,783	7,045	582	5,500		13	19	157		525		5,578	457		148	95,905 15

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,  
SUBDIVISION DE MINGAN

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Rets à pièges.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
			\$			\$		\$		\$			
Chaloupe.....				6	200	12		30	35				
Petite Rivière.....				8	400	16		75	75				
Sheldrake.....				39	1600	94	350	160	250	500	3	900	
Rivière du Tonnerre.....	1	33	600	5	50	2000	100	100	50	150	2	500	
Dock.....				21	850	44	20	20	30	40			
Pointe Ridge.....				14	540	28		40	40				
Jupitagan.....				3	80	9	120	60	30	30			
Magpie.....				70	3400	150	750	400	230	500			
Rivière Saint-Jean.....				62	3000	140	1750	1500	100	300			
Longue Pointe.....				12	450	28	200	230	150	150			
Mingan.....				2	120	4	300	150					
Romaine.....				1	35	1	80	50					
Pointe aux Esquimaux.....				105	1450	190	1500	860	600	400			
La Corneille.....				4	120	5	420	270					
Baie Piashter.....				4	130	5							
Totaux.....	1	33	600	5	401	14375	826	5590	3750	1685	2370	5	1400

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Watsheeshoo.....				2	25	2							
Nabissippi.....				1	15	2	200	75					
Agwanus.....	1	17	400	7	11	500	24	300	100	25	90		
Isle à Michon.....				6	270	14	100	40	30	25			
Havre de Natashquan.....				45	3700	96	200	100	160	200			
Petite Natashquan.....	4	80	1400	25	20	52	1000	400	120	100			
Rivière Natashquan.....				10		20	2120	530					
Totaux.....	5	97	1860	32	95	6230	210	3920	1245	335	415		

et matériel de pêche, etc., dans le Comté du Saguenay, etc.—*Suite*.  
(Pigou à Watsheeshoo).

ESPÈCES DE POISSON.							PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.	
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loup-marins.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		Poisson employé pour la consommation locale, barils.
		300						230	150			16	\$ 1,731 00
		500						360	190	25		30	2,811 50
2		4800						3700	1000	70		85	24,987 00
		3900						3800	1000	230		170	21,365 00
		2500						1750	500			20	12,780 00
		1400						950	300			16	7,194 00
5		300						220	100			15	1,728 00
32		6000			40			4500	1200			260	32,332 00
	30000	4500	300					3300	800	350		150	29,575 00
5		800						520	100	20		50	4,283 00
8	4000	8					12	325	50			2	1,252 00
	3000						2	5				2	632 50
		3600	1000	250			2200	5220	2500	1000		450	26,563 00
5							50	150				4	218 50
7						2212	40	120				5	539 68
64	37000	28608	1300	290	2	2212	2424	5870	21830	6340	695	1275	167,992 18

(Watsheeshoo à la Pointe des Anglais).

						2064				5		2	\$ 304 46
8													128 00
13	620	760											4,367 50
1		500			2		10	25	520	110		50	2,566 00
1		2900	1200						375	60		15	15,141 00
1	8700	1800	900	20	3		225	630	2200	450		100	11,719 25
3	31750	220							160	50		15	7,587 00
27	41070	6180	2100	20	5	2064	285	655	4505	875		262	41,813 21

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,  
SUBDIVISION DE WASHEECOOTAI

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL			
	Navires.				Bateaux.		Rets.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
Kegashka..			3		300	7	100	80	40	30
Mistassini..			2		75	2	100	50		
Musquarro..			2		20	2	60	40		
Washeecootai..			3		30	3	200	100		
Romaine.....			4		80	4	200	100		
Coacoachoo.....			1		10	3	50	30		
Totaux.....					18	515	21	710	40	30

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Baie du Loup.....					4	105	4	150	75	40	20
Étamamin.....					2	50	2	200	200		
Pointe à Mourier.....					2	60	2	150	75		
Harrington.....					30	600	36	300	150	350	275
Petite Meccatina.....					2	50	3			30	18
Tête de la Baleine.....					24	400	28	810	430	100	50
Baie du Mouton.....					31	915	40	260	277	278	200
Grande Meccatina.....					3	150	5	100	100	120	100
La Tabatière.....					9	270	12	412	206	220	200
Ile Grande Meccatina.....					7	400	3	500	230	40	40
Kikapoe.....					4	150	3	400	200		
Tête de la Baleine Est.....					1	15	3	200	175	40	60
Rivière Saint-Augustin.....					8	121	9	1500	675		
Havre Saint-Augustin.....					2	50	3	150	50		
Ile de Sable.....					2	100	2	171	170		
Caucasippi.....					1	10	1	120	60		
Pointe à Giroux.....					1	25	1	150	100		
L'Anse au Portage.....					2	40	3	180	100		
Canso.....					1	30	2	150	150		
Chicatica.....					4	100	7	120	80	40	20
Totaux.....					140	3641	169	5823	3553	1258	983

matériel de pêche, etc., dans le comté de Saguenay, etc.—Suite.  
(Pointe des Anglais à Coacoashoo).

DE PÊCHE.		ESPÈCE DE POISSON.					PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
Rets à pièges.	Noms.	Saumon, barils.	Morue, qtx.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Nombre de peaux de loups-marins.	Huile de loup-marin, gals.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
											Nombre.
		12	155	33		7	21	100	25	15	\$ 1,192 65
		10	10	6		3	9	5	5	1	252 85
		1			2	25	75			9	133 25
		9	9	4		9	27	6	5	1	238 45
		7	5	5	3	20	60	3	5	12	316 70
		2			2	17	51			3	105 65
		41	179	48	7	81	243	114	40	47	2,239 55

(Coacoachoo à Chicatica).

		1	200			80	240			5	1,064 20		
		16				35	105	2000	610	2	264 00		
		3	600	3	2500	185				60	236 00		
					100			75	25	4	14,171 25		
		3	700	7	2000		500	1500	500	48	506 00		
		4	725	1	3100		400	1200	2300	800	11,879 00		
		1	200	1	400	100	318	954	370	100	17,410 00		
		1	180	4	450	60	2000	6000	375	100	3,387 10		
				3	233		300	900	160	50	7,655 00		
				5	10		200	600	7	2	1,986 50		
				5	10				7	2	660 80		
				24	107	21			80	25	138 80		
				1	200		150	450	150	50	1,245 00		
				3	70				50	15	1,430 50		
				1		6			50	3	477 50		
				3						2	64 00		
				7	90				70	20	519 00		
				3	140				90	30	835 00		
				3	90				65	20	517 00		
		1	60	4	346				250	80	1,873 00		
		13	2465	100	10046	345	31	3983	11949	7682	2479	276	66,323 15

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et  
SUBDIVISION DE BONNE ESPÉRANCE

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Rets à pièges.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		%		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Anse du Taureau					3	140	4	640	150				
Baie du Rocher					7	520	12	300	150	300			
Ile au Chien					4	300	8	800	600				
Ile du Vieux Fort					16	660	33	550	320				
Bonne Espérance	1	40	1000	10	80	4000	156	1800	900	1700	3000	5	900
Ile Brulée					10	550	20	150	100	300	280	1	250
Ile au Pigeon					10	500	15	250	200	400	500	1	250
Pointe au Bâton					6	500	8	650	600	100	200	1	250
Baie au Saumon					42	3000	125	200	200	1200	1500	2	500
Petite Pêcherie					3	130	2	100	100				
Cinq-Lieues					4	200	4	500	500	200	150		
Baie du Milieu					22	1400	53	100	100	1500	2000	2	400
Belles Amours					1	50	2	150	130				
Bradore					21	750	30	1500	2000	1000	1200	2	500
Longue Pointe					25	1000	43	4000	3500	600	600	2	400
Ile Verte					50	1800	100	750	750	1000	1000	1	200
Totaux	1	40	1000	10	304	15500	615	12440	10300	8300	10830	19	4050

SUBDIVISION DE

Baie au Renard					18	750	30	750	350	200	100		
Rivière au Saumon					15	500	35	300	150				
Mauzerolle					8	200	20	200	100				
Baie au Capelan					10	320	25	300	150				
Anse Macdonald					20	600	45	300	150				
Baie des Anglais					15	500	22	400	250				
Anse aux Fraises					20	400	33	300	150				
Shallop Creek					2	50	2	200	175				
Pointe aux Oies					10	350	20	150	100				
Pointe au Cormoran					12	375	35	150	100				
Totaux					130	4045	267	3050	1675	200	100		

56 Victoria. Documents de la Session (No. 10A.)

matériel de pêche, etc, dans le comté du Saguenay, etc.—Suite.  
BONNE ESPÉRANCE.

	ESPÈCES DE POISSON.						PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.	
	Saumon, brls.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, brls.	Truite, brls.	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.		Poisson employé pour la consommation locale, brls.
11		120											\$ cts.
9		1300			10		25	75	120	10		6	964 25
3		300					23	69	1300	220		40	7,060 35
12		750					300	1200	300	30		12	2,466 00
48		6000		100			73	229	750	170		25	4,404 85
2		1500			5				6000	1500		320	34,198 00
12		1000					80	240	1500	300		25	8,128 00
4		250							1000	250		15	5,527 00
8		5000			9		19	57	250	25		5	1,483 65
15		100					57	171	100	10		5	792 65
5		3000		800			200	750	200	20		6	1,824 00
2		50					33	90	3000	650		100	19,832 25
		2000		300			15	45	50	10		5	348 75
		750		150			1000	4500	2000	500		70	15,230 00
		2000					500	2000	2000	500		80	7,825 00
131	24320		1350	24			3325	13926	24320	5615		1054	140,794 65

L'ILE D'ANTICOSTI.

1	300												
5		750	60	2	13000	10	30	200	160	50	30		4,140 25
	500		100		30000	120	368				10		4,614 00
3	550	1000	150			12	36	330	200		6		3,235 40
2	1200	1500	200		10500	15	45	366	200		8		5,283 15
	400	4000	40					800	450	10	15		7,594 60
10	500	6500	55		9300	43	129	260	170	50	30		4,291 35
				6		56	168	330	200	50	35		3,881 35
						15	45				4		272 75
											8		7,032 00
											8		8,432 00
21	3450	14250	605	8	172800	271	813	2286	1380	160	154		48,676 85

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, etc.,  
RÉCAPITULATION POUR

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Navires.		Bateaux.		Rets.		Seines.		Rets & pièges.		Saumon, bris.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
<i>Subdivisions.</i>		\$	\$			\$	\$	\$	\$								
Godbout .....	3	38	1500	9	98	3190	130	6835	6420	590	565	1	275	104735	9640	.....	
Moisie .....	6	164	2595	26	72	3690	127	6643	6168	851	782	..	4	243471	8783	.....	
Mingan .....	1	33	600	5	401	14375	826	5590	3750	1685	2370	5	1400	64	37000	28608	.....
Natashquan .....	5	97	1800	32	95	6230	210	3920	1245	335	415	..	27	41070	6180	.....	
Washhecootai .....	..	..	..	..	18	515	21	710	400	40	30	..	41	..	179	.....	
Saint-Augustin .....	..	..	..	..	140	3641	169	5823	3553	1258	983	13	2465	100	..	10046	.....
Bonne Espérance .....	1	40	1000	10	304	15500	615	12440	10300	8300	10830	19	4050	131	..	24320	.....
Anticosti .....	..	..	..	..	130	4045	267	3050	1675	..	100	..	21	..	..	3450	.....
Totaux .....	16	372	7495	82	1258	51186	2365	45011	33511	13259	16075	35	8190	388	426276	91206	.....

RÉCAPITULATION POUR

COMTÉS.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, bris.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.			
Bonaventure .....	1	10	100	3	1117	24369	1570	49760	25520	4710	3785	12	300	..	93582	18980	85
Gaspé .....	15	645	20000	120	2855	98810	4525	93342	52649	4910	5333	1	300	8	73682	134695	1023
Saguenay .....	16	372	7495	82	1258	51186	2365	45011	33511	13259	16075	35	8190	388	426276	91206	..
Totaux .....	32	1027	27595	205	5230	169365	8460	188113	111680	22879	25183	48	8790	396	593541	244881	1108

dans le comté de Saguenay et le quartier du golfe, pour l'année 1892.

LE COMTÉ DE SAGUENAY.

ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.						VALEUR.		
Fletan, lbs.	Harang, bris.	Harang, fumé, lbs.	Maquereau, bris.	Truite, bris.	Anguilles, bris.	Langues et queues de morue, bris.	Homard, en boîtes, lbs.	Epierlan, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	N° de p'x de mars.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de mars, gal.	Huile de baleine, galls.	Huile de foie de morue, galls.	Pois. emp. comme boîte, bris.		Pois. emp. comme engrais, bris.	Poisson employé pour la consommation locale, bris.
11570	1433	5500	16	14	4	..	..	..	728	2	3518	150	..	4809	383	100	319	78,547 80
7045	582	..	..	13	..	..	..	..	157	..	525	..	..	5578	457	..	148	95,905 15
1300	290	..	..	..	..	..	..	..	2424	..	5870	..	..	21830	6340	695	1275	167,992 18
2100	20	..	..	..	..	..	..	..	235	..	655	..	..	4505	875	..	262	41,813 21
..	48	..	..	..	..	..	..	..	81	..	243	..	..	114	40	..	47	2,239 55
..	455	..	..	31	..	..	..	..	3983	..	11949	..	..	7682	2479	..	276	66,323 15
14250	1350	..	..	24	..	..	..	..	3375	..	13926	..	..	24320	5515	..	1054	149,794 65
..	605	..	..	2	..	..	..	..	271	..	813	..	..	2286	1380	160	154	48,676 85
36265	4673	5500	16	104	23	177076	..	..	11254	2	37499	150	..	71124	17469	955	3535	651,292 54

LE QUARTIER DU GOLFE.

..	1175	29875	25	277	30	170566	30300	..	..	..	..	..	..	12828	5835	63950	9675	221,403 09
78680	6777	..	4776	28	71	780292	82308	7717	52	39250	145	1500	..	78052	69407	3296	8967	1,043,258 73
36265	4673	5500	16	104	23	177076	..	..	11254	2	37499	150	..	71124	17469	955	3535	651,292 55
114945	12625	35375	4817	134	77	124	1127934	112608	18971	54	76749	295	1500	162004	92711	68201	22177	1,915,954 36

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêcheries du quartier du golfe, province de Québec, pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon.....	brls. 396	16	00	6,336	00
“.....	lbs. 593,540	0	20	118,708	00
Morue.....	qtx. 244,881	4	50	1,101,964	50
Egrefin.....	“ 1,108	3	50	3,878	00
Maquereau, salé.....	brls. 4,817	14	00	67,438	00
Hareng.....	“ 12,625	4	50	56,812	50
“ fumé.....	lbs. 35,375	0	01	353	75
Flétan.....	“ 114,945	0	10	11,494	50
Truite.....	brls. 134	10	00	1,340	00
Anguille.....	“ 77	10	00	770	00
Langues et noues de morue.....	“ 124	10	00	1,240	00
Eperlan.....	lbs. 112,608	0	05	5,630	40
Homard, en boîtes.....	“ 1,127,934	0	14	157,910	76
Peaux de loups-marins.....	nomb. 18,971	1	25	23,713	75
do marsouin.....	“ 54	.....	.....	270	00
Huile de poisson.....	galls. 240,548	0	40	96,219	20
Poisson, boîte.....	brls. 92,711	1	50	139,066	50
“ engrais.....	“ 68,201	0	50	34,100	50
“ pour la consommation locale, non inclus ci-haut.....	“ 22,177	4	00	88,708	00
Total pour 1892.....	.....	.....	.....	1,915,954	36
“ 1891.....	.....	.....	.....	1,606,607	35
Augmentation.....	.....	.....	.....	309,347	01

## VALEUR du matériel employé dans les pêches du golfe, saison de 1892.

Articles.	Valeur.	
	\$	cts.
32 navires de 1,027 tonneaux .....	27,595	00
5,230 bateaux .....	169,365	00
188,113 brasses de rets .....	111,680	00
22,879 " seines .....	25,183	00
48 rets à trappes .....	8,790	00
40 homarderies et outillage .....	84,000	00
Total .....	426,613	00

STATISTIQUE DES PÊCHES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que Laurent, depuis le Cap Chatte

BEC, NON COMPRISES CELLES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

le rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive sud du fleuve Saint-jusqu'à la Pointe-Lévis, pendant l'année 1892.

NOMS DES LOCALITÉS.	BATEAUX DE PÊCHE.		Nombre de pêcheurs.	ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.					
	Nombre.	Valeur.		Rets à mailler.			Pêches en fascines.		
				Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
Capucins.....	17	255	28	6	108	108			
Méchins.....	40	600	69	38	775	775			
Grosses-Roches.....	14	210	22	15	270	270			
Sainte-Félicité.....	31	465	48	25	450	450	4	80	
Matane.....	12	180	21	11	239	239	11	220	
Rivière Blanche.....	6	90	13	6	108	108	6	90	
Baie du Sabie.....	11	110	11				7	175	
Métis.....			7				2	50	
Sainte-Flavie.....			15	1	80	25	14	350	
Sainte-Luce.....			11				11	275	
Pointe-au-Père.....			12				12	320	
Rimouski.....			10				10	200	
Sacré-Cœur.....			10				10	200	
Bic.....			4				4	80	
Saint-Fabien.....			4	4	75	60			
Saint-Simon.....									
Eaux de l'intérieur de Rimouski.....							26	2600	
Eaux de l'intérieur de Témiscouata.....	17	1900	38						
Notre-Dame des Sept-Douleurs.....	1	100	2				1	50	
Ile aux Pommes.....	11		11				7	700	
Trois-Pistoies.....	5	550	19				9	900	
Ile Verte.....	2	150	10				10	1000	
Cacouana.....			9				6	900	
Rivière-du-Loup.....	1	50	11	2	70	28	12	1750	
Saint-André.....			14	1	15	6	6	570	
Kamouraska.....			38	10	1610	644	4	1125	
Saint-Denis.....			54	47	3620	1448	2	300	
Rivière-Ouelle.....			22						
Sainte-Anne de la Pocatière.....							1	150	
Eaux de l'intérieur, comté de L'Islet.....			40						
Saint-Roch.....			50						
Saint-Jean.....			3						
Trois-Saumons.....			35						
L'Islet.....			4				7	630	
Anse à Gilles.....			16				24	2400	
Cap Saint-Ignace.....			24				7	1100	
Ile aux Grues.....	1	12	21				4	2050	
Saint-Thomas.....	4	40	20				2	4000	
Berthier.....	6	170	2				5	2800	
Saint-Valier.....	5	55	4				4	2700	
Saint-Michel.....	9	240	7				6	3050	
Beaumont.....	11	400							
Pointe-Lévis.....									
Totaux.....	193	5577	746	166	7420	4161	234	30815	

Pêches à l'anguille.		ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR.		
Nombre.	Valeur.	Salmon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Hareng, brls.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Sardine, brls.	Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, brls.	Huile de marsouin, gallons.	\$	cts.
					30										*2,312 00
		6066	600		410										135 00
					145										3,118 20
					260			160							652 50
		2394	1200		100			1500			100	400	6000		1,650 00
		60			300			100							8,448 80
					300										1,712 00
		540			300										1,850 00
		60			540		120								2,545 20
					30										147 00
		6720			1150			30				500			6,770 80
		2640			2350			40				300			11,255 40
2	10	860			1200	1000					200	400			6,432 00
		1200			1000						10				4,770 00
		1500			400										2,100 00
		600			100										690 00
		600						40							120 00
			12000												1,200 00
		500	12000												1,200 00
				2500	2400			3000	622		3400	200			23,396 00
					10			200	60		2000	10			6,242 00
		330		200	120			200	40		300	20			1,660 00
		75	190	1000	300	900	2500	220	200	40	200	40			2,932 00
		100	2400	500	500	800	509	440	440		800	50			6,583 00
		50	380	100	210	500	600	120			1000	20			4,463 00
		470	25		443	11	6850	6420	576		50	139			2,824 78
		220	200		3016	20	6450	4360	172		120				1,535 56
		480	440		20000	406	20250	1700	80						4,702 00
		1540	300		10000	40	88400	2000	20						\$3,638 00
		840			116		23020	17300			20	4800			\$3,012 10
			7000												700 00
		3000					20225				125	125			1,651 00
		3860					50300				135	135			3,490 50
		160					1000				5	5			77 50
		3360					35305				114	114			2,517 30
		560					2700				9	9			193 50
		460					4800	8150			1800	1000	29		1,058 00
							87400						25		5,328 00
							15800	4400			7854	1000	37		2,049 32
		290					25430	2100			12200	1100	17		3,012 60
		1630					24000	3260			32400	2450	18		5,230 50
		619					20200	2800			5148	520	21		2,409 64
		1110					14400	7600	3000		10700	1000	19		2,685 00
		1120					6950	18400	1800		8000	1270	25		2,631 50
307	16395	32774	32800	78854	12332	461330	64420	4150	78102	8340	8642	2787	12000		155,631 70

\*Dans le district de Matane, 328 brls de morue, valeur \$1,312; 10,000 lbs de fétan, valeur \$1,000; valeur totale, \$2,312.

† A la Rivière-Ouelle, 96 baleines blanches (marsouins) et à Sainte-Anne de la Pocatière, 24, équivalant à 6,000 gallons d'huile.



STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que le du fleuve Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à

STATIONS DE PÊCHE.	BATEAUX DE PÊCHE.		Nombre de pêcheurs.	ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.						
	Nombre.	Valeur.		Rets à mailler.			Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
				Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Ile d'Orléans.</i>										
Saint-Laurent			6	6	2100	1500				
Saint-Jean			6	5	970	665			1	50
Saint-François (côté sud)			16	2	600	600			14	892
Argentenay			9						9	510
Saint-François (côté nord)			5				5	160		
Sainte-Famille			10	1	220	200	5	160	4	120
Saint-Pierre			7	7	1540	1400				
<i>Côté nord.</i>										
Château-Richer			5	2	500	400	3	62		
Sainte-Anne			5				1	20	4	70
Saint-Joachim			25						25	2186
Iles Madame et aux Réaux			3	2	400	240			1	100
Saint-Siméon			5	2	230	20	3	20		
Sainte-Fidèle			7	2	200	20	5	30		
Malbaie			19	2	250	25	17	85		
Baie Saint-Paul et lacs environnants du comté de Charlevoix.			35						35	3000
Ile aux Coudres			47				20	210	47	300
Les Eboulements			24				21	240	24	230
Saint-Irénée			18				18	200		
<i>Division du Saguenay.</i>										
Rivière aux Canards	2	30	2				2	30		
Anse Sainte-Catherine	2	30	2				2	40		
Tadoussac	3	45	5				1	20		
Pointe Rouge	1	100	3	2	200	150				
Moulin Baude	1	20	1	1	80	50				
Anse Puante	1	15	1	1	100	60				
Pointe à la Carriole	1	20	1	1	100	50				
Anse aux Pilotes	2	40	2	2	125	80				
Bon Désir	1	15	1	1	75	50				
Escoumains	4	50	5	4	400	200	1	20		
Baie des Bacons			3				3	60		
Sault au Mouton			1				1	20		
Mille Vaches			3				3	60		
Pointe à Boisvert	1	15	1	1	130	60				
Portneuf	2	30	2	2	150	75				
Sault au Cochon	1	15	1	1	120	60				
Colombier	3	45	3	3	300	150				
Iles Jérémie			1				1	20		
Bersimis	1	15	1	1	160	80				
Eaux intérieures										
<i>Division du lac Saint-Jean.</i>										
Totaux	26	485	461	221	15750	7085	112	1457	164	7458

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., dans les quartiers sur la rive nord Bersimis, pendant l'année 1892.

ESPÈCES DE POISSON.										Poisson commun et petit poisson, bris.	Poisson pour engrais, bris.	VALEUR.	
Sturgeon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Hareng, bris.	Anguille, lbs.	Esturgeon.	Sardine, bris.	Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.				\$	cts.
1340		6350		11900			4480						
1350		5100		14400			7320					1,721 40	
480		2000		21600			3600					2,025 60	
				10800			1900					1,800 00	
				1200								800 00	
24		100		4250	1800							72 00	
216		730		14800	200							373 80	
												987 00	
30		140		4600	3800		7920	2340	15			1,314 00	
				2400			960	360	2			244 80	
				36350								2,181 00	
560		1750		6400	800		3120	660				931 60	
375	1200			4					3			302 00	
180	500			17					4			414 50	
225	3000			40					10			1,005 00	
	45000											5,400 00	
				15000								483 00	
				4000					10			415 00	
				850					12			365 00	
				4					30				
				10					10				
360				2					2			92 00	
400				5					3			35 75	
				5								75	
7000												1,400 00	
3000												600 00	
1200												240 00	
3000												600 00	
5360												1,072 00	
1500												300 00	
7240				3								1,491 50	
200				4					14			125 00	
120				6					2			6 37 50	
100				6					10			107 00	
3000												600 00	
5280												1,056 00	
3000												600 00	
5800												1,160 00	
200				3								64 00	
1240												248 00	
	25000											2,500 00	
	10000						20000	50000	480			13,540 00	
52780	84700	16170	104	149050	6600	172	49300	53360	551	2211		50,097 70	

\* Ajouter 7 baleines blanches (marsouins), produisant 350 gallons d'huile; valeur totale, \$168.  
 † A Sainte-Catherine et ses environs, 135 baleines blanches (marsouins), produisant 6,750 gallons d'huile; valeur totale, \$3,240.  
 ‡ Ajouter 100,000 lbs winnonish, 20,000 lbs brochet; valeur totale, \$7,000.

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des bateaux et des dans le quartier s'étendant de Québec

DIVISIONS.	BATEAUX DE PÊCHE.		ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.								
	Nombre.	Valeur.	Rets à mailler.			Seines.		Verveux.		Pêches à l'anguille.	
			Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$			\$		\$		\$		\$
Sherbrooke et Mégantic.....			60								
Magog et Brome.....			30								
Baie de Missisquoi.....	13	166	35			1020	420				
Iberville, (y compris la rivière Richelieu).....	61	696	78			310	280	127	1780	3	8000
Chateauguay.....	60	1080	120			268	210				
Beauharnois.....	44	660	90	26	300	312	280	650			
Laprairie à Verchères, y compris Montréal et ses environs.....	46	460	60			420	8400				
Comté de Richelieu et rivière Saint-François.....	90	630	64	31	600	130	950	560			
Comté et rivière Yamaska.....	21	125	30						2		75
Nicolet.....	22	158	24	3	35	300	160	100	22		55
Trois-Rivières*.....	15	150	15								
Berthier, Joliette, Montcalm.....	35	280	35			600	360				
Terrebonne.....	45	270	70	3	37	22	184	185			
Lac des Deux-Montagnes et l'île Perrot.....	15	140	18	56	840	125					
Rivière Beaudet.....			5	2	38	25	100	75			
Ottawa inférieure.....	15	150	15	50	550	250					
Ottawa supérieure.....	73	765	73	136	1100	525					
Lacs de la Gatineau.....											
	554	5730	822	307	3500	1689	4292	11240	127	1780	27 8130

\* Estimation. La valeur totale comprend \$7,500 pour 15,000 boisseaux de petite morue.

rets, le nombre de pêcheurs, le rendement, la valeur et les espèces de poissons, etc., au haut de l'Ottawa, pendant l'année 1892.

ESPÈCES DE POISSON.										Poisson commun et petit poisson, lbs.	VALEUR.
Truite, lbs.	Alose, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Poisson blanc, lbs.	Mashinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.			
48100	4000	8000	5500	3500	16800	17100	18000	17200	26000	\$ 10,714 00	
33000		2000				12000	1000		80000	6,590 00	
	9750						23090		33400	2,741 50	
		31400	300			1600	3050	3900	116100	5,828 50	
		12000	50000			2000	30000	20000	12000	10,240 00	
		39300	30300			3600	6350	9500	18430	11,071 50	
	500	20000	11000			10000	5000	18000	30000	6,930 00	
		6200	200			600	500	3500	1200	20000	
		22300	4300	150		6700	2500	4635	11375	71800	
	600	16450	5850	250		700	1000	1300	1240	120000	
	20000	500	10000	3000				5000	10000	20000	
	30000	1500	500	1500		300	200	300	4000	100000	
	50000		1275	1070		1000	3450	3500	3000		
		2500	2000			4800	2320	8300	8000	31300	
		28000	800			1000	1200	700	900		
	1250	2100	2400	21000	2250	1200	800	7000	14000	50000	
		2600	6500			160	3850	2960	6300	8400	
	95600			9250			10250	6300	50000		
277950	24350	204925	142320	15860	52450	97130	139475	193645	1018600	115,048 30	

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches depuis le **Cap Chatte** jusqu'à la **Pointe-Lévis**, en 1891 et 1892.

Espèces de poisson.	Prix pour 1892.	1891.		1892.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Alose..... lbs.	0 06	20,993	1,255 98	78,854	4,731 24
Anguille..... "	0 06	279,261	16,755 66	461,330	27,679 80
Hareng..... brls.	4 50	22,130	99,585 00	12,332	55,494 00
Esturgeon..... lbs.	0 06	65,851	3,951 06	64,420	3,865 20
Sardines..... brls.	3 00	6,848	20,544 00	4,150	12,450 00
Truite..... lbs.	-0 10	32,000	3,200 00	32,800	3,280 00
Saumon..... "	0 20	38,610	7,722 90	32,774	6,554 80
Poisson blanc et bar..... "	0 08	39,570	3,165 60	78,102	6,248 16
Doré..... "	0 05	5,703	285 15	8,340	417 00
Poisson commun et mêlé..... brls.	3 00	9,482	28,446 00	8,642	25,926 00
Peaux de marsouins..... nomb.	4 00	21	84 00	120	480 00
Huile..... "	0 40	2,250	900 00	12,000	4,800 00
Poisson pour engrais..... brls.	0 50	8,036	4,018 00	2,785	1,393 50
Morue..... "				328	1,312 00
Flétan..... lbs.				10,000	1,000 00
Valeur totale des pêches.....			189,912 45		155,631 70
Diminution.....					34,280 75

## RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'à **Bersimis**, en 1891 et 1892.

Espèces de poisson.	Prix pour 1892.	1891.		1892.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Alose..... lbs.	0 06	718	43 08	16,170	970 20
Anguille..... "	0 06	114,360	681 60	149,050	8,943 00
Hareng..... brls.	4 50	240	1,080 00	104	468 00
Esturgeon..... lbs.	0 06	8,800	528 00	6,600	396 00
Sardines..... brls.	3 00	375	1,125 00	172	516 00
Saumon..... lbs.	0 20	69,030	13,806 00	52,780	10,556 00
Truite..... "	0 10	98,000	9,800 00	84,700	8,470 00
Doré..... "	0 05	59,268	2,963 40	53,360	2,668 00
Brochet..... "	0 05	24,000	1,200 00	20,000	1,000 00
Poisson blanc..... "	0 08	38,672	3,093 76	49,300	3,944 00
Winnoniche..... "	0 06	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Poisson commun et mêlé..... brls.	3 00	780	2,340 00	551	1,653 00
Poisson pour engrais..... "	0 50	10,900	4,450 00	2,211	1,105 50
Peaux de marsouins..... nomb.	4 00	280	1,120 00	142	568 00
Huile..... "	0 40	16,800	6,721 00	7,100	2,840 00
Valeur totale des pêches.....			62,130 84		50,097 70
Diminution.....					12,033 14

## RÉCAPITULATION COMPARATIVE

DE la quantité et de la valeur des différentes pêches, depuis Québec jusqu'à l'Ottawa supérieure, en 1890 et 1891.

Espèces de poisson.	Prix.	1891.		1892.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Alose .....	lbs. 0 06	34,790	2,087 40	24,350	1,461 00
Anguille .....	" 0 06	396,080	23,764 80	204,925	12,295 50
Esturgeon .....	" 0 06	194,350	11,661 00	142,320	8,539 20
Truite .....	" 0 10	297,350	29,735 08	277,950	27,795 00
Poisson blanc .....	" 0 08	37,320	2,985 60	15,860	1,268 80
Maskinongé .....	" 0 06	87,535	5,252 10	52,450	3,147 00
Achigan .....	" 0 06	114,370	6,862 20	97,130	5,827 80
Doré .....	" 0 05	186,630	9,331 50	139,475	6,973 75
Brochet .....	" 0 05	260,710	13,035 50	193,645	9,682 25
Poisson mêlé .....	" 0 03	1,267,100	38,013 00	1,018,600	30,558 00
Petite morue .....	boiss. 0 50	15,800	7,500 00	15,000	7,500 00
Valeur totale des pêches .....			150,228 10		115,048 30
Diminution .....					35,179 80

## RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans la province de Québec (à l'exclusion du quartier du golfe) pour 1891.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.
Alose .....	lbs. 119,374	7,162 44
Anguille .....	" 815,305	48,918 30
Hareng .....	brls. 12,436	55,962 00
Esturgeon .....	lbs. 213,340	12,800 49
Sardine .....	brls. 4,322	12,966 00
Truite .....	lbs. 395,450	39,545 00
Saumon .....	" 85,554	17,110 80
Doré .....	" 201,175	10,058 75
Brochet .....	" 313,645	10,682 25
Poisson blanc .....	" 143,262	11,460 96
Maskinongé .....	" 52,450	3,147 00
Achigan .....	" 97,130	5,827 80
Petite morue .....	boiss. 15,000	7,500 00
Winnoniche .....	lbs. 100,000	6,000 00
Poisson mêlé .....	brls. 14,286	58,137 00
Poisson pour engrais .....	" 4,996	2,499 00
Peaux de marsouin .....	nombr. 272	1,048 00
Huile de marsouin .....	galls. 19,100	7,640 00
Eperlan .....	lbs. 10,000	1,000 00
Morue .....	galls. 328	1,312 00
Total en 1892 .....		320,777 70
" 1891 .....		397,979 39
Diminution .....		77,201 69

Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans toute la province de Québec pour 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	
		\$	cts.
Morue, sèche	qtz. 224,881	1,101,964	50
"	brls. 328	1,312	00
Langues et noues de morue	" 124	1,240	00
Egréfin	qtz. 1,108	3,878	00
Maquereau	" 4,817	67,438	00
Hareng	brls. 25,061	112,774	50
" fumé	lbs. 35,375	353	75
Saumon	brls. 396	6,336	00
" frais	lbs. 679,094	135,818	80
Flétan	" 124,945	12,494	50
Alose	" 119,374	7,162	44
Anguille	" 830,705	49,688	30
Esturgeon	" 213,340	12,800	40
Sardine	brls. 4,322	12,966	00
Truite	lbs. 422,250	40,885	00
Eperlan	" 112,608	5,630	40
Doré	" 201,175	10,058	75
Brochet	" 213,645	10,682	25
Maskinongé	" 52,450	3,147	00
Achigan	" 97,130	5,827	80
Poisson blanc	" 143,262	11,460	96
Petite morue	boiss. 15,000	7,500	00
Winnimosh	lbs. 100,000	6,000	00
Homard	boîtes. 1,127,934	157,910	76
Poisson mêlé	brls. 14,286	58,137	00
Peaux de loups-marins	nomb. 18,971	23,713	75
Peaux de marsouins	" 316	1,318	00
Huile de poisson	galls. 259,648	103,859	20
Poisson pour boîte	brls. 92,711	139,066	50
" engrais	" 73,197	36,599	50
" la consommation locale non comprise	" 22,177	88,708	00
Total pour 1892		2,236,732	06
" 1891		2,008,678	74
Augmentation		228,053	32

TABLEAU

Du nombre et de la valeur des bateaux, rets et autre matériel de pêche employés dans la province de Québec (à l'exclusion du quartier du golfe).

Articles.	Valeur.	
	\$	cts.
773 bateaux	11,792	00
30,962 brasses de rets et seines	24,175	00
127 verveux	1,780	00
498 nasses à anguilles	31,983	00
346 nasses en fascines	32,272	00
Total	102,002	00

NOTE.—Le nombre d'hommes engagés pour la pêche est de 2,029, mais ils ne peuvent être considérés comme pêcheurs réguliers, la plupart d'entre eux ne pêchant qu'à une certaine époque de l'année.

## TABLEAU.

Des navires, bateaux et autre matériel de pêche employés dans toute la province de Québec, pour 1892.

Articles.	Valeur.	
	\$	cts.
32 navires de 1,027 tonneaux .....	27,595	00
6,003 bateaux .....	181,157	00
241,954 brasses de rets et seines .....	161,038	00
48 rets à trappes .....	8,790	00
46 homarderies .....	84,000	00
47,000 trappes à homard .....		
844 nasses en fascines et à anguille .....	64,255	00
127 verveux .....	1,780	00
Total .....	528,615	00

## ANNEXE E.

## MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR ALEXANDER McQUEEN SUR  
LES PÊCHERIES DU MANITOBA POUR L'ANNÉE 1892.

WINNIPEG, 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport supplémentaire sur les pêcheries du Manitoba, de manière à compléter les renseignements sur les opérations de pêche pour l'année finissant le 31 décembre 1892. Mon rapport précédent du 4 octobre dernier traitait d'une manière complète tous les sujets se rapportant à la pêche d'été, et à la capture du poisson dans le lac Winnipeg par les pêcheurs qui en font le commerce. Il reste donc à présent à rendre compte de l'ouvrage qui a été fait par les pêcheurs d'hiver, et de donner des états statistiques de la capture du poisson en vertu de "licences domestiques". Il sera, en outre, fait mention des infractions aux règlements, et des punitions qui auront été imposées à ceux qui les auront violés.

## PÊCHE D'HIVER.

La pêche d'hiver s'est faite cette année aux stations de pêche ordinaires sur les lacs Winnipeg, Manitoba, Dauphin, Winnipegosis et Saint-Martin. Il y a eu deux cent trente "licences domestiques" d'émisses pour l'année 1892, dont le plus grand nombre ont été employées sur les lacs Manitoba et Saint-Martin. Ceux qui ont fait la pêche en vertu de ces licences étaient surtout des sauvages, des métis et des Islandais, ces derniers presque tous sur le lac Winnipeg. La capture a produit cette année 3,425,155 livres de poisson, évaluées à \$102,192,73. Il en a été livré au commerce 1,020,125 livres, et le reste a servi à la consommation domestique. La capture a été quelque peu inférieure à celle de l'année précédente, mais ceci s'explique par le fait que la saison réservée pour le poisson blanc a été étendue du 1er au 15 de décembre. Lorsque l'extension a été ordonnée, aucune disposition n'a été prise concernant la capture du doré, du brochet, etc., durant la saison réservée pour le poisson blanc, et les pêcheurs ont été contents lorsqu'un ordre subséquent a été émis accordant ce privilège aux colons. La pêche d'hiver donne de l'emploi à un nombre considérable d'hommes et d'atelages pour porter le poisson au marché. Dans bien des cas les commerçants achètent le poisson directement des pêcheurs aux différentes stations, et payent pour le poisson, suivant la distance du marché, de 3 centins à 4½ centins par livre pour le poisson blanc, 2½ centins à 4 centins pour le doré, et de un à deux centins par livre pour le brochet. Il se prend une grande quantité de tullipi en hiver, et il se vend à peu près le même prix que le brochet. La manière de faire la pêche en hiver est bien simple. On perce des trous dans la glace, et des rets à mailler sont tendus en dessous entre ces trous et retenus par des pieux. On les laisse généralement à l'eau deux ou trois jours, puis on les retire, on les vide et on les remet en position. Le poisson se congèle sur la glace à mesure qu'il est pris, et il est expédié ainsi sur le marché.

## INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS.

Il y a eu nombre de cas d'infractions à la saison réservée pour le poisson blanc ainsi que pour l'usage illégal de rets pour la pêche. Trois individus ont été con-

damnés chacun à \$5 d'amende pour avoir pêché le poisson blanc à Black Island, sur le lac Winnipeg, durant la saison réservée. Plusieurs autres rets dont on a pu découvrir les propriétaires ont été confisqués et détruits. Le garde-pêche Martineau a traduit sept individus devant un magistrat pour avoir fait la pêche du poisson blanc durant la saison réservée à Birch Island, sur le lac Manitoba, mais six d'entre eux ont été relâchés sur plaidoyer de pauvreté et d'ignorance des règlements de la saison réservée. L'autre, qui n'avait pas de licence, a eu son poisson vendu et ses rets confisqués. Huit rets à mailles que j'ai trouvés tendus dans la rivière Rouge durant la saison réservée ont été saisis et détruits, ainsi que trois seines dont les mailles n'avait pas la dimension légale.

## RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Les gardes-pêche et les gardiens, à l'exception de deux, ont bien rempli leurs devoirs durant l'année. Les gardiens Archer et Jonsson ayant refusé de mettre les nouveaux règlements en vigueur, ont été relevés de leurs fonctions vers la fin de l'année, et remplacés par Charles Wood et William Hughes. Ci-suit un résumé des rapports des gardes-pêche des différents districts.

## SAINT-LAURENT, LAC MANITOBA.

Le gardien Devlin, qui est chargé de la surveillance des stations de pêche du côté est du lac Manitoba, dans le voisinage de Saint-Laurent, dit que les saisons réservées ont été strictement observées. Il a été vendu pour le commerce dans ce district:—

	Lbs	Valeur.
Poisson blanc.....	65,400	\$2,943 00
Doré.....	98,900	3,708 75
Brochet.....	197,500	2,962 50
Tullipi.....	9,700	145 50
	<u>371,400</u>	<u>9,759 75</u>

Il ajoute que 25,500 lbs de poisson mêlé, évalué à \$1,837.50, ont servi à la consommation domestique, formant un total pour la capture de 423,900 lbs, évalué à \$11,527.25.

	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Clandeboye.....	15	2,500	\$240 00
Saint-Laurent et lac Francis.....	30	3,000	309 00
Pointe au Chêne à Longue Pointe.....	35	4,500	450 00
	<u>80</u>	<u>10,000</u>	<u>\$990 00</u>

On ne s'est servi d'aucune espèce de bateau pour faire la pêche dans ce district.

Le gardien rapporte que Blackwood Frères, de Winnipeg, se proposent de construire un congélateur et une glacière à Saint-Laurent ou à la baie Clandeboye l'année prochaine, en vue de conserver le poisson.

## "NARROWS"—LAC MANITOBA.

Le garde-pêche Martineau rapporte que les saisons réservées ont été bien observées aux différentes stations de pêche aux *Narrows* du lac Manitoba, si ce n'est aux îles Birch et Sugar, où on a découvert plusieurs personnes faisant la pêche avec des rets contrairement aux règlements de pêche. Il a été saisi quarante-un rets, ainsi que 92 poissons blancs qu'ils contenaient durant la saison réservée. Les propriétaires ont été traduits devant un magistrat, qui a renvoyé ceux qui avaient des licences, à cause de leur ignorance de la loi, qui s'étaient de même servi de rets dont les mailles n'avaient pas la grandeur voulue pour pêcher le poisson commun. Ceux qui ont été surpris à faire la pêche sans licence ont eu leur poisson et leurs rets saisis et vendus par encan public. Il dit que cela aura un effet salutaire à l'avenir pour amener les pêcheurs à se conformer aux règlements.

Les pêcheurs des deux côtés du lac Manitoba ayant été consultés, sont tous d'accord à se plaindre que la saison réservée pour le poisson blanc est trop longue,



## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

et ils désirent la voir amender de façon à s'étendre du 1er octobre au 30 novembre de chaque année. Il rapporte qu'on n'a jamais pris de poisson blanc contenant du frai dans le mois de décembre.

Les opérations de pêche pour le commerce se font toujours en hiver. Le reste de l'année les colons ne font la pêche que pour leur propre usage.

La vente du poisson pour le commerce dans ce district a été comme suit:—

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	46,015	\$1,384 20
Doré.....	6,350	127 00
Brochet.....	50,135	250 67
Tullipi.....	2,100	52 50
Laquéche.....	9,700	97 00
	<u>114,300</u>	<u>\$1,911 37</u>

Il ajoute que 146,000 lbs de poisson mêlé de toutes sortes ont été livrées à la consommation domestique, dont la valeur est portée à \$2,530.75.

Il rapporte que le poisson de toute espèce a été abondant durant l'année, cependant, la capture aurait été inférieure que celle de l'année précédente, en raison de l'observance stricte des réglemens de pêche et d'autres causes. Il lui est difficile de donner une estimation de la consommation domestique, vu que les sauvages et d'autres pêcheurs ont de la répugnance à lui procurer les renseignements désirés.

Les rets à mailler sont les seuls employés dans ce district. La quantité de ficelle employée forme 4,274 brasses, évaluée à \$427.40. On a aussi employé 33 bateaux ou esquifs, valant de \$10 à \$25 chacun. Leur capacité de transport varie de 300 à 8,000 lbs. Il y a eu 68 pêcheurs d'engagés à faire la pêche durant l'année.

Il fait rapport des améliorations qui ont été faites par le gouvernement local à l'embouchure des fossés qui se déchargent dans le lac Manitoba, et dit que 10 nouvelles portes ont été construites sur la rive est, et 17 sur la rive ouest du lac. Ces portes varient de 12 à 30 pieds de longueur et de 4 pieds de hauteur. Ces portes ont été construites pour empêcher le poisson de remonter jusqu'aux marais ou aux prairies, durant les hautes eaux du printemps, et où ce poisson resterait mort en très grand nombre lorsque les eaux se retireraient.

### LAC FAIRFORD, MANITOBA.

*Le gardien Wm Archer*, qui a eu la surveillance de ce district presque jusqu'à la fin de l'année, rapporte que la capture du poisson a été à peu près la même que l'année précédente. La capture du poisson blanc a été un peu plus considérable. Il dit que la saison réservée a été bien observée, si ce n'est que les sauvages font la pêche en vertu de permis spéciaux du département. Il y a trois tribus de sauvages, et ils forment la plus grande partie des pêcheurs dans ce district. Il y a eu 87 hommes d'engagés à faire la pêche durant l'année, dont 25 avaient des licences. Ils ont employé 80 petits esquifs et canots, évalués à \$800, et se sont servis de 5,000 brasses de rets à mailler, valant \$500.

Il estime la capture de cette année comme suit:—

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	235,000	\$ 7,050 00
Doré.....	30,525	610 70
Brochet.....	22,300	223 00
Poisson mêlé.....	326,100	3,226 00
	<u>613,935</u>	<u>\$11,144 70</u>

La totalité de cette capture a été employée à la consommation locale, si ce n'est 43,000 livres de poisson blanc et 10,835 livres de doré qui ont été vendues pour le commerce.

### RIVIÈRE DE LA POULE-D'EAU, LAC WINNIPEGOSIS.

*Le gardien J. H. Adam* soumet son rapport et son état tabulaire sur les pêcheries dans son district. Son rapport n'est pas aussi complet que d'habitude, ayant

été empêché de visiter nombre de places dans son district à cause de maladie grave dans sa famille. Il dit cependant que les pêcheurs ont trouvé du poisson de toutes les espèces en abondance, et le lac Winnipegosis donne de grandes espérances pour l'avenir. La capture et la vente du poisson blanc n'ont pas été aussi considérables que l'année dernière à cause de l'extension de la saison réservée, qui a diminué la capture dans son district cette année. Il a été permis aux sauvages de pêcher pendant quelque temps au commencement de la saison réservée, vu qu'ils avaient besoin du poisson qu'ils prenaient pour vivre. La saison réservée, à cette seule exception, a été bien observée. Il y a eu 100 hommes employés à faire la pêche, dont 39 étaient des pêcheurs licenciés. On s'est servi de 72 petits bateaux et canots, estimés à \$720, pour faire la pêche. La quantité de rets à mailler employée a été de 7,900 brasses, évalués à \$1,152. Il dit que la capture de toutes les espèces de poisson durant la dernière année a été comme suit :—

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	241,000	\$ 4,820 00
Doré.....	44,000	880 00
Brochet.....	82,500	412 50
Poisson mêlé.....	445,000	4,450 00
	<u>1,212,500</u>	<u>\$10,562 50</u>

Sur cette quantité 90,000 livres de poisson blanc, 20,000 livres de doré et 30,000 livres de brochet ont été vendues pour le commerce.

#### FORT ALEXANDER, LAC WINNIPEG.

*Le gardien J. Wood*, qui a la surveillance du côté est du lac Winnipeg depuis la rivière Rouge jusqu'à Loon Straits, dit que le poisson a été aussi abondant que d'habitude, et la capture aurait été beaucoup plus considérable si la saison réservée n'avait pas été changée. Il dit qu'il n'y a pas eu de licences de commerce d'accordées dans son district. Il y a cinq tribus de sauvages dans ce district à qui on a permis de pêcher pour leur propre usage, en vertu de permis du département. Les règlements de pêche ont été passablement bien observés durant l'année, si ce n'est que trois hommes qui ont été surpris à faire la pêche durant la saison réservée ont été condamnés à \$5 d'amende chacun. Il rapporte aussi qu'il a confisqué et détruit plusieurs rets à mailler dont les propriétaires n'ont pu être trouvés. Il y a deux moulins à scies dans le district qui n'ont été ni l'un ni l'autre en opération depuis plus d'un an, mais les déchets continuent à tomber dans la Bad Throat River, sur laquelle ils sont construits. Il a eu beaucoup de peine à éloigner ces déchets du courant. La capture du poisson pour cette année a été comme suit :—

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	110,800	\$ 4,432 00
Doré.....	79,950	2,798 00
Brochet.....	41,900	419 00
Esturgeon.....	43,000	2,150 00
Tullipee.....	85,000	850 00
Poisson mêlé.....	90,050	1,801 00
	<u>450,700</u>	<u>\$12,450 00</u>

Il y a eu 102 hommes employés à faire la pêche, qui ont manœuvré 102 esquifs et canots, évalués à \$1,102. On s'est servi de 6,900 brasses de rets à mailler, évalués à \$604.

#### QUARTIER DE GIMLI—LAC WINNIPEG.

*Le gardien Stefan Jonsson*, qui a eu la surveillance de ce district jusqu'au 1er décembre, alors qu'il a été remplacé par un nouveau gardien, Wm Hughes, dit que la pêche a été bonne durant l'année dans sa localité. La capture du poisson blanc n'a pas été aussi considérable que durant les années précédentes, à cause de l'extension de la saison réservée, mais cette espèce de poisson, dit-il, a été plus abondante que durant les trois années précédentes. Le meilleur temps pour la pêche d'hiver ici est à partir de la fin de la saison réservée jusqu'au premier de janvier, alors que

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

le poisson disparaît pour aller à l'eau profonde, et les pêcheurs ne peuvent pas le suivre, vu que la glace devient tellement épaisse qu'il est impossible de tendre les rets. Il rapporte que le doré a été très abondant durant la saison, et que les pêcheurs se sont plus adonnés à cette pêche, vu que la demande était bonne et que les prix étaient meilleurs que jamais. Le brochet a aussi été très abondant, mais comme il ne trouvait pas de marché, on l'a principalement écoulé pour la consommation domestique. Le tullipi a été rare. Voici un sommaire de la capture dans son quartier :

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	75,000	\$ 3,000 00
Doré.....	46,820	1,628 70
Brochet.....	11,000	110 00
Tullipi.....	65,000	650 00
Poisson mêlé.....	65,000	1,300 00
	262,820	\$6,688 70

Les quantités suivantes de différents poissons ont été vendues pour le commerce dans ce quartier :

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	73,800	\$2,952 00
Doré.....	40,820	1,428 70
Brochet.....	4,700	47 00
Tullipi.....	40,820	408 20
	160,140	\$4,835 90

Il y a eu 57 hommes d'engagés à faire la pêche durant l'année, qui conduisaient 24 esquifs, évalués à \$196. Ils ont employé 8,690 brasses de rets à mailler d'une valeur de \$857.

### RIVIÈRE BEREN—LAC WINNIPEG.

*Le gardien J. B Johnson*, qui a la surveillance des deux cotés du lac dans le quartier de la rivière Beren, rapporte que toutes les espèces de poisson ont été abondantes durant l'année, particulièrement le poisson inférieur, qui a été une bonne source d'approvisionnement comme nourriture. Cependant la capture du poisson blanc s'est quelque peu ralentie à l'automne à certains endroits. A la pointe Moosy, sur la rivière Beren et à la rivière au Pigeon, elle a été inférieure à celle de l'année précédente, mais à l'anse du Rocher-Fendu la capture a rivalisé favorablement avec celle de l'année d'avant. A la Pointe au Sapin et sur la rivière Fisher la capture n'a pas été aussi considérable, mais ceci est dû à ce que les sauvages ont trouvé de l'emploi chez les commerçants de bois, au premier endroit, et n'ont pas été obligés de se livrer à la pêche autant que les années précédentes. La pêche d'hiver à la rivière Beren a été meilleure qu'elle ne l'avait été depuis quelques années, et l'on peut en dire autant pour la Pointe du Lapin, tandis qu'à Bull's Head et à Humbug Bay le poisson a été rare. Il dit qu'il s'est manifesté quelque mécontentement parmi les colons, à cause de la longueur de la saison réservée pour le poisson blanc, ce qui leur fait perdre quinze jours du meilleur temps pour la pêche d'hiver. Il ajoute que l'esturgeon a été très abondant, et il pense qu'il serait désirable de fixer de nouveau la saison réservée pour cette espèce de poisson aux anciennes dates, du 1er de mai au 15 de juin, en autant que la disparition graduelle du poisson blanc aux endroits fréquentés par l'esturgeon est plutôt due aux déprédations commises par ce poisson vorace qu'à toute autre cause. Il évalue la capture dans son district comme suit:—

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	271,300	\$9,495 50
Doré.....	78,500	1,962 50
Brochet.....	7,500	75 00
Esturgeon.....	48,000	1,680 00
Poisson mêlé.....	195,000	1,950 00
	600,300	\$15,163 00

Cet état ne comprend pas les captures faites par les pêcheurs qui font le commerce de poisson dans son quartier durant les mois d'été. Sur la quantité ci-dessus, 62,500 lbs de poisson blanc, et 78,500 lbs de doré ont été vendues pour le commerce, et le reste, en comprenant l'esturgeon, le brochet et le poisson mêlé, a servi à la consommation domestique. Le nombre d'hommes engagés à la pêche domestique a été de 87; vingt-sept bateaux, estimés à \$270, ont été employés durant l'été et l'automne. On s'est servi de 8,760 brasses de rets à mailler, évalués à \$876.

## CONCLUSION.

Un résumé de toutes les captures indique une augmentation de 585,557 lbs sur celles de l'année précédente, et ce surplus provient entièrement du poisson blanc, qui aurait été capturé principalement par les pêcheurs faisant le commerce de poisson sur le lac Winnipeg, où cette espèce de poisson a été plus abondant que d'habitude l'été dernier. Il y a eu une légère baisse dans la capture du poisson commun, causée par l'extension de la saison réservée, et la prohibition, dès le début, de ne prendre aucune espèce de poisson durant ce temps. La récapitulation ci-jointe ne donne pas seulement la capture indiquée dans le présent rapport supplémentaire, mais aussi celle contenue dans mon premier rapport, envoyé au département en octobre dernier.

## RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches au Manitoba.

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	4,354,013	\$239,470 72
Doré.....	592,593	23,703 72
Brochet.....	433,895	8,677 90
Esturgeon.....	93,090	4,654 50
Tullipi.....	161,800	3,236 00
Poisson mêlé.....	1,496,200	14,962 00
	<u>7,131,591</u>	<u>\$294,704 84</u>

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEX. McQUEEN,

*Inspecteur des pêcheries.*

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et les quartiers du lac Winnipeg au lac

QUARTIER.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.								
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Saint-Laurent et lac Plat.....			¢				80	10000	990
Les Détroits et les lacs Flux et Reflux à la baie Sa- bleuse.....					33	561	68	4274	427
Lac Saint-Martin et rivière Fairford à Steep Rock.....					80	800	87	5000	500
Rivière de la Poule-d'Eau, lacs Dauphin et Winnipe- gosis.....					72	720	100	7900	1152
Embouchure de la riv. Rouge au détroit du Plongeon..					102	1102	102	6900	604
District de Gimli à la Pointe à la Meule.....					24	196	57	8690	857
Rivières Beren et du Pêcheur à la Tête de Taureau....					57	830	87	8760	876
Rivière Rouge, baie de l'Esturgeon, îles Beren, du Daim et Selkirk.....	7	193	36000	35	30	6475	134	45000	6540
Totaux.....	7	193	36000	35	398	10684	715	96524	11946

N.B.—Les détails concernant le district de la rivière Beren se trouvent dans mon rapport du 4

du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson, dans Winnipegosis, au Manitoba, pour l'année 1892.

MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.						VALEUR.
Seines.		Rets à chambres		Verveux.		Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Esturgeon, lbs.	Tullipi, lbs.	Poisson mêlé, lbs.	
Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
	¢		¢		¢							¢ cts.
						65400	98900	197500		9700	52500	12,222 00
						46015	6350	50135		2100	156300	5,392 53
						235000	30535	22300			326100	17,853 40
						241000	44000	82500			445000	21,115 00
						110800	79950	41900	43000	85000	90050	14,880 50
						75000	46820	11000		65000	65000	8,167 80
						271300	78500	7500	48000		195000	22,561 50
120	150	2	1000			3309498	207538	21060	2090		166250	192,512 11
120	150	2	1000			4354013	592593	433895	93090	161800	1496200	294,704 84

octobre 1892.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

FORT-QU'APPELLE, ASSINIBOÏA, 31 décembre 1892

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un résumé des rapports des différents gardes-pêche et gardiens, qui n'ont pu être annexés à mon rapport précédent, parce qu'ils ne m'ont pas été expédiés à temps. Ces rapports sont nécessairement incomplets, et ne peuvent être qu'approximatifs, mais on a pris grand soin à ce qu'ils n'excèdent pas la capture réelle. Vous remarquerez sans doute que dans bien des cas, il n'y a de rapports de faits que du poisson blanc, mais on a constaté qu'il était impossible de faire aucune estimation s'approchant même d'une exactitude, avec les moyens à notre disposition, de sorte que plusieurs tonnes de poissons tels que la truite des lacs, le tullipi, le brochet, le doré, la laquèche, l'esturgeon, etc., n'apparaissent pas dans ces rapports. Pour des raisons plausibles, il n'y a pas de rapport sur la capture faite dans la partie sud d'Alberta, dont le poisson consiste principalement en truite des rivières et des lacs.

QUARTIER DE PRINCE-ALBERT.

Le garde-pêche intérimaire R. S. Cook, qui réside à Prince-Albert, dit qu'il y a une amélioration marquée dans l'observance des règlements de pêche dans les parties établies de son district, mais les différentes tribus de sauvages ne se sont nullement occupées d'observer les saisons réservées.

Les opérations de pêche, par les pêcheurs des établissements, seront faibles cet hiver à cause de la grande quantité de neige qui rend les routes impraticables. Il a été accordé cette année huit "licences domestiques," et trente-deux "permis libres;" trois rets ont été saisis et détruits, une amende a été imposée et le poisson confisqué.

La population qui réside au nord de la rivière de la Saskatchewan-Nord se compose d'environ cinq mille âmes, et ces gens, avec leurs chiens, tirent leur subsistance en grande partie, et dans bien des cas en totalité, de l'industrie de la pêche, la ration quotidienne du poisson étant comme suit: quatre poissons pour un homme, deux pour une femme, un pour un enfant, et deux pour un chien, ce qui donne une idée de l'énorme consommation de poisson qu'il s'y fait. Mais la nature paraît avoir pourvu aux besoins de ces pauvres gens en leur fournissant une ressource presque inépuisable de bons poissons dans les milliers de beaux lacs disséminés dans ce vaste territoire, qui comprend environ 40,000 milles carrés. Bien qu'il se fasse chaque année beaucoup de pêche par les pêcheurs des différents établissements au sud de la rivière, il ne s'est pas encore fait de commerce d'exportation, soit de poisson frais, séché ou salé. On trouvera ci-joint une estimation de la capture de toutes les espèces de poissons faite durant l'année, mais à cause de la vaste étendue de ce quartier, et de l'incertitude des sources de renseignements, on ne peut pas beaucoup s'y fier.

QUARTIER DE BATTLEFORD.

Le gardien spécial H. Richardson, qui réside à Battleford, dit que le lac au Brochet contient du poisson blanc, du tullipi, du brochet, du doré et de la carpe, mais presque tout le poisson blanc est épuisé. Le lac à la Tortue contient les mêmes espèces de poissons, mais le poisson blanc y est plus abondant et de meilleure qualité que dans le lac au Brochet. Le lac Froid, la plus belle nappe d'eau dans ce quartier, contient, en outre des espèces ordinaires, une grande quantité de belles truites des lacs. Le gardien Richardson donne l'estimation suivante de la capture du poisson blanc pendant la saison, mais ne fait pas de rapport quant aux autres espèces:—

	Lbs.	Valeur.
Lac au Brochet, poisson blanc.....	40,000	\$2,200 00
Lac à la Tortue, ".....	80,000	4,400 00
	<u>120,000</u>	<u>\$6,600 00</u>

## QUARTIER DU LAC LABICHE.

*Le garde-pêche John Ross*, un sauvage agent au lac La Selle, dit que toute la pêche s'est faite avant que la saison réservée fut commencée, et que la capture a été meilleure que l'année dernière. Au lac La Biche, la pêche principale s'est faite par les métis et les sauvages naturalisés; dans les autres lacs, elle s'est faite en vertu de traités avec les sauvages. Il donne le tableau suivant comme estimation approximative de la quantité du poisson capturé—poisson blanc seulement:—

	Livres.	Valeur.
Lac au Castor et autres lacs voisins .....	51,000	\$ 2,805 00
Lac au Poisson Blanc et Bon Poisson .....	6,000	330 00
Lacs de la Pierre Flottante et des Buttes de Pin .....	6,000	330 00
Lac La Selle .....	2,100	115 50
Lac La Biche (rapport reçu d'autres sources) .....	150,000	7,500 00
Total .....	<u>215,100</u>	<u>\$11,080 50</u>

## QUARTIER DE EDMONTON.

*Le garde-pêche intérimaire A. E. Johnston* a donné sa démission, vu qu'il partait pour l'est, et ce quartier se trouve actuellement sans officier régulier. L'état suivant donne une estimation de la capture du poisson blanc—qui a été presque entièrement capturé par les sauvages et les métis:—

	Livres.	Valeur.
Lac Sainte-Anne .....	70,000	\$ 3,850 00
Lac à la Baleine Blanche .....	120,000	6,600 00
Total .....	<u>190,000</u>	<u>\$10,450 00</u>

## LAC AU PIGEON.

*Le gardien Donald Whitford*, qui réside à Hollbroke, Alta., dit que le poisson a été moins abondant au lac au Pigeon que les années précédentes, et il croit que c'est dû à ce qu'on y faisait la pêche durant la saison du frai. L'état suivant donne une estimation de la quantité de poisson blanc pris en 1892:—

	Livres.	Valeur.
Par les sauvages .....	36,000	\$1,980 00
Par les blancs et les métis .....	84,000	4,620 00
Total .....	<u>120,000</u>	<u>\$6,600 00</u>

## LAC DE LA PLUME D'AIGLE.

*Le gardien W. G. Knight*, de Swift-Current, Assa., rapporte qu'en 1890 un nombre de métis ont pris environ 10 tonnes de poisson blanc, dont la plus grande partie en novembre et décembre (la saison du frai). En 1891 ils en ont tué environ 7 tonnes. Il n'a pas été fait de pêche cette saison (1892). Il y a trois ans le poisson blanc pesait très communément  $3\frac{1}{4}$  livres; de fait la majorité expédiée au marché pesait de 2 à  $3\frac{1}{4}$  lbs. L'année dernière la grande majorité pesait de 1 à  $1\frac{1}{4}$  livre chacun, les métis disant que ça ne valait pas la peine de les prendre. Sans doute que le lac se dépeuple rapidement, vu la manière dont on le détruit. Le lac a environ cinq milles de long et un de large.

## QUARTIER DU LAC LONG.

*Le garde-pêche John Foster*, Sifton P. O., Assa., rapporte que la saison de pêche pour 1892 s'est ouverte d'une manière exceptionnellement bonne, et la capture durant les premiers six mois a été très considérable. La pêche s'est ralentie durant le mois de février, mais elle s'est améliorée ensuite, et a été bonne jusqu'à la débâcle des glaces en avril. "D'après les observations que j'ai faites cette année, je suis plus convaincu que jamais que le poisson blanc dans le lac Long continue de frayer jusqu'au premier de janvier, et que pour protéger ce poisson la saison réservée devrait s'étendre jusqu'à cette date." La capture de cette saison est indiquée dans l'état ci-dessous:—

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	18,000	\$900 00
Doré.....	5,000	150 00
Brochet.....	15,000	450 00
Poisson mêlé.....	8,000	80 00
Total.....	46,000	\$1,580 00
Total de la capture par les sauvages.....Lbs. 22,000		
Nombre de rets à mailler, employés, 96.....	}	\$430 00
seines 1.....		

Il ne se fait pas autant de pêche pendant l'été que pendant l'hiver, tant par les blancs que par les sauvages. Il y a eu durant l'année une personne de condamnée à l'amende, à qui on a enlevé sa licence, et une autre a eu ses rets confisqués pour violation des lois de pêche.

### LAC DE LA RIVIÈRE QU'APPELLE.

*Le gardien John Leader*, jeune, qui réside sur la rive nord du lac Wyosung, dit qu'il a fait la pêche pendant plusieurs années dans les lacs de la rivière Qu'Appelle, et qu'il a eu toutes les occasions de constater quel est l'état de pêche dans ces lacs. Il y a six ans, le poisson blanc était abondant dans les lacs Wyosung et Pasquia, à présent c'est rare d'y capturer une demi-douzaine de ce poisson. Les sauvages des réserves Pasquia, Muscowpetung et Sioux, avaient l'habitude de faire la pêche dans ces deux lacs durant toute l'année, et ils les ont presque complètement dépeuplés de poisson blanc. Il s'y trouve encore un bon approvisionnement de tullipi, et ce poisson est plus gras et meilleur que dans aucun des autres lacs. Le brochet, le doré, la perche, la carpe et le poisson bison y sont encore abondants. La capture dans le lac Qu'Appelle a été à peu près la même que l'année dernière. Le 25 juillet il a vu capturer neuf petits poissons blancs à la fois, tous à peu près de même taille; ils pouvaient peser à peu près une livre et demi chacun, et en plusieurs autres occasions il en vit prendre trois ou quatre à la fois, et il n'avait jamais vu autant de jeunes poissons blancs de pris à la fois dans ces lacs auparavant. Il est d'avis que c'est le résultat de la saison réservée, et que le poisson blanc augmente. Le tullipi, le brochet, le doré, etc., abondent. Le lac de la Mission a été épuisé par les métis et les sauvages de la réserve des Buttes de la Lime. Le lac Katepwe est bien fourni de tullipi, de brochet, de doré et de perche, ainsi que d'assez de poisson blanc. Il est assez difficile d'obtenir des renseignements sur le produit des pêches des métis, à cause de leur répugnance à les donner. Il dit que presque tous les pêcheurs se plaignent de la longueur de la saison réservée. Ils prétendent qu'elle commence un mois trop tôt. La raison qu'ils en donnent est que le poisson blanc et le tullipi arrivent sur les batures vers le premier d'octobre, et sont alors facilement capturés. Le poisson est alors à la recherche d'un endroit pour frayer, il est très stupide, et cet officier croit que ce serait le temps propice pour le protéger. Ce serait la mise en vigueur de la saison réservée qui fait qu'il ne reste plus de poisson dans ces lacs.

Il y a toujours eu abondance de brochet et de doré dans la rivière chaque printemps.

L'état suivant donne l'estimation qu'il fait de la capture.

	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc.....	4,000	\$240 00
Tullipi.....	10,000	400 00
Brochet.....	6,000	120 00
Doré.....	3,000	60 00
Capture par les sauvages.....	68,800	1,376 00
Total.....	91,800	\$2,136 00

La cause de la grande diminution dans la capture de cette année a été la mise en force stricte des dispositions de la loi concernant les licences, et la défense faite aux sauvages de pêcher durant la saison réservée. Plusieurs rets appartenant à des sauvages et à des métis ont été saisis et confisqués, mais il n'y a pas eu de poursuites d'intentées à cause de la pauvreté des inculpés.



## LAC CROCHE.

*Le gardien Harry Sayer* dit qu'il ne s'est pas fait de pêche dans le lac Croche durant la saison réservée. Il considère que le poisson blanc en est pratiquement disparu. Il porte la capture faite par les sauvages de toutes les espèces de poisson à 20,000 lbs, évaluée à \$400, et celle faite par les blancs à peu près à la même quantité, soit à un total de 40,000 lbs., évalué à \$800.

## LAC ROND.

*Le gardien Jos. Taillefer* dit qu'il ne s'est pas fait de pêche aux rets sur le lac Rond depuis sa nomination (eu juillet dernier), si ce n'est qu'un sauvage en a tendu un rets qu'il a saisi et détruit parce qu'il n'avait pas la grandeur de mailles voulue. Il ne fait aucune mention du poisson blanc; il est évident que c'est une chose du passé. Le doré est presque disparu, et on n'y prend plus que du brochet et de la carpe. La quantité capturée a été de 5,000 lbs, évaluée à \$100.

Il estime la capture faite par les sauvages et les colons au lac de la Pêche, au nord-est de Grosses Buttes de Tondre, à 10,000 lbs, évaluée à \$200.

Lacs dans la vallée de la rivière du Sable Blanc (White Sand River) :—

	Lbs.	Valeur.
Brochet.....	100,000	\$2,000 00
Carpe.....	40,000	400 00
Total .....	<u>140,000</u>	<u>\$2,400 00</u>

Le 13 de décembre dernier j'ai visité le lac Long, et entre le 13 et le 18 de ce mois j'ai vu prendre et j'ai examiné plus de 150 poissons blancs, et j'en ai ouvert 72 que j'ai examinés très attentivement, et j'ai constaté que pas un n'avait complètement déposé ses œufs, la majorité n'avait que commencé à frayer, et quelques-uns n'avaient pas encore atteint tout leur développement. J'ai en conséquence refusé d'accorder des licences pour pêcher sur ce lac jusqu'au 1er de janvier, époque à laquelle tout le poisson blanc était dispersé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. C. GILLCHRIST,

*Inspecteur des pêcheries.*

## STATISTIQUE des pêcheries dans les Territoires du Nord-Ouest.

	Population.	Poisson blanc.	Truite, brochet, etc.	Esturgeon.	Laquèche, carpes, etc.
Quartier de Cumberland .....	2,700	2,188,000	1,094,000		
Montréal et Lac la Rouge .....	500	180,000	90,000		
Lac à l'Esturgeon .....	250	1,666	833		
Lacs Vert et des Assiniboines .....	600	166,666	83,333		
Ile à la Crosse .....	250	120,000	60,000		
Plaine aux Serpents .....	400	26,666	13,333		
Quartier de Prince-Albert .....					
Saskatchewan, Nord et Sud .....			600	2,860	4,000
Population.....	4,700				
Nombre de poissons .....		2,682,998	1,342,099	2,860	4,000
Lbs .....		10,731,992	8,052,594	34,320	4,000
Valeur .....		\$590,259.56	\$161,051.88	\$1,029.60	\$40.00

Poids total des poissons de toutes sortes ..... 18,822,906 lbs.  
 Valeur totale " " ..... \$ 752,381.04

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## RÉCAPITULATION des pêcheries des Territoires du Nord-Ouest.

Espèce de poisson.	Quantité.	Valeur.
		\$
Poisson blanc..... Lbs.	11,435,092	626,200 06
Tullipi..... “	10,000	300 00
Doré..... “	8,228,594	164,571 88
Brochet..... “	8,000	240 00
Esturgeon..... “	34,320	1,029 60
Carpes, laquêtes, etc..... “	120,800	1,208 00
Totaux.....	19,836,806	793,549 54

## RÉCAPITULATION

DE la quantité et de la valeur des pêcheries du **Manitoba** et des **Territoires du Nord-Ouest** pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
		\$
Poisson blanc..... Lbs.	15,789,105	865,670 78
Brochet..... “	600,593	23,943 72
Doré..... “	8,662,489	173,249 78
Esturgeon..... “	127,410	5,684 10
Tullipi..... “	171,800	3,536 00
Poisson mélangé..... “	1,617,000	16,170 00
Totaux.....	.....	1,088,254 38

## ANNEXE F.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

## RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1892, PAR L'INSPECTEUR JOHN McNAB.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 31 décembre 1892.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries.  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'eus l'honneur, le 27 octobre dernier, de vous transmettre mon rapport préliminaire sur les résultats en général des pêcheries de la Colombie-Britannique pour 1892 jusqu'à cette date, et j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre mon rapport statistique annuel pour toute l'année, avec des états tabulaires du rendement et de la valeur accompagnés d'un résumé des rapports des gardiens locaux.

J'ai émis durant la saison des licences pour 1,275 bateaux et rets à mailler pour la pêche au saumon, comme suit:—

Aux fabricants sur la rivière Fraser .....	417	bateaux et rets à mailler.
Aux pêcheurs .....	270	“
Aux commerçants de poisson frais sur la rivière Fraser .....	25	“
Aux cultivateurs .....	8	“
Pour pêcher dans le détroit de Howe .....	1	“
Pour la côte nord et les rivières—		
Aux fabricants .....	422	“
Aux pêcheurs .....	132	“
	<u>1,275</u>	

J'ai de plus accordé des licences pour neuf seines, et une seule licence donnant le privilège de faire la pêche au saumon pour le commerce dans la rivière Nimpkish.

Les règlements de pêche ont été bien observés, et ont donné satisfaction générale, tant aux pêcheurs qu'aux fabricants.

La saison ayant été ce que l'on appelle ici une mauvaise année pour le saumon *sockeye* dans la rivière Fraser, ce qui, prétend-on, arrive tous les quatre ans, le paquage a été, comme s'y attendaient les fabricants, peu considérable, mais les rapports indiquent une augmentation de 599,984 boîtes sur la dernière semblable année—en 1888—et la quantité de saumon écoulé frais par les commerçants est de 323,156 lbs, de plus que celle de l'année dernière.

Nonobstant la diminution considérable dans le paquage du saumon de la rivière Fraser, les pêches de la province en général—mettant de côté la capture du phoque—ont augmenté en valeur de \$33,947 sur la capture de l'année dernière.

Valeur totale sans les peaux de phoques en 1892 .....	\$2,246,777 64
do do 1891 .....	2,213,830 00
Augmentation, 1892 .....	<u>\$ 33,947 64</u>

La capture des peaux de phoques est de 6,633 moindre que celle de l'année dernière.

Capture totale de la flotte canadienne en 1891 .....	52,995 peaux à \$13	\$ 688,935 00
do do 1892 .....	46,362 “	602,706 00
Diminution, 1892 .....	<u>6,633</u>	<u>\$ 86,229 00</u>

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Le capital placé dans les différentes branches d'industrie des pêches de la Colombie-Britannique en 1892 excède celui de \$77,332, ou, si nous ajoutons la valeur de 250 canots employés par les chasseurs de phoques sur les vaisseaux de pêche, soit \$60 chacun, ce capital sera porté à \$92,332, qui s'explique par l'érection de deux nouvelles fabriques et par des additions faites à la flotte de la pêche au phoque.

Total du capital investi, 1892.....	\$ 1,771,352 00
1891.....	1,679,020 00
Augmentation, 1892.....	\$ 92,332 00

Le nombre d'hommes employés à la pêche, dans les fabriques et à la chasse au phoque durant la saison, a été comme suit:—

Nombre total d'hommes employés en 1891.....	8,666
1892 .....	8,170
Diminution, 1892.....	496

## A.

## LISTE des fabriques de conserves du saumon dans la Colombie-Britannique pendant la saison de 1892.

Propriétaire ou agent.	Nom de la fabrique.	Première année en exploitation.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes employés.	PAQUAGE EN BOITE DE L.-LB.	
					1891.	1892.
<i>Rivière Fraser.</i>						
Cie de Pêche Bon Accord.....	Bon-Accord.....	1879	15	176	339,520	884,480
	Sea-Island.....	1890	12	.....	375,520	
J. H. Todd et Fils.....	Beaver.....	1890	20	140	623,280	364,800
	Richmond.....	1889	20	220	580,460.	244,800
Ewen et Cie.....	Ewen, n° 1.....	1876	20	270	1,200,000 <sup>0</sup>	384,000
	do n° 2.....	1891	10	.....		
H. E. Harlock et Cie.....	Harlock.....	1882	20	210	273,456	200,064
Cie de paq. de la Col.-Brit.(Londr.)	Fabrig. de la riv. Fraser	1876	20	150	384,000	36,400
	Delta.....	1887	20	160	325,008	204,000
T. E. Ladner et Cie.....	Sapperton.....	1878	20	150	375,552	192,800
	Wellington.....	1880	20	160	349,200	288,000
Laidlaw's.....	Laidlaw's.....	1881	20	160	.....	180,000
	Wadhams.....	1887	20	117	565,920	.....
Cie de paq. de la C.-B. d'Angleterre (limitée), Bell, Irving et Paterson, agents ..	Colombie-Britannique.	1887	20	163	383,264	1,532,208
	Amérique-Britannique	1887	20	118	201,168	
Cie de paq. de la C.-B. d'Angleterre (limitée), Bell, Irving et Paterson, agents ..	Passe du Canot.....	1889	20	118	193,440	1,532,208
	Phoenix.....	1887	20	.....	375,552	
Cie de paquetage de Terra Nova..	Britannic.....	1890	20	.....	316,560	216,000
	Pointe Garry.....	1889	20	.....	383,296	
Cie de paquetage de Terra Nova..	Annandale.....	1891	20	117	9,600	216,000
	Dunfries.....	1891	20	.....	240,000	
Cie de paquetage de Terra Nova..	Terra Nova.....	1892	20	145	.....	216,000
	Terra Nova.....	1892	20	145	.....	216,000
<i>Rivière Naas.</i>						
Cie de paq. de la Col.-Britannique.	Fabrique de la C.-B....	1889	30	140	123,880	352,800
A. J. McLellan.....	Fabrique McLellan....	1888	46	185	262,896	540,000
Laidlaw et Cie.....	Cascade.....	1889	30	120	144,000	360,000
<i>Rivière Skeena.</i>						
Cie de paq. de la Col.-Britannique.	Windsor.....	1878	27	175	465,000	540,000
A. B. Columbia Pac. Co.....	Pacifique Nord..	1889	22	203	537,000	540,000
	Amériq.-Britannique..	1883	27	206	655,632	540,000
Turner, Beeton et Cie.....	Inverness.....	1878	24	170	474,000	540,000
Byrnes et Cie.....	Balmoral.....	1886	20	170	480,000	540,000
Cunningham et Fils.....	Fabrique Skeena.....	1883	28	142	566,400	540,000
Laidlaw et Cie.....	Standard.....	1890	26	175	519,504	540,000
Dalby et Claxton.....	Royal Canadian.....	1892	21	170	.....	576,000
<i>Rivers-Inlet.</i>						
Cie de paq. de la C.-Britannique.	Fabr. de Riv. Inlet....	1882	20	168	720,000	264,000
	Victoria.....	1882	34	220	480,000	230,400
R. Rithet et Cie.....	Warnoch.....	1884	30	200	552,000	223,440
<i>Lowe's-Inlet.</i>						
Cunningham et Rood.....	Fabr. de Lowe's-Inlet.	1890	8	78	386,736	390,000
<i>Gardner's-Inlet.</i>						
H. Price et Cie.....	Fabrique de Price.....	1890	19	41	152,600	288,000
<i>Baie de l'Alerte.</i>						
Cie de paq. de la Baie de l'Alerte..	Fabr. de la Baie Alerte	1881	8	40	31,200	206,400
						7,211,040
						4,277,552
Grand total.....						11,488,592

B—RELEVÉ du nombre de navires, bateaux et hommes qui ont fait la pêche du phoque, et du rendement et de la valeur, pendant la saison de 1892.

Noms des navires.	Tonnage.	Valeur du navire.	NOMBRE D'HOMMES.		Nombre de canots.	Nombre de bateaux.	Valeur des bateaux.	PRISE.		Nombre total.	Valeur.	Observations.
			Blancs.	Sauvages.				Côtes.	P'te au Mer de Behring			
Annie E. Paint	82	9,500	20	..	..	..	186	412	421	1,019	..	..
Ainoko	75	7,500	6	24	12	5	200	719	..	740	..	..
Aurore	41	5,000	4	20	10	2	100	371	..	378	..	..
Annie C. Moore	113	10,000	23	..	..	1	600	373	447	990	..	..
Ariel	91	5,000	7	23	14	2	200	268	..	268	..	..
Ariel	74	10,000	24	..	..	7	700	..	..	..	..	..
Arietes	86	8,000	24	..	..	7	700	418	738	1,156	..	..
Agnes McDonald	107	9,000	24	20	10	7	700	591	373	964	..	..
Beatrice	66	6,000	5	..	..	7	100	455	..	570	..	..
Beatrice (Vancouver)	49	7,000	15	20	10	5	500	678	..	678	..	..
Brenda	37	8,000	5	..	..	1	100	486	..	507	..	..
Carlofa G. Cox	100	10,000	26	..	..	7	700	409	512	921	..	..
C. H. Tupper	76	10,000	23	..	..	6	600	486	696	2,737	..	..
Carmolite	92	12,000	24	..	..	6	600	308	967	1,817	..	..
C. D. Rand	99	10,000	23	..	..	6	600	174	705	879	..	..
Cape Beal	51	10,100	12	28	6	2	200	27	..	27	..	..
Dord Steward	12	5,000	..	..	..	8	800	224	673	897	..	..
E. B. Marwin	94	11,000	25	..	..	6	600	1,432	430	2,045	..	..
Enterprise	117	10,000	22	..	..	7	700	450	507	967	..	..
Favourite	69	10,000	23	..	..	6	600	202	600	1,290	..	..
Fawn	80	6,000	6	24	12	2	200	480	..	480	..	..
Geneva	59	7,500	6	20	10	3	300	270	..	270	..	..
Henrietta	93	9,700	26	..	..	7	700	44	108	152	..	..
Katherine	81	4,000	4	10	5	2	200	406	270	433	..	..
Kate	84	4,000	4	28	14	2	200	270	..	270	..	..
Kate	58	4,500	5	24	12	2	200	..	..	..	..	..
Levia	19	1,500	4	4	2	2	200	..	..	..	..	..
Levia	19	2,200	4	16	8	1	100	..	..	..	..	..
Mascot	13	2,500	4	..	..	4	400	107	220	446	..	..
Maud S.	37	4,500	17	..	..	4	400	185	769	748	..	..
Mary Taylor	40	6,000	24	..	..	6	600	807	807	942	..	..
May Belle	52	4,000	18	..	..	4	400	149	145	524	..	..
Mischief (steamer)	58	7,000	5	20	10	2	200	23	635	661	..	..
Mary Ellen	48	6,500	5	..	..	3	300	35	304	846	..	..
Mermat	63	7,000	5	28	14	6	600	164	288	402	..	..
Mountain Chief	73	7,100	19	..	..	1	100	197	646	137	..	..
Mountain Chief	23	900	4	12	6	6	600	687	186	1,461	..	..
Ocean Belle	83	8,300	20	..	..	6	600	25	..	25	..	..
Oscar and Hattie	81	9,500	23	..	..	6	600	..	..	..	..	..

Otto	86	12,000	7	16	8	2	200	263	833	1,094	..	..
Pioneer	66	7,000	20	..	..	5	500	329	1,362	1,707	..	..
Penelope	70	11,000	21	..	..	5	500	472	..	..	..	..
Rosie Olsen	39	5,000	6	20	10	1	100	629	970	970	..	..
Sea Lion	50	7,000	19	32	16	2	200	461	244	695	..	..
Sapphire	124	10,000	22	..	..	6	600	306	176	565	..	..
Sadie Turpel	56	10,000	7	..	..	6	600	79	4	83	..	..
Terese	63	6,000	23	..	..	6	600	204	287	541	..	..
Thistle (vapeur)	147	23,000	15	32	16	6	600	143	707	623	..	..
Triumph	98	10,000	23	..	..	6	600	193	1,555	1,748	..	..
Umbriana	42	9,200	25	..	..	6	600	5	150	1,165	..	..
Viva	25	3,000	4	16	8	2	200	..	..	..	..	..
Venture	48	3,000	4	..	..	8	800	..	..	..	..	..
Vancouver Belle	73	16,500	20	..	..	6	600	23	558	581	..	..
Victoria	63	9,500	22	..	..	6	600	180	900	1,080	..	..
W. P. Sayward	39	6,000	19	..	..	5	500	100	541	1,366	..	..
W. A. Barte	68	8,000	22	..	..	6	600	1,225	..	..	..	..
Winfred	13	1,400	6	12	6	2	200	50	..	..	..	..
Labrador	25	4,500	11	..	..	4	400	39	..	..	..	..
Libbie	93	10,000	23	..	..	7	700	..	..	..	..	..
Libbie	94	9,000	21	..	..	6	600	..	..	..	..	..
Mara	71	9,000	21	..	..	6	600	..	..	..	..	..
Maggie Mc	49	6,000	23	..	..	2	200	500	..	..	..	..
Minnie	49	6,000	4	..	..	2	200	182	204	386	..	..
Walter L. Rich	76	10,000	19	20	10	7	700	93	416	416	..	..
Willie McGowan	115	10,000	23	..	..	7	700	..	..	..	..	..
W. P. Hall	95	9,000	20	..	..	1	100	137	..	137	..	..
Wanderer	29	3,000	3	10	5	2	200	..	..	..	..	..
Minnie	10	1,000	3	..	..	2	200	5	..	5	..	..
	4,456	513,000	961	511	250	281	28,100	6,892	24,665	14,805	602,706	00

## PROTECTION DES PÊCHERIES.

Le service de la protection des pêcheries durant la saison a été efficace, et les gardiens ont rempli leurs devoirs d'une manière satisfaisante. Le nombre de gardiens spéciaux employés a été suffisant, si ce n'est dans le quartier de la rivière Skeena, ou deux officiers actifs seraient nécessaires durant la saison de pêche, si l'on veut faire observer le temps réservé de chaque semaine aussi strictement que le requiert son importance.

Sur la rivière Fraser, il faudrait absolument une chaloupe à vapeur plus effective, pour permettre à l'inspecteur de pouvoir faire observer d'une manière énergique les dispositions de l'acte concernant les pêcheries ainsi que les règlements du département. On emploie maintenant pour la pêche au saumon plusieurs bateaux beaucoup plus gros et plus propres à la mer qu'autrefois. Ces bateaux s'aventurent bien au-delà de la rivière, et par tous les temps. Il est impossible pour un gardien de les atteindre avec un bateau à rames, et le croiseur actuellement à notre disposition n'étant pas muni de condensateurs assez puissants, ne peut pas faire la patrouille à l'eau salée. Il faudrait avoir un bateau avec lequel on pourrait visiter occasionnellement le détroit de Howe (*Howe Sound*) et les creeks et les inlets dans la péninsule de Siechelt, vu que la pêche au saumon se fait à des endroits que ne peut atteindre actuellement un officier de pêche par aucun procédé à sa disposition. Le fait connu que le département emploie un bateau qui peut les visiter à toute heure serait de nature à assurer considérablement l'observance de la loi.

## RAPPORTS DES GARDIENS DE PÊCHE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

*Le gardien P. H. Green* s'exprime ainsi : Comme je n'ai été nommé gardien qu'à la fin de juin, je suis incapable de faire rapport sur la migration du saumon de printemps, mais d'après ce que j'ai vu de la migration du saumon *sockeye*, je suis assurément d'opinion que pour une pauvre saison, cette migration a été de beaucoup meilleure que celle de la saison correspondante de 1888, bien que je pense que le poisson soit entré dans la rivière plus tard que d'habitude.

Le fait que la rivière Fraser a été laissée librement ouverte à tout sujet anglais, de même que celui d'accorder des licences en nombre illimité, ont eu pour résultat d'augmenter considérablement le nombre de bateaux qui ont fait la pêche cette année sur celui des quatre années précédentes, et comme on s'attend à une forte migration sur la rivière Fraser l'année prochaine, et aussi qu'il y aura dans ce district au moins six nouvelles fabriques en opération, formant en tout 20 fabriques, j'estime qu'il y aura environ 900 bateaux qui feront la pêche dans ce district. Je crois qu'il serait de l'intérêt du département de fournir au gardien d'ici une chaloupe à vapeur, pour lui permettre de prévenir avec vitesse toute infraction aux lois sur la rivière, et aussi, au cas où l'on devra s'abstenir de déposer tout déchet dans la rivière, de lui permettre de visiter chaque fabrique au moins une fois par jour pour voir que les règlements soient observés.

Je dois dire aussi qu'il y a eu un bon nombre d'infractions aux règlements qui m'ont été rapportés tant durant la migration du printemps que durant celle de l'automne, et que quelques-unes sont venues à ma connaissance personnelle ; mais comme je n'avais pas de pouvoir pour m'en occuper, je suppose qu'elles ont été laissées impunies, vu qu'il n'y a qu'un seul gardien d'employé sur toute la rivière pour toute la saison, et qu'il lui est impossible de faire tout l'ouvrage.

En finissant, je me permettrai de suggérer que la saison pour le saumon "*sockeye*" ne devrait pas être close plus tard que le 25 août, et que la saison du saumon "*coho*" devrait commencer le 15 de septembre comme auparavant, vu que je suis d'opinion qu'à l'avenir le saumon "*coho*" devra servir au paquage, alors qu'il y aura tant de fabriques sur la rivière.

*Le gardien H. McDonald*, du bras nord de la rivière Fraser, dit que la loi a été bien observée dans son quartier, et il n'a pas eu à s'occuper d'un seul cas d'infraction.

*Le gardien C. D. Grant* dit qu'on sur la rivière Fraser les règlements du département ont été généralement bien observés ; qu'il a fait la patrouille sur la rivière tous les jours dans sa chaloupe à vapeur, et n'a rencontré que trois infractions à la loi, et que dans chaque cas des amendes ont été imposées.

Il déclare aussi que dans son opinion un croiseur à vapeur d'une force suffisante pour pouvoir faire la patrouille à l'eau salée est devenu une chose nécessaire pour la mise en vigueur des règlements de pêche, vu que l'on est à construire des bateaux beaucoup plus gros que ceux ci-devant employés, pour aller faire la pêche en dehors de la rivière, et au large de la côte adjacente.

*Le gardien Thos. McNeish*, du quartier de la rivière Skeena, soumet le rapport suivant:—

Je suis arrivé à la Skeena, *via* Victoria, le 6 mai, et j'y ai trouvé un certain nombre de bateaux faisant la pêche au saumon de printemps, pour le saler et le fumer, et pour la consommation locale. Bien que les fabriques n'aient commencé leurs opérations que le 15 de juin, d'après un arrangement entre les propriétaires, la saison a été très heureuse. Les fabriques sans exception ont atteint le chiffre du paquage qu'elles s'étaient assigné, savoir: 11,250 caisses chacune. Les règlements du département ont été assez bien observés, bien qu'il ait été nécessaire d'imposer dix amendes à des gérants de fabriques et de moulins à scies. Il est tout à fait impossible à un seul gardien, dans un bateau à rames, de surveiller 45 milles de fonds de pêche sur la Skeena, indépendamment du chenal de Granville. Je suggérerais donc que durant le temps des opérations des fabriques à l'avenir, deux gardiens fussent employés dans le quartier de la Skeena, vu qu'il est très important que le temps réservé de chaque semaine soit strictement observé. Dans mon opinion, l'approvisionnement du saumon dépend considérablement de cette condition, et pour faire observer ce temps réservé la présence de gardiens est nécessaire.

*Le gardien F. S. Spain*, de la Naas, a fait un rapport verbal que la capture du saumon a donné une moyenne,—que les règlements de pêche ont été bien observés, et qu'il n'y a pas eu d'infractions aux lois.

*Le gardien Wm Roxburgh*, de Rivers-Inlet, dit que les règlements de pêche y ont été bien observés, et que bien que la capture du saumon ait été faible, comparée à celle de l'année dernière, il ne faut pas, suivant lui, l'attribuer tout à fait à la rareté du poisson, mais, en partie du moins, aux très fortes pluies ainsi qu'à la température froide qui ont prévalu durant toute la saison de pêche, ce qui, dans son opinion, aurait porté le saumon à nager au fond de l'eau, et à passer en dessous des rets.

Je dois dire ici que M. Kirkland, qui était gérant d'une fabrique à Rivers-Inlet, m'a informé que plusieurs belles aloses avaient été capturées à Rivers-Inlet, en juillet dernier, s'étant prises dans les rets au saumon. Comme toute l'alose dans les eaux du Pacifique provient de frai qui aurait été déposé dans la rivière Sacramento, la présence de ce poisson dénoterait une migration vers le nord de plus de 1,000 milles. On a aussi pris plusieurs aloses dans le bras nord de la rivière Fraser en juillet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

*Inspecteur des pêches pour la Colombie-Britannique.*



C.—RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, du nombre d hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1892.

LOCALITÉ.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON ET PRODUITS DU POISSON.							
	Navires.			Bateaux.			Rets à maille.		Seines.		Lignes de fond.		Saumon, frais, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes.	Esturgeon, lbs.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	
		\$				\$			\$		\$		\$		\$		\$	
Riv. Fraser et au sud jusqu'à la frontière améric.	10	180	43000	21	750	30430	3408	128250	92432	800	1600	725	1015	1527009	50000	4277552	2305000	
De la rivière Fraser au détroit de Howe.	10	180	43000	21	15	750	50	1500	775	1000	1500	500	105	520000	19300	..	90000	
Du détroit de Howe à River's Inlet.	3	80	27900	9	133	5280	521	16550	14000	220	600	..	25	90000	10000	924240	..	
De River's Inlet à la rivière Skeena.	9	282	57000	24	363	14255	1638	102500	76875	450	900	500	638	240000	13200	5034000	..	
De la rivière Skeena à la frontière d'Alaska.	2	14	4500	4	121	4890	487	29200	21900	..	..	..	229	10500	20000	1252800	..	
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte.	..	..	..	..	20	2400	100	2500	2500	250	350	1800	50	1000	2000	..	..	
Du Cap Scott à Comox.	..	..	..	..	6	800	20	600	450	200	400	175	30	25000	5000	..	..	
De Comox à Victoria.	51	208	10150	150	10	900	25	300	200	300	450	600	30	500000	10000	..	..	
De Victoria au Cap Beale.	2	40	1000	6	45	3000	90	1040	780	4100	8000	4000	60	500000	10000	..	..	
Du Cap Beale au Cap Scott.	..	..	..	..	16	1100	43	500	375	1000	1500	5500	..	29000	5000	..	..	
Totaux.	77	778	143150	214	1485	63265	6698	278440	210662	3320	15300	13875	2848	2936509	135500	11488592	5205000	
La flotte canadienne de pêche aux phoques.	66	4456	513000	961	281	28100	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
L'estimation des peaux de loups-marins n'est pas comprise ci-dessus.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

C.—RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la Colombie-Britannique—Suite.

LOCALITÉ.	ESPECES DE POISSON ET PRODUITS DU POISSON.												VALEUR.						
	Pétan, lbs.	Hareng, lbs.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, lbs.	Olachan, salé, barils.	Olachan, frais, lbs.	Olachan, fumé, lbs.	Trite, lbs.	Poisson assorti ou mélange, lbs.	Eperlan, lbs.	Morve de roche, lbs.	Tooshqua, lbs.		Morve noire, barils.	Peaux de phoques à fourrure, nombre.	Peaux de loup-marins, nombre.	Peaux de l.-mar., nomb.	Huile de poisson, gal.	
Rivière Fraser et au sud jusqu'à la front. amér.	212000	50000	.....	.....	25	32500	15000	105000	8000	11600	5500	2700	.....	.....	.....	850	cts.		
De la rivière Fraser au détroit de Howe.....	405000	224000	.....	.....	13000	8000	25000	58000	100000	100000	25000	5000	.....	.....	10000	.....	719,752 14		
Du détroit de Howe à River's Inlet.....	2500	.....	.....	.....	125	8000	800	1100	1320	.....	25000	.....	.....	300	3000	.....	122,878 00		
De River's Inlet à la rivière Skeena.....	5000	.....	.....	.....	125	2000	750	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	14000	.....	136,109 80		
De la rivière Skeena à la frontière d'Alaska.....	10000	5000	.....	.....	550	60000	2000	700	.....	.....	.....	.....	.....	150	10500	.....	648,826 00		
Côte Est des îles de la Reine-Charlotte.....	25000	25000	125	3000	.....	.....	.....	10000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	172,086 00		
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte.....	60000	10000	.....	.....	.....	.....	.....	6000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,442 50		
Du Cap Scott à Comox.....	6000	14000	.....	.....	.....	.....	.....	10000	15000	15000	98000	100000	.....	250	14	10000	14,330 00		
De Comox à Victoria.....	60000	180000	20	12000	50	60000	4000	15000	240000	30000	50000	50000	.....	.....	.....	12000	23,430 00		
De Victoria au Cap Beale.....	26000	2000	.....	.....	.....	.....	.....	5000	20000	.....	.....	8000	.....	.....	.....	30000	139,750 00		
Du Cap Beale au Cap Scott.....	6000	4000	.....	.....	.....	.....	.....	8000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25000	18,800 00		
Totaux.....	1357500	460000	145	21000	875	175500	21800	68050	430320	156680	173500	416300	95	3700	14	255900	2,067,106 44		
La flotte canadienne de pêche aux phoques.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46362	.....	.....	602,705 00		
Est. des peaux de loup-marins non comp. ci-d.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3000	.....	.....	3,100 00		
Hutres, 2,000 sacs à \$2 le sac, \$4,000 ; moules, 5,500 sacs à \$1.75 le sac, \$9,625 ; Crevettes et salicoques, \$5,000 ; crabes, 600,000 à 5c. chaque, \$30,000 ; abalones, 3,000 lbs à 20c., \$600 ; colle de poisson, 1,500 à 30c., \$450	Hutres, 2,000 sacs à \$2 le sac, \$4,000 ; moules, 5,500 sacs à \$1.75 le sac, \$9,625 ; Crevettes et salicoques, \$5,000 ; crabes, 600,000 à 5c. chaque, \$30,000 ; abalones, 3,000 lbs à 20c., \$600 ; colle de poisson, 1,500 à 30c., \$450																		
Huile fabriquée de déchets de saumon sur la rivière Fraser, évaluée à 30c. le gallon.	Huile fabriquée de déchets de saumon sur la rivière Fraser, évaluée à 30c. le gallon.																		
Guano de poisson, fait de déchets de saumon sur la rivière Fraser, 15 tonneaux, évalué à \$25 le tonneau.	Guano de poisson, fait de déchets de saumon sur la rivière Fraser, 15 tonneaux, évalué à \$25 le tonneau.																		
Estimation des diverses espèces de poissons consommés dans l'intérieur de la province, mais non compris ci-dessus	Estimation des diverses espèces de poissons consommés dans l'intérieur de la province, mais non compris ci-dessus																		
Grand total.....	46362															6700	14	259554	2,849,483 64
Peaux de phoques à fourrure prises par des navires américains et débarquées à Victoria, C. B.....	3381															.....	.....	.....	43,963 00

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## D.

### ÉTAT comparatif du rendement et de la valeur des pêches de la Colombie-Britannique pour l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	cts.	\$	cts.
Saumon, en boîtes d'une lb. ....	11,488,592		0 12	1,378,631	04
“ frais. .... lbs.	2,935,509		0 10	293,550	90
“ salé. .... brls.	2,348		12 00	28,176	00
“ fumé. .... lbs.	135,500		0 20	27,100	00
Esturgeon, frais. .... “	520,500		0 05	26,025	00
Flétan, frais. .... “	1,357,500		0 05	67,875	00
Hareng “ .... “	460,000		0 05	23,000	00
“ fumé. .... “	21,000		0 12	2,520	00
“ salé. .... brls.	145		4 50	652	50
Oulâchan, frais. .... lbs.	175,500		0 05	8,775	00
“ fumé. .... “	21,800		0 15	3,270	00
“ salé. .... brls.	875		8 00	7,000	00
Truite, fraîche. .... lbs.	68,050		0 10	6,805	00
Poisson assorti et mélangé. .... “	430,320		0 05	21,516	00
Eperlan, frais. .... “	156,600		0 05	7,830	00
Morue de roche. .... “	173,500		0 05	8,675	00
Tooshqua. .... “	416,300		0 05	20,815	00
Morue noire, salée. .... brls.	95		12 00	1,140	00
Peaux de phoques à fourrure. .... nomb.	46,362		13 00	602,706	00
“ loups-marins. .... “	6,700		1 00	6,700	00
“ loutres de mer. .... “	14		150 00	2,100	00
Huitres. .... sacs.	2,000		2 00	4,000	00
Moules. .... “	5,500		1 75	9,625	00
Mollusques. .... “	300		1 75	525	00
Crabes. .... nomb.	600,000		0 05	30,000	00
Abalones. .... lbs.	3,000		0 20	600	00
Colle de poisson. .... “	1,500		0 30	450	00
Crevettes et salicoques. .... “				5,000	00
Estimation du poisson consommé dans la province et non compris dans le tableau ci-dessus. ....				125,000	00
Huile de poisson. .... galls.	259,554			129,046	20
Guano, fait de déchets. .... ton'x.	15		25 00	375	00
				2,849,483	64
Peaux de phoques à fourrure prises par des navires américains et débarquées à Victoria, C.-B. .... Peaux.	3,381			48,953	00

## E.

CAPITAL placé dans les pêcheries et matériel de pêche de la Colombie-Britannique, pendant la saison de 1892.

Matériel.	Valeur.	Total.
	\$	\$
143 navires, 5,254 tonneaux .....	656,150	
1,766 bateaux .....	91,365	
278,468 brasses de rets à mailler .....	210,662	
15,300 do seines .....	15,300	
Dragues .....	13,875	987,352
38 fabriques de conserves, complètes .....	760,000	
12 fabriques d'huile .....	38,000	
2 glacières .....	18,000	
6 stations de salaison .....	3,000	819,000
Saison de 1891 .....		1,806,352
Augmentation, 1892 .....		1,679,520
		126,832
Matelots et chasseurs de phoques—		
Blancs .....	961	
Sauvages .....	511	
Pêcheurs et employés de fabriques de conserves .....	1,472	
	6,698	8,170
250 canots, employés par les navires chasseurs de phoques .....	\$15,000	

## ANNEXE G.

## ONTARIO

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO EN 1892.

## DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

*Le garde-pêche D. F. Macdonell*, qui a remplacé Thos. A. Keefer, de Port-Arthur, dit que les pêcheurs ne tenant pas compte de leurs captures, il lui est extrêmement difficile d'obtenir des données certaines sur le rendement des pêcheries de son quartier. La diminution constatée n'est pas attribuable à la rareté du poisson seulement, mais encore au fait qu'on n'a pas employé de rets à enclos sur la baie du Tonnerre, et qu'on n'a pas pêché du tout entre Peninsula-Harbour et Otter-Head. Dans ses tournées d'inspecteur il a toujours trouvé les gardiens attentifs à leurs devoirs, et il est certain que les périodes de clôtures ont été bien observées. Tous les rets qu'il a examinés étaient en règle. Il n'y a pas de scieries dans sa division, en sorte qu'elle ne souffre pas des inconvénients de la sciure. M. Macdonell dit que si des médailles portant le numéro des permis étaient attachées à chaque rets à enclos, cela aiderait beaucoup aux officiers à découvrir les illégalités. Les pêcheurs du lac Supérieur accueillaient avec plaisir l'établissement d'une pisciculture dans leur région, et fourniraient gratuitement le frai pour en assurer le succès. La valeur des pêches sur cette partie du lac Supérieur est estimée à \$89,595.

*Le garde-pêche F. H. Elliott* a été préposé à la partie du lac Supérieur qui s'étend depuis Otter-Head jusqu'à la rivière aux Français, sur la baie Georgienne. Lui aussi il se plaint de la misère qu'il éprouve à se procurer des renseignements exacts sur les opérations des pêcheurs.

Je signale une légère amélioration dans le rendement de la truite saumonée et de l'esturgeon, mais une diminution dans celui du doré et du brochet, dans la partie de son quartier qui comprend le lac Supérieur.

Dans le chenal nord du lac Huron, partie de son quartier, appelé

## DIVISION DE L'ÎLE MANITOULINE,

M. Elliott accuse une augmentation dans le rendement de presque toutes les espèces de poisson, spécialement dans celui du doré, de l'esturgeon, de la truite et du poisson blanc; il attribue ce résultat au fait que la pêche est pratiquée avec plus d'énergie et à une augmentation des engins de pêche. Nombre de dorés, de brochets et d'achigans ont été capturés illégalement dans de petits rets à trappes que les pêcheurs lèvent aisément en allant ou revenant des endroits où ils font la pêche avec des rets à mailler; d'autres pêcheurs se servent aussi de quelques rets à mailler afin de mieux tromper la surveillance des gardiens.

Quant à la destruction du poisson précoce, M. Elliott dit:—

“La capture du petit poisson blanc dans des rets à enclos et dans des seines est un des plus grands abus qui existent de nos jours. Ces rets sont des engins près de terre, et comme le petit poisson suit le rivage en banes, bon nombre s'y prennent. Il en a été capturé 22 tonnes à un seul poste cette année, et des acheteurs m'apprennent qu'il n'est pas profitable; mais la concurrence est si vive dans l'achat que les pêcheurs disent: si vous n'achetez pas notre petit poisson, vous ne pourrez pas en avoir du gros; et les acheteurs sont forcés de tout prendre afin de faire marcher leur commerce. La capture du poisson précoce est une chose très regrettable; elle menace d'amener l'épuisement de l'espèce. Dans mon quartier, très peu de rets à enclos ont des mailles de la dimension voulue, et quand même ces engins de pêche seraient tous en règle, cela ne mettrait pas fin à la capture du jeune poisson, car les pêcheurs ont aujourd'hui toutes espèces de moyens pour la pratiquer.”

Les commissaires de pêcheries du Michigan ont essayé sans résultat d'un règlement concernant la dimension des mailles. On aurait plus de succès en fixant une limite à la dimension et au poids du poisson qu'il est permis de prendre. Le touage des billots a détruit plusieurs fonds de pêche de poisson blanc, car l'écorce qui s'en détachait collait et les gâtait.

De ce que le rendement a été plus considérable dans cette division, il ne faut pas conclure que le poisson était abondant. Au contraire, il est plus rare, et il faut maintenant plus de ficelle pour alimenter les marchés. Deux hommes qui, il y a quelques années, pêchaient avec 18 boîtes de rets de 300 brasses chaque, c'est-à-dire 5,400 brasses, ont employé cette année 32 boîtes, et la ficelle est maintenant beaucoup plus fine qu'autrefois. Cette quantité (9,600 brasses) constitue l'équipement ordinaire d'un bateau sur la baie Georgienne. Les pêcheurs qui n'ont que de petits équipements y trouvent à peine de quoi vivre, et si la pêche continue d'être aussi active d'ici à cinq ans, plusieurs seront obligés d'abandonner la partie. Les mauvais temps du mois de septembre ont considérablement contribué à l'observation de la période de clôture pour le poisson blanc et la truite saumonée. Il n'y a pas de pêche illégale cette année sur la baie Batchawana, où un homme digne de confiance a fait la patrouille jusqu'au 25 novembre. On rapporte que, pendant chaque période de clôture, autrefois, plus de 25 tonnes de poisson blanc étaient prises dans cette baie. Suivant M. Elliott, le mois de novembre ne convient pas beaucoup, comme période de clôture, pour la truite saumonée ou le poisson blanc dans ces eaux, car tandis que la première fraie dans le mois d'octobre, le second ne commence pas à frayer avant le 20 novembre. La période de clôture pour l'achigan et le doré est souvent violée par les sauvages, encouragés en cela par des commerçants blancs qui leur fournissent des rets et achètent leur poisson. On pourrait prévenir beaucoup de pêches illégales en défendant aux commerçants d'acheter le poisson des pêcheurs non munis de licences ou des sauvages, sous peine d'une forte amende.

La période de clôture pour la truite mouchetée a été aussi violée par des sauvages et des blancs; les premiers ont pêché dans les tributaires septentrionaux du lac Supérieur à un tel degré qu'ils en ont enlevé tout ce poisson de valeur. Ils sont malheureusement encouragés par des commerçants sans scrupules qui envoient cette truite aux marchés des Etats-Unis avec des consignations d'autres poissons.

M. Elliott favorise aussi l'adoption de médailles ou jetons métalliques portant le numéro des rets à enclos munis de licences, et il voudrait que les bateaux autorisés porteraient sur la voile de misaine leur numéro et leur nom. Ce moyen faciliterait certainement la découverte des pillards. Il y a, aujourd'hui, tant de remorqueurs employés à la pêche, qu'il devient presque impossible pour les gardiens de découvrir les rets qui ne sont pas munis de permis, car ces remorqueurs avertissent les pêcheurs de l'approche des gardiens à temps pour qu'ils puissent cacher leurs rets.

A propos de l'importance des piscifactoreries, M. Elliott dit:—"Les pêcheurs et commerçants de poisson américain ont cessé de parler de l'élevage artificiel du poisson comme d'une expérience, car les preuves de la restauration de leurs fonds de pêche sont aujourd'hui trop évidentes pour être niées. Il y a, au Sault-Sainte-Marie, Michigan, une piscifactorerie d'une capacité de trente millions d'alevins, et on se propose d'accroître encore cette capacité l'année prochaine. Cet endroit offre toutes les facilités du monde à un établissement ichthyogénique, et le conseil municipal du Sault-Sainte-Marie a adopté des résolutions par lesquelles il offre un emplacement et l'eau nécessaires s'il en est fondé un; d'un autre côté, des pêcheurs fourniraient aussi gratuitement le frai, et MM. Ainsworth et Ganley offrent l'usage gratuit de leur remorqueur pour distribuer les alevins dans le lac Supérieur. Le frai du gros poisson blanc, dans la division d'aval du lac Supérieur, pourrait être facilement cueilli sur les hauts-fonds des îles de Sable et Parisienne, car ce poisson fraie dans une profondeur de un à trois pieds d'eau. L'eau gèle au fond et la glace détruit une grande quantité de ce frai. Tout semble tendre à la destruction des œufs sur les rives, depuis le moment où ils sont déposés jusqu'à celui de leur fécondation; tandis que si ces œufs pouvaient être amenés à maturité par des moyens artificiels, ils seraient d'une valeur énorme pour les pêcheries de ces eaux."

Plusieurs amendes ont été imposées pour pêche illégale, et une pour infraction à la loi concernant la sciure; un remorqueur et plusieurs rets à enclos ont été confisqués. Il reste encore à poursuivre plusieurs individus qui ont commis des actes d'illégalités.

Les règlements concernant la sciure sont rigoureusement mis en vigueur, à la satisfaction des pêcheurs et des sportmen, car presque tous les cours d'eau de cette division abondent en truite mouchetée. La valeur des pêches, dans la partie d'aval

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

du lac Supérieur, est estimée à \$71,000, et à \$323,196 dans le chenal nord et à l'île Manitouline—soit un total de \$394,262 pour le quartier placé sous le contrôle de cet officier.

### DIVISION DE LA BAIE GEORGIENNE.

Les pêches de cette division sont évaluées à plus d'un demi-million. A cause de la destitution du capitaine Dunn avant la fin de la campagne, les relevés ne sont pas aussi complets qu'auparavant. Il n'y a pas eu autant de remorqueurs employés à la pêche que l'année dernière. La capture du poisson blanc a été meilleure, mais celle de la truite pas aussi bonne qu'en 1891. Le doré et le hareng ont donné un rapport moyen. L'absence d'un steamer a fait que le service de protection de la baie Georgienne n'a pas été exécuté aussi bien qu'il le sera l'année prochaine, alors qu'un nouveau croiseur fera la patrouille de ces eaux. Quelques considérables que puissent paraître les quantités données, elles ne sont pas exagérées, car les relevés d'une maison de Warton, fournis par elle-même, accusent plus de 2,300,000 lbs de poisson, et ceux d'une maison de Collingwood près de 3,000,000 lbs.

Le garde-pêche *John Donalson* dit que la campagne de pêche a été généralement considérée comme bonne dans les allentours de Collingwood. Certains pêcheurs prétendent que l'écorce qui se détache des billots remorqués aux Etats-Unis fait beaucoup de tort au poisson. Il se plaint aussi de la destruction du jeune poisson blanc, pesant à peu près  $1\frac{1}{2}$  lb, pris par des rets à mailer au large de l'île Manitouline. Ce poisson est coté n<sup>o</sup> 2 et a peu de valeur sur le marché. Le temps a été très orageux après le 20 octobre, ce qui a beaucoup favorisé l'observation de la période de clôture.

Le garde-pêche *Geo. S. Miller* fait rapport que le poisson blanc est maintenant très rare sur la côte occidentale de la baie Georgienne. La plupart des pêcheurs de son quartier pêchent dans la partie septentrionale de la baie, et y vendent leur poisson.

### DIVISION DU LAC HURON.

Le garde-pêche *H. W. Ball* signale une plus grande capture de poisson sur la partie de la côte placée sous sa surveillance, y compris le quartier du garde-pêche *Murray*. La capture de poisson blanc et de truite saumonée aurait été plus considérable sans les tempêtes qui sont survenues à la fin d'octobre. Ces ouragans ont eu, toutefois, le bon effet d'empêcher la pêche illégale qui se pratique ordinairement sur les côtes de la péninsule de Bruce pendant la période de clôture. Le meilleur moyen de mettre un frein aux illégalités dans ces endroits serait de faire faire la patrouille des fonds de pêche par un remorqueur. Tous les barrages des moulins ont été examinés, et dans aucun on n'a trouvé d'obstructions qui pouvaient gêner la montée du poisson. Au Sauble il a été pris quelques esturgeons avec le dard. *M. Ball* exprime l'opinion qu'il est grandement temps de protéger le hareng à l'époque de sa fraie qui, croit-on, a lieu au mois de novembre. Les relevés de cet employé se chiffrent par \$260,755—plus que le double du produit de 1891.

Le garde-pêche *Hugh McFayden* rapporte que la saison a été très défavorable. Des pluies excessives ont haussé les eaux de la rivière Saugeen au point que la truite ne voulait pas mordre comme à l'ordinaire. Les scieries furent visitées et on a constaté qu'elle n'avaient pas enfreint les règlements. Deux nouvelles passes-migratoires furent construites durant l'été, ce qui en porte le nombre à six; elles sont en ordre parfait. *M. McFayden* évalue la capture de truite mouchetée à 40,000 lbs, qu'il estime à 25 centins la livre. Mais elle a été cotée à notre série de prix. Cette déduction contrebalance d'autres estimations qui pourraient être au-dessus de notre série de taux.

Le garde-pêche *H. B. Quarry* signale une augmentation dans toutes les espèces de poissons, sauf l'esturgeon et le doré, ce qu'il attribue aux petites brises de juillet et d'août. L'amélioration observée dans le rendement du poisson blanc est attribuable aux contributions d'alevins fournies par les piscifactures. Le poisson blanc qui a donné au commencement de la saison était très gros, de 10 à 12 lbs, mais ensuite la moyenne en est tombée à 4 lbs. La valeur totale des pêches est estimée à \$24,747, plus que le double de l'année dernière.

Le garde-pêche *J. C. Pollock* accuse, lui aussi, une augmentation de poisson, de doré surtout. Les pêcheurs de cette partie de la rivière Saint-Clair s'opposent fortement à ce qu'on leur fasse subir une période de clôture, quand il n'existe aucune res-

triction de ce genre du côté des Etats-Unis. Il dit que 200 bateaux font la pêche au traîneau pendant 60 jours de la campagne, réalisant une moyenne de 10,000 lbs par jour. Ajoutez à cela à peu près la même quantité pêchée par des seines sur les deux côtés de la rivière, et vous verrez l'énorme rapport de cette pêche sur un espace de 25 milles de la rivière. Il n'est pas étonnant que les captures à pied diminuent. L'usage des rets à enclos ne devrait pas être toléré près des pointes Kettle et Blue. Le rendement total est évalué à \$10,000—augmentation de \$4,000 sur 1891.

#### DIVISION DU LAC SAINT-CLAIR.

*Le garde-pêche Chas. W. Raymond* accuse une capture très faible, comparée à celle de l'année dernière—résultat qu'il attribue à la courte durée de la pêche du printemps et au gonflement des cours d'eau qui se déchargent dans la baie. Il ne signale pas d'infractions aux lois de pêche, et dit que les périodes de clôture ont été bien observées. Le résultat donne un déficit de 66 pour 100.

#### RIVIÈRE THAMES.

*Le garde-pêche T. McQueen* dit que 20 postes de pêche, employant 80 hommes environ, ont fait des opérations l'année dernière. La capture de poisson a été généralement plus faible que l'année dernière: Il a été pris 47,552 lbs de doré et 90,234 lbs de poisson commun. Deux pêcheurs munis de permis ont enfreint la période de clôture, mais ils se sont promptement amendés quand on les eut menacé d'annuler leur permis. En général les pêcheurs de cette division comprennent parfaitement les mesures adoptées pour protéger la pêcherie; ils paraissent croire que la présente période de clôture pour le doré et le maskinongé coïncide bien avec l'époque de la fraie de ces espèces.

*Le garde-pêche Peter McCann* signale aussi une diminution de rendement sur les années précédentes. Au commencement de la saison une forte gelée a tenu le poisson éloigné, puis est venu le flottage de bois, qui a énormément nui à la pêche. Le doré est devenu si rare qu'il s'est vendu jusqu'à 11 centins la livre sur place. Dans le haut de la rivière la pêche a été bonne, même meilleure que depuis bien des années. Il y a là maintenant treize passes-migratoires, toutes en bon ordre. Cet officier a reçu des plaintes contre l'emploi de matières explosives pour tuer le poisson; mais malgré toutes ses recherches, il n'a pu trouver des preuves suffisantes pour punir les coupables.

#### RIVIÈRE DÉTROT.

*Le garde-pêche Jos. Boismier* accuse à peu près le même rendement que l'année dernière; mais une amélioration est notable en ce qui concerne le poisson blanc, spécialement dans les environs de l'île Fighting; il était plus abondant sur la côte canadienne que sur celle du Michigan, et la capture aurait été encore plus considérable si la température s'était plus favorablement prêtée à la pêche. On dit que le doré et l'esturgeon augmentent dans le lac Saint-Clair. La valeur totale du rendement est estimée à \$2,725 seulement.

#### DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

*Le garde-pêche D. Girardin* dit que la dernière saison a été une des plus mauvaises qu'il ait jamais vues; de là une nouvelle diminution dans le rendement des pêches de l'île Pelée; l'achigan est le seul poisson qui ait donné un bon rapport. Ce poisson est difficile à capturer; on dit qu'il trouve en très peu de temps le moyen de sortir d'un rets à trappe. Après les grands coups de vent, le poisson n'est pas revenu à terre. Le rendement des pêches n'atteint pas \$15,000; l'année dernière il avait été de \$26,700, tandis qu'il s'élevait à \$60,000 il y a quelques années—ce qui fait une diminution de juste 75 pour 100 depuis.

*Le garde-pêche W. Freeland*, qui a remplacé John McMichael dans la division Elgiu, accuse une capture moyenne. Le hareng et le doré constituaient le principal poisson de cette division, et il en a été fait de fortes captures durant le mois d'octobre. La période de clôture a été assez bien observée; un seul individu a été condamné à l'amendé pour pêche illégale. La valeur totale des pêches de cette division atteint \$100,000—même chiffre, à peu près, que l'année dernière.

*Le garde-pêche Henry Linley* rapporte que la campagne de pêche a été plus satisfaisante que depuis bien des années. La venue du hareng a été considérable et a duré jusque dans le mois de juillet. Ce poisson était uniformément gros et de bonne qualité. Les pêcheurs disent qu'il leur faut employer des mailles plus grosses dans



leurs rets à enclos pour pêcher le hareng avec succès, sans quoi beaucoup de poissons se prendraient par les branchies et seraient une perte sèche pour le commerce. Le poisson blanc devient plus abondant; il a été fait de superbes captures de ce délicieux poisson—résultat dû sans aucun doute à la contribution annuelle d'alevins que fournit la pisciculture de Sandwich. Le doré, lui aussi, est aussi abondant que jamais, et il se vend facilement sur les marchés des Etats-Unis. Les pêcheurs ont été très mécontents d'avoir à discontinuer la pêche du hareng pendant la période de clôture attribuée au poisson blanc. Ils prétendent que, le gros hareng étant en grande abondance dans leurs eaux, il n'y a pas de nécessité urgente de protéger le hareng autrement qu'en obligeant d'enlever tous les rets avant le 15 novembre. Mr Linley est d'opinion que le hareng ne commence à frayer qu'à cette époque. Il n'y a pas de truite saumonée dans cette division. Les grands vents de la fin d'octobre ont considérablement avarié les engins de pêche, si bien qu'il n'a pas été possible de les réparer avant l'arrivée de l'ordre qui mettait fin à la pêche. Mr Linley a pris connaissance des plaintes qu'on lui avait faites au sujet de la sciure et des écorces de bois, et y a fait droit. Des rets qui servaient à une pêche illégale ont été confisqués dans la baie Rondeau et détruits. La valeur totale des pêches de ce quartier est portée à \$123,200—surplus considérable sur l'année dernière.

*Le garde-pêche David Sharp* rapporte que la capture de poisson a été au-dessus de la moyenne. Si la pêche du poisson avait été tolérée pendant le mois de novembre, elle aurait rapporté plus que depuis dix ans. Deux individus ont été condamnés à l'amende pour avoir pris du doré pendant la période de clôture. Plusieurs seines et épauettes ont été confisquées et détruites, et leurs propriétaires condamnés à l'amende pour avoir enfreint les lois de pêche. M. Thorpe dit avoir examiné quelques poissons blancs et harengs pendant le mois de novembre, et il croit qu'ils fraient à la fin de ce mois; il serait porté à permettre de pêcher ces poissons jusqu'au 10 novembre, puis de mettre fin à la pêche pour le reste de l'année. L'esturgeon devrait être l'objet d'une protection quelconque. La valeur totale des pêches est estimée à \$33,972—un léger surplus sur l'année dernière.

## LAC ONTARIO.

*Le garde-pêche Fred. Kerr*, qui a charge de la division du comté d'Essex, sur le lac Erié, ainsi que du quartier d'Hamilton, rapporte que la capture du hareng commun, connu sous le nom de dos-bleu, a été extraordinairement considérable dans ces deux régions. D'immenses prises en ont été faites dans la division du lac Erié, spécialement sur le côté de la Pointe Pelée, tandis que sur le côté ouest la pêche a été exceptionnellement pauvre. Le hareng était de bonne grosseur et il a obtenu des prix acceptables sur le marché local. Ce poisson est retrouvé aux eaux de Niagara, qu'il avait à peu près complètement délaissées. Grâce aux mauvais temps qui ont signalé la fin de la campagne, le hareng a pu frayer sans être molesté. L'abondance de ce poisson dans le lac Ontario est attribuée à la cessation de la pêche avec rets à mailles pendant les mois d'été, ce qui lui permet de croître et de se réunir sur ses fonds sans être dérangé.

Pas d'amélioration dans la capture du hareng-cisco; au contraire, une diminution appréciable, et M. Kerr craint que la pêche du cisco soit bientôt une industrie du passé, à moins que l'on n'établisse un règlement relativement aux mailles des rets.

Peu de pêcheurs se sont livrés, cette année, à la pêche du poisson blanc et de la truite saumonée sur le lac Ontario, quoique ces poissons aient paru y abonder plus qu'à l'ordinaire. De bonnes captures du premier ont été faites au moyen de la seine à Burlington-Beach durant six ou sept semaines, tandis qu'une bonne quantité du dernier était prise avec des rets à mailles à Winona et Grimsby.

Près de 25,000 lbs d'esturgeon ont été pêchées au confluent de la rivière Niagara. Ce poisson était abondant et de grandes dimensions, plusieurs même pesaient plus de 100 lbs. Il était plus rare sur la côte du lac Erié, surtout à la tête du lac vis-à-vis Buffalo, où l'on en prenait tant autrefois; il semble avoir complètement disparu par suite, sans aucun doute, de la pêche excessive et de la souillure de ces eaux par les égouts de la grande ville.

Le poisson commun était aussi abondant que l'année dernière, et il en a été pêché de grandes quantités.

Les lois de pêche ont été assez bien observées, quoique plusieurs individus aient été condamnés à l'amende pour avoir pêché au dard, et un certain nombre de rets à mailler qu'on avait tendus dans la baie Burlington contrairement à la loi ont été confisqués. Les pêcheurs ont accepté assez favorablement l'ordre ministériel qui enjoignait de discontinuer toute pêche pendant le mois de novembre. Ceux qui pêchent avec des rets à mailler sur le lac Ontario sont favorables à la protection du hareng, mais n'aimeraient pas commencer à le pêcher avant le 15 novembre.

La valeur des pêches de la partie du lac Ontario placée sous la surveillance de cet employé se chiffre par \$45,686—une augmentation de plus de 33 pour 100 sur le rendement de 1891.

*Le garde-pêche Wm Sargent* accuse la même capture, à peu près, que l'année dernière. Le hareng commun abonde de plus en plus. On en sèche et fume un peu, comme le cisco, dont il obtient le prix sur le marché. Le cisco diminue rapidement, bien que quelques pêcheurs s'attendent toujours à le voir plus abondant que jamais; pour cela il faudrait qu'il serait protégé pendant la fraie. Les périodes de clôture ont toutes été bien observées. La valeur totale des pêches de cette division est estimée à \$40,666.

*Le garde-pêche Wm Hellinwell* signale une capture plus abondante que celle de l'année dernière, bien qu'il soit d'opinion que les pêcheurs estiment leur capture au-dessous de sa valeur réelle, craignant que la taxe du permis serait plus élevée si le rendement était considérable. La capture de hareng a été trois fois plus forte qu'en 1891. Le poisson commun abondait autant qu'avant, quoiqu'il en ait été pris beaucoup moins. La capture entière, évaluée à \$13,359—augmentation de près de 100 pour 100 sur le résultat précédent—a été vendue sur les marchés de Toronto.

*Le garde-pêche Chas Gilchrist* dit que la campagne de pêche a donné de très pauvres résultats sur le lac Ontario, ainsi que sur le lac du Riz et ses tributaires. Ce dernier lac étant peu profond, les gros vents, qui ont duré la plus grande partie de l'été, ont agité son lit vaseux et rendu les eaux si sales qu'une bonne pêche était hors de question. Le maskinongé et l'achigan abondent, mais ce n'est qu'au mois de septembre, après que les herbes marines sont devenues vieilles et se sont affaïssées, qu'on peut en faire de bonnes prises. Dix permis seulement ont été donnés à des étrangers pour faire la pêche à la ligne sur le lac du Riz. Les mêmes tempêtes ont contrecarré les pêcheurs de rets à mailler de Brighton, qui ont été quelquefois jusqu'à trois semaines sans pouvoir lever leurs rets, et alors, naturellement, la plus grande partie des poissons capturés étaient morts. C'est ce qui explique le déficit de plus de 50 pour 100 que l'on remarque dans la capture totale, laquelle se chiffre par \$9,800 seulement.

*Le garde-pêche Nelson Simmons* accuse une capture à peu près moyenne. Une faible diminution a eu lieu dans le rendement de l'achigan, mais le poisson commun a été plus abondant que jamais. La loi a été généralement bien observée. La capture totale est portée à \$11,000.

*Le garde-pêche Joseph Redmond* signale une augmentation considérable dans le rendement des meilleures espèces de poissons, résultat qu'il attribue au fait que les périodes de clôture ont été mieux observées dans ces dernières années. Il n'y a pas de doute que le poisson blanc et la truite saumonée deviennent plus nombreux, surtout dans les endroits où des alevins ont été distribués il y a quelques années, et, en observant plus rigoureusement les règlements, les pêcheurs paraissent apprécier les efforts que déploie le département pour empoissonner et protéger leurs eaux. L'usage excessif des verveux tend à diminuer la quantité du poisson commun, et Mr Redmond est d'avis que, une fois la pêche du printemps finie, on ne devrait laisser remettre ces rets à l'eau qu'après le 1er octobre. Le rendement total de cette division s'est élevé à \$58,400—augmentation de \$7,000 sur l'année dernière.

*Le garde-pêche W. P. Clarke* signale une diminution considérable dans la capture, spécialement du poisson blanc et du hareng, sur la baie de Quinté. Le poisson blanc est arrivé dans la baie beaucoup plus tard que d'habitude; aussi la pêche à la seine en a été médiocre et la capture proportionnellement petite. Le poisson commun abondait, et les pêcheurs au verveux ont bien réussi. La valeur totale est portée à \$17,000; l'année dernière elle était de \$26,000.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

*Le garde-pêche A. D. Sills* rapporte que, quoique la capture n'ait pas été tout à fait aussi considérable que l'année dernière, les prix obtenus ont été beaucoup plus élevés qu'au paravant. Le poisson blanc est venu presque en même temps que la période de clôture, en sorte que la capture en a été très faible. Le doré n'a pas paru fréquenter ses fonds ordinaires, au printemps. La période de clôture du poisson n'a pas été bien observée. Les pêcheurs de cette division, apprenant que les rets à hareng étaient tolérés ailleurs, tendirent non seulement leurs rets à hareng, mais encore leurs rets à mailler, qui furent confisqués. M. Sills est d'avis que les rets à hareng ne devraient pas être du tout permis pendant le mois de novembre, car ils brisent les bancs de poisson blanc et facilitent la pêche illégale de ce poisson. Le rendement total de ces pêches est estimé à \$8,400—diminution de plus de 25 pour 100 sur l'année dernière—quoiqu'il dépasse encore celui de 1890.

*Le garde-pêche R. R. Finkle* n'accuse que 20,000 livres de poisson blanc et aucune autre capture dans la division de l'île Amherst. Les périodes de clôture ont été bien observées par les quelques pêcheurs qui se livrent à cette industrie, et aucune infraction n'est venue à sa connaissance.

*Le garde-pêche Peter Kiel* dit que les pêches de l'île Wolfe se réduisent maintenant à quelques poissons communs pris aux rets dans les endroits bas et marécageux, au commencement du printemps. Peu de pêcheurs pratiquent cette industrie, parce qu'il n'y a pas de marché local pour le poisson commun, et après avoir déduit l'impôt américain du prix qu'il obtient, l'exportation n'est pas du tout profitable. Plusieurs touristes américains sont venus faire le pêche dans nos eaux l'été dernier, et ils ont eu beaucoup de succès. Ils ont été avertis de ne pas capturer du jeune poisson, et un examen de leurs pêches a convaincu M. Kiel qu'ils s'étaient franchement conformés aux règlements. Il recommande que quelques permis soient accordés à des pêcheurs honnêtes dans les environs de l'île au Pigeon, où ils pourraient prendre du poisson blanc et de la truite saumonée.

*Le garde-pêche John Cox* dit que la pêche n'a pas été faite avec vigueur autour de l'île Howe, bien que le poisson commun y fut abondant. La pêche à la ligne et à la trôle pour l'achigan a été meilleure que d'habitude.

### DIVISION DE FRONTENAC, LEEDS ET LANARK.

*Le garde-pêche Thos. Merritt* signale une augmentation considérable dans toutes les espèces de poissons. On n'a jamais vu l'achigan abonder autant dans la rivière et dans les eaux de l'intérieur de cette division. Les amateurs de pêche à la ligne ont bien réussi. Sauf une couple d'exceptions, où les délinquants furent punis, la période de clôture a été bien observée. Plusieurs touristes étrangers apportent avec eux de petites seines destinées à prendre de la boitte et qui causent beaucoup de destruction parmi le fretin des bonnes espèces; il recommande de nouveau que ces américains soient forcés (sous peine d'avoir leurs yachts confisqués) de faire connaître leur arrivée et d'obtenir de l'officier des pêcheries un permis de pêche dans nos eaux, si cette mesure était adoptée, elle aurait de bons résultats.

*Le garde-pêche N. Acton* dit que, dans sa division, toute la pêche se fait à la trôle et à la ligne. L'achigan a été aussi abondant que l'année précédente. La capture du brochet et des autres poissons communs a donné les mêmes résultats à peu près que l'année dernière. La loi a été bien observée, et il y a un peu de plaintes.

*Le garde-pêche Geo. Lake* dit que la capture a été moyenne. La période de clôture a été bien observée. Il n'y a pas de passes migratoires dans sa division, et il croit qu'on devrait en construire une au pied du lac de Bob. Les propriétaires de scieries empêchent la sciure de tomber à l'eau. M. Lake recommande qu'on accorde des permis aux colons pendant le mois de novembre pour prendre du hareng qui servirait à la consommation domestique.

*Le garde-pêche Robt. A. Gilbert* dit qu'il n'est pas permis de pêcher aux rets dans sa division. La pêche à la ligne a été fructueuse, spécialement sur le lac Front, qui devient le rendez-vous favori des amateurs. Les périodes de clôture ont été bien observées. Les colons du township Clarendon désiraient voir cette partie de la rivière Mississippi empoisonnée avec des alevins de doré. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division.

*Le garde-pêche H. R. Purcell* dit aussi que la pêche aux rets n'est pas permise dans les eaux de l'intérieur de la division dont il a charge. La pêche à la ligne a été bonne, surtout pendant le mois de novembre. Les propriétaires de scieries se conforment fidèlement aux exigences du règlement concernant la sciure. Cinq individus ont été condamnés à l'amende pour infractions aux règlements de pêche. M. Purcell dit que les lacs sont superbement situés et que s'ils étaient bien protégés et rempoissonnés d'alevins ils attireraient grand nombre de sportsmen. Tous les étrangers devraient payer un droit avant de pouvoir pêcher dans nos eaux.

*Le garde-pêche Wm. Hicks* dit que, avec l'aide de gardiens, sa division a été bien protégée, et la période de clôture parfaitement observée. Il a été fait quelques bonnes pêches de truite saumonée. M. Hicks est d'opinion que ce poisson fraie au mois d'octobre, au lieu de novembre, et l'achigan en juin. Ce dernier devient plus abondant, et on voit souvent des bancs de jeunes achigans sur les rives.

#### DIVISIONS DE GRENVILLE, DUNDAS, STORMONT ET GLENGARRY.

*Les gardes-pêche Wallace, Poole, Hunt, Boyd, Mooney et Donald J. McDonald* ont charge de ces divisions. A l'exception de quelques verveux, la pêche dans ces eaux se fait à la ligne et à la trôle, la plupart du temps par des sportsmen et des visiteurs qui emploient un grand nombre de bateliers. La capture de l'achigan est évaluée à 36,200 livres, et celle du brochet à 73,700 livres. La valeur de toutes les captures est estimée à \$6,789—soit une augmentation considérable sur l'année dernière.

#### DIVISIONS DE PRESCOTT, RUSSELL ET CARLETON.

*Les gardes-pêche O. Miron, R. O. Campbell et Matthew Riddell* ont fait des rapports au sujet de ces divisions. M. Miron dit qu'aucun autre engin de pêche que l'hameçon et la ligne n'est toléré dans la sienne. Les pêcheurs à la ligne ont peu réussi, l'eau étant trop basse. La période de clôture a été bien observée. La seule passe migratoire qui existe a été entretenue en bon ordre.

M. Riddell dit qu'il a été pris plus de poisson que l'année dernière. Il croit qu'une passe-migratoire devrait être placée dans le barrage de Galetta-Falls, sur la rivière Mississipi, afin de permettre au poisson de l'Ottawa de remonter ce cours d'eau.

#### DIVISION DE RENFREW.

La valeur du poisson pris dans ces eaux pour la consommation domestique est estimée à \$2,000 seulement.

*Le garde-pêche Geo. Russell* dit que le poisson augmente depuis que les règlements concernant la sciure sont mieux observés. La seule passe-migratoire qu'il y ait dans cette division a été tenue ouverte et en bon ordre.

*Le garde-pêche A. Acheson* dit aussi qu'on ne trouve dans sa division que du poisson de l'espèce la plus commune. Ce poisson y est aussi abondant qu'auparavant, mais les cultivateurs sont trop occupés à autre chose pour se livrer à la pêche. Les règlements de pêche ont été bien observés.

#### LAC NIPISSINGUE.

*Le garde-pêche J. S. Richardson* dit qu'il n'a pas été accordé de permis de pêche sur ce lac l'année dernière, et que la capture a été faible; sa valeur n'a atteint que \$1,170.

#### DIVISION DE PARRY-SOUND ET MUSKOKA.

*Le garde-pêche Geo. R. Steele* dit que, comme il lui est très difficile de vérifier exactement les quantités de poissons pêchées dans les lacs dont il a la surveillance, il n'en peut donner qu'une évaluation. Les périodes de clôture ont été assez bien observées; deux infractions seulement ont été portées à sa connaissance, et comme les délinquants étaient de très jeunes garçons, il s'est contenté de confisquer leurs engins de pêche sans les condamner eux-mêmes à l'amende. Il n'a jugé qu'une seule cause d'infraction au règlement concernant la sciure. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division, et il semble que les obstacles naturels et artificiels les rendraient inutiles. On lui a représenté que plusieurs barrages, spécialement sur le lac Deer, devraient être munis de passes migratoires, mais M. Steele est d'avis que le rempoissonnement de ces eaux avec des alevins produirait de meilleurs résultats que la construction de passes-migratoires.

*Le garde-pêche J. G. Rumsey* rapporte que les touristes ont été moins nombreux qu'autrefois, mais les pêcheurs à la ligne ont fait individuellement de meilleures captures que l'année dernière. Les périodes de clôture ont été assez bien observées, et la pêche au dard diminue graduellement. Il a confisqué et détruit un rets sur le lac Vernon, mais il n'a pu en découvrir le propriétaire.

*Le garde-pêche Edmund Forsyth* rapporte que le poisson n'est pas aussi abondant qu'autrefois, en raison sans doute des barrages qui ont été construits dans le cours des sept ou huit dernières années, par des marchands de bois, sur presque tous les cours d'eau qui se déchargent dans la baie Georgienne. Trois de ces barrages ont été munis de passes-migratoires l'année dernière. Il serait difficile et très coûteux de pratiquer des passes-migratoires dans quelques-uns de ces barrages, mais il se propose de les visiter et examiner plus attentivement l'année prochaine.

## LAC SIMCOE ET COUCHICHING.

*Les gardes-pêche E. H. Cameron, Geo. Clark et L. S. Sanders* disent que, comme le lac Simcoe est réservé à la propagation naturelle du poisson, il n'est pas accordé de permis, et que le résultat de la pêche à la ligne ne peut qu'être évalué. L'achigan étant abondant, et les sportsmen ont été enchantés des captures qu'ils en ont faites.

*Le garde-pêche Wm. McDermott* dit que toutes les espèces de poisson sont aussi abondantes que jamais dans les eaux de l'intérieur du comté de Simcoe—à l'exception, toutefois, de la truite mouchetée, qui se fait rare dans le bas des cours d'eau. Le brochet abondait, surtout dans la rivière Nottawasaga, et de bonnes captures d'achigan ont été faites dans la rivière Holland. Les périodes de clôture ont été bien observées; toutes les rumeurs de pêche illégale ont été trouvées, après recherches, sans fondement—sauf peut-être dans un cas qui s'est produit sur la rivière Holland et qu'il espère bien ne pas voir se répéter. M. McDermott constate avec plaisir que dans ces dernières années les règlements sont de mieux en mieux observés. Les propriétaires de scieries se sont enfin convaincus qu'ils ne peuvent plus impunément jeter la sciure dans les rivières, et ils ont cessé cette pratique qui faisait tant de mal au poisson. M. McDermott est d'opinion que la loi devrait indiquer à quelle distance du bord de l'eau la sciure peut être déposée. Il a remarqué des endroits où la sciure est empilée perpendiculaire tout à fait au bord de la rivière, si bien qu'il doit en tomber à l'eau.

## DIVISION DE SCUGOG.

*Le garde-pêche John Martin* signale une diminution dans la capture de toutes les espèces de poissons, sauf celle du poisson commun. L'eau haute a beaucoup nui à la pêche. On prend quantités d'achigan avec ligne et hameçon à travers la glace. Les périodes de clôture ont été assez bien observées. La seule passe-migratoire qu'il y ait dans cette division est tout à fait inutile. La capture totale du poisson, dont le maskinongé constitue la plus grande part, est évaluée à \$24,780.

## DIVISION DE PETERBOROUGH.

*Le garde-pêche Geo. W. Fitzgerald* estime la capture de l'achigan à 50,000 lbs, celle du maskinongé à 40,000 lbs, et celle du poisson mêlé à environ 30,000 lbs,—représentant ensemble une valeur de plus de \$10,000. Il fait la description suivante des nombreux lacs dont il a la surveillance dans les comtés de Peterborough et de Victoria :

Le lac Katchewanook, qui a cinq milles de long et qui est superbement situé entre deux villages, est fréquenté par l'achigan, le maskinongé, l'anguille et le hareng. La pêche est très bonne dans ce lac, au bout duquel il y a une scierie.

Le lac Clair, six milles de long, est fréquenté par l'achigan, le maskinongé et un peu de truite saumonée. L'eau étant très profonde, la pêche a été médiocre.

Le lac Pierreux, quatorze milles de long, est fréquenté par une foule de sportsmen qui vont camper sur ses bords. On prend de l'achigan, du maskinongé et de la truite saumonée dans cette belle nappe d'eau qui se jette dans le lac du Riz par la rivière aux Sauvages.

Le lac Deer Bay, huit milles de long, est certainement le meilleur fond de pêche de tout le comté. Il forme deux chaînes de petits lacs dans lesquels de grandes quantités d'achigan et de maskinongé ont été pêchées cette année.

Le lac Buckhorn a huit milles de long, et on y trouve de l'achigan, du maskinongé et de l'anguille. On a découvert que les lois de pêche étaient violées sur ce lac, et la punition des délinquants a eu un effet salutaire.

Le lac Chemong a dix milles de long. De grosses captures de maskinongé ont été faites dans ce lac, qui contient aussi de l'achigan. Le garde-pêche a condamné à l'amende un individu qui avait enfreint le règlement, et un gardien a été préposé à la protection des pêcheries.

Le lac Pigeon a douze milles de long sur trois de large. On y a signalé des infractions aux lois de pêche, et un gardien a été nommé.

Le lac Ball a dix milles de long et des issues. La pêche y est bonne, et on n'a pas signalé d'infractions. Cinquante mille alevins de truite saumonée ont été distribués dans ces eaux le printemps dernier. Non loin de ce lac M. Fitzgerald a condamné à l'amende un individu qui avait pris du maskinongé au dard dans les rapides de Bobcaygeon. Il y a dans ces rapides deux moulins qui n'ont pas de passes-migratoires.

Viennent ensuite le lac Sturgeon et le lac Goose. Plusieurs tentatives de pêche illégale ont été faites ici, et on y a mis un gardien. Deux cent mille alevins de truite saumonée ont été distribués dans ces eaux l'année dernière. Un autre gardien a pris la surveillance des 18 milles de la rivière Scugog compris dans la division de M. Fitzgerald. Il a confisqué et détruit un rets dont il n'a pu découvrir le propriétaire. La pêche de l'achigan et du maskinongé dans cette partie du lac a été, dit-on, meilleure que depuis bien des années. Les chutes Fénelon ont dix-huit pieds de hauteur, et le poisson ne peut les remonter. Quelques poissons peuvent cependant monter la rivière lorsque les écluses sont ouvertes pour laisser passer les bateaux.

Le lac Cameron, qui suit, a cinq milles de long et presque autant de large. La capture de poisson a été faible, et se composait d'achigan et de maskinongé.

Le lac Balsam est une vaste nappe d'eau sur laquelle on ne s'est guère inquiété des règlements de pêche avant cette année; mais plusieurs punitions infligées à des délinquants auront un bon effet une autre année.

Viennent ensuite les rapides Coboconk, près desquels sont les deux lacs Mud Turtle, où l'achigan et le maskinongé abondent, dit-on. Les lois de pêche sont bien observées. Les deux scieries établies sur les rapides en question se sont conformées au règlement concernant la sciure.

Dans les lacs Moore et Gull, qui ont une dizaine de milles de long, on trouve de l'achigan, de la truite, du hareng et de l'anguille. Un gardien veille sur ces eaux, et la punition d'un délit a prévenu d'autres illégalités.

Les gardiens rapportent que les règlements ont été bien observés sur le lac Deer et les deux lacs Bob. Le rendement de la pêche a été faible, cependant.

La rivière Gull est le débouché d'une chaîne de lacs s'étendant sur une distance de trente milles. La truite saumonée est la principale espèce de poisson que contiennent ces eaux. Il n'y avait pas de gardiens ici cette année; il en faudrait un. Dans une de ses tournées, le garde-pêche a condamné à l'amende un propriétaire de scierie qui avait laissé tomber de la sciure dans l'eau.

Au sud de cette rivière s'étend une autre chaîne de lacs dont la rivière Burnt forme le débouché dans le lac Cameron. L'achigan et un peu de truite saumonée ont constitué tout le poisson qui ait été pris dans ces lacs l'année dernière.

M. Fitzgerald a constaté que trois des gardiens dispersés sur la grande étendue de sa division se sont fidèlement acquittés de leurs devoirs et ont exécuté les instructions reçues du département. Un seul qui avait fait exception a été destitué.

#### DIVISION DU COMTÉ DE WELLINGTON ET DE LA RIVIÈRE CRÉDIT.

*Le garde-pêche Andrew Hughson* dit que le rendement de la truite mouchetée a été satisfaisant l'année dernière, et que, quoique servant exclusivement à la consommation domestique, ce poisson est coté haut. Plusieurs des petits lacs et étangs sont aujourd'hui affermés par des particuliers qui ont fait des frais considérables pour se procurer des alevins de truite mouchetée et d'autres poissons afin de repoissonner ces eaux. Comme plusieurs rets ont été confisqués et comme les scieries n'ont pas marché, tout cela va contribuer à augmenter le poisson. Les propriétaires de barrage de moulins, à Alton, prétendent que le placement de passes-migratoires dans ces barrages les priverait de la quantité d'eau nécessaire à leurs opérations. Il y a trois moulins à farine et deux laminoirs dans le voisinage. M. Hughson dit que le département devrait envoyer un expert examiner les barrages en question.

ONT

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et province d'Ontario,

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.						
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.
<i>Division du lac Supérieur.</i>			§			§	
La côte s'étendant de la rivière au Pigeon à Otter-Head et Michipicoten .....	6	146	960	25	33	3300	66
Iles au Caribou .....					5	800	12
Rivière Packasaw .....					4	800	12
Port au Pilot .....	2	184	18000	15	6	1200	12
Rivière au Chien .....					4	800	12
Gargantua .....					3	500	8
Baie Mica .....					4	800	12
Pointe Mainaise .....					2	400	6
Baie Batchewna .....					1	100	4
Baie Goulais .....	1	34	2000	4	1	100	3
Gros Cap .....					1	100	2
Totaux .....	9	364	20960	44	64	8900	155

ARIO.

du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson dans la pour l'année 1892.

MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								VALEUR.
Rets à mailles.		Rets à enclos.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Esturgeon, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.									§
28500	5500	31	4650	235	550550	295400	780	31600	40300	.....	65000	89,595 00
14100	2250	2	500	.....	.....	197320	350	.....	.....	.....	.....	23,282 00
8000	1500	1	300	11	1200	52000	100	.....	.....	.....	.....	6,406 00
12000	2250	.....	.....	.....	42000	88000	51	.....	.....	.....	.....	12,720 00
8000	1500	.....	.....	5	18000	26000	9	.....	.....	.....	.....	4,180 00
300	600	2	700	4	17000	18250	9	.....	.....	.....	.....	3,315 00
800	1500	.....	.....	.....	22000	42000	15	.....	.....	.....	.....	6,110 00
400	800	.....	.....	10	35490	27700	3	.....	.....	.....	.....	5,739 20
.....	.....	5	1800	.....	.....	22000	16000	.....	15640	1500	400	4,393 40
.....	.....	5	1600	.....	.....	18700	24730	.....	1400	1800	200	4,153 00
.....	.....	2	850	.....	.....	2700	4900	.....	1200	800	.....	818 00
72100	15900	48	10400	270	729640	792300	1317	49840	44400	600	65000	160,661 60

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires ou remorqueurs.			Bateaux.	Rets à mailler.		Seines.		Rets à enclos.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Iles Manitoulines, chenal nord et les environs.</i>			\$		\$			\$		\$		\$	
Iles Saint-Joseph				1	200	2	104	85			1	400	
Pointe Kashkawong				3	600	7					4	2200	
Iles à la Seine				2	150	6					3	900	
Iles Cockburn	1	20	1000	3	400	8	294	1380			9	2600	
Ile Brûlée	1	25	1000	7	150	3	1950	2000			5	1500	
Iles du Canard	3	75	6000	18	5000	28	9750	17500			5	1500	
Baie du Sud	1	15	1000	4	600	14	30000	3000			9	2700	
Ile Fitzwilliam				2	150	4							
Ile à la Sauvagesse	3	75	6000	15	24	3000	56	10000	6760				
Little Current				6	1200	12	2500	2000					
Kagawong				4	800	8	1200	1350					
Baie de Gore	1	49	2000	6	2	360	5	1300	1000				
Cap Roberts				2	400	8							
Thessalon				4	450	4	1600	1000					
Grande Batture				1	140	2							
Ile Hennepin				1	150	3							
Iles Grant				2	400	5	935	1000					
Iles Missaqua	1	11	1800	7	2	200	4	7000	2000				
Algoma Mills				2	400	4							
Newport	1	25	600	5	5	1000	12	1664	1750				
Killarney				33	6600	68	69880	75000					
Rivière des Français				5	1000	15	5600	1500					
Totaux	12	295	19400	65	122	23290	278	143777	117325	70	80	70	24000
<i>Division de la Baie Georgienne.</i>													
De la riv. des Français au cap Hurd, y compr. Waubausbene, Midland, Collingwood, Owen-Sound, la baie Colpo, et toutes les îles aux alentours de la dite côte	11	255	50000	75	133	30000	350	40000	80000	420	1500		

matériel de pêche, etc., dans la province d'Ontario—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR.		
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.		Poisson commun, lbs.	
												\$	cts.
5	3000	4000	10			300			500	200	2000		903 00
44	41340	9741				900			4950	3500	7600		5,425 80
100	20000								1000				2,650 00
	67000	35000				750			33500				10,580 00
	45820	46208				2300							8,384 80
	53314	438800				1570			110				47,444 32
	118100	200000				1000			10000				30,008 00
	20000	55000									200		7,006 00
	341140	341150											61,406 20
	35000	35000				3000	300	500	2000	7000			6,978 00
	135132	8830											11,693 56
	70800	45800				27000			20100				12,869 00
	74700	13520				9000		500	13540	1000			8,625 00
	51040	26660											6,749 20
	10400	2500				2500				400			1,252 00
	13340	13300				1550			1182	300	500		2,579 30
	32720	23560				100			50	100			4,987 10
	60000	40000				1000			2000				8,960 00
	22100	150				1720			3750				2,073 70
	401460	2210				54280			67800	580			39,013 60
	165	287000	30700	10		10462	1000	2050	106640	39300			35,887 72
		37000	8600			300	4200	200	12000	13000			7,620 00
314	1939906	1372729	20			117732	43300	3250	279122	65380	10300		323,196 40
83	3610800	1802630		107	332600	26900		1800	479400	35700	131800		515,173 50



STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.				MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Navires ou remorqueurs.		Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambre.		Verveux.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Division du lac Huron.</i>															
Tobermoray	3	70	9000	20	4 800	12	60000	6000							
Grand et Petit Aigle					4 400	9	6000	400							
Grande et Petite Rivière					5 750	11	9000	650							
Greenock et Havre de Plaisance					6 800	18	18000	1400							
Baie Stokes et île Lyall					6 900	17	15000	1150							
Sable Beach					10 300	60	500	50 4000	1000						
*Rivière Saugeen															
Southampton	2	44	4000	12	4 600	12	36000	3400							
Inverhuron					2 100	4	800	80							
Kincardine					4 600	12	12000	1000							
Goderich et environs	3	84	9000	18	25 1350	55	72000	9000			4 1200				
Bayfield, Grand Coude et Pointe Bleue	1	25	1000	7	23 1020	56	3500	875 2300	400		32 3400				
Pointe Bleue et Pte Edouard					17 525	51		600 2100							
Totaux	9	223	23000	57	110 8145	317	232450	24005 6900 3500			36 4600				
<i>Division du lac Saint-Claire, y compris les tributaires de la rivière Détroit.</i>															
Pointe Mitchel	2	3	230	3	8 145	15		950 775							
Rivière Thames					31 266	106		680 580						5 50	
Dover-Est à Stony-Point					11 330	40		440 1460							
Stony-Point à Windsor					9 375	22		80 170			4 575				
Rivière Détroit, y compris les îles du Bois et à la Bataille	1	10	800	2	14 300	60		440 1000						2 65	
Totaux	3	13	1030	5	73 1416	243		2590 3985			4 575			7 115	

\* Pêche à la ligne. Truite mouchetée.

matériel de pêche, etc., dans la province d'Ontario, etc.—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.
Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
												\$ cts.
40	180000	400000	100		40000				10000		10000	58,200 00
100	50000	60000	150	300								13,850 00
80	30000	70000	160	400								13,600 00
50	30000	120000	160	300								17,850 00
	20000	135000										15,100 00
				200	200000						200000	14,900 00
		40000										4,000 00
	60000	340000		400	80000			10000	10000	600	200000	50,930 00
					10000						10000	700 00
	10000	75000			6000			2000	1000		134000	12,730 00
	85000	450000			20000	4000		18000	3000	400	160000	58,895 00
	58250	102000			77300	48300			55860		36800	24,747 00
	800	7900		200	61350	32818			75755	400	1000	10,014 83
270	524050	1799900	570	1800	494650	85118		30000	155615	1500	751800	295,516 83
								7580	470	1656	16155	1,045 75
	31000	43400		620	155000	210	550	5500	67000	3060	132100	23,651 60
						1800	1000	14600	209000	6700	207400	18,051 00
	2050				1900	45350	700	1220	2350	830	17600	3,763 20
	24000				2000			200	2200	725	18500	2,725 25
	57050	43400		620	158900	47560	2250	29100	281020	12971	391755	49,236 80

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et

QUARTIERS.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.			
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux		Rets à mailler.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
<i>Division du lac Érié.</i>										
Ile de la Pointe-Pelée				16	2750	31				
Colchester	1	12	3500	3	10	700	13			
Kingsville				2	875	9				
Pointe Pelée (terre ferme)				27	2900	38	1000	150		
Wheatly				1	100	2				
En face de la côte du comté de Kent.	1	198	12000	11	49	5030	60	800	90	250 300
New-Glasgow				1	100	4				
Eagle				5	395	9				
Tyrconnel				4	450	7				
Port-Stanley	4	125	18800	18	14	2380	21			
Port-Bruce	2	20	2800	14	6	800	14			250 175
Port-Burwell	3	30	5500	9						
De Houghton à Rainham, y compris les baies intér. et ext. et Turkey-Point.	7	89	9200	17	49	2810	118	6350	900	4930 2400
Ile de la Longue-Pointe	2	45	4000	5	12	1400	27	1500	600	1050 900
Cayuga à baie Moulton	2	22	4000	4	19	472	32	6000	2300	310 450
Low Banks				10	400	20	1500	250	650	400
Port-Colborne				7	450	10	3400	550		
Ridgeway	1	12	3000	2	2	125	3			
Fort Érié				5	260	14	1800	250	400	150
<b>Totaux</b>	<b>23</b>	<b>553</b>	<b>62800</b>	<b>83</b>	<b>245</b>	<b>22397</b>	<b>432</b>	<b>22350</b>	<b>5090</b>	<b>7840 4775</b>

matériel de pêche, etc., dans la province d'Ontario, etc.—Suite.

Rets à enclos.	ESPÈCES DE POISSON.										VALEUR.	
	Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Dové, lbs.		Brochet, lbs.
		\$										\$ cts.
29	7750		19000		163800		52250		15450	33000	33500	14,789 00
10	4050		10900		157000		10400		2300	6300	8600	10,219 00
6	2650		6120		136750		7300	100	850	5330	700	8,118 10
31	13100		48200		1718900		45900		5730	44460	78500	88,313 80
1	400		5000		16000		10000			15000	4000	2,590 00
44	13200		76120		2148900		96200		12950	299160	321600	123,200 60
5	1500		1000		128400		5000		100	17000		6,552 00
8	2250		7440		107460		26860			103000		11,718 20
6	2600		13800		215000		16000			55000		13,699 00
17	7900		28500		555000		11800			165500		33,523 00
10	3700		16350		66450		8470			275665		18,932 45
9	2700		9170		58240		4450			172660		12,227 20
21	6300		46000		305480		29330	700	8530	175800	17600	33,972 80
10	3000		10250		5800		22300	600	7100	11700	10800	4,655 00
			3000	800	123300		350	500	1700	92250	7100	18,182 50
			10000		27700	1000	400		400	4140	500	7,000 00
			1100		14400		1300		300	9150		1,517 50
3	2000		10000		10000		12000			4000		10,000 00
					7700		3000			5000	2000	1,620 00
												26000 00
<b>210</b>	<b>73100</b>		<b>311950</b>	<b>800</b>	<b>5966280</b>	<b>1000</b>	<b>362310</b>	<b>1900</b>	<b>55460</b>	<b>1494115</b>	<b>129800</b>	<b>1142100 407,906 15</b>

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.				MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Navires ou remorqueurs.			Bateaux.	Rets à mailler.		Seines.		Rets à enclos.		Verveux				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
													Nombre.	Valeur.	Hommes.
<i>Division du lac Ontario, y compris la rivière Niagara et autres tributaires.</i>															
Rivière Niagara.....				11	700	25	7200	750	425	225	*3	375			
Port-Dalhousie.....	1	8	1200	3	5	9	7000	1400	125	130					
Beamsville et Grimsby.....				11	700	20	9400	1225	25	25					
Burlington Beach.....				21	10630	35	19200	2525	850	500					
Bronte.....				14	2000	50	43400	4700							
Port-Credit à Port-Union.....	5	40	820	9	3	4	10000	1260	320	200			8	16	
Havre de Pickering.....				3	340	4	500	100	180	150					
Bowmanville.....				3	65	6	700	325	20						
Cobourg.....				3	225	2	2000	240	60	60					
Grafton.....				1	30	2	60	50							
Haldimand.....				1	25	1	500	100							
Murray.....				2	50	4	80	100							
Brighton.....				9	400	19	3000	360					9	180	
Rivière Trent.....															
<i>Division du comté de Prince-Edouard.</i>															
Wellington Beach.....	4	175	9000	20	60	12000	100	22000	4160	800	200		90	2000	
Weller's Beach.....															
Baie Smith.....															
Baie de Quinté.....															
Côte du lac ayant front sur Lennox et Addington.....				68	1605	195	4600	890	1850	3120			72	1930	
Ile Amherst.....				40	810	48	1790	710	110	235			29	580	
Ile Wolfe.....				4	60	8	1350	125							
Ile Howe.....				2	65	4							7	110	
Totaux.....	10	223	11020	32	270	30755	554	144355	19190	4765	4845	*3	375	219	4936

\* Engins.

matériel de pêche, etc., dans la province d'Ontario, etc.—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
	200	300		73600	150	24900	100	47700	111100		75400	15,178 00
	200	100		137000	1000	2500		1000	4200	8000	13600	6,794 00
				136650		200			2000		16500	6,073 00
	7800	11600		179500	350	200		55000	700	72200	56650	17,641 50
		3000		998000	400			700		1000	11000	40,666 00
50	14200	1000	9	277510	300			100	200	1350	12700	13,359 40
	200	150		48000						700		1,986 00
		200										1500
	100	800		4000	100							1000
												1000
		1000										1000
										1000		2000
		17000		21250							16750	14260
								50000	40000			5,400 00
		2000			9000	1500	50000	45000	32000	30000	50000	11,130 00
	300000	160000		40000			20000		20000	160000	220000	58,400 00
	43	48300		210	40800	30000	625	1400	3850	28700	34660	164000
					1700	8400			2600	5900	9800	40200
											2200	8100
					1300						2200	8100
					900	800			170		6400	1100
93	462000	197150	219	1958010	51900	30725	121500	196120	204800	344060	689010	209,038 90

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.				MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires ou remorqueurs.			Bateaux.	Rets à mailler.		Verveux.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.			
<i>Quartiers de Frontenac, Leeds et Lanark.</i>			\$		\$		\$		\$	
Kingston, Storrington et Pittsburg.....				9	450	9	1290	430	15	150
Gananoque.....										
Eaux intérieures, Frontenac.....										
"    Leeds et Lanark, y compris les lacs Charleston et Beverly.....				6	200	10			21	540
Totaux.....				15	650	19	1290	430	36	690
Fleuve Saint-Laurent en face des comtés de Grenville, Dundas, Stormont et Glengarry.....										
Rivière Ottawa, en face des comtés de Prescott, Russell et Carleton.....										
Rivière Ottawa, en face du comté de Renfrew, y compris tous ses tributaires.....										
<i>Quartier du lac Nipissingue.....</i>										
<i>do de Parry-Sound et Muskoka.....</i>										
<i>do du lac Simcoe.....</i>										
<i>do du lac et de la rivière Scougog.....</i>										
Comté de Peterborough et les environs, y compris une partie de la rivière Otonabi.....										
Wellington et les comtés environnants, y compris la rivière Crédit.....										

\* Estimé.

matériel de pêche, etc., dans la province d'Ontario, etc.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.										VALEUR.	
Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		
			700					15400	23000	\$	cts.
			10000	13000	3000	14060	2000	28125	28000		1,502 00
2000	20250	6500	1000		200	7000	3000	6000	3000		4,749 85
	4000	1000	400			11300	1000	6800	38400		2,684 00
2000	24250	7500	12100	13000	3200	32360	6000	56325	92400		12,412 85
			3500	5000	2000	36200	1850	73700	7000		6,789 50
			1550	400	3050	4900	4300	10400	30800		2,253 00
	3000	300	1500	3600	2100	3600	5500	12000	8300		2,084
					5000	2000		15000			1,170
	41500				4500	11400	10300	7000	29000		6,839
	20000			25000		35000	7000	40000	20000		*8,550 00
			3000		240000	90000			160000		24,780 00
			1500		60000	99000			40000		10,830 00
	50000					6000		2000	10000		*5,760

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantité de poisson dans la province d'Ontario, pour l'année 1892.

NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.						MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Navires ou remorqueurs.			Bateaux.			Rets à mailier.		Seines.		Rets à enclos.		Verveux.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
		§	§			§			§		§		§		§		
Lac Supérieur.....	9	364	20960	44	64	8900	155	72100	15900								
Chenal nord et les îles Manitouline.....	12	295	19400	65	122	23290	278	143777	117325			48	10400				
Baie Georgienne.....	11	235	50000	75	133	30000	350	400000	80000			70	24000				
Lac Huron.....	9	223	23000	57	110	8145	317	232450	24005								
Lac Saint-Clair.....	3	13	1030	5	73	1416	243										
Lac Érié.....	23	553	62800	83	245	22397	432	22350	5090						115		
Lac Ontario.....	10	223	11020	32	270	30755	554	144355	19190						7	115	
Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark.....																	
Comtés de Grenville, Dundas, Stormont et Glengarry.....																	
Comtés de Prescott, Russell et Carleton.....																	
Comté de Renfrew.....																	
Lac Nipissingue.....																	
Parry-Sound et Muskoka.....																	
Lac Simcoe.....																	
Lac et rivière Seaugog.....																	
Comté de Peterborough et environs.....																	
Wellington et les comtés intérieurs environnants.....																	
Totaux.....	77	1936	188210	361	1032	125553	2348	1016322	261940			22985	18685	308	112075	262	5741

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du matériel de pêche, etc.—Province d'Ontario—Fin.

NOMS DU QUARTIER.	ESPÈCES DE POISSON.										VALEUR. \$ cts.			
	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.		Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.
Lac Supérieur.....	270	720640	792300	1317	.....	.....	49840	48300	3250	44500	600	65000	160,661 00	
Chenal nord et les îles Manitouline.....	314	1939006	1372729	20	.....	.....	117732	26900	1800	279122	63380	10300	323,196 40	
Baie Georgienne.....	83	3610800	1802630	.....	107	332600	.....	26900	.....	479400	36700	131800	515,173 50	
Lac Huron.....	270	5240590	1799900	570	1800	494050	85118	.....	3000	156615	1500	751800	2945,516 83	
Lac Saint-Clair.....	.....	57050	43340	.....	620	158900	47560	2250	29100	281020	12971	391755	49,236 80	
Lac Érié.....	.....	311950	.....	.....	800	5060280	1000	362310	1900	55460	1494115	129800	407,906 15	
Lac Ontario.....	93	4620090	197150	.....	219	1958010	51900	30725	121500	196120	204800	344080	209,038 90	
Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark.....	.....	2000	24250	.....	.....	7500	12100	13000	32360	6000	56325	92400	12,412 85	
Comtés de Grenville, Dundas, Stormont et Glengarry.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3500	5000	2000	36200	1850	7000	6,789 50	
Comtés de Prescott, Russell et Carleton.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1550	400	3050	4900	1850	7000	2,253 00	
Comté de Renfrew.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	1500	3600	5500	12000	8300	2,084 00	
Lac Nipissingue.....	.....	.....	3000	.....	.....	.....	.....	.....	5000	2000	15000	.....	1,170 00	
Farry-Sound et Muskoka.....	.....	.....	41500	.....	.....	.....	.....	.....	11400	7000	40000	29000	6,839 00	
Lac Simcoe.....	.....	.....	20000	.....	.....	.....	25000	.....	35000	7000	40000	20000	8,550 00	
Lac et rivière Scu og.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3000	240000	90000	.....	.....	160000	24,780 00	
Comté de Peterborough et environs.....	.....	.....	50000	.....	.....	.....	1500	60000	90000	.....	.....	40000	10,830 00	
Wellington et les comtés intérieurs environnants.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6000	.....	.....	2000	5,760 00	
Totaux.....	1030	7637396	6146859	1907	3546	8918240	76050	707185	488800	636190	2973422	806436	3579265	2,042,198 53

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## RÉCAPITULATION.

Du rendement et de la valeur des pêcheries dans la province d'Ontario, pendant l'année 1892.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Poisson blanc.....	brls. 1,030	10 00	10,300 00
“.....	lbs. 7,637,396	0 08	610,991 68
Truite.....	“ 6,146,859	0 10	614,685 90
“.....	brls. 1,907	10 00	19,070 00
Hareng.....	“ 3,546	4 50	15,957 00
“.....	lbs. 8,918,240	0 04	356,729 60
Anguille.....	“ 76,050	0 06	4,563 00
Esturgeon.....	“ 767,185	0 06	46,031 10
Maskinongé.....	“ 488,800	0 06	29,328 00
Achigan.....	“ 636,190	0 06	38,171 40
Doré.....	“ 2,973,422	0 05	148,671 10
Brochet.....	“ 806,436	0 05	40,321 80
Poisson commun.....	“ 3,579,265	0 03	107,377 95
Total pour 1892.....			2,042,198 53
“ 1891.....			1,806,389 68
Augmentation.....			235,808 85

## ÉTAT

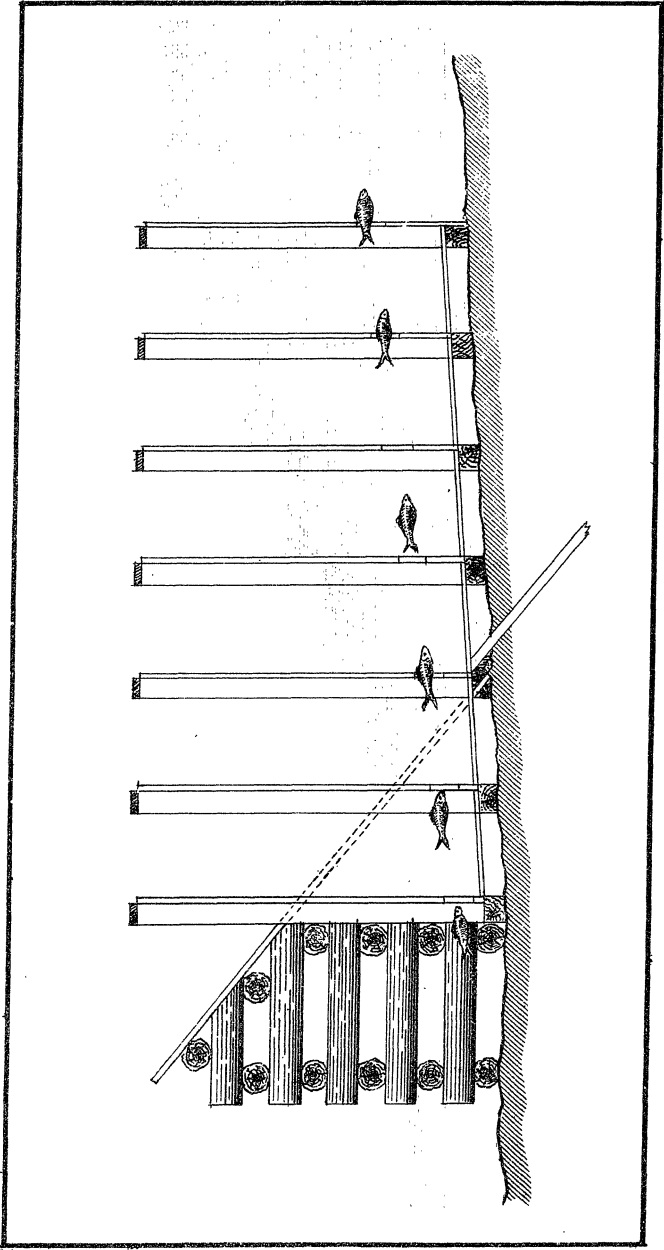
INDIQUANT le nombre des navires, remorqueurs et bateaux, etc., dans Ontario, pendant l'année 1892.

	\$ cts.
77 remorqueurs ou navires (tonnage, 1,926).....	188,210 00
1,032 bateaux.....	125,553 00
1,016,322 brasses de rets.....	261,940 00
22,585 “ seines.....	18,685 00
368 rets à chambres.....	112,675 00
262 verveux.....	5,741 00
Valeur totale.....	712,804 00

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries d'Ontario, 1892 :—

Remorqueurs ou navires.....	361
Bateaux.....	2,348
Total.....	2,709

PLATE I.



SCALE  $\frac{1}{6}$  INCH = 1 FOOT.

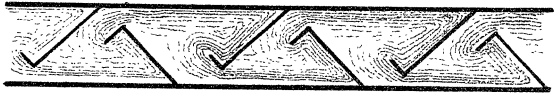


PLATE II.

*Fishway old forms*



*Roger Fishway*



*Brabott Fishway*

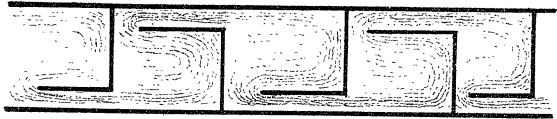
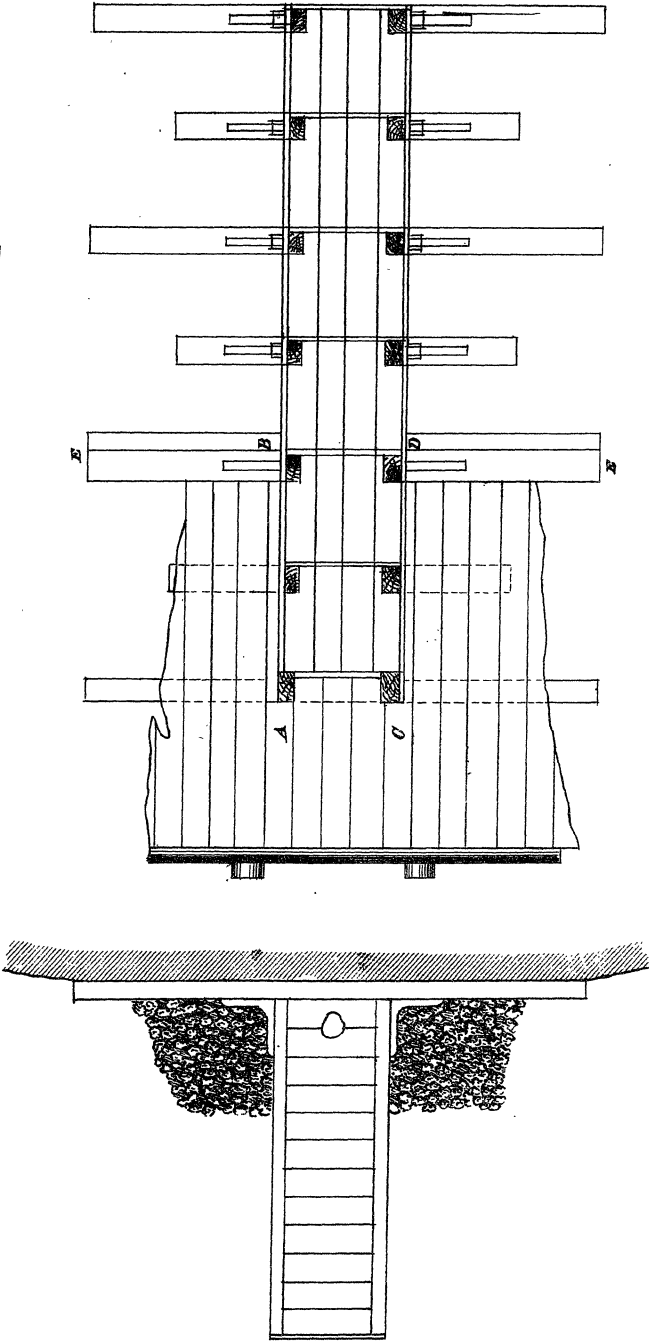
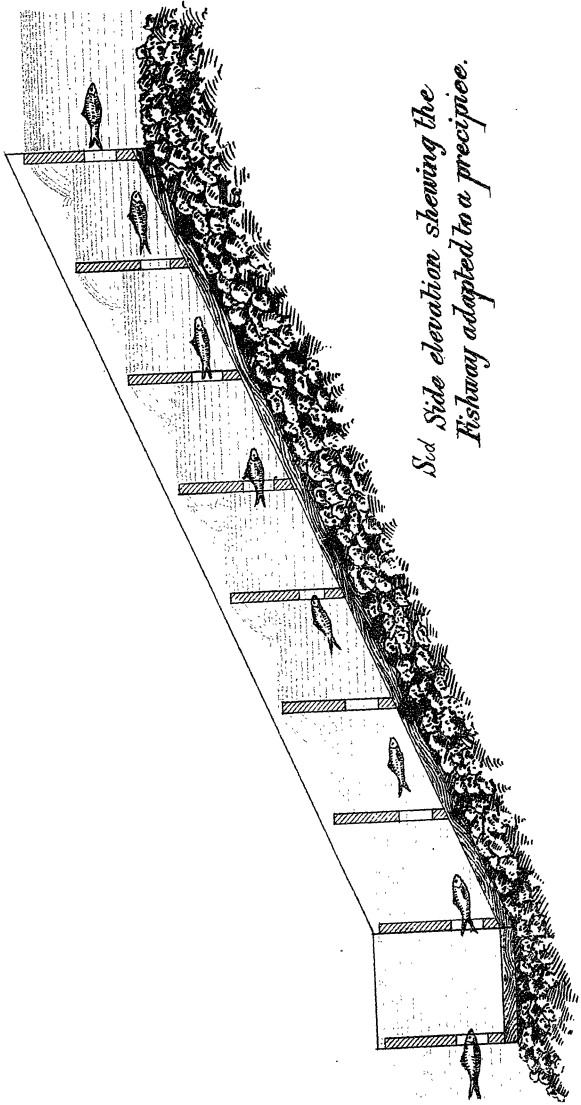


PLATE III



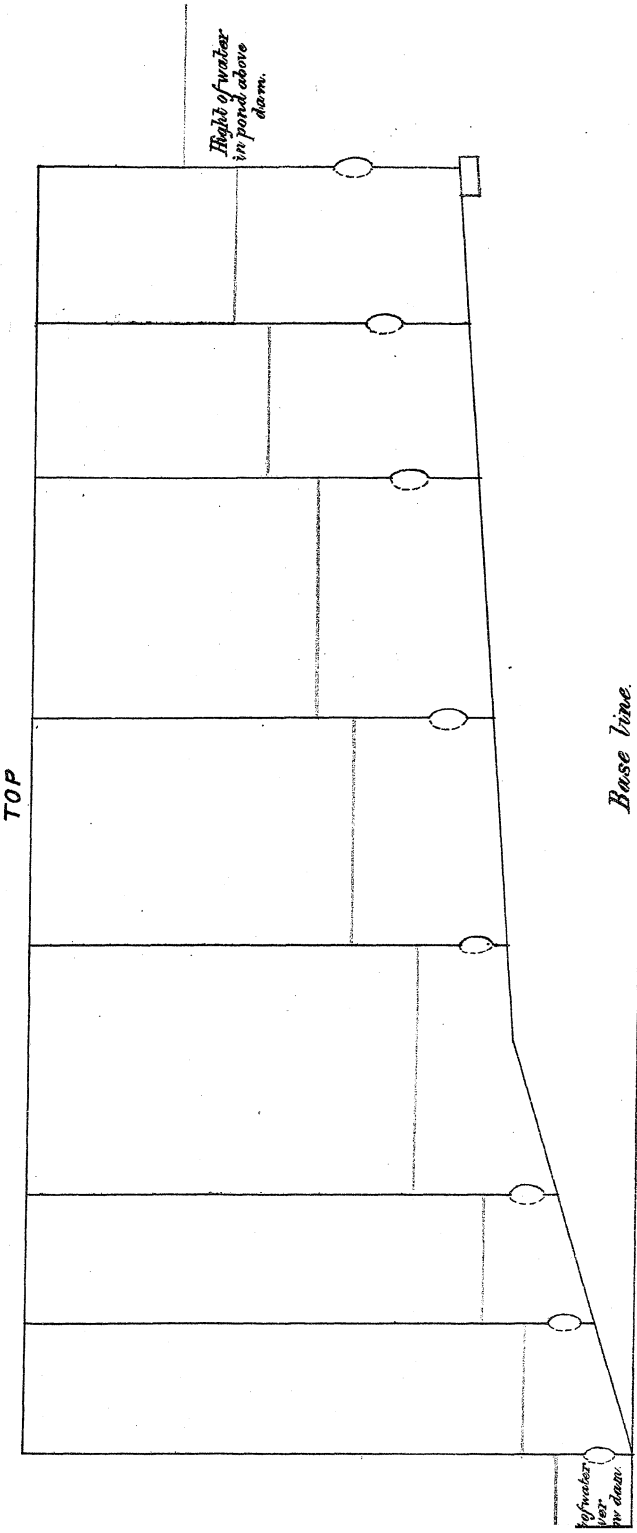
Scale  $\frac{1}{6}$  inch — 1 Foot.

PLATE IV.



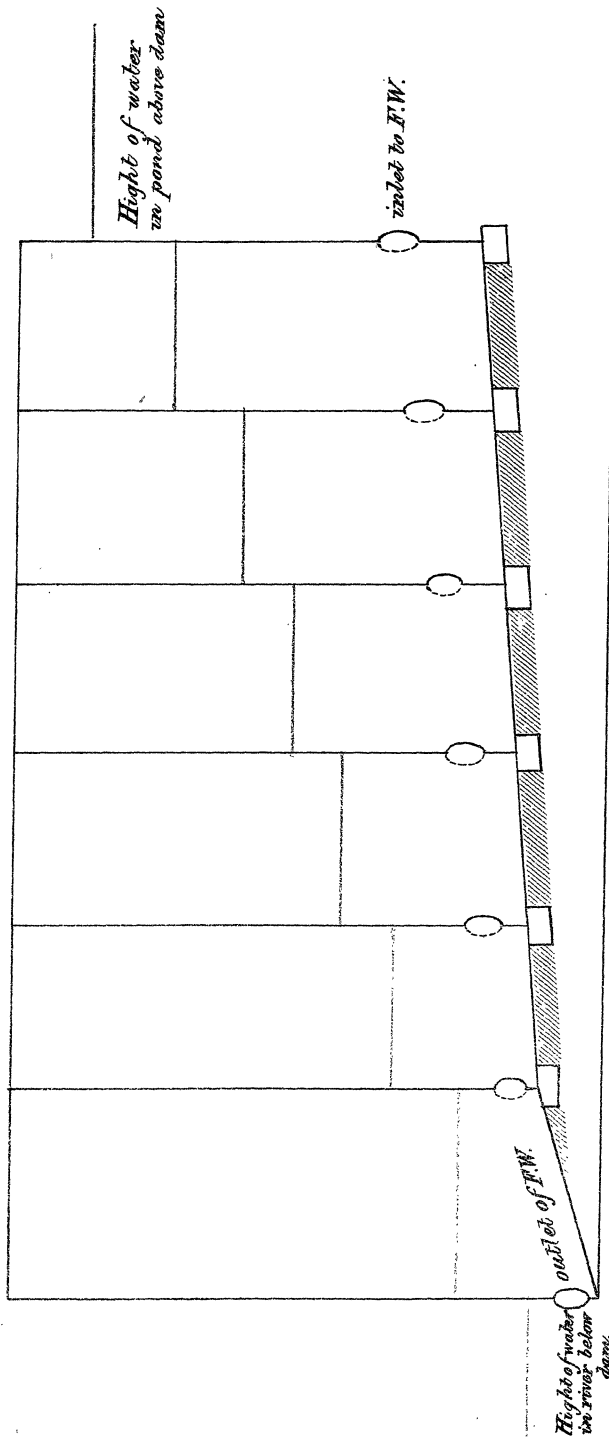
*Side elevation showing the  
Fishway adapted to a precipice.*

Side Section of Hockin Fishway constructed at Doyle's Dam Tidnish, County of Cumberland, Nova Scotia, built at the same time and made part of a Road-Bridge: compartments adapted to the upright supports of the bridge. Lines in red showing height attained by the water in the several compartments also showing incline given to fishway to adapt it to the grade.



*Base line.*  
*Scale 4 feet to 1 inch.*

Side Section of Hockin Fishway as constructed in Cummings Dam, Guysboro Co., N.S. Lines in red showing actual height attained by water in the several compartments.



## ANNEXE H.

## PASSES-MIGRATOIRES.

Les statuts de la Nouvelle-Ecosse antérieurs à la confédération prescrivait :—

“1. Dans tous les barrages ou obstacles actuellement ou qui seront par la suite construits à travers une rivière ou un cours d'eau fréquenté par le saumon ou le gasparot, ou un tiers du grand chenal sera tenu libre ou une échelle à poisson y sera placée et maintenue.

“2. La dite échelle à poisson aura une déclivité de pas plus d'un pied en sept, aura une ouverture d'au moins trois pieds de large au sommet du barrage, et sera placée de façon à ce qu'en tout temps il y ait au moins un pied par-dessus son ouverture; le fond de la dite échelle sera imperméable et recouvert de pierre, et à tous les six pieds des pièces de bois ou de pierre seront assujéties à angles droits aux parois de l'échelle, à chaque paroi alternativement, afin que l'eau puisse passer d'un côté à l'autre; les ouvertures auront au moins un pied de large, et les pièces de bois ou de pierre faisant ainsi saillie des parois auront au moins deux pieds de haut; l'extrémité d'aval de la dite échelle à poisson sera assujétie au fond du grand chenal de la rivière.”

L'amende attachée à une infraction de cet acte était de \$100, et si un barrage existait en contravention de la loi il était passible d'être détruit.

Cette passe-migratoire était, paraît-il, de la même forme que celles qui sont en usage dans la Grande-Bretagne. Elle a été améliorée par W. H. Rogers, d'Amherst, inspecteur des pêcheries, qui en a construit une avec des saillies s'inclinant vers le courant à un angle d'à peu près quarante-cinq, avec un bras additionnel à angles droits avec la saillie; cet espace formait un étang où le poisson, s'il était fatigué, pouvait se reposer.

Il est bon de dire ici que la passe-migratoire Brackett, du Massachusetts, est faite d'après le même principe, sauf que la saillie est à angles droits avec les parois et le bras à angles droits avec la saillie. On comprendra mieux en consultant les dessins qui font voir les saillies dans “l'ancienne forme,” les passes-migratoires Rogers et Brackett.

L'ancienne forme était généralement construite à partir de la crête du barrage et faisait décharge à une soixantaine de pieds en aval; or, comme le poisson suit instinctivement le grand courant, rarement il passait par cette forme; une fois sorti du débouché, il jouait dans l'étang en bas du barrage, cherchant vainement une voie pour monter.

Pour parer à cette défectuosité, la passe Rogers fut construite dans l'étang en amont du barrage, avec la décharge immédiatement au barrage même. Cette passe était une amélioration, et lorsqu'elle était libre de débris et qu'elle avait un volume d'eau suffisant, le poisson pouvait y monter; mais après avoir examiné plusieurs de ces échelles et avoir constaté que vu leur longueur un barrage de 10 pieds avait besoin d'une passe-migratoire d'au moins 70 pieds de long, que la glace ou les crues d'eau les avaient dérangées et même déformées, que leur grande surface étant exposée à une pression considérable il se déclarait des fuites qui non seulement les rendaient inutiles, mais étaient aussi nuisibles à la force hydraulique du barrage, et qu'il fallait y employer constamment quelqu'un pour empêcher les débris de les rendre impassables,—je cherchai par un certain nombre d'expériences à trouver une meilleure forme de passe-migratoire, et je réussis à en obtenir une si simple et si efficace que je m'étonne qu'il ait été laissé à l'auteur de ces lignes de la découvrir. Cette forme a été décrite dans le supplément n° 1 du rapport du ministère des pêcheries de 1890; mais pour l'utilité du lecteur, j'y reviens ici.

La passe-migratoire se compose d'une série de compartiments ayant un plancher qui peut être de niveau, ou à une inclinaison de 1 sur 2, avec cloisons latérales, bouts et cloisons transversales, de 4 pieds en 4 pieds de sa longueur. Depuis le pied du barrage jusqu'au-dessus de la ligne d'eau ces compartiments communiquent les uns avec les autres, et avec l'étang en amont et la rivière en aval du barrage, au moyen d'ouvertures submergées près du plancher et en alignement pour le passage du poisson.

L'eau dans les divers compartiments sera plus basse, degré par degré, depuis l'ouverture jusqu'à la sortie. Par exemple, dans une passe-migratoire construite dans un barrage de 10 pieds de haut, l'eau dans le compartiment d'en haut sera d'environ 8 pieds 6 pouces, dans le suivant 6 pieds, dans le suivant 4 pieds 6 pouces et ainsi de suite, et coulera finalement sous une pression de 2 pieds environ, et par conséquent avec si peu de vélocité que le poisson pourra entrer dans les compartiments d'en bas et passer dans l'étang d'amont.

La longueur totale de la passe-migratoire pour un barrage de 10 pieds de haut serait de 28 pieds. Elle est construite à partir du fond de l'étang en montant, et avec des cloisons à tous les 4 pieds. Elle est nécessairement solide et compacte, de sorte que la glace ne peut se former sous elle, les crues ne peuvent la mettre en pièces, et les ouvertures se trouvant près du fond, les débris flottants ne peuvent les obstruer, et la passe ne manque jamais d'eau.

La vélocité de décharge étant ainsi réduite, la perte d'eau n'affecte pas sérieusement le propriétaire de la scierie, si l'on songe surtout qu'il y a toujours un ample volume d'eau dans nos rivières fréquentées par le poisson.

Des brevets d'invention ont été obtenus au Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre. La planche 1 donne une vue de côté de la passe-migratoire dans un barrage. Non seulement le jour qui passe de l'ouverture donnant sur la rivière en aval du barrage la rend très distincte, mais l'eau qui en coule, s'étendant à une certaine distance dans l'étang ou la rivière en aval, ne peut échapper à l'œil du poisson quand il arrive au barrage; allant de côté et d'autre à la recherche d'un passage, il suit le cours d'eau jusqu'à sa source et trouve la passe-migratoire.

La planche n° 2 donne une vue de haut de la passe-migratoire, et la planche n° 3 une vue de l'extrémité supérieure dans l'étang. La planche n° 4 est une vue de cette forme de passe-migratoire adaptée à un précipice. Cette forme n'est employée qu'en dernier ressort, car comme l'eau est enlevée de la surface, un des principaux avantages de la forme se trouve perdu. Cependant, comme elle peut être employée avec une inclinaison de 1 sur 2, non seulement elle est de construction plus économique, mais encore elle peut s'adapter à des endroits où il serait à peu près impossible de construire une passe-migratoire. Ces différentes passes peuvent être construites en pierre.

Les ouvertures de la passe-migratoire, telles qu'indiquées par la planche n° 1. ont à peu près les mêmes dimensions: 11 pouces de hauteur et 9 pouces de travers par les ouvertures de la passe adaptée aux précipices. Celles du n° 4 sont plus grandes de bas en haut.

Quatre de ces passes-migratoires ont été construites dans le cours de l'année 1890. En 1891 on n'a pas fait autre chose que l'épreuve de celles qui étaient construites.

Sur la recommandation de M. Samuel Wilmot, surintendant de la pisciculture, M. A. B. Wilmot, de la pisciculture de Bedford, a reçu instruction de construire une trappe à l'extrémité d'amont de l'une de ces passes-migratoires construite dans le barrage Ryno, sur la rivière Indian, dans le comté d'Halifax, et je cite ce qui suit de son rapport, dont on m'a communiqué un exemplaire:—

“Le 11 mai je visitai la passe-migratoire du barrage Ryno, sur la rivière Indian. A mon arrivée je trouvai l'eau très haute, elle dépassait de 12 pieds l'orifice supérieur; et comme le gardien, M. Masson, et d'autres me disaient qu'ils avaient vu du saumon dans le compartiment d'en haut, et comme je ne pouvais comprendre pourquoi le poisson restait dans ce compartiment, je décidai de placer la trappe à l'extrémité d'amont; je fis donc venir d'Halifax du grillage en fer à mailles de 2 pouces, avec lequel je construisis au moyen de pieux une trappe que je plaçai à la tête de l'échelle. Après avoir attendu quelques jours sans succès, je la laissai aux soins du gardien Masson, avec instruction de m'avertir dès qu'il y entrerait du poisson, et dimanche

soir je recevais de lui une note m'annonçant qu'il y avait quelques saumons dans la trappe; j'accourus aussitôt, et, ayant levé la trappe, j'y trouvai trois saumons et autant de truites de mer."

C'était une preuve évidente de l'efficacité de l'échelle, et qu'il était inutile de suivre l'épreuve plus loin; aussi, je détruisis la trappe et pour retournai chez moi. En terminant, je dirai qu'il suffit de voir cette échelle en opération pour convaincre les plus sceptiques qu'elle offre un passage sûr et facile aux poissons de toutes espèces."

Le barrage Ryno a une hauteur de 14 pieds, et pour la racheter on emploie une échelle de 24 pieds subdivisée longitudinalement en six compartiments de 4 pieds chacun, et les ouvertures sont de 9 pouces sur 11 au fond et au centre de chaque cloison, en lignes les unes avec les autres.

Le fait que la vélocité de décharge est réduite se trouve établi par l'échelle dont j'ai fait l'épreuve, et je n'hésite pas à dire que ce plan offre un passage libre et facile à tous les poissons qui fréquentent nos rivières.

En sus de ce qui précède, j'ai récemment demandé à M. Loftus Masson, bien connu des pêcheurs d'Halifax, s'il avait vu du saumon dans la rivière en amont de la passe-migratoire. Voici ce qu'il m'écrivit à la date du 11 juin 1893:—"Je suis d'opinion que la passe-migratoire construite d'après votre modèle est la meilleure que j'aie vue jusqu'ici, et, si elle est bien placée dans un barrage, elle fonctionnera comme un charme. J'ai vu du saumon y passer pour aller se faire capturer dans le lac en amont du barrage; il n'y a pas d'autre voie que la passe-migratoire par laquelle le poisson puisse monter. Je considère que c'est un bon plan pour permettre au poisson de franchir un barrage."

Interrogé au sujet de la passe-migratoire construite dans le barrage de Cumming en 1890 et dont il a charge, M. Thomas McKeen, garde-pêche, écrit à la date du 10 janvier 1893:

"Il y a eu cinq crues d'eau, dont trois très fortes, depuis que la passe-migratoire est construite, et aucune d'elles, non plus que la glace, ne l'a endommagée d'une manière appréciable."

Il l'a visitée une fois par semaine pendant la saison de pêche, et ne l'a jamais trouvée obstruée; il a souvent retiré l'eau pour mieux juger. Souvent il a vu du poisson montant par la passe-migratoire. Une fois il en a retiré l'eau et trouvé des gasparots, truites, anguilles et carpes dans la passe. Il a vu des gasparots en amont de la passe, et il ne sache pas qu'ils aient pu aller là par d'autres voies. Il trouve la passe-migratoire bien supérieure aux deux autres qu'il connaissait déjà—elle vaut presque un cours d'eau naturel.

A la demande du secrétaire du *Fishery Board* d'Ecosse, un petit modèle de la passe-migratoire a été envoyé à Edimbourg en 1891, et il a reçu l'approbation du conseil, comme en fait foi l'extrait suivant du rapport de ce corps public:

"Dans le cours de son voyage en Amérique, l'automne dernier, le shérif Guthrie-Smith, vice-président du conseil, a été fort impressionné des facilités remarquables offertes par une passe-migratoire d'invention récente ayant pour objet de permettre aux salmonides de franchir les barrages et autres obstacles qui se trouvent dans les rivières à saumon. L'inventeur est M. Robert Hockin, un des inspecteurs des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse. Sa passe-migratoire a été brevetée au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, et a reçu l'approbation de juges compétents tels que M. Wilmot, surintendant de la pisciculture au Canada, et le colonel Mars hall Macdonald, le chef de la commission des pêcheries à Washington. Le vice-président a reçu des plans de cette passe-migratoire; nous les reproduisons plus loin dans notre rapport, et ils feront connaître cette invention dans tous ses détails.

"Le principal objet d'une passe est de permettre au poisson migratoire de franchir aisément les obstacles sur lesquels elle est placée lorsque la rivière est dans un état à l'induire à la monter. Une passe-migratoire qui ne remplit point ces conditions n'est pas bonne. Elle doit être d'accès facile et placée de façon à attirer le poisson. Elle doit aussi n'être pas trop coûteuse et ne pas exiger de fréquentes réparations. Et ici, en Ecosse, combien peu de nos passes-migratoires réunissent ces conditions. Ou la pente est trop raide, et la précipitation de l'eau empêche le poisson de monter; ou la passe est mal placée; ou l'eau qui l'alimente est sujette à être obstruée; ou la passe elle-même est susceptible d'être engorgée par le gravois et les débris, ou avariée



par les crues d'eau et la glace au point de nécessiter constamment des réparations. On croit que la passe-Hockin est dans une grande mesure à l'abri de ces objections.

“Plusieurs formes de passes-migratoires ont été imaginées pour faciliter l'ascension du poisson, telles que la passe-écluse de M. Cail, en Angleterre, les passes à poisson du colonel Macdonald et de M. Brackett aux Etats-Unis d'Amérique, et la passe à poisson de M. Rogers au Canada : toutes sont ingénieuses et ont été appliquées avec succès dans diverses parties de l'Europe et de l'Amérique. Mais, en somme, la récente invention de M. Hockin paraît leur être supérieure à toutes sous quelques rapports. Un avantage spécial qu'elle possède est la situation de l'orifice par lequel elle reçoit l'eau. L'approvisionnement ne peut en manquer tant qu'il y a de l'eau dans le barrage ; et c'est un grand point, car l'orifice se trouve bien au-dessous du niveau de l'eau dans le barrage. L'orifice ne sera-t-il pas susceptible d'être obstrué par le gravier que charrient, dans les crues, quelques-unes de nos rivières des Highlands ? c'est une question plus difficile à déterminer. La plupart des passes-migratoires, en Ecosse, sont fournies d'eau par une ouverture pratiquée dans la crête du barrage ; en sorte que lorsque l'eau baisse plus bas que la crête, la passe devient inutile parce que l'eau lui fait défaut.”

Je dois dire que si j'avais pu montrer une passe-migratoire en fonctionnement, au lieu de son modèle, on n'aurait pas douté que le gravois ne pouvait pas oublier son orifice sur les rivières rapides des Highlands.

Supposez, par exemple, qu'un corps de gravier obstrue momentanément l'entrée, l'eau sortirait immédiatement des différents compartiments, et une pression de 8 à 10 pieds agirait immédiatement sur un obstacle, en sorte que, à moins d'être assez gros pour saisir les deux côtés de l'orifice, cet obstacle devra être repoussé ; par conséquent le gravier ne peut obstruer la passe-migratoire.

Se rattachant à ce qui précède, l'extrait suivant du *Times* de Londres du 29 septembre 1892, offre quelque intérêt :—

(*Times*, 29 septembre 1892.)

“PASSES-MIGRATOIRES EN ÉCOSSE.

“En parlant dans le *Times* du 11 juillet dernier, de la condition des pêcheries à saumon d'Angleterre et de Galles, telle qu'exposée par les inspecteurs agissant sous la direction du conseil de commerce, nous signalons les désastreux insuccès qui, dans la plupart des cas, ont couronné les tentatives faites, de ce côté-ci de la frontière, pour assurer l'ascension facile du saumon dans les cours d'eau obstrués du pays. Il ressort du dernier rapport annuel du *Fishery Board* d'Ecosse, que des obstacles de même nature agissent contre le développement régulier des pêcheries à saumon d'Ecosse. Les fonctionnaires écossais paraissent être dans une grande perplexité d'esprit au sujet de la manière de surmonter les obstacles qui s'opposent à la montée du poisson dans les rivières. On nous dit que près de 500 milles de rivières et 20,000 acres de lacs, en Ecosse, sont inaccessibles au saumon à cause de chutes infranchissables. Pour quelques-uns, on prétend que les frais qu'il faudrait faire pour que le poisson pût franchir certains obstacles ne seraient probablement pas compensés par l'augmentation de valeur des rivières ouvertes ; mais on assure que, dans la majorité des cas, la compensation se ferait à la longue, et qu'elle serait ample. Il paraît étrange, en effet, que, quoique l'absence d'un nombre suffisant de bonnes passes à saumon sur les eaux de l'Ecosse ont été depuis des années une source féconde de mécontentement parmi les intéressés, on n'ait rien tenté, ou presque rien, pour remédier à cet état de choses ; bien plus, il est difficile de comprendre comment il se trouve que lorsque des tentatives ont été faites pour donner un libre passage au saumon dans les rivières, l'Écossais, pourtant si avisé, ait fait preuve d'aussi peu de prévoyance et d'intelligence. Pour en donner une preuve, il suffit de citer les deux extraits suivants du rapport en question :—

“Il y a quelques années, le conseil du district de Tay établissait des passes-migratoires dans deux barrages infranchissables, sur l'Erich ; malheureusement il est advenu que ces passes, qui avaient si bien réussi dans les Etats-Unis d'Amérique, ne convenaient pas à nos rapides cours d'eau des Highlands, lesquels, dans les crues,

charrient de grandes quantités de gravier et d'autres débris qui engorgent les tubes et rendent ainsi la passe Macdonald inutile. Les beaux cours d'eau Shee et Arde, qui se réunissent pour former l'Ericht à environ 6 milles, en amont de Blairgowrie et qui ont chacun une étendue d'une quinzaine de milles, sont aujourd'hui sans saumon, parce que le poisson ne peut surmonter les obstacles qui se trouvent à Blairgowrie.

“Un peu plus loin, le rapport contient le passage suivant, qui est très significatif:—

“Le principal objet d'une passe est de permettre au poisson migratoire de franchir aisément les obstacles sur lesquels elle est placée lorsque la rivière est dans un état à l'induire à la monter. Une passe-migratoire qui ne remplit point ces conditions n'est pas bonne. Elle doit être d'accès facile et placée de façon à attirer le poisson. Elle doit aussi n'être pas trop coûteuse et ne pas exiger de fréquentes réparations. Et ici, en Ecosse, combien peu de nos passes-migratoires remplissent ces conditions. Ou la pente est trop raide et la précipitation de l'eau empêche le poisson de monter; ou la passe est mal placée; ou l'eau qui l'alimente est sujette à être obstruée; ou la passe elle-même est susceptible d'être engorgée par le gravois et les débris, ou avariée par les crues d'eau et la glace au point de nécessiter constamment des réparations.”

“Dans le but, apparemment, d'en arriver à une conclusion sur le meilleur moyen à prendre pour racheter les obstacles que présentent les cours d'eau de l'Ecosse, et aussi pour l'utilité de ceux qui ont l'intention de se lancer dans l'important travail de la construction de passes à saumon, le rapport du *Fishery Board* d'Ecosse est présenté avec les plans de certaines passes-migratoires construites sur des rivières ailleurs qu'en Ecosse. Elles comprennent les célèbres passes de Collooney et de Ballisodare en Irlande, et un plan de la passe Hockin, qui, dit-on, a été approuvée par le surintendant de la pisciculture au Canada et par le chef de la commission des pêcheries à Washington. Cette dernière passe paraît avoir aussi reçu l'approbation du *Fishery Board* d'Ecosse. Nous lisons, en effet, dans le rapport de ce conseil:— ‘Plusieurs formes de passes-migratoires ont été imaginées pour faciliter l'ascension du poisson, telles que la passe-écluse de M. Cail en Angleterre, les passes à poisson du colonel Macdonald et de M. Brackett aux Etats-Unis, et la passe-migratoire de M. Rogers au Canada; toutes sont ingénieuses et ont été appliquées avec succès dans diverses parties de l'Europe et de l'Amérique. Mais en somme, la récente invention de M. Hockin paraît leur être supérieure à toutes, sous quelques rapports. Un avantage spécial qu'elle possède est la situation de l'orifice par lequel elle reçoit l'eau. L'approvisionnement ne peut en manquer tant qu'il y a de l'eau dans le barrage; et c'est un grand point, car l'orifice se trouve bien au-dessous de l'eau dans le barrage. L'orifice ne sera-t-il pas susceptible d'être obstrué par le gravier que charrient, dans les crues, quelques-unes de nos rivières des Highlands? c'est une question plus difficile à déterminer. La plupart des passes-migratoires, en Ecosse, sont fournies d'eau par une ouverture pratiquée dans la crête du barrage; en sorte que lorsque l'eau baisse plus bas que la crête, la passe devient inutile, parce que l'eau lui fait défaut.' Le *Fishery Board* d'Ecosse ne suggère pas un endroit particulier où la passe-migratoire Hockin pourrait être placée avec avantage, et, comme on peut le voir par l'extrait qui précède, quelque haute opinion qu'il ait de l'invention, le conseil n'est pas prêt à dire qu'elle ne peut pas être sujette à être obstruée par des débris dans le temps des grandes crues et devenir aussi inutile que la passe-migratoire Macdonald construite sur l'Ericht. Le conseil est d'opinion que le système de passe qui existe à Ballisodare en Irlande pourrait être efficacement adopté en Ecosse sur la Tummel, la Conon, la Spean et autres rivières. Il nous paraît être très injudicieux, de la part de fonctionnaires, de recommander une forme particulière de passe-migratoire s'ils ne sont pas en mesure de dire positivement en quels endroits telle ou telle passe pourrait être placée avec avantage. Des difficultés plus ou moins graves accompagnent la tranchée des obstructions pour que l'écoulement de l'eau soit régularisé de façon à donner au poisson un passage facile. Comme on le voit par le rapport du conseil, des passes-migratoires brevetées qu'on dit avoir bien fonctionné dans d'autres parties du monde n'ont aucune utilité pratique dans les eaux de l'Ecosse. De même que l'Angleterre, l'Ecosse manque de talents pour la science hydraulique et la construction d'échelles à saumon.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

“ Il faut dire que la loi, telle qu'elle existe présentement, met des entraves considérables dans la vie de ceux qui désirent applanir les obstructions pour faciliter l'ascension du poisson sur les rivières écossaises. Si le propriétaire d'une obstruction juge à propos de ne pas laisser y placer une passe-migratoire, le secrétaire de l'Ecosse et le *Fishery Board* n'y peuvent absolument rien. Plusieurs propriétaires n'aiment pas l'ingérence de l'Etat; ils possèdent généralement une frayère immédiatement en aval de l'obstacle, et ils craignent que l'ouverture de celui-ci ne la détériore. De plus, la Couronne possède un titre à toutes les nouvelles pêcheries de saumon qui peuvent être créées par l'ouverture d'obstructions naturelles par les propriétaires riverains,—tandis que dans certains cas, en aval d'une chute, un propriétaire peut faire valoir un titre, fondé sur une charte, qui lui assure les pêcheries de saumon dans tout le district en amont de la chute si elle venait à être ouverte, bien que ni la chute ni la rivière en amont ne lui appartiennent. ' Sans ces trois causes,' dit le *Fishery Board* d'Ecosse, ' nous croyons que plusieurs des obstructions naturelles que présentent nos rivières à saumon d'Ecosse pourraient aujourd'hui être franchies.' ”

“ Cependant, en dépit de l'absence de bonnes passes-migratoires, on ne saurait nier que plusieurs des échelles à saumon qui existent actuellement en Ecosse fonctionnent d'une manière hautement satisfaisante et réclament impérieusement des améliorations. ”

Dans le cours de l'année 1892 des passes-migratoires d'après mon modèle ont été construites ou complétées dans les barrages suivants de mon quartier:—barrage de N. L. Todd et Cie, comté d'Halifax, rivière Ingram; barrage de Ross, rivière Philippe, Cumberland; barrage de Ripley, rivière Philippe, Cumberland; barrage de Moses Hatfield, rivière Fox, Cumberland; et trois passes-migratoires du modèle Rogers, ayant été partiellement détruites, ce qui en restait a été converti d'après mon modèle, aux endroits suivants:—barrage de Thomas, rivière Bedford, Halifax; barrage de Young, rivière Herbert, Cumberland; barrage McLeod, rivière John, Pictou.

Avis a été donné que des passes-migratoires de mon modèle vont être construites aux endroits suivants:—

2 sur la rivière aux Pommes, Cumberland.	1 au Havre-Milford, Guysboro'.
1 “ “ Ratchford “	1 sur la rivière au Saumon “
1 sur l'île aux Perdrix “	1 sur le ruisseau au Gasparot “
3 sur la rivière Shinimicas “	1 “ “ Moser, Halifax.
3 “ “ Pugwash “	3 “ “ au Saumon, Halifax.
1 “ “ Wallace “	3 “ “ de l'Est, Sheet Harbour, Halifax.
4 “ “ Jean, Pictou.	2 “ “ de l'Ouest, “
1 “ “ Toney “	1 “ “ du Milieu “
3 “ “ du Milieu “	1 “ “ Tangier, Halifax.
4 “ “ Barney “	2 “ “ Jeddore “
4 “ “ des Français “	1 à Preston, rivière au Saumon, Halifax.
1 “ “ Waugh, Colchester.	1 sur la rivière Bedford, Halifax.
1 “ “ des Français “	1 “ “ Hoosier “
1 “ “ du Nord “	2 “ “ de l'Est “
1 “ “ de l'Est “	1 “ “ Petite “
2 “ “ au Saumon “	1 “ “ au Sauvage “
1 “ “ au Bar “	1 “ “ Hubbard “
1 “ “ Harrington “	1 “ “ Herbert, Hants.
1 “ “ Noire, Antigonish.	1 “ “ Gays, Hants.
1 “ “ Petite “	2 “ “ Jordan, Shelburne.

Au Nouveau-Brunswick:—Deux passes-migratoires ont été construites sur la rivière Oromocto, une sur la Magaguadavic, et ordre a été donné d'en construire une sur la rivière Benjamin et une autre à New-Mills.

A Québec:—Deux sur la rivière de Lisle; deux sur la rivière Baudette. Ordre a été donné d'en construire une nouvelle sur la rivière Baudette et une autre sur la rivière Châteauquay.

Dans Ontario:—Deux passes-migratoires ont été construites sur la rivière aux Raisins, et des plans sont en cours de préparation pour en construire six sur les rivières Noire et au Castor.

Pour récapituler, vingt passes-migratoires ont été construites et ordre a été donné d'en construire vingt-sept autres, toutes de mon modèle.

Dans la construction des passes-migratoires qui existent, on a senti le besoin d'employer des personnes au fait du métier et connaissant les habitudes du poisson.

Quand on a remis les plans et devis entre les mains des propriétaires de scieries et qu'on leur en a laissé l'exécution, le résultat a été rarement satisfaisant; et cependant s'il est une chose qui, devant être faite, a besoin d'être bien exécutée, c'est la construction d'une passe-migratoire. Autrement, non seulement l'argent qu'on y met est gaspillé, mais la production du poisson est retardée—considération bien plus importante que la première. Lorsqu'elles ont été construites sous le contrôle de l'inspecteur, les passes-migratoires ont donné satisfaction. Lorsqu'elles ont été mal construites, non seulement elles ont mis le modèle en défaveur, mais elles ont discrédité le département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

*Inspecteur.*

ANNEXE I.

QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES ET RÉPONSES FAITES À CES QUESTIONS PAR DES OFFICIERS DES PÊCHERIES ET D'AUTRES, RELATIVEMENT À LA CONDITION ACTUELLE DES PÊCHERIES MARITIMES ET DE L'INTÉRIEUR AU CANADA.

PÊCHES MARITIMES.

QUESTION N° 1.—*Il y a-t-il des pêcheries maritimes voisines du comté de?—Quelles sont leur étendue et leur valeur, et quelles espèces, qualités et quantités de poissons y sont-elles pêchées?*

NOUVELLE-ÉCOSSE.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |   |  |
|---|--|
| <p>R. J. Pollock, Stewiacke inférieure, comté de Colchester.</p>    | <p>Une trentaine de milles sur la côte de la baie de Fundy. Rendement évalué à \$8,000 environ, comprenant: saumon, 5,500 livres; hareng, 100 barils; hareng fumé, 2,000 boîtes; flétan, 2,000 livres; alose, 325 barils; éperlan, 15 tonneaux.</p>  |
| <p>J. D. McQueen, Little Harbour, comté de Pictou.</p>              | <p>Hareng, maquereau, morue, saumon et homard; les deux derniers sont de médiocre qualité.</p>   |
| <p>John McDonald, Doctor's Brook, comté d'Antigonish.</p>           | <p>Toute la côte du comté d'Antigonish (plus de 60 milles). Capture annuelle évaluée entre \$75,000 et \$100,000. Environ 55 pour 100 se composent de homard, 7 pour 100 de hareng et saumon, 5 pour 100 de maquereau, 6 pour 100 de merluche, 3½ pour 100 de morue, et 2 pour 100 d'égrefin et de gasparot.</p> |
| <p>C. Robin, Collas et Cie, Chéticamp, comté d'Inverness, C.-B.</p> | <p>Oui, une grande étendue allant de Friar's-Head au Cap-Rouge et produisant annuellement \$200,000; poissons: morue, égrefin, maquereau, hareng, encornet, homard, merluche, saumon, anguille et flétan.</p>  |
| <p>James Coady, Margaree S.-O., comté d'Inverness.</p>              | <p>Partie du golfe Saint-Laurent en face du comté d'Inverness, y compris les lacs Bras d'Or et le détroit de Canso.</p>  |
| <p>David Ross, Margaree N.-E., comté d'Inverness.</p>               | <p>Elles sont vastes et ont de la valeur; saumon, homard, morue, hareng et maquereau—tous de bonne qualité.</p>  |
| <p>D. F. McLean, Port-Hood, comté d'Inverness.</p>                  | <p>Environ 110 milles de côtes maritimes sur le golfe Saint-Laurent, et 50 milles sur les lacs Bras d'Or. Saumon, maquereau, hareng, gasparot, morue, merluche, égrefin, flétan, truite, encornet, éperlan, anguille, huîtres et homards—tous pêchés en grandes quantités et évalués à environ \$300,000.</p>    |
| <p>Lewis McKeen, Mabou, comté d'Inverness.</p>                      | <p>Environ 100 milles de côtes maritimes sur le golfe Saint-Laurent, et 50 milles sur les lacs Bras d'Or. Saumon, maquereau, hareng, morue, égrefin, merluche, anguille, homard, encornet et éperlan. Le rendement total de ce comté dépasse \$350,000.</p>  |

QUESTION N<sup>o</sup> 1—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

R. E. Burke, Dingwall, Aspy Bay, comté de Victoria.

Wm. Bingham, Englishtown, comté de Victoria.

R. G. Zwicker, Aspy Bay, comté de Victoria.

J. W. Burke et Fils, Ingonish, comté de Victoria.

Wm. Burke, Mira Ferry, comté du Cap-Breton.

F. W. Bisset, Rivière Bourgeois, comté de Richmond.

D. Grucery et Fils, Descousse, comté de Richmond.

Alfred Lenoir, Arichat, comté de Richmond.

Allan McQuarrie, Sherbrooke, St. Mary's, Guysboro'.

William Cameron, Guysboro', comté de Guysboro'.

G. Rowlings, Musquodoboit Harbour, comté d'Halifax.

W. M. Solomon, Lunenburg...

Différentes espèces de pêches maritimes; maquereau, morue, hareng, égrefin et saumon.

Toute la côte maritime à partir de l'île Boularderie jusqu'à la ligne du comté d'Inverness (environ 160 milles). Saumon, maquereau, hareng, morue, merluche, égrefin, flétan, gasparot, encornet, capelan, homard, anguille, huîtres et éperlan—de la meilleure qualité et en grandes quantités.

Oui, s'étendant sur environ 80 milles le long de la côte du comté de Victoria. Morue, maquereau, hareng et saumon de bonne qualité, évalués à environ \$70,000.

Toute la ligne de côte du comté. Morue, égrefin, hareng, maquereau, saumon, alose, merluche, gasparot et homard—tous de bonne qualité.

Pêcheries très vastes et de valeur. Morue, égrefin, maquereau, saumon, hareng, et toutes espèces de poissons de mer.

Environ 40 milles de côtes maritimes. Valeur moyenne par année, \$100,000. Maquereau, hareng, morue, égrefin, gasparot et homard.

District de Descousse, côté sud de la baie Saint-Pierre, une dizaine de milles d'étendue. Hareng, maquereau, morue et égrefin; quantité limitée, qualité assez bonne.

Leur étendue est grande, et elles ont une valeur de plus de \$168,180. Poissons capturés: maquereau, 1,215 barils; hareng, 4,929 barils; gasparot, 163 barils; morue, 15,620 qtx; égrefin, 1,901 qtx; homard, 279,040 boîtes.

Grandes et de valeur; à peu près \$100,000. Poissons capturés: saumon, maquereau, hareng, gasparot, morue, merlan, merluche, égrefin, flétan, truite, éperlan, anguille et homard—tous de bonne qualité.

Toute la côte; valeur d'environ \$370,000 par année. Saumon, 9,000 lbs; maquereau, 6,000 brls; hareng, 18,000 brls; gasparot, 2,000 brls; morue, 21,000 qtx; égrefin, 10,000 qtx; flétan, 7,000 lbs; encornet, 3,500 brls; éperlan, 16,000 lbs, et homard, 500,000 boîtes; bonne qualité.

Dans ce quartier les poissons capturés sont: morue, 16,558 qtx, valeur \$66,230; hareng, 3,170 brls, valeur \$11,095; maquereau, 560 brls, valeur \$3,160; égrefin, 1,000 qtx, valeur \$4,000; flétan, 10,000 qtx, valeur \$500; merluche 100 qtx, valeur \$40; et homard, 5,454 boîtes, valeur \$52,358—tous de bonne qualité.

Les pêcheries s'étendent tout le long du comté, évaluées à \$1,496,115 et comprennent morue, égrefin, merluche, flétan, maquereau, hareng, encornet, homard et autres—tous de qualité supérieure.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 1—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- D. Evans, Chester, Lunenburg. Importantes pêcheries de grande étendue et valeur. Morue, maquereau, égrefin, merluche, merlan, hareng, encornet, gasparot, saumon, truite, anguille, éperlan, homard et pétoncles—de la meilleure qualité.
- Thomas Day, Liverpool, comté de Queen. S'étendant sur toute la longueur du comté. Valeur annuelle, environ \$200,000. Poissons capturés : hareng, maquereau, morue, gasparot, merlan, merluche, égrefin, flétan, homard, et toutes autres espèces de poissons de mer.
- Wm. J. McGill, Shelburne..... S'étendent sur toute la longueur du comté. De grandes quantités de poissons sont capturés, tels que morue, flétan, égrefin, homard, maquereau, hareng, etc.—tous d'excellente qualité.
- S. O. Parker, Yarmouth..... Autour de l'île Tusket et la rivière. Morue, égrefin et merlan, à peu près 3,575 qtx; maquereau, 3,900 brls; hareng et gasparot, 1,000 brls; et homard, 600,000 lbs.
- J. A. Hatfield, Tusket, comté de Yarmouth. Pêches maritimes dans ce comté évaluées à \$700,000, consistant en : maquereau, 8,000 brls; morue, 3,700 qtx; merlan 3,500 qtx; égrefin, 3,800 qtx; flétan, 225,000 lbs; homard, 20 tonnes vivant et 170,000 boîtes; bonne qualité.
- Parker, Eakins et Cie, Yarmouth. Poisson pris sur la côte consiste en morue, égrefin, merlan, merluche, lingue, maquereau, hareng, et homard.
- J. R. Kinney, Yarmouth..... Pêches consistent en morue, homard, maquereau et hareng.
- T. W. Cossoboom, Rossway, comté de Digby. Partie de la baie de Fundy, et on y prend toutes les espèces de poisson de mer.
- W. M. Bailey, Round Hill, comté d'Annapolis. Côte de la baie de Fundy et bassin d'Annapolis. Saumon, 7,190 lbs; bar, 2,500 lbs; gasparot, 610 brls; morue, 5,512 qtx; égrefin, 5,077 qtx; merlan, 1,857 qtx; flétan, 34,195 lbs; hareng, fumé, 21,000 boîtes, salé, 11,228 brls; alose, 1,150 brls; homard, 48,160 en nombre, pesant à peu près 2 lbs chaque,—tous de bonne qualité.
- J. S. Miller, Canning, comté de King. Environ 75 milles de côtes sur la baie de Fundy; valeur, \$45,000 à \$50,000 par année. Saumon, maquereau, morue, hareng, merlan, égrefin, alose, flétan, et homard; la qualité en est bonne.
- P. S. Burnham, Windsor, comté de Hants. Cette pêcherie n'est pas de grande étendue; elle ne donne que de l'alose, mais ce poisson est de bonne qualité.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

- Henry Murry, Bouctouche, comté de Kent. Morue, bonne mais petite; maquereau, passable; merluche, et lingue, grosses; le hareng pris au printemps a servi de boîte pour le homard et à la consommation domestique.
- Charles Cormier, Cocagne, comté de Kent. Maquereau, hareng, gasparot, morue, saumon, éperlan, bar, truite, anguille, homard, huîtres et moules, tous de bonne qualité. La quantité pêchée est évaluée à \$74,000 environ.

QUESTION N° 1—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

Henry O'leary, Richibouctou, comté de Kent.

Robert Goodwin, Baie Verte, comté de Westmoreland.

Thomas Barry, Lower Falls, comté de Charlotte.

D. F. Campbell, Saint-André, comté de Charlotte.

Frank Todd, Saint-Stephen, comté de Charlotte.

Joseph O'brien, Saint-Jean, comté de Saint-Jean.

E. V. Rourke, Saint-Martin, comté de Saint-Jean.

Sutherland Stewart, Alma, comté d'Albert.

James Hickson, Bathurst, comté de Gloucester.

J. G. Williston, Baie du Vin, comté de Northumberland.

Saumon, morue, merluce, lingue, hareng, maquereau, éperlan, homard, en grandes quantités.

Soixante et dix milles de côtes au nord, trente milles au sud du comté, tous fonds de pêche assez bons. 14,000 brls de hareng et 586 brls d'alose, 500 brls de maquereau et une petite quantité de morue.

Merluce, égrefin, merlan, morue, hareng, sardine, petit hareng pris en grandes quantités. Capture évaluée à \$23,466.

Homard, hareng, maquereau, sardine et boîte évalués à \$20,000.

Très étendues et d'une grande valeur. On y capture toutes espèces de poisson.

Hareng, morue, égrefin, merluce et autres pêches maritimes évalués à \$160,000.

Saumon, morue, merlan, égrefin, merluce, alose, maquereau, hareng et homard—en assez bonnes quantités.

Bonne pêche d'alose.

Très étendues, baie des Chaleurs; valeur, à peu près \$200,000. Saumon, 9,000 lbs; maquereau, 500 brls; hareng, 3,000 brls; gasparot, 300 brls; éperlan, 300,000 lbs; homard, 200,000 lbs—de première qualité—et à peu près 1,000 brls pour la boîte.

Quatre-vingts milles de côtes maritimes. Saumon, maquereau, alose, bar, gasparot, hareng, homard, morue et merluce de belle qualité abondent.

## ILE DU PRINCE—ÉDOUARD.

Daniel Davies, Murray Harbour, comté de King.

Oui; les fonds de pêche s'étendent depuis le cap Sharp jusqu'aux îles Boisées, distance de 5 milles. Le poisson capturé se compose de morue, égrefin, merluce, maquereau, hareng et homard.

R. Robbler, Miminégash, comté de Prince.

Oui; homard, à peu près \$350,000, morue, \$1,000, maquereau, \$100,000.

T. H. Myrick, Tignish, comté de Prince.

Oui; des pêcheries d'une grande valeur depuis le cap Egmont jusqu'à New London Head. Morue, lingue ou merluce, égrefin, maquereau, hareng, alose, bar, saumon, éperlan, etc.

A. F. Larkin, comté de Prince.

Oui; d'une étendue considérable, évaluée à \$500,000. Hareng, morue, merluce, maquereau, homard, truite, saumon, gasparot, éperlan et anguille.

## QUÉBEC.

*Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure.*

J. A. Verge, Cross Point, comté de Bonaventure.

J. L. Smith, New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Aucune.

Oui; le saumon, la morue et le hareng sont les principaux poissons pris dans cette division; environ 10,300 lbs du premier, 6,200 qtx de morue et 27,000 brls du dernier.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 1—QUÉBEC—Suite.

### Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure—Suite.

#### OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

#### RÉPONSÉS.

Geo. Romeril, marchand de poisson, Paspébiac, comté de Bonaventure.

Oui; dont la plus importante est celle du banc de Miscou ou des Orphelins, à peu près 70 milles de superficie. La valeur totale des pêches de ce comté est d'environ \$200,000, comprenant à peu près 30,000 qtx de morue et 1,000 tonnes de hareng, maquereau, éperlan, capelan, homard, saumon, etc.

### Au large de la côte du comté de Gaspé.

G. T. Annett, Péninsule, comté de Gaspé.

Oui; il y a des pêches maritimes tout le long de la côte du comté de Gaspé, comme suit: Flétan, hareng, morue, égrefin et maquereau, évalués à plus de \$500,000.

A. E. Collas, Gaspé... ..

Oui; il y a des pêches maritimes sur plus de 200 milles de côtes, ainsi que des bancs d'une superficie d'environ 150 milles. Le rendement total peut être évalué à \$400,000, et consiste principalement en 19,000 ton. de morue verte; on y prend aussi, en plus petites quantités, du hareng, maquereau, éperlan, capelan, homard, saumon et autres poissons.

Alexander et Cie, commerçants de poisson, Pointe Saint-Pierre, comté de Gaspé.

Oui; presque tous les habitants de l'endroit sont pêcheurs. La morue est le poisson principal ici. Une centaine de bateaux montés chacun par 2 hommes en ont pris environ 70 qtx durant la saison sur les bancs qui se trouvent en dehors du bassin de Gaspé. La capture de saumon a été faible depuis quelques années.

Jos. Lemieux, Mont-Louis, Gaspé.

Il n'y a pas de bancs de pêche dans cette division.

Jos. I. Létourneau, Ste-Anne-des-Monts.

Oui; la morue, le hareng, le saumon et le flétan sur les 42 milles de côtes qui bordent ma division.

Johnny Joncas, Matane, comté de Rimouski.

Morue et hareng. La pêche de la morue est faite sur une petite échelle par les cultivateurs à l'automne.

Nap. Levesque, Isle Verte, comté de Témiscouata.

Oui; les pêches maritimes sont évaluées à environ \$8,000 et consistent en 2,500 brls de hareng, 20 brls d'alose, 36 brls de saumon, 850 brls de sardine; aussi en esturgeon, anguille et poisson commun.

Ulysse Bhéreur, Malbaie, comté de Charlevoix.

Oui; 15 brls de hareng, 8,392 brls de caplan, 1,186 brls de saumon, 452 brls de sardines et 46 brls d'anguille.

### Côte nord.

N. A. Comeau, Godbout, comté du Saguenay.

Oui; la pêche maritime se fait tout le long des 175 milles de côtes de sa division. Le rendement total peut être évalué à \$17,000, comprenant morue, hareng, saumon, flétan, truite et maquereau; aussi, quelques phoques et marsouins.

Théotime Mignault, Moisie....

Oui; il est employé dans sa division 8,300 brasses de rets à saumon qui rapportent 225,000 lbs de saumon.

QUESTION N<sup>o</sup> 1—QUÉBEC—*Suite.**Côte nord—Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

- Gaspard Mathurin, Washeecootai. Il est employé, dans sa division, 635 brasses de rets à saumon et 20 brasses de seines. Il a été capturé 40 brls de saumon et 65 qtx de morue.
- John Legouvie, division Saint-Augustin. Rien.

*Toute la division du golfe, comprenant les comtés de Bonaventure, Gaspé et Saguenay.*

- Wm. Wakeham..... Oui; comté de Bonaventure, 85 milles de côtes; valeur des pêches, \$300,000. Gaspé, 320 milles de côtes, valeur des pêches, \$750,000; et Saguenay, 740 milles de côtes, valeur des pêches, \$600,000.

Les principales espèces de poissons qui constituent la valeur collective de \$1,650,000 ci-dessus, sont:

Morue.....200,000 qtx.	Eperlan.....80,000 lbs.
Egrefin.....2,000 qtx.	Homard. 1,000,000 lbs.
Saumon....600,000 lbs.	Phoque.....30,000 peaux.
Truite .....25,000 lbs.	Huile de
Hareng.....10,000 brls.	poisson...230,000 gals.
Maquereau ...5,000 brls.	Boitte.....50,000 brls.
Flétan..... 100,000 lbs.	et autres.

QUESTION N<sup>o</sup> 2.—*Quelle quantité de poisson est consommée dans les environs des fonds de pêche par les habitants, et quelle quantité en est exportée à l'état frais? Quelle quantité est consommée au Canada?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

(NOTE.—Pour les adresses et comtés voir réponses à la question n<sup>o</sup> 1.)

- R. J. Pollock..... Tout le poisson est consommé à l'état frais, sauf le saumon, l'alose et le hareng, qui sont exportés aux Etats-Unis.
- John D. McQueen..... Une grande partie du hareng capturé est employée comme boitte à homard; le reste est vendu à l'état frais dans le comté. Le saumon et la morue sont consommés au Canada. Quelques homards sont expédiés dans d'autres pays.
- John McDonald..... Le homard, le saumon et environ 50 pour 100 du maquereau sont expédiés en conserves ou frais dans la glace aux marchés des Etats-Unis, et environ 40 pour 100 d'autres espèces sont consommés dans le comté.
- C. Robin, Collas et Cie..... 3,000 qtx de morue, 600 brls de hareng, 200 brls de maquereau, 200 brls d'anguille, 5,000 homards, 1,000 lbs de saumon frais, 1,000 lbs de flétan et 100 qtx d'égrefin sont annuellement consommés par la population locale; 100,000 lbs de homard et 9,000 lbs de saumon sont vendus frais.
- James Coady..... Environ 500 brls de hareng frais et 300 qtx de morue consommés par les habitants; aussi, à peu près 20 brls de maquereau, 200 qtx de morue et 100 brls de hareng consommés ici.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 2—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

David Ross.....	Environ 3,000 qtx de poisson consommés dans les alentours. À peu près 12,000 lbs de saumon frais vendues aux États-Unis. Très peu de poisson consommé au Canada.
D. F. McLean.....	La moitié environ de la capture totale consommée dans les alentours; un centième vendu frais, et un quinzième vendu au Canada.
Lewis McKeen, .....	Environ un dixième de la capture totale consommée dans les environs; à peu près pour \$3,000 vendu frais, et un douzième consommé au Canada.
R. E. Burke.....	Environ 1,500 qtx de morue et 1,200 brls de hareng consommés dans les alentours; il n'en est pas vendu de frais aux villes du dehors.
W. Bingham.....	A peu près 2,360,000 lbs; il n'en est pas vendu à l'état frais; expédié à Halifax, il y est exporté aux Antilles et ailleurs.
R. G. Zwicker .....	Les quatre cinquièmes à peu près sont vendus à l'état frais, un cinquième consommé au Canada.
J. W. Burke et Fils.....	5 pour 100 environ sont consommés par les pêcheurs; presque tout le poisson est vendu frais, à l'exception du hareng et du maquereau, qui sont salés; 5 pour 100 consommés au Canada.
Wm. Burke.....	Environ 100 qtx de morue, 100 brls de hareng, 5,000 lbs de flétan et 1,000 lbs de saumon sont consommés dans le district. La plus grande partie est expédiée à Halifax pour l'exportation.
F. W. Bissett .....	Environ un cinquième du hareng et un vingtième de la morue sont consommés dans le comté; aussi quelques barils de maquereau et de hareng vendus frais; une très petite quantité consommée au Canada.
D. Grucery et Fils.....	A peu près 120,000 lbs consommées dans les environs; une très petite quantité vendue à l'état frais.
Alfred Lenoir.....	Quantité consommée dans les environs; 2,350 brls de hareng, 1,763 qtx de morue, 1,175 qtx d'égreffin, et à peu près 3,100 brls de hareng frais employés comme boîte; en outre, 1,000 qtx de morue fraîche consommés en été.
Allan McQuarrie.....	Environ 5 pour 100 de la capture totale consommés dans le voisinage; le saumon seulement vendu à l'état frais, et à peu près 25 pour 100 consommés au Canada.
Wm. Cameron.....	Poisson consommé dans le voisinage pour une valeur de \$25,000; vendu frais, \$140,000. La plus grande partie expédiée aux marchés étrangers.
G. Rowlings.....	Environ un vingtième consommé sur place, même quantité vendue à l'état frais, et un huitième à peu près de la capture totale consommé au Canada.
W. M. Solomon.....	Consommation, environ 3 pour 100 de la capture totale, et 5 pour 100 vendus frais; peu ou point consommé au Canada.
Thomas Day.....	Il est vendu pour \$1,400 de hareng et de maquereau pris dans le havre pour servir de boîte.

QUESTION N<sup>o</sup> 2—NOUVELLE-ECOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Wm. J. McGill.....	2,200 brls de hareng, 1,646 qtx de poisson séché, 2,932 qtx de poisson frais consommés par les habitants; 70 qtx de flétan frais et 3,240 qtx de homard vivant exportés aux Etats-Unis.
S. O. Parker.....	250 brls de hareng, 400 qtx de merlan, 25 brls de gasparot, la moitié du maquereau et tout le homard sont vendus frais aux Etats-Unis; très peu consommé au Canada.
J. A. Hatfield.....	Estimé à 1,000 qtx de poisson séché, 1,000 brls de hareng, 250 brls de gasparot, 250 brls de maquereau, tous salés. Environ 5 pour 100 vendus frais pour la consommation locale.
Parker, Eakins et Cie.....	Très peu de poisson a été vendu à l'état frais, et pas du tout au Canada.
J. R. Kinney.....	Tout le homard et le maquereau de printemps sont expédiés aux Etats-Unis et aux Antilles.
J. W. Cossaboom.....	Une grande quantité de poisson entre dans la consommation, mais impossible de la préciser.
W. M. Bailey.....	Environ 1 pour 100 du poisson de mer est consommé sur place; aussi, tout le saumon, le bar frais, 50 pour 100 d'alose, et environ 30 pour 100 d'égreffin. A peu près 50 pour 100 consommés au Canada.
J. S. Miller ..	De grandes quantités de poisson frais vendues par tout le comté. Le hareng et le poisson séché sont expédiés aux Antilles, et la moitié de l'égreffin sert à la consommation locale.
S. P. Burnham.....	En moyenne probablement 50 brls de poisson salé et 150 brls de poisson frais, et une cinquantaine de brls consommés au Canada.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry.....	Vendu en petites quantités. Tout.
Charles Cormier.....	Consommation locale estimée à \$8,000. \$66,000 de poisson frais vendu, dont pour \$16,000 consommé au Canada.
Henry O'Leary.....	Consommation locale, 3 pour 100. Maquereau et éperlan expédiés aux Etats-Unis, et le homard principalement en Europe.
Robert Goodwin.....	Un quart consommé par les habitants, un quart vendu à l'état frais, et la moitié servant de boîte. Tout consommé au Canada, sauf 50 brls d'alose expédiés aux Etats-Unis.
Thomas Barry.....	Consommé au Canada, excepté le saumon, qui est expédié aux Etats-Unis.
B. Brown.....	150 qtx consommés par les habitants; 1,000 qtx d'égreffin vendu à l'état frais. Tout consommé au Canada.
F. D. Campbell.....	La plus grande partie expédiée aux Etats-Unis, le reste consommé sur place.
Joseph O'Brien.....	Un quart vendu sur place, le reste exporté, frais et salé, aux Antilles et aux Etats-Unis.
E. V. Rourke.....	Deux tiers consommés dans le district; le reste consommé sur place.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 2—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| S. Stewart.....    | La plus grande partie consommée près des fonds de pêche. Tout comme au Canada. |
| James Hickson..... | Un quart consommé sur place; un quart à Montréal, et le reste aux États-Unis.  |

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Daniel Davies..... | La moitié à peu près est consommée sur place, le reste est séché partiellement.  |
| R. Robbler.....    | Poisson salé et frais consommé dans ce comté pour une valeur de \$150,000. Pas de poisson frais expédié, le transport étant trop lent.   |
| J. H. Myrick.....  | Tout le poisson capturé est consommé par les habitants, excepté le maquereau, qui est exporté. La principale partie de la capture est séchée.  |
| A. F. Larkin.....  | Une consommation considérable, principalement de morue et de merluche; le hareng est affecté à la boîte et à la consommation; de grandes quantités de maquereau, d'éperlan et d'anguilles exportées fraîches aux États-Unis. |

### QUÉBEC.

- |                        |   |
|------------------------|---|
| J. A. Verge.....       | Environ 10,000 lbs de saumon frais, de truite et d'éperlan sont affectés à la consommation locale dans ce district.   |
| J. L. Smith.....       | 4,560 brls de poisson ont été consommés dans cette division l'année dernière.   |
| George Romeril.....    | Environ 100 tonnes, spécialement de morue, sont consommées par les habitants, et il n'en est pas vendu à l'état frais, excepté du saumon, de la truite et de l'éperlan, dont environ 100 tonnes sont consommées au Canada.            |
| G. T. Annett.....      | La consommation locale serait d'environ 8,000 brls, 400 brls vendus à l'état frais. La moyenne consommée par les familles des pêcheurs serait d'environ 3½ barils.  |
| A. E. Collas.....      | 200 tonnes environ, spécialement de morue, sont consommées par les habitants. A l'exception du saumon et de l'éperlan, une très petite quantité de poisson est vendue à l'état frais.   |
| Alexandre et Cie ..... | Ne peut dire les quantités. La plus grande partie du poisson consommé par les pêcheurs est le hareng, qui est préparé comme poisson d'hiver. La morue est toute vendue à des poissonniers, qui la sèchent pour les marchés étrangers. |
| Joseph Lemieux.....    | Environ 8,000 barils dans ce comté, et à peu près 12,000 brls à Québec et Montréal.   |
| J. I. Létourneau.....  | 882 barils employés par les habitants, et 6,160 qtx de morue verte vendus.  |
| Johnny Joncas.....     | Tout le poisson est affecté à la consommation locale.   |
| Nap. Levesque.....     | Un tiers environ de la capture est consommé par les habitants du voisinage, un autre tiers vendu frais est consommé au Canada, et le reste expédié frais aux marchés des États-Unis.  |

QUESTION N° 2—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

U. Bhéreur.....	Tout le poisson consommé au Canada. Tout vendu frais, sauf l'anguille, qui est salée.
N. A. Comeau.....	Environ 300 barils de poisson mêlé serviraient à la consommation locale. Il a été vendu, l'année dernière, du saumon, de la truite et du flétan frais pour une valeur d'environ \$3,500. La plus grande partie du poisson expédié au marché de Québec est probablement toute consommée au Canada.
Théo. Mignault.....	77 barils de saumon ont été consommés par les colons, et 250,239 lbs de saumon et de flétan frais ont été vendues l'année dernière.
G. Mathurin.....	Environ 6 barils de poisson ont été consommés par les habitants.
John Legouvie.....	Rien.

*Division du Golfe :*

Wm Wakeham.....	Environ 25,000 barils de poisson consommés sur la côte. Seuls le saumon, la truite, l'éperlan et le homard sont vendus frais, dont les $\frac{9}{10}$ vont aux marchés des Etats-Unis, excepté le homard, qui est presque tout expédié en Angleterre. Le maquereau est exporté dans la même proportion à peu près. Environ 10,000 qtx de morue vendus au Canada, le reste exporté à l'étranger.
-----------------	---

QUESTION N° 3.—*Quelle quantité de poisson séché ou salé, produit de nos pêcheries, est consommée au Canada, et quelles quantités et espèces sont exportées aux pays étrangers, et quels pays ?*

## NOUVELLE-ECOSSE.

NOTE.—Pour adresses et districts voir réponses à la question n° 1.

R. J. Pollock.....	Le produit entier du hareng séché, 2,000 boîtes, environ 300 barils d'alose et 2,500 lbs de saumon, sont expédiés aux marchés de Boston.
J. D. McQueen.....	La plus grande partie du poisson est consommée dans le comté. Le homard est expédié en Angleterre et aux Etats-Unis.
John McDonald.....	Un peu de poisson séché et salé est expédié à Halifax. Le saumon frais et 50 pour 100 du maquereau sont paqués dans la glace et expédiés à Halifax et aux Etats-Unis.
C. Robin, Collas et Cie.....	Impossible de fournir les données demandées.
James Coady.....	Environ 500 qtx de morue fraîche expédiés à Truro, New-Glasgow, Halifax, Moncton et Saint-Jean. Aussi 2,000 brls de maquereau et 300 brls de hareng exportés aux Etats-Unis.
David Ross.....	Très peu de poisson séché et salé consommé au Canada, mais il est exporté aux pays suivants : Brésil, Antilles et Naples ; le maquereau aux Etats-Unis et le homard en Angleterre.
D. F. McLean.....	Un trentième à peu près de toute la capture est consommé au Canada ; le reste, consistant en maquereau, hareng, saumon, morue, égrefin, merluche, homard et anguille, est expédié aux Etats-Unis et en Europe.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 3—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Lewis McKeen.....	Un quinzième environ est consommé au Canada; le reste est exporté aux Antilles, aux Etats-Unis et en Europe.
R. E. Burke.....	La morue sèche aux Antilles. La morue, le maquereau et le saumon salés aux Etats-Unis.
W. Bingham.....	Tout le saumon, hareng, maquereau, morue, égreffin et gasparot est expédié à Halifax et exporté de là à Montréal, aux Antilles et en Europe.
R. G. Zwicker.....	Un cinquième à peu près consommé au Canada, et le reste, consistant en morue, maquereau et saumon, exporté aux Antilles, aux Etats-Unis et à l'Amérique du Sud.
J. W. Burke et Fils.....	Environ $\frac{1}{5}$ est consommé au Canada; le reste est exporté principalement aux Etats-Unis, aux Antilles, au Brésil. Le homard est surtout envoyé en Europe.
William Burke.....	Consommation de poisson au Canada inconnue. La morue, le hareng, le maquereau et le saumon sont aussi mis en conserves; le homard est exporté à l'étranger.
F. W. Bissett.....	Morue, égreffin, hareng, maquereau, gasparot et homard exportés aux Etats-Unis, Antilles, Amérique du Sud et Europe.
D. Grucery et Fils.....	Consommation de poisson au Canada inconnue. A peu près 10,000 qtx de hareng, gasparot, morue et égreffin sont expédiés à Halifax pour exportation aux Etats-Unis, Antilles et Amérique du Sud.
Alfred Lenoir.....	Environ 3,500 qtx de poisson séché et 2,350 barils de poisson salé consommés dans cette division, et 6,600 qtx de morue et d'égreffin séchés exportés aux Antilles, à l'Amérique du Sud et aux marchés européens.
Allan McQuarrie.....	Environ 10 pour 100 consommés au Canada; 30 pour 100 de saumon, maquereau, hareng et homard exportés aux Etats-Unis; le reste exporté aux Antilles, à l'Amérique du Sud et en Angleterre.
G. Rowlings.....	Un huitième, à peu près, consommé au Canada; le reste exporté aux Antilles.
W. M. Solomon.....	A peu près 5 pour 100 consommés au Canada. 60 pour 100 de maquereau, 20 pour 100 de hareng et 5 pour 100 de morue sont exportés aux Etats-Unis; le reste aux Antilles (anglaises et espagnoles).
Thomas Day.....	Morue, hareng, maquereau, saumon et homard en conserves sont exportés aux Etats-Unis, aux Antilles et dans la Grande-Bretagne.
W. J. McGill.....	Consommés au Canada: 4,236 qtx de morue, 2,287 qtx de raie, 818 brls de maquereau, et 5,230 brls de hareng. Exportés aux Antilles: 29,158 qtx de morue, 4,503 qtx de raie, 166 brls de maquereau et 1,935 brls de hareng. Exportés aux Etats-Unis: 572 qtx de morue, 49 brls de maquereau et 601 brls de hareng.

QUESTION N° 3—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

S. O. Parker.....	Maquereau salé exporté aux Etats-Unis. Poisson séché et 4,250 qtx de poisson venant des bancs expédiés aux Antilles et aux marchés d'Europe.
J. A. Hatfield.....	La principale partie est consommée au Canada, le reste exporté aux Etats-Unis et aux Antilles.
Parker, Eakins et Cie.....	Environ 2,000 qtx de poisson séché expédiés à Saint-Jean pour distribution au Canada. Lingue, égrefin et merlan séchés exportés aux Etats-Unis et aux Antilles. Valeur: morue, \$4.75; égrefin, \$3.25; merluce, \$2.25, et merlan, \$2.50 le quintal; hareng, \$3 le baril.
J. R. Kinney.....	La morue sèche est exportée aux Antilles et aux Etats-Unis. On exporte plus aux Etats-Unis parce qu'on y obtient de meilleurs prix.
J. W. Cossaboom.....	Merluce, petite morue, petit maquereau et hareng salé exportés aux Antilles en grandes quantités.
W. M. Bailey .....	Environ 50 pour 100 consommés au Canada; le reste est exporté aux Etats-Unis, aux Antilles et à l'Amérique du sud.
J. S. Miller.....	La moitié, à peu près, est consommée au Canada; le reste est expédié aux Antilles et aux Etats-Unis. 2,482 qtx de morue et 3,453 brls de hareng séché. Valeur: morue, \$4 le quintal; l'alose, \$10 le baril; le hareng, de \$3 à \$6 le baril; le saumon, 10c. la livre ici—de 25c à 50c la livre à Boston.
S. P. Burnham, .....	Seulement 25 brls, à peu près, d'alose.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

C. Cormier.....	Consommation de poisson séché et salé, pour une valeur de \$5,000. Pas d'exportations.
Henry O'Leary.....	Tout consommé au Canada.
Robert Goodwin.....	Tout consommé au Canada, à l'exception d'une cinquantaine de barils expédiés aux Etats-Unis.
Thomas Barry.....	Pas grande consommation au Canada. De grandes quantités exportées aux Antilles et aux Etats-Unis.
B. Brown.....	La moitié consommée au Canada, l'autre expédiée aux Etats-Unis.
Joseph O'Brien ..	Moitié consommée au Canada, moitié exportée aux Antilles.
Jas. Hickson, .....	Un quart consommé au Canada, le reste expédié aux Etats-Unis et à l'Europe.

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Daniel Davies..	A peu près 6,000 qtx sont exportés; autant pour la consommation locale.
J. H. Myrick.....	Disons: 50 pour 100 de morue, de merluce et d'égrefin; 75 pour 100 de hareng, et 1 pour 100 de maquereau, consommés au Canada. Maquereau exporté aux Etats-Unis, et les autres espèces aux Antilles.
A. T. Larkin.....	Pas d'exportation de ce comté aux autres provinces. Une quantité considérable de maquereau salé exportée aux Etats-Unis.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 3—*Suite.*

### QUÉBEC.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

J. A. Verge.....	Ce district n'exporte pas de poisson séché ou salé.
J. L. Smith.....	La quantité de poisson séché consommé dans la localité n'est pas donnée; mais 56,745. qtx de morue ont été exportés, l'année dernière, au Brésil, au Portugal, à l'Italie, aux îles Jersey et aux Barbades.
Geo. Romeril.....	Environ 500 tonnes de poisson séché et salé sont consommées au Canada, et 1,500 ou 2,000 tonnes de morue, etc., sont exportées au Brésil, au Portugal, à l'Italie et aux Antilles.
G. T. Annett.....	Ne peut pas dire.
A. E. Collas.....	700 tonnes, à peu près, du poisson séché et salé de cette maison sont consommées au Canada, et 3,700 tonnes de morue sont annuellement exportées au Brésil, au Portugal et aux Antilles.
Alexander et Cie.....	Ne peuvent dire la quantité consommée au Canada; de cette localité la plus grande partie de la capture est exportée au Brésil et aux ports de la Méditerranée.
Joseph Lemieux.....	20,000 qtx de morue sèche ont été exportés aux marchés étrangers: Italie, Espagne, îles Jersey, Antilles et Brésil.
J. I. Létourneau.....	Environ 100 qtx consommés ici, et à peu près 1,900 qtx exportés en Europe et au Brésil.
Johnny Joncas.....	Pas de poisson séché ou salé dans son district.
Nap. Levesque.....	Environ 300 barils de hareng sont salés ici, et la plus grande partie en est consommée au Canada.
U. Bhéreur.....	Aucun, sauf l'anguille; à peu près 50 barils.
N. A. Comeau.....	Presque tout le poisson salé est consommé au Canada. La morue sèche est le seul poisson exporté à l'étranger: Amérique du sud et Antilles.
Théo. Mignault.....	Cette division a expédié, l'année dernière, 2,128 qtx de morue au Brésil; la capture de flétan, de truite et de saumon a été envoyée à Québec et aux Etats-Unis.
G. Mathurin.....	65 qtx de morue ont été vendus à Collas, Robin et Cie, pour être exportés en Europe.
John Legouvie.....	Rien.
<i>Division du golfe.</i>	
Wm. Wakeham.....	Environ 20,000 qtx de morue vendus au Canada, sans compter la consommation locale; le reste et 90 pour 100 de tous les autres poissons, sauf le hareng, sont exportés.

QUESTION N° 4.—*Dites le prix des différentes espèces et qualités de poisson sur les fonds de pêche ou près de là ; les prix qu'il obtient lorsqu'il est préparé pour l'exportation et lorsqu'il arrive aux marchés auxquels il est expédié.*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

- R. J. Pollock ..... Gasparot, \$1 le qtl ; morue, 5c. la lb ; flétan, 6c. la lb ; hareng, \$5 le brl ; alose, \$12 le brl, sur les marchés des Etats-Unis, \$16 le brl ; saumon, 10c. la lb sur place et 20c. sur le même marché.
- J. D. McQueen. .... Le prix varie suivant la capture ; hareng, 15c. la douz. ; morue, 6c. la lb ; saumon, 15c. la lb.
- John McDonald ..... Homard, 75c. à \$1 par 100 lbs ; saumon, 10c. la lb ; maquereau, de 3 à 5c. pièce ; morue, 1½c. la lb ; merluche, 1c. la lb ; hareng frais, \$1.50 le brl. Cote du poisson préparé pour l'exportation : Homard, de \$5 à \$7 par caissede 4 douz. ; saumon, 14c. la lb ; morue, \$5 le qtl ; merluche, \$3 le qtl ; égrefin, \$3 le qtl.
- C. Robin, Collès et Cie..... Poisson frais sorti de fonds de pêche :—Morue, 1c. la lb ; égrefin, ½c. la lb ; saumon, 10c. la lb ; flétan, 4c. la lb ; hareng, 1½c. la lb ; maquereau, 5c. la lb ; homard, 2c. la pièce ; anguille, \$2.50 le brl ; encornet, 30c. le 100 ; merluche, ½c. la lb.
- James Coady... ..... Maquereau n° 1, \$14 le brl ; maquereau n° 2, \$12 ; maquereau n° 3, \$9 ; hareng de printemps, \$3, et hareng d'été \$5 le brl ; écrevisse, 2c. la livre.
- David Ross..... Saumon, 8c. la lb ; morue fraîche, \$1.10 ; morue sèche, \$4.75 le qtl ; maquereau, \$12 le brl ; homard frais, 60c. le 100. Pour exportation et à livraison : Morue, \$6 ; maquereau, \$16 le brl ; homard, à peu près \$7 la caisse.
- D. F. McLean ..... Aux fonds de pêche :—Saumon, \$12 le brl ; maquereau, \$10 le brl ; hareng, \$4 le brl ; gasparot, \$4 le brl ; morue, \$3 le qtl ; égrefin, \$2 le qtl ; merluche, \$2 le qtl ; flétan, 5c. la lb ; truite, 10c. la lb ; encornet, \$3 le brl ; éperlan, 5c. la lb ; anguille, \$6 le brl ; homard, \$1 le qtl. Pour l'exportation : Saumon, \$14 le brl ; maquereau, \$12 ; hareng et gasparot, \$5 le brl ; morue \$4.50 le qtl ; égrefin et merluche, \$3 le qtl ; anguille, \$7 le brl ; homard, 15c. la boîte.
- Lewis McKeen..... Saumon, \$12 ; maquereau, \$10, gasparot, \$4, et hareng \$3.50 le brl ; morue \$5, égrefin et merluche, \$2 le qtl. Préparés pour l'exportation : Saumon, \$15, maquereau, \$12, gasparot, \$5, et hareng, \$4.50 le brl ; morue, \$4.50, égrefin et merluche, \$3 le qtl.
- R. E. Burke..... Morue fraîche, 1½c. la lb ; maquereau, 6c. la lb ; saumon, 6½c. la lb ; hareng, 1½c. ; égrefin, ¾c. la lb ; séchés : morue, \$4 le qtl ; maquereau, \$13.60 le brl ; saumon, \$14.60 le brl ; hareng, \$5 ; égrefin, \$2.85 le qtl. Ajoutez \$1 par brl pour les frais d'exportation.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 4—NOUVELLE-ÉCOSSE—Suite.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

W. Bingham.....	Hareng de printemps, vendu pour boîte, \$1 à \$1.50 le brl. Hareng d'été destiné à l'exportation, \$4 le brl; livré sur le marché à \$5; saumon, \$15; sur le marché, \$16 le brl; morue, \$4; sur le marché, \$4.50 à \$5 le qtl; égrefin, \$3; sur le marché, 3.50 le qtl; maquereau, \$13; sur le marché, \$14 le brl; gasparot, \$4; sur le marché, \$4.50 le brl; l'encornet destiné à la boîte varie de 20c. le 100 à \$4 le brl.
R. G. Swicker.....	Morue, de \$2.50 à \$4 le qtl; maquereau, \$6.10 à \$14 le brl; hareng, \$3 à \$4.50 le brl; saumon, \$8 à \$16 le brl. Livrés sur le marché: morue, \$3 à \$5.25 le qtl; maquereau, \$7 à \$23 le brl; hareng, de \$3.50 à \$5 le brl; saumon, \$10 à \$24 le brl, suivant la cote du marché.
J. W. Burke et Cie.....	Morue sur place, \$3.50 à \$4 le qtl de 300 lbs de verte, égale à 112 lbs de sèche; hareng, \$4 à \$1.25 par 200 lbs; gros maquereau, qualité n° 3, \$6; n° 3, gros, \$7; n° 2, \$8 à \$9, n° 2, gros, \$9 à \$11; n° 1, \$12 à \$15; extra n° 1, \$18 à \$21.
Wm. Burke.....	Morue, \$4 le qtl; égrefin, \$3 le qtl; maquereau, \$10 le brl; saumon \$10 le brl sur place ou sur le marché d'Halifax.
F. W. Bissett.....	Moyenne de la cote sur place:—Morue, \$4 le qtl; maquereau, \$7 le brl; hareng, \$4 le brl; gasparot, \$3 le baril; égrefin, \$2.50 le qtl. Pour l'exportation, ajoutez 50c. par qtl ou brl.
D. Grucery et Fils.....	Les prix varient. Morue, à peu près \$4 le qtl; égrefin, \$3 le qtl; le maquereau varie, suivant la qualité, de \$6 à \$10; hareng, \$4; gasparot, \$3.50. Le poisson salé, préparé pour le marché, vaut \$1 de plus par brl, selon la cote du marché.
Alfred Lenoir.....	Saumon, 10c, la lb; maquereau de printemps, \$7; maquereau d'automne, \$13; hareng, \$4; gasparot, \$3; morue sèche, \$4.25; égrefin, \$3 le brl; éperlan, 2c la lb; merluche, 3c. la lb; homard, \$2 le 100; 75c. en plus, à peu près, lorsqu'il est paqué pour le marché étranger.
Allan McQuarrie.....	Sur place—Saumon, 10c. la lb; maquereau, \$10 le brl; gasparot, \$4 le brl; hareng, \$3.50 à \$5 le brl; morue, merluche, égrefin et merlan, de \$2.50 à \$1.50 le qtl.
William Cameron.....	Hareng, \$1.25 le 100 et \$4 le brl, frais, sur place; \$4.50 livré à Halifax, \$5.50 livré à Montréal, \$6 à Boston; maquereau, 5 à 10c. pièce, frais; salé, de \$8 à \$18 le brl sur place; de \$11 à \$21 le brl à Boston; égrefin, $\frac{2}{3}$ c. la lb, frais; \$3 le qtl séché; \$3.00 à Halifax et \$3.75 à Boston; gasparot, 1c. pièce, frais; salé, \$3 le brl; \$3.50 à Halifax; saumon, 10c. la lb, frais; encornet, \$5 le brl, frais, pour boîte.

QUESTION N° 4—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

## OFFICIEUX DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

R. Rowlings.....	Morue, \$4.50 le qtl; hareng, \$4 le brl; maquereau, de \$6 à \$12 le brl; égrefin, \$3 le qtl; flétan, de 4c. à 5c. la lb; merluche, \$4 le qtl; homard, \$1.50 le 100; même prix à Halifax quand il est tout exporté.
W. M. Solomon .....	Morue sèche, environ \$4 le qtl; égrefin, \$5; merluche, \$2.50; maquereau, \$6; hareng, \$3.50, bonne qualité et 5 pour 100 en plus quand il est préparé pour l'exportation, et 25 pour 100 au lieu de livraison.
D. Evans.....	Maquereau, frais, n° 3, \$5 le brl; petit maquereau, \$3 le brl; hareng frais, \$1 le brl; encornet, \$3 le brl; saumon frais, 10c. à 75c. la lb; homard, 2½ pièce; pétoncles, 50c. la douz. Pour l'exportation: merluche et morue, \$4.25 le qtl; égrefin et hareng, \$2.50 le brl; maquereau n° 3, \$7 le brl; petit maquereau, \$5 le brl; gasparot, \$4 le brl.
Thomas Day.....	Morue, \$4 le qtl; hareng, \$4 le brl; maquereau, \$5 à \$10 le brl; saumon, 10c. à 50c. la lb; homard, \$2 à \$6 le 100, selon la grosseur; prix du marché étranger, inconnu.
W. J. McGill.....	Prix sur place—Morue, \$1.50 le qtl; hareng, \$1.50 le brl; maquereau, \$4 le brl. Préparés pour le marché—Morue, \$4 le qtl; hareng, \$3 le brl; maquereau, \$6 le brl.
S. O. Parker.....	Morue, \$4.70; égrefin, \$3.15; merlan et merluche, \$2.10 le qtl; maquereau, \$5 à \$10 le brl; hareng \$3 à \$3.50 le brl; gasparot, \$4 à \$4.50; homard vivant, \$5 le 100; petit homard, \$1.50 le 100.
J. A. Hatfield.....	Poisson frais—Morue, 1c. à 1½c. la lb; égrefin, 75c. à \$1 le qtl; hareng, \$2 le brl; maquereau, \$5 le brl. Préparés pour l'exportation—Morue, \$4 le qtl; égrefin, \$2.50 le qtl; maquereau, \$7 le brl.
Parker, Eakins et Cie.. ..	Morue fraîche, \$4.75; égrefin, \$3.25; merluche, \$2.25; merlan, \$2.50 le qtl; hareng, \$3 le brl. Ajouter 75c. par qtl et \$1.25 par brl pour le poisson exporté aux Antilles, et 40c. par qtl et 50c. par brl aux Etats-Unis.
J. R. Kinney.....	Morue sèche, \$4 à \$4.50 le qtl; maquereau salé, \$6 à \$9 le brl; maquereau frais, 3c. à 9c. pièce; homard vivant, 3c. à 10c. pièce.
J. W. Cossaboom.....	Flétan frais, \$4 le qtl; morue salée, \$3 le qtl; égrefin, \$1.25 le qtl; homard, \$5 le 100; maquereau, \$4 le brl; hareng, \$2.50 le brl; hareng fumé, 10c. la boîte.
W. M. Bailey.....	Prix variables—Saumon, de 15c. la lb, parfois jusqu'à \$1; morue, de \$2.50 à \$4.50 le qtl.
J. S. Miller.....	Morue, \$4 le qtl; alose, \$10 le brl; hareng, \$3 à \$4 le brl; saumon, 10c. la lb; à Boston il atteint de 15c. à 50c. la lb.
S. P. Burnham.....	Alose, \$10 à \$12 le brl.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 4—*Suite.*

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Henry Murry.....	Morue, \$3 le qtl ; merluche, \$2, et hareng, \$1.50 le brl ; homard, prix variable.
Charles Cormier.....	Hareng frais, \$1 le brl ; préparé pour l'exportation, \$2 ; maquereau frais, \$6 ; exporté, \$8 ; morue fraîche, \$1 le qtl ; morue sèche, \$4 ; anguille et bar, 4c. la lb ; éperlan, 2c. la lb ; homard en conserves, 12c. la lb.
Henry O'Leary.....	Maquereau frais, \$5 le 100 ; préparé pour l'exportation, \$12 à \$15 le 100.
Robert Goodwin.....	Hareng frais, \$1.25 par 200 lbs ; séché, pour boîte, \$2 par 200 lbs ; salé, pour l'exportation, \$4 par 200 lbs ; morue, \$5 le qtl ; hareng fumé, 50c. à 60c. le 100.
Thomas Barry.....	Hareng-sardine frais, 60c. le brl ; morue sèche, \$5 le brl ; merlan, \$2.50 le qtl ; égrefin, \$2 le qtl ; hareng fumé, 60c. le 100.
B. Brown.....	Sardines, \$5 le tonneau ; hareng fumé, 8c. la lb ; hareng, \$3 le brl ; maquereau, \$10 le brl ; morue, \$4 le qtl ; merlan, \$2 le qtl ; merluche, \$2 le qtl ; égrefin, \$2 le qtl ; noues de merluche, 12c. la lb ; homard, boîtes de 2 lbs, 23c.
D. F. Campbell.....	Hareng frais, \$4 à \$5 le brl ; hareng pris aux rets, 50c. le 100 ; homard, \$30 à \$50 la tonne.
Joseph O'Brien.....	Gasparot, 50c. le 100.
S. Stewart.....	Alose, \$10 le brl.
Jas. Hickson.....	Saumon, 10c. la lb sur place, et de 20c. à 35c. exporté ; maquereau, \$10 le brl sur place, et de \$20 à \$30 exporté ; hareng, \$1.50 le brl sur place, et de \$5 à \$7 exporté ; morue, \$1.50 sur place, et de \$4 à \$8 exportée ; éperlan, 5c. la lb sur place, et de 15c. à 30c. la lb exporté ; homard, 15c. la lb sur place, et de 12c. à 18c. exporté.
J. G. Williston.....	Saumon, \$1 pièce ; sur le marché, \$1.50 à \$2 ; homard, 3c. la lb ; pour exportation, de 8c. à 12c. la lb.

### ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Daniel Davies.....	Morue directe valant environ \$4 le qtl ; morue et égrefin, de \$2 à \$2.50. Il n'est pas exporté de poisson frais.
R. Robbler.....	Maquereau, en moyenne \$14 le brl ici ; homard, \$7 par caisse de 4 douz. de boîtes de 1 lb ; morue, \$4 le qtl.
J. H. Myrick.....	Morue fraîche, de \$1 à \$1.50 par 100 lbs ; grosse morue, merluche et égrefin, 75c. par 100 lbs ; quand ils sont préparés, morue, de \$3 à \$4 ; merluche et égrefin, \$2 à \$2.50. Le maquereau varie avec les marchés des Etats-Unis.
A. F. Larkin.....	Hareng, \$3 le brl ; morue, \$2.50 le qtl ; merluche, \$2.25 le qtl ; homard, 70c. le 100 ; éperlan, 4c. la lb ; maquereau frais, de \$1 à \$7 le 100, et de \$6 à \$18 le brl sur les fonds de pêche ou près de là. Les prix obtenus pour ces poissons dépendent entièrement des marchés.

QUESTION N<sup>o</sup> 4.—*Suite.*

## QUÉBEC.

## OFFICERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

J. A. Verge.....	Saumon dans la glace venant des fonds, 10 à 13c. la lb; truite, 10c. Préparé et livré sur les marchés, le double de ces prix.
J. L. Smith.....	Morue, \$2 par 238 lbs. Expédiée à l'étranger, de \$4 à \$5 le qtl.
Geo. Romeril.....	Morue vendue sur place, \$2 ou \$2.50 par 238 lbs; séchée et préparée pour exportation, de \$4 à \$5 le qtl; livrée sur les marchés, de \$5 à \$6 le qtl.
G. T. Annett.....	Morue, \$4 le qtl; flétan, \$12 le brl; hareng, \$3 le brl; maquereau, \$10 le brl; égrefin, \$3 le qtl; tous de 1re qualité, près des fonds de pêche.
A. E. Collas.....	Morue sur les fonds de pêche, de \$1.80 à \$2.50 par draft de 238 lbs, fraîche; préparée et séchée, de \$4.25 à \$5.40 le qtl de 112 lbs, et livrée sur le marché, \$5.25 à \$6.50 le qtl.
Alexander et Cie.....	Les prix varient suivant la demande des marchés étrangers. L'année dernière la morue de la meilleure qualité se vendait \$1 le qtl.
Jos. Lemieux.....	Morue séchée, de \$4 à 4.50, suivant la qualité.
J. I. Letourneau.....	La morue se vend ici à \$3.50 le qtl. On n'y connaît pas les prix du marché.
Johny Joncas.....	La morue se vend de \$4 à \$5 le brl; hareng de printemps, \$3 à \$4, et hareng d'automne, de \$5 à \$6.
Nap. Levesque.....	Aux fonds de pêche:— Préparé pour le marché. Saumon, 10c. la lb..... 10c. la lb. Hareng, \$1 le brl..... \$3 le brl. Sardine, \$3 "..... \$4 le brl. Alose, 5c. la lb. Esturgeon, 6c. la lb.
U. Bhéreur.....	Anguille, \$9 le brl; sardine, \$4; capelan, 25c. le brl; saumon, 10c. la lb.
N. A. Comeau.....	Les prix du poisson varient suivant le rendement. Morue n <sup>o</sup> 1, salée, \$3 le brl; morue n <sup>o</sup> 2, \$2.50 le brl; hareng n <sup>o</sup> 1, \$4 le brl, et n <sup>o</sup> 2, à peu près \$3; flétan, de \$4 à \$10 le brl; maquereau, de \$5 à \$15 le brl. Saumon frais, 6c., et truite, 4c. la lb. Quand ces poissons sont livrés sur les marchés, les prix subissent une hausse de 30 à 40 pour 100.
Theo. Migneault.....	Saumon vendu à 7c. la lb; truite, 5c.; morue fraîche, \$1.20 le qtl; morue sèche, \$4.50 le qtl, et hareng n <sup>o</sup> 1, \$5; flétan, 3c. la lb.
G. Mathurin.....	Saumon, \$12 le brl; morue sèche, \$4 le qtl; morue verte, \$3.50 le brl.
John Legouvie.....	Morue, \$4.50 le qtl; saumon, \$15 le brl; hareng, \$5 sur le marché.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 4—QUÉBEC—Suite.

### Division du golfe.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Wm. Wakeham.....	Aux fonds de pêche.	Préparé pour l'exportation	Au marché.
	Morue, \$1.60 à \$2 p. draft..	\$3 à \$5 .....	\$5 à \$7.
	Saumon, 5c. à 25c. p. lb. . .	Dans la gl., 10 à 30c	10c. à 60c.
	Truite, 5c. ....	" " 10c. ....	
	Maquereau, \$5 à \$20 le brl.	\$5 à \$20 le brl. ....	\$8 à \$28.
	Hareng, \$3 à \$5 le brl . . . .		\$3.50 à \$5.50.
	Eperlan, 2c. à 5c. la lb . . . .		5c. à 25c. la lb.
	Homard, 50c. à \$1 le 100 . . .	12 à 15c. la lb. ....	\$6 à \$9 la caisse.
	Peaux de loups-marins, . . . . .		
	\$1.25 la pièce. ....		
	Huile, 30c à 40c. le gall. . . . .		40c. à 60c. le gall.

QUESTION N° 5.—*Quelques-unes de ces pêcheries sont-elles arriérées, et si elles le sont, quels obstacles s'opposent à leur développement, et comment peut-on les encourager ?*

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

- R. J. Pollock..... Les hommes entrepreneurs marchent avec le temps.
- J. D. McQueen..... La pêche du hareng et du homard prospèrent, la morue devient rare; la pêche du saumon diminue, car la pêche d'automne a été tolérée trop longtemps.
- John McDonald..... La pêche du homard est assez bonne, celle du saumon décroît. Le plus grand obstacle qui entrave les pêcheurs est la rareté de la boîte; ne sais comment cet obstacle peut être surmonté.
- C. Robin Collas et Cie..... Les pêcheries sont en arrière à cause de la rareté de la boîte, qui, depuis dix ans est apportée de l'ouest d'Halifax, et qui consiste principalement en moules, lesquels sont très dispendieux pour les pêcheurs. Deux brise-lames seraient d'urgence, ou bien le lac Grand-Etang devrait être ouvert aux bateaux.
- James Coady..... Je crois que les pêcheurs sont aujourd'hui dans une meilleure condition qu'ils ne l'ont jamais été, car le poisson rapporte de bons prix et le transport est facile.
- David Ross..... Non; elles sont dans un assez bon état.
- D. F. McLean..... La pêche du maquereau est arriérée; jusqu'ici les seines en-bourses mettaient obstacle à leur développement. Ce qu'il faut maintenant pour l'encourager, c'est de veiller à ce que la loi soit bien observée.
- Lewis McKeen..... Oui; les pêches du maquereau et du hareng. L'emploi des seines en bourses les détruit en grandes quantités. La loi actuelle donne toute la protection nécessaire.
- R. E. Burke..... Une diminution dans la capture du saumon, du maquereau de printemps et du hareng; ces poissons approchent la terre de très près. L'opinion générale est que leur rareté peut être attribuée à l'immense quantité de casiers à homard qui sont tendus sur les fonds que ces poissons fréquentent.

QUESTION N° 5—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- W. Bingham..... Toutes les pêcheries le long de cette côte donnent assez bien, sauf celle du saumon, qui diminue considérablement. Je recommanderais que des alevins fussent distribués dans la rivière du Nord, à Sainte-Anne, car ces eaux conviennent bien à leur élevage. La rivière Barasois et le ruisseau Clyburn s'adaptent bien, aussi, à la réception et à la croissance du jeune saumon.
- R. G. Zwicker..... Le maquereau s'est amélioré depuis trois ans, mais la morue devient chaque année plus rare, partie parce que la boîte fait défaut dans le bon temps, et partie parce que la pêche sur les bancs tient le poisson éloigné des côtes au printemps. Le hareng et le saumon deviennent aussi plus rares chaque année.
- J. W. Burke et Cie..... Toutes sont assez prospères.
- William Burke..... La pêche est dans une condition passable; je ne puis faire aucune recommandation à propos de l'amélioration des pêcheries.
- F. W. Bissett..... La rareté du poisson semble augmenter de plus en plus. Les pêcheurs exercent leur industrie avec énergie.
- D. Grucery et Fils..... La pêche du maquereau et du hareng est très arriérée, par suite de la seine en bourse qui empêche le poisson d'entrer dans les baies. Le seul moyen de développer ces pêches serait d'abandonner la seine en bourse.
- Alfred LeNoir..... Le poisson devient plus rare chaque année sur les bords. On croit que la levée de tant de casiers à homard et le poisson décomposé dérangent les fonds.
- Allan McQuarrie..... La pêche du hareng n'est pas fructueuse, car le poisson se gâte pendant la sécheresse, les marchés sont à la baisse, les barils sont inférieurs et ne conviennent pas au marché local, le sel est aussi inférieur, et les rets sont lovés au milieu de la chaleur du jour, ce qui fait que le poisson exposé au soleil perd toute sa saveur. Des règlements concernant le paquage et la pêche aux rets la nuit aideraient à développer cette industrie.
- G. Rowlings..... La pêche du hareng et du maquereau n'est pas aussi abondante qu'elle était il y a huit ou dix ans, mais je n'ai rien à suggérer pour son amélioration.
- W. M. Solomon..... La morue est en arrière, vu la rareté de la boîte. Le moyen à prendre pour développer cette industrie serait de ne pas prolonger le *modus vivendi*.
- D. Evans..... Aucune pêche n'est en arrière; à force d'énergie les pêcheurs font disparaître les obstacles.
- Thomas Day..... La pêche du saumon accuse une diminution considérable, due à l'avancement de la civilisation, et aussi au mauvais état dans lequel se trouvent les échelles à poisson.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 5—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- W. J. McGill..... La pêche de la morue a manqué dans ces dernières années, en raison, je suppose, du grand nombre de pêcheurs américains qui font la pêche à la drague sur cette côte.
- S. O. Parker..... Très bien développées.
- J. A. Hatfield ..... Presque toutes les pêches maritimes réussissent bien. L'année dernière, la pêche de la morue a été entravée par l'action déraisonnable de la législature au sujet de la boîte. La boîte que fournit notre côte entre Grand Manan et les îles de la Madeleine est plus que suffisante pour nos pêcheurs. Bien souvent la flotte qui pêche la morue sur la côte ne peut trouver assez de boîte pour continuer ses opérations. Pour développer cette industrie, notre gouvernement devrait conserver avec jalousie tout le poisson frais pour les pêcheurs provinciaux.
- Parker, Eakins et Cie..... Elles sont aussi bonnes qu'elles l'ont jamais été, et il n'y a pas moyen de les encourager ou développer.
- J. R. Kinney ..... Aucune n'est arriérée.
- James W. Cossaboom..... Je n'en connais aucune qui soit arriérée.
- W. M. Bailey ..... La pêche du hareng n'est pas exploitée comme elle pourrait l'être, les pêcheurs n'ayant pas pour la plupart les rets, bateaux, et cabanes à paquage qu'il faudrait; ils n'ont pas les moyens de la rendre fructueuse, chacun pêchant et préparant le poisson pour lui-même. On peut en dire autant des pêches maritimes de ce comté.
- J. S. Miller ..... L'alose et le hareng ont été médiocres depuis quelques années, mais l'alose donne des signes d'amélioration cette année.
- S. P. Burnham ..... La pêche de l'alose a diminué depuis cinq ou six ans.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

- Henry Murry..... Toutes sont en arrière, faute de capitaux.
- Henry O'Leary ..... Toutes sont en arrière, faute de bons bateaux pour les différentes pêches.
- R. Goodwin ..... Les pêcheurs ne peuvent vendre à un marché étranger ni obtenir du sel pour le salage; mais je crois qu'ils ont besoin d'instruction, car ils sont lents à apprendre.
- T. Barry ..... Les pêcheurs disent qu'il n'y a pas de marché pour leur poisson.
- F. D. Campbell..... La pêche du homard diminue, parce qu'on prend les petits; il ne devrait pas être permis de prendre du homard de moins de 10½ pouces, et je recommanderais fortement d'établir une période de clôture de 2 ou 3 ans dans ce comté, afin de laisser accroître le homard.
- F. Todd ..... En somme, elles sont généralement prospères. Le grand inconvénient c'est l'impôt qui frappe le poisson envoyé aux États-Unis et qui enlève tout profit aux pêcheurs.

QUESTION N<sup>o</sup> 5—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- Joseph O'Brien ..... La pêche du hareng est très en arrière, par suite de l'immense destruction de jeune hareng que font les nasses; ce poisson n'a de valeur que comme amendement marin. Les nasses devraient être faites de façon à laisser échapper le petit poisson.
- E. V. Rourke..... Les pêcheurs sont très pauvres, et donnent un peu de leur temps à l'agriculture au lieu de le consacrer tout entier à leur industrie.
- S. Stewart..... La pêche de l'alose est très en arrière, à cause de la sciure et des rebuts qui se fixent sur les fonds de pêche. On devrait défendre aux propriétaires de scieries de jeter leurs déchets dans la rivière. En outre, on ne devrait laisser prendre l'alose qu'après le 20 juin, alors que la fraie est passée.
- Jas. Hickson..... Toutes prospères, sauf celle du homard; le temps de sa pêche devrait être raccourci.
- J. G. Williston..... Saumon pas aussi abondant. On affirme et ce paraît être avec raison, que certaines piscifacures n'élevaient pas le bon poisson; les saumons reproducteurs devraient être capturés en mai et juin, au lieu de l'automne. Les sportsmen capturent aussi du poisson qui devrait être protégé pour la fraie.

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

- Daniel Davies..... Les pêcheries maritimes sont dans une condition florissante, mais les bateaux sont rares.
- R. Robbler..... Augmentent rapidement. Miminegash a grand besoin d'un brise-lames; en y mettant quelques milliers de piastres, des bateaux tirant 7 pds d'eau pourraient faire la campagne.
- J. H. Myrick..... Oui; la majorité des pêcheurs sont propriétaires fonciers et partagent leur temps entre la pêche et la culture du sol. Nous aurions besoin ici d'hommes qui consacraient tout leur temps à cette industrie, et nous aurions des résultats favorables.
- A. F. Larkin..... Les pêcheurs font la pêche du homard et du maquereau; ils n'ont ni engins ni bateaux pour celle de la morue, de la merluche et de l'égréfin. On pourrait encourager la pêche du homard en fournissant un appareil pour sauver les œufs. Le développement de la pêche du maquereau dépend de l'amélioration des relations commerciales avec les Etats-Unis.

## QUÉBEC.

- J. A. Verge..... Il n'y a pas diminution notable des pêches dans sa division; les règlements, bien observés, suffisent à les maintenir.
- J. L. Smith..... Le rendement des pêches a été à peu près le même depuis cinq ans—le saumon, cependant, accusant une légère diminution.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 5—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Geo. Romeril.....	Pêches bien développées, mais la rareté de la boitte constitue parfois la plus grande lacune.
G. T. Annett.....	Oui, la pêche du maquereau est en arrière, par suite des seines en bourses dont se servent les pêcheurs américains. Il croit aussi que la drague fait tort à la pêche de la morue.
A. E. Collas.....	Pêches bien développées; la rareté occasionnelle de boitte est le plus grand inconvénient.
Alexander et Cie.....	Rien.
Jos. Lemieux.....	La pêche a diminué sur la côte occidentale de Gaspé, en raison des forts courants, de la rareté de boitte, et aussi des nombreux marsouins qui fréquentent notre côte.
Jos. I. Létourneau.....	Pas à sa connaissance.
Johnny Joncas.....	N'en connaît pas.
Nap. Levesque.....	Les pêcheries en général sont dans un bon état.
U. Bhéreur.....	Toutes en bon état.
N. A. Comeau.....	Le flétan est un peu négligé, parce qu'il n'y a pas moyen de l'envoyer au marché à l'état frais; peu de pêcheurs savent tendre les lignes de fond pour le prendre; pour la plupart ils consacrent leur temps à la pêche de la morue.
T. Mignault.....	A sa connaissance, aucune pêche n'est négligée.
G. Mathurin.....	Il croit que la pêche de la morue est négligée.
John Legouvie.....	Rien.

### *Division du Golfe.*

Wm. Wakeham . . . . .	Oui. La pêche du homard, par suite d'une pêche excessive; elle s'améliore. La pêche de la morue, en raison de la rareté de la boitte, de la destruction de la boitte employée comme amendement marin; hareng, par suite d'un mauvais système employé pour le saler et le mettre en baril; saumon, par suite d'une pêche excessive, de la destruction du frai et des alevins par la truite. Pour augmenter la protection, tenir la truite éloignée des rivières à saumon, raccourcir le temps de la pêche, diminuer graduellement les rets. Il n'y a pas besoin de changements sur la côte nord.
-----------------------	---

QUESTION N° 6.—*Quelles espèces de bateaux et navires, avec leur nombre d'hommes et leur tonnage, partent des ports de votre comté pour aller faire la pêche; et quelles espèces et quel nombre de navires il faut pour transporter au marché le poisson pris par eux?*

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

R. J. Pollock.....	Quarante bateaux à rames non pontés. Envoyé en goélettes de Maitland, Parrsboro' et Tatamagouche.
John D. McQueen.....	On emploie généralement de petits bateaux. La plus grande partie du poisson est envoyée au marché, où il est vendu frais.
John McDonald.....	De petits bateaux sont construits et employés par ceux qui font la pêche; ils sont au nombre d'environ 180 et de différentes formes et dimensions.

QUESTION N<sup>o</sup> 6—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- C. Robin, Collas et Cie. .... Des bateaux de pêche variant de 2 à 4 tonneaux et d'un modèle amélioré sont en grand besoin. Une quarantaine de goélettes d'ici font la pêche. Une douzaine de goélettes et de bacs matés carrés transportent le poisson aux marchés des Antilles et de l'Amérique du sud.
- James Coady..... Les pêcheurs de la grève n'ont que des petites embarcations (non enregistrées) qui sont étanches et bien conditionnées pour leurs opérations. Cinq navires seulement, ayant un tonnage collectif de 252 tonneaux, sont employés à la pêche. Le poisson qu'ils capturent est transporté par steamers aux Etats-Unis et par des voiliers à Halifax, N. E.
- David Ross..... Des bateaux plats et des petites goélettes de 20 à 40 tonneaux, 3 bricks et 2 goélettes.
- D. F. McLean. .... Environ 850 bateaux à fond plat, 15 navires grésés en goélettes (700 tonneaux), brigantins et goélettes au nombre d'une vingtaine.
- Lewis McKeen..... Environ 800 bateaux à fond plat, 16 goélettes (tonnage d'environ 700 tonneaux), aussi 20 ou 25 brigantins et goélettes.
- R. E. Burke..... Les bateaux ont de 13 à 22 pds de quille. Environ 500 bateaux de pêche, sont régulièrement employés dans ce comté, avec, en plus, une centaine pendant le mois de juillet. Il y a 3 goélettes de cabotage régulières, d'à peu près 50 tonneaux chacune, qui transportent régulièrement nos captures à Halifax.
- W. Bingham..... Un seul navire de ce port, le *Mary Moulton*, 26 tonneaux, est employé aux pêches; et il n'y en a pas pour transporter le poisson au marché.
- R. G. Zwicker..... Deux ou trois goélettes, de 40 à 60 tonneaux, sont employées aux pêches dans ce comté. La pêche près du rivage est faite par des bateaux de petite dimension. Sept ou huit goélettes, de 50 à 70 tonneaux, transportent le poisson au marché.
- J. W. Burke et Fils..... Les bateaux sont de diverses dimensions, de 14 à 24 pieds de quille. Un seul navire, de 14 tonneaux, est employé à la pêche; environ 650 dans tout le comté. Une dizaine de goélettes, de 50 à 70 tonneaux, transportent le poisson au marché.
- Wm. Burke..... Des goélettes de 40 à 50 tonneaux transportent le poisson à Halifax, où il est vendu.
- F. W. Bissett..... Environ 50 navires et 500 bateaux font la pêche. Les goélettes de pêche transportent elles-mêmes leur poisson au marché, et une vingtaine d'autres transportent le reste de la capture.
- D. Grucery et Fils..... Les bateaux employés sont conditionnés à la pêche, il y en a de 30 à 40 et jaugent de 1 à 6 tonneaux. Dix-neuf navires, de 25 à 60 tonneaux, partent d'ici pour aller faire la pêche en eau profonde. Les mêmes navires sont employés à transporter le poisson à Halifax, après qu'il a été préparé.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 6—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DE PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Alfred LeNoir.. .. .	Les seuls bateaux qui sont employés à la pêche la sont près du rivage, 53 navires, (2,049 tonneaux et 502 hommes d'équipage), 3 brigantins et 20 goélettes font le service du marché.
Allan McQuarrie.....	Environ 347 de 15 à 22 pds de quille ; 6 goélettes de 10 à 40 tonneaux ; tonnage total, 169. Poisson transporté à Halifax et à l'Ile du Prince-Edouard par les caboteurs ordinaires.
William Cameron.....	Bateaux, 1,215 ; navires, 16 ; tonnage des navires, 487. Là où les pêcheurs ont de bons havres, ils se servent de bateaux à fond plat ; dans d'autres localités, de bateaux à dérive, car ils peuvent être tirés à terre sans tomber.
G. Rowlings.....	De petits bateaux sont employés, le plus grand ne mesure pas plus de 2 tonneaux. 34 navires environ partent de ports entre Halifax et Ecum Secum ; tonnage, à peu près 1,140. Les goélettes de pêche varient entre 15 et 60 tonneaux ; ces navires transportent le poisson au marché.
W. M. Solomon.....	Goélettes 180, tonnage 14,000 ; dories 900, tonnage 900 ; steamers de marché 2, tonnage 178 ; bricks de transport 9, tonnage 1,350 ; goélettes de transport 12, tonnage 1,800 ; bateaux appelés baleiniers pour la pêche du bord, à peu près 1,500, tonnage 3,000.
Thomas Day.....	Petits bateaux non pontés. Baleiniers et goélettes sont employés aux pêches ; les dernières varient de 10 à 100 tonneaux. Le poisson est exporté par des goélettes et des bateaux à mâture carrée.
W. S. McGill .....	Goélettes, bateaux à dérive et dories ; 268 bateaux et dories ; 31 goélettes, tonnage 1,898. Vingt goélettes et brigantins sont employés à transporter le poisson au marché.
S. O. Parker.....	Les pêcheurs de maquereau, hareng et homard emploient des bateaux non pontés de 13 à 18 pds de quille ; huit voiliers de pêche partent de ce port avec un tonnage de 566. Ces navires transportent le poisson aux marchés du pays. Deux brigantins font le transport aux Antilles.
J. A. Hatfield.....	54 navires d'un tonnage total de 2,210 et 169 bateaux font la pêche ; le poisson est transporté au marché par 3 steamers, 3 bricks et 4 goélettes.
Parker, Eakins et Cie.....	Des goélettes de 30 à 100 tonneaux font la pêche, et des goélettes et brigantins de 90 à 150 tonneaux transportent le poisson aux Antilles. Le poisson est expédié aux Etats-Unis par vapeurs.
J. R. Kinney.....	Les goélettes de pêche varient de 65 à 110 tonneaux ; le poisson est transporté aux Antilles par des brigantins et des goélettes.
J. W. Cossaboom.....	Il y a, dans le comté de Digby, 5 navires de 30 tonneaux chacun qui transportent le poisson au marché ; de grandes quantités de poisson sont aussi expédiées par steamers et chemins de fer.

QUESTION N<sup>o</sup> 6—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- W. M. Bailey..... La dimension des bateaux varie de 13 à 22 pds de quille jusqu'à 10 tonneaux ; 223 à peu près sont actuellement en service, mais de classe inférieure. Nous avons 15 navires de pêche d'un tonnage de 502 tonneaux ; les steamers vont aux États-Unis, les brigantins et les goélettes aux Antilles et à l'Amérique du Sud.
- James S. Miller..... 75 bateaux environ, variant de 15 à 20 tonneaux chacun, font la pêche ; ils transportent eux-mêmes leurs captures au marché. Le poisson est aussi transporté par bateaux à vapeur et chemins de fer.
- S. P. Burnham. .... Petits bateaux non pontés. Pas de navires employés.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

- B. Brown..... Des navires de 10 à 40 tonneaux font la pêche ; 20 sont partis de ce port ; tonnage total, 339 ; 140 bateaux, de 15 à 20 pds de quille ; la moitié sont à quille de centre et grésés en sloops ; transportent leur poisson au marché.
- C. Cormier..... On n'emploie ici que de petits bateaux qui vont à la mer le matin et rentrent le soir.
- Henry O'Leary..... De petits bateaux de 18 à 20 pds de quille et de petites goélettes de 10 à 15 tonneaux, au nombre de 400 ; tout le poisson est expédié par voie ferrée.
- Robert Goodwin..... Bateaux à voile de 18 à 25 pds de quille, bons modèles ; environ 660 faisant, pour la plupart, la pêche du homard.
- Henry Murry..... De petites goélettes, 14 en tout ; aussi, plusieurs bateaux de 14 à 16 pds de quille employés sur place.
- Thomas Barry..... Quelques petits sloops, goélettes et bateaux à rets. Il n'en est pas employé de gros.
- D. F. Campbell..... Dans mon district le poisson est porté aux fabriques par de petits navires à vapeur et à voiles dont les propriétaires sont aux États-Unis.
- Joseph O'Brien..... D'excellents bateaux sont employés à la pêche ; ils ont diminué en nombre parce que le hareng a manqué.
- E. V. Rourke..... Des bateaux non pontés sont employés pour la pêche du bord. On n'en emploie pas de gros ici.
- S. Stewart..... Trois petits bateaux ; le poisson est affecté à la consommation locale.
- Jas. Hickson..... De petits bateaux seulement sont employés ici ; poisson envoyé au marché par chemin de fer.
- J. G. Williston..... Huit goélettes, tonnage total, 300 tonneaux ; aussi un certain nombre de bateaux de 20 à 25 pds de quille pour la pêche du homard, maquereau, etc. ; des canots sont aussi employés ; deux ou trois petites goélettes et le s. *Miramichi*, 30 ton., pour la pêcherie.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 6—*Suite.*

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- A. F. Larkin..... 25 goélettes de 15 à 70 ton. chacune et environ 2,000 bateaux. Nous avons un bon service de transport pour l'été. Quant au commerce de poisson l'hiver, le tunnel seul lui donnera son plein développement.
- J. H. Myrick..... 16 à 32 pds de quille, principalement construits à recouvrement, et une vingtaine de navires de 20 à 65 ton. chacun. Le poisson est transporté au marché principalement par voie ferrée.
- R. Robbler..... Environ 300 navires de 15 à 30 pds de quille. Tout le poisson est transporté par goélettes ou steamers. Fret à très bon marché, à peu près 55c. par baril à Boston.
- Daniel Davies..... On emploie des bateaux pontés et non pontés de 20 à 30 pds de quille; quelques goélettes d'une plus grande dimension, sont aussi employées.

### QUÉBEC.

- J. A. Verge..... Ni navires ni bateaux de ce district sont employés aux pêches maritimes.
- J. L. Smith..... Les bateaux de pêche de ce district sont petits; ils partent le matin et reviennent le soir. Les navires employés au transport du poisson aux marchés sont de 100 à 180 ton. chacun.
- Geo. Romeril..... Les navires ne sont pas employés à la pêche, mais seulement à transporter le poisson au marché. Des bateaux non pontés ou pontés de 5 à 10 ton. font la pêche.
- G. F. Annett..... Les navires employés sur cette côte sont le bateau de pêche commun, le bateau à fond plat et les goélettes dont les voiles se bordent de l'avant à l'arrière. Il y en a environ 3,000 et une vingtaine de navires.
- A. E. Collas..... Seulement des bateaux, non pontés ou pontés, de 5 à 10 ton., sont employés à la pêche. Des navires de 100 à 180 ton. servent à transporter le poisson aux marchés.
- Alexander et Cie..... Les navires ne font pas la pêche, mais seulement le commerce d'exportation. Ceux de 100 à 170 ton. sont les mieux faits pour le transport. Une centaine de bateaux non pontés sont employés dans l'anse et le voisinage.
- Jos. Lemieux..... Les bateaux employés sont ou plats de 12 ou 15 pds de long, ou les bateaux de pêche réguliers de 16 à 23 pds. 6 ou 7 goélettes sont affectées au transport de la morue aux marchés étrangers.
- Jos. I. Létourneau..... Pas de goélettes employées, mais la morue est pêchée par 133 bateaux de pêche réguliers.
- Johnny Joncas..... Aucune.
- Nap. Levesque..... Trois goélettes sont employées pour amener le poisson aux marchés, et 4 sont gréées pour faire la pêche de la morue dans d'autres quartiers.
- U. Bhéreur..... Aucune.

QUESTION N° 6—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- N. A. Comeau..... Sept goélettes d'un tonnage moyen de 15 ton. sont employées aux pêches de la morue et du hareng dans ce quartier, outre 75 bateaux non pontés dont se servent les habitants de l'endroit.
- T. Mignault..... Quatre goélettes et 61 bateaux ont été employés à l'industrie de la pêche dans ce quartier, outre 4 autres navires et 1 steamer qui ont transporté le poisson au marché.
- G. Mathurin..... Deux bateaux seulement ont fait la pêche de la morue dans ce quartier l'été dernier, et 2 goélettes faisant le trafic avec les sauvages ont transporté le poisson au marché.
- John Legouvie..... Les navires et bateaux sont en bon ordre.

*Division du Golfe :*

- Wm. Wakeham..... Plus de 5,000 bateaux et 50 goélettes (30 tonnes chacun). Le poisson est transporté aux marchés par des navires de 100 à 150 ton. Trente environ font ce transport.

QUESTION N° 7.—*Combien d'hommes habitant votre comté sont employés aux pêches, et sont-ils habiles et actifs?—Dites aussi à quelles pêches ils sont employés et quelle pêche ils entendent le mieux?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

- R. J. Pollock..... Une centaine d'hommes maîtres de leur métier, comme le sont tous les néo-écossais. Principalement la pêche dans la baie : filets dérivants et nasses.
- J. D. McQueen..... C'est la pêche du saumon et du homard qu'ils entendent le mieux.
- John McDonald..... Plus de 250 sont employés aux pêches. Ils sont habiles et actifs; mais fils de cultivateurs, ils ne comptent pas entièrement sur la pêche pour vivre.
- C. Robin, Collas et Cie..... Environ 938 hommes de cette localité, qui sont expérimentés et généralement actifs. Ils se livrent pour la plupart à la pêche du saumon et de la morue, dans laquelle ils excellent, quoiqu'ils pratiquent aussi celle du maquereau et du hareng.
- James Coady..... Environ 200 hommes et jeunes garçons sont employés aux pêches; ils sont habiles, expérimentés et actifs; ils font principalement la pêche de la morue, la pêche à la ligne, la pêche aux rets et quelques-uns la pêche à la seine; c'est la pêche aux rets et à la ligne qu'ils connaissent le mieux.
- David Ross..... Environ 1,500 hommes. Oui. Pêches de la morue, du maquereau, du hareng, du saumon et du homard.
- D. F. McLean..... A peu près 2,500 hommes; expérimentés, laborieux, et font presque toutes les pêches; cependant, ils entendent mieux celles du maquereau, du hareng, de la morue, de l'égréfin et du homard.





QUESTION N<sup>o</sup> 7—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

J. A. Hatfield .....	1,500 hommes; ils sont laborieux et expérimentés; font la pêche sur les bancs et sur la côte, et entendent parfaitement leur métier.
Parker, Eakins et Cie.....	Nous estimons que 2,000 hommes habitant ce comté sont employés aux pêches pendant toute cette saison. 500 environ vont aux États-Unis, où ils travaillent à bord des navires américains. Tous les genres de pêche sont exploités; les pêcheurs sont laborieux, mais pas aussi particuliers qu'ils devraient l'être dans leur mode de salage et de paquage.
J. R. Kinney.....	Environ 1,532 hommes sont employés aux pêches du large et de la côte, et entendent parfaitement leur métier.
J. W. Cossaboon .....	1,000 hommes environ employés dans les différentes pêches, à la ligne, aux rets, rets à enclos, nasses, etc., qu'ils connaissent parfaitement; ils sont laborieux, actifs, etc.
W. M. Bailey.....	Environ 600 hommes; ils sont généralement adroits et laborieux; les pêches à la ligne et à la drague sont celles qu'ils connaissent le mieux.
J. S. Miller.....	Environ 200 pêcheurs sont pour la plupart employés à la pêche, les autres sur des terres une partie de l'année. Ils pratiquent particulièrement la pêche de la morue, du hareng, de l'alose et du saumon.
S. P. Burnham.....	Cinquante hommes seulement sont employés à la pêche, du mois de juin à celui d'août.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry .....	Environ 500 hommes; non pas constamment employés à la pêche, seulement pendant la saison de pêche; le reste du temps ils travaillent sur la terre, mais connaissent assez bien tous les genres de pêche.
C. Cormier.....	Environ 400 hommes; ils sont expérimentés, laborieux et entendent tous les genres de pêche.
Henry O'Leary.....	1,000 hommes au moins; ils sont habiles à la pêche du hareng, du homard, du maquereau et de l'éperlan.
R. Goodwin.....	750 hommes principalement occupés à la pêche du hareng, du maquereau et du homard.
Thomas Barry.....	A peu près 1,200 pêcheurs; adroits, laborieux et parfaitement au fait de leur métier.
B. Brown .....	222 hommes occupés à tous les genres de pêche, expérimentés et adroits.
D. F. Campbell...	Les pêcheurs sont expérimentés et adroits dans tous les genres de pêche.
Frank Todd.....	Environ 2,300 hommes et jeunes garçons employés aux pêches; sont expérimentés, adroits et laborieux; font en grande partie la pêche à la ligne; les pêches du hareng, du maquereau et du homard sont les principales, et généralement bien comprises.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 7—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Joseph O'Brien.....  | Environ 528 hommes ; sont expérimentés et adroits, et principalement employés à la pêche du saumon, de l'aloise, du gasparot, de la morue, de la merluche, de l'égréfin, du merlan et du homard.                                       |
| S. Stewart.....      | 5 hommes seulement sont occupés à la pêche de l'aloise, et experts dans leur métier.   |
| J. Hickson.....      | Les pêcheurs sont experts et entendent bien la pêche du saumon, du maquereau, du hareng, de la morue, du homard et de l'éperlan.   |
| J. G. Williston..... | Près de 3,000 hommes ; sont expérimentés et adroits dans la pêche du saumon, du gasparot, du maquereau, du hareng, de la morue, de la merluche, de la petite morue, de l'éperlan et du homard ; entendent très bien toutes les pêches. |

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Daniel Davies..... | Autour du havre Murray et sur les côtes voisines, il y a environ 1,000 hommes employés aux pêches ; ils sont pour la plupart expérimentés et laborieux.  |
| B. Robbler.....    | Dans le comté de Prince, environ 10,000 hommes, y compris les employés aux homarderies, et sont capables de faire toutes espèces de pêche.   |
| J. H. Myrick.....  | Environ 1,500 hommes, dont une partie sont employés à cette industrie ; ils sont laborieux et s'entendent particulièrement bien à la pêche du maquereau.   |
| A. F. Larkin.....  | Environ 2,000 hommes et plus ; ils sont, en général, experts, adroits et laborieux. Ils sont particulièrement au fait de la pêche du hareng, du maquereau, du homard, de la morue, de la merluche, de l'éperlan, de l'anguille et des huîtres. |

### QUÉBEC.

- |                   |  |
|-------------------|--|
| J. A. Verge.....  | Rien.  |
| J. L. Smith ..... | A peu près 3,000 hommes et jeunes garçons ; ils entendent particulièrement bien la pêche de la morue et du hareng.   |
| Geo. Romeril..... | Environ 2,000 hommes et jeunes garçons sont employés à la pêche. La plupart sont adroits et experts, mais pas laborieux à l'excès. La morue est le principal poisson, et sa pêche la mieux entendue. La mise du homard en conserve se fait aussi au commencement de la saison. |
| G. T. Annett..... | Près de 5,000 hommes sont occupés à la pêche dans ce comté. La plupart sont expérimentés et adroits, et entendent le mieux la pêche de la morue, bien qu'ils fassent aussi celles du hareng, du maquereau, du flétan, de l'égréfin et d'autres poissons encore.                |
| A. E. Collas..... | Plus de 4,000 hommes sont employés à l'exploitation de cette industrie ; ils sont expérimentés et adroits. La pêche de la morue constitue la principale industrie et la plus lucrative ; elle est aussi celle qu'ils entendent le mieux.                                       |

QUESTION N<sup>o</sup> 7—QUÉBEC—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Alexander et Cie.....	La majorité des hommes, ici, se livrent à la pêche. Ils sont experts, mais pas très laborieux; c'est la pêche en bateaux qu'ils font surtout.
Jos. Lemieux.....	Environ 1,000 hommes sont employés à la pêche de la morue, et 200 à peu près la préparent pour l'exploitation. Il y a dix pêcheurs de saumon.
Jos. I. Létourneau.....	250 hommes sont employés à la pêche de la morue et du hareng dans cette division.
Johnny Joncas.....	200 habitants de cette division font la pêche à certaines périodes de l'année.
Nap. Levesque.....	130 hommes de ce comté sont de temps en temps employés à la pêche. Ils sont très entendus dans le métier.
U. Bhéreur.....	Une centaine d'habitants font la pêche de temps à autre.
N. A. Comeau.....	150 hommes environ sont employés à la pêche dans cette division. Ils sont très laborieux et adroits; ils entendent surtout la pêche de la morue et du saumon.
T. Mignault.....	134 hommes ont fait la pêche dans cette division, l'année dernière, celle surtout de la morue, qu'ils entendent le mieux. Ils sont très laborieux et adroits; ils construisent eux-mêmes leurs bateaux et goélettes.
G. Mathurin.....	14 pêcheurs seulement ont fait la pêche, le plus grand nombre celle du saumon, qu'ils entendent surtout. Ils ne sont ni expérimentés ni laborieux.
John Legouvie.....	Rien.

	Matelots.	Pêcheurs.
Wm. Wakeham.....	Au Saguenay..... 225	1,500
	A Gaspé..... 110	3,000
	A Bonaventure..... 28	1,000
	363	5,500

Ils sont expérimentés et adroits, mais la plupart ne sont pas laborieux; tous sont imprévoyants. C'est la pêche de la morue qu'ils entendent le mieux.

QUESTION N<sup>o</sup> 8.—*Les seines, rets et engins de pêche en usage sont-ils les meilleurs, et les goélettes et bateaux de pêche employés sont-ils construits sur de bons modèles? La circulation de modèles de bateaux et navires, d'un port à un autre, ne serait-elle pas un bon moyen de les améliorer?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

R. J. Pollock.....	Bons sous presque tous les rapports. La circulation de modèles serait probablement un avantage.
J. D. McQueen.....	Les rets, trappes et ancres sont bons, mais les bateaux ont besoin d'amélioration; oui.
John Macdonald....	Leurs rets et engins de pêche sont des meilleurs; leurs bateaux ne sont pas des meilleurs modèles, car les pêcheurs les construisent eux-mêmes, et ils s'en contentent, parce qu'ils ne comptent pas entièrement sur la pêche pour vivre.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 8—NOUVELLE-ÉCOSSE.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| C. Robin, Collas et Cie ..... | Les rets sont de bonne qualité; les bateaux et goélettes ont grandement besoin d'être améliorés. Je crois que la circulation de modèles aurait de bons résultats.  |
| James Coady.....              | id. id. id.  |
| David Ross .....              | Les seines et engins de pêche sont de bonne qualité; les modèles des bateaux et goélettes sont passables; oui.   |
| D. F. McLean.....             | Oui, passables; la circulation de modèles serait un bon moyen pour amener amélioration.  |
| Lewis McKeen.....             | Quelques-uns passables, d'autres indifférents; oui.  |
| R. E. Burke.....              | Les rets et seines sont de la meilleure qualité; les bateaux sont bien construits et conviennent aux différentes localités; la circulation de modèles serait inutile ici.  |
| W. Bingham.....               | Les rets et les bateaux sont de la meilleure espèce, forts, et conviennent bien aux côtes de la N.-E.; si des modèles supérieurs étaient mis en circulation, une amélioration pourrait avoir lieu.   |
| R. G. Zwicker.....            | En quelques endroits ils sont bons, dans d'autres ils ne le sont pas; la plupart des bateaux sont les mieux adaptés à cette côte. L'absence d'un bon havreau nord d'Antigonish est ce qui manque le plus à nos pêcheries; sur plus de 60 milles de côtes il n'y a pas de havres, même pour les gros bateaux. |
| J. W. Burke et Fils.....      | Tous les engins de pêche sont du dernier modèle et de bonne qualité; les dernières goélettes de pêche construites sont de bons modèles; la circulation de modèles supérieurs serait sans doute d'un grand avantage; spécialement dans le nord du comté.  |
| William Burke.....            | Rets et engins de pêche sont de la meilleure espèce; goélettes et bateaux sont d'un modèle qui convient à cette côte. Je n'ai pas d'amélioration à suggérer.   |
| F. W. Bissett.....            | Bateaux et engins de pêche sont tous convenables et de la meilleure espèce; quelques-uns des pêcheurs sont pauvres et n'ont pas les moyens d'acheter les meilleurs modèles, mais ils font tout ce qu'ils peuvent.  |
| D. Grucery et Fils .....      | Rets et engins sont de la meilleure qualité; navires et bateaux conviennent parfaitement et vont toujours s'améliorant.  |
| Alfred LeNoir.....            | Rets et engins sont fabriqués avec les meilleurs matériaux et d'après le meilleur style; les modèles de navires et bateaux sont des plus récentes améliorations et conviennent bien à nos pêches.  |
| A. McQuarrie.....             | Bateaux et engins sont de la meilleure espèce; mais des modèles mis en circulation feraient améliorer les bateaux.   |
| William Cameron.....          | Bateaux et modèles sont de la meilleure espèce, et conviennent bien à nos pêcheurs.  |
| G. Rowlings.....              | Bateaux et goélettes sont construits sur de bons modèles; une amélioration pourrait avoir lieu si des modèles supérieurs étaient mis en circulation.   |

QUESTION N° 8—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

W. M. Solomon.....	Rets et engins sont de la meilleure espèce; nos bateaux et navires n'ont pas de supérieurs; nous croyons posséder les meilleurs modèles qui puissent être trouvés.
D. Evans.....	Les seines, rets et engins sont égaux à ceux qui sont en usage sur le continent; nos goélettes et bateaux de pêche pourraient servir de modèles au monde entier.
Thomas Day.....	Oui; oui; non.
Wm J. McGill.....	Ils sont de la meilleure espèce; nos bateaux et goélettes sont construits d'après des modèles de première classe. Le besoin d'amélioration ne se fait pas sentir ici.
S. O. Parker.....	Tous les nouveaux bateaux sont construits d'après les modèles les plus récents; les rets sont aussi de la meilleure espèce.
J. A. Hatfield.....	Les engins de pêche, goélettes et bateaux sont très bons; cependant, il pourrait y avoir amélioration par le moyen que vous suggérez.
Parker, Eakins et Cie.....	Les seines, rets, engins de pêche, bateaux et navires sont les meilleurs qui soient connus, et n'ont pas besoin d'amélioration.
J. R. Kinney.....	Oui; non.
J. W. Cossaboom.....	Ils sont de la meilleure espèce, construits d'après les meilleurs modèles au Canada, et n'ont pas besoin d'amélioration.
W. M. Bailey.....	Non des meilleurs; les bateaux ne sont pas aussi bons qu'ils devraient l'être; les goélettes se sont améliorées dans ces dernières années; des modèles pourraient aider à améliorer les bateaux qui en ont grand besoin.
J. S. Miller.....	Les pêcheurs sont satisfaits de leurs engins et bateaux de pêche.
S. P. Burnham.....	Passables; je ne crois pas que des modèles mis en circulation auraient un avantage.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry.....	Pas de seines. Ils sont construits d'après d'assez bons modèles. Oui, si les pêcheurs avaient les moyens d'en construire.
C. Cormier.....	Les rets à poches pour l'éperlan sont de la meilleure espèce. Les bateaux sont construits d'après de bons modèles.
Henry O'Leary.....	Les rets sont de la meilleure espèce. Les bateaux sont de bons modèles pour la pêche du bord, mais trop petits.
R. Goodwin.....	Pas de seines. Nos rets sont bons. Les bateaux sont de bons modèles et très rapides, sûrs aussi.
Thomas Barry.....	Oui. Les pêcheurs se flattent d'avoir de bons navires et bateaux.
B. Brown.....	Seines, rets et autres engins sont des meilleurs. Les bateaux sont de bons modèles, rapides et sûrs.
D. F. Campbell.....	Seines et rets de toutes espèces, sont des meilleurs. Les bateaux sont de bons modèles, sûrs, tenant bien la mer, commodes et bons transports.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 8—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

F. Todd.....	Rets et engins sont du style le plus amélioré. Bateaux et navires ne sauraient être améliorés.
Joseph O'Brien.....	Pas de seines, mais les autres engins sont de la meilleure qualité. Bateaux et navires conviennent parfaitement à cette division.
E. V. Rourke.....	Nos bateaux sont très bons.
S. Stewart.....	Les engins de pêche sont bons, et les bateaux bien construits.
James Hickson. ....	Les rets dont on se sert sont les meilleurs connus, et les bateaux sont construits pour convenir à la localité.
J. G. Williston.....	Oui. Bateaux et goélettes sont assez bien construits. Je crois que des modèles, mis en circulation, les amélioreraient.

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Daniel Davies.....	Bateaux et engins sont en bon ordre, et je ne pourrais suggérer d'améliorations.
R. Robbler.....	Les seines et rets sont du dernier dessin. Les bateaux employés sont ordinaires. Je conseillerais de meilleurs modèles pour les bateaux de 15 et 30 pds, et qui seraient d'un grand avantage.
J. H. Myrick.....	Oui; des meilleurs. Bateaux et goélettes sont de bons modèles. La circulation de modèles serait une dépense inutile pour le département.
A. F. Larkin .....	Les seines et rets sont de la meilleure espèce. Bateaux et goélettes seulement passables. La circulation de bons modèles, spécialement pour les bateaux, serait d'un grand avantage.

### QUÉBEC.

J. A. Verge.....	Rien.
J. L. Smith .....	Les pêcheurs se contentent des engins qu'ils ont; leurs bateaux, bien manœuvrés, peuvent soutenir les plus grosses mers dans la baie.
Geo. Romeril .....	Considère que leurs engins de pêche sont aussi bons qu'il soit possible de s'en procurer, et leurs bateaux valent tous ceux qui font la pêche.
G. T. Annett .....	Rets et seines, quoique n'étant pas de la meilleure espèce, sont bons en général. Les modèles des bateaux et navires répondent assez bien aux besoins des opérations. Quelques-uns des navires pourraient avoir besoin d'améliorations.
A. E. Collas.....	Les engins de pêche et bateaux sont jugés aussi bons qu'il soit possible de s'en procurer.
Alexander et Cie.....	Les rets, seines et autres engins de pêche sont considérés être des meilleurs; les bateaux, pour leurs dimensions, ne sauraient être améliorés.
Jos. Lemieux.....	Pas de rets à trappes dans sa division; la morue est capturée avec des hameçons et des lignes, et le hareng avec des filets.
J. I. Létourneau .....	Engins et bateaux de pêche sont de bonne qualité.

QUESTION N° 8—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Johnny Joncas . . . . .	Les rets sont de bonne qualité et remplissent les conditions de la loi. Les petits bateaux employés sont assez bons pour la pêche à laquelle ils servent. Ils doivent être légers, afin que deux hommes puissent les haler sur la grève.
Nap. Levesque . . . . .	Seines et rets sont de bonne espèce, mais il serait avantageux de montrer de bons modèles à nos pêcheurs pour leurs bateaux et goélettes, car ceux dont ils se servent aujourd'hui sont de qualité inférieure.
U. Bhéreur . . . . .	Oui.
N. A. Comeau . . . . .	Les bateaux et engins de pêche sont de la meilleure espèce. Les bateaux ont de 20 à 25 pds de long, pointus aux deux bouts; bordés à clin avec du cèdre, très légers et s'élevant à la lame, de superbes bateaux de mer. Les goélettes sont de pauvres modèles, construites et gréées à la diable.
T. Mignault . . . . .	Rets et autres engins de pêche sont de bonne qualité, de même que les bateaux; mais les goélettes ne sont pas aussi rapides que les bateaux américains, quoiqu'elles soutiennent la grosse mer aussi bien qu'eux.
G. Mathurin . . . . .	Les rets, engins et bateaux de pêche sont de bonne qualité et se comportent bien dans les tempêtes.
John Legouvie . . . . .	Rien.
Wm. Wakeham . . . . .	Les seines, rets et autres engins sont de la meilleure espèce. Les bateaux sont les meilleurs qui puissent servir à la pêche; leurs dimensions varient suivant le port de refuge. Les goélettes sont médiocres et petites. Il serait bon de faire circuler des modèles et plans améliorés. La majeure partie des pêches se faisant près de terre, les gros bateaux peuvent avantageusement remplacer les navires, même sur les bancs.

QUESTION N° 9.—*Y a-t-il des huîtres dans votre comté? Quelles sont leur étendue et leur productibilité?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

R. J. Pollock . . . . .	Très peu; possiblement 25 barils.
J. D. McQueen . . . . .	Rien de bien important.
John McDonald . . . . .	Il y a une huître dans un bras de mer qui se trouve dans le comté; elle produit environ 200 brls par année.
C. Robin, Collas et Cie . . . . .	Les huîtres sont peu abondantes; mais nous avons un havre magnifique où l'on pourrait établir, à peu de frais, des huîtres qui rapporteraient un revenu considérable.
James Coady . . . . .	L'année dernière 1,000 barils environ ont été exportés de ma division.
D. F. McLean . . . . .	Il se prend annuellement à peu près 1,600 brls d'huîtres, évalués à \$3,200.
Lewis McKeen . . . . .	Environ 1,500 brls annuellement, évalués à \$3,000.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 9—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

W. Bingham .....	Oui; il y a des bancs d'huîtres; mais ils ne sont pas beaucoup pêché, parce qu'il n'y a pas de moyens de transport, ni par eau ni par voie ferrée.
R. G. Zwicker .....	Pas considérables.
J. W. Burke et Cie.....	Pas considérables.
G. Rowlings .....	Une seule, petite, au havre Musquodoboit; elle était bonne autrefois, mais elle a été épuisée.
Thomas Day.....	Non; il y a des endroits où l'on pourrait implanter des huîtres; des monceaux d'écailles ont été placés en certains endroits par les sauvages et les premiers colons.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry.....	Les huîtrières ont une étendue de 12 milles environ; la qualité est bonne; les bancs sont affaiblis par la pêche d'hiver.
C. Cormier .....	A peu près 3 milles carrés, et produisent de 1,000 à 1,500 brls par année.
Henry O'Leary .....	Les vastes huîtrières de ce comté sont tout à fait négligées et laissées sans protection dans le nord du comté.
R. Goodwin.....	Il y a plusieurs huîtrières dans ce comté, mais elles ne produisent pas autant qu'autrefois. Leur rendement actuel se chiffre annuellement par une centaine de barils; elles sont de la meilleure qualité.
Thomas Barry .....	Non.
B. Brown .....	Non.
D. F. Campbell .....	Non.
F. Todd.....	Non.
Joseph O'Brien.....	Non.
E. V. Rourke .....	Non, mais je crois que les huîtres pourraient être cultivées ici.
S. Stewart .....	Non.
James Hickson .....	Il y a des huîtrières à Caraquette, éparpillées dans le haut du havre.
J. G. Williston.....	Oui.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Daniel Davies .....	Quelques petites huîtrières épuisées sont utilisées; on en enlève les écailles, qui servent d'amendements marins.
R. Robbler .....	Non, excepté à l'ouest de Port-Hill.
J. H. Myrick.....	Oui, les huîtrières de la baie Cascumpec et des rivières voisines; les Narrows, la baie Malpèque et la baie Bédèque sont grandes et produisent beaucoup.
A. F. Larkin .....	Oui, mais non d'une très grande étendue.

## QUÉBEC.

J. A. Verge .....	Non.
J. L. Smith.....	Non.

QUESTION N<sup>o</sup> 9—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Geo. Romeril.....	Pas d'huîtres dans ce comté; des expériences ont été faites dans le Barachois par feu le Dr Fortin, mais elles n'ont pas réussi.
G. T. Annett.....	Pas d'huîtres dans ce comté.
A. E. Collas.....	Pas d'huîtres dans le comté de Gaspé. Feu le Dr Fortin avait déposé quelques huîtres dans le bassin de Gaspé, et bien que cette première expérience n'ait pas réussi, j'aimerais en voir tenter une seconde.
Alexander et Cie.....	Pas de pêche d'huîtres.
Jos. Lemieux.....	Pas d'huîtres ici.
J. I. Létourneau.....	Aucune.
Johny Joncas.....	Aucune.
Nap. Levesque.....	Aucune.
U. Bhéreur.....	Non.
N. A. Comeau.....	Aucune.
T. Mignault.....	Il n'y a pas d'huîtres ici, mais on y prend souvent des moules, spécialement pour la boîte.
Gaspard Mathurin.....	Pas d'huîtres, mais on y prend un peu de moules pour la boîte lorsque l'autre poisson manque.
John Legouvie.....	Rien.

*Division du Golfe.*

Wm. Wakeham.....	Pas de pêches d'huîtres dans cette division. Les conditions nécessaires sembleraient exister en certains endroits; mais quoique feu le commandant Fortin ait fait des plantations d'huîtres, cela n'a pas donné de résultats.
------------------	---

QUESTION N<sup>o</sup> 10.—*Faites connaître, aussi exactement que vous le pouvez, les quantités d'huîtres exportées de votre comté, les marchés auxquels elles sont expédiées, et les prix sur place et sur les marchés.*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

R. J. Pollock.....	Prix sur place, \$3 le baril. Pas d'exportations.
John McDonald.....	Environ 2,000 brls par année, consommés dans le comté. Prix sur place, \$3 le baril.
James Coady.....	Environ 1,000 brls sont expédiés à Pictou, New-Glasgow, Halifax, Saint-Jean et Moncton. A peu près \$1 le baril sur place et \$1.75 aux acheteurs ci-dessus.
D. F. McLean.....	Environ 1,500 barils sont envoyés à Saint-Pierre Miquelon, Halifax et Sydney. Prix sur place, \$2; sur les marchés, \$3 le baril.
Lewis McKeen.....	Environ 1,400 barils à Sydney, Halifax et Saint-Pierre. \$2 et \$3 le baril.
W. Bingham.....	Environ 500 barils à Halifax. \$1 le baril sur place, et \$1.50 à \$2 sur les marchés.
Wm. Burke.....	Une dizaine de barils seulement par année, consommés dans la localité. \$2 le baril.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry.....	A peu près 2,500 barils. Marchés canadiens. Environ \$2 sur place, mais les prix varient.
------------------	---

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 10—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

C. Cormier.....	Environ 1,000 barils. Marchés canadiens. A peu près \$2 sur place; de \$3 à \$4 sur le marché.
Henry O'Leary.....	Environ 1,000 barils. Marchés canadiens. A peu près \$2 sur place; \$3 sur les marchés.
R. Goodwin.....	Environ 100 barils par année, réalisant \$4 le baril, de Shemogue.
Thomas Barry.....	Aucune.
B. Brown.....	Aucune.
D. F. Campbell.....	Aucune.
F. Todd.....	Aucune.
Joseph O'Brien.....	Aucune.
E. V. Rourke.....	Aucune.
S. Stewart.....	Aucune.
Jas. Hickson.....	Ne peux pas dire.
J. G. Williston.....	Entre 10,000 et 12,000 barils. Marchés canadiens. Prix variant de \$1 à \$4, suivant la qualité.

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Daniel Davies.....	Aucune.
J. H. Myrick.....	J'estimerais à 4,000 ou 5,000 barils l'exportation annuelle, principalement aux marchés canadiens.
A. F. Larkin.....	Environ 30,000 barils, principalement consommés au Canada. Il en est expédié un peu à Terre-neuve et aux États-Unis.

### QUÉBEC.

J. A. Verge.....	Rien.
S. L. Smith.....	Aucune.
Geo. Romeril.....	Aucune.
G. T. Annett.....	Aucune.
A. E. Collas.....	Aucune.
Alexander et Cie.....	Aucune.
Joseph Lemieux.....	Aucune.
J. I. Létourneau.....	Aucune.
Johnny Joncas.....	Rien.
Napoléon Levesque.....	Rien.
U. Bhéreur.....	Rien.
N. A. Comeau.....	Aucune.
T. Mignault.....	Rien.
G. Matheurin.....	Rien.
John Legouvie.....	Rien.
Wm. Wakeham.....	Rien.

QUESTION N° 11.—*Jugez-vous que l'usage des rets à enclos est nuisible, et, si oui, veuillez dire sous quel rapport ?*

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

John McDonald.....	Les pêcheurs de ce comté sont opposés à l'emploi des rets à enclos. Ils affirment qu'ils font tort aux autres pêches, attendu qu'ils capturent les reproducteurs aussi bien que les petits poissons.
C. Robin, Collas et Cie.....	Nous ne les trouvons pas nuisibles, ils ne préviennent pas les autres pêches, ils donnent de la boîte lorsque les autres rets ne pêchent pas.

QUESTION N° 11—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

James Coady.....	Les pêcheurs à pieds sont unanimes à condamner leur usage dans cette localité.
D. F. McLean.....	A mon avis ils ne sont pas nuisibles, à moins que le petit poisson qui s'y prend ne soit rejeté à l'eau, et dans ce cas les fonds de pêche sont corrompus.
R. E. Burke.....	Nos pêcheurs n'en permettraient pas l'usage, ils les jugent nuisibles.
W. Bingham .....	Ils ne sont pas en usage ici, mais les pêcheurs en demandent deux qui leur permettraient de se procurer de la boîte pour ce port.
R. G. Zwicker.....	Il y en a très peu dans ce comté; ils sont jugés nuisibles parce que, dit-on, ils éloignent le poisson de terre; une autre objection, c'est que quelques propriétaires de cette sorte d'engins rejettent sur les fonds de pêche quantités de petit poisson qui n'est pas bon pour le marché.
J. W. Burke et Cie .....	Ils sont nuisibles. En général les pêcheurs ne permettent pas qu'il en soit tendu dans la baie ou près des fonds de pêche de cette localité.
William Burke.....	Je ne les trouve pas nuisibles.
T. W. Bissett.....	Non.
D. Grucery et Fils .....	Je trouve qu'ils font beaucoup de tort à nos pêches. Pas de pêche de cette sorte ici.
Alfred LeNoir.....	Oui, très nuisibles, ils brisent les bancs de poisson, capturent 50 ou 60 pour 100 de poisson dont on n'a pas besoin, qu'on laisse pourrir sur la grève ou qu'on rejette à l'eau qu'ils souillent, et ils chassent tout le poisson des fonds.
A. McQuarrie .....	
Wm. Cameron .....	Oui, jusqu'à un certain point; les mailles de ces rets étant petites, ils prennent du plus petit poisson que les rets à mailler, et le saumon, venant près de terre, est sujet à s'y prendre lorsqu'ils sont tendus aux mois de mai et de juin; puis, quoiqu'il soit illégal de le capturer de cette façon, la grande valeur de ce poisson induit les propriétaires de rets à enclouer à les tendre clandestinement.
G. Rowlings.....	Quelques-uns des pêcheurs s'y opposent fortement, mais sur cette côte du comté d'Halifax il en est employé un si petit nombre et ils prennent si peu de poisson qu'il ne peut y avoir d'objection ici.
W. M. Solomon.....	S'ils sont bien tendus ils ne font pas de tort.
D. Evans.....	Non.
Thomas Day .....	Oui, les mailles sont trop petites et tuent quantités de poisson trop petit pour la vente. Je recommanderais qu'elles fussent assez grandes pour que le poisson qui n'est pas vendable pût s'échapper. Les propriétaires de cet engin devraient payer une licence.
W. J. McGill .....	Oui, dans ma division ils détruisent le petit poisson.
J. A. Hatfield .....	Je le crois; en plaçant ces engins à l'entrée de rivières, on a empêché le saumon de ces rivières de s'accroître et détruit le jeune saumon qui en sortait. On prétend aussi qu'ils servent à fournir de la boîte aux pêcheurs de morue.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 11—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

Parken, Eakins et Cie. ....	Ces rets permettent à nombre de gens de vivre en prenant du poisson qu'ils ne pourraient pas prendre autrement. Leur emploi ne fait tort à personne.
J. R. Kinney.....	Je ne le crois pas.
J. W. Cossaboom.....	Je trouve qu'ils sont nuisibles en tuant le frai du maquereau.
W. M. Bailey.....	Oui, positivement, parce qu'ils tuent tant de petits poissons.
J. S. Miller.....	Non; avec de bonnes restrictions.
S. P. Burnham.....	Je les trouve nuisibles, mais il n'y en pas ici.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry .....	Je ne les trouve pas nuisibles, mais ils ne sont pas en usage ici.
C. Cormier.....	Ils sont nuisibles, car ils capturent toutes espèces de poissons, et le poisson dont ils n'ont pas besoin se trouve perdu.
Henry O'Leary.....	Ils sont très nuisibles, car ils capturent tout le petit poisson.
R. Goodwin .....	Oui. Les pêcheurs sont trop âpres; ils tendent leurs rets trop loin de la rive pour que le poisson reproducteur puisse échapper.
Thomas Barry.....	Ils font un grand tort à la pêche du hareng en capturant tous les petits.
B. Brown.....	Pas employés ici.
D. F. Campbell.....	Pas employés ici.
F. Todd.....	Ils sont très nuisibles à la pêche du hareng.
Joseph O'Brien.....	Ils sont très nuisibles; ils ont déjà détruit la pêche du hareng et finiront par détruire la pêche à la ligne.
E. V. Rourke.....	Ne peux pas dire.
S. Stewart.....	Très nuisibles; ils tuent tous les poissons qui y entrent.
Jas. Kickson.....	Non, ceux que nous employons ne sont pas nuisibles.
J. G. Williston.....	Je ne considère pas les rets à enclos pour l'éperlan nuisibles. Ceux destinés au gasparot occasionnent beaucoup de destruction parmi le jeune saumon et le bar.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Daniel Davies.....	Il n'en est pas employé, sauf pour le homard.
R. Robbler.....	Je ne les approuve pas.
J. H. Myrick.....	Je trouve qu'ils ne font pas de mal lorsqu'ils sont tendus dans la mer; dans les rivières, ils sont nuisibles, parce qu'ils empêchent le poisson d'arriver à ses frères naturelles.
A. F. Larkin.....	Oui, ils détruisent la boîte.

QUESTION N<sup>o</sup> 11—*Suite.*

## QUÉBEC.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

J. A. Verge .....	Les rets à enclos que j'ai vu capturant du saumon sont nuisibles, parce qu'ils en prennent un plus grand nombre que les rets en ailes. En accordant des licences pour ces engins on commet une injustice envers ceux qui pêchent de la façon ordinaire.
J. L. Smith.....	Pas de rets à enclos employés ici.
George Romeril.....	Ils ne sont pas nuisibles, mais leurs mailles devraient être assez grandes pour laisser passer le petit poisson.
G. T. Annett. ....	Oui, ils sont nuisibles, en ce qu'ils détruisent d'autres poissons que ceux qu'ils sont destinés à capturer.
A. E. Collas.....	Ils ne sont pas nuisibles. Ils permettent au pêcheur de prendre du poisson qu'il ne pourrait pas capturer avec l'hameçon et la ligne. Cependant, leurs mailles devraient être assez grandes pour laisser passer le petit poisson.
Alexander et Cie.....	Il n'en est pas employé dans cette localité, mais on ne les trouve pas nuisibles, car leurs mailles devraient laisser passer tous les petits poissons.
Jos. Lemieux .....	Il n'y en a pas dans cette division.
Jos. I. Létourneau.....	Il n'y en a pas dans cette division.
Johnny Joncas.....	Il n'y en a pas dans ce district.
Nap. Levesque.....	Il n'y en a pas ici. Je crois que, s'ils peuvent faire pour le gros poisson, ils seraient nuisibles pour les petits, qui seraient détruits avant que le rets pût être levé.
N. Bhéreur.....	Il n'en est pas employé dans ces eaux.
N. A. Comeau. ....	Oui, ils sont nuisibles, car ils détruisent du poisson trop petit pour le marché et qui est conséquemment perdu.
T. Mignault.....	Ils ne sont pas aussi destructeurs que les seines. Preuve : une fois 1,000 barils de maquereau ont été capturés par une seine aux Sept Îles, tandis qu'un rets à enclos tendu tout près de là n'en a pris qu'un demi-baril en trois semaines.
G. Mathurin.....	Pas dans cette division.
John Legouvie.....	Ils ne font pas de tort aux pêches, mais les seines à morue devraient être discontinuées.

*Division du Golfe.*

Wm. Wakeham.....	Ils sont employés seulement sur la côte du nord pour la morue, et sujets à restriction quant à la dimension des mailles dans le guideau. Ce sont les moins nuisibles de tous les instruments de pêche. La côte du Labrador étant le seul endroit où la morue se forme en bancs à la surface, les enclos peuvent y être employés avec le plus grand avantage.
------------------	--

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

QUESTION 12.—*Pensez-vous que les rets à enclos devraient être entièrement prohibés, ou permis avec certaines restrictions, et, dans ce cas, quelles restrictions ?*

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| John McDonald.....           | Suivant moi et d'après l'opinion de tous les habitants et pêcheurs, ils devraient être entièrement prohibés.   |
| C. Robin, Collas et Cie..... | Je crois qu'ils devraient être permis avec certaines restrictions, et seulement dans certaines localités où les pêcheurs sont en leur faveur.  |
| James Coady.....             | Je suis d'opinion qu'ils devraient être totalement défendus.   |
| David Ross.....              | Les pêcheurs sont d'avis qu'ils ne devraient pas être permis.  |
| D. F. McLean.....            | Je considère qu'ils devraient être permis avec certaines restrictions, car ils sont nécessaires pour fournir de la boîte aux pêcheurs en bateaux. Les restrictions en question serait que tout le poisson qu'ils prendraient improprie à la salaison fût remis à l'eau vivant. |
| R. E. Burke.....             | Entièrement prohibés.  |
| R. G. Zwicker.....           | Pas entièrement défendus, mais avec restrictions.  |
| J. W. Burke et Fils.....     | Les restreindre de manière à plaire aux propriétaires et aux pêcheurs, ce qui serait difficile, car les pêcheurs du comté sont tout à fait opposés à ces rets.   |
| Wm. Burke.....               | Pas de rets à enclos dans cette division, et je ne puis exprimer une opinion.  |
| F. W. Bissett.....           | Non, si tout le poisson pris dans ces rets est ramené à terre, vidé et préparé, car l'essentiel est d'empêcher que les déchets soient jetés pardessus bord sur les fonds de pêche.   |
| D. Grucery et Fils..         | Je ne puis dire, mais ils peuvent avoir un avantage pour la boîte.   |
| A. McQuarrie.....            | Entièrement prohibés dans la limite de 3 milles ; de même pour la ligne de fond et la ligne fixe qui devront finalement détruire la pêcherie.  |
| William Cameron.....         | Devraient être restreints autant que possible pour la capture de l'encornet et limités à 3 mois : juillet, août et septembre.  |
| G. Rowlings.....             | Non.   |
| W. M. Solomon.....           | Pas du tout, car ils permettent aux pêcheurs de se procurer de la boîte pour les pêches maritimes. Les restrictions imposées par l'Acte des pêcheries sont favorablement reconnues.  |
| D. Evans...                  | Ils devraient être contrôlés avec soin ; les prohiber serait diminuer sensiblement la capture de la boîte et du maquereau.   |
| Thomas Day.....              | Non. Restriction de limite quant à la distance, avec mailles de ficelle. Ces rets sont d'un grand avantage pour les navires de pêche qui se procurent de la boîte à leur aide.   |
| M. J. McGill.....            | Non, je ne le pense pas. Il y a des endroits où ils pourraient être tendus sans faire de tort au petit poisson.  |

QUESTION N<sup>o</sup> 12—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

J. A. Hatfield.....	Pas entièrement prohibés, mais seulement dans les endroits où ils détruisent le jeune saumon qui descend les rivières.
Parker, Eakins et Cie.....	Les seules restrictions devraient s'appliquer à la longueur des guideaux accordés à chaque rets et à la distance qui les sépare. Nous croyons que les règlements actuels, tels qu'appliqués par les employés, sont suffisants.
J. R. Kinney.....	Non; les règlements actuels suffisent.
J. W. Cossaboom.....	Ils ne devraient pas être entièrement prohibés. Ils ne devraient pas être tendus avant le mois de juillet : cela protégerait le poisson chargé de frai. Si on les laissait tendre de bonne heure au printemps, ils détruiraient bientôt le maquereau.
W. M. Bailey.....	Entièrement prohibés.
J. S. Miller.....	Non; restreints seulement. Clôture du dimanche bien observée, et les mailles de dimensions suffisantes pour laisser passer tout le petit poisson.
S. P. Burnham.....	Je le crois.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Henry Murry.....	Ils devraient être prohibés.
C. Cormier.....	Devraient être entièrement prohibés.
Henry O'Leary.....	Devraient être prohibés ou la pêche sera épuisée avant longtemps.
R. Goodwin.....	Non; permise avec certaines restrictions :—1 <sup>o</sup> que tous les rets soient à une distance uniforme; 2 <sup>o</sup> Que chaque guideau n'ait pas plus de deux trappes; 3 <sup>o</sup> qu'il y ait suspension de pêche depuis 6 h. vendredi soir jusqu'à 6 h. lundi matin, et que guideaux et trappes soient enlevés pendant cet intervalle.
Thomas Barry.....	Non entièrement prohibés, mais considérablement restreints; la moitié seulement du nombre actuel de nasses devrait être tolérée.
B. Brown.....	Ne peux répondre.
D. F. Campbell.....	Ne peux dire.
F. Todd.....	Très difficile de le dire.
Joseph O'Brien.....	Ils devraient être entièrement prohibés dans les rivières, car ils détruisent tout le poisson qui vient frayer.
E. V. Bourke.....	Ne peux dire.
S. Stewart.....	Devraient être prohibés.
Jas. Hickson.....	On devrait maintenir l'état de choses actuel.
J. G. Williston.....	Les rets à enclos pour le saumon et le gasparot devraient être entièrement prohibés.

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Daniel Davies.....	Les seines en bourses pour la capture du maquereau sont considérées avoir fait du mal depuis qu'elles sont en usage.
--------------------	--



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 12—ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- J. H. Myrick..... Les restrictions actuelles sont amples. Elles favorisent l'industrie de la pêche en mettant pour presque rien un abondant approvisionnement de boîte à la disposition des pêcheurs.
- A. F. Larkin..... Ils ne devraient être tolérés que sous un contrôle actif, qui préviendrait la destruction de la boîte.

### QUEBEC.

- J. A. Verge..... Il serait évidemment avantageux que tous les pêcheurs emploieraient les mêmes modes de pêche, paieraient les mêmes taxes soit sur les guideaux seuls ou sur tous les rets employés, ou tant par 100 lbs sur leur capture.
- J. L. Smith..... Il n'est pas employé de rets à enclos ici.
- Geo. Romeril..... Pourraient être employés pourvu que la dimension des mailles fût réglée.
- G. T. Annett ..... Oui; ils devraient être entièrement prohibés.
- A. E. Collas..... Rien.
- Alexander et Cie ..... Ils ne devraient pas être prohibés. Le prix de ces rets, la taxe du permis et les frais d'exploitation seraient plus que suffisants pour empêcher qu'ils deviennent trop nombreux.
- Jos. Lemieux..... Rien.
- Jos. I. Létourneau..... Pas de rets à enclos ici.
- Johnny Joncas..... Rien.
- Nap. Levesque..... Réponse au n° 11.
- U. Bhéreur... Il n'en est pas employé ici.
- N. A. Comeau..... Ils ne seraient pas nuisibles s'ils étaient restreints à certaines localités pour capturer la morue seulement, et les mailles ne devraient pas être de moins de 4 pouces pour permettre à l'éperlan et à la truite de s'échapper. Ils ne devraient pas être tendus avant le 10 juillet.
- T. Mignault..... Ils pourraient être permis à certaines conditions. Lorsque les propriétaires n'ont pas assez d'hommes pour saler tout le poisson prisonnier dans les enclos, l'officier de pêche devrait avoir l'autorisation d'ouvrir ces enclos.
- G. Mathurin..... Je n'ai rien à dire des rets à enclos, mais le seintage de la morue est nuisible en ce qu'il détruit les jeunes de cette espèce.
- J. Legouvie..... Rien.

### *Division du Golfe.*

- Wm Wakeham..... Les rets à enclos devraient être réglés par des licences, quant à la dimension des mailles, qui ne devraient pas être de moins de  $4\frac{1}{2}$  pouces dans le guideau, la distance qui doit les séparer et celle où on les laisserait tendre de l'embouchure des rivières. La taxe pour les rets à morue est trop élevée. Les réponses aux questions nos 11 et 12 ne s'appliquent qu'aux rets à enclos pour la morue, car il n'y en a pas d'autres dans cette division.

QUESTION N<sup>o</sup> 13.—*Quelles sont, d'après vous, les meilleures mesures à prendre pour protéger et améliorer la pêche de l'alose ?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- R. J. Pollock ..... Agrandissement des mailles des rets à 5 $\frac{3}{4}$  pcs, afin de ne capturer que le poisson parvenu à maturité. Abandon des nasses. Il est apparemment inutile d'élever dans les rivières de l'alose qui doit être subséquemment détruite avant de parvenir à maturité.
- G. Rowlings..... Depuis Halifax, sur la côte est, jusqu'à la ligne de comté, il n'y a pas d'alose. Les barrages de moulins ont détruit cette espèce de poisson et blessé plusieurs autres. Le seul remède que je connaisse serait de placer une bonne passe-migratoire dans les barrages. Une mauvaise passe et un gardien manquant de vigilance amènerait bientôt la décroissance de l'alose et de tous les autres poissons.
- W. M. Solomon. .... L'alose est presque devenue chose du passé dans ce comté.
- Thomas Day..... L'année dernière il en a été pris un peu ici, mais il y a trop de sciure dans nos rivières, et c'est une des choses qui font tort au poisson dont elles sont remplies.
- J. A. Hatfield..... La seule alose que l'on prend vient des rivières. Je crois que la meilleure mesure à prendre serait de protéger les frayères.
- W. M. Bailey..... Je suis d'avis que l'alose vient dans nos eaux pour y frayer; elle devrait être protégée par une période de clôture. J'en suis venu à cette opinion l'année dernière après avoir examiné des aloses qui avaient été capturées au mois de mai dans la rivière Annapolis et qui étaient remplies de frai.
- J. S. Miller..... Notre principale pêcherie se trouve dans la baie de Scott, et deux fois déjà en ce siècle l'alose en est disparue pendant 8 à 10 ans; puis elle revenait plus abondante que jamais. J'espère qu'elle fera de même cette fois.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

- Henry O'Leary..... Avoir les rets qui conviennent, des mailles d'une dimension uniforme, de façon que le petit poisson puisse s'échapper, et ne permettre d'employer que les rets dérivants ou fixes qui conviennent.
- R. Goodwin..... Que chaque bateau ne porte pas plus de 250 brasses de rets. Ouverture de la campagne le 25 juin dans toutes les parties du Nouveau-Brunswick, et deux jours de clôture chaque semaine.
- Thomas Barry..... Le poisson chargé de frai devrait être protégé avec soin.
- Joseph O'Brien..... Il devrait être protégé lorsqu'il arrive sur les frayères en mai et en juin.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 13—NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- S. Stewart..... L'alose ne devrait pas être capturée avant le 20 juin. La sciure et les déchets de scieries, en prenant sur les fonds, font du tort à la pêche à l'alose.
- J. G. Williston..... Empêchez de capturer le saumon avec des rets à enclos sur la rivière Miramichi, et je crois que l'alose deviendra aussi nombreuse qu'autrefois.

### QUÉBEC.

- J. A. Verge..... Pas de pêche à l'alose dans ce quartier.
- J. L. Smith..... Pas de pêche à l'alose dans ce quartier.
- Geo. Romeril..... Il n'y a pas de pêche à l'alose dans ce comté.
- G. T. Annett..... Très peu de pêche à l'alose sur cette côte.
- A. E. Collas..... Rien.
- Alexander et Cie..... Pas de pêche à l'alose ici.
- Jos. Lemieux..... Pas de pêche à l'alose dans son quartier.
- Jos. I. Létourneau..... Pas de pêche à l'alose dans son quartier.
- Johnny Joncas..... Pas de pêche à l'alose dans son quartier.
- Nap. Levesque..... Pas d'avis à émettre pour améliorer la pêche de l'alose.
- U. Bhéreur..... Pas de pêche à l'alose dans ce quartier.
- Nap. A. Comeau..... Pas de pêche à l'alose ici.
- T. Mignant..... Pas de pêche à l'alose dans son quartier.
- G. Mathurin..... Pas de pêche à l'alose dans son quartier.
- John Legouvie..... Rien.
- Wm. Wakeham..... Quelques aloses seulement se prennent dans les rets à saumon. La culture artificielle de l'alose paraît avoir réussi ailleurs.

QUESTION N° 14.—*Pensez-vous qu'il serait bon que les rets à mailler pour maquereau et le hareng fussent sortis de l'eau pendant le jour ?*

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

- R. J. Pollôck..... Oui.
- J. D. McQueen..... Je le crois. De toutes façons, enlevez-les tous les matins.
- John McDonald..... Les pêcheurs devraient être rigoureusement forcés d'enlever ces rets dans le jour.
- C. Robin, Collas et Cie..... Oui, certainement, ils devraient être hors de l'eau pendant la journée.
- James Coady..... Je ne crois pas que cela ferait de tort aux pêches s'ils étaient tenus hors de l'eau le jour.
- David Ross..... Non.
- D. F. McLean..... Oui.
- Lewis McKeen..... Je le crois.
- R. E. Burke..... Je crois qu'il serait bon que ces rets fussent enlevés de l'eau dans le jour, pour ce qui regarde le maquereau et le hareng. Il serait très fâcheux pour les pêcheurs de morue d'enlever les rets, car il leur faut du maquereau et du hareng comme boîte quand ils sortent, et il leur serait impossible d'enlever les rets quand ils s'en vont pêcher la morue.

QUESTION N<sup>o</sup> 14—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- W. Bingham ..... Non. En règle générale, les pêcheurs amènent leurs rets à terre de bonne heure le matin pour les faire sécher et ils les remettent à l'eau le soir, excepté quand le temps est trop mauvais pour leur permettre de les enlever. Dans ces tempêtes les rets sont déchirés.
- R. G. Swicker ..... Nul doute que ce serait mieux, mais c'est une loi très dure pour les pêcheurs. C'est à désirer pendant la pêche du maquereau. Quelques-uns des pêcheurs ne tiennent pas beaucoup de rets tendus durant ce temps, car ces engins chassent le poisson en eau plus profonde.
- J. W. Burke et Fils..... Dans les eaux basses, oui, mais en eau profonde cela ne paraît pas être très important.
- Wm. Burke..... Je ne pense pas que ce serait à propos, car ce serait la ruine des pêcheurs sur cette rude côte; ils ne pourraient sortir leurs rets de l'eau le matin et les y remettre le soir.
- F. W. Bissett..... Non. Ces rets ne peuvent faire de tort, sauf à leurs propriétaires, qui souvent en perdent un bon nombre. Il est tout à fait impossible aux pêcheurs d'amener leurs rets à terre durant le jour. Comme les rets sont souvent tendus à 5 milles de terre, les pêcheurs ne peuvent s'y rendre deux fois par jour; et s'il ne s'y prend que quelques maquereaux, ces poissons servent de boîte pour pêcher la morue; les bateaux restent dehors toute la journée pour pêcher la morue.
- D. Grucery et Fils..... Oui, décidément, car ils empêchent le poisson de s'approcher de terre.
- A. LeNoir... Oui.
- Allan McQuarrie..... Oui, je le crois positivement, bien que leur enlèvement occasionne un surcroît de travail. Le poisson capturé de bonne heure le matin peut être mieux salé, et celui qui ne sera pas pris restera tranquillement sur les fonds pour la pêche de la nuit suivante.
- William Cameron..... Oui, spécialement dans les havres. Quand les rets restent tendus le jour, le poisson se trouve empêché d'entrer dans les havres. Si les rets sont enlevés pendant le jour, le poisson sera meilleur le soir.
- G. Rowlings ..... Non.
- W. M. Solomon..... Je recommanderais que le mode actuel fut continué.
- D. Evans..... Oui, sur un espace de 250 verges de terre.
- Thomas Day..... Je le crois, particulièrement à un demi-mille des trappes, car ils tendent à empêcher le poisson d'entrer dans le havre pendant le jour, et très peu de poissons se prennent dans les mailles durant le jour.
- W. J. McGill ..... En quelques endroits il est impossible d'enlever les rets à mailler tous les matins; mais, comme règle générale, il serait à propos de les enlever.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 14—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| S. O. Parker.....          | Oui, certainement, car ils brisent les bancs de poissons et les font sortir de la baie; souvent ils forment une barrière qui les empêche d'entrer. Ils constituent aussi une obstruction pour les navires qui viennent chercher de la boitte.   |
| J. A. Hatfield.....        | Oui, très certainement.   |
| Parker, Eakins et Cie..... | Nous croyons qu'il serait mieux pour tout le monde qu'ils fussent levés le jour. Durant la journée le poisson ne se prend pas, et alors les rets sont une barrière qui le tient éloigné de terre et empêchent les rets à enclos tendus plus bas de le capturer. De plus, n'ayant pas à enlever ces rets, les pêcheurs tendent plus de filets qu'ils n'en peuvent surveiller, et quand arrive un banc de poissons ils ne peuvent tous les saler à temps pour les empêcher de se gâter. |
| J. R. Kinney..             | Je le crois. Je regarde cette question comme très importante. Plusieurs de nos pêcheurs laissent leurs rets à mailler tendus pendant le jour, le paumoyant simplement. Ils contribuent beaucoup, je crois, à briser les bancs de poissons.  |
| J. W. Cossaboom.....       | Oui, je suis d'avis qu'ils devraient être enlevés, car ils nuisent beaucoup à notre pêche. Là où on les laisse dans l'eau durant le jour, quelques pêcheurs tendent un si grand nombre de rets qu'ils ne peuvent pas en retirer tout le poisson avant qu'il se gâte, et de cette façon ils chassent le poisson vivant.  |
| W. M. Bailey .....         | Oui.  |
| J. S. Miller.....          | La plus grande partie du hareng qui se prend dans les rets à mailler est capturé la nuit. Je trouve bonne l'idée de faire tenir ces rets hors de l'eau pendant le jour.   |

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

- |                      |      |
|----------------------|------|
| Henry Murray.....    | Non. |
| C. Cormier.....      | Non. |
| Henry O'Leary.....   | Non. |
| R. Goodwin.....      | Non. |
| T. Barry.....        | Oui. |
| B. Brown.....        | Non. |
| Joseph O'Brien.....  | Oui. |
| S. Stewart.....      | Oui. |
| Jas. Hickson.....    | Oui. |
| J. G. Williston..... | Oui. |

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Daniel Davies..... | Ils le sont généralement maintenant.   |
| R. Robbler.....    | Oui.   |
| J. H. Myrick.....  | Les rets à mailler pour le maquereau devraient être levés durant le jour et prohibés pendant la fraie; il serait trop rigoureux d'insister pour qu'il en soit fait autant des rets destinés au hareng, vu que le temps de la pêche de ce poisson est très court. |
| A. F. Larkin.....  | Les rets à maquereau devraient être levés pendant le jour; les rets à hareng ne font pas de mal.   |

QUESTION N° 14—*Suite.*

## QUÉBEC.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

## RÉPONSES.

J. A. Verge.....	Je n'en ai pas employé.
J. L. Smith.....	Peu importe, car le hareng et le maquereau se prennent rarement aux mailles durant le jour.
Geo. Romeril.....	Oui, car ils gênent la navigation, et puis ce poisson se prend rarement le jour.
G. T. Annett.....	Cela fait peu de différence que ces rets soient levés ou tendus le jour, car il s'y prend très peu de poisson.
A. E. Collas.....	Rien.
Alexander et Cie.....	Les rets à hareng ne sont tendus, la nuit, que pour la boîte, et enlevés au lever du soleil; je considère qu'il serait inutile de les laisser hors de l'eau pendant le jour.
Jos. Lemieux.....	Ils sont toujours retirés de l'eau durant le jour dans son quartier.
Jos. I. Létourneau.....	Oui.
Johnny Joncas.....	Oui; ils devraient être levés tous les jours.
Nap. Levesque.....	Il est à désirer que les rets à mailler pour le hareng soient hors de l'eau pendant la journée.
U. Bhéreur.....	Il n'en est pas employé ici.
N. A. Comeau.....	Oui; tous les rets à maquereau et à hareng devraient être hors de l'eau pendant le jour.
T. Mignault.....	Oui; les rets à maquereau et à hareng ne devraient pas être tendus de façon à capturer du poisson le jour; les gens qui violent le règlement devraient être poursuivis en justice.
G. Mathurin.....	Il serait à propos d'enlever ces rets le jour.
John Legouvé.....	Peu importe, car ils capturent rarement du poisson le jour.

*Division du Golfe.*

Wm. Wakeham.....	Les rets à maquereau et à hareng devraient être hors de l'eau le jour. Ils donneraient de meilleurs résultats et dureraient plus longtemps si on les faisait sécher tous les jours; laissés à l'eau, ils se trouvent toujours dans le chemin des navires et ils tiennent le poisson éloigné de terre, mais ils n'en capturent pas.
------------------	--

QUESTION N° 15.—*Dans quelle situation se trouvent les pêcheurs de votre comté à propos de la boîte fraîche? Avez-vous quelque recommandation à faire à ce sujet?*

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

J. R. Pollock.....	Ils en ont assez pour tous les besoins.
J. D. McQueen.....	La boîte est abondante au printemps, mais très rare après le 1er juillet.
John McDonald.....	Les pêcheurs de ce comté peuvent se procurer de la boîte à peu près tous les jours, tant qu'ils en désirent, car ils ont de bons rets.



QUESTION N<sup>o</sup> 15—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- Wm. Cameron ..... Ceux qui ne demeurent pas loin des rets à enclos sont bien pourvus sous ce rapport; pour d'autres l'approvisionnement en est très incertain. Si on pouvait obtenir régulièrement de la boîte, la pêche de la morue serait la plus fructueuse de toutes. Je recommanderais au département d'encourager l'établissement de réfrigérants en différents endroits accessibles aux pêcheries de ligne. Avec un approvisionnement permanent de boîte fraîche, les pêches de la morue et de l'égréfin, ici, sont susceptibles d'un développement merveilleux.
- George Rowlings ..... En général ils en ont beaucoup, et quand ils ne peuvent avoir du poisson, ils se servent de moules. Aucune.
- W. M. Solomon..... Mal situés.
- D. Evans..... Nous avons de la misère à obtenir assez de boîte pour nos pêcheurs maritimes, et des règlements qui empêcheraient de prendre avec des rets à enclos du poisson destiné à servir de boîte porteraient grand préjudice à nos pêcheries.
- Thomas Day..... Dans ces derniers temps il y a eu grande rareté de boîte, et très peu d'encornet depuis 2 ans. Les MM. Whitman, de Canso, pourraient nous fournir d'importants renseignements sur l'encornet gelé pour la boîte.
- W. J. McGill..... La boîte fraîche est rare. Si nos rivières offraient un passage facile au gasparot pour se rendre à ses frayères, ce serait un des moyens d'augmenter l'approvisionnement de boîte dans mon quartier.
- S. O. Parker..... Beaucoup de boîte l'année dernière. Je suggérerais que le *modus vivendi* avec les Etats-Unis ne fût pas renouvelé. Notre boîte pour nos pêcheurs.
- J. A. Hatfield..... La boîte n'est pas plus que suffisante pour nos pêcheurs. Dans bien des cas les pêcheurs à pied et la flotte de pêche ne peuvent en avoir assez pour continuer leurs opérations. Notre gouvernement devrait conserver toute la boîte fraîche pour nos propres pêcheurs.
- Parker, Eakins et Cie..... Très mal situés; c'est le plus grand inconvénient contre lequel les pêcheurs ont à lutter. Je recommanderais qu'on essayât de toutes manières à induire Terre-neuve à abolir les restrictions qui empêchent les pêcheurs canadiens d'aller chercher de la boîte sur ses côtes.
- J. R. Kinney..... Assez bien situés. La capture de gasparot et de hareng de printemps ne peut fournir à la demande. Plus tard les trappes pourvoient au besoin des pêcheurs de morue.
- J. W. Cossaboom..... Ils ne sont pas bien pourvus de boîte fraîche. La plus grande destruction est celle de tant de petit hareng pour la sardine; si elle continue, nos pêcheurs seront sans boîte avant longtemps.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 15—NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- W. M. Bailey. .... Généralement à court; de bonne heure au printemps et tard en été, une grande quantité de glace fournie par nos pêcheurs aiderait un peu; aussi, faire geler la boîte quand elle est abondante.
- J. S. Miller. .... Ils en avaient un bon approvisionnement jusqu'à il y a quelques années; depuis lors, ils sont à court parfois. Certains pêcheurs se plaignent des casiers à homard, et disent que quand ces casiers sont tendus ils ne peuvent avoir de la boîte le long de la grève jusqu'à  $\frac{1}{4}$  ou  $\frac{1}{2}$  mille de distance; le hareng ne vient pas en dedans de la ligne des casiers.
- S. P. Burnham. .... Ils en usent très peu. Aucune.

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

- Henry Murry. .... Ils n'en usent pas. Aucune.
- C. Cormier. .... Bien approvisionnés. Aucune.
- Henry O'Leary. ... Bien fournis de boîte. Je recommanderais que la prime de pêche fût appliquée à la construction de bons bateaux pour faire la pêche en eau profonde et sur les bancs; aujourd'hui elle est en grande partie à de petits bateaux qui ne la gagnent pas.
- R. Goodwin. .... La boîte n'a pas fait défaut jusqu'à l'année dernière, où il a fallu l'importer au prix de \$4 le baril. En général la demande règle la production.
- Thomas Barry. .... La boîte abonde pendant la plus grande partie de l'année.
- B. Brown. .... La boîte est rare parfois, parce que les propriétaires de nasses vendent le petit hareng aux acheteurs de sardine.
- D. F. Campbell. .... L'approvisionnement de boîte est généralement bon. Souvent les propriétaires de nasses demandent trop cher pour la boîte quand elle est rare.
- F. Todd. .... Ils souffrent rarement de la rareté de boîte.
- Joseph O'Brien. .... La boîte est très rare—presque impossible de s'en procurer, et les pêcheurs sont obligés de tirer leurs bateaux à terre.
- S. Stewart. .... Abondance de boîte, mais il ne se fait ici que la pêche aux rets.
- Jas. Hickson. .... Les pêcheurs sont généralement bien pourvus de boîte.
- John G. Williston. .... Les pêcheurs sont bien pourvus de boîte. Je recommanderais que la période de clôture pour les huîtres fût fixée du 1er mai au 1er octobre, au lieu du 1er juin au 15 septembre.

### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

- David Davies. .... La boîte de hareng abonde en mai. La boîte est toujours rare durant l'été et l'automne. On se sert beaucoup de moules que l'on trouve dans le sable lorsque la marée baisse. L'approvisionnement est très restreint.

QUESTION N° 15—ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- R. Robbler..... Très médiocrement. Si le département pouvait suggérer les meilleurs moyens à prendre pour conserver la boîte fraîche, nous lui serions reconnaissants.
- J. H. Myrick..... Très mal situés, et ils perdent beaucoup de temps à la recherche de la boîte. Si on pouvait fournir au pêcheur un approvisionnement certain de boîte fraîche, il n'aurait pas toutes les misères qu'il a aujourd'hui. Nous recommanderions que le département encourageât un certain nombre de bons pêcheurs à émigrer pendant la saison de pêche, et à construire, dans des localités centrales, des congélateurs qui fourniraient un bon approvisionnement de boîte fraîche.
- A. F. Larkin..... Nos pêcheurs en sont bien pourvus. Aucune.

## QUÉBEC.

- J. A. Verge..... On n'en use pas ici.
- J. L. Smith..... Je crois que l'on devrait permettre aux pêcheurs de prendre, en tous temps, de l'éperlan pour la boîte.
- Geo. Romeril..... Les pêcheurs restent souvent à ne rien faire, faute de boîte. Notre maison fait en ce moment, au fond de la baie des Chaleurs, l'expérience de la congélation de la boîte; succès jusqu'ici. Tous les ans, nos cultivateurs emploient de grandes quantités de hareng et de capelan comme amendements marins, ce qui fait que ces poissons manquent pour la boîte.
- G. T. Annett..... Chaque année, la boîte varie en quantité et en qualité. Pas de recommandation à faire.
- A. E. Collas..... On pourrait obvier à la rareté de la boîte en adoptant le mode de boîte gelée qui est en ce moment mis à l'épreuve avec de bons résultats.
- Alexander et Cie..... Très souvent il se perd un temps précieux, faute de boîte; quelquefois, il faut aller à plus de 20 milles pour s'en procurer. Je ne vois pas comment on pourrait améliorer cet état de choses.
- Jos. Lemieux..... La pêche se fait toujours ici avec de la boîte fraîche; quand elle manque, plus de pêche.
- Jos. I. Létourneau..... La boîte est conservée dans l'eau froide; quelques-uns ont une glacière. Le remède serait: un plus grand nombre de glacières.
- Johnny Joncas..... Rien.
- Nap. Lévesque..... Pas de boîte employée ici. Aucune recommandation.
- U. Bhéreur..... Pas de boîte employée ici.

## CÔTE DU NORD.

- Nap. A. Comeau..... L'approvisionnement de boîte est généralement suffisant ici. Quand le hareng, le capelan et le lançon manquent, les pêcheurs se rejettent sur les moules et autres mollusques.
- T. Mignault..... Sur la côte du nord on se procure généralement la boîte avec des seines.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 15—QUÉBEC—*Suite.*

### *Côte du nord—Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES ET AUTRES.

RÉPONSES.

- G. Mathurin..... Le meilleur moyen d'obtenir de la boitte sur la côte du nord, c'est d'employer la seine. Quelques-uns se servent de rets.
- John Legouvé ..... L'approvisionnement de boitte est bon.

### DIVISION DU GOLFE.

- Wm. Wakeham..... On ne se sert que de boitte fraîche; souvent elle est rare et incertaine. On devrait empêcher les gens de faire des amendements marins avec le hareng et le capelan. Ces poissons pourraient être gelés au printemps et conservés frais pour le temps où l'autre boitte viendrait à manquer. Bientôt les grandes maisons seront pourvues de congélateurs à cette fin. Sur la côte nord, pas de signe que la boitte diminue.

## PÊCHES DE L'INTÉRIEUR.

QUESTION N° 1.—*Donnez les noms des rivières et cours d'eau de votre comté fréquentés par le saumon et autres poissons qui vont y déposer leur frai, avec les espèces de poissons et les époques de l'année où ils remontent ces eaux.*

### QUÉBEC.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- Alfred Blais, Causapscaal ..... Rivières Métapédia, Causapscaal, Amqui, Metallic Brook, Saint-Pierre et Petite Matane. Dans les deux premières, on trouve du saumon et de la truite; dans les autres, de la truite seulement. Ces poissons fraient en octobre et novembre.
- J. F. Picotin, Drummondville. Rivière Saint-François. Le saumon monte pour frayer chaque année entre le 15 juin et le 15 juillet, le doré pendant le mois de mai, et l'achigan plus tard. La carpe monte aussi en grand nombre en mai et juin.
- Joachim Laberge, Châteauguay Basin. Les rivières Châteauguay, Turgeon, du Marais, des Fèves, aux Anglais, Sainte-Clotilde d'Aubray et Blanche de Corbin sont fréquentées par le maskinongé, l'achigan, le doré, le brochet, l'esturgeon, l'anguille, la carpe et d'autres poissons communs. Ces poissons fraient entre le 15 avril et le 15 juillet.
- John Kelly, Beauharnois..... Rivière Saint-Louis, comté de Beauharnois; rivière de la Grosse-Ile entre Valleyfield et Saint-Thomé, Châteauguay, à la Truite, Hinchinbrook, Salon, Légarré, dans le comté d'Huntingdon. L'achigan, le doré, le brochet, la perche, le crapais noir, l'esturgeon, le maskinongé et la truite fréquentent ces rivières. La fraie commence vers le 15 avril et finit vers le 15 juin.

QUESTION N<sup>o</sup> 1—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- J. O. Dion, canton de Chambly. Rivière Richelieu ou Chambly, Petite Rivière Montréal, rivière des Hurons. Perche, barbote, brochet, doré, achigan, anguille et carpe montent ces rivières pendant le mois de mai jusqu'à la fin de juin. Le maskinongé et l'alose sont très rares. Le hareng d'eau douce disparaît.
- J. B. Chevalier, Iberville..... Les rivières Richelieu, Hazen, Barbote, Jones, Blenry, Sud et Lacolle sont fréquentées par le doré, l'achigan, le brochet, la carpe, la barbote et la perche. Ces poissons fraient en avril.
- P. E. Luke, Philipsburg... Baie Missisquoi, rivière au Brochet. Fréquentées par le doré, qui y monte vers le 20 avril pour frayer. La carpe et le mulot montent au mois de mai; le brochet, l'anguille et le chabot restent dans la rivière tout l'été. L'étang de Street est fréquenté par le brochet et le chabot. Le lac Selby, dans le township de Dunham, est fréquenté par l'achigan, le brochet, la carpe et la truite saumonée.

## TOWNSHIPS DE L'EST.

- P. W. Nagle, Sherbrooke..... Rien.
- Joel Shurtleff, Compton..... La Rivière au Saumon n<sup>o</sup> 1 et la rivière au Saumon n<sup>o</sup> 2, la première fréquentée par le saumon en octobre et la seconde par la truite; ces poissons montent en octobre. Les rivières Moes, Cooticook, Eaton, Scotstown, Chaudière, de l'Araignée, Arnold et Saint-François, fréquentées par l'achigan, la truite, le saumon, le brochet et le maskinongé. La truite les remonte en octobre.
- A. L. Darche, Sherbrooke..... Rivières Saint-François et Maskinongé. La première est fréquentée par le saumon, le brochet, l'achigan, le doré et le maskinongé. Le saumon monte entre le 1er juillet et le 15 avril, les autres entre le 1er avril et le 15 mai. La dernière est fréquentée par le brochet, l'achigan, le doré et le maskinongé entre le 1er avril et le 15 mai.
- J. B. McDonald, Echo Vale.... Rivières Chaudière, Spaulding, Arnold, Victoria, de l'Araignée et Annance, fréquentées par la carpe, l'achigan et la truite, de mai à septembre.
- V. Veilleux, Saint-Ephrem de Tring. Pas de saumon dans nos cours d'eau.

## FLEUVE SAINT-LAURENT—LAC SAINT-PIERRE.

- D. Shooner, Pierreville..... Rivières Saint-François, Yamaska, lac Saint-Pierre, fréquentées par le maskinongé, l'achigan, le doré, la perche, la carpe, l'esturgeon, le brochet et la barbote. Ces poissons montent entre le 15 avril et le 1er juin.
- Geo. Boisvert, Bécancour..... Rivières Nicolet, Bécancour, Gentilly et aux Orignaux, fréquentées par l'achigan, le doré et le poisson commun. Ils fraient en mai.
- S. A. Grant, Louiseville..... Ni saumon ni poissons chargés de frai dans nos rivières d'ici.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 1—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Jos. Charbonneau, St-Césaire...  | Rivière Yamaska, rivière Noire, rivière à la Barbe et rivière Sud-Ouest.   |
| Jno. Morris, Saint-Lambert...    | Rivières Laprairie, La Tortue, Précipice et Petit Lac. On y trouve le brochet, l'achigan, le doré, le maskinongé, l'anguille et la perche. On trouve aussi de la carpe à l'embouchure de ces rivières lorsque la glace disparaît. Ces poissons fraient vers le 1er juin. |
| A. Robert, Lachine.....          | Une partie seulement du fleuve Saint-Laurent.  |
| Jos. Lauzon, Terrebonne.....     | Rivières des Prairies, Saint-Jean-Baptiste et Du Chêne, fréquentées par le doré, le brochet, l'achigan, la perche, la carpe, l'esturgeon, l'anguille, etc. La fraie commence au commencement de mai.   |
| J. Filiatrault, Sainte-Adèle.... | Rien.  |

### RIVIÈRE OTTAWA.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| R. Jones, St-André-Est.....  | Rivières Ottawa, du Nord et Rouge, où le poisson monte au printemps.   |
| R. Joynt, Joynt P.O.....     | Rien.  |
| Jos. Marion, Hull.....       | La rivière Ottawa et les tributaires suivants : Gatineau, Grande Blanche, Lièvre, Petite Blanche, Nation et rivière au Saumon, dans lesquelles le doré, l'achigan, le brochet la carpe, etc., montent pour frayer entre le 15 avril et le 15 juin. |
| J. T. Coghlan, Chapeau ..... | Rivière Noire, lacs de Creighton, creeks Calumet, Nicaba et Sullivan. Le maskinongé, le brochet et la carpe noire montent entre le 15 avril et le 15 mai; l'achigan et le doré, entre le 15 mai et le 15 juin.                                     |

### ONTARIO.

#### LAC SUPÉRIEUR.

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Thos. Keefer, Port-Arthur.... | Les noms des cours d'eau ne sont pas donnés. La truite mouchetée, le poisson blanc, le doré et l'esturgeon remontent les cours d'eau pour frayer. Pas positif quant aux dates. |
|-------------------------------|--|

#### CHENAL DU NORD.

- |  |  |
|--|--|
| Isaac Turner, Little Current.                  | La rivière au Poisson Blanc est fréquentée par le poisson blanc et le doré, qui y montent pour frayer, l'automne et le printemps.          |
| Robt. Boyter, Gore Bay, Iles Manitoulines..... | Baies Michael, Providence et Sriggly, au sud de l'île Manitouline,—fréquentées par la truite depuis le 1er octobre jusqu'à la mi-novembre. |
| F. Prout, Bruce Mines.....                     | Rivière Walker. Le doré monte en avril.  |

#### LAC HURON.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| R. H. Murray, Allenford..... | Rien.  |
| Hugh McFayden, Durham....    | La rivière Saugeen, ses quatre bras, et la rivière Beaver, fréquentées par la truite mouchetée. La fraie commence vers le 1er septembre. |

QUESTION N<sup>o</sup> 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- J. C. Pollock, Forest..... Il n'y en a pas.
- H. W. Ball, Goderich ..... Dans la rivière Maitland l'achigan, le doré et la carpe montent pour frayer. La fraie de l'achigan et du doré commence vers le 10 mai.
- H. B. Quarry, Parkhill..... Rivière Bayfield et Aux Sables. L'achigan et le poisson commun montent au commencement de mai.

## LAC SAINT-CLAIR ET TRIBUTAIRES.

- C. W. Raymond, Mitchell's Bay. Le brochet et le doré fraient au printemps vers le dernier jour d'avril et le commencement de mai.
- P. McCarron, Wallaceburg .... Rivière Sydenham et bras. Le mullet, la carpe, le brochet, le doré et le petit achigan, et quelques maskinongés commencent à monter le 1er mars et s'en retournent le 15 mai.
- T. McQueen, Chatham..... La rivière Thames, dans le comté de Kent, Baptiste Creek, Jeannette Creek et Indian Creek sont les seuls cours d'eau qui soient fréquentés par le chabot, la barbue et quelques brochets qui y montent dans les mois de janvier, février, mars et avril.
- P. McCann, London..... Le bras nord de la rivière Thames passe par St. Mary, dans les comtés de Perth et de Middlesex, et se dirige sur London, où il rejoint le bras sud, avec lequel il forme la grande rivière Thames, qui se décharge dans le lac Saint-Clair. Les principaux poissons sont le doré, l'achigan et de grandes quantités de poisson commun qui remontent la rivière vers le milieu de mars ou au commencement d'avril, suivant le départ des glaces. Ce sont particulièrement le doré et l'achigan, car le poisson commun monte le dernier jour d'avril ou au commencement de mai.
- Jos. Boismier, Sandwich..... Rivière Détroit, rivière au Canard, Turkey Creek, Petite-Rivière, rivière Roscow, rivière à la Puce, Pike-Creek, Belle-Rivière, Baptiste-Creek, Jeannette-Creek et rivière Thames, dans lesquels on trouve du poisson blanc, de l'achigan, du hareng, du doré, du maskinongé, du brochet et du poisson commun. Le poisson blanc et le hareng montent à partir du 1er octobre; le doré, l'achigan, le brochet et le maskinongé à partir du 1er avril.

## LAC ÉRIÉ.

- Wm. Prosser, Leamington.... Big-Creek, près l'embouchure de la rivière Détroit, est le seul cours d'eau de cette division dans lequel le poisson de quelque valeur vienne frayer, à partir du dernier jour de mai ou du commencement d'avril.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- David Girardin, Pointe Pelée. Il n'y a pas dans ce quartier de cours d'eau régulier qui existe toute l'année. Cedar-Creek, à Kingsville, Big-Creek, près Amberstburg, et Sturgeon-Creek, près Leamington, sont fréquentés au printemps par grand nombre de brochets et de carpes qui, je crois, y déposent leur frai. Ces creeks sont bouchés par le sable durant la sécheresse.
- John McMichael, Blenheim.... Kettle-Creek, Port-Stanley, Catfish-Creek et Port-Bruce sont les seuls cours d'eau qu'il y ait dans ce comté. Ils sont fréquentés par la carpe, le mulot et la barbue seulement pendant les mois de mars, avril et mai.
- David Sharp, Port Ryerse..... Les seuls cours d'eau dans lesquels le poisson aille frayer sont Big-Creek et la baie de Port-Rowan, vers les mois d'avril et mai; Black-Creek est peut-être aussi fréquenté par le brochet au printemps.
- C. W. Evans, Cayuga ..... La Grande-Rivière est le seul cours d'eau de ce comté que l'achigan, le doré et le maskinongé remonte pour frayer, durant les mois d'avril, mai et juin.
- W. P. Croome, Brantford ..... Grande-Rivière, Whiteman's-Creek, Rivière Milk et Rivière Speed, que l'achigan remonte vers la fin de mai et le commencement de juin, le doré durant le mois de mai, et le brochet durant le mois d'avril et au commencement de mai.
- Geo. Price, St. Williams..... A charge de l'île de la Longue-Pointe, s'étendant dans le lac Erié, qui a un grand marais sur le côté nord avec plusieurs débouchés sur la baie intérieure et extérieure, appelés creeks. Le poisson remonte ces creeks pour y frayer, comme suit :—le brochet, du 1er avril au 1er mai; le doré, du 15 avril au 15 mai; l'achigan et le maskinongé, du 1er mai au 15 juin.

### LAC ONTARIO.

- Fred. Kerr, Hamilton..... La rivière Niagara et le Twenty-mile-Creek sont, à proprement parler, les seuls cours d'eau qu'il y ait dans ma division. La première est fréquentée par le doré, l'achigan, l'esturgeon, la perche, le hareng et quelques poissons blancs. Le doré et l'esturgeon remontent la rivière pour y frayer, venant du lac Ontario, le premier en avril et mai, le second à la fin de juin et au mois de juillet. Le creek Twenty-mile traverse une partie du quartier; la truite mouchetée le fréquente en tous temps.
- Wm. Sargent, Bronté..... Dans la rivière Crédit, Sixteen-mile-Creek et Twelve-mile-Creek le saumon, l'achigan, le mulot, le brochet et la carpe montent pour frayer depuis le 15 avril jusqu'au 15 mai.

QUESTION N<sup>o</sup> 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- Wm. Helliwell, Highland-Creek Rivière Rouge, Highland-Creek, Humber, Mimico, Etobicoke.—Autrefois, le saumon fréquentait tous ces cours d'eau ; mais depuis quelques années, par suite du déboisement des terres, de l'assèchement des marais et de la baisse d'eau qui s'en est suivie, on l'y voit très rarement. Dans les mois de mars et d'avril, quand il y a de la pluie et que l'eau est haute, le poisson commun remonte tous ces cours d'eau. Autrefois, au mois de juin, le mullet, poisson bien supérieur à la carpe, y venait en grand nombre ; mais pour une cause restée inconnue, il n'y revient plus. Le brochet et l'achigan viennent dans les rivières Don et Humber, ainsi que dans l'estuaire de Highland-Creek, vers la même époque, mars et avril.
- Chas. Gilchrist, Port-Hope.... Pas de saumon qui remonte les cours d'eau de cette division. Le brochet et le chabot viennent, au printemps, frayer dans quelques-uns, là où il y a des marais ; ils ne vont pas loin.
- W. P. Clarke, Belleville..... Les rivières Trent, Moira et au Saumon, les seuls cours d'eau que contient le comté d'Hastings. Le brochet, le doré et la carpe sont les seuls poissons qui les remontent tant soit peu. Le brochet commence à arriver vers le 1er avril, et pendant un mois. La carpe vient 5 jours après le doré et reste jusque vers le 10 juin.
- Jos. Redmond, Picton ..... Aucun.
- A. D. Sills, Napanee. .... Dans la rivière Napanee, le brochet, le doré et le poisson commun montent durant les mois d'avril et mai pour y frayer.
- R. R. Finkle, Bath ..... Ni rivières, ni cours d'eau dans mon quartier ; seulement la baie de Quinté et le lac Ontario. La truite saumonée et le poisson blanc fraient entre le 1er octobre et le 1er novembre, le doré et l'achigan entre le 1er octobre et le 1er novembre, le doré et l'achigan entre le 15 avril et le 15 juin.
- Peter Kiel, île Wolfe ..... Dans ce quartier, il n'y a ni rivières ni cours d'eau qui soient fréquentés par le saumon ou par d'autres espèces de poisson pour y frayer.

## EAUX DE L'INTÉRIEUR.

- Thos. Merritt, Kingston..... Le lac Loughboro', le lac au Chien, le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent contiennent de la truite saumonée, de la barbué et du hareng qui viennent aux frayères. En octobre et en novembre ces eaux abondent aussi en achigan, maskinongé, doré, brochet et poisson commun qui déposent leurs œufs en avril et mai.
- N. Acton, Gananoque..... Il n'y a pas d'autres cours d'eau que la rivière Gananoque, que le poisson ne peut remonter pour frayer, à cause des chutes.
- Henry Hunt, Rockport..... Aucun.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| T. McGarity, Cornwall.....      | Pas de saumon dans ce quartier. La carpe et d'autres poissons communs remontent du lac Saint-Thomas dans la rivière aux Raisins depuis le 1er mai jusque vers le 15 juin.   |
| P. St. Pierre, Pointe Fortune.  | Aucun.  |
| O. Miron, Alfred.....           | Rivière Nation du Sud, Bearbrook et rivière Skoath, fréquentées par le doré, l'achigan, le brochet et toutes espèces de poissons communs depuis le 15 avril jusqu'au 15 mai.  |
| W. W. Boucher, March Sud...     | Rivière Ottawa, creek et lac Constant, rivière à la Carpe. L'achigan monte dans la dernière semaine de mai et la première de juin; le doré, durant le mois de mai; le maskinongé, le dernier avril et le 1er mai; le poisson blanc, vers la première semaine de novembre; le poisson commun, entre le 15 avril et le 15 mai.  |
| John Grant, Forester's Falls... | Rivières Madawaska, Bonnechère, Rat-Musqué, des Sauvages, Pétéwawa et Chalk. Plusieurs espèces de poissons y montent au printemps.  |
| J.S.Richardson, Sturgeon Falls  | Dans la région de Nipissingue, la rivière Mattawa ne contient pas de poisson valant la peine d'être mentionné, car les 60,000,000 de pieds de billots qui descendent cette rivière tous les étés, et l'écorce et la gomme qui s'en détachent détruisent le poisson. Le brochet, le doré, le maskinongé, la carpe et l'esturgeon montent la rivière aux Esturgeons pour y frayer, entre le 15 avril et le 15 juillet. Ils remontent aussi la rivière à la Veuve et vont dans les différents cours d'eau et lacs à 60 milles plus haut; la rivière du Sud et la rivière Wissawasa, entre le 15 avril et le 15 juillet. Il y a aussi une grande quantité de petit poisson. |
| George R. Steele, Lac Lorimer.  | Les cours d'eau fréquentés par le doré, l'achigan, le hareng, le brochet, la truite saumonée, le maskinongé et la carpe pour y déposer leurs œufs sont: Partie des rivières Séguin, Boyne, Est, Sheboishkong, Shawanaga, Magnetawan et White-Stone. Époque de la fraie pour le doré, du 10 avril au 15 juillet; achigan et maskinongé, du 15 avril au 10 juin; poisson blanc et truite saumonée, du 15 octobre au 15 novembre.  |
| J. G. Rumsey, Huntsville.....   | Rivières Maganetawan, Muskoka (bras nord) et Ox-Tongue, et un grand nombre de lacs entourés de terres. La truite saumonée fraie vers le 15 octobre, mais l'époque varie dans les différents lacs; truite saumonée, même époque; poisson blanc et doré, époque inconnue, car la pêche aux rets n'est pas permise dans sa division.   |
| H. W. Gill, Ufford.....         | Presque tout le poisson fraie dans les lacs; toutefois, le doré fréquente un ou deux petits cours d'eau pour y déposer ses œufs, ce qui arrive généralement en avril. L'époque de la fraie pour la truite est généralement le mois d'octobre, pour le poisson blanc novembre, et pour l'achigan depuis la fin de mai jusqu'au milieu de juin.   |

QUESTION N<sup>o</sup> 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- Henry Castle, Gravenhurst.... Aucun.
- L. S. Sanders, Barrie ..... Le seul cours d'eau (pas de rivières) de sa région qui entre dans le lac Simcoe est le Lollendale. Le poisson qu'il contient est le gardon, la roussette et la carpe. Il ne connaît pas l'époque de l'année où ces poissons fraient, car il ne s'en est jamais préoccupé.
- A. Hughson, Orangeville. .... La rivière Crédit est la seule qui soit fréquentée par la truite. La truite remonte la rivière jusqu'aux Fourches, à l'automne. On trouve surtout de la truite mouchetée dans le haut de la rivière, entre les Fourches et Orangeville, ainsi que dans les lacs Caledon.
- M. Simmons, Meyersburg ..... La rivière Trent est le principal cours d'eau de cette division, bien qu'il y en ait d'autres petits que le poisson habite, tels que : Coal-Creek, Salt-Creek, Meyersburg-Creek et Trout-Creek. Il y a quelques années on prenait du saumon dans la rivière Trent, mais on n'y en voit plus. Le doré vient des Rapides Chisholm à Meyersburg pour y frayer, car c'est la seule bonne frayère; il monte entre le 15 avril et le 8 mai. Le maskinongé va sur les terres inondées et les fonds vaseux pour y déposer ses œufs, à peu près vers le même temps que le doré. L'achigan fraie dans des eaux plus profondes depuis avril jusqu'à juin.
- G. W. Fitzgerald, Lakefield.... La rivière Otonabi, la rivière Indian et Pigeon-Creek sont fréquentées par l'achigan et le maskinongé, qui les remontent en avril et mai pour y frayer. Le seul cours d'eau où l'on ait pris de la truite saumonée est le lac Stony; elle fraie entre le 20 octobre et le 15 novembre. Il y a abondance de poisson blanc dans ce lac; il fraie dans la première partie du mois de novembre.
- David Breeze, Peterboro'. .... Les rivières Otonabi, Indian et Ouse se déchargent toutes dans le lac Rice et sont fréquentées par l'achigan et le maskinongé. L'achigan remonte ces rivières entre le 1er mai et le 10 juin, et le maskinongé entre le 20 avril et le 20 mai.
- Wm Gainsforth, Haliburton... La truite, le seul poisson que nous ayons, ne remonte pas les rivières, mais fraie dans les lacs entre le 1er et le 31 octobre.
- R. A. Gilbert, McLaren Depot. Dans le district d'Addington-nord, les lacs Upper et Lower Trout, North et South Crotch, Gull, Rice, Malcolm, Long, Indian, Brûlé, Shaw, Fortune, McKay, Schooner, Clyde, Red Horse, Mair et Norway sont fréquentés par la truite saumonée et le poisson blanc, qui y fraient entre le 15 octobre et le 15 novembre. Dans les deux premiers on trouve de la truite mouchetée.
- Lac George, Tichbourne. .... Dans les lacs Désert, Devil, Canoe, Rideau-ouest, Green Bay, Crow, Eagle, Sharbot, Gull, Silver et Madawaska, quelques truites et poissons blancs commencent à frayer vers le 10 octobre et continuent jusqu'à la fin de novembre. L'achigan et d'autres poissons fraient dans le mois de mai.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 1—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.	RÉPONSES.
Wm Hicks, Athens.....	Dans les lacs Charleston, la rivière Lyndhurst et la rivière Rideau il y a des poissons de valeur, tels que l'achigan, le poisson blanc, le doré, etc.
Geo. Jeacle, Westport .....	Les seules eaux fréquentées par la truite saumonée, dans ma division, sont celles du bas de la rivière Rideau. Elle fraie généralement entre le 1er octobre et le 15 novembre. Les mêmes eaux sont bien peuplées de poisson blanc, dont la fraie est généralement terminée le 15 novembre. On trouve aussi du poisson blanc dans les lacs Wolfe, Indian et Whitefish, qui se déchargent dans la Morton. L'achigan, le brochet et le vairon abondent dans ces eaux, de même que le chatbot, l'anguille et la carpe.
John Murphy, Perth.....	Dans les lacs Rideau, le saumon fraie entre le 8 et le 25 octobre; le poisson blanc, si le temps est froid, fin d'octobre, s'il est chaud, une semaine plus tôt. L'achigan fraie sur les bancs de sable entre le 31 mars et le 15 juin. Il n'y a que du crapais noir dans les lacs de l'intérieur.
Eph. Deacon, Bolingbroke ....	Les rivières Clyde, Mississippi, Fall et Tay sont fréquentées par le brochet, le doré, le crapais noir et le poisson blanc qui, sauf le dernier, fraient entre le 1er avril et le 1er mai; le poisson blanc en novembre.
A. Wilson, Carleton-Place. ...	Les rivières Mississippi et de la Carpe, où le poisson fraie en avril et mai.
R. O. Campbell, Kemptville...	Les rivières ou cours d'eau sont:—1. Rideau, entre Burritt's-Rapids et Ottawa; 2. Bras-sud de Rideau, entre Baker's-Mills et l'embouchure; 3. Stephen's-Creek; 4. La rivière Jock, qui se jette dans la Rideau en aval de Manotick. Fréquentés par le brochet vers le 1er avril; la carpe noire, vers le même temps; le doré, en avril; le maskinongé, le 31 mai et le 1er juin; l'achigan et le crapais noir, en juillet. Je ne sais pas quand l'anguille et la barbote fraient, mais ces poissons sont détruits lorsque l'eau est retirée de la rivière à l'automne.
Geo. Russell, Arnprior....	Rivières Madawaska et Bonnechère. Poisson blanc et saumon en novembre, brochet en avril, doré en mai, achigan et mai et juin.
M. L. Russell, Renfrew. ....	Le maskinongé remonte la Bonnechère et ses tributaires; l'achigan entre le 15 avril et le 15 juin; le doré, entre le 10 avril et le 10 mai; le brochet et le maskinongé, entre le 10 avril et le 1er juillet. La truite monte aux lacs d'en haut et les fréquente vers le mois d'octobre.
H. Gallagher, Sébastopol.....	Bonnechère, Madawaska, Constant-Creek, Hurd's-Creek et d'autres petits tributaires sont fréquentés par la truite saumonée, le brochet, l'achigan, le doré, la perche, le vairon, la truite mouchetée, le poisson blanc et l'anguille. La truite commence à donner vers la pleine lune d'octobre. Quant aux autres espèces, je ne connais pas beaucoup leurs habitudes.
Geo. Douglas, Riv. au Serpent.	Il n'y a pas de saumon dans nos rivières.

QUESTION N<sup>o</sup> 2.—*Les règlements concernant la période de clôture et la pêche illégale aux rets et au dard sont-ils observés ?*

NOTE.—Pour l'adresse et le quartier des officiers de pêche, voir les réponses à la question n<sup>o</sup> 1.

## QUÉBEC.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

Alf. Blais .....	Pour ce qui est du saumon les règlements sont observés; mais quant à la truite, le champ des opérations de pêche est si vaste que je ne puis pas, sans l'aide de gardiens spéciaux, répondre de la pêche illégale pendant sa longue période de clôture.
J. F. Picotin.....	Assez bien observés. Pas de pêche au dard.
J. Laberge .....	Les règlements concernant la clôture ont été assez bien observés. Pas de pêche au dard.
J. Kelly.....	Bien observés.
J. C. Dion.....	Assez bien observés.
J. B. Chevalier .....	Généralement observés.
P. E. Luke.....	Très bien observés.
P. W. Nagle.....	Oui, rigoureusement observés.
J. Shurtleff.....	Dans quelques localités ils ne sont pas observés, faute de gardiens.
A. L. Darche .....	Oui.
J. B. McDonald.....	Assez bien.
V. Veilleux .....	Assez bien.
D. Shooner.....	Assez bien observés.
G. Boisvert.....	Généralement bien observés.
S. A. Grant .....	Généralement bien observés.
J. Charbonneau.....	Généralement bien observés.
Jno. Morris. ....	Oui, bien observés.
A. Robert.....	Oui.
Jos. Lauzon.....	Oui.
J. Filiatrault .....	Oui, d'après ce que je puis voir.
R. W. Jones.....	Oui.
J. T. Coghlan.....	Pas à la lettre.
R. Joynt.....	Oui.
Jos. Marion.....	A ma connaissance, les règlements ont été généralement observés, mais je ne pense pas qu'une couple de visites du garde-pêche pendant toute la période de clôture soient suffisantes.

## ONTARIO.

Thos. Keefer .....	Non.
Isaac Turner.....	Je ne crois pas qu'il y ait des illégalités; je ne pourrais en trouver la preuve.
Robt. Boyter.....	Oui.
F. Prout.....	Je le crois.
R. H. Murray.....	Oui, scrupuleusement.
H. McFayden.....	Période de clôture bien observée.
J. C. Pollock .....	Oui.
H. W. Ball.....	Périodes de clôture bien observées.
H. B. Quarry.....	Ils le sont.
C. W. Raymond.....	Oui. Pas de pêche au dard dans le chenal Ecarté.
P. McCarron .....	Non, pas strictement. Très difficile de surveiller tout le monde.
T. McQueen.....	Les règlements concernant la période de clôture et la pêche illégale aux rets sont invariablement bien observés. Pas de pêche au dard dans ma division.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 2—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

P. McCann.....	Les règlements sont généralement bien observés. Les jeunes cultivateurs font la pêche au dard dans les rapides, autant pour amusement que pour gain. De temps en temps ils se servent de rets, non pas d'une manière suivie, mais ils pêchent un soir en un endroit et en un endroit différent le soir suivant. Il est difficile de recueillir une preuve suffisante pour faire condamner les délinquants.
Jos. Boismier.....	Les règlements concernant l'emploi du rets et du dard sont observés ici.
Wm. Prosser.....	Oui.
David Girardin.....	Au meilleur de ma connaissance, les périodes de clôture sont observées. Ici on ne se sert que de rets à enclos, car les autres pêches ne rémunéreraient point.
Jno. McMichael.....	Oui.
David Sharp.....	Ils le sont.
C. W. Evans.....	Ces règlements sont assez bien observés.
W. P. Croome.....	Assez bien observés.
Geo. Price.....	Les règlements sont observés.
Fred. Kerr.....	Oui.
Wm. Sargent.....	Assez bien.
Wm. Helliwell.....	Oui.
Chas. Gilchrist.....	Les règlements concernant les périodes de clôture et la pêche illégale aux rets et au dard sont observés, sauf sur le lac Rice et ses tributaires. Au printemps on a pris du maskinongé au dard ou à coups de fusil; mais j'ai tant pourchassé les délinquants que les illégalités ont été moins fréquentes dans ces derniers temps.
W. P. Clarke.....	Sur la baie de Quinté les règlements sont très bien observés.
Jos. Redmond.....	Les règlements concernant la période de clôture sont bien observés.
A. D. Sills.....	Les règlements concernant la pêche au dard n'ont jamais été mis à exécution ici.
R. R. Finkle.....	Oui.
Peter Kiel.....	Le règlement concernant la période de clôture et les autres règlements sont strictement observés.
Thos. Merritt.....	Oui.
N. Acton.....	Très bien observés.
Henry Hunt.....	Oui.
T. McGarity.....	Dans le voisinage de Lancaster on s'est illégalement servi de rets, mais je n'ai pu découvrir les délinquants.
O. Miron.....	Bien observés.
W. W. Boucher.....	Oui, très bien.
John Grant.....	Oui, quand on est forcé par la loi.
J. S. Richardson.....	Oui, ils sont très bien observés.
Geo. R. Steele.....	Les règlements sont assez bien observés. Il est difficile de découvrir quelques infractions en temps de clôture, attendu qu'elles sont commises la nuit. Pas de pêche au dard.
J. G. Rumsey.....	Les rets sont absolument défendus. Il est difficile de lutter contre la pêche au dard, mais elle diminue. Périodes de clôture assez bien observées.

QUESTION N<sup>o</sup> 2—ONTARIO—*Suite.*

OFFICERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

H. W. Gilll.....	Les règlements ont été assez bien observés dans ces derniers temps. Il se fait encore, de temps en temps, de la pêche aux rets et au dard; mais il est très difficile de découvrir les coupables, attendu que leurs voisins ne veulent pas se faire dénonciateurs ni témoigner contre eux.
Henry Castle.....	Oui.
L. S. Sanders.....	Oui, ils sont bien observés.
A. Hughson.....	La période de clôture est assez bien observée. Sur quelques lacs on coupe de la glace pour l'été, et il est difficile d'empêcher les gens de pêcher en hiver. Un gardien y perdrait tout son temps.
N. Simmons.....	Les règlements ont été mieux observés que jamais, à ma connaissance. Pas de pêche au dard que je sache.
G. W. Fitzgerald.....	La pêche illégale aux rets m'a donné beaucoup de misère sur le lac Stony, mais j'ai réussi à y mettre fin. Il se fait un peu de pêche au dard le printemps.
David Breeze.....	Il y a tendance à violer les périodes de clôture sur les rivières Otonabi et Indian; il serait important d'y mettre des gardiens.
Wm. Gainsforth.....	Oui.
R. A. Gilbert.....	Ils sont bien observés.
Geo. Lake.....	Assez généralement. Quelques infractions.
S. Boddy.....	Oui.
Wm. Hicks.....	Dans ma division, les règlements sont mieux observés que l'année dernière.
Geo. Jeacle.....	Ils sont généralement très bien observés.
John Murphy.....	Aussi bien que possible.
Eph. Deacon.....	Ils le sont généralement.
A. Wilson.....	Bien observés, excepté lorsque la rivière déborde.
R. O. Campbell.....	Mon quartier est surveillé de près le jour et la nuit. Je n'ai pas vu et je n'ai pas été informé de pêches illégales.
Geo. Russell.....	Pas très bien.
M. L. Russell.....	Oui.
H. Gallagher.....	Non. Le poisson est plus abondant dans ces rivières qu'il ne l'a été depuis longtemps.
Geo. Douglas.....	Les règlements sont observés autant que possible pendant la période de clôture.

QUESTION N<sup>o</sup> 3.—*Les barrages qui traversent les cours d'eau fréquentés par le poisson sont-ils pourvus de passes-migratoires, selon que l'exige la loi? Si non, faites connaître les localités et le nom des propriétaires contrevenants, et faites les recommandations que vous auriez à offrir pour l'amélioration de ces passes.*

## QUÉBEC.

Alf. Blais.....	Il n'y a point de passe-migratoire dans le barrage de Belisle, mais on considère qu'il protège le saumon au lieu d'être une incommodité, car il l'empêche d'aller à sa perte un peu plus haut. Un gardien spécial est tenu au dit barrage par lord Mount Stephen.
-----------------	---

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 3—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

J. Laberge.....	Les barrages suivants ne sont pas encore munis de passes-migratoires : ceux de Gilbie à Howick ; de Lemieux à Aubry ; de Leclair et de Brown à Saint-Chrysostôme ; de Coupal, Corbin, Anderson et Curran, à Corbin.
J. F. Picotin.....	Seulement sur la rivière Nicolet, où il y en a encore quelques-uns. Quant aux noms des propriétaires de scieries, il me faudrait visiter de nouveau la localité, car les moulins changent souvent de mains.
J. Kelly.....	Barrages et passes sont tenus en bon ordre.
J. O. Dion.....	Il faudrait, à la tannerie de Saint-Ours une nouvelle passe pour permettre au poisson de monter à eau basse. Le moulin en amont du ruisseau Massé n'a point de passe, car toute l'eau sert à faire marcher les machines du moulin. Je suggérerais que la loi contint un article obligeant les intéressés à construire ces passes selon les désirs du département.
J. B. Chevalier.....	La rivière Lacolle est complètement barrée par un batardeau dans lequel il n'y a point de passe. On devrait en pratiquer une.
P. E. Luke.....	Il y a trois barrages qui n'ont pas de passes : un appartenant à la Banque des Townships de l'Est à Bedford, un autre à madame DesRivières de Malmaison, et le troisième à la Cie des moulins de la Rivière au Brochet, de Saint-Charles de Stanbridge.
P. W. Nagle.....	Oui.
J. Shurtleff.....	En quelques endroits ils ne sont pas ce qu'ils devraient être—Rivières au Saumon nos 1 et 2, Coaticook, rivière au Saumon à Scotstown, P.Q. Les propriétaires de scieries sont : Parker et Genks, Glasgow and Canadian Land and Trust Co., et Scotstown Pulp Co. Il n'y a point de passes-migratoires dans la rivière au Saumon n° 2. Richard Palister, Geo. Cleveland, Cass, Frères et P. Gosselin. Il n'y en a point, non plus, dans la rivière Moes.
A. L. Darche.....	Oui.
J. B. McDonald.....	Oui.
V. Veilleux.....	Oui.
D. Shooner.....	Oui.
G. Boisvert.....	Oui.
S. A. Grant.....	Ils n'en ont pas besoin.
J. Charbonneau.....	Il y en a quelques-uns qui n'ont pas de passes, et il vaut mieux attendre, pour en construire, que le poisson augmente.
Jno. Morris.....	Aucun.
A. Robert.....	Pas de barrage.
J. Lauzon.....	Oui, à une exception près : un barrage appartenant à Meunier et Cie.
J. Filiatrault.....	Aucun.

QUESTION N<sup>o</sup> 3—QUÉBEC—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

R. Jones.....	Non; les propriétaires de moulins sont: Hugh Walsh, Earls, Frères, Ireland et Bannerman et James Fish. Il y a aussi des moulins et des barrages sur quelques petits cours d'eau, mais pas de passes.
R. Joynt.....	Aucun.
Jos. Marion.....	Le barrage du gouvernement à Grenville n'a pas encore été pourvu d'une passe. Les pêcheurs se plaignent de ce que le poisson ne peut monter.
J. T. Coghlan.....	Sur ces cours d'eau pas d'obstacles qui empêchent le poisson de monter.

## ONTARIO.

Thos. Keefer.....	A la source de la rivière à la Carpe, qui est fréquentée par le poisson, il y a un barrage qui n'est pas muni de passe. Il appartient à la Banque Ontario.
Isaac Turner.....	Pas de barrages.
Robt. Boyter.....	Il y a des passes dans les barrages de la baie Striggly, mais aucune dans le barrage de R. W. Mutchmor, dans la baie Providence, non plus que dans celui de la Michael Bay Co.
F. Prout.....	Aucun barrage.
R. H. Murray.....	Je n'ai entendu de plaintes d'aucune sorte.
H. McFayden.....	Deux barrages, dont les ouvrages avaient été emportés par la crue, seront remplacés à l'eau basse. Il y a des chutes qui ont jusqu'à 70 pieds de hauteur et que le poisson ne pourrait monter.
J. C. Pollock.....	Aucun.
H. W. Ball.....	Un barrage, à Auburn, n'a pas encore de passes. Il appartient à M. Webb.
H. B. Quarry.....	Aucun.
C. W. Raymond.....	Il n'y a pas de barrages sur le chenal Ecarté.
P. McCarron.....	Je ne sache pas qu'il y ait des barrages.
T. McQueen.....	Il n'y a pas de barrages qui traversent les cours d'eau de ma division. Les propriétaires de moulins observent invariablement les lois qui gouvernent les pêches de l'intérieur.
P. McCann.....	Oui; dans le comté de Middlesex les barrages de moulins sont tous munis d'excellentes passes. J'ai observé que le doré est un poisson de fond, et il y a très peu d'obstacles à son passage. A mon avis, dans les cours d'eau fréquentés par le doré les passes devraient aller jusqu'au fond; le courant, en passant par les passes, entraînerait le doré, qui monterait en grand nombre.
Jos. Boismier.....	Il n'y a pas de barrages. Tous les poissons ont un passage libre dans les rivières et cours d'eau de ma division.
Wm. Prosser.....	Aucun.
David Girardin.....	Je n'en connais pas.
John McMichael.....	Il y a deux barrages qui ne sont point munis de passes; mais, à mon avis, ils n'en ont pas besoin, et j'en ai informé le département.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 3—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

David Sharp.....	Il n'y a pas de passes-migratoires dans ma division, et je ne crois pas qu'elles seraient nécessaires.
C. W. Evans.....	Oui.
W. P. Croome.....	Les barrages sont munis de passes, sauf celui de Brantford, qui appartient à M. A. Watts, et celui de Galt, aux propriétaires duquel le département a donné jusqu'à l'année prochaine pour y construire une nouvelle passe. Les passes que nous avons fonctionnent bien lorsqu'elles sont construites assez solidement pour résister à la glace.
Fred. Kerr.....	Oui; excepté le barrage du gouvernement à Dunnville, Grande-Rivière, lequel aurait grandement besoin d'une bonne passe. Celle qui existe est insuffisante et inutile, car je trouve qu'elle n'a pas été construite à la bonne place, et j'apprends qu'on ne l'a pas vue monter par le poisson depuis qu'elle est construite.
Wm. Sargent.....	Tous, sauf un, sur le Sixteen-Mile-Creek, au moulin d'Isaac Worcup, Oakville.
Wm. Helliwell.....	Il n'y a pas de passes-migratoires sur nos cours d'eau, et je ne pense pas qu'ils en aient besoin.
Chas. Gilchrist.....	Dans les cours d'eau de ma division qui donnent sur les comtés de Northumberland et de Durham il ne monte pas de poissons qui aient besoin de passes-migratoires. Le brochet et le chabot ne remontent pas très haut, mais déposent leurs œufs dans les marais. Le maskinongé et l'achigan remontent la rivière Trent jusqu'à Hastings, où il y a un barrage public non muni de passe; le maskinongé et l'achigan remontent aussi la rivière Otonabi jusqu'aux écluses et au barrage public, où il n'y a pas de passes non plus.
W. P. Clarke.....	Il n'y a pas de barrages dans ma division, car elle ne renferme pas de rivières.
Jos. Redmond.....	Aucun dans cette division.
A. D. Sills.....	Il n'y a pas de barrages qui aient besoin de passes-migratoires dans cette division.
R. R. Finkle.....	Aucun.
Peter Kiel.....	Il n'y a ni cours d'eau ni moulins.
Thos. Merritt.....	Pas de barrages dans ma division.
N. Acton.....	Il y a, sur la rivière Gananoque, deux barrages sans passes; mais ils se trouvent à des chutes de 9 ou 10 pieds, et des passes y seraient inutiles.
Henry Hunt.....	Ni rivières ni barrages.
T. McGarity.....	Des passes ont été construites l'automne dernier à Martintown et Williamstown, sur la rivière aux Raisins.
P. St. Pierre.....	La digue de Carillon, qui barre complètement la rivière Ottawa, n'a pas de passes-migratoires.
O. Miron.....	Bien pourvus de passes-migratoires.
W. W. Boucher.....	Il y a, sur la rivière à la Carpe, à 3 milles de son embouchure, un barrage qui n'a pas de passes; le propriétaire du moulin est T. J. Owens, township de Fitzroy.
John Grant.....	Oui, excepté à l'endroit où se trouve la glissoire publique.

QUESTION N° 3—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

- J. S. Richardson ..... Il n'y a ni passes ni barrages dans ma division.
- Geo. R. Steele..... Il n'y a pas de passes-migratoires dans cette division. Avis a été donné à la Cie de bois de Parry-Sound et à la Cie d'amélioration de la rivière de Parry-Sound d'avoir à construire des passes à certains barrages de la rivière Séguin—ainsi qu'à MM. S. et J. Armstrong, de McKellar, d'en construire une dans leur barrage à la décharge du lac Owl.
- J. G. Rumsey..... Non, j'ai instruction de faire construire une passe aux chutes de Burk, sur la rivière Maganatewan, dès que l'eau le permettra.
- H. W. Gill... Aucun.
- Henry Castle..... Aucun.
- L. S. Sanders..... Tous les cours d'eau de ma division sont de niveau ; ils n'ont pas besoin de passes-migratoires.
- A. Hughson..... Les barrages sont tous visités par le poisson et munis de passes-migratoires. Il n'y a point de passes sur la rivière Humber, non plus que sur la rivière Nottawa. Tous les barrages auraient besoin de passes-migratoires.
- N. Simmons..... Tous les barrages sont munis de passes-migratoires, sauf deux : celui du moulin de Miller et Cie, et celui des rapides Chisholm. Si elles existaient, toute la rivière, à partir de Trenton en montant, serait libre au poisson.
- G. W. Fitzgerald..... Il n'y a de passes dans aucun barrage de la division de Peterboro'. Il y a 5 barrages publics qui devraient en être munis : ceux de Young, Burleigh, Buckhorn, Lovesick et Bobcaygeon ; ce dernier devrait en être pourvu de suite ; un, à Omemece, dont le propriétaire est T. Stephenson.
- David Breeze..... Non, dans aucun des barrages ; il y a 8 barrages entre le lac Rice et le lac Clear, sur la rivière Otonabi. Je vais les numéroter et donner les noms de leurs propriétaires, en commençant en aval :—N° 1 est un barrage public appelé barrage de l'Ecluse ; nos 2, 3 et 4 appartiennent à Dixon et Cie ; n° 5 appartient conjointement à la Alburn Woollen Co. et M. Geo. Hyland ; n° 6 appartient à J. M. Irwin ; n° 7 est sous le contrôle du ministère des chemins de fer et canaux, et retient les eaux du lac Katchewanooka ; n° 8 est sous le même contrôle, et retient les eaux des lacs Clear et Stony. Je recommanderais fortement que des passes-migratoires fussent construites dans ces barrages.
- Wm. Gainsforth..... Sur ces lacs les barrages devraient être abaissés avant octobre au niveau ordinaire des eaux, parce que quand l'eau est haute le poisson fraie trop haut, et que l'eau, en se retirant, laisse à sec le frai, qui se trouve détruit.
- R. A. Gilbert..... Il n'y a ni barrages ni passes-migratoires dans mon quartier. Je recommanderais qu'une passe-migratoire fût construite entre les lacs Trout, en haut et en bas, township de Palmerston.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 3—ONTARIO—Suite.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Geo. Lake.....	Non, il n'y a pas de passes-migratoires dans mon quartier ; il devrait y en avoir une dans le barrage public dans la partie du lac de Bob qui se trouve dans Bedford, une autre dans le barrage d'Ezra Thompson à Fish-Creek, dans Bedford, et une troisième dans le barrage de Wm. Estice à Parham, dans Hinchinbrook.
S. Boddy.....	Pas de passes dans le lac Beverly, en haut et en bas. Le département a été consulté à ce sujet. Propriétaire, Mawford Denault, Delta, P. O.
Wm. Hicks.....	Il n'y a pas de passe au débouché du lac Charleston, où il devrait y en avoir une. Il y a eu bien des discussions à cet égard. On devrait faire trancher la question par un homme pratique.
Geo. Jeacle.....	Au pied du lac Wolf, où était la passe-migratoire ; le moulin a été détruit par l'incendie, et il n'y reste plus que le barrage public.
John Murphy.....	Un seul n'en a pas : le moulin de M. Allan, sur le creek Grant. Il est préférable qu'il n'y en ait point ici, car l'eau est très basse après les crues, et le poisson serait perdu dans les terres.
Eph. Deacon.....	Pas de passes-migratoires sur nos cours d'eau ici ; je ne les crois pas nécessaires.
A. Wilson.....	Il y a, sur la rivière Mississipi, deux barrages qui n'ont pas de passes : un à Galetta, appartenant à Geo. C. Whyte ; l'autre à Pakenham, appartenant à C. B. McAllister. Difficile d'établir des passes.
R. O. Campbell.....	Les barrages ne sont pas munis de passes-migratoires, ainsi que le veut la loi : 1° les barrages du gouvernement sur le Rideau n'en ont pas ; 2° les barrages, à Manotick et Burritt's Rapids, n'en ont pas, non plus que les barrages sur le bras sud du Rideau, qui sont au nombre de quatre : deux à Kemptville, un appartenant à Keating et Barns, et un à environ un mille en amont et appartenant à Kennedy, un à Oxford-Mills appartenant à McDonald et Cie.
Geo. Russell.....	Jusqu'ici la pêche n'a pas été entravée sur la Madawaska.
M. L. Russell.....	Non. Casselfield, McLaughlin, Frères ; Renfrew, M. L. Russell ; Renfrew, John Moran ; Douglass, E. G. Malloch ; South-Shute, Mme Bonfield. Pas de passe dans cette division.
H. Gallagher.....	Les barrages que nous avons ont des passes ouvertes en tous temps.
Geo. Douglas.....	Oui ; tous les barrages sont pourvus de passes dans ce comté. Le poisson les remonte pour frayer.

QUESTION N<sup>o</sup> 4.—*Connaissez-vous quelque rivière que le poisson remonte et où il est détruit par suite de contraventions aux lois de pêche, et pouvez-vous suggérer des modifications à faire à ces lois, et recommander des mesures administratives à ce sujet ?*

## QUÉBEC.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Alf. Blais.....       | Non.  |
| J. F. Picotin.....    | Je recommanderais la nomination d'un gardien spécial à Arthabaska, pour visiter le marché au poisson pendant la période de clôture.   |
| J. Laberge .....      | Autrefois, la partie de la rivière Châteauguay en amont du barrage des Sœurs fourmillait de toutes espèces de poissons, mais la sciure et les rebuts de moulins lui ont fait un tort considérable.  |
| J. Kelly.. .....      | Je recommande que sur toutes les rivières de cette division, lorsque le poisson y vient pour frayer, la pêche à la ligne soit discontinuée jusqu'après le 15 juin, parce qu'elle détruit l'achigan.   |
| J. O. Dion.....       | Les municipalités qui entretiennent des chemins formant bassins ou étangs devraient y faire des ouvertures pour permettre au poisson et aux alevins de s'échapper lorsque l'eau baisse.   |
| J. B. Chevalier ..... | Non.  |
| P. E. Luke .....      | Je n'en ai aucune connaissance personnelle.   |
| P. W. Nagle.....      | Non.  |
| A. L. Darche .....    | Non.  |
| J. B. McDonald.....   | Un dommage considérable a été fait dans les rivières Arnold et Victoria par des marchands de bois qui ont fait sauter des roches par la dynamite, dans un temps où le poisson frayait. Il n'y a rien dans la loi qui empêche cela.                                  |
| V. Veilleux .....     | Non.  |
| D. Shooner.....       | Non.  |
| G. Boisvert .....     | Non.  |
| S. A. Grant.....      | La rivière Saint-Maurice est la seule que le poisson remonte pour frayer; il n'en est pas détruit.  |
| J. Charbonneau .....  | En amont de Farnham, les habitants qui ont coutume de prendre le poisson au dard, à la seine et au fusil, font diminuer le poisson dans la rivière.   |
| John Morris.....      | Je n'en connais pas.  |
| A. Robert. ....       | Non.  |
| J. Lauzon .....       | Non.  |
| J. Filiatrault.....   | Non.  |
| R. W. Jones.....      | Le poisson est devenu très rare dans la rivière du Nord. Quelques-uns des barrages ont une chute de 15 à 20 pieds.  |
| R. Joynt .....        | Non.  |
| Jos. Marion.....      | Dans presque tous les cours d'eau mentionnés à la question n <sup>o</sup> 1, le poisson remonte aux pieds des rapides pour y frayer, et c'est là, dit-on, que les contraventions sont commises. Le garde-pêche devrait être autorisé à y placer un gardien spécial. |

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 4—QUÉBEC—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| J. T. Coghlan.....  | Dans le creek du Calumet, une grande quantité de carpes est détruite chaque année, ainsi qu'une petite proportion de brochets, de doré et d'achigan.  |
| <b>ONTARIO.</b>     |   |
| Thos. Keefer.....   | La pêche illégale a fait beaucoup de tort à la rivière Current et à Vicar's-Creek. On dit que la pêche aux rets est pratiquée sur toutes les rivières, sans permission. L'emploi d'un remorqueur et un service de patrouille est le meilleur moyen que je puisse suggérer pour mettre fin aux abus. |
| Isaac Turner.....   | Rivière Whitefish.—Les règlements actuels suffisent s'ils sont bien mis en pratique.  |
| Robert Boyter.....  | Les cours d'eau déjà mentionnés devraient avoir des passes-migratoires, et on devrait empêcher d'y jeter les rebuts de moulins.   |
| F. Prout.....       | Je n'en connais pas.  |
| R. H. Murray.....   | Aucune.   |
| H. McFayden.....    | Aucune.   |
| J. C. Pollock.....  | Non.  |
| H. W. Ball.....     | On m'a dit que du poisson commun était pris avec des rets sans licences, mais je n'ai pu en découvrir la preuve. Je recommande que les gardes-pêche soient autorisés à engager des gardiens temporaires en cas d'urgence sans avoir préalablement à en demander la permission au département.       |
| H. B. Quarry.....   | On a détruit de l'achigan dans la rivière Aux Sables. Un gardien devrait visiter cette rivière pendant la saison réservée à l'achigan.  |
| C. W. Raymond.....  | Non.  |
| P. McCarron.....    | Des gens se plaignent de ce que les raffineurs d'huile de Pétrolia font du tort au poisson en laissant jeter les rebuts de leurs raffineries à l'eau en cet endroit; ils prétendent que ces rebuts font mourir le poisson.  |
| T. McQueen.....     | Le doré, le brochet et le mulot remontent la rivière Thames en grandes quantités pour déposer leurs œufs généralement dans les endroits où l'eau est peu profonde et claire; on suppose que c'est tout près de Cashmere, dans le comté de Bothwell.   |
| P. McCann.....      | Pas à ma connaissance. Je crois que les lois actuelles, si elles sont bien exécutées, suffisent.  |
| Jos. Boismier.....  | Je ne connais pas de rivières où le poisson soit détruit.   |
| Wm. Prosser.....    | Aucune.   |
| David Girardin..... | Je n'en connais pas.  |
| John McMichael..... | Non.  |
| David Sharp.....    | Je crois qu'il a été capturé du poisson à Big-Creek, mais pas en grande quantité.   |
| C. W. Evans.....    | Non, je n'ai pas de recommandations à faire à ce sujet.   |

QUESTION N<sup>o</sup> 4—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

W. P. Croome.....	Je n'en connais pas.
Fred. Kerr.....	Non.
Wm. Sargent.....	Non.
Wm. Helliwell.....	Je recommanderais qu'on établit une période de clôture pour la carpe et le brochet dans le mois d'avril sur toutes les rivières.
Chas. Gilchrist.....	La rivière Otonabi a été totalement ruinée par les propriétaires de scieries de Peterboro' qui, pendant nombre d'années, ont laissé y tomber la sciure et les rebuts de leurs moulins. Les frayères, dans les terres basses où le poisson déposait ses œufs, sont couvertes de sciure. La pêche était bonne il y a quelques années, mais maintenant elle ne vaut guère. Aujourd'hui les propriétaires de scieries laissent tomber très peu de sciure dans les rivières.
W. P. Clarke.....	Je n'en connais pas.
Jos. Redmond.....	Je n'en connais pas.
A. D. Sills.....	Non.
R. R. Kinkle.....	Aucune dans mon quartier.
Peter Kiel.....	Il n'y a pas d'autres rivières que le fleuve Saint-Laurent dans cette partie du pays, et il ne s'y fait pas de pêches illégales qui détruisent le poisson.
Thos. Merritt.....	Aucune.
N. Acton.....	Je n'en connais point.
Henry Hunt.....	Aucune.
T. McGarrity.....	Non, je n'en connais pas.
P. Saint-Pierre.....	Non.
O. Miron.....	Non.
W. W. Boucher.....	Non.
John Grant.....	Je n'en connais pas.
J. S. Richardson.....	La vaste région comprise entre la rivière à l'Espagnol et la rivière au Français renferme de nombreux cours d'eau et petits lacs, à 100 ou 150 milles au nord, en arrière de la baie Georgienne, dans laquelle ils se déchargent, et ces eaux sont les frayères qui fournissent à la dite baie une grande quantité de poisson, lequel trouve le moyen de les remonter pour y frayer. Les fabricants de bois ont fait barrer grand nombre de ces lacs pour faciliter le flottage de leurs billots au printemps. Partout où un barrage permanent est établi, on devrait forcer son propriétaire à y pratiquer une passe-migratoire, sans quoi l'approvisionnement de poisson que fournit la baie Georgienne sera bientôt diminué. Je crois que si on établissait une bonne patrouille chargée de tenir ces cours d'eau libres et de surveiller les moulins qui surgissent dans ce district non encore organisé, ce serait un grand avantage pour l'industrie de la pêche.
Geo. R. Steele.....	Oui; au débouché de la rivière Séguin, au débouché du lac Mill et au débouché du lac Manitawaba, par suite de l'absence de bonnes passes-migratoires. Je recommanderais que la loi concernant la construction de passes-migratoires fut strictement mise en vigueur.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 4—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

J. G. Rumsey.....	Non.
H. W. Gill.....	Il y a, à la tête du lac Three-Mile, où le poisson remonte pour frayer, un cours d'eau autrefois fréquenté par des gens qui ont pris là d'immenses quantités de poisson. Le printemps dernier je me suis particulièrement occupé de ce lac et j'ai pu, avec de l'aide, mettre fin aux abus qui s'y pratiquaient dans cette saison, la plus importante de l'année. Je suggérerais qu'un gardien spécial fut préposé à ce poste pendant un mois chaque année, du 15 avril au 15 mai.
Henry Castle.....	Non.
L. S. Sanders.....	Non.
A. Hughson.....	Les barrages n'ayant pas de passes-migratoires, le poisson ne peut monter, bien que de grandes quantités de poissons fassent des efforts pour se rendre à leurs frayères. Des clubs ayant pour mission de protéger les lacs et les étangs se plaignent de ce que le poisson, une fois descendu, ne peut plus remonter, faute de passes. Ces clubs achètent des alevins de truite mouchetée pour nos différents cours d'eau.
N. Simmons.....	Je ne crois pas qu'il y ait, dans ma division, des rivières, creeks ou anses où le poisson ait été détruit.
G. W. Fitzgerald.....	Pigeon Creek. En y plaçant un gardien.
David Breeze.....	Je recommanderais une patrouille, de temps en temps, sur la rivière Indian. On m'a dit que nombre de poissons ont été capturés au dard sur cette rivière, l'année dernière.
Wm. Gainsforth.....	Non.
R. A. Gilbert.....	Non. J'espère que la dernière ordonnance du conseil, qui prolongeait du 15 octobre au 30 novembre la saison réservée pour la truite saumonée et le poisson blanc, sera maintenue. Je condamne fortement l'emploi des lignes dormantes pour capturer la truite.
Geo. Lake.....	Je ne sache pas qu'il y'en ait dans ma division.
S. Boddy.....	Non.
Wm. Hicks.....	Aucune.
Geo. Jeacle.....	Non. Seulement au moulin d'aval de Westport. La carpe arrive dès la débâcle des glaces. Très peu de carpes s'en vont par la glissoire; elles restent dans le courant, et les habitants de l'endroit en capturent avec l'épuisette pour leur usage.
John Murphy.....	Non.
Eph. Deacon.....	Je n'en connais point.
A. Wilson.....	Je ne connais pas de rivières où le poisson soit détruit contrairement à la loi. Rien à suggérer.
R. O. Campbell.....	Je n'en connais point.
Geo. Russel.....	Aucune.
M. L. Russell.....	Dans nos eaux, autrefois, le poisson venait de la rivière Ottawa; mais depuis l'établissement des barrages, il ne peut plus remonter, car ces barrages n'ont point de passes.

QUESTION N° 5—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

H. Gallagher.....	Je ne connais rien en dehors de mon quartier.
Geo. Douglas.....	Je ne connais pas d'endroits où le poisson soit détruit, sauf sur les lacs de Olmstead.

QUESTION N° 5—*Connaissez-vous quelque quartier important où une inspection plus régulière soit nécessaire pour prévenir les contraventions qui sont aujourd'hui commises. Faites connaître les résultats de ces infractions relativement aux pêches en général.*

## QUÉBEC.

Alf. Blais.....	Tous les lacs devraient être visités rigoureusement lors de la formation des glaces, et la loi devrait être strictement exécutée. Mon quartier renferme les lacs Angers, Pitre, le Ruisseau à la Loutre, Causapscaal et le Petit Matane.
J. F. Picotin.....	A mon avis, les quartiers de pêche de Trois-Rivières, Richelieu, Yamaska, Arthabaska et Drummond devraient être mis au même rang. Les gardes-pêche devraient se réunir en assemblée et adopter un règlement uniforme.
J. Laberge.....	Après que de bonnes passes-migratoires auront été placées dans les endroits prescrits, des gardiens temporaires devraient être préposés aux endroits où il en faut.
J. Kelly .....	Je suis d'opinion que les lois actuelles donnent satisfaction.
J. O. Dion .....	Rien.
J. B. Chevalier.. ..	Il faudrait une inspection plus régulière dans mon quartier, attendu que les Américains se trouvent si près de la frontière et de la rivière du sud, où la pêche est défendue. Les gens qui pêchent sur cette rivière et d'autres cours d'eau également défendus devraient être poursuivis en loi.
P. E. Luke.....	Je n'en connais pas.
P. W. Nagle .....	Non.
J. Shurtleff... ..	Il devrait y avoir un gardien à l'entrée et à la sortie du lac Massawippi. Ayant été informé à plusieurs reprises qu'il s'y commettait des illégalités, j'ai fait plusieurs voyages au lac, et j'ai détruit rets et lignes dormantes.
A. L. Darche.....	Aucune, sauf pour ce qui est de la sciure.
J. B. McDonald. ....	Aucune.
V. Veilleux.....	Les lacs de Saint-Victor de Tring, où l'on a déposé des alevins.
D. Shooner.....	Oui, à partir du bas du lac Saint-Pierre jusqu'à Trois-Rivières. La pêche à la seine devrait être prohibée.
G. Boisvert.....	Non.
S. A. Grant.....	Pas dans le moment.
J. Charbonneau.....	Seulement le quartier mentionné dans la question n° 4.
John Morris.....	Pas dans le moment.
A. Robert.....	Non.
J. Lauzon.....	Non.
J. Filiatrault... ..	Non.
R. Jones.....	Non.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION. N° 5—QUÉBEC—Suite.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Robt. Joynt.....	Aucune.
Jos. Marion.....	Nombre de lacs, dans le comté d'Ottawa, ne sont pas surveillés, et nul doute qu'il s'y fait de la pêche en temps de clôture.
J. T. Coghlan.....	Rien.
ONTARIO.	
Thos. Keefer.....	Tout le lac exige une stricte surveillance ; en tout temps il est possible d'y pêcher illégalement, partout où l'occasion s'en présente. La pêche aux rets non autorisés a créé du mécontentement parmi les pêcheurs qui sont munis de permis et les porte à suivre le mauvais exemple. Les fonds de pêche sont gâtés par les déchets de poisson qu'on y jette subrepticement.
Isaac Turner.....	De Sagamok à la rivière Whitefish. On a mis en œuvre des rets à trappes, et la période de clôture n'a pas été observée.
Robt. Boyter.....	Oui.
F. Prout.....	Algoma-Mills et la rivière à l'Espagnol.
R. H. Murray.....	Non.
H. McFayden.....	Je n'en connais pas.
J. C. Pollock.....	Non.
H. W. Ball.....	Les gardes-pêche devraient être forcés de donner tout leur temps à l'inspection pendant la saison de pêche.
H. B. Quarry.....	La rivière Aux Sables devrait être mieux surveillée pendant la saison réservée à l'achigan.
C. W. Raymond.....	Non.
P. McCarron.....	Je n'en connais pas.
T. McQueen.....	Je ne connais pas de quartier important où il soit nécessaire de faire une inspection plus régulière pour prévenir la pêche illégale.
P. McCann.....	Non.
Jos. Boismier.....	Je ne connais pas de quartier où une inspection plus régulière soit nécessaire.
Wm. Prosser.....	Non.
David Girardin.....	Je ne connais pas de quartier où une inspection plus régulière soit nécessaire.
Jno. McMichael.....	Je n'en connais pas.
David Sharp.....	Aucun, excepté à la Longue Pointe. Je crois que les pêcheurs américains fréquentent la rive sud de la Longue Pointe et y capturent illégalement du poisson.
C. W. Evans.....	Oui ; la saison réservée au poisson blanc n'est pas du tout observée par certains pêcheurs sur les bords du lac Érié, dans ce comté.
W. P. Croome.....	Je ne connais pas de division qui soit spécialement notée pour les infractions qui s'y commettent. Le principal ennui, ici, c'est la pêche à la ligne qui se fait pendant la période de clôture.
Fred. Kerr.....	Aucun, excepté sur les bords du lac Érié, entre Port-Maitland et Colchester, où il se fait beaucoup de pêche et d'expédition illégales d'achigan et de doré pendant la période de clôture, contraventions que des officiers énergiques seuls peuvent supprimer.

QUESTION N<sup>o</sup> 5—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

Wm. Sargent.....	Non.
Wm. Hellwell.....	Non; car il n'existe pas de loi prohibitive pour la destruction du poisson commun.
Chas. Gilchrist .....	Je n'en connais pas.
W. P. Clarke.....	Pas que je sache.
Jos. Redmond.....	Pas que je sache.
A. D. Sills.....	Aucun, excepté les périodes de clôture.
R. R. Finkle.....	Non.
Peter Kiel.....	Je ne sache pas qu'une partie de ce quartier exige plus de surveillance et une inspection plus fréquente, car les habitants participent autant que possible à l'exécution de la loi.
Thos. Merritt.....	Non.
N. Acton.....	Je n'en connais pas.
Henry Hunt.....	Aucun.
T. McGarity.....	Non.
P. St. Pierre.....	Non.
O. Miron.....	Non.
W. W. Boucher.....	Non.
John Grant .....	Je crois que Mattawa aurait besoin d'une inspection régulière pour mettre fin à la pêche aux rets qui se fait en été sans permis, car plusieurs de nos lacs contiennent beaucoup de truite mouchetée.
Geo. R. Steele .....	Je suis d'avis qu'il devrait y avoir des gardiens spéciaux, pendant la période de clôture, au barrage de Manitawaba et à Stanley's Creek. Je veux dire pendant la saison réservée au doré et à l'achigan.
J. G. Rumsey .....	Non; la pêche au dard est la seule illégalité commise; mais elle se réduit maintenant à si peu de chose que je n'ai pas besoin d'aide pour y mettre fin.
H. W. Gill.....	Il faudrait un gardien spécial sur la baie Skeleton, lac Rosseau, dans laquelle se décharge la rivière Skeleton.
Henry Castle.....	Non.
L. S. Sanders .....	Je ne connais pas de quartier qui exige une inspection régulière.
A. Hughson.....	Les règlements devraient être mieux observés dans le township de Melancthon, qui renferme des cours d'eau où l'on trouve peut-être la meilleure truite mouchetée qu'il y ait dans Ontario. J'y suis allé souvent, et j'ai constaté que les règlements y sont absolument ignorés. Pas de gardiens, et pêche à outrance. Si ce township était adjoint à ma division, je le surveillerais.
N. Simmons .....	Je crois, en somme, que les règlements sont de mieux en mieux observés, car les gens s'aperçoivent qu'il y va de leur intérêt de les respecter.
G. W. Fitzgerald .....	Dans la partie septentrionale du comté de Peterboro-est, le lac Katchamogobog, le lac Rond, source de la rivière Moir. On y emploie le rets et le dard, en période de clôture, pour prendre de la truite saumonée.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 5—ONTARIO—Suite.

### OFFICIERS DES PÊCHERIES.

### RÉPONSES.

David Breeze.....	Rivière Indian, spécialement au village de Wasaw, et lacs Quarry et White.
Wm. Gairsforth .....	Non.
R. A. Gilbert .....	Pas que je sache.
Geo. Lake.....	Je n'en connais pas, car les gardes-pêche veillent à ce que les règlements soient bien observés.
S. Boddy .....	Non.
Geo. Jeacle .....	Oui; le bas de la rivière Rideau. Un gardien est très utile pendant la fraie de la truite saumonée. Dans d'autres parties de la division les règlements sont généralement bien observés.
John Murphy.....	La saison réservée à la truite saumonée est un peu tardive; elle devrait commencer vers le 8 octobre.
Eph. Deacon.....	Je n'en connais pas dans ce comté.
A. Wilson.....	Les rivières Mississipi et à la Carpe ne sont pas protégées. Je pourrais y voir sans plus de frais. Les seules infractions consistent en l'emploi du dard le printemps.
R. O. Campbell .....	Je n'en connais pas.
Geo. Russell.....	Non.
M. L. Russell.....	Non; pas que je sache.
H. Gallagher .....	D'après ce que je puis voir, les règlements sont bien observés.
G. Doulas .....	Oui; les lacs Olmstead, township de Ross, exigent une surveillance plus stricte.

## QUESTION N° 6—Faites connaître la quantité de poisson qui est consommée dans la localité et celle du poisson vendu frais.

### QUEBEC.

Alf. Blais.....	Environ 1,000 lbs de truite saumonée vendues dans ce quartier.
J. G. Picotin .....	Le poisson est vendu, tout frais, pour la consommation locale. Il représente une valeur de \$600 à \$800.
J. Laberge .....	Il se consomme, dans cette division, pour une valeur de \$2,000 à \$3,000 de poisson, et il en est expédié pour une valeur d'environ \$20,000 aux marchés de Montréal.
J. Kelly.....	Environ 1,000 lbs affectées à la consommation locale, et 7,000 lbs expédiées aux marchés de Montréal. Le poisson se vend de 5 à 10c. la lb.
J. O. Dion.....	Sauf quelques 20,000 lbs d'anguille qui ont trouvé un marché, notre division a fourni très peu d'autres poissons.
J. B. Chevalier.....	Très faible consommation locale; la plus grande partie du poisson a été exportée aux Etats-Unis.
P. E. Luke.....	Très faible consommation locale; le poisson est exporté frais.
P. W. Nagle.....	Il est presque tout consommé dans les environs.
J. Shurtleff.....	Il est presque tout consommé dans les environs. Il n'en est pas exporté.
A. L. Darce.....	Il est presque tout consommé dans les environs. On en exporte à peu près 3,000 lbs.

QUESTION N° 6—QUÉBEC—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

J. B. McDonald.....	Consommation locale, à peu près 4 tonnes; 1,500 lbs vendues frais.
V. Veilleux.....	Tout affecté à la consommation locale.
D. Shooner.....	De 30,000 à 35,000 lbs, frais.
G. Boisvert.....	Tout affecté à la consommation locale. Quantité inconnue.
S. A. Grant.....	A peu près 6,000 lbs consommées ici, et autant vendu.
Jos. Charbonneau.....	De 25,000 à 30,000 lbs consommées ici, annuellement; pas d'exportation.
John Morris.....	Un tiers consommé ici, et deux tiers vendus.
A. Robert.....	Possiblement 6,000 lbs de poissons de toutes sortes (saumon excepté) consommées ici; à peu près 10,000 vendues à l'état frais.
J. Lauzon.....	A peu près 8,000 lbs consommées ici, et environ 10,000 vendues à l'état frais.
J. Filiatrault.....	A peu près 6,000 lbs consommées ici, et 4,000 lbs vendues.
R. Jones.....	Faible consommation locale; presque tout le poisson est expédié, frais, aux marchés de Montréal et d'Ottawa.
R. Joynt.....	Tout consommé ici; pas de vente.
Jos. Marion.....	Ne saurais préciser la consommation locale, mais presque tout le poisson est vendu sur les marchés de l'endroit.
J. T. Coghlan.....	A peu près les trois quarts consommés ici, et un quart vendu.

## ONTARIO.

Thos. Keefer.....	Consommation locale évaluée à 80,000 lbs. Presque toute la capture est vendue sur place. Celle des délinquants est quelquefois salée ou fumée.
Isaac Turner.....	Il s'en vend très peu sur le marché local. Pas de poste de pêche.
Robt. Boyter.....	Je ne sais pas.
F. Prout.....	Je ne connais pas les quantités.
R. H. Murray.....	Ne puis répondre à cette question.
H. McFayden.....	La consommation locale absorbe à peu près 40,000 lbs de truite saumonée, annuellement.
J. C. Pollock.....	Les remorqueurs américains s'emparent de tout le poisson avant d'aller à terre, si bien que les habitants n'en peuvent avoir.
H. W. Ball.....	Environ 200,000 lbs, poisson frais.
H. B. Quarry.....	A peu près 28,000 lbs de poisson frais vendues sur les marchés locaux.
C. W. Raymond.....	De poisson mou, un tiers, environ, de la capture.
P. McCarron.....	Très petite consommation; pas de vente.
T. McQueen.....	Consommation de 8,247 lbs sur place. Quantités vendues à l'état frais: 48,562 lbs de doré, 3,402 de brochet, et 102,978 lbs de poisson commun qui sont paqués en barils et vendus aux acheteurs américains.
P. McCann.....	\$2,500 représentent la valeur approximative de la consommation locale. Tout le poisson capturé ici est consommé ou vendu dans les environs.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 6—ONTARIO—Suite.

OFFICIFIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Jos. Boismier.....	Le poisson consommé dans les environs des bords de pêche se chiffre par 9,000 lbs à peu près; 225,000 lbs représentent les quantités vendues.
Wm Prosser.....	Tout vendu frais. La consommation locale y entre pour un dixième à peu près.
David Girardin.....	Je suppose qu'il ne se consomme pas plus que 1,000 lbs de poisson dans ma division. La capture se chiffre, d'après ce que je puis voir, par 655,225 lbs.
Jno. McMichael.....	D'après toutes les données que j'ai pu recueillir, la consommation locale s'est élevée à 320,004 lbs, et la vente à 4,178,674 lbs.
David Sharp.....	La consommation locale est très faible; presque toute la capture est envoyée au marché.
C. W. Evans.....	Les rets ne sont pas tolérés dans mon quartier. La pêche est uniquement une affaire de sport; je ne saurais donc dire le chiffre de la capture. Pas de ventes.
W. P. Croome.....	Les pêcheurs à la ligne ont tout le monopole de la consommation. Pas de ventes.
Fred. Kerr.....	Les deux tiers de la capture sont consommés sur place, spécialement vendus à Toronto et Hamilton—la plus grande partie du poisson fumé et salé.
Wm Sargent.....	Les habitants de l'endroit en consomment pour une valeur de \$500; la vente produit à peu près \$5,000.
Wm Helliwell.....	Tout le poisson est consommé sur place ou envoyé à Toronto; on en fait même un trafic dans les villages voisins.
Chas. Gilchrist.....	Environ 10,700 lbs de truite saumonée, 45,000 lbs de ciscoes, 100,000 lbs de maskinongé et 50,000 lbs d'achigan.
W. P. Clarke.....	Impossible de préciser le chiffre de la consommation locale: probablement \$5,000 en valeur.
Jos. Redmond.....	Un seizième, probablement, est consommé dans les environs; mais la plus grande partie est vendue.
A. D. Sills.....	Tout.
R. R. Finkle.....	Consommation locale, à peu près 3,000 lbs. Tout le poisson est vendu, frais, aux acheteurs américains.
Peter Kiel.....	Le poisson qui se prend ici est généralement du poisson commun, et les habitants en consomment très peu; ils le vendent aux Américains.
Thos. Merritt.....	20 brls, ou 6,000 lbs, à peu près, de poissons de différentes espèces servent à la consommation locale; et il en est envoyé annuellement 100 brls, ou 30,000 lbs aux poissonniers.
N. Acton.....	Les rets n'étant pas tolérés ici, les captures opérées par les sportsmen ne sont pas vendues, mais consommées sur place.
Henry Hunt.....	Connais pas.
T. McGarity.....	Presque toute la capture sert à la consommation locale ou est envoyée à Montréal.
P. St. Pierre.....	A peu près \$1,500, plus ou moins.
O. Miron.....	Pas de fond de pêche dans ma division. On n'exporte pas de poisson.

QUESTION N° 6—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

W. W. Boucher.....	Les deux tiers servent à la consommation locale, et l'autre tiers est vendu.
John Grant.....	Je ne saurais dire la quantité; le poisson sert surtout à la consommation locale.
J. S. Richardson.. .. .	Sturgeon Falls—2,000 lbs vendues à l'état frais; 3,000 lbs consommées sur place. North Bay—2,500 lbs vendues à l'état frais, 2,500 lbs consommées sur place. Callander—1,200 lbs consommées sur place. Rivière du Sud—1,000 lbs consommées sur place.
Geo. R. Steele.....	Ici, il ne se fait pas de pêche pour la vente et le troc. Je ne saurais faire connaître les quantités consommées par les habitants des différentes localités.
J. G. Rumsey.....	Estimation: à peu près 4,500 lbs de truite saumonée. Estimation: à peu près 2,400 lbs de truite mouchetée. Estimation: à peu près 450 lbs d'achigan. " à peu près 350 lbs de doré.
H. W. Gill.....	Presque toute la capture sert à la consommation locale.
Henry Castle.....	Ici la pêche se fait seulement à la ligne, et il est impossible de donner une estimation des captures.
L. S. Sanders.....	Il ne m'est pas possible de connaître la quantité de poisson consommée par les colons du lac Simcoe; je ne connais pas davantage le chiffre de la vente, attendu que depuis 6 ans le lac Simcoe a été mis en réserve pour les fins de la propagation. Nous faisons venir notre poisson frais de la baie Georgienne, <i>via</i> Collingwood.
A. Hughson.....	Dans ma division on ne prend que de la truite mouchetée, et elle sert à la consommation locale. Nombre d'excursionnistes viennent faire la pêche ici, et achètent quantités de poisson qu'ils emportent avec eux. Quelques visiteurs restent sur nos eaux une partie de l'été et gâtent notre pêche.
N. Simmons.....	Toute la capture est affectée à la consommation locale, car la pêche à la ligne est la seule qui se fasse ici. Quelques fois, en hiver, on exporte du poisson capturé à travers la glace. Un de nos principaux pêcheurs dit que cette exportation ne dépasse pas 2,000 lbs par année.
G. W. Fitzgerald.....	La consommation locale est énorme; le reste des captures est vendu aux villes et villages environnantes.
David Breeze.....	Les habitants et les sports en capturent, pour leur usage, environ 2,000 lbs. Les marchands en achètent de 45,000 à 50,000 lbs.
Wm. Gainsforth.....	Consommation locale, 1,000 lbs. Pas de vente.
R. A. Gilbert.....	9,650 lbs; 5,000 environ vendues aux chantiers et aux villages.
Geo. Lake.....	J'évalue à 2,000 lbs. Pas de vente.
S. Boddy.....	A peu près 4 tonnes de chabots, frais.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 6—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Wm. Hicks.....	Je ne sais pas, car il ne se fait pas de pêche régulière ici.
Geo. Jeacle.....	Je ne sais pas; mais tout le poisson est vendu frais.
John Murphy.....	Les habitants prennent beaucoup de poisson à la ligne. Quoi que nous puissions faire le rets est encore en usage. La pêche à la ligne a rapporté, je crois, 3,000 lbs.
Eph. Deacon.....	Le poisson capturé sert exclusivement à la consommation locale. Pas d'exportation.
A. Wilson.....	Je ne crois pas me tromper en disant que 1,500 lbs sont consommées sur place et 600 lbs vendues.
R. O. Campbell.....	Les fonds de pêche s'étendent d'une extrémité à l'autre de la rivière. La plus grande partie du poisson sert à la consommation locale; quantité, à peu près 6,000 lbs.
Geo. Russell.....	10,700; 1,500.
M. L. Russell.....	Tout le poisson capturé; très peu dans les villages voisins.
H. Gallagher.....	Dans ma division il n'y a pas de pêches importantes; elles servent à la consommation locale.
Geo. Douglas.....	Très faible consommation locale. Pas de ventes, à ma connaissance.

QUESTION N° 7.—*Faites connaître les quantités de saumon et autres poissons capturés dans votre comté, les quantités de poisson exporté dans la glace, la neige ou dans des boîtes hermétiquement scellées, et les marchés auxquels ce poisson est expédié.*

### QUÉBEC.

Alf. Blais .....	A peu près 8,000 lbs de saumon exporté dans la glace.
J. F. Picotin.....	Ici, les pêcheurs sont d'opinion qu'ils ne peuvent capturer le saumon qu'avec le dard, et cet engin est prohibé. On n'exporte pas d'autre poisson.
J. Laberge.....	Montréal est le principal marché de cette division. Nous ne faisons pas d'exportations directes.
J. Kelly.....	Rien.
J. O. Dion.....	Pas de fabriques, pas d'exportations.
J. B. Chevalier.....	Pas de saumon dans ma division. 700 ou 800 brls de poisson frais sont exportés, dans la glace, aux États-Unis. Pas de fabriques.
P. E. Luke.....	Les neuf dixièmes, à peu près, de la capture sont expédiés, dans la glace, au marché de New-York.
P. W. Nagle.....	Pas d'exportation.
J. Shurtleff.....	Pas d'exportation.
A. L. Darche.....	Non.
J. B. McDonald.....	Non.
V. Veilleux.....	Non.
D. Shooner.....	Pas de saumon. 5,000 lbs de poisson paqué dans la glace envoyées aux marchés des États-Unis, 30,000 lbs à Montréal, Québec et Trois-Rivières.
G. Boisvert.....	Non.

QUESTION N° 7—QUÉBEC—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

S. A. Grant.....	Je ne sache pas qu'il en soit exporté.
Jos. Charbonneau.....	Plusieurs familles en salent quelques barils pour leur propre usage.
Jno. Morris.....	Non.
A. Robert.....	Pas de saumon.
J. Filiatrault.....	La truite est vendue gelée.
R. Jones.....	Non.
R. Joynt.....	Non.
Jos. Marion.....	Je ne sache pas que du poisson ait été exporté de cette division.
G. T. Coghlan.....	Pas de saumon dans les cours d'eau mis sous mon contrôle.

## ONTARIO.

Thos. Keefer.....	La plus grande partie du rendement est exportée de Port-Arthur et du Saut Sainte-Marie aux marchés des Etats-Unis, à l'état frais.
J. Turner.....	Environ 5 tonnes dans la glace.
Robt. Boyter.....	Buffalo est le principal marché; le poisson y est exporté dans la glace.
F. Prout.....	Pas donnée.
R. H. Murray.....	Aucune.
H. McFayden.....	Environ 20,000 lbs de truite sont exportées annuellement, paquée dans la glace, aux Etats-Unis.
J. C. Pollock.....	Tout, excepté un peu de hareng.
H. W. Ball.....	Environ 800,000 lbs de truite, poisson blanc, esturgeon et doré—la plus grande partie expédiée fraîche dans la glace, à la Cie de Poisson de Buffalo.
H. B. Quarry.....	Environ 93,000 lbs de doré et d'esturgeon ont été exportées, frais, à Buffalo, Détroit et Port-Huron.
C. W. Raymond.....	Aucune.
P. McCarron.....	Pas d'exportation.
T. McQueen.....	Il n'est pas pêché, ni par conséquent paqué dans la glace ou la neige.
P. McCann.....	Aucune.
Jos. Boismier.....	Tout le poisson capturé dans cette division est expédié frais aux marchés américains; quantité exportée, à peu près 200,000 lbs.
Wm. Prosser.....	Tout le poisson est exporté frais.
Jno. McMichael.....	Aucune.
David Sharp.....	La plus grande partie du poisson capturé dans ce comté est exporté, frais dans la glace, aux Etats-Unis, principalement à Buffalo, N.-Y.
C. W. Evans.....	Pas de cette division; les pêcheurs établis le long du lac Erié, dans ce comté, expédient de grandes quantités de hareng et d'autres poissons à Buffalo et aux villes canadiennes.
W. P. Croome.....	Il n'en est pas exporté.
Fred Kerr.....	Un tiers du poisson capturé est exporté à Buffalo frais dans la glace.
W. Sargent.....	L'exportation se compose principalement de cisco, frais et salé; pas paqué dans la glace ou la neige, ni mis en conserves. Marchés: Toronto et Montréal, est et région de London-ouest.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 7—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Wm. Helliwell.....	Aucune.
Chas. Gilchrist.....	150,000 lbs de brochet et de chabot paqués dans la glace et expédiés aux Etats-Unis.
W. P. Clarke.....	Poisson blanc, à peu près 80,000 lbs; achigan, environ 2,500 lbs; doré, 26,500 lbs; brochet, à peu près 23,000 lbs; anguille, 3,550 lbs; chabot, 125,000 lbs—tous paqués dans la glace et expédiés aux Etats-Unis; Cap Vincent et Buffalo sont les principaux marchés.
Jos. Redmond.....	La moitié à peu près de la truite saumonée est exportée à l'état frais.
J. D. Sills.....	Pas de poisson séché ou mariné.
R. R. Finkle.....	Poissons capturés l'année dernière, paqués dans la glace et exportés aux Etats-Unis :—Truite saumonée, 6,000 lbs; poisson blanc, 125,000 lbs; achigan, 6,500 lbs; doré, 30,000 lbs; et 6,000 lbs de hareng; une plus grande quantité est paquée en boîtes.
Peter Kiel.....	Les principaux poissons capturés sont le chabot et la barbue, qui sont vendus frais aux Américains.
Thos. Merritt.....	Aucune.
N. Acton.....	La plus grande partie du poisson est capturée par des sportsmen américains qui pêchent dans nos eaux toute la journée et retournent chez eux le soir.
Henry Hunt.....	Inconnue.
T. McGarity.....	Rien.
P. St. Pierre.....	Aucune.
O. Miron.....	Aucune.
W. W. Boucher.....	Aucune.
John Grant.....	Je ne sache pas qu'il en soit exporté.
J. S. Richardson.....	Environ 166,500 lbs exportées dans la glace jusqu'à ce que le lac gèle, puis le poisson est exporté gelé—principalement à Montréal, Brockville, Kingston et Toronto.
Geo. R. Steele.....	Il n'est pas exporté de poisson de cette division.
J. G. Rumsey.....	Aucune.
H. W. Gill.....	Pas d'exportation importante; il est possible qu'on envoie quelquefois du poisson en don.
Henry Castle.....	Aucune.
L. S. Sanders.....	Je n'en ai pas entendu parler.
A. Hughson.....	Il n'y a pas de truite saumonée dans les rivières de ma division, sauf la rivière Credit, et il n'en est pas exporté.
N. Simmons.....	Pas d'exportation à l'exception de ce qui est dit dans la réponse à la question 6, et le poisson capturé en hiver est le maskinongé, le doré et le brochet, spécialement ce dernier.
G. W. Fitzgerald.....	Aucune.
David Breeze.....	Aucune. Tout le poisson est consommé dans la localité.
Wm. Gainsforth.....	Aucune.
R. A. Gilbert.....	Aucune, parce qu'il n'est pas accordé de permis.
Geo. Lake.....	Pas d'exportation.
S. Boddy.....	Aucune.

QUESTION N<sup>o</sup> 7—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

Wm. Hicks.....	Il se prend beaucoup de chabot dans ce comté, mais je n'en connais pas la quantité exacte. Ce poisson est transporté de Kingston à Cap-Vincent, sur l'autre côté du fleuve.
Geo. Jeacle.....	Pas d'exportation de truite saumonée ni d'achigan. Les sportsmen américains peuvent en prendre un peu en se rendant chez eux. Le poisson commun est exporté aux Etats-Unis à l'état frais; il en est exporté un peu dans des boîtes scellées.
John Murphy.....	Aucune.
Eph. Deacon.....	Aucune.
A. Wilson.....	Aucune.
R. O. Campbell.....	Pas d'exportation dans ma division.
Geo. Russell.....	Aucune.
M. L. Russell.....	Aucune.
H. Gallagher.....	Pas que je sache.
Geo. Douglas.....	A ma connaissance, il n'est pas exporté de poisson dans la glace ni dans des boîtes scellées.

QUESTION N<sup>o</sup> 8.—*Quelle quantité de poisson séché ou salé, produit de vos pêches fluviales, est-elle consommée au Canada, et quelles quantités et espèces sont-elles exportées à l'étranger, et à quels pays?*

## QUÉBEC.

Alf. Blais.....	Aucune.
J. F. Picotin.....	Aucune.
J. Laberge.....	D'ici pas d'exportation directe.
J. Kelly.....	Il n'en est pas paqué ici, ni exporté à l'étranger.
J. O. Dion.....	Généralement le poisson est vendu frais. Très peu de pêcheurs peuvent en capturer assez pour le saler pour leur usage.
J. B. Chevalier.....	Aucune.
P. E. Luke.....	Pas de poisson séché ni salé, tout vendu frais.
P. W. Nagle.....	Pas d'exportation à l'étranger.
J. Shurtleff.....	Aucune.
A. L. Darche.....	Aucune.
J. B. McDonald.....	Aucune.
V. Veilleux.....	Aucune.
D. Shooner.....	3,000 lbs d'anguille fumée expédiées à Montréal, et 4,000 lbs de salée envoyées à Montréal et Québec.
J. Boisvert.....	Aucune.
S. A. Grant.....	Aucune.
J. Charbonneau.....	Rien.
Jno. Morris.....	L'anguille est le seul poisson qui soit salé pour la consommation locale.
A. Robert.....	Aucune.
Jos. Lauzon.....	Aucune.
J. Filiatrault.....	Aucune.
R. Jones.....	Très peu. Pas d'exploitation.
R. Joynt.....	Pas de pêches de rivière dans ma division.
Jos. Marion.....	Tout le poisson capturé dans ma division a été vendu frais au Canada.
J. T. Coghlan.....	Tout consommé au Canada.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

QUESTION N<sup>o</sup> 8—*Suite.*

## ONTARIO.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Thos. Keefer.....	On ne dit pas comment les acheteurs canadiens ont disposé de leur poisson, mais presque toute la truite saumonée et le poisson blanc salés (près de 1,800 barils) sont exportés aux marchés américains.
Isaac Turner.....	Pas de notes.
Robt. Boyter.....	Aucune.
F. Prout.....	Ne puis répondre à cette question maintenant.
R. H. Murray.....	Aucune.
H. McFayden.....	Pas de poisson salé dans cette division.
J. C. Pollock.....	Aucune.
H. W. Ball.....	Tout le poisson est vendu frais.
H. B. Quarry.....	Aucune.
C. W. Raymond.....	Aucune.
P. McCarron.....	Aucune.
S. McQueen.....	Pas de poisson séché ni salé dans ma division; par conséquent pas d'exportation à l'étranger.
P. McCann.....	Aucune.
Jos. Boismier.....	Pas de poisson salé ni séché ici.
Wm. Prosser.....	Nous n'avons ici qu'un seul établissement qui prépare du poisson fumé, et il n'en prépare qu'un vingtième de la production.
Jno. McMichael.....	Aucune.
David Sharp.....	Il n'est pas pris de poisson dans les rivières.
C. W. Evans.....	Cette industrie n'est pas exploitée ici.
W. P. Croome.....	Aucune.
Fred Kerr.....	Aucune.
Wm. Sargent.....	Pas de poisson séché ni salé.
Wm. Helliwell.....	Tout. Aucune.
Chas. Gilchrist.....	Pas de poisson séché ni salé ici.
W. P. Clarke.....	Environ 80 brls de poisson blanc et 560 brls de hareng, produit de ma division, sont consommés au Canada; pas d'exportation de poisson salé.
Jos. Redmond.....	Aucune.
A. D. Sills.....	Pas de poisson séché ni salé.
R. R. Finkle.....	Aucune.
Peter Kiel.....	Pas de poisson séché mais un peu de poisson salé; nos marchés sont alimentés par le golfe Saint-Laurent.
Thos. Merritt.....	Aucune.
N. Acton.....	Aucune. Pas de pêches aux rets.
Henry Hunt.....	Ne sais pas.
T. McGarity.....	Rien.
P. St. Pierre.....	Aucune.
O. Miron.....	Aucune.
W. W. Boucher.....	Tout consommé au Canada.
John Grant.....	Tout consommé au Canada; pas d'exportation à l'étranger.
Geo. R. Steele.....	Aucune, sauf ce que nos colons consomment ici.
J. G. Rumsey.....	Aucune.
H. W. Gill.....	Tout le poisson affecté à la consommation locale.
Henry Castle.....	Aucune.
L. S. Sanders.....	Aucune.
A. Hughson.....	Aucune.

QUESTION N° 8—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

N. Simmons.....	Je ne pense pas que l'on sèche du poisson ici, et il n'en est pas exporté, car il est consommé aussitôt pris.
G. W. Fitzgerald.....	Pas d'exportation.
David Breeze.....	Aucune.
Wm. Gainsforth.....	Aucune.
R. A. Gilbert.....	Aucune.
Geo. Lake.....	Aucune.
S. Boddy.....	Ne sais pas.
Wm. Hicks.....	Ne sais pas.
Geo. Jeacle.....	Je ne sais pas; le chabot et l'anguille, spécialement, sont exportés aux Etats-Unis.
John Murphy.....	Je n'en ai pas salé, sauf pour la consommation locale.
Eph. Deacon.....	Aucune.
A. Wilson.....	Je ne sache pas qu'on sèche du poisson; mais quelques fois les habitants salent de la barbu et de la carpe, quant elles sont abondantes, pour leur usage.
R. O. Campbell.....	Pas de poisson séché ni salé; pas d'exportation.
Geo. Russell.....	Aucune.
M. L. Russell.....	Peut-être vingt barils pour les gens de l'endroit. Aucune.
H. Gallagher.....	Cette question ne s'applique pas ici.
Geo. Douglas.....	Pas de consommation, ni d'exportation.

QUESTION N° 9.—*Faites connaître les prix des différentes espèces et qualités de poisson vendu sur les fonds de pêche ou près de là, quand il est préparé pour l'exportation et quand il est livré sur le marché.*

## QUÉBEC.

Alf. Blais.....	Traite gelée, 10c. la lb; fraîche, 8c.
J. F. Picotin.....	Le doré est vendu sur nos marchés à 7 ou 8c. la lb; le poisson commun, de 3 à 5c. la lb.
J. Laberge.....	On ne fait pas sécher le poisson ici, il est en grande partie vendu frais, en paquets d'enfilade, sur les marchés de Montréal.
J. Kelly.....	L'achigan, le maskinongé et le doré sont généralement vendus à 10c. la lb, et le poisson mou à 5c. la lb. Tout le poisson est expédié une fois par semaine, aux marchés de Montréal.
J. O. Dion.....	Rien.
J. B. Chevalier.....	Barbote, \$14 le brl; doré et achigan, de 8 à 10c. la lb; autre poisson, \$7 le baril. Pour l'exportation, l'anguille se vend \$12 le 100.
P. E. Luke.....	Doré, 8c. la lb; alose, 10c. la lb; poisson mêlé, \$6 le brl, livré aux gares de chemins de fer et paqué en barils.
P. W. Nagle.....	Environ 10c. la lb; il n'en est pas préparé pour l'exportation.
J. Shurtleff.....	Il n'en est pas préparé pour l'exportation.
A. L. Darche.....	Mis en vente à 10c. la lb; pas d'exportation.
J. B. McDonald.....	10c. la lb; pas d'exportation.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N° 9—QUÉBEC—Suite.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

D. Shooner.....	Esturgeon, 7c.; achigan, doré et anguille, 8 à 10c.; maskinongé, 12 à 15c. Vendus sur les marchés des Etats-Unis, de 7 à 10c.
G. Boisvert.....	Aucune.
S. A. Grant.....	Doré et brochet, 5 et 3c.; maskinongé, 5c.; anguille, 3c.; barbue, 4c.; barbote, 40c. le boisseau.
J. Charbonneau.....	Achigan, brochet, maskinongé et esturgeon, 10c. la lb; poisson mou, 6 à 8c.
Jno. Morris.....	Pas exporté.
A. Robert.....	Ni vendu ni exporté.
J. Lauzon.....	Les prix varient de 6 à 8c. la lb. Pas d'exportation.
J. Filiatrault.....	La truite se vend de 8 à 10c. la lb, suivant la grosseur.
R. Jones.....	Les prix varient de 6 à 12c. la lb.
R. Joynt.....	Aucune.
Jos. Marion.....	Achigan, doré, brochet, maskinongé et anguille, 5c. la lb; truite grise, 7c.; truite mouchetée, 10c. la lb.
J. T. Coghlan.....	Les prix varient de 5 à 8c. la lb.

### ONTARIO.

Thos. Keefer.....	Pendant que sur le côté des Etats-Unis les pêcheurs obtiennent des acheteurs 4c. la lb pour leur poisson, sur le côté du Canada ils reçoivent moins de 3c. pour la truite, le poisson blanc et le doré, et 1½c. pour l'esturgeon, car il faut déduire des prix les frais de transport et le droit. En hiver le poisson gelé rapporte 3c. la lb, et il est vendu sur les marchés canadiens. Pour le poisson salé, les acheteurs fournissent barils, sel, etc., et paient 2c. la lb.
Isaac Turner.....	Truite et poisson blanc, \$4.50 par 100 lbs; doré, \$5 par 100 lbs; achigan, \$3.50 par 100 lbs.
Robt. Boyter.....	4c. la lb.
F. Prout.....	La truite saumonée se vend sur place 3c. la lb, le poisson blanc 4½c. et le doré 4c.
R. H. Murray.....	Truite, par paquets, \$4, poisson blanc \$4, hareng \$2.50.
H. McFayden.....	La truite mouchetée se vend jusqu'à 25c. la lb.
J. C. Pollock.....	Esturgeon, 5c. la lb; doré et poisson blanc, 3c.; poisson mêlé, 2c. la lb.
H. W. Ball.....	Sur place, poisson blanc et truite, 3¾c. la lb; doré, 3c.; hareng, 2c.; esturgeon, \$1 pièce, et poisson commun, 1c. la lb. Sur le marché, on en obtient 1c. de plus par lb.
H. B. Quarry.....	Préparé pour l'exportation, la truite, le poisson blanc, le doré et l'esturgeon se vendent en moyenne à 3c. la lb.
C. W. Raymond.....	Doré, 6c.; achigan, 6c.; brochet, 3c.; poisson mou 1c. la lb.
P. McCarron.....	Il n'en est pas vendu.
T. McQueen.....	Les acheteurs américains paient les prix suivants sur place:—pour le doré et le brochet, 6c. la lb, et 1½c. pour le poisson commun.

QUESTION N<sup>o</sup> 9—ONTARIO—*Suite*.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Jos. Boismier.....	Poisson blanc, 6c.; doré, 4c.; esturgeon, 5c.; achigan, 6c.; hareng, 2c.; brochet, 3c.; maskinongé, 5c., et poisson commun; 1½ c. la lb.
Wm Prosser.....	Poisson blanc, 5 à 5½ c. la lb; achigan et doré, 4½ à 5c.; hareng, ¾ à 1 c.; esturgeon, \$1.75 à \$2 pièce; barbue, 2c. la lb; poisson commun, 1c.
David Girardin.....	Sur place:—Poisson blanc, 5c. la lb; doré, 4c.; hareng, 1c.; achigan, 5c.; esturgeon, 3c.; barbue, 2c.; poisson commun, achigan blanc et doré bleu, 1c. la lb. Vendus sur le marché, ces poissons rapportent le double des prix ci-dessus.
Jno. McMichael.....	Sur place:—Poisson blanc, 4½ c. la lb; achigan, 4c.; doré, 4½ c.; hareng, ¾ de c.; esturgeon, préparé, 4c.; barbue, 2½ c.; perche et poisson commun, 1c. Il se prend très peu d'autres variétés de poissons dans ces eaux.
David Sharp.....	Poisson blanc, 5c. la lb; esturgeon, 3c.; doré jaune, 5c.; doré bleu, 2 à 3c.; brochets, 3 à 4c.; hareng, 1 à 1½ c. Livrés aux mêmes prix, en y ajoutant le fret.
C. W. Evans.....	Aucune.
W. P. Croome.....	Je n'ai jamais vu du poisson de cette division mis en vente.
Fred. Kerr.....	Poisson blanc et truite saumonée, 6c. la lb; doré et esturgeon, 5c.; hareng et cisco, \$1.10 le 100, fumés; frais, 3c. la lb; esturgeon fumé, 6c.; achigan, 5c.; brochet, 3 et 4c.
Wm Sargent.....	Cisco, \$1.25 le 100; il ne s'expédie pas d'autres poissons valant la peine d'être notés.
Wm Helliwell.....	Le poisson commun est détaillé à \$2.50 le 100 et colporté à \$2; pas d'exportation.
Chas Gilchrist.....	La truite saumonée est vendue, sur les fonds de pêche ou près de là, à 7c. la lb.; cisco, 5c.; brochet, 3½c.; chabot, 3½c.; maskinongé, 5c.; achigan, 5c.; le brochet et le chabot envoyés aux États-Unis par les acheteurs y obtiennent 6c. la lb.
W. P. Clarke.....	Poisson blanc, 4c. la lb sur place; hareng, ¾ de c.; achigan, 3 à 6c.; doré, 4 à 6c.; brochet, 3c.; anguille, 8c.; chabot, 4 à 4½ c., préparé; carpe, 1c.
Jas Redmond.....	Poisson blanc, truite saumonée, chabot, achigan et brochet, se vendent en moyenne 4c. la lb sur place et 6c. sur les navires; hareng fumé, etc., 3c. la lb sur les navires.
A. D. Sills.....	Poisson blanc, doré, brochet, 4½c. préparés pour l'exportation; limande, 3c.; anguille, 3c.; achigan, 4c.; sur le marché ils obtiennent 10 ou 12c.
R. R. Finkle.....	Saumon, poisson blanc et achigan, sur place, 4c. la lb; doré, 4c.; brochet, 3c.; expédiés à 1c. de plus sur ces prix.
Peter Kiel.....	Le prix moyen du poisson commun, sur place, est de 4c. la lb; le chabot est préparé, mais vendu frais; il est généralement pêché dans les temps froids et n'exige ni sel ni glace; le brochet et l'anguille de marais sont vendus frais au même prix que le chabot; livrés sur le marché américain, ils y obtiennent ½ c. de plus.

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 9—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

Thos. Merritt.....	Truite saumonée et poisson blanc, 6 à 7c. la lb; achigan, 7c.; hareng, 8c.; brochet, 4c.; anguille, 5c.; le poisson commun, tel que la limande, la perche, la carpe, etc., réalisent de 2 à 4c., l'esturgeon à peu près 3c.
N. Acton.....	Pas de poisson exporté, ni préparé.
Henry Hunt.....	Inconnue.
T. McGarity.....	Pas de marché ici.
P. St Pierre.....	Entre 4 et 5c. la lb; partie en est vendue dans les concessions, et partie est envoyée au marché d'Ottawa.
O. Miron.....	Aucune.
W. W. Boucher.....	Sur les fonds de pêche ou près de là, le doré vaut 7c. la lb, l'achigan de 7 à 9c., le maskinongé, 9c., et le poisson commun de 5 à 6c. Livrés au marché, ces poissons y obtiennent 1c. de plus par lb.
John Grant.....	Je ne sache pas que du poisson soit préparé pour l'exportation; par conséquent je ne saurais faire connaître les prix.
J. S. Richardson.....	Les prix varient suivant la température: dans les temps froids, le brochet vaut 3c. la lb, le doré, le maskinongé, l'achigan et le poisson blanc 4c., le hareng et la carpe 1c.; frais de transport au marché, \$1.60 le 100.
Geo. R. Steele.....	La cote générale, par livre, du poisson frais vendu sur les marchés de Parry-Sound par les pêcheurs de la baie Georgienne est comme suit: Poisson blanc 6c., truite saumonée 6c., doré et achigan 5c., maskinongé 6c., poisson commun, 3c.
J. G. Rumsey.....	Pas préparé; tout consommé sur place.
H. W. Gill.....	Le poisson n'est pas coté, attendu qu'il n'y a point de marché.
L. S. Sanders.....	Le saumon (qui est pris à la ligne) vaut en moyenne 10c. la lb, l'achigan 5c., le hareng 25c. la douz. Pas d'exportation, que je sache.
A. Hughson.....	La truite mouchetée est vendue à raison de 50 à 75c. la lb., et à ce qu'on en peut obtenir; pas exportée; toute consommée dans la localité et les environs.
N. Simmons.....	Le poisson vendu en hiver est coté comme suit:—Maskinongé et doré, 5c. la lb, et le brochet 4c.
G. W. Fitzgerald.....	Le poisson se vend à 6c. la lb en sortant de l'eau, et 8c. la lb lorsqu'il est préparé.
David Breeze.....	5 à 6c. la lb.
R. A. Gilbert.....	Près des fonds de pêche, 10c. la lb. Pas d'exportation.
Geo. Lake.....	Pas d'exportation.
S. Boddy.....	Chabot, 5c. la lb, livré en janvier et février à Kingston.
Wm Hicks.....	Je ne sais pas.
Geo. Jeacle.....	Le poisson préparé et livré, vendu sur le marché de Kingston, se vend en moyenne 4c. la lb.
John Murphy.....	Saumon pour le marché local, 10c. la lb; poisson blanc, 8c.; achigan, 10c.; chabot, 4c. la lb, expédié à New-York.

QUESTION N<sup>o</sup> 9—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

Eph. Deacon .....	Ces poissons peuvent rapporter de 6 à 8c. la lb s'ils sont mis en vente.
A. Wilson .....	Pas d'exportation.
R. O. Campbell .....	Il n'en est point préparé pour l'exportation; il en est vendu un peu, à l'état frais, pour 5c. la lb.
Geo. Russell.....	Pas d'exportation.
M. L. Russell .....	Il n'en est point préparé pour l'exportation.
H. Gallagher .....	Même réponse que pour le n <sup>o</sup> 8, c'est-à-dire qu'il n'en est point préparé pour l'exportation.
Geo. Douglas .....	Il n'en est pas vendu ici, à ma connaissance.

QUESTION N<sup>o</sup> 10.—*Les employés préposés aux pêcheries sont-ils bien au fait de leurs fonctions, et connaissent-ils les lois de pêche ainsi que les habitudes du poisson ?*

## QUÉBEC.

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

Alf. Blais.....	Oui.
J. F. Picotin.....	Je n'en ai pas sous ma direction.
J. Laberge .....	Oui, il est bien au fait des habitudes du poisson et connaît bien les lois de pêche.
J. Kelly .....	Oui.
J. O. Dion .....	Oui; mais des avis publics devraient contenir plus de renseignements sur la dimension des mailles, le prix des permis pour chaque appareil, etc.
J. B. Chevalier .....	Pas d'employés sous ma direction.
P. E. Luke .....	Rien.
P. N. Nagle.....	Pas d'employés.
J. Shurtleff.....	Oui, quant aux lois de pêche; mais ne connaît pas parfaitement les habitudes du poisson
A. L. Darene .....	Oui.
J. B. McDonald.....	Oui.
V. Veilleux.....	Pas d'employés sous ma direction.
D. Shoener .....	Pas d'employés sous ma direction.
G. Boisvert .....	Oui.
S. A. Grant .....	Pas d'employés sous ma direction.
J. Charbonneau .....	Pas d'autre employé sous ma direction.
Jno. Morris .....	Rien.
A. Nobert.....	Oui.
J. Lauzon .....	Oui.
J. Filiatrault .....	Oui.
R. Jones .....	Oui.
R. Joynt .....	Oui.
Joseph Marion .....	Tous les employés de ma division paraissent bien connaître les règlements de pêche et les habitudes du poisson.
J. T. Coghlan.....	Oui.

## ONTARIO.

Thos. Keefer.....	Je suis seul, et je connais bien les lois de pêche et les habitudes du poisson.
Isaac Turner.....	Oui.
Robt. Boyter.....	Connaissent bien les pêcheries des lacs, mais pas celles des cours d'eau.



# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## QUESTION N<sup>o</sup> 10—ONTARIO—*Suite.*

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

RÉPONSES.

F. Prout.....	Ne connais pas les autres employés.
R. H. Murray.....	Oui.
H. McFayden .....	Oui.
J. C. Pollock .....	Connais bien mes fonctions.
H. W. Ball.....	Oui, je connais bien les règlements de pêche et les habitudes du poisson.
H. B. Quarry.....	Pas d'autres employés dans ma division.
C. W. Raymond.....	Oui.
P. McCarron .....	Oui.
T. McQueen .....	Les employés voisins de ma division, que je connais, sont bien au fait de leurs fonctions, des règlements de pêche et des habitudes du poisson.
P. McCann .....	Oui.
Jos. Böismier.....	Bien au fait.
David Girardin.....	Mes employés sont bien au fait de leurs fonctions et connaissent les règlements.
David Sharp .....	Je crois que tous les intéressés comprennent leurs fonctions et les lois de pêche. Sur les habitudes du poisson, je pense qu'ils ont encore à apprendre.
W. P. Croome .....	Je suis le seul garde-pêche de cette division, je me suis efforcé de me tenir au courant de mes fonctions, de connaître les lois de pêche et d'étudier les habitudes du poisson qui fréquente cette localité.
Geo. Price.....	Oui, je connais bien les lois de pêche et les habitudes du poisson.
Fred. Kerr .....	Quelques-uns le sont, d'autres ne le sont pas.
Wm. Sargent.....	Ils le sont.
Wm. Helliwell .....	Je me crois bien au fait des lois de pêche et des habitudes du poisson.
Chas. Gilchrist.....	Je ne saurais dire; je n'ai jamais pris d'informations à ce sujet.
W. P. Clarke .....	Je n'ai pas d'employés sous ma direction.
Jos. Redmond .....	Oui.
A. D. Sills .....	Il n'y en a pas dans ma division.
R. R. Finkle.....	Oui.
Peter Kiel.....	D'après ce que je puis voir, les employés connaissent parfaitement leurs attributions, et jouissent de la confiance de la population.
Thos. Merritt .....	Oui.
N. Acton.....	Assez bien.
Henry Hunt.....	Instruits par l'Acte des pêcheries seulement.
T. McGarrity .....	Je suis le seul garde-pêche entre Morrisburg et Lancaster, distance de 40 milles, depuis 11 ans, et je crois posséder une assez bonne connaissance des affaires de pêche.
P. St. Pierre.....	Oui.
O. Miron.....	Bien au fait des lois de pêche et des habitudes du poisson.
W. W. Boucher.....	Oui.
John Grant .....	Assez bien; possède une connaissance restreinte des habitudes du poisson.
J. S. Richardson .....	Oui.
Géo. R. Steele.....	Il n'y a pas d'autre officier de pêche dans cette division.

QUESTION N<sup>o</sup> 10—ONTARIO—*Suite.*

## OFFICIERS DES PÊCHERIES.

## RÉPONSES.

J. G. Rumsey.....	Oui. Bien au fait. Je suis seul. Oui.
H. W. Gill.....	Oui, oui. Modérément.
Henry Castle.....	Oui.
L. S. Sanders.....	Je ne suis pas en mesure de savoir si les autres gardes-pêche connaissent bien les lois.
A. Hughson.....	D'après ce que je puis voir et après avoir conversé avec eux, je crois qu'ils connaissent bien les lois, mais ils ne savent pas grand'chose des habitudes du poisson.
N. Simmons.....	Je suis le seul garde-pêche de cette division et je me suis efforcé de connaître les habitudes du poisson et son mode de frayer.
G. W. Fitzgerald.....	Quelques-uns des employés n'ont pas reçu les règlements de pêche; d'autres ne connaissent pas très bien le règlement concernant les périodes de clôture. Il faudrait nous envoyer quelques exemplaires des lois et règlements, pour distribution.
David Breeze.....	Oui.
Wm. Gainsforth.....	Oui.
R. A. Gilbert.....	Oui.
Geo. Lake.....	Assez généralement.
S. Boddy.....	Oui.
Wm. Hicks.....	Oui, d'après ce que je puis voir.
Geo. Jeacle.....	Oui, très passablement.
John Murphy.....	Oui. Oui. Oui.
Eph. Deacon.....	D'après ce que je puis voir, ils le sont.
A. Wilson.....	Ils le sont.
R. O. Campbell.....	Ils le sont.
A. L. Russell.....	Oui.
H. Gallagher.....	Je ne puis répondre que pour moi. On ne m'a jamais bien mis au fait de mes fonctions. Je connais peu les habitudes du poisson. Avant d'être préposé garde-pêche, je n'avais jamais pêché ni pris aucun intérêt à la pêche.
Geo. Douglas.....	Oui. Bien au fait des lois de pêche, etc.

2<sup>E</sup> PARTIE.

---

R A P P O R T

SUR LES

OPÉRATIONS PISCICOLES

DU

CANADA

1892



## INDEX

## RAPPORT SUR LA PISCICULTURE.

RAPPORT DU SURINTENDANT SUR LES OPÉRATIONS, 1892.

## INTRODUCTION.

	PAGE
1. Piscifactory du Manitoba .....	5
2. Piscifactoryes en général .....	5
3. Homarderie de Bay-view, N.-E. ....	6
4. Résultats pratiques de la pisciculture artificielle.....	6
5. Alevins, production de toutes espèces, 1892 .....	7
6. Alevins et œufs fécondés de chaque piscifactorye.....	7
7. Alevins, grand total depuis le commencement de chaque piscifactorye.....	7
Supplément avec résultats de la pisciculture artificielle.....	10

## ANNEXES.

1. Rapport sur la pisciculture de la rivière Fraser, C.-B., par John McNab.....	15
2. Rapport sur la piscifactorye de Sydney, N.-E., par W. J. Dunlop.....	17
3. do de Bedford, N.-E., par A. B. Wilmot.....	17
4. do de la rivière Dunk, I. P.-E. (pas en opération.)	
5. do de la riv. St-Jean, N.-B., par Charles McCluskey.	19
6. do de Miramichi, N.-B., par Isaac Sheasgreen....	21
7. do de Ristigouche, P.Q., par Alexander Mowat....	25
8. do de Gaspé, P.Q., par Henry Davis .....	27
9. do de Tadoussac, P. Q., par L. N. Catellier.....	29
10. do de Magog, P. Q., par A. H. More .....	30
11. do de Newcastle, Ont., par John Kenefick.. .....	31
12. do de Sandwich, Ont., par Wm. Parker .....	33
13. do d'Ottawa, Ont., par John Walker.....	35
14. Rapport sur la homarderie de Bay-View, N.-E., par Alfred Ogden.....	36
15. do piscifactorye de la Moisie, P.Q., par John Holliday.....	37

## ANNEXES DU RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS PISCICOLES.

A. Extraits des minutes de la Conférence Internationale des Pêcheries, tenue à Détroit, Michigan.....	40
B. La culture du poisson, par M. Latouche Tupper.....	77
C. Pêcheries au saumon d'Alaska. ....	80
D. La reproduction artificielle du poisson alimentaire, etc., par le rév. Moses Harvey, LL.D. ....	83



## RAPPORT

DE

M. SAMUEL WILMOT,

*Surintendant de la pisciculture pour le Canada.*

L'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

Le rapport suivant fait succinctement voir les opérations des diverses piscifac-tures dans les différentes provinces du Canada en 1892,—et y annexés sont les rap-ports particuliers des divers officiers qui ont la direction de ces piscifac-tures.

### 1.—PISCIFACTURE DU MANITOBA.

Dans le rapport de 1891 il était dit que cette province était la seule où il n'y avait pas d'établissement piscicole, mais qu'on était à prendre des arrangements pour la construction d'une piscifac-ture dans la ville de Selkirk, sur la rivière Rouge, ce qui a été fait par l'érection d'un bâtiment vaste et commode, pouvant recevoir quelques centaines de millions d'œufs de poisson blanc. On y a aussi aménagé un espace considérable pour la reproduction de la truite saumonée, et de telles autres espèces de poissons qui pourraient augmenter la richesse des eaux du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

La piscifac-ture de Selkirk est située dans les limites de la ville de Selkirk, sur le bord de la rivière Rouge. C'est une structure en bois, de dimensions considéra-bles, ayant        pieds de longueur sur        pieds de largeur. La pièce principale ou l'étage inférieur est la partie destinée à la reproduction, et qui devra être garnie d'appareils d'incubation en verre automatiques pour la reproduction du poisson blanc, comprenant une succession d'auges destinés à alimenter les claies d'éclosion pour la reproduction de la truite saumonée et autres espèces.

Le pouvoir moteur qui fait mouvoir la machine à fournir l'eau nécessaire de la rivière Rouge, consiste en une bouilloire à vapeur et d'une pompe double brevetée d'une force de        chevaux-vapeur, capable de fournir        gallons d'eau à la minute, au moyen d'un tuyau conducteur en fer en sous-sol partant de l'eau profonde du chenal de la rivière et amenant l'eau dans un grand réservoir placé au second étage de la bâtisse, d'où on la fait sortir au besoin pour alimenter les incubateurs automatiques et les auges disposés à l'étage inférieur.

La bâtisse et ses accessoires sont actuellement très avancés et seront prêts pour les opérations de la culture artificielle du poisson à la prochaine saison de 1893.

### 2.—AUTRES PISCIFACTURES, LEUR MISE EN OPÉRATION ET LEUR SITE.

Toutes les autres piscifac-tures établies à différents endroits, de la côte du Paci-fique à la côte de l'Atlantique, fonctionnent d'une manière satisfaisante et sont bien fournies d'œufs de poisson de toutes les sortes, à l'exception de celle de Sydney, C.-B., où l'on a cessé temporairement l'automne dernier d'y envoyer des œufs de sau-mon. Ces piscifac-tures contiennent en somme une plus grande quantité d'œufs que la moyenne ordinaire des années passées, et bien que deux piscifac-tures des provinces d'en bas ne se soient pas procuré les œufs dans leurs propres localités, elles en ont reçu des piscifac-tures d'Ontario à Newcastle et Sandwich.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Les derniers rapports de ces deux institutions sont qu'elles fonctionnent d'une manière satisfaisante, les œufs qui y ont été envoyés indiquant un état de développement embryonnaire très sain, qui promettrait une forte récolte d'alevins pour la distribution à faire à la saison prochaine.

### 3.—HOMARDERIE DE BAY-VIEW.

C'est la seconde année que la culture artificielle du homard se pratique. Cette industrie a été introduite en Canada en 1891, par la construction d'une bâtisse nécessaire à cette opération avec les appareils propres à l'éclosion des œufs de homard dans des incubateurs en verre automatiques, en changeant quelque peu les dispositions de la jarre employée pour la reproduction du poisson blanc. Le tout était bien adapté pour la mise en opération, mais comme la saison pour recueillir les œufs de homard était à peu près terminée lorsque cet établissement a été prêt, il n'a produit que 7,000,000 d'alevins. La saison actuelle a donné la plus grande satisfaction et a produit 70,000,000 de jeunes homards. Ce résultat a mis de côté tout doute sur la possibilité de l'éclosion artificielle des œufs de homard, avec autant de certitude que celle des œufs de tout autre poisson qui se pratique aux établissements de pisciculture en opération depuis plusieurs années. L'emploi de l'incubateur automatique pour l'éclosion des œufs de homard a obtenu sans nul doute un succès assuré. L'établissement d'un nombre suffisant de homarderies est le seul moyen d'enrayer la décroissance de l'industrie du homard, provenant de la pêche excessive qu'on en avait faite, ainsi que de la pêche durant la saison du frai, et de la destruction de petit homard, non encore arrivé à maturité, par l'action imprévoyante des paqueurs et des pêcheurs de homard.

### 4.—RÉSULTATS PRATIQUES DE LA PISCICULTURE ARTIFICIELLE.

Je n'ai pas besoin de m'arrêter à ce sujet à cette partie de mon rapport, autrement que pour attirer l'attention sur les lettres et les certificats ci-annexés, extraits de quelques-uns des rapports des directeurs de quelques piscifactoreries particulières, et pour renvoyer aux "*Observations générales sur la culture du poisson*", aux pages vi, vii, viii, ix, x, xi, xii, xiii et xiv du rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année expirée le 30 juin 1892, observations qui traitent des succès obtenus par la culture du poisson, non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et en Europe.

On trouvera aussi à l'annexe de ce présent rapport des sujets importants traitant de la protection et de la reproduction du poisson, compris dans les documents suivants, savoir :—

1. "Extraits des procédés de la conférence internationale des pêcheries tenue à Détroit, E.-U., en décembre dernier."
2. Un essai sur la culture du poisson par Latouche Tupper.
3. Les pêcheries de saumon dans l'Alaska, par *Forest and Stream*.
4. Un essai lu devant la Société Royale du Canada, par le révérend Moses Harvey, LL.D., sur la reproduction artificielle du poisson de table, etc.

### ÉTATS TABULAIRES.

Les tableaux suivants donnent les détails des opérations des différentes piscifactoreries durant l'année 1892, comme suit :—

(1.) État général de la production des alevins de toutes sortes éclos aux différentes piscifactoreries du Dominion durant l'année, indiquant les espèces et les quantités de chaque espèce, soit un total de 135,959,500.

(2.) État tabulaire spécifiant le nombre et l'espèce du fretin et des œufs semi-éclos sorti de chacune des piscifactoreries du Canada dans le cours de la dernière saison, ou qui y ont été reçus.

(3.) État tabulaire indiquant le chiffre brut des alevins de toutes sortes reproduits artificiellement et sortis des différentes piscifactoreries pour être distribués dans les eaux du Canada depuis le commencement des opérations à chacune des piscifactoreries jusqu'à cette date, soit un grand total de 1,047,489,200 alevins, comprenant les espèces supérieures de poisson, et les mieux adaptées aux besoins commerciaux et domestiques du pays.



### 5.—ÉTAT GÉNÉRAL DE LA PRODUCTION DES ALEVINS DE TOUTES ESPÈCES AUX DIFFÉRENTES PISCIFACTURES EN 1892.

Le chiffre total des alevins sortis des différentes piscifactures pour être distribués dans les diverses eaux du Canada, en 1892, a été de 135,959,500, comme suit :—

Saumon de l'Atlantique ( <i>Salmo Salar</i> ).....	5,639,000
Saumon du Pacifique ( <i>Sockeye Oncorhynchus nerka</i> )...	6,000,000
Truite saumonée, grand lacs ( <i>Naymacush</i> ) .....	4,177,000
Truite mouchetée ou de ruisseau ( <i>Fontinalis</i> ) .....	253,500
Poisson blanc des grands lacs ( <i>Coregoni</i> ).....	59,390,000
Homard ( <i>Homarus</i> ) .....	63,500,000

Grand total, 1891..... 135,959,500

6.—Tableau indiquant dans des colonnes séparées le nombre et le nom de chacune des piscifactures, la production des alevins à chacune d'elles, les quantités d'œufs fécondés qui ont été envoyées des piscifactures et qui y ont été reçues, et les espèces particulières d'alevins et d'œufs ainsi distribués :—

TABLEAU TEL QUE DÉCRIT.

N <sup>o</sup>	Nom de la piscifactory.	Production des alevins.	Œufs semi-éclos envoyés à d'autres piscifactoryes.	Œufs semi-éclos et reçus d'autres piscifactoryes.	Espèce de poisson.
1	Rivière Fraser, C.-B.....	6,000,000			Saumon, <i>sockeye</i> .
2	Sydney, N.-E.....	690,000			do <i>salar</i> .
3	Bedford, N.-E.....	520,000		350,000	do do
	do .....	300,000		500,000	Truite saumonée.
	do .....	1,800,000		2,000,000	Poiss. blanc, <i>coregoni</i> .
4	Rivière Dunk, I.P.-E.....				Non en opération.
5	Rivière Saint-Jean, N.-B.....	1,880,000		2,000,000	Poiss. blanc, <i>coregoni</i> .
	do .....	208,000		500,000	Truite saumonée.
	do .....	290,000			Saumon, <i>salar</i> .
6	Miramichi, N.-B.....	1,310,000	350,000	100,000	do do
7	Ristigouche, N.-B.....	1,240,000	100,000		do do
8	Gaspé, P.Q.....	965,000			do do
9	Tadoussac, P.Q.....	624,000			do do
10	Magog, P.Q.....	1,500,000		2,000,000	Poiss. blanc, <i>coregoni</i> .
	do .....	900,000		1,000,000	Truite saumonée.
11	Newcastle, Ont.....	1,770,000	3,000,000		do
	do .....	2,800,000		3,000,000	Poisson blanc.
	do .....	253,500	100,000		Truite mouchetée.
12	Sandwich, Ont.....	4,450,000	14,000,000		Poisson blanc.
13	Ottawa, Ont.....	3,910,000		5,000,000	do
	do .....	999,000		1,000,000	Truite saumonée.
	do .....	4,909,000		100,000	do mouchetée.
14	Bay-View, N.-E.....	63,500,000			Homard.
	Totaux.....	135,959,500	17,550,000	17,550,000	

### 7.—GRAND TOTAL D'ALEVINS DE TOUTES ESPÈCES SORTIS DES DIFFÉRENTES PISCIFACTURES CANADIENNES DEPUIS LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS JUSQU'À DATE, 1892.

Le tableau suivant indique la production brute des alevins de toutes espèces dans chaque piscifactory, le nom de la piscifactory, celui de la province dans laquelle elle est située, ainsi que l'année de son établissement. La production totale des alevins de toutes espèces s'élève à 1,047,489,200 :—



On trouvera les documents suivants annexés à ce rapport, savoir :

1. Supplément indiquant les résultats de la pisciculture.
2. Annexes contenant les rapports des directeurs des différentes piscifactories pour 1892.
3. Annexe comprenant les documents A, B, C et D, où l'on trouvera les renseignements principaux se rapportant aux débats qui ont eu lieu et aux papiers qui ont été lus aux différentes conférences tenues en Canada et aux Etats-Unis par rapport au poisson et aux pêcheries.

SAMUEL WILMOT,

*Surintendant général de la pisciculture au Canada.*

I.—SUPPLÉMENT.

RÉSULTATS DE LA PISCICULTURE ARTIFICIELLE.

*Lettre de A. H. Gillmor, M. P. relatant les succès obtenus des alevins de saumon déposés dans la rivière Magaguadavic au Nouveau-Brunswick.*

CHAMBRE DES COMMUNES, 28 février 1893.

MON CHER MONSIEUR,—Il y a quelques années le gouvernement a construit une passe-migratoire sur la rivière Magaguadavic, et durant quelques années nous n'avons pas pu constater d'une manière certaine si le poisson montait par cette passe. Il y a environ cinq ans, on déposa de l'alevin de saumon dans cette rivière. Quand nous eûmes à peu près perdu tout espoir d'obtenir aucun résultat de cet essai, voilà qu'au printemps dernier le saumon se montra en quantité considérable, et nous fûmes informés par des gens qui prétendaient s'y entendre que les saumons qu'ils avaient capturés—huit à dix—pouvaient avoir environ cinq ans. Le public est enchanté de voir que cette rivière peut devenir une excellente rivière au saumon, et nous désirons que vous donniez instruction à M. Wilmot de faire déposer 500,000 jeunes saumons dans le lac Eutopia, sur cette rivière.

Votre dévoué,

A. H. GILLMOR.

L'honorable J. COSTIGAN.

---

*(Extraits du rapport de Ristigouche.)*

ROBERTSONVILLE, 10 décembre 1892.

M. ALEXANDER MOWAT,  
Piscifactory de Ristigouche.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande de renseignements sur le poisson qui aurait visité la rivière Upsalquitch durant la dernière saison, j'ai l'honneur de vous dire que j'ai remonté la rivière 40 milles durant les mois de mai et de juin, en faisant la chasse aux ours, et que j'ai constaté la présence de très gros poissons dans les embranchements de la rivière en amont des Fourches en juin. C'est un fait inconnu dans cette rivière; j'y ai vécu pendant les dix ou douze dernières années, et je n'y ai jamais vu monter le saumon avant juillet. Je suis fermement convaincu que c'est le produit du frai provenant de la piscifactory de Ristigouche. Il n'y a pas d'autre manière de s'en rendre compte, de même que de l'augmentation considérable du poisson dans la rivière, et je puis dire au gouvernement et à ceux qui s'occupent de la culture du poisson de continuer et d'accroître l'œuvre commencé. Le poisson a aussi été très abondant en aval des Fourches, en juillet et août. Le saumoneau appelé *parr* a aussi été très abondant. Cette rivière sera bientôt aussi fameuse que la rivière Ristigouche pour la pêche à la mouche.

Votre dévoué,

MARSELLES MARSHALL.

---

ROBERTSONVILLE, 11 décembre 1892.

M. ALEXANDER MOWAT,  
Piscifactory de Ristigouche.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 5 du courant, je puis vous dire que j'étais avec M. Marshall à faire la chasse sur la rivière Upsalquitch en mai et en juin derniers, et je puis corroborer ce qu'il dit concernant le saumon. J'y ai vu de très gros poisson dans les environs des Fourches, qui sont à 30 milles de son embouchure. Il ressemblait au poisson de Ristigouche, et je crois certainement que

c'était le produit du poisson de Ristigouche qui avait été déposé dans la rivière, vu que la migration du saumon ne s'est jamais vue dans cette rivière avant le 1er juillet, et encore n'était-ce que du petit poisson de 10 livres. Le poisson que j'ai vu en amont des Fourches pouvait peser 30 livres. La rivière principale en aval des Fourches était remplie de poisson en août. Le poisson devient plus abondant chaque année, et ce doit être le produit des alevins qui y ont été déposés de la pisciculture. Je recommanderais donc d'en déposer encore plus que les années précédentes. La pêche à la mouche est bonne maintenant, et les eaux de la rivière deviennent de plus en plus précieuses chaque année.

Votre dévoué,

GEORGE <sup>sa</sup> × THOMAS.  
marque

Témoin, RAYMOND CULLEN.

(Extraits du rapport de Miramichi.)

CONCERNANT LES BÉNÉFICES.

Il y a peu de chose d'importance à insérer ici sur les bénéfices résultant des opérations de la pisciculture autres que ceux indiqués déjà. J'aurais pu obtenir l'opinion des principaux commerçants de poisson, ainsi que des pêcheurs à la ligne et aux rets, mais comme ils n'ont rien de nouveau à rapporter, et que leurs manières de voir ont été consignées dans mes rapports de 1889, 1890 et 1891, il me semble suffisant de dire que tous concourent dans la même opinion, à savoir, que la reproduction artificielle est la chose la plus avantageuse possible pour une rivière où elle se pratique.

(Extrait du rapport de Newcastle, Ont.)

Le garde-pêche W. P. Clarke, de Belleville, Ont., m'envoie une lettre de W. Black, commerçant de poisson de cet endroit, qui contient l'opinion de dix-huit pêcheurs de la baie de Quinté, attestant les avantages de peupler les eaux de leurs rivières d'alevins, comme l'indiquent la grosseur et la quantité du poisson blanc fréquentant ces eaux.

M. Black dit que l'automne dernier le poisson était très abondant et de forte taille, ce qu'il attribue au fait d'y avoir déposé du jeune poisson. Il désire que l'on y dépose des alevins de doré.

Le garde-pêche est certain que le fait d'avoir déposé des alevins a doublé la quantité du poisson blanc dans la baie; au temps où les alevins ont d'abord été déposés les fonds de pêche étaient presque dépeuplés, mais l'automne dernier le poisson blanc a été plus abondant que depuis vingt ans passés.

18 janvier 1893.

BELLEVILLE, 14 janvier 1893.

M. J. KENEFICK.

CHER MONSIEUR, — J'ai reçu votre lettre du 12 du courant, et je me suis occupé à voir quelques-uns des pêcheurs de mon quartier, et leur ai demandé si dans leur opinion le fait d'avoir déposé du frai de poisson blanc dans la baie avait été avantageux ou non. Je leur ai demandé de mettre leur opinion par écrit, et je vous envoie leur lettre signée par dix-huit pêcheurs. Je vous envoie aussi la lettre de M. Black, commerçant de poisson. Si je pouvais disposer de quelques jours pour aller voir tous les pêcheurs de mon quartier, je suis certain que tous me diraient que le frai que vous et les autres officiers du gouvernement avez déposé dans la baie de Quinté a eu pour résultat de doubler le poisson blanc dans la baie. Je suis d'avis que la pêche du poisson blanc dans la baie était épuisée lorsque M. Wilmot commença à la repeupler, et la pêche s'est toujours améliorée depuis. Je suis convaincu qu'il y

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

avait plus de poisson dans la baie cet automne qu'il y en avait eu depuis vingt ans. Je crois que ce serait d'un grand avantage de déposer du frai de doré dans nos eaux, vu que c'est un poisson qui demeurerait ici toute l'année, et qu'il obtient un aussi bon prix qu'aucun autre poisson, même le poisson blanc.

Espérant que vous serez satisfait de ces quelques lignes,

Je demeure, votre dévoué,

W. P. CLARKE.

---

BELLEVILLE, ONT., 14 janvier 1893.

M. JOHN KENEFICK,

Directeur de la piscifacure de Newcastle.

CHER MONSIEUR,—L'officier de pêche d'ici, M. Clarke, m'a demandé si le fait d'avoir déposé du frai dans la baie avait été de quelque avantage, et je puis dire que je sais qu'il en est résulté un grand avantage, parce que j'ai constaté que depuis les quatre dernières années le poisson blanc avait augmenté très rapidement. Cet automne il était très abondant, et le plus gros que j'aie jamais vu. Il a été pris du poisson blanc ici, l'automne dernier, qui pesait jusqu'à neuf livres, et la pesanture moyenne a été de deux à deux livres et demie tout le temps.

Votre dévoué,

W. BLACK.

P.S.—Je crois qu'il serait aussi très avantageux de déposer du frai de doré dans la baie.

---

BELLEVILLE, ONT., 13 juin 1892.

M. JOHN KENEFICK,

Directeur de la piscifacure de Newcastle.

CHER MONSIEUR,—L'officier de pêche d'ici, M. Clarke, nous a demandé si le fait d'avoir déposé du frai dans la baie avait été de quelque avantage. Nous savons, comme pêcheurs, que cela nous a été d'un grand bénéfice, parce que le poisson a toujours augmenté depuis quatre ans, et l'automne dernier il était très abondant et très gros.

Nous demeurons,

Respectueusement vos, etc,

JOSEPH LARUE,  
DAVID BELNAP,  
NICHOLAS McDONALD,  
DANIEL BELNAP,  
W. McDONALD,  
ROBERT McDONALD,  
GEO. McDONALD,  
W. McDONALD,  
J. H. VANCOTT,

T. W. LARUE,  
THOMAS IRWIN,  
A. W. WEESE,  
J. BELNAP,  
SAMUEL GEDDES,  
W. H. BRICKMAN,  
H. B. BRICKMAN,  
D. YEROW,  
JOHN HASLETT,

---

(Extraits du rapport de Sandwich.)

PETITE-CÔTE, ONT.

CHER MONSIEUR,—Vous me demandez mon opinion sur la piscifacure. Je vous dirai, monsieur, que si ce n'était de votre piscifacure nous n'aurions plus de poisson blanc dans notre rivière, car j'ai fait la pêche dans cette rivière depuis environ vingt-cinq ans. Il y a environ quinze ans nous prenions le hareng par quinze à vingt mille par jour avec un rets, mais depuis trois ou quatre ans nous n'en prenions presque plus, ce qui fait voir que si ce n'était de la piscifacure ce serait la même chose pour le poisson blanc.

Je suis, très respectueusement, votre, etc.,

JACQUES PARÉ.

M. PARKER.

## PETITE-CÔTE, ONT.

CHER MONSIEUR,—On me demande des renseignements sur le poisson dans la rivière Détroit. Je suis heureux de dire que depuis deux ans le poisson blanc a été plus abondant que pendant les quelques années précédentes. Mais le hareng diminue, et je crois que l'augmentation du poisson blanc est due à la pisciculture.

Votre dévoué,

D. REOME.

M. PARKER.

## RIVIÈRE-AU-CANARD, ONT.

CHER MONSIEUR,—J'ai vu qu'on parlait beaucoup dans les journaux de la culture artificielle du poisson blanc, et quelques-uns prétendent que ce serait aussi bien de laisser le poisson frayer dans les étangs (*pens*), qu'il éclore aussi bien, mais je crois que tout cela est absurde pour la raison que ces étangs sont très sales. Je puis dire qu'il n'y a pas un seul étang dans la rivière où il n'y ait pas de six à dix pouces de vase dans le fond, de sorte que le frai s'engloutirait naturellement dans cette vase et y pourrirait. Je crois que c'est une bonne chose que nous ayions une pisciculture, que j'envisage comme ceci: le poisson blanc que vous prenez n'est pas très abondant, mais il a un peu augmenté depuis quelques années. Il en a été plus capturé l'automne dernier que depuis quelques cinq à six ans, et la raison qui me fait croire que les piscicultures ont du bon est celle-ci: par exemple, vous prenez du hareng; il y a six à sept ans il était très abondant; on ne le cultive pas dans les piscicultures des environs, et maintenant il se réduit à rien, le fait est qu'on ne prend pas cent harengs contre un millier de poissons blancs maintenant. Je me rappelle qu'il y a sept ans, alors que j'étais contremaître pour C. W. Gauthier, à la station de la jetée n<sup>o</sup> 1, nous avons pris cent mille harengs dans une seule journée de pêche, et je suis certain qu'on n'a pas pris cent harengs une seule journée l'automne dernier. Je pourrais mentionner différentes espèces d'autres poissons qui ne sont pas cultivés artificiellement, et qui se dépeuplent de la même manière, et c'est pourquoi je dis que les piscicultures alimentent notre rivière de poisson blanc.

Je demeure respectueusement,

Votre, etc.,

RÉMI LAFRAMBOISE.

M. PARKER.

## PETITE-CÔTE, ONT.

CHER MONSIEUR,—Pour savoir si la pisciculture a été ou non un avantage, en cultivant le poisson blanc, il faut se reporter à quelques années en arrière, depuis que cette pisciculture a été établie. Prenons les huit dernières années, et faisons la comparaison d'année en année; quiconque a porté quelque attention à la quantité du poisson qui a été capturé, verra que l'année dernière (1892) a de beaucoup dépassé les années précédentes. Il y a quelques années, le hareng était tellement abondant dans la rivière Détroit qu'il en était presque nuisible aux pêcheurs, et maintenant il est devenu une chose rare. Des pêcheurs qui, il y a cinq ans, auraient jeté du hareng de côté, ne peuvent plus maintenant s'en procurer assez pour satisfaire aux demandes de leurs rares pratiques. Les gens qui ont pris quelque intérêt dans la capture du poisson ne peuvent s'empêcher de dire que bien que le poisson blanc ne soit pas aussi abondant qu'il avait coutume d'être, il y en aurait encore moins si on n'avait pas adopté quelque méthode pour sauver les œufs, et nous croyons que la pisciculture a été avantageuse. Quelques personnes sans doute peuvent être préjugées à cet égard, mais lorsque nous leur demandons d'établir leurs arguments sur des preuves, ils semblent être courts de réponse.

Je demeure votre dévoué,

O. F. BONDY.

M. WM PARKER.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

PETITE-CÔTE, ONT.

CHER MONSIEUR,—Je vais vous donner mon opinion sur la pêche à la rivière Détroit. J'ai fait la pêche sur cette rivière depuis les trente dernières années. Il y eut un temps où je n'avais que très peu de confiance dans les piscifactures, mais je suis maintenant convaincu qu'elles font du bien. Les raisons pourquoi je dis cela sont celles-ci. Il y a bien des années, le poisson était très abondant dans la rivière Détroit, mais il a diminué graduellement jusqu'à ce que la pêche nous payât à peine. Mais depuis les dernières années le poisson blanc a quelque peu augmenté, tandis que le hareng devient une chose du passé. Je crois que si ce n'était de la grande quantité d'alevins de poisson blanc qui viennent de la piscifacture, celui-ci serait aussi rare que le hareng.

Votre dévoué,

ALEX. DUFOUR.

M. PARKER.



## 2.—ANNEXES COMPRENANT LES RAPPORTS DES DIRECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS PISCICOLES DES DIFFÉRENTES PROVINCES, POUR 1892.

### 1.—PISCICULTURE DE LA RIVIÈRE FRASER, PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

*Rapport du directeur pour 1892.*

MONSIEUR,—En vous soumettant ce rapport des opérations de la pisciculture de la rivière Fraser, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit:—

Par suite de la douceur de la température durant l'hiver de 1891-92, les 6,485,000 œufs de saumon sockeye qui avaient été déposés en octobre 1891 ont commencé à éclore très à bonne heure au printemps de 1892, de sorte qu'on a cru bon, pour prévenir l'encombrement dans les auges, d'en sortir 400,000 œufs mi-éclos, pour les déposer à un endroit convenable dans le lac Pitt.

1. Il a été éclos et distribué, dans le printemps de 1892, 6,000,000 d'alevins.

2. Les alevins ont été distribués peu de temps après qu'ils eussent presque absorbé leur enveloppe; ils étaient alors dans une condition saine et vigoureuse. On les a distribués comme suit:—

27 février, Stone River.....	700,000
5 mars, creek d'Argent, lac Pitt.....	700,000
9 do lac Pitt.....	800,000
11 do rivière Harrison.....	950,000
14 do do .....	1,500,000
17 do do .....	900,000
19 do rivière Coquitlam.....	50,000
	<hr/>
	5,000,000
Œufs mi-éclos déposés dans le lac Pitt.....	400,000
	<hr/>
Total.....	6,000,000

On peut voir par l'état ci-dessus que la perte des œufs dans la pisciculture, provenant de toutes causes, n'a été que d'une fraction au-dessus de 7 pour 100.

Comme je l'ai dit, les alevins avaient été enlevés de la pisciculture dans une condition saine et vigoureuse. Ils furent transportés à la rivière, distante d'un tiers de mille, dans des boîtes, d'où on les transvida dans des chalans ou auges d'environ 20 pieds de long, 2½ pieds de large et 1½ pied de profondeur, dont les extrémités sont perforées pour y laisser passer l'eau librement, et qui ont des couvercles pour empêcher que les alevins ne soient emportés. Ces auges (*scows*) étaient remorqués par un vapeur muni de pièces de bois posées en travers du pont et projetant assez de chaque côté pour pouvoir y solider les auges (*scows*) à chacune de leurs extrémités, de telle manière que la projection des pièces de bois supportait une partie de leur poids, et empêchait ainsi qu'ils ne fussent submergés par le courant de la rivière, ou par le sillon du bateau. Etant ainsi garantis, ces auges furent remorqués jusque aussi près de l'endroit où les alevins devaient être déposés que pouvait atteindre le remorqueur à vapeur, et ensuite remorqués à la rame jusqu'à l'endroit choisi, et des glissoires qu'on ouvrait à chaque extrémité des auges (*scows*) remorqués à l'encontre du courant, laissaient s'échapper lentement les alevins.

Pour transporter les alevins, j'ai adopté la seule méthode convenable, qui est la même que celle suivie par mon prédécesseur depuis quelques années.

A cause du manque d'appareils suffisants pour le transport des alevins en quantité considérable par chemin de fer ou par bateau à vapeur, lorsqu'il faut traverser de l'eau salée, la distribution des alevins est limitée à la rivière Fraser et à ses tributaires. Je me permettrai donc de suggérer que les appareils les plus améliorés, capables de transporter 500,000 alevins à la foi, soient mis à la disposition de la pisciculture de la rivière Fraser.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

4. La piscifactory ainsi que ces accessoires a besoin d'être réparée complètement, de manière à la rendre propre aux opérations d'une autre saison, vu qu'elle se trouve dans un tel état qu'on ne peut plus se fier à des réparations partielles.

5. Les réparations nécessaires consisteraient à recouvrir le toit en bardeau, et à renouveler tous les ouvrages de la fondation, savoir : solives, poutres et planchers, et comme plusieurs montants sont pourris, là où ils reposent sur les solives, il faudrait les couper et les enter, et cela, avec de nouvelles tables pour y placer les auges, des auges neufs, des cuves, des conduits et des appareils généralement. Il faudrait de plus acquérir la propriété du terrain sur lequel est construit le barrage. Le coût approximatif de tout cela serait d'environ \$2,000.

### CAPTURE DU POISSON REPRODUCTEUR.

1. Les préparatifs pour la capture du saumon (*sockeye*), ainsi que les œufs pour la saison de 1892-93, sont complets et en bon ordre à Morris Creek, et donnent satisfaction.

Pendant tout le temps que nous avons été occupés à nous procurer les œufs, la température a été très mauvaise, et les eaux des creeks et des lacs se sont élevées à une hauteur inaccoutumée, par suite des fortes pluies; et la fonte des neiges, qui étaient tombées de bonne heure en abondance, avait comblé les creeks, ce qui a retardé les opérations et a rendu difficile la capture du poisson reproducteur.

Le 10 novembre j'ai fait cesser les opérations à la rivière Harrison et amener la dernière cargaison d'œufs (152,000) à la piscifactory, ce qui faisait un total pour la saison de 6,237,000 œufs de sockeye. Jusqu'à la présente date, on a recueilli la quantité habituelle d'œufs, et comme ils sont actuellement en excellente condition, je puis dire que la perte n'excédera pas sept pour cent de la quantité déposée. Comme vous savez, la migration du saumon sockeye n'a pas été aussi considérable que d'habitude dans la rivière Fraser durant la saison de 1892, et à la suite d'entrevues et de correspondance que j'ai eues avec des connaisseurs en état d'observer et de savoir, j'ai appris que la quantité de sockeyes qui sont entrés dans les creeks en amont de Harrison a été comparativement peu abondante, mais au creek Morris, autant que les eaux hautes m'ont permis de former une opinion, il ne paraît pas y avoir eu beaucoup (si aucune) de diminution durant la dernière saison, ce qui serait de nature à confirmer l'opinion que l'augmentation dans la quantité du saumon qui fréquente le creek, à une époque aussi avancée dans la saison, est due aux alevins provenant de la piscifactory, et qui ont été déposés d'année en année dans la rivière Harrison. Le local actuel de la piscifactory n'est pas tout à fait convenable pour recevoir les œufs, de même que pour faire la distribution du jeune poisson, et je prends encore occasion de presser le département de prendre des mesures à bonne heure pour l'érection d'une nouvelle piscifactory, et de l'appareiller à temps pour les opérations de la saison prochaine, et je suggérerais qu'elle eut une capacité d'accueillir 12,000,000 d'œufs et plus. Je recommanderais aussi que le site d'une nouvelle piscifactory soit fixé au Creek d'Argent, sur le lac Harrison, ou à quelque autre endroit convenable sur les eaux de la Harrison, qui serait choisi par le surintendant de la piscifactory, et où les opérations pourraient se faire d'une manière beaucoup plus satisfaisante et avec moins de danger de faire tort aux œufs ou aux alevins durant leur transport.

Un site convenable pour une piscifactory au creek d'Argent serait donné en présent par les propriétaires au département.

7. Je désire attirer de nouveau votre attention au fait que la piscifactory de la rivière Fraser ne possède pas d'appareils convenables pour transporter le jeune saumon à aucun endroit, si ce n'est à la rivière Fraser et ses tributaires. Le seul mode de transfert à ma disposition est de faire remorquer le jeune poisson dans des auges (*scows*) aux endroits où on doit le déposer, et comme il n'y a à présent que deux vapeurs sur la Fraser qui puissent faire le service, je ne puis m'empêcher de craindre qu'il pourrait survenir quelque chose qui rendrait leur emploi impossible. Je vais faire tout mon possible, cependant, pour prévenir tout désappointement à ce sujet, et qui pourrait occasionner de sérieuses pertes s'il en survenait.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

Directeur de la piscifactory de la rivière Fraser.

## 2.—PISCIFACTURE DE SYDNEY, NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Rapport de l'officier préposé à la direction de cette piscifaculture pour 1892.*

MONSIEUR,—En ma qualité de directeur *pro tempore*, je sou mets le rapport suivant :—

1. D'après les livres de la piscifaculture le nombre d'alevins expédiés pendant le printemps de 1892 a été de 690,000.

2. Tous les alevins étaient en bon état, excepté une petite quantité destinée à la rivière Margaree, dont quelques-uns, rendus sur le quai et sur le point d'être expédiés, parurent malades dans les bœaux. Nous les avons conséquemment déposés dans la rivière Sydney, qui est plus rapprochée. Les alevins ont été distribués comme suit :—

Rivière Sydney.....	360,000
Ruisseau à la Truite.....	100,000
Ball's Creek.....	100,000
Rivière du Milieu.....	100,000
Ruisseau de la piscifaculture.....	30,000

Total..... 690,000

2. Tous les alevins venaient de saumons de mer, et étaient en très excellente condition, à l'exception de ceux dont j'ai déjà fait mention ; je ne puis dire positivement la cause de leur apparence malade ; je ne puis voir que le fait qu'ils étaient en trop grande quantité dans les bœaux. Les alevins ont été transportés à leur destination respective, une partie en voiture, ceux en destination de la rivière du Milieu ont été expédiés par steamer jusqu'à Baddeck, et ensuite par voitures, vu l'absence de voies ferrées, jusqu'aux endroits où les alevins devaient être déposés. Je ne puis proposer aucune amélioration dans le mode de transport pour le présent, lorsque les endroits où les alevins doivent être déposés ne sont pas en communication avec le chemin de fer.

4. La somme de \$15 suffirait, cette année, pour les réparations nécessaires à la piscifaculture, mais l'année prochaine il faudra de nouveaux auges ; de simples réparations suffiront pour cette année, mais ne vaudront plus rien pour les années subséquentes.

5. Les constructions sont en bon état, et rien de plus que ce que j'ai dit précédemment ne sera requis, excepté que le réservoir intérieur devra être refait à neuf l'année prochaine. Outre cela, il faudra du tuyau de poêle et des vitres pour les fenêtres. Coût de ces articles, environ \$5.

6. Pour la capture du poisson dont nous avons besoin pour la reproduction, nous avons à la rivière Sydney deux filets et un rets à mailler ; à la rivière au Saumon, un filet et un rets à mailler ; dans le haut de la rivière du Milieu, un filet et un rets à mailler ; dans le bas de la rivière du Milieu, un filet et un rets à mailler. Les rets à la rivière Margaree sont usés. Les filets aux autres stations sont en assez bon état, mais les rets à mailler sont beaucoup usés.

Conformément aux instructions reçues du ministère il n'a pas été pris de poisson reproducteur pour la piscifaculture cette année, de sorte que nous n'aurons pas d'œufs.

Votre obéissant serviteur,

W. J. DUNLOP,

*Directeur pro tempore.*

## 3.—PISCIFACTURE DE BEDFORD, NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des opérations de cette piscifaculture durant l'année dernière.

Comme il en a déjà été fait rapport, le nombre d'œufs obtenus et déposés dans la piscifaculture à l'automne de 1891, a été de \$600,000. A cette quantité on en a ajouté 350,000 venant de la piscifaculture de la Miramichi, et la quantité ordinaire des piscifacultures d'Ontario.

L'éclosion des œufs de saumon pris dans nos rivières avoisinantes n'a pas été aussi heureuse qu'à l'habitude ; je ne puis dire la cause de cet insuccès.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Le nombre total d'œufs éclos et expédiés au printemps a été de 2,200,000, se composant de saumons, truites saumonées et poissons blancs, distribués dans les rivières suivantes:—

### SAUMON.

Rivière Musquodoboit, comté de Halifax.....	80,000
do des Sauvages, do .....	40,000
do des Neuf-Milles, do .....	40,000
do Pennant, do .....	40,000
do Stewiacke, comté de Colchester.....	80,000
do Wallace, do Cumberland.....	80,000
do John, do Pictou.....	40,000
do Annapolis, do d'Annapolis.....	40,000
do Round-Hill, comté do .....	40,000
do Gaspereau, comté de Kings.....	40,000

Total d'œufs de saumon..... 520,000

### TRUITE SAUMONÉE.

Grand Lac, comté de Halifax .....	50,000
Lac Hubley, do .....	50,000
Lac Harry, do .....	50,000
Lac Gaspereau, comté de King.....	50,000
Lac Mulgrave, do d'Annapolis .....	50,000
Lac Milford, do do .....	50,000

300,000

### POISSON BLANC.

Grand Lac, comté de Halifax.....	300,000
Lac Hubley, do .....	300,000
Lac William, do .....	300,000
Lac Gaspereau, comté de King.....	300,000
Lac Beeler, comté d'Annapolis.....	300,000
Lac Paradis, do .....	300,000

Grand total.....1,800,000

La distribution de ces œufs s'est faite avec le succès ordinaire, et les jeunes poissons ont été placés dans les différentes eaux ci-haut nommées en parfaite santé.

Vu que l'on ne m'a pas permis de m'approvisionner d'œufs de saumon cette année, la pisciculture ne commencera à fonctionner que lorsque l'approvisionnement ordinaire d'œufs venant des piscicultures de Newcastle et de Sandwich, Ontario, nous sera parvenu.

Des réparations considérables sont nécessaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la pisciculture. La toiture est un peu détériorée et fait eau, et afin d'empêcher le mal d'augmenter je proposerais de faire appliquer deux couches de peinture à la toiture. Tout l'extérieur de l'édifice gagnerait beaucoup aussi en apparence et en durée à être peinturé. Il faudrait aussi de la peinture à l'intérieur, et la moitié des auges sont si pourris et coulent tellement qu'ils ne sont plus de service et devront être remplacés l'été prochain. Il sera nécessaire aussi de placer une nouvelle clôture autour de l'emplacement; la clôture actuelle étant vieille de 16 ans, est très délabrée et n'est plus d'aucune utilité; le bardeau de la toiture d'une des dépendances aurait besoin d'être renouvelé, et la fondation de la cloison de séparation entre la chambre des incubateurs et celle des viviers demande à être réparée afin de prévenir de plus grands dommages, car la cloison s'enfoncé.

Pour terminer, je dois dire qu'il est très important pour le fonctionnement de cette pisciculture qu'un plan quelconque soit adopté pour l'approvisionnement des

œufs de poisson, et que les préparatifs nécessaires pour l'introduction de ce plan soient commencés à bonne heure.

Espérant que ce rapport vous donnera satisfaction.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. B. WILMOT.

#### 4.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE DUNK, PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

(Pas en opération.)

#### 5.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN, PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—Qu'il me soit permis de soumettre le rapport suivant des opérations de la piscifaculture de la rivière Saint-Jean, au Rapide-des-Femmes.

Comme je l'ai déjà dit dans mon rapport à l'automne de 1891, une très grande quantité d'œufs de saumon a été recueillie dans l'étang de Carleton, piscifaculture de Saint-Jean, et placée en bon état, d'après les apparences, dans les incubateurs de la piscifaculture. Vu que j'ai déjà fait un rapport détaillé à ce sujet au surintendant en charge, je ne crois pas nécessaire de le répéter ici. Le 26 février dernier, j'ai reçu une consignation d'œufs de truite saumonée et de poisson blanc en bon état, et venant des piscifacultures de Sandwich et New-Castle, Ontario; il y avait environ 500,000 truites saumonées et 2,000,000 de poissons blancs. Nous les avons placés avec soin dans la piscifaculture; l'éclosion a très bien réussi, et a donné au printemps une proportion considérable d'alevins que nous avons fait distribuer dans les lacs des différents comtés de la province le long de la rivière Saint-Jean, et quelques-uns dans la province de Québec. On trouvera plus bas un tableau indiquant les différents lacs et cours d'eau dans lesquels ces alevins ont été déposés, et le nombre déposé à chaque endroit. La distance à parcourir pour atteindre ces endroits étant considérable, il a fallu prendre beaucoup de temps et de soins. C'est une satisfaction de constater que le succès qui a couronné nos efforts a été bien apprécié par les personnes auxquelles les poissons ont été remis sains et saufs.

Date.		Quantité.
<i>Distribution de poisson blanc.</i>		
27 avril	Déposés dans le lac Harvey, comté de York	220,000
28 do	George,	220,000
29 do	Foster, comté de Charlotte	220,000
2 mai	Oromocto, comté de York	220,000
5 do	Utopia, comté de Charlotte	220,000
10 do	Yo Ho, comté de York	220,000
18 do	Harvey	220,000
27 do	Jones, comté de Carleton	140,000
4 juin	Portage, comté de Victoria	140,000
	Différentes petites distributions	60,000
		1,880,000
<i>Truite saumonée.</i>		
21 juin	Déposés dans le lac Jones, comté de Carleton	24,000
22 do	Harvey, comté de York	32,000
25 do	Squatook, comté de Témiscouata, P.Q.	24,000
1er juillet	Désappointement, comté de Saint-Jean	32,000
28 juin	Harvey, comté de York	32,000
8 juin	Killarney	24,000
15 do	Lomond, comté de Saint-Jean	32,000
16 do	Portage, comté de Victoria	8,000
		208,000

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Date.		Quantité.
<i>Salmon.</i>		
29 juin .....	Déposés dans la rivière Oromocto, comté de Sunbury .....	40,000
5 juillet.....	“ Loch Alva, comté de King .....	40,000
12 do .....	“ “ “ .....	40,000
20 do .....	“ Oromocto, comté de Sunbury.....	40,000
25 do .....	“ Mispec, comté de Saint-Jean.....	40,000
28 do .....	“ Sainte-Croix, comté de Charlotte .....	40,000
.....	“ Saint-Jean, à la piscifactory .....	50,000
		290,000
RÉCAPITULATION.		
.....	Poisson blanc, nombre déposé .....	1,880,000
.....	Traite saumonée “ .....	208,000
.....	Salmon “ .....	290,000
Grand total .....		2,378,000

Je proposerais respectueusement qu'à l'avenir on oblige ceux qui feront la demande d'alevins à remplir les blancs préparés à cet effet et d'y donner tous les renseignements demandés afin que l'on puisse savoir exactement la destination du poisson, la station du chemin de fer à laquelle il faut arrêter, ainsi que le mode de transport et la distance entre la station de chemin de fer et l'endroit où les alevins seront déposés. De cette façon, il n'y aura plus de danger de passer la bonne station, et nous saurions où télégraphier et faire préparer le mode de transport convenable pour les alevins depuis la descente du train jusqu'à leur destination, évitant ainsi des retards souvent très nuisibles au poisson. Si le ministère des pêcheries insistait sur l'exécution de ces détails, tous les intéressés y gagneraient, spécialement parce que les demandes d'alevins augmentent considérablement tous les ans. Aussitôt qu'il a été possible après l'expédition du jeune poisson on a fait le nettoyage et les réparations à l'édifice. On a peinturé la plus grande partie de l'intérieur de la maison; on a verni le réservoir principal, les auge et les incubateurs; on a posé les nouveaux robinets en métal et complété toutes les autres réparations nécessaires. La piscifactory et tous les appareils presque sans exception sont en bon état de fonctionnement.

### RÉCOLTE D'ŒUFS.

Le 25 octobre dernier j'ai reçu instruction du surintendant de la pisciculture de me rendre immédiatement à Carleton, Saint-Jean, pour, de concert avec M. A. B. Wilmot, de Bedford, N.-E., dépouiller de ses œufs le saumon qui avait été placé dans le réservoir à cet endroit. Le 28 je partis pour Carleton avec mon fils, M. T. McCluskey, et j'arrivai à destination le lendemain au matin, 29, et je rencontrai là M. Joseph O'Brien, l'officier ayant charge de la piscifactory, et je consultai M. A. B. Wilmot, qui déclara le poisson mûr pour le dépouillement. Le travail fut commencé et l'on recueillit pendant la journée suffisamment d'œufs pour remplir trois caisses, que je transportai à la piscifactory du haut de la rivière, en compagnie de M. A. B. Wilmot, laissant mon aide à la garde du saumon placé dans les réservoirs d'eau douce à Carleton. Nous arrivâmes à la piscifactory le même soir, et nous plaçâmes les œufs dans les auge en bonne condition apparente. M. Wilmot partit le jour suivant pour Saint-Jean, afin de compléter la fraie du poisson. Le 3 novembre M. Wilmot et mon fils arrivèrent à la piscifactory avec le reste des œufs, qui furent très heureusement déposés dans les auge le même soir, au nombre de 885,000 environ. Comme M. Wilmot avait la haute direction des opérations de la fraie, il fera sans doute un rapport complet de l'ouvrage qui lui a été confié, et conséquemment je n'ai pas à faire de rapport moi-même.

Les œufs ne sont pas encore assez avancés pour que je puisse exprimer une opinion sur leur fertilité, mais toutes les circonstances sont favorables. La température

est douce, la pisciculture est en bon ordre, avec un excellent approvisionnement d'eau fraîche, et l'on porte une attention stricte aux œufs nuit et jour.

#### AUGMENTATION DU POISSON.

On ne doute plus maintenant, même parmi les sceptiques et les critiques, que l'augmentation du poisson dans nos rivières ne soit due à la propagation artificielle du poisson; dans cette partie-ci du pays tout le monde est prêt à admettre que la pisciculture est la principale cause de l'augmentation du poisson dans nos rivières et lacs. On dit que l'augmentation se fait plus sentir sur le saumon que sur toute autre poisson cultivé dans notre établissement. Cette opinion ou croyance, quant au saumon, s'explique dans une certaine mesure par le fait que le saumon est pêché de préférence par les amateurs; néanmoins les autres espèces de poisson que nous cultivons ici montrent une augmentation, surtout la truite saumonée, dont on a pris une bonne quantité au lac du Portage, petit lac situé à environ cinq milles de la pisciculture, et l'on me dit que quelques personnes ont déjà commencé la pratique pernicieuse de les tuer au dard. Il sera absolument nécessaire, afin d'obtenir de bons résultats de la pisciculture et de les perpétuer, que le poisson soit protégé ici et dans les autres localités, et que toute pêche illégale soit arrêtée. Il n'y a pas sur tout le cours de la rivière Saint-Jean, dans ce comté, un seul garde-pêche soit permanent ou spécial, et il n'y en a pas eu depuis plusieurs années, à l'exception de quelques mois l'été dernier. La rivière Tobique est la seule qui est protégée dans cette partie de la province, et comme résultat le saumon y augmente énormément en nombre et en grosseur.

#### RÉPARATIONS.

Il faudra très peu de réparations à cette pisciculture, l'année prochaine, à part celles déjà ordonnées mais pas encore terminées. Je soumettrai respectueusement encore une fois de faire clôturer l'emplacement de la pisciculture pour plusieurs raisons que j'ai déjà données dans un rapport précédent. La couche de peinture que j'ai fait poser l'été dernier a amélioré beaucoup l'extérieur de la pisciculture, mais elle fait contraste avec l'apparence du toit, où l'on voit l'outrage du temps. J'ai souvent demandé qu'on le fasse peindre, mais pour une cause ou pour une autre ma recommandation a été ignorée. Tout de même, en la suivant, l'apparence et la durée du toit y gagneraient.

Le tout humblement soumis,

CHARLES McCLUSKEY,

*Directeur.*

#### 6.—PISCICULTURE DE MIRAMICHI, PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

##### *Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des opérations de l'année 1892.

En référant à mon rapport de 1891, on verra que l'on a placé dans cette pisciculture pendant l'automne de cette année-là 1,625,000 œufs de saumon indigène. Bien que l'on ait placé tous ces œufs dans les auges incubateurs, il était cependant impossible de traiter avec commodité et succès une aussi grande quantité d'œufs. En conséquence, suivant les instructions reçues du ministère, j'en ai expédié 350,000 pendant le mois de mars à la pisciculture de Bedford, N.-E., laissant ainsi une balance de 1,275,000 dans votre établissement. Outre cela, à la demande de l'honorable M. Adams, nous avons reçu 100,000 œufs de saumon de la pisciculture de Ristigouche, formant un total d'œufs à éclore de 1,375,000. L'éclosion de cette grande quantité d'œufs a donné les résultats les plus satisfaisants, et bien que l'espace à notre disposition soit très limité les alevins ont été maintenus en bonne santé jusqu'à l'époque de leur distribution dans les cours d'eau suivants:—

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Rivière Miramichi nord-ouest, depuis la grève de O'Shea jusqu'au " Camp Adams".....	400,000
Petite rivière Miramichi sud-ouest, depuis la Traverse de Nohue jusqu'à la Pierre Rouge.....	300,000
Grande rivière Miramichi sud-ouest, à Blackville, Bôie-town et autres points intermédiaires.....	225,000
Rivière Sevogle .....	160,000
Rivière Renous.....	100,000
Ruisseau de Stewart.....	25,000
Rivière Miramichi nord-ouest, au " Camp Adams," chutes du Nord-Ouest et autres points (alevins de Ristigouche).....	100,000
<b>Total.....</b>	<u><u>1,310,000</u></u>

En ajoutant 350,000 œufs envoyés à Bedford, on a 1,660,000 comme montant total d'œufs et d'alevins de saumons sortis de cette pisciculture, ce qui montre une perte bien petite pendant la période d'incubation et de distribution.

Vu l'absence de chemin de fer sur la rivière Miramichi nord-ouest et sur aucun de ses embranchements, nous avons été obligés de transporter en voitures tous les alevins déposés dans ces endroits; le voyage est beaucoup plus long et plus difficile que s'il pouvait être fait par chemin de fer ou par bateau. Tout ce poisson destiné aux points les plus éloignés du nord-ouest, a dû être transporté dans de grosses voitures de chantiers; les chemins carrossables ne vont pas à vingt milles des endroits où nous avons déposé les alevins. La lenteur du transport a fait que le poisson a été renfermé pendant 12 à 18 heures dans les bocaux, tandis que si l'on avait pu les transporter en chemin de fer, comme sur la Miramichi sud-ouest, on aurait pu les remettre en liberté au bout de trois ou quatre heures. Je puis faire remarquer ici que les boîtes hautes et étroites dont on se servait autrefois convenaient bien mieux à notre mode de voyager que ces boîtes basses et larges que le ministère a fait faire l'hiver dernier. Pendant un long transport sur un chemin raboteux l'eau s'échappe par le couvercle, tandis qu'avec les boîtes hautes et étroites l'on ne perd presque pas d'eau. Ces boîtes basses et larges sont certainement préférables pour le transport des alevins par chemin de fer, mais il est impossible de s'en servir pour la raison mentionnée, lorsque nous avons à parcourir une longue distance sur une mauvaise route et où il y a peu de chances d'en renouveler l'eau. Nous n'avons pu en conséquence nous servir des nouvelles boîtes pour le transport en voiture, et nous avons eu recours aux anciennes. Nous nous servons des nouvelles avec les meilleurs résultats pour le transport par chemin de fer.

### RÉPARATIONS.

Pendant le mois de mai, une estimation du coût des réparations nécessaires pour le barrage et les dépendances a été envoyée au ministère des pêcheries, mais avant que la dépense proposée put être sanctionnée, la plus grande inondation qui ait eu lieu sur cette rivière depuis la construction de la pisciculture a emporté les barrages des réservoirs d'alimentation, de même que toutes les autres constructions. Le coût des réparations a dû être, en conséquence, plus élevé qu'on l'avait estimé d'abord. Aussitôt après l'inondation, j'ai fait rapport que les réparations nécessaires pourraient être faites pour la somme de \$400. L'inspecteur des piscicultures a fait immédiatement la visite de notre établissement, et après avoir fait un calcul précis de la reconstruction du barrage et autres réparations, fit rapport que l'ouvrage pouvait être fait pour \$375. On mit des hommes à l'ouvrage immédiatement, et, bien que le temps à notre disposition fut très limité, il me fait plaisir de dire que les travaux ont pu être complétés de la façon la plus satisfaisante pour la somme de \$350. Ces deux nouveaux barrages, dans le cours ordinaire des choses, devraient durer au moins dix ans et plus, avec très peu de réparations.

Vu cette dépense imprévue, on décida de remettre à une autre année toute réparation qui n'était pas de nécessité immédiate. En conséquence, pour mettre cet



établissement en bon ordre, il y aurait plusieurs choses à faire avant la distribution des œufs dans les auges incubateurs. L'inspecteur, pendant sa visite, a noté quelques-unes des réparations nécessaires, principalement la réparation des murs de la salle des incubateurs, et le renouvellement du vieux réservoir et de plusieurs auges. Il faudra enlever les auges de la pièce et voliger les murs jusqu'au bas des fenêtres, parce que le plâtre est tout tombé et qu'il est impossible de tenir la pièce chaude. Le vieux réservoir ne vaut presque plus rien, de même qu'une grande partie des auges. Je recommanderais qu'à l'avenir ces réservoirs et auges fussent construits avec des matériaux d'une nature plus durable que le bois, et je crois que, lorsque tout sera bien considéré, on trouvera que la tôle galvanisée ou fer en feuilles pour la construction de ces auges coûtera moins cher à la fin que le bois, qui demande des réparations continuelles. Une partie du plancher dans la salle des incubateurs aura aussi besoin d'être renouvelée. Le coût total des réparations à l'intérieur de la piscifaculture sera d'environ \$200. Pour l'extérieur, la reconstruction du hangar pour le charbon et les remises coûtera environ \$75. Il faudra aussi quelques boîtes supplémentaires pour la distribution des œufs, et aussi trois panier (pour le transport des poissons reproducteurs des rets aux parcs de réserve). Ces articles coûteront environ \$50, ce qui fera un total de \$325 pour des améliorations.

#### CAPTURE DE POISSONS REPRODUCTEURS.

Comme l'étang-réservoir n'était pas prêt pour recevoir les poissons reproducteurs vu les dommages causés par l'inondation de l'été, les opérations pour la capture de ces poissons ont commencé 15 jours plus tard que les autres années; conséquemment nous ne nous attendions pas à une capture aussi considérable que celle de la saison précédente. Les filets furent tendus et l'on pêcha depuis le 16 septembre jusqu'à l'époque du frai le 25 octobre. La pêche a été assez abondante, et nul doute que nous aurions pu prendre une centaine de saumons de plus si la pêche avait commencé aussi à bonne heure que les autres années. Nous avons pêché comme autrefois, dans les parties de la Miramichi nord-ouest et Petite Miramichi sud-ouest, où la marée ne se fait pas sentir. Dans le filet sur la rivière Nord-ouest, nous avons pris 156 femelles et 90 mâles; dans celui de la Petite Sud-ouest, 39 femelles et 30 mâles, formant un total de 195 femelles et 120 mâles, pour la production des œufs de cette saison.

La dépense totale pour obtenir ce nombre de poissons s'est élevée à \$482.52, ce qui donne un coût moyen de \$1.53 par poisson.

Je puis dire que, prenant tout en considération, les résultats obtenus l'année dernière sont très satisfaisants. Le saumon dans la rivière et la baie Miramichi est en très bonne condition, et il est admis par tous les hommes pratiques que les opérations de la piscifaculture venant comme aide à la propagation naturelle du poisson sont de la plus haute valeur. Nous avons la meilleure preuve des bons résultats de la piscifaculture dans la quantité croissante de saumons dans la rivière. Les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs aux rets disent que les résultats sont évidents, et des plus faciles à constater.

On peut dire aussi que tous les cours d'eau étaient rempli de saumoneaux l'été dernier. Ceux qui pêchaient les poissons reproducteurs pour la piscifaculture disent qu'il leur était presque impossible de tenir leurs rets libres de ces jeunes saumons, tant ils étaient nombreux, et ils en ont remis plus de 2,000 en liberté pendant le temps de la pêche. C'est une preuve concluante que l'affluence du saumon dans cette rivière est assurée pour l'avenir. De fait la pêche augmente en valeur tous les ans, et l'empressement que mettent les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs au filet à acheter des privilèges de pêche parle plus que des volumes. Les bons résultats des opérations de la piscifaculture, résultats rendus si visibles par l'état satisfaisant de la pêche au saumon, sont une belle récompense pour les travaux et les dépenses qu'il a fallu faire dans le passé pour surmonter les difficultés et les obstacles de toute sorte.

#### RÉCOLTE D'ŒUFS, 1892.

Comme je l'ai dit précédemment, le nombre de femelles obtenues était de 195. A l'exception de cinq qui s'étaient légèrement blessées en se prenant dans les filets,

toutes ont déposé leurs œufs en bonne santé. Le nombre total d'œufs recueillis et placés dans les auges s'est élevé à 1,425,000. Ces œufs ont continué à jouir d'une bonne santé et ont progressé favorablement jusqu'à la date présente. Dans le cours des deux dernières années, une correspondance considérable a été échangée et plusieurs propositions ont été faites sur la manière de prendre le poisson reproducteur pour cette pisciculture, et lorsque M. l'inspecteur Wilmot a visité cet établissement, l'automne dernier, la question est revenue sur le tapis. Cette partie des opérations piscicoles est celle qui réclame la plus sérieuse attention, car le succès d'une pisciculture dépend en grande partie de l'état de santé du poisson reproducteur à l'époque qui précède immédiatement celle où le poisson dépose ses œufs. Vu l'importance d'une question qui touche de si près au succès de la pisciculture, je me permettrai de faire ici quelques remarques.

On a prétendu que l'on pourrait se procurer des pêcheurs un approvisionnement de saumon pendant la saison légale, et enfermer ensuite ces saumons jusqu'à l'époque du frai. On a cité les résultats obtenus sur la rivière Ristigouche comme un exemple du succès de ce plan. Pour contrebalancer cet exemple, on peut dire qu'il peut exister une grande différence entre ces deux rivières, non dans leurs caractères généraux, mais dans leurs plus petits détails de conformation, et que des opérations qui peuvent être faites avec succès sur l'une ne soient pas possibles sur d'autres. Par exemple, la méthode de prendre le poisson pendant la saison légale peut être la même sur les deux rivières, et cependant qu'il y ait une grande différence dans les moyens de conserver les poissons jusqu'au temps du frai. Ainsi, tandis qu'il est possible sur la Ristigouche de convertir quelque petit chenal naturel en un étang-réservoir, l'exécution d'un plan semblable serait impossible ici, vu l'absence de petites baies ou petits chenaux dans cette rivière. Il nous faudrait alors avoir recours à un moyen artificiel de garder le poisson. Toutes les parties de cette rivière ont été examinées, et l'on n'a trouvé nulle part d'endroit où l'on pourrait garder deux ou trois cents saumons pendant les mois d'été, à moins d'aller au delà de la ligne de marée, dans les rapides, où la pêche aux rets est défendue. Puis, si le ministère des pêcheries accordait des permis spéciaux pour prendre à ces endroits des saumons reproducteurs, les pêcheurs à la ligne s'y opposeraient immédiatement et prétendraient que le ministère empiète sur leurs droits. Ainsi, la seule alternative serait de construire un réservoir artificiel sous forme d'un immense panier flottant.

A part cela on ne pourrait se procurer les saumons des pêcheurs à moins de leur accorder des permis spéciaux de se servir de rets à mailles plus petites que celles autorisées par la loi, autrement ils ne pourraient pas nous fournir des saumons qui ne seraient pas plus ou moins blessés, presque tous les poissons qui entrent dans leurs rets se prennent par les ouïes ou "se maillent." Ce fait seul est suffisant pour rendre le poisson impropre à la reproduction, car il est facile de voir que la fungoïde se déclarera tôt ou tard sur ces poissons comme résultat de leurs blessures. Puis si l'on accordait des permis spéciaux à deux ou trois pêcheurs pour les rets à petites mailles, les autres pêcheurs sur la rivière saisiraient cette occasion de se plaindre et diraient que l'on commet une injustice à leur égard. Et puis si nos propres employés tendaient deux ou trois filets, tous les pêcheurs soulèveraient les mêmes objections.

Tels sont les faits concernant la capture du saumon reproducteur pendant la saison légale sur cette rivière. On empiéterait soit sur les droits des pêcheurs à la ligne, ou il faudrait méconnaître les règlements de pêche afin de pouvoir se procurer du saumon en bonne santé des pêcheurs.

D'une façon ou d'une autre il y aurait mécontentement, ce qu'il faut éviter autant que possible, et l'on doit employer les moyens les plus conciliatoires et agréables pour tous.

Par le système actuel nous prenons les saumons dans des rets arrangés de telle façon qu'ils ne puissent se blesser, à moins que ce soit par négligence. Mais la manière dont nous préparons ces rets ne cause aucune jalousie chez les pêcheurs, parce qu'alors la saison de pêche est finie et qu'ils ne pêchent plus eux-mêmes.

Un autre point à considérer est celui-ci. Obtiendrait-on des résultats aussi satisfaisants de poissons reproducteurs pris pendant la saison légale que de ceux qui sont pris quelque temps seulement avant le moment où ils déposent leurs œufs? En

prenant le saumon pendant les mois d'été dans les eaux soumises à l'action de la marée, il faut les tenir enfermés pendant deux ou trois mois, tandis que si on les prend à l'automne dans les rivières au delà de l'action de la marée la période de réclusion est limitée à quelques semaines. Maintenant se pose la question suivante: Peut-on espérer d'aussi bons résultats de saumons qui ont été tenus renfermés pendant trois mois que de ceux qui ne l'ont été que pendant quelques semaines? Peut-on croire qu'un poisson, de la nature du saumon, puisse rester enfermé pendant un temps aussi long dans un panier en bois ou toute autre prison et cependant conserver une bonne santé? Ce sont là des questions d'une importance vitale, et qui devraient être bien considérées, car de la santé du poisson reproducteur dépend les résultats des opérations piscicoles.

PROTECTION.

Il y a une question qui demande l'attention la plus sérieuse du ministre des pêcheries, savoir: protection égale à accorder à tous les cours d'eaux et leurs tributaires. La branche nord-ouest de la Miramichi, sur laquelle est établie la pisciculture, est bien protégée contre toute espèce de braconnage, mais la branche sud-ouest et autres cours d'eau tributaires qui ne sont pas sous le contrôle des mêmes officiers, ne reçoivent pas l'attention qu'ils devraient recevoir; en fait, ils sont presque totalement négligés. Il faut apporter quelque remède à cela. Protéger une branche de la rivière et ne pas s'occuper des autres semble être une dépense inutile. Il peut y avoir plusieurs obstacles à la protection dont cette portion de la rivière a besoin, et les résidents ont été tellement habitués à pêcher quand ils le voulaient, qu'il est peut-être impossible d'empêcher complètement le braconnage; cependant il ne devrait pas être bien difficile d'apporter une amélioration à l'état de choses actuel. Le fait d'établir une protection sérieuse à une pisciculture sur un tributaire, et de laisser détruire cet ouvrage faute de surveillance ailleurs, ne peut pas souffrir l'examen. Soumettant le tout à votre considération,

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN.

7.—PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE—PROVINCE DE QUÉBEC.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous soumettre mon rapport annuel des opérations à la pisciculture de Ristigouche, pour l'année dernière.

Dans l'automne de 1891 nous avons obtenu un million quatre cent seize mille cinq cents œufs (1,416,500), qui nous ont donné 1,340,000 alevins distribués comme suit:—

Du 21 au 25 juin, rivière Kedgwick.....	250,000
do rivièrè Upsalquitch.....	200,000
Du 27 au 30 juin, depuis la pisciculture jusqu'à l'embouchure de la Kedgwick .....	580,000
Du 1er au 5 juillet, rivière et lac Métapédia.....	200,000
5 juillet, lac Parker.....	10,000
15 avril, œufs éclos transportés à l'établissement de Miramichi.....	100,000
	1,340,000

J'ai surveillé et dirigé personnellement le dépôt de la plus grande portion de ces alevins, que nous avons presque tous rendus à destination dans des paniers flottants, et en bon état; les petits poissons avaient près de deux mois lorsque nous les avons mis en liberté, et ils étaient grands et forts et capables de prendre soin d'eux-mêmes.

Le réservoir à Tête de Marée a été reconstruit de bonne heure au printemps, et mis prêt à recevoir le poisson; les deux filets du gouvernement ont été aussi réparés pour être prêts à servir aussitôt que la crue de la rivière le permettrait. Nous avons pris les premiers poissons dans ces filets les 9 et 14 juin respectivement, et le fait que le poisson était entré dans la rivière et que l'on en avait pris dans les rets à

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Dalhousie dès les 15 mai, et à la mouche le 23 mai à Métapédia et à Dee Side, est une preuve concluante que la première et plus forte affluence du saumon était passée à Tête de Marée avant que nous eussions tendu nos filets. La capture du poisson reproducteur a été diminuée aussi par le fait que le filet du gouvernement au ruisseau de Pitt a été emporté par l'estacade de la ville aussitôt après avoir été tendu, et parce que des instructions n'ont pas été données pour étendre les ailes du rets à chambres et les tenir en opération pendant la saison réservée, comme les années précédentes.

Pris dans le filet de l'île Murray.....	94
Pris dans le filet du ruisseau de Pitt .....	57
Achetés de M. Adams.....	63
do de M. G. Duff, (2 stations).....	47

---

261

Quelques-uns de ces poissons ont été atteints du fungus par suite de blessures reçues dans les rets, et sont morts après avoir été placés dans le réservoir, ce qui nous a laissé un total de 240 poissons reproducteurs—125 femelles et 116 mâles—nous donnant 1,110,000 œufs, ou une moyenne de 8,800 par femelle. Le 19 octobre nous avons commencé les préparatifs nécessaires à la réunion du poisson, et le 21 l'extraction des œufs; l'ouvrage s'est continué jusqu'au 5 novembre, et les saumons une fois dépouillés ont tous été remis en liberté. Plusieurs femelles étaient petites, ce qui prouve qu'elles faisaient partie de la deuxième et dernière migration—peut-être aussi était-ce leur première année de reproduction. Les œufs sont tous en bon état, et d'après mes prévisions la perte sera petite.

### L'ÉTANG RÉSERVOIR À TÊTE DE MARÉE.

Comme il nous faut reconstruire ce réservoir tous les printemps, et l'enlever ensuite à l'automne, je proposerais de remplacer la toile métallique que l'on a employée à titre d'essai, et qui n'a pas été trouvée satisfaisante ni sûre pour retenir le saumon, par des portes ou panneaux en bois d'environ 10 pieds de longueur par 6 de profondeur. Ces portes pourraient être mises en fonction aisément, retiendraient sûrement le poisson, et diminueraient les frais de reconstruction du réservoir au printemps.

Si l'on doit continuer le système actuel de capturer le poisson à Tête de Marée, il faudra de nouveaux filets et piquets; il faudra aussi réparer les vieux rets pour l'année prochaine; toutes ces choses, y compris des portes, coûteront environ \$350.

### CAPTURE DE POISSONS REPRODUCTEURS.

De cette capture dépend entièrement le succès ou l'insuccès de toutes les opérations piscicoles ici, et je dois dire que c'est le plus grand obstacle que nous avons à surmonter, non seulement à la pisciculture de Ristigouche, mais à tous les établissements piscicoles dans les provinces maritimes. Il n'est pas raisonnable de supposer que les deux petits filets dont on se sert présentement pour la capture du saumon reproducteur à Tête de Marée soient capables de prendre 400 ou 500 saumons, nombre requis pour donner tous les œufs qui peuvent être fécondés à la pisciculture. A une ou deux exceptions près, nos filets sont tendus en amont de tous les autres et sont exposés aux inondations et au bois qui descend la rivière au commencement de la saison de pêche; très souvent la plus grande partie du poisson a remonté la rivière avant que nous ayons pu tendre nos filets. Afin d'augmenter notre approvisionnement de poissons reproducteurs, je proposerais de louer des pêcheurs licenciés quelques stations de pêche supplémentaires dans le voisinage de Tête de Marée, et d'y faire la pêche avec nos propres employés et appareils, ou bien de suivre le plan de l'inspecteur et d'acheter le poisson de pêcheurs à Dalhousie, de les garder dans de grands paniers à l'eau salée pendant un court espace de temps, et ensuite de les transférer au réservoir actuel à Tête de Marée. Si ce plan pouvait être exécuté avec succès, on pourrait obtenir un nombre suffisant de poissons pour fournir des œufs à d'autres piscicultures que celle de Ristigouche.

## RÉSULTATS VISIBLES DE LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE.

Un certain nombre de jeunes saumons éclos et élevés à la pisciculture jusqu'à l'âge de quatre ans ont été mis dans de l'alcool et envoyés à Ottawa pour l'exposition de Chicago. Ces poissons ont à peu près douze pouces de long et pèsent à peu près une demi-livre. Pendant les mois d'été on pouvait en avoir des centaines dans l'étang de la pisciculture.

La rivière Upsalquitch, tributaire de la Ristigouche, nous fournit une preuve authentique des bons résultats par la transplantation dans cette rivière d'alevins provenant du gros saumon de la Ristigouche. On n'avait jamais eu connaissance encore que le saumon adulte eut remonté la rivière Upsalquitch avant le 1er juillet, et encore étaient-ils en petit nombre et pesant en moyenne 10 livres chaque; mais depuis que l'on a commencé, il y a dix ou douze ans, à y déposer du frai de la Ristigouche, il s'est fait un changement des plus satisfaisants, et l'on prend à la mouche maintenant dans la rivière Upsalquitch, dès le 24 mai, des saumons de trente livres, ce qui offre aux amateurs un amusement presque égal à celui qu'ils trouvent sur la Ristigouche. On a pris à la mouche, l'année dernière, dans la rivière Upsalquitch, entre le 23 mai et le 10 juin, vingt saumons pesant vingt-quatre livres en moyenne. Quelques jours plus tard, le remous où furent pris ces saumons a été vendu \$3,000. Il y a quelques années le propriétaire n'aurait pas pu en avoir trois mille sous. En remontant le cours de la rivière jusqu'aux fourches on pouvait voir, pendant le mois de juin, plusieurs saumons de trente livres dans les différents remous.

Les pêcheurs à la ligne ou au filet n'ont pas fait entendre de plaintes pendant la dernière saison. La pêche des derniers a été d'une bonne moyenne, et plusieurs pêcheurs à la ligne ont pris jusqu'à 100 poissons par ligne. Le poisson a remonté à bonne heure, pendant que l'eau était encore haute et froide, et la température favorable à la pêche à la ligne. Cet état de choses est favorable à la pêche à la ligne et donne une pêche abondante, que le poisson soit abondant ou qu'il ne le soit pas. Plusieurs poissons reproducteurs qui avaient été dépouillés de leurs œufs, et marqués à la pisciculture avant d'être remis en liberté, ont été pris par les pêcheurs à la ligne l'année dernière.

Les officiers de pêche et les bateliers sont unanimes à dire que tous les remous étaient bien remplis de poissons reproducteurs pendant l'automne.

La pisciculture et son outillage sont en bon état et n'ont pas besoin de réparations pour le moment.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEX. MOWAT,

*Directeur.*

## 8.—PISCIFACTURE DE GASPÉ, PROVINCE DE QUÉBEC.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous soumettre mon rapport annuel des opérations de l'année à la pisciculture de Gaspé.

Le 16 mai, nous avons commencé à la rivière Dartmouth les préparatifs nécessaires pour les opérations de la saison; nous avons réparé les bateaux et chalans, et fait les autres ouvrages nécessaires.

La sphère de nos travaux comprend trois rivières: Saint-Jean, York et Dartmouth, ces trois rivières se jettent dans la baie de Gaspé.

Nos opérations se bornent au frai de saumon; tous les alevins ont été libérés en bonne santé.

## RÉCOLTE D'ŒUFS, 1892.

Les filets du ministère des pêcheries ont été tendus dans la rivière Dartmouth, le 7 ou 8 juin, et jusqu'au 16 août nous y avons pris 74 saumons reproducteurs. Suivant nos instructions nous en avons acheté 23 autres de M. William Stanley, au prix courant de \$2 la pièce, ce qui nous donnait en tout 97 poissons. Trois sont morts dans le réservoir pendant l'été, et les 94 autres ont été dépouillés de leurs œufs le 5 et le 6 octobre. Ces 94 poissons se divisaient en 49 femelles et 45 mâles.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

L'extraction des œufs a continué depuis le 10 octobre jusqu'au 4 novembre, et a donné le résultat suivant :—

22	femelles	donnant une moyenne de 15,000 œufs chaque.....	330,000
15	do	14,000 do .....	210,000
12	do	12,000 do .....	144,000
			684,000
			684,000

Tous ces œufs ont été déposés dans les incubateurs en bon état.

### DISTRIBUTION DES ALEVINS.

La distribution des alevins a été commencée le 20 juin et complétée le 14 juillet.

Le tableau suivant donne le nombre d'œufs éclos et déposés dans différentes rivières pendant l'année.

Rivière	Saint-Jean.....		200,000
do	York.....		50,000
do	Dartmouth en amont des chutes.....	500,000	
do	do en aval des chutes.....	215,000	
			715,000
Total.....			965,000

Le transport de 500,000 alevins en amont des chutes de la rivière Dartmouth nous a coûté beaucoup de difficultés et dépenses, mais en fin de compte l'entreprise a réussi à notre entière satisfaction.

### PISCIFACTURE.

La piscifacure est en excellent état. Les auges ont été vernis, et subséquemment l'intérieur de la piscifacure a été peint, lavé et ventilé. L'outillage était en parfait état pour les opérations d'incubation pendant l'hiver.

Le 15 août j'ai eu le plaisir de recevoir la visite de l'inspecteur des piscifacures, qui a recommandé de faire quelques réparations et améliorations et a transmis les instructions à cet effet. Le 2 novembre nous avons fait faire les réparations recommandées à l'extérieur de l'édifice et la construction d'un nouveau portique. La peinture a été retardée au printemps.

J'ai reçu instruction d'acheter un poêle à charbon et du tuyau pour la piscifacure. Cet achat ne pouvait se faire que vers la fin de la navigation.

### L'OUTILLAGE.

Nous avons en stock 18 robinets en fer et 200 auges neufs. Ces auges sont arrivés trop tard pour que nous ayons pu les utiliser cet automne. On a obtenu l'autorisation pour 13 couvercles d'auges et 12 nouvelles portes de distribution mais, ces articles ne sont pas encore arrivés.

Le 15 septembre Joseph Patterson et Wm. C. Davis sont partis pour le haut de la rivière Dartmouth afin de découvrir le nombre probable de poissons reproducteurs qu'il pourrait y avoir dans la rivière. Ils ont parcouru 35 ou 40 milles, la plus grande partie à pied. Ils ont découvert à peu près 100 saumons. Je crois que la première montée de poissons était déjà rendue très loin en haut de la rivière avant que celle-ci devint très basse.

Le filet du ministère des pêcheries a été tendu cette année comme précédemment; les pêcheurs à la ligne en sont satisfaits. La saison réservée a été observée.

Il y a beaucoup de saumons dans le haut des rivières Saint-Jean, York et Yarmouth.

Autant que j'ai pu le constater, la quantité de saumons pris cette année avec les rets à mailles sur les côtes de la mer et à l'embouchure de la rivière Gaspé est égale à celle de l'année dernière.

Si c'est l'intention du département des pêcheries d'adopter l'année prochaine, pour la capture du poisson reproducteur, les mêmes méthodes que nous avons suivies cette année, je recommanderais fortement une augmentation de 25 cents à M. William Stanley sur le prix ordinaire, pour chaque poisson, pesant en moyenne 25 livres. Cette augmentation l'engagerait sans doute à m'accorder la permission de pêcher sur son emplacement pendant les hautes eaux au printemps; lorsque l'eau est basse et sans courant le saumon n'entre pas dans les rets à petites mailles.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY DAVIS,

*Directeur de la pisciculture.*

## 9.—PISCIFACTURE DE TADOUSSAC, PROVINCE DE QUÉBEC.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des opérations de la pisciculture de Tadoussac pendant la dernière saison. Tel que je l'ai déjà dit dans un rapport précédent, sur la provision d'œufs que nous avons eu à l'automne de 1891, 624,000 ont éclos et ont été déposés dans les rivières suivantes:—

Rivière Saint-Jean .....	168,000
Rivière Baude, ruisseau Perron.....	60,000
do ruisseau Chisholm .....	276,000
Lacs Mowat.....	96,000
Lac de la Pisciculture .....	24,000
	<hr/>
	624,000

Tous ces alevins ont été déposés en bonne santé dans les rivières. Le ruisseau Chisholm, qui en a reçu la plus grande quantité, sert de décharge au lac du même nom et tombe dans la rivière Baude, qui elle-même tombe dans le Saint-Laurent, à trois milles plus bas que la pisciculture. Le ruisseau Chisholm a une eau claire, abondante, et peut recevoir une grande quantité d'alevins.

Comme d'habitude, nos deux rets ont été tendus dans le mois de mai; nous y avons pris 356 saumons. Sur ce nombre, 318 ont été conservés dans le réservoir pour la reproduction—210 femelles et 108 mâles. Ces 210 femelles étaient toutes de bonne grosseur et ont donné 2,250,000. Ces œufs sont maintenant dans les auges; ils ont très belle apparence et l'embryon est bien visible maintenant. Grâce au nouvel arrangement, nous avons une abondante provision d'eau passant dans les auges où sont déposés les 2,250,000 œufs. Comme la période critique d'éclosion est passée, je m'attends à avoir un nombre considérable d'alevins à distribuer en juin prochain. Il sera nécessaire d'employer, comme précédemment, le bateau à vapeur de MM. Price, Frères et Cie pour transporter les jeunes saumons dans le Haut-Saguenay. Une petite pisciculture à la tête du Saguenay serait d'un grand secours. Je recommanderais d'utiliser les fenêtres, portes, et quelques appareils de la vieille pisciculture, pour en construire une petite comme auxiliaire, à la tête du Saguenay, ce qui économiserait beaucoup d'argent dépensé aujourd'hui pour la distribution des alevins au printemps; et il y a une autre raison, c'est que le temps à notre disposition pour cette distribution est très court, car l'eau du lac devient chaude plus vite que l'eau courante d'une rivière.

Notre nouvelle pisciculture est dans un état excellent, et ne demande pas de réparations.

L'amélioration requise à l'extérieur, est la substitution d'un tuyau de huit pouces au tuyau en fer actuel de 5 pouces, et que l'entrepreneur de la nouvelle pisciculture est obligé de faire; et je recommanderais que cette substitution soit faite le printemps prochain aussitôt que nous aurons terminé la distribution des alevins, vers la fin de juin.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Les autres améliorations très urgentes sont les réparations au barrage de l'étang, qui laisse échapper l'eau de toute part: (1) les madriers qui forment le barrage sont tous pourris et demandent à être renouvelés. Ce travail doit être fait à la fin de mars si la température est belle, ou dans les premiers jours d'avril, lorsque l'eau est très basse. Il faudra pour cet ouvrage 300 madriers et probablement quelques pièces de travers. Ces réparations, main-d'œuvre comprise, coûteront environ \$300, car il nous faudra creuser profondément dans la terre pour planter les madriers.

(2) Une autre amélioration nécessaire est d'élever de deux pieds le barrage du lac, afin d'être assuré d'un bon approvisionnement d'eau pendant l'hiver, vu que nos hivers par ici sont généralement froids et secs. Je crois que ces réparations pourraient être faites pour la somme de \$100.

(3) La troisième amélioration serait une clôture le long du chemin, depuis la propriété de M. Urquhart jusqu'au ruisseau du lac; cette clôture coûterait \$50. L'extraction du frai a commencé le 18 octobre et s'est terminée le 9 novembre, sans que nous ayons perdu aucun poisson reproducteur. Au lieu de retenir le saumon reproducteur dans des bacs, nous avons fait un petit parc dans l'étang même, comme le recommande le surintendant de la pisciculture. Comme je l'ai déjà dit précédemment, le barrage du réservoir a besoin de réparations; il fait eau de toute part. L'emplacement de la nouvelle pisciculture a aussi besoin d'être clôturé. Sur la petite quantité d'œufs récoltés jusqu'à présent, la perte ne dépassera pas cinq pour cent au temps de l'éclosion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER.

### 10.—PISCIFACTURE DE MAGOG, PROVINCE DE QUÉBEC.

#### *Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—Je vous sou mets aujourd'hui le rapport demandé des opérations de la pisciculture de Magog pour l'année 1892.

Pendant le printemps 1892, 2,400,000 œufs ont éclos dans cette pisciculture. Ces œufs venaient des piscicultures de Newcastle et Sandwich, dans l'Ontario.

Sur ce chiffre il y avait 1,500,000 poissons blancs et 900,000 truites saumonées. Ces alevins ont été déposés dans les nappes d'eau suivantes:—

*Truite saumonée.*—Lovering Pond, People's Pond, lac Massawippi, lac Mégantic, lac Orford, lac Brome, lac Memphramagog.

*Poisson blanc.*—Lac Massawippi, lac Mégantic, lac Memphrémagog, lac Orford, lac Brome.

Ces alevins, tant ceux de poisson blanc que de truite saumonée, ont été déposés dans ces nappes d'eau en bonne santé. Environ la moitié de la distribution s'est faite par chemin de fer, et la balance par voitures. Dans tous les cas, un expert accompagnait les alevins jusqu'à leur distribution; grâce à une bonne ventilation et à un renouvellement fréquent de l'eau, grâce aussi à l'aide de la glace pour régulariser la température, nous n'avons rencontré aucune difficulté dans le transport des alevins en chemin de fer ou en voitures, et nous avons pu les déposer en bonne santé et plus d'activité dans les nappes d'eau ci-haut nommées.

Lorsque la chose a été possible, nous avons profité d'une journée fraîche et mageuse pour transporter ceux destinés aux endroits les plus éloignés, évitant ainsi la perte qui résulte souvent d'une température chaude.

En référant à mes lettres, vous verrez que j'y déclarais la pisciculture en mauvais état, et en conséquence on y fait, par les ordres du ministère des pêcheries, toutes les réparations nécessaires. Votre inspecteur, lors de sa visite ici, a constaté lui-même la nécessité de ces améliorations et réparations, et a recommandé qu'elles soient faites.



Une description complète des réparations et leur coût approximatif ont été fournis en détail au ministère des pêcheries, et je me permets de vous y référer pour renseignements plus complets.

Nous avons abandonné le système de capturer le poisson reproducteur et de récolter des œufs dans le lac Memphrémagog, et nous recevons maintenant notre approvisionnement d'œufs des piscifactures de Newcastle et Sandwich, vu que la dépense est bien moins forte d'obtenir les œufs du poisson des grandes étendues d'eau comme le lac Huron et la baie Georgienne.

A. H. MOORE,

*Directeur de la pisciculture.*

## 11.—PISCIFACTURE DE NEWCASTLE, PROVINCE D'ONTARIO.

*Rapport du directeur pour l'année 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport des opérations piscicoles à l'établissement de Newcastle pendant la dernière année.

Le tableau suivant vous montrera les points de distribution, leur nombre, et l'espèce de poisson envoyée à chaque endroit le printemps dernier.

### *Truite saumonée.*

Lac Couchiching, Orillia.....	100,000
Baie Georgienne, Midland.....	200,000
“ Wiarton.....	300,000
“ Collingwood.....	100,000
Baie de Quinté, Belleville.....	100,000
Lac Ontario, Toronto.....	100,000
“ Cobourg.....	100,000
“ Newcastle.....	100,000
“ Pictou.....	100,000
Lac Simcoe, Barrie.....	100,000
Lac à l'Esturgeon, comté Victoria.....	60,000
Lac Ball, “.....	10,000
Lac Manatowaba, Parry-Sound.....	50,000
Lac au Hibou, “.....	50,000
Lac Bond, Aurora.....	100,000
Spring Lake “.....	100,000
Lac Ontario, Toronto.....	100,000
Total.....	<u>1,770,000</u>

### *Poisson blanc.*

Lac Ontario, Pictou....	300,000
“ Toronto.....	250,000
“ Cobourg.....	300,000
“ Newcastle.....	400,000
Baie de Quinté, Belleville.....	250,000
“ Trenton.....	300,000
Baie Georgienne, Midland.....	500,000
Lac Simcoe, Barrie.....	250,000
Lac Couchiching, Orillia.....	250,000
Total.....	<u>2,800,000</u>

# Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

## *Truite mouchetée.*

R. A. Rikey, Shelburne.....	55,000
D. A. Hyslop, Ancaster.....	6,000
Z. A. Lash, Toronto.....	25,000
George Henwood, Brantford.....	10,000
Joseph Philp, Dundonald.....	4,000
E. A. Dalley, Hamilton.....	10,000
Shaw et Shaw, Walkerton.....	10,000
A. W. Alexander, Guelph.....	5,000
David Gilmore, Trenton.....	50,000
H. A. Ward, Port-Hope.....	5,000
H. I. Aldous, Georgetown.....	4,000
H. M. Jones, Marmora.....	3,000
Thomas Ford, Credit-Forks.....	18,000
William Smith, Watertown.....	8,000
H. Crozier, Orangeville.....	10,000
Thos. Fraser, Norwood.....	3,000
F. Birdsall, Birdsalls.....	2,000
W. W. Pope, Belleville.....	15,000
D. McLean, Strathroy.....	3,000
Capit. Duncan, Morganston.....	2,500
Cyrus Teal, Wooler.....	5,000
Total.....	253,500

Tableau montrant le nombre total d'œufs, et d'œufs semi-éclos, distribués par la pisciculture de Newcastle pendant le printemps de 1892.

## *Œufs.*

Truite saumonée.....	1,770,000
Poisson blanc.....	2,800,000
Truite mouchetée.....	253,500
Œufs de truite saumonée envoyés à Magog, Québec.....	1,000,000
“ “ “ Bedford, N.-E.....	500,000
“ “ “ Grand-Falls, N.-E... ..	500,000
“ “ “ Ottawa.....	1,000,000
Œufs de truite mouchetée “ “.....	100,000
Distribution totale de Newcastle.....	7,923,500

Il me fait plaisir que les œufs étaient en bon état à leur arrivée à destination, nonobstant les grandes distances à parcourir.

La pisciculture est en bon état maintenant; elle a été réparée et peinte à neuf l'été dernier. Conséquemment, nous n'avons besoin que de légères réparations aux réservoirs d'eau fraîche, et il nous en faudra renouveler un complètement pour plus de sûreté avant le printemps prochain.

Dans le mois de février 1892, il a été déposé 700,000 œufs de truite mouchetée dans les incubateurs de Newcastle. Ces œufs avaient été achetés dans le Wisconsin, E.-U.; ils ont paru bien faire jusqu'à l'éclosion, mais ensuite ils ont commencé à dépérir, et beaucoup sont morts, ce qui explique la petite distribution indiquée dans ce rapport. Il n'y a pas à blâmer aucun des employés de cette pisciculture, car M. Hanson, de qui les œufs ont été achetés, a admis plus tard que c'était un mauvais lot.

Le 27 novembre nos employés sont revenus de Wiarton, où ils avaient été occupés depuis le 4 octobre à placer des filets et à recueillir des œufs (sous la surveillance de M. Charles Wilmot) pour les piscicultures de Newcastle et Ottawa, de même que pour plusieurs autres établissements dans les provinces maritimes. Bien que la température se soit très mal comportée pendant les mois d'octobre et

novembre, on a recueilli 9,725,000 œufs de truite saumonée, déposés aujourd'hui dans cette piscifactory, à l'exception de l'approvisionnement de la piscifactory d'Ottawa, expédié directement à Ottawa de Wiarton, sur la baie Georgienne.

Nos arrangements à Wiarton pour la collection d'œufs de truite saumonée sont assez satisfaisants, mais il faudra faire quelque dépense l'été prochain pour mettre les rets et appareils en bon état pour les opérations de la saison prochaine, et surtout si l'on décide de récolter une plus grande quantité d'œufs.

On a recueilli à Wiarton, pendant la dernière saison, 9,725,000 œufs de truite saumonée; il en a été expédié 1,250,000 à la piscifactory à Ottawa, ce qui en laisse 8,475,000 dans les incubateurs de Newcastle. Tous ces œufs semblent bien se comporter et être en excellente santé.

On trouvera ci-joint des certificats portant la signature de dix-huit pêcheurs du district de Belleville, sur la baie de Quinté, sous la surveillance de l'officier de pêche W. R. Clarke, et exprimant les opinions qu'ils entretiennent sur le succès qui a suivi le dépôt dans la baie de Quinté de jeunes poissons venant de la piscifactory de Newcastle.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN KENEFICK,

*Directeur de la piscifactory de Newcastle.*

## 12.—PISCIFACTURE DE SANDWICH, PROVINCE DE L'ONTARIO.

### *Rapport du directeur pour 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport des opérations de cet établissement pour l'année dernière.

Mon dernier rapport constatait qu'il avait été déposé 75,000,000 d'œufs de poisson blanc dans la piscifactory. Ces œufs ont produit 58,500,000 alevins et 14,000,000 d'œufs embryonnaires qui ont été distribués aux divers endroits ci-après mentionnés :

Œufs embryonnaires de Newcastle.....	3,000,000
do Ottawa .....	5,000,000
do Saint-Jean.....	2,000,000
do Bedford .....	2,000,000
do Magog.....	2,000,000

14,000,000

### ALEVINS.

Pointe-Edourd, lac Huron.....	2,000,000
Roberts-Landing, rivière Saint-Clair.....	1,000,000
Baie de Mitchell do .....	2,000,000
Ile des Pêches do .....	1,000,000
Belle-Isle, rivière Détroit.....	1,000,000
Ile de la Bataille do .....	4,000,000
Dans la baie en aval de l'île de la Bataille.....	3,000,000
Ile de Pierre.....	2,000,000
Ile du Bois-Blanc.....	2,000,000
Dans le lac Érié en aval de la baie du Bois.....	2,000,000
Baie du Pigeon, lac Érié.....	2,000,000
Pointe de la Barre, lac Érié.....	2,000,000
Colchester do .....	2,000,000
Kingsville do .....	1,000,000
Leamington do .....	1,000,900
Port-Stanley do .....	1,000,000
Hamilton, lac Ontario.....	1,000,000
Toronto do .....	1,000,000
Niagara do .....	1,000,000
Dans la rivière, à la piscifactory.....	12,000,100

58,500,000

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Les œufs sont arrivés à leur destination en très bonne condition. Les alevins ont été mis à l'eau en bonne condition. Les endroits où ils ont été déposés sont les meilleurs qui pouvaient être choisis et offrent toute la nourriture nécessaire au jeune poisson.

Nous avons recueilli beaucoup plus d'œufs de poisson blanc en 1892 que les années précédentes, le nombre en étant de 111,000,000. Nous nous les sommes procurés dans les fonds suivants :—

Ile de la Bataille .....	85,000,000
Ile du Bois-Blanc .....	25,000,000
Total.....	<u>110,000,000</u>

Ces œufs ont été distribués aux établissements et endroits suivants :—

Piscifactory de Sandwich .....	95,000,000
do de Newcastle .....	3,000,000
do d'Ottawa .....	6,000,000
Rivière Détroit.....	<u>6,000,000</u>

### PÊCHE DANS LA RIVIÈRE DÉTROT.

Les rapports des pêcheurs permettent de constater que le poisson blanc augmente ; la pêche en a été très bonne cette année. Je joins au présent rapport les observations d'un certain nombre de pêcheurs.

#### DORÉ.

Nous avons dû discontinuer cette année d'opérer sur le doré, n'ayant pu nous procurer assez d'œufs pour que les dépenses ne fussent pas hors de proportion avec les résultats. Si l'on veut réussir à reproduire ce poisson, il faut trouver dans le voisinage quelque fond où il abonde et payer des pêcheurs pour le prendre et le garder dans les rets à chambres jusqu'à ce que nous soyons prêts à prendre les œufs. De cette façon, en payant aux pêcheurs une certaine somme du cent, nous pourrions nous procurer le poisson sans avoir, comme ci-devant, à compter sur d'autres pour la récolte des œufs. Le meilleur fond pour cela est à la Pointe-Edouard, où la pêche au doré est bonne. L'établissement de rets au lac Saint-Clair, a été une expérience coûteuse et qui n'a pas réussi. Il ne serait pas judicieux de la renouveler. Cette remarque s'applique également à la tentative faite à la rivière Thames.

#### AMÉLIORATIONS.

On rendrait beaucoup plus facile et commode le transport des alevins à leurs différentes destinations en mettant à notre disposition un wagon où nous aurions assez d'espace pour avoir soin des alevins quand nous avons à les transporter à de grandes distances. Quand nous mettons les alevins dans le wagon à bagage, comme à présent, il arrive souvent que l'encombrement nous empêche d'en avoir soin comme il faudrait. Un wagon mis spécialement à notre disposition faciliterait grandement le service.

Maintenant que le département a pris le contrôle des pêches fluviales, il faudrait, pour compléter le service, que l'on mît à la disposition du directeur de la piscifactory un bateau à vapeur pour le transport rapide des œufs à l'établissement et pour la distribution des alevins dans les lacs et rivières. Cela serait d'un grand avantage pour la piscifactory et en réduirait de beaucoup les frais ; cela coûterait environ \$1,000 par année. Ce bateau serait d'un grand service aux agents du département dans le district, dans leurs inspections, etc., quand il ne serait pas employé par la piscifactory. Il est aujourd'hui dispendieux et souvent assez difficile d'engager un bateau à vapeur pour transporter les œufs et les alevins à leur destination.

Les instructions données l'année dernière pour la réparation des jetées de l'île de la Bataille ont été suivies. Quelques-unes des jetées ont été reconstruites, et de nouvelles cabanes de pêche ont été bâties et ameublées. On a acheté de nouvelles embarcations et des rets neufs, etc, et tout a bien été.

Par suite des instructions reçues, on n'a pas fait les travaux dont il avait été question à l'île du Bois-Blanc, tels que la réparation du vieux dock d'Atkinson, et la construction d'une embarcation pour le transport du poisson d'un bord de l'île à l'autre. Des enclos ont été mis dans la rivière pour retenir le poisson reproducteur, mais la force du courant les a rendus inutiles. Il va donc falloir revenir à l'ancienne pratique, ce qui coûtera environ \$300.

Il faudrait construire à la pisciculture une remise pour les embarcations et l'outillage de pêche. Cela coûterait \$100. Le besoin s'en fait grandement sentir.

Tout fonctionne admirablement à la pisciculture. Les œufs sont en excellente condition, et on s'attend cette année à un meilleur résultat que jamais.

Le tout respectueusement soumis.

WM. PARKER.

### 13.—PISCIFACTURE D'OTTAWA, PROVINCE D'ONTARIO.

#### *Rapport du directeur pour 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la pisciculture d'Ottawa pour l'année 1892.

Comme d'ordinaire nous avons reçu, en janvier dernier, de la pisciculture de Newcastle, 1,100,000 œufs de truite saumonée, et en février, de la pisciculture de Sandwich, 5,000,000 d'œufs de poisson blanc. Tous ces œufs, de l'un comme de l'autre établissement, étaient en excellente condition.

Les alevins sont venus forts et sains, et ont été déposés par M. Veale, le conservateur du musée de pêche, dans les endroits suivants ;—

#### TRUITE SAUMONÉE.

Lacs nos 6 et 7, Joliette, Qué.....	54,000
Lavant.....	36,000
Lac Rideau, Portland, Ont.....	180,000
Lac Charleston, Ont.....	198,000
Lac Charbot, Ont.....	126,000
Lac Meache, Qué.....	108,000
Lac Deschênes, Aylmer, Qué.....	180,000
Lac Wiltsie.....	72,000
Lac Meache.....	45,000
Total.....	999,000

#### POISSON BLANC.

Lac Consecou, Ont.....	795,000
Picton, Longue-Pointe .....	265,000
Belleville, baie de Quinté.....	1,000,000
Lac Deschênes.....	1,000,000
Lac Meache.....	800,000
Total .....	3,910,000

Le 2 novembre dernier, j'ai reçu ordre d'aller prendre charge de la pisciculture de Newcastle tandis que le directeur de l'établissement était allé recueillir des œufs à Marten, et je suis revenu à Ottawa le 14 novembre, rapportant avec moi 1,000,000 d'œufs de truite saumonée, que j'ai déposés avec soin dans les auges de la pisciculture d'Ottawa. Ces œufs étaient très bons et se comportent bien jusqu'à présent. Le 7 décembre j'ai reçu environ 5,000,000 d'œufs de poisson blanc de la pisciculture de Sandwich. C'étaient les derniers de la saison, et recueillis dans un temps froid et

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

orangeux, ces œufs ne sont pas aussi bons que d'ordinaire; nous nous en procurerons d'autres pour refaire les pertes que nous aurons à constater.

Je suis bien aise de dire que la piscifaculture d'Ottawa n'aura besoin d'aucune réparation pour les opérations de l'année prochaine; tout y est en parfait état.

Plus de vingt mille personnes ont, cette année, visité la piscifaculture, et toutes ont témoigné, le plaisir qu'elles avaient à voir des millions de truites saumonées et de poissons blancs éclore dans les incubateurs ou courant dans les réservoirs installés dans la cour de l'établissement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

JOHN WALKER,

*Directeur.*

### 14.—HOMARDERIE DE BAY-VIEW, PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

#### *Rapport du directeur pour 1892.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations de la homarderie de Bay-View.

1. Il est éclos dans le cours de l'année 63,500,000 homards.

2. Les homards de 2 à 6 jours ont été déposés le long de la côte; à une distance variant de un à deux milles du rivage, entre Arisaig, dans le comté d'Antigonish, et Pugwash, dans le comté de Cumberland, dans la Nouvelle-Ecosse, dans la proportion d'environ un million au mille.

3. Tous les jours depuis le 18 juin jusqu'au 6 juillet inclusivement, ont été employés à distribuer le petit homard, et la distribution s'est faite principalement avec un vapeur.

Avec un bateau à vapeur d'une vitesse de 10 milles à l'heure, cette homarderie pourrait distribuer du homard le long de la côte de l'Île du Prince-Edouard, depuis la pointe de l'Est jusqu'au cap de l'Ouest.

4. Cette homarderie est en bon état. On s'est procuré un nouveau tuyau d'aspiration en fer de 6 pouces de diamètre pour l'eau salée, et on a construit en brique un lit solide pour la machine. Le quai qui avait été avarié par la glace en mars dernier a été réparé et renforcé et est maintenant en bon état.

5. L'établissement a besoin d'un nouveau bassin pour l'alevin en sus de ceux qui servent aujourd'hui. Les séparations entre les grands bassins ont besoin d'être réparées, et il en faut six nouvelles.

Il y a besoin de six bassins en tôle galvanisée pour remplacer les vieux bassins de fer blanc que la rouille a rongés.

Il y a aussi besoin de 50 pieds de tuyau élastique de 1 pouce pour conduire l'alevin. Le coût de ces choses sera d'environ \$60.

La pose du tuyau d'aspiration et la réparation de la pompe coûteront à peu près \$25. La réparation du réservoir d'eau douce, et peut-être quelques autres petits ouvrages, coûteront une quinzaine de piastres; ce qui fera en tout environ \$100.

6. Environ la moitié des œufs qu'il faudra pour la prochaine saison peuvent être achetés à la manufacture de MM. Burnham et Morrill, à moins de 300 pieds de la homarderie.

Il va falloir employer un vapeur pendant quelque temps pour recueillir des œufs à l'île Pictou et dans le voisinage, disons cinq ou six jours, et pendant environ une quinzaine de jours pour distribuer l'alevin.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

## 15.—PISCIFACTURE DE LA MOISIE.

*(Cet établissement ne tombe pas sous le contrôle du département.)*

L'honorable C. H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport de l'expédition faite pour recueillir des œufs de saumon pour la piscifacure de la rivière Moisie pour la saison 1892.

Nous partîmes de la station à 5 heures, mercredi, le 12 octobre. Le temps était beau et il faisait une forte brise de vent du nord. Nous prîmes le dîner au pied du portage à 11 heures, et, ayant continué notre route, arrivons au portage à 4 heures, et nous y arrêtons pour la nuit. Le lendemain matin nous partons à 6 heures pour le haut de la rivière. Le temps reste beau, et nous arrivons à la fourche de la rivière à 5 heures du soir. Le lendemain matin nous partons à 8 heures pour l'endroit où nous allons seiner. Au premier coup de seine nous prenons 4 femelles de saumon et deux mâles ; au deuxième, nous prenons 2 mâles ; au troisième, 1 mâle ; au quatrième, 2 mâles, et au cinquième rien.

Nous revenons au camp à 11 heures. Le lendemain matin, samedi, à 8 heures, nous retournons seiner. Au premier coup de seine, nous prenons 2 mâles ; au second, rien ; au troisième, rien ; au quatrième, 1 mâle, qui ne vaut rien ; au cinquième, 1 mâle, et au sixième, rien. Nous retournons au camp à midi et nous reposons jusqu'au lundi matin. Nous reprenons à 6 heures la route de la piscifacure, où nous arrivons à 2 heures, et nous y déposons les œufs dans les filets d'eau. Continuant notre route nous arrivons au poste à six heures et demie.

Nous estimons à 80,000 le nombre d'œufs mis en bon état dans la piscifacure.

Dans une lettre reçue récemment le gardien de l'établissement rapporte que jusque là il n'a encore trouvé que très peu d'œufs qui ne fussent bons.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN HOLLIDAY.

### 3.—APPENDICES.

#### LES PROTECTEURS DES PÊCHES.

ASSEMBLÉE POUR LA DISCUSSION DE PLANS POUR L'AVENIR—LES LOIS SONT VIOLÉES  
OUVERTEMENT—LES LOIS DE CHASSE DE NEW-YORK PARAÎSSENT ÊTRE LES PLUS  
PARFAITES ET SERONT PROBABLEMENT ADOPTÉES COMME RÉGIME GÉNÉRAL.

(Reproduit du *Detroit Journal* du 20 décembre.)

Une conférence des différentes commissions des pêches des divers États du Canada s'est ouverte ce matin à l'hôtel Cadillac. La dernière conférence a eu lieu à Hamilton, Ont., le 8 décembre 1891. Celle-ci devait se tenir ici au mois d'octobre dernier, mais elle a été retardée à cause de la campagne électorale.

Sont présents C. F. Osborn, de Dayton, qui représente la commission des pêches de l'Ohio ; L. D. Huntington, président, et W. H. Bowman, secrétaire de la commission des pêches de l'État de New-York ; Samuel Wilmot, Ottawa, Ont., Edward Harris, Toronto, Ont., et Thomas Marks, Port-Arthur, Ont., représentant le département des pêches du Canada ; E. W. Gould, Leasport, président de la commission des pêches maritimes et côtières du Maine ; le Dr Robert Ormsby Sweeny, aîné, de Duluth, président de la commission de la chasse et des pêches ; Herschel Whitaker, Hoyt Post et Frank N. Clark, de la commission des pêches du Michigan ; C. W. Keys, de la *Sundy Salt Fish Company* ; Frank J. Amsden, de Rochester, N.-Y., membre de la *New York Cheaper Fish Food Association* ; S. A. French, de Baltimore ; le juge J. J. Speed, W. W. Griffin, Wm Dupont, A. G. McDonald, John Zimmerman, Otto H. et C. H. Rush, C. H. Moore, George C. Gree, Wm Craig et A. Solomon, tous de Détroit.

#### LE BUT DE L'ASSEMBLÉE.

L'assemblée est ouverte par Herschel Whitaker, qui dit que le but de la réunion est de discuter librement les lois de chaque État concernant les pêches, en vue de l'adoption d'un régime général pour tout le pays. Il est aussi à désirer qu'on adopte une loi uniforme établissant les attributions des agents d'État qui seront chargés de la mise à exécution des lois qui seront passées par les différents États pour la réglementation de la pêche et de la chasse. Les pêches de commerce, dit M. Whitaker, devront aussi constituer un important sujet de discussion, de même que les meilleures méthodes de repeupler les rivières et de donner au public les avantages à tirer de la propagation artificielle. Les différents gouvernements des États et du Canada, dit-il, se sont généreusement occupés de la question des pêches au point de vue alimentaire, mais tout le monde sait que les lois qui existent sont ouvertement violées ; c'est pourquoi, dans le but d'obtenir des lois générales, nous avons invité des personnes intéressées non seulement dans la pisciculture, mais encore dans les pêches du commerce, à se joindre à nous pour discuter ces importantes questions.

En l'absence de M. McNaughton, de New-York, sénateur, qui a occupé la présidence aux conférences antérieures, M. Whitaker est choisi comme président et Frank J. Amsden, de Rochester, N.-Y., est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

On donne lecture de lettres reçues de l'honorable Emory Potter, de Toledo ; de A. Booth, de la *Booth Packing Company*, de Chicago ; de MM. Dunning, du Wisconsin, Skinner, de St-Lawrence, N.-Y., Sec. Stewart, de la conférence des pêches du Canada, et de nombre d'autres personnes, qui tous regrettent de ne pouvoir assister.



On fait lecture d'une lettre de Levi Brown, de Sand-Beach, Michigan, qui pratique la pêche depuis trente ans. Il admet que les piscifactures ont fait un bien incalculable à l'industrie de la pêche, mais il croit qu'on devrait mettre en vigueur des lois plus rigoureuses pour la protection du jeune poisson. Il imposerait à toute personne, pêcheur ou autre, une amende de \$100 à \$500 pour chaque poisson blanc de moins de 1½ livre trouvé en sa possession. Il croit aussi que chaque Etat devrait adopter un régime de prohibition périodique pour donner au poisson un repos dont il a grand besoin.

La discussion porte sur les lois de pêche, dont on pèse certains articles qu'on trouve les uns bons, les autres trop vagues pour être utiles. La méthode d'employer des *wardens* pour faire exécuter la loi dans les différents Etats reçoit sa large part d'attention.

Dans la soirée, banquet donné aux membres de la conférence.

#### 21 DÉCEMBRE.

La conférence est lente à reprendre ses travaux ce matin. Ceux d'hier soir semblent avoir fatigué la plupart des délégués. M. Andrews, de la commission du Minnesota, donne un aperçu des travaux accomplis à l'assemblée annuelle de sa commission la semaine dernière, et donne lecture d'un bill préparé par elle pour être soumis à la législature du Minnesota. Les articles se rapportant à l'exportation et l'importation de poisson pendant la saison de prohibition, paraissent considérés par les membres de la conférence comme les meilleurs à leur connaissance. Le *game warden* de l'Etat de Michigan, M. Hampton, admet que le bill contient plusieurs excellentes choses de nature à faciliter la condamnation des infracteurs des lois de pêche et de chasse.

Le comité chargé de déterminer les grandes lignes de lois générales à présenter à la législature de chaque état et province, fait les recommandations suivantes :

1. Que tout petit poisson et tout poisson non comestible qu'on prend dans un rets doit être remis à l'eau s'il est vivant; il ne doit pas être permis aux pêcheurs d'apporter ce poisson à terre et de l'exposer en vente.

2. Que nulle série de rets à enclos employés dans les lacs ne s'étende à plus de quatre milles du rivage.

3. Qu'à toute saison la moitié de tout chenal entre des îles ou ailleurs où le poisson passe pour aller frayer, soit tenue libre de tout rets quelconque.

4. Que tout poisson blanc que l'on prend pesant moins d'une livre et demie et toute truite saumonée de moins de deux livres soit remis à l'eau, et ne puisse être exposé en vente; que le hareng de moins de huit pouces de longueur et le brochet à yeux vairons de moins de douze pouces de longueur que l'on prend soient remis à l'eau et ne puissent être exposés en vente.

5. Que, chaque année, durant le mois de novembre, il soit défendu dans tous les grands lacs de pêcher le poisson blanc, le hareng, la truite saumonée et la truite des lacs.

Le comité recommande de plus que les peines imposées pour la violation des lois de pêche à adopter ne soient pas seulement applicables à ceux qui prennent le poisson, mais encore à tous ceux qui l'achètent, le vendent ou le transportent ou l'ont en leur possession.

M. Keys, de Sandusky, pense que la conférence devrait prendre des mesures pour abolir la pêche au rets à mailles, mais d'autres croient que l'insertion d'un article à cet effet dans le rapport tendrait à diminuer les chances du bill projeté dans les différentes législatures.

La conférence décline une invitation de visiter la piscifactory fédérale des Etats-Unis à Nashville, et lève la séance pour aller visiter la piscifactory de Sandwich. Il y aura courte séance d'affaires ce soir avant le banquet.

**A.—EXTRAITS DES MINUTES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE TENUE A DÉTROIT, MICHIGAN, MARDI ET MERCREDI, 20 ET 21 DÉCEMBRE 1892.**

M. WHITAKER, de Détroit.—J'ai l'honneur d'ouvrir la séance, et en le faisant je désire présenter un aperçu général de l'origine de la présente conférence internationale, ainsi que des objets que cette conférence a en vue. Il y a une couple d'années, la législature de la province d'Ontario passait un acte établissant une commission de chasse et de pêche, et lui donnant mission de faire une enquête sur l'état des pêches des grands lacs et des eaux de l'intérieur, ainsi que de la chasse dans la province. Cette commission était chargée de conférer avec les États que baignent les grands lacs au sujet des pêches et de l'idée de décréter des lois uniformes pour la protection de l'industrie de la pêche dans les grands lacs. Cette commission réussit à faire réunir une conférence à New-York, à laquelle la province d'Ontario et je crois l'Etat de New-York, et peut-être quelques autres Etats de l'est, étaient représentés, quoique je n'en sois pas sûr. Il se fit très peu de besogne à cette réunion, et finalement on se donna rendez-vous à Rochester. Là on discuta certaines questions, certains comités furent nommés, et certaines résolutions présentées et mises à l'étude pour être plus amplement discutées à une assemblée qui se réunit à Hamilton au mois d'octobre de l'année dernière. A cette assemblée la discussion eut pour résultat des recommandations faites à la législature provinciale. Depuis lors, grâce aux efforts de la commission de chasse et de pêche, il a été passé certaines lois qui n'ont pas été, je crois, sans avantage, suivant l'opinion de la commission.

Cette assemblée de Hamilton était d'avis qu'il serait avantageux pour tous les intéressés de se donner un nouveau rendez-vous et de maintenir l'organisation, et à mon invitation il fut entendu que nous nous réunirions ici en octobre cette année. Mais, comme il a été expliqué dans la circulaire envoyée, en conséquence de la campagne présidentielle on a cru qu'il serait mieux de remettre la réunion à quelque temps après l'élection. C'est cette réunion que nous avons aujourd'hui en cette enceinte. Avec la réflexion, nous avons cru à propos de donner aux délibérations de cette conférence un champ un peu plus large. Ceux qui s'occupent de pisciculture savent que l'appauvrissement des pêcheries a été constant et graduel, bien que les États s'appliquent à la propagation artificielle et fassent tout en leur pouvoir pour repeupler les grands lacs ainsi que les eaux de l'intérieur. Mais réellement, ce qui est du plus grand intérêt pour les États et pour la population, c'est la préservation de l'industrie des pêches dans les grands lacs. Il me paraît hors de doute que les intérêts sont communs, que la direction de nos efforts doit être uniforme ; que nous devons nous entendre sur la nécessité d'imposer à toutes les pêches un contrôle raisonnable qui assurera pour l'avenir la préservation de la richesse de nos grands lacs en ressources alimentaires. Il y va de l'intérêt indubitable de la population, car ici, sans efforts de notre part, la nature nous fournit une source constante et croissante, si nous savons en prendre soin, où nous pouvons puiser abondamment une nourriture peu dispendieuse et saine. Il est certainement de l'intérêt de tout le monde que cette industrie soit protégée ; et ce contre quoi nous avons à nous défendre, nous, pisciculteurs, c'est que, tandis que nous déposons tous les ans un grand nombre de poissons dans ces eaux pour leur repeuplement, et que les gouvernements n'épargnent pas les dépenses pour la propagation et la distribution du poisson, tous les ans les pêcheurs prennent des milliers de tonneaux de poissons qui ne sont pas arrivés à maturité ou à l'âge de reproduction. Non seulement cette pratique détruit notre œuvre, mais elle détruit le poisson né dans les lacs avant qu'il se soit reproduit. Ce qu'il nous faut étudier c'est comment faire pour perpétuer les pêcheries des grands lacs. Incidemment se présente la question de savoir si nous aurons une saison de prohibition correspondant à celle du Canada. La saison de prohibition pour le Canada est le mois de novembre, c'est-à-dire le mois où se fait surtout la reproduction des salmo-

noïdes. Il y a aussi la question de la réglementation des pêches sous d'autres rapports.

Je mentionnerai que nous nous sommes donné la peine d'inviter des personnes intéressées dans les pêches des grands lacs au point de vue commercial à venir étudier ces questions avec nous. Ils comprennent, j'espère, que comme pisciculteurs, nos efforts ne tendent pas à nuire à leur industrie; mais en notre qualité de représentants des Etats, et en vue de notre mission consistant à renouveler et développer les pêcheries, nous leur demandons de nous aider à établir des règlements qui retiendront dans les grands lacs ou les eaux secondaires le poisson qui n'est pas parvenu à sa maturité et qui n'a aucune valeur commerciale. Je crois maintenant, messieurs, avoir assez pleinement exposé l'objet de la présente conférence.

Le président, M. WHITAKER :—J'ai une lettre de M. Booth, de *A. Booth Packing Company*, de Chicago, l'un des plus grands commerçants de poisson des lacs qu'il y ait dans la région. Voici ce qu'il dit:—

“Chicago, 17 décembre 1892.

“M. Herschel Whitaker, Détroit, Michigan.

“CHER MONSIEUR,—Je regrette d'être appelé à la Nouvelle-Orléans, et de ne pouvoir être de retour à temps pour votre conférence à Détroit, mais j'espère sincèrement que vous aurez assez de monde et que les délibérations ne manqueront pas d'avoir pour résultat le bien général, dans la protection du poisson, la pisciculture, l'application des lois existantes et la préparation d'autres dont le besoin se fait sentir. Il paraît y avoir en général, dans les différents Etats, de bonnes lois pour la protection de la pêche et de la chasse, mais malheureusement elles ne sont pas appliquées. Nous avons attiré l'attention de certains commissaires sur les petites dimensions des mailles des rets à chambres ou des rets à mailles employés dans les pêches, lesquelles font plus de tort que quoi que ce soit à l'industrie de la pêche dans les lacs, et j'espère que nous profiterons aussi de la meilleure observance des lois de pêche et de chasse du Canada, ou plutôt de leur plus rigoureuse mise en vigueur. J'aimerais beaucoup à voir s'établir des sentiments plus cordiaux entre notre pays et le Canada au sujet des lois de pêche, et j'espère que vos délibérations auront de bons résultats.

Bien sincèrement à vous,

A. BOOTH,

Président, *A. Booth Packing Co*

M. GREEN.—J'ai ici une lettre que j'ai reçue d'un vieux pêcheur de trente ans d'expérience. J'aimerais qu'il en fût donné lecture à la conférence.

M. WHITAKER.—Je ne doute pas que la conférence sera bien aise de l'entendre. Le secrétaire voudra bien la lire.

Le secrétaire lit la lettre de M. Levi Brown, de Sand-Beach, qui est en ces termes :

SAND-BEACH, MICH., 19 déc. 1892.

M. GREEN.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre je puis vous assurer que je suis content de l'avoir reçue. Je vais vous donner mon avis sur la pêche et sur ce qui devrait être fait à l'avenir pour protéger le poisson. Je pêche depuis environ trente ans, et vous savez que j'ai toujours réussi. Les pisciculteurs font beaucoup pour augmenter le poisson, mais à moins de quelque protection pour le petit poisson blanc, que depuis un certain nombre d'années on dépose dans les eaux dans une mesure de plusieurs millions par année, on n'obtiendra aucun succès. Ces poissons sont pris quand ils ont à peine atteint un poids de une à deux livres, et comme vous savez, ils n'ont qu'à moitié leur taille. Dans la baie de Saginaw ces poissons sont détruits au tonneau, et il en est de même ailleurs. La petite maille paraît n'avoir eu aucun succès comme moyen de protéger le petit poisson blanc. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire est d'imposer une amende à celui qui prend, qui consomme ou a en sa possession tout poisson blanc de moins de une livre et demie.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Ce petit poisson, s'il se prend, peut être rejeté à l'eau et vivra. Le poisson de cette grosseur ne peut être d'aucune utilité à personne. Il devrait y avoir une amende de \$100 à \$500 contre toute personne qui en aura en sa possession. Autrement le poisson n'est pas beaucoup protégé.

Je crois qu'on devrait donner au poisson comme au gibier une saison de repos, lui laisser la possibilité de se rassembler dans les endroits où il trouve sa nourriture. Or il y a des bateaux à vapeur qui font la pêche toute l'année à moins que l'hiver ne soit très rigoureux. Je ne parle pas des autres seulement, car je fais la pêche avec un bateau à vapeur et des voiliers moi-même. Je peux faire la pêche avec succès en cinq ou six mois de l'année, et d'autres pourraient en faire autant. Je crois qu'on devrait prohiber la pêche au printemps, du 1er avril au 1er juillet, et en automne, du 14 septembre au 1er décembre. Cela nous donne trois mois au printemps et trois mois à l'automne pour faire la pêche, c'est-à-dire six mois de pêche, et cela devrait satisfaire les pêcheurs. On pourra peut-être croire que cela donnerait aux pêcheurs du Canada un avantage sur les nôtres, mais je ne le crois pas; car le poisson pourchassé de l'autre côté se porterait du nôtre. Il en est de même au printemps et du gibier. Certains pêcheurs pourront penser que cela leur ferait dommagé, mais le prix du poisson monterait et il en résulterait un avantage pour tous les pêcheurs. Je vous donne ici, M. Green, ce que je pense de mieux. Vous pourrez peut-être améliorer quelques-unes de mes idées, mais j'espère qu'elles auront l'approbation générale. N'oubliez pas de me faire savoir quel succès vous obtenez en ceci.

Bien respectueusement à vous,

LEVI BROWN.

Le président, M. WHITAKER.—Sous plus d'un rapport, messieurs, le premier sujet qui se présente à la discussion est à mon avis l'un des plus importants que nous ayons à étudier. Ce que nous avons à faire est de nous entendre sur une loi uniforme établissant des gardiens de pêche et de chasse. Et cette loi ne doit pas simplement vouloir dire la création de charges pour des personnes qui n'en rempliront pas les fonctions. Malheureusement pour l'Etat de Michigan—et je sais qu'il en est ainsi dans une grande mesure pour l'Etat de l'Ohio, où je crois que la loi ressemble beaucoup à la nôtre—notre loi entraîne la nomination d'un *chief warden* à \$1,200 par année payé par l'Etat. Elle permet que ce fonctionnaire se nomme trois aides (*deputy wardens*) par comté, le salaire de ces derniers devant être réglé par le *board of supervisors*. Il en résulte que la loi n'est aucunement mise à exécution, parce que les *supervisors* ne fixent aucun salaire, et les *chief wardens* ne sont conséquemment que des fonctionnaires de montre. Ce que devrait faire l'Etat, selon moi, c'est de passer une loi qui ferait des *wardens* des agents payés par l'Etat par traite sur le trésorier de l'Etat, contresignée par le *warden-in-chief*. J'aurai peut-être quelque chose de plus à dire sur le sujet, mais il me semble que ceci pourrait être un remède au mal.

Le sujet est maintenant ouvert à la discussion. Tout d'abord il me semble que la première chose à considérer c'est la question de savoir s'il serait à propos d'uniformiser la loi des *wardens*. Je vais prendre la liberté d'inviter à prendre la parole une couple de messieurs que je sais être familiers avec l'exécution des lois dans leurs territoires. M. Wilmot voudra bien, j'espère, nous expliquer le fonctionnement de la loi des gardiens de pêche dans le pays qui ressortit à ses fonctions, et nous exposer à ce sujet les idées qu'il pourrait avoir à nous présenter.

M. WILMOT.—Monsieur le président et messieurs. Je me sens dans une position quelque peu fausse en prenant la parole devant vous. Tout d'abord, nous ne venons pas représenter la province d'Ontario, ni aucune autre des provinces canadiennes. Je suis venu de la part du gouvernement fédéral du Canada pour écouter ce qui serait dit ici, dans le but, s'il est possible, d'apprendre quelque chose, et pour donner autant de renseignements que je pourrai; mais cette question des *wardens* n'entre pas du tout dans mon domaine. Depuis la confédération, le gouvernement fédéral a contrôlé ces choses, mais il existe en ce moment un différend entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à ce sujet. En attendant, c'est le gouvernement fédéral qui fait les lois de pêche. Depuis un certain nombre

d'années, ce gouvernement nomme les fonctionnaires du service des pêches; mais il n'a rien à faire avec les lois de chasse, lesquelles ressortissent absolument aux gouvernements provinciaux. C'est pourquoi il ne m'appartient pas du tout de jeter aucune lumière sur le sujet. Si la question de la nomination des agents du service des pêches se présente, je serai bien aise de vous donner les renseignements que je pourrai. Mais il n'est pas en mon pouvoir de vous renseigner sur le sujet des *game wardens*, car c'est un sujet qui m'est étranger. Si nous avons ici quelque représentant de l'Ontario peut-être le fera-t-il? Quoi qu'il en soit, je dois me récuser.

Il me sera permis de remarquer, tandis que j'ai la parole, que cette réunion a été appelée *International Fisheries Conference*. Au premier abord j'ai été sous l'impression qu'il ne m'appartenait pas d'être ici, parce que les questions internationales ne sont pas de notre ressort. Ces questions ressortissent aux officiers du gouvernement fédéral des Etats-Unis d'un côté, et à la Grande-Bretagne de l'autre. On ne saurait guère donner la qualification d'internationale à la présente conférence. Sauf tout le respect dû à celle-ci, je crois qu'il voudrait mieux l'appeler une *Interstate State Fisheries Commission*, dans laquelle les différents Etats auront une occasion de se prononcer; mais je crois que toute action internationale est *ultra vires* pour chacun d'entre nous. Nous, Canadiens, nous sommes obligés de laisser ces choses à un pouvoir supérieur—la Grande-Bretagne. La province d'Ontario vous fait savoir qu'elle serait bien aise d'une pareille conférence. La province d'Ontario n'a jamais fait connaître ce désir au gouvernement fédéral. Nous n'en avons jamais rien su. Le gouvernement fédéral n'a reçu aucun avis, aucune invitation de la part des assemblées antérieures que vous avez tenues, et que je considère comme de grande importance. Comment il se fait que nous sommes ici, le voici: Le gouvernement canadien a nommé une commission spéciale composée de moi et de mes collègues, M. Harris, de Toronto, et M. Marks, de Port-Arthur, pour nous enquérir de l'état de choses dans la province d'Ontario, dans le but d'arriver aux meilleurs moyens d'améliorer les pêches et mettre un terme, s'il est possible, aux causes de plaintes et de récriminations parmi les pêcheurs. Tous se plaignaient de la rareté du poisson. Tous se plaignaient des saisons de prohibition, telles qu'elles sont établies. Cette commission a été occupée durant les dernières semaines à recueillir des renseignements dans la région des lacs Erié et Huron, de la baie Georgienne et une partie du lac Ontario. J'ai reçu, pendant mon absence de mon domicile, votre gracieuse invitation, que je n'ai pu accepter aussitôt parce que la nature de nos fonctions ne s'étendait pas jusqu'à l'option de prendre part à une réunion comme celle-ci. J'ai conséquemment télégraphié à notre ministre de la marine et des pêcheries demandant si on nous permettrait de venir ici entendre ce qui se dirait, dans le but d'en faire notre profit. Il a consenti. Il m'a télégraphié: "Ne manquez pas d'assister." Et nous sommes ici. Quand vous en serez à la question des pêches, je serai bien aise de la discuter, mais il ne m'appartient pas d'en dire davantage pour le moment.

Le président, M. WHITAKER.—Je dirai aux représentants du gouvernement du Canada que nous sommes extrêmement heureux de leur présence, et nous espérons qu'ils prendront part à la discussion de toutes les questions qui se présenteront. Ce n'est pas avec mon consentement qu'on a baptisé la conférence. Je n'en ai connu le nom que longtemps après qu'il lui eût été donné. Le nom ne fait cependant pas une très grande différence à la chose. Ce qui s'est passé dans ces réunions a plutôt le caractère d'une conférence d'Etats ou de provinces de différents pays, et n'a jamais eu pour fin que le bien général dans ces conditions. Nous demandons à tous ceux qui s'intéressent dans ces questions de se joindre à nous dans ces réunions et d'exprimer leur pensée en toute liberté. Cela n'engage personne, mais si par le moyen de ces conférences quelque bien peut être accompli, les Etats et les provinces en seront bénéficiés d'autant. \* \* \*

Nous allons maintenant passer au second ordre du jour. Le sujet est subdivisé, mais il sera mieux de le discuter dans son ensemble. J'en donne lecture.

1. Doit-il y avoir une saison de prohibition pour le poisson blanc.
2. S'il en est ainsi, quelle en sera la délimitation.
3. Devra-t-on mettre une restriction sur la grosseur du poisson à prendre, ou à avoir en sa possession, ou sur la grandeur de la maille des rets.
4. Peines.

Le sujet implique maintes autres choses qu'il est à propos de discuter, mais le programme lui-même n'est qu'un point de départ. Le sujet est maintenant ouvert à la discussion, et nous serons heureux d'entendre tout membre de cette conférence. Je connais quelqu'un qui depuis vingt-cinq ans a dépensé son activité dans la direction de la meilleure exécution des lois, et dans la création de nouvelles lois. Je sais qu'il est tout à fait familier avec tous les aspects de la question, j'invite l'honorable Samuel Wilmot à prendre la parole.

M. WILMOT.—Monsieur le président, et messieurs.—Vous m'imposez une tâche quelque peu onéreuse; mais quoi qu'il en soit, il me fait plaisir de prendre la parole.

"Doit-il y avoir une saison de prohibition pour le poisson blanc?" Je crois que l'article devrait se lire: "Il y aura une saison de prohibition pour le poisson blanc." Ce serait beaucoup mieux, et il est probable, je crois, que la proposition serait votée presque d'emblée. Mais la question est ouverte et j'ai à offrir quelques observations à son sujet.

Il est peut-être plus nécessaire d'avoir une saison de prohibition pour le poisson blanc que pour tout autre poisson du continent américain. Je crois que le poisson blanc est certainement le meilleur poisson des eaux douces de l'Amérique du Nord, et il y a eu un temps où c'était le plus abondant, mais il commence à se faire très rare. Et c'est tellement vrai que tous les Etats de l'union que baignent les eaux des grands lacs s'occupent chacun à sa façon de protéger ce poisson, et c'est parmi eux à qui fera le plus pour sa reproduction artificielle, ce qui prouve que ce poisson est regardé comme un produit supérieur de nos eaux, et qu'il y a raison de s'occuper de sa protection. Sans aucune présomption, je crois pouvoir dire que cela a été pour moi un travail de prédilection depuis vingt-cinq ans que d'aider la nature dans la production de ce poisson, dans l'intérêt de l'industrie de la pêche, et pour pourvoir à ce luxe de nos tables. Je puis dire que j'ai donné naissance à la propagation artificielle du poisson blanc comme occupation de l'Etat, et j'ai, en conséquence, été grandement mêlé à la poursuite de cette industrie, et néanmoins, malgré cela, je n'ai jamais eu l'infatuation de croire que la culture artificielle du poisson va supplanter la reproduction naturelle. Je regrette beaucoup de constater, dans plusieurs Etats de l'union, et parmi mes propres compatriotes, qu'on a l'idée qu'avec des piscifac-tures ci et là il n'y a pas besoin d'avoir des saisons de prohibition. Cette idée se rencontre plutôt chez les pêcheurs que chez les autres. C'est une erreur de croire que la construction de piscifac-tures pour la reproduction artificielle du poisson soit capable de suffire aux besoins. Les pêcheurs, cependant, sont d'avis que si l'on construit des piscifac-tures il n'y a pas besoin de saison de prohibition. Cela m'amène au sujet qui est devant nous.

Je suis fortement en faveur de saisons de prohibition pour toute espèce de poisson, non seulement pour le poisson blanc, mais pour tout poisson, parce que je crois que dans l'ordre primitif de la nature, la balance est parfaite, et que lorsque vous dérangez cet équilibre, il nous faut absolument y remédier par quelque moyen, par la protection et la reproduction artificielle. Je crois que plus que pour tout autre poisson la saison de prohibition est nécessaire pour le poisson blanc. Ce poisson n'est pas vorace. Il est très prolifique, et sa destinée est en conséquence de servir de nourriture dans une certaine mesure aux poissons plus voraces. Quand vient l'homme, cet autre destructeur du poisson, il détruit alors tout à fait l'équilibre. C'est ce qui a eu lieu.

La conséquence c'est que plus que tout autre le poisson blanc devrait être protégé, et il est hors de doute qu'il devrait y avoir une saison de prohibition pour ce poisson. Je propose que tous les Etats que baignent les eaux qui sont aussi dans le domaine du Canada s'entendent avec les autorités canadiennes pour établir des saisons de prohibition au projet de ce poisson.

Au Canada, nous avons fait du mois de novembre une saison de prohibition, et tout nous démontre que c'était le mois qu'il convient de choisir. Selon moi, la saison devrait être un peu plus longue que le mois de novembre, mais ce mois couvre assez bien la saison de reproduction du poisson blanc dans toutes les eaux de ce continent où ce poisson est indigène.

Comme je disais ce matin, le gouvernement canadien a nommé une commission pour recueillir des renseignements sur les époques de la reproduction des différents

poissons, et sur la nature des rêts employés pour faire la pêche, et faire rapport au gouvernement dans le but d'arriver à de meilleurs moyens s'il est possible de protéger le poisson. Depuis six semaines cette commission est à l'œuvre, et partout où elle est allée, le long des bords du lac Erié, du lac Huron, de la baie Georgienne, du lac Simcoe et d'une partie du lac Ontario, les pêcheurs ont été unanimes à dire qu'il est à propos d'avoir une saison de prohibition. Quelques-uns disent qu'il suffirait d'une saison plus courte, d'autres veulent une saison plus longue; mais tous s'accordent à dire qu'il faut une saison de prohibition pour la préservation du poisson.

Le plus grand obstacle que nous ayons rencontré est celui-ci: On nous dit que nous avons beau établir une saison de prohibition pour le poisson blanc et l'autre poisson, il semble inutile de le faire observer du côté du Canada si nos cousins de l'autre côté n'en ont aucune. C'est là le plus grand obstacle que nous ayons à combattre. On a fait toute sorte d'opposition à notre saison de prohibition. On dit que la conséquence en est que les Canadiens ne peuvent pêcher, tandis que s'ils regardent de l'autre côté de l'eau ils voient les pêcheurs américains à l'œuvre. Mais les autorités disent simplement que si les Américains ne prennent pas de mesure pour conserver leur poisson, ce n'est pas une raison pour que les Canadiens n'en prennent pas pour conserver le leur, parce que cela finira par nous être utile, car ceux qui ne conservent pas leur poisson auront à s'adresser à nous pour en avoir.

De sorte qu'il est difficile pour nous d'établir une saison de prohibition quand vous n'en avez pas de ce côté-ci de l'eau. Je suis porté à croire que si les gens de ce côté continuent comme par le passé pendant un certain nombre d'années encore de ce côté-ci de la ligne internationale des lacs, les eaux se dépeupleront tout à fait; mais je crois que si les deux pays s'entendent le résultat sera très avantageux.

Maintenant je vais exposer aussi brièvement que possible les dommages qui sont résultés de ce que pendant nombre d'années il n'y a pas eu de bonnes lois protectives; et je vais vous communiquer des renseignements que j'ai obtenus dans le cours des trois ou quatre dernières semaines de pêcheurs pratiques, de personnes qui font la pêche depuis cinquante ans. Ces renseignements ont été donnés sous serment, et ont droit à plus de créance que s'ils l'avaient été de la façon ordinaire. Nous trouvons sur la baie Georgienne un grand nombre de pêcheurs qui faisaient autrefois la pêche dans le lac Ontario, il y a trente ou quarante ans. Le poisson y était alors très abondant; nous en tenons la preuve positive d'un bon nombre de personnes qui disent qu'elles pêchaient dans le lac Ontario, il y a une trentaine d'années, et qu'il n'était pas extraordinaire pour elles de prendre jusqu'à vingt, trente et quarante mille poissons blancs en un seul coup de seine, dans une nuit; nous avons aussi le témoignage sous serment de deux autres personnes qui, paraît-il, s'étaient associées en une ou deux circonstances, et qui en une nuit disent avoir pris quatre-vingt-dix mille poissons blancs à la seine. Eh bien, ils en étaient là; il n'y avait rien pour restreindre la pêche; il n'y avait pas de saison de prohibition, et les pêcheurs faisaient comme ils l'entendaient. On leur demanda pourquoi avez-vous quitté le lac Ontario pour venir pêcher dans la baie Georgienne?—“Eh bien, monsieur, nous sommes partis parce que le poisson était parti. Nous avons quitté le lac Ontario et nous sommes venus pêcher dans la baie Georgienne.” Rien ne saurait être plus éloquent que cela.

Voilà un lac qui jadis était abondamment peuplé de poisson par la nature. Les pêcheurs ont dû quitter ce lac pour aller pêcher dans la baie Georgienne, et voici ce qu'ils disent: “Si vous permettez que les choses se répètent, bien que vous ayez aujourd'hui une loi, en ne la faisant pas observer, il en sera de la baie Georgienne comme du lac Ontario.” Rien ne me paraît plus clair que c'est au manque de lois judiciaires dans le passé que nous devons le dépeuplement du lac Ontario. Le poisson y a été détruit, et le pêcheur s'en est allé aux lacs de l'ouest. Il me paraît donc que rien ne saurait être plus évident que la nécessité d'une saison de prohibition pour le poisson blanc.

Vient la deuxième question: “S'il en est ainsi quelle en sera la délimitation?” J'ai dit ma pensée là-dessus. Je crois que cette saison devrait être le mois de novembre, parce que par les renseignements que nous avons recueillis sur les bords du lac Erié, du lac Huron, de la baie Georgienne et une partie du lac Ontario, nous constatons que la saison la plus favorable pour l'émission des œufs du poisson blanc

est dans le mois de novembre, du 5 au 15 ou 20, variant un peu, quelquefois jusqu'à la fin du mois; en certains cas elle commence même dès la mi-octobre, mais je suis convaincu que pour nos eaux le mois de novembre couvre assez bien la saison de reproduction du poisson blanc. La discussion, monsieur le président, couvre-t-elle à la fois les quatre questions.

LE PRÉSIDENT.—Je crois que cela vaudrait mieux; elles sont naturellement liées.

M. WILMOT.—Alors la suivante est: "Devra-t-on mettre une restriction sur la grosseur du poisson à prendre ou à avoir en sa possession, ou sur la grandeur de la maille des rets?" Voilà trois choses importantes. Il est nécessaire d'abord pour la conservation du poisson dans toutes les eaux qu'il y ait une saison de prohibition pour la saison de reproduction, secondement, que cette saison soit judicieusement déterminée, et troisièmement, que l'on réglemente la grandeur des mailles à employer pour la pêche, afin d'empêcher la prise du poisson qui n'est pas à sa maturité.

D'après l'expérience que j'ai acquise durant plus d'un demi-siècle, je crois que l'ordre dans lequel ces sujets devraient être placés est celui-ci: premièrement, la meilleure saison de prohibition pour permettre à la femelle de frayer, secondement, la réglementation nécessaire pour empêcher la prise du petit poisson, de celui qui n'est pas assez gros pour le marché ou qui n'a pas encore atteint l'âge nécessaire pour la reproduction de l'espèce. Vient ensuite la propagation artificielle. J'ai parlé de la saison de prohibition, qui, j'espère, vous paraîtra nécessaire.

La réglementation des mailles est encore une importante question, car non seulement je constate par les témoignages recueillis dans le cours des six dernières semaines, mais encore par ce qui s'est présenté à ma connaissance depuis vingt ans, qu'il se fait peut-être autant de destruction par la mort du poisson non arrivé à maturité que par celle du poisson femelle. Celle-ci peut produire quelque chose, mais si vous détruisez le petit avant qu'il soit capable de se reproduire, c'est comme rogner un cordeau aux deux bouts, vous ne tardez pas à exterminer l'espèce. Je prétends donc que la réglementation des mailles est aussi importante que la saison de prohibition elle-même. La maille devrait être réglée pour toutes les espèces de rets. Mais la difficulté se trouve dans les rets maintenant en usage. Plusieurs prétendent que le rets à chambres est le meilleur engin de pêche. Suivant d'autres c'est le rets à mailler. Mais je crois qu'après tout le rets à chambres, s'il est bien réglementé, est supérieur, en ce qui concerne la qualité du poisson pour le marché, et la conservation du jeune poisson, si la maille est ce qu'elle doit être. Nous constatons partout que le rets à chambres a été tendu indépendamment de toute réglementation relative à la grandeur de la maille, l'enclos, le guideau, ou toute autre partie de l'engin. On a laissé le pêcheur faire tout à fait comme il l'entendait en tout. La conséquence est qu'on en est arrivé à pêcher avec des enclos à mailles de deux pouces ou à ouvertures d'un pouce. Il en résulte que tout ce qui entre est pris, et la destruction se fait en masse. Il devient alors évident que le devoir de ceux qui ont à veiller aux intérêts des pêches du pays, est de limiter les dimensions de la maille des enclos des rets à chambres; autrement le mal est aussi grand que si l'on tuait la femelle chargée de tous ses œufs.

Vous pouvez facilement comprendre qu'avec des mailles de deux pouces, un rets soit un engin de destruction pour presque tous les poissons, et que le poisson blanc de six, sept, huit ou neuf pouces s'y prenne en abondance. La plus forte preuve qu'ils ne sont pas vendables, c'est qu'on les enfouit dans le sable. Cela est parfaitement prouvé. Ces poissons entrent dans les rets et le pêcheur ne se donne pas la peine de les relâcher; le fait est que le poisson blanc est si délicat que la moindre chose cause sa mort, on les apporte au rivage et on les enterre souvent dans le sable. Il est aisé de comprendre tout le mal qui en résulte. En premier lieu on tue pendant la saison de prohibition, et de plus on tue le poisson qui n'a pas encore atteint la maturité. De toute nécessité il faut remédier à cela. Si les autorités des Etats-Unis s'entendaient en cela avec celles du Canada pour réglementer les rets à enclos sous le rapport de la maille, il en résulterait un grand bien. Mais qu'on permette aux choses de continuer comme aujourd'hui, et ce sera la ruine qui en résultera. Cela ne s'applique pas seulement au poisson blanc, mais à tous les autres poissons. Une maille de un ou deux pouces peut prendre presque n'importe quel poisson, et quand



vous protégez le poisson blanc, vous protégez tout autre poisson qui a une valeur comme comestible ou pour des fins commerciales.

Passons maintenant à la propagation artificielle. Je puis être considéré comme un des pères de cette pratique sur ce continent, mais je n'ai jamais fait la folie de dire que par ce moyen nous puissions remplacer la nature. J'ai toujours dit que la reproduction artificielle ne pouvait être qu'une aide à la nature. Dire que nous pouvons faire plus que la nature, que grâce à notre art nous pouvons laisser l'homme détruire à sa discrétion, c'est une erreur. Je n'ai jamais cru cela. Mais régions la grandeur des mailles pour les rets employés du côté américain et du côté canadien des grands lacs, et je crois qu'il y aura alors des chances de faire renaître dans une certaine mesure les richesses aujourd'hui presque disparues. Je crois donc qu'il convient à une réunion intelligente comme celle-ci d'en arriver à une conclusion. Je crois qu'il incombe à ceux qui la composent de préparer pour les différentes autorités qu'ils représentent, des rapports où sera démontrée la nécessité de prescrire l'usage de rets qui ne soient pas de nature à détruire le jeune poisson, et qu'il est de plus à propos pour eux d'employer toute leur influence à obtenir une judicieuse saison de prohibition, et la mise à exécution des lois sous ce rapport.

Le PRÉSIDENT.—Messieurs de la conférence, le sujet est ouvert à la discussion et nous serons très heureux de voir quelqu'un de vous prendre la parole.

M. HUNTINGTON.—J'aimerais à entendre M. Wilmot expliquer le régime canadien, et nous dire jusqu'à quel point les autorités du Canada protègent le poisson blanc, et quelles sont les dimensions des mailles admises chez nos voisins.

M. WILMOT.—Aujourd'hui et depuis un certain nombre d'années la saison de prohibition est le mois de novembre. Il y a quelques années on avait fixé comme saison de prohibition les dix premiers jours de septembre; mais c'était une erreur. Cela ne couvrait pas assez de temps, et on a adopté tout le mois de novembre, parce que ce mois couvre toute la période de la reproduction du poisson blanc. Mais la difficulté qu'on a rencontrée c'est, en plusieurs cas, la pression des influences politiques. Un certain nombre d'individus d'une localité se mettront ensemble et diront: Cette saison de prohibition ne nous satisfait pas, faisons travailler le représentant du comté à la faire mettre de côté pendant quelque temps, ou quelque chose comme cela. Tel est l'obstacle que nous avons rencontré. Prenons par exemple la rivière du Détroit. C'est la frontière internationale, et la rivière n'est pas large, mais le poisson blanc y est presque éteint simplement parce que c'était un point de rendez-vous pour le poisson du lac Érié, qui y venait déposer ses œufs et se reproduire. Au Canada nous avons toujours eu une saison de navigation, mais il n'en est pas ainsi du côté américain, et en conséquence le gouvernement du Canada a été maintes et maintes fois importuné par des demandes d'abolir la saison de prohibition pour la rivière du Détroit, demandes auxquelles il a fallu accéder dans une certaine mesure, de sorte que dans plusieurs cas on a pendant des années négligé la saison de prohibition pour satisfaire l'appât au gain des pêcheurs du côté du Canada. La conséquence a été que, grâce à l'excessive pêche pratiquée du côté des États-Unis, aidée de celle qui a été faite du côté canadien, la rivière du Détroit, autrefois fameuse comme rivière poissonneuse, est aujourd'hui à peu près dépeuplée. La pisciculture de la rivière du Détroit a aujourd'hui de la difficulté à s'y procurer assez de poisson pour les œufs qu'il lui faut, tandis qu'il y a dix-huit ans j'y ai pris assez de poisson dans une après-midi pour me donner tous les œufs dont j'avais besoin pour nos piscicultures.

M. HUNTINGTON.—Ce que je voulais c'est que M. Wilmot nous donnât un aperçu des choses telles qu'elles sont aujourd'hui. Quelle protection donnez-vous au poisson blanc sur les lacs? En d'autres termes, quelles sont les lois qui gouvernent le poisson blanc aujourd'hui?

M. WILMOT.—Les lois du Canada aujourd'hui prescrivent que le mois de novembre est une saison de prohibition, mais malheureusement au Canada comme dans tous les autres pays, on ne tient pas compte de ces lois, et on continue de pêcher dans certaines localités; mais nous sommes sous l'impression que si les autorités des États-Unis veulent se joindre à nous, nous pourrions faire exécuter la loi avec plus de perfection.

M. HUNTINGTON.—Avez-vous des règlements relatifs à la maille des rets?

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

M. WILMOT.—C'est le vœu du gouvernement du Canada d'établir des lois pour la réglementation du rets à enclos. Des règlements ont été passés l'année dernière, mais immédiatement les pêcheurs y ont fait une telle opposition qu'ils ont été laissés en suspens pour peu de temps, en attendant une investigation qui serait faite par une commission ou députation composée de moi-même et des messieurs qui m'accompagnent ici. Nous avons parcouru les lacs et obtenu tous les renseignements possibles, et nous en sommes venus à la conclusion que le rets à chambres qu'on emploie aujourd'hui avec mailles d'un pouce, est l'un des engins les plus destructeurs qui existent. Le rets à chambres, avec une maille convenable, est peut-être le meilleur engin de pêche.

M. HUNTINGTON.—Quel rets recommanderiez-vous ?

M. WILMOT.—Je recommanderais le rets à enclos (*pound-net*) comme supérieur à tous les autres, pourvu que la maille en soit convenable.

M. HUNTINGTON.—Je veux dire quelle maille recommanderiez-vous ?

M. WILMOT.—La maille d'au moins quatre pouces ou quatre pouces et demi.

M. HUNTINGTON.—D'étendue ?

M. WILMOT.—Quatre pouces et demi d'étendue, ou cinq pouces. Nous avons constaté que presque tout le poisson blanc pris dans le lac Supérieur, le lac Huron et le lac Érié est pris avec des rets à mailler dont la maille est de quatre et demi à cinq pouces, et les pêcheurs paraissent satisfaits, mais quand vous en venez à une maille de un pouce carré ou de deux pouces d'étendue dans un rets à enclos vous prenez tout, petits et gros, jeunes et vieux.

M. HUNTINGTON.—Comment prendriez-vous le hareng avec une maille de quatre pouces et demi ?

M. WILMOT.—Vous pourriez aussi bien dire, avec une maille de un pouce ou un pouce et demi carré comment prendriez-vous le petit hareng ? Cela se réduit à ceci : Si vous voulez conserver un autre poisson que le poisson blanc, alors ayez des rets où le petit poisson se prendra, autrement le poisson blanc disparaîtra comme il disparaît dans le lac Huron. Du côté du Canada le poisson blanc est protégé par la saison de prohibition du mois de novembre, et autant que possible la loi est mise à exécution, mais nous savons cependant bien qu'il se fait beaucoup de pêche illicite sur les différents lacs. Nous avons prohibition pour le mois de novembre pour le poisson blanc au Canada, mais, comme on sait, nous avons la plus grande difficulté à faire exécuter nos lois. Nos pêcheurs disent que nos voisins de l'autre côté des lacs n'ont aucune saison de prohibition pour le poisson blanc, et vous nous astreignez à une saison d'abstention. Allez, comme mes deux amis et moi faire investigation de six semaines, dans les régions des lacs, et vous comprendrez la situation. Tous viennent nous dire : Nous comprenons bien qu'il vaut mieux avoir une saison de prohibition, mais tâchez que les Américains respectent aussi eux la saison de repos. Naturellement nous n'avons rien à faire de ce côté ; mais j'espère que les messieurs qui représentent les différents Etats que baignent les lacs sont convaincus de l'importance d'une saison de prohibition pour le poisson blanc.

Le PRÉSIDENT.—Si je comprends bien, vous défendez toute pêche durant ce mois ?

M. WILMOT.—Nous défendons toute pêche à la truite saumonée, au poisson blanc et au hareng. Tous ces poissons sont de la même famille et fraient en même temps.

M. KEYES.—J'aimerais à demander s'il existe au Canada une loi pour la protection de l'esturgeon et des autres poissons de cette nature ?

M. WILMOT.—Oui, nous avons une loi qui protège le poisson dont la saison de reproduction est au printemps, particulièrement l'achigan, le brochet, le maskinongé et autre poisson ayant une valeur commerciale. Tandis que notre saison de prohibition du mois de novembre protège la truite saumonée, le poisson blanc et le hareng.

Le PRÉSIDENT.—Nous avons ici un certain nombre de pêcheurs, et nous serions bien aise de les entendre.

M. KEYES, de l'Ohio.—Sur cette question d'une saison de prohibition, j'ai certainement des convictions bien arrêtées. La difficulté qui se présente le long de notre partie de la côte du lac Érié, est que le temps où nous pouvons le mieux prendre ce poisson pour le marché est en novembre. En aucun autre mois de l'année ou à peu près peut-on prendre du poisson blanc à la tête du lac Érié. Il est vrai que la tête du lac Érié est probablement l'endroit de frayage pour le poisson blanc, mais si vous

ne le prenez pas en automne avec des rets à enclos et autres engins à la tête du lac Érié, on les prendra avec le rets à mailler. Mais c'est à la tête du lac Érié qu'on les prend, et même aujourd'hui, dans l'état de dépeuplement où se trouve le lac Érié, on les prend en certaines quantités au printemps. Il est vrai que le poisson blanc a grandement diminué, mais il a été pris plus de poisson blanc cet automne dans le lac Érié qu'il n'en a été pris depuis nombre d'années.

C'est probablement dû à la propagation du poisson blanc, mais je crois que c'est plutôt dû au fait que la pêche à l'aide des rets à mailler a cessé d'être profitable, et conséquemment le seul poisson blanc que l'on capture est celui des frayères, qui vient à la source du lac Érié en automne et qui se prend dans les enclos, sauf quelques-uns que l'on capture avec des rets à mailler à la source du lac Érié. La loi de l'Etat de l'Ohio défend de tendre des rets à enclos ou à mailler sur un récif pendant la fraie, et elle fixe le temps de la pêche; mais ces rets à mailler qui capturent les poissons blancs à la source du lac Érié sont toujours sur les récifs.

Le PRÉSIDENT.—En quel temps ?

M. KEYES.—En tous temps; en aucune saison de l'année un rets à mailler ou un rets à enclos ne peut être placé sur un récif dans les eaux de l'Ohio. Et c'est sur les récifs que tout le poisson blanc est capturé avec des rets à mailler. Quant au rets à enclos, c'est le poisson qui vient à lui, et non pas lui qui court le poisson. C'est un rets fixe, et les guideaux et le cœur se composent de mailles de 6 à 7 pouces.

Le SECRÉTAIRE.—Comment est le casier ?

M. KEYES.—Il a ordinairement 2 pouces.

Le SECRÉTAIRE.—Deux pouces d'extension ?

M. KEYES.—Un pouce d'arrêt; nous l'appelons maille de 2 pouces.

Le PRÉSIDENT.—Quelle partie du rets qui a, dites-vous, 6 ou 7 pouces.

M. KEYES.—Le guideau et le cœur. Le guideau est la partie du rets que le poisson parcourt sur un espace de 80 ou 90 perches. Autrefois on se servait de casiers ayant des mailles de  $3\frac{1}{2}$  ou  $3\frac{3}{4}$  pouces, mais ils tuaient tant de poissons qu'il était impossible de lever les rets, et en une couple de saisons le poisson se trouvait détruit. Il est difficile de préciser la dimension des mailles. Sans doute, elles peuvent être assez grandes pour qu'un esturgeon même puisse y passer, mais il y en aura toujours qui prendrait par les branchies une certaine quantité de poissons, et ces poissons morts n'ont plus aucune valeur comme article de commerce; ils ne sont pas bons à manger. Quand un poisson se trouve noyé en étant maillé dans un rets, il n'est pas lent à se décomposer. Je ne parle que du poisson mort dans un rets, que ce soit un rets à enclos ou un rets à mailler; on n'a jamais vu un poisson mort sortir de l'eau qui ne fût pas enflé, et personne ne peut dire qu'un poisson en cet état est bon à manger.

Le SECRÉTAIRE.—C'est un très fort argument contre les rets à mailler.

M. KEYES.—Je suis très opposé au rets à mailler, mais je n'en dis rien. Je crois qu'on a grand tort de s'en servir. Je ne suis pas d'avis qu'on tende un rets de façon à ce que le poisson lutte et se débatte jusqu'à ce qu'il meure d'épuisement. Ce n'est pas, à mon avis, la bonne manière de tuer un animal destiné à servir de nourriture—pas plus que la loi d'un Etat ou celles du Canada ne doivent permettre qu'on étrangle une bête à cornes pour la porter au marché. Si vous avez un animal qui s'est étranglé dans son râtelier, où vous le trouvez mort, vous pouvez bien, si vous n'avez pas une conscience honnête, dire: Je vais la vendre à mon voisin, et je n'en mangerai pas. Sans doute cette viande pourra fort bien ne pas faire mourir votre voisin, mais vous ne la mettriez certainement pas sur votre table.

Maintenant, la période de clôture est une question d'importance vitale. Il existe déjà dans l'Etat de l'Ohio une période de clôture qui s'étend du 15 juin au 15 septembre. Elle ne couvre pas, naturellement, l'époque de la fraie du poisson blanc; elle a été strictement mise en vigueur l'année dernière et assez bien observée l'année précédente. Cet automne bon nombre de pêcheurs qui avaient tendu leurs rets à enclos, s'en sont tenus aux guideaux, et ils n'ont pas levé leurs rets. M. Osborne et son frère les ont fait mettre en état d'arrestation et condamner, et ils ont dû payer l'amende; ils n'avaient jamais retiré le poisson des rets. Je n'ai jamais entendu dire qu'un pêcheur employant un rets à mailler ait été arrêté, et ils pêchent toujours sur les récifs.

Quant à la grande maille dont M. Wilmot a parlé, si elle était pratique, l'idée serait bonne; mais en prenant une maille de 4 ou 4½ pouces, la plus grande partie du hareng passerait à travers, vous ne pourriez pas en prendre, et les gros resteraient fixés aux rets. Je partage décidément son opinion; une commission a été instituée dans notre région qui embrasse la source du lac Erié, Toledo, Sandusky et Cleveland, et nous allons cet hiver faire adopter par la législature une loi décrétant une peine accompagnée d'une forte amende contre tout pêcheur qui apportera de ses rets à terre du poisson au-dessous de la taille réglementaire et impropre au marché, et une amende contre quiconque vendra de ce poisson. Quelques-uns des pêcheurs disent qu'ils ne peuvent pas trier le poisson. Mais nous leur avons posé cette question:—"Supposez qu'il existerait une amende de \$25 pour la première contravention et \$50 pour la seconde pour celui qui amène à terre un poisson n'ayant pas une certaine taille établie par la loi, ne pensez-vous pas que vous pourriez trier le poisson?"—"Oh! oui, si nous étions obligés de le faire, mais cela prendrait plus de temps." Eh! bien, qu'ils prennent plus de temps, voilà tout.

Il n'y a pas de doute que la destruction du petit poisson est très préjudiciable à l'industrie, et il faut qu'on y mette fin, comme on le peut. Pas de doute, non plus, qu'avec les rets à enclos le petit poisson peut s'échapper. Cependant, il peut s'en trouver parmi la capture, mais ce n'est pas certain. Or, prenons un ret à enclos. Je parle du ret à enclos parce que je n'ai jamais pêché avec le ret à maille, et j'espère bien ne jamais le faire. Le ret à enclos est fixé à l'aide de pieux; on ne peut le faire mouvoir. Si le poisson s'y rend et suit ses guideaux, il se trouve prisonnier. La grande majorité des poissons peuvent passer à travers le guideau. Il n'est pas un hareng qui se prendra par les branchies dans un guideau ou dans le cœur du ret. Le poisson fraie dans toute l'étendue de la source du lac Erié. Je ne pense pas qu'il y ait un endroit où il ne fraie pas dans l'eau basse.

Les sources du lac Erié, commençant sur une ligne aux alentours de Vermillon, directement en face du phare de la pointe de l'île Pelée, sont l'endroit que les pêcheurs qui se servent de rets à maille appellent les récifs. Sur cette chaîne de roches, dans ces dernières années, ils ont tendu leurs rets. On se demande—et c'est une question pertinente pour les pêcheurs et tous ceux qui s'intéressent à la pêche—si la diminution de capture est due autant à la quantité de poissons pris par des rets de toutes sortes qu'à celle des poissons qui sont détournés de leurs frayères naturelles et qui ne peuvent déposer leurs œufs là où la nature l'exige. La nature les oblige à se rendre en un certain endroit pour y déposer leurs œufs, et s'ils ne peuvent arriver à leurs frayères, s'ils en sont empêchés par des rets qui leur en ferment l'accès et déposent leur frai partout où ils se trouvent être, ce frai ne reproduit pas. Que ceci explique la diminution du poisson ou que cette diminution soit causée par la proportion des captures, c'est une question. Tous les pêcheurs qui l'ont étudiée sont d'opinion, je crois, que c'est parce que le poisson est empêché par les rets à maille de se rendre à ses frayères naturelles du lac Erié.

Allez un peu en amont de Cleveland, vous y verrez des files de rets à enclos qui s'étendent dans le lac partout, à neuf et dix milles de terre, file après file jusqu'à ce que vous arriviez près de la baie Sandusky, puis après ces rets à enclos des files de rets à maille qui s'étendent bien avant dans les eaux canadiennes; je ne sais s'il existe une période de clôture au Canada, mais des pêcheurs tendent leurs rets à maille jusqu'à l'île Pelée. C'est un véritable mur de rets qui traverse le lac Erié, et je vous demande comment, avec cette muraille, le poisson peut arriver à ses frayères. Je crois que si l'on édictait une loi qui forcerait les pêcheurs à rejeter par-dessus bord le petit poisson impropre à la nourriture et le marché, elle aurait pour l'industrie des grands lacs un bien meilleur résultat que toutes les périodes de clôture que vous pourriez établir. Inutile d'établir une période de clôture pour fermer le marché à cette denrée alimentaire. Vous prenez le mois de novembre comme période de clôture; vous feriez mieux d'aller tendre vos rets sur le côté américain, c'est-à-dire aux sources du lac Erié. Le mois de novembre est le seul temps où il soit possible de prendre du poisson, c'est-à-dire de pêcher pour le commerce, et je crois que cette assemblée est plus dans l'intérêt du commerce que dans celui du sport, parce que s'il s'agissait simplement de la pêche à la ligne, la chose nous inté-

resserait peu. Il s'agit de fournir une bonne denrée alimentaire aux classes les plus pauvres comme aux riches.

Prenons le hareng, auquel on ne donnait pas une grande valeur il y a quelques années seulement parce que l'autre poisson était à bon marché. Lorsque le poisson blanc atteignit un prix élevé, le hareng prit la route du marché, et il est en demande dans les grandes villes de l'est. New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington consomment au moins les deux tiers de tout le hareng capturé dans le lac Erié, c'est-à-dire du hareng gras. Tout étrange que cela puisse paraître, il fait sur le marché une rude concurrence au hareng d'eau salée, parce qu'il constitue un aliment à bon marché; il y est en très grande demande. Des capitaux immenses ont été placés dans l'exploitation des bateaux qui font la pêche sur le lac Erié, spécialement aux sources de ce lac, à partir de Cleveland. Les intéressés ont tout ce qu'il faut pour réussir, et cependant il sont convaincus que, s'il n'y a pas de changement, il n'y aura bientôt plus de pêche sur le lac Erié, de même qu'elle a cessé sur la plupart des grands lacs. Les pêcheurs et les marchands de poisson sont prêts à se joindre à toute organisation ou corporation en mesure de proposer un plan qui pourrait faire espérer un succès raisonnable. Mais je doute fort qu'une loi faisant du mois de novembre une période de clôture pourrait être édictée dans l'Ohio, et si elle était édictée, elle n'aurait pas d'autres résultats que celui de priver le marché du hareng, car c'est pendant le mois de novembre que ce poisson est capturé. Il s'en retournerait dans le bas du lac, où il serait, au printemps, la proie d'autres engins de pêche.

M. OSBORNE.—Avec une maille de 2 pouces, les pêcheurs pourraient-ils se défaire du petit poisson, le rejeter à l'eau ?

M. KEYES.—La question de temps n'entre pas dans l'étude de cette question. Le triage du poisson nécessite, naturellement, un peu plus de temps; car il faut passer tous les poissons à la main, et jeter les petits par-dessus bord.

Le PRÉSIDENT.—Je voudrais savoir à quoi sert de prendre du petit poisson dans les rets s'il faut le remettre à l'eau ?

M. KEYES.—Vous ne pouvez pas faire autrement. Tous les poissons sont pris ensemble; vous avez à trier, car vous ne pouvez pas les faire passer par le tamis.

Le PRÉSIDENT.—Ne pourriez-vous pas y suppléer en déterminant la dimension des mailles ?

M. KEYES.—L'objection, c'est qu'il s'y prend plus de poissons propres au marché qu'il s'en échappe de petits. Il arrive souvent que le veron même se laisse capturé dans un rets à enclos: qu'est-ce qui l'empêche d'en sortir? Quelle que soit la dimension des mailles, un homme du métier, un pêcheur pratique vous dira que le petit poisson se laisse prendre dans ces rets. S'il était dans la nature du poisson de passer par les issues qu'il peut trouver, il s'échapperait toujours par les guideaux.

Le PRÉSIDENT.—J'allais appeler votre attention sur ce point parce que, de fait, la dimension des mailles du guideau et du cœur n'établit pas une grande différence.

M. KEYES.—C'est absolument la même chose. Le poisson est un animal très timide, un rien l'effraie. Mais il est aussi un peu curieux; de sorte qu'il suit cette ombre, tandis qu'il pourrait la franchir s'il le voulait; il pourrait retourner en arrière, mais il préfère continuer sa route. Il en est de même dans l'enclos.

Le SECRÉTAIRE.—Ne pensez-vous pas que si le casier avait de petites mailles, le poisson s'y blesserait moins ?

M. KEYES.—Il ne se blesse pas du tout. Levez le casier après une tempête qui a duré deux ou trois jours, et vous y verrez très peu de poissons blessés.

M. POST.—J'aimerais savoir à quelle époque se fait la pêche du hareng sur le lac Erié ?

M. KEYES.—Elle commence généralement de bonne heure et s'y continue à peu près tout l'été. Elle recommence vers la fin de septembre, mais le hareng ne donne pas beaucoup, d'ordinaire, avant le 20 octobre.

M. POST.—La pêche doit être à peu près finie au mois de novembre ?

M. KEYES.—C'est ordinairement dans le cours de ce mois qu'elle est plus fructueuse, surtout durant la semaine du jour d'actions de grâces.

Le SECRÉTAIRE.—Tout en capturant du hareng, prenez-vous aussi du poisson blanc dans votre enclos ?

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

M. KEYES.—En tous temps nous capturons du poisson blanc, mais en petites quantités. La plus grande partie du poisson blanc est capturée, cela va sans dire, sur les récifs du lac Érié.

M. POST.—Je croyais que l'époque de la fraie du hareng précédait celle du poisson blanc ?

M. KEYES.—Vous ne vous trompez pas ; le poisson blanc arrive vers le même temps et l'époque de la fraie est la même. Vers le 1er novembre nous cherchons le frai quand nos bateaux vont à terre.

Le SECRÉTAIRE.—Il n'y avait pas, il y a quelques années, autant de hareng dans le lac Érié qu'il y en a maintenant ?

M. KEYES.—La pêche du hareng n'a jamais été égale. Il n'y a probablement pas eu, depuis quinze ans, de saison plus courte que celle de cette année. Il y a quatre ans, on a capturé plus de hareng dans les eaux du lac Érié qu'on n'en avait jamais pris auparavant. L'année dernière les congélateurs de Sandusky ont gelé 28 tonnes de hareng, et on en a salé de 30,000 à 40,000 barils. Il en a été ainsi sur tous les lacs. Il y a déjà eu de courtes saisons, mais jamais comme celle-ci.

Le SECRÉTAIRE.—Prenez un égal nombre de livres de hareng et de poisson blanc, et dites-nous la différence des profits pour les marchands.

M. KEYES.—Nous faisons un commerce de gros seulement. Le poisson blanc se vend environ 8 centins la livre. Le prix moyen du hareng frais est d'à peu près 2 centins. Je parle de cet hiver. Sur les marchés de Philadelphie, où il abonde, le hareng se vend à peu près \$3 le baril.

Le SECRÉTAIRE.—Si vous aviez à choisir entre les deux poissons, lequel préféreriez-vous pour votre commerce ?

M. KEYES.—Le hareng. En premier lieu, si vous aviez autant de poisson blanc que de hareng, les marchés ne vous en donneraient pas plus de 3 ou 4 centins la livre, et je doute même qu'ils le prendraient à ce prix.

Le SECRÉTAIRE.—Si le poisson blanc était abondant, il aurait ce prix, n'est-ce pas ?

M. KEYES.—Certainement. Le hareng se vend en grande partie quand il est fumé. Il est l'objet d'un commerce régulier ; c'est le seul poisson fumé qui ait du succès, sauf l'esturgeon. C'est pourquoi il est devenu si populaire dans ces dernières années. Il n'y a pas encore longtemps, nous n'avions point de congélateurs.

Je désire revenir sur la question d'une période de clôture ; entre le Canada et les Etats-Unis, elle est d'une importance considérable. Le poisson blanc ne fréquente pas les eaux canadiennes ; il n'est point dans notre expérience de pêcheurs qu'il fréquente les eaux du Canada, spécialement cette extrémité du lac Érié, comme il fréquente l'autre côté, où paraissent se trouver les frayères. Si vous supprimez le mois de novembre,—et c'est le mois de la fraie, je crois—vous détruisez toute l'industrie commerciale qui s'est établie sur ce côté-ci du lac, et vous comprenez sans doute que ce n'est pas une tâche à faire. Mais si l'on peut en arriver à prendre une mesure qui, loin de détruire l'industrie, tende à développer et à préserver la pêche, je ne pense pas qu'il y ait un pêcheur qui ne soit pas prêt à la secourir.

Le PRÉSIDENT.—Durant combien de mois la pêche se fait-elle sur le lac Érié ?

M. KEYES.—Toute l'année durant. Dans la Pensylvanie il n'existe pas de loi, et dans l'Ohio les commissaires font tout en leur pouvoir pour mettre à exécution celle qui existe. Il n'y a pas de pêche entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le SECRÉTAIRE.—Pourquoi ces dates ont-elles été fixées ; qu'en est-il résulté ?

M. KEYES.—Elles ont été ainsi choisies parce que le poisson capturé à cette époque n'est réellement pas un bon article alimentaire. Ce n'a pas été particulièrement pour la protection du poisson, quoiqu'il en retire trois ou quatre mois de repos.

Le PRÉSIDENT.—Pensez-vous qu'il serait injuste de donner au poisson un mois de repos dans l'année, non seulement sur le lac Érié, mais sur tous les lacs ?

M. KEYES.—Cela dépendrait du mois que l'on choisirait.

Le PRÉSIDENT.—Le mois de la fraie.

M. KEYES.—Alors vous choisissez le seul mois de l'année où le poisson puisse être pris avec avantage, et la loi ne produirait aucun bon résultat, parce que vous ne prendriez pas de poisson à cette époque.

Le PRÉSIDENT.—Que font les pêcheurs durant les onze autres mois de l'année sur le lac Érié ?

M. KEYES.—Quand ils peuvent sortir en hiver avec leurs rets à mailler, ils pêchent tout le temps. Ils ne font pas des captures bien copieuses, mais ils pêchent, en ce moment sur le lac Érié comme ils y pêchaient l'automne dernier. Ils pêchent tout le temps en eau profonde jusqu'à ce qu'ils puissent sortir leurs remorqueurs, et je ne sache pas qu'une certaine période de clôture pût être une bonne chose. Je ne pense pas qu'une période de clôture en hiver pourrait bénéficier au poisson aussi bien qu'en été; mais si vous établissez une période de clôture où le poisson est plus facilement capturé pour le marché, ce qui est dans le mois de novembre—

Le PRÉSIDENT.—N'est-ce pas parce que le poisson se rend alors aux frayères—et vous savez que ses frayères sont bien définies—que vous pouvez alors le capturer plus facilement?

M. KEYES.—Toute la source du lac, depuis l'île Pelée et le phare jusqu'à Vermillion, est une frayère. Je prétends que pas un poisson sur cinq cents qui passent par ces eaux, n'entre dans un rets à enclos; j'en doute fort. Si même il s'en prend la moitié et que cette moitié donne à l'autre le temps de frayer, vous aurez tout le frais que vous désirez. Je me demande si vous allez établir un règlement qui permette au poisson d'arriver aux frayères, parce que je crois qu'il sera difficile de faire passer par la législature de l'Ohio ou du Michigan une loi qui défende de pêcher dans ces eaux à une certaine époque, dans le seul temps où le poisson puisse être capturé, dans le mois de novembre.

Le SECRÉTAIRE.—N'est-il pas généralement reconnu que dans le temps de sa fraie le poisson n'est pas bon à manger?

M. KEYES.—Il est jugé être alors meilleur. Prenons l'alose pour exemple. Une femelle rapporte deux fois le prix d'un mâle.

Le PRÉSIDENT.—Est-ce à cause des œufs.

M. KEYES.—Les consommateurs veulent avoir des œufs, je suppose.

Le PRÉSIDENT.—C'est ce que je pensais.

M. KEYES.—Le hareng fraie à l'automne. Au printemps il est beaucoup plus chétif qu'à l'automne. Le hareng capturé en juin et juillet est un bien meilleur poisson sur le côté canadien; c'est le seul temps de l'année où l'on puisse le capturer; à cette époque il vient là—

M. WILMOT.—Pour protection, sans doute. (Rires.)

M. KEYES.—Il est pris en grandes quantités à cette époque.

Le SECRÉTAIRE.—Il n'y obtient même pas protection. Vous le poursuivez et le capturez.

M. KEYES.—En ce qui concerne les eaux canadiennes, le poisson y est pris en grandes quantités dans les mois de juillet et d'août.

Dr PARKER.—Revenons à la dimension des mailles. Vous avez dit, je crois, que le poisson se prend rarement par les branchies dans les guideaux ou le cœur du rets. Vous en êtes sûr?

M. KEYES.—Oui.

Dr PARKER.—Quand se prend-il par les branchies dans l'enclos?

M. KEYES.—Il ne se prend pas par les branchies parce que les mailles sont petites. Le hareng est le pire des poissons pour se mailler.

Dr PARKER.—Il y reste jusqu'à ce que vous l'en tiriez?

M. KEYES.—Oh! oui. C'est pis encore lorsque le rets en est rempli. Quand vous levez le rets le poisson se précipite pour s'échapper, et il se prend aux mailles.

Dr PARKER.—C'est surtout lors de la levée du rets que le poisson se prend par les branchies.

M. KEYES.—Avant aussi.

Dr PARKER.—Le plus difficile c'est de l'en sortir et de le sauver pour le marché?

M. KEYES.—C'est qu'il se prend par les branchies dès que la pêche commence.

M. OSBORN.—Nous apprenons que plusieurs tonnes de petits poissons ont été capturées dans la baie de Sandusky et vendues aux fabriques de phosphate à raison de 65 centins pour 400 livres.

M. KEYES.—Personne plus que les marchands de Sandusky ne reconnaît ce fait. Ce sont tous des pêcheurs, et ils sont tous disposés à se conformer à une loi qui préviendrait de pareils abus, si elle peut être établie.

M. OSBORNE.—Quelle serait l'amende?

M. KEYES.—Je la fixerais à un chiffre tel qu'on n'entendrait pas parler d'une récidive. Je la mettrai à \$25 par poisson, pas un centin de moins. Tous nos marchands sont unanimement en faveur de faire passer une loi de ce genre par la législature. Ce serait certainement un pas dans la bonne voie ; mais je doute fort que nous puissions réussir à faire établir une période de clôture au mois de novembre, ou que vous puissiez même vous faire écouter sans interruption par la commission de poisson et de gibier des États-Unis, parce qu'elle se compose d'intéressés.

E. W. GOULD, commissaire des pêches maritimes du Maine :—Monsieur le président et messieurs de la conférence. D'après l'expérience de la commission des pêches maritimes du Maine, cette question ne souffre qu'une seule réponse si l'objet à atteindre est la préservation et la restauration de notre poisson ; on peut aussi lui donner une portée plus grande en y faisant entrer tout le poisson comestible. Dans les eaux du Maine le poisson blanc n'est pas proéminent, mais le saumon y abonde le plus. La nature a insisté sur une uniformité de lois qui gouvernent tous les poissons, et a établi une merveilleuse harmonie en répartissant à chaque espèce ses traits caractéristiques particuliers, ses habitudes, localités, époques de reproduction, etc., si bien que lorsqu'elle fixe une saison pendant laquelle une espèce doit être pleinement protégée, une autre, d'habitudes différentes, reste en bonne condition,—créant ainsi avec sagesse un état de choses qui fait que l'homme ne manque jamais de poisson alimentaire. Pour aider la nature dans son œuvre de sollicitude, l'intelligence de l'homme se fait son auxiliaire, utilisant les forces et les conditions existantes de la nature pour propager artificiellement certains poissons afin de remplir les eaux, et cette œuvre a, jusqu'à un certain point, très bien réussi ; mais l'homme n'a jamais pu approcher la nature dans ce travail, et tout en se faisant son agent, il doit de toute nécessité chercher des moyens pour multiplier davantage le jeune poisson.

Le poisson et le gibier du continent américain, présentement sous le contrôle de chaque État individuel, ont été, de temps immémorial, regardés par les gouvernements d'État comme un dépôt sacré pour le peuple ; et aujourd'hui la partie pensante des populations reconnaît lentement que le danger d'extinction est passé dans quelques cas, et qu'il approche rapidement dans presque tous les autres. Elle voit avec une vive appréhension le massacre des habitants de l'onde et l'alarmant décroissement qui en est la conséquence, tandis que dès l'ouverture de nos législatures il arrive de toutes parts des pétitions demandant l'établissement des lois spéciales à l'effet de protéger certains terrains particuliers contre les braconniers, et l'observation plus rigoureuse des lois concernant la capture du poisson et du gibier.

Il est permis de se demander : qu'elle est la cause de cette grande déplétion de nos pêcheries ?

Pour ceux qui ont étudié l'histoire du poisson et ses conditions, la réponse est toute trouvée : la pêche excessive et hors de saison. Mais ici intervient un élément perturbateur représenté par des intéressés qui, à l'aide de leurs engins destructeurs, se sont enrichis aux dépens du peuple, et qui s'aperçoivent que le commun des mortels commence à connaître ce qui lui appartient de droit, et que bientôt les revenus qu'ils retirent de cette source seront diminués. Ces potentats se présentent devant les législatures et répondent à cette question sans jamais oublier de commencer par faire un tableau brillant de l'immense industrie qu'ils représentent, du grand nombre d'hommes qu'ils emploient, et du bien général qui résulte de leurs opérations ; puis ils font parade de la connaissance intime qu'ils ont du poisson, ainsi que des conditions qui tendent à perpétuer l'espèce, et dans la plupart des cas, si le temps de la commission chargée d'étudier la question est limité, ils entrent avec force détails dans le sujet général, et tout en se montrant apparemment favorables à une restriction intelligente, ils combattent avec énergie toute mesure qui pourrait être efficace, se bornant à certaines réserves secondaires telles que la remise en liberté du poisson n'ayant pas le poids ou la taille réglementaire, la dimension des mailles des filets, et espérant par ce moyen rejeter sur les pêcheurs et sur l'État les frais de l'exécution de ces mesures.

Si ceci ne réussit pas, alors ils demandent avec chaleur, en dernier ressort, des enquêtes et des expériences, aux frais de l'État, pour rechercher les meilleurs moyens de protection.

Voilà, messieurs, quelques-uns des subterfuges employés par ces intéressés.



Les pêcheurs les plus intelligents n'hésitent pas à se ranger du côté de la protection et de la préservation, sachant bien que s'il n'est pas pris des mesures pour mettre fin à cette destruction déréglée, l'industrie ne survivra pas aux excès.

En présence de ces faits, entre plusieurs autres, et devant les résultats avantageux que le système a déjà produits, la commission des pêches maritimes du Maine demande avec instance que tous les poissons comestibles soient protégés pendant leur fraie, et que l'on édicte à ce sujet des lois restrictives qui ne laissent aucun doute sur leur efficacité, en attendant que les commissaires puissent faire des études qui leur permettent de présenter aux législatures des recommandations intelligentes.

Le PRÉSIDENT.—Messieurs, il se fait tard, et je présume qu'il y a encore beaucoup à dire sur la matière. Il me semble que des concessions doivent être faites par les pêcheurs et par le public. En raison des conditions physiques d'un cours d'eau donné, les frayères peuvent se trouver à une extrémité de ce cours d'eau ou à l'autre, et il me semble que l'on devrait faciliter au poisson le moyen de frayer lorsqu'il se trouve sur ces frayères. Je regrette que certains pêcheurs se trouvent mal situés sur le lac Erié; ceux qui font la pêche à l'extrémité est de ce lac réussissent mieux que ceux qui fréquentent les récifs de l'ouest, où il n'y a pas de frayères. Si nous ne devons pas faire autre chose que d'exterminer entièrement le poisson, il nous faut en venir à une entente qui ne porte pas préjudice aux droits des uns et des autres, et je suis d'avis que l'on ne tente pas de couper court au débat, car nous voulons tous étudier la question franchement et impartialement. Je suggérerais l'institution d'une commission qui serait chargée de délibérer sur cette matière et de faire rapport à la séance de demain.

M. WILMOT.—Je ne pense pas que nous atteignons aussi complètement notre but de cette façon que si nous avions un débat libre. Ce qui me fait dire cela, c'est que quelques-uns d'entre nous pourraient bien ne pas être en mesure d'assister au reste de la conférence, et comme cette question est d'une importance vitale pour le Canada et les Etats-Unis, je crois qu'un débat vaudrait beaucoup mieux que le rapport d'une commission. Si je comprends bien, l'objet de la conférence est d'étudier la question dans son ensemble. Si les opinions émises par notre ami M. Keyes sont acceptées, il est inutile pour nous de rester ici plus longtemps; mais si je comprends bien, la conférence a pour mission de trouver les moyens de protéger les pêcheries, et encore une fois je suis d'avis qu'un débat libre vaudrait mieux que le rapport d'une commission. Nous avons une période de clôture. Un des honorables préopinants (M. Keyes) a dit que si cette période de clôture couvre le mois de novembre, il sera forcé de fermer boutique. Sur le lac Winnipeg, qui contient les plus belles pêcheries de poisson blanc qu'il y ait au monde, on ne pêche et on ne veut jamais pêcher après le 15 octobre; les pêcheurs disent que le meilleur temps de la pêche est avant cette époque, tandis que sur le lac Erié, d'après ce monsieur, la pêche ne vaut rien si elle ne se fait pas dans le mois de novembre. Je crois que cette assertion est hasardée. Je suis d'opinion qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir un débat.

M. HAMPTON.—Je crois que monsieur a parfaitement raison. Mais tout en avouant la nécessité d'un débat, nous devons reconnaître que si nous n'avons qu'un débat nous n'accomplirons rien. Si je comprends bien, le but de la conférence est de prendre des mesures qui produisent de bons résultats. L'idée du représentant du Canada (M. Wilmot) est de préserver le poisson, non seulement pour la population, mais aussi pour les pêcheurs du pays. Je crois que sur ce point, nous nous accordons tous; le seul dissentiment porte sur la manière d'y parvenir.

M. KEYES.—Permettez-moi d'ajouter un seul mot: M. Wilmot m'a mal compris s'il a cru que j'ai voulu préconiser la destruction du poisson du lac Erié ou de tout autre lac; j'ai seulement parlé de la pêche, qui est une industrie légitime.

Le PRÉSIDENT.—J'incline à penser qu'il nous faut amplement du temps pour discuter ce sujet, et je crois que le meilleur moyen est d'avoir une séance du soir.

M. POST.—Je suis moi-même très en faveur d'une commission, et je crois que nous y avons droit après plus ample débat. J'aimerais savoir si la conférence est bien d'avis que nous ayons une séance du soir? Je propose donc que nous ayons une séance du soir, commençant à huit heures.

La proposition est adoptée et la conférence s'ajourne jusqu'à 8 p.m.

Séance du soir, 20 déc. 1892, 8 p.m.

Le PRÉSIDENT.—La conférence est appelée à l'ordre. Lorsqu'elle s'est ajournée, le sujet n° 2 était sur le tapis; il y est encore.

Dr SWEENEY.—Bien que je n'aie pas la moindre idée de vouloir restreindre personne, je voudrais, avant que le débat reprenne, que chaque membre de la conférence ait le courage de ses convictions et dise ce qu'il pense sur ce sujet. Je voudrais que la conférence concourût dans cette proposition "que les discours ne dépassent pas dix minutes," afin que chacun ait la chance de dire quelque chose.

Cette proposition est appuyée et adoptée.

M. OSBORNE.—Quelle objection peut-il y avoir à ce que ces deux sujets soient discutés, car ils se ressemblent sur bien des points, et quand la commission dont il a été question sera formée, elle les traitera avec pas plus de travail que s'il n'y en avait qu'un seul.

Le PRÉSIDENT.—Nous avons toute la journée de demain pour étudier ces autres sujets, et nous ne voulons pas rester à rien faire. Si quelqu'un désire prendre la parole sur ce troisième sujet parce qu'il craint d'être obligé de partir, je crois que la conférence sera très heureuse de l'écouter. Je pense qu'il vaudrait mieux renvoyer à demain le débat du sujet n° 3. J'apprends, M. Osborne, que vous comptez partir demain, mais vous serez toujours ici dans la matinée. Le président est maintenant prêt à suivre le débat. M. le Dr Sweeney, la conférence n'a pas eu le plaisir de vous entendre sur ce sujet; je présume qu'elle sera enchantée de vous écouter.

Dr SWEENEY.—M. le président, j'ai entendu notre ami M. Keyes sur ce sujet, j'ai prêté l'oreille à son intéressante et ingénieuse argumentation; mais je dois dire qu'il ne m'a pas convaincu, et plus j'y songe plus je crains qu'il ne puisse me convaincre. Je sais, d'après l'expérience de la protection accordée par les autorités canadiennes au poisson blanc du lac Supérieur, qu'elle a de très bons résultats. La différence entre notre pêche sur la côte septentrionale du lac Supérieur, dans nos eaux et les leurs, est très marquée. Lorsqu'on arrive à moins de 30 ou 35 milles de la ligne canadienne la pêche est assez bonne, et lorsque l'on traverse cette ligne elle est excellente, comparée à ce qu'elle est sur votre côté. Le gros du poisson blanc vient maintenant de Port-Arthur, et les pêcheurs du lac Supérieur, sur la côte nord, sont si convaincus que c'est la meilleure chose à faire que, sans aucune sollicitation de ma part, ils m'ont exprimé leur bonne disposition à se joindre aux Canadiens pour avoir la même période de clôture. Ils disent que s'il y avait une loi qui empêcherait tout le monde de pêcher à une même époque, ils seraient prêts à s'y soumettre, et que ce serait ce qui pourrait arriver de mieux. La différence entre la pêche d'il y a 20 ou 25 ans et celle d'aujourd'hui est très notable. Nous avions coutume de trouver du poisson blanc sur toute la route en montant jusqu'à Duluth, tout le long du Minnesota et du Wisconsin la pêche du poisson blanc était bonne; mais aujourd'hui on ne prend presque plus de ce poisson avant d'arriver à Bayfield. On en prend très peu sur les rives du Wisconsin et pas du tout sur celles du Minnesota, et cette année, pour la première fois en douze ou quinze ans, les pêcheurs commencent à faire d'assez jolies captures de petit poisson blanc sur la côte nord, ce qu'ils attribuent aux dépôts d'alevins qui ont été faits à la source du lac. C'est leur avis qu'une période de clôture pour le poisson blanc—la même que celle qui existe au Canada, entre le 1er novembre et le 1er décembre—serait le salut de la pêche. Si on laisse les pêcheurs continuer au train dont ils y vont, il n'y aura bientôt plus de pêche, et ils sont si convaincus qu'une période de clôture serait le salut de la pêche qu'ils m'ont affirmé que, si cette période de clôture était fixée par une loi, ils seraient heureux de s'y conformer. Je suis moi-même persuadé que c'est la meilleure chose à faire, que nous devrions protéger le poisson pendant la fraie. En dépit des arguments que j'ai entendu développer, non seulement aujourd'hui, mais depuis des années, j'ai la conviction que la meilleure chose à faire est d'établir une période de clôture.

En ce qui regarde nos pêcheries du lac Supérieur, je crois que notre législature va édicter une loi à cet effet; mais serait-il plus sage d'appliquer cette loi un peu plus au sud? c'est une question qui demande à être bien mûrie avant d'abandonner toute tentative d'établir une période de clôture. Une pareille loi me paraît être la meilleure mesure à prendre pour conserver toutes nos pêcheries.

M. KEYES.—Je désirerais poser une question ou deux au docteur avant qu'il reprenne son siège. Pensez-vous qu'une période de clôture en novembre préviendrait la diminution du poisson, et, si vous êtes de cet avis, ne vaudrait-il pas mieux ne pas le capturer du tout ?

Dr SWEENEY.—Eh bien, je crois que si les pêcheurs sont convaincus qu'ils peuvent se passer de le capturer, ce serait le moyen le plus sûr d'augmenter la production du poisson blanc.

M. KEYES.—C'est exactement l'argument que j'ai invoqué.

Dr SWEENEY.—Je sais, mais je ne le crois pas juste. Vous savez aussi bien que moi que, s'il est protégé, le poisson augmentera ; mais c'est cette pêche à outrance en saison et hors de saison qui a détruit l'abondance du poisson.

M. KEYES.—C'est vrai.

Dr SWEENEY.—Naturellement, il existe un équilibre dans toute vie animale, soit dans l'eau soit dans l'air, et s'il survient un élément perturbateur—dans le cas actuel, c'est le pêcheur qui est l'élément perturbateur—il rompt l'équilibre ; mais si cet élément est enlevé, l'équilibre naturel se rétablit et il y a abondance.

M. KEYES.—Je voudrais poser une autre question au docteur. Relativement à la reproduction du poisson, quelle différence cela fait-il que l'on prenne du poisson deux jours avant l'époque fixée par la loi et où il se prépare à frayer, et celui où il a commencé à frayer ? Vous aurez, tout de même, détruit les œufs dans le poisson.

Dr SWEENEY.—La différence est celle-ci : si vous cessez de pêcher, les poissons que vous ne capturez pas resteront pour la reproduction.

M. KEYES.—C'est vrai.

Dr SWEENEY.—Voilà toute la différence.

M. KEYES.—Il n'y a pas de différence si vous capturez un poisson femelle ; que vous le preniez en saison ou non, c'est autant de moins pour la reproduction.

Dr SWEENEY.—C'est une question de nombre, que vous veuillez laisser ou non une partie des reproducteurs.

M. KEYES.—N'est-ce pas un fait établi que la capture du poisson pendant la fraie est l'occasion de sa diminution ?

Dr SWEENEY.—Indubitablement. Si vous tirez une poule couveuse sur le nid avant l'éclosion des œufs, vous détruisez naturellement la couvée.

M. KEYES.—N'en est-il pas de même si vous la tirez avant qu'elle couve ? Si vous capturez une femelle de poisson une semaine avant qu'elle dépose ses œufs ou avant que la période de clôture commence, vous détruisez autant de poissons que si vous l'aviez prise au moment où elle est prête à frayer.

Dr SWEENEY.—La différence est que dans un cas vous cessez de tuer, et que vous continuez dans l'autre.

M. KEYES.—J'accepte cet argument ; certainement, si vous cessez le massacre, il restera plus de poisson.

Dr SWEENEY.—Le cultivateur ne mange pas tout son blé de semence, il en réserve assez pour les semences suivantes. Voilà tout simplement ce que nous demandons aux pêcheurs de faire : ménager assez de semence pour une autre récolte. Si vous tuez le poisson chargé de frai, la race s'éteint.

M. KEYES.—Ce que je m'efforçais d'établir est ceci ; sur le lac Supérieur on pêche toute la saison durant, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, n'est-ce pas ?

Dr SWEENEY.—Quand on le peut.

M. KEYES.—Non pas quand on le peut, mais toujours. On y prend tout autant de poisson en octobre ou septembre qu'en novembre ?

Dr SWEENEY.—Oui.

M. KEYES.—On en prend en juillet ou août aussi bien qu'en novembre ?

Dr SWEENEY.—On capture tout ce qu'on peut.

M. KEYES.—Il n'en est pas ainsi sur aucun autre lac.

Dr SWEENEY.—Je vous ai entendu dire que sur le lac Érié on pêchait toute l'année durant.

M. KEYES.—Sur le lac Érié on ne capture pas le poisson blanc, excepté dans quelques rets à mailler.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que les dix minutes sont écoulées.

M. POST.—Monsieur le président et messieurs. J'ai pensé qu'il y a place ici pour un compromis. Je partage beaucoup les opinions que M. Keyes a exprimées relativement aux intérêts des pêcheurs. Sans doute un poisson ne sert à rien avant d'être capturé, et le but de la pisciculture est de faire servir le poisson à l'alimentation. La restriction devrait être assez raisonnable pour assurer l'accroissement naturel du poisson et protéger l'œuvre de la propagation artificielle. M. Keyes a dit, et avec raison je crois, que l'arrivée du hareng précède un peu celle du poisson blanc, et il me semble que si un compromis était effectué au sujet d'une période de clôture, et que la pêche pendant la fraie n'était pas complètement arrêtée, ce serait ce qui pourrait arriver de mieux. Supposons que la période de clôture commence le 15 novembre au lieu du 1er. A cette époque le gros du hareng est passé, de sorte que la période de clôture ne nuirait pas à la pêche du hareng et profiterait grandement au poisson blanc.

Je n'ai aucun doute que dans le haut du lac Erié les conditions diffèrent passablement de celles qui existent sur le lac Supérieur. Dans ce dernier la nature protège le poisson d'une manière particulière ; les tempêtes font lever les rets à enclos avant que la fraie ait pris fin, et je sais que depuis plusieurs années les gens qui s'intéressent à la propagation artificielle du poisson blanc n'ont pu, à cause de ces tempêtes, se procurer les œufs dont ils avaient besoin. Il me semble que si une période de clôture sur le lac Michigan, et possiblement sur d'autres, était divisée de façon à amener un compromis entre les pêcheurs et le public, nous en arriverions à un résultat satisfaisant.

Je comprends, comme vous le comprenez probablement tous vous-mêmes, qu'il vaut mieux avoir une loi sérieuse qui puisse être mise à exécution qu'une loi idéale qui ne l'est jamais. Comme M. Keyes l'a dit, il sera très difficile de faire édicter, par les législatures des Etats qui bordent les grands lacs où l'industrie de la pêche est exploitée en grand, une loi qui ne porte pas préjudice à leurs intérêts. Si vous entreprenez plus que vous ne pouvez accomplir, vous épuisez vos efforts. Or, il est à désirer, surtout pour nous du Michigan et pour les autres Etats où la pêche constitue une industrie importante, qu'une loi protectrice qui aurait l'appui des pêcheurs sérieux, soit mise à effet. Il me semble qu'il vaut mieux en arriver à un résultat partiel que d'avoir une loi idéale qui n'aurait pas l'appui de l'opinion publique que les pêcheurs eux-mêmes auraient aidé à former, et je pense qu'une période de clôture qui commencerait au 15 novembre constituerait une protection raisonnable pour le poisson blanc, même sur le lac Erié, et ne nuirait pas sensiblement à la pêche du hareng.

Les autres idées émises par M. Keyes au sujet d'une loi qui défendrait la capture, la possession, le transport et la vente du poisson n'ayant pas une dimension donnée, idées qui devraient être acceptées—mais je crois que nous aurons beaucoup de misère à nous entendre sur ce point—contribueront beaucoup à nous donner une loi qui recevra l'appui des pêcheurs. D'après la connaissance que j'ai des meilleurs pêcheurs, dont le concours nous sera le plus précieux, je n'ai aucun doute qu'ils verront cette question du même œil que nous et qu'ils comprennent la nécessité qu'il y a de faire quelque chose pour prévenir une pêche destructive. Plusieurs des autres idées de M. Keyes peuvent être opérées, telles que celles qu'il a émises au sujet de la distance du rivage où la pêche doit être faite, laissant un passage au poisson pour aller aux frayères ; mais il me semble qu'une commission de la conférence pourra en arriver à un compromis sur cette base.

M. BOWMAN.—Monsieur le président et messieurs : Cette question n'intéresse peut-être pas énormément les représentants de l'Etat de New-York. Notre lac est séparé des vôtres par une frontière qui le rend très différent. Nous cultivons le poisson blanc dans notre Etat, et nous en aurons cette année au moins 15,000,000 d'alevins ; mais comme proposition générale, et pour le poisson et pour le gibier—spécialement peut-être pour le gibier—à moins qu'il n'y ait une période de clôture, à moins qu'il ne soit protégé durant cette période et celle de la couvée, il sera bientôt totalement détruit. Le gibier ne se propage pas par des moyens artificiels, et la seule chose qu'il y ait à faire c'est de le protéger pendant la couvée. Il me semble que cette proposition générale doit être vraie en toute chose, pour le poisson comme pour le gibier ou tout autre animal.

Je crois donc, comme il a été suggéré, que nous devons établir une certaine protection. Je ne pense pas que les représentants ou les pêcheurs de l'Ohio aimeraient voir cette industrie ruinée. Ils prétendent que si on ne laisse pas pêcher pendant le mois de novembre ils ne peuvent pas prendre de poisson du tout, mais je crois qu'ils en prendraient davantage si le poisson était protégé. Je suis d'avis qu'il y va de leur intérêt autant que de l'intérêt de tout le monde de faire ce qui peut produire le plus de poisson et leur rapporter le plus de profits. C'est le but que nous désirons tous atteindre. Et si c'est nécessaire, il nous faut faire des compromis, car il me paraît essentiel qu'il soit fait quelque chose pour laisser le poisson arriver à ses frayères.

Notre ami canadien a dit, je crois, que le poisson se reproduit lui-même et que la propagation est une aide plutôt que la cause première, et il me semble que nous devrions en arriver à un compromis qui permette au poisson d'arriver aux frayères et d'y jeter son frai avant d'être capturé.

Nous avons la même difficulté sur la rivière Hudson. L'alose remonte cette rivière pour y frayer; on ne l'y trouve en nulle autre saison, et nous la pêchons au printemps. Nous avons le même embarras avec les pêcheurs, et nous avons lutté pendant un an ou deux avant d'en arriver à obtenir un ou deux jours pendant lesquels l'alose pût arriver à l'eau douce, dans la partie supérieure de la rivière Hudson, où il nous fut possible d'en capturer quelques-unes dont nous avons extrait les œufs. Nous avons voulu établir un compromis entre les pêcheurs et le peuple, et s'ils n'avaient vu la nécessité de laisser passer l'alose chargée de frai de l'eau salée à l'eau douce, où elle était prête à frayer, nous n'en aurions pas eu du tout. Nous aurions continué d'en capturer à Troy, mais aujourd'hui nous n'en voyons que très peu jusqu'à Albany. Nos postes de pêche se trouvent en aval d'Albany, et nous avons eu beaucoup de misère tant que nous n'avons eu un jour ou deux de repos. Nous avons pensé que les pêcheurs ne devaient pas pêcher le dimanche. Nous nous sommes donc adressés à la législature qui, pour les raisons morales que nous avons invoquées, a interdit la pêche entre le samedi soir à minuit et le dimanche soir à minuit; cette période de clôture donne au poisson le loisir de monter aux frayères et d'y déposer son frai quand il est prêt.

Prenons la rivière Connecticut, on y voit à peine une alose sur le marché. Cette rivière a été entièrement épuisée et jamais rempoissonnée. Elle coule à travers deux ou trois Etats, et l'un de ces Etats est assez égoïste pour dire: "Je ne contribuerai pas aux frais d'une piscifaculture pour l'avantage d'un autre Etat," et il s'en suit qu'on voit rarement de l'alose du Connecticut sur le marché. Ce peut être pour une autre cause ou pour une autre raison, mais ces faits sont vrais, et il me semble qu'il serait de l'intérêt des pêcheurs et de tout le monde qu'il y eût une période de clôture pour permettre à ce poisson de frayer quand il est prêt. Il ne dépose pas son frai en une autre saison; il fraie en automne, alors que le frai arrive à maturité, et il devrait ce me semble y avoir une partie de la saison—le plus serait le mieux—pour aller sur les frayères et reproduire son espèce.

Je suis très heureux de voir les pêcheurs s'intéresser à cette question. J'abonde aussi dans l'idée que l'on devrait rejeter le petit poisson à l'eau. C'est également chose judicieuse que de vouloir laisser le chenal libre, afin que le poisson puisse aller aux frayères, et si nous pouvons en arriver à un compromis—ce qui me semble facile, excepté avec les messieurs de l'Ohio—le poisson pourra aller jeter son frai sur ses frayères, et à la fin cela vaudra beaucoup mieux pour les pêcheurs. Sans doute le peuple ne peut avoir ce poisson s'il n'est pas capturé, mais ce qui est pour l'intérêt du peuple est pour l'intérêt des pêcheurs. Nous sommes tous d'accord sur un point: il nous faut élever, protéger et accroître le poisson autant que possible; plus grande sera la quantité et plus la satisfaction sera générale; ne soyons pas égoïstes, ne demandons pas tout pour nous-mêmes, soyons disposés à donner et à prendre, si nous ne pouvons pas avoir un pain tout entier contentons nous d'un demi-pain; faisons un compromis entre les pêcheurs et le peuple, et disons que la pêche cessera après le 15 novembre. Il me semble qu'après avoir bien discuté cette question, il nous est possible d'en venir à un compromis qui soit juste et satisfaisant pour tous les intéressés, de faire édicter par les différents Etats des lois qui soient uniformes et amènent un approvisionnement de poisson plus abondant qu'auparavant.

Dr SWEENEY.—Si on me le permet, je vais donner communication d'une lettre qui répond à quelques questions posées par notre vice-président.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que vous avez le consentement de la conférence.

Dr SWEENEY.—Cette lettre contient quelques points qui peuvent intéresser. Elle est de M. Turner, un monsieur qui a des intérêts considérables dans le commerce de poisson. Voici ce qu'il dit :—

“ Vous me demandez quelques renseignements sur l'industrie du poisson blanc. Nous constatons que la production ne répond pas à la demande, et il n'y a pas la moitié autant de poisson qu'il y en avait il y a quelques années. Je ne connais pas tous les endroits du lac Supérieur, mais à Ashland, Bayfield, Duluth et aux alentours, j'ai le contrôle de la pêche. Je dirai que la baie Ashland pourrait être appelée la fratrière du poisson blanc, et qu'à l'extrémité du lac Supérieur, près de Duluth, sur la côte méridionale et le long de la pointe Minnesota, la pêche aux rets devrait être interdite, car on se sert là de filets à petites mailles qui capturent quantités de poisson blanc qui n'a pas la taille voulue pour le marché. Je suggérerais aussi que la pointe Minnesota, la rive Wisconsin du lac Supérieur, près de Duluth, et toute la baie Ashland, fussent protégées par une limite de trois milles, et qu'il ne fût pas permis de tendre des rets à moins de trois milles de ces côtes sur les frayères du poisson blanc.

“ Nous constatons que la pêche n'a pas été profitable pendant les trois ou quatre (il aurait pu dire dix) dernières années, dans un circuit de 30 milles de Duluth. Il est possible que le développement des cités Supérieur et Duluth et que les rets à petites mailles dont on s'est servi jusqu'ici en soient la cause. Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir assister à la conférence, mais M. Timberlake vous expliquera que j'en suis empêché par une impossibilité physique. Nous espérons sincèrement que dans vos délibérations vous accomplirez quelque chose pour la protection de cette grande industrie.”

Je dois ajouter que M. Turner est très malade depuis quelque temps, sans quoi il serait ici.

Le PRÉSIDENT.—Je demanderai au secrétaire de donner lecture d'une partie de la lettre de M. Booth, qui a de grands intérêts dans l'industrie de la pêche, sur le sujet en cours de débat.

Le SECRÉTAIRE.—M. Booth dit :

“ Relativement aux petites mailles des rets à enclos et à mailler, qui, je crois, font plus de tort que quoi que ce soit à la pêche des lacs, j'espère que nous profiterons d'une meilleure observance des lois édictées au Canada pour la protection du poisson et du gibier. J'aimerais beaucoup voir exister, entre notre pays et le Canada, un sentiment plus cordial relativement à une uniformité de lois concernant le poisson, et j'espère que vos délibérations auront un bon résultat.

Bien sincèrement à vous,

A. BOOTH,

*Président de la Compagnie de paquage Booth.*

Le PRÉSIDENT.—Messieurs, nous avons au milieu de nous, ce soir, un homme qui a été lié pendant plusieurs années à la commission de poisson du Michigan, et qui a contribué à préparer la première loi qui ait mis une restriction à la pêche. Il a consacré une très grande partie de son attention à cette question, et je sais qu'elle lui tient encore au cœur, absolument autant qu'à l'époque où il faisait partie de la commission. Je demande à M. John H. Bissell de vouloir bien nous donner son opinion sur le sujet qui nous occupe.

M. BISSELL.—Monsieur le président et messieurs. Quoique je sois sorti du harnais depuis deux ans, je n'ai rien perdu de l'intérêt que j'ai toujours porté à la propagation et à la protection du poisson et au développement des pêcheries. Durant les courts instants que j'ai passés ici cette après-midi, j'ai écouté bien attentivement ce qui a été dit du lac Erié. Les études que j'ai faites à ce sujet m'ont conduit à la conclusion que la première chose dont nous avons besoin est un moyen de mettre en vigueur les lois que nous pouvons obtenir, et en rapport avec l'exécution de ces lois de faire une étude sérieuse des pêcheries dans les différentes eaux des grands lacs.

On a parlé ce soir d'une uniformité de lois. Il est possible d'avoir des lois uniformes pour l'Ohio, le Michigan, le Wisconsin, et le Minnesota, mais je doute que cette uniformité puisse aller bien loin. Les conditions de la pêche varient dans les différentes saisons et dans les différentes eaux. Or, ce que le représentant de l'Ohio nous a dit des pêcheries à l'extrémité supérieure du lac Erié m'a démontré que ce serait une injustice pour les pêcheurs que d'établir pour la pêche à l'est de Cleveland les règlements qui ont cours à l'extrémité ouest du lac—extrémité supérieure du lac—si tous les pêcheurs doivent avoir une chance de pêcher.

Si quelques-uns d'entre nous possèdent beaucoup de connaissances au sujet de la pêche dans certaines localités, je suis certain que personne n'en sait assez des conditions différentes dans toutes les eaux des grands lacs pour préparer en peu de temps une loi qui soit juste et donne satisfaction quant aux dimensions des mailles des rets, aux époques où la pêche doit être permise, et possiblement, quant à la taille du poisson; il est probable que sur ce dernier point nous pourrions parvenir à l'uniformité plus que sur tous les autres. L'Etat doit édicter des lois telles qu'il peut les avoir, et non pas essayer d'avoir, comme M. Post l'a dit, des lois idéales. Nécessairement on ne peut faire, à la hâte, des lois qui soient parfaites. Si vous pouviez avoir une loi qui déterminerait la taille du poisson en même temps que la dimension des mailles, et conférerait des pouvoirs discrétionnaires à un employé intelligent qui serait sous un contrôleur supérieur, je crois que vous atteindriez les meilleurs résultats.

Mais avant de parvenir à une loi qui satisfasse tout le monde, il vous faut étudier les conditions des pêcheries dans les différentes eaux. Prenons pour exemple l'Etat du Michigan. Une loi qui ferait bien pour notre côte du lac Erié ne conviendrait pas du tout, j'en suis certain, aux conditions du détroit de Mackinaw et de la côte méridionale du lac Supérieur. Pour bien connaître ces conditions, les officiers chargés de veiller à l'exécution des lois d'Etat devraient être mis en mesure de recueillir tous les renseignements possibles.

C'est un sujet très vaste, et j'ai conscience de ne toucher ici qu'à quelques-uns de ses aspects. Il a absorbé beaucoup de mes soirées d'hiver au temps où il me fallait étudier ces matières, et je ne puis, ce soir, émettre qu'imparfaitement quelques idées. Une des plus importantes est à l'effet que chaque Etat devrait avoir des gardiens ou autres officiers—peu importe leur titre—qui seraient autorisés à permettre, suivant leur discrétion, l'emploi de rets à petites mailles dans le temps qu'il n'aurait pas pour résultat de tuer le poisson blanc. Prenons, pour exemple, l'extrémité supérieure du lac Erié. Si la pêche y est permise pendant le mois de novembre, elle n'aura pas pour effet de détruire le petit poisson blanc, car il n'y a pas de petit poisson blanc dans les eaux à cette époque. Ce qui pourrait être accompli serait, d'abord, de faire observer les lois que nous avons; ensuite donner aux employés chargés de les exécuter les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires pour établir des règlements justes et raisonnables.

Je serais disposé à soumettre les pêcheries à un mode de licence. Mes études m'ont convaincu que c'est un sujet qu'on ne devrait jamais perdre de vue. Un temps viendra où l'industrie de la pêche devra être réglée par des licences, et où les recettes provenant de ces licences devront défrayer, non seulement les dépenses occasionnées par la mise des lois à exécution, mais aussi les frais de propagation que les Etats jugeront nécessaire de conduire.

M. HAMPTON.—M. Bissell a touché une question qui est plus particulièrement de ma compétence que celle qui fait l'objet du débat. Je ne veux pas discuter la question de la propagation du poisson; elle n'est pas de mon ressort, et tout ce que je pourrais en dire aurait la nature d'une demande de renseignement.

Il m'a été suggéré par des pêcheurs du Michigan—et ma situation au poste de l'une des principales compagnies de pêche sur les lacs m'a mis en mesure de connaître quelque chose des matières dont vous avez parlé—il m'a été suggéré, dis-je, que l'un des meilleurs moyens à prendre pour atteindre l'objet que nous avons tous en vue serait d'empêcher de tendre les rets dans une certaine profondeur d'eau, suivant, si je comprends bien, le plan en vogue dans l'Ohio et exposé par M. Keyes. Je pense que dans les eaux voisines de notre Etat (Michigan) ce plan serait praticable, car nos lacs sont tels que vous ne pouvez les traverser à pied sans mouiller vos pantalons; mais je ne sais pas comment ce serait sur le lac Erié, si les lois qui convien-

ment au Michigan y seraient applicables ou non. Je me contenterai donc d'émettre l'idée que les membres de la conférence, en étudiant la résolution, disent si oui ou non la capture du poisson sur ses frayères ne pourrait pas être prévenue par un règlement au sujet de la profondeur de l'eau dans laquelle les rets doivent être tendus, aussi bien que par une période de clôture.

Maintenant, quant au conseil donné par M. Bissell sur la première chose à faire, je diffère légèrement d'opinion avec lui, et je parle d'après mon expérience en disant que la première chose à faire n'est pas d'avoir des officiers pour exécuter les lois, mais d'avoir les lois elles-mêmes. Sous l'empire des lois qui existent au Michigan—et j'en sais quelque chose—avec le service de gardiens le mieux organisé, avec les employés les mieux salariés, il est tout à fait impossible de mettre ces lois à exécution. Nous avons ostensiblement des lois qui déterminaient la dimension des mailles des rets ; mais, grâce à une inadvertance, à une bévue quelconque, chaque fois que ces lois ont passé par le creuset des modifications, on leur a conservé intact l'article qui permet l'emploi des rets actuellement en usage. Je mentionne ce fait comme exemple.

M. BISSELL.—Ça été le résultat d'une inadvertance.

M. HAMPTON.—Je suppose qu'on a cru qu'il y avait une question constitutionnelle en jeu, et c'est ce qui fait qu'il est absolument impossible de mettre cette loi à exécution. Voilà une illustration des lois de pêche, et plusieurs de nos lois de chasse sont si fragiles qu'il est également impossible, dans le Michigan, de les exécuter pour la plupart, à moins que ces déficiences ne soient corrigées. Ainsi donc, je suis d'avis que l'essentiel est d'avoir des lois qui puissent être mises à effet, puis des gardiens qui puissent veiller à ce qu'elles soient bien observées.

M. WILMOT.—Je demande à reprendre la parole pour quelques minutes. Au sujet des observations présentées par M. Bissell. La thèse de ce monsieur paraît être d'établir une sorte d'échelle de proportion pour la période de clôture.

Qu'il me soit permis de vous dire que j'ai fondé quatorze piscifactories au Canada, entre les océans Atlantique et Pacifique, et une expérience de vingt-cinq ans m'a démontré, au-delà de tout doute, que sur cette vaste étendue de territoires, il existe une très faible variation dans l'époque de la fraie des salmonides. Nous avons pris du poisson blanc dans le Manitoba, dans la baie Georgienne, dans le lac Ontario et dans d'autres endroits, et nous n'avons pas constaté une différence de plus de trois ou quatre jours dans l'époque de la fraie générale en ces différentes régions. Nous avons des piscifactories de saumon, de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique, et nous constatons une très légère déviation, ne dépassant pas huit ou dix jours, de tous les œufs que nous cueillons pour nos établissements. Nous avons de la truite saumonée que nous cueillons dans la baie Georgienne, le lac Ontario et ailleurs, et nous ne constatons qu'une différence de quelques jours seulement dans le temps où les œufs sont parfaitement mûrs pour la fécondation.

Aussi le gouvernement canadien a jugé sage de choisir pour période de clôture une époque qui concerne toutes les pêcheries entre le Pacifique et l'Atlantique. Il sait que la truite saumonée, le poisson blanc et le hareng seront protégés par une période de clôture qui comprend le mois de novembre. Si vous donnez une partie de la saison, huit ou dix jours, cela ne servira de rien, car ils ne fraient pas à cette époque. Certains poissons sont plus avancés que d'autres pour la reproduction lorsqu'ils approchent de terre ; il vous faut établir une certaine limite qui couvre la plus grande partie de la fraie, et notre expérience de vingt-cinq ou trente ans nous démontre que le mois de novembre couvre le temps de la fraie du poisson blanc dans les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, la baie Georgienne, le lac Huron, le lac Ontario, et partout où nous avons manipulé le poisson. Il en résulte que si vous voulez avoir une période variable, vous errez en ce qui regarde la protection et la propagation du poisson. Choisissez seulement une période limitée de temps qui couvre deux ou trois des espèces les plus importantes, faites là observer rigoureusement, et vous aurez le résultat que vous voulez atteindre ; mais adopter une échelle de proportion en ce qui concerne la période de clôture, c'est-à-dire en établir une autre différente dans un autre Etat, serait, à mon sens, une erreur, et ne produirait rien de bon.



M. OSBORNE.—Monsieur le président et messieurs. Nous ne pouvons pas quelquefois obtenir le *home rule* quand nous le voulons, et cette convention n'a pas l'intention, je crois, de demander aux législatures d'États d'édicter des lois qui privent les pêcheurs de pêcher pendant le mois de novembre. Je ne pense pas qu'une seule de ces législatures consentirait; vous n'obtiendriez rien. Dans notre État nous avons réduit à trente-cinq jours le temps de la chasse aux cailles, et nous en sommes arrivés là graduellement. Nous avons commencé par soixante et cinq jours, et il n'y a peut-être pas aujourd'hui dans l'Ohio un sportsman qui consentirait à une prorogation de temps, parce qu'ils savent que dans les trente-cinq jours d'une saison ouverte nous avons du gibier en abondance et qu'il ne leur est pas possible d'en réduire la quantité.

Si nous pouvions ne pas tendre de rets pendant cinq jours à la fin de la clôture, avant que le poisson cesse de frayer, nous aurions naturellement une grande quantité de poisson frayé. Comme M. Bowman l'a fait observer, un ou deux dimanches de la saison de l'alose, à New-York, donnent une grande quantité d'aloses dont on extrait le frai. Les pêcheurs de mollusques de New-York et du Connecticut se sont arrêtés, pour la préservation de leurs pêcheries, à un plan qui a parfaitement réussi, et il faudra en venir à ce plan pour les pêcheries de mollusques de la baie Chesapeake—l'affermage des frayères des crustacés. Il nous faudra adopter aussi le même plan pour nos lacs, car ce n'est que sur les frayères données à bail que nous parviendront à faire observer la loi de façon à rendre la pêche perpétuelle. Dans l'Ohio nos meilleurs avocats ont décidé que l'État a le pouvoir d'affermier les pêcheries, que cette attribution est tout à fait constitutionnelle. Or, les baux peuvent être exécutés de façon à ce que la conduite, le mode et l'époque de la pêche soient laissés entre les mains de ceux qui en ont charge, et ceci règle entièrement la question. Le Canada, d'après l'opinion exprimée par nos avocats, peut faire de même; il peut affermer ses pêcheries.

M. WILMOT.—C'est ce qu'il fait, et il l'a toujours fait, monsieur.

M. OSBORNE.—Cela démontre seulement que nous pouvons le faire aussi; mais, suivant des opinions fondées sur la loi générale et le bon sens, cela peut se faire sur les deux côtés du lac, et je crois que si la convention étudiait la question de l'affermage et le recommandait nous accomplirions beaucoup, tandis que si les législatures d'État défendent la pêche en novembre nous n'arriverons à rien. Nos pêcheurs se sont occupés de cette question; il y a beaucoup d'obstacles dans le chemin, obstacles créés par la manière dont les pêcheurs placent leurs rets; mais s'ils ne font rien pour les aplanir, ils n'auront bientôt plus de poisson à capturer.

Le SECRÉTAIRE.—Monsieur le président et messieurs. J'ai écouté attentivement les observations qui ont été faites ce soir sur ce sujet, qui, je dois le dire, est très compliqué. Je pense que nous avons perdu de vue une chose qui m'a été remise en mémoire par l'observation que M. Booth a faite dans sa lettre au sujet de rencontrer nos amis les Canadiens. N'oublions pas que leur territoire couvre toute la côte septentrionale de nos grands lacs de l'intérieur, et qu'ils ont non seulement édicté des lois relatives aux périodes de clôture, mais qu'ils sont allés plus loin, et qu'ils ont institué, l'automne dernier, une commission chargée de conférer avec les États-Unis au sujet de ces grands lacs et des pêcheries. Or, il m'est venu à la pensée qu'après tous nos débats, il ne paraît pas possible que nous arrivions à nous entendre, et, comme M. Bissell l'a dit, c'est une question qui exige beaucoup d'études. Je crois que six des États qui touchent aux grands lacs sont ici représentés ce soir; trois ne le sont point: la Pensylvanie, l'Illinois et le Wisconsin. Vu l'importance de l'affaire, les nombreuses questions qu'elle soulève et qu'il s'agit de régler, et les intérêts qui sont au jeu, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux pour cette conférence d'instituer une commission chargée de dresser une pétition ou requête qui serait envoyée aux gouverneurs des États confinant aux grands lacs, qui exposerait l'importance du sujet, et le fait qu'Ontario a constitué une commission dans le même but, et demanderait à ces gouverneurs et à leurs législatures d'instituer une commission qui se joindrait à celle d'Ontario pour étudier la question et recueillir la preuve. Les commissaires pourraient ensuite faire connaître à leurs législatures la législation qu'ils jugeraient la meilleure à faire. Ne pensez-vous pas que par ce moyen nous en arriverions à une sage solution? Ne serait-ce pas mieux que de s'adresser aux différentes législatures pour en obtenir des lois qui ne s'accorderaient pas ensemble.

Il me semble que pour accomplir quelque chose, il vous faut établir une uniformité, et y aller avec la pensée que nous réussirons. Une telle proposition venant d'une telle commission, composée de représentants d'Ontario et de tous les Etats touchant aux grands lacs, proposition arrêtée après une étude sérieuse, et l'opinion des intéressés, contribueront au règlement de la question. J'émetts cette idée comme elle m'est venue après avoir écouté vos observations, messieurs. Je suis d'avis que nous devons rencontrer nos frères canadiens à mi-chemin, et leur montrer que nous nous intéressons aux pêcheries des grands lacs.

M. ANDRUS.—La commission du Minnesota a exprimé l'opinion que le temps n'est pas loin où il nous faudra faire ce que font nos amis canadiens—affermir les fonds de pêche. Je partage pleinement l'avis du monsieur qui m'a précédé, M. Amsden, qu'il serait sage de charger une commission de préparer une requête comme celle qu'il a suggérée. Parlant pour la commission du Minnesota, je crois que nous adopterions vite sa proposition.

M. WILMOT.—Je désire dire un mot au sujet de l'affermage des pêcheries. Le gouvernement canadien afferme les fonds de pêche et accorde des licences, et ces baux et licences stipulent que la période de clôture devra être observée, afin que l'affermage des pêcheries ou quoi que ce soit de ce genre ne contrecarre pas le mode que nous adoptons en ayant une période de clôture.

Dr SWEENEY.—Il me semble, messieurs, que le plus près nous sommes du pouvoir qui fait les lois le mieux c'est. Je ne connais pas l'influence que votre gouverneur peut avoir sur la législature de cet Etat ou celle des autres Etats, mais dans le nôtre une commission respectable peut, avec le comité permanent, faire plus que le gouverneur pour le maintien des lois.

Je crois que ce que nous avons à faire est de parler à ces messieurs comme l'a fait notre collègue Keyes, et de leur dire que nous travaillons honnêtement et sérieusement dans leur intérêt. Peu m'importe qui capture le poisson. Je voudrais vous en voir prendre deux fois plus que vous ne l'avez fait jusqu'ici, mais je crois franchement que le meilleur moyen de vous faire arriver à ce résultat est de protéger le poisson au moyen d'une période de clôture et de lui donner une chance de se reproduire, et par la pisciculture nous seconderons les voies naturelles. Si nous pouvons vous convaincre que nous travaillons dans votre intérêt, et si vous joignez vos efforts aux nôtres, il n'y aura pas de contestation; nous pouvons faire édicter ces lois et le poisson sera conservé; vous en aurez tout le bénéfice, et non pas les commissions de pêcheries. Nous n'en retirerons rien pour nous-mêmes; ce sont nos concitoyens qui font de l'argent avec la capture du poisson. Nous vous demandons seulement de vous joindre à nous dans les efforts que nous tentons pour développer l'industrie de la pêche, votre industrie; cela ne fait pas la plus petite différence pour les commissions des pêcheries que je connais, mais nous travaillons sincèrement dans l'intérêt de ceux à qui la pêche profite, et je crois que si nous parvenons à démontrer qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les pisciculteurs et les pêcheurs, la question peut se résoudre facilement.

C'est mon vif désir que les commissions à être instituées produisent ce résultat et qu'elles amènent une législation qui conserve, protège et développe les avantages que les pêcheurs retirent de leur métier—non seulement eux, mais encore tout le peuple qui en profite. Voilà, si je comprends bien, toute l'affaire; nous voulons conserver le poisson, au lieu de le laisser disparaître; nous voulons en augmenter l'espèce, et cette augmentation sert à l'avantage de ceux qui mettent des capitaux dans la capture et la vente du poisson. Il me semble que si nous pouvons en arriver à bien établir qu'il n'existe pas d'antagonisme, on se persuadera que nous ne voulons nuire aux affaires de personne. Je suis certain que les pisciculteurs désirent voir les pêcheurs capturer dix fois plus de poisson qu'ils en prennent aujourd'hui. Tous nos efforts tendent à ce résultat; nous y avons travaillé pendant des années, et je répète que si nous pouvons nous entendre pour prouver ces choses, votre industrie et vos intérêts seront favorisés plus que tous les autres. Les pêcheurs nous font de l'opposition depuis des années; dans les commencements, elle était dix fois plus vive qu'aujourd'hui, et je me sens encouragé. Au début ils ne voulaient pas nous laisser prendre les œufs, et maintenant ils font volontiers tout ce qu'ils peuvent pour nous aider; il nous font place dans leurs bateaux pour le transport des œufs, et la seule

jalousie que j'ai remarquée cette année sur le lac Supérieur provenait de ce que nous n'avions pas un homme sur chaque bateau qui sortait.

M. HUNTINGTON.—Monsieur le président. Cette conférence à pour mission, je crois, d'étudier certaines questions, et la première question qui s'impose à elle se rattache à la protection. Si je comprends bien, celle qui est en ce moment débattue se résume à ceci : devrait-il y avoir une période de clôture pour le poisson blanc ?

Il me paraît exister ici même une grande divergence d'opinions sur ce sujet ; c'est une question abstraite que nous avons devant nous. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments avancés par ceux qui ont porté la parole avant moi, et, bien que nous ne formions pas un corps législatif et que nous ne soyions pas responsables à nos législatures, nous produirions un bon résultat si nous pouvions en arriver à faire une recommandation uniforme. Voilà pourquoi je propose que : " Cette conférence est d'opinion qu'il devrait y avoir une période de clôture."

La proposition est appuyée.

Le PRÉSIDENT.—La proposition est maintenant soumise au débat. Nous n'avons pas encore entendu M. McDonald, et, comme il représente la Compagnie de poisson de Buffalo, nous serons très heureux de savoir ce qu'il a à dire.

M. McDONALD.—Je crois que la première question devrait se lire : " Devrait-il y avoir une période de clôture pour le hareng, au lieu du poisson blanc ? " Je crois qu'il n'y a plus de poisson blanc dans le lac Erié, et c'est le hareng que nous cherchons maintenant. Nous nous sommes convaincus qu'il devrait y avoir une période de clôture pour lui. Nous sommes d'opinion que tous les rets devraient être sortis de l'eau le 15 novembre. Nous n'avons aucune confiance dans une période de clôture au printemps. Nous croyons que le doré est un poisson qui devrait être chassé du lac Erié ; nous prétendons qu'il consomme plus de hareng qu'il ne vaut ; il n'a pas de valeur appréciable.

Dr SWEENEY.—Puis-je vous demander de quel poisson vous voulez parler en mentionnant le doré ?

M. McDONALD.—Je veux parler du brochet à l'œil vairon. Nous pensons beaucoup de bien des lois canadiennes telles qu'elles existent, et je suppose que pour cela les marchands de ce côté-ci auront des préjugés contre nous, pour la raison que nous recevons une grande quantité de poisson canadien. Nous sommes d'avis que les lois du Canada, un peu modifiées, en en retranchant la période de clôture au printemps et en fixant cette période à l'automne, contribueraient énormément au rempoissonnement des lacs. On nous a lu, il y a quelques minutes, une lettre d'un monsieur qui disait que le poisson blanc était apparemment disparu. Or, nous avons aujourd'hui plus de poisson blanc que nous n'en avons jamais eu.

Le SECRÉTAIRE.—D'où vient-il ?

M. McDONALD.—Du Canada, du lac Erié, de la baie Georgienne, du lac Supérieur et du Manitoba.

Le SECRÉTAIRE.—Vous n'en avez pas au lac Erié ?

M. McDONALD.—Nous en avons notre part.

Le SECRÉTAIRE.—S'en prend-il dans vos rets ?

M. McDONALD.—Oui.

Le SECRÉTAIRE.—En quel temps de l'année ?

M. McDONALD.—En octobre et novembre.

M. KEYES.—Est-ce qu'il y a eu plus de poisson blanc cet automne que l'automne dernier ?

M. McDONALD.—Oui.

Le SECRÉTAIRE.—Vous dites que vous prenez du poisson blanc ; à quel bout du lac ?

M. McDONALD.—Aux deux bouts. Nous y avons des pêcheries.

Le SECRÉTAIRE.—Sur le côté américain ou sur le côté canadien ?

M. McDONALD.—Sur les deux côtés.

Le SECRÉTAIRE.—Vous capturez du poisson blanc sur les deux côtés et aux deux bouts du lac ?

M. McDONALD.—Oui.

M. WILMOT.—Durant la période de clôture ?

M. McDONALD.—Non, monsieur; nous ne violons jamais la loi du Canada relative à la période de clôture. Vous le savez bien, et c'est une des raisons qui nous fait apprécier les lois canadiennes. Nous savons qu'on ne plaisante pas à ce sujet au Canada. Nous en avons fait l'expérience au sujet du hareng cet automne. Ils nous ont ordonné d'en discontinuer la pêche, et nous nous sommes rendus à cet ordre.

M. POST.—En ce qui concerne la rivière Détroit, sur le côté américain, je dois dire que tout le poisson qu'on y a pris a été capturé par la Compagnie de poisson de Détroit, et elle a fait œuvre utile en fournissant du frai pour la reproduction. Cette année nous avons capturé tout le poisson qui a été pris sur ce côté de la rivière, et de fait tout ce qui a été pris depuis plusieurs années.

M. WILMOT.—Je dois dire, pour l'instruction de la conférence, qu'il en est de même au Canada; tout le poisson pris sur le côté canadien de la rivière Détroit a été capturé par les rets du gouvernement cette année.

M. KEYES.—A propos de cette question d'une période de clôture, je dois dire que nous ne pouvons pas, dans l'Ohio, faire une loi qui ferme une partie du lac et laisse l'autre partie ouverte. Si nous faisons une loi, ce sera pour tout l'Etat.

Le SECRÉTAIRE.—Qu'allez-vous faire de la Pensylvanie ?

M. KEYES.—La Pensylvanie, naturellement, est laissée de côté. Plusieurs d'entre vous, messieurs, êtes dans une erreur profonde à l'endroit des pêcheries. Il n'y a pas, sur la surface de la terre, de gens plus désireux de conserver le poisson de ces lacs que les pêcheurs qui le capturent pour le commerce.

La question d'une période de clôture n'est pas nouvelle. Voyons l'alose de la rivière Hudson, dont M. Bowman a parlé. Je voudrais bien savoir quand il la pêchera, si ce n'est durant la fraie; c'est le seul temps.

Dr SWEENEY.—C'est parce qu'elle ne vit pas dans l'eau douce.

M. KEYES.—L'embêtement avec la période de clôture sur le lac Erié, c'est que vous voulez la fixer dans le mois même où nous pouvons capturer le poisson.

M. POST.—Nous proposons de la diviser.

M. KEYES.—Je ne parle pas du tout du temps; mais vous voulez choisir la seule époque où les pêcheurs peuvent prendre le poisson en quantités payantes. Si vous pouvez prouver que par la clôture du mois de novembre vous allez repoissonner les eaux du lac Erié, ce serait un argument, mais je doute fort que vous puissiez l'établir.

Dr SWEENEY.—Il y a là l'exemple du Canada.

M. KEYES.—Il n'est pas en parallèle avec l'Etat de l'Ohio sur la question du poisson. Si vous capturez une femelle de poisson avant qu'elle ait frayé, vous détruisez le frai tout autant que si vous attendiez l'époque de la fraie pour l'avoir.

M. WILMOT.—Vous dites qu'il n'est pas possible de détruire le poisson pour les fins de la fraie ?

M. KEYES.—Non, je ne dis pas cela. Ce que je veux dire est ceci: Si nous pouvons laisser assez d'espace, si les pêcheurs ne tendent pas leurs rets de façon à empêcher le poisson d'arriver à ses frayères, vous conserverez la production du poisson.

M. HARRIS.—Je crois que l'on n'a pas assez insisté sur la question de savoir si le poisson blanc est propre à l'alimentation à l'époque que nous proposons de choisir comme période de clôture, à l'époque de la fraie.

Une circonstance s'est produite en Angleterre en 1885, pendant la grande exposition des pêches. Une députation de Chinois qui visitait ce pays manifesta son étonnement en voyant le poisson si rare et si cher en Angleterre. En Chine, qui est le pays le plus peuplé du monde, le poisson est à bon marché et il y en a pour tout le monde, mais c'est la religion des Chinois qui l'entretient. Si les Chinois mangent du rat en tout temps, leur religion leur défend de toucher au poisson pendant la fraie. Ils le regardent alors comme un poison, et il reste acquis que, en Chine plus qu'en tout autre pays probablement, il y a superfluité de poisson, et du poisson pour toute la population. Il n'est pas du tout improbable que si nous continuons ici à capturer le poisson hors de saison, nous aurons à apprendre ce qu'ils ont mis un millier d'années à savoir, que nous détruisons tout. Au Canada nous détruisons tout: gibier, poisson, terre; nous gaspillons tout; la destruction semble être devenue chose naturelle.

Si nous en venons au lac Érié, le lac que je connais le mieux, je sais la destruction que l'on y a pratiquée. A l'époque où j'étais jeune homme, c'était l'un des plus beaux lacs à poisson blanc au Canada, et vous pouvez vous figurer les masses de poisson blanc qui, il y a 48 ans, montaient la rivière Détroit pour y frayer, et pour rien autre chose. Vous l'avez détruit ce poisson, et il est parti. Au Canada, dans la situation où j'ai récemment été placé, quoique provisoirement cependant, je me suis convaincu que nous gardons nos pêcheries en dépôt pour le peuple.

Le PRÉSIDENT.—C'est vrai.

M. HARRIS.—Nous veillons à ce que le peuple ait du poisson en tout temps, à ce que le pays n'en soit point privé.

M. KEYES.—Je voudrais vous demander si vous croyez qu'il est juste de capturer du poisson dans un rets à mailler ?

M. HARRIS.—Je regarde la seine comme le pire de tous les rets ; le rets à mailler vient ensuite, et je regarde le rets à enclos ayant les mailles voulues comme le meilleur engin pour prendre le poisson dans nos lacs.

M. KEYES.—C'est vrai.

M. HARRIS.—Je crois que sur la baie Georgienne il est détruit plus de poisson, emporté par des rets à mailler pendant le mois de novembre, qu'il n'en est amené à terre.

Le SECRÉTAIRE.—Supposez, M. Keyes, que dans le cours des cinq ou dix années qui vont suivre il ne soit rien fait pour régler la pêche sur le lac Ontario, que deviendront les capitaux que vous aurez placés dans l'exploitation de votre industrie ; seront-ils, pour vous, une perte sèche ?

M. KEYES.—Je suis parfaitement convaincu que s'il n'est pas fait de règlements, d'ici à cinq ans les gréements de pêche sur le lac Érié ne vaudront pas 5 centins dans la piastre.

M. HARRIS.—On m'a demandé ce que je pense du rets à enclos qui conviendrait ; je suppose qu'on a voulu parler du lac Érié. Je ne puis parler que du rets qui convient à notre côté du lac ; un rets de 80 verges, à mailles de 6 et 7 pouces dans le guideau, de 4 pouces dans le cœur et de 3 pouces dans les casiers. Je crois que notre hareng du lac Érié est plus gros que celui du lac Huron et beaucoup plus que celui du lac Ontario. Je crois que nos mailles de 3 pouces prendront le hareng qu'il est permis de capturer et laisseront échapper le poisson blanc de petites dimensions. Voilà le rets qui, suivant moi, conviendrait au lac Érié, et je crois qu'il donnerait satisfaction à la plupart de nos pêcheurs.

M. WILMOT.—Pouvez-vous faire connaître à la conférence l'idée qui domine, parmi les pêcheurs de rets à enclos sur le lac Érié, au sujet de la période de clôture ?

M. HARRIS.—Nos pêcheurs de rets à enclos n'ont pas d'objection à une période de 20 jours ; je crois même qu'ils seraient prêts à accepter un mois. On avait suggéré de faire commencer la période de clôture au 15 octobre, mais c'était trop tôt pour eux. Oui, ils sont prêts à accepter, ils demandent même une période de clôture en temps convenable. Il y a parmi nous très peu de pêcheurs de rets à mailler, et plusieurs d'entre eux n'ont mis qu'un faible capital dans l'exploitation de la pêche ; mais nos pêcheurs de rets à enclos ont pour la plupart 5 ou 6 rets, leur remorqueur et leurs glacières à eux. Quelques-uns ont des congélateurs, mais ce n'est pas, pour un homme qui a plusieurs milliers de dollars engagés dans l'industrie de la pêche, une situation bien agréable que de voir cette industrie empirer d'année en année et de n'avoir d'autre perspective que celle de fermer boutique et de se lancer dans une autre entreprise. Ils commencent à avoir cette opinion sur la question, et ils sont disposés à adopter toute mesure qui aurait pour effet d'améliorer leurs pêcheries.

Le PRÉSIDENT.—Y a-t-il encore quelque chose à dire sur cette question ?—J'aimerais à dire quelques mots, mais je ne voudrais pas vous retarder. Il a été dit beaucoup déjà ; je voudrais parler de ce qui a porté cette question à l'attention des pisciculteurs et de la façon désintéressée dont ils l'envisagent. Nous ne nourrissons pas d'antagonisme contre les pêcheurs, mais nous sentons la vérité de ce qu'a dit notre ami canadien (M. Harris) : "que nous gardons les pêcheries en dépôt pour le peuple." Je ne continuerai pas davantage, parce que l'heure est trop avancée, et, s'il n'y a plus rien à dire, je vais mettre la question au vote.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

M. WILMOT.—Je propose que nous laissions le président continuer ses observations.

La motion est lue par le président et adoptée.

M. WHITAKER.—Dans mon enfance je demeurais à soixante ou soixante-dix milles au sud du lac Ontario, dans l'Etat de New-York, et durant l'hiver les cultivateurs de l'endroit avaient coutume de se rendre à la baie Chaumont, et ils en rapportaient dans les traîneaux de grandes quantités de poisson du lac Ontario. Ce poisson se composait de truite, de poisson blanc et de cisco, et vendu aux habitants du pays, il servait à briser la monotonie du bœuf et constituait sur leurs tables un mets sain et à bon marché. Il y a une vingtaine d'années je quittais l'Etat de New-York, et d'après les renseignements qui me sont parvenus, je sais que depuis cinq ou six ans la pêche commerciale du lac Ontario n'existe plus de fait; les pêcheurs ne la pratiquent plus pour le profit. Voilà ce que peut faire une exploitation à outrance, sans restriction. La même chose se produit aujourd'hui sur le lac Erié, et il en est de même de la pêche à l'extrémité inférieure du lac Huron.

Voyez ce qu'était le lac-Huron en 1834, d'après ce que Blois a dit de ses pêcheries, et voyez ce qu'il est aujourd'hui. Dans son *Gazetteer* publié en 1834, Blois disait à propos du détroit de Mackinac, que le poisson y était si abondant que pendant des centaines d'années il serait le principal article alimentaire des populations nombreuses qui iraient s'établir sur les bords de ces lacs. C'était vrai, et le poisson était d'une taille superbe. Mais Blois n'aurait pu prévoir que cinquante ou soixante ans plus tard les six Etats qui s'élèvent le long de ces lacs contiendraient un sixième de la population entière des Etats-Unis d'Amérique; il n'aurait pu s'imaginer que dans chaque port de pêche important de ces lacs il y aurait des congélateurs d'une capacité immense qui rendrait non seulement possible, mais profitable aux pêcheurs de pêcher toute l'année durant, sauf quand ils en seraient prévenus par les éléments déchaînés.

Les pêcheurs disent à notre commission, lorsque nous allons à eux pour recueillir la statistique, que les mailles des rets se rétrécissent d'années en années, qu'elles deviennent de plus en plus petites. Des pêcheurs m'ont communiqué ce renseignement depuis que nous sommes en session ici, et en tous temps et partout on essaie de capturer le poisson avec des rets à mailles dont la dimension diminue graduellement. Il en résulte que des centaines de tonnes de petits poissons blancs sont capturées sous le couvert du hareng et sont vendues sur les marchés comme tel.

Une autre chose qui mérite notre sérieuse attention, à nous commissaires—et nous n'avons dans les pêcheries d'autre intérêt que de servir ceux du public—c'est que l'œuvre que nous faisons aujourd'hui et à laquelle les Etats participent si volontiers, a pour but de perpétuer cette denrée alimentaire pour le peuple et que les pêcheurs en retirent les profits. L'abus, c'est qu'ils enlèvent notre poisson avant qu'il ne soit parvenu à l'âge de maturité; c'est une iniquité. Sur ces lacs, cependant, il y a des pêcheurs qui désirent qu'on établisse une période de clôture ou une restriction quelconque qui prévienne le gaspillage.

Nous qui n'avons d'autre intérêt que celui du public, nous disons aux pêcheurs : Envisagez la question comme nous l'envisageons nous-mêmes. Si vous pouvez laisser dans ces eaux le poisson qui dans un an ou deux sera bon pour le marché et aura de la valeur pour vous, pourquoi ne l'y laissez-vous pas ? Pourquoi l'en retirez-vous quand il n'est pas encore arrivé à l'âge de la fraie ? C'est ainsi que nous perdons tout le fruit de nos travaux de propagation artificielle, et je vous dis ce que je crois fermement, que dans très peu d'années, si cet état de choses continue, notre œuvre ne vaudra plus rien. Je vous dis, pêcheurs, qu'il y va de votre intérêt comme de celui du public, que nous représentons dans cette affaire, qu'il faut absolument des règlements raisonnables. Je ne veux pas d'un règlement qui forcerait un homme à abandonner l'industrie qu'il exploite; mais ayons un règlement raisonnable qui vous empêche de capturer le poisson précoce, et qui le laisse dans les lacs jusqu'à ce qu'il soit propre au marché et qu'il ait une valeur.

Pour ce qui est du poisson blanc, c'est du poisson très tendre, et des gens qui le connaissent m'assurent qu'il est si peu ferme que bien souvent on le blesse à mort en le touchant. Je puis avoir tort, mais je ne puis comprendre pourquoi vous le prenez dans vos rets si vous devez le remettre à l'eau. Pourquoi ne pas le laisser dans

les lacs ? Pourquoi ne confectionnez-vous pas vos rets de façon à ne point le capturer et à ne prendre que le poisson qui est propre au marché. Il me semble que ce serait là un règlement raisonnable à imposer aux industries de la pêche.

Permettez-moi de dire un mot au sujet d'une période de clôture. Au Canada, le mois de novembre est clos ; la pêche y est profitable. Les pêcheurs canadiens ne se plaignent pas du règlement, mais la seule chose qu'ils disent, c'est que si leurs voisins des Etats peuvent pêcher sans restriction de l'autre côté du lac, on devrait leur permettre, à eux, d'en faire autant. Je suis heureux de voir qu'il y a, sous le ciel, un endroit où l'on met à exécution une loi qui paraît juste et raisonnable. Je voudrais que l'on en fit autant ici.

Il a été fait, ici, quelques observations au sujet de l'affermage des fonds de pêche. Je vous assure, messieurs, que si nous y allons du même train pendant encore cinq ou dix ans, vous pourrez affermer pour la culture du céleri ou des huîtres d'eau douce, mais pas pour celle du poisson blanc, il aura disparu. L'Etat n'aura plus de fonds de pêche susceptibles d'être exploités avec profit, et personne n'osera se lancer dans l'aventure. Pour nous il s'agit de mettre un terme, si possible, à la destruction du petit poisson. J'espère sincèrement que nous réunirons tous nos efforts pour y parvenir, et que nous accepterons, si elle est bonne, la résolution que la commission doit nous soumettre à cet effet demain. Que la commission nous présente son rapport demain matin à 10 heures, nous verrons ce que nous pouvons faire, et je serai très heureux si nous en arrivons à une solution. Nos corps législatifs ne doivent pas se diviser sur la question d'un règlement. Unissons-nous. Mais je regrette d'apprendre qu'il ne nous sera pas présenté un règlement au sujet de la restriction. Si nous faisons erreur sur ce point, la commission pourra peut-être trouver un moyen de trancher la question, et nous pourrions en venir à une détermination sur ce qui reste à faire.

M. McDONALD.—Avant de clore nos délibérations, je tiens à dire que vous avez tort de penser que nous ne sommes pas favorables à une période de clôture.

Le PRÉSIDENT.—Je n'ai pas compris votre attitude, M. McDonald.

S'il n'y a plus rien à dire sur la question, je vais mettre la proposition au vote. Cette proposition est à l'effet que la conférence abonde dans l'opinion qu'il devrait y avoir une période de clôture.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT.—Maintenant, qu'allez-vous faire de l'autre résolution qui a été présentée et comportant l'institution d'une commission ?

M. BOWMAN.—Je propose qu'une commission soit instituée.

Le PRÉSIDENT.—Il est proposé qu'une commission, composée d'un représentant de chaque Etat et de représentants des pêcheurs, soit instituée.

Proposition adoptée.

Le PRÉSIDENT.—Par qui cette commission sera-t-elle constituée ?

M. POST.—Par le président.

Le PRÉSIDENT.—Prévoyant que vous me demanderez de constituer la commission, j'ai préparé une liste des membres qui devront la composer.

Dr SWEENEY.—Vous n'êtes pas un politicien.

Le PRÉSIDENT.—Je prévois des objections à ce que M. Wilmot en fasse partie. Cependant, il devrait en être.

M. WILMOT.—Je crois qu'un autre devrait être nommé à ma place. Je serai heureux, d'ailleurs, de rendre à la commission tous les services que je pourrai ; mais elle est en dehors de la juridiction où je pourrais avoir autorité.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que je vais nommer M. Wilmot membre consultant de la commission.

M. WILMOT.—Est-ce en qualité de médecin, pour veiller au salut du poisson ?

Le PRÉSIDENT.—Oui. Je constitue membres de la commission : M. Bowman, de New-York, le Dr Sweeney, du Minnesota, MM. Keyes et McDonald comme représentants des pêcheurs, le Dr Parker, du Michigan, M. Osborne, de l'Ohio—malheureusement, je constate qu'il est parti.

Dr SWEENEY.—Monsieur le président : Si mon collègue M. Andrus veut bien me remplacer dans la commission, j'en serai heureux, car il connaît parfaitement les lois, qu'il a étudiées dans ces derniers temps, et il sait ce que les autres Etats ont fait.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Le PRÉSIDENT.—J'accepte l'excuse du Dr Sweeney si les circonstances sont telles qu'il doit décliner ma nomination. En conséquence, je choisis M. Andrus comme second représentant de l'Ohio dans la commission. Je suggère que la commission se réunisse d'une manière non officielle, après la clôture de la session, afin de pouvoir se consulter avec M. Keyes qui, me dit-on, doit partir demain. Je nomme aussi M. Gould, du Maine.

M. BOWMAN.—Monsieur le secrétaire: Je propose que M. Whitaker soit aussi membre de la commission.

Proposition acceptée.

Ajournement au 21 décembre, à 10h. a.m.

M. BOWMAN.—La commission spéciale qui a été nommée hier soir à l'honneur de présenter le rapport suivant:—

“ DÉTROIT, 21 décembre 1892.

“ A la conférence des pêcheries :

“ MESSIEURS,—Votre commission, à laquelle avait été renvoyée la question de savoir s'il devrait ou ne devrait pas y avoir une période de clôture pour le poisson blanc, la truite de lac ou truite saumonée, et le hareng, et aussi quelles mesures devraient être prises pour les protéger, a l'honneur de faire les recommandations suivantes :

“ 1. Tout le petit poisson, et tout poisson impropre à l'alimentation, lorsqu'ils sont pris dans des rets, devraient être remis à l'eau, et il ne devrait pas être permis aux pêcheurs d'amener ce poisson à terre ni de l'exposer en vente.

“ 2. Les rets à enclos employés sur les lacs ne devraient pas s'étendre à plus de quatre milles de terre.

“ 3. La moitié de tous les chenaux, entre les îles ou ailleurs, où le poisson se rend pour frayer, devrait toujours être libre de rets.

“ 4. Tout poisson blanc ayant moins de seize pouces de long, et toute truite saumonée pesant moins de deux livres, qui seraient capturés devraient être immédiatement remis à l'eau et n'être pas exposés en vente.

“ 5. Le mois de novembre de chaque année devrait constituer une période de clôture, sur tous les grands lacs, pour le poisson blanc, le hareng et la truite saumonée ou truite de lac.

“ Votre commission recommande, en outre, que les amendes établies pour infractions aux lois qui seront édictées soient appliquées non seulement à ceux qui capturent du poisson, mais aussi à toutes les personnes qui achèteront, transporteront ou auront du poisson en leur possession.

“ Les 1re, 2e et 3e recommandations ont été unanimement adoptées par votre commission.

“ La 5e recommandation, qui fait du mois de novembre de chaque année une période de clôture pour le poisson blanc, la truite saumonée et le hareng, fut également adoptée—tous les membres votant “oui,” à l'exception de M. Keyes, qui vota dans la négative.

“ Résolu,—Que la loi devrait autoriser la confiscation et la destruction des rets employés en contravention de la loi.”

M. AMSDEN.—La commission s'est-elle occupée de la dimension des mailles des rets à mailler ?

M. BOWMAN.—Non. La commission n'a fait aucune recommandation à cet égard.

Dr SWEENEY.—Je propose l'adoption de la résolution.

M. GOULD.—Je l'appuie.

La résolution, telle que modifiée, est adoptée à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT.—La question suivante à discuter est celle des périodes de clôture pour la truite de ruisseau, l'ombre, la truite de Californie, la truite brune, la truite Loch Leven, le saumon de lac et le crapais noir à petite bouche. Je crois qu'il n'existe pas d'objection contre la période de clôture qui couvre tous les poissons, à l'exception peut-être du crapais noir. M. Bowman, avez-vous, dans l'Etat de New-York, une période de clôture pour le crapais noir ?



M. BOWMAN.—Je n'en suis pas certain. Je vais m'en assurer. Oui. Pour le crapais noir ou le crapais d'Oswego, la période de clôture se borne entre le 1er janvier et le 1er mai.

M. ANDRUS.—Dans le Minnesota elle s'étend du 1er décembre au 15 mai.

M. WHITAKER.—Je crois que nous avons une période de clôture dans le Michigan.

M. HAMPTON.—Il y a une période de clôture, bien que l'on puisse en toute saison prendre ce poisson à la ligne. La seule période de clôture s'applique à la pêche au dard, et elle est sans effet.

M. WILMOT.—Au Canada, elle serait parfaitement inutile. Elle prend fin au 15 juin, et nous constatons que c'est trop tôt; nous devrions la prolonger jusqu'au 1er juillet. Le crapais exige une saison plus longue; il a tant de sollicitude pour ses œufs et son fretin, dont il prend soin pendant quelque temps après l'éclosion. Aussi, l'expérience que j'en ai faite me porte à dire que la période de clôture devrait s'étendre jusqu'au 1er juillet.

M. WHITAKER.—Je désire dire que, en ce qui concerne les eaux américaines, sur les battures de Saint-Clair, il se fait un peu de pêche avant le 15 juin, que le poisson qu'on y capture est pris sur les frayères, et que sa chair est insipide et ne vaut rien. J'aimerais autant manger un morceau de veau d'un jour que manger un crapais noir capturé aux îles Put-in-Bay en mai ou en juin. Il me semble que si l'on doit fixer une limite, elle ne devrait pas dépasser le 15 juin. Le juge Speed s'intéresse beaucoup à la propagation du poisson et à sa protection; je n'ai aucun doute que la conférence sera heureuse de l'entendre.

Juge SPEED.—Je ne sais trop si j'ai à ajouter quelque chose à ce que d'autres messieurs ont dit. Je suis d'avis que le dard devrait être interdit plus que tout autre engin de pêche. Il y a ici un monsieur de Chatham qui a parlé de la pêche sur la baie de Mitchell. Des conditions semblables existent, je crois, sur notre côté. La baie de Mitchell fait partie de ce qu'on appelle les battures de Sainte-Clair, pas bien loin de Chatham. Le poisson se tient dans pas plus de trois ou quatre pieds d'eau, en un endroit dont on voit distinctement le fond en tout temps, où le poisson dépose ses œufs et reste pendant quelque temps pour les surveiller. Nos pêcheurs se rendent en cet endroit dès le commencement du printemps, et avec le dard exercent de grands ravages parmi le poisson qu'ils voient et suivent si facilement. On devrait mettre fin à cette pratique, parce que le grand nombre de poissons capturés là ne sert à aucun usage. De plus, ils trôlent avec la cuillère et avec des vairons, et ils capturent du poisson jusqu'au mois de juillet sur ces frayères. Je voudrais voir mettre fin à ces abus, et je fixerais la période au 15 juin plutôt qu'au 1er juin ou au 15 mai, car alors on serait certain d'arrêter la pêche sur ces frayères. Sans doute, dans certaines eaux, on pourrait fixer la période plus tôt, mais dans les nôtres le poisson fraie tard.

Je n'étais pas présent hier, mais je regrette beaucoup d'apprendre que la conférence a adopté une résolution qui limite la capture du poisson au poids plutôt qu'à la taille. Je crois que vous verrez que dans cet Etat, et au Canada aussi, que toutes les questions de fait doivent aller au jury, et si vous soumettez cette question à un jury vous verrez que le poids du poisson est si difficile à déterminer que le jury se prononcera pour le défendeur. Si vous adoptez la taille, vous pourrez au moins mieux juger. N'importe qui peut dire la taille d'un poisson, à un ou deux pouces près, mais non pas le poids. Vous n'avez pas toujours une balance avec vous, et en prenant la dimension du poisson pour juger s'il doit être remis à l'eau, vous avez quelque chose de défini que chacun peut déterminer à l'œil. Si vous adoptez le poids, on vous demandera devant le jury: "Avez-vous une balance? Connaissez-vous quelque chose du poids de ce poisson?" Et vous verrez quantités de poissons aller au marché sur le jugé du poids, tandis que vous auriez pu facilement déterminer à l'œil sa dimension. Ce peut être arbitraire, car un poisson d'une certaine longueur peut peser plus qu'un autre, mais vous arriverez assez près de la réalité pour les fins que nous voulons atteindre.

M. HAMPTON.—Je crois que cette idée est sage, j'en ai constaté moi-même la justesse, et je suis d'avis qu'il serait bon de revenir sur la question et de soumettre un amendement qui couvrirait le poids et la dimension désirés.

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

Juge SPEED.—Pas de poisson blanc de moins de douze, quinze ou vingt pouces de long, selon ce que vous conviendrez, et alors vous aurez quelque chose de défini pour décider.

M. WILMOT.—Comme la conférence doit se rendre à la piscifactory de Sandwich, elle pourra faire une démonstration oculaire quant à la longueur du poisson, car il y a là une certaine quantité de poissons blancs, et nous pourrions mieux en arriver à une conclusion. Je partage absolument l'avis de monsieur.

Juge SPEED.—Vous pouvez y arriver en prenant un certain nombre de poissons et en les pesant, puis déterminer leur longueur, et vous verrez qu'ils ne varient pas d'un pouce. Nous aurons quelque chose d'absolument certain pour nous guider. Le poisson ayant moins de quinze pouces de long ne devrait jamais être capturé.

M. HAMPTON.—Afin d'amener la question sur le tapis, je propose que nous reprenions en considération le rapport de la commission sur la taille du poisson capturé. La motion de M. Hampton est approuvée et adoptée à l'unanimité.

Dr PARKER.—Je propose que cette question soit remise jusqu'après notre retour de notre promenade dans le bas de la rivière, afin que nous puissions nous entendre là sur la longueur du poisson, à moins que nous ne la déterminions de suite ici. M. Keyes pourrait peut-être nous le dire. Ce que nous voulons connaître, c'est la longueur d'un poisson d'une livre et demie.

M. WHITAKER.—Je demanderai à M. Craig, qui est un pêcheur pratique, de vouloir bien nous donner des renseignements sur ce point.

M. CRAIG.—Je crois que quatorze pouces seraient une bonne longueur de poisson blanc; je ne pense pas qu'elle devrait aller à quinze pouces—c'est-à-dire la longueur d'un poisson blanc qui pèserait une livre et demie.

M. HAMPTON.—Je propose alors de retrancher les mots "livre et demie" de la résolution et de les remplacer par "quinze pouces."

M. WHITAKER.—Il me semble qu'il serait très facile de déterminer la longueur d'un poisson d'une livre et demie. M. Craig peut le faire. Je ne pense pas que le poisson vivant, en bas, ait ce poids.

M. KEYES.—Je suppose qu'il y a très peu de poissons de la rivière Détroit qui aient ce poids.

M. WHITAKER.—Oui, nous avons vendu notre capture d'après une moyenne de deux livres et demie. Nous avons vendu à des marchands de poisson toute notre capture, opérée dans la rivière Détroit, suivant un poids de deux livres et demie, le poids étant établi en moyenne.

M. KEYES.—C'est un plus gros poisson que l'on prend aujourd'hui.

Dr PARKER.—Je désire que la résolution reste sur le tapis. Ce serait une bonne leçon de choses; nous pourrions apprendre quelque chose sur le poids du poisson en faisant des observations pratiques en bas.

M. WHITAKER.—Est-ce qu'il y aurait objection à l'institution d'une commission de trois membres qui serait chargée de déterminer cette question et de nous faire rapport à notre retour. Le président recevrait cette motion.

Une motion est faite dans ce sens, et adoptée.

Juge SPEED.—Je crois, messieurs, que vous constaterez par expérience que parmi la grande quantité de brochets à l'œil vairon qui sont expédiés ici de la baie Saginaw et peut-être d'autres localités, il y en a plusieurs qui sont de taille plus petite, et vous aurez à adopter à leur égard un règlement différent de celui qui s'applique au poisson blanc. Au sujet de ces poissons vous devrez faire une différence pour le poids aussi bien que la taille.

M. WHITAKER.—C'est certainement une bonne idée, qui m'a aussi échappé dans le temps; dans une poursuite en justice on pourrait demander si c'était le poids d'un poisson préparé ou celui d'un poisson vert. Le président nomme le Dr Parker, le juge Speed et le Dr Sweeny membres de la commission qui nous fera rapport aussitôt à notre retour.

Juge SPEED.—Je ne pense pas que je puisse visiter la piscifactory.

M. WHITAKER.—Dans ce cas, je nomme M. Wilmot. La commission va étudier cette matière et faire rapport immédiatement après notre retour.

M. CRAIG.—Je n'étais pas venu ici avec l'intention de porter la parole, mais on a mentionné ici une chose qui me tient beaucoup au cœur, la souillure de nos eaux

Je crois que si nous avons tenu nos eaux du Michigan aussi propres que l'ont été celles de la baie Georgienne, nous aurions du poisson blanc dans les frayères tout autant que nous en avons il y a trente ans. A propos de l'emploi de rets à mailler sur la baie Georgienne, il y a là aujourd'hui des hommes avec qui j'ai traité il y a quarante ans; je les ai rencontrés ici il y a cinq ou six ans, et ils m'ont dit s'être toujours servi de rets à mailler. Je ne pense pas que les rets à mailler soient aussi destructeurs qu'on le dit. J'ai vendu plus de poisson pris dans ces rets que tout autre poisson. Si un poisson est gâté, on le jette sur le tas des déchets. Je ne sais pas si nous avons des lois qui empêchent de jeter la sciure dans le lac; mais s'il en existe, elles ne sont pas exécutées. Cette sciure chasse et détruit le poisson.

M. KEYES.—J'aimerais vous poser une question: qu'est-ce qui a, suivant vous, détruit le poisson blanc dans le lac Supérieur? On ne jette pourtant pas de sciure dans ce lac.

M. CRAIG.—Il n'y a jamais eu de grosses pêches sur le lac Supérieur, sauf à la pointe du Poisson-Blanc, où Booth et Cie établissent leurs rets. J'ai essayé d'y pêcher; c'est un lac très profond, et le seul endroit où vous puissiez tendre un rets à mailler c'est là où il y a des hauts-fonds.

M. KEYES.—J'aimerais savoir de M. Craig s'il mangerait un poisson qu'il retirerait sans mouvement d'un rets à mailler?

M. CRAIG.—Eh! bien, je ne sais pas. Je présume que oui, je le mangerais.

M. WILMOT.—Veuillez m'excuser un instant; je m'impose peut-être trop souvent, mais je crois qu'il est bon que nous revenions sur un sujet que le préopinant a touché, je veux parler de la sciure. Il ne peut y avoir rien de plus nuisible au poisson que la sciure qui est déposée dans les rivières et les lacs. Partout où une végétation quelconque est arrêtée au fond de l'eau le poisson cesse d'y vivre. Sur la terre, là où il n'y a pas de végétation, il n'y a point de vie animale. Dans l'eau, là où il n'y a pas de végétation, le poisson ne vit point. Si vous déposez au fond de l'eau une substance étrangère comme la sciure, la vie végétale est arrêtée, la production d'insectes est arrêtée, et comme conséquence la vie du poisson est aussi arrêtée. Des crustacés minuscules de différents genres se nourrissent du suc des plantes qui nourrissent le petit poisson, et à son tour le gros poisson se nourrit du petit.

M. KEYES.—Je sollicite votre indulgence, car il me faut partir; mais si les membres de la conférence veulent s'occuper de la question du rets à mailler, je les invite à demander à la Compagnie de poisson de Buffalo, de cette ville—elle a une succursale ici, et c'est une compagnie aussi considérable qu'il peut en exister aux Etats-Unis, elle fait des opérations dans toutes les eaux—je vous invite à lui demander son opinion sur les qualités marchande et comestible du poisson ordinaire capturé dans des rets à mailler et dans des rets à enclos. Je ne veux pas dire, comprenez bien, que tout le poisson pris dans les rets à mailler est mauvais; pas du tout. Le poisson vivant est probablement assez bon à manger, bien que je n'en aie jamais vu qui ne fût plus ou moins enflé. J'aimerais que vous demanderiez à la Compagnie de poisson de Buffalo ou à quiconque a passé un peu de temps avec elle comment, dans son commerce, le poisson pris dans les rets à mailler figure à côté de celui qui est capturé par les rets à enclos? Lequel de ces deux poissons ils vendent le mieux. Ces messieurs ne font pas beaucoup de pêche, je crois; ce sont surtout des acheteurs de poisson. S'il y a ici des messieurs qui exploitent cette industrie, je les prie de répondre à ma question. Naturellement, ceux qui se servent des rets à mailler n'admettront point ces choses, car ils y trouvent leur compte; mais s'ils emploient les deux rets, ils diront comme moi dans quatre-vingt-dix neuf cas sur cent, et ils vous diront aussi que le rets à mailler est en usage, du printemps à l'automne, sur les lacs du nord. Il ne l'est pas autant sur le lac Érié, parce que les eaux de ce lac sont chaudes, et qu'à cause de cela ils vont au nord; mais quand on prend du poisson dans les temps chauds il ne tarde pas à pourrir sous les ardeurs du soleil, et c'est la raison pour laquelle le rets à mailler n'est pas employé en été à l'extrémité supérieure du lac Érié.

M. WILMOT.—Je crains d'être importun, mais lorsque j'entends des arguments comme celui-ci, je me crois tenu de faire part à la conférence des connaissances que je possède sur ce point. Nous avons recueilli les témoignages des agents de la Compagnie de poisson de Buffalo sur la baie Georgienne et sur le lac Huron, et ces

agents nous disent qu'ils prennent avec le rets à mailler du plus gros et du meilleur poisson qu'avec le rets à enclos, pour cette raison qui est bien naturelle: les rets à mailler, qui ont des mailles de cinq pouces, ne prennent que du gros poisson, et on constate que le gros poisson se vend mieux que le petit sur le marché. Il n'y a pas de doute que le poisson qui vient des rets à mailler n'est pas aussi intact que celui qui sort des rets à enclos, mais le rets à enclos dont on se sert aujourd'hui est beaucoup plus destructeur que le rets à mailler.

Sur motion de M. Hampton, les résolutions en débat restent sur le bureau jusqu'à la reprise des séances cet après-midi.

Dr SWEENEY.—Je désire présenter la résolution suivante:—

*Résolu.*—Que, dans l'opinion de cette conférence, il devrait y avoir une période de clôture pour le crapais, et que cette période devrait être entre le 1er avril et le 15 mai, et que toutes espèces de pêches, y compris le dard, devraient être interdites durant la clôture.

M. WILMOT.—La période de clôture devrait s'étendre du 1er mai au 1er juillet.

M. HAMPTON.—On me paraît oublier une chose: c'est d'en arriver à une mesure que les législatures adopteront. Les résolutions que vous adoptez n'auront pas de poids auprès d'elles. Les commissaires des pêcheries connaissent quelque chose des efforts qu'il faut faire pour influencer les législateurs, et je suggère que nous fassions la période de clôture aussi raisonnable que possible.

M. WHITAKER.—Que l'on me permette un mot de réponse. S'il est une chose qui doive influencer une législature, c'est bien l'opinion de cette conférence. Elle a été créée par la province d'Ontario, et il me semble que la recommandation des représentants des différents Etats, appelés à se réunir pour discuter ces questions, doit certainement avoir quelque poids auprès d'une législature.

M. AMSDEN.—J'incline à croire que la conférence ferait bien de laisser cette question de côté. Je suis d'opinion que si nous bornons notre attention au poisson des grands lacs, nous accomplirons tout ce que nous pouvons espérer. La distribution du crapais noir couvre un si vaste territoire, il y a tant de différence de température, et le temps de la fraie varie tant, que nous ferions mieux, je crois, de ne pas adopter une telle résolution. Laissons le crapais noir de côté. C'est le poisson qui m'est le plus cher, et ses habitudes domestiques sont si admirables que nous ne pouvons trop faire pour le protéger.

M. WILMOT.—Notre gouvernement canadien couvre plusieurs Etats; nous avons pris la peine de prendre—dans ces différents Etats, qui comprennent Ontario, Québec, Manitoba, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, des renseignements sur les habitudes de ce poisson, et nous avons constaté qu'il existe une très légère déviation quant aux périodes de fraie dans les différentes eaux. Nous constatons que le crapais noir, en général, fraie presque invariablement dans toutes ces eaux durant les mois de mai et juin, plus particulièrement vers la fin de mai et le commencement de juin. Mais, comme je l'ai déjà dit, ce poisson a une si grande sollicitude pour ses œufs et son fretin qu'il accorde plus de temps que tout autre à l'acte de la fraie et au soin des alevins; par conséquent les mois de mai et de juin devraient être adoptés comme période de clôture. Je ne pense pas que vous pourriez en choisir une meilleure. Si vous commencez plus tôt, vous empiétez trop sur le terrain des pêcheurs à la ligne, et si vous le laissez capturer entre le 15 juin et le 1er juillet vous empêchez le poisson reproducteur de prendre soin de ses petits. Je parle d'après une expérience de trente ou quarante ans.

M. WHITAKER.—Nous allons maintenant voter sur la résolution:

*Résolu.*—Que dans l'opinion de cette conférence il devrait y avoir une période de clôture pour le crapais, et que cette période devrait être entre le 1er avril et le 15 mai, et que toutes espèces de pêches, y compris le dard, devraient être interdites durant la clôture.

Le vote est pris et la résolution adoptée.

La séance est ensuite suspendue jusqu'à 4 heures p.m.

MERCREDI, 21 décembre, 4 p.m.

Le président WHITAKER.—La conférence est appelée à l'ordre. Je demanderai à M. Bowman de vouloir bien venir prendre le fauteuil de la présidence, car il me faut m'absenter pour le reste de la session.

Le président BOWMAN.—Nous allons maintenant écouter la lecture du rapport de la commission de trois membres chargée d'étudier la question de la taille du poisson blanc.

Dr PARKER.—Je fais rapport que nous avons constaté par la pesée qu'un poisson de quinze pouces de long pèse une livre et demie, et qu'un de dix-sept pouces pèse deux livres. En sorte que nous recommandons qu'on ne laisse pas aller au marché un poisson ayant moins de quinze pouces.

M. WILMOT.—Ne pensez-vous pas que c'est une très petite taille, après tout ?

Dr PARKER.—Oui, assez petite.

M. AMSDEN.—Deux livres constituent un poids assez faible, c'est aussi bas que nous puissions aller, mais nous devons y arriver par degrés.

M. WILMOT.—Disons alors pas de poisson au-dessous de seize pouces.

Dr PARKER.—M. Craig a dit devant la commission que ce poisson (parlant de l'échantillon apporté de la pisciculture de Sandwich et déposé sur le bureau) est le plus petit que nous puissions laisser aller au marché; ce devrait être la limite, suivant lui. Je crois que nous devrions dépasser la limite plutôt que de rester en dessous, comme M. Wilmot l'a suggéré.

Le président BOWMAN.—Alors, faites-vous rapport que la limite devrait être seize pouces de long ?

Dr PARKER.—Oui, monsieur.

Le président BOWMAN.—Quelqu'un de vous, messieurs, désire-t-il parler sur cette question ? La commission a fait rapport que tout poisson blanc capturé ayant moins de seize pouces de long doit être remis dans l'eau d'où il aura été retiré, et ne doit pas être exposé en vente. Si personne ne prend la parole, je vais mettre la question au vote. Que le secrétaire veuille bien donner lecture du rapport au long, tel que modifié.

(Le secrétaire lit le rapport.)

M. ANDRUS.—Je propose l'adoption du rapport tel que modifié.

(La proposition est appuyée par M. Huntington.)

Adopté à l'unanimité.

M. WILMOT.—Avant d'ajourner, je demande la permission d'offrir à la conférence les remerciements de la commission du Canada pour la courtoisie dont elle a été l'objet. Nous sommes très reconnaissants de l'invitation que vous nous avez faite de venir ici, et nous vous remercions sincèrement de vos bons égards.

Le président BOWMAN.—Le secrétaire et le sténographe prendront note de ce qui a été dit. Vous avez été bien bons, messieurs, de venir ici, et nous désirons faire de chacun de vous l'un des nôtres, si possible.

M. HARRIS.—Je ne puis qu'ajouter mes remerciements. J'ai été très heureux d'assister à cette conférence. De longtemps je n'oublierais ma visite à Détroit, et je suis bien content, messieurs, de voir que vous êtes aussi enchantés que moi.

Le secrétaire.—Je désire présenter une motion à l'effet que cette assemblée est d'opinion que d'autres réunions de la conférence sont désirables, qu'elles aient lieu quand le cœur nous en dira, et qu'elles soient convoquées par le président quand il y en aura nécessité.

Dr SWEENEY.—J'appuie cette résolution.

Dr PARKER.—Pourquoi n'en ferions-nous pas une affaire annuelle ?

Dr SWEENEY.—Personnellement, ce me serait très agréable.

Dr PARKER.—La question est de savoir s'il y aura assez de matières à discuter.

Le secrétaire.—Je crois qu'il y aura assez de matières, et qu'il serait bon de donner à cette idée la forme d'une résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président BOWMAN.—Avant de nous séparer, je tiens à déclarer, au nom des membres américains de la conférence, que nous sommes tous enchantés de vous,

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

messieurs du Canada, et qu'il existe parmi nous un désir général de vous voir plus rapprochés encore. Nos intérêts en matières de pêche sont à l'unisson, et il ne nous serait pas seulement agréable de vous voir toujours avec nous, mais je crois que ce serait pour notre avantage commun. Certainement, nous sentons que vous nous faites du bien.

La conférence s'ajourne alors *sine die*.

## —LA CULTURE DU POISSON.

PAR LATOUCHE TUPPER.

Tous les jours, nous voyons dans les divers genres d'industries des hommes qui s'occupent à faire des études, des expériences et des découvertes pour l'avantage de l'humanité. Jamais il n'a régné dans le monde une paix aussi générale, aussi féconde en heureux résultats. Le siècle actuel brille entre tous les autres comme le siècle des découvertes. La vapeur et l'électricité ont rendu possible la colonisation de l'intérieur de l'Amérique, de l'Australie et de l'Afrique. Le taux de la mortalité dans la famille humaine a tellement baissé grâce à la science médicale et à l'absence de guerres, que la population du globe est maintenant énorme. Pour faire face à cet état de choses, on s'efforce d'ouvrir de nouvelles terres à la colonisation, d'améliorer les méthodes d'élevage et de culture. Tous les jours, on plante des millions d'acres d'arbres fruitiers, on pêche le poisson alimentaire dans les eaux de toutes les mers, et nos eaux douces sont mises de plus en plus à contribution pour répondre à la demande toujours croissante. La pisciculture, bien qu'elle ait été pratiquée depuis des années dans quelques pays européens et en Chine sans aucune méthode, n'a jamais fait de progrès avant que l'attention des gouvernements américain et canadien y eût été attirée par le travail de trois messieurs dont les noms suivent. La première commission qui s'occupa de la chose aux Etats-Unis commença ses travaux en 1871: le professeur Baird en était le président. Le gouvernement fut tellement frappé de son rapport, qu'en 1872 il affecta une somme de \$15,000 "pour l'introduction de l'aloise dans les eaux des Etats du Pacifique, des Etats du golfe et de la vallée du Mississipi, et pour la culture du saumon, du poisson blanc et des autres poissons alimentaires et utiles, dans les eaux des Etats-Unis auxquelles ils étaient le mieux adaptés." Cette entreprise s'est tellement développée que la commission distribue maintenant, tous les ans, plus de 200,000,000 d'alevins dans les Etats-Unis, tandis que plusieurs Etats ont des commissions séparées, notamment ceux qui longent les grands lacs, tels que le Wisconsin, le Michigan, New-York, etc. Comme exemple, voici ce que le Michigan a distribué en 1890:—

Poisson blanc .....	109,700,000
Truite de ruisseau.....	2,578,000
Doré.....	44,340,000
Carpe.....	5,798
Truite de lac.....	30,000
Truite suisse.....	17,360
Saumon.....	44,888
Truite brune.....	60,000
Truite de Californie.....	16,000

Et ce, pour un seul Etat, en sus du travail de la commission des Etats-Unis. Le Canada a treize piscifactories en opération, et une politique aussi vigoureuse, en ce qui concerne la pisciculture, devrait également réussir ici et réussira sans doute. Nous avons longtemps devancé les Etats-Unis sur le terrain de la protection des pêcheries, et la protection de notre système actuel de pisciculture est, dans une large mesure, attribuable aux efforts incessants de M. Wilmot et d'autres Canadiens. Il est aussi à remarquer que quelques-unes des plus florissantes piscifactories des Etats-Unis sont dirigées par des surintendants qui ont passé leur jeunesse à la piscifactorie de Newcastle, le plus ancien établissement du genre au Canada, et qui s'y sont préparés à occuper leurs importantes charges actuelles.

La pisciculture est une nouvelle science qui "a surgi à la suite des recherches auxquelles on s'est livré dans les temps modernes pour répondre aux besoins de l'homme" (Commission piscicole du Michigan), et c'est une des sciences les plus

utiles auxquelles on se soit appliquée dans le cours des cinquante dernières années. Elle n'est que dans son enfance, il est vrai, mais elle se développe et progresse rapidement, et ce, grâce aux efforts incessants de quelques hommes qui y ont consacré le travail de toute leur vie, et qui, par des représentations réitérées, ont pu obtenir des gouvernements de leurs pays, dans une mesure de plus en plus appréciable, cette aide si essentielle au développement d'une œuvre si intimement liée à l'intérêt public. Les trois hommes qui se distinguent entre tous sous ce rapport sont, aux États-Unis, le professeur Baird et Seth Green, et au Canada, Samuel Wilmot.

La demande du poisson va constamment en augmentant, même plus en proportion que la population, et pour y faire face sur nos grands lacs, on a complètement changé les modes de pêche; on ne voit plus les bateaux de Mackinaw avec leurs petits réseaux de rets à mailler, non plus que les rets à mailler seuls: chaque homme possède son propre bateau et quelquefois deux ou trois. Cette industrie est maintenant entre les mains de capitalistes, un seul propriétaire exploitant sur le lac Huron soixante-quinze milles de rets à mailler. Le rets à enclos, engin de pêche plus destructeur que le rets à mailler, est employé sur une grande échelle, et la pêche au rets à mailler se fait à l'heure qu'il est par des navires à vapeur.

On prend d'énormes quantités de poisson non seulement pour la consommation locale, mais encore pour l'expédition au sud, à l'est et à l'ouest. On l'envoie dans les cités et les villes intérieures, non pas salé ou séché et fumé comme auparavant, mais sous une forme plus attrayante, ce qui explique dans une certaine mesure l'accroissement dans la consommation et la hausse dans les prix qu'obtiennent, j'allais dire les pêcheurs, mais je dirai, les compagnies. Le poisson est maintenant emballé frais dans des wagons réfrigérants, ayant chacun une capacité de deux tonneaux environ, ou bien il est gelé et conservé dans des réfrigérants pour être expédié plus tard. La pêche sur les lacs a été énorme, et le résultat inévitable de cet état de choses, savoir, le dépeuplement, s'est fait sentir jusqu'à ce que les piscifactures eussent commencé leurs opérations. Tout d'abord, il n'y avait pas de plus grand ennemi de la pisciculture que le pêcheur. On ne voulait pas de saisons réservées—comme ceux qui tuaient le bison—on voulait tuer, massacrer et vendre le poisson. Que ceux qui viendront après nous se tirent d'affaire comme ils pourront. Le poisson se fit rare avant qu'on ne s'y attendit, et maintenant les pêcheurs demandent à hauts cris des piscifactures. Établissons des piscifactures, protégeons le poisson: c'est le gage du succès.

Le cultivateur tire un profit de sa terre en retour de son travail, mais il doit la cultiver et il a seul droit à la récolte. Les eaux appartiennent à l'État, et peuvent rapporter plus que cent fois le coût de leur culture, mais comme elles sont la propriété de tout le monde, il faut qu'elles soient cultivées par l'État. Il est donc à propos que le gouvernement augmente cette source de richesse, de confort et même de luxe dans la plus large mesure possible pour l'avantage du peuple. Non seulement cela devrait se faire sur les grands lacs, tels que le lac Winnipeg, le lac des Bois, le lac Manitoba, le lac Winnipegosis, et les grands lacs de l'est, mais encore dans notre région des prairies il y a des centaines, que dis-je, des milliers de cours d'eau et de lacs qui peuvent être peuplés d'une variété de poissons, et qui deviendraient ainsi une source de plaisir, de profit et de confort pour le colon. La reproduction artificielle a résolu avec succès la question de la compensation des pertes causées par l'excès de pêche, qu'il s'agisse d'un ruisseau à truite d'une verge de largeur ou d'un lac comme le lac Huron. Elle a aussi permis de déposer dans un grand nombre de cours d'eau et de lacs des poissons qui y étaient jusque-là inconnus. Dans les États tels que le Minnesota, le Nebraska, le Dakota Nord et Sud, le Michigan et le Wisconsin, le travail du peuplement et du repeuplement se développe tous les ans, et son importance devient de jour en jour plus apparente.

Pour en arriver aux meilleurs résultats possibles, il ne faut pas tout laisser à la charge des employés des piscifactures; le public doit faire sa part, et sans l'aide et la coopération de chacun ce sera un travail difficile.

Les piscifactures devraient être visitées par le public autant que possible. Les cours d'eau et les lacs devraient être observés attentivement, on devrait remarquer la température durant les mois chauds, les sources, la profondeur, la largeur et la nature des côtes, le poisson qui s'y trouve, etc. Les directeurs des piscifactures recevront avec plaisir tous renseignements de ce genre, et lorsqu'on leur demandera



des alevins ils seront ainsi en état d'agir en connaissance de cause dans le choix du poisson. Les eaux diffèrent beaucoup dans leurs caractères et leurs conditions, et les poissons varient aussi dans leurs mœurs; par conséquent, pour peupler les eaux avec succès il faut apporter beaucoup d'intelligence et d'expérience. La distribution des alevins doit se faire avec soin et attention; on ne regrettera pas la peine qu'on se sera imposée lorsqu'on jouira de la pêche à la ligne et qu'on verra sur sa table un mets délicieux, juste à l'époque où le cultivateur aime à laisser de côté pour quelque temps le lard et les viandes salées. J'ai confiance que les sportsmen et les fermiers de notre territoire de l'ouest s'intéresseront à cette œuvre, tant pour leur propre plaisir et leur profit personnel que pour ajouter un attrait de plus à tous ceux que nous avons à offrir aux étrangers; le trouble sera minime en comparaison de l'avantage qui en découlera. Qu'ils fassent connaître à leurs représentants au parlement que cette œuvre est nécessaire et devrait être encouragée, qu'ils leur demandent d'user de leur influence dans ce sens et de travailler ainsi non seulement pour eux-mêmes mais encore pour tout le pays.

## C.—FOREST AND STREAM,

PÊCHERIES AU SAUMON D'ALASKA.

NEW-YORK, 27 octobre 1892.

Vers la fin de la première session du 52e Congrès, le Sénat donna instructions au commissaire des pêcheries de communiquer à ce corps tous les renseignements qu'il possédait relativement à la pêche du saumon dans l'Alaska ; de l'informer si les méthodes employées pour cette pêche étaient de nature à causer la diminution et l'extermination éventuelle du saumon ; enfin, de lui donner son opinion sur les mesures à adopter pour la protection du poisson et la permanence de l'industrie de la pêche dans les eaux d'Alaska. Dans le rapport qu'il présenta conformément à ces instructions, le commissaire discuta : 1. L'origine et le développement des pêcheries. 2. La statistique. 3. La condition annuelle des pêcheries. 4. Les méthodes et appareils employés. 5. La réglementation protectrice des pêcheries, y compris des recommandations au sujet de la législation à adopter à leur égard.

Annexés à ce rapport se trouvent des écrits par le docteur T. H. Bean sur l'histoire du saumon, et des publications relatives au saumon d'Alaska et des eaux adjacentes.

Le document en question contient une vue générale des fabriques de conserves de Karluk, reproduite d'une photographie faite par le docteur Bean en 1889, et 24 gravures du saumon, de l'ombre, du poisson blanc, de la truite, de l'éperlan et du capelan du territoire.

Ce rapport, qui fait suite à celui qui a été publié sur le même sujet en 1890, complète l'histoire de l'industrie du saumon d'Alaska jusqu'au mois de juin de cette année. Il fait voir que de 1883 à 1891, la production du saumon en conserve a été évaluée à \$11,000,000, et que ce poisson a été surtout obtenu à l'île Kodiak et à la péninsule d'Alaska. On a pris plus de 4,000,000 de saumons rouges près de l'embouchure d'une rivière étroite, longue d'environ 20 milles seulement, dans le cours de l'été de 1889.

Sans égard à la permanence de leur industrie, les fabricants de conserves employèrent des méthodes destructrices de pêche, qui empêchèrent absolument la reproduction naturelle dans les rivières, jusqu'à ce que le Congrès eût imposé des restrictions à leurs opérations et que l'excès de production eût abaissé la valeur marchande du saumon au-dessous d'une limite profitable. Grâce à une législation protectrice et à l'entente intervenue entre les fabricants de conserves à l'effet de restreindre leur commerce, l'abus de pêche cessa temporairement.

Les rivières d'Alaska contiennent cinq espèces de saumons : le saumon rouge, le saumon quinnat, le saumon argenté, le saumon bossu, et le saumon-chien, et quatre espèces de truites : la truite de Gairdner, la truite à la gorge rouge, la truite de lac et la truite Dolly Varden. Ce sont tous des poissons de valeur, mais quelques-uns d'entre eux sont supérieurs aux autres pour les fins commerciales. Le territoire a une richesse additionnelle dans ses nombreux poissons blancs, ombres, éperlans, oulachons et capelans, de sorte qu'il contient autant d'espèces de la famille du saumon que n'importe quelle autre région de même superficie.

L'existence du saumon anadrome dépend de son libre accès à ses frayères naturelles sur les bancs de sable des rivières rapides ou sur les lacs froids d'où elles se jettent, "et c'est cette loi naturelle qui devra dicter la législation à adopter pour maintenir les pêcheries du saumon dans des conditions permanentes de production."

"La réglementation protectrice des pêcheries, d'après l'opinion du commissaire, devrait pourvoir à la reproduction suffisante du saumon, soit en permettant au poisson reproducteur d'atteindre ses frayères, soit par la reproduction artificielle et la distribution des alevins sur une échelle assez vaste pour compenser la restriction de la reproduction naturelle par l'opération des pêcheries."

Si c'est la politique du gouvernement de compter sur la reproduction naturelle pour maintenir la production, il faudra mettre en vigueur des règlements propres à assurer une reproduction suffisante dans des conditions naturelles. Voici les mesures que l'on peut adopter, séparément ou conjointement, pour en arriver là.

(a.) Une saison réservée hebdomadaire à partir du samedi soir jusqu'au lundi matin.

(b.) Une saison réservée durant les mois de septembre et d'octobre de chaque année.

(c.) L'établissement par l'Etat de parcs ou réserves de saumon, tel que proposé par le Dr Livingston Stone.

(d.) Défense absolue de capturer du saumon au moyen de rets ou d'autres appareils dans la limite de cent verges de l'embouchure des rivières.

(e.) Défendre l'usage de plus d'une seine dans le même réseau.

(f.) Louer le privilège de la pêche au saumon et limiter cette pêche, conformément à la recommandation du commissaire des pêcheries, en se basant sur des investigations continuelles et sérieuses touchant les conditions des pêcheries.

L'établissement de parcs nationaux de saumon fut proposé par le Dr Stone dans un travail qu'il lut devant la Société des pêcheries américaines et qui fut publié dans le *Forest and Stream*, 16 juin 1892.

Le commissaire croit que l'avenir du saumon peut être le mieux assuré "en limitant la pêche dans chaque cours d'eau à sa capacité productive actuelle dans les conditions existantes, et en louant le privilège de la pêche au saumon aux plus hauts enchérisseurs." Nous ne pouvons abandonner cet important sujet sans attirer de nouveau l'attention sur le fait que l'existence de la population native d'Alaska est concernée au même degré que la permanence de l'industrie du saumon dans la politique du gouvernement concernant les méthodes de pêche.

#### CE QUE DIT M. D. C. KNOWLES AU SUJET DE LA PÊCHE DU SAUMON AVEC DES PIÈGES.

D. C. Knowles, qui possède des terrains le long de la rivière Russe sur une étendue de deux milles, à partir d'une distance d'un mille et demi en amont de l'embouchure de la rivière, dit que le nombre de saumons que l'on rapporte avoir été pris à cet endroit a été beaucoup exagéré. Il dit que le barrage à l'embouchure de la rivière en question a été forcé de bonne heure dans la saison par les premières hautes eaux, et que pendant quelque temps la rivière était gonflée. Le poisson a pu ainsi monter les ruisseaux qui conduisent à la rivière et qui étaient aussi gonflés, et les pêcheurs n'ont pas eu la chance d'en prendre beaucoup. Lorsque l'eau est basse et qu'il ne peut entrer dans les ruisseaux, le poisson reste dans l'eau fraîche, à l'embouchure de la rivière, et on peut en prendre un grand nombre, mais tel n'a pas été le cas cette saison. Le poisson attend à l'embouchure de la rivière que le barrage ait été forcé; aussitôt que le niveau des ruisseaux est assez élevé il y entre immédiatement et monte aussi loin qu'il le peut pour frayer. La première mouée du poisson est toujours la plus forte; il vient en très petit nombre pendant les mois de janvier et de février, ensuite on ne le voit plus du tout. Cette année, le poisson n'a pas été retardé dans la rivière, et il n'en a été pris que très peu. M. Knowles dit qu'on n'a pas tendu de rets à mailler de manière à traverser toute la rivière, et pendant un jour de la semaine il n'en a pas été tendu du tout. Il croit qu'il vient actuellement autant de poisson dans la rivière Russe qu'il en est jamais venu, et il attribue le déclin de la truite de ruisseau à l'abus de la pêche d'été dans le haut des cours d'eau des montagnes plutôt qu'à la pêche relativement peu abondante qui se fait à l'embouchure de la rivière Russe. Dans tous les cas, cette année, on n'a pris que peu de poisson, et la condition de la saison a permis de peupler tous les tributaires du cours d'eau principal; si le poisson n'est pas abondant dans les deux ou trois prochaines saisons, il ne faudra pas en rendre responsables les pêcheurs de la rivière Russe. Il n'y a pas plus de dix ou douze hommes engagés dans cette industrie, et au moins quatre d'entre eux sont des sauvages. La plus grande quantité de poisson que l'on prend par rets représente 100 livres, et souvent il n'y a pas plus que quatre ou cinq poissons. Ainsi, dit M. Knowles, les bruits que l'on a fait courir à propos de tonneaux de poissons qui auraient été pris sont faux.

## PROTÉGEONS LE POISSON ALIMENTAIRE.

Le déclin des ressources de nos pêcheries est devenu si marqué qu'il faudra de sérieuses mesures pour les restaurer. Le saumon a tellement diminué que cet important poisson alimentaire n'existera plus dans quelques années dans les eaux de la Californie à moins qu'il ne survienne un changement radical. La truite ne se voit plus dans plusieurs cours d'eau de l'Etat, et malgré la saison réservée de cinq mois, le poisson disparaîtra des cours d'eau où il se trouve actuellement si une protection plus efficace ne lui est pas accordée.

La cause du déclin du saumon n'est pas du tout mystérieuse. Elle repose dans les fabriques de conserves situées sur les bords des rivières de la Californie. Les profits de cette industrie multiplièrent leur nombre jusqu'à ce que le massacre du poisson eût dépassé la force reproductrice de la nature. Lorsque le saumon commença à décliner d'une manière appréciable, les fabricants de conserves, loin de protéger leurs intérêts futurs en limitant leur pêche, firent tous leurs efforts pour prendre le plus de poisson possible. Le profit immédiat d'une pêche abondante pesa plus dans la balance que l'existence future de l'industrie. Les efforts du gouvernement pour remédier à cet état de choses en établissant des piscifactoreries sur la rivière McCloud n'ont fait que retarder l'extinction du poisson. Il est devenu extrêmement difficile de se procurer des œufs, et l'année dernière le massacre a été si impitoyable et les efforts des fabricants de conserves pour empêcher le poisson de s'échapper et d'atteindre ses frayères ont été si heureux, que l'on n'a pu obtenir que quelques centaines de milliers d'œufs au lieu des millions dont on avait besoin.

On devrait adopter des mesures radicales pour maintenir la production du poisson. C'est une trop importante source d'alimentation pour le laisser périr lorsque de faciles remèdes peuvent le sauver. Tout ce qu'il faut c'est de permettre au saumon de se reproduire pendant quelques années. Les fabriques de conserves devraient être fermées, la pêche limitée à une partie de l'année, et l'usage des rets réglementé et restreint. Le *Register* de Mountain-View suggère de défendre la mise en conserve du saumon pendant cinq ans. Cette période de temps n'est pas trop longue pour réparer les ravages que les méthodes des fabricants de conserves ont causés. Le *Register* est aussi d'avis que la protection de la truite pourrait être le mieux assurée en imposant une forte amende contre ceux qui auraient en leur possession de la truite de moins de six pouces de longueur. C'est là une mesure qui contribuerait beaucoup à maintenir la production et à empêcher le dépeuplement des cours d'eau.

La législature devrait s'occuper de la chose.

**D.—LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE DU POISSON ALIMENTAIRE DE MER ET DES CRUSTACÉS COMESTIBLES.**

PAR LE RÉV. MOSES HARVEY, LL.D.

*(Lu le 1er juin 1892.)*

L'art de la pisciculture, dans son sens moderne restreint, commença à être cultivé il y a un siècle et demi avec la découverte d'une méthode artificielle de féconder et d'incuber les œufs de poisson. La pisciculture avait été connue et pratiquée longtemps avant, dans les temps les plus reculés. Mais on ne paraît pas avoir été plus loin que d'enfermer des poissons dans des aquariums artificiels ou dans des réservoirs où ils étaient nourris et soignés jusqu'à ce qu'on en eût besoin. L'art de l'acclimation, en ce qui concerne le poisson, était compris dans une mesure restreinte. Des poissons de diverses espèces favorites étaient engraisés et aromatisés afin de flatter le palais des épicuriens. Les Romains dépensèrent d'énormes sommes pour leurs réservoirs à poisson et leurs bancs d'huitres. On sait que les Egyptiens élevaient le poisson dans des enclos artificiels sur une vaste échelle. Si l'on croit ce qu'on nous dit des Chinois, il paraîtrait que depuis plusieurs siècles la pisciculture est pratiquée en Chine d'une façon ingénieuse: on récolte des œufs fécondés dans les lacs et les rivières, on les transporte à l'intérieur, et on les vend aux propriétaires de canaux et de réservoirs, où les alevins éclosent et croissent. Aussi, on prétend qu'il existe un abondant approvisionnement de poisson comestible d'eau douce dans plusieurs parties de la Chine.

Avec la découverte du procédé de la fécondation artificielle des œufs de poisson, la pisciculture prit un nouveau point de départ et progressa peu à peu jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa phase actuelle: c'est maintenant un art d'une haute importance nationale, et qui promet de devenir un puissant facteur pour procurer la subsistance aux populations du monde.

Comme dans le cas de beaucoup d'autres découvertes précieuses, il existe des doutes sur la question de savoir à qui revient l'honneur de celle-ci. Les Français prétendent que Joseph Remy, paysan des Vosges, découvrit la chose vers l'année 1842, et que c'est à lui qu'ils doivent le système artificiel de la reproduction du poisson qui s'étendit sur leurs principales rivières et donna enfin naissance au célèbre établissement de Huningue, près de Bâle, pour la récolte, l'incubation et la distribution des œufs de poisson.

Il n'y a guère de doute que Remy fit une découverte réelle, qu'il la mit en pratique, et qu'il en découla d'heureux résultats. Mais il avait été devancé, près d'un siècle avant, par Ludwig Jacobi, de Westphalie, en Allemagne, lequel, vers l'année 1748, fit diverses expériences sur la reproduction artificielle du saumon. Pendant quatre-vingt ans il exerça cette industrie en compagnie de ses fils sur sa propriété, comme spéculation commerciale, avec grand succès. Il écrivit aussi un essai élaboré sur l'art de la pisciculture qui attira l'attention de plusieurs hommes scientifiques. Sa découverte fut le résultat d'une attentive observation. Il constata que la fécondation des œufs de saumon était un acte extérieur qui pouvait être facilement imité par une manipulation soignée, et que par cette méthode le poisson pouvait être multiplié dans une mesure illimitée. A Jacobi, donc, revient l'honneur de la première découverte.

Il faut aussi mentionner John Shaw, de Drumlanrig, Ecosse, un des forestiers du duc de Buccleuch. En 1837 il entreprit de prouver que les saumoneaux étaient les petits du saumon, et fit une longue série d'expériences à cette fin, au cours desquelles il féconda et incuba des œufs de saumon. Cependant, il n'alla pas plus loin que d'établir scientifiquement le principe, tandis que Jacobi et Remy mirent le principe en pratique. Les expériences de Shaw furent toutefois complétées et rapportées à la Société Royale d'Ecosse avant la découverte de Remy.

A la France, cependant, revient l'honneur d'avoir érigé à Huningue la première pisciculture où l'art piscicole ait été mis en pratique et où son utilité au point de vue de l'intérêt public ait été pleinement établi. Les avantages de la méthode artificielle, —la rapide multiplication du poisson et la protection des œufs et des alevins contre la destruction inévitable dans le procédé naturel,—devinrent vite apparents. Le gouvernement de France ne négligea rien pour tirer tout le parti possible de la nouvelle découverte, et ses efforts furent couronnés de succès. Les rivières et les lacs de la France furent bientôt cultivés sur une grande échelle, et des réservoirs à poisson d'une étendue considérable furent construits. Le système se répandit rapidement sur tout le continent d'Europe, et ses bienfaisants effets se firent partout sentir.

Vers 1850, le bel établissement piscicole de Stormontfield, sur la rivière Tay, près de Perth, commença ses opérations; il fut dirigé avec une habileté admirable et accusa un succès marqué. La même année, la Norvège se mit de la partie sous le patronage du gouvernement. Trois ans plus tard (1853), ce fut le tour des Etats-Unis; ils développèrent les travaux piscicoles avec une énergie caractéristique et sur une échelle inconnue jusque-là. En 1863, le Canada inaugura la pisciculture publique, et il peut maintenant se vanter de posséder un système parfaitement organisé, habilement conduit sur des principes scientifiques et tout à la hauteur du siècle. Aussi, ses résultats sont-ils des plus satisfaisants.

C'est ainsi que l'évolution de la pisciculture a lentement procédé. Bien qu'elle fût presque contemporaine de la civilisation à son origine, elle ne fit aucun progrès marqué avant la découverte de Jacobi, en 1748; et ensuite, il s'écoula un siècle avant qu'elle attirât l'attention du monde et fût généralement acceptée. Même à l'heure qu'il est, elle rencontre beaucoup d'opposition, et dans plusieurs pays civilisés elle est encore regardée avec tant de doute et de méfiance qu'elle fait peu de progrès. C'est là, toutefois, le sort de toutes les idées nouvelles qui ont à lutter contre l'apathie, l'ignorance, l'égoïsme et l'indisposition innée des hommes à quitter les sentiers battus. Règle générale, l'humanité ne connaît pas ses bienfaiteurs, et considère tous les innovateurs comme des ennemis déguisés ou des destructeurs déclarés.

Tout d'abord, la pisciculture fut généralement pratiquée comme entreprise privée pour le profit individuel. Graduellement, cependant, son importance fut reconnue, et dans quelques pays le contrôle en fut assumé par l'Etat pour l'avantage de toute la communauté. Lorsqu'il s'agissait de peupler artificiellement des lacs et des rivières qui étaient ouverts au public et sur lesquels personne ne pouvait réclamer droit de propriété, ce travail devait être fait non pas par des individus, dont les ressources auraient été insuffisantes, mais par les gouvernements, à même les fonds publics auxquels tous contribuaient. C'est ainsi que la pisciculture pratiquée sur une vaste échelle, avec des appareils coûteux et un personnel d'officiers et d'employés, finit par être considérée comme une entreprise que l'Etat devait ériger. Des hommes scientifiques et des experts habiles pouvaient seuls conduire les opérations avec succès, et comme ils faisaient un travail d'utilité publique, on jugea qu'il était juste que le coût en fut défrayé à même les fonds publics.

La pisciculture nationale s'est implantée de cette façon presque partout, et progresse rapidement dans la plupart des pays civilisés. L'aquaculture atteindra probablement dans un avenir rapproché, sous la conduite de la science, la dignité et l'importance que l'on attache actuellement à l'agriculture. Les sources de subsistance ne seront plus restreintes à la terre, mais à l'ordre de la science les eaux rapporteront d'abondantes récoltes, et l'ancien précepte trouvera encore son application: "Jetez votre semence sur les eaux, vous en serez amplement dédommagés."

Les premières tentatives des pisciculteurs furent limitées aux poissons comestibles d'eau douce, tels que la truite, ou aux espèces anadromes, telles que le saumon. On s'occupa surtout de la reproduction artificielle du saumon, vu que c'est un poisson d'une haute valeur commerciale. Le succès le plus brillant couronna les efforts que l'on fit, tant en Europe qu'en Amérique, pour repeupler les rivières de saumon, pour maintenir la production dans les cours d'eau où ce poisson se faisait rare ou menaçait de disparaître, et même pour établir des pêcheries dans des eaux où le saumon avait été jusque-là inconnu. Naturellement, on protégea le poisson tout en se livrant à la pisciculture. On adopta de sages règlements pour réglementer les saisons et les modes de pêche et écarter les obstacles qui empêchaient le poisson d'atteindre ses

frayères. Les rivières à saumon de l'Écosse, telles que la Tay, où la culture du saumon est pratiquée depuis plusieurs années, prouve de la manière la plus frappante l'importance de la reproduction artificielle. De même, les lacs Doohullah, en Irlande, offrent l'exemple d'une pêcherie importante que l'on a créée en déposant des œufs de saumon artificiellement incubés dans des eaux où le saumon n'existait pas jusque-là.

On en est arrivé à des résultats tout aussi satisfaisants dans plusieurs des rivières de l'Europe continentale. Plus remarquables encore ont été les résultats de la pisciculture de ce côté-ci de l'Atlantique. Chaque Etat de la grande république a maintenant sa commission des pêcheries, et de nombreuses piscicultures dirigées par des experts capables, tandis que, en rapport avec la commission des pêcheries des États-Unis—institution nationale—plusieurs hommes scientifiques consacrent leur énergie à l'étude du poisson et de la physique de la mer. Le travail accompli par cette commission a provoqué l'admiration du monde civilisé. Son fondateur, feu le professeur Baird, naturaliste célèbre, a eu pour successeur le colonel Marshall Macdonald, dont l'habileté et le zèle sont admis par tous. Le ministère des pêcheries du Canada, au point de vue de l'importance des travaux piscicoles, ne le cède qu'à la commission des États-Unis. Par les mesures pratiques qu'il a adoptées pour l'organisation et la protection des pêcheries et les améliorations qu'il a introduites, il a montré ce que peuvent faire la science et l'esprit pratique lorsqu'il s'agit de diriger les grandes industries nationales de ce genre. Grâce à M. S. Wilmot, dont la réputation de pisciculteur s'est répandue jusqu'en Europe, la pisciculture canadienne peut maintenant soutenir favorablement la comparaison avec celle de n'importe quel autre pays.

Aux États-Unis, la pisciculture est depuis des années appliquée au saumon, à l'aloise, au gasparot, au poisson blanc et à la carpe. Au Canada, la reproduction artificielle du saumon et du poisson blanc des grands lacs a été poursuivie sur une vaste échelle et a été couronnée de succès. Les États-Unis et le Canada contribuent au maintien de l'importante pêcherie du poisson blanc des grands lacs en déposant, tous les ans, dans leurs eaux plusieurs millions d'alevins. N'eût été cette production artificielle, l'abus de pêche dans les deux pays aurait depuis longtemps causé l'extinction d'une industrie qui emploie à l'heure qu'il est des milliers d'hommes et qui fournit en immenses quantités un aliment sain et agréable à une population toujours croissante.

Tandis que la culture du poisson d'eau douce a ainsi augmenté en importance, l'art piscicole a fait un progrès sensible dans ces dernières années en ce qu'il a été appliqué au poisson de mer comestible. Ce qui, inutile de le dire, agrandit énormément son champ d'opérations et porte ses perspectives d'utilité à une mesure illimitée. Si les poissons alimentaires de la mer et les crustacés comestibles peuvent être multipliés artificiellement, il arrivera probablement un temps où les eaux côtières deviendront de grandes fermes marines, qui produiront d'abondantes récoltes et atteindront même la valeur des exploitations agricoles, et où les eaux salées et douces seront partout cultivées avec autant d'assiduité et d'habileté que le sont actuellement les continents et les îles du globe.

Ce n'est pas là un simple essor de l'imagination. Des hommes éminents se livrent actuellement à des études sérieuses sur les poissons qui peuvent servir à l'homme. Rien n'échappe à leur observation. Les menus œufs, transparents comme le cristal et à peine perceptibles à l'œil nu, qui sont jetés dans les eaux en myriades innombrables, sont étudiés à partir du moment où les premiers mouvements du mystérieux principe de vie commencent, puis dans leurs diverses phases de développement. La science ne sera pas satisfaite avant que la complète biographie des divers poissons ne soit complétée. Ses investigations comprennent non seulement leur embryologie, mais en outre tout ce qui les concerne; leur nourriture, leurs mœurs, leurs migrations, leur degré de croissance, leurs amis et ennemis, la proportion des alevins qui vivent et de ceux qui périssent, enfin la condition physique des eaux où ils naissent. Toutes les connaissances que l'on aura ainsi acquises seront ensuite appliquées d'une manière pratique, on verra à protéger le poisson contre les influences dommageables et les modes destructeurs de pêche; et surtout, on s'efforcera de le multiplier et de repeupler les eaux aux endroits où les pêcheries auront cessé d'être rémunératrices. Même la fécondation des eaux vierges avec de nou-

veaux germes de vie et l'amélioration des races par le croisement tombent dans le domaine de cet art.

La pisciculture a donc un vaste champ ouvert devant elle, et elle est digne de l'attention des hommes de science. Son but est noble—le développement de la souveraineté de l'homme sur la nature en accroissant les ressources humaines et le rendement des produits nécessaires à la subsistance des peuples. Elle n'est encore que dans son enfance; mais elle promet de croître avec vigueur. Ce qu'elle a fait jusqu'ici donne la mesure de ce qu'elle est destinée à accomplir dans l'avenir. Naturellement, elle a ses limites, tout comme l'agriculture et l'élevage des animaux, et elle a encore beaucoup de difficultés et d'obstacles à surmonter. Mais, maintenant qu'elle a donné la preuve qu'elle peut être appliquée avec succès aux grandes pêcheries marines comme celles de la morue, du hareng, de l'égréfin, ainsi qu'aux poissons anadromes et aux plus importants crustacés, il est difficile de dire où elle s'arrêtera. Il n'y a certainement aucun art qui promet des résultats aussi bienfaisants et aussi pratique que la pisciculture.

A feu le professeur Baird revient l'honneur d'avoir porté la pisciculture dans ce nouveau domaine, bien qu'il ait été fait des expériences dans ce sens à Flodevig, Norvège, vers la même époque qu'aux Etats-Unis. Cependant, c'est le professeur Baird qui fit les premières expériences à cet égard, de ce côté-ci de l'Atlantique. Après une longue lutte contre toutes sortes d'obstacles et de difficultés, il remporta, ainsi que ses collègues, une brillante victoire, et démontra au monde que les poissons de mer comestibles pouvaient être cultivés tout comme les poissons anadromes et d'eau douce, et pouvaient être multipliés dans une mesure indéfinie. Un bien plus vaste champ d'opérations fut ainsi ouvert aux pisciculteurs. Bien plus, le professeur Baird put formuler la grande loi piscicole sur laquelle reposait le nouveau point de départ et la sortir ainsi du domaine de l'empirisme pour lui donner une base scientifique. Cette grande loi, il l'exprima dans les termes suivants: "Relativement aux pêcheries marines, il ne faut pas oublier un important principe, c'est que tous les poissons qui frayent sur les côtes ou près de celles-ci ont un rapport défini avec une étendue particulière de fond de mer; ou, en d'autres termes, c'est que, autant que nous avons pu en juger par l'expérience et l'observation, tous les poissons retournent autant que possible au lieu de leur naissance pour y exercer la fonction de la reproduction, et continuent de le faire, d'année en année, durant toute la période de leur existence. Une autre loi tout aussi positive, pour une grande variété de poissons, c'est qu'ils passent de leurs frayères à la mer par la voie la plus courte qui les conduira dans les eaux plus profondes, où ils passent l'hiver, et que pour aller dans une localité donnée ou en revenir ils suivent une ligne de migration définie et déterminée."

Après avoir établi cette importante loi par une longue suite d'observations sérieuses, le professeur Baird en déduisit le corollaire suivant: "La production du poisson dans une baie donnée ou le long d'une certaine étendue de la côte, peut être réduite dans une large mesure, et malgré qu'il soit parfaitement vrai que la mer ne peut être complètement dépeuplée, cependant, lorsque les poissons d'une région particulière ont été tous enlevés, il n'est pas à espérer que d'autres viendront des localités environnantes pour les remplacer, en vertu de la loi que nous venons de formuler. On pourrait comparer une pêcherie épuisée à un baril de lard dont on aurait enlevé une partie du contenu, il en résulte un espace qui reste inoccupé."

Ceux qui ont le plus récemment et avec le plus d'autorité écrit sur la biologie de la mer confirment les opinions de M. Baird et établissent la loi qu'il a exprimée dans les termes précédents. Il devient de plus en plus évident que les migrations des poissons qui frayent près des côtes sont d'un caractère limité, qu'elles ont lieu surtout des eaux profondes aux eaux basses, et *vice versa*; que les poissons sont *locaux*, en ce sens "qu'ils ont un rapport défini avec une étendue particulière de fond de mer" et retournent dans les eaux où ils sont nés et où ils se sont développés pour y accomplir la fonction la plus importante de leur existence. Ainsi, l'objection que l'on soulève si souvent qu'il est inutile d'essayer de peupler artificiellement une certaine étendue de mer, soit dans les baies ou sur les fonds de pêche côtiers, vu que les alevins disparaîtront dans l'océan, tombe à plat. L'idée que ces poissons sont des vagabonds marins, constamment engagés dans de longs voyages migratoires, doit être abandonnée. Sans doute, il y a des poissons pélagiques qui frayent sur la haute



mer, loin des côtes; mais tous ou presque tous nos poissons comestibles de valeur sont locaux. Nous pouvons donc, par les moyens artificiels, multiplier leur nombre dans tous les endroits où ils peuvent vivre.

Il ne faut pas croire non plus qu'en laissant les fonds de pêche épuisés en repos pendant quelque temps, ils pourront se repeupler sans l'aide de l'homme, vu qu'il y viendra suffisamment des poissons des autres localités. L'expérience a démontré que les poissons des localités voisines ne quittent jamais leurs fonds pour se porter ailleurs, mais que, en obéissance à la loi de leur existence, ils restent toujours à leur habitat. Par conséquent, sans la reproduction artificielle, lorsque l'épuisement est extrême, la restauration est impossible. Et même lorsque le dépeuplement n'est que partiel, il s'écoule plusieurs années avant que l'on puisse constater une amélioration, tandis qu'avec les moyens artificiels il suffit d'un espace de temps bien court. En outre, se présente la question de savoir ce que deviendraient les pêcheurs lorsque les fonds de pêche seraient en jachère? La pisciculture scientifique résout cette question en déposant dans les eaux épuisées des millions d'alevins qui, au bout de quelque temps, auront restauré les pêcheries. Ce procédé peut être continué d'année en année; et même l'abus de pêche ne pourra parvenir à dépeupler les pêcheries lorsqu'elles seront ainsi constamment alimentées.

Ce ne sont pas là de simples théories en l'air. Elles ont été amplement appuyées par les résultats qu'a accusés la reproduction artificielle de la morue aux Etats-Unis et en Norvège. La morue est le principal produit des industries marines de ce côté-ci de l'Atlantique. Plusieurs milliers d'hommes sont employés dans les pêcheries de morue de l'Amérique du Nord, un énorme capital y est placé, et leurs revenus annuels se chiffrent par pas moins de vingt à trente millions de piastres. Depuis quelques années, cette industrie accuse de sérieux symptômes de déclin, surtout sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Dans plusieurs endroits où la morue était autrefois abondante, elle est maintenant rare ou a complètement disparu. Même les grandes pêcheries de morue, comme celles qui se trouvent sur les côtes de Terre-Neuve et à Lofoden, en Norvège, ont, dans ces dernières années, montré des signes de déclin qui doivent inspirer beaucoup de crainte pour l'avenir. En présence de ces faits, la question de savoir si la science peut fournir un remède se présente naturellement.

En 1878, le professeur Baird fit une longue série d'expériences en vue de déterminer la praticabilité de la reproduction artificielle de la morue sur une vaste échelle. Voici ce qu'il dit dans un de ses premiers rapports: "S'il est important d'accroître la production du saumon, il l'est encore plus de restaurer nos pêcheries de morue épuisées; et si nous pouvions les ramener à leur condition originale, au bout de quelque temps, la richesse sur nos côtes serait augmentée dans une mesure qu'il est difficile de déterminer."

On rencontra beaucoup de difficultés lorsqu'il s'agit à faire éclore les œufs de morue; mais on finit par réussir, et après que la phase expérimentale eût été passée, le professeur Baird put faire rapport que la praticabilité de la reproduction artificielle de la morue était pleinement établie. "On croit maintenant qu'il est possible, dit-il, non seulement d'accroître considérablement la production de la morue où elle se trouve actuellement, mais encore, en déposant des alevins dans de nouvelles localités, d'établir des pêcheries de morue jusque sur les côtes de la Caroline du Nord, où les pêcheurs pourront trouver une occupation régulière pendant l'hiver, maintenant leur plus pauvre saison, en capturant ce poisson en grandes quantités, en approvisionnant les marchés adjacents, et même en l'exportant." Plus tard, il disait, relativement à la reproduction artificielle des poissons de mer comestibles: "Nous avons à notre disposition les moyens d'améliorer et d'accroître tellement les pêcheries américaines, qu'il ne nous sera plus nécessaire à l'avenir de demander le droit de pêcher sur les pêcheries côtières des provinces britanniques, ce qui nous permettra de nous dispenser de tout traité de pêche et de toutes relations de pêche avec l'Angleterre ou d'autres pays."

Le progrès de la culture des poissons de mer comestibles depuis que ces mots furent écrits montre que le professeur Baird n'était pas trop optimiste lorsqu'il prévoyait ainsi l'avenir. Le succès des piscifacures de Gloucester, de Wood Hall, et de l'île Ten Pound, est maintenant une affaire historique. Il a été cultivé et distribué par ces piscifacures plusieurs millions de morues, et l'effet bienfaisant s'en fait déjà

sentir sur les fonds de pêche à la hauteur du cap Anne et près des bancs de Nantucket, où, si l'on en croit une autorité digne de foi, "il paraît que des millions de ces jeunes poissons, âgés d'un à deux ans, se trouvent sur les fonds de pêche près de la côte, tandis qu'il a été pris avec des trappes et autrement de jeunes morues à des endroits où les plus vieux pêcheurs ne se rappellent pas en avoir vues jusqu'ici." Le repeuplement des fonds de pêche côtiers est d'un grand avantage pour les pêcheurs locaux, leurs pêches ayant beaucoup augmenté. "La pêche de l'alose depuis le Connecticut jusqu'à la Caroline du Nord a augmenté, dit-on, de vingt-cinq pour cent en cinq années, grâce à la reproduction artificielle.

Le succès de la culture de la morue n'a pas été moins remarquable en Norvège, où elle a été poursuivie à la pisciculture de Flodevig en même temps qu'aux États-Unis, et avec autant d'habileté et de persévérance. Au printemps de 1891, on y a récolté 620 livres de frai de morue, représentant 279,000,000 d'œufs. Sur une partie de la côte norvégienne entre Soruskill et Hambou, il a été déposé 166,500,000 alevins de morue, en sus de 26,000,000 d'autres endroits. De 1884 à 1890, il est éclos en tout 140,000,000 d'œufs. A la suite de ces satisfaisants résultats, la pisciculture de Flodevig a été agrandie dans une proportion double de ce qu'elle était à l'origine, et on a construit un vaste réservoir où la morue est placée et peut frayer par le moyen naturel sans subir l'opération du "dépouillement" comme auparavant. Les œufs, une fois fécondés par le contact avec la laite qui se trouve dans le réservoir, sont écumés et déposés dans les incubateurs. De cette façon, on arrive à faire éclore de vingt à quarante pour cent plus d'œufs, les pertes que l'on subissait par suite de la manipulation du poisson étant ainsi évitées.

On pourra juger de la confiance des Norvégiens dans cette méthode de développer leurs pêcheries marines par le fait que, cette année (1892), ils sont à ériger une autre pisciculture de morue à Dobak, à seize milles de Christiana, suffisamment vaste pour produire quatre cent millions d'alevins de morue tous les ans. On se propose de repeupler ainsi la baie de Christiana, où la morue a beaucoup diminué dans ces derniers temps; aussi, la morue fraîche se fait-elle de plus en plus rare sur les marchés de la capitale et des autres villes situées sur la baie et le prix en est-il excessivement élevé. En rapport avec cette pisciculture, il sera établi une station biologique, où les étudiants de l'université de Christiana pourront étudier l'ichtologie et la biologie marine dans toutes leurs branches et où se trouveront constamment de frais spécimens de la faune marine. Ce n'est pas tout. Une autre pisciculture, avec une école piscicole, est en voie de construction à Bodo et sera en pleine opération en 1893. Comme Bodo ne se trouve qu'à une petite distance (10 milles) des îles Lofoden, endroit de la Norvège où la pêche de la morue se fait sur la plus grande échelle en hiver et dans les premiers jours du printemps, il sera facile pour la pisciculture de Bodo de se procurer du frai à ces îles, vu que tous les poissons que l'on prend là sont des reproducteurs.

Lorsqu'on compare la travail accompli aux États-Unis, au Canada et en Norvège en rapport avec la pisciculture et l'amélioration des pêcheries, avec ce qui a été fait à cet égard dans la Grande-Bretagne, le contraste est surprenant. En tout ce qui concerne le poisson et les pêcheries, la Bretagne est bien en arrière de ces pays. A une des conférences des pêcheries, pendant l'exposition de Londres, en 1883, le professeur Huxley fit remarquer que "s'ils allaient s'occuper sérieusement des pêcheries marines (de l'Angleterre) et ne pas les abandonner comme ils l'avaient fait depuis les dix derniers siècles, ils avaient un travail considérable devant eux; et à moins d'apporter dans l'organisation de leurs pêcheries l'énergie, l'ingénuité, la science et l'esprit pratique qui caractérisaient le professeur Baird et ses aides, leurs efforts n'aboutiraient pas à grand'chose." A la même conférence, M. S. Wilmot, du ministère des pêcheries du Canada, exprima sa surprise que "dans un vaste et intelligent pays comme la Grande-Bretagne, le gouvernement n'eût pas songé à protéger, à améliorer et à avancer les intérêts des pêcheries." Il fut d'opinion que c'était là un travail que l'Etat devait entreprendre plutôt que des individus, et il fut soutenu dans cette opinion par le professeur Brown Goode, le directeur du département des États-Unis à l'exposition de 1883.

Il n'y a pas de doute que, dans ces dernières années, il a été nommé successivement en Angleterre des commissions de pêcheries; mais elles n'ont fait que prendre

les témoignages de pêcheurs et d'autres personnes intéressées dans les pêcheries et les réunir dans de volumineux rapports, qui ne contenaient rien de pratique. Le professeur Huxley, qui avait pris part à ces travaux, dans son adresse inaugurale à l'exposition de Londres, en 1883, exprima l'étonnement qu'il avait éprouvé en découvrant que les pêcheurs ne connaissent rien au sujet du poisson sauf la manière de le prendre. "Aux questions que je leur posais relativement aux mœurs, à la nourriture et à la reproduction des poissons—points d'une importance fondamentale pour régler les pêcheries rationnellement—je n'ai pu obtenir en général que des réponses vagues et souvent absurdes au lieu d'affirmations positives."

Bien différente a été la méthode adoptée en Norvège, aux Etats-Unis et en Canada. En Norvège, au lieu de nommer une commission pour prendre des témoignages de pêcheurs, un corps composé de quatre hommes de science distingués a été nommé pour étudier la biologie et la physique de la mer. C'est sur ses rapports qu'ont été fondées l'organisation des pêcheries, et ces expériences dans la culture des poissons de mer comestibles qui ont produit de si abondants fruits. Un des plus brillants résultats des travaux de cette commission, qui poursuit ses études depuis plus de vingt ans, a été la grande découverte du professeur Sar; ce dernier remarqua que les œufs de la morue, de l'égréfin, du grondin et de la plupart des poissons comestibles, à l'exception du hareng, au lieu de rester au fond de l'eau, comme on l'avait cru jusque-là, flottaient en globules presque invisibles à la surface de la mer. Cette découverte fut le fondement de la culture scientifique des poissons de mer comestibles.

Aux Etats-Unis, la même méthode a été suivie. Un naturaliste distingué—le professeur Baird—fut, en 1871, mis à la tête d'une commission qui ne perdit pas son temps à prendre les témoignages de pêcheurs, mais qui étudia sérieusement les causes qui avaient amené une diminution des poissons commerciaux et les remèdes qu'il fallait appliquer. Cette commission donna lieu à l'établissement d'une pisciculture de premier ordre; cette pisciculture est actuellement dirigée par des hommes éminents qui ont à leur disposition tous les moyens de poursuivre les opérations piscicoles sur une vaste échelle, tant pour le poisson d'eau douce que pour celui d'eau salée, et d'étudier l'histoire naturelle des divers poissons. Les magnifiques rapports de cette commission, qui sont publiés tous les ans depuis qu'elle existe, sont d'une valeur inestimable. Jusqu'en 1883, le congrès et les divers gouvernements d'Etat avaient affecté plus de deux millions et quart de piastres pour les travaux de la commission des pêcheries. Depuis cette date, on a toujours montré la même libéralité sous ce rapport.

Il semblerait qu'à la fin la Grande-Bretagne ait senti la nécessité de réglementer et d'améliorer ses pêcheries sur les mêmes principes scientifiques que les autres pays. L'inauguration du bureau des pêcheries pour l'Ecosse, il y a quelques années, marqua le commencement d'une nouvelle ère. Sous la direction de naturalistes éminents comme le docteur Wemyss Fulton, secrétaire pour les investigations scientifiques, le professeur McIntosh, L.L.D., M. J. H. Fullerton et D. J. Beard, ce conseil a fait un excellent travail relativement aux divers poissons comestibles. Les rapports annuels des pêcheries écossaises contiennent une foule de choses d'un profond intérêt pour le pisciculteur.

L'année dernière, ce conseil décida d'appliquer la méthode de reproduction artificielle aux poissons de mer de valeur en vue d'améliorer les pêcheries de l'Ecosse. Les membres de ce conseil avaient depuis quelque temps observé de près les opérations piscicoles de la pisciculture de Flodevig, en Norvège, et avaient reçu des rapports officiels de temps à autre. Ils résolurent de tenter la même entreprise. En vertu d'un arrangement avec M. Dannevig, gérant de la pisciculture de Flodevig, une bâtisse en bois, avec un complet système d'incubateurs, a été construite à Arendal, Norvège, et a été récemment expédiée en Ecosse, où elle sera en opération avant la fin de cette année. Les gouvernements de France, de Russie, d'Italie et de Belgique ont été en communication avec M. Dannevig en vue d'obtenir de lui les plans et les directions nécessaires pour fonder des établissements semblables, et il est possible que ces pays aient d'ici à peu de temps des piscicultures marines en active opération.

L'Angleterre se meut enfin dans la même direction. A une conférence tenue dans la salle des marchands de poisson, à Londres, au mois de mars dernier, la résolution suivante fut unanimement adoptée : "Que cette conférence, en présence de la diminution des poissons comestibles, est d'opinion qu'il devrait être établi des piscifactories de poissons marins, comme en Norvège, aux Etats-Unis, au Canada et à Terre-neuve, en vue d'augmenter la production du poisson; et qu'il est de la plus haute importance pour l'industrie de la pêche d'établir des laboratoires marins à des endroits convenables sur la côte du Royaume-Uni, dans le but de faire connaître aux pêcheurs pratiques et au public en général les mœurs et les caractères des poissons alimentaires." A Liverpool, un laboratoire marin a été établi, et un autre à Plymouth. Sir Edward Clarke dit, à cette conférence, que l'établissement de Plymouth avait montré que le poisson pouvait être reproduit en grandes quantités; et il croyait que le gouvernement rendrait un précieux service au public s'il aidait à établir des piscifactories de manière à arriver aux mêmes résultats qu'en Amérique.

En France, M. Gobin, ministre des pêcheries, a dernièrement attiré l'attention sur la diminution du poisson sur les côtes, causée surtout par l'augmentation de la population, l'amélioration des bateaux de pêche et l'application de la vapeur et des traînes. Il considère la reproduction artificielle des poissons de mer comme le meilleur remède, tout en les protégeant dans une mesure suffisante. L'Etat seul, croit-il, peut entreprendre ce travail, et il insiste sur l'établissement de piscifactories où la culture des poissons de mer pourrait être poursuivie sur une vaste échelle. On se livre actuellement en France à de sérieuses études concernant les eaux de la mer et de l'intérieur, en vue d'accroître la production du poisson par la culture.

Ainsi, il est évident que la culture des poissons de mer est établie sur une solide base scientifique. Le temps est passé où on la considérait comme une insanité et ses avocats comme des enthousiastes spéculatifs. Dans tous les pays civilisés qui ont un intérêt dans les pêcheries, des investigations scientifiques sont en progrès; et l'amélioration, la réglementation et le développement de ces grandes industries deviennent de plus en plus des objets d'importance nationale. Les colonies d'Angleterre, l'une après l'autre, entrent dans la voie des travaux piscicoles.

Terreneuve, la plus ancienne colonie de la Bretagne, a un peu tardé à organiser et à réglementer ses pêcheries et à employer le procédé de la reproduction artificielle pour les améliorer. Ce travail a été, cependant, sérieusement commencé, il y a trois ans, par la nomination d'une commission de pêcheries, qui a déjà remporté un brillant succès et qui est occupée à l'heure qu'il est à organiser un système qui ne manquera pas de produire de bons résultats. Le travail de la commission des pêcheries de Terre-neuve, tel que décrit dans ses rapports annuels, a déjà attiré l'attention des deux côtés de l'Atlantique et a été signalé par quelques-uns des plus éminents pisciculteurs. Dans une branche—la reproduction artificielle du homard—Terreneuve est en avant de tous les autres pays. La méthode introduite par M. Adolph Neilsen, l'habile surintendant des pêcheries, sera probablement adoptée partout où on la jugera praticable. La culture de la morue, aussi, bien qu'on ne s'y soit livrée que depuis deux saisons, a fait d'excellents progrès, et on espère pouvoir ainsi repeupler les baies et les fonds de pêche côtiers qui sont aujourd'hui partiellement épuisés. Ajoutons qu'une brochure intitulée "*The Cur of Codfish and Herrings*," écrite par M. Neilsen et publiée par la commission, a été réimprimée, après qu'on en eût obtenu la permission, par le département des pêcheries d'Irlande, et mis en circulation parmi les pêcheurs irlandais. Le même ouvrage a été traduit en français et répandu à Saint-Pierre et ailleurs.

Antérieurement à l'organisation d'une commission de pêcheries à Terre-neuve, les pêcheries avaient été abandonnées à elles-mêmes. Naturellement, ces pêcheries comptent parmi les plus belles du monde; mais les modes destructeurs de pêche employés par les générations successives, le manque de surveillance intelligente et de protection légale, l'absence de toute notion définie au sujet du poisson et des pêcheries basée sur des observations scientifiques, et l'abandon complet de ces grandes industries sans organisation ni direction, eurent enfin pour résultat de faire décliner dans une mesure alarmante la pêcherie de la morue, surtout sur les baies et les fonds de pêche côtiers, et de détériorer considérablement les pêcheries du hareng, du saumon et du homard.

L'auteur peut ajouter, sans égoïsme, qu'il fit tous ses efforts, d'année en année, pour attirer l'attention du public sur ces questions et sur la nécessité de nommer une commission de pêcheries, qui aurait la direction des pêcheries. Cette commission fut nommée en 1888, et il a agi comme secrétaire jusqu'à ce jour. Heureusement, on s'assura les services d'un habile surintendant des pêcheries dans la personne de M. Adolph Neilsen, ancien inspecteur des pêcheries norvégiennes, homme d'un caractère élevé et parfaitement au courant de tout ce qui touche à la pisciculture. Il ne sera peut-être pas hors de propos de donner un résumé du travail accompli par cette commission relativement à la culture de la morue et du homard.

Il est bon, tout d'abord, de relever une objection à la culture des poissons de mer qui est souvent répétée. On prétend que les poissons de mer les plus importants — tels que la morue — sont si prolifiques que même les agents les plus destructeurs ne peuvent guère affecter leur nombre. La morue femelle, par exemple, suivant sa grosseur, produit de deux à neuf millions d'œufs chaque saison. Le saumon dépose mille œufs par chaque livre de son poids. La sole donne un million d'œufs annuellement; le carrelet, un million et quart; le maquereau, un demi-million; le hareng, trente-cinq mille; le turbot, quatorze millions, et un congre du poids de 28 livres produit quinze millions d'œufs chaque saison. Les crustacés ne sont guère moins prolifiques. Une huître produit tous les ans un nombre d'œufs variant entre un demi-million et un million. Le homard femelle produit de douze mille à vingt-cinq mille œufs chaque saison. Les crabes, les guiguettes et les moules ont aussi une surprenante fécondité. Tel étant le cas, il paraît, à première vue, absurde de tenter d'augmenter par des procédés artificiels la population de la mer, puisque les poissons se reproduisent naturellement dans une mesure si prodigieuse.

Il y a cependant un autre côté de la question à considérer. A mesure que les études des naturalistes au sujet du poisson avancent, il devient de plus en plus apparent que la destruction de vie à toutes ses phases, depuis le frai jusqu'au poisson parvenu à son entier développement, qui a lieu constamment dans la mer, est énorme. Si la nature produit avec une étonnante prodigalité, elle détruit aussi dans la même mesure. S'il n'y a pas d'économie observée pour la conservation de la vie dans la mer, il n'y a pas non plus de limites fixées aux agents destructeurs. Une guerre silencieuse exerce sans cesse ses ravages dans l'océan, et le massacre qui en découle dépasse tous les calculs. Les races se dévorent entre elles, et la vie ne peut se soutenir que par la destruction de quelque autre forme de vie. Dans le vaste monde des eaux, avec ses hauts-fonds et ses profondeurs, ses immenses plaines, ses côtes et ses chaînes de montagnes, combien sont merveilleuses les diversités de la vie! Mais la mort et la terreur y règnent constamment, sous la surface la plus placide. Les habitants vivent

“ A cold, sweet silver life, wrapped in round waves,  
Quickened with touches of transporting fear.”

Non seulement les formes animées, mais encore les forces physiques de la nature contribuent à ce travail de destruction. Les naissances et les décès se suivent dans un rythme mystérieux, même au plus profond de l'océan:—

“ Creator and destroyer, mighty Sea!  
That in thy still and solitary deep  
Dost at all being's base thy vigil keep,  
And nurtur'st serene and potently  
The slumbering roots of vast Creation's tree.  
The teeming swarms of life that swim and creep,  
But half aroused from the primordial sleep,  
All draw their evanescent breath from thee.  
The rock thou buildest and the fleeting cloud;  
Thy billows in eternal circuit rise  
Through nature's veins, with gentle might endowed,  
Throbbing in beast and flower in sweet disguise;  
In sounding currents roaming o'er the earth,  
They speed the ultimate pulse of death and birth.”

Prenons les œufs de la morue comme exemple. Ils sortent du poisson femelle par milliers de millions. Ils flottent à la surface de la mer sous la forme de globules transparents, excessivement délicats et légers. Les vents et les courants les entraî-

nent de côté et d'autre. Ils tendent toujours à se diriger vers la surface de manière à atteindre l'influence vivifiante de la chaleur et de la lumière. Que deviennent ces énormes multitudes de globules délicats, à peine perceptibles à l'œil nu ? Un grand nombre d'entre eux manquent de venir en contact avec la laite du mâle qui est aussi jetée dans les mêmes eaux, l'acte d'impregnation étant extérieur. Les œufs périssent vite à moins d'être touchés par l'élément mâle. Ils n'éclosent que trois ou cinq semaines après avoir été fécondés. Pendant tout ce temps-là ils flottent près de la surface, et d'innombrables myriades en sont jetées sur la côte par les vents et les courants ou entraînés vers la mer, où les conditions sont beaucoup moins favorables aux œufs et aux alevins que sur les eaux côtières. Dans l'intervalle, les poissons et les oiseaux de mer dévorent les œufs par millions, car pour ces ennemis ce sont d'excellents morceaux. Lorsque les alevins sortent des œufs, leurs mouvements sont gênés pendant les dix premiers jours par le jaune qu'ils portent, de sorte qu'ils ne peuvent échapper à leurs ennemis, et la mortalité parmi ces jeunes poissons est inconcevable. Environnés comme ils le sont par des ennemis affamés, "le massacre des innocents" se poursuit incessamment.

Il en résulte que malgré la fécondité de la morue, il n'y a qu'une faible proportion de ses œufs et de ses alevins qui échappent à la destruction. Des juges compétents ont calculé que sur un million d'œufs de morue il n'y a qu'un seul poisson qui parvienne à son entier développement.

Ainsi donc, lorsqu'à ces causes naturelles de perte viennent s'ajouter les engins destructeurs de l'homme, lorsque d'immenses quantités de jeunes poissons sont capturées avant d'avoir atteint la période de reproduction, lorsque les poissons reproducteurs ne sont pas plus épargnés que les autres, il n'est pas étonnant que même une abondante pêcherie de morue finisse par décliner et se ruiner. C'est ce qui est arrivé sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et en beaucoup d'autres pays.

Or, c'est ici que se montre toute la valeur du procédé artificiel. On fertilise tous les œufs sains enlevés des poissons en les mettant en contact avec la laite, et on parvient ainsi à faire éclore de cinquante à quatre-vingt-dix pour cent des œufs. Les alevins sont soignés et protégés à la première phase de leur existence et déposés dans les eaux lorsqu'ils sont en état de prendre soin d'eux-mêmes ; leurs chances de survie sont de cette façon immensément augmentées. Comme la morue est un poisson local on peut la multiplier à tout endroit donné et rendre aux eaux épuisées leur ancienne abondance.

Si nous prenons le hareng, le maquereau ou les diverses espèces de poissons plats, nous trouvons que la destruction de vie parmi elles n'est pas moindre que parmi la morue. Sur un quart ou un demi-million d'œufs, un seul poisson parviendra à son entier développement. Telle est la moyenne de survie qui a été établie pour plusieurs des espèces les plus prolifiques. Si tel n'était pas le cas, les eaux de l'océan auraient depuis longtemps un excès de population et la vie y serait impossible. Même dans le cas du saumon, "le monarque du ruisseau," il a été calculé par une haute autorité que le rendement annuel de la rivière la plus abondante en saumon du Royaume-Uni est à peu près égal au produit d'un poisson femelle du poids de 15 à 20 livres, le produit de tous les autres étant perdu ou gaspillé. Quelquefois, une inondation détruira plusieurs millions d'œufs en les arrachant du sable et en les exposant ainsi à leurs ennemis.

Il est donc évident que l'argument que l'on oppose à la reproduction artificielle des poissons de mer de valeur en invoquant leur prodigieuse fécondité ne repose pas sur un fondement solide.

Les pêcheries de morue de Terre-Neuve confirment d'une manière frappante ce que nous venons de dire au sujet de la possibilité d'épuiser les eaux où le poisson était une fois abondant. Pendant trois siècles et demi, les fameux bancs et les eaux autour de la côte de l'île ont été pêchés surtout, mais non pas exclusivement, pour se procurer de la morue. A l'égard des grands bancs, les meilleurs juges sont d'opinion que la production de la morue est loin d'y être aussi abondante qu'auparavant, et qu'ils déclinent de plus en plus. Quoiqu'il en soit, il n'est plus possible d'avoir des doutes au sujet du déclin de la pêcherie de la morue autour des côtes de l'île. En voici la preuve la plus convaincante : bien que la population ait doublé depuis cinquante ans, que le nombre des personnes occupées à la pêche ait beaucoup aug-

menté, et que les méthodes de pêche aient été considérablement améliorées, il ne se prend pas plus de poisson tous les ans, à l'heure qu'il est, qu'il y a cinquante ans, alors que la ligne primitive était le principal instrument du pêcheur. Ce déclin s'accroît de plus en plus, surtout à l'égard des grandes baies, dont les rives sont sillonnées d'une nombreuse population. Il y a eu un temps où un pêcheur pouvait en quelques heures remplir son bateau de belle morue, à quelques pas de chez lui. Maintenant, le poisson est si rare que les pêcheurs sont forcés de se rendre au Labrador et à d'autres fonds de pêche éloignés, aux prix de beaucoup de fatigue et de dépenses, les eaux de leurs baies étant considérablement dépeuplées. La baie de la Conception était autrefois une des meilleures localités de pêche, et la population y était devenue dense. On prend aujourd'hui relativement peu de poisson dans ses eaux, qui ne promettent guère de se repeupler. Les baies de Plaisance, de la Trinité, de Bonavista et de Notre-Dame, et d'autres centres de pêche, ont aussi souffert, plus ou moins, sous le même rapport. La taille du poisson a également diminué—signe certain du déclin d'une pêcherie. Les méthodes destructrices de pêche, l'abus de pêche, et la capture sur une grande échelle de poissons non parvenus à maturité, contribuent à amener ce résultat. La loi n'imposait aucunes restrictions aux pêcheurs, et personne ne songea à ce qui pourrait arriver plus tard.

Tel était l'état de choses auquel la commission des pêcheries, lors de sa nomination, avait à faire face. Tout d'abord, elle décida de construire une piscifaculture de morue en vue d'essayer de restaurer les eaux épuisées par le procédé artificiel. On considéra que dans ces baies profondes et abritées, dans ces eaux d'une pureté et d'une salinité particulières, les conditions étaient des plus favorables pour la culture de la morue. L'île de Dildo, dans la baie de la Trinité, fut choisie comme site de cette piscifaculture. Un vaste bâtiment fut érigé et outillé avec tous les appareils modernes. On peut y faire éclore de deux cent cinquante à trois cents millions d'œufs de morue tous les ans. Si l'entreprise réussit à la baie de la Trinité, les opérations pourront être étendues autour de l'île, et ses baies ainsi que ses fonds de pêche côtiers convertis en vastes réserves de morue. Il fut aussi décidé que la reproduction artificielle du homard serait poursuivie en même temps que celle de la morue. A Terre-Neuve, comme dans tous les autres pays où l'on prend du homard, la pêcherie de ce crustacé important décline de plus en plus. L'invention, par M. Neilsen, d'incubateurs flottants, a permis d'appliquer ce procédé sur une vaste échelle et à plusieurs endroits autour de l'île.

Ces opérations piscicoles furent poursuivies durant les étés de 1890 et de 1891. Une des principales difficultés que l'on rencontra fut de se procurer un nombre suffisant de poissons reproducteurs mârs pour alimenter la piscifaculture d'œufs de morue. Les morues autour des côtes orientale et septentrionale de l'île fraient depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de juillet. La morue femelle ne dépose pas ses œufs tout d'un coup, comme le saumon. Les œufs mûrissent graduellement et passent du poisson dans l'eau à mesure qu'ils mûrissent: l'opération dure plus de six semaines. Les poissons reproducteurs sont gardés dans des réservoirs placés dans la piscifaculture et, à différents intervalles, sont enlevés et dépouillés de leurs œufs; puis ils sont remis dans les réservoirs. La laite du mâle est répandue sur les œufs qui sont placés dans un réceptacle convenable contenant un peu d'eau, et les œufs fécondés sont alors déposés dans les jarres de la piscifaculture, où l'eau, qui est pompée dans une citerne d'une profondeur de trente pieds, est toujours tenue en mouvement, les œufs flottant à la surface. Dans une température de 40° Fahr., l'embryon de morue éclot ou sort de l'œuf au bout de vingt ou vingt et un jours. Une basse température prolongera la période de développement, au contraire, une température élevée la hâtera. Lorsque l'alevin échappe de la membrane qui l'enveloppe, la bouche, la langue et les organes digestifs ne sont pas complètement développés; mais le jeune poisson porte avec lui le jaune sur lequel il se nourrit pendant dix ou douze jours. La bouche et les organes digestifs sont alors pleinement formés, de sorte que l'alevin peut chercher sa nourriture et être mis en liberté dans la mer. Il éclot de cinquante à soixante pour cent des œufs qui sont traités dans la piscifaculture. En construisant un réservoir où le poisson pourra fraier par le procédé naturel, M. Neilsen espère faire éclore de soixante-dix à quatre-vingt-dix pour cent des œufs, de sorte que son rendement pour la saison sera beaucoup augmenté.

La saison de 1890, où la commission commença ses opérations, fut des plus défavorables, par suite de la présence d'immenses quantités de glace autour de la côte. Il s'ensuivit que le poisson n'approcha que tard des rives. Il est éclos dix-sept millions de morues, qui furent déposées dans les eaux. Pendant la seconde saison, il en est éclos quarante millions avec succès. On s'attend à un rendement bien plus considérable pour 1892. En 1891, les pêcheurs prétendirent avoir vu un grand nombre de jeunes morues dans des eaux où ils n'en avaient jamais trouvés jusque-là. Il est évident que ce résultat est dû à la pisciculture. Il faudra encore deux ans pour déterminer si l'important objet qu'on s'est proposé peut être pleinement atteint, vu qu'une morue exige quatre ans pour parvenir à maturité.

La culture du homard consiste dans un procédé tout différent. Les œufs du homard sont fécondés dans le corps de la femelle et lorsqu'ils sortent, ils restent attachés au moyen d'une substance glutineuse aux fibrilles qui se trouvent sous la queue. La femelle porte ses œufs avec elle jusqu'à ce qu'ils soient éclos. Aux fabriques de conserves, on recueille ces œufs, et on les place dans des incubateurs flottants, où ils éclosent; on met ensuite les alevins en liberté dans la mer. Pendant l'année 1890, il est éclos jusqu'à 406,005,300 jeunes homards, qui furent déposés dans les eaux. En 1891, il en est éclos 551,469,880. Il ne faut pas oublier que n'eût été le procédé artificiel, tous ces germes de vie auraient péri, étant donné que le homard est bouilli avant d'être empaqueté. On parviendra ainsi à maintenir le rendement du homard et à empêcher la détérioration ou la destruction d'une importante pêcherie. La commission est convaincue qu'avec la culture artificielle, une saison réservée et des règlements convenables au sujet des ouvertures des trappes de manière à permettre au poisson non mûr d'échapper, l'avenir de la pêcherie du homard est assuré. Il est probable que le Canada et l'Ecosse adopteront les incubateurs flottants de M. Neilsen. Le lieutenant Gordon, M.R., qui est parfaitement au fait de tout ce qui regarde le homard, dit dans son rapport de 1890, relativement à la valeur des incubateurs flottants de M. Neilsen :—“Supposons qu'une fabrique de conserve empaquette 2,000 boîtes de homard, soit 96,000 livres, il faudra pour cela un million de homards, et d'après ce qu'on m'a dit, il y a probablement un homard sur cinq portant des œufs—disons 100,000. Maintenant, prenons la moitié de ce nombre et disons que 50,000 homards portant chacun environ 20,000 œufs exsudés, ont été détruits en empaquetant les 2,000 boîtes; il aura été ainsi perdu 1,000,000,000 d'œufs. Si on applique cette règle aux 220,000 boîtes qui constituaient le produit de la pêcherie pour l'année 1889, on en arrive au nombre de 100,000,000,000 d'œufs détruits. Il est possible, par l'application de ce simple procédé (les incubateurs de M. Neilsen), d'éviter ces pertes, sinon complètement, du moins dans une certaine mesure; et même si l'on ne parvenait à sauver qu'un pour cent sur ce total, ce serait encore un magnifique résultat.”

La reproduction de la morue et du homard n'est qu'une partie du travail de la commission des pêcheries de Terre-neuve. Elle répand des renseignements concernant le fumage de la morue, le salage et l'encaquement du hareng; elle impose des règlements en vue de protéger et d'améliorer toutes les pêcheries, et surveille avec un soin particulier les rivières à saumon. Grâce à l'énergie des membres de cette commission, la pêcherie du hareng accuse une sensible amélioration.

Nous allons maintenant dire quelques mots sur le développement des œufs de morue et de homard d'après les observations que nous avons faites à la pisciculture de Dildo.

La grande majorité de nos poissons de mer comestibles déposent leurs œufs près de la surface de l'eau. Ces œufs sont extrêmement légers, transparents comme du cristal, et tant qu'ils demeurent dans une condition saine ils ne calent pas. Lorsqu'ils perdent leur vitalité, ils enfoncent dans l'eau. La gravité spécifique des œufs de morue est délicatement adaptée à la salinité de l'eau. Si l'eau de mer se mêle, à la surface, avec l'eau douce, comme la chose arrive après d'abondantes pluies, les œufs calent jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'eau d'une salinité et d'une densité convenables. Après que l'eau douce se sera évaporée, ils monteront à la surface et y flotteront, leur tendance constante étant de s'élever, afin de subir l'influence bienfaisante de la lumière et de la chaleur du soleil. Ces délicats petits œufs doivent d'abord mûrir dans l'ovaire du poisson femelle, et après qu'ils ont mûri dans ce



réceptacle, les capsules qui les entourent se brisent et ils sont jetés dans l'eau ; à l'œil nu on dirait que ce sont des bulles transparentes, et ils se comportent dans l'eau comme des bulles de savon dans l'air. La laite mère du mâle, contenant les spermatozoïdes qui sont nécessaires à l'imprégnation de l'œuf, est jetée dans les mêmes eaux et doit venir en contact avec les œufs pour qu'ils puissent être fécondés. Il est merveilleux de regarder un de ces petits embryons transparents de la morue lorsqu'il sort de l'œuf ; il est à peine visible à l'œil nu, il ne pèse qu'une fraction de grain, et pourtant il donnera naissance à une morue qui plus tard pèsera quarante, cinquante et même soixante livres. Ce développement se produit dans l'espace de trois ou quatre ans, alors que le poisson devient jusqu'à un million de fois plus pesant qu'à l'époque de sa naissance. La croissance de la morue dépasse même celle du saumon, que Frank Buckland considérait comme celui de tous les animaux qui croît le plus rapidement. Il nous dit qu'un saumon âgé de trois jours pèse deux grains ; lorsqu'il est arrivé à maturité, il pèse jusqu'à trente livres, ayant ainsi atteint un poids de 115,200 fois plus considérable qu'au jour de sa naissance. Mais le développement de la morue est encore plus prodigieux, étant donné qu'elle part d'un embryon qui représente une simple fraction du poids du jeune saumon.

Les ovaires de la morue sont beaucoup développées, emplissant presque toute la cavité abdominale. Une très grosse morue a contenu jusqu'à neuf millions d'œufs. Mais il ne faut pas oublier que les œufs sont petits, excessivement délicats, et exposés à des plus grands dangers pendant le cours de leur développement que ceux des poissons qui sont moins prolifiques. Les œufs de ceux-ci—comme dans le cas du saumon—sont plus durs et mieux protégés. Il s'en suit que, règle générale, les poissons qui portent un grand nombre d'œufs sont en réalité moins prolifiques que ceux qui en portent moins, vu que les œufs de ceux-ci parviennent plus facilement à maturité. Une immense proportion des œufs de morue périssent par suite de leur extrême délicatesse et de leur menue taille. Pour la même raison, l'incubation artificielle des œufs de morue est difficile et exige une manipulation des plus délicates.

Lorsqu'une fois dans la pisciculture, les œufs de morue doivent être fertilisés artificiellement, les femelles sont enlevées du réservoir, où elles sont gardées jusqu'à ce qu'elles soient mûres, et tenues au-dessus d'un vase partiellement rempli d'eau de mer pure, dans une position telle que le poids des ovaires porte sur le canal. Les œufs tombent alors librement dans l'eau sans aucune pression sur l'estomac du poisson. Les poissons mâles qui ont de la laite mère sont alors enlevés de l'eau et tenus au-dessus du vase de la même manière, jusqu'à ce que la quantité de laite voulue se soit mêlée aux œufs. Les poissons sont remis dans le réservoir et y sont tenus jusqu'à ce qu'ils aient d'autres œufs qui soient mûrs : ce procédé dure de cinq à six semaines. L'eau contenant les œufs et la laite est ensuite agitée doucement et laissée en repos jusqu'à ce que les spermatozoïdes soient entrés dans le microphyle, petite ouverture dans la membrane qui entoure les œufs. Après être entrés dans les œufs, les spermatozoïdes ne disparaissent pas dans le jaune, mais forment le pronucléus mâle, qui se rencontre et se mêle avec le pronucléus femelle, comme on appelle la vésicule germinale. " La fertilisation dépend du contact de ces deux nucléus de différents sexes ". De cette fusion des nucléus mâle et femelle le nouvel être tire son origine. Un seul spermatozoïde peut fertiliser un œuf.

Après avoir été ainsi fertilisés, les œufs sont nettoyés, mesurés, afin de constater leur nombre, et placés dans les incubateurs pour qu'ils se développent. La quantité de l'eau doit être bien proportionnée à celle des œufs et de la laite afin d'assurer la fécondation de l'œuf.

Après la fertilisation, le premier développement de l'embryon commence par le procédé de la division segmentaire. Dans un œuf non imprégné, la couche germinale qui couvre le jaune présente l'aspect d'une substance transparente contenant plusieurs petites vésicules. Lorsque le procédé de l'imprégnation commence, l'œuf prend une couleur pâle, mais il ne tarde pas à briller de nouveau, et les nombreuses petites vésicules deviennent plus nombreuses et plus grosses, vu qu'elles se réunissent les unes aux autres. Une heure après l'imprégnation, la couche protoplasmique se porte vers le pôle inférieur de l'œuf, où le disque germinale est à se former. Les premiers mouvements mystérieux de la vie ont commencé. Dans de l'eau ayant une température de 40 degrés, il faut trois heures avant que le disque germinale se dessine.

Environ six heures après l'imprégnation, on peut voir à l'aide d'un microscope que le disque germinal a commencé à se diviser en segments; et l'œuf, qui originellement consistait d'une seule cellule, se trouve séparé en deux cellules dans le sens du plus court diamètre. Puis, graduellement, les deux premières cellules se divisent elle-mêmes et en forment quatre autres. Chacune d'elles se divise à son tour en deux, et ainsi se produisent une multitude de petites cellules. Vingt-quatre heures après l'imprégnation, la division segmentaire a tellement avancé que le disque germinal se trouve séparé en quinze cellules, et on peut voir le nucléus à travers ces cellules. Au bout de deux jours, le procédé du clivage du disque est encore plus avancé et on peut compter soixante nouvelles cellules, formant quatre couches, l'une sur l'autre. A mesure que la division segmentaire se poursuit, les cellules deviennent de plus en plus nombreuses, et le quatrième jour le disque monte et prend une forme convexe du côté où se trouve le jaune. Après que la division segmentaire est terminée, le disque cale et prend une forme concave, et on l'appelle alors la cavité segmentaire, ou encore le sac embryonnaire.

Le septième jour, l'embryon commence à paraître sous la forme d'une masse épaisse qui entoure le blastoderme du côté droit du disque embryonnaire. Le huitième jour, le système nerveux devient visible, ressemblant à une corde qui traverserait l'œuf lorsqu'on le regarde par-dessous, et le sac embryonnaire s'est allongé.

Le neuvième jour, la tête de l'embryon paraît sous l'aspect d'une masse épaisse à la partie inférieure de l'œuf; et les vésicules cérébrales et optiques sont à se former de chaque côté de la tête.

Le onzième jour, le premier segment du système musculaire se montre de chaque côté du canal nerveux, et on peut voir la corde dorsale au-dessous de ce segment. Le douzième jour, les vésicules optiques sont plus marquées, tandis que le système nerveux et la corde dorsale sont plus distincts.

Lorsque l'embryon est âgé de quatorze jours on peut voir les rudiments du cœur, de l'estomac, du canal auditif et des intestins. Les cellules de pigment stellaires commencent aussi à paraître.

Le quinzième jour, le cœur présente l'aspect d'une cavité sphérique entourée d'un mur de cellules communiquant les unes avec les autres; la cervelle est plus développée et le système optique plus avancé. Les nageoires latérales commencent à se montrer. L'embryon a crû considérablement et repose près de la membrane de l'œuf sous la forme d'une demi-lune.

Le seizième jour, la queue de l'embryon de morue se dégage et reste recourbée d'un côté; l'anus paraît aussi.

Le dix-huitième jour, le cœur est tellement développé qu'on peut le voir battre régulièrement, et les yeux commencent à recevoir leur couleur. Les cellules de pigment accroissent aussi en nombre et la queue se redresse et se meut.

Dans de l'eau ayant une température de 40 degrés Fahr., l'embryon de morue sortira de l'œuf au bout de vingt ou vingt et un jours après l'imprégnation. Il s'échappe en brisant la membrane qui l'enveloppe au moyen de vigoureux coups de queue. Un ou deux jours avant, l'embryon a montré par ses constants mouvements qu'il était impatient d'entrer dans le grand monde des eaux. Sa queue est l'arme avec laquelle il effectue sa liberté, et c'est ordinairement la partie de son corps qu'il pousse la première à travers l'ouverture de l'œuf. Le corps avec le jaune qui y reste attaché, passe ensuite. La bouche et les organes digestifs ne sont pas encore formés; mais le jaune qui est d'un volume considérable en proportion du poisson, contient du deutoplasme, substance albumineuse qui lui fournit sa subsistance pendant les dix ou douze premiers jours jusqu'à ce que la bouche et les organes digestifs soient développés et que le jeune poisson puisse chercher sa nourriture.

La jeune morue, ainsi mise en liberté, cherche de suite à nager; mais sa queue reste recourbée pendant le premier jour après sa naissance, de sorte que ses mouvements sont circulaires. Bientôt, cependant, sa queue se redresse et elle peut alors nager en ligne droite. Son sac de nourriture gêne beaucoup ses mouvements et ce n'est qu'après l'avoir absorbé qu'elle peut nager avec vitesse. Pendant cette période de temps, les alevins de morue sont gardés à la pisciculture, et ce n'est que lorsqu'ils peuvent nager vigoureusement qu'ils sont libérés dans les eaux extérieures pour commencer la lutte de la vie.

Une haute température hâtera le développement de l'embryon, tandis qu'une température basse le retardera; de sorte qu'entre l'imprégnation et la naissance il peut s'écouler un espace de dix à quarante heures, suivant la condition de l'eau.

Il n'y a rien de plus intéressant que d'observer avec le microscope la croissance de l'embryon, jour par jour, à travers son enveloppe cristalline. On voit tous les organes se former comme par un rythme mystique jusqu'à ce que le cœur commence à battre et à répandre le sang dans toutes les parties du corps. Aussi, quels profonds mystères se cachent derrière tout ce que le microscope peut révéler et tout ce que l'œil de la science peut pénétrer. Le secret de la vie est aussi impénétrable que jamais. Qui peut définir ou découvrir le pouvoir mystérieux par lequel sont dirigés les mouvements de ces molécules qui forment la créature vivante et déterminent sa destinée!

Sous plusieurs rapports, les œufs du homard offrent un contraste frappant avec ceux de la morue et en diffèrent beaucoup dans le mode de développement. Les œufs de la morue, comme nous l'avons vu, sont imprégnés dans l'eau après être sortis du poisson; les œufs du homard sont fécondés dans le corps de la femelle avant d'en sortir. Les homards s'accouplent lorsque les diverses modifications qui subit leur coquillage sont complètement terminées. Pendant la copulation, les spermatozoïdes du mâle sont déposés par son organe sexuel dans l'oviducte de la femelle, et après qu'ils y sont venus en contact avec les œufs, la fécondation est accomplie, et ce n'est qu'alors que les œufs sortent. Ils ne sont pas cependant jetés dans l'eau comme les œufs de morue. Ils sortent de l'oviducte couverts d'une substance glutineuse qui leur permet d'adhérer aux fibrilles qui se trouvent sous la queue de la mère. Lorsqu'il fraye, le homard recourbe sa queue en avant afin de saisir les œufs à mesure qu'ils sortent. La forme particulière de sa queue, avec ses fibrilles mobiles, est admirablement adaptée à cette opération. Il ne faut qu'une journée au homard pour frayer,—autre point de contraste avec la morue qui prend plusieurs semaines à frayer.

Les œufs nouvellement éclos sont d'une couleur verte foncée et uniforme, mais ils deviennent de plus en plus transparents à mesure que la période d'incubation approche. Ils demeurent attachés aux fibrilles de la mère jusqu'à leur éclosion, le mouvement les tenant propres et favorisant leur développement. La période qui s'écoule entre la sortie de l'œuf et son incubation est de neuf mois. Pendant tout ce temps les œufs restent sous la queue du homard et sont protégés contre leurs ennemis par le rapide mouvement que fait la mère lorsqu'elle est attaquée. La puissante queue du homard lui permet de nager en arrière avec une extraordinaire rapidité. M. Neilson, au cours de ses études sur les mœurs du homard, a constaté que ce crustacé peut, d'un seul coup de queue, parcourir une distance de vingt-cinq pieds en moins d'une seconde.

Comme les œufs restent opaques pendant plusieurs mois après leur sortie de l'ovaire, il est difficile et même impossible d'étudier l'embryon dans l'œuf vivant à ses premières phases de développement. Lorsque les larves sortent de l'œuf, tous les organes se trouvent assez bien développés, sauf les pinces, et on peut les distinguer à travers la peau transparente dont le corps est enveloppé. Les jeunes homards ne sont pas pourvus d'un sac de jaune, mais se mettent à nager et à chercher leur nourriture peu de temps après leur éclosion. Ils sont des plus voraces, et si on les tient dans un espace restreint, ils se dévoreront les uns les autres et se batront jusqu'à ce qu'il en reste peu vivants. Mais si on les nourrit bien, leurs instincts sauvages et batailleurs s'accroissent moins fortement. A la pisciculture, ils sont nourris de jaunes d'œufs, de foie de poisson frais, de viande de crabes et de poisson finement haché et même de farine. Leur nourriture naturelle, cependant, se compose, à cet état de larves, des matières végétales et des menus animaux qui se trouvent dans les plantes aquatiques. Lorsqu'il a atteint l'âge d'une semaine, le jeune homard subit une première mue de sa peau et une seconde lorsqu'il arrive à l'âge de deux semaines. Au bout d'une autre semaine, il mue encore, et c'est alors qu'il cesse d'être à l'état de larve. A partir de cette époque, ses mœurs ressemblent plus à celles du homard formé; les grandes pinces commencent à se développer et la coquille devient plus dure. Une autre semaine après, le homard est complètement développé. Sa coquille subit une autre modification: elle prend de plus en plus la couleur du homard naturel et augmente en fermeté. On ne sait pas combien de fois

## Marine et Pêcheries.—Relevés des Pêches.

sa coquille se modifie ensuite, mais on calcule qu'un homard de dix pouces est âgé de sept ans, sa coquille doit subir plus d'une modification pendant la première année pour qu'il puisse atteindre cette taille.

Les chiffres suivants montrent le nombre d'œufs comptés par M. Neilson sur différents homards :—

Taille.	Nombre d'œufs.
10 pouces.....	18,000
11 ".....	22,154
11½ ".....	22,600
12 ".....	23,080
12¼ ".....	23,264
12½ ".....	23,680
13 ".....	24,105
13½ ".....	24,606
14 ".....	25,000
14½ ".....	25,260
15 ".....	25,600

Les homards de huit pouces ne portent pas d'œufs. Le homard européen de neuf pouces porte environ 12,000 œufs. Règle générale, dans les eaux de Terre-neuve, les homards de moins de dix pouces ne sont pas encore mûrs.

Avant de terminer, l'auteur fera remarquer qu'il est à désirer que l'on établisse une station biologique pour l'étude de l'ichtyologie et de la biologie marine dans toutes leurs branches. Le Canada, dont les intérêts de pêche sont si étendus, en tirerait un grand avantage; mais si on érigeait une station de ce genre à un endroit favorable sur les côtes des provinces maritimes, les grandes pêcheries de Terre-neuve en profiteraient également, et on pourrait demander à cette colonie de contribuer aux dépenses de sa construction et de son exploitation. L'entreprise, cependant, devrait être nationale et soutenue à même les fonds de l'Etat, vu que toute la communauté, directement ou indirectement, serait appelée à en bénéficier, et on ne pourrait guère compter dans ces nouveaux pays sur la libéralité privée pour maintenir une institution de ce genre. La science et la pratique seraient combinées à cet établissement de manière à en faire une école piscicole. Il comprendrait un laboratoire où la structure et les mœurs de tous les poissons de mer seraient étudiées, surtout la vie, les conditions, la nourriture, le mode de reproduction, les mouvements, etc., des poissons qui ont une valeur économique. On ferait des observations non seulement sur la faune, mais encore sur la flore de la mer, de manière à perfectionner et à développer nos sciences zoologiques et botaniques et à pouvoir fournir des renseignements exacts aux jeunes gens qui désireraient étudier ces sujets. L'embryologie serait l'objet d'une attention particulière à cette station. On y donnerait une instruction pratique sur les meilleurs modes de pratiquer la pisciculture dans toutes ses branches, et ainsi se formeraient dans cette école nombre de jeunes gens qui seraient en état de diriger des piscifactoreries pour la reproduction artificielle du poisson d'eau douce et d'eau salée. A l'heure qu'il est, le nombre de ceux qui possèdent les aptitudes voulues à cet égard est extrêmement limité, et est loin de répondre aux besoins du moment. Des classes d'étudiants des universités pourraient passer avec profit quelques semaines, tous les étés, à cette station biologique, et se livrer à l'étude des poissons de mer en particulier et des ressources animales et végétales de la mer en général. L'importance nationale d'une telle école saute aux yeux.

Les intérêts de la biologie pure, comme science, seraient servis par une institution de ce genre. C'est au monde des eaux qu'il faut recourir si l'on veut pénétrer les secrets de la vie organique. C'est en étudiant la mer que l'on parviendra à prouver ou à réfuter les diverses hypothèses concernant l'origine et le développement de la vie. Car les études modernes ont montré que pour la variété des formes de la vie la mer n'est pas moins riche que la terre. La fertilité de la mer en fait de poissons, de crustacés, de zoophytes, de mollusques, etc., devient de plus en plus étonnante à mesure que les recherches se poursuivent. La mer est surtout le grand arsenal des formes invertébrées où la vie se manifeste sous ses éléments les plus simples, et c'est ici que celui qui voudra étudier la physiologie invétérée devra cher-

cher ses matériaux. Mais toute science finit par avoir un effet pratique. Et si nous voulons accroître le rendement de nos pêcheries de poissons comestibles, de homard, d'huîtres, nos opérations et nos lois piscicoles devront reposer sur une base scientifique. Autrement, nous marcherons à tâtons et tous nos efforts pour protéger et améliorer nos pêcheries n'aboutiront à rien. Si nous voulons maintenir et développer l'industrie de la pêche dans notre pays, il est essentiel pour nous de connaître parfaitement le mode de vie, le développement, etc., des poissons qui constituent une si large partie de notre richesse nationale.

Il ne serait pas nécessaire d'établir cette station biologique sur une large échelle. Une fois qu'elle reposerait sur une base solide, elle ne manquerait pas de se développer. Dans la plupart des pays civilisés, il existe à l'heure qu'il est des laboratoires pour l'étude de la faune et de la flore marines, et les naturalistes y recourent de plus en plus vu qu'ils y trouvent tous les matériaux dont ils ont besoin et les meilleurs appareils. Le plus bel établissement du genre est celui qui a été fondé à Naples, il y a environ quinze ans, par un biologiste allemand, le docteur Authorn Dohrn; on peut maintenant le considérer comme une institution internationale, étant donné qu'il tire son support de toutes les parties du monde et est fréquenté par des étudiants de toutes nationalités. Aux États-Unis, il existe un laboratoire à Wood's Hall, près de Gloucester; il en a été établi un à Beaufort par l'université John Hopkins, et un autre à Newport par Agassiz. La France en compte quatre et l'Autriche en a un à Trieste. En 1884, a été formée l'association biologique marine du Royaume-Uni; et tout dernièrement était érigé à Plymouth, un magnifique laboratoire qui promet d'être fécond en heureux résultats. Plusieurs des savants les plus éminents de l'Angleterre sont profondément intéressés à cette institution et y prêtent leur appui. L'Écosse, aussi, depuis l'établissement de son conseil des pêcheries, accuse beaucoup de progrès en ce qui concerne la pisciculture marine. Le docteur Wemyss Fulton, les professeurs McIntosh, Ewart et M. W. Anderson Smith, hommes d'une haute science et membres du conseil des pêcheries d'Écosse, font un admirable travail en poursuivant leurs investigations au sujet de la faune marine et en contribuant au développement des grandes industries de pêche de l'Écosse.

A cette station biologique on pourrait recueillir des spécimens qui seraient distribués parmi les divers muséums du Canada; ce serait le moyen d'accroître leurs trésors et de mettre à la portée de tous les matériaux nécessaires pour les études piscicoles. A l'heure qu'il est, la collection des spécimens de ce genre dans les différents muséums est, à ce qu'on rapporte, très maigre et très imparfaite.

#### ANNEXE.

En 1892, la saison d'incubation se termina, à la piscifaculture de Dildo, le 1er août. Le nombre total de jeunes morues distribuées dans le cours de la saison, par M. Neilson, s'éleva à cent soixante et cinq millions, soit quatre fois plus qu'en 1891, et neuf fois plus qu'en 1890. Ce succès marqué est dû à la construction d'un réservoir à eau salée—amélioration introduite cette année—où la morue pouvait frayer par le procédé naturel; les œufs fécondés, après être transvasés au moyen d'un syphon dans un réceptacle convenable, étaient nettoyés, mesurés et déposés dans les incubateurs. On parvient ainsi à faire éclore de 20 à 25 pour 100 plus d'œufs et à sauver beaucoup de travail. Le réservoir a 60 pieds de longueur, 24 pieds de largeur moyenne, et 12 pieds de profondeur. Il peut contenir de 1,000 à 1,500 morues, ce qui permettra de faire éclore à peu près 400,000,000 d'œufs chaque saison.

Dans ce réservoir, on a remarqué que lorsque les morues frayent, la femelle monte à la surface et le mâle se trouve sur le dos, tous deux se touchant l'un l'autre, et leurs anus viennent en contact. Ceci ne confirme guère l'opinion jusqu'ici soutenue par les naturalistes, quant à la manière dont la morue fraye.

Lorsque l'eau était de 42° ou plus les œufs étaient éclos au bout de 14 jours. Une semaine après leur éclosion, les alevins avaient absorbé leur sac de jaune et étaient prêts à être déposés dans les cours d'eau. Le réservoir est alimenté d'eau de mer fraîche que l'on pompe d'une profondeur de 30 pieds, au moyen d'un petit moulin à vent "Eclipse," fourni par Fairbanks et Morse, de Chicago.

# RAPPORT

SUR LES

# PÊCHES D'HUÎTRES

DU

# CANADA

1892

PAR

M. ERNEST KEMP

*Expert en ostréiculture.*



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLE  
MAJESTÉ LA REINE

1893



## RAPPORT

SUR LES

## PÊCHES D'HUÎTRES DU CANADA

OTTAWA, 31 décembre 1892.

A l'honorable M. CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les pêches d'huîtres du Canada pour cette partie de l'année 1892 pendant laquelle j'ai été occupé à explorer les bancs d'huîtres des provinces maritimes.

Ayant reçu avis du haut-commissaire du Canada que le gouvernement fédéral désirait que deux experts anglais en ostréiculture se rendissent au Canada, d'aussi bonne heure que possible au printemps de cette année, pour examiner les différentes huîtrières du pays, s'enquérir et faire rapport des meilleurs moyens de préserver et de développer cette importante industrie, mon père, M. Frederick Kemp, et moi, nous sommes partis d'Angleterre le 24 mai 1892, pour arriver à Halifax le 4 juin suivant.

A notre arrivée, nous fûmes reçus par M. C. A. Hutchins, inspecteur des phares, du ministère de la marine et des pêcheries, qui nous donna instruction d'aller à Shédiac, ce que nous fîmes aussitôt.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES RÉSULTATS DE L'OSTRÉICULTURE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je crois à propos, avec votre permission, de faire précéder ce rapport d'observations générales sur l'ostréiculture, et sur la protection toute particulière dont elle est l'objet en France comme en Angleterre. Dans un pays où des procédés, mis en pratique avec tant de succès, et les résultats avantageux, au point de vue pécuniaire, qui les ont couronnés si promptement et si sûrement, sont comparativement inconnus, quelques données à cet égard ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui seraient portés à se livrer à une si profitable industrie.

De fait, pendant mon séjour d'un peu plus de six mois au Nouveau-Brunswick et à l'île du Prince-Edouard, j'ai observé que la population y désirait évidemment apprendre tout ce qui regarde l'ostréiculture, et je ne doute pas qu'avec l'assistance matérielle que votre département est prêt à donner à ceux disposés à s'adonner à ce genre d'industrie, le jour n'est pas éloigné où tout le littoral du Nouveau-Brunswick, depuis Caraquette jusqu'à la baie Verte et aux plages de l'île du Prince-Edouard, ainsi que beaucoup d'endroits de la Nouvelle-Écosse, pourra être exploité de manière à donner un beau revenu à ces provinces, tout en étant d'une grande importance pour les gens qui ne demandent pas mieux que de s'engager dans cette exploitation lucrative.

Mes rapports intimes avec la Compagnie d'huîtrières de Whitstable, dont je suis membre, et où j'ai acquis la plus forte partie des connaissances et de l'expérience pratiques que je possède en cette matière, me permettent de vous communiquer quelques faits relatifs aux commencements, au développement et à la position actuelle de cette compagnie.



## Marine et Pêcheries.—Pêches d'huîtres du Canada.

On ne connaît pas la date précise de la formation de la compagnie, car c'est de temps immémorial qu'il y a des huîtres sur ces rivages ; on voit au muséum de Whitstable une liste des membres qui formaient la compagnie ; elle porte la date de 1660, et se compose d'environ vingt noms. Ils trouvèrent ces fonds d'une grande valeur comme pêche d'huîtres, mais la main-d'œuvre étant très rare à cette époque, ils permirent aux travailleurs de prendre une égale proportion des dividendes et les admirent en définitive comme membres.

En 1793, on obtint un acte du parlement constituant la Compagnie des Pêcheurs et Dragueurs Libres de Whitstable et lui accordant le sceau commun. Depuis cette année, la compagnie a régulièrement tenu en juillet son conseil, présidé par un surintendant. Ce jour-là, tous les officiers sont élus pour l'année suivante. Les membres seuls peuvent assister aux séances, ou pêcher sur ces fonds, règle qui est strictement mise en vigueur.

Les bancs d'huîtres ont à peu près un mille et demi carré, mais la compagnie possède une grande étendue de terrains et biens-fonds en franc-alleu.

De deux à trois cents hommes sont employés à la pêche d'huîtres presque toute l'année. Le nombre des membres appartenant aujourd'hui à la compagnie est de 550 ; les affaires annuelles sont d'environ £70,000, et la valeur totale de toute l'entreprise est estimée à environ £200,000 sterling.

Les fonds de pêche sont toujours bien approvisionnés d'huîtres jeunes et marchandes, qui sont ou élevées sur ses huîtrières ou achetées des huîtrières avoisinantes.

On n'a pas employé les procédés artificiels à Whitstable, à cause de l'exposition des bancs à la mer. Parfois on a payé de fortes sommes pour avoir du naissain pour le repeuplement des huîtrières. Une partie de ce naissain vient d'Essex, dont la distance est d'une vingtaine de milles. Sur ces plages, les gens ont mieux réussi à sauver le naissain qui descend dans leurs rivières. Ces fonds de pêche sont bien abrités et protégés contre la mer, puisqu'ils sont presque tous entourés par des terres.

Le prix de ce naissain a été graduellement en augmentant. Par exemple, mon père a acheté en 1860, pour la Compagnie d'huîtrières de Whitstable, 112 barils d'huîtres (de 24 gallons par baril) à six chelins par baril, soit au total, £33 12s. Depuis son retour du Canada, après cette inspection, il en a acheté la même quantité, de la même qualité, pour la même compagnie, qu'il a payé £15 le baril, soit pour le total £1,680, ce qui montre le soin et l'intérêt qu'on prend à préserver une si lucrative industrie.

Jusque vers 1875, on n'a pas déposé de nouveau naissain ni d'huîtres de France dans les huîtrières d'Angleterre, mais à cause de la rareté du frai dans les eaux anglaises, par suite d'une succession des saisons froides, ce qui a fait diminuer continuellement les huîtres sur le littoral, nous devons remercier nos voisins de France d'avoir réussi à obtenir par des moyens artificiels de grandes quantités d'huîtres, grâce à leur climat plus doux, et de pouvoir fournir maintenant aux marchés britanniques tout l'approvisionnement qu'il leur faut. Chaque année, on importe de France de plus grandes quantités de ce mollusque, et avant mon départ d'Angleterre, notre compagnie à elle seule déposait dans ses parcs 20,000,000 d'huîtres françaises pour être en mesure de satisfaire aux demandes du commerce à la saison suivante, en l'approvisionnement de bonnes huîtres de deuxième qualité.

Dans l'opération du dragage, toutes les huîtres, dès qu'elles sont amenées à bord, sont soigneusement examinées et choisies ; celles qui ne sont pas d'une certaine grosseur sont rejetées à l'eau sur un banc qui leur est expressément réservé, jusqu'à ce qu'elles se soient assez développées pour être offertes en vente.

La compagnie a un soin tout particulier de ses bancs, elle veille attentivement à ce que le sol ne soit pas dérangé ou détruit ; un navire n'est pas libre de mouiller dans ces parages, qui sont gardés par trois bateaux de garde, munis d'équipages pour le travail de nuit et le travail de jour ; il n'est pas même permis de se servir de râteau, pour aucune raison, sous peine d'encourir une amende de £10. En 1887, un bâtiment, le *Resolute*, d'environ 350 tonneaux, par suite d'une erreur de jugement de la part du capitaine, échoua sur les bancs et y resta huit heures ; quoique ce bâtiment appartînt à des membres de la compagnie, l'affaire s'arrangea moyennant le

paiement de £150 de dommages, au lieu d'être portée devant les tribunaux, ce qui montre quelle valeur et quels soins on donne à ces bancs. Les autres compagnies ne sont pas moins soigneuses dans tout ce qui regarde la préservation de leurs bancs.

Ce travail se fait tous les ans par ceux qui sont intéressés dans ces huîtres, à peu près de la même manière qu'opère un cultivateur qui s'occupe de sa ferme et de ses récoltes, et qui attend de bons résultats de son labeur et de ses efforts.

Le gouvernement français, trouvant que ses huîtres s'épuisaient par suite de pêches excessives, comprit comme il était nécessaire d'intervenir pour sauver cette industrie de la ruine, et des lois furent passées régissant strictement quand et comment on pourrait faire draguer le peu d'huîtres restant. Mais chose encore d'une plus haute importance, l'agitation de ces mesures fit surgir la question du repeuplement comme étant l'important problème à résoudre.

La mise en réserve des bancs naturels comme propriété de l'Etat, et l'interdiction au public de la pêche générale à la drague, sont généralement considérées comme la clé de voûte du système français d'ostréculture. Ces bancs autrefois épuisés, et aujourd'hui florissants, sont regardés comme constituant un capital permanent pour les zones environnantes, dont les profits sous forme d'huîtres de semence sont partagés par tous pareillement.

L'Etat exerce, dans l'intérêt des ostréculteurs, le droit additionnel de surveillance par l'entremise des commissaires locaux de marine, ainsi que celui de réglementer et de changer les termes des fermages qu'il concède.

Cette industrie est rémunérative pour ceux qui s'y adonnent. Elle rapporte aussi à l'Etat un revenu annuel considérable sous forme de fermages. De plus, la concurrence qui existe entre les ostréculteurs, a pour les consommateurs des effets de plus en plus favorables, en ce qu'elle assume un produit pour la consommation générale.

## RAPPORT DES TRAVAUX AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

A notre arrivée à Shédiac, nous fûmes reçus par M. R. A. Chapman, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, et M. E. Hackett, inspecteur des pêcheries de l'Île du Prince-Edouard.

Nos instructions étaient de visiter les endroits suivants: Shédiac, Bouctouche, Cocagne et Richibouctou.

### SHÉDIAC.

Après avoir soigneusement et à fond exploré, dragué et inspecté toute la baie de Shédiac, je suis convaincu que c'est un endroit fort approprié à la culture naturelle des huîtres. Sur tous les points que rien n'obstrue et où l'on peut toucher le sol, j'ai dragué des huîtres et du naissain, jusqu'à 20 par coup de drague. Ces bancs sont dans le plus pitoyable état par suite de négligence, du manque de soins convenables, et de l'impéritie avec laquelle les creuseurs de vase coquillière les ont morcelés, de sorte que ces bancs ne forment plus qu'un lot de morceaux détachés, entourés d'une immense accumulation de boue molle. Il se passa quatre jours avant que nous parvinssions à trouver une pièce assez grande pour y cultiver des huîtres. Depuis lors, nous avons été plus heureux et nous avons découvert des endroits plus étendus et mieux appropriés, que nous avons marqués en plaçant tout autour un certain nombre de balises. Un des meilleurs est situé en face de la maison de M. Hannington; cet endroit peut être considérablement agrandi par l'emploi de moyens convenables, car il y a tout autour de bon terrain et qui est à une bonne profondeur d'eau.

Il existe aussi d'autres bancs qui peuvent être reliés ensemble avec du temps, du soin et du travail. En examinant le sol, nous avons constaté que la partie nord, sur le plan qu'on nous avait donné, était complètement impropre à l'ostréculture, mais nous avons trouvé de grandes étendues au sud de la limite sud du plan, qui sont propres à l'objet susdit. La situation et les limites du terrain le plus approprié à cette culture ont été marquées sur une carte de l'amirauté et envoyées au département.

## Marine et Pêcheries.—Pêchès d'huîtres du Canada.

Ces fonds, quand ils auront été bien nettoyés et qu'ils seront tenus en bon ordre seront d'une grande valeur comme frayères et pour la croissance des huîtres.

Pour rendre ces fonds productifs, il les faut nettoyer parfaitement à l'aide de dragues comme celles dont on se sert en Angleterre. Ces instruments améliorent et agrandissent toujours les fonds, et ils amèneront aussi les huîtres à n'importe quelle profondeur d'eau. Je suis certain que quand la drague sera une fois introduite en Canada, elle remplacera la drège et ouvrira une nouvelle ère dans l'industrie huîtrière.

Ces fonds ne sont pas actuellement en assez bon état pour y planter des huîtres.

Comme ils n'ont jamais été convenablement exploités ni tenus proprement, ils sont très sales; on y observe de grandes quantités d'herbe à anguille, ainsi qu'une accumulation de vase qu'y ont déposée les marées; mais avec du temps et du travail, on peut les nettoyer et les mettre dans l'ordre voulu. On trouve sur ces banes de petites quantités d'huîtres et de naissain, preuve que des huîtres existent encore dans cette localité, et elles sont d'une excellente qualité.

A BOUCTOCHE et à COCAGNE, nous avons trouvé les bancs fort séparés les uns des autres (sauf celui de Dixon), et cela, par la faute des creuseurs de vase coquillière. Nous avons remonté aussi la rivière au delà du pont du chemin de fer, aussi loin que s'étendent les bancs d'huîtres, et nous les avons trouvés dans le même état qu'en aval, morcelés et démembrés. Ces morceaux avaient généralement un aspect très sain. Nous ne pouvons trouver à réserver de terrain avec une profondeur d'eau suffisante pour la culture des huîtres dans la rivière, ou la baie. Les huîtres ici croissent sur les côtes des berges et sur les bords des chenaux; elles sont très saines, croissent très rapidement, et le naissain y est en bien plus forte proportion que le mollusque d'un développement complet: d'un coup de drague, nous avons amené 10-huîtres et 54 jeunes; d'un autre coup, 43 jeunes huîtres, et pas une adulte; plusieurs autres coups de filet ont donné la même proportion. La pêche d'huîtres à travers la glace était manifeste ici, car on a trouvé çà et là des écailles blanchies par suite de leur exposition à l'air, et tout le jeune frai mort.

A RICHIBOUCTOU, nous avons trouvé le même état de choses que dans les deux localités dont je viens de parler, avec, en sus, une bien plus grande quantité de naissain; partout où nous avons dragué, nous avons trouvé en abondance de ce naissain dans le meilleur état; pas de mortalité du tout, tout ce qu'amenaient la drague était du naissain; chose qu'on ne pourrait voir dans aucune des huîtrières d'Angleterre. Les sections sont étroites, à cause des opérations des creuseurs de vase coquillière, tous les alentours étant composés de longue herbe à anguille et de boue molle. S'il était possible de former un fond suffisamment dur pour recevoir le frai, on pourrait (à partir de la Grande Anse (*Big Cove*) jusqu'au pont de Kingston) sauver une quantité suffisante de naissain pour approvisionner tous les bancs d'huîtres d'Angleterre. Dans tous les morceaux que nous avons dragués, nos coups de drague nous ont rapporté en jeunes huîtres 163, 105, 195, 108. Arrivés à un morceau plus étendu d'où nous avons pu en pêcher davantage, nous en avons retiré 811; la plus grande partie consistait en huîtres au-dessous de la grosseur moyenne.

Nous n'avons pas trouvé de sol auquel le naissain pût s'attacher, ce qui fait qu'une grande quantité a été étouffée et détruite par la vase.

Nous avons ensuite inspecté la rivière du Nord-Ouest, où nous n'avons trouvé que très peu d'huîtres, et le fond nous a paru très ancien, ayant été détruit par les creuseurs de vase coquillière; il semblait avoir cessé depuis longtemps d'être exploité.

La meilleure section et la mieux appropriée se trouve entre l'île des Sauvages et la terre ferme; une partie de cette section était relativement nette, mais la plus grande partie aurait besoin d'être nettoyée avant d'être ensemencée, le fond étant solide à cet endroit; le seul désavantage que j'y ai remarqué consiste dans sa situation, car cette section est vis-à-vis de l'établissement des Sauvages, qui pourraient y exercer des déprédations.

## LES TRAVAUX À L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Les endroits que nous y avons visités sont le havre de Summerside, ou la baie Bedèque, la baie Richmond, Narrows, Bideford, la rivière Enmore, Charlottetown, la rivière Nord ou York, la rivière Ouest et la rivière Vernon.

## BAIE BEDÈQUE.

La plus grande partie de cette baie consiste en boue molle et de longue herbe à anguille; la plupart des bancs d'huîtres autrefois fameux ont souffert du creusage de la vase coquillière.

A la Pointe aux Huîtres, le fond est très ferme, mais les herbes et plantes marines, y étaient si épaisses qu'il nous a été impossible de découvrir quelle est réellement la composition de ce fond; à une époque, il s'expédiait de cette localité des huîtres en grandes quantités.

A part cette pointe, il ne paraît y avoir qu'un endroit approprié à l'ostréiculture, et il est situé en face de la rive nord, vers le creek Wilmot; une partie du banc était nette, mais la plus grande partie était couverte de plantes marines et d'herbes courtes; le fond était ferme. Les huîtres et le naissain que nous en avons retirés étaient d'une très belle qualité et de saine condition, en même temps que d'une croissance très rapide. Cet endroit, je n'en doute pas, serait celui qui conviendrait le mieux au repeuplement, après qu'il aura été nettoiyé comme il faut.

## BAIE RICHMOND.

Ces fonds couvrent un espace très étendu, et nous avons jugé qu'ils ne valaient rien de moins qu'une mine d'or; ils paraissent être très prolifiques. Quelques-uns de ces bancs sont très grands, d'une étendue de plusieurs acres; leur production peut avantageusement soutenir la comparaison avec des fonds cultivés; les ressources paraissent être énormes, car ils sont bien approvisionnés d'huîtres et de naissain, que nous avons trouvés d'une très bonne qualité, de saine condition, se développant rapidement.

Toutes les parties que nous y avons inspectées et où l'on trouve du sol sont des huîtres et du naissain. Nous n'avons pas vu une seule fois de mortalité, ni d'ennemi marin de l'huître, coïncidence fort remarquable quand il s'agit d'une pareille étendue. Je vous fais part de quelques-uns de nos coups de filet en différentes parties de la baie: Au Vieux-Magasin (*Old Store*), 37 huîtres, 80 jeunes; 38 huîtres, 48 jeunes; 24 huîtres, 38 jeunes; 20 huîtres, 13 jeunes. Quatre coups vis-à-vis du côté sud de la Pointe aux Goëlands: premier, 124 jeunes huîtres, 38 autres; deuxième, 43 huîtres; troisième, 20 huîtres, 18 jeunes; quatrième, 36 huîtres, 33 jeunes. Ile du Rideau, baie de Malpègue: premier coup, 59 huîtres, 35 jeunes; deuxième, 40 huîtres, 14 jeunes; troisième, 50 huîtres, 21 jeunes; quatrième, 38 huîtres, 13 jeunes. Du sud-ouest au nord-ouest du récif de l'île au Rideau: premier coup, 75 huîtres, 18 jeunes; second, 90 huîtres, 6 jeunes. Au milieu de la baie nous prîmes d'un coup 64 grosses huîtres et 16 jeunes. Extrémité est de la Pointe aux Goëlands: premier coup, 47 huîtres, 155 jeunes; second, 58 huîtres, 180 jeunes. A la plage d'Archie Camel, 43 huîtres, 23 jeunes; deuxième coup, 79 huîtres, 98 jeunes; troisième, 64 huîtres, 91 jeunes. Cap d'Archie Camel: premier coup, 73 huîtres, 54 jeunes; second, 89 huîtres, 50 jeunes. Ile de Sam, un ancien banc, 1 huître, 14 jeunes. A l'ouest de la Pointe Mill: premier coup, 20 huîtres, 5 jeunes; second, 6 huîtres, 4 jeunes. Pointe McNeil: premier coup, 75 huîtres, 38 jeunes; second, 39 huîtres, 30 jeunes; troisième, 39 huîtres, 36 jeunes. Plage Lock: premier coup, 36 huîtres, 28 jeunes; second, 43 huîtres, 20 jeunes. A la rivière Platt: premier coup, 9 huîtres, 3 jeunes; second, 21 huîtres, 3 jeunes. Anse Fraser: premier coup, 23 huîtres, 7 jeunes; deuxième, 20 huîtres, 15 jeunes; troisième, 16 huîtres, 20 jeunes.

## Marine et Pêcheries—Pêches d'huîtres du Canada.

Ces chiffres indiquent l'état actuel des fonds et vous mettront en mesure d'essayer les différents bancs et de comparer les notes. Les fonds à partir de l'anse aux Huîtres, y compris la rivière des Sauvages, jusqu'au creek Rayner, ont été complètement détruits par les creuseurs de vase coquillière. Le gardien Kelly, du Repos des Voyageurs (*Travelers Rest*), nous a dit que ces fonds étaient originairement au nombre des meilleurs bancs de toute la baie; les pêcheurs pouvaient y opérer en tout temps, parce que ces bancs sont des mieux abrités. Ils avaient environ quatre milles de longueur. Toute cette baie est bien à l'abri de la mer, car elle est presque entièrement entourée de terres.

### NARROWS ET BIDEFORD.

Nous avons trouvé ces endroits dans une condition aussi florissante que la baie Richmond. Les huîtres ici sont plus petites et de forme ronde, avec coquilles à fond épais, et ressemblent plus aux huîtres anglaises que toutes celles que nous avons vues jusqu'ici; elles étaient bien en chair, et d'une saveur délicate.

Voici les quantités prises à la drague sur différents points. Au milieu des Narrows: premier coup, 54 huîtres, 48 jeunes; deuxième, 60 huîtres, 65 jeunes; troisième 34 huîtres, 54 jeunes; quatrième, 35 huîtres, 90 jeunes; cinquième, 10 huîtres, 50 jeunes. Banc Richard, côté nord du creek de l'Ecureuil: premier coup, 53 huîtres, 35 jeunes; deuxième, 51 huîtres, 38 jeunes; troisième, 29 huîtres, 13 jeunes; quatrième, 49 huîtres, 10 jeunes; cinquième, 55 huîtres, 58 jeunes; sixième, 17 huîtres, 47 jeunes. Pointe du Nègre: premier coup, 17 huîtres, 38 jeunes; second, 30 huîtres, 32 jeunes. Pointe Joe Bernard, île Lennox: premier coup, 18 huîtres, 72 jeunes; second, 36 huîtres, 59 jeunes. Banc Sally Frances: premier coup, 25 huîtres, 38 jeunes; second, 37 huîtres, 76 jeunes. Banc Cooper: premier coup, 15 huîtres, 222 jeunes; second, 22 huîtres, 160 jeunes. Rivière Bideford: premier coup, 14 huîtres, 35 jeunes; second, 19 huîtres, 21 jeunes; troisième, 14 huîtres, 28 jeunes. Le creek à la Goëlette a été morcelé par les creuseurs de vase coquillière: premier coup, 9 huîtres, 33 jeunes; deuxième, 9 huîtres, 26 jeunes; troisième, 1 huître, 1 jeune. Creek Barkley: premier coup, 6 huîtres, 23 jeunes; second, 8 huîtres, 34 jeunes. Rivière à la Truite: 10 huîtres, 47 jeunes; second, 2 huîtres, 29 jeunes; troisième, 22 huîtres, 68 jeunes; nous avons trouvé de gros moules dans la rivière à la Truite. Lot 12, Pointe: premier coup, 23 huîtres, 33 jeunes; second, 13 huîtres, 13 jeunes. Ile aux Oiseaux: premier coup, 68 huîtres, 47 jeunes; second, 37 huîtres, 27 jeunes; Ces huîtres étaient magnifiques.

### RIVIÈRE ENMORE.

Comme le temps était variable et que nous n'avions qu'une petite chaloupe, nous n'avons pu y trouver de fonds à réserver pour l'ostréiculture. Le gardien nous dit qu'il y avait anciennement un banc d'un demi-mille de longueur, mais qu'il avait été dévasté par les creuseurs de vase coquillière, de sorte qu'aujourd'hui on ne peut trouver ni d'huîtres ni de fonds. Le premier coup de drague a rapporté 5 huîtres, 1 jeune; le deuxième, 1 huître, 8 jeunes; le troisième, 5 huîtres, 2 jeunes; le quatrième, 3 huîtres, 3 jeunes; le cinquième, 6 huîtres; le sixième, 2 huîtres, 2 jeunes; le septième, 1 huître.

### CHARLOTTETOWN.

Dans la rivière du Nord, nous n'avons trouvé que très peu de sol ou de fond propre à servir d'habitat aux huîtres, la plus grande partie du lit de la rivière se composant de longues herbes et de vase, mais on nous dit qu'il y avait des huîtres en amont du pont. Nous ne pûmes aller au delà de ce pont par la chaloupe à vapeur.

*Rivière de l'Ouest.*—Dans le creek Long, nous avons trouvé du naissain en abondance et qui se développait très rapidement; le banc d'huîtres avait près d'un demi-mille de longueur. Voici quels ont été nos captures (mais la drague n'a jamais été jetée en plein, parce que l'opération se faisait dans une chaloupe à rames): premier

coup, 4 huîtres, 236 jeunes; deuxième, 11 huîtres, 81 jeunes; troisième, 10 huîtres, 236 jeunes; quatrième, 20 huîtres, 222 jeunes. Après ce dragage dans le creek Long, notre attention étant appelée sur la Pointe à la mi-marée, nous y avons aussi trouvé une grande quantité de naissain, qui se trouvait à sec à chaque reflux. A la rivière Clyde, nous avons pêché: au premier coup, 17 huîtres, 110 jeunes; au deuxième, 17 huîtres, 120 jeunes; au troisième, 24 huîtres, 128 jeunes.

*Rivière Vernon.*—Premier coup de drague, 15 huîtres, 157 jeunes. deuxième, 18 huîtres, 163 jeunes; troisième, 7 huîtres, 300 jeunes. Il y a dans toutes ces rivières une grande quantité d'herbes marines et de vase. M. John Finley nous dit que les fonds de la baie Orwell et de l'anse Orwell soutiendraient bien la comparaison avec les fonds déjà dragués de la rivière Vernon.

*Rivière de l'Est.*—Grâce à la courtoisie de M. John MacEachern, qui nous mena en voiture à Red-Point jusqu'au bord de l'eau, à marée basse, le long du rivage, d'un endroit à l'autre, nous avons vu des choses dignes d'attention; le fond était couvert de naissain d'une très belle apparence, bien différent des autres que nous avons vus sur les autres bancs de cette partie de l'île. M. MacEachern nous dit que ce naissain se continuait partout sur une étendue de dix ou quinze milles le long de la rivière. Les particuliers qui ont pris à bail des huîtrières, feraient bien de les repeupler en faisant la cueillette de ce naissain pour en couvrir leurs bancs. En général, le naissain cueilli sur un fond que le reflux laisse à sec, est bien plus vivace que celui qu'on recueille en eau profonde.

## LES TRAVAUX A LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

### *Tracadie* :—COMTÉ D'ANTIGONISH.

Le port est ici partagé en deux bras qu'on appelle bras de l'Est et bras de l'Ouest. Dans le bras de l'Est, je trouve une grosse nappe d'eau, bien protégée contre la mer, car il n'existe qu'une étroite issue à l'angle nord-est.

Ce port est profond; le milieu se compose principalement de boue molle et d'herbe à anguille, mais vers la rive le fond devient plus ferme et on pourrait en convertir des parties en huîtrières en y mettant en grande quantité du fond de frayère comme fondation pour les bancs, et aussi pour que le frai s'y attache, après qu'on y aura dépensé les mollusques.

Les meilleurs endroits ici sont du côté nord-ouest, où il y a une anse dont le fond est ferme sur une petite distance de la terre. On trouve une étendue considérable du côté est du port de près d'un demi-mille de longueur qui atteint graduellement une profondeur d'environ 10 pieds d'eau.

Il y a aussi, dans la partie sud-est du port, près de la maison de M. Girrior, deux ou trois chenaux où le fond est ferme et qu'on pourrait utiliser. Je n'ai pas trouvé d'huîtres dans ce port, quoiqu'on m'ait dit qu'on y en avait pêché.

Le bras de l'ouest est bien abrité et protégé contre l'agitation de la mer, car il est tout entouré par des terres, et il est sous tout rapport approprié à l'ostréiculture. Le fond est ferme; il consiste en écaillés, en pierre et en boue; les huîtres sont très saines et bien en chair, elles y croissent partout; on en trouve de toutes les dimensions; les pêcheurs et d'autres citoyens de l'endroit m'ont dit qu'elles augmentent en nombre; on en pêche de grandes quantités tous les ans dans cette partie du port. Les habitants sont contents de ce qu'ils prennent, et ne veulent pas qu'on les gêne, car quelques-uns comptent sur les huîtres qu'ils draguent comme étant leur récolte de l'année. Je vois qu'on apporte à terre, ici, beaucoup d'huîtres d'une grosseur au-dessous de la moyenne, ce qui rend la pêche bien moins abondante que si on laissait le naissain se développer jusqu'à ce qu'il fût de qualité marchande.

Dans ce port spacieux, la profondeur de l'eau varie, des bords au centre, de 2 à 10 pieds; le fond est uni, car il ne s'y fait pas de creusage de vase coquillière. Les cultivateurs ici recueillent les herbes marines sur les rives, et les regardent comme un excellent engrais pour leurs terres.

Ici j'ai remarqué qu'on trouvait quelques huîtres sur un fond ferme, et d'autres dans la vase; les premières sont d'une qualité bien supérieure, l'écaille et la chair

## Marine et Pêcheries.—Pêches d'huîtres du Canada.

étant très ferme et blanche, tandis que les seconds ont une écaille molle et une chair inférieure quant à la couleur et à la saveur. Cela montre qu'un fond solide est préférable.

Je suggère que ce port soit également divisé en deux parties pour que la pêche aux huîtres se fasse alternativement dans chaque division ; on pêcherait une année dans une moitié du port, et dans l'autre moitié l'année suivante. C'est là un magnifique banc d'huîtres naturel, et un très bon habitat pour le frai qui s'y dépose sans être dérangé par le mouvement des flots de la mer.

### LES TRAVAUX D'AUTOMNE ▲ SHÉDIAC.

Après avoir terminé l'inspection ci-dessus, j'ai passé mon temps à préparer les bancs du port de Shédiac pour le repeuplement au printemps. J'ai dragué sur un des plus grands bancs, avec un petit vapeur, en employant quatre dragues, enlevant ainsi toutes les vieilles écailles, les plantes marines et les déchets qui couvraient ces bancs, tout en ayant grand soin de cueillir toutes les huîtres en vie et le naissain amenés à la surface, pour les remettre en différentes parties du port, après avoir soigneusement séparé le frai des coquilles ou des huîtres auxquelles il s'était attaché, et cela, pour que l'huître se développe plus complètement. Le fond de bruyère et les écailles accumulés sur ces bancs ont été enlevés de la surface pour être mis sur la vase aux bords extérieurs, ou dans quelques-uns des trous pratiqués par les creusements de vase coquillière. Ayant eu occasion de voir le fond avant de finir ces travaux, je suis heureux de rapporter que le banc a été nettoyé sur les bords, ce qui lui donne beaucoup plus d'étendue que je ne l'avais d'abord prévu, et le sol est net dans la partie où j'ai opéré, de sorte qu'il est prêt maintenant à être repeuplé avec du frai.

J'ai essayé d'autres parties de la baie que j'ai trouvées sales, mais je puis dire qu'il s'y est déposé une petite quantité de frai cet été.

Après qu'on aura peuplé ces fonds, il faudra tenir prête une grande quantité d'écailles nettes pour les distribuer sur ces fonds, dans le but d'attirer le naissain. On ne peut pas toujours compter absolument sur le temps, attendu que ça dépend entièrement de l'état de la température et de celle de l'eau.

Je n'ai pas planté d'huîtres à Shédiac cet automne, bien que j'eusse conclu des arrangements à cet effet avec M. MacEachern, de Charlottetown, I.P.-E. ; quand je fus prêt à le faire, je lui écrivis ; or, par quelque cause que j'ignore, ma lettre lui parvint en retard, et ce monsieur était alors trop malade pour s'occuper de la chose. M. Lord m'écrivit aussi à ce sujet, me mandant que je ferais mieux d'aller le voir pour prendre d'autres dispositions, si je voulais planter des huîtres pendant cette saison ; celle-ci, par suite de ce retard, se trouva si avancée, la gelée et la neige ayant déjà fait leur apparition, que je jugeai prudent de n'en rien faire, car l'exposition à une atmosphère glaciale des huîtres en les sortant de l'eau, le changement d'eau, avec une baisse quotidienne de la température, et le risque pour les huîtres restant sur le fond tout l'hiver, tout cela aurait sans doute entraîné de grandes pertes.

De jeunes huîtres prises au printemps auront survécu aux froids de l'hiver ; le changement d'eau et l'élévation de la température leur donneront toutes les chances de vivre et de croître.

### OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.

Les pêches d'huîtres peuvent se développer considérablement au Canada, et je conseille que tous les fonds soient soumis aux restrictions suivantes, car chaque année va en augmenter la valeur.

1. Les bateaux employés à la pêche aux huîtres doivent être dûment licenciés, enregistrés et numérotés aux ports respectifs auxquels ils appartiennent ; chacun portant un numéro peinturé en gros chiffres ainsi que son nom, comme ça se fait dans le Royaume-Uni, la France, la Belgique, la Hollande et en d'autres pays de l'Europe. Ce système réussit admirablement et à la perfection dans les eaux britanniques et dans celles du continent. Il paraît être un excellent moyen de préserver cette branche, et d'autres aussi, de l'industrie de la pêche.

2. Des permis pourront être accordés aux pêcheurs d'huîtres; au bas de chaque permis sera imprimée une liste de règlements tels que celui-ci: On n'apportera pas de terre d'huîtres rondes de moins de deux pouces de diamètre, ni d'huîtres longues de moins de trois pouces de longueur, sous peine d'amende pour chaque contravention. Le règlement ne s'appliquera qu'aux localités où l'on peut déterminer les dimensions ci-dessus, car les dimensions varient selon les différentes eaux, mais ce règlement s'appliquera aux endroits que j'ai visités et qui sont mentionnés dans le présent rapport.

3. La pêche aux huîtres ne sera pas permise le dimanche, ni en aucun temps pendant la saison réservée.

4. Le numéro de chaque bateau pêcheur correspondra à la licence qu'il aura.

A l'aide de ces règlements, on pourrait tenir un registre des bateaux et des hommes, indiquant le nombre de gens engagés dans cette industrie, et si elle prospère ou non. Ce registre serait également utile aux préposés des pêcheries, pour découvrir les bateaux faisant la pêche en contrebande pendant la saison réservée, ou pêchant sur des fonds licenciés ou réservés.

#### PÊCHE AUX HUITRES EN HIVER.

La pêche aux huîtres à travers la glace a été interdite par un arrêté du conseil; nulle doute que cette mesure contribuera largement à protéger et à préserver les bancs. Là où cette pêche a été en usage, et elle l'a été sur la plupart des bancs, on trouve des amas de déchets composés de coquilles mortes et de boue; on voit aussi en grande quantité des écailles de jeunes huîtres mortes, blanchies par suite de leur exposition à l'air; cette pêche a du causer des pertes énormes. Partout où la glace ne repose pas directement sur les bancs, elle a pratiquement l'effet de protéger les huîtres contre les changements de la température. C'est ce qu'on a vu à Ostende, en Belgique, où les parcs d'huîtres vinrent à geler. Au commencement, les intéressés cassaient toujours la glace, pensant qu'elle pouvait nuire aux huîtres, mais cela eut pour résultat de les faire mourir en grand nombre; mais après qu'il leur fut conseillé de laisser la glace, ils n'eurent guère à constater de mortalité, et depuis ils ont toujours laissé leurs parcs geler.

#### CREUSAGE DE LA VASE COQUILLÈRE.

Les machines employées au creusage de la vase coquillère sont d'un effet destructeur pour les bancs d'huîtres, et cet effet est visible sur presque tous ceux que j'ai visités.

A Shédiac, les fonds ont beaucoup souffert de ces opérations; les machines en question ayant opéré sur les meilleures parties des bancs d'huîtres pendant des années. M. Charles Hannington, I. C., de Vieux-Shédiac, m'a dit qu'en 1885 il n'y avait pas moins de trente-sept de ces machines fonctionnant en même temps sur la glace qui couvrait ces bancs.

Des hommes expérimentés estiment qu'une de ces machines détruit un huitième d'acre dans un seul hiver. On creuse des trous ou tranchées dans toute la longueur d'un banc, à une profondeur de 20 à 25 pieds, et sur une largeur d'environ 6 à 9 pieds. Ces trous se remplissent avec le temps de boue molle, et il est très difficile de former sur un pareil sol une fondation de nature à rétablir les bancs dans leur forme originaire. On peut ainsi voir où en sont les bancs d'huîtres.

On ne peut jamais cultiver d'huîtrières là où le creuseur de vase coquillère est libre d'opérer, et considérant combien ces fonds ont souffert et sont allés se rétrécissant de plus en plus chaque année par les creusages en question, il serait opportun de les prohiber complètement.

#### PRÉPARATION DES FONDS.

Les huîtres ne peuvent réussir quand le fond est composé d'un sable mouvant, ou s'il y a de la vase; partant, depuis que l'étendue et le nombre des endroits appropriés deviennent très limités, il n'y a qu'une bien faible proportion des jeunes



huîtres qui puisse trouver un habitat propice, tandis que le reste périt. En y remettant du bon fond de frayère, d'immenses quantités de naissain errant pourraient s'y fixer, et être sauvées ainsi. En général, les bancs naturels occupent la plus grande partie de l'espace convenable dans leur voisinage. On pourrait, néanmoins, préparer du terrain inoccupé pour en faire le siège de nouveaux bancs, en répandant du sable, du gravier et des écaillés sur des fonds vaseux, ou l'on pourrait établir des bancs permanents, naturels, en y déposant des huîtres et du fond de frayère, juste avant le temps de la fraie, pour donner ainsi au naissain la chance de se fixer avant que les courants et les ennemis aient eu le temps de le détruire.

La forme la plus simple d'ostréiculture est la préservation des bancs d'huîtres naturels. Au fait, de cela dépend tout l'avenir de cette industrie, puisqu'il n'est pas probable qu'on puisse imaginer aucun système de propagation artificielle sur ces côtes, à cause de la semence ou du naissain à protéger pendant un long hiver, ce qui rendrait possible d'en conserver un approvisionnement, sans au moins recourir éventuellement aux huîtres mêmes produites dans les conditions naturelles. C'est l'opinion de la plupart de ceux qui ont étudié la question, que tout banc naturel peut se détruire avec le temps par suite d'une pêche excessive, en enterrant les huîtres qui fraient, en couvrant les saillies propres à recevoir le naissain, et en bouleversant, par l'action de lourdes dragues, les sillons qui sont spécialement appropriés à la réception du futur frai.

Le professeur Haxley dit sur le même sujet: "Quant à l'avenir de l'industrie huîtrière dans la Grande-Bretagne, et il en est sans doute de même pour d'autres pays, le seul espoir pour le consommateur d'huîtres est dans l'encouragement de l'ostréiculture, et dans le développement de moyens de propagation de ce mollusque dans des conditions telles que le naissain se trouvera déposé sans risque ni péril."

#### ALIMENTATION DES HUÎTRES.

En envisageant la question de l'alimentation des huîtres sous ses divers aspects, on doit d'abord s'arrêter sur le caractère général de cette alimentation. L'huître—c'est un fait bien connu—est tout à fait un épicurien pour le manger, consommant presque exclusivement les petites algues d'organisation inférieure, qui flottent ou nagent dans son voisinage. Avec son écaïlle légèrement ouverte, et avec les bords, d'une couleur foncée de son manteau, qu'elle projette en avant, elle attire dans sa coquille un courant d'eau qui vient en se rétrécissant et lui apporte sa nourriture. Une fois le courant attiré, elle en extrait soigneusement les menues particules de comestible, et fait jaillir un jet d'eau filtrée. Elle évite, si possible, d'ingérer du sable ou de la vase. L'alimentation de l'huître, on peut s'en assurer, consiste principalement en diatomées, espèce particulière de menue plante, d'organisation inférieure, qui a la faculté remarquable de se mouvoir librement dans l'eau. Contrairement à toute autre plante, les diatomées sont enveloppés dans une paire de coques cristallines de la forme d'une soucoupe qui s'ajustent l'une à l'autre comme le couvercle à une boîte de pilules. Les enveloppes cristallines de ces algues ne paraissent nullement embarrasser la digestion de l'huître. L'enveloppe mucilagineuse dont sont particulièrement couverts beaucoup de diatomées, est d'abord dissoute, et les sucs digestifs pénètrent dans le réseau des valves cristallines, dont ils attaquent et résolvent promptement le contenu qui ressemble à de la gelée, ainsi que les petites boules, d'un brun doré, qui s'y trouvent. Les diatomées vidés ainsi se tassent graduellement, et sont bientôt chassés de l'estomac dans l'intestin par les cils, d'un nombre infini.

#### TEMPÉRATURE.

Pendant mon inspection, j'ai observé avec grand soin la température de l'eau, et l'ai trouvée partout bien égale. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait point de dépôt de naissain chaque année si les fonds sont en bon état pour le recevoir; et je ne vois pas que si on leur donne l'attention nécessaire, ces fonds, après avoir été repeuplés, ne soient point aussi prolifiques qu'ils l'étaient à l'origine.

## TRANSPLANTATION DES HÛÎTRES.

La transplantation des huîtres d'un fond à un autre a généralement pour effet d'en améliorer la saveur et la taille. Le printemps est le meilleur temps pour cette opération. En plaçant les huîtres en eau peu profonde pendant le printemps et l'été, elles croîtront bien plus vite que si on les met en eau plus profonde, car le soleil rend l'eau beaucoup plus chaude, l'huître étant très sensible à l'action de la lumière et de la chaleur, qui favorise sa croissance rapide.

Les huîtres plantées en automne ne réussiront pas aussi bien, parce que, à cause du changement du sol et de la baisse de la température, elles ne sont point convenablement acclimatées avant que l'hiver arrive, ce qui a très souvent un effet désastreux. Les huîtres ne croissent que très peu en hiver; c'est donc tout risque et perte sans aucun gain, quoiqu'il y ait dans chaque cas des exceptions.

## SAISON RÉSERVÉE.

La saison réservée s'étend actuellement du 1er juin au 15 septembre; bien que ce soit contre le principe établi qu'on ne doit pas manger d'huîtres pendant les mois sans R, je crois que ces dates sont bien choisies. En Irlande, la saison prohibée va du 1er mai au 1er septembre, mais les commissaires des pêcheries ont le pouvoir de la modifier, et ils ont fréquemment exercé ce pouvoir. En Angleterre, la saison réservée est du 14 mai au 4 août, mois qui est souvent le plus chaud de l'année. Nul doute que le 1er octobre serait, sous quelques rapports, préférable en Canada; mais maintenant que la pêche d'hiver est prohibée, la saison est déjà si courte, ne durant qu'un peu plus de deux mois et demi, qu'il serait très dur de la raccourcir davantage; si le temps devient chaud dans la seconde moitié de septembre, c'est à l'expéditeur de juger s'il enverra des huîtres au marché. Un grand avantage que possède le porteur d'une licence de parcs d'huîtres, c'est qu'il peut satisfaire aux demandes du marché sans l'encombrer, en y expédiant les plus grosses, de la meilleure qualité, laissant les petites atteindre tout leur développement.

Dans tout le cours de mon inspection, je n'ai pas vu une seule fois de mortalité ni d'ennemi marin de l'huître, chose très remarquable quand il s'agit de fonds d'une si grande étendue.

Tout bien considéré, si l'on donne aux bancs d'huîtres en Canada le soin, l'attention et la protection voulus, on devra trouver des huîtres dans toutes les eaux ainsi appropriées à l'ostréiculture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,

*Expert en ostréiculture.*

# RAPPORT

DE LA

# COMMISSION DES PÊCHERIES

DE LA

# COLOMBIE-BRITANNIQUE

1892



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1893

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Lettre de M. Wm. Smith, sous-ministre de la marine et des pêcheries.....	iii
Rapport de M. Sam. Wilmot, président.....	v
Règlements de pêche en vigueur avant l'institution de la commission.....	x
Règlements de pêche dont l'adoption est recommandée au ministère de la marine et des pêcheries.....	xii
Procès-verbal de la preuve.....	1
Pièces, mémoires, etc, concernant les intérêts de la pêche.....	443
Dernière réunion des commissaires.....	447
Rapport de la minorité (l'hon. D. W. Higgins).....	468

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

---

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du président de la Commission des pêches de la Colombie-Britannique, lequel contient les sujets suivants :—

(1.) Résumé préliminaire au sujet du développement des pêches de la province, ainsi que statistique concernant le développement de ces pêches et leur valeur, de 1876 à 1891.

(2.) Le surintendant de la pisciculture est chargé en 1890 de s'enquérir au sujet des pêcheries de saumon de la rivière Fraser.

(3.) Nomination, par arrêté en conseil du 23 décembre 1891, de trois commissaires: l'honorable D. W. Higgins, M. le shérif Armstrong et M. Samuel Wilmot, pour faire une nouvelle enquête et un rapport au sujet des règlements de pêche nécessaires pour les pêcheries de saumon et autres de la Colombie-Britannique, ainsi que courte mention de leur travail.

(4.) Les observations du président concernant la procédure suivie, ainsi que les conclusions prises par les commissaires à leur assemblée finale à New-Westminster, le 19 mars 1892.

(5.) Copies des règlements de pêche en vigueur dans la Colombie-Britannique.

(6.) Copies des règlements additionnels autres que ceux plus haut actuellement en vigueur dans la Colombie-Britannique.

(7.) Copies des règlements approuvés par la commission, dont l'adoption est recommandée au département de la marine et des pêcheries afin de mieux conserver les pêcheries de saumon et autres de la Colombie-Britannique.

(8.) Les procès-verbaux des séances de la commission ainsi que les témoignages sous serment des pêcheurs, propriétaires d'établissements de conserves, commerçants et autres personnes s'intéressant aux pêcheries de la Colombie-Britannique.

(9.) Le procès-verbal de la dernière séance de la commission, au cours de laquelle on a examiné la preuve et établi en conséquence un code de règlements pour le soumettre à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

(10.) Copie du code des règlements ainsi adoptés par le vote unanime des commissaires, ou autrement.

(11.) Copie d'un rapport de minorité par l'honorable M. Higgins au sujet de quelques-uns des règlements.

Le tout respectueusement soumis,

WM. SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*



# COMMISSION DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

---

## RAPPORT

DE

M. SAMUEL WILMOT, Président.

---

### (1.) INTRODUCTION.

Le département a depuis plusieurs années porté un vif intérêt à la réglementation et à la surveillance des pêcheries de la Colombie-Britannique, et particulièrement aux très importantes industries de la pêche du saumon sur la rivière Fraser et autres eaux de l'intérieur, mais les règlements adoptés de temps à autre pour la conservation de ces sources importantes de richesse n'ont pas obtenu, pour des causes multiples, l'approbation qu'on pourrait naturellement attendre de ceux que cela intéresse le plus. Des délégations ont été envoyées au ministre et il a été reçu de temps à autre des pétitions des compagnies d'établissements de conserves, qui représentaient la nécessité de rescinder ou de modifier ces règlements et de leur en substituer d'autres, dont plusieurs étaient en opposition directe aux recommandations et rapports des fonctionnaires résidents du département dans la province. C'est pourquoi c'était le désir général qu'il fut nommé une commission pour s'enquérir de toutes les questions se rattachant aux pêcheries de la province du Pacifique afin de mettre le département en état de formuler des règlements pour le contrôle des différentes pêcheries, d'après des données désintéressées et importantes.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de donner ici un court résumé du développement des principales pêcheries de la province avant de rapporter en détail les travaux de la commission.

Depuis l'époque à laquelle les premiers explorateurs et commerçants ont visité le pays, les pêches de la Colombie-Britannique ont toujours été remarquables par leur merveilleuse étendue et richesse, et les énormes migrations du saumon dans les rivières jusqu'aux frayères, ont été une source d'intérêt pour tous les voyageurs et autres qui les ont vus par milliers remonter pendant l'été les cours d'eau, surmontant tous les obstacles pour obéir à cette loi instinctive de la nature qui les force à rechercher les endroits convenables pour la reproduction de leur espèce.

Les aborigènes ont considéré de temps immémorial la saison de l'arrivée du saumon comme celle de leur grande moisson, aussi en ont-ils pris et conservé chaque année d'immenses quantités pour l'usage pendant l'hiver et cette longue période au cours de laquelle, bien que le poisson ne quitte pas les cours d'eau, on ne le prend cependant pas avec la même facilité que lors des grandes migrations du *saw-kay*, ou saumon rouge, dans les mois de juillet et d'août.

Malgré que les sauvages aient employé des modes de pêche inconsiderés et imprudents, et qu'en somme la quantité du poisson ainsi pris par eux ait été considérable, cependant, comparativement parlant, c'était bien peu relativement au nombre dont se composaient les grandes migrations de saumon qui remontaient chaque année la rivière jusqu'aux frayères.

Le pays s'étant peu à peu colonisé, on y commença les opérations de pêche sur une plus ou moins grande échelle, et bientôt, grâce à l'esprit d'invention du blanc, qui transforma les méthodes primitives des sauvages, les gens profitèrent de cette forte source de richesse et de nourriture que les rivières de la province et la rivière Fraser particulièrement leur fournissaient à leurs portes mêmes.

Tout d'abord le marché pour ces poissons était fort limité, car les établissements étaient dispersés et l'on manquait complètement de moyens de communication avec le monde extérieur, ce qui empêchait toute tentative d'exportation d'un produit qui dépassait de beaucoup en quantité la consommation locale.

Cependant dans les Etats de l'Union situés au sud de la frontière internationale, où l'on possédait du poisson en aussi grande abondance, on avait réussi à conserver et à expédier du poisson frais en boîtes, et l'industrie des conserves du saumon pour l'exportation sur les marchés étrangers était en bonne voie avec l'excellente perspective de donner des profits rémunérateurs, lorsqu'en 1876 deux petits établissements de conserves se fondèrent également sur la rivière Fraser pour produire la première année 7,247 caisses (la caisse se composant de 48 boîtes d'une livre).

L'industrie des conserves du saumon après ce faible début en 1876 a vite pris un accroissement énorme, et en 1889 la production du saumon dans la province de la Colombie Britannique s'élevait à 419,211 caisses, représentant une valeur de \$2,414,655. Il y avait alors trente établissements, dont seize sur la rivière Fraser. L'année suivante, en 1890, la concurrence des établissements de conserves de l'Alaska ayant fait baisser le prix, la production n'a pas été aussi considérable, et n'a pas dépassé 414,500 caisses, d'une valeur de \$2,337,519, et en 1891, les trente-huit établissements exploités, dont vingt-deux sur la rivière Fraser, ne produisirent qu'un total de 316,054 caisses, d'une valeur estimée à \$1,517,060. Pour expliquer cette diminution, on peut mentionner le fait que le marché européen se trouvait encombré à la suite des fortes productions des deux années antérieures, en sorte qu'il a été pris moins de poissons qu'on l'aurait pu dans d'autres circonstances. L'inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique rapporte en effet que si les établissements de conserves l'eussent voulu la production aurait certainement atteint le chiffre de 625,000 caisses.

La baisse du prix du saumon en conserves, de 12 à 10 centins la boîte d'une livre, explique également la diminution dans la valeur de la production en 1891 comparativement à celle des années précédentes.

Les deux petits établissements de conserves de 1876 n'employaient que 100 personnes à peu près, mais grâce au développement subséquent de l'industrie 6,500 personnes ont trouvé, en 1891, de l'occupation aux établissements, tandis que d'un autre côté ceux qui en ont bénéficié indirectement ont été nombreux.

Bien que cependant les pêches du saumon et l'industrie des conserves de ce poisson soient encore les plus importantes des pêcheries de la province du Pacifique, il s'en faut que ce soit les seules précieuses—en effet les pêches de hareng, de flétan, d'oulachon, d'esturgeon et de morue de roche sont toutes de première importance, et n'attendent qu'un développement correspondant pour rémunérer le travail et les dépenses nécessaires à ces nouvelles industries.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Dans le cours des deux dernières années on s'est beaucoup occupé des pêcheries de fletan, et l'on a découvert de précieux bancs richement peuplés de ce poisson. Bien que cette pêche n'ait pas été d'une manière bien active, il a cependant été expédié une quantité considérable de ces poissons dans la glace aux cités de l'est du Canada et des Etats-Unis, et nonobstant toutes les difficultés de transport et tous les autres obstacles, les prix obtenus font prévoir une forte augmentation d'affaires ainsi qu'un profit correspondant pour la province dans un avenir rapproché. En 1890 la valeur des fletans pris pour la consommation immédiate a été estimée à \$31,840 pour 636,800 livres, et en 1891 l'augmentation dans la pêche avait atteint le chiffre de 1,130,000 livres, évaluées à \$56,500.

L'inspecteur faisait rapport que la valeur totale des pêcheries de la province en 1890 s'élevait à \$3,481,432.29.

(2.) En 1890, M. Samuel Wilmot, le surintendant général de la pisciculture au Canada, s'est rendu à la rivière Fraser, en vertu d'instructions du département pendant le fort de la saison de la pêche du saumon, et y a inspecté la plupart des différents établissements de conserves alors en plein fonctionnement.

La migration du saumon pendant 1890 a été très considérable, ce qui a fourni à l'inspecteur l'occasion de se bien renseigner relativement à l'administration des pêcheries sur la rivière Fraser. Le rapport envoyé au gouvernement par M. Wilmot a été adopté et publié dans le rapport annuel du département pour 1890. Ce rapport cependant a soulevé la critique de bon nombre de propriétaires d'établissements de conserves du saumon et de leurs agents, lesquels se sont plaints amèrement des représentations faites par M. Wilmot au sujet de la destruction complète du poisson, et de la coutume commune de jeter dans la rivière, contrairement aux prescriptions de la loi, tous les déchets des établissements de conserves, ainsi que relativement aux conclusions générales du rapport.

(3.) Dans le but de déterminer l'exactitude de ce rapport, de même que pour obtenir des données et renseignements sur plusieurs autres points concernant les pêcheries en rivière et en eau profonde dans la province, car jusque là le département n'avait obtenu aucune information, une minute du conseil basée sur la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries fut approuvée le 23 décembre 1891. Cette minute nommait une commission se composant de l'honorable D. W. Higgins, M.P.P., l'orateur de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, de M. Wm Armstrong, shérif de New-Westminster, C.-B., et de M. Samuel Wilmot, le surintendant de la pisciculture au Canada, et lui enjoignait "de s'enquérir et de faire rapport au sujet des pêcheries et règlements de pêche dans la Colombie-Britannique."

M. Charles F. Winter, du personnel du département des pêcheries, reçut instruction d'accompagner les commissaires à titre de secrétaire.

La commission fut convoquée au palais de justice de New-Westminster, C.-B., et y tint sa première séance le 19 février 1892. Après l'élection de M. Samuel Wilmot à la présidence, la commission se mit de suite à l'œuvre et fit entendre les témoignages assermentés des pêcheurs ainsi que des autres intéressés dans les questions de pêche de la province.

Le 2 mars la commission vint siéger à Victoria, dans la salle de la chambre de commerce de la ville et y demeura jusqu'au 10 mars, puis elle se transporta à Nanaïmo, où elle siégea dans l'hôtel de ville; de cet endroit la commission se rendit à Vancouver, puis revint à New-Westminster, où la dernière assemblée, pour considérer et rédiger un rapport et des recommandations au département, eut lieu le 19 mars-

Mais avant cela les commissaires avaient descendu la rivière Fraser jusqu'au golfe de Géorgie, afin de connaître par eux-mêmes les localités dans lesquelles se trouvaient les différents établissements de conserves et autres établissements de pêche.

Le travail de la commission a été très considérable, comme le démontrera le procès-verbal; en effet on y verra qu'il a été interrogé 112 témoins. Sur ce nombre 71, ainsi qu'une délégation de la chambre de commerce de New-Westminster, ont été interrogés à New-Westminster, 20 à Victoria, 7 à Nanaimo et 14 à Vancouver.

Bien que la grande majorité des témoins fussent des pêcheurs de profession, on a aussi examiné des propriétaires d'établissements de conserves, leurs agents et d'autres personnes directement intéressées dans les industries de pêche. On a encore examiné plusieurs autres témoins volontaires, hommes de différents métiers, et dans la plupart des cas, leur témoignage étaient très précieux, soit parce qu'ils habitaient depuis longtemps ces parties de la province, soit à cause de leurs diverses expériences de pêche sur toutes les parties de la côte du Pacifique.

Le procès-verbal ci-annexé donne les occupations et métiers des témoins.

La preuve obtenue aux différentes séances de la commission tire beaucoup de sa valeur, sinon la plus grande partie, du fait que les témoins habitaient depuis longtemps la Colombie-Britannique et y avait ainsi acquis une expérience qui les mettait en état de se former un opinion plus exacte sur les sujets en question. On trouvera également dans le procès-verbal annexé les noms et la période de résidence de ces témoins.

Tous les témoins étaient des sujets britanniques, et 85 étaient nés dans les Iles Britanniques, le Canada ou l'Australie; les autres venaient de divers pays. A l'exception de deux sauvages et d'un Italien naturalisée, tous comprenaient et parlaient l'anglais, en sorte que sauf pour ces derniers il n'a pas fallu d'interprète.

(4.) Le soussigné soumet de plus les détails qui suivent relativement au résultat des délibérations de la commission, ainsi que le rapport et la décision définitive des commissaires au sujet de la série des règlements dont ils ont recommandé l'adoption au département de la marine et des pêcheries. Ces conclusions et les règlements soumis avaient été basés sur la preuve obtenue dans les principales villes de la Colombie-Britannique où se faisaient les plus fortes opérations de pêche et dans lesquelles résidaient le plus grand nombre des pêcheurs de profession.

Cette enquête s'est faite publiquement et rien n'a été caché, car la commission croyait à propos d'obtenir la plus libre expression d'opinion des pêcheurs ainsi que des propriétaires d'établissements de conserves et de toutes les autres personnes s'occupant des industries de pêche dans la Colombie-Britannique.

Après avoir obtenu tous les témoignages sous serment qu'il a été possible, les commissaires discontinuèrent les séances publiques, mais convinrent de se réunir en la cité de New-Westminster, le 19 mars dernier. Un projet de règlements fut alors soumis à l'étude dans le but d'y apporter tous les changements et modifications nécessaires avant de les présenter à l'approbation finale de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, à Ottawa.

En parcourant le procès-verbal on y trouvera chacun des règlements, de n° 1 à n° 24, que les commissaires ont pleinement discuté et adopté en somme presque

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

unanimément, si l'on excepte quelques clauses auxquelles l'honorable M. Higgins s'est opposé et d'autres, qu'il a demandé d'étudier plus amplement.

Les vingt-quatre règlements adoptés, *pro et con*, sont annexés au présent rapport, et les commissaires les ont approuvés dans les termes suivants :—

“ La commission a dûment examiné les articles qui précèdent nos 1 à 24, et les commissaires témoignent de leur adoption unanime ou autrement, en y apposant leurs signatures.”

(Signé)

“ SAMUEL WILMOT,  
*Président.*

“ W. J. ARMSTRONG,

“ D. W. HIGGINS,  
*Commissaires.*”

Pour mieux faire comprendre la preuve assez longue obtenue sous serment, laquelle couvre plus d'un millier de pages de matière mécanigraphiée, il en est donné dans le procès-verbal une analyse indiquant le nombre des témoins, leur lieu de résidence, leur occupation, leur nationalité, ainsi que les noms des témoins et la page où commence leur témoignage.

On trouvera aussi un rapport de minorité signé par l'honorable M. Higgins, à la date du 29 mars dernier, donnant les raisons pour lesquelles il n'approuve pas quelques-unes des clauses adoptées par la majorité des commissaires. Ce rapport de minorité suit celui de majorité à la fin du procès-verbal.

Il convient de faire ici mention de M. Chas. F. Winter, qui a rempli avec soin et valeur les fonctions de secrétaire. Il a également sténographié et mécanigraphié tous les témoignages avec une exactitude tout à fait digne de louange.

Les assemblées tenues par la commission dans les différentes cités de la Colombie-Britannique ont excité beaucoup d'intérêt; les pêcheurs et autres y ont toujours assisté en assez grand nombre et se sont montrés reconnaissants envers le ministre de la marine et des pêcheries pour avoir ainsi donné l'occasion d'examiner le véritable état des pêcheurs de saumons de la rivière Fraser et d'ailleurs dans la Colombie-Britannique.

Il me reste à dire cependant que le nombre des témoins interrogés ne représentait qu'une partie du public qui portait intérêt et assistait de jour en jour aux assemblées de la commission. La presse de la province s'est aussi fortement occupée des questions à l'étude, et si l'on excepte une ou deux assemblées dans la cité de Victoria, la plus parfaite satisfaction et l'harmonie n'ont cessé de régner.

Respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT,

*Président de la Commission des pêcheries de la Colombie-Britannique.*

P.S.—Dans le but de mieux faire comprendre quels étaient les règlements de pêche appliqués aux pêcheries de la Colombie-Britannique avant la nomination de la commission, et ce qu'ils sont présentement, on trouvera ci-joint les différents règlements actuellement en vigueur.

S. W.

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LES PÊCHERIES DE SAUMON DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AVANT LA NOMINATION DE LA COMMISSION DES PÊCHERIES, LE 23 DÉCEMBRE 1891.

PÊCHERIE DE SAUMON.

1. Il est défendu de pêcher dans toutes les eaux de la province de la Colombie-Britannique, au moyen de rets ou autre engin, sans baux ou licences du ministre de la marine et des pêcheries.

Pourvu, néanmoins, que les sauvages soient libres en tout temps de faire la pêche afin de se procurer de la nourriture, mais non pour vendre, troquer ou trafiquer, par tout autre moyen que les rets traînants ou le dard.

2. Les mailles des rets employés pour prendre le saumon auront au moins six pouces d'extension, et l'on ne fera rien pour en réduire la dimension d'aucune manière; pourvu, néanmoins, que le ministre de la marine et des pêcheries puisse enjoindre d'employer de plus grandes mailles aux temps et endroits qu'il sera nécessaire, à son avis, pour la protection des pêcheries.

3. (a.) L'usage de rets traînants pour prendre le saumon sera circonscrit aux eaux où la marée se fait sentir, et nul rets à saumon d'aucune espèce ne sera employé à prendre du saumon dans les eaux douces.

(b.) Les filets traînants ne seront pas employés de manière à barrer plus d'un tiers de la largeur d'aucune rivière.

(c.) La pêche au saumon cessera depuis 6 heures p.m. le samedi jusqu'à 6 heures p.m. du dimanche suivant, et durant cet intervalle aucun rets ou autre engin de pêche ne sera placé ou employé de manière à empêcher le libre passage du poisson, et tous rets ou autre engin de pêche placés ou employés autrement seront censés être placés illégalement, et seront passibles d'être saisis et confisqués, et le propriétaire ou les propriétaires ou personnes les employant seront passibles des amendes et frais imposés par l'Acte des Pêcheries.

4. (a.) Avant d'employer un rets à saumon, bateau de pêche ou autre engin de pêche, le propriétaire ou la personne intéressé dans le rets, bateau de pêche ou engin de pêche fera déposer un mémoire par écrit indiquant le nom du propriétaire ou de la personne intéressée, la longueur du rets, du bateau, ou autre engin de pêche, et l'endroit où l'on se propose de le placer, au bureau de l'inspecteur des pêcheries, lequel pourra, s'il n'existe pas d'objection, d'après les instructions du ministre de la marine et des pêcheries, émettre une licence de pêche, et tout rets, bateau de pêche ou engin de pêche employé avant que cette licence soit obtenue, et tout rets, bateau de pêche ou engin de pêche employé contrairement aux stipulations contenues dans cette licence, sera censé être employé contrairement à la loi et sera passible de confiscation ainsi que le poisson qui s'y trouvera pris, et le propriétaire ou la personne qui en fait usage pourra aussi être passible d'amende et des frais imposés par l'acte des pêcheries.

(b.) Tous rets à saumon et bateaux de pêche porteront le nom du propriétaire ou des propriétaires lisiblement marqué sur deux pièces de bois ou de métal, fixées à ce rets ou bateau, et cette marque sera conservée sur ces rets ou bateaux de pêche pendant la saison de pêche, de manière à être visible sans qu'il soit nécessaire de relever le rets; et tout rets ou bateau de pêche employé sans cette marque sera passible de confiscation.

5. (a.) Le ministre de la marine et des pêcheries pourra, de temps à autre, prescrire le nombre de bateaux, seines, rets ou autres engins de pêche qui pourront être employés dans aucune des eaux de la Colombie-Britannique.

(b.) Le nombre total des licences pour la pêche du saumon sur la rivière Fraser sera limité à 500, et 350 de ces licences devront être réparties parmi les établissements de conserves exploités sur la rivière Fraser pendant la saison de 1890, cette répartition devant être basée dans le cas des anciens établissements de conserves sur la moyenne de leur production respective au cours des trois précédentes saisons, et quant aux nouveaux établissements, sur l'estimation qu'en fera l'inspecteur des pêcheries.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Il sera demandé pour toutes les licences jusqu'à vingt, inclusivement, un honoraire de \$20 chacune, et au-dessus de vingt un honoraire de \$50 pour chaque licence que tout établissement de conserves pourra prendre, d'après la répartition projetée. Si quelques-unes des 350 licences mentionnées plus haut ne sont pas délivrées, elles seront réparties d'après la base déjà mentionnée entre les établissements de conserves qui en feront la demande, moyennant un honoraire de \$50 pour chacune, et s'il n'en reste pas un nombre suffisant pour ce faire, l'inspecteur des pêcheries pourra les donner suivant qu'il le croira équitable, après paiement de l'honoraire mentionné en dernier lieu. Les autres 150 licences seront délivrées moyennant \$5 par licence aux propriétaires de réfrigérants sur la rivière ainsi qu'aux pêcheurs, d'après l'autorisation du ministre de la marine et des pêcheries, mais aucun pêcheur ne devra recevoir plus d'une licence.

Personne ne pêcheur, ne prendra ni ne tuera de la truite depuis le 15<sup>e</sup> jour d'octobre jusqu'au 15<sup>e</sup> jour de mars, ces deux jours inclusivement, de chaque année. Pourvu néanmoins que les sauvages puissent en tout temps prendre ou tuer de la truite pour leur propre usage, mais non pour la vendre ou en trafiquer.

### DÉBRIS DE POISSON.

On ne jettera ni ne laissera passer ou séjourner de débris de poisson ou toute autre substance délétère dans quelque eau, rivière ou cours d'eau—ni on ne jettera ou laissera aller en dérive de la sciure de bois ou des déchets de scieries dans les cours d'eau fréquentés par le poisson dans la Colombie-Britannique—voir art. 14,—Actes des pêcheries.

Les règlements qui suivent au sujet des pêcheries de saumon de la Colombie-Britannique s'ajoutent aux précédents et sont maintenant en vigueur dans cette province :—

### RÈGLEMENT DU 1<sup>ER</sup> JUIN 1892.

1. Tout pêcheur *bona fide* qui sera sujet britannique et habitera la province aura droit d'obtenir un (1) permis de pêche en payant la somme de \$20.
2. Chaque établissement possédant des appareils réfrigérants qui s'occupera de la congélation et de l'exportation du poisson aura droit d'obtenir sept (7) permis au plus, et l'honoraire sera de \$20 pour chaque permis.
3. Chaque établissement qui s'occupera de l'expédition ou de l'exportation du poisson dans la glace, ou autrement, mais par d'autres procédés que ceux des établissements de congélation ou de conserves, aura droit d'obtenir trois (3) permis au plus, moyennant un honoraire de \$20 pour chaque permis.
4. Tout commerçant ou trafiquant de poisson pour la consommation locale dans les cités, villes ou à la campagne, qui s'occupera de ce trafic, aura droit d'obtenir deux (2) permis au plus, moyennant un honoraire de \$20 pour chaque permis.
5. Les saleurs et personnes qui fument le poisson et se livrent à cette spécialité de préparation du poisson pour les marchés du pays ou de l'étranger, et ne s'occupent d'aucune autre manière de pêche, auront droit d'obtenir deux permis en payant \$20 chacun.
6. Tout colon résidant réellement dans la province (avec sa famille) aura droit d'obtenir un permis de pêche en payant la somme de \$2, et il lui sera loisible de pêcher dans aucune des eaux de la Colombie-Britannique, sauf dans aucune des limites prescrites à l'embouchure des rivières et cours d'eau, ou pendant le temps prohibé; chaque tel colon devra être sujet britannique, et le permis ne lui donnera le droit de pêcher que pour l'usage de la famille, mais non pour vendre le poisson ou en trafiquer.
7. Chaque établissement de conserves qui se livre à l'industrie des conserves aura droit de recevoir le chiffre maximum de vingt permis de bateaux pour faire la pêche, et l'honoraire exigible pour chaque tel permis sera de \$20, ce qui s'appliquera partout également dans la province.
8. Toutes les personnes mentionnées dans les articles qui précèdent comme ayant droit aux permis devront être des sujets britanniques résidants *bona fide*, ainsi que les véritables propriétaires des affaires pour lesquelles les permis sont obtenus.

9. Tous les permis ainsi obtenus ne devront, à aucunes conditions quelconques, être transférés à d'autres, sans le consentement par écrit du département de la marine et des pêcheries.

COPIE DES RÈGLEMENTS, 1 À 24, DONT LA COMMISSION DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A RECOMMANDÉ L'ÉTUDE ET L'ADOPTION AU DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES DU CANADA.

Après la preuve faite sous serment aux cités de New-Westminster, Victoria, Vancouver et Nanaïmo, par de nombreuses personnes au sujet des pêcheries, les commissaires en sont venus aux conclusions suivantes sur les sujets contenus dans les différents paragraphes ci-joints, numérotés de 1 à 24, et ils recommandent au département des pêcheries du Canada de les adopter afin de conserver et maintenir les industries de pêche de la province de la Colombie-Britannique. Les recommandations sont comme suit :—

1. Que chaque établissement de conserves qui se livre à l'industrie des conserves ait droit de recevoir dix-huit permis de bateaux pour faire la pêche au maximum, et que l'honoraire exigible pour chaque tel permis soit de \$20.

2. Que chaque établissement possédant des appareils de congélation, qui fait les affaires de la congélation et de l'exportation du poisson, ait droit d'obtenir sept permis au plus, et que l'honoraire pour chaque permis soit de \$20.

3. Que chaque établissement qui fait les affaires d'expédition ou d'exportation du poisson dans la glace ou autrement, mais non par le mode de la congélation ou des conserves, ait droit d'obtenir trois permis au plus, moyennant un honoraire de \$20 par permis.

4. Que chaque ou aucun commerçant local ou trafiquant de poisson pour la consommation locale dans les cités, villes ou à la campagne, qui se livre à ce trafic, ait droit d'obtenir deux permis au plus, moyennant un honoraire de \$20 par permis.

5. Que tout pêcheur *bonâ fide* qui sera sujet britannique et habitera la province ait droit d'obtenir un permis de pêche, en payant pour ce permis la somme de \$20.

6. Que tout colon résidant réellement dans la province (avec sa famille) ait droit d'obtenir un permis de pêche en payant la somme de \$2, et qu'il lui soit loisible de pêcher dans aucune des eaux de la Colombie-Britannique, sauf dans aucune des limites prescrites à l'embouchure des rivières et cours d'eau ou pendant le temps prohibé; chaque tel colon devra être sujet britannique, et le permis ne lui donnera le droit de pêcher que pour l'usage de la famille, mais non pour vendre le poisson ou en trafiquer.

7. Que la saison réservée pour la pêche du saumon dans aucune des réserves ou cours d'eau de la Colombie-Britannique, commence le 1er octobre pour finir le 1er mars suivant, de chaque année.

Que le temps réservé pour la pêche hebdomadaire du saumon ou des autres poissons dans les eaux de la Colombie-Britannique commence à 6 heures a.m. le samedi pour finir à minuit le dimanche suivant.

8. Que la grandeur des mailles des rets à saumon et la période pendant laquelle ces rets pourront servir soient comme suit :—

Du 1er mars au 15 août on pourra se servir d'un rets à mailles de  $7\frac{3}{4}$  pouces pour prendre le saumon du printemps. Un rets à mailles de pas moins de  $5\frac{3}{4}$  pouces pourra être employé du 1er juillet au 1er octobre pour la pêche du *sockeye*, *coho* ou autre saumon.

Ces mailles doivent avoir cette dimension, étendues.

9. Que tous les permis ainsi obtenus ne soient transférés à d'autres à aucunes conditions quelconques sans le consentement par écrit du département des pêcheries.

10. Que les limites de la marée pour toute pêche faite dans un but de commerce par les établissements de conserves, de congélation ou d'exportation du saumon soient fixées à la rivière Pitt et à une ligne traversant la rivière Fraser à Whonnack Creek :—et qu'il soit défendu de faire la pêche au rets ou autrement dans un but de commerce ainsi que décrit plus haut en amont de ces deux endroits sur les rivières Pitt et Fraser.

11. L'usage de seines pour prendre du poisson d'aucune description à l'embouchure de toutes rivières ou cours d'eau dans les limites que le département des pêcheries pourra fixer, devra être absolument défendu.

12. Qu'il n'y ait pas de différence relativement au nombre des permis non plus qu'aux honoraires exigibles pour ces permis entre les propriétaires de conserves et autres dans toutes les eaux de la Colombie-Britannique.

13. Que le fait de jeter des débris de poisson ou du poisson mort, de la sciure de bois, des déchets de scieries ou toute autre substance délétère dans les rivières ou autres eaux fréquentées par le poisson, est une pratique également dommageable à ces eaux ainsi qu'aux personnes résidant le long de ces eaux; et en conséquence que l'on devra appliquer dans l'intérêt de la société en général les lois pour empêcher de jeter des débris de poisson et des substances délétères dans ces eaux.

14. Qu'il serait à propos, afin d'améliorer les pêches de la Colombie-Britannique, de construire de nouvelles piscifactoreries dans des localités bien choisies sur les branches d'en haut de la rivière Fraser; tous les témoignages donnés devant la commission étaient fortement dans ce sens.

15. Que des règlements du département devraient empêcher la forte destruction du hareng qui se pratique maintenant afin d'approvisionner quelques huileries imparfaites sur la côte et ailleurs, et éviter ainsi la trop grande et trop rapide diminution d'un facteur important comme boîte pour exploiter dans l'avenir les pêcheries en eau profonde de la côte de la Colombie-Britannique.

16. Que les pêcheurs de flétan de la Colombie-Britannique ayant maintenant une grande importance, car la pêche de ce poisson a très bien réussi, et la demande en est considérable sur les marchés de Boston et d'ailleurs sur la côte de l'Atlantique, le gouvernement devra veiller au développement de cette nouvelle industrie qui sera une forte source de richesses pour les habitants de la Colombie-Britannique.

17. Que les pêcheurs paraissent disposés à augmenter la puissance de destruction des dérivettes en leur donnant une plus grande profondeur que cela n'est nécessaire pour la pêche légitime; et comme la profondeur varie maintenant, ainsi qu'il a été démontrée, de 30 à 60 mailles, l'on devra, pour placer tous les pêcheurs sur le même pied relativement à leurs opérations de pêche, et pour empêcher une destruction excessive du saumon, limiter la dérivette pour les *sockeyes* à une profondeur de 50 mailles au plus.

18. Que des doutes s'étant produits au sujet de la véritable interprétation du paragraphe 8 de l'article 8, chapitre 95 des Statuts révisés du Canada, il est désirable dans l'intérêt de la pêche en rivière dans la Colombie-Britannique, en tant qu'il s'agit de réserver certaines parties de la rivière, qu'on ne permette pas la pêche sur plus d'un tiers de la rivière.

19. Que l'on abandonne le système actuellement suivi le long de la côte de tuer un grand nombre de chien de mer expressément pour s'en procurer les foies et en extraire l'huile, à moins qu'on n'utilise de la même manière les corps de ces poissons.

20. Que les sauteurs et personnes qui fument le poisson et se livrent à ce genre de commerce pour approvisionner les marchés du pays ou de l'étranger, et qui ne s'occupent d'aucune autre manière de la pêche, aient le droit d'obtenir deux permis en payant un honoraire de \$20 pour chaque permis.

21. Qu'il est suggéré au département, afin de mieux protéger les pêcheries, de nommer un nombre suffisant de gardiens additionnels afin de faire observer les lois concernant les pêcheries.

22. Qu'il est à propos, dans l'intérêt des pêcheries de la rivière Fraser, de profiter des premières migrations du saumon des variétés *quinnat* et *sockeye* pour la capture et en obtenir les œufs pour la reproduction artificielle dans les piscifactoreries.

23. Qu'il est tout à fait désirable d'importer de la côte de l'Atlantique dans les eaux de la Colombie-Britannique l'aloose, les huîtres et les homards, et que l'on demande au département des pêcheries de prendre les moyens de faire réussir cette très désirable entreprise.

Qu'attendu que l'on trouve des huîtres dans quelques localités le long de la côte de la Colombie-Britannique, et que ces mollusques sont rapidement décimés par le fait de quelques pêcheurs et sauvages, sans s'inquiéter des conséquences, il est dési-

nable que le département des pêcheries prenne de promptes mesures pour empêcher leur extermination, soit en établissant des saisons réservées convenables, soit en encourageant les personnes qui voudraient se livrer à l'ostréiculture.

NOTE.—On trouvera dans le procès-verbal ci-annexé la discussion et les notes des commissaires sur l'étude et l'adoption des règlements mentionnés plus haut, de 1 à 24.



COMMISSION DES PÊCHERIES DE SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

1892

---

PROCÈS-VERBAL

ET

PREUVE, Etc.



LISTE DES TÉMOINS.

A		H	
	PAGE.		PAGE.
Allen, N.....	424	Harper, Robt.....	267
Armstrong, J. C.....	111	Herring, T. W.....	12
Arthur, Wm.....	183	Holliday, George.....	50
		Hood, T.....	74
B		I	
Bain, L. H.....	430	Ibbotson, J.....	237
Batchelor, J.....	9	Inglehart, J.....	418
Beer, James.....	26		
Begg, A.....	369	J	
Bell-Irving, M.D., Duncan.....	419	Jenns, E. A.....	188
Bell-Irving, Henry.....	356	Johnston, M.....	381, 390
Benson, H. D.....	248		
Birrell, P.....	103, 266	K	
Bogart, T.....	282	Kaye, Fred.....	31
Boggs, B.....	368	Kekoni.....	22
Bonfield, E.....	95	Kelly, John.....	413
Brown, J.....	437	Kirkland, John.....	256
Buck, B.....	29		
Buie, J.....	58	L	
		Lacoste, B.....	398
C		Laidlaw, J. A.....	205
Caplin, C. (Musquam Charlie).....	139	Ladner, Thos.....	112, 229, 231, 247
Campbell, T.....	437	Ladner, W. H.....	258
Campbell, W.....	422	L'Henaff, Louis.....	27
Cooper, Capt.....	214, 223, 226	Lomas, W. H.....	344, 348
Cooper, H. M., M.D.....	91	Lord, F. L.....	191
Carbould, McColl, Wilson et Campbell...	4	Lord, John E.....	16, 101
Costigan, Wm.....	18		
Cummingham, Thos.....	220	M	
Curry, P. S.....	400	Macaveri, Louis.....	243
		Madison, Benj.....	24
D		Marquette, J. B.....	145
Dawe, Samuel.....	65	Martin, L.....	350
Dempster, W. H.....	335	Melville, David.....	84, 157
Devine, W. E.....	78	Mitchell, Robt.....	435
Dinnear, W.....	76	Morgan, Johnny.....	181
Discussion finale.....	447	Munn, D. J.....	37, 67
Dunsmuir, Steamer. Réunion de la com- mission à bord.....	441	McDonald, D. S.....	398
		McDonald, J. J.....	196
E		McLashlan, John.....	24
English, M. M.....	148	McLellan, A. J.....	307
Ewen, Alex.....	118, 123, 162, 227	McLauchlin, M.....	98
		McNab, John.....	60, 427
F		McNeely, Thos.....	224
Fader, A.....	133	McNeil, W.....	362
Fagan, Chas., M.D.....	230	McTiernan, P.....	49, 247
G		N	
Ge ge, Capitaine (sauvage).....	426	Nelson, H.....	73
Gossett, Hugh W.....	266	Nelson, Peter.....	20
Goustaff, Joseph.....	438	New-Westminster, Chambre de Commerce	271
Grant, Cowan D.....	34, 166		
Green, Ashdowne.....	331, 364	O	
Green, C. F.....	260	O Reilly, l'hon. P. O.....	321
Green, W.....	404		

P		S	
	PAGE.		PAGE.
Page, F.....	386	Stanley, Chas.....	232
Peel, A.....	264	Stevens, J.....	82
Peterson, John.....	101		
Port, D. H.....	55, 118, 440	T	
Pretty, C. F.....	61	Todd, J. H.....	323, 347, 389
Q		V	
Quesnelle, E.....	401	Vancouver, Chambre de Commerce.....	439
		Vienna, Geo.....	367
R		Vienna, W. H.....	63
Raymond, J. L.....	342	Vozzan, F.....	395
Reinhardt, W., M.D.....	241		
Rithet, R. P.....	293	W	
Roos, W.....	391	Wadhams, E. A.....	169
Ross, John.....	162	Wagner, John.....	158
		Walgran, P.....	25
S		Ward, Robert.....	284
Sheaves, Thos.....	81	Weston, J. C.....	68
Short, B. J.....	434	Wilson, J. R., M.D.....	244
Smith, A. W., M.P.P.....	315	Winch, R. V.....	408
Smith, W. DeW., M.D.....	234	Wise, James.....	5
Spencer, S.....	275	Wright, A. W.....	415
		Wright, F.....	142

TÉMOINS INTERROGÉS PAR LA COMMISSION.

A New-Westminster, il a été interrogé 71 témoins et une délégation de la  
Chambre de Commerce  
de New-Westminster.

A Victoria	“	20	“
A Nanaïmo	“	7	“
A Vancouver	“	14	“
En tout.....		<u>112</u>	“

La grande majorité de ces témoins se composait de personnes qui habitent la province depuis plusieurs années et dont l'expérience en matières de pêche couvre une période considérable; comme on peut le voir par ce qui suit :

25	témoins ont habité la Col.-Brit. pendant 30 ans et plus.
16	“ “ plus de 20 ans et moins de 30
19	“ “ 10 “ 20
21	“ “ 5 “ 10
18	“ “ 2 “ 5
1	“ “ moins d'un an.

Et 12 témoins n'ont pas fait connaître la durée de leur séjour en ce pays.

112

Par occupations les témoins se divisaient comme suit :—

Avocat, 1, chimiste, 1.....	2
Boucher, 1, comptable, 1.....	2
Commandants de navires marchands.....	2
Commerçants de poisson (poisson frais).....	7
Commissaire et agent des sauvages.....	3
Congélateurs .....	2
Cultivateurs.....	7
Directeurs de fabriques et teneurs de livres.....	2
Hôtelier.....	1
Ingénieur civil.....	1
Marchand général et tonnelier.....	1
Marchands.....	7
Médecins et chirurgiens.....	6
Officiers de pêcheries.....	3
Paqueurs et agents de fabriques de conserves.....	15
Pêcheurs.....	50
Promoteur de compagnies de colonisation.....	1

112

Ces témoins étaient tous sujets britanniques et originaires des pays suivants :—

Angleterre.....	29
Ecosse.....	18
Irlande.....	3
Ontario.....	13
Québec.....	1
Nouvelle-Ecosse.....	6
Nouveau Brunswick.....	3
Ile du Prince-Edouard.....	2
Colombie-Britannique—	
Blancs.....	3
Sauvages.....	2
Terreneuve.....	4
Australie.....	1
Etats-Unis.....	5
Russie.....	3
France.....	1
Hollande.....	1
Grèce.....	2
Portugal.....	2
Norvège et Suède.....	4
Italie.....	2
Allemagne.....	1
Pays inconnus.....	6

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR CERTAINES MATIÈRES SE RATTACHANT  
À LA PÊCHE DU SAUMON DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 19 février 1892.

*Première séance.*

Avec la permission de l'honorable secrétaire provincial, les commissaires chargés de faire une enquête se rattachant à la pêche du saumon dans la Colombie Britannique se sont réunis dans le palais de justice, New-Westminster, à deux heures de l'après midi.

*Présents :*

L'honorable D. W. Higgins, de Victoria, C.-B.; le shérif W. J. Armstrong, de New-Westminster, C.-B.; S. Wilmot, surintendant de la pisciculture pour le Canada, et C. F. Winter, d'Ottawa, secrétaire.

A la demande de M. Wilmot, le secrétaire donne lecture des ordonnances du conseil instituant la commission, comme suit:—

“ *COPIE certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 25 août 1891.*

“ Vu un rapport du ministre de la marine et des pêcheries, en date du 10 août 1891, disant avoir reçu de tous les députés de la Colombie-Britannique à la Chambre des communes un mémoire représentant que les règlements concernant les pêcheries, qui peuvent convenir bien aux autres provinces, ne sont pas toujours applicables à la Colombie-Britannique, et insistant sur la nécessité de nommer une commission chargée de recueillir des renseignements sur les règlements actuels dans la Colombie, et spécialement sur les préjudiciables effets pernicieux résultant de la pratique de jeter à l'eau les rebuts du poisson.

“ Le ministre, à ce sujet, dit que le surintendant de la pisciculture a pu, pendant une inspection officielle faite l'été dernier, se convaincre que malgré la défense contenue dans l'Acte des pêcheries, la pratique de jeter les rebuts de poisson dans la rivière était générale.

“ Il est inutile ici de raconté au long les effets pernicieux d'une telle pratique; qu'il suffise de dire qu'elle est universellement condamnée en Angleterre comme dans les autres contrées d'Europe. Les paqueurs de la Colombie-Britannique prétendent, cependant, que cette pratique ne cause aucun tort à la pêche du saumon, parce que ces rebuts sont immédiatement consommés par le petit poisson ou entraînés à la mer par le courant rapide de la rivière Fraser. Mais sur ce point les officiers du département des pêcheries sont d'opinion qu'un tel état de choses ne peut continuer, vu l'énorme quantité de rebuts jetés à l'eau chaque année, et s'élevant à pas moins de 8,733,000 livres par été.

“ Le ministre fait remarquer qu'outre cette considération, près d'un quart de cette masse considérable de rebuts de poisson ainsi jetés à l'eau, consiste en bonne chair de poisson gaspillée et dont les besoins humains sont privés. Cette perte représente une valeur de 277,489 saumons, que l'on jette au rebut et qui corrompent l'eau. La plus grande partie, sinon la totalité de ces rebuts, pourrait être utilisée avec profit, en la convertissant en huile de poisson ou en guano, ouvrant ainsi un champ à de nouvelles industries. Les colons sur la rivière Fraser se plaignent aussi amèrement de la putréfaction de ces déchets, et de la mauvaise odeur qui en résulte.

“ Le ministre joint à ce rapport un mémoire contenant un résumé des règlements présents et passés en vigueur à la Colombie-Britannique, ainsi que des règlements proposés mais non adoptés.

“ Le ministre, vu certain côtés particuliers aux pêcheries du Pacifique, leur grande valeur, et la requête des membres du parlement dont il est fait mention, recommande qu'une commission, composée des personnes dont les noms suivent, soit

nommée pour faire enquête et rapport sur les pêcheries et les règlements des pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique, savoir:—Charles T. Dupont, Charles G. Major, et Samuel Wilmot, écuïers.

Le comité soumet ce rapport à l'approbation de Votre Excellence.

“JOHN J. MCGEE,  
“Greffier du Conseil privé.”

MM. Dupont et Major ayant signifié leur inhabileté à faire partie de la commission, la minute suivante du conseil a été subséquemment approuvée par Son Excellence, et qui a été lue par le secrétaire, comme suit:—

“COPIE CERTIFIÉE du rapport d'un comité du Conseil privé, approuvée par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 23 décembre 1891.

“Le comité, sur la recommandation du ministre de la marine et des pêcheries, recommande que l'arrêté du conseil en date du 25 août 1891, nommant MM. Charles T. Dupont, Charles G. Major, et Samuel Wilmot, commissaires pour faire enquête et rapport sur les pêcheries et règlements des pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique, soit annulé.

“Le comité, sur la même recommandation, avise que M. David W. Higgins, de Victoria, et M. W. J. Armstrong, shérif de New-Westminster, composent avec M. Samuel Wilmot la commission pour les fins ci-dessus.

“JOHN J. MCGEE,  
“Greffier du Conseil privé.”

Le secrétaire a lu ensuite une lettre d'instructions écrite par l'honorable Charles H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries, aux commissaires, et qui se lit comme suit:—

“OTTAWA, 27 janvier 1892.

“MESSIEUR,—En vertu d'un arrêté du conseil approuvé par Son Excellence le gouverneur général le 23 décembre 1891, vous avez été nommés commissaires pour faire enquête et rapport sur les pêcheries et règlements de pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique.

“J'ai décidé que M. Charles F. Winter, secrétaire du député du ministre des pêcheries, agirait comme secrétaire de votre commission.

“Vu la position de surintendant de la pisciculture en Canada qu'occupe M. Wilmot, vu aussi la position qu'il occupe dans mon département, je serais heureux, si cette proposition rencontre votre approbation, que vous choisissiez M. Wilmot pour présider à vos délibérations.

“Je désire aussi que, vous laissant cependant pleine liberté de faire une enquête générale, comme bon vous semblera, au sujet des règlements des pêcheries de la Colombie-Britannique, vous entriez, autant que possible dans le dossier de la preuve, tous les témoignages et renseignements que vous obtiendrez. M. Winter pourra prendre à la sténographie tous les témoignages que vous désirerez entendre.

“Lorsque vous aurez obtenu toutes les informations désirables, je serais heureux si vous me soumettiez un projet de règlements sur lesquels vous vous accorderez, avec vos arguments à l'appui, et s'il n'est pas possible de vous entendre, je serais heureux d'avoir un projet de règlements de chacun de vous, ou de quelques-uns d'entre vous, appuyés aussi par des arguments.

“Bien que je ne sois pas autorisé à payer à même les fonds publics plus que les dépenses que vous pouvez encourir pour les fins de l'enquête, je dois vous dire que j'ai l'intention de soumettre à la considération de Son Excellence en Conseil, lorsque les crédits seront préparés pour la prochaine session, un crédit spécial en vue de vous payer un honoraire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité pour vous de terminer vos délibérations aussi rapidement que possible, bien qu'en même temps je ne désire pas que vous y mettiez une trop grande hâte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES H. TUPPER.”



M. Higgins, appuyé par M. Armstrong, proposa que M. Wilmot prit le fauteuil.

M. Wilmot, en prenant le fauteuil, remercia ses collègues de leur confiance, et expliqua que le ministre l'avait recommandé pour présider la commission non seulement à cause de sa longue expérience dans les questions de pêche, mais aussi parce qu'en cas d'absence des commissaires locaux, il considérait qu'il vaudrait mieux avoir comme président un commissaire dont la présence serait assurée à toutes les séances de la commission.

M. Higgins et M. Armstrong é mirent la même opinion.

Les commissaires Higgins et Armstrong mirent en doute les pouvoirs conférés à la commission par les arrêtés du conseil lus par le secrétaire, et considérèrent qu'il était nécessaire d'avoir l'opinion d'un avocat quant aux pouvoirs des commissaires d'assigner des témoins et de faire prêter le serment.

Le secrétaire dit que le ministre avait déjà nommé par arrêtés du Conseil, sous l'autorité du chapitre 110 des statuts révisés, des commissions devant lesquelles les témoins avaient été assignés et admis à prêter serment.

L'on décida de demander à la société Corbould, McColl, Wilson et Campbell, une opinion légale quant aux pouvoirs de la commission, avant de prendre des témoignages.

M. Wilmot soumit un mémoire des questions qui devront faire le sujet de l'enquête, et sur lequel M. Tupper avait écrit en marge différentes notes (Série des Pêcheries n° 8478-90). Les points principaux étaient:—

- (1.) Rebut.
- (2.) Limite du nombre de rets dans la rivière Fraser, leur longueur et le grandeur des mailles.
- (3.) Nombre de permis à accorder aux paqueurs, pêcheurs réguliers, propriétaires de congélateurs et colons.
- (4.) Les périodes de clôture annuelle et hebdomadaire.
- (5.) Emplacements de pêche dans la rivière Fraser; doivent ils être diminués?
- (6.) Les permis devront-ils être accordés seulement à des sujets britanniques, ou à toute personne qui en fera la demande?
- (7.) Une distinction ou différence quant aux honoraires à payer pour permis devra-t-elle être faite entre les permis accordés aux paqueurs ou autres pêcheurs sur la rivière Fraser, et à ceux pêchant sur les estuaires ou dans d'autres rivières de la Colombie-Britannique.

M. Armstrong dit qu'il avait aussi étudié la question, et avait préparé une liste des sujets sur lesquels dans son opinion l'enquête de la commission pourrait porter. Cette liste se lisait comme suit:—

- (1.) Quelle profondeur de rets devrait-on permettre dans la rivière Fraser?
- (2.) Devrait-on permettre la pêche pour les paqueurs au delà de l'embouchure de la rivière?
- (3.) Les rebuts doivent-ils être jetés dans la rivière ou utilisés d'une autre manière?
- (4.) Toutes les fabriques de conserve devraient-elles avoir le même nombre de permis?
- (5.) Combien de permis chaque fabrique devrait-elle avoir?
- (6.) Les permis devraient-ils être d'un prix uniforme par toute la province?
- (7.) Tout sujet anglais, naturalisé depuis douze mois, devrait-il avoir un permis.
- (8.) Combien de permis devraient être accordés aux pêcheurs autres que les paqueurs.
- (9.) Des permis devraient-ils être accordés aux sauvages pour pêcher pour les paqueurs, et combien?
- (10.) Les colons établis sur la rivière et qui ne font pas un état de pêcher devraient-ils être forcés de prendre des permis, ou devraient-ils avoir la permission de pêcher sans permis le poisson nécessaire à leur nourriture?
- (11.) De quelle capacité sont les établissements de paquage?
- (12.) Quel est le coût de la préparation d'une caisse de 48 boîtes d'une livre, pendant la saison de pêche—donner les détails de la dépense?

Les commissaires convinrent de conduire l'enquête d'après les données générales tracées dans les mémoires de M. Armstrong et de M. Wilmot.

Sur la question de savoir si les séances de la commission seraient publiques ou à huis clos.—

M. WILMOT.—La question à décider maintenant est celle de savoir si les séances seront ouvertes à tous et à toutes questions?

M. ARMSTRONG.—Oui, monsieur.

M. HIGGINS.—La presse aussi ?

M. ARMSTRONG.—Oui, monsieur, à la presse aussi ; s'il est nécessaire que ces questions soient discutées publiquement que la presse soit admise. Si nous tenions nos séances à huis clos, le public se plaindrait certainement, et quelque juste et honnête qu'aura été notre conduite, nous n'en aurons aucun crédit. Je crois qu'il serait bon que tous les intéressés dans les établissements de paquage devraient d'abord être appelés comme témoins ; ensuite nous appellerons les propriétaires de congélateurs et les pêcheurs ; si nous faisons venir ces trois classes ensemble, nous ne pourrions les empêcher de parler et de se disputer.

M. WILMOT.—Oh, mais il nous faudra maintenir l'ordre ; il ne devra pas y avoir de discussion pour empêcher les travaux de la commission. Le seul danger au sujet de la presse, c'est que si les comptes-rendus de nos délibérations ne sont pas exacts, cela jettera du discrédit sur notre enquête.

M. ARMSTRONG.—Oh, mais nous ne ferons pas de discussion avec personne. Nous obtiendrons des réponses à certaines questions, et nous ne discuterons la cause ensemble qu'à la fin de l'enquête, telle est du moins ma manière de voir.

M. WILMOT.—Très bien ; mais les intérêts des paqueurs et des pêcheurs sont très en conflit. Maintenant, s'il y a des paqueurs et des pêcheurs ensemble devant la commission, la présence des premiers n'empêchera-t-elle pas les derniers de donner un témoignage aussi libre et aussi complet qu'ils donneraient autrement.

M. ARMSTRONG.—Si nous nous trouvions en face de cas de ce genre, nous pourrions demander à ces personnes de se retirer, mais je ne puis être en faveur de l'enquête à huis clos. Qu'en pensez-vous M. Higgins ?

M. HIGGINS.—Je crois que l'enquête ne doit pas être complètement à huis clos, excepté dans des cas comme celui dont parle M. Wilmot. Je préfère une enquête ouverte à tous ; si nous constatons que certains témoins sont intimidés, nous pourrions aisément appliquer le remède.

La commission décide alors que ses séances seront publiques.

Après discussion, et sur motion régulière par M. Higgins, il fut décidé que la commission siégerait depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure jusqu'à six du soir, et que cette commission siège ce soir depuis 8 heures jusqu'à 10.30. pour entendre des témoignages—les séances futures du soir devant être déterminées chaque jour.

Le secrétaire ayant reçu instruction d'aller chercher un des membres de la société légale à laquelle il avait été décidé de soumettre la question des pouvoirs de la commission, M. McColl, de la société Corbould, McColl, Wilson et Campbell, parut devant la commission, et après avoir pris connaissance des documents, déclara qu'il était parfaitement clair que la commission avait, en vertu du chapitre 115, droit d'assigner des témoins et de leur faire prêter serment, et tous témoins ainsi assignés étaient obligés de comparaître et de répondre à toutes les questions qui leur seraient soumises ; les témoins qui refuseraient de comparaître ou de prêter serment pourront être mis en état d'arrestation et condamnés à subir leur procès. M. McColl approuva une formule de serment que lui soumit M. Wilmot. Ce serment que devront prêter toutes les témoins se lit comme suit :—

Je.....jure solennellement ou affirme que je répondrai véridiquement à tous les questions qui me seront posées et que je donnerai à la commission tous les renseignements que je puis avoir concernant la pêche du saumon et autres poissons de la Colombie-Britannique. Ainsi, Dieu me soit en aide.

A la demande du président, M. Winter, secrétaire de la commission, prêta le serment suivant :—

“ En rapport avec une certaine commission autorisée par arrêté du conseil en date du 23 décembre 1891, et adressée à David W Higgins, W. J. Armstrong, et Samuel Wilmot, pour faire enquête et rapport sur les pêches et règlements de pêche-

ries dans la Colombie-Britannique, et en rapport avec le chapitre 115 des Statuts Révisés du Canada, 1886,

Je, Charles F. Winter, sténographe nommé par le ministre de la marine pour agir comme secrétaire de la dite commission, fais serment et jure que je prendrai fidèlement les témoignages qui seront donnés devant cette commission, et que je remplirai avec soin, au meilleur de mon habileté, tous les devoirs qui me seront imposés par les commissaires.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

Sur la question de savoir si la commission enverrait des assignations aux témoins, il fut décidé d'entendre d'abord tous les témoignages volontaires, et de n'envoyer d'assignations que dans le cas de nécessité réelle.

Le président ayant déclaré la commission prête à entendre des témoins :

JAMES WISE, de New-Westminster, se présenta et prêta serment.

M. WILMOT. Eh bien, messieurs, procédons. M. Wise, avez-vous quelques propositions ou déclarations à faire ?

Le TÉMOIN.—Mon but principal en venant ici est le suivant : La question des pêcheries est très compliquée ; elle cause beaucoup de mécontentement chez plusieurs, et de fait, il y a deux ans, lorsqu'il fut défendu à un cultivateur de pêcher ou de laisser ses fils pêcher, il s'en est fallu de bien peu que nous ayons une émeute ; lorsqu'il n'est plus permis aux libres colons de la rivière Fraser de prendre du poisson à leur porte, alors nous serions aussi bien en Russie ou en Irlande, ou quelque autre pays de ce genre (Rires). Ensuite l'inspecteur Mowat reçut un télégramme lui disant d'accorder des permis pour \$2. Je n'ai pas beaucoup d'autres renseignements à vous fournir, mais je préférerais répondre à des questions, si vous désirez m'en poser, sur quelque point en particulier.

M. HIGGINS.—Êtes-vous pêcheur ?

TÉMOIN.—Non, pas maintenant. J'ai vendu mes appareils de pêche à M. Ewen il y a quatre ans. Cet appareil m'avait coûté \$4,000 ; j'avais demandé un permis mais je n'avais pu l'obtenir. J'ai été un des premiers pêcheurs sur la rivière Fraser, comme vous deux, MM. Armstrong et Higgins, le savez ; je me suis livré à la pêche dans l'enfance de cette industrie. Je ne m'occupe pas de pêche maintenant, mais je voudrais m'en occuper au printemps ; mais si je dépense de l'argent à acheter les appareils nécessaires, et qu'ensuite je ne puisse pas avoir de permis, je ne veux pas m'en occuper du tout.

M. HIGGINS.—Avez-vous jamais été paqueur ?

TÉMOIN.—J'ai été dans cette industrie il y a dix ans.

M. HIGGINS.—Quelle est votre opinion quant aux mailles des rets. Considérez-vous la mesure actuelle satisfaisante ?

TÉMOIN.—Oh oui ; mais je crois que la question des rets est d'intérêt secondaire ; il faut des rets qui prennent le poisson, et ces rets doivent être suivant la grosseur du poisson. Si je fais cette remarque, c'est parce que j'ai trouvé des œufs dans un saumon de quatre livres, et ces œufs étaient aussi propres à éclore que ceux d'un saumon plus gros.

M. HIGGINS.—Quelle est votre opinion quant à permettre la pêche du saumon à l'embouchure de la rivière ?

TÉMOIN.—Oui, on pêche le poisson à l'embouchure de la rivière, et cela a souvent l'effet de détourner la marche du poisson, qui prend une autre direction, et nous perdons ce poisson dans la rivière. J'ai entendu des sauvages me dire qu'ils avaient vu de notre poisson remonter la rivière Comox et autres rivières où on ne l'avait pas vu depuis sept ans. C'est un poisson très timide, mais poussé à la dernière extrémité il remontera les rivières malgré toutes les barricades. La saison de reproduction affaiblit tout animal ou poisson, et toutes ces barrières que le poisson essaye à passer l'affaiblissent davantage. Laissez le poisson remonter la rivière et il n'ira pas ailleurs ; c'est là, je crois, le grand point.

M. HIGGINS.—Que pensez-vous des permis ? Le système actuel donne-t-il satisfaction ?

TÉMOIN.—Le système peut donner satisfaction à quelques-uns, mais c'est seulement à une petite minorité. Il n'y a pas d'autres parties du Canada ou des États-

Unis où un monopole est accordé à quelques personnes comme ici. Ce dont nous avons besoin ici, c'est une classe de colons industriels qui viendront s'établir avec leurs familles. Plusieurs sont venus déjà avec leurs familles, mais ils n'ont pu obtenir de permis, et ils se sont trouvés à la merci d'hommes qui ne paient qu'un petit salaire, car ils peuvent avoir des Chinois et des Sauvages pour presque rien. Ce système éloigne nos meilleurs colons. Le seul moyen de les garder ici, c'est de leur accorder des permis.

M. HIGGINS.—Quel changement proposez-vous ?

TÉMOIN.—Je crois que le gouvernement devrait accorder des permis à tout sujet britannique qui en fait la demande. Un homme qui prend 100 ou 200 barils de saumon aide à l'établissement du pays. Si ce plan était adopté, nous aurions ici une population nombreuse, et les Chinois s'en iraient.

M. HIGGINS.—Vous avez été longtemps, je crois, dans l'industrie du marinage du poisson ?

TÉMOIN.—Oui, j'ai mariné et salé le saumon, et j'en ai expédié dans toutes les parties du monde. J'ai envoyé du saumon dans le vieux *Dominion*, vous vous en rappelez probablement. C'est lorsque j'en ai envoyé d'abord sur le marché d'Australie. Je suis entré en société avec MM. Ewen et Wood; nous avons acheté M. Legg, et avons revendu ensuite à M. Ewen.

M. HIGGINS.—Où preniez-vous votre poisson ?

TÉMOIN.—Je pêchais à l'embouchure de la rivière, et plus haut que chez Ladner.

M. HIGGINS.—Où vendiez-vous ?

TÉMOIN.—Oh, je vendais ici, pas loin.

M. HIGGINS.—Où nettoyez-vous votre poisson ?

TÉMOIN.—Sur le bord de la rivière.

M. HIGGINS.—Toujours sur le bord de la rivière ? Était-ce à un endroit où les rebuts pouvaient s'en aller dans la rivière ?

TÉMOIN.—Oui, il n'y avait pas d'autre endroit pour le jeter. Personne ne songeait à jeter les rebuts ailleurs que dans la rivière; cependant il vaudrait mieux les jeter ailleurs; serait-ce une bonne chose pour la terre ?

M. HIGGINS.—L'on dit que non; la chose a été essayée il y a quelques années, et n'a pas réussi.

TÉMOIN.—Oui, l'on a essayé cela, mais l'odeur était désagréable, et l'on a discontinué. Maintenant, je crois que si les rebuts étaient déposés sur des chalands et transportés en eau profonde, l'on n'en recevrait aucun inconvénient.

M. HIGGINS.—Quel effet croyez-vous ces rebuts jetés dans la rivière produisent-ils sur le saumon ? Que deviennent-ils ?

TÉMOIN.—Oh, je ne crois pas que cela fasse dommage au saumon. Ces rebuts vont dans la rivière, et des milliers et des milliers de petits poissons en mangent une grande partie.

M. HIGGINS.—Quelle sorte de poissons est-ce ?

TÉMOIN.—Principalement des carpes et autres poissons de ce genre. Quant au poisson je ne crois pas qu'il souffre de ces rebuts, mais d'autres choses, comme par exemple la sciure de bois, font du tort au poisson.

M. HIGGINS.—Avez-vous jamais creusé près d'un établissement de paquage de saumon, et avez-vous trouvé des têtes et autres matières putrides dans la rivière ?

TÉMOIN.—Oui, j'ai creusé, et j'ai retiré des têtes de saumon, des rebuts, etc.; mais ces rebuts étant remués s'en allaient dans vingt-quatre heures. Nous avons un courant de cinq nœuds à l'heure ici, deux marées en vingt-quatre heures, et un courant d'eau pure et froide descendant des montagnes.

M. HIGGINS.—Avez-vous jamais monté à la tête de la rivière Fraser à l'époque où le poisson mourait, et avez-vous vu en quelle quantité ?

TÉMOIN.—Oui je les ai vus par milliers, morts et mourants, et de la manière dont les têtes et queues de ceux qui mouraient étaient usées et déchirées, il était impossible pour ces poissons de revenir à la vie.

HIGGINS.—Alors que devenaient-ils; augmentaient-ils les rebuts déjà considérables plus bas dans la rivière ?

TÉMOIN.—Oui; mais ils sont entraînés par le courant pour la plupart. Je les ai vus en rangs très pressés par ici, surtout en quelques endroits, mais le courant les

entraîne. J'ai vu le saumon pendant qu'il frayait dans la rivière Thompson et ailleurs; je les ai vus creuser des endroits pour frayer, et il y a un autre point que je veux toucher: je ne crois pas qu'il soit bon d'avoir ici une loi pour protéger la truite. Pour le commerce elle ne vaut rien, et elle détruit réellement plus de frai de saumon qu'aucun autre poisson. La truite creuse les frayères, et mange les œufs et les petits saumons. C'est un poisson destructeur.

M. ARMSTRONG.—Pour qu'elles fins, M. Wise, désireriez-vous avoir un permis de pêche; serait-ce pour paquer le poisson, le saler, le congeler ou l'expédier frais?

TÉMOIN.—Oh, je crois que si un homme obtient un permis, il sera certain de pouvoir vendre son poisson aux paqueurs. Lorsque j'étais en société avec Ewen nous paquions autant qu'il nous était possible de le faire; puis nous avions des cuves pour garder le surplus de poisson, nous n'en jetions jamais.

M. ARMSTRONG.—Vous dites que tout le monde devrait avoir un permis; est-ce que cela n'aurait pas l'effet de diminuer le poisson?

TÉMOIN.—Oh, non, je crois que le poisson est aussi abondant qu'il ne l'a jamais été. Puis vous avez une limite à la pêche: la saison de clôture.

M. ARMSTRONG.—Mais vous aimeriez à paquer le dimanche la pêche du samedi?

TÉMOIN.—Oh, mais il est nécessaire de travailler le dimanche dans ce pays.

M. ARMSTRONG.—Le point auquel je veux en venir est celui-ci: Vous dites que le poisson qui remonte la rivière ne revient jamais, et que tant qu'il en monte un nombre suffisant pour frayer, c'est tout ce qu'il faut pour maintenir l'approvisionnement dans la rivière?

TÉMOIN.—Je ne crois pas que notre gros saumon du printemps revienne jamais. Il remonte jusqu'à des quatre ou cinq cents milles, et c'est la meilleure espèce pour la reproduction.

M. ARMSTRONG.—Vous êtes d'opinion alors que si 500 bateaux faisaient la pêche il y aurait tout autant de poisson que s'il n'y en avait que cinquante?

TÉMOIN.—Oh, je n'irai pas jusqu'à dire cela; naturellement plus il y aura de pêcheurs plus il se prendra de poisson, mais je ne crois pas que le grand nombre de pêcheurs puisse faire du tort au saumon dans la rivière Fraser. Il y a autant de saumons aujourd'hui dans cette rivière qu'il y en avait en 1862.

M. ARMSTRONG.—Le poisson est en aussi grande abondance aujourd'hui que lorsqu'il n'y avait que 40 ou 50 bateaux faisant la pêche?

TÉMOIN.—Oui, le poisson est aussi abondant, mais les frayères devraient être surveillées et protégées.

M. WILMOT.—Vous avez dit que vous aviez demandé un permis et n'aviez pas pas pu en obtenir. Quelle a été la cause? Est-ce parce que tous les permis étaient accordés?

TÉMOIN.—J'ai demandé à M. Mowat de m'accorder dix permis. Bien, me dit-il, vous ne pouvez pas les avoir, mais faites votre demande tout de même. J'ai attendu mais je n'ai pas eu de permis.

M. WILMOT.—Avez-vous jamais su pourquoi vous ne les aviez pas obtenus? Était-ce pour une raison personnelle, ou parce que tous les permis étaient accordés?

TÉMOIN.—Je n'ai jamais demandé la cause du refus. Dans tous les cas je n'ai jamais eu les permis.

M. WILMOT.—Etes-vous un cultivateur? Vous dites que les cultivateurs ne devraient pas avoir de permis?

TÉMOIN.—Mais vous n'êtes pas au fait de ce pays. Il y a plusieurs colons établis le long de la rivière, mais dont l'existence dépend toujours de la rivière—they ne cultivent pas.

M. WILMOT.—Mais alors vous croyez qu'un colon vivant comme vous le dites, devrait payer autant pour un permis que ceux qui font le commerce du poisson?

TÉMOIN.—Je ne suis pas prêt à répondre à cela. Je crois ceci: le coût du permis devrait être le plus bas possible; pas plus élevé qu'il n'est nécessaire pour payer les dépenses.

M. WILMOT.—Alors croyez-vous que \$2 soient un prix trop élevé?

TÉMOIN.—Oh non, \$2 ne sont rien du tout.

M. WILMOT.—Très bien; maintenant, l'embouchure de la rivière, n'est-ce pas l'endroit où il se détruit le plus de poisson?

TÉMOIN.—Oui, c'est l'endroit le plus destructif pour le poisson.

M. ARMSTRONG.—Vous pourriez définir l'embouchure de la rivière comme elle est réellement pour vos fins de pêche ?

TÉMOIN.—Eh bien, la limite devrait être aussi près que possible de l'embouchure ?

M. WILMOT.—Oui, mais où se trouve l'embouchure de la rivière; est-elle à quatre milles du phare.

TÉMOIN.—Il y a deux pointes de terre à l'embouchure de la rivière; la limite devrait être tracée d'une pointe à l'autre.

M. WILMOT.—Alors vous prétendez que la pêche à l'embouchure de la rivière a une tendance à chasser le poisson ?

TÉMOIN.—Oui, telle est la tendance. Des Sauvages m'ont assuré avoir vu en d'autres endroits du poisson qui avait été chassé de l'embouchure de notre rivière.

M. WILMOT.—Alors vous croyez qu'une pêche excessive à l'embouchure de la rivière a l'effet d'envoyer le poisson ailleurs ?

TÉMOIN.—Oui, cela le chasse.

M. WILMOT.—Et cela fait tort à la pêche ?

TÉMOIN.—Très certainement. Ces poissons, s'il en était autrement, remonteraient la rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Maintenant, à quelle profondeur de rets pêchez vous ?—R. Je crois que vous devriez laisser la question des rets aux pêcheurs. Il y a des chicots dans la rivière. Vous ne pouvez pas pêcher avec des rets très profonds ?

Q. Oui, mais ce que je veux savoir c'est ceci : n'y a-t-il pas à présent de limite quant à la profondeur des rets. Maintenant il y a plusieurs rets de certaine profondeur en travers de la rivière; est-ce que ces rets ne font pas l'effet d'un mur ? Leur profondeur ne devrait-elle pas être réglée comme leur longueur ?—R. Je ne suis pas prêt à répondre, je crois que les dimensions des rets devraient être laissées au gré des pêcheurs.

Q. Alors donneriez-vous aux pêcheurs liberté de pêcher avec des rets qui seraient pratiquement une barricade au poisson ?—R. Laissez-moi vous dire que la rivière Fraser est remplie de chicots. Il est impossible de pêcher à une grande profondeur, et j'ai constaté que la plus grande partie du poisson passe depuis le milieu de la profondeur de l'eau jusqu'au sommet. Nous n'en prenons pas un sur dix plus bas que le milieu de la profondeur.

Q. Oui, mais vous en prenez quelques-uns, si nous limitions la pêche à une certaine profondeur quelques-uns échapperaient. Aujourd'hui vous prenez tout, n'est-ce pas ?—R. Bien, très peu de poissons sont pris depuis le milieu du rets jusqu'au fond. Le rets est de peu de conséquence—nous pouvons prendre tout le poisson que nous voulons avec des rets de cinquante mailles.

Q. Avez-vous dit que les paqueurs avaient tout le monopole de la rivière ?—R. Oh ! non, je n'ai pas dit cela. Les paqueurs ont tous des permis, et je dis que tout sujet britannique *bona fide* devrait avoir un permis s'il désire pêcher.

Q. Alors vous croyez que si l'on accordait plus de permis, il viendrait s'établir un plus grand nombre de colons sur la rivière ?—R. Oui, tel serait le resultat. Je dis : donnez des permis à tout ceux qui en demandent, à tout le monde. Vous voyez que nous avons ici des Japonais, des Chinois et toutes sortes de ramassis de nations, et ce que nous voulons c'est que nos bons compatriotes vivant ici obtiennent des permis s'ils le désirent.

Q. Croyez-vous bon d'accorder des permis, disons, à des jeunes gens qui appareilleront un bateau et ensuite engageront des Chinois pour pêcher pour eux ?—R. Oui, tout le monde devrait avoir un permis—vous ne pouvez empêcher un homme d'engager qui bon lui semblera.

Q. Et vous croyez que les rebuts jetés dans la rivière ne font pas de dommage au poisson ?—R. Non, le saumon n'en souffre pas; mais d'autres choses en souffrent.

Q. Oui, le cultivateur et le colon le long de la rivière souffrent, n'est-ce pas ?—R. Je ne voudrais pas dire quels sont ceux qui en souffrent. Il est probable que les colons le long de la rivière en souffrent plus ou moins; mais le saumon n'en souffre pas.

Q. Vous croyez qu'une multitude de petits poissons mangent des rebuts ? Quelle est la grosseur de ces poissons ?—R. Oh, de un demi-pouce jusqu'à huit pouces de longueur.

Q. Croyez-vous qu'il est possible à ces petits poissons de manger les têtes de saumon jetées dans la rivière ?—R. Oh, mais plusieurs centaines de petits poissons affamés se mettent après une tête de saumon, et je vous assure qu'elle disparaît vite.

Q. Croyez-vous que ces rebuts restent au fond de la rivière ?—Non, je ne crois pas qu'ils y restent ; ces rebuts viennent à flotter, et le courant les entraîne.

Q. Maintenant, que dites-vous du règlement de clôture de la pêche le dimanche ? R. Je ne crois pas que l'on devrait y apporter de changement.

Q. Mais aujourd'hui on travaille six heures le dimanche ; croyez-vous que l'on doit continuer cette coutume ?—R. Je crois que le règlement est bon ; je ne suis pas si pharisien que cela.

Q. Alors il y a une partie du dimanche pendant laquelle vous pouvez pêcher, et une autre pendant laquelle vous ne pouvez pas pêcher ?—R. Bien, je crois qu'il devrait y avoir une journée de repos ; peut-être vaudrait-il autant ne pas pêcher le dimanche.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter ?—R. Non, excepté que tout le monde devrait avoir droit d'obtenir un permis, à volonté ; c'est là le grand point.

J. BATCHELOR, de New-Westminster, se présente devant la commission, et prête serment.

TÉMOIN.—J'étais un des membres de la *British Cannery* l'année dernière, et je désire mettre quelques faits devant vous. Nous ne paquons plus maintenant, mais je viens devant la commission parce que je crois qu'il est de mon devoir d'y venir, et dire ce que je pense de ces permis. L'année dernière plusieurs pêcheurs virent de Terre-neuve et nous les envoyâmes sur la rivière avec nos autres pêcheurs. C'était d'excellents pêcheurs, et nous en étions très satisfaits. Ils refusèrent de se mettre à l'ouvrage le dimanche soir. Nous voulions pêcher le dimanche soir afin d'avoir du poisson pour donner de l'ouvrage aux paqueurs dès le lundi matin. Ces hommes refusèrent de commencer à travailler le dimanche avant minuit. Ce sont de bons pêcheurs sous tous les rapports, et pendant les deux ou trois dernières années, ils ont demandé en vain des permis de pêche. Maintenant, nous en avons d'autres qui vont à Seattle et à d'autres endroits travailler dans les Etats-Unis, et cependant ils obtiennent des permis. Il y a là une injustice. Ces Terre-neuviens sont des hommes très désirables ; ils sont beaux, pleins de santé et forts ; ils se construisent des maisons, et à tous les points de vue sont d'excellents citoyens, et cependant on leur refuse des permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourquoi n'obtiennent-ils pas de permis, M. Batchelor ? R. Mais, je ne sais pas ; nous avons demandé des permis pour eux, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour les aider, mais n'avons pu rien obtenir.

Q. Où leur fallait-il s'adresser ? R. Au bureau des pêcheries, ici ; je puis dire qu'aujourd'hui ces hommes travaillent dans les rues, etc.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous croyez qu'il est plus désirable d'engager des hommes solides et forts à venir pêcher ici ? R. Tous les sujets anglais, *bonâ fide*, devraient obtenir des permis. Ces hommes sont capables de construire leurs bateaux, leurs rets, et ont tous les droits à obtenir des permis.

Q. Et croyez-vous que les pêcheurs qui observent le dimanche devraient avoir la préférence ? R. Eh bien, je n'aimerais pas à exprimer d'opinion à ce sujet. Je suis venu seulement pour donner témoignage en faveur de ces hommes qui méritent tant d'égards, et que je considère maltraités. La pêche, la construction des bateaux et la fabrication des rets sont leurs seules occupations, et il est très dur de ne pas leur accorder de permis.

Q. Alors vous croyez que les pêcheurs de bonne foi devraient obtenir des permis de préférence à d'autres ? R. Oui.

Q. Vous êtes d'opinion qu'un grand nombre de pêcheurs de bonne foi n'ont pas pu obtenir de permis. Avez-vous jamais entendu ces personnes dire pour quelles raisons elles n'avaient pas obtenu de permis? R. Oh, on n'avait aucune raison personnelle pour les leur refuser. L'ordre vint d'accorder des permis aux anciens pêcheurs, et de les refuser aux autres. Je suis parfaitement sûr que quelques-uns de ces anciens pêcheurs ne méritaient pas d'avoir de permis, mais on leur en accorda, et on les refusa à ceux qui auraient mérité d'en avoir. Aujourd'hui ces hommes de valeur parlent de s'en aller chasser le phoque, et c'est une honte de voir partir des hommes aussi capables.

Q. Alors vous croyez que ceux qui obtiennent aujourd'hui des permis sont des passants—ils s'en vont ensuite? R. Bien, je ne suis pas suffisamment renseigné à ce sujet pour dire cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Qui représente l'établissement que vous avez vendu? R. La *Anglo American Packing Company*.

Q. Mais qui est à la tête de l'établissement? R. M. English en est le gérant.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous, M. Batchelor, que la pêche à l'embouchure de la rivière cause du dommage, empêche le poisson d'entrer dans la rivière? R. Bien, M. Wilmot, si j'étais encore dans le commerce de poisson, je donnerais le renseignement demandé, mais vu que j'en suis maintenant sorti, je préférerais ne rien dire à ce sujet.

Q. Mais je crois que votre opinion en vaudra d'avantage venant d'une personne désintéressée, et vous devriez nous faire connaître ce que vous en pensez? R. Je préférerais ne rien dire maintenant. Mon seul but en venant ici était de prendre la défense de ces gens que nous avons employés, et que je considère bien maltraités. Je n'aimerais pas à parler sur aucun autre point, vu que maintenant je ne m'occupe plus de pêche.

Q. Mais, M. Batchelor, permettez-moi de vous poser la question comme ceci. Votre désir est de voir de bons pêcheurs venir ici; maintenant, serait-ce aussi bien, s'il y a pêche excessive dans certaines parties de la rivière, et si cela avait l'effet de nuire à ces hommes, pourquoi ne pas nous donner le bénéfice de votre opinion à ce sujet? R. Je préférerais certainement ne rien dire; cependant, si l'on insiste, je dirai ce que j'en pense. Au sujet de ces hommes dont j'ai parlé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de venir dire les mauvais traitements qu'on leur a fait subir. Il ne peuvent guère faire d'ouvrage; ils sont nés et élevés pour la pêche.

Q. Les paqueurs emploient-ils ces hommes?—R. Ils les emploieraient s'ils les connaissaient, mais ils sont peu connus. Quelques-uns ont déjà obtenu des engagements. Ce sont d'excellents pêcheurs.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pourriez-vous voir ces hommes et leur demander de venir ici? Leur témoignage serait très important?—R. Oui, je le puis; je m'occuperai de les voir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ces personnes ont-elles demandé des permis à M. McNab l'année dernière?—R. Oui, ils en ont demandé, mais on leur répondit qu'ils n'en auraient pas.

*Par M. Higgins :*

Q. Où votre fabrique de conserves était-elle située?—R. Plus bas, et tout près de chez M. English.

Q. Mais où pêchiez-vous? A l'embouchure de la rivière?—R. Bien, tout le long du bas de la rivière, et souvent jusque dans le golfe.

*Par M. Wilmot :*

Q. Où preniez-vous le plus de poisson, lorsque vous pêchiez?—R. Depuis la Passe du Canot jusqu'à l'embouchure de la rivière.



Q. Le meilleur endroit de pêche alors est justement à l'embouchure de la rivière, n'est-ce pas?—R. Bien, cela dépend comment le poisson donne. Lorsqu'il donne bien, l'on en prend autant vis-à-vis de la ville ici.

Q. Que pensez-vous des règlements concernant les rets? Proposeriez-vous d'en limiter la profondeur?—R. Bien, cela dépend entièrement des différents points de la rivière. La méthode de pêche la plus suivie aujourd'hui est, je crois, de pêcher avec des rets de quarante mailles.

Q. De quelle espèce de rets se servait-on auparavant?—R. Cela dépendait entièrement du chenal de la rivière. Les uns avait des rets plus profonds, d'autres moins profonds. Les rets étaient de trente, trente-cinq ou quarante mailles.

Q. Un rets de quarante mailles donne-t-il une profondeur de vingt-cinq pieds dans l'eau?—R. Une maille a environ cinq pouces, et la maille actuelle convient très bien. Je n'ai pas l'intention de rien cacher, mais ne m'occupant plus de pêche, je crois que je ne devrais pas parler de choses qui ne me regardent plus.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quelle est la distance entre l'embouchure de la rivière et chez Ladner?—R. Bien, je crois que la première bouée marque l'embouchure de la rivière, mais je ne connais pas la distance entre ce point et chez Ladner. Je suppose qu'elle est de un mille ou deux, mais je ne sais réellement pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis à tout le monde?—R. Je ne désire pas exprimer d'opinion à ce sujet.

*Par M. Higgins :*

Q. Que faisiez-vous des rebuts du poisson?—R. Nous les jetions à l'eau.

Q. Croyez-vous que cela fasse dommage au poisson?—R. Oh, non, pas du tout. Ces rebuts sont immédiatement entraînés à la mer par le courant. Nous ne voyons jamais revenir ces rebuts. Nous en avons jeté des tonneaux et des tonneaux, et tous ces déchets ont été entraînés à la mer.

Q. Mais n'en reste-t-il pas des dépôts?—R. Quelquefois, mais tout s'en va. Vous devez tenir en mémoire que nous buvons de cette eau; elle est noirâtre, mais nous recueillons aussi de l'eau de pluie, et je puis vous dire que nous ne voudrions pas corrompre l'eau. Puis voyez la quantité de poissons morts en haut de la rivière à Chiliwack, etc. Il y en a en quantité, et cela ne paraît pas corrompre l'eau. Les corbeaux et autres oiseaux recherchent ces poissons morts et en mangent une grande quantité.

Q. Mais ces poissons morts descendent-ils avec le courant de la rivière?—R. Oh, je suppose que quelques-uns descendent, mais je n'y ai jamais porté d'attention; dans tous les cas ils disparaissent tous.

Q. Vous croyez que seuls les sujets anglais devraient avoir droit de pêcher?—R. Mais je ne crois pas que d'autres aient aucun droit de pêcher.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle classe de gens employez-vous généralement dans votre fabrique?—R. Des Chinois et des Klootch.

Q. Qui?—R. Des femmes sauvages et des Chinois; et les pêcheurs appartiennent à toutes les nations; des Grecs, des Italiens, et des blancs.

Q. Dans quelle proportion sont les Grecs par rapport aux blancs?—R. Il m'est impossible de répondre à cela. Nous n'avons pas le temps de nous inquiéter de ces choses.

Q. Combien de personnes employiez-vous dans votre fabrique?—R. Vous en trouverez le nombre dans tous les recensements. Je ne pourrais répondre de mémoire. Nous pouvions avoir à peu près 100 Chinois, quarante ou cinquante sauvagesses, et environ 18 ou 20 garçons.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous que vingt bateaux sont suffisants pour une fabrique ordinaire ?  
—R. Cela dépend des années. Quelquefois vingt bateaux suffisent, quelquefois ils ne suffisent pas.

Q. Alors vous considéreriez qu'il est bon de diminuer le nombre suivant les saisons ?—R. Bien, je n'aimerais pas à exprimer d'opinion à ce sujet. Je ne veux intervenir en rien dans les règlements, parce que je ne fais plus la pêche. Je veux seulement plaider la cause de la meilleure classe de pêcheurs. Il n'est pas juste que l'on refuse des permis à ces pêcheurs, et que l'on en accorde à une espèce de gens inférieure.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pourriez-vous faire venir ces gens ici ? Nous aimerions à voir ceux que vous dites être des pêcheurs désirables ?—R. Je vais faire des efforts pour les amener ici.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de la pêche le dimanche ? Etes-vous en faveur ?—R. Bien je ne voudrais pas exprimer d'opinion à ce sujet ; je dis seulement que nos hommes ne voulaient pas pêcher pour nous le dimanche.

T. W. HERRING, de New-Westminster, comparait devant la commission et présente l'écrit suivant, que l'on décide d'entrer dans les procès-verbaux :—

“ A l'honorable commission des pêcheries.

“ MESSIEURS—Sachant que vous siégez maintenant dans cette ville, aurai-je la permission, en ma qualité d'ancien résident et d'ancien pêcheur dans la Colombie anglaise, de vous soumettre quelques propositions qui seront d'un bénéfice indubitable pour les pêcheries en particulier, et pour la Colombie anglaise en général.

“ 1. Je proposerais que le coût des permis soit le même pour toutes les rivières de la Colombie, et que les permis soient valables sur toutes les rivières, le coût des permis devant être déterminé par les commissaires des pêcheries, soit \$5 ou \$20, et qu'il n'en soit pas accordé à d'autres qu'à des sujets anglais. Cette condition nous débarrasserait des Chinois, des Japonais, et autres étrangers qui ne font aucun bien à notre pays.

“ 2. Je proposerais que les rets pour les deux premiers mois de la pêche du printemps soient d'une profondeur uniforme qui ne devra pas dépasser cinquante mailles.

“ 3. Soient les permis ne soient pas transférables, car on en a accordé en nombre illimité à des gens qui ne sont pas pêcheurs, au détriment des véritables pêcheurs.

“ 4. Que la rivière reste fermée comme aujourd'hui, mais que les permis devraient être plus également répartis. Les établissements de conserve devraient être limités à quinze permis chaque, ce qui, au nombre de fabriques établies aujourd'hui sur la rivière Fraser (22), et deux autres demandes (24), donnerait 120 permis ou plus à distribuer parmi les pêcheurs, sans causer aucun tort aux propriétaires de fabriques.

“ 5. Je recommanderais que les commerçants de poisson frais, les établissements de salaisons et de congélation du poisson, n'obtiennent pas plus de cinq permis chacun, pourvu qu'ils puissent démontrer à la satisfaction de l'inspecteur des pêcheries, qu'ils sont pourvus des appareils nécessaires pour saler au moins 200 barils, et que le bateau et les rets sont leur propriété individuelle, et s'ils ne peuvent pas se conformer à ces règlements, qu'on ne leur accorde pas de permis.

“ 6. Je dirai de plus que tous ces règlements devraient s'appliquer à toutes les rivières de la Colombie.

“ 7. Je proposerais aussi que la période de clôture actuelle pour la truite soit changée—que la pêche en soit permise depuis le premier octobre jusqu'au premier mars seulement, vu que nos marchés sont à ce moment dépourvus de poisson sur cette côte, et que la truite n'est bonne pour le marché qu'à cette époque. Aussi que l'on n'en limite pas la pêche, car la truite détruit beaucoup d'œufs de saumon.

“ T. W. HERRING.

Après lecture de cette lettre par le secrétaire, M. Herring a prêté serment.

*Par M. Higgins :*

Q. Nous serions heureux si vous vouliez répondre à quelques questions que nous allons vous poser. Un homme peut-il, sous les règlements actuels, au moyen de quelques subterfuges, tenir plus d'un permis ? La chose se peut-elle ?—R. Non, monsieur. Je ne crois pas que la chose soit possible, sans violer la loi ; la loi ne permet d'avoir qu'un seul permis.

Q. Comment une personne peut-elle avoir plus qu'un permis ?—R. Les propriétaires de fabriques peuvent numéroter leurs bateaux en double, et ainsi donner à un homme plus qu'un permis. La chose s'est pratiquée sous le système actuel.

Q. Mais n'y a-t-il pas de limite à ce sujet ? Les permis ne portent-ils pas de timbre ?—R. Non, ils ne portent pas de timbre. L'inspecteur des pêcheries en garde un duplicata.

Q. Que pensez-vous d'empêcher la pêche le dimanche ?—R. Depuis le samedi à minuit jusqu'au dimanche à minuit, je crois que c'est un très bon règlement. Je m'y conformerais volontiers.

Q. Vous dites dans votre mémoire que les rets devraient être d'une profondeur uniforme de cinquante mailles pendant les deux premiers mois de l'année. Pour quelle raison cela ? R. Parce que nous pêchons à la marée, et parfois l'eau n'a pas beaucoup de force. Quelques-uns se servent de rets de cinquante à soixante-dix mailles, parce qu'ils le croient bon ; on se sert de ces rets plus bas que la ville ; depuis la ville jusqu'au golfe on se sert de rets de soixante à soixante-dix mailles ; par ce moyen ils prennent beaucoup plus de poissons, et peuvent ainsi doubler et tripler notre pêche dans une semaine. Les pêcheurs sont fermement d'opinion qu'ils doivent avoir la liberté de se servir des rets de la mesure que bon leur semblera pour prendre le poisson.

Q. Que pensez-vous de la pêche plus bas que l'embouchure de la rivière ? Croyez-vous que cette pêche empêche le poisson de remonter la rivière ? R. Bien je ne saurais dire. Dans les années abondantes je ne crois pas que cela nuise beaucoup ; cela se peu lorsque le poisson est en telle abondance que les fabriques deviennent encombrées, et les pêcheurs en prennent plus qu'ils ne peuvent en lever. Un coup de filet remplit les bateaux, que l'on va ensuite vider à la fabrique. J'ai vu des bateaux déjà pleins à neuf heures du matin, et comme les sauvages sont payés à la journée, ils ne s'occupent pas d'en pêcher davantage du reste de la matinée, et ils attendent souvent jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi avant de porter le poisson à la fabrique.

Q. Alors dans une saison courte la pêche au delà de l'embouchure serait nuisible ? R. Dans une saison courte les rets sont toujours employés, et cette pêche serait nuisible.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et la majorité des saisons sont courtes ? R. Bien, les années varient ; l'année prochaine nous espérons faire une grosse pêche.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment a été l'année 1889 ? R. 1889 a été une grosse année, 90 venait ensuite, et en 1891 le poisson a doublé la quantité prise quatre années auparavant.

*Par M. Armstrong :*

Q. Maintenant si la pêche de cette année est double de ce qu'elle était il y a quatre ans, vous direz que le poisson augmente, n'est-ce pas ? R. Si le poisson est cette année en quantité double d'il y a quatre ans, je dirai que les piscicultures font beaucoup de bien.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous désireriez en voir établir un plus grand nombre ? R. Oui, cela sera une preuve suffisante de leur efficacité.

*Par M. Higgins :*

Q. Que faites-vous maintenant? Travaillez-vous pour une fabrique? R. Je suis pêcheur maintenant.

Q. Au sujet des rebuts que l'on jette dans la rivière, en connaissez-vous quelque chose? R. Oui, j'en connais quelque chose.

Q. Quel est l'effet sur la pêche? R. Je crois que l'effet est très nuisible à l'embouchure de la rivière. Arrivés là ces rebuts flottent, jonchent les bords de la rivière, et se mêlent dans les rets. Ils détruisent plus de rets que le saumon, corrompent l'eau de la rivière, et la rende impropre à la consommation à moins qu'on la fasse bouillir. Si vous en buviez à la fabrique pendant la saison de pêche vous en seriez malade. Nous avons habitude de faire bouillir l'eau comme du thé avant de la boire.

Q. N'est-ce pas un fait que beaucoup de poissons meurent dans la rivière? Ces poissons deviennent des rebuts aussi n'est-ce pas?—R. Oui, mais je n'en ai jamais vu un grand nombre. Ils se séparent en morceaux. Avant la fermeture des sources d'eau chaude sur la rivière Harrison, le poisson remontait la rivière, sautait en l'air et retombait mort. Il y en avait des centaines et des centaines. Nous pêchions à cet endroit, et nous en ramassions souvent à moitié étouffés après leur mort, ils étaient tout aussi bons que si nous les avions pris dans les rets.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous travaillé dans une fabrique?—R. Oui.

Q. Quelle était la grosseur moyenne du poisson que vous preniez alors?—R. De sept à neuf livres.

Q. La moyenne alors était de 8 livres?—R. Oui, environ cela.

Q. Combien faut-il de poissons pour emplir une boîte ordinaire?—R. Neuf poissons font une caisse, et à ce taux un poisson donnerait cinq boîtes et trois huitièmes, en retranchant la tête, la queue et rebuts. Quelquefois on utilise la partie de la queue. Une machine taille le poisson en morceaux pour aller dans les boîtes, mais dans les bonnes années on jette à l'eau la partie près de la queue.

*Par M. Higgins :*

Q. Combien de temps ces rebuts prennent-ils à disparaître?—R. C'est comme un corps qui tombe à l'eau, il lui faut un certain nombre de jours avant de disparaître. Il y a quelque temps les paqueurs avaient coutume de faire des radeaux sur lesquels ils renfermaient ces rebuts, mais aujourd'hui ils les jettent au fond de la mer, et les rebuts remontent à la surface lorsque les vessies crèvent.

Q. Est-ce le cas que d'autres poissons mangent ces rebuts?—R. Oh oui; des milliers de carpes et d'esturgeons s'en nourrissent continuellement. Il y a beaucoup de plaisir à pêcher l'esturgeon qui vient pour manger les rebuts; à la fabrique d'Ewen nous nous amusons beaucoup à pêcher l'esturgeon.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites dans votre mémoire que quinze permis sont suffisants pour une fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous dire que les paqueurs peuvent faire suffisamment de besogne avec ce nombre?—R. Oui, ils peuvent se protéger. Ils peuvent faire leur commerce avec quinze permis; et ils auront autant de poisson que s'ils en avaient vingt.

Q. Alors s'ils avaient quarante permis, cela ne ferait qu'empêcher un plus grand nombre de pêcheurs de leur vendre du poisson?—R. Si on leur accordait quarante permis, ou même vingt-cinq seulement, ils en auraient suffisamment pour se fournir d'autant de poisson qu'ils pourraient en mettre en conserves. Ainsi, par exemple, lorsqu'on limita le nombre des permis, et que les paqueurs en obtinrent 350—c'était là une bonne année—et M. Ewen obtint un permis pour 20 bateaux. Il craignit de ne pas avoir assez de poisson, et il engagea en outre vingt-deux bateaux, —dont le mien était du nombre,—et par son contrat M. Ewen était obligé de prendre tous les poissons que nous mettions sur son quai, et lorsque le poisson était en abondance il ne pouvait les prendre, et il fut alors obligé de laisser ses propres bateaux

à rien faire; il alla même jusqu'à faire la menace que sa fabrique serait ruinée, et il essaya de nous arrêter de pêcher.

Q. Alors les vingt bateaux auraient été suffisants?—R. Oui, mais il voulait être trop sûr de son affaire; il aurait eu assez de ses vingt bateaux, mais il voulait avoir du poisson des autres pêcheurs aussi.

Q. Alors vous croyez que vingt bateaux sont amplement suffisants pour une fabrique de conserves?—R. Oui.

Q. Lorsque le poisson leur est apporté en aussi grande abondance, que font-ils?—R. Eh bien, s'ils ont des contrats qu'ils ne peuvent résilier, ils tirent à terre leurs propres bateaux.

Q. Jettent-ils quelquefois le poisson, lorsqu'ils en ont trop?—R. Non, pas maintenant. J'ai eu connaissance cependant que la chose s'est faite; j'ai vu jeter à l'eau des charges de chalands; ces poissons avaient été pris, mais la fabrique en ayant trop, on les faisait jeter à l'eau.

Q. Cela n'a pas été pratiqué ces années dernières?—R. Non, maintenant les pêcheurs retirent leurs propres bateaux.

Q. Lorsque le poisson est en abondance, fait-on le même nombre de boîtes avec un poisson?—R. Oh, cela est une chose qu'il leur est impossible de modifier; les coupeurs taillent toujours pareil.

Q. Mais ne le pourraient-ils pas?—R. Non.

Q. Mais lorsque le poisson est abondant, ne pourraient-ils pas couper plus long de tête et de queue que lorsque le poisson est rare?—R. Non, le poisson est toujours coupé de la même manière.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais vous avez dit, il y a un instant, que dans les années d'abondance on jette trois pouces de queue?—R. Oui, cela est vrai: le dernier morceau va alors en dehors de la boîte au lieu d'aller dedans.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et dans les années où le poisson est plus rare, on utiliserait cette partie du poisson?—R. Oui. Je vous en donnerai un exemple. Voici un bateau qui apporte 1,000 poissons, une charge de bateau par jour—environ trois levées de rets. Je craignais d'être mis de côté, et je pêchai pendant cinq heures. Je pris 1,014 poissons et les livrai à la fabrique.

Q. Mais si tous les autres prenaient du poisson dans la même proportion, la fabrique ne deviendrait-elle pas encombrée?—R. Oh, oui, certainement, mais alors ils ferment la fabrique, et nous limitent.

Q. Que faisiez-vous avec les poissons que l'on ne vous prenait pas?—R. Oh, ils prenaient tout le poisson que nous pêchions dans une journée.

Q. Que vous payait-on par poisson?—R. Dix cents chaque.

Q. Quelle année était-ce cela?—R. L'avant dernière année—la dernière année que la limite a été imposée—en 1889, je crois.

Q. Oui, ce devait être en 1889. Quel était le prix du poisson l'année dernière?—R. Le prix n'était plus le même. M. Ewen payait 20 cents, les autres 12½.

Q. Quelle était la raison de cette différence?—R. Bien, lorsque le syndicat se forma sur la rivière Fraser, un contrat avait été passé avec M. Ewen, par lequel celui-ci donnait au syndicat tout le poisson mis en boîtes pour une période de trois ans, les propriétaires des autres fabriques achetées devant avoir un certain intérêt dans le syndicat, s'ils continuaient le commerce, ou bien vendre entièrement, avec la condition qu'ils ne rebâtiraient pas sur la rivière Fraser d'ici à trois ans. M. Ewen n'entra pas dans le syndicat, ainsi que M. Todd, mais je ne suis pas bien sûr pour ce dernier. Cet arrangement ne fonctionna pas pour une raison ou pour une autre; M. Ewen avait cependant vendu 44,000 caisses de saumon avant que la pêche fut commencée, et je suppose qu'il connaissait son affaire, et savait la quantité que sa fabrique pourrait travailler. Il nous paya notre poisson en conséquence.

Q. Je remarque que dans votre memorandum vous dites que tous les permis devraient être du même prix. Le prix diffère donc?—R. Oui; sur la rivière Fraser le prix est de \$20 et sur la rivière Skeena de \$5.

Q. Sont-ce les mêmes paqueurs qui pêchent sur la rivière Skeena et la rivière Fraser?—R. Oui, monsieur; et pourquoi ne nous permettrait-on pas de pêcher sur la rivière Skeena tout comme les paqueurs. Nous en sommes exclus.

Q. Mais prétendez-vous dire que si un pêcheur veut avoir un permis sur la rivière Skeena il ne peut l'avoir en payant \$5?—R. Non, monsieur; mais je prétends que nous avons tout autant le droit d'y pêcher que les paqueurs si nous le désirons. Or, l'année dernière, j'ai voulu pêcher sur la rivière Skeena pour saler du poisson, et j'ai fait la demande d'un permis. Le 15 juillet je reçus une réponse, refusant ma demande, après que toute la pêche était finie. Mon frère pêche sur la rivière Skeena, et il me dit que sur cent permis quarante seulement sont en la possession de pêcheurs de bonne foi. Les paqueurs ont obtenu les autres permis, au nom des sauvages.

Q. En d'autres mots les paqueurs ont tous les permis?—R. Oui, tous, virtuellement.

Q. Que voulez-vous dire lorsque vous dites que la rivière est fermée? Je ne comprends pas bien cela.—R. Mais, par le système actuel de n'accorder qu'un certain nombre de permis.

Le PRÉSIDENT. Oh, oui, je comprends. Maintenant avez-vous quelque chose à ajouter? Non, monsieur, j'ai tout dit ce que j'avais à dire.

JOHN E. LORD, de New-Westminster, ayant prêté serment, présente l'écrit suivant qui est lu et entré dans les minutes.

“(Pas de date).”

“MESSIEURS,—Les paqueurs, pêcheurs et tous ceux intéressés dans l'industrie de la pêche apprécient favorablement l'action du département, qui a envoyé une commission s'enquérir des besoins des pêcheurs, et si possible se rendre à leurs vœux afin de faire de la pêche un succès. Ceux qui composent la classe des pêcheurs appartiennent, à quelques exceptions près, à une classe peu recommandable composée de plusieurs nations, religions et caractères. En vertu de la loi actuelle, ces personnes obtiennent des permis, tandis que les pêcheurs des provinces de l'est, de Terre-neuve et d'Écosse n'en peuvent obtenir. Ces pêcheurs, nés pêcheurs, viennent ici pour se livrer à leur carrière, mais sont bien désappointés de ne le pouvoir, et ils sont obligés de travailler d'une autre manière, faisant perdre à l'industrie de la pêche la valeur de leurs services. Pour cette raison, si ce n'est pour d'autres, tout sujet anglais, étant pêcheur et voulant avoir un permis de pêche, devrait pouvoir en obtenir un, et le prix n'en devrait pas dépasser \$5 par année. Pour la protection du saumon, un arrêt dans la pêche de 6 heures du matin le samedi jusqu'à 6 heures du soir le dimanche serait suffisant pour toutes fins pratiques. La grandeur actuelle des rets convient à toutes les fins. On ne devrait pas mettre de restriction à la pêche de la truite saumonée ou truite tête d'acier, de lac ou de rivière, pendant la saison; l'on en pêche déjà un grand nombre en contravention de la loi, le nombre en augmenterait peu si la loi en permettait la pêche. Ces truites sont très nombreuses et le plus mortel ennemi du jeune saumon, et on devrait encourager la pêche de ces truites afin de protéger le saumon. Quant aux rebuts des fabriques de conserves, lorsque nous considérons la grande quantité de saumons qui meurent et pourrissent dans tous les cours d'eau qui se déversent dans la rivière Fraser jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, ces rebuts sont comme une goutte d'eau dans un seau; de fait la plus grande partie de ces rebuts est mangée par les gros et les petits poissons, et il n'y a que les rebuts que l'on jette dans l'eau dormante et de peu de profondeur que l'on peut considérer comme nuisibles à la santé et causant du dommage au saumon. Le bran de scie et d'autres rebuts que l'on jette dans la rivière font beaucoup plus de dommage, et c'est là ce que l'on devrait prohiber.

*La Pisciculture.* L'emplacement actuel n'est pas le meilleur. Le lac Harrison est préférable sous tous les rapports. Le temps fixé pour recueillir les œufs est trop tard. Les œufs ont été enlevés des saumons après que les paqueurs ont refusé de les paquer. Les saumons du printemps sont meilleurs et plus forts. C'est l'espèce

que l'on devrait propager, car c'est celle qui a la meilleure vente sur le marché, et l'on n'a fait aucun effort pour les propager.

Les fabriques de conserves ne devraient avoir que dix permis chaque, et seulement celles qui sont en pleine opération. Pour le marché 5 permis, et les congélateurs 5 aussi. Tous devraient avoir plus besoin du pêcheur.

(*Pas signé.*)

M. LORD.—Messieurs, je parle ainsi parce que je crois que c'est dans l'intérêt de la rivière, et si nous voulons voir s'établir dans la Colombie une bonne classe de pêcheurs comme ceux que nous avons dans la province d'où je viens—je viens d'Halifax, N.-E.—on devrait accorder un permis à chaque sujet anglais *bonâ fide*, car ces hommes s'établiraient et vivraient ici, et aideraient au pays. Ceux qui ont aujourd'hui des permis sont principalement des étrangers au pays, qui viennent se faire inscrire sur la liste, et ensuite s'en vont sans faire aucun bien au pays.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais comment ces étrangers obtiennent-ils des permis?—R. Oh, ne me demandez pas cela, je ne sais pas; mais d'une façon ou d'une autre l'inspecteur que nous avons, celui qui est mort, était toujours trop coulant, et les premiers arrivés étaient les premiers servis. Aujourd'hui le grand mal c'est que les paqueurs ont entrepris d'accaparer toute la rivière. L'année dernière ils ont fait venir des Japonais afin d'enlever à nos colons toute chance de travailler à la pêche du saumon.

*Par M. Wilmot :*

Q. Prétendez-vous limiter le nombre des permis à un pêcheur ordinaire?—R. Oui, un permis serait suffisant, parce que lorsque les fabriques paquent, tous les pêcheurs portent leur poisson à la fabrique, et les fabriques n'en manqueront jamais.

*Par M. Higgins :*

Q. Ce trafic des permis me paraît une question très sérieuse?—R. Oui, c'est une question sérieuse, et l'on devrait y remédier. Aujourd'hui les choses se passent comme suit : Plusieurs réussissent à obtenir des permis, et ils vont ensuite les vendre au plus haut enchérisseur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous considérez que l'on ne devrait accorder de permis qu'à des sujets anglais de bonne foi, et ayant l'intention de pêcher?—R. Oui, rien qu'à ceux qui veulent faire la pêche.

Q. Maintenant il y a une autre classe, le petit cultivateur qui obtient un permis pour \$2?—R. Je n'ai pas d'objection à ce que les colons obtiennent des permis de cette manière, mais s'il fait le trafic du poisson et qu'il vende à d'autres, il devrait être sur le même pied que tous les autres pêcheurs; mais tout pêcheur résidant et sujet anglais devrait avoir droit à un permis s'il en désire un.

Q. Maintenant, au sujet des fabriques de conserves, en limiteriez-vous le nombre?—R. Non, qu'il n'y ait pas de limite, que tout le monde soit libre d'en construire. Le marché réglera cette question. Maintenant nous aurons une couple de nouvelles fabriques cette année, et je crois qu'aucune ne devrait avoir plus de permis.

Q. Et si les paqueurs voulaient avoir plus de poisson, vous croyez qu'ils devraient l'acheter des pêcheurs?—R. Oui, ils le devraient, car les pêcheurs ne peuvent vendre à d'autres qu'aux paqueurs.

Q. Et ceux qui sont employés dans les fabriques ne sont pas des habitants résidents du pays?—R. Non, pas un seul—ce sont tous des Japonais, des Chinois, des Klootchies, des Siwashas, etc.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais ils ne pourraient pas employer de blancs à cet ouvrage?—R. Oui, monsieur, ils le pourraient—je vais vous dire—en six semaines ils font à peu près toute leur besogne. Maintenant, à quoi s'éleverait un mois de salaire extra pour les

paqueurs? Ils paient \$1 par jour aux femmes sauvages, et \$2 disons aux garçons blancs. Le surplus de salaire nécessaire pour avoir de bons ouvriers blancs serait une petite affaire pour des hommes qui font dans les mille comme les paqueurs.

Q. Mais connaissez-vous le coût d'une caisse de saumon?—R. Environ \$2.50 par caisse.

M. ARMSTRONG.—Je crois qu'une caisse de saumon coûte près de \$4.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous été paqueur déjà?—R. Non, je suis pêcheur.

M. HIGGINS.—Oh, alors nous n'avons pas besoin de vous entendre au sujet de l'industrie du paquage?—R. Je ne puis pas parler avec beaucoup d'autorité sur ce sujet.

M. ARMSTRONG.—Je ne crois pas que votre proposition de propager le saumon du printemps est une bonne idée.

M. WILMOT.—Lorsqu'il a été question d'établir la pisciculture ici nous avons pensé à utiliser le saumon du printemps, mais les paqueurs et d'autres personnes nous dirent que l'autre poisson valait mieux.

M. HIGGINS.—Oui, je puis dire que M. Wood, qui était à ma table aujourd'hui, dit qu'en Angleterre la demande est pour le saumon à chair rouge, et que le saumon du printemps ne prend pas sur le marché anglais.

M. WILMOT.—Oui, c'est un fait remarquable. Je sais qu'à l'Exposition Internationale des pêcheries l'on paraissait avoir petite opinion du saumon à chair pâle de l'Atlantique.

M. LORD.—Maintenant la pisciculture pourrait tout aussi bien être en opération toute l'année, n'est-ce pas?

M. WILMOT.—Bien je puis dire à ce sujet que pendant quelque temps j'ai recommandé de prendre le poisson du printemps et de le mettre dans les étangs jusqu'à maturité, mais cette opinion n'a pas prévalu. Maintenant vous avez parlé d'un autre poisson—la truite tête-d'acier;—ce poisson est-il une variété de saumon?—R. C'est un saumon qui ressemble beaucoup au saumon du Labrador, et c'est le plus grand ennemi du saumon de commerce. Mais je vous prie de nous laisser prendre la truite. Elle ne vient qu'en hiver, mais c'est alors la période de clôture.

M. WILMOT.—Notre expérience dans l'est montre qu'en détruisant beaucoup la meilleure espèce de poisson, les autres espèces inférieures augmentent en nombre.

M. LORD.—Maintenant, un autre point; je suis d'avis que les permis ne devraient pas être pour toute l'année.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, il n'en résulterait pas un aussi grand danger ici que dans l'est?—R. Cela n'empêcherait pas le poisson de frayer, parce que lorsque les fabriques de conserves ne seraient pas en opération, nous irions pêcher à l'embouchure de la rivière et nous n'empêcherions pas le poisson de frayer.

Q. Cette truite dont vous parlez, quelle espèce de poisson est-ce?—R. Oh! un gros poisson, pesant souvent près de trente livres, et ressemblant beaucoup au saumon d'Ecosse et du Labrador.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Non, j'ai dit tout ce que j'avais à dire.

A 5.45 la séance est levée.

19 février 1892.

La commission s'assemble à 7.45 et procède immédiatement.

Présents:—M. S. Wilmot, président, M. Higgins, M. Armstrong et M. Winter, secrétaire.

WILLIAM COSTIGAN, de New-Westminster, se présente devant la commission, et prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Maintenant, désirez-vous exposer vos vues vous-même?—R. Autant que je le pourrai.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Très bien ; faites-le d'une manière aussi concise que possible ?—R. Je désire dire que je fais la pêche depuis quatre ou cinq ans sur la rivière. J'ai demandé un permis de temps à autre, mais je n'ai pas pu en obtenir.

*Par M. Higgins :*

Q. A qui en avez-vous fait la demande ?—R. A l'inspecteur des pêcheries.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous a-t-on donné quelque raison du refus ?—R. Excepté que tous les permis disponibles avaient été accordés. Ensuite je vois des gens—qui ne sont pas des pêcheurs—sur la rivière qui obtiennent des permis et les revendent à d'autres pour \$50. Ils n'ont pas pêché pendant ces deux dernières années, à ma connaissance.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur ?—R. Je ne connais rien de plus ; je ne puis avoir de permis et j'en voudrais un.

*Par M. Higgins :*

Q. Savez-vous qui a vendu des permis ?—R. Un nommé Ross a obtenu d'un autre un permis pour lequel il a payé \$50.

Q. Et il a pêché sous le nom de cet homme ?—R. Il a pêché sous le nom de cet homme ; il avait son bateau. Grant, celui qui avait la surveillance de la rivière, a vendu son permis à un autre.

Q. Pourriez-vous le faire venir ici ?—R. Je pourrais le lui faire dire.

*Par M. Wilmot :*

R. Avez-vous quelque chose de plus à dire ?—R. Non, rien de plus.

Q. Vous êtes pêcheur, vous dites ; alors si vous n'obtenez pas de permis, que faites vous ?—R. Je pêche à salaire pour les paqueurs. J'ai pêché presque toute ma vie.

Q. Croyez-vous que \$20 sont un prix trop élevé pour les permis ?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous la valeur des permis accordés aux paqueurs trop élevée pour eux ?—R. Cela dépend des circonstances. Je ne dis pas que le prix est trop élevé pour eux, mais il l'est pour un pêcheur ordinaire.

Q. Croyez-vous que pour la besogne que vous désirez faire qu'un permis est suffisant ?—R. Oui, un permis est suffisant.

Q. Combien la fabrique pour laquelle vous avez travaillé avait-elle de permis ?—R. Quarante.

Q. Quelle fabrique était-ce ?—R. Celle de Ewen ; il en avait deux.

Q. En opération toutes les deux ?—R. Je ne sais pas ; je ne travaillais pas près des fabriques.

Q. Comment M. Ewen a-t-il pu obtenir quarante permis ?—R. Il avait deux établissements.

Q. Savez-vous quel est le maximum par établissement ?—R. Vingt bateaux l'année dernière.

Q. Vingt bateaux suffisent-ils pour une fabrique ?—R. Cela dépend de la capacité de la fabrique.

Q. Mais pour les fabriques ordinaires, est-ce suffisant ?—R. Non ; le nombre de permis devrait être en proportion de la capacité des fabriques.

Q. Mais supposez qu'un homme soit en mesure de pêcher deux fois autant que vous, et qu'il obtienne deux fois plus de permis que vous ?—R. Mais il ne peut pêcher avec deux permis.

Q. Voyez-vous jeter beaucoup de rebuts dans la rivière ?—R. Bien, je n'ai pas beaucoup d'occasion de voir cela ; je ne fais que pêcher le poisson et le jeter dans le chaland.

Q. Vous n'avez jamais pêché avec un permis ?—R. Oui, l'année dernière, mais c'était avec le permis d'un autre.

Q. L'aviez-vous acheté ?—R. Non, nous pêchions en société.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle quantité de poissons avez-vous pris à peu près avec ce permis ?—R. Environ 4,500.

Q. La fabrique de conserves prenait-elle votre poisson régulièrement?—R. Oui, régulièrement. Pendant deux jours seulement on a limité le nombre que nous devrions prendre.

Q. Avez-vous habitude de transporter le poisson directement à la fabrique?—R. Généralement; nous partons le matin pour faire la pêche, et souvent nous ne revenons que le soir.

Q. A-t-on refusé quelquefois de prendre le poisson que vous apportiez?—R. Non, pas l'été dernier.

Q. Vous en avait-on refusé auparavant?—R. Oui.

Q. Que faisiez-vous avec le poisson qu'on refusait?—R. Nous le salions.

Q. Vous ne le jetiez pas?—R. Pas que je sache. Je n'en ai jamais vu jeter.

Q. Avez-vous quelques autres remarques à faire?—R. Non, monsieur.

PETER NELSON, de New-Westminster, paraît devant la commission et prête serment.

*Par M. Higgins :*

Q. On a dit que vous aviez acheté un permis; l'avez-vous sur vous?—R. Non, monsieur; mais j'ai le reçu.

Q. Voulez-vous me le faire voir?—R. Oui monsieur. (Le témoin donne à M. Higgins le reçu suivant):

“ 18 avril 1891.

“ Reçu de M. Peter Nelson la somme de \$50 pour un bateau et l'usage du permis de pêche n° 18 pour le terme d'une année.

“ JOHN WAGNER. ”

*Par M. Higgins :*

Q. Quel est ce M. Wagner?—R. Un pêcheur sur la rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Aviez-vous fait une demande de permis?—R. Oui, j'en avais demandé un, mais je n'ai pu en obtenir.

Q. Pour quelle raison?—R. Je n'en connais pas d'autre que celle que tous les permis étaient accordés.

Q. Avez-vous pêché sous le nom de John Wagner?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous étiez John Wagner pour cette saison là?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Votre bateau portait le numéro 18 et vous passiez aussi pour le numéro 18?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette pratique est-elle généralement suivie?—R. Oui, monsieur.

Q. Saviez-vous que vous faisiez mal?—R. Non, je ne croyais pas faire mal.

Q. Combien de poissons avez-vous pris avec ces permis?—R. Trois mille.

Q. Tous des *sockeyes*?—R. Oui.

Q. A quel établissement vendiez-vous?—R. A celui de M. Ewen.

Q. La fabrique a-t-elle toujours pris votre poisson?—R. Pendant deux jours elle n'a pas pu le prendre.

Q. Qu'avez-vous fait du poisson que la fabrique ne pouvait prendre?—R. Je n'ai pas pêché davantage. La fabrique a accepté le poisson pris le matin, et l'on m'a dit de n'en pas rapporter davantage. J'ai pris 40 autres saumons, mais je les ai vendus frais moi-même.

Q. Le poisson que vous avez pris et conservé vous-même, l'avez-vous nettoyé?—R. Sur le rivage.

Q. Où avez-vous jeté les rebuts ?—R. Sur le rivage.

Q. Savez-vous que les rebuts causent des dommages ?—R. J'ai vu jeter des rebuts dans la rivière, mais je ne sache pas qu'il en résulte de mauvais effets ; j'ai pris moi-même des rebuts dans mes rets.

Q. Quel effet cela a-t-il eu ?—R. J'ai perdu mes rets.

Q. Croyez-vous que jeter les rebuts dans la rivière fait tort au poisson ?—R. Oui, je crois que cela l'empêche de monter dans la rivière.

Q. Vous dites aussi que cela gâte vos rets ?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce qui empêche le poisson de remonter la rivière ?—R. La mauvaise odeur qui s'échappe des rebuts.

Q. Alors vous croyez qu'il en résulte deux maux ; l'un d'empêcher le poisson, l'autre de détruire vos rets ?—R. Oui.

Q. Quelle grosseur de poisson prenez-vous généralement ?—R. Nous en prenons d'aussi petits que quatre ou cinq livres.

Q. De quelle grandeur de mailles vous servez-vous ?—R. Des mailles de six pouces.

Q. Combien de mailles en profondeur ont vos rets ?—R. Quarante mailles.

Q. Pourriez-vous pêcher d'une manière satisfaisante avec des rets ayant moins de mailles ?—R. Oui, monsieur, je pourrais pêcher dans le chenal.

Q. Dans quelle partie des rets prenez-vous le plus de poisson ?—R. Oh, il y en a dans toutes les parties.

Q. Surtout plus dans la partie inférieure que dans la partie supérieure ?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous vous rappeler combien de poissons vous avez pris dans une journée ?—R. J'en ai pris 1,100 dans une journée.

Q. Dans quel temps de l'année ?—R. Dans le mois de juillet.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous dites que les rebuts jetés dans la rivière empêchent le poisson d'y monter. Comment expliquez-vous l'abondance du poisson dans ces dernières années ?—R. Je ne sais pas.

Q. Avez-vous une opinion à ce sujet ?—R. Bien, quelques personnes attribuent cela à la pisciculture.

Q. Croyez-vous que les rebuts sont la cause de l'abondance du poisson ?—(Rires)  
R. Oh non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous vous-même que ce soit la pisciculture qui soit la cause de l'abondance du poisson, ou si vous l'avez seulement entendu dire ?—R. Je l'ai entendu dire.

Vous dites que d'autres ont acheté des permis comme vous ; connaissez-vous des noms ?—R. Oui, monsieur ; j'en puis donner un, le capitaine Grant, l'officier des pêcheries.

Q. Il a vendu un permis ?—R. Oui, monsieur.

Q. Faisiez-vous votre pêche vous-même principalement à l'embouchure de la rivière ?—R. Oui, monsieur.

Q. Prenez-vous plus de poissons à l'embouchure de la rivière qu'ailleurs ?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'appellez-vous l'embouchure de la rivière, est-ce à deux ou trois milles du phare ?—R. Non, l'embouchure de la rivière part de la deuxième bouée rouge.

Q. Croyez-vous qu'il se fasse trop de pêche à l'embouchure de la rivière, et que cela nuise à la pêche plus haut dans la rivière ?—R. Il remonte toujours beaucoup de poisson.

Q. Vous en prenez plus facilement à l'embouchure, n'est-ce pas ? Pourquoi cela ?—R. La pêche est plus facile, c'est plus proche des fabriques.

Q. Y a-t-il un tiers du chenal laissé libre ?—Je ne sais pas.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que le capitaine Grant a vendu son permis. A qui l'a-t-il vendu ?—R. A moi et à John Wagner. Wagner avait le permis, et me dit qu'il le vendrait pour \$50. Ainsi nous avons eu à payer \$50 au capitaine Grant.

Q. Mais je ne comprends pas ; qui avait le permis ?

*Par M. Wilmot :*

Q. Comprenons-nous. Ce permis avait-il été accordé par l'inspecteur des pêcheries au capitaine Grant ?—R. Oui, monsieur ; nous l'avons acheté tous les deux du capitaine Grant, auquel nous avons payé \$50.

*Par M. Higgins :*

Q. Cet homme est-il ici présent ?—R. (Après avoir jeté un coup d'œil dans la pièce) Non, monsieur, il n'est pas ici.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors, si je comprends bien, Grant a vendu son permis à Wagner, et Wagner vous en a vendu la moitié ?—R. Oui, monsieur, c'est cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Savez-vous où est Wagner ?—R. Je crois qu'il est dans la ville.

Q. Voulez-vous le faire venir ici demain ?—R. Oui, monsieur.

M. WILMOT.—Très bien ; cela suffit, monsieur, si vous n'avez rien à ajouter.

KENONI, Finlandais, pêcheur et résidant de New-Westminster, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, quelle est votre plainte ?—A. J'ai à me plaindre que je suis dans le pays depuis quatre ans ; que j'ai essayé d'obtenir un permis, et que je n'ai pu réussir. Quelle est votre nationalité ?—R. Je suis Suédois finlandais.

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous sujet anglais ?—R. Oui, monsieur, je le suis ; j'ai prêté serment d'allégeance, ici, à Westminster.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous obtenu un permis ?—R. Non, je n'ai pu en obtenir.

Q. Comment avez-vous pêché, alors ?—R. J'ai été obligé de m'adresser à la fabrique, et d'obtenir le privilège de pêcher avec un des bateaux de la fabrique.

Q. Avez-vous été obligé de payer quelque chose ?—R. Je vais vous dire ; le poisson se vendait 20 cents, mais la fabrique ne me le payait que 10 cents.

Q. Pendant toute la saison ?—Pendant toute la saison du *socheye*.

Q. Alors la fabrique vous a vendu son permis pour 10 cents par poisson ?—R. Oui ; j'ai pris à peu près 3,400 poissons, ce qui a donné \$340 à la fabrique pour un bateau et un permis qui ne valaient pas \$100.

Q. Ce genre de trafic se pratique-t-il avec d'autres pêcheurs ?—Oui, avec la plupart d'entre nous. Nous pêchions pour M. Ewen. Il payait le plus haut prix. D'autres ne payaient que 6 $\frac{2}{3}$  cents, et gardaient 13 $\frac{1}{2}$  sur chaque poisson. C'est la raison pourquoi plusieurs fabriques emploient des Japonais. Nous avons entendu dire qu'ils devaient en importer plusieurs centaines.

Q. Mais les Japonais travaillent pour des gages moins élevés, n'est-ce pas ?—R. Oui, c'est sûr.

Q. Où pêchiez-vous ?—R. A l'embouchure de la rivière.

Q. Pourquoi pêchiez-vous là ?—R. Parce que c'est l'endroit où la pêche est plus facile. Vous avez toujours un bon vent pour remonter, et le poisson vient avec la marée.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pour qui pêchiez-vous ?—R. Pour M. Ewen.

Q. Est-ce que 20 cents étaient le prix général pendant la saison du *socheye* ?—R. Non ; deux fabriques seulement payaient 20 cents ; les autres payaient 12 $\frac{1}{2}$  cents aux pêcheurs du dehors.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien de mailles de profondeur avaient vos rets ?—R. Trente mailles ; c'est le rets le moins profond sur la rivière, généralement.

Q. D'après votre expérience, croyez-vous qu'un rets de trente mailles soit suffisant pour la pêche ordinaire ?—R. Non, je n'ai pas dit cela. Ce rets convient mieux pour les basses marées à l'embouchure de la rivière.

Q. Et un rets plus profond, plus haut dans la rivière ?—R. Oui, et même dans le chenal, en bas de l'embouchure.

Q. Dans votre opinion, la pêche en souffrirait-elle si un règlement limitait la profondeur des rets à trente mailles ?—R. Oui ; car dans le printemps il nous faut des rets de 50 mailles.

Q. Et vous prenez du poisson dans la partie inférieure du rets comme dans la partie supérieure ?—R. Oui, surtout dans le printemps.

Q. Alors comme il peut y avoir quelque fois six, sept ou neuf bateaux descendant la rivière ensemble, les rets de 150 brasses formeraient ainsi une barrière continue à travers la rivière ?—R. Oui ; mais ils descendent généralement avec la marée. Oui, cela formerait une espèce de barrière.

Q. Vous croyez qu'un permis suffirait par pêcheur ?—R. Oui.

Q. Quelle autre besogne faites-vous ici ?—R. L'hiver, je fais toute espèce d'ouvrage que je puis trouver.

R. Que faites-vous maintenant ?—R. Maintenant, je ne fais rien ; j'attends que la pêche commence.

R. Qui vous a engagé à venir ici ? La pêche ou la colonisation ?—R. La pêche. J'étais dans les États de l'Est, dans le Massachusetts ; j'ai reçu une brochure du gouvernement au sujet de la Colombie anglaise, et j'ai cru devoir venir ici pour faire la pêche.

Q. Avez-vous jamais obtenu de permis ?—R. Non.

Q. L'avez-vous demandé ?—R. Oui, mais je n'en ai pas obtenu.

*Par M. Higgins :*

Q. Connaissez-vous que d'autre permis aient été vendus à part ceux dont il a été parlé ce soir ?—R. Je crois que c'est une coutume ici.

*Par M. Armstrong :*

Q. Connaissez-vous quelques noms ?—R. Je pourrais vous donner le nom de personnes qui obtiennent des permis, mais ne pêche pas eux-mêmes ; ils cèdent leurs permis à d'autres et obtiennent le tiers des profits.

Q. Donnez-nous les noms ?—R. M. John Ross en a obtenu un.

Q. Savez-vous où il est à présent ?—R. Je l'ai vu en ville hier ; je crois qu'il réside à la fabrique, mais je ne suis pas certain.

Q. En connaissez-vous d'autres ?—R. Non, mais M. Munn, qui est ici, pourra peut-être vous en nommer.

Q. Oh oui, mais nous voulons savoir ce que vous connaissez ; nous l'entendrons ensuite.

*Par M. Higgins :*

Q. Depuis combien de temps, dites-vous, que vous êtes devenu sujet britannique ?—R. J'ai obtenu mes papiers dans le mois de juin ou juillet, l'année dernière.

Q. Quelles étaient les raisons que vous ont engagé à vous faire sujet anglais ?—R. Je désirais rester au pays, et naturellement, il me fallait devenir sujet anglais pour obtenir tous les avantages qui s'attachent au titre de citoyen.

Q. Et croyez-vous avoir obtenu ces avantages ?—R. Oh ! non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites que vous avez été obligé de payer 10 cents à la fabrique pour le privilège de pêcher, ou environ \$300 ?—R. Oui, monsieur.

Q. Les paqueurs vous fournissent-ils les bateaux et les rets ?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous dites que vous n'avez pas reçu tous les avantages dérivant du titre de sujet anglais?—Que devriez-vous avoir; un permis, par exemple?—R. Oui, j'aurais dû en avoir un. Les paqueurs n'en devraient pas avoir du tout.

Q. Pourquoi donc?—R. Ce ne sont pas des pêcheurs, ce sont de simples commerçants.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien coûtent un bateau et des rets?—R. Tout l'appareil de pêche peut coûter \$140.

Q. Et vous ne croyez pas que les paqueurs qui vous donnent le bateau et les rets devraient recevoir quelque chose en retour?—Oui, mais cela vaut \$100; devraient-ils en recevoir \$300.

Q. Mais les pêcheurs ne perdent-ils pas leurs rets quelques fois?—R. Oui.

Q. Et alors il vous faut vous en pourvoir d'un autre?—R. Non, monsieur, le paqueur m'en donne un autre.

M. WILMOT.—Avez-vous quelque chose de plus à dire?—R. Non, je ne crois pas, excepté que je voudrais avoir un permis.

BENJAMIN MADISON, de New-Westminster, se présente devant la commission et prête serment.

M. WILMOT.—Avez-vous quelque chose de particulier à faire connaître?—R. Je veux un permis, c'est tout.

M. HIGGINS.—Nous n'avons pas le pouvoir d'accorder des permis?—R. Je vais m'en aller, alors.

*Par M. Wilmot :*

Q. Etes-vous dans le même cas que le témoin précédent?—R. Non. Je voudrais un permis et désire en obtenir un. J'en ai demandé un, mais je n'en ai pas obtenu.

Q. Quelle était la raison? Ils étaient tous donnés?—R. Non, monsieur; j'ai fait ma demande, et M. Mowat m'a dit avant de mourir qu'il n'y en avait pas.

Q. Vous avez pêché tous les ans? Comment avez-vous pêché?—R. J'ai pêché à la saison pour différentes fabriques, la plupart du temps avec mes appareils de pêche, et quelques fois avec ceux de la fabrique.

Q. Alors la fabrique vous donnait un bateau et les rets?—R. Oui, et j'avais une part d'un tiers.

Q. Alors le système suivi par les paqueurs était de faire trois parts?—R. Oui.

Q. Combien de poissons preniez-vous?—R. Oh, je ne pourrais dire; quelques fois dix, quelques fois vingt, quelques fois plus.

Q. Mais la moyenne pour la saison?—R. Bien, quelques fois de dix à vingt, quelques fois plus.

M. HIGGINS.—Croyez-vous, M. le président, que nous devons continuer à examiner cet homme; je ne le crois pas.

M. WILMOT.—Non.

R. Oh, monsieur; je ne veux rien autre chose qu'un permis.

JOHN McLASHLAN, natif d'Ecosse, résidant maintenant à New-Westminster, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, veuillez nous raconter ce que vous avez à dire?—R. Je réside dans ce pays depuis trois ans et demi, j'ai toujours demandé un permis, et je n'ai pu en obtenir.

Q. Quelle raison vous a-t-on donnée?—R. L'année dernière, M. Mowat m'a écrit disant que les permis avaient été accordés à des personnes plus méritoires que moi.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Lorsque nous partîmes pour venir ici, l'agent du gouvernement nous avait dit que nous n'avions pas besoin de permis pour pêcher, et une fois arrivés ici c'était tout différent.

Q. A quoi vous êtes-vous employé depuis que vous êtes arrivé ici?—R. Oh, à toutes les besognes que j'ai pu trouver. J'ai travaillé sur le quai du gouvernement, et j'ai fait la pêche à la journée.

Q. Y a-t-il plusieurs blancs employés dans la fabrique à part vous-même?—R. Non, monsieur, seulement le contremaître dans la fabrique, celui qui surveille les hommes qui reçoivent le poisson, un autre qui dirige les femmes, et un autre—peut-être dix blancs en tout.

Q. De quoi se compose le reste?—R. De Chinois et de sauvages.

Q. Combien y en a-t-il à part des blancs?—R. Une soixantaine de Chinois, de 20 à 30 sauvagesses et quelques jeunes sauvages, garçons et filles.

Q. Une centaine en tout, à peu près?—R. Oui, à peu près cela. Peut-être plus, peut-être moins.

Q. Y a-t-il une différence marquée entre le travail des blancs et celui des Chinois?—R. Les blancs ne touchent pas au poisson. Ils surveillent les Chinois, et font un ouvrage d'ordre supérieur.

Q. Quel salaire receviez-vous?—R. \$40 par mois jusqu'à la pêche du *sockeye*, et \$60 ensuite.

Q. Savez-vous quels sont les gages des Chinois?—R. Je ne sais pas. Quelques-uns sont payés à la pièce, d'autres à la journée.

Q. Alors vous n'avez pas pêché dans la rivière vous-même?—R. J'ai travaillé pour M. Ewen. Il devait me payer 10 cents par poisson, et je devais lui payer 6 cents pour son appareil.

Q. Vous vous plaignez alors de n'avoir pas été bien traité en n'obtenant pas de permis?—R. Oui, monsieur, je crois que les paqueurs ont trop de permis.

Q. Alors vous croyez que les Chinois font tort aux blancs?—R. Oui, monsieur; les Chinois gâtent ce pays (Rires).

*Par M. Higgins :*

Q. Connaissez-vous des cas de trafic de permis? Pouvez-vous donner des noms?—R. J'en connais, mais je ne puis pas donner de noms.

Q. Sont-ce des sujets anglais?—R. Je ne sais pas—il réside ici depuis longtemps—il obtient deux ou trois permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pouvez-vous donner son nom? Est-il dans le commerce ici?—R. Non, monsieur, mais il demeure au City Hotel. (À ce moment quelqu'un dans l'auditoire s'adresse au témoin et dit : son nom est Fred Kaye.)

Q. Oh, très bien. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Non, monsieur, excepté que je n'ai pas obtenu de permis, c'est tout.

---

P. WALGRAN, natif de Suède, résidant maintenant à New-Westminster, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites que vous êtes Suédois. Depuis combien de temps êtes-vous en ce pays?—R. Je suis Suédois; je suis en ce pays depuis 1882.

Q. Vous êtes pêcheur?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais obtenu de permis?—R. Je n'en ai pas encore obtenu.

Q. Quelle raison vous a-t-on donnée pour le refus?—R. Je ne sais pas, je suppose que ceux qui résident depuis longtemps dans le pays devraient être servis les premiers. J'ai pêché en société avec les rets d'autres personnes.

Q. De pêcheurs ou de paqueurs?—R. De pêcheurs.

Q. Que receviez-vous pour votre part?—R. Un tiers.

Q. Combien de poissons avez-vous pris l'année dernière?—R. Un peu plus de 3,000.

Q. A quelle fabrique avez-vous vendu?—R. A celle de M. Ewen.

Q. Quelle part avez-vous payé pour le privilège de pêcher avec son bateau et ses rets?—R. Un tiers.

Q. Avez-vous quelquefois apporté plus de poisson que la fabrique n'en pouvait recevoir?—R. Non, monsieur; l'on nous avertissait toujours d'avance lorsque l'on n'avait pas besoin de poisson le lendemain.

Q. Avez-vous jamais été obligé de jeter du poisson à l'eau?—R. Non, monsieur; mais on me limitait. L'année précédente à l'année dernière on m'avait limité à 500 poissons par jour.

Q. Est-ce là la moyenne que vous pouvez prendre par jour?—R. Non, auparavant nous pouvions prendre plus que cela.

Q. Parlez-vous d'une journée de 12 heures, ou de 24 heures?—R. Par journée de 24 heures.

Q. De quelle profondeur sont vos rets?—R. De quarante mailles.

Q. Croyez-vous qu'il se fasse trop de pêche à l'embouchure de la rivière, et que cela fasse tort au poisson?—R. Non, monsieur; il y a de la place pour tous les pêcheurs; quelques-uns pêchent dans le bas de la rivière, quelques-uns dans le haut.

Q. Se divisent-ils les portions à tour de rôle?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il plus de poisson à l'embouchure de la rivière que plus haut?—R. L'année dernière la plus forte pêche s'est faite dans le haut de la rivière, justement en haut de la ville ici.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne du *sockeye*?—R. Environ cinq livres.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne du *quinnat* ou saumon du printemps?—R. Dix livres, plus ou moins.

R. Vous n'êtes pas satisfait parce que vous n'avez pas obtenu de permis?—R. Seriez-vous satisfait si vous en obteniez un?—R. Oui, monsieur, c'est tout ce que je demande.

Q. Croyez-vous que le prix du permis est trop élevé à \$20?—R. Oui, monsieur, ce prix est trop élevé pour qu'un homme y gagne sa vie.

Q. Alors vous croyez que la différence entre \$5 et \$20 ferait une grande différence dans la vie d'un homme?—R. Oui, monsieur, dans les mauvaises années, cela fait une grande différence.

Q. Combien receviez-vous pour votre poisson?—R. 20 cents, ou plutôt je recevais un tiers de cette somme réellement.

Q. Depuis combien d'années pêchez-vous sur la rivière?—R. Trois ou quatre ans.

Pensiez-vous que l'année dernière serait mauvaise?—R. Eh bien, elle n'a pas été aussi mauvaise que l'année précédente.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais est-ce que tout le monde s'attendait que l'année serait mauvaise?—R. Il a y généralement deux bonnes années et deux mauvaises.

Q. Que pensez-vous de la pratique de jeter les rebus à la rivière?—R. Je ne connais rien de cela.

*Par M. Wilmot :*

Q. Votre plainte principale est de ne pas obtenir de permis?—R. Oui, monsieur, c'est tout.

Q. Très bien, cela suffit, si vous n'avez pas d'autre chose à dire.

JAMES BEER, natif d'Angleterre, résidant à New-Westminster depuis 26 ans, marchand général et tonnelier de son métier, prête serment.

M. WILMOT.—Monsieur, nous serons heureux d'entendre ce que vous avez à dire? R.—Il existe un fort mécontentement depuis que l'on a limité le nombre de permis, ce qui est une injustice pour un grand nombre, et dans mon opinion, si l'opinion d'un



homme qui réside dans le pays depuis près de trente ans vaut quelque chose, je crois que tout sujet anglais qui désire pêcher et possède un bateau et des rets, devrait avoir libre accès à la rivière ; quant à la période de clôture, je crois que la période actuelle suffit.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que voulez-vous dire par période de clôture ?—R. Je veux dire le temps pendant lequel les bateaux doivent être retirés de l'eau. Je crois que ce temps suffit.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle est aujourd'hui la période de clôture ?—R. Je crois qu'elle s'étend du samedi matin jusqu'au dimanche soir, et quant à la période de clôture annuelle, je crois qu'elle est tout à fait inutile. D'après mon expérience, je ne crois pas qu'il y ait danger de diminuer le saumon par la pêche. Je crois que si l'on ne pêchait que le poisson que l'on peut vendre de porte en porte, la rivière ne serait pas assez grande pour contenir tout le saumon. Je considère que les frayères regorgent d'œufs, et que des poissons détruisent les œufs d'autres poissons, et il se peut que la propagation serait plus grande si tous les gros poissons étaient pris ; quant aux rebuts je ne crois pas que cela cause de tort au poisson, car s'il en était ainsi, le poisson mort et mourant serait suffisant pour tuer tous les autres.

Q. Que pensez-vous au sujet du dimanche ? Y a-t-il beaucoup de monde ici qui croient que l'on ne devrait pas pêcher le dimanche ?—R. Oui, je suis un de ceux-là, mais si une grande industrie doit en souffrir, je crois que l'on devrait permettre cette pêche.

Q. Alors si vous avez cette opinion, si un homme veut avoir cent barils—vous êtes tonnelier—vous vous croiriez justifiable de les fabriquer le dimanche ?—R. Non, je ne les lui donnerais pas.

Q. Je veux seulement poser un exemple ?—R. Mais il y a cette difficulté ; si les paqueurs n'ont pas de poisson pour travailler le lundi matin, cela leur causera un grand tort, vu que la saison de pêche est si courte.

Q. Alors vous croyez la période de clôture actuelle inutile ?—R. Je ne la crois pas nécessaire.

Q. Mais la croyiez-vous de quelque utilité ?—R. J'ai connu cette rivière et la Colombie lorsqu'il n'y avait presque pas de pêche ; je faisais alors des barils pour saler le saumon, et je sais que nous avions beaucoup de difficulté à obtenir le saumon nécessaire pour emplir les barils.

Q. Mais les pêcheurs étaient-ils aussi nombreux alors ?—R. Oh non ; mais quand bien même il y aurait eu des pêcheurs, je ne crois pas qu'il y avait plus de poisson à prendre.

Q. Maintenant, que dites-vous des rebuts ? Croyez-vous que les poissons ou les habitants souffrent de la mauvaise odeur ?—R. Non, je ne sache pas que personne en souffre.

Q. Mais à un point de vue sanitaire, ne croyez-vous pas qu'il y a un danger si ces rebuts produisent une mauvaise odeur ?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Avez-vous d'autres remarques à faire ?—R. Non ; j'ai parlé sur tous les points que je voulais toucher.

---

LOUIS L'HENAFF, natif de France, domicilié à Steveston, pêcheur, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Depuis combien de temps résidez-vous ici ?—R. Depuis douze ans ; je suis pêcheur et je pêche aux rets pour les fabriques de conserves.

Q. Avez-vous déjà pêché à votre compte avec un permis ?—R. Oui, monsieur, mais depuis trois ans que l'on a limité le nombre des permis, je n'ai pu en obtenir. C'est là tout ce dont j'ai à me plaindre.

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous sujet anglais ?—R. Oui, monsieur, j'ai prêté serment d'allégeance.

Par M. Wilmot :

Q. Etes-vous né en Canada ?—R. Non, monsieur, je suis né en France.

Q. Vous avez travaillé pour les fabriques, comme batelier ou pêcheur ?—R. Oui, monsieur ; tout ce que je désire, c'est un permis. J'en demande un depuis quatre ans, mais sans succès.

Q. Connaissez-vous des cas de ventes ou échanges de permis ?—R. Oui, j'en connais, mais je ne pourrais rien définir à ce sujet.

Q. Un permis vous serait-il suffisant pour toutes fins pratiques ?—R. Oui, monsieur, sans transfert ?

Q. Que voulez-vous dire par là ?—R. Je veux dire que je sois libre de m'en servir ou de ne pas m'en servir si je préfère me livrer à une autre besogne.

Q. Que savez-vous de la question des rebuts ? Est-ce le cas que les fabriques de conserves jettent beaucoup de rebuts dans la rivière ?—R. Certainement, il s'en jette beaucoup, mais je ne connais rien de cette question. Je suis venu ici pour vivre et laisser les autres vivre. Je veux avoir un permis, et c'est tout ; je ne veux pas intervenir dans les affaires des autres.

Q. Mais nous voudrions que vous répondiez à cette question : savez-vous si l'on jette des rebuts dans la rivière ?—R. Non, je ne sais pas, car il y en a qui fabriquent de l'huile avec les rebuts.

Q. Pour quelle fabrique travailliez-vous ?—R. Oh, j'ai travaillé ici pendant trois ans, et sur la rivière Skeena pendant deux.

Q. Que fait-on des rebuts sur la rivière Skeena ?—R. On les jette dans la rivière ; c'est le seul endroit où l'on peut les jeter.

Q. Croyez-vous que ces rebuts causent des dommages ?—R. Non, ils ne causent aucun dommage, c'est une nourriture pour les autres poissons ; je ne crois pas que quelque chose en souffre ; depuis trois ans il en est ainsi ; nous avons tous bu de l'eau de la rivière depuis des années, et nous n'en sommes pas encore morts. Nous n'avons pas de plaintes à faire à ce sujet, nous voulons des permis et c'est tout. Il y a trop de trafic avec les permis.

Q. En quoi cela vous affecte-il ?—R. Cela me chasse d'ici. J'ai été obligé d'aller sur la Skeena, mais là les paqueurs avaient presque tous les permis divisés entre eux sous le couvert d'autres noms.

Q. Comment les sauvages pêchent-ils là ?—R. Avec des permis des paqueurs, qui en paient le coût ; mais maintenant ces colons commencent à acheter de ces permis.

Q. Mais vous avez dit que tous les permis étaient en la possession des paqueurs ?—R. Oh, oui, jusqu'à tout récemment.

Q. Quelle est la grosseur ordinaire du *sorkeye* dans la rivière Skeena, environ sept livres ?—R. Oui, environ sept livres au sortir de l'eau.

Q. Combien de boîtes emplit-on avec un de ces saumons ?—R. Oh, environ cinq boîtes, je crois ; quelquefois quatre et demie seulement. Je ne pourrais témoigner sûrement à ce sujet ; je ne suis pas un paqueur ; je suis un pêcheur ; je n'ai jamais fait les calculs.

Par M. Armstrong :

Q. Quelle est la grosseur du *sockeye* dans la rivière Fraser. Oh, il y en a de différentes grosseurs ; j'en ai vu de 12 livres.

Q. Mais la moyenne ?—R. Oh, à peu près sept livres.

Par M. Wilmot :

Q. Vous ne connaissez pas le nombre exact de boîtes que l'on peut emplir avec un saumon ?—R. Non, je n'ai jamais fait ces calculs ; je ne sais pas.

Q. De quelle profondeur sont les rets sur la rivière Skeena ?—R. Pas plus de 35 mailles ; ce sont les plus profonds.

Q. Vous servez-vous de seines sur la rivière Skeena ?—R. Non, tous de filets traînants.

Q. Ou prenez-vous principalement votre poisson ; à l'embouchure de la rivière ou plus haut ?—R. Partout, excepté qu'on n'en prend pas au delà de la ligne de marée.

Q. Jusqu'où la marée monte-t-elle dans la rivière Skeena?—R. Je ne suis jamais monté aussi haut.

Q. Quelle est la largeur de la rivière à l'endroit où vous prenez le plus de poisson?—R. Environ un demi-mille de large.

Q. L'eau est-elle plus basse à cet endroit que plus haut?—R. Oui, je le crois; même le chenal est plus profond, mais la pêche s'y fait comme ailleurs.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Non, monsieur.

---

BERNARD BUCK, natif de Norvège, pêcheur et domicilié à New-Westminster, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Désirez-vous dire quelque chose?—R. Oui, j'ai entendu dire que les paqueurs devaient demander une augmentation du nombre de permis, et que tout le monde en obtienne; mais si chacun de nous obtient un permis, et si les paqueurs obtiennent tous les permis qu'ils voudront avoir, nous ne pourrons pas vivre. Il importe peu que vous soyez un pêcheur ou non, les paqueurs obtiennent aujourd'hui des permis, et maintenant ils en demandent davantage. Si les paqueurs obtiennent un plus grand nombre de permis, et qu'ils les donnent à d'autres qu'à des pêcheurs véritables, alors nous ne pourrons plus gagner notre vie. J'ai pêché avec un permis; ma seule crainte est que les paqueurs obtiennent plus de permis; ils en obtiennent déjà trop. J'ai travaillé pour M. Ewen; j'avais la direction de tout le département du paquage, et je sais que lorsque les poissons abondent, M. Ewen peut fournir toute sa fabrique avec quinze bateaux.

Q. Et lorsque le poisson est abondant, et que les fabriques ont quinze de leurs bateaux faisant la pêche, vous autres pêcheurs pouvez-vous vendre votre poisson?—R. Je ne donne seulement qu'un exemple, et je dis que pendant l'abondance du poisson, 15 bateaux sont suffisants pour fournir la fabrique.

Q. Alors les fabriques ont trop de permis, ce qui affecte sérieusement les pêcheurs qui veulent gagner leur vie?—R. Oui.

Q. Mais supposons le contraire maintenant; que les paqueurs n'aient que quelques permis, et que vous en ayez chacun un, ne contrôleriez-vous pas alors les paqueurs?—R. Non, pas du tout, car il nous faut vendre aux paqueurs.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous croyez alors que les paqueurs ne devraient pas avoir de permis?—R. C'est mon opinion; ils pourraient acheter leur poisson à aussi bas prix, car il nous faut vendre aux paqueurs.

Q. Alors vous pourriez dicter vos conditions aux paqueurs, et contrôler le commerce de poisson?—R. Non, je ne crois pas que nous le pourrions.

Q. Mais le capital a besoin de quelques avantages, vous savez?—R. Les paqueurs sont trop protégés aujourd'hui. Je suis renseigné à leur égard; j'ai travaillé assez longtemps pour eux.

*Par M. Wilmot :*

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des rebuts?—R. Je ne pourrais rien dire à ce sujet. Je ne crois pas qu'il en résulte aucun dommage? J'ai pêché aux endroits mêmes où descendent les rebuts, et j'ai pris autant de poisson.

*Par M. Higgins :*

Q. Combien de temps ces rebuts demeurent-ils dans la rivière avant de disparaître?—R. Oh, les petits poissons les mangent, ils ne restent pas longtemps.

Q. Mais si la fabrique arrête pour une journée ou deux, les rebuts restent-ils là?—R. Non, je n'en ai jamais vu, excepté à l'embouchure de la rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Oh, les rebuts se rendent là, n'est-ce pas? Quelqu'un nous a dit que ses rets en avaient souffert?—J'ai entendu dire cela.

Q. Supposons que les rebuts s'engagent dans les rets, cela n'empêcherait-il pas le saumon d'y entrer?—R. Je n'en ai jamais vu empêcher d'entrer dans les rets.

Q. Pêchiez-vous l'année dernière?—R. Oui, monsieur.

Q. Oui?—R. En bas, à l'embouchure de la rivière; c'est l'endroit où nous pêchions pour le *sockeye* et le *cohoes*.

Q. Combien de poissons avez-vous pris pendant la saison?—R. Un peu plus de 4,000.

Q. A quel prix les avez-vous vendus?—R. 20 centins.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la vente de permis à des pêcheurs qui n'ont pu en obtenir de l'officier préposé à cette vente? Connaissez-vous des pêcheurs qui ont été obligés d'acheter des permis d'autres personnes?—R. Je ne pourrais dire. Plusieurs pêcheurs pêchent en société avec d'autres.

Q. Quelle était la profondeur de votre rets?—R. Cent cinquante-cinq mailles.

*Par M. Armstrong :*

Q. Il est étrange que tous tant que vous êtes, vous ne parlez dans vos témoignages que des années où le poisson a été abondant—vous ne parlez pas de la moyenne—pourquoi ne parlez-vous pas des autres années?—R. Bien, parce qu'il n'y a rien dans les autres années; nous n'y faisons rien du tout.

Q. De combien de bateaux les paqueurs ont-ils besoin dans une mauvaise année, ou quinze bateaux sont-ils suffisants dans une bonne année? Nous voulons une moyenne; c'est faire erreur que de parler seulement des bonnes années?—R. Bien, lorsque le poisson est en abondance les paqueurs font de plus grands préparatifs. Nous avons généralement deux bonnes et deux mauvaises années. Dans les bonnes années, les paqueurs se préparent pour emplir un très grand nombre de boîtes, car ils peuvent obtenir tout le poisson dont ils ont besoin avec leurs propres bateaux. Dans une mauvaise année ils ont encore tout le poisson qu'il leur faut, ils courent après nous pour en avoir; oh, alors ils nous choyent, et dans les années d'abondance il nous faut courir après eux.

Q. Cela ne paierait-il pas de saler le poisson dans les années d'abondance? Quelques fabriques le salent, n'est-ce pas, dans les bonnes années?—R. Quelles fabriques?

M. ARMSTRONG—Mais toutes, n'est-ce pas?

TÉMOIN—Non, monsieur, quelques pêcheurs ont salé leur saumon et on le leur paie 5 cents.

Q. Savez-vous combien cela coûte pour paquer une caisse de saumon?—R. Oui; environ \$2.80. Je ne suis pas paqueur, mais je considère que c'est à peu près le coût.

Q. Combien faut-il de poissons pour emplir une caisse?—R. Onze *sockeyes* remplissent une caisse.

Q. Et combien ces poissons coûtent-ils en moyenne?—R. On nous les a payés 10 cents depuis la restriction, mais auparavant on les payait un centin et demi ou deux centins.

Q. Et combien pouviez-vous en prendre avec un rets?—R. Quelques-uns en ont pris jusqu'à 8,000 et 9,000.

Q. Le prix moyen du poisson est donc de 10 centins, disons. Maintenant, combien cela coûte-t-il pour nettoyer le poisson et le préparer?—R. Bien, je ne connais pas ces détails. Je comprends que chaque caisse leur coûte \$2.80, c'est tout ce que je sais. C'est ce que des paqueurs mêmes m'ont dit.

Q. Oh, vous parlez par oui-dire. Vous ne devriez dire ici que ce que vous savez par vous-même?—R. James Wise m'a dit cela.

Q. James Wise n'a jamais eu de fabrique de conserves de sa vie—combien d'années se sont écoulées depuis qu'il en a eu une?—R. Peut-être dix ans ou plus; j'étais très jeune alors.

*Par M. Armstrong :*

Q. Alors vous ne savez pas quand il vous a dit cela?—R. Je ne sais pas exactement quand. Je suis ici depuis 1875.

Q. Très bien, mais nous ne voulons ici que ce que vous connaissez par vous-même. Nous ne voulons pas de oui-dire. Alors vous ne savez pas s'il en coûte plus aujourd'hui qu'il y a quelques années pour paquer une caisse de saumon?—R. Oh, je ne puis vous dire cela.

Q. Mais avez-vous de savoir qu'il en coûte plus lorsque le saumon vaut 20 centins que lorsqu'il ne vaut que dix centins?—R. Oui, naturellement.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous d'autres remarques à faire?—R. Non, je crois que c'est tout.

A dix heures le président lève la séance, qui est ajournée jusqu'au lendemain matin à 10 heures.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 20 février 1892.

*Deuxième jour de session.*

A dix heures le président ouvre la séance.

Présents : M. S. Wilmot, au fauteuil ; l'hon. W. D. Higgins, W. J. Armstrong, shérif, et C. F. Winter, secrétaire.

FRÉDÉRIC KAYE, de New-Westminster, natif d'Angleterre, ayant prêté serment, dépose :

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, nous serons heureux d'entendre ce que vous avez à dire?—

R. C'est une question délicate, si je considérais tout ce que j'ai à—

Q. Si vous avez quelques opinions générales à exprimer, vous pouvez le faire?—R. Monsieur, mon impression générale est que des permis devraient être accordés à tout le monde, et la question se réglerait d'elle-même. Vous devriez donner des permis à tout le monde. Toute la difficulté vient de là.

Q. Avez-vous quelque chose à dire au sujet des rebuts jetés dans la rivière. Quelle est l'effet au point de vue sanitaire?—R. Mais une multitude de petits poissons dévorent ces rebuts aussitôt qu'on les jette à l'eau, c'est un fait connu.

Q. Alors, vous croyez que des millions de livres de rebuts sont mangés par les petits poissons?—R. Oui, des millions de livres.

Q. Quel effet cette pratique a-t-elle sur les habitants?—R. Quelques-uns croient la pratique nuisible à la santé. Quant à moi, j'ai bu de l'eau de la rivière Fraser depuis des années, et je n'en ai ressenti aucun mal ; mais je ne sais pas comment les autres sont constitués.

Q. Que pensez-vous de la limite imposée quant au nombre de rets, tant pour les paqueurs que pour les pêcheurs?—R. Je crois que tout le monde devrait avoir son permis.

Q.—Vous ne croyez pas à la restriction?—R. Non, je ne veux aucune restriction. Donnez à chaque homme un permis. Il y a du poisson en abondance. Je ne puis pas aller ailleurs pour pêcher le poisson dont j'ai besoin. Le saumon de la Skeena est venu ici l'année dernière.

Q. En disant de donner des permis à tous, incluez-vous les étrangers?—R. Oh non, pas aux étrangers, seulement aux sujets anglais. Ils se fatigueront bientôt d'avoir des permis s'ils n'y font pas leur affaire.

Q. Un permis pour chaque pêcheur sera-t-il suffisant?—R. Donnez lui en plus d'un s'il a de l'argent à mettre dans l'industrie.

Q. Croyez-vous qu'il serait juste et sage de donner des permis à tous, pêcheurs et autres?—R. Oh non, je n'en donnerais pas un nombre illimité, mais si quelqu'un a un capital plus fort, qu'il en donne la preuve et qu'il obtienne plus de permis.

Q. Alors si un homme a le capital et veut des permis, il devrait les avoir et conduire son affaire comme bon lui semblerait?—R. Oui ; s'il n'a pas le capital, il ne demandera pas de permis qu'il ne pourra pas utiliser.

Q. Cela s'applique-t-il aux pêcheurs et aux paqueurs pareillement?—R. Oui, aux deux.

Q. Que dites-vous de la période de clôture actuelle?—R. Elle est bonne; elle protège le poisson et donne un repos au pêcheur. Elle fonctionne bien.

Q. Seriez-vous en faveur de la pêche le dimanche?—R. Non.

Q. Un temps d'arrêt depuis six heures le samedi jusqu'à six heures le dimanche au soir?—R. Oui, et c'est suffisant.

Q. Croyez-vous que toute la journée du dimanche devrait être incluse?—R. Je crois que cela serait convenable.

Q. Que dites-vous de la période de clôture annuelle?—C'est une bonne chose; rien de mieux.

Q. Que pensez-vous de restreindre la pêche sur la rivière Fraser; devrait-on empêcher la pêche à l'embouchure de la rivière?—R. Bien, je ne comprends réellement pas cela.

Q. Ne devrait-il pas y avoir, à l'embouchure de la rivière, une limite au delà de laquelle la pêche serait défendue?—R. Mais vous n'avez pas de juridiction à ce sujet; en avez-vous?—Si vous limitez—

Q. Ne vous occupez pas de la question de juridiction. Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt de la pêche même, que l'on ne puisse pêcher dans une certaine partie de la rivière à l'embouchure?—R. Il serait bon de réserver une partie de la rivière à cet endroit, car si vous pêchez à l'embouchure vous chassez le poisson ailleurs.

Q. Faites-vous une pratique de la pêche?—R. Oui, et je voudrais voir l'homme qui s'y connaît plus que moi.

Q. Les permis devraient-ils être transférables, disons aux paqueurs ou à d'autres?—R. Les paqueurs ne pêchent jamais eux-mêmes avec leur permis; ils les transfèrent toujours à des sauvages ou à d'autres. Un homme devrait pouvoir transférer son permis s'il le désire; supposons qu'il tombe malade, il lui faut mettre un homme pour pêcher à sa place. Si j'obtiens un permis, ce permis m'appartient, et je devrais pouvoir en faire ce que bon me semble.

Q. De quelle profondeur sont les rets dont vous vous servez?—R. Je pêche avec des rets de 30, 40 et 50 mailles.

Q. Quelle mesure choisiriez-vous, supposant que l'on en fixe une?—R. Trente ou quarante mailles conviendraient.

Q. A votre connaissance, la pêche augmente-t-elle ou diminue-t-elle dans la rivière Fraser?—R. Mon cher monsieur, la pêche, l'année dernière, a été la plus considérable que nous ayons encore vue, donc le poisson doit augmenter. Cette rivière peut fournir du poisson au monde entier, s'il y avait assez de pêcheurs pour le prendre.

Q. Savez-vous que la rivière Colombia a été épuisée par trop de pêche?—R. La rivière Colombia n'a jamais été une rivière comme la rivière Fraser pour le poisson.

Q. Alors l'excès de pêche n'a aucun effet, dites-vous?—R. A la longue, cela peut avoir un effet.

Q. Alors ne croyez-vous pas qu'il serait bon de faire des règlements pour l'avenir?—R. Je m'inquiète peu de ce qui arrivera dans 100 ans d'ici.

Q. Alors vous ne croyez pas qu'un excès de pêche puisse affecter la rivière Fraser?—R. Non, pas dans notre temps; naturellement cela peut avoir son effet à la longue.

*Par M. Higgins :*

Q. M. Kaye, combien de permis aviez-vous?—R. Deux, j'en avais demandé deux.

Q. Tous deux en votre nom?—Oui, j'avais l'habitude d'en avoir cinq.

Q. Les obtenez-vous en qualité de paqueur ou de pêcheur?—R. Comme pêcheur; je vendais mon poisson.

Q. Aviez-vous deux permis l'année dernière?—R. Oui, mais je les ai loués; j'étais malade, et j'ai loué mes permis, me réservant une part.

Q. Saviez-vous que lorsque vous aviez ces deux permis d'autres n'en pouvaient avoir?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous cela ?—R. Oh, je ne sais pas.

Q. Qui vous a accordé ces permis. M. Mowat.

Q. Et vous ne croyez pas que la pratique de jeter les rebuts à la rivière ait de mauvais effets ?—R. Non ; je vous dis qu'il y a des millions et des millions de petits poissons ; il y en a des myriades, à tel point que vous pouvez en prendre un baril dans une minute sans rets. Cela vous montre comme il y en a épais.

Q. Croyez-vous que la quantité de rebuts que l'on jette dans la rivière soit aussi grande que celle du poisson mort qui descend des montagnes ?—R. Je ne sais pas quelle est la quantité du poisson mort ; je sais qu'il y en a beaucoup.

Q. En quelle saison de l'année est-ce ?—R. En septembre.

Q. Croyez-vous qu'ils empoisonnent la rivière ?—R. Oh, je ne crois pas ; nous en prenons souvent par l'envers de nos rets.

Q. Croyez-vous que l'on devrait refuser des permis aux paqueurs ? Disons que 100 permis soient accordés sur la rivière, donneriez-vous tous les 100 aux pêcheurs et rien aux paqueurs ?—R. Non, je dirais d'en donner tant aux paqueurs, et tant aux pêcheurs. Les paqueurs sont capables de se protéger.

Q. Si tous les permis étaient accordés aux pêcheurs, ceux-ci auraient-ils le monopole ?—R. Oh, oui ; ce serait comme sur la rivière Columbia, le prix du poisson monterait.

Q. Vous êtes favorable au plan de donner des permis à tout le monde ?—R. Oui, si vous donnez des permis à tous, la question se réglera d'elle-même. Donnez un permis au pauvre homme s'il en veut un, et s'il ne sait pas le mettre à profit, ce sera sa faute et non pas la vôtre. S'il n'y fait pas son affaire, il abandonnera la besogne.

Q. Avez-vous eu connaissance que des Américains ou des étrangers aient pêché avec des permis à l'exclusion de sujets anglais ?—R. Bien, j'ai entendu dire cela, mais je ne le sais pas positivement, j'ai vu des étrangers arriver ici, et devenir sujets anglais en moins de vingt minutes. Je ne sais pas comment la chose se faisait, mais elle a eu lieu.

Q. On a dit ici qu'un citoyen de Washington avait un permis ici ?—R. Alors je suppose qu'il est allé trouver un courtier, et qu'il aurait arrangé l'affaire. J'ai entendu parler de plusieurs cas de ce genre, mais je ne puis rien dire positivement.

Q. Alors, les habitants du pays ne peuvent avoir de permis ?—R. C'est ce qui a eu lieu. J'ai vu des gens obtenir des permis qui ne savaient pas distinguer le haut du bas d'un rets. Je ne sais pas comment ils obtenaient ces permis, et j'ai vu plusieurs bons pêcheurs domiciliés ici qui ne pouvaient en avoir.

*Par M. Wilmot :*

Q. N'était-ce pas parce que tous les permis étaient accordés ?—R. Je ne sais pas la raison, mais toujours est-il qu'ils ne pouvaient avoir de permis.

Q. Alors vous croyez que tout le monde devrait avoir des permis ?—R. Oui, tout le monde ; la question se réglera d'elle-même.

Q. Vous parlez de poissons descendant la rivière ; comment descendaient-ils ?—R. Plusieurs étaient étourdis et presque morts.

Q. Croyez-vous que si ces poissons retournaient à la mer, ils reviendraient à la vie ?—R. Quelques-uns peut-être reviendraient.

Q. Il y en a tant qu'ils descendent en se poussant et se tordant, n'est-ce pas là votre expérience ?—R. Oui, c'est cela.

Q. Lorsque vous dites " tout le monde " devrait avoir des permis ; comprenez-vous le cultivateur, le colon, le pêcheur et le sauvage ?—R. Non, pas du tout ; si un homme a une autre occupation qu'il s'y tienne.

Q. Mais toutes ces personnes sont résidentes. Quelle objection y auriez-vous ?—R. Si un homme s'adonne à la culture, qu'il reste à sa culture. Je suis pêcheur, je ne vais pas cultiver.

Q. Mais ne le laisseriez-vous pas pêcher pour lui-même ?—R. Oh, oui, qu'il ait la permission de pêcher pour lui-même, mais pas pour vendre le poisson.

Q. Les sauvages devraient-ils avoir des permis ?—R. Oui, Dieu leur a donné le poisson. La rivière leur appartient, ils devraient avoir un permis. Ils sont les premiers occupants du sol, et je ne vois pas pourquoi, entre tous, ils seraient privés du droit de pêcher.

Q. Voudriez-vous nous dire quel nombre de permis, dans votre opinion, il serait raisonnable d'accorder aux paqueurs?—R. Je vous demande pardon, monsieur. Je n'ai jamais été dans cette industrie. Je ne pourrais et ne voudrais hasarder d'opinion.

Q. Oh, très bien, nous pensons que peut-être vous aimeriez à exprimer une opinion à ce sujet. Très bien, alors, si vous n'avez pas d'autre chose à dire?—R. Non, je n'ai rien à ajouter.

COWAN D. GRANT, de New-Westminster, natif de la Nouvelle-Ecosse, et maître marinier, ayant prêté serment, dépose.

Par M. Wilmot :

Q. Que pensez-vous de la pratique de jeter les rebuts dans la rivière?—R. Je crois que si les rebuts sont jetés en eau profonde, ils ne causent aucun dommage, mais si on les jette près du rivage, cela peut devenir dangereux.

Q. Où jette-t-on les rebuts généralement? En eau profonde, ou près du rivage?—R. En eau profonde.

Q. Les fabriques de conserves sont-elles situées en eau profonde?—R. Oui, la plupart des fabriques.

Q. Alors ces rebuts flottent en descendant la rivière et s'arrêtent dans les baies et dans les remous?—R. Bien nous n'en voyons pas beaucoup, il y a tant de petits poissons qui en font leur nourriture, et si on les met dans des paniers ils sont tous consommés.

Q. Y a-t-il des paniers dans les fabriques?—R. Oui, la plupart en ont.

Q. Les rebuts de petite dimension tel que les entrailles et autres petits morceaux sortent-ils des paniers. Ces paniers ferment-ils suffisamment pour empêcher de sortir ces petits rebuts?—R. Quant à moi, je n'ai jamais trouvé de rebuts dans mes rets.

Q. Avez-vous entendu dire que ces rebuts allaient dans les rets?—R. Je ne sais pas, je n'en ai jamais vu.

Q. Que pensez-vous de la restriction quant au nombre de permis? Devrait-il en être accordé à tout le monde et en n'importe quelle quantité?—R. Je le crois, mais pas aux étrangers.

Q. Croyez-vous qu'un permis soit suffisant pour un pêcheur ordinaire?—R. Si un pêcheur a un contrat, il lui en faudra peut-être davantage; mais s'il pêche pour lui seul, un permis lui suffira, peut-être serait-il mieux pour lui d'en avoir deux quelquefois.

Q. Mais si l'un en a deux, un autre quatre, et ainsi de suite, il y aura à la fin trop de permis, ne serait-ce pas mieux d'en accorder un à chaque et être certain?—R. Peut-être un seul permis par personne ferait-il mieux.

Q. Savez-vous par expérience le nombre de bateaux que requièrent les fabricants de conserves pour faire leurs opérations?—R. Bien, je ne sais pas.

Q. Ne pouvez-vous pas donner votre opinion quant au nombre requis pour une fabrique ordinaire?—R. Non, monsieur, je ne sais pas. Durant une bonne saison de dix à vingt bateaux peuvent leur suffire, mais durant une pauvre saison ils en ont besoin de plus, peut-être du double.

Q. Alors vous trouvez que vingt ou vingt-cinq bateaux seraient la moyenne?—R. Je ne suis pas au fait des choses d'une fabrique de conserves, et je ne puis pas en parler beaucoup.

Q. Que pensez-vous de la saison réservée, est-elle correcte comme actuellement?—R. Oui, monsieur, je crois qu'elle est suffisante.

Q. Donneriez-vous le dimanche complet pour clôture?—R. Je crois que ce serait mieux d'avoir tout le dimanche jusqu'à minuit.

Q. Pouvez-vous nous donner votre opinion sur une période de clôture annuelle—serait-elle désirable?—R. Bien, à la fin de la saison le saumon *sockeye* devient très maigre, dégoûtant, mais nos frères sont au delà de la rivière Fraser—je crois que cela n'importe en rien.



Q. Mais si le poisson passe ces rets et se rend jusqu'aux tributaires, est-ce qu'on y permettrait la pêche—sur les tributaires?—R. On ne permet pas de faire la pêche sur les tributaires.

Q. Vous croyez-donc qu'il devrait y avoir une saison réservée?—R. Oui, sur ces tributaires.

Q. Pensez-vous qu'il devrait y avoir une partie de l'embouchure de la rivière où il ne serait pas permis de faire la pêche—il s'y fait actuellement beaucoup de pêche?—R. Beaucoup, et, naturellement, cela diminue la quantité du poisson qui remonte la rivière.

Q. Permettriez-vous à tout sujet anglais d'obtenir une licence?—R. Oui, monsieur, et le nombre n'en devrait pas être limité.

Q. Voudriez-vous que les fabricants de conserves eussent autant de licences qu'ils le désireraient, de même que les pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Bien, si les fabricants obtenaient autant de licences qu'ils en voudraient avoir, que résulterait-il?—R. Cela nuirait aux pêcheurs, parce qu'ils ont à compter sur les fabricants pour la vente de leur poisson; mais si chaque homme pouvait avoir une licence il y aurait équilibre.

Q. Est-ce qu'une fabrique qui aurait soixante licences aurait à employer un seul pêcheur de l'extérieur?—R. Je suppose que non.

Q. Alors ces industries devraient être contrôlées—ce serait juste, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur, cela paraît juste.

Q. Bien, ceci ne peut se faire qu'en en limitant le nombre—qu'en pensez-vous? croyez-vous que ce soit juste? car souvent un homme qui le mérite ne peut obtenir de licence?—R. Cela ne devrait pas être, mais un homme peut avoir un associé. En premier lieu un homme obtient une licence, et il est responsable de tout ce qui peut être fait.

Q. Dans l'exercice de vos fonctions d'officier de pêche, vous devez avoir remarqué les rets, leur longueur, leur profondeur, etc. Quel est le nombre de mailles en profondeur généralement employé?—R. Trente ou quarante, cela dépend du chenal.

Q. Serait-il sage de limiter la profondeur des rets?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Dois-je comprendre que les pêcheurs d'ici ont certaines localités?—R. Oui, quelques-uns en ont.

Q. En quelle proportion sur le nombre total?—R. Je ne puis pas dire exactement.

Q. Et les pêcheurs résidants devraient avoir une profondeur de rets en raison de celle de l'eau, et les autres suivraient leur exemple?—R. Oui, et la moyenne serait de trente à quarante mailles.

Q. Croyez-vous que si la profondeur des rets était diminuée, il y aurait plus de poisson qui remonterait la rivière?—R. Je ne sais pas, mais lorsque vient le samedi le poisson monte très bien.

Q. Lorsque le poisson arrive, il frappe les rets, quelques-uns passent en dessous, très peu le contourment, ceux qui le font sont pris dans les rets suivant. Je suppose qu'il n'y en a pas qui passent par-dessus?—R. J'en ai vu qui sautaient par-dessus.

Q. Il n'y en a pas qui passent en dessous?—R. Je crois qu'il y en a qui passe en dessous, mais je ne pense pas que le poisson prenne le fond lorsqu'il arrive.

*Par M. Higgins :*

Q. Par l'expérience que vous avez du saumon, est-ce qu'il nage en bas ou en haut?—R. En haut, je pense, monsieur.

Q. Vous pensez alors que trente ou quarante mailles—combien de pieds cela ferait-il?—R. Environ vingt.

Q. En retirant vos rets trouvez-vous la plus grande partie du saumon dans les mailles d'en bas ou d'en haut?—R. Ils frappent généralement le haut des rets—quelques fois plus bas, mais c'est rare.

Q. Vous êtes un pêcheur pratique?—R. Je l'ai été.

Q. Avez-vous fait la pêche l'été dernier?—R. J'avais un associé qui faisait la pêche; j'avais tant de poissons sur le nombre capturé.

Q. Avez-vous quelques recommandations à faire quant aux licences octroyées à certains individus; agissez-vous quelquefois comme courtier, ou connaissez-vous l'existence du trafic des licences?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous connu des citoyens américains qui aurait obtenu des licences pendant que des gens établis sur la rivière n'en avait pas?—R. Non, monsieur, je n'en connais pas; mais je sais qu'il y a ici beaucoup de gens qui ne peuvent obtenir de licences.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été employé par le gouvernement?—R. Pendant deux ou trois ans.

Q. Faites-vous la pêche?—R. Je l'ai faite l'année dernière, et il y a deux ou trois ans.

Q. Êtes-vous encore employé par le département?—R. Oui, monsieur.

Q. Relativement aux déchets, connaissez-vous les mauvais effets de leur rejet dans la rivière?—R. Non, monsieur, pas ici.

Q. Est-ce que s'est nuisible?—R. Non, monsieur, pas en eau profonde.

Q. Est-ce que la quantité de saumon qui meurent en haut de la rivière est très considérable?—R. Oui, monsieur, très considérable, particulièrement dans les creeks.

Q. Alors ils sont emportés dans la rivière principale, et en descendent le cours jusqu'à ce qu'ils soient dissous?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais vu, en automne, du poisson flotter en descendant la rivière?—R. Oh, oui, j'en ai vu en quantité.

*Par M. Higgins :*

Q. Relativement aux licences—vous dites que dans votre opinion les licences devraient être accordées à tout le monde; pensez-vous qu'elles devraient être transférables?—R. Mon idée est que vous ne pouvez faire la pêche seul, il faut avoir un associé, et je crois que la licence devrait s'appliquer aux deux.

Q. Mais quant au trafic des licences?—R. Oh, bien, je ne sais rien à ce sujet, mais si j'ai un associé je ne vois pas pourquoi je ne la lui donnerais pas. La personne qui obtient la licence est responsable.

Q. Avez-vous connu d'autres personnes que des pêcheurs qui eussent des licences?—R. Non, monsieur.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que vous aviez une licence l'année dernière, et que vous avez fait la pêche en société; maintenant si quelqu'un disait que vous avez vendu la moitié de cette licence pour \$25, serait-ce vrai?—Non, monsieur, je devais avoir tant de poissons sur le nombre qui serait capturé; je n'ai pas reçu d'argent.

*Par M. Wilmot :*

Q. Afin de rendre la chose un peu plus claire, vous avez fait un marché avec un autre homme pour avoir une certaine partie du poisson?—R. Oui, monsieur.

Q. Bien, lorsque vous avez réglé, vous a-t-il donné du poisson ou de l'argent?—R. Oh, il m'a donné la valeur du poisson en argent.

*Par M. Higgins :*

Q. Quand avez-vous été nommé officier de pêche?—R. Le 25 de mars.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quel salaire avez-vous reçu?—R. Soixante piastres par mois, et cela pendant sept mois.

*Par M. Higgins :*

Q. Quel effet ont les têtes d'acier sur le frai du saumon?—R. Un très mauvais effet, monsieur; la truite est aussi un poisson très destructeur.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Alors vous pensez que c'est une erreur de protéger la truite?—R. Je le crois certainement, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. On a beaucoup parlé du poisson qui mangeait le frai de saumon, est-ce que ces sortes de poissons détruisent le frai sur les frayères, ou mangent le jeune poisson? R. J'ai vu des truites et des têtes-d'acier enlever le frai; je n'en ai pas vu qui creusaient pour cela.

*Par M. Higgins :*

Q. Les têtes-d'acier ne sont pas protégées par la loi, n'est-ce pas?—R. Bien, monsieur, la truite l'est, et la tête-d'acier passe sous cette dénomination.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais non, la tête-d'acier n'est pas une truite, c'est un saumon?—R. Bien, oui, je suppose, à proprement parler que c'est un saumon.

Q. Est-ce qu'on peut prendre des têtes-d'acier à cette époque de l'année?—R. Je crois que ce poisson arrive actuellement—il arrive généralement vers le 1er mars.

Q. S'il était apporté des têtes-d'acier en ville, j'aimerais à les voir?—R. Je n'en ai pas encore vu.

M. HIGGINS.—Nous pourrions en voir à Victoria.

M. Vienna, marchand de poisson, qui était présent, a été prié d'apporter une tête-d'acier, s'il pouvait s'en procurer, pour le montrer à la commission.

---

DANIEL J. MUNN, de New-Westminster, natif de l'Île du Prince-Edouard, fabricant de conserves de saumon, est assermenté et interrogé.

*Par M. Wilmot :*

Q. Préférez-vous faire une déclaration, M. Munn, ou allons-nous vous poser des questions?—R. Bien, peut-être serait-il préférable de me poser les questions que vous désirez faire.

Q. Que pensez-vous de la question des déchets?—R. Je ne crois pas que les déchets soient nuisibles au poisson, c'est-à-dire au saumon; je pense que les autres poissons voraces absorbent presque tous ces rebuts.

Q. Quel effet pensez-vous que les déchets peuvent avoir au point de vue sanitaire?—R. Je crois que lorsqu'ils sont déposés en eau profonde ils n'ont aucun mauvais effet. Les seuls endroits où ils pourraient être nuisibles seraient ceux où ils s'accumulent en monceaux, et où le soleil pourrait pénétrer; de cette manière, ils pourraient corrompre l'eau. Ils seraient alors dangereux.

Q. Ils sont jetés en tas, n'est-ce pas?—R. Oui, on les jette à l'eau. Nous nous sommes tous entendus pour les jeter à l'eau profonde si nous le pouvons.

Q. Il y en a qui restent en tas, je suppose?—R. Lorsqu'ils sont jetés à l'eau profonde, ils ne restent pas en tas. A "Bon Accord" nous n'en voyons rien après qu'ils ont quitté le plancher.

Q. Quant aux vessies et aux entrailles qui y sont attachées, est-ce que ces parties ne remontent pas à la surface et ne flottent pas en descendant la rivière?—R. Je n'ai jamais vu cela—je ne crois pas que cela arrive—je n'ai jamais vu de déchets flotter—un poisson mort flottera.

Q. Est-ce qu'il en est envoyé le long des bords de la rivière ou dans les marais?—R. Il y en a une partie qui flotte.

Q. Alors ce sont les vessies, etc., n'est-ce pas?—R. Oui, mais les rebuts eux-mêmes ne flottent pas.

Q. Est-ce que les vessies n'entraînent pas aussi une partie des entrailles?—R. Oh oui, il y a une partie des entrailles qui y sont attachées, mais cela n'arrive que dans des cas exceptionnels; je n'en ai pas beaucoup vu.

Q. Y a-t-il beaucoup d'habitants établis qui vivent le long des baies, ou marais, des colons?—R. Oui.

Q. Quel effet cela cause-t-il aux gens qui vivent le long des marais ou des baies?—R. Je ne crois pas qu'ils en ressentent aucun si l'eau est filtrée.

Q. Je veux parler des déchets dans l'eau; si vous étiez colon, aimeriez-vous cela?—R. Non, je ne pense pas, mais je crois que je prendrais mon eau dans un chenal plus profond, et que je la filtrerais. Je ne crois pas que l'eau de la rivière soit bonne à boire en aucun temps, à moins qu'on ne la prenne en un endroit profond, il y a tant de fumier, d'ordures, de matières d'égouts, etc., de toutes sortes qu'on y jette, ou qui s'accumulent sur les rives.

Q. Vous croyez que ces matières sont plus nuisibles que les déchets?—R. Oui.

M. MUNN—(continuant). Je puis dire qu'il serait très dispendieux de disposer des rebuts de toute autre manière qu'on le fait à présent,—et tellement que nous aurions à prendre la chose en considération, et je ne voudrais pas entreprendre d'en disposer, soit au moyen d'une raffinerie d'huile, ou en les transportant à la mer.

Q. Pouvez-vous suggérer quelque moyen pratique pour se débarrasser des déchets?—R. Mon opinion à ce sujet est qu'ils ne nuisent pas au saumon. Que si cela peut être nuisible aux gens qui vivent le long de la rivière, les municipalités devraient y voir, comme question de salubrité;—c'est absolument une affaire locale, je crois, qui pourrait occasionner des plaintes, et c'est pour cela que je suis d'opinion que ce sont les municipalités qui devraient s'en occuper, plutôt que le gouvernement du Canada, qui embarrasserait une industrie importante en imposant des dépenses inutiles.

Q. Je dois dire qu'il y a une disposition statutaire pour tout le Canada et dans presque tous les pays, qui défend de jeter ces déchets dans l'eau, et ici, où la chose se pratique d'une manière si générale, c'est une question très importante de trouver à y apporter remède. Vous dites que ce serait aux municipalités de s'en occuper,—une municipalité pourrait établir son règlement prohibant la chose, tandis qu'une autre la permettrait—il faudrait une loi qui serait universelle?—R. Je crois que cette question ne devrait pas être du ressort du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial pourrait y voir. Je sais que beaucoup de plaintes sont mal fondées. Je suis allé moi-même voir un homme établi sur la rivière, qui faisait beaucoup de bruit à ce sujet, et je lui ai demandé ce qu'il voulait que l'on fit. "Bien," dit-il, "je préférerais que vous déposeriez ces déchets sur ma terre—nous avons une grande étendue de terre que cela améliorerait." "Bien," lui dis-je, "si j'envoyais mettre sur votre terre la charge d'un chalan de ces déchets, est-ce que vous n'en parleriez plus?"—R. "Je ne le voudrais pas," dit-il. Il savait très bien que cela causerait la peste, parce que ces rebuts produiraient une vermine qui détruirait tous les arbres fruitiers de la contrée.

*Par M. Armstrong :*

Q. Supposons qu'il y eut une fabrique d'huile, est-ce que ce serait très dispendieux d'y transporter les déchets?—R. Ce ne serait pas aussi dispendieux qu'incommodé; lorsque le poisson arrive en abondance, tout ce que nous pouvons faire est de nous occuper de lui.

Q. Il y a actuellement une raffinerie d'huile qui a commencé des opérations dans le bas de la rivière, et si les déchets pouvaient être utilisés rien que pour couvrir les dépenses, est-ce que ce ne serait pas une bonne affaire? Si tout le monde portait les déchets à la raffinerie, je crois qu'on réussirait à l'exploiter?—R. Nous ne serions que trop heureux d'y participer si la chose était praticable, et si l'exploitation payait. J'ai compris que la raffinerie dont vous parlez ne paie pas, et ne commence même pas à payer. Elle ne se débarrasse pas non plus des rebuts. On ne réussit pas à les dessécher convenablement, et à les rendre propres à être transportés.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez dit que vous n'avez entendu personne se plaindre de ce que les déchets étaient jetés à la rivière. Je dois dire que la ville de New-Westminster a porté une plainte, comme corps public, et beaucoup de personnes en ont fait autant au point de vue de sa salubrité?—R. Je désire déclarer, si j'ai dit que je n'avais pas entendu de plaintes—que j'en ai entendu, mais je n'ai pas cru qu'elles provenaient de bonne autorité.

Q. Mais la ville de New-Westminster ne doit-elle pas être une bonne autorité ?

—R. Oui, mais je crois que l'eau est plutôt souillée par les matières provenant des égouts que par les déchets.

Q. Si ces plaintes portées par la ville de New-Westminster et ses habitants, ainsi que par nombre d'autres, sont à l'effet que les déchets causent une incommodité, etc., ne serait-il pas préférable que les fabricants de conserves s'entendissent ensemble pour trouver quelque moyen, à peu de frais pour chacun—en érigeant une raffinerie, etc., de faire disparaître cette incommodité. Je ne crois pas que les déchets soient nuisibles au saumon, à moins qu'il ne se tiennent en des endroits peu profonds çà et là,—c'est plutôt au point de vue de la santé publique que j'envisage la chose?—R. Je conviens volontiers que ce serait une bonne chose, mais comme propriétaire d'une fabrique de conserves je ne voudrais pas entreprendre une affaire sans avoir une idée de ce qu'elle coûterait. Il y a environ deux ans, M. Begg s'est adressé à différentes fabriques de conserves, et leur a demandé de souscrire chacun \$1,000 pour lui permettre de construire une raffinerie d'huile, se procurer des chalans pour le transport des déchets, etc., et il devait naturellement être le gérant. Nous avons discuté la proposition avec lui, et nous avons constaté qu'il n'avait pas la moindre expérience, qu'il n'en connaissait pas plus que nous-mêmes, de sorte que nous avons refusé de souscrire les \$1,000. Si nous pouvions nous convaincre que telle somme d'argent par saison pourrait disposer des rebuts, et contribuer au bien général du pays, etc., nous ne serions que trop heureux de la donner; mais chaque piastre que nous ajoutons aux frais de notre exploitation nous rend plus difficile la concurrence avec les autres fabriques de conserves établies sur la côte.

Q. Mais si la loi était mise en vigueur la pénalité serait très forte, et chaque fabricant de conserves serait passible d'amende et le gouvernement pourrait dire en tout temps que la loi doit être exécutée? Ne vaudrait-il pas mieux arranger cela avant que l'amende soit imposée?—R. Si les autres fabricants qui exploitent cette industrie peuvent la faire payante, je consentirai volontiers à y entrer avec les autres, mais en ce qui concerne "Bon Accord" (la fabrique de M. Munn), ce sera une forte imposition à notre commerce.

Q. Où est situé "Bon Accord" ?—R. A quatre ou cinq milles en remontant la rivière. Ce serait ajouter considérablement aux frais de notre fabrique si nous avions à nous occuper des rebuts. Mais il y a un autre point à considérer, c'est que lorsque le saumon arrive il nous est très difficile de trouver la main-d'œuvre nécessaire à la manipulation du poisson dans la fabrique. Ce n'est pas comme quand nous avons quatre ou cinq mois pour faire le travail, il nous faut réunir notre main-d'œuvre en moins de temps que cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais, M. Munn, il y a la loi—supposons que l'on ordonne qu'elle suive son cours—n'importe qui peut venir se plaindre et demander qu'elle soit exécutée. Alors ne vaudrait-il pas mieux, pour les fabricants de conserves, de tâcher d'améliorer cet état de chose?—R. En ce qui me concerne, je ne tiens pas à m'engager dans une affaire que je ne comprends pas.

Q. Mais il y a la loi?—R. Eh bien, si la loi exige que nous devons (avec emphase) nous en aller de la rivière,—très bien.

Q. Oh, non, je ne veux pas dire cela?—R. Je soutiens que si on nous fait encourir les frais de disposer des déchets autrement que nous le faisons actuellement vaut autant nous forcer de suite à quitter la rivière.

M. WILMOT.—Mais, à Washington et dans les Etats-Unis, des amendes sont imposées à ceux qui jettent des substances délétères dans les rivières et les cours d'eau?—R. Oui, si c'est nuisible au poisson. On jette les déchets à l'eau, à Washington, et si nous avons à en disposer autrement, nous aurons ce désavantage sur nos voisins. Je comprends que ce serait bien de les employer si c'est possible, mais pas d'une façon à nous entraîner dans des dépenses.

M. HIGGINS.—Changez la loi. Demandez au gouvernement de se charger de disposer des déchets. Il devrait établir des fabriques d'huile, etc. Le gouvernement protège toute espèce d'industries, pourquoi n'accorderait-il pas quelque protection à cette importante industrie, ici ?

M. WILMOT.—Mais comme c'est un sujet qui concerne la province de la Colombie-Britannique, pourquoi le gouvernement provincial ne s'occuperait-il pas de la chose ?

M. HIGGINS.—Oh ! non, le gouvernement du Canada a charge des pêcheries, et si les déchets sont nuisibles à la santé, et empêchent les citoyens de s'établir le long des rivières, je crois que le gouvernement devrait prendre l'initiative et faire quelque chose pour prévenir les mauvaises conséquences. Je crois que vous ne devriez pas exiger des fabricants de conserves plus que de délivrer les déchets à la fabrique d'huile.

M. MUNN.—Avant tout cela, ne serait-il pas aussi bien de charger un médecin de visiter la rivière et de faire régler la question de savoir si les rebuts sont réellement délétères.

Par M. Wilmot :

Q. Les pêcheurs de morue sur les côtes de la Norvège, de l'Angleterre, de la Suède, et, je crois, des Etats-Unis, ont été les premiers à demander que les déchets ne fussent pas jetés dans les eaux, parce que c'est nuisible et que cela chasse le poisson des endroits qu'il a coutume de fréquenter près des côtes. Je ne crois pas que ce soit nuisible au poisson qui monte ici, mais je crois qu'au point de vue sanitaire il ne peut en être autrement?—R. Je ne crois pas que ce soit aussi nuisible que les matières des égouts qu'on y jette, et la grande quantité de poissons morts qui descendent du haut de la rivière. Les déchets sont peu de chose comparés à cela. Ensuite il en coûterait même moins si la loi doit être mise en vigueur, de fournir aux cultivateurs de la meilleure eau en la faisant venir de plus haut.

Q. Est-il vrai, d'après le rapport reçu, que la pratique de prendre du saumon à la pointe Roberts, du côté américain, et d'en jeter à l'eau de grandes quantités, a fait tort à la rivière Fraser, et que des fabricants de conserves s'en sont plaints comme étant préjudiciable à votre rivière?—R. Je n'en ai pas entendu parler.

Q. Si c'est nuisible de jeter ces rebuts dans les détroits, combien plus ne l'est-il pas de les jeter dans la rivière même?—R. Je ne le crois pas—je ne l'ai jamais remarqué.

Q. Est-ce que vous ne jetez pas une grande quantité de saumon à l'eau, lorsque vous ne pouvez pas l'employer?—R. Pas à notre fabrique, si ce n'est une fois lorsque nous avons jeté 300 saumons un dimanche soir, il y a un an.

Q. Lorsque vous pêchez le *quinnât* que faites-vous du saumon blanc durant la saison?—R. Nous ne nous en servons pas—nous le donnons aux pêcheurs, qui en disposent le mieux qu'ils peuvent.

Q. Est-ce qu'ils en mangent à la place du saumon rouge?—R. Certainement, parce qu'ils l'ont pour rien—il est tout aussi bon.

Q. Quelle proportion peut-il y avoir du blanc et du rouge?—R. Je ne sais pas exactement. En août il y en a plus de blanc qu'au printemps de bonne heure.

Q. Et cependant on le prend et on ne s'en sert pas?—R. Les sauvages s'en servent pour leur propre nourriture, il n'est pas perdu.

Q. Est-ce que souvent on ne le sort pas des rets pour le jeter à l'eau?—R. Il peut se faire que ça arrive—je ne l'ai jamais vu faire.

Q. Lorsque vous continuez à faire la pêche à une époque avancée de la saison, ne prenez-vous pas aussi du saumon à bosse?—R. Oui.

Q. Qu'en faites-vous?—R. On le jette à l'eau.

Q. Alors il fait partie des déchets?—R. Je le suppose.

Q. Le poisson est-il très abondant?—R. Oui; nous prenons peu de *sockeyes* lorsque arrive le saumon à bosse.

Q. Que faites-vous du *cohoes*, il vient plus tard que le saumon à bosse, n'est-ce pas?—R. Il vient plus tard. Les pêcheurs le prennent, mais il ne sert à rien pour nos fabriques.

Q. Que faites-vous du *cohoes*?—R. Il est mis en conserves, mais depuis quelques années nous n'en faisons plus la pêche.

Q. Est-ce que d'autres personnes en font la pêche?—R. Il y en a qui le pêchent pour le marché.

Q. Tous ces poissons sont-ils consommés? On ne les jette pas à l'eau?—R. On n'en jette pas beaucoup.

Q. Lorsque vous prenez des têtes-d'acier dans vos rets en pêchant d'autres poissons, qu'en faites-vous?—R. Nous les mettons en conserves avec l'autre poisson.

Q. Alors le meilleur poisson à mettre en conserve est le *sockeye*?—R. Oui, nous comptons absolument sur le *sockeye*.

Q. Quant à la propagation du saumon dans cette rivière, pensez-vous qu'il serait mieux de ne cultiver que le *sockeye* à l'exclusion des autres espèces?—R. Je pense qu'on devrait acquérir plus de renseignements sur les frayères naturelles dans le pays avant de se livrer à la culture artificielle du *sockeye*. Nous ne sommes pas encore assez renseignés sur l'histoire du saumon dans la province. Nous devrions élever du saumon du printemps, parce que c'est le meilleur saumon.

Q. Le saumon du printemps est-il quelquefois mêlé de rouge et de blanc?—R. Oui, il est bariolé.

Q. Est-ce une espèce distincte, croyez-vous?—R. Je ne sais pas. Il paraît être aussi bon l'un que l'autre, rouge ou blanc; la seule différence est que le blanc ne va pas au goût des consommateurs. Je préférerais voir cultiver le saumon du printemps.

Q. Croyez-vous que la culture artificielle a été avantageuse pour la rivière?—R. Je ne crois pas qu'elle ait encore dépassé la phase de l'expérimentale.

Q. Au point où cette culture en est rendue, qu'en pensez-vous?—R. Je ne crois pas que nous ayions encore acquis assez de renseignements pour en parler.

Q. Comment expliquez-vous les migrations considérables qui arrivent quelques années?—R. Jusqu'en 89 et 90, il y avait toujours eu de bonnes années, excepté 86. Je puis dire que si la migration a été si considérable l'année dernière, c'est que les conditions de la fraie étaient beaucoup plus favorables lorsque les œufs étaient déposés sur les fonds naturels, et elles ont été défavorables en 86.

Q. 89, 90 et 91 ont vu de fortes migrations. Est-ce que c'était habituel autrefois de voir de fortes années consécutives?—R. L'année dernière a été meilleure qu'aucune année alternative. Avec l'expérience d'une pisciculture, je comprends que la forte migration de l'année dernière est due aux conditions favorables à l'époque du dépôt du frai dans les rivières.

*Par M. Armstrong :*

Q. Je suppose qu'après la migration de cette année, vous serez plus en état de parler?—R. Oui, je le pense.

Q. Quelle est le poids moyen du *sockeye* que vous mettez en conserve?—R. Je puis dire environ six livres.

Q. N'est-ce pas le cas que les rapports portent la moyenne à plus près de huit livres?—R. Je ne sais pas juger du poids du poisson. Je sais seulement combien de poissons il faut pour remplir une caisse.

Q. Combien de boîtes faut-il habituellement par poisson?—R. Dans les années médiocres, quatre boîtes pour un poisson; dans les années abondantes, le poisson est toujours plus petit que dans les pauvres années.

Q. Alors le tiers d'un poisson de six livres constitue les déchets?—R. A peu près.

Q. Dans ce cas, si la moyenne du poids du poisson est de huit livres, vous auriez cinq boîtes?—R. Oui, environ.

Q. Alors les déchets feraient trois livres?—R. Oui, c'est une affaire de calcul, plus le poisson est gras, et moindre est la quantité de déchets.

Q. Quelle serait la quantité moyenne de boîtes qu'il faudrait faire pour rendre rémunératrice une fabrique de conserves?—R. Ce sont de ces choses qu'on ne peut pas dire facilement; cela dépend entièrement du marché.

Q. Une fabrique pourrait-elle commencer ses opérations avec un outillage pour moins de 15,000 caisses?—R. Je crois que tous ceux qui le désirent devraient pouvoir exploiter l'industrie d'une fabrique de conserves.

*Par M. Wilmot :*

Q. Supposons qu'un homme ait une fabrique d'une capacité de 20,000 caisses, et qu'il obtienne le même nombre de licences qu'un autre qui pourrait paquer 20,000

caisses, serait-ce juste?—R. Non, la quantité du paquage d'une fabrique devrait être prise en considération.

Q. Croyez-vous que 15,000 caisses soient un nombre suffisant pour 20 licences?—R. Je crois qu'on ne devrait faire aucun arrangement semblable. Ce système de vingt licences n'est pas bon, de la manière qu'il a été pratiqué. Tout cela dépend.

Q. Que pensez-vous d'un nombre illimité de permis donnés tant aux fabricants qu'aux pêcheurs?—R. C'est-à-dire, que tout individu peut en avoir un ou autant qu'il veut?

*Par M. Higgins :*

Q. Si vous désirez en avoir dix comme particulier, vous devriez les avoir? Comment les utilisez-vous?—R. La main-d'œuvre règle tout cela, et ce serait alors mettre la rivière sur une même base que toute autre entreprise. Une fabrique de conserves devrait avoir un nombre de licences—pas nécessairement fixé—mais autant qu'elle peut en obtenir.

Q. Dans le cas où une fabrique discontinuerait ses opérations pendant une saison, qu'en résulterait-il?—R. Alors elle n'aurait pas besoin de licences. S'il y a une loi établie, personne ne pourra avoir plus de licences que le nombre nécessaire.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors, une fabrique devrait avoir un nombre minimum de licences?—R. Oui, s'il est nécessaire de fixer un nombre quelconque; mais mon opinion est qu'une fabrique ou un individu devrait avoir une licence, ou n'importe quel nombre de licences, en les demandant et en payant un honoraire.

Q. Alors un fabricant pourrait dire: je veux cent licences; un autre: j'en veux dix—et l'homme aux dix licences aurait à compter sur les pêcheurs ordinaires?—R. Oui, si vous avez un nombre déterminé, mais cela dépend de la loi que vous aurez,—si vous dites qu'il doit y avoir un nombre limité de bateaux sur la rivière, il devrait y avoir un nombre minimum; mais je voudrais qu'on se dispensât de tout nombre déterminé tant pour les pêcheurs que pour les fabricants.

Q. Dans ce cas le gouvernement aurait à mettre les licences à l'enchère?—R. Non, pas nécessairement.

*Par M. Higgins :*

Q. Je crois que ce système convertirait toute l'industrie en un monopole?—R. Mais les pêcheurs peuvent tout aussi bien en faire un grand monopole.

Q. Non pas, à moins qu'ils n'aient le capital?—R. Croyez-vous que les fabricants aient un contrôle absolu de la main-d'œuvre pour pouvoir exploiter un nombre illimité de bateaux? Voici ce qui en est: les fabricants préfèrent avoir de bons pêcheurs engagés par contrat à tout autre système, tant que nous pouvons nous mettre à l'abri.

*Par M. Wilmot :*

Q. Très vrai, mais vous pourriez commander au colon qui arrive, en ayant tous les bateaux?—R. Mais ou prendre notre main-d'œuvre pour tous ces bateaux?

Q. Mais les personnes qui viennent d'autres contrées à la Colombie-Britannique ne peuvent pas obtenir de licences?—R. Mais si tout le monde pouvait avoir une licence, comment pourrions-nous avoir le monopole? En suivant ce principe, supposons que les fabricants reçoivent un nombre limité de licences, et que vous donniez des licences à tous ceux qui arrivent dans le pays, les pêcheurs n'auraient-ils pas un monopole? Vous vous appuyez sur une base fautive si vous pensez qu'un monopole puisse être établi en accordant des licences gratuites sur la rivière—donnez une licence à chaque pêcheur, et aux fabricants autant qu'ils en veulent avoir.

Q. Supposons que les fabricants soient limités à un nombre minimum de licences, disons que quinze ou vingt bateaux forment le nombre maximum qu'un fabricant puisse avoir, laissant à tout fabricant qui veut exploiter l'industrie la liberté de le faire, et que chaque pêcheur puisse avoir une licence. Les fabricants en auraient toujours assez pour les besoins de leurs établissements, et s'ils voulaient avoir plus de poissons, ils pourraient en acheter des pêcheurs. Est-ce que ce plan n'égaliserait



pas les choses ?—R. C'est une proposition pratique ; je ne vois pas cependant qu'elle diffère de mon idée. Je fais mon raisonnement pour que chaque fabrique ait un nombre limité de licences, pour que la main-d'œuvre parmi les sauvages puisse recevoir de l'emploi. C'est la meilleure main-d'œuvre que nous puissions avoir. Les sauvages amènent leurs familles avec eux, et les femmes et les enfants trouvent de l'emploi en dedans de la fabrique. Nous avons besoin d'un certain nombre de bateaux tous les jours, et nous les envoyons à la pêche. Nous y perdons s'ils n'apportent pas assez de poisson pour payer. Mais aujourd'hui, avec le nombre limité des licences, on empêche les gens de venir, parce qu'ils ne peuvent obtenir de licences. Par exemple, Bob Gardiner, un blanc, faisait la pêche en 1886-87-88 ; il avait amené sa famille avec lui,—le nombre des licences n'était pas limité en 1888, et il n'était pas nécessaire de prendre de licence. Il fit la pêche avec une de nos licences sous aucun nom particulier. Son nom n'a pas paru aux livres de l'inspecteur, et l'année suivante on lui refusa une licence parce que son nom n'avait pas été inscrit. Depuis lors nous avons donné un bateau à quelques-uns de ses fils. Quand il vit qu'il ne pouvait pas obtenir de licence, il ne revint pas l'année suivante, et vous avez ainsi empêché la main-d'œuvre de venir. Nous avons besoin d'un certain nombre de licences pour encourager la main-d'œuvre à venir en aussi grand nombre que possible, car quelle peut être la valeur du poisson si vous ne pouvez pas l'utiliser, si vous n'avez pas la main-d'œuvre pour le mettre en conserves ?

Q. Mais ne serait-il pas préférable d'encourager les blancs, plutôt que les sauvages ?—R. Bien, il y aurait place pour tout le monde.

*Par M. Armstrong :*

Q. Nos sauvages sont différents des vôtres dans l'est. Ils travaillent toute l'année et dépensent leur argent dans le pays ?—R. Maintenant, il y a une autre question. Nous désirons que cette main-d'œuvre remplace les Chinois, mais si le système de limiter le nombre des licences continue, comment pourrions-nous faire si nous n'employons pas les Chinois et autres main-d'œuvres économiques ? Quant à donner des licences à tout le monde, cela importe peu, pourvu que nous ayons un certain nombre de licences et que nous en soyons sûrs.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais si nous vous donnons 100 licences, nous mettons les pêcheurs à votre merci ?—R. Oh non, mais lorsque vous limitez le nombre des licences, vous faites tort à tout le monde.

Q. Bien je crois que le temps arrive où il faudra limiter le nombre de fabriques de conserves sur la rivière Fraser ?—R. Alors ce sera un monopole.

Q. Mais nous ne devons mettre aucune classe d'individus à la merci d'une autre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce un fait qu'une fabrique obtient vingt, trente ou quarante licences, suivant le cas, et ensuite loue ces licences, et lorsque le poisson vaut 20 centins, les pêcheurs n'en peuvent obtenir que 10 centins ?—R. C'est la pratique de faire la pêche en société ; nous ne vendons jamais nos licences, nous transigeons toujours par parts.

Q. Alors cet homme se trouve dupé en ne recevant que 10 centins par poisson, parce que s'il avait une licence pour lui-même il obtiendrait 20 centins ?—R. Cela dépend. Nous négocions par parts, et faisons un arrangement avec notre homme—actuellement la main-d'œuvre est rare ; nous mettons deux hommes par bateau et nous leur donnons 10 centins par poisson, bien que nous préférions acheter notre poisson, et dans ce dernier cas les pêcheurs sont responsables de leurs bateaux et de leurs rets.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous leur fournissez un bateau et des rets lorsque vous faites la pêche par parts,—combien vous coûtent-ils ?—R. Oh, \$140 pour un bateau et les rets ; tant qu'une bonne main-d'œuvre est encouragée à venir dans ce pays, nous n'avons pas à nous plaindre, mais la manière dont les choses ont été conduites nous a fait tort de toutes façons.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle aurait été la moyenne raisonnable de la capture du poisson par bateau durant les trois dernières saisons?—R. Cela varie, quelquefois 3,000 ou 4,000.

Q. Il a été dit hier que 3,000 et 4,000 poissons avaient été capturés et livrés aux fabriques de conserves?—R. Oui, c'est correct.

Q. Alors 700 de ces saumons équiperait un homme, à 20 centins chaque?—R. Oui.

Q. Et il réaliserait alors la différence, c'est-à-dire 2,300 poissons, comme profit personnel?—R. Je ne vois pas pourquoi les fabricants de conserves ne ferait pas une petite spéculation, s'ils le désiraient. Nous faisons toujours le meilleur marché possible; mais il est une chose que vous ne devez pas perdre de vue, c'est que 700 poissons ne représentent pas les frais d'un appareil de pêche, du bateau et de la licence, des rets, des pertes, etc. Vous devez aussi tenir compte du fait qu'il faut raccommoder ces rets une, deux ou trois fois l'année, et il nous faut un homme pour voir à leur entretien.

*Par M. Armstrong :*

Q. Est-ce que 20 centins constituent la moyenne du prix d'un poisson?—R. Non, le prix varie.

Q. Bien, quel est le prix moyen?—R. J'en ai acheté à 20 centins, à 15 centins et à 10 centins,—les prix changent.

Q. La moyenne ne serait pas 15 centins alors?—R. Non, pas 15 centins.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de la période de clôture hebdomadaire?—R. Je pense que celle que nous avons actuellement est tout à fait suffisante, et je protesterais énergiquement contre tout changement.

Q. Quel est l'objet de cette période de clôture?—R. Le but est de permettre au poisson de monter la rivière.

Q. Non pour observer le dimanche?—R. Je suppose que non—il y a double motif cependant—je n'attends pas que les gens travaillent le dimanche s'ils peuvent l'éviter.

Q. Les fabricants ont demandé que la saison réservée soit changée du lundi matin à 6 heures le dimanche soir?—R. Veuillez me laisser expliquer. D'après ce que j'en connais depuis que je suis venu m'établir sur la rivière, jusqu'en 1889-90, il y avait 30 heures de clôture, depuis le samedi midi jusqu'au dimanche soir à 6 heures. Je n'ai jamais demandé ni désiré de changement à cela. Je puis dire que depuis les deux dernières années, alors que le changement fut opéré du samedi soir au lundi matin à 6 heures, il s'est fait plus de travail le dimanche qu'en aucun autre temps, et lorsque je vous disais que nous avions jeté à l'eau 300 poissons à "Bon Accord", c'était parce que nous avions demandé à nos hommes de travailler le dimanche matin, et il fut par suite très difficile d'avoir nos hommes pour travailler le dimanche. La raison qui me fait opposer à la prolongation du temps jusqu'à minuit le dimanche, c'est que les gardiens ne pourraient pas voir s'il se fait de la pêche. Je crois que la loi devrait être telle que tout le monde pût voir qu'elle est observée. Les gardiens peuvent voir que personne ne sort avant 6 hrs. p. m., mais ils ne pourraient voir si quelqu'un sortait à minuit.

Q. Si le dimanche doit être un jour de repos, et si l'on empêche tout travail ce jour-là, pourquoi pas tout le jour ou non un tiers?—R. Notre saison ne couvre que cinq ou six semaines; nous devons garantir tant d'ouvrage à nos hommes,—tant de jours d'ouvrage, leur nourriture et leurs taxes.

Q. Oui, mais vous avez fait une spéculation en établissant une fabrique de conserves connaissant toutes ces choses?—R. C'est vrai, mais nous voyons que nous avons à soutenir une rude concurrence avec les autres établissements de la côte. Si nous sommes pressés de trop près, nous devons abandonner cette industrie—l'Alaska et la rivière Columbia sont deux endroits avec lesquels il est difficile de faire la compétition, et nous devrions être traités libéralement, et non pas d'une manière si étroite que de nous ennuyer pour une bagatelle de quelques heures de travail le dimanche.

Q. Oh! je ne crois pas que ces choses soient des bagatelles, elles intéressent toute la société?—R. Je désire seulement dire que lorsque nous avons à notre disposition un aussi court espace de temps—quatre ou cinq semaines—on ne doit pas s'arrêter à d'aussi petits détails. Le travail est souvent nécessaire le dimanche, mais nous désirons l'éviter autant que possible.

Q. Alors vous dites que la loi actuelle est bonne?—R. J'ai ici les lois des Etats voisins concernant les saisons réservées. Je vois que l'Etat de Washington a une clôture hebdomadaire, de 6 heures p.m. le samedi à 6 heures p.m. le lundi.

M. HIGGINS—Quel est le temps de la saison réservée chaque semaine dans l'Orégon?—R. M. MUNN—(lisant le statut). Entre 6 heures p.m., chaque samedi, et 6 heures du soir le lundi suivant.

M. HIGGINS.—Quelle est la date du statut que vous avez ?

M. MUNN.—Le onze février 1891.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je puis dire que nous avons la preuve ici que les fabricants eux-mêmes ont demandé que la période de clôture commençât à 6 heures le samedi soir et se continuât jusqu'à 6 p.m., le dimanche?—R. Oui, mais nous avons pensé que si le gouvernement est tenu d'avoir six heures de plus que d'habitude, elles devraient être prises le samedi matin au lieu du dimanche soir.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle?—R. Je crois que la rivière Fraser est amplement protégée maintenant. Je ne demanderais pas une période de clôture annuelle.

Q. L'Etat de Californie a une loi qui défend de capturer le saumon entre le 1er août et le 1er novembre. (M. Wilmot lit des extraits du dossier du département, n° 8478, se rapportant à ce sujet.)

Q. Quand le saumon à bosse commence-t-il à entrer dans la rivière?—R. En septembre, bien qu'il soit plus difficile de remonter la rivière à l'eau basse que lorsque les roches sont couvertes d'eau. Mais il y a une grande différence entre les règlements qui visent la rivière Fraser et ceux qui s'appliquent à la rivière Columbia. Sur la rivière Fraser la pêche est limitée à la marée; d'autre part, je crois que l'on pêche à plusieurs milles en amont de la marée sur la Columbia. De ce côté, sur la rivière Fraser, nous n'avons ni rets à enclos ni rets à chambre; nous n'en avons jamais fait usage ici, du moins depuis 1876, et on en fait usage de l'autre côté. D'autre part nous avons chaque semaine, depuis la même année, une clôture de trente et trente-six heures, et là-bas, il n'y a que deux ans que cette clôture est imposée. Ce sont trois mesures des plus importantes, et que je considère être suffisantes pour protéger la rivière contre toute pêche excessive.

Q. Mais pourquoi les gens de la Columbia disent-ils que leur rivière a été dépeuplée par une pêche excessive?—R. Ils n'ont jamais eu le bénéfice de lois semblables aux nôtres. Puis ils n'ont jamais tenu plus d'un tiers de leur rivière ouverte.

Q. En est-il de même ici?—R. Oui, je crois. De plus il y a le prix des licences; là-bas on ne paie pas de droit. Puis nous nous servons de rets à mailles petites, et je ne trouve de l'autre côté aucune loi à ce sujet.

Q. N'est-il pas mieux pour les pêcheurs de se servir de rets à petites mailles?—R. Oui, mais il est possible qu'on nous accablé de lois. Nous devrions être traités de façon à pouvoir soutenir avantageusement la concurrence de la rivière Columbia.

M. WILMOT.—Mais je ne crois pas que vous soyiez accablé. Je crois que les fabricants ont pu conduire leurs affaires de la manière la plus profitable.

M. ARMSTRONG.—Oui, je le crois aussi.

Les commissaires ajournent à 12.30 pour se réunir à 2 heures p.m.

---

La commission se réunit à 2 heures p.m., au palais de justice, à New-Westminster; elle est au complet.

M. MUNN est rappelé.

M. WILMOT.—M. Munn, nous allons continuer votre interrogatoire. M. le shérif Armstrong désire vous poser quelques questions.

*Par M. Armstrong :*

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de nous dire ce qu'il vous en coûte pour paquer une caisse de saumon, c'est-à-dire en moyenne ?—R. Si cette question doit être posée, et s'il faut y répondre, très bien, mais je ne désire pas divulguer mes affaires au monde entier. Je crois qu'on ne devrait pas me poser cette question.

Q. Il a été dit ici que vous pouviez établir une fabrique au prix de \$5,000, et faire \$20,000 en ayant plus de licences. Comment pouvons-nous savoir cela ; comment pouvons-nous parvenir aux faits si nous n'avons pas de vous les chiffres exacts des frais, etc. ?—R. Si les vingt licences nous ont tant rapporté, c'est certainement dû à des circonstances exceptionnellement favorables. Cela n'est arrivé qu'une fois, à ma connaissance.

Q. Des fabriques de conserves ont été établies cette année ; n'était-ce pas pour obtenir ces vingt licences ?—R. En partie, et en partie parce que les fabricants ont constaté que leur marque de commerce valait mieux que leurs vingt licences pouvaient leur rapporter.

Q. S'il en est ainsi, pourquoi refuser de nous donner les chiffres ?—R. C'est la seule année. Je vous donnerai les renseignements comme ceci : si le marché continue d'être ce qu'il est à présent—

Q. Mais donnez-nous la moyenne pendant le temps que vous avez été dans les affaires ?—R. Le prix en moyenne est environ \$3.75 la caisse.

Q. Quel est le prix, en moyenne, de l'exportation en Angleterre ?—R. Je ne pourrais pas dire, je ne pourrais pas vous donner la moyenne ; nous avons des cargaisons avariées, etc.

Q. Mais la moyenne ?—R. Je ne l'ai jamais chiffrée.

Q. Ne pourriez-vous pas nous le laisser savoir ?—R. Je ne veux pas laisser savoir au monde ce que je fais. Je vous dirai ceci : que pendant les derniers 18 mois, le meilleur saumon en Angleterre n'a pas obtenu plus de 18 shillings.

Q. Est-ce que \$3.75 constituent un taux raisonnable de dépenses pour rapporter un bon revenu ?—R. Je n'aimerais pas à le dire. Je ne crois pas que le coût soit beaucoup en dessous de ce montant, qui, avec les autres dépenses, porterait la totalité des frais à \$4.50, rendu en Angleterre. Puis il nous vient des réclamations si le poisson n'est pas en bonne condition, etc. Je puis dire en toute certitude que ces dépenses supplémentaires ne sont pas de moins de 75 centins par caisse.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous une idée de ce que les fabricants entendent faire des déchets cette année ?—R. Je ne connais aucun arrangement. En ce qui me concerne, quoique Bon Accord ait besoin d'être remis à neuf, je ne dépenserais pas un seul dollar sur cet établissement avant que la question des déchets ait été réglée, parce que si nous sommes obligés de disposer des déchets nous fermerons nos portes et nous irons nous établir avec les autres, en bas de la ville. Nous le ferons à regret, parce que les avantages du Bon Accord sont excellents, avec un approvisionnement abondant de bonne eau fraîche, etc., et naturellement j'ai hâte de savoir comment nous allons être traités ; et si la loi concernant les déchets devait être mise en vigueur ce serait folie pour nous de reconstruire.

M. WILMOT.—Depuis que je vous ai entendu ce matin, j'ai lu dans l'un de vos journaux un article à propos de la question des déchets de poisson—dont des échantillons ont été envoyés de la Colombie dans l'Ontario et analysés par le professeur James, du département de l'agriculture d'Ontario. Je vais en donner lecture.

M. Wilmot lit alors les extraits suivants de l'article qui a paru dans le *Colonist*, de Victoria, le 20 février 1892 :

#### POISSON SERVANT D'ENGRAIS.

RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE D'ONTARIO SUR LES PRODUITS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—UNE INDUSTRIE DONT LE DÉVELOPPEMENT PROMET BEAUCOUP POUR LA PROVINCE.

Dans le rapport annuel du département de l'agriculture de la province d'Ontario, pour 1891, est publiée l'analyse suivante faite au laboratoire de chimie du collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph. par C. C. James, professeur de chimie.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Quatre échantillons de poissons ont été apportés de la Colombie-Britannique par M. Alexander Begg, pour établir la valeur comparée de chaque espèce. Les échantillons ont été placés dans des caisses en fer-blanc, soudées. Ils sont arrivés à Toronto en mars 1891. Les caisses étaient numérotées 1, 2, 3 et 4.

Le n° 1 contenait la tête et les entrailles d'une morue.

Le n° 2 contenait un chien de mer tout entier.

Le n° 3 contenait partie d'un saumon, rebut d'une fabrique de conserves.

Le n° 4 contenait des harengs en entier.

Le professeur James fait rapport qu'étant pris des boîtes telles que reçues, ces matières consistent en :—

	1	2	3	4
Eau.....	70·11	77·17	77·04	77·50
Matière sèche.....	29·89	22·83	22·86	22·50

En asséchant complètement, autant que possible, la quantité d'eau réduite à environ quatre pour cent, de sorte qu'en séchant, la matière s'est trouvée réduite à environ un quart de son poids ordinaire. La matière séchée a donné le résultat suivant par l'analyse :—

	1	2	3	4
Eau.....	5·81	5·76	2·08	7·48
Cendre.....	17·62	18·48	13·54	10·15
Matière organique.....	76·47	75·76	84·38	82·37
	100·00	100·00	100·00	100·00

Huile ou matière grasse.....	27·21	25·55	66·95	18·29
Nitrogène.....	6·32	7·80	5·55	7·96
Acide phosphorique.....	5·70	6·67	4·79	2·72
Potasse.....	0·36	0·51	0·58	0·21

Si ces matières étaient débarrassées de l'huile et des matières grasses, et préparées en engrais sec et pulvérisé, sans mélange d'aucune autre matière, elles se décomposeraient à peu près comme suit, en ce qui concerne leurs constituants fertilisants, les plus importants.

	1	2	3	4
Eau.....	10·00	10·00	8·00	10·00
Nitrogène.....	8·50	10·00	12·00	0·50
Acide phosphorique.....	7·00	8·50	11·00	3·50
Potasse.....	·50	·50	1·00	·30

Une analyse faite par Arendt, d'un déchet de poisson de la Norvège, a donné ce résultat :—

Humidité.....	17	pour 100.
Nitrogène.....	10½	“
Acide phosphorique.....	4	“
Matière organique.....	72	“
Cendres.....	12	“

D'autres échantillons ont donné plus d'acide phosphorique (13 à 15 pour 100) et moins de nitrogène (8½ à 9 pour 100). Quelques-uns étaient des déchets qui avaient été passés à la vapeur pour enlever l'huile.

On voit donc qu'il est possible d'extraire le meilleur engrais de tout débris de poisson envoyé ici pour l'analyse, (a) en extrayant la matière grasse ou l'huile, (b) en faisant sécher pour en extraire l'humidité, (c) en le pulvérisant parfaitement. L'engrais ainsi obtenu sera riche en nitrogène et en acide phosphorique, mais manquera de potasse. Pour en faire un engrais complet, on pourrait y ajouter du sulfate de potasse. Sans l'extraction complète de l'huile et du sel, et sans le sécher complètement, on ne peut obtenir un guano pulvérisé parfait.

Le guano du poisson de la Norvège ainsi préparé avec le sulfate de potasse se décompose comme suit, d'après l'ouvrage *Artificial manures* du Dr Griffith :—

	Morue et potasse.	Hareng et potasse.
Nitrogène égale à l'ammoniaque.....	7·20	7·05
Phosphates (os de poissons).....	20·00	8·00
Potasse (sulfate) .....	15·00	15·00
Magnésie.....	10·00	10·00
Matières diverses....	1·00	1·00
Eau .....	5·00	5·00

Ces guanos de poisson sont expédiés des usines de Jansen, dans les îles Lofoden (Norvège), et expédiés en Angleterre, et d'après la même autorité, le guano anglais produit du poisson (sans potasse) se vend £5 10s., à £6 la tonne. Le poisson américain avec potasse se vend de \$20 à \$35 la tonne. De la potasse et des phosphates sont ajoutés aux déchets de poisson, et ils contiennent de 2½ à 4½ pour 100 de nitrogène, de 3 à 13 pour 100 d'acide phosphorique, et de 3 à 6 pour 100 de potasse. \* \*

Le professeur Storer, du département de l'agriculture, de Harvard, dans son traité *L'Agriculture et quelques-uns de ses rapports avec la chimie*, dit: "Le guano américain de poisson est un produit obtenu incidemment à la fabrique d'huile, et provenant d'une sorte de hareng plus commun appelé le *menhaden* ou *pogy*" M. Watt, d'Aberdeen, dans le rapport sur les opérations de la *Highland Agricultural Society*, d'Ecosse, pour 1888, à la page 203, dit: "L'huile obtenu du hareng sert à des fins industrielles nombreuses—à la préparation du cuir, au traitement des fibres végétales avant le filage, à la fabrication du savon (servant au même usage que l'huile de *menhaden* si considérablement employée en Amérique), à "huiler et à éclairer."

Le professeur James dit, en parlant de la valeur marchande de cette matière, que "une tonne de déchets et de harengs non séchés devrait produire au moins 100 livres d'huile, et peut-être beaucoup plus, et de 400 à 500 livres de guano de poisson, ou engrais,—qui vaut de \$20 à \$30 la tonne, ou la tonne de matières brutes devrait produire de l'huile et de l'engrais pour une valeur de \$15, et peut-être \$20." Sur cette question de la valeur de production, M. Watt s'exprime ainsi: "De 10 tonnes en moyenne de hareng dans la saison de pêche on devrait obtenir 1½ tonne d'huile peut-être, et deux tonnes de guano. Si on obtenait disons 300 gallons, ce qui est une estimation modérée, au prix de 2 schellings le gallon qu'on pourrait probablement réaliser, l'huile de 10 tonnes de poisson rapporterait £30. Puis il y aurait deux tonnes de guano à £10 la tonne. De sorte que si ces estimations sont justes, on devrait réaliser quelque chose comme £5 la tonne, de la transformation du hareng comme matière première en huile et en engrais." Cette valeur de £5 est peut-être trop élevée pour ce pays, mais en tenant compte de cela, notre estimation de \$15 à \$20 la tonne ne sera pas très loin de l'exactitude.

CONCLUSION.—Après avoir bien étudié toute la question, je suis d'opinion que la fabrication d'engrais avec les déchets doit être fortement recommandée parce que:—

1. Elle utilisera un produit indigène qui, autrement, serait complètement perdu.
2. Elle empêchera les cours d'eau d'être contaminés.
3. Son exploitation devra contribuer à la salubrité du voisinage.
4. Son emploi sur le sol des fermes compensera en partie la perte des rebuts de nos villes déversés par les égouts dans les lacs et les rivières.
5. Etant bien administrée, cette industrie paiera.

Vu l'importance de cette question pour la santé publique, le succès de l'industrie des pêcheries et le progrès de l'agriculture, j'ai cru devoir y répondre longuement.

(Le professeur James a droit aux meilleurs remerciements de la population de la Colombie-Britannique pour son rapport savant et complet sur un sujet qui intéresse tant la province, ainsi que le reste du Canada. Le ministre de l'agriculture d'Ontario aurait, d'après les renseignements reçus, fait faire l'analyse au collège d'agriculture gratuitement. On a appris de plus que M. Begg s'était procuré les échantillons et les avait apportés à Toronto à ses propres frais.)

M. MUNN.—Ce monsieur prétend que cette industrie paierait bien. Nous ne serions que trop heureux de voir ce monsieur placer des capitaux dans une telle entreprise. En outre, si les déchets contaminent l'eau, etc., si on fait bien de les utiliser, pourquoi ne pas monter la rivière et y prendre le saumon trouvé mort. Il y

en a en grande quantité, et je crois qu'il y a plus d'argent à y faire qu'à prendre les déchets des fabriques de conserves. C'est ce que je suggère. Nous désirons beaucoup avoir des règlements établis sur une base permanente. Nous sommes dans un danger continuel d'année en année—nous ne savons pas quel sera le nombre de licences que nous obtiendrons, cinq, dix ou quarante. Le nombre a varié en 89—quelques-uns en ont eu quarante, d'autres dix-huit, et ainsi de suite suivant le paquage précédent—le nombre différerait. L'année dernière, par exemple, nous avons dû ordonner nos matériaux en octobre, et les règlements de pêche n'ont été promulgués qu'au mois de mai; je prétends que ce n'était pas donner *fair play* à notre industrie, et le plus tôt la chose sera réglée, le mieux ce sera.

*Par M. Armstrong :*

Q. Êtes-vous d'avis que toutes les fabriques devraient avoir le même nombre de licences?—R. Je ne crois pas qu'on devrait en fixer le nombre, ni pour les fabriques ni pour les particuliers.

Q. Mais si on fixait le nombre de licences, tous devraient-ils avoir le même nombre?—R. Non, ce ne serait pas équitable,—je ne pense pas.

Q. Alors celui qui construirait l'établissement le plus considérable devrait en avoir un plus grand nombre?—R. Oui, je crois qu'un homme qui exploite un grand établissement doit être plus en état de fournir un meilleur article.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors une grande fabrique de conserve produit un meilleur article qu'une petite?—R. Non, pas nécessairement, mais c'est un fait bien établi qu'une personne qui conduit une immense affaire a plus de facilités pour faire un article de première classe et pour que sa marchandise soit bien cotée sur le marché.

Q. Bien, M. Munn, je crois que nous vous avons questionné assez longtemps. Avez-vous quelque autre représentation à nous faire?—R. Je n'en vois pas pour le moment.

P. McTIERNAN, agent des sauvages, de New-Westminster, résidant à la Colombie-Britannique depuis trente-quatre ans, est assermenté.

M. McTIERNAN.—La raison pour laquelle je me présente devant vous est que je désire faire des représentations de la part des sauvages de ce pays, à l'effet qu'ils ne sont pas traités d'une manière juste. Il y a environ 3,000 à 3,500 sauvages qui font la pêche sur la rivière Fraser, et ils n'ont que quarante licences. Ils se plaignent très amèrement de cela, et je viens devant la commission pour voir à ce que vous leur rendiez justice de quelque manière. Il devraient avoir au moins 100 licences.

*Par M. Wilmot :*

Q. Si le nombre de licences était limité et qu'il en serait accordé à tous les pêcheurs et à tout sujet anglais, ils tomberaient sous le même règlement que les autres?—R. Mais on ne leur accorde à présent que quarante licences. Je n'ai rien de plus à dire.

*Par M. Higgins :*

Q. Bien, mais est-ce qu'on les empêche de faire la pêche?—R. Oh, non; ils pêchent à la journée—les quarante peuvent vendre leur poisson aux fabriques de conserves, tandis que les autres sont obligés de travailler pour les fabriques à tant par jour. Quelques sauvages font \$600 ou \$800 par année, et peut-être quelques-uns \$1,000—c'est-à-dire ceux qui ont des licences, et ceux qui n'en ont pas s'en retournent chez eux avec absolument rien, et réellement ces sauvages sont le nerf du pays, et ils y dépendent aussi leur argent.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ils sont préférables aux Chinois, n'est-ce pas?—R. Ugh!—(rires)—il n'y a pas la moindre comparaison.

*Par M. Higgins :*

Q. Comment se fait-il qu'ils font plus d'argent que ceux qui n'ont pas de licences?—R. Parce qu'ils vendent leur poisson pour 10 centins, ou suivant le prix du marché, et celui qui travaille à la journée n'a que \$1.25 ou \$1.50 par jour. Je puis vous dire qu'à Langley, où il y a bon nombre de gens robustes, il n'y a pas une

seule licence, et les quelques licences que l'on donne sont données à des sauvages de Coquitlam à Kitse.

*Par M. Wilmot :*

Je vais vous lire pour votre instruction ce qu'est le statut actuel :

“ La pêche au moyens de rets et autres appareils, sans baux ou licences de la part du ministre de la marine et des pêcheries, est prohibée dans toutes les cours de la province de la Colombie-Britannique.

“ Pourvu toujours que les sauvages aient en tout temps la liberté de faire la pêche pour se procurer la nourriture pour eux-mêmes, mais non pas pour vendre, échanger ou trafiquer, par tous les moyens autres qu'avec des filets de dérive ou le dard.”

Ceci veut dire que s'ils demandent des licences, ils seront placés sur le même pied que les blancs, mais que s'ils font en tout temps la pêche pour eux-mêmes, il ne faut pas qu'ils entrent en concurrence avec les blancs. Vous voyez que l'intention de la loi est que les sauvages, qui sont les premiers habitants du pays, aient le privilège de faire la pêche pour leur propre usage, mais que s'ils désirent entrer dans le commerce, et devenir des pêcheurs réguliers, ils doivent prendre des licences.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien, sur les 3,000 sauvages, y en a-t-il qui peuvent se munir eux-mêmes d'un bateau et de rets?—R. Je ne puis pas dire—ce sera laissé à eux-mêmes. Je crois qu'il y en a au moins cent, sur la rivière Fraser, qui pourraient s'en procurer par eux-mêmes.

*Par M. Wilmot :*

Q. Dans toutes les lois de pêche du Canada, on donne au sauvage la priorité sur le blanc, en ce qu'un sauvage peut faire la pêche sans licence tant qu'il n'en fera pas le commerce ou l'échange?—R. Mais c'est justement ce que veut le sauvage—il veut des licences qui lui permettent de vendre.

Q. Mais le nombre en étant limité, les sauvages n'en ont que quarante; cependant si le nombre était accordé à tous, tout le monde pourrait en avoir?—R. Mais, voyez-vous, les sauvages y ont droit avant toutes autres personnes, et ils n'en ont que quarante, lorsque les fabricants de conserves en ont un grand nombre. Je vous dis, messieurs, que c'est très dur, et j'espère qu'on pourra faire quelque chose pour améliorer la situation. Merci, messieurs, c'est tout ce que j'avais à dire—je suis simplement venu ici pour parler en faveur des sauvages.

GEORGE HOLLIDAY, natif d'Ecosse, résidant actuellement à New-Westminster, et habitant la Colombie anglaise depuis 1858, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, nous vous serions très obligés si vous vouliez bien nous dire avec concision ce que vous savez?—R. Messieurs, j'ai très peu à dire, si ce n'est que nous, pêcheurs de la Colombie-Britannique, nous désirons être mis sur un pied d'égalité avec les fabricants de conserves. Ils ont eu plus d'avantage depuis que l'on a limité le nombre des licences. Il y a quelques années, il y avait 500 licences d'émission. Les fabricants avaient 350 licences et les pêcheurs 150—c'est-à-dire que ces derniers avaient en apparence 150 licences, mais je ne crois pas à ce chiffre—les propriétaires de congélateurs, les expéditeurs et les commerçants de poisson étaient tous admis à partager les 150 licences, ce qui représente quelque chose comme trente à quarante licences, et les sauvages aussi avaient leur part; et je considère qu'ils ne sont pas du tout des pêcheurs ayant droit à la rivière. Les sauvages n'avaient jamais auparavant pris plus de trois ou quatre, ou cinq ou six licences, comme on peut le voir par les rapports—Ils venaient ici et faisaient la pêche pour les fabricants de conserves; du moment que le nombre des licences a été limité, ils s'empressent d'en demander, et comme l'agent des sauvages vient de le dire, ils en ont quarante, et c'est autant dire que c'est accorder quarante autres licences de plus aux fabricants de conserves, parce que très peu de sauvages—un sur dix—ont leurs propres



bateaux et leurs rets. Les fabricants payent le droit de licence, et le sauvage s'en va faire la pêche à leur profit, pour ce qu'ils veulent bien lui payer—de sorte que c'est justement comme si ces licences étaient accordées aux fabriques. Si vous déduisez ces licences, il nous en reste très peu, et les fabricants, ayant beaucoup de licences, commandent sur la rivière. Tout ce que nous demandons, c'est d'enlever ce monopole aux fabricants et de nous donner une juste part avec eux, de façon à ce que nous puissions obtenir des prix raisonnables pour notre poisson. L'année dernière nous avons obtenu d'assez bons prix, parce que nous avons eu quelques difficultés avec eux. Quant à cette question des licences, il n'y a jamais eu de difficulté tant que le nombre n'en a pas été limité. Il y a ici un grand nombre de gens qui avaient coutume de faire la pêche pour les fabriques. Ils veulent tous avoir des licences à présent, depuis que le nombre en a été limité. La grande difficulté est avec les fabricants de conserves, et nous avons porté plainte parce qu'ils peuvent nous arrêter de pêcher en tout temps.

Q. Alors votre opinion est que ces quarante licences que vous dites avoir été accordées aux sauvages sont réellement la propriété des fabriques de conserves?—

R. Presque entièrement la propriété des fabricants, parce que ce sont eux qui vont au bureau et paient pour les licences de ces sauvages, et naturellement vous savez que lorsqu'ils paient pour la licence, ils doivent voir que les conditions soit telles que l'argent leur reviendra.

Q. Alors les fabriques auraient le contrôle absolu?—R. Certainement; les gens doivent faire la pêche pour les fabriques, il n'y a pas de doute que les fabricants leur donnent le mieux qu'ils peuvent, mais tous les ans les fabricants se réunissent et font une entente: ils s'engagent à ne pas leur payer plus qu'un certain prix pour le poisson, et il s'en suit qu'ils commandent sur la rivière, car ils ont presque toutes les licences, comme vous pouvez voir lorsqu'ils en prennent soixante et dix sur tout le nombre. Il y avait sur ma licence de l'année dernière un avis qu'il n'y avait pas plus de 500 licences émises—maintenant il n'y en a plus.

Q. A qui?—R. A ces nouvelles fabriques de conserves. Pas une qui fabrique une boîte sans qu'elle obtienne des licences. Tout ceci nuit aux pêcheurs et à la rivière.

Alors ce serait un fait avéré que les nouvelles fabriques ne font aucune besogne?—R. Je ne puis en rien dire de moi-même, mais je n'ai jamais entendu dire qu'aucune d'elles ait jamais fabriqué une boîte. Elles pourraient l'avoir fait, c'est plus que je n'ai jamais entendu dire; de fait j'ai toujours compris qu'elles n'étaient pas en état d'être exploitées.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ce que vous avez entendu dire ne fait pas preuve?—R. Ce que je sais, c'est que si elles avaient travaillé, je l'aurais su.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourquoi dites-vous qu'un sauvage ne devrait pas avoir de licence?—R. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas en avoir, mais que s'il ne peut payer pour en avoir une cela équivaut à la donner aux fabriques de conserves.

Q. Mais si la licence est donnée à tout le monde?—R. Alors pourquoi la donner aussi au sauvage; il n'y a pas autant de droit.

Q. Qu'en est-il des gens de passage?—R. Je comprends qu'on a établi la restriction pour éloigner cette population flottante.

Q. Mais il y en a qui obtiennent la licence, n'est-ce pas?—R. Non, je ne crois pas. Je n'en ai connu qu'un, et on pouvait difficilement le considérer comme tel—il avait coutume de demeurer ici; il est parti maintenant.

Q. Mais une des principales plaintes comportent que des Grecs et des Italiens ainsi que d'autres étrangers, obtiennent des licences?—R. Eh bien, je n'en ai pas entendu parler.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais est-ce que ces sauvages ne pourraient pas vendre leurs licences aux fabriques de conserves?—R. Je ne comprends pas la chose de cette façon; un homme

ne peut pas vendre ce qu'il n'a pas. Les fabricants de conserves payent pour obtenir des licences ; la transaction se fait par l'entremise du bureau.

*Par M. Higgins :*

Q. Est-ce qu'ils les obtiennent au nom de certains individus, ou en leurs propres noms ?—R. Au nom de sauvages, et les fabricants retiennent les licences.

Q. Alors vous croyez que c'est une transaction frauduleuse d'obtenir des licences au nom d'un autre ?—R. Certainement, il y a fraude en cela, mais les sauvages y ont intérêt, et ils font la pêche.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que tout sujet anglais qui demande une licence devrait l'obtenir ?  
R. Non, je ne pense pas cela.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourquoi ?—R. Parce qu'il n'y aurait pas place sur la rivière.

Q. Mais est-ce que ceux qui n'y trouveraient pas leur profit ne se retireraient pas ?—R. C'est vrai, mais il faut avoir les équipements de pêche, etc.

Q. Comment pourrait-on entraver la chose ?—R. En élevant le taux des licences pour les gens du dehors, \$50 ou \$100, et alors ils ne les solliciteraient pas.

Q. Que pensez-vous des rebuts de poisson jetés dans la rivière ?—R. Je pense que les rebuts sont plus ou moins nuisibles à la rivière. En souillant l'eau, ils empêchent plus ou moins le poisson de remonter la rivière. Je sais que si l'on vient à jeter ces rebuts sur les fonds de pêche on en éloigne le poisson, même le plus vorace, tel que le chien de mer. Le saumon est un poisson beaucoup plus délicat, et se nourrit en eau douce par succion, et il doit trouver mauvais ces rebuts ; cependant cela pourrait aussi aider le saumon. Ces déchets attirent les petits poissons en grand nombre, tels que le meunier, la perche, etc. Ils se rassemblent en grand nombre dans les remous où les déchets se ramassent, et les Chinois en prennent en abondance. Tout le monde sait que ce poisson est nuisible aux œufs de saumon sur les frayères, et en les détruisant en grand nombre on ne peut qu'aider à la reproduction du saumon.

Q. Le jeune poisson qui se nourrit de ces déchets a-t-il continué de monter jusqu'aux frayères ; pensez-vous que cela arrive habituellement ?—R. Je pense que ce poisson se rend sur les frayères ; ce n'est pas aussi loin de la rivière Harrison, qui est une grande frayère.

Q. Quelle est la grosseur de ce petit poisson ?—R. De deux à trois pouces jusqu'à douze et quatorze.

Q. Quel effet pensez-vous que ces déchets peuvent avoir au point de vue hygiénique ?—R. Je crois que c'est mauvais en été, lorsqu'il en est déposé en grande quantité dans la rivière.

Q. Avez-vous jamais remarqué le mauvais effet produit par ces déchets lorsqu'ils pénètrent dans les rets à l'embouchure de la rivière ?—R. Non.

Q. Pensez-vous que cela peut nuire au poisson entrant à l'embouchure de la rivière ?—R. Non, je ne sais pas.

Q. Le poisson vorace tel que le chien de mer, le brochet, etc., peut en manger considérablement ; mais le saumon, pensez-vous, peut en souffrir ?—R. Oui, je le pense, c'est un poisson beaucoup plus délicat.

Q. Savez-vous que le saumon monte invariablement dans les rivières où l'eau est plus pure que ne le font d'autres poissons ?—R. D'après l'expérience que j'ai du poisson, je considère que le saumon revient toujours à ses rivières, et c'est tellement le cas qu'en Ecosse nous pouvons dire à quelles rivières le saumon appartient. Lorsque ce poisson se trompe de rivière, il en sort et s'en retourne à la bonne.

Q. Alors il faut conclure de ce que vous dites que si la rivière Fraser est souillée par trop de déchets, cela empêchera jusqu'à un certain point le poisson d'y entrer ?—R. Je l'avais cru, mais il y a tant de poissons qui remontent la rivière qu'on ne peut pas dire. Il y a eu une affluence de *sockeyes* depuis quelques années après le temps que ce poisson a coutume de monter, entre l'arrivée du saumon au

printemps et celle du *cohoes*. On peut dire, à son apparence, que ce poisson est allé sur les frayères. Je ne me souviens pas que l'on prit de ce poisson il y a 12 ou 13 ans; maintenant nous en prenons.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture?—R. Je la crois très nécessaire, si elle est hebdomadaire.

Q. Que pensez-vous d'une saison réservée annuelle?—R. Je ne crois pas qu'elle soit du tout nécessaire sur cette rivière, parce que le poisson monte durant à peu près toute l'année, et tant que le poisson monte, vous ne nuisez nullement aux frayères.

Q. A quelle profondeur de rets faites-vous la pêche?—R. Quelques fois quarante, cinquante et soixante mailles, suivant les endroits où nous pêchons.

Q. Pêchez-vous à l'embouchure de la rivière?—R. Beaucoup, mais je pêche partout.

Q. Pourquoi à l'embouchure de la rivière?—R. Parce que le poisson arrive là d'abord et qu'il doit passer devant moi avant d'arriver aux autres, ce qui est une bonne considération.

Q. Pensez-vous qu'une pêche excessive à l'embouchure de la rivière pourrait avoir l'effet de disperser le poisson?—R. C'est possible, mais il y a tant de petits cours d'eau à la marée montante qu'il peut y passer en grand nombre.

Q. Et si tous ces cours d'eau sont remplis de rets?—R. Mais il ne peut pas en être ainsi, parce qu'ils sont embarrassés par les branches et qu'on ne peut y tendre de rets—des rets stationnaires pourraient y être tendus, mais l'usage n'en est pas permis.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous pensez que les déchets sont jusqu'à un certain point nuisibles au poisson?—R. Bien, je ne sais pas; en quelque façon, ils peuvent favoriser le poisson, et d'autre part ils peuvent aussi lui être nuisibles.

Q. De quelle façon peuvent-ils lui être avantageux?—R. Parce qu'ils procurent aux Chinois l'occasion de détruire une quantité de ces petits poissons qui autrement feraient tort aux frayères.

Q. Maintenant, si ces déchets sont nuisibles au poisson en souillant l'eau, etc., que devons-nous dire du poisson mort ou mourant qui descend la rivière en si grande quantité?—R. Oh bien, je n'en sais rien.

Q. Etes-vous jamais remonté la rivière?—R. Bien, M. Higgins, j'ai remonté la rivière et je l'ai descendue depuis 1858. J'ai vu du poisson mort à Yale, mais pas autant qu'on le disait, si ce n'est le poisson à bosse, en octobre. Je les ai vus monter pour frayer en si grande abondance que vous auriez cru réellement pouvoir traverser sur leurs dos, tant ils étaient compacts. Dans leurs efforts pour monter, et dans leur état, plus ou moins épuisé, il en mourait naturellement beaucoup, mais le poisson qui meurt ainsi est tout décomposé avant d'arriver aux frayères.

Q. Connaissez-vous l'ancien inspecteur des pêcheries, M. Thomas Mowat?—R. Oui, je l'ai connu.

Q. Si M. Mowat avait dit que vingt-cinq pour cent du poisson ou seulement cinq pour cent de ce poisson restait assez vivant pour s'en retourner, serait-ce correct?—R. Non, monsieur, je ne le croirais pas. J'ai fait la pêche plus longtemps que M. Mowat. Je suis un pêcheur pratique, et je ne le croirais pas.

(Alors M. Higgins lit des extraits d'une lettre de M. Mowat au juge Swan, dans laquelle M. Mowat dit qu'il est d'opinion que pas plus de vingt-cinq pour cent du poisson qui entre dans la rivière pour frayer, et qui peut frayer, vivent assez longtemps pour s'en retourner à la mer.)

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais vu beaucoup de poisson flotter mort en descendant la rivière, ici?—R. Oh, en faisant la pêche vous en voyez souvent un certain nombre, c'est-à-dire que durant la dernière partie de la migration vous en rencontrerez çà et là, mais très peu de *sockeyes*. Il y a une sorte de poisson—le saumon bécard ou *quallah*, qui est d'abord très brillant, mais après un certain temps il devient couvert d'excrois-

sances, et semble être pourri. Ce poisson et le poisson à bosse ont une apparence beaucoup plus mauvaise lorsqu'il descend la rivière. Ils se trouvent en arrière des rets lorsque vous les tirez, et vous pourriez croire que ce poisson est mort, mais il est vivant bien qu'en apparence gâté. Le *sockeye* cependant s'en retourne rarement, à moins qu'il ne soit blessé.

Q. Mais n'avez-vous jamais vu de saumon sain et bon flotter sur l'eau en descendant la rivière aux mois de juin, juillet ou août?—R. J'en ai vu quelques-uns de singulière apparence qui s'étaient échappés des rets—il arrive quelque fois qu'un gros saumon s'échappe ainsi des rets.

Q. Mais vous n'en avez jamais vu flotter en nombre descendant la rivière étant morts?—R. J'en ai vu de morts de temps à autre.

Q. Avez-vous su qu'une grande quantité de saumons étaient rejetés à l'eau?—R. Pas ces années dernières; on en jetait de grandes quantités autrefois, mais pas dernièrement. Il y a quatre ans, il y eut une grande affluence de poisson. Les fabricants en avaient trop et ils nous demandaient de suspendre les opérations de pêche un jour ou deux, ce que nous avons fait pour leur donner le temps de débarrasser leurs établissements, etc.

Q. Vous dites donc qu'il y a quelques années, ils rejetaient le poisson, mais pas maintenant?—R. Oui, mais pas à présent.

Q. A propos du saumon du printemps, il y en a du rouge et du blanc?—R. Généralement on le donne aux sauvages. Souvent nous le salons et nous le vendons pour ce que nous pouvons en obtenir.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous connaissez le poisson tête-d'acier?—R. Oui, ce que nous appelons la truite saumonée.

Q. Est-ce un poisson bien destructeur?—R. Je le tiens pour un saumon, appartenant à la famille des salmonides, seulement c'est une espèce différente. C'est un poisson de qualité supérieure, et bien des personnes l'estiment le meilleur poisson qui vient dans la rivière: Les fabricants de conserves ne tiennent pas à s'en servir, pour la seule raison que la tête-d'acier est plus dur que d'autres, ce qui fait qu'on est obligé de la faire bouillir plus longtemps, en sorte qu'il ne peut être mis en conserve avec l'autre poisson.

Q. La truite est-elle nuisible au frai?—R. Oui, je sais qu'elle l'est.

Q. Alors ne devrait-elle pas être chassée?—R. Oui, pour ce qui concerne le saumon, mais je ne crois pas que les pêcheurs à la ligne aimeraient cela.

M. HIGGINS.—Peu importe les amateurs de pêche, nous sommes ici pour nous occuper des gens du métier.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pensez-vous que la truite dévore le frai?—R. Non, je ne le pense pas; je ne crois pas qu'elle le mange.

Q. On prend le saumon à bosse pendant la dernière migration des *sockeyes*, n'est-ce pas?—R. Il arrive après le *sockeye*, entre celui-ci et le *cohoes*.

Q. Lorsqu'on prend du saumon à bosse avec du *sockeye* que fait-on du premier?—R. Oh, on le jette, on n'en peut rien faire.

Q. Est-il abondant?—R. Parfois il l'est. Je ne sais pas s'il appartient à la même famille de saumon; le mâle ne ressemble pas du tout au saumon, bien que la femelle lui ressemble. Le mâle a une grosse bosse, et ses écailles sont différentes; elles sont aussi tendres que celles de la truite.

Q. Savez-vous si le saumon change beaucoup en passant de la mer dans la rivière?—R. Oui, beaucoup, mais cela fait peu de différence.

Q. Alors on sacrifie le saumon à bosse pour quelques *sockeyes*—?—R. Oui, pour le *sockeye* et le *cohoes*. Son arrivée diffère de celle du saumon—il arrive tous les trois ans, pas tous les quatre ans, comme le *sockeye*. Il arrive alors en si grande quantité que vous êtes content de vous en débarrasser le mieux que vous pouvez, car il détruit vos rets.

M. WILMOT.—Messieurs, je dois dire que je pose ces questions pour renseignements, vu que je ne connais pas les habitudes de ce poisson, et on a représenté au

département qu'il était rejeté en grand nombre parce qu'il n'est pas employé dans la confection des conserves. Je cherche à me procurer, pour le département, tous les renseignements possibles sur les poissons comestibles que fournissent les rivières de la Colombie-Britannique.

M. HIGGINS et M. ARMSTRONG.—Certainement, M. Wilmot, certainement.

M. HOLLIDAY.—Le saumon à bosse n'est-il pas rejeté simplement parce que les fabricants de conserves ne veulent pas s'en servir,—il n'est d'aucune utilité pour qui que ce soit, si ce n'est pour les sauvages—ceux-ci le préfèrent à tout autre saumon, mais les blancs n'en veulent pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Etes-vous d'opinion que le jeune saumon se donne la peine de manger les rebuts qui tombent sous les fabriques?—R. Je n'ai jamais vu cela; j'ai vu tirer de ces petits poissons à pleins paniers, mais je n'ai jamais vu qu'il y eut parmi de jeunes saumons.

Q. Maintenant, monsieur, désirez-vous ajouter quelque chose à ce que vous venez de dire?—R. Non. Je crois avoir touché tous les points importants de cette industrie.

M. WILMOT.—Très bien, merci monsieur, cela suffit.

D. H. PORT, natif d'Ontario, résidant à New-Westminster depuis cinq ans, et commerçant de poisson, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, M. Port, nous serons heureux d'entendre ce que vous avez à dire ? —R. Je n'ai rien de particulier à dire, mais si vous aviez quelques questions à me poser, je le préférerais et j'exprimerais mon opinion sur les différents sujets qui font l'objet de votre enquête.

Q. Très bien, monsieur. Quel est votre avis, par exemple, au sujet des déchets qui sont jetés à la rivière?—R. En ce qui concerne le commerce de poisson, je ne crois pas que ce soit très préjudiciable. La rivière est très froide, le courant assez rapide, et les rebuts sont emportés à la mer.

Q. Vous venez d'Ontario, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que la Fraser est plus froide que les rivières d'Ontario?—R. Oui, beaucoup plus froide.

Q. Avez-vous quelque connaissance de la température des rivières de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick?—R. Non, je n'en connais pas grand'chose, mais je crois la Fraser plus froide que les rivières de l'est, sauf peut-être quelques cours des montagnes.

Q. Pouvez-vous nous dire quelque chose des inconvénients que les déchets du poisson peuvent causer aux habitants?—R. Je ne puis dire grand'chose à ce sujet; je n'ai pas fait d'observations à ce point de vue, mais je ne pense pas que cette pratique puisse nuire à personne.

Q. Avez-vous pêché à l'embouchure de la rivière?—R. Oui, monsieur.

Q. Y avez-vous trouvé des déchets dans les rets?—R. Non, monsieur.

Q. Vous pensez donc que cette pratique n'est pas nuisible, en ce qui concerne le poisson?—R. Pas en ce qui concerne le poisson. Je ne connais rien à ce sujet au point de vue sanitaire.

Q. Quelle est votre opinion sur le règlement concernant la restriction de l'emploi des rets? Cette restriction devrait-elle être appliquée aux fabricants de conserves ou aux pêcheurs?—R. Je ne puis que donner mon opinion. Je crois que la protection accordée à certains individus ou à certains fabricants de conserves, en limitant en leur faveur l'exploitation de la rivière, ne serait pas une mesure sage. Je crois que si l'industrie ne payait pas un homme qui l'exploiterait, soit comme pêcheur ou comme fabricant, personne ne l'exploiterait longtemps.

Q. Alors vous êtes d'avis que les permis devraient être accessibles à tout le monde?—R. Non pas à tout le monde, mais à tous les résidents et à tous les sujets anglais, sous la surveillance judicieuse de l'inspecteur.

Q. Voudriez-vous que tout pêcheur faisant la pêche pour lui-même avec un bateau dût obtenir une licence, ou que n'importe quel individu eût le privilège d'obtenir autant de licences qu'il le voudrait?—R. Je crois que si les fabricants de conserves ont le privilège d'employer autant de bateaux qu'ils le désirent, les pêcheurs devraient avoir le même privilège.

Q. Mais le capital n'a pas de privilège spécial?—R. Oh bien, une fabrique ne risquera rien de plus que suivant les profits qu'elle pourra réaliser d'après la demande du marché.

Q. Mais si les fabriques ont cent licences chacune, ne pourraient-elles pas prendre tout le poisson dont elles auraient besoin?—R. Oui, mais il leur faudrait pour cela avoir une main-d'œuvre.

Q. Mais ne seraient-elles pas en situation de contrôler toutes les pêches de la rivière?—R. Je ne le crois pas,—elles n'ont jamais obtenu ce résultat par le passé,—avant qu'on eut limité le nombre de licences, les fabricants avaient les mêmes droits. Il y aurait équilibre.

Q. Alors, vous croyez qu'il devrait être accordé une licence à la fabrique, et une à chaque pêcheur?—R. Non, je crois qu'on devrait faire ainsi : tout pêcheur et tout sujet anglais, ainsi que chaque fabrique, devraient pouvoir obtenir autant de licences qu'ils en désireraient. Si les pêcheurs sont entreprenants, et en état d'exploiter deux ou trois équipements de pêche, laissez-les faire.

Q. Mais est-ce que tous ensemble ils ne seraient pas trop nombreux pour la rivière?—R. Le gouvernement pourrait y voir—le remède serait la saison réservée.

Q. C'est justement ce que désire la commission. Nous voulons que la rivière soit pêchée de façon à ne pas épuiser les pêcheries?—R. Tout le monde veut avoir des licences, mais c'est en raison des restrictions qui sont imposées; elles ont une valeur fictive, et naturellement chacun veut en avoir une. J'étais ici en 87-88, et alors tous ceux qui désiraient obtenir une licence pouvaient en avoir une.

Q. N'est-il pas de pratique, ici, qu'un fabricant de conserve obtienne sa part de licences, disons vingt, et qu'ensuite il en obtienne au nom de sauvages et d'autres dont il se sert pour la fabrique?—R. Je suppose que les fabricants avancent l'argent à bon nombre de pêcheurs.

Q. Alors il y aurait une sorte de trafic ou de vente de licences après qu'elles sont émises?—Oui, il y en a.

Q. Pensez-vous qu'il soit sage qu'il y ait une période de clôture le dimanche?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que cette clôture soit suffisante telle quelle existe actuellement?—R. Je la crois suffisante pour le présent, dans les circonstances actuelles; si le nombre de bateaux doublait, il faudrait prolonger le temps de clôture.

Q. Alors une pêche excessive ferait tort à la rivière?—R. Oui; je pense que trop de pêche nuirait à la rivière. Je crois ceci : la quantité de saumon actuellement prise par les bateaux dans cette rivière, et employée, autant que l'indiquent les rapports du bureau des pêcheries, est très petite, en comparaison de la quantité de saumons qui remontent la rivière.

Q. Quel indice avez-vous du poisson qui remonte la rivière?—R. Seulement nos observations.

Q. Mais pas de faits?—R. Non. Je suppose qu'une couple de millions de saumons couvriraient la capture totale, même d'une année comme 1889, et encore ce chiffre ne représenterait qu'une partie du saumon qui remonte la rivière.

Q. Comment le savez-vous?—R. Je parle d'après les observations que j'ai faites sur ce sujet. En 1889, j'ai remonté la rivière jusqu'à la dernière station, et le saumon y était tellement compact que la petite quantité qui a été capturée n'était absolument rien.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle?—R. Je ne crois pas qu'elle s'appliquerait ici, vu qu'il ne nous est jamais permis de faire la pêche sur les frayères.

Q. Et ce n'est pas permis, non plus, ailleurs?—R. Ce que je veux dire, c'est que le saumon ne vient qu'à certaines époques—les sockeyes viennent en juillet et août, et je considère que la période de clôture hebdomadaire est suffisante pour le présent;

à la fin d'août la migration est à peu près terminée et les fabriques sont remplies, ou si elles ne sont pas remplies leurs opérations sont terminées.

*Par Mr. Wilmot :*

Q. Pensez-vous que le poisson de la première migration devrait être élevé? Avez-vous foi en la culture artificielle?—R. Oui, j'y crois; mais je ne sache pas que l'espèce que vous élèverez fasse de la différence.

Q. Pensez-vous que la pisciculture ait été de quelque profit pour la rivière?—R. Je ne puis m'exprimer clairement sur ce sujet; cependant je crois qu'il en a été assez prouvé en faveur de la pisciculture pour assurer sa continuation, et peut-être aussi le développement de ses opérations, mais je n'ai pas été ici depuis assez longtemps pour en parler comme d'autres pourraient le faire.

Q. Faites-vous la pêche vous-même, ou employez-vous d'autres personnes?—R. J'emploie d'autres personnes.

Q. Combien de licences avez-vous obtenues l'année dernière?—R. Dix.

Q. En quelle qualité?—R. Pour faire congeler le poisson.

Q. Le poisson qu'on prend pour vous est gelé?—R. Gelé ou expédié dans la glace.

Q. Tout le poisson s'en va alors, n'est-ce pas?—R. Oui, tout le poisson est expédié.

Q. Alors, vous n'avez pas de rebuts?—R. Non, monsieur, pas du tout.

Q. Dans les opérations de conserves, on jette de côté une grande quantité de poisson, ce qui n'est pas le cas dans les opérations de la congélation du poisson?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce que les opérations de la congélation du poisson augmentent ou décroissent?—R. Elles augmentent, bien que nos travaux aient été difficiles l'année dernière.

Q. Est-ce que vous expédiez le sockeye ou le saumon du printemps?—R. Le saumon du printemps.

Q. Que faites-vous du saumon blanc?—R. Ce poisson a peu de valeur—nous le vendons.

Q. Que faites-vous du saumon blanc pris dans les rets?—R. Nous ne faisons pas de distinction.

Q. Comment pouvez-vous le distinguer avant d'amener le saumon?—R. La différence ne peut être facilement reconnue sans le couper, bien que quelques pêcheurs peuvent le reconnaître.

Q. Quelle est votre opinion sur ce que l'on fait du saumon blanc pris dans les rets, et reconnu pour être du saumon blanc?—R. Très peu sont jetés de côté—il n'y a pas 10 pour 100 de poisson blanc de pris. Nous avons constaté depuis quelques années que la migration d'automne amenait tellement de saumon blanc que nous n'en faisons plus la pêche. Si nous pouvions établir une concurrence entre le saumon blanc et la morue ou autre poisson à bon marché, nous ferions quelque profit, mais le transport est si coûteux que nous ne pouvons faire de compétition au poisson de qualités inférieures.

Q. Alors vos opérations ne nuisent nullement à la rivière par les déchets?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'êtes pas engagé dans la fabrication des conserves?—R. Non—entièrement dans les opérations de la congélation. J'ai écouté la discussion qui a eu lieu aujourd'hui, et à deux ou trois reprises elle a touché au fait qu'il y a du poisson qui meurt après avoir remonté la rivière, et j'aimerais à dire un mot sur ce sujet. Dans la lettre de M. Mowat je crois que vous avez dit qu'il prétendait que le saumon qui remontait la rivière jusqu'aux montagnes Selkirk ne revenait pas. Je corrobore son dire. Je ne crois pas que 10 ou 15 pour 100 du poisson reviennent de ces hautes eaux. Le poisson qui ne se rend pas aussi loin revient en plus grande quantité.

M. WILMOT.—Comme preuve, nos gardes-pêche ont marqué du poisson qu'on a trouvé l'année suivante.

*Par M. Armstrong :*

Q. Employez-vous tout le poisson que vous prenez avec dix bateaux ?—R. La plupart du temps, je le fais,—durant une semaine ou deux lors de la grande migration du sockeye, il est impossible de tout l'expédier.

Q. Qu'en faites-vous ?—R. Nous en expédions autant que possible, et s'il en est pris en trop grande quantité nous arrêtons nos bateaux.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien recevez-vous, par livre, pour le saumon que vous expédiez vers l'est, à Toronto ?—R. De 12 à 30 centins.

Q. Alors un poisson de huit livres vous rapporterait 96 centins. Or, si ce même poisson était mis en conserve, il vaudrait 40 à 50 centins, n'est-ce pas ? Il paraît donc que le système de congélation non seulement ne forme pas de déchets, mais rapporte de meilleurs prix pour tout le poisson. Eh bien, M. Port, avez-vous quelque chose à ajouter ?—R. Non, pas pour le présent.

JOHN BUIE, résidant à New-Westminster, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. On nous a dit, M. Buie, que vous pouviez fournir quelques renseignements sur les questions qui occupent la commission. Etes-vous prêt à nous les donner,—si non, peut-être préférerez-vous être interrogé ?—R. Il serait en effet peut-être préférable de me poser des questions.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous avez été gardien des pêcheries autrefois, n'est-ce pas ?—R. Oui, pendant plusieurs années.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelles sont vos idées sur les déchets que l'on jette à la rivière, M. Buie ?—R. Réellement mes idées ne s'accordent pas avec celles de M. Mowat. Je considère qu'il est presque impossible que ces déchets soient nuisibles au poisson. Comme inconvénient pour les habitants c'est autre chose, mais je ne crois pas qu'ils puissent nuire au poisson. Hier soir, j'étais ici, où j'ai entendu dire que ces déchets étaient dommageables au poisson et j'ai fait un petit calcul. Connaissant la quantité d'eau qui descend la rivière, je considère que les rebuts ne seraient pas pour plus d'une demi once dans un réservoir rempli d'eau qui serait de la grandeur de cette chambre—(la commission siègeait dans une grande chambre) et que l'eau pure courante ne dépasse pas 50 degrés en été devant cette ville.

Q. Vous savez, je suppose, qu'une goutte d'acide prussique jetée dans un seau d'eau aurait un mauvais effet ?—R. Oui, mais je persiste à dire que ce serait encore une proportion plus considérable que celle des déchets dans la rivière. Celle-ci a une largeur de plus de 900 verges et une profondeur de plus de 20 pieds, et coule avec une rapidité de quatre milles à l'heure.

Q. Alors tout le poisson qui meurt en haut de la rivière ne causerait—non plus—aucune nuisance ?—R. Cela pourrait nuire si les déchets étaient déposés sur les frayères, mais je ne puis comprendre que ça pourrait atteindre le poisson de la rivière plus bas qu'ici.

Q. Mais cela pourrait être nuisible au point de vue sanitaire,—par exemple là où les déchets se fixent ?—R. C'est mon opinion.

Q. Savez-vous l'effet produit par ces déchets sur les rets tendus à l'embouchure de la rivière ?—R. Je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet avant hier soir. Il est possible qu'ils puissent nuire aux rets, mais je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Que pensez-vous de la limitation du nombre des licences sur la rivière Fraser ?—R. Lorsque j'ai fait la pêche sur la rivière pendant environ un an, j'ai pensé qu'elle



était susceptible d'épuisement, mais plus j'ai vu faire la pêche, et la manière dont elle était conduite, et plus j'ai connu la rivière Fraser; j'en suis venu à penser que le danger est beaucoup moindre que je ne l'avais imaginé d'abord.

Q. Pourquoi avez-vous changé d'opinion là-dessus?—R. Parce que j'avais vu que les rets rasaient le fond de plus près; mais après avoir vu les pêcheurs à l'œuvre, j'ai compris qu'il était impossible d'empêcher le saumon de passer à l'embouchure de la rivière, malgré le nombre de bateaux qui y feraient la pêche. Chaque bateau qui veut faire la pêche à la dérivette ne demande qu'un passage libre, et vous ne pouvez les éloigner d'une certaine proximité.

Q. Alors les rets, de quelque façon qu'ils soient tendus, ne peuvent pas empêcher une quantité suffisante de poissons de se rendre aux frayères?—R. Le poisson se trouve naturellement éparpillé—il n'en peut être autrement. Reste à savoir quelle est la moyenne du poisson qui remonte la rivière en quantité suffisante pour les fins de la reproduction. Quelle que soit la diminution, et quelque peu nombreuse que soit la migration, la commission serait surprise de voir sur la rivière Harrison la quantité de poissons qui viennent frayer. Le petit lac en est tout simplement recouvert.

Q. Vous pensez donc que la pêche qui se fait actuellement avec des rets n'importe où sur la rivière n'est pas considérablement nuisible, mais qu'elle l'est jusqu'à un certain point?—R. Non, je ne voudrais pas dire cela. Je crois qu'elle n'est pas du tout dommageable.

Q. Vous dites qu'il en monte à peine assez pour frayer?—R. Non, je ne dis pas cela.

Q. Croyez-vous que ce serait porter préjudice à la rivière si l'on donnait encore autant de licences qu'il y en a actuellement?—R. Je crois que le nombre de licences émises ne contrôle pas du tout la quantité du poisson. Actuellement, sur les bancs de sable, le poisson est aussi abondant que lorsqu'il arrive,—et avant l'eau haute le poisson doit arriver,—il est empêché d'y pénétrer par les rets, mais une fois entré dans la rivière, il se trouve à une trop grande profondeur dans les chenaux pour pouvoir être pris par les rets.

Q. Serait-ce créer un danger de d'émettre 1,200 licences—disons qu'il y en a 600 maintenant?—R. Bien, M. Wilmot, vous ne comprenez pas. S'il y avait place pour 1,200 rets, on ferait la pêche dans la rivière tout aussi bien, et je ne crois pas que ce serait dommageable; ce serait simplement forcer les pêcheurs à avoir plus de bateaux et plus de rets, et ils ne prendraient pas plus de poisson.

Q. Alors vous ne voudriez aucune restriction au nombre des licences, soit pour les fabricants de conserves, congélateurs ou les pêcheurs?—R. Je ne voudrais pas dire qu'il devrait y avoir de restriction—ce n'est pas nécessaire. Accordez autant de licences que les gens en veulent, fabricants, congélateurs et pêcheurs.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture du dimanche?—R. S'il y a quelques raisons de croire qu'un certain nombre de bateaux font une pêche excessive, la clôture hebdomadaire peut y faire compensation. Je crois en la clôture du dimanche, c'est-à-dire que quand même ce nombre de rets causait du tort à la rivière, la clôture du dimanche ouvrirait en tout cas un passage au poisson. Peut-être me ferai-je mieux comprendre en disant que la clôture du dimanche, et aussi la saison réservée au sockeye, telle qu'elle existe actuellement, sont tout à fait suffisantes pour permettre au poisson de remonter la rivière en assez grand nombre.

Q. Que pensez-vous alors d'une période de clôture annuelle?—R. Le poisson, en remontant le même jour, arrive au delà de la limite de pêche avant de frayer. Il y a présentement une période de clôture pour le saumon sockeye, et je crois que c'est une très bonne chose pour protéger la dernière migration de sockeye qui arrive. Nous avons eu une année une période de clôture depuis le 25 août jusqu'au 15 septembre, ou tout le mois de septembre. Telles étaient les instructions du département, et elles ont été stipulées dans les licences durant quelques années.

Q. Vous connaissez les rets qui sont en usage, M. Buie?—R. Oui, je les connais.

Q. Mailles de cinq à six pouces, telle est la loi, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est la loi. Ce sont les meilleures mailles pour prendre le sockeye, et il n'y aurait pas profit à se servir de plus petites mailles—le saumon ne se laisserait pas mailler.

Q. Est-ce que ce serait nuisible d'employer des rets à plus petites mailles, parce que le saumon ne vient pas ici saumoneau. Lorsque le sockeye arrive ici il a atteint tout sa pleine maturité, et bien que quelquefois il soit de plus petite taille,—ainsi, dans une année de forte migration, il faudra douze à treize poissons pour faire une caisse de conserve, lorsque dix suffisent dans les années ordinaires, et même si on rétrécissait les mailles, on ne prendrait que le poisson parvenu à maturité.

Q. Ainsi vous pensez que les mailles de  $5\frac{3}{4}$  pouces sont celles qu'il faut pour prendre le sockeye?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous les deux modes de pêche—les rets à mailler et les seines?—R. Les seines ne sont employées qu'à l'eau salée, on ne les emploie pas du tout dans les rivières.

Q. Serait-ce aussi bien d'employer des rets à mailler de trois pouces et demi dans l'eau salée, lorsqu'on se sert de mailles de cinq pouces et trois quarts dans les rivières?—R. Je ne pense pas, probablement à cause des autres poissons.

Q. Vous pensez que des mailles de cinq pouces et trois quarts peuvent prendre le jeune poisson?—R. Non, je ne pense pas cela.

Q. Pourquoi?—Parce que mon opinion est que le jeune poisson ne se rend pas ici en assez grande quantité.

Q. Pensez-vous qu'une seine peut prendre un plus grand nombre de poissons que les rets à mailler?—R. Les rets à mailler ne prendrait pas de poisson là où la seine en prendrait. Les rets à mailler sont employés dans les rivières en pêchant à la dérive, et les seines dans l'eau salée; on ne s'en sert pas dans la rivière Fraser.

Q. D'après l'expérience que vous avez comme officier de pêche, croyez-vous que la limite de pêche dans la rivière devrait être raccourcie? Cette limite s'étant maintenant jusqu'au pont de la rivière Pett, et jusqu'à Hamond-nord, sur la rivière principale?—R. Oh, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de la raccourcir.

Q. Ne croyez-vous pas qu'elle devrait être raccourcie à l'embouchure de la rivière, là où se trouvent tous les bateaux?—R. Je ne sais pas, le poisson circule à l'embouchure de la rivière.

Q. Croyez-vous que ce soit un endroit dangereux?—R. Il n'y a pas de doute qu'il s'y prend une grande quantité de poisson.

Q. Ce qui empêche le poisson de remonter la rivière?—R. Oh! oui, surtout lorsque le poisson est rare. J'ai vu des pêcheurs y faire la pêche avec tous leurs bateaux, même jusqu'à "Bon Accord," et chaque bateau prendre de 400 à 500 poissons.

Q. Bien, M. Buie, si vous n'avez plus rien à nous dire maintenant, je crois que nous avons touché à peu près tous les points?—R. Oui; je n'ai rien à ajouter pour le moment.

M. HIGGINS.—Je désire demander à l'inspecteur McNab des renseignements concernant les personnes, autres que les sujets anglais, qui ont des licences. Pouvez-vous nous en dire quelque chose, M. McNab?

M. McNAB.—Je n'en connais pas d'autres que des sujets anglais qui aient des licences. Il y a un homme qui a des licences depuis nombre d'années. On m'a donné à entendre l'année dernière qu'après avoir obtenu sa licence, il était parti et qu'il réside maintenant dans le territoire de Washington, aux Etats-Unis.

*Par M. Higgins :*

Q. Son nom est-il inscrit pour une licence, cette année?—R. Non.

Q. C'est le seul que vous connaissez?—R. C'est le seul que je connaisse.

Q. Pouvez-vous indiquer par vos livres les individus qui ont des licences et qui ne sont pas pêcheurs,—des gens qui ont des licences d'année en année?—R. Bien, il y a R. B. Kelly.

M. ARMSTRONG.—Je connais M. Kelly depuis nombre d'années. Il réside à Westminster-Junction. Je le connais très bien.

M. McNAB.—M. McNab a eu une licence depuis trois ans—une licence chaque année.

*Par M. Higgins :*

Q. En connaissez-vous d'autres?—R. George Robertson, licence 121—n'a pas exercé le métier de pêcheur depuis les deux dernières années.

Q. A-t-il pris une licence tous les ans?—R. Il n'avait pas de licence en 1890.

Q. Que fait-il?—R. Il est garde au pénitencier.

Q. Avez-vous jamais reçu d'instructions quant à l'émission de licences?—R. L'année dernière il y avait neuf licences au bureau lorsque j'en ai pris charge, et elles avaient toutes été demandées en mars.

Q. Sont-elles transférables?—R. Cette année, les licences sont marquées "non transférables." Les années précédentes, elles étaient transférées.

Q. Avez-vous en votre possession le livre des licences pour l'année dernière, M. McNab?—R. Oui, monsieur.

Q. Bien vous pourrez l'emporter ici, et nous parcourons les noms avec vous; peut-être découvririez-vous d'autres cas?—R. Très bien, monsieur.

M. McNab parcourut la liste des licences de l'année dernière, indiquant les noms des étrangers qu'il ne connaissait pas, et qui tous, à l'exception de R. Morrison, de Vancouver, ont été reconnus et déclarés être des pêcheurs par des personnes présentes. On a dit que M. Morrison était un aubergiste.

M. HIGGINS.—Très bien, cela va suffire, M. McNab, merci.

---

C. F. PRETTY, natif d'Ontario, résidant à New-Westminster depuis deux ans, exploitant un congélateur et exportateur de poisson, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous serons heureux d'entendre toutes les observations que vous voudrez bien nous faire, M. Pretty?—R. Mon principal but en venant ici était de faire connaître mon opinion sur le système de licences, et de vous dire ce que je pense devoir être préférable pour les pêcheurs, pour les fabricants de conserves, et pour tous ceux qui y sont intéressés, et aussi ce qui peut être profitable aux pêcheries. Ces questions nous intéressent autant que qui que ce soit. D'abord, mon avis est d'accorder des licences, sans restriction de limites, à tous les pêcheurs de bonne foi, pourvu qu'ils soient sujets anglais. Que tous les fabricants de conserves, les propriétaires de congélateurs, les sauteurs, exportateurs, et autres, devraient obtenir un certain nombre de licences limitées à eux seuls, et que cette limitation soit en raison de la quantité de poissons qu'ils peuvent manipuler.

Q. Oui, limiter le nombre de licences à chacun de ces gens d'affaires suivant la capacité d'exploitation de leurs établissements?—R. Exactement. Une restriction équitable en ce sens serait de leur donner—disons à une fabrique de conserves qui demande trente licences,—bien je crois qu'elle devrait en obtenir dix,—ce qui serait un tiers, et elle se trouverait obligée d'acheter les deux tiers de son poisson, ce qui donnerait aux pêcheurs un juste avantage. Dans le cas où on donnerait aux fabricants de conserves toutes les licences qu'ils voudraient, ceux-ci n'auraient plus à acheter de poisson du tout des pêcheurs. Je ne mettrais aucune restriction aux licences à être accordées aux pêcheurs,—tous les sujets anglais qui demanderaient une licence devraient en obtenir une.

Q. Vous pensez que cela équilibrerait les affaires?—R. Oui, je le crois. Vingt licences avec leur propre licence dans une bonne année—comptant deux bonnes années en quatre—leur procureraient tous le poisson dont ils ont besoin.

Q. Comment cela affecterait-il les affaires des fabricants de conserves actuels, et vous-mêmes?—R. Je me trouverais dans la même situation que les fabricants de conserves. Avec le congélateur que j'ai construit et que j'exploite à présent, je puis manipuler 60,000 saumons par année; naturellement j'ai à compter sur les pêcheurs du dehors aussi bien que sur les fabricants de conserves, et cela nous mettrait sur un même pied, parce que si nous avions tout ce que nous voulons nous engagerions des Chinois et autres à bas prix, et ainsi nous monopoliserions tout le commerce. Mais je crois que les pêcheurs devraient nous fournir les deux tiers de notre poisson. Je ne veux pas monopoliser le commerce, et nos pêcheurs doivent avoir une chance.

Q. À votre avis, alors le commerce aurait été jusqu'ici un monopole?—R. Jusqu'à un certain point. Si vous accordez un grand nombre de licences aux fabricants de conserves et autres établissements, ils prendront certainement que peu de poisson

des pêcheurs, s'ils en prennent. Quant à leurs propres bateaux ils pourraient engager qui ils voudraient pour les monter.

M. HIGGINS.—Préparez-vous votre poisson avant de l'expédier?—R. Non, monsieur, nous envoyons le poisson en entier.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle espèce de poisson exportez-vous?—R. C'est mon intention d'en expédier de toutes sortes.

Q. Quels sont vos marchés?—R. L'Angleterre et l'Australie sont les marchés avec lesquels je compte faire des affaires.

Q. Avez-vous déjà envoyé du poisson en Australie?—R. Pas encore—j'espère y en expédier cette année. Je viens seulement de construire mon établissement ici.

Q. Où faisiez-vous affaires auparavant?—R. Sur les grand lacs, dans le commerce du poisson blanc et du saumon.

Q. Jusqu'où avez-vous conduit vos opérations dans l'expédition de votre poisson gelé?—R. Nous n'en avons pas encore expédié très loin, mais nous avons l'intention d'équiper des navires-éfrigérants, et d'en expédier partout.

Q. Alors vous allez ouvrir un nouveau commerce?—R. C'est notre intention, si possible.

Q. Quelle est la capacité de votre établissement?—R. Celui qui vient d'être terminé peut contenir 40,000 saumons, et il peut être rempli probablement deux ou trois fois l'année—en expédiant le poisson au moyen du procédé de congélation. Nous avons aussi l'intention de construire à Vancouver, pour le trafic du poisson à l'eau salée, et nous expédierons aussi du saumon de cette rivière à Vancouver,—c'est-à-dire de l'embouchure de la rivière.

Q. Avez-vous déjà fait ce commerce auparavant?—R. J'avais les licences que j'ai obtenues l'année dernière et je m'en suis servi.

Q. Est-ce que vous faisiez geler le poisson que vous avez capturé?—R. Non, monsieur, il était vendu aux fabricants de conserves. Je voulais seulement étudier les ressources de la rivière, avant de tenter la nouvelle exploitation.

Q. Combien de licences aviez-vous l'année dernière?—R. J'en avais deux.

Q. Quelle quantité de poisson avez-vous obtenue avec vos deux licences?—R. Une moyenne de 5,500 par bateau, pendant la migration du sockeye.

Q. Alors avec dix licences vous obtiendriez de 30,000 à 40,000 poissons?—R. Nous calculons que cette année sera même une plus pauvre année que l'année dernière. Nous pouvons congeler 40,000 poissons.

Q. Alors dix bateaux peuvent emplir votre établissement?—R. Oh! nous pourrions l'emplir deux ou trois fois par année, mais cela dépend.

M. WILMOT (à M. McNab).—Savez-vous où M. Port expédie son poisson?

M. McNAB.—En Angleterre et en Allemagne.

M. WILMOT (à M. Pretty).—Avez-vous quelques autres observations à faire, disons, sur la période de clôture. Que pensez-vous de la clôture hebdomadaire?

M. PRETTY.—Je crois que cette clôture devrait s'étendre du samedi matin à 6 heures au lundi matin à 6 heures, si les fabricants le désiraient.

Q. Mais auriez-vous objection à commencer à 1 heure le lundi matin?—R. En ce cas, les pêcheurs partiraient le dimanche soir, mais si l'heure était fixée au lundi matin, ils ne commenceraient qu'à cette heure.

Q. Mais alors, par le même raisonnement, si le temps expirait à 6 p.m., le dimanche, il faudrait tout l'après-midi du dimanche pour se préparer?—R. Oh, non, ça ne prend pas beaucoup de temps pour préparer les rets et les bateaux.

Q. Si le temps était prolongé jusqu'à midi, le samedi, auraient-ils à travailler le dimanche?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Les fabricants travaillent-ils le soir?—R. Je ne sais pas. C'est une question à laquelle je ne suis pas en mesure de répondre.

Q. Non, sans doute, vous n'êtes pas dans le commerce de la fabrication de conserves. Maintenant, à propos de la question de la période de clôture annuelle?—R. Je n'en recommande aucune autre que celle du dimanche.

Q. Alors est-ce que cela ne signifierait pas qu'à une certaine saison de l'année vous placeriez sur le marché un poisson de mauvaise qualité; car vous n'êtes pas

sans savoir qu'à certaines saisons de l'année, à l'approche de la fraie, le poisson devient mauvais comme substance alimentaire?—R. Non, pas du tout, nous devons livrer du bon poisson sur le marché, ou nous perdriions notre commerce.

Q. Mais le poisson peut-il être en bonne condition lorsqu'il est dans un état avancé de la fraie?—R. Nous ne préparons que le poisson que nous vendons, nous nous guidons sur le marché. Nous n'expédions pas le poisson à ces époques là, nous le salons.

Q. Mais alors vous envoyez sur le marché une nourriture malsaine pour le public?—R. Je ne sais pas quant à cela. Je ne voudrais pas recommander une période de clôture annuelle durant laquelle nous ne pourrions prendre de poisson. À l'époque de la fraie, le poisson se trouve au delà de la limite de pêche; nous ne pouvons alors le pêcher, et je ne vois pas pourquoi il devrait y avoir une période de clôture annuelle.

Q. Oui, il y a sans doute ici une différence à cause de la limite établie sur la rivière à certains endroits; mais comment conservez-vous votre poisson—en emmagasinage froid?—R. Il est gelé, puis tenu en emmagasinage froid.

Q. Oui; eh bien, maintenant, nous avons traité le sujet suffisamment. Y a-t-il autre chose que vous désireriez nous communiquer?—R. Non, je ne crois pas pour le présent.

W. H. VIENNA, natif de Hollande, un pêcheur résidant à New-Westminster, et dans la Colombie-Britannique depuis trente-cinq ans, est assermenté.

Messieurs,—Je n'ai que quelques remarques à faire, et c'est au sujet de la décomposition des rets dans la rivière. Je ne fais pas la pêche en bas, mais ici, vis-à-vis la ville, et la même décomposition s'y produit.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle est la cause de cette décomposition des rets?—R. La capture du poisson durant la saison chaude; puis il y a des pêcheurs qui ne s'en servent pas bien.

Q. Relativement aux déchets que l'on jette à la rivière—que pensez-vous de leur effet?—R. Oh! je pense que le petit poisson les mange aussi vite qu'ils sortent des fabriques—la truite, le meunier, la perche, la carpe et tous les poissons de cette espèce.

Q. Ne croyez-vous pas que les Chinois rendent service en détruisant ces poissons?—R. Oh bien, ils ne viennent jamais chez moi que pour faire la pêche, parce que n'achetant rien, je ne les tolère pas autour de ma demeure. Si un Chinois vient à mon endroit pour prendre du petit poisson, sachant qu'il n'achète jamais rien de moi, je ne lui permets pas d'y faire la pêche.

Q. Oh! je vois, pas une pratique, n'est-ce pas?—R. Non, monsieur, les Chinois ne sont des chalands nulle part.

Q. N'y a-t-il jamais de déchets qui pourrissent dans vos rets?—R. Non, pas ici.

Q. Que dites-vous du nombre de licences à être accordées sur la rivière?—R. Je crois que toute personne qui demande une licence devrait l'obtenir, c'est-à-dire, si c'est réellement un pêcheur.

Q. Alors vous ne croyez pas que les hôteliers et les épiciers pourraient spéculer en achetant les licences et les vendant aux pêcheurs?—R. Non, ce devrait être un pêcheur réel.

Q. Et une seule licence serait suffisante?—R. Oui, pour expédier ou pour vendre, je crois qu'une seule licence devrait suffire.

Q. Que pensez-vous de la limitation des licences à être accordées aux fabricants de conserves ou aux propriétaires de congélateurs?—R. Bien, je ne crois pas qu'ils devraient en avoir moins qu'à présent.

Q. Mais vous voudriez qu'il leur en fut accordé un nombre illimité?—R. Non, je leur en donnerais suivant l'importance de leur fabrique—beaucoup à une grande fabrique, et peu à une petite. Quelques fabriques sont doubles des autres.

Q. Vous croyez donc que tous les sujets anglais et les pêcheurs de bonne foi devraient obtenir des licences, et que les fabricants de conserves devraient en obtenir suivant l'importance de leurs établissements?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que vingt licences seraient trop pour les fabriques actuelles ?—R. Non, je ne crois pas que ce serait trop.

Q. Vous et vos compagnons faisant le métier de pêcheurs vous ne vous en plaindriez pas ?—R. Je ne crois pas, monsieur.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture du dimanche ?—R. Je crois que c'est une bonne chose. Nous voulons tous avoir notre dimanche ; je crois que c'est une très bonne loi.

Q. Croyez-vous qu'il devrait y avoir quelque restriction quant aux endroits de pêche à l'embouchure de la rivière, pensez-vous que ce soit un endroit offrant plus de danger ?—R. Bien, nous sommes divisés à ce sujet. Quelquefois nous prenons tout autant de poisson ici qu'à l'embouchure. Après le dimanche soir, le lundi, nous prenons plus de poisson ici que partout ailleurs, ce qui indique que le poisson a eu la chance de monter.

Q. Y a-t-il plus de bateaux qui font la pêche à l'embouchure qu'ici ?—R. Oui, je pourrais dire qu'il y en a environ six contre un.

*Par M. Higgins :*

Q. Lorsque des rets sont tendus au travers de la rivière d'en bas, vient-il beaucoup de poisson dans les vôtres ?—R. Oui, apparemment autant—cela dépend en grande partie de la marée.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quelle profondeur de mailles faites-vous la pêche ?—R. Quarante et cinquante ; la rivière est très profonde au large d'ici.

*Par M. Armstrong :*

Q. Que pensez-vous d'accorder des licences aux sauvages qui en demandent ?—R. Je n'y vois pas d'objection, pourvu qu'ils achètent leurs bateaux et leurs rets. Généralement, les fabricants de conserves leur avancent de l'argent, et contrôlent ainsi les sauvages.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais si les blancs et les sauvages reçoivent de l'argent des fabricants, qu'en résultera-t-il ?—Oh, bien, si tout le monde est sur le même pied, ce sera parfait. Il y a une chose que j'aimerais à suggérer par rapport au saumon blanc. Depuis quelques années, j'ai acheté tout le saumon blanc que j'ai pu obtenir. Je l'achète à bon marché et je l'expédie à Winnipeg, Brandon, Kamloops, et autres endroits ; en le vendant assez bon marché, on peut s'en débarrasser.

*Par M. Higgins :*

Q. Pensez-vous que le saumon blanc soit aussi bon que le sockeye ?—R. Quant à moi, je le trouve de beaucoup meilleur.

Q. Les fabricants de conserves sont-ils les seuls qui ne veulent pas employer le saumon blanc ?—R. Non, ils ne veulent pas s'en servir. Quelques-uns l'ont essayé. M. Holbrook l'a essayé, mais ce poisson ne se vend pas ; cependant c'est un poisson meilleur que l'autre.

M. HIGGINS—Oui, je sais qu'à Victoria les gens n'achèteront pas de sockeye s'ils peuvent se procurer du saumon blanc, mais sans doute c'est le marché qui fait loi.

M. VIENNA.—Nous avons l'habitude de l'étiqueter truite des lacs ; néanmoins, il paraît que les gens ne s'en occupent pas, ou préfèrent la couleur rouge. M. Brodie a essayé de mettre du saumon blanc en conserve, mais je ne crois que ça l'a payé.

M. WILMOT.—Bien, monsieur, avez-vous quelque chose à ajouter ?—R. Non, monsieur.

SAMUEL DAWE, natif de Terre-neuve, pêcheur, et résidant à New-Westminster depuis deux ans, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je suppose, monsieur, que nous pouvons procéder en posant les questions ordinaires, comme nous avons fait avec les autres témoins. Quelles sont vos idées relativement à la manière de disposer des déchets de poisson dans la rivière.—R. Eh bien, monsieur, en ce qui concerne le poisson je ne pense pas que ce soit nuisible.

Q. Pour la santé ou la commodité des habitants?—R. Je crois que ce serait nuisible à la santé des gens qui boiraient de l'eau de la rivière. Je parle en ce qui me concerne; je sais que je ne puis jouir d'une aussi bonne santé depuis que je bois de cette eau, et l'infection qui vient de dessous les fabriques de conserves est quelque chose de terrible, surtout à la marée basse; les pêcheurs sont obligés de boire de cette eau sur le bord de la rivière, et je sais qu'elle nous est nuisible.

Q. A-t-elle de l'effet sur les animaux le long de la rivière?—R. Je n'ai pas de bestiaux, je ne suis pas cultivateur; néanmoins je crois cette eau est nuisible à la santé des gens qui travaillent sur la rivière.

Q. Aux fabriques et aux environs des fabriques, ces déchets causent donc une grande infection et beaucoup de désagrément?—R. Oui.

Q. Vous êtes pêcheur, vous dites?—R. Oui, je fais la pêche pour les marchés en dehors de la ville, et lors de la migration du sockeye je pêche à l'embouchure de la rivière.

Q. Est-ce que les déchets ont en aucune manière affecté vos rets?—R. Non, pas du tout.

Q. Ou ont-ils fait quelque accumulation en bas de la rivière?—R. Oh, non; nous ne voyons rien que la vessie qui flotte et qui quelquefois se loge dans les rets.

Q. Mais vous ne voyez rien de plus?—R. Non, rien de plus.

Q. Que pensez-vous de la limitation du nombre des rets?—R. Je crois qu'ils doivent être limités.

Q. De quelle manière?—R. Il devrait y avoir un certain nombre de rets. Je ne dis pas que la pêche devrait être permise à tout le monde. Je n'ai pas de licence moi-même, mais je sais qu'à l'embouchure de la rivière il y a autant de bateaux pêcheurs qu'elle peut en contenir.

Q. Savez-vous pourquoi vous n'avez pas obtenu de licence?—R. Non, l'inspecteur m'a dit qu'on n'accordait pas de licences aux nouveaux venus, mais seulement à ceux qui en avaient déjà obtenues.

Q. Vous avez pensé que c'était une injustice?—R. Je l'ai pensé, surtout quand on accorde tant de licences aux fabricants de conserves, aux propriétaires de congélateurs, aux commerçants et autres; c'est une injustice d'en accorder un aussi petit nombre aux pêcheurs. Ils devraient en avoir une part raisonnable, disons deux tiers des licences.

Q. Vous pensez qu'il y a trop de bateaux qui font la pêche à l'embouchure de la rivière?—R. Il n'y aurait pas place pour un plus grand nombre.

Q. Mais quand le nombre actuel des licences est de 500, comment pouvez-vous espérer en obtenir une?—R. Bien, je pense que l'on devrait en retrancher quelques-unes aux fabricants de conserves et aux propriétaires de congélateurs, pour les donner aux pêcheurs et aux gens qui viennent s'établir ici. Je ne veux pas dire que 500 licences fussent; j'en augmenterais le nombre pour que les pêcheurs en aient une juste proportion; d'un autre côté je ne voudrais pas que la rivière fût accessible à tout le monde.

Q. Quelles sont les personnes qui ne devraient pas en avoir?—R. Je ne saurais dire. Je parle au point de vue de la protection du poisson.

Q. Vous pensez donc que le nombre actuel des bateaux à l'embouchure empêche le poisson de monter la rivière?—R. Oui, et je crois que si elle était laissée libre, les 500 deviendraient bientôt 2,500.

Q. Etes-vous intéressé en quelque façon à la période de clôture?—R. Oui, je voudrais voir la clôture du dimanche couvrir toute cette province-là, et non pas seu-

lement les trois quarts, car d'après ce que je puis voir la moitié n'en est pas observé. Les gens se mettent à l'ouvrage pour préparer leurs bateaux et se rendent sur la rivière en attendant l'heure.

Q. Alors vous pensez que le dimanche tout entier devrait être inclus?—R. En effet, je n'ai pas fait la pêche depuis deux ans, et je ne vois pas que ça fasse de différence. Je pense qu'on prendrait le même nombre de poisson si on ne pêchait pas le dimanche.

Q. Quelles mailles employez-vous? Je veux dire en profondeur.—R. Quarante mailles.

Q. Et vous pensez qu'un trop grand nombre de bateaux à l'embouchure fait tort aux pêcheries de la rivière?—R. Oui.

Q. Et qu'il y a là maintenant trop de bateaux?—R. Je ne voudrais pas dire trop, je crois qu'il y en a autant qu'il peut y en avoir. Je dois dire que j'ai travaillé pour les fabricants de conserves et que j'ai été très mal traité par eux. Je n'ai eu que 10 centins pour mon poisson, tandis qu'un pêcheur qui a licence et bateau obtient 20 centins; mais durant cette dernière saison, je n'ai pu avoir que 6½ centins, le reste étant déduit pour payer mon bateau et mes rets, ce qui ne me laisse que 3½ centins pour moi-même et mon associé. Si j'avais eu une licence, j'aurais pu vendre à qui j'aurais voulu.

Q. Était-ce l'arrangement fait avant de partir?—R. Oh oui, nous avons fait cet arrangement; mais si les fabricants avaient un plus grand nombre de licences ils nous traiteraient, ainsi que les autres pêcheurs, encore plus mal.

Q. Et vous avez sollicité une licence d'un an?—R. Oui, et j'en ai demandé une encore cette année.

Q. Et vous avez dû aller faire la pêche pour les fabriques et accepter ce qu'elles voulaient bien vous donner?—R. Oui, justement ce qu'elles voulaient bien me donner.

Q. Pensez-vous que la licence devrait être transférable?—R. Non.

Q. Elle devrait alors être accordée au vrai pêcheur ainsi qu'au propriétaire de congélateurs et au fabricant de conserves?—R. Sans doute les fabricants nous engagent pour faire la pêche à leur profit, en vertu de leurs licences, mais les autres licences ne devraient pas être transférables.

Q. Lorsque vous faites la pêche, voyez-vous beaucoup de poissons morts?—R. Non, pas beaucoup.

Q. Bien, vous en voyez quelques-uns?—R. Oui, quelques-uns.

Q. Quand en voyez-vous, durant la migration du sockeye?—R. Oui, mais pas en grand nombre—ils paraissent avoir été blessés.

Q. Faites-vous la pêche après la migration du sockeye?—R. Non, parce que les fabriques sont fermées.

Q. Et si vous aviez des licences pour vous-même, est-ce que vous n'iriez pas faire la pêche du saumon à bosse?—R. Oh, nous ne nous occupons pas du saumon à bosse.

Q. Combien y a-t-il de pêcheurs—des blancs—qui font la pêche sur la rivière?—R. Je n'en ai pas l'idée.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y en a-t-il une centaine?—R. Oh, oui, il y en a une centaine; peut-être que 200 serait un chiffre trop élevé.

Q. La majorité des pêcheurs sont-ils employés par les fabriques, ou font-ils la pêche avec leurs propres bateaux?—R. Par les fabriques.

*Par M. Wilmot :*

Q. Deux hommes par bateau donneraient un millier d'hommes?—R. Les sauvages font la pêche à quatre hommes par bateau. Je ne saurais dire le nombre des blancs. Je n'ai jamais songé à cela particulièrement—il y a un bon nombre de Japonais qui pêchent sur la rivière.

Q. Il y a eu 580 bateaux l'année dernière, ce qui aurait pris environ 1,160 hommes, sur lesquels vous croyez qu'il y avait environ deux cents blancs?—R. Peut-être serait-ce à peu près le nombre—je ne sais pas, cependant. Il n'y a environ que



cinquante licences d'accordées aux blancs, c'est-à-dire aux blancs faisant le métier de pêcheurs,—plus de quarante licences vont aux sauvages sur la rivière Fraser.

Q. Bien, monsieur, avez-vous quelque chose à ajouter? —R. Non, je crois que j'ai dit tout ce que je voulais.

Le président alors ajourne la commission à 5.30 p.m., pour la réunir de nouveau à 7.30 p.m.

20 février 1892.

La Commission se réunit de nouveau à l'hotel de ville, à New-Westminster, à 7.30 p.m.

Présents:—M. S. Wilmot, président; MM. Higgins et Armstrong et le secrétaire.

M. D. J. Munn remet la lettre suivante, qui est lue et insérée dans les procès-verbaux, pour faire partie du témoignage donné par ce monsieur durant la journée:

“NEW-WESTMINSTER, 16 novembre 1891.

“M. JOHN McNAB.

“Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

“CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande du 3 du courant, je me fais un plaisir de vous transmettre les renseignements que j'ai reçus concernant le saumon durant ma dernière visite à Lillooet et au lac Seton.

“Le lac se décharge dans un cours d'eau appelé rivière Seton, qui peut avoir un mille de long; de là dans le creek Cayouse, sur un parcours de deux milles, jusqu'à la rivière Fraser.

“À l'époque de ma visite, ces cours d'eau étaient à leur hauteur normale. Quelques sauvages étaient alors occupés à capturer du saumon avec des parcs en rets, pour leur approvisionnement d'hiver, et j'ai examiné ce poisson très attentivement. C'était du saumon sockeye, presque tout composé de femelles ne portant pas d'œufs; ce poisson était très maigre et décoloré, et quoique très abondant semblait faire des efforts pour atteindre le lac.

“Il y avait une masse de saumon à bosse en état de décomposition, et j'ai appris de M. H. Keary que ce poisson avait commencé à monter vers le 15 septembre, et cessa vers le 1er octobre. Il y a eu une migration de ce poisson peu ordinaire cette année. Comme vous savez, c'est le 6 ou le 7 septembre qu'on a remarqué ce poisson en abondance dans le bas de la rivière Fraser, et sa merveilleuse rapidité à remonter à travers les cañons les rapides de la rivière Fraser est ainsi bien clairement établie. Le quinnat, ou saumon de printemps, se dirige vers le lac en quantité indifférente depuis mai jusqu'à juillet, alors que le sockeye fait son apparition, et continue à monter jusque vers la fin d'août. La seconde, ou migration d'automne du sockeye, ainsi que j'en ai fait l'observation, n'a lieu que tous les quatre ans, et après que le saumon à bosse a disparu, cette année-là est finie. Ce poisson est inférieur en qualité et en apparence à celui de la migration régulière d'été du sockeye.

“La décharge du lac Seton dans la rivière Seton est étroite, peu profonde et assez rapide. Les sauvages s'y rassemblent et en tirent d'immenses quantités d'alevins de sockeye dans le mois de mai, alors que ce poisson quitte le lac probablement pour s'en retourner à l'eau salée. Ils font sécher ces alevins au soleil, et les emmagasinent pour l'hiver. L'agent des sauvages de ce district, le capitaine Mason, a bien voulu m'en procurer quelques-uns. Ce poisson mesure environ quatre pouces et demi de long en moyenne, sur une grosseur en proportion. On m'a dit que l'agent essayait de convaincre les sauvages des conséquences désastreuses de la destruction en gros de ce poisson, et les avertis d'avoir à abandonner cette pratique dans leur propre intérêt; il espère que ce sera fait. Je me suis informé de plusieurs personnes du voisinage de la quantité d'alevins qui quittait le lac, ce qui arrive, dit-on, lorsque la crue des eaux du printemps est bien diminuée; tous s'accordent à dire que les alevins descendent en plus ou moins grande quantité suivant le nombre de saumons sockeye qui sont entrés dans le lac l'année précédente. Ceci indiquerait que le saumon peut avoir environ sept mois lorsqu'il part pour l'eau salée. Ici la truite ne mord pas aux amorces des pêcheurs à la ligne durant les mois de septembre, octobre et novembre, ou pendant que les œufs de saumon sont en abondance.

“Les deux fortes migrations consécutives, et deux faibles, du saumon sockeye ont été régulières, à une exception près—1888—depuis 1858, et en remontant même en arrière jusqu'aux années de disette parmi les indigènes. On affirme, parmi les observateurs les plus intelligents, que la migration du saumon aurait augmenté durant ces années dernières.

“Je dois ajouter que cette partie du pays offre une occasion des plus favorables pour étudier les habitudes du saumon qui fréquente ces eaux et pour recueillir des données utiles à un point de vue scientifique.

“Le doute, par exemple, qui existait sur la question de savoir si le saumon retourne à l'eau salée après avoir fait ample provision contre l'extinction de son espèce en déposant ses œufs, pourrait être élucidé d'une manière certaine sur la rivière Seton, et cette phase intéressante de son existence être établie d'une manière concluante. Les observations ajouteraient aussi puissamment aux connaissances que nous avons déjà concernant les alevins, en comparant leur culture artificielle avec ceux produits dans des conditions naturelles, et beaucoup d'autres sujets de renseignements essentiels à la bonne compréhension des conditions d'approvisionnement, pourraient être facilement obtenus, ce qui donnerait le goût pour d'autres recherches intéressantes.”

“D. J. MUNN.”

JARED C. WESTON, natif de la Nouvelle-Ecosse, pêcheur par occupation, résidant à New-Westminster depuis plusieurs années, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, avez-vous quelque déclaration à faire concernant les pêcheries de cette province, ou autres sujets de même nature?—R. Je préférerais que vous me poseriez des questions, monsieur.

Q. Si vous aviez quelque chose de particulier à dire?—R. Je préfère en parler ensuite.

Q. Très bien. Que pensez-vous de l'effet produit par les grandes quantités de déchets qui sont jetés à la rivière?—R. Je ne crois pas qu'ils nuisent au poisson.

Q. Mais relativement à la santé, à un point de vue sanitaire?—R. Quant à moi, je n'ai pas à me plaindre de l'eau, mais je sais qu'un grand nombre de pêcheurs sont allés à l'hôpital par suite d'avoir bu de l'eau, et ont eu les fièvres typhoïdes, etc.

M. HIGGINS.—De l'eau prise près des fabriques de conserves?—R. Oh ! de partout, depuis l'embouchure en montant.

*Par M. Wilmot :*

Q. Trouvez-vous beaucoup de déchets accumulés çà et là?—R. Oui, j'en trouve dans mes rets.

Q. Quand faites-vous la pêche?—R. Pendant la migration du sockeye, à l'embouchure de la rivière.

Q. Remarquez-vous des déchets à l'eau peu profonde?—R. Non.

Q. Quel est l'effet produit à vos rets?—R. Je ne sais pas, ça peut les salir.

Q. Est-ce que cela peut empêcher le poisson d'entrer dans vos rets?—R. Non, on lave les rets souvent—de fait en toute occasion.

Q. En somme, ce n'est donc pas nuisible au poisson qui entre dans la rivière?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Maintenant, quant à la santé, quel effet pensez-vous qu'ils ont?—R. Je les crois nuisibles.

Q. Et à votre avis des maladies telles que les fièvres typhoïdes peuvent être produites par ces dépôts de déchets dans la rivière? Vous dites qu'il y a des pêcheurs qui ont été malades?—R. Oui, plusieurs sont allés à l'hôpital.

Q. Quelles sont vos idées sur la limitation du nombre de rets?—Quant aux fabricants de conserves et aux propriétaires de congélateurs, je voudrais qu'ils n'auraient pas plus qu'une licence chacun, de même que les saleurs; mais les pêcheurs qui font la pêche avec leurs propres bateaux, et, je crois, tous les sujets anglais qui en demandent, devraient obtenir une licence.

Q. Alors tout pêcheur de bonne fois, étant sujet anglais, devrait avoir une licence ?—R. Oui, monsieur.

Q. Relativement à la période de clôture, quelle est votre opinion ?—R. Je crois que celle qui existe actuellement est excellente, à l'exception, toutefois, que si des règlements doivent être faits, je voudrais que la période de clôture commencât à minuit le samedi et durât jusqu'à 6 heures a.m. le lundi. Cela donnerait le temps de nettoyer leur établissement, et, s'ils avaient trop de poissons, d'arrêter leurs bateaux.

Q. Alors vous êtes tout à fait d'opinion que le dimanche devrait être complètement exempté, tant dans l'intérêt de la moralité que celui des pêcheries ?—R. Oui.

Q. Si la période de clôture était fixée à ces heures-là, les fabricants se prêteraient aux circonstances, n'est-ce pas ?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle—vous savez qu'à la Nouvelle-Écosse il y a une saison réservée annuelle ?—R. J'ai quitté ce pays il y a vingt ans ; on ne parlait pas beaucoup de la pêche du saumon alors.

Q. Mais quelles sont vos idées quant à une période de clôture annuelle ici ?—R. Bien, je pense que lorsque le saumon est prêt à frayer, la pêche devrait cesser, disons depuis le 25 d'août jusqu'au 25 septembre, ou à la fin de septembre.

Q. Est-ce que cette clôture serait suffisante pour protéger le poisson ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le poisson qui monte après le 1er septembre ?—R. Le cohoes, et il ne nous est pas permis de faire pêcher le saumon du printemps pendant tout l'hiver.

Q. Y a-t-il du saumon de printemps dans la rivière en hiver ?—R. Je crois que oui. J'ai connu des sauvages Siwashés qui ont capturé du saumon tête-d'acier en janvier, pour leur usage, en haut de la rivière.

Q. Vous n'en avez jamais pris vous-même ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous pensez qu'il serait désirable d'imposer quelques restrictions à la pêche excessive qui se fait à l'embouchure de la rivière, n'est-ce pas ?—R. Non, monsieur, je ne le pense pas.

Q. Mais les bateaux s'y rassemblent en très grand nombre, n'est-il pas vrai ?—R. Oui, ils sont très nombreux, mais s'ils se trouvent en trop grand nombre pour faire la pêche, ils remontent le cours de la rivière un peu plus.

Q. Si les bateaux y stationnaient en moins grand nombre, est-ce qu'il n'y aurait pas plus de poisson qui remonterait la rivière ?—R. Je ne sais pas s'il en serait ainsi.

Q. Est-ce que l'embouchure même de la rivière où se fait la pêche n'est pas très étroite—plus étroite en cet endroit qu'elle l'est plus haut ?—R. Oui, je crois que oui. Cependant le saumon suit la marée sur tous les bancs de sable. La Passe-au-Canot est aussi un bon endroit de pêche, et la pêche se fait jusqu'au bord du golfe.

Q. Quelle profondeur de mailles ont vos rets ?—R. Quarante mailles. Je n'ai pas encore eu le plaisir de posséder des rets. J'ai demandé des licences, mais je n'ai jamais pu en obtenir.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous ici ?—R. Depuis six ans. J'ai demandé une licence pendant trois ans.

Q. Quelle raison vous a-t-on donnée ?—R. Parce que je n'en avais jamais eu auparavant. J'aurais pu en avoir une en 1888, mais j'ai trop retardé, et alors le nombre de licences était limité.

*Par M. Higgins :*

Q. Connaissez-vous des gens qui ont des licences et qui ne sont pas pêcheurs ?—R. Oui, et un bon nombre. Je n'appellerai pas M. Port ou M. Vienna des pêcheurs, pas plus que ne le sont les fabricants de conserves. Il y a aussi un homme du nom de Miller, du territoire de Washington,—c'est un étranger qui ne devrait pas en avoir.

Q. En connaissez-vous d'autres ?—R. J'ai entendu dire qu'il y en avait d'autres.

Q. Des propriétaires de restaurants ?—R. Je l'ai entendu dire. On m'a dit que Brennan, de l'hôtel Cleveland, en avait une.

Q. M. McNab, pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet ?

M. McNAB.—Personne du nom de Brennan n'a eu de licence l'année dernière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors je dois comprendre que le nombre proportionnel de licences accordées à des personnes telles que vous et autres n'est que de 60 sur 580,—c'est ce dont vous

vous plaignez, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur. Je ne vois pas pourquoi M. Port et M. Vienna ont dix licences. Je ne crois pas que M. Port y ait droit, parce que ces licences sont utilisées à l'époque de la grande migration du poisson, et lorsque le saumon du printemps a fait place au saumon sockeye il n'a plus besoin que de un ou deux bateaux peut-être pour faire marcher son établissement.

*Par M. Higgins :*

Q. Que fait-il de son poisson?—R. Il le vend aux fabricants de conserves.

*Par M. Wilmot :*

Mais n'est-il pas propriétaire d'un congélateur?—R. Il n'a pas fait geler de poisson à ma connaissance depuis deux ans; j'ai travaillé pour M. Port pendant deux printemps, et à ma connaissance il n'a jamais fait geler de poisson.

Q. Avez-vous fait la pêche pour lui durant la migration du saumon sockeye?—R. Non, monsieur, je n'ai pas voulu travailler pour lui.

Q. En a-t-il fait geler alors?—R. Non, monsieur. M. Port payait 8 centins pour le poisson et M. Ewen payait 20 centins, de sorte que M. Port vendait son poisson à M. Ewen. Tous les propriétaires de congélateurs sont les mêmes.

Q. Quelle est la différence entre un saumon de printemps d'environ vingt livres et un saumon sockeye de sept à huit livres—c'est-à-dire la différence en valeur?—R. Oh! elle est très considérable. Un saumon de printemps vaut tout le temps de 50 centins à \$1.25. Il est souvent rare.

Q. Quelle est sa grosseur ordinaire?—R. De 15 à 30 livres, généralement.

Q. D'après votre expérience à la pêche, que dites-vous que doit être en moyenne le poids du saumon sockeye?—R. Il y en a des petits et des gros, je n'en ai jamais pesé.

Q. Faisiez-vous la pêche en 1889?—R. Oui, monsieur.

Q. En 1890? Je crois que la pêche a été très fructueuse cette année-là, n'est-ce pas?—R. 1889 a été une forte année.

Q. Et 1890?—R. Une bonne saison.

Q. Quelle a été la moyenne de la grosseur du poisson pendant cette saison?—R. Je ne pourrais dire—le poisson était plus gros que lors d'une forte migration—je croirais qu'il pesait environ huit livres.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous n'en avez jamais pesé?—R. Non, monsieur, et je n'en ai jamais vu peser.

Q. Savez-vous combien de boîtes peut former un saumon de 8 livres? Quatre ou cinq boîtes?—R. Je crois qu'il ferait quatre boîtes au moins.

Q. Alors en formant quatre à cinq boîtes, le reste du poisson se composerait de déchets?—R. Oui, monsieur.

Q. Tout cela est jeté à l'eau?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais de fait vous ne savez pas combien de boîtes peut faire un saumon—vous ne le savez réellement pas?—R. Non, monsieur; comme question de fait, je ne le sais pas réellement, j'ai entendu dire que ça faisait cette quantité.

Q. La migration du saumon sockeye vient-elle plus tard dans la saison qu'autrefois?—R. Je ne sais pas que ce soit le cas.

Q. Pas plus tard qu'il y a trois ou quatre ans?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Pendant combien de temps avez-vous fait la pêche cette année?—R. Quinze à vingt jours.

Q. A quelle époque de la saison pour les fabriques de conserves?—R. Jusque vers le 15 ou 20 de juillet.

Q. Et à quelle époque de la saison précédente?—R. Le 25 août, je pense; je n'en suis pas bien certain. Notre fabrique s'est fermée plus à bonne heure que la plupart des autres, parce que les boîtes étaient épuisées.

Q. Maintenant, pensez-vous que les sauvages devraient avoir des licences?—R. Je crois qu'ils devraient aussi en avoir, en payant, et s'ils peuvent avoir des bateaux et des rets à eux comme les blancs; mais non pas obtenir une licence et ensuite la faire payer par les fabricants de conserves.

Q. Mais comment pouvez-vous éviter cela?—R. Que chaque pêcheur montre sa licence, l'inspecteur est sur la rivière.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Le bateau avec lequel vous avez fait la pêche était-il un bateau licencié comme appartenant à M. Port?—R. Pas cet été. Cet été j'ai fait la pêche pour un nommé Boutillier.

Q. Boutillier est-il ici?—R. Non, je ne crois pas; son associé était ici cet après-midi.

*Par M. Higgins :*

Q. A propos des fièvres typhoïdes, êtes-vous bien sûr qu'elles provenaient de l'eau?—R. Je crois que oui—mon associé a été malade et je considère que sa maladie est venue de là.

Q. En est-il mort?—R. Non, monsieur.

Q. Où vivait-il, en ville ou sur un chalan?—R. Oh, il vivait bien, il était à l'aise. Je puis vous dire que nos pêcheurs, lorsqu'ils le peuvent, aiment à bien vivre.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs qui vivent sur les chalans?—R. Oui, monsieur, il y en a plusieurs.

*Par M. Armstrong :*

Q. Où conduisent-ils les chalans la nuit?—R. Toujours à un endroit tout près du rivage.

Q. Et s'il y a quelque impureté dans l'eau, il est sûr de l'avoir?—R. Oui, il est sûr de l'avoir.

Q. Et cependant vous y demeurez, vous croyez que c'est une bonne place pour y vivre?—R. Bien, nous n'avons pas d'autres endroits de pêche.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quelles conditions avez-vous fait la pêche cette année?—R. Par parts, j'avais 10 centins partagés entre moi et mon associé, ou 5 centins chacun.

Q. Quelle était la valeur courante du poisson?—R. J'ai entendu dire qu'elle était de 15 centins.

Q. Lorsque vous n'aviez que dix centins?—R. Oui.

Q. Que rapportait le saumon vendu à M. Boutillier par d'autres personnes?—R. Je ne sais pas.

Q. Pensiez-vous obtenir la pleine valeur?—R. Non, monsieur, je pensais qu'il avait 20 centins quand je n'en obtenais que dix.

Q. Est-ce la pratique, chez les propriétaires de congélateurs et les saumeurs qui obtiennent des licences, d'engager des hommes comme vous, et ensuite d'aller vendre le poisson aux propriétaires de fabriques, et de ne vous donner qu'une part?—R. Oui, monsieur.

Q. Si vous aviez eu un bateau à vous, qu'auriez-vous obtenu?—R. Vingt centins.

Q. Avez-vous vu du saumon mort flotter en descendant le cours de la rivière?—R. J'en ai vu quelques-uns dans le mois d'août.

Q. Dans votre opinion, ce saumon avait-il été blessé ou affaibli avant de mourir?—R. Je ne puis dire. Je crois que ce poisson avait frayé, parce qu'il paraissait mince et étroit, mais nous ne nous arrêtons pas à examiner le poisson mort.

Q. A propos de ce saumon blanc, le saumon du printemps est blanc et rouge, n'est-ce pas?—R. Nous en prenons quelques-uns et nous les salons pour notre propre usage, si nous ne pouvons le vendre sur le marché. On le prendrait si on le donnait pour rien.

Q. Qui agit ainsi?—R. M. Port et M. Vienna.

Q. Ainsi ils vous payent le poisson rouge qu'ils prennent de vous, et prennent le poisson blanc pour rien?—R. Oui.

*Par M. Higgins :*

Q. Ne pensez-vous pas que le poisson blanc soit un bon poisson?—R. Je le préfère au rouge.

*Par M. Wilmot :*

Q. En prend-on plus ou moins tout l'été?—R. Oui, tout l'été.

Q. Et est-il propre au marché?—R. Pas le blanc.

Q. Y a-t-il plus de saumons blancs que de rouges ?—R. Oui, souvent ils sont très abondants.

Q. Et vous les donnez ?—R. Oui, souvent aux sauvages Sewashees et autres.

Q. Savez-vous si quelquefois on jette à l'eau le saumon blanc qu'on aurait pris ?—R. Non, monsieur ; je le salerais avant de le jeter à l'eau. J'aimerais à dire que je pense que nous, les pêcheurs, nous devrions avoir la préférence sur la rivière, vu que les fabricants de conserves ont tant de licences. Les sauvages Sewashes et les blancs devraient avoir le premier privilège, puis les propriétaires de congélateurs, les saleurs et les fabricants de conserves, parce que dès que vous accordez vingt licences aux fabricants de conserves, lorsque la forte migration arrive, ils peuvent prendre assez de poisson avec leurs propres bateaux, et ils n'ont plus besoin d'employer les autres pêcheurs.

Q. Alors les fabricants ont le monopole ?—R. Oui, ils nous empêchent de gagner notre vie.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ce n'est que durant les grandes migrations ?—R. Oui ; mais si le saumon continue comme cette année, ce sera deux ou trois ans dans quatre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais est-ce que ce ne serait pas contraire à ce que l'on dit généralement ?—R. Bien, nous avons eu de bonnes migrations pendant plusieurs années consécutives.

*Par M. Armstrong :*

Q. Est-ce que vingt bateaux auraient suffi pour approvisionner les fabricants de conserves l'année dernière ?—R. Oui, monsieur ; le fabricant pour qui je faisais la pêche avait vingt bateaux et trois licences au dehors, et nous avons dû cesser parce que nous avions trop de poisson. Nous avons été trente-six heures à ne rien faire au milieu d'une semaine, c'est-à-dire trente-six heures durant toute la saison de pêche.

Q. Quelle était la capacité de production de la fabrique pour laquelle vous travailliez ?—R. Je n'en ai pas idée—c'était pour la fabrique de M. Ladner.

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous d'avis que les fabricants ne devraient avoir aucune licence ?—R. S'il y avait assez de pêcheurs, sujets britanniques résidents, pour prendre toutes les licences, les fabricants ne devraient pas en avoir, ou peut-être une seule chacun. Ils font beaucoup d'argent ; qu'ils achètent leur poisson.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous prétendez que les fabricants devaient avoir leur poisson des pêcheurs ?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que ce serait déraisonnable de donner dix ou quinze licences aux fabricants ? Ils auraient à compter sur les pêcheurs pour le surplus du poisson dont ils pourraient avoir besoin.—R. Je n'ai pas d'objection aux fabricants si les pêcheurs obtiennent leurs licences ; mais je voudrais que les pêcheurs eussent les leurs les premiers. L'ouvrier résident sur la rivière devrait avoir le premier privilège. Presque tous les pêcheurs qui obtiennent des licences demeurent ici toute l'année et y dépensent leur argent, lorsque d'un autre côté je connais des fabricants de conserves qui n'y dépensent pas un centin. Ils dépensent leur argent ailleurs ; en proportion de l'argent qu'ils font, les pêcheurs dépensent beaucoup plus d'argent dans le pays.

Q. Mais les fabricants ne dépensent-ils pas un montant considérable d'argent—ne payent-ils pas des gages aux gens employés dans les fabriques ?—R. Oui, c'est vrai qu'ils le font, mais vous savez très bien où va l'argent qu'ils payent aux Chinois, et que cet argent ne rapporte rien au pays. Ensuite plusieurs d'entre eux font venir leurs approvisionnements du dehors, et ne dépensent pas beaucoup d'argent ici pour ces approvisionnements.

Q. Qu'entendez-vous par "approvisionnements" ?—R. Bien, les pêcheurs se procurent toutes leurs provisions de bouche et autres approvisionnements des fabriques durant la saison, et les fabricants font venir presque tout de Victoria, et même de San-Francisco—ils n'achètent pas chez nos marchands d'ici.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Mais ne considérez-vous pas que les fabricants mettent du capital—une bonne quantité d'argent—dans les fabriques de conserves?—R. Lorsqu'un homme fait \$90,000 dans une saison et—

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous capable d'affirmer cela sous serment?—R. Oh non, je ne le puis pas, mais je le sais—c'est assez bien connu ici.

M. ARMSTRONG.—Oh! nous ne pouvons pas prendre de témoignage par oui-dire.

M. WILMOT.—Eh bien, monsieur, est-il autre chose que vous désiriez dire?—R. Non, je ne pense pas—nous voulons avoir des licences, c'est le principal.

---

HARRY NELSON, natif de Norvège, et pêcheur résidant à New-Westminster, et habitant la Colombie-Britannique depuis neuf ans.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, qu'avez-vous à nous dire?—R. J'ai fait deux demandes de licences—cette année et l'année précédente, mais sans succès.

Q. Quelle raison vous a-t-on donnée pour vous refuser?—R. Parce que je n'avais pas eu de licence auparavant.

Q. Pour qui avez-vous fait la pêche?—R. Pour M. Ewen, l'année dernière, et l'année précédente pour M. Harlock.

Q. A quelles conditions?—R. Par parts, cette année.

Q. Et vous n'êtes pas satisfait?—R. Non, monsieur, je ne le suis pas.

Q. Pourquoi?—R. Parce que durant la migration du saumon sockeye, d'autres pêcheurs qui ont des licences vendent leur poisson aux fabricants de conserves et en retirent tout le profit—ils reçoivent 20 centins pour leur poisson lorsque je n'en retire que 4 centins—8 centins entre mon associé et moi. M. Port vend tout son poisson aux fabricants de conserves.

Q. Est-ce qu'il ne le fait pas geler?—R. Non, monsieur.

Q. Alors M. Port ne se sert des licences qu'il obtient que durant le temps de la migration du poisson de printemps, et lorsque le saumon sockeye arrive il le vend aux fabricants, et vous emploie à 8 centins par poisson?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors vous voudriez que tous les pêcheurs faisant la pêche pour eux-mêmes eussent des licences?—R. Je crois que tout pêcheur établi sur la rivière depuis deux ans devrait avoir une licence. Je crois que des licences devraient être refusées aux fabricants de conserves, à M. Port, à M. Vienna et autres.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais M. Vienna ne tient-il pas un marché au poisson?—R. Oui, mais il peut acheter tout son poisson des pêcheurs de l'extérieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous des déchets?—R. Je crois qu'ils sont très nuisibles à l'eau. Il nous faut boire de cette eau, et elle est très insalubre. C'est bien aisé de dire que beaucoup de petits poissons mangent ces déchets, mais je sais que les têtes et les queues viennent dans les rets des pêcheurs. J'en ai pris un grand nombre, et cette matière sent mauvais—on en est incommodé à un mille de distance.

*Par M. Higgins :*

Q. Qu'en faites-vous?—R. Oh, je les rejette à l'eau.

Q. Et où vont-ils?—R. La marée les emporte.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous les croyez donc nuisibles à la santé des habitants?—R. Oui, monsieur, je le crois. Les cas de fièvres typhoïdes sont nombreux dans le bas de la rivière.

Q. Y en a-t-il des cas dans le haut?—R. Je n'en sais rien.

M. HIGGINS.—Mais il y a des fièvres typhoïdes à Victoria et autres endroits; de fait il y en a partout.

*Par M. Armstrong :*

Q. Où demeurez-vous ? Demeurez-vous sur un chalan ?—R. Je demeure sur un chalan, oui.

Q. Où le placez-vous ?—R. Oh, en différents endroits le long de la rivière.

Q. Alors vous êtes exposé à tout le danger de cette eau ?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais eu les fièvres typhoïdes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'elles provenaient d'avoir bu de l'eau de la rivière Fraser ?—R. Non, je ne voudrais pas dire que ce fut là la cause.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de la clôture du dimanche ?—R. Je crois que les pêcheurs devraient avoir tout le samedi et tout le dimanche à eux—ce qui laisserait une demi-journée pour rentrer les rets et les nettoyer, et leur donnerait le dimanche comme congé.

Q. Avez-vous vu beaucoup de poisson mort descendre le cours de la rivière ?—R. Oui, j'en ai vu beaucoup vers le milieu d'août.

Q. D'où venait-il, pensiez-vous ?—R. La plupart des fabriques de conserves—elles ont trop de poisson et elles en rejettent le surplus à l'eau ; il y a aussi quelques poissons qui s'échappent des rets.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous jamais vu du poisson être jeté d'un quai d'une fabrique de conserves ?—R. Oui, une fois à la fabrique de Laidlaw. L'année dernière, j'ai vu un Chinois qui jetait du poisson d'un chalan.

Q. En jetait-il beaucoup ?—R. Bien j'en ai vu environ une centaine,—je ne sais pas combien il en avait jeté avant mon arrivée.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quel jour de la semaine était-ce ?—R. Un vendredi.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pourquoi le jetait-il à l'eau ?—R. Parce que les fabriques voulaient avoir du poisson frais.

Q. A quelle profondeur de rets pêchez-vous ?—R. Soixante mailles. Cela dépend de la profondeur de l'eau—trente-cinq mailles à l'embouchure de la rivière ; quelques-uns se servent de cinquante mailles, et alors le poisson peut facilement monter. La plus grande partie de la pêche se fait à l'eau tranquille, et le poisson a une bonne chance de monter à l'eau rapide.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose de plus à nous dire ?—R. Non, je ne crois pas, monsieur.

---

THOMAS HOOD, natif de Terre-neuve, pêcheur résidant à New-Westminster depuis deux ans, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, nous serons heureux d'entendre ce que vous avez à dire ?—R. Je demeure sur la rivière depuis deux ans seulement, et je n'ai que peu d'expérience dans la pêche d'ici, bien que j'aie été pêcheur.

Q. Avez-vous eu une licence ?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi pas ?—R. On m'a dit qu'elles étaient toutes prises. J'ai fait la pêche pendant deux ans à l'entreprise pour une fabrique de conserves, me servant de ses bateau, rets et licence. L'année dernière, le poisson a rapporté en moyenne de 15 à 20 centins à ceux qui avaient des licences, mais je n'ai pu en avoir que six centins et demi. J'ai ici ma demeure et ma famille ; et j'y suis venu pour améliorer



mon sort comme pêcheur ; ayant entendu parler de ce pays, j'ai quitté Terre-neuve pour venir ici. Je puis vous montrer, messieurs, des certificats que j'ai obtenus avant de quitter Terre-neuve, et qui établissent ma bonne réputation. (Ici, M. Hood exhibe des lettres de recommandation de MM. Munro et Bishôp, de Saint-Jean de Terre-neuve, en date du 18 février 1890, et de G. W. R. Herlei, de la Baie Roberts, Terre-neuve, et qui attestent d'une manière très élogieuse de son habileté et de sa position comme pêcheur et comme marin.) Après lecture à haute voix de ces lettres par le président du comité.

M. WILMOT.—Certainement, M. Hood, que ces certificats parlent très favorablement de votre habileté et de votre capacité tant comme pêcheur que comme marin. Il paraît en effet extraordinaire qu'un aussi bon pêcheur que vous n'ait pu obtenir une licence.

*Par M. Higgins :*

Q. Connaissez-vous des gens que vous ne considérez pas qualifiés à avoir une licence et qui en ont eu ?—R. Non, monsieur, je ne suis ici que depuis deux ans, mais je considère que nombre de licences ont été accordés qui n'auraient pas dû l'être. C'est une injustice que sur 580 licences il n'y en ait que 50 qui aillent à des blancs qui font le métier de pêcheurs. Il est juste que les fabricants de conserves qui ont encouru de grandes dépenses obtiennent des licences, mais ils ne devraient pas avoir le contrôle en tout. Vous pouvez voir quelle a été ma situation l'année dernière, c'est très clair—je n'ai pu obtenir de licence, et j'ai été obligé d'accepter ce que les fabricants ont bien voulu me donner. J'ai mon bateau à moi ainsi que mes rets, et j'ai été élevé dans le métier de pêcheur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous pris beaucoup de saumon de printemps ?—R. Non, je n'ai pêché que du saumon sockeye.

Q. Combien en avez-vous pris avec votre bateau ?—R. 4,300.

Q. Pour lesquels vous avez eu 6½ centins la pièce ?—R. Oui.

Q. Quel en était le poids moyen ?—R. De six à huit livres.

Q. Aviez-vous aussi fait la pêche l'année précédente ?—R. Oui, monsieur.

Q. Le poisson était-il alors plus gros ?—R. Le poisson n'était pas aussi gros qu'en 1890.

Q. Avez-vous idée de ce qu'un saumon de sept livres peut faire de boîtes ?—R. Je ne sais pas.

Q. Que pensez-vous des rebuts que l'on jette en si grandes quantités à la rivière ?—R. Je ne crois pas qu'ils causent beaucoup de tort—la force du courant les emporte rapidement.

Q. En avez-vous vu dans les baies et marais ?—R. Non, je pêchais à l'embouchure de la rivière ; je n'ai pas vu les rivages plus haut.

Q. Pensez-vous qu'il se fait trop de pêche à l'embouchure de la rivière ?—R. Oh, je ne crois pas, monsieur. Il y a beaucoup d'espace au large jusqu'à la pointe Roberts, et suffisamment de place pour laisser entrer le poisson.

Q. Mais s'il s'y faisait moins de pêche il y aurait plus de poisson qui remonterait le cours de la rivière, n'est-ce pas ?—Q. Oh non ; je ne crois pas que cela nuise en rien.

Q. Que pensez-vous de la clôture du dimanche ?—R. Bien, je ne fais pas la pêche le dimanche ; mais sur ce point, je ne voudrais pas faire la loi aux autres.

Q. Mais ne croyez-vous pas que le dimanche doit être réservé ?—R. Oui, je le crois. Depuis deux ans que je fais la pêche sur la rivière Fraser, je n'ai jamais pêché le dimanche, et j'ai toujours trouvé que j'avais autant de poisson le lundi matin que ceux qui faisaient la pêche le dimanche soir. Je faisais la même chose sur les grands bancs, et il y avait une goélette près de moi qui faisait la pêche le dimanche, pendant que nous n'en faisons pas ; mais c'est un fait qu'invariablement nous avons à la longue autant de poisson qu'elle.

Q. Alors vous pensez qu'il y a une Providence spéciale qui favorise les bons pêcheurs ?—R. Cela en a certainement bien l'air (rires).

*Par M. Armstrong :*

Q. Si les hommes commençaient à 6 heures le lundi matin, à quelle heure les fabriques de conserves pourraient-elles commencer leurs opérations?—R. Vers midi, je pense, si le poisson abondait.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous pensez qu'il n'est pas nécessaire de prendre six heures à l'avance pour se préparer à pêcher,—c'est-à-dire que les pêcheurs peuvent aussi bien commencer à pêcher à minuit le dimanche qu'à 6 heures le dimanche soir?—R. Oui, je le pense.

*Par M. Higgins :*

Q. Ne pourriez-vous pas amener les fabricants à vous donner plus de 6½ centins pour votre poisson?—R. Non, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Faites-vous autre chose que la pêche?—R. Je travaille partout où je puis trouver de l'ouvrage en n'importe quel temps, avec la pelle et la pioche, de fait n'importe quel ouvrage.

Q. Avez-vous quelque autre chose à nous soumettre?—R. Non, monsieur.

WILLIAM DINNEAR, natif d'Australie, pêcheur par occupation, et résidant à New-Westminster depuis 1882, est assermenté.

M. WILMOT.—Bien, monsieur, parlez.—R. Je désire dire que j'ai fait la pêche sur la rivière Fraser depuis quatre ans, que j'ai demandé une licence et que je n'ai jamais pu l'obtenir.

Q. Pourquoi n'en avez-vous pas obtenu?—R. J'ai été informé par lettre en 1889 que toutes les licences étaient données, et que si on en accordait davantage j'en serais averti.

*Par M. Higgins :*

Q. En avez-vous jamais été informé?—R. Non, monsieur, je ne l'ai jamais été. Je n'en ai pas demandé l'année dernière, parce que je pensais que je serais notifié, mais je n'ai jamais reçu d'avis à ce sujet. Voigi la lettre que j'ai reçue de M. Mowat me disant que je serais notifié. (Il communique la lettre, qui lui fut remise par le président après avoir été lue.)

*Par M. Wilmot :*

Q. Y a-t-il eu d'autres personnes venues dans le pays après vous qui aient obtenu des licences ou qui en aient demandé après vous, ou subséquemment à la date de cette lettre?—R. Oui, monsieur.

Q. Étaient-ce des résidants ou des gens d'autres localités?—R. Je crois qu'il y avait un ou deux étrangers, mais je pense que plus tard ils se sont mis en règle; je crois qu'ils étaient Italiens—un au moins l'était.

Q. Qui était l'autre?—R. Je ne suis pas sûr de ce qu'il était.

Q. Vous croyez qu'ils se sont mis en règle, qu'ils se sont faits naturaliser?—R. Je le crois.

Q. Pour qui faisiez-vous la pêche?—R. Je pêchais par parts. Durant la dernière saison, j'ai pêché à la faveur de la licence d'un autre homme; il était aveugle, et il m'a demandé de prendre sa licence et de m'en servir pour pêcher; il m'a donné un ordre pour sa licence sur M. Vienna.

Q. Combien lui donniez-vous?—R. Je lui donnais 1 centin par poisson jusqu'au nombre de 2,000, et 1½ centin au-dessus de ce chiffre.

Q. Alors vous vendiez votre poisson pour ce que vous pouviez aux fabriques de conserves—combien aviez-vous?—R. Dix centins.

Q. Alors vous réalisiez 8½ à 9 centins?—R. Je partageais également avec mon associé, après avoir déduit le centin et le centin et demi.

Q. Auriez-vous pu vendre à des prix plus élevés si vous aviez eu une licence?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors pourquoi ne vendiez-vous pas votre poisson à un prix plus élevé?—R. Parce que j'avais fait un arrangement avec l'aveugle de les livrer à une certaine fabrique, et cette fabrique ne me donnait que dix centins par poisson.

Q. Est-ce que cet aveugle avait payé pour sa licence, ou l'argent lui avait-il été avancé par la fabrique?—R. Je crois qu'on lui avait avancé l'argent.

Q. Combien avez-vous pris de poissons?—R. Environ 3,000.

Q. Quels étaient leur grosseur et le poids?—R. Je pourrais dire six livres et demie—quelques-uns pouvaient peser sept livres.

Q. Que pensez-vous des rebuts que l'on jette à l'eau—croyez-vous que ce soit nuisible?—R. Je crois que c'est nuisible au poisson à certaines époques, lorsque l'eau devient vaseuse et sale.

Q. Qu'en pensez-vous au point de vue sanitaire?—R. Je ne crois pas que ce soit sain—je crois que c'est la cause de beaucoup de maladies.

Q. Quelle espèce de maladie, pensez-vous?—R. Ils ont causé des fièvres typhoïdes, je crois. J'ai eu connaissance de quelques cas peu nombreux. De plus, nous faisons tous bouillir l'eau avant d'en boire, à moins d'être à nos bateaux, où nous ne pouvons le faire.

Q. Vivez-vous sur un chalan, ou à terre?—R. A terre.

Q. Et voyez-vous les déchets se répandre dans les baies et les marais?—R. Très souvent.

Q. Et l'odeur en est-elle désagréable?—R. Oui, très souvent.

Q. Que pensez-vous de la clôture du dimanche?—R. Je la crois très bonne—elle donne du repos à tous, et permet au poisson de monter.

Q. Que pensez-vous du système de limiter le nombre des licences?—R. Je crois que si le nombre des licences était limité, les pêcheurs devraient avoir la préférence, et chaque pêcheur devrait en avoir une.

Q. Les sauvages aussi?—R. Oui, je crois.

Q. Et avez-vous objection à ce que les fabricants de conserves aient une bonne proportion de licences?—R. J'ai objection à ce qu'ils aient le monopole, mais je crois qu'ils devraient en avoir une juste proportion.

*Par M. Armstrong :*

Q. A votre avis, qu'est-ce qui constitue un pêcheur?—R. Oh, un homme qui fabrique ou raccommode ses rets et qui fait la pêche.

*Par M. Wilmot :*

Q. Un homme qui achète ses rets serait sans doute considéré aussi comme pêcheur, n'est-ce pas?—R. J'entends dire un homme qui sait faire la pêche—je ne crois pas qu'un homme qui achèterait seulement des rets dût être considéré pêcheur.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais supposez qu'il achèterait ses rets et qu'il ferait la pêche pendant des années, ne serait-il pas un pêcheur?—R. Je ne le pense pas, à moins qu'il ne raccommode ou fabrique ses rets.

Q. Combien y a-t-il de pêcheurs qui raccommoient leurs rets?—R. Peut-être un cent.

Q. Vous ne le savez point, n'est-ce pas?—R.—Bien, je ne voudrais pas l'affirmer sous serment, mais je crois que c'est à peu près le nombre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais il y a peut-être beaucoup de gens qui ont fait la pêche toute leur vie, et qui ne peuvent ni faire ni raccommoier des rets,—les jugez-vous pêcheurs?—R. Je crois que tout cela devrait être pris en considération.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous ici?—R. Je suis ici depuis 1882.

Q. Faisiez-vous la pêche en Australie?—R. Non, monsieur.

Q. Mais maintenant, vous êtes pêcheur de profession?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous êtes arrivé ici, vous n'auriez pas eu droit à une licence comme pêcheur?—R. Non, monsieur.

Q. Ainsi vous voyez qu'il y a eu un temps où vous n'étiez pas pêcheur, bien que peut-être faisiez-vous la pêche sur la rivière; cependant je vois ce que vous voulez dire,—vous comprenez par pêcheur, non seulement un homme qui fait la pêche, mais celui qui entend parfaitement tous les détails pratiques du métier?—R. Oui, monsieur, c'est cela.

Q. Bien, monsieur, avez-vous quelque autre chose à nous dire?—R. Non, monsieur.

WILLIAM EDWARD DEVINE, natif d'Angleterre, pêcheur établi sur la côte du Pacifique, entre les rivières Columbia, Sacramento et Fraser depuis 1862, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous serons heureux d'entendre ce que vous avez à dire sur les pêcheries, M. Devine?—R. Bien, je suis simplement venu ici pour aider à mes camarades pêcheurs, car je vois que nous avons une bonne chance de parler devant vous, messieurs. Je crois qu'on a commis une injustice dès le début en empêchant les pauvres gens qui gagnent leur vie sur la rivière d'obtenir des licences, et je sais que d'anciens pêcheurs qui sont ici maintenant, ont demandé plusieurs fois des licences, sans jamais pouvoir en obtenir.

Q. Avez-vous eu une licence?—R. Depuis les trois dernières années, j'en ai eu, monsieur. Quelquefois, voyez-vous, nous allons au nord—nous allons sur la Skeena, Rivers Inlet et la Naas, et nous avons plus de chance en remontant plus haut. Nous nous disons que si la rivière Fraser est mauvaise, nous nous rendrons à la Skeena ou la Naas, où nous espérons faire mieux, et lorsque nous revenons ici, notre licence est prise—nous nous trouvons ainsi omis de la liste, et aucune licence ne nous sera plus accordée, d'autres gens surviennent qui prennent les licences. Naturellement, plus il y en a, mieux c'est pour le pays, mais les gens qui passent leur vie à travailler et qui comptent entièrement sur la pêche pour vivre devraient avoir une licence.

Q. Quand avez-vous fait la pêche sur la Skeena en dernier lieu?—R. Je n'ai jamais pêché sur la Skeena. Je dis qu'il y en a parmi nous qui le font. Je suis allé à Rivers Inlet, mais dernièrement je me suis arrêté ici pour m'assurer ma licence.

Q. Avez-vous fait la pêche sur la Columbia et la Sacramento?—R. Oui, j'ai pêché dans toutes ces rivières, mais depuis les dix ou douze dernières années je suis resté ici.

Q. Quelle est la quantité de poisson que vous prenez?—R. L'avant dernière année, j'ai pris 18,000 poissons.

Q. Vous devez être un bon pêcheur?—R. Bien non. J'étais justement à l'entrée ou l'embouchure de la rivière, et je n'ai pas été au delà du phare; le poisson qu'on y prend est meilleur que celui du haut de la rivière.

Q. Combien de temps le poisson prend-il pour venir de l'embouchure de la rivière jusqu'à disons, ici?—R. Je ne pourrais dire; mais à Sacramento, nous avons marqué du saumon chinook, et nous avons constaté qu'il avait pris cinq semaines à faire trente milles. Nous avons mis nos initiales sur la peau pour voir avec quelle vitesse il voyageait.

Q. Était-ce à l'eau de marée?—R. Oui, tout à l'eau de marée.

Q. Quelle était la largeur de la rivière à l'endroit où vous avez fait cette expérience?—R. Environ six ou sept milles. Lorsque le poisson arrive dans la rivière, vous pouvez vous tenir sur un bateau et le voir attendre avant de monter. Je ne crois pas que le poisson sorte soudainement de l'eau salée pour entrer dans l'eau douce. Il vient sans doute pour frayer. Si j'ai deux rets, je tends toujours les deux. Un jour qu'il fait froid il ne faut jamais tendre les rets à l'eau basse; mais un jour qu'il fait chaud, pêchez sur le sable. L'eau est d'autant plus chaude qu'elle est plus profonde. Dans un temps chaud vous verrez toujours le poisson prendre ses ébats sur le sable, j'en ai vu autour de mon bateau pendant une heure de temps.

Q. Vous dites que vous avez capturé 10,000 poissons pendant une saison?—R. Oui, mais il y en a d'autres qui en ont pris plus que moi. J'ai été malade d'avoir bu

de l'eau de la rivière Fraser. Il y a des pêcheurs qui ont capturé jusqu'à 1,000 poissons dans une nuit.

Q. A qui vendez-vous votre poisson?—R. A la fabrique de conserves de la Pointe Gurry.

Q. Qu'avez-vous eu pour votre poisson?—R. Dix centins par poisson; quand nous en fournissions plus, nous recevions davantage.

Q. Les pêcheurs qui obtiennent des licences devraient être sujets anglais?—R. Oui, jusqu'à un certain point.

Qu'entendez-vous par là?—R. Je donnerais les licences à des hommes qui sont réellement pêcheurs et qui gagnent leur vie à faire la pêche.

Q. Bien, supposez que tous soient réellement pêcheurs?—R. Oh, bien, vous pouvez épuiser une rivière par excès de pêche, mais ce n'est pas la rivière Fraser, et je crois que la pisciculture a été d'un grand avantage. Le sens commun nous dit cela, quand on voit les fortes migrations qui ont eu lieu depuis trois ans.

Q. Vous êtes donc convaincu que l'excès de pêche pourrait causer le dépeuplement?—R. Oui, certainement. La sciure et d'autres matières peuvent aussi nuire au poisson. J'étais en Orégon lorsque furent édictées les premières lois de pêche, et je sais qu'alors on pensait que ces matières étaient très nuisibles.

*Par M. Armstrong :*

Q. Que dites-vous des sauvages?—R. Ce sont certainement des pêcheurs, et ils devraient avoir des licences comme les autres.

Q. Supposons qu'il y aurait 200 sauvages qui demanderaient des licences, est-ce qu'ils devraient tous en avoir?—R. Bien, non, monsieur.

Q. Combien alors devrait-il leur en être accordé?—R. Environ un tiers aux sauvages, et le reste aux blancs.

Q. Pourquoi les limiter à un tiers?—R. Parce que nous avons fait le pays ce qu'il est,—nous avons enseigné aux sauvages comment faire la pêche,—c'est-à-dire à la faire avec succès pour les besoins du commerce,—ils faisaient la pêche au dard, avec des rets serrés, et toutes sortes de vieux engins de pêche lorsque je suis arrivé dans le pays, et ils ont appris de nous la manière de faire un travail de première classe.

Q. Combien de licences alors voudriez-vous qu'il fût accordé aux fabricants de conserves?—R. Je ne suis pas prêt à dire, mais je leur en accorderais un nombre raisonnable.

Q. Diriez-vous vingt ou vingt-cinq?—R. Oh, messieurs, usez de votre propre jugement, vous dirais-je.

Q. Mais nous voulons savoir ce que vous pensez à ce sujet?—R. En premier lieu j'accorderais la préférence aux pêcheurs actuellement dans le métier—puis les plus anciens pêcheurs devraient avoir la préférence ensuite—nous avons ouvert le pays à cette industrie, et nous avons enseigné aux autres à prendre le poisson; nous devrions avoir la préférence sur les autres pêcheurs.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce que ce serait occasionner le service d'un trop grand nombre de bateaux que d'accorder une licence à chaque pêcheur?—R. Je crois, monsieur, que ce ne serait pas surcharger si chaque pêcheur qui est réellement pêcheur obtenait une licence; puis je suis d'avis d'en donner aux fabricants de conserves et aux propriétaires de congélateurs, parce que certainement ils font du bien au pays, et nous ne serions pas ce que nous sommes s'ils n'étaient ici. Aucun trafic des licences ne devrait être permis.

Q. Quant aux rebuts, que pensez-vous de leurs effets?—R. Je suis convaincu qu'ils sont nuisibles au point de vue sanitaire. Il nous faut boire cette eau, et lorsque nous puisons de l'eau à la noirceur, si nous puisons des intestins de poisson, c'est une agréable chose à boire, je vous assure. (Rires.) J'en ai souvent avalé de cette eau, à mon grand regret. C'est très bien aux gens de dire que le courant transporte tous ces déchets à la mer, mais lorsqu'il vous arrive de retirer vos rets et toutes sortes d'autres choses et que vous avez à les laver, je puis vous affirmer que ce n'est absolument pas l'eau de Cologne. (Rires.)

Q. Vous savez donc que des entrailles, etc., de poisson pénètrent dans vos rets ?  
 —R. J'en suis certain, parce que tous les pêcheurs savent que nous retirons toujours toutes sortes de rebuts ; puis nous devons faire bouillir notre eau avant de nous en servir.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais croyez-vous que ce qui est dangereux pour l'homme l'est aussi pour le poisson ?—R. Bien, nous avons eu justement un exemple à Vancouver. Il y avait là beaucoup de hareng, mais depuis qu'on y a établi une raffinerie d'huile, et qu'on a permis de laisser jeter les déchets à l'eau, le hareng a disparu. Conséquemment, je pense qu'ils font tort au hareng. On croit que les déchets doivent être nuisibles. Quant à la truite, je crois qu'elle est très nuisible au saumon, car elle le suit de près et se nourrit souvent de ses œufs ; puis il n'y a pas de meilleur appât pour prendre une truite qu'une tête de saumon. Les sauvages se servent d'une petite perche au bout de laquelle ils mettent un hameçon, et ils battront tout pêcheur de Londres qui pêcherait à la mouche.

Q. Croyez-vous que le saumon mange ses propres œufs ?—R. Je suis presque certain qu'il ne le fait pas.

Q. Vous croyez donc que les déchets sont nuisibles tant à l'homme qu'au poisson ?—R. Je suis certain qu'ils sont nuisibles à la race humaine, et presque certain qu'ils doivent l'être au poisson, et si j'avais à parier, je parierais dix contre un qu'ils le sont, bien que naturellement les fabricants auraient à supporter de plus grandes dépenses s'ils avaient à en disposer autrement qu'en les jetant à l'eau ; je ne voudrais pas qu'ils en eussent à souffrir, ils ont déjà assez de dépenses à faire, mais je crois que le gouvernement devrait se charger de la chose, et empêcher que ces déchets aillent à la rivière, parce que personne ne veut boire d'entrailles de saumon, ou s'il y en a, je ne suis pas de ceux-là.

Q. Vous dites que vous avez pris 10,000 poissons. Si vous n'aviez pas été "à la porte," et qu'on vous aurait tenu "dans la chambre," il serait entré plus de poisson n'est-ce pas ?—R. Bien, je ne sais pas. Les pêcheurs seraient trop rapprochés les uns des autres, et ce serait une cause de beaucoup de différends. C'est assez mal déjà,—quelquefois vous seriez aussi bien d'avoir vos rets dans votre chambre à coucher. (Rires.)

Q. Croyez-vous alors qu'il serait désirable, dans l'intérêt des pêcheurs, d'imposer certaines restrictions à la pêche à l'embouchure de la rivière ?—R. Oh non, je crois que la pêche en cet endroit n'empêche pas le poisson d'entrer dans la rivière. Nous sommes disséminés sur de grandes distances, sur quelques trois milles.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture ?—R. Je crois, suivant que les choses ont été faites, que c'est un bon plan,—cela donne un avantage aux fabricants de conserves, de même qu'aux pêcheurs et au poisson.

Q. Si la pêche commençait à minuit le dimanche soir, n'auriez-vous pas assez de poisson pour le lundi ?—R. Mais qui pourra dire quand les pêcheurs se mettront à l'ouvrage d'après cet arrangement, au lieu que maintenant que tout le monde se met à l'ouvrage à six heures, c'est très raisonnable.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture annuelle ?—R. Je crois que nous devrions faire la pêche pendant toute l'année. Chaque espèce de poisson a un certain temps pour arriver, et il y a toujours du poisson qui monte. Il y a une chose dont j'aimerais à parler,—la raison pour laquelle nous voulons des licences est celle-ci. Il y a actuellement des fabricants de conserves qui disent : " Nous pouvons nous passer de vous," " nous ne voulons pas de pêcheurs indépendants." Si on permet aux fabricants d'avoir toutes les licences qu'ils veulent, ils vont nous ruiner, et nous n'aurons qu'à nous en aller soit à l'Alaska ou ailleurs ; si les fabricants peuvent avoir des Japonais ou des Chinois à faire la pêche pour eux, ce sera nous ôter le pain de la bouche.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les Chinois ne pêchent pas, mais les Japonais le font, y en a-t-il beaucoup d'employés ?—R. English n'en emploie pas d'autres, je crois.

Q. Qu'est-ce qu'on leur paye, savez-vous?—R. Environ quatre centins par poisson.

Q. Travaillent-ils aussi dans la fabrique?—R. Non, monsieur, ils ne font que la pêche. On met quatre hommes par bateau, et on leur donne quatre centins par poisson; c'est même la misère pour eux, mais ils y tiennent. Les petits Japonais sont très persévérants.

*Par M. Higgins :*

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs qui font la pêche à l'embouchure de la rivière?—R. Oui, la majorité des blancs font la pêche en cet endroit, bien que plusieurs prétendent qu'il se prend autant de poisson en haut de la rivière qu'à l'embouchure.

Q. Combien de mailles vos rets ont-ils de profondeur?—R. Quelquefois de trente à quarante mailles pour le saumon sockeye,—pour le saumon du printemps et le saumon cohoes ils sont plus profonds.

Q. Le poisson nage plus au fond de l'eau?—R. Oui, plus au fond.

Q. Ne pensez-vous pas que vous retenez le poisson en dehors de la rivière en tendant vos rets à l'embouchure, ne l'effrayez-vous pas?—R. Non, monsieur; le poisson a toute chance de remonter la rivière.

Q. Ne pensez-vous pas que le poisson, rencontrant des rets les uns après les autres, ne s'en retourne pas?—Bien, non; en tout cas, ce n'est pas ce qui arrive à l'embouchure de la rivière Fraser, où le poisson a amplement de l'espace pour passer. Il y a quelques années, un navire venant de la Chine a rencontré, à 300 milles de distance, un banc de poissons que l'on a supposé avoir été empêché de rentrer dans la rivière Columbia; mais là les rets sont tellement nombreux que vous pourriez marcher sur les lièges.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites que cela existe à l'embouchure de la Columbia?—R. Oui, monsieur; d'autres ici peuvent dire la même chose, et il est tout probable que cela doit arrêter le poisson considérablement. On suppose souvent que le poisson, après avoir vainement essayé d'entrer, devient fatigué et s'en va, et se trouve ainsi détourné de sa propre rivière.

Q. Oui, cela doit produire un mauvais effet de ce genre. Avez-vous quelque autre chose à dire?—R. Non, monsieur, je ne crois pas.

---

THOMAS SHEAVES, natif de Terre-Neuve, pêcheur, résidant à New-Westminster depuis cinq ans, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, avez-vous quelque chose à nous dire?—R. J'ai fait la pêche depuis trois ans sur cette rivière, huit mois environ chaque année.

Q. Aviez-vous une licence?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi?—R. De plus anciens pêcheurs que moi ont eu la préférence.

Q. Et vous avez fait la pêche pour d'autres?—R. Oui.

Q. Par parts?—R. Oui, au printemps de l'année.

Q. De quel autre manière avez-vous fait la pêche?—R. J'ai acheté mes rets et j'ai fait la pêche par part pour la licence.

Q. Quel était le prix de la licence?—R. \$5.

Q. Vous avez fait la pêche pour les fabriques de conserves?—R. Oui, l'année dernière. J'ai fait un marché, mais j'avais mon propre bateau.

Q. La personne avec qui vous faisiez la pêche avait un bateau des fabricants?—R. Non, elle avait une licence directement du bureau.

Q. Vous voulez avoir une licence vous-même?—R. Oui, monsieur.

Q. Bien, ne voudriez-vous pas que quelqu'un vint à votre aide?—R. Oui, monsieur.

Q. Le nombre de licences devrait-il être limité?—R. Non.

*Par M. Armstrong :*

Q. Si chaque pêcheur avait une licence, ne serait-il pas nécessaire pour eux d'engager un homme pour leur aider ?—R. Oui, mais il n'est pas nécessaire que cet aide soit un pêcheur—n'importe qui peut conduire un bateau.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous des licences accordées aux fabriques de conserves ?—R. Je crois que le nombre devrait en être limité.

Q. Pouvez-vous dire quel serait le nombre des licences nécessaire à une fabrique ordinaire ?—R. Je ne puis le dire.

Q. Que pensez-vous des déchets jetés à la rivière, croyez-vous qu'ils soient nuisibles ?—R. J'ai bu de l'eau de la rivière depuis huit ans, et je n'en ai pas éprouvé d'incommodité. Je ne crois pas que ce soit nuisible ni au poisson ni à l'homme.

Q. Est-ce que ces déchets s'introduisent dans vos rets ?—R. Très peu.

Q. Où faites-vous la pêche ?—R. Près de l'embouchure de la rivière.

Q. Que pensez-vous de la clôture du dimanche—la croyez-vous bonne ?—R. Elle me convient parfaitement, et je la crois correcte jusqu'à présent.

Q. Votre principal sujet de plainte, alors, c'est que vous ne pouvez avoir de licence, bien que vous en ayez demandé une ?—R. Oui, monsieur, je crois que je devrais en avoir une. Je n'ai rien de plus à dire.

JOHN STEVENS, natif de la Grèce, maintenant sujet anglais, pêcheur résidant à New-Westminster depuis 1882, est assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, de quoi vous plaignez-vous particulièrement ?—R. J'ai une licence depuis six ans, mais je voudrais que justice fût rendue aux pêcheurs. Depuis trois ans les fabriques de conserves ont le contrôle et les pêcheurs n'ont eu aucuns droits.

Q. Comment entendez-vous cela ?—R. Peu de pêcheurs peuvent vendre du poisson, parce que les fabricants ont tout le poisson qu'ils veulent avec leurs licences ; je crois que les fabricants devraient avoir moins de licences, et les pêcheurs un plus grand nombre.

Q. Mais qu'est-ce que cela vous fait si vous avez une licence ?—R. Mes amis ont demandé des licences et n'ont pu en obtenir, et je crois qu'ils devraient en avoir. Les commerçants de poisson, les propriétaires de congélateurs et les saleurs ont trop de licences, et ils ne s'en servent pas eux-mêmes. Si j'ai une licence je m'en sers, ainsi que de mon bateau ; mais ces gens agissent différemment, ils louent leur licence, et achètent le poisson au prix qu'ils veulent bien donner à ceux qui s'en servent. M. Port payait 3 centins le poisson et ensuite le vendait à M. Ewen—il n'a pas fait geler de poisson du tout.

Q. Avez-vous une idée de l'effet des rebuts ?—R. Je crois qu'ils ont un mauvais effet sur la santé des gens. Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme établi sur la rivière qui boive de cette eau et qui ne pense pas qu'elle soit nuisible à la santé.

Q. Croyez-vous que ce soit nuisible au passage du poisson ?—R. Je crois qu'à l'eau salée cela empêche le poisson de venir dans la rivière, parce que si vous jetez un hareng mort là où il y a du hareng vivant celui-ci s'en va.

*Par M. Higgins :*

Q. Quelle différence y a-t-il entre le poisson mort, ou qui est mort en grande quantité, et les déchets que l'on jette à la rivière, tous ne sont-ils pas également mauvais ?—R. Tout ce que je sais, c'est que l'eau est mauvaise,—ma femme en a eu les fièvres typhoïdes l'année dernière.

Q. Avez-vous eu un médecin ici ?—R. Oui ; plus tard j'eus un médecin de Vancouver—voyez-vous, d'abord nous n'avions pas de médecin auprès, et il fallait attendre quatre à cinq jours avant d'en avoir un de Vancouver.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. A-t-il exprimé une opinion sur la cause des fièvres?—R. Oui, il a dit que l'eau qu'on avait bue en était la cause.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ou demeurez-vous?—R. Je vis sur un chalan.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce qu'il y a beaucoup de pêcheurs qui vivent sur des chalans?—R. Oui, la plupart vivent sur des chalans sur la rivière. Il y a environ quinze à vingt chalans près de Ladner's-Landing,—ici, il y en a douze ou quinze.

Q. Ne croyez-vous pas que cette manière de vivre soit préjudiciable à la santé?—R. Je ne le crois pas.

M. ARMSTRONG.—Je suis surpris que vous ne soyez pas tous morts de vivre de cette façon et de boire de cette eau-là!

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de la période de clôture; il est défendu de pêcher le dimanche?—R. Je crois que c'est bien. Je préférerais commencer le lundi matin que le dimanche soir.

Q. Mais voyez-vous, les fabricants de conserves disent qu'ils veulent du poisson pour le lundi matin?—R. Oui, naturellement, c'est la raison.

Q. Ne trouvez-vous jamais des déchets dans vos rets?—R. Oui, j'ai trouvé des têtes, des entrailles et des queues de poisson dans mes rets lorsque je pêchais à la passe au Canot, mais non lorsque je pêchais dans la grande rivière. J'ai souvent trouvé soixante à cent têtes de poissons dans mes rets.

Q. Avez-vous vu du poisson mort flotter en descendant le cours de la rivière?—R. Très rarement; nous en voyons quelquefois.

Q. Avez-vous vu du saumon sockeye rouge s'en retourner à la mer?—R. Oui, monsieur.

Q. En quelle saison était-ce?—R. En septembre.

Q. Avait-il fini de frayer à cette époque?—R. J'en ai pris avec du frai dans le corps à cette époque.

Q. Est-ce qu'il paraissait avoir été blessé?—R. Non, il était seulement rouge.

Q. Que pensez-vous du saumon blanc, en avez-vous pris?—R. J'en ai pris en quantité dans le mois d'août.

Q. Qu'en fait-on?—La plupart des pêcheurs le salent où le vendent aux sauvages; nous ne pouvons en faire grand-chose.

*Par M. Higgins :*

Q. N'est-ce pas un meilleur poisson que le saumon sockeye?—R. Oui, c'est un meilleur poisson; mais il ne se vend pas d'une manière appréciable.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce que vous en prenez actuellement?—R. Non, pas à présent, on n'en prend pas en printemps.

Q. A quelle époque en prenez-vous?—R. Généralement au mois d'août.

Q. Oui. Je crois, monsieur, que nous avons épuisé la liste de nos questions,—avez-vous quelque autre chose à nous dire?—R. Non, monsieur, rien de plus.

La commission s'ajourne à 10.30 p.m., pour se réunir de nouveau lundi, le 22 février 1892, à 10 a.m.

---

NEW-WESTMINSTER, 22 février 1892.

*Séance du troisième jour.*

La Commission se réunit au palais de justice à 10 a.m.

Présent:—M. S. Wilmot, président; M. le shérif Armstrong (M. Higgins est parti pour Victoria la veille), et M. C. F. Winter, secrétaire.

Le président ouvre la séance et invite les personnes présentes qui désireraient offrir des explications à s'avancer; là-dessus.

DAVID MELVILLE, natif d'Ecosse, pêcheur et résidant à New-Westminster depuis trois ans, est assermenté.

*Par M. Wilmot:*

Q. Avez-vous quelque chose à dire à la commission, ou préférez-vous que nous vous posions des questions?—Messieurs, ce que je désire dire, c'est que j'habite le pays depuis trois ou quatre ans, et que j'ai essayé trois ou quatre fois d'obtenir une licence sans jamais y réussir.

Q. Quelle a été la raison qu'on vous a donnée?—R. On m'a dit que je ne pouvais en avoir, que toutes les licences étaient distribuées, et que j'étais un nouveau venu.

Q. Connaissez-vous quelques personnes qui aient obtenu des licences depuis que vous êtes arrivé dans le pays?—R. Oui, j'en connais qui ont obtenu des licences depuis qu'on m'en a refusé et qui sont arrivés ici en même temps que moi.

Q. Quels sont les noms?—R. George Harkness en est un,—(après une pause), je n'en connais pas d'autres.

Q. Il est arrivé au pays après vous, n'est-ce pas?—R. Non, en même temps, mais il n'a demandé sa licence qu'après que j'eus été refusé.

Q. En quelle année était-ce?—R. En 90. J'ai fait ma demande en 89, 90 et 91, et il a obtenu une licence après que j'eus fait ma demande.

Q. Bien, monsieur, qu'avez-vous à dire encore?—R. Il y a une quantité d'individus attachés aux fabriques de conserves qui ont des licences, mais qui ne s'en servent pas, ces gens travaillent dans les fabriques.

Q. Qui se sert de ces licences pour faire la pêche?—Ils les louent à raison de 12 centins, et ils payent 8 centins à ceux à qui ils les louent, c'est-à-dire, pour le poisson qu'ils capturent.

Q. Êtes-vous convaincu qu'un homme qui a une licence et s'en sert pour faire la pêche pour lui, peut réaliser 20 centins pour son poisson?—R. Oui, il le peut.

Q. Ou bien deux hommes qui feraient la pêche en société réaliseraient-ils 20 centins?—R. Oui, l'année dernière, j'ai obtenu 20 centins. En certains endroits nous avons 20 centins. En d'autres 15, en d'autres encore 12½. Nous avons eu 20 centins de Ewen et Cie, et 12½ du syndicat, mais j'ai dû acheter ma licence.

Q. Combien payez-vous pour une licence?—R. \$20.

Q. Alors vous étiez aussi bien que si vous aviez eu une licence à vous en propre?—R. Oui, l'année dernière, mais pas l'année précédente.

Q. Croyez-vous que ce soit avantageux pour les pêcheurs et les fabricants de conserves que les licences soient trafiquées et vendues?—R. Non; je crois que ceux qui obtiennent les licences devraient faire la pêche eux-mêmes, et être des pêcheurs réels.

Q. Avez-vous quelque autre plainte à formuler?—R. Oui, relativement aux propriétaires de congélateurs qui ont des licences, mais qui ne s'en servent pas eux-mêmes.

Q. Qu'est-ce qu'ils en font?—R. Ils les vendent aux fabricants de conserves. M. Port en avait dix, et il les a vendues aux fabriques,—il ne s'en est pas servi pour faire la pêche lui-même,—il payait huit centins quand il en avait douze pour son poisson.

Q. M. Port n'a-t-il pas fait geler du poisson l'année dernière?—R. Port n'est pas propriétaire de congélateurs.

Q. Que fait-il alors?—R. Il expédie un peu de poisson frais le printemps, et en vend aux fabricants de conserves l'été.

Q. En disant tout à l'heure qu'il n'a pas fait geler de poisson, parlez-vous de l'année dernière?—R. Il avait fait geler du poisson l'année précédente, mais il avait dû le jeter.

Q. Pourquoi?—R. Parce que le poisson n'était pas gelé convenablement.

Q. Combien en a-t-il ainsi jeté?—Quelques 500 à 600.

Q. Était-ce aussi tout du poisson qui avait été capturé durant cette saison ?—R. Oui, c'était du saumon sockeye.

Q. D'après ce que vous connaissez de cette industrie de congélation, combien faudrait-il de bateaux avec des pêcheurs ordinaires pour approvisionner un propriétaire de congélateur ?—R. Avec la manière dont ils s'en servent, deux bateaux seraient trop, un seul devrait suffire.

Q. Pour approvisionner un commerçant de l'importance de M. Port ?—R. Un bateau peut capturer, disons 500 saumons.

Q. Mais la capacité du congélateur peut être de 5,000 ?—R. Oui, mais il n'a pas de congélateur.

Q. Avez-vous quelques autres observations à faire ?—R. Il y a quelques Japonais qui ont eu des licences.

Q. En quelle année ?—R. En 1889, je pense.

Q. Aucune depuis ?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Était-ce après que vous avez demandé une licence ?—R. Non, ils les ont eues la même année.

Q. Connaissez-vous ces Japonais,—avaient-ils travaillé dans la fabrique depuis longtemps ?—R. Je ne sais pas.

Q. Alors ce serait la pratique, n'est-ce pas, qui prévaut considérablement, que des gens obtiennent des licences du gouvernement, mais dont ils ne se servent pas eux-mêmes, et qu'ils vendent à d'autres pour faire un profit ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et quelques-unes de ces personnes ne sont pas du tout des pêcheurs ?—R. Pas du tout.

Q. Maintenant, quant aux déchets, quel effet pensez-vous qu'ils aient en étant ainsi jetés à la rivière ?—R. Je crois qu'ils ont un mauvais effet pour les autres rivières.

Q. Savez-vous s'ils vont tous à la rivière ?—R. Oui, ils vont tous dans la rivière.

Q. Quel effet pensez-vous qu'ils aient sur le poisson ?—R. Je crois qu'ils doivent avoir un mauvais effet sur le poisson.

Q. Et quel effet ont-ils sur la race humaine ?—R. Ils doivent être aussi mauvais pour l'homme que pour le poisson.

Q. Connaissez-vous quelques cas de maladies qui aient résulté d'avoir bu de l'eau de la rivière ?—R. Oui, j'en connais quelques-uns.

Q. Quelles maladies les gens ont-ils eues, savez-vous ?—R. Oui, les fièvres typhoïdes.

Q. Les personnes qui ont été atteintes de ces fièvres étaient-elles des résidents immédiats ?—R. Oui, c'était des gens qui pêchaient à l'embouchure de la rivière.

Q. Y a-t-il eu plus d'un cas ?—R. J'en connais un, celui de mon associé.

Q. Votre associé est-il revenu à la santé ?—R. Oui.

Q. En connaissez-vous d'autres ?—R. Non, j'ai entendu parler d'autres cas, mais je ne le sais pas par moi-même.

*Par M. Armstrong :*

Q. Comment savez-vous que l'eau en aurait été la cause ?—R. En tout cas on lui en attribue la cause.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce l'impression parmi les pêcheurs que cette eau cause des maladies ?—R. C'est l'impression.

Q. Savez-vous si ces déchets sont employés de quelque façon comme engrais ou guano pour fertiliser le sol ?—R. On s'en sert pour fabriquer de l'huile en bas de la rivière.

Q. A quelle distance en bas ?—R. Environ neuf milles.

Q. Comment les déchets y sont-ils transportés ?—R. En chalans.

Q. Est-ce un moyen de transport dispendieux ?—R. Non, je ne crois pas. Le chalan est poussé en dessous de la fabrique de conserves, les déchets y tombent, et ensuite un remorqueur l'emmène.

Q. Est-ce que cela se fait généralement, ou considérablement, savez-vous?—R. On a fait une rallonge à la fabrique l'année dernière, et l'on est sur le point d'en construire une autre.

Q. Alors cette industrie augmente?—R. Oui.

Q. Est-ce que cette fabrique consume tous les déchets?—R. Deux fabriques de conserves peuvent approvisionner la fabrique d'huile actuelle.

*Par M. Armstrong :*

Q. Deux pour l'approvisionnement tout le temps?—R. Bien, je ne sais pas,—deux l'approvisionneraient durant la migration du saumon sockeye.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien employait-on de chalans pour transporter les déchets des fabriques de conserves à la fabrique d'huile?—R. Six chalans.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pouvez-vous nous dire combien de barils d'huile ont été fabriqués l'été dernier?—R. Non, je ne connais pas cela.

Q. Savez-vous comment l'on dispose des déchets provenant de la fabrique d'huile?—R. Non, je ne sais pas. Je ne les ai jamais vu jeter à la rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ne les employez-vous jamais sur la terre?—R. Non.

Q. Combien y a-t-il d'hommes employés à cette fabrique d'huile?—R. Trois.

Q. Et combien y a-t-il d'hommes employés sur les chalans?—R. Il y a deux hommes sur le bateau à vapeur; ils conduisent aussi les chalans.

Q. Est-ce que ces chalans et ces bateaux à vapeur sont employés durant toute la journée à ce service?—Non, peu de temps seulement chaque jour.

Q. Quelle est la distance entre la fabrique de conserves la plus éloignée et la abrique d'huile?—R. Environ un mille et demi à deux milles.

*Par M. Armstrong :*

Q. Qui sont ceux qui vident les chalans à la fabrique d'huile?—R. Les employés de cette fabrique.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle classe d'hommes fait le service des chalans?—R. Bien, c'est un Français qui est propriétaire de la fabrique ici, et il emploie des Français.

Q. Connaissez-vous leur salaire?—R. Non; mais je crois qu'ils sont payés à peu près le même prix que les pêcheurs.

Q. Quels sont les gages des pêcheurs?—R. Les bateliers reçoivent \$2 par jour; les pêcheurs \$2.25.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les blancs employés commè pêcheurs sont-ils nombreux?—R. Oh, entre 100 à 200 en tout.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors ce que vous voulez, c'est d'obtenir un permis, et ensuite d'engager quelqu'un pour vous aider?—R. Oui.

Q. Les propriéétaires de fabriques emploient-ils beaucoup de blancs?—R. Non; ils emploient des Siwashes et des Klotchies; à l'intérieur sont les femmes et des Chinois; sur cent employés il n'y a que cinq ou six blancs en tout. Le plus grand nombre d'employés que j'ai vus dans une fabrique est de 120 à 130; j'ai été un an dans une fabrique.

Q. Et combien de blancs, dites-vous, qu'il y avait sur ce nombre?—R. Six; tous les autres étaient des Chinois et des sauvages.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Quel est le salaire quotidien d'une femme sauvage "Klotchie", comme vous l'appellez?—R. Environ \$1.00 par jour.

Q. Et combien le Chinois gagne-t-il?—R. Bien, quelques-uns sont engagés par contrat; un patron chinois s'engage par contrat à mettre le poisson dans les boîtes, et il emploie de ses compatriotes, auxquels il paie environ 48 cents par caisse, ou environ un centin par boîte.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quel travail cela comprend-il?—R. Ils font tout; ils font les boîtes, nettoient le poisson, le mettent dans les boîtes, posent les étiquettes, et en fait, font toutes les manipulations du poisson à l'intérieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. L'ouvrage le plus important est-il confié aux Chinois?—R. Non, un blanc fait cet ouvrage.

Q. Le chef chinois ne fournit pas les étiquettes, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Il ne fournit pas les boîtes, non plus?—R. Non; il met les boîtes prêtes à être emportées.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne du sockeye de la rivière?—R. De six à huit livres; sept livres, je crois, constitueraient une bonne moyenne.

Q. Avez-vous vu couper le poisson dans les fabriques?—R. Oui.

Q. Coupe-t-on les têtes et les queues du poisson?—R. Oui.

Q. Combien de boîtes un poisson de sept livres remplit-il?—R. Environ cinq.

Q. Alors le reste va aux rebuts?—R. Oui.

Q. Lorsque le poisson est abondant, font-ils plus de boîtes ou moins par poisson?—R. Ils en font moins. Ils enlèvent alors plus long de tête et de queue.

Q. Lorsque le poisson est plus rare, ils feront plus de boîtes avec un poisson alors, et moins de rebuts?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous avez dit, je crois, que les fabriques devaient avoir chacune un certain nombre de permis?—R. Oui.

Q. Un petit nombre?—R. Oui, à peu près quatre ou cinq chaque.

Q. Vous dites que tout pêcheur *bonâ fide* qui demande un permis devrait en obtenir un?—R. Oui, à condition qu'il ne le cède à personne; il doit pêcher lui-même.

*Par M. Wilmot :*

Q. Donneriez-vous des permis à tous?—R. Oui; à tous les sujets anglais et habitant le pays.

Q. Que connaissez-vous des effets de la sciure de bois jetée dans la rivière?—R. J'en connais peu de chose; je n'en vois pas beaucoup.

Q. Il y a de nombreuses scieries près d'ici, n'est-ce pas?—R. Oui, mais on ne jette pas la sciure de bois à la rivière; on la brûle.

Q. Mais il y a de petites rivières qui sont tributaires de la rivière Fraser, et sur lesquelles, il y a des scieries?—R. Je ne sais pas.

Q. Alors vous croyez que les propriétaires de fabriques de conserves devraient avoir quatre ou cinq permis, et tout sujet anglais un permis chaque?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture au point de vue de la conservation du poisson?—R. Je crois que l'on pourrait pêcher jusqu'au samedi à midi, mais que toute la journée du dimanche devrait être observée comme jour de repos pour le pêcheur, qui pourrait recommencer à pêcher à minuit.

Q. Que pensez-vous au sujet de la période de clôture annuelle; vous faisiez la pêche en Ecosse?—R. Oui.

Q. Pêchiez-vous le dimanche?—R. Non, pas du tout.

Q. Il n'y a pas de fabriques de conserves là, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle?—R. Je crois que tout le poisson a fini de monter lorsque le temps de la pêche est passé ici.

Q. Croyez-vous que le poisson est tout monté en octobre?—R. Oui.

Q. Pourquoi pêche-t-on alors?—R. Nous pêchons le cohoes mais nous ne comptons pas cela.

Q. Avez-vous vu beaucoup de poissons morts descendre la rivière?—R. Non, pas beaucoup—j'en ai vu quelques-uns.

Q. Quelle sorte de poisson était-ce?—R. Je n'ai jamais vu de saumon du printemps, j'ai vu des sockeyes, mais pas en très grand nombre.

Q. En avez-vous jamais vu descendre des frayères?—R. Oh, j'en ai vu un ou deux; pas en grand nombre.

Q. En avez-vous vu descendre portant du frai?—R. J'en ai vu descendre dans le mois d'août avec du frai.

Q. Croyez-vous qu'ils meurent tous après avoir déposé le frai?—R. Non, j'en ai pris à l'embouchure de la rivière, aussitôt après le frai.

Q. Dans quel état était le poisson alors?—R. Mince, faible, émacié.

Q. C'est la même chose ailleurs. En différents endroits de l'Écosse on voit la même chose après la saison du frai?—R. Oui, beaucoup de poissons meurent dans les frayères en Angleterre. J'en ai vu des centaines redescendre le printemps suivant.

Q. Je vous pose ces questions, parce que l'opinion prévaut ici, dans cette province, que tout le poisson meure, et mon but est de m'assurer si c'est correct, parce que je considère que c'est tout à fait contre l'ordre naturel. Connaissez-vous quelque chose au sujet des saumoneaux, des parrs et des smolts?—R. Je n'en ai jamais vu ici, mais j'en ai vu en Écosse.

Q. Qu'est-ce qu'un parr?—R. C'est un jeune saumon, un saumoneau.

Q. Et un smolt et un grills?—R. C'est un saumoneau un peu plus gros.

Q. Avez-vous jamais vu des parrs, des smolts et des grills descendre la rivière?—R. Bien, le sockeye d'ici est comme le grills de chez nous.

Q. En quoi est-il semblable—en grandeur et en poids?—R. Oui, en tout.

Q. Alors les grills en Écosse pèsent de six à sept livres?—R. Oui, vous en voyez jusqu'à dix livres. Ce sont des saumoneaux, et ils peuvent remonter la rivière l'année suivante pour frayer, lorsqu'ils sont saumons.

*Par M. Armstrong :*

Q. Alors vous croyez que le saumon appartient à la même espèce de saumon?—R. Oui, ça me paraît être le même saumon. Je ne crois pas qu'il y ait de différence entre le saumon du printemps et le sockeye, excepté que le premier est plus gros que l'autre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et vous croyez que le sockeye et le grills sont les plus petits des gros saumons?—R. Bien, cela me paraît être comme cela.

Q. Avez-vous entendu dire en Écosse que le grills a la chair meilleure que le gros saumon de même espèce?—R. Je n'ai jamais entendu dire cela. La chair est la même.

Q. Que serait un grills de trois livres?—R. Bien, ce poisson n'aurait pas encore atteint sa maturité.

Q. Comment distinguez-vous un parr d'un smolt?—R. Par les taches sur le corps.

Q. Et lorsque les barres sur le corps sont transversales, comment appelez-vous le poisson alors?—R. C'est un saumon alors ou plutôt un parr.

Q. Avez-vous jamais vu ces grills ici?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il des smolts en Écosse aux embouchures des rivières?—R. Oui; ils descendent la rivière, demeurent quelque temps sur l'estuaire et ensuite vont à la mer.

Q. Croyez-vous que nous constaterions le même phénomène ici en Canada, si nous y portions notre attention?—R. Oui, cela ce pourrait.

Q. Et si l'on se servait de filets à petites mailles à l'embouchure des rivières, ces petits poissons seraient pris, et la destruction en serait grande, n'est-ce pas?—R. Oui, naturellement, si l'on prenait trop de poisson.

Q. Alors vous avez une idée que le sockeye peut tenir la même position que le grills par rapport au saumon plus gros?—R. Bien, cela me paraît être ainsi; il ressemble au saumon en tous cas.

Q. Pouvez-vous reconnaître le mâle de la femelle lorsque vous avez pris le sockeye, avant de le nettoyer?—R. Oui; vous pouvez les reconnaître par la tête.

Q. Le mâle a une tête plus allongée, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. En avez-vous jamais vu à une certaine distance dans le haut de la rivière, lorsque la saison du frai est avancée?—R. Non; mais ils ont sur le museau une grosse bosse qu'ils n'ont pas lorsqu'ils arrivent en premier.

Q. Et cette bosse, sur quel poisson est-elle?—R. Sur le mâle.

Q. Porte-t-il la bosse lorsqu'il arrive?—R. Non.

Q. Constatez-vous quelque différence chez la femelle entre le temps où elle arrive et celui où elle fraie?—R. Non, il n'y a pas de changement.

Q. Constatez-vous les mêmes phénomènes sur le saumon du printemps?—R. A l'automne le mâle a une grosse bosse sur le museau.

Q. Est-ce la même chose en Ecosse?—R. Oui, c'est la même chose partout.

Q. Il y a identité entre le saumon d'Ecosse et le saumon de la rivière Fraser?—R. Oui.

Q. Il y a une autre variété ici, celle que nous appelons tête d'acier, que dites-vous de cette variété?—R. Nous avons le même poisson en Ecosse, mais nous l'appelons truite; ce poisson habite les rivières Tay et Tweed.

Q. Comment distinguez-vous la truite et le saumon en Ecosse?—R. Bien, la truite a la queue coupée droite de haut en bas; le saumon a la queue fourchue, et la tête plus grosse que la tête d'acier.

Q. La grosse truite d'Ecosse vient-elle aussi grosse que le saumon de là, et les têtes d'acier viennent-elles aussi grosses que le saumon ici?—R. A peu près la même chose.

Q. Alors il existe une grande identité entre la grosse truite et la tête d'acier en Ecosse?—R. Oui.

Q. Bien, monsieur, je dois dire avec beaucoup de plaisir, que vos vues sur les habitudes du poisson et le poisson en général concordent parfaitement avec celles des personnes les plus instruites sur le sujet partout. Maintenant, quant aux poissons qui suivent les sockeyes, nous avons ceux que l'on appelle bossus; qu'avez-vous à dire au sujet de ces poissons?—R. Je n'en saurais rien dire; je n'en ai jamais vus avant de venir ici.

Q. Pourquoi les appelle-t-on "bossus"?—R. Parce que le mâle porte une bosse sur le dos.

Q. Trouvez-vous cette bosse sur le saumon pris à la mer comme sur celui pris dans les rivières?—R. Oui, tous ceux que j'ai pris avaient la bosse.

Q. Bien, vous devez vous rappeler que le saumon de l'océan Atlantique et le saumon d'Ecosse viennent d'abord sans la bosse sur le museau, et que cette bosse apparaît plus tard—ne croyez-vous pas que le saumon "bossu" n'a pas la bosse lorsqu'il est à la mer, mais que lorsqu'il monte dans la rivière cette bosse pousse, et distingue le mâle de la femelle?—R. Cela se pourrait, mais je ne puis rien affirmer.

Q. Que dites-vous des cohoes, ils viennent plus tard, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur; ils sont tachetés à peu près comme le saumon du printemps, et sont un bon poisson à manger, lorsqu'ils ont la chair rouge et bonne à mettre en boîte.

Q. Le met-on en boîtes?—R. Non; l'on n'en a pas besoin, lorsque le sockeye est abondant; mais si la pêche au sockeye manque, on utilise le cohoes.

Q. Que fait-on des cohoes et des bossus que l'on prend en même temps que les sockeyes?—R. On met les cohoes en boîtes, mais on donne les bossus aux Siwashas.

Q. Alors les saumons du printemps que l'on prend les premiers ont tous la chair de même couleur, n'est-ce pas?—R. Non, pas tous; quelques-uns sont blancs, mais leur nombre est petit.

Q. Y a-t-il plus de blancs que de rouges dans la dernière partie de la saison?—R. Oui.

Q. Ces poissons portent-ils sur le corps quelques marques qui puissent vous permettre de connaître, lorsque vous les tirez de l'eau, quelle est la couleur de leur chair?—R. Non, il faut les couper afin d'en connaître la couleur.

Q. Ne jette-t-on pas un grand nombre de ces saumons à chair blanche?—R. Oui, l'on en jette, mais on en sale aussi.

Q. Sont-ils aussi bons à manger que les saumons à chair rouge?—R. Je ne crois pas.

Q. Où pêchez-vous, à l'embouchure de la rivière ou dans le haut de la rivière?  
R. Dans la saison du sockeye, je pêche à l'embouchure de la rivière.

Q. Dans les environs de Gurry Bush?—R. Oui, et plus loin encore.

Q. Quelle distance plus loin?—R. Quelques fois au delà du phare.

Q. Environ quatre milles?—R. Oui.

Q. Quelle est la largeur de la rivière vis-à-vis Gurry Bush?—R. Environ trois quarts de mille.

Q. A marée haute ou à marée basse?—R. A marée basse.

Q. La rivière s'élargit-elle plus loin?—R. Oui, mais à environ un quart de mille elle se retrécit.

Q. Vaut-il mieux de pêcher au delà de Gurry Bush?—R. Oh, c'est à peu près la même chose.

Q. Le poisson se masse-t-il dans la passe au delà de Gurry-Bush?—R. Oui, à mer basse.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que vous allez jusqu'à quatre milles de distance pour pêcher?—R. Oui.

*Par M. Wilson :*

Q. Pourquoi allez-vous si loin?—R. Parce que le poisson y est plus facile à prendre.

Q. Le bénéfice ne serait-il pas aussi grand si l'on permettait au poisson de remonter la rivière?—R. Oui, c'est vrai, mais il faut s'avancer plus loin afin de s'éloigner des autres pêcheurs.

Q. Quelle profondeur donnez-vous à vos rets au delà de Gurry Bush?—R. De trente à quarante mailles.

Q. Et plus haut dans la rivière?—R. De cinquante à soixante mailles, l'eau est plus profonde à l'intérieur des terres.

Q. Avec un rets de trente mailles étendu pour prendre le poisson, les plombs touchent-ils le fond?—R. Oui, bien proche.

Q. Alors avec 150 brasses de rets en longueur et trente mailles en profondeur, l'espace se trouve tout couvert du haut en bas et sur la largeur?—R. Oui, mais il y a toujours plusieurs espaces par où le poisson peut passer malgré tout.

Q. Mais n'y a-t-il pas plusieurs autres bateaux, et les rets ne forment-ils pas pratiquement une espèce de barrière?—R. Oui, virtuellement.

Q. D'après l'expérience que vous avez du poisson, où le poisson donne-t-il le plus en abondance, dans le haut ou dans le bas du filet?—R. Oh, partout. On en prend plus au centre.

Q. Alors si les rets étaient de vingt mailles au lieu de trente, un plus grand nombre de poissons s'échapperaient?—R. Oui, certainement, car il n'y aurait pas de rets pour les arrêter; mais lorsqu'un pêcheur pêche, c'est pour prendre du poisson.

M. ARMSTRONG montre ici une carte de l'embouchure de la rivière et du chenal, et lui demande si le chenal se trouve rempli par les rets?—R. Non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien de bateaux avez-vous vu pêcher ensemble au delà de Gurry Bush, vis-à-vis le phare?—R. Oh, environ 300.

Q. Les pêcheurs vont là de préférence, parce que le poisson y est plus aisé à prendre? R. Non, nous y allons pour pouvoir nous éloigner les uns des autres.

Q. Mais n'est-ce pas parce que vous prenez plus de poisson là que dans le haut de la rivière?—R. Je n'ai jamais pêché dans le haut de la rivière.

Q. Combien de poissons en moyenne prenez-vous par jour?—R. Environ 900 lorsque le poisson est en abondance. La moyenne peut être de 400 ou 500.

Q. Combien prenez-vous en tout dans une saison?—R. J'en ai pris 12,000.

Q. Quel prix recevez-vous par poisson?—R. Six cents, et le propriétaire du bateau quatre cents; dix cents en tout sont le prix payé par saumon.



Q. Quel était le prix sur le marché?—R. Dix cents. Des paqueurs ont payé vingt cents l'année dernière.

Q. Croyez-vous que le grand nombre de rets à l'embouchure de la rivière n'aura pour tendance d'empêcher le poisson de faire sa migration régulière dans cette rivière?—R. Si vous prenez les poissons à l'embouchure de la rivière, ils ne pourront pas la remonter, c'est certain.

Q. Croyez-vous qu'un lot de bateaux et de rets à l'embouchure de la rivière éloigneraient le poisson?—R. Non, monsieur; rien n'empêchera le saumon de remonter la rivière lorsqu'il vient dans ce but, excepté si vous le pêchez.

Q. Trouvez-vous des rebuts quelquefois dans vos rets?—R. Oui; des têtes et des queues; quelquefois en quantité.

Q. Dans quel état sont-ils, sentent-ils bon? (Rires)—R. (Riant) Oui, quelques-uns sentent bon.

Q. La quantité de rebuts dans vos rets est-elle considérable?—R. Elle l'est quelquefois; d'autres fois nous n'en prenons pas.

Q. Les rebuts vous empêchent-ils de prendre du poisson?—R. Je ne sais pas.

Q. Dans les rivières d'Ecosse la vase et les rebuts ne font-ils pas du dommage à la pêche?—R. La vase fait du tort, mais on ne jette pas de rebuts dans les rivières en Ecosse.

Q. Y a-t-il de la vase dans les rivières ici?—R. Oui.

Q. Alors la vase et les rebuts combinés devraient nuire à vos rets, n'est-ce pas?—R. Oui, mais l'eau est plus profonde ici.

Q. Peinturez-vous vos rets ici, ou leur donnez-vous quelque couleur particulière?—R. Nous les passons au tan; en Ecosse on les goudronne pour la plupart.

Q. Et de quel fil vous servez-vous?—R. Oh, du 8-40; à peu près le même fil qu'en Ecosse.

Q. Alors vos rets sont à peu près comme ceux d'Ecosse quant au fil?—R. Oui.

Q. Et de quelle grandeur de mailles vous servez-vous?—R. Des mailles de six pouces.

Et en Ecosse?—R. Trois pouces et demi pour les seines, et six pouces pour les rets traînants, mesure étendue.

Q. Vous dites avoir pris des saumons qui avaient déposé leur frai?—R. Oui, j'en ai pris dans le bas de la rivière.

Q. Etes-vous certain qu'il avaient frayé avant d'être pris?—R. Oui.

Q. Vous êtes bien certain qu'ils avaient frayé avant d'être pris?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Dans la dernière partie du mois d'août.

Q. Vous êtes bien certain qu'ils avaient frayé?—R. Oui, bien certain.

Cela suffit. Je puis vous dire, monsieur, que bien que vos vues diffèrent de celles de plusieurs pêcheurs ici, elles s'accordent généralement avec celles des meilleures autorités concernant les habitudes du saumon.

M. Peter Burrill se lève dans l'auditoire, et s'adressant au président, accuse M. Wilmot de poser aux témoins des questions de façon à obtenir certaines réponses, et proteste contre la continuation de cette pratique. Le président le rappelle à l'ordre, et ordonne au secrétaire de biffer de son livre les remarques de M. Burrill comme étant d'une nature offensante.

A 11,50 la commission lève séance pour se réunir de nouveau dans le palais de justice, New-Westminster, à 1 heure de l'après-midi.

*Séance de l'après-midi.*

22 février 1892.

A deux heures la commission s'assemble.

Présent:—M. S. Wilmot, au fauteuil; M. le shérif Armstrong, et M. C. F. Winter, secrétaire.

Le Dr. H. M. COOPER, de New-Westminster, médecin pratiquant et résidant à New-Westminster depuis neuf ans, dit qu'il désire donner un témoignage et prête serment.

. Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Par M. Wilmot :

Q. Bien, monsieur, nous sommes prêts à vous entendre?—Je veux parler des effets qu'a la pratique de jeter les rebuts à la rivière. Des personnes intéressées m'ont demandé de venir donner témoignage à ce sujet. Les rebuts n'ont pas, je crois, d'effets nuisibles sur la santé des habitants le long de la rivière ou des cours d'eau lorsque ces rebuts sont jetés dans l'eau courante ou froide; ces rebuts ne sont pas la cause des fièvres sérieuses que nous avons par ici.

Les fièvres sont causées par la décomposition végétale qui se produit à la surface du sol et sous le sol du pays, mais non pas des matières animales en décomposition. Même les excréments d'une ville où il y a des maladies sont purifiés presque aussitôt qu'ils atteignent la rivière, c'est-à-dire une rivière courante. C'est là le résultat des dernières investigations sur le sujet. Ceux qui ont étudié la question en Allemagne, ont découvert que ce qu'ils appellent les germes "pathogéniques" qui sont la cause des maladies, perdent vite leur pouvoir et disparaissent lorsqu'on les met dans l'eau de rivière; ils ont aussi découvert que le bacille du typhus et le *cojus vibrio*—matière animale—bien que susceptibles de développement dans l'eau morte, disparaissent rapidement dans l'eau courante des rivières.

Q. Ce témoignage est basé sur une autre autorité que la votre, n'est-ce pas, docteur?—R. Oui, basé sur Cross, "Commission d'enquête en Allemagne," et se résume comme suit: Il paraît ainsi que le bactérie de l'eau seulement, ce qui appartient à toute eau, a un certain pouvoir qui lui est propre, et que tout organisme étranger sera détruit dans l'eau dans un temps donné.

Q. C'est-à-dire que l'eau a une tendance à se purifier?—R. Oui, de tout ce que l'on peut y mettre; telle est la fonction de l'eau courante. Je connais cela par expérience personnelle. Ainsi sur la rivière Susquehanna nous avons constaté à Plymouth et à Kingston, et autres endroits où l'eau était gardée dans des réservoirs, que la population y avait la fièvre, tandis que dans les villes où la population prenait son eau dans la rivière courante, il n'y avait pas de fièvre.

Q. Mais est-ce que la corruption résultant des excréments est plus dangereuse que celle résultant des rebuts?—R. Oh oui; par exemple, prenez la viande—on peut en manger dans un état partiel de décomposition et ne pas en être malade. La matière animale en elle-même n'engendre pas la maladie. Il y en a qui mange des larves dans le fromage, et en Angleterre on laisse faisander le gibier jusqu'à ce qu'il ait mauvais goût avant de le manger.

Q. Mais comme médecin, recommanderiez-vous cette pratique?—R. Non.

Q. La conseilleriez-vous?—R. Non; mais c'est matière de goût.

Q. La viande n'est-elle pas meilleure pour la santé lorsqu'elle est saine, que lorsqu'elle est décomposée?—R. Oui, et le poisson est meilleur.

Par M. Armstrong :

Q. La viande en décomposition n'est-elle pas poison?—R. Non; il peut y avoir des poisons dans la viande, mais le simple fait de la décomposition n'en fait pas un poison.

Par M. Wilmot :

Q. Mais l'état de décomposition n'attire-t-il pas des éléments atmosphériques qui créent des poisons?—R. Peut-être dans les premiers stades de la décomposition. Il y a des personnes que l'agneau le plus délicat empoisonnera à les faire mourir.

Q. On compare des petites choses avec des grandes, et *vice versa*, des grandes avec des petites. Un volume d'eau dans lequel on a mis des matières en décomposition,—serait aussi sanitaire pour l'homme et pour la bête?—R. Une eau courante n'en sera pas affectée; une eau froide ne sera pas affectée non plus.

Q. Mais un animal buvant cette eau, ou un poisson, avale plus ou moins de matière putride ou en décomposition, végétale ou animale, et n'en sera-t-il pas affecté?—R. Je ne crois pas que les animaux en soient affectés, parce que vous les trouvez autour des matières les plus en décomposition que l'on peut avoir; ceux qui travaillent autour de ces matières de décomposition n'ont pas plus de maladies que d'autres

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

personnes; les bouchers, règle générale, ont bonne santé, et il ne sont pas sujets à plus de maladies que ceux qui vivent dans des habitations plus propres. Vous verrez ensuite les vidangeurs dans les grandes cités jouir d'une excellente santé.

Q. Alors nos précautions sanitaires sont inutiles?—R. Plusieurs n'ont aucune utilité.

Q. Mais si l'air est contaminé, il doit être plus ou moins nuisible?—R. Oui, l'air, mais la matière en décomposition n'est pas en elle-même nuisible ou délétère à la santé, puisque comme question de fait les végétaux y trouvent leur vie.

Q. Comme question de fait, les poissons de qualité supérieure ne fréquentent-ils pas les eaux les plus pures et les plus limpides?—R. Oh, oui.

Q. Le saumon fréquente l'eau pure et limpide?—R. Oui le saumon ne fréquente pas d'eau stagnante ou impure.

Q. Alors comme le saumon est un poisson dont les habitudes le portent à entrer dans les rivières dont l'eau est pure et limpide, plutôt que dans celles dont l'eau est contaminée, n'y aurait-il pas là un danger?—R. Oui; s'il y a dans l'eau des matières délétères en décomposition.

Q. Mais si l'on jette dans la rivière des matières étrangères l'eau n'en sera-t-elle pas affectée?—R. Ces matières sont une nourriture pour le poisson.

Q. Pour la classe supérieure ou inférieure de poisson?—R. Oh, pour les poissons de classe inférieure.

Q. Mais si l'on met quelque chose dans de l'eau pure et limpide, la quantité de l'eau n'en sera-t-elle pas affectée? Si l'eau ainsi affectée est nuisible, même légèrement, pour le poisson, n'est-elle pas nuisible pour la famille humaine, qui est d'un grade beaucoup supérieur dans l'échelle de la vie?—R. Bien, nous ne savons pas de quelle manière les poissons en sont affectés.

Q. Alors, monsieur, quelle est votre conclusion d'après vos connaissances personnelles. Croyez-vous que la pratique de jeter sept ou huit millions de livres de rebuts par année dans la rivière Fraser, est nuisible à la vie animale?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous la pratique avantageuse?—R. Non, elle ne produit aucun bien; mais elle cause moins de mal que dans d'autres circonstances.

Q. A faire un choix, diriez-vous qu'elle est nuisible ou avantageuse?—R. Je crois que cette pratique n'a aucun effet dans l'eau courante.

Q. Mais si l'eau va et vient, qu'arrive-t-il, alors?—R. Elle est toujours en mouvement.

Q. Mais quel est l'effet pour les habitations le long de la rivière?—R. Dans l'eau chaude ou stagnante l'effet pourrait être nuisible.

Q. Dans une bonne partie—dans les baies et remous—l'eau est chaude et stagnante, n'est-ce pas?—R. Bien, je ne crois pas que le pays avoisinant en souffre; mais si la population boit de cette eau, elle pourrait en souffrir.

Q. Alors il y a danger pour ceux qui sont obligés de boire de cette eau?—R. Oui, dans les eaux peu profondes.

Q. Quant aux pêcheurs qui demeurent principalement sur des chalans près des hauts fonds, et qui boivent de cette eau, n'y a-t-il pas danger pour leur santé?—R. Bien, la plupart d'entre eux sont obligés de se tenir dans le courant, et je constate qu'ils souffrent moins que ceux résidant à terre.

Q. Alors ceux qui habitent à terre souffrent plus que les pêcheurs, n'est-ce pas?—R. Oui, mais la cause de leurs maladies ne vient pas de l'eau, mais de la surface du sol et du sous-sol.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Non, rien de plus que l'opinion qu'on m'avait demandé de donner, au sujet de l'effet sur la santé publique résultant de la pratique de jeter les rebuts à la rivière.

Q. Très bien; vous connaissez le département de l'agriculture d'Ontario, accepteriez-vous son opinion comme une bonne autorité quant aux effets des rebuts de poisson dans les rivières?—R. Pas à moins qu'il n'ait institué une enquête scientifique.

Q. Mais si le département de l'agriculture renfermait certains médecins, cela n'en ferait-il pas une bonne autorité?—R. Oui, je le crois.

Q. Avez-vous lu un article dans le *Colonist* de samedi dernier, concernant le poisson et ses rebuts?—R. Non, je ne crois pas avoir vu cet article.

Q. Je vous en citerai quelques passages? Connaissez-vous le professeur James?—R. Oui; j'en ai entendu parler.

Q. Bien; il a été chargé de faire une analyse de certaines portions de bons saumons et harengs, de même que des rebuts de ces poissons, tous de la Colombie anglaise. Le professeur James paraît avoir consacré beaucoup de temps et de soins à l'analyse de ces échantillons. Je lirai seulement les conclusions de son rapport:—

“Conclusion: Après avoir considéré toute la question, je suis d'opinion que la conversion de ces rebuts en un fertilisant, doit être fortement recommandé, parce que:

1. L'on utilisera ainsi un produit qui autrement serait une perte totale.
2. L'on empêchera la corruption de l'eau.
3. Les environs seront assainis si les rebuts sont traités comme ils doivent être.
4. Son retour aux terres agricoles compensera en partie la dépense de nos villes dont les vidanges sont envoyées par les égouts dans les lacs et rivières.
5. Si l'opération est bien conduite, elle paiera bien. Vu la grande importance de cette question au point de vue de la salubrité publique, du bien de l'industrie de la pêche, et des progrès de l'agriculture, j'ai cru devoir comme je l'ai fait traiter longuement les points soulevés.”

Q. Ces conclusions sont-elles des conclusions solides d'un homme scientifique?—R. Non, monsieur; les hommes scientifiques en France ont fait l'expérience des rebuts comme fertilisants, mais leurs dernières instructions portent que les rebuts doivent être portés à la mer, car ils laissent sur la terre des matières en décomposition et des substances qui pénètrent dans le sol. Je crois que l'on se trompe en disant que les rebuts ferment un bon fertilisant, parce que sur de la terre comme celle que nous avons ici, la partie inoffensive restera sur la terre, mais le drainage, etc., entraînera les parties les plus dangereuses dans les rivières.

Q. Mais si l'on soumet ces rebuts à quelque procédé de fabrication, cela n'empêchera-t-il pas de corrompre les eaux, dans lesquelles autrement ils seraient jetés?

—R. Cela dépend des conditions de drainage, etc., car je considère que les rebuts auront des effets beaucoup plus délétères si on les met sur la terre que si on les jette à l'eau.

Q. Mais si on les utilise, les environs ne seront-ils pas plus salubres?—R. Peut-être, mais je sais qu'en France on a défendu d'utiliser les rebuts de cette manière à l'avenir. Je crois que quelque soit la quantité des rebuts jetés dans la rivière, la salubrité publique n'en sera pas affectée. Quant à l'emploi de ces rebuts comme fertilisants pour l'agriculture, je crois que l'expérience obtenue en France est un bon guide.

Q. Appartenez-vous au bureau de salubrité publique de New-Westminster?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous que le bureau de salubrité a rédigé des pétitions à ce sujet?—R. Oui, mais nous avons d'autres choses aussi contre lesquelles nous avons pétitionné.

Q. Le bureau de salubrité est-il une bonne autorité?—R. Bien oui; il devrait l'être.

Q. Une immigration de crofters serait-elle utile à ce pays?—R. Oui, je le crois.

Q. Bien, je vois qu'au nombre des avantages que l'on mentionne parmi ceux dont bénéficieraient les crofters en ce pays, il y a celui que les crofters peuvent prendre beaucoup de poisson ici, et qu'une compagnie se forme pour utiliser les rebuts. A ce sujet, si vous me le permettez, je vous lirai un court extrait d'un article du *Daily Times* de Victoria, du 21 février 1892. Cet article touche à toutes les questions d'immigration des crofters, et après avoir expliqué que le poisson pris sera expédié dans des congélateurs, etc., l'article continue:—

“Outre cela il est compris que la compagnie sera préparée à traiter le poisson de plusieurs manières, d'utiliser les huiles, fabriquer des fertilisants, etc., avec les rebuts, de sorte que toute espèce de poisson sera utilisée et qu'il n'y aura pas de perte. Le lecteur comprendra immédiatement comment ces deux branches du projet se compléteront, et tendront à développer les pêcheries maritimes de la province,

établissant ainsi une nouvelle industrie d'une étendue aussi grande que notre grande mer."—R. Je ne m'oppose pas à cela du tout.

Q. Bien, ce que je viens de lire, et le gouvernement déclarant que les rebuts du poisson sont insalubres et corrompent l'eau, tout cela montre certainement une tendance à empêcher qu'on le jette dans la rivière?—R. Il y a ainsi beaucoup d'avantages que l'on offre, et qui aident quelques-uns à faire de l'argent, mais ce que je prétends c'est que la matière animale jetée dans la rivière n'est pas nuisible, mais que si on la met sur le sol elle devient nuisible, parce que lorsque l'eau l'imbibe dans le sol alors se produit la fièvre typhoïde, mais si l'eau soulève cette matière tout s'en va de nouveau.

Q. Alors vous ne vous accordez pas avec le professeur, ni avec les autorités provinciales au sujet des crofters?—R. Non; je crois qu'il y a là plusieurs remarques faites dans l'intérêt de certaines personnes. Je vous lirai quelques extraits de "Keating, sur l'origine des maladies." Le Dr Cooper lit alors plusieurs extraits de ce livre, volume 1, page 444, touchant l'origine de la fièvre typhoïde, la transmission du bacille du typhus, etc.)

Q. Avez-vous, M. Cooper, formé votre opinion d'après ces livres, ou d'après votre expérience et connaissance personnelles?—R. D'après mes connaissances personnelles; j'ai seulement cité ces autorités pour montrer ce que l'on pense dans d'autres pays.

Q. Alors vous êtes en désaccord avec les autorités de tous les pays qui veulent garder les rivières pures. Avez-vous d'autre chose à dire?—R. Non; je désire simplement déclarer que je ne crois pas que la pratique de jeter les rebuts dans les rivières soit la cause de maladies; cependant, je dirai qu'il y a une chose qui empêche le poisson de remonter la rivière, et c'est la sciure de bois; cela empêche sûrement le poisson de remonter la rivière.

Q. Vous savez que de la sciure de bois est jetée dans la rivière, et que cela est nuisible?—R. On en jette dans la baie et dans l'anse, et je suis sur que cela fait tort au poisson; je crois que le poisson n'aime pas à venir en contact avec la sciure de bois.

Q. Et si la sciure de bois se dépose au fond de l'eau, la végétation est arrêtée, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et vous croyez que c'est une pratique nuisible?—R. J'en suis positif.

Q. Bien, monsieur, désirez-vous dire autre chose?—R. Non; je crois avoir dit ce que je voulais dire, savoir, que je ne considère pas que la pratique de jeter les rebuts dans la rivière soit nuisible à la santé.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur, cela suffit.

EDWARD BONFIELD, natif de la province d'Ontario, et résidant à New-Westminster depuis cinq ans, pêcheur, prête serment. Il a aussi fait la pêche sur le lac Erié, province d'Ontario.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, que désirez-vous dire en rapport avec les pêcheries de la rivière Fraser ou toutes autres pêcheries dans la Colombie?—R. Bien, je suis venu ici sur la recommandation d'un agent d'immigration, après avoir lu une brochure dans laquelle on disait que les pêcheurs étaient en grande demande dans cette province. Lorsque je suis arrivé ici, j'ai constaté que les pêcheurs n'étaient pas en grande demande, que de fait il n'y avait pas de demande du tout. Lorsque je m'adressai aux fabriques de conserves, on me répondit qu'on employait des Siwashes. L'année suivante on limita le nombre des permis. J'en demandai un, mais je n'ai pu en obtenir. Lorsque je m'adressai à la fabrique de conserves, on me répondit de nouveau: "Nous nous proposons d'employer des Siwashes cette année, et de travailler d'après une méthode différente; nous emploierons deux équipes et nous travaillerons jour et nuit; nous engagerons nos hommes à la journée, cette année." L'année dernière les pêcheurs avaient un pourcentage de la pêche comme salaire. Je réussis à travailler cet automne-là en

me servant du permis d'un autre. L'on donna à comprendre aux pêcheurs auxquels les permis furent accordés, que c'était comme une sorte de récompense pour les permis qui avaient été donnés aux propriétaires de conserves.

*Par M. Armstrong :*

Q. Dites-nous ce que vous connaissez par vous-même; nous n'avons pas besoin de ce que vous avez entendu dire?—R. Bien, tout cela a paru dans les journaux. L'année suivante j'ai encore demandé un permis. C'est la quatrième année que je demande un permis, et jusqu'à présent je n'ai pas réussi.

*Par M. Wilmot :*

Q. D'autres personnes ont-elles obtenu des permis après vous?—R. Bien, soit au moyen d'influences ou d'amis.

M. ARMSTRONG.—Vous voilà encore; vous ne savez pas cela, vous le "croyez."

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelques-unes de ces personnes vous ont-elles dit pourquoi elles avaient obtenu des permis de préférence à vous?—R. Non.

Q. Vous avez été pêcheur, vous dites?—R. Oui.

Q. Comment avez-vous travaillé?—R. Ici, j'ai travaillé à la journée, en société avec d'autres et de différentes manières.

Q. Quelle part aviez-vous dans un bateau de pêche?—R. La moitié.

Q. Si vous aviez obtenu un permis vous-même, auriez-vous eu double profit?—R. Non; j'aurais donné la moitié à un autre homme.

Q. Quel prix obtenez-vous pour votre poisson; quel prix chacun?—R. Cinq centins chacun.

Q. Quel était le propriétaire du permis?—R. Mon associé était le propriétaire du permis; il en avait fait la demande après moi.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que les fabriques de conserves devraient avoir un certain nombre de permis chaque?—R. Pas un nombre excessif; leur monopole est trop grand aujourd'hui. Je ne vois pas de raison pour qu'elles aient de permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourquoi pas?—R. Parce qu'elles peuvent acheter le poisson des pêcheurs à des prix raisonnables.

Q. Vous dites que les paqueurs ont un monopole aujourd'hui; supposons qu'on ne leur accorde pas de permis, les pêcheurs ne pourraient-ils pas former un monopole contre les paqueurs?—R. Non, parce qu'ils n'ont pas d'autre marché pour leur poisson; ils sont obligés de vendre aux paqueurs.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que tout pêcheur devrait obtenir un permis?—R. Non, je crois que cela serait dommageable à la rivière.

Q. Combien croyez-vous devraient être accordés?—R. Bien, le nombre actuel est à peu près juste ce que la rivière peut contenir, sans que les pêcheurs ne se nuisent pas trop les uns aux autres.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous croyez que cinq ou six cents permis suffisent amplement pour la rivière Fraser?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien y a-t-il de pêcheurs blancs réguliers sur la rivière?—R. Je ne saurais dire.

Q. Croyez-vous qu'il y ait suffisamment de pêcheurs sur la rivière maintenant pour faire tout l'ouvrage nécessaire?—R. Non, je ne crois pas, pour le présent.

Q. Alors comment les fabriques s'approvisionneraient-elles si elles n'avaient pas de permis?—R. Il y a des sauvages et d'autres gens, et si les blancs ne pouvaient pas fournir les fabriques de conserves, la balance des permis pourrait aller aux fabriques.

Q. Alors vous croyez que si des permis étaient donnés à tous les pêcheurs, les paqueurs auraient tout le poisson dont ils auraient besoin pour leurs fabriques?—R. Je le crois.

*Par M. Wilmot :*

Q. Tous les sujets anglais devraient-ils obtenir des permis?—R. Oui, tous les sujets anglais qui en voudraient.

Q. Quelle est votre expérience ou votre opinion au sujet de la pratique de jeter les rebuts dans la rivière?—R. Je crois cette pratique dommageable dans une manière.

Q. De quelle manière?—R. Ces rebuts flottent et brisent les rets ; dans quelques localités ces rebuts répandent une mauvaise odeur dont souffrent ceux qui résident sur les terrains bas. Partout où j'ai été, ces rebuts font du tort. Je me rappelle à Port Ryerse—il y avait à Long Point une grande pêcherie, et l'on répandait les rebuts sur la terre ; une épidémie survint, et l'opinion générale fut que la cause réelle de l'épidémie était due à ces rebuts répandus sur la terre.

Q. Avez-vous trouvé l'eau impropre à l'usage?—R. Non, pas dans la rivière ; pas de mauvais goût.

Q. Quel dommage alors avez-vous constaté?—R. Quand les rebuts reviennent sur la grève dans les anses, et restent sur la terre.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture?—R. Je crois que la période de clôture, telle qu'elle est aujourd'hui, est inutile ; on l'a faite principalement pour le sockeye.

Q. Je parle de celle du dimanche?—R. Oh, elle est très utile aux pêcheurs et aux paqueurs, car elle leur permet de se reposer et de se préparer pour l'ouvrage du lundi.

Q. Par rapport au poisson?—R. Cela leur permet de remonter la rivière, et c'est un bien.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle?—R. Elle sert à très peu de chose, dans mon opinion.

Q. Le poisson donne-t-il régulièrement en aussi grande abondance tous les ans?—R. Non, bien que depuis quelques années il y ait plus de régularité.

Q. Et le poisson est-il plus abondant?—R. Oui, il paraît l'être.

Q. Pouvez-vous nous donner une raison pour cette régularité et cette abondance?—R. Bien ; il peut y avoir des causes naturelles. Par exemple les eaux hautes viennent de bonne heure certaines années.

Q. Croyez-vous qu'il y a des causes artificielles ; croyez-vous par exemple que la pisciculture n'est pas pour quelque chose?—R. Oui ; la pisciculture a fait du bien ailleurs ; pourquoi n'en ferait-elle pas ici.

Q. Croyez-vous qu'il ne serait pas bon d'établir d'autres piscicultures?—R. Je crois qu'il vaudrait mieux en avoir plus.

Q. Où pêchez-vous dans la rivière?—R. Oh, je pêche partout.

Q. Où réussissez-vous le mieux?—R. Depuis Gurry Bush et au delà. On pêche généralement à l'entrée de la rivière, parce qu'il y a plus de champ pour les bateaux des pêcheurs.

Q. Alors vous croyez que 500 bateaux suffisent pour entretenir les fabriques?—R. Oui, je le crois. S'il y en avait plus, ils se nuiraient les uns les autres.

Q. Combien de bateaux avez-vous vu plus loin que Gurry Bush?—R. Environ deux à trois cents.

Q. Appelez-vous embouchure de la rivière la partie qui s'étend depuis Gurry Bush jusqu'à Pelly Point?—R. Bien, j'appelle embouchure de la rivière ce qui est en deçà de Gurry Point, y compris les bancs de sable. Il y a plusieurs chenaux et quelques-uns sont très bons.

Q. Quel serait l'effet sur la pêche dans la rivière en deçà de Gurry Point en venant jusqu'à New-Westminster, si l'on ne pêchait pas en aussi grande abondance au delà de Gurry Point?—R. Je ne crois pas que cela ferait grande différence.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il remonterait plus de poisson?—R. Il pourrait monter plus de poisson, mais les bateaux seraient se pressés les uns les autres qu'ils se nuiraient.

Q. Mais s'il entre plus de poisson dans la rivière, n'est-ce pas à l'avantage de la rivière?—R. Oui, naturellement.

Q. Quelle espèce de rets vous servez-vous, de quelle profondeur?—R. Des rets de trente, quarante et cinquante mailles.

Q. Combien de poissons prenez-vous par jour, disons depuis trois ans?—R. Oh, la moyenne est d'environ quatre ou cinq cents par jour.

Q. Combien de temps dure la pêche au sockeye?—R. A peu près six semaines.

Q. Alors vous prenez environ douze à treize mille poissons par saison?—R. Je n'ai jamais pris autant que cela. Je n'ai jamais pris que sept, huit ou dix mille dans une saison. Il y a une chose que je désire dire: c'est que je crois que l'on devrait permettre la pêche de la truite de mer. Ce serait très avantageux pour les pêcheurs.

Q. Ne pouvez-vous pas en prendre maintenant? Je ne crois pas que la loi vous en empêche? R. Bien, je n'ai jamais pu obtenir d'informations à ce sujet.

M. WILMOT.—Voici les règlements touchant la pêche à la truite. Je vais vous lire ce qu'ils disent.

“Clause 2.—Pêche à la truite.—Personne ne pêchera, prendra, ou tuera de la truite entre le 15 octobre et le 15 de mars de chaque année, ces deux jours inclus; les sauvages toutefois pourront en tout temps pêcher, prendre ou tuer de la truite pour leur consommation personnelle, mais non pas pour la vente ou le trafic.”

Mais je présume que cette clause est sujette à la première clause des règlements des pêcheries dans cette province; cette clause dit:

“La pêche au moyen de rets ou autres appareils, sans avoir au préalable obtenu un permis du ministre de la marine et des pêcheries, est défendue dans toutes les eaux de la Colombie-Britannique.”

—R. Mais je parle de la truite de mer; ce poisson a les mêmes habitudes que le saumon.

Q. Mais ces truites de mer, comme vous les appelez, ont les mêmes habitudes que le jeune saumon, à l'exception que l'une reste dans l'eau salée et l'autre dans l'eau douce. La pêche est défendue depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars. Eh bien, monsieur, avez-vous quelque autre chose à dire?—R. Non, monsieur, je ne crois pas.

MURDOCH McLAUGHLIN, natif d'Ecosse, pêcheur, et résidant de New-Westminster depuis deux ans, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je remarque que le plus grand nombre d'entre vous donnez votre occupation comme pêcheur; n'êtes-vous pas pêcheur seulement pendant quelque temps?—R. Mais nous avons un permis qui vaut toute l'année. J'ai été pêcheur toute ma vie, en Ecosse et ici.

Q. Avez-vous quelque chose à dire sur les questions qui font le sujet de cette commission?—R. Bien, au sujet de ces permis de fabriques de conserves; l'on a accordé des permis l'année dernière à de nouvelles fabriques, mais on n'y a pas préparé de poisson, bien qu'on se soit servi des permis pour pêcher.

Q. Connaissez-vous le nombre de permis dont on s'est servi?—R. Je ne connais pas le nombre des permis, mais je connais le nom des propriétaires de fabriques—M. Ewen, M. Laidlaw, M. Wadham, M. English—toutes des nouvelles fabriques érigées l'année dernière, mais on n'y a jamais préparé de poisson; deux n'ont pas encore posé leur cheminée, je crois, vu que la pêche au sockeye est terminée.

Q. Ces fabriques—sont-ce de bonnes et solides constructions?—R. Non, je ne le crois pas; on ne les a érigées, dans mon opinion, que pour avoir des permis. Je n'ai aucun doute que M. Ewen aurait paqué du saumon dans sa fabrique s'il n'y



avait pas eu autant de poisson l'année dernière, et il l'a tout paqué dans son ancienne fabrique. Il y a aussi ceux qui ont des permis pour saler et congeler le poisson; ces gens fournissent du saumon aux fabriques pendant la saison du sockeye; ils pêchent pour eux-mêmes le printemps, mais vendent leur poisson aux fabriques pendant l'été. Nous ne croyons pas que cela soit juste, parce qu'un homme qui a dix permis cela lui vaut \$10,000, et lui permet de rester dans sa maison à rien faire.

Q. Pourquoi, n'est-ce pas juste?—R. Parce qu'ils obtiennent les permis, et que les pêcheurs n'en peuvent obtenir; nous sommes venus dans ce pays dans le but de pêcher; nous sommes de vrais pêcheurs, des pêcheurs *bona fide*, et cependant nous ne pouvons avoir la permission de pêcher. Nous croyons que cela est injuste.

Q. Qu'est-ce qui vous induit à venir dans ce pays?—R. On a distribué partout des brochures qui nous représentaient ce pays comme un pays avantageux pour la pêche, la culture, etc.

Q. Avez-vous essayé la culture?—R. Non, ce n'est pas mon métier. Je suis pêcheur.

Q. Vous avez pêché, cependant, ici, n'est-ce pas?—R. Oui, pour M. Ewen.

Q. Vous a-t-il fourni de bateaux et filets?—R. Oui.

Q. Pêchiez-vous à la journée ou à la part?—R. Nous pêchions à la part.

Q. Combien receviez-vous?—R. Cinq centins. Le syndicat ne donnait que 12½, Wadham 15 et M. Ewen 20.

Q. Et vous avez eu cinq centins?—R. Oui; naturellement l'autre homme dans le bateau a eu cinq centins lui aussi.

Q. Alors on vous payait 10 centins par saumon?

*Par M. Armstrong :*

Q. Et l'autre 10 centins était pour le bateau et le rets?—R. Oui.

Q. Et croyiez-vous que vous auriez été mieux si vous aviez eu un permis; n'auriez-vous pas été obligé d'acheter un bateau et un rets?—R. Oh, cela ne coûte pas tant.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien de poissons avez-vous pris?—R. 5,000.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien de temps avez vous-pêché?—R. Depuis le 9 juillet jusqu'à la fin de la pêche, le 25 août.

*Par M. Wilmot :*

Q. Le propriétaire de la fabrique vous donne-t-il la pension?—R. Nous payons notre pension.

Q. Que pensez-vous de la pratique de jeter d'aussi grandes quantités de rebuts dans la rivière?—R. Je crois que cette pratique fait du tort au poisson, et aussi aux pêcheurs sur la rivière.

Q. De quelle manière les poissons en souffrent-ils?—R. Parce que les rebuts pourrissent, et l'eau ne peut pas être pure. Si le courant n'était pas fort, je ne crois pas que le saumon fréquenterait la rivière.

Q. Quel effet ces rebuts ont-ils sur l'homme?—R. Je ne sais pas.

Q. En avez-vous jamais été affecté?—R. Oui; j'en ai eu la diarrhée.

Q. Et vous avez attribué cette diarrhée à l'eau?—R. Oui, parce que je n'ai été malade comme cela que lorsque la saison du sockeye a commencé; et alors je dus faire bouillir l'eau avant de la boire.

Q. Les rebuts affectent-ils les rets?—R. Oui, ils les font pourrir jusqu'à un certain point.

Q. De quelle manière cela les fait-il pourrir?—R. La vase et les rebuts se mêlent dans les rets, les font pourrir, et il nous faut beaucoup travailler pour les nettoyer.

Q. Ceux qui résident le long de la rivière et en boivent l'eau, en souffrent-ils?—R. Bien, je ne puis dire; je ne puis parler que pour moi-même, bien que les fièvres aient régné là tout le temps.

Q. Les rebuts ne restent-ils pas dans les baies, les anses, etc.?—R. Oui, et lorsque la marée se retire, la puanteur est effrayante.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que les fabriques devraient avoir des permis?—R. Non, je ne crois pas ; la mise en boîtes du saumon est une industrie, la pêche en est une autre.

Q. Croyez-vous que tout pêcheur qui fait la demande d'un permis devrait en obtenir un?—R. Oui.

Q. Y a-t-il assez de pêcheurs sur la rivière pour faire toute la pêche nécessaire?—R. Oui, assez ; donnez des permis aux pêcheurs, et les fabriques auront du poisson en abondance autant qu'aujourd'hui ; seulement il leur coûtera un peu plus cher, je suppose.

*Par M. Wilmot :*

Q. De quelle manière?—R. Bien, aujourd'hui les paqueurs paient deux sauvages pour pêcher tout le jour et deux autres pour pêcher toute la nuit avec le même bateau ; ils paient les premiers \$2.25 et les deuxièmes \$2.50.

Q. Voyez-vous beaucoup de poisson mort flotter dans la rivière?—Oui, principalement des sockeyes dans la dernière partie du mois d'août.

Q. Ces poissons viennent-ils du haut de la rivière, ou sont-ils blessés ou rendus malades dans la rivière?—R. Je crois que ce sont des poissons qui se sont blessés dans les rets. Plusieurs font des efforts pour sortir des rets et réussissent, mais ils en sortent plus ou moins blessés.

Q. Croyez-vous que tout le poisson qui remonte la rivière pour frayer meurt après avoir déposé le frai, ou s'il retourne à la mer?—R. Oh, il retourne à la mer.

Q. Quelle preuve en avez-vous?—R. Nous avons pris du poisson qui descendait la rivière après avoir frayé.

*Par M. Armstrong :*

Q. Dans quel temps de l'année avez-vous pris ces poissons?—R. Vers la fin d'août.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quand cessez-vous de pêcher?—R. A la fin de la saison du sockeye, le 25 août.

Q. Alors vous ne pouvez pas dire quelle quantité de poisson descend la rivière après avoir frayé?—R. Le mois suivant est un mois de clôture ; tout le poisson descend probablement dans ce mois.

Q. Alors vous ne croyez pas que tout le poisson qui remonte la rivière meurt?—R. Quelques-uns meurent, plusieurs même, mais un grand nombre retournent à la mer.

Q. Vous pêchez avec la profondeur de rets ordinaire?—R. Oui ; entre trente à quarante brasses en dehors de la rivière, et entre 50 à 60 à l'intérieur des terres.

Q. Y a-t-il quelque nouveau sujet sur lequel vous désirez vous exprimer?—R. Non, monsieur.

M. WILMOT.—Très bien, merci beaucoup, monsieur.

---

M. WILMOT.—Je dois dire, M. Armstrong et messieurs, qu'il peut paraître inutile aux étrangers et peut-être à quelques personnes dans cette salle, que les mêmes questions soient posées à tous les témoins qui viennent devant la commission ; mais ces questions se rapportent à des points en dispute entre les propriétaires de fabriques et les pêcheurs, et le département désire obtenir le plus d'informations possibles ; c'est pourquoi je répète si souvent les mêmes questions. Cette question fera peut-être le sujet d'une discussion devant la chambre, et le gouvernement désire avoir beaucoup de renseignements à soumettre aux députés. C'est le point de vue auquel je me place, et je désire que vous connaissiez les raisons qui me font agir.

M. ARMSTRONG.—Oh, oui ; je comprends ; c'est juste.

M. J. E. LORD, de New-Westminster :

Je désire dire que cette différence dans le coût des permis est d'un grand désavantage pour les pêcheurs. Pourquoi les pêcheurs sur la rivière Fraser seraient-ils obligés de payer \$20 pour un permis, tandis que les permis sur la rivière Skeena et autres rivières ne sont que de \$5.00.

M. WILMOT.—Lorsque nous nous transporterons sur la rivière Skeena, la commission entendra, j'espère, d'excellentes raisons de la part des pêcheurs de là en faveur de cette différence.

M. LORD.—Mais le tarif devrait être uniforme. La surveillance de la rivière Fraser coûte-t-elle plus cher que celle de la rivière Skeena ?—

M. WILMOT.—J'ai l'expérience qu'elle coûte plus cher, monsieur.

M. LORD.—Bien, je puis appeler votre attention sur ce fait, que s'il survenait des troubles sur la côte nord-ouest, il vous faudrait un navire de guerre et dépenser des centaines de piastres, tandis que sur la rivière Fraser vous pourriez tout apaiser avec deux hommes de police.

M. ARMSTRONG.—Je m'oppose, M. le président, à ce que cet homme vous parle de cette façon, s'il n'a rien à ajouter à son témoignage ; il a déjà parlé, et s'il n'a rien de nouveau à dire, on ne doit pas l'entendre.

M. LORD.—Oh, je vais m'asseoir ; je désirais seulement montrer que l'on faisait une distinction injuste, c'est tout.

M. WILMOT.—Oui ; nous ne pouvons pas permettre à des personnes dans l'auditoire de faire des remarques.

---

M. JOHN PETERSON, Suédois, pêcheur, et domicilié à New-Westminster, depuis onze ans, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, qu'avez-vous à dire ?—R. J'ai à me plaindre de ne pas avoir pu obtenir de permis.

Q. Aviez-vous un permis auparavant ?—R. Oui, j'avais un permis auparavant, mais depuis trois ans je n'ai pu en avoir.

Vous a-t-on donné la raison du refus ?—R. Bien, j'étais allé à la rivière Skeena, et lorsque je revins je ne pus obtenir de permis.

Q. Qui vous a dit cela ?—R. M. Mowat m'a répondu que tous les permis étaient donnés et que je n'en pouvais avoir un.

Q. Depuis ce temps-là vous avez continué à pêcher ?—R. J'ai pêché pour les fabriques en société.

Q. De la même manière que les autres pêcheurs qui ont donné leur témoignage ici ?—R. Oui, monsieur, à peu près comme eux.

Q. Croyez-vous que tout sujet anglais, pêcheur *bonâ fide*, devrait avoir un permis s'il en désire un ?—R. Oui, de préférence à tous les paqueurs, commerçants de poissons et propriétaires de congélateurs.

Q. Pourquoi refuseriez-vous des permis aux propriétaires de fabriques et congélateurs ?—R. Parce qu'ils peuvent avoir tout le poisson dont ils ont besoin des pêcheurs, sans avoir de permis eux-mêmes.

Q. Auraient-ils à payer davantage pour leur poisson ?—R. Oui, dans une certaine mesure.

Q. Et vous croyez que les pêcheurs gagneraient davantage ?—R. Oui, ils recevraient plus.

Q. Et les propriétaires de fabrique auraient à payer davantage ?—R. Oui, parce qu'ils ne pourraient plus engager de sauvages.

Q. Alors vous croyez qu'un permis serait suffisant pour chaque pêcheur ?—R. Oui, monsieur ; un bateau, un homme, un permis.

Q. La moyenne du poisson que vous avez pris correspond-elle avec la moyenne que vous avez entendu établir par d'autres avant vous ici, 400 poissons par jour, par bateau ?—R. Non, monsieur ; ma moyenne a été de moins que cela ; certaines années le poisson est très abondant ; d'autres années il l'est moins.

Q. Mais prenez une moyenne; disons pour les trois dernières années?—R. Oh, à peu près 300 poissons par jour pendant la meilleure partie de la saison.

Q. Vous receviez dix centins par poisson?—R. Oui, monsieur; mais seulement une année sur trois; les deux autres nous recevions un peu moins. Le saumon n'a été à vingt centins que l'année dernière.

Q. Bien, ceux qui pêchaient près de vous, combien recevaient-ils pour leur poisson?—R. Douze, quinze et vingt centins.

Q. Quel était le prix du poisson en d'autres années?—R. J'ai pêché pour 5 centins et je fournissais mon bateau et mes rets. Dix cents ont été le plus haut prix pendant plusieurs années, et 20 cents sont le plus haut prix que nous ayons jamais connu sur cette rivière.

*Par M. Armstrong :*

Q. Alors, lorsque le poisson était à dix cents, et que vous pêchiez deux dans un bateau, vous n'aviez seulement que 2½ cents chaque?—R. Non, nous avions 6 cents—3 cents chaque, et le paqueur 4 cents.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous que les rebuts que l'on jette à la rivière causent un dommage à la rivière ou au poisson?—R. Je le crois; je crois que le poisson en souffre et que l'eau n'est pas salubre.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture hebdomadaire?—R. Je crois qu'elle est avantageuse jusqu'à six heures du soir, le dimanche.

Q. Comment expliquez-vous cela au point de vue moral?—R. Oh, je ne suis pas très religieux moi-même. Je considère que le dimanche est fini à six heures du soir.

Q. Quelques-uns croient qu'il est passé au lever du jour?—R. Oh, ces gens envisagent la question au point de vue de la nuit probablement.

Q. Croyez-vous que le poisson augmente ou diminue?—R. Je crois qu'il se tient au même point que lorsque je suis arrivé ici.

Q. Croyez-vous que la pisciculture a fait du bien?—R. Oui, je crois qu'elle en a fait.

Q. Avez-vous pêché à l'embouchure de la rivière?—R. Oui, pendant la saison du sockeye, je pêche là.

*Par M. Armstrong :*

Q. C'est l'endroit où vous prenez le poisson plus facilement n'est-ce pas?—R. Bien, nous y avons plus d'espace pour nos bateaux.

*Par M. Wilmot :*

Q. La plus grande partie de la pêche se fait à l'embouchure de la rivière, pendant la saison du sockeye, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait quelques observations au sujet du saumon rouge et du saumon blanc?—R. Oui, un peu.

Q. Les deux sont-ils sur le marché?—R. Non, les paqueurs ne veulent pas de blanc; et les commerçants et propriétaires de congélateurs n'en prennent que s'ils n'en peuvent avoir d'autre.

Q. Qu'en fait-on?—R. Les pêcheurs en salent beaucoup; quelques-uns peuvent être jetés. Au sujet des propriétaires de congélateurs, je dirai qu'ils ont dix permis, et ne s'en servent pas pour leur industrie; ils vendent leur poisson aux paqueurs. Je puis prouver cela, et si les permis qu'ils occupent étaient distribués entre les pêcheurs de bonne foi, ce serait beaucoup mieux.

Q. Alors vous considérez qu'il est injuste que des propriétaires de congélateurs obtiennent dix permis et ne s'en servent pas, mais vendent le poisson aux paqueurs?—R. Oui, monsieur, c'est injuste.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Non, monsieur.

PETER BIRRELL, natif d'Ecosse, mais habitant la Colombie anglaise depuis trente-deux ans, paqueur et domicilié à New-Westminster, prête serment.

Par M. Wilmot :

Q. Bien, monsieur, désirez-vous faire une déclaration ?—R. Je préférerais répondre aux questions que vous voudrez me poser.

Q. Bien, monsieur, une des questions les plus importantes est cette question des rebuts ; quelles sont vos vues à ce sujet ?—R. Je crois que les rebuts ne sont pas délétères ; ni à la santé du poisson, ni à celle de l'homme, d'autant qu'on les dépose dans le chenal de la rivière.

Q. Vous croyez que ces rebuts n'ont aucun effet délétère ?—R. D'après mes observations, je n'ai jamais constaté d'effets délétères, et je crois qu'il est impossible de s'en défaire autrement sans affecter matériellement notre industrie. J'ai essayé pendant une journée, sur une petite échelle, à brûler ces rebuts en vue d'en faire un fertilisant ; cette journée m'a coûté beaucoup de peines, mais même comme fertilisant ces rebuts ne valent rien ; j'ai tué quelques-uns de mes jeunes arbres avec.

Q. Vous croyez que ces rebuts ne causent aucun dommage si on les jette à la rivière, mais qu'ils en causent si on les met sur la terre ?—R. Oui, sans discernement.

Q. Maintenez-vous une opinion contraire à celle d'hommes pratiques et d'hommes de science reconnus ?—R. Bien, je connais les opinions qui ont été formulées. Ceux qui n'ont d'expérience que sur les côtes de l'est, quant aux têtes de poisson, connaissent peu de chose de notre poisson ici.

Q. Savez-vous que dans d'autres endroits on empêche de jeter les rebuts à la rivière ?—R. Je ne sais pas cela, mais les circonstances peuvent être différentes. La rivière ici est grande, le courant y est très fort, et dans les vieux pays la population étant très dense, il est désirable de garder l'eau des rivières aussi pure que possible. Ici je ne vois pas que cette pratique ait eu aucuns mauvais effets, excepté peut-être dans le voisinage immédiat de la ville. S'il n'y a pas de place convenable où jeter ces rebuts, les paqueurs les portent à un endroit où les petits poissons peuvent les manger. Je suis sûr que les rebuts ne sont pas rendus à cent pieds de distance de la fabrique qu'ils sont déjà tout dévorés par les petits poissons ; les phoques mangent les têtes et les queues. Près de ma fabrique, et, je crois, près de toutes les fabriques, se tiennent des esturgeons en grand nombre, et je sais que les sauvages en prennent à la ligne tant qu'ils veulent.

Q. Les phoques remontent-ils la rivière jusqu'à votre fabrique ?—R. Oh, oui ; les phoques remontent la rivière.

Q. En quelle quantité ?—R. Bien, pas en aussi grande quantité que dans quelques rivières sur la côte ; ces phoques mangent les plus gros rebuts, les têtes et les queues, et je n'ai jamais entendu dire que l'on avait trouvé de têtes venant des fabriques à l'embouchure de la rivière.

Q. Alors vous ne croyez pas le témoignage de ceux qui disent avoir trouvé des têtes et des queues dans leurs rets ?—R. Je ne crois pas que cela soit vrai, excepté dans quelques cas où les sauteurs jettent leurs rebuts dans les endroits peu profonds.

Q. Vous êtes paqueur ?—R. Oui.

Q. Quel est le nom de votre fabrique ?—R. La *British Columbia Packing Company*.

Q. L'une du syndicat ?—R. Oui.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique ?—R. Bien, nous avons livré 26,000 caisses au commerce dans une saison.

Q. Mais quelle est la moyenne, disons pour les trois dernières années ?—R. Environ 15,000 caisses. Ces trois dernières années, un peu moins que cela.

Q. Votre fabrique est-elle de même capacité que les autres, à l'exception de celle de E. Ewen ?—R. Oui, de même capacité que les autres ; celle de M. Ewen est plus grande.

Q. Bien, le poisson vous est apporté tous les jours ; vous en coupez les têtes et les queues, qu'en faites-vous ?—R. De la manière suivante : dans les premières années de cette industrie, nous les jetions sur le bord de la rivière, ce qui était très délétère, vu qu'ils pourrissaient sur le bord, où ils flottaient ; mais cette année nous nous

sommes arrangés de façon à jeter ces rebuts dans le chenal de la rivière, et de cette façon, aux alentours de ma fabrique, personne n'a eu à se plaindre de mauvaises odeurs ou effets délétères. Les rebuts flottaient autrefois auprès de la fabrique, mais j'ai remédié à cela et personne n'a plus de sujets de plainte. Là où je suis situé il n'y a personne à part de moi, mais comme l'odeur était désagréable, j'ai pris les moyens de me débarrasser des rebuts de cette manière.

Q. Le poisson est pris, apporté à votre fabrique, les têtes, queues et entrailles en sont enlevées, et tous ces rebuts jetés à l'eau ?—R. Oui, mais nous sommes à l'eau profonde.

Q. Alors si vous laissez tomber les rebuts à l'eau, ils ne tombent pas dans le chenal, n'est-ce pas ?—R. Il y a deux chenaux où est située ma fabrique.

Q. Les fabriques ne sont-elles pas construites sur des piliers ?—R. Oui, la plupart.

Q. Les piliers sont-ils nombreux ?—R. Oui; généralement huit d'un côté et dix de l'autre, en nombre suffisant pour porter la fabrique.

Q. Et les rebuts sont jetés au milieu de ces piliers ?—R. Généralement, mais nous prenons les moyens maintenant pour les envoyer dans le courant. Naturellement, où il n'y a pas de courant, les rebuts s'amoncellent, mais dans le courant ils sont entraînés.

Q. Pouvez-vous construire un tuyau depuis vos fabriques jusque dans le chenal ?—R. Oui, dans la plupart des cas, je crois.

Q. Et vous croyez que les rebuts jetés dans les endroits peu profonds et d'où le courant ne peut les entraîner sont nuisibles, mais s'ils sont jetés dans le chenal, ils ne font aucun tort ?—R. Oui, je crois cela, et c'est le résultat d'une longue observation et expérience.

Q. Et construisez-vous les fabriques dans les chenaux ou à eau profonde ?—R. Nous préférons les construire dans les chenaux ou à eau profonde, parce que les bateaux à vapeur peuvent ainsi venir accoster près de nos fabriques pour charger notre poisson, etc.

Q. Dans ces dernières années, avez-vous transporté vos rebuts à eau profonde dans des chalans, ou les avez-vous jetés directement de la fabrique dans la rivière ?—R. L'année dernière, je les ai envoyés dans la rivière à l'aide de conduits et j'ai trouvé ce moyen très effectif.

Q. Alors vous concluez que les rebuts n'ont d'effets nuisibles que s'ils sont jetés où l'eau est peu profonde, et qu'ils ne font aucun tort s'ils sont jetés dans le chenal ?—R. Ils ne font pas de dommage au poisson, je crois, parce qu'il descend des myriades de poissons décomposés dans la rivière; je ne crois pas que ces rebuts nuisent à la vie du poisson ni à aucune vie.

Q. Vous savez, je suppose, que les corporations considèrent ces rebuts comme nuisibles ?—R. Oui, je le sais; une fabrique de conserves n'est pas une fabrique d'eau de Cologne, vous savez cela, (rires), et le peuple ne l'aime pas beaucoup.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que l'on pourrait disposer des rebuts d'une autre manière que les jeter à la rivière ?—R. Non, pas d'autre manière; il vous faut les jeter à la rivière.

Q. Ne croyez-vous pas que l'on pourrait en fabriquer des huiles ou des fertilisants ?—R. Bien, j'ai examiné la question à fond. M. Lawson et M. Davin ont engagé de forts capitaux dans une raffinerie d'huile à Vancouver; ils ont dépensé beaucoup d'argent pour y mettre les appareils les plus modernes pour presser l'huile, et sécher les rebuts afin de les convertir en fertilisant. Je les ai rencontrés à New-York et j'ai étudié la question avec eux autant que possible. Nous avons fait une enquête dans les fabriques du Massachusetts. Je leur ai dit que les circonstances étaient différentes ici, et que je ne croyais pas que cette industrie put réussir. J'ai consacré quelques jours à étudier le procédé de séchage. Ils emploient la chaleur artificielle pour le séchage, mais il y a cette différence. Ces fertilisants rapportent \$33 la tonne en Angleterre; on peut sur la côte est préparer ces rebuts de façon à leur faire subir la traversée en Angleterre, mais on ne le pourrait pas sur la côte ouest; on serait obligé d'abandonner le navire avant son arrivée en Angle-

terre. La compagnie a même envoyé ici son président, un Français. J'ai parlé de la chose avec lui ; il croyait d'abord pouvoir réussir, mais lorsqu'il constata la différence de climat et de distance pour expédier le produit, il abandonna le projet. Joe Spratt essaya ensuite, et déposa plusieurs milliers de piastres, mais il dut abandonner son entreprise. Il fut obligé de jeter tous les rebuts à la rivière, ce qui empoisonna l'eau à English-Bay, et c'est la raison, je crois, qui a chassé le hareng de la baie. Je ne puis affirmer la chose, mais je crois que c'est là la cause. Naturellement il y a une grande différence entre Burrard Inlet, et notre rivière.

Q. Connaissez-vous la position difficile faite par la loi aux propriétaires de fabriques. Vous savez qu'il y a une loi fédérale qui vous expose à l'amende chaque fois que vous jetez des rebuts dans la rivière. Or vous savez que nul gouvernement n'a le droit, soit provincial ou fédéral, d'empêcher la loi d'avoir son cours, et n'importe qui peut porter plainte devant un magistrat et vous faire condamner à l'amende chaque fois que vous enfreignez la loi?—R. Alors vous arrêteriez l'industrie. Je connais la loi, mais cette industrie est très importante, et donne de l'emploi à plusieurs personnes sur la rivière.

Q. Vous devriez faire des demandes pour faire rappeler cette loi?—R. Nous en avons fait, mais le département paraît bien récalcitrant à accepter les propositions qui lui sont faites—c'est notre opinion ici.

Q. Bien je crois que le département a été très doux, vu la loi actuelle. Vous êtes dans cette position, qu'aucun individu que vous offenserez peut vous faire condamner à l'amende chaque fois?—R. Mais c'est une farce de dire que les rebuts jetés dans la rivière font dommage au poisson.

Q. Mais la loi est ainsi faite?—R. Nous avons combattu pour obtenir un remède ; nous avons envoyé une délégation à Ottawa afin de faire rédiger les lois de façon à favoriser cette industrie et le bien-être de tous ceux qui en vivent. La délégation, à son retour, nous a donné l'assurance que le remède nécessaire serait apporté, et que les personnes chargées de la direction du département étaient complètement dans nos vues, mais lorsque les règlements arrivèrent ici, ils étaient tous différents de ce qu'on avait demandé—ils étaient ridicules et de nature à nous empêcher de continuer notre industrie. Nous nous adressâmes alors à nos députés, et un arrêté du conseil rescinda ces règlements ; nous jetâmes les rebuts à la rivière, et à une assemblée tenue l'autre jour nous avons convenu de prendre les moyens nécessaires pour les jeter en eau profonde.

Q. Le gouverneur général en conseil a le pouvoir de faire des règlements concernant les pêcheries, mais il n'a pas le pouvoir de rescinder l'acte. Il peut faire des règlements en vertu de l'acte, et l'acte dit que vous pouvez être condamnés à l'amende?—R. Bien, si M. Wilmot était resté ici—lorsque le département a envoyé un télégramme demandant si c'était le bon temps pour lui de venir, j'étais à Victoria. Je répondis que non ; que nous pouvions retarder jusqu'à l'époque de la pêche, et faire venir M. Wilmot alors, car nous connaissions que M. Wilmot était une autorité en fait de poissons—poissons de l'est—et que nous pourrions le désabuser sur plusieurs points concernant notre poisson, mais on voulait faire ces règlements pour le commencement de la saison de pêche.

M. ARMSTRONG.—Mais, M. Birrell, nous ne sommes pas ici pour mettre à exécution les vues de M. Wilmot où les miennes, nous sommes ici pour entendre des témoignages.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je crois vous avoir entendu dire que vous aviez pris des moyens pour jeter les rebuts en eau profonde, pourquoi ne les jetiez-vous pas auparavant?—R. Oui, nous avons pris des mesures à cet effet.

Q. Alors vous croyez que jetés ailleurs ces rebuts sont nuisibles?—R. Ils ne font aucun dommage au poisson, mais étaient désagréables aux habitants dans le voisinage immédiat.

Q. Alors c'est reconnaître que les rebuts sont nuisibles, et qu'en les jetant au milieu de la rivière vous évitez les reproches?—R. Justement.

Q. Vous dites que vous employez plusieurs personnes dans votre établissement?—R. Oui.

Q. Combien ?—R. Environ quatre-vingt-dix.

Q. Combien sur ce nombre, sont des habitants *bona fide* de ce pays—combien de blancs ?—R. Pas beaucoup ; environ six ou sept, quelquefois dix.

Q. Et le reste ?—R. Des Chinois et des femmes sauvages.

Q. Alors croyez-vous que vous employez des habitants *bona fide* de ce pays ?—

R. Oui, nous employons les maîtres du sol, de véritables Chiliwaks. (Rires.)

Q. Mais si la moitié de ces employés étaient des blancs respectables, ne croyez-vous pas que le pays s'en trouverait mieux ?—R. Si nous pouvions les avoir.

Q. Vous ne pouvez les avoir, tant que vous pourrez avoir des sauvagesses à bas prix ?—R. Mais, je ne sais pas.

Q. Vous avez dit que les rebuts jetés dans une baie voisine en avaient chassé le hareng ?—R. Oui, à English Bay, les rebuts de la fabrique d'huile, pas les têtes et les queues de poisson.

Q. Alors vous croyez qu'il y a une différence entre les rebuts de la fabrique d'huile et les rebuts de poisson ?—R. Je vais vous expliquer. La fabrique n'a pas réussi. On l'avait remplie de rebuts et d'un nombre illimité de harengs pour faire de l'huile. Ces rebuts ont été ensuite jetés à l'eau. Je ne sais combien de fois on y a rempli la fabrique et essayé de faire des fertilisants, mais toujours sans succès. Il y a aussi ce point que les terres n'ont pas besoin d'engrais, et que les cultivateurs n'en veulent pas.

Q. Vous avez fait 15,000 caisses de saumon, principalement du sockeye—quelle était la pesanture moyenne de ces poissons ?—R. Près de huit livres ; peut-être un peu moins, entre sept à huit livres.

Q. Avec un poisson de huit livres comment faites-vous de boîtes ?—R. Une moyenne de quatre et demi à cinq boîtes.

Q. Alors trois livres et demie vont en rebuts ?—R. Non, pas autant que cela, parce qu'il y a toujours plus qu'une livre par boîte, généralement 18 onces en moyenne.

Q. Vous mettez cet excédant pour la diminution ?—R. Non, pas du tout ; prenez n'importe quelle boîte et vous verrez qu'elle pèse au delà d'une livre, quelques-unes près vingt et une onces ; ensuite la boîte et l'étain pèsent de trois onces et quart à trois onces et demie.

Q. Alors les paqueurs mettent au delà de 6,000 livres de plus que le poids par 15,000 caisses ?—R. Oui, je crois, règle générale. La moyenne n'atteint peut-être pas ce chiffre, mais nous avons bien le soin de mettre toujours gros poids. Toutes les boîtes n'ont peut-être pas la même grandeur ; quelques-unes peuvent être une fraction plus petites en grandeur ou profondeur, mais je crois que mes boîtes donnent une moyenne d'une once ou deux, au moins, au delà de la livre. Quelques-unes peuvent être d'un poids faible, mais nous faisons en sorte d'éviter cela, parce que l'on réclamerait, et le paqueur en souffrirait.

Q. Alors vous donnez 60,000 livres de surplus ?—R. A peu près cela.

Q. Avez-vous jamais calculé la quantité de rebuts jetés dans la rivière par les fabriques ?—R. Oh, la quantité doit être considérable.

Q. Entre sept à huit millions de livres ?—R. Cela se pourrait, je suppose ; je n'ai jamais fait le calcul.

Q. Vous avez lu un rapport d'une inspection de cette rivière, de cette rivière, de trois ans ?—R. Oui, j'ai lu quelques rapports.

Q. Si ce rapport donne des chiffres qui s'accordent avec ceux que vous donnez, il est bien près d'être correct, n'est-ce pas ?—R. Oui, je le croirais.

Q. D'après ce que je puis conclure tout d'abord de vos remarques, vous croyez que la pratique de jeter les rebuts dans le chenal de la rivière n'est pas nuisible, mais seulement dans les bas-fonds ?—Nuisible ? Oui, si on laisse les rebuts près de la rive, là où il n'y a pas de courant.

Q. Les rebuts laissés à ces endroits causeraient-ils des miasmes délétères ?—R. Bien, je sais que l'odeur n'en serait pas agréable.

Q. Cette odeur empêcherait-elle de bons colons de s'établir dans les environs ?—R. Pas près de ma fabrique. Si les rebuts de la fabrique étaient enterrés à un demi-mille d'une fabrique, l'endroit serait inhabitable, et comme question de fait, l'odeur



était si désagréable aux environs de la fabrique d'huile de Burrard Inlet que les gens l'ont incendiée. J'ai passé par la ville, une année avant l'incendie de la fabrique, et l'odeur était insupportable.

Q. Si vous demeuriez dans le voisinage de fabriques qui répandent d'aussi mauvaises odeurs, aideriez-vous à les supprimer?—R. Bien, je ne suis pas un incendiaire.

Q. Mais vous n'aimeriez pas cela?—R. Non, je n'aimerais pas cela.

Q. Vous avez fait certaines remarques au sujet de la visite des paqueurs à Ottawa. Savez-vous si leurs suggestions ont été acceptées?—R. On l'a dit.

Q. Avez-vous lu les rapports du département?—R. J'avais habitude de les lire, mais je ne les reçois pas maintenant.

Q. Vous croyez que le rapport fait sur un officier du département au sujet des rebuts jetés dans la rivière n'était pas correct?—R. Bien, si l'officier a fait rapport que les rebuts étaient jetés dans le chenal de la rivière, il n'y avait pas de danger pour la vie du poisson, et il n'y avait rien de nuisible pour personne. Je suis de ce avis, et tous le monde pense comme moi, je crois.

Q. Que dites-vous au sujet du nombre de rets?—R. Je crois qu'il est nécessaire que chaque fabrique ait au moins 25 rets pour faire sa besogne comme elle doit être faite. Si ce nombre n'est pas suffisant pour quelques-unes, il est facile de se procurer du poisson des pêcheurs.

Q. Vous mettez les fabriques toute sur le même pied, et si l'une a une plus grande capacité que l'autre il lui faut obtenir son poisson des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Que dites-vous des pêcheurs?—R. Donnez leur un rets et un permis à chaque.

Q. A. tous ceux qui en demandent?—R. Non, je diffère d'opinion à ce sujet avec quelques propriétaires de fabrique. Je crois que le nombre des permis devrait être limité. Je crois qu'il est désirable d'encourager ceux qui se livrent à la pêche sur cette rivière, ils ne font rien autre chose, et gagnent leur vie sur la rivière. Ces pêcheurs sont très utiles, parce qu'ils fournissent le marché de poisson frais, qu'il ne serait pas avantageux pour les paqueurs de mettre en boîtes. Si ces hommes ne sont pas protégés—ils ne font pas grand chose avec la pêche du printemps, très peu avec leurs rets et bateaux, et ils n'ont que la pêche du sockeye pour se dédommager—il en résultera, si tout le monde se livre à la pêche, que quand bien même ils vendraient le saumon 15 centins pièce, il leur faudra abandonner la pêche, parce qu'ils ne feront pas suffisamment pour résister toute l'année. Il y a ce danger que beaucoup de pêcheurs étrangers viennent pendant la saison du sockeye, et s'ils ont des permis, le poisson coûtera trop cher, et chacun n'en prendra qu'un petit nombre.

Q. Combien de permis votre fabrique devrait-elle avoir?—R. Vingt-cinq.

Q. Vous voulez que toutes les autres fabriques en aient aussi vingt-cinq?—R. Oui, je crois que tous devraient avoir le même nombre.

Q. Quelle chance aurait un pêcheur ordinaire de vendre du saumon aux fabriques, si chacune d'elles avait vingt-cinq permis?—R. Bien, il y aurait assez de pêcheurs en dehors pour fournir à la demande locale.

Q. Alors vous croyez le marché local suffisant pour les pêcheurs en dehors des fabriques?—R. Ils auraient peu d'ouvrage à attendre des fabriques.

Q. Lorsque le poisson est abondant, combien vous faudrait-il de bateaux pour vous fournir vos 15,000 caisses?—R. Oh, cela dépendrait entièrement de l'abondance du poisson.

Q. Mais en moyenne?—R. Oh, vingt-cinq environ.

Q. Quinze bateaux ne vous suffiraient pas?—R. Oh, non.

Q. Vingt-cinq suffiraient amplement?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire que si les propriétaires de fabriques avaient vingt-cinq bateaux chaque, il n'y aurait pas d'ouvrages pour les pêcheurs du dehors?—R. Non pas du tout. Quelques fabriques, il y a quelques années, utilisaient les produits de deux fois ce nombre de bateaux.

Q. Mais admettant que chaque fabrique obtienne vingt-cinq permis, le résultat ne serait-il pas d'empêcher les pêcheurs de vous vendre leur poisson?—Non, tel ne serait pas le résultat, car si j'engage des pêcheurs du dehors ces pêcheurs ont pour habitude de nous obliger à tout prendre leur poisson.

Q. Oui; si les fabriques n'ont pas assez de bateaux?—R. Oh, non; excusez moi, j'ai donné une fois un contrat à neuf pêcheurs pour me fournir du poisson. Le poisson a été très abondant cette année-là; j'ai accepté tout le poisson que ces neuf bateaux m'ont fourni; je n'en ai jamais refusé un seul, et j'ai préféré retirer à terre mes propres bateaux.

*Par M. Armstrong :*

Q. N'est-ce pas parce que vous aviez un contrat?—R. Oui.

Q. Ne serait-ce pas différent s'il n'y avait pas de contrat?—R. Bien, j'ai toujours agi comme cela; même lorsque j'avais des bateaux étrangers, j'ai toujours pris une bonne proportion de leur poisson.

Q. Donneriez-vous un nombre raisonnable de permis aux saleurs et propriétaires de congélateurs?—R. Bien, ce n'est pas à moi à dire cela. Dans mon opinion, ces soi-disant congélateurs n'en sont pas du tout. Ce sont des pêcheurs ordinaires. Ils obtiennent dix permis chaque, et spéculent avec.

Q. Leur donneriez-vous plus d'un permis?—R. Ceux qui font le commerce de poisson conservé dans de la glace cassée devraient avoir des permis, mais dix est un nombre beaucoup plus grand qu'ils n'ont besoin. M. Vienna ne fait que ce commerce; je crois qu'il devrait avoir trois ou quatre permis. Je crois que cela lui suffirait, ainsi qu'aux autres.

Q. Les congélateurs sont à peu près gelés, croyez-vous?—R. Oui, à peu près (Rires).

Q. Croyez-vous que limiter le nombre de permis sur la rivière a l'effet de leur donner une valeur commerciale?—R. A quoi?

Q. Aux permis; une valeur plus grande que si chaque pêcheur pouvait en obtenir un?—R. Je ne vous comprends pas clairement.

Q. Ces permis n'auraient-ils pas plus de valeur?— Par exemple nous avons vu ici que l'on a payé jusqu'à \$50 pour un permis; après que les fabriques eurent obtenu leur nombre, il n'en restait plus que quelques-uns, qui conséquemment ont été vendus jusqu'à \$50?—R. Il y a là certainement une valeur commerciale, si l'on peut établir que des permis ont été vendus à ce prix.

Q. Croyez-vous que les pêcheries généralement en souffriraient, si tout sujet anglais pouvait obtenir un permis?—R. Bien, je crois que cela ferait tort aux propriétaires de fabriques, parce qu'ils prendraient si peu de poisson dans leurs bateaux qu'il n'y aurait plus de profits pour eux; et chaque pêcheur en souffrirait aussi, parce que chacun individuellement prendrait moins de poisson.

Q. Mais les pêcheries en souffriraient-elles si tout sujet anglais pouvait obtenir un permis en payant pour?—R. Bien, je ne crois pas réellement; je ne suis pas prêt à offrir d'opinion, mais je ne crois pas que les pêcheries en souffriraient.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites qu'avec vingt bateaux vous avez rempli 15,000 caisses?—R. Non, je ne dis pas cela; j'avais vingt permis, mais j'avais une vingtaine de pêcheurs à part cela.

Q. Cependant, vingt bateaux vous ont donné 15,000 caisses; alors comme il y a vingt-deux fabriques de conserve sur la rivière, multipliez 15,000 par 22, et nous avons 330,000 caisses pour vingt-deux fabriques. Maintenant 330,000 c'est plus que ce qui a été fait sur la rivière Fraser?—R. Mais il y a des fabriques qui n'ont pas encore été mises en opération.

Q. Mais je ne les inclus pas; je ne compte que les vingt-deux qui ont fonctionné. Si vous obtenez 25 bateaux, cela fait 412,500 caisses; la conséquence sera que vous doublerez la plus forte pêche qui ait encore été faite; maintenant, à ce compte-là, achèteriez-vous un seul poisson des pêcheurs?—R. Mais vous supposez que toutes les années seront bonnes.

Q. Je prends votre propre moyenne?—R. Mais les deux dernières années ont été assez bonnes.

Q. Bien, suivant votre propre déclaration, en 1890 vous aviez 13,116 caisses (rapport de la chambre de commerce, 1890, page 52). Maintenant, si vous aviez vingt-cinq bateaux, vous auriez votre fabrique remplie d'autant de caisses que vous avez

remplies dans aucune de ces années, et emploieriez-vous des bateaux du dehors?—R. Certainement nous en emploierions. Il nous faut faire des arrangements avant que la pêche commence; si nous ne faisons pas cela nous n'aurions pas assez de poisson si la pêche n'était pas abondante; lorsqu'elle est abondante, nous tenons nos propres bateaux à terre.

Q. Et avec vingt-deux fabriques vous emploieriez 132 blancs, et tout le reste serait composé de Siwashes et de Chinois, et pas un seul blanc dans vos fabriques?—R. Oh, il y a beaucoup d'autres personnes en dehors travaillant indirectement pour les fabriques de conserves. Il nous faut avoir le charbon, le bois, etc.

Mais je fais ces remarques parce que nous avons entendu ici des demandes extravagantes de la part des pêcheurs, qui veulent avoir tous les permis, et vous, vous dites que les pêcheurs n'en devraient pas avoir?—R. Non, Je ne dis pas cela.

Q. Bien, c'est que j'ai compris?—R. Non, excusez-moi.

Q. Mais si vous avez vingt-cinq bateaux, c'est plus que vous avez besoin?—R. Non, ce n'est pas plus que j'ai besoin, car si le poisson est abondant je serai obligé de tirer à terre mes propres bateaux.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais nous avons la preuve que la construction d'une fabrique coûte \$5,000, et vous en gagnez \$25,000 en n'employant pas de pêcheurs qui ont des permis?—R. Ce n'est pas le cas.

M. WILMOT.—Peut-être n'est-il pas à propos de faire ces remarques maintenant, parce qu'elles provoquent des contradictions. Mais nous avons devant nous le fait que de bons pêcheurs venus dans ce pays, ne peuvent pas obtenir de permis pour pêcher.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et voici un homme qui obtient dix permis, les revend, et se promène dans la ville les mains dans ses poches, et un véritable pêcheur ne peut avoir la permission de pêcher. Ne croyez-vous pas qu'il y ait besoin de remède-là?—R. Oui, certainement, et j'ai à maintes reprises prétendu que les commerçants de poissons gardés dans la glace obtenaient une proportion injuste des permis. J'ai agi comme secrétaire du bureau il y a quatorze ans, et je sais cela.

Q. Est-il à votre connaissance que ces propriétaires de congélateurs mettent des influences en jeu pour obtenir des permis?—R. Non, je ne sais; je l'ai entendu dire, mais je n'en sais rien personnellement.

M. ARMSTRONG.—Il paraîtrait que l'on s'est servi d'influences indues pour obtenir ces permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. En prenant ces témoignages, ce serait injuste de notre part de les prendre de façon à favoriser soit les paqueurs, soit les pêcheurs; il nous faut entendre les deux côtés. Je crois que les paqueurs devraient avoir un nombre de permis suffisant pour leur permettre de conduire leur besogne sans être à la merci des pêcheurs, mais je crois aussi que les pêcheurs, qui sont de bons hommes, ne devraient pas être empêchés de pêcher?—R. Ce sont aussi mes sentiments; mais je désire dire un mot ou deux au sujet de la manière dont M. Wilmot conduit cette enquête et pose les questions. Quelques-uns des témoins déjà entendus sont de très bons pêcheurs qui sont sur la rivière depuis quelque temps, d'autres ne font que d'arriver, et les questions sont posées de façon à obtenir de ces personnes des réponses au point de vue des pêcheries de l'est. Nous avons beaucoup de respect pour vos opinions quant aux pêcheries de l'est, mais nous ne croyons pas qu'elles s'appliquent ici.

Q. Mais je crois, lorsque des hommes intelligents se présentent devant nous, ne leur poser que des questions que je pense justes?—R. Mais je ne crois pas que votre devoir soit de faire des éloges des pêcheurs qui viennent devant vous. Cela a l'effet d'engager des personnes qui ont peu ou point d'expérience à donner des témoignages. Certains témoins parus devant la commission avaient de l'expérience, mais la plupart s'accordaient avec vous quant aux habitudes et méthodes du poisson; mais ces hommes n'avaient pas d'expérience ici.

Q. Mais vous avez obtenu de l'expérience en Ecosse, n'est-ce pas?—R. Oui, peut-être; mais il y a des témoins qui sont venus déposer ici et qui ne pourraient pas distinguer un chien de mer d'avec le sockeye. Cela aura l'effet—je ne dis pas que c'est fait intentionnellement—mais la plus grande partie des témoignages donnés ici et que nous savons être erronés, aura l'effet de militer contre cette industrie.

Q. Mais je cherche seulement à obtenir des connaissances. Il y eût un temps, il y a quelques années, où l'on ne croyait pas que l'électricité pouvait faire mouvoir un char, mais la science a fait découvrir cela?—R. Oui, je sais cela.

M. ARMSTRONG—Mais si nous vous donnons le privilège de contredire ces témoignages, vous ne devez pas avoir à vous plaindre.

*Par M. Wilmot :*

Que dites-vous de la période de clôture?—R. La période de clôture actuelle est juste, pour la raison suivante: si vous empêchez les bateaux de se remettre à la besogne le dimanche soir à six heures, vous rendrez l'industrie impraticable. Aussitôt qu'il fait noir, tous les hommes vont à la pêche, surtout les célibataires; outre cela il nous faut du poisson pour le lundi. Généralement il n'y a que trente jours de pêche, et souvent nous n'avons pas assez de poisson.

Q. Mais si les neuf dixièmes de la population croient que le Sabbat devrait être observé, il ne s'ensuit pas que l'autre dixième doit en faire un jour d'affaires payantes. Tout de même, vous croyez que la période de clôture actuelle est bonne?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais que pensez-vous d'un changement, par exemple, depuis samedi au midi jusqu'au lundi matin à six heures?—R. Bien, vous voyez qu'il nous faudrait travailler le dimanche dans les fabriques pour mettre le poisson dans les boîtes.

Q. Travaillez-vous le soir?—Non, si nous pouvons nous en empêcher.

Q. Croyez-vous que la période de clôture serait trop longue, si elle s'étendait depuis le samedi matin à 6 heures jusqu'au lundi matin à la même heure?—R. Je crois que ce serait trop long, et je m'y opposerais pour les raisons suivantes: la pêche ne dure que six semaines, et il n'y a que douze jours environ pendant lesquels le poisson monte en abondance, et pendant lesquels nous en avons autant qu'il nous en faut. Le résultat serait que nous ne pourrions pas avoir assez de poisson pour nous refaire, car aussitôt que le poisson cesse de venir en abondance il n'y a plus de profit à le mettre en boîtes.

Q. Feriez-vous une division le samedi, disons 9 heures?—R. Non, je ne crois pas, car pour faire une bonne journée de pêche, il faut commencer de bonne heure le matin. Si nous pouvions avoir un nombre illimité de rets, très bien; mais nous ne pouvons pas les avoir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourquoi ne pas commencer dès le point du jour, le lundi matin?—R. Nous voulons pêcher pour avoir du poisson le lundi matin dans nos fabriques. Tout le monde ici, commerçants, marchands et autres qui ont des intérêts dans la Colombie anglaise, à l'exception des missionnaires, appuieront les paqueurs à ce sujet.

Q. Nous avons aussi des pêcheurs qui ne s'accordent pas avec vous?—R. Ceux qui ont paru devant vous—nouveaux arrivés ou gens d'Ecosse, qui n'ont pêché que quelques années ici; mais ces gens pourront changer d'opinion dans quelques années, spécialement s'ils mettent des capitaux dans l'industrie.

*Par M. Wilmot :*

Q. Les propriétaires de fabriques de conserves sont généralement des gens à l'aise, et peuvent aller à l'église s'ils le désirent, tandis que les pêcheurs ne le peuvent, vu qu'il leur faut gagner leur pain et leur beurre?—R. Aucun propriétaire de fabrique ne voudra empêcher un homme d'aller à l'église—il ne travaille pas l'après-midi. La période de clôture dure depuis 6 heures le samedi matin jusqu'à 6 heures le samedi soir, et c'est certainement assez long. Mais la manière dont vous posez les questions a un mauvais effet.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture annuelle?—R. Oh, je l'approuve, parce qu'il n'y a pas de poisson à avoir pendant ce temps-là.

Q. Très généreux! Comment expliquez-vous l'abondance de poisson dans ces dernières années. L'attribuez-vous à la clôture où à une aide artificielle?—R. Je l'attribue plus à la chance qu'à toute autre cause. Je donne à la pisciculture le crédit qu'elle mérite, mais jusqu'à présent la pisciculture ici a été très peu d'utilité, vu la négligence du département à fournir à l'inspecteur les ouvriers nécessaires à son bon entretien. L'une des raisons pour lesquelles cette pisciculture a été demandée il y a 14 ou 15 ans, était d'engager les capitalistes à mettre des capitaux dans l'industrie de la pêche du saumon sur cette rivière. Mais lorsque la pisciculture a été établie sous le contrôle du département, conduite par un officier payé, l'on n'a pas enseigné à cet officier ce qu'il avait à faire, et on ne lui donna des aides que lorsqu'il était trop tard dans la saison. Il lui fut impossible d'obtenir du frai de poisson en bonne santé.

Q. Il n'y a pas eu de temps que la pisciculture n'a pas été remplie à déborder d'œufs de poisson. Les rapports des différents officiers nous disent qu'il y avait trop d'œufs?—R. Oui, je crois cela, mais des œufs qui n'étaient pas de meilleure qualité.

Q. Oh, je ne puis pas dire cela—les paqueurs eux-mêmes disent qu'ils veulent avoir des œufs de sockeye?—R. Oui, mais ils ne les ont pas en temps voulu.

Q. Mais je suppose que vous savez qu'il est impossible d'avoir des œufs avant qu'ils soient murs?—R. Je crois que l'on aurait pu les avoir plus à bonne heure.

Q. Vous croyez que les piscicultures sont une bonne chose, cependant?—R. Oui, si elles sont bien conduites, et si on leur vote assez d'argent pour les dépenses nécessaires.

Q. De gros salaires?—R. Oui, les employés avaient de bien petits salaires, l'ouvrage était fait chichement, et les résultats n'ont pas été favorables.

Q. Le but de la pisciculture, lorsqu'elle a été établie, était de reproduire le quinnat, mais les paqueurs dirent "non le quinnat n'est pas assez nombreux, nous voulons le sockeye", et le gouvernement prit tous les moyens d'avoir du sockeye; mais d'après les témoignages apportés devant cette commission, il paraîtrait que si l'on a reproduit le quinnat, la majorité se composait de saumons à chair blanche, que l'on rejette comme inutiles. Maintenant le sockeye commence à monter en juillet?—R. Oui.

Q. Bien, il y a plusieurs années que nous recueillons des œufs, et nous n'avons jamais pu en obtenir avant la fin de septembre ou le mois d'octobre?—R. C'est de cette montée que je voudrais voir recueillir les œufs, mais vous ne les recueillez qu'à la fin de la montée, et tout le monde sait que les poissons les plus forts et les plus robustes sont les premiers à monter la rivière.

Q. Mais il vous faut attendre qu'ils soient prêts à déposer leurs œufs?—R. Oui, nous savons cela; l'inspecteur, feu John Mowat, se plaignait beaucoup des retards trop longs, lorsque deux lignes du département auraient réglé la question.

Q. Oh, s'il nous fallait écouter toutes les plaintes, nous n'en finirions pas. Avez-vous autre chose à dire?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Nous vous remercions beaucoup pour votre témoignage.—R. Bienvenu. Un de mes amis, M. Laidlaw, désirerait donner son témoignage par écrit vu qu'il est malade.

M. WILMOT.—Qu'il le produise, nous l'entrerons dans le dossier.

M. BIRRELL.—Très bien, merci.

---

J. C. ARMSTRONG, Canadien anglais, domicilié à New-Westminster, et habitant la Colombie-Anglaise depuis 1858, prête serment.

*M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, nous vous écoutons?—R. Je désire seulement faire quelques remarques au sujet des frayères. Je connais la rivière, et je crois que si le gouvernement employait à un certain endroit de la rivière Harrison, un sauvage ou un blanc, pendant un mois à certaines époques de l'année pour aider au jeune saumon

de sortir, la quantité de saumon serait ainsi plus augmentée que par la pisciculture, et avec très peu de dépense. J'ai vu là, dans deux petits creeks, des quantités énormes de jeunes saumons, et lorsque l'eau se retire, ils y restent prisonniers par millions.

Q. Alors, comment arrivent-ils là?—R. Ces endroits sont tous inondés à certaines époques, et le petit saumon qui est capable de nager se transporte à ces endroits, mais l'eau se retirant tout à coup, ils restent prisonniers.

*Par M. Armstrong :*

Q. L'eau se retire et ils ne peuvent pas se sauver?—R. Oui, j'ai pris un b ton et j'en ai fait sortir plusieurs.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous êtes allé là, et vous les avez vus; c'étaient des saumons?—R. Oui; j'étais en compagnie de M. Mowat.

Q. A quel temps de l'année était-ce?—R. Vers le premier de mai ou juin.

Q. De quelle grosseur étaient-ils?—R. Bien, quelques-uns pouvaient se sauver, mais chez d'autres l'œuf était à peine absorbé.

Q. Quelques-uns, dites-vous, avaient seulement un pouce ou un pouce et demi de longueur, et quelques-uns avaient encore l'œuf?—R. Oui.

Q. Était-ce des poissons nés naturellement à cet endroit ou déposés là?—R. Oui, nés là naturellement. Si vous creusez à cet endroit vous y trouverez maintenant le frai; l'eau y vient et se retire ensuite, et le petit saumon meurt. Les œufs étaient en si grande abondance autrefois que les sauvages avaient l'habitude de les recueillir avec un bâton, de les faire sécher et d'en faire un pudding de Noël ou autres mets de ce genre. Une autre chose au sujet de la truite; j'ai vu la truite en nombre considérable suivre le saumon qui montait pour frayer, afin de dévorer le frai. La truite est alors comme une bande de loups courant après les moutons.

Q. Bien, je crois que la Providence a bien arrangé toutes choses; la nature a pourvu à des frayères dans le haut de la rivière, et l'animal le plus destructeur du saumon et des œufs de saumon c'est l'homme lui-même, et non pas ces créatures que la Providence a mises là?—R. Bien, j'ai vu entre Yale et le pont de Sheneer autant de saumon que les fabriques en paquent dans toute une année.

Q. Que dites-vous du saumon qui meurt dans le haut de la rivière?—R. Je ne sais qu'en dire; j'en ai vu un nombre considérable couvrant des acres d'étendue.

Q. En avez-vous vu vivants?—R. Non.

Q. Les vivants se tiennent au fond de l'eau, vous ne voyez que les morts.

La commission est très satisfaite de votre témoignage, et si l'officier du gouvernement veut s'occuper de la question et faire rapport, j'espère que le département s'en occupera. Nous vous remercions pour votre information.

---

THOMAS LADNER, de Ladner's Landing, natif d'Angleterre, domicilié à Ladner's Landing, Colombie anglaise, depuis 1856, et propriétaire d'une fabrique de conserves, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Ladner, voulez-vous faire quelque déclaration, ou préférez vous être interrogé?—R. Je répondrai avec plaisir aux questions qui me seront posées.

Q. Quelles sont vos vues au sujet des rebuts jetés à la rivière?—R. Je suis d'avis que les rebuts jetés à la rivière ne font aucun tort quelconque au poisson.

Q. Et par rapport au confort, à la santé de l'homme?—R. Bien, pour ne parler que de moi-même, je puis dire que je demeure au milieu, et je ne sache pas en avoir souffert beaucoup. Je ne crois pas que personne en souffre. Ces rebuts causent des mauvaises odeurs quelquefois.

Q. C'est nuisible, alors?—R. Oui, dans certains endroits, à cause de l'odeur; mais la santé du poisson et celle de l'homme n'en souffrent pas généralement.

Q. Croyez-vous à la science, ou avez-vous vu les autorités émises par le département de l'agriculture d'Ontario?—R. Non, je ne les ai pas vu.

Q. Alors, voici une analyse de rebuts de poisson faite par un officier du gouvernement d'Ontario, et qui dit:—

“Après avoir considéré toute la question, je suis d'opinion que la manufacture des rebuts de poisson en fertilisants doit être fortement recommandée parce que :

“1. L'on utilisera ainsi un article qui autrement est complètement perdu.

“2. On empêchera de corrompre l'eau des rivières.

“3. Une manipulation judicieuse de ces rebuts assainira les environs.

“4. L'application comme fertilisant sur le sol de la ferme lui rendra en partie la perte que lui fait subir l'envoi des rebuts des villes dans les rivières et lacs.

“5. Sous une bonne administration, cette industrie paiera bien.

“Vu la grande importance de cette question au point de vue de la salubrité publique, des intérêts de la pêche, et du progrès de l'agriculture, j'ai voulu répondre au long.”

(Victoria, C.B., *Colonist*, 20 février 1892.)

M. LADNER.—Quelle est cette autorité?

M. WILMOT.—C'est le professeur C. C. James, professeur de chimie dans le laboratoire de chimie du collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph, Ont., qui a analysé les rebuts de la morue, du chien de mer, du saumon et du hareng. Telles sont ses conclusions.

R. Sur certains points elles sont justes, sur d'autres elles sont fausses. Comme engrais nous n'en avons pas besoin ici, et vous devez prendre en considération le coût; ce qui coûte \$1.00 dans Ontario, coûte \$10.00 ici.

M. WILMOT.—Ensuite le gouvernement provincial propose qu'un syndicat soit formé pour utiliser les rebuts et déchets en rapport avec les opérations de pêche des crofters que l'on veut amener ici comme colons. Je vous lirai un extrait du *Daily Times*, de Victoria, du 21 février. Après l'explication des premiers détails du projet, l'article continue:—

“Il est compris qu'une compagnie anglaise est en voie de formation avec un capital d'un million de livres sterling, dans le but d'acheter le poisson des crofters au sortir de l'eau, et de les transporter dans des congélateurs sur des steamers et des chars à tous les marchés importants du continent. Outre cela la compagnie se propose de préparer le poisson de différentes manières, d'extraire l'huile des poissons, fabriquer des engrais avec les rebuts, etc. De sorte que toute espèce de poisson sera utilisée, et qu'il n'y aura aucune perte. Le lecteur verra de suite que toutes les pertes de ce projet se compléteront, et que le tout tendra à développer les pêcheries maritimes de la province, établissant ainsi une nouvelle industrie d'une étendue aussi grande que notre 'grande mer.' ”

M. LADNER.—C'est une bonne idée; j'espère qu'ils la mettront à exécution; ils pourront avoir tous les rebuts de la rivière Fraser sans payer.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les leur délivreriez-vous?—R. Oui, nous les leur délivrerions.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors, vous les jugez nuisibles?—R. Non, pas universellement; quelquefois seulement ils répandent une mauvaise odeur.

Q. Les rebuts s'enchevêtrent-ils?—R. Oh, un peu, les têtes et les queues.

Q. Est-ce que ce n'est pas la plus grande portion?—R. Non, les entrailles sont la plus grande portion, je crois.

Q. Cela dépend quelle longueur de tête et de queue vous coupez?—R. Oui.

Q. Vous ne croyez pas que les rebuts fassent beaucoup de dommage au poisson. La sciure de bois lui est-elle dommageable?—R. Je crois que le poisson en souffrirait s'ils s'introduisaient dans les ouïes, autrement je ne crois pas.

Q. Croyez-vous, d'après la connaissance que vous en avez, que si la sciure de bois ou autre espèce de rebuts recouvrent les frayères de saumon, qu'un tort en résultera?—R. Je le crois.

Q. Quelles sont vos opinions au sujet du nombre de rets ? Aujourd'hui les paqueurs ont droit à 20 bateaux chaque, et les pêcheurs ont droit à 150 entre eux tous, tandis que les paqueurs en ont 350?—R. Bien, si vous acceptez mon opinion, j'accorderais aux pêcheurs tous les permis qu'ils voudraient avoir, et je crois que les paqueurs devraient en avoir au moins vingt-cinq chaque. Tout sujet anglais et résidant de ce pays devrait avoir droit à un bateau, et les paqueurs vingt-cinq chaque.

Q. Maintenant, M. Ladner, je ne puis m'empêcher de référer aux chiffres, comme dans le cas de M. Birrell; êtes-vous en faveur d'un nombre illimité de fabriques?—R. Oui; que toute personne qui veut construire une fabrique ait la permission d'en construire une.

Q. Vous êtes plus libéral que beaucoup d'autres?—R. Oh! je ne sais, mais je ne veux pas de monopole pour les paqueurs.

Q. Alors vous croyez que les paqueurs devraient avoir vingt-cinq permis et les pêcheurs un chaque?—R. Oui.

Q. Il y a vingt-deux fabriques de conserves sur la rivière?—R. Oui.

Q. Doit-on en construire de nouvelles?—R. C'est possible.

Q. A vingt-cinq bateaux pour chacune des vingt-deux fabriques, vous auriez, à 15,000 caisses par fabrique, une production plus considérable que celle d'aucune année antérieure?—R. Je ne vois pas comment vous arrivez à cette conclusion.

Q. Bien, si vingt-deux fabriques ont pu produire la quantité actuelle avec vingt bateaux chaque?—R. Sur quelle autorité limitez-vous le nombre des bateaux à vingt? Nous employons d'autres bateaux que les nôtres. Ensuite la pêche n'est pas toujours pareille. Vous basez vos calculs sur tant de poissons par jour?

Q. Non, je base mes calculs sur une moyenne de 15,000 caisses, et c'est la moyenne des fabriques, celle de M. Ewen exceptée?—R. Non, j'ai rempli plus de caisses que cela. Je suis la demande du marché. Si la demande justifie que je fasse 25,000 caisses, je les ferai.

Q. Alors vous croyez que M. Birrell n'est pas correct?—R. Je diffère d'opinion avec lui à ce sujet.

Q. Alors vingt-cinq bateaux fourniraient votre fabrique, dans des années favorables?—R. Non, je prétends le contraire.

Q. Que produiraient vingt-cinq bateaux chaque jour dans une année ordinaire?—R. Vous parlez de "chaque jour," vous ne pouvez pas calculer sur cette base, parce que certaines années la pêche est abondante, d'autres elle ne l'est pas.

Q. Bien, prenez 1889 ou 1890?—R. Bien, prenons 1890. Le jour que vous êtes venu ici, vingt-cinq bateaux auraient fourni une fabrique. Je n'ai jamais autant vu de poissons sur la rivière Fraser que cette journée-là.

Q. Le poisson est venu à ma rencontre, alors? (Rires.)—R. Oui, monsieur; mais vous ne pouvez compter vingt-cinq bateaux comme suffisants, parce que la pêche n'est pas régulière. Certains jours la pêche ne sera que de 50 ou 100 poissons par bateaux, et d'autres jours elle ira jusqu'à 300, et même 400, mais c'est une exception. Vous ne pouvez pas faire de calculs ainsi; je parle d'après une expérience de douze années.

Q. Bien vous dites que vous auriez assez de vingt-cinq bateaux?—R. Non, je n'en aurais pas assez. Je dis que je consentirais d'avoir vingt-cinq permis, et j'obtiendrais la balance du poisson des pêcheurs, parce que vingt-cinq bateaux ne suffiraient pas à fournir ma fabrique, que la pêche soit abondante ou non.

Q. Combien de bateaux aviez-vous l'année dernière?—R. Vingt bateaux, et quelques autres en dehors.

Q. Et vous avez paqué 12,700 caisses?—R. Si c'est le chiffre que vous trouvez dans le rapport du département que vous avez sous la main, c'est cela.

Q. Alors vous croyez que vous ne pourriez pas fournir suffisamment votre fabrique à moins de vingt-cinq bateaux?—R. Pas même avec vingt-cinq bateaux. Je prends une base de vingt-cinq bateaux, et j'obtiendrai du dehors le surplus de poisson dont j'aurai besoin. Une année j'ai employé trente bateaux.

Q. Croiriez-vous que vous pourriez épuiser la rivière?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Un millier de bateaux l'affecterait-elle, ou 10,000 bateaux?—R. Bien, raisonnablement, ça le devrait, mais nous ne pêchons guère que là où la marée se fait sentir.



J'ai vu des journées, par exemple, où les pêcheurs ramenaient 150 poissons par bateau en moyenne, et le matin suivant ils n'en avaient pas dix; et il en était ainsi sur toute la rivière, ce qui me confirma dans l'opinion que le poisson, certains jours, ne se laisse pas prendre. Le poisson a plusieurs chances pour remonter la rivière.

Q. Quelle est votre opinion quant aux commerçants de poisson et propriétaires de congélateurs?—R. Je crois qu'ils ont plus de bateaux qu'il leur en faut, puisqu'ils les emploient dans la saison du sockeye. Il leur faut des bateaux naturellement pour les pêches du printemps et d'automne, mais pendant la pêche du sockeye ils n'utilisent pas tous les bateaux qu'ils ont.

Q. Mais un propriétaire de congélateurs a le capital et les hommes nécessaires pour conserver l'équivalent de 15,000 caisses de poisson, cette industrie ne devrait-elle pas être encouragée?—R. Certainement.

Q. Ne croyez-vous pas que ces établissements font autant de bien que les fabriques de conserves?—R. Non, les fabriques emploient plus de monde, et font plus de bien.

Q. Mais les fabriques emploient des sauvages et des Chinois?—R. Oh, ce n'est pas partout pareil; j'emploie vingt blancs dans ma fabrique.

Q. Mais pour conserver sur la glace l'équivalent de 15,000 caisses de saumon, il faut moins de monde que dans vos fabriques?—R. Naturellement.

Q. Mais tout le poisson est utilisé? On n'en jette aucune partie?—R. L'on n'en jette aucune partie ici, mais il faut que ces parties soient jetées quelque part ailleurs.

Q. Que dites-vous à propos des têtes, des épaules et des queues que vous rejetez?—R. Nous n'en rejetons pas autant qu'on le dit.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne du poisson que vous prenez?—R. Entre 7 à 8 livres.

Q. Ils étaient peut-être un peu plus gros que d'habitude quand je suis allé sur la rivière?—R. Oh, c'était à peu près la pesanteur moyenne; lorsque la pêche est abondante le poisson est plus petit. Lorsque vous êtes venu ici, c'était une journée exceptionnelle; ça n'a pas duré.

Q. Combien de boîtes faites-vous avec un poisson?—R. Entre 4 à 5 boîtes.

Q. Alors un poisson de 8 livres donnera 5 boîtes et 3 livres de rebuts?—R. Oui.

Q. Vous avez lu la déclaration d'un individu dans un document public, disant qu'un poisson de 8 livres ferait cinq boîtes et 3 livres de rebuts?—R. Je vous dirai, M. Wilmot, que j'ai été tellement dégoûté, lorsque j'ai vu cette vignette dans ce rapport, que je n'ai pas voulu le lire. C'est la vérité pure, j'ai été tellement dégoûté que je n'ai pas voulu lire le rapport.

Q. Mais les chiffres sont corrects?—R. D'après cette vignette, l'on jetait plus de la moitié du poisson.

Q. Vous avez de bons yeux, n'est-ce pas?—R. Oui, très bons.

M. WILMOT (montrant la vignette dans le rapport du département des pêcheries, 1890, page 66).—Cette vignette montre-t-elle que plus de la moitié du poisson est jetée?—R. Oui, elle indique cela, si vous incluez les entrailles. Le coup de couteau devrait être marqué plus près de la tête et de la queue.

Q. Mais c'est un fait que d'un poisson de 8 livres, 3 livres sont jetées comme rebuts?—R. Les faits sont tels que je vous les représentent.

Q. Alors vous êtes d'avis que les fabriques de conserves devraient avoir vingt-cinq permis chacune, que chaque pêcheur ait le droit d'en avoir une, et que le nombre des fabriques ne soit pas limité?—R. Oui; et quant aux propriétaires de congélateurs je crois qu'ils devraient avoir des permis en assez grand nombre pour leur besogne, mais pas plus qu'il ne leur en faut, afin qu'ils ne puissent pas en faire un trafic.

Q. Vous ne croyez pas que les propriétaires de fabriques devraient avoir des permis pour en faire un trafic?—R. Non.

Q. Ce trafic a-t-il été pratiqué?—R. Je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Quelle est la coutume suivie par les propriétaires de fabriques à l'égard des pêcheurs?—R. Nous les payons tant par poisson.

Q. Les paqueurs n'ont-ils pas l'habitude de faire comme les propriétaires de congélateurs, savoir: prendre dix permis, et lorsqu'ils ne peuvent pas les utiliser, les revendre à d'autres?—Ceux qui obtiennent des permis pour les congélateurs ne devraient pas les employer pour les fabriques de conserves; il ne convient pas que

les permis soient utilisés pour d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été accordés.

Q. Et la même règle devra s'appliquer aux propriétaires de fabriques?—R. Naturellement.

Q. Croyez-vous qu'un colon ou un cultivateur devrait pêcher pour son usage en payant un petit honoraire?—R. Oui, et plus que cela, s'il veut se faire pêcheur il en a le droit.

Q. Mais l'honoraire n'est pas le même?—R. Oh, oui, dans ce cas là.

Q. C'est là ce que le statut dit quant aux permis?—R. Mais je veux vingt-cinq permis pour chaque fabrique et un nombre illimité pour les pêcheurs.

Q. En donneriez-vous aussi aux sauvages?—R. Non, je ne leur en donnerais pas.

Q. Pourquoi?—R. Parce que je ne les crois pas capables de pêcher.

Q. Les fabriques n'emploient-elles pas un grand nombre de sauvages?—R. Oui.

Q. Ne sont-ils pas capables de faire leur ouvrage?—R. Jusqu'à un certain point; mais cela fait peu de différence; l'on devrait leur accorder tous les privilèges possibles. On prétend que dans la Colombie anglaise les sauvages devraient se supporter seuls, mais qu'ils ne devraient pas avoir les mêmes privilèges que les blancs.

Q. Que dites-vous de la période de clôture?—R. Je crois que la période de clôture actuelle est juste.

Q. Celle qui a été mise en pratique l'année dernière?—R. Oui.

Q. Que dites-vous de la période de clôture annuelle?—R. Je crois qu'il devrait y avoir une période de clôture annuelle.

Q. Quelles dates fixeriez-vous pour cette période?—R. Depuis le 1er mars jusqu'au 25 août comme temps de pêche, —et les mailles de pas moins de 5 $\frac{3}{4}$  pouces.

Et la période de clôture?—R. Du 25 août au 25 septembre, et les mailles de pas moins de 7 $\frac{3}{4}$  pouces. Nous avons le saumon du printemps qui remonte en automne.

Q. Les mettez-vous en conserves?—Oui, quelquefois.

Q. Qu'en faites-vous?—R. Nous les donnons aux sauvages.

Q. N'en jetez-vous pas aux rebuts?—R. Non, je n'en ai jamais vu jeter un.

Q. Et ensuite, après le 25 septembre?—R. Depuis le 25 septembre jusqu'au 1er novembre les mailles ne devraient pas être plus petites que 5 $\frac{3}{4}$  pouces. La raison c'est que dans la première partie du printemps nous prenons le saumon du printemps, pour lequel nous employons de grandes mailles, et nous n'avons pas besoin de rets à petites mailles avant juillet. Je fixe la limite à 5 $\frac{3}{4}$  pouces; libre à chacun d'employer des rets à mailles plus grandes.

Q. Les rets à mailles de 5 $\frac{3}{4}$  pouces sont établis; à partir du 1er novembre, que faites-vous alors?—R. Nous ne pêchons plus après ce temps là.

Q. Et vous auriez la période de clôture alors qu'il n'y a plus de poissons?—R. Oh, il y a du poisson, mais nous ne le prenons pas.

Q. Et vous consentez ainsi à une période de clôture pendant un temps où vous ne pouvez pas obtenir ou utiliser le poisson?—R. Bien nous avons deux jours de clôture par semaine maintenant pendant la saison de la pêche.

Q. Quelle est la cause croyez-vous de l'abondance du poisson ces dernières années?—R. La pisciculture a eu un succès certain.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon, dans l'intérêt des pêcheries du pays, de construire de nouvelles piscicultures?—R. Oui, je crois que l'on devrait en construire une à la tête de la rivière Fraser, et une autre à la tête de la rivière Thompson.

Q. Quelle reproduction encourageriez-vous?—R. Celle du sockeye. Je préférerais le gros saumon, mais vous ne pouvez pas empêcher la reproduction des blancs comme des rouges. Il est très difficile de reconnaître les blancs des rouges au sortir de l'eau; il n'y a que les pêcheurs très expérimentés qui y réussissent.

Q. Sont-ils en grand nombre en d'autres saisons que celle du frai?—R. Je ne sais pas; peut-être.

Q. Quels sont les principaux endroits de pêche sur la rivière?—R. Depuis l'embouchure de la rivière Fraser jusqu'à la rivière Stave.

Q. Où est l'embouchure de la rivière?—R. Entre Garry Bush et la pointe vis-à-vis. Je considère que c'est là, à proprement parler, l'embouchure de la rivière, mais

pas pour les fins de la pêche ; la plus grande partie de la pêche se fait entre les bancs de sable et New-Westminster en descendant.

Q. Quelle serait la proportion des bateaux pêchant au large de Garry Point ?—R. C'est très difficile à dire—je ne crois pas qu'il y en ait la moitié. Je n'ai jamais porté beaucoup d'attention au sujet.

Q. Alors il ne se fait pas beaucoup plus de pêche au large de l'embouchure que dans la rivière même. C'est à peu près la même chose ?—R. Oui.

Q. Et vous ne croyez pas qu'une intervention quelconque pour limiter la pêche au large de l'embouchure serait approuvée par les paqueurs ou les pêcheurs ?—R. Non, je ne le crois pas, parce que la pêche à cet endroit ne fait aucun tort. On prend souvent plus de saumon en amont de Westminster qu'à l'embouchure de la rivière. Tous les rets que vous pourriez mettre à l'embouchure de la rivière ne pourraient empêcher le poisson de la remonter.

Q. Alors vous croyez que la période actuelle sur la rivière Fraser est bonne ?—R. Les eaux de marée jusqu'à Sumas.

Q. Non, je puis dire que le gouvernement fédéral a consenti à fixer la limite au pont de la rivière Pitt et à Hammond sur la rivière principale, pour les fins commerciales.—R. Je ne connais rien de la rivière Pitt, mais je ne vois pas pourquoi la limite serait fixée à la rivière Hammond ; l'on fait bien la pêche à l'embouchure de la rivière Stave.

Q. Pour les fins commerciales ?—R. Oui, l'on en apporte le poisson aux fabriques.

Q. Le but est de permettre au poisson qui a réussi à éviter vos rets de remonter librement à ses frayères (montrant le diagramme des limites proposées, rapport du département des pêcheries, 1890, p. 77) ; aujourd'hui que vous pêchez généralement à l'embouchure de la rivière, vous ne vous opposeriez pas sérieusement aux limites proposées ?—R. Oui, je ne dirais rien de la rivière Pitt, mais je crois que l'on devrait permettre la pêche sur la rivière Stave. La limite ne devrait pas être en deçà de la rivière Stave. Je crois que les limites actuelles sont bonnes. Elles existent depuis plusieurs années, et il n'y a pas de raison de les changer.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quelles sont aujourd'hui les limites ?—R. Jusqu'à la rivière Sumas.

M. WILMOT—Je ne le crois pas.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pourquoi la clôture hebdomadaire ne serait-elle pas fixée entre midi le samedi, et minuit le dimanche ?—R. Bien, il y a plusieurs raisons ; la principale c'est que si la pêche ne pouvait reprendre qu'à minuit le dimanche soir, nous ne pourrions pas mettre un tiers de nos bateaux à l'eau, et la conséquence c'est que nous nous trouverions presque sans poisson le lundi. Cela ferait trois jours de perdus par semaine sur cinq semaines de pêche, le samedi, le dimanche et le lundi.

Q. Que diriez-vous depuis le samedi au midi jusqu'au dimanche soir à 6 heures ?—R. Non ; cela ne pourrait pas faire. Il nous faudrait mettre en conserves le dimanche et ce travail nous coûte double prix. Si l'on fait cela, vaudrait tout autant consentir à ne pas faire travailler tous ceux qui ne veulent pas travailler le dimanche.

*Par M. Wilmot :*

Q. Si la pêche ne commençait qu'à minuit au lieu de six heures le dimanche soir, les pêcheurs ne pourraient-ils pas vous prendre suffisamment de poisson pour le lundi matin ?—R. Non, ils n'en pourraient pas prendre suffisamment ; et ensuite de cela nous ne pourrions guère avoir plus que le tiers des bateaux à faire la pêche.

Q. Alors la clôture du dimanche ne signifie rien ?—R. Oh non ; nous observons le dimanche—et dans l'opinion de la majorité du peuple ici il y a observation égale.

Q. Mais si le travail du dimanche est mal, le travail dans une partie de la journée seulement ne l'est-il pas autant ?—R. C'est là matière d'opinion. Aujourd'hui nous n'avons que quelques semaines dans l'année, et je considère qu'il y a plus de péché ne pas prendre soin des choses qui nous sont données.

Q. Nous avons devant nous la preuve que les pêcheurs ne veulent pas travailler le dimanche?—Bien, ce sont peut-être des chrétiens comme M. Wilmot, et les autres sont des chrétiens comme moi (Rires). Je crois que ce serait commettre une grande injustice que de changer la loi quant à la clôture du dimanche—tout le monde peut faire comme il veut—les scrupules de quelques personnes consciencieuses ne devraient pas être la règle pour les autres.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais vous dites que tous les pêcheurs ne voudraient pas commencer à travailler à minuit le dimanche?—R. Oui, parce qu'ils ne voudraient pas se déranger pour une demi-journée; cela arrive souvent même pendant le jour—quelques-uns consentiraient à travailler la moitié de la nuit, mais beaucoup refuseraient.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. Oui; lorsque votre commission siégera à Victoria, je désirerais que vous appeliez M. Smith comme témoin; il vous donnerait d'excellents renseignements sur les frayères et sur la manière dont les sauvages prennent le jeune poisson; ils le charroient, paraît-il, à pleines voitures.

M. ARMSTRONG—Oui; nous essaierons à lui faire donner son témoignage.

M. D. H. PORT, qui a déjà donné son témoignage, se présente devant la commission et dit qu'il veut donner quelques explications relativement à des assertions faites par d'autres témoins. Il n'a pas jeté de grandes quantités de poisson dans la rivière, mais, s'il a jeté quarante ou cinquante poissons, c'est tout au plus. Il a aussi vendu quelques poissons aux fabriques, et est d'avis que la restriction la plus juste est celle de la période de clôture et non la restriction quant au nombre de bateaux. Il n'a pas troqué ni vendu de permis, mais il a exploité ceux qu'il avait en société avec des pêcheurs auxquels il fournissait le matériel de pêche.

La commission lève séance à six heures pour se réunir le lendemain au même endroit à dix heures du matin.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 23 février 1892.

La séance s'ouvre à 10 heures du matin.

Présent:—M. G. Wilmot, au fauteuil; M. Armstrong, shérif, et M. C. F. Winter, secrétaire.

A la demande de M. P. Birrell, et avec la permission du président, le secrétaire lit à M. Birrell une partie des notes sténographiques prises de son témoignage donné la veille, au sujet duquel il avait quelques doutes. M. Birrell se déclare satisfait des notes sténographiques.

ALEXANDER EWEN, de New-Westminster, natif d'Ecosse, domicilié à la Colombie-Britannique depuis 28 ans, propriétaire de fabrique de conserves, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Commencerons-nous par vous interroger, ou bien préférez-vous parler de vous même?—R. Oh, interrogez-moi.

Q. Bien, la première question importante est celle des rebuts. Voulez-vous dire brièvement quelles sont vos vues sur cette question?—R. Je suis d'opinion que les rebuts jetés à la rivière ne font aucun dommage au poisson; pas du tout.

Q. Pas au saumon?—R. Ni au saumon, ni à d'autres poissons. Cette question a déjà soulevé beaucoup d'agitation ici, mais sur toute la côte du Pacifique on a toujours jeté les rebuts dans les rivières ou à la mer. Sur la rivière Columbia, où il se prend beaucoup plus de poisson qu'ici, comme sur la rivière Skeena, et je ne vois pas quel effet cette pratique a eu sur le poisson depuis 28 ans que je suis ici. La première année que j'ai passée dans le pays a été celle où le saumon a été le plus rare. Cinq ou six ans plus tard, nous avons eu encore un été où le saumon a été très rare.

Q. Alors vous ne croyez pas que les rebuts soient mauvais pour la vie du saumon ou de tout autre poisson?—R. Non.

Q. Qu'en pensez-vous au point de vue sanitaire?—R. Bien, je n'y vois pas aucun mauvais effet; j'y ai travaillé moi-même ainsi que beaucoup d'autres hommes, et l'on constate très peu de maladies dans les établissements de pêche.

Q. Alors vous ne croyez pas que ces rebuts soient dommageables à personne au point de vue sanitaire?—R. A aucun de ceux qui travaillent dans et autour de nos fabriques. J'ai bu de l'eau de la rivière comme tout le monde en boit, blancs, sauvages, Chinois, et je ne sache pas que personne ait jamais filtré l'eau dans mon établissement.

Q. La filtre-t-on ailleurs?—R. Je ne sais pas.

Q. La prenez-vous directement de la rivière, ou la faites-vous bouillir avant de la boire?—R. Nous faisons bouillir l'eau pour le thé, mais pas pour l'eau pour boire.

Q. Boit-on de l'eau à votre fabrique?—R. Oui, nous y sommes souvent obligés, naturellement.

Q. Mais en général boit-on de l'eau de la rivière?—R. Oui, on s'en sert généralement comme dans la cité, et pour tous les besoins culinaires et autres.

Q. Prise directement dans la rivière, auprès de vos fabriques?—R. Oui; aux fabriques.

Q. Ainsi vous croyez que l'eau ne fait de mal à personne, poisson, homme ou bête?—R. C'est mon impression, mais il y a des marais et autres endroits où l'eau est stagnante et n'est pas bonne à boire, à cause de la végétation qui s'y fait.

Q. Cette eau dans les marais est-elle corrompue par les rebuts?—R. Non les rebuts ne vont pas là. Ces marais sont sur un terrain plat; les rebuts n'y vont pas. Les cultivateurs qui habitent ces terrains plats sont obligés d'aller à la rivière pour avoir de la bonne eau.

Q. L'eau est-elle jaunâtre près de votre fabrique de conserves?—R. Non, elle est toujours douce.

Q. Maintenant, vous qui êtes un homme pratique ici et de beaucoup d'expérience, avez-vous jamais essayé à vous conformer à la loi quant aux rebuts?—R. Non.

Q. Saviez-vous que pendant tout ce temps là vous étiez exposé à de fortes amendes?—R. Non, je ne m'en suis jamais occupé; la loi n'a jamais été mise en force. Naturellement, si on l'avait mise en force, j'aurais vu ce que j'avais alors de mieux à faire.

Q. Vous n'avez jamais songé à ce que vous pourriez faire?—R. Non je ne m'en suis jamais occupé.

Q. Avez-vous, de même que d'autres propriétaires de fabriques, cru bon de jeter les rebuts dans le chenal de la rivière?—R. Bien je crois que dans la plupart des cas les rebuts sont jetés dans le chenal de la rivière. Les propriétaires de fabriques sont toujours prêts à faire ce qui peut donner satisfaction au peuple, mais je ne crois pas qu'il y ait aucun avantage matériel à gagner.

Q. Les fabriques sont-elles construites dans le chenal de la rivière?—R. Bien, elles ne sont pas dans le centre de la rivière, mais on jette les rebuts en eau profonde et dans un courant aussi fort que celui du chenal, à l'exception peut-être de quelques endroits très profonds du chenal.

Q. Le courant du chenal est-il quelquefois si fort qu'il faille forcer beaucoup de vapeur dans les bateaux pour le remonter?—R. Non, le courant moyen est de quatre milles à l'heure. Il peut être plus fort à marée basse et suivant la force de la marée; entre les bancs de sable le courant peut atteindre sept ou huit milles à l'heure.

Q. Alors il y a un courant considérable dans le milieu de la rivière—le courant est-il aussi fort où les fabriques sont construites?—R. Oui, le courant est le même. De quatre à six milles à l'heure.

Q. Est-ce le cas que quelques fabriques sont construites si près de la rive qu'elles la touchent?

Q. Bien, quelques fabriques ne sont peut-être pas autant dans un courant aussi fort que d'autres.

Q. Mais toutes sont construites de façon à ce qu'une partie plus ou moins considérable repose sur des piliers et au-dessus de l'eau, et une autre partie sur la terre?—R. Oui, l'édifice; mais il est construit de façon que tout le dépècement et nettoyage

du poisson se fassent au-dessus de l'eau, et à plusieurs endroits la rive est presque perpendiculaire, vous touchez immédiatement à l'eau profonde.

Q. Vous savez que la loi exige que vous vous débarrassiez des rebuts d'une autre manière que de les jeter dans la rivière. Quels moyens proposeriez-vous?—R. Bien je ne sais pas comment nous pourrions nous en débarrasser autrement.

Q. La quantité de rebuts est-elle si forte?—R. Oui, le seul moyen que je verrais serait de les jeter sur des chalands, et d'aller les jeter dans le golfe tout de suite, mais ce serait une impossibilité, à cause des dépenses, qui seraient considérables, et la moitié du temps il faudrait les jeter sur les terrains de pêche, surtout lorsque la mer est grosse, à moins d'avoir des bateaux très puissants.

Q. Est-ce que ce serait beaucoup au large du phare?—R. Oh, oui, cinq ou six milles plus bas.

Q. Pêche-t-on au delà du phare?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs se tirent assez bien d'affaire avec des petits bateaux?—R. Oui.

Q. Alors un bateau à vapeur pourrait transporter les rebuts là?—R. Oui, mais avec beaucoup de dépenses, et si j'étais obligé de le faire, je considérerais s'il ne vaudrait pas mieux pour moi cesser tout de suite de faire la pêche au saumon.

Q. Quelques paqueurs n'envoient-ils pas leurs rebuts à la fabrique d'huile à une certaine distance?—R. Oui, quelques-uns envoient des rebuts à la fabrique d'huile—Je l'ai sentie—(rires), mais je ne crois pas qu'il y ait aucun bénéfice. Ils peuvent extraire un peu d'huile de ces rebuts, mais ceux-ci n'en sont pas moins rejetés à la rivière.

Q. La fabrique d'huile est-elle maintenant en opération?—R. Non, pas maintenant, elle ne peut fonctionner que pendant deux ou trois semaines?

Q. Mais elle a été en opération l'année dernière?—R. Oui, et l'année précédente aussi, je crois.

Q. Savez-vous ce que l'on fait avec l'huile tirée du poisson?—R. Non, mais je suppose qu'on l'exporte—on exporte l'huile de chien de mer.

Q. Fait-on de l'huile du chien de mer?—R. Non.

Q. La fabrique d'huile est en opération depuis deux ou trois ans?—R. Oui, mais elle fonctionne très peu.

Q. Si l'établissement était plus grand, il pourrait recevoir plus de rebuts?—R. Oui, mais cela ne serait d'aucun bénéfice, les rebuts sont toujours renvoyés dans la rivière, c'est-à-dire les rebuts de la fabrique d'huile.

Q. Alors vous croyez que l'huile extraite des rebuts ne détruit pas les mauvais effets qu'ils pourraient avoir?—R. Non, je ne le crois pas. La fabrique n'enlève qu'une portion de l'huile des rebuts; elle ne l'enlève même pas du tout, et l'on a dépensé beaucoup d'argent dans la Colombie anglaise pour faire réussir cette industrie de l'huile. L'année dernière on a fait venir des gens de New-York, mais l'on n'a pas eu plus de succès.

Q. Beaucoup de capitaux anglais ont été placés dans les fabriques de conserves d'ici, n'est-ce pas?—R. Oui, je le pense.

Q. Ne savez-vous pas que c'est le cas?—R. Bien, il y en a eu en assez grande quantité, mais beaucoup de gens d'ici en ont aussi.

Q. Ne croyez-vous pas si la loi était mise en vigueur les capitalistes qui ont ainsi placé leur argent dans les fabriques de conserves ne prendraient pas des arrangements avec la fabrique d'huile pour empêcher que les déchets soient jetés dans la rivière?—R. Je ne sais pas.

Q. Mais est-ce que ces gens ne se conformeraient pas à la loi et n'extrairaient pas l'huile?—R. Je n'en sais rien, je suis d'opinion que si je me trouvais dans ce cas j'abandonnerais l'industrie.

Q. Voulez-vous dire que les fabriques de conserves cesseraient de fonctionner, si on les empêchait de jeter leurs déchets à l'eau?—R. Oui, en ce qui me concerne. Vous me donneriez le poisson pour rien, et m'obligeriez de me conformer à la loi, que je ne toucherais pas à votre poisson.

Q. Avez-vous fait des calculs là-dessus?—R. J'ai fait des calculs, et je sais ce qu'il en coûterait pour faire transporter les déchets à la fabrique d'huile par un vapeur; je sais que ce serait plus cher que nous coûte le poisson. Quant à l'autre

moyen—celui d'aller jeter les rebuts dans le golfe—c'est le seul auquel je puisse m'arrêter, et je sais que si la chose était faite d'une manière raisonnable nous l'accepterions, mais ce moyen entraînerait de plus grands inconvénients que celui dont on se plaint.

Q. Cependant les fabricants sont disposés à transporter les déchets en chaland au chenal de la rivière?—R. Je ne connais rien de cela.

Q. Appartenez-vous à l'Association des Fabricants de Conserves?—R. Non, de fait il n'y a pas d'association parmi les fabricants de conserves.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas des règlements, etc?—R. Il existait une association il y a quelques années, mais elle est dissoute.

Q. Avant qu'on soit allé à Ottawa?—R. Oui, je pense; je ne me rappelle pas bien les dates.

Q. Savez-vous ce qui a occasionné la dissolution de l'association?—R. Bien je ne veux pas le dire—je crois qu'il n'en résulterait rien de bon si je vous le disais—les gens diffèrent d'opinion, vous savez.

Q. Savez-vous sur quoi ils ne se sont pas accordés?—En grande partie sur cette question des licences.

Q. Est-ce qu'il y en avait qui voulaient avoir plus de licences que d'autres?—R. Il est inutile de me poser ces questions; je parle pour moi-même seulement.

Q. Vous croyez donc que ce serait préjudiciable aux fabriques de conserves de les forcer à se conformer à la loi en les obligeant de disposer des déchets autrement qu'en les jetant à la rivière?—R. Je considère que ce serait occasionner des dépenses inutiles, et je ne vois rien qui pourrait diminuer les frais d'une telle opération, qui n'est pas nécessaire.

Q. Mais supposez qu'une autorité supérieure dirait que c'est nécessaire, qu'en résulterait-il?—R. J'aurais à m'y conformer ou à cesser les opérations.

Q. Et vous croyez que si la chose arrivait, ce serait très dommageable pour vous?—R. Pas uniquement pour moi, mais pour l'industrie elle-même.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais vous savez quelle est la loi qui s'applique au cas où vous jeteriez des rebuts dans la rivière, et le gouvernement, comme gouvernement, ne peut pas changer cette loi?—R. Je ne sais pas s'il a ce pouvoir ou non.

Q. Non, il ne l'a pas. Un acte du parlement ne peut-être modifié que par un autre acte du parlement qui le remplace. Or, comme fabricants de conserves, vous êtes dans cette situation-ci,—quiconque peut se présenter devant un magistrat et se plaindre que vous jetez des déchets dans la rivière, et vous êtes exposé à payer jusqu'à \$100 d'amende pour chaque jour, et pour chaque fois que vous commettez ce délit. Ne serait-il pas préférable de faire quelque chose pour sortir de cette position?—R. Nous avons essayé de faire tout ce que nous avons pu.

Q. Mais vous n'avez rien fait, si ce n'est que quelques fabricants ont établi une fabrique d'huile?—R. Cette entreprise n'a pas eu de succès, et ses déchets vont encore dans la rivière.

Q. Ne savez-vous pas qu'il y eu là des tonneaux de déchets et qu'il n'en a pas été jeté du tout dans la rivière?—R. Je sais qu'il en a été jeté des tonnes dans la rivière.

Q. Mais vous n'en demeurez pas moins exposés à être condamnés à une amende de \$100 pour chaque jour et chaque fois que vous commettez le délit?—R. Eh bien, en mettant l'amende à \$100 par jour, ce serait encore le moyen le moins dispendieux, durant une bonne saison, de s'en débarrasser.

Q. Mais ce serait \$100 pour chaque fois?—R. Oh, bien, je puis envisager la chose autrement—en ce que si le gouvernement mettait cette loi en vigueur, ce serait la meilleure chose qui pourrait arriver aux fabriques. Je suis d'avis que si le peuple commet une faute, il lui appartient d'y mettre fin. Si c'est mal, c'est le peuple qui gouverne. Je sais dans quelle situation nous nous trouvons.

Q. Et un jour ou l'autre quelqu'un viendra porter plainte contre vous?—R. Je le sais.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites qu'il y a eu des tonnes de déchets qui sont allés de la fabrique d'huile à la rivière. Pouvez-vous dire combien ?—R. Deux tonnes et plus.

*Par M. Armstrong :*

Pensez-vous que ce soit aussi nuisible que les déchets de poissons, ou plus ?—R. Je pourrais dire que ce l'est davantage. On enlève l'huile, et vous saurez que l'huile est un assez bon aliment. Beaucoup de gens s'en nourrissent en partie—l'eau s'en trouve adoucie (en badinant).

*Par M. Wilmot :*

Q. On jette actuellement environ 200 tonnes de déchets de chaque établissement en moyenne. Savez-vous combien d'établissements envoient des déchets à la fabrique d'huile ?—R. Non ; j'ai entendu dire qu'il y en avait deux, mais je ne puis vous donner de renseignements positifs là-dessus. Demandez à Laidlaw ou à Wadhams ; ils vous le diront.

Q. Vous pensez que ce serait injuste que le gouvernement insistât pour que les déchets ne soient pas jetés dans la rivière ? Je crois que vous avez dit que dans aucun autre pays pareille intervention n'avait lieu ?—R. Je ne connais aucun autre pays.

Q. Je vais vous dire ce qui se fait ailleurs. Dans l'Etat de Washington, il y a une amende de \$50 à \$250 imposée aux personnes qui déposent des substances délétères dans les cours d'eau ?—R. Mais c'est observé en quelque sorte comme dans la Colombie-Britannique.

Q. Puis dans l'Etat de l'Orégon, il y a une amende de \$100 à \$500 contre les personnes qui jettent des substances délétères ?—R. Mais je vous demande pardon—tous les fabricants laissent aller les déchets dans la rivière et ne les considèrent pas une incommodité. C'est leur manière d'interpréter la loi.

Q. La loi veut que sur toute l'étendue du Dominion des déchets ne seront pas jetés dans l'eau, non plus que sur les côtes de l'Atlantique où il se fait de la pêche,—ce sont les pêcheurs qui ont demandé cela, parce que, disent-ils, là où sont jetés des déchets le poisson disparaît graduellement. Je ne fais mention de cela que pour vous montrer que la rivière Fraser n'est pas la seule où l'on applique la loi concernant les déchets. En Angleterre, en Suède et en Norvège, ce n'est pas permis ?—R. J'ai fais la pêche pendant plus de vingt ans en Angleterre et en Ecosse, et il n'y existait pas une telle loi, à ma connaissance.

Q. Mais peut-être que depuis que vous en êtes parti les cours d'eau se sont dépeuplés et qu'il est devenu nécessaire d'édicter cette loi ?—R. Règle générale, il n'y a pas autant de déchets jetés dans les rivières là qu'ici, et on les utilise de différentes manières ; mais j'en ai vu de grandes quantités jetées à l'eau en dehors des havres.

Q. Mais vous ne paraissez vouloir même faire cela ici ?—R. Lorsque ces rebuts ne peuvent pas être transportés, on les jette dans les havres ; c'est ce qui arrive pendant deux ou trois jours durant la pêche du hareng.

Q. Savez-vous qu'à Burrard-Inlet il y avait une fabrique, et que la quantité de déchets qu'on y jetait à l'eau a chassé le hareng ?—R. Le hareng est parti, comme il a fait en plusieurs autres endroits ; mais il y a là maintenant une ville, et d'autres choses aussi. Le hareng venait à l'eau de marée pour frayer sur les roches, les vieux billots, etc.,—mais les moulins à scies et les égouts ont détruit la végétation, etc.—la sciure change la vase quand elle s'y dépose ; celle-ci devient aussi noire que le goudron et très nuisible, et ce sont ces causes qui ont détourné le hareng,—il ne trouvait rien sur quoi frayer.

Q. Est-ce que la sciure est devenue assez considérable pour couvrir le fond du havre ?—R. Elle est devenue très abondante, et il y a là maintenant une ville. Le hareng est disparu de beaucoup d'endroits sur la côte.

Q. Je suppose que vous savez qu'il y a beaucoup d'endroits, dans le Dominion, d'où le saumon a complètement disparu ?—R. Je ne sais rien des autres parties du pays.



Q. Mais si c'était le cas, et que le poisson aurait disparu par de telles causes, ne croiriez-vous pas que le hareng serait disparu pour les mêmes causes?—R. Bien, le poisson disparaît à mesure qu'arrive la civilisation.

Q. Est-ce que vous ne désirez pas que la civilisation arrive parce qu'elle entraîne la disparition du saumon?—R. Oh! non; mais je veux que les gens se procurent du poisson pendant qu'ils le peuvent—il est aussi abondant que jamais.

Q. Et vous pensez que les déchets ne sont pas nuisibles à l'existence du poisson, ou d'aucune autre manière?—R. Pas à l'existence du poisson; je ne suis pas un savant.

Q. Vous avez entendu lire hier des articles sur ces sujets?—R. Oui, j'ai entendu quelque chose, mais je ne m'en suis pas bien rendu compte.

Q. Alors vous vous en rapporteriez aux hommes pratiques, aux savants et aux médecins, qui disent que si l'on cessait de jeter les rebuts dans l'eau, cela aurait pour effet d'améliorer les environs, et ils disent aussi que cela paierait bien, etc.?—R. Qu'ils en fassent l'expérience; souvent l'expérience diffère de la théorie.

Q. Alors vous pensez que les observations faites par ces personnes ne sont pas justes?—R. Non, je ne voudrais pas dire cela; mais je ne crois pas qu'elles soient justes pour ici—il n'a pas encore été démontré que cette pratique ait été nuisible ici,—le poisson est aussi abondant que jamais.

Q. Mais le poisson était rare, lorsque vous êtes venu vous établir ici?—R. Oui, il était rare au commencement.

Q. Vous aviez alors de plus petits engins de pêche?—R. Non, exactement les mêmes—ils consistaient en six ou huit ou dix rets.

Q. Maintenant il y en a 600?—R. Oui, mais nous prenions alors dix ou vingt saumons par jour.

Q. Mais combien en prenez-vous maintenant?—R. Durant certaines saisons, c'est la moyenne que nous prenons actuellement.

Q. Quelle est la cause que le poisson est plus abondant maintenant?—R. Mais je ne dis pas qu'il soit plus abondant—aussi abondant que jamais, pas plus abondant.

Q. Que pensez-vous du résultat de la culture qui se fait ici?—R. Je n'ai encore rien vu sur quoi je puisse formuler une opinion—c'est tout à fait encore à l'état d'expérience. La culture artificielle du saumon n'a pas été un succès, je pense—rien comme j'ai entendu dire ou lu à ce sujet.

Q. Vous pensez qu'elle n'a réussi nulle part?—R. Je ne l'ai jamais entendu dire. J'ai vu de la culture artificielle il y a cinquante ans environ. J'ai visité les côtes d'Écosse, et j'y ai remarqué des smolts lorsqu'ils allaient partir. La première année que j'ai passée ici, j'ai vu beaucoup de smolts, mais pas depuis. On peut les voir très bien; l'eau en est grouillante, et vous pouvez les voir. Nous pêchions avec les mêmes dimensions de mailles que celles employées dans la seine italienne pour capturer les oulachons, et en pêchant ce poisson, nous prenions un certain nombre de smolts—il n'y en avait pas en grande quantité. Je m'intéresse beaucoup au saumon. J'en fais la pêche depuis cinquante ans.

Q. Pensez-vous que la sciure fait tort aux rivières?—R. Je ne crois pas que la sciure soit nuisible au saumon. Lorsqu'il arrive ici, il fait son chemin malgré tous les obstacles—il nous devance en vingt-quatre heures.

---

A 11.3 h. a.m., la salle d'audience étant requise par son Honneur le juge Boles pour l'audition d'une cause pendante, le président ajourne la commission jusqu'à 1 h. p.m., M. A. Ewen devant revenir à cette heure-là pour continuer sa déclaration.

---

*Séance de l'après-midi.*

WESTMINSTER, 22 février 1892.

La commission se réunit dans la salle des jurés à 1 h. p.m.

Présent:—M. S. Wilmot, au fauteuil; le shérif Armstrong et le secrétaire Winter.

L'interrogatoire de M. A. Ewen se continue.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous sommes rendus, je crois, à la question des déchets ?—R. J'ai une légère correction à faire à ma déclaration. Il existe encore une association des fabricants de conserves. Elle n'est pas limitée aux fabricants de conserves, mais tous les hommes importants de la province en font partie. Ce n'est pas une association de fabricants de conserves, mais elle se compose de sauteurs de poissons aussi bien que d'autres. Son bureau principal est à Victoria. Un certain nombre de fabricants de conserves en font partie, et d'autres aussi.

Q. Des fabricants de conserves et des pêcheurs, n'est-ce pas ?—R. Oui, n'importe qui. Vous pouvez en faire partie si vous le désirez. L'entrée est de \$50.

Q. Voulez-vous payer mon entrée ?—Je pourrais y obtenir plus de renseignements qu'ici ? (Rires)—R. Oh ! bien, si vous voulez y mettre de votre argent, vous pourriez voir. Il y a aussi la question que je n'avais qu'une seule fabrique de conserves—on m'a posé la question plusieurs fois. J'en ai deux, mais je n'y ai jamais pensé ; je ne les considère que comme une seule.

Q. Les deux montées au complet et prêtes à fonctionner ?—R. Oui, prêtes à fonctionner ; mais je n'ai jamais mis en opération la nouvelle fabrique. Je ne puis avoir assez de poisson pour cela. J'ai les licences, mais j'emploie les bateaux pour un seul établissement. Je ne puis me procurer ni hommes ni poissons pour l'exploiter.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique ?—R. Je ne sais pas. Dans celle que j'exploite, je puis préparer plus de 2,000 caisses par jour.

Q. La production annuelle a été égale à cette quantité ?—R. Les trois ou quatre dernières années, elle a été de 25,000 à 30,000 caisses environ—prenant les trois ou quatre dernières années.

Q. Quelle est la moyenne ordinaire du paquage,—le votre est de beaucoup le plus considérable, n'est-ce pas ?—R. Non, je ne sais pas qu'il soit plus considérable que celui des autres.

Q. Quelle est la moyenne de leur paquage, si vous en avez une idée ?—R. Les états fournis par les livres bleus du gouvernement diffèrent chaque année, et ils sont faits ici à la chambre de commerce.

Q. Quelle doit être la capacité d'une fabrique de conserves pour lui permettre d'obtenir la quantité habituelle de licences ?—R. Je ne sais pas.

Q. Devrait-on construire une fabrique pouvant n'employer que dix bateaux, mais cependant obtenir vingt licences ?—R. C'est une question à laquelle personne ne saurait répondre—cela dépend de la quantité de poisson que vous pourrez avoir. En commençant, vous désirez préparer quarante ou cinquante caisses par jour, et avoir les bateaux pour cela ; mais lorsque la migration du poisson commence, vous pouvez avoir à vous servir de la moitié moins de bateaux, et cette capture considérable ne durera que quelques jours—dix jours ou deux semaines ordinairement—pendant lesquels vous prendrez plus de poisson que vous pourrez en préparer. Le reste du temps, vous n'en avez pas un tel approvisionnement, peut-être pas même autant que vous en voudriez.

Q. Combien pensez-vous qu'il faudrait de bateaux pour alimenter une fabrique de conserves—quel en serait le plus grand nombre ?—R. Je voudrais en avoir au moins quarante. L'année dernière j'ai eu le poisson de plus de soixante bateaux.

Q. Alors le plus grand nombre serait de quarante ?—R. Oui ; la quantité à laquelle nous serions restreints quant au nombre des licences importe peu, si des licences peuvent être obtenues par tous ceux qui sont établis sur la rivière. Le nombre de licences a été limité il y a deux ans, je crois, lorsque le département a restreint à vingt ou vingt-cinq le nombre de bateaux pour les fabriques, et un droit de \$20, mais c'était avec l'entente que la rivière serait laissée libre.

Q. Alors les fabriques de conserves ne devraient pas être restreintes quant au nombre des licences ?—R. Pas particulièrement les fabricants—nous avons raison pour cela à cause de la main-d'œuvre.

*Par M. Armstrong :*

Q. Limitées à quel chiffre ?—R. A vingt-cinq—c'était à cause de la main-d'œuvre, mais à part cela, nous voulions que la rivière ne fût pas restreinte.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous vouliez alors, comme corps de fabricants, que la rivière fût ouverte sans limite?—R. Oui, c'est ce que nous demandions ; on a alors élevé le prix des licences, mais on a continué à en limiter le nombre.

Q. Mais le but est maintenant de savoir autant que possible quel serait un juste partage des licences. Vous vouliez que vingt-cinq fussent une proportion raisonnable à accorder aux fabricants, et que le nombre n'en fût pas limité pour les pêcheurs?—R. Oui ; je serais encore satisfait de cela, et la raison pour laquelle nous voudrions avoir cette quantité est pour la main-d'œuvre sauvage. Il est impossible de préparer une grande quantité de poisson à cette époque, sans avoir la main-d'œuvre sauvage.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pensez-vous que chaque fabrique devrait avoir le même nombre de licences?—R. Si le nombre des licences était illimité pour les gens du dehors, je ne vois pas de nécessité qu'une fabrique ait un plus grand nombre de licences qu'une autre—pas de nécessité réelle. Mais si on limite le nombre de licences à être accordées sur la rivière, ce ne serait pas juste d'accorder à toutes les fabriques le même nombre de licences.

*Par M. Wilmot :*

Q. Votre manière de voir, en quelques mots, serait celle-ci :—vous êtes d'avis qu'il serait mieux pour les fabricants d'être restreints à un certain nombre de licences?—R. Non, je ne dis pas que ce serait mieux, mais cela ne fait pas grand' différence.

Q. Mais que les fabricants obtiennent un nombre de licences n'excédant pas vingt-cinq, et les autres pêcheurs autant de licences qu'ils en voudraient?—R. Oui, je crois que cet arrangement serait satisfaisant, mais il n'en serait pas ainsi si on maintenait la même restriction.

Q. Et vingt-cinq bateaux seraient-ils suffisants pour l'exploitation de fabriques qui feraient un paquage de 15,000 caisses?—R. Non, ce ne serait pas suffisant.

Q. Combien en faudrait-il, alors?—R. Cela dépendrait de la saison. Entre trente et quarante bateaux. Ils pourraient ne pas les employer tous durant une forte migration.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pourriez-vous nous donner une moyenne?—R. Il est impossible de donner une moyenne. La vraie raison pour laquelle nous voulons avoir ces bateaux à nous-mêmes, c'est pour avoir les pêcheurs sauvages, vu qu'ils amènent leurs familles avec eux, et que vous pouvez avoir les femmes et les enfants sauvages, et quelques-uns des hommes qui ne sont pas pêcheurs pour travailler dans les fabriques, et lorsque vient l'époque de la pêche en abondance, vous pouvez retirer vos bateaux et employer cette main-d'œuvre dans la fabrique. Il n'y a pas autant de Chinois qu'il y en avait, et depuis quelques années, les sauvages sont mieux disposés à travailler dans la fabrique lorsqu'ils voient qu'il y a presse d'ouvrage. Il y a trois ou quatre ans ils n'auraient pas agi ainsi, mais maintenant qu'ils obtiennent de meilleurs gages dans la fabrique, ils consentent à travailler durant la saison où le saumon est si abondant. C'est la véritable raison pour laquelle nous voudrions avoir ces licences, ou plutôt que je voudrais les avoir.

Q. Vous avez trouvé l'année dernière qu'il était nécessaire d'avoir vingt licences pour les opérations d'une fabrique?—R. Oui ; j'ai employé de soixante à soixante-dix bateaux, et c'est à peine si j'ai pu me procurer l'approvisionnement de poisson suffisant. Il est venu plus de poisson que nous en attendions. J'ai repris au service de la fabrique un certain nombre de sauvages, et j'ai diminué le nombre d'hommes qui faisaient la pêche en bas pendant un jour ou deux, jusqu'à ce que le temps de la migration fût passé, ce qui n'a pris qu'un ou deux jours, quelque chose comme cela.

Q. Et vous croyez qu'il est nécessaire d'avoir ce nombre de bateaux chaque année?—R. Nous aimerions à avoir ce privilège. Cette année, j'avais un bon nombre de bateaux, et les ai donnés à des gens qui n'avaient pas de licence—quelques-uns

les prirent par parts;—la grande difficulté est que les meilleurs pêcheurs ne peuvent pas obtenir de licence.

Q. Mais vous voudriez en avoir quarante?—R. Oui, mais sur ces quarante je ne me sers que de 15 ou 16.

Q. Vous donniez les autres à bail?—R. Oui, à de bons pêcheurs.

Q. Obtenez-vous le poisson à meilleur marché de cette manière?—R. Cela dépend—quelquefois nous l'avons à meilleur marché.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous une idée du nombre brut des bateaux qui ont fait la pêche sur la rivière en 1890?—R. Non.

Q. Le nombre en avait été limité à 500—de combien l'a-t-on excédé?—R. Je ne sais pas. Je n'ai jamais su qu'on avait excédé ce nombre.

Q. Ne savez-vous pas qu'on a excédé ce nombre de quarante à cinquante?—R. Je ne sais pas—je l'ai entendu dire—je crois qu'il a été accordé quelques licences après l'émission des autres.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous vous contenteriez de ces licences si la rivière était laissée libre à tous les pêcheurs de bonne foi qui auraient droit à une licence?—R. Oui, et je crois que c'est impossible d'épuiser la rivière par une pêche excessive avec le système de pêche actuellement en usage, car nous sommes restreints aux rets à mailler et aux eaux de marée.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que n'y a-t-il donc de plus destructif que les rets à mailler?—R. Je ne connais rien de plus destructif que l'on pourrait employer sur cette rivière, car le poisson qui entre dans la rivière Fraser se trouve inaccessible aux pêcheurs et protégé après qu'il est entré dans la rivière; l'eau est froide et le poisson nage vite, il nous dépasse de suite, et l'on peut dire que le jour qu'on le voit sur les bancs de sable, il est rendu à Yale; vous pouvez à peine remarquer la différence du temps.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites qu'avec le système de limitation, le poisson ne peut décroître?—R. D'après les règlements, nous ne pouvons barrer qu'un tiers de la rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ce règlement est-il observé?—R. Oui, je crois.

Q. De la même manière peut-être que celui concernant les rebuts?—R. Je ne crois pas; peut-être faudrait-il un bateau à vapeur pour faire observer parfaitement ce règlement.

Q. Vous dites que vous ne pouvez pas, ou que ne voulez vous conformer aux lois?—R. Je prétends que ces lois sont formulées sans égard aux particularités de la rivière. Il est impossible d'épuiser la rivière avec des filets dérivants—la rivière est plus large en certains endroits qu'en d'autres, et vos rets sont emportés à trois, quatre et cinq milles en une heure, et vous arrivez à des endroits où vous ne pouvez plus vous en servir.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pensez-vous que la pêcherie serait en danger d'être épuisée si tous les pêcheurs avaient des licences?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait aucun danger.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors comment se fait-il que les pêcheurs en soient venus à demander de limiter le nombre de licences de 350 à 150?—R. Ils ont demandé cette diminution pendant un certain nombre d'années, et je ne crois pas avoir jamais été en faveur du changement plus que je ne le suis aujourd'hui.

Q. C'est à l'instigation des fabricants de conserves qu'il a eu lieu?—R. Je ne sache pas que c'ait été entièrement à leur instigation; on a accepté des rapports de la chambre de commerce, et je crois que c'est la chambre de commerce qui a envoyé ces représentations—la chambre de commerce de Victoria.

Q. Est-ce que cette chambre règle les pêcheries de la rivière Fraser?—R. Non, mais elle peut avoir un mot à dire—et il a été fait des représentations qui n'étaient pas absolument justes. Elles étaient correctes en ce qu'elles faisaient voir que le paquage était beaucoup moindre que les années précédentes.

Q. A cause de la rareté du saumon dans la rivière?—R. C'est à cela qu'on l'attribuait, mais ce n'était pas le cas; les fabriques produisaient peu parce que les marchés étaient encombrés et qu'il n'y avait pas de demande.

Q. Mais nous ne nous informons pas des marchés, nous parlons du poisson?—R. Je vous dis qu'il n'y avait pas manque de poisson; des gens d'ici ont pu faire des représentations au département, ils ont insisté auprès du gouvernement sur le fait que la pêche était excessive, et c'est ce qui a entravé notre industrie ici.

Q. Mais vous demandez de limiter le nombre des bateaux à 500, à être partagé entre les fabricants et les pêcheurs du dehors; on a limité le nombre à vingt pour les fabricants—maintenant vous en voulez vingt-cinq ou trente—conséquemment le poisson doit devenir plus rare?—R. Tels ne sont pas les faits.

Q. Je ne mentionne ceci que pour faire voir qu'il doit y avoir quelque raison pour que vous demandiez vingt-cinq ou quarante licences?—R. Je conteste ces faits.

Q. Mais s'il vous faut maintenant vingt-cinq ou quarante rets pour faire le même travail que vous faisiez avec vingt, il doit y avoir rareté de poisson?—R. Mais cette association n'a jamais dit cela; je ne sais pas ce que des particuliers ont dit, mais je ne sache pas qu'il ait jamais été représenté que vingt bateaux étaient tout à fait suffisants.

Q. Alors vous ne vous accordez pas avec l'opinion généralement exprimée par l'association?—R. Je m'accorde sur certains points mais pas sur celui-là. On a pu être satisfait de vingt licences pendant les dernières quelques années, si la rivière a été laissée sans restrictions.

Q. C'était simplement ceci, vingt licences étaient tout ce à quoi avaient droit les fabricants?—R. L'année dernière a été la seule année pendant laquelle on a réduit le nombre à vingt licences; l'année précédente j'en ai eu trente-huit ou trente-neuf.

Q. Vous pensez qu'il vous est nécessaire d'avoir plus de licences que vingt pour faire vos opérations?—R. Oui, parce que cette industrie agrandit ses opérations tout le temps, et il y a plus de gens qui s'y livrent. Le poisson est tout aussi abondant qu'il était, mais plus de capitaux sont mis chaque année dans l'entreprise.

Q. Croyez-vous que n'importe qui devrait avoir le droit de monter une fabrique de conserves s'il le désire?—R. Ce serait très bien; il ne devrait pas y avoir de restriction.

Q. Le nombre des fabriques devrait être illimité, le nombre des pêcheurs du dehors illimité—alors quel devrait être le nombre de licences à accorder aux fabricants?—R. Il devrait être illimité; s'il l'était, je pourrais ne pas prendre dix ou vingt licences, mais je veux avoir ce privilège pour me procurer la main-d'œuvre des sauvages.

Q. Vous êtes d'avis que la pêche devrait être laissée libre à tout le monde, qu'il devrait y avoir autant de fabriques que les gens voudraient en construire, et que tous les pêcheurs auraient des licences?—R. Oui, ce qui veut dire que la rivière serait virtuellement libre.

Q. Alors vous ne croyez pas que l'excès de pêche puisse nuire à la rivière?—R. Non, cela n'a pas encore eu lieu, et je crois que si la rivière était laissée libre, il ne s'y ferait pas plus de pêche.

Q. Quelle que soit la pêche qui s'y fasse, la rivière ne peut en souffrir?—R. Oui; il n'y a rien qui indique qu'elle en ait souffert jusqu'à présent. Il est possible que la pêche soit excessive; mais si l'on tient compte des engins de pêche, et considérant les modes actuels et la restriction qui nous empêche d'aller au delà des eaux de marée, il n'est pas du tout probable qu'avec de telles restrictions nous puissions épuiser la rivière; il peut y avoir des années où il soit plus facile de s'approvisionner de poisson dans le haut de la rivière, qu'il soit plus profitable de faire la pêche plus

haut, surtout maintenant que l'on exploite le système de la mise en entrepôt du poisson gelé, et qu'on expédie ce poisson dans le monde entier.

Q. Vous croyez donc que laisser la rivière entièrement libre ne serait pas préjudiciable à la pêche?—R. Non, avec les lois actuelles, cela ne le serait pas. En vingt-quatre heures le poisson se trouve hors de notre atteinte—la rivière en fourmille.

Q. Bien, la question suivante est de savoir si le poisson est le même tous les ans?—R. Des années il est plus gros, d'autres plus petit, mais il n'y a pas beaucoup de différence:—certaines années, quand il arrive une forte migration, le poisson est plus petit.

Q. Quel est son poids moyen—sept ou huit livres?—R. A peu près.

Q. Mettez-vous plus d'une livre dans une boîte?—R. C'est la règle—quelquefois un peu moins—lorsque nous mettons en boîtes, nous ne pouvons pas toutes les peser, et les boîtes légères reviennent à la perte des fabricants;—il y a une moyenne de dix-huit à dix-neuf onces par boîte,

Q. Combien de boîtes faites-vous par poisson?—R. Entre quatre et cinq.

Q. Ainsi avec du poisson d'une grosseur ordinaire, vous faites quatre ou cinq boîtes, et le reste est jeté comme déchets—d'un poisson de huit livres vous obtenez quatre livres de chair et trois de déchets?—R. Oui; quelquefois vous les avez plus gros ou plus petits—je ne connais pas exactement la proportion—J'en ai pesé, mais je n'y ai pas regardé d'aussi près.

Q. Avez-vous une idée de la quantité de déchets qui vont à la rivière pendant une année?—R. Non.

D. Seriez-vous surpris si je vous disais qu'il y en a des millions de livres?—R. Non; mais on a beaucoup exagéré là-dessus.

Q. Comment cela?—R. On a exagéré—quelle quantité de sang y a-t-il dans un poisson? Puis il y a toujours plus ou moins d'eau dans le poisson—on devrait tenir compte de tout cela—il y a beaucoup à conjecturer pour qui que ce soit sur cette question.

*Par M. Armstrong:*

Q. Croyez-vous qu'il y ait une demi-livre de sang dans un poisson?—Oui, je le crois.

Q. Ce sang devrait être déduit des déchets?—Oui.

*Par M. Wilmot:*

Q. Seriez-vous surpris d'apprendre que vous auriez déposé 3,373,012 lbs de déchets dans la rivière en 1889?—Je ne le sais pas.

Q. Comment pouvez-vous dire, alors, que les chiffres sont exagérés?—R. Prenez les quantités du poisson, et vous verrez qu'on a exagéré.

Q. Bien, prenez le poisson capturé—il produit tant de boîtes, et le reste se compose de déchets, n'est-ce pas?—R. Oui, mais c'est tout une affaire de conjecture—vous connaissez le nombre de caisses que vous avez paquées, mais vous ne pouvez pas dire combien de poissons y sont entrés.

Q. Mais vous dites que votre poisson pèse en moyenne tant et tant, et que vous faites tant de boîtes?—R. En certain cas vous en faites plus—certaines saisons, vous ne prenez pas une moyenne de huit poissons par caisse. La manière d'opérer serait de prendre l'ensemble d'une saison avec une autre.

Q. Mais lorsque vous dites que les rapports imprimés sont exagérés, vous devriez être capable de le prouver?—R. C'est un calcul fait d'après un rapport et non d'après l'observation.

Q. Il est fait d'après vos propres rapports?—R. Nous ne les avons pas.

Q. Ne vendez-vous pas vos boîtes en tel nombre?—R. Par tel nombre, mais cela ne représente pas tout le travail—vous ne pouvez le réaliser qu'en y allant le voir.

Q. A propos de la sciure, vous croyez qu'elle est préjudiciable à la rivière?—R. Je ne crois pas qu'elle est nuisible au saumon—la sciure à partir d'ici jusqu'à l'embouchure de la rivière—parce que le saumon ne séjourne pas ici; on ne le trouve dans aucun étang, il se rend à des centaines de milles plus loin.

Q. Ne perdez pas de vue que cette commission ne s'occupe pas seulement de la rivière Fraser, mais de tout ce qui concerne les pêcheries de la Colombie-Britannique.

Eh bien, ne pensez-vous pas que la sciure fait du tort?—R. Si elle se repose sur les frayères, indubitablement.

Q. Comment pouvez-vous l'empêcher de se déposer sur les frayères?—R. Dans la Colombie-Britannique, je ne crois pas qu'elle puisse se déposer sur les frayères, à moins de remonter le courant. Il ne conviendrait pas de la jeter dans les cours d'eau où elle pourrait se déposer sur les frayères; mais je ne suis pas prêt à dire qu'on ne puisse pas la jeter dans les cours d'eau où elle ne cause pas de tort.

Q. Mais elle peut être nuisible à un cours d'eau et non à un autre?—R. Je crois qu'elle serait nuisible à tout cours d'eau, parce que là où il y a de la sciure, cela fait tort à la fraie.

Q. Que pensez-vous de l'emploi de seines pour faire la pêche?—R. Ce mode de pêcher a été jusqu'ici le seul pratiqué dans les bras de mer et les baies d'eau salée—on ne pourrait pas s'en servir dans la rivière Fraser.

Q. Mais comme comparaison de leur pouvoir destructif—des rets à mailler ou de la seine?—R. Je ne les crois pas très destructifs—vous ne pourriez pas vous servir de seines dans la rivière Fraser. Je suppose que ce à quoi vous voulez en venir est que les seines prennent tout le jeune poisson qui n'est pas propre à la nourriture.

Q. Croyez-vous qu'il en soit ainsi?—R. Non, je ne le crois pas—mais je n'ai pas beaucoup d'expérience en cela; je n'ai jamais vu de jeune poisson.

Q. Mais si l'on promenait une seine sur les bords d'une rivière ou d'un crique, serait-elle plus destructive que des rets flottants?—R. Non, je les crois également destructifs. Ce n'est pas nuisible, c'est seulement un moyen de capturer le poisson; si le poisson doit être capturé, les deux moyens sont bons: c'est une question de savoir quel est le moyen le plus économique de faire la capture.

Q. Alors, si les deux sont semblables, tous vos rets à mailler sont des seines?—R. Non, ils ne le sont pas. La seine a de plus petites mailles, c'est pour prendre le poisson sans le mailler. Lorsque le poisson arrive en abondance, il frappe les rets tout partout. Si l'eau est claire dans la rivière, vous ne pouvez pas le prendre avec des rets à mailler.

Q. Alors ce serait l'eau bourbeuse qui fournirait la chance de faire des captures avec les rets à mailler?—R. Non, mais la capture se fait à meilleur marché comme cela. Nous ne pourrions pas prendre le poisson avec les rets à mailler si l'eau de la rivière était claire sur les bancs, etc., et l'eau trouble rend la pêche à la seine impossible.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que les fabriques de conserves soient un avantage pour la population sauvage de la province?—R. Je crois que oui; c'est un travail que les sauvages aiment à faire, ils y gagnent de bons gages, et toute la famille y prend part. Si les sauvages cessaient de faire ce travail, je crois qu'il n'y aurait pour eux rien d'autre chose à faire que de retourner à leurs réserves et de se faire nourrir par le gouvernement. Il y en a un très grand nombre, et si les sauvages ne venaient pas ici, nous ne pourrions exploiter notre industrie comme nous le faisons.

*Par M. Wilmot :*

Q. Employez-vous exclusivement des sauvages et des sauvagesses?—R. Non; ils ne forment pas la moitié ni le dixième des employés—la plupart sont des jeunes garçons sauvages, dont l'ambition est de devenir pêcheurs. Je constate maintenant que les sauvages ne désirent rien tant que de travailler dans les fabriques de conserves, lorsqu'il y a de l'ouvrage pour eux. Durant la migration du poisson, nous désirons les faire tous travailler dans la fabrique tant que nous pouvons avoir du poisson, et lorsque nous n'en avons pas assez, nous les remettons à faire la pêche.

Q. Supposons que l'eau de la rivière Fraser fut claire et limpide, prendriez-vous plus de poisson avec des rets à mailler qu'avec la seine?—R. Nous n'emploierions les rets à mailler que la nuit, parce que nous ne prendrions que très peu de poisson le jour; et dans ce cas, le saumon se rassemblerait sur les bancs, et vous en prendriez plus, à moins de frais, avec la seine. Je crois que le meilleur moyen serait de pêcher avec la seine, à l'eau claire, où vous pourriez la voir, mais à l'eau trouble vous ne pouvez pas vous en servir d'une manière aussi profitable.

Q. Alors la seine est un engin de pêche plus destructeur que le rets à mailler ?  
—R. Vous trouverez dans la Colombie-Britannique plus de seines que de rets à mailler. On jette la seine dans la rivière, on l'étend et on surveille le poisson qui monte. C'est un moyen économique, et le meilleur à adopter.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture?—R. Je crois que le règlement actuel concernant la clôture hebdomadaire est le meilleur qui puisse être mis en pratique—de six heures le samedi matin à six heures le dimanche soir.

Q. Croyez-vous que ce serait préjudiciable à vos intérêts de prolonger la clôture jusqu'à minuit, le dimanche soir?—R. Oui. Je préférerais le voir prolongé à six heures le lundi matin qu'à minuit le dimanche; mais si vous en fixez la fin à minuit le dimanche soir, faites-la commencer à midi le samedi.

Q. Je crois que votre idée est bonne; mais au point de vue moral, qu'en dites-vous?—R. Songez à toute la misère que vous auriez à tenir les bateaux prêts; les gens auraient à sortir le soir si vous fixiez la fin de la clôture à minuit le dimanche soir; ce serait éluder l'exécution de la loi, et ce serait très désagréable.

Q. Je crois que votre manière de voir, de ne commencer que le lundi matin, est très juste?—R. La question est de savoir si l'observance du dimanche serait avantageuse; c'est une question qui regarde le gouvernement. C'est la première fois que j'entends dire que le gouvernement veut l'observance du dimanche.

Q. Je crois que vous trouvez des dispositions statutaires à l'effet qu'aucun travail ne sera fait le dimanche—dispositions établies par les gouvernements provincial et fédéral, si je ne me trompe pas?—R. Je ne connais pas cela.

Q. Vous croyez que la clôture du dimanche est une bonne chose?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous d'une période de clôture annuelle?—R. Il serait difficile d'observer une période de clôture annuelle dans la Colombie-Britannique, et particulièrement sur la rivière Fraser; nous avons tant de différentes sortes de saumons ici.

Q. Avez-vous une période de clôture actuellement?—R. Oui.

Q. A quelle époque?—R. Lorsque la pêche a cessé, le poisson a par cela même une saison réservée. Lorsque les fabriques de conserves commencent leurs opérations, on fait la pêche durant une petite partie de la saison; mais la grande difficulté est que nous avons cinq différentes sortes de saumons ici, et ils ne viennent pas tous en même temps. On prend dans la rivière du poisson qui ne devrait pas être capturé.

Q. Quels poissons?—R. Ce sont le saumon du printemps, le saumon sockeye, le saumon à bosse et d'autres encore.

Q. Vous dites qu'on ne devrait pas prendre le saumon du printemps?—R. A certaines saisons.

Q. A quelles saisons?—R. Lorsqu'il n'est pas bon à manger.

Q. Après avoir frayé?—R. Non, avant d'avoir frayé.

Q. A quelle époque serait-ce?—R. Durant la dernière partie d'août et le commencement de septembre.

Q. Alors la pêche devrait être prohibée en août et en septembre?—R. Vers ce temps-là.

Q. Il monte durant toute la saison?—R. Non; on en prend après ce temps-là, mais pas en abondance. On prend alors le saumon sockeye, mais il n'est pas bon.

*Par M. Armstrong :*

Q. A quelle époque ne devrait-on pas prendre du saumon de printemps?—R. Vers le milieu de septembre.

Q. Pendant combien de temps?—R. Jusqu'au printemps suivant, en avril.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quand pensez-vous que devrait être la période de clôture pour le saumon sockeye?—R. Il arrive jusqu'au milieu d'août.

Q. Et jusqu'à quand ne devrait-on pas en faire la pêche?—R. Pas avant le premier de juillet suivant.

Q. Le poisson le plus précieux ensuite est le saumon cohoes, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est le poisson le meilleur qui vient ensuite pour le commerce.



Q. Devrait-il y avoir une saison réservée ?—R. Toutes les espèces devraient avoir une saison réservée.

Q. Pour le saumon cohoes ?—R. Je ne puis pas dire tout de suite ; ce poisson vient après le dernier saumon de printemps, vers le 15 septembre, et il continue plus longtemps que toute autre migration, si ce n'est peut-être le saumon de printemps.

Q. Alors la saison réservée pour le saumon de printemps comprendrait celle pour le saumon cohoes aussi ?—R. Vous pourriez fixer la saison réservée pour le saumon cohoes pendant toute l'année à l'exception de deux mois, commençant au milieu de septembre—septembre, octobre et les deux premières semaines de novembre ; c'est à cette époque qu'on le prend en bonne condition, mais vous ne pouvez pêcher l'un sans capturer l'autre.

Q. Mais vous pourriez le remettre à l'eau, comme vous faites du saumon blanc ?—R. C'est ce que nous faisons pour tout le poisson.

Q. Avez-vous quelque objection aux présentes limites de pêche dans la rivière Fraser. Acceptez-vous de cesser la pêche à partir de Garry Bush ?—R. Oui, c'est à partir de Garry Bush que nous avons la plus grande étendue de fonds de pêche.

Q. Les meilleurs fonds de pêche ?—R. Nous y avons un plus grand champ pour nos opérations.

*Par M. Wilmot :*

Q. Supposons qu'il soit défendu de faire la pêche sur un mille à partir de Garry Bush, quel en serait l'effet ?—R. La pêche ne se fait pas uniquement dans le chenal, elle se fait presque toute depuis la Pointe Roberts jusqu'à la Pointe Grey, en allant au large aussi loin qu'on peut trouver du poisson, car il y a là une plus grande étendue de terrain.

Q. Vous croyez que ce ne serait pas judicieux de raccourcir les limites de la rivière ?—R. Non ; je ne crois pas que les limites actuelles nuisent à qui que ce soit.

Q. Alors les présentes limites sont bonnes ?—R. Oui, je le crois.

Q. Les présentes limites s'étendent en montant jusqu'à Sumas. On suggère maintenant qu'elles soient raccourcies à la rivière Pitt et Hammond. Les règlements actuels les restreignent à "l'eau de marée" ;—maintenant nous voulons empêcher à l'avenir que d'autres fabriques de conserves s'établissent jusqu'à Sumas, où le poisson serait annihilé, et le département dit qu'il veut raccourcir la distance de Hammond à la rivière Pitt.

Q. Qui devrait avoir des licences, dans votre opinion, M. Ewen ? Est-ce que tout sujet anglais aurait droit d'en avoir une ?—R. Oui, que tout homme, même qui ne serait pas sujet anglais, puisse avoir une licence ; nous avons le même privilège que les citoyens des Etats-Unis, car tout pêcheur peut aller à la rivière Columbia et y faire la pêche. (Une voix dans l'auditoire : Non ; cela ne peut se faire.)

M. Ewen (continuant). Si on continue à limiter le nombre des licences, je dirai certainement que les sujets anglais seuls devraient en avoir, parce que lorsque le nombre est ainsi limité, les licences tombent entre les mains de gens qui n'y ont pas autant de droits que d'autres.

Q. Croyez-vous que la pratique de transférer les licences soit correcte, et est-il juste d'en faire un échange ?—R. Je ne sais pas si c'est juste ou non—je n'y ai pas d'objection—ce n'est peut-être pas juste, mais cela contribue à faire prendre le poisson dans le pays.

Q. Autrement dit, est-il juste qu'un homme qui vient dans le pays pour s'y établir ne puisse obtenir une licence, à moins que d'autres n'en fassent le troc pour lui ?—R. Non, ce n'est pas juste, mais je répète que si on fait disparaître le système de limiter le nombre des licences, personne n'aura à souffrir.

Q. Eh bien, M. Ewen, nous avons eu une longue discussion avec vous—à moins que vous n'ayiez quelque chose à ajouter, nous sommes satisfaits ?—R. Avez-vous fait quelque chose pour les pêcheries maritimes ? Il y a un grand nombre de pêcheurs qui sont plus habitués à la pêche en eau salée que sur la rivière Fraser—il n'en a pas été question. On a établi ici, dans la Colombie-Britannique, pour la distribution des licences, des distinctions qui ne sont pas justes.

Q. Croyez-vous qu'un homme établi sur la rivière Fraser devrait payer vingt piastres et un autre sur la rivière Skeena ou Naas n'en payer que cinq?—R. Non; je ne crois pas cela juste.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les pêcheurs ayant un bateau et des rets devraient-ils payer le même prix que les fabricants de conserves?—R. Oui; et lorsqu'on a suggéré la licence de vingt piastres, et je crois que j'étais un de ceux qui ont principalement fait cette recommandation, l'intention était d'exiger le même droit.

Q. Croyez-vous que la licence devrait être la même en tous lieux?—R. Oui, je crois qu'elle devrait être la même partout, il y a plus de compétition ici, et moins sur la Skeena et les autres rivières. Je crois que l'industrie des conserves devrait être entravée le moins possible. Il y a eu beaucoup de saumon mis en conserve depuis plusieurs années, et la consommation n'est pas égale à la production. On a voulu imposer cette marchandise au monde entier. Mais on paraît s'éloigner de la consommation des denrées mises en conserve plutôt que d'en prendre davantage, et je crois qu'il ne serait pas sage de gêner cette industrie. Ici nous ne devrions pas être trop entravés—nous avons l'Alaska et autres pays à qui nous avons à faire concurrence, et la Colombie-Britannique sera complètement fermée au commerce si vous mettez trop d'entraves à notre industrie.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce que 500 bateaux feraient plus de captures que 100?—R. Oui, je suppose.

Q. En accordant à tout le monde la faculté de faire la pêche, la capture ne serait-elle pas plus considérable?—R. Je ne crois pas que cela augmenterait la quantité de la capture, non plus que le nombre de bateaux faisant la pêche sur la rivière—c'est mon opinion—mais ce serait donner satisfaction à tous ceux qui se livrent à cette industrie. Les gens ne prendraient pas plus de licences qu'ils n'en ont besoin, si la chose était laissée libre à tout le monde. Je pourrais ne pas avoir besoin de dix licences, s'il en était beaucoup accordées au dehors, et il est certain que je ne préparerais pas plus de saumon que je ne pourrais en vendre.

Q. Mais si un autre gouvernement permet aux pêcheurs de l'Alaska d'épuiser leurs pêcheries le plus vite possible, ne devrions-nous pas ménager les nôtres ici?—R. Je ne sais pas ce qui se passe dans l'Alaska, mais je sais que la rivière Columbia est semblable à la rivière Fraser, et le saumon y est aussi abondant que jamais.

B. Oui, mais le gouvernement des Etats-Unis est à prendre des mesures pour qu'on n'y fasse pas la pêche à outrance.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que si l'industrie des pêcheries est entravée ici vous ne pourrez pas soutenir la concurrence avec les industries des autres pays. Comment pouvons-nous le savoir à moins que vous ne nous fassiez connaître le coût de la mise du poisson en caisse, etc. Il a été dit ici que vous pouvez établir une fabrique de conserves avec \$5,000, et en obtenant vingt licences, réaliser \$25,000;—comment pouvons-nous savoir si cela est correct, ou si vous êtes entravés?—R. Les fabriques de conserves établies ici ne peuvent, avec les règlements actuels, faire leurs dépenses.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment se fait-il qu'il se construit de nouvelles fabriques tous les ans?—R. J'ai construit une nouvelle fabrique l'année dernière parce que j'y étais forcé.

*Par M. Armstrong :*

Q. Oui, pour avoir plus de licences?—R. J'avais contre moi une hypothèque de \$40,000, et ces vingt licences me coûtaient \$16,000, ce qui était de l'argent déboursé pour rien.

Q. Mais on dit que vous avez réalisé \$25,000?—R. Je sais que j'ai perdu cet argent; il n'est pas possible de dire ce qu'on gagne ou ce qu'on perd en une saison.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Je voudrais que vous nous donniez une moyenne; assurément vous pouvez le faire?—R. Pas facilement; depuis les cinq ou six dernières années les fabriques de conserves ont réalisé de 10 à 20 pour 100 sur leurs mises de fonds; elles peuvent avoir réalisé 10 pour 100; l'année dernière il est très possible qu'elles aient été en perte de 20 à 30 pour 100.

Q. Nous désirons savoir ce que coûte l'exploitation de cette industrie, afin de savoir si nous devons mettre des entraves aux fabriques de conserves?—R. Mais elles en ont déjà par les déchets et les restrictions.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais cette question des déchets n'est pas une entrave, puisque la loi n'a jamais été mise en vigueur?—R. Mais nous craignons qu'elle le soit.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous voyez, telle que la loi est aujourd'hui, vous êtes passibles d'une amende au cas où quelqu'un porterait plainte contre vous devant un magistrat, et si vous voulez qu'on soumette la question au gouvernement, nous devons avoir des chiffres qui nous renseignent?—R. Mais si on nous impose cette dépense, nous devons fermer la fabrique; cette question des déchets est la plus sérieuse pour nous.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais vous n'en avez jamais subi des désagréments?—R. Non, mais nous en attendons.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais il nous faut des chiffres à montrer?—R. Eh bien, que le gouvernement mette la loi en vigueur, et il verra comment elle opérera. Il verra alors si elle est avantageuse au pays. Je ne parle pas pour moi-même, je parle pour la province et pour l'industrie. Je dirais peut-être autrement si je parlais pour moi, non seulement à propos des déchets, mais sur toute autre chose.

Q. Bien, M. Ewen, avez-vous quelque autre chose à nous représenter?—R. Non, je vais céder la place à un autre.

---

ALBERT FADER, de Vancouver, un Canadien anglais, résidant à la Colombie-Britannique depuis trois ans et neuf mois, commerçant de poisson, est assermenté.

M. FADER—Je représente aujourd'hui la compagnie *British Columbia Fishing and Trading*, à responsabilité limitée.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose de spécial à nous dire?—R. A propos de la clôture, je ne sais trop si elle s'applique ailleurs qu'à la rivière Fraser.

Q. Elle s'applique à toute la Colombie-Britannique?—R. Je crois alors qu'elle doit affecter les pêcheurs maritimes.

Q. Où font-ils la pêche?—R. N'importe où en eau salée, je veux dire en dehors des rivières, sur la côte; ils y prennent quantités de saumon à la ligne, et aussi avec des rets à mailler; c'est pour le commerce local et pour l'expédier aux montagnes. Je crois qu'elle affecte le commerce en général.

Q. Vous croyez donc qu'une période de clôture affecte le commerce qui se fait du poisson pris sur la côte?—R. Oui, je le crois.

*Par M. Armstrong :*

Q. Voulez-vous parler de la clôture hebdomadaire ou de la clôture annuelle?—R. De la clôture annuelle.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous croyez que c'est chose préjudiciable d'appliquer la clôture hebdomadaire?—R. Je crois que le présent règlement à cet égard est très bon.

Q. Représentez-vous des fabricants de conserves ?—R. Non, monsieur.

Q. Simplement les pêcheurs ordinaires de la côte ?—R. Oui ; nous avons des pêcheurs de qui nous achetons le poisson, et nous avons un steamer qui fait la pêche au large. Nous avons demandé des licences pour venir faire la pêche sur cette rivière, l'année dernière, mais nous n'avons pu en obtenir, et nous croyons avoir droit à dix licences aussi bien que les propriétaires de congélateurs pour soutenir leur concurrence avec les marchés de l'est.

Q. Actuellement vous n'avez pas de licence ?—R. Non, monsieur, et notre commerce s'en trouve entravé.

Q. De quelle espèce de poisson faites-vous le commerce ?—R. De toutes les espèces, du flétan et du saumon principalement.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous beaucoup de morue ?—R. Oui, une bonne quantité, mais la demande n'en est pas grande maintenant.

*Par M. Wilmot :*

Q. Relativement à cette pêche que vous faites au large, la licence ne s'appliquerait pas ?—R. Non, mais je parle du saumon en eau salée, et parlant de pêcher avec la seine dans les rivières—à l'eau claire—c'est le seul moyen maintenant de prendre le poisson dans les rivières de la côte. Les rivières y sont aussi limpides qu'elles peuvent l'être, et le saumon ne s'y prendrait pas du tout aux rets à mailler.

Q. Connaissez-vous quelque chose des autres parties du globe ?—R. Oui, je viens de la Nouvelle-Ecosse, des côtes de l'Atlantique.

Q. Ne savez-vous pas qu'on fait la pêche du saumon dans ces eaux limpides avec des rets à mailler ?—R. Oui, mais le saumon est un poisson qui va en ligne droite ; aux embouchures des rivières, il circule pendant plusieurs jours et ne varie pas de plus de vingt pieds—s'il frappe un rets, il s'en éloigne au plus vite. J'ai essayé un piège comme ceux dont on se sert dans l'est et je n'ai pas pris un seul saumon dans ce piège.

Q. Connaissez-vous la baie des Chaleurs et la baie de Fundy ?—R. Oui, je connais la baie de Fundy, mais la marée y est très rapide ; l'eau n'est pas très claire et coule rapidement.

Q. Vous pensez que l'eau du Pacifique est plus claire que celle de l'Atlantique ?—R. Je ne pourrais pas dire.

Q. Mais le saumon ne s'y conduit pas de la même manière ?—R. Voyez-vous, notre poisson, dans l'est, arrive et s'arrête pour un rien, au lieu qu'ici c'est différent ; le saumon circule dans les anses et les baies à la chasse du petit hareng ; la rivière est remplie de petits poissons, et il ne va pas se prendre aux mailles comme dans l'est. J'ai essayé tous les moyens, et comme je vous ai dit j'ai tendu un rets à enclos, mais nous n'avons pu en prendre un seul.

Q. Mais le dernier témoin a dit que le poisson ne pouvait pas voir et qu'il se prend à n'importe quoi ?—R. Dans la rivière Fraser—c'est vrai.

Q. Mais dans la Grande-Bretagne, on prend le saumon avec des rets à mailler ?—R. Je le sais, et sur l'Atlantique nous faisons de même.

Q. Mais ici, il vous faut employer la seine ?—R. Oui ; je suis allé sur la côte assez souvent, et je pourrais citer plusieurs rivières dans lesquelles il est inutile de tendre des rets à mailler, le saumon ne s'y prend pas.

Q. Vous croyez donc que ce serait préjudiciable pour vous et les gens avec qui vous faites affaires d'empêcher l'emploi de la seine à l'embouchure des rivières ?—R. Oui, dans les rivières limpides.

Q. Mais nous ne pouvons faire la distinction entre une rivière sale et une rivière claire ?—R. Vous pouvez facilement le découvrir—il y a très peu de rivières sales.

Q. Alors la défense s'appliquerait à toutes ?—R. Oui ; il n'y a pas plus de trois ou quatre rivières où on peut prendre le saumon avec des rets à mailler.

Q. Est-ce que les gens qui font la pêche pour vous se servent de seines dans les rivières ?—R. Nous n'avons pas encore acheté de poisson provenant de seines.

Q. Alors pourquoi dites-vous qu'il est impossible de prendre le saumon avec des rets à mailler?—R. Nous avons essayé les rets à mailler—je parle de la rivière à partir de la baie de l'Alerte, où les rets à mailler ont été essayés tant et plus, et jamais avec succès—c'est une rivière limpide, et je l'ai remontée jusqu'au lac. Sur une rivière comme la Fraser, vous n'avez pas besoin de vous servir de la seine, parce que le saumon se prend dans les rets à mailler.

Q. Si on se servait de la seine ici, prendrait-on plus de poisson qu'avec les rets à mailler?—R. Oui, je crois que oui—si la seine touchait le fond, on en prendrait plus.

Q. Mais la seine généralement touche le fond?—R. Oui sans doute, je ne connais pas beaucoup la rivière Fraser, mais dans les rivières plus petites je sais que c'est le seul moyen de prendre le saumon.

Q. Est-ce sur la rivière proprement dite ou sur la côte que vous proposez l'emploi de la seine?—R. A l'embouchure des rivières.

Q. Justement là où le poisson se rassemble pour aller frayer?—R. Bien, naturellement, il lui faut venir là pour entrer dans les rivières.

*Par M. Armstrong :*

Q. Sont-ce de grandes rivières ; quelle est leur largeur à l'embouchure?—R. Quelques rivières ont 200 pieds ; je devrais dire de 200 à 300 pieds.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et vous tendez votre seine sur ces 200 pieds, et vous couvrez ainsi toute la largeur de la rivière?—R. Une seine tendue de chaque côté couvre bien toute l'embouchure.

Q. Combien de mailles dans la poche de la seine?—R. De cinq en montant. Cela dépend de l'endroit où vous pêchez. Une seine ira de dix à vingt pieds de profondeur.

Q. Et quelle longueur?—R. Vingt, trente et soixante et quinze brasses.

Q. Les lignes chargées de plomb traînant toujours au fond, et les lignes sur l'eau formant une poche lorsque vous retirez la seine?—R. Oui.

Q. Quelle est la dimension des mailles?—R. De deux à quatre pouces.

Q. Prenez-vous du saumon sockeye à cet endroit?—R. On prend de ce poisson dans une rivière. La seule rivière dans laquelle nous seinons pour la fabrique est la Minkish. Je ne sais si on en emploie plus au nord.

Q. Etiez-vous présent lorsqu'on retirait les seines?—R. Oui, j'y ai assisté.

Q. Quel est le poisson que l'on prend généralement?—R. Le saumon sockeye durant la saison. Je n'ai pas été présent lorsqu'on en a tiré.

Q. Quel autre poisson?—R. J'ai vu du petit poisson—hareng, plie, et tout poisson qui approche du rets s'y prend.

Q. De quelle grosseur le saumon?—R. De la même grosseur que celui de la rivière Fraser.

Q. De sept à huit livres?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'on n'y prend pas de petits saumons, de deux à trois livres?—R. Non, je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Comment se fait-il qu'on offre en vente de petits saumons sur les marchés—les prend-on avec des seines?—R. Je ne sais pas.

Q. En avez-vous à vendre?—Q. Les pêcheurs m'en apportent quelques-uns.

Q. En quel temps de l'année en apportent-ils?—R. J'en ai vu en mars—quelques-uns en février, en petit nombre—je n'en ai jamais vu beaucoup sur le marché.

Q. Vous ne savez pas si on en prend beaucoup à l'embouchure des rivières?—R. Je ne crois pas qu'on en prenne beaucoup en aucun temps de l'année. Je crois que le petit saumon arrive lorsque personne ne pêche.

Q. Vous prenez du hareng?—R. Oui.

Q. Et du oolachan?—R. Non ; les mailles sont trop grandes, et on ne rencontre le oolachan que dans quelques rivières.

Q. Quel est la grosseur du hareng que vous prenez ?—R. Petit—de huit à dix pouces.

Q. Alors la seine pourrait prendre du petit saumon de sept à huit pouces ?—R. Oui.

Q. Et si le petit saumon ou la truite entrerait et sortirait, à l'embouchure de ces rivières, on les prendrait ?—R. Oui.

Q. Qu'entendez-vous par truite ?—R. J'entends la truite de rivière.

Q. Pouvez-vous distinguer un petit saumon d'une truite ?—R. Oui, mais on ne pêche pas le hareng aux embouchures des rivières avec des mailles d'un pouce.

Q. Voulez-vous dire d'une grandeur d'un pouce ?—R. Oui, d'une grandeur d'un pouce. Aux embouchures des rivières on emploie généralement des mailles de deux à quatre pouces.

Q. Et des mailles de quatre pouces prendraient-elles le saumon ?—R. Oh ! non ; on se sert très peu de seines sur la côte.

Q. Mais le nombre peut en augmenter considérablement, et beaucoup de tort en résulter ?—R. Je ne crois pas qu'elles puissent causer du tort aux pêcheries en eau profonde.

Q. Si l'usage des seines était prohibé à l'embouchure des rivières, ne pourraient-elles pas servir à prendre le saumon beaucoup plus loin ?—R. Non, monsieur ; voyez vous, on ne peut pas prendre de saumon du tout dans ces rivières, si ce n'est qu'avec des seines.

Q. Pourquoi ?—R. Parce que le saumon ne se prend pas aux rets à mailler.

Q. Mais pourquoi les seines sont-elles à l'embouchure des rivières ?—R. Bien, je vais vous le montrer. Regardez :—(ici le témoin trace un diagramme au crayon sur un papier, pour expliquer ce qu'il veut dire, et le présente au président.)

Q. Mais on ne doit pas prendre plus de poisson de cette manière ?—R. Oh ! oui, certainement ; mais le gros poisson a toutes les chances de remonter la rivière. Voyez-vous, il faut prendre trois heures pour tendre une seine, et de plus, le poisson a toute la nuit pour monter.

Q. Vous ne tendez jamais la seine le soir ?—R. Je ne tire jamais ma seine le soir. Je ne vois pas comment les pêcheurs du nord peuvent réussir à pêcher le saumon sans la seine. C'est impossible pour eux.

Q. C'était comme cela dans tous les autres pays—en Angleterre, en Ecosse, etc. ?—R. Mais ne savez-vous pas qu'un Anglais a vendu une partie du pays parce que le saumon ne voulait pas prendre la mouche (Rires). Il en a été ainsi pour moi lorsque je suis arrivé ici—j'ai tendu mon piège, et je ne pouvais pas comprendre pourquoi le saumon ne s'y prenait pas. J'ai tendu des rets à mailler à 250 milles en haut de la côte, et j'ai tendu un piège jusqu'au cap Scott (à la partie nord-ouest de l'île de Vancouver), et je n'ai jamais pris un saumon avec aucun de ces engins de pêche. Le saumon ne veut pas venir ici, monsieur.

Q. Et vous dites que le saumon se dirige toujours vers l'est ?—R. Pas ici ; il va dans toutes les directions. J'ai dit que sur la côte de l'Atlantique il allait vers l'est, ce qu'il ne fait pas ici.

Q. Mais supposez une rivière nord et sud—que ferait-il alors ?—R. Voici ce que je veux dire (il s'explique en traçant au crayon un diagramme sur le papier). J'ai eu des rets à enclos, et je considère que les rets et le saumon des côtes de l'Atlantique sont tout à fait différents de ceux d'ici.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pensez-vous que le saumon connaisse sa rivière natale ?—R. Je le crois, et il retourne à cette rivière et pas à d'autres, parce que je vois qu'il y a peu de différence entre le saumon d'ici et le saumon du nord. Vous remarquerez une différence entre le saumon de la rivière Fraser et le saumon du nord.

*Par M. Wilmot :*

Q. Peu importe, alors, que la rivière coule de l'est, de l'ouest ou du nord, il retournera à sa rivière ?—R. Oui ; mais notre maquereau fait la même chose ; il suit la côte américaine en descendant. Relativement à la pêche du saumon, sur nos côtes

ici, je crois que je suis assez correct, d'après l'espérance que j'ai de la manière de tendre nos rets, etc.

Q. Alors, si le saumon s'en retourne toujours à sa rivière natale, ce qui est universellement admis—que l'on tende à l'embouchure d'une rivière qui a 200 verges de large, une seine qui prendrait les 200 verges à l'embouchure du cours d'eau, est-ce que cela ne nuirait pas à la migration du saumon qui monterait la rivière pour frayer?—R. Oui, jusqu'à un certain point; je ne pense pas que tout le saumon qui vient dans la rivière fraie.

Q. Pourquoi laisserait-il les fonds où il se nourrit pour venir dans les rivières, si ce n'était pour quelque but?—R. Il suit le troupeau.

Q. Alors, si un vieux poisson arrivait sans avoir trouvé sa nourriture, et montant pour frayer, il emmenerait les plus petits, qui attendraient qu'il eût fini, puis s'en retournerait?—R. Je le pense, je n'ai pas acquis sans doute la même expérience ici que dans l'est pour bien connaître le saumon, mais je vous ai dit ce que j'en savais.

Q. Comme le saumon fréquente toujours sa rivière natale, et qu'il en remonte le cours à périodes annuelles, toute pêche excessive faite à l'embouchure d'une rivière doit empêcher la famille de monter, n'est-ce pas?—R. Naturellement cette pêche les amoindrirait jusqu'à un certain point, mais je crois que le saumon a assez de moyens de monter en nombre suffisant pour frayer, en outre de la quantité qui pourrait être capturée.

Q. Quelle est la largeur de l'embouchure de la rivière dont vous parlez?—R. Elle est très étroite; il y a un lac plus haut.

*Par M. Armstrong :*

Q. Le poisson se rend-il jusqu'au lac?—R. Oh, oui, il se rend au lac. J'ai vu des sauvages revenant du lac avec du saumon bécord qu'ils avaient séché pour leur usage. J'ai vu un endroit de la rivière qui était tout noir de saumon; mais ce poisson n'est pas remonté plus haut et s'en est revenu. Il n'est pas propre au commerce, mais c'est un très bon saumon.

Q. Est-ce du saumon cohes ou saumon à bosse?—R. Ce n'est pas absolument du saumon à bosse; sa chair est semblable à celle de ce dernier, mais il est différent du sockeye et du cohes.

Q. Y a-t-il là du saumon tête d'acier?—R. Oui, il y en a.

Q. Alors ces rivières sont les mêmes que celles d'ici?—R. Oui, beaucoup semblables.

Q. Quelle est la dimension moyenne des rets à mailler qu'on y emploie?—R. Cinq et sept huitièmes.

Q. C'est la dimension des rets à mailler?—R. Oui.

Q. Vous vous servez de seines de trois et quatre pouces de mailles?—Oui, j'en ai vu de trois et quatre pouces de mailles.

Q. Oui; égales à deux pouces de mailles; ne sont-elles pas vraisemblablement plus propres à prendre le saumon que les mailles de cinq pouces et cinq huitièmes des rets à mailler?—R. Certainement.

Q. Et non seulement ces mailles prendraient-elles plus de saumon de la même grosseur, mais de plus petits aussi?—R. Bien, non; je n'ai jamais vu de petits saumons dans ces rivières du nord.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais les unes doivent-êtré plus destructives que les autres—les rets à mailler flottent à la surface et les autres se fixent au fond de l'eau tout le temps, de sorte qu'une seine doit être plus destructive que les rets à mailler?—R. Oh, oui, si vous en prenez une de chaque, mais voici une rivière où il y a 200 bateaux, et une autre où il n'y a qu'une seule seine.

Q. Mais est-ce qu'une seine n'est pas plus destructive que les rets à mailler?—R. Je courrais plutôt ma chance avec des rets à mailler si l'eau était troublée.

Q. Est-ce que toutes les rivières de cette partie du pays ne sont pas plus ou moins troublées dans certaines saisons de l'année?—R. Je crois que vraisemblablement elles le sont à certaines époques de l'année, mais le saumon peut ne pas venir dans ces rivières en même temps.

Q. A quelle époque le saumon entre-t-il généralement dans ces rivières?—R. Le saumon arrive dans les rivières du nord plus à bonne heure que dans les rivières d'ici.

Q. Dans la rivière dont vous parlez?—R. Je ne parle pas d'une rivière en particulier. Je parle de plusieurs rivières, parce que j'en connais un bon nombre où nous ferions la pêche si elle y était permise.

Q. A quelle saison y feriez-vous la pêche?—R. Durant la dernière partie de juillet, et le mois d'août.

Q. Est-ce le temps où le poisson remonte la rivière?—R. Oui, il arrive dans la rivière vers cette époque.

Q. Est-ce du saumon sockeye?—R. Non, nous ne pêchons pas le saumon sockeye—nous voulons le gros saumon du printemps pour l'expédier à l'est; il ne convient pas aux fabriques de conserves—on l'a essayé, mais il n'a pas paru convenir.

Q. Vous avez besoin de vous servir de seines pour prendre le saumon du printemps?—R. Oui; je désire que vous me compreniez—nous n'en avons pas encore pris, mais nous désirons essayer la seine.

Q. Alors vous êtes d'avis qu'on devrait permettre l'usage des seines à l'embouchure des rivières pour prendre le saumon?—R. Oui, dans les rivières dont l'eau est claire. Il y a dans le nord des rivières dont le fond est couvert de gravier et que les seines n'affectent pas, et on aurait tort de se borner aux rets à mailler, comme cela se pratique sur la rivière Fraser. J'ai vu plusieurs des rivières au nord; comme de raison je n'y suis pas demeuré chaque jour pour examiner, mais d'après les informations que nous ont données les sauvages et les habitants nous avons compris que c'était toute de l'eau douce.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter monsieur?—R. Je parle de la pêche en eau salée, parce que la seine sert à prendre du poisson qu'on ne pourrait capturer autrement à raison des particularités physiques des cours d'eau. En outre ces saumons ne peuvent être mis en conserves, mais ce poisson serait précieux si l'on pouvait l'offrir en vente; ce serait, je crois, un poisson avantageux à vendre. Nous n'en avons pas fait l'épreuve, mais c'est notre intention de tenter cette épreuve, et nous croyons qu'on ne devrait pas abolir ces privilèges. Nous avons fait l'exploration de la côte avant de commencer les opérations.

Q. Savez-vous si la même chose est arrivée dans d'autres parties du pays? Et en êtes-vous parti pour vous procurer une meilleure position ici?—R. Non, je ne suis pas venu ici avec cette seule intention. Il n'y a pas lieu à l'emploi de seines dans la rivière Fraser, les rets à mailler y suffisent, mais dans les rivières d'eau douce contenant des saumons, ces rets permettent au poisson d'aller mourir au large, et personne n'en profite—les poissons s'y rendent, frayent et vont mourir au large.

Q. Meurent-ils au large?—R. J'ai compris que le saumon meurt toujours à l'âge de quatre ans.

Q. Avez-vous vu des poissons redescendre les cours d'eau après avoir frayé?—R. Oh oui, j'ai vu des chiens de mer redescendre les cours d'eau après avoir frayé.

Q. Bon nombre de personnes pensent que tous les poissons qui remontent la rivière Fraser meurent?—R. Il en meurt un grand nombre dans tous les cas.

Q. Observez-vous la saison prohibée dans ces parages là?—R. Je ne crois pas qu'on y pêche les dimanches—pas le saumon.

Q. Que pensez-vous du droit pour permis?—R. Il m'est très difficile de répondre à cette question.

Q. Vous n'y payez que \$5?—R. Je ne me livre pas aux affaires des conserves, et naturellement il ne serait pas sage de me mêler de ce qui ne me regarde pas.

Q. Nous voulons obtenir toute la preuve possible?—R. Nous essayons tous, je crois, à obtenir des permis aux plus bas prix possibles, si nous le pouvons.

M. ARMSTRONG.—M. le président, cette chambre est très peu aérée et l'atmosphère y est lourde; comme il y a beaucoup de monde et que la chambre n'est pas grande, je vous demanderais de lever la séance pendant une quinzaine de minutes.

M. WILMOT.—Très bien, la chambre n'est pas aérée en effet, et la commission suspend ses travaux pendant 15 minutes.



*Suspension de la séance.*

La commission reprend son travail à 4 h. p.m.

M. FADER.—Avant que vous ne commenciez l'interrogatoire d'un nouveau témoin je désire, M. le président, qu'il me soit permis d'exposer que les pêcheurs ayant des permis de pêcher en eau salée devraient, je crois, avoir la liberté de pêcher en deçà des bords des battures, et que ceux qui ont des permis de pêcher en eau douce ne dépassent pas la moitié de la distance vers le détroit.

CHARLIE CAPLIN, un Siwash, chef de la bande sauvage des Musquams, est dument assermenté. Ne pouvant parler l'anglais assez bien pour rendre témoignage, M. John Rose lui sert d'interprète, après avoir prêté serment de traduire exactement les questions posées au témoin et les réponses. Le témoin, à titre d'introduction, remet la lettre suivante à M. le commissaire Armstrong :

A M. W. J. ARMSTRONG,

CHER MONSIEUR,—Le porteur de la présente lettre est le *Tice* de la bande des sauvages Musquams, qui désire vous exposer ses griefs au sujet des permis de pêche, etc., obtenus pour lui-même et ses sauvages.

Il paraît un peu excité, et si c'est possible je désirerais que vous l'écoutez.

Votre respectueux,

(Signé)

JAMES WISE.

New-Westminster, C.B., 23 février 1892.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, que veut le chef?—R. (La question lui étant été traduite.) Il veut vous parler des permis—il y a bon nombre de sauvages sur la même *ranche* qui ne peuvent obtenir de permis.

Q. Comment se fait-il qu'ils ne peuvent obtenir de permis?—R. Il dit qu'il n'en connaît pas la raison, mais la chose existe depuis longtemps—quelques sauvages ont obtenu des permis, mais il n'a jamais pu s'en procurer un.

Q. Demandez-lui combien de sauvages ont obtenu des permis?—R. Dix sauvages de son *ranche* ont obtenu des permis.

*Par M. Armstrong :*

Q. Dix sauvages de sa tribu?—R. Dix seulement.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quel endroit pêchent-ils quand ils obtiennent des permis?—R. Ils pêchent toujours sur le bras nord de la Fraser.

Q. Avec quoi pêchent-ils?—R. Avec des rets à mailler, comme ceux des blancs.

Q. Ils suivent les règlements que le département a prescrit aux blancs?—R. Oui, monsieur.

Q. Payent-ils les mêmes droits?—R. Exactement les mêmes, monsieur.

Q. Pêchent-ils pour leur propre usage ou pour vendre leur poisson aux établissements de conserves?—R. Ils pêchent pour les établissements de conserves.

Q. A part les dix sauvages mentionnés plus haut, y en a-t-il beaucoup d'autres qui pêchent pour les établissements de conserves sans avoir de permis?—R. Dix autres pêchent pour les établissements de conserves sans avoir de permis.

Q. Comment pêchent-ils sans permis?—R. Ils travaillent à la journée, monsieur, Q. Font-ils quelque travail à la condition d'avoir une part des profits?—R. Ils travaillent toujours à la journée.

Q. Quels sont les gages ordinaires par jour?—R. Le tendeur de rets a \$2 et le chaloupier \$1.50.

Q. Qu'un plus grand nombre de sauvages n'obtiennent pas de permis pour pêcher à leur propre compte, voilà donc leur principal grief?—R. Il se plaint aussi de

la dimension des rets ; on tue le saumon trop rapidement à l'embouchure de la rivière' croit-il.

Q. Sa remarque s'applique-t-elle aux établissements de conserves, de même qu'aux pêcheurs ?—R. Il dit qu'il n'est pas juste qu'on permette aux uns de pêcher en eau profonde et aux autres sur les battures, dans les mêmes eaux.

Q. Avec quelle sorte de rets pêchent les dix sauvages qui ont des permis ?—R. Des rets à vingt-cinq mailles, ceux de trente sont les plus ordinaires.

Q. Combien de mailles ont les rets qu'il trouve trop grands ?—R. La plupart des blancs emploient des rets de cinquante mailles.

Q. Les sauvages ne pêchent pas en général dans les mêmes eaux que les blancs ?—R. Oh, oui ; tous pêchent dans les mêmes eaux.

Q. Ils pêchent dans le bras nord de la Fraser ?—R. Oui.

Q. Les dix sauvages pêchent tous là ?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle distance pêchent-ils de l'embouchure du bras nord, dans le détroit ?—R. A environ un quart de mille de l'embouchure, au large de l'île.

Q. De l'île La Mer (*Sea Island*) ? A quelle distance de l'île La Mer pêchent-ils ?—R. Ils se rendent à environ deux milles de l'île.

Q. Combien de saumons en moyenne prend chaque sauvage dans le cours de la saison ?—R. L'été dernier un d'eux en a pris 5,000 pendant la saison.

Q. Tous des sockeyes ?—R. Tous des sockeyes.

Q. N'est-ce pas un fort chiffre que 5,000 ?—Oui, un très gros chiffre.

Q. Ce n'est pas le chiffre de la pêche moyenne ?—R. Non, monsieur.

Q. Combien reçoivent-ils par poisson ?—R. L'année dernière ils ont reçu \$15 pour 100 poissons, et l'année précédente \$10.

Q. Pêchent-ils pour le compte de quelque fabrique spéciale ?—R. Celles de M. Todd et de M. Munn.

Q. Où se trouvent ces fabriques de conserves ?—R. Celle de M. Todd est située sur le bras nord et celle de M. Munn sur l'île La Mer.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques que celles-là sur le bras nord ?—R. On est à y ériger une nouvelle fabrique.

Q. Celles de Todd et de Munn sont très rapprochées, n'est-ce pas ?—R. Non, monsieur, elles sont à quelque distance l'une de l'autre, mais elles font la pêche en commun. La fabrique de M. Munn est située sur l'île La Mer et celle de M. Todd sur le bras nord.

Q. Où se trouve la fabrique nouvellement construite ?—R. Sur l'île Lulu.

Q. Le témoin croit-il que les rets de la dimension mentionnée plus haut détruisent trop de saumon ?—R. Les sauvages ont cette idée ; tous les sauvages pensent qu'ils sont trop profonds.

Q. Demandez-lui si les rets traînent au fond ?—R. Oui, ils traînent.

Q. Connaissez-vous la différence qu'il y a entre une seine et un rets à mailler ?—R. Oui, mais les seines ne conviennent pas à la pêche du saumon dans la rivière Fraser.

Q. Demandez-lui si le saumon est plus rare ou plus nombreux aujourd'hui que par le passé ?—R. Il dit que ce n'est rien aujourd'hui en comparaison de ce qu'il y avait lorsqu'il était petit.

Q. A quelle raison attribue-t-il cette diminution ?—R. Les rets, croit-il, sont trop longs, ils empêchent le saumon de monter la rivière et tendent à les exterminer tous.

Q. Pour quelle raison le saumon remonte-t-il la rivière ; que pense-t-il à ce sujet ?—R. Il sait parfaitement pour quelle raison ; ils remontent la rivière pour déposer leurs œufs, et il ne veut pas qu'on les tue.

Q. Croit-il que si l'on continue à pêcher comme la chose se pratique aujourd'hui, le poisson de la rivière en souffre gravement ?—R. Oui, avec le temps, si l'on conserve les longs rets actuels, ces rets finiront par détruire le saumon.

Q. A-t-il vu beaucoup de saumons morts dans le haut des rivières ou dans les lacs ?—R. Oui, il a vu de nombreux saumons morts dans le haut des creeks, quelques-uns flottants, d'autres à demi-morts, etc.

Q. A quelle saison de l'année a-t-il vu des saumons flottants et à demi-morts ?—R. Il ne pourrait le dire, monsieur, car les sauvages comptent par les lunes—il dit qu'il n'aime pas à voir tuer du saumon pour le jeter ensuite dans la rivière.

Q. Demandez-lui s'il en est jeté à sa connaissance de grandes quantités dans la rivière ?—R. Tous les pêcheurs, croit-il, pratiquent la chose—lorsque les pêcheurs en ont une grande quantité et que les fabricants de conserves n'achètent pas, ils jettent le poisson à l'eau.

Q. Est-il vrai qu'on donne aux sauvages le poisson qui ne convient pas pour les fins de conserves ?—R. Oui, monsieur, tout ce qui leur faut et qu'ils peuvent emporter.

Q. La quantité est-elle si grande que les sauvages ne peuvent l'emporter, et le reste est-il jeté ?—R. Si le poisson n'est pas bon les sauvages ne l'emportent pas, mais le jettent.

Q. Quel nombre de poissons a-t-il vu jeter à la fois ?—R. Ils le jettent quand il y en a en abondance, autrement ils en prennent soin.

Q. A-t-il vu jeter tout un chargement de bateau à la fois ?—R. Il en a vu jeter d'un bateau, mais généralement, c'était sur les quais.

Q. Qu'appelle-t-il un chargement de bateau ?—R. Oh, il dit qu'il n'a pas vu jeter le poisson dans la rivière, mais il a vu le poisson dans l'eau.

Q. Cela est-il dommageable, à son avis, et croit-il que les débris soient dommageables au poisson ou aux blancs ?—R. Il croit que c'est dommageable au saumon, et les Siwashés ne jettent jamais les débris, etc., dans l'eau, car le saumon ne traverse pas les dépôts de débris dans la rivière.

Q. Quel effet cela a-t-il sur l'eau employée par les sauvages ou les blancs ?—R. Tout le monde sur la rivière Fraser prendront de la maladie si l'on continue à jeter les débris dans l'eau.

Q. Les autorités agirait-elles sagement en empêchant de jeter les débris de poissons dans l'eau ?—R. Il croit que l'on ferait bien de ne pas les y jeter.

Q. Y a-t-il eu quelque maladie parmi les sauvages pour cette raison ?—R. Quelques-uns, croit-il, ont été malades après avoir bu de l'eau.

Q. Prennent-ils le poisson de la première migration appelé saumon du printemps pour le marché principalement, ou bien prennent-ils tous des sockeyes ?—R. En général, on ne pêche pas le saumon du printemps.

Q. Demandez-lui lequel du saumon du printemps ou du sockeye la tribu préfère pour son usage ?—R. Les sauvages aimeraient mieux le saumon de printemps que le sockeye pour leur nourriture, quelques-unes ne voudraient pas manger du sockeye, ils ne l'aiment pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Demandez-lui si avant l'établissement des fabriques de conserves ou les fortes opérations de pêches, ils prenaient un certaine quantité de sockeyes, ou s'ils préféraient prendre l'autre saumon pour leur usage ?—R. Ils prennent toujours le saumon de printemps pour leur propre usage.

Q. Demandez-lui s'il croit à propos d'empêcher la pêche le dimanche ?—R. Il croit que l'on devrait arrêter la pêche le dimanche.

Q. Quand des compagnies ou d'autres personnes obtiennent des permis, est-il juste de les revendre aux sauvages, ou d'en trafiquer avec eux ou tout autre ?—R. Je ne puis lui faire comprendre votre question.

Q. Alors demandez-lui à quelle époque de l'année le saumon de printemps va frayer dans le haut des rivières ?—R. Vers l'automne.

Q. Le sockeye et le saumon de printemps frayent-ils à la même époque ?—R. Oui, il croit que c'est à peu près à la même époque.

Q. Les *cohoes* et *humpbacks* frayent-ils également dans le même temps que les autres espèces ?—R. Oui, il en a vu en grand nombre frayer dans le haut de la rivière à la même époque.

Q. Alors croit-il que tous les saumons montent la rivière pour frayer dans le même temps ou à peu près ?—R. Il croit qu'ils frayent à peu près dans le même temps.

Q. Peut-il dire en quel mois ?—R. Non, les sauvages comptent par lune,—je ne puis calculer cela.

Q. Les sauvages sont-ils sous l'impression que tous les saumons meurent, et qu'aucun ne redescend la rivière?—R. Il croit qu'ils ne retournent jamais, la moitié à peu près reste dans la rivière jusqu'à leur mort, quelques-uns, croit-il, s'en retournent de nouveau dans la mer.

Q. A-t-il jamais vu des saumons redescendre la rivière Fraser ou le bras nord de cette rivière longtemps après la fin de la saison de pêche?—R. Il a vu des saumons redescendre la rivière, et il croit que la moitié à peu près retournent dans l'eau salée après avoir frayé.

Q. Demandez-lui de nouveau la même chose pour être bien certain de sa réponse?—R. Oui, il les a vus bien des fois redescendre la rivière et la moitié à peu près, à son avis, redescendent.

Q. Les sauvages ont-ils demandé de payer leur permis?—R. Oui, tous veulent des permis.

Q. Feront-ils ainsi plus d'argent qu'en pêchant pour les fabriques de conserves, ou autrement?—R. Oui, ils feront plus d'argent s'ils ont un permis.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les dix sauvages qui ont des permis possèdent-ils des embarcations en propre?—R. Oui, ils en ont.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et ils pêchent pour leur propre compte?—R. Oui, ils achètent des rets des établissements de conserves.

Q. Peuvent-ils confectionner leurs propres rets ou embarcations?—R. Oh, oui; les sauvages seuls, il y a quelques années, pouvaient confectionner ces choses.

Q. Combien sa bande compte-t-elle de membres?—R. 34 sauvages appartiennent à son *ranche*, c'est-à-dire des sauvages bien portants.

Q. Croient-ils qu'il soit sûr de pêcher directement à l'embouchure des rivières?—R. La moitié des saumons, croit-il, sont pris de cette manière.

M. WILMOT.—Avez-vous d'autres questions à poser, M. Armstrong?

M. ARMSTRONG.—Non, vous avez, je crois, tout demandé.

M. WILMOT.—Veuillez lui dire que nous lui avons beaucoup d'obligation; c'est tout. Nous vous remercions, monsieur, d'avoir bien voulu servir d'interprète.

FRANK WRIGHT, de New-Westminster, natif d'Ontario, commerçant et exportateur de poissons, demeurant depuis six ans à la Colombie anglaise, est dûment assermenté.

*Interrogé par M. Wilmot :*

Q. Qu'avez-vous à dire, monsieur?—R. Je fais le commerce de poisson dans les provinces depuis environ quatre ans, dont deux à peu près à New-Westminster. Il y a ici deux marchés qui se font la concurrence, et l'un possède dix permis.

Q. Que voulez-vous dire par les marchés qui se font la concurrence?—R. Des personnes qui s'occupent des mêmes affaires que moi-même. Je représente Wright, Frères.

Q. Et quelle est l'autre raison sociale?—R. W. H. Vienna; il y a aussi un autre marché, celui de M. Lord.

Q. Expédiez-vous du poisson dans la glace?—R. Dans la glace.

Q. A quels marchés expédiez-vous votre poisson?—R. A New-York et Boston, au Manitoba et dans les provinces de l'Est.

Q. Quelle somme d'affaires faites-vous par année?—R. Nous avons tellement souffert en n'obtenant pas de permis que pratiquement il ne se fait pas d'affaires.

Q. D'autres compagnies obtiennent-elles des permis?—R. Port en a obtenu dix et Lord deux, mais ma société n'en a pas. J'en ai demandé, je me suis également procuré des embarcations et des rets et j'ai télégraphié à grands frais à Ottawa pour obtenir des permis, mais je n'ai pu réussir.

Q. Lord et Vienna pêchent-ils pratiquement eux-mêmes ?—R. Quelques-unes de leurs propres embarcations font la pêche—nous comptons principalement sur la migration du printemps—les autres espèces ne sont pas aussi recherchées pour l'exportation—nous comptons donc principalement mais non pas entièrement sur ceux-là.

Q. Quels autres poissons vous procurez-vous ?—R. Les sockeyes, mais ils ne se vendent pas si bien.

Q. Les sockeyes sont entièrement employés dans les établissements de conserves ?—R. Aussi sur les marchés de la province.

Q. Prenez-vous le saumon de printemps lors de la migration des sockeyes ?—R. Non nous le prenons plus tard, mais ils ne sont pas aussi bons alors.

Q. Pourquoi ne sont-ils pas aussi bons ?—R. Parce qu'il y a un plus grand nombre de poissons épuisés.

Q. Qu'entendez-vous par poisson "épuisé" ?—R. Oh, le poisson qui a frayé.

Q. A quelle saison de l'année le poisson est-il épuisé ?—Immédiatement après la migration du coho, vers le 1er septembre.

Q. Quand on vous apporte ces derniers, en trouvez-vous d'autres qui n'ont pas frayé et qui sont encore chargés d'œufs ?—R. Oh oui, un grand nombre demeurent si longtemps dans l'eau saumâtre qu'ils deviennent mous et flasques.

Q. Relativement aux permis que d'autres personnes dans le même commerce que vous possèdent, —l'un dix et l'autre deux—vous croyez que ces derniers ont un avantage sur vous ?—R. Certainement, lorsque commence la migration du poisson, nous n'en pouvons nous procurer, et ils ont le monopole pour les bateaux de l'extérieur.

Q. Et vous avez souffert de cette façon ?—R. Oui, nous devrions avoir les mêmes permis, parce que nous faisons le même commerce.

Q. Combien de permis vous faudrait-il ?—R. Cinq ; nous n'en avons demandé que deux, mais je crois que cinq serait le nombre voulu.

Q. Si vous aviez cinq permis, emploieriez-vous vous-même les embarcations ?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais vous ne pourriez les employer tous à moins de les louer ?—R. Oh ! nous avons un marché et un capital illimités, et nos propres engagés s'en serviraient.

Q. A condition d'avoir une part dans les profits ?—R. Non, pas pour le saumon de printemps, peut-être pour les sockeyes.

Q. Feriez-vous revenir les embarcations lors de la migration des sockeyes ?—R. Cela pourrait être plus profitable si les autres faisaient de même.

Q. Salez-vous du poisson ?—R. Non, nous vendons du poisson salé, mais nous n'en avons encore jamais salé.

Q. Avez-vous observé que les débris jetés dans la rivière soient dommageables sous un rapport ou sous un autre ?—R. Je ne crois pas que cela fasse grand tort, mais ça ne peut faire de bien.

Q. Que pensez-vous de n'accorder des rets qu'aux propriétaires de fabriques de conserves et pêcheurs ordinaires—croyez-vous qu'on devrait donner des permis à tous les sujets britanniques qui les demandent ?—R. Chaque homme qui possède une embarcation et un rets devrait, je crois, obtenir un permis, mais il doit être sujet britannique et habiter la province.

Q. Et les permis devraient-ils être illimités ?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que l'on ferait tort aux établissements de conserves ou autres industries en fixant le nombre des permis qui pourraient leur être accordés ?—R. Je crois que vingt embarcations suffisent amplement pour les fabricants de conserves.

Q. Que pensez-vous de la saison prohibée, en particulier qu'il ne soit pas permis de pêcher le dimanche ?—R. Je trouve très convenable la saison réservée actuelle.

Q. Vous savez que l'on travaille maintenant le dimanche durant l'espace de six heures ; quelle est votre opinion à ce sujet ?—R. La migration du *sockeye* est de si courte durée qu'il n'y aurait rien à faire le lundi s'il fallait attendre jusqu'à six heures.

Q. Vous êtes-vous occupé des pêcheries côtières ou pêcheries de mer à part celles de la rivière Fraser ?—R. Oui, pendant que j'habitais Vancouver, je faisais le commerce du poisson d'eau salée—je faisais sécher et j'exportais la morue et d'autres poissons de mer.

Q. Quel résultat aviez-vous?—R. Le flétan est rémunérateur, mais non la morue.

Q. Quels avantages a rapporté ici la reproduction artificielle, à votre avis?—R. La pisciculture actuelle a été un vrai succès, je crois,—il devrait y avoir également une pisciculture afin de reproduire les saumons du printemps de la première migration. Les affaires d'exportation ne font que commencer—il n'y a que deux ans, on peut dire, qu'on s'en occupe. La plus forte exportation l'année dernière a été de quatre-vingt-dix caisses ou de 720 saumons. On paie le saumon un dollar la pièce sur la rivière, c'est donc \$720 par jour gagnées par les pêcheurs blancs.

Q. Quel est la valeur du sockeye?—R. De 10 à 20 centins en moyenne.

Q. Quel est le poids ordinaire du saumon de un dollar?—R. Il pèse en moyenne de quatorze à seize livres.

Q. Et la pesanture moyenne du sockeye?—R. De sept à huit livres.

Q. Vous expédiez tout le saumon du printemps?—R. Oui.

Q. Le nettoyez-vous?—R. Non.

Q. Vous l'expédiez en entier?—R. Oui.

Q. Vous le vendez tant la pièce?—R. Non, nous le vendons à la livre.

Q. Combien le saumon de printemps vous rapporte-t-il par livre sur les marchés de New-York et de Boston?—R. Le poisson de la première migration rapporte de 25 à 30 centins.

Q. Avez-vous jamais expédié des sockeyes sur ces marchés?—R. Oui, mais cette espèce de saumon arrive vers la fin de la saison, lorsqu'il n'y a pas d'autres poissons sur les marchés. Les marchés sont approvisionnés des poissons de lac quand on y envoi le sockeye, et ce dernier rapporte très peu.

Q. Que rapporte le sockeye?—R. De huit à quinze centins la livre.

Q. Alors les pêcheurs de la rivière—je veux dire les pêcheurs ordinaires—ont-ils plus de profits à prendre et vendre à ces prix le saumon de printemps que le sockeye?—R. Je n'en sais rien d'une manière certaine; cela dépend beaucoup de la migration. Quelquefois ils prennent jusqu'à 40 saumons de printemps dans une journée et de 400 à 500 sockeyes, en sorte que le résultat est à peu près le même. En moyenne les pêcheurs prennent de 6 à 12 saumons de printemps par jour.

Q. Quel couleur a le saumon de printemps?—R. Rouge.

Q. Tout rouge?—R. Il y en a quelques blancs mais très peu à la première migration;—ils viennent après le sockeye.

Q. Quelle en est la qualité?—R. Le saumon blanc n'est pas vendable.

Q. Est-il vendable lorsque la saison est plus avancée?—R. On le vend ici lors de la première migration.

Q. Ainsi, vous qui vous occupez des opérations de pêche ici, vous demandez à être placé sur le pied accordé à d'autres dont le genre d'occupation est le même?—R. Oui, monsieur.

Q. Aimerez-vous à suggérer quelque chose?—R. Oui, j'aimerais à suggérer quelque chose au sujet de la truite. Il y en a de deux différentes espèces; l'une suit le saumon et détruit le frai, et le seul temps pendant lequel elle vaut quelque chose c'est la saison prohibée. La truite est très demandée sur les marchés du mois de septembre au mois de mars, et je voudrais qu'il fut permis de la pêcher du 1er septembre au 1er mars.

Q. Ne serait-ce pas dans le temps même de la fraie?—R. Non, la truite ne fraye qu'après cela; elle fraye, je crois, en avril.

Q. Comment savez-vous cela?—R. Parce que j'ai examiné des truites à cette époque et trouvé des œufs. On les prend alors en grandes quantités, mais elles perdent leur couleur et sont vaseuses. Je ne crois pas avoir d'autre chose à ajouter.

M. ARMSTRONG.—Si c'est tout, nous vous sommes bien obligés, monsieur.

JOHN B.-MARQUETTE, natif d'Ontario, habite la Colombie anglaise depuis six ans, est établi à la cité Mission, C.-A., et fait le commerce et l'exportation du poisson. Il est dûment assermenté.

*Interrogé par M. Wilmot :*

Q. Vous êtes commerçant et exportateur ?—R. Oui, je suis à la fois commerçant, saleur et exportateur.

Q. Où se trouve votre place, d'affaires ?—R. A Well's-Landing—à environ deux milles plus haut que la station Mission. Je n'ai pu obtenir un permis.

Q. Avez-vous dernièrement pêché avec un permis ?—R. J'ai pêché avec le permis d'un autre.

Q. Vous avez demandé des permis ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous a-t-il été donné quelques raisons pour lesquelles on ne pouvait vous accorder de permis ?—R. On m'a informé une fois que ma demande avait été faite trop tard, bien qu'elle fut faite au mois de janvier.

Q. Comment de permis demandiez-vous ?—R. Un.

Q. Un permis vous suffirait-il pour les affaires de votre métier de saleur ?—R. Je devrais en avoir de deux à cinq.

Q. Alors tout ce que vous avez fait jusqu'ici dépendait du poisson que vous pouviez vous procurer d'autres personnes ?—R. Oui ; je me servais des permis d'autres personnes et je me procurais les embarcations et la main-d'œuvre.

Q. Vous a-t-il fallu payer quelque chose en sus du droit de permis ?—R. J'ai dû payer à un de ces porteurs de permis un honoraire de vingt piastres et à un autre une somme plus forte—le permis que j'ai eu moyennant vingt piastres ne couvrait qu'une partie de la saison.

Q. Quel montant avez-vous payé pour l'autre ?—R. Trente piastres.

Q. Que faisait la personne de qui vous avez acheté le permis ?—R. Elle avait fait des affaires depuis quelques années et m'a tout vendu—son entrepôt et ses agrès de pêche, etc.

*Par M. Armstrong :*

P. Où pêchez-vous ?—R. Précisément à Well's-Landing, à un endroit appelé marais Nicomen (*Nicomen Slough*).

*Par M. Wilmot :*

Q. A quoi ressemble le poisson que vous pêchez dans ce lac ?—R. Je n'ai jamais pêché dans un lac—c'est sur la rivière Fraser.

Q. La qualité du poisson pris à cet endroit est-elle aussi bonne qu'à l'embouchure de la rivière ?—R. Je ne vois pas de différence.

Q. Quelle quantité de poissons une embarcation peut-elle prendre dans une journée ?—R. Oh, la migration de l'année dernière n'a pas été très forte. Nous en prenions de cinq et six à dix-huit et vingt—quelques fois plus, quelques fois moins—je parle du saumon de printemps—quant au *sockeye* j'en ai pris plus de onze cents dans l'espace de huit heures. J'ai expédié une partie des *sockeyes*, et salé le reste.

Q. Où avez-vous expédié les *sockeyes* ?—R. A Montréal.

Q. L'avez-vous vendu facilement ?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment vendez-vous le *sockeye* comparativement au saumon de printemps ?—R. Pas si bien, cette espèce n'est pas aussi recherchée.

Q. Vous ne congelez pas le poisson ?—Non, nous le paquons dans la glace.

Q. La demande de ce poisson est-elle considérable par-là ?—R. Oui, monsieur, je n'ai pas eu de difficultés à vendre le mien.

Q. Avez-vous essayé les marchés américains ?—R. J'ai expédié du poisson de New-York—c'est le seul endroit où j'en ai expédié.

Q. Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la question des débris de poisson ?—R. C'est une chose que je ne connais pas.

Q. Vous expédiez votre poisson en entier ?—R. Oui, excepté ceux que nous salons.

Q. Faites-vous comme les autres relativement aux débris du poisson ?—R. Oui, nous jetons les débris dans la rivière.

Q. Se fait-il beaucoup de pêche là ?—R. Non, pas beaucoup.

Q. Comment se fait la pêche là—par qui ?—R. Oh, les sauvages, les métis et les blancs.

Q. Mais la pêche est comparativement faible ?—R. Oui, peu de personnes s'occupent des pêcheries.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que vous pourriez y prendre autant de poissons que plus bas ?—R. Non, je ne le crois pas ; pas autant qu'à l'embouchure de la rivière.

Q. On a dit cependant que le poisson ne séjournait pas plus d'une journée dans l'embouchure de la rivière ?—R. Ce n'est pas mon avis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Possédez-vous quelque théorie au sujet de la rapidité de la migration du saumon ?—R. Le saumon de printemps prend plus de temps que les autres espèces, je crois, à remonter la rivière, je ne crois pas qu'il fasse plus de vingt milles par jour.

Q. Avez-vous jamais observé qu'il voyageait plus la nuit que pendant le jour ?—R. Oui, j'ai fait cette observation, et je crois qu'il voyage plus au changement de marée qu'en tout autre temps.

Q. Y a-t-il des scieries dans votre voisinage ?—R. Oui, monsieur.

Q. Ces scieries jettent-elles la sciure de bois et les déchets dans la rivière ?—R. Non.

Q. Qu'en font-elles ?—R. Il n'y a pas de scierie près de l'endroit où j'habite. Il y en a une à Langley, et une à Silver Creek. Mais cette dernière n'est pas construite sur le creek—elle est près de là, mais dans les terres.

Q. Que pensez-vous des effets de la sciure de bois, si on la jette dans l'eau ?—R. Je crois qu'elle est très dommageable au poisson.

Q. Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la restriction du nombre de rets ?—Les commerçants et pêcheurs *bonâ fide* devraient, je crois, obtenir des permis.

Q. Dans quelle proportion—tous pareils—un permis ?—R. Non, monsieur ; l'expéditeur a droit, je crois, à plus de permis que le pêcheur ordinaire. Celui qui n'a que son embarcation et son rets ne devrait pas avoir autant de permis qu'un autre qui fait de grandes affaires—cependant, je ne crois pas que ce soit un bon plan d'accorder des permis à tout le monde, sauf pêcheur et propriétaire *bonâ fide* de sa propre embarcation et de son rets.

Q. Devrait-on en accorder aux étrangers et autres ?—R. Aux seuls sujets britanniques, je crois, et à ceux qui ont résidé dans l'endroit depuis quelque temps avant la demande des permis.

*Par M. Armstrong :*

Q. Que pensez-vous du plan d'accorder des permis à un taux peu élevé aux cultivateurs pour leur permettre de faire la pêche pour leur propre consommation ?—R. Il y a un obstacle à cela—le cultivateur ne peut acheter une embarcation et un rets à aussi bon marché que le poisson,—la plus grande partie des permis des cultivateurs sont, je crois, ce qu'il faut.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais s'il veut se faire un approvisionnement de poisson pour son propre usage ?—R. Il devrait, je crois, pouvoir se le procurer sans prendre de permis ; cependant s'il existait dans l'endroit un porteur de permis il devrait lui acheter son poisson. Dans tous les cas, si le cultivateur se procure une embarcation et un rets on devrait lui permettre de faire la pêche pour sa famille.

Q. Quel nombre de permis fixeriez-vous pour les fabriques de conserves ?—R. C'est une chose que je ne connais pas bien. Ces établissements devraient obtenir des permis suivant leur grandeur et capacité de production.

Q. En supposant que ces fabriques aient toutes la même capacité de production, quelle serait une juste moyenne ?—R. S'il était accordé des permis à tous les sujets



britanniques et à tous les pêcheurs, les fabricants de conserves se soucieraient peu de n'en avoir qu'une ou trois douzaines.

Par M. Armstrong :

Q. Et ce serait de même pour l'exportateur pour la même raison?—R. Oui, pour la même raison.

Par M. Wilmot :

Q. D'après le principe qu'il vous suffit de deux à cinq permis, croyez-vous, quelle devrait être la proportion des permis accordés aux fabricants de conserves?—La restriction du nombre à vingt serait, je crois, raisonnable.

Q. La saison réservée actuelle est-elle ce qu'il faut?—R. Pas exactement; nous devrions, je crois, pêcher les jours de la semaine et nous abstenir le dimanche entier.

Q. Avez-vous remarqué l'effet de la reproduction artificielle du poisson dans cette rivière?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la reproduction du poisson dans la rivière par des moyens artificiels?—R. C'est une bonne chose qui a réussi jusqu'à un certain point.

Q. L'entreprise aurait-elle beaucoup plus de succès si elle était faite plus en grand?—R. Oui, je le crois, et ce serait avantageux pour la province.

Q. Avez-vous remarqué qu'il y eut une assez grande quantité de poissons morts dans la rivière?—R. Oui, j'en ai vu un grand nombre.

Q. A quelle saison de l'année?—R. En septembre et en octobre.

Q. Quelle est, à votre avis, la cause de la mort?—R. Les saumons se rendent dans de petits lacs et dans des eaux peu profondes; ils s'y battent et se tuent les uns les autres. C'est dans le lac Harrison que j'ai vu du poisson mort en plus grande quantité.

Q. Croyez-vous que tous les poissons qui remontent la rivière meurent?—R. Non, je ne le crois pas; très peu des saumons du printemps meurent, je crois, il s'en voit très peu de morts—la plus grande partie se compose de *sockeyes* et de *humpbacks*.

Q. Il y en a un un très grand nombre qui remontent la rivière et meurent?—R. Oui; le saumon devient blanc, je crois, en séjournant longtemps dans la rivière. J'ai observé en les coupant sur le dos que le premier demi-pouce de chair était entièrement blanc; plus profondément et autour de la grande arrête la chair est toute rouge.

Q. Les saumons blancs et autres espèces du printemps sont-ils en bon état ou autrement?—R. Le saumon de printemps est en bon état au commencement de la saison; il doit, je crois, séjourner tout l'hiver dans la rivière après y être monté à l'automne de l'année précédente. Les sauvages en ont pris, à ma connaissance, pendant presque tous les mois de l'année.

Q. Vous croyez donc que le saumon blanc est réellement rouge dans la mer, et qu'il change de couleur dans la rivière—croyez-vous que c'est le même que le *sockeye*?—R. Oui; mais les *sockeyes* séjournent moins longtemps dans la rivière;—le cohoë devient blanc lui aussi, et le *humpback* est toujours d'une couleur plus pâle. Le chien de mer est également rouge en arrivant dans la rivière.

Q. Qu'en est-il au sujet de saumon à tête d'acier (*steel-head*)?—R. Je n'en ai pas vu à chair blanche, et il en a été pris à ma connaissance à tous les mois de l'année. L'époque principale de la fraie pour cette espèce est, je crois, en mars et en avril,—après cela le poisson est épuisé et de qualité très inférieure.

Q. Etes-vous aussi d'avis que ces poissons doivent avoir monté la rivière l'année précédente, et qu'ils sont dans leur meilleur état avant l'époque de la fraie dont vous parlez?—R. Oui; ils doivent arriver dans la rivière en janvier ou en février.

Q. Vous avez aussi vu de ces poissons ouverts?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ils avaient autant d'œufs que le saumon de printemps?—R. Non, je ne le crois pas.

Par M. Armstrong :

Q. Que pensez-vous au sujet de la restriction de la pêche—elle est maintenant limitée aux eaux de marée,—devrait-on être moins sévère?—R. Il ne se fait pas de

pêche, que je sache, plus haut que l'endroit où se fait sentir la marée,—l'eau de marée va jusqu'à la rivière Harrison.

*Par M. Armstrong :*

Q. Oh non, la marée ne se fait jamais sentir en avant des rapides à Miller's Landing?—R. On m'a dit que oui. On a l'eau de marée au lac Sumas, n'est-ce pas.

Q. Oui, mais cet endroit est en aval?—R. Eh bien, on m'a dit qu'il y avait trois pouces de marée à l'embouchure de la rivière Harrison.

*Par M. Wilmot :*

Q. Jusqu'à quelle distance dans le haut de la rivière pêche le pêcheur ordinaire pour fournir du poisson aux établissements de conserves situés plus bas?—R. Personne ne pêche en amont de Well's Landing.

Q. Est-ce qu'à partir de ce point jusqu'à New-Westminster on y fait la pêche pour approvisionner les fabriques de conserves?—R. A certains endroits; à plusieurs endroits il n'y a pas de bons fonds de pêche.

Q. Avez-vous autre chose à ajouter?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Avez-vous quelques autres questions à poser, M. Armstrong?—R. M. Armstrong, non, rien de plus.

*Par M. Wilmot :*

Très bien, c'est tout.

La commission s'ajourne à 5.58 p.m., pour se réunir au même endroit à 10 a.m., le lendemain.

---

NEW-WESTMINSTER C.A., 24 février 1892

*Cinquième séance.*

La commission s'assemble au palais de justice, et le président ouvre la séance à 10 a.m.

Présents :—

M. Wilmot (président), M. le shérif Armstrong, et M. C. F. Winter (secrétaire).

---

M. MARCHALL M. ENGLISH, de New-Westminster, est né aux Etats-Unis, mais il habite New-Westminster depuis les dernières quinze années. Il y fait l'exploitation des conserves de saumon et représente indirectement le conseil d'administration local de la compagnie de conserves dite *Anglo-British Columbia Canning Co.*, comprenant onze fabriques de conserves dans la Colombie Britannique. Après avoir dûment prêté serment il est interrogé par

M. WILMOT.—Avez-vous quelque rapport à soumettre?—

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous représentez onze fabriques de conserves M. English?—R. Oui, monsieur; deux se trouvent dans le nord, et les neuf autres sur cette rivière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à soumettre?—R. Pas dans le moment. L'industrie des conserves sur cette rivière est très importante, et il n'y a pas deux années qui se ressemblent—il y a une succession à tous les quatre ans, et le nombre des embarcations qui convient pendant une saison est de beaucoup hors de proportion dans une autre. Les fabricants de conserves devraient avoir, je crois, au moins 25 embarcations, et que ce soit un nombre fixe qui ne puisse se changer d'une année à l'autre.

Q. Pas moins de 25, et ce devrait être un nombre fixe?—R. Oui, pas moins de 25 et un nombre fixe—le département fait des règlements différents d'année en année.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Seriez-vous d'avis que toutes et chacune des fabriques de conserves obtiennent ces vingt-cinq embarcations?—R. Je ne sais pas ce que vous pourriez faire d'autre chose.

Q. Pas de restrictions?—R. Cela dépendrait du département. Je ne voudrais pas recommander ceci ou cela—mais je ne crois pas que l'on doive faire souffrir ceux qui font des affaires depuis un certain nombre d'années pour permettre à d'autres d'en commencer.

Q. Cela veut dire qu'il ne devrait pas être permis d'ouvrir de nouvelles fabriques?—R. Cela serait à la disposition du département—il ne lui ferait aucune différence de ne pas nous ruiner pour en enrichir d'autres—et s'il est imposé quelque restriction sur la rivière on devrait alors protéger ceux qui ont d'abord établi cette industrie.

Q. Ferait-on la chose au moyen de vingt-cinq permis?—R. Oui, je le crois, en y comprenant les permis obtenus d'autres sources.

Q. Vingt-cinq permis que vous obtiendriez toujours suffiraient-ils pour vous protéger?—R. Tout en nous protégeant jusqu'à un certain point, je ne crois pas que vingt-cinq permis fussent pour aucune fabrique de conserves.

Q. Mais est-ce une protection suffisante?—R. Ce serait certainement une protection.

Q. Les compagnies dont vous avez été l'agent ou le gérant ont-elles toutes leurs établissements sur la rivière Fraser?—R. Non, monsieur; deux fabriques sont situées sur la Skeena, et neuf ici.

Q. Quelle est la capacité de production de ces fabriques en général—dans les saisons moyennes ordinaires?—R. Toutes, je crois, peuvent produire 25,000 caisses et plus.

Q. Ces établissements de conserves pourraient-ils au moyen de ces vingt-cinq permis se procurer assez de poissons pour remplir 20,000 caisses?—R. Non, monsieur.

Q. 10,000?—R. En moyenne, je ne sais pas s'ils le pourraient; peut-être. Par exemple j'ai fait le paquage dans deux fabriques cette année, la Phœnix et une autre, et j'ai rempli à peu près 7,000 caisses avec vingt embarcations. Je ne crois pas que vingt-cinq bateaux rapportent en moyenne plus de 10,000 caisses. Il y a quatre ans, c'était en 1888, j'ai paqué avec vingt-sept bateaux 4,000 caisses; en 1889 j'avais environ trente-cinq bateaux, et la production s'est élevée à plus de 20,000 caisses; en 1890 j'avais trente-deux bateaux et j'ai paqué de 14,000 à 15,000 caisses,—je ne parle que de mes propres fabriques,—en 1891 j'ai paqué environ six ou sept mille caisses.

Q. Vous rappelez-vous combien de permis vous aviez en 1890?—R. J'avais, je crois, en 1890, vingt permis, et en 1889 vingt-quatre—j'avais obtenu par une autre voie les bateaux en sus de ce nombre. Nous employons toujours des bateaux qui ne nous appartiennent pas. Quand la rivière était libre les établissements de conserves ne possédaient que le chiffre moyen de quarante bateaux.

Q. Combien de permis aviez-vous en 1889?—R. Il m'en avait été réparti vingt-quatre en 1889.

Q. Vingt était la règle et il vous en a été réparti quatre?—R. Non, la balance était proportionnée *pro rata* à la capacité de production.

Q. Vous en avez ainsi obtenu quatre *pro rata*?—R. Pendant cette seule année. Le gouvernement augmenta le nombre en 1889. Il chercha à établir la restriction en prenant pour base la capacité de production et donna ainsi à M. Ewen trente-neuf bateaux et vingt-quatre à la fabrique de la Colombie-Britannique.

Q. C'était dix-neuf de plus que les vingt dans le premier cas, et vous en avez eu quatre de plus?—R. Oui, quelques-uns en eurent dix-huit, d'autres vingt; la chose fut réglée d'après le chiffre du paquage de chaque fabrique pendant un certain nombre d'années.

Q. Vous aviez donc en 1889 vingt-quatre permis?—R. Oui, vingt-quatre—j'ai employé, je crois, trente-deux ou trente-trois bateaux.

Q. Et vous avez produit 20,000 caisses?—R. Un peu plus de 20,000

Q. Qu'est English et Cie?—R. C'est ma fabrique.

Q. Je vois ici (dans le rapport de la Chambre de Commerce de la C.-A., de 1890) deux noms : *English et Cie*, et la *Compagnie de paquage Phoenix*?—R. J'ai des rapports avec les deux compagnies.

Q. C'est une seule et même compagnie?—R. Je ne l'ai jamais appelé la Compagnie *Phoenix*—cet établissement a été contrôlé par W. D. Coleman pendant une année ou deux, et on l'appelait, je crois, la Compagnie *Phoenix*,—dans tous les cas la mai que de commerce était la marque *Phoenix*. *English et Cie* l'ont exploité de 1877 à 1884 inclusivement, puis de nouveau en 1888, 1889 et 1890. En 1882 je faisais l'exploitation ici, précisément en face de la ville.

Q. En 1889, votre production s'est élevée à plus de 20,000 caisses?—R. Oui, nous avons produit un peu plus de 20,000 caisses en 1889, avec quatre permis de plus que le nombre déterminé.

Q. En 1890 vous aviez, dites-vous, vingt permis—et combien de bateaux d'autres porteurs de permis?—R. Onze ou douze, je pense.

Q. Et quelle a été la production?—R. Environ 14,000 caisses.

Q. Est-ce une bonne moyenne?—R. En comparant les quatre saisons, c'est une bonne moyenne, je crois.

Q. Pour les onze établissements dont vous êtes actuellement le gérant?—R. Je le crois—chacun pourrait paquer plus de 20,000 caisses, et peut-être 25,000 si le magasin était plus vaste. Lorsque la rivière était libre nous avions quarante bateaux et nous employions toujours en outre d'autres embarcations et d'autres pêcheurs—et quelle était la position. Dans nombre de cas nous devions leur fournir leur agrès de pêche, les bateaux, etc.—ce qu'ils nous payaient par du poisson.

Q. Faisiez-vous la pêche en 1878?—R. Oui, je paquais alors 25,000 caisses; il n'y avait dans ce temps que cinq fabriques sur la rivière.

Q. Quel nombre de bateaux employiez-vous alors?—R. Je ne me rappelle pas si nous avions quarante bateaux et plus, et je ne pourrais dire combien d'autres nous employions en outre; nous avions aussi un casier que le département nous avait fait prendre. Nous prenions aussi du poisson dans la rivière Harrison et à Yale.

Q. Jusqu'à quelle époque pêchez-vous dans la rivière Harrison?—R. Jusqu'en septembre; nous y suivions le poisson quand il était parti d'ici.

Q. Dans quelle condition se trouvait alors le poisson?—R. Le poisson de la rivière Harrison était très bon; celui de Yale n'était pas aussi bon.

Q. Y paraissait-il avoir beaucoup de poissons pour frayer?—R. Non, mais sur la fin plusieurs commençaient à changer de couleur, et nous avons alors descendu la rivière.

Q. Vous avez pêché alors le sockeye aussi longtemps que vous l'avez pu, puis après avoir constaté que vous n'en preniez pas un aussi grand nombre que vous le vouliez, vous alliez faire la pêche dans le haut de la rivière Harrison et à Yale?—R. Oui, mais nous n'en avons pas pris une grande quantité, nous ne pouvions les faire venir de là.

Q. La chose est maintenant défendu?—R. Oui, et je crois que c'est pour le mieux, il n'y avait pas de profit à se procurer le poisson à cet endroit. Nous achetions le poisson des sauvages à \$4 le cent, ou au prix que nous pouvions l'avoir. Une fois un steamer nous en a descendu trente mille pièces.

Q. Tous pris par les sauvages dans des épuisettes?—R. Oui, dans les remous.

Q. Et en 1877 vous aviez 25,000 caisses; combien fallait-il alors de poissons pour une caisse?—R. A peu près le même nombre qu'aujourd'hui.

Q. Qu'entendez-vous par une moyenne générale?—R. C'est suivant la saison, la moyenne d'une saison à une autre serait de dix ou onze poissons pour une caisse. Pendant une saison, c'était je crois en 1884—la migration n'était pas considérable, et il a fallu en moyenne dix ou onze poissons pour remplir une caisse.

Q. La caisse se compose de quarante-huit boîtes d'une livre, n'est-ce pas? quarante-huit livres?—R. Oui, monsieur, quelquefois c'est un peu plus et d'autres fois moins; l'année dernière il en a fallu quatorze à la caisse au commencement de la navigation.

Q. Mais la moyenne générale est de dix à onze pour une caisse?—R. Je le crois.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Le poisson a donc une pesanteur moyenne de sept à huit livres?—R. Sept à peu près, je crois, ou moins.

Q. Parce que la plupart des fabricants de conserves ont dit que le poisson pesait de sept à huit livres?

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous jamais pesé le sockeye?—R. Non, je ne crois pas l'avoir jamais fait. J'ai pesé le saumon de la plus grande partie des autres espèces, mais nous ne pesons jamais un sockeye, à moins qu'il ne soit extraordinairement gros.

Q. Si quelqu'un disait qu'il pèse environ huit livres, ne serait-ce pas à peu près exact?—R. Le sockeye doit peser en moyenne sept livres ou à peu près. On pourrait faire choix d'une dizaine de poissons qui pèseraient huit livres et demie, et les autres n'en pèseraient peut-être pas plus de quatre.

Q. Le saumon était-il de petite taille en 1890?—R. Le poisson était petit cette année là.

Q. En 1889?—R. Il était de plus petite taille, en 1888 plus gros. Le saumon est toujours plus gros dans l'année ordinaire.

Q. Quelle a été la grande année?—R. 1877, 1881, 1885 et 1889—1882 et 1890 ont été également deux années excessivement bonnes.

Q. Il n'est pas question du poisson que vous avez pris en 1885?—R. Non, nous n'avons pas fait de paquage en 1885.

Q. Pourquoi?—R. Nous ne pouvions le vendre.

Q. Ce n'était pas parce que le poisson manquait?—R. Oh! non.

Q. Que connaissez-vous de la compagnie dite *Wellington Packing Company*?—R. Cette compagnie peut paquer plus de 20,000 caisses—elle met en conserves généralement 25,000 caisses.

Q. Elle n'a jamais mis en conserve cette quantité, sauf pendant une année?—R. Combien a-t-elle paquée en 1889?

*Par M. Wilmot :*

Q. Elle a alors paqué 20,000 caisses?—R. Oui, c'est ce que je pensais.

Q. Mais elle n'en a paqué que 11,000 en 1886, 7,000 en 1888, et 20,000 en 1889.

Q. Les années ordinaires rapportent-elles en moyenne à peu près la même quantité?—R. Oui, autant que je le sache—1889 et 1890 ont été de bonnes années, et 1881 et 1882 des années passables.

Q. Comment expliquez-vous les années ordinaires ("off" years)?—R. Je ne sais comment les expliquer; j'y ai déjà songé, mais plus j'y songe moins je ne puis les expliquer. Cela se produisait avant mon arrivée dans le pays; j'en ai parlé aux sauvages et ils m'ont dit que cela avait lieu lorsqu'ils étaient enfants.

Q. Cela s'applique-t-il à toutes les rivières de la Colombie anglaise?—R. Je crois qu'il n'en est pas ainsi sur la Skeena.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ne croyez-vous pas que le poisson arrive aussi à bonne heure qu'autrefois?—R. Je n'en sais rien; il n'y a pas de changement. En 1882, la navigation a eu lieu le 1er juillet et en 1887 le 20 ou le 22 juillet.

Q. A quelle époque a-t-elle eu lieu l'an dernier?—R. Vers la fin de juillet la migration a été tardive les deux ou trois dernières années, mais je ne puis dire si c'est ou non la règle générale.

*Par M. Wilmot :*

Quelles ont été, dites-vous, les années ordinaires?—R. 1883 et 1884; 1885 a été une bonne année, 1886 a été très pauvre pour une deuxième année, et 1887 et 1888 de pauvres années.

Q. Vous rappelez-vous ce qu'a été 1882?—R. 1882 a été une très forte année pour une deuxième année, et 1885 aurait dû être la grande année suivante.

Q. La plus forte année a été l'année 1882?—R. Non, mais le poisson a monté la rivière pendant plus longtemps. 1881 a été une bonne saison ordinaire. J'ai moi-même exploité deux fabriques en 1882.

Q. Comparons les années 1886, 1887 et 1889, on exploitait alors à peu près le même nombre de fabriques?—R. Non, je crois qu'il y avait eu une augmentation; je ne sache pas qu'il y ait eu une augmentation en 1887 et 1888. 1886, 1887 et 1888 étaient des années ordinaires.

Q. 1885 a donc été une bonne année?—R. 1885 a été une excellente année, mais les établissements de conserves n'ont pas été exploités.

Q. Comment savez-vous que l'année a été bonne, si vous n'avez pas pêché?—R. Plusieurs fabriques ont été exploitées, M. Ewen a paqué, je crois, 20,000 caisses. Je n'ai aucune théorie au sujet des années ordinaires et des fortes années, je ne crois pas qu'on en sache quelque chose. Nous savons que le poisson arrive dans la rivière et fraye, puis le jeune poisson s'en retourne, et voilà tout ce que nous pouvons dire. On n'en voit jamais en mer.

Q. Il en est pris en mer, cependant?—R. On m'a dit qu'on n'en voyait jamais.

Q. Vous n'appellez pas le détroit de Géorgie la mer?—R. Oh! non, on voit tout le poisson qui arrive lorsqu'il pénètre dans le détroit de Fuca, mais on n'en voit jamais au delà, non plus qu'à dix milles de cet endroit. Du moment qu'il pénètre dans le détroit on le voit, et les sauvages commencent à le prendre.

Q. Les trois dernières années ont été assez bonnes?—R. Oui, elles ont donné une bonne moyenne.

Q. Considérez-vous 1889 comme une bonne année?—R. Oui, monsieur.

Q. La migration a été tardive, n'est-ce pas?—R. Oui, le poisson est venu tard et y est resté jusqu'à une époque avancée de la saison; il était encore dans la rivière lorsque nous avons fermé nos fabriques.

Q. Que pensez-vous de l'année prochaine?—R. Oh! une année ordinaire, une très pauvre année, mais nous avons eu l'année dernière plus de poissons qu'on ne pensait.

Q. Et vous vous attendez en 1893?—R. A une forte année; mais les deux dernières pauvres années ont été excessivement bonnes.

Q. Pendant l'année 1889, que vous appelez une année de première classe, il a été paqué 414,294 caisses, et en 1890, 409,464—la diminution, comparativement à 1889, n'est pas forte?—R. Je crois qu'elle l'est cependant, car il n'a été paqué qu'environ 330,000 caisses en 1890, soit à peu près 90,000 de moins que l'année précédente.

Q. Et des 409,464 caisses, 241,889 provenaient en 1890 de la rivière Fraser—c'est plus de la moitié?—R. Oui, l'année dernière la rivière Fraser a produit à peu près 165,000 caisses; vos rapports ne sont pas tout à fait exacts.

Q. Mais nous avons eu ces renseignements des fabricants de conserves eux-mêmes?—R. Oh! quelques milliers de caisses de plus ou de moins ne font pas grande différence—quelqu'un aura pu donner quelques caisses de plus qu'il n'aurait dû.

Q. J'ai toujours cru qu'on serait plutôt disposé à dire moins que plus?—R. M. Wilmot, les fabricants de conserves ne sont pas disposés à dire moins; ils ne craignent rien sous ce rapport.

Q. Que dites-vous de l'idée d'accorder des permis à tous les sujets britanniques et aux pêcheurs habitant le pays?—R. Je ne m'opposerais pas à ce qu'ils obtiennent des permis, mais je ne connais rien à ce sujet, et ne m'en suis jamais occupé. Il appartient à cette commission, je crois, de décider s'il doit leur en être accordé. Je donnerais, je crois, un permis à tous.

Q. Vous êtes également tenu de répondre, je crois, même si la question concerne les établissements de conserves ou les pêcheurs?—R. Chaque pêcheur devrait, je crois, obtenir un permis.

Q. Devrait-on donner des permis à tous ceux qui les demanderaient, ou aux sujets britanniques habitant le pays?—R. Aux sujets britanniques habitant le pays; je ne crois pas qu'il serait à propos de donner un permis à tous ceux qui viendraient ici; c'est le plan que l'on suit aux Etats-Unis, je crois.

Q. Que pensez-vous de restreindre les permis accordés aux fabriques de conserves, de vingt-cinq à vingt ou quinze?—R. Cela nuirait, je crois, à leurs opérations.

Q. Cela les empêcherait d'être aussi exclusives qu'elles le sont maintenant ? Si le chiffre de quinze ou de vingt permis est le maximum, ne pourrez-vous pas obtenir des pêcheurs assez de poissons pour approvisionner les fabriques de conserves ?—R. Je ne le crois pas ; le fabricant de conserves devrait avoir un nombre suffisant de bateaux pour protéger son industrie.

Q. Cependant si vous n'aviez pas de permis vous pourriez bien vous procurer tout le poisson qu'il vous faudrait ?—R. Je n'aimerais pas alors à faire des affaires ; en ayant des permis nous savons sur quoi compter.

Q. Si l'on doit faire quelque restriction, à quel chiffre limiteriez-vous le nombre des bateaux qui pourraient pêcher sur la rivière Fraser ?—R. Oh, je ne sais pas.

Q. Vous dites cependant que nous devrions accorder des permis sans restriction ?—R. Cela n'augmenterait pas beaucoup, je crois, le nombre des permis ; tout le monde ne demandera pas de permis. Il en a été accordé 900 ou plus en 1882.

Q. C'était une bonne année ?—R. Oui, c'était une deuxième année de série, mais une année extraordinairement bonne ; je crois qu'il y avait 900 bateaux—à peu près ce nombre—je sais qu'il y en avait un grand nombre.

R. Pendant les dernières années la limite a été de cinq à six cents ?—R. Je le crois.

Q. En sorte que cela ne permettrait qu'à soixante ou à peu près des pêcheurs blancs, à part les fabricants de conserves, d'employer des bateaux ?—R. Oh ! il y en avait plus que cela.

M. McNAB.—Pas plus que cela, car sur cent, ou plutôt cent cinquante, trois des fabricants de conserves en avaient trente, et quarante avaient été accordés aux sauvages.

M. ENGLISH.—Il y avait à peu près soixante-dix blancs, faites-vous la distinction de la couleur ?

*Par M. Wilmot :*

Vous faites le paquage du poisson—vous ne paquez que le saumon rouge (rires) ; croyez-vous que les sauvages aient droit d'obtenir des permis de pêche ?—R. Oui, certainement, autant que les autres.

Q. Ne sont-ils pas employés dans les fabriques de conserves—ne les employez-vous pas ?—R. Un sauvage a pêché pour moi depuis que j'ai un permis, mais en général je ne crois pas qu'il soit bon de leur accorder à tous des permis,—je ne crois pas qu'il soit bon de leur donner trop d'argent.

Q. Alors pourquoi les employez-vous ?—R. Parce qu'il le faut—nous ne pouvons faire venir la main-d'œuvre de l'est pour ne l'occuper que pendant un ou deux mois. Ces gens, au contraire, viennent de toutes les parties du pays, apportant avec eux tout ce qui leur appartient, et ils pêchent pendant cinq ou six semaines pour s'en retourner ensuite chez eux—les blancs ne feraient pas cela.

Q. Fournissez-vous aux sauvages les agrès de pêche ainsi que l'argent nécessaire pour obtenir les permis ?—R. Oh oui ; nous leur fournissons tout—la nourriture, les rets et le reste.

Q. Est-ce l'habitude d'envoyer les sauvages au bureau du département pour y prendre les permis, lorsqu'ils sont encore à l'emploi des fabriques de conserves ?—R. Je l'ai entendu dire, mais je n'en sais rien. Je suis moi-même allé au bureau et ai demandé des permis pour des sauvages, en payant les droits, mais dans deux ou trois occasions seulement.

Q. Employez-vous des sauvages et des blancs à part ceux qui travaillent sur vos propres bateaux, moyennant un certain prix par jour, ou à condition d'avoir une part ?—R. Les blancs ont droit à une part, mais nous payons des gages aux sauvages.

Q. Leur donnez-vous la pleine valeur du poisson au cours du marché ?—R. Je m'entends avec eux avant de commencer la pêche.

Q. Quel a été le prix payé l'an dernier ?—R. J'ai payé six centins et demi et réservé le reste pour les agrès de pêche—M. Ewen payait vingt centins.

Q. Combien payiez-vous aux porteurs de permis que vous employiez ?—R. A quelques-uns je donnais douze centins et demi, à d'autres quinze.

Q. La différence alors entre ces pêcheurs qui ont une part et les autres est à peu près de moitié?—R. A peu près de moitié.

Q. Et si ceux qui ont une part avait eu des permis, ils auraient obtenu de douze et demi à quinze centins?—R. Oui, si j'avais eu besoin de poisson.

Q. La différence alors entre ceux qui ont des permis et ceux qui n'en ont pas est de moitié?—R. Non, il leur faut se procurer les agrès de pêche.

Q. Mais relativement au prix du poisson?—R. Oui, mais ils peuvent perdre un rets la première nuit; si c'est un pêcheur ayant une part, je suis obligé de lui fournir un autre rets.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quel est le prix d'un rets et d'un bateau?—R. Le bateau et son équipement coûtent à peu près \$50 ou \$60; le rets vaut environ \$90.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quel temps dure un rets?—R. En général le temps de la migration du *sockeye*.

Q. Et les agrès de pêche du pêcheur s'élèvent à environ la somme de \$150?—R. Je dirais de \$150 à \$175.

Q. Avez-vous fait des observations, ou pouvez-vous exprimer une opinion sur le profit que la rivière a retiré de l'exploitation de la pisciculture et de la reproduction artificielle du poisson?—R. Ça été certainement un avantage, et il m'est avis que l'on doive à la pisciculture l'augmentation des trois ou quatre dernières années—naturellement je n'en sais rien, mais je ne sais pas comment on peut s'empêcher de trouver que c'est un avantage.

Q. Connaissez-vous si ça été un avantage ailleurs sur la côte?—R. Je sais que cela a produit d'heureux résultats sur la rivière Sacramento; les pêcheries y étaient complètement ruinées par des dépôts de montagnes qui couvraient le frai. La rivière a été repeuplée par la pisciculture McKay, et la pêche y est maintenant très considérable.

Q. Vous croyez alors que la reproduction artificielle du poisson est profitable?—R. Oui, certainement. À mon arrivée sur cette côte il n'y avait pas d'aloses—il y en a maintenant en abondance sur la côte du Pacifique.

Q. C'est un fait avéré, n'est-ce pas, que l'on vend aujourd'hui de l'alose sur les marchés de San-Francisco, et que ce poisson n'habitait pas les eaux du Pacifique?—R. Il y en a maintenant en quantité où il n'y avait pas une alose auparavant; je ne crois pas qu'il y ait aucun doute relativement au succès de l'élevage artificiel du poisson.

Q. Croyez-vous que l'on doive propager ce système?—R. Oui, je crois qu'il devrait y avoir des piscicultures sur les rivières Thompson, Fraser et Harrison.

Q. Que pensez-vous maintenant des débris de poissons?—R. Ce qu'on peut en faire de mieux, c'est, je crois, de les jeter à la rivière.

Q. Comme vous le faites maintenant?—R. Il pourrait être préférable de les jeter en eau plus profonde; maintenant on les dépose à certains endroits sur les bords de la rivière, et si c'était en eau plus profonde ils seraient enlevés. Les fabriques de conserves sont en général construites près de l'eau, ou sur l'eau, pour la commodité des bateaux à vapeur qui se rendent à l'établissement. Chez moi il y a abondance d'eau; nous y avons chargé deux navires cet été.

Q. Votre fabrique est la dernière dans le bas de la rivière?—R. Non, il y en a deux autres plus bas. Je ne crois pas que l'on puisse disposer différemment des débris; si on le pouvait avec profit, les fabricants de conserves ne demanderaient pas mieux. On ne pourrait les déposer à terre, cela chasserait les gens.

Q. Ne s'en sert-on pas aujourd'hui dans une fabrique d'huile?—R. Oui, mais je ne crois pas qu'on en retire beaucoup; les fabricants de conserves les y transporteraient volontiers si on voulait les prendre.

Q. Croyez-vous que l'Etat agirait sagement en encourageant des capitalistes de se rendre ici pour disposer des débris?—R. La chose pourrait être avantageuse sur la côte est, mais ne le serait pas ici, je crois.



Q. Trouvez-vous qu'il soit toujours profitable de paquer le poisson?—R. J'ai perdu une année \$17,000.

Q. Mais vous avez fait des profits d'autres années?—R. On ne pourrait perdre tout le temps; je dois posséder à peu près ce que j'avais lorsque j'ai commencé les affaires, et j'ai vécu pendant ce temps.

Q. La mise en conserve du saumon se faisait-elle avec profit quand vous avez commencé cette exploitation?—R. Elle a été très profitable la première année—la deuxième année il n'y a pas eu de profits, mais nous ne comprenions pas cette industrie.

Q. Ne croyez-vous pas que cette fabrique d'huile donnera des profits quand on saura comment l'exploiter?—R. Je ne crois pas que les débris contiennent assez d'huile pour que ce soit profitable.

Q. Votre gouvernement local cherche à encourager l'immigration des crofters, lesquels se livrent à cette industrie de convertir les débris de poisson en huile, etc., or, n'y aurait-il pas un vaste champ pour leurs opérations?—R. Il y aurait dans tous les cas abondance de débris, mais je ne crois pas qu'il y ait assez d'huile dans les débris pour en retirer profit—l'huile se trouve dans le poisson et non pas dans les débris.

Q. Connaissez-vous le *menhaden* ou le hareng de la côte de l'Atlantique?—R. Je connais le hareng d'ici. Je ne connais pas le *menhaden*.

Q. Eh bien, il y a le long de la côte des Etats-Unis, sur les bords de l'Atlantique, soixante ou soixante-dix importants établissements de conserves qui pêchent le hareng pour en obtenir de l'huile et des engrais?—R. Il y a des marchés à ces endroits, mais je ne crois pas que l'industrie serait profitable ici.

Q. Que pensez-vous des débris de poissons relativement à la santé?—R. Je crois que l'on doit pour les fins sanitaires les jeter à la rivière—toutes les matières légères seront mangées par le poisson. Quant aux têtes et aux queues elles ne reviendront pas à la surface, et le courant y est si fort qu'il emporte tout.

Q. Mais si les débris vont s'arrêter dans les baies et marécages, ne sont-ils pas nuisibles?—R. Quelquefois s'ils sont pourris—toute matière animale l'est dans cet état.

Q. Avez-vous entendu dire que ces dépôts aient propagé des maladies?—R. Non, je ne l'ai pas entendu dire; en 1882, j'avais des campements contenant de quatre à cinq cents personnes, et les sauvages, vous le savez, ne sont pas en général très propres; il y avait aussi des blancs, mais je n'y ai pas vu de maladies causées par cette raison.

Q. Croyez-vous que la population blanche soit plus disposée à prendre des maladies à raison de ces débris?—R. Elle est toujours plus disposée à prendre des maladies pour toute chose de ce genre.

Q. Pouvez-vous suggérer quelque méthode de disposer de ces débris?—R. Les jeter en eau profonde.

Q. Ce n'est pas ce que l'on fait généralement maintenant?—R. Non.

Q. Les fabricants de conserves désirent-ils qu'ils soient jetés en eau profonde?—R. Oh! je le crois; ce serait une imposition, mais il leur faudrait l'endurer—ils doivent bien en général endurer tout ce qui arrive, même le gouvernement.

Q. Prend-on souvent des débris dans les rets à l'embouchure de la rivière?—R. J'ai entendu dire la chose ici, mais je n'avais jamais entendu quelqu'un s'en plaindre—je suppose qu'on en prend quelquefois un peu dans les rets.

Q. Qu'est-ce qui rend les rets impropres au service après une saison d'usage?—

R. Les matières visqueuses provenant du poisson et la chaleur.

Q. Alors si les matières visqueuses provenant du poisson et la chaleur font tort aux rets, ne seront-ils pas avariés davantage si les matières visqueuses sont en plus grande quantité?—R. Il ne se dégage pas beaucoup de matières visqueuses des débris de poissons, je n'ai jamais entendu mes gens s'en plaindre. Des personnes ont pêché pour moi dans la rivière depuis les dernières quinze années, et je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Alors les rets ne prennent rien autre chose que les têtes et queues et les arêtes?—R. Oui, rien autre chose. J'ai vu des Chinois retirer de l'endroit où l'on

jetaient les débris, un boisseau et demi de carpes et menus poissons qui consommaient les débris en fort peu de temps.

Q. Vous croyez donc que les débris ne sont nuisibles ni à l'homme ni au poisson de la rivière?—R. Non, pourvu qu'on les jette dans l'eau profonde. Il y avait un campement sauvage de l'autre côté de la rivière, nous avons bu de l'eau de la rivière Fraser ma famille et moi-même, et nous n'avons jamais été malades—mais le seul moyen c'est de les jeter dans le chenal de la rivière.

Q. Et vous croyez que les fabricants de conserves sont prêts à le faire?—R. Je crois qu'ils sont prêts à faire tout ce qui est raisonnable.

Q. Vous savez donc que la chose était défendue par la loi?—R. Oui, mais le département l'ayant permis, ce n'était plus contraire aux dispositions de la loi.

Q. Les débris ont-ils été jetés à l'eau l'an dernier?—R. Oui, monsieur.

Q. Sans avoir obtenu la permission de le faire?—R. Oui, je le crois,—je crois que le ministre a permis de suspendre le règlement.

Q. Non; il ne l'a pas permis?—R. Si je ne me trompe, je crois, le département a écrit à l'inspecteur que l'on pourrait jeter les débris à la rivière, comme en 1890.

Q. Vous êtes dans l'erreur sous ce rapport, je puis vous le dire, parce que la chose n'a pas été accordée, je le sais. La seule manière de disposer de ces débris, c'est, croyez-vous, de les jeter dans le chenal de la rivière?—R. Oui.

Q. Et qu'ils ne seront là aucunement nuisibles?—R. Je ne dis pas que les débris sont nuisibles—ils peuvent faire du bien. Les Chinois de la fabrique sont tous gens d'embonpoint, et la douce senteur de l'établissement de conserves engourdit, je crois, son propriétaire (rires).

Q. Vous êtes certainement un bon spécimen (rires). Que pensez-vous de l'effet de la sciure de bois déposée dans les cours d'eau?—R. C'est nuisible, je crois—il y a aux Etats-Unis des lois qui empêchent d'y jeter de la sciure de bois—j'ai toujours compris que la sciure de bois faisait tort au poisson en s'y logeant dans les ouïes.

Q. Mais il y a aussi aux Etats-Unis des lois qui défendent de jeter dans les rivières les débris de poissons?—R. A quel endroit met-on en conserves d'autre chose que des huîtres?

R. Dans Washington, l'Oregon, etc.?—R. Si ces lois existent on ne les applique pas. Je sais qu'on jette les débris, et j'ai entendu dire qu'il éclore de jeunes saumons à l'endroit où l'on jette ces débris.

Q. La chose est tellement impossible, pour ne pas dire absurde, qu'on ne la discutera pas—les œufs ne peuvent éclore s'ils ne sont pas mûrs?—R. Ils pourraient bien l'être. J'ai entendu dire par des gens qui avaient vu que de jeunes poissons avaient pris naissance aux endroits où l'on avait jeté des débris.

Q. Croyez-vous que ce soit un principe sain de transférer les permis?—R. Cela ne fait, je crois, aucune différence au département qu'un homme vende ou non son permis.

Q. Le département n'en retire rien, c'est le public?—R. Non plus qu'au public; il serait peut-être préférable, après tout, que les permis ne fussent pas transférables.

Q. Que pensez-vous de l'égalité des droits—devraient-ils être pareils partout?—R. Ils devraient être tous uniformes, je crois, ceux des pêcheurs comme ceux des propriétaires des établissements de conserves.

Q. Quelle est votre opinion relativement aux restrictions apportées à la pêche sur la rivière Fraser?—R. Cela ne fait, je crois, aucune différence au département; les choses devraient demeurer dans l'état où elles sont, je ne crois pas que l'on veuille pêcher en amont de la rivière Stave.

Q. Vous ne devez pas dire aucune différence au département, car le département n'est que l'interprète du public?—R. Mais le département tient cette commission pour le public.

Q. Que pensez-vous de la saison prohibée?—B. Je la crois bonne et suffisante pour la protection du saumon.

Q. Qu'en pensez-vous au point de vue de la moralité?—R. Je ne crois pas qu'elle doit être changée; la saison prohibée actuelle du dimanche est tout à fait propre, et un homme a tout le temps de faire ses exercices religieux, du samedi soir à 6 heures

dimanche soir. J'ai vu des gens sortir de l'église et élever des meulons. Je ne crois pas que ceux qui sont toujours bons soient toujours les meilleurs; il y a bien des manières d'être bon, on peut être trop bon, vous le savez.

Q. Et l'on peut être trop mauvais?—R. Et l'on peut être trop mauvais (continuant). Tous ces poissons reviennent sous la forme de débris qu'ils soient tués ou non (faisant allusion à ceux qui meurent dans le haut de la rivière).

Q. Vous êtes un des membres de la chambre de commerce?—K. La chambre de commerce de New-Westminster—oui.

Q. Etes-vous au fait de ce qui s'y passe généralement?—R. Non, je n'assiste pas régulièrement aux séances.

Q. C'est un corps public?—R. Qui se compose de marchands d'ici.

Q. Non de pêcheurs?—R. Non, à moins que vous ne nous appelliez des commerçants de poissons.

Q. Avez-vous lu un document provenant d'un fonctionnaire public au sujet des choses de la rivière Fraser?—R. Oui, j'ai lu le document.

Q. Connaissez-vous les choses que l'on a exagérées ou dénaturées dont il parle?—R. Oui, je crois que c'est beaucoup exagéré, principalement l'extrait que vous avez fait.

Q. Ce fonctionnaire a prétendu qu'il fallait un saumon de huit livres pour remplir cinq boîtes?—R. Je ne dis pas que tous les poissons pèsent huit livres, il y en a qui ont ce poids, mais beaucoup ont moins, et vous devez aussi vous rappeler que nous ne mettons pas en boîtes tous les saumons pêchés. En outre il n'y a pas autant de pertes.

Q. Trois livrés sur huit?—R. Je ne sache pas que cela soit; votre extrait était propre à induire en erreur.

Q. Oh! mais je vois (examinant le rapport de la chambre de commerce de la Colombie anglaise), ceci vient de la chambre de commerce de Victoria; appartenez-vous à ce corps?—R. Non, j'appartiens à la chambre de commerce de Westminster.

Q. Vous dites que ce rapport était exagéré, et cependant chacun des membres de cette corporation, qui a témoigné sous serment en notre présence, a appuyé ces rapports. Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur?—R. Non, je ne le crois pas, pas à présent; si je pense à autre chose je reviendrai.

M. ARMSTRONG.—Oui, si vous pensez à quelque chose d'important, vous feriez bien de vous faire représenter par quelqu'un et nous l'envoyer.

M. WILMOT.—Très bien, c'est tout, M. English.

M. DAVID MELVILLE s'adresse à la Commission et demande qu'il lui soit permis de faire une remarque, ce qui lui est accordé.

M. MELVILLE. —Je désire dire qu'il est venu d'Ecosse dans ce pays huit personnes —quelques-unes avant moi et d'autres après,—qui sont reparties parce qu'elles n'avaient pu obtenir de permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Savez-vous personnellement si elles étaient venues pour résider ici et faire la pêche?—R. Oui, deux étaient venues avec moi, quelques-unes ont demandé le permis deux fois, quelques autres trois fois, puis elles sont retournées en Ecosse pour y faire la pêche.

Q. Quant à vous vous avez tenu à faire la pêche ici?—R. Oui.

Q. Attribuez-vous leur départ à la manière irrégulière actuelle de distribuer les permis?—R. Oui, car on ne peut les obtenir.

Q. Vous n'avez rien à ajouter?—R. Non, rien autre chose.

Q. Très bien, monsieur, votre remarque sera duement enregistrée.

Le président lève alors la séance à 12.25 p.m., pour siéger de nouveau au même endroit à 10 a.m., le 25 février.

M. le commissaire Wilmot et le secrétaire, M. Winter, visitent dans l'après-midi, la pisciculture de Bon-Accord et rentrent à Westminster vers 6.30 p.m.

6ème séance.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 25 février 1892.

La commission se réunit au palais de justice et le président ouvre la séance à 10.15 a.m.

Présent :—M. le président S. Wilmot, M. le shérif Armstrong, M. le secrétaire C. F. Winter.

JOHN WAGNER, de New-Westminster, Canadien de naissance, habitant la Colombie anglaise depuis quatre ans et y exerçant le métier de pêcheur, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose de spécial à rapporter?—R. Rien, sauf ce qui a trait au permis du capitaine Grant. On a dit ici, si j'ai bien compris, que j'avais acheté du capitaine Grant un permis pour lequel j'aurais payé \$50.

*Par M. Armstrong :*

Q. Non, ce qui a été dit c'est qu'un homme a acheté un permis du capitaine Grant et lui en a payé \$50?—R. Comme je descendais la rivière pour pêcher, je fis la rencontre du capitaine Grant, avec lequel j'avais toujours eu des rapports d'amitié depuis mon arrivée dans le pays, et qui partait pour Vancouver, en sorte qu'il ne pouvait utiliser son permis. Il me demanda si je pouvais m'entendre avec d'autres pêcheurs pour le prendre par parts, me disant qu'il exigerait à peu près le septième poisson pour l'usage du permis. Après l'avoir quitté je constatai qu'il me serait très difficile de trouver des pêcheurs qui voudraient les donner, car ils me répondaient que c'était trop—et après avoir cherché pendant une semaine je n'avais encore trouvé personne. Dans l'intervalle le témoin qui a mentionné le fait ici, et qui était mon associé, comprit comme moi que si nous ne prenions le permis et l'exploitions, personne ne le ferait, et nous avons cru préférable d'aller chercher un rets et de suivre l'exemple des établissements de conserves, nous réservant pour notre part un tiers de la pêche et donnant les deux autres tiers pour faire exploiter le rets. J'allai trouver M. Ladner pour obtenir un bateau que je confiai à un homme, mais ce dernier ne prit qu'un *humpback* ou à peu près et je le congédiai. L'autre homme eût plus de succès, et quand nous avons réglé nous avions \$90 de surplus après paiement du rets, etc. En revenant je dis à Nellis (?) que le moins que nous pouvions donner au capitaine Grant c'était \$50, et je croyais qu'il devrait donner \$50. Il croyait que c'était trop, mais je pensais que le capitaine Grant devrait toucher cette somme, en sorte que nous primes chacun \$20, et nous avons donné au capitaine Grant \$50.

Q. Il est vrai qu'il vous a payé \$25 pour la moitié du permis de Grant?—R. Oh, oui, sur les \$90 de profit—c'est exactement ce que j'avais à dire.

M. Grant (dans l'auditoire). Oh! ce n'est pas cela, il m'a payé.

M. ARMSTRONG.—Non, il ne l'a pas fait.

M. GRANT.—Je croyais que c'était cela.

M. WILMOT.—Etes-vous un pêcheur de profession?—R. Jé pêche depuis trois ans.

Q. Au moyen de permis qui vous appartiennent?—Oui, j'ai eu des permis en propre pendant deux années.

Q. Où avez-vous pêché ailleurs?—R. A l'île du Cap-Breton.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la quantité de poissons que vous avez pris chaque année?—R. La première année j'ai pêché pour la fabrique de conserves de la Colombie anglaise, et je crois avoir livré huit mille poissons.

Q. Quelle année était-ce ?—R. C'était il y a trois ans, en 1889.

Q. Une bonne année ?—R. Oui, monsieur, ça été une forte année ici.

Q. Qu'avez-vous pris en pêchant ici cette année ?—R. Un peu plus de neuf mille poissons—j'avais un meilleur agrès de pêche.

Q. Vous avez fait cette pêche avec votre aide du bateau ?—R. Oui, mais nous aurions pu prendre plus de poisson si les fabriques ne nous avaient pas imposé une limite—elles ne pouvaient en préparer davantage.

Q. Qu'avez-vous fait des poissons que les fabriques ne pouvaient préparer ?—R. Nous n'avons pas pêché plus qu'il en fallait, monsieur.

Q. On vous avait alors averti d'avance ?—Oui, monsieur.

Q. Qu'avez-vous obtenu pour votre poisson en 1889 ?—R. Dix centins la pièce—mais il nous a fallu accorder un rabais à la fabrique pour le bateau et le rets—en sorte que nous avons eu environ six centins et demi.

Q. En 1889 vous avez pris huit mille poissons que vous avez vendus dix centins chacun ?—R. Oui, un tiers à la fabrique et six centins et demi pour moi et mon associé.

Q. Quel était le prix d'achat du poisson cette année-là ?—R. Dix centins, monsieur.

Q. Et en 1890 vous aviez un bateau en propre et vous avez pris neuf mille poissons ?—R. Environ 9,000.

Q. Combien les avez-vous vendus ?—R. Dix centins.

Q. Combien en 1891 ?—R. Je n'ai pas pêché du tout pour les fabriques l'année dernière.

Q. Avez-vous fait la pêche ?—R. Oui, au printemps, mais la migration était si peu favorable que je n'aurais pu me faire des gages avec la pêche, et comme j'avais une famille à supporter, j'ai dû m'occuper d'autres travaux.

Q. Pêchez-vous la nuit et le jour ?—R. Oui, nous appelons cela travail de marée—il faut profiter de la marée.

Q. Les fabricants de conserves qui emploient des pêcheurs, les font-ils travailler pendant un plus grand nombre d'heures que ne le font les pêcheurs ordinaires ?—R. Oui, je le crois, ils partent à bonne heure le matin et de nouveau la nuit.

Q. Ainsi il y a deux bandes d'hommes pour exploiter le bateau de la fabrique, tandis que le pêcheur ordinaire n'en a qu'un ?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est alors un avantage sur le pêcheur ordinaire ?—R. Je le crois.

Q. Cela devrait-il favoriser le fabricant de conserves plutôt que celui qui travaille seul ?—R. Les fabricants de conserves ont l'avantage, je crois, parce qu'il faut qu'un homme dorme quelque temps.

Q. Vous avez pris, en 1890, 9,000 saumons ; avez-vous une idée de la quantité qu'un bateau dans les mêmes conditions que le vôtre, aurait pris avec deux bandes d'hommes pour l'exploiter ?—R. Il aurait dû en prendre davantage en travaillant comme le font ceux à l'entreprise ; il aurait dû en prendre au moins un tiers de plus.

Q. Quelle était la pesanteur moyenne des huit ou neuf mille saumons que vous avez pris ?—R. Ils n'étaient pas aussi gros ma première année de pêche que la deuxième, il me semble.

Q. En 1889, le poisson était-il gros ?—Il y en avait de toute grosseur, mais ils devaient peser à peu près six livres.

Q. Et en 1890 ?—R. A peu près la même chose.

Q. Avez-vous jamais pesé le poisson ?—R. Non, monsieur.

Q. Comment en arrivez-vous à la conclusion qu'ils devaient avoir six livres ?—R. Nous ne les pesons jamais ; nous les comptons en les livrant aux fabriques de conserves.

Q. Serait-ce inexact de conclure qu'ils pèsent sept ou huit livres ?—R. Non, je ne le crois pas, je ne les ai jamais pesés ; il m'est passé beaucoup de poissons par les mains à l'est, et je pouvais juger de leur poids avant de les peser,—mais je ne puis dire exactement ce qui en est du saumon.

Q. Ainsi vous avez pris pendant trois années une moyenne de huit ou neuf mille poissons ; est-ce une juste moyenne pour les bateaux qui pêchaient avec vous ?—R. Oui, je crois que c'était à peu près la moyenne.

Q. Quelle est la plus forte quantité de poissons qu'un bateau ait pris, pendant une saison ?—R. J'ai entendu dire qu'il avait été pris jusqu'à 11,000 poissons en une année.

Q. Et vous croyez que votre pêche serait à peu près la pêche moyenne d'un pêcheur industriel, et que pendant que vous preniez de huit à neuf mille poissons, un bateau de fabrique de conserves aurait dû en prendre un tiers et la moitié de plus ?—R. Oui, pourvu qu'il ait travaillé comme nous.

Q. Avez-vous jamais travaillé au compte d'une fabrique de conserves, ou dans les environs ?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous quelque idée de la question de jeter les débris de poissons à l'eau ?—R. Je n'ai jamais beaucoup pensé à cela, mais c'est mon opinion que si l'on jette les débris dans un endroit que la marée recouvre, ils ne seront pas nuisibles, mais ce pourrait être pire pour les rets et les pêcheurs—c'est ce que je pense.

Q. On ne les jette donc pas aujourd'hui dans le chenal ?—Non, pas que je sache ; ce serait nuisible aux rets ; il en est pris maintenant dans les rets.

Q. Où pêchez-vous ?—R. A l'embouchure de la rivière, mais c'est dans le haut de la rivière que les débris de poisson endommageaient nos rets.

Q. Savez-vous s'il est survenu quelque résultat désagréable ou nuisible, ou quelques maladies par suite du fait que les débris se trouvaient sur le rivage ?—R. Oui, ils répandent une très mauvaise odeur, mais je ne sais pas si c'est nuisible à la santé.

Q. Est-il préférable de vivre au bon air qu'au mauvais ?—R. Oui, je le crois, mais bien qu'il y ait une mauvaise odeur, je ne sais pas jusqu'à quel point cela peut nuire à la santé.

Q. Croyez-vous que cela ait quelque effet sur le poisson ?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la sciure de bois ait un mauvais effet ?—R. Je ne sais pas—je sais cependant que dans les rivières de l'est où l'on a jeté de la sciure de bois et des déchets de scieries la truite, qui abondait autrefois, a disparu.

Q. La sciure de bois déposée à la rivière répand-elle une odeur nuisible ?—R. Pas que je sache.

Q. Savez-vous si la sciure de bois empêche le poisson de remonter les rivières ?—R. Non, je ne sais pas, monsieur ; cependant si l'on jette de grandes quantités de sciure de bois cela doit, je crois, affecter le poisson, et de même peut-être pour les débris—sinon pour le saumon, pour les autres poissons. Je sais la chose, car sur les fonds de pêche de morue, le poisson disparaît lorsque le pêcheur y nettoye le poisson et y laisse les débris. Je sais que l'on a ruiné quelques-uns de nos meilleurs fonds de pêche en y jetant les débris de poissons.

Q. Et c'est l'opinion générale que les débris affectent les fonds de pêche ?—R. Oui.

Q. Y a-t-il ici dans l'eau quelque chose qui pourrait empêcher les mauvais effets que l'on constate à l'est ?—R. L'eau est plus sale ici.

Q. Et en y ajoutant encore des saletés cela améliorerait les choses vous croyez ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que l'on devrait accorder des permis à toutes les personnes qui résident ici et à tous les sujets anglais ?—R. Je crois que tous les pêcheurs de profession, ainsi que les personnes qui résident ici et les sujets anglais, devraient obtenir des permis.

Q. Un permis suffirait-il ?—R. Oui, je le crois—quand il y en a tant dans la rivière.

Q. S'il suffit d'un permis pour le pêcheur ordinaire, quel chiffre maximum fixeriez-vous pour une fabrique de conserves ?—R. Je ne sais pas, monsieur, vous voyez, je ne comprends pas ce qu'il faut pour leur exploitation.

Q. Si un bateau rapporte 8,000 poissons et si les vingt bateaux d'une fabrique donnaient dans la même proportion que le vôtre, ils prendraient cent soixante mille poissons. Savez-vous combien il faut de poissons pour remplir une caisse ?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas la moindre idée. Je n'ai jamais travaillé dans une fabrique de conserves—je n'ai jamais vu remplir une caisse de saumon. Je n'ai jamais fait autre chose que passer dans la fabrique, et c'est tout.

Q. On dit qu'il faut de dix à onze poissons pour remplir une caisse—de sorte que vingt hommes qui auraient pêché comme vous cette année, auraient produit 16,060 caisses à ce taux ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous une idée de la pêche à la seine—si les seines sont plus ou moins nuisibles à la pêche que les rets à mailler ?—Oh oui, nous avons attribué à la pêche à la seine la destruction du poisson sur nos côtes—il y avait abondance de maquereau avant l'arrivée des Américains, mais le poisson a disparu après cela.

Q. Quel serait l'effet d'une seine avec laquelle on pêcherait à l'embouchure d'une rivière—(seines) ?—R. Cela nuirait, je crois, à la pêche—on prendrait plus de poissons qu'avec un rets à mailler, mais je ne crois pas que ça ferait l'affaire du pêcheur d'ici. La seine prend le poisson trop par surprise, et il s'effraye et quitte la rivière. Elle retire tout ce qui vient à sa portée—tandis qu'avec le rets à mailler beaucoup s'échappent. La seine prend les poissons de toutes sortes, les gros et petits, et même le poisson qu'on ne pêche pas, qui sont tués, meurent, etc. J'ai pêché pendant environ trente ans, et je crois que la pêche à la seine est plus destructive que celle faite avec le rets à mailler.

Q. Est-ce bien sérieux que les effets de cette pêche à l'embouchure d'une rivière ?—R. Oui, je crois que ce serait très grave.

Q. Les mailles des seines et des rets à mailler sont-elles à peu près des mêmes dimensions ?—R. Non, monsieur, les seines ont des mailles très petites et prennent le gros et le petit poisson—tout ce qui se rencontre.

Q. Si l'on se servait de seines pour prendre le saumon le long des côtes ici les mailles devraient-elles être pareilles à celles du rets à mailler ?—R. Je ne crois pas que cela ferait—les seines ont généralement des mailles plus petites.

Q. Pourquoi des mailles plus petites ?—R. Celles dont on s'est servi à ma connaissance avaient toujours des mailles plus petites.

Q. Si l'on emploie un rets à mailler à mailles de 5 $\frac{1}{2}$  pour le sockeye, la seine à mailler de 3 pouces sera-t-elle plus destructive ?—R. Oui, elle prendra d'autant plus de petits poissons, elle prendra les gros et les petits à la fois.

Q. Et les rets à mailler de 5 $\frac{1}{2}$  ne prennent que ceux de moyenne grosseur—un petit poisson passera à travers ?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la fermeture de la pêche le dimanche, croyez-vous que ce soit juste ?—R. Les pêcheurs n'en pensent pas autant de bien que les fabricants de conserves, qui y trouvent le moyen de ne pas accepter de poissons le samedi et de nettoyer leur fabrique, etc., mais cela ne fait pas l'affaire des pêcheurs.

Q. Pourquoi ?—R. Nous pêcheurs n'aimons pas à quitter la maison le dimanche pendant la nuit—l'ancien règlement nous allait mieux—de samedi dans la nuit à lundi matin.

Q. Mais si les fabricants de conserves ne pêchent pas le samedi, et que vous pêchiez, que feriez-vous du poisson ?—R. Nous ne pêchons pas le samedi.

Q. Mais si vous pêchiez ?—R. Si ces derniers ne voulaient pas prendre le poisson nous ne pourrions pêcher pour eux ; ce que je disais, c'est que les pêcheurs aimeraient mieux retomber sous l'ancien règlement.

Q. Défense de pêcher tout le dimanche ?—R. Oui, jusqu'à minuit le dimanche serait préférable.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais si vous pêchiez le samedi et que les établissements de conserves voulaient prendre le poisson qu'en feraient-ils ?—R. Ces établissements seraient exploités toute la journée le dimanche.

Q. Et vous ne pêchez que la moitié du dimanche—ne croyez-vous pas que ce soit préférable que d'exploiter les fabriques pendant le dimanche entier ?—R. Je ne sais pas—je parle à mon point de vue—je préférerais observer le dimanche s'il était possible.

Q. croyez-vous que l'industrie des conserves souffriraient si la pêche était défendue de six heures le samedi à six heures du matin le lundi ?—R. Je n'en sais rien.

*Par M. Wilmot :*

Q. En d'autres termes, les fabriques de conserves pourraient-elles se procurer assez de saumons à partir de minuit le dimanche pour commencer les opérations le

lundi?—R. Oui, je le crois, je connais sur cette rivière un grand nombre de pêcheurs qui ne commencent pas la pêche avant minuit, et cependant, en fin de compte ils prennent autant de poissons que ceux qui vont pêcher à six heures du soir le dimanche. J'ai dû moi-même pêcher pendant la nuit du dimanche—nous devons le faire.

Q. Vous croyez donc qu'avec un règlement qui permet de pêcher le dimanche soir, vous faites prendre une mauvaise habitude à ceux qui n'aiment pas pêcher dans ce temps?—R. Si la chose peut s'éviter, je crois que c'est une mauvaise habitude, et si c'est possible la chose devrait être évitée.

Q. Avez-vous quelque idée au sujet d'une saison réservée annuelle?—R. Je ne suis pas très au fait de cette question.

Q. Avez-vous fait des observations sur les effets de la reproduction artificielle du poisson?—R. Non, monsieur, aucune.

Q. Vous savez qu'il y a ici une pisciculture—avez-vous une idée de ses avantages ou autrement?—R. Je crois que ce ne peut-être autrement qu'un avantage.

Q. Pourquoi?—R. Je crois que cela doit augmenter le poisson.

Q. Que pensez-vous de la valeur des permis de bateaux—croyez-vous qu'une partie de la province doive jouir de droits particuliers—toutes devraient-elles être pareilles?—R. Oui, je le crois—celui qui habite sur la Skeena ou la Naas devrait être dans la même position que celui qui réside sur la Fraser.

Q. Cela s'applique-t-il également aux fabriques de conserves?—R. Oui, tous les permis devraient être pareils.

Q. Avez-vous autre chose à ajouter?—R. Non, monsieur.

M. ALEX. EWEN (parlant de sa place dans l'auditoire).—Je désire faire remarquer que le témoin n'a pêché, dit-il, avec son permis que pendant un court espace de temps au printemps—cela démontre qu'il y a plus de permis que l'on en exploite réellement.

M. WILMOT.—Mais les fabriques de conserves en demandent le double.

M. EWEN.—Cela dépend de l'année—quelquefois nous n'en avons pas besoin, mais souvent c'est nécessaire. Le dernier témoin dit qu'il n'a pêché que pendant un court espace de temps avec son permis,—pratiquement, le permis n'a pas servi pendant le temps ordinaire.

(Voix dans l'auditoire, M. McLashan). Oui, il a servi.

M. ARMSTRONG.—Plus d'interruptions, s'il vous plaît.

M. WILMOT.—Si le porteur des permis ne s'en est pas servi lui-même, il a pu les louer par parts, etc.

M. ARMSTRONG.—Ne lui parlez pas—à moins qu'il soit assermenté. Nous ne pouvons discuter de cette manière.

M. EWEN.—Je considère que je suis encore sous l'obligation du serment.

M. ARMSTRONG.—Nous ne voulons pas de contestation ici ni d'argumentation—je ne le permettrai pas.

M. WILMOT.—Et nous devons désabuser ceux qui pensent être encore sous l'obligation du serment qu'ils ont prêté, le serment ne s'applique qu'au temps pendant lequel le témoin rend son témoignage.

JOHN ROSS, qui habite New-Westminster depuis seize ans, est né dans la Grande-Bretagne et exerce le métier de pêcheur depuis seize ans, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous, M. Ross, quelque chose de particulier à dire au sujet des permis?—R. J'ai eu des permis pendant les deux dernières années.

Q. Où avez-vous pêché?—R. A Sea-Island, sur le bras nord.

Q. Quel profondeur avait le rets dont vous vous serviez?—Trente mailles.

Q. Est-ce le rets ordinaire dont on se sert là?—R. Oui, de vingt-cinq à trente mailles.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Les sauvages se servent-ils d'un rets à mailles de même dimension?—R. Oui.  
Q. Quelle quantité de poissons avez-vous pris en moyenne pendant une saison?—R. J'ai pris en moyenne de trois à quatre mille *sockeyes*—nous ne pêchons que le *sockeye* à cet endroit.

Q. Le poisson que vous y prenez est-il vendu aux fabriques de conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le prix ordinaire?—R. Quelquefois dix centins—d'autres fois quinze.

Q. Quel a été le prix les deux dernières années?—R. Quinze centins—M. Ewen donnait vingt, je crois.

Q. Combien des sauvages habitant la ranche ont obtenu des permis?—R. Dix.

Q. Et combien y en aurait-il eu si tous avaient eu des permis?—Trente-quatre.

Q. Tous veulent-ils des permis?—R. Oui, monsieur.

Q. Serait-ce avantageux?—R. Oui, je le crois,—s'il n'y avait pas de restrictions, tous devraient obtenir des permis.

*Par M. Armstrong :*

Tout sauvage n'ayant ni bateau ni rets?—R. Naturellement, quand les pêcheurs ou les sauvages n'ont ni bateaux ni rets ils se les procurent aux fabriques de conserves et les paient avec leur poisson.

*Par M. Wilmot :*

Q. La personne qui a un permis a-t-elle l'avantage sur celle qui n'en a pas?—R. Oui, certainement, et particulièrement depuis quelque temps—autrefois c'était différent—un homme pouvait faire davantage en pêchant à la journée au lieu de par le moyen d'un permis—c'était quand la rivière était libre.

Q. Ainsi on faisait de plus forts gages quand la rivière était libre que depuis l'établissement du système des permis?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles observations avez-vous faites au sujet des débris de poissons—sont-ils tous jetés à l'eau à Sea-Island?—R. Oui, monsieur, je ne crois pas que cela affecte le poisson.

Q. Et le monde?—R. Je ne crois pas que cela nuise à personne—il y a seize ans que je m'occupe de pêche.

Q. Si l'on appliquait la loi concernant les débris de poissons, cela vous affecterait, n'est-ce pas? Je suppose que vous jetez à l'eau les débris de poissons comme le font les fabriques de conserves?—R. Oh, je ne sais pas ce que cela me ferait—s'il existait un règlement je m'y conformerais volontiers.

Q. N'est-il pas plus facile de les jeter dans la rivière?—R. Oh oui; lorsque quelqu'un veut nettoyer un poisson pour son usage il s'en va à la rivière et y jette les débris.

Q. Le poisson est-il aussi abondant qu'autrefois?—R. Il est plus abondant, je crois.

Q. Pouvez-vous en donner une raison?—R. Non, je ne le puis—mais il est plus abondant qu'autrefois.

Q. Vous en prenez davantage?—R. Oui, et il est plus abondant.

Q. Etes-vous au fait de la question de la reproduction artificielle du poisson?—R. Non, monsieur, je ne connais rien de cela.

Q. Croyez-vous qu'il soit avantageux d'établir des piscifabriques sur la rivière?—R. Je crois que oui, avec le temps.

Q. Que pensez-vous de la prohibition de la pêche le dimanche?—R. Je crois que la pêche doit être défendue ce jour là—le règlement actuel à ce sujet est juste pour tous—la pêche le dimanche doit être défendue.

Q. Vous avez des rapports avec les sauvages, n'est-ce pas?—R. J'ai eu beaucoup à faire avec eux depuis mon arrivée dans ce pays.

Q. N'avez-vous pas avec eux de rapports officiels—en qualité d'interprète ou autrement?—R. Non, monsieur, aucun.

Q. Croyez-vous que l'on devrait accorder des permis à tous ceux qui en demandent?—R. Je croirais juste de n'imposer aucune restriction.

Q. Mais s'il y a restriction?—R. Oh, aux sujets anglais seulement.

Q. Que pensez-vous du transfert des permis, est-ce juste?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas;—celui qui obtient un permis doit être un pêcheur de profession et se servir de son propre bateau et rets.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ne croyez-vous pas que l'on devrait accorder des permis à tous ceux qui possèdent un bateau et un rets?—R. Je le crois,—oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous du montant du droit pour un bateau; ce droit devrait-il être le même pour tous les pêcheurs?—R. Oui, pour tous les pêcheurs.

Q. Et le même pour les pêcheurs et fabricants de conserves?—R. Oui, pour tous, et le même sur toutes les rivières.

Q. Vous avez livré du poisson aux fabricants de conserves—ces derniers ont-ils l'avantage sur vous ou sur celui qui a un permis pour un bateau, parce qu'ils font exploiter leur bateau par quatre personnes?—R. Non, je ne crois pas que ce soit un avantage.

Q. Alors quatre hommes ne prennent pas plus de poissons que deux?—R. Non, en général;—les hommes qui travaillent à la journée ne prennent pas en général plus de poissons que deux pêchant à l'entreprise.

Q. Mais ces quatre hommes ne peuvent-ils pas se relever les uns les autres?—R. Oui, mais ceux qui travaillent à la journée ne travaillent pas aussi bien que les autres.

Q. Ainsi un bateau qui a quatre hommes ne peut pas prendre plus de poissons qu'un autre qui en a deux?—Le nombre d'hommes additionnel ne fait donc aucune différence?—R. Je ne crois pas que cela fasse aucune différence.

Q. Ce n'est pas très juste pour ceux qui engagent quatre hommes, lesquels ne font que l'ouvrage de deux, n'est-ce pas?—R. Non, mais ils engagent des sauvages afin de pouvoir faire travailler leurs femmes et d'autres dans la fabrique de conserves.

Q. Est-ce que les quatre sauvages et leurs quatre femmes sont engagés à la fabrique de conserves?—R. Oui, et de plus les enfants.

Q. Connaissez-vous la méthode de préparer le poisson aux fabriques?—R. Je ne vous comprends pas, monsieur, j'ai toujours vécu dans le voisinage des établissements de conserves.

Q. Alors, connaissez-vous quel système l'on suit lorsqu'il est apporté du poisson aux fabriques de conserves?—R. Oui, le poisson est apporté dans des chalands au quai.

Q. Et puis?—R. On commence à le nettoyer sur le quai.

Q. Est-ce sous un abri?—R. Oui; on jette le poisson des embarcations sur le quai et on le nettoie.

Q. On le prend alors sur le tas pour les nettoyer sur une table?—R. Oui.

Q. Que fait-on ensuite?—R. Le poisson a sa tête mais il est vidé, puis il est passé à d'autres—les têtes sont coupées puis les Klootchies prennent le poisson et le vident.—On le passe à l'eau et on le coupe par morceaux qui sont placés sur la table à saler.

Q. Que fait-on de la tête, de la queue et des entrailles?—R. On les descend sur un coffrage placé au bas de la fabrique—de la table ils tombent dans un trou, et s'il n'y a pas de bateaux au-dessous, dans la rivière.

Q. Les fabriques de conserves sont-elles construites sur des pilotis?—R. Oui.

Q. Les pilotis sont assez nombreux?—R. Oui, mais il y a en général des coffrages au-dessous.

Q. L'eau traverse-t-elle ces coffrages?—R. Oui, ces coffrages sont construits en madriers.

Q. L'eau les traverse-t-elle?—R. Oui, lors de la marée.

Q. Quelle est la taille ordinaire du sockeye ?—R. Le sockeye pèse de sept à huit livres,—quelques années ce poisson est plus gros que pendant d'autres.

Q. Lorsqu'on a coupé les têtes et les queues ainsi qu'enlevé les entrailles, comment coupe-t-on le poisson par morceaux ?—R. Avec une sorte de long couteau tournant.

Q. Les morceaux sont-ils coupés d'une grosseur spéciale ?—R. De façon à ce qu'ils soient placés dans les boîtes.

Q. Combien a-t-on de tranches de saumon pour les boîtes ?—R. Je ne saurais dire—quatre ou cinq—à peu près cela, suivant la taille du poisson.

Q. Maintenant le poisson n'a-t-il pas la même taille, au moins presque la même taille ?—R. Je le suppose.

Q. Si quelqu'un disait qu'il n'en est pas ainsi il ne serait pas exact, n'est-ce pas ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Votre rapport n'est pas exagéré. Il n'est pas propre à induire en erreur ?—R. Non, monsieur, je dis les choses comme je les sais.

Q. C'est très intéressant, n'est-ce pas, de suivre les opérations d'une fabrique de conserves ?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien faut-il d'hommes, croyez-vous, pour l'exploitation, lorsque vous prenez de quatre à huit mille poissons ?—R. Cela dépend de l'importance de la fabrique—quelques-unes emploient jusqu'à 200 personnes—quelquefois elles ne peuvent se procurer à aucun prix la main-d'œuvre.

Q. Sur ce nombre de 200 combien peut-il y avoir de blancs ?—R. Quelques années—la fabrique de conserves d'Ewen est aussi importante qu'aucune autre sur la rivière, et on y emploie autant de blancs qu'il est possible de s'en procurer.

Q. Y a-t-il des blancs qui servent en d'autre qualité que contremaîtres ? Combien y en a-t-il ?—R. Huit, dix ou douze, les autres sont des Kloodchies, des sauvages et des Chinois.

Q. De quelle nation principalement ?—R. Principalement des Chinois.

*Par M. Armstrong :*

Q. Travaillant à l'intérieur ?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il y ait dans certaines fabriques de conserves autant de femmes et de garçons sauvages que de Chinois ?—R. Non, les fabriques ne peuvent les engager ; elles engagent tous ceux qu'elles peuvent.

Q. Vous croyez alors que la proportion moyenne des blancs dans chaque fabrique est de dix ?—R. Oui.

Q. Et les Chinois font-ils la pêche pour leur propre compte ?—R. Non, monsieur.

Q. Et les sauvages en général et les blancs ?—R. Oui, monsieur,—toutes les races, toutes les nationalités.

Q. Qu'entendez-vous par toutes les nationalités ?—R. Les Grecs, les Italiens, les Chiliens, les habitants des îles Sandwich, etc.

Q. Ces derniers pêchent-ils avec leurs propres permis ?—R. La plupart, oui.

Q. Supposons qu'une fabrique employant ses 200 personnes en occupe à peu près quatre-vingt-dix à l'intérieur, composées de femmes sauvages, de Chinois, garçons, etc., avec à peu près dix hommes pour tout conduire, ainsi qu'un certain nombre de bateaux montés par des Italiens, des Grecs et autres pour pêcher à son compte—quelle serait par rapport aux 200 la proportion des étrangers employés à l'extérieur ?—R. Je ne puis répondre à cela. Il y en a un grand nombre sur la rivière.

Q. Faites-vous jamais la pêche de mer ?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous que le chef sauvage qui a témoigné se soit trompé en disant qu'il n'y avait pas autant de poissons qu'autrefois ?—R. Je ne sais pas, les sauvages disent toujours cela, mais je ne crois pas qu'ils le sachent réellement.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à faire connaître ?—R. Non, rien autre chose.

Le capitaine C. GRANT, qui a donné son témoignage le 20 février, (p. 81) est appelé de nouveau et assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez été gardien des pêches au service de l'Etat?—Oui, monsieur.

Q. Quel endroit deviez-vous surveiller?—R. Depuis la fabrique de conserves de M. Ewen en montant jusqu'à Stave-River.

Q. Vos fonctions n'étaient pas de surveiller dans le bas de la rivière?—R. Non, monsieur.

Q. Qui est le gardien là?—R. M. Green.

Q. Que faisiez-vous à titre de gardien pour veiller à ce qu'il ne fut employé que des bateaux ayant des permis du département?—R. Les bateaux sont numérotés—il y a des numéros sur les côtés du bateau.

Q. En partant à six heures le dimanche soir, que fait-on?—R. On prépare le bateau et le rets vers quatre ou cinq heures, et l'on attend jusqu'à six.

Q. Tous partent-ils ensemble?—R. Oh quelques-uns s'embarqueront et fixeront les rames, afin d'être prêts à partir.

Q. Comment connaissent-ils l'heure?—R. La plupart ont des montres.

Q. Etes-vous censé vous trouver là?—R. Oui; il est arrivé une fois, il y a trois ou quatre ans, qu'un homme soit parti à quatre heures. Je l'ai fait poursuivre et il a été condamné à l'amende.

Q. Les montres indiquent-elles toutes à peu près la même heure?—R. Je n'aimerais pas à me prononcer sur ce point.

Q. Est-il arrivé qu'un bateau portant un certain numéro en 1890 ait pêché avec ce même numéro ou un autre en 1891?—R. Non, pas que je sache.

Q. Les numéros sont-ils renouvelés chaque année?—R. Oui, je puis dire de suite si le numéro est neuf.

Q. Mais supposons que quelqu'un ait le permis n° 18 en '90 et obtienne le n° 23 en '91—changera-t-il le numéro?—R. Je ne sais s'il le changera.

Q. Alors comment savez-vous si c'est bien le numéro auquel il a droit?—R. Je me procure un livre du bureau et je regarde pour voir si c'est le même numéro.

*Par M. Armstrong :*

Q. Le numéro du permis ne correspond-il pas toujours avec celui que porte le bateau?—R. Non, monsieur; l'année dernière il s'est trouvé qu'un bateau n'était pas le numéro correspondant à celui du livre. En ayant demandé des explications au pêcheur, il me fut répondu que le permis venait de Mowat, et je l'ai remarqué.

Q. Mais si par exemple le bateau avait l'année dernière le permis n° 18 et qu'il eût cette année le n° 23, le numéro du bateau serait-il changé?—R. Oh oui, il peindrait de nouveau le numéro.

Q. Alors le numéro du permis et le numéro du bateau correspondent chaque année?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pendant combien de temps avez-vous été gardien?—R. Quatre années.

Q. N'y a-t-il eu pendant ces quatre années qu'une seule condamnation pour numérotage irrégulier?—R. Deux seulement. Mais j'ai dû régler nombre de querelles et de différends, etc.

Q. Quelle limite ont les bateaux pour pêcher les uns les autres?—R. La longueur d'un rets l'un de l'autre. Très souvent l'un dépasse l'autre, ce qui n'est pas conforme à la loi.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les pêcheurs tiennent-ils en général un tiers de la rivière libre?—R. Oui; ici tout va très bien—il n'en est peut-être pas de même plus bas.

Q. Y a-t-il d'autre gardien que M. Green dans le bas de la rivière?—R. M. McDonald surveillait l'année dernière le bras nord.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce l'endroit où les sauvages pêchent?—R. C'est le bras de ce côté-ci—le bras nord de la rivière Fraser—M. McDonald y remplissait les fonctions de gardien—sa surveillance s'exerce depuis ici en descendant jusqu'à l'embouchure—je suis chargé de la partie qui part de la fabrique de M. Ewen en montant jusqu'à la tête du lac Harrison. Je monte la rivière en chaloupe à vapeur—en général depuis la fabrique de M. Ewen jusqu'à la Mission. Je surveille la rivière Pitt et la rivière à la Douve (*Stave River*)—la rivière Pitt toujours.

*Par M. Armstrong :*

Q. Constatez-vous de nombreuses infractions à la loi?—R. Non, monsieur, pas beaucoup—quelquefois de légères querelles—mais les pêcheurs s'en tiennent à la routine de leurs opérations.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous n'avez pas l'embaras de nombreuses infractions à la loi?—R. Je me tiens dans les environs et ces gens préfèrent s'arrêter à temps que de perdre bateau et rets.

Q. Et c'est le seul cas de confiscation qui a eu lieu pendant la durée de votre service—quatre ans?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle a été la décision du magistrat dans cette cause de bateau et de rets?—R. La personne ne pouvait parler bon anglais—elle ne plaïda pas—je crois qu'on a télégraphié à Ottawa—je ne sais pas exactement comment la chose a été réglée.

Q. A-t-elle été condamnée à payer quelque somme d'argent?—R. A payer les frais, je crois.

Q. Alors il n'y a pas eu de pénalité? La loi porte amende tant et rets confisqués?—R. Oh oui, je me trompe monsieur—j'ai confisqué des rets d'un homme du nom de Lacroix—j'avais été envoyé là, et je constatai qu'on avait tendu des rets à travers un creek. M'étant transporté près du Siwash je lui demandai ce qu'il faisait avec les rets, et il me répondit qu'ils ne lui appartenaient pas mais à un homme de l'endroit. Ce dernier cependant nia la chose et dit qu'ils appartenaient au Siwash—En sorte que je les (les rets) tirai dans mon embarcation et les emportai. On le condamna ensuite à l'amende et il dû payer.

Q. Alors si quelqu'un enfreint la loi d'après ce que vous savez, il pourra subir la peine imposée par la cour, mais ne payer aucune amende.—voilà le système que l'on suit?

M. ARMSTRONG.—Vous voyez que le magistrat se montre en général clément pour celui qui ne comprend pas l'anglais, etc.

*Par M. Wilmot :*

Q. Savez-vous s'il a été envoyé d'Ottawa directement des instructions de décharger cet homme?—R. Non, monsieur; je l'ai remis au magistrat, qui a réglé l'affaire.

Q. Ce que je veux démontrer c'est que les personnes qui enfrennent la loi s'en retirent aussi facilement que les fabricants de conserves relativement aux débris jetés à l'eau—la loi n'a aucune valeur?—R. Je ne sais pas pour qu'elle raison—il était malade, aussi, je crois.

M. ARMSTRONG.—M. le président, je ne puis partager votre opinion, je crois que la loi concernant la pêche est strictement appliquée, autant que dans tout autre pays.

M. WILMOT.—Je comprends qu'un citoyen du pays le défende naturellement.

M. ARMSTRONG.—Il y a eu si peu d'infractions à la loi que le nombre des condamnations a été rare.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien vous faut-il de temps pour vous rendre de chez M. Ewen à la Mission?—R. Quatre ou cinq heures, cela dépend de la marée.

Q. Comment pouvez-vous dire qu'on ne fait pas la pêche le dimanche?—R. Naturellement je ne puis voir partout à la fois—je fais ce que je puis, et souvent je reste au dehors toute la nuit.

Q. Je ne dis cela que pour démontrer l'absurdité de confier à un seul homme la surveillance d'un si grand nombre de milles de rivière, et de s'attendre que la loi sera observée,—que comprend votre circonscription?—R. Quarante milles.

M. ARMSTRONG.—Oh sans doute, il est impossible qu'il soit ici et à la Mission en même temps,—il devrait y avoir plus de gardiens.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous êtes de garde pendant toute la saison?—R. Non, monsieur ; j'avais l'habitude de faire le service pendant quatre ou cinq mois—cette année je devais être occupé sept mois.

Q. A quelle époque commencez-vous?—R. Vers le 26 mars.

Q. Et quand finissez-vous?—R. En septembre ; après cela je me rends à la piscifaculture.

Q. Et comment montez-vous ou descendez-vous la rivière?—R. En chaloupe à vapeur.

Q. N'est-il pas possible que l'on commette la nuit de nombreuses infractions à la loi au sujet des numéros que doivent porter les bateaux?—R. Il se peut, je surveille très attentivement la nuit, mais il peut bien être commis des infractions.

Q. Les numéros pourraient être changés et vous n'en sauriez rien?—R. J'examine la chose soigneusement en général—je connais les gens et les numéros—le département me fournit un livre contenant le nom et le numéro de chacun.

Q. Mais cela n'empêche pas le pêcheur d'avoir deux numéros—c'est tout, à moins que vous n'ayiez autre chose à demander au témoin M. Armstrong?—R. Non, je n'ai rien autre chose à demander.

M. WILMOT.—Très bien, c'est tout M. le capitaine Grant.

Le président ayant demandé si d'autres témoins désiraient être interrogés :

M. E. A. WADHAMS se lève et dit : Je préférerais rendre mon témoignage demain, lorsque M. Higgins sera ici.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je ne crois pas que ce soit juste—c'est un blâme que vous jetez, je crois, sur les commissaires présents?—R. Oh ! ce n'est pas cela que je veux dire, mais j'aimerais que M. Higgins fut présent.

Q. Des commissaires ont été envoyés ici, et si M. Higgins ne s'y trouve pas, ce n'est pas la faute des autres—supposons que M. Higgins ne soit pas ici demain, donneriez-vous votre témoignage?—R. Je le ferais si ce témoignage était nécessaire—j'ai seulement exprimé une préférence—si c'est offensant, pourquoi—

Q. Oh non, ce n'est pas offensant—nous avons simplement remarqué la chose parce que la cour siège dans le moment?—R. J'ai compris que les témoignages devaient être donnés un peu à notre convenance.

Q. Non, monsieur, à la convenance du tribunal—et nous ne pouvons retarder le tribunal—il n'y a rien eu à faire ici hier après-midi, et vous avez dit que vous veniez ici entendre des témoignages aujourd'hui.

M. ARMSTRONG.—Et la cour n'aura rien à faire cet après-midi.

M. WILMOT.—M. Higgins ne pourra se rendre ici avant deux heures demain?—

R. Pour ma satisfaction personnelle je préférerais rendre mon témoignage devant la commission entière. Je suis près cependant à témoigner cet après-midi—ayant dit ce que je désirais je me mets à votre disposition. Cependant la commission pourrait elle sans inconvénients me permettre de donner mon témoignage à Victoria.

M. ARMSTRONG.—Nous nous opposons à prendre les témoignages sur les pêcheries de la rivière Fraser à Victoria,—je ne vois pas pourquoi je devrais me rendre à Victoria pour y entendre des témoignages sur la pêche de la rivière Fraser, et je ne le ferai pas s'il est possible de l'éviter. Ceux qui s'occupent d'affaires ne traitent pas, je crois, cette partie du pays avec justice en insistant pour se rendre à Victoria afin de rendre témoignage (applaudissements étouffés de la majorité des personnes présentes).

M. WILMOT.—A l'ordre, à l'ordre, messieurs (s'adressant à M. Wadhams). Parce que si un témoin dit la vérité, il peut la dire aussi bien ici qu'à Victoria, et s'il y a

des influences en jeu, cela devrait être évité, et si ces influences cherchent à empêcher un homme de New-Westminster à rendre témoignage ici, il faut prévenir cela.

M. ARMSTRONG.—Nous aimerions à entendre votre témoignage aujourd'hui.

M. WADHAMS.—On m'a accusé de manque de courtoisie, mais je ne crois pas que le manque soit tout d'un côté—je suis prêt à rendre témoignage de suite.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais ne dites pas M. Wadhams que nous voulions vous accuser de manque de courtoisie?—R. J'ai été accusé de manque de courtoisie—j'aurais préféré rendre mon témoignage devant la commission entière.

Q. Vous avez certainement jeté un blâme sur les deux commissaires présents, car il a paru que vous les jugiez incompetents?—R. Je serai prêt à rendre témoignage cet après-midi—je suis à la disposition de la commission.

M. WILMOT.—Très bien, la séance est levée jusqu'à un heure cet après-midi. La séance est levée à 12.10 p.m.

---

### SUSPENSION DE LA SÉANCE.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B.,

25 février 1892.

Séance de l'après-midi.

La Commission se réunit à 1.30 p.m.

*Présents :*

M. Wilmot, au fauteuil ; M. le shérif Armstrong, et le secrétaire.

---

M. E. A. WADHAMS, qui est né aux Etats-Unis mais habite la Colombie anglaise depuis 1858, où il se livre à l'industrie des conserves du saumon, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Désirez-vous faire connaître quelques-unes de vos opérations à cette commission?—R. Oui, au sujet de ce qui—(hésitant).

Q. Votre opinion générale à l'égard de l'industrie du saumon et des pêcheries de la Colombie-Britannique?—R. Je préfère parler d'abord du temps prohibé pour la pêche hebdomadaire. Le règlement actuel est en général acceptable pour les fabricants de conserves, et il existe à notre avis des raisons pour empêcher un changement. Pour commencer les opérations le lundi, il doit être évident pour tous qu'il nous faut envoyer nos bateaux le dimanche soir afin de nous procurer le poisson. La défense de pêcher de six heures a.m. le samedi à six heures p.m. le dimanche est convenable, et l'on agirait au grand détriment des fabricants de conserves en prolongeant ce temps réservé.

Q. Vous croyez que vous souffririez d'une prolongation de temps jusqu'à dimanche à minuit?—R. Oui, les fabricants auraient ainsi à peine ce qu'il faudrait de poisson pour le lundi, et si le poisson manquait, la main-d'œuvre créerait des embarras, car les travailleurs n'aiment pas à chômer le lundi. De plus, en prolongeant jusqu'à minuit, il se ferait certainement beaucoup de pêche illégale, et ce serait pire encore si la pêche était défendue jusqu'à six heures a.m., le lundi, pour ne pas parler des embarras que la fabrique éprouverait par suite du chômage des ouvriers. A ce propos je dirai que l'on devrait fournir les gardiens de pêche de chaloupes à vapeur pour leur permettre d'exercer une surveillance effective—car lorsqu'ils n'ont qu'une embarcation manœuvrée par des rames pour visiter les pêcheurs, ils ne peuvent faire leur service.

Q. La saison réservée hebdomadaire est ce qu'il faut, suivant vous, dans l'intérêt des fabricants de conserves et du public?—R. Oui, naturellement, quelques-uns pourront se faire scrupule d'aller pêcher le dimanche—les fabricants de conserves respectent ce scrupule—et je ne crois pas qu'aucun force personne de s'y rendre, mais naturellement c'est l'intérêt des gens d'aller pêcher.

Q. On a songé, M. Wadhams, à étendre la défense jusqu'à minuit le dimanche, certaines personnes ayant émis l'opinion qu'on ne devrait pas enfreindre l'observation du dimanche—mais vous croyez qu'à toutes fins le règlement dans son état actuel vaut mieux?—R. Je le crois positivement.

Q. Que pensez-vous d'une saison réservée annuelle?—R. Les fabricants de conserves recommanderaient la chose, je crois; que l'on observe une certaine partie de l'année comme saison réservée—je ne crois pas cependant que ce soit très important pour le poisson, parce que la plus grande partie a remonté les rivières vers le milieu de l'été—la recommandation des fabricants de conserves était, je crois, de fixer le commencement de la saison au 1er mars pour la finir le 25 août, avec des rets à mailles de 5 $\frac{3}{4}$  pouces, étendues.

Q. Ce devait être une saison réservée?—R. Non, j'ai ici un mémoire que je vous communiquerai—

Q. Vous voulez dire que cela devait être la saison de pêche?—R. Oui.

Q. Et alors quelle serait la saison réservée annuelle?—R. La saison réservée comprendrait du 1er novembre au 1er mars de chaque année, d'après la recommandation des fabricants de conserves.

Q. Pour tout le poisson?—R. Pour le saumon.

Q. Du 1er novembre au 1er mars—saison réservée pour toutes fins?—R. Oui, naturellement les fabricants n'insistent pas pour l'établissement d'une saison réservée, mais c'est là notre recommandation—la pêche sera permise avec des rets à mailles n'ayant pas moins de 5 $\frac{3}{4}$  pouces, du 1er mars au 25 août; du 25 août au 25 septembre, les deux jours compris, la pêche devra se faire avec des rets à mailles de pas moins de 7 $\frac{3}{4}$  pouces—et du 25 septembre au 1er novembre on pourra de nouveau pêcher avec des rets à mailles n'ayant pas moins de 5 $\frac{3}{4}$  pouces.

Q. Voulez-vous expliquer, M. Wadhams, quel serait l'objet de la saison réservée du 25 août au 1er mars, serait-ce pour tout le poisson? Quel poisson cela concernerait-il, le savez-vous, le saumon du printemps?—R. Cela comprendrait l'époque de la fraie pour un grand nombre.

Q. Du saumon de printemps? Du *sockeye*?—R. Je crois que cela couvrirait la saison de la fraie de tout le *sockeye* qui serait pris ici dans le bas de la rivière—pour ceux qui se rendent dans l'intérieur aux sources de la rivière—on ne sait pas, et je ne risquerai pas d'opinion sur l'époque de leur fraie.

Q. Vous croyez cependant que la période du 1er novembre au 1er mars couvrirait les opérations du saumon de printemps?—R. Oui, et de tous les *sockeyes* qui visiteraient le bas de la rivière.

Q. Et les *humpbacks*?—R. On ne s'en occupe aucunement.

Q. Mais ces poissons viennent ici et pourront devenir une nourriture?—R. La saison réservée à cette époque dans le bas de la rivière protégera tout le poisson.

Q. La période du 25 août au 1er novembre ne couvrira-t-elle pas le *sockeye*?—R. Oui, mais c'est une période pendant laquelle nous pêchons le saumon de printemps, et il n'y a pas beaucoup de *sockeyes* qui remontent la rivière à cette époque. La migration du *sockeye* est généralement finie le 25 août.

Q. Dois-je alors comprendre que vous commencez à pêcher le saumon de printemps ou *quinnat* du 26 août au 25 septembre?—R. Oui, nous en prenons avant la migration du *sockeye* et aussi entre la migration du *sockeye* et celle du *cohoes*; naturellement ces poissons n'auront en aucun temps de la saison la valeur du saumon de printemps.

Q. Croyez-vous qu'une partie du saumon de printemps fraie après le 1er septembre?—R. Je ne le sais pas.

Q. C'est son habitude ailleurs—c'est pour cette raison que je vous pose la question?—R. Je sais que quelques-uns frayent alors, mais que ce soit tous ou non, je n'en sais rien.



Q. Croyez-vous que le *sockeye* fraye après le 1er septembre?—R. Oui, je crois qu'en les protégeant alors on les couvrira tous.

Q. Pourquoi ne pas dire, alors: pas de pêche après le 1er septembre pour tous ces poissons—cela ne les couvrirait-il pas tous? Et d'après cette base les autres auront l'occasion de frayer, n'est-ce pas?—R. C'est notre opinion que le poisson pris après le 25 août serait à peine de qualité convenable, bien qu'il ne doive frayer qu'un peu plus tard.

Q. Oui, il est alors fécondé?—R. Oui.

Q. Ne devrait-on pas faire en sorte que ce poisson, qui n'est pas bon à manger, évite toute sorte de destruction pour l'avantage futur de la rivière? Le fabricant de conserves ne souffrirait pas du fait que l'on arrêterait la pêche après le 1er septembre?—R. La seule chose c'est que le *cohoes* arrive plus tard—la saison réservée du mois permettrait aux *sockeyes* en retard de passer.

Q. Mettez-vous en conserves une forte quantité de *cohoes*?—R. Pas habituellement, seulement lorsqu'il y a rareté de *sockeyes*.

Q. Et c'est pour cela que vous voulez être libre de les prendre jusqu'au 25 septembre?—R. Oui.

Q. Combien d'établissements de conserves préparent-ils le *cohoes*, ou ces établissements en font-ils usage lorsque les *sockeyes* sont en abondance?—R. En petit nombre, je ne crois pas qu'il en ait été mis en conserves l'année dernière.

Q. Ce sont de bons poissons pour les conserves?—R. Il n'est pas profitable de les mettre en conserves d'ordinaire, mais lorsque le marché est bon on veut en faire usage, puisque nous possédons les appareils.

Q. Sont-ils pour les fins du commerce de la qualité suivante de celle des *sockeyes*?—R. Oui, c'est à peu près cela—c'est-à-dire qu'ils ne sont pas aussi bons.

Q. Se fait-il un fort commerce de saumon de printemps depuis le 25 août jusqu'au 25 septembre?—R. Pas de fortes affaires, mais la migration dans certaines années est plus abondante que dans d'autres, et si elle est abondante plusieurs fabriques les préparent ordinairement.

Q. N'était-ce pas le désir des fabricants de conserves qu'on appliquât d'abord au *quinnat* le système de la reproduction artificielle?—R. Je le crois, cependant les opinions étaient partagées sur ce point—c'était mon avis que le *sockeye* était notre principal poisson et qu'on devait s'en occuper particulièrement, parce qu'il était de couleur uniforme—d'autres croyaient que l'on devait s'occuper plutôt du saumon de printemps.

Q. Le saumon de printemps n'a-t-il pas une plus haute valeur sur la rivière Colombie?—R. Oui, je crois que c'est le seul poisson de l'espèce à cet endroit.

Q. Et il fait la concurrence à votre poisson sur les marchés d'Angleterre?—R. Oh! le poisson de la rivière Colombie est un poisson de qualité supérieure.

Q. Et un poisson peut remplir plus de boîtes?—R. Oui, il est plus gros, et je ne crois pas que l'on trouve de saumons blancs sur cette rivière, tandis qu'ici la plus grande partie de notre saumon de printemps est blanc.

Q. Pouvez-vous donner une raison pour laquelle il y en a de blancs et de rouges?—R. Quelques personnes ont une théorie à ce sujet.

Q. Quelle est la théorie?—R. C'est que le poisson change de couleur en pénétrant dans l'eau douce—on suppose que le saumon de printemps se rend dans le golfe de Géorgie et séjourne quelque temps dans cette eau saumâtre,—il perd ainsi sa couleur.

Q. Mais le golfe de Géorgie a-t-il de l'eau saumâtre, la rivière Fraser s'y jette—la rivière Colombie se jette dans la mer, dans l'eau salée—le saumon ne fréquentera-t-il pas le golfe de Géorgie comme la rivière Colombie?—R. Le golfe de Géorgie serait, je crois, plus imprégné d'eau douce que l'embouchure de la rivière Colombie.

Q. La théorie est à peine sérieuse, je crois?—R. Je ne serais pas disposé à défendre la théorie moi-même.

Q. Non, c'est une particularité, et comme cette commission a été formée pour obtenir tous les renseignements possibles sur la matière, à la demande des fabricants de conserves, vous ne vous étonnez pas de questions de ce genre. C'est un fait remarquable qu'on ne prend pas ici de saumon de printemps à cause de sa couleur,

tandis que sur la rivière Colombie on croit que c'est le meilleur?—R. Oui, mais le poisson de la rivière Colombie est tout d'une bonne couleur.

Q. Vous croyez alors que l'on devrait protéger le saumon des espèces blanches et rouges ainsi que le sockeye après le 25 septembre?—R. Nous recommandons la pêche jusqu'à novembre—cela permettra de prendre le *cohoes*.

Q. Si vous pêchez jusqu'au 1er novembre cela comprendra le temps précis de la fraie de chaque poisson dont vous avez parlé—la plus grande partie de la fraie du saumon de printemps, généralement du *sockeye* et entièrement du *cohoes*? Cela comprendra ou le temps réel de la fraie ou les temps pendant lesquels le poisson est déjà chargé d'œufs. Or le temps de la fraie dont nous parlons présentement ne s'appliquera à la rivière que lorsque la fraie aura eu lieu dans les parties fluviales de la rivière et des lacs.

Q. Avez-vous d'autres observations à soumettre?—R. Non, pas à ce sujet. J'aimerais à parler maintenant des piscifactories. Je les approuve fort—car je crois que nous en avons déjà retiré des profits.

Q. Et croyez-vous que ce serait un avantage d'augmenter le nombre des piscifactories sur les branches de la Fraser et ailleurs, dans la province?—R. Ce serait désirable, je crois, d'établir des succursales de ces établissements aux sources de la rivière Fraser et de ses tributaires, et en ce faisant nous obtiendrions une migration hâtive. D'après la méthode actuelle nous prenons le saumon qui visite la rivière en septembre—pratiquement c'est la dernière partie de la migration, et il me semble que l'expérience des deux dernières années le démontre. En 1889 la migration a été très tardive, si tardive même que plusieurs des fabricants étaient très alarmés, et ça été la même chose l'année dernière avant l'arrivée du *sockeye*. Je crois que si nous allions établir des piscifactories aux sources des cours d'eau, nous pourrions nous procurer le poisson qui visite les rivières plus à bonne heure, et peupler ainsi nos eaux de cette espèce particulière.

Q. Cela ne s'appliquera-t-il pas également au saumon de printemps?—R. Très probablement oui. Il y a une migration du saumon de printemps à partir du mois de mars jusqu'à l'arrivée du *sockeye*, mais en avril et en mai il arrive en assez grande abondance, et il n'y a pas autant de saumons blancs.

Q. Si l'on prenait ainsi et élevait du poisson qui arrive plus à bonne heure dans les rivières, il est probable que vous pourriez vous procurer de nouveau le poisson plus tôt?—R. Oui.

Q. Et vous croyez que l'on devrait construire plus de piscifactories?—R. Je le crois; en 1891 ma pêche s'est élevée à près de 12,000 caisses, soit cinquante pour cent de plus qu'au paravant. Naturellement nous savons que le poisson visite la rivière par cycle de quatre années.

Q. Dans les rapports de 1890 êtes-vous mentionné sous le nom de WADHAM ou le syndicat?—R. Non, sous le nom de WADHAM en 1890, mais je parle de quatre ans avant 1891. En 1887, je crois, j'ai paqué quelques boîtes de *cohoes* cette année là, c'était une pauvre année—

Q. Avez-vous préparé autant de conserves en 1891 qu'en 1890?—R. Pas tout à fait autant; j'ai paqué près de 12,000 caisses l'année dernière.

Q. Vous en avez paqué 17,000 en 1889?—R. Oui, monsieur; c'était une forte année.

Q. Et avant cela, en 1886, vous en aviez paqué 14,000?—R. Oui, monsieur, les cycles sont à tous les quatre ans.

Q. C'est la même chose pour les faibles migrations?—R. Oui, c'est notre expérience.

Q. En 1888 votre production s'est élevée à 5,720 caisses, et vous vous attendiez que la migration de 1892 serait faible?—R. Oui, une faible migration.

Q. Puisqu'il arrive que vous en avez obtenu autant qu'en 1890 et 1889, quelle conclusion en tirez-vous?—R. C'est la preuve concluante, je crois, de l'effet des piscifactories.

Q. Bien que l'on puisse dire que je sois le créateur de cette industrie sur ce continent, je vois que vos conclusions sont plus fortes que les miennes?—R. Si ce n'est pas une preuve de votre bon résultat, je crois.

Q. De quelle question voulez-vous parler maintenant?—R. De la question des débris de poissons. C'est l'opinion courante que la manière actuelle de disposer des débris de poissons ne fait pas tort au saumon.

Q. Cela est-il préjudiciable aux habitants du pays?—R. Les fabricants de conserves croient que si l'on pouvait déposer ces débris en eau profonde, ce serait la meilleure manière pratique d'en disposer.

Q. Si on les déposait en eau profonde, vous croyez que ce serait moins préjudiciable que maintenant?—R. Une bonne quantité est déjà jetée en eau profonde.

Q. Et vous croyez que si l'Etat consentait à ce que vous les déposiez dans le chenal de la rivière, les fabricants de conserves seraient disposés à le faire?—R. Si l'on considère le chenal de la rivière ou l'eau profonde l'endroit où il existe un courant, les fabricants de conserves pourraient, je crois, prolonger les décharges à partir de leurs établissements.

Q. Le chenal de la rivière est bien défini pour la navigation des bateaux à vapeur, n'est-ce pas?—R. Oui, mais je n'exprimerais pas l'opinion des fabricants en demandant de les faire déposer dans ce chenal, qui est très éloigné des fabriques de conserves. Il suffirait, nous croyons, de les déposer en eau profonde, où il y a du courant.

Q. Six pieds d'eau ne constitueraient ni le chenal ni l'eau profonde, ni un fort courant?—R. Non, probablement pas à tous les endroits.

*Par M. Armstrong :*

Q. Prétendez-vous pouvoir déposer les débris dans six pieds d'eau, aussi à proximité des fabriques de conserves que vous pourriez trouver six pieds d'eau?—R. Oui, dans la plupart des fabriques, ou le plus grand nombre de celles qui me viennent présentement à l'idée, on pourrait disposer les décharges de façon à atteindre cette profondeur d'eau ou dix pieds.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelques fabriques ne sont-elles pas construites dans des endroits où il y a vingt pieds d'eau?—R. Oui.

Q. Et d'autres six pieds d'eau?—R. Je ne sais pas s'il en existe où il y ait si peu d'eau, la plupart ont douze pieds d'eau.

Q. Quel est le système actuellement suivi pour jeter les débris?—R. On a des décharges près des tables à nettoyer et les débris glissent à l'eau; ces décharges sur un plan incliné descendent dans le chenal de la rivière. Je ne dis pas que les fabricants de conserves veuillent observer ce que je suggère. L'on peut parler d'un chenal; mais si c'est du chenal des navires, peu de fabriques, tout en choisissant un endroit profond pour déposer les débris de poissons, voudront s'astreindre à cette condition.

Q. Alors le système de disposer des débris que vous décrivez sera assez semblable à celui qui est actuellement suivi?—R. Il se peut qu'à bon nombre d'endroits les fabriques de conserves ne puissent accomplir ce que j'ai suggéré.

Q. Ces fabriques ne pourraient déposer les débris dans un chenal de six, huit ou dix pieds?—R. Non.

Q. Êtes-vous au fait de l'existence d'une fabrique d'huile qui utilise une partie des débris de poissons?—R. Je sais qu'il en existe une.

Q. Savez-vous quelque chose de son exploitation, si elle réussit ou non?—R. Je ne voudrais pas exprimer d'opinion, quand d'autres pourront parler à ce sujet livres en mains.

Q. Mais croyez-vous que les fabricants de conserves pourront transporter les débris de poissons à quelque fabrique d'huile que l'on construirait?—R. Je ne le crois pas, sauf à grande perte.

Q. Comment le savez-vous sans l'avoir tenté?—R. La chose a été essayée sur la rivière Colombie, où le poisson contient beaucoup plus d'huile que celui d'ici; d'ailleurs, si l'on établissait sur la rivière plusieurs fabriques d'huile il serait, je crois, porté plus de plaintes contre elles qu'il n'y en a présentement contre les établissements de conserves.

Q. Pour quelle cause?—R. Parce qu'elles sont plus nuisibles—par suite de l'odeur, etc.

Q. Est-ce qu'elles salissent l'eau davantage, etc.?—R. Je n'ai jamais visité cette fabrique.

Q. N'est-il pas vrai que l'on extrait des débris toutes les matières animales et végétales pour les convertir en objets de commerce, huiles, etc., et que le résidu est si menu, léger, etc., en matière, qu'il n'a pas cette consistance qui le rend insalubre à l'eau et nuisible à l'homme?—R. Je n'ai jamais visité cette fabrique d'huile, mais j'ai souvent senti les odeurs qu'elle dégageait à un demi-mille, lorsque je montais la rivière.

Q. Vous croyez alors dommageable de déposer les débris ailleurs que ne le font présentement les fabriques de conserves, et qu'en outre les propriétaires d'établissements de conserves n'en profiteraient aucunement s'il fallait les placer au centre de la rivière?—R. S'il fallait faire des sondages pour les déposer à l'endroit le plus profond du chenal, je ne crois pas que ce serait profitable.

Q. Le chenal ne couvre pas qu'une simple petite ligne, mais au contraire il s'étend sur plusieurs centaines de pieds, si je ne me trompe, n'est ce pas?—R. Oui, le chenal est vaste, mais je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'objection au point de vue sanitaire de les placer dans six ou huit pieds d'eau et dans un courant.

Q. Si on les dépose dans le chenal, le courant ne les emportera-t-il pas à la mer?—R. Oui, mais ce sera la même chose en les déposant à n'importe quel endroit où il y a du courant.

Q. Oui; ne seront-ils pas transportés plus lentement qu'en les jetant dans le chenal?—R. Oui, dans le bas de la rivière, à quelques endroits.

Q. Et s'il faut tant d'heures pour les emporter à la mer par le milieu du chenal, où le courant est rapide, ne faudra-t-il pas autant d'heures de plus dans un chenal moins profond, et ne seront-ils pas exposés à faire ainsi plus de torts et à salir un plus long parcours, cela n'est-il pas raisonnable?—R. Je ne sais pas combien il faudrait plus de temps pour les charrier à la mer?

Q. Ces débris prendraient un temps plus long à se décomposer?—R. Oui, il faudrait un temps plus long. Mais dans toutes les fabriques de conserves bâties dans le bas de la rivière les débris seraient vite emportés.

Q. Où se trouve votre fabrique?—R. A Ladner's Landing; mais on pourrait prétendre que les débris provenant de ma fabrique devraient être déposés au marais de Woodward, à un mille. Je pourrais jeter les débris dans le chenal des navires à vapeur, vis-à-vis le débarcadère, mais je n'aimerais pas à être forcé par le département d'aller les déposer dans le chenal des navires à Woodward. (M. Wadhams indique sur la carte l'emplacement de sa fabrique de conserves, et désigne l'endroit où le courant devra emporter, dans son opinion, les débris provenant de sa fabrique.)

M. WADHAMS.—A ma fabrique même, je pourrais les jeter dans dix à douze pieds d'eau, à marée basse.

M. WILMOT.—Quelle est la largeur de la rivière à votre fabrique?—R. Un mille à peu près. Cela me coûterait très cher s'il me fallait transporter les débris jusqu'au chenal.

Q. On ne devrait pas faire grand changement à ce qui se pratique actuellement?—R. Pourvu que les débris soient jetés dans le courant.

Q. Devons-nous conclure que certaines fabriques ne jettent pas ces débris dans le courant?—R. Il se peut qu'à certaines fabriques il n'y ait pas plus d'eau que cela, pas de courant.

Q. Pour conclure, vous croyez que l'on doit permettre de jeter les débris dans la rivière?—R. Je crois que la fabrique de conserves qui dépose ses débris en eau profonde dans le courant, ne pourrait pratiquement en mieux disposer.

Q. Vous n'ignorez pas qu'une des prescriptions du statut défend de jeter les débris à l'eau?—R. Oui, mais le département doit considérer que la Fraser est un important cours d'eau, et qu'il faudra une grande quantité de débris pour produire quelque effet.

Q. Savez-vous l'effet produit dans la rivière Colombie?—La rivière Colombie est une rivière encore plus importante.

Q. Et vous savez, je suppose, qu'on le défend là?—R. Oh oui, et c'est tout. Cela tend à démontrer, je crois, qu'on ne considère pas les débris de saumon une

matière délétère. Je ne pense pas qu'on ait prétendu ou dit que les débris de saumon soient délétères, bien que des gens d'ici le croient. Les débris de saumon ne sont pas délétères, à mon avis. J'ai fait la pêche sur la rivière Colombie pendant quelques années, et je n'ai jamais entendu dire que les débris de saumon empoisonnaient le saumon.

Q. Je ne crois pas qu'on le prétende, mais cela les affecte jusqu'à un certain point, et lorsque le saumon se rend aux frayères, ce sont des obstacles qu'il rencontre?—R. Je ne voudrais pas tirer aucune conclusion qui ne serait pas naturelle.

Q. Je mentionne la chose simplement pour démontrer que dans les Etats de l'Orégon et de Washington on a passé une loi défendant de jeter à l'eau aucune substance délétère?—R. Je ne puis admettre que les débris du saumon soient délétères. Je parlerai maintenant de la question des permis. Les propriétaires des établissements de conserves possédaient autrefois 40 permis chacun.

Q. Avant le règlement (la restriction)?—R. Non, en vertu du règlement. Puis on a réduit de temps à autre ce chiffre, et l'année dernière il n'était que de 20. Nous ne croyons point que ce soit assez pour notre industrie. Les fabricants de conserves ont demandé qu'il leur en soit accordé 25, et que ce montant fut fixé de façon à ce qu'il ne soit pas réduit en d'autres années.

Q. Je vous demanderai si vous n'avez pas assez de 20 bateaux?—R. Je ne crois pas.

Q. Etes-vous certain que 20 bateaux ne rempliraient pas le but?—R. Je sais qu'ordinairement ce nombre ne commencerait même pas à me convenir; l'année dernière, comme je l'ai dit, j'ai paqué près de 12,000 caisses, et j'avais 50 bateaux—savoir, ceux de la fabrique et d'autres personnes. Cette quantité est loin d'être ce que la fabrique peut produire.

Q. Quel nombre de bateaux suffirait, croyez-vous, pour faire un commerce naturel et paquer 15,000 caisses?—R. Les migrations varient tellement aux différentes saisons que c'est difficile à dire.

Q. Elles n'ont pas varié beaucoup dans les trois dernières saisons—n'est-ce pas?—R. La dernière n'a pas été, je crois, la moitié de ce qu'elle était.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous avez demandé au témoin, je crois, combien il faudrait de bateaux—pouvez-vous répondre à cette question?—R. Nous croyons qu'il faut au moins 25 bateaux; je crois qu'à considérer une saison avec l'autre, on ne commencerait pas à remplir les 15,000 caisses. Sans doute certains pêcheurs font de fortes pêches—beaucoup plus fortes qu'aucune de celles des pêcheurs à mon emploi. Les pêcheurs des bateaux de la fabrique se composent ordinairement de sauvages, et ces derniers ne prennent pas en général autant de poissons que ceux qui font la pêche dans leurs propres embarcations;—autrefois j'avais 40 bateaux que je faisais pêcher—c'était avant la restriction, et j'employais alors 160 personnes, des sauvages principalement. Je crois qu'il est désirable qu'on s'occupe un peu des sauvages, et bien qu'ils prennent des habitudes de travail, épargnent leur argent passablement, etc.—ils méritent autant d'être encouragés—peut-être pas autant que d'autres—mais ils méritent en tout cas d'être encouragés, et les fabricants de conserves qui contrôlent les permis emploient un grand nombre de sauvages qui, autrement, ne feraient rien et seraient en conséquence à la charge de la province ou de l'Etat. D'un autre côté, s'ils sont occupés, ils conserveront plutôt de meilleurs habitudes qu'en restant inactifs.

*Par M. Wilmot :*

Oui, vous encourageriez la main-d'œuvre sauvage entièrement?—R. En grande partie au moins, oui; mais les fabricants de conserves ne pourront jamais se procurer avec 25 bateaux tout le poisson qu'il faudra—plusieurs prétendent que oui, mais ils se trompent, parce que j'avais l'année dernière 50 bateaux, et j'ai été loin de prendre ce qu'il me fallait.

Q. Combien faut-il de poissons pour remplir une caisse 8, 10 ou 11, ou combien?—R. Cela varie d'un peu moins de 10 jusqu'à 13.

Q. 10 est-il la moyenne?—R. Je ne le crois pas, je dirais plutôt 11.

Q. Quelle est la grosseur moyenne du saumon ?—R. Je n'ai jamais pesé beaucoup de saumons.

Q. Mais vous les avez maniés pendant de nombreuses années ?—R. A peu près six livres et demie ou sept, je crois.

Q. La moyenne est en général de huit livres, n'est-ce pas ?—R. C'est une estimation trop forte, je crois—celui qui va à la pêche est toujours porté, vous le savez, à exagérer. Nous connaissons le nombre des poissons pris durant la saison et celui des boîtes remplies.

Q. Combien un saumon remplira-t-il de boîtes, ordinairement parlant—quatre ou cinq ?—Ou bien quel nombre, ordinairement parlant—donnez-nous un chiffre approximatif ?—R. Pas plus de quatre—quelquefois ce pourrait être plus, mais pas beaucoup,—dans les années communes, comme on les appelle, lorsqu'il y a moins de poissons, ils ont en moyenne une taille un peu plus forte.

Q. Un poisson remplit alors une moyenne de cinq boîtes ?—R. Oui, à peu près cela, puis les bonnes années, le poisson est plus petit—les pêcheurs et les fabricants de conserves aiment à voir arriver le poisson petit.

Q. Alors lorsque la migration est bonne, vous pourrez compter sur des poissons de huit livres et en obtenir cinq boîtes ?—R. Je ne sais pas si le poisson pèse ou non huit livres. Nous obtenons environ cinq boîtes avec des poissons de huit livres—en paquant nous mettons toujours un peu plus que le poids.

Q. Combien de plus par boîte ?—R. Une fraction d'once de plus que la livre.

Q. Jusqu'à deux onces même ?—R. Oh non, peut-être une once—moins même—c'est difficile à dire—nous donnons bon poids.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous ne pesez pas les poissons, les pesez-vous ?—R. Je les pèse moi-même.

Q. Les pesez-vous ?—R. Oui : nous les soupesons assez exactement. Je puis dire qu'en toute justice les fabricants de conserves devraient obtenir 25 permis, et ils ne voient pas pourquoi ils ne les auraient pas. Les fabriques de conserves utilisent principalement le poisson—sans elles les pêcheurs du dehors ne pourraient vendre que peu de poissons, et personnellement ces derniers ne peuvent utiliser leur poisson qu'en le vendant à nos établissements.

Q. Si vous donnez une once de plus par boîtes, vous vous trouvez à donner en somme 160,000 livres de poisson ?—R. Nous voulons donner le plein poids et un peu plus.

Q. Vous devriez annoncer la chose—ce serait une bonne annonce—n'est-ce pas—que vous donnez 160,000 livres de poissons ? Si le poisson a huit livres il vous produira, croyez-vous, cinq boîtes—et le reste ? Ce sera des débris—n'est-ce pas ?—R. Oui. Je ne voudrais pas évaluer toute cette différence, etc.

Q. Oui, mais vous dites vous-même que la moyenne des poissons pèsent de sept à huit livres ?—R. C'est mon idée que le poisson a en moyenne de six à huit livres.

Q. La moyenne sera alors de sept ?—R. Comme je l'ai dit il me faut une moyenne de 13 poissons pour une caisse, et quelques années un peu moins de 10—les pauvres années le poisson est généralement plus gros que les bonnes années—je n'ai pas pesé ces poissons.

Q. Non, mais si un poisson de huit livres remplit cinq boîtes, il restera trois livres, n'est-ce pas ?—R. Certainement, je le crois.

Q. Quelle sera la pêche moyenne de vos bateaux pendant une saison—quelques pêcheurs ont dit qu'ils avaient pris de quatre à cinq mille poissons, et quelques-uns même 10,000 ?—R. Mes pêcheurs n'ont pas autant de succès.

Q. Que 5,000 ou 4,000 ?—R. Je ne crois pas qu'ils prennent en moyenne 3,000 poissons ; naturellement, si j'étais à ma fabrique, je pourrais vous donner les chiffres exacts.

Q. Oh oui, mais je vous demandais simplement ;—des pêcheurs sont venus dire ici qu'ils prenaient cette forte quantité—de 4,000 à 10,000—et une moyenne de 3,000 serait faible à côté de ces chiffres élevés ?—R. Prenons même une forte année, et la moyenne de 200 poissons par bateau, si les pêcheurs travaillent à la journée, est forte.

Q. Supposons que 30 bateaux font la pêche et qu'ils prennent en moyenne chacun 3,000 saumons au cours de la saison, cela ferait 90,000 saumons ou 18,000 caisses, n'est-ce pas?—R. Je n'ai pas calculé, je ne sais pas.

Q. Multipliez simplement 3,000 par 30 et prenons pour type un poisson de 6 ou de 8 livres, disons de 8 livres. Avec 10 poissons pour remplir une caisse, cela fera —oh! je vois que je me suis trompé, j'ai fait une erreur à votre avantage—oui, cela fera environ 9,000 caisses, pas 18,000,—oui 9,000 caisses?—R. Je ne fais jamais ces calculs. L'année dernière 50 bateaux ont fait la pêche et j'ai paqué près de 12,000 caisses—cela ne sert à rien de faire des calculs.

Q. Vous croyez que c'est une bonne moyenne?—R. C'est ce que j'ai produit; mes voisins ont pu produire davantage.

Q. Vous aviez 20 bateaux, et vous avez dû vous procurer les autres afin d'avoir les poissons nécessaires à votre établissement?—R. J'étais un des gérants du syndicat, et j'ai employé l'année dernière pour ma fabrique en particulier 50 bateaux—tant ceux de la fabrique que des pêcheurs du dehors.

M. ARMSTRONG.—Avez-vous mis en conserves tout le poisson que vous avez pris?—R. Oui.

M. ARMSTRONG.—Croyez-vous que chaque pêcheur possédant une embarcation et un rets, qui demande un permis, doit l'obtenir?—R. Oui, certainement, je le crois, et c'est très injuste pour celui qui possède un bateau et un rets de ne pas l'obtenir;—naturellement toute la difficulté provient du règlement restrictif.

Q. Mais supposons que ce règlement n'existât pas, les fabricants de conserves devraient-ils avoir moins de permis?—R. Non, je ne crois pas que l'on doive réduire le nombre de permis des fabricants de conserves;—si ces derniers avaient 25 bateaux il leur en faudrait 25 autres,—dans une forte année même il leur faudrait ce chiffre presque tout le temps, car même alors la migration n'est pas telle qu'on ne puisse conserver tout le poisson; il se peut sans doute que l'on restreigne le nombre des bateaux pendant une journée ou deux.

Q. Combien y a-t-il de pêcheurs sur la rivière; le savez-vous; c'est-à-dire de pêcheurs blancs?—R. Non, je ne le sais pas—M. McNab pourra vous dire cela; il y en a un bon nombre.

Q. Savez-vous si beaucoup de sauvages feraient la pêche, s'ils avaient des permis?—R. Il y en a quelques-uns qui pêcheraient,—des sauvages qui possédaient des rets et des permis ont pêché pour moi. On a dit que les sauvages étaient à la merci des fabricants de conserves—que les fabricants prenaient des permis en leur nom et qu'ils devaient ensuite pêcher pour ces fabricants. On s'est trompé, je crois, sous un rapport—tout sauvage qui obtient un permis a besoin d'aide, il doit lui être avancé quelque chose sous forme d'argent, etc. Lorsque le fabricant croit que le sauvage est honnête et lui rendra ces avances en poissons, il lui est fait crédit comme à tout autre. Mais j'ai traité tous ceux qui avaient leur propre permis comme les autres et leur ai donné les mêmes gages qu'aux blancs.

Q. N'y avait-il pas avec la pêche de tous les sauvages possédant des bateaux et celle des blancs assez de poissons pour approvisionner les fabriques de conserves?—R. Je ne crois pas que les fabriques soient prêtes à prendre le poisson des pêcheurs aux prix qu'ils en demanderaient.

Q. Ne croyez-vous pas qu'avec la forte concurrence on serait content de vendre le poisson?—R. C'est un risque que je n'aimerais pas à courir. Je ne crois pas que les sauvages—bon nombre de sauvages—prendraient des permis; la plupart préféreraient travailler à la journée pour savoir de suite ce qu'ils gagneraient; ce sont eux qui fournissent en grande partie les fabriques—notre main-d'œuvre se compose en grande partie de sauvages—nous employons aussi des blancs.

Q. Ainsi vous n'avez jamais calculé combien il entrerait de poisson dans votre fabrique durant la saison?—R. Non, je pourrais le dire si j'avais ici mes livres—j'imagine qu'il a fallu l'année dernière douze poissons par boîte, mais ce n'est qu'une supposition; j'ai fait ce calcul les années précédentes.

Q. Vous ne pourriez faire la pêche avec moins de 25 bateaux?—R. Non, pas convenablement, je crois.

Q. Quel effet cela aurait-il sur les pêcheurs ordinaires—leur nombre s'en trouverait-il réduit?—R. Non, je ne le crois pas, car comme je l'ai dit chaque fabrique de conserves aurait besoin de 25 bateaux de plus si elle pouvait les avoir.

Q. Il y a sur cette rivière 22 fabriques de conserves?—R. Je ne le sais pas; M. McNab peut vous le dire. Plusieurs nouvelles fabriques ont été exploitées l'année dernière. Il est très difficile de satisfaire tout le monde, car deux hommes d'égale valeur demandent ce qu'un seul peut obtenir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Tout sujet britannique et pêcheur devrait ainsi, à votre avis, obtenir un permis?—R. Oui, il faudrait de très fortes raisons pour l'empêcher.

Q. Vous croyez donc qu'en accordant des permis à chaque personne et 25 aux fabriques de conserves cela donnerait satisfaction?—R. Oui, monsieur.

Q. Que feriez-vous des propriétaires d'appareils de congélation, sauteurs, etc?—R. Je leur donnerais tout le poisson qu'ils pourraient employer; je n'aimerais pas à rien dire qui priverait quelqu'un d'un permis, mais durant la navigation les propriétaires d'appareils de congélation ont plus de poisson qu'ils peuvent en utiliser et ils le vendent aux fabriques de conserves;—c'est une question du ressort du département et je ne veux rien en dire.

Q. Mais vous devez nous dire ce que vous pensez?—R. Lorsque les fabricants de conserves n'ont d'abord obtenu que 20 bateaux, contre 10 pour les propriétaires d'appareils de congélation—la moitié du nombre accordé aux fabricants—quand ces derniers utilisent 10 poissons contre un par les autres, ce n'était certainement pas satisfaisant pour les fabricants, bien que ce pouvait l'être pour les propriétaires d'appareils de congélation.

Q. Vous croyez donc que le département doit régler la question du nombre de permis à accorder aux propriétaires d'appareils de congélation et autres, et que les fabricants devraient en recevoir 25 et chaque sujet et pêcheur anglais un?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous quelque chose à dire des personnes qui obtiennent des permis et les vendent. Ceux qui obtiennent des permis ne devraient-ils pas s'en servir—n'est-ce pas ce que font les fabricants de conserves?—R. Les fabricants de conserves les utilisent. Comme je l'ai dit auparavant, nous considérons qu'en restreignant à 20 bateaux les fabricants de conserves qui employaient le poisson pris par un nombre double de bateaux, c'était une injustice d'accorder à un autre dix bateaux quand il n'employait que le poisson pris par deux ou trois, mais naturellement si l'on enlève la restriction, la différence ne sera pas si grande.

Q. Vous voudriez alors qu'il fut donné de nouveaux permis aux fabricants de conserves?—R. Non, mais les fabricants de conserves n'aiment pas qu'on réduise le nombre de leurs permis afin de ne pas dépasser en tout le nombre fixé. Nous pensons que s'il est construit 20 nouvelles fabriques vous devriez étendre la limite des permis.

Q. Cela veut dire que vous voulez bien qu'il s'établisse, sur la rivière, autant de fabriques de conserves que les capitalistes le voudront, mais qu'elles le soient d'après un nombre maximum de bateaux?—R. Oui, je ne crois pas que nous ayons quelque chose à dire relativement à ce que le département fera à l'égard des nouveaux établissements de conserves;—nous nous opposons seulement à ce qu'on nous enlève nos permis pour en pourvoir les autres.

Q. Le département ferait-il bien de faire quelque différence dans le nombre des permis à accorder aux anciens et aux nouveaux fabricants de conserves?—R. Je ne le crois pas, tous devraient être sur le même pied. Etant dans les affaires, je considère que l'on doit songer à mes intérêts, mais si je ne m'occupais pas encore de cette industrie et que j'eusse le désir de l'exercer, j'aurais droit au même nombre de permis que les autres. Je ne voudrais pas cependant leur faire enlever leurs permis pour les avoir moi-même.

Q. Relativement au droit que paient ces établissements de conserves, croyez-vous qu'il devrait être le même sur toutes les rivières?—R. Nous avons l'avantage de posséder une pisciculture, et pour cette raison nous pourrions payer un droit plus



élevé que les établissements d'une rivière où il n'y en a pas. Je ne crois pas que les fabricants de conserves s'inquiètent de la question du droit.

Q. Le droit sur la Skeena est de \$5 et ici de \$20 ; serait-il injuste d'élever le droit sur la Skeena à \$20—R. Vous devriez, je crois, y établir une pisciculture avant d'élever le droit.

Q. Ainsi vous pensez que l'établissement d'une pisciculture vous mettrait sur un pied d'égalité ?—Ce serait une raison pour élever le droit.

Q. Croyez-vous que le droit des permis devrait être le même dans toute la province ?—R. Mon opinion à ce sujet—et je crois que je partage l'opinion de la minorité,—c'est que possédant l'avantage de l'existence d'une pisciculture, ce qui est dans l'intérêt des fabricants de conserves et des pêcheurs—nous devrions payer plus que sur la Skeena.

Q. Vous croyez que c'est une raison suffisante pour vous demander \$15 de plus pour chaque permis que sur la Skeena ?—R. Je ne trouve pas le montant excessif.

Q. Faites-vous partie du syndicat ?—R. Oui.

Q. Possédez-vous des établissements sur la Skeena ?—R. Deux.

Q. Combien ici ?—R. Neuf.

Q. Et si le droit sur la Skeena est changé cela affectera deux de ces établissements ?—R. Oui, mais cela importe peu.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien employez-vous d'embarcations aux fabriques établies sur la Skeena ?—R. Nous en employons un plus grand nombre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment cela affectera-t-il les particuliers ?—R. Je crois qu'ils devraient payer autant que les fabricants de conserves, car ils profitent également de la pisciculture. Il serait injuste, je crois, de demander plus à un fabricant de conserves qu'à un pêcheur.

Q. Oui, mais on paie sur la Skeena \$5 et \$20 sur la Fraser ; en justice pour ces différentes personnes croyez-vous que l'existence de la pisciculture vaut au pêcheur cette différence de \$15 ?—R. Je le crois, il ne faudra que quelques poissons vendus à un prix raisonnable pour combler cette différence.

Q. Je vois par le rapport de la Chambre de commerce de la C. B., que la production des fabriques de conserves de la Skeena est aussi élevée que sur la rivière Fraser. Oui, la production moyenne sur la Fraser est de 13,400 caisses, et sur la Skeena de 13,000 caisses ; c'est à peu près la même chose, comme vous voyez ?—R. Oui.

Q. Combien est-il délivré de permis aux paqueurs de la rivière Skeena ?—R. Je ne suis pas au fait personnellement, M. McNab pourra vous le dire.

Q. Faudra-t-il autant de travail et d'efforts pour y obtenir le nombre de poisson suffisant pour remplir 12,000 caisses, ou plus ?—R. A peu près la même chose.

Q. Comment pêchent-ils là ?—R. Tous avec des dérivettes en eau profonde, il n'y a pas de pêche à la seine. Mais je ne sais pas si je dois témoigner à ce sujet, n'en sachant rien positivement, je ne voudrais pas dire que c'est la seule méthode de pêche sur la Skeena.

Q. Connaissez-vous le fonctionnement des seines ?—R. Oh ! oui.

Q. Laquelle pêche est la plus dommageable, la pêche à la seine ou à la dérivette ?—R. Je ne crois pas qu'il serait sage de commencer la pêche à la seine dans les rivières.

Q. Et à l'embouchure des rivières, y serait-il pris de jeunes saumons et du poisson de toutes espèces ?—R. C'est à peu près cela, les seines nuiraient à la pêche faite avec les dérivettes.

Q. Les seines prendraient-elles un plus grand nombre de poissons que les dérivettes ?—R. Oui, probablement, si elles étaient bien placées ; ordinairement les seines prennent un grand nombre de petits poissons qui échappent aux dérivettes.

Q. Est-il sage de se servir de seines à mailles de 3½ pouces lorsque celles des dérivettes ont 5½ pouces ?—R. Pour les seines il faut des mailles assez petites, afin d'empêcher que les œufs du poisson se prennent dans la seine, car si la chose arrive

il est difficile de l'en retirer, mais elles prendront un grand nombre de poissons qui ne devraient pas être pris.

Q. Connaissez-vous les effets de la pêche à la seine?—R. Non, je n'ai jamais eu beaucoup d'expérience dans cette pêche, naturellement j'ai fait des pêches de gros et petits poissons.

Q. N'est-il pas vrai qu'en retirant la seine on voit le poisson se diriger du côté du rivage et non pas du côté du filet?—R. Je ne le sais pas, mais je le croirais cependant.

Q. Parce qu'il cherche à éviter de se prendre les ouïes dans les mailles?—R. Je le suppose.

Q. La pêche à la seine est maintenant défendue, et si j'en parle c'est simplement pour savoir ce que vous en pensez,—la seine balaie aussi bien au fond qu'à la surface, et en conséquence doit tout prendre?—R. Oui.

Q. Avez-vous autre chose à dire, M. Wadhams?—R. Non. J'ai cru que vous aimeriez à discuter le point. Quelqu'un en rendant témoignage a dit qu'il avait pris du poisson en août, parlant du sockeye qui avait frayé. C'était seulement à titre de renseignement—je n'ai jamais pensé que cela pouvait être.

Q. Je ne crois pas probable que le poisson pris en août ait frayé. La pêche dans vos bateaux se fait par des gens qui se remplacent les uns les autres?—R. Oui, quatre hommes pêchent à la fois.

Q. Et la pêche se fait ordinairement par deux hommes?—R. Oui.

Q. Les fabricants de conserves n'ont-ils pas ainsi l'avantage sur les pêcheurs ordinaires?—R. Oui, mais c'est notre expérience que les pêcheurs ordinaires prennent en général plus de poissons que les nôtres.

Q. Les gens que vous employez sont-ils aussi capables que les blancs?—R. Il y a des sauvages qui sont difficiles à battre.

Q. Mais dans l'ensemble?—R. Un blanc capable est certainement préférable à ce que sera généralement le sauvage, mais, comme je l'ai dit, il est difficile de trouver mieux qu'un bon sauvage.

Q. Je le sais, mais le pêcheur ordinaire vaut mieux que le sauvage?—R. Les sauvages sont plus disposés à discontinuer leur pêche quand ils considèrent avoir fait une bonne journée d'ouvrage.

*Par M. Armstrong :*

Q. Jusqu'à quelle distance vos bateaux vont-ils pêcher, règle générale?—R. Quelquefois jusqu'aux battures, ce qui est assez près du phare—mais pas tous, vous le savez.

Q. Ne dépassent-ils pas le phare?—R. Il se peut bien—ils vont jusqu'à l'endroit où s'étendent les battures.

Q. Vous ne savez peut-être pas exactement jusqu'où vont les pêcheurs?—R. Non, je ne le sais pas exactement.

Q. Ne croyez-vous pas que vous empêchez le poisson de fréquenter la rivière en plaçant un grand nombre de rets à son embouchure?—R. Non, je ne le crois pas—vous pouvez les empêcher de se rendre dans la rivière pendant une courte période, mais cela ne peut pas durer longtemps.

Q. Vous ne croyez pas qu'il en soit repoussé et s'en aille?—R. Non, je crois qu'il recherchera ces rivières,—je ne crois pas qu'il s'en aille.

*Par M. Wilmot :*

Q. N'est-on pas occupé à des améliorations au large de l'embouchure de la rivière—cela n'affectera-t-il pas le chenal?—R. Cela le rendra plus étroit.

Q. Est-ce en plantant des pilotis?—R. Oui, et en posant des étais.

Q. Quel effet cela produira-t-il sur votre pêche?—R. Il sera plus difficile de pêcher là.

Q. Pourriez-vous pêcher dans les limites du chenal?—R. Je compterais à peine prendre un poisson dans ce chenal.

Q. Et vous devriez pêcher en dehors?—R. Oui.

Q. Le poisson aura alors plus de chance pour monter dans la rivière?—R. Oui, je le suppose.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Ces travaux sont-ils maintenant en voie d'exécution?—R. Oui, je le crois. Je crois que des bateaux s'occupent actuellement de ces travaux.

Q. J'espère, M. Wadhams, par manière de plaisanterie, que vous n'avez rien perdu à nous communiquer vos observations—je considère d'abord que c'eût été créer un mauvais précédent, et d'autres auraient pu dire qu'ils ne voulaient pas témoigné ici mais qu'ils se rendraient à Victoria.—R. Je n'avais nullement l'intention de me montrer discourtois.

Q. Oh! non, M. Wadhams, nous comprenons parfaitement. Y a-t-il autre chose que vous désireriez ajouter?—R. Non, pas maintenant.

M. ARMSTRONG.—Merci, M. Wadhams, merci de vos renseignements.

JOHNNY MORGAN (nègre), de New-Westminster, natif de la Colombie anglaise et pêcheur.

Par M. Wilmot :

Q. Quels sont vos griefs, ou que voulez-vous?—R. Je veux parler des habitudes du poisson le long de la rivière, à Harrison.

Q. Que voulez-vous dire à ce sujet?—R. Après l'arrivée du poisson à cet endroit, —environ un mois après—les sauvages le prennent et le font sécher pour leur propre consommation.

Q. Voulez-vous dire sur la rivière Fraser?—R. Non, sur la rivière Harrison;—c'est avant que le poisson fraye—environ deux semaines avant—c'est-à-dire vers le mois de novembre.

Q. Le poisson ne fraye-t-il pas avant novembre?—R. Quelques-uns, oui. Les sauvages n'en prennent plus quand ils voient qu'ils commencent à frayer. La chair du poisson devient blanche après un certain temps et le poisson est de qualité médiocre.

Q. Avant comme après, après de même que durant la fraie?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps avant l'époque même de la fraie le poisson devient-il blanc?—R. Environ deux ou trois semaines—vers le commencement de novembre—quelques-uns avant, d'autres après. Il s'en rend plus avant. Le *sockeye* arrive le premier, ensuite le saumon de printemps.

Q. Le saumon de printemps va également frayer là?—R. Oui, monsieur, le *cohoes* s'y rend aussi,—en réalité tout le poisson, le *cohoes*, le saumon de printemps et le *sockeye*;—il monte, à l'exception du saumon de printemps, le creek Morris jusqu'au lac. Le poisson remonte le creek Siwash tout droit jusqu'au lac. Il ne va pas du tout dans le lac Morris.

Q. Avez-vous pêché à cet endroit?—R. J'y ai fait la pêche au dard et autrement. Les sauvages y prennent le saumon pour leur propre usage au moyen du dard principalement.

Q. Avez-vous jamais obtenu de permis de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Il vous a été permis de pêcher avec un rets?—R. Oui, ici.

Q. Vous ne pouvez alors vous plaindre de n'avoir pas eu de permis?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous avez obtenu un permis?—R. Oui, en mon nom propre et je l'ai payé de ma bourse.

Q. Avez-vous pris beaucoup de poissons?—R. Oui, quelques années, et d'autres pas autant.

Q. Quel nombre en moyenne?—R. J'ai pris 3,000 poissons l'année dernière—ça été une mauvaise année—l'année précédente à peu près le même chiffre.

Q. Alors vous prenez en moyenne à peu près 3,000 saumons?—R. Oui.

Par M. Armstrong :

Q. Combien les avez-vous vendus?—R. 20 centins l'année dernière, et 10 l'année précédente.

Q. Avez-vous visité les rivières ou cours d'eau dans lesquels le saumon de printemps fraye?—R. Le saumon fraye à Harrison tout le long de la rivière.

Q. En avez-vous vu frayer entre la ville de Harrison en montant et le lac Harrison—je parle du saumon du printemps?—R. Oui, monsieur.

Q. Le saumon du printemps ne se rend pas au lac Harrison—il va dans la rivière et le lac Siwash?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle distance y a-t-il de l'embouchure de la rivière Siwash au lac Siwash?—R. Environ 8 ou 10 milles.

Q. Et le poisson fraye-t-il tout le long de la rivière—le courant est-il rapide?—R. Oui, et le fond est couvert de gravier.

Q. Quelle est la profondeur?—R. Un pied environ à des endroits et un pied et demi à d'autres.

Q. Le poisson qui pénètre dans le creek Morris comprend principalement l'espèce sockeye?—R. Oui les espèces sockeyes, steel-heads, cohoes et saumon bécard.

Q. Le renseignement que vous nous donnez, monsieur, est utile, parce que certains fabricants de conserves désirent que l'on élève ici le saumon du printemps, et qu'il nous porte à croire que ce poisson remonte le creek Siwash et pourrait y être pris—à quel temps était-ce?—R. Oui, en novembre.

Q. En avez-vous pris un grand nombre à cet endroit?—R. Un assez bon nombre.

Q. Rouge ou blanc?—R. Ils sont mélangés, rouge et blanc, mais après avoir séjourné quelque temps à cet endroit, tous deviennent blancs.

Q. Est-ce également ce qui arrive pour le sockeye?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je puis vous dire, monsieur, que les fonctionnaires d'ici cherchent un endroit pour y prendre le saumon de printemps pour l'élevage, et vous leur avez donné le renseignement qu'ils désiraient avoir?—R. Oui, monsieur, ce poisson remonte également un autre creek—le creek d'Argent—je crois—lequel se décharge dans le Harrison.

Q. Connaissez-vous la rivière à la Douve (*Stave River*)?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous de l'effet de jeter à la rivière les débris de poissons—est-ce bon ou mauvais pour le poisson ou les gens?—R. Ce peut-être mauvais pour les lac gens, mais je ne sais pas si ce l'est pour le poisson.

Q. Y a-t-il beaucoup de gens qui pêchent sur la rivière Siwash?—R. Pas d'autres que les sauvages.

Q. Et ces derniers prennent le poisson au moyen de dards, avez-vous dit?—R. Oui, monsieur.

Q. Non pas lorsqu'il fraye?—R. Pas à l'époque même de la fraye, parce que la chair n'est pas très bonne alors. Lorsque le sockeye vient en abondance il meurt—un grand nombre meurent avant d'avoir frayé et beaucoup après.

Q. Le saumon du printemps meurt-il aussi?—R. Oui.

Q. En aussi grand nombre que le sockeye?—R. Oui, monsieur. Très peu de poissons retournent en mer, je crois..

*Par M. Armstrong :*

Q. Habitez-vous dans le haut de la rivière Harrison?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous vu le poisson mourir lorsqu'il est rendu à une petite distance de ce côté du pont?—R. Oui, monsieur, j'en ai vu un grand nombre mourir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pouvez-vous dire pour quelle raison le poisson meurt?—R. Non, monsieur.

Q. Où se trouvent les sources d'eau chaude?—R. A environ trois milles en amont.

Q. Et la source se décharge directement dans le lac Harrison. Cela change-t-il la couleur de l'eau dans le lac Harrison?—R. Non, monsieur.

Q. Le poisson meurt dans la rivière Harrison, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. En voyez-vous mourir dans la rivière Siwash?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas vu mourir là.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. On peut alors conclure que l'eau chaude doit avoir quelque effet,—connaissez-vous le marais Nicomen?—R. C'est une partie de la Fraser—il se trouve un peu plus bas qu'Harrison.

Q. Connaissez-vous la rivière Pitt ou Coquitlam?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous quelque autre chose à ajouter?—R. Non, monsieur.

M. WILMOT.—Je suis très content que vous nous ayez communiqué ces renseignements; personne ne nous avait encore parlé de ces rivières et cela pourra nous être utile par la suite.

M. ARMSTRONG.—Merci de vos renseignements.

La séance est levée à 4 p.m., et la commission doit se réunir de nouveau à 10 a.m., le 26 février.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 26 février 1892.

### *Séance du septième jour.*

La commission se réunit au palais de justice et est appelée à l'ordre à 10.20 a.m. Présents: MM. S. Wilmot, président, le shérif W. G. Armstrong et C. F. Winter, secrétaire.

WILLIAM ARTHUR, de Delta, ou débarcadère de Ladner, natif d'Angleterre, cultivateur, habitant la Colombie anglaise depuis trente-trois ans, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous vous écouterons avec plaisir si vous avez quelque chose à dire au sujet des pêcheries de la rivière Fraser?—R. Je désire parler de la question des débris de pois-sons. Je ne connais rien des règlements concernant les fabricants de conserves ou pêcheurs proprement dit, mais je désire parler de cette question des débris de poissons.

Q. Savez-vous que la loi défend de jeter les débris de poissons dans la rivière?—R. Je l'ai entendu dire, mais je sais qu'on les jette toujours à l'eau. Ma ferme est située à deux milles de la fabrique de conserves Delta sur un marais s'étendant à partir de la pointe Roberts. Ce marais n'est pas navigable sauf pour de très petites embarcations. L'eau remplit le marais jusqu'au bord à marée haute, mais le sol est parfaitement à sec lorsque la marée se retire. Il a dix pieds de largeur vis-à-vis de ma ferme et soixante à la fabrique. La fabrique de conserves Delta et celle de M. Wadhams ne se trouvent pas sur la Fraser même, mais sur un marais; une batture s'étend dans la rivière sur une distance d'environ deux milles, et les bateaux à vapeur qui se rendent à Ladner's Landing doivent reculer un mille pour s'en retourner.

Q. Quel est le nom du marais?—R. Le marais Cohiluthan.

Q. A quelle distance est-ce—de quelle fabrique de conserves?—R. La fabrique Delta; elle est exactement à l'angle du marais.

Q. Combien y a-t-il de fabriques entre ce marais et la passe du Canot?—R. La fabrique de conserves de M. Wadhams—avant d'atteindre l'eau profonde le steamer doit reculer environ un demi-mille—les débris de poissons sont tous jetés du fond de la fabrique de conserves, et la marée qui recouvre ce marais les apporte directement où je demeure. Les débris sont tous jetés à l'eau par un trou pratiqué dans le plancher.

Q. Quelle est à peu près la profondeur de l'eau?—R. C'est souvent à sec; j'ai souvent vu de un pied à dix-huit pouces de débris avant la marée. Quand la marée commence à se faire sentir le courant est assez fort et emporte tout à l'endroit que j'habite, mais quand elle se retire tout reste dans l'herbe. Elle transporte tout à la tête du marais et y laisse non seulement des parties de débris, mais des amas en face même de ma porte. J'ai demandé à des fabricants de conserves de venir constater la chose, mais ils ne l'ont pas voulu. Depuis l'établissement de ces fabriques il y a eu chez nous beaucoup de cas de fièvre typhoïde; l'été dernier dix-sept cas se sont déclarés le long de ce marais, dont quatre dans ma propre maison. J'ai dû envoyer

trois des malades à l'hôpital et cela m'a coûté \$600. Deux des fils et trois des employés de M. Calhoun—dont la ferme est située vis-à-vis de la mienne—ont également pris la fièvre typhoïde, en sorte qu'il y avait cinq malades chez lui. Un de mes neveux demeure à un quart de mille plus bas que moi, et il y avait à ma connaissance deux malades chez lui. Si l'on transportait les débris en eau profonde, ou le courant les emporterait, on serait moins exposé, je crois, à la maladie, mais je suis pleinement convaincu que cette fièvre typhoïde a été causée par les débris jetés à l'eau, parce qu'il n'y a pas eu de maladie tout l'été ni d'un côté ni de l'autre de chez nous.

Q. Qu'entendez-vous par "ni d'un côté ni de l'autre?"—R. A un mille de chaque côté de chez nous. Il n'existe pas de courant pour emporter les débris de ces deux fabriques de conserves—la marée y vient directement. Je parle des fabriques de conserves "Delta" et de M. Wadhams.

Q. Ces deux fabriques de conserves font-elles des affaires importantes?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à quel point—en avez-vous une idée?—R. Je n'en sais rien,—on m'a dit que la fabrique de conserves "Delta" avait paqué il y a deux ans 20,000 caisses.

Q. Vous faites allusion à l'année 1890?—R. Oui; j'ai entendu dire 20,000 en 1890—quelque chose comme cela.

Q. Connaissez-vous personnellement, ou avez-vous quelque raison de dire, ou pouvez-vous nous donner quelque renseignement sur le nombre de caisses paquées cette année-là?—R. Non, monsieur, je ne le pourrais, je ne parle que par oui-dire.

Q. On a dit 20,000?—R. Oui, ces deux fabriques sont les plus mal situées, je crois, de toutes celles qui bordent la rivière, parce qu'il n'y a pas d'endroit élevé que le courant frappe. Je crois que ces deux fabriques, particulièrement, devraient enlever les débris de poissons.

Q. Qu'avez-vous à dire de la Passe-du-Canot?—R. Il y a eu là aussi bon nombre de cas de maladie.

Q. Quelles sont les fabriques établies à cet endroit?—R. Je ne sais pas, je crois qu'il y en a trois,—une d'elles est la fabrique Phoenix—je ne connais pas tous les noms.

Q. Y a-t-il eu des cas de fièvre typhoïde sur la Passe-du-Canot?—R. Oui, mais la nappe d'eau y est plus considérable que dans notre marais. La Passe-du-Canot est un cours d'eau très grand.

Q. Quelle largeur peut-il bien avoir?—R. Un quart de mille, je crois.

Q. Les effets des débris de poissons ne s'y font pas autant sentir que dans votre marais?—R. Pas autant; il y a sur les côtés de la Passe de petites décharges, etc., dans lesquelles les débris s'arrêtaient, et les gens qui amoncelaient du foin dans le voisinage ont dû les enlever.

Q. Et ils les ont enlevés? Pour quelle raison?—R. La puanteur y était si forte qu'ils ne pouvaient y travailler.

Q. Y a-t-il une fabrique d'huile, près de là?—R. Non, la fabrique d'huile est située sur une île plus haut dans la rivière.

Q. Connaissez-vous le nom de l'île sur laquelle elle est située?—R. Je ne le connais pas.

Q. L'île Crusodé?

M. LADNER (interrompant)—Oui, vous pouvez lui donner ce nom.

M. WILMOT (au témoin)—Vous avez habité quelque temps à cet endroit?—R. J'y ai possédé une terre depuis 15 ans et ma famille habite là depuis les sept dernières années.

Q. Y avez-vous vendu des terres?—R. Non, je n'ai vendu aucune terre, mais je devrai vendre bientôt si les maladies continuent à y sévir.

Q. Cela a-t-il déprécié votre terre?—R. Oui, la fièvre qui sévit le long du marais a diminué la valeur de ma terre de \$20 l'acre, j'estime. Je puis dire qu'il doit y avoir demain, à deux heures, une assemblée publique afin d'y choisir des personnes pour venir témoigner devant cette commission.

Q. De quelle municipalité?—R. De Delta.

Q. Sur la seule question des débris de poissons?—R. Oui, sur cela seulement.

Q. Y a-t-il beaucoup d'habitants dans cette municipalité?—R. Oui, ils sont assez nombreux maintenant—une couple de cents personnes y habitent dans un rayon de trois milles.

Q. Tous des cultivateurs?—R. En grande partie.

Q. Qu'obtient-on de la culture à cet endroit, des céréales, etc.?—R. Oui, des céréales, du foin, des fruits, et les autres productions de la ferme.

Q. L'île s'est formée entre le marais et la Passa-du-Canot?—R. C'est une île inconnue; c'est une batture qui s'est formée sur une distance d'à peu près deux milles; à marée haute les navires peuvent la traverser. Les débris sont transportés dans ce marais et il n'y a pas de courant pour les enlever.

Q. Êtes-vous d'opinion que l'on pourrait adopter des moyens pour détruire ces débris, soit en les convertissant en huile, soit en les employant aux fins agricoles—comme engrais?—R. J'ai employé des matières provenant de la fabrique de conserves comme engrais et je les crois très bonnes.

Q. De quelle sorte d'ingrédients se composent les débris?—R. D'une sorte de substance brune, menue comme de la poudre—j'en ai utilisé à peu près 500 livres l'été dernier.

Q. Et très sèche?—R. Oui, très sèche.

Q. Flotte-t-elle ou enfonce-t-elle si on la jette à l'eau?—R. Je n'en ai jamais jeté à l'eau, je l'ai étendue sur ma terre—elle pourrait flotter si on la jetait à l'eau, et elle ne jette pas d'odeur.

Q. Avez-vous visité la fabrique d'huile?—R. Oui, je l'ai visitée.

Q. Cette fabrique dégage-t-elle de mauvaises odeurs?—R. Oui, lorsqu'on fabrique l'huile.

Q. Y a-t-on fait beaucoup d'ouvrage—a-t-on fabriqué beaucoup d'huile?—R. Non, pas beaucoup—j'ai entendu dire que cela ne payait pas, mais on pourrait y transporter les débris des établissements de conserves dans des chalands à faux-fonds, comme ceux pour le sable provenant du dragage.

Q. A-t-on trouvé quelque raison pour laquelle cette exploitation n'a pas été profitable?—R. Non, je crois qu'on a fait cette entreprise à titre d'essai—la fabrique de conserves Delta a transporté des débris de poissons à cette fabrique d'huile l'été dernier, mais je ne sais pas si les propriétaires d'établissements de conserves avaient des actions dans cette industrie, etc.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves auraient quelque difficulté à transporter les débris de poissons à ces fabriques, s'il en était établi?—R. Non, ils n'auraient qu'à y faire remorquer leurs chalands.

Q. Pourrait-on facilement prendre les débris de poissons dans les fabriques de conserves?—R. Oui, je le crois; il ne s'agirait simplement que de les faire glisser par un tuyau de décharge dans un chaland.

Q. Quel effet les débris ont-ils sur le poisson?—R. Je ne sais pas quel effet ils pourraient avoir sur le poisson.

Q. Le poisson monte-t-il jamais dans le marais dont vous parlez?—R. Je ne crois pas qu'aucun saumon y monte; il n'y a que de menus poissons—le chien de mer, les carpes, etc.

Q. Savez-vous ce qui s'y passait il y a 20 ou 30 ans—y est-il venu du saumon depuis que vous habitez l'endroit?—R. Il y a quinze ans il n'y avait pas de battures à cet endroit et les steamers pouvaient y venir. Le marais s'étendait directement autrefois, je crois, mais je ne pense pas que le poisson le traversait.

Q. Alors cette carte fait erreur, puisqu'elle indique que l'eau coule directement dans le détroit de Géorgie. (Parlant de la carte de Albert J. Hill, sous forme de brochure, imprimée au bureau du journal *The Columbian*, New-Westminster, 1889)?—R. Oh non, il n'y a pas d'eau qui le traverse—il n'y a pas de débouché, et les débris y sont refoulés;—je n'ai jamais fait le commerce de poisson et je ne puis ainsi en parler beaucoup.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs ordinaires parmi les habitants de cette municipalité—ou bien sont-ce des pêcheurs actuellement?—R. Non, la plupart sont des cultivateurs; il peut y avoir 15 ou 20 pêcheurs.

Q. Le sol est-il bon et fertile?—R. Oui, très bon. Et c'est tout probable que les cultivateurs s'y établissent, mais s'il y a autant de maladies que l'été dernier, cela empêchera les gens de s'y rendre. Et je crois que l'on peut attribuer ces maladies aux débris de poissons.

Q. Savez-vous si cette difficulté se présente quelque part ailleurs, sauf à Delta?—R. A la Passe-du-Canot, comme je vous l'ai dit.

Q. Ailleurs?—R. Non, pas que je sache.

Q. Êtes-vous assez au fait de l'exploitation d'une fabrique de con-erves pour savoir quelle est la proportion du poisson qui forme les débris et est jetée dans la rivière?—R. Non, je n'en sais rien; un cinquième ou un sixième du poisson, je suppose, est jeté dans la rivière. Très souvent on y jette également un chargement de chaland comprenant tous les poissons impropres aux fins de conserves.

M. LADNER (interrompant).—M. le président; je vous prierais de demander à M. Arthur s'il connaît ce fait et peut en témoigner.

M. ARMSTRONG.—A l'ordre, à l'ordre.

M. ARTHUR.—Je sais que l'on a jeté du poisson d'un chaland.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous vu cela plus d'une fois?—R. C'est ce que j'ai vu moi-même et ce que j'ai entendu dire; la chose a lieu à chaque saison lorsqu'il se fait un paquage considérable.

Q. Cela se produit-il à chaque saison?—R. Je ne crois pas que cela soit arrivé cette année, mais cela a eu lieu à la dernière saison, car je suis allé pour m'en procurer et tout le chargement du chaland était mauvais.

Q. Quel nombre de pois-ons peut-il y avoir dans un chaland?—R. De un à deux mille poissons; il y a amplement ce nombre.

Q. Et vous dites qu'on jette ces poissons à la rivière quand ils sont mauvais et ne peuvent être mis en conserves?—R. Oui, on les jette à la rivière. Je ne suis pas fabricant de conserves, mais je parle par oui-dire et d'après ce que j'ai vu.

Q. Et pouvez-vous dire que si l'on y établis-sait une grande fabrique on pourrait utiliser ces débris sous forme d'engrais et d'huile?—R. Oui, je ne puis dire si la chose serait profitable, mais je sais que l'engrais est bon. J'ai également employé l'huile, qui est bonne. Je pense qu'on en a utilisé environ 2,000 gallons au Débarcadère l'été dernier; M. McKeely m'a dit qu'il en avait été vendu à peu près 2,000 gallons.

M. LADNER (interrompant).—Je prierais M. Wilmot de demander à M. Arthur s'il connaît ce fait personnellement.

M. WILMOT. Pas d'interruption, s'il vous plaît, quand vous avez témoigné on vous a écouté attentivement, M. Ladner.

*Par M. Wilmot (suite) :*

Q. Ainsi vous croyez qu'il a été acheté à peu près 2,000 gallons d'huile à Delta; combien valait le gallon?—R. 50 centins, je crois.

Q. A quoi emploie-t-on l'huile?—R. Les cultivateurs l'emploient pour toute espèce d'usage.

Q. Est-elle bonne pour graisser les machines?—R. Oui, pour huiler les harnais; en un mot pour tout ce qu'il y a sur la ferme.

Q. Elle remplace l'huile dont ils se servaient auparavant?—R. Je n'ai jamais entendu dire qu'on se soit servi là d'autre huile que l'huile de poisson.

Q. Mais elle remplace ce que l'on employait autrefois et achetait ailleurs?—R. Naturellement.

Q. Vous aviez l'habitude d'acheter d'autre huile que celle-là pour graisser, etc?—R. Oui.

Q. Et à quel prix?—R. Exactement au prix de l'huile de débris de poisson à la fabrique.

Q. Vous êtes alors sur le même pied qu'avant, quant au prix?—R. Oui.

Q. A quelle distance de Delta fait-on la culture; cultive-t-on dans toute cette partie du pays?—R. Oui, plus ou moins; toute la terre est occupée, il ne reste plus



une acre; naturellement la population n'est pas encore dense, mais il y a beaucoup de gens le long de la rivière.

Q. Cette huile est-elle en grand usage?—R. Je ne crois pas qu'on en emploie d'autre, car le cultivateur achète l'huile de chien de mer.

Q. Emploie-t-on cette huile ailleurs, les commerçants de bois s'en servent-ils sur les chantiers?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous savez qu'on emploie de l'huile pour cette fin?—R. Oui, je le sais.

Q. Et croyez-vous que cette huile de débris de poissons serait utile à cette fin?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous devez savoir, M. Arthur, que l'on vous pose ces questions parce que si l'on convertit les débris en huile, nous voulons savoir si l'on pourra employer l'huile à ces fins?—R. Je la crois préférable à l'huile de chien de mer, parce qu'elle n'a pas une odeur aussi désagréable.

Q. Vous ne connaissez rien des opérations de pêche ni ne désirez faire d'observations à ce sujet—n'avez-vous pas quelque chose à suggérer? que pensez-vous de la saison réservée—actuellement elle sera depuis samedi matin à 6 heures jusqu'à dimanche après-midi à 6 heures?—R. Je crois que c'est une très bonne chose. Je ne suis pas intéressé, mais je crois que le poisson aura le temps de monter la rivière du samedi matin à six heures du soir le dimanche.

Q. Au point de vue moral est-il préférable qu'il ne soit fait le dimanche rien qui puisse servir aux fins de la pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous croyez donc que non seulement la pêche est justifiable, mais que les habitants puissent se rendre ici au lieu d'observer le jour entier du dimanche?—R. Je le crois.

Q. Beaucoup de colons se plaignent qu'ils ne peuvent obtenir de permis; croyez-vous que tout sujet anglais devrait obtenir un permis s'il le désire?—R. Je le crois, je crois que tout pêcheur devrait en avoir un, mais ce permis ne devrait pas être transféré à d'autres, et je crois qu'un permis est suffisant pour chaque personne.

Q. Au point de vue de l'immigration dans ce pays, croyez-vous qu'on augmentera la population en donnant un permis à chacun?—R. Je crois que oui; si les fabricants de conserves peuvent se procurer tous les permis qu'ils demandent, très peu d'autres personnes, je crois, auront la chance de pêcher.

Q. Vous ne voulez pas dire que les fabricants de conserves ne devraient pas obtenir de permis?—R. Oh! non, je ne veux pas dire cela, mais si les fabricants de conserves obtiennent un grand nombre de permis, les pêcheurs ne peuvent vendre leur poisson.

Q. Savez-vous si des gens ont quitté le pays parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir des permis de pêche?—R. Ils me l'ont dit, qu'ils s'en allaient parce qu'ils ne pouvaient obtenir un permis ou vendre du poisson.

Q. Etes-vous convaincu que si les fabriques de conserves adoptent les mesures nécessaires, il sera possible de convertir les débris de poisson en huile et en engrais?—R. Je le suis, et je ne crois pas que la dépense serait bien forte, dans le cas où ces débris ne pourraient être utilisés dans cette fabrique d'huile, de les transporter en mer; car il ne se passe pas de jours que la fabrique de Delta n'envoie un steamer à l'embouchure de la rivière pour descendre les chalands.

Q. Et vous croyez que cela serait à l'avantage de la fabrique?—R. Oui, pour la salubrité de la fabrique de conserves.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y a-t-il près de votre maison quelque fosses d'aisances et autres endroits croupissants d'où proviennent des odeurs à part de celles du marais?—R. Non, monsieur, rien autre chose que les débris de poissons ne peut expliquer les cas de maladie—en effet, il n'y a pas eu de maladie à au delà d'un mille du marais, et autour du marais il en a été compté 16 cas, et trois ou quatre décès.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ou prenez-vous votre eau, dans le marais?—R. Nous devons prendre l'eau de pluie, mais les animaux doivent boire l'eau du marais.

Q. Les bêtes à cornes devant boire de cette eau ; a-t-il été constaté que le lait était mauvais ?—R. Un fabricant de conserves m'a dit la chose—que la maladie provenait du lait. Mais que ce soit parce que les bêtes à cornes boivent ou non cette eau, il est impossible de s'en procurer ailleurs, sauf à une grande distance dans les bois—le bétail ne peut boire d'autre eau.

*Par M. Armstrong :*

Q. N'y a-t-il pas à cet endroit des personnes qui doivent faire usage de l'eau du marais ?—R. Oui, elles le font ; ces dernières prennent l'eau du marais et la filtrent. A notre arrivée à cet endroit, nous avons dû boire de l'eau du marais.

*Par M. Wilmot :*

Q. Il y a environ 16 ans ?—R. Oui.

Q. Y avait-il des fabriques de conserves alors ?—R. Non, il n'existait pas de fabriques de conserves quand je suis arrivé dans cet endroit.

Q. Et vous buviez l'eau de ce marais ?—R. Oui, mais nous n'en buvons pas maintenant, nous craindrions d'en boire.

M. WILMOT.—Merci, c'est tout M. Arthur.

M. E. A. JENNS, de Westminster, avocat, et qui habite la Colombie anglaise depuis 11 ans, est dûment assermenté.

*Interrogé par M. Wilmot :*

Q. Si vous avez quelque rapport à soumettre, M. Jenns, nous sommes prêts à le recevoir ?—R. Je préférerais que vous m'interrogiez.

Q. Parlons de la question des débris de poissons ?—R. Il y a sept ou huit ans, quand j'étais plus jeune, j'avais l'habitude d'aller pêcher et de chasser sur la rivière, et j'ai vu chaque jour les tuyaux de décharge des fabriques toujours environnés d'un grand nombre de petits poissons. Aucune partie des intestins ne manque d'être consommée en atteignant l'eau par les milliers de petits poissons, et les plus grosses parties, les têtes et queues, sont mangées par les esturgeons et les plus gros poissons. Je ne crois pas que le dommage causé par les débris de poissons soit de moitié aussi considérable que celui provenant du poisson mort qui descend les cours d'eau.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quels sont les effets des débris de poissons sur le poisson ?—R. Ils servent à nourrir le poisson d'une espèce moins importante.

Q. Ont-ils quelque effet sur le poisson de l'espèce recherchée pour le commerce qui monte les cours d'eau ?—R. Je ne le crois pas, je ne puis dire s'ils ont ou non quelque effet sur ce poisson, mais ce n'est pas mon avis.

Q. Quel effet ont-ils, croyez-vous, au point de vue sanitaire ?—R. Le seul endroit où j'ai entendu dire qu'il s'en trouvait, c'est aux environs de Delta, mais même là je ne crois pas que l'odeur soit aussi mauvaise qu'en amont d'ici.

Q. Vous croyez alors qu'ils ont quelque effet ?—R. Il se peut qu'ils aient un effet là-bas, mais pas ici.

Q. Quel est l'effet d'avoir de l'eau et de l'air pure ; n'est-ce pas plus salubre que dans le cas contraire ?—R. Oui, je vous accorde cela certainement, mais vous n'avez pas encore prouvé que les débris de poissons corrompaient l'eau ou l'air.

Q. Vous ne croyez pas que les grandes quantités de débris de poissons jetées à l'eau aient quelque effet sur l'eau ou sur l'air ?—R. Je crois que cela a très peu d'effet, parce qu'ils sont consommés de suite, je crois.

Q. Vous croyez qu'ils sont consommés en tombant des fabriques de conserves ?—R. J'ai vu l'eau s'élever, en apparence à l'œil, de trois pouces lorsque le petit poisson se jetait sur ces débris.

Q. Ne serait-ce pas lorsque l'eau s'ouvrirait pour recevoir ces débris de poissons ? (rires)—R. Non, c'était lorsque le poisson venait à la surface pour attraper les débris.

Q. Avez-vous vu dans l'eau peu profonde des poissons ayant le dos hors de l'eau ?  
—R. Dans le haut de la rivière Fraser à des endroits où l'eau était peu profonde j'ai vu des poissons qui luttaien pour monter—ils étaient dos à dos—mais les petits poissons ne montent pas de cette façon, ils se précipitent.

Q. Ainsi vous croyez que les débris de poissons ne sont nuisibles ni aux hommes ni aux animaux ?—R. Non, pas s'ils sont déposés dans une eau profonde courante—sur le rivage cela se pourrait.

Q. S'ils vont se fixer le long des marais ?—R. Ils ne seront pas aussi dommageables que l'est le poisson mort. Je connais un cultivateur de Chilliwack qui a enlevé 50 chargements de poissons morts.

Q. Chilliwack n'est pas ici ?—R. Mais c'est exactement la même chose qu'ici—Chilliwack n'est qu'à 40 milles de distance—j'ai vu du poisson mort en grand nombre à 500 milles d'ici.

Q. Mais si vous habitiez avec votre famille le long de ces marais ne croiriez-vous pas ces débris nuisibles ?—R. Pas près des fabriques de conserves—je parle du temps où il y avait des fabriques de conserves ici dans la ville—M. Ewen en avait une, et il y en avait aussi une autre en ville, je crois.

Q. Alors vous ne feriez pas difficulté de vivre près d'une fabrique de conserves ?  
—R. Non, sauf à cause des Chinois.

Q. Alors les Chinois sont pires que les débris de poissons ?—R. Oui, je le crois, bien pires. (Rires.)

Q. Et vous dites que les débris de poissons sont jetés à l'eau par un tuyau de décharge et que les petits poissons les consomment immédiatement ?—R. Oui. J'ai vu cela maintes et maintes fois.

Q. Savez-vous quels sont ces poissons ?—R. On les appelle des carpes.

Q. Savez-vous si la carpe est un poisson vorace ?—R. C'est un poisson avide, je sais.

Q. Croyez-vous qu'il mange les têtes et queues ?—R. Non, je ne le crois pas ; mais il mange les intestins,—les têtes et queues sont mangées par les esturgeons.

Q. Et quant aux quantités considérables de débris qui sont transportés le long des marais—est-ce ce qui échappe aux gros poissons ?—R. S'il en est comme vous dites, je suppose.

Q. Vous avez parlé d'un grand nombre de saumons morts qui viennent du haut des rivières—en avez-vous vu ici ?—R. Non, mais j'en ai vu des milliers entre Boston-Bar et Yale—j'en ai vu quelques-uns ici, mais ils ne se montrent pas à la surface comme plus haut.

Q. L'endroit dont vous parlez est à plusieurs milles d'ici ?—R. L'endroit dont je parle est à plus de cent milles d'ici,—j'en ai vu flotter quelques-uns ici, et d'autres çà et là sur le rivage.

Q. Comment y ont-ils été déposés ?—R. Simplement par la marée, j'imagine.

Q. Croyez-vous qu'ils proviennent des fabriques de conserves ?—R. Non, je ne le crois pas. Je ne croyais pas qu'il y avait de fabriques de conserves en amont d'ici.

Q. Qu'il n'y avait pas de fabriques de conserves en amont d'ici et celle de " Bon Accord," et celle de M. Laidlaw ?—R. Si vous me dites qu'il existe des fabriques en amont d'ici, naturellement, je suppose qu'il y en a.

Q. N'est-il pas possible de convertir en huile, ou autre chose, ces débris que le public d'ici croit si nuisible ?—R. Je n'en sais rien.—c'est une affaire de spéculation, —je ne me soucierais pas de l'entreprendre moi-même, l'entreprise pourrait bien ne pas être profitable, bien que je n'en sache rien.

Q. Vous dites que les débris de poissons ne font tort ni aux poissons ni aux gens ?  
—R. C'est mon opinion.

Q. Et la sciure de bois ?—R. Je ne connais pas cela.

Q. Parlez-nous de la restriction des permis ?—R. Je ne connais pas cela non plus. Je sais qu'il faut aux fabriques du poisson si on les exploite le lundi. La saison réservée actuelle me paraît être la meilleure qu'on ait trouvée.

Q. Vous êtes un homme de loi, avez-vous dit—si un homme a des affaires vous croyez que vous devez travailler le dimanche pour lui ?—R. Oui, je travaillerais le dimanche comme à tout autre jour.

Q. Et vous n'avez souci de ce principe adopté par le monde chrétien?—R. Je n'aimerais pas à dire cela non plus.

Connaissez-vous quelque chose de la reproduction artificielle du poisson?—R. Je crois que c'est avantageux.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la distribution des permis?—R. C'est une autre question dont je ne puis parler qu'au point de vue des affaires,—je ne puis dire le nombre, mais je crois que l'on devrait donner un permis à chaque sujet anglais. D'expérience je ne puis parler que de certaines fabriques de conserves—mais je sais que ces dernières font au printemps des arrangements pour produire de quinze, vingt ou trente mille boîtes, suivant le cas. Ces fabriques s'entendent par contrat avec des pêcheurs intelligents pour obtenir d'eux du poisson. Si le poisson est peu abondant les bateaux de la fabrique travaillent tout le temps, mais s'il y a trop de poissons les fabricants font servir d'abord leurs propres bateaux—cela quand le nombre des permis est fixe—car lorsque les fabricants ont fait un contrat avec des pêcheurs du dehors ils doivent en suivre les conditions, autrement ce serait pour eux une question de dommages d'autant.

Q. Ces calculs se font avec un nombre fixe de 25 ou de 40 permis, mais si les fabricants n'obtenaient que la moitié de ce nombre, ils feraient la moitié des arrangements?—R. Non, cela dépendrait de leurs capitaux et d'autres choses.

Q. C'est votre opinion qu'il devrait y avoir un nombre fixe de permis?—R. Certainement.

Q. Croyez-vous que l'on devrait trafiquer et vendre les permis?—R. Je crois tout simplement que celui qui prend un ou des permis devrait les utiliser lui-même,—ce n'est pas une affaire de spéculation.

Q. Que pensez-vous de la question d'établir un taux uniforme de droit pour tous les fabricants de conserves de la province?—R. Je ne suis pas en état d'en rien dire.

Q. C'est là, je crois, monsieur, toute la série des questions,—si vous aviez quelque autre chose à dire?—R. Il y a une ou deux choses que j'aimerais à suggérer. J'ai entendu un témoin parler des différentes migrations du poisson dans la rivière. Je ne puis parler d'après mes connaissances personnelles, mais l'homme qui en connaissait le plus sur le poisson de la rivière était M. Charles Hughes—mais il est mort, malheureusement,—et je vous dirai la chose simplement à titre de renseignement. C'était un homme qui ne parlait pas d'un sujet sans le connaître, et il m'a dit qu'à leur arrivée les blancs avaient entendu les sauvages raconter qu'il y avait dans la rivière cinq migrations de poissons, ce qu'ils ne crurent pas. Par la suite on envoya d'Angleterre un homme qui séjourna ici pendant une année,—c'était un naturaliste—et ce dernier, après avoir étudié les choses, constata qu'en effet il y avait dans la rivière cinq différentes classes de poissons. Une autre personne, du nom de Lord, a écrit un livre sur le saumon de la Colombie-Britannique, dans lequel il parle des différentes espèces. Une autre chose que je veux dire, c'est que je ne crois pas, d'après ce que j'ai observé personnellement ou d'après ce que j'ai entendu dire, qu'aucun *sockeye* ne retourne à la mer après avoir visité la rivière.

Q. Savez-vous quelque chose de ce fait?—R. Oui, j'ai souvent monté et descendu la rivière depuis 1878.

Q. Comment l'espèce peut-elle se conserver si tous meurent?—R. Je ne puis le dire,—il y a une preuve à part ce que j'ai entendu dire et c'est celle-ci : on prend le saumon qui remonte la rivière, mais je n'ai jamais entendu dire qu'on ait pris du poisson qui descendait.

Q. Le poisson n'est alors d'aucune utilité?—R. Mais on en a fait l'expérience, tout comme on a fait des expériences pour les prendre avec une mouche.

Q. Savez-vous pourquoi, monsieur, on ne peut les prendre? Le poisson ne prend jamais la mouche à l'époque de la fraie dans aucun pays du monde—il ne prend la mouche qu'en arrivant, et dans l'eau douce?—R. Je sais que le saumon mordra également à la mouche et à la cuiller dans l'eau salée à l'embouchure de la rivière, et que le saumon mord à la mouche et à la cuiller en Angleterre.

Q. C'est ce qui a lieu dans quelques lacs et cours d'eau?—R. Il y a l'effet que produit la truite sur le saumon,—la truite n'est pas un article de commerce ici, mais

elle l'est à Victoria. J'ai vu le saumon frayer et la truite suivait et mangeait le frai presque aussitôt qu'il avait été déposé.

Q. Oui, c'est là une disposition de la nature—tout poisson vit d'un autre, soit directement soit indirectement. Les gros mangent les petits, mais évidemment il reste assez d'œufs pour approvisionner les fabricants de conserves des poissons qu'il leur faut pour leur exploitation?—R. Il y a encore une autre remarque que je désire faire,—je ne sais si elle est de quelque importance,—il y a cinq ans je me trouvais dans le haut de la rivière au lac Coquitlam, et j'y ai vu beaucoup de saumons morts sur l'eau—il y avait des *sockeyes* et je les ai vus morts après la fraie. Un des sauvages qui m'accompagnait tira de l'eau un des saumons morts et le trancha pour en obtenir du frai afin de pêcher la truite.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait dangereux de boire l'eau de ce lac à cause du nombre de saumons morts qui s'y trouvent. Si je comprends bien vous devez faire venir de ce lac l'eau qui servira à la cité—s'il y a un grand nombre de poissons morts cela ne corrompra-t-il pas l'eau?—R. Oui, certainement.

Q. Alors cette immense quantité de débris de poissons que l'on jette dans la rivière ne seront-ils point préjudiciables?—R. Je ne le crois pas,—car ils sont mangés de suite. J'ai déjà bu de l'eau de la rivière en hiver, et j'en ai été presque malade. D'après ce que j'ai vu du lac Coquitlam, je ne crois pas que l'eau en souffre beaucoup.

Q. Vous ne tirerez que la bonne eau pour la ville. Vous ne tirerez pas la mauvaise? (Rires.)—R. Je n'en sais rien,—je ne crois pas que l'eau soit malfaisante.

F. L. LORD, natif des Etats-Unis, habitant de New-Westminster, et qui demeure depuis 15 ans dans la Colombie anglaise, où il se livre à l'industrie du paquage du saumon, est dûment assermenté:—

*Interrogé par M. Wilmot :*

Q. Vous préférez soumettre votre propre rapport plutôt que de répondre à nos questions?—R. Oui, je le préfère pendant quelque temps du moins. C'est mon opinion que les débris de poissons ne font aucun tort au poisson—je ne puis voir comment ils lui font du mal. Je n'oserais pas dire qu'ils ne lui en font pas, mais je ne sache pas qu'ils lui fassent un tort particulier—cela se peut, mais je n'en sais rien.

Q. Que savez-vous de plus alors?—R. D'après mon expérience en cela, nous jetons les déchets du saumon, par des ouvertures, dans la rivière—telle était la pratique.

Q. Saviez-vous tout ce temps-là que c'était une pratique illégale?—R. Il n'y a pas eu de loi au contraire d'appliquée.

Q. La loi est en vigueur—votre permission de ne pas l'observer est révoquée?—R. Je le suppose.

Q. Et la loi n'a été révoquée ni cette année ni l'année dernière, de sorte qu'elle devait être en force?—R. Je ne suis pas propriétaire—mes propriétaires doivent être responsables.

Q. A quelle fabrique êtes-vous employé?—R. J'ai été employé par M. Wadhams depuis nombre d'années.

Q. Quelles quantités de poisson apporte-t-on à la fabrique annuellement?—R. Si un homme paque 15,000 boîtes, nous comptons de onze à douze poissons par boîte; 15,000 boîtes sont paquées certaines années, et plutôt 8,000 boîtes dans d'autres années.

Q. Quelle serait la pesanteur du saumon de cette espèce?—R. Je ne pourrais pas dire quelle est la proportion que nous jetons à l'eau.

Q. Ce n'est pas ce que je vous demande?—R. Eh bien! environ quatre à cinq livres après que le poisson est nettoyé.

Q. Mais je vous demande quelle est la pesanteur moyenne du saumon apporté par les pêcheurs?—R. Je ne le sais pas.

Q. Depuis quand êtes-vous engagé dans cette ligne d'affaires de saumon?—R. Depuis environ seize ans.

Q. Et vous ne connaissez pas la pesanteur moyenne du poisson que vous manipulez?—R. Je ne la connais pas—je ne les ai jamais pesés; si vous voulez que je fasse une supposition, bien sans doute—

Q. Mais c'est par supposition que vous avez parlé des autres sujets, n'est-ce pas?—R. Non, je les connaissais; oh bien! je puis dire que le poisson pèse aux environs de huit livres.

Q. Recevez-vous du poisson qui pèse 8, 9 ou 10 livres?—R. Probablement que 10 livres seraient trop.

Q. Et quelle serait la moyenne?—R. Je dirais de 6 à 7 livres.

Q. Et c'est aussi une supposition que vous faites en cela?—R. Sans doute parce que je ne les ai jamais pesés.

Q. Et si d'autres fabricants portaient la moyenne à 7 ou 8 livres, est-ce que se serait correct?—R. Je ne sais pas. Je n'aime pas à être fixé à un point précis. Je puis dire que la pesanteur moyenne en général serait d'environ 7 livres.

Q. Les fabricants et d'autres disent environ sept et huit livres?—R. Eh bien, je suppose que je dois dire sept ou huit livres.

Q. A présent il n'y a pas de supposition à faire sur le nombre de poissons qui sont apportés?—R. Oh! non, je suis sûr de cela.

Q. Quelle serait la quantité du poisson apporté chaque jour?—R. Cela dépend de la saison, quelquefois il en sera apporté deux ou trois cents, et peut-être que le lendemain il n'en sera apporté que 20 ou 30.

Q. Y a-t-il quelque temps durant la saison ou de grandes quantités de poisson sont capturées?—R. Oh! oui,—c'est très difficile à dire,—quelques pêcheurs prendraient sept à huit mille poissons.

Q. Quelques-uns en prendront jusqu'à 10,000, n'est-ce pas?—R. Je l'ai entendu dire, mais je ne sais pas si c'est le cas ou non.

Q. Eh bien! plusieurs pêcheurs en prennent 5,000?—R. Oui, je crois que plusieurs en prennent 5,000.

Q. Et tout ce poisson est apporté à la fabrique?—R. Oui. Il est d'abord apporté au campement. Il est ensuite apporté au quai, où il est nettoyé et placé sur des tables pour être découpé.

Q. Quel est le premier procédé de nettoyage?—R. Trancher la tête, puis les nageoires, ensuite ouvrir le ventre et nettoyer les entrailles. On coupe ensuite la queue, qui est jetée à l'eau.

Q. Quel est le procédé qui vient après?—R. Après que le saumon est bien lavé, il est coupé suivant la longueur voulue par une machine à tranchants circulaires, de manière à convenir aux boîtes.

Q. Alors le poisson est coupé en tant de morceaux qui sont destinés à former les boîtes,—combien de boîtes de cette grandeur un seul poisson formera-t-il?—R. Environ quatre boîtes.

Q. Un saumon de huit livres formera quatre boîtes?—R. Je ne dis pas le saumon de huit livres.

Q. Bien, nous avons commencé notre calcul avec un saumon de huit livres; nous dirons quatre boîtes?—R. Alors nous le jetons dans la cuve à la saumure; puis il en est sorti et asséché; placé sur des tables ou on le met en boîtes.

Q. Une livre dans chacune?—R. Oui, on en met une livre dans chacune. Le procédé suivant consiste à laver la boîte de toute saleté, etc., puis on passe les boîtes dans la machine à souder, après quoi on procède à faire cuire. Après que les boîtes sont passées à la vapeur, elles sont lavées dans la chaudière à la lessive, puis sont bien lavées dans une chaudière nette, et empilées.

Q. Et elles sont alors prêtes à être mises en caisses pour le marché, après avoir été étiquetées?—R. Bien, on les met en pile—avant cela elles sont éprouvées, les fissures fermées, etc.

*Par M. Armstrong :*

Q. Après avoir passé à la vapeur, est-ce que vous ne faites pas de trous dans chacune des boîtes?—R. Oui, elles sont perforées, et après que la vapeur en est sortie, elles sont hermétiquement fermées.

Q. Est-ce qu'il n'en sort pas de liquide?—R. Oui, il en sort aussi un peu de liquide.

Par M. Wilmot :

Q. Combien y a-t-il de mains d'employées dans une fabrique?—R. Dans le voisinage de 100, tout compris—c'est-à-dire, dans une fabrique d'une capacité de 15,000 caisses, parce qu'il n'y a que quelques jours pendant lesquels toutes les mains peuvent être absolument employées.

Q. De ces 100 mains, combien y en a-t-il généralement qui agissent comme contremaîtres?—R. J'ai été contremaître,—il y aurait un contremaître pour les Chinois,—qui serait un Chinois.

Q. Oui; mais combien y a-t-il de blancs qui occupent des positions fixées?—R. Il y a le contremaître de la cuisson; puis il y a des chauffeurs, et plusieurs autres assistants.

Q. Les chauffeurs seraient des blancs, et tous les autres seraient Chinois?—R. Non; il y a un blanc qui inspecte la mise en boîte, et ce sont des blancs qui seraient chargés des cornues ainsi que de régler et entretenir la température voulue; puis les surveillants, etc., environ huit hommes blancs.

Q. Est-ce que ce serait là le nombre ordinaire dans les autres fabriques?—R. Oui; il y a des jours où il en faudrait un ou deux de plus.

Q. Et le reste de la main-d'œuvre?—R. Des *Kloutchmen* et des Chinois—le plus grand nombre sont des Chinois. Les sauvagesses lavent le poisson, empilent les boîtes, et font tels autres ouvrages qu'elles sont capables de faire.

Q. Les Chinois sont-ils payés à la journée, ou par contrat?—R. Quelques fabriques diffèrent. Quelques Chinois s'engagent à faire l'ouvrage à tant par caisse. M. Wadhams engage ses hommes à la journée.

Q. Savez-vous combien les chefs chinois ont par caisse?—R. Environ 50 à 70 centins par caisse. Je ne sais pas ce qu'il en coûte aux autres fabricants.

Q. Une bagatelle en sus d'un centin par boîte?—R. Oui.

Q. Et les sauvagesses sont-elles payées à la journée?—R. Au cas d'un contrat, elles sont payées à même ces 70 centins, ou le montant stipulé, quel qu'il soit.

Q. Oh! alors, la totalité du travail se fait par les chefs chinois?—R. Oui, toute la besogne, et ces Chinois payent les *Kloutchmen*.

Q. Et les seuls autres blancs sont les six ou sept personnes que vous avez indiquées?—R. Oui; ceci s'applique à quelques fabriques.

Q. Bien, c'est la règle générale, n'est-ce pas?—R. Je crois qu'un certain nombre de fabriques ont fait travailler à la journée.

Q. Alors, la main-d'œuvre de blancs, dans une fabrique d'une capacité de 15,000 caisses, se compose de six à huit hommes?—R. Oui; mais je puis dire que cela ne paierait aucun blanc de faire l'ouvrage que fait un Chinois pour le prix qu'il reçoit, non plus que pour le prix que les fabriques voudraient payer.

Q. Et s'il y avait une classe de journaliers qui ferait cet ouvrage pour 35 centins, vous en priveriez d'autres d'un travail légitime pour cette classe?—R. Oui, nous ferions tous la même chose, nous cherchons le meilleur marché possible.

Q. Avez-vous quelque connaissance de la rivière Colombie?—R. Oui; j'y suis passé, et je n'y ai jamais vu un blanc d'employé—un blanc y périrait.

Q. Alors les fabriques, ainsi mises en opération par cette main-d'œuvre, auraient à peu près la même proportion de dépenses—que l'ouvrage fût fait par contrat ou à la journée?—R. A peu près la même, je crois.

Q. Combien payez-vous aux sauvagesses?—R. 10 centins de l'heure. A la fabrique de Wadhams, on les paie 12½ centins—quelques-unes moins. Les Chinois sont payés \$30, \$32 et \$45 par mois. Il y a quelques Chinois qui sont payés \$45 par mois, mais très peu, je crois.

Q. Alors, en somme, les prix payés soit par contrat ou à la journée reviennent à peu près à la même chose?—R. A peu près à la même chose. En ce qui me concerne, j'avais à chercher et à trouver tous les blancs que je pouvais.

Q. Cherchiez-vous à engager des Chinois d'abord?—R. Non, mais on ne peut pas se procurer les services de blancs.

Q. Alors un blanc vaut mieux qu'un Chinois?—R. Oh! oui, je préfère un bon homme blanc à un bon Chinois en tout temps.

Q. Pouvez-vous nous donner d'autres détails sur la manière que ces gens sont payés—sont-ils payés en argent ou en marchandises?—R. En argent.

Q. Est-ce qu'il y a eu rapport avec les fabriques des boutiques ou places d'affaires où les fabricants tiennent des marchandises à vendre aux Chinois et aux journaliers?—R. Oui, la plupart des fabriques ont leurs propres boutiques en rapport avec leurs établissements.

Q. Et où les ouvriers achètent considérablement pour leurs besoins, etc.?—R. Oui, mais je ne crois pas qu'ils y trouvent beaucoup d'autres choses que la nourriture et les provisions. Il y a quelques petits articles, marchandises sèches, etc., mais très peu de chose.

Q. Mais on doit y consommer une quantité considérable de marchandises dans le cours d'une année?—R. Oui, dans les endroits éloignés des magasins.

Q. Et est-ce qu'ils importent ces choses—est-ce qu'on les fait venir de San-Francisco ou d'ailleurs?—R. Non, je crois qu'on les fait venir de Victoria et des villes d'ici.

Q. Est-ce que les ouvriers—les Chinois, les *Klootchies*, etc.,—ont gratuitement tout le poisson dont ils ont besoin pour leur propre nourriture?—R. Oui, généralement.

*Par M. Armstrong :*

Q. Est-ce qu'ils gardent tout le saumon blanc et tout autre poisson qui n'est pas mis en boîtes?—R. Oui, je crois qu'il se prend assez de saumon blanc, durant la migration du saumon *sockeye*, pour approvisionner les sauvages de nourriture. Peut-être vais-je cependant trop loin en cela, mais—

Q. Et est-ce qu'on donne tout ce poisson aux sauvages?—R. Oui, autant que je puis savoir.

Q. Est-ce que ce poisson est en bon état?—R. Oui, invariablement en bon état.

Q. Connaissez-vous des cas où le saumon soit devenu impropre à la mise en boîtes?—R. Bien, il y a les cas où le saumon est brûlé par le soleil, qui n'est pas propre à être mis en boîtes, et il est jeté par-dessus bord.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il y ait eu des cas où toute la charge d'un bateau aurait été impropre à la mise en boîtes—le poisson étant resté à bord trop longtemps pendant la nuit, etc.?—R. Non, je ne connais pas de cas semblables—tous les bateaux livrent le poisson sur les chalans, et aucun à la fabrique. Je ne veux pas dire que les chalans apportent du poisson qui aurait été brûlé par le soleil sur le chalan. Je veux dire que les pêcheurs jettent le poisson qu'ils prennent dans les bateaux, et si ce poisson n'est pas convenablement recouvert, il sera brûlé par le soleil et endommagé.

Q. Est-ce qu'on distingue aisément ce poisson?—R. Oui, les *Klootchmen* le prennent, et ils le surveillent attentivement, parce qu'ils l'ont pour eux-mêmes.

Q. Mais on en jette par-dessus bord?—R. Quelquefois.

Q. Et cela doit arriver plus ou moins dans un grand trafic?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et on ne peut empêcher cet état de choses?—R. Oh ! bien oui, en surveillant chaque pêcheur.

Q. Et est-ce que l'on garde séparément le saumon blanc du printemps?—R. Oui, on le tient séparément.

Q. Combien faut-il de saumons de printemps pour paquer une caisse?—R. Environ quatre ou cinq. Sur la rivière Colombie, il en faut une fraction de plus que trois.

Q. Il est plus gros à cet endroit?—R. Oui.

Q. Et le saumon *sockeye* ne fréquente pas la rivière Colombie?—R. Non, je ne sache pas qu'il y en ait. Je ne sache pas qu'il y ait du saumon *sockeye* en aval du détroit, si ce n'est autour de la Pointe Robert.

Q. Et lorsque le saumon *sockeye* arrive à la fin de la saison, le saumon à bosse (*humpbacks*) arrive aussi?—R. Oui, mais il n'est pas propre à mettre en boîtes.

Q. Qu'en fait-on?—R. Je crois qu'on le jette par-dessus bord.



Q. Et on ne peut s'empêcher de le capturer ?—R. Non, on ne peut s'en empêcher. Après la seconde migration du saumon du printemps, arrive le cohoë.

Q. Et vous le paquez ?—R. Non, on ne le paque pas du tout, il ne vient pas en assez grande quantité pour payer.

Q. Et la chair de ce poisson ?—R. Oh ! la chair en est bonne, autant que j'ai pu voir.

Q. Et il arrive en quel temps ?—R. Dans la dernière partie d'août. Il suit immédiatement la migration du *sockeye*. Quelques fabriques ont paqué du saumon du printemps, mais pendant une saison seulement. Elles ne l'ont pas trouvé rémunérateur.

Q. Et il en serait jeté de côté, ou donné aux sauvages une plus grande quantité, parce qu'il est inutile ?—R. Oui.

Q. Et le cohoë—qu'est-ce que l'on en fait ?—R. Il est très abondant, mais on n'en fait la pêche que si les propriétaires de congélateurs et les commerçants l'exploitent. Les fabricants n'en veulent pas.

Q. Le cohoë est-il plus abondant dans la rivière qu'il l'était ?—R. Bien, je ne pourrais dire.

Q. Quel serait le résultat sur la rivière si vous capturiez le *sockeye* continuellement, et que vous laisseriez le saumon à bosse et le cohoë libre—est-ce que ceux-ci ne prendraient pas la prépondérance ?—R. Il ne paraît pas en être ainsi, mais comme je l'ai dit, je ne connais rien des habitudes de frayer du saumon.

Q. Connaissez-vous d'autres modes de pêche que celle faite au moyen de rets à mailler ou de rets à dérivettes ? Aucune méthode de pêcher avec des seines—avez-vous constaté qu'une seine soit un engin de pêche plus destructif qu'un autre ?—R. Je crois que la seine peut être nuisible en ce qu'elle prend du saumon non développé. Je ne crois pas qu'on puisse faire mieux avec la seine. On jette généralement la seine autour d'un banc de saumon, et tout le poisson est pris.

Q. Mais des rets à dérivettes ne prendraient pas tout le poisson ?—R. Bien, je suppose qu'une seine prendrait tout le poisson formant un banc, mais des rets à dérivettes en prendraient plus dans la rivière qu'aucune autre espèce de seine.

Q. Mais est-ce qu'une seine ne prendrait pas plus de poisson formant un banc que des rets à mailler ?—R. Oui, je crois qu'elle en prendrait plus à même un banc.

Q. Avez-vous quelque chose à dire à propos de la saison réservée ?—R. Non, je crois qu'elle est à peu près bien comme elle était l'année dernière.

Q. Est-ce que les fabricants en seraient beaucoup affectés si on la prolongeait jusqu'à minuit le dimanche soir ?—R. Oh ! oui, ils ne feraient jamais partir un bateau à minuit.

Q. La raison pour laquelle je vous pose cette question est que beaucoup de gens pensent que le dimanche devrait être complètement observé, mais vous croyez que la saison actuelle devrait être laissée telle qu'elle est ?—R. Oui, la saison est très courte, et je crois qu'on ne devrait pas nous causer trop d'embaras.

Q. Alors, si la saison était la moitié aussi courte, vous prendriez tout le dimanche ?—R. Bien, je ne crois pas que cela nuise d'observer le dimanche, puis cela permet au poisson de remonter la rivière.

Q. Que pensez-vous de la reproduction artificielle ?—R. Bien, si vous dites que la capture de grandes quantités de poissons tend à les détruire, et puis que nous avons de bonnes migrations, je consentirais à donner à la pisciculture le bénéfice du doute.

Q. Croyez-vous que tout sujet anglais devrait avoir une licence ?—R. Je crois que tout résident et tout sujet anglais devrait avoir une licence.

Q. Devrait-elle être transférable ?—R. Non, je crois que celui qui obtient une licence devrait s'en servir.

Q. Est-ce que les fabriques ont des pêcheurs à leur emploi ?—R. Oui.

Q. Et un bateau faisant le service tout le temps ?—R. Oui.

Q. Est-ce que les pêcheurs ordinaires ont un bateau et des rets ?—R. Oui.

Q. Et est-ce que cela ne serait pas en faveur du bateau de la fabrique avec quatre hommes ?—R. Bien, vous pourriez le penser, mais je sais par mon expérience que lors d'une forte migration du saumon, ils en prennent beaucoup, mais que lors

d'une faible migration, ils font peu de chose; mais si ce n'était que des fabriques, les quatre hommes d'un bateau souffriraient de la faim.

Q. Croyez-vous que les droits devraient être les mêmes sur les rivières Fraser, Skeena et Naas?—R. Bien, je n'en connais pas grand-chose. Je crois que toutes devraient payer \$20 également; je ne vois pas de raison au contraire.

M. WILMOT.—Bien, monsieur, nous avons obtenu de bons renseignements de vous.

*Par M. Armstrong :*

Q. Je voudrais vous demander—vous dites qu'il y a presque assez de saumon blanc de capturé pour approvisionner les sauvages qui feraient la pêche?—R. Bien, je ne voudrais pas qu'or me ferait dire autant que cela.

Q. Eh bien! ce poisson ainsi donné aux sauvages est-il compris dans la quantité donnée comme étant la capture de l'année?—R. Je ne le pense pas; nous ne payons pas ce poisson aux hommes qui sont payés à la pièce, mais ce poisson est compté pour les hommes qui travaillent à la journée.

*Par M. Wilmot :*

Q. Non plus que le cochon, le saumon à bosse, etc.?—R. Non. Ai-je compris que M. Arthur aurait dit qu'il avait vu des charges de poisson sur un chalan jetées à la rivière? Parce que, s'il l'a dit, je puis dire que ça n'est pas vrai.

M. WILMOT.—Non, je ne crois pas qu'il ait dit cela.

M. ARMSTRONG.—Mais vous n'avez pas le droit de dire que le témoignage d'un autre homme n'est pas vrai; vous pouvez dire que vous n'avez jamais vu telle chose.

M. LORD.—Bien, je n'ai jamais vu telle chose. J'ai vu jeter du poisson de dessus les quais, mais pas des voyages de chalans impropres à la mise en boîtes.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur, si c'est tout ce que vous avez à nous soumettre, cela va suffire.

Et advenant 12.30 p.m., le président ajourne la séance jusqu'à 1 heure p.m.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 26 février 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La commission se réunit au palais de justice, et les membres sont appelés à tour de rôle par le président à 2 heures p.m.

Présents:—M. S. Wilmot, au fauteuil; M. le shérif Armstrong et M. C. F. Winter, secrétaire.

---

JOHN J. McDONALD, originaire de la Nouvelle-Ecosse, résidant à la Colombie-Britannique depuis plus de sept ans et demeurant actuellement à New-Westminster, se donnant comme un pêcheur de profession, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Désirez-vous faire quelques observations sur les pêcheries de la rivière Fraser, ou ailleurs dans cette province?—R. Je désire vous informer que l'on m'a refusé une licence depuis trois ans, je crois.

Q. Vous en avez fait la demande régulièrement?—R. J'en ai fait la demande au bureau, ici.

Q. Vous a-t-on donné quelque raison pourquoi vous ne deviez pas l'avoir?—R. Oui, il y avait une petite raison pourquoi je ne devais pas l'avoir—la première année j'ai fait la pêche sur la rivière avec un homme qui avait une licence—la seconde année, je ne me suis pas donné la peine de venir à la ville pour obtenir une licence pour moi-même, ne sachant pas que le nombre devait en être limité. Le gérant de la *British America Factory* m'en a procuré une.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Était-elle inscrite en votre nom?—R. Non, pas que je sache—mon nom n'était pas au registre lorsque j'ai demandé une licence.

Q. Alors, vous ne savez pas si elle était en votre nom ou non?—R. Je ne le crois pas—je ne suis pas prêt à le dire. Pendant trois ans j'ai demandé une licence, et on m'a dit que je n'aurais pas de licence parce que je n'en avais pas eu l'année précédente. J'ai dû aller travailler dans une fabrique.

Q. Dans une fabrique, ou avec un bateau et des rets?—R. Non, je travaillais à réparer les rets pour la fabrique.

Q. Avant d'aller plus loin, n'étiez-vous pas pêcheur de profession à la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui, monsieur; je faisais la pêche au saumon à la Nouvelle-Ecosse et à Terre-Neuve.

Q. Qu'est-ce qui vous a fait venir ici?—R. Je suis venu ici pensant qu'il y aurait bonne chance à faire la pêche, ou le cabotage.

Q. Et vous n'avez pu obtenir de licence et vous avez dû travailler dans les fabriques?—R. Oui, monsieur, j'ai dû travailler dans les fabriques, ou du moins la quatrième année, pourrais-je dire.

Q. C'était en 1891—l'année dernière?—R. L'année d'avant, on m'avait refusé une licence, et j'ai dû aller à la Pointe Roberts.

Q. Aux Etats-Unis?—R. Oui. J'y suis allé, et j'ai essayé de tendre des pièges. Je n'avais pas le moyen de me procurer le genre de pièges convenables à l'endroit et je n'ai pas réussi.

Q. Est-ce avec des rets à enclos que l'on fait la pêche à la Pointe Roberts, ou avec des rets à chambres?—R. Des rets à chambres—je crois qu'on doit les appeler proprement de ce nom—des rets à chambres et des seines.

Q. Et vous n'y avez pas réussi?—R. J'y aurais réussi, mais je ne l'ai pas fait, faute de moyens pécuniaires.

Q. Et ensuite?—R. L'année suivante, je n'ai pu encore obtenir de licence, et j'ai dû aller travailler dans l'intérieur du pays.

Q. Dans un chantier de bois de service?—R. Non, à la construction d'une ligne télégraphique. L'année dernière je n'ai pas demandé de licence pensant que je n'en obtiendrais pas, ayant été nommé gardien sur la rivière—j'avais demandé cet emploi et je l'ai obtenu.

Q. A quelle partie de la rivière étiez-vous employé?—R. J'avais été nommé pour Coquitlam, mais l'inspecteur m'a envoyé sur le Bras-Nord.

Q. Et sur quelle distance s'étend votre inspection—sur tout le parcours du Bras-Nord?—R. Sur tout le Bras-Nord—depuis Westminster jusqu'à Sand Heads.

Q. A Sand Heads? A quelle distance au large de Sea Island?—R. Environ un mille et demi au delà de Sea Island.

Q. Combien cette distance comprend-elle de milles de Westminster?—R. Je compte 18 milles—c'était ma limite. Je demeurais ici en ville avec ma famille et je parcourais cette route.

Q. De jour ou de nuit?—R. Généralement je descendais une journée et je revenais le lendemain, ou selon que cela se rencontrait, je me faisais remorquer en allant et en remontant par les remorqueurs et les bateaux à vapeur.

Q. Les remorqueurs remontent-ils le Bras-Nord jusqu'à Westminster?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien y a-t-il de fabriques de conserves en opération sur le Bras-Nord?—R. Il y en a deux en opération.

Q. Où sont-elles situées?—R. Il y en a une sur une petite île entre Sea Island et Lulu Island.

Q. Quelle est cette fabrique?—R. On l'appelle la *Sea Island Cannery*—je crois qu'on l'appelle aussi *Munn & Co.*

Q. Où est située l'autre fabrique?—R. Sur une petite île entre Sea Island et la terre ferme.

Q. Près du chemin du Bras-Nord?—Oui, elle n'est pas loin du chemin du Bras-Nord qui vient de Vancouver.

A qui appartient-elle?—R. J'ai compris qu'elle appartenait à Todd et Fils ou Todd et Cie, je ne sais pas lequel.

Q. Que désirez-vous représenter, avant que nous vous posions aucune question particulière?—R. Bien, je ne sache pas d'avoir aucun grief me concernant particulièrement.

Q. Comme gardien sur la rivière, la loi a-t-elle été observée?—R. Bien, j'ai eu occasion de n'arrêter qu'un seul bateau avec ses rets.

Q. Pourquoi cela?—R. Pour avoir fait la pêche avec deux bateaux lorsqu'il n'y avait qu'une seule licence.

Q. Les deux bateaux étaient-ils numérotés?—R. Oui.

Q. Alors ils l'étaient irrégulièrement?—Oui, monsieur.

Q. Est-ce le seul cas de cette nature qui soit arrivé?—R. Oui, le seul cas que je connaisse.

Q. Il est très possible qu'il y en aurait eu d'autres?—R. Bien, je ne sais pas—je les surveillais bien attentivement. Il est possible qu'il en soit arrivé sans que j'en sache quoi que ce soit.

Q. Et l'étendue du territoire que vous aviez à parcourir a dû vous empêcher de voir tout ce qui s'y passait?—R. Oui, ou il m'aurait fallu faire plus de voyages sur la rivière.

Q. Maintenant, quant aux fabriques de conserves, y a-t-il eu des infractions à la loi à leur sujet?—R. Pas d'infractions que j'aie vues.

Q. Savez-vous que c'est contraire à la loi de jeter les rebuts dans la rivière?—R. Je n'en ai pas été informé.

Q. Y a-t-il eu des déchets de ces fabriques de jetés à la rivière?—R. Bien, on les laissait glisser à la rivière.

Q. Ces fabriques sont-elles construites sur la terre ou sur des pilotis au-dessus de la rivière?—R. Elles le sont partie sur pilotis et partie sur la terre, la plus grande partie sur la terre.

Q. Lorsque les déchets glissent en dehors, est-ce sur la terre ou dans l'eau?—R. Dans l'eau.

Q. Quelle peut être la profondeur de l'eau à cet endroit?—R. Je ne pourrais pas dire—je n'ai jamais eu occasion de la sonder; probablement qu'il doit y avoir de 8 à 9 pieds, et il peut y avoir de 18 à 20 pieds.

Q. Ça peut être 6 pieds?—R. Je ne sache pas qu'il y ait nulle part à ces endroits aussi peu d'eau que 6 pieds—il doit y avoir 10 pieds ou plus.

Q. Y a-t-il beaucoup de courant, ou l'eau y coule-t-elle rapidement?—R. Oui, l'eau y est passablement rapide.

Q. Aussi forte là qu'au milieu du chenal?—R. Bien, la fabrique de Sea Island, je puis dire que oui; le courant se porte à terre à cet endroit.

Q. Quelle est la largeur de la rivière sur le Bras-Nord?—R. Elle peut avoir approximativement un tiers de mille.

Q. Et le chenal principal coule-t-il au milieu de la rivière?—R. Je ne pourrais pas dire de quel côté de l'île est le chenal principal.

Q. Avez-vous remarqué si les déchets qu'on y dépose sont emportés de suite, ou sont mangés par le petit poisson?—R. Probablement qu'il y en a une partie d'emportée, et une autre de mangée. Le courant est très fort et pourrait tout emporter.

Q. Avez-vous été présent dans une fabrique lorsque les déchets déversaient en dehors?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué si les déchets restaient là, ou étaient emportés?—R. Non, pas particulièrement. Il y a quelques années, les fabriques employaient des caissons pour supporter les déchets. Je crois que c'était très injurieux pour le poisson.

Q. Quel poisson?—R. Le saumon.

Q. De quelle manière?—R. Bien on y laissait ces déchets pourrir.

Q. Comment étaient construits ces caissons ou coffres (*birs*)?—R. Ils étaient construits en forme d'une grande boîte faite de quatre pièces de bois de construction, avec des interstices de un à deux pouces entre les pièces (*slats*).

Q. Quelle pouvait être la grandeur de ces coffres—10 pieds carrés?—R. Bien je ne suis pas prêt à dire exactement.

Q. Avaient-ils un pied carré?—R. Je suppose qu'ils pouvaient avoir environ 10 pieds carrés.

Q. Quelle profondeur?—R. On les construisait généralement le long du rivage. Ils pouvaient avoir de 6 à 10 pieds à l'extérieur. On les construisait de manière à convenir au rivage et au fond de la rivière, et je crois qu'ils étaient nuisibles au saumon, parce que les déchets restaient là et y pourrissaient.

Q. Alors pourquoi les retenait-on dans ces coffres (*bins*)?—R. Parce qu'on croyait que c'était mieux, et que les déchets n'incommoderaient de cette manière ni le poisson ni les rets.

Q. Alors on croyait donc que si ces déchets flottaient dans la rivière, ils nuiraient à la migration du poisson à cet endroit?—R. Oui, quelquefois l'air pénètre dans certaines parties de ces déchets qui s'élèvent, flottent sur l'eau et empêchent le poisson de venir.

Q. Et on y plaçait ainsi ces caissons pour empêcher cela?—R. Oui.

Q. Est-ce que les deux fabriques dont vous parlez avaient eu de ces caissons?—R. Non. A la fabrique de Sea Island, je ne crois pas qu'il y en ait eu, et à l'autre fabrique on a construit une glissoire (*shoot*). Je ne sais pas comment on l'employait, mais elle était construite de manière à porter les déchets dans un canot, pour les transporter au loin, au cas où l'on mettrait la loi en vigueur.

Q. Est-ce qu'on les a jamais ainsi éloignés en les transportant dans des canots?—R. Non, monsieur.

Q. Alors on ne s'est pas servi des canots, et les déchets allaient à la rivière?—R. Ils allaient à la rivière.

Q. Alors, d'après ce que vous en savez, c'était l'impression des fabricants de conserves que le fait de jeter les déchets à la rivière devait affecter le poisson et les rets?—R. Bien, je ne sais pas quelle était leur opinion—c'était la même.

Q. Et qu'en pensez-vous en ce qui concerne la santé—y a-t-il des colons à ces endroits?—R. Oui.

Q. Quelle est leur occupation?—R. Cultivateurs.

Q. Ne s'est-on jamais plaint, à vous, comme officier public, de ce que les déchets fussent nuisibles?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est votre propre opinion à ce sujet?—R. Bien, si lorsque les déchets sont ainsi jetés à l'eau, le flux de la marée remonte la rivière, ces déchets peuvent se rendre à des endroits où ils resteront lors de la marée baissante, mais je pense que si on les jetait lorsque le courant et la marée descendent rapidement, ils ne pourraient nuire à quoi que ce soit—ils seraient emportés.

Q. Alors les boîtes (*bins*) en dessous des fabriques devaient empêcher cela?—R. Oui; à mon avis, ces boîtes (*bins*) étaient un très mauvais système.

Q. Et ces déchets qui remontent et se répandent sur le sol est-ce qu'ils y pourrissent?—R. Oui; il y en a une partie qui sèche, se décompose et flotte.

Q. Quel effet produisent-ils pour les habitants—est-ce qu'ils sont nuisibles?—R. Oui; ils sentent très mauvais sur les rivages où ils s'arrêtent.

Q. Vous n'avez jamais entendu les colons exprimer leur opinion à ce sujet?—R. Non.

Q. Si vous y viviez vous-même, qu'en penseriez-vous?—R. Bien, je penserais que ce qui est jeté des déchets lors de la marée montante pourrait être quelque peu nuisible—il ne peut y en avoir qu'une petite partie qui s'arrête sur ces battures. J'ai bu de cette eau tous les soirs pendant plusieurs saisons, et je n'ai jamais trouvé qu'elle affectait ma propre santé.

Q. Ne mettez-vous jamais rien dans l'eau que vous buvez là?—R. Non, monsieur (rires).

Q. Est-ce que les déchets ne pourraient pas commodément être transportés dans des chalans à une distance raisonnable, ou à l'eau profonde, dans le détroit de Géorgie?—R. Si la loi était mise en vigueur, les fabricants, je le sais, auraient l'intention de transporter les déchets au loin.

Q. Mais vous n'avez jamais reçu instruction de mettre la loi en force?—R. Non, pas particulièrement.

Q. Est-ce qu'il y a beaucoup de sauvages qui font la pêche dans les environs de Sea Island?—R. Oui, un bon nombre.

Q. Quel est le poisson que l'on y prend généralement?—R. Le *sockeye* est le saumon principal que l'on y prend.

Q. Savez-vous combien il s'y prend habituellement de poisson par jour ou par saison?—R. Je ne puis compter par jour—mais pas autant qu'un bateau peut apporter, disons, deux ou quatre cents poissons—je crois que quelques-uns apportent cette quantité.

Q. Avez-vous une idée de combien est la capture moyenne d'un bateau durant une saison à cet endroit?—R. Je n'en ai jamais été informé.

Q. Serait-ce 1,000, 3,000 ou 10,000?—R. Bien je l'ai entendu dire, mais réellement je l'ai oublié, je crois que quelques-uns ont dépassé 4,000.

Q. Avez-vous jamais entendu parler d'une capture allant jusqu'à 8,000?—R. Non, je ne l'ai pas entendu dire, mais je puis dire que s'il leur était permis de faire la pêche tout le temps, et que les fabriques de conserves prendraient tout le poisson, un bateau pourrait capturer cette quantité—il y en a qui prennent jusqu'à 8,000 poissons.

Q. Et vous dites—s'ils vendaient leur poisson—est-ce que les fabriques sont quelques fois assez remplies pour ne pas prendre le poisson?—R. Oui, j'ai entendu dire qu'elles l'étaient, c'est-à-dire pour un court espace de temps.

Q. Et le poisson ainsi capturé et apporté aux fabriques qui refusent de le prendre, qu'est-ce que l'on en fait?—R. Généralement on le sale—les pêcheurs sont généralement censés en apporter une certaine quantité.

Q. Oui, mais si un homme prend 400 saumons en s'en allant?—R. Non, mais généralement ils s'en vont après leur première capture, puis on fixe généralement la quantité à 400 par bateau, c'est-à-dire pour ceux qui vendent leur poisson aux fabriques, et dans ce cas très souvent les fabricants ont leurs propres bateaux.

Q. Et tout ce poisson est salé—savez-vous s'il n'y en a pas qui soit jeté à l'eau?—R. Oh! pas beaucoup—quelques-uns.

Q. Qu'entendez-vous par quelques-uns?—R. Durant une pauvre saison, j'appellerais un couple de mille, quelques-uns. (Rires.)

Q. Ceci se pratique tant par les blancs que par les sauvages?—R. Bien, il y a peu de licences accordées à des sauvages sur cette route. Je ne pourrais dire combien.

Q. Avez-vous quelque chose à faire avec l'émission des licences?—R. Non, monsieur, je n'ai d'autre chose à faire qu'à garder la rivière.

Q. Cette quantité excessive de poisson se recrute généralement dans la famille des *sockeyes*, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. En juin et juillet?—R. La fin de juin, en juillet et août.

Q. Et le Bras-Nord est-il une bonne place pour la pêche au saumon du printemps?—R. Non, ce n'est pas bon pour le saumon du printemps.

Q. Y prend-ton du saumon coho?—R. Oui, quelque peu.

Q. Qu'en fait-on?—R. Quelquefois on le paque, mais je ne le sais pas par moi-même.

Q. Le saumon *sockeye* constitue le principal trafic?—R. Oui.

Q. Quelle est la grandeur des mailles dont vous vous servez?—R. Des mailles de six pouces.

Q. Et quelle est la longueur des rets?—R. Les rets ont toutes sortes de longueurs—la longueur réglementaire est de 150 brasses.

Q. Combien de mailles de profondeur?—R. Trente généralement; dans le Bras-Nord il peut y en avoir de quarante mailles.

Q. Le poisson que vous avez vu jeter à l'eau, était-ce par les sauvages ou autres ayant des licences, ou venait-il des fabriques?—R. Il venait des deux. En certains cas, j'ai vu que les fabricants avaient acheté du poisson, et que ne pouvant ni le saler ni le paquer, ils le jetaient à l'eau, mais je n'ai vu qu'un seul cas semblable de moi-même.

Q. Était-ce une quantité assez considérable?—R. Quelque chose comme 2,000.

Q. Le poisson vient-il mêlé, rouge et blanc?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce que l'on fait du poisson ainsi pris mêlé de rouge et de blanc—vous dites que les fabriques ne s'en servent pas?—R. Généralement les sauvages les prennent et les préparent pour leur propre usage. Les sauvages ont généralement la liberté de prendre le saumon blanc et de le faire sécher pour leur propre usage.

Q. En quelle saison de l'année serait-ce?—R. En toutes saisons—on a mis quelque peu de poisson blanc en conserves, mais il n'est pas considéré propre au marché.

Q. Savez-vous si l'on jetait du saumon blanc parce qu'il n'était pas propre au marché?—R. J'en ai jeté quelque peu moi-même, supposant que d'autres en faisaient autant.

Q. Quelle serait la quantité que vous auriez ainsi jetée vous-même pendant une saison?—R. Quarante ou cinquante pendant une saison. Je n'avais pas le temps de le saler pour mon propre usage.

Q. Mais vous n'auriez pas jeté ainsi du saumon rouge?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est la différence dans la chair du saumon blanc et du saumon rouge?—R. De bonne heure dans la saison, elle est toute aussi bonne.

Q. Et dans la saison plus avancée aussi, n'est-ce pas?—R. Il n'y a pas beaucoup de différence. La différence est plus grande entre le printemps et l'automne dans le saumon rouge.

Q. Avez-vous entendu faire des plaintes par des pêcheurs qui ne pouvaient obtenir de licences sur la rivière?—R. J'en ai connu une demi-douzaine—approximativement—il peut y en avoir plus—qui n'ont pu obtenir de licences. C'étaient des gens qui venaient s'établir dans le pays—principalement des Ecossais. Ils faisaient la pêche pour les fabriques, avec des bateaux appartenant aux fabriques, par parts, je suppose.

Q. Etait-ce de bonnes gens, recommandables?—R. Oui, monsieur, c'était tous de bonnes gens, recommandables, faisant de très bon ouvrage pour les fabriques, autant que j'ai su.

Q. Est-il plus profitable pour un homme de faire la pêche avec son propre bateau que de pêcher pour une fabrique?—R. C'est plus profitable pour lui de faire la pêche avec son propre bateau.

Q. Combien faut-il de licences de bateaux dans votre section pour permettre à chaque fabrique de fonctionner?—R. Je dirais que pendant une saison pauvre, le poisson ne venant probablement que pour quelques jours, quinze à vingt bateaux suffiraient pour leur fonctionnement.

Q. Je veux dire pendant toute une saison?—R. Si vous prenez toute une saison, à l'exception de ces quelques jours, je crois qu'une fabrique pourra être approvisionnée de poisson par quarante à cinquante bateaux—il en faudrait plus pour quelques-unes, suivant la capacité de la fabrique.

Q. Avez-vous une idée de la capacité d'une fabrique—disons de celles près d'où vous étiez—15,000 ou 20,000 caisses?—R. Quelque chose comme cela, je suppose. S'il y avait un bon marché, ces fabriques pourraient produire un peu plus qu'elles ne font.

Q. Combien faut-il de bateaux ordinairement pour obtenir une capture passable?—R. Ordinairement, je crois qu'il faut quarante bateaux.

Q. Les fabricants ne pourraient pas approvisionner leurs fabriques avec vingt-cinq bateaux?—R. Non, pas à moins qu'ils n'emploient des pêcheurs du dehors.

Q. Connaissez-vous la loi concernant le temps réservé de chaque semaine?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il bien observé?—R. Je ne vois personne qui enfreigne cette loi.

Q. Avez-vous jamais rencontré quelque infraction à cette loi?—R. Pas l'année dernière.

Q. Et l'année précédente, lorsque vous faisiez la pêche, l'avez-vous transgressée?—R. Non, monsieur.

Q. Tous les pêcheurs dans votre juridiction sont-ils contents, ou y en a-t-il de mécontents en ce qu'ils préféreraient ne pas faire la pêche le dimanche?—R. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit se plaindre à ce sujet, je crois qu'il y en a qui aimeraient à faire la pêche le dimanche s'ils le pouvaient. Je n'ai jamais entendu personne se plaindre d'avoir à faire la pêche le dimanche soir.

Q. Il y en a quelques-uns qui préféreraient ne pas y aller?—R. Bien, je n'en ai pas encore rencontré.

Q. En votre qualité d'officier sur cette rivière, que pensez-vous de la pisciculture qui y est établie—est-elle profitable ou non?—R. Je suis d'opinion qu'elle est avantageuse.

Q. Croyez-vous qu'elle devrait être agrandie, ou rester comme elle est?—R. Je crois que dans l'intérêt des pêcheries elle devrait être agrandie, de manière à permettre à un plus grand nombre de fabriques de conserves de fonctionner.

Q. Quelle est votre idée sur la classe de gens qui devraient obtenir des licences?—R. Je crois que quiconque a un bateau et fait la pêche devrait avoir une licence, pourvu que ce soit un sujet anglais et un résident.

Q. Tous devraient avoir droit à une licence?—R. A une licence, s'ils le désirent.

Q. Que pensez-vous d'un homme qui vend sa licence à son voisin?—R. Je ne crois pas que ce soit correct—on ne devrait pas pouvoir transférer sa licence.

Q. Avez-vous eu quelque chose à faire avec les pêcheries sur la côte?—R. Non, je n'ai été employé que trois mois. J'ai fait la pêche à la baie Cowichan, sur l'île Vancouver.

Q. Pour quel poisson faisiez-vous la pêche?—R. Le saumon—je pêchais à la seine.

Q. Quelle espèce de seine—de quelle longueur?—R. D'environ 80 à 100 brasses, je crois.

Q. Et de quelle profondeur?—R. Je crois que la "folle" (*pound*) doit avoir environ dix brasses.

Q. Et les bras?—R. A peu près la même chose.

Q. Quelle était la grandeur des mailles dont vous vous serviez?—R. Je crois que les plus petites avaient trois pouces et demi.

Q. Est-ce qu'elles étaient différentes dans la partie formant la poche?—R. Les mailles de la poche avaient trois pouces et demi.

Q. Et celles des bras?—R. Cinq à six pouces—les mailles s'élargissent à mesure que vous allez vers les bras.

Q. Et quant à l'emploi de la seine—est-ce que les plombées (*lead-lines*) traînent au fond?—R. Bien, en certains cas, on se sert de pierres de fond (*drag stones*) lorsque les plombées (*lead-lines*) vont au fond. En d'autres cas, on pêche à l'eau profonde, on les met en bourses, et les plombées (*lead-lines*) ne vont jamais au fond.

Q. Alors vous savez qu'on se sert de seines en bourses dans l'Atlantique?—R. Oui.

Q. Comment considère-t-on les seines en bourses dans l'Atlantique?—R. Bien ceux qui pêchent le long du rivage considèrent qu'elles dispersent les bancs de maquereau, et qu'elles nuisent à la migration du poisson.

Q. Si on se servait de seines en bourses sur la côte, ici, est-ce que ce serait plus nuisible que de pêcher à la dérivette, et qu'il se prendrait plus de saumon?—R. En règle générale, on ne peut se servir de la seine à l'embouchure des rivières, ou près des embouchures des rivières.

Q. Pourquoi pas?—Il y a tant de bois flottant, et autres choses semblables.

Q. Alors, où s'en sert-on?—R. Dans les estuaires.

Q. Et quels sont les plus destructives, des dérivettes ou des seines—lesquelles prennent plus de poisson?—R. La seine prend le plus de poisson.

Q. Et si la seine était tendue en travers de la rivière, le poisson pourrait-il monter?—R. Oh! cela nuirait à la migration du poisson.

Q. Quant aux mailles d'une seine et des rets à mailler,—est-ce qu'une maille de 3½ pouces prend plus de poisson qu'une maille de 5½ pouces?—R. Non; une maille de 5 pouces dans la folle (*the pound*) d'une seine ne serait pas assez forte—l'idée est de les avoir de façon à ce que le poisson se prenne dans les mailles.

Q. Vous pensez qu'avec une maille de 3½ pouces, le poisson ne se prendrait pas, mais qu'il se prendrait dans une maille de 5 pouces?—R. Il ne se prendrait pas,—ou du moins il n'y en aurait pas beaucoup.

Q. Vous croyez en somme que la seine est plus destructive que les rets à mailler?—R. Oui; généralement le saumon ne se prendra pas dans nos rets à mailler, à l'eau claire, à l'extérieur.

Q. Et c'est pourquoi vous vous servez de seines pour les envelopper, et qu'elle sont plus destructives?—R. Oui, elles sont plus destructives.

Q. Et vous croyez aussi que l'emploi de seines à l'embouchure d'une rivière ou de son estuaire serait nuisible au passage du poisson remontant la rivière?—R.



Quelques-uns prétendent qu'elles seraient plus nuisibles que des rets à dérivettes—ceux-ci ne sont pas profitables à l'eau claire.

Q. Quels sont les autres poissons que vous prenez avec vos seines, à part du saumon?—R. Quelques chiens de mer, quelques truites et quelques morues de roche.

Q. Qu'est-ce que vous entendez par "truites"?—R. Elles sont semblables au jeune saumon.

Q. De quelle pesanteur?—R. De 2½ à 4 lbs.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas autre chose qui se prenne dans la poche des rets que des poissons de 4 lbs?—Oui, il y en a quelques-uns.

Q. Savez-vous ce que c'est que le *smolt*?—R. Oui.

Q. Savez-vous ce que c'est que le *parr*? Est-il beaucoup plus petit que le *smolt*?—R. Non, nous n'en prenons jamais de ceux-ci.

Q. Que fait-on de ces petits poissons quand on en prend?—R. On les sale,—on en envoi au marché de Vancouver.

Q. Est-ce qu'on n'en jette pas sur le rivage comme étant inutile?—R. Non, les sauvages les prennent.

Q. Est-ce qu'il s'en prend en quantités considérables?—R. Cela dépend de la saison.

Q. Il y a des saisons où il s'en prend en nombres considérables?—R. Je n'ai fait la pêche à cet endroit que pendant une seule saison—je puis en avoir pris une couple de mille.

Q. Avez-vous aussi pris du hareng?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais pris de hareng.

Q. Il n'y a pas de maquereau ici?—R. Non, monsieur.

Q. Ayant fait la pêche à la côte, vous pouvez nous donner une idée de la valeur de la pêche sur les rivières du nord, et de celle sur la rivière Fraser—est-il juste que l'on fasse payer \$20 ici et seulement \$5 sur les rivières d'en haut?—R. Bien, je dirai ceci—il y a un meilleur marché pour le poisson d'ici, et les pêcheurs sont plus capables de payer.

Q. Mais un fabricant de conserves peut-il plutôt payer \$20 ici qu'il le peut sur la Skeena?—R. Bien, je ne sais pas.

Q. Mais un homme qui emploie 40 bateaux sur la Skeena devrait être capable de payer plus—on devrait exiger un taux égal?—R. Non, je ne crois pas—c'est plus dispendieux d'aller au nord, et la main-d'œuvre est plus difficile à obtenir.

Q. Alors vous croyez que le système actuel est à peu près bien?—R. Bien, je ne suis pas assez renseigné sur ces rivières du nord pour en donner une idée. Je n'ai fait la pêche que quelque temps sur la Cowichan. Je ne suis pas prêt à donner une opinion si le taux de la licence est trop élevé ou non, ne connaissant pas les désavantages de la côte.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne du poisson pris sur la rivière?—R. Lorsque le poisson arrive pour la première fois, il est plus petit que celui qui vient ensuite—d'une demi-livre de moins, je crois. Celui de la seconde migration est plus gros.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne, prenant toute la durée de la saison, du saumon *sockeye*?—R. Je pourrais dire six livres et demie.

Q. Durant toute la durée de la saison?—R. Oui, naturellement je n'en suis pas bien sûr.

Q. Si quelqu'un disait sept livres et demie ou huit livres, vous ne diriez pas qu'il se trompe?—R. Si quelqu'un disait huit livres, je dirais qu'il se trompe.

Q. Je suppose que vous n'êtes pas bien au courant des opérations intérieures des fabriques de conserves?—R. Non, pas particulièrement à l'intérieur.

Q. Croyez-vous, comme officier de pêche, que la distance que vous avez à parcourir soit trop grande pour vous permettre de faire votre besogne efficacement?—R. Bien, non, il ne s'y trouve pas une grande quantité de bateaux. Je crois qu'on devrait faire un changement de temps à autre, et un autre officier devrait prendre ma place. Les pêcheurs généralement ont les yeux sur un officier, et il serait bon de changer les officiers de temps en temps.

Q. Mais un nouvel officier connaîtrait-il les bateaux aussi bien dans une nouvelle place?—R. Il aurait plus de chances de surprendre les délinquants.

Q. Avez-vous d'autres choses à dire?—R. Il y a des cours d'eau en haut de la rivière sur lesquels les gens qui y vivent détruisent le poisson en automne.

Q. De quels ruisseaux voulez-vous parler?—R. Ceux que je connais sont la Serpentine qui se jette dans la Mud Bay, et la Nicomekle.

Q. Le poisson se rend là pour frayer?—R. Oui, aux sources des rivières.

Q. Quelle espèce de poisson, principalement?—R. Le saumon *cohoë*, principalement.

Q. Y va-t-il du saumon *sockeye*?—R. Non, je ne pense pas.

Q. Et les habitants en prennent tard dans la saison; à quelle époque; dans le cours du mois d'octobre?—R. Dans le cours du mois d'octobre—c'est je crois la saison du frai. Il y a aussi d'autres petits cours d'eau qui se jettent dans la rivière Fraser—la rivière au Saumon, à Longley.

Q. Vous dites que la saison du frai du saumon *cohoë* arrive en octobre et en septembre—avez-vous une idée de la saison du frai du saumon *sockeye* à d'autres endroits?—R. Non. Durant la saison dernière j'en ai vu passer par la rivière Quesnell remonter la Caribou; j'en ai vu passer au-dessous du pont à cet endroit en octobre.

Q. En avez-vous vu dans l'action de frayer?—R. Non, je crois qu'ils remontent plus haut que cela.

Q. Savez-vous quand le saumon du printemps fraye?—Non, monsieur, je ne saurais dire.

Q. Alors, vous attirez l'attention sur l'opportunité de surveiller ces petits cours d'eau durant le temps du frai?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous d'autre chose que vous aimeriez à nous dire? En votre qualité d'officier de pêche vous êtes supposé connaître mieux que tout autre ce qui se rapporte aux pêcheries?—R. On suppose généralement que le saumon d'ici est le même que celui des côtes de l'Atlantique, mais je diffère d'opinion.

Q. Comment prétendez-vous que celui-ci donne une nourriture plus substantielle?—R. Parce que vous pouvez en manger une plus grande quantité que celui de l'Atlantique.

Q. Mais cela n'en ferait pas une nourriture plus substantielle, de ce que vous mangeriez deux saumons ici contre un là-bas (rires)?—R. Probablement que je m'exprime mal.

M. WILMOT.—Nous sommes tous sujets à cela. Dans quelles rivières avez-vous fait la pêche sur les côtes de l'Atlantique?—R. Je n'ai jamais fait la pêche sur des rivières. J'ai pêché dans la baie Saint-Georges, où j'ai pris du saumon, ainsi qu'à la baie Port-au-Port, à Terre-neuve.

Q. Et vous ne pouvez rien dire des autres ports des provinces de l'Atlantique, si ce n'est que là où vous avez fait la pêche?—R. Bien, il y a la même différence entre tout le poisson de là-bas dans les différentes localités.

Q. Mais est-ce qu'il y aurait une différence ici partout où il se trouverait différents grades de poisson dans différentes rivières?—R. Bien, le poisson est différent—ce que je veux dire, c'est que le poisson de là-bas est plus substantiel.

Q. Oh, je vois, vous renversez la proposition—vous avez dit que le saumon d'ici était plus substantiel?—R. Oui, je veux dire le contraire.

Q. Connaissez-vous quelque autre différence?—R. La queue du saumon de là-bas n'est pas aussi large que celui d'ici.

Q. Mais si je vous disais que la queue du saumon varie avec la rivière dans laquelle il a à voyager. C'est un fait que la queue du saumon sera plus ferme dans cette rivière que dans un cours d'eau plus tranquille—si le saumon doit remonter une rivière bourbeuse et d'eau morte, sa queue sera différente de celle d'un poisson qui doit remonter une eau rapide et claire. Vous voyez donc que cela ne constitue pas une différence réelle dans le poisson. Est-ce la seule différence que vous connaissez?—R. C'est la seule différence.

Q. Y a-t-il sur les côtes de l'Atlantique, à votre connaissance, du saumon qui ressemble au saumon *sockeye*?—R. Je n'en ai jamais vu.

Q. Avez-vous vu le grill, jeune saumon de 3 et 4 livres?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'il ressemble au *sockeye*?—R. Bien, je ne trouve pas qu'il y ressemble beaucoup.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Est-ce qu'il n'est pas argenté et brillant?—R. Oui, il ressemble au poisson que l'on prend ici l'hiver, qu'on appelle "*silver sides*," mais j'en ai jamais pris; il vient sur les marchés l'hiver.

Q. Ce "*silver sides*" a-t-il la chair rouge?—R. Il est un peu plus pâle.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors il ressemblerait plutôt au grill de l'Atlantique. Avez-vous d'autre chose à nous dire?—R. Non, rien de plus.

M. WILMOT—Bien, nous vous sommes très obligés; cela va suffire, merci.

JAMES A. LAIDLAW, originaire d'Ecosse, demeurant à la Colombie-Britannique depuis 1862; fabricant de conserves de saumon, résidant actuellement à New-Westminster, est dûment assermenté.

M. LAIDLAW—Monsieur le président, je ne suis pas assez bien pour répondre à des questions, et je préférerais vous communiquer la déclaration que voici comme mon témoignage, et puis je répondrai à toute question que vous voudrez bien me poser. (M. Laidlaw remet alors au président la déclaration suivante, qui est lue, et est entrée, par ordre, dans les minutes):—

*A la commission royale siégeant actuellement à New-Westminster.*

"MESSIEURS,—Je vous remercie infiniment de m'avoir permis de donner mon témoignage par écrit, plutôt que verbalement, à cause de ma santé.

"*Re* déposer les rebuts dans la rivière: Je ne pense pas que ce puisse être aucunement dommageable au saumon qui remonte la rivière.

"1. La plus grande partie des déchets est mangée par le poisson rôdeur peu de temps après qu'ils sont jetés à la rivière.

"2. Je pense que le fait de nourrir le poisson rôdeur ici l'empêche de se rendre sur les frayères pour y détruire le frai.

"3. Nous savons que des millions de saumons meurent dans le haut de la rivière et qu'ils pourrissent dans les petits cours d'eau et sur les battures, ce qui doit être pire que la petite partie du saumon que les fabricants de conserves renvoient à la rivière. Durant une bonne saison, les fabricants et leurs employés doivent utiliser de huit à dix milles tonnes de bon poisson, à part des déchets. Si ces neuf mille tonnes passaient outre, la plus grande partie deviendrait en état de putréfaction comme ceux qui atteignent les frayères.

"4. De sorte que, pour les mêmes raisons, je ne pense pas qu'au point de vue sanitaire, la manière dont on dispose actuellement des déchets soit injurieuse."

*Re* licences :

"Autrefois les fabriques avaient quarante bateaux, puis on les a réduits à vingt-quatre—l'année dernière à vingt. Avec vingt-cinq bateaux, chaque fabrique aura encore à employer un bon nombre de licences du dehors pour faire fonctionner leurs fabriques, de sorte qu'à moins que le département veuille rendre improductif le capital investi dans les fabriques de conserves, il ne devrait pas nous mettre absolument à la merci des pêcheurs.

"Q. En ayant vingt-cinq bateaux, chaque fabrique de conserves emploie un certain nombre de sauvages, et leurs femmes et leurs enfants aident dans la fabrique. Ces sauvages, en ayant de l'emploi dans les fabriques, se supportent eux-mêmes—et bien que sous la tutelle du gouvernement, ne reçoivent peu ou point de secours. Sans licences, nous ne pouvons aider les sauvages."

*Re* pisciculture :

"Pour ma part, je n'ai aucun doute que la pisciculture ne soit et ne devra être un bienfait. Je regrette seulement de voir que l'argent qui est prélevé ici comme taxe spéciale sur les licences de pêche pour aider à la propagation du saumon ici, soit porté aux provinces de l'est du pays pour servir de primes aux pêcheurs de l'est, et peut-être pis que cela, au lieu d'être employé ici, pour construire plus de piscicultures, et aider de toute autre manière à la propagation du poisson, là ou la taxe

spéciale est prélevée dans ce but, comme je le comprends. Je ne puis penser autrement que ceux qui prétendent que la pisciculture n'est d'aucune validité, ne peuvent le faire que par préjugé. Il est certain que le saumon a été plus abondant l'année dernière que durant les pauvres années précédentes. Il y a des gens qui disaient que la pisciculture n'était d'aucune utilité, avant qu'il se fut écoulé une année depuis sa construction, et quelques-uns, comme d'habitude, sont encore de cette opinion. Je regrette beaucoup qu'il n'y en ait pas plus en voie de construction. Je crois qu'elles nous fourniraient assez de poisson pour faire cesser cette discussion.

*Re saison réservée du dimanche :*

"1. On a essayé plusieurs époques comme temps réservés, mais le temps réservé actuellement, je crois, est le meilleur, tant pour le sauvage que pour le patron. Il serait difficile, si le temps était prolongé, d'avoir les sauvages à leurs bateaux avant le lundi midi, et alors plusieurs d'entre eux seraient de peu d'utilité, vu qu'il y a toujours des gens prêts à leur fournir du whiskey. Un changement au présent système serait je crois très préjudiciable à tous les intéressés.

"2. Qu'une commission locale ou un bureau de renseignements local devrait être nommé pour la province; qui pourrait acquérir une connaissance aussi parfaite que possible des habitudes du saumon, et toutes les connaissances propres à propager et à continuer cette industrie, suivant qu'il l'a été fortement recommandé par un comité de l'Association des fabricants de conserves, le 4 février 1891.

"J'acquiesce absolument au rapport de ce comité, et je n'ai pas trouvé de raison pour changer d'idée, mais je désire ajouter que tout l'argent prélevé au moyen des licences devrait être dépensé dans la province à la construction d'un plus grand nombre de piscicultures, et à la propagation du saumon en général.

" Respectueusement votre,

(Signé) " J. A. LAIDLAW."

(Représentant, avec T. E. Ladner et R. F. Rithet, sept fabriques de conserves sur la côte—cinq sur la rivière Fraser, une sur la Skeena et une sur la Naas.)

*Par M. Wilnot :*

Q. Vous dites relativement aux déchets qui sont jetés dans la rivière qu'ils ne font pas le moindre dommage au saumon qui y vient?—R. Je le dis. J'ai fait la pêche ici depuis quinze ans, et certainement que le poisson n'est pas moins abondant actuellement que lorsque nous avons commencé nos opérations, et pour cette raison je ne puis certainement pas croire que les déchets soient dommageables à la migration du poisson.

Q. Quel effet ont-ils au point de vue sanitaire?—R. Bien, quant au point de vue sanitaire, comme je l'ai dit, les fabriques absorbent 7,000 à 8,000 tonnes de poisson qui provient de la rivière, et si cette quantité de poissons n'était pas ainsi absorbée, ils pourraient comme le reste ou comme la plus grande partie du poisson qui monte la rivière.

Q. L'eau de la rivière était-elle très polluée lorsque vous êtes arrivé ici, ou auparavant?—R. Je ne pourrais pas dire, de même je ne puis pas dire qu'il y ait aucune différence aujourd'hui d'avec ce qu'elle était alors.

Q. Mais si tout le poisson remontait la rivière et y mourait, la rivière serait dans le même état qu'alors?—R. Je ne dis pas que tout le poisson y meurt.

Q. Mais la rivière ne serait-elle pas dans le même état qu'alors?—R. La différence est celle-ci: parce qu'on voit les déchets ici, les gens pensent qu'ils sont nuisibles, mais si l'on allait en haut de la rivière, et que l'on y verrait des milliers de poissons en putréfaction, on verrait que les déchets d'ici sont très peu de chose.

Q. Alors s'il n'était pas capturé, le poisson emporterait ses entrailles et autres rebuts avec lui?—(Rires).

M. LAIDLAW.—Puis la plus grande partie des déchets jetés à la rivière est mangée par le poisson *scavenger*.

Q. Et vous croyez que si ce poisson remontait la rivière, ces poissons *scavenger* le suivraient, et mangeraient le poisson mort?—R. Bien, je ne sais pas. J'ai pensé

qu'en les nourrissant ainsi, nous les empêchions d'aller manger le frai dans le haut de la rivière.

Q. Alors vous les empêchez aussi d'aller manger le poisson mort ?—(Rires)—R. Bien, je sais qu'il mangent d'une manière très vorace le frai aux fabriques. Je les ai souvent vu faire.

Q. Je ne puis pas voir ces 9,000 tonnes de poissons comme vous le faites ?—R. Si vous faisiez le calcul vous verriez que ces 9,000 tonnes de poissons sont de bons poissons—pas de déchets, mais de bons poissons.

Q. 9,000 tonnes de poissons complets ?—R. Oui, 9,000 tonnes. Vous croyez qu'il n'en vient pas autant dans la rivière ? N'importe qui peut en faire le calcul en deux minutes et demie—je connais bien cela naturellement.

Q. Alors vous croyez que les déchets ne sont nuisibles ni au poisson ni à la famille humaine ?—R. C'est mon opinion.

Q. Vous dites que des millions de saumons meurent dans le haut de la rivière et dans les petits cours d'eau, ce qui est pire que les déchets qu'on y jette ? Il y a peu d'habitants dans ces endroits, n'est-ce pas ?—R. Mais est-ce que toutes ces matières putrides ne descendent pas le cours de la rivière, et si les gens ne les voient pas, ils en boivent.

Q. Alors, ce qu'un homme ne voit pas, il n'en connaît rien ?—R. Bien, il y a du vrai en cela. Il y a certainement des matières qui pourrissent sur les bords et sont lavées par les cours d'eau, et le tout descend la rivière.

Q. Mais il a été démontré que des maladies originent des borbiers, et lorsque des déchets sont laissés sur les bords par la marée, ce doit être pire que le résidu qui descend la rivière ?—R. Bien, j'ai vu des rapports de médecins qui disent qu'ils ne sont pas nuisibles.

Q. Les médecins diffèrent d'opinion, et les patients meurent, vous savez ?—R. Je ne suis pas médecin et je laisse la question à être décidée par la faculté. Dans mon opinion, ce n'est nuisible ni au poisson ni à la famille humaine.

Q. A votre établissement, est-ce qu'on laisse tomber les déchets directement au-dessous du plancher de la fabrique ?—R. Non, nous les envoyons à une fabrique d'huile.

Q. Avez-vous cru que c'était mieux d'envoyer les déchets à une fabrique d'huile ?—R. Nous n'avons jamais cru rien de tel, mais le département avait annoncé que la loi serait mise en vigueur, nous avons entrepris la chose et nous y avons perdu. Le département a agi d'une manière insensée—il n'a jamais mis la loi en force ni fait quoi que ce soit, après nous avoir fait faire toutes ces dépenses.

Q. Alors, vous avez fait la chose parce que le département le voulait ?—R. Non, mais parce que nous comprenions que la loi allait être mise en force—nous avons dû construire une autre fabrique de conserves justement par suite de l'indécision du département.

Q. Comment la fabrique d'huile a-t-elle opérée ?—R. Ça n'a pas été un succès. J'ai entendu dire que quelqu'un était venu ce matin et avait rapporté que M. McNeely avait acheté une quantité d'huile, quelques 2,000 gallons, ou à peu près.

M. WILMOT.—Je ne sais pas si c'est bien ce qui a été dit—peut-être que si le secrétaire référerait dans ses minutes au témoignage de M. Arthur, la chose s'expliquerait.

Là-dessus, le secrétaire lit de ses minutes le témoignage de M. Arthur, qui parle de l'huile, et de M. McNeely, ce qui satisfait le président et le témoin.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez fabriqué de l'huile avec les déchets, et cela n'a pas été profitable ?—R. Non, cette huile ne s'est pas vendue 50 centins le gallon—pas celle provenant de notre fabrique.

Q. Et de nulle part ailleurs ?—R. Bien, je ne pourrais pas vous dire cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pouvez-vous nous dire combien elle s'est vendue ?—R. Environ 25 centins le gallon.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle est la quantité que vous avez fabriquée?—R. Je ne pourrais vous le dire—vous devrez demander cela à M. Ladner.

Q. Ne pourriez-vous pas approcher de la quantité—5,000 gallons, ou 10,000 gallons?—R. Oh, comme 100 barils.

Q. Combien chaque baril contiendrait-il?—R. Environ quarante gallons, autant que je puis dire au meilleur de ma connaissance.

M. ARMSTRONG.—De combien de fabriques avez-vous reçu les déchets pour fabriquer cette quantité d'huile?

*Par M. Wilmot :*

Q. Et de quelles fabriques?—R. Je n'en ai pas fait le calcul, et j'ai oublié le nombre de bateaux qui ont apporté ces déchets.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais ce n'est pas ce que nous voulons savoir—nous voulons savoir de combien de fabriques vous avez reçu ces déchets pour fabriquer cette huile?—R. Si vous voulez attendre un moment, je vais vous donner les deux réponses—(après avoir consulté ses papiers). Nous avons reçu les déchets d'environ 160 bateaux pêcheurs—venant d'environ six fabriques.

Q. Pouvez-vous nommer les fabriques, M. Laidlaw?—R. Bien, il y en avait une qui ne fonctionnait pas; cependant j'avais les bateaux de ces fabricants.

Q. Mais les noms?—R. Delta Canning Company, Harlock Canning Company, Findlay, Durham et Brodie, et Wellington.

Q. De la fabrique de Wadhams?—R. Je ne crois pas—tout le monde était bien venu d'en envoyer.

Q. Ces fabriques n'envoyaient pas tous leurs déchets, n'est-ce pas?—R. Je le pense—nous en voulions davantage à la fabrique d'huile.

Q. Mais est-ce que toutes ces cinq fabriques dont vous parlez envoyaient tous leurs déchets à la fabrique d'huile?—R. Je le crois—je ne pourrais pas le jurer—la fabrique d'huile en avait besoin davantage, et je suppose qu'elle recevait tout ce qu'il y en avait là.

Q. Comment ces déchets étaient-ils transportés à la fabrique d'huile?—R. Nous les envoyions dans des steamers et des chalans—nous faisons affaires pour nous-mêmes dans le temps, et nous faisons transporter ces déchets—ils étaient transportés dans nos propres bateaux.

Q. Combien plus votre fabrique aurait-elle pu fabriquer d'huile si elle eut eu les déchets?—R. Je ne puis pas répondre à cela—je ne pourrais pas même vous le dire approximativement.

Q. Mais auriez-vous pu en consommer une fois autant si vous aviez eu les déchets? Cinq fabriques ont envoyé leurs déchets à la fabrique d'huile,—celle-ci aurait-elle pu consommer les déchets de cinq autres fabriques si on les lui avait envoyés?—R. Je ne puis pas vous dire cela maintenant—mais elle aurait pu en fabriquer une bien plus grande quantité.

Q. Aurait-elle pu en fabriquer une fois autant?—R. Bien, je ne puis pas dire—elle en aurait fabriqué davantage.

Q. Est-ce que la fabrication de cette huile, au point de vue financier, vous a payés?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais fait une estimation de la perte?—R. M. Ladner était chargé de cette partie de la besogne, plus que moi—je ne pourrais pas vous donner une réponse précise.

Q. D'après l'expérience que vous avez dans les opérations de cette fabrique d'huile qui aurait consommé les déchets de cinq fabriques de conserves, est-ce qu'on ne pourrait pas construire de ces établissements qui consommeraient tous les déchets?—R. Bien, vous savez qu'il n'y a rien qui ne puisse se faire.

Q. Alors c'est une simple question de dépense et d'expérience de la chose?—R. Oui, mais la question est de savoir si l'expérience profitera à quelqu'un—elle a été une perte pour nous, je puis vous l'assurer.

M. WILMOT.—C'est la première année que vous l'ayiez essayé. N'est-ce pas le cas que beaucoup d'industries ne réussissent pas une première année, mais réussissent ensuite ? Est-ce que la première année que vous avez exploité une fabrique de conserves vous a été profitable ?—R. Non, monsieur, elle ne l'a pas été.

Q. Et l'année suivante a été plus profitable ?—R. Bien, je crois que si quelques-uns de ces témoins extraordinaires que vous avez examinés savaient ce que nous avons fait la première année, ils n'auraient pas donné le témoignage qu'ils ont donné. Je vous dirai ceci, M. Wilmot, c'est très aisé lorsque vous avez fait \$30,000 ou \$40,000 ou \$50,000 de cette besogne—êtes-vous pour l'abandonner ? J'ai perdu \$10,000 dans une année—personne n'en a jamais rien su—chaque homme a reçu son salaire—personne ne savait rien de mes pertes—ce n'était l'affaire de personne que la mienne. Je sais que pendant quelques années nous avons fait plus que nous faisons maintenant.

Q. Et ces années vous rapportaient plus que ce que vous pouvez faire maintenant ?—R. Bien, quelques-unes étaient plus profitables mais je comprenais alors la besogne tout aussi bien que je la comprends aujourd'hui, mais la chose est celle-ci—il y avait encombrement sur le marché—la demande n'était pas égale à l'offre, et les prix sont descendus jusqu'à \$3.50, et vous savez ce que vous pouvez faire d'argent au taux de \$3.50.

Q. Alors, en somme, la fabrique d'huile ne vous a pas été profitable ?—R. Non.

Q. A propos de licences, vous dites que vingt-cinq licences ne seraient pas suffisantes pour chaque fabrique qui aurait à employer des licences du dehors pour ses opérations, et qu'à moins que ce soit l'intention du gouvernement de rendre improductifs les capitaux investis dans les fabriques de conserves, il ne devrait pas vous mettre assurément à la merci des pêcheurs. Ceci peut amener d'autres questions ?—R. Très bien, monsieur, je suis prêt à vous répondre tant que je serai capable de parler.

Q. Pouvez-vous donner la quantité moyenne du poisson capturé par chaque bateau durant la saison ?—R. Non, je n'ai pas de mémoires sur cela, mais je puis vous en extraire des livres, si vous le voulez.

Q. Vous avez eu une année quarante bateaux, auraient-ils donné 3,000, 4,000 ou 6,000 saumons ?—R. Non ; je vais vous dire, j'ai le rapport du témoignage de quelque témoin qui vous aurait dit—

M. WILMOT.—Je ne crois pas que vous deviez faire allusion aux témoins qui ont donné leur témoignage ici sous serment ?—R. Oh ! bien, quant à évaluer la quantité en moyenne, nous ne pouvons rien faire de tel. J'ai entendu dire à un homme qu'il pouvait sortir avec une bouteille de whiskey et un bateau et rapporter plus de poisson qu'avec un rets ; mais nous ne pouvons jamais réaliser les captures de poisson qui vous ont été dites.

Q. Alors vous ne pouvez donner les quantités de poisson livrées par bateau, la livraison moyenne ?—R. Non ; il y a deux bonnes années, vous savez.

Q. Bien, prenons deux bonnes années, quelle serait la moyenne alors ?—R. Bien, je ne puis dire ; dans les pauvres années j'ai vu des hommes revenir sans poisson du tout dans leur bateau, et nous avions à leur payer \$2 et \$2.25 tout de même, et ces mêmes gens revenir en d'autres temps avec 300 poissons, quelquefois 400—généralement 200.

Q. Et combien de temps dure la saison moyenne ?—R. Entre quatre à cinq semaines. Vous pouvez compter sur quatre semaines, quelquefois plus ; mais vous ne devez pas prendre 300 ou 400 comme capture moyenne du poisson par bateau ; je n'ai jamais eu la moyenne ni par les entrepreneurs ni par d'autres.

Q. Bien, quelques-uns ont dit qu'ils pouvaient en prendre 3,000 et 4,000 durant une saison, et d'autres même 10,000—alors votre moyenne de 300 et 400 ne serait pas juste pour le tout ?—R. Certainement non, certainement non ; cela serait pour un seul jour.

M. WILMOT.—Vous souvenez-vous d'en avoir pris 700 ou 800 en un jour ?—R. Des entrepreneurs, je crois en avoir pris autant que cela—ce serait en 24 heures. Vous savez que nos hommes pêchent durant dix ou douze heures ; deux prennent une chaloupe et partent, et dès qu'ils sont de retour et qu'ils ont fait vider la chaloupe, etc., deux autres hommes y embarquent et vont à la pêche.

Q. Et les pêcheurs ordinaires pêchent-ils durant 24 heures?—R. Non; ils pêchent généralement pendant un temps fixe, vous savez.

Q. Alors, quatre hommes dans une chaloupe pourraient pêcher plus longtemps que deux hommes dans une chaloupe?—R. Bien, si deux hommes partent la nuit, ne peuvent-ils pas pêcher jusqu'au matin, et si deux hommes partent le matin, ne peuvent-ils pas pêcher jusqu'à la nuit.

M. WILMOT.—Oui; mais si des pêcheurs ordinaires (2 hommes) partent, peuvent-ils pêcher jour et nuit?—R. Pas très bien.

Q. Soit, alors, n'auraient-ils pas un avantage sur les autres?—R. Bien, je crois que nous en avons tout autant de nos hommes que des entrepreneurs, en calculant pour les 24 heures en entier.

Q. Quelle est la taille ordinaire du saumon?—R. Bien, c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre.

Q. Si vous avez 10,000 saumons en une journée, varieront-ils beaucoup de taille—les *sockeyes*?—R. Bien, quand la saison est bonne, il en faut onze ou douze pour faire une caisse—au moins, telle est mon expérience—le saumon est alors plus petit; j'ai vu, dans une mauvaise année, neuf saumons faire une caisse—le poisson est alors plus gros.

Q. Combien calculez-vous ordinairement pour un saumon en moyenne?—R. Bien, vous voyez qu'une caisse se compose de 48 boîtes, vous pouvez aisément faire le calcul d'après cela.

Q. Y a-t-il de ces saumons qu'on vous apporte, quand vous en avez une multitude sur les bras—pouvez-vous faire emploi de tout ce poisson sans aucune perte?—

R. Oui; presque invariablement, et pour cette raison; nous avons paqué jusqu'à 20,000 saumons par jour dans chaque fabrique de conserves. Nous pouvons paquer 100 barils de saumon salé en sus de ce que nous mettons en boîtes, 1,360 caisses et 100 barils, c'est le plus que nous ayons jamais paqué en un jour.

Q. Combien de saumons dans un baril?—R. Oh, une cinquantaine—je ne puis dire exactement—c'est aux environs de 50.

Q. Soit, ça ferait bien près de 14,000 saumons en un jour?—R. Bien, alors, vous vous trompez quant au paquage du saumon en boîtes.

Q. Non; je prends exactement ce que vous avez dit—10 saumons par caisse?—R. Je ne dis pas 10 saumons par caisse, j'ai dit 12 saumons.

Q. C'est-à-dire 12 dans une bonne année?—R. Oui; supposez-vous que ce serait dans une mauvaise année?

Q. Alors, 12 saumons par caisse dans cette année-là?—R. Oui.

Q. Et 100 barils et 50 saumons par baril—bien, ça paraît plus de 16,000 saumons?—R. Bien, oui; c'est exact, nous nous sommes quelquefois trouvés pris comme cela quand nous avions 20,000 saumons sur le quai. Dès que la chose arrive, chacun de nos hommes est averti par trois coups de sifflet que nous avons tout le poisson que nous pouvons utiliser, et ils reviennent tout de suite avec celui qu'ils ont, et le poisson que nous ne paquons pas ce jour-là, nous le paquons le lendemain matin avant tout autre chose.

Q. Et ce poisson est toujours bon à paquer?—R. Bien, nous ne paquons jamais tout le poisson; ça ne paierait pas.

Q. Bien, les saumons qui ne vous vont pas—les donnez-vous jamais aux sauvages?—R. Oh oui; ils viennent et les emportent. Ceux que les sauvages n'emportent pas nous les jetons à l'eau. Ils ne sont pas bons pour nous.

Q. Vous les appelez "insuffisants" alors, ou quel nom leur donnez-vous?—R. Bien, je ne sache pas de nom; je puis dire ce qu'ils sont en les touchant.

Q. Je pensais que peut-être vous aviez un nom pour les désigner?—R. Bien, je puis les qualifier en les touchant.

Q. Ils servent de nourriture aux petits poissons, je suppose?—(rires)—R. Oh! non, savez-vous qu'ils n'y touchent jamais; ils ont de bien meilleures choses—ils mangent le frai.

Q. Bien, mais ensuite, ils mangent les autres parties?—R. Bien; ensuite, oui, mais ils ne le font jamais qu'après avoir mangé le frai.



Q. Pensez-vous que tous sujets britanniques de bonne foi et bons citoyens qui viennent ici devraient avoir un permis s'ils le demandent?—R. Je n'ai rien au monde à voir à cela; c'est l'affaire du gouvernement fédéral.

Q. Bien, pensez-vous que les fabricants de conserves devraient avoir tous les permis qu'ils veulent?—R. Je crois que les fabricants de conserves devraient avoir 25 bateaux comme une espèce de protection. Ils ont dépensé leur argent et placés des sommes importantes dans ce genre d'industrie. Il leur faudra ensuite avoir des étrangers pour prendre le poisson dont ils ont besoin.

Q. Alors, devraient-ils avoir des permis?—R. Bien, c'est l'affaire du gouvernement fédéral. Je n'objecte pas à ce que des pêcheurs étrangers aient des permis; toutefois, c'est une question qu'il ne m'appartient pas de décider.

Q. Est-ce une affaire qui vous importe que le genre de permis que devraient avoir les fabricants de conserves?—R. Oh, certainement; on pense d'abord à soi.

Q. Et vous pensez que les pêcheurs devraient avoir des permis, ainsi que tous ceux qui en demandent?—R. Bien, c'est l'affaire du gouvernement fédéral.

Q. Bien, pensez-vous que tous les fabricants de conserves qui établissent de nouvelles fabriques devraient avoir des permis?—R. Bien, je n'en sais rien; ce n'est pas mon affaire. J'ai moi-même une fabrique de conserves.

Q. Mais ne pensez-vous pas qu'ils devraient avoir des permis?—R. Oh oui; on devrait leur donner des permis.

Q. Mais cette commission a été nommée pour s'enquérir de ces choses et en faire rapport au gouvernement, et nous voulons recueillir toutes les informations possibles pour le mettre au fait?—R. Bien, nous avons maintes fois exposé nos idées là-dessus, et il ne s'en est pas plus occupé que des aboiements d'un chien. Je suis fatigué de donner ma manière de voir au gouvernement fédéral.

Q. Faites-vous partie du syndicat?—R. Bien, non; nous ne faisons pas partie de ce syndicat. Je ne sais pas comment vous pouvez nous appeler le syndicat—nous représentons sept fabriques de conserves sur la côte—cinq sur la rivière Fraser et deux au nord.

Q. Les deux autres sont sur quelles rivières?—R. Une sur la Skeena et l'autre sur la Naas.

Q. Quand avez-vous formé ce syndicat?—R. Je ne crois pas que ce soit un syndicat.

Q. Quand avez-vous formé cette compagnie?—R. Bien, c'est assez difficile à préciser maintenant—nous avons commencé il y a quinze ans.

Q. Alors, ces fabriques ont fonctionné de concert depuis quinze ans?—R. Non; depuis environ un an.

Q. Les capitaux sont-ils entièrement à ces sept fabriques, ou y a-t-il des capitaux étrangers dans la compagnie?—R. Oh non; il n'y a pas d'autres capitaux dans la compagnie que ceux des sept fabriques réunis ensemble.

Q. Pas de capitaux anglais ni d'autres capitaux étrangers?—R. Non; nous sommes simplement unis pour—bien!—nous protéger.

Q. Avez-vous trouvé cela plus profitable?—Non, nous n'avons pas fait un sou (rires) et nous ne nous attendons pas à faire un sou l'année prochaine—je vous dis la vérité.

Q. Avez-vous vendu à présent tout le paquage de 1891?—R. Non; pas encore.

Q. Alors, vous ne savez pas si vous avez fait un sou?—R. Non; nous ne nous y attendons pas—nous n'avons pas tout vendu.

Q. S'il doit y avoir un nombre spécifié de permis pour les fabricants de conserves, quel est le nombre maximum que vous considérez comme juste et équitable?—R. Nous avons déjà dit que vingt-cinq seraient une limite équitable. Vous voyez, sous l'ancien système, nous en avions quarante—avec vingt-cinq nous laissons une bonne marque aux étrangers qu'il nous faudra employer.

Q. Alors, vous pensez que vingt-cinq seraient un nombre satisfaisant s'il faut établir une limite?—R. Oui.

Q. Et vous pensez que moins que vingt-cinq ne serait pas satisfaisant?—R. Non, ce ne serait pas satisfaisant—peut-être, M. Wilmot, n'avez-vous pas suivi le cours des choses sur la rivière Colombie—parce que les pêcheurs y ont le contrôle des fabriques, il a fallu en fermer la moitié.

Q. Mais vous devez savoir que les organisations ouvrières sont maintenant une puissance qui domine dans le monde?—R. Bien, c'est l'affaire du gouvernement fédéral.

Q. Bien, mais c'est justement pourquoi cette commission est ici, et les questions qui vous sont faites n'ont pas d'autre objet que de recueillir des renseignements pour guider le gouvernement?—R. Oh bien, c'est juste, M. Wilmot, mais on nous a imposé tant de restrictions et de taxes que réellement je suis étonné qu'on ait le front de demander aux capitaux de venir développer les pêches en mer profonde—vous ne pouvez trouver un homme à Victoria qui dépenserait une pièce de dix centins pour cela.

Q. Alors vous pensez qu'il est avantageux de préconiser l'industrie des conserves?—R. Certainement.

Q. Et n'est-il pas avantageux de faire venir des immigrants respectables pour exploiter cette industrie?—R. Bien, entendez-vous par le nombre?

M. WILMOT.—Bien, j'entends cette classe d'hommes qui viendra s'aider et vous aider?—R. Oh bien, il n'y a pas d'oisifs ici pendant la saison de pêche.

Q. Quant à la question des permis aux sauvages, pensez-vous qu'ils devraient en avoir?—Bien, je ne pense pas que cela leur serait d'un grand service,

M. ARMSTRONG.—Je pense, M. Wilmot, que les sauvages porteurs de permis devraient avoir leur bateau et leur rets.

M. WILMOT.—Mais s'ils n'en ont pas, ils s'adresseront aux fabricants de conserves et auront chacun un bateau et un rets.

M. LAIDLAW.—Bien, je vous dirai qu'il m'a fallu payer \$56 pour un permis de bateau l'année dernière; cependant, le gouvernement en a donné un à un cabaretier.

*Par M. Wilmot :*

Q. Maintenant, vous pensez que la pisciculture est avantageuse?—R. Certainement. Je pense qu'on devrait en établir davantage—l'idée de lever une taxe spéciale ici pour aller appliquer l'argent dans l'est!

M. WILMOT.—Permettez-moi de vous détromper sur ce point—il n'y a pas de taxe spéciale ici—il est payé des droits de permis pour la pêche dans toutes les parties du Canada?—R. Mais le gouvernement perçoit ici quelque \$10,000 qu'il nous arrache.

Q. Si vous trouviez que dans d'autres provinces c'est plus que cela, que diriez-vous?—R. Alors je veux que l'argent soit dépensé ici—je ne veux pas qu'il prenne le chemin de l'est.

Q. Et vous ne voulez pas d'argent de là?—R. Non, pas un sou.

Q. J'ai peur que vous ne vous en trouveriez pas bien alors. Mais prenez les autres provinces—voici le rapport ministériel de 1890—la page 13 donne le revenu provenant des pêcheries des différentes provinces: Ontario, \$23,666.96, et vous trouverez à la page 10 les dépenses aussi réparties par provinces; or vous verrez que dans l'Ontario seulement il a été dépensé \$14,539.87 sur ces \$23,666.96 pour la protection des pêcheries de cette province?—R. Mais combien coûte l'exploitatinu des pêcheries?

M. WILMOT.—Ce n'est pas la question—je veux vous montrer qu'il n'y a pas de taxe spéciale.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et vous êtes dans l'erreur, M. Laidlaw, quand vous dites que vous payez une taxe spéciale et que cet argent devrait aller à la Colombie-Britannique spécialement. Je paie des taxes, vous en payez, et tout cela est versé dans la caisse générale pour tout le pays?—R. Mais le gouvernement a dit qu'il lui fallait une taxe spéciale.

*Par M. Wilmot :*

Q. Depuis combien de temps payez-vous des droits spéciaux?—R. Je ne puis vous le dire de mémoire.

Q. Donc, vous pensez que les piscicultures sont de bonnes choses?—Oui, et nous en voulons davantage; si on établit plus de piscicultures, je suis parfaitement disposé à payer ma part.

Q. Non, si vous aviez plus de piscifactures, vous n'en paieriez pas la façon. Ça viendrait de la caisse générale de tout le pays sans qu'il fût levé plus de taxes additionnelles—votre idée n'est pas la bonne. Eh bien, pensez-vous que les piscifactures devraient être établies au pied des rivières ou à la source de ces rivières ?—R. Bien, je laisserais cela à régler par le département—à présent on fait la cueillette du frai à la rivière Harrison et on le transporte ici à la piscifacture—pourquoi n'avoir pas là une piscifacture ? Je crois qu'on devrait semer le saumon du printemps comme le *sockeye*, et je n'ai pas le moindre doute que le saumon du printemps viendrait assez abondant pour être employé par les fabricants de conserves.

Q. Mais que dites-vous du saumon blanc du printemps ?—R. Bien, je n'en puis rien dire.

Q. Mais on ne peut pas les distinguer en détachant leurs œufs ?—R. Bien, un expert peut faire cette distinction à peu près en prenant le saumon blanc ou le saumon rouge.

Q. Vous pensez que la suspension actuelle est ce qu'il faut ?—R. Oui ; je ne vois pas qu'elle puisse être améliorée—au fait, ce serait un mal que de la changer le moins, et ce serait très préjudiciable à tout le monde.

Q. Les honoraires de permis devraient-ils être tous les mêmes ?—R. Sur cette rivière ? Oh, quant à cette rivière tous les permis devraient être les mêmes ; mais au nord, ils n'ont pas le bénéfice de la piscifacture ni rien de pareil, et je ne pense pas qu'ils devraient payer autant que nous ici.

Q. Alors, vous croyez que l'avantage de la piscifacture vaut la différence ?—R. Oui ; nous n'avons jamais eu une aussi bonne année médiocre que la dernière, et je ne puis faire autrement que d'en donner quelque bénéfice à la piscifacture. Je suis parfaitement disposé à payer ma part, si une autre piscifacture doit être établie ici. Mais sur la Skeena je ne sache pas qu'elle soit nécessaire, parce que nous y avons en abondance ce qu'il nous faut.

*Par M. Armstrong :*

Q. Existe-il actuellement une association de fabricants de conserves ?—R. Certainement.

Q. Bien, on a dit, vous savez, qu'il n'en existe pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ce que vous entendez par association, est-ce ce conseil consultatif—comme vous dites dans votre témoignage donné par écrit—qui était fortement recommandé par un comité de l'Association des fabricants de conserves, le 4 février 1891 ?—R. Oui, et cette recommandation a été adressée à Ottawa auparavant—je croyais que vous en aviez copie. J'en enverrai une ici pour vous. J'ajouterai seulement—établissez plus de piscifactures.

Q. Mais si vous croyez que c'est une taxe supplémentaire payée ici il nous faudrait vous imposer une autre taxe pour établir cette piscifacture ?—R. Bien, je serais parfaitement disposé à payer ma part. Il n'y a qu'une autre chose que j'aimerais à dire—M. Armstrong a affirmé qu'un homme pourrait construire une fabrique de conserves avec \$5,000 et réaliser \$25,000 par année. Je suis étonné que M. Armstrong ait dit cela sous serment, parce qu'il n'y a qu'un fou qui puisse faire une pareille assertion. Je suis parfaitement disposé à exploiter chaque fabrique que nous avons eue, si elles me donnent \$25,000. Je les exploiterai toutes durant vingt ans. Vous voyez qu'il nous en coûte \$5,000 pour la soudure. Une autre chose, c'est qu'un témoin a dit ici que dix permis valaient \$10,000. Pourquoi ne vient-il pas s'adresser à moi, ou pourquoi n'est-il pas venu l'an dernier ? Il serait aussi riche qu'il est possible de l'être—mais, nous lui donnerions les fabriques à exploiter.

Q. Encore une question—quelle est la valeur du saumon ?—R. C'est ce que je ne puis vous dire.

Q. Mais vous en avez acheté une grande quantité, n'est-ce pas ?—R. J'avais trois hommes—des entrepreneurs. Je le leur payais 20 centins. J'en avais dix autres à forfait. A ceux-là je payais 15 centins, et puis, j'avais tous les bateaux que je pouvais me procurer.

Q. Vous considérez, alors, comme une assertion bien ridicule que dix permis valent \$10,000. Or, beaucoup de pêcheurs disent avoir pris 6,000 saumons, et à 20 centins la pièce, ça monterait à combien?—R. \$1,200, je suppose.

Q. Alors, dix permis vaudraient plus de \$10,000. Je crois, à en juger par ce que vous avez dit ici, qu'un permis vaut \$1,000 au détenteur. Vous autres, paqueurs, vous avez réalisé \$20,000 par année?—R. Bien, je suis sous serment, et j'ai affirmé que je n'ai pas fait un sou.

(Après quelques observations sans suite, n'ayant pas rapport à l'objet de l'enquête.)

Q. Il n'y a rien de plus que vous désiriez dire?—R. Non; rien de plus, je pense.

Le président déclare la commission ajournée à 5.15 p.m. jusqu'au 27 février 1892, à 10 a.m.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 27 février 1892.

*Séance de l'avant-midi.*

La commission s'assemble au palais de justice à 10 a.m., et entre en séance à 10.20.

Présents:—S. Wilmot, éer, au fauteuil; M. le shérif Armstrong, le secrétaire Winter.

Le capitaine G. N. COOPER, capitaine de navire, né en Angleterre, depuis 14 ans dans la Colombie-Britannique, et domicilié à New-Westminster, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot:*

Q. Maintenant, monsieur, qu'est-ce que vous voulez dire à la commission?—R. J'ai tout d'abord, à faire quelques plaintes.

Q. Contre qui?—R. Contre le gouvernement fédéral et son agent. Je suis pêcheur depuis mon enfance et j'ai toujours été employé dans les pêches en différentes qualités en ce pays—ainsi qu'aux Etats-Unis et en Angleterre quand j'étais enfant.

Q. Ainsi, vous êtes complètement au fait de toutes les questions de pêche et vous pouvez donner une assez bonne opinion là-dessus?—R. Oui; l'an dernier, j'ai équipé le vapeur *Dreadnought*.

*Par M. Armstrong:*

Q. Dites-nous seulement ce que vous voulez en fait de pêche?—R. J'ai construit et équipé ce vapeur pour m'adonner à la pêche et pour le mettre en service comme steamer de pêche. J'ai demandé un permis.

*Par M. Wilmot:*

Q. Pour pêcher où?—R. Partout sur la côte—j'ai demandé un permis pour faire la pêche dans toutes les rivières.

Q. Aucune en particulier?—R. Aucune en particulier—mon but en construisant le vapeur était de prendre du poisson et de le porter partout où j'aurais la chance de le mieux vendre.

Q. Cela comprendrait la rivière Fraser, la Naas, et d'autres rivières?—R. Oui, je demandai à M. Mowat un permis de pêche pour la rivière Fraser, et il me le refusa. La seule raison que M. Mowat me donna de son refus, c'est que j'étais assez bien dans mes affaires, que j'avais un steamer et que je ne devais pas avoir de permis. Je lui répondis que peut-être que si j'avais dépensé tout mon argent pour du whisky j'aurais un permis. J'avais un permis l'année d'avant, mais il dit que comme je n'avais pas pêché depuis un an, j'avais perdu ma chance d'en avoir un. Je

lui demandai aussi s'il m'était possible d'obtenir du gouvernement fédéral permission de choisir sur la côte une rivière où ne se faisaient pas d'opérations de pêche, de l'empoissonner et de me la réserver pour 5 ou 10 ans. Il me répondit que je ne pouvais pas faire cela.

Q. Vous avez proposé de l'empoissonner vous-même?—R. Oui; et il dit qu'il ne pouvait rien faire à ce sujet. Je lui représentai que c'était passablement dur d'être ainsi traité après avoir passé toute ma vie dans les pêcheries, que moi, sujet anglais, j'avais dépensé mon argent à équiper un vapeur pour la pêche—en mer profonde aussi bien que dans les rivières—tandis que ceux qui dépensaient leur argent en whisky pouvaient obtenir des permis.

Q. Combien de temps avez-vous pêché avec un permis?—R. Un an—en 1884—excepté, bien entendu, le temps passé de l'autre côté de la frontière. J'ai pêché sur la rivière Colombie avec un permis.

Q. Il fallait alors avoir un permis?—R. Oui; pour \$5.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et étiez-vous là sujet britannique, quand il vous a été accordé un permis?—R. Oui, monsieur; c'était la coutume alors que tous pouvaient obtenir des permis.

Q. Du gouvernement fédéral ou du gouvernement de l'Etat?—R. C'est ce que je ne puis dire. Bien, je pense que ça devait être du gouvernement fédéral, parce que la rivière Colombie coule entre les deux Etats.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et vous êtes sûr que ce permis vous permettait de pêcher sur la rivière Colombie dans les deux Etats?—R. Oui.

Q. Pour quel poisson était le permis?—R. Pour le saumon—il n'y a pas là d'autre pêche.

Q. Et ensuite vous êtes venu ici?—R. Oui; c'était en 1878. J'ai toujours depuis demeuré ici.

Q. Quelle est la capacité de votre steamer?—R. Bien, malheureusement, j'ai été obligé de le vendre.

Q. Vous serait-il embarrassant d'indiquer la valeur du steamer?—R. \$5,000.

Q. Alors vous avez pêché sur la Fraser et ailleurs depuis—de quelle manière?—R. Ce n'est que dernièrement que j'ai vendu le steamer. Je n'ai pas pêché depuis.

Q. Quand l'avez-vous vendu?—R. Il y a environ six mois. Il m'a fallu faire du remorquage, parce que je ne pouvais pas avoir de permis; il m'a fallu faire le remorquage au lieu de la pêche.

Q. Depuis que vous ne pouvez pas avoir de permis de pêche sur la rivière, avez-vous pêché?—R. Oui; j'ai été contremaître de camps de pêche pour les fabricants de conserves; outre cela, j'ai eu des bateaux et des rets leur appartenant, en différents temps.

Q. Qu'entendez-vous par camps?—R. Les fabriques de conserves n'emploient pas tous leurs bateaux de pêche au même endroit—elles établissent des camps le long de la rivière. Les pêcheurs prennent le poisson dans la rivière et l'apportent aux camps, où il est mis dans des chalans. Chaque fabrique a de deux, trois ou quatre camps.

Q. Pour quelle compagnie étiez-vous le contremaître?—R. J'ai été contremaître pour quatre ou cinq compagnies.

Q. Alors vous êtes complètement au fait du système suivi?—R. Oh! oui.

Q. Bien, voulez-vous dire, quand les bateaux arrivent avec du poisson au chalan, quelle en est à peu près en moyenne la quantité?—R. Dans une bonne saison, de 300 à 600 par jour.

Q. Et de combien de jours est la durée ordinaire de la saison du *sockeye*?—R. Bien, elle est de deux ou trois semaines, et elle a été même de quatre semaines. Je ne veux pas dire de pêche continue—parfois le poisson abonde plus qu'en d'autres années.

Q. Mais le passage ordinaire du saumon dure combien de temps?—R. De deux à quatre semaines. Quand le passage est peu considérable, les saumons sont en bien plus petits nombres.

Q. Comptez-vous le poisson à mesure qu'on l'apporte?—R. Oui; le contre-maître compte le poisson. On l'inscrit ordinairement dans des livres, et les pêcheurs, s'ils ont un livre, en font autant.

Q. Ce livre appartient-il au contre-maître?—R. Oh, non; à la fabrique de conserves. Il y a aussi une formule imprimée portant les numéros des bateaux, et le poisson apporté est inscrit en regard de chaque numéro.

Q. Le poisson pris par le n° 18 sera inscrit en regard du n° 18?—R. Oui.

Q. Quel est le plus grand nombre qui ait été apporté, à votre connaissance?—R. Oh, un plein bateau. De 700 à 800.

Q. Et additionnez-vous ces totaux à la fin de la saison?—R. Oh non, ce sont les fabriques qui font cela.

Q. Et quelle est la capture moyenne d'une saison?—R. Dans une bonne saison, de 8,000 à 10,000 par bateau.

Q. Et y en a-t-il d'endommagés parmi ceux qu'on apporte?—R. Oh, non; pratiquement, il n'y en a pas.

Q. Et combien de temps le bateau reste-t-il là?—R. En général, les hommes viennent et déchargent le poisson du chalan après leur arrivée.

Q. Combien de saumons contient un chalan?—R. Un petit chalan en contiendra 3,000.

Q. Et un grand chalan?—R. Bien; quelques-uns en contenaient d'ordinaire 10,000; il y en avait de plus grands qu'il n'était nécessaire; les grands contiendront aux environs de 6,000 à 7,000.

Q. Ces chalans partent-ils en général des camps avec du poisson tout de première qualité?—R. En général, presque sans exception.

Q. Connaissez-vous des cas où il ne l'était pas?—R. J'en ai connu un ou deux; il est à ma connaissance qu'un demi-chargement de chalan a été jeté, parce que la chaleur l'avait endommagé.

Q. Avez-vous une expression "insuffisant," ou autre mot pour désigner ce poisson?—R. Non; il n'y a pas de nom particulier.

Q. Quand les chalans arrivent aux fabriques—vous savez la manière dont on procède?—R. Oui, je suis parfaitement au fait de toute l'opération.

Q. Quel plan—le poisson est-il alors jeté sur le quai?—R. Il est mis généralement dans des boîtes ou siphons, et souvent avec une fourche à pointes de fer, on enfonce cette fourche dans la tête et on lance le poisson. Puis on le prépare tout de suite. Les quais sont toujours couverts et les opérateurs sont tout au bord du quai, et c'est là qu'ils préparent le poisson.

Q. Quel est le procédé de préparation?—R. Ils coupent les têtes, les nageoires et les queues; c'est ce qu'ils coupent d'abord, puis le poisson est coupé en morceaux pour qu'il puisse entrer dans les boîtes de fer-blanc.

Q. Et on enlève aussi les entrailles?—R. Oui, je considère tout cela comme déchet.

Q. Et puis?—R. On le coupe par morceaux de manière qu'ils s'adaptent aux boîtes.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien de morceaux fera un saumon?—R. Quatre ou cinq.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, maintenant, prenez le *sockeye*—combien pèse-t-il en moyenne?—R. Il en faut généralement au moins 10 pour une caisse quand il est gros, et de 11 à 12 lorsqu'il est plus petit; le poids moyen de ce saumon serait donc d'un peu plus de six livres.

Q. Dans les saisons courtes comme dans les saisons longues?—R. Oui; c'est la moyenne en général d'une saison à l'autre.

Q. Et ne pèse-t-il pas moins quand le passage donne beaucoup?—R. Je n'ai jamais remarqué de différence.

Q. Un saumon fera donc de 4 à 5 boîtes, dites-vous?—R. Oui.

Q. Alors l'opération suivante est faite, je suppose, jusqu'à ce que le poisson soit mis dans les caisses?—R. Oui.

Q. Bien, prenez la moyenne des établissements—combien d'hommes y sont employés, y compris les Sauvages, les Chinois et les contremaîtres, non les bateliers ?—R. Bien, de 300 à 400 ; ça comprendrait les bateliers et toutes les personnes employées à la fabrique.

Q. Combien de personnes sont employées à la fabrique seulement ?—R. Probablement de 100 à 200, à l'intérieur.

Q. Vous prenez une moyenne raisonnable ?—R. Oui ;\* je pense que c'est plus près de 100—disons 120 ou 150—ça dépend de la saison et de la quantité de poisson qu'à la fabrique et du nombre d'hommes à son service. Cela, bien entendu, est pour une saison d'abondance ; dans une pauvre saison, il n'en faudrait pas tant.

Q. Combien de blancs travaillent-ils à l'intérieur ?—R. De 5 à 7 ou 8 ; tous les autres sont des Chinois et des Sauvages.

Q. Avez-vous une idée du prix donné, d'ordinaire, par jour, aux Chinois et aux Sauvages ?—R. L'ouvrage se fait généralement à l'entreprise—si les Chinois travaillent à la journée, ils ont de \$1 à \$1.25 par jour—je pense que c'est tout ce qu'ils ont de l'entrepreneur chinois.

Q. Dans votre temps et à votre connaissance, un entrepreneur apportait, préparait et paquait le saumon à tant par caisse ?—R. Oui.

Q. Avez-vous une idée du prix fait par caisse ?—R. Non, je n'en ai pas d'idée.

Q. Et s'il engage des Sauvages ou des Chinois à la journée—combien ?—R. J'en ai une idée, comme je vous ai dit déjà, de \$1 à \$1.25.

Q. Et il est à votre connaissance qu'il y a du poisson qui se gâte sur le chalan, et qu'on jette à l'eau ?—R. Bien, cela est exceptionnel—je ne l'ai pas vu—j'ai vu jeter à l'eau quelques saumons qui étaient exposés au soleil.

Q. On en a jeté quelques-uns, mais c'est exceptionnel ?—R. Exceptionnel.

Q. Et si on en apporte de grandes quantités à la fabrique et que le tout ne soit pas expédié, le reste sera-t-il mis en boîtes le lendemain ?—R. Bien, ils peuvent généralement les mettre en boîtes le lendemain ou s'ils en ont trop ils peuvent arrêter leurs bateaux et n'en pas recevoir davantage.

Q. Quel est raisonnablement en moyenne le nombre de caisses qui sortent d'une fabrique—15,000 ?—R. Oui, je crois que ce serait le moins—c'est-à-dire lorsque la fabrique est en pleine activité.

Q. J'entends dans tout le cours de l'année ?—R. Oh oui ; ce serait une forte moyenne, je crois.

Q. Combien faudrait-il de bateaux pour approvisionner une fabrique qui remplirait ce nombre de caisses ?—R. Dans une bonne saison, vingt bateaux.

*Par M. Wilmot :*

Q. En des saisons, elle préparerait beaucoup plus de caisses ?—R. Oh oui ; quand le saumon donne abondamment, la fabrique en paquerait autant que ses moyens le lui permettraient—quelques-unes pourrait aller jusqu'à 30,000 caisses.

Q. Et dans une mince saison, ça pourrait se réduire ?—R. Oui, à 5,000 ou 6,000.—Je crois qu'il n'y a qu'une fabrique qui pourrait en paquer 30,000. Je ne sais pas exactement quels sont ces moyens, mais je pense qu'elle peut atteindre ce chiffre dans une bonne saison.

Q. J'ai appris que l'an dernier elle avait paqué 25,000 caisses—était-ce une bonne année ?—R. J'étais parti pour remorquer sur le littoral, de sorte que je ne suis pas bien au fait de ce qu'a été l'année dernière.

Q. Quant aux déchets—le poisson, dites-vous, est préparé, les têtes et les queues ainsi que les entrailles sont enlevées, puis elles tombent dans l'eau ?—R. Oui.

Q. Qu'en pensez-vous—est-ce nuisible pour la rivière, pour le poisson, ou pour quoi que ce soit ?—R. Ce n'est nullement nuisible pour la rivière, à moins que, par négligence, on ne laisse les déchets sur les bords de la rivière.

Q. Comment se trouvent-ils sur les bords de la rivière ?—R. Règle générale, les fabriques de conserves sont établies près de la rive à 40 ou 50 pieds de la rive—il y a tant de déchets jetés dans la rivière qu'une partie doit aller sur la rive quand il ne sont pas tous mangés. Si les déchets étaient jetés en eau profonde, je ne crois pas qu'on entendrait parler des déchets. J'ai vu les déchets mangés si vite qu'on ne pouvait en découvrir de trace. Je pense toutefois qu'on devrait empêcher les Chinois

de prendre ce menu poisson qu'on appelle généralement de la carpe—quoiqu'il y en ait plusieurs espèces. Les Chinois tirent souvent de pleins seaux de ce menu poisson tandis qu'il mangent les déchets—je pense qu'on devrait leur interdire cette pratique.

Q. Mais ne serait-ce pas empêcher les hommes de prendre de quoi se nourrir—juste comme ils disent qu'on devrait empêcher les fabriques de prendre tant de saumons ?—R. Soit, mais qu'ils mangent du saumon—ce serait bien mieux.

Q. Avez-vous vu des déchets s'accumuler le long des rives et dans les fondrières ?—R. Pas autant que le poisson mort—J'ai vu des milliers de saumons bécards et de saumons à bosse laissés sur les rives par les sauvages, et ça été bien pire que tous les déchets mis ensemble.

Q. Vous pensez donc que les déchets ne sont nuisibles ni pour la rivière ni pour les gens qui boivent de son eau ?—R. Non, pour cette raison—il n'y a que quelques têtes de saumon qui se décomposent dans la rivière, et la quantité en est si petite que cela ne peut nuire à cette rivière. Toutes les têtes réunies depuis New-Westminster jusqu'à l'embouchure ne formeraient pas autant de déchets que j'ai vu de poisson mort en une heure sur la rivière Harrison. Je ne pense pas que ces déchets puissent faire autant de mal que le poisson mort sur la rivière Harrison.

Q. Avez-vous vu beaucoup de poisson mort descendant la rivière ?—R. Oui, j'en ai vu des millions qui flottaient, éparés, sur l'eau, à partir de Harrison jusqu'à l'embouchure de la rivière. Je suggérerais que les fabriques fussent obligées de déposer tous les déchets en eau profonde et de ne pas les laisser aux alentours des rives—c'est très désagréable à l'odorat.

Q. Ce n'est pas nuisible à la santé ?—R. Non, je ne crois pas que cela soit nuisible à la santé.

Q. Mais si vous pensez que l'odeur du poisson est si forte, celle des déchets n'est-elle pas aussi mauvaise ?—R. Soit, je pense que les déchets devraient être déposés en eau profonde.

Q. Qu'en pensez-vous si on les convertissait en huile ou en engrais ?—R. Je pense que c'est une bonne idée si ça paie—il y en avait deux fabriques à Astoria et elles étaient exploitées avec succès.

Q. N'est-il pas possible d'en faire autant ici ?—R. Je crois que ça paierait si c'était dans les mains de gens compétents.

Q. Serait-il plus coûteux pour les établissements de conserves de déposer les déchets dans la rivière que de les placer dans la fabrique ?—R. Bien, sur la rivière Colombie les fabriques d'huile font venir les déchets.

Q. Ce serait donc plus coûteux de déposer les déchets dans le chenal profond de la rivière ?—R. Bien, oui ; il serait bon de disposer les choses pour cela—de l'autre côté, ils ont une charpente faite pour recevoir tous les déchets, qui tombent de là dans des chalans, et ils sont ensuite enlevés par les fabricants d'huile.

Q. Cela ne pourrait-il point se faire ici ?—R. Bien, ça pourrait se faire dans le bas de la rivière, mais je ne crois pas que ça pourrait se faire dans le haut.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais tous les fabricants de conserves n'ont-ils pas des vapeurs à eux ?—R. Oh oui, mais ils n'ont pas le temps de s'occuper de cela.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien de fabriques suffiraient à utiliser les déchets ici ?—R. Une serait suffisante.

Q. Si les déchets étaient jetés des fabriques de conserves dans des chalans, cela ne paierait-il pas ?—R. Je doute qu'une fabrique d'huile pût garder un steamer—si elle avait les déchets pour rien, elle pourrait réaliser quelque profit.

Q. Ne vaudrait-il pas mieux pour les fabricants de conserves payer conjointement le coût de cette fabrique, au lieu d'être passibles des pénalités de la loi comme à présent ?—R. Oui, je le suppose—je pense que ce moyen serait de beaucoup le meilleur marché. J'ai entendu parler d'enterrer les déchets, mais on pourrait en disposer à meilleur marché, car une fois les déchets sur le sol, il faudrait creuser un trou pour les y mettre.



Q. Et vous pensez que le seul moyen praticable serait d'en faire quelque emploi comme engrais ou comme huile?—R. Bien, je ne sache pas qu'un engrais soit nécessaire ici; c'est un pays neuf.

Q. Bien, mais vous ne consommez pas non plus le poisson ici, n'est-ce pas?—R. Bien, j'ai travaillé moi-même une fois dans une fabrique d'engrais, et ça ne paie pas.

Q. Mais elle fabriquait de l'huile aussi, n'est-ce pas?—R. Oui, mais que feraient-ils de l'engrais?

*Par M. Armstrong :*

Q. A Astoria, qu'en font-ils?—R. Oh, ils jetaient l'engrais—they ne s'en servaient pas.

M. ARMSTRONG.—C'est presque aussi mauvais que les déchets.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quoi ressemble cet engrais—est-ce une poudre?—R. Bien, oui—c'est comme les balayures d'une maison; c'est un produit très léger.

Q. Vous croyez donc, après tout, qu'une fabrique pour l'utilisation des déchets pourrait aisément fonctionner ici, qu'une fabrique suffirait pour tous les établissements de conserves, et que les fabriques d'huile sur la rivière Colombie prospéreraient?—R. Elles prospéreraient. Je me rappelle qu'un des associés m'a dit que sa part de bénéfices était de \$125 par mois. Il était intéressé pour un quart dans l'entreprise, et il avait réalisé cela en sus de ses gages. C'est ce qu'il m'a dit lui-même.

Q. Que pensez-vous de la saison réservée?—R. Je pense que la suspension de la pêche le dimanche est très bien à présent, c'est la seule suspension praticable, que je sache. Quant à l'autre saison réservée, il y a maintenant un mois pendant lequel il ne se fait pas de pêche du tout.

Q. Bien, je crois que c'est chose entendue dans les fabriques de conserves. Est-il vrai que le saumon du printemps est plus blanc que rouge?—R. Oui, il est plus blanc que rouge—au moins 75 pour 100 sont blancs. Il y a ici quatre ou cinq variétés de *quinnat*, mais on les appelle toutes du saumon de printemps—tout pêcheur peut voir la différence qui existe entre elles, quoique nous n'ayons pas de nom pour les différencier.

Q. Ces variétés ressemblent-elles au saumon de la rivière Colombie?—R. Non, aucune n'est comme le saumon de la rivière Colombie.

Q. Quelle est la différence distinctive?—R. Bien, vous pouvez voir seulement la différence—it est beaucoup plus gros là qu'ici.

Q. Et y a-t-il du saumon blanc dans la rivière Colombie?—R. Non, tous sont rouges—it n'y a jamais été question de saumon blanc.

Q. Et ici 75 pour 100 sont blancs, en tenant compte de toute la saison?—R. Oui.

Q. Quels sont ceux de meilleur débit?—R. Oh! les blancs ne valent rien.

Q. Qu'en fait-on?—R. Oh, les sauvages prennent tout ce dont ils ont besoin, et on jette le reste.

Q. Et le poids probable du saumon blanc?—R. A peu près douze livres.

Q. Pourquoi dites-vous "différentes espèces" ici?—R. Vous pouvez voir la différence—les gros mesurent plus que les autres entre le sommet du dos et le ventre.

Q. Celui qui arrive ici en avril et en mai, au premier passage, égale-t-il en saveur le saumon de la rivière Colombie?—R. Oh, oui; il est aussi bon. On peut le manger au printemps, mais non en été. J'en ai été malade moi-même; mais le saumon rouge est toujours bon.

Q. La chose est digne de remarque. Beaucoup nous ont demandé d'élever du saumon du printemps, mais vous dites qu'il n'est pas bon à manger?—R. Excepté au printemps; mais alors il n'y a pas d'autre poisson sur le marché.

Q. Et s'il y avait d'autre poisson sur le marché, il n'y aurait pas de demande pour le saumon blanc?—R. Oh! non.

Q. Quelle espèce arrive après le *sockeye*?—R. Le *coho*, mais il ne vaut rien.

A ce point de son interrogatoire, le capitaine Cooper observe que pour le moment ses affaires l'empêchent de continuer son témoignage et demande qu'il lui

soit permis de le reprendre à 3 p. m. Du consentement des deux commissaires, le témoin se retire.

Arrivée de monsieur le commissaire Higgins, qui prend son siège comme tel à 11.30 a. m.

THOMAS CUNNINGHAM, né en Irlande, habitant la Colombie-Britannique depuis 1859, domicilié à New-Westminster, et se disant pomologue, éleveur et cultivateur, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Désirez-vous faire quelque déclaration?—R. Je m'intéresse beaucoup à cette question de l'utilisation des déchets de poisson, et à la prospérité des pêcheries en général. Je diffère d'opinion avec tous les témoins que j'ai entendus quant à la valeur de ces déchets comme engrais—je les crois d'une grande valeur.

Q. Pour la production des céréales ou des fruits?—R. Des fruits, particulièrement, et au cas où l'on se mettrait à cultiver la betterave.

Q. Ce que vous savez là-dessus, est-ce par expérience personnelle ou par ouï-dire?—R. Oh, j'ai les meilleures autorités.

Q. Quel est leur effet au point de vue sanitaire?—R. Je ne le crois pas très bon.

Q. Pourquoi—à cause de leur état de putréfaction ou de leur mauvaise odeur—ou engendrent-ils la maladie?—R. Je les crois propres à engendrer la maladie.

M. HIGGINS—Non pas ce que vous avez entendu dire, M. Cunningham, nous ne voulons pas de preuve par ouï-dire.

*Par M. Wilmot :*

Q. D'après ce que vous en connaissez, croyez-vous que ces déchets engendrent la maladie?—R. Bien, je crois qu'ils corrompent l'eau, et je sais que s'ils séjournent sur la grève ou les rivages, ils deviennent nuisibles pour la santé.

*Par M. Higgins :*

Q. C'est là votre opinion—en avez-vous une connaissance pratique?—R. Bien, c'est là mon opinion—je sais qu'ils ont un mauvais effet pour les vaches si elles boivent cette eau. J'ai traversé Chilliwack et Sumas l'automne dernier, et j'y ai vu des centaines de mille poissons morts.

Q. Et n'y a-t-il pas de moyen d'empêcher le poisson mort de se disséminer sur la rivière?—R. Il y a moyen de le prendre et de le broyer pour le réduire en engrais.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quel est l'effet sur les vaches?—R. Bien, les vaches boivent cette eau et ça gâte le beurre.

Q. Comment ces déchets affectent-ils les cochons—la viande de porc en subit-elle les effets?—R. Oui, elle devient invendable.

Q. Alors, comme engrais et comme huile—vous pensez que cet engrais aurait de la valeur pour la culture?—R. Certainement; il y a du guano de poisson fait en Norvège, qui se vend à Londres de £6 à £10 la tonne.

Q. En avez-vous expérimenté les effets comme engrais ici?—R. Je l'ai vu expérimenté à l'état naturel.

Q. Avez-vous employé de celui fait dans la fabrique ici?—R. Non; je n'en ai pas employé. On est malheureusement d'opinion que nos terres dans cette région sont assez riches pour n'avoir pas besoin d'engrais—ça vient de ce que le sol dans ces environs est d'une grande richesse—mais il n'en est pas de même en d'autres endroits. M. Higgins sait que sur l'île Vancouver les arbres dépérissent, faute d'engrais. Je crois que cet engrais serait utile et pour l'agriculture et pour l'horticulture, et quand on saura le fabriquer comme il faut, on l'expédiera en Angleterre et en d'autres pays—mais nous n'avons pas besoin de l'exporter, nous en avons besoin ici. Je compte pouvoir, dans quelques années, employer 50 tonnes de guano de pois-

son par an, et si nous nous livrons à la culture de la betterave, nous aurons besoin de chaque livre que nous pourrions avoir.

Q. Si on le fabriquait, vous en consommeriez en quantité, et vous pensez que d'autres en feraient autant?—R. Oui, j'en consommerais et je crois que d'autres en feraient autant. Je pense aussi qu'on devrait prendre immédiatement des mesures pour utiliser le saumon à bosse—il empoisonne les petites rivières et cours d'eau du territoire, et ce serait bien peu de chose si l'on s'avisait d'en tirer parti. Une tonne de poisson vert donnerait 400 livres d'engrais sec.

M. HIGGINS.—Supposé que ces déchets, M. Cunningham, soient remorqués jusque dans le chenal profond de la rivière, corrompraient-ils l'eau comme aujourd'hui?—R. Oh, non; je ne le crois pas, mais je crois que ce serait sottement gaspiller une matière première de grande valeur.

M. WILMOT.—Mais alors, pourquoi n'entreprenez-vous pas ce genre profitable d'industrie?—R. Mais, ce n'est pas mon affaire—je suis un consommateur.

M. HIGGINS.—Mais nous allons admettre qu'il n'y a pas moyen d'utiliser ces déchets?—R.—Mais, je ne le pense pas.

M. HIGGINS.—Mais supposons qu'il n'y a pas de moyen et qu'il n'existe pas de fabrique—qu'en feriez-vous?—R. Je crois que je les remorquerais jusqu'en eau profonde—ce serait mieux que de les laisser autour des fabriques de conserves.

M. HIGGINS.—Quant à ces centaines et milliers de saumons que vous avez vus à Chilliwack—ils corrompent aussi l'eau, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et il en est ainsi depuis des années?—R. Oui.

Q. Et s'il n'y avait pas eu de loi naturelle pour les décimer, ils auraient depuis longtemps obstrué la rivière, n'est-ce pas?—R. Bien, je ne doute pas qu'une grande partie du sol dans cette région a été engraisée par le saumon mort.

*Par M. Higgins:*

Q. Pensez-vous que le saumon meurt après la fraie?—R. Bien, un grand nombre.

Q. Pensez-vous, comme feu M. Mowat, que 25 pour 100 retournent à la mer?—R. Mais, je n'en sais rien.

Q. Que pensez-vous de cette maladie qu'on dit engendrée par les déchets de poisson?—R. Je n'en sais rien que ce que j'en ai appris de Delta et d'autres endroits.

Q. Bien, mais ça pu provenir d'autres causes?—R. Oui, en effet.

Q. Avez-vous à faire quelque suggestion pratique quant à la manière de disposer de ces déchets?—R. Je ne sais.

Q. A-t-on essayé quelque chose?—R. Je crois qu'il y a une fabrique d'huile dans le bas de la rivière.

Q. Employant les déchets?—R. Oui.

Q. Vous dites que le poisson mort à Chilliwack affecte le lait?—R. Oui.

Q. Jetez-vous le lait?—R. Oh, non; je sais ceci, que là où les cochons paissent et mangent de ce poisson, on les garde une autre année pour leur ôter ce goût de poisson.

Q. Et s'ils mangeaient beaucoup de poissons morts, vous auriez du porc qui aurait goût de poisson?—R. Oui, je le suppose.

M. WILMOT.—Avez-vous vu cet article dans le *Colonist*, M. Higgins, à propos de l'analyse d'échantillons de déchets de poisson?—R. M. Higgins.—Oh, oui; je l'ai vu.

M. CUNNINGHAM.—Si vous voulez avoir des autorités quant à la valeur des engrais, je les ai ici.—R. M. Higgins.—Oh, non; ce n'est pas la peine—nous savons que c'est une bonne chose, mais la question est simplement de savoir comment l'appliquer avec succès.

M. WILMOT.—Q. Avez-vous quelque chose à dire quant à la limitation des rets?—R. Des permis?

M. WILMOT.—Q. Oui?—R. Je crois qu'il serait injuste de mettre les fabricants de conserves à la merci des pêcheurs. J'ai vu les effets de ce système à la rivière Colombie. J'ai un ami qui a perdu \$175,000 précisément à cause de cela.

M. WILMOT.—Q. Les pêcheurs contrôlent-ils la Colombie?—R. Ils la contrôlaient alors—les pêcheurs ont fait monter le prix du saumon à 60 et 65 centins.

M. HIGGINS.—A 75 centins, une année—j'ai un ami qui y a perdu aussi de l'argent.

M. WILMOT.—Q. Serait-il équitable que chaque pêcheur, sujet britannique de bonne foi, eût droit à un permis?—R. Ça dépend du nombre des solliciteurs de permis.

Q. Limiteriez-vous le nombre?—R. Oui.

Q. A quel nombre fixeriez-vous cette limite?—R. Je pense que 500 seraient à peu près ce qu'il faut.

Q. Les pêcheurs disent qu'ils ne peuvent obtenir de permis de pêche et qu'en conséquence ils éprouvent des contretemps—or avec 500 telle est la situation. Vous n'êtes donc pas prêt à dire si l'on doit donner ou non un permis à tous sujets britanniques de bonne foi?—R. Bien, non; je pense que les permis devraient être limités à un certain nombre—dans tous les cas, ces permis ne devraient pas être transférables.

M. WILMOT.—Q. Quelles sont vos idées sur la suspension du dimanche? Le dimanche doit-il être observé comme temps réservé?—R. Oui, je crois à l'observance du dimanche—je pense que quand on essaie de modifier la loi divine, on se met dans des embarras.

Q. Vous entendez toute la journée du dimanche?—R. Oui, j'entends le dimanche en entier—je ne vois aucune raison pour qu'un homme pêche le dimanche soir quand les autres ne font pas d'autre ouvrage ce jour-là.

Q. Quels sont les effets de la pisciculture établie sur la rivière?—R. Décidément avantageux, à mon avis.

Q. Quant à votre manière de voir sur les permis—vous paraissez être un homme intelligent—êtes-vous pour une différence d'honoraires à cet égard—le droit ou l'honoraire doit-il être le même, pour les pêcheurs et les fabricants?—R. Je pense qu'il devrait y avoir uniformité.

Q. Pour cette rivière et pour toutes les autres rivières de la province?—R. Bien, je pense que pour permettre aux rivières du nord de lutter avec l'Alaska on devrait faire différence en leur faveur. Cette côte du nord est dangereuse pour la navigation et les revers y sont plus durs.

Q. Avez-vous quelque notion des quantités de saumon absorbées par les fabriques de conserves et de son volume?—R. Pas beaucoup.

M. HIGGINS.—Q. Quelle est votre opinion sur l'augmentation ou la diminution du poisson dans la rivière? Pensez-vous qu'on y ait trop pêché?—R. Je crois qu'on y a trop pêché, mais les piscicultures, à mon sens, ont suppléé la différence.

Q. Alors, vous pensez qu'avec une pisciculture, conduite d'une manière intelligente, il n'y a pas de danger que le poisson diminue?—R. Non, je pense qu'il n'y a pas de danger.

M. WILMOT.—Q. Et si la pisciculture produit tant de saumons de plus, elle fait plus de déchets? (Rires)—R. Soit, on aura plus d'engrais. J'espère que le gouvernement peut faire quelque chose pour utiliser ces saumons à bosse—tout ce qui peut se faire pour utiliser ce poisson et le convertir en engrais serait excellent.

Q. Mais ces déchets ne devraient-ils pas être utilisés en premier lieu?—R. Bien, je ne sais pas—je crois que les uns sont aussi mauvais que les autres. Si ces messieurs vont visiter Chilliwack, ils verront par eux-mêmes.

M. HIGGINS.—Monsieur le président, a-t-on pris des témoignages de médecins quant aux effets de ces déchets?

M. WILMOT.—Oui; on a eu des témoignages de médecins.

M. HIGGINS.—Bien, je pense qu'on devrait envoyer des assignations à tous les médecins à portée de la commission pour avoir leur avis sur cette question—ainsi que la statistique mortuaire et les registres de décès, etc.

M. ARMSTRONG.—Oui; je crois que les officiers de santé de la ville devraient être aussi assignés. Vous ne pouvez assigner un homme pour l'avoir ici cet après-midi—vous ne pouvez pas compter qu'il sera ici avant lundi.

M. HIGGINS.—Bien, je ne puis attendre ici tout le temps—je pense que vous devriez avoir ces hommes. Nous avons quantité de témoins qui attendent à Victoria et il faut que je m'en retourne lundi.

M. WILMOT.—Bien, si vous voulez seulement donner les noms des personnes que vous voulez, nous essaierons de les faire venir.

M. HIGGINS.—Bien, M. Armstrong les connaît—il connaît tous les médecins de la ville.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. ARMSTRONG.—Alors, vous pensez qu'on doit prouver que ce n'est pas sain.

M. HIGGINS.—Si c'est malsain.

M. ARMSTRONG.—Mais il ne s'agit pas seulement de santé—il s'agit aussi de la destruction d'une quantité de bonne matière première, qui, autrement, pourrait être utilisée.

M. WILMOT.—Bien, les assignations doivent être signées par les trois commissaires, et nous n'en avons pas fait parce que vous (M. Higgins) étiez absent, mais comme la commission est maintenant au complet, et qu'il importe d'émettre des assignations, nous pourrions envoyer M. McNab pour demander celui que vous aimeriez à voir ici.

M. HIGGINS.—Soit, je pense que le Dr Wilson devrait être assigné.

M. WILMOT.—Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'envoyer une assignation au Dr Wilson ?

M. ARMSTRONG.—Je le pense.

M. HAGGART.—Je le pense.

Sur ce, on émet une assignation au Dr Wilson de comparaître devant la commission le 29 février, à 10 a.m., à New-Westminster ; et sur la demande de M. Higgins, des lettres sont écrites demandant aux Drs De Wolfe Smith, Fagan et McLean de paraître devant la commission aujourd'hui à 2 p.m.

La commission s'ajourne à 12.30 p.m.

---

NEW-WESTMINSTER, 27 février 1892.

### *Séance de l'après-midi.*

La commission se rassemble au palais de justice à 2 p.m. Elle est au complet.

Le CAPITAINE COOPER, présent, a la permission de reprendre son témoignage.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez donc dit que, à votre avis, les déchets n'étaient pas nuisibles, et qu'on pourrait les utiliser avantageusement en les convertissant en huile et en engrais?—R. Pour en faire de l'huile. Je ne vois pas bien les moyens d'en faire un engrais.

Q. Avez-vous quelque connaissance du mal causé par la sciure de bois?—R. Pas de connaissance directe, mais je crois que c'est mauvais pour cette raison—j'ai souvent observé que le poisson s'attaque à toute petite chose qu'il rencontre dans la rivière—je ne pense pas qu'il en soit ainsi du saumon—la sciure de bois en entrant dans les branchies du poisson s'y arrêterait. Le saumon est un poisson très délicat et j'en ai vu mourir de peu de chose.

Q. Vous avez vu de la sciure de bois dans les branchies du saumon?—R. Je n'en ai pas vu, mais je pense que si elle s'y fixait ça ferait mal au poisson.

M. WILMOT.—Je puis dire que c'est une erreur qui a été fort répandue dans les provinces de l'est que de croire que la sciure de bois tue le poisson en s'introduisant dans les branchies ; mais on ne trouve jamais de sciure dans les branchies de poissons vivants ; quand ils sont morts, la sciure peut pénétrer dans leurs branchies, mais jamais dans celles du poisson vivant. La sciure est dommageable parce qu'elle empêche la croissance des matières dans les lits des rivières, etc., et c'est de là que vient le mal ; mais la sciure ne se glissera jamais dans les branchies du saumon, lors même qu'il y en aurait une quantité tout autour de lui.

M. HIGGINS.—Mais ce témoin pense que la sciure fait du mal au poisson—il pense qu'elle s'introduit dans les branchies.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que pensez-vous de la limitation des rets?—R. Je pense que la dimension actuelle des rets est suffisante.

Q. Mais quant au nombre de permis donnés aux pêcheurs et aux fabricants de conserves?—R. Je pense que la question des permis peut être retranchée—je crois

que dans l'état de choses actuel il n'y a pas d'égalité ni de justice—les fabricants ont presque assez de permis pour se tirer d'affaire en employant des sauvages seulement, et le pêcheur indépendant ne peut avoir la chance de faire quelque chose, excepté dans une pauvresaison, où ses services sont fort recherchés. Je pense qu'on devrait accorder aux fabricants la moitié des permis dont ils ont besoin. Les conditions ici sont tout à fait différentes de celles qui existent à la rivière Colombie. Là les pêcheurs sont des blancs, mais ici il n'en est pas de même. Je crois que si l'on fixe ici une limite, on devrait donner aux fabricants environ la moitié des permis, et l'autre moitié aux pêcheurs indépendants—je crois que ce ne serait qu'équitable.

M. WILMOT.—Mais ne donneriez-vous qu'un permis?—R. Un permis—pas plus.

Q. Quel nombre donneriez-vous aux fabricants, en supposant qu'il n'y aurait pas de limite?—R. Oh, autant qu'ils en voudraient.

Q. Si l'on donnait un permis à chaque pêcheur de bonne foi, il devrait y avoir aussi une limite, n'est-ce pas?—quant aux permis à accorder aux fabricants?—R. Si les permis sont sans limite pour les pêcheurs, ils doivent l'être aussi pour les fabricants.

Q. Si l'on accorde des permis sans limite aux fabricants, ça n'aura-t-il pas le même effet que celui dont vous avez parlé, c'est-à-dire que les uns domineraient les autres?—Les pêcheurs n'en ont qu'un—ne seront-ils pas tenus à l'écart?—R. Bien, ce n'est pas à ce point de vue que je considère la chose; mon objet est simplement de dire que si l'on donne des permis en nombre illimité aux pêcheurs, on doit en faire autant pour les fabricants.

Q. Alors, des permis en nombre illimité aux fabricants?—R. Je dirai: si on limite le nombre de permis aux fabricants, qu'on limite de même le nombre de permis sur la rivière—par exemple, si 600 suffisent pour la rivière, qu'on en donne la moitié aux fabricants et l'autre moitié aux pêcheurs—si le département juge que 600 c'est trop peu, qu'il donne aux deux groupes d'intérêts le même nombre, quel qu'il soit.

Q. Mais si la limite était de 600 et le nombre donné aux fabricants de 300, il pourrait s'établir assez de fabriques pour en rendre l'exploitation presque inutile?—R. Bien, c'est une affaire que les fabriques arrangeront entre elles, car aucun homme d'affaires ne s'engagera dans ce genre d'industrie à moins de croire qu'il obtiendra un permis.

M. HIGGINS.—Pardon, monsieur le président, je suggère que le capitaine Cooper cède la place à M. McNeely, qui est venu ici pour donner son témoignage et qui n'a que peu de temps à sa disposition—le capitaine Cooper pourra se présenter de nouveau s'il a l'obligeance de s'effacer pour le moment?—R. Oh! certainement.

M. WILMOT.—Très bien; alors, capitaine Cooper, nous en finirons plus tard avec vous.

---

THOMAS McNEELY, marchand, domicilié à Ladner's-Landing et depuis vingt-neuf ou trente ans dans la Colombie-Britannique, est dûment assermenté.

M. McNEELY.—Je suis venu ici pour rectifier une assertion publiée dans le journal—je vais vous la montrer si vous désirez la voir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Une assertion faite par vous, monsieur?—R. Non, par un autre. (Ici le témoin fait lecture d'un extrait du compte rendu des procédures de la commission des pêcheries publié dans le *News-Advertiser* du 27 février 1892, et se rapportant au témoignage donné la veille par M. W. Arthur.) (Continuant): Je désire attester que je n'ai pas acheté cette huile. Je l'ai essayé en 1890—j'en ai employé un baril ou à peu près—l'an dernier, je n'en ai pas employé pour quoi que ce soit. Elle n'est pas bonne comme lubrifiant et je ne m'en sers pas.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous n'en avez pas acheté en 1891?—R. Non.

*Par M. Wilmot :*

Q. En avez-vous vendu ?—R. Non, je n'en ai pas vendu. Je voulais seulement rectifier cette assertion—c'est ce qui m'a fait venir ici.

*Par M. Higgins :*

Q. Peut-être que M. McNeely peut dire quelque chose de l'état sanitaire de la population du bas de la rivière ?—R. Il y a eu là quelques décès causés par la fièvre typhoïde l'été dernier, pendant la saison de pêche.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque idée des causes probables de cette maladie ?—R. Je n'en ai pas.

Q. Avez-vous jamais bu de cette eau ?—R. Non.

Q. Pourquoi n'en buvez-vous pas ?—R. Je n'aime pas à boire d'eau.

*Par M. Higgins :*

Q. M. Ladner en boit-il beaucoup ? (rires)—R. Je l'ignore.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle est l'impression au sujet du mal que font là les déchets ?—Bien, je ne pourrais guère le dire.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais connu quelque maladie qui soit provenue d'avoir bu de l'eau de la rivière Fraser ?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais demeuré dans une grande ville ?—R. Non.

Q. Dans quelque ville où coulent de grandes rivières ?—R. Non.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pensez-vous que l'huile provenant des déchets de saumon est aussi bonne que l'huile de chien de mer ?—R. Pas pour lubrifier.

*Par M. Higgins :*

Q. Savez-vous quelque chose de l'emploi de ces déchets comme engrais ?—R. Je crois qu'on les répute tous comme engrais.

*Par M. Wilmot :*

Q. En général ?—R. Bien, je pense qu'ils valent mieux pour les légumes.

Q. Cet engrais est-il de bonne vente ?—R. Bien, il n'a jamais été assez offert en vente—je ne pourrais dire.

Q. Mais on en a fait emploi ?—R. Oui, en petites quantités, mais quant à savoir s'il paierait, je ne pense pas que personne ait assez d'expérience à ce sujet pour le dire.

*Par M. Higgins :*

Q. Il y y a un grand nombre de Chinois employés pendant la saison du paquage à Ladner's-Landing ?—R. Un grand nombre.

Q. Les fabricants pourraient-ils se passer de leurs services ?—R. Je ne sais pas comment on pourrait s'en passer.

*Par M. Higgins :*

Q. Ne pourraient-ils pas avoir des blancs ?—R. Je ne pense pas qu'ils le pourraient.

Q. Ni des Sauvages ?—R. Je ne pense pas.

Q. Et ils considèrent le travail des Chinois comme très satisfaisant ?—R. Je le crois.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pensez-vous que chaque pêcheur et sujet britannique de bonne foi devrait avoir un permis de pêche ?—R. Bien, je ne pourrais dire—je ne me suis jamais occupé de cela.

Mais, à votre avis, les pêcheurs résidents devraient-ils être mis en position de pouvoir obtenir un permis ?—R. Je pense que oui.

Q. Si la chose était généralement connue, en résulterait-il une augmentation dans le nombre d'immigrants venant s'établir en cette région?—R. Bien, je ne sais—il pourrait y avoir assez de pêcheurs dans cette région pour prendre tous les permis qu'ils pourraient avoir.

Q. Tout encouragement qui induirait les immigrants à venir prendre la place des Chinois serait une bonne chose, n'est-ce pas?—R. Bien, oui, si l'on peut leur donner de l'ouvrage quand ils seront ici.

Q. Mais ne serait-ce pas un encouragement pour l'immigrant s'il savait qu'il pourrait obtenir un permis dans le cas où il le voudrait?—R. Oui, je le pense.

M. WILMOT.—Très bien, cela suffit, monsieur; à moins, messieurs, que vous n'ayez d'autres questions à poser au témoin.

M. ARMSTRONG.—Non, rien de plus.

M. HIGGINS.—Oh, ça suffit.

Le capitaine COOPER est rappelé et continue son témoignage.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous parlions en dernier lieu des permis, je crois?—R. Je disais que j'avais demandé un permis—un permis pour la pêche du saumon—c'est-à-dire un pour toute rivière où je voudrais pêcher—j'en demandais un pour ici, et si j'allais à la Skeena ou à la Naas, j'en demandais un pour chacune de ces rivières, et dans chaque cas on me l'a refusé.

Q. Mais si vous obteniez un permis de pêche dans les eaux de la Colombie-Britannique, ne les couvrirait-il pas toutes?—R. Oui, s'il y avait des permis de ce genre; mais j'étais prêt à payer pour un permis de pêche sur chaque rivière.

Q. Et vous n'avez pu avoir ni les uns ni les autres?—R. Je n'ai pu en avoir aucun. La seule raison qu'on m'ait donnée c'est que j'avais assez de bien, que je possédais un steamer et que je n'avais pas besoin de faire la pêche. Je dis à M. Mowat que c'était précisément pour cela que j'avais construit ce vapeur, mais il m'a fallu faire du remorquage, et ensuite j'ai vendu mon bâtiment.

Q. Et c'est parce que vous n'avez pas pu avoir de permis de pêche?—R. Oui.

Q. Vous avez cessé de pêcher pendant une saison et ensuite vous n'avez pu obtenir de permis de pêche?—R. Oui, vous savez, il y a des saisons plus pauvres que les autres, et alors j'ai fait de la navigation à vapeur.

*Par M. Higgins :*

Q. Etiez-vous prêt à faire la pêche en eau profonde, aussi?—R. Oui, j'étais prêt à faire toute espèce de pêche.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais il n'y avait rien pour vous empêcher d'aller pêcher en eau profonde?—R. Oui, mais cela ne se fait qu'en hiver; je voulais pêcher dans les rivières. La seconde année, il m'a fallu faire du remorquage et subvenir ainsi à mes dépenses, au lieu de pêcher, comme je le voulais. Je considérais que je ne trouverais pas mon affaire à équiper un bateau pour la pêche en eau profonde, à moins de pouvoir pêcher partout où je le jugerais à propos.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous entendez par pêches en eau profonde celles dans la limite de trois milles de la côte?—R. Oui, certainement, et je demandai aussi à M. Mowat de se mettre en rapport avec le département pour qu'il me fût permis d'empoissonner une rivière et de la détenir ensuite pendant cinq ou dix ans; mais il n'a pas voulu faire cela pour moi.

Q. Et ça n'a jamais été plus loin?—R. Bien, c'est ce que je veux savoir—s'il n'a rien fait à ce sujet, je veux faire cette demande maintenant. Ce pourquoi il me faut 5 années c'est que ça prend de 3 à 4 ans pour que le *sockeye* revienne frayer, de sorte que si je fixais une limite de 10 années, je n'aurais alors que 6 années de pêche.



Q. Vous avez dit avoir été sur la Colombie,—y a-t-il des piscifactures?—R. J'ai lu qu'il y en avait—il n'y en avait pas quand j'y étais.

Q. Et vous concluez qu'en établissant une piscifacture?—R. Je ne me proposais pas d'établir une piscifacture, mais je voulais l'empoissonner d'après un plan de mon invention.

Q. Ne voulez-vous pas nous le communiquer et nous renseigner là-dessus?—R. Bien, c'est un secret—je préférerais ne pas le dire. Je voulais seulement avoir le privilège de contrôler le poisson que j'aurais fait éclore moi-même. Je désirais empoissonner la rivière pour moi-même, puis à l'expiration de mon privilège, elle appartiendrait au gouvernement.

Q. Vous vous proposiez donc de faire éclore du poisson?—R. Oui! Oh! bien, c'est le même moyen—il n'y a pas de secret pour cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Je pense qu'il serait bon que M. Cooper nous renseignât là-dessus.—R. Bien, ces renseignements parviendront-ils au gouvernement par l'entremise de la commission?

M. WILMOT.—Chaque syllabe parviendra au gouvernement avec le rapport des commissaires, etc.

M. HIGGINS.—Oh! bien, si le capitaine Cooper a quelque procédé de son invention, je ne pense qu'on doive insister pour qu'il le communique.—R. Quant à la dernière question que vous avez posée à M. McNeely—sur l'émission de 300 permis et le tort que cela pourrait causer aux fabricants—j'ai dit que je pensais qu'il était équitable si on assignait une limite au nombre des licences pour la rivière, que les pêcheurs en eussent la moitié et les fabricants l'autre moitié. J'entendais dire que s'il n'y avait pas assez de pêcheurs pour prendre la moitié de ces licences, les fabricants prendraient le reste.

*Par M. Wilmot :*

Q. S'il en était donné 300 aux fabricants et 300 aux pêcheurs, les premiers, c'est-à-dire les fabricants n'en auraient chacun que 15—or, dans le cas où il s'établirait plus de fabriques, le nombre de leurs permis serait encore moindre.—R. Bien, l'industrie en question se réglerait d'elle-même—il ne s'établira pas de fabriques à moins qu'elles n'offrent des chances d'y faire de l'argent. Dans une pauvre saison, 600 bateaux seraient bien suffisants.

Q. Alors, vous pensez que la rivière peut s'épuiser par une pêche excessive?—R. Oui; la rivière peut être ainsi dépeuplée.

Q. Quelle est l'expérience faite sur la rivière Colombie?—R. Bien, les bateaux étaient si près les uns des autres—il y en avait 1,000 sur la rivière—les bateaux sur la barre étaient si près les uns des autres qu'un saumon ne pouvait guère échapper.

Q. Considérez-vous ce fond épuisé à force de pêcher—qu'il se fait trop de pêche à l'embouchure de cette rivière?—R. Oui; je crois que la pêche devrait être limitée en deçà de la Pointe Garry et de la barre au delà dans cette rivière. Durant trois saisons après qu'il y eût tant de bateaux—l'année avant que j'y fusse il y en avait probablement 500 ou 600 au delà de la barre—c'est en 1876 ou 1877 que j'y ai pêché en premier lieu—et l'on doubla ensuite le nombre de bateaux. Le poisson était alors assez abondant, mais après cela—bien, le résultat le fera voir—il n'y a maintenant qu'à peu près le quart des fabriques qu'il y avait il y a quelques années.

Q. L'embouchure de la rivière Colombie ressemble-t-elle beaucoup à celle de la Fraser?—R. Oh! oui; sauf que la rivière Colombie a de bien plus grandes proportions.

Q. Si 300 ou 400 bateaux pêchaient à l'embouchure de la rivière ici, ce serait proportionné aux 1,000 bateaux de l'embouchure de la Colombie?—R. Oh! oui; ce serait bien davantage.

Q. Et êtes-vous convaincu que trop de pêche à la barre est nuisible au poisson?—R. Oui, ce l'est, j'ai observé depuis que je suis ici que le poisson vient plus tard et qu'il a beaucoup baissé en qualité.

Q. Alors, dois-je comprendre, d'après vos observations, que le poisson pris dans les dernières saisons—probablement par suite d'une pêche excessive—n'est pas en

aussi bon état pour le paquage que celui des saisons précédentes?—R. Non, il ne l'est pas—je pense qu'il est au delà de la barre trop longtemps puisqu'il arrive plus tard—je pense que la pêche sur la barre a causé cela—je n'en suis pas sûr si ce n'est que j'ai remarqué qu'après la suspension hebdomadaire—le samedi et le dimanche—le poisson vient plus abondamment et il se fait plus rare dans la dernière moitié de la semaine. Si ce n'était que le dimanche soir, quand commence la pêche, je dirais que c'est parce que le poisson est arrivé le dimanche, mais j'ai observé qu'il arrive en masse le lundi pour diminuer ensuite dans le cours de la semaine.

Q. Vous pensez donc qu'une pêche continuelle à l'embouchure empêche le poisson de pénétrer dans la rivière et qu'une pêche excessive sur ce point affecte plus ou moins les fonds généraux de pêche de cette rivière?—R. Oui, je le pense.

Q. Et dites-vous ainsi que vous croyez qu'une pêche excessive à cet endroit à eu pour effet de retarder l'entrée du poisson dans la rivière par la suite?—R. Je le crois—le poisson vient toujours plus tard.

Q. Les premiers saumons arrivent et sont pris, et ceux qui viennent après ne sont pas en aussi bon état?—R. Oui. Je ne prendrais pas sur moi de dire que dans un ou deux ans ou plus—je ne voudrais pas dire que le poisson viendrait plus tôt—ça prendrait du temps—ça se ferait graduellement—on ne verrait pas cet effet dans un ou deux ans.

Q. Mais cela paraît être conforme—tous les fabricants disent qu'ils préfèrent le saumon du premier passage pour le mettre en conserves?—R. Voulez-vous dire que le saumon de premier passage devrait servir à la reproduction?

Q. Que le saumon du premier passage devrait être pris et qu'on devrait faire éclore leurs œufs?—R. Oh! oui; je suis de cet avis, parce que celui-là est de beaucoup le meilleur.

Q. D'après votre expérience, le *sockeye* est-il celui qui vaut le mieux?—R. Oui, c'est du *sockeye* que nous parlons. Je suis plus en faveur de la reproduction du saumon rouge du printemps si c'est possible, par cette raison qu'il fait circuler plus d'argent dans le pays, car un pêcheur a de 20 à 50 centins pour un saumon du printemps et cet argent reste ici, tandis que la plus forte partie de l'argent pour la mise en conserves sort du pays. On ne profite en rien de l'argent que gagne un Chinois—puis, l'argent est employé pour l'achat des boîtes de fer-blanc, de sorte qu'il en reste très peu ici.

Q. Ainsi, vous pensez qu'il est préférable d'expédier le saumon plutôt que de le mettre en conserves?—R. Oui, certainement; c'est un commerce dont la population bénéficiera davantage, et si on peut réaliser \$1 par saumon au lieu de quelques centins, c'est autant de gagné.

Q. Dois-je comprendre que vous dites que la pêche du saumon pour l'expédier frais serait bien plus préférable que la mise en conserves, en donnant de l'ouvrage aux blancs?—R. Oh! oui; on n'aurait pas besoin des Chinois alors.

Q. Et il n'y aurait pas de déchets?—R. Pas du tout.

Q. Tandis qu'un tiers du *sockeye* est jeté à la rivière?—R. Oui, à peu près ça.

Q. Savez-vous combien les congélateurs vendent leur poisson?—R. Oui, de 10 à 15 centins la livre.

Q. Et combien reçoivent les fabricants?—R. Bien, je pense que tout le profit du fabricant de conserves se monte à 2 centins par livre, pas davantage probablement.

Q. Pensez-vous qu'il serait profitable de faire geler le *sockeye*?—R. Non, probablement, parce qu'il y en a tant qu'on ne pourrait pas s'en défaire. Le marché est limité pour le saumon frais, tandis qu'il est pratiquement illimité pour les conserves. Je ne veux pas inspirer au département des préventions contre les fabricants par rapport aux congélateurs, mais j'expose simplement ce que je crois devoir être le plus avantageux au pays.

Q. Quel avantage a une fabrique employant un bateau monté par quatre hommes, sur des pêcheurs qui n'en ont que deux?—R. Oh! les pêcheurs libres prendront tous les jours plus de poisson.

Q. Pourquoi?—R. Bien, simplement parce que le pêcheur reçoit tant pour chaque poisson qu'il prend, tandis que l'autre a \$2 par jour. Je connais tout ce qui

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

en est—j'ai été là. J'ai eu bien des camps de pêche et j'ai dû mettre à l'amende des hommes qu'on avait loués, pour avoir vendu leur poisson aux pêcheurs.

Q. Si deux hommes pêchent vingt-quatre heures, ils prendront tout probablement plus de poisson que deux en prendraient en douze heures?—R. Bien, oui; naturellement—ça paraît être ainsi, je le sais.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais en général, les hommes qui pêchent à leur compte pêchent pendant plus d'heures que ceux employés à la journée?—R. Oui, j'ai pêché moi-même pendant les vingt-quatre heures.

*Par M. Wilmot :*

Q. Dans ce cas-là, vous ne deviez pas faire beaucoup d'ouvrage?—R. Bien, je dormais dans le bateau à l'extrémité du rets en dérive.

Q. Bien, si vous n'avez rien de plus à dire, capitaine Cooper, je pense que cela suffira—je crois que nous nous sommes assez étendus sur le sujet.

---

M. THOMAS LADNER, de Ladner's-Landing, C.-B., déjà interrogé par la commission, demande qu'il lui soit permis d'être entendu de nouveau et est dûment assermenté.

M. LADNER.—Je désire observer qu'en donnant mon témoignage j'ai dit que je représentais simplement la fabrique de conserves de Wellington. J'ai omis de dire qu'avec M. Laidlaw et d'autres je représente sept fabriques, et je tiens à déclarer que je représentais ces sept fabriques quand j'ai été entendu ici.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous êtes un des représentants d'une compagnie qui contrôle sept fabriques? Combien sur la Fraser?—R. Cinq, et une sur la Skeena, et une autre sur la Naas.

Q. Une compagnie formée pour des intérêts mutuels?—R. Une compagnie formée pour des intérêts mutuels.

Q. Un syndicat?—R. Non, rien que nos capitaux.

*Par M. Armstrong :*

Q. Bien, M. Ladner, il a été dit ici que vous aviez principalement la charge de la fabrique d'huile pour cette corporation—or voulez-vous avoir la complaisance de dire à la commission quelle est la capacité de ces fabriques de conserves et la quantité d'huile, etc., et ce que vous avez fait des déchets?—R. Bien, cette année, d'après des instructions du département, ou des représentants du département ici, nous avons construit une fabrique d'huile qui nous a coûté \$3,000 ou \$4,000.

*Par M. Wilmot :*

Q. Dois-je comprendre que vous dites que le département vous a demandé de construire une fabrique d'huile?—R. Non, mais le gouvernement dit qu'il se proposait de faire exécuter la loi.

Q. Qui était existante?—R. Bien, je ne sais pas. Je n'étudie pas la loi, d'ordinaire—nous laissons cela à ceux qui sont payés pour nous dire ce qu'il en est.

Q. Avez-vous dû demander qu'elle ne fût pas mise en vigueur? Je puis dire que le ministre l'a rescindée pour cette année-là seulement; par conséquent, l'an dernier, le statut était en vigueur, et la loi aurait dû être mise à effet?—R. J'ai compris d'après les paroles de celui qui était chargé de l'affaire ici—M. Mowat—qu'on allait la faire observer, et nous nous mêmes à l'œuvre pour nous prémunir contre cette éventualité, quoique à notre regret.

*Par M. Armstrong :*

Q. L'a-t-on fait observer?—R. Non, on ne l'a pas fait observer. Nous nous sommes conformés à cette loi, tandis que tous les autres ont été libres d'agir à leur guise.

*Par M. Higgins :*

Q. Qu'avez-vous fait?—R. Nous avons construit une fabrique d'huile qui nous a coûté \$4,000.

Q. Avez-vous gagné quelque chose?—R. Non, rien; et cependant, M. Wilmot veut nous en faire établir une autre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Non; ce que j'ai dit c'est que votre gouvernement provincial engageait les *crofters* à venir ici; qu'une compagnie allait se former pour disposer des déchets de poisson en établissant des fabriques d'huile, etc., et j'ai dit aussi que d'après les observations d'hommes de science et autres, il serait avantageux que ces projets fussent mis à exécution?—R. Vous parlez d'après la théorie, M. Wilmot. Moi, je parle d'après la pratique. Mon expérience, M. Wilmot, m'a démontré qu'un homme peut réaliser n'importe quelle somme d'argent sur le papier, mais que quand il en vient à la pratique, c'est tout différent—c'est là la difficulté avec vos savants; sur le papier ils sont parfaitement en règle, mais du moment qu'il s'agit d'application pratique et du fait brutal, ils laissent à désirer. Donc, vos savants ont traité sur le papier de la conversion de ces déchets en guano, disant que ça valait tant—\$30 la tonne, ou même plus, je crois. Or, nous avons fabriqué cet engrais, mais il ne vaut rien. Nous sommes prêts à prendre \$20 la tonne; oui, n'importe quel prix pour nous en défaire. J'ai entendu des gens dire ici que cet engrais pourrait s'expédier et l'huile se vendre, mais je parle d'après la connaissance pratique que m'a donné mon expérience pratique en cette affaire.

*Par M. Higgins :*

Q. L'avez-vous jamais employé—essayé sur le sol?—R. Il a été essayé—Will Rich l'a essayé en petit à Ladner's-Landing, mais il n'y a pas trouvé grand avantage.

Q. Bien, vous avez là de la bonne terre, M. Ladner. Supposez qu'on l'emploie sur du terrain pauvre?—R. Bien, peut-être qu'il serait bon là, mais ça ne paraît pas faire de différence. Nous sommes prêts à le vendre très bon marché à qui que ce soit—à quiconque désirerait en faire l'essai. Je vais en envoyer en vente à Westminster et je vais en faire essayer cette année.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous calculé à cette fabrique ce qu'il vous rapporterait comme engrais?—R. Non, nous avons compté le guano pour rien—c'est notre perte.

Q. Bien, si le gnano vaut \$34 la tonne dans l'est, en coûterait-il autant pour l'y faire transporter?—R. Mais, il n'y a pas de question, parce que vous ne pouvez le rendre assez sec pour pouvoir le transporter là—les équipages ne voudraient pas le prendre, car la puanteur serait telle que personne ne pourrait rester près de cet engrais.

Q. Je suppose que vous savez ce qu'est le pétrole?—R. Oh! oui, le pétrole est de l'essence même d'eau de Cologne, comparé à cet engrais. (*Rires*).

*Par M. Armstrong :*

Q. Je vois que le Dr Fagan est ici à présent, et comme il peut n'avoir que peu de temps à nous donner, nous pourrions l'interroger, si M. Ladner veut lui céder sa place—sans doute qu'il nous a communiqué ce qu'il avait à dire?—R. Oh! oui, je suis prêt à céder la place au docteur—s'il me vient quelque autre chose à l'idée, je pourrai vous en faire part une autre fois.

M. Ladner se retire.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

*Par M. Higgins :*

Q. Je désirerais demander au Dr Fagan s'il est à sa connaissance que l'absorption de l'eau de la rivière Fraser ait causé quelque mauvais effet parmi ses patients ?  
—R. Je crois que oui.

Q. Cet effet est-il marqué ?—R. Oui, décidément marqué.

Q. De quelle manière ?—R. Par la fièvre typhoïde, et ça augmente tous les ans.

*Par M. Wilmot :*

Q. Y a-t-il beaucoup de cas qui soient mortels ?—R. Oui, ce sont les pires cas qu'on ait dans cette province.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous dites que beaucoup sont mortels ?—R. Oui, une bonne proportion.

Q. Directement attribués à l'eau de la rivière Fraser ?—R. Oui, c'était mon opinion.

Q. Y a-t-il des cas quand l'eau est haute ?—R. Non, aucun.

Q. Et pendant la saison de la pêche ?—R. Oui, pendant la saison de la pêche.

Q. Ne provenant pas des eaux, etc., séjournant à leurs portes ?—R. Non, pas que je sache.

Q. Vient-il une puanteur des puisards ou citernes ?—R. Je n'ai pas remarqué cela.

Q. Avez-vous jamais été en amont jusqu'à Chilliwack ?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais observé les quantités de poisson mort qui y flottent sur l'eau ?—R. Oui.

Q. En grandes quantités ?—R. Oui, en grandes quantités.

Q. Alors, quelqu'un qui boirait de l'eau imprégnée de poisson mort aurait la même maladie ?—R. Oui, mais à l'embouchure de la rivière, où la marée monte et descend et où s'amassent les déchets, le soleil les décompose activement, de sorte que naturellement l'effet est bien plus intense.

M. ARMSTRONG.—Nous vous sommes fort obligés, docteur, d'être venu ici—nous ne voulons pas vous retenir plus longtemps qu'il n'est nécessaire. Je n'ai rien de plus à vous demander.

M. WILMOT.—Rien autre chose, M. Higgins ?

M. HIGGINS.—Rien de plus.

M. WILMOT.—Ça suffit, Dr Fagan—merci.

---

M. THOMAS LADNER, de Ladner's Landing, qui avait cédé sa place au Dr Fagan, le témoin précédent, est rappelé.

M. LADNER.—Le Dr Reinhardt, de Vancouver, pourrait donner sur ce point des renseignements importants—c'est le médecin de Ladner's-Landing—j'en dis autant du Dr Wilson.

*Par M. Armstrong :*

Nous avons assigné le Dr Wilson. (Continuant.) Q. Je veux savoir combien de gallons d'huile vous avez fabriqués et de combien de fabriques de conserves vous avez pris les déchets ?—R. Nous en avons fabriqué environ 100 barils, chaque baril contenant en moyenne à peu près quarante-cinq gallons—nous avons pris les déchets d'environ 160 bateaux—cinq fabriques de conserves.

Q. Avez-vous eu tous les déchets de cinq fabriques de conserves ?—R. Oui, nous les avons tous pris, sauf une fois—un jour le *Delta* transportait les coffres et tous les déchets qui s'y trouvaient coulèrent bas—à cette exception près, nous avons pris tous les déchets.

Q. Vous aviez à employer à cette fabrique le produit de cinq établissements de conserves et vous avez fabriqué environ 4,000 gallons d'huile ?—R. Oui, à peu près cela—4,500 gallons ou 4,000 gallons.

M. ARMSTRONG.—Q. Quel prix en avez-vous eu par gallon ?—R. Une partie s'est vendue 30 centins et d'autres 40 centins—moyenne, 35 centins environ—et il

nous en reste encore la moitié. Nous la raffinons et nous essayons de la rendre meilleure.

M. WILMOT.—Q. A quelle classe de personnes la vendez-vous—pour la consommation locale ou pour l'exportation?—R. Oh! bien; elle est employée aux glissoirs.

Q. Les cultivateurs s'en servent-ils?—R. Non, pas du tout—je m'en suis moi-même servi pour lubrifier, mais sans succès—à cause de sa viscosité.

Q. Y a-t-il quelque procédé de raffinage pour en faire un lubrifiant?—R. Non, je ne le pense pas—plus on la raffine, plus elle est mauvaise, à moins qu'on n'y ajoute quelque autre ingrédient—elle semble devenir plus visqueuse—ils se servent de l'huile crue pour les glissoirs, tandis que s'ils l'employaient raffinée elle ne vaudrait rien.

Q. Alors, elle est meilleure, crue, pour les glissoirs?—R. Bien, c'est ce que je dirais si nous en vendions davantage.

Q. Votre établissement est-il considérable?—R. Assez considérable—l'été dernier nous employions quatre hommes. Quand à l'exploiter effectivement, il faudrait en avoir quatre, ou cinq, ou peut-être six hommes, avec un vapeur et deux châlans pour chaque fabrique de conserves.

Q. Et ce complément d'outillage ferait marcher la fabrique d'une manière satisfaisante en ce qui regarde la quantité?—R. Oui, en ce qui regarde la quantité, mais ne paierait pas pour le vapeur employé, quelque peu satisfaisant qu'il fût.

Q. Si elle était satisfaisante, ce serait pour les fabriques de conserves une manière commode de se débarrasser des déchets?—R. De toutes les façons.

Q. Dois-je comprendre par ce que vous dites que l'engrais produit est liquide?—R. Oui, il n'est pas sec.

Q. Mais on pourrait le rendre sec?—R. Je ne le pense pas—on a déjà essayé à Burrard-Inlet et on n'a pas pu le rendre assez sec pour l'expédier.

Q. Le procédé de la chaleur ne le rendrait-il pas propre à être expédié?—R. Non.

Q. Ne pourrait-il pas être envoyé en barils ou en réservoirs?—R. Bien, je ne sais—ce n'est pas précisément un liquide—c'est une pulpe, mais il en coûterait tant pour le rendre propre à être expédié que ce ne serait d'aucune utilité.

Q. Ce n'est là que de la théorie, aussi?—R. C'est de la théorie—sur le papier.

Q. Il est malheureux, monsieur, votre premier essai pour fabriquer de l'huile?—R. Très malheureux. Avant de partir, je recommanderais encore une chose. Selon mes idées sur la question, il serait bon pour nous qu'on instituât ici, dans la Colombie-Britannique, une commission consultative locale, qui épargnerait au gouvernement la dépense d'envoyer ici notre ami M. Wilmot, car je crois que si nous avions ici une commission composée d'hommes de bon jugement, nous pourrions voir aux affaires mieux qu'à présent.

CHARLES STANLEY, né en Angleterre—depuis 18 ans dans la Colombie-Britannique, domicilié à la rivière Fraser et se disant pêcheur, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, que désirez-vous dire?—R. Bien, je pense que les permis sont émis très injustement, et je crois qu'on devrait limiter les permis sur la rivière—environ 600—mais que les fabriques devraient en avoir la moitié et les pêcheurs l'autre moitié—que les congélateurs, tels que Port et autres, ne devraient pas avoir de permis, parce qu'ils les remettent aux fabriques de conserves en juillet.

Q. Et s'ils ne les remettent pas?—R. Alors ils devraient avoir des permis—ces permis ne devraient pas être transférables—ils doivent avoir droit à des permis s'ils font légitimement le commerce de poisson, mais c'est mal de vendre ces permis aux fabriques de conserves.

Q. Un permis serait-il suffisant pour chaque pêcheur?—R. Oui; ils n'ont pas droit d'en avoir plus.

Q. Et à ces conditions vous seriez satisfait?—R. Je serais satisfait—quant aux déchets de poisson—je crois qu'ils devraient être enlevés des fabriques de conserves et jetés dans l'eau salée.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Pourquoi venez-vous à cette conclusion?—R. Parce qu'ils restent dans l'eau et qu'ils l'affectent de sorte qu'on ne peut la boire—elle rend malade.

Q. Avez-vous eu quelque expérience des effets de la maladie qu'elle cause?—R. Oui; elle m'a rendu malade plusieurs fois.

Q. Une maladie de longue durée ou de quelques jours?—R. De quelques jours.

Q. Y a-t-il de vos voisins qui en aient été malades plus de quelques jours?—R. Bien, beaucoup en ont été malades—les sauvages ne veulent pas même prendre de l'eau des rivages—ils vont la puiser en eau profonde. La fabrique en aval n'est pas construite pour se débarrasser des déchets. Ils pourraient être aisément transportés au golfe, et d'autres poissons les mangeraient en peu de temps. t

Q. Avez-vous jamais pêché avec un permis?—R. Oui, monsieur; j'ai pêché et j'ai aussi dirigé des camps pour les fabriques de conserves. Je ne crois pas que les sauvages devraient avoir des permis.

Q. Pourquoi?—R. Parce que le gouvernement leur donne des charrues et des cultivateurs, etc., et leur permet de pêcher toute l'année—le gouvernement ne me donne pas de charrues ni de cultivateurs.

Q. Mais les sauvages prétendent qu'ils étaient les légitimes possesseurs du sol avant que vous fussiez ici?—R. Oui; mais ils ont le droit de pêcher toute l'année.

Q. Que dites-vous des honoraires de permis?—R. Je pense que les pêcheurs devraient payer moins que les fabricants de conserves.

Q. Pourquoi?—R. Parce que les fabricants de conserves emploient des hommes à la journée et ont tout le profit du poisson—ils l'ont à meilleur marché.

Q. Avez-vous jamais pêché dans d'autres rivières?—R. Oui; dans la Colombie et dans la Skeena

Q. Devrait-il y avoir une différence d'honoraires pour la Skeena et la Fraser?—R. Non, ni pour aucune autre rivière dans la province.

Q. Comment pêchez-vous dans la rivière Colombie—en vertu d'un permis?—R. Non, monsieur; je n'ai jamais su qu'un homme fût obligé d'avoir un permis tandis que j'étais là—on n'en a pas besoin.

Q. Votre capture de saumon était-elle assez bonne en moyenne?—R. Des années, elle l'était—dans d'autres, elle ne l'était pas.

Q. Quelle a été votre pêche en moyenne avec votre permis?—R. La moyenne pour les trois années a été d'environ 4,000 saumons.

Q. Et le prix moyen que vous avez eu?—R. Environ 10 centins.

*Par M. Wilmot:*

Q. Quelle est votre opinion sur la suspension hebdomadaire—la défense de pêcher le dimanche?—R. Je crois qu'elle est à peu près ce qu'il faut—je crois que je la laisserais telle qu'elle est—du samedi matin au dimanche soir.

*Par M. Higgins:*

Q. Et supposé que ces déchets fussent remorqués jusque dans le courant, n'en auriez-vous plus rien à craindre?—R. Non, je pense que si on les jette n'importe où dans la rivière, la marée les ramènera.

Q. Ne s'en iraient-ils pas avec la marée si on les jetait au loin—il existe un courant rapide, vous savez?—R. Non, je pense que le retour de la marée les ramènerait tous.

*Par M. Wilmot:*

Q. Affectent-ils vos rets quand vous pêchez?—R. Oui, ils se glissent entre les mailles et on ne les enlève qu'avec beaucoup de peine.

Q. Les entrailles s'introduisent-elles jamais dans les mailles?—R. Oui, souvent.

Q. Si tous les déchets étaient déposés dans la rivière, la marée en entraînerait une grande partie, n'est-ce pas?—R. Oui, une grande partie s'en irait, mais une grande partie reviendrait avec la marée.

Et pénétrerait dans vos rets?—R. Oui, on a grande peine à les en détacher.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais vu des poissons morts sur la rivière?—R. Oui, en bon nombre.

Q. Ne sont-ils pas aussi nuisibles que les déchets?—R. Bien, sans doute qu'ils le sont, mais on devrait les enlever.

*Par M. Higgins :*

Q. Ce peut-être une obligation de la part du gouvernement de les enlever. Les poissons morts flottant sont-ils comparativement frais, ou non?—R. Quelquefois ils le sont, quelquefois ils ne le sont pas.

Q. Avez-vous été loin en montant la rivière, M. Stanly?—R. Oui, j'ai été jusqu'à la rivière Harrison.

Q. Y a-t-il là beaucoup de poissons morts?—R. Oui, j'en ai vu beaucoup.

Q. Le poisson dans la rivière Harrison est-il le même qu'ici et s'en retourne-t-il? Feu M. Mowat disait qu'il n'y en avait que 25 pour 100 qui s'en retournaient?—R. Plus il remonte, plus, naturellement, il lui est difficile de redescendre.

M. HIGGINS.—Il doit y avoir de ces poissons en grande quantité et ils doivent affecter la rivière.

M. WILMOT.—Bien, ils les prennent dans les rets.

M. HIGGINS.—En petit nombre—mais ils se dissolvent pour la plupart—les poissons morts se dissolvent très rapidement dans l'eau salée—ils disparaissent bientôt.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quel est le poids moyen du saumon que vous prenez?—R. Environ six livres.

Q. Avez-vous quelque expérience de la pêche à la seine?—R. Oui, j'ai fait un peu de cette pêche.

Q. Où?—R. A Mud-Bay.

Q. Regardez-vous la pêche à la seine comme plus dommageable qu'à l'aide de dérivettes?—R. Je pense que la seine l'est davantage—elle prend plus de poisson.

Q. Pensez-vous qu'on devrait permettre l'usage des seines aux embouchures des rivières?—R. Non, monsieur; je crois que c'est positivement dommageable.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion quant à la pisciculture sur cette rivière?—R. Je crois que la pisciculture est bonne.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur; cela suffit si vous n'avez rien de plus à dire.

Le DR W. DEW. SMITH, M.D., de New-Westminster, né au Canada, exerçant la profession de médecin et chirurgien à New-Westminster depuis six ans, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Notre but, Dr Smith, en vous faisant venir ici, est de vous demander votre opinion au point de vue de l'hygiène quant aux déchets de poisson jetés dans la rivière?—R. Voulez-vous dire quant à leurs effets sur la population?

Q. Sur les gens, ou sur le poisson, en tant que ces déchets s'y rapportent?—R. Bien, je ne sais guère où je dois commencer—si vous voulez me donner quelque indication.

Q. Bien, savez-vous qu'il se jette, des fabriques de conserves, des déchets dans la rivière?—R. Oui; le fait est à ma connaissance personnelle—je l'ai vu.

Q. Pensez-vous que les déchets ainsi jetés affectent l'eau de quelque manière que ce soit?—R. Oui; je le pense—surtout là où le courant est faible.

Q. Là où le courant est faible, ces déchets sont-ils plus nuisibles à la santé des gens—des résidants?—R. Bien, je puis dire qu'il n'y a pas d'incertitude là-dessus—un grand nombre d'autorités disent que les détritons n'affectent pas l'eau—de fait, quelques-uns disent que les gens s'en engraisent. Il y a quelque temps que siégeait



en Angleterre une commission royale qui a décidé que ces détritns n'avaient pas de mauvais effet sur l'eau, de sorte que c'est un point qui n'est pas encore résolu.

Q. Bien, d'après votre connaissance personnelle—pouvez-vous dire que les déchets de poisson produisent des effets nuisibles?—R. Je n'ai pas de connaissance personnelle de ces effets.

Q. Quelle est votre opinion personnelle quant aux déchets qu'on jette dans la rivière, cette pratique est-elle inoffensive?—R. Bien, c'est là une question dont je me suis trop peu occupé—bien entendu, nous sommes à l'abri du mal ici—mais je crois que dans une rivière comme celle que nous avons ici, ces déchets font peu de mal.

Q. Font-ils quelque mal?—R. Bien, comme je vous l'ai dit, je suis ici depuis six ans, et je n'en ai pas vu de mal.

Q. Avez-vous descendu vous-même la rivière pour voir?—R. Bien, j'ai eu des patients en aval de la rivière jusqu'à Ladner's-Landing, et je n'ai pas eu d'expérience des effets délétères de ces déchets—s'ils étaient déposés dans le chenal, ce serait mieux que dans les eaux peu profondes, où ils resteraient et se décomposeraient.

Q. Donc, d'après votre connaissance personnelle, vous ne sachiez pas qu'il résulte de mauvais effets des déchets de poisson qu'on jette dans la rivière?—R. Non, pas du tout.

Q. Etes-vous de ceux qui pensent que jeter des déchets dans l'eau la nettoierait ou la purifierait?—R. Non, ça ne la purifierait pas.

Q. Ça la changerait quelque peu de son état normal?—R. Oui, mais quand je dis "non nuisibles," j'entends cela des déchets jetés dans l'eau courante—s'ils le sont dans une eau stagnante ou dans un endroit où ils se décomposeraient, ils seraient certainement nuisibles.

Q. Alors, s'ils se logeaient le long des berges de la rivière ou dans l'eau peu profonde, ils seraient nuisibles?—R. Oui; si l'on se servait de l'eau puisée dans ces endroits, elle pourrait engendrer des maladies comme la dyssentérie et autres du même genre.

Q. Serait-elle de nature à engendrer la fièvre typhoïde?—R. Non, la fièvre typhoïde ne provient que d'un autre cas de fièvre typhoïde.

Q. Mais la fièvre typhoïde s'engendrerait-elle de dépôts de déchets sur le rivage qui produiraient des effets miasmatiques?—R. Non.

Q. Alors, vous ne savez pas qu'ils aient nui en aucune façon à la santé?—R. Non, je ne sache pas qu'ils aient nui en aucune façon.

Q. Mais ils seraient nuisibles s'ils étaient déposés dans des baies ou des fondrières où ils seraient exposés à la chaleur?—R. Oui.

Q. Mais ils ne le seraient pas dans l'eau courante?—R. Non, parce que dans l'eau courante ces déchets seraient entraînés au loin et mangés par ceux des poissons qui s'en nourrissent.

*Par M. Higgins :*

Q. Docteur, vous êtes officier de santé de cette ville?—R. Oui.

Q. Quel est généralement l'état sanitaire de ses habitants?—R. Bon.

Q. Y a-t-il de la maladie en été?—R. Oui, un peu.

Q. Des cas d'entérite en été?—R. Bien, les cas prennent ordinairement naissance en septembre ou octobre.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce après ou pendant la saison de pêche?—R. C'est généralement après la saison de la pêche.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous pratiquez la médecine en dehors de cette ville?—R. Oui, quelquefois—quand des malades me demandent.

Q. Y a-t-il des cas de fièvre typhoïde en ville?—R. Oui.

Q. Et dans les endroits élevés où les gens ne veulent pas boire de l'eau de la rivière?—R. Oh! oui; plus haut encore.

Q. Avez-vous jamais été appelé à Ladner's-Landing pour des cas de fièvres typhoïdes ou de fièvre entérique?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais eu à traiter des cas que vous attribueriez aux déchets de poisson?—R. Non—aucun.

Q. Buvez-vous jamais de l'eau pure de la rivière Fraser?—R. Oui, elle n'est pas pire que l'eau de la rivière Ottawa—j'ai bu de cette eau.

Q. Avez-vous jamais été à Chilliwack?—R. Non, je n'ai pas été plus haut qu'à la Mission.

Q. Avez-vous jamais vu du poisson mort dans la rivière?—R. Bien, j'en ai vu flottant sur l'eau et le long du rivage.

Q. Alors vous pensez que s'il y a de la fièvre typhoïde dans cette ville, on ne doit pas l'attribuer à ce qu'on boit de l'eau de la rivière Fraser?—R. Non, je ne voudrais pas dire cela, mais je crois qu'on doit l'attribuer à la contamination de l'eau plus haut—la fièvre typhoïde est toujours engendrée par la même maladie, antérieure—elle produit des microbes dont on parle tant aujourd'hui (les journaux de ce temps sont remplis de détails pour la "lymphe de Koch"), et ces microbes sont dans le canal intestinal, et leur mode de propagation est par les évacuations.

*Par M. Wilmot :*

Q. La fièvre typhoïde doit engendrer la fièvre typhoïde?—R. Oui.

Q. Alors, d'où vient le premier cas de fièvre typhoïde?—R. Bien, (*rires*) je ne puis le dire.

Q. Elle n'est pas contagieuse?—R. Non, elle ne l'est pas.

*Par M. Higgins :*

Q. Une personne bien portante qui viendrait en contact avec une autre souffrant de la fièvre typhoïde—attraperait-elle la maladie?—R. Oui, si elle inhale les évacuations des déjections là où on les jette.

*Par M. Wilmot :*

Q. Les effets de la diarrhée produiraient-ils la fièvre typhoïde?—R. Non.

Q. Vous dites donc que cette fièvre entérique—c'est plutôt à l'automne qu'elle se déclare?—R. Oui, elle commence à l'automne et continue pendant tout l'hiver.

Q. Qu'est-ce que la fièvre entérique?—R. C'est simplement un autre nom de la fièvre typhoïde.

Q. Or, d'après ce que vous savez des déchets de poisson déposés dans les baies et les fondrières, les effets en résultant se feraient sentir à l'automne, n'est-ce pas?—R. Oui, je le suppose.

Q. Et ces dépôts de déchets se feraient après la saison de la pêche, et les effets s'en suivraient alors?—R. Oui, c'en serait alors les effets.

Q. Et les cas d'entérite se produisent pour la plupart dans l'automne et l'hiver?—R. Oui.

Q. Bien, nous vous sommes bien obligés, Dr Smith, de vous être soustrait à l'exercice de vos fonctions pour venir ici, mais il s'agit d'une de ces questions sur lesquelles nous désirons être éclairés, vous savez?—R. Tout à votre service, monsieur.

Comme il ne se présente pas d'autres témoins pour être entendus, le président déclare la commission ajournée à 4.10 p.m., pour s'assembler de nouveau au même endroit le 29 février 1892, à 10 a.m.

M. WILMOT.—Je désire informer le public que la commission terminera ses travaux ici, s'il est possible, lundi matin.

# Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

NEW-WESTMINSTER, C.-B.,

LUNDI, 29 février 1892.

*Séance de l'avant-midi.*

La commission s'assemble à 10 a.m.

Présents:—M. Wilmot, président; l'honorable Mr D. W. Higgins, Mr le shérif Armstrong, Mr C. F. Winter, secrétaire.

JOHN IBBOTSON, né en Angleterre, domicilié dans le district de New-Westminster depuis trente-quatre ans, se disant pêcheur et cultivateur, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, que désirez-vous communiquer à cette commission?—R. Bien, qu'est-ce que vous voulez ?

*Par M. Higgins :*

Q. Mais vous vous offrez comme témoin, n'est-ce pas?—R. Bien, voici ce que je pense de l'industrie de pêche:—Quand j'ai commencé à aller faire la pêche, c'était à New-Westminster il y a environ vingt-sept ans, autant que je m'en rappelle. Il y a à peu près quatre ans, je travaillais à gages pour M. Wadhams—dirigeant des camps et ayant la charge des sauvages et autres occupations du même genre—et on me dit alors que je ferais mieux d'avoir un permis pour moi-même, mais c'était une pauvre année comme celle-ci—nous avons deux bonnes années et deux mauvaises—ça n'a jamais manqué, que je sache. Il se peut que nous ne prenions pas le poisson qui remonte cette rivière toujours de manière à correspondre—

Q. Vous pensez qu'une cueillette d'œufs déposés dans le lit d'une rivière cette année en produira une dans quatre ans?—R. C'est mon expérience invariable—il n'y a qu'une année où ça manqué, mais il y a autant de poisson qu'il y en a jamais eu.

Q. Oui, c'est ce que vous savez quant à ces passages alternatifs du poisson?—R. Oui; bien, on m'a dit cette année-là à la fabrique de conserves qu'il allait être fixé une limite au nombre des permis et que quiconque n'avait pas de permis cette année-là n'en obtiendrait pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle année était-ce, monsieur?—R. C'était il y a quatre ans.

Q. 1888 alors?—R. Je pense que c'est ça—c'était il y a quatre ans, parce que c'était une année comme celle-ci. On me dit que les permis allaient être limités et que je n'obtiendrais pas de permis à moins d'en avoir un, mais ça me parut si déraisonnable que l'un aurait un permis et qu'un autre n'en aurait pas que je n'y crus pas. La conséquence fut que l'année suivante, que je pensais devoir être une bonne année, quand je demandai deux permis—j'en ai eu deux depuis—je constatai que quoique j'eusse été élevé dans le pays je ne pouvais obtenir de permis.

Q. En 1889, avez-vous pu obtenir un permis?—R. Je n'ai pas pu obtenir de permis.

*Par M. Higgins :*

Q. Pourquoi?—R. Bien, il me dit qu'il ne me connaissait pas et que je n'en avais point l'année précédente—dans le même temps j'avais en ville un débit de poisson que j'avais pris à loyer de quelqu'un faisant un autre commerce—M. Armstrong me connaît très bien.

Q. Bien vous n'avez pas obtenu de permis cette année-là?—R. Non; je n'en ai pas obtenu.

R. En avez-vous eu l'année suivante?—R. Bien, je pensais que l'année suivante ne verrait pas de gens obtenir des permis, qui n'y auraient pas plus de droit que j'en avais, et je pensais qu'il fallait employer des influences à cet effet; je m'adressai donc

à un homme de la ville, ici, que je connaissais et qui avait un peu d'influence, et il me donna un petit écrit.

Q. C'était en 1890—qui vous obtint le permis?—R. Bien, je ne sais pas s'il serait convenable de le dire.

Q. Bien, vous avez prêté serment et vous devez dire tout ce que vous savez?—R. Bien si je dois le dire—c'était M. Cunningham—j'ignore ce qu'il y avait dans le billet.

*Par M. Wilmot :*

Q. A qui était adressé le billet?—R. A M. Mowat, l'inspecteur des pêcheries.

Q. Avez-vous obtenu des permis cette année dernière?—R. Oui.

*Par M. Higgins :*

Q. Un ou trois?—R. J'en ai eu un—je n'en ai pas obtenu pour les enfants. Le poisson paraît aujourd'hui aussi abondant qu'il l'a jamais été, et voici comment j'explique la chose: quand nous sommes venus ici tout d'abord et que nous nous mîmes à pêcher, nous en prenions autant qu'à présent—bien, je crois que la contenance des fonds de pêche qu'on exploite produit autant de poisson dans tous les cas, et si ce n'était cette production vous pourriez presque errer solitaire sur ces fonds.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de diminuer la quantité de poisson en pêchant trop?—R. Bien, à cela il y a un remède, et ce à quoi je crois c'est à la justice et à l'égalité, je pense que quiconque est sujet britannique devrait pouvoir faire la pêche—vous devriez donner à tout sujet britannique un permis; puis, il y a la suspension à la fin de la semaine, et si le poisson diminue, vous pourriez accorder plus de temps pour pêcher la nuit, mais il y en a assez le jour.

Q. Le poisson donne-t-il plus la nuit que le jour?—R. Bien, je l'ignore. Si vous établissez une suspension, que ce soit durant le jour—laissez pêcher toujours pendant la nuit.

Q. Le poisson ne se prend-il pas surtout la nuit?—R. Bien, je ne sais pas. On prend la plus forte partie du poisson quand la marée monte—parfois c'est la nuit, parfois le jour.

Q. Vous pensez donc que tout sujet britannique devrait obtenir un permis?—R. Oui, je le pense.

Q. Que dites-vous des fabriques de conserves—devraient-elles avoir autant de licences qu'elles veulent?—R. Bien, je ne pense pas qu'on puisse faire autrement que de donner aux fabriques de conserves une licence, parce qu'elles les auront d'une manière ou d'une autre.

Q. Si vous donniez aux fabricants de conserves 100 licences, emploieraient-ils des pêcheurs étrangers?—R. Bien, ils les obtiennent toujours.

Q. Mais si les fabriques obtenaient 100 permis chacune ça n'empêcherait-il pas les pêcheurs de profession de vendre leur poisson?—R. Bien, je ne vois pas plus de justice à donner aux pêcheurs un monopole sur les fabricants qu'à donner aux fabricants le monopole sur les pêcheurs—mais supposé que vous ne donniez pas de permis aux fabricants—bien ils seront obligés de fermer leurs établissements ou de donner aux pêcheurs ce que ceux-ci demanderont pour leur poisson. D'un autre côté, supposé que les fabriques n'aient que dix permis—le poisson est souvent en si grande quantité qu'elles ne peuvent s'en débarrasser, et du moment qu'elles ont des permis à elles, elles peuvent envoyer ces bateaux à la pêche et engager les hommes pour travailler dans l'établissement et mettre le saumon en conserves.

Q. Serait-ce assez de dix licences pour exploiter un établissement, avec ce qu'elles pourraient avoir de dehors?—R. Oui, je le pense.

Q. Que dites-vous des déchets de poisson?—R. Bien, je suis d'opinion que les déchets dans l'eau ne nuisent à rien, sauf quand ils bordent le rivage. L'eau est très froide—j'ai été deux fois au fond, et je sais qu'elle est très froide.

Q. Y avez-vous vu des déchets de poisson? (Rires)—R. Je n'ai pas pris le temps d'attendre pour en voir (Rires).

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Vous croyez donc que les déchets sur le rivage sont nuisibles—comment ?—R. Bien, ils deviennent désagréables à l'odorat.

Q. Pensez-vous que si on les jetait en eau profonde ils seraient emportés par le courant ?—R. Oh ! bien, ils s'en vont graduellement. Tant que l'eau les couvre, c'est parfait, mais, comme de raison, sur le rivage ils deviennent nuisibles.

Q. En quoi sont-ils nuisibles quand ils gisent sur le rivage ?—R. Bien, je suppose que c'est par leur odeur désagréable—c'est à peu près tout ce que j'en sais.

Q. Pensez-vous qu'ils sont nuisibles à la santé ?—R. Bien, je ne pense pas que ce soit bon pour la santé—on devrait les tenir éloignés du rivage.

*Par M. Higgins :*

Q. Savez-vous si quelqu'un est tombé malade d'avoir bu de l'eau de la rivière Fraser ?—R. Bien, j'ai bu de cette eau pendant plusieurs années—je n'en ai jamais été incommodé, mais ça arrive quand vous changez d'eau. Si vous allez à Victoria, vous vous trouverez incommodé par l'eau.

Q. Alors, quelqu'un venant de Victoria trouverait un changement dans l'eau—pensez-vous que ça proviendrait du saumon mort ou d'autres causes ?—R. Bien, j'ai bu de l'eau de la rivière Fraser pendant plusieurs années—il y a toujours une quantité de saumons morts dans la rivière.

Q. Pensez-vous que tout le saumon meurt dans la rivière ?—R. Non, je ne le pense pas—je crois que beaucoup s'en vont à la mer.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez fait la pêche pendant environ vingt-sept ans ?—R. Oui, bord au large, bord à terre.

Q. Et vous avez été employé probablement par des fabriques de conserves ?—R. Oui ; à l'entreprise une bonne partie du temps, et pendant longtemps aussi j'ai tenu magasin ici comme à Vienna.

Q. Mais du moment que vous aviez des permis à vous, vous pêchiez toute l'année ?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que la suspension soit avantageuse—de combien de jours doit-elle être par semaine ?—R. Oh ! vingt-quatre heures sont tout ce qu'il faut actuellement.

Q. En quel temps ?—R. Je ne pêche pas le dimanche pendant le jour, mais j'y vais le dimanche soir. On n'a guère à faire dans la journée du lundi, et si vous dites : cessez pendant tout le dimanche, il y en a qui iront pêcher, tout de même, le dimanche soir.

Q. Vous pensez que la suspension du dimanche devrait être établie de manière à ne pas affecter les fabriques de conserves ou les pêcheurs—pourquoi, alors, ne pas la faire courir pendant toute la journée du dimanche ?—R. Bien, vous me demandez quel est le meilleur temps pour la suspension, et je vous le dis.

Q. Et quel serait le meilleur temps alors ?—R. Ce que j'entends par le dimanche soir est ceci : nous partons à six heures du soir et nous pêchons jusqu'au lundi matin. Nous irions pêcher du samedi soir au dimanche matin si la suspension pendant le jour était le samedi et le dimanche, douze heures.

Q. Que dites-vous du transfert des permis ? Si quelqu'un en avait huit ou dix, devrait-il lui être permis de les vendre et de ne pas en user lui-même ? Si vous obteniez dix licences avec l'entente que vous allez pêcher pour vous-même, devriez-vous être à même de rester chez vous et de les vendre à d'autres pêcheurs ?—R. Bien non ; je pense qu'il devrait s'en servir lui-même, mais je ne crois pas qu'il devrait en avoir plus que les autres, parce que je crois que chacun devrait avoir tout ce qu'il lui faut.

Q. Mais serait-il juste à l'égard des autres pêcheurs que je pusse vendre le mien à d'autres ?—R. Bien non ; les permis ne devraient pas être transférables, mais vous devriez faire en sorte qu'il n'y en eût pas à transférer—faite la loi de façon qu'il ne serve de rien de l'enfreindre.

Q. Où avez-vous pêché—à l'embouchure, ou dans le haut de la rivière ?—R. J'ai pêché sur toute la rivière, à partir de Ladner's-Landing en montant.

Q. Jamais à partir de Ladner's-Landing en descendant—sur les bancs de sable ?  
—R. Non; j'ai eu des marchés à forfait, et les hommes pouvaient aller où il leur plaisait.

Q. Pensez-vous qu'il ne peut y avoir trop de bateaux à pêcher dans cette direction ?—R. Vous ne pouvez empêcher le poisson de monter.

Q. Quelle est la moyenne ordinaire de ce que vous avez pris pendant votre campagne de pêche chaque année ?—R. Bien, dans une année d'abondance environ 12,000 à 14,000, l'année suivante 7,000 ou 8,000, et celle d'après probablement 2,000 à 3,000.

Q. Quelle pourrait être le poids moyen du saumon—serait-ce 6, 7 ou 8 livres ?—R. Bien, environ 7 livres, je crois—plus le saumon abonde, moins il pèse—environ 7 livres, je crois, et je pense qu'il ne remplirait pas plus de 5 boîtes—de 4½ à 5 boîtes à peu près.

Q. Pourriez-vous nous donner une opinion sur la question de savoir s'il devrait y avoir une différence d'honoraire pour les permis—devraient-ils être tous les mêmes ?—R. Eh ! sans doute; l'un ne devrait pas payer plus que l'autre.

Q. Les pêcheurs de la rivière Fraser devraient-ils payer plus que ce que paient ceux de la Naas et de la Skeena ?—R. Non; je pense qu'ils devraient être mis sur le même pied; je crois à la justice et à l'égalité en toutes choses. Parce que je suis pêcheur, je ne prétends pas qu'on doive me permettre de pêcher à cause que j'ai fait la pêche si longtemps et que j'ai élevé une famille dans le pays; je pense que tout homme devrait avoir la permission de pêcher comme moi s'il est sujet britannique.

M. HIGGINS.—Bien, alors; vous dites que vous n'avez jamais pêché à l'embouchure de la rivière ?—R. Non; je n'ai jamais pêché au delà des pointes de sable.

Q. Qu'est-ce que vous considérez comme l'embouchure de la rivière ?—R. Bien, je considère que l'embouchure de la rivière est en aval de Garry-Point.

Q. Considérez-vous les pointes de sable comme étant l'embouchure de la rivière ?—R. Bien, je considère que l'embouchure de la rivière est là où l'eau tombe.

Q. Là où disparaissent les pointes de sable ?—R. Oui.

Q. Défendriez-vous de pêcher sur ces pointes de sable ?—Non.

M. WILMOT.—Et vous pensez que cette pêche n'empêche pas le poisson de monter la rivière: avez-vous jamais pris du saumon ailleurs—dans la rivière Colombie ou Mud-Bay ?—R. J'ai pris du poisson dans la rivière Colombie.

Q. Mais si l'on prend des rets en travers de l'embouchure, le poisson aura-t-il chance de monter ?—R. Oui, je le pense; il passera par-dessous, et de toutes les façons; quand le courant est faible, le poisson passe plus régulièrement—quand le courant est rapide, il passe plus droit.

*Par M. Higgins :*

Q. Alors, quelle est la profondeur des rets ?—R. Il ne devrait pas y avoir de profondeur spéciale, le moyen de réglementer la pêche est par la suspension hebdomadaire.

Q. Ainsi, vous pensez qu'il ne serait pas nuisible de pêcher sur les pointes de sable—ça ne chasse pas le poisson de la rivière ?—R. Non, ça ne le chasse pas; lorsque le poisson est prêt à pénétrer dans la rivière, il y viendra ou bien se fera prendre: par exemple, ici (il indique les positions sur la table) sont les rets, un juste en arrière de l'autre—le pêcheur en bas de la rivière ne prendra pas probablement beaucoup de poisson, tandis que celui placé plus haut en prendra des quantités; le saumon va chez lui.

Q. Qu'entendez-vous en disant que le saumon va chez lui ?—R. Il va aux frayères comme de raison.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, s'il y a une barrière au travers de la rivière, peut-il passer ?—R. Bien, vous m'ennuyez. (Rires.) Bien entendu que si c'était une barrière naturelle il ne pourrait passer.

Q. Mais s'il y avait une barrière en travers cela ne l'empêcherait-il pas de se rendre chez lui ?—R. Oh ! bien, vous ne pouvez pas les arrêter comme ça—beaucoup iront à leur habitat.

Q. Avez-vous jamais pêché à la seine?—R. Non, monsieur; je ne connais rien en fait de seines; je ne m'en suis jamais servi.

M. WILMOT.—Merci, monsieur; ça suffit.

Le Dr W. REINHARDT, M.D., né en Allemagne, domicilié dans la Colombie-Britannique depuis environ trois ans, et résidant à Ladner's-Landing, C.-B., depuis près de deux ans, exerçant la profession de médecin et chirurgien, est dûment assermenté :

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à dire à propos de la rivière—au sujet de la contamination de ses eaux, ou du mal fait aux hommes ou aux animaux par les déchets de poisson jetés dans la rivière?—R. Bien, naturellement, je me suis formé une opinion là-dessus. Il y a eu là bon nombre de cas de fièvre typhoïde, et c'est une question importante. C'est là la maladie dominante.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion sur la cause de cette maladie?—R. Oui; mais ce ne sont pas les déchets de poisson; c'est le mauvais drainage qui y existe; il n'y a pas de drains; tout cultivateur peut faire les fossés et les puisards qu'il lui plaît; il n'y a pas de loi; ils peuvent faire comme ils veulent. Maintenant, prenez la Fondrière où se sont déclarés tous ces cas de fièvre typhoïde. Cette fondrière n'a pas engendré de fièvre typhoïde pendant que le poisson abondait. L'an dernier, il n'y en a eu guère à cette fondrière, tandis que nous avons eu beaucoup de cas de fièvre typhoïde. J'ai demeuré justement au-dessus de la fondrière; elle passe au-dessous de ma maison, et je dois en connaître quelque chose. Il n'y a pas été jeté de déchets de poisson l'an dernier, et j'attribue cette fièvre typhoïde au mauvais temps et au mauvais drainage. Vous ne pouvez pas engendrer de fièvre typhoïde par la décomposition de matières animales. Vous savez que les Français et les Allemands mangent du fromage de Limbourg et d'autres matières en décomposition. Vous ne pouvez engendrer la fièvre typhoïde simplement par des matières organiques décomposées. Le simple fait que de la matière organique est en état de décomposition ne dit pas qu'elle soit un poison.

Q. Vous dites qu'on manque de drainage là-bas?—R. Oui; et j'en ai parlé au conseil de salubrité. J'ai dit aux cultivateurs de ne pas boire de l'eau de la rivière. Or, chez les Chinois vous ne voyez pas de fièvre typhoïde, parce que les Chinois ne boivent pas de cette eau telle qu'elle est, mais la font bouillir comme le thé—et dans les vieux pays, dans les grandes villes, est-ce que les gens pensent à boire de l'eau pure? Non; ils y mettent un peu de whisky ou quelque chose pour tuer ces germes. J'appelle cette fondrière rien de plus qu'un fossé. L'année dernière, ils ont pratiqué un barrage dans la fondrière—

*Par M. Higgins :*

Q. Comment s'appelle cette fondrière?—R. La fondrière Cohiluthan. Tous les cabinets d'aisance, voyez-vous, se déchargent dans cette fondrière—ils n'ont pas raison de boire de cette eau; ils devraient la faire bouillir.

Q. Mais chacun est-il obligé de faire bouillir l'eau avant de pouvoir la boire?—R. Je suis parti de là parce que je ne pouvais me procurer de bonne eau.

Q. Vous en êtes parti parce que vous pensiez que c'était insalubre?—R. Oui; je ne voulais pas amener là ma famille; il y a eu de la fièvre typhoïde pendant quelque temps; ce n'est pas convenablement égypté; maintenant, par exemple, ils veulent élargir le chemin; ils construisent simplement une digue et tout est dit; il n'y a pas de loi; ils font comme il leur plaît.

Q. Où les gens jettent-ils leurs eaux ménagères?—R. Dans la fondrière—tout y va.

Q. Mais ils ont besoin de drainage—un homme doit avoir du drainage pour faire écouler ses eaux, etc., dans la fondrière?—R. Oui; mais il n'y a personne pour surveiller cette partie—il n'y a pas de bureau d'hygiène—le cultivateur peut égoutter tout aussi peu ou tout autant qu'il le veut.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous croyez que les déchets de poisson n'ont aucun mauvais effet?—R. Bien, je ne le pense pas—je crois que ce sera une localité très insalubre, mais non à cause des fabriques de conserves.

Q. Si l'on n'y jetait pas de déchets de poisson, serait-ce mieux?—R. Bien, on n'y en a jeté que très peu.

Q. Mais si l'on n'en jetait pas, ne serait-ce pas mieux pour la santé—l'eau dans son état normal ou sain ne sera-t-elle pas viciée si l'on y jette des déchets de poisson?—R. Certainement; je suppose qu'elle le sera, mais ils n'ont pas raison d'en boire—que la fondrière aujourd'hui soit saine ou malsaine—qu'il y ait de la fièvre typhoïde ou non—je n'en boirais pas.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais pensez-vous que les déchets de poisson des années précédentes ont imprégné la fondrière de manière que la fièvre pouvait en résulter par la suite?—R. Bien, voyez-vous, il faut que les germes se forment—ils ne se forment que par le fruit d'un autre œuf, et le germe est l'origine de l'être, quelque infime qu'il soit.

Q. Mais ne peuvent-ils pas être multipliés par quelque autre matière malsaine?—R. Certainement; mais vous trouvez partout de la matière organique en décomposition—dans les grandes villes, vous avez des puisards, des cabinets d'aisance, etc., et ça propage les germes.

Q. Mais jeter des déchets de poisson n'aurait-il pas pour effet de multiplier ces germes? Vous dites que les matières putrides dans les villes ont pour résultat d'augmenter les germes de la fièvre typhoïde?—R. Je ne puis guère répondre à cette question telle qu'elle est posée. Si vous avez un malade atteint de fièvre typhoïde, ces germes sont dans les excréments. Or, au lieu de détruire ces germes, le tout va dans le cabinet d'aisance, puis dans le sol, et dès que cela se décharge dans la rivière, je crois que ça se détruit.

*Par M. Wilmot :*

Q. Ça pénètre-t-il dans la terre?—R. C'est là que ça s'introduit le plus.

Q. Bien alors, ces déchets de poisson gisant sur le sol, produiront-ils des germes?—R. Bien, tout produit des germes—c'est comme si l'on vivait sur un volcan—voici comment se forme le cratère—par le soulèvement du sol—or, en Allemagne, ça se voit par la crue et la baisse des eaux—dès que l'eau monte il n'y a pas de danger, mais du moment qu'elle se retire, le danger existe.

Q. Alors, tant que les déchets de poisson sont dans l'eau, ils ne produisent pas de germes?—R. Non.

Q. Mais dès que l'eau se retire, ils en produisent?—R. Bien, oui, comme de raison, toutes matières comme celles-là en produisent.

Q. Vous pensez donc que déposés dans les rivières, ces déchets ne font pas de mal?—R. Oui.

Q. Vous savez assez bien de quoi se compose le sol là-bas? C'est un dépôt sédimentaire, n'est-ce pas?—R. Oui; la plus grande partie est de la tourbe.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais vécu dans un pays de fièvre, docteur?—R. Non; mais j'ai été à New-York—et quand je pratiquais plus haut, j'ai vu s'introduire cette maladie—mais ils devraient se procurer là de l'eau fraîche.

Q. Où pourraient-ils l'avoir?—R. Bien, ils pourraient l'avoir de la forêt—ils en sont à 4 milles, mais au lieu de cela, ils préfèrent mettre dans leur eau un peu de whiskey.

Q. Le whiskey détruit-il ces germes?—R. Bien, non, pas entièrement, mais en grande partie—maintenant je puis dire que toutes ces personnes que j'ai soignées pour la fièvre typhoïde étaient de la tempérance—je ne veux pas dire que le whiskey a fait tout le bien quant aux autres qui en buvait et qui n'ont pas eu la fièvre typhoïde, mais je préférerais boire du mauvais whiskey plutôt que de la mauvaise eau.



LOUIS MACAVERI, né en Italie, domicilié dans la Colombie-Britannique depuis huit ans, pêcheur, et résidant à New-Westminster, est dûment assermenté.

(Ne pouvant pas parler couramment l'anglais, ses réponses et les questions qu'on lui pose sont interprétés par John Stevens.)

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, que désirez-vous dire?—R. Il dit qu'il est ici depuis huit ans, qu'il a demandé des permis dans ces quatre années dernières, qu'il a donné \$20 au frère de M. Mowat, et que M. Mowat lui a dit que s'il était émis une licence pour lui il l'aurait—il a attendu quelque temps, puis ses \$20 lui ont été remis.

Q. Est-il sujet britannique?—R. Oui; voici ses papiers (lui passant son certificat de naturalisation).

Q. Vous n'avez pas à vous plaindre d'autre chose que de n'avoir pu obtenir un permis quand vous l'avez demandé?—R. Il dit qu'à son avis il devrait obtenir un permis tout aussi bien que tous autres gens qui sont sujets britanniques—il est ici à New-Westminster depuis huit ans et il n'a fait rien autre chose que pêcher.

Q. Quelque autre a-t-il eu des permis depuis qu'il a fait sa demande?—R. Oui; deux ou trois après qu'il a eu payé ses \$20—un était Autrichien et un autre Espagnol.

Q. Étaient-ils sujets britanniques?—R. Oui; ils ont été naturalisés il y a deux ans—il dit qu'il lui a fallu donner son saumon pour 4 pièces (50 centins) chacun, tandis que les autres avaient \$1 et \$1.25—il n'avait pas de permis mais avait un rets, de sorte qu'il a dû prendre ce qu'on lui offrait.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment l'un pouvait-il avoir \$1.25 tandis que l'autre n'avait que 50 centins?—R. Parce qu'il lui fallait vendre son poisson à M. Port et M. Port lui avait donné un permis.

Q. Et s'il avait un bateau à lui, il pourrait traiter directement avec M. Port?—R. Bien, c'est ce qu'il croit s'il avait un permis.

Q. Un bateau lui a été fourni par M. Port?—R. Non, il possédait un bateau et un rets, mais ne possédait pas de permis.

Q. Bien, je ne vois pas pourquoi il lui a été refusé un permis s'il possédait un rets?—

*Par M. Higgins :*

Q. Bien, il n'avait pas de permis—il ne pouvait pas pêcher du tout?—R. Je connais un cas où M. Low pêchait et il n'avait qu'un permis sur six.

Q. Alors, ce qu'il prétend c'est qu'étant sujet britannique et pêcheur, il devrait avoir un permis comme tout autre individu, et il n'en demande qu'un?—R. Oui; un permis et un bateau.

Q. Quel est le nombre de saumons qu'il a pu prendre, de la famille des *sockeyes*, quand il pêchait pour M. Port?—R. Il dit qu'il n'a pas pêché du *sockeye* pour M. Port.

Q. Bien, pour n'importe qui?—R. Il dit qu'il a pris 1,000 saumons pour M. Ladner.

Q. A-t-il pêché tout le temps?—R. Non, à peu près deux semaines.

Q. Et combien a-t-il eu de M. Ladner pour les *sockeyes*?—R. Douze centins et demi.

Q. Divisés entre lui et son associé?—R. Oui.

M. WILMOT.—Très bien, ça suffit—nous comprenons son grief—nous vous sommes obligés pour avoir servi d'interprète.

Sur la question d'ajourner à Victoria, soulevée par l'honorable M. Higgins, il est résolu à l'unanimité que la commission continuera de siéger à Westminster jusqu'à midi s'il se présente des témoins, et s'il ne s'en présente point, qu'un ajournement aura lieu plus à bonne heure pour s'assembler à Victoria, à 10 a.m. le lendemain du départ de Westminster, et que M. Higgins soit autorisé à se procurer un local convenable pour la tenue des séances de la commission.

Le Dr J. R. WILSON, M.D., de Ladner's-Landing, né au Canada, et domicilié dans la Colombie-Britannique depuis six à sept mois, exerçant la profession de médecin et chirurgien, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je présume qu'on n'a pas d'autre objet en faisant venir ici le Dr Wilson que de l'interroger sur cette question des déchets de poisson. Maintenant, d'après la connaissance que vous avez des choses au Delta, pouvez-vous éclairer la commission sur les bons ou les mauvais effets du gisement des déchets sur le rivage?—R. Des déchets de poisson jetés au milieu de la rivière avec un courant d'une vitesse de quatre ou cinq milles à l'heure ne peuvent pas nuire à la santé des gens qui demeurent sur les rivages, mais je pense que si ces déchets sont jetés ou s'arrêtent sur les rives ou sont entraînés dans les fondrières, ils deviennent nuisibles à la santé.

Q. Avez-vous quelque preuve que ces déchets ont pour effet de nuire à la santé des gens?—R. Bien, environ 75 pour 100 des cas que j'ai été appelé à traiter étaient de fièvre typhoïde et de personnes demeurant sur les bords de la frontière. Je ne veux pas dire que le poisson en décomposition est la cause de la fièvre à moins que les gens n'y soient prédisposés en buvant de cette eau.

Q. Quelle était la nature des maladies que vous avez traitées?—R. Les fièvres et la diarrhée—par l'action de l'eau sur le canal intestinal, les germes y trouvaient un terrain approprié pour s'y développer—c'est-à-dire les germes qui produisent la fièvre typhoïde.

Q. Les cas ont-ils été nombreux pendant votre expérience?—R. Oui, je n'en ai jamais eu autant pendant ma pratique de sept années que je n'en ai eu dans les mois de septembre et octobre, quand la saison de la pêche fut finie l'an dernier.

Q. Cette fièvre se montre-t-elle plus alors que dans la première période du printemps?—R. Bien, je n'ai pas été là avant août dernier—c'est le temps toutefois de la fièvre typhoïde, à l'automne les microbes se développent davantage.

Q. Les médecins donnent-ils des raisons spéciales pour que les mois d'automne produisent la fièvre?—R. Oui, après les étés chauds et secs et après que les sources sont à sec, il y a tant de sol exposé au soleil que l'évaporation, etc., doit alors plus probablement produire cet effet.

Q. Le sol absorbe-t-il les matières délétères de façon qu'elles en sortent quand l'eau se retire?—R. Oui, l'absorption des matières végétales en décomposition le long des rivages est la théorie.

Q. Que dites-vous des matières animales?—R. Bien, je ne puis dire—on dit y qu'il en a—tout aussi bien que des matières végétales en décomposition.

Q. Mais si on y ajoute des matières animales, sera-ce pire?—R. C'est possible.

Q. Les cas étaient-ils d'une nature maligne?—R. Les cas de la nature la plus maligne que j'ai jamais été appelé à traiter étaient là.

Q. La fièvre typhoïde est-elle contagieuse?—R. Indirectement; il faut que le poison subisse un changement avant de pénétrer dans l'économie—le germe qui produit la maladie subit un changement avant qu'il soit propre à engendrer une autre maladie.

Q. Les germes sont-ils produits par des matières végétales et animales en décomposition?—R. Les germes croissent et se multiplient dans les matières végétales.

Q. Connaît-on l'origine du germe?—R. Il se nourrit de matière végétale—nous ne connaissons pas le commencement—ces germes existent, et s'ils ont quoi que ce soit pour se nourrir, ils se multiplient et augmentent.

Q. Êtes-vous de la créance ou opinion que le dépôt de quantités de déchets de poisson dans la rivière et leur reflux sur les bords de la rivière sont nuisibles à la santé de l'homme?—R. Je le suis.

Q. Et attribuez dans une certaine proportion—grande ou petite—l'origine des soixante-quinze pour cent des cas que vous avez traités, plus ou moins aux effets de ces déchets ou non?—R. Je ne suis pas prêt à dire cela—tout ce que je suis prêt à affirmer, c'est que je crois que ces déchets sont nuisibles à la santé de l'homme, et qu'ils peuvent avoir eu quelque chose à faire avec ces cas.

Q. Avez-vous quelque connaissance de leurs effets sur les animaux—les vaches, etc.?—R. Bien, qu'ils seraient délétères?—ils seraient délétères par le lait—le lait est un conducteur de la maladie.

Q. Et plus sera saine l'eau que les vaches boiront, plus sera sain leur lait?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque connaissance des effets de ces déchets sur la chair des animaux—que les cochons en deviennent non comestibles, etc.?—R. Je ne puis dire—j'ai entendu dire que tel est le cas, mais je n'en ai pas de connaissance personnelle.

*Par M. Higgins :*

Q. Docteur, n'y a-t-il qu'une fondrière dans le voisinage de Ladner's-Landing?—R. Il y en a en quantité.

Q. Mais la fondrière dont il s'agit?—R. Bien, c'est celle qui, je crois, affecte la santé.

Q. Mais est-elle différente des autres?—R. Bien, il y a une fabrique de conserves à l'embouchure de la fondrière.

Q. Y en a-t-il aux autres?—R. Non.

Q. Connaissez-vous quelque tranchée ou quelque système de digues dans les environs?—R. Oui.

Q. Sont-elles stagnantes ou non?—R. Bien, je pense que quelques-unes sont stagnantes.

Q. Où les cabinets d'aisance s'égouttent-ils?—R. Dans le sol.

Q. Les terres seraient-elles inondées, n'étaient les digues—avez-vous jamais vu les terres inondées?—R. Bien, non, pas depuis que je demeure là—j'ai vu un peu de terrain submergé par le barrage à la fondrière.

Q. Avez-vous jamais vécu dans un pays de fièvres?—R. Non.

Q. Pensez-vous que le bétail qui boit dans cette fondrière est le seul affecté?—R. Oh! bien, je ne puis dire si ce bétail est affecté. Je dis seulement que le lait serait affecté si les vaches buvaient de cette eau.

Q. Savez-vous si le poisson mort descend en quantité la rivière?—R. Bien, je sais qu'il y en a des quantités dans cette fondrière.

Q. Et l'effet en résultant est-il tout aussi mauvais que celui des déchets?—R. Oui; tout aussi mauvais.

Q. Et attribuez-vous l'existence de fièvres typhoïdes en cet endroit au fait qu'il y a une fabrique de conserves à l'embouchure de la fondrière?—R. Non, pas nécessairement—je crois, néanmoins, que c'est parce que les déchets de poisson s'y accumulent.

Q. Et dites-vous que ce serait un bien que la fabrique ne fût pas là?—R. Non, la condition sanitaire de l'endroit n'est pas bonne.

Q. Y a-t-il un conseil d'hygiène—un officier de santé—quelqu'un pour donner avis au gouvernement que la fièvre typhoïde y existe?—R. Personne, que je sache—il y a deux policiers qui disent que tel est leur devoir, mais je l'ignore.

Q. En quel état est le fond de la fondrière au reflux?—R. Je ne sais pas—il n'y a rien de particulier.

Q. Paraît-il vaseux?—R. Oui. J'y ai vu aussi des poissons morts.

Q. Ça rendrait le terrain des alentours plus bourbeux, n'est-ce pas?

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, j'allais justement demander au docteur si ces poissons étaient intacts ou s'ils paraissent décomposés?—R. Il y en avait d'intacts, d'autres ne l'étaient pas.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais ce à quoi je veux en venir est ceci : Si le courant amène des poissons morts et les dépose là, ces poissons auraient un effet tout aussi délétère que les déchets?—R. Tout aussi délétère.

*Par M. Wilmot :*

Q. Toutes matières en décomposition seront tout aussi délétères?—R. Tout aussi délétères.

*Par M. Higgins :*

Q. Si les déchets de poisson étaient jetés dans le courant, pensez-vous qu'ils seraient emportés dans la mer ?—R. Bien, je ne puis dire—ils pourraient être ramenés dans les fondrières,

Q. Il y a là un courant de quatre milles ?—R. Néanmoins, je crois qu'on dit que dans la saison de la pêche l'influence du reflux ne se fait pas beaucoup sentir.

Q. Alors, si le courant a une vitesse de six milles à l'heure, ça donnerait six heures pour l'enlèvement des déchets ?—R. Oui.

Q. Est-il à votre connaissance que des quantités de déchets de poisson gisent sur les bords de la fondrière ?—R. Non, je ne les ai pas vues.

Q. Vous y avez vu du poisson mort ?—R. Oui ; quelquefois aussi j'y ai vu les déchets.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle est la population de votre village ?—R. Trois ou quatre cents, ou à peu près.

Q. Voyez-vous jamais que, en général, les médecins recommandent des mesures sanitaires dans un petit village comme celui-là ?—R. Non, je ne pense pas qu'ils le fassent.

Q. La maladie s'est produite dans le village, ou en dehors, le long du rivage parmi les cultivateurs ?—R. Ça été le long de cette fondrière parmi les cultivateurs.

Q. Sont-ce des gens assez propres et industrieux, qui demeurent le long de cette fondrière ?—R. Oui.

Attribueriez-vous à quelque malpropreté de leur part l'irruption de cette fièvre typhoïde ?—R. Non, ils ne sont pas assez malpropres pour engendrer cette fièvre.

M. HIGGINS.—Bien, je ne crois pas que le docteur comprenne cette question. Il a déjà dit que toutes les eaux ménagères et les matières des lieux d'aisance s'écoulent dans la fondrière.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais ces conditions se retrouvent partout dans le monde—ces matières sont en général déposées directement sur le sol. Les conditions en cet endroit sont-elles plus qu'en d'autres localités de nature à propager la maladie ?—R. Non, la plupart de mes patients étaient à la tête de la fondrière.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais tout endroit où les marées charrient et ramènent du fond à la surface les matières qui s'y déposent, offriraient, je pense, des conditions favorables au développement de la fièvre typhoïde. Avez-vous jamais bu de cette eau ?—R. Non.

Q. Qu'est-ce que les gens boivent en cet endroit-là ?—R. Ils recueillent de l'eau de pluie et la coupent, généralement.

*Par M. Wilmot :*

Q. S'il n'y avait pas de poissons morts ni de déchets dans cette fondrière, l'eau serait-elle agréable au goût,—potable ?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. A cause de quoi ?—R. A cause des cabinets d'aisance le long du rivage.

Q. Combien y a-t-il d'habitants le long de la fondrière ?—R. Douze.

Q. Et les excréments de ces douze personnes contamineraient en conséquence la fondrière ?—R. Non ; ces personnes demeurent pour la plupart en arrière de la fondrière.

Q. Quelques médecins nous ont dit que les dépôts provenant des matières de ce genre purifieraient les eaux de la fondrière ; partagez-vous cette idée ?—R. Non, monsieur, je ne la partage pas.

M. WILMOT.—Je ne ferais peut-être pas mal de lire quelques extraits d'un rapport du département d'agriculture de l'Ontario pour voir si vous êtes du même avis.

(M. Wilmot lit ensuite un article du *Colonist* de Victoria, du 20 février 1892, et qui aboutit aux conclusions suivantes :—)

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

1. Ça utilisera un produit accessoire qui, autrement, se perd complètement.

2. Ça empêchera les eaux de devenir contaminées.

3. Une disposition appropriée de ces déchets doit contribuer à rendre les alentours plus salubres.

4. En les joignant aux engrais de la ferme, ça compensera en partie la perte qui résulte de l'écoulement des déchets de nos villes dans les lacs et les rivières.

5. S'ils sont manipulés convenablement, ils paieront bien.

Q. Partagez-vous ces idées?—R. Oui; je ne puis exprimer d'avis quant aux frais de préparation.

Q. Non; mais en ce qui regarde la santé?—R. Oui; je suis tout à fait du même avis.

Q. Connaissez-vous le professeur James?—R. Non, je ne le connais pas.

Q. Je puis observer que vous trouverez ceci dans le *Colonist* d'il y a quelques jours, où toute la question est discutée, et se sont là les conclusions adoptées.

M. T. LADNER (parlant du milieu de l'assistance).—Comme particulier ayant de grands intérêts fonciers à Ladner's-Landing, j'aimerais à suggérer une question au Dr Wilson.

M. WILMOT.—M. Ladner, nous vous avons donné plus qu'à tout autre, l'occasion de vous expliquer.

M. LADNER.—J'ai entendu plusieurs médecins se prononcer ici; maintenant, j'aimerais à dire qu'il existe une scierie d'où—

M. WILMOT.—Alors, vous désirez que je demande au docteur si des déchets de scierie ne sont pas de nature à nuire à la salubrité publique?—R. Oui; ils contribueraient à lui nuire.

Q. Et la combinaison de sciure de bois, de déchets de poisson et d'autres matières produirait plus d'effets nuisibles qu'aucune de ces substances séparées?—R. Oui.

M. WILMOT.—Très bien, docteur, ça suffit.

Le Dr Wilson demande si on lui allouera ses dépenses, et le président lui répond que s'il présente son compte à cet effet, ce compte sera transmis au département, qui en disposera.

---

M. McTIERNAN, agent des sauvages, qui a déjà déposé, se présente de nouveau.

M. McTIERNAN.—M. Wilmot a affirmé quelque chose que je désire contredire, quand il a dit que les sauvages ne viennent ici que pour rester quelque temps et qu'ensuite ils s'en retournent.

M. WILMOT.—M. Wilmot n'a affirmé rien de tel—ç'a été simplement déclaré sous serment—je ne l'ai pas dit du tout, c'est quelque autre. Si vous avez besoin de preuve, je n'ai pas d'objection à déclarer que je crois que les sauvages devraient avoir des permis aussi bien que les autres.

M. McTIERNAN.—Merci, monsieur.

---

M. ALEX. EWEN, qui a déjà déposé, demande la permission de dire quelques mots sur la contamination des eaux, et est de nouveau assermenté.

M. EWEN.—Nous savons tous que pendant une inondation, la rivière est très vaseuse—les matières végétales, etc., la descendent, et nous avons une berge ou grève plate, c'est-à-dire une chaîne de rivages; il y a dix-huit ou vingt ans, l'odeur était très désagréable ici, à New-Westminster. M. Armstrong et beaucoup d'autres le savent aussi bien que moi. Vers le 1er juillet, l'eau recommence à se retirer, et laisse environ un pied ou dix-huit pouces de ce dépôt sur la rive—avec une canne vous pénétrerez à un pied ou dix-huit pouces de profondeur—ce dépôt exhale une très mauvaise odeur quand vous le sondez, et devient une matière très noire et puante; au bout de quelques jours, vous en éprouvez très péniblement les effets; dans les premiers temps, lorsque ces effets se faisaient sentir plus qu'aujourd'hui, il y avait beaucoup de cochons errant dans les environs, c'était pour eux une bonne aubaine que de fouiller ce terrain, et quand ils s'y mettaient, il s'en élevait une

grande puanteur. Tout cela s'en allait à l'automne tard, et au bout de quelques jours, les rivages redevenaient fermes. Vous avez beaucoup de cela sur la rivière Fraser. C'est bien pire, plus nuisible à l'estomac que les exhalaisons pestilentielles de la sciure de bois. Tous ceux qui ont demeuré ici sur les rives le savent, et chacun a pu le voir, et il serait bon que l'inspecteur des pêcheries en prendrait connaissance et verrait si ce n'est pas une des causes qui rendent la santé mauvaise sur la rivière; vous pourriez peut-être avoir des témoignages pour confirmer cela; et je n'hésite pas à dire que ça dû être observé par M. Armstrong.

M. WILMOT.—Je puis dire, M. Ewen, que quand la sciure de bois est en décomposition, c'est une substance fort désagréable, qui répand une très mauvaise odeur, et le gouvernement fédéral travaille à empêcher qu'on ne la dépose dans l'eau. A Ottawa, nous en avons en quantité, et je sais qu'on la regarde comme très puante. Cependant, pour la rivière ici, vous dites qu'il se dépose une matière sédimentaire noire ?

M. EWEN.—Oui; il reste une matière noire qui, quand elle est remuée, exhale une grande puanteur, et aussitôt après le dépôt de cette matière, l'oolachan monte la rivière, beaucoup viennent sur la berge, et quand les cochons avaient coutume de fouiller là, c'était l'oolachan qu'ils cherchaient.

M. WILMOT.—Après que cette matière noire est tombée en décomposition, jetant une odeur désagréable et contribuant à engendrer la maladie—ces conditions délétères ne pourraient-elles pass'augmenter par le dépôt d'une grande quantité de déchets de poisson ?

M. EWEN.—Oui; mais il ne se fait pas de pêche quand s'amasse cette matière. Sans doute que ce dépôt augmenterait le mal—toute bribe fait du fumier (*rires*)—et tout ce qui s'ajoute aux dépôts d'infection empirera les choses.

La commission s'ajourne à 12.10 p.m., pour se rassembler au même lieu à 2 p.m.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., mardi, 29 février 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La commission s'assemble à 2 p.m., au palais de justice.

Présents:—M. le président Wilmot, M. le shérif Armstrong et M. le secrétaire Winter.

Comme il ne se présente pas de témoin, le président déclare la commission ajournée jusqu'au 1er mars, à 10 a.m., au même lieu de réunion.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., mercredi, 1er mars 1892.

*Séance de l'avant-midi.*

La commission s'assemble au palais de justice à 10 a.m.

Présents:—M. le président Wilmot, M. le shérif Armstrong et M. le secrétaire Winter.

En l'absence de témoins prêts à déposer, le président, à 10.15, déclare la commission ajournée à 11.15 a.m.

A 11.25 a.m., la commission est appelée à l'ordre par le président Wilmot et entend les témoignages ci-après:—

M. HENRY BENSON, né à Saint-Jean, N.-B., mais domicilié dans la Colombie-Britannique depuis vingt et un ans, demeurant actuellement à Ladner's-Landing, et se disant marchand de bois et cultivateur, est dûment assermenté:—

M. BENSON.—Samedi après-midi, nous avons eu à Ladner's-Landing une assemblée au sujet des déchets de poisson parce qu'ils affectent les gens du Delta; j'étais président de cette assemblée et j'ai été délégué pour présenter cette pétition à votre commission.

Par M. Wilmot :

Q. Etes-vous bailli de la municipalité ?—R. Je suis bailli de la municipalité et j'étais président de l'assemblée, et je suis ici pour vous présenter la pétition relative aux déchets de poisson ainsi que le procès-verbal de cette assemblée.

Le président prend les papiers susdits et en donne lecture à haute voix comme suit:—

LADNER'S-LANDING, C.-B., 21 février 1892.

Assemblée tenue à l'hôtel de ville de Delta, aux fins de discuter et de protester contre l'action des fabricants de conserves qui jettent des déchets de poisson dans la rivière Fraser.

Le président H. D. Benson, bailli de la municipalité de Delta, ouvre l'assemblée en disant que les déchets de poisson constituent une grande incommodité, sont nuisibles à la masse des résidents de la municipalité, et qu'on doit prendre des mesures pour envoyer une pétition à la commission des pêcheries qui siège actuellement à New-Westminster.

M. W. H. Ladner se lève ensuite et dit que les déchets de poisson dans la rivière sont une peste, mais qu'il pense qu'ils feraient un très bon engrais. MM. W. Arthur, E. S. Brown, Hy. Trim, et plusieurs autres attestent que, à leur connaissance personnelle, les déchets de poisson ont causé beaucoup de cas de maladie et un certain nombre de décès. M. John Kirkland dit que les impuretés de toutes espèces sont détestables, et M. Glassford croit qu'il est opportun pour le conseil de Delta d'établir un conseil d'hygiène. Le président demande au Dr Wilson d'exprimer son opinion, mais le Dr Wilson pense que c'est inutile, attendu qu'il est pour donner son opinion devant la commission à New-Westminster.

Après une longue discussion sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos de protester aussi contre l'écoulement dans la rivière des égouts de la cité de New-Westminster, il est décidé qu'on protestera seulement contre les déchets de poisson. MM. H. D. Benson, John Kirkland et W. H. Ladner sont nommés délégués pour se rendre auprès de la commission des pêcheries à New-Westminster avec la pétition des habitants.

Après un vote de remerciements au président et au secrétaire, l'assemblée se termine.

---

## PÉTITION.

*A la commission des pêcheries siégeant actuellement à New-Westminster.*

MESSIEURS,—Nous, soussignés, résidents de Ladner's-Landing et des environs, protestons énergiquement par les présentes contre l'action des fabricants de conserves qui jettent les déchets de poisson dans la rivière et vicient l'eau que nous buvons, et non seulement l'eau en devient impure, mais la marée porte sur les terres basses bordant les fondrières ces déchets qui, en se gâtant, exhalent une odeur des plus dégoûtantes, ce qui rend notre localité insalubre et désagréable à habiter, tout en dépréciant la valeur de nos propriétés. (Sauf ce qu'on recueille d'eau de pluie dans les citernes, l'eau de la rivière Fraser est la seule que nous ayons à boire.)

H. L. BENSON,  
J. F. WADDELL,  
C. S. FERGUSON,  
CHARLET R. LORD,  
THOS. THIRKILL,  
G. A. WATSON,  
S. B. BURR,  
JOHN KIRKLAND,  
HARRY TRIM,  
WM. ARTHUR,

R. P. ALEYANDER,  
Rev. T. S. GLASSFORD,  
W. T. ARTHUR,  
A. PORMITES,  
F. POTMITER,  
S. T. ELLIOTT,  
JOHN GILCHRIST,  
W. H. BURR, JEUNE,  
WM. ANDERSON,  
E. S. BROWNE,

WM. LADNER,  
 WM. ALEXANDER,  
 A. E. TORRES,  
 W. J. LEARY,  
 E. HUTCHETON,  
 H. S. BROWNE,  
 STAINTON & SHAY,  
 FRANK McCULLOUGH,  
 D. M. MILLER,  
 D. B. GRANT,  
 J. McLEARN.  
 F. KIRKLAND.  
 JOHN PERRAM,  
 H. HICKS,  
 W. B. PARRY,  
 E. GOUDY,  
 A. R. LEARY,  
 T. CURTIS,  
 E. D. OAKLYN,

JOHN SIMSON,  
 H. C. RAYSON,  
 JOSEPH JORDAN,  
 ALEX. GILCHRIST,  
 W. J. WATSON.  
 R. WATSON,  
 JOSIAH BATH,  
 W. A. MCCALLUM,  
 ALEX. E. CONNOLLY,  
 A. CASULICH,  
 W. McINTYRE,  
 THOS. ABSETT,  
 GEO. DENNIS,  
 BAKER WESTEMARK,  
 H. E. FALCONER.  
 D. GILCHRILT,  
 G. ADAMS,  
 W. WRIGHT,  
 F. F. RAITH.

LADNER'S-LANDING, 27 février 1892.

M. WILMOT.—Vous désirez, messieurs, que ceci soit déposé devant la commission, et ce sera joint aux papiers de la commission—il sera nécessaire d'appeler quelqu'un des délégués à rendre témoignage?—R. Vous voyez que M. Kirkland et M. Ladner sont délégués avec moi.

Q. Oui; alors, je pense, M. Benson, que nous allons suivre avec vous la procédure ordinaire, et avant de vous interroger, nous allons vous faire prêter serment comme aux autres témoins.

Le serment ordinaire est ensuite administré à M. Benson.

Le PRÉSIDENT (continuant).—Désirez-vous faire un exposé volontaire sur ce sujet?—R. Oui; je voudrais faire quelques observations sur la situation, etc., et la population du Delta.

M. WILMOT.—Très bien, ensuite, nous pourrions vous adresser quelques questions?—R. Je commence par observer qu'au Delta il y a deux fondrières qui coulent dans le Delta—la fondrière Crescent et la fondrière Cohiluthan. La Crescent a trois ou quatre milles, mais elle est endiguée et libre sur un parcours de trois ou quatre milles. A Ladner's-Landing, la fondrière Cohiluthan débouche et a environ deux milles de longueur.

Q. De ces deux fondrières—une est en haut et l'autre en bas du Delta?—R. Oh, toutes deux sont dans le district du Delta—l'une en amont et l'autre en aval—les gens qui demeurent sur leurs rives prennent de l'eau dans les deux. Dans ces deux fondrières la marée monte et descend, et à Ladner's-Landing l'eau a très peu de profondeur ainsi que sur un assez long espace plus bas. Il n'existe qu'un petit chenal d'à peu près 100 verges de long à l'étiage. Il y a une barre dans la rivière, et de Ladner's-Landing en montant, l'eau est partout peu profonde et la marée monte dans ces fondrières. Une fabrique de conserves est établie précisément à la fondrière Cohiluthan—elle y jette en été des déchets de poisson, qui gagnent les rivages et exhale une horrible puanteur, ce qu'on regarde comme délétère. C'est ainsi qu'on a toujours regardé cela au Nouveau-Brunswick; et en aval de la fondrière Cohiluthan le courant apporte une quantité de déchets qui s'y fixent, et à Canoe-Pass il existe plusieurs petites fondrières.

Q. Puis-je demander si ceci est une île, entre Canoe-Pass et Ladner's-Landing? (désignant l'endroit sur la carte)—R. Non; c'est la terre ferme—la fondrière est endiguée à présent là où demeure M. Arthur—quand j'y ai été la première fois, l'eau parfois passait à travers, et elle est libre aux deux extrémités—du côté est comme du côté de la rivière Fraser. Comme je l'ai déjà dit, le courant se dirige tout près du rivage en descendant de Ladner's-Landing jusqu'à Canoe-Pass, et dans la saison d'été le vent souffle surtout de New-Westminster, entraînant des matières de toute sorte vers le rivage, où s'arrête une grande quantité de déchets de poisson, et quand



vous arrivez à Canoe-Pass—c'est bien un passage de peu de profondeur—il y a toujours de l'eau, mais il est très peu profond par endroits, et on voit de petites fondrières ou des points difficiles où s'arrêtent les déchets—par exemple chez M. H. Trim—M. Trim disait samedi qu'il y avait là une fondrière qui recevait une grande quantité de ces déchets et qui causait beaucoup de maladie—il y a eu dans sa famille deux cas de fièvre typhoïde et deux décès, qu'il attribue aux déchets. Deux fabriques de conserves sont établies tout près de sa demeure.

Q. M. Trim demeure-t-il à peu près à mi-chemin de Canoe-Pass?—R. Près du rivage—oui, à peu près à mi-chemin. Or, comme je l'ai déjà dit, ceux qui demeurent le long de la rivière sont obligés de se servir de son eau, et les déchets la rendent très malsaine et impotable—elle a un goût très désagréable.

Q. N'y a-t-il pas d'autres moyens de se procurer de l'eau?—R. Non; ils se servent d'eau de pluie à cette saison, mais en été ils sont contraints d'aller chercher de l'eau à la rivière. Il y a de l'eau à quelques milles en arrière, et ils essaient maintenant de percer des puits artésiens.

Q. Alors, cet essai résulte de ce que l'eau de la rivière est impure?—R. Bien, je puis dire que j'ai été de longues années sur la rivière, et s'il y avait eu de la maladie auparavant, je l'aurais su; mais la maladie était à quelque distance plus loin, et sur toute la rive, je n'ai jamais connu de cas de fièvre dans d'autres parties de la municipalité.

Q. Et la maladie est toute sur les bords de l'île Westham, et le long de la fondrière Cohiluthan ainsi que vers Canoe-Pass et sur partie des terres qui bordent la rivière Fraser?—R. Oui, monsieur. Je suppose que vous savez qu'il y a là un grand nombre d'habitants—le village de Ladner's-Landing—et tous dépendent de l'eau de la rivière.

Q. Quelle est la population du village de Ladner's-Landing? Environ 200, je crois, qu'on nous a dit?—R. Oui, à peu près cela.

Q. Comment est réparti le village?—R. En lots de ville; les cultivateurs habitent très près de la fondrière. Autrefois, il n'y avait pas de chemins—tous allait en chaloupe—et ils demeurent des deux côtés de la fondrière.

Q. Et sur les bords de la rivière Fraser et des deux côtés de Canoe-Pass?—R. Oui, le long de Canoe-Pass.

Q. Le terrain y est-il plat?—R. Oui, assez plat—c'est ce qu'on appelle du terrain marécageux au Nouveau-Brunswick.

Q. Y a-t-il beaucoup de gens qui résident sur les bords de la fondrière Crescent?—R. Oui; c'est bien établie partout sur ces bords—de bonnes fermes.

Q. Dans le territoire formé par la fondrière Crescent, c'est une sorte d'île qu'on voit là, n'est-ce pas?—R. Oui, dans toute cette partie.

Q. Et pendant combien d'années avez-vous résidé là, M. Benson?—R. Dix-sept ans, la plupart du temps.

Q. Et la localité où vous demeurez n'a pas été atteinte de fièvre typhoïde?—R. Non, toute l'extrémité est de la municipalité à été aussi saine qu'aucune autre partie de la Colombie-Britannique, mais la maladie a régné aux endroits où des déchets s'amassent le long des rivages.

Q. Cette maladie date-t-elle de plusieurs années, ou est-elle de récente origine?—R. Bien, elle paraît empirer dans ces derniers temps—l'année dernière a été la pire que nous ayons jamais eue.

Q. Cette maladie sévit-elle tout le temps, ou au printemps, ou bien, lorsque la pêche est finie?—R. La maladie commence généralement en août.

Q. C'est le temps où les déchets de poisson s'accumulent en quantité?—R. Oui, à peu près ce temps-là.

Q. Bien, les déchets arrêtés l'année précédente—sont-ils tous partis avant l'année qui suit—c'est-à-dire les têtes, queues, etc., de poisson—restent-elles?—R. Oh! non; la plupart sont emportées au loin, et ensuite il y a un dépôt sédimentaire qui couvre ces déchets—il s'étend considérablement sur les terres.

Q. Et vous êtes bien convaincu, dans la mesure de vos connaissances, que la maladie qui sévit là avec tant d'intensité doit être attribuée à ce que les déchets de poisson s'y entassent?—R. Oui, je le pense. Je puis ajouter que j'ai vu ici des rapports à l'effet que quelques individus vous ont parlé de saumons qui étaient morts dans la

rivière Fraser après avoir frayé, et qu'ils ont essayé d'établir que cela est pire ou aussi mauvais que les déchets. Or, il n'est pas de pêcheur sur la rivière Fraser qui ait parcouru en tout sens cette rivière plus que moi, et avant l'établissement des fabriques de conserves, j'ai descendu et remonté la rivière très souvent. J'étais auparavant dans le commerce de bois de construction pour les ponts du chemin de fer canadien du Pacifique, et j'ai visité les montagnes et la rivière Harrison, ainsi que les frayères plusieurs fois, j'ai été aussi sur la rivière Colombie il y a des années. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de saumons qui meurent dans la rivière ni sur les frayères. Je ne pense pas qu'il existe de grande différence entre la chair du saumon des côtes de l'Atlantique et celle du saumon d'ici. Je pense qu'il est dans la nature du saumon de retourner à la mer, mais dans la Colombie-Britannique, les rivières sont si difficiles et si âpres que vous voyez des poissons plus ou moins lacérés, blessés, etc., et il y en a très peu de ceux pénétrant dans la rivière Fraser qui meurent avant d'arriver aux frayères.

*Par M. Armstrong :*

Q. N'existe-t-il pas des frayères fort étendues dans la rivière Fraser?—R. Oui; mais je ne suppose pas que le poisson qui meurt au Fort George ait rien à faire avec l'eau de la rivière Fraser. Il se peut qu'il en soit autrement quant au poisson qui meurt dans la Gorge (*Canyon*), etc.; mais si quelqu'un veut aller y voir, il s'apercevra qu'il y a une grande différence. Ainsi, à Silver-Creek, le courant n'est pas très rapide, comparativement, pour le premier ou les deux premiers milles, et il y a quelques barres, etc., c'est une immense frayère pour le saumon et il n'y en meurt pas autant que dans d'autres endroits. Là où se trouvent beaucoup de roches et de cailloux—le saumon a beaucoup de difficulté à monter, il s'épuise, et beaucoup meurent en essayant de franchir ces obstacles.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous pensez que les habitudes du saumon d'ici ressemblent beaucoup à celles du saumon du Nouveau-Brunswick—vous pensez que chaque rivière a sa famille propre de saumon?—R. Oui; chaque rivière a son saumon propre—la Fraser a son espèce particulière, mais aussi chaque cours d'eau qui se jette dans la Fraser a de même le saumon qui lui est propre.

Q. Vous connaissez la rivière Saint-Jean? La même chose y arrive?—R. Oui; la même chose y arrive.

Q. Et le poisson qui remontera le plus loin en deviendra plus fatigué et plus épuisé?—R. Oui; et dans les endroits qui sont plus rocheux et où se trouvent plus de cailloux, etc.

Q. Et vous pensez qu'il en mourra là un plus grand nombre, et que l'excès de fatigue, etc., cause leur mort?—R. C'est mon opinion.

Q. Et il est à votre connaissance que la même chose arrive dans l'est?—R. Bien, les rivières de l'est ne peuvent se comparer à celles d'ici quant aux obstacles qui empêchent le saumon de monter.

Q. Alors, s'ils montent en grand nombre, pensez-vous qu'il en mourra davantage?—R. Oh! oui; certainement.

Q. Et le peu de saumons comparativement qui remontent les rivières de l'est fait qu'il paraît en mourir peu, tandis qu'ici, à cause des immenses quantités qui pénètrent dans la rivière, il semblerait qu'il en meurt un nombre proportionnellement considérable?—R. Oui.

Q. Et vous pensez que le poisson qui meurt n'affecte pas l'eau autant que les déchets?—R. Oh! non; le poisson mort n'affecte pas autant l'eau.

Q. Avez-vous vu beaucoup de poissons morts dans la fondrière Cohiluthan?—R. Non; j'en ai vu très peu—ils paraissent être morts dans la rivière Fraser.

Q. Ils paraissent en meilleur état que s'ils étaient morts de coups et blessures?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous cela—ont-ils été jetés à l'eau?—R. Bien, je ne sais pas—beaucoup étaient jetés à l'eau autrefois, mais je ne crois pas qu'ils s'en jette beaucoup à présent.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Mais ce poisson—vous pouviez en juger par son apparence—pensez-vous qu'il eût été jeté à l'eau par les fabriques de conserves ou par les pêcheurs ?—R. Oui.

Q. Vous avez résidé ici bien des années et vous connaissez les habitants—avant l'établissement des fabriques de conserves les habitants buvaient-ils de l'eau de la rivière ?—R. Oui.

Q. Et en résultait-il des effets délétères ?—R. Non.

Q. Et vous croyez que les déchets causent maintenant ces mauvais effets ?—R. Oui ; et il y a certaines choses qui me confirment dans mon opinion. Le fait est que la fondrière Cohiluthan n'est pas aussi longue que la fondrière Crescent, et il y a eu trois fois plus de maladie à la première qu'à la seconde, mais une fabrique de conserves se trouve précisément à l'embouchure de la fondrière Cohiluthan.

Q. A qui est cette fabrique ?—R. C'est la fabrique du Delta. Or, il y a eu plus de maladie à cette fondrière et dans les environs que partout ailleurs dans les alentours—là, et à Canoe-Pass.

Q. Et vous attribuez cela à quelle cause ?—R. Aux déchets provenant de la fabrique—si la maladie était générale, ce serait différent, mais elle ne l'est pas. Comme je vous l'ai dit, vers la baie et dans toute l'extrémité est de la municipalité, ça été aussi salubre que n'importe où ailleurs.

Q. Et vous croyez que le courant entraîne les déchets dans la fondrière, qu'ils y restent et qu'ils contaminent l'eau dans les alentours—c'est là votre opinion ?—R. Oui.

Q. Maintenant, puisque vous avez donné des renseignements sur l'insalubrité des déchets et des têtes de poisson, puis-je vous demander ceci : Vous connaissez parfaitement le poisson qu'on appelle ici saumon du printemps ou *quinnat* ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous en avez pris et vu des quantités ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous étudié leurs habitudes, etc., ?—R. Jusqu'à un certain point ; je les ai observés sur les frayères et en dehors.

Q. En avez-vous fait autant sur la rivière Saint-Jean ?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de la grande similitude qui existe dans leur forme et leur taille ?—R. Par exemple, on prend dans la rivière Saint-Jean un saumon qui leur ressemble beaucoup ; dans la rivière Shubénacadie, à la Nouvelle-Ecosse, j'ai capturé du saumon qui ressemble fort au *sockeye* ; et puis, dans la Ristigouche on trouve un saumon plus gros.

Q. Connaissez-vous très bien le saumon de la rivière Ristigouche ?—R. Pas très bien ; j'en ai vu beaucoup. Je crois qu'il n'existe pas autant de différence que le pensent quelques-uns entre les saumons de l'est et celui d'ici.

Q. Savez-vous que même sur le littoral de l'Atlantique le saumon diffère un peu de couleur et de forme selon la rivière qu'il habite ?—R. Oui ; on voit la même chose ici.

Q. Et vous pensez que le saumon de Shubénacadie ressemble beaucoup au *sockeye* ?—R. Il ressemble beaucoup au *sockeye*.

Q. Et la chair, est-elle la même ?—R. Oui ; j'en ai mangé il y a trois ou quatre ans, et je l'ai trouvée à peu près la même.

Q. Que pensez-vous du saumon à bosse, monsieur ?—R. Bien, il diffère des autres, quoiqu'il soit de la famille du saumon. Il est positivement différent, et c'est un poisson inférieur. Vraiment, j'ai toujours pensé qu'il était fait pour les sauvages (iïres).

Q. Très sage disposition de la nature, je dois dire, si le *sockeye* est pour les fabricants de conserves et le saumon à bosse pour les sauvages. Que pensez-vous du *coho* ?—R. Oh ! le *coho* est un très bon saumon.

Q. Et vous êtes convaincu qu'une bonne proportion du saumon qui monte pour frayer retourne ensuite à la mer ?—R. Oui.

Q. Une impression semble régner ici, et elle nous a été exprimée, que tout le saumon meurt, mais d'après les témoignages que nous avons reçus, je crois que cette idée ne se soutient pas ?—R. Bien entendu qu'il en meurt en grand nombre, mais non pas tous.

Q. Avez-vous observé le saumon du printemps au temps du frai ?—R. Beaucoup d'entre eux—oui.

Q. Le mâle a-t-il à la mâchoire ce crochet particulier qu'on voit au saumon de l'Atlantique? Je demande cela comme renseignement, et parce que grand nombre de gens prétendent qu'ils sont tout à fait différents?—R. Je pense qu'ils l'ont, mais je ne n'en ai manipulé aucun dans l'unique but de m'en assurer. Il y a 26 ans, voyez-vous, que je n'ai pris de saumon dans la rivière Saint-Jean.

Q. Oui; bien, c'est un fait connu que tout saumon mâle a une saillie à la mâchoire, et je vous l'ai demandé pour faire voir que si tel est le cas, le saumon d'ici est virtuellement le même que celui de là-bas, mais changé simplement par l'effet du climat. Y a-t-il des suggestions que vous désireriez faire pour détourner les mauvais effets dont vous vous plaignez?—R. Bien, je ne sache pas, si ce n'est que ces déchets soient convertis en huile ou en engrais.

Q. Et a-t-il été fait quelque chose en ce sens dans vos environs?—R. Il y a une petite fabrique établie à cet effet près de chez nous, mais je ne suis jamais allé la voir.

Q. En a-t-on utilisé les produits?—R. Bien, je ne connais pas grand chose là-dessus.

Q. On emploie une bonne quantité d'huile dans les chantiers; vous êtes-vous jamais servi d'huile pour les glissoirs, etc.,?—R. Quand je m'occupais de cette partie, il n'y avait pas de cette huile de poisson en usage; on se servait d'huile de chien de mer.

Q. En emploie-t-on beaucoup dans cette province?—R. Oui.

Q. Quel est le prix ordinaire de l'huile de chien de mer que vous employez?—R. J'avais coutume de la payer environ 35 centins.

Q. Vous connaissez-vous assez en huile de chien de mer et en huile faite avec des déchets de poisson, pour dire si celle-ci est aussi bonne?—R. Je crois que l'huile de saumon doit être aussi bonne, mais je n'en ai jamais fait usage.

Q. Quant à l'engrais, en avez-vous fait usage?—R. Je n'en ai pas fait usage, mais l'engrais de poisson, quel qu'il soit, est très fort, et doit être bon.

Q. Avez-vous une idée de sa valeur ici?—R. Non; je n'en connais rien.

Q. S'il s'établissait une fabrique considérable, pensez-vous qu'on en pourrait utiliser les produits?—R. Bien, peut-être que non en commençant, mais je pense qu'ils le pourraient être, une fois introduits.

Q. Que dites-vous de la saison réservée, sur la rivière Fraser? Des hommes comme vous sont supposés exprimer assez bien les sentiments de ceux qui vous sont subordonnés?—R. Je crois qu'il devrait y avoir une saison réservée.

Q. Et le dimanche—pensez-vous qu'il devrait être observé?—Oui, je le pense—je pense que le dimanche en entier devrait être observé.

Q. Pour ces raisons que non seulement c'est d'un effet moral pour la population que vous administrez, mais que ça permettra aussi au poisson de remonter la rivière?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais fait attention à la pisciculture et à ses effets sur la rivière?—R. Pas depuis qu'elle est établie. Je n'ai pas beaucoup été sur la rivière—je me suis tenu davantage chez moi, et je ne puis donner d'opinion là-dessus.

Q. Maintenant, comme ancien résidant, quelles sont vos idées quant à la concession de permis de pêche sur la rivière? Devrait-on en donner à tout sujet britannique et pêcheur résidant?—R. Je le pense, et pour cette raison—il a été très difficile de réglementer la question des licences sur cette rivière. Quelqu'un peut venir de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick pour s'adonner à la pêche et peut se trouver ensuite dans l'impossibilité d'obtenir un permis. Ils devraient avoir des permis, et je crois que si tout sujet britannique avait un permis, l'affaire s'arrangerait d'elle-même.

Q. S'il a un permis, doit-il être libre de le transférer?—R. Je crois qu'il en devrait être le porteur réel, et je ne considère pas qu'il soit juste de transférer les permis.

Q. Pourriez-vous nous donner une opinion sur la taille moyenne du *sockeye*?—R. Environ six livres, je crois.

Q. Varie-t-il de taille d'années à autres?—R. Oui, monsieur.

Q. Et cela serait-il alors le poids moyen?—R. Je suppose que c'est à peu près le poids moyen.

Q. Etes-vous prêt à dire si les fabricants de conserves doivent avoir tous les permis de pêche dont ils ont besoin. Supposé qu'une fabrique voudrait en avoir cent, doit-on les lui accorder?—R. Je ne crois pas.

Q. Quelles sont vos idées sur la manière d'égaliser les choses entre les fabriques et les pêcheurs?—R. Je pense que dix permis égaliseraient assez bien les choses.

Q. Entendez-vous par là que si un fabricant de conserves obtient dix permis, il peut toujours faire une assez bonne pêche avec ses propres bateaux et compter sur les pêcheurs pour le reste?—Oui, je le crois.

Q. Pensez-vous que le nombre des fabriques devrait être fixe, ou devrait-il être accordé des permis à cet effet à tout homme qui en désire?—R. Je crois que tout homme qui veut établir une fabrique de conserves devrait avoir le privilège de le faire, et il devrait avoir au moins dix permis; ils doivent, toutefois, exploiter les fabriques établies et non en établir aux fins d'avoir des licences.

Q. L'établir de bonne foi pour la mettre en opération?—Oui, un établissement effectif pour faire les opérations en question.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous des rivières, dans l'est, fréquentées par le saumon, avec un certain nombre de cours d'eau et de lacs comme tributaires, qui forment des frayères pour ce poisson dans une proportion qu'on puisse comparer à ceux de la rivière Fraser?—R. Non, monsieur; par exemple, la rivière Saint-Jean est peut-être la plus grande que nous ayons. Il y a plusieurs lacs, mais le saumon ne peut aller au delà des chutes. De toutes les rivières que je connais, la Fraser est celle qui a les plus grandes facilités, sans excepter même la rivière Colombie.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous des indications de ce qu'était l'état de choses sur la rivière Saint-Jean il y a cent ans?—R. Pas d'autres que ce que m'ont dit mes parents.

Q. Qu'est-ce?—R. Que le saumon y pullulait il y a des années.

Q. N'avez-vous pas entendu dire que le saumon y abondait tellement il y a cent ans qu'on ne pouvait pas la traverser à cause de cela?—R. On m'a dit que le saumon y était extrêmement abondant.

M. ARMSTRONG.—Y a-t-il du saumon dans le Saint-Laurent?

M. WILMOT.—Je puis dire qu'il y a quelques années, tout le Saint-Laurent et le lac Ontario pullulaient de saumon. Dans ma vie, monsieur, j'ai vu le saumon abonder à tel point dans les rivières se déchargeant dans le lac Ontario, qu'à ma ferme près de Newcastle, Ontario, les cochons allaient à la rivière, où ils le prenaient et le mangeaient, tant il foisonnait.

M. ARMSTRONG.—Oui; bien, j'ai entendu dire par un de mes amis que dans la localité d'où il venait, les cochons avaient coutume d'aller à la rivière, et de prendre le poisson sans se mouiller les sourcils. (*Rires.*)

M. WILMOT.—Vous croyez que c'est une histoire de pêche, eh? Oh! oui; nous avions du saumon à foison, mais maintenant il n'y en a plus là.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Benson, je crois que nous nous sommes suffisamment étendus sur le sujet avec vous. Y a-t-il autre chose que vous désireriez dire?—R. Non, rien autre chose. Je vous ai dit, je crois, tout ce que je voulais dire.

Il est 12. 30 a.m., et le président déclare que la commission s'ajourne pour se rassembler au même lieu à 1.30 p.m.

---

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1er mars 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La commission s'assemble au palais de justice à 1.30 p.m.

Présents :—M. le président Wilmot, M. le shérif Armstrong, et M. le secrétaire Winter.

JOHN KIRKLAND, de Ladner's-Landing, né en Angleterre, domicilié dans la Colombie-Britannique depuis une vingtaine d'années, après avoir demeuré dans l'Ontario, cultivateur, et un des délégués de la municipalité du Delta auprès de la commission, est d'abord assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur ; nous serons heureux d'entendre tout ce que vous désireriez communiquer à la commission.—R. Quant à ma connaissance du poisson, je pourrais vous dire quelque chose, mais je veux parler de ce que j'ai vu comme résidant à la fonderie Cohiluthan et au Delta. Depuis l'établissement des fabriques de conserves sur la rivière, nous, qui résidons sur la frontière, avons toujours été fort incommodés par les déchets de poisson qu'y apporte et qu'y laisse la marée. Il nous a fallu faire usage de l'eau de la fonderie pour la cuisine, et en y allant en chercher, souvent j'ai été obligé d'agiter l'eau sur un petit espace pour écarter les substances huileuses, et parfois il était impossible de puiser de l'eau sans tirer des entrailles de poisson. Je puis dire qu'avant l'établissement de ces fabriques, nous étions complètement exempt de fièvre typhoïde, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Il n'y avait pas longtemps que les fabriques étaient établies quand la fièvre typhoïde se déclara parmi nous. Un des membres de ma famille fit du nombre—il n'en mourut pas, mais tomba malade de la fièvre. L'année dernière a été, toutefois, la pire que nous ayons passée, et en 1891 il y a eu quelques décès causés par cette maladie. L'eau en coulant dans la fonderie monte jusqu'à environ un mille et demi, où la porte d'écluse l'empêche d'avancer davantage, et elle se retire plus lentement de l'extrémité d'amont que de l'extrémité d'aval, et souvent les poissons morts et les déchets s'accrochent aux broussailles qui bordent la fonderie, y restent et exhalent des miasmes délétères.

Q. Désagréables à l'odorat, aussi ?—R. Oh ! oui ; désagréables à l'odorat et nuisibles à la santé générale de ceux qui y demeurent.

Q. Et c'est l'opinion unanime dans ces parages ?—R. Oui, l'opinion unanime—notre pétition le démontre. C'est l'opinion commune des gens qui demeurent dans ces parages que cela est préjudiciable à la santé générale.

Q. Vous ne restez pas là maintenant ?—R. Non, pas précisément, mais j'y suis tout le temps—ma famille est à Victoria.

Q. Est-ce à cause de cette maladie que vous avez fait partir votre famille ?—R. Oh ! non ; la maladie de ma femme était telle que j'ai été obligé de lui faire changer de lieu pour sa santé.

Q. Y a-t-il eu des cas d'autres maladies, dysenterie, etc. ?—R. D'ordinaire, nous n'avons pas de ces cas, mais il y en a eu quelques-uns l'été dernier.

Q. Ont-ils été attribués à l'usage d'eau malsaine dans les environs, à la puanteur, etc. ?—R. C'est l'impression qu'en ont eue les colons.

Q. Donc, en somme, vous êtes convaincu que les déchets de poisson jetés en si grandes quantités qu'ils s'accumulent le long de la fonderie sont nuisibles sous tous rapports à la santé ?—R. J'en suis convaincu.

Q. C'a-t-il empêché d'aller s'y établir des immigrants qui, autrement, s'y seraient fixés ?—R. Bien, nous avons eu tant de cas l'été dernier que ça commence à faire son effet, et je crois que ces déchets sont nuisibles de plus d'une manière.

Q. Connaissez-vous des familles qui soient parties à cause de cela ?—R. Non, je ne puis dire qu'il en soit parti à cause de cela.

Q. Cela a-t-il quelque effet sur la vente et la valeur des terres de l'endroit ?—R. Bien, c'est ce que j'entends en disant que c'est nuisible de plus d'une manière—il ne s'est pas fait de ventes de terres dernièrement, mais je ne puis exprimer d'opinion déterminée à ce sujet.

Q. Tout le long de la fonderie où demeurent les habitants—est-ce loin des bords de la fonderie ?—R. Non, quand ils se sont d'abord établis, les gens ont bâti près de l'eau pour l'avoir aisément.

Q. Alors, l'eau était d'un accès très commode, n'est-ce pas ?—R. Oui, nous avons des réservoirs pour garder de l'eau, puis c'était commode pour aller avec des chalans, etc.

Q. Et cette commodité quant à l'eau a été très sensiblement amoindrie par la cause que vous avez signalée ?—R. Oh ! oui ; nous ne faisons plus usage de l'eau qu'en cas de nécessité.

Q. Avez-vous jamais observé les effets de cette eau sur les vaches—sur le lait ?  
—R. Je ne puis pas dire qu'elle en a.

Q. On nous a affirmé qu'elle affectait le lait et que les cochons en sont aussi affectés ?—R. Nous ne laissons pas nos cochons aller à la fondrière.

Q. Savez-vous que les cochons sont affectés par ce qu'ils mangent ? Avez-vous jamais eu des cochons qui se nourrissaient de faines ?—R. Oui, ça rend la viande molle et si les cochons mangent du poisson, ça ôte la valeur marchande du lard.

Q. Ce pourquoi je fais cette question à propos des vaches, c'est parce qu'il est bien connu des médecins et d'autres personnes que le lait est souvent un conducteur de maladie ?—R. Je puis dire, en ce qui me regarde individuellement, que nous ne tenons pas du tout une laiterie—nous ne trayons les vaches que pour nos besoins domestiques—mais si je gardais un grand nombre de vaches, je ferais probablement plus attention à cela.

Q. Avez-vous pensé aux moyens de se débarrasser de ces déchets par des procédés industriels ?—R. Je ne m'en suis pas beaucoup occupé moi-même,—il existe un petit établissement tout près, où l'on fabrique des engrais et de l'huile avec ces déchets. Je pense que ce serait une bonne chose si ça pouvait se manifester.

Q. C'est une expérimentation—c'est-à-dire jusqu'à présent ?—R. Oui,—je crois que si c'était manufacturé sur un grand pied, les intéressés seraient obligés de chercher un débouché étranger—la terre ici n'en a guère besoin.

Q. Mais ce serait un bon engrais, n'est-ce pas ?—R. Où ! je le crois—M. Spratt, de Victoria, a reçu, je pense, une médaille d'une des expositions pour les produits qu'il a fabriqués avec les déchets de poisson, etc. Il les a manufacturés à Vancouver.

Q. Où le hareng était pressé ?—R. Oui ; naturellement, on en ferait de semblable qualité, je crois, avec des déchets de saumon.

Q. Je vois que quelques-uns de ceux qui font autorité dans l'Ontario ont fait des expériences sur ces mêmes déchets et sont persuadés qu'on en pourrait faire un très utile engrais ?—R. M'est avis que si on ne réussissait pas à les utiliser pour servir d'engrais, il vaudrait mieux les brûler que de les accumuler dans la mer.

Q. Ce que vous dites là est pour montrer qu'il est imprudent de les jeter à l'eau ?—R. Oui, ces déchets corrompent l'air, et c'est une affaire fort malpropre que de les jeter sur le rivage n'importe où.

Q. A-t-on fait ici quelque essai d'incinération ?—R. Non, pas que je sache.

Q. C'est la première fois que nous entendons parler de la crémation des déchets, et ça me paraît un moyen très praticable de s'en défaire.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous quelque idée d'un cas ou d'un moyen d'effectuer cette incinération ?—R. Non ; mais les scieries ici, elles brûlent la sciure et le déchet. Je crois que les têtes, etc., serviraient à la crémation.

Q. Pensez-vous que la suspension hebdomadaire en y comprenant le dimanche en entier soit un moyen judicieux de contribuer au maintien de la moralité et des principes religieux et de laisser en même temps le saumon monter dans les rivières ?—R. Oh oui, certainement.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion quant aux effets de la pisciculture sur cette rivière ?—R. Non, monsieur, je n'ai pas beaucoup pensé à cela.

Q. Tout résidant, sujet britannique, devrait-il avoir un permis ?—R. Je ne me suis jamais occupé particulièrement de cette question—je croirais cependant, si j'étais pêcheur et que j'eusse élevé ma famille ici, que ce serait une grande misère de ne pas pouvoir avoir de permis.

Q. Et vous appliqueriez la même règle à un homme qui serait venu ici et aurait établi une fabrique de conserves—devrait-il avoir une proportion raisonnable de bateaux de pêche ?—R. Oh oui ; sinon, ce serait un monopole.

Q. Et vous pensez qu'il ne devrait pas y avoir de monopole, mais égalité d'avantages autant que possible ?—R. Oui.

Q. Vient-il du poisson intact dans la fondrière—le poisson mort y est-il décomposé en partie ou intact ?—R. J'y ai vu venir du poisson intact, mais pas autant qu'il y a quelques années.

Q. Quant au poisson qui meurt bien en haut de la rivière, avez-vous quelque connaissance que le poisson qui meurt en si grand nombre affecte votre fondrière? —R. Bien, je ne pense pas, parce que, avant l'établissement des fabriques de conserves, il était rare d'en voir dans la fondrière.

Q. Mais depuis la construction des fabriques, vous avez du poisson intact, mort, comme des déchets?—R. J'en ai vu, mais pas autant dans ces dernières années.

M. WILMOT.—Bien, M. Kirkland, je ne sais pas si nous avons d'autres questions à vous adresser—votre but est principalement de pétitionner contre la continuation de cette pratique de jeter les déchets dans la rivière.

*Par M. Armstrong :*

Q. Pensez-vous que la suspension actuelle—depuis samedi matin à 6 heures—devrait être changée?—R. Bien, je n'ai vraiment jamais pensé beaucoup à cette question.

Q. Bien, ceci est une affaire qui intéresse beaucoup les fabriques de conserves. Les fabricants prétendent qu'à moins qu'on ne leur permette de pêcher le dimanche soir, ils n'auraient guère de poisson à préparer le lundi matin, que, par suite, leurs employés resteraient oisifs, ce qui leur ferait perdre beaucoup de temps. Nous aimerions à avoir votre opinion sur ce que les gens pensent généralement là-dessus? —R. Bien, il est dur d'établir une règle de fer—parlant en général, je pense que le dimanche devrait être observé autant que possible.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors, vous pensez que le dimanche devrait être observé en entier, si possible? R. Oui, autant que possible.

Q. Avez-vous d'autres questions à poser M. Armstrong?

M. ARMSTRONG.—Non, rien de plus.

M. WILMOT (au témoin).—Merci, monsieur; voilà tout.

W. H. LADNER, délégué de la municipalité du Delta au sujet de l'incommodité des déchets, né en Angleterre, résidant de Ladner's-Landing, C.-B., depuis juin 1868, et domicilié dans la Colombie-Britannique depuis mai 1858, cultivateur, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Ladner, si vous avez des suggestions à faire sur cette question au sujet de laquelle vous êtes envoyé ici comme délégué, ou sur toute autre matière, nous vous entendrons avec plaisir.—R. Bien, je puis dire, quant à la question des déchets, que j'en ai souffert autant que qui ce soit dans le district. J'y ai demeuré des années avant qu'il y eut une fabrique de conserves, et nous considérons vivre dans une localité aussi saine que n'importe quelle autre. Nous n'avions alors pas de maladie qui valût la peine d'en parler, mais depuis l'établissement des fabriques la maladie a été en augmentant. J'ai lu des dépositions, données ici, parlant de déposer les déchets de poisson en eau profonde, mais ce serait mal, parce que la marée, qui monte et descend, ramènerait ces matières. On a le flux et le reflux deux fois en vingt-quatre heures; si les déchets pouvaient être retenus en eau profonde, je ne pense pas que nous en serions beaucoup incommodés, mais leur flottabilité est telle qu'ils doivent parfois revenir à la surface; et alors il s'en détache tant de pourriture.

Q. Alors, croyez-vous que le dépôt des déchets de poisson tel qu'il se fait à présent est nuisible à la santé de vos environs?—R. Je le pense fort assurément.

Q. Bien, mais s'ils sont jetés en eau profonde—ils iront au fond? Bien, supposé qu'ils aillent au fond, et que toutes les fabriques les jettent dans la rivière, ça purifierait-il l'eau dans vos parages?—R. Il en viendrait même alors une grande partie—non pas autant que si c'était immédiatement dans le voisinage—mais il en viendrait.

Q. Et en les jetant, ces déchets affectent sérieusement vos alentours?—R. Oui.

Q. Quelles maladies?—R. La fièvre typhoïde, particulièrement.



Q. Et cette incommodité existe-elle seulement sur les bords de la fondrière en question, ou si ceux qui demeurent plus loin en sont affectés autant que ceux qui vivent le long de la fondrière?—R. Je n'ai pas entendu parler d'un seul cas de fièvre typhoïde ailleurs qu'à Canoe-Pass, qu'à la fondrière Cohiluthan et qu'à ce qu'on appelle la fondrière Woodward.

Q. Et quel est l'état de choses à la fondrière Crescent?—R. Je n'ai pas entendu de plaintes de cette localité; je demeure à un mille et demi de distance, mais je n'y ai pas entendu les gens se plaindre.

Q. Alors, dois-je comprendre par ce que vous dites que l'insalubrité provient de ces déchets, et qu'il est malsain et nuisible de les jeter à l'eau?—R. Je le crois. Le fait est que nous sommes dans des conditions différentes de celles de presque tout autre endroit de la province. J'ai essayé d'établir chez moi un tuyau abyssinien pour avoir de l'eau, mais je n'y ai pas réussi; il nous a fallu prendre l'eau de la rivière.

Q. Quel est l'effet que vous avez observé sur votre bétail?—R. Bien, nous n'en gardons que juste assez pour la maison, mais si nous avions de bonne eau, je crois que nous nous serions livrés à l'industrie de la laiterie, mais ceux qui s'y étaient engagés y ont renoncé.

Q. Quelle espèce de terrain avez-vous là?—R. Il est entièrement formé de dépôts d'alluvion.

Q. Pensez-vous que ces déchets pourraient être convertis en huile ou en engrais? R. J'ai vu quelques barils d'huile, ainsi que de l'engrais sec, et je l'ai cru tout à fait égal au guano étranger qu'on avait coutume de se procurer dans le vieux pays.

Q. Et vous croyez que l'engrais manufacturé à cette fabrique égale tout à fait l'engrais que vous avez vu en Angleterre?—R. Oui, je le crois; et vous avez parlé de l'incinération des déchets—or, ne pensez-vous pas que ce serait maladroit de brûler toutes ces matières d'une valeur appréciable, tandis qu'on en pourrait faire de bon engrais qu'on utiliserait dans ce pays?

Q. Oui, mais la loi dit que ces déchets ne doivent pas être jetés dans la rivière, et c'est aux fabriques de conserves de juger elles-mêmes comment elles en disposeront pour le mieux; tandis que le devoir de la commission est de constater s'il est nuisible ou non de jeter ces déchets à l'eau?—R. Je crois, monsieur, que M. le commissaire Armstrong pourrait vous donner, tout à l'heure, des renseignements là-dessus en vous exposant son opinion, parce qu'il est venu en visite chez moi pendant la saison de pêche, et son témoignage aurait plus de valeur que le mien sur les effets qui résultent du fait de jeter ces déchets dans la rivière.

Q. Je crois que nous n'aurions pas de quorum s'il quittait sa place au bureau? R. Ce que j'entendais dire, c'est que, par la suite, il pourrait vous donner d'utiles renseignements sur cette question.

Q. Avez-vous jamais considéré la question d'un temps réservé? Si la pêche le dimanche est une disposition judiciaire ou non?—R. Bien, je crois que c'est l'opinion générale qu'un certain temps dans le cours de la semaine doit être observé comme saison réservée.

Q. Dans quel but?—R. Bien, tant pour cause de moralité que dans l'intérêt de la pêche et de ceux qui y sont engagés.

Q. Maintenant, étant donné votre long séjour ici, votre expérience, etc., et les difficultés qui se sont élevées dernièrement entre les fabricants de conserves et les pêcheurs—quelles sont vos idées quant à une équitable répartition des permis? Serait-il bon que tout pêcheur, sujet britannique, obtint une licence?—R. Oui; je pense que tout pêcheur qui peut s'équiper lui-même et qui est sujet britannique résidant, devrait avoir un permis.

Q. Et quant aux fabricants de conserves, devraient-ils avoir aussi des permis?—Très certainement, monsieur.

Q. Puis, quant à la répartition entre les fabricants et les pêcheurs—quel serait l'arrangement à faire équitablement par rapport aux uns et aux autres?—R. Je n'aimerais pas à exprimer une opinion là-dessus.

Q. Savez-vous combien il faut de bateaux pour l'exploitation d'une fabrique de conserves?—R. Non; ce n'est pas dans ma branche d'affaire—je n'en sais rien que par ouï-dire.

Q. Avez-vous jamais vu beaucoup de poissons morts flottant dans la rivière ou pénétrer dans cette fondrière ?—R. Quelques-uns, monsieur.

Q. Seraient-ce des poissons morts bien plus haut, dans la rivière Harrison ou au-dessus ?—R. Bien, je crois que ce sont des poissons épuisés—ils ont frayé et reprennent leur chemin vers la mer.

Q. Ceux-là seraient des poissons vivants—je parle des poissons morts ?—R. J'en ai vu quelques-uns, monsieur.

Q. Et quant aux poissons qui montent, meurent-ils tous ?—Bien, je ne puis pas dire—je ne me suis pas beaucoup occupé de cela ; j'en ai vu beaucoup qui descendaient. Je désirerais savoir si la commission a le pouvoir de s'occuper de la contamination des rivières.

Q. Comment ! au point où nous sommes, on ne connaîtrait pas encore notre but ? Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a jugé à propos de nommer cette commission pour instituer une enquête sur la question des déchets jetés dans cette rivière ?—R. La question est-elle restreinte aux déchets de poisson ?

Q. Non ; elle comprend tout ce qui a trait aux pêcheries de la Colombie-Britannique.—R. Bien, alors, quant aux immondices des égouts qui s'écoulent dans la rivière, que fera le gouvernement ?

Q. Bien, je pense que si cette question était amenée devant la commission, nous serions tenus de la prendre en considération. La rivière est, je présume, affectée par ces immondices, de même que les pêcheries ?—R. Oui ; l'autre jour, quand j'étais à Victoria, j'ai eu occasion de remarquer qu'on creusait un égout près des magasins de la Baie-d'Hudson, et on pouvait conduire cet égout, à deux perches de là, dans le port de Victoria, tandis qu'on le prolongeait à quelque deux ou trois milles, de sorte qu'il doit y avoir quelque raison pour le prolonger à une telle distance au lieu de le faire déverser dans la baie.

Q. Vous entendez par là qu'il doit y avoir quelque raison pour ne pas le laisser se décharger dans le port, parce qu'il corromprait les eaux, etc. ?—R. Oui, monsieur ; peut-être que ce n'est pas une affaire de bien grande importance, mais il se peut que d'ici à quelques années nous n'ayons pas ici de nouveau un homme autorisé, et j'ai cru que ce pouvait être une question à considérer.

Q. Oui, monsieur ; la question vient d'être inscrite, et je ne doute pas qu'elle sera étudiée par la commission.

---

CHARLES F. GREEN, né en Angleterre, résidant de Ladner's-Landing et domicilié dans la Colombie-Britannique depuis 1862, cultivateur et gardien de pêche pour le district de la Fraser inférieure durant la saison d'été, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Green, qu'avez-vous à dire sur la question des pêcheries ?—R. Voulez-vous que je vous communique ma manière de voir comme gardien ou comme particulier ?

Q. Comme particulier, mais si vous avez quelque chose à dire comme gardien, vous pouvez aussi l'exprimer ?—R. Bien, naturellement, c'est par mes rapports que je me suis trouvé mêlé à l'affaire des déchets—rapports faits à l'inspecteur, sur sa demande. En 1887, il y a eu du trouble à propos des déchets, et M. Mowat me demanda de faire rapport à ce sujet—ce rapport est au Livre Bleu de 1887.

Q. Dites aussi brièvement que possible quels étaient vos sentiments alors sur ce sujet ?—R. Que ces déchets étaient nuisibles au poisson, et qu'on devait essayer d'établir une fabrique d'huile, établissement dont l'honneur me revient pour une part.

Q. Vous avez entendu les dépositions des trois délégués—corroborez-vous ces témoignages ?—R. Oui, monsieur ; la fabrique de conserves du Delta se trouvant directement sur un angle de la fondrière, quand la marée y vient, les déchets doivent nécessairement monter dans la fondrière—ils ne peuvent aller nulle part ailleurs. Une fabrique d'huile a été établie et j'ai aidé le fabricant de tout mon pouvoir, au point que j'ai envoyé des échantillons à Ottawa pour les faire analyser—voici la réponse de l'analyste (il donne le document au président)—j'ai envoyé le meilleur échantillon, d'à peu près cinq livres, que j'ai pu me procurer.

# Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. Wilmot donne lecture du document, que voici :—

LABORATOIRE DES STATIONS AGRONOMIQUES DE L'ÉTAT,

OTTAWA, 5 septembre 1889.

M. C. F. GREEN,

Ladner's-Landing, C.-B.

CHER MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous transmettre mon rapport sur les déchets ou rebuts de la fabrique de conserves de saumon que vous m'avez envoyés pour examen en juin dernier. L'analyse chimique fournit les données suivantes :—

Eau .....	5·19
Matière organique .....	46·99
Cendre ou matière minérale .....	44·82
	<hr/>
	100·00
Nitrogène dans la matière organique .....	3·47
Matière minérale soluble dans l'eau .....	1·14
do dans l'acide diluée .....	40·98
do insoluble dans l'acide (glaise et sable) ..	5·70
	<hr/>
	47·82
Potasse .....	·69
	<hr/>
Acide phosphorique soluble .....	·12
do converti .....	9·29
do insoluble .....	8·19
	<hr/>
Total d'acide phosphorique .....	17·60

Evaluation par 2,000 lbs :

Acide phosphorique soluble (7½ cts) ..	\$ 1 80
Converti do (7 cts) .....	13 00
Insoluble do (5 cts) .....	8 19
Nitrogène (15 cts) .....	10 40
Potasse .....	76
	<hr/>
	\$34 16

“ Ceci est évidemment un engrais très utile et d'une valeur spéciale pour le blé et autres céréales, ou pour application aux sols pauvres en acide phosphorique et en nitrogène. L'acide phosphorique 'converti,' quoiqu'il ne soit pas immédiatement assimilable par les plantes, le devient plus ou moins aisément dans le sol, de sorte que sa valeur n'est que peu inférieure au mode 'soluble.' La quantité notable de nitrogène que contiennent ces déchets de poisson fait que cet engrais est d'une application générale—le nitrogène étant sous une forme fort estimable comme engrais pour les plantes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

FRANK T. SHUTT, M.A., F.I.C.,

*Chimiste des stations agronomiques de l'Etat.*

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à faire avec la présente fabrique d'huile?—R. Je n'ai jamais rien eu à faire avec cette fabrique sous le rapport pécuniaire, mais je m'y suis beaucoup intéressé.

Q. Avez-vous quelque expérience dans l'emploi de l'engrais provenant de ces déchets ?—R. J'ai eu l'œil aux expériences qui en ont été faites.

Q. Bien, quel en a été le résultat?—R. Cet engrais est très fort—il brûlera un morceau de papier, à moins qu'il ne soit dilué.

Q. Mais l'employez-vous sec ou à l'état naturel?—R. Bien, le désavantage qu'a cet homme c'est qu'il ne peut pas le sécher convenablement—il n'a pas de fourneau. Je lui ai demandé combien il fallait de poisson pour faire ce produit, et il faut les déchets de 1,000 *sockeyes* pour faire un baril d'huile de quarante gallons; et quant à l'engrais—il a pris les déchets de quatre fabriques de conserves pendant toute la saison pour faire 3,500 gallons d'huile, et il a tiré en même temps trente-cinq tonnes d'engrais. C'est ce qu'il m'a dit. Je regrette de dire que la fabrique d'huile pour le présent n'a pas réussi—elle ne peut vendre son huile. J'en ai envoyé des échantillons dans tous les chantiers du pays et j'agissais comme son agent, mais on ne veut pas de cette huile—elle n'a pas assez de corps. Posée sur les glissoires à billets, elle ne sert qu'une fois ou a peu près—on emploie l'huile de chien de mer mêlée avec d'autres substances. On prétend que l'huile de chien de mer est meilleure que l'huile fabriquée avec les déchets de poisson, et la fabrique d'huile pour le présent est comparativement un insuccès. Et je puis dire qu'elle est placée juste en face de ma maison, et j'en reçois tous les bienfaits—l'odeur est effrayante—une bête-puante est de l'eau de cologne comparée à cette odeur.

Q. Cette huile donne en odeur ce qui lui manque en force, je suppose?—R. C'est un endroit effrayant—je n'y pouvais résister.

Q. Mais d'après ce que vous connaissez, croyez-vous qu'une fabrique d'huile établie d'après les meilleurs principes possibles connus aujourd'hui, pourrait payer?—R. Bien, il y a, voyez-vous, tant d'huiles communes, et si l'on nous répond que cette huile est trop claire, ma foi je ne crois pas ce qu'il y a à faire.

Q. Comment fabrique-t-on l'huile de chien de mer?—R. On la fabrique avec le foie seulement, et elle a ainsi plus de force que l'huile faite avec les déchets de poisson.

Q. Les chiens de mer sont-ils si nombreux que l'on ne se serve que du foie pour faire l'huile?—R. On n'en fait généralement que de petites quantités.

Q. Quelle est la grosseur de ces chiens de mer?—R. A peu près la grosseur d'un gros saumon. Le propriétaire de la fabrique d'huile a travaillé à la rivière Colombie, et il me dit qu'il ne fallait que dix têtes de saumons du printemps pour faire un gallon d'huile—ils n'emploient que les têtes à cet endroit—et après le 10 juin il en faut au moins le tiers de plus pour faire la même quantité d'huile—mais je crois qu'ils ont cessé d'en faire, parce que ça ne les paie ni d'une façon ni d'une autre.

Q. Alors considérez-vous opportun de jeter les déchets dans la rivière?—R. Non, je ne le crois pas. Il y a des fabriques sur la rivière où cette pratique ne cause pas de dommages, mais il y en a d'autres où elle en cause.

Q. Mais considérée sur ses mérites généraux, cette pratique nuit-elle au poisson et à la santé?—R. Certainement qu'aux environs de Ladner's-Landing l'on en souffre; personnellement, je puis dire que je n'en souffre pas, parce que j'en suis éloigné, mais la fabrique d'huile ne m'épargne pas. Je regrette de dire que cette industrie ne paie pas, parce que j'y ai porté beaucoup d'intérêt.

Q. Mais plusieurs industries n'ont pas payé dans les commencements; je suppose que ses opérations ont été expérimentales jusqu'à présent?—R. La fabrique est établie depuis trois ou quatre ans, je crois.

Q. Que pensez-vous de la clôture de la pêche le dimanche?—R. Si l'on en change les heures, les fabriques seront obligées de travailler tout comme à présent, si la clôture ne commence pas le samedi matin, les fabriques seront obligées de travailler le dimanche.

Q. Si la clôture s'étendait depuis 6 heures du matin le samedi, jusqu'à minuit du dimanche?—R. Ce serait encore pire au point de vue des gardes-pêche. Pas un ne pourrait surveiller les pêcheurs du dehors.

Q. Mais vous n'avez pas à vous occuper des gardiens; croyez-vous qu'il soit plus avantageux pour tout le monde de ne pas travailler du tout le dimanche?—R. Alors, cela m'intéresse comme les autres, et si je dois continuer à agir comme officier des pêcheries, je ne voudrais certainement pas voir la période de clôture s'étendre usqu'à minuit le dimanche.

Q. Oh, ne vous comptez pas; croyez-vous qu'il soit bon que le dimanche soit observé en entier ou rien que la moitié?—R. Pour l'ouvrage dans les fabriques ou pour la pêche?

Q. Comme vous voudrez l'envisager, monsieur?—R. Si vous me posez la question autrement je pourrai peut-être vous répondre comme vous le désirez.

Q. Aujourd'hui la clôture s'étend depuis 6 heures samedi matin jusqu'à six heures dimanche soir; maintenant si vous prolongez la clôture jusqu'à minuit le dimanche, cela ne serait-il pas mieux dans l'intérêt de l'industrie de la pêche?—R. Il m'est très difficile de répondre, parce que j'en connais si long sur cette question.

Q. Eh bien, raison de plus pour que vous répondiez? (Rires)—R. Bien, je sais de quelle manière on envisage, au point de vue de la moralité, le système actuel de clôture jusqu'à six heures, et je sais ce qu'il en serait si on prolongeait la clôture jusqu'à minuit.

Q. Avez-vous déjà rencontré des pêcheurs qui ne voulaient pas travailler le dimanche?—R. Je n'en ai rencontré que quatre, monsieur; ils venaient de Terre-neuve; ce sont les seuls que j'aie jamais rencontrés sur la rivière Fraser. Mon principe est d'observer le dimanche en allant à l'église, etc., mais je sais que je suis obligé de travailler la plus grande partie du dimanche tout de même.

Par M. Armstrong :

Q. Vous croyez alors que la période de clôture actuelle ne devrait pas être changée?—R. Exactement; la clôture actuelle est celle qui convient.

Q. Mais que diriez-vous d'étendre la clôture jusqu'au lundi matin à 6 heures?—R. Non; ce serait trop long, je préfère la clôture actuelle.

Par M. Wilmot :

Q. Quels sont ceux qui devraient obtenir des permis—tout sujet britannique et tout pêcheur véritable?—R. Oui; je pense que les fabriques devraient en avoir un certain nombre, et ensuite si vous laissez la liberté aux autres pêcheurs la chose se réglerait d'elle-même.

Q. Et quelle quantité accorderiez-vous aux fabriques?—R. Eh bien, à peu près le même nombre qu'à présent.

Q. Alors, à 20 permis pour chaque fabrique en existence cette année, cela ferait 500 permis?—R. Mais je laisserais la rivière libre à tous les pêcheurs, et la chose se réglerait d'elle-même—ce serait une question de "survivance du plus apte."

Q. Mais quels sont ceux qui survivraient, les fabriques ou les pêcheurs?—R. Toutes les fabriques emploient un certain nombre de bateaux du dehors, et la chose se réglerait d'elle-même.

Q. Désirez-vous dire autre chose, monsieur?—R. J'ai entendu exprimer plusieurs opinions quant à la grosseur moyenne du *sockeye*. J'en ai pesé quelques-uns, et j'ai trouvé une pesanteur moyenne de 7 livres, et ces poissons rempliraient, je crois, quatre ou cinq boîtes. J'ai un jour choisi parmi des milliers de *sockeyes* un poisson qui pesait 7 livres, et après l'avoir dépecé, il ne pesait plus que  $4\frac{1}{2}$  livres; il fallait environ onze poissons et un quart de cette espèce pour remplir une caisse; naturellement la grosseur n'est pas toujours égale—quelquefois il suffira de 9 poissons pour une caisse—pour moi j'ai trouvé  $11\frac{1}{2}$ —quelquefois il en faudra 13—en certaines années le poisson est plus gros et il n'en faut que 9—cette année ce sera à peu près 9—les poissons sont plus gros dans les années où ils sont moins abondants.

Q. Etes-vous jamais allé sur la rivière Harrison?—R. Pas en qualité de garde-pêche.

Q. Les poissons y viennent-ils tous; quelle est votre opinion à ce sujet?—R. C'est là un point pratiquement inconnu, je crois.

Q. Avez-vous jamais vu les poissons descendre la rivière dans un état voisin de la mort?—R. Bien, l'année dernière, j'ai pris un bateau et j'ai tendu mes filets pour voir s'il y avait du poisson dans la rivière. Je n'ai pas pris un seul *sockeye*—il y avait quelques *cohoes*, mais pas de *sockeyes*.

Q. Lorsque les *sockeyes* viennent en grande quantité, en avez-vous jamais vu à la surface de l'eau?—R. J'en ai vu quelques-uns; lorsque la lune paraît, on en voit à la surface de l'eau.

Q. Ne pourrait-il pas y avoir des milliers de poissons redescendant la rivière ? Oh, cela se pourrait, mais comme je l'ai dit, j'ai essayé une fois, et je n'ai pas pu en prendre un seul ; je préfère ne pas exprimer d'opinion sur ce que je ne connais pas.

Q. Que pensez-vous de la pisciculture ?—R. Je crois qu'elle réussit admirablement.

Q. Mieux que la fabrique d'huile ?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Sur combien de milles de distance s'étend votre surveillance ?—R. Environ 20 milles.

Q. Comment faites-vous votre ronde ?—R. En bateau seulement.

Q. Et seul ?—R. Tout seul ; si je veux un aide, il me faut le payer de ma poche.

Q. Et croyez-vous qu'un homme soit suffisant pour surveiller une pareille étendue ?—R. Oh non, pas du tout, aussitôt que je suis passé à un endroit rien n'empêche les pêcheurs d'y revenir et d'y pêcher.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors la surveillance est inutile ?—R. Oh, non ; je ne voudrais pas dire cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y a-t-il de nombreuses violations de la loi par ici ?—R. Oui, mais que puis-je faire contre ceux qui veulent pêcher, je n'ai qu'un petit bateau ; c'est une besogne très dure et cela prend 7 heures pour me rendre à l'embouchure de la rivière et revenir chez moi.

Q. Croyez-vous que la rivière serait bien surveillée si vous aviez un assistant ? Naturellement, cela aiderait toujours—je descends bien la rivière, mais la difficulté c'est pour remonter.

Q. Que faudrait-il alors pour que la rivière soit bien surveillée ?—R. Un petit bateau à vapeur, assez petit pour pouvoir aller auprès des fabriques, et voir à ce que tout soit suivant la loi, principalement si l'on décide de faire respecter les règlements concernant les déchets.

---

ADOLPHUS PEEL, natif d'Angleterre, résidant à New-Westminster, arrivé à la Colombie en 1863, et se disant chimiste et droguiste, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à dire à cette commission, monsieur ?—R. Je veux seulement soumettre quelques observations que j'ai faites sur ces poissons depuis les dernières quinze années.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des déchets ?—R. Si vous les jetez en eau profonde, ils n'ont pas d'effet délétère, je crois.

Q. Mais s'ils sont jetés dans de l'eau peu profonde ou sur le bord du rivage, qu'en pensez-vous ?—R. Alors il y aura des effets délétères—un des effets sera la perte de votre appétit.

Q. Et vous croyez alors que c'est nuisible à la santé ?—R. Bien certainement, monsieur.

Q. En votre qualité de chimiste, savez-vous s'il existe des maladies à Delta ou ailleurs ?—R. C'est une question épineuse, elle n'a pas été décidée.

Q. Alors vous n'êtes pas prêt à exprimer d'opinion à ce sujet ?—R. Pour ma part je ne crois pas que la fièvre typhoïde soit causée par ces déchets—c'est une fièvre malariale qui est causée par les terrains bas où ces gens vivent—puis les fièvres sont causées par la décomposition de matières végétales.

Q. Quelle est, croyez-vous, la matière végétale en décomposition à cet endroit ?—R. Il y a les gaz provenant de marées.

Q. Quel effet a le bran de scie sur les poissons, suivant vous ?—R. Je crois que la sciure de bois étouffe tous les poissons qui viennent en contact avec elle.

Q. Que pensez-vous de la question des permis. Tous les habitants généralement qui sont sujets anglais et pêcheurs devraient-ils avoir des permis de pêche?—R. Je crois que tout le monde devrait avoir le droit de pêcher; la pêche devrait être aussi libre que l'air.

Q. Les permis devraient-ils être transférables?—R. Non.

Q. Que pensez-vous des propriétaires de fabriques. Devrait-on limiter leur nombre de permis?—R. Jusqu'à un certain point. Un chiffre pourrait être fixé; les propriétaires de fabriques ne devraient pas être à la merci des pêcheurs, qui pourraient retenir le poisson.

Q. Et combien de permis devraient-ils avoir?—R. Bien, cela dépend de la capacité de leur fabrique. Si un propriétaire met dans son entreprise un capital plus fort, on devrait lui donner la facilité de prendre le poisson.

Q. Toutes les fabriques ne sont-elles pas à peu près de même capacité?—R. Non, je ne crois pas. Je crois qu'il y en a qui préparent plus de poisson que d'autres. Et puis il y a beaucoup aussi dans la manière de conduire une fabrique. J'ai entendu dire aussi que vous n'aviez pas de *sockeye* dans la rivière Fraser avant que la température soit à 55 ou 56.

Q. Et croyez-vous que si la température ne s'élevait pas jusque-là que les *sockeyes* ne viendraient pas du tout?—R. Il faut que ce soit une température égale.

Q. Comment expliquez-vous alors la présence du poisson dans les montagnes?—R. Le poisson y va à une époque différente. Il s'y rend plus à bonne heure.

Q. Et si l'eau y était d'une température différente, redescendrait-il?—R. Il attendrait que l'eau atteigne la température voulue, et ensuite il avancerait.

Q. Que pensez-vous de la pisciculture?—R. Je crois qu'elle est de peu de conséquence. Si j'ai 500 enfants et que j'en prenne soin, j'en retirerai plus que si je les laisse courir dans le ruisseau.

Q. Alors vous croyez que le soin que le gouvernement prend du poisson est un bien?—R. Certainement, monsieur.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture le dimanche?—R. Je la crois bonne; je la ferais durer toute la journée du dimanche. Je ne la ferais terminer que le lundi matin; de cette façon le poisson aurait le temps de franchir complètement les emplacements de pêche—prenez une journée et vous pourrez prendre les poissons avant qu'ils aient le temps de passer.

Q. Croyez-vous que tout le poisson qui remonte la rivière meurt?—R. Je crois que 90 pour 100 au moins de ces poissons meurent, parce qu'autant que je puis connaître, le poisson qui vient pour frayer développe la mort—they changent de couleur—they perdent leur queue, leurs nageoires; ils deviennent bossus, et l'on ne connaît pas que de ces nouvelles bosses portent de nouvelles queues ou de nouvelles nageoires, et pourtant l'année suivante, les poissons que nous pêchons ont des queues et des nageoires neuves, etc.

Q. Alors vous croyez que tous les poissons qui ne perdent par leur tête ou leur queue, etc., vont à la mer?—R. Mon opinion est que les poissons ne peuvent pas redescendre la rivière en nageant à cause de la quantité de matières végétales en suspension. Cette rivière contient 80 grains de ces matières végétales pour 1,000 grains d'eau, et lorsqu'un poisson descend il lui faut passer comme l'éclair, et il n'a pas la force de revenir.

Q. Mais comment se défend-il des matières végétales lorsqu'il remonte?—R. Oh! il est fort alors. J'ai vu des poissons descendre—they peuvent se rendre à la mer, mais nous ne sommes pas suffisamment renseignés à ce sujet. Je crois que le poisson qui fraye très près de la mer peut revenir—quelques-uns ne vont même pas jusqu'au lac Pitt—vous les prendrez alors à la queue des autres; je les appelle des *sockeyes* dénudés.

Q. Pendant que les docteurs discutent, les patients meurent?—R. C'est vrai, mais il faut tout de même entendre la différence—puis j'ai vu des poissons mourir—ensuite, quant à la question des déchets je ne crois pas que ces déchets causent beaucoup de mal.

Q. Savez-vous que l'on a fait une pétition dans cette ville contre ces déchets?—R. Je sais qu'il y a un règlement défendant de jeter les déchets à la rivière, mais si ceux qui résident près de ces bas-fonds avaient du bon sens, ils feraient bouillir leur

eau avant de la boire. Les Chinois ne prennent jamais la fièvre typhoïde, et ils travaillent pendant huit heures consécutives. Ils ne prennent pas la fièvre typhoïde, bien qu'ils boivent de l'eau de la rivière Fraser, mais ils la font bouillir avant de la boire. Ceux qui résident près de ces bas-fonds devraient faire comme eux.

PETER BIRRELL, propriétaire de fabriques de conserves, et qui avait déjà rendu son témoignage, a été rappelé à la demande du président, qui désirait éclaircir son témoignage concernant les objections soulevées par la cité de New-Westminster contre la présence de fabriques de conserves de saumon dans ses limites, ainsi que contre la pratique de jeter les rebuts à la rivière; M. Birrell prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. A-t-on construit des fabriques dans les limites de la ville ou en face de la ville depuis que vous êtes ici?—R. Oui, on en a construit deux—M. Ewen avait une fabrique dans les limites de la ville, et MM. Finlay et Lowe en avaient une en 1877.

Q. Sur une plus petite échelle qu'aujourd'hui?—R. Oh, non, c'était deux grandes fabriques—naturellement elles ne pouvaient pas paquer autant de poisson qu'aujourd'hui.

Q. Vous rappelez-vous que quelque difficulté ait été soulevée entre la municipalité de New-Westminster et MM. Ewen et Laidlaw touchant la pratique de jeter les rebuts à la rivière?—R. Non, je ne crois pas. Lorsque ces fabriques ont été établies ici l'on était bien content, à cause de la somme d'argent qu'elles mettraient en circulation. J'ai demandé si quelqu'un avait fait quelque difficulté, mais personne n'en a fait. La municipalité de New-Westminster donnait des avantages particuliers afin d'encourager l'établissement de fabriques ici.

Q. Avez-vous jamais entendu parler ou avez-vous jamais eu connaissance d'un procès dans lequel M. Ewen ou M. Laidlaw furent mis à l'amende pour avoir jeté des déchets à la rivière?—R. Je n'ai jamais rien entendu à ce sujet; je ne crois pas que ce procès ait jamais eu lieu.

Q. Pas à votre connaissance?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Il pourrait y en avoir eu un et que vous ne le sachiez pas?—R. Cela se pourrait; mais étant moi-même un propriétaire de fabrique, j'en aurais entendu parler. Il peut y avoir eu des plaintes contre ces citoyens—je veux parler de M. Herring, qui avait habitude de saler le poisson, et de M. Frank Gee; les déchets qu'ils jetaient dans la rivière s'échouaient et devenaient très nuisibles à la ville.

Q. Vous rappelez-vous que M. Herring ait jamais été mis à l'amende?—R. Non, je me rappelle pas. On a porté plainte contre lui.

Q. Vous vous rappelez alors que des plaintes ont été faites contre les fabriques, mais vous ne vous rappelez pas qu'aucun propriétaire ait été mis à l'amende?—R. Non; il n'y a eu que des plaintes de la part de particuliers, et je crois que M. Ewen s'est éloigné parce que la propriété prenait de la valeur à cause de la construction du chemin de fer, et il est allé se placer où il aurait plus de liberté, etc.

M. WILMOT.—Merci de vos renseignements; je n'ai rien d'autre chose à vous demander; on avait rapporté que quelques-uns des propriétaires de fabriques avaient payé l'amende pour avoir jeté des déchets dans la rivière.

HUGH W. GOSSETT, natif des Etats-Unis, maintenant naturalisé sujet britannique, établi dans la Colombie anglaise depuis 1868, résidant à cinq milles plus bas que South Arm, district de New-Westminster, cultivateur et éleveur, prête serment.

M. GOSSETT.—Il me paraît très inconvenable que de tels hommes que "Dutch Bell" et W. P. Port, et quelques autres, aient le monopole des permis; je voudrais qu'on leur enlève leurs permis, et que l'on donne des permis aux gars dans la ville, parce que, voyez-vous, ces gens n'ont pas le courage d'aller dans un bureau et demander un permis.



Q. Que voulez-vous dire par gars dans la ville?—R. Les métis et les gens du pays. Il faut une certaine hardiesse pour aller demander un permis, et ces gens n'ont pas assez la connaissance des affaires pour aller demander un permis.

Q. Pourquoi refuserait-on des permis à M. Vienna et à M. Port?—R. Mais, parce qu'ils ont leur besogne. M. Vienna achète et vend le poisson, il tient une épicerie, et n'a pas droit, je crois, un à permis, parce qu'il ne pêche pas lui-même, mais garde seulement des bateaux inactifs en attendant l'arrivée du *sockeye*, et alors il les vend aux propriétaires de fabriques. Il a ainsi un grand monopole avec ses permis.

Q. Ces commerçants font-ils congeler le poisson et l'expédient-ils?—R. Oui, dans le printemps, je crois.

Q. Vous croyez alors qu'ils devraient avoir des permis pour pêcher?—R. Je crois qu'ils devraient en avoir.

Q. Et les propriétaires de fabriques?—R. Ils devraient avoir des permis pour faire la pêche,

Q. Pourquoi?—R. Parce qu'ils ont placé des capitaux dans cette industrie.

Q. Ceux qui congèlent le poisson n'ont-ils pas placé des capitaux aussi?—R. Pas de la même manière.

Q. Alors ces gars dans la ville devraient avoir des permis, pourvu qu'ils soient sujet anglais et résidants dans le pays?—R. Oui. Il faut un commencement partout, vous savez; on leur refuse des permis parce qu'ils n'ont pas encore fait la pêche, telle a été la règle jusqu'à présent. Je crois qu'ils devraient être sujets anglais, mais c'est une question à laquelle je n'ai jamais porté beaucoup d'attention.

Q. Vous êtes sujet anglais?—R. Oui, monsieur, je suis un cultivateur résidant sur la rive boueuse de la rivière, et j'éleve des chevaux et des bestiaux.

Q. Que dites-vous de la grande quantité de déchets jetés dans la rivière? Nuisent-ils à vos animaux, ou ont-ils d'autres inconvénients?—R. Non, pas d'une manière appréciable; je suppose que si les moustiques arrivaient en grand nombre l'on en serait incommodé, mais jusqu'à présent je ne souffre pas de ces déchets; il n'y a que deux fabriques en amont de ma résidence.

Q. Mais s'il y avait plusieurs fabriques, n'y aurait-il pas une différence appréciable?—R. Oui, on s'en apercevrait alors.

Q. Alors vous ne croyez pas que les commerçants de poisson gelé devraient avoir de permis, mais que ces permis devraient être accordés aux gens dans la ville?—R. Oui, c'est tout ce que je voulais dire; je ne connais pas d'autre chose.

M. WILMOT.—Merci, monsieur; cela suffit.

ROBERT HARPER, né en Angleterre, résidant à la Colombie anglaise depuis cinq ans, domicilié à l'île Lulu, et pêcheur, prête serment.

M. HARPER.—Je demeure à l'île Lulu, à l'embouchure de la rivière, je me suis établi à cet endroit il y a quatre ans maintenant, et je crois que le nombre de permis est trop considérable.

*Par M. Wilmot :*

Q. Savez-vous combien il y en a?—R. Plus de sept cents, je crois.

Q. Et vous croyez que c'est trop pour cette rivière?—R. Oui, monsieur; il y a ceci—nous ne pouvons pas nous tenir à une distance suffisante les uns des autres—il y a moins de 50 verges entre chacun des pêcheurs.

Q. Quel nombre croyez-vous suffirait, si 700 est trop?—R. Je crois qu'avec 500 il y en aurait suffisamment pour pêcher toute la rivière.

Q. Vous croyez cela?—R. Oui, monsieur, et je crois que nous avons assez de preuves à l'appui de cette opinion. La rivière Colombie est maintenant presque épuisée, je le sais parce qu'il y a quelques années on a pêché les huîtres à l'excès en Angleterre, et maintenant vous ne pouvez plus avoir d'huîtres anglaises; elles viennent toutes de Hollande.

Q. Et vous croyez que l'on peut pêcher trop dans cette rivière?—R. Oui, je le crois.

Q. Et 500 permis seraient suffisants ?—R. Oui, et faire ce chiffre permanent sur la rivière.

Q. Et à qui donneriez-vous ces permis ?—R. Je les diviserais ; j'en donnerais la moitié aux propriétaires de fabriques et la moitié aux pêcheurs.

Q. Et à des sujets anglais ?—R. Oui ; je ne ferais pas d'objection à un étranger pourvu qu'il parle l'anglais et qu'il soit depuis assez longtemps dans le pays ;—plusieurs ne savent pas parler anglais maintenant.

Q. Donneriez-vous un permis à un Chinois ?—R. Non, monsieur ; il n'est pas sujet britannique.

Q. Et vous croyez que les résidants du pays et les sujets britanniques devraient avoir les permis ?—R. Oui.

Q. Bien supposons qu'il y ait 50 Chinois établis ici, n'auraient-ils pas autant de droit que les autres résidants ?—R. Certainement que non—ils ne sont d'aucune aide au pays, et la plupart d'entre eux ne savent pas la langue anglaise. Je ne ferais pas d'objection à un étranger s'il était établi au pays depuis un temps assez long—par exemple il y a ici des Suédois qui sont de bons pêcheurs et de bons sujets ; je leur donnerais des permis, mais je n'en donnerais pas à ceux qui viennent ici simplement dans le but d'en obtenir ; plusieurs viennent pêcher ici qui n'ont jamais pêché auparavant. Je crois aussi qu'il devrait y avoir une différence de prix entre ces permis ; je crois que les propriétaires de fabriques et autres qui ne pêchent pas eux-mêmes avec leurs permis devraient payer plus cher qu'un pêcheur qui pêche lui-même, parce que ces gens ne pêchent pas tant que le *sockeye* ne vient pas règle générale, mais aussitôt qu'il arrive en abondance ils engagent deux hommes et les font pêcher avec leur permis—aussitôt que le *sockeye* arrive ils engagent deux autres hommes et pêchent tout le temps avec le même permis. Maintenant moi je ne puis pas pêcher jour et nuit.

Q. Alors vous croyez que les propriétaires de fabriques reçoivent double valeur de leur permis parce qu'ils engagent quatre hommes ?—R. Certainement ils reçoivent une valeur double, puis si je brise mes rets sur une souche, il me faut perdre une demi-journée pour les réparer, tandis que les propriétaires de fabriques ont un homme spécialement occupé à cet ouvrage, et aussitôt qu'un rets arrive, ils le lui font réparer.

Q. Alors un permis vaut plus pour un propriétaire de fabrique que pour un pêcheur ?—R. Oui, certainement.

Q. Et il devrait payer double prix—si vous payez \$20 il devrait payer \$40 ?—R. Je ne dis pas que le prix devrait être exactement le double ; mais il devrait payer plus.

Q. Que pensez-vous des déchets qui sont jetés à la rivière ?—R. Je crois que c'est une honte pour le pays, et que c'est très nuisible à la santé aussi. Or, où je réside nous n'avons pas d'autre eau que l'eau de la rivière, à moins d'avoir de l'eau de pluie, et dans l'été il ne pleut pas beaucoup. Nous n'avons pas d'autre eau pour boire que l'eau de la rivière—je ne connais pas le chiffre de population, mais en été elle est beaucoup plus nombreuse qu'en hiver, car les Siwashes et les Japonais nous arrivent, et je suppose que la population doit être de 2,000 ou 3,000. L'eau de la rivière rend plusieurs personnes malades ; j'ai été rendu malade plusieurs fois moi-même.

Q. Quelle est la nature de cette maladie ?—R. C'est une espèce de fièvre—une sorte de dérangement bilieux de l'estomac.

Q. Et vous attribuez cela aux déchets jetés dans la rivière ?—R. Oui, je crois que c'est la cause ; allez sur la rivière lorsque les fabriques sont en opération ; cela ressemble à un amas de pourriture. Les déchets restent là et pourrissent, et à la fin de la saison vous êtes mangé par les mouches ; cette nourriture les engendre, je crois.

Q. Croyez-vous que ces déchets puissent tous être mangés à l'entour des fabriques où on les jette ?—R. Oh ! non, pas tous—vous en prenez dans vos rets à plusieurs milles de là ; j'en ai pris moi-même à mi-chemin entre le phare et Garry Bush, et beaucoup d'autres en ont pris comme moi.

Q. Quel effet ces déchets ont-ils sur les rets ?—R. Ils les font pourrir. Si le poisson vient en quantité, vous pouvez user un rets dans une partie de la saison, mais s'il y a moins de poisson les mêmes rets pourront servir pour le *coho* aussi.

Q. Les pêcheurs ont l'habitude d'avoir des rets nouveaux tous les ans?—R. Nous avons deux rets, monsieur; un pour le saumon du printemps et un pour le *sockeye*, mais la plupart des pêcheurs ici ne sont pas des pêcheurs véritables; ils obtiennent seulement un permis pour pêcher le *sockeye*. Or, une fabrique peut s'approvisionner aisément avec dix bateaux. En leur en accordant dix, c'est tout simplement faire disparaître les pêcheurs.

Q. Alors donner vingt permis aux propriétaires de fabriques équivaldrait à chasser les pêcheurs de la rivière?—R. Oui, monsieur; même maintenant; lorsque vous vendez votre poisson aux fabriques on vous limite à une certaine quantité—les fabriques n'acceptent pas tout le poisson que vous pouvez leur fournir.

Q. Ne croyez-vous pas que les fabriques devraient avoir une certaine quantité de permis?—R. Oui je le crois, parce que si vous ne leur en donnez pas, les pêcheurs tiendront le poisson à un prix plus élevé que celui que les fabriques pourront payer.

Q. Quelle quantité de saumons prenez-vous en moyenne?—Q. Bien, je ne puis pas dire exactement la moyenne; j'ai pris jusqu'à 500 saumons dans une marée.

Q. Mais la quantité ordinaire dans la saison du *sockeye*?—R. Cela dépend entièrement de l'abondance du poisson.

Q. Mais supposons que le poisson soit abondant?—R. Bien, entre 350 ou 400 je suppose—peut-être 500 dans les 24 heures. Mais les bateaux des fabriques peuvent prendre beaucoup plus que cela; ils vont quelquefois décharger deux fois pendant les 24 heures.

Q. Alors de combien serait la moyenne par jour par bateau des fabriques?—R. Bien, je crois qu'ils pourraient en prendre plus qu'ils en prennent, mais ces engagés ne reçoivent que \$2 ou \$2.25 pour toute une nuit, et ils sont souvent inactifs pendant la nuit.

Q. Pouvez-vous nous dire combien de poisson vous prenez dans une saison?—R. Je ne puis pas dire exactement, mais j'en ai pris à peu près 3,000, je crois, l'année dernière. Je travaillais pour un homme qui avait trois permis. Il avait trois hommes dans un bateau, et j'étais un de ceux-là. Nous travaillions seize heures et nous nous reposions huit heures—nous nous relevions tour à tour, et la pêche allait tout le temps, mais je ne puis pas dire exactement combien de poissons j'ai pris. Je puis en avoir le chiffre et vous l'envoyer si vous le désirez.

Q. En avez-vous pris 1,000, 5,000 ou 10,000?—R. Bien, je ne puis pas vous dire exactement combien j'en ai pris. Nous avions un livre, mais il devint tout embrouillé, car nous étions trois à prendre du poisson.

Q. Désirez-vous faire quelques autres remarques?—R. Oui, je veux faire une autre remarque, bien que je ne sache pas si vous êtes la personne à qui je dois la faire. Voyez-vous, si vous m'accordez un permis maintenant, et qu'il n'y ait pas de fabriques en opération, il me faut porter mon poisson au marché, et il n'y a qu'une personne à qui je puisse vendre.

*Par M. Armstrong :*

Q. Deux?—R. Disons qu'il y en ait deux; et je ne puis pas vendre mon poisson à d'autres, et ils me paient le prix qu'ils veulent. Maintenant si je prends un permis de \$20 ne devrais-je pas avoir le droit de vendre aussi? Vous savez que je ne puis vendre du poisson que si je paie un autre permis, et si je sors de la ville, il me faut en payer un autre; et si je porte mon poisson à Vancouver, il me faudra payer encore un autre permis là.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais si vous étiez cultivateur et que vous récolteriez des pommes de terre n'auriez-vous à payer pour les vendre sur le marché?—R. Mais, je ne suis pas cultivateur. Si un pêcheur achète un permis de pêche pourquoi ne pourrait-il pas vendre où bon lui semble. Il y a ensuite un grand nombre de personnes, cultivateurs, etc., qui obtiennent des permis, mais ils ne peuvent pas pêcher eux-mêmes—ils engagent des Japonais, des Siwashs, etc., tous ceux qui se présentent; ils m'engageraient moi-même si je me laissais prendre, je suppose.

Q. Alors vous croyez que c'est un mauvais système que d'empêcher un pêcheur de vendre son poisson où il lui plaît?—R. Oui, c'est mon opinion, et je crois que les

commerçants qui vendent du poisson ne devraient pas avoir de permis pour en prendre. S'il est pêcheur, qu'il pêche, mais s'il est commerçant qu'il se contente de commercer. J'aimerais à avoir moi-même un petit étal et à vendre du poisson si je pouvais.

Q. M. Maintenant que pensez-vous de l'établissement de la pisciculture ici ?—  
R. Oh, je crois que c'est un grand succès.

Q. Et vous croyez qu'il devrait y en avoir davantage ?—R. Certainement.

Q. Et que pensez-vous de la période de clôture ?—R. Oh, c'est une bonne chose. Il faut que vous accordiez un certain temps pour que le poisson puisse remonter la rivière. Si vous descendiez la rivière, et si vous voyiez le nombre de bateaux qu'il y a là, vous croiriez que bien peu de poissons peuvent passer.

Q. Alors croyez-vous que l'on devrait pêcher moins à l'embouchure de la rivière ? Ne monterait-il pas plus de poisson si l'on pêchait moins à cet endroit ?—R. Certainement oui, je ne crois pas qu'il passe de poisson lorsque l'on pêche—les rets bouchent tout passage. Ils sont presque les uns sur les autres, et se mêlent. L'été dernier j'en ai vu un lot tout mêlé sur cette " arche de Noé " qui arrache les souches dans le haut de la rivière.

Q. Et vous croyez que la période de clôture est bonne ?—R. Oui, je le crois.

Q. Que pensez-vous de ces gens qui observent toute la journée du dimanche ?—  
R. L'observent-ils saintement, monsieur ? (Rires).

Q. Alors vous croyez que tout est bien si vous êtes allé à l'église ?—R. Certainement.

*Par M. Armstrong :*

Q. Supposons que nous fassions la période de clôture depuis le samedi matin à 6 heures jusqu'au lundi matin à la même heure ?—R. Je ne crois pas que cela fasse, parce qu'il vous faut prendre autant de poisson que possible pendant l'abondance—vous n'en pouvez pas prendre en d'autre temps.

Q. Pourquoi ne pas pêcher le dimanche alors ?—R. Mais il faut au moins donner quelque temps au poisson pour remonter.

Q. Prolongeriez-vous la clôture depuis 6 heures le dimanche jusqu'à minuit ?—  
R. Mais je ne sais pas ; cela dépend beaucoup de la marée. Règle générale il montera peu de poisson, mais je ne crois pas qu'il se prenne beaucoup de poisson pendant ce temps.

Q. Alors les poissons observent le dimanche, n'est-ce pas ?—R. Je ne voudrais pas dire cela. (Rires). Mais vous voyez que tout de même c'est une journée brisée.

Q. Mais supposons que la période de clôture dure tout le dimanche jusqu'à minuit, ne monterait-il pas plus de poissons ?—R. Oui ; et puis si vous limitez les permis à 500 je crois que le poisson aura plus de chance pour remonter.

Q. Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur ?—R. Je ne crois pas avoir rien à dire de plus, je suppose que vous savez que les propriétaires de fabriques emploient plus de Japonais et de Chinois que de blancs sur la rivière, et plus ils obtiendront de permis plus ils emploieront de ces gens.

Q. Alors s'ils ont plus de vingt bateaux, vous croyez qu'ils n'auront plus besoin de pêcheurs blancs ?—R. Non ; même s'ils en ont vingt, ils n'auront plus besoin de pêcheurs blancs.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que dix bateaux fourniraient une fabrique ; vous pêchez depuis cinq ans ; combien d'années sur cinq 10 bateaux auraient-ils suffi à fournir une fabrique ?—R. Trois sur cinq, je crois ; naturellement vous, messieurs, avez plus d'opportunité que moi pour entrer dans les questions de chiffres—je vous donne seulement mon opinion.

Q. C'est justement ce que nous voulons—des opinions sur les différents points ?—R. Oui ; comme de raison vous ne voulez pas d'opinion sur des questions que vous ne désirez pas connaître. Eh bien, monsieur, y a-t-il quelque autre chose que je puisse faire pour vous.

M. WILMOT.—Non, monsieur, merci ; vous nous avez appris beaucoup de choses nouvelles, et qui nous intéresseront beaucoup.

Comme il n'y avait pas d'autres témoins à entendre, le président ajourna la commission à 3.45 p.m., pour s'assembler de nouveau à Victoria, C.-B., à 10 heures du matin le jeudi, 3 mars 1892. Le soin de choisir l'endroit où s'assemblera la commission est laissé à M. le commissaire Higgins.

Représentations faites par les membres de la chambre de commerce de New-Westminster à M. le commissaire Wilmot avant le départ de la commission pour Victoria.

CHAMBRE DE COMMERCE DE NEW-WESTMINSTER,

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 2 mars 1892.

Une délégation de la chambre de commerce de New-Westminster, composée de MM. D. S. Curtis, C. J. Major, et W. A. Duncan, est venue trouver M. S. Wilmot à sa chambre, au Colonial Hotel, à 10 hrs du matin, et fut présentée par M. Major.

Présents :—M. Wilmot et le secrétaire, M. Winter.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, je suis prêt à écouter tout ce que vous aurez à me dire, et nous incorporerons vos représentations dans notre rapport.

M. CURTIS.—Nous croyons qu'un point important a été oublié dans les témoignages qui ont été entendus ici, et le point, le voici en deux mots : Les propriétaires de fabriques et de pêcheries désirent beaucoup que tout changement qui sera fait dans les règlements leur soit communiqué au plus tôt possible. Nous avons eu une assemblée de la chambre de commerce, hier soir, et il a été convenu que cela devrait être fait ; c'est un point très important.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, je puis vous dire que j'ai songé à cette question et à son importance, surtout pour les pêcheurs, et j'ai écrit au ministre pour qu'il accorde des permis *interim*. Quant aux propriétaires de fabriques ils n'ont besoin de nouveaux permis qu'au premier juillet.

M. DUNCAN.—Bien, M. Wilmot, je dois dire que les propriétaires de fabriques sont obligés de faire leurs boîtes deux mois avant qu'ils aient pris un poisson, et il y a toujours un risque à courir s'ils ne savent pas combien de bateaux ils auront à leur disposition. Ces boîtes ne peuvent servir pour une autre année vu qu'elles rouillent, et il est nécessaire qu'ils sachent combien de permis et combien de bateaux de pêcheurs ils pourront avoir ; c'est un point très important.

M. CURTIS.—Voici, M. Wilmot, une copie de la résolution de notre chambre de commerce. (Tendant le document).

M. WILMOT (lisant) :

CHAMBRE DE COMMERCE DE NEW-WESTMINSTER, 2 mars 1892.

“ A une assemblée de la chambre de commerce tenue le 1er courant, la résolution suivante a été adoptée :—

“ Qu'au cas où des changements seraient faits dans les règlements concernant la pêche dans la rivière Fraser cette année, cette chambre recommande à la commission de faire telles démarches qui pourront être nécessaires pour faire connaître la nature de ces changements le plus tôt possible, afin que les propriétaires de fabriques et les pêcheurs puissent faire leurs provisions en conséquence.

“ Certifié correct.

“ (Signé) D. ROBSON,  
“ Secrétaire.”

M. WILMOT (continuant).—Bien, je puis dire que lorsque j'étais à Victoria, il y a quelques jours, M. Earle et quelques-uns des propriétaires de fabriques se réunirent dans mon bureau, où cette question fut discutée, et je leur proposai d'écrire au ministre pour lui demander d'accorder des permis *interim* ; c'est un point qu'ils considéraient très important pour les pêcheurs, mais qui n'affectait pas autant les propriétaires de fabriques. Nous télégraphiâmes au ministre et sa réponse fut qu'il était tout à fait satisfait des règlements actuels.

M. DUNCAN.—Nous croyions qu'une fois les travaux de la commission terminés ainsi que son rapport fait, il s'écoulerait un temps assez long avant d'avoir une décision et qu'il valait mieux avoir un arrangement intérimaire.

M. WILMOT.—Je crois moi-même—je parle comme simple individu—qu'il ne serait pas judicieux de faire de changements permanents avant l'année prochaine. Ceci est naturellement mon opinion toute individuelle.

M. CURTIS.—Mais la commission se propose cependant de faire un rapport pendant la saison actuelle, n'est-ce pas, M. Wilmot ?

M. WILMOT.—Je crois que nous n'aurons pas de difficulté à prendre une décision quant au nombre de licences, et cette question pourrait se décider à notre retour de Victoria, par exemple.

M. CURTIS.—C'est un point très important. Il n'y a que trois points importants dans cette question : le nombre des bateaux de pêche, la période de clôture et les déchets.

M. WILMOT.—Oh, oui, ce sont les points importants.

M. MAJOR.—Nous désirons que la résolution de notre chambre de commerce fasse partie du dossier, afin qu'on ne l'oublie pas, parce que si l'on faisait des changements radicaux sans avertissement préalable, tous nos arrangements pour la saison seraient bouleversés, et comme M. Curtis le suggère, si l'on doit faire des changements matériels, il serait bon que ces changements ne fussent faits que l'année prochaine.

M. WILMOT.—Quand commence la fabrication des boîtes ?

M. CURTIS.—Dans le mois de mai ou vers la fin d'avril.

M. WILMOT.—Alors si la décision venait vers la fin de mars ce serait assez tôt, n'est-ce pas ?

M. CURTIS.—Oh, oui, cela ferait très bien. Il est important que nous soyons avertis un peu à l'avance. Ainsi en 1890, lorsque j'étais dans cette industrie, les propriétaires de fabriques firent leurs préparatifs en se basant sur les opérations des années précédentes, et l'on nous accorda dix-sept permis, mais nous l'apprîmes que très tard.

M. WILMOT.—Mais je croyais qu'en 1890 il y avait un nombre établi d'avance fixé à vingt.

M. CURTIS.—Quatre fabriques n'obtinrent que dix-sept permis chacune.

M. WILMOT.—Mais vous aviez droit à vingt en 1890. Quoiqu'il en soit, la chose importe peu maintenant. Aujourd'hui chaque fabrique a le droit d'avoir vingt permis, et si cette commission n'a aucun effet, elle restera à vingt.

M. CURTIS.—Nous n'eûmes que dix-sept permis et nous étions préparés pour faire vingt mille caisses.

M. WILMOT.—Maintenant, comme vous le dites, les trois points importants sont : le nombre des permis, les déchets et la période de clôture.

M. CURTIS.—La période de clôture est bien comme elle est maintenant.

M. WILMOT.—Mais je désire dire que partout le Canada on paraît vouloir que pendant toute la journée du dimanche il ne soit fait aucun travail, jusqu'à minuit. Maintenant, ce sont les propriétaires de fabriques eux-mêmes qui ont demandé que la pêche recommence à six heures le dimanche soir; le département voulait que ce fut à minuit seulement, et maintenant je crois qu'il y a une disposition générale en faveur de l'observation complète de la journée du dimanche. Je constate que plusieurs pêcheurs ici aimeraient à observer toute la journée du dimanche; plusieurs l'ont déclaré.

M. CURTIS.—La question se présente comme ceci—s'il n'y a pas de pêche le dimanche soir, il n'y aura pas de poisson pour commencer à mettre en boîtes le lundi matin.

M. WILMOT.—Mais si vous commencez à pêcher à minuit ?

M. CURTIS.—Eh bien, nous en aurions toujours un peu.

M. WILMOT.—Mais des pêcheurs me disent qu'ils prennent plus de poisson s'ils ne pêchent pas le dimanche soir, le poisson ayant un jour de repos, les pêcheurs ont ensuite meilleure chance.

M. CURTIS.—Nous avons eu des pêcheurs à notre établissement qui ne voulaient pas pêcher le dimanche; c'était des Terre-neuviens, etc.

M. WILMOT.—C'est là une bonne raison pour laquelle la période de clôture devrait être prolongée jusqu'à minuit. Il faut encourager des citoyens de ce genre à venir dans le pays prendre la place de ces Grecs, Italiens, etc., car ils font de bons citoyens une fois la pêche terminée. Nous avons pensé en outre, d'après les représentations qui nous ont été faites, qu'il valait beaucoup mieux avoir une population de pêcheurs qui observeraient le dimanche et feraient de bons citoyens. L'on me dit en outre que les Italiens sur la rivière Skeena et sur d'autres rivières n'aiment pas à travailler le dimanche, et cela fait mieux de toutes manières.

M. CURTIS.—Ces raisons sont très bonnes, mais la période de clôture ne devrait pas dépasser 36 heures.

M. WILMOT.—Laissez pêcher le samedi alors.

M. CURTIS.—Alors il leur faudrait travailler le dimanche dans les fabriques pour mettre le poisson en boîtes.

M. WILMOT.—La différence n'est que de six heures, et l'avantage que l'on retirerait en laissant le poisson remonter la rivière devrait l'emporter sur les désirs des propriétaires de fabriques.

M. CURTIS.—Et si les propriétaires font quelques dollars de plus qu'est-ce que cela fait aux autres ? Je dois dire, cependant, en toute justice, que quelques-uns de ceux qui ne veulent pas pêcher le dimanche ont eu à leur crédit la plus forte pêche.

M. WILMOT.—Alors vous voyez qu'il y a une espèce de providence venant en aide aux bons pêcheurs. (Rires).

M. DUNCAN.—Je désire dire, M. Wilmot, que l'on parle beaucoup de la nuisance du poisson dans cette rivière ; or je n'en vois aucun signe.

M. WILMOT.—On voit depuis un temps immémorial que le poisson vient par cycles, et voyez les rapports, vous pouvez noter les années d'abondance.

M. DUNCAN.—Mais vous ne pouvez pas juger cela par les rapports, qui donnent la quantité de poisson pêchée, et cette quantité dépend des appareils de pêche, de la manière de faire la pêche, et des facilités que l'on a.

M. WILMOT.—Ces questions ont été posées afin d'arriver à connaître les habitudes du poisson, etc., comme pour avoir l'opinion des gens sur votre industrie ; quelques-uns disent qu'il y a une mauvaise année tous les quatre ans, et en réunissant toutes les opinions nous pourrions avoir des données de quelque valeur.

M. MAJOR.—Il y a aussi un autre point, celui de la pisciculture.

M. WILMOT.—Oh oui ; maintenant, messieurs de la chambre de commerce, que pensez-vous de la pisciculture ; est-ce un succès ?

M. DUNCAN.—Oui, c'est un succès, et je crois que les autres messieurs qui m'accompagnent diront comme moi.

M. CURTIS.—J'attribue la diminution des mauvaises années à la pisciculture.

M. WILMOT.—Je n'attribuerai pas autant de bons effets à la pisciculture que plusieurs lui accordent, parce que cette pisciculture n'est pas encore sur une assez grande échelle, mais cependant j'ai foi dans la culture artificielle du poisson comme aide à la reproduction naturelle ; mais si les frayères naturelles ne sont pas protégées, la pisciculture ne les remplacera pas.

M. MAJOR.—Vous devez remarquer, M. Wilmot, que ce pays est d'une grande fertilité.

M. DUNCAN.—Je crois sincèrement que la pisciculture a fait un grand bien ; maintenant prenez le nombre total de poissons pris pendant une saison dans la rivière Fraser—je ne crois pas que ce chiffre dépasse deux ou trois millions—maintenant si vous ajoutez plusieurs millions de jeunes, même s'il n'en réchappe qu'un petit nombre, cela doit fournir beaucoup.

M. MAJOR.—Je dois dire que je m'attendais à en apprendre plus long sur ce sujet devant la commission ; je dois dire que j'ai été désappointé, mais le temps ne permettait pas, je suppose, d'entrer dans de longs détails sur les habitudes du saumon sur la côte du Pacifique. Je suppose que ses habitudes sont différentes de celles du saumon sur les côtes de l'Atlantique.

M. WILMOT.—Ce ne sont pas les habitudes qui sont différentes, mais vous avez ici un bien plus grand nombre de familles de saumon que nous avons dans l'est.

M. MAJOR.—Il y a beaucoup d'autres questions ; ainsi l'on prétend que le jeune poisson né dans cette rivière revient de nouveau à la rivière Fraser.

M. WILMOT.—Oui.

M. MAJOR.—Mais pourquoi cela? Il doit y avoir une raison?—Pourquoi en passant à la rivière Colombie n'y entrent-ils pas?

M. WILSON.—Le saumon voyage en familles, et chaque famille connaît sa rivière.

M. MAJOR.—Si vous observez le saumon à l'embouchure des rivières, vous les y verrez par milliers tout le long de la côte du Pacifique, attendant que le moment arrive avant d'entrer dans les rivières. Maintenant, croyez-vous que le jeune saumon des piscifactories revienne dans cette rivière?

M. WILMOT.—Oui, certainement; j'en ai fait l'expérience; dans les provinces de l'est, où le même fait se produit, dans la rivière Saint-Jean, par exemple, on peut reconnaître les poissons qui viennent des différentes rivières qui s'y jettent, qui remontent dans les mêmes rivières d'où ils viennent.

M. DUNCAN.—Je crois qu'il n'existe plus de doute là-dessus. On a marqué ici des poissons avec des anneaux d'argent dans la queue, et ces poissons sont revenus.

M. WILMOT.—Oh oui; des remarques de ce genre ont été faites en différents endroits, et le retour des poissons aux mêmes endroits est une question hors de tout doute. Avant de nous séparer, messieurs, je dois dire que je demandais à M. Robson s'il y avait eu des plaintes dans votre ville au sujet des déchets jetés dans la rivière, et s'il y avait eu des condamnations?

M. MAJOR.—Oui, il y a eu des plaintes au sujet de la fabrique de English, qui jetait ses déchets dans la rivière, et nous avons fait de l'agitation.

Q. Y a-t-il quelque dossier de cela?

M. MAJOR.—Je n'en sais rien, mais je dois dire que l'eau de la rivière ici est chargée de sédiments qui après un certain temps de repos sentent mauvais et deviennent désagréables.

M. WILMOT.—Eh bien, messieurs, je dois dire en terminant que je ne crois pas que le département désire gêner l'industrie de la mise du saumon en boîtes d'aucune manière, mais plusieurs plaintes avaient été faites, et nous désirions arriver à une conclusion juste à cet égard, et je dois dire aussi que j'ai été surpris des plaintes formulées par les résidents de Delta l'autre jour. Des délégués de cette municipalité sont venus ici, et ont représenté que les effets étaient des plus nuisibles, non seulement pour leurs animaux, mais pour la salubrité générale de la communauté, et vous comprendrez, messieurs, que lorsque la salubrité publique est menacée, les intérêts de quelques-uns qui ne résident pas dans le voisinage, à l'exception d'un ou deux cas, ne peuvent pas être un empêchement à des mesures remédiatrices pour le salut de la communauté. Je suis d'avis que l'on peut tirer de ces déchets un produit de valeur sous forme d'huile et d'engrais.

M. DUNCAN.—Oh, oui; a-t-il été fait quelque chose à ce propos?

M. WILMOT.—Bien, nous avons recueilli quantité de renseignements, mais la question semble être encore à l'état d'expérience. Dans le *Colonist* du 20 février, il a paru sur cette question un article dans lequel on racontait que des échantillons avaient été envoyés au département de l'agriculture d'Ontario, où l'analyse qui en a été faite a montré que l'on pouvait avec ces déchets faire un engrais de grande valeur; je crois qu'on en évaluait le prix à \$34 la tonne.

Maintenant, messieurs, s'il n'y a rien autre chose que vous désiriez dire, je vous prierais de m'excuser—nous partons pour Victoria aujourd'hui, et nous n'avons guère de temps à nous. Votre requête recevra la meilleure attention de la part de la commission, et vos représentations seront placées dans le dossier.

M. CURTIS.—Acceptez nos remerciements, M. Wilmot, nous ne vous retiendrons pas plus longtemps; l'importance de cette industrie et l'injustice qu'il y aurait en ne nous avertissant pas à l'avance des changements qui pourraient être décidés sont notre justification pour être venus vous importuner à cette heure matinale.

La délégation s'est alors retirée à 10.30 du matin.



VICTORIA, C.-B., vendredi, 3 mars 1892.

*Séance du matin.*

La commission s'assemble dans les salles de la chambre de commerce de Victoria, à 10 heures.

Présents :—M. S. Wilmot, au fauteuil de la présidence; M. Higgins et M. Armstrong, commissaires, et M. Winter, secrétaire.

À 10.15 le président ouvre la séance.

M. WILMOT.—La commission ayant été ajournée pour se réunir aujourd'hui à 10 heures à Victoria, je déclare que nous sommes prêts à procéder.

M. ROBERT WARD.—Puis-je demander, M. le président, quelle est la mission de cette commission? La plupart de ceux qui sont ici n'ont pas eu l'avantage d'assister aux séances précédentes de la commission, et aimeraient à connaître la mission et les pouvoirs de cette commission.

M. WILMOT.—Notre mission est de nous enquérir de tout ce qui a rapport aux pêcheries de la Colombie-Britannique. S'il y a quelqu'un qui désire soumettre quelques représentations nous sommes prêts à l'entendre.

M. STEPHEN SPENCER, né aux Etats-Unis, résidant à la Colombie depuis 35 ans, domicilié à Alert-Bay, fabricant de conserves de saumon, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, qu'avez-vous à dire?—R. A propos de l'emploi des seines dans la rivière Nimkish je ne crois pas, vu que l'usage en est établi depuis 10 ou 11 ans, que nous puissions prendre du poisson autrement qu'avec des seines. Comme la commission n'est peut-être pas au fait de la manière dont nous pêchons avec ces seines, peut-être sera-t-il bon que je l'explique, de sorte que vous pourrez juger. Les mailles de nos seines sont conformes à la loi, et le poisson a accès dans la rivière en tout temps. Nous ne pouvons pêcher qu'à certaines heures; ainsi nous ne pêchons pas la nuit, parce que nous n'y pouvons pas voir. Lorsque nous étendons un filet nous ne l'étendons pas sur toute la largeur de la rivière, nous le plaçons seulement pour prendre le poisson, et nous ne pêchons jamais la nuit, non par considération, mais parce que nous n'y pouvons pas voir, et le poisson a ainsi la chance de remonter la rivière pendant 18 heures consécutives sur 24. Il n'y a aucune possibilité de les mailler parce qu'il n'y a pas d'eau, et un ou deux endroits seulement où nous pouvons tirer les seines. La première année que nous avons mis le saumon en boîtes, le poisson est venu en grande abondance.

Q. En quelle année était-ce, monsieur?—R. Il y a onze ans de cela, je crois; la première année le poisson était en abondance, la deuxième ce fut le contraire, et nous eûmes beaucoup de difficulté à emplir 4,000 caisses; il y a des années où le poisson est abondant, et d'autres où il ne l'est pas.

Q. La rivière Nimkish—l'“Alert Bay Canning Co.”?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien d'années pêchez-vous ici?—R. Depuis onze ans; la quantité de poisson a varié chaque année. En 1890, par exemple, nous avons eu la plus grande année d'abondance, et nos boîtes étaient toutes pleines.

Q. 1890 a été la meilleure année sur la rivière?—R. Oui, 1890.

Q. Comment était l'année 1892?—R. Assez bonne; nous avons fait 6,000 caisses, je crois, mais nous ne pêchons jamais après que nous avons rempli notre nombre de caisses. Le pouvoir de notre fabrique est calculé à 6,000 caisses; nous aurions pu en remplir un plus grand nombre cette année là, mais notre calcul n'était fait que pour un certain nombre de caisses. Le poisson a continué à être abondant pendant quelques semaines après nos travaux terminés, mais nous n'avons pas pêché un seul poisson.

Q. Pouvez-vous estimer combien vous auriez pu en prendre?—R. Je ne pourrais dire exactement; mais je crois que nous aurions pu emplir quelques centaines de caisses de plus. En 1890 nous avons fait 7,200 caisses; l'année dernière ça été tout

le contraire. Je n'ai fait que 700 caisses. Cette année a été la plus mauvaise de toutes depuis que je suis dans l'industrie.

Q. Ce chiffre de 4,200 caisses en 1887 est-il inscrit quelque part?—R. Je ne sais pas. Je ne me rappelle pas avoir jamais donné ce chiffre à personne, mais je n'ai aucun doute qu'il est exact.

Q. Je ne réfère pas au compte du département; je prends seulement le rapport de la chambre de commerce de la Colombie-Britannique?—R. Naturellement, j'ai fourni des chiffres au département, mais je ne puis parler de mémoire.

Q. Comment expliquez-vous la grande diminution du poisson en certaines années? R. Je ne sais comment l'expliquer. Je crois que c'est un caprice de la nature, c'est tout. Peut-être n'y avait-il pas suffisamment de nourriture pour les inciter à venir.

Q. Croyez-vous que la pêche peut être excessive, et qu'il ne reste pas assez de poisson pour la reproduction?—R. Non, je ne crois pas cela. Il n'y a jamais eu de pêche excessive ici. J'ai entendu dire que les sauvages faisaient une pêche qui détruisait le poisson, mais les sauvages n'ont pas changé leur manière de pêcher. Le chemin est toujours libre pour le poisson qui veut monter la rivière.

Q. Alors vous croyez que cela doit dépendre d'une autre manière de pêche, ou autre chose que la pêche des sauvages?—R. Oui, la cause est ailleurs.

Q. C'est le *sockeye* que vous prenez ici?—R. Oui.

Q. Et la quantité en a diminué?—R. Oui; mais ce n'est pas parce que le poisson a été empêché de monter à ses frayères, parce que tous les ans il a eu suffisamment de temps, même après que nos caisses étaient remplies. L'on ne peut pas dire davantage que cela dépende de ce que l'on pêche avec des seines, car cette pêche n'est pas aussi nuisible au poisson que la pêche avec les rets à mailler, car nous ne pouvons pas pêcher tout le temps, et le poisson a beaucoup de chance pour remonter la rivière.

Q. Est-il vrai qu'il y ait des petits lacs à la tête de cette rivière?—R. Oui, il y a des petits lacs à seize milles de l'embouchure de la rivière.

Q. Et ce sont les endroits où les saumons vont frayer?—R. Je suppose que oui.

Q. Quelle est la largeur de la rivière à l'embouchure, à marée basse, là où vous jetez votre seine.

Q. Probablement entre 200 à 300 verges, mais nous pêchons en eau salée à marée basse. Nous tirons nos seines sur la petite île, mais cette île est submergée à marée haute, et est située en pleine eau salée.

Q. Comment jetez-vous votre seine, en bateau?—R. Nous allons sur le rivage et le poisson se montre sur la surface, ensuite nous allons jeter notre seine et nous entourons le poisson.

Q. Lorsque vous le voyez?—R. Oui; ce moyen réussit souvent.

Q. Alors votre système est comme suit: lorsque vous voyez le poisson à la surface, vous cherchez à l'entourer et à l'amener à terre. Quelquefois vous le prenez et quelquefois il vous échappe?—R. Oui; mais nous le prenons souvent. L'année dernière nous avons bien réussi.

Q. De quelle espèce de seine vous servez-vous généralement—de la seine avec des lièges au sommet et des plombs au fond?—R. Oui, la seine ordinaire, pas une bourse; les mailles sont conformes à la loi.

Q. Les plombs rasant le fond de l'eau, n'est-ce pas?—R. Cela dépend du courant; quelquefois le courant ne peut les faire descendre au fond.

Q. Combien de bateaux avez-vous pour pêcher?—R. Deux; il n'y a que deux permis sur la rivière; j'ai pêché en vertu de permis spéciaux du département; autrefois nous payions \$25 par seine.

Q. Et quelle était la longueur de la seine?—R. 150 brasses.

Q. Et la profondeur?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. Si vous pêchez dans trente pieds d'eau, votre seine aurait trente pieds de profondeur, je suppose?—R. Non; la profondeur varie.

Q. Dans quelle profondeur d'eau jetez-vous votre seine?—R. Je ne puis vous le dire, parce que les baies de sable se déplacent; l'eau est parfois profonde et parfois elle ne l'est pas.

Q. Mais si l'eau n'est pas profonde, la seine va au fond?—R. Certainement.

Q. Et elle raserà le fond qu'elle touchera?—R. Oui, c'est le but visé.

Q. Pourriez-vous nous dire la quantité de poisson prise d'un coup de seine?—R. Je ne pourrais pas donner un chiffre exact; mais nous pouvons prendre 1,000 poissons d'un coup de seine; nous avons une fois rempli neuf bateaux d'une seule fois, environ 8,000 poissons; ça été le plus fort coup de seine qui ait jamais été fait sur la rivière; c'était l'année dernière, et le jour suivant j'aurais pu en prendre encore plus à en juger par la quantité de poissons que nous voyions.

Q. Vous dites que vous ne pouvez pêcher qu'en certains endroits; quelle en est la raison?—R. Il y a plusieurs souches au fond de l'eau, et il faut les éviter.

Q. Quelle est l'étendue d'eau dans laquelle vous jetez généralement votre seine?—R. Environ un demi-mille?

Q. Ne pourriez-vous pas vous servir de rets à mailler en cet endroit?—R. Non, je les ai essayés, mais sans succès.

Q. Comment se fait-il que les pêcheurs à l'embranchure de la rivière Fraser se servent de rets à mailler?—R. Parce que l'eau n'est pas claire; elle est boueuse.

Q. Comment fait-on dans les provinces de l'est, où toute l'eau est claire?—R. Je ne crois pas que ces rets réussiraient ici.

Q. Le poisson reste-t-il pendant quelque temps à l'embouchure de la rivière avant de s'y engager?—R. Oui, ils ne commencent à monter qu'au bout de quelques jours. Je prétends qu'aucun poisson ne remonte la rivière avant que son temps soit arrivé, en d'autres termes prêt à frayer.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Vers la fin de juin.

Q. Le poisson fraye-t-il en juin, à votre connaissance?—R. Non.

Q. Alors ils attendent à l'embouchure de la rivière que leur temps de la remonter soit arrivé, et vous les prenez pendant qu'ils attendent?—R. Je ne puis pas dire que tous attendent le moment de frayer; et ensuite les sauvages en prennent beaucoup.

Q. Quelle est la grandeur de vos mailles?—R.  $3\frac{1}{2}$  pouces. Je crois que la loi exige de  $3\frac{1}{2}$  à  $3\frac{3}{4}$ .

Q. Est-ce que les mailles de la poche de la seine ne sont pas de dimension différente?—R. Non, elles sont toutes de même mesure;  $3\frac{1}{2}$  pouces d'extension.

Q. Quelle est la grosseur moyenne du *sockeye* ici?—R. La moyenne est de 12 à la caisse.

Q. Ce qui donne 7 livres par saumon?—R. A peu près cela; des années le poisson sera plus gros, d'autres années plus petit.

S. E. Environ 12 à la caisse?—R. Oui, en moyenne.

Q. Combien de boîtes emplissez-vous avec un saumon?—R. Quatre.

Q. Et la différence entre quatre livres et sept livres se compose de déchets?—R. Oui.

Q. Que faites-vous des déchets?—R. Nous les jetons à l'eau salée; vous ne savez peut-être pas que les fabriques de la rivière Nimkish sont situées sur une petite île à environ deux milles de l'embouchure de la rivière. Nous prenons le poisson dans la rivière et le transportons à la fabrique, où on le nettoie; nous avons une dalle par laquelle les déchets sont jetés à l'eau salée, où ils sont dispersés; une semaine après que nous avons fini nos opérations, on n'y voit plus rien.

Q. Avez-vous un droit exclusif sur la rivière par bail ou autrement?—R. Je n'ai pas la propriété d'aucune partie de la rivière, mais j'ai fait une demande au gouvernement pour obtenir un bail, et le gouvernement a consenti à m'accorder le droit de pêcher en lui payant \$150.

Q. Prenez-vous des permis de bateaux?—R. Je n'ai pas besoin de prendre de permis; je pêche en vertu d'un bail. Avant d'avoir le bail, je payais \$25 par année pour un rets.

Q. Combien employez-vous de personnes dans votre fabrique?—R. De cinquante à soixante environ.

Q. De quelle race principalement?—R. Des sauvages principalement.

Q. Combien de blancs avez-vous dans votre établissement?—R. De huit à neuf; nous n'en avons pas plus que cela.

Q. Combien d'employés en tout à l'intérieur de la fabrique?—R. Trois à peu près; le reste se compose de sauvages, et d'un certain nombre de Chinois.

Q. Combien de Chinois?—R. Onze environ; l'année dernière je crois que j'en avais onze; quelquefois j'en ai un plus grand nombre, mais j'essaie maintenant à employer les sauvages.

Q. Vos bateaux sont-ils montés par des sauvages, ou achetez-vous le poisson des sauvages?—R. J'ai acheté le poisson des sauvages.

Q. Où pêchent-ils pour eux-mêmes?—R. Dans le haut de la rivière, dans les passes étroites surtout.

Q. Le fait de les avoir employé à votre service ne les a-t-il pas porté à prendre plus de poisson qu'avant que vous vous soyez établi à cet endroit?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Alors ils se privent de nourriture?—R. Vous vous trompez entièrement sur les habitudes des sauvages; ils ne mangent pas le *sockeye* du tout.

Q. Quel est le poisson dans votre rivière?—R. Il y a le noir-bleu (*blue-black*), comme nous l'appelons; nous avons ensuite le *sockeye*, puis le *satsum*.

Q. Est-ce le même poisson que le *coho*?—R. Non, c'est un gros poisson, pesant vingt livres environ.

Q. N'est-ce pas le saumon du printemps?—R. Quelques-uns disent cela, mais d'autres prétendent le contraire.

Q. Alors la rivière Ninkish est habitée par à peu près les mêmes poissons que les autres rivières sur la côte?—R. Oui, je le crois.

Q. Mais votre poisson principal est le *sockeye*, et cette espèce a diminué depuis quelques années?—R. Oui, le *sockeye* est l'espèce principale, mais je ne crois pas qu'elle ait réellement diminué; certaines années elle pourra être moins abondante qu'en d'autres années.

Q. Et vous dites que les sauvages ne mangent pas le *sockeye*, mais mangeront d'autre poisson qui n'est pas aussi bon, le saumon à bosse, par exemple?—R. Ils ne le mangeront pas, mais ils font sécher le saumon à bosse.

Q. Mais vous n'acceptez pas vous-même le saumon à bosse?—R. Non, pas du tout; je prétends que cette bosse n'est qu'un caprice de la nature; ce poisson n'est pas revenu l'année dernière.

*Par M. Higgins:*

Q. Où ces poissons vont-ils frayer?—R. D'après ce que j'ai entendu dire, on les a vus dans les lacs en haut d'ici.

Q. Etes-vous jamais remonté la rivière jusqu'aux chutes?—R. Je ne me suis jamais rendu jusqu'aux chutes.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que l'on ait mis des obstructions dans le chenal pour empêcher le poisson de remonter la rivière—que les sauvages auraient placé des roches de façon à boucher la rivière?—R. Je n'ai jamais entendu parler de cela. Les sauvages ont leur réserve, et ils pêchent avec les rets ordinaires, mais ils n'obstruent jamais la rivière.

Q. Le poisson remonte-t-il la rivière en grandes quantités?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque expérience quant à la vie du saumon après le frai?—R. J'en sais quelque chose, mais les opinions diffèrent à ce sujet.

Q. Quelle est votre expérience?—R. Je crois que le poisson monte et qu'il redescend. Naturellement un certain nombre meurent.

Q. Avez-vous jamais vu de poisson mort là-haut?—R. Jamais. J'ai entendu dire que l'on en avait vu sur le lac—le capitaine McAllister, qui a visité le pays, m'a dit en avoir vu. Mais j'ai mis des étiquettes à des poissons, j'en ai marqué d'autres, et je les ai repris l'année suivante.

*Par M. Wilmot:*

Q. En bonne santé?—R. En aussi bonne santé que les autres.

Q. Croyez-vous que les sauvages s'occupent de conserver le poisson?—R. Je ne crois pas qu'ils prennent souci de cela. C'est le peuple le plus insouciant et le plus satisfait de son sort que je connaisse; j'ai beaucoup de peine à les induire à pêcher pour moi.

*Par M. Higgins:*

Q. Vous dites que vous jetez vos déchets à l'eau, est-ce en eau profonde?—R. On les jette dans l'eau salée, et ils sont entraînés à la mer.

Q. Avez-vous vu le poisson-vidangeur manger de ces déchets ?—R. Oui, en grand nombre.

Q. Et si les déchets tombent à mer basse, la marée les emportera-t-elle en entier et le petit poisson les mangera-il avant le retour de l'autre marée ?—R. Le petit poisson ne mange pas toujours les déchets, mais ils sont bientôt importés ; quelquefois ils resteront pendant 24 heures.

Q. Au sujet de la disette de poisson l'année dernière, avez-vous une pisciculture par ici ?—R. Non, aucune.

Q. La plus grande quantité de caisses que vous ayez faite a été de 7,000 ?—R. Par à peu près 1,000 caisses.

Q. Croyez-vous que cette grande quantité de caisses a eu un effet sur la quantité de poisson l'année suivante ?—R. Non, pas du tout.

Q. Le poisson est très capricieux ?—R. Très capricieux,—voyez à la rivière Skeena.

*Par M. Wilmot :*

Q. Puis-je vous poser une question, M. Spencer—vous dites qu'en 1890 vous avez pris plus de poisson que les années précédentes—vous voulez parler de votre mise en boîtes et non pas de votre pêche—n'avez-vous pas mis en boîtes du poisson pris ailleurs ?—R. Non, pas considérablement.

Q. Alors votre mise en boîtes en 1889 et 1890 aurait été plus petite, et vous avez eu recours à d'autres endroits pour fournir ce qui vous manquait ?—R. Pas du tout, monsieur.

Q. Mais en 1888 vous avez fait 5,000 caisses, et en 1890, 7,280, et ce supplément vous est venu d'ailleurs ?—R. Non, pas du tout ; nous cherchions, comme je l'ai dit, pour trouver où se tenait le poisson, mais je n'ai pas eu ce supplément de poissons d'ailleurs—j'en ai obtenu quelques-uns, mais pas un grand nombre—j'aurais pu en avoir une grande quantité dans la rivière Nimkish si je l'avais visitée pour mettre le poisson en boîtes.

Q. Mais vous avez complété votre pêche en 1889 et 1890 avec du poisson pris ailleurs ?—R. Pas du tout. Je ne considère pas la chose de cette manière du tout, parce que j'aurais pu faire un plus grand nombre de caisses dans la rivière Nimkish, mais comme j'avais beaucoup de poisson des pêches faites dans ma tournée je les ai mis en boîtes, mais j'aurais pu en prendre beaucoup dans la rivière Nimkish.

Q. Voici ce à quoi je veux en venir. On s'est plaint que le poisson avait beaucoup diminué dans cette rivière, et si l'on juge d'après vos chiffres—ainsi en 1887 vous avez fait 4,200 caisses, en 1888, 5,000, en 1889, 7,140 et en 1890, 7,280, conséquemment en 1889 et en 1890 vous devez avoir eu de l'aide d'ailleurs ?—R. Pas du tout. Je ne considère pas que j'ai reçu d'aide pour la valeur d'une seule boîte ; j'arrête lorsque j'ai un certain nombre de boîtes.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous arrêtez toujours lorsque vous avez un certain nombre de boîtes ?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. En 1890, vous avez pris le nombre de boîtes ordinaires ?—R. J'en ai empli 6,000, tout ce que j'avais.

Q. En 1891 vous n'avez rempli que 600 caisses ?—R. Cette année là ce fut différent, j'eus des boîtes de reste alors.

Q. Vous dites que les saumons ne meurent pas tous ?—R. Oui ; mais il en meurt une certaine proportion suivant moi ; je voudrais que vous puissiez interroger à ce sujet un homme pratique qui connaît bien la rivière et les habitudes du poisson, etc.

M. RICHET (parlant du milieu des auditeurs).—M. le président, je désirerais beaucoup poser une question à M. Spencer avant qu'il se retire, ou si vous voulez la poser pour moi.

M. WILMOT.—Nous nous sommes déjà opposés à cette pratique, mais si les autres commissaires ne font pas d'objections, je suis prêt à permettre la question.

M. WARD (parlant de l'auditoire).—Je puis dire que c'est la pratique suivie dans nos cours de permettre de poser des questions.

M. WILMOT.—Cela équivaldrait à avoir un avocat, n'est-ce pas ?

M. WARD.—Oui, je le crois.

M. HIGGINS.—Je crois que nous devrions laisser poser cette question ; je suis d'avis qu'il faut donner la plus grande latitude à cette enquête.

M. WILMOT.—Lorsque des hommes comme M. Spencer, ou d'autres, se présentent devant la commission, ils devraient soumettre des déclarations préparées d'avance, et ensuite nous l'interrogerions.

M. HIGGINS.—Je crois que nous devrions permettre de poser cette question ; à Westminster on en a permis en ma présence.

M. WILMOT.—Une seule fois, monsieur.

M. HIGGINS.—Mais la permission a été accordée tout de même.

M. ARMSTRONG.—C'est une question qui, comme je l'ai craint, nous causerait du trouble dès le commencement. Nous avons constaté que lorsque nous permettons à une personne de poser une question, tout le monde voulait en poser, et si nous permettons à M. Rithet de poser une question, il remplit alors un rôle d'avocat, et je ne crois pas qu'il soit du tout nécessaire d'avoir d'avocats à cette période de nos procédures. Si des avocats étaient nécessaires dans cette enquête, c'était là où le plus gros des témoignages a été pris ; je crois que M. Higgins fait erreur en disant qu'il a entendu des questions à Westminster.

M. HIGGINS.—Bien j'ai entendu un homme poser des questions là moi-même—mais le président a dit qu'il permettrait la question.

M. WILMOT.—Si je permets cette question, c'est à condition que la chose ne se répète pas.

M. HIGGINS.—Je ne suis pas du tout de cette opinion.

M. WILMOT.—Eh bien, nous écouterons avec toute l'attention possible la question que veut poser M. Rithet, mais nous avons fait certaines règles au commencement de cette commission. M. Higgins dit qu'il a entendu poser des questions à Westminster, mais je dois dire que c'était un cas exceptionnel.

M. RITHET.—Je regrette beaucoup que cette simple demande de ma part soit la cause d'autant de trouble. Je regrette d'avoir essayé à poser une question, mais je suis venu devant cette commission avec l'idée qu'elle était ouverte au public, et que l'on admettait toute espèce de témoignage se rapportant aux pêcheries, mais je me suis trompé—

M. WILMOT.—Pardonnez-moi, monsieur ; faites-vous une déclaration ? Si vous voulez exprimer vos opinions vous devrez prêter serment comme tous les autres témoins.

M. RITHET.—Excusez-moi, alors, je voulais m'excuser. La question dont je voulais parler a été provoquée par le témoignage de M. Spencer.

M. ARMSTRONG.—Eh bien, si nous vous permettons de parler comme vous le faites, M. Rithet, tout le monde réclamera le même privilège.

M. WARD.—La raison pour laquelle nous désirions parler, M. le président, c'est parce que nous croyions que cette commission avait pour but d'élucider les faits, et si elle ne fait que siéger et s'arroger—

M. WILMOT.—Que dites-vous monsieur. Si vous avez prononcé le mot *s'arroger* je vous prierais de le retirer.

M. WARD.—A cette demande, je le retire, mais (d'une manière expressive) je ne crois pas que les témoignages sont pris d'une façon impartiale.

M. WILMOT.—Pardonnez-moi, monsieur, mais je dois vous rappeler à l'ordre ; comme président je vous rappelle à l'ordre.

M. WARD.—Monsieur, je me soumetts à votre décision, mais c'est la première commission à laquelle j'ai assisté sous aucun gouvernement, où le président agissait d'une manière si extraordinaire et devant laquelle les avocats n'étaient pas admis à prendre part à l'enquête.

M. WILMOT.—Ceci est en dehors de la question.

M. ARMSTRONG.—Eh bien, M. Ward, je dois vous dire que le gros des témoignages est pris maintenant ; nous avons examiné 70 témoins à New-Westminster, et je crois que si l'on avait eu à entendre les avocats, ç'aurait dû être alors.

M. WARD.—Mais nous n'avons pas eu l'occasion d'aller devant la commission à Westminster.

M. WILMOT.—Bien, si M. Rithet veut poser sa question, nous le lui permettrons pour cette fois, mais c'est à la condition que l'on n'en posera pas d'autres.

M. HIGGINS.—Je m'oppose à cette décision, M. le président.

M. WILMOT.—Si vous vous y opposez, je la retire et je décide que la question ne sera pas posée.

M. HIGGINS.—Je demanderai le vote de la commission sur cette décision.

M. ARMSTRONG.—Messieurs, je crois que vous vous trompez tous en croyant que ces questions peuvent être posées; dans une cour on ne permet à aucun spectateur de poser des questions à un témoin pendant son examen; c'est absurde; pas d'autres que des praticiens n'ont le droit de poser des questions, et il faut qu'ils les posent en la manière convenable. Je proposerais que M. Rithet me transmette sa question pour le président, qui la posera au témoin.

M. RITHET.—Excusez-moi, mais je considère que vous vous trompez tous. Une commission comme celle-ci diffère entièrement d'une cour de justice; on accorde généralement beaucoup plus de latitude devant une commission de ce genre que devant une cour de justice.

M. ARMSTRONG.—Certainement, M. Rithet, mais nous ne pouvons pas permettre que ces questions soient posées par un avocat.

M. WILMOT.—Je crois que si M. Rithet était allé trouver M. Spencer et lui avait posé des questions sur certains faits il aurait eu raison, mais je ne considère pas qu'il puisse se présenter ici comme avocat.

M. RITHET.—On me dit que même si j'avais passé ma question au témoin j'aurais été empêché.

M. ARMSTRONG.—Qui vous a dit cela?—R. M. Munn.

M. MUNN (parlant de l'auditoire).—Oui; j'ai vu cela à Westminster. Je déclare que j'ai vu faire objection à ce que des personnes transmissent des questions au témoin dans la boîte.

M. WILMOT.—Je puis dire que cela est arrivé une fois, mais le cas était différent de celui-ci. L'on n'a pas voulu entendre cet homme parce qu'il parlait, et naturellement nous ne pouvons pas permettre des pratiques de ce genre. Nous devons maintenir l'ordre.

M. J. H. TODD (parlant de l'auditoire).—La commission me permettra-t-elle de dire un mot? Je dois dire au sujet de la déclaration faite par M. Spencer, que—

M. ARMSTRONG (interrompant).—L'on ne peut pas vous permettre de contredire aucune des assertions d'un témoin.

M. WILMOT.—M. Todd peut venir prêter serment, comme toute autre personne, mais nous ne l'entendrons pas d'une autre manière.

M. TODD (avec indignation).—Très bien, nous allons nous retirer, et nous ne reviendrons pas.

M. WARD.—Oui; nous avons des droits et nous voulons qu'ils soient respectés.

M. WILMOT.—Asseyez-vous, monsieur, ne vous excitez pas.

M. WARD (dédaigneusement).—Nous ne nous excitons pas. Nous ne sommes pas pour nous laisser bafouer par aucune personne. Nous avons des droits et nous serons entendus.

M. TODD.—Si l'on ne veut pas nous entendre nous quitterons la salle.

M. HIGGINS.—Je propose que M. Rithet pose la question par l'entremise d'un des commissaires. Venez-vous asséoir auprès de l'un de nous, M. Rithet ou M. Ward, vous poserez vos questions.

M. RITHET.—Non, je ne poserai pas de question à moins de pouvoir le faire directement.

M. WILMOT à M. WINTER.—M. le secrétaire, prenez ces paroles de M. Rithet et les miennes en réponse. Il a dit que l'on ne leur permettait pas de poser des questions.

M. RITHET (avec véhémence).—Je n'ai pas dit cela; je le nie.

M. WILMOT.—Bien certainement vous l'avez dit, et c'est l'impression qui reste de tout l'incident; vous prétendez que l'on vous empêche de poser des questions tandis que l'on vous offre une manière de les poser que vous ne voulez pas accepter.

M. RITHET.—Je n'ai pas dit que l'on m'avait refusé de poser des questions.

M. HIGGINS.—Oh, laissons cela. C'est très bien. Ne vous occupez pas davantage. Pour ma part, je veux que vous posiez votre question. M. Rithet, voulez-vous poser votre question ?

M. RITHET.—Non, merci, M. Higgins, je ne veux pas, je n'ai rien de plus à dire.

M. WILMOT.—S'il y a quelque autre personne qui désire donner un témoignage nous allons l'entendre.

THOMAS BOGART, de Rock Bay, né en Angleterre, depuis onze ans résidant dans la Colombie-Britannique, pêcheur, prête serment.

M. BOGART.—J'ai pêché pour M. Spencer pendant sept saisons, et les rets dont nous nous servions ne s'étendaient que sur une petite partie de la rivière, et ne restaient à l'eau qu'environ une demi-heure chaque fois. A ma connaissance, pendant les sept années que j'ai travaillé pour M. Spencer, je n'ai jamais vu la rivière fermée de façon à empêcher le poisson de remonter la rivière. Une année que le poisson était en abondance, et que nous en primes plus que nous en avions besoin pour la fabrique, nous en marquâmes quelques-uns; nous avons repêché les poissons l'année suivante, la deuxième année ensuite, et nous en avons aussi pris dans la troisième. Nous avons coupé des morceaux de leur queue, et il nous était facile de les reconnaître.

*Par M. Wilmot :*

Q. Les poissons que vous aviez marqué avaient-ils grossi beaucoup, ou étaient-ils restés à peu près pareils?—R. Bien, nous ne pourrions pas dire; ils étaient tous à peu près de la même grosseur; il ne paraissait pas y avoir de différence.

Q. Et cela trois années de suite?—R. Oui; c'est tout ce que j'ai à dire.

Q. Et vous êtes arrivé à la conclusion que ces poissons revenaient du haut de la rivière?—R. Ils devaient en revenir, parce qu'ils étaient entrés dans la rivière et il faut qu'ils en soient revenus.

Q. Alors vous êtes d'opinion qu'une certaine proportion des poissons reviennent?—R. Oui.

Q. Combien de poissons pouvez-vous prendre d'un coup de seine?—R. Six, sept ou huit mille, lorsque le poisson est abondant.

*Par M. Higgins :*

Q. Savez-vous dans quelle partie de la rivière Nimkish ces poissons vont frayer?—R. Je crois qu'ils doivent se rendre jusqu'aux lacs à la tête de la rivière.

Q. Etes-vous jamais monté jusqu'aux lacs?—R. Oui; je me suis rendu jusqu'aux rapides, jamais jusqu'aux lacs.

Q. Y a-t-il des moyens artificiels pour empêcher le poisson de remonter?—R. Non, monsieur; j'ai vu de petites trappes de chaque côté, mais il y avait toujours beaucoup d'espace libre où les poissons pouvaient passer.

Q. Quelle est la largeur de ces chenaux?—R. Quelques-uns ont cinq, six, et même neuf cents verges.

Q. Courant très rapide?—R. Oui, très difficile à remonter.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais vu le poisson revenir en nombre?—R. Non, monsieur; mais nous ne restons pas là; nous revenons aussitôt que la saison de pêche est passée.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais remarqué ce que deviennent les déchets?—R. Quelques-uns flottent et s'en vont à la mer; d'autres sont mangés par les poissons.

Q. Y a-t-il beaucoup de chiens de mer par ici?—R. Oui; toutes sortes de poissons.

Q. Avez-vous jamais pêché dans d'autres rivières?—R. Oui, dans la rivière Fraser, un été.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

*Par M. Wilmot :*

Q. Le poisson était-il abondant cette année-là?—R. Oui, très abondant.

Q. Vous dites à propos des déchets qu'une partie flotte, et que l'autre partie reste sur le rivage?—R. Non, tous les déchets flottent; je n'en ai jamais vu le long du rivage.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous ici?—R. En 1888, 1889 et 1890.

Q. A-t-on apporté à la fabrique du poisson venant d'ailleurs?—R. Oui; on en a apporté quelques-uns, mais ça ne valait pas beaucoup la peine.

Q. Quelle raison assignez-vous à la grande diminution du poisson ici depuis quelques années?—R. Je n'en connais pas. Je ne sais pas.

Q. Vers quel temps de l'année commencez-vous à pêcher?—R. Vers le milieu de juin, le 12 ou le 16, ou dans les environs.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous avez entendu ce que M. Spencer a dit à propos des seines; est-ce correct?—R. Oui; c'est exact; la profondeur est de 165 mailles au milieu, et le rets va en se rétrécissant aux extrémités.

*Par M. Wilmot :*

Q. C'est-à-dire que les ailes et les deux extrémités de la seine sont plus étroites?—R. Oui, elles ne sont pas si profondes.

Q. Et cela forme une espèce de poche, n'est-ce pas?—R. Oui, lorsque vous tirez la seine sur les lignes de fond.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ne prend-on pas d'autre poisson là?—R. Non; quelques carrelets, et c'est tout.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pas de flétan?—R. Non, pas du tout; personne ne pêche le flétan; nous sommes trop loin du marché; nous en avons pris pour notre usage.

Q. Avez-vous jamais pêché avec le rets à mailler?—R. Nous l'avons essayé pendant le jour et pendant la nuit, mais nous n'avons jamais pu prendre de poisson.

Q. Quelle était la raison?—R. Le poisson voit le rets; l'eau est aussi claire que juin; je ne crois pas qu'il y ait d'autres moyens que la seine pour prendre le saumon ici.

Q. Jusqu'où allez-vous dans la rivière avec votre seine?—R. Eh bien, nous allons environ jusqu'au milieu, et partant de là nous tendons notre seine jusqu'au rivage.

Q. Et conséquemment vous enlevez tout le poisson qui se trouve devant votre seine?—Oui, comme de raison.

Q. Et les plombs traînent-ils au fond?—R. Oui, nous pêchons depuis le milieu de la marée jusqu'à la marée haute tout près.

Q. Quelle est la hauteur de la marée là; la différence entre la marée basse?—R. Environ 10 pieds—entre 15 à 16 pieds.

Q. Jusqu'à quelle distance la marée se fait-elle sentir dans la rivière?—R. Environ trois milles, entre trois ou quatre milles.

Q. Quelle est la largeur de la rivière?—R. Environ trois perches; en quelques endroits, elle n'est pas aussi large. Il y a des endroits où il n'y a qu'une perche entre les rochers; trois perches sont à peu près la plus grande largeur où nous pouvons pêcher.

Q. Et vous étendez votre seine à peu près vers la moitié de ces trois perches?—R. Oui.

Q. Vous n'allez jamais au delà de cela?—R. Non, juste à la moitié; nous n'allons guère au delà, car il nous faut revenir au rivage avec notre seine, et le poisson s'échapperait.

Q. Est-il possible de pêcher avec le rets à mailler dans la rivière dont vous parlez?—R. Je ne le crois pas, monsieur; et ensuite l'eau n'étant pas très profonde vous ne

pourriez pas utiliser le rets à mailler; ce ne sont que des roches, et l'eau est peu profonde.

M. HIGGINS.—Voyez-vous souvent du poisson mort dans la rivière?—R. Non, monsieur.

M. WILMOT.—Etes-vous jamais monté jusqu'au lac même?—R. Je me suis rendu jusqu'au dernier rapide; je ne suis pas allé jusqu'au lac.

Q. Alors vous ne savez pas s'il y a de petits cours d'eau tombant dans le lac?—R. Je n'en sais rien.

M. WILMOT.—Cela suffit, monsieur; merci.

ROBERT WARD, de la cité de Victoria, Colombie anglaise, natif d'Angleterre, marchand faisant commerce à Victoria, et établi dans la Colombie depuis 1870, prête serment.

M. WILMOT.—Eh bien, monsieur, avez-vous quelque chose à soumettre à la commission?

M. WARD.—Peut-être les commissaires aimeront-ils à me poser des questions.

M. WILMOT.—Nous avons une série de questions que nous avons posées aux témoins, vous n'avez aucune déclaration à faire?—R. Je préférerais que l'on me pose les questions d'abord.

M. WILMOT.—Bien, faites-nous connaître votre opinion sur les déchets?—R. Peut-être dois-je dire en commençant que depuis que je suis établi dans cette province, j'ai été mêlé la plupart du temps, non pas directement, mais indirectement, à l'industrie de la pêche, et je puis dire depuis le commencement des fabriques de conserves. Quant à la question des déchets, d'après mon expérience je n'ai pas constaté aucun effet nuisible sur l'eau des rivières; je parle de la rivière Fraser, parce que je la connais plus qu'aucune autre de la province. Mes devoirs m'obligeaient à visiter la rivière Fraser pendant la saison de pêche, et en dehors. On a proposé de se défaire des déchets d'une autre manière que d'après la méthode actuelle; on a proposé d'en faire de l'huile et de l'engrais de poisson. Je puis dire qu'un homme possédant de forts capitaux et une expérience pratique a essayé de faire de l'huile et de l'engrais, et après deux années d'opérations il a constaté qu'il y perdait beaucoup d'argent. On a aussi essayé cette méthode en Angleterre, qui est réellement le seul endroit où ces produits peuvent être expédiés avec avantage, et le résultat a été une perte absolue. Je puis dire de plus qu'à cause de la mauvaise odeur de cet engrais, il est très difficile de trouver des navires pour le transporter. Il y a quatre ou cinq ans un navire de la Baie-d'Hudson a pris un chargement de cet engrais, à Victoria, et il est arrivé à destination dans un état délabré et peu satisfaisant; ça été une perte. Le prix de cet engrais en Angleterre est de £7 la tonne, et le fret vaudra environ de 50 à 60 chelins; je parle du plus bas taux de fret que l'on peut obtenir.

Je désire déclarer aussi, par rapport au livre bleu qui a été publié l'année dernière, à propos du gaspillage du poisson, causé par la grosseur des déchets, que les propriétaires de fabriques ont été dans une grande indignation en voyant des gravures montrant les parties du poisson que l'on enlevait et que l'on disait absolument gaspillées. Je puis dire que d'après mon expérience personnelle pendant tout le temps que j'ai indiqué, je n'ai jamais vu le gaspillage que l'on prétend représenter dans ce rapport, et pour corroborer ce que je dis au sujet de ces nombreuses queues (montrant les gravures du rapport du département des pêcheries, 1890, pp. 66-67), les queues que l'on montre dans le diagramme m'ont tant surpris, parce que je n'ai pas seulement de l'expérience en ce pays, mais j'ai aussi voyagé en Angleterre, où j'ai vu nos produits à leur arrivée sur le marché anglais. Je puis dire qu'un très grand établissement se plaignait, il y a quelques années, de ce que les acheteurs de saumon en boîtes de la Colombie y trouvaient trop de morceaux de queues. Nous répondions à cette plainte que nous ne pouvions pas trouver de saumon sans queues à la Colombie anglaise. (Rires.)

M. WILMOT (souriant).—On a la preuve ici, monsieur; que vous faites la moitié des queues ici ("tales," jeu de mots). (Rires.)

M. WARD (sarcastiquement.)—Est-ce vrai ? (Rires.) (Continuant) : Mon expérience ne va pas au delà de la rivière Fraser, et je ne suis pas un paqueur moi-même. Je puis dire que l'on a prétendu au département des pêcheries que j'étais un propriétaire de fabriques de conserves, et que la chambre de commerce de la Colombie anglaise, qui a demandé la première à ce que cette commission soit tenue—commission un peu trop partielle, soit dit en passant—était une chambre composée de propriétaires de fabriques. Je dois m'inscrire en faux contre cette assertion. On a dit que cette chambre de commerce était composée en grande partie de propriétaires de fabriques; or si l'on regarde aux premières pages du rapport annuel de la chambre de commerce de la Colombie anglaise pour 1891, qui a été imprimé et dont une copie a été envoyée au département, on verra qu'il n'y a que cinq ou six de ses membres qui sont propriétaires de fabriques.

Je voudrais aussi faire une autre déclaration au sujet du gaspillage des déchets, et je répéterai à peu près ce que j'ai déjà dit. D'après le rapport de M. le président, les propriétaires de fabriques croient qu'ils ont été faussement représentés devant le public, en les faisant paraître comme gloutons, voraces, etc., accusations tout à fait imméritées, comme je puis le prouver. Il n'est pas dans l'intérêt des propriétaires d'agir de la manière que l'on représente dans ce rapport, et je dois dire que j'ai reçu des plaintes de plusieurs consommateurs en Angleterre qui se plaignaient de trouver trop de morceaux de queues dans notre saumon. Il est évident, et les commissaires comprendront cela facilement, que les têtes et les nageoires ne doivent pas être mis dans les boîtes. J'ai vu jeter des déchets dans la rivière Fraser en eau profonde, mais je n'ai jamais revu ces déchets ensuite. Le courant de la rivière Fraser est généralement très rapide, et les déchets, comme toute autre chose jetée dans un courant rapide, sont emportés très vite. Maintenant peut-être les commissaires aimeraient-ils à me poser des questions au sujet de ces déchets.

M. WILMOT.—Vous dites, M. Ward, que vous n'êtes pas un paqueur pratique, mais que vous êtes indirectement mêlé à cette industrie; quelle est donc votre fonction spéciale ?

M. WARD.—Je suis agent pour les différentes compagnies de conserves établies sur la rivière Fraser et ailleurs.

M. WILMOT.—Vous êtes leur agent, et vous ne connaissez rien pratiquement de leurs opérations sur la rivière.

M. WARD.—Je suis un agent, mais j'ai de nombreuses occasions d'observer pratiquement et de voir les opérations pendant la saison de pêche et en dehors.

M. WILMOT.—Agent volontaire ou agent payé ?—R. Je suis agent payé pour trois compagnies.

Q. Voulez-vous donner leurs noms ?—R. Ewen et Cie ; Bon Accord Fishery Co. ; A. J. McLellan.

Q. Avez-vous vous-même des parts dans les fabriques ?—R. Non, je n'en ai pas ; je dois dire que dans mon opinion l'industrie des conserves n'est pas très favorable, et je n'accepterais pas aujourd'hui l'agence d'une compagnie. J'en ai refusé tout dernièrement. L'on m'a souvent offert à différents intervalles des agences que j'ai refusées. La principale raison de mon refus c'est que l'industrie est dans un état précaire, et quelle a été ainsi depuis quelque temps. En lisant les témoignages entendus à Westminster, j'ai vu que l'on parlait des gros profits réalisés par les fabriques. Je suis sous serment, et je déclare, pour l'information de la commission, qu'autant que j'ai pu voir, on n'a pas fait entendre de témoins pour montrer combien de ces fabriques avaient failli—il n'y a probablement pas deux propriétaires de fabriques en dehors du syndicat anglais qui sont réellement à l'aise. J'ai vu des hommes industriels entrer dans cette industrie, et je les ai vus en sortir aussi pauvres. Je ne mentionnerai pas de noms pour des raisons personnelles, mais je sais que dans un cas particulier des milliers de louis ont été placés dans une société particulière sur la rivière Fraser, et dans quelques années non seulement le capital mais \$30,000 en sus avaient été engloutis. Pendant les derniers cinq ans sept fabriques ont failli complètement.

Q. Et faites-vous ces déclarations en votre qualité d'agent ?—R. En ma qualité de personne intimement liée à toute cette industrie.

Q. Pour l'achat et la vente de l'article fabriqué?—R. Oui ; le saumon est comme tout autre article manufacturé ; la fluctuation varie suivant l'offre et la demande, et bien qu'en certaines saisons le commerce ait été profitable, j'en ai connu d'autres où non seulement il n'y a pas eu de profits, mais une perte absolue, et je voudrais mentionner en corroboration de ce fait, qu'au temps où le système des permis sur la rivière Fraser était pratiquement illimité—pendant les années 1883, 1884 et 1885—alors que les paqueurs auraient pu se procurer autant de boîtes de saumon qu'ils l'auraient voulu, que le mauvais état du marché les empêchait de pousser les affaires, et au lieu d'augmenter la production, comme ils l'auraient pu, huit fabriques fermèrent entièrement leurs portes. En 1885, six fabriques furent fermées pour les mêmes raisons, et à cette époque encore le système de permis était pratiquement illimité. Je puis dire que l'un des arguments à l'appui de ce que j'ai dit du caractère précaire de l'industrie est l'incertitude des règlements.

M. WILMOT.—J'espère que vous ne croirez pas que je désire vous interrompre, mais comme nous nous occupons de la question des déchets, vous pourrez faire les remarques actuelles lorsque nous parlerons de la question des permis.

M. WARD.—Très bien, monsieur ; je suis à votre disposition ; mais une question même à l'autre ; je préférerais que vous m'interrogiez.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous dites que vous êtes indirectement mêlé aux fabriques de conserves, pas directement?—R. Non ; pas directement.

Q. Et vous croyez pouvoir donner des réponses pratiques à ces questions qui touchent les fabriques de conserves?—R. Oui, assurément.

Q. Savez-vous combien on peut prendre de poissons dans une saison et combien l'on en porte aux fabriques?—R. Non ; naturellement je ne puis pas donner de chiffres exacts. Je ne suis pas familier avec les poissons.

Q. Vous connaissez les poissons lorsque vous les voyez?—R. Oui, je les connais très bien.

Q. Vous connaissez le *sockeye*?—R. Oui, je connais bien ce poisson.

Q. Et quelle est la grosseur moyenne du *sockeye*?—R. D'environ 8 livres, cela varie ; j'en ai vu de plus petits quelquefois.

Q. Savez-vous combien de boîtes on peut emplir avec un *sockeye* de 8 livres?—R. Quatre ou cinq, je crois. Je parle sans cahier, M. le président ; je ne conte pas le poisson moi-même. Les boîtes, lorsqu'elles sont remplies, pèsent de 20 à 22 onces.

M. WILMOT.—Mais ce sont des boîtes d'une livre.

M. WARD.—Oui, ce sont des boîtes d'une livre, mais nous donnons toujours plus.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et alors la différence entre le nombre de boîtes et la pesanteur du poisson doit être des déchets, n'est-ce pas?—R. Oui, déchets, sang, etc ; mais ce morceau de la queue est représenté beaucoup trop long sur le diagramme ; ce n'est pas exact.

Q. J'attirerai votre attention sur le rapport du département pour l'année 1889. Si vous prenez ce livre vous verrez que l'on a fait 14,789,856 boîtes de saumon. Alors, monsieur, si 5 livres représentent un saumon, il a fallu 2,957,971 saumons pour emplir cette quantité de boîtes, et une bonne proportion doit consister en déchets?—R. Oui, de ce total il y aura certainement une partie en déchets, environ les  $\frac{2}{3}$ , sang, déchets, etc.

Q. Et combien 14,789,856 boîtes d'une livre représentent-elles de poids total de saumon?—R. Il serait pratiquement impossible d'arriver à un chiffre exact. J'ai vu des boîtes pesant 22 onces ; j'en ai même vu pesant 24 onces. Je puis dire en toute sûreté qu'elles pèsent toujours plus d'une livre.

Q. Mais lorsque l'on compte par millions, l'on n'a pas à s'occuper des onces?—R. Mais si vous avez des millions de livres ces millions d'onces formeront plusieurs livres.

Q. Mais, simplement pour faire un calcul, nous allons prendre les chiffres. En 1889 nous trouvons 14,789,856 boîtes d'une livre, maintenant—R. Pardonnez-moi, ces chiffres sont-ils pour la rivière Fraser ou pour la Colombie anglaise ?

Q. C'est la pêche totale telle que donnée dans le rapport du département en 1889.—R. Si ces chiffres comprennent toute la Colombie anglaise, la part de la rivière Fraser sera un peu plus de la moitié du total.

Q. Si je vous pose ces questions, c'est parce que les chiffres sont fournis par la chambre de commerce; la rivière Fraser seule, et au sud de la frontière américaine, a donné 14,789,856 boîtes, ce qui représenterait les  $\frac{5}{8}$  du poids total du poisson pris pour remplir cette quantité de boîtes; alors le poids total serait de 23,663,769 livres, et quant à la différence, si l'on admet qu'elle représente les déchets, cela ferait 8,873,913 livres de déchets?—R. Je ne suis pas prêt à appuyer ou à contester ce calcul, parce que je prétends qu'il est impossible de donner des chiffres exacts, premièrement, à cause du surplus de pesantur des boîtes, et—

Q. Mais deux fois deux font quatre, c'est facile à calculer?—R. Oh oui, c'est facile à calculer, mais je ne suis pas prêt à dire qu'une très grande quantité ait été gaspillée.

Q. Les chiffres donnés sont-ils exagérés?—R. Exagérés? J'ai dit que l'exagération était dans le dessin qui est supposé montrer comment on coupe le poisson.

Q. Mais ces tableaux de chiffres?—R. Il est très possible qu'ils soient incorrects. Je ne crois pas que vous autres, officiers publics pauvrement payés, obteniez toujours les chiffres exacts.

Q. Mais ces chiffres sont fournis au département par la chambre de commerce elle-même?—R. Je ne crois pas (examinant les chiffres dans le rapport en question) que tous ces chiffres soient les mêmes que les nôtres—certainement que non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais si le livre bleu est correctement fait d'après des documents authentiques, y aurait-il exagération de dire que l'on a fait 14,789,856 boîtes en 1889?—R. J'ai déjà répondu à cette question.

Q. Mais y a-t-il une exagération là?—R. Oui, je le crois, comme je l'ai démontré, parce que le gaspillage indiqué par ces gravures n'existe pas (montrant les gravures dans le rapport du ministère des pêcheries de 1890, page 66-67).

Q. Dans votre profession de courtier, lorsque vous faites une addition de chiffres vous la supposez correcte, n'est-ce pas?—R. Excusez-moi, M. le président, mais je crois que c'est une question frivole.

Q. Mais je ne le crois pas; ces chiffres doivent être corrects; vous avez fixé la pesantur du saumon à 8 livres environ et vous avez dit que l'on faisait de  $4\frac{1}{2}$  à 5 boîtes avec un poisson?—R. Mais je dis qu'il est tout simplement impossible de baser un calcul sur ces chiffres parce que la pesantur du *sockeye* et la pesantur des boîtes varient; vous ne trouverez pas deux boîtes de la même pesantur. Je dirai ceci, M. le président; que si chaque saumon pèse huit livres et que chaque saumon fasse cinq boîtes, vos chiffres sont probablement corrects.

Q. Très bien, monsieur; quelques saumons peuvent peser sept livres et ne faire que quatre boîtes?—R. Oui, mais la perte ne serait pas aussi considérable que celle qui est montrée.

Q. Alors au meilleur de votre connaissance ces chiffres que je vous ai montrés sont corrects?—R. J'ai déjà répondu à cette question, et si votre sténographe veut revoir ses notes il trouvera ma réponse.

Q. Très bien, monsieur, ne nous en occupons plus; je crois que le sténographe a pris correctement votre réponse. Maintenant, M. Ward, vous avez ici les déclarations et l'approbation de presque tous ceux qui ont comparu devant cette commission et qui disent que ces chiffres ne sont pas incorrects ni exagérés, et je dois dire que ce rapport a été écrit à la hâte, et il était fait particulièrement dans l'intérêt des pêcheurs, de la Colombie anglaise surtout.

M. WARD.—M. le président, donnez-vous un témoignage maintenant?

M. WILMOT.—Non, mais je déclare simplement que vous avez dû faire erreur en disant que ce rapport est incorrect, exagéré, etc.; maintenant, quant au rapport de la chambre de commerce de la Colombie anglaise pour l'année 1891, comme vous y avez apposé votre signature, je suppose que vous approuvez tout ce qu'il y a dans ce rapport?—R. Oui, certainement.

M. WILMOT.—Alors je suppose que vous approuvez les passages suivants (lisant dans le rapport de la chambre de commerce de la Colombie anglaise pour l'année 1891).

“Le ministre, bien que favorable à cette proposition, ne trouve pas convenable de la mettre à exécution, mais donne instruction à M. Wilmot, qui est attaché au département des pêcheries, de visiter la province, et de faire connaître ses vues sur la question. Ces vues furent obtenues pendant une visite de deux jours sur la rivière Fraser et furent dûment communiquées au ministre dans un rapport qui a été publié depuis. Vu que M. Wilmot n'avait eu que quelques heures pour faire ses observations, ce rapport était conséquemment rempli d'inexactitudes, d'exagérations, d'assertions d'un caractère généralement propre à égarer l'opinion, et était pratiquement de peu de valeur. Les insultes gratuites à l'adresse des propriétaires de fabriques sont le caractère marqué et regrettable du rapport de M. Wilmot.”

Eh bien, monsieur, un homme impartial peut-il dire qu'une seule de mes assertions soit inexacte et exagérée ?

M. WARD.—Je dirai, M. le président, que je suis responsable de ce rapport—j'en suis seul responsable, mais, M. le président, ce paragraphe a été écrit d'après votre propre rapport. Je vais le lire, monsieur.

(Rapport annuel du ministre des pêcheries, 1890, page 67.)

Ici se présente cette question : Pourquoi laisse-t-on faire un pareil gaspillage de poisson comestible pour contenter la cupidité des paqueteurs et le goût difficile de la classe riche de consommateurs ? Pourquoi ne pas obliger le fabricant de conserves à prendre les mesures nécessaires pour diminuer fortement ce gaspillage ; ou pourquoi ne pas l'engager à partager ses conserves en deux classes, qui puissent également répondre aux besoins et convenir aux moyens des consommateurs riches et pauvres ; ou, si cela est incompatible avec les conditions de cette branche de commerce, pourquoi ne pas utiliser de quelque manière cette immense quantité de débris de poisson qu'on jette maintenant comme déchets, en les convertissant en huile ou en quelque sorte d'engrais ?

Or, je déclare que ce paragraphe est positivement incorrect, et je puis dire, monsieur, parlant pour les propriétaires de fabriques, que j'ai été un de ceux qui ont le plus persisté à demander cette commission ; et je n'agissais pas pour des fins personnelles, mais dans l'intérêt du pays.

M. WILMOT.—Peut-être que je m'écarte des devoirs d'un président, mais comme représentant le département des pêcheries, je me sens le devoir de dire que j'ai obtenu mes renseignements de personnes mêmes sur les lieux, et comme je le dis à la page 67 du rapport indiqué :—

“Je puis affirmer, en commençant, d'après ce que j'ai entendu dire par tout le monde, que la mise en pratique des règlements actuels ne soulève pas d'objections sérieuses.”

M. WARD.—Je dis que c'est une exagération.

M. WILMOT.—Faites excuse, monsieur ; mais comment pouvez-vous dire que c'est une exagération lorsque vous n'étiez pas présent :

M. WARD.—Parce que, monsieur, aucune personne ne peut recueillir de renseignements suffisants dans une visite de deux jours sur la rivière Fraser.

M. WILMOT.—Mes renseignements étaient suffisants.

M. WARD.—Maintenant, monsieur, voyons encore votre rapport, page 67 :

“On doit toutefois comprendre que, lorsqu'il s'agit d'une industrie aussi largement exploitée que l'est la fabrication de conserves de saumon sur la Fraser, il serait bien extraordinaire de ne pas trouver de grognards, surtout parmi ceux de ces industriels qui sont plus égoïstes et plus cupides.”

M. WILMOT.—Bien, y a-t-il quelque chose d'inexact là-dedans.

M. WARD.—Oui, j'ai été relié à cette industrie pendant plusieurs années—suis-je un grognard, un égoïste et un cupide ?

M. WILMOT.—Je n'en sais rien, monsieur.

Ensuite, un peu plus loin, vous dites :

“Mais de toutes parts et comme principe général en ce qui a rapport à la conservation des pêches de saumon de cette rivière, on admet qu'elles doivent être plus

soigneusement protégées qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, et que c'est pour le département des pêcheries un devoir sacré d'entourer cette industrie de judicieux règlements qui empêchent cette pêche *excessive et imprévoyante*.

Quelle est cette pêche excessive et imprévoyante, je voudrais savoir ?

Et ensuite à la page suivante de votre rapport vous dites encore :

“ Si le nombre des bateaux allait être augmenté parce que le saumon se trouverait, cette année-là, en moindre quantité, le département aiderait par là même le pêcheur avide à détruire plus vite la réserve amoindrie de saumon fréquentant la rivière ; tandis que s'il désire ménager cette industrie, le meilleur plan serait de réduire le nombre des bateaux pour la saison où le saumon pourrait être moins abondant dans la Fraser.”

“ Aider le *pêcheur avaricieux* !” Je crois, monsieur, qu'il est très injuste de diffamer de cette façon nos bons pêcheurs et d'injurier ceux qui, pour le crédit du pays, ont porté l'industrie des conserves à ses proportions présentes.

M. WILMOT.—Au sujet du paragraphe que vous venez de lire, est-il injuste, venant d'un officier public intéressé dans les affaires du pays ?

M. WARD.—Je crois certainement que c'est faire tort à une classe de personnes, qui, pour l'honneur du pays, ont porté cette industrie à son état actuel. C'est tout ce que j'ai à dire pour le présent.

M. ARMSTRONG.—J'étais justement sur le point de dire que je m'opposerais à toute personnalité à l'avenir.

M. HIGGINS.—Je crois que cette dispute entre le témoin et le président ne devrait pas être. Je n'ai jamais vu de ma vie un président comme celui-ci. Ces discussions ne devraient pas avoir lieu. Un président ne devrait pas se disputer avec un témoin. M. Armstrong et moi-même avons conversé à ce sujet le matin de notre première séance, et nous sommes d'avis que vous ne devriez pas chercher à faire répondre un témoin d'une certaine manière.

Écoutez ! écoutez ! (dans l'auditoire.)

M. WILMOT.—À l'ordre, messieurs, s'il vous plaît.

M. WILMOT.—Eh bien, M. Higgins, je puis dire que pendant la discussion sur les déchets, M. Ward a dit que des assertions erronées avaient été faites concernant la quantité de déchets et le nombre de boîtes, et j'ai simplement demandé à M. Ward une explication.

M. ARMSTRONG.—Vous allez recommencer toute la discussion.

M. WILMOT.—Nous cherchions seulement à voir si ces chiffres étaient corrects. Maintenant, continuons les questions. Croyez-vous que ces déchets puissent être convertis en un produit de valeur ?

M. WARD.—Non, monsieur.

Q. Les croyez-vous nuisibles à la rivière ?—R. Je ne les crois pas nuisibles.

Q. Quelle est votre opinion au point de vue sanitaire ?—R. Je crois que si ces déchets demeurent sur la rive, ils seront nuisibles et une source de danger.

Q. Ne serait-il pas dans l'intérêt des paqueurs et des pêcheurs que l'on traiterait ces déchets de quelque manière ?—R. Je ne comprends pas votre question, M. le président.

M. WILMOT.—La loi dit que tous ceux qui jetteront des déchets seront passibles d'une amende ?—R. Je considère très sauf de jeter ces déchets en eau profonde ou dans le chenal de la rivière.

Q. On les jette tous dans le chenal actuellement ?—R. En quelques endroits, je crois qu'on ne les jette pas. Si ces déchets s'arrêtent sur la grève dans une anse, je croirais que c'est nuisible pour ceux qui résident auprès.

M. WILMOT.—Que dites-vous du nombre des permis.

M. WARD.—J'ai dit, il n'y a pas longtemps, qu'en 1884, alors que les permis étaient pratiquement donnés en nombre illimité, que le nombre de caisses de saumon sur la rivière Fraser avait été de 34,039 ; qu'en conséquence de la dépression des marchés en général, il n'y avait plus d'encouragement à pêcher, soit en 1884 soit en 1885, jusqu'à la pleine mesure qu'aurait pu le faire les fabriques d'alors. Huit fabriques fermèrent leurs portes en 1884, et six en 1885. D'après l'expérience du système de permis en pratique pendant ces dernières années, j'ai la conviction que la rivière ne souffrirait pas si l'on ne mettait pas de limites au nombre de permis, et qu'il

n'y aurait pas excès de pêche, parce que je crois, bien que le poisson soit en abondance, ce qui montre qu'il n'y a aucun danger d'excès de pêche lorsqu'il n'y a pas de demande, ou au moins que la demande est faible pour les produits des fabriques, il serait impossible à aucune fabrique bien équipée de faire avec moins de vingt-cinq permis, et ce ne serait même pas suffisant, bien souvent, vu les variations dans l'abondance du poisson sur la rivière Fraser.

*Par M. Wilmot :*

Q. Proposeriez-vous d'enlever toutes restrictions de pêcher pour les fabriques et les pêcheurs?—R. S'il ne doit pas y avoir de limite dans le nombre des permis, liberté complète devrait être donnée à tout le monde.

Q. A ceux qui ne sont pas sujets britanniques comme à ceux qui le sont?—R. Bien, j'ai peu songé à cela; je crois que nos pêcheurs vont pêcher dans la rivière Colombie.

Une VOIX.—Non.

M. WARD (continuant).—Non? Je ne voudrais pas exprimer d'opinion sur ce sujet, M. le président. Je dois dire que les permis ne sont d'aucune valeur pratique pour les pêcheurs à moins qu'il n'y ait des fabriques, je veux dire ceci: S'il n'y a pas de fabriques, il ne faudra plus qu'un petit nombre de pêcheurs, parce que très peu suffiront à fournir le marché local de la Colombie, et quant à l'industrie du poisson gelé, elle est de peu d'importance sur la rivière Fraser.

Q. Et croyez-vous que toutes les fabriques érigées sur la rivière Fraser devraient avoir des permis?—R. Mais je ne vois pas, M. le président, comment vous pouvez empêcher d'ériger des fabriques sur la rivière. Je crois que ceux qui ont engagé leurs capitaux dans cette industrie doivent être protégés, mais je ne connais pas de loi pour empêcher de construire des fabriques sur toutes les rivières de la province.

Q. Comment les protéger alors?—R. Bien je ne mettrai pas de limites au nombre de permis, et les gens se retireront vite de la besogne s'il n'y avait plus d'argent à y faire.

Q. Que pensez-vous de la période de clôture?—R. Je crois que la période de clôture actuelle est très satisfaisante, parce qu'elle laisse pratiquement le dimanche comme jour de repos, mais il faut absolument que les pêcheurs puissent recommencer la pêche à 6 heures du soir, afin de donner du poisson aux fabriques le lundi matin.

Q. Vous dites que le dimanche devrait être observé?—R. Je ne suis pas partisan de la violation du dimanche en aucune manière, mais l'industrie de la pêche est toute particulière. Elle ne dure que quelques semaines, et l'on devrait accorder toute latitude possible à ceux qui s'y livrent, afin qu'ils ne soient pas exposés à des pertes. Prolonger la période de clôture au delà de 6 heures le dimanche soir serait très mal.

Q. Et vous croyez que la période actuelle est bonne?—R. Oui, je la crois bonne.

Q. Et vous croyez que l'industrie souffrirait si la clôture allait jusqu'à minuit?—R. Oui, je le crois; quant à la violation du dimanche, j'ai toujours cru que c'était le septième jour; je crois que vous voulez dire le dimanche, M. le président.

Q. Oui, je veux dire le dimanche?—R. Eh bien, je puis dire qu'il y aurait beaucoup plus de désordres sur la rivière Fraser si toute la journée du dimanche était consacrée au repos; les pêcheurs qui vivent dans les campements de pêche appartiennent à toutes les nationalités, et sont portés à boire, à se quereller, etc.; et il y aurait plus de ces désordres si la clôture était prolongée.

Q. Alors vous ne croyez pas qu'il faille observer toute la journée du dimanche?—R. Je ne le crois pas, pour les raisons que j'ai données.

Q. Qu'avez-vous à dire de la clôture annuelle?—R. Je crois qu'elle est bonne, et comme les dates ont été pratiquement fixées par les pêcheurs, je ne les ai pas dans ma mémoire, mais—

Q. Mais vous croyez qu'il est bon d'avoir une saison de clôture, et que celle en opération est bonne?—R. Vous dites "en opération."

Q. Oui, je songeais justement qu'il n'y a pas de clôture annuelle établie par la loi; y en a-t-il une, M. l'inspecteur?

M. McNAB (parlant du milieu de l'auditoire).—Non, monsieur, il n'y en a pas.

M. WARD.—Je m'en rapporterais plutôt à l'expérience et à l'opinion des paqueurs pratiques sur ce sujet, et je n'aimerais pas à exprimer mes vues, mais je puis dire que



tous les paqueurs s'accordent sur les points suivants : Que la pêche devrait commencer du premier mars de chaque année, et que depuis le 1er mars jusqu'au 25 août, l'on ne pourra pas pêcher avec des rets ayant des mailles plus petites que 5 $\frac{3}{4}$  pouces ; du 25 août au 25 septembre, ces deux jours inclus, la pêche ne devra pas se faire avec des mailles de moins de 7 pouces ; du 25 septembre au 1er novembre, avec des mailles de pas moins de 5 $\frac{3}{4}$  pouces, et du premier novembre au 1er mars la pêche doit cesser entièrement, clôture absolue.

Par M. Wilmot :

Q. Oui, ces dates sont absolument les mêmes qui ont déjà été soumises à cette commission ; ainsi vous êtes tous unanimes sur ce point. Avez-vous quelques opinions à exprimer concernant la pisciculture ?—R. Non ; aucunes.

Q. Ensuite, à propos des permis, devraient-ils être transférables ?—R. Non ; il ne devrait pas y avoir de trafic de permis comme celui que l'on a décrit devant cette commission ; les paqueurs et pêcheurs *bona fide* devraient obtenir les permis.

Q. Croyez-vous qu'il devrait y avoir des différences dans le prix des permis ?—R. Non. Je suis d'avis que le prix des permis devrait être uniforme.

Q. Maintenant je crois que nous avons épuisé la série de questions à poser aux témoins ; si vous voulez ajouter quelque chose vous pouvez le faire ?—R. J'étais justement sur le point de dire que dans l'opinion de plusieurs d'entre nous, vu l'éloignement du siège du gouvernement, qu'un bureau d'avisers devrait être créé, semblable à celui des Etats-Unis, et ainsi les membres de ce bureau pourraient se bien renseigner sur toutes les questions se rapportant aux pêcheries ; nous comprenons que des employés subordonnés, pauvrement payés, ne peuvent pas remplir des devoirs importants avec efficacité ; c'est la principale raison qui nous porte à demander la création d'un bureau d'avisers.

Q. De combien de personnes devrait se composer ce bureau, suivant vous ?—R. Trois ou cinq, mais je n'y ai pas songé sérieusement. Je puis assurer la commission que c'est le désir unanime des paqueurs engagés dans cette industrie importante que les règlements soient placés sur une base permanente, afin que tous puissent faire leurs calculs pour la saison en conséquence. Je puis dire qu'il n'en a pas été ainsi depuis quelque temps, et un tel état de choses doit causer des pertes, etc. Nous avons beaucoup de difficultés à surmonter, principalement celle des ouvriers. Il est difficile d'obtenir pour l'intérieur des fabriques une classe d'ouvriers comme celle dont on aurait besoin, parce qu'ils ne viennent pas s'offrir pour de petits salaires pour un emploi de temps aussi court ; c'est une industrie remplie de fluctuations, et elle peut cesser à n'importe quel moment, spécialement si le poisson ne vient pas d'une manière satisfaisante.

Q. Croyez-vous que des règlements satisfaisants feraient continuer l'abondance du poisson ?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'un excès de pêche est nuisible à la rivière ?—R. Je dirai que oui, si l'on ne fait pas de restrictions judicieuses—si vous permettez de faire la pêche avec des pièges ou autres méthodes de ce genre pour prendre le poisson ; mais je ne crois pas que ces méthodes de pêche soient en usage dans nos rivières.

Par M. Armstrong :

Q. Savez-vous si M. Spratt a fait du bon guano lorsqu'il travaillait ici ?—R. Oui ; il a fabriqué du très bon guano. On l'a fait analyser en Angleterre, et le résultat de l'analyse a été très bon. Je sais que comme engrais il était très fort.

Q. Est-ce lui qui l'avait expédié en Angleterre ?—R. Oui. Je puis dire, MM. les commissaires, qu'il est très difficile d'expédier le guano, parce que les vaisseaux refusent avec persistance de le prendre. M. Rithet pourra vous dire qu'il ne pouvait pas expédier ; ensuite de cela le fret est élevé et le prix du guano en Angleterre est de £7 la tonne.

Par M. Wilmot :

Q. Dans son état brut ?—R. Non, dans son état préparé.

Par M. Armstrong :

Q. Mais le guano expédié d'ici arrive-t-il en bonne condition en Angleterre?—R. Bien, non; pas exactement. Je dois dire qu'il se mêla à bord du navire avec l'huile de poisson, et qu'il était dans un mauvais état; mais ils en obtinrent d'aussi bons résultats à l'analyse, bien que le prix en fut bas.

Q. Avez-vous entendu des plaintes au sujet des déchets que l'on jette dans la rivière?—R. Non. Mais je dirai que j'ai entendu des résidents de Ladner's-Landing se plaindre des mauvais effets du marais, tout près, mais je n'ai jamais entendu dire que c'était à cause des déchets qu'on y laissait aller.

Q. Etes-vous jamais allé là pendant la saison de la pêche?—R. Oh! oui, des centaines de fois.

Q. Avez-vous jamais remarqué quelque chose là sur l'eau?—R. Non, c'est de l'eau vaseuse. Il y a un marais à la fabrique Bon Accord, mais jamais de ma vie je n'ai rien vu de la sorte.

Par M. Higgins :

Q. Depuis combien de temps, M. Ward, observez-vous de près les opérations de pêche sur la rivière Fraser?—R. Depuis 1871 ou 1872.

Q. Avez-vous eu quelque chose à faire avec cette industrie pendant cette période?—R. Oui.

Q. Alors vous devriez être en position d'exprimer une idée assez juste quant à la permanence de l'industrie. Je crois que pendant un certain temps il n'y avait pas d'autres règlements pour la pêche que ceux que les propriétaires de fabriques avaient faits eux-mêmes. Maintenant, y a-t-il eu diminution du poisson à cause de cela?—R. Non; au contraire, je crois que le poisson a augmenté. En 1891, les rapports montrent que l'on a fait 1,000 caisses de plus que l'année précédente, et les autres années de même.

Q. Alors vous croyez que le poisson ne diminue pas?—R. Il ne diminue pas; et je puis dire que je crois que la saison réservée est suffisante pour le protéger. Si M. le président pouvait voir la multitude de poissons qui remontent la rivière, il n'aurait aucune crainte quant à sa diminution dans la rivière.

M. WILMOT.—On a dit que plus on prenait de poisson, plus la reproduction était considérable (rires).—R. Je suis heureux d'entendre cela.

M. HIGGINS.—Je désirerais lire quelques extraits du rapport de M. Mowat, documents sur pêcheries, en 1890, pages 173-4 :—

“L'affluence du poisson sur la rivière Fraser a commencé près d'un mois plus tard que d'habitude, et bien que très peu de paqueurs comptassent sur une grande pêche, on craignit de ne pas pouvoir remplir les commandes, vu que les bateaux, pendant le mois de juillet, qui est généralement le meilleur mois pour la pêche, n'apportaient en moyenne que dix ou douze saumons chacun par jour. Cela se continua ainsi jusqu'au dix d'août, lorsque survint la plus grosse affluence de poisson que l'on ait vue depuis des années, et la pêche fut portée à 300 et 500 saumons par jour pour chaque bateau. Cette affluence énorme fut si soudaine qu'avant que les paqueurs eussent eu le temps de dire à leurs pêcheurs de cesser de pêcher, les fabriques furent encombrées, et dans quelques endroits l'on fut obligé de jeter du poisson. Cette affluence continua jusqu'au dernier d'août, lorsque les paqueurs complétèrent leur mise en boîtes, et l'on peut dire en toute sûreté que l'affluence du poisson en 1889 fut tout aussi forte, bien qu'elle ne dura pas aussi longtemps.

“Sur la rivière Skeena l'affluence fut considérable. Les paqueurs employèrent toutes les boîtes qu'ils avaient et n'employèrent qu'une partie de leurs bateaux, qui rapportaient chacun de 500 à 700 poissons par jour. La *Standard Packing Company*, pendant qu'elle paquait ses dernières deux mille caisses, se fournissait de poisson avec quatre bateaux.”

Cette exposition de faits pour l'année 1890 est correcte, M. Ward?

M. WARD.—Non. Je n'ai jamais su, d'après l'expérience que j'ai, que l'on ait jeté de grandes quantités de poisson; comme de raison, il peut arriver quelquefois que le poisson soit endommagé sur le quai, alors il devient nécessaire de le jeter, mais

on n'en a pas jeté en quantités, j'en suis sûr. Je ne connaissais pas ce rapport, car je l'aurais contredit.

M. HIGGINS.—Alors vous croyez, d'après les statistiques, que le poisson augmente; si j'étais témoin, j'attribuerais cette augmentation à l'établissement de piscifactories.

M. WARD.—Oui; mais M. Mowat a des rapports avec la piscifactorie, et naturellement il est mieux en position de parler sur cette matière.

M. WARD.—Avez-vous encore quelques questions, M. le président?

M. WILMOT.—C'est tout, monsieur.

M. Ward se retire alors.

M. HIGGINS.—Je désirerais, M. le président, faire servir des subpœnas aux personnes suivantes: A. W. Smith, M.P.P., A. J. McLellan, J. S. Raymond, capit. J. Irvine, et l'hon. P. O'Reilly.

M. WILMOT.—Vous devez vous rappeler, messieurs, que la question de dépense se présente ici; si ce membre du parlement vient ici, il demandera peut-être une indemnité.

M. ARMSTRONG.—J'aimerais que l'on demande à M. Smith de venir; je ne crois pas que la question d'indemnité soit soulevée.

Après quelques pourparlers entre différentes personnes présentes, il fut décidé de voir ces témoins personnellement et de leur demander de venir devant la commission. Un subpœna sera servi à M. le juge O'Reilly.

A une heure la séance a été levée, pour jusqu'à 2.30 heures p.m.

---

*Séance de l'après-midi.*

VICTORIA, 3 mars 1892.

La commission s'assemble à 2.30 p.m.

Présents: M. S. Wilmot, président; M. le shérif Armstrong, et M. le secrétaire Winter.

ROBERT PATTERSON RITHET, natif d'Ecosse, établi à la Colombie depuis 29 ans, et commerçant à Victoria, prête serment.

M. WILMOT.—Maintenant, monsieur, si vous désirez soumettre quelques observations à la commission au sujet des pêcheries de la Colombie-Britannique?—R. Je préférerais que l'on me posât les questions ordinaires.

M. WILMOT.—La première question sur la liste est celle des déchets; qu'avez-vous à dire à ce sujet, quant aux effets sur la rivière, sur la santé publique, etc.

M. RITHET.—Ne serait-il pas mieux de commencer par me demander quelle position j'occupe et quels intérêts intimes j'ai dans l'industrie de la pêche?

M. WILMOT.—Oui.

M. RITHET.—Je suis intéressé directement et indirectement dans cette industrie; j'y suis engagé depuis 1876 comme agent et propriétaire. J'ai des intérêts dans les fabriques Delta. Laidlaw et Cie, Wellington, et Harlock, sur la rivière Fraser, dans la Cascade sur la Naas, et la Standard sur la Skeena; je suis aussi agent pour Cunningham sur la Skeena, et un syndicat à Lowe Inlet.

*Par M. Wilmot:*

Q. Ces fabriques font-elles partie du syndicat anglais?—R. Non, c'est simplement un syndicat local—nous ne demandons pas de capitaux étrangers.

Q. Alors c'est une combinaison des opérations sur la rivière Fraser et la rivière Skeena, et votre position est celle d'agent et propriétaire?—R. Oui, monsieur, et au sujet de la question des déchets, je dois dire que c'est une question que nous avons discutée souvent, et nous nous sommes laissés guider généralement pour les renseignements qui nous étaient fournis par des hommes pratiques—c'est-à-dire les gérants des fabriques, et nous avons considéré sérieusement les deux côtés de la question, tant au point de vue de nos intérêts particuliers que des intérêts de ceux qui pourraient en être affectés. Nous serions trop heureux si nous pouvions disposer de ces déchets

de façon à ce que la vie du poisson n'en souffre pas, et que nos voisins n'en soient pas incommodés. J'ai toujours été fortement d'opinion que s'il était possible d'utiliser ces déchets de quelque manière, on devrait le faire, et lorsque le gouvernement décida qu'il faudrait en disposer, les représentations furent très fortes en faveur du plan d'en faire un article de commerce au lieu de les jeter, et je crus que nos fabriques sur la rivière devaient faire des efforts pour en disposer en les utilisant, et conséquemment une fabrique d'huile, qui n'existait pas auparavant, a été établie, en rapport jusqu'à un certain point avec nos fabriques, et nous l'avons utilisée l'été dernier.

Q. Est-ce la fabrique en face du Delta?—R. Droit en face du Delta—c'est la seule sur la rivière. Je suis maintenant assez au fait des opérations pour dire que nous allons être en perte de \$2,000 à \$3,000. Nous avons vendu l'huile au prix le plus avantageux qu'il a été possible d'obtenir, mais nous n'avons pu encore trouver un marché pour le guano. Je puis, en me basant sur la correspondance que j'ai tenue, dire que nous pouvons expédier une partie de notre guano en Angleterre, mais je ne connais pas d'autre marché excepté les îles Sandwich, où l'on emploie beaucoup d'engrais; cependant, bien que j'aie envoyé des échantillons de notre guano à ces îles, et de notre huile de la fabrique de Nellersloo, pour laquelle nous sommes aussi agents, et où l'on extrait l'huile du hareng et l'on fait sécher les matières pour faire l'engrais, je trouve que les insulaires des îles Sandwich préfèrent la poussière d'os au guano de poisson, même à moitié prix. Conséquemment, monsieur, je puis dire que je suis complètement arrêté pour la vente de ce guano. S'il nous faut le mettre en—

Q. Où est situé Nellersloo?—R. Dans l'Alaska. Je puis dire que l'été dernier nous avons envoyé un navire à Nellersloo prendre un chargement d'huile de hareng et de guano, et bien que toute la cargaison soit arrivée en bon état en Angleterre, et égale en qualité aux échantillons qu'on avait envoyés, cependant nous n'avons pas trouvé à vendre, et nous avons peu d'espoir d'en disposer. J'ai aussi discuté avec mes associés—admettant que la fabrique d'huile soit discontinuée—la meilleure manière dont nous pourrions disposer des déchets, et je suis prêt à convenir avec eux que si les déchets sont jetés dans le courant et loin du rivage, ils ne seront plus nuisible à personne pour en parler. L'année dernière je décidai de visiter toutes les fabriques, au moment où elles étaient sur le point de fermer, et je vis avec plaisir que même les fabriques où l'on ne dispose pas des déchets comme dans les nôtres étaient très nettes, et que l'on ne voyait plus de déchets après deux ou trois jours qu'on les avait jetés dans la rivière; l'on n'a pas constaté de mauvais effets provenant de ces déchets, et jusqu'à présent je ne crois pas qu'ils en aient produits. Pendant les deux dernières années, autant que mon expérience me permet de parler, je puis dire que le poisson a été plus abondant que jamais auparavant—mais cette année nous nous attendons au retour de l'année de disette, et nous n'espérons pas voir beaucoup de poisson.

Q. Alors vous avez fait tous les efforts possibles pour utiliser les déchets, et vous n'avez pas réussi?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous n'avez eu qu'une année d'expérience?—R. Oui, pas plus.

Q. Et vous êtes convaincu que vous ne pouvez faire rien de plus pour remédier à cette grande difficulté entre le peuple et les fabriques?—R. On pourrait peut-être réussir en dépensant plus. Nous sommes les seuls sur la rivière qui aient observé les règlements. Je ne crois pas que le gouvernement nous accorde une indemnité pour cela.

M. WILMOT.—Peut-être le gouvernement mettra-t-il cela à votre crédit comme les années passées. (Rires.)

M. ARMSTRONG.—Savez-vous, M. Rithet, que la loi défendant de jeter les déchets à la rivière existe depuis plusieurs années.

M. RITHET.—Mais si nous obtenons du gouvernement un arrêté en conseil, cela annulera la loi.

M. ARMSTRONG.—Mais vous vous apercevrez que le gouvernement n'a pas ce pouvoir.

M. WILMOT.—Je ne crois pas qu'il y ait jamais d'arrêté en conseil exemptant cette rivière des opérations de la loi. Il peut y en avoir, mais je n'en connais pas.

M. RITHET.—Il doit y avoir un arrêté en conseil, je crois, parce qu'on nous a dit que l'on ferait observer les règlements comme autrefois.

M. ARMSTRONG.—Vous pouvez consulter votre avocat. La loi est là, et si quelqu'un porte plainte vous pouvez être condamné à l'amende chaque fois.

Par M. Wilmot :

Q. Si une amende est imposée le ministre a le privilège de la remettre ; mais par rapport au plan d'utiliser les déchets, vous avez trouvé qu'il n'était pas profitable?—R. Oui, et c'est aussi l'expérience d'autres, M. Spratt et autres. C'est une chose nouvelle.

Q. Nous avons, pendant les séances de cette commission, attiré l'attention des témoins sur un article publié dernièrement dans le *Colonist*, à propos de cette même question. Des échantillons ont été envoyés au département de l'agriculture d'Ontario, qui a tiré les conclusions suivantes. Des échantillons ont d'abord été envoyés au professeur James, scientifique éminent, qui les a analysés, et a donné l'opinion suivante:—

M. RITHET.—Le professeur James parle-t-il des déchets du poisson ou d'autres animaux, parce qu'il y a l'huile de chien de mer, dont la fabrication est séparée et qui réussit bien.

M. WILMOT.—Oh! non, c'était des échantillons des déchets de poisson envoyés d'ici. Voici ses conclusions:—

“Après considération de toute la question, je suis d'avis que la conversion de ces déchets en engrais doit être fortement recommandée, parce que:

“1° L'on utilisera un article qui est aujourd'hui perdu complètement.

“2° On empêchera la contamination de l'eau.

“3° Par un emploi judicieux de ces déchets on rendra les alentours plus salubres.

“4° Son retour au sol des fermes compensera en partie la perte d'engrais emporté aux lacs et rivières par les égouts des villes.

“5° Si la fabrication est bien conduite, elle donnera de bons profits.

“La grande importance de cette question au point de vue de la salubrité publique, du développement de l'industrie de la pêche et des progrès de l'agriculture, m'a engagé à répondre aussi au long.”

M. RITHET.—Bien, tout dépend beaucoup des localités ; ici nous avons un sol vierge, encore très riche et qui n'a pas besoin d'engrais. Je désirerais produire un document au sujet de cette question.

Par M. Wilmot :

Q. Et l'on dit ensuite que cet engrais vaut \$34 dans l'Ontario?—R. Oui ; et le transport d'ici là nous coûterait deux centins par livre ; je suis d'avis que nous ne pouvons fabriquer cet engrais sans subir de pertes sérieuses.

Q. Je ne fais qu'attirer votre attention sur les essais qui ont été faits avec des échantillons après analyse, et que le professeur déclare avec conviction que dans l'intérêt de la salubrité publique, etc., il serait peut-être préférable d'en faire de l'huile, etc.?—R. Cela sera peut-être réalisable plus tard, mais pour le présent je ne vois pas chance de succès.

Q. Le gouvernement reçoit présentement des plaintes quant à l'effet nuisible des déchets qui souillent l'eau, nuisent à la salubrité, etc., et le gouvernement est anxieux naturellement de se renseigner?—R. Nous serions trop heureux si nous connaissions quels moyens prendre. Je puis dire que j'ai remonté la rivière Harrison jusqu'à Lillooet, et les déchets n'y sont pas du tout la cause de la mort du poisson dans cette rivière, etc.

Q. Oui ; mais puisque cette question fait le sujet d'une enquête il est nécessaire d'avoir tous les renseignements, et en réponse aux opinions contraires, je puis dire que la municipalité de Delta ne se plaint de maladies que depuis l'établissement des fabriques de conserves ; cette municipalité prétend que ces maladies sont causées par la quantité de déchets qui gâtent l'eau ; il y a présentement seize cas de maladie et quelques morts à Delta. Je mentionne ce fait pour montrer que l'on représente

les choses au gouvernement sous différents aspects, et pendant que d'un côté on prétend que ces déchets n'ont pas de mauvais effets, de l'autre l'on dit dans des pétitions qu'ils ont apporté la dysenterie et la fièvre typhoïde, et produisent continuellement les microbes qui engendrent ces maladies. Telles sont les plaintes que l'on porte devant le gouvernement auquel incombe le devoir de faire une enquête?—R. A ce sujet, M. le président, je dirai que depuis quatre ou cinq ans le Delta Landing s'est accru très rapidement; il y a aujourd'hui dans cette municipalité une population quatre ou cinq fois plus forte, et l'on ne s'est pas occupé de faire des égouts, nous avons de la fièvre typhoïde à Victoria et à Nanaïmo, et personne ne peut dire que la cause en est due aux déchets jetés dans la rivière; je ne vois pas non plus comment les gens de Delta peuvent attribuer leurs maladies à ces déchets. Nous savons parfaitement que la fièvre typhoïde se montre dans les montagnes comme ailleurs.

Q. Alors vous accéderiez à la demande de jeter les déchets au milieu de la rivière?—R. J'aiderai volontiers à tous arrangements qui seront de nature à faire taire les plaintes et les troubles, si possible.

Q. Puis il y a les pêcheurs qui se plaignent que ces déchets descendent la rivière, passent Garry Point, et s'enchevêtrent dans leurs rets, les têtes et les queues?—R. Mais, s'il n'y avait pas de fabriques de conserves, il n'y aurait pas de pêcheurs, une plainte de ce genre doit être considérée avec circonspection, parce que s'il n'y avait pas de fabriques il n'y aurait pas besoin de pêcheurs. Je suis certain, et je ne parle pas pour moi seul, mais aussi pour mes confrères des fabriques, que nous ferons tout ce qui sera possible pour nous rendre aux désirs du gouvernement, mais les propriétaires de fabriques ont des intérêts comme les autres individus, et ils croient que ces droits devraient être respectés.

Q. Il y a encore une autre difficulté; dans toutes les autres parties du Canada il y a des règlements contre cette pratique, et si le gouvernement la tolère ici, d'autres diront pourquoi ne pas faire de même pour nous aussi?—R. Nous prétendons que le poisson est tout différent ici du poisson de l'est.

Q. Mais tous deux font des déchets, n'est-ce pas?—R. Oui, mais les conditions ici sont différentes. Je crois que la sciure de bois cause beaucoup plus de dommages.

Q. C'est là aussi une des questions que nous avons sur notre liste?—R. Mais nous n'avons constaté aucune diminution du poisson.

Q. Alors vous dites que la tentative de faire de l'huile avec des déchets n'a pas eu de succès?—R. Non; peut-être cela pourrait-il réussir plus tard, mais je ne le sais pas.

Q. A quoi servait l'huile que vous fabriquiez?—R. Pour l'usage des chantiers et des glissoires de billots.

Q. Cette huile est beaucoup employée pour cela?—R. Oui, et beaucoup d'huile de chien de mer aussi. Nous vendons l'huile de chien de mer 35 centins et l'huile de poisson 25 centins.

Q. Et au point de vue sanitaire, vous croyez que les déchets ne font pas de tort?—R. C'est mon opinion.

Q. Même si ces déchets s'arrêtent sur la grève?—R. Je crois qu'on devrait les jeter dans le courant.

Q. Et s'ils s'arrêtent le long du rivage, ils peuvent pourrir?—R. Oui, s'ils sont exposés au soleil et aux orages. Nous ne voyons jamais de déchets ici. Il nous vient jusqu'ici des billots et autres choses de la rivière Fraser.

Q. Mais un billot ne fait pas de déchets, et les déchets ne flottent pas aussi aisément qu'un billot. Vous croyez alors que les déchets ne sont pas nuisibles mais que la sciure de bois l'est?—R. Non, je ne dis pas cela; je l'ai entendu dire, mais je n'en sais rien.

Q. Que pensez-vous au sujet de la question des permis?—R. Je crois que les fabriques qui ont un fort capital devraient avoir des permis; au moins 25 permis pour chaque fabrique.

Q. Vingt-cinq pour pouvoir soutenir leur industrie?—R. Oui; vingt n'est pas assez, et cela nous oblige à user de procédés dont je voudrais pouvoir me dispenser. Si l'on nous accordait 20 bateaux—nous pourrions nous adresser au dehors, s'il était nécessaire—mais je crois que l'on devrait nous accorder 25 bateaux, et je suis décidé—

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

ment adverse à la proposition d'accorder des permis à d'autres qu'à des pêcheurs *bona fide*.

Q. Pouvez-vous dire brièvement pourquoi vous croyez que 25 bateaux suffiraient pour fournir une fabrique?—R. Oui, parce que la capacité d'une fabrique est d'environ 1,000 boîtes par jour, et si vingt-cinq bateaux prenaient, disons, une moyenne de 100 à 150 poissons par jour, cela serait suffisant; un bateau prend de 100 à 200 poissons par jour, quelquefois 300.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment un bateau peut-il prendre en moyenne par saison, avez-vous une idée à ce sujet?—R. Non, pas du tout. Je n'ai pas de chiffres.

Q. 1,000 poissons par jour, combien cela peut-il faire de caisses?—R. Je n'ai pas d'expérience personnelle sur ce point, mais si nous recevons plus de 100 poissons par bateau, vingt-cinq bateaux suffisent pour fournir la fabrique à sa pleine capacité.

Q. Combien de voyages par jour par bateau?—R. Deux fois par jour, deux pêches. Je n'aimerais pas à parler du côté pratique de cette question, parce que je n'ai pas eu occasion de m'en occuper beaucoup; notre rapport télégraphique donne seulement le nombre de poissons par bateau.

Q. Lorsque vous dites que 25 bateaux suffiraient, combien pensez-vous que ces bateaux pourraient donner de caisses, environ 15,000?—R. Oui; à l'exception de la fabrique de M. Ewen, la capacité des autres fabriques est à peu près semblable.

Q. Je vois par les rapports de la pêche sur la rivière Fraser de l'année dernière que la moyenne par fabrique est de 14,000 caisses, pour la saison de 1890; les rapports pour 1891 ne sont pas encore publiés?—R. Pour 1891 le chiffre ne dépassera pas 7,000 caisses par fabrique, je crois, sur la rivière Fraser.

Q. Aviez-vous plus de 25 bateaux par fabrique?—R. Nous avons eu du poisson de la pointe Roberts.

Q. Oui, mais vous aviez fait un arrangement pour obtenir des bateaux additionnels; les avez-vous obtenus?—R. Non, je ne crois pas; M. Laidlaw pourra vous renseigner mieux que moi sur ce point.

Q. Et les fabriques n'ont fait que 7,000 caisses en 1891?—R. Oui, c'est tout.

Q. Croyez-vous que tous les pêcheurs devraient obtenir des permis?—R. Oui; je ne vois pas comment vous pourriez empêcher cela.

Q. Tout pêcheur qui est sujet britannique devrait avoir un permis?—R. Oui, pourvu qu'il pêche lui-même.

Q. Et si vous aviez vingt-cinq bateaux par fabrique, achèteriez-vous beaucoup de poisson des pêcheurs?—R. Cela dépendrait de la saison, il nous faut faire nos contrats d'avance, et si le poisson est abondant et que nous en pêchions trop, nous sommes obligés de laisser nos bateaux inactifs, et continuer nos engagements avec ceux du dehors.

Q. Je dois vous dire que c'est de cela que les pêcheurs se plaignent le plus. Ils disent qu'en l'état de choses actuel les pêcheurs blancs ne peuvent obtenir plus de cinquante permis, et en conséquence ils se considèrent privés d'une besogne à laquelle ils croient avoir droit, et si les fabriques obtenaient vingt-cinq bateaux, ils se considéreraient entièrement empêchés de pêcher. Je dis cela seulement pour vous montrer.....?—R. Sans doute ces personnes ont le même droit que nous de défendre leurs intérêts.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que chaque fabrique devrait avoir le même nombre de permis?—R. Oui; à l'exception de la fabrique Ewen, toutes sont à peu près de même capacité.

Q. Et cet argument que l'on a apporté qu'il serait injuste d'accorder des permis à de nouvelles fabriques, vous abandonneriez cela, n'est-ce pas?—R. Bien, il y a quelques années plusieurs d'entre nous songeaient à se retirer de l'industrie; nous n'avons pas fait de profits l'année dernière, peut-être cette année ne sera-t-elle pas meilleure, et plusieurs seront peut-être obligés de se retirer.

Q. Puis nous recevons des plaintes d'autres personnes qui ont été induites à venir ici pour faire la pêche, et qui ne peuvent obtenir de permis une fois arrivés;

et ainsi, si l'on accordait vingt-cinq bateaux par fabrique, les pêcheurs auraient encore plus raison de se plaindre, car les fabriques emploieraient moins de monde du dehors; je ne fais que vous mentionner cela?—R. Nous comprenons parfaitement la position dans laquelle nous nous trouverions si nous ne pouvions pas avoir de permis, nous serions peut-être obligés de fermer nos fabriques, telle est l'expérience que nous offre la rivière Colombie, où les fabriques ont eu à faire face à des demandes élevées de la part des pêcheurs, plusieurs fabriques ont été obligées de fermer leurs portes.

Q. Alors vous croyez que tout sujet anglais et tout pêcheur devraient avoir un permis?—R. Oui; et je crois que les sauvages devraient avoir aussi des permis comme les autres.

M. ARMSTRONG.—Oh! oui; s'ils ont un bateau et des rets, ils devraient certainement avoir des permis.

*Par M. Wilmot:*

Q. Vous faites partie des compagnies qui exploitent les rivières du nord ainsi que la rivière Fraser; sur ces rivières pêchez-vous à la seine et au filet traînant?—R. Je pourrais difficilement répondre à cette question. Je crois que dans ces endroits nous sommes obligés de pêcher à la mer; l'on ne pêche pas dans les rivières, mais en dehors.

Q. Avez-vous des intérêts dans les fabriques de Gardner Inlet ou Nimkish?—R. Non.

Q. Dans celle de Lowe's Inlet je crois que l'on n'y pêche qu'à la seine?—R. Je le crois; je ne suis pas propriétaire dans cette fabrique, mais simple agent.

Q. Et l'on ne permet pas la pêche à la seine sur la rivière Naas?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Vous n'avez aucune expérience pratique du résultat produit par la pêche à la seine, ou la pêche au filet traînant?—R. Non, aucune.

Q. D'après ce que vous en savez, considéreriez-vous que l'on peut permettre la pêche à la seine à l'embouchure des rivières Fraser, Skeena et Naas?—R. Je préfère ne pas exprimer d'opinion, car je connais à peine la différence entre ces deux rets.

Q. Que dites-vous au sujet de la période de clôture?—R. Bien, quant à ce qui me regarde, et je parle comme paqueur, je crois que cela ferait peu de différence depuis juillet—

Q. Je parle principalement de la clôture hebdomadaire?—R. Oh! je ne crois pas que cela fasse de différence; je crois qu'elle est bien telle qu'elle est présentement. Si on la prolongeait jusqu'à minuit, je crois que les pêcheurs sortiraient tout de même.

Q. La même question se présente encore ici, celle de la loi qui oblige au repos du dimanche dans les provinces de l'est, et si on ne l'observe pas ici?—R. C'est un pays tout différent ici, monsieur, les habitudes du poisson et des habitants du pays sont différentes.

Q. Mais vous voyez, M. Rithet, le gouvernement qui fait adopter ces lois reçoit des observations de la part des autres provinces?—R. Je crois que l'on doit se conformer aux exigences; ainsi le navire tient ses voiles tendues le dimanche, et le chauffeur tient son feu allumé.

Q. Et vous croyez qu'il est injuste de ne pas travailler le dimanche?—R. Oui, je crois que le pêcheur serait plus longtemps sans ouvrage, et ne serait pas satisfait.

Q. La clôture ne s'étendait-elle pas autrefois à tout le dimanche?—R. Oui; mais je ne crois pas que cette clôture donnait autant de satisfaction que la clôture actuelle.

Q. Mais il y a des gens qui ne veulent pas travailler le dimanche?—R. Ça c'est une affaire de conscience. Je crois que la clôture actuelle est satisfaisante.

Q. Et que dites-vous de la clôture annuelle?—R. Nous nous en occupons peu, d'autant que l'on nous permet de pêcher le *sockeye*; cette question nous intéresse peu.

Q. Je crois que le témoin précédent a parlé d'une clôture de la pêche depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars. Je crois qu'il a parlé de filets à mailles de 7 pouces entre le 25 septembre et le 1er novembre—pourquoi ce changement entre le 25 septembre et le 1er novembre?—R. C'est la saison du *coho*; nous l'avons paqué pendant quelque temps, mais nous n'y trouvons pas de profit.

Q. Votre période de pêche est entre le 1er mars et le 25 août, et vous ne vous occupez pas des autres poissons après cela?—R. Non.



Q. Je crois que cela rencontrerait l'assentiment du public, mais vous demandez une autre clôture depuis le 25 septembre jusqu'au 1er novembre?—R. C'est la saison d'un petit saumon; nous l'avons paqué autrefois, mais cela ne payait pas.

Q. Que pensez-vous de la pisciculture?—R. Je crois qu'elle ne peut pas nuire, mais être utile en aidant la reproduction.

Q. Que pensez-vous du prix des permis? Doit-il être uniforme (M. Higgins entre et prend son siège)?—R. Je le crois; sur une rivière comme la rivière Fraser, où le gouvernement maintient une pisciculture, il est juste que le prix des permis soit plus élevé que sur les rivières où le gouvernement ne fait pas les mêmes dépenses.

Q. Alors vous considérez que la pisciculture vaut la différence entre \$5 à \$20?—R. Je crois que c'est la raison qui a fait élever le prix de nos permis.

Q. Avez-vous autre chose à dire, monsieur?—R. Bien, j'ai lu les témoignages donnés à New-Westminster, et j'en tire la conclusion qu'il y a des gens là qui ont des idées bien erronées, et aussi que les commissaires se trompent quant aux profits réalisés dans l'industrie de conserves de saumon.

Q. Je ne crois pas que des témoignages de ce genre aient été donnés à New-Westminster.

M. ARMSTRONG.—On a dit que les paqueurs pouvaient faire \$75,000 en construisant une fabrique de \$5,000, mais c'était une erreur typographique?—R. J'étais sur le point de dire que cette industrie demande une très grande attention et beaucoup de soins. Je crois que dans ces dernières années huit ou dix fabriques ont failli. Les fabriques de l'Alaska nous ont fait beaucoup de concurrence—je ne crois pas que nous réalisions de profit sur les opérations de l'année dernière; je crois plutôt qu'il y a perte.

M. HIGGINS.—Je désirerais lire un extrait du rapport des pêcheries pour l'année 1890, portant sur ce sujet. A la page 175, M. Thomas Mowat, alors inspecteur des pêcheries pour cette province, disait:

“Les paqueurs ont fait une riche moisson les quatre dernières années. Si leurs propres rapports à ce sujet sont véridiques, chaque homarderie aurait fait de \$15,000 à \$75,000 par saison; cependant, avec tous ces avantages, ils ne paraissent pas satisfaits, parce que les règlements du ministère ne leur permettaient pas de pêcher comme ils l'entendaient, sans égard aux résultats futurs.”

Q. Aviez-vous vu ces lignes, M. Rithet; les approuvez-vous?—R. Oh oui, je les ai vues souvent; elles ont paru dans des témoignages précédents, et je désire les contredire, parce que ma position de propriétaire et d'agent me permet de connaître la vérité à ce sujet; je puis aussi dire, sans crainte de contradiction, que pas un témoin n'est venu devant vous qui pouvait dire qu'un employé n'avait pas reçu son salaire; s'il y a eu des pertes, elles ont été supportées par les propriétaires.

Q. Quand payez-vous votre poisson?—R. A la fin de la saison. Je puis dire que j'ai souvent avancé de l'argent pour payer les dettes d'un employé.

M. ARMSTRONG.—Oui, je dois dire que les Chinois et les autres reçoivent toujours leur salaire.

M. RITHET.—Il y a une autre question dont je voudrais parler, c'est celle du travail des Chinois. Si nous n'avions pas de Chinois ici nous ne pourrions pas pratiquer notre industrie du tout; il nous est impossible d'avoir des blancs pour le court espace de temps de la pêche, et de plus comme c'est un ouvrage qui ne demande pas des hommes forts, les Chinois, les femmes et les jeunes gens font très bien l'affaire, et je ne vois pas pourquoi l'on blâmerait les paqueurs s'ils emploient des Chinois.

M. WILMOT.—Un témoin a dit que bien que le nombre d'employés dans une fabrique était de 100 environ, il n'y avait sur cette quantité que 8 ou 10 blancs; tout le reste se composait de Sauvages et de Chinois?—R. Oui, c'est très vrai. Je dois dire que nous avons essayé de faire l'affaire avec des jeunes garçons, et je sais que M. Spencer a eu beaucoup de trouble une année qu'il a voulu n'employer que des blancs, mais ces essais n'ont pas réussi et l'on a dû en abandonner l'idée.

Q. Tous les engagements ne sont-ils pas faits par l'intermédiaire d'un contremaître chinois?—R. Oui, depuis quelques années.

Q. Combien payez-vous ce contremaître par caisse?—R. A peu près 35 centins, je crois, mais le coût des ouvriers chinois est de peu d'importance—nous avons les boîtes, l'emballage. Je crois que 35 centins est à peu près le prix; il nous faut payer un peu plus dans le nord.

Q. Avez-vous quelque chose à dire à part cela?—R. Non, je crois que c'est tout.

M. ARMSTRONG.—Merci, monsieur, nous vous sommes très obligés.

Ci-suit copie d'un mémoire sur l'industrie des conserves et de la pêche, fourni par M. Rithet à la fin de son témoignage.

Aux membres de l'Association des paqueurs.

Messieurs,—Votre comité, auquel a été déferé à l'assemblée de votre association tenue le 13 courant, l'arrêté en conseil concernant les déchets de poisson, approuvé le 7 novembre 1890, et aussi l'ordre portant la même date et prohibant l'emploi de seines pour prendre le saumon, et les règlements existant généralement, fait rapport comme suit:—

Avant de s'occuper des différents sujets mentionnés dans l'arrêté en conseil, votre comité désire attirer l'attention sur quelques autres règlements en existence, qui dans l'opinion de votre comité sont de nature à gêner sérieusement le succès de l'industrie de conserves dans cette province—industrie qui est déjà parmi les plus importantes, et qui, si le gouvernement la traite judicieusement, continuera à tenir une première place dans le développement matériel, profitable également à ceux qui ont fourni les capitaux, à la province et au Canada tout entier.

#### *Limite des permis, rivière Fraser.*

Le plus important parmi les règlements en question, est l'interprétation donnée par le ministre de la marine et des pêcheries aux recommandations des paqueurs par l'entremise de la chambre de commerce, quant à la limite à fixer dans le nombre de permis de pêche sur la rivière Fraser, interprétation qui, dans l'opinion de votre comité, est non seulement injuste envers ceux qui, malgré de nombreuses difficultés et de grands désavantages, ont dès le commencement et depuis plusieurs années fondé et maintenu cette industrie, mais aussi envers ceux qui récemment y ont placé leurs capitaux, par le fait que le nombre de bateaux accordés à chaque fabrique a été réduit afin de donner des permis aux fabriques nouvellement établies.

Que, dans l'opinion de votre comité, l'attention de l'honorable ministre devrait être spécialement attirée sur cette diminution sérieuse dans le nombre de permis aux fabriques dont il est question ci-dessus, diminution qui est contraire aux vues de votre association et de la chambre de commerce, lorsqu'elles ont recommandé que le nombre de permis fut restreint. Si l'on continue le système actuel, un grand nombre, sinon toutes les fabriques de conserves actuelles, auront si peu de bateaux qu'elles seront incapables de conduire leurs opérations avec profit. L'on n'a jamais désiré que les permis accordés aux fabriques en existence, qui avaient déjà placé de forts capitaux dans cette entreprise, devraient leur être enlevés et donnés aux nouvelles fabriques, et nous sommes certains que si l'attention du ministre est attirée sur cette grande injustice, il l'admettra immédiatement et y portera remède. Votre comité est d'avis que cette association recommande de demander à l'honorable ministre de fixer un minimum de bateaux auquel chaque fabrique peut être réduite, et que ce minimum ne soit pas moindre que vingt-cinq (25) pour les fabriques existantes.

Le nombre de permis accordés aux pêcheurs qui fournissent le marché de poisson frais, et aux commerçants de poisson congelé, est hors de proportion et excède les besoins de ceux auxquels ils sont accordés, et à moins qu'ils ne puissent vendre leur poisson aux fabriques, ils n'auront pas de marché. Les établissements de poisson congelé, auxquels on accorde aujourd'hui dix permis, n'utilisent pour leur industrie que trois ou quatre bateaux pendant la saison du *sockeye*, et le surplus est vendu aux fabriques, ce qui montre que pendant que les fabriques de conserves ne peuvent

pas avoir le nombre de permis nécessaire, l'on en accorde un surplus aux pêcheurs du dehors et aux commerçants de poisson congelé, qui ensuite en font une spéculation. L'on doit admettre que les fabriques, dont le capital est de plusieurs milliers de piastres, et qui donnent chacune de l'emploi à 300 ou 400 personnes pendant la saison de pêche, ne sont pas traitées équitablement lorsqu'on leur fait payer plus pour leur permis que, les autres pêcheurs, auxquels on permet de disposer de leur poisson d'une manière semblable, et dont tout l'appareil ne va pas au delà de \$100 à \$200.

*Seines.*

Votre comité est d'avis que recommandation soit faite à l'honorable ministre de suspendre le règlement qui défend l'emploi de seines dans toutes les localités où la pêche ne peut se faire autrement.

Les localités où l'on se sert de seines présentement sont les suivantes :

*Alert Bay, Smith's Inlet, Lowe Inlet,*

localités dans lesquelles on s'est toujours servi de seines sans faire diminuer le poisson, comme l'expérience le démontre, ce qui peut être facilement vérifié en comparant les quantités de poisson mis en boîtes pendant les quelques dernières années, avec les quantités des premières années de l'industrie.

Il y a plusieurs autres baies et anses dans lesquelles l'on ne peut faire la pêche qu'au moyen de seines, et que l'on devrait aussi soustraire à l'opération de ce règlement, sur preuve faite à l'inspecteur que la reproduction du poisson n'en souffrira pas.

*Honoraires des permis de pêche.*

Votre comité est d'avis qu'il serait plus juste d'établir un honoraire uniforme de \$20 par permis de bateau pour tous ceux auxquels l'on permet de pêcher, que ce soit pour les fabriques ou le marché de poisson frais, au lieu du mode actuel, qui est au désavantage des fabriques. Votre comité recommande qu'aucun changement ne soit fait dans les honoraires pour permis pour les fabriques du nord.

*Suspension hebdomadaire.*

Il est fortement recommandé qu'aucun changement ne soit fait dans le règlement de l'année dernière à ce sujet, savoir de 6 a. m. le samedi, à 6 p. m. le dimanche.

*Déchets du saumon.*

Votre comité a examiné avec soin le rapport de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries en date du 25 octobre 1890, et aussi un extrait d'un rapport par M. Wilmot, sur lequel est basé l'arrêt de l'honorable Conseil privé en date du 7 novembre 1890, à l'effet que les dispositions de l'Acte des pêcheries relativement aux déchets soient mises à effet à l'avenir.

Il est dit dans cet arrêté qu'une enquête faite par ordre de l'honorable ministre des pêcheries sur la manière dont la pêche est faite dans la rivière Fraser a démontré qu'une quantité énorme de bon poisson comestible que l'on pourrait utiliser si l'on adoptait des procédés économiques est gaspillée par l'imprévoyance dont on se rend coupable en ne paquant qu'une certaine partie du saumon et en jetant le reste, et à l'appui de cette assertion on annexe le rapport de M. Wilmot.

Le comité ne peut faire autrement qu'exprimer sa surprise à l'égard de cette assertion. Comme matière de fait, toutes les parties du saumon, à l'exception des têtes, des queues et des entrailles et autres déchets, sont mises en boîtes, et l'on ne gaspille aucune partie nourrissante du saumon qui peut être utilisée économiquement, et les paqueurs désirent mettre sur le marché la plus grande quantité de poisson possible; mais en cherchant à atteindre ce but, l'on doit bien prendre soin de conserver à notre article le premier degré de qualité, afin de pouvoir soutenir la concurrence du saumon de la rivière Colombie et autres sur la côte américaine.

Pendant plusieurs années après le commencement de cette industrie les acheteurs anglais, qui sont notre principale pratique, ont considéré notre produit inférieur à celui de nos voisins, mais par un grand soin dans le choix et la préparation du sau-

mon, les paqueurs ont pu arriver à placer leur produit sur un pied de comparaison favorable avec tout autre saumon préparé sur la côte du Pacifique.

Nous ne sommes pas prêts à contredire, et nous ne doutons pas qu'il soit possible—et probable—que dans quelques pays les têtes, queues, entrailles et déchets doivent être utilisés de différentes manières, comme engrais ou que l'on fasse de l'huile, mais dans un pays nouveau, où la main-d'œuvre est difficile à obtenir et très élevée, de telles entreprises ne peuvent être conduites avec profit. Il n'y a pas de demande pour des engrais dans la Colombie, nos terres étant encore neuves et tellement riches que l'engrais y serait nuisible, en produisant une croissance que l'on considère déjà trop forte. Plusieurs tentatives ont été faites dans cette province pour convertir les déchets en engrais et en huile pour l'exportation, et bien que l'on y ait mis le capital et la science nécessaires, ces tentatives ont invariablement failli, parce que les prix obtenus laissent une perte, et l'on a dû abandonner.

Le comité, en conséquence, répète qu'aucune partie du saumon qui peut être utilisée avec profit, n'est gaspillée, et regrette de voir que M. Wilmot ait fait une assertion aussi générale de celle contenue dans son rapport à l'honorable ministre, sans avoir eu l'occasion de se former une opinion plus exacte que celle qu'il s'est formée pendant sa courte et rapide visite de l'année dernière.

Relativement aux effets nuisibles qui peuvent résulter pour la pêche si l'on continue à jeter les déchets dans la rivière, le comité fait observer :—

Que la pratique de jeter les déchets à la rivière a été suivie depuis l'établissement de cette industrie dans cette province—il y a plus de quinze ans—et aucun effet nuisible sur le poisson ne peut être vu. Le saumon, s'il y a un changement, (*voyez* les rapports officiels) a été plus abondant pendant les deux dernières années que pendant les années précédentes, et les rapports des frayères à l'intérieur des terres tendent à montrer que le poisson est aussi abondant que jamais.

L'on peut aussi affirmer comme un fait que des myriades de petits poissons vidangeurs fréquentent les rivières où l'on paie le saumon, et on peut les voir à l'entour de chaque fabrique dévorer les déchets, à l'exception des têtes et des queues; en quelques heures après que les déchets ont été jetés à l'eau on n'en peut plus guère voir de traces, et les pêcheurs et autres personnes qui connaissent les habitudes du saumon dans les eaux du Pacifique, disent qu'une très grande proportion du saumon qui remonte la rivière pour se rendre aux frayères ne retourne pas à la mer, et ainsi le poisson tout entier et non pas seulement les parties que nous ne mettons pas en boîtes, devient un rebut et est une plus grande cause de souillure de l'eau que la pratique dont on se plaint.

Après une étude sérieuse de la question, votre comité est d'opinion que la suspension pendant la saison dernière de la clause de la loi relativement aux déchets, faite sur les représentations du secrétaire provincial et des paqueurs, n'était rien de plus qu'un acte de justice envers l'une des industries les plus importantes de la province; et depuis ce temps-là l'on n'a pas donné de bonnes raisons montrant que la suspension ne devrait pas être continuée, et si la question était soumise au peuple, votre comité croit que la suppression de la loi serait approuvée.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries dit que l'acte "fournit un moyen peu coûteux et comparativement facile de se conformer à cette exigence de la loi, en enterrant ces déchets sur la grève au delà du niveau des hautes eaux, ou de les enfouir dans des boîtes perforées sous les piliers ou quais, de façon à ce qu'ils ne soient pas entraînés dans le courant."

Le comité fait observer que le premier mode est impraticable, et si les circonstances étaient connues, une telle proposition n'aurait jamais été faite, parce que sur la rivière Fraser, les terres exposées à l'action de la marée, et à plusieurs milles en amont des fabriques, sont plus basses que le niveau des marées hautes, et pour exclure l'eau il faut construire un rempart; et quant aux rivières du nord les rives en sont rocheuses et il y a peu d'endroits où l'on pourrait faire des excavations ou des puits à un coût raisonnable.

Quant aux boîtes perforées, ce plan, qui a été essayé il y a deux ans, offre beaucoup d'objections, principalement au point de vue de la salubrité, car au bout d'un certain temps le dépôt de déchets devient si considérable qu'il n'est plus complète-

ment couvert par l'eau, et la décomposition qui en résulte devient si désagréable et si nuisible que les résidences dans les environs deviennent inhabitables.

Le comité ne peut faire autrement que de conclure que l'honorable ministre de la marine et des pêcheries ordonnera que les règlements ci-dessus ne soient pas mis à exécution, et il est disposé à espérer que dans les restrictions à imposer à cette industrie l'on prendra soin de ne pas les faire telles qu'elles ne l'embarassent pas jusqu'au point de placer ceux qui y ont engagé leurs capitaux dans cette province dans une position désavantageuse pour soutenir la concurrence des fabriques de même genre sur la côte américaine; où l'on accorde la plus grande liberté au point de vue des règlements d'une nature restrictive.

Le comité conclut des arguments de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries et du surintendant, que tous deux croient que les habitudes du saumon dans les eaux du Pacifique sont semblables à celles du saumon des rivières de l'Atlantique, et conséquemment leurs conclusions sont erronées.

Tous ceux, cependant, qui ont étudié la question sur cette côte, prétendent que les habitudes sont entièrement différentes, vu que les rivières ici sont plus longues, d'un volume plus considérable, et la température plus basse; nous soumettons respectueusement que ce sont là des influences qui ont leur importance sur les habitudes du saumon.

Considérant la connaissance incomplète que démontre les assertions qui viennent d'être examinées, votre comité croit que le ministère devrait nommer un bureau de commissaires résidents qui étudieraient les habitudes du saumon qui fréquente les rivières de cette côte, et acquéreraient des renseignements justes et certains pour guider le ministère, afin qu'il n'impose pas de règlements oppressifs, tout en prenant les précautions nécessaires pour empêcher l'épuisement des pêcheries de saumon.

*Addendum.*

Le comité annexe un article du journal *Oregonian* en date du 1er février, intitulé "Législation concernant le Saumon," article sur lequel on a attiré son attention après que le rapport actuel fut complété. Il y a dans cet article divers points intéressants sur lesquels l'attention de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries devrait être appelée.

Au sujet de la contamination de l'eau des rivières, la pratique de jeter la sciure de bois dans les rivières y est condamnée, et l'article recommande une législation à ce sujet, mais ne propose aucune action concernant les *déchets de poisson que l'on jette dans la rivière Colombie.*

La nationalité des pêcheurs est une autre question importante sur laquelle on attire tout particulièrement l'attention de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

La connaissance imparfaite des habitudes du poisson de cette côte (à laquelle il est fait allusion dans le présent rapport) n'est pas apparemment réservée à notre province, comme on peut le voir en jetant un coup d'œil sur l'enquête rapportée dans l'extrait ci-joint. Les experts expriment les opinions les plus différentes sur les habitudes du saumon, tellement que le comité conjoint des législatures d'Orégon et de Washington a décidé que l'on devrait demander au commissaire des pêcheries des Etats-Unis de se renseigner exactement sur les habitudes du saumon dans la rivière Colombie, opinion qui concorde avec la demande que votre comité fait de nommer pour les mêmes fins un bureau de commissaires en cette province.

Pour terminer nous résumons comme suit les recommandations contenues dans le présent rapport:—

*Permis.*

Que sur la rivière Fraser chaque fabrique maintenant en opération ait droit d'obtenir au moins vingt-cinq permis de bateau; que les honoraires de permis sur la rivière Fraser soient uniformes, savoir: \$20 pour chaque bateau employé à faire la pêche, sans faire de distinction quant à la manière dont le poisson sera utilisé, et que pour les localités du nord les honoraires restent tels qu'ils sont à présent, savoir: \$5 par bateau. La suspension hebdomadaire doit rester la même: de 6 a.m. le samedi à 6 p.m. le dimanche.

*Seines.*

Que la défense de se servir de seines ne soit pas universelle, certaines localités devant être exemptées.

*Déchets.*

Que la suspension des règlements concernant les déchets soit continuée.

*Commission.*

Qu'un bureau de commissaires des pêcheries soit nommé par le département de la marine et des pêcheries.

Le tout respectueusement soumis,

R. P. RITHET,  
M. T. JOHNSTON,

Pour eux-mêmes et pour le comité.

VICTORIA, 4 février 1891.

## LÉGISLATION CONCERNANT LE SAUMON.

(EXTRAIT DE "L'OREGONIAN" DE PORTLAND.)

*Témoignage supplémentaire devant le comité conjoint. Protection du petit poisson. Les experts ne s'accordent pas sur la question de savoir si la pêche du saumon pesant huit livres doit être défendue.*

Pendant la séance du matin du comité conjoint sur les pêcheries siégeant à l'hôtel Portland, hier, bon nombre de faits intéressants et instructifs ont été dévoilés concernant les habitudes du saumon dans la rivière Colombie, et particulièrement concernant les espèces connues sous le nom de *chinook*, *tête d'acier*, et *dos-bleu*.

Le sénateur de l'Etat, M. Luce, agissait comme président, et le sénateur Fulton comme examinateur.

M. L. T. Barin, un expert en fait de saumon, est le premier témoin entendu et déclare qu'il a une expérience de trente années.

*Il n'est pas protectionniste.*

Je ne suis pas particulièrement adverse, dit-il, à la pêche du petit saumon, quand bien même se serait le quinnat, pour la raison que les plus petites espèces sont invariablement des mâles, que bien qu'ils n'aient pas atteint toute leur grosseur, remplissent les fonctions du gros saumon, et meurent dans le voisinage des frayères.

" Dans mon opinion, la rareté des femelles est due au fait que ces dernières ne grossissent pas aussi rapidement que les mâles, et meurent avant d'avoir grandi beaucoup. Il y a deux ans j'ai offert une récompense de \$20 pour chaque femelle dans les petites espèces, et je n'en ai trouvé qu'une seule pesant environ neuf livres et demie. Je crois fermement que ces petits saumons arrivent à maturité prématurément, et l'on ne peut expliquer la différence dans la couleur qu'en se reportant à la truite, dont la couleur change suivant l'âge. Le *chinook* ne retourne pas à la mer après avoir déposé son frai, à moins que l'endroit où il le dépose soit très près de l'eau salée. Après avoir remonté les rivières sur des centaines de milles de distance sans prendre de nourriture, il est impossible à ces poissons de revenir, et conséquemment ils meurent par milliers. Les petits redescendent la rivière morts tout comme les gros, et c'est pour cette raison que je ne suis pas favorable à prohiber la pêche du saumon pesant moins de huit livres. On devrait adopter des lois pour empêcher de jeter la sciure de bois dans les rivières, et pour défendre aussi de se servir de dragues. Les lois de pêche dans l'Oregon et le Washington devraient être semblables, et la pêche ne devrait pas commencer avant le 10 ou le 15 avril.

*Concernant les filets.*

M. J. W. Cook a appris au comité qu'il avait une expérience considérable de la pêche de toutes les variétés de saumon de la rivière Colombie.

"La loi ne devrait pas permettre l'usage de mailles ayant moins de huit pouces et demi," dit M. Cook, "et bien que plusieurs pêcheurs puissent ne pas s'accorder avec moi sur ce point, je suis sûr qu'ils prendraient avec ce rets des poissons plus gros et en plus grand nombre qu'avec un rets à mailles plus petites. La législature devrait voter \$20,000 pour la première année et \$10,000 pour les dix années subséquentes dans le but de fonder des établissements de pisciculture. Le produit actuel est d'environ 2,500,000, et si l'on établit des piscifactories convenables sur les deux côtés de la rivière, ce chiffre serait augmenté considérablement pour le bien de tous. Suivant moi le saumon retourne à la mer mais suit les chenaux les plus profonds de la rivière. Il est certain que des milliers remontent la rivière si loin qu'ils meurent avant d'atteindre la mer, mais ils essayent certainement de faire le voyage de retour. Il devrait certainement y avoir une saison réservée, et la pêche au filet devrait être défendue dans la rivière Clackamas."

*Le saumon retourne-t-il à la mer ?*

Alexandre N. Sutton, secrétaire de l'union des pêcheurs à Astoria, a raconté brièvement les observations qu'il a faites pendant sa carrière de pêcheur de profession.

"Il devrait y avoir, dit-il, une loi protégeant le jeune saumon. Le nombre des mâles est certainement plus considérable que celui des femelles, et c'est à cause de cela que nous trouvons un si petit nombre de ces dernières. On ne devrait pas prendre le petit poisson afin qu'il puisse retourner à la mer, et suivant les plus hautes autorités ils y retournent certainement deux fois en quatre ans. Le saumon vit généralement sept ans, et son poids moyen à l'âge de quatre ans est d'environ vingt-quatre livres. Plus le saumon est pesant, plus il doit être vieux, et de là ma théorie qu'il abandonne ses frayères pour retourner à la mer. Plusieurs meurent d'épuisement à cause du voyage de 600 ou 700 milles, mais un plus grand nombre vivent dans des trous et des étangs jusqu'aux premières pluies.

"Le petit saumon devrait être protégé. Ils ne peuvent certainement causer aucun tort si on leur permet de rester dans la rivière, et sont de peu de valeur pour l'Etat si on les pêche. On épuise les rivières d'une façon alarmante et spécialement depuis l'introduction des roues. Ces roues sont placées dans le voisinage des frayères, et très peu de poissons les évitent. La loi à ce sujet devrait être la même pour le Washington et l'Oregon, parce que si un Etat impose une amende pour prendre le petit poisson, les pêcheurs, par intérêt commercial, s'en iront de l'autre côté de la rivière.

"Je suis opposé à l'usage des trappes pour plusieurs raisons, mais principalement parce que je les considère dangereuses pour la vie et la propriété."

*Séance de l'après-midi.*

Sur proposition de la majorité des membres du comité, et en vue de sauver du temps, la séance de l'après-midi a été consacrée strictement aux points les plus importants sur lesquels on désirait obtenir des informations.

Frank M. Warren déclara que pendant ses onze années d'expérience sur la rivière Colombie, il n'a jamais vu ou entendu dire qu'un *chinook*, ou les saumons classés comme espèces hybrides, retournent à la mer après avoir déposé leur frai. Ils languissent invariablement dans le voisinage des hautes eaux jusqu'à ce qu'ils meurent.

"Le ministre japonais m'a appris pendant sa visite en ce pays," a dit M. Warren, "que dans toutes les grandes rivières du Japon, le saumon monte et y meurt peu de temps après avoir déposé son frai, et c'est la même chose ici. En empêchant la pêche du saumon en dessous de huit livres, les législatures d'Oregon et de Washington laisseraient perdre \$250,000 de richesses pour les raisons suivantes :

"Les profits annuels provenant du plus petit saumon (le dos-bleu et la tête-d'acier) s'élèvent à \$80,000 pour les Cascades, \$50,000 pour les Dalles, et \$75,000 pour les Cascades inférieures. En permettant à ce poisson de remonter la rivière, l'on ne

gagne rien, car ce sont tous des mâles, et qu'ils meurent sans essayer de revenir. Je crois que pendant la saison de la pêche l'on ne devrait pas mettre de restrictions tant qu'à la grandeur ou au poids des poissons que l'on prend."

*La pêche ne cause pas de tort.*

B. A. Seabury ne croit pas qu'il y ait aucun mal à prendre les petits poissons, simplement parce qu'il ne considère pas que ce soit des *chinooks*. Ils sont de couleur plus claire, d'une forme différente, et, à tout prendre, d'une espèce toute différente. Il croit que ces poissons retournent à la mer après avoir frayé, bien qu'il n'en ait jamais pris beaucoup pendant leur voyage de retour sur la rivière Colombie.

James Williams croit qu'une certaine proportion du saumon retourne à l'océan. Il en a pris souvent pendant leur descente dans la rivière Colombie, et spécialement dans les rivières de l'Alaska. Il admet que des milliers meurent, mais il attribue cela à la vieillesse, à la maladie et à leurs rencontres avec d'autres variétés de poisson. Les immenses quantités de sciure de bois dans nos rivières déplaisent souverainement à M. Williams.

*Opinion des commissaires de pêcheries.*

Le commissaire des pêcheries, F. C. Reed, de l'Oregon, et James Crawford, de Washington, ont les mêmes vues sur la question du poisson. Ils n'ont jamais vu un *chinook* vivant retourner à la mer, et ils n'ont jamais découvert une femelle parmi les petits saumons qu'ils ont pu examiner.

M. Reed explique qu'il y a présentement une loi de l'Oregon qui défend de jeter la sciure de bois en aval des chutes Willamette ou des Cascades de la Colombie, mais elle n'a jamais été mise en vigueur. Les deux commissaires sont fortement favorables au projet de faire établir par les deux législatures des établissements de pisciculture pouvant faire éclore 20,000,000 de poissons annuellement. Ils recommandent aussi une juridiction concurrente sur la rivière Colombie, et que la saison de pêche pour les deux Etats soit la même.

Après avoir examiné un modèle de piège à poisson, le comité se forma en séance exécutive pour préparer un projet de législation acceptable pour les deux Etats.

*Résultat de l'enquête.*

Après avoir étudié tous les témoignages le comité de la législature de l'Oregon recommanda l'adoption de lois semblables en substance à celles de l'Etat de Washington, avec quelques petits changements de détail. Le comité conjoint recommandera que les propriétaires de rets ou pièges à poisson soient obligés de lever les conduites et fermer les entrées des pièges, pendant la suspension hebdomadaire, ainsi que l'adoption d'une loi empêchant de jeter de la sciure de bois, en aucun temps et aucun endroit, dans la rivière Colombie ou ses tributaires. On recommandera aussi l'adoption d'une loi pour défendre la pêche dans les rivières de l'un ou l'autre Etat, à toute personne qui n'est pas citoyen des Etats-Unis, et résidant depuis au moins six mois dans l'Etat dans lequel il se propose d'établir ses opérations; aussi d'une autre prohibant la pêche de l'esturgeon pendant les mois de janvier, février et mars. On demandera aussi au congrès d'établir une pisciculture sur la rivière Colombie ou ses tributaires, la rivière Sunkie serait préférée.

On demandera au commissaire des pêcheries des Etats-Unis de se renseigner fidèlement sur les habitudes du saumon dans la rivière Colombie, ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche dans l'Oregon et dans le Washington désirent connaître si le saumon retourne ou ne retourne pas à l'eau salée, et s'il y retourne revient-il une deuxième fois dans les rivières. Ces faits doivent être connus avant que l'on puisse adopter une législation pour protéger ce que l'on suppose généralement être du jeune *chinook*.



ALEXANDER JAMES McLELLAN, natif de l'Île du Prince-Edouard, établi à la Colombie anglaise depuis douze ans, résidant à Victoria et propriétaire de fabriques de conserves, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. McLellan, avez-vous quelque document à produire sur les questions qui vous occupent, les pêcheries de cette province en général, quelques rivières particulièrement, ou autre chose de ce genre ?—R. Personnellement, je ne connais pas d'autre rivière que la Naas, qui diffère de toutes les autres rivières, à cause de l'endroit où elle est située. Je dois dire que je n'ai jamais demandé au gouvernement et je n'ai jamais entendu dire que l'on ait porté des plaintes au gouvernement au sujet des pêches de la Naas ; c'est de toutes nos rivières celle qui est la plus au nord.

Q. A quelle distance d'ici ?—R. Environ 640 milles, je crois.

Q. Quelle est la largeur de la rivière à l'embouchure et sa plus petite profondeur à l'endroit ou la limite de la pêche devrait être fixée ?—R. Oh, seulement un quart de mille de largeur à la limite de la pêche.

Q. Jusqu'à quelle distance la marée remonte-t-elle au delà de cette limite ?—R. Environ trois milles.

Q. Quelles sont vos méthodes de pêche ?—R. Nous ne pêchons qu'avec les rets à mailler, à la dérivette.

Q. Et jusqu'ou allez-vous dans la mer ?—R. Environ 12 milles.

Q. Combien de fabriques avez-vous là ?—R. Trois. J'ai obtenu 43 permis tous les ans.

Q. Combien de permis a la fabrique voisine de la vôtre, la Cascade ?—R. Je ne sais pas.

Q. Vous ne savez pas alors le nombre en gros de bateaux sur la rivière ?—R. 80 ou 90 je suppose, autant que je puis me rappeler.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les autres fabriques ont-elles une capacité à peu près semblable à la vôtre ?—R. Non, elles ne sont pas semblables à la mienne. J'ai construit la première fabrique à cet endroit ; je l'ai construite grande pour pouvoir faire 12,000 caisses. Puis le poisson est plus régulier que dans la Fraser. Nous n'avons jamais plus de cinquante poissons par bateau, mais c'est plus régulier qu'ici.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors les deux autres fabriques ensemble égalent-elle la vôtre ?—R. Oui, elles font plus que la mienne ; je crois qu'elles ont environ trente bateaux chacune ; je ne sais exactement.

Q. Y a-t-il des lacs à la tête de cette rivière ?—R. Oh ! oui, mais très loin.

Q. A combien de distance de la frontière de la rivière ?—R. Environ trente-cinq milles, je crois.

Q. Et à combien de distance de vous se trouve la fabrique "British Columbia," de l'autre côté de l'embouchure de la rivière ?—R. A environ 6 milles de l'embouchure, où la rivière a, je crois, deux milles de large.

Q. Alors vous pêchez depuis la limite fixée dans la rivière jusqu'à 12 milles ?—R. Environ 12 milles.

*Par M. Armstrong :*

Q. Dans l'océan ?—R. Oh ! non ; à compter de la limite.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pouvez-vous obtenir autant de permis que vous le désirez ?—R. Je ne sais pas ; on ne m'a jamais refusé. J'ai demandé 43 bateaux, et si je n'avais pu les obtenir j'aurais été obligé de fermer ma fabrique, c'est tout.

Q. Vous employez ces 43 bateaux pour fournir le poisson à votre fabrique ?—R. Oui, monsieur ; il n'y a pas d'autres personnes sur la rivière ayant besoin de permis, et les sauvages ne sont pas capables d'acheter un rets qui ne dure qu'une année, et conséquemment il nous faut acheter les rets et les permis pour eux. Les sauvages refusent de payer les honoraires ; ils vinrent me trouver et devaient tenir un grand conseil, mais pour éviter tout trouble j'ai payé les permis de ma poche.

Q. Prenez-vous les permis en votre nom ou au nom des sauvages?—R. En mon nom propre; les sauvages ne pourraient pas obtenir de permis.

Q. Et les sauvages obtiennent-ils des permis à part cela?—R. Non; aucun.

Q. Les autres fabriques suivent-elles le même système?—R. Le même système, je crois. Elles obtiennent les permis en leur propre nom.

Q. Alors vous avez un privilège qui n'est pas accordé sur les autres rivières, où le nombre de permis est limité à 20?—R. C'est possible; mais il y a tant de pêcheurs sur la rivière Fraser qu'il leur est facile d'avoir 50 ou 60 bateaux, ce qui nous est impossible sur la Naas; il n'y a pas de blancs là.

Q. Comment peuvent-elles avoir 50 ou 60 bateaux?—R. Bien, si les fabriques obtiennent d'abord 20 permis, et ensuite, lorsqu'il y a beaucoup de permis, ceux qui les possèdent vont les offrir aux fabriques; de sorte que les fabriques ont le privilège de plus que 20; sur la rivière Naas nous n'avons pas cet avantage. Il n'y a pas de population là; rien autre chose que quelques sauvages.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et qui employez-vous comme pêcheurs?—R. Des sauvages; et si je veux des blancs je suis obligé de les amener d'ici.

*Par M. Higgins :*

Q. Y a-t-il quelques colons sur la rivière?—R. Non; il peut y en avoir un ou deux; il n'y a pas de terre pour la culture, et pas d'autre population que les sauvages et les missionnaires.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous observez la suspension hebdomadaire du dimanche?—R. Oui, les sauvages l'observent avec obéissance.

Q. Et les blancs?—R. Pour ma part, j'observe le dimanche; je ferme mon magasin le samedi soir et je ne l'ouvre que le lundi matin, mais il y a un privilège que je voudrais demander aux commissaires. La suspension hebdomadaire a été étendue depuis 6 heures le samedi soir jusqu'à 6 heures le lundi matin; or chez nous nous pêchons à la marée;—nous avons 6 heures de montant et dix heures et demie de baissant—et je ne vois pas pourquoi le garde-pêche qui vient chez nous ne nous permettrait pas de pêcher pendant toute la marée du samedi soir; ensuite le lundi matin la marée ne vient quelquefois que tard dans la journée, et comme nous avons plusieurs hommes à salaire, cela constitue pour nous une grande perte.

Q. Mais la suspension hebdomadaire est fixée de 6 heures du matin le samedi, à 6 heures du soir le dimanche. Elle est la même pour toute la province. M. McNab, pouvez-vous nous renseigner à ce sujet?

M. McNAB.—Oui, il n'y a qu'une suspension hebdomadaire pour toute la province, mais il y a eu plusieurs changements. Elle a été changée de 6 heures samedi soir à 6 heures le lundi matin, elle a été fixée à 6 heures samedi matin et 6 heures dimanche soir.

M. WILMOT.—Je crois que M. McNab dit vrai. L'ancienne suspension hebdomadaire se lisait ainsi, mais à la demande des propriétaires de fabriques elle a été changée au dimanche soir à 6 heures.

*Par M. Armstrong :*

Q. Alors la suspension actuelle vous conviendrait-elle?—R. Je préférerais si on la faisait suivre les marées.

*Par M. Wilmot :*

Q. Les sauvages travaillent-ils le dimanche?—R. Non; et je ne travaille pas moi-même le dimanche; nous ne leur demandons pas de travailler; ils vont à l'église et sont un peuple bon et obéissant.

Q. Alors, même si la clôture reste telle qu'elle est à présent, de 6 a.m. le samedi à 6 p.m. le dimanche, les sauvages ne travailleront pas?—R. Non, et nous ne voulons pas les faire travailler, mais nous voudrions qu'ils puissent commencer à

pêcher à trois heures du matin le lundi, lorsque la marée est favorable. Je veux qu'il y ait trente-six heures de suspension. Nous pêchons à marée basse, voyez-vous, et si la marée ne concorde pas avec l'heure de la suspension, les sauvages arrêteront de travailler à dix heures le samedi matin, et ensuite peut-être que le lundi matin la marée ne permettra pas de recommencer la pêche avant dix ou onze heures du matin, de sorte que nous perdons tout ce temps. Une suspension qui s'accorderait avec les heures de la marée nous conviendrait mieux.

Par M. Armstrong :

Q. Pêchez-vous lorsque la marée monte ou baisse ?—R. Nous pêchons au montant et au baissant ; nous pêchons six heures et demie de temps et ensuite nous prenons un repos. Lorsque la marée commence à monter les pêcheurs d'en bas prendront de 150 à 200 poissons par bateau, et quelque heures plus tard les pêcheurs d'en haut prendront encore 150 par bateau, ce qui montre que la montée du poisson dans la rivière est régulière ; et il n'y a pas de danger de faire tort au poisson, parce que nous ne pouvons pêcher plus de dix heures et demie d'une manière continue.

Q. Vous vous servez des rets ordinaires à dérivette. Combien de mailles ont-ils ?—R. Trente environ.

Q. Les traînent-elles au fond ?—R. Elles peuvent toucher fond dans le haut de la rivière à marée basse, mais pas à l'embouchure.

Par M. Wilmot :

Q. Et lorsque les plombs touchent fond, votre rets fait l'office de seine n'est-ce pas ?—R. Bien, peut-être ; mais ce n'est qu'à marée basse et dans le haut de la rivière.

Q. Quelle est la largeur de la rivière à cet endroit ?—R. Environ trois quarts de mille.

Q. Les sauvages pêchent-ils à cet endroit ?—R. Pas pour les fabriques, mais pour leur propre usage.

Q. Les *sockeyes*, les saumons à bosses et les *cohoes* fréquentent-ils cette marée ?—R. Oui.

Q. Mais vous ne pêchez que le *sockeye* ?—R. Je paque aussi quelques *cohoes* et quelques saumons du printemps.

Q. Sont-ils blancs et rouges ?—R. Oui.

Q. Dans quelle proportion ?—R. Un dans six généralement.

Q. Que faites vous avec les blancs ?—R. Nous les donnons aux sauvages, généralement. J'en ai salé une année, et je les ai envoyés à Montréal, mais la vente n'a pas payé le fret.

Q. Que pensez-vous de la qualité du saumon blanc ?—R. Je le crois aussi riche et aussi bon sous tous les rapports, mais le public n'en veut pas à cause de la couleur.

Q. Quand ces poissons fréquentent-ils votre rivière ?—R. Vers le 1er juin.

Q. En voyez-vous dans le mois de septembre ?—R. On m'a dit qu'il y en avait aussi en septembre, mais je ne le sais pas personnellement.

Q. Cependant, ils ne sont d'aucune valeur pour le paquage ?—R. D'aucune valeur pour le paquage, mais tout aussi bons comme comestible.

Q. Et vous les jetez ?—R. Non, nous les donnons aux sauvages ; quelquefois nous les salons.

Q. Quelle est la grosseur moyenne du saumon du printemps ?—R. Environ vingt livres ; quelquefois ils atteignent cinquante, soixante et dix ou quatre-vingts livres.

Q. Pourriez-vous fournir un saumon de soixante et dix ou quatre-vingt livres l'année prochaine, si on vous en faisait la demande ?—R. Oui, je le crois ; l'année dernière nous en avons paqué un qui pesait 73 livres.

Q. Pourriez-vous en envoyer un ; nous faisons une collection maintenant, et il serait très désirable d'en avoir un de cette grosseur ?—R. Je m'en ferai un plaisir.

Q. Très bien, je vous serai très obligé. Quelle est la grosseur moyenne du saumon dans votre rivière ?—R. Environ 8 à 9 livres ; il en faut à peu près 10 à la caisse.

Q. Monte-t-il beaucoup de saumon à bosse ?—R. Oui, malheureusement ; ils le sont presque tous.

Q. Vous ne les utilisez pas?—R. Non, pas du tout.

Q. Les sauvages les utilisent-ils?—R. Oui, tous; ils sèchent mieux et ne sont pas si huileux.

Q. Et les *cohoes*?—R. Nous ne les utilisons pas. Nous en avons paqué quelques-uns et les avons expédiés en Europe; mais on n'en veut plus.

Q. Que dites-vous du saumon qui remonte la Naas; meurent-ils tous, ou quelques-uns retournent-ils à la mer?—R. Je n'en ai jamais vu redescendre.

Q. Etiez-vous là à l'époque probable de leur descente, en septembre ou en octobre?—R. Non.

Q. Alors vous ne savez pas s'ils redescendent ou non?—R. Non; je ne le sais pas.

Q. Vous avez entendu dire que le poisson, après avoir déposé son frai devient maigre, flasque et épuisé?—R. Je l'ai entendu dire.

Q. L'opinion paraît prévaloir que le poisson remonte la rivière pour frayer et ensuite meurt, et je voudrais trouver la vérité à ce sujet.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous n'en avez jamais vu revenir?—R. Non.

Q. Etes-vous monté bien loin dans la Naas?—R. Oui, une certaine distance, mais pas très loin. Il y a dans le haut de la rivière un missionnaire, le révérend M. MacKay, de l'Eglise anglicane, et un parfait gentilhomme; il a fait une étude du poisson là haut, et il me dit que dans le mois d'avril, lorsque la glace commence à se briser, il a vu souvent des milliers et des milliers de canards nommés *spoon-bills*; il en a tué souvent, et a retiré de l'estomac d'un seul canard jusqu'à 100 petits saumons. Ce missionnaire a calculé que ces canards détruisent au moins 100,000 jeunes saumons chaque jour.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais si l'on vous disait que les jeunes saumons n'ont jamais été là à cette époque de l'année, que diriez-vous?—R. Je rapporte ce que ce missionnaire m'a dit.

Q. Et n'y a-t-il pas d'autre poisson dans ces eaux?—R. Pas d'autres que la truite.

Q. Est-ce un grand lac?—R. Oui, un très grand lac.

Q. Je crois que vous devez chasser de votre esprit l'idée que le jeune saumon peut être à cet endroit à cette époque de l'année, en avril. Il peut y avoir du saumon de cinq à six pouces de longueur à cette époque, mais pas d'assez petits qu'un canard puisse les avaler?—R. Je puis me tromper de mois; mais je sais qu'il m'a dit que chaque fois qu'il mettait le pied sur un billot, le petit poisson s'enfuyait en très grand nombre, et je crois que c'est là une question dont on devrait s'occuper. Nous n'avons pas de piscifactories; nous n'en avons jamais demandé, et je dis que si ce que ce ministre m'a rapporté est vrai, il doit y avoir un très grand nombre de poissons de détruits.

Q. Le poisson diminue-t-il dans votre rivière, croyez-vous?—R. Non, pas du tout; l'année dernière nous avons eu un très grand nombre de saumons à bosse, mais nous ne pouvons pas les paquer.

*Par M. Armstrong :*

Q. Savez-vous s'il y a beaucoup de ces canards dans le haut de la rivière?—R. Bien, vous savez en quelles quantités ils apparaissent sur plusieurs points de la rivière, par milliers.

Q. Ne pourriez-vous pas les prendre de quelque manière?—R. Non. Lorsque nous avons parlé de cette question ensemble, le révérend M. McKay et moi, nous avons cru que cette destruction du jeune saumon était une affaire très sérieuse, et nous croyons que les canards mangent une grande quantité de jeunes saumons. Ils se rendent matin et soir aux endroits où le poisson a frayé, et mangent les œufs. Puis lorsque l'on tue ces canards par centaines et que l'on trouve dans leur estomac plusieurs petits saumons, et en un cas une centaine, je dis, et je parle sérieusement, que c'est une question de la plus haute importance, et que quelques mesures devraient

être adoptées. Le révérend missionnaire croyait que si l'on pouvait jeter des arbres le long du rivage—quelque chose pour éloigner les canards dans une autre direction, cela pourrait être d'un certain service.

Q. Je puis vous dire pour votre information et pour celle de votre révérend ami, qu'un très grand nombre de personnes se trompent en disant ce que c'est que du jeune saumon. Le jeune saumon a une petite nageoire adipeuse sur le dos. S'ils n'en ont pas ils ne sont pas des saumons. Un trait caractéristique du saumon pour tout le monde, c'est que ce poisson a une seconde nageoire sur le dos, et les poissons qui n'en ont pas ne sont pas des saumons ?—R. Eh, bien, nous y regarderons.

Q. Combien de fois les saumons bossus (*humpbacks*) reviennent-ils dans la rivière ?—R. Environ tous les cinq ans. Ils étaient en grand nombre l'année que j'ai acheté la fabrique.

Par M. Higgins :

Q. Viennent-ils par grandes quantités et ensuite disparaissent-ils ?—R. Oui, il y a des jours où ils sont très nombreux.

Q. Et ne les utilisez-vous pas ?—R. Non, pas du tout.

Q. Avez-vous des années où le poisson donne moins ?—R. Cette année seulement. L'année dernière nous avons paqué 12,500 caisses.

Q. Et à quoi attribuez-vous cela ?—R. Bien, les *humpbacks* étaient en si grand nombre que nous ne pouvions atteindre l'autre poisson en quantité suffisante—ce n'était pas à cause de la rareté du saumon.

Q. Combien de caisses avez-vous paqué cette année ?—R. 5,400.

Q. Et croyez-vous que le poisson diminue dans la rivière ?—R. Non.

Q. Vous prenez souvent un grand nombre de *humpbacks* dans vos rets—qu'en faites-vous ?—R. Nous les renvoyons à l'eau. Ils ne nous sont pas utiles.

Par M. Wilmot :

Q. Vous croyez que la présence de ce poisson dans vos rets empêche le *sockeye* d'y venir ?—R. Oui; ils sont si nombreux et occupent tant l'attention des pêcheurs que ceux-ci se découragent—l'année dernière leurs rets étaient toujours boueux et nous avons juré plus que nous aurions dû, je crois.

Q. Et dites-vous que vous pourriez prendre autant de *sockeyes* que de *humpbacks* ?—R. Oh, non, les *sockeyes* ne sont pas aussi nombreux; nous prenons plusieurs centaines de *humpbacks* par bateau, mais nous ne prenons pas autant de *sockeyes*. Les *humpbacks* viennent en quantités énormes; ils remplissent presque solidement toutes les petites rivières.

Par M. Armstrong :

Q. Dans les saisons où les *sockeyes* sont nombreux, prenez-vous plusieurs *humpbacks* ?—R. Non, pas du tout; l'année que je suis arrivé là, le *sockeye* était en abondance, nous en prenions jusqu'à 300 par bateau.

Par M. Wilmot :

Q. Vous aviez 43 bateaux faisant la pêche, combien prenaient-ils de *humpbacks* par jour, 600 ou 700 ?—R. Oh, non, pas autant que cela—300 à peu près.

Q. Alors vous auriez jeté 12,000 *humpbacks* à l'eau ?—R. Oui; ils ne nous étaient d'aucune utilité—les sauvages en apportent à terre la quantité dont ils ont besoin pour leur usage.

Q. Est-ce que, lorsque vous preniez cette moyenne de 400 *humpbacks*, les autres fabriques éprouvaient le même désagrément que vous ?—R. Oui, à peu près.

Q. De sorte que vous voyez que cela ferait l'énorme quantité de 55,500 *humpbacks* jetés à l'eau tous les jours. Et ces poissons reviennent tous les cinq ans—croyez-vous que dans cinq ans vous en verrez autant ?—R. Oui, je crois qu'ils seront plus nombreux.

Q. Et ces poissons ne sont pas utiles pour votre industrie et ne sont pas un bon comestible ?—R. Sans aucune valeur; ils sont bons lorsqu'ils arrivent dans les rivières, alors ils n'ont pas de bosse sur le dos et ressemblent beaucoup à des *sockeyes*,

mais ils maigrissent bientôt, deviennent flasques, mous et propres à déguster rien qu'à les voir.

Q. Savez-vous si tous ces saumons avec des bosses sont des mâles, ou tous ont-ils des bosses?—R. Je ne pourrais rien dire de cela.

Q. Plusieurs disent que les saumons avec une bosse sont des mâles, la bosse se montrant après qu'ils sont entrés dans les rivières. Que faites-vous de vos déchets?—R. Nous les jetons à la mer; nous sommes éloignés de la rivière. Nous apportons le poisson au bassin Naas pour le nettoyer, et nous jetons les déchets à la mer.

Q. Quelle est la hauteur de la marée là?—R. 22 pieds.

Q. Elle monte largement sur les rives, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Les déchets ne sont-ils pas ramenés à terre par la marée?—R. Non, monsieur; ils disparaissent totalement.

Q. Que pensez-vous du prix des permis, vous qui pêchez sur la Naas; les honoraires devraient-ils être égaux partout?—R. Je crois que \$5 suffisent sur la Naas, lorsque le prix en est de \$20 sur la Fraser.

Q. Pourquoi?—R. Bien, sur la Fraser ils ont plusieurs privilèges que nous n'avons pas, tels qu'une piscifaculture, et on leur arraché les souches de la rivière. Nous n'avons jamais demandé de piscifaculture ou de faire enlever les souches, notre rivière est plus éloignée, et si nous voulons avoir des ouvriers il nous faut payer leur voyage aller et retour.

Q. Que dites-vous de la concurrence alors sur la rivière Fraser?—R. Bien, nous payons des salaires élevés; de \$40 à \$45 aux hommes, et les femmes font \$1, \$1.50 et \$2 par jour. Nous prenons les blancs ici, et nous sommes obligés de payer leur voyage aller et retour.

(M. Higgins se retire à ce moment, afin de présider la séance de la Chambre, dont il est l'Orateur.)

*Par M. Wilmot :*

Q. Y a-t-il quelque sujet spécial que vous désiriez soumettre à la commission? Connaissez-vous quelque chose de la pêche sur la haute mer? Fait-on cette pêche sur la Naas? Pêchez-vous la morue, le flétan?—R. Je sais qu'il y a du flétan; sur mon quai nous en avons pris un qui pesait 140 livres. Il y a aussi en quantité de la belle truite de mer, pesant de une à trois livres; les sauvages en prennent beaucoup.

Q. Est-ce que ces truites de mer remontent la rivière pour frayer?—R. Je le crois.

Q. Ainsi, vous voyez, le petit poisson dont votre révérend ami a parlé peut être de petites truites. Voyez-vous d'autres poissons, des poissons qui mangent les déchets, etc.?—R. Non; à l'exception du chien de mer; nous en voyons quelques-uns.

Q. Les carpes sont-elles nombreuses là; en voyez-vous dans votre rivière?—R. Non.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que la première année que vous êtes allé à la Naas vous avez pris 300 saumons par bateau?—R. Oui.

Q. Vous êtes là depuis cinq ans; depuis ce temps-là avez-vous continué à en prendre autant par bateau?—R. Oh oui; en certaines années, mais je désire expliquer que sur la Naas le saumon est très régulier. La première année nous avons pris 300 saumons par bateau, la deuxième 50; mais l'année suivante le chiffre est remonté à 200 et s'y est maintenu. Nous prenons la moyenne des bateaux tous les jours.

*Par M. Wilmot :*

Q. Combien d'années avez-vous pêché là?—R. Quatre années.

Q. Je vois qu'en 1889 vous avez paqué 4,539 caisses; en 1890, 6,703; mais avant 1889 nous n'avons pas de chiffres?—R. Non, monsieur, ces chiffres ne sont pas corrects; vous vous trompez de ligne, sans doute.

Q. Vous êtes M. A. J. McLellan; c'est le nom sous lequel vous paquez?—R. Oui, monsieur

Q. Oh! oui, je vois; (lisant dans le rapport de la chambre de commerce de la Colombie anglaise, pour 1891, page 54) en 1888 vous avez paqué 12,318 caisses, en 1889, 10,039 caisses, et en 1890, 12,110 caisses; combien l'année dernière?—R. 5,480.

Q. Que dites-vous des bonnes et des mauvaises années?—R. Bien, vous les avez là (référant au rapport).

Q. De sorte que vous avez eu trois bonnes années, et une mauvaise que vous attribuez à la présence des *humpbacks*?—R. Oui, monsieur.

Q. Je vois que la Cascade Packing Co. a paqué en 1889 4,539 caisses, en 1890, 6,793; alors ce que disent d'autres personnes qu'il y avait deux bonnes années et deux mauvaises n'a pas lieu sur la Naas?—R. Non, pas à ma connaissance. Le révérend M. Green, qui a passé deux années sur la Naas, dit que le saumon afflue bien régulièrement, excepté lorsqu'il y a beaucoup de *humpbacks*, suivant ce que les sauvages lui ont dit, et que pendant plusieurs années l'affluence est la même.

Q. Alors cette année a été une mauvaise année causée par les saumons à bosse?—R. Oui.

Q. Et le saumon du printemps, vient-il toujours en même quantité?—R. Non; l'année dernière il n'était pas aussi abondant que les deux années précédentes.

Q. Les *humpbacks* ne lui nuisent pas?—R. Non.

Q. Alors il peut y avoir une année de diminution pour eux?—R. C'est possible.

Q. Je crois que vous avez dit que dix poissons faisaient une caisse?—R. Oui, dix.

Q. Bien, monsieur, avez-vous d'autre chose à ajouter; nous vous avons écouté avec plaisir et profit?—R. J'étais justement pour dire, à propos de la question des déchets en Canada, que d'après mon expérience sur la côte de l'Atlantique, je ne connais pas de déchets là comme sur la côte du Pacifique. On les utilise entièrement sur la terre, et il n'y a pas de déchets pour en parler.

Q. Mais il y a d'autres provinces que l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, et le Nouveau-Brunswick?—R. Oh! oui, mais j'ai été dans le Nouveau-Brunswick aussi.

Q. Etes-vous jamais allé sur la rivière Winter ou la rivière Dunk?—R. Oui, j'y suis allé.

Q. Y avait-il beaucoup de saumons là alors?—R. Pas du tout.

Q. Il y en a beaucoup maintenant?—R. Alors, ils doivent y avoir été mis par la pisciculture.

Q. Non, il n'y a pas de pisciculture là; je crois que vous avez oublié qu'il y avait du saumon là lorsque vous étiez enfant?—R. Bien, nous en prenions un de temps à autre avec une lance.

Q. Alors il y avait du poisson là, mais vous ne les voyiez pas?—R. Je ne crois pas qu'il y en avait beaucoup.

Q. Puis l'on ne permet pas de jeter à l'eau les déchets de la morue, et en Angleterre comme en d'autres pays on a demandé que l'on empêche de jeter les déchets à l'eau, parce que cette pratique chasse le poisson des fonds de pêche. Je mentionne ce fait seulement pour montrer ce que l'on pense en d'autres endroits. Très bien alors, si vous n'avez pas d'autre chose à dire?—R. Non, je crois que c'est tout.

A 4.40 p.m. le président ajourne la commission jusqu'au 4 mars, à 10 heures du matin.

VICTORIA, C.-B., 4 mars 1892.

*Séance du matin.*

La commission s'assemble dans les salles de la chambre de commerce à 10 a.m. Présents: M. S. Wilmot, président, M. le shérif Armstrong, M. Winter, secrétaire, et un auditoire nombreux.

M. WILMOT.—Avant que nous commençons à procéder, je désirerais attirer l'attention sur un sujet que je crois de mon devoir de soumettre à ce bureau. Je remarque dans le compte rendu de la séance d'hier publié dans la presse, mais qui sera fidèlement rapporté dans le rapport officiel, que des remarques sont tombées

dès lèvres de mes confrères dans cette commission, remarques qui tendraient à faire croire au public qu'il y a des dissensions dans la commission, et si ce rapport n'est pas correct, je crois qu'on devrait le dire.

M. HIGGINS.—Il n'y a certainement pas de dissensions.

M. WILMOT.—(Lisant du "Colonist" de Victoria, du 4 mars 1892):—

"M. le commissaire HIGGINS.—M. le président, je crois qu'il est temps que cette conduite cesse. Il n'est pas juste que vous vous querelliez avec les témoins, et que vous les portiez ainsi à dire sous serment des choses qu'ils ne diraient pas dans des moments de calme. Je n'ai jamais vu de ma vie un commissaire agir ainsi, et je n'aime pas à le voir dans la commission des pêcheries. Vous savez que M. Armstrong et moi-même, nous nous sommes opposés à cette manière d'agir dès le premier jour de l'enquête à New-Westminster."

Ceci est une insulte jetée à la face non seulement de la commission, mais sur le président particulièrement, et je désirerais demander aux commissaires s'il y a eu de telles dissensions, et s'il n'y en a pas eu, une protestation est nécessaire, vu que non seulement hier, mais tous les jours précédents, nous avons siégé sans qu'il y ait eu aucune dissension parmi les commissaires.

M. HIGGINS.—Vous vous adressez à moi, je suppose, M. le président. Il n'y a pas eu de dissensions, et je n'ai pas dit d'abord: "Je n'ai jamais vu une commission ou un président agir ainsi." Je ne suis pas responsable pour ce que les journaux disent, mais je dirai que j'ai eu une conversation avec M. Armstrong au sujet de la manière dont vous posiez les questions, et nous étions d'avis qu'il n'était pas juste de conduire un témoin de façon à faire répondre d'une certaine manière. J'ai parlé à M. Armstrong, M. Armstrong vous a parlé, et vous m'avez parlé ensuite.

M. ARMSTRONG.—Bien, de la manière que j'ai compris la chose, nous trouvons que les questions ennuyaient les gens et les retenaient trop longtemps, mais quant à la manière dont les questions étaient posées, ce n'est pas tout à fait comme vous le dites. Je croyais que toutes les questions se rapportant aux habitudes du poisson, etc., devaient être posées.

M. WILMOT.—Bien, avez-vous dit à M. Higgins que j'avais aussi le droit de poser des questions concernant les habitudes du poisson, etc.

M. HIGGINS.—Je sais que M. Armstrong est venu me trouver, et m'a demandé si je ne trouvais pas que vous alliez trop loin.

M. WILMOT.—Bien, je puis dire que la raison pour laquelle M. Wilmot a posé plus de questions que ses confrères commissaires, c'est que lorsque l'on a demandé cette enquête on a jugé qu'il était bon d'obtenir tous les renseignements possibles au sujet des pêcheries de la Colombie anglaise et de la côte du Pacifique, et M. Wilmot, qui a beaucoup d'expérience dans la pisciculture, a peut-être expliqué beaucoup en posant ses questions.

M. HIGGINS.—Bien, je ne m'accorde pas avec vous sur la manière dont vous posez les questions. Vous me paraissez croire que vous êtes sur la sellette par rapport à votre rapport de 1890; ce n'est pas cela du tout.

(Cris de écoutez, écoutez, et applaudissements dans l'auditoire.)

M. WILMOT.—Je demanderai que cette assemblée quitte cette salle. C'est une salle privée, et je n'aime pas la manière dont on s'y conduit. Personne ne doit applaudir. A notre arrivée de New-Westminster on nous a dit que l'on avait obtenu une salle publique pour nos réunions.

M. HIGGINS.—Cette chambre a été louée, monsieur, pour l'usage de la commission des pêcheries; c'était une chambre aussi privée qu'aucune autre dans la ville, mais elle se trouve maintenant salle publique et ouverte au public.

M. ARMSTRONG.—Pour ma part, je préférerais ne pas entendre d'applaudissements.

M. HIGGINS.—Mais il y en a eu à New-Westminster.

M. ARMSTRONG.—Je ne le crois pas, M. Higgins.

M. HIGGINS.—Je sais que l'on a dit que des applaudissements avaient accueilli certaines remarques de mes confrères dans la commission.

M. ARMSTRONG.—Bien, je m'oppose à ce que l'on siège ici; c'est une chambre privée, et le public ne connaît pas où siège la commission; nous ne devrions pas



tenir nos séances dans une chambre privée ; elles n'ont pas été annoncées dans les journaux excepté une fois, et le public ne les connaît pas.

M. HIGGINS.—M. le président, pendant que nous réglons ces préliminaires, je désirerais qu'on envoie demander M. Dempster, un homme qui a une grande expérience de la pêche sur la rivière Skeena. M. Smith, de la législature, est ici.

M. WILMOT.—Devons-nous faire servir un subpoena à M. Dempster ?

M. HIGGINS.—Bien, je croyais que vous vous étiez opposé à faire des dépenses. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lui adresser un subpoena. M. Johnston sera ici dans quelques instants ; M. Smith est ici.

M. ARMSTRONG.—Bien, si vous déclarez que mon objection n'est pas dans l'ordre, je m'oppose à ce que l'on siège ici dans une chambre privée.

M. WILMOT.—Votre objection est entrée dans les minutes.

M. ARMSTRONG.—C'est un grand malheur, je crois que nous siégeons ici dans une chambre privée.

ALFRED W. SMITH, M.P.P., natif d'Angleterre, résidant à la Colombie anglaise depuis 31 ans, marchand et commerçant dans le haut du pays, et député à la législature, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur Smith, désirez-vous soumettre quelque chose à la commission ?—R. Je préférerais répondre à des questions. Je ne puis dire que je suis un expert en fait de pêche, mais j'ai eu beaucoup d'occasions d'observer les habitudes du poisson dans les rivières du haut du pays.

Q. Vous préféreriez alors des questions touchant les habitudes du saumon ?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle rivière spécialement ?—R. La Fraser et les environs de Lillooet.

Q. Alors vous connaissez particulièrement la rivière Fraser à Lillooet ?—R. Oui.

Q. Quelle espèce de saumon fréquente Lillooet à votre connaissance ?—R. Bien, de bonne heure au printemps, dans les mois de mai et juin, le gros saumon argenté arrive à cet endroit ; on l'appelle le saumon du printemps ; ils ne sont pas nombreux en cet endroit. Quant à la manière de les pêcher, les sauvages, qui sont les principaux faisant cette pêche, se servent de verveux, mais vu la nature de la rivière et des rives il est difficile de les prendre ainsi en se tenant sur la rive. Ces poissons doivent peser de 12 à 16 livres, quelques-uns plus peut-être, quelques autres moins.

Q. Ils varient de 12 à 16 livres ?—R. Je le crois. Puis vers le 1er d'août, quoique le poisson puisse varier un peu, quelquefois venir plus, d'autres fois un peu plus tôt, d'autres fois un peu plus tard, nous avons ce que nous appelons le *sockeye*.

Q. Voudriez d'abord vous en tenir au saumon du printemps ; une espèce à la fois. Ce saumon dépose-t-il son frai là ?—R. Je ne puis rien vous dire à ce sujet, car je ne les ai jamais vu frayer.

Q. Pouvez-vous nous faire connaître quelques caractères particuliers de ce poisson—quelques-uns sont-ils blancs, et d'autres rouges ?—R. Pas à cette saison de l'année, je crois que c'est plus tard.

Q. Alors la saison dont vous parlez c'est le mois d'août ?—R. J'étais pour dire que la même espèce de poisson nous vient en septembre. Le même poisson sous tous les rapports ; seulement il est un peu plus gros généralement.

Q. Avez-vous quelque connaissance au sujet de la chair de ce poisson—est-elle rouge ou blanche ?—R. Elle est plutôt rose. C'est la même chose au printemps qu'à l'automne, la chair est rose. Mais il y a un autre poisson plus gros dont la chair est toujours blanche, ce poisson pèse de vingt à quarante livres.

*Par M. Higgins :*

Q. En quel temps de l'année ce poisson monte-t-il ?—R. Dans le mois de septembre, dans la dernière partie de septembre et d'octobre.

Par M. Wilmot :

Q. Et ont-ils la chair rouge?—R. Non, toute blanche.

Q. Ressemblent-ils aux autres saumons?—R. Pour la forme, oui, mais ils sont de couleur très foncée, presque noirs. La chair est très huileuse et grasse. Personne n'en mange à part les sauvages.

Q. Et quel est le résultat de votre expérience quant à la qualité de la chair blanche et de la chair rouge?—R. La chair blanche est très forte, pas agréable du tout, j'en ai mangé.

Q. Et la chair rouge n'a pas ces défauts?—R. La chair rouge et la chair des saumons argentés est d'un excellent goût; et l'affluence du saumon noir a lieu à peu près dans le même temps, un peu plus tard, peut-être.

Q. Que voulez-vous dire par "affluence"?—R. L'époque où ce poisson passe à Lillooet.

Q. La raison pour laquelle je vous pose cette question est celle-ci: tous les saumons changent de couleur en entrant dans les rivières; leur chair blanchit, de sorte qu'il est possible que ce soit la même espèce. Quelle serait la cause de ces changements?—R. Ils doivent changer de forme et de toute autre chose aussi alors, monsieur; comme de raison ils ressemblent à d'autres quant à la forme, mais vous pouvez dire en les voyant quels sont ceux qui ont la chair blanche.

Q. Et vous pourrez nous donner une opinion quant à l'odeur et au goût de la chair de ces poissons—vous parlez de ceux qui passent à Lillooet?—Oui; c'est de ceux là que que je parle.

Q. Vous me pardonnerez ces questions, parce que les opinions au sujet du saumon du printemps diffèrent beaucoup—quelques-uns sont blancs, d'autres rouges. Mon confrère ici croit que le goût des blancs est très bon.

M. HIGGINS.—Oui, pour l'usage domestique, je le préfère?—R. La raison probablement pour laquelle on ne les aime pas dans le pays, c'est parce que, comme vous le dites, leur temps de frayer approche. Je sais que je ne les aime pas.

Par M. Wilmot :

Q. Avez-vous remarqué en quel état étaient les œufs; lorsque ces poissons passent à Lillooet paraissent-ils être sur le point de déposer leur frai?—R. Je ne sais pas.

Q. Les œufs se tiennent-ils tous, ou sont-ils séparés les uns des autres?—R. Ils se tiennent tous.

Q. Alors vous voyez qu'ils ne sont pas mûrs. Voudriez-vous nous donner quelque particularité à propos du *sockeye*?—R. Le *sockeye* passe généralement à Lillooet vers le 1er août.

Q. Quelle est leur apparence alors?—R. Cette apparence varie un peu. Règle générale, ils ont une teinte foncée et un peu argentée. Leur dos est plus foncé que leur ventre.

Q. Vous les avez vus dans la partie inférieure de la rivière?—R. Oui; ils sont plus foncés dans le haut que dans le bas de la rivière.

Q. Où vont ces poissons?—R. Oh, ils se répandent dans chaque petit cours d'eau et lac. Leur affluence dans la rivière Fraser est considérable; environ une semaine après leur première apparition, la rivière en est parfaitement remplie, vous pouvez voir leur dos sortir de l'eau et l'on peut en prendre de toutes manières—les sauvages se servent généralement d'un petit verveux. L'affluence en est considérable, et il faut être bien prudent quant à la manière de pêcher, parce que l'on en prend de 10 à 15 d'un seul coup. J'en ai vu prendre au dard, et de fait on peut en prendre de toutes manières.

Q. A quelle distance se trouve Lillooet dans le haut de la rivière?—R. Oh, près de 200 milles—100 milles plus loin que Yale.

Q. Et y a-t-il des difficultés à surmonter entre la partie navigable de la rivière et Lillooet?—R. Il y a un courant rapide et des rochers en plusieurs endroits.

Q. Le poisson n'est-il pas obligé de franchir des rochers?—R. Oui, en aval de Yale—le chemin de fer ne passe pas à Lillooet.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Et ce sont des poissons à chair rouge?—R. Oui, leur grosseur varie; leur chair est toute rouge et ils pèsent entre 7 à 10 livres, d'après ce que j'en puis juger, environ cela. Je n'ai jamais été bien habile à peser à l'œil.

Q. Vous avez parlé d'œufs dans le saumon blanc, en avez-vous jamais vu dans le *sockeye*? A quoi ressemblent-ils?—R. Aux autres œufs à peu près. Ils se tiennent ensemble, et les sauvages les recueillent pour les faire sécher. Ils en recueillent de grandes quantités.

Q. Les sauvages ou les habitants du pays ont-ils une préférence pour le *sockeye*? R. Oui, le *sockeye* est préféré; les sauvages font plus usage du *sockeye* que des autres espèces—il est rare qu'ils en fassent sécher d'autres que le *sockeye*.

Q. Pourriez-vous faire connaître à la commission de quelle manière le *sockeye* et le saumon du printemps déposent leurs œufs?—R. Je ne puis pas—ils paraissent tous se diriger plus loin que chez nous.

Q. N'existe-t-il pas quelques opinions dans votre partie du pays au sujet de la fraie du saumon?—R. Bien, l'opinion est répandue que les saumons fraient dans les creeks et lacs. A Lillooet il y a un assez grand lac, et là où les poissons se rendent il y a un autre lac relié avec le premier, et les poissons continuent à remonter et à se répandre dans les creeks qui se jettent dans le lac Anderson, aussi loin qu'ils peuvent remonter, et je crois qu'il n'y a aucun doute qu'ils fraient en ces endroits.

Q. Voyez-vous beaucoup de poisson mort dans vos endroits?—R. Des centaines de mille; vous en voyez partout; n'importe qui viendra dans le mois de septembre en verra les rivages couverts; et les poissons remplissent complètement tous les petits cours d'eau des environs et y meurent.

Q. Vous ne pouvez pas dire s'ils meurent après ou avant d'avoir déposé leurs œufs?—R. Non, je n'ai jamais examiné cela.

Q. L'idée la plus naturelle c'est qu'ils meurent d'affaiblissement extrême?—R. Oui, monsieur, je le suppose.

Q. Voyez-vous un grand nombre de ces poissons morts redescendre le cours de l'eau devant Jillooet?—R. Oui, beaucoup.

Q. A quel temps de l'année?—R. Vers la fin de septembre—plusieurs sont pourris.

Q. Y a-t-il du poisson vivant alors?—R. Oh! oui; nous voyons du saumon en vie jusqu'en décembre, jusqu'à ce que le froid vienne et les tue.

Q. Est-il possible que quelques-uns de ces saumons redescendent?—R. Bien, quelques-uns tout probablement redescendent; mais je n'ai jamais vu un saumon redescendre la tête la première.

Q. Je puis dire que c'est une particularité du saumon qu'ils ne descendent jamais un cours d'eau la tête la première, mais de reculons?—R. Bien, je puis dire que j'ai vu en certains endroits le saumon essayer à aller la tête à l'encontre du courant, mais ils ne vont pas généralement la tête la première.

Q. Je puis dire, monsieur, que le saumon redescend généralement les cours d'eau de cette façon?—R. Je puis dire que le saumon se porte en rangs si pressés dans ces cours d'eau qu'ils ne peuvent plus revenir, mais je n'en ai jamais vu essayer à revenir.

Q. Mais vous les avez vus dans un état d'affaiblissement jusqu'à ce que la gelée arrive, et la tête à l'encontre du courant?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Du poisson mort?—R. Mort et en vie. Il y en a des centaines de mille.

Q. Croyez-vous que ces poissons vivants aient déposé leur frai avant de venir dans cet état?—R. Je le crois. Leur apparence est changée considérablement. Le *sockeye* devient demi-rouge, et de bonne heure dans la saison vous les verrez de toutes couleurs, avec des enflures blanches et d'autres couleurs.

*Par M. Wilmot :*

Q. Résultant de blessures reçues en remontant la rivière?—R. Oh, oui, vous en verrez quelques-uns sans nageoires et sans queues; pas en tout temps, mais vers la fin de la saison.

Q. Je puis dire, monsieur, que nous avons transporté dans l'Ontario des œufs de saumon pris sur la côte du Pacifique, et l'expérience a été la même qu'ici; à l'automne, après la fraie, ces saumons perdent une partie de leur queue et deviennent minces, flasques et maigres. Ainsi vous voyez que c'est la même chose qu'ici. Avez-vous quelque chose de plus à dire sur le *sockeye*?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Avez-vous vu d'autres sortes de poissons, les *humpbacks*?—R. Oui, monsieur. Ces poissons sont un peu plus minces et plus mous, pas aussi ronds que le *sockeye*, quoiqu'à peu près du même poids, et ont toujours la chair blanche.

Q. Quelle est leur apparence extérieure?—R. Ils sont d'une couleur foncée, pas argentée.

Q. Remontent-ils en grandes quantités?—R. En certaines années, ils montent tard généralement; ils viennent après le *sockeye*, c'est-à-dire après que le gros du *sockeye* est remonté; comme de raison il y a toujours des poissons qui sont en retard, mais je veux dire que les *humpbacks* apparaissent après la plus grande affluence du *sockeye*; lorsqu'ils arrivent, il n'y a plus autant de *sockeyes*.

Q. Ces *humpbacks* sont-ils tous semblables, ou sont-ce des mâles seulement?—R. Je ne puis vous répondre à ce sujet; les sauvages les considèrent comme une espèce de poisson différente. Personne n'en prend, à l'exception des sauvages, et ceux-ci ne les utilisent que s'ils ne peuvent en avoir d'autre. Le *sockeye* est le poisson préféré des sauvages.

Q. Et quand remontent-ils?—R. Dans le mois de septembre, jusqu'aux froids.

Q. Et vous dites qu'ils meurent en grand nombre?—R. Non, je ne puis dire cela. Je ne leur ai jamais porté une attention particulière. Ils ont l'apparence d'une santé parfaite, mais ils sont de qualité inférieure. Personne ne les utilise ni n'en mange, à l'exception des sauvages.

Q. Et vous n'avez jamais remarqué qu'ils mouraient dans la rivière?—R. Non; jamais.

Q. Savez-vous jusqu'où ils montent?—R. Je ne sais pas.

Q. Avez-vous vu un autre saumon remonter la rivière le *coho* *qualla*?—R. Bien, je ne connais pas les saumons par leurs noms; on ne leur donne pas de noms chez nous comme dans le bas de la rivière. Nous avons ce que nous appelons le gros saumon, le saumon du printemps, le *sockeye*, puis le grand saumon noir à chair blanche et enfin le *humpback*.

Q. Vous ne connaissez pas le *coho*?—R. Non, je ne puis pas dire que je le connais; nous avons un autre saumon qui ressemble au saumon du printemps; il n'est pas aussi argenté, c'est un poisson de couleur foncée; c'est ce poisson, je suppose, que vous appelez le *coho*.

Q. Avez-vous un saumon appelé "saumon-bécard"?—R. Non monsieur; je ne connais pas de saumon de ce nom.

Par M. Armstrong :

Q. Avez-vous remarqué beaucoup de différence dans le nombre de *sockeyes* d'une année à l'autre?—R. Oui, une grande différence. Nous voyons à peine deux années semblables. Chaque fois que nous entendons dire que le saumon est abondant dans le bas de la rivière, il l'est aussi à Lillooet; nous avons quelquefois chez nous une abondance de petits *sockeyes* qui passent à travers les rets dans le bas de la rivière.

Par M. Wilmot :

Q. Il y a une question que je veux vous poser, monsieur. Sur les *sockeyes* morts avez-vous remarqué des blessures ressemblant à celles que causerait le passage de ces poissons à travers les rets?—R. Oh! oui; j'ai remarqué des marques causées par les mailles des rets.

Q. Et avez-vous vu des plaies ou une excroissance sur les blessures des poissons morts ou mourants?—R. Je n'ai jamais fait un examen aussi minutieux; chaque fois que nous pêchons, si le poisson que nous prenons n'est pas bon, nous le rejetons tout simplement et en prenons un autre.

M. WILMOT.—Je puis dire que cette excroissance détruit beaucoup de poisson par tout le monde.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous vu beaucoup de jeunes saumons rédescendre la rivière?—R. Dans la grande rivière vous ne pouvez voir, mais nous en voyons descendre beaucoup les petits cours d'eau.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que comprenez-vous par "jeune poisson"?—R. Une très grande quantité descend du lac Seton; les sauvages en prennent de grandes quantités.

Q. Quelle longueur ont-ils?—R. Deux pouces à deux pouces et demi, pas plus longs que cela; plus tard dans la saison, ils sont plus gros, mais ils ne sont pas aussi nombreux.

Q. Sortant du lac Seton?—R. Oui.

Q. Le lac Seton est-il entouré de cours d'eau qui s'y déversent?—R. Oui, il y a quelques petits cours d'eau, mais règle générale les poissons ne s'y portent pas tant qu'ils n'ont pas atteint le lac Anderson et les rivières au delà.

Q. Et les sauvages en prennent de grandes quantités?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Que font les sauvages de ces poissons?—Ils les font sécher et les mangent.

Q. En prennent-ils de plus gros sur la fin de la saison?—R. Bien, plus tard dans la saison, sur la fin de septembre ou dans le milieu d'octobre, il y a une espèce de poisson de six à huit pouces de long qui vient à la surface de l'eau et devient enflé; vous en voyez des centaines de mille.

Q. Morts?—R. Non, ils ne sont pas morts. Les sauvages les prennent et en emplissent leurs canots; ces poissons sont à peu près de la grosseur du hareng, mais ils sont tellement remplis d'air qu'ils ne peuvent enfoncer dans l'eau.

Q. Avez-vous jamais pensé que ce pouvait être des jeunes saumons?—R. J'y ai souvent songé; leur chair est presque rose, et ils ressemblent beaucoup à la truite saumonée pour la forme et autrement. Vers le milieu d'octobre ils viennent à la surface dans le lac Seton, lac qui est relié avec le lac Anderson par un cours d'eau de un mille ou deux, et dans ce lac ils flottent de même—they sont remplis de vent.

Q. On peut difficilement dire que ce sont des saumons?—R. Non, je ne crois pas qu'ils le sont.

Q. Et puis ce n'est pas l'habitude du saumon de flotter toujours à la surface de l'eau?—R. Mais ceux-ci sont incapables de s'enfoncer; ils sont remplis de vent et flottent sur l'eau jusqu'à ce que le froid les fassent mourir. Quelques-uns supposent que ce sont des saumons, et la raison pour laquelle ils viennent en deux fois des différents lacs c'est que le saumon dépose ses œufs beaucoup plus tard dans le lac Anderson, ce qui fait que le poisson a atteint sa grosseur plus tard.

Q. Je puis vous dire, monsieur, que l'on voit sur le lac Ontario, à certaines époques de l'année, des milliers et des milliers de petits poissons de quatre à six pouces de longueur, flottant à la surface de l'eau, et il y en a tant que les gens sont obligés de quitter leurs résidences à cause de la puanteur.

*Par M. Higgins :*

Q. Et ces poissons ressemblent au saumon? Ne pêchez-vous jamais à la truite?—R. Oh! oui, souvent.

Q. Et la truite chez vous saute-t-elle après la mouche?—R. Non; pas pendant la saison du frai. La truite chez nous est beaucoup plus grosse que la truite ordinaire, et se nourrit principalement de frai de saumons.

Q. Et c'est l'opinion populaire que la truite détruit les œufs de saumon?—R. Oui; les sauvages disent que la truite mange le frai du saumon, je n'ai jamais vérifié la chose moi-même.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais vu du saumon descendre la rivière?—R. Non; quelques-uns seulement.

*Par M. Higgins :*

Q. Le défunt inspecteur des pêcheries évaluait à cinq pour cent seulement la quantité de saumons qui redescendait des montagnes-Rocheuses, et environ vingt pour cent des endroits peu rapprochés. Croyez-vous que cette évaluation soit juste? —R. Je crois même qu'il en descend moins que cela. Les sauvages croient que très peu redescendent.

M. WILMOT.—Comme nous parlons des habitudes du saumon, et que l'on a cité l'opinion de M. Mowat, j'ai pris la peine de me procurer une copie de la lettre de M. Mowat au juge Swan, et je puis en lire une partie qui a trait à cette question. Je ne le fais que parce que nous discutons cette question. Il dit: vous voyez que soixante-quinze pour cent reviennent s'ils ne vont pas loin, et cinq pour cent de ceux qui se rendent à des distances extrêmes.

*Par M. Higgins :*

Q. Oui; mais M. Smith a de la peine à croire qu'il en redescend, même quelques-uns seulement?—R. Oui, c'est très rare que nous en voyons redescendre.

Q. Et vous résidez depuis trente-cinq ans à Lillooet?—R. Oui; trente-cinq ans.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et quels sont les saumons que vous avez vus à Lillooet?—R. Ce sont les saumons blessés, et ils paraissent faire tous leurs efforts pour remonter.

Q. En trente-cinq ans vous avez vu plusieurs montées de poisson; avez-vous constaté une augmentation ou une diminution dans l'affluence du saumon?—R. Je n'ai rien vu de cela.

Q. Bien, prenons une période, les derniers sept ans, par exemple. La quantité de poisson était-elle toujours la même, ou bien abondante une année et moindre une autre année?—R. Je n'ai vu aucune différence.

Q. Pas depuis que la pisciculture a été établie?—R. Non, il y a toujours la même quantité considérable, très considérable de poisson. Je ne crois pas que le poisson de la pisciculture puisse être pris en ligne de compte. Je suppose que si vous preniez tout le poisson qu'il y a dans un mille seulement de la rivière Fraser, vous en auriez plus que vous avez jamais cultivé.

Q. Bien je puis dire que ces jeunes poissons reviennent toujours dans leurs propres eaux?—R. Je puis dire que le saumon monte la rivière jusqu'à Lillooet, et de là dans la rivière Lillooet, où il est en très grande abondance.

Q. Vous parlez du poisson arrivé à sa grosseur?—R. Oui; à sa grosseur complète.

Q. Il est bien connu maintenant que le poisson, né, disons, dans la rivière Morris par exemple, ou la Siwash, ne remonteront jamais plus loin que ces rivières, ni leurs petits. Quel effet a le poisson mort sur les habitants du pays?—R. Les gens ne veulent pas boire de l'eau des petites rivières.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais sur la rivière Fraser?—R. Bien, sur la rivière Fraser, je ne sache pas que ce poisson mort ait aucun effet sur l'eau, la rivière est large, le courant est rapide et le poisson descend très vite.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que des maladies aient été causées par ce poisson mort?—R. Non, jamais. Pour ma part je n'ai jamais mangé un saumon dans le haut de la rivière.

Q. Ne buvez-vous jamais d'eau là?—R. Non, pas depuis quelques années, et jamais de l'eau de la rivière. Nous prenons notre eau à des sources et dans de petits ruisseaux où le saumon ne monte pas. Je puis dire qu'au moulin de Lillooet, les déchets ont arrêté la roue.

Q. Le saumon mort?—R. Oui, le saumon mort.

*Par M. Wilmot :*

Q. Je puis dire que ce n'est pas un fait extraordinaire dans d'autres parties du pays?—R. Oh ! oui, je le sais.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais tué des canards *spoon-bills* par chez vous?—R. Non, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous ne savez pas alors ce qu'ils peuvent porter dans leur jabot?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous d'autre chose à dire?—R. Non, rien de plus. Je puis dire, au sujet de la salubrité publique qui serait affectée par la présence du poisson mort, que personne n'y a jamais beaucoup songé, mais je croirais que ce poisson devrait avoir un effet sur la salubrité publique.

Q. La population est-elle nombreuse le long des cours d'eau?—R. Non; il y a des habitants, mais en petit nombre.

Q. Alors vous n'entendez pas parler de cas de maladie par là?—R. Bien, comme je l'ai dit, je n'en ai jamais connu; puis le froid arrive aussitôt après la mort de ces poissons, et cela empêche sans doute tout effet nuisible.

Q. Y a-t-il des animaux qui mangent de ces poissons?—R. Oh, oui, des bêtes à cornes et des cochons.

Q. Quel effet cela a-t-il sur les cochons?—R. Cela les rend invendables.

Q. Quel effet sur les vaches, sur le lait?—R. Je suppose que cela doit affecter le lait. J'ai vu des vaches manger de ces poissons, mais on ne peut pas dire que c'est général. J'ai entendu dire que si le poisson était cuit, la viande des porcs n'en souffrirait pas.

Q. Je puis dire, monsieur, que j'ai vu quelques vaches manger plusieurs saumons dans une journée, des saumons de vingt-huit livres chacun, que j'avais pris moi-même?—R. Avez-vous autre chose à me demander, monsieur?

Q. Non, je ne crois pas, monsieur Smith. Nous vous sommes bien obligés pour les informations que vous nous avez fournies; merci monsieur.—R. Oh, vous êtes trop aimable; je suis très heureux si j'ai pu vous être utile.

---

L'honorable P. O'REILLY, commissaire des réserves des sauvages, résidant dans la Colombie anglaise depuis 1859, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, si vous voulez parler, nous serons très heureux de vous entendre.—R. Je ne crois pas, M. Wilmot, que je puisse vous fournir de renseignements de beaucoup de valeur; je n'ai pas été mis en position de vous fournir de renseignements particuliers.

Q. Eh bien, monsieur, nous pourrions vous poser des questions?—R. Oh très bien, je serai très heureux, et je m'efforcerai d'y répondre, ou donnerai mes raisons, si je ne le puis.

Q. La première question dont nous avons à nous occuper, c'est celles des déchets. Quel effet pensez-vous ces déchets ont sur la rivière?—R. Je n'ai pas eu d'occasion de juger de cela; lorsque je résidais dans le bas de la rivière, l'industrie était dans son enfance.

Q. On ne jetait pas assez de déchets dans la rivière alors pour vous permettre de juger?—R. Non; il y avait peu de fabriques à cette époque.

Q. Alors vous ne connaissez que par oui-dire?—R. Oui.

Q. Serait-il hors de place pour vous de dire ce que vous avez entendu?—R. Bien, j'ai entendu exprimer des opinions toutes contraires: les unes disant que ces déchets sont nuisibles, les autres disant qu'ils ne le sont pas.

Q. Puis quant à l'effet de la sciure de bois sur le saumon?—R. A ce sujet, j'ai toujours entendu dire que la sciure de bois détruisait le saumon; je ne prétends pas connaître beaucoup sur ce point, cependant. Je ne parle pas comme expert en cette matière.

Q. Puis la question de la limitation des permis?—R. Je n'ai pas la moindre connaissance à ce sujet.

Q. Bien, que dites-vous de la question du dimanche? L'observance du dimanche doit-elle comprendre la journée complète ou si une portion peut-être consacrée à la pêche? La suspension aujourd'hui s'étend depuis 6 heures du matin le samedi jusqu'à 6 heures du soir le dimanche; plusieurs personnes sont d'avis qu'elle devrait comprendre toute la journée du dimanche; avez-vous une opinion à offrir sur ce point?—R. En principe, je serais très heureux de voir le dimanche observé dans son entier. Mais mon témoignage ne peut être que le résultat de ce que j'ai entendu dire; depuis plusieurs années je ne réside plus dans le voisinage des fabriques.

Q. Mais en principe, croyez-vous que le dimanche devrait être observé dans son entier?—R. Certainement.

Q. Connaissez-vous quelque chose des effets de la culture artificielle du poisson?—R. Non, rien du tout.

Q. Maintenant, quant à la question de limitation des permis, des personnes nouvellement arrivées au pays ne peuvent obtenir de permis, croyez-vous que tout sujet anglais et les pêcheurs résidents devraient avoir des permis? Certainement, en principes généraux, je croirais que tout sujet anglais doit être encouragé s'il veut se livrer à une industrie quelconque, mais je n'ai pas de connaissances particulières sur cette question.

Q. Puis-je alors tirer la conclusion que des personnes émigrant devraient obtenir des permis?—R. Oh! certainement; très certainement.

Q. Je ne crois pas alors que nous ayons d'autre chose à vous demander, à moins que vous ayez vous-même quelque chose à soumettre?—R. Je ne crois pas que je puisse jeter aucune lumière sur votre enquête.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous avez voyagé beaucoup dans l'intérieur du pays?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais vu le poisson remonter les rivières?—R. Oui, et je connais des rivières où les poissons étaient autrefois nombreux et qui n'en ont plus, et d'autres qui ont beaucoup augmenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Pourriez-vous nous donner les noms des rivières d'où le poisson a disparu?—R. Le haut de la rivière Colombie, par exemple.

Q. Cette rivière coule sur le territoire américain?—R. Oui.

Q. Quelle cause assigne-t-on à cette diminution?—R. Les sauvages disent que cela dépend de la pêche excessive au piège et d'autres manières, dans le bas de la rivière.

M. HIGGINS.—Il n'y a pas de pisciculture sur la rivière Colombie?

M. WILMOT.—Oh! oui, il y en a deux ou trois.

M. HIGGINS.—Mais ils n'en parlent pas ci-dessus?

M. WILMOT.—Oh! non.

*Par M. Higgins :*

Q. Accorderiez-vous des permis à des pêcheurs particuliers ou indépendants, sans vous occuper des fabricants?—R. Oh! certainement non—s'il y a danger d'un excès de pêche, je crois que l'on devrait fixer une limitation des permis.

Q. Si les fabricants n'ont pas de permis et que les pêcheurs les obtiennent tous, est-ce que les fabricants ne seraient pas à la merci de ces derniers?—R. Certainement, ce serait là un monopole.

Q. Et de l'autre côté, si les fabricants obtenaient tous les permis, et que les pêcheurs n'en eussent pas, le mal ne serait-il pas sur l'autre bord?—R. Oh! oui; je suis d'avis qu'il ne doit pas y avoir de monopole ni d'un côté ni de l'autre.

Q. Avez-vous jamais entendu parler d'obstructions placées dans la rivière Colombie afin d'empêcher le poisson de remonter?—R. J'ai entendu dire que l'on plaçait des pièges et des roues dans la rivière.

Q. Avez-vous jamais vu une de ces roues à poisson en opération?—R. Non, amais. Le poisson monte en très grande quantité dans la rivière Lillooet.

Q. A quelle époque étiez-vous là, juge?—R. Dans le mois d'août.



*Par M. Wilmot :*

Q. Y avait-il beaucoup de poissons morts dans la rivière alors ?—R. Non, pas alors ; il y en a plus tard ; en redescendant la rivière j'ai vu quantité de poissons vivants et les morts ensuite.

Q. Savez-vous s'ils avaient frayé alors ?—R. Bien, l'on m'a montré les frayères, et j'ai vu les endroits que les poissons avaient labouré, etc.

Q. On dit que le poisson qui monte la rivière y meurt et qu'il n'en redescend pas ; savez-vous quelque chose à ce sujet ?—R. Bien, je ne sais pas ; j'ai vu des poissons très faibles descendre la rivière.

Q. Descendant la tête en avant ou à reculons ?—R. Je crois que je les ai vus dans toutes les positions, la tête en avant, essayant à refouler le courant, etc.

Q. Très bien, M. le juge, si vous n'avez rien de plus à ajouter nous vous remercions beaucoup pour vos renseignements ?—R. Vous êtes le bienvenu ; je regrette que mes informations n'aient pas plus de valeur pour vous.

---

M. J. H. TODD, natif de la province d'Ontario, résidant à Victoria, C.-B., importateur et fabricant de conserves, depuis trente ans établi dans la Colombie, et depuis dix ans dans l'industrie de conserves de saumon, prête serment.

M. Todd a lu son témoignage écrit, la première partie comprend une lettre reçue d'un ami sur la rivière Colombie, E.-U., expliquant qu'il n'y avait pas de restrictions sur cette rivière, et transmettant une copie du bill soumis à la législature de l'Orégon concernant la pêche du saumon.

*Par M. Wilmot :*

Q. Cette lettre que vous lisez vous vient d'un fabricant de conserves, ce n'est pas un rapport authentique du gouvernement ?—R. Oui, c'est une lettre d'un fabricant, mais d'un homme dont je puis affirmer chaque parole comme authentique.

Q. Certainement. Mais la méthode régulière c'est de prendre les statuts du pays ?—R. (Tenant à la main la lettre qu'il a lue.) C'est parfaitement juste, et j'ai ici une copie du bill qui prouvera la vérité des assertions contenues dans la lettre. Je sou mets ces documents comme témoignage.

M. ARMSTRONG.—Mais nous ne les accepterons pas comme témoignage.

M. HIGGINS.—Oh ! ne soyez pas si pressé, attendez qu'on les voit.

M. TODD.—Je puis dire que j'ai écrit à cette personne à la suite de la conversation que j'ai eue avec vous et avec M. Armstrong il y a quelques jours, et cette lettre est en réponse.

M. ARMSTRONG.—Mais supposons que tout le monde écrive ainsi et que l'on apporte ces lettres et toutes sortes de documents—nous ne pouvons faire de ces choses là, savez-vous.

M. HIGGINS.—Bien, j'oserai dire que M. Todd a assez d'esprit d'entreprise pour faire certifier ces documents, et alors nous pourrions les insérer.

M. WILMOT.—Il peut les déposer comme renseignements.

La lettre reçue par M. Todd se lit comme suit.—

ASTORIA, ORÉGON, 25 février 1892.

Messieurs J. H. TODD ET FILS,  
VICTORIA, C.-B.

MESSIEURS,—Nous avons reçu la vôtre du 19 courant, et vous trouverez ci-jointe une copie de la loi de pêche en force dans les deux États de Washington et Orégon ; cette loi répondra à la plupart des questions que vous posez.

Nous n'avons pas à prendre de permis de pêche, et chaque fabrique peut employer autant de bateaux, de pièges ou de seines qu'elle le juge à propos ; il n'y a aucune restriction. Cependant il y a une autre loi qui dit que personne ne pourra pêcher à moins d'être citoyen de l'un ou de l'autre de ces deux États depuis au moins six mois avant l'époque où il commence à pêcher, et citoyen des États-Unis depuis un an.

Toutes les manières de pêcher sont permises: les rets à mailler, le piège, la seine ou la roue, et de fait il n'y a aucune restriction à part la saison réservée et autres temps qui sont pleinement expliqués dans la loi dont je vous envoie copie.

Dans le haut de la rivière, on permet de jeter les déchets à l'eau près de chaque fabrique, mais dans le bas de la rivière, ces déchets sont recueillis par une personne qui fait de l'huile de saumon et utilise ainsi les déchets, bien qu'il n'y ait aucune loi qui oblige à ce sujet.

Nous croyons que ces explications couvriront tous les points mentionnés dans votre lettre, et d'autres qui nous surviennent à ce propos.

Nous remarquons que les paqueurs sur vos rivières se proposent de diminuer leur paquage, comme les paqueurs de l'Alaska ont fait. Il est impossible de dire maintenant ce que nous ferons sur cette rivière, mais la quantité ne changera pas beaucoup, parce que nous savons que nous ne pouvons fabriquer au delà d'un certain chiffre, variant peu d'une saison à l'autre, et presque tout notre produit étant placé sur le marché des Etats-Unis, l'approvisionnement des marchés étrangers nous affecte peu. Nous ne nous sommes pas encore entendus sur le prix du saumon, mais suivant nous il sera de \$1.00, et les paqueurs seront nécessairement plus fermes dans leurs ventes que l'année dernière, pour la raison qu'au commencement de la saison de 1891, la plupart des paqueurs s'attendaient d'avoir le saumon pour 70 centins et l'ont vendu à des prix en conséquence, mais ils ont été obligés de payer \$1 et n'ont pas fait d'argent. Cette année l'on s'attend de payer \$1, et le prix de vente sera augmenté en proportion, de sorte que tout concours cette année à nous donner un marché beaucoup plus ferme que nous avons eu depuis plusieurs années.

Si nous avons oublié quelque chose, n'hésitez pas à nous écrire, et nous vous rendrons toujours de grand cœur les services qu'il sera en notre pouvoir de vous rendre.

Vos tous dévoués,

(Signé) GEORGE ET BARKER.

M. TODD.—Et voici, messieurs, le bill contenant la loi en force—Bill du Sénat n° 205—soumis par le sénateur Fulton, de l'Oregon. (Commencant à lire.) Bien que ce ne soit qu'une copie du bill, je sais qu'il a été approuvé, car cette copie est du 17 février, et qu'il est devenu loi.

Le bill se lit comme suit:—

Législature de l'Oregon.

Seizième session.

BILL DU SÉNAT N° 205.

*Soumis au Sénat par M. Fulton.*

UN BILL.

Pour un acte pour la protection du saumon et autres poissons comestibles dans l'Etat de l'Oregon, et dans toutes les rivières sur lesquelles cet Etat a une juridiction concurrente, et pour rescinder les clauses 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497 et 3498 des lois de l'Oregon, annotées par Hill.

*Qu'il soit décrété par l'Assemblée législative de l'Oregon :*

Article 1.—Il sera défendu de prendre ou pêcher du saumon dans la rivière Colombie ou ses tributaires par aucuns moyens quelconques entre le premier jour de mars et le dixième jour d'avril, ou entre le dixième jour d'août et le sixième jour de septembre de toute année à l'avenir, ou dans aucune des baies et rivières de l'Etat ou dans la rivière Colombie, pendant la suspension hebdomadaire, à savoir, entre six heures du soir le samedi et six heures du soir le dimanche suivant; pourvu que dans la rivière Clackamas il ne sera pas permis de prendre ou pêcher le saumon par aucuns moyens quelconques, entre le dix d'août et le premier jour d'octobre, et toute

personne ou personnes pêchant ou prenant le saumon en violation de cet article, ou pêchant le saumon en laissant ou ayant en sa ou leur possession des appareils de pêche dans l'eau, tendus de façon à prendre le poisson, ou achetant du saumon ainsi pris illégalement, ou ayant en sa ou leur possession tel saumon, sera considérée coupable d'infraction, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cinquante piastres et pas plus de deux cent cinquante piastres.

Article 2.—Il sera défendu de prendre, tuer ou détruire tout saumon sur ou au delà d'un mille de distance en bas de tout *rack* ou autre obstruction érigée en travers d'une rivière ou cours d'eau dans le but de se procurer du poisson pour la reproduction, et toute personne ou personnes violant cet article en tout ou en partie sera considérée coupable de délit, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cinquante piastres, ni plus de deux cent cinquante, et tout engin de pêche ayant servi à la violation de cet acte, savoir : bateaux, rets, pièges, roues, seines ou autres appareils seront sujets à saisie-exécution pour le paiement de l'amende imposée.

Article 3. Il ne sera permis à aucune personne ou personnes de prendre ou pêcher le saumon dans les eaux des rivières Nehalem, Tillamook, Nestucca, Salmon, Siletz, Yaquina, Alsea, Siuslaw, Uniqua, Coos Bay, Coquille, Sixes, Elk, Chetco, Rogue, Windchuck ou aucun de leurs tributaires, ou dans tout autre cours d'eau ou baie de cet Etat, excepté la rivière Colombie et ses tributaires, depuis le 15 novembre jusqu'au 1er jour d'avril d'aucune année à l'avenir, et toute personne ou personnes violant aucune partie de cette clause sera considérée coupable de délit, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cinquante piastres ni plus de deux cent cinquante.

Article 4. Il ne sera permis d'étendre aucun rets à enclos, seine dormante, piège ou autre engin fixe pour prendre le poisson sur plus d'un tiers de la largeur d'aucun cours d'eau, chenal ou anse, et toute personne ou personne violant une des parties de cet article, sera considérée coupable de *délit*, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cinquante ni plus de deux cent cinquante piastres.

Article 5. Il ne sera permis de jeter ou passer ou permettre de jeter ou passer dans les eaux de cet Etat fréquentées par le saumon ou la truite, aucune chaux, gaz, coculus, indiens, ou autre substance nuisible au poisson, et toute personne ou personnes violant aucune partie de cette clause, sera coupable de délit, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cinquante ni plus de deux cent cinquante piastres.

Article 6. Il sera défendu à toute personne ou personnes de recevoir ou d'avoir en sa possession, et d'offrir à vendre ou transporter pendant la saison réservée du printemps, savoir, depuis le 1er mars jusqu'au 10 avril, aucune des espèces et variétés de poisson suivantes ; saumon chinook, saumon argenté, la tête d'acier ou dos bleu, et toute personne violant aucune partie de cet article sera considérée coupable de délit, et sera condamnée à une somme de pas moins de cinquante ni plus de deux cent cinquante piastres.

Article 7. Toute personne ou personnes possédant ou maintenant aujourd'hui, ou qui à l'avenir construira ou construiront aucun barrage ou autre obstruction en travers de tout cours d'eau dans cet Etat dans lequel quelque poisson comestible à l'habitude de remonter, sans construire en même temps une passe migratoire convenable ou des marches au moyen desquelles les poissons pourront passer au-dessus de telle obstruction, sera considérée coupable de délit, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cent ni plus de deux cent cinquante piastres, et la cour pourra, à sa discrétion, faire abattre tel barrage ou obstruction comme nuisible.

Article 8. Il ne sera pas permis au propriétaire d'aucune scierie dans l'Etat, ou à son employé, ou à toute autre personne, de jeter de la sciure de bois, des copeaux ou autres déchets de manufactures de bois quelconques, ou de souffrir ou permettre que tels sciure de bois, copeaux ou autres déchets de bois soient jetés, déchargés d'aucune manière dans les cours d'eau de l'Etat ou la rivière Colombie, ou de déposer ces déchets dans un endroit d'où la marée montante les transportera dans aucun des cours d'eau de l'Etat ou dans la rivière Colombie ; et toute personne ou personnes

violant aucune partie de cet article sera considérée coupable de délit et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de cent ni plus de deux cent cinquante piastres.

Article 9. Chaque fois que le mot saumon sera employé dans cet acte, il sera interprété comme comprenant le chinook, la tête d'acier, le dos bleu, le ventre argenté et toutes autres espèces de saumon.

Article 10. Toutes les sommes perçues en vertu de cet acte seront versées dans un fonds qui sera connu sous le nom de "fonds de la commission des poissons."

Article 11. La perception de toute amende et frais imposés en vertu de cet acte sera exécutée de la manière prévue par la loi dans d'autres causes criminelles.

Article 12. Les juges de paix auront juridiction concurrente avec les cours de circuit dans toutes les affaires définies dans cet acte.

Article 13. Rien dans cet acte ne pourra être interprété comme de nature à empêcher de prendre du poisson pour la reproduction, en n'importe quel temps de l'année et de quelque façon que ce soit.

Article 14. Toute personne ou personnes, possédant, faisant fonctionner ou utilisant des rets à enclos, devra, pendant la suspension hebdomadaire ci-dessus désignée, en fermer avec soin les ouvertures et portes de telle manière que le poisson n'y puisse entrer, et le tunnel de ces enclos devra être soulevé de façon que le poisson ne puisse s'y introduire. Et toute personne possédant, utilisant ou faisant fonctionner aucun piège ou rets à enclos dans aucun cours d'eau ou rivière de cet Etat, ou sur lesquels cet Etat a une juridiction concurrente, fera placer dans un endroit apparent un chiffre de pas moins de six pouces de hauteur, peint en noir sur fond blanc, lequel chiffre sera nommé et désigné à telle personne par la commission de poisson, et telle ou telles personnes, possédant, utilisant ou faisant opérer tel pièges ou enclos, devra, ou devront placer dans un endroit en vue pendant la nuit, entre le coucher et le lever du soleil, une lumière blanche brillante, et toute personne violant une des parties quelconques de cet article sera considérée coupable de délit, et sur conviction de cette offense sera condamnée à une amende de pas moins de dix piastres ni plus de deux cent cinquante.

Article 15. Que les articles 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497 et 3498 des lois de l'Orégon, annotées et compilées par W. Lair Hill, soient et sont par les présentes rescindées.

Cet acte aura force de loi le jour de sa sanction.

Approuvé le 17 février 1891.

M. TODD.—Avant de passer à un autre point, je désirerais faire une remarque concernant la responsabilité des agents. On faisait remarquer hier qu'une personne n'accepterait pas une commission ou une agence, en supposant même qu'on lui offrirait une commission élevée, et c'était en vue de montrer que les agents occupent une position très responsable dans l'industrie des conserves. Ils gèrent les questions de finance et fournissent les fonds aux fabriques pour lesquelles ils sont agents; en conséquence le risque est très grand, et la petite commission qu'ils reçoivent ne les justifierait pas de prendre une agence à moins qu'elle ne réussisse.

*Par M. Wilmot :*

Q. Dois-je comprendre qu'à moins que la compagnie ne réussisse l'agent ne recevra pas sa commission?—R. Bien, la commission n'est pas directement reliée au succès de la compagnie, elle est basée sur le produit.

*Par M. Armstrong :*

Q. Je crois que M. Todd veut dire que si le produit de la fabrique ne donne pas de profit, l'agent ne pourra pas se rembourser son argent?—R. M. Armstrong m'a bien compris; je voulais seulement mentionner ce fait.

M. Todd lit ensuite dans son memorandum et dit que par ordre du département les déchets ont été autrefois déposés dans des boîtes ou caissons.

M. ARMSTRONG.—Est-il vrai que le département ait obligé de déposer les déchets dans des coffres?

M. WILMOT.—Je n'en sais rien; M. McNab, pouvez-vous nous dire si cela s'est fait?

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. McNAB.—Oui, je crois que le fait est vrai, c'était avant mon temps, mais je crois que le département obligeait à jeter les déchets dans des caissons.

M. TODD.—Lorsque j'affirmerai quelque chose, M. le commissaire, vous voudrez bien l'accepter.

(Des applaudissements partent de l'auditoire.)

*Par M. Wilmot :*

Q. A l'ordre messieurs, à l'ordre ; (à M. Todd) : Oh, je ne doute pas de votre parole, mais je ne connaissais pas ce fait ?—R. Oui, et cela est une nouvelle preuve de la folie de faire régler par des gens à Ottawa, qui sont si éloignés de nous, des questions qu'ils ne sont pas en mesure de connaître.

*Par M. Armstrong :*

Q. N'était-ce pas la faute de vos représentants, M. Todd, si la faute n'a pas été corrigée.

M. Todd continuant à lire dans son memorandum, se prononça en faveur de l'octroi de vingt-cinq permis de bateaux pour chaque fabrique, et d'un nombre illimité pour les pêcheurs. Pendant ces remarques, M. Todd mentionna le nom de M. Wilmot à propos de son rapport de 1890.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous mentionnez, mon nom, là, monsieur ?—R. Oui, monsieur.

Q. Les faits et chiffres cités par M. Wilmot ont été recueillis dans les propres rapports que vous avez fournis au département ?—R. Mais j'ai vu dans les témoignages—tant de poissons au bateau, etc. Or, monsieur, j'ai ici les chiffres pour chaque saison depuis 1888, la pêche en détail pour chaque bateau engagé par contrat pendant chaque saison, le tout copié de nos livres.

Q. Est-ce la pêche de chaque jour ?—R. Pour toute la saison. Je vais vous lire les chiffres pour l'année 1888 : Richmond Cannery—Todd et Fils—"Chas. Victor," 957 ; "Félix," 845 ; "Old Jim," 1,308 ; "Frank," 822 ; "Cemon," 932 ; "Old Charley," 499 ; "Peal," 1,114 ; "Kanaka Joe," 1,260 ; "Cronney," 879 ; "Peter," 952 ; "Capt. Jack," 522 ; "P. Gonsally," 1,344 ; "Philip," 879 ; "Albertson," 411 ; "Rilly Bell," 474 ; "Kenneth," 454. Seize entrepreneurs—13,652 poissons—moyenne, 854 ; 32 jours de pêche, donnant une moyenne de 27 poissons par 24 heures.

Q. Cette année-là le poisson était rare, n'est-ce pas ?—R. Je le sais parfaitement, monsieur.

Q. L'année 1889 n'a-t-elle pas été plus abondante ?—R. Prenez patience, monsieur, et je vais vous le dire. (Continuant sa lecture) Richmond Cannery, saison 1889—Todd et Fils ; bateaux sous contrat de pêche, 10. Saison commencée le 15 juillet, terminée le 25 août ; égale à 32 jours de 24 heures, déduction faite de 36 heures de suspension hebdomadaire. Pêche des entrepreneurs : "Kanaka Joe," 5,723 ; "Cemon," 8,493 ; "Old Jim," 9,931 ; "Garupie," 7,671 ; "P. Gonsally," 8,876 ; "Tom," 6,712 ; "Frank et Old Charley," 8,696 ; "Philip," 8,398 ; "Capt. Jack," 7,175 ; "Edwards," 7,697. 10 entrepreneurs ont pris 79,372 poissons, moyenne 7,937 ; moyenne par jour pour 32 jours de 24 heures chacun, 248.

Q. Quels sont ces entrepreneurs ?—R. Ce sont des pêcheurs du dehors et les nôtres. Les pêcheurs sont payés en proportion du poisson qu'ils apportent, ce qui ne fait pas de différence. Il y a des blancs, des sauvages, et toutes sortes de nations, plus ou moins.

Q. Ainsi vous voyez que ces moyennes sont beaucoup plus fortes que celles qu'on nous a données. La moyenne donnée ici était de 6,000 généralement ?—R. J'ai vu cela par les journaux.

Q. Croyez-vous tout ce que vous lisez dans les journaux ?—R. Bien, lorsque je vois que les énoncés partent d'une source autorisée comme cette commission, je suis certainement porté à les accepter comme corrects.

M. WILMOT.—Mais la commission n'a rien fait publier dans les journaux ; rien du tout.

M. Todd transmet ses cahiers de notes au secrétaire pour que les chiffres soient enregistrés.

M. Todd.—Je vous donne les chiffres pour les différentes années, et vous verrez que tout dépend de l'affluence des poissons.

Les chiffres fournis par M. Todd sont comme suit :—

*“Richmond Cannery,” saison de 1888, J. H. Todd et Fils.*

Bateaux de pêche sous contrat, 16. Saison commencée le 10 juillet ; saison terminée le 20 août. 32 journées de 24 heures, déduction faite de 36 de suspension hebdomadaire. Pêche totale de la saison, 13,652 ; moyenne, 854 ; moyenne par jour pour 32 jours de 24 heures, 27.

Bateaux de pêche sous contrat en 1889, 10 ; en 1890, 16. Saison de 1889, commencée le 15 juillet ; saison de 1890, le 4 juillet ; saison de 1889, terminée le 25 ; de 1890, le 20 août ; en 1889, 32 jours de pêche de 24 heures, déduction faite de 36 heures de suspension hebdomadaire ; en 1890, 38. Pêche totale des entrepreneurs pour la saison 1889, 79,372 ; 1890, 79,654. Moyenne par journée de 24 heures en 1889, 248 ; en 1890, 131. Moyenne par entrepreneur pour la saison 1889, 7,937 ; 1890, 4,981.

Bateaux de pêche sous contrat en 1891, 20 ; saison commencée le 7 juillet 1891, terminée le 30 août. Egale à 43 jours, diminution faite de la suspension hebdomadaire. Pêche totale des entrepreneurs en 1891, 60,787. Moyenne par pêcheur, 3,039. Moyenne par pêcheur, par journée de 24 heures, 70.

*Beaver Cannery.*

Bateaux de pêche sous contrat en 1889, 9 ; en 1890, 16 ; en 1891, 14. Saison de 1889, commencée le 15 juillet ; 1890, 4 juillet ; 1891, 7 juillet ; terminée, en 1889, le 25 août ; en 1890, le 20 août ; en 1891, le 30 août. En 1889, 32 jours de pêche de 24 heures ; en 1890, 38 ; en 1891, 43. Pêche totale des entrepreneurs en 1889, 73,603 ; en 1890, 77,255 ; en 1891, 57,798. Moyenne en 1889, 8,067 ; en 1890, 4,830 ; en 1891, 4,128. Moyenne par pêcheur, par 24 heures, en 1889, 252 ; en 1890, 128 ; en 1891, 96.

Q. Maintenant, que dites-vous de la saison réservée ?—R. Je crois que la suspension hebdomadaire est ce qu'elle doit être. Je crois que suspendre la pêche le samedi matin à 7 heures et la reprendre le dimanche soir est une suspension aussi convenable que l'on peut désirer. Je demanderai à la commission de me permettre de faire une déclaration au sujet de l'industrie de conserves dans l'Alaska. On y a paqué l'année dernière 800,000 caisses ; les paqueurs ont maintenant décidé de diminuer leur paquage de moitié, cette année. Je mentionne ce fait afin que l'on impose aux paqueurs le moins de restrictions qu'il sera possible, lorsque nous avons à faire concurrence à une production comme celle de l'Alaska, où la pêche du saumon ne coûte presque rien. Cette année on a décidé de réduire la production de moitié. Je vais passer ce mémoire au secrétaire afin qu'il puisse l'entrer au dossier :—

“Alaska : Il y a trente-quatre fabriques, dont neuf seulement sont en opération cette année ; on donne comme raison le mauvais état des affaires ; le paquage doit être réduit de moitié, de 800,000 caisses qu'il était en 1891, à 400,000 caisses pour 1892.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et quelles raisons donne-t-on pour cela ?—R. Simplement l'encombrement des marchés du monde.

Q. Quel serait l'effet si le gouvernement vous imposait une limite ici ?—R. Bien, nous allons restreindre volontairement notre pêche cette année.

Q. Mais vous dites qu'il vous faut 50 bateaux dans une mauvaise année, et 100 lorsque le poisson est abondant, vous en voulez 100 ?—R. Oh ! non ; il nous faut plus de bateaux lorsque la pêche est mauvaise que lorsqu'elle est bonne.

Q. Mais est-ce que cela n'affecte pas l'intérêt des pêcheurs ?—R. Non, pas du tout ; nous avons du poisson en abondance, et la quantité n'en diminue pas ; elle augmente au contraire, comme on peut le voir clairement par les statistiques.

*Par M. Higgins :*

Q. Vos deux fabriques sont-elles sur la Passe au Canot, M. Todd?—R. Non ; l'une est sur la rivière principale et l'autre sur le chenal.

Q. Que faites-vous des déchets?—R. Nous les jetons à l'eau.

Q. Les revoyez-vous dans l'eau après que vous les y avez jetés?—R. Non ; ils sont emportés par le courant et disparaissent.

Q. Vos pêcheurs se sont-ils jamais plaints que des déchets se prenaient dans les rets?—R. Non, monsieur ; je n'ai pas entendu une seule plainte, et pour cette raison je ne puis croire que ce qui a été dit ici à ce sujet soit complètement vrai, parce que d'après notre propre expérience acquise avec nos bateaux, nous n'avons jamais constaté ce fait.

*Par M. Wilmot :*

Q. Si quinze ou vingt personnes venaient jurer la même chose, diriez-vous que ce n'est pas vrai?—R. Non ; mais je parle de ce que je connais.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous tenez-vous à votre fabrique pendant la saison de pêche?—R. Oui, la plupart du temps.

Q. Avez-vous jamais bu de l'eau de la rivière?—R. Oui, j'en ai bu. J'aimerais à dire un mot à ce sujet. Je dirai que ce qui cause le plus grand embarras aux habitants sur la Fraser, c'est qu'ils devraient filtrer leur eau, et ne le font pas. Pour notre part nous avons toujours employé un filtre pour notre eau.

Q. Avez-vous entendu parler de cas de fièvre typhoïde dans votre voisinage?—R. Oui, il y a eu quelques cas ; mais pas dans notre voisinage immédiat. J'ai connu des cas de fièvre typhoïde dans les montagnes, dans la ville, et partout. Il y a de la fièvre typhoïde partout, et je ne connais aucun cas de cette maladie qui ait été causé par l'eau de la rivière. La fièvre typhoïde se tient dans les endroits où il y a de la mauvaise eau, ou des odeurs délétères.

*Par M. Wilmot :*

Q. Où la fièvre prévaut-elle généralement?—R. Dans les endroits où il y a le plus de matières en décomposition, je suppose ; mais elle existe partout plus ou moins, et non pas seulement sur la rivière Fraser, mais dans tout le pays.

Q. Dans les endroits où l'on trouve de l'eau sale et impure, n'est-ce pas?—R. Bien, je ne puis dire cela. Ici, dans la ville même, dans la plus sale partie du quartier chinois, je n'ai jamais entendu parler d'un cas de fièvre typhoïde. Je ne sais pas comment il se fait que nos gens en soient atteints. Tenez, il y a le juge O'Reilly, qui a donné son témoignage avant moi, son fils est atteint de fièvre typhoïde, et je suis sûr qu'il n'y a pas d'endroit plus propre dans la ville de Victoria que les alentours de sa résidence. Et cependant son fils est atteint de la typhoïde.

Q. Les microbes ou les germes doivent s'être introduits chez lui alors. Avez-vous autre chose à dire?—R. Non.

M. R. F. Rithet présente à ce moment un télégramme à M. Wilmot, lui demandant le temps que la commission passera à Victoria.

M. ARMSTRONG.—On nous a informé qu'un certain nombre de pêcheurs de la rivière Skeena désiraient être entendus en témoignage—il n'en est pas encore venu un, je crois. Avez-vous quelques pêcheurs de cette partie du pays à faire entendre?

M. RITHET.—Je le crois ; je vais m'en enquérir.

M. ARMSTRONG.—Plusieurs pêcheurs d'ici vont-ils pêcher dans le nord?

M. RITHET.—Oui, je le crois.

M. ARMSTRONG.—S'il n'y a pas de pêcheurs ou autres témoins à entendre ici, je ne vois pas pourquoi nous siégerions ici lundi si nous pouvons terminer demain. Je voudrais entendre quelques pêcheurs pratiques comme ceux que nous avons entendus à Westminster, s'il y avait moyen.

M. HIGGINS.—Je crois que nous pourrions lui télégraphier de descendre en bateau pour donner son témoignage demain. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de siéger lundi.

M. WILMOT.—Très bien, dites-lui de venir pour demain.—(Quelqu'un dans l'auditoire) : Presque tous les pêcheurs sont déjà partis pour le nord.

M. HIGGINS.—Je crois que M. Demyster devrait s'avancer et venir donner son témoignage; il serait un témoin très important.—(Quelqu'un dans l'auditoire) : La commission devrait se transporter sur la rivière Skeena, et entendre les témoins là.

M. WILMOT.—Ce serait impossible, et tous les pêcheurs seraient occupés à leur besogne.

M. ROBERT WARD.—M. le président, je suis sous serment, et je désirerais ajouter à mon témoignage d'hier quelque chose qui m'a été suggéré. Le désir unanime de tous ceux qui sont intéressés dans les pêcheries, paraît être que les autorités visitent les localités pendant la saison de pêche.

M. WILMOT.—Mais pourrait-on entendre les pêcheurs pratiques en témoignage alors ?

M. WARD.—Je le crois; les pêcheurs ne sont pas occupés tout le temps—Ils travaillent en deux équipes.

M. ARMSTRONG.—Alors si ceux qui sont intéressés dans les pêcheries peuvent exercer assez d'influence sur le gouvernement fédéral pour le faire consentir à nous envoyer pendant la saison de pêche.

M. WILMOT.—Mais la commission ne pourrait pas siéger qu'au mois de septembre prochain.

M. WARD.—Alors je proposerais d'ajourner jusqu'à cette époque.

M. ARMSTRONG.—Mais il n'y aurait pas de rapport.

M. WARD.—La commission pourrait faire des recommandations intérimaires, de façon que personne ne souffre du délai.

M. WILMOT.—Je puis dire que nous avons déjà fait des recommandations au gouvernement, afin que personne ne souffre.

M. ARMSTRONG.—Oui; et je puis dire qu'avant de partir de Westminster, M. Wilmot a reçu une délégation de la chambre de commerce de New-Westminster, demandant qu'une décision soit rendue au plus vite.

M. WILMOT.—Oui; et je puis dire que j'ai répondu à la délégation que j'insisterais auprès du ministre sur la nécessité de faire ces règlements le plus tôt possible, et qu'un permis intérimaire soit accordé pour jusqu'au 1er juin; mais quant aux fabricants de conserves, cette commission aura son rapport prêt avant qu'ils commencent leurs opérations. Ces opérations commencent généralement dans le mois de juin, je crois, et la commission aura assurément fait son rapport avant cette époque. Mais je puis dire, et je dis publiquement, que je ne crois pas que le gouvernement fasse de changements matériels ou radicaux, quelque soient les recommandations de la commission.

M. HIGGINS.—Pourquoi cette commission ne recommanderait-elle pas comme corps qu'aucun changement ne soit fait dans les règlements cette année? Vous devez savoir qu'il faudra beaucoup de temps pour transcrire ces témoignages; c'est une question très importante, et l'on ne peut pas y aller à la hâte; trop d'intérêts sont en jeu et il faut y aller avec précaution, etc.

M. WILMOT.—Mais je dirai que s'il nous faut rester ici jusqu'au mois de juin—

M. HIGGINS.—Je ne crois que le rapport puisse être prêt avant l'automne, suivant toutes les apparences.

M. WARD.—Je crois que l'on ne devrait pas changer les règlements d'aucune manière cette année.

M. WILMOT.—Quand commencent les opérations préparatoires.

M. WARD.—Je crois qu'elles sont déjà commencées sur les rivières du nord; elles commenceront bientôt sur la rivière Fraser, et il est très difficile de faire un calcul même approximatif, jusqu'à ce que l'on sache ce que le gouvernement se propose de faire.

M. WILMOT (à M. McNabb).—Quand émettez-vous les premiers permis, M. l'inspecteur ?

M. McNABB.—Aussitôt qu'on me les demande. Les fabriques du nord les demandent souvent en janvier et février. Il est très important que les fabriques sachent d'avance aussi à bonne heure que possible le nombre de permis qu'elles pourront avoir.



M. ARMSTRONG.—Je crois que la commission pourrait prendre une décision sur quelques points—sur des recommandations pour cette année.

M. ALEX EWEN.—Nous sommes dans une position difficile, ne sachant pas de quelle façon nous préparer pour nos opérations de la saison. Il pourrait arriver qu'à la suite de cette commission, si l'on peut se guider d'après des remarques qui ont été faites, que notre industrie soit presque prohibée, et les restrictions seront si grandes qu'il nous faudra peut-être composer—nous avons été menacés de toute espèce de choses.

M. ARMSTRONG.—Pardonnez-moi, M. Ewen, dites-vous que vous avez été menacé.

M. EWEN.—J'ai été menacé d'une amende de \$100 par jour.

M. ARMSTRONG.—Oh ! non ; nous n'avons fait que vous faire connaître la loi. Nous vous avons dit que vous vous exposiez à être mis à l'amende. Vous ne devriez pas aller si loin dans vos assertions. Je vous ai dit seulement que le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'annuler un acte du parlement. Le parlement est la plus haute cour du pays, et le gouvernement ne peut pas le contrecarrer. Maintenant l'impression générale est que—

M. WILMOT.—Messieurs, je dois vous rappeler à l'ordre ; il faut que nous procédions aux affaires.

ASHDOWN GREEN, né en Angleterre, ingénieur civil, résidant depuis 29 ans à la Colombie-Britannique, et domicilié à Victoria C.-B., prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Green, si vous avez quelque chose à nous dire, nous serons très heureux de vous entendre ?—R. Je n'ai aucun document à vous soumettre. On m'a demandé de venir dire ce que je pourrais connaître sur les habitudes du poisson ici. Je n'ai jamais eu occasion d'étudier spécialement les habitudes du saumon, mais je serai très heureux de vous fournir toutes les informations que je puis posséder à ce sujet.

Q. Je dois dire que j'hésite un peu à vous poser les questions que je veux vous poser, parce qu'à New-Westminster on m'a trouvé particulièrement ennuyeux ; mais l'objet de cette commission n'est pas seulement de s'occuper des paqueurs et des pêcheurs, mais d'obtenir sur les habitudes du poisson toutes les informations désirables, pour que le gouvernement puisse voir à sa conservation ?—R. Le saumon du printemps et le *chaoe* sont ceux que je connais le mieux.

Q. Qu'avez-vous à dire sur le saumon du printemps—de quelle rivière parlerez-vous particulièrement ?—R. Je connais la plupart des rivières de la Colombie, peut-être pas dans tous les détails, mais j'y ai voyagé et j'ai pris des notes sur différentes rivières.

Q. Quand le saumon du printemps entre-t-il dans les rivières ?—R. En différents temps ; à peine entre-t-il dans deux rivières dans le même temps.

Q. Connaissez-vous la Fraser ?—R. Très peu.

Q. Quelles rivières connaissez-vous alors ?—R. La rivière Cowichan—c'est une petite rivière, mais vous pouvez mieux étudier une petite rivière qu'une grande. Cette rivière est à environ trente ou quarante milles d'ici, sur la côte de l'île Vancouver.

Q. Quelle est la largeur de cette rivière à la hauteur ordinaire de l'eau ?—R. Elle varie, mais la Cowichan est très large—environ 120 ou 130 pieds, peut-être 150 en moyenne.

Q. Son courant est-il rapide ?—R. Oui, elle est d'un courant rapide ; elle est navigable sur une distance d'à peu près un demi ou trois quarts de mille. La partie supérieure est remplie de roches et de graviers, mais la partie inférieure roule sur un sol agréable.

Q. Considérez-vous que c'est une rivière propice pour la fraie du saumon ?—R. Oui.

Q. Le saumon fraie-t-il dans la rivière, ou remonte-t-il dans les petits lacs ou cours d'eau à la tête de la rivière ?—R. Oui, il remonte dans les petits cours d'eau.

Q. A quelle époque fraie-t-il?—R. Dans le mois d'octobre à la tête de la rivière, et plus tard dans les petits cours d'eau plus éloignés.

Q. C'est le temps du frai pour tous les saumons sur cette côte?—R. Oui, à peu près cela; quelques saumons fraient peut-être un peu plus à bonne heure, mais octobre est le principal temps du frai.

Q. Quelle est la méthode suivie par les saumons pour déposer leurs œufs?—R. Le quinnat fraie par couple, les autres différemment.

Q. Est-ce que le *sockeye* n'agit pas de même?—R. Je ne connais rien du *sockeye*.

Q. Alors vous parlez plus particulièrement du saumon du printemps et du *coho*?—R. Aussi du saumon à bosse et du saumon bécard—ces saumons ne fraient pas par couples, mais par bancs et par masses.

Q. Connaissez-vous l'époque à laquelle le jeune saumon sort de l'œuf? A quel temps de l'année?—R. Non, je n'ai pas pu découvrir cela; je n'observe que lorsque je le puis. L'on m'assure que le *sockeye* sort de l'œuf le printemps suivant.

Q. Alors on pourrait estimer que les autres éclosent à peu près dans le même temps?—R. A peu près dans le même temps, je suppose.

Q. Avez-vous vu des alevins?—R. Oui, en quantité; je n'ai jamais vu de saumoneaux, mais beaucoup d'alevins. Je crois que le saumon reste dans les rivières moins longtemps qu'en Angleterre? Je ne crois pas qu'ils demeurent plus d'une année; mais vous devez-vous rappeler que je n'ai jamais fait la pêche au petit saumon; ceux que j'ai vus ne dépassaient pas 8 ou 9 pouces de longueur.

Q. Alors vous croyez que le saumon de la rivière Cowichan a beaucoup les mêmes habitudes que le saumon dans les provinces de l'est et celui de la Grande-Bretagne?—R. Oui, à peu près semblables; mais il y a une autre grande différence. En Angleterre plusieurs braconniers prendront des saumoneaux sans écailles, ou avec écailles si tendres qu'elles restent dans les mains, mais je n'ai jamais vu cela ici.

Q. Cela se pratique à la pêche à la mouche?—R. Oui.

Q. Pêche-t-on à la mouche, ici?—R. Non; très peu.

Q. Et ces saumoneaux ont-ils leurs écailles avant de descendre à la mer?—R. Oh! oui; ils ne vivraient pas dans la mer sans leurs écailles.

Q. Alors vous en tirez la conclusion que le saumon du printemps ou quinnat ressemble beaucoup au saumon des provinces de l'est et de l'Angleterre?—R. Oui, bien semblables.

Q. Et devrait-on lui accorder la même protection ici, ou non?—R. Je crois que la même protection devrait lui être accordée ici; certainement.

Q. Ces saumons du printemps ont-ils la chair de deux couleurs; les uns, rouge, les autres, blanche?—R. Oui.

Q. En quelle saison de l'année sont-ils plus nombreux?—R. Je ne les ai jamais beaucoup remarqués dans la rivière Cowichan: Autant que j'ai pu voir, ils ont presque tous la chair rouge.

Q. Pouvez-vous assigner une raison pour cela?—R. Bien, je ne puis pas dire. Je crois que ce sont des poissons qui reviennent du haut de la rivière.

Q. Alors la chair du saumon du printemps devient blanche après le frai?—R. Oui, il n'y a aucun doute que les habitudes du saumon d'ici ressemblent beaucoup à celles du poisson en Angleterre et ailleurs, excepté celles du saumoneau, qui sont toutes différentes.

Q. Et croyez-vous que ces poissons à chair blanche sont des poissons rompus, abattus, qui ont frayé et perdu leur couleur?—R. Oh! non; je ne le crois pas. Le saumon du printemps, lorsqu'ils nous arrive, ne reste pas longtemps dans la mer, mais monte jusqu'aux lacs et y demeure.

Q. Alors les habitudes de tous les saumons sont de se nourrir dans l'océan, et de frayer dans les eaux douces?—R. Oui, mais je crois que ces saumons du printemps ont aussi dans les eaux douces des endroits où ils se nourrissent. Plusieurs personnes en ouvrant un saumon sont portées à croire qu'il n'y a rien à l'intérieur; or l'estomac d'un saumon à la mer est très grand et capable de contenir deux ou trois harengs; lorsqu'il est dans cette rivière l'estomac du même saumon n'est pas plus grand que ce crayon.

Q. Il ne prend pas de nourriture?—R. Il en prend, je crois. C'est peut-être une prévoyance de la nature pour faire de la place aux œufs.

Q. Mais ne croyez-vous pas que c'est une sage prévoyance de la nature que le poisson ne mange pas sa propre progéniture?—R. Je ne connais pas de poisson qui ne mange pas ses petits; même le poisson à bouche tendre les mange.

Q. Mais n'est-ce pas un fait généralement admis que le saumon ne mange pas dans les eaux douces?—R. C'est admis, mais ce genre de saumon-ci est différent. Cette question n'a pas, certainement, été suffisamment élucidée, mais je crois que si on pouvait l'élucider on trouverait qu'ils mangent.

Q. Mais si, après dissection, l'on trouvait des milliers de poissons avec l'estomac parfaitement fermé, et rien dedans, ne serait-ce pas une preuve que ces saumons ne mangent pas lorsqu'ils sont dans les eaux douces?—R. Oui, ce serait une preuve, mais ces saumons de la Cowichan sont différents, cela peut-être pour les saumons dans l'est, mais je crois que ceux-ci mangent. Je voudrais les examiner plus en détail avant de me prononcer définitivement.

*Par M. Higgins :*

Q. La truite des montagnes mange-t-elle les œufs du saumon?—R. Certainement.

*Par M. Wilmot :*

Q. C'est une théorie bien connue que les gros poissons mangent les petits?—R. Oh! oui; les carpes aussi, détruisent beaucoup d'œufs.

Q. Comment les carpes peuvent-elles manger les œufs s'ils sont enterrés dans le sable?—R. Oh! mais ils y en a beaucoup qui sont découverts.

Q. Ne serait-ce pas des œufs d'autres poissons?—R. Cela pourrait être.

*Par M. Higgins :*

Q. Quelles sont ces truites, M. Green?—R. C'est là justement ce que je voudrais découvrir moi-même; j'ai vu vendre du jeune saumon pour de la truite. Il y a deux espèces de truite ici, la tête d'acier, et la truite commune.

Q. Connaissez-vous la truite saumonée qui fréquente les grands lacs?—R. Oui; il y a deux espèces de truite ici.

Q. Est-il possible de distinguer le jeune saumon de la truite?—R. Oui, très facilement. La truite est plus grande; elle a neuf rayons dans la queue, et tous les saumons en ont de onze à quatorze.

Q. Mais les rayons transversaux sont très petits, et ils est bien difficile pour le commun des gens de voir la différence?—R. Oh! oui, vous ne pourriez pas les distinguer, si ce n'étaient des nageoires.

M. HIGGINS.—Je cherche à me renseigner, M. Wilmot; je suis votre manière de procéder, dont je me suis plaint dans le commencement. Vous êtes une personne reconnue pour avoir beaucoup de connaissances sur les poissons, mais je n'ai pas vos connaissances, et je désire obtenir mes renseignements des témoins qui paraissent devant nous.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur, continuez.

M. HIGGINS.—Vend-on ces truites sur les marchés pour du jeune saumon, ou non?

M. GREEN.—Bien je ne pourrais pas dire cela. Je n'en ai pas vu beaucoup qui n'étaient pas du saumon.

*Par M. Higgins :*

Q. Plusieurs personnes prétendent que ces saumons ne sont pas de la truite, mais du saumon dans ses différentes périodes de développement?—R. Oui; cela se pratique sur une grande échelle.

Q. Et croyez-vous que si l'on détruisait plus de truite saumonée l'on conserverait plus de saumon?—R. Oh! oui; certainement. Le moins il sera détruit de frais, le plus, naturellement, nous aurons de saumons arrivant à maturité. Puis la truite est un bon poisson, et peut-être prise par millions dans la rivière Fraser et la Cowichan spécialement.

Q. Que dites-vous du poisson qui remonte la rivière et qui y meurt?—R. Une grande quantité y meurent, mais pas tous. Je ne pourrais pas dire quelle est la proportion, mais il en meurt beaucoup.

Par M. Wilmot :

Q. Voyez-vous beaucoup de poisson mort dans la rivière Cowichan?—R. Oh! oui; beaucoup. J'ai entendu dire à quelqu'un ici qu'il avait trouvé 700 poissons morts, mais si vous en recueillez 700 vous ferez bien proche place nette. Je crois que la proportion de ceux qui meurent est petite en proportion de ceux qui montent.

Par M. Higgins :

Q. Vous parlez d'une petite rivière?—R. Oh! oui; naturellement dans une petite rivière les poissons morts ne sont pas aussi nombreux que dans une grande rivière où ils peuvent aller plus loin.

Q. Alors vous ne croyez pas que tout le poisson qui monte, meurt?—R. Oh! non; certainement non.

Q. Quelle est votre opinion sur le quinnat comme comestible?—R. Je ne considère pas les blancs de qualité inférieure comme comestible. Plusieurs personnes les préfèrent même aux rouges, mais ils ne se vendent pas aussi bien.

Par M. Wilmot :

Q. Puis-je vous demander quelle est votre expérience au sujet du saumon en Angleterre et en Ecosse?—R. J'ai eu très peu d'expérience en Ecosse ou ailleurs.

Q. Mais vous avez remarqué que le mâle dans le temps du rut a une excroissance considérable sur la mâchoire inférieure?—R. Oui, il a une excroissance; puis lorsqu'il descend à la mer il laisse tomber cette excroissance.

Q. Plusieurs personnes croient qu'ils ne la laissent pas tomber?—R. Oh! bien, je crois le contraire.

Q. Avez-vous remarqué que tous les mâles portent cette excroissance?—R. Oui.

Q. Le *sockeye* aussi?—R. Oui; mais pas aussi prononcée.

Q. Puis, quant à la couleur du saumon, passe-t-elle d'un rouge vif à un rouge beaucoup plus tendre?—R. Oh! oui.

Q. Et vous croyez que le saumon ici ressemble beaucoup au saumon sur la côte de l'Atlantique et ailleurs?—R. Il y ressemble beaucoup tout de même; la ressemblance est plus grande que dans aucune autre espèce de poisson que je connaisse.

Q. Savez-vous si dans d'autres pays un certain nombre de poissons meurent après avoir frayé?—R. Certainement; leur mort est causée par la même chose qu'ici, le *fungus*.

Q. Et dans une rivière comme ici, où le poisson est si nombreux—il y en a des millions—le nombre de poissons morts sera plus considérable?—R. Oui, naturellement; le nombre de poissons malades est en proportion de la quantité de poissons, et dans ces rivières si rocheuses et si rapides, il y a plus de dangers pour le saumon de se blesser, et alors le *fungus* apparaît.

Q. Le grand nombre de rets ne serait-il pas la cause que le poisson se blesse ainsi?—R. Bien, je ne sais pas; ils sont plus exposés à se blesser sur les roches en remontant les courants.

Q. Pourriez-vous prendre le saumon à la ligne dans ces rivières?—R. Il n'y a pas plus d'une douzaine de rivières dans la Colombie où nous puissions pêcher à la ligne.

Q. En avez-vous pris vous-même dans la rivière Cowichan?—R. Quelques-uns ont pris du *grilse*.

Q. Alors d'après toutes les apparences et d'après ce que vous en connaissez le quinnat sur la côte du Pacifique ressemble beaucoup au quinnat de toutes les autres parties du monde?—R. Le quinnat se ressemble beaucoup.

Q. La rivière Cowichan gèle-t-elle?—R. Non, pas du tout. Je ne crois pas que nous ayons une seule rivière qui gèle, excepté à l'embouchure.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

*Par M. Higgins :*

Q. Croyez-vous que le *quinnat* et le *sockeye* sont identiques?—R. Non, pas du tout; c'est un poisson différent sous tous les rapports. Je crois que le *cohoë* a plus de rayons que le *quinnat*. Je n'en suis pas absolument certain.

*Par M. Higgins :*

Q. La même origine commence peut-être, mais pas la même famille?—R. Exactement.

*Par M. Wilmot :*

Q. Compte-t-on les *oolâchans* dans la famille des saumons?—R. Oui.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais classifié le saumon à bosse?—R. Oui, je le connais bien.

Q. Dans quelle famille le mettez-vous?—R. Ce sont des saumons—ils appartiennent à la même famille que le *quinnat*, mais sont une espèce différente.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous connaissez bien le saumon à bosse—c'est un saumon avec une bosse sur le dos?—R. Oui; c'est un poisson mâle seulement.

Q. Est-ce que tous les mâles de la famille des saumons changent beaucoup après qu'ils sont arrivés de la mer?—R. Oui; matériellement.

Q. Et les personnes qui ne connaissent pas beaucoup, croiraient que ce sont des poissons d'une espèce différente?—R. Oui; j'ai vu des personnes en faire la différence en pesant le poisson, mais le *sockeye* ne change pas. Je les ai vus à Lilloet tout aussi frais que lorsqu'ils sont sortis de la mer.

M. WILMOT.—Merci, monsieur; les renseignements que vous nous avez donnés nous ont beaucoup intéressés.

M. Green se retire alors.

La commission se décide à émettre un subpoena pour faire comparaître devant elle M. W. H. Dempster, de la rivière Skeena, présentement à Victoria, mais devant quitter la ville à 5 p.m. aujourd'hui pour la rivière Skeena.

A 1.15 le président ajourne la commission jusqu'à 2.30 p.m.

---

### *Séance de l'après-midi.*

A 2.30 la commission s'assemble.

Présents: M. S. Wilmot, président, M. le shérif Armstrong, et M. Winter, secrétaire.

M. WILLIAM H. DEMPSTER, natif d'Angleterre, depuis treize ans dans la Colombie anglaise, résidant à Victoria, et propriétaire d'une fabrique de conserves de saumon sur la rivière Skeena, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Avez-vous quelque chose à nous soumettre, monsieur?—R. Je ne crois pas que j'aie grand'chose à vous dire.

Q. La commission est prête à entendre tout ce que vous voudrez lui soumettre?—R. Je suis venu ici pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Q. Où faites vous la pêche?—R. Sur la rivière Skeena.

Q. A environ 600 milles d'ici?—R. 600 milles.

Q. Est-ce une grande rivière?—R. A peu près deux milles et demie de largeur à l'endroit où nous pêchons. Je crois qu'il descend plus d'eau dans la Fraser que dans la Skeena. Nous pêchons réellement dans un bras de la mer; la marée se fait sentir jusqu'à trente milles dans la rivière en amont de l'endroit où notre fabrique est située.

Q. Quel est le nom de votre fabrique?—R. La fabrique Windsor, celle qui est située le plus loin sur la rivière.

Q. Et quelle distance y a-t-il à aller jusqu'aux lacs?—R. 180 milles.

Q. La rivière est-elle libre tout le long? Son cours n'est pas embarrasé par des barrages pour moulins, des chutes ou obstructions qui pourraient empêcher les poissons de monter?—R. Non, il n'y a rien de ces choses.

Q. Les lacs sont-ils grands, nombreux?—R. Il y en a plusieurs; le principal a 110 miles de longueur et est alimenté par un grand nombre de rivières.

Q. A-t-on fixé une borne pour votre pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est-elle?—R. Elle est fixée à trois milles environ en amont de notre fabrique.

Q. Quelle est la largeur de la rivière au point fixé pour la pêche?—R. Environ un mille et demi, ou un mille et trois quarts.

Q. Quelle est la hauteur de la marée à la limite de la pêche?—R. A cet endroit l'eau s'élève d'environ 15 pieds; près de notre fabrique elle s'élève à 21 pieds de hauteur.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques sur cette rivière?—R. Il y en a sept autres, et une en voie de construction.

La fabrique "Balmoral" fait-elle partie du syndicat?—R. Oui; et la fabrique en voie de construction appartient à la "North Pacific Company." C'est le nom du syndicat.

Q. (Consultant la carte.) Quel est le nom de la fabrique située la plus basse sur le même côté du bras de mer?—R. C'est l' "Inverness."

Q. Alors il y a deux fabriques en tout sur cette rivière?—R. Oui.

Q. De même capacité à peu près?—R. De capacité à peu près semblable.

Q. Quelle est la capacité moyenne?—R. A peu près 20,000 caisses; ce serait la limite extrême.

Q. Comment est l'extrémité du bras de mer? S'ouvre-t-il directement sur la mer, ou son embouchure est-elle fermée par l'île?—R. Elle est fermée par l'île—County Island est située juste au milieu.

Q. Quelle distance y a-t-il depuis l'île jusqu'à la limite de la pêche?—R. Entre dix-sept à dix-huit milles.

Q. Pêchez-vous seulement entre l'île et la limite, ou plus loin?—R. Non, nous ne pêchons pas plus loin.

Q. Quelle est la largeur du bras de mer près de l'île?—R. Trois ou quatre milles à peu près, c'est-à-dire de chaque bras entre l'île et la terre ferme.

*Par M. Dempster :*

Q. Vous ne voulez pas parler, je suppose, du marais d'Inverness, car l'une de ces îles forme ce que nous appelons marais d'Inverness.

*Par M. Wilmot :*

Q. Le poisson monte-t-il dans le marais?—R. Oh, oui; ce marais est d'environ un demi-mille de large.

Q. A quelle distance de la mer s'étend-il?—R. Jusqu'à trois milles.

Q. Y a-t-il d'autres cours d'eau ou rivières se déversant dans ce bras de mer en bas de la limite de la pêche?—R. Il y a celui sur lequel la "Balmoral" est située. C'est un petit cours d'eau et le saumon n'y monte pas.

Q. De quelle espèce de rets vous servez-vous?—R. Des rets à mailles de cinq pouces et trois quarts.

Q. Tous des rets à dérivettes—pas de seines?—R. Non, pas de seines.

Q. Y a-t-il un endroit nommé Hazelton sur la rivière?—R. Oui.

Q. A quelle distance de la limite?—R. 180 milles. Aux fourches de la Skeena.

Q. Combien de bateaux avez-vous?—R. Quarante.

Q. Tous les paqueurs sont-ils limités à quarante permis chacun, ou y a-t-il un certain nombre de permis fixé pour toute la rivière?—R. Chaque paqueur obtient quarante permis. Il y a 300 permis pour la rivière; les paqueurs en obtiennent 200 et les pêcheurs 100.

Q. Quels sont ces pêcheurs ?—R. Des sauvages, tous des sauvages ; il n'y a pas de blancs là.

Q. Alors les paqueurs en ont 200 en leur nom, et 100 au nom des sauvages ?—R. Bien, c'est nous qui payons pour les permis ; les sauvages ne veulent rien payer.

Q. Ce sont tous, à proprement parler, des permis de paqueurs ?—R. Oui, des permis de paqueurs.

Q. Cela vous causerait-il quelque tort si tous ces permis étaient donnés directement aux paqueurs ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Alors qu'avez-vous besoin de les prendre au nom des sauvages ?—R. Je ne sais pas.

Q. Mais c'est ce qui se pratique ?—R. Oui.

Q. Et vous chargez ces permis au compte des sauvages ?—R. Non, nous ne leur chargeons pas ; ils refusent absolument de payer pour ces permis. Ils n'en ont jamais payé sur la rivière Skeena.

Q. Alors la méthode de pêche est la même sur la Skeena que sur la Fraser et autres rivières. On se sert de rets en dérivette et de bateaux, et l'on pêche entre la limite supérieure et l'île ?—R. Oui.

Q. La pêche se fait d'une manière égale sur tout le parcours jusqu'à l'île ?—R. Oui, d'une manière à peu près égale.

Q. Les 300 bateaux pêchent-ils tous ensemble ?—R. Oui, nous ne pouvons pêcher que dix heures environ sur 24 heures.

Q. Quel poisson prenez vous généralement ?—R. Le *sockeye*, mais nous pêchons aussi le saumon du printemps, qui arrive vers le 1er mai.

Q. Étiez-vous présent lorsque M. Green a rendu son témoignage ?—R. Non.

Q. Le saumon du printemps est plus gros que le *sockeye* ?—R. Oui, il pèse à peu près 20 livres.

Q. Ce saumon a-t-il la chair de deux couleurs, les uns rouge, les autres, blanche ?—R. Oui.

Q. Dans quelle saison les blancs se montrent-ils ?—R. Dans toutes les saisons ; la proportion de saumons à chair blanche est d'à peu près 20 pour 100 du total ; le reste est rouge.

Q. Le saumon remonte-t-il toute la Skeena jusqu'aux lacs ?—R. Je le crois.

Q. Et vont-ils dans de petites rivières pour frayer ?—R. Je le crois.

Q. Dans quel mois ?—R. Dans les mois d'août et septembre.

Q. Savez-vous s'ils fraient en octobre ?—R. Non, je ne le crois pas. Je ne me suis jamais trouvé là dans le mois d'octobre.

Q. Ils pourraient frayer en octobre, n'est-ce pas ?—R. Ils le pourraient, mais ils montent tous dans le mois de juillet.

Q. Est-ce que tous ces saumons du printemps, ainsi que plusieurs l'ont rapporté ici, meurent et ne retournent pas à la mer ?—R. Je ne puis répondre à cette question. Je sais qu'un grand nombre d'entre eux meurent.

Q. Croyez-vous que quelques-uns échappent ?—R. Je le crois, mais en petit nombre.

Q. Avez-vous jamais vu ces saumons à cette époque ?—R. J'ai vu des saumons flotter sur l'eau presque morts, pendant le mois de septembre, mais je ne crois pas qu'ils soient en état de se rendre jusqu'à la mer pour y faire quelque chose d'utile.

Q. Comment l'espèce se conserve-t-elle, alors ?—R. Par la reproduction—la production annuelle des œufs est suffisante pour la continuation de l'espèce.

Q. Alors vous croyez qu'il est inutile pour le poisson de renouveler ses qualités reproductrices ?—R. Il n'a pas été montré que ces qualités mouraient.

Q. Mais si l'on nous montrait chez quelques-uns qu'elles s'éteignent ?—R. Je ne le crois pas. Ces poissons meurent de fatigue et de blessures, provenant de ce que la rivière est très rapide et remplie de roches.

Q. Si l'on vous montrait que des saumons remontent jusqu'à des 800, 900 et 1,000 milles, vous diriez-vous ?—R. Mais, c'est ce qu'ils font dans la Skeena—ils se rendent jusqu'au lac Babin.

Q. Et vous croyez qu'ils n'en reviennent pas ?—R. Je ne crois pas que ceux qui reviennent puissent être d'aucune utilité.

Q. Est-ce là l'impression parmi les sauvages et les autres habitants du pays ?  
R. Je ne sais pas quelle est l'impression de ces gens.

Q. Vous dites que vous paquez ces poissons du printemps ?—R. Oui.

Q. En paquez-vous beaucoup ?—R. Non, ils ne sont pas nombreux.

Q. Que faites-vous avec les blancs ?—R. Nous les donnons aux sauvages.

Q. Les mangent-ils tous ?—R. La plus grande partie.

Q. Et ceux qu'ils ne mangent pas ?—R. Nous les salons—nous coupons les ventres, et les salons.

Q. Quelle pesanteur alors salez-vous ?—R. A peu près sept livres.

Q. Et la balance des vingt livres du poisson, qu'en faites-vous ?—R. Nous la jetons à l'eau, personne n'en a besoin.

Q. Jetée comme déchets ?—R. Oui.

Q. Vous ne voyez aucune possibilité de faire de ce poisson un article de commerce ?—R. Non, nous l'avons essayé.

Q. Quelle est la raison ?—R. La couleur.

Q. Et comme poisson salé, ils n'auraient pas de vente ?—Ils ne paient pas la dépense des barils et du sel.

Q. Où en avez-vous expédié ?—R. Au Canada, aux Iles Sandwich et en Australie.

Q. Parlez-vous du Canada comme d'un pays étranger par rapport à la Colombie ?  
—R. Non, mais nous parlons toujours ainsi, par habitude contractée autrefois.

Q. Alors, pour votre goût propre, l'un est aussi bon que l'autre ?—R. Non, l'un n'est pas aussi bon que l'autre; la différence entre les deux est très petite, mais il y en a un supérieur à l'autre. En Angleterre la couleur compte pour beaucoup.

Q. Oui, je le sais; je me rappelle qu'en 1883 le saumon de la Skeena a remporté le prix sur tous les autres. Maintenant votre principal poisson ici c'est le *sockeye*—quand viennent-ils ?—R. Vers le 1er juin, je crois.

Q. Quand fraient-ils ?—R. A peu près vers le même temps que le saumon du printemps; peut-être un peu plus tard, vers le mois de septembre.

Q. Quelques-uns de ces poissons redescendent-ils ?—R. Je n'en ai jamais vu redescendre aucun.

Q. Pourraient-ils redescendre sans que vous les voyiez ?—R. Je suppose qu'ils le pourraient.

Q. Quand cessez-vous de pêcher ?—R. Vers le 1er d'août.

Q. Et, conséquemment, comme ces poissons ne pourraient redescendre qu'après ce temps, vous ne les voyez pas ?—R. Nous pourrions en voir quelques-uns.

Q. Voyez-vous des *sockeyes* morts ?—R. Très peu; nous en voyons quelques-uns.

Q. En voyez-vous qui soient dans un état de faiblesse et d'épuisement ?—R. Oui; j'en ai vu plusieurs dans le haut de la rivière; ils flottaient et ne paraissaient pas avoir la force de nager.

Q. Quelle est la grosseur moyenne du *sockeye* que vous paquez ?—R. Environ six livres.

Q. Alors votre poisson est plus petit que dans les autres rivières; en avez-vous jamais pris de plus de six livres ?—R. La moyenne est d'à peu près six livres. Nous en prenons quelquefois qui pèse sept ou huit livres.

Q. Combien de boîtes remplissez-vous avec un saumon ?—R. Onze à douze saumons font une caisse.

Q. Combien de saumons, en moyenne, un bateau vous rapporte-t-il par jour, lorsque le poisson est abondant, disons ?—R. Environ 250 par bateau, et lorsque le poisson est plus rare, environ 50.

Q. Vous avez une moyenne de 150 alors, en prenant plusieurs années ?—R. A peu près cela.

Q. Avez-vous jamais compté la moyenne de chaque bateau par saison, le chiffre total ?—R. De 2,000 à 3,000.

Q. Que faites-vous avec les déchets ?—R. Nous les jetons à la rivière.

Q. Causent-ils quelques désagréments, ou sont-ils emportés immédiatement ?  
R. Ils sont emportés chaque fois. Nous avons un courant de six nœuds à l'heure qui emporte tout à la mer.



Q. Y a-t-il des habitations sur la côte, plus bas?—R. Non, c'est un terrain de roc et de fer. Nous n'avons pas d'autres habitants que les sauvages.

Q. Avez-vous entendu des plaintes?—R. Jamais.

Q. N'y a-t-il pas de blancs là qui puissent en être affectés?—R. Non, il n'y en aura jamais; il n'y a pas de terrain cultivable que je connaisse dans ces endroits.

Q. Ce pays ne pourrait-il pas produire quelque richesse et avoir des habitants?—R. Peut-être, avec le temps.

Q. Ainsi les déchets sont emportés à la mer et ne nuisent à personne?—R. Non, pas du tout.

Q. Etes-vous satisfait du nombre de permis qu'on vous accorde?—R. Oui, monsieur, parfaitement satisfait.

Q. Quel effet ça aurait-il si l'on vous en diminuait le nombre?—Cela augmenterait le coût de notre poisson et restreindrait notre travail. Nous ne pouvons pêcher que 10 heures sur 24, et cela pendant deux mois et demi seulement.

Q. Vous avez dit, je crois, que vous ne vous serviez pas de seines?—R. Non, monsieur, nous ne nous servons pas de seines.

Q. Connaissez-vous les effets de la pêche à la seine, comparés à ceux des rets à dérivette?—R. Je ne connais rien de cela.

Q. Que dites-vous de la suspension hebdomadaire?—R. Elle nous conviendrait parfaitement, si on la faisait concorder avec les marées. Ainsi, quelquefois, le samedi, la marée ne conviendra pas, souvent à 10 heures il nous faut cesser de travailler, cela change tous les mois, et nous voudrions que les heures de la suspension hebdomadaire fussent changées pour s'accorder avec les marées. Il y aurait toujours 36 heures de suspension hebdomadaire comme aujourd'hui.

Q. Vos sauvages pêchent-ils le dimanche?—R. Ils ne veulent pas pêcher le dimanche.

Q. Vous parlez de 24 heures?—R. Ils ne travaillent pas tant que minuit n'est pas arrivé.

Q. Ainsi ils ne veulent pas travailler depuis 6 p.m. dimanche jusqu'à minuit?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous quelque chose à dire à propos de la saison réservée annuelle?—R. Non, je n'ai rien à dire à ce sujet.

Q. La croyez-vous opportune?—R. Nous n'en avons pas besoin chez nous.

Q. Mais au point de vue des intérêts généraux?—Oh, faites-en une, si c'est nécessaire dans l'intérêt général.

Q. Si d'autres que vous et les sauvages demandaient des permis, vous opposeriez-vous à ce qu'on les leur accorde?—R. Non.

Q. Alors il serait juste de donner un permis à tout sujet anglais ou résidant qui en demanderait?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du transfert des permis; croyez-vous que cela devrait se pratiquer?—R. Non, je crois que les permis ne devraient pas être transférés.

Q. Mais n'obtenez-vous pas vous-même des permis au nom des sauvages?—R. Ce sont réellement nos permis; nous payons pour; les sauvages refusent absolument de payer.

Q. Que dites-vous des honoraires de permis?—R. Nous sommes parfaitement satisfaits de l'état de choses actuel.

Q. Devraient-ils être du même prix par toute la province, ou d'un prix différent pour votre rivière?—R. Je crois que le prix devrait être le même par toute la province.

Q. Avez-vous d'autre chose à dire?—R. Je ne vois pas autre chose pour le présent.

Q. Vous n'avez aucune demande à faire, ni plaintes à formuler?—R. Excepté cette question de suspension hebdomadaire, je voudrais qu'on la fasse mobile.

Q. Le poisson est-il régulier sur cette rivière? Y a-t-il des années où le poisson manque et d'autres où il est en très grande abondance?—R. Il est assez régulier, nous n'avons pas de disettes périodiques.

Q. Depuis combien de temps fait-on la pêche sur la Skeena?—R. Depuis quatorze ans; comme de raison nous avons des années où la quantité de poisson est un

peu moindre, mais nous n'en avons pas où il manque complètement, comme sur la Fraser.

Q. Entre-t-il des saumons à bosse dans votre rivière?—R. Oui, beaucoup. Nous ne pouvons pas nous empêcher de les prendre.

Q. Quand viennent-ils?—R. Ils viennent en même temps que les *sockeyes*.

Q. Et vous les prenez dans les mêmes rets?—R. Oui.

Q. Et qu'en faites-vous?—R. Nous paquons le *sockeye*, mais nous rejetons le saumon à bosse, la plupart du temps.

Q. Sont-ils nombreux?—R. Oui, très nombreux; ils font beaucoup de dommage à la pêche.

Q. Dé quelle manière?—R. Ils gâtent nos rets. L'année dernière ils étaient si nombreux que nous avions peine à tirer nos rets.

Q. Mais, tout de même, vous réussissiez à dégager les poissons?—R. Oui; ils étaient pris dans les rets.

Q. Leur quantité est-elle égale à celle des *sockeyes*?—R. Oh, dix fois plus; nous prendrons probablement vingt ou trente *sockeyes*, et deux ou trois cents saumons à bosse.

Q. Et ainsi vous sacrifiez deux à trois cents saumons à bosse pour avoir de vingt à trente *sockeyes*?—R. Oui, monsieur.

Q. Connaissez-vous quels moyens il faudrait prendre pour empêcher la destruction d'aussi grandes quantités de poisson?—R. Nous voudrions les voir tous détruits jusqu'au dernier.

Q. Et cette pratique de détruire les saumons à bosse a existé depuis que vous pêchez là? Ne diminuent-ils pas?—R. Il y a des années où les saumons à bosse ne viennent pas en aussi grand nombre, et d'autres où nous n'en voyons pas du tout.

Q. Les saumons à bosse sont-ils plus gros que les *sockeyes*?—R. Non, ils sont un peu plus petits.

Q. Lorsqu'ils arrivent de la mer, ont-ils leur bosse?—R. Non; cette bosse se montre après qu'ils sont entrés dans la rivière.

Q. Cette bosse n'apparaît que sur les mâles?—R. Sur les mâles seulement.

Q. Voyez-vous d'autres affluences de poisson après le passage des *sockeyes* et des saumons à bosse?—R. Oui; il y a l'affluence des *cohoes*. Nous ne les pêchons jamais. Ils sont inférieurs aux *sockeyes*.

Q. Sont-ils inférieurs comme comestible?—R. Oui; ils sont inférieurs sous tous rapports.

Q. Quelle est la couleur de leur chair?—R. Rose clair.

Q. Déposent-ils leurs œufs à peu près dans le même temps que le *sockeye*?—R. Un peu plus tard.

Q. Alors le seul saumon qui ait de la valeur, ou celui qui a le plus de valeur, est le *sokeye*?—R. C'est sur ce poisson que les paqueurs comptent pour le gros de leur paquage?—R. Oui, c'est le seul qui donne du profit.

Q. Y a-t-il quelques marques sur le *sockeye* qui puissent vous faire connaître le mâle de la femelle?—R. Non, ce n'est que plus tard dans la saison que nous pouvons faire cette distinction.

Q. Quelle est la marque distinctive alors entre le mâle et la femelle?—R. Le mâle a un espèce de crochet à la mâchoire inférieure.

Q. Avez-vous jamais pêché ailleurs que dans la Colombie-Britannique?—R. J'ai pêché sur la rivière Ristigouche.

Q. Y a-t-il quelque différence entre le saumon du printemps et le saumon de Ristigouche en grosseur, qualité et apparence?—R. Le saumon de la Skeena est beaucoup plus gros; les deux sont à peu près de même qualité.

Q. Quel est le poids moyen du saumon de la Skeena?—R. Vingt livres.

Q. Est-ce que le poids moyen du saumon de la Ristigouche n'est pas de vingt livres au commencement de la saison?—R. Non; pas dans le printemps.

Q. Je puis dire que j'ai pêché moi-même dans la Ristigouche dans le printemps à bonne heure, et que la moyenne des saumons que j'ai pris était de vingt-trois livres?—R. Oui, mais vous pêchiez à la mouche, n'est-ce pas?

Q. Oh ! cui ; je sais qu'à la mouche on prend les plus gros saumons. Puis-je vous demander si dans votre rivière, vous avez essayé la pêche à la mouche ?—R. Oui, mais sans succès.

Q. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a inauguré la pêche à la mouche dans la rivière Ristigouche. Cette pêche rapporte maintenant des dix, vingt et trente mille piastres par année, et vous devriez l'essayer et l'encourager ici. Je mentionne ce fait seulement pour montrer que le poisson ici ressemble au saumon d'ailleurs. Si les Américains savaient que vous pourriez prendre du saumon à la mouche, ici, ils viendraient et vous feriez bien avec eux ?—R. Ils ont beaucoup de rivières à saumon chez eux—la Colombie est une meilleure rivière que les nôtres.

Q. Mais les eaux de la Colombie ne sont-elles pas boueuses à cause des neiges fondantes des montagnes ?—R. Bien, notre Skeena est grossie de la même manière.

Q. Oui, mais son eau est claire, n'est-ce pas ?—R. Oui, elle est claire.

Q. Ne faites-vous pas quelque autre pêche en eau profonde près de la Skeena ; ne pêche-t-on pas la morue et le flétan ?—R. Non, pas près de la Skeena ; il y a cependant de bons fonds de pêche, mais il ne sont pas pêchés. Les sauvages prennent beaucoup de flétan dans le voisinage de l'estuaire.

Q. Puis la morue noire ?—R. On la trouve près des îles de la Reine-Charlotte.

Q. Et le flétan—il n'y a pas longtemps qu'on l'a découvert ?—R. Les sauvages le pêchaient depuis plusieurs années.

Q. Alors il peut y avoir là une grande source de richesse à exploiter. Quelles autres espèces de poissons trouvez-vous là ?—R. Il y a le chien de mer, qui a une valeur pour l'huile.

R. Ne pourrait-on pas utiliser les déchets du saumon à faire de l'huile ?—R. Je ne crois pas que cela paierait.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y a-t-il une fabrique d'huile à cet endroit ?—R. Oui, il y en a une et j'y possède des intérêts.

Q. Que faites-vous des déchets de chien de mer ?—R. Il y en a bien peu ; l'huile est extraite par la vapeur, et nous jetons les déchets.

Q. Depuis quand cette fabrique fonctionne-t-elle ?—R. Depuis l'année dernière seulement.

Q. Avez-vous produit beaucoup d'huile ?—R. 23,000 gallons.

R. Croyez-vous que cette industrie sera profitable ?—R. Je le crois.

Q. Combien vaut l'huile de chien de mer ?—R. 45 cents le gallon.

Q. Sont-ce les paqueurs qui forment la compagnie ou d'autres personnes ?—R. Ce sont d'autres personnes.

Q. De quel endroit ?—R. De Victoria.

Q. Utilisez-vous d'autres poissons que le chien de mer ?—R. Nous nous servons du petit requin des côtes quelques fois.

*Par M. Wilmot :*

Q. Prend-t-on le oolâchan là ?—R. Oui, beaucoup.

Q. Y a-t-il beaucoup de hareng sur la côte ?—R. Oui, je crois qu'il y en a beaucoup.

Q. A-t-on fait quelque tentative pour utiliser le hareng comme article de commerce ?—R. Non, pas encore.

Q. Croyez-vous que le hareng devient assez abondant pour rendre la pêche profitable ?—R. Ce hareng ne peut pas être comparé au hareng de l'Atlantique ; il est plus petit.

Q. Vous n'avez pas de maquereau, alors, ici ?—R. Non.

Q. Considéreriez-vous l'introduction du maquereau ici une bonne chose ?—R. Oui, si cela peut être fait avec succès.

Q. Avez-vous des huîtres près de la Skeena ?—R. Non.

Q. Du homard ?—R. Non.

Q. Si le homard était introduit là et réussissait, ne serait-ce pas une addition à la richesse des pêcheries ?—R. Oui.

M. DEMPSTER.—Je dois dire que l'huile de chien de mer se vend 45 cents le gallon en canistre, mais seulement 35 en baril.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais pris de l'alose dans vos rivières?—R. Non.

Q. Savez-vous qu'on l'a introduit dans le Pacifique?—R. Je l'ai entendu dire.

Q. On a pris aussi de l'alose à l'embouchure de la Fraser. Je dois dire que je pose toutes ces questions parce que cette commission n'a pas seulement pour objet de s'occuper de ce qui regarde les paqueurs, mais de recueillir tous les renseignements possibles sur tout ce qui concerne la question des pêcheries, etc. Alors cette fabrique d'huile a eu du succès jusqu'ici?—R. Oui.

Q. Et vous vous proposez de continuer à faire de l'huile avec le chien de mer et avec le requin des côtes?—R. Oui.

Q. A quelle distance est la fabrique d'huile de votre établissement?—R. Environ 60 milles. Elle est située sur les îles de la Reine-Charlotte.

Q. Mon objet en posant ces questions, c'est que si le chien de mer peut être converti en huile profitablement, pourquoi les déchets de poisson ne le pourraient-ils pas aussi et former ainsi un article profitable de commerce?—R. Vous devez vous rappeler que l'huile de chien de mer est bien supérieure à l'huile de saumon.

Q. Avez-vous vu de l'huile de saumon?—R. Oui, nous en avons fabriqué à notre établissement de conserves. Cet essai ne nous a pas payé.

Q. Croyez-vous alors que tous ces déchets de saumon pourraient être convertis en huile?—R. Je suppose que cela pourrait se faire.

Q. Prenez-vous plus de saumons à bosse que de chiens de mer?—R. Oh! oui; le chien de mer se pêche à la ligne et à l'hameçon et le saumon à bosse avec des rets.

Q. Combien pèse le chien de mer?—R. Environ sept à huit livres.

Q. Alors, ils ne sont pas plus gros que les saumons à bosse?—R. Le foie des chiens de mer ne contient presque rien autre chose que de l'huile. Nous retirons les deux tiers du foie et le tiers de tout le reste du corps.

Q. Dans vos essais de fabrication d'huile avec les déchets de saumon, avez-vous essayé le saumon à bosse?—R. Non, pas du tout.

Q. Le saumon à bosse n'est-il pas gras?—R. Non, pas autant que le *sockeye*.

Q. Mais on y trouverait de l'huile?—R. Oh oui; mais il est douteux qu'il y aurait du profit à l'extraire.

Q. La raison pour laquelle je pose ces questions c'est pour que le département suggère, si la chose est possible, d'utiliser ces saumons à bosse que l'on rejette à l'eau aujourd'hui, et d'en faire un article de commerce utile. Y a-t-il autre chose que vous ayez à dire, monsieur?—R. Non, rien de plus.

JAMES L. RAYMOND, natif d'Angleterre, résidant depuis 25 ans dans la Colombie anglaise, comptable, et domicilié à Victoria, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Qu'avez-vous à nous soumettre, monsieur?—R. On m'a demandé de venir ici pour répondre à des questions. Pendant deux ans j'ai été gérant de la fabrique d'huile située où la ville de Vancouver est maintenant.

Q. Quel poisson convertissiez-vous en huile là?—R. Du hareng.

Q. Avez-vous essayé d'autre poisson?—R. Non, nous avions autant de hareng que nous pouvions en employer.

Q. Les harengs étaient-ils bien nombreux?—R. Il y en avait beaucoup à cette époque.

Q. Quel a été le résultat de votre fabrique?—R. Nous avons perdu \$40,000 en deux ans, et nous l'avons fermée ensuite.

Q. Quelle était la raison—Pas de marchés?—R. L'insuccès était dû entièrement à l'impossibilité de faire sécher le résidu.

Q. Le résidu est ce qui reste du poisson après que vous en avez enlevé l'huile?—R. Oui; mais nous n'en pouvions faire aucun usage; nous ne pouvions pas le sécher.

Q. Un témoin précédent a dit que le résidu était en très petite quantité?—R. Le résidu du chien de mer. Mais le procédé par lequel on extrait l'huile du chien de mer est bien différent.

Q. Ne pourriez-vous pas faire la même chose?—R. Pas avec les harengs; il faut les réduire en pulpe.

Q. Connaissez-vous des fabriques d'huile sur l'Atlantique?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous celle de Manhaden?—R. Oui; mais ces fabriques fonctionnent l'été et le résidu sèche comme de la terre, tandis qu'ici nous opérons pendant l'hiver, et il pleuvait tout le temps.

Q. Qu'avez-vous fait de l'huile?—R. Il n'y avait pas de marché pour cette huile dans le pays, et il nous fallait l'expédier en Angleterre.

Q. Est-ce que les autres industries ne sont pas obligées d'envoyer leurs produits en Angleterre, les paqueurs, par exemple?—R. Oui, mais les boîtes de saumon ne coulent pas. Le coulage de notre huile était d'environ 20 pour 100; l'huile a à passer deux fois sous les tropiques, ce qui a l'effet de faire sécher beaucoup les barils.

Q. Généralement parlant, l'huile est l'article de commerce le plus pénétrant; cependant on l'expédie par toute la terre?—R. Oui, mais dans notre pays nous ne pouvons nous procurer que des barils en bois mou.

Q. Alors votre expérience n'a pas été profitable?—R. Pas profitable. Si nous avions pu faire sécher le résidu, tout aurait bien été.

Q. Sont-ce les opérations de la fabrique d'huile qui ont chassé le hareng?—R. Je ne sais pas; je crois que ce sont les steamers et la population qui ont chassé le hareng. Notre fabrique d'huile n'a pas chassé le hareng pendant que j'étais là.

Q. Alors vous croyez que ce sont les bateaux à vapeur et la population qui ont chassé le hareng?—R. Oui, le trafic; nous avions autrefois beaucoup de hareng dans le havre. Nous n'avons pas réussi la première année, et nous avons fait venir ensuite un expert de l'est qui a placé un séchoir qu'il disait devoir réussir; mais il n'a pas eu de succès. Je parle du résidu. Cet homme, un nommé Demesque, nous avait placé un séchoir artificiel, mais ça n'a pas réussi; si le résidu n'est pas sec en vingt-quatre heures, la fermentation commence et nous ne pouvons plus rien en faire.

Q. Mais le département de l'agriculture d'Ontario dit qu'on peut en faire un bon engrais. Avez-vous lu le récent article sur cette question dans le *Colonist*?—R. J'ai lu quelque chose sur cette question, mais vous ne pouvez pas sécher le résidu.

Q. Mais d'autres disent la chose possible?—R. Vous ferez bien sécher une tonne dans une journée, mais lorsque vous en avez dix tonnes, vous ne le pouvez plus.

Q. Bien, voici ce que le professeur James dit (*Colonist* de Victoria, 20 février 1892). Voici ses conclusions:—

“Après avoir considéré toute la question, je suis d'avis que la manufacture du résidu en engrais doit être fortement recommandée, parce que—

“1° Elle utilisera un article qui, aujourd'hui, ne sert à rien.

“2° Elle empêchera les eaux d'être souillées.

“3° Si elle est bien conduite, elle assainira les environs.

“4° Elle compensera pour nos fermes la perte des engrais de ville portés dans nos lacs et rivières par les égouts.

“5° Si bien conduite, elle paiera bien.

“J'ai répondu aussi longuement à cause de la grande importance de cette question au point de vue de la salubrité publique, le succès de l'industrie de la pêche, et le progrès de l'agriculture.”

Il est dit aussi que la valeur du guano dans Ontario est de \$34 la tonne.—R. Je diffère entièrement d'opinion à ce sujet; je crois que nous avons obtenu \$10, mais cela ne payait pas. Nous avons été obligé d'en porter des tonnes à English Bay, afin de nous en débarrasser. Nous avons construit un bac avec un faux fond, et nous le jetions là.

Q. Nous avons entendu dire que les déchets que vous aviez jetés là avaient empêché le hareng de revenir?—R. Je dois dire que nous avons obtenu jusqu'à £7 10s. pour notre engrais en Angleterre, mais tout dépend de la quantité d'ammoniaque et de phosphate qu'il contient. Nous avons habitude de faire bouillir le hareng

dans une chaudière ouverte, ensuite le soumettre à une pression hydraulique, et si l'engrais ne séchait pas en vingt-quatre heures, tout l'ammoniaque s'en allait et l'engrais était détruit.

Q. Et vous dites alors que la tentative de faire de l'engrais artificiel avec le hareng n'a pas réussi?—R. Certainement.

Q. Pouvez-vous dire que le même insuccès se répéterait si l'huile et l'engrais étaient faits en même temps avec les déchets de saumon?—R. Je crois que le coût de transporter ces déchets à la fabrique d'huile ôterait toute chance de profit. Nous avons notre poisson presque pour rien. Nous le payions à peu près 75 cents la tonne sur le quai.

Q. Mais si on vous livrait ces déchets à la fabrique?—R. Il faudrait toujours que quelqu'un paie pour les transporter. Je ne crois pas que ça puisse réussir. Dès que le hareng se gâtait un peu, l'huile ne valait rien, et il en serait de même pour les déchets.

Q. Alors fait-on l'huile de chien de mer instantanément?—R. Oh, non; cela prend quelques heures, nécessairement.

Q. Désirez-vous dire autre chose?—R. Non; c'est la seule question que je connaisse.

M. le PRÉSIDENT.—Nous vous sommes bien obligés.

WILLIAM HENRY LOMAS, natif d'Angleterre, résidant depuis 29 ans à la Colombie anglaise, domicilié à Cowichan, et agent du gouvernement fédéral chez les sauvages, prête serment.

Avant l'interrogatoire du témoin, M. J. H. Todd et d'autres personnes présentes ont prétendu que M. Ashdown Green n'avait pas prêté serment avant de rendre son témoignage. Le secrétaire ayant consulté ses notes, constata que M. Green avait prêté serment, mais vu le doute exprimé par quelques personnes, le président donna instruction que M. Green soit rappelé le jour suivant pour régler ce point.

*Par M. Wilmot (à M. Lomas) :*

Q. Que désirez-vous soumettre au bureau?—R. Je désirerais dire quelques mots au sujet de la pêche aux huîtres, mais je voudrais avant cela parler de quelque chose que M. Green n'a pas dit concernant la rivière Cowichan, par défaut de connaissance de la rivière, je crois. Il y a quatre ou cinq ans, on a mis quatre ou cinq millions de *sockeyes*, deux années de suite, dans la rivière, et un certain nombre sont revenus. Ils se rendent à la tête de la rivière Cowichan.

Q. Y a-t-il longtemps de cela?—R. Quatre ou cinq ans. Il n'y en avait pas auparavant, mais aujourd'hui on en voit de petites quantités, des centaines, mais pas en aussi grand nombre que les autres poissons.

Q. Alors vous attribuez cela à la culture artificielle?—R. Oui, et je puis dire qu'on les trouve à plusieurs milles dans la rivière en amont de leurs frayères.

Q. Je suppose que ces jeunes poissons sont allés se chercher de nouveaux foyers? Ils sont d'abord descendus à la mer, monsieur.

Q. Et a-t-on mis du quinnat dans la rivière?—R. Non, pas du tout.

Q. Alors vous croyez qu'il y a là une preuve suffisante du succès de la culture artificielle du poisson, de la pisciculture?—R. Oh, certainement; les sauvages furent si surpris de voir ces saumons qu'ils furent les premiers à m'en apporter un.

Q. Quelle grosseur avait-il?—R. Il pesait environ cinq livres.

Q. Avez-vous autre chose à dire sur ce sujet, monsieur?—R. M. Green a dit que le saumon revenait, mais je crois que le seul saumon qui revient c'est la tête-d'acier, et ce poisson tient plutôt de la truite.

Q. Vous connaissez bien les habitudes du poisson tête-d'acier?—R. Oui.

Q. Voudriez-vous nous en donner une description?—R. Ce poisson vient aussi gros que le quinnat, et monte en décembre vers Noël—disons depuis la fin de novembre jusqu'au mois de janvier—cela dépend beaucoup de l'état de la rivière. La Cowichan a si peu d'eau que le poisson ne peut la remonter; la tête-d'acier ne vient jamais

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

dans la baie que lorsque l'autre poisson est monté. Il attend que le chien de mer et le *cohoë* soient montés, et une semaine ou deux plus tard, il monte lui-même.

Q. Pourquoi l'appelle-t-on tête-d'acier?—R. C'est le nom que les pêcheurs lui ont donné—les sauvages ont un autre nom.

Q. Et il ressemble au saumon du printemps?—R. Oui, il lui ressemble beaucoup lorsqu'il arrive; lorsqu'il descend il est long et étroit; il reste dans la rivière tout l'été et s'en va ensuite à l'automne.

Q. Quand vient-il, dites-vous?—R. Vers le mois de décembre.

Q. Et vers quel temps fraie-t-il?—R. Je pourrais dire que c'est vers mars; mais vous le verriez dans plusieurs baies presque tout l'été.

Q.—Est-ce du saumon ou de la truite?—R. Bien, M. Green dit que c'est de la truite.

M. WILMOT.—M. Ewen est-il ici? M. Ewen.—Oui.

Q. Puis-je vous demander, M. Ewen, si les saumons que nous avons vu à Westminster l'autre jour, sur le marché, étaient des têtes-d'acier?—R. Oui.

M. WILMOT.—Ils sont, pour moi, identiques aux saumons de l'Atlantique.

M. LOMAS.—Ils sautent bien après la mouche.

M. WILMOT.—C'est certainement une singularité, je dois le dire.

M. EWEN.—C'est vers la fin de juillet, et pendant les mois d'août et septembre que l'on voit ce poisson dans la Fraser, en bonne condition. L'anne suivante, ils descendent rarement en bonne santé, et vous les voyez le reste de l'année dans tous les états.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, ceux que nous avons vus étaient si réguliers, si brillants en couleurs, que j'ai cru qu'ils étaient exactement semblables au saumon de l'Atlantique. Nous en avons fait envoyer un à l'hôtel pour le dîner; nous y avons goûté, mais c'était un pauvre poisson; il n'avait pas bon goût du tout, et cependant il avait une apparence très tentante. La faute pouvait se trouver dans la manière de le faire cuire, mais quelques personnes assises près de moi à la table ont fait la remarque: "Quel pauvre poisson ordinaire." Alors vous ne considérez pas la tête-d'acier comme du véritable saumon?—R. Non, je ne crois pas que ce soit du saumon véritable.

Q. Mais ils reviennent?—R. Oui, en grand nombre.

Q. Et tous les autres poissons meurent?—R. Oui, tous les autres meurent—je suis parfaitement certain que le chien de mer et le *cohoë* ne descendent jamais—quelques saumons du printemps redescendent.

Q. Avez-vous dit que quelques *sockeyes* descendaient?—R. J'ai vu des *sockeyes* à Cowichan, mais je ne puis dire s'ils en reviennent.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quelle distance y a-t-il entre le lac et la rivière?—R. La rivière a environ 23 ou 24 milles de longueur, et celle du lac est à peu près la même; on les avait déposés dans une petite rivière qui se jette dans le lac, et la truite fraie aussi à cet endroit, mais pas avant mars.

*Par M. Wilmot :*

Q. Maintenant sur le sujet des huîtres?—R. Je dois dire que depuis cinq ou six ans j'écris au département lui demandant de faire quelque chose pour protéger les huîtres. Il y a beaucoup d'huîtres à Oyster-Harbour, et on les a pêchées considérablement. Personne n'a d'entroit assigné pour pêcher les huîtres, et la pêche s'en fait pendant tous les mois de l'année.

Q. Et vous croyez que les huîtres sont en grande quantité là?—R. Oui; et plusieurs bancs sont ruinés aujourd'hui.

Q. Cette ruine a été amenée par un excès de pêche?—R. Oui, c'est l'effet sur les huîtres.

Q. Et l'effet ne serait-il pas le même sur d'autres poissons?—R. Je le suppose. Les pêcheurs apportent les huîtres à terre pour les nettoyer; ils en enlèvent tout le frai, et le laisse sur la grève, lorsqu'ils auraient dû le laisser sur les bancs. J'en ai envoyé un sac au département pour montrer de quelle façon on le détruisait.

Q. Alors vous croyez qu'il devrait y avoir une saison réservée pour les huîtres ?

—R. Oui ; il devrait y en avoir une.

Q. Et quelles personnes en seraient affectées ?—R. Quelques blancs et les sauvages.

Q. Et le gouvernement serait amené en conflit direct avec les pêcheurs d'huîtres s'il entreprenait d'établir une saison réservée et de faire de sages règlements ?—R. Oh ! non ; je ne vois pas la chose ainsi. Tous ceux qui sont intéressés dans la pêche des huîtres veulent voir cette pêche protégée et améliorée.

Q. L'huître indigène est-elle en grande demande ici ?—R. Oh ! oui ; on la considère comme une huître excellente.

Q. La méthode suivie aujourd'hui aux Etats-Unis et en Canada, est de donner aux pêcheurs des permis fixant les endroits ou chacun aura le droit de pêcher les huîtres ?—R. Je dois dire qu'il y a quelques années une brochure-circulaire nous a été envoyée et a reçu un grand nombre de signatures ; nous demandions au gouvernement de tracer des limites et de les louer, mais nous n'avons jamais reçu de réponse.

Q. Quelle est la personne en vue qui vous a envoyé cette circulaire ?—R. M. Connolly ; elle venait directement du département.

*Par M. Armstrong :*

Q. Alors vous voulez que le gouvernement trace des limites de pêche sur les bancs d'huîtres, et laisse les locataires les cultiver ?—R. Oui.

Q. Et cette huître est un bon comestible, n'est-ce pas ?—R. Oui, cette huître est très bonne.

Q. Alors, monsieur, nous prendrons note de ce fait, et je crois que nous ne laisserons pas la question dormir entièrement ?—R. Il y a une autre question, M. Wilmot ; ces petits poissons, la plie et l'éperlan, personne ne paraît leur porter attention. Ceux qui les pêchent ne sont pas obligés d'avoir de permis d'aucune sorte. Ceux qui font cette pêche tirent invariablement leurs rets sur la grève, où ils laissent mourir de grandes quantités de ces petits poissons. Le maître du havre de Victoria a attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet, mais rien ne paraît avoir été fait.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais je ne comprends pas cela. Les règlements disent distinctement : La pêche au moyen de rets et autres appareils, sans baux ou permis du ministre de la marine et des pêcheries, en vertu des dispositions du chapitre 95 des Statuts refondus du Canada, et de l'article 4, est prohibée dans la Colombie-Britannique ?—R. Mais ces personnes ont demandé des permis de temps à autre, et on leur a répondu qu'il n'était pas nécessaire d'avoir de permis, excepté pour le saumon.

Q. Etes-vous agent pour le département aussi ?—R. Oui. Je pourrais produire plusieurs lettres sur le sujet et donner les réponses reçues. Je suis sûr qu'un grand nombre de personnes consentiraient à payer un prix double si elles pouvaient avoir des permis pour le poisson blanc, la plie, etc.

Q. De quelle espèce de rets se sert-on ?—R. On se sert d'un rets à petites mailles traînant au fond.

Q. Bien, le département considère ces rets à petites mailles très nuisibles, parce qu'ils détruisent les jeunes saumons et autres espèces ; le devoir d'un officier qui voit pêcher avec ces rets, est de les saisir, parce qu'ils sont contre la loi, mais un officier public a porté plainte, et la chose est maintenant sous la considération du département. Et ainsi vous croyez que cette pêche du petit poisson est nuisible ?—R. Oui, parce qu'on laisse le petit poisson sur le bord de la mer.

Q. Avec quelles espèces de poisson approvisionne-t-on le marché ?—R. Oh ! toute espèce, à part ceux d'un pouce et un pouce et demi de long.

Q. Alors une réglementation concernant la grandeur des rets réglerait la question, n'est-ce pas ?—R. Non, vous ne pourriez pas prendre d'éperlan ou du hareng avec des rets aussi petits.

Q. Que proposeriez-vous alors pour empêcher la destruction de ces petits poissons ?—R. En ne permettant pas de les tirer jusqu'à terre.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Et l'on pourrait tirer du filet les plus gros poissons avant de se rendre à terre?—R. Oui.

Q. Quelle grandeur de mailles faudrait-il pour permettre à ces petits poissons de s'échapper?—R. Le poisson dont je parle passera à travers les plus petites mailles, mais c'est le fait de les traîner à terre qui cause du tort.

Q. Se maille-t-ils dans ces rets?—R. Oui, mais pas beaucoup.

Q. Je crois qu'on fait la même chose dans la pêche à la seine; on tire la seine jusqu'à terre, n'est-ce pas?—R. Oui. Un témoin a dit que le hareng avait quitté Vancouver: Or, le hareng quittera un endroit et s'en éloignera pendant quelque temps, mais ce n'est pas à cause de la présence des bateaux à vapeur, car j'étais dans le havre de Nanaïmo, et il y en avait de grandes quantités, et peut-être que dans une année ou deux il n'y aura plus de hareng à Nanaïmo et qu'il y en aura à Cowichan. On n'en trouve pas du tout dans les endroits où les sauvages ont été dans l'habitude d'aller.

Q. Ce poisson voyage beaucoup, je suppose, par ici. Au sujet des huîtres, a-t-on proposé que du frai de l'Atlantique soit envoyé ici?—R. Non; l'on considère nos huîtres indigènes aussi bonnes, si on les cultive. Quelques personnes ont tenté l'expérience en en déposant à l'embouchure des rivières, et elles ont bien réussi.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter, M. Lomas?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Rien sur d'autres poissons?—R. Non; je proposerai simplement que l'on s'occupe d'améliorer la pêche aux huîtres, et que ceux qui pêchent sur la côte se munissent de permis, et n'aient pas droit de tirer leurs rets jusqu'à terre.

Q. Avez-vous des homards, ici?—R. Non.

Q. Des crevettes?—R. Oui.

Q. En grand nombre?—R. Oui; mais elles ne sont pas en grande demande.

Q. Avez-vous jamais visité la côte de l'Atlantique?—R. Non.

Q. Il y a un projet présentement pour introduire ici le homard, et je ne fais que le mentionner, afin que si vous connaissez la côte de l'Atlantique, vous pourriez nous fournir quelques renseignements. Quels sont les petits poissons dont vous parlez?—R. De l'éperlan et du petit poisson comme la sardine; l'éperlan est ici à peu près de la même grosseur que sur la côte de l'est, mais on dit que le hareng de la mer de Behring est aussi gros que le hareng d'Ecosse.

Q. Mais vous n'exportez pas de hareng?—R. Non; mais il y a une grande demande pour les petites espèces—les plies et les soles.

Q. Le *oolâchan* fréquente-t-il cette côte?—R. Non, pas beaucoup.

Q. Ces petits poissons ne seraient-ils pas de jeunes harengs?—R. Oh oui; quelques-uns sont de jeunes truites, d'autres de jeunes harengs, et d'autres de jeunes saumons.

Q. Et cela détruit beaucoup le poisson que de traîner les rets jusque sur la grève?—R. Oh, oui.

Q. Je puis dire que c'était l'opinion du département, à la réception de vos lettres et de celles de l'inspecteur, que cette pratique était des plus dangereuses?—R. Je n'ai rien de plus à dire, messieurs.

---

M. J. H. TODD.—Je demanderai permission d'ajouter quelque chose à mon témoignage avant que la commission ajourne.

M. ARMSTRONG.—Oh, oui; nous n'avons rien de mieux à faire.

M. TODD (avec indignation).—Oh! alors, je ne veux rien dire—je crois que c'est une insulte que de me dire que vous n'avez rien de mieux à faire.

M. ARMSTRONG.—Oh! je vous assure que vous vous méprenez, M. Todd, je n'ai pas voulu faire d'allusion désagréable—vous autres, citoyens de Victoria, vous êtes très sensibles—je vous assure que je n'ai pas voulu vous insulter.

M. WILMOT.—Qu'avez-vous à dire, M. Todd.

M. TODD.—Je voulais simplement ajouter quelque chose concernant les déchets. Quelques-uns croient que ces déchets peuvent être utilisés avec profit. Or, je veux simplement dire que si quelques-uns de ces experts veulent venir ici et utiliser les

déchets, nous en serons très heureux, et nous leur donnerons même un boni s'ils veulent venir enlever nos déchets et en fabriquer ce qu'ils voudront.

M. ROBERT WARD.—J'aimerais à demander, M. le président, si votre commission est disposée à entendre un témoin deux fois.

M. WILMOT.—Je dois dire, M. Ward, que bien qu'il soit de règle de ne pas entendre un témoin une deuxième fois, cependant, si M. Ward ou toute autre personne désire se faire entendre de nouveau, je n'ai aucun doute que mes confrères ne s'y opposeront pas.

A 4.45 le président lève la séance et ajourne la commission jusqu'au 5 mars 1892, à 10 heures du matin au même endroit.

VICTORIA, C.-B., 5 mars 1892.

*Séance du matin.*

La commission s'assemble pour entendre les témoignages dans les salles de la chambre de commerce à 10 heures du matin.

Présents: M. S. Wilmot, président; l'honorable D. W. Higgins, M. le shérif Armstrong, et M. Winter, secrétaire.

Après avoir ouvert la séance, le président a donné lecture de la lettre suivante envoyée par M. W. H. Lomas, agent des sauvages à Cowichan, au sujet de la protection des huîtres dans la Colombie anglaise.

HÔTEL ORIENTAL,

VICTORIA, C.-B., 5 mars 1892.

CHER M. WILMOT,—Ci-inclus vous trouverez copies des lettres que vous me demandez. J'espère qu'elles vous donneront sur la question des huîtres des renseignements qui porteront à agir.

Je suis, monsieur, votre tout dévoué,

(Signé)

W. H. LOMAS.

M. S. WILMOT.

Les lettres en question furent lues par le secrétaire comme suit :

AGENCE DE COWICHAN,

BUREAU DES SAUVAGES, QUAMICHAN, C.-B., 27 février 1892.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 15 courant, contenant copie d'un rapport fait par M. l'inspecteur McNab, au sous-ministre des pêcheries, "se plaignant de la manière dont les bancs d'huîtres sont pêchés par les sauvages," j'ai l'honneur de vous dire que pendant les six ou sept dernières années j'ai plusieurs fois attiré l'attention du département des pêcheries sur la nécessité de faire quelques règlements au sujet de la pêche des huîtres, spécialement à Oyster-Harbour, où sont les plus grands bancs.

Pendant l'année 1888, j'ai écrit au défunt inspecteur, M. Mowat, et dans le même temps je lui ai envoyé par la poste un échantillon d'huîtres telles qu'elles sont mises sur le marché, non par les sauvages, mais par ces mêmes blancs qui, aujourd'hui, se plaignent de l'action des sauvages. Le printemps dernier le ministre des pêcheries m'a envoyé une formule de pétition qui a été signée par presque tous les propriétaires du voisinage, demandant que le gouvernement arrête la pêche aux huîtres durant quelques années, et prennent des moyens de repeupler les bancs d'huîtres. J'inclus quelques extraits de lettres sur le sujet et j'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

W. H. LOMAS,

*Agent des sauvages.*

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

QUAMICHAN, C.-B., 11 décembre 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser par la poste un échantillon des huîtres mises sur le marché, qui vous montrera que l'on est en voie de détruire les huîtres.

Il est inutile de me dire que je devrais poursuivre quiconque se rend coupable de violation de l'acte, lorsque dans le paragraphe suivant vous me dites que le département n'a fait aucun règlement pour la pêche aux huîtres dans cette province.

Je suis informé que durant les derniers douze mois on a expédié pour environ \$1,000 d'huîtres de Oyster-Harbour, et cette pêche se pratique, comme je vous l'ai déjà fait savoir, durant chaque mois de l'année, sans considération pour la saison de reproduction, et sans aucune tentative de culture. J'ai surveillé cette pêche la semaine dernière, et j'ai constaté que l'on apportait à terre les huîtres de tout âge, où on séparait les petites des grosses, au lieu de faire cette séparation au-dessus de l'eau et de remettre ainsi à la mer les petites huîtres et le frai pour en permettre la croissance.

Les pêcheurs pêchent où ils veulent et n'ont en conséquence aucun intérêt à améliorer un endroit particulier, et le résultat sera que dans une année ou deux cette industrie et cette source de nourriture seront entièrement détruites.

Espérant que vous verrez la nécessité de faire des règlements convenables pour cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

W. H. LOMAS,

*Gardien des pêcheries.*

M. THOS. MOWATT,

Inspecteur des pêcheries, New-Westminster.

---

QUAMICHAN, C.-B., 9 décembre 1890

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 5 courant, que je viens de recevoir j'ai l'honneur de vous faire rapport que la destruction du petit poisson dont se plaint le capitaine Clarke, maître du havre de Victoria, ne se pratique pas seulement à Victoria mais aussi en d'autres endroits. J'ai plusieurs fois attiré l'attention du département sur ce fait, et aussi sur la destruction des autres bancs, mais la seule reconnaissance que l'on ait faite de mes rapports a été de faire, concernant la truite et le saumon, des règlements qu'il est presque impossible de faire observer.

Je vous référerai respectueusement à mes lettres du 5 janvier 1887 et du 17 janvier 1889.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

W. H. LOMAS.

*Gardien des pêcheries.*

M. THOS. MOWATT,

Inspecteur des pêcheries, New-Westminster.

---

QUAMICHAN, C.-B., 17 février 1891.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'aussitôt après avoir reçu votre lettre du 28 dernier, j'ai visité Oyster-Harbour, et j'y ai rencontré les deux seuls blancs pêchant là (M. D. Page et M. John Brenton), MM. Brown et Isom ayant quitté l'endroit, peuvent être considérés comme ayant retiré leur demande de permis de pêche.

MM. Brenton et Page disent qu'ils ne peuvent trouver cette année la moitié de la quantité d'huîtres qu'ils recueillaient l'année dernière, et que les bancs sont presque épuisés.

Lorsque l'on vous a fait la première demande de permis, une espèce d'entente mutuelle est intervenue entre ces deux blancs et les sauvages, et chaque emplacement de pêche a été divisé en ma présence; mais dans une récente visite j'ai constaté que MM. Page et Brenton recueillaient tous deux des huîtres dans cette partie du havre réservée aux sauvages, et l'assertion de M. Page qu'il a déposé du frai d'huîtres pendant les cinq dernières années, ne signifie pas qu'il les a cultivées, mais qu'il a pris ce frai en face de la réserve des sauvages et qu'il l'a transporté près de son terrain.

MM. Brenton et Page me chargent de dire qu'ils approuvent les clauses de la pétition, mais ne se croient pas justifiables de la signer sans savoir quels seront les règlements ni si le département est prêt à s'occuper de la question immédiatement.

Si vous le croyez bon, je ferai circuler la pétition dans le voisinage de Oyster-Harbour, et je suis certain que chaque personne intéressée dans la question la signera, parce que tous regrettent l'état dans lequel on a laissé tombé ces bancs d'huîtres autrefois si productifs.

MM. Brenton et Page la signeraient avec plaisir, je crois, s'ils étaient assurés d'avoir le premier droit à un bail pour le terrain situé en face de leurs propriétés.

J'ai parlé aussi aux sauvages, et ils consentent à ce que le département interviene, mais croient que les règlements que l'on fera devraient leur réserver la même portion du havre qu'ils ont aujourd'hui.

Quant à l'état civil des deux personnes ci-haut nommées, je dois dire que toutes deux vivent avec des femmes sauvages, et je ne crois pas qu'aucun d'eux fasse la dépense de faire arpenter les bancs qu'ils demandent; laissés à eux-mêmes ils ne feront rien de plus que de cultiver les huîtres. Le havre est d'environ cinq milles de longueur sur trois quarts de mille de l'argeur. Espérant que le département trouvera à propos de repeupler les bancs et de faire les règlements nécessaires pour la protection des huîtres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé)

W. H. LOMAS,

*Gardien des pêcheries.*

M. THOMAS MOWAT,

Inspecteur des pêcheries, New-Westminster.

LEONARD MARTIN, de Victoria, se disant de descendance française, né en Russie, résidant dans la Colombie anglaise depuis neuf ans, pêcheur, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Qu'avez-vous à faire connaître à la commission?—R. Il y a quelques années j'ai demandé à M. Mowat de m'accorder un permis pour pêcher à la mer, mais on ne me l'accorda pas, et voici la réponse de M. Mowat à ce sujet :

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 10 novembre 1890.

“ M. LEONARD MARTIN,

“ 48 rue Johnston, Victoria, C.-B.

“ MONSIEUR,—En réponse à vos lettres du 26 septembre, 15 octobre et 4 novembre, je dois vous dire que mon bureau, ici, a été fermé pour un mois pendant que je recueillais du poisson et des œufs de saumon, et comme je n'ai pas d'assistant, vos lettres sont en conséquence restées sans réponse. Par la présente je vous renvoie votre mandat-poste pour \$5, vu que nous n'émettons pas de permis pour d'autre poisson que le saumon. Il ne vous est pas permis, cependant, de vous servir d'une seine en bourse. J'inclus dans la présente une copie des règlements pour la pêche du saumon, et une copie du rapport qu'il vous faut remplir avec les chiffres du saumon pêché et vendu, et ensuite me renvoyer, pour mes rapports au gouvernement. Vous pourrez obtenir tous autres renseignements concernant la pêche en cette province en consultant l'Acte des pêcheries.

“ (Signé)

THOMAS MOWAT,

*“ Inspecteur des pêcheries.”*

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Ainsi vous n'avez pas obtenu de permis et on vous a renvoyé vos \$5 ?—R. Oui, monsieur ; et il y a environ dix mois je suis allé pêché à Quallass Inlet, mais on m'a imposé une amende de \$22. Voici le reçu que l'on m'a envoyé pour ce que j'ai payé :—

“ DUNCAN, C.-B., 3 avril 1891.

“ CHER MONSIEUR,—J'accuse réception de billets de la valeur de \$22 en paiement des amendes et frais imposés sur vous et T. Bengourd pour contravention à l'Acte des pêcheries.

“ (Signé)

H. O. WELLBURN,

“ Agent du gouvernement.

“ M. LÉONARD MARTIN,  
“ 48 rue Johnston, Victoria, C.-B.”

Q. Alors vous avez pêché ; l'on a pensé que vous agissiez contre la loi et l'on vous a condamné à l'amende ?—R. Oui ; je suis allé dans la baie et en deux autres endroits, et l'on ne me permit pas de pêcher. Dans la baie Saanich-Nord je ne puis plus pêcher ; je ne fais qu'approvisionner la ville ; nous n'avons plus que quatre bateaux, et lorsque la mer est grosse nous ne pouvons pas aller au loin. Nous consentirions à payer une prime, nous ne voulons pas vivre aux dépens du pays sans payer des honoraires raisonnables ; nous sommes disposés à payer pour des permis, pourvu que l'on nous permette de pêcher en eau salée.

Q. Vous voyez que cette lettre, dans laquelle il vous renvoie les \$5, est du mois de novembre 1890, et l'arrêté ministériel du mois de mars 1890 dit que la pêche au moyen de rets et autres appareils sans baux et permis obtenus préalablement du ministre de la marine et des pêcheries est prohibée dans toutes les eaux de la Colombie anglaise. Il paraîtrait alors qu'il a envoyé son \$5 pour avoir un permis.

M. HIGGINS.—Bien, voyez l'article 4 de l'Acte des pêcheries, qui dit :—

“ 4. Le ministre de la marine et des pêcheries pourra, là où le droit exclusif de pêcher n'existe pas déjà en vertu de la loi, émettre ou autoriser l'émission de baux et permis de pêche, où que la pêche soit située ou faite ; mais des baux ou permis pour une période de plus de neuf ans ne seront émis qu'en vertu d'un arrêté du conseil.”

Cet article donne au ministre et au gouverneur en conseil pouvoir d'accorder des baux et permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais pour quelle pêche demandez-vous un permis ?—R. Pour la pêche du petit poisson, le hareng, la plie, et autres petits poissons pour le marché de la ville—nous ne pêchons pas pour les fabriques—comme de raison, il nous arrive quelquefois de prendre du saumon. Nous nous servons d'un rets de 50 brasses de la grève.

*Par M. Higgins :*

Q. De quelle espèce de rets vous servez-vous ?—R. Du rets en bourse.

Q. Ce rets est défendu par la loi ?—R. Bien, il nous est impossible de prendre du poisson si nous ne nous servons pas d'un rets en bourse ; la pêche est impossible sans cela.

M. WILMOT.—Mais si le ministre croit à propos d'émettre des permis spéciaux en vertu d'un arrêté ministériel l'autorisant à cet effet, il le peut, mais il ne paraît pas qu'un arrêté ministériel de ce genre ait jamais été passé. (Le président lit ici les règlements pour la province de la Colombie), et continue :—Vous voyez, M. Martin, que ces règlements ne parlent pas d'autres permis que ceux pour la pêche au saumon.

M. HIGGINS.—Mais qui émet ces permis alors ?

M. WILMOT.—Il n'y a jamais eu de permis d'émis, il faut une permission spéciale du ministre. Je dois dire que l'on a représenté au département que ces rets en bourse détruisaient une grande quantité de jeunes poissons, et l'on considère que ces sortes de rets ne devraient pas être permis.

M. HIGGINS.—Mais comment les pêcheurs vont-ils s'y prendre pour la pêche au petit poisson.

M. WILMOT.—Ils peuvent les prendre avec des rets à petites mailles ; mais lorsque la chose est nécessaire, si demande en est faite régulièrement, je présume que le gouvernement adoptera un arrêté ministériel à ce sujet—mais on s'est plaint que la pêche avec le rets en bourse causait beaucoup de dommages, vu qu'elle prenait une grande quantité de petits harengs et autres poissons que l'on jetait sur la grève, où ils pourrissaient, et je crois que le témoignage de M. Lomas, hier, corrobore ce fait en tous points.

M. HIGGINS.—Pourquoi ne pourrait-on pas seulement leur défendre de jeter ces petits poissons sur la grève, et ne pas les empêcher complètement de pêcher. Si nous surchargeons nos pêcheries de restrictions, il n'y aura jamais moyen pour ces gens de se livrer à la pêche.

M. ARMSTRONG.—Etiez-vous présent, hier, M. Higgins, lorsque M. Lomas a donné son témoignage ?

M. HIGGINS.—Non.

M. WILMOT.—On a donné, hier, un témoignage très concluant, montrant que de grandes quantités de ces petits poissons sont détruits.

M. HIGGINS.—Alors vous ne prenez plus de petits poissons.

M. WILMOT.—A moins que l'on ne se serve de rets à petites mailles, et que l'on ne traîne plus de petits poissons sur la grève. Pendant que nous sommes sur ce sujet, je dois dire que lorsque ces plaintes ont été portées au département, on a dit que ces pêcheurs n'avaient pas plus le droit de jeter ces petits poissons en grandes quantités que les paqueurs n'en avaient de jeter autant de déchets, etc.

M. HIGGINS.—Mais en attendant, qu'est-ce que ces pêcheurs vont faire.

M. WILMOT.—Dans ma position officielle, il ne m'appartient pas de dire ce qu'ils pourraient faire.

M. HIGGINS.—Mais il faudrait faire quelque chose. Avez-vous jamais entendu parler de gaspillage dans les havres d'Esquimalt et de Victoria, M. Wilmot ?

M. WILMOT.—Bien, je ne sais pas, mais je crois que l'on s'est plaint que l'on apportait du jeune saumon pesant une, deux et trois livres, et ce fait peut être observé sur le marché, tous les jours, je crois. M. Lomas a été officier de pêche pendant quelque temps ; il paraît très intelligent, et il croit que ces poissons sont de jeunes saumons. (Au témoin). Vous dites donc que l'on vous a refusé un permis et qu'ensuite l'on vous a mis à l'amende pour avoir pêché ?—R. Oui ; on m'a refusé un permis, et ensuite on m'a mis à l'amende.

Q. Vous pêchez avec un rets en bourse ?—R. Oui, nous l'étendons jusqu'à environ 50 brasses de la rive. La maille est grande d'environ deux pouces et demi à trois pouces, aux extrémités, et la maille de la bourse est d'environ un pouce de grandeur, à travers laquelle le jeune saumon peut s'échapper ; puis elle est d'environ quarante-cinq à cinquante brasses de longueur.

M. WILMOT.—Une maille d'un pouce retiendra presque tout le poisson qu'elle rencontrera.

*Par M. Higgins :*

Q. Pêchez-vous dans le havre maintenant ?—R. Non.

Q. D'où viennent ces petits poissons que nous voyons sur le marché ?—R. De Cowichan, et d'autres endroits.

Q. D'où viennent les oolâchans que je vois ici maintenant ?—R. De Tacoma et de la Baie.

Q. N'apporte-t-on que des oolâchans ?—R. Bien, nous pêchons ici généralement, et nous prenons du hareng, de la sole, de la plie et du petit poisson ; mais maintenant nous en prenons très peu, parce que nous ne pouvons pas pêcher avec des rets en bourse.

Q. Connaissez-vous la truite saumonée ?—R. Oh ! oui ; je connais la truite tachetée, la truite saumonée, et le jeune saumon.

Q. Est-ce le même poisson sous différents noms ?—R. Oh ! non ; ce sont des espèces tout à fait différentes.

*Par M. Wilmot :*

Q. De quelle grosseur sont ces petits poissons ?—R. Oh, à peu près la grosseur du hareng ou de l'éperlan ; ce sont tous de petits poissons ; si l'on ne nous permet pas de se servir de seines en bourse, nous ne pouvons les prendre.

*Par M. Higgins :*

Q. Laissez-vous ces poissons sur la grève ou ne les laissez-vous pas ?—R. Quelquefois nous en laissons la moitié d'une bourse ou à peu près. L'année dernière, on en a laissé sur la grève à Esquimalt ; l'année dernière on nous a condamnés à l'amende à Victoria pour avoir laissé du petit poisson sur la grève ; on se plaignait au point de vue de la salubrité.

M. WILMOT.—Si mes confrères croient que je ne sors pas de mes attributions je leur montrerai la grandeur exacte de la maille dont on se sert (montrant à MM. Armstrong et Higgins un dessin dans un des rapports officiels). La maille d'un demi-pouce prendra les plus petits poissons, et l'on se plaint que de grandes quantités de ces petits poissons sont laissées à pourrir sur la grève.

M. HIGGINS (au témoin). Pourquoi vous a-t-on mis à l'amende à Cowichan ?—R. Je pêchais du poisson de fond. M. Lomas est venu et me dit que je ne pouvais pêcher sans permis à Cowichan ; je lui répondis que j'avais envoyé de l'argent à M. Mowat pour en obtenir un, mais que je n'en avais pas obtenu. Il saisit alors mes rets et m'amena devant M. Edwards, qui me condamna à l'amende. C'est très dur lorsqu'un homme envoie de l'argent au gouvernement pour avoir un permis, et qu'ensuite on le mette à l'amende parce qu'il n'en a pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quel poisson pêchez-vous ?—R. Du hareng, de la morue de roche, de la petite morue, de la lingue, de la plie, de la sole—toutes sortes de petits poissons.

Q. Quelle est la pesanteur moyenne de la plie que vous prenez ?—R. De une livre à six ou huit livres.

Q. Quelle est la grandeur d'un poisson pesant une livre ?—R. Oh, environ cinq ou six pouces de long ; c'est un poisson très plat et très léger.

*Par M. Higgins :*

Q. Pêchez-vous avec une seine maintenant ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous ne prenez pas beaucoup de poisson ?—R. Non, pas du tout.

Q. Cela ne vous paie pas ?—R. Non, monsieur. Je suis en perte de \$22 ou \$24 pendant les deux derniers mois.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous la véritable sole ici ?—R. Non, c'est le nom qu'on lui donne ici ; mais il y a très peu de soles anglaises ; la pesanteur moyenne est de une livre à une livre et demie.

Q. Quelle est la grosseur de l'éperlan ?—R. Environ cinq ou six pouces de long. Quelques-uns peuvent être un peu plus long.

Q. Quelle est la grosseur du hareng ?—R. De six à sept pouces.

Q. De la morue de roche ?—R. De deux à cinq livres.

Q. Et votre lingue ?—R. De deux à sept livres.

Q. Est-ce que la morue-lingue est le même poisson que la lingue ?—R. Non, c'est un poisson différent. Il est vert.

Q. Quel est le poids de la lingue ?—R. Environ trois ou quatre livres, je crois.

Q. Il n'y a pas un seul de ces poissons que vous n'auriez pas pu prendre tout aussi bien avec des mailles de trois pouces et demi qu'avec des mailles de un demi-pouce ?—R. Non, monsieur, nous ne le pouvons pas. L'éperlan et le hareng s'échapperaient.

Q. Mais ces plies, harengs, morues de roche, et ces lingues sont tous des poissons de bonne grosseur ?

M. HIGGINS.—Mais vous ne pourriez jamais prendre ces poissons à la seine ; il devrait y avoir des règlements spéciaux pour ces poissons.

M. WILMOT.—Il est évident que cette maille d'un demi-pouce cause la mort de beaucoup de petits poissons.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais pêché dans le Bras de Victoria ?—R. Oui.

Q. Que prenez-vous là ?—R. Oh, du hareng ; mais on nous défend de pêcher là maintenant.

Q. On dit que le hareng est disparu du Bras ?—R. Bien, quelques messieurs ont de la truite là ; mais le hareng y va généralement, et durant l'hiver il se rend dans la même baie. On ne veut pas nous y laisser pêcher, et nous ne pouvons pas avoir de hareng. Il n'y a pas de flétan sur le marché.

Q. Où pêche-t-on le flétan ?—R. Oh, au loin dans le détroit. Ce poisson est très rare.

Q. N'y a-t-il pas des bancs particuliers où vous les prenez ?—R. Oui, il y a un banc non loin d'ici et un autre un peu plus loin.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous n'avez pas dit, lorsque vous avez donné le nom des poissons que vous pêchiez, que vous aviez pris de la truite ? En avez-vous pris ?—R. Non, monsieur, je ne me rappelle pas que j'en aie pris pendant ces cinq dernières années.

Q. Pas de jeune saumon ?—R. Oui ; à Saanich j'en ai pris trois pesant environ deux livres et demie.

Q. En avez-vous pris de plus petits ?—R. Je n'en ai jamais remarqué.

Q. Pourriez-vous faire la distinction entre une truite et un saumon de six, sept ou huit pouces de longueur ?—R. Oui, je le crois.

Q. Et vous dites que vous n'avez jamais pris de truite ou de saumon d'à peu près cette grosseur là ?—R. Non, monsieur.

M. WILMOT.—Je crois que si cette question était représentée au département de la manière qu'elle devrait l'être que le gouvernement s'en occuperait, mais on ne lui a jamais soumis autre chose que la plainte que l'on détruisait des jeunes poissons de toutes sortes, c'est pourquoi le département a cru à propos d'arrêter cette destruction ; mais aujourd'hui l'on accorde des permis pour des rets à mailles de trois pouces et demi, avec lesquels on pourra prendre tous les poissons énumérés ici, moins le hareng et l'éperlan. On permet l'usage de rets spéciaux pour le hareng dans certaines parties du Canada, lorsqu'on en fait la demande.

M. HIGGINS.—Peut-être quelques-unes des personnes présentes ici auraient-elles quelque chose à dire sur cette question, quelqu'un a-t-il quelque proposition à faire pour aider la commission.

M. EWEN.—Je désirerais poser une question au témoin.

M. ARMSTRONG.—Non ; il faut que les questions soient posées régulièrement. Je ne consentirai pas à ce que des personnes puissent se lever dans différentes parties de la salle et poser des questions. Faites poser vos questions par les commissaires.

M. WARD.—Oh, privément. Alors ce n'est plus une enquête publique.

M. HIGGINS.—Venez ici M. Ewen, dites-nous votre question. Il n'y aura pas d'insulte si une question franche est posée par un honnête homme. Venez vous asseoir près de moi, et dites-moi ce que vous voulez savoir. (M. Ewen s'assied près de M. Higgins et lui communique les questions qu'il veut poser.)

M. HIGGINS (au témoin).—Pouvez-vous prendre ces petits poissons que vous avez nommés tels que la plie, le hareng, l'éperlan, la lingue, etc., autrement qu'avec des rets à bourse ou sacs ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne le pouvez pas dans une maille de cette grandeur (montrant le diagramme) ?—R. Non, monsieur, la lingue passe à travers.

Q. Pourriez-vous en prendre dans cette maille (montrant le diagramme de un pouce et demi) ?—R. Oui, je le pourrais ; je considère que le petit poisson a du temps amplement pour s'échapper avant d'arriver au sac. J'ai essayé à prendre du hareng avec les rets à mailler, mais je n'ai pu réussir ; pendant toute une nuit, par exemple, j'ai pris la valeur d'un sac.

Q. Il est bien évident alors que le rets à bourse prendra tout ce qui nage ?—R. Quand vous tirez votre rets à terre les petits poissons ont assez de temps pour s'échapper, vu que le rets a cinquante brasses de longueur.



*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, je crois que toute la question peut se résumer en un seul point. Je ne vois pas qu'il vous soit nécessaire d'avoir une seine pour prendre le poisson de fond, parce qu'avec un rets à mailles d'un pouce et trois quarts vous pouvez prendre tous les poissons que vous avez énumérés, et avec un rets à mailler vous pourrez prendre les plus gros?—R. Bien, non, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais vous avez dit que cette maille ferait, et qu'elle laisserait s'échapper le petit poisson. J'ai remarqué moi-même que les rets dont on se servait dans le Bras prenaient le petit poisson, mais là ils laissent passer le petit poisson. Pouvez-vous tirer ces rets à bourse à terre?—R. Non, monsieur, c'est impossible.

M. WILMOT.—Vous comprendrez, MM. les commissaires, que des plaintes très sévères ont été faites, tant ici qu'à New-Westminster, contre la pêche du jeune saumon, et voici une méthode de pêcher par laquelle on enlève tout le petit poisson et on le laisse mourir sur la grève.

*Par M. Armstrong :*

Q. Lorsque vous prenez beaucoup de poisson, les petits ont-ils le temps de s'échapper avant que votre rets à bourse soit tiré jusqu'à terre?—R. Oh! oui, monsieur; le poisson s'échappe dans toutes les directions, sur les côtés, et en arrière. Le poisson se porte au fond et y reste, mais le petit poisson a de nombreuses facilités de s'échapper.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce une drague ou une seine—lorsque vous tirez la seine, est-ce que le poisson va de la seine vers la grève?—R. Oui, monsieur.

Q. Et lorsque près de la grève ils sont tassés ensemble et ne peuvent s'échapper?—R. Oui, quelques-uns; s'ils entrent dans la bourse, nécessairement ils ne peuvent s'échapper; mais le tout est ouvert, et en allant vers la bourse ils ont grandement temps de se sauver.

Q. Il est aussi bon que cette question soit venue, parce qu'elle a causé beaucoup de discussion, et nous a donné beaucoup de renseignements utiles.

*Par M. Armstrong :*

Q. Connaissez-vous d'autres pêcheurs qui viendraient rendre témoignage?—R. Oui, il y a plusieurs autres pêcheurs, mais je crois qu'ils sont occupés à pêcher dans ce moment. Il n'y a pas de poisson sur le marché et ils essaient à en prendre. Un autre pêcheur a été condamné à l'amende à Cowichan. Il a payé \$175 d'amende.

Q. Pourriez-vous l'amener ici?—R. Non; il est allé à Cowichan.

*Par M. Wilmot :*

Q. Saviez-vous que cette commission devait siéger pour faire une enquête sur les pêcheurs?—R. Oui, j'en avais entendu parler, et j'ai cru que c'était le bon moment de venir faire entendre mes plaintes. L'on nous empêche de pêcher, et il nous faut nourrir nos familles, etc.; c'est très dur.

Q. Quand avez-vous appris que la commission devait siéger?—R. Je l'ai appris lorsque j'étais à Westminster.

Q. En parlait-on parmi les pêcheurs?—R. Oui.

Q. Et pourquoi ne viennent-ils pas?—R. Ils ont cru que je pourrais mieux m'expliquer qu'eux en anglais, et ils m'ont envoyé raconter ce que je savais.

Q. Alors vous représentez les autres pêcheurs?—R. Oui, je parle en leur nom à tous.

Q. Combien êtes-vous de pêcheurs ici?—R. Environ 10 à 12.

Q. De quelle nationalité principalement?—R. Quelques-uns sont Italiens, d'autres Autrichiens, quelques-uns Grecs; il y en a de toutes les nationalités.

Q. Avez-vous prêté le serment d'allégeance de sujet anglais?—R. Oui.

Q. Les autres ont-ils fait comme vous?—R. Oui, tous; nous sommes tous sujets anglais.

Q. Et vous avez prêté le serment qui vous fait sujet britannique?—R. Oui, monsieur.

M. HIGGINS.—Je désire que vous vous rendiez au marché de Vienne, et que vous lui demandiez de venir à deux heures cet après-midi, et revenir me dire s'il viendra; car s'il refuse nous serons obligés de lui faire servir un subpoena?—R. Oui, monsieur.

HENRY BELL-IRVING, natif d'Ecosse, résidant de Vancouver, dans la Colombie anglaise depuis 1883, marchand, prête serment.

*Par M. Wilmot:*

Q. Avez-vous quelque chose à soumettre, M. Irving, au sujet de la pêche du saumon ou autres poissons dans la Colombie-Britannique?—R. Oui; j'ai de grands intérêts dans l'industrie des conserves de saumon comme particulier et comme président du comité local de la Anglo-British Columbia Packing Company. Je suis agent pour cette compagnie.

Q. Est-ce là le syndicat anglais?—R. Ce n'est pas une désignation exacte, parce qu'une grande partie du capital a été souscrite en ce pays. Je crois qu'on l'appelle le syndicat anglais, bien qu'il y ait un syndicat anglais qui nous a précédé. Je dois dire que notre quartier général est à Londres. Nous possédons neuf fabriques sur la rivière Fraser et deux sur la rivière Skeena; ces fabriques ont une capacité de 20,000 caisses chacune. J'ai lu une partie des témoignages en venant ici, mais comme je ne suis arrivé d'Angleterre qu'avant-hier, j'ignore la plus grande partie de ce qui a été fait. Je vois cependant qu'un témoin, un homme qui n'a pas un sou de capital dans l'industrie des conserves, a émis l'opinion que dix permis étaient suffisants par fabrique; s'il avait des fonds dans l'industrie, il penserait autrement. Au commencement de la saison de pêche il faudrait entre 50 à 60 permis à chaque fabrique; je veux dire que chaque fabrique pourrait paquer le saumon de 50 à 60 bateaux. Une semaine plus tard, quarante suffiraient peut-être; pendant l'affluence du poisson 20 ou 25 suffiraient, mais cette grande affluence ne dure que quelques jours. Le marché a été encombré et les affaires ont été poussées beaucoup par les paqueurs et par leurs agents, qui ont vendu dans d'autres pays, engagé les gens à acheter, et agrandi le marché. Aujourd'hui que des grands capitaux sont engagés dans cette industrie, je crois qu'il est tout à fait injuste que des pêcheurs viennent demander maintenant la moitié des permis qui sont accordés pour cette rivière; nous voulons que vous, paqueurs, qui avez pratiquement fondé cette industrie au point où elle est aujourd'hui, et qui lui avez ouvert un marché, soyez privés de vos moyens de pêcher, et que les permis nous soient donnés. Je crois que ce serait un pur vol que de priver les paqueurs des permis qui leur ont été accordés récemment. Je ne crois pas qu'il y ait de différence entre enlever les concessions forestières à ceux qui les possèdent aujourd'hui pour les donner aux bûcherons, et enlever les permis aux paqueurs. Les paqueurs portent beaucoup d'intérêt au bien-être des pêcheurs, ils veulent les bien traiter, mais ne veulent pas être entièrement à leur merci. Les paqueurs sont obligés de faire leurs arrangements longtemps à l'avance pour les opérations de la saison. Nous avons maintenant des navires venant d'Angleterre avec de grands approvisionnements; nous avons même acheté nos approvisionnements pour l'année 1893, ce qui est très à l'avance, et maintenant ne connaissant pas le nombre de permis qui seront accordés, nous reposons sur une base très précaire, et je crois que les règlements devraient être faits permanents, afin que nous puissions calculer d'une manière suffisamment certaine la quantité de matériaux dont nous aurons besoin. Quant à la suspension hebdomadaire, je crois que les heures actuelles sont très satisfaisantes; la clôture s'étendant depuis 6 a.m. du samedi jusqu'à 6 p.m. du dimanche, le dimanche n'est pratiquement pas violé; les résidants ne sont pas dérangés par aucun bruit ou autre chose; les pêcheurs ne commencent à pêcher que le dimanche soir et pêchent toute la nuit. Si l'on continuait la pêche le samedi dans la journée et le samedi soir, il nous faudrait travailler dans nos fabriques.

le dimanche, et, en conséquence, je ne crois pas que l'on puisse améliorer la suspension actuelle. Quant à la saison réservée, je crois qu'elle devrait être laissée telle qu'elle est aujourd'hui. Je crois que c'est une très bonne limite que celle qui est fixée du 1er mars au 25 août pour les mailles de  $5\frac{3}{4}$  pouces.

Q. Approuvez-vous la maille de  $5\frac{3}{4}$  pouces?—R. Oui, pour le *sockeye*; cette limite s'étend jusqu'au 25 août. Nous avons pêché jusqu'au 31 août cette année, et je puis dire que l'affluence du saumon s'est maintenue considérable jusqu'à la fin du mois; la limite a été prolongée, et nous avons beaucoup de besogne; après le 31 août il montait encore des millions de *sockeyes*, mais ils n'étaient pas d'aussi bonne qualité que ceux pris plus à bonne heure.

Par M. Wilmot :

Q. Recommanderiez-vous que la maille de  $5\frac{3}{4}$  pouces soit la plus petite permise?—R. Je désire que tout reste comme c'est aujourd'hui; que les mêmes règlements soient continués.

Q. Mais vous avez les mailles aussi grandes que vous le désirez?—R. Aussi grandes, oui. J'arrive d'Angleterre, où j'ai vu les principaux commerçants de saumon, et tous préfèrent le *sockeye*. Vous ne pouvez arriver à les convaincre que le saumon du printemps est un meilleur poisson. Il leur faut du saumon rouge et de l'huile rouge. Il m'a fait plaisir de constater que le poisson de la Fraser commence à prendre la place de celui de la Colombie sur le marché anglais. Je crois que cela dépend de ce que les paqueurs ont mis plus de soin dans la préparation de leur saumon, en ne paquant que des saumons de première qualité. Tous les commerçants insistent pour avoir du saumon de première qualité. Ils disent: si vous nous fournissez un bon article nous pouvons toujours trouver un marché avantageux et une vente prompte, mais nous ne voulons pas de rognures. On met trop de queues, surtout dans les boîtes plates, mais il ne faut pas que vous mettiez de morceaux plats. Il y a beaucoup de perte, comme de raison, dans les fabriques, à cause des petits morceaux et des rognures qui ne doivent pas être paqués, parce que si on les paque il faut les vendre à perte. Maintenant je crois qu'il est injuste de s'attendre que les paqueurs vont paquer ces rognures, parce qu'il leur faudrait les vendre à perte s'ils ne trouvaient pas de marché. Puis nous avons à soutenir une concurrence très vive de la part des pêcheurs de l'Alaska. Leur saumon ressemble beaucoup au nôtre, mais nous avons l'avantage sur eux que notre saumon est paqué avec plus de soin, et c'est sur cela qu'il faut nous baser. Maintenant quelques personnes dans ce pays peuvent être d'opinion—j'en ai entendu une ou deux parler ainsi—que, comme la chose se pratique aux Etats-Unis, une fois que le capital anglais a été induit à se placer dans ce pays, il devient une proie légitime pour n'importe qui, et on considère comme un homme habile celui qui enlève au capitaliste une partie de son profit. Je crois que l'on devrait agir avec bonne foi à l'égard des personnes qui envoient leurs capitaux ici, parce que dans un nouveau pays comme celui-ci il est important d'avoir le plus de capital étranger possible. J'ai remarqué que l'on avait parlé des permis accordés aux geleurs. La pêche de bonne heure au printemps n'affecte par beaucoup les paqueurs, dans mon opinion, parce que le saumon du printemps, comme je l'ai dit, ne convient pas beaucoup pour le marché anglais. Je crois que si l'on accordait des permis aux geleurs et aux commerçants de poisson frais pour le poisson du printemps seulement, que l'on ferait disparaître beaucoup les difficultés actuelles. On a prétendu, et avec raison, je crois, que les geleurs ou des personnes qui se donnaient ce titre n'obtenaient un certain nombre de permis que pour en faire de l'argent en vendant le poisson aux paqueurs. Or si on ne leur permettait de pêcher qu'avec des rets à grandes mailles, cette spéculation ne pourrait plus se faire.

Par M. Higgins :

Q. Parce que les paqueurs refuseront de prendre le saumon blanc?—R. Qu'en très petite quantité. Nous ne paquons pas de saumon du printemps. Je crois que le paquage du saumon du printemps est une bien petite affaire; et comme je l'ai dit, l'on n'en veut pas sur le marché anglais. Le paquage du saumon du printemps coûte plus cher, et nous ne pouvons obtenir—

Q. Quelle est votre opinion personnelle quant à la qualité du saumon du printemps?—R. Je crois que le saumon est bien meilleur, mais il nous faut suivre le goût des acheteurs.

Q. Ne peuvent-ils pas être instruits à ce sujet?—R. Bien, nous avons essayé. Nous avons expédié du saumon du printemps l'année dernière en Angleterre, mais nous allons être obligés de le vendre à perte, nous sommes gouvernés par le marché. Maintenant on a beaucoup parlé des déchets. Je puis dire que la compagnie que je représente a commencé ses opérations l'année dernière; c'était au commencement de mai, et à cette époque c'était trop tard pour penser à établir une raffinerie d'huile ou une fabrique d'engrais de poisson, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour engager une compagnie sur la rivière Colombie à venir s'établir ici et à prendre tous les déchets de nos fabriques. Je lui ai offert beaucoup d'avantages, même un bon—la correspondance a été longue et j'ai cru un moment que nous réussirions—mais la compagnie ne voyait pas jour d'y faire de l'argent, et je crois moi-même que tous ceux qui s'engageront dans cette entreprise y perdront de l'argent. Cela pourra peut-être réussir mieux plus tard, lorsque le sol sera appauvri, mais je ne puis dire quand cela arrivera. Maintenant, quant à l'effet même des déchets, je crois fermement que si on les jette dans un fort courant en eau profonde, ils ne peuvent nuire en aucune façon à la vie des poissons ou à la santé de ceux qui demeurent sur la grève. Il est vrai qu'il y a de nombreux cas de fièvre typhoïde dans le Delta, mais je crois que la maladie à cet endroit doit être attribuée à d'autres causes que les déchets de saumon—le mauvais état hygiénique des maisons, la défectuosité des égouts et autres causes expliqueront, je crois, ces cas de maladie—car, comme question de fait, personne n'entend parler de maladie aux endroits où les fabriques jettent leurs déchets; la maladie ne se déclare que dans les hôtels où il y a un grand nombre de travailleurs et autres personnes vivant ensemble, hôtels dans lesquels l'on ne prend pas de précautions hygiéniques suffisantes. Quant à la pisciculture, je ne crois pas que son effet soit très appréciable dans une grande rivière comme la Fraser, bien qu'il n'y ait aucun doute que l'année dernière a été exceptionnellement bonne pour une année de recul; mais nous savons que les piscicultures ont fait beaucoup de bien dans les petites rivières, où leurs résultats sont plus visibles, et je crois que la propagation artificielle du poisson devrait être encouragée de toute façon possible, soit en augmentant la capacité de la pisciculture, soit en en construisant de nouvelles sur les petites rivières tributaires. Je crois que c'est une entreprise qui recevra l'approbation de tous les paqueurs; elle ne peut pas faire de tort d'aucune façon, et il y a cent chances contre une qu'elle fasse beaucoup de bien. Quant aux fabriques du nord sur la Skeena, je crois qu'il est très important de ne faire aucun changement dans les règlements, surtout cette année, car, comme vous le savez nos préparatifs pour matériaux, approvisionnements, etc., sont faits depuis longtemps sur la base d'un certain nombre de permis. Je dois dire que nous exploitons là la *British American Cannery*. On nous avait d'abord accordé trente-quatre permis pour un certain nombre d'années, et nous avions en outre un certain nombre de bateaux du dehors, et ensuite nous n'en avons plus suffisamment. Je crois que sur la Fraser chaque fabrique devrait avoir un certain nombre de bateaux fixe, pas moins de 25. Lorsque je dis 25, je ne prétends pas dire qu'il ne nous en faudrait pas davantage, parce que lorsque l'année est mauvaise nous pourrions paquer le poisson de cinquante bateaux tout le long de l'année. Ma compagnie ne se propose pas cette année d'exploiter toutes ses fabriques, parce que nous ne pouvons pas avoir assez de bateaux pour les fournir de poissons. Nous ne nous proposons pas d'exploiter plus que la moitié de nos fabriques sur la Fraser, et utiliser le poisson des bateaux des fabriques qui seront fermées pour doubler celui des autres, réduisant ainsi nos dépenses, mais je crois qu'il est très essentiel que les paqueurs aient un nombre fixe de permis, de façon qu'ils sachent d'avance de quelle quantité de matériaux s'approvisionner, et ainsi il n'y aura aucun danger d'être pris à la gorge par une combinaison de pêcheurs, parce que les paqueurs ont placé des capitaux dans cette industrie, et non les pêcheurs; si les paqueurs n'existaient pas le marché du saumon pour les pêcheurs serait très restreint, ils n'auraient que le marché local, ce qui est bien peu de chose pour eux, c'est tout ce que j'ai à dire.

*Par M. Armstrong :*

Q. Supposons, M. Irving, que tout sujet anglais ait droit d'obtenir des permis?  
—R. Paqueurs et toutes autres personnes?

Q. Tout sujet anglais qui en demanderait. Faudrait autant de permis aux paqueurs que si le nombre des permis était limité, à l'exception d'un nombre accordé à chaque fabrique? Que diriez-vous de cela?—R. Je craindrais que cela produise un encombrement sur la rivière, mais c'est une chose qui se régulariserait d'elle-même. Je ne crois pas qu'un plus grand nombre de bateaux que le nombre actuel puisse pêcher sur la rivière, et si l'on accordait un plus grand nombre de permis, il y aurait peut-être du trouble sur la rivière, parce qu'il faudrait que chaque pêcheur pêche à son tour.

Q. Croyez-vous que les paqueurs de l'Alaska exportent beaucoup en Angleterre?  
—R. Oh! oui; ils y exportent en grandes quantités, et le saumon de l'Alaska gouverne plus que tout autre le marché anglais. Une grande partie de la production de la rivière Colombie est consommée dans les États-Unis à cause du droit sur le ferblanc, et c'est réellement le saumon de l'Alaska qui gouverne le marché anglais. Son effet est beaucoup plus considérable que le saumon de la Fraser.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous parlez du fort montant de capitaux engagés dans les pêcheries. Pouvez-vous nous dire approximativement le total du capital engagé sur la Fraser?—R. Cela dépend beaucoup naturellement sur la quantité de saumon que nous paquons.

Q. Je veux parler du capital dépensé pour la construction des fabriques, le stock en mains, etc.,—prenez une année ordinaire. Je veux parler de l'outillage, pas de la production?—R. Bien, comptez-vous le titre de la fabrique, sa réputation commerciale, car c'est là une valeur considérable. Je suppose que M. Ewen considère le fait de l'établissement de son commerce sur le marché d'une beaucoup plus grande valeur que sa fabrique elle-même.

Q. Bien, je ne crois pas que nous puissions compter le nom de la fabrique. Je veux parler seulement de l'outillage, des constructions, du terrain, etc., et toutes choses nécessaires pour paquer le saumon; le capital dépensé dans ces choses là, vous savez?—R. Bien, je considérerais que les fabriques, en y comprenant leur valeur commerciale—

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous n'incluez pas cela; on ne doit pas calculer cela. Donnez le capital engagé dans les fabriques. Leur nom n'a rien à faire avec le commerce?—R. Ne compte rien avec le commerce? Mais si nous payons un certain prix pour un commerce établi, une grande partie du prix est souvent pour le nom. Une personne peut avoir donné une grande réputation à la marque de commerce, et cela vaut beaucoup.

M. ARMSTRONG.—Mais la marque de commerce d'un autre fabricant peut ne rien valoir du tout.

*Par M. Higgins :*

Q. Jusqu'à un certain point, je crois que M. Armstrong a raison. M. Irving j'ai intention de diviser ma question en trois points: Premièrement, le capital engagé dans les fabriques, leur construction, le terrain, les rets, les bateaux, etc.?—R. Bien, si je paie \$40,000 pour une fabrique, et qu'elle brûle demain, je pourrai probablement la reconstruire pour \$25,000, mais je considérerai que mon capital engagé est de \$40,000

M. WILMOT.—Non, je ne crois pas, parce qu'une grande partie de ce capital repose sur la spéculation?—R. Vous demandez combien de capitaux nous avons placé dans l'industrie; bien nous avons payé tant d'argent, mais si nos fabriques brûlaient nous pourrions les remplacer avec une somme bien moindre que celle que nous avons payée en les achetant.

M. ARMSTRONG.—Mais nous ne pouvons prendre en considération la valeur de la marque de commerce de chaque fabrique. Je connais un cas à Westminster où

l'on a payé une certaine somme pour une marque de commerce et un nom qui ne valaient pas un centin.

M. WILMOT.—Prenez la valeur réelle d'une propriété—que vaudrait le nom ? Un homme possède par exemple un cheval pour lequel il demande \$100, et un autre vient qui dit : "ce cheval me vaudra \$500," mais ce ne sera pas la valeur du cheval sur le marché?—R. Oh, je vois.

M. HIGGINS.—Mais vous vous écartez de la question. Je désire savoir combien d'argent a été placé dans l'industrie. Disons que M. Irving a payé \$40,000 pour sa fabrique, or c'est \$40,000 de capital engagé, quel qu'ait été le coût pour le premier qui l'a vendue.

M. WILMOT.—Oui, mais le capital ainsi placé peut avoir été obtenu de la manière suivante. Ainsi un homme qui possède une fabrique réussit à faire croire à des étrangers qu'il vaut tant, peut-être quatre fois sa valeur réelle.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais je ne veux pas savoir comment la fabrique a coûté d'abord ; je veux savoir combien d'argent a été placé dans l'industrie du saumon sur la rivière Fraser ?  
R. Toutes les fabriques sur la rivière Fraser ?

Q. Oui ?—R. Je croirais que si la valeur de toutes les fabriques, sur la Fraser, indépendamment de toute autre considération, était fixée à un million de piastres, ce serait une évaluation raisonnable.

Q. Ce chiffre comprend tout l'outillage ?—R. Oui ; bateaux, rets, terrain et tout le reste.

Q. Cette évaluation serait-elle élevée ou basse ?—R. Je crois que ce serait une évaluation assez juste.

Q. Combien y a-t-il de fabriques ?—R. Vingt-trois, maintenant, je crois.

Q. Sont-elles toutes en opération ?—R. Elles étaient toutes en opération l'année dernière ; non, je me trompe, il y en avait vingt-deux.

Q. Maintenant, combien faut-il de capital pour tenir ces fabriques en opération ?—R. Je vois. Bien, prenons une grosse année, car dans une petite année comme celle à laquelle nous nous attendons, il faut beaucoup moins de capital. J'évaluerais à environ à un million et demi de piastres la somme nécessaire pour une production de 440,000 caisses.

Q. Alors il y aurait environ \$2,500,000 de capitaux engagés sur la rivière Fraser ?—R. A peu près cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Maintenant, M. Irving, si la valeur de ces fabriques est de \$1,000,000, combien la construction de l'une d'elle coûtera-t-elle ?—R. Cela dépend beaucoup du goût de celui qui la construira.

Q. Dans le genre de celles qu'il y a là aujourd'hui ?—R. Pour \$25,000, je crois que l'on peut construire une bonne fabrique, c'est-à-dire sans bateaux ni outillage.

Q. Croyez-vous que ces fabriques, à l'exception de celle de M. Ewen, ont coûté \$25,000 de construction chacune ?—R. Je le crois, si j'en juge par le chiffre de leur assurance. C'est un bon critérium.

Q. L'assurance porte-t-elle sur l'édifice ou sur l'outillage ?—R. Sur les deux, sur l'édifice et sur l'outillage. Je puis dire que \$25,000 sont à peu près la somme que peut valoir chaque fabrique sur la rivière Fraser, en moyenne, aujourd'hui.

Q. Mais, lors de leur construction ?—R. Oh ! à peu près \$15,000 à \$20,000. Comme de raison c'est là une estimation très basse ; cela ne couvre que la fabrique, nue, et rien autre chose.

Q. Combien coûterait l'outillage ?—R. J'inclus l'outillage dans cette somme.

Q. Bateaux et tout le reste ?—R. Non, pas les bateaux ni les rets.

Q. Et combien cela coûterait à peu près pour les bateaux et les rets ?—R. A peu près \$5,000 pour les rets.

Q. Je suppose qu'il faut les renouveler chaque année ?—R. Oui, chaque année.

Q. Et chaque bateau coûte à peu près \$40 la pièce ?—R. Quelques-uns coûtent plus que cela, en approchant de \$50 à \$60 ; mais pour \$40 vous pouvez avoir un bateau nu, et plusieurs sans aucun grément coûtent même \$50 à \$60.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Je suppose que \$50 seraient la moyenne?—R. Plus que cela.

Q. \$60 alors?—R. Oui.

Q. Je crois que le chiffre de \$20,000 serait à peu près la moyenne pour les fabriques alors, n'est-ce pas?—R. Votre évaluation pourrait être juste, mais ce n'est pas une grosse somme du tout.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous croyez que la somme de \$20,000 est une évaluation raisonnable pour l'édifice?—R. Oui.

Q. Alors comment arrivez-vous au total de un million pour la valeur de ces fabriques?—R. Bien, il y a de ces terrains qui ont une grande valeur, et ma réponse ne portait pas seulement sur l'édifice, mais aussi sur les affaires.

Q. Mais vous avez dit qu'elles coûtaient un million; or, cette somme divisée entre le nombre de fabriques ferait \$45,000, et vous mettez maintenant \$20,000 seulement pour chacune—or, c'est la moitié moins?—R. La question était : combien d'argent a été placé dans ces fabriques.

Q. C'est bien, laissons cela. Croyez-vous que \$45,000 soient un chiffre trop élevé?—R. Pas pour quelques fabriques. Je connais des paqueurs qui ne vendraient pas leur fabrique pour cette somme.

Q. Alors, comment pouvez-vous donner ces chiffres?—R. Bien, les \$20,000 représentent la valeur seule de l'édifice, rien que l'édifice, pas d'autre chose.

Q. Ne pouvez-vous pas construire une fabrique pour \$5,000 ou \$10,000?—R. Oui, je le suppose, si vous voulez paquer du poisson dans un simple hangar.

Q. N'est-on pas sur le point de démolir quelques-unes de ces fabriques?

M. HIGGINS.—Pardonnez-moi. M. le président, je crois que vous reprenez la méthode dont j'ai parlé l'autre jour; j'ai demandé quel était le montant du capital engagé; non pas le coût des édifices—voilà, M. Irving.

M. WILMOT.—Mais vous avez demandé à propos de constructions.

M. HIGGINS.—Mais M. Wilmot, excusez-moi; j'ai demandé à M. Irving quel était le chiffre du capital placé dans cette industrie—j'en appelle à tous les reporters qui sont devant moi. M. Irving, ne vous ai-je pas demandé quel capital avait été placé dans cette industrie?

*Par M. Wilmot :*

Q. M. Irving, la somme de un million de piastres que vous avez donnée n'était-elle pas dans votre esprit pour les fabriques seulement, à part leur valeur commerciale?—R. Non, j'inclusais la valeur commerciale, parce qu'elle a été payée en argent sonnante dans la plupart des cas.

Q. Mais M. Armstrong et moi-même n'avons-nous pas dit sans compter la valeur commerciale?—R. J'ai inclus la valeur commerciale—mais un grand nombre de fabriques ne—(le reste de la phrase n'est pas entendu).

*Par M. Armstrong :*

Q. Je n'ai pas bien entendu votre réponse, surtout cette partie dans laquelle vous dites.....?—R. J'ai dit qu'un grand nombre de paqueurs n'accepteraient pas ce prix, je parle de la moyenne que vous avez établie—\$45,000. En chiffres ronds, j'ai placé la valeur des vingt-deux fabriques à un million de piastres.

Q. Alors, devons-nous comprendre que la différence entre le coût premier de ces fabriques et le million de piastres se compose de la valeur commerciale, parce que le coût réel de ces fabriques ne va pas à un demi-million?—R. Oui; valeur commerciale, valeur de la marque de commerce, etc. C'est un commerce établi, et lorsqu'un homme a fondé lui-même un commerce et qu'il l'a conduit avec succès pendant un certain nombre d'années il va de soi qu'il ne s'en dépossédera pas à un moment d'avis, et il ne vendra pas cette valeur pour une chanson.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous dites que \$20,000 sont le prix coûtant des fabriques et \$25,000 leur valeur commerciale?—R. Je vous demande pardon, monsieur, je n'ai rien compté pour la valeur du terrain. Il y a des terrains qui valent beaucoup.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Mais lorsque vous construisez une fabrique n'achetez-vous pas l'emplacement aussi?—R. Certainement, mais plusieurs de ces terrains sur le bord de la rivière ont une grande valeur.

M. WILMOT.—Cela suffit. Laissons cela de côté; nous ne pouvons pas obtenir de réponse discrète; je préfère ne plus poser de question. Le témoin est entre vos mains, M. Higgins.

M. HIGGINS.—Pour ma part, je trouve que le témoin a très bien répondu. Je n'ai rien de plus à lui demander.

M. ARMSTRONG.—Merci, monsieur, nous vous sommes très obligés. Cela suffit.

---

WILLIAM McNEILL, natif de la Colombie anglaise, né et élevé à Victoria, et officier des pêcheries pour le district de Victoria, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à soumettre à la commission?—R. Oui, j'ai quelque chose à dire au sujet des désagréments dans le havre de Victoria et celui d'Esquimalt. Il y a huit pêcheurs de harengs et autres poissons qui font la pêche tout le long de l'année.

Q. A Victoria ou à Esquimalt?—R. Nous les avons chassés du havre de Victoria, mais nous n'avons encore rien fait à Esquimalt, où ils sont, je crois, aussi nuisibles qu'à Victoria. Ces pêcheurs de hareng tirent leurs rets presque sur la grève, où ils jettent leurs petits poissons et les laissent pourrir; cette pratique est très nuisible pour tous les habitants sur le bord de l'eau, et elle a aussi l'effet de diminuer le poisson comestible. Ces pêcheurs avaient l'habitude de placer leurs rets fixes d'un côté à l'autre de la Gorge, droit en face de Victoria, les attachant de chaque côté de la rive.

Q. Alors ça devenait un rets stationnaire?—R. Oui, s'étendant d'un côté à l'autre de la rivière; et ces pêcheurs ont aussi pris et tué toutes les truites qui voulaient remonter la Gorge, où ils les ont complètement exterminées.

Q. Y a-t-il d'autre poisson que la truite?—R. Non, de la truite principalement, et dans la partie inférieure de la Gorge ils prennent le hareng, le jettent sur la grève et l'y laissent pourrir.

Q. Pouvez-vous décrire les rets dont on se sert?—R. Ils les appellent des rets à hareng, mais les mailles sont très petites.

Q. Etiez-vous présent lorsque Martin, le dernier pêcheur, a donné son témoignage? Il dit qu'ils pêchent avec des rets de  $\frac{1}{2}$  pouce, et que ces rets ne prennent pas de poissons qui valent la peine d'être mentionnés?—R. Oui, et quelques rets ont encore des mailles plus petites. Je crois que si on leur accordait des permis et on imposait des restrictions, nous en viendrions à bout un peu mieux.

Q. Ont-ils des permis pour pêcher avec ces rets?—R. Non, ils n'ont pas de permis.

Q. Comme officier de pêche, ne devriez-vous pas alors les empêcher de pêcher?—R. Il n'y a pas de loi pour les empêcher. J'ai demandé que l'on m'envoie des instructions, mais je ne les ai pas encore reçues. Comme de raison, je suis un nouvel officier, je suis entré en fonctions au 1er janvier 1892 seulement.

Q. Connaissiez-vous cet état de choses avant d'entrer en fonctions?—R. Oh! oui; je le connaissais.

Q. M. Martin dit qu'il n'a pas pu obtenir de permis; connaissez-vous M. Martin?—R. Oh! oui, je connais bien Martin—Thomas Martin.

M. ARMSTRONG.—Il s'est nommé Léonard Martin?—R. Bien, il m'a dit qu'il s'appelait Thomas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Il peut se nommer Thomas Léonard;—et vous croyez que c'est nuisible que de permettre ces rets à petites mailles?—R. Dans l'été la Gorge offre beaucoup d'agrément aux pêcheurs à la ligne, et aujourd'hui ces rets détruisent tout le poisson.

Q. Et ce poisson comprend?—R. La truite et la morue de roche. On prenait aussi du poisson blanc autrefois, mais on a détruit cette pêche, car je n'en ai pas



revu, et je crains beaucoup qu'ils soient tous détruits. Et c'était là que l'on prenait du véritable bon poisson blanc.

M. HIGGINS.—Je sais cela parfaitement; j'ai souvent visité cet endroit.

Q. Que fait-on de ces poissons qu'on laisse sur la grève?—R. On les laisse pourrir. Je pourrais amener ici deux ou trois bons témoins qui établiraient ce fait.

Q. Je crois que c'est ce que vous devriez faire, et ainsi on ne vous accuserait pas comme officier d'avoir donné des renseignements. Je crois que vous devriez produire vos témoins. Distinguez-vous à la vue le jeune saumon d'avec les autres poissons?—R. Oui.

Q. Appelez-vous le jeune saumon indistinctement truite ou saumon?—R. Oui, je le crois.

Q. Conséquemment quelques-uns des ces poissons que vous nommez truites peuvent être de jeunes saumons?—R. Il peut s'en trouver quelques-uns; mais nous avons eu longtemps de la truite dans la Gorge, comme chacun le sait, et maintenant nous n'en voyons plus.

Q. Chassée par ces rets?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait avantageux pour les habitants de ces endroits de faire des règlements pour arrêter cette pêche imprévoyante et inopportune?—R. Quant aux avantages, je ne sais pas, mais on devrait adopter quelque règlement; ce serait plus commode. Je fais ces remarques à la demande de plusieurs citoyens de Victoria.

M. WILMOT.—Ces représentations ont déjà été faites au département, monsieur, et l'on a pris, jusqu'à un certain degré, des mesures pour arrêter toute pêche à la seine; ces poissons devraient être pêchés d'une autre manière.

*Par M. Higgins :*

Q. Oh! oui, ces rets à petites mailles sont tout simplement meurtriers. Ils enlèvent tout le jeune poisson? Connaissez-vous un jeune saumon?—R. Bien, je puis distinguer à l'apparence un jeune saumon d'une truite.

Q. Quels sont les signes distinctifs de la truite saumonée—tachetée autour de la queue?—R. Quelques-unes sont tachetées; elles ont plus de rayons, etc., et bien que j'aie eu une discussion avec quelques personnes, hier soir, et que je n'aurais pas à parler de cela, je puis dire cependant que je connais le jeune saumon. J'ai fait une saisie il y a quelque temps; on a prétendu que c'était de la truite saumonée; mais je prétends que c'est du jeune saumon.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors il est difficile de distinguer la truite saumonée d'avec le saumon, et de temps à autre on peut vendre du jeune saumon pour de la truite saumonée?—R. Oui. Je puis dire qu'en passant ici, il y a quelques jours, j'ai vu beaucoup de poisson que l'on appelait de la truite saumonée, mais c'étaient de jeunes saumons.

*Par M. Higgins :*

Q. La truite saumonée court-elle après la mouche ici?—R. Je le crois.

Q. Le saumon?—R. Je ne sais pas; je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Est-ce que ces jeunes saumons que l'on appelle truites saumonées, courent après la mouche?—R. Je ne sais pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comme de raison le jeune saumon court souvent après la mouche; lorsqu'ils sont jeunes ils happent l'appât et la mouche avec avidité, mais lorsqu'ils sont adultes ils s'en gardent. Leur croissance leur donne la faim. Qu'avez-vous à dire de la suspension hebdomadaire, M. McNeill—l'observation du dimanche?—R. Oui, je sais, mais le dimanche n'est pas observé ici. Les pêcheurs ici ne sont soumis à aucune loi.

Q. Quel était l'officier des pêcheries avant vous ici?—R. Il n'y en avait pas.

Q. Quel était l'officier le plus proche?—R. M. McNabb, à New-Westminster.

Q. Quel est le poste de M. Lomas?—R. Oh! oui; M. Lomas est plus proche; son poste est à Cowichan.

Q. Et aucun des officiers n'a fait de poursuites parce que l'on n'observait pas le dimanche ici?—R. Aucun.

Q. Et d'autres officiers de pêcheries ont-ils fait des plaintes de la nature de celles que vous aviez faites?—R. Non, jamais. On a pêché à la seine jusqu'au 1er janvier de cette année; les pêcheurs étaient libres; ils auraient pu prendre de la toile et nettoyer le havre, personne n'aurait pu rien leur dire.

Q. Et est-ce que les habitants se plaignent maintenant de cette rareté du poisson?—R. Oui, ils s'en plaignent.

Q. Ne trouverait-on pas à redire si l'on faisait un règlement pour arrêter cette pêche dont on se plaint?—R. Non; les habitants ne se plaindraient pas, mais les pêcheurs le pourraient.

Q. Maintenant, au cas où l'on adopterait le système de permis, ces permis devraient-ils être accordés à tout le monde, où seulement aux pêcheurs résidents?—R. A tout le monde.

Q. Aux Grecs, aux Italiens, etc.?—R. Ce sont surtout des Grecs et des Italiens qui font la pêche ici. J'ai essayé à en découvrir d'autres, mais il n'y a que huit pêcheurs en tout, et ce sont surtout des Grecs et des Italiens, de sorte que si l'on accorde des permis, je ne crois pas qu'il y ait aucune difficulté à ce sujet.

Q. Oui, ces gens me paraissent vous être à charge. Ils agissent ainsi dans leur propre pays; ils pêchent avec de petits rets et ne s'occupent pas de la conservation du poisson; ils pêchent tant qu'il n'est pas entièrement détruit. Je crois qu'on ne devrait pas leur permettre de pêcher ainsi comme ils veulent. Merci, monsieur; si vous n'avez rien de plus à dire, vous pouvez vous retirer.

A 12.30 p.m. le président ajourne la séance jusqu'à 2 p.m.

Avant de se séparer les commissaires conviennent entre eux qu'ils ne siégeront pas plus tard que 5 heures p.m.

VICTORIA, C.-B., vendredi, 5 mars 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La séance s'ouvre à 2 p.m.

Présents:—M. S. Wilmot, au fauteuil de la présidence; M. Higgins et M. Armstrong, commissaires, et M. Winter, secrétaire.

M. ASHDOWNE GREEN, qui a été rappelé, se présente, et le président lui demande s'il a prêté serment avant de donner son témoignage, la veille.

M. GREEN.—Oh! oui; j'ai prêté serment.

*Par M. Wilmot:*

Q. On a dit que vous n'aviez pas prêté serment en la manière ordinaire, et que c'était intentionnel?—R. Rien de tel, monsieur; j'ai bien et duement prêté serment.

Q. Et avez-vous trouvé que le président vous avait mis des réponses dans la bouche?—R. Non; mais je dirai que quelquefois il m'a paru que vous me donniez une histoire du saumon canadien, et vous avez pris les points qui le faisaient ressembler au saumon de la Colombie, et comme de raison, je ne pouvais dire rien autre chose qu'il en était ainsi.

Q. Et n'était-ce pas exact?—R. Oh! oui; mais vous n'avez pas touché aux points au sujet desquels nous croyons qu'il y a différence.

Q. Je vais toucher à ces points maintenant.

*Par M. Higgins:*

Q. Vous connaissez la rivière Skeena, M. Green?—R. Oui; j'y suis allé l'année dernière. Je l'ai remontée depuis son embouchure jusqu'à l'une de ses sources principales.

Q. Se bifurque-t-elle à Hazelton?—R. J'ai aussi remonté la plus grande fourche.

Q. Le saumon remontait-il la rivière lors de votre visite?—R. Oui, j'en ai vu cinq espèces remonter la rivière. Je ne les ai pas suivies. J'ai laissé une espèce

remonter les Fourches et j'ai rencontré une autre espèce lorsque je suis arrivé aux lacs. J'étais aux Fourches lorsque le saumon à bosse remontait, mais il n'était pas arrivé à Babine, lorsque j'étais là, et j'étais curieux de savoir s'il remontait à une aussi grande distance de la mer.

*Par M. Wilmot :*

Q. Puis-je interrompre le témoin. On pourra peut-être dire encore que vous n'avez pas prêté serment. Voulez-vous prendre l'évangile, s'il vous plaît?—R. Oui, monsieur.

M. Green prête alors serment.

*Par M. Higgins :*

Q. Quelle est la distance du lac Babine à la côte?—R. Je pourrais difficilement dire quelle est la distance; de 160 à 180 milles. C'est un très grand lac, rempli de saumon, au dire des sauvages; le saumon se rend dans ce lac par la fourche. Je n'y ai pas vu le saumon à bosse, bien que les sauvages m'ont affirmé qu'il s'y rendait.

Q. Le saumon va-t-il plus loin?—R. Non, le lac est la limite; c'est la source de la rivière, on peut dire.

Q. Ce lac a-t-il des petits tributaires?—R. Oh, en grand nombre. Je n'ai visité aucun des tributaires du lac Babine. Je me suis employé principalement à son embouchure. Les sauvages doivent y prendre de grandes quantités de saumons. Ils y ont des rets à trappes dans toutes les directions.

Q. Vous dites que vous y avez vu cinq espèces de saumon. Voulez-vous les énumérer?—R. Certainement. Il y a le saumon du printemps, le *sockeye*, le *coho* et le saumon à bosse; je ne sais trop lequel du *sockeye* ou du *coho*, mais il y a l'un des deux. J'ai observé aussi le saumon bécard et la tête-d'acier, parce que c'est un poisson qui vient à bonne heure, et entre dans les rivières en décembre et janvier, mais en cet endroit il n'apparaît que dans le mois d'août généralement.

Q. Combien y a-t-il de fabriques de conserves sur la Skeena?—R. Je ne les ai pas comptées. Je crois qu'il y en a six ou huit.

M. ARMSTRONG.—Je crois que c'est huit dans le témoignage.

*Par M. Higgins :*

Q. Se plaint-on que le saumon est rare par là?—R. L'on n'entend pas parler de cela du tout.

Q. Etiez-vous là dans la saison du frai?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quelle date?—R. La fin de septembre.

Q. Avez-vous vu beaucoup de poisson mort?—R. Oui, un grand nombre.

Q. Et le poisson montait-il encore lorsque vous êtes parti?—R. Oui; il montait encore. Je n'ai pas vu de saumons du printemps; leurs habitudes sont bien différentes; il n'est pas probable qu'ils meurent; ceux que j'ai vus étaient surtout des *sockeyes* et des *cohoes*.

Q. Que dites-vous de la ressemblance entre le saumon de l'est et nos saumons?—R. Il n'y a de ressemblance que dans le saumon du printemps; c'est le seul de nos saumons qui ressemble à ceux de l'est.

Q. Et cependant le saumon d'Angleterre auquel notre saumon du printemps ressemble est un saumon rouge?—R. La seule différence, comme je l'ai déjà dit hier, c'est que je ne crois pas que les saumoneaux soient semblables, et l'on ne trouve jamais de blancs parmi les autres saumons.

Q. Avez-vous jamais essayé la pêche à la mouche ici?—R. Oui; mais toujours pour le *cohoes*, pas pour le saumon du printemps. Je n'ai jamais pris un saumon adulte à la mouche, mais aussi je n'ai jamais pêché lorsque le saumon est dans la rivière. J'ai pris des saumons adultes avec de petits alevins, mais je n'ai essayé à pêcher à la mouche que quelques fois, et j'ai pris du *grilse* alors. J'ai souvent pris du *coho*, mais toujours à la tête de la marée. Les *cohoes* sont très nuisibles; ils vous emportent votre mouche; j'en ai pris cinq une fois. Le saumon que j'ai pris était

net et brillant, bien qu'il n'était pas encore complètement développé. Les saumons adultes ne prennent pas la mouche.

Par M. Wilmot :

Q. Je ne me tromperai pas maintenant, monsieur, si je dis que le caractère du saumon que vous décrivez est exactement semblable à celui d'autres saumons ?—R. Le saumon du printemps ressemble aux saumons d'ailleurs, pas nos autres espèces.

Q. Vous dites que vous avez pris du *grilse* ?—R. Oui, j'en ai pris de cinq à sept livres pesant.

Q. Avez-vous jamais vu des femelles parmi les *grilses* ?—R. J'en ai pris de mâles et femelles.

Q. Avez-vous pris des femelles *grilse* pesant quatre livres ?—R. Je ne puis me rappeler ; je crois que j'en ai pris une de sept livres.

Q. Ce saumon ne ressemble-t-il pas à celui de la côte de l'Atlantique ?—R. Oui, beaucoup.

Q. Et le mâle n'est-il pas une année en avance sur la femelle quant au pouvoir de procréation ?—R. Oui, je sais que le mâle est en avance sur la femelle. Je n'ai jamais pris de *grilses* parmi les saumons bécards ou les *cohoes*. La pesanteur du saumon du printemps est suivant son âge ; elle atteint soixante-dix et quatre-vingts livres.

Q. Les saumoneaux ne font que descendre la rivière ; ils ne la remontent pas ?—R. Non, je n'en ai jamais vu remonter.

Q. Et à quelle période les *grilses* remontent-ils la rivière après l'avoir descendue comme saumoneaux ?—R. Je ne puis dire cela. J'ai pris des *grilses* en avril ; c'est le plus à bonne heure.

Q. Savez-vous qu'en Angleterre l'idée prévaut que le *grilse* remonte presque aussitôt qu'il a quitté l'état de saumoneau ?—R. Oui, je sais qu'en certains cas la période entre les deux états est très courte. Des saumoneaux peuvent descendre la rivière l'automne et la remonter le printemps suivant à l'état de *grilses*.

Q. Alors le *grilse* et le saumon du printemps dans la rivière Cowichan, ne ressemblent-ils pas beaucoup dans leurs habitudes au saumon d'Angleterre ?—R. Oui ; ils se ressemblent beaucoup.

Q. Dans les provinces maritimes ils arrivent dans les mois d'avril, mai et juin, ils fraient et s'en retournent ?—R. Oui. Ici, ils arrivent en décembre et janvier.

Q. Cela dépend de la longueur de l'hiver ?—R. Oui, probablement.

Q. Et vous croyez que le saumon du printemps court après la mouche à certaines époques ; quand cela ?—R. Dans le mois de janvier, février et mars.

Q. Lorsqu'ils arrivent, ils prennent mieux la mouche ?—R. Oh non, pas dans la Skeena, mais dans la Cowichan. L'eau de la Skeena est trop boueuse. Il y a une demi-douzaine de rivières dans la Colombie anglaise où vous pouvez prendre le saumon à la mouche.

Q. Alors une autre rivière comme la Cowichan et tombant dans la mer, donnerait de la pêche à la mouche, si on la pratiquait ?—R. Oui, la rivière Nanaïmo en est une autre. On y pêche le *coho* à la mouche depuis neuf ou dix ans.

Q. Je crois, autant que je me rappelle, que vos dires sont semblables à ceux d'hier ?—R. Oui, je n'y vois pas de différence.

Q. Appuyant peut-être plus fortement sur la ressemblance entre votre saumon du printemps et celui des provinces de l'est ?—R. Oui ; excepté le *coho*, le poisson ressemble beaucoup au *grilse*, mais devient plus tard un plus gros poisson.

Q. Croyez-vous que le *coho* constitue une variété différente du saumon du printemps dans la famille du saumon ?—R. Non ; tous deux se ressemblent sur plusieurs points, mais la chair est plus sèche, ses arêtes et vertèbres sont différentes, ses nageoires, etc.

Q. Ne serait-ce pas parce qu'il est plus mince et plus petit ?—R. Ils varient beaucoup dans différentes rivières.

Q. Alors le saumon du printemps est rouge lorsqu'il arrive, mais plus tard sa chair devient blanche, et il entre dans les rivières en avril, mai et juin ?—R. Plus à bonne heure dans la Cowichan ; en janvier.

Q. Et le *cohoë*?—R. Dans le mois de juin, mais la chair du *cohoë* est beaucoup plus blanche que celle des autres espèces.

Q. Oui, mais il change de couleur comme le saumon du printemps?—R. Oui.

Q. Je pose ces questions, M. Green, simplement pour avoir des renseignements. Vous savez qu'en Angleterre on retire beaucoup de revenus des rivières louées pour la pêche à la ligne, de même que dans les provinces de l'est du Canada, et ici, si vous avez des rivières où la même chose peut se pratiquer, vous aurez une autre source de revenus qu'il sera avantageux de développer?—R. Oui; mais j'espère que vous ne me taxerez pas pour l'avoir trouvé.

— GEORGE VIENNA, né en Grèce, résidant dans la Colombie anglaise depuis 1858, pêcheur depuis 28 ans, prête serment.

Q. Où pêchez-vous par chez vous—dans le Bras?—R. Non, en dehors; pas dans le Bras.

Q. Avec quoi pêchez-vous—avec de petites seines?—R. Avec des rets dont les mailles ont un pouce et un pouce et demi.

Q. Quel poisson prenez-vous?—R. Du hareng, de la plie, de l'éperlan, du gros saumon.

Q. En prenez-vous beaucoup?—R. Quelquefois.

Q. Depuis combien de temps avez-vous abandonné d'aller pêcher?—R. Depuis vingt-trois ans; j'ai tenu magasin depuis.

Q. Trouvez-vous que le poisson devient rare quelquefois?—R. Quelquefois, mais alors nous changeons d'endroit de pêche.

Q. Y a-t-il beaucoup de poisson maintenant?—R. Bien, si on le prend tous les jours, il devient rare.

Q. Vous croyez que l'on pêche trop?—R. Bien, il y a trop de pêcheurs.

Q. Recevez-vous du poisson de Puget-Sound quelquefois?—R. Quelquefois—de l'oolâchan, principalement.

Q. De la petite plie?—R. Non, des oolâchans seulement.

Q. Achetez-vous du poisson pris dans le Bras ou dans le havre d'Esquimalt?—R. Non, nous en achetons de Saanich et de Cowichan quelquefois.

Q. Je désire que vous lui montriez la grandeur des mailles, M. le président. M. le président montre au témoin le dessin représentant la grandeur des différentes mailles.

*Par M. Wilmot :*

Q. De quelle grandeur de mailles vous servez-vous ici?—R. Je crois que l'on utilise toutes les grandeurs ici.

*Par M. Higgins :*

Q. Employez-vous quelquefois des mailles plus petites qu'un demi-pouce?—R. Oui, pour les crevettes.

Q. Quelle est l'espèce de rets le plus généralement en usage?—R. Ce sont les rets à hareng; nous utilisons toutes les grandeurs de mailles, excepté celle d'un demi-pouce. Quelquefois nous l'utilisons, mais seulement pour les crevettes.

Q. Quel poisson prenez-vous dans les mailles de  $1\frac{1}{2}$  pouce?—R. Oh! les petites espèces.

Q. Le hareng et l'éperlan?—R. Non, pas du tout.

Q. Quelle est la grandeur de la maille dans la bourse de la seine?—R. A peu près un pouce et un quart, au fond.

Q. Montrez-moi la grandeur sur ce diagramme?—R. Je ne puis vous la montrer là, mais si vous me montrez les rets je vous la dirai.

Q. Avez-vous jamais pris du poisson dans le Bras, autrefois?—R. Oui, j'avais habitude de pêcher moi-même dans le bras, jusqu'au deuxième pont.

Q. Avez-vous jamais pêché dans le havre d'Esquimalt?—R. Oh! oui; nous avions habitude de tendre nos rets dans le havre, mais maintenant c'est impossible, il y a trop de bateaux à vapeur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comment savez-vous que le poisson a diminué; vous appuyez-vous sur le poisson que vous preniez alors et sur celui que l'on prend aujourd'hui?—R. Nous avions vingt-cinq bateaux de pêche alors, mais aujourd'hui nous n'en avons que quelques-uns.

*Par M. Armstrong :*

Q. Les pêcheurs prennent-ils du jeune saumon dans les rets maintenant?—R. Oui; comme de raison s'ils en trouvent, ils les prennent.

M. BEAUMONT BOGGS, natif d'Ecosse, établi depuis sept ans dans la Colombie anglaise, courtier et résidant à Victoria, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Qu'avez-vous à nous soumettre, monsieur?—R. Ma résidence est située sur la rive du Bras de Victoria. Je m'amuse à pêcher à la truite, et depuis que je réside à Victoria j'ai pêché dans le Bras. Dans le mois d'avril 1887 je me suis plaint au capitaine Lewis, l'officier du gouvernement fédéral, du fait que les rets étaient tendus en travers de l'embouchure du Bras en amont du pont de Point Evert; ces rets empêchaient, suivant moi, la truite de remonter dans le Bras jusqu'aux endroits où se fait la pêche. Un matin que je descendais la rivière en canot, j'ai vu des Italiens retirer leurs filets, dans lesquels il y avait plusieurs truites d'environ une demi-livre pesant, aussi du poisson plat, de l'éperlan, du hareng, etc. On pêche encore pendant la nuit dans le Bras. Il n'y a pas encore deux mois, j'ai dispersé deux couples de pêcheurs qui étaient en frais de tendre leurs rets un peu en aval de ma maison. On m'a dit qu'il n'y avait pas d'officier de pêcheries, ici, pour s'occuper de la chose, et que l'inspecteur des pêcheries était à Westminster.

Q. Y a-t-il longtemps de cela?—R. Trois ou quatre mois, je crois.

Q. Avant que vous eussiez un officier résidant ici?—R. Oui. Je crois que ce serait ajouter beaucoup à notre Bras si l'on y mettait de la truite des piscifactures, si on la protégéait pendant un certain temps, et si l'on empêchait complètement la pêche avec des rets.

Q. L'eau du Bras est-elle salée?—R. Non, pas complètement. Il y a deux petites rivières qui s'y jettent.

Q. Les sources de ces rivières sont pures?—R. Oui.

Q. Fonds de sable?—R. Oui, dans certaines parties.

Q. Connaissez-vous les rivières de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui.

Q. Ressemblent-elles aux rivières d'ici?—R. Non, je ne crois pas. L'eau est saline, je crois, et le fond de nos rivières de l'est a plus de matières végétales, c'est-à-dire moins de terre et plus de feuilles, etc.

Q. De petites plantes aquatiques poussent dans les rivières?—R. Nous en avons quelques-unes aussi, dans notre province.

Q. Serait-ce mieux s'il n'y avait pas de plantes aquatiques dans ces rivières?—R. Je ne sais pas.

Q. Croyez-vous ces rivières propres à la propagation de la truite, et que la pêche avec des rets les diminue?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous distinguer le jeune saumon de la jeune truite?—R. Non, je ne pourrais pas dire quel est le jeune saumon et quelle est la jeune truite.

Q. Alors, quelques-uns de ces poissons pouvaient aussi bien être des jeunes saumons que des truites?—R. Très possible.

Q. Et vous croyez que la pêche aux rets devrait être prohibée?—R. Oui. Je crois que ce n'est pas tant la quantité de poissons que l'on prend que la quantité que l'on tue. J'ai vu moi-même de grandes quantités de jeunes poissons morts flotter sur la rivière près de ma demeure.

Q. Savez-vous quelle était la cause de leur mort?—R. Non; c'était pendant les journées que ces pêcheurs tendaient leurs rets.

Q. On a dit que ces pêcheurs tenaient leurs rets à terre et y laissaient mourir le poisson?—R. Je crois qu'il en est ainsi.

Q. Si vous jetez du poisson sur la grève est-il probable qu'il vive?—R. Non.

Q. Et les poissons que l'on laisse ainsi sur la grève y pourrissent?—R. Oui.

Q. Avez-vous déjà pêché à la ligne ailleurs que dans le Bras?—R. J'ai pêché dans la rivière Sims qui tombe dans le canal Alberni, sur la Cowichan.

Q. Quel poisson avez-vous pris sur la Cowichan?—R. Je ne puis dire que j'en ai pris beaucoup; je n'ai pas été heureux.

Q. Ainsi votre ligne ne rapportait que de l'eau?—R. Oui, mais j'ai vu prendre de beaux saumons à la mouche dans cette rivière.

Q. Dans quelle saison était-ce?—Je crois que c'était dans les mois d'avril et mai. Il y a quelques années de cela.

Q. Alors vous savez que l'on peut prendre du saumon à la Colombie?—R. Oui.

Q. (Souriant). Et alors cet Anglais qui disait que le pays n'était pas bon parce que l'on n'y pouvait prendre du saumon à la mouche, a fait erreur?—R. Oui; la Sims (Esmos ou un nom semblable), qui tombe dans le canal Alberni, est réellement une bonne rivière pour la pêche à la ligne.

Q. Ainsi, au point de vue de la pêche à la ligne, vous croyez que la truite devrait être protégée dans ces rivières; quelques-uns voudrait qu'elle soit toute détruite parce qu'elle mange le frai du saumon?—R. C'est là le point de vue commercial. Un grand nombre de personnes riches visitent cette province pour y trouver l'amusement de la pêche et de la chasse, et si l'on venait à connaître que l'on exterme tout le poisson et le gibier de la province, ces personnes iraient ailleurs.

Q. Et si cette pêche était protégée et encouragée la richesse et la prospérité du pays en seraient augmentées?—R. Je le crois.

Q. Savez-vous s'il existe dans d'autres pays des lois pour la conservation de la truite?—R. Oui; ces lois existent aussi dans notre pays, mais il n'y a personne pour voir à ce qu'elles soient observées.

Q. Les autres commissaires ont-ils d'autres questions à faire?

M. ARMSTRONG.—Non, rien de plus.

M. WILMOT.—Alors, je vous remercie, monsieur.

ALEXANDER BEGG, natif d'Ecosse, depuis quatre ans dans la Colombie, et depuis quarante ou cinquante ans dans d'autres parties du Canada, aujourd'hui résidant à Victoria, et s'occupant d'affaires de colonisation, principalement des immigrants crofters écossais.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous vous occupez, M. Begg, de l'immigration des crofters Ecosais?—R. Oui.

Q. Alors, avez-vous quelques remarques à soumettre à la commission sur la question qui nous occupe?—R. Je n'ai pas, personnellement, beaucoup d'expérience dans la pêche au saumon, parce que pendant la saison de la pêche j'étais de l'autre côté de l'océan m'occupant de l'immigration des crofters. Je sais seulement que l'on paque beaucoup de saumon, et qu'il doit y avoir beaucoup de déchets. J'ai fait un examen de ces déchets, parce que l'on m'avait donné à comprendre que des changements seraient apportés à la méthode actuelle d'en disposer, je me suis aussi occupé de la fabrication de l'huile de chien de mer sur la côte de l'ouest, où cette industrie est en opération depuis plusieurs années déjà. J'ai visité la fabrique ou raffinerie sur le canal Alberni, et j'ai vu de quelle manière on y fabriquait l'huile avec le chien de mer; j'ai aussi visité la fabrique d'huile de Skiddegate, sur l'île de la Reine-Charlotte, de même que la fabrique d'huile de phoque à Comishaw Inlet. Telles sont les principales fabriques que nous avons, mais ce sont principalement des fabriques d'huile de chien de mer, et l'on jette toute la matière solide ou déchets qui restent; on ne les utilise pas. Aussitôt que l'huile est extraite à l'aide de la vapeur, ou la passe à l'eau froide. C'est

une méthode très effective d'extraire l'huile, mais elle laisse des résidus sous forme de gruau ; jusqu'à présent il a été impossible de solidifier ce produit et on le jette à l'eau ; on ouvre une soupape et le résidu va à la mer, ce qui constitue une perte totale pour nous. Pendant que j'examinais cette question, j'ai voulu trouver les différentes matières constitutives du poisson que l'on pourrait convertir en huile et en guano, et pour cela je me suis procuré des échantillons des différentes espèces de poissons. Un de ces échantillons était un chien de mer que j'ai mis dans une boîte ou bocal ; un autre était un morceau de morue nettoyée pour le marché ; je l'ai mis dans une autre boîte marquée ; je me suis aussi procuré quelques saumons dont j'ai coupé les têtes et les queues, dont j'ai ensuite fait un paquet avec les entrailles ; j'ai eu aussi des échantillons de hareng, et j'ai fait quatre paquets que j'ai apportés à Ottawa pour les faire analyser, afin de voir si on pourrait les convertir avec avantage en huile et guano. Quant au chien de mer, nous savions à quoi nous en tenir ici. Arrivé à Ottawa, j'ai constaté à mon grand désappointement qu'à la grande ferme expérimentale on ne voulait pas s'occuper de mes échantillons ; on prétendait ne pas avoir le temps et on m'a prié de les rapporter. Comme je ne voulais pas perdre mon temps tout à fait, j'ai cru que je ferais un effort auprès d'une petite institution de province, et je me suis adressé au ministre chargé du département de l'agriculture à Toronto, qui m'a répondu avec amabilité qu'il s'informerait auprès du professeur de chimie. J'ai envoyé mes échantillons à ce professeur, et peu de temps après j'ai reçu un rapport du professeur James, chimiste. Ce rapport paraît très complet, et couvre tous les points. (Le témoin produit le document.)

Q. Est-ce le même document qui a été publié dans le *Colonist* l'autre jour ? (Voir pages 112 et 113.)—R. Oui ; c'est le même document ; seulement il est plus complet ici. Je considère que c'est un très bon rapport, mais je n'ai pu faire avancer la question depuis, et cependant il est évident, d'après ce rapport, que ce professeur James est un homme très capable et qu'il a apporté beaucoup d'attention à son ouvrage ; j'en'ai aucun doute que ses vues sont passablement correctes, mais en même temps je ne crois pas que nous ayons les appareils nécessaires pour séparer la partie solide de la partie liquide dans les résidus de l'huile.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion personnelle indépendamment de ce rapport ?—R. Je crois que la séparation peut être faite, mais il faudra pour cela des appareils très dispendieux ; mais il peut y avoir pour extraire l'huile d'autres moyens que ceux dont on se sert ici. Aujourd'hui l'on fait flotter l'huile par l'introduction de l'eau, mais il peut y avoir d'autres moyens plus pratiques. L'huile de chien de mer, lorsqu'elle se refroidit, devient en gelée, et jusqu'à présent elle n'a pas été fabriquée avec profit ; je n'ai aucun doute que ceux qui en fabriquent sur la rivière Fraser sont de cet avis.

Q. Avez-vous jamais calculé quel serait le coût d'un établissement de ce genre ? R. Non ; je n'ai fait aucune estimation, mais je crois que le coût serait plus élevé qu'on ne croit—bien que l'on fabrique de l'huile avec les déchets de poisson en Norvège, où cette industrie est établie depuis plusieurs années. Je suppose que nous pourrions obtenir de ce pays beaucoup de renseignements à ce sujet.

Q. Savez-vous si la fabrication de l'huile en Norvège a donné satisfaction et des profits ?—R. Oh, oui ; il y a plusieurs années qu'on s'y livre, et si elle n'avait pas donné de profits on l'aurait abandonnée. A Aberdeen on a essayé d'en faire toutes espèces d'essences, etc., mais on a dû abandonner, parce que l'on ne pouvait pas avoir de déchets de poisson. Il en serait de même sur la Fraser ; en dehors du temps de la pêche, la fabrique ne pourrait pas avoir de matière première ; la pêche ne commence qu'en juin et juillet, et aussitôt qu'elle est finie il n'y a plus de déchets. La position est différente sur la côte de l'ouest, où nous avons le chien de mer et autres poissons, etc., et nous voudrions dans ce projet de colonisation que la pêche dure toute l'année, mais cela ne serait pas sur la Fraser.

Q. Est-ce que les poissons que l'on prend après la montée du *sookeye* ne pourraient pas être utilisés ?—R. Oh, oui ; j'avais l'intention d'utiliser toutes les espèces de poissons dans ce projet de colonisation. Les poissons huileux seraient convertis en huile, et les poissons comestibles en comestible. Il n'y aurait pas de gaspillage, tandis que dans le paquage du saumon on utilise seulement les meilleures parties.

Q. Avez-vous jamais vu des rapports de l'établissement d'Aberdeen ?—R. J'en ai vu, mais je ne puis dire ce qu'ils contenaient. Je sais que la grande difficulté à



Aberdeen était que l'on ne pouvait obtenir assez de matière première ; puis les appareils étaient dispendieux ; mais il n'en est pas de même dans le nord. Sur les îles de la Reine-Charlotte il y a des fabriques d'huile, et l'on y utilise, pour faire des engrais, toutes les espèces de poisson que l'on ne peut utiliser autrement. Je crois que ce plan peut être mis à exécution, et en dehors de mon projet de colonisation nous avons une compagnie séparée qui s'occupera entièrement de poisson. Elle recevra les poissons des mains des pêcheurs, s'occupera de les placer sur le marché, et ensuite verra tout probablement à la fabrication de l'huile, etc.

Q. Quels avantages offrez-vous aux immigrants que vous voulez amener ici?—

R. Ils auront beaucoup de pêche et d'ouvrage pour lequel on les paiera, et c'est tout ce qu'un homme industriel demande. Nous avons fait en outre des arrangements pour leur avancer l'argent de leur voyage et pourvoir à leur établissement.

Q. Leur avez-vous parlé de la pêche au saumon?—R. Non ; nous avons bien pris garde d'éviter toute intervention avec les intérêts existants. Notre projet est d'établir de nouvelles industries, et nous ne voulons pas nous occuper de l'industrie du saumon.

Q. Quelles manufactures vous proposez-vous spécialement d'établir?—R. D'abord la fabrication de l'huile, et nous utiliserons les autres poissons comme comestibles, ou d'une autre manière. Nous nous proposons aussi de conserver le poisson de table frais au moyen de la congélation.

Q. Alors vous leur avez dit qu'il y avait beaucoup de poisson dans le pays?—R. Oui, je leur ai dit qu'il y avait beaucoup de poisson et qu'on les emploierait à la pêche ; puis il faudra trouver les marchés, et ce sera l'affaire de la compagnie qui est formée.

*Par M. Armstrong :*

Q. Savez-vous si avec les appareils dispendieux dont vous parlez la fabrication de l'huile peut être faite avec succès?—R. Oui, je le crois ; l'huile paie.

*Par M. Wilmot :*

Q. Dites-vous que l'huile paie?—R. Certainement, elle paie à Serrat (?) et à Clough sur le canal Alberni ; seulement on se plaint de ne pouvoir se fournir de poisson—les sauvages ne travaillent pas d'une manière assidue—ils s'amuse à courir les fruits et autres choses, tandis que nos pêcheurs resteraient assidus à leur pêche et auraient de l'ouvrage tout le long de l'année.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que l'huile fabriquée avec les déchets des fabriques paierait?—R. Je ne sais pas si l'huile de saumon fabriquée seule paierait ; je n'ai aucun doute cependant, qu'avec de bons appareils on réussirait à la fabriquer d'une façon profitable, mais vu le peu de durée de la saison de pêche, et l'impossibilité d'avoir la matière première, il n'y aura pas de profit.

Q. D'après ce que l'on dit du saumon à bosse, je crois que vous pouvez trouver beaucoup d'huile dans ce poisson?—R. Je ne sais pas si c'est un poisson gras, ni s'il y a de l'huile dedans.

*Par M. Higgins :*

Q. Pendant le voyage que vous avez fait pour faire analyser vos échantillons, vous êtes-vous enquis si vous pouviez trouver un marché pour cet engrais?—R. Oui, et je crois qu'un grand nombre de cultivateurs en prendrait de grandes quantités si l'on peut le leur donner au même prix que les engrais ordinaires.

Q. En Angleterre?—R. Dans les Etats-Unis aussi, et même en Canada nous trouvons des terres épuisées et qui demandent de l'engrais. Je crois que c'est ce projet que le professeur James a ou surtout en vue, parce qu'il a cru que ce serait utile au Canada. C'est un engrais de texture très fine, et qui est facilement absorbé par les plantes.

Q. En vue d'encourager l'immigration des crofters et pour aider à ceux que vous amenez ici, vous vous occupez naturellement de la vente de cette huile et de cet engrais ;

pensez-vous y trouver un profit après avoir déduit le prix de transport, etc.—R. On dit que cet engrais vaut \$34 dans l'Ontario ; c'est ce prix qu'on croit obtenir.

Q. Mais quel serait le coût du transport jusque-là ?—R. Bien, je crois que c'est le prix qui reviendrait après toutes les dépenses, je suppose.

Q. Est-ce que le prix de cet engrais ne va pas au delà de \$30 la tonne ?—R. Oui, à peu près cela.

Q. Et auriez-vous à en payer le transport par le chemin de fer du Pacifique ?—R. Oui, je le suppose.

Q. Et le transport vous coûterait \$45 la tonne, plus que le prix de vente ?—R. Je ne sais pas. Je crois que les fabriques de conserves seraient disposées à aider à l'entreprise en faisant déposer les déchets sur des chalans près de la fabrique d'huile.

Q. Quel prix auriez-vous à payer pour le transport sur le chemin du Pacifique ?—R. Je ne suis pas allé si loin que cela—j'ai mis une certaine somme pour le transport et pour la main-d'œuvre, etc.

Q. Mais, je crois qu'il serait nécessaire, avant de faire ces calculs, de savoir ce que la production et le transport coûteront ?—R. Bien, il faudra ajouter cela au prix de production.

M. HIGGINS.—Mais on ne vous paierait votre engrais que \$30 la tonne dans l'Ontario.

M. WILMOT.—Et le fret coûte \$45 la tonne.

*Par M. Higgins :*

Q. Pas pour tous les effets. Les rails d'acier sont transportés pour \$18 la tonne ; et ensuite il vous faudrait faire passer un autre train chargé d'eau de Cologne pour chasser la mauvaise odeur ?—(Rires)—R. On en ferait disparaître l'odeur avant de l'expédier. J'ai visité trois fabriques, à Skiddegate, à Clough et à Burrard Inlet, et elles ne répandent pas beaucoup de mauvaise odeur. Je ne connais pas celle sur la Fraser.

Q. Savez-vous qu'il y a eu des établissements semblables en Californie, mais qu'ils n'ont jamais donné de profits, et que chaque fabrique d'engrais sur la Fraser a fait faillite ?—R. Je ne sais pas cela. Je sais que les établissements à Skiddegate et autres endroits dont j'ai parlé ont fait de l'argent.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien de crofters espérez-vous amener dans le pays ?—R. Nous avions d'abord songé à 1,500 familles, mais le coût du transport serait trop élevé, et nous avons eu la permission du gouvernement d'en réduire le nombre à 1,000, ce qui donnerait £150 à chaque famille ; nous ne voulons pas nuire à aucun résidant du pays, Chinois ou autres.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous jamais écrit au département des pêcheries à Ottawa au sujet de l'emploi de ces déchets ?—R. Oui ; je crois.

Q. Le département a-t-il fait quelque chose ?—R. Non ; le département a eu bien soin de ne pas se mêler dans l'affaire. Quant au résidu, je crois que lorsque l'huile en est enlevée, et bien passée à la vapeur, l'odeur ne doit pas être désagréable, mais elle est mauvaise lorsque l'on a donné le temps au poisson de se gâter avant de le passer à la vapeur. Je crois que le passage à la vapeur enlève la mauvaise odeur.

Q. La mauvaise odeur vient donc dans la fabrique de conserves ?—R. Je ne sais pas, mais si le poisson reste quelque temps sans être employé, il commence bientôt à fermenter et à se gâter ; c'est pourquoi je voudrais que les déchets fussent enlevés le même jour.

Q. Y a-t-il un marché pour cette huile dans la Colombie anglaise ?—R. Bien, on vend l'huile de chien de mer avec assez de facilité pour plusieurs objets. L'huile de saumon serait, je crois, une huile très digestive ; les sauvages en mangent ; l'huile de chien de mer ne peut être mangée. L'huile de saumon pourrait être utilisée pour la fabrication du cuir. Elle n'est pas désagréable, et l'odeur peut en être enlevée. Lorsque j'étais à Londres j'ai trouvé un endroit où l'on recueillait tous les

chevaux morts, que l'on utilisait de plusieurs manières différentes. La chair vendue comme viande à chats, et l'on fait avec les os une huile qui une fois raffinée et clarifiée ne peut pas être distinguée de l'huile d'olive; je crois que l'huile de saumon serait très belle.

Q. Avez-vous jamais offert de placer des capitaux dans l'entreprise, M. Begg?—R. Oui, une fois.

Q. Avez-vous jamais demandé un boni du gouvernement fédéral?—R. J'ai cru qu'il était nécessaire pour nous d'avoir un boni; on se proposait aussi d'avoir l'aide des fabricants de conserves pour faire réussir l'entreprise.

Q. Qu'est-ce que le gouvernement a répondu à votre demande?—R. Oh! il n'a rien fait, et il n'est pas probable qu'il fasse beaucoup dans la direction des bonis.

Q. Et vous n'avez jamais demandé ce que coûterait le transport par le chemin du Pacifique Canadien?—R. Non. Je crois qu'il y aurait un bon marché pour cet engrais dans le sud pour la culture du tabac. Je crois que \$10 était le prix que l'on devait payer, et je ne vois pas de raison pourquoi les paqueurs ne nous aideraient pas.

Q. Avez-vous jamais mangé du beurre de Limburgher ou beurre soufflé?—R. Je ne crois pas; peut-être.

Q. Croyez-vous que cette huile de poisson pourrait être utilisée pour d'autres objets?—R. Je ne sais pas, peut-être. Elle pourrait être rectifiée; je me rappelle que l'huile que l'on faisait avec ces os de cheval était aussi claire qu'on pouvait le désirer.

Q. L'avez-vous goûtée?—R. Non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous savez que le pétrole sent très mauvais à l'état cru?—R. Oui.

Q. Savez-vous qu'en le purifiant et le raffinant, on lui enlève son odeur et l'on en fait un très bel article de commerce?—R. Je sais cela, monsieur.

Q. Et vous croyez que si l'on s'y prend de la bonne manière on peut réussir à faire une bonne huile avec ces poissons?—R. Oui; je le crois. L'huile peut être clarifiée, et je crois que le oolâchan spécialement ferait une huile excellente.

*Par M. Higgins :*

Q. Je suppose, M. Begg, que si vous étiez engagé dans la fabrication des conserves que vous vous trouveriez injustement traité si le gouvernement ou un autre pouvoir vous obligeait à convertir ces déchets en huile ou en un autre produit, à perte pour vous?—R. Je ne sais pas; je ne crois pas que le gouvernement oblige les paqueurs à faire de l'huile ou du guano avec leurs déchets. Je comprends que tout ce qu'on exige d'eux, c'est qu'ils ne les jettent pas dans la rivière. Je ne sache pas que le gouvernement semble les forcer à en faire de l'huile ou du guano.

*Par M. Wilmot :*

Q. On vous a demandé ce que vous feriez si vous étiez un paqueur; je vous demande maintenant ce que vous feriez si vous étiez un cultivateur?—R. Je me plaindrais certainement de ces déchets.

M. WILMOT.—Cette plainte vaut l'autre.

*Par M. Higgins :*

Q. Je vais vous proposer autre chose, M. Begg. Si, comme on peut le supposer, vous demeuriez près d'un bas-fonds où l'eau est presque stagnante, et où tous les débris de cuisine, comme vidanges de privés, sont jetés, boiriez-vous de cette eau, et si vous en buviez, espéreriez-vous jouir d'une bonne santé, même en y ajoutant un peu de whiskey?—R. Non, je n'en boirais pas, même en y ajoutant un peu de whiskey, mais je comprends que la Fraser est une grande rivière, que son courant est rapide, et que toutes les vidanges de ce genre sont emportées.

Q. Non, monsieur, je parle d'un bas-fonds, d'un endroit où l'eau est presque stagnante, et je vous demande si vous vous étonneriez de voir ceux qui boivent de cette eau atteints de fièvre typhoïde?—R. Non, je ne m'en étonnerais pas.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais si avant l'établissement des fabriques on ne jetait pas de déchets à ces endroits ?—R. Je crois que les déchets augmentent le mal.

M. HIGGINS.—Mais supposons qu'avant l'établissement des fabriques il n'y eut pas d'habitants pour souffrir de cet état de choses, et que l'eau même fut déjà stagnante et mauvaise à boire.

M. WILMOT.—Oh, ne vous occupez pas ; les déchets l'ont rendue peu mauvaise ; elle n'était pas aussi mauvaise auparavant, je suppose ; procédons aux affaires.

M. BEGG.—Je n'ai rien de plus à soumettre à la commission.

M. HIGGINS.—Je désirerais faire entendre M. Ladner de nouveau.

M. WILMOT.—J'attirerai l'attention de la commission sur le fait que M. Ladner a déjà été entendu deux ou trois fois. (Aux commissaires). Qu'en dites-vous, messieurs ?

M. WARD (parmi les auditeurs.) Je dirai, M. le président, que vous avez dit hier soir que si quelque témoin avait quelque chose à ajouter à son témoignage, vous l'entendriez. J'ai moi-même songé à d'autres choses depuis que j'ai donné mon témoignage, et j'aimerais à les faire connaître.

M. ARMSTRONG.—Si nous vous écoutons, M. Ward, il nous faudra entendre tous les autres témoins de nouveau, et nous ne sommes pas pour siéger ici indéfiniment pour entendre répéter toujours la même chose.

M. WARD.—Il est très facile de voir alors, M. le président, que l'on ne veut pas faire cette enquête complète. Nous nous attendions certainement que la commission, lorsqu'elle serait ici, consentirait à recevoir toutes les informations de valeur. Ainsi il m'est venu à la mémoire depuis que j'ai rendu mon témoignage, des faits que je désirerais faire connaître, mais si vous ne voulez pas m'entendre, c'est très bien ; mais je crois —

M. ARMSTRONG.—Je m'oppose à cela. M. Ladner a déjà été entendu, et je ne crois pas que nous devrions permettre à un témoin de venir aussi souvent nous répéter la même histoire.

M. WARD.—Il est évident que vous ne voulez pas une enquête complète ; vous ne voulez pas tout entendre.

M. ARMSTRONG.—Mais vous avez donné votre témoignage. Pourquoi n'avez-vous pas parlé alors. Nous vous avons permis de produire tous les documents que vous vouliez.

M. WARD.—Bien, je crois que si un témoin, après son examen, se rappelle d'autres faits qui peuvent être très importants, on devrait l'entendre de nouveau. Or, quelle conclusion devons-nous tirer de cela ? Nous venons ici tous les jours et nous entendons poser aux témoins diverses questions nouvelles qui nous rappellent certains faits, etc.

M. WILMOT.—Il n'est pas nécessaire de faire un discours à ce sujet. Je dois vous rappeler à l'ordre, monsieur. La règle établie ne veut pas que nous entendions un témoin plusieurs fois. M. Ladner a déjà été entendu deux ou trois fois. Si M. Ladner est entendu de nouveau, M. Ward voudra l'être.

M. WARD.—Non, je ne veux pas, monsieur. Je ne viendrai pas. Je comprends parfaitement que monsieur le président ne veut pas m'entendre de nouveau.

M. WILMOT.—Peut-être ne serais-je pas disposé à cela.

M. HIGGINS.—Pardonnez-moi, M. le président, j'ai un mot à dire. Cette règle a été violée cette après-midi. M. Green a été rappelé et entendu. Je demande maintenant à rappeler M. Ladner comme un témoin important sur un point important. Si un témoin peut donner des éclaircissements importants, qu'est-ce que cela peut faire que nous l'entendions une demi-douzaine de fois. Nous devrions certainement entendre M. Ladner.

M. ARMSTRONG.—Mais vous savez bien, M. Higgins, que nous ne pouvons pas entendre tous ceux qui se présenteront. Les pêcheurs de Westminster n'exigent pas cela.

M. WILMOT.—Je crois que nous devrions observer la règle que nous avons faite. M. Ladner a déjà été entendu deux ou trois fois, et si nous l'écoutons de nouveau, nous serons obligés de faire la même chose avec la plupart des autres témoins.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Je pose la question à la commission : Que dites-vous, messieurs, M. Ladner doit-il ou ne doit-il pas être entendu de nouveau ?

M. ARMSTRONG.—Je dis non.

M. WILMOT.—Je dis non.

M. HIGGINS.—Je dis oui.

M. HIGGINS.—Cela suffit, M. Ladner, la commission refuse de vous entendre.

M. WARD.—Laissez-moi vous dire, messieurs, que vous avez entendu M. Ewen une demi-douzaine de fois, et M. Port deux ou trois fois à New-Westminster, et je considère que vous conduisez cette commission d'une façon honteuse.

M. WILMOT.—A l'ordre, monsieur, je vous rappelle à l'ordre.

M. WARD (avec mépris).—Oh ! oui ; je vais tenir l'ordre.

M. ARMSTRONG.—Laissez-moi vous dire, M. Ward, que vous n'êtes pas pour conduire la commission.

M. WARD (excité).—Non, et je ne le désire pas non plus. Je ne vous dérangerai pas, mais je vous dis publiquement que votre façon d'agir est honteuse. J'en ai fini avec vous, pour ma part, car je n'assisterai plus aux séances de la commission.

(M. Ward quitte la salle, accompagné par d'autres. Plusieurs personnes parlent à la fois, et le bruit empêche de saisir leurs remarques.)

M. ARMSTRONG.—Je propose que la commission ajourne complètement.

M. WILMOT.—Ajournerons-nous, pour nous réunir lundi prochain, si ces personnes ont de nouveaux témoins à faire entendre.

M. ARMSTRONG.—Pas de répétitions de témoins. S'il y a de nouveaux témoins, nous les entendrons, mais nous n'entendrons pas les mêmes une deuxième fois.

M. J. H. TODD.—Mais, messieurs, est-ce réellement votre intention d'empêcher une personne d'ajouter à son témoignage, si cette commission continue à siéger.

M. ARMSTRONG.—Mais, M. Todd, quel temps cela va-t-il durer. Vous n'avez jamais vu chose semblable dans aucune cour du pays.

M. TODD.—J'ai assisté à plusieurs procès devant nos cours de justice, et les mêmes témoins ont été rappelés plusieurs fois pour donner de nouveaux éclaircissements sur la même affaire.

M. ARMSTRONG.—Bien, citez-moi un exemple.

M. TODD.—Je n'en ai pas sous la main, mais je parierai cent piastres que cela se fait souvent.

M. WILMOT.—Nous ne sommes pas ici pour parier, monsieur. Ajournerons-nous jusqu'à lundi, ou non. Que dites-vous, messieurs.

M. HIGGINS.—Oui, jusqu'à lundi matin.

M. ARMSTRONG.—Mais aurons-nous de nouveaux témoins à entendre. J'aurais été prêt à finir ici aujourd'hui, et aller siéger à Nanaïmo ou ailleurs.

M. WILMOT.—Alors je propose que nous ajournions à lundi si nous avons de nouveaux témoignages à entendre.

M. HIGGINS.—J'ai un nouveau témoignage à faire entendre par M. Ladner, mais s'il ne peut pas être écouté, j'appellerai un autre témoin. Je lui télégraphierai, si c'est nécessaire, et je le ferai descendre.

M. WILMOT.—C'est très bien.

M. HIGGINS.—Ce n'est pas très bien, c'est tout de travers. Vous agissez tous deux d'une façon rude et arbitraire, et je regrette beaucoup d'avoir consenti à siéger dans cette commission, maintenant que je vois la manière dont elle est conduite. Vous agissez mal tous les deux.

A 3.45 p.m. le président lève la séance, et ajourne la commission jusqu'à 10 heures lundi, 7 mars 1892, au même endroit.

---

CHAMBRE DE COMMERCE,

VICTORIA, C.-B., 7 mars 1892.

*Séance du matin.*

La séance s'ouvre à 10.15 a.m.

Présents : M. S. Wilmot, au fauteuil présidentiel, MM. les commissaires Higgins et Armstrong, et M. Winter, secrétaire.

M. WILMOT.—Avant de procéder, je désire, messieurs, vous lire le document suivant.

“ M. Wilmot désire soumettre les fait suivants à ses confrères commissaires dans la commission royale des pêcheries, nommée pour faire une enquête au sujet de la pêche du saumon et autres poissons dans la Colombie anglaise.

“ Que cette commission ayant été nommée par le gouvernement fédéral pour les fins ci-haut indiquées, et plus particulièrement au sujet de la pêche du saumon sur la rivière Fraser, d'où partent presque toutes les plaintes qui ont provoqué la nomination de cette commission, et vu que les séances de cette commission ont été tenues ouvertement dans le palais de justice et la salle du conseil municipal pendant dix jours, durant lesquels cinquante ou soixante témoins, comprenant des paqueurs, des pêcheurs et autres, ont été entendus au sujet des susdites plaintes; et vu que la commission s'est transportée dans la cité de Victoria pour obtenir de nouvelles informations, et a siégé quatre jours dans une salle de la chambre de commerce, a entendu les témoignages donnés par des paqueurs, leurs agents et courtiers, des pêcheurs et autres, et comme il ne se présente pas d'autres témoins, il est opportun, dans les intérêts des pêches de la Colombie, que cette commission ajourne ses séances maintenant pour les reprendre à Nanaïmo, mercredi prochain, à moins que l'on juge nécessaire de prolonger le temps; et que cette commission s'ajourne alors pour siéger vendredi et samedi à Vancouver (ou Nanaïmo) à l'endroit qui sera le plus convenable à M. Higgins, en conséquence de ses devoirs d'orateur, et que de là la commission se transporte à New-Westminster, où elle terminera ses travaux en vue de faire un prompt rapport au gouvernement, afin que le ministère des pêcheries soit en position de changer ou amender les règlements actuels pour la protection des intérêts communs des paqueurs, pêcheurs et autres membres de la société dans la province de la Colombie-Britannique. Il est compris que quel que soit la ville choisie, Nanaïmo ou Vancouver, les séances de la commission auront lieu les vendredi et samedi, parce que ces jours conviennent mieux à M. Higgins, et des avis télégraphiques de ces séances seront envoyés immédiatement.”

M. WILMOT (continuant).—Messieurs, tel est le programme que je sou mets à votre considération.

M. HIGGINS.—Dans quelques minutes, M. Wilmot, nous étudierons votre proposition. Je demanderai d'abord que le secrétaire nous lise ses notes de la discussion de samedi dernier, au sujet de ma proposition de faire entendre de nouveau M. Ladner.

LE SECRÉTAIRE.—Monsieur, je désire, avant de lire mes notes, expliquer qu'une grande partie de la discussion au sujet de M. Ladner a été très animée, et vu que plusieurs parlaient à la fois et qu'il régnait plus ou moins de confusion, et de plus une partie de ce que l'on disait n'était pas des témoignages, mes notes ne donneront peut-être pas au complet le propos de tout le monde.

M. HIGGINS.—Je désire que vous lisiez vos notes telles qu'elles sont; la partie qui se rapporte à M. Ladner.

Le secrétaire relit alors la partie de ses notes de la discussion concernant le témoignage de M. Ladner.

M. WILMOT.—Les minutes sont-elles correctes?

M. HIGGINS.—Je n'ai rien à leur reprocher. (Continuant)—Je suis dans une position désavantageuse, comme vous le savez, pour suivre les séances de cette commission. J'ai écrit au gouvernement que je ne pourrais quitter Victoria que le 15 avril pour agir comme commissaire, et j'ai été obligé de ne pas assister à plusieurs séances. Comme de raison la majorité de la commission était présente, mais j'ai manqué plusieurs séances. Je puis dire que je n'ai pas entendu M. Ladner. Il est ici dans la ville à ses frais, et a de nouvelles informations à donner. Maintenant je vous expose, messieurs, que je voudrais entendre ce que M. Ladner a à dire. Je ne puis pas rendre un verdict sur le rapport sans le témoignage de M. Ladner. J'ai songé à cette question, et je crois que la commission devrait me concéder ce point afin que je puisse me former une opinion.

M. WILMOT.—Je puis dire pour votre information, monsieur, que j'ai donné instruction au sténographe de vous fournir aujourd'hui autant de pages que possible des témoignages, et je crois que celui de M. Ladner et autres y sera.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. HIGGINS.—C'est très bien ; mais M. Ladner a quelque chose de nouveau à dire, et je sais que dans les cours de justice cela se pratique souvent.

M. ARMSTRONG.—Mais M. Ladner a déjà été entendu trois fois.

M. HIGGINS.—Quand bien même il aurait comparu trois ou quatre fois, qu'est-ce que cela ferait s'il a aujourd'hui quelque chose de nouveau à ajouter.

M. ARMSTRONG.—C'est bien quel vrai, mais je ne vois pas quand nous pourrons arriver à une conclusion si nous ne terminons pas.

M. HIGGINS.—Mais je ne vois pas comment nous pouvons arriver à une conclusion sans les témoignages.

M. WILMOT.—Naturellement, il nous faut les témoignages pour arriver à une conclusion.

M. HIGGINS.—Voici le témoignage de M. Ladner—Que je ne lui demanderai pas de répéter, et je vous donne ma parole, M. Wilmot, et à vous aussi, M. Armstrong, que je ne poserai à M. Ladner que des questions qui ne lui ont pas déjà été posées.

M. ARMSTRONG.—Mais, M. Higgins, vous ne savez jusqu'où cela vous conduira ; si nous permettons à M. Ladner de revenir d'autres demanderont le même privilège. Or, ce n'est pas la règle dans les cours de justice. Il y a des cas où l'avocat obtient le privilège de rappeler un témoin, mais il faut qu'il fasse connaître d'avance la question qu'il a à poser, et il est laissé à la discrétion du juge d'accorder ou de refuser la demande.

M. HIGGINS.—Mais cette enquête est publique. Il n'y a pas de troisième partie. Mais disons que j'appellerai M. Ladner, que nous n'en entendrons pas d'autres.

M. ARMSTRONG.—Je m'y oppose. Ces personnes savaient que cette commission siégerait, elles l'ont appris à Victoria il y a déjà deux semaines, et elles ne s'occupent pas de leurs affaires si elles ne l'ont pas su.

M. HIGGINS.—Mais M. Ladner passe son temps sur la rivière.

M. ARMSTRONG.—Il est venu ici trois ou quatre fois.

M. WILMOT.—Je trouve, M. Higgins, que ce que vous dites est parfaitement exact. Vous avez écrit au ministère des pêcheries le 21 janvier que vous ne pourriez venir à Victoria pour siéger dans cette commission avant le 15 avril, à cause de vos occupations à l'Assemblée législative. Le ministre était absent d'Ottawa alors et je lui télégraphiai, et je veux montrer qu'il n'y a eu aucune tentative de commettre une injustice à l'égard des pêcheries de cette province. Je dis ces choses afin que la province ne se trompe pas sur ce point. Or je trouve dans cette liasse de papiers renfermant tout le dossier de la cause, que le 26 janvier la dépêche télégraphique suivante a été envoyée au lieutenant-colonel Prior, et à M. T. Earle, députés au parlement fédéral :—

“ Vous serais très obligé si vous vouliez m'informer si les nouveaux commissaires sont prêts à agir. S'ils le sont, M. Wilmot partira immédiatement pour la Colombie ; sinon il faudra annuler la commission pour cette année.

(Signé) CHARLES H. TUPPER.

La réponse suivante a été reçue :—

“ Victoria, 27 janvier—Nouveaux commissaires prêts à agir—ne pourriez-vous envoyer quelqu'un qui n'aurait pas encore formé son opinion—celle de Wilmot est déjà formée.

(Signé) THOS. EARLE, P. G. PRIOR.

A ce télégramme le ministre a répondu comme suit d'Halifax, le 29 janvier :—

“ Répondez à Earle et Prior en mon nom, et dites que M. Wilmot est dans mon opinion l'officier le plus compétent du ministère des pêcheries, et pour aucune considération j'en nommerai un autre pour cette enquête.

(Signé) CHARLES H. TUPPER.

M. WILMOT(continuant).—Je désire être bien particulier et précis, parce qu'il paraît exister de fortes preventions ici, et je veux dissiper tous les doutes, afin que les torts ne soient pas imputés où ils ne devraient pas être. Alors après reception de la lettre de M. Higgins, disant qu'il ne pourrait siéger qu'après le 15 avril, à

moins que les séances ne fussent tenues à Victoria, je télégraphiai au ministre comme suit :—

“Higgins écrit obligé d’être à Victoria jusqu’au 15 avril. Si commission siège là il pourra siéger. Dois-je partir immédiatement.”

Oh ! avant cela, je trouve que le 30 janvier j’ai télégraphié comme suit à M. Armstrong, à New-Westminster, et à M. Higgins à Victoria :—

“Partirai pour rencontrer la commission de bonne heure la semaine prochaine.

(Signé) “S. WILMOT.”

Puis le 2 février, en réponse à mon télégramme du même jour, le ministre me télégraphia comme suit :—

“Partez pour la Colombie et hâtez les travaux de la commission.”

“CHARLES H. TUPPER.”

Pendant le trajet d’Ottawa à la Colombie, je télégraphiai à M. Armstrong, à New-Westminster, vu que c’était le premier endroit où le train arrêterait.

“Avez-vous fait des arrangements pour nous rencontrer à Westminister ou à Victoria, et je reçus la réponse “Arrêtez à Westminister”. C’est ce que j’ai fait. J’ai essayé ensuite à faire des arrangements quant à l’organisation, et j’ai voyagé deux ou trois fois entre Westminister et Victoria pour réunir les commissaires. J’ai finalement réussi, et M. Higgins est venu à Westminister le jeudi matin, 19 février, alors que nous avons siégé le vendredi et le samedi, depuis 10 heures du matin jusqu’à 10 heures du soir. M. Higgins désirait avancer les choses aussi rapidement que possible, et nous aussi. M. Higgins fut ensuite obligé de venir à Victoria pour remplir ses devoirs parlementaires; il n’y avait aucune objection à continuer nos séances.

M. HIGGINS.—Aucune.

M. WILMOT.—La commission a continué à siéger toute la semaine suivante, et est venue ici ensuite. Nous sommes ici depuis quatre jours, et parfois il est difficile de réunir les témoins. Puis on a demandé que M. Ladner fut admis à donner un nouveau témoignage. Nous avons fait une règle, dès le commencement, que nous n’entendrions pas un témoin une deuxième fois, et je crois que la règle a été assez bien observée; mais l’impression paraît prévaloir parmi plusieurs paqueurs que le président s’est montré trop intéressé personnellement dans sa manière de poser les questions aux témoins.

M. RITHET.—Non, monsieur; non, non.

M. WILMOT.—Pardonnez-moi, monsieur; je m’adresse aux commissaires.

M. RITHET.—Oui; mais nous allons nier tout ce que vous direz d’inexact.

M. WILMOT.—Bien, je soumetts ce document qui renferme mes vues quant aux séances futures (parlant du document produit et lu au commencement de cette séance). Maintenant, quant au cas de M. Ladner, à moins qu’il n’ait quelque chose d’exceptionnellement neuf—

M. HIGGINS.—Nous vous sommes très obligés, M. le président, pour votre historique vrai de l’affaire; mais vous avez évité la véritable question en jeu. Le témoignage de M. Ladner est très important, et je ne crois pas que vous me traitiez avec justice en refusant de l’entendre. Pourquoi serais-je privé d’entendre ce témoin? Je ne puis me former une opinion aussi vite que vous, messieurs.

M. ARMSTRONG.—Merci, monsieur, merci.

M. HIGGINS.—Je ne puis réellement pas voir pourquoi vous ne pourriez entendre ce témoin.

M. ARMSTRONG.—Je n’ai aucun doute que si ce témoignage est entendu à Westminister, un grand nombre d’autres demanderont aussi à être entendus, et de plus je ne crois pas que ce témoignage jette aucune lumière nouvelle sur la question.

M. HIGGINS.—Bien, je dois dire que si j’avais de l’esprit, ce que je n’ai pas, tout le monde le sait, je me retirerais immédiatement de la commission. Vous ne voulez pas entendre mon témoin. Alors la commission ne siège pas du tout dans le bon temps de l’année. Il m’a été impossible d’entendre une grande partie des témoignages, forcé, comme je l’ai été par mes devoirs officiels, de m’absenter.

M. ARMSTRONG.—Je vous demande pardon. Nous ne pouvons pas ainsi permettre aux mêmes témoins de revenir plusieurs fois, et si nous le permettions à l’un, il



faudrait le permettre à plusieurs autres. De plus, M. Ladner a été entendu plusieurs fois déjà.

M. WILMOT.—Il y a une assertion que je veux contredire: au nom du gouvernement qui a fait nommer cette commission, à la demande des députés de la Colombie anglaise au parlement fédéral, je prétends que vous ne devez pas dire que cette commission siège dans un mauvais temps. On a déjà prétendu la même chose, il y a trois ou quatre ans, et je crois que par trois fois les commissaires nommés précédemment ont refusé d'agir. Après la nomination des commissaires actuels le ministre a télégraphié à MM. Earle et Prior, députés de Victoria: "Vous serais très obligé de m'informer si les commissaires sont prêts à agir." Or qu'elle a été la réponse à cette demande. MM. Earle et Prior ont dit: "Les commissaires sont prêts à agir." Alors, le ministre a télégraphié à M. Wilmot de partir immédiatement. Maintenant, si les commissaires n'étaient pas prêts, ou si quelque chose empêchait la commission d'agir, pourquoi n'aurait-on pas télégraphié. Je crois que nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire.

M. HIGGINS.—Je ne me plains pas de cela, et je crois que le gouvernement a fait tout son possible, mais ici l'on ne me permet pas de faire entendre mon témoin.

M. WILMOT.—Nous sommes ici comme hommes publics, M. Higgins, et non comme individus.

M. ARMSTRONG.—Si M. Ladner avait voulu donner son témoignage, il aurait pu le faire à New-Westminster.

M. HIGGINS.—Bien, l'entendez-vous à New-Westminster ?

M. ARMSTRONG.—Nous considérerons cette question alors, s'il se présente.

M. WILMOT.—Si M. Ladner demande à être entendu à New-Westminster, et si une majorité de la commission décide qu'il soit entendu, il le sera.

M. HIGGINS.—Oh ! fi, M. Wilmot. Je proteste contre cette manière d'agir. Je ferai entendre mon protêt à Ottawa, même s'il me fallait y aller personnellement et payer mes dépenses. C'est une injustice que je ne vois pas sur le même pied que vous, messieurs.

M. ARMSTRONG.—C'est votre propre faute. Pourquoi n'avez-vous pas assisté aux séances.

M. HIGGINS.—Vous savez parfaitement que mes autres devoirs m'en ont empêché.

M. WILMOT.—Je crois qu'aucun de vous, messieurs, n'a à se plaindre de moi. J'ai toujours été à votre disposition.

M. ARMSTRONG.—Bien, avez-vous des témoins ?

M. HIGGINS.—J'appelle M. Ladner. Si la commission s'y oppose, je désire que ce soit entré dans les minutes. Y a-t-il objection à entendre M. Ladner ?

M. ARMSTRONG.—Je m'y oppose.

M. WILMOT.—Je m'y oppose.

M. HIGGINS.—Très bien, M. Ladner, on refuse de vous entendre.

M. WILMOT.—Maintenant, quant à la question que je vous ai soumise, je crois qu'elle devrait être décidée par toute la commission. Pour moi, je suis prêt à siéger à Vancouver ou à Nanaïmo, vendredi et samedi prochain, si ces jours conviennent à M. Higgins. On nous a dit qu'il y aurait des témoins à entendre à ces endroits.

M. ARMSTRONG.—Je suis prêt à en passer par ce qui conviendra à M. Higgins—je crois pouvoir être à Nanaïmo samedi.

M. WILMOT.—Mais je proposais de commencer à Nanaïmo mercredi; en conséquence si nous ajournons aujourd'hui pour nous réunir à Nanaïmo ou à Vancouver, à votre convenance, nous télégraphierons en ces endroits la date des séances de la commission.

M. HIGGINS.—Mais je ne puis pas être là mercredi.

M. WILMOT.—Mais ne pourrez-vous pas être à Nanaïmo ou Vancouver vendredi ou samedi.

M. ARMSTRONG.—Mais si M. Wilmot veut siéger aux deux endroits cette semaine, je crois que Nanaïmo est l'endroit le plus important, et je préférerais que nous nous réunissions tous là.

M. HIGGINS.—Samedi ?

M. ARMSTRONG.—Oui, samedi; je crois qu'il y a plus de pêche aux alentours de Nanaïmo que de Vancouver.

M. WILMOT.—Je suis à votre disposition. Si vous croyez qu'il vaille mieux attendre à vendredi ou samedi, très bien. Je voudrais aussi proposer à mes confrères qu'il serait important pour la commission de descendre la rivière Fraser et visiter les endroits dont on a parlé dans les témoignages; je crois que nous devrions faire cette visite.

M. ARMSTRONG.—Oui, je crois que nous devrions y aller.

M. HIGGINS (badinant).—Par considération pour le désir de M. Armstrong, je crois que nous devrions aller où il dit.

M. ARMSTRONG.—Mais ne pourriez-vous pas venir, vous aussi, M. Higgins, visiter le bas de la rivière avec nous.

M. HIGGINS.—Je pourrais y aller le dimanche.

M. ARMSTRONG.—Je m'y opposerai décidément; nous ne pouvons pas nous occuper d'affaires publiques le dimanche.

M. HIGGINS.—Nous prendrons un chapelain (rires).

M. WILMOT.—Où nous réunirons-nous? Quel endroit préférez-vous? Nanaïmo ou Vancouver?

M. HIGGINS.—Je ne pourrai pas être là mercredi; mais je ne m'oppose pas; décidez vous-même le jour et l'endroit; je pourrai être à un endroit vendredi ou samedi.

M. WILMOT.—Je crois que c'est très important que la commission siège à Nanaïmo ou à Vancouver. Il y a des pêches importantes à ces endroits, mais si vous ne croyez pas opportun d'y aller, eh bien, dites-le. Je sais que les paqueurs et autres attendent avec anxiété le rapport de la commission, et je crois que nous devrions expédier les affaires.

M. HIGGINS.—Bien, je crois que j'irai à Vancouver.

M. WILMOT.—Alors le secrétaire entrera dans ses minutes que la commission, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, se transportera à Nanaïmo mercredi, et à Vancouver vendredi, à 1 heure p.m.

M. ARMSTRONG.—M. Higgins devrait venir à Nanaïmo.

M. HIGGINS.—Je préfère aller à Vancouver.

M. WILMOT.—Et que des télégrammes soient envoyés à cet effet aux journaux à Nanaïmo et à Vancouver.

M. ARMSTRONG.—Il serait important que nous indiquerions dans l'annonce la salle où la commission siégera.

M. WILMOT.—Quelqu'un veut-il nous dire où nous pourrions nous réunir dans ces villes.

M. HIGGINS.—Ne pourriez-vous pas fixer la séance samedi à Vancouver.

M. WILMOT.—Je propose que nous nous assemblions vendredi à 1 heure à Vancouver; nous entendrons les témoins qui se présenteront, mais les témoignages seront lus à M. Higgins le lendemain.

M. RITHET.—Je demande à être entendu de nouveau sur un point dont je n'ai pas parlé dans mon témoignage l'autre jour.

M. ARMSTRONG.—Nous n'avons pas encore réglé le point qui nous occupe.

M. RITHET.—Je croyais que vous l'aviez réglé.

M. ARMSTRONG.—Je crois que nous devrions nous assembler samedi à 10 heures à Vancouver et à Nanaïmo à 10 heures mercredi.

M. RITHET.—Je répète ma question. Je demande à être entendu sur un point qui ne m'a pas été soumis lorsque j'ai été interrogé.

M. ARMSTRONG.—C'est la même question qui revient.

M. RITHET.—Oh! non; c'est une question toute différente. Je ne demanderais pas à la commission à être entendu de nouveau sur les mêmes sujets, mais c'est à propos d'une question qui a été posée à moi-même—un seul point.

M. ARMSTRONG.—Non; si nous vous écoutons, il faudra en écouter d'autres.

M. WILMOT.—Oui, si la règle est violée une fois—on ne peut pas en dévier. Comme M. Armstrong l'a dit, l'autre jour, si quelqu'un désire ajouter quelque chose à son témoignage qu'il le soumette par écrit—mais il a été décidé qu'on n'entendrait pas un témoin deux fois.

M. HIGGINS.—Je crois que si M. Rithet a quelque chose de nouveau à dire, on devrait l'écouter.

M. WILMOT.—Si M. Rithet a quelque chose à ajouter qu'il l'écrive.

M. RITHET.—Mais, je veux donner cette information sous serment, comme les autres.

M. HIGGINS.—Vous pouvez le faire en attestant votre déclaration par écrit devant un magistrat. (Continuant, tout en feuilletant les dépositions faites à Westminster.) On a dit qu'aucun témoin n'avait été appelé une deuxième fois, et ici je vois dans la preuve écrite que M. Port a été appelé une deuxième fois et entendu.

M. WILMOT.—Exactement, mais la majorité du bureau y a consenti; dans le cas présent la majorité de la commission ne consent pas.

M. RITHET.—Mais si vous refusez de m'entendre, vous étonnerez-vous que nous ayons les opinions dont vous parlez au sujet de votre commission ?

M. WILMOT.—Bien, M. Rithet, lorsqu'un témoin se présente, nous lui demandons d'abord son nom et nous lui demandons s'il a quelque chose à soumettre à la commission.

M. RITHET.—Oui, je me rappelle cela, mais le point que je veux soumettre m'est venu à l'esprit après que j'eus donné mon témoignage. Je n'ai pas été interrogé sur ce sujet; d'autres en ont parlé, et ne l'ont pas expliqué suivant l'intention.

M. WILMOT.—Mais comment pouvez-vous, sous serment, contredire le témoignage d'une autre personne.

M. HIGGINS.—Mais, c'est ce que M. Port a fait à Westminster.

M. RITHET.—J'appuierai mes paroles sur des chiffres. Ma demande a été notée par la presse et par le sténographe de la commission—j'ai fait mon devoir—l'on en entendra parler plus tard.

M. WILMOT.—Nous regrettons beaucoup, monsieur, d'avoir à dire que nous devons en passer par les vœux de la majorité de la commission.

M. RITHET.—Dois-je comprendre que ma demande est refusée.

M. WILMOT.—Votre demande est refusée,

M. RITHET (sarcastiquement).—Merci, monsieur.

M. HIGGINS.—Je désire que l'on insère dans les minutes que je vote en faveur d'entendre tout le monde.

M. ARMSTRONG.—Je crains, si nous permettons à ces témoins d'être entendus une deuxième fois, qu'ils ne s'incriminent les uns les autres.

M. WILMOT.—Si la question était soulevée entre des pêcheurs ignorants ou des personnes ne connaissant pas les règles d'ordre public, passe encore, mais ici ce sont des personnes versées dans la conduite des affaires publiques, et si nous permettons à des témoins de revenir devant nous, la commission pourra siéger tout l'été.

M. RITHET.—Mais je suis dans l'ordre, monsieur; je viens pour parler sur des faits.

M. WILMOT.—Et il est également dans l'ordre pour l'autorité de dire que vous ne serez pas entendu.

M. HIGGINS.—Que pensez-vous d'un ajournement, messieurs, pour nous permettre de prendre conseil d'un avocat.

M. ARMSTRONG.—Voulez-vous faire venir ici tous les avocats de la ville, et les faire discuter ces choses avec nous ?

M. HIGGINS.—Oui, faire venir tous ceux qui peuvent nous renseigner.

M. ARMSTRONG.—Peut-être ce serait un bon moyen, et je sais qu'ils ne s'accorderaient pas. (Rires.)

M. WILMOT.—Y a-t-il de nouveaux témoins ?

M. J. H. TODD.—Je demande qu'il me soit permis de produire ce document comme témoignage, le 5<sup>me</sup> rapport annuel de la commission des pêcheries de l'Etat au gouverneur de l'Orégon, publié par autorité, 1891. (Voir pages 10 et 11.)

---

MATTHEW JOHNSTON, natif d'Ecosse, depuis 28 ans, établi dans la Colombie anglaise, résidant à Victoria et gérant de la *British Columbia Canning Company*, prête serment.

M. WILMOT.—Bien, monsieur?—R. Je voudrais dire quelque chose sur la question des profits réalisés par les paqueurs, l'impression paraît être que ces profits

sont énormes d'après ce qu'ont dit certains témoins, mais ayant été lié à la fabrication des conserves depuis 1876 je suis en position de détruire cette impression qui est fausse. Il y a beaucoup de fluctuation dans ce commerce; il y a des années où les profits sont assez bons, mais d'autres où il n'y en a pas du tout, et pendant les années 1884 et 1885 les pertes ont été si fortes et les affaires si mauvaises que plusieurs fabriques ont fermé leurs portes. Quelques-unes ont été ruinées et n'ont jamais repris leurs opérations. Nous avons maintenant à subir la concurrence de l'Alaska, où le poisson est paqué à meilleur marché que nous pouvons le faire ici, et c'est seulement en maintenant notre réputation que nous pouvons faire quelques profits. J'ose dire que les paqueurs n'ont pas fait de profits l'année dernière, ou de bien petits profits s'ils en ont fait, et cette année les apparences ne sont guère meilleures. On a dit qu'avec \$5,000 on pouvait construire ou équiper une fabrique de conserves. C'est tout à fait faux. Je crois que si l'on disait \$25,000, comme moyenne, on serait plus près de la réalité. Puis, à part le fonds capital mis dans l'entreprise, les fabriques, le matériel, etc., il faut un capital annuel pour les opérations. Ce capital est considérable, et je crois que la somme de \$5,000 est complètement erronée. C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de l'impression créée au dehors à ce sujet.

M. ARMSTRONG.—Bien, vous voyez que les dires de ce témoin dans ce cas là étaient erronés; vous voyez que cet homme a fait complètement erreur?—R. Ce n'était pas une erreur; c'est une autre manière d'exposer la chose.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous autre chose à dire, monsieur?—R. Pas sur ce sujet, mais sur la question des permis. L'année dernière les règlements que le ministère des pêcheries proposait de mettre en vigueur étaient assez justes: c'est-à-dire que chaque fabrique aurait un certain nombre de bateaux. Cela en principe semble assez juste, mais un certain nombre de constructions, pas des fabriques, ont obtenu des permis qui ont servi en réalité à d'autres fabriques. J'ai pensé alors que c'était une injustice à notre égard, et j'ai protesté auprès du ministère des pêcheries.

Q. Vous avez protesté dans le temps?—R. J'ai protesté auprès de l'inspecteur des pêches à New-Westminster, et je crois que ce n'était pas l'intention du ministère des pêcheries d'émettre ces permis.

Q. Vous dites que vous pensez que le département n'avait pas l'intention d'émettre ces licences pour ces nouvelles fabriques de conserves?—R. Non, je ne pense pas qu'il eût cette intention.

Q. Pouvez-vous donner vos raisons, M. Johnston?—R. Bien, j'avais reçu un télégramme à ce sujet de M. Earle, que je puis avoir si c'est nécessaire.

Q. Oh! non; votre parole suffit.—R. C'est un télégramme par lequel il me disait qu'il n'y avait que les fabriques en opération qui auraient des licences, ce qui n'a pas été observé. Je crois que si on s'en tenait au principe de donner à chaque fabrique actuellement en opération un certain nombre de licences—nous espérons d'en avoir vingt-cinq—et de n'accorder ces licences qu'à des fabricants actuellement engagés en affaires, je crois que les fabricants seraient satisfaits. Quant aux pêcheurs, je crois que si on adoptait les suggestions déjà faites, que ces licences ne fussent accordées qu'aux pêcheurs actuellement engagés comme tels, avec une licence pour chaque bateau, sans pouvoir la transférer, et que le droit à percevoir sur telle licence fut le même pour tous, on trouverait qu'un tel système pourrait fonctionner sans injustice pour personne.

Q. Alors, je comprends, M. Johnston, que vous vous plaignez qu'on ait accordé à d'autres des licences additionnelles prises sur le nombre des licences que vous étiez supposés devoir obtenir, et ce, uniquement pour avoir des licences?—R. Je ne dis pas uniquement pour avoir des licences, mais ces fabriques ne fonctionnaient pas. Au temps où je portais cette plainte, ces fabriques n'étaient pas en opération.

Q. Le but était donc d'obtenir un nombre double de licences?—R. En tout cas, ces fabriques ont été établies.

Q. Je me rappelle, M. Johnston, d'avoir entendu dire que des licences avaient été accordées à des gens qui n'avaient établi une fabrique que pour obtenir le double de licences—c'était la manière de voir à Ottawa, mais je ne sais pas.—R. J'allais dire qu'une autre année on avait adopté le principe d'accorder les licences d'après la

capacité des fabriques, mais en ce qui nous concerne on n'en a pas tenu compte, et nos licences ont été augmentées. Naturellement, si on avait dû tenir compte de la capacité, nous étions prêts à augmenter la capacité de nos fabriques à l'égal d'aucune autre sur la rivière, et nous prétendons avoir des droits sur la rivière, parce que nous nous y sommes établis aussi vite, sinon avant toute autre fabrique. Je puis dire que je représente cinq fabriques de conserves dans la province.

Q. Pourriez-vous en donner les noms, s'il n'y a pas d'inconvénient à cela?—R. Je représente des fabriques en opération tant sur la rivière Fraser que sur les rivières du nord. Je ne suis pas un expert sans doute, et je ne crois pas devoir soumettre ma manière de voir sur la question des déchets, si ce n'est que je sais que nos fabriques ne font de torts à qui que ce soit en les déposant dans la rivière.

Q. La raison pourquoi je demande les noms—R. Oh! les noms. Sur la rivière Fraser "Deeside;" sur Rivers Inlet, il y en a une de connue comme "Rivers Inlet Cannery" et "Victoria Cannery," et nous y avons aussi un établissement de pêche qu'on appelle la "Standard" (?) ou la Windsor" (?); sur la Skeena, nous avons la fabrique "Aberdeen," et sur la rivière Naas nous avons la fabrique appelée la "Naas River."

Q. Quel est le nom de celle qui se trouve sur la Skeena?—R. La fabrique Windsor.

Q. La nouvelle fabrique?—R. Non, elle a fonctionné; l'autre est située plus haut.

Q. Quel est le nombre de licences que vous avez eues pour cette fabrique?—R. Vingt-deux, je crois. Nous avons le même nombre de licences que pour les autres.

Q. Je crois que d'autres ont dit que vous en aviez quarante?

*Par M. Armstrong :*

B. Est-ce que M. Dempster est gérant, là-bas? Je crois que nous avons ses chiffres?—R. Oui, il est gérant à cette fabrique.

*Par M. Wilmot :*

Q. Se sert-on de seines dans aucune de ces rivières?—R. Non; seulement de rets à mailler.

Q. On n'y pêche pas à la seine?—R. Non.

Q. Vous dites que vous espérez avoir vingt-cinq licences. Considérez-vous que ce soit suffisant pour faire opérer votre établissement?—R. Non; nous aurions besoin d'employer des bateaux du dehors ou d'autres.

Q. Dois-je comprendre que vous voudriez qu'il fut permis d'établir sur la rivière autant de fabriques que les gens le voudraient, ou voudriez-vous empêcher qu'on y construise plus de fabriques qu'il y en a déjà?—R. Bien, si c'était laissé à moi, je voudrais qu'il n'y eut pas d'autres fabriques d'établies sur la rivière.

Q. Bien, monsieur, c'est un sujet important qui est venu devant le département et devant cette commission. On a représenté que s'il en était construit de nouvelles, le commerce en général en serait affecté. Maintenant, si vingt-cinq est tout ce que vous demandez et qu'il y eut quarante fabriques de construites au lieu de vingt-deux, comment vous en trouveriez-vous?—R. J'imagine que ce serait un cas de "survie pour la mieux appropriée."

Q. Vous pouvez facilement voir que c'est une question difficile à résoudre pour les autorités. Il y a des gens qui prétendent qu'il devrait leur être permis de construire autant de fabriques qu'ils le veulent.

*Par M. Armstrong :*

Q. Croyez-vous que toutes les fabriques sur la rivière Fraser devraient avoir le même nombre de licences?—R. Je crois que oui, c'est-à-dire que nous ne devrions pas en avoir moins qu'aucune autre fabrique.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et combien pour les autres?—R. Bien, nous voudrions être sur le même pied que les autres.

Q. Vous voulez vingt-cinq bateaux, et que des licences soient accordées aux pêcheurs qui sont sujets anglais?—R. Oui.

Q. Et si toutes ces licences étaient émises, ce serait un nombre considérable, et si tous les pêcheurs en avaient, est-ce que cela ne nuirait pas à la rivière?—R. Je crois qu'il devrait y en avoir un nombre limité.

Q. Quel nombre diriez-vous?—R. Je crois que si le règlement concernant les distances où l'on doit tendre les rets était mis en vigueur, vous arriveriez par là à limiter le nombre de bateaux qui pourraient faire la pêche sur la rivière.

Q. Pouvez-vous limiter le nombre de bateaux à de certaines distances lorsque le poisson arrive?—R. Bien, il y a des règlements à cet effet.

Q. Oui, mais lorsqu'une forte migration arrive vous devez comprendre qu'il serait très difficile de tenir les bateaux assez éloignés les uns des autres, de sorte qu'il deviendrait nécessaire d'en limiter le nombre—500 ou 600. Est-ce que cela serait suffisant pour protéger la rivière?—R. Bien, comme je l'ai déjà dit, je crois que les licences—dont tant accordées aux fabriques—les droits à payer étant les mêmes, ainsi que les autres restrictions, empêcheront qu'il y ait un trop grand nombre de bateaux, ce qui serait suffisant pour protéger les intérêts de pêche sur la rivière.

Q. Vous ne désirez pas entrer sur la question des déchets?—R. Non.

Q. Mais je puis bien vous demander votre opinion quant à l'effet que doit avoir sur le poisson et la famille humaine le dépôt de ces déchets dans la rivière?—R. Bien, quant à la famille humaine, je crois que je n'aimerais pas à résider à certains endroits, mais je ne crois pas que ces déchets nuiraient en d'autres endroits.

Q. Comment affectent-ils la ville de Delta?—R. Nos déchets n'arrivent pas là.

Q. Mais nous parlons des déchets généralement?—R. Bien, je ne suis pas prêt à répondre pour ce qui concerne le Delta.

Q. Mais si votre fabrique était là?—R. J'aimerais à avoir l'occasion de faire des observations préalables avant de répondre à cette question.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion sur la suffisance de la saison réservée?—R. Je n'ai formé aucune opinion. Nos gérants se sont montrés satisfaits des règlements actuels, qui paraissent bien fonctionner.

Q. Vous pensez que les licences ne devraient pas être transférables?—R. Je crois que non.

Q. Et ce devrait être la même chose pour les droits à percevoir?—R. Oui; sur la rivière Fraser, pour les fabricants aussi bien que pour les pêcheurs.

Q. Bien, quant à la Skeena et à la rivière Naas?—Q. Je crois que la règle actuelle devrait être maintenue, mais si on devait y installer des piscifabriques je penserais différemment. Actuellement, il pourrait se faire qu'à Rivers Inlet on y en construirait une.

Q. Oh! j'ai oublié de vous poser cette question. Que pensez-vous de l'effet des piscifabriques?—R. Je ne puis vous donner d'opinion à ce sujet.

Q. Mais qu'est-ce que les pêcheurs et les autres en pensent. Avec l'expérience que vous avez et ayant beaucoup à faire avec les pêcheries, ne pourriez-vous pas nous le dire?—R. Bien, l'opinion générale est qu'elles ne peuvent pas faire de tort, et qu'elles pourraient faire beaucoup de bien, mais je ne crois pas que nous soyions encore en état de donner aucune opinion tranchée sur cette question.

Q. Mais vous aimeriez à en avoir une à Rivers Inlet?—R. C'est une chose à considérer. On pourrait trouver que ce n'est pas un bon endroit, mais je crois que la question d'avoir des piscifabriques pour les rivières du nord devrait être étudiée.

Q. Pouvez-vous nous donner la capture moyenne de vos fabriques de conserves? Quelle a été la quantité de poisson apportée à la fabrique pour en constituer le produit?—R. Je regrette de dire que mes connaissances sur ce point ne sont pas suffisantes pour me permettre de donner une réponse correcte.

Q. Mais ne pourriez-vous rien en dire d'après les renseignements que vous avez acquis de vos hommes?—R. Je crois avoir entendu dire qu'il fallait 10 à 12 poissons pour faire une caisse; mais je pourrais avoir ces renseignements, vu que nous consignons dans nos livres la capture de chaque bateau, et ce livre est à la disposition de la commission si elle le désire.

Q. Ce serait bon de vouloir bien transcrire de ce livre la quantité moyenne de la capture de quelques dernières années. Le but de la commission est d'obtenir tous les renseignements possibles sur cette question. J'ai remarqué que plusieurs

croyaient que le but de la commission était de réduire autant que possible les opérations de cette grande industrie, mais c'est tout à fait incorrect. Le département ne désire nullement amoindrir cette grande industrie. Avez-vous d'autre chose à dire, M. Johnston, sur aucuns points importants?—R. Non, je n'ai rien de plus à dire.

*Par M. Higgins :*

Q. Avez-vous quelque expérience dans l'établissement d'une fabrique d'huile, ou autre, pour disposer des déchets?—R. Nous avons contribué pendant deux ans à fournir des déchets, mais nous n'avions aucun intérêt dans la fabrique d'huile, si ce n'est d'avoir à payer \$50 pour le privilège de donner nos déchets.

Q. Savez-vous quel a été le résultat des opérations de cette fabrique?—R. Je n'en ai pas de connaissance personnelle, mais j'ai entendu dire que ça n'avait pas été un succès.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. J'ai entendu dire cela l'année dernière, et j'ai pensé qu'on n'avait pas l'intention d'en continuer l'exploitation. Nous payions \$50 pour faire accepter ces déchets, qui étaient livrés à la fabrique d'huile.

Q. Est-ce qu'on en faisait de l'engrais?—R. Non, je crois qu'on n'en a fait qu'un peu d'huile.

Q. Pouvez-vous nous dire le montant du capital investi dans les fabriques de conserves sur la rivière Fraser particulièrement?—R. Bien, c'est un renseignement que je n'aimerais pas à donner de suite?

Q. Quand pourriez-vous le donner—plus tard dans la journée?—R. Je crois que oui.

Q. Est-ce que cela serait admissible, monsieur le président?

M. WILMOT.—Si le témoin désire donner sa réponse par écrit.

M. HIGGINS.—Je préférerais que ce fut consigné dans son témoignage—je crois que ce serait contraire à notre pratique de faire assermenter cette déclaration. Nous pourrions ajourner ce témoignage maintenant, et M. Johnston pourrait revenir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce que cela vous conviendrait de revenir, monsieur?—R. En aucun temps, monsieur, je serai heureux de revenir.

M. HIGGINS.—Seulement je ne pourrai pas être ici pour vous entendre.

M. WILMOT.—Mais s'il donne ce renseignement par écrit, est-ce que cela ne ferait pas?

M. HIGGINS.—Oui; je crois que oui. Ce que je désirerais savoir aussi, M. Johnston, je voudrais avoir le montant donné comme capital roulant—pour faire marcher les affaires.

M. WILMOT.—Mais s'il parle d'autres fabriques de conserves, cela nécessitera un contre-interrogatoire. Il faudra peut-être s'enquérir des autres fabriques.

M. HIGGINS.—Peu importe les dépenses des autres fabriques—nous voulons avoir le montant du capital investi. Je lui demande son opinion sur la valeur du capital investi sur la rivière Fraser.

M. WILMOT.—Alors, s'il ne donne que son opinion, cela ne viendra que comme renseignement seulement.

M. HIGGINS.—Bien, c'est ce que nous voulons avoir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque autre chose à dire—préféreriez-vous donner votre réponse par écrit, ou paraître devant la commission?—R. Comme cela vous plaira, monsieur.

*Par M. Armstrong :*

Q. Très bien, mettez-la par écrit?—R. Très bien, je la mettrai par écrit.

FRANCIS PAGE, natif d'Ecosse, à la Colombie-Britannique depuis 1862, commerçant, et résidant à Victoria, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à soumettre à la commission?—R. Je désire vous soumettre l'inventaire annuel de l'une des fabriques de conserves sur la rivière Fraser, dans laquelle je suis intéressé, le montant des matériaux employés, de l'outillage, etc.

Q. Quelle est cette fabrique?—R. La "Wellington" en est une, et aussi la "Delta."

Q. Toutes les deux sur la rivière Fraser?—R. Oui, une sur la Passe du Canot, et l'autre à Colithuan Slough.

Q. Etes-vous intéressé dans ces fabriques comme propriétaire?—R. Oui.

Q. Bien, si vous avez quelques suggestions à faire?—R. Je veux seulement vous donner le montant du capital investi dans une fabrique de conserves, les constructions et l'outillage, les matériaux reportés et le bateau à vapeur.

Q. Comprenez-vous un steamboat comme faisant partie de l'outillage?—R. Non, mais il fait partie du tout. Je puis donner le coût des constructions et des machines, ainsi que les matériaux reportés.

Q. Que voulez-vous dire par matériaux reportés?—R. Les matériaux dont on ne se sert pas durant la saison.

Q. Non les marchandises actuelles reportées?—R. Oh! non.

Q. Bien, maintenant, la valeur des constructions et des machines?—R. Constructions, \$14,965; machines, \$9,530; matériaux pour la fabrication des boîtes, etc., \$14,098; ameublement du bureau, \$232; réfectoire, \$67; steamer, \$3,000; total, \$41,892. Le terrain a été évalué à \$150 de l'acre, mais aujourd'hui il vaut \$500 pour les fins pour lesquelles nous l'employons.

*Par M. Armstrong :*

Q. Combien de terrain avez-vous?—R. Quinze acres.

Q. Mais il ne vous faut pas autant de terrain que cela pour une fabrique de conserves?—Bien, il nous en faut presque autant que cela, nous avons besoin de terrain pour les maisons des sauvages, etc.

Q. Combien en avez-vous pour la fabrique "Delta"?—R. Cinq acres.

*Par M. Higgins :*

Q. Quel est le total de tout cela?—R. \$41,892, et c'est tout du capital qui reste inactif.

*Par M. Wilmot :*

Q. Qu'entendez-vous par rester inactif?—R. Bien, nous avons à le reporter à la saison suivante.

Q. Pouvez-vous nous dire combien de boîtes de poisson vous avez vendu l'année dernière?—R. Je ne puis pas vous dire monsieur, mais je puis le savoir de notre agent.

Q. Si je vous le disais, monsieur; ne pourrais-je pas être à peu près correct?—R. Je ne sais pas.

Q. Vous dites que la fabrique à Wellington en est une?—R. Oui, et la "Delta."

Q. Pouvez-vous nous en donner une idée, il y a eu 12,870 boîtes d'inscrites comme provenant de la "Delta" l'avant dernière année, la valeur de la propriété a-t-elle augmenté de 1890 à 1891?—R. Je crois qu'elle a augmentée.

Q. Bien, quelle en était la valeur en 1890?—R. C'est le montant que la fabrique nous a coûté.

Q. Dites-vous que c'est investi ici ou investi l'année dernière?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous dites que le terrain augmente en valeur?—R. C'est un inventaire de la propriété.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Précisément, et vous dites qu'elle valait tant en 1891 ; maintenant, comment valait-elle en 1890 ?—R. Nous ne l'avons pas évaluée plus haut qu'il y a un an.

Q. Bien, quelle était votre facture, il y a un an ?—R. Je ne l'ai pas ici ; la terre a naturellement augmenté ; les évaluations sont les mêmes ; les constructions, etc.

Q. Bien, laissons cela ; pouvez-vous nous dire la valeur du stock, du saumon mis en conserves, tel que fait à la fabrique "Wellington" ?—R. C'est très difficile à dire ; cela dépend comment vous payez pour le poisson.

Q. Oui, mais si vous tenez un compte si exact, vous pouvez assurément donner les quantités du paquage ?

M. RITHEI (de l'auditoire).—Ceci fait bien voir l'inutilité des travaux de la commission. Ce sont des sujets sur lesquels je voulais attirer l'attention de la commission. M. Page ne les connaît pas. J'aurais pu vous donner tous les renseignements que vous auriez voulus, et subir un contre-interrogatoire, mais vous ne l'avez pas voulu.

M. WILMOT.—Je crois que M. Page a répondu à ces questions d'une manière très satisfaisante.

*Par M. Armstrong :*

Q. Comprenez-vous la terre dans les quarante mille piastres ?—R. Certainement, le terrain est évalué au prix coûtant ; c'est le prix que nous avons payé il y a dix ans. J'ai aussi l'inventaire de la fabrique "Delta."

M. HIGGINS.—Alors c'est le capital investi.

M. WILMOT.—Comme je vous l'ai dit, M. Page, en mettant vos chiffres par écrit, vous êtes sujet à contre-interrogation, autrement ça ne serait pas clair.

M. HIGGINS.—Je crois que c'est un très bon témoignage.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous d'autres choses à dire ?—R. J'ai aussi un inventaire de la fabrique "Delta."

Q. Et êtes-vous prêt à répondre à des questions sur ce sujet ?—R. Je n'ai pas eu beaucoup de temps à me familiariser avec cet état, mais je puis dire que c'est un inventaire de la fabrique et de l'outillage de la "Delta."

Q. Que signifient "la fabrique et l'outillage" ?—R. La première chose de tout, il y a les constructions de la fabrique, \$9,000.

Q. Et le terrain aussi ?—R. Oui, le terrain y compris.

Constructions et terrain.....	\$9,000
Chaudière à vapeur.....	1,200

Q. Alors "la fabrique" signifie simplement la construction, le hangar ?—R. Oui.

Q. Très bien, continuez ?—R. 2 pompes "Hagar," \$518 ; 1 injecteur et garniture, \$60 ; appareils à vapeur et tuyaux, \$500 ; 14 chaudières et serpentins pour faire bouillir le poisson, \$420 ; tuyaux pour les pompes à vapeur, \$40 ; 200 refroidisseurs, à \$6 chacun, \$870 ; 200 refroidisseurs, à \$4.50 chacun (pour les boîtes plates), \$900.

Q. Quelle en est la grandeur à l'intérieur ?—R. Je ne pourrais pas vous dire exactement ; ils ont bien trois pieds.

Q. Quelle profondeur ?—R. De deux à quatre pieds.

Q. Quelle distance les sépare ?—R. Environ trois pieds. (Continuant à lire)

Rocambeaux.....	\$40
-----------------	------

Q. Vivants ou morts (pires) ?—R. Vivants, lorsque vous les tirez avec une broche ; j'en ai vu tomber un sur la tête d'un Chinois qui a bien cru qu'il était vivant.

Couvercles de refroidisseurs.....	\$70
-----------------------------------	------

Q. Est-ce pour les empêcher d'avoir mal à la tête ?—R. Oh, non. (Rires.)

Q. Si vous voulez insérer tout ce que ce papier contient, nous allons le prendre ?—R. Oui, monsieur.

M. RITHEI.—Mais ces papiers sont à nous, nous ne voulons pas vous les laisser.

M. WILMOT.—Mais si vous voulez inclure ces choses, nous voulons en garder la preuve, nous voulons avoir ces faits.

M. HIGGINS.—En voici une récapitulation, est-ce que cela ne suffirait pas ? Est-ce que vous ne croyez pas que toutes ces petites choses soient nécessaires à une fabrique de conserves ?

M. WILMOT.—C'est justement cela. Je ne crois pas que toutes ces choses soient nécessaires pour l'exploitation d'une fabrique de conserves. Maintenant, finissons ce sujet; consentez-vous à produire ce papier avec votre témoignage ? Sinon, nous considérerons que vous refusez de nous donner ces chiffres.

M. HIGGINS.—Déposez-vous ce papier comme preuve ?

(Le témoin hésite et s'objecte.)

*Par M. Wilmot :*

Q. Donnez-nous le montant en gros, j'en serai satisfait ?—R. \$36,346.46 pour la fabrique "Delta."

M. RITHET.—Moins le—(le reste de la phrase est inintelligible).

M. ARMSTRONG.—M. Rithet, c'est notre affaire, nou la vôtre.

M. PAGE.—Le montant total est de \$37,969.76.

*Par M. Wilmot :*

Q. Nous laissez-vous ce papier comme partie de votre témoignage ou non ?—R. Je ne puis me départir de ce papier, monsieur.

*Par M. Higgins :*

Q. Maintenant, quel est le capital actif requis pour faire fonctionner cette fabrique ; avez-vous une idée de cela ?—R. Bien, je ne sais exactement comment il en coûte pour préparer une caisse de saumon ; il y a des années où cela coûte plus cher que d'autres ; je crois que l'année dernière le coût a été de \$4.

Q. Vous rappelez-vous combien vous en avez préparées l'année dernière ?—R. Environ 12,000.

Q. En 1891, vous en avez préparé 12,000 ?—R. Bien, les chiffres ne sauraient mentir lorsqu'ils sont donnés en preuve.

M. ARMSTRONG.—J'insiste pour que ces papiers fassent partie de la preuve. Devant une cour de justice, vous devez produire tout document que vous offrez.

M. RITHET.—Une cour de justice est une institution permanente, mais ceci est différent.

M. ARMSTRONG.—Je vous dis, M. Rithet, que nous avons tous les pouvoirs de la cour suprême.

M. WILMOT.—Plus que cela, nous sommes une commission royale.

M. RITHET.—Oh ! je le sais—j'ai été moi-même dans une commission royale avant aujourd'hui.

M. WILMOT.—Les choses déclarées ici et soumises au gouvernement sont sensées l'être pour aider le gouvernement à régler ces questions importantes, et tous documents qui y sont apportés devraient être laissés entre nos mains.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous dites que cette fabrique a une capacité de produire 12,000 caisses ?—R. Oui, environ.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous pris cet état du document que vous tenez en mains actuellement ?—R. Je l'ai pris de ce document moi-même.

Q. Produisez-vous ce document comme preuve ?—R. Non, je ne le produis pas.

Q. Vous étant demandé si vous produisez ce document, vous dites non ?—R. Je dis non—il ne m'appartient pas.

Q. Alors vous donnez votre témoignage d'après l'état préparé par un autre ?—R. Oui.

Q. Très bien, c'est tout ce que je veux savoir—Je sou mets maintenant devant la commission si ce témoignage de M. Page peut être accepté comme preuve à moins que ce document ne soit produit ?

M. ARMSTRONG.—Je dis que ce n'est pas une preuve du tout.

M. HIGGINS.—Je dis que c'est une preuve des plus importantes.

M. WILMOT.—Je dis que ce n'est pas une preuve du tout pour cette commission, à moins que le document ne nous soit donné.

M. ARMSTRONG.—Bien, maintenant messieurs, vous refusez de produire ce papier—nous vous en donnerons une copie—comment savez-vous qu'il soit véritable ?

M. RITHET (avec indignation).—Il l'est véritable, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors vous refusez de produire ce document?—R. Oui, je l'ai déjà dit.

Q. Avez-vous d'autre chose à dire, M. Page?—R. Non.

M. J. H. TODD.—Je désire soulever une question de privilège—c'est par rapport à la question posée à M. Ashdowne Green, l'autre jour, lorsqu'on lui a demandé s'il avait été assermenté. Je vois le rapport suivant publié dans le *Colonist* d'hier.

“M. Todd,” dit M. Wilmot, “m'a représenté que non seulement vous n'aviez pas été assermenté, mais de plus que cette omission de ma part était intentionnelle.

M. WILMOT.—J'ai fait cette déclaration.

M. TODD.—Bien, je regrette de différer d'avec vous entièrement. Si vous voulez bien vous rappeler les circonstances du cas, vous verrez que ma prétention est correcte. Si vous vous rappelez que lorsque M. Lomas est venu pour rendre son témoignage, je vous ai fait remarquer que M. Lomas allait être entendu sans être assermenté—M. Lomas se tourna alors vers moi, et me dit: “Vous ne me croirez que si je suis assermenté?” Je répondis alors que j'étais prêt à accepter sa parole avec ou sans serment, mais que d'autres pourraient penser différemment, ou quelques paroles dans ce sens.

M. WILMOT.—Mais c'est la même chose, M. Todd—ce que vous aviez dit était la même chose—maintenant, si M. Todd veut faire apologie—

M. TODD.—Vous avez entièrement tort de dire cela.

M. WILMOT.—En ce qui me concerne personnellement, cela ne fait rien.

M. TODD.—Mais cela m'importe, et je dis que la déclaration que vous avez faite était une fausseté de propos délibéré—c'était une fausseté.

M. HIGGINS.—Oh ! oui, retirez-là monsieur le président.

M. WILMOT.—Non, monsieur, je ne retirerai pas ce qui est vrai.

M. TODD (avec emphase et en frappant sur la table)—c'est une fausseté, monsieur—je le nie emphatiquement.

M. RITHET.—Écoutez ! écoutez !

M. WILMOT.—Monsieur le secrétaire, voulez-vous noter le fait de l'applaudissement.

M. RITHET.—Oui, et vous pouvez aussi prendre mon nom.

M. WILMOT.—(à M. Todd). Et vous prétendez encore dire que ce qui vous est attribué dans ce journal n'est pas vrai ?

M. TODD.—Certainement que je le prétends—j'en appelle à tous ceux qui étaient présents hier, et je leur demanderai qui a raison à ce sujet.

M. WILMOT.—Oh ! peu importe—nous allons ajourner maintenant—pour nous réunir de nouveau ici à 2.30 hrs p.m.

La commission s'ajourne à 1 h. p.m., pour se réunir au même endroit à 2.30 h. p. m.

---

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

VICTORIA, C.-B., 7 mars 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La commission s'assemble à 2.40 h. p.m.

Présents : Les commissaires Wilmot, au fauteuil, et Armstrong, et M. le secrétaire Winter.

Sur demande du président s'il y avait des témoins, et ne recevant pas de réponse, la commission est déclarée ajournée jusqu'à 3 h. p.m.

A 3 h. p.m., la commission est de nouveau appelée à l'ordre.

Après une discussion uniforme par les commissaires, il a été décidé de permettre à M. Johnston d'envoyer son état par la malle, vu qu'il n'était pas tout à fait prêt à le soumettre à cette séance.

M. D. J. MUNN.—Puis-je vous demander, messieurs les commissaires, si vous avez l'intention de prendre d'autres témoignages à Westminster ?

M. WILMOT.—Je ne puis pas dire—si la question est amenée devant nous, nous la considérerons, mais je ne suis pas prêt à dire si nous en prendrons d'autres ou non.

M. MUNN.—J'aimerais à le savoir, parce que je connais un témoin important, et s'il avait quelques jours pour s'y préparer, il pourrait rendre un témoignage très important.

M. ARMSTRONG.—Où réside-t-il ?

M. MUNN.—A Westminster.

M. ARMSTRONG.—Nous allons prendre des témoignages à Vancouver, samedi—nous ne saurions dire avant d'être revenu à Westminster.

M. MUNN.—Je pensais justement que vu qu'il est un résidant de Westminster, cela ferait perdre du temps de prendre son témoignage à Vancouver.

M. ARMSTRONG.—Nous ne savons pas s'il y en aura ni combien.

M. WILMOT.—Oui, et si M. Higgins pourra descendre la rivière avec nous, et voir le site des endroits dont nous avons entendu parler.

M. MUNN.—J'aimerais beaucoup à ce que le témoignage de cet homme fut pris—il est nouveau venu, et son témoignage serait des plus importants.

M. WILMOT.—Si nous n'avons plus rien devant la commission, nous allons ajourner jusqu'à 1 heure p.m., mercredi, à Nanaïmo, et pour faire connaître la chose je suggérerais de télégraphier aux journaux à Nanaïmo et à Vancouver de publier des annonces pour avertir le public de nos réunions à ces endroits. De Nanaïmo la commission s'ajournera jusqu'à 1.10 heure a.m., le samedi, à Vancouver.

Sur ce, la commission s'ajourne à 3.10 heures p.m., le 9 mars 1892.

---

Les déclarations suivantes faites par écrit ont été reçues de la part de Mr M. J. Johnston, qui a donné la principale partie de son témoignage à Victoria, le 7 mars, et ont été reçues comme faisant partie supplémentaire de ce témoignage.

“VICTORIA, C.-B., 11 mars 1892.

“Au secrétaire de la commission des pêcheries,  
Vancouver, C.-B.

“MONSIEUR,—Pour l'information des commissaires, j'ai l'honneur de répondre comme suit à la question qui m'a été posée, savoir :—

“Quelle est la quantité de saumon qui aurait été préparée pour la mise en conserves, et combien en a-t-on paqué de caisses à la fabrique de conserves sur la rivière Fraser—Ile Deas—durant la dernière saison ?” “Que 80,745 saumons (*sockeyes*) ont été apportés à la fabrique et ont servi à paquer 7,137 caisses, de 48 boîtes de une livre chacune—soit une moyenne de 11 $\frac{2}{3}$  poissons par caisse. Une boîte en ferblanc, supposée d'une livre de poisson—environ 17 $\frac{1}{2}$  onces en moyenne ?”

“Je suis monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé) MATTHEW J. JHONSTON.

---

“VICTORIA, C.-B., 11 mars 1892.

“Au secrétaire de la commission des pêcheries,  
Vancouver, C.-B.

“MONSIEUR,—On m'a demandé de donner une estimation approximative du montant du capital investi dans les fabriques de conserves en opération sur la rivière

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Fraser, et en réponse j'ai l'honneur de soumettre les chiffres suivants, comme étant mon estimation :—

Coût moyen du terrain, des constructions, des machines et de l'outillage.....	\$ 25,000
40 bateaux complets, avec voiles, etc., à \$40.....	2,000
90 rets complets, à \$150.....	9,000
Steamboat et chalans.....	4,000
	\$40,000

Capital requis pour paquer 12,000 caisses :—

Matériel, travail, fret, assurance, etc., à 3.75 par caisse.. \$ 45,000

Une moyenne pour chaque fabrique de..... \$85,000

Ou pour 22 fabriques, \$1,870,000. ....

(Signé) MATTHEW J. JOHNSTON.

NANAÏMO, C.-B., 9 mars 1892.

La commission s'est réunie à l'hôtel de ville, à 3 p.m., suivant un arrangement préalable.

Présents :—M. S. Wilmot au fauteuil, M. le shérif Armstrong, M. le secrétaire Winter. Plusieurs personnes sont présentes.

M. WILMOT.—En convoquant cette réunion, je dois vous dire, messieurs, que le gouvernement fédéral, sur les représentations des députés de la Colombie-Britannique au parlement, a nommé une commission composée de moi-même comme président, de l'honorable monsieur l'Orateur Higgins, et de M. le shérif Armstrong, de New-Westminster. L'objet le plus spécial de la commission est d'obtenir des renseignements volontaires sur toute la question des pêcheries de la province, ou au moyen de questions posées par les commissaires. Les pêcheries de la mer aussi bien que les pêcheries des rivières feront le sujet des investigations de la commission, et nous serons heureux d'être renseignés sur toutes les pêcheries dans votre voisinage. Je dois aussi vous dire que la commission étant régulièrement organisée comme commission royale, nous suivons la procédure suivie dans une cour de justice—tout témoignage sera pris sous serment, les questions posées et les réponses données sous serment. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que notre arrivée ici a été prévenue. Je vois par votre *Free Press* que quelques jeunes gens ont discuté dans un parlement modèle (*mock parliament*) le sujet de l'emploi des seines, etc., ainsi que le sujet des dosses et de la sciure de bois que l'on jette à la rivière, et qui détruiraient le jeune poisson. C'est un sujet des plus importants qui fera le sujet de nos recherches. Je vois aussi qu'il est dit que la commission est actuellement à siéger à Victoria et fera un rapport à une date rapprochée. Nous allons maintenant procéder aux affaires.

WALTER ROOS, originaire de Russie, sujet britannique, résidant à Nanaïmo depuis sept ans, se donnant comme pêcheur en haute mer, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, si vous avez quelques observations ou suggestions à faire, nous serons heureux de les entendre ?—R. D'abord, je vais répondre à votre allusion à notre parlement modèle (*mock parliament*). Je suis celui qui l'ai inauguré ici. Le rapport qui en a été fait n'est pas correct. Ce n'est pas le fait de seiner en travers de la rivière, mais la présence d'un remorqueur, qui cause l'embarras dans le golfe. J'ai eu des bateaux de pêche depuis les trois derniers mois. Le poisson principal que j'ai reçu depuis a été de la lingue. On prend un peu de morue du nord, ou une certaine espèce de morue qui se prend sur les côtes de l'Atlantique, ou sur les bancs, mais elle est peu abondante ici. Un jour un homme en a apporté vingt.

Q. La confondez-vous avec la morue noire?—R. C'est la véritable morue noire. Ce poisson est de très petite taille—ne dépassant pas en moyenne de quatre à sept livres—en tout cas je n'en ai pas pris d'autre. J'ai aussi pris quelque peu de turbot. Je ne sache pas d'avoir jamais mangé ou vu de turbot sur les côtes de l'Atlantique auparavant. Nous en avons pris peut-être une couple de douzaines. Il est très rare, mais l'homme que j'emploie, qui est un connaisseur, dit que le turbot se tient à l'eau très profonde, et l'eau la plus profonde que nous ayons encore expérimentée est de 150 brasses. Je puis dire aussi qu'il se prend du flétan dans ce quartier—non pas que je voudrais laisser aucun pêcheur étranger, disons de l'est ou de n'importe où, sous l'impression qu'en venant ici il va trouver une industrie considérable à exploiter en fait de flétan, mais il y en a, il en est apporté de temps à autre, et je sais qu'on en fait la pêche à dix ou quinze milles d'ici. Jusqu'à présent la pêche de fond a manqué—tant pour le flétan que pour les autres poissons. Le grand empêchement est le manque de moyens de disposer du poisson.

Q. Non par manque de poisson, mais de marché?—R. Oh, il y a abondance de lingue, mais pas assez de flétan ni de turbot pour alimenter le marché local; mais la lingue prise pour le commerce aurait pu l'être chaque jour et être vendue en très grandes quantités. Maintenant il y a un autre point que j'aimerais à toucher et sur lequel je recommanderais fortement à la commission d'aviser le gouvernement—ce serait de prohiber cette pêche du hareng qui se fait pour en fabriquer de l'huile. Il y a eu de ces fabriques d'huile qui se sont établies à différents endroits de Puget Sound, et autres parties de la Colombie-Britannique, et partout où ces fabriques ont fait des opérations pendant un certain temps, elles ont invariablement détruit l'industrie du hareng. On tire le hareng dans de grandes seines par centaines de tonnes, et ce hareng est simplement bouilli ou écrasé—suivant le procédé adopté—et l'huile en est ensuite extraite, ce qui tend considérablement à la destruction de cette espèce de poisson. C'est un fait bien connu que là où le hareng était très abondant il y a quelques années il est très rare maintenant, depuis qu'on en fait la pêche à la seine. Je crois que c'est la même chose à présent à Vancouver, où une fabrique d'huile est en opération depuis quelque temps. Je ne sais pas si je pourrais faire quelques autres représentations—peut-être la commission aimerait-elle à me poser quelques questions?

Q. Nous pourrions vous en poser quelques-unes. Vous dites que vous êtes à faire l'expérience de la pêche à l'eau profonde et constater si elle serait profitable. A présent vous prenez de la lingue, de la morue noire, du flétan et du turbot. Comment distinguez-vous la lingue de la morue noire? Connaissez-vous la morue des côtes de l'Atlantique?—R. Non; elles diffèrent en certaines particularités. J'ai eu des pêcheurs de Terre-Neuve qui ont fait la pêche pour moi et qui m'ont dit qu'elle ne pouvait pas être séchée—que la chair en était trop grasse. En l'exposant à l'air, la graisse sortait de la chair, qui devenait jaune.

Q. Et devenait rance?—R. Je le suppose—la chair devenait jaune.

Q. Alors la lingue d'ici est la même que celle de Terre-Neuve?—R. Non, elles diffèrent. La lingue de l'Atlantique a une vessie natatoire, mais celle d'ici n'en a pas—leurs nageoires diffèrent aussi en quelque chose.

Q. Et la morue noire, est-elle la même?—R. Elle l'est en plusieurs points—les deux ont une vessie natatoire.

Q. Vous dites que la lingue pèse de 4 à 7 livres?—R. Nous en avons remarqué sur les marchés de Victoria et de New-Westminster qui étaient beaucoup plus grosses que cela?—R. Ce devait être de la lingue ou morue noire—la lingue est un gros poisson, un très gros poisson.

Q. Quelle grosseur?—R. De 16 à 40 livres.

Q. Alors la morue noire serait un bon poisson pour la table?—R. Oui, c'est un bon poisson pour le marché, et là où le marché local ne l'absorberait pas, il peut être mariné et séché.

Q. Comment votre climat est-il adapté pour faire sécher la morue?—R. Je crois qu'il est splendide.

Q. Vous croyez donc que s'il était ouvert un marché, la morue noire, ou votre morue comme vous le dites, deviendrait tout à fait un article de commerce, et por-

terait les pêcheurs à venir ici?—R. Sans aucun doute, mais comme je l'ai déjà dit, on n'en prend qu'en petite quantité.

Q. Serait-ce parce qu'il y a peu de gens qui se livrent à cette pêche, ou parce que ce poisson est peu abondant?—R. Je crois qu'il est rare.

Q. Jusqu'où en avez-vous fait la pêche?—R. Jusqu'à environ 10 milles.

Q. Y a-t-il d'autres personnes qui s'adonnent à ce mode de pêche?—R. Je n'en connais pas.—Les sauvages prennent beaucoup de lingue au dard, mais je ne sais s'ils en prennent beaucoup de la bonne espèce.

Q. Alors vous croyez que ce serait une industrie profitable pour la province s'il y avait un débouché offert à la vente?—R. Oui, mais directement à Nanaïmo je crois que la chose serait difficile, d'après ma propre expérience je ne voudrais pas garantir que ce serait un succès.

Q. Savez-vous si le poisson fréquente une certaine étendue de la côte?—R. Oh ! oui, nous en avons pris sur vingt milles le long de la côte.

Q. Le turbot est-il semblable au turbot de l'Atlantique?—R. Oui.

Q. Et il pèserait en moyenne?—R. Environ cinq livres.

Q. Et d'une bonne chair?—R. Oui, splendide.

Q. Qu'a-t-on fait de cette capture?—R. On l'a vendue sur le marché local.

Q. Croyez-vous qu'il soit assez abondant pour en faire le commerce, si on le poussait activement?—R. Bien, je l'ai essayé pendant trois mois—c'est un poisson qui nage à l'eau très profonde, et la plus grande profondeur que l'on ait encore expérimentée est 150 brasses.

Q. Comment en faites-vous la capture? R. Avec des lignes de fond.

Q. Et vous croyez que le flétan n'est pas abondant?—R. Il pourrait l'être suivant la saison, parce qu'à Victoria j'ai rencontré beaucoup de flétan en été, mais il était rare en hiver. Il en est peut-être ainsi pendant certaines années—je ne l'ai essayé que cet hiver.

Q. Avez-vous vu par les journaux de Victoria, et autres journaux du sud, qu'on en a apporté de grandes quantités?—R. Oui ; les steamboats en apportent du nord.

Q. Vous en avez pris, mais vous ne vous en êtes pas occupé pour dire que vous en avez pris en abondance?—R. Non.

Q. Mais vous croyez d'après votre expérience dans le nord qu'il doit en venir ici?—R. Je crois qu'il doit en venir ici dans les mois d'été.

Q. Quelle est la grosseur moyenne du flétan ici?—R. Quarante-cinq livres.

Q. Vous en avez pris de plus gros?—R. Oui, j'en ai pris de quatre-vingts et quatre-vingt-dix livres.

Q. Et quel marché avez-vous pour ce poisson?—R. Seulement le marché local pour la petite quantité que nous en avons pris. Je puis dire, d'après mon expérience, que la plus importante industrie d'ici est la fabrique d'huile. Dans cette seule industrie il y a plus de 150 hommes d'employés à faire la pêche pour l'huile.

Q. Est-ce que cette pêche comprend le petit requin?—R. Oui.

Q. Et est-il tout consommé en huile?—R. Non, seulement le foie, et l'on rejette la carcasse comme déchets. Il n'y a pas de doute que le peu de monde qu'il y a ici présent est dû au fait que ces pêcheurs du chien de mer sont loin de la ville, employés à leurs travaux, à environ quatorze milles d'ici.

Q. Essaye-t-on à utiliser les déchets comme engrais?—R. Non.

Q. Est-ce qu'ils conviendraient aux cultivateurs comme engrais?—R. Oh ! oui, c'est un bon engrais, mais d'après mon expérience, cet engrais ne conviendrait pas aux racines.

Q. Convienrait-il aux céréales?—R. Pour le foin, l'avoine et le blé, j'ai vu qu'il convenait très bien.

Q. Actuellement l'industrie de l'huile du chien de mer occupe 100 à 150 bras, et on ne se sert que du foie, le reste étant rejeté?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous l'effet que produisent ces déchets ainsi rejetés, ou le trafic en est-il assez considérable pour s'en former une idée?—R. Les pêcheurs sont d'opinion qu'ils nuisent aux pêches en étant ainsi rejetés, ils croient qu'il vaut mieux les empêcher d'aller à l'eau, ce que l'on ne fait pas.

Q. Qu'est-ce que l'on en fait?—R. On les laisse généralement sur la grève, et les chiens, les ours, etc., les mangent.

Q. Leur impression en général est que ces déchets sont nuisibles, et ils ne les jettent pas à l'eau, mais les laissent sur la grève?—R. Oui.

Q. Vous dites que la pêche du hareng pour faire de l'huile est nuisible à ce poisson. Prétendez-vous dire que la capture du hareng en grandes quantités, et l'emploi qu'on en fait, tendent à en diminuer le nombre?—R. Le nombre en est diminué, car vous voyez une grande fabrique en employer 100 à 150 tonnes par jour. Il y a très peu d'huile dans le hareng, et il faut en employer une énorme quantité pour en faire un trafic profitable.

Q. En fait-on quelque autre chose, comme de l'engrais?—R. Je ne sais pas.

Q. L'emploie-t-on seulement pour faire de l'huile?—R. Je n'ai aucune expérience dans la chose.

Q. Les profits proviennent-ils de l'huile ou de l'engrais, ou des deux?—R. Des deux, je crois.

Q. Est-ce que cette huile est vendue en grandes quantités?—R. Je ne sais pas.

Q. Où l'envoie-t-on?—R. Je ne sais pas.

Q. Vous savez seulement qu'il y a des fabriques, qu'elles consomment de grandes quantités de hareng, mais vous ne connaissez rien des profits?—R. Non; il y a eu ici une fabrique de mise en opération, mais elle est fermée.

Q. Et vous croyez que le hareng diminue par suite d'une capture en aussi grandes quantités, et en jetant les déchets à l'eau?—R. Je crois qu'on en transporte les déchets au loin.

Q. Quel a été le résultat à Vancouver?—R. Le hareng est devenu très rare; j'ai entendu dire par des pêcheurs qu'ils ne pourraient pas se procurer de boitte du tout.

Q. Et est-ce qu'il y a du hareng là?—R. Il est très rare; l'industrie du hareng a été détruite en grande partie.

Q. Vous avez parlé de grandes seines—de la manière dont les pêcheurs s'en servent pour prendre le poisson—savez-vous ce qu'est une seine en bourse?—R. Oui.

Q. Jusqu'où vont-ils pour en faire la pêche?—R. Quelquefois le banc est à une certaine distance—partout où ils aperçoivent un banc, ils s'y rendent et l'entourent de leurs seines. On peut se former une idée de la quantité de hareng qui est capturée du fait qu'un petit steamer de Victoria, dans une seule tournée, a apporté vingt-cinq tonnes de hareng.

Q. Savez-vous ce qu'on en a fait?—R. On a pris ce poisson à bord du steamboat, qui l'a transporté à Victoria.

Q. Et qu'a-t-on fait de ces vingt-cinq tonnes de hareng à Victoria?—R. Je crois qu'on l'a vendu à des pêcheurs qui l'ont vendu pour de la boitte.

Q. Quel poisson prend-on avec cette boitte?—R. Du flétan, du chien de mer, etc.

Q. Prend-on du saumon le long de la côte?—R. On en prend au printemps.

Q. Le prend-on quand il entre dans les rivières ou au large sur les côtes?—R. Non, je pense qu'il s'en prend principalement au large du phare.

Q. Est-ce que la rivière Nanaïmo se décharge dans cette rivière?—R. Oui.

Q. Y a-t-il du saumon qui remonte la rivière?—R. Il peut y en avoir. Le seul qui y soit venu, à ma connaissance, est le saumon à nez croche.

Q. Est-ce un saumon d'automne ou du *sockeye*?—R. Non, le saumon à nez croche n'est pas propre au commerce.

Q. À quelle saison ce saumon arrive-t-il?—R. En automne.

Q. Et vous n'en voyez jamais à ce temps-ci de l'année?—R. Non.

Q. Ni d'ici à l'automne?—R. Non.

Q. Qu'entendez-vous par le saumon à nez croche?—R. Il a une courbure à la mâchoire supérieure.

Complètement à la mâchoire supérieure, ou aussi à la mâchoire inférieure?—R. Seulement à la mâchoire supérieure, je crois. Je n'en ai jamais vu à la lèvre inférieure.

Q. Connaissez-vous le saumon *sockeye*?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il dans la rivière?—R. Il y en a eu de pris dans le havre, mais je ne crois pas qu'on en ait pris dans la rivière.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Le saumon peut-il remonter la rivière—est-ce qu'il s'y trouve des obstacles ?  
—R. Je ne le crois pas, il pourrait s'en trouver.

Q. Il n'y a pas de fabriques de conserves dans ces environs?—R. Non.

Q. Savez-vous si la truite remonte les cours d'eau?—R. Oui, il y a des quantités considérables de grosses truites dans le lac.

Q. Qu'appellez-vous grosse truite?—R. D'environ vingt à vingt-cinq livres.

Q. Serait-ce de la truite d'eau salée?—R. Les deux seules espèces dont j'aie entendu parler sont la truite saumonée et la truite des lacs.

Q. Quelle serait la grosseur de la truite saumonée?—R. De trois livres et demie à quatre livres.

Q. Ne serait-ce pas le même poisson?—R. Non, je crois que la chair est différente. La truite des lacs est meilleure à manger.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous ne savez pas ce que l'on a fait des déchets provenant de la fabrique qui a été établie ici?—R. Elle n'a fonctionné que quelques jours, et elle a arrêté pour des raisons que j'ignore. Il y avait beaucoup de hareng, mais la fabrique a cessé de fonctionner.

*Par M. Wilmot :*

Q. Savez-vous si on l'a arrêté de fonctionner par ordre de la corporation de la ville, comme étant nuisible, ou quelque chose de cette nature?—R. Non, je ne sais pas.

Q. Merci, M. Rous. A moins que vous n'avez quelque chose à ajouter, cela va suffire?—R. Non, je n'ai rien de plus à dire.

---

FRANK VOZZAN, originaire d'Italie—depuis dix ans dans la Colombie-Britannique, ci-devant pêcheur sur la rivière Fraser, mais maintenant pêcheur de chien de mer, résidant à Nanaïmo, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, qu'avez-vous à dire, monsieur?—R. J'ai d'abord fait la pêche sur la rivière Fraser avant de venir ici—et lorsque par suite du règlement concernant les licences, je n'ai pu en obtenir d'autres, je suis venu ici pour faire la pêche du chien de mer.

Q. Vous désirez obtenir des licences pour faire la pêche sur la rivière Fraser?—R. Et ici aussi.

Q. Les licences sur la rivière Fraser seraient pour la pêche du saumon, et ici, pour toutes les sortes de poissons que vous pourriez prendre?—R. Oui, principalement pour le chien de mer.

Q. Vous aviez une licence sur la rivière Fraser?—R. Oui, j'ai eu une licence pendant six années consécutives.

Q. Et avez-vous demandé d'autres licences dernièrement?—R. Oui, mais on n'a pas voulu m'en donner—on en a donné à d'autres—à de nouveaux venus, mais pas à tout le monde.

Q. Vous êtes-vous fait naturaliser sujet anglais en prenant les papiers nécessaires?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors vous êtes actuellement sujet britannique, d'après votre acte de naturalisation?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis quand avez-vous pris vos papiers?—R. Il y a environ trois ans.

Q. Et vous aviez obtenu des licences sur la rivière Fraser avant de prendre vos papiers?—R. Oui, monsieur.

Q. Et lorsque vous en avez demandé une dernièrement, on vous a refusé—pourquoi?—R. On m'a dit qu'il y avait eu un certain nombre de licences d'émisses, et qu'on n'en accorderait pas d'autres.

Q. Pendant combien d'années avez-vous fait la pêche sur la rivière Fraser?—R. Depuis 1882 j'ai fait la pêche sur la rivière Fraser.

Q. Dans quelle partie de la rivière avez-vous pêché?—R. A partir de chez M. Ewen et tout le long de la rivière—partout vers les battures de sable et en remontant.

Q. Avez-vous jamais tenu mémoire du poisson que vous preniez?—R. Oui, quelquefois je l'ai fait.

Q. Quel est la moyenne du poisson que vous preniez en pêchant pour le *sockeye*?—R. Bien, nous faisons la pêche pour le saumon du printemps et pour le *sockeye*—nous ne pêchions pas—

Q. Mais dans une bonne saison combien en preniez-vous?—R. Dans une grosse saison, nous pouvions en prendre de 500 à 600 par jour—dans une pauvre saison, nous pouvions faire une moyenne de 40 par jour.

Q. Combien receviez-vous pour votre poisson?—R. Généralement, 10 centins.

Q. Avez-vous jamais pris plus de poisson que vous ne pouviez en disposer?—R. Non, je ne capturais que la quantité qu'on voulait avoir.

Q. N'avez-vous jamais pris plus de poissons qu'on n'en voulait de vous?—R. Quelquefois, mais j'étais obligé de le donner pour rien, quelquefois je le salais.

Q. Avez-vous l'habitude de le jeter à l'eau?—R. Non, je n'ai jamais fait cela.

Q. Avez-vous eu connaissance que d'autres l'aient fait?—R. Non, je n'ai jamais vu personne en jeter à l'eau—nous le donnions aux sauvages pour le saler—les sauvages prennent ce poisson en tout temps.

Q. Ou viviez-vous quand vous étiez là?—R. Dans une petite goélette (*sloop*)—de huit à dix tonnes.

Q. Est-ce qu'on jetait les déchets à la rivière, alors?—R. Oui; on les jetait en dessous des fabriques de conserves.

Q. Croyez-vous que les déchets soient injurieux pour l'eau, le poisson ou la santé?—R. Je ne le pense pas, parce que les fortes crues des eaux de la rivière doivent tout emporter.

Q. Vous pensez qu'ils ne causent aucun tort à la rivière, au poisson ou à la santé?—R. Non, je ne pense pas qu'ils causent aucun tort.

Q. Avez-vous fait la pêche ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous eu une licence?—R. Bien, personne ne m'a demandé de licence.

Q. Quelle espèce de poisson avez-vous capturé ici?—R. De la morue de roche (*rock-cod*), de la lingue, du flétan, etc.

Q. Les mêmes sortes de poissons que le témoin précédent a déclaré?—R. Oui, monsieur.

Q. Trouvez-vous un marché pour tout le poisson que vous prenez?—R. Bien, nous en disposons le mieux que nous pouvons.

Q. Prenez-vous du *sockeye*?—R. Non; j'ai entendu dire que les sauvages en prenaient près du phare, mais je n'en ai jamais pris.

Q. Du saumon du printemps?—R. Oui, durant l'hiver.

Q. Où prenez-vous ce saumon du printemps?—R. A la baie *Departure*, et autres endroits. Chaque fois qu'il vient du hareng, ce saumon suit le hareng.

Q. Quelle est la moyenne de la grosseur du poisson que vous prenez ici?—R. Environ 25 lbs.

Q. Rencontrez-vous du saumon du printemps de chair rouge et blanche, ou tout d'une couleur?—R. Oui, des deux couleurs, rouge et blanc.

Q. Quel est le meilleur?—R. Bien, beaucoup de gens pensent que c'est le rouge, mais je crois que la chair du blanc est plus sèche.

Q. Pouvez-vous vendre tout ce que vous prenez ici?—R. Oui, en hiver. Il y a un grand marché ici en hiver.

Q. Mais uniquement pour la consommation locale, ou en expédie-t-on ailleurs?—R. Je ne sais pas; je ne pense pas qu'il en soit expédié ailleurs.

Q. Avez-vous vu du saumon du printemps en haut de la rivière?—R. Quelquefois il en monte à une petite distance, mais à l'eau basse il ne peut monter très loin.

Q. Quand voyez-vous cela?—R. En décembre.

Q. Savez-vous quand il fraie—quand il dépose ses œufs?—R. Non, je ne le sais pas.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

- Q. Savez-vous où il se rend pour frayer?—R. Non, je ne le sais pas. Quelques-uns disent que c'est à la rivière Nanaïmo, mais je ne le sais pas.
- Q. Est-ce que ce poisson va frayer en décembre?—R. Oui, en décembre, en janvier et durant ces mois-là.
- Q. Et vous le prenez sur ces côtes durant ces mois-là?—R. Oui, en mars, avril et mai.
- Q. Quel poisson prenez-vous en mai?—R. Lorsque le hareng laisse la côte, la pêche est finie, si ce n'est ce que vous prenez le long du rivage, la lingue, etc.
- Q. Combien y a-t-il de pêcheurs qui font la pêche ici?—R. Environ 50, plus ou moins.
- Q. Et ils se livrent tous à la même pêche que vous, pour la même espèce de poisson?—R. Oui, monsieur.
- Q. De quels rets vous servez-vous?—R. Pour quel poisson?
- Q. Pour le saumon?—R. Nous prenons le saumon avec des mailles de la même grandeur que pour le chien de mer.
- Q. Et de quelle grandeur?—R.  $6\frac{1}{2}$  pouces.
- Q. Est-ce un rets flottant, ou quoi?—Non, nous le coulons au fond. Il n'y a pas de marée là, et il reste au fond.
- Q. Vous ne l'arrêtez pas avec des pierres, ou autre chose?—R. Non.
- Q. Quelle est la hauteur de la marée, ici?—R. Environ 14 pieds.
- Q. Une assez bonne marée, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.
- Q. Et vous pêchez avec un rets muni de plombées qui touchent le fond, et de liège au haut?—R. Non, monsieur, les plombées ne vont pas toujours au fond.
- Q. Mais le liège reste toujours à la surface?—R. Oh! oui, monsieur.
- Q. Et de quelle espèce de seine?—R. Seine à poche.
- Q. De quelle longueur?—R. D'environ 150 brasses.
- Q. Et quelle en est la grandeur des mailles?—R. Dans la poche ce sont de petites mailles de  $1\frac{1}{2}$  pouce, et à mesure qu'elles vont vers les côtés elles sont de plus en plus larges.
- Q. De quelle grandeur dans la poche?—R. Une maille d'environ un pouce.
- Q. Sur la longueur ou mesure carrée?—R. Sur la longueur.
- Q. Alors une maille d'un pouce de long ferait  $\frac{1}{2}$  pouce carrée?—R. Oui, environ  $\frac{1}{2}$  pouce carré—cette maille a plus d'un pouce quand elle est étirée.
- Q. Quel poisson prenez-vous avec ce rets?—R. De la morue de roche, de la plie et quelquefois de la lingue.
- Q. Quelle espèce de petit poisson prenez-vous avec cette seine?—R. La petite morue.
- Q. Prenez-vous du oulâchan?—R. Non, monsieur.
- Q. Prenez-vous de la petite truite?—R. Quelquefois—très rarement.
- Q. Du jeune saumon?—R. Très rarement.
- Q. Mais vous en prenez de temps à autre?—R. Très rarement.
- Q. Et quelle est la grosseur du jeune saumon?—R. Environ deux livres seulement.
- Q. Ne prenez-vous jamais de petit saumon—de 6 à 8 pouces de long?—R. Oh! non, il passe à travers les mailles.
- Q. Comment peut-il passer à travers une maille d'un demi-pouce?—R. Bien, quelquefois il peut s'en prendre, mais c'est très rare que nous en ayions d'aussi petit que cela.
- Q. Et lorsque vous retirez la seine, vous les prenez tous, la morue de roche, le petit saumon et toutes les espèces? Que faites vous du saumon qui est trop petit pour le vendre?—R. Nous le laissons toujours aller, il nous est d'aucune utilité.
- Q. Comment le laissez-vous aller?—R. Nous laissons la seine par terre et ils s'en vont d'eux-mêmes.
- Q. S'en échappent-ils tous vivants?—R. Oh! oui, une partie.
- Q. Ne retirez-vous jamais votre seine à terre, et après avoir choisi le gros, laissez-vous là le petit poisson?—R. Bien, il y en a de petits qui n'ont pas la chance de s'en aller et qui restent là.
- Q. Où tirez-vous vos seines, est-ce dans le havre, ici?—R. Quelquefois en dehors, et quelquefois dans le havre. Généralement c'est entre ici et la baie Departure.

Q. Est-ce que les autres pêcheurs font la pêche de la même manière avec des seines?—R. Non, je n'en ai pas vu un seul.

Q. Vous êtes le seul qui pêchez avec une seine?—R. Bien, il peut y en avoir de la baie de Cowichan, et s'ils veulent pêcher pour de la boîte, ils doivent employer la seine. Nous ne pêchons pas tout le temps avec une seine.

Q. Mais les pêcheurs de Cowichan font la même chose que vous?—R. A la passe de Cowichan, oui il y en a qui font la même chose.

Q. L'objet principal que vous aviez en vue en venant ici était d'obtenir une licence pour faire la pêche ici ainsi que sur la rivière Fraser?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous voulez une licence pour pêcher avec des rets à dérivettes aussi bien qu'avec la seine?—R. Oui.

Q. Mais s'il ne pouvait vous en être accordé qu'une seule, laquelle voudriez-vous avoir?—R. Je préférerais en avoir une pour pêcher sur la rivière Fraser.

Q. C'est-à-dire une licence pour le saumon; des mailles de 6 pouces—ou plutôt 5 $\frac{3}{4}$ ?—R. Oui.

Q. Ne faites-vous jamais la pêche à Cowichan?—R. Non, monsieur; j'y ai fait la pêche il y a six ans, mais pas dernièrement.

Q. Avez-vous quelque autre chose que vous aimeriez à soumettre à la commission?—R. Non, monsieur.

M. ARMSTRONG.—Merci.

BARTHOLEMEW LACOSTE, originaire d'Italie, sujet britannique, ayant vécu à la Colombie depuis 12 ans, pêcheur de profession résidant à Nanaimo, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Eh bien, monsieur, qu'est-ce que vous voulez?—R. Je veux une licence.

Q. En avez-vous jamais demandé?—R. Oui, j'ai fait la pêche en 1882 sur la rivière Fraser, après quoi je suis venu ici.

Q. Avez-vous jamais eu une licence sur la rivière Fraser?—R. J'ai fait la pêche avec le témoin précédent Frank Vozzan.

Q. La même licence faisait pour les deux?—R. Oui, nous pêchions ensemble.

Q. Confirmez-vous tout ce qu'il a dit sur les pêches de la rivière Fraser, la quantité du poisson capturé, etc.?—R. Oui.

Q. Employez-vous aussi une seine ici?—R. Oui, quelquefois.

Q. Et y prenez-vous du poisson de la même espèce?—R. Oui, de la même espèce.

Q. Avec des mâches, des rets à poche?—R. Oui, j'ai fait la pêche avec le dernier témoin, nous sommes associés.

Q. Et vous corroborez ce qu'il a dit?—R. Oui.

Q. Et vous voulez une licence?—R. Oui, je voudrais une licence, c'est tout. Je voudrais faire la pêche du saumon sur la rivière Fraser, et y aller durant la saison de pêche et y pêcher.

M. WILMOT.—Bien, monsieur, nous avons votre déclaration par écrit, à moins que vous n'ayiez d'autre chose à dire, cela va suffire.

D. S. McDONALD, originaire d'Ecosse, depuis 16 ans dans la Colombie-Britannique, marchand résidant à Nanaimo, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot.*

Q. Bien, monsieur, que désirez-vous dire?—R. Il y a une chose que j'ai remarqué l'été dernier. Il y a trois lacs qui communiquent avec le cours d'eau sortant du côté extérieur de ce havre; le lac Fishhawk, le lac Thunder et le lac Troboy; le courant descend du lac le plus élevé, et au second lac où il arrive par une petite sortie, il y a un barrage qui arrête le poisson.

Q. Quel est le lac le plus élevé?—R. Le lac Fishhawk, le suivant est le lac Thunder, et le dernier est le lac Troboy. J'ai ici un petit diagramme par lequel vous comprendrez la position des lieux (en montrant un diagramme au président).

Q. Et à quelle distance se trouve le barrage de l'eau de marée?—R. La marée monte jusqu'au barrage.

Q. Eh bien, que désirez-vous dire à ce propos?—R. Je vais vous l'expliquer. Je suis très amateur de la pêche à la ligne. Depuis 10 à 12 ans, j'avais coutume d'aller pêcher la truite sur ces lacs, mais depuis que ce barrage a été construit, vous ne pouvez plus en prendre une seule.

Q. Quelle est la hauteur de ce barrage?—R. Je ne sais pas. Il empêche l'eau de marée de remonter plus haut. Il y a une écluse à ce barrage, et l'eau qui vient en ferme la porte.

Q. Et tout poisson qui monte et qui descend se trouve arrêté?—R. Je crois que l'eau est tellement basse quand la marée se retire, que le poisson ne peut pas sortir à cet endroit.

Q. Mais lorsque l'écluse est ouverte, le poisson qui descend peut passer, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quelle est la largeur de la rivière à partir du lac Troboy?—R. En été elle a environ 15 à 20 pieds de largeur.

Q. Et quelle est la nature du fond?—R. Un fond de gravier.

Q. Est-ce une eau claire en général, à part du temps de la crue des eaux?—R. A partir du lac Troboy, il y a des cours d'eau bourbeuse qui s'y jettent, mais en haut du barrage jusqu'à, disons deux milles, l'eau est claire.

Q. Quelle espèce de poisson y prenez-vous?—R. De la truite.

Q. Qu'entendez-vous par de la truite?—R. De la truite saumonée; je ne crois pas qu'il y ait de truite des lacs ici.

Q. Vous êtes allé dans les parties est du pays?—R. Oui, j'ai parcouru toute la Nouvelle-Ecosse; la truite qu'on y rencontre a une petite tache rouge et nous ne la rencontrons jamais ici.

Q. Alors la truite mouchetée n'est pas comme ici?—R. Non, je crois que c'est de la jeune truite saumonée. On prend de la grosse truite saumonée de six à sept livres, en haut des chutes, qui ressemble beaucoup à celle-ci.

Q. La seule chose que je trouve, c'est qu'il y a ici une grande différence d'opinion à ce sujet. Comment décririez-vous la truite saumonée?—R. Bien, les écailles du "parr" sont plus grandes.

Q. Qu'appellez-vous "parr"?—R. Un jeune saumon d'environ six pouces de long.

Q. Avec une rayure sur les côtés et des taches?—R. Non, j'appelle ce poisson de la truite.

Q. Mais c'est du jeune saumon à un degré de développement différent, je parle de celui que vous prenez dans les lacs?—R. Je l'appelle de la truite saumonée. Elle est rayée sur le travers et n'a pas de taches.

Q. Pouvez-vous dire que ce n'est pas du jeune saumon?—R. Au meilleur de ma croyance c'est du jeune saumon.

Q. Et qui serait le produit du saumon qui se rend à ces lacs pour aller frayer dans de plus petits cours d'eau?—R. Oui.

Q. Et ne considérez-vous pas qu'il soit plus préjudiciable de détruire ce jeune poisson que de le laisser descendre le cours de la rivière pour arriver à son plein développement?—R. Bien, à cette grosseur, vous ne les prenez jamais à la ligne.

Q. Mais lorsqu'il devient plus gros, vous le prenez?—R. Oui, à un degré de développement différent.

Q. Mais ne croyez-vous pas que ce soit dommageable de détruire ce saumon?—R. Oui, mais c'est plus dommageable de nuire à la rivière en ne le laissant pas monter du tout.

Q. Oui, mais si vous le détruisez, vous n'en aurez pas du tout?—R. Bien c'est prévoir de très loin. Les pluviers pourraient aussi les manger.

Q. Alors, vous dites que le barrage devrait être enlevé pour laisser passer le saumon et le laisser frayer?—R. Oui.

Q. Et pourrais-je ajouter pour aussi vous les laisser prendre à la mouche?—R. Peut-être le motif est-il intéressé.

Q. Pourquoi y a-t-il un barrage ici? Est-ce pour quelque pouvoir moteur ou quelque manufacture?—R. Non—c'est pour empêcher l'inondation du terrain plus haut.

Q. Le terrain est-il occupé par des cultivateurs en haut de cette écluse?—R. Je ne puis pas dire.

Q. Y a-t-il des gens qui y résident?—R. Oh! oui, sur le haut des terres il y en a. Je ne pourrais pas dire combien il y aurait d'acres de terre de submergés.

Q. Combien y a-t-il de gens qui bénéficient de ce barrage?—R. Un seul cultivateur, et il empêche le poisson de monter pour frayer.

Q. Ce barrage est-il sur sa terre?—R. Je ne puis pas vous dire. Au meilleur de ma connaissance il le serait, mais je ne le sais pas.

Q. Cela n'importe pas. Personne n'a le droit d'arrêter le passage du poisson qui remonte une rivière.

*Par M. Armstrong :*

Q. Ce barrage effectivement arrête le poisson?—R. Oui.

Q. Et vous voudriez qu'il fût passé une loi, s'il n'y en a pas déjà une pour empêcher cela?—R. Oui.

(Une voix de l'auditoire)—Il y a trois ans on a présenté une requête pour arrêter cela.

*Par M. Armstrong :*

Q. Je puis dire que c'est maintenant contraire à la loi d'en agir ainsi. Aucun de vous pouvez vous présenter à un magistrat et faire condamner à l'amende quiconque agit de la sorte?—R. Je voudrais savoir si cet homme a raison de faire cela. S'il n'a pas raison, il doit en être de même pour moi et pour tout autre.

Q. Il n'y a pas de doute que ce soit contraire à la loi, mais naturellement ce n'est pas à moi à décider de telles questions ou de vous aviser sur le sujet. Quoi qu'il en soit votre déclaration est enregistrée, elle sera soumise aux autorités et prise en considération avec les autres matières qui se rapportent aux pêcheries de la Colombie-Britannique.

P. S. CURRY, originaire d'Angleterre, résidant à Nanaïmo, et se donnant comme commerçant sauvage, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque chose à dire par rapport à l'arrêt du poisson à cette écluse?—R. J'ai peu de chose à dire, mais tout le monde est du même avis, que le barrage empêche le poisson de monter. Il se faisait de bonnes pêches il y a quelques années, mais maintenant il n'y a plus de truite de tout. Je sais qu'il y a trois ans, les colons avaient fait une requête pour faire disparaître ce barrage.

Q. A qui cette requête a-t-elle été envoyée?—R. Je ne sais pas—Je ne sais pas non plus si elle l'a jamais été.

Q. L'avez-vous signée?—R. Non, je n'étais pas un colon.

Q. Qui est votre officier de pêche?—R. Nous n'en avons pas—au temps où la requête a été préparée, c'était M. Charles York.

Q. M. Malpas n'est-il pas ici?—R. Oui.

Q. Et vous ne savez pas si la requête a été envoyée à York ou non?—R. Je ne sais pas—mais je sais que tout le monde s'accorde à dire que le barrage fait tort aux lacs.

Q. Est-ce aussi votre opinion?—R. Oui, monsieur.

Q. De quoi le barrage est-il fait, de terre ou de bois?—R. Des deux, je crois. Je l'ai vu une fois.

Q. Un barrage fait de billots et de terre qu'on y a jetée?—R. Oui.

Q. Et cette porte se trouve au milieu?—R. Oui, c'est seulement pour empêcher l'eau de monter sur quelques terres à foin.

Q. Et quelle est l'espace que cette porte laisse libre?—R. Environ trois pieds—à peu près cela.

Q. Et l'eau s'y porterait très rapidement lors de la marée montante, et fermerait la porte de suite?—R. Oui, c'est seulement pour empêcher l'eau de monter sur le terrain.

Q. Vous avez entendu ce monsieur, avant vous, parler des lacs—est-ce que vous corroborez tout ce qu'il a dit?—R. Tout, si ce n'est que je diffère d'avec lui en ce qui regarde la truite, qu'il appelle du saumon—je l'appelle de la truite d'eau douce.

Q. Comment est-elle marquée?—R. Elle est marquée différemment—il y en a de tachetée et de bigarrée.

Q. Vous n'êtes pas prêt à dire que c'est du jeune saumon?—R. Je ne crois pas que ce soit du jeune saumon.

Q. Avez-vous assez d'expérience pour dire si c'est du jeune saumon ou de la truite?—R. Je n'ai jamais fait la pêche au saumon, c'est toujours de la truite que j'ai capturée. (Rires).

Q. Et ceux qui la vendent l'appelle sans doute du jeune saumon? (Rires.) Je dois dire qu'il est très difficile pour qui que ce soit de faire la distinction entre le jeune saumon et la truite, mais on peut la faire. Vous prenez aussi du poisson de couleurs différentes, provenant de lacs différents—je crois que cela dépend du fond—dans un lac dont le fond est vaseux, le poisson que vous prenez est différent de celui que vous prenez dans un lac dont le fond est de gravier. Avez-vous quelque chose à dire quant au gros saumon?—R. Non, je n'en connais rien, si ce n'est que je l'ai vu remonter les cours d'eau.

Q. Oh! il y en a dans les cours d'eau dont il a été parlé?—R. Oui.

Q. Comment sont-ils—de quelle grosseur?—R. Ils peuvent peser environ vingt à vingt-cinq livres.

Q. Oui, le saumon du printemps—quand le voyez-vous monter?—R. En automne—après que les pluies ont grossi les cours d'eau.

Q. Eh! bien, vous ne pouviez pas donner de plus forte preuve que ce petit poisson est du saumon, parce que le gros saumon monte en automne pour déposer ses œufs, puis le petit poisson vient ensuite. (Rires).

M. CURRY.—Est-ce qu'il n'y a pas une saison réservée appropriée pour la pêche de la truite ici?

M. WILMOT.—Oui, monsieur.

Le TÉMOIN.—Voulez-vous me dire quand elle se termine? Les uns disent que telle est la loi, et d'autres différent.

M. WILMOT.—La loi actuelle est que personne ne tuera de truite du 15 octobre au 15 mars.

M. CURRY.—Est-ce pour la pêche à la ligne?

M. WILMOT.—Il n'y a pas de différence.

Le TÉMOIN.—Bien, il y a beaucoup de gens qui diffèrent d'opinion. On pense qu'on peut pêcher à la mouche en tout temps.

M. WILMOT.—Oh! non; voyez-vous, il y a un certain temps où la truite fraie, et la pêche à la ligne la détruirait aussi. Il n'y a pas de différence, la pêche à la ligne, au dard, aux rets, ou faite pour les sauvages, est également défendue durant la saison réservée.

M. ARMSTRONG (au témoin).—Merci, monsieur.

EDWARD QUESNELLE, originaire d'Angleterre, depuis 26 ans dans la Colombie-Britannique, résidant à Nanaïmo, et boucher de son métier—est duement assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Qu'avez-vous à dire?—R. Par rapport à la preuve concernant la pêche dans le lac Fish-Hawk, j'avais coutume d'abattre du bois près de là, il y a quelques années. Avant que le barrage y fut placé, nous prenions du saumon en quantité; même dans les fossés, nous en prenions de deux sortes.

Par M. Armstrong :

Q. Quel est le nom du cours d'eau ?—R. Il n'a pas de nom—c'est une petite décharge d'un lac à l'autre.

Par M. Wilmot :

Q. A quelle distance d'ici ?—R. Environ deux ou trois milles.

Q. Est du lac Fish-Hawk ?—R. Environ huit milles.

Q. Et sur toute l'étendue du cours d'eau depuis le lac Fish-Hawk ?—R. Depuis le lac Fish-Hawk en descendant jusqu'à l'eau salée, au barrage, 5 milles.

Q. Quelle est la longueur du lac Fish-Hawk ?—R. Sa plus grande largeur est de 3 milles, et sa largeur moyenne de  $\frac{2}{3}$  de mille.

Q. Y a-t-il de petits cours d'eau qui tombent dans le lac Fish-Hawk ?—R. Oui ; il y en a plusieurs. Ce que je voulais dire, c'est qu'avant que le barrage fut construit, le saumon y venait régulièrement tous les ans vers le mois de septembre. Cela variait quelquefois, mais après que le barrage fut construit le poisson a complètement cessé de venir.

Q. Vous en avez vu capturer sur ce lac les années passées ?—R. Oh ! oui.

Q. Et en aucun temps ?—R. Oui.

Q. Et quelle est la grosseur du plus gros saumon ?—R. 15, 20 et 25 livres ; le plus petit est de 6, 8 ou 10 livres.

Q. Le plus petit était-il abondant ?—R. Non, le gros était le plus nombreux.

Q. Quelle était la différence—le gros était-il le double du plus petit ?—R. Oh ! oui ; il y en avait que peu de petits, et lorsqu'ils étaient montés, les fossés étaient couverts de frai.

Q. Est-ce que le petit poisson frayait ?—R. Bien, je ne crois pas, je ne le pense pas.

Q. Le petit était-il semblable au gros ?—R. Non, il ne paraît pas être le même poisson.

Q. Croyez-vous que le petit soit le jeune poisson du gros ? Ne l'avez-vous jamais entendu nommer du *grill* ?—R. Non, il paraissait quelque peu rouge.

Q. Oui, ce serait du saumon *sockeye*, et est-ce que les endroits où il frayait avaient un fond de gravier ?—R. Oui.

Q. Comment savez-vous que c'était là qu'il frayait ?—R. Parce que nous avions coutume d'y voir des œufs dans les fossés.

Q. Pouviez-vous voir des endroits où le gravier aurait été déplacé par le poisson ?—R. Je n'ai jamais pris cette peine. Nous trouvions les œufs quelquefois entassés et quelquefois disséminés.

Q. Et on en prenait en assez grande quantité ?—R. Oui, vous pouviez en prendre autant que vous vouliez—vous pouviez en prendre avec une fourche.

Par M. Armstrong :

Q. Mais comment les preniez-vous généralement ?—R. On entrait dans le fossé, d'où on les sortait.

Q. Et combien en preniez-vous ?—R. Oh ! nous n'en prenions que peu pour notre usage.

Q. Mais vous en auriez pu prendre beaucoup ?—R. Oui, autant qu'on en aurait voulu prendre.

Q. Et vous croyez que ce barrage a empêché le poisson de monter ?—R. Oui.

Q. Et le poisson a disparu ?—R. Oui.

Q. Y a-t-il d'autres rivières semblables, moins le barrage ?—R. Oh ! oui, la rivière Nanaïmo et la rivière Chase.

Q. Le poisson remonte-t-il encore ces rivières ?—R. Oui, particulièrement la Nanaïmo.

Q. Est-ce que les deux espèces paraissent y aller dans la même proportion ?—R. Oui, je crois.

Q. Et il y a beaucoup de saumon qui remonte la Nanaïmo actuellement ?—R. Oui, à la même époque de l'année qu'il avait coutume de remonter l'autre.



Q. Et on en extermine en quantité quand il monte ?—R. Oui, principalement les sauvages.

Q. Et est-ce qu'il y en a beaucoup de capturé dans les estuaires, à la mer ?—R. On n'en capture pas comme on le fait à la rivière Fraser, mais on pourrait en prendre autant si on le voulait.

Q. Y a-t-il des lacs sur la rivière Nanaïmo ?—R. Oui, quelques petits lacs.

Q. Et il n'y a rien pour empêcher le poisson de s'y rendre ?—R. Non.

Q. Voyez-vous du poisson mort, durant certaines époques de l'année, sur la rivière Nanaïmo ?—R. Oui, en grand nombre.

Q. Croyez-vous qu'il en retourne à la mer après qu'ils ont frayé ?—R. Oui ; il y en a beaucoup de tués, d'autres qui meurent, mais beaucoup s'en retournent à la mer.

Q. Est-ce que c'était la même chose dans l'autre cours d'eau ?—R. Oui, avant que le barrage existât, mais on n'y rencontrait que peu de poissons morts—c'était un cours d'eau peu prolongé et aisé à monter.

Q. Quelle est la longueur de la rivière Nanaïmo, pour se rendre aux lacs ?—R. Environ 20 milles aux premiers lacs, et 20 milles encore pour se rendre aux autres lacs.

Q. Savez-vous s'il en revient des lacs les plus élevés ?—R. Je ne sais pas.

Q. Y a-t-il des lits d'huîtres aux alentours d'ici ?—R. Il n'y en a pas de plus près qu'à la baie aux Huîtres (*Oyster Bay*)—il y en a un au nord, à la baie Nanoose.

Q. Est-ce qu'on y fait beaucoup la pêche ?—R. Je ne crois pas que personne y pêche, si ce n'est les sauvages. A la baie aux Huîtres (*Oyster Bay*) il y a deux ou trois blancs qui y font la pêche.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque connaissance de la pêche au flétan ?—R. Pas du flétan, mais de la morue et du saumon.

Q. Quelle est la valeur du gros saumon sur le marché d'ici ?—R. \$1 pièce.

Q. Et du petit saumon ?—R. Jusqu'à dix centins.

Q. Et vous croyez que ce barrage contribue à la destruction de cette espèce particulière de poisson qui appartient au lac Fish-Hawk ?—R. Oui.

Q. Et que la rivière Nanaïmo est encore fréquentée en abondance par le saumon du printemps et le poisson plus petit ?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Armstrong :*

Q. Connaissez-vous quelque chose de la pêche maritime ici ?—R. Non.

Q. Il a été dit, vous savez, que les pêcheurs se servaient de rets à petites mailles, avec lesquels ils tiraient sur le rivage de grandes quantités de ce petit poisson, qu'ils laissaient ensuite pourrir après avoir choisi celui qui convenait au marché ?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mon but et celui de mes collègues, en posant ces questions quant aux seines, est que l'on craint qu'il se prenne beaucoup de jeunes saumons qui périront ainsi impitoyablement ?—R. Oh, on ne prend pas beaucoup de jeune saumon en dehors.

Q. Faites-vous quelque trafic de poisson ?—R. Seulement pour ce dont j'ai besoin pour mon usage.

Q. Y a-t-il un marché pour le poisson ici ?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de poisson apporte-t-on généralement ?—R. De la morue, du saumon, et de toutes les sortes.

Q. Connaissez-vous quelque chose concernant la pêche aux huîtres ?—R. Non, monsieur.

M. William Roos, qui a donné son témoignage précédemment, a dit ici :—

« Il est absolument nécessaire de se servir de seines à petites mailles pour prendre le poisson dont on a besoin. On n'en prendrait pas du tout s'il n'était pas permis de se servir de petites mailles, vu que le hareng est très petit, et passe à travers une maille très étroite. Durant toute une saison, je n'ai pris que trois ou quatre jeunes saumons, et il est absolument nécessaire d'avoir une maille d'un-demi pouce dans le fond de la seine.

La commission s'ajourne à 5.20 heures p.m., pour se réunir de nouveau au même endroit à 10 heures a.m., le 10 mars.

NANAÏMO, 10 mars 1892.

## Séance du matin.

La commission s'est réunie à 10 heures a.m.

Présents : M. S. Wilmot au fauteuil ; M. le shérif Armstrong et M. le secrétaire Winter.

M. WILLIAM GREEN, originaire d'Angleterre, depuis cinq ans à la Colombie-Britannique, résidant à Nanaïmo, s'intitulant commerçant, est duement assermenté.

Par M. Wilmot :

Q. Que désirez-vous soumettre à la commission?—R. Il y a environ cinq ans, je résidais sur la rivière Naas.

Q. Oh ! oui, la rivière Naas—très bien, monsieur?—R. Bien, à l'endroit où sont les sauvages—à quelque distance d'où les pêcheurs ont la permission de tendre leurs rets—il y a abondance de poisson, tant de saumon du printemps que du saumon argenté et du saumon *cohoë*. Le *cohoë* vient que tard en automne—les sauvages tendent leurs seines dans la rivière et dans les petites rivières qui s'y jettent.

Q. C'est particulièrement de la rivière Naas dont vous parlez?—R. Oui. Il y a trois fabriques de conserves actuellement sur cette rivière. Le poisson y est très rare, et à cinquante ou quatre-vingts milles plus haut les sauvages tendent leurs seines en travers du courant et prennent le poisson en quantité, et ils en détruisent beaucoup.

Q. Alors cette pêche à la seine est faite par les sauvages plus loin que là où l'on emploie ordinairement les rets à dérivette?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous êtes allé sur la rivière?—R. Oh ! oui.

Q. Vous savez où est la limite de pêche?—R. Oui.

Q. Environ seize à vingt milles au delà de la fabrique de conserves "*British Columbia Cannery*"?—R. Oui.

Q. Et la pêche que font ainsi les sauvages se fait au delà de cette limite?—R. Oui. Les sauvages font cette pêche jusqu'à épuisement—plus qu'il ne leur faut de poisson pour se nourrir.

Q. A quelle distance plus haut que la fabrique *British Columbia* ; êtes-vous jamais allé sur les lacs de la rivière Naas?—R. Oh ! oui ; les lacs sont à 40 ou 50 milles en haut de la rivière, et le saumon du printemps émigre des lacs dans la rivière.

Q. Oui, et aussi des tributaires qui se jettent dans le lac?—R. Oui.

Q. Et fait-on aussi la pêche dans le lac?—R. Non, sur les rivières et à l'embouchure des rivières qui s'y jettent.

Q. Et cette pêche se fait-elle tard dans la saison—le poisson monte-t-il pour frayer?—R. Oui.

Q. Et les sauvages en font la pêche avec des rets ou des seines?—R. Ils les tendent sur toute la largeur des cours d'eau, et tirent le poisson par centaines à la fois. Je dois dire qu'après cela, je suis allé résider aux Fourches (*Forks*) de la Skeena.

Q. Mais, avant de laisser la Naas—les sauvages prennent ce poisson en tirant leurs seines tendues sur toute la largeur du cours d'eau?—R. Oui.

Q. Et ils en prennent plus qu'il ne leur en faut pour leur usage personnel?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qu'ils en font?—R. Ils le nettoient et le font sécher pour leur usage.

Q. En portent-ils aux fabriques de conserves?—R. Non, seulement pour leur usage. Ils en prennent peut-être 1,000 par jour. Ils en nettoient autant qu'ils peuvent, et laissent le reste là, à pourrir.

Q. Et est-ce que c'est principalement du saumon argenté ou du *sockeye*?—R. Les deux, du saumon argenté et du *sockeye*.

Q. Et lequel les sauvages préfèrent-ils?—R. Le *sockeye*.

Q. Et prennent-ils du saumon du printemps?—R. Oui—ils l'apportent aux fabriques.

- Q. Et ils n'y apportent pas le *sockeye*?—R. Non, pas à ma connaissance.
- Q. Ils envoient le saumon aux fabriques, mais ils gardent le *sockeye* pour leur propre usage?—R. Oui.
- Q. Combien y a-t-il de cours d'eau, pensez-vous, qui tombent dans la rivière Naas, en haut de la limite de pêche et du lac?—R. Il y a plusieurs cours d'eau.
- Q. Et les sauvages y font la pêche?—R. Il y a trois cours d'eau à 60 milles au-dessus de la fabrique, et c'est là que les sauvages prennent le poisson.
- Q. Pouvez-vous donner une estimation de la pesanteur moyenne et de la grosseur du saumon du printemps qu'ils prennent?—R. Environ 35 livres.
- Q. De quelle grosseur était le poisson que vous avez vu—le plus gros, par exemple?—R. Le plus gros que j'ai vu, je pense, pesait 78 livres.
- Q. Vraiment?—Un poisson énorme. Ce poisson a-t-il la chair blanche ou rouge?—R. Rouge.
- Q. En avez-vous vu ayant la chair blanche?—R. Oui.
- Q. Dans quelle proportion?—R. A peu près également.
- Q. Quel est celui qui est considéré le meilleur?—R. Les fabricants disent qu'ils en mettent en boîtes des deux sortes, et qu'ils trouvent un meilleur marché pour le blanc que pour le rouge.
- Q. Avez-vous jamais remonté vous-même quelques-uns de ces petits cours d'eau—à certaines distances de la rivière principale?—R. Bien, je ne les ai pas remontés sur tout leurs parcours depuis la rivière principale, mais j'ai remonté la rivière Naas, et puis j'ai voyagé à travers les montagnes sur un parcours d'environ 180 milles.
- Q. Ces cours d'eau sont-ils considérables?—R. Oui, d'une bonne grandeur.
- Q. Et tous fréquentés par le saumon?—R. Oui, on trouve du saumon en remontant tous ces cours d'eau.
- Q. Puis-je vous demander pourquoi vous alliez là?—R. Je faisais alors le commerce sur la Skeena.
- Q. Les dernières observations que vous venez de faire s'appliquent-elles à la Naas ou à la Skeena?—R. Bien, ces cours d'eau qui viennent des lacs tombent dans la Naas.
- Q. Et maintenant vous parlez de la Skeena?—R. Oui.
- Q. Bien, qu'avez-vous à dire de la Skeena?—R. Je résidais aux Fourches de la Skeena, et je faisais le commerce parmi les sauvages; à quelques distances des Fourches, il y a une rivière qui s'appelle la Kiashbiash.
- Q. Est-ce que c'est près du lac Babine?—R. Non, je crois que le lac Babine est à environ 50 milles plus loin.
- Q. Et vous parlez maintenant de la limite entre le lac Babine et l'eau de marée?—R. Oui. Bien, voyez-vous, le lac Babine se trouve entre la rivière Skeena et la rivière Ablogate, et je parle de plus bas que cela. A la rivière Kiashbiash il y a un gros village de sauvages, et tous les sauvages y tendent des pièges, j'y ai vu cinquante à soixante pièges. Ils mettent des pieux en travers de la rivière, font simplement descendre un panier au fond, et prennent tout le poisson qu'ils veulent.
- Q. Est-ce que c'est du saumon du printemps?—R. Non, du saumon argenté ou du *sockeye*.
- Q. Pas de *coho*?—R. Non.
- Q. Eh! bien?—R. Bien, vous voyez qu'en ayant ainsi ces pièges en travers de la rivière, et y prenant tout le poisson qu'ils veulent, il en résulte qu'il y a moins de poisson qui descende la rivière aux endroits où les fabricants se plaignent de la rareté du poisson.
- Q. Les sauvages prennent-ils du poisson avec des pièges pour les fabriques?—R. Non, seulement pour leur propre usage.
- Q. Combien y a-t-il de sauvages à cet endroit?—R. Il y a une tribu de 300 à 400, et il y en reste quarante à cinquante pour faire la pêche durant l'été, et les autres descendent pour faire la pêche pour les fabriques.
- Q. Pouvez-vous donner un aperçu de la quantité de poisson capturé par ces quarante ou cinquante sauvages durant une saison?—R. Non, je ne pourrais pas le dire, mais naturellement ils en prennent une grande quantité.
- Q. Qu'ils font tout sécher?—R. Oui.
- Q. Et c'est principalement du saumon argenté ou du *sockeye*?—R. Oui.

Q. Et si l'en prend en quantité à la seine, plus bas que la ville Hazelton ? Ces pièges sont-ils tendus plus haut ou plus bas que Hazelton ?—R. A environ sept milles plus haut, sur la rivière Kiashbiash.

Q. Les sauvages en ont besoin pour se nourrir ?—R. Oui.

Q. Le saumon est-il moins abondant dans la Skeena qu'autrefois ?—R. Je ne pourrais pas dire—seulement d'après ce que disent les fabricants—et le poisson ne paraît pas émigrer aussitôt abondamment qu'il avait coutume de le faire.

Q. Diriez-vous que c'est parce que les fabriques en consomment autant, ou si c'est par suite de la grande capture des sauvages ?—R. Je crois que s'il y avait quelqu'un pour surveiller ces sauvages que ce serait mieux.

Q. Et en prennent-ils réellement plus qu'ils n'en ont besoin—ils font cela rarement ?—R. Oh ! oui, ils en prennent plus qu'il leur en faut—l'été dernier, j'ai vu sur la rivière Kiashbiash une grande quantité de poissons morts. Les sauvages, après les avoir capturés, en prennent les œufs, et jettent le reste.

Q. Et cela se pratique bien durant la fraie ?—R. Oui.

Q. Et ils font sécher les œufs pour leur propre usage ?—R. Oui, ils font sécher les œufs.

Q. Connaissez-vous quelque chose du jeune saumon—de leur nature, etc. ?—R. Non, mais je puis dire qu'il y a un bon nombre de lacs dans les environs de Hazelton qui sont remplis de poisson.

Q. Savez-vous si ces sauvages prennent le poisson au moyen des pièges ou autrement ?—R. Non, mais en hiver ils font des trous dans la glace, et apportent le poisson à Hazelton.

Q. Quelle en était la grosseur ?—R. J'ai vu des paniers peser deux et trois livres—la moyenne serait de deux livres et demie.

Q. Et pouvez-vous dire que c'était du saumon ?—R. Non, je ne pourrais pas le dire.

Q. Il n'est pas probable que ce fut du saumon, parce qu'il aurait été très petit ou plus gros ?—R. L'été dernier, étant sur la rivière, j'ai vu un village de sauvages, et il y avait des pièges tendus, et du poisson en quantité gisant autour.

Q. Et vous croyez que c'était le mode de pêcher de ces sauvages depuis un temps immémorial avant que les fabriques de conserves fussent établies ?—R. Oui.

Q. Et croyez-vous que l'habitude qu'ont eu ces sauvages de prendre ainsi le poisson depuis un temps immémorial puisse maintenant affecter la migration du poisson dans la rivière ? Ils ont toujours eu de la nourriture en abondance ?—R. Oh ! oui.

Q. Et alors cette diminution doit être attribuée aux fabricants de conserves, n'est-ce pas ?—R. Bien, sans doute il y a eu plus de fabriques de mises en opération dernièrement.

Q. Oui. Je crois qu'il y a huit fabriques de conserves à l'embouchure de la Skeena ?—R. Oui.

Q. Et ces fabriques doivent absorber une grande quantité de poisson, et je crois que c'est cela qui doit contribuer à la diminution du poisson plutôt que la quantité que les sauvages en prennent—ne pensez vous pas de même ?—R. Oui, je le croirais.

Q. Parce que, voyez-vous, les sauvages prenaient leur poisson de l'approvisionnement naturel de la rivière, qui maintenant se trouve autrement réduit ?—R. Oui.

Q. Et les sauvages n'apportent pas le poisson qu'ils prennent en haut de la rivière pour le vendre aux fabriques de conserves ?—R. Non, c'est pour leur propre usage.

Q. Les sauvages qui pêchent pour les fabriques apportent-ils jamais chez eux du poisson salé pour leur usage domestique en hiver ?—R. Pas à ma connaissance.

R. C'est parce qu'on dit que le saumon blanc est donné aux sauvages pour leur usage—maintenant pourraient-ils l'apporter à leurs villages ?—R. Non, monsieur, je sais que l'été dernier, alors que nous étions en haut de la rivière, nous allions à la pêche, et les sauvages n'avaient qu'à enfoncer leur perche pour retirer un saumon.

Q. Alors vous ne croyez pas qu'il soit probable que les sauvages en apporteraient pour leur usage ?—R. Non, bien qu'ils pourraient s'en servir tandis qu'ils sont à la fabrique.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Les sauvages préfèrent-ils le saumon blanc?—R. Je ne pourrais pas dire, vraiment.

Q. Je suppose que vous savez que le saumon blanc n'est pas aussi propre au marché que le rouge?—R. Oui, mais nous avons eutendu dire à dix fabricants de conserves qu'ils étaient pour mettre en boîtes du saumon blanc, parce qu'il était tout aussi bon que le rouge.

Q. Vous parlez du saumon du printemps?—R. Oui.

Q. Et ils en prennent de soixante-dix à quatre-vingts livres?—R. Oui.

Q. Un poisson énorme?—R. Oui. Même en hiver, j'ai vu des sauvages tirer de très gros poissons.

Q. Ce poisson doit être alors très maigre—il ne doit pas être bon, n'est-ce pas?—R. Oui, il est très bon.

Q. Y a-t-il beaucoup de blancs à Hazelton?—R. Oui, la Compagnie de la Baie-d'Hudson y a un établissement, ainsi que M. Cunningham.

Q. La Compagnie de la Baie-d'Hudson y prend-elle beaucoup de poisson?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Les sauvages sont supposés prendre leur propre poisson?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Oui. Voyez-vous, il y a trois fabriques de conserves à Naas et huit sur la Skeena, mais la Naas est une rivière beaucoup plus petite—est-elle la moitié aussi large que la Skeena?—R. Non, pas la moitié aussi large.

Q. Je vois par une description que j'en ai, qu'à une petite distance au-dessus de la fabrique "Windsor" elle a trois quarts de mille de large, et la Naas à la frontière n'a que 1,200 pieds de large. Les sauvages font-ils la pêche le dimanche pour leur usage, ou observent-ils le dimanche?—R. Ils l'observent sur la Naas, mais ils ne l'observent pas sur la Skeena.

Q. Mais lorsqu'ils font la pêche pour les fabriques, est-ce qu'ils tiennent à faire la pêche le dimanche?—R. Non.

Q. Il y a des missionnaires aux fabriques?—R. Oui.

Q. Et ils sont passablement dirigés par les missionnaires, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs des fabriques font-ils la pêche le dimanche quelque part?—R. Non, je ne crois pas que le dimanche est observé.

Q. Vous êtes la seule personne que nous avons rencontrée qui ait voyagé par là, et ce sont de bons renseignements que vous nous avez donnés. Savez-vous quelque chose de la pêche à la mer?—R. Non, monsieur.

Q. Les sauvages ne s'occupent pas de cette pêche, ils attendent toujours le saumon?—R. Oui, ils attendent le saumon.

Q. Y a-t-il des missionnaires à l'embouchure de la rivière, à Hazelton?—R. Non, pas à Hazelton.

Q. Les sauvages restent-ils à la fabrique, l'hiver, ou remontent-ils la rivière?—R. Il y a un village de sauvages à la fabrique de M. Cunningham, mais la plupart des sauvages vont à Port-Simpson.

Q. Où est situé Port-Simpson—à quelle distance de la fabrique "Windsor"?—R. A environ cinquante milles de la rivière Skeena—il faut traverser le golfe pour y arriver.

Q. Je ne crois pas que nous ayons autre chose à vous demander—nous avons reçu de vous de bons renseignements, et nous vous sommes très obligés.

Aucun autre témoignage n'étant offert, la commission s'ajourne à 11.20 a.m., pour se réunir de nouveau à 3 p.m. au même endroit.

NANAIMO, 10 mars 1892.

*Stance de l'après-midi.*

La commission se réunit au conseil de ville à 3.45 p.m.

Présents :—M. S. Wilmot au fauteuil; M. le shérif Armstrong, et M. le secrétaire Winter.

Aucun témoignage n'étant offert, le président, à 4.25 p.m., ajourne la commission, qui devra se réunir à Vancouver à 10 a.m., samedi, le 12 mars 1892.

VANCOUVER, C.-B., 12 mars 1892.

*Séance de l'avant-midi.*

La commission se réunit au palais de justice à 10 a.m.

Présents :—M. S. Wilmot au fauteuil; l'honorable D. W. Higgins, M. le shérif Armstrong et M. le secrétaire Winter.

Le président, après avoir appelé l'assemblée à l'ordre, la chambre étant bien remplie de spectateurs, déclare la séance ouverte, et s'adressant à ses collègues et autres, il dit :—Je crois devoir indiquer brièvement le but de la commission, afin qu'il ne s'élève pas de malentendu à son sujet. Le but de la commission est d'obtenir tous les renseignements possibles concernant le poisson et les pêcheries de la Colombie-Britannique. Depuis longtemps il existait des différends entre les fabricants de conserves et autres relativement aux pêcheries de la rivière Fraser en particulier, et c'est ce qui provoque la nomination de cette commission. M. Higgins et M. Armstrong ont été nommés par le gouvernement provincial, et j'ai été nommé leur conjoint. Jusqu'à présent, nous avons procédé pendant 8 à 10 jours à New Westminster, où nous avons examiné quelques 70 témoins, tant parmi les fabricants de conserves que parmi les pêcheurs. Puis nous nous sommes rendus à Victoria, et nous avons reçu des renseignements de la part des fabricants de conserves et autres sur les rivières du Nord, etc., et de là nous avons ajourné à Nanaimo. Avant de quitter Victoria, nous avons passé une résolution par laquelle nous devons venir à Vancouver—notre but en venant ici étant d'obtenir plus particulièrement des renseignements sur les pêcheries de la haute mer, qui seraient considérables ici. Jusqu'à présent, nos séances se sont passées avec harmonie, surtout à New-Westminster et à Nanaimo—il y a eu quelque désaccord à Victoria, et j'espère qu'ici nous procéderons harmonieusement. Nous espérons avoir terminé ici cet après-midi ou ce soir, et il est important que nous terminions au plus tôt, vu que plusieurs questions sérieuses attendent notre décision. Nous allons commencer par entendre le témoignage de toute personne ici présente qui voudra bien le donner. Nous désirons surtout être renseignés sur la pêche du flétan et les pêches à la haute mer, et je déclare maintenant cette séance ouverte. (Aux commissaires.) Ne serait-il pas mieux de fixer ici d'abord l'endroit où nous ajournerons, afin que le public soit informé de nos mouvements?

M. HIGGINS.—Nous pouvons siéger aujourd'hui, et cet après-midi, si c'est nécessaire, nous déclarerons ou nous irons ensuite.

M. WILMOT.—Alors est-il entendu que nous siégerons ici aujourd'hui et que nous ajournerons, et qu'en partant d'ici nous irons à New-Westminster, pour descendre la rivière et l'inspecter autant que nous pourrons durant cette saison de l'année. La commission tâchera de se procurer quelque embarcation pour descendre et inspecter la rivière lundi.

M. HIGGINS.—Oui, lundi est le dernier jour que je puis être ici.

M. ARMSTRONG.—Oui, cela va faire.

M. R. V. WINCH, originaire du Canada, depuis 6 ans à la Colombie-Britannique, marchand de poisson, et résidant à Vancouver, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, avez-vous quelque chose à soumettre à la commission concernant les pêches du saumon et autres pêches de la Colombie-Britannique?—R. Quant à ce qui concerne la pêche du saumon, je dois dire que nous ne sommes pas convenablement munis de licences dans cette ville pour le marché au poisson frais—il y a une espèce de monopole dans l'état de choses actuel.

M. WILMOT.—Peut-être serait-il aussi bien que M. l'inspecteur McNabb déclarerait quelles sont les instructions qu'il a reçues d'Ottawa au sujet des licences intérieures.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. McNABB produit une lettre datée du 3 mars 1892, qu'il a reçue dernièrement du département à Ottawa, l'autorisant à émettre 100 licences intérimaires, et qui fut lue par le président.

M. WILMOT.—Comme vous étiez à parler de licences pour approvisionner le commerce local dans le moment, je dois dire pour votre information et celle des autres personnes ici présentes, que durant les séances de la commission à New-Westminster, nous nous sommes beaucoup enquis de l'opportunité de l'émission de licences intérimaires, et nous avons suggéré au ministre que des licences fussent émises, en attendant, pour ceux qui font la pêche pour le commerce local, jusqu'à ce que quelque chose de défini fut arrêté quant à la passation de règlements permanents, ou de tous changements à faire, et qu'un droit de \$10 fut payé pour ces licences, et que ce montant fut appliqué à toute licence émise subséquemment. Cela n'est que pour permettre aux commerçants locaux et aux pêcheurs de continuer leurs opérations actuelles, mais ne s'applique pas aux fabricants de conserves, suivant que je le comprends, qui ne font la pêche que plus tard, en juin ou en juillet—je dis ceci pour que tout le monde comprenne bien.

M. WINCH.—Relativement au nombre, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. La conclusion à tirer est que tout sujet anglais et tout pêcheur *bona fide* devrait avoir droit à une licence, et je présume, d'après la teneur de la correspondance sur ce sujet, que les propriétaires de congélateurs et les exportateurs auraient droit à deux licences, de manière que s'ils ont besoin de plus de poisson que ces deux licences pourront leur en procurer, ils pourront en acheter des pêcheurs attirés—cette proposition, comme il a été expliqué, a été faite pour permettre aux pêcheurs de continuer leurs opérations dans le commerce local et le commerce d'exportation du saumon du printemps?—R. Bien, ceci vient à mon dire—voyez-vous, nous dépendons des commerçants de poissons dans New-Westminster pour approvisionner tout le commerce de la ville aussi loin à l'est qu'à Winnipeg, et nous serions entièrement à leur merci. Le premier poisson capturé, voyez-vous, sera certainement expédié en dehors du pays, ce qui nous laissera avec des prix très élevés, et aussi à n'avoir que le poisson qui ne sera pas propre à l'exportation—c'est-à-dire le rebut, qui sera à prendre ou à laisser.

Q. Alors le meilleur poisson est donc expédié en dehors du pays, et le plus mauvais laissé pour le marché local?—R. Oui, toujours.

*Par M. Higgins :*

Q. Est-ce qu'il n'y avait pas de licence ici du tout?—R. Aucune, il n'y en a jamais eu.

Q. Quelle en serait la raison?—R. Bien, d'après ce que j'ai pu savoir de M. Mowat la raison serait que si une licence était accordée, il aurait à en accorder à tout nouveau venu dans la ville, ce qui épuiserait toutes les licences.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et dois-je comprendre que vous n'avez jamais eu une seule licence?—R. Pas une—nous n'en avons jamais eu.

M. WILMOT.—Avez-vous compris comment la chose était à Victoria ?

M. HIGGINS.—Je croyais qu'il y en avait une.

M. WILMOT.—M. l'inspecteur McNabb, pouvez-vous nous renseigner—est-ce qu'il n'y a pas eu de licences d'émissions à Victoria ni à Vancouver ?

M. McNABB.—Il y a eu plusieurs particuliers de Vancouver qui ont eu des licences pour faire la pêche sur la rivière Fraser, mais ils vendaient leur poisson aux fabricants de conserves sur la rivière Fraser—they faisaient la pêche sur la rivière Fraser, et je suppose qu'ils avaient des licences.

M. WINCH.—Angus McInnes est venu s'établir ici—j'en connais un qui avait une buvette ici—je vendais environ quatre tonnes de poisson frais par semaine, et je n'ai pu obtenir de licence.

*Par M. Wilmot :*

Q. Il semble très étrange que dans une grande ville comme celle-ci il n'y ait pas une seule licence?—R. C'est très sérieux, en effet.

Q. Un des objets en vue de cette commission est de prendre des renseignements sur ces choses, et vous voyez qu'une recommandation a été faite pour l'émission de licences intérimaires?—R. Bien, j'avais un contrat pour approvisionner la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que les steamers, qui avaient besoin de faire une forte provision de poisson avant de faire voile, et nous avions de la difficulté à nous procurer le poisson.

*Par M. Higgins :*

Q. Je crois qu'il n'y a pas de divergence d'opinion entre les commissaires, relativement à la manière déraisonnable dont on a disposé de ces licences, lorsque je vois que de bons sujets anglais viennent à New-Westminster, et disent qu'ils ne peuvent obtenir de licence, tandis que d'autres en obtiennent et les vendent?—R. Bien, j'ai trois bateaux de pêche, et je puis vous dire que j'avais l'intention de les employer à faire la pêche, que j'eus été condamné à l'amende ou non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Mais, M. Winch, permettez que je vous dise que ces licences intérimaires n'affecteront en rien les licences qui pourront être accordées plus tard, et que ce n'est que pour pourvoir à ce commerce local, etc., que ces licences sont émises, et il ne s'en suivra pas que si un homme en obtient une maintenant, il ne puisse pas absolument en obtenir une autre?—R. Les propriétaires de congélateurs pourront-ils augmenter le nombre de leurs licences.

Q. Bien, c'est un sujet qui est encore sous considération?—R. Voyez-vous—ici je fais le commerce de poisson, que je vends en détail. Je manipule plus de poisson frais qu'aucun autre dans la Colombie-Britannique—c'est-à-dire qu'actuellement, en ce qui a rapport au commerce de détail dans les villes de Victoria, de Vancouver et de Westminster, je fais un plus grand trafic de poisson que qui que ce soit. J'emploie sept hommes ici, qui sont tous mariés, et par ce que je vois dans les journaux, je crois que j'en emploie autant que les fabriques de conserves sous ce rapport. J'emploie aussi des hommes à faire la pêche sur la haute mer.

Q. A quel marché vendez-vous votre poisson de haute mer?—R. Bien, je n'ai pas vendu beaucoup de saumon frais, excepté dans la ville la plus proche—puis nous en avons expédié aussi à l'est qu'à Winnipeg, et à de petites villes sur la frontière, mais il a été si difficile de se procurer du poisson que nous ne pouvions pas en envoyer beaucoup à ces endroits.

Q. Mais vous n'avez jamais eu de licence auparavant?—R. Je n'en ai jamais eu.

Q. Bien, sans en exiger trop ni trop peu, combien vous faudrait-il de licences pour convenir à votre commerce?—R. Cinq suffiraient pour le commerce de la ville, et nous procureraient une quantité suffisante de poisson pour notre propre usage dans la ville.

Q. Est-ce que ce seraient vos propres hommes qui se serviraient de ces licences pour faire la pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est parce qu'il s'est établi une coutume qui est que des gens qui obtiennent des licences les louent, et je crois que mes confrères dans la commission sont tout à fait opposés à cela?

M. HIGGINS.—Oh! oui.

M. WINCH.—Bien, si jamais je n'avais pas mes bateaux à Westminster et que je n'apporterais pas le poisson dont les gens auraient besoin dans la Colombie-Britannique, on pourra m'enlever ces licences.

M. HIGGINS.—C'est juste—c'est bien.

*Par M. Wilmot :*

Q. Oui, c'est juste, mais cette coutume a prévalu, et des licences accordées à des particuliers sont tombées en la possession des fabricants de conserves, et ont été



ensuite loués à d'autres?—R. Je ne connais rien de ce qui regarde les fabricants de conserves, mais je voudrais avoir assez de licences pour approvisionner mon commerce.

Q. Tout le but de la commission est de s'enquérir de ces choses?—R. J'ai commencé ce commerce avec la ville,—j'y suis arrivé justement après le feu, et il a toujours été difficile de se procurer du poisson pour la ville—durant la saison, voyez-vous, chaque bateau se dirige vers les fabriques, et nous ne pouvons pas nous procurer le poisson qu'il faut pour notre commerce.

Q. Est-ce du saumon du printemps ou du *sockeye*?—R. Du saumon du printemps—les gens d'ici veulent avoir du poisson frais—et quant à la pisciculture, pourquoi ne cultivez-vous que le saumon *sockeye*?

Q. Bien, lorsqu'on a d'abord inauguré la pisciculture, nous avions l'intention de ne cultiver que le saumon du printemps ou le *quinnat*, mais il paraît que le *quinnat* n'est pas le poisson propre au commerce de la rivière Fraser, et le département accepta les renseignements qui lui furent fournis par les fabricants de conserves et autres, que le seul poisson propre au commerce est le saumon *sockeye*, et c'est ainsi que le département adopta le *sockeye* pour les fins de la pisciculture?—R. Bien, je ne m'en sers pas dans mon commerce de poisson frais ici.

*Par M. Higgins :*

Q. Que pensez-vous du *quinnat*?—R. Nous avons besoin du saumon du printemps pour notre commerce, et c'est pour cela, voyez-vous, que nous venons en contact avec les autres.

Q. Est-ce un beau poisson?—R. Oh! oui, c'est un beau poisson.

*Par M. Wilmot :*

Q. Venez-vous des provinces de l'est?—R. Je suis d'Ontario—de Cobourg.

Q. Alors vous n'avez pas d'expérience dans le commerce du saumon, dans les provinces de l'est?—R. Non, monsieur—vous dites que les licences ne devraient être accordées qu'à des sujets anglais?

Bien, voyez-vous—il y a des hommes qui travaillent ici—qui prennent de la morue noire à la seine—je prends tout leur poisson—et aussi deux autres hommes—je prends tout leur poisson, en outre de deux autres hommes que j'ai constamment à mon emploi, puis il me faudra avoir d'autres hommes à Westminster, et vous voyez la quantité d'hommes qu'il me faudra avoir pour manœuvrer ce poisson. De plus il y a ici un autre homme qui fait la pêche à l'éperlan et au hareng en hiver, mais pas en été—il ne pourra pas faire la pêche sur la rivière—et ce sera dur pour eux s'il n'est permis de faire la pêche qu'à des sujets anglais, mais ce sera mieux que de laisser venir les Américains.

Q. Mais s'ils sont ici depuis longtemps, ils devraient se faire sujets anglais—voyez-vous il y a eu de fortes plaintes de ce que des étrangers viennent faire la pêche ici?—R. Oh! oui, c'est juste.

M. WILMOT.—Je dois vous dire que c'est l'opinion unanime de la commission que des sujets britanniques seulement devraient avoir des licences.

*Par M. Armstrong :*

Q. Prenez-vous autre chose que de l'éperlan?—R. De la plie franche, du flétan.

Q. Prenez-vous de la plie franche ici?—R. Oui, nous en prenons dans des bateaux avec des seines.

Q. Et du flétan?—R. Oui, on en prend un peu dans la baie, mais la plus grande partie se prend plus au nord.

*Par M. Wilmot :*

Q. Etes-vous intéressé dans la compagnie qui prend du flétan et l'envoie dans l'est?—R. Jusqu'à un certain point j'achète leur poisson, que j'expédie dans l'est.

Q. Ce commerce vous a-t-il été profitable?—R. Bien, voici—nous n'avons pas de marchés, nous avons le poisson et les moyens de le prendre mais nous n'avons pas les marchés—on ne consomme pas beaucoup de flétan dans l'est.

Q. Qu'entendez-vous par " dans l'est " ?—R. A Montréal, par exemple, une tonne de flétan va encombrer le marché, et à Boston ainsi que dans les villes américaines de l'Atlantique, nous avons le flétan de l'Atlantique qui arrive avant nous. Nous avons aussi des désavantages dans les moyens de transport—si nous voulons envoyer du flétan à Chicago, il faut actuellement qu'il fasse le tour par Boston.

Q. Et vous avez à envoyer le flétan à Boston pour le vendre à Chicago ?—R. Oui, je crois qu'il y a une grande compagnie à Boston qui contrôle tout le commerce.

Q. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique sont virtuellement contrôlés par les commerçants de Boston ?—R. Oui, mais je crois qu'ils vont nous faire place bientôt.

Q. Alors il est évident qu'un bon commerce peut être entrepris avec la pêche du flétan qui se fait ici ?—R. Oh! oui, il est certain que ce commerce viendra, nous avons besoin d'un peu de protection et de sympathie pour nous aider.

Q. Quel est le droit que vous payez pour envoyer votre flétan à Boston ?—R. Un centin la livre.

Q. A-t-il été représenté que si ce poisson venait comme poisson américain, il passerait exempt de droits ?—R. Je n'ai pas entendu parler de cela.

Q. Cela se pratique dans Ontario; le poisson expédié comme poisson américain entre sans payer de droit, un pêcheur canadien vendra nominalement ses rets aux Américains, et alors le poisson passera comme poisson américain ?—R. Oui. Bien, je pense qu'avant novembre ou décembre prochain, nous verrons un grand nombre de pêcheurs venus des provinces de l'est faire la pêche ici, et envoyer leur poisson aux Etats-Unis, et il faudra beaucoup de protection. Cette pêche du flétan ne fait que commencer, et il ne serait pas bon de la laisser se poursuivre comme celle du saumon.

Q. Vous nous avez parlé du flétan; avez-vous expédié de la morue ?—R. Il y en a sur le marché; nous prenons le skil; nous prenons ici de la morue noire; elle diffère de la morue de l'Atlantique; c'est un autre poisson que le skil qui vient ici.

Q. Est-elle plus petite ?—R. Oh, la morue d'ici se prend à la ligne, et elle pèse de 50 à 70 livres.

Q. Et le skil ?—R. De quatre à neuf livres. C'est un poisson plus petit; il a la tête plate, très ronde, et la chair en est très blanche. Je vais en avoir et vous le montrer.

*Par M. Higgins :*

Q. Où le prend-on ?—R. Pas ici; je ne puis vous dire exactement où c'est, mais je crois que c'est à 300 ou à 400 milles de ce côté de la frontière.

Q. Aux îles de la Reine-Charlotte ?—R. Oui, à peu près là.

*Par M. Wilmot :*

Q. Le poisson est-il expédié au delà de la frontière américaine ?—R. Je ne sais pas. J'en ai envoyé à Toronto et à Québec; mais il n'y a pas de skil en ces endroits. Maintenant on l'apprécie bien. Beaucoup de consommateurs d'ici en font grand cas.

Q. Alors la morue noire ou le skil est un poisson beaucoup plus recherché que celui de l'Atlantique ?—R. Bien, je ne connais rien des pêcheries de l'Atlantique. Je sais seulement qu'il se vend tout aussi bien que la morue de Géorgie.

Q. A présent, la lingue; la lingue est ce que vous appelez ici votre morue ?—R. Oui, monsieur.

Q. Voyez-vous, ces noms locaux mettent de la confusion quant aux valeurs mercantiles, etc., ici vous avez le skil, la morue noire et la lingue; sont-ils de différentes espèces de poisson ?—R. Je crois que la lingue et la morue noire sont de la même espèce. M. Ladner, en savez-vous quelque chose ?

M. WILMOT.—M. l'inspecteur McNabb pourrait en connaître quelque chose.

M. McNABB.—La véritable morue n'existe pas dans les eaux de la Colombie-Britannique, mais la lingue est beaucoup semblable à la lingue de l'Atlantique.

M. WILMOT.—Mais la lingue de l'Atlantique est tout à fait différente de la morue de l'Atlantique.

M. McNABB.—Oh! oui, tout à fait distincte, et la morue est tout à fait différente de la lingue.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. WILMOT.—Bien, le but de ces questions est d'obtenir des renseignements sur ces poissons?—R. La lingue et la morue sont un seul et même poisson, d'autant que j'ai pu l'apprendre des pêcheurs.

M. McNABB.—Oh! non. Si vous voyiez une lingue et une morue près l'une de l'autre vous verriez la différence—les nageoires, etc., sont tout à fait différentes.

*Par M. Wilmot :*

Q. La lingue pour nous a beaucoup plus de l'apparence d'une anguille—elle a une rangée continue de nageoires jusqu'à la queue?—R. Bien, c'est l'espèce que nous prenons ici.

Q. Et la morue n'a pas cette espèce de rangée continue de nageoires?—R. Je n'en ai jamais vu comme cela.

Q. Et vous croyez qu'il n'est pas désirable que les licences puissent être transférées du tout?—R. Non, monsieur; je ne le pense pas.

Q. Vous demandiez, il y a quelque temps, quelle était la raison pour laquelle on cultivait le *sockeye* à la pisciculture plutôt que le *quinnat*—pouvez-vous nous donner quelques renseignements, d'après vos propres connaissances, sur les avantages provenant de la pisciculture?—R. Non, aucun.

Q. Vous dites que les hommes qui font la pêche avec vous emploient des seines?—R. Oui, justement dans le havre. Il y a quelques pêcheurs ici qui diront qu'ils pêchent à la seine.

*Par M. Armstrong :*

Q. Nous vous sommes très obligés pour les renseignements que vous nous avez donnés?—R. Quant à la quantité des licences—deux licences seront de peu d'utilité.

Q. Mais ce sera mieux que pas de licences du tout, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur; mais s'il s'écoule beaucoup de temps d'ici à ce que les licences soient émises, elles seront de bien peu de profit.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous pouvez acheter le poisson de ceux qui ont des licences?—R. Non, cela ne fera pas non plus—oh! vous dites d'acheter leur poisson?

M. WILMOT.—Oui; c'est seulement pour le présent—ce sera peut-être dans quelques jours, ou un mois, que les autres licences seront émises.

M. HIGGINS.—Je voudrais qu'il fût envoyé un subpoena à M. Allan, qui tient hôtel ici. Je veux être renseigné sur la licence qu'il a eue.

M. WILMOT.—Oh! oui.

Le secrétaire est alors requis de préparer un subpoena ordonnant à M. Allan de comparaître devant la commission à 2 p.m.

---

JOHN KELLY, originaire de Terre-Neuve,—depuis deux ans à la Colombie-Britannique, se disant n'avoir aucune occupation spéciale, bien qu'élevé comme pêcheur, résidant à Vancouver, est duement assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, qu'avez-vous à dire—pourquoi venez-vous devant cette commission?—R. Bien, monsieur, je vais dire la vérité—je suis sous serment. J'ai été bien maltraité depuis que je suis ici. Nous avons acheté de la ficelle et nous avons fait des rets—nous en avons acheté assez pour étendre nos rets jusqu'au phare là-bas, et nous ne les avons pas encore mis à l'eau—nous avons dépensé tout l'argent que nous avions, et nous sommes presque épuisés.

Q. Comment êtes-vous épuisés?—R. J'étais à construire une maison, et le vent l'a renversée à l'automne, et les garçons sont à y travailler. J'ai trois garçons.

Q. Mais pourquoi n'avez-vous pas pu employer vos rets?—R. Je n'ai pu obtenir de licence.

Q. Pourquoi?—R. Les fabricants de conserves les ont toutes—ils avaient toutes les licences.

Q. Dois-je comprendre qu'il n'y avait pas de licences parce qu'elles étaient toutes prises?—R. Il n'y avait pas de licence pour moi—je n'ai pu trouver aucun emploi.

Q. Vous n'avez pas pu obtenir de licence et c'est pour cela que vous vous plaignez?—R. Oui, je n'ai pu en obtenir une seule, ni mes fils non plus.

Q. Avez-vous d'autre chose à dire?—R. J'ai un cousin qui est venu ici avec ses rets, et qui a dû s'en aller; il n'a pas pu s'en servir; il n'a pas pu avoir de licence, et il s'est trouvé ruiné.

Q. Connaissez-vous d'autres personnes qui auraient obtenu des licences depuis que vous en avez demandé?—R. Je ne connais rien autre chose que ce qui me concerne.

Q. Avez-vous offert de l'argent aussi?—R. Oui, une année c'était \$5, et l'année dernière c'était \$20.

Q. Etiez-vous consentant de payer \$20?—R. Oui. Je ne sais pas faire autre chose que de travailler sur l'eau.

Q. Avez-vous d'autre chose à dire?—R. Non, monsieur.

Q. Et à la Nouvelle-Ecosse—y avez-vous fait la pêche?—R. Non, pas à la Nouvelle-Ecosse. Je ne viens pas de la Nouvelle-Ecosse, je viens d'un meilleur pays que la Nouvelle-Ecosse. (Rires.) Je viens de Terre-neuve.

Q. Et ne croyez-vous pas que celui-ci soit un meilleur pays?—R. Non, je ne le crois pas. Mes amis s'en sont retournés.

Q. Quelle sorte de poisson prenez-vous à Terre-neuve?—R. Toutes les sortes, monsieur.

Q. Et pour quel poisson y faisiez-vous la pêche?—R. Oh bien, je pêchais pour la sole et pour toutes sortes d'autres poissons.

Q. Vous pourriez pêcher pour la sole ici?—R. Peut-être.

Q. Vous n'avez pas besoin de licence pour pêcher la sole ici; quelles autres espèces de poisson prenez-vous?—R. Du caplan, de la morue et de toutes sortes. Maintenant je puis vous dire justement ce que vous vouliez savoir de cet homme qui a été examiné ici.

Q. Vous pensez que la morue est la même que celle que vous prenez à Terre-neuve?—R. Oui, exactement la même. Puis chez nous, nous prenons de la morue noire, mais ici l'huile est dans le foie.

Q. Vous avez vu la morue qu'on prend ici?—R. J'y ai vu à peu près toutes les espèces. J'ai pris du caplan, c'est-à-dire de la boitte pour le poisson.

Q. Vous pensez donc que la morue est la même ici, si ce n'est que l'une a l'huile dans toutes les parties de son corps et l'autre dans le foie?—R. Oui, monsieur, c'est cela.

Q. Et que pensez-vous de la lingue?—R. Bien, je n'en ai pas pris beaucoup. Je suis étranger ici, mais dans quelque temps j'en aurai pris de toutes les sortes.

Q. Avez-vous pris du flétan?—R. Non, monsieur. J'en ai pris sur les bancs.

Q. Et le principal objet de plainte que vous avez est d'être venu ici et de ne pouvoir pêcher?—R. Oui, monsieur, et ne croyez-vous pas que ce soit un sujet de plainte, après être venu ici, d'y avoir acheté une maison, d'y avoir apporté des rets, etc.?

Q. Bien, monsieur, j'espère que vous ferez mieux?—R. Et mes fils aussi, monsieur. Je vous dis, messieurs, que c'est une honte; voici des Italiens, des Chinois et toutes sortes d'autres gens employés à faire la pêche, et de bons Anglais, des sujets britanniques, ne peuvent obtenir de licence sur leur propre territoire. C'est ce que l'Angleterre fait partout; elle acquiert de nouveaux pays pour y laisser aller ses gens après beaucoup d'efforts et de travaux, et alors vous voyez de très bons Anglais et Irlandais qui ne peuvent rien y trouver à faire. Est-ce juste, monsieur; est-ce une chose raisonnable dans notre propre pays? (Applaudissements.)

Le PRÉSIDENT.—A l'ordre, à l'ordre, s'il vous plaît.

Q. Et vous croyez que les Italiens et autres ne sont pas aussi bons que les Anglais?—R. (avec emphase.) Non, monsieur, je sais qu'ils ne le sont pas. Je suis allé dans leur pays. Je les connais; ne les ai-je pas tapés bien des fois. (Rires.) Oh! j'ai été au milieu d'eux. Une fois, lorsque j'étais en Sicile, deux de nous en avons battu une douzaine des leurs; pshaw, un bon Anglais ou un bon Irlandais vigoureux vaut une demi-douzaine de ces gens là tous les jours. (Rires.)

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. A qui vous êtes-vous adressé pour avoir une licence?—R. M. Oppenheimer en était un; puis à l'inspecteur. Il m'a dit qu'il n'avait pas de licence, que les fabricants de conserves les avaient toutes.

*Par M. Higgins :*

Q. Que vous a-t-il dit?—R. Oh, une chose ou l'autre; mais il ne m'a pas posé de questions comme ce monsieur vient de faire, comme un monsieur devrait faire. J'ai compris que les fabricants les avaient toutes.

Q. Mais vous êtes assez intéressés dans la chose pour savoir que les registres ne font pas voir que les fabricants aient toutes les licences?—R. Bien, je ne sais pas. Nous voulons avoir des licences si possible, et si nous les avons l'argent ne s'en ira pas en Italie ni à la Chine non plus, comme une bonne partie y va maintenant, à la honte et pour la disgrâce de ce pays, tandis que nos nationaux n'ont rien à faire. J'espère que vous, messieurs, vous allez remédier à cela. J'ai trois garçons, nous sommes tous des pêcheurs et avons nos propres filets, etc., et nous ne sommes propres à aucune autre besogne. C'est réellement très dur de ne pouvoir obtenir de licences.

M. WILMOT.—Bien, monsieur, votre plainte est inscrite. Cela va suffire.

---

A. W. WRIGHT, originaire du Canada, depuis six ans à la Colombie anglaise, commerçant de poisson résidant à Vancouver, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, M. Wright, voulez-vous soumettre vos vues, ou ce dont vous avez à vous plaindre, à la commission—tout ce que vous avez à dire?—R. La première chose que je voudrais mentionner, c'est que je représente la maison "British Columbia Fishing and Trading Company." de Vancouver, comme secrétaire-trésorier.

Q. Eh bien, monsieur?—R. Je voudrais d'abord parler des licences. L'année dernière nous avons demandé des licences et nous n'avons pu en obtenir. Cette année nous avons demandé dix licences. Nous recevons de fortes commandes pour le saumon, venant des provinces de l'est du Canada ainsi que des Etats-Unis, et nous ne pouvons les satisfaire.

Q. Pour quelle raison?—R. Il n'y a pas encore de licences d'émisses.

Q. Et vous ne pouvez satisfaire vos pratiques faute de licences, est-ce cela, monsieur?—R. Oui.

Q. Votre maison faisait-elle des affaires avant l'année dernière?—R. Cette compagnie a été formée il y a environ six mois, et Fader, Frères faisaient affaires auparavant. Je ne parle que de nos affaires de cette année—pratiquement, la même compagnie avait demandé des licences l'année dernière. Si, dans l'intervalle on est pour prendre quelque mesure analogue à ce qui a été fait pour M. Winch, j'aimerais bien que ça fût fait.

Q. Bien, je n'ai fait que lire la lettre du département à l'inspecteur l'autorisant à émettre des licences intérimaires—R. Naturellement, pour nous qui expédions le poisson à pleins wagons de chemin de fer, deux licences seulement nous seraient de très peu d'utilité.

Q. On se demande si vous avez besoin de licences pour faire la pêche au flétan?—R. Oui, mais je parle du saumon. Ces hommes n'apporteront pas deux ou trois saumons, et il serait très difficile de rassembler le poisson.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais si les pêcheurs ont des licences, ne pouvez-vous acheter le poisson d'eux?—R. Bien, mais nous aurons un désavantage avec M. Winch et M. Port, qui ont des licences.

Q. Oh! mais non—they n'ont pas de licences actuellement.

M. WILMOT.—Non; vous êtes tous sur le même pied cette année.

*Par M. Higgins :*

Q. Est-ce que Fader, Frères avaient une licence l'année dernière?—R. Ils n'ont jamais eu de licence.

Q. Y a-t-il jamais eu de licences d'émisses pour Vancouver?—R. Non, pas du tout. Il n'y en a jamais eu que je sache.

*Par M. Wilmot :*

Q. Connaissez-vous quelque chose de ce commerce du flétan?—R. Oui.

Q. Votre compagnie s'est-elle occupée dernièrement de la capture et de l'envoi de ce poisson?—R. Oui, monsieur.

Q. La capture que vous en avez faite a-t-elle été satisfaisante?—R. Oui, le flétan est très abondant.

Q. Et votre flétan prend-il aussi bien sur les marchés que le flétan de l'est?—R. Oui, notre représentant, M. Grant, qui vient d'arriver, nous dit qu'il prend mieux à certains endroits que le flétan de l'est. La difficulté que l'on rencontre principalement est que nous ne pouvons pas nous procurer de service de transport.

Q. Les profits ont-ils été rémunérateurs?—R. Oh! oui.

Q. Et alors ce trafic promet de devenir très profitable?—R. Oui.

Q. Et si vous pouvez réussir à établir cette ligne de commerce avec Chicago, et autres villes de l'est, il sera encore plus rémunérateur?—R. Oui, nous avons l'intention d'ouvrir une agence à Winnipeg.

*Par M. Higgins :*

Q. Si vous ne pouvez obtenir de licence, sera-t-il aussi rémunérateur?—R. Bien, s'il n'y a pas de licences d'accordées ou ne prendra pas de saumon, je suppose.

Q. Vous parlez du saumon?—R. Oui.

Q. Et vous auriez à l'acheter des autres?—R. Oui, quelques-uns devront avoir des licences.

Q. Et si vous devez l'acheter, vous en éprouverez un grave désavantage, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce flétan se prend-il loin de la côte? Les approvisionnements que vous avez obtenus venaient-ils de certaines distances sur les bancs?—R. Non, monsieur. Je suis allé plusieurs fois sur les fonds de pêche—pendant l'été nous rencontrons du flétan qui vient très près, et aussitôt qu'arrive la saison froide il gagne le nord presque jusqu'à la frontière de l'Alaska—vous le trouverez là en très grande abondance.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous avez notre poisson canadien à la frontière alors?—R. Bien, il est très loyal—il attend que nous allions le prendre. (Rires.)

Q. Et la pêche s'en fait-elle en dehors—à quelque distance au large de la côte?—R. Bien, non; notre pêche se fait principalement en dedans de la limite des trois milles.

Q. Mon but est de savoir où se fait la pêche, parce que je ne crois pas qu'il soit nécessaire que vous ayez de licences pour faire la pêche sur la haute mer, bien que je ne sois pas prêt à l'affirmer. Je crois que dans les anses et les baies, les licences sont nécessaires, mais pas dans les eaux extérieures?—R. Il y a une chose que j'aimerais à dire. Nous nous servons de dragues comme on en emploie au large de la côte en Angleterre, et en pêchant ainsi au large pour le flétan ou tout autre poisson que nous pouvons apporter avec cet engin de pêche nous pouvons prendre du jeune saumon. Comment nous en trouverions-nous—nous n'avons pas besoin de licence pour nous servir de cette sorte d'engin de pêche, mais si nous prenons du saumon?

Q. Vous servez-vous de longues dragues?—R. Oui, d'environ 40 pieds.

Q. Elle balaye le fond et emporte tout?—R. Oui, monsieur.

Q. L'opinion en Angleterre et ailleurs est que cette seine de fond est très destructive, parce qu'elle emporte tout ce qu'elle rencontre au fond, et détruit une énorme quantité de jeunes poissons non encore arrivés à maturité?—R. Bien, il n'est pas nécessaire de tuer le petit poisson—tout le poisson arrive vivant dans les rets, comme

je l'ai observé, et on jette par-dessus bord le jeune poisson qui n'est pas propre au commerce.

Q. Ceci se fait à présent sans doute, parce que le poisson requis pour le commerce est quelque peu restreint?—R. Peut-être—nous nous servons de cette même seine de fond.

Q. Quelle est la grandeur des mailles dans la poche?—R. Les mailles diminuent en grandeur en allant vers la poche. Je crois qu'elles ont  $2\frac{1}{2}$  pouces de longueur,  $1\frac{1}{4}$  pouce carré.

Q. Quelles sont les espèces de poisson que vous prenez dans cette seine?—R. De la sole, de la plie franche et du flétan.

Q. Avez-vous de la sole ici, de la vraie sole?—R. Oui, monsieur, nous avons aussi de la barbue.

Q. Prenez-vous de la sole avec les autres poissons?—R. Oui; on prend occasionnellement de la barbue avec du flétan, de la plie et du chien de mer, etc.

Q. Quelle est la grosseur moyenne de la sole que vous prenez?—R. De 4 pouces à 8 pouces de long.

Q. Et la barbue?—R. Encore plus grosse; de 14 à 16 pouces de long.

Q. Et la morue est encore plus grosse?—R. Oui.

Q. Et le saumon, de quelle grosseur le prenez-vous?—R. Oh! tout saumon qui peut se trouver dans l'eau.

Q. Du poisson en état de maturité, ou du jeune saumon?—R. Oh! non, en état de maturité.

Q. Pas de hareng?—Non.

Q. La plie franche?—R. D'environ 12 à 14 pouces de long.

Q. Je vous pose ces questions parce que c'est le désir du gouvernement de protéger le jeune poisson pour qu'il puisse grossir et devenir propre au marché. Et où ce poisson est-il expédié?—R. Au Nord-Ouest, et autres endroits.

Q. Alors vous êtes de ceux qui ne pensent pas que le Canada soit un pays étranger?—R. Oh! non; nous en avons expédié considérablement aux Etats-Unis, à Boston et à New-York. Quant à prendre du jeune poisson, je n'en ai jamais vu de jeune. Je ne crois pas que les frayères soient à la côte. Notre pêche se fait à l'eau profonde, et je n'ai jamais vu de jeunes poissons dans ces eaux. Non, les frayères sont dans les rivières, et apparemment ce poisson ne reste pas dans ces eaux.

Q. Non; mais voyez-vous il y a de petites barbues, de petites soles et de jeunes plies franches, etc., dans les environs d'où vous prenez le gros poisson?—R. Non, pas nécessairement. Nous ne voyons jamais de petits flétans. Nous en prenons des gros de toutes tailles, mais les frayères paraissent être en dehors.

Q. Mais le jeune poisson ne se trouverait-il pas sur des fonds raboteux?—R. Non, on ne prend pas de poisson sur les bords raboteux.

Q. Mais sur un fond de gravier avec des pierres comme ceci (l'encrier), la jeune plie franche pourrait s'échapper en passant à travers le gravier?—R. Bien, une seine de fond (*trawl*) emporterait une pierre de cette grosseur. Nous pêchons sur un fond de sable, et n'avons jamais vu de petits poissons.

Q. Vous croyez donc que la pêche du flétan deviendra très importante à la Colombie anglaise?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la taille de la sole que vous prenez, dites-vous?—R. Environ 10 pouces. Nous avons peine à croire que ce soit juste que nous n'ayons pas de licence à Vancouver. New-Westminster paraît toutes les avoir.

Q. La difficulté ici provient du grand nombre de fabriques de conserves, puis si tous les gens comme vous avaient des licences, on se demande si ce ne serait pas trop pour la rivière. La difficulté est de régler la chose de manière à ce que la pêche ne soit pas excessive sur la rivière.

M. HIGGINS.—Ne croyez-vous pas que la chose s'arrangerait d'elle-même?

M. WILMOT.—Bien, oui, ce pourrait être que "le plus habile devra survivre."

M. WRIGHT.—Bien, nous croyons que nous devrions être encouragés; nous avons investi un fort montant d'argent dans ce commerce.

M. WILMOT.—Oh, oui. Je n'exprime ceci que pour voir si vous croyez que cette pêche pourrait devenir excessive. Voyez-vous, s'il y avait tant de gens ici qui auraient des licences, tant à Westminster, et tant de fabriques de conserves qui

auraient tous des licences, on arriverait à épuiser la rivière, et c'est ce qu'on veut éviter si possible.

M. HIGGINS.—Mais les gens prendraient-ils du poisson qu'ils ne pourraient pas vendre ?

M. WILMOT.—Bien, nous avons vu qu'il s'en prenait de grandes quantités qui étaient jetées de côté.

M. HIGGINS.—Oui, mais je crois que la chose s'équilibrerait d'elle-même; c'est le fait de priver les gens d'avoir des licences qui cause tout l'embarras.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque autre chose que vous désirez dire, monsieur?—R. Non, monsieur.

M. ARMSTRONG.—Nous vous sommes très obligés pour vos renseignements, monsieur; ils sont très intéressants.

JOHN INGLEHART, originaire de Québec, depuis quatre ans dans la Colombie-Britannique, pêcheur de profession, résidant à Vancouver, est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, qu'avez-vous à soumettre?—R. J'ai entendu le dernier témoin dire qu'ils ne pouvaient pas acheter du poisson des pêcheurs. J'ai fait la pêche l'automne dernier. J'avais une licence, et j'étais venu pour vendre mon poisson, mais ils n'ont pas voulu l'acheter. J'y ai vu quantité de sauvages vendre leur poisson et je ne pouvais vendre le mien, et il m'a fallu parcourir la ville et le vendre le mieux que je pouvais trouver.

Q. Mais d'où venait le poisson dont ces gens s'approvisionnaient, où le prenaient-ils?—R. Je crois qu'ils l'ont eu des sauvages. Je vois quantité de sauvages venir ici qui n'ont pas de licences et qui vendent leur poisson.

Q. Et vous croyez que si les sauvages vendent leur poisson sans avoir obtenu de licence, vous travaillez avec désavantage?—R. Oui.

Q. Quelle espèce de rets employez-vous?—R. Je me sers de rets pour le *sockeye*, rets à dérivettes.

Q. Où pêchez-vous?—R. Tout près d'ici dans le havre.

Q. Quel poisson prenez-vous principalement?—R. Du *sockeye* et quelquefois du chien de mer.

Q. Et de la morue?—R. Je n'ai pris que deux morues dans mes rets.

Q. Et du saumon du printemps?—R. Non, pas ici.

Q. Où le prenez-vous?—R. Je prends un peu de saumon du printemps sur la rivière Fraser—j'avais aussi une licence pour cette rivière.

Q. Le *sockeye* est-il abondant ici, en prenez-vous en quantité?—R. Bien, je n'ai pas beaucoup pêché ici, je pêchais sur la rivière Fraser, et ensuite je suis venu ici.

Q. Et vous vous plaignez de ce que d'autres personnes qui n'avaient pas de licence avaient l'avantage sur vous en vendant leur poisson sur le marché, ou aux gens d'ici?—R. Oui. J'ai écrit moi-même à M. Mowat de venir empêcher cela, vu que nous ne pouvions vendre notre poisson. C'était honteux de voler ainsi le gouvernement.

Q. Vous avez écrit pour faire empêcher les gens n'ayant pas de licence de faire la pêche?—R. Oui.

Q. Aviez-vous une licence l'année dernière?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez eu une licence depuis que vous êtes au pays?—R. La première année, je pêchais pour M. Munn, qui était à Westminster. Je me suis adressé à M. Mowat, qui me dit que toutes les licences étaient données. Je lui dis qu'il m'en fallait une, que j'étais encore un pêcheur, que j'avais commencé à faire la pêche à l'âge de dix ans. J'ai écrit à Ottawa à ce sujet, mais il était trop tard, et on me fit réponse de m'adresser à M. Mowat, et l'année suivante j'ai eu ma licence.

Q. En quelle année était-ce?—R. L'avant dernière année; je pêchais pour M. Ewen.



Q. Quelle quantité de *sockeye* avez-vous pris l'année dernière et l'année d'avant ?

—R. L'année dernière, j'en ai pris environ 4,000.

Q. Et combien recevez-vous pour ce poisson ?—R. Dix centins pièce.

Q. Quelle en était la pesanteur ordinaire ?—R. Le *sockeye* pesait environ 4, 5 et 6 livres.

Q. En avez-vous jamais pris de 8 ou 9 livres ?—R. Je ne m'en rappelle pas. Je ne les ai jamais pesés.

Q. Faites-vous une différence dans le poids du poisson en l'achetant ?—R. Non ; supposez qu'il pèse 20 livres, nous en avons le même prix.

Q. Dans quelle partie de la rivière faisiez-vous la pêche ?—R. Oh, tout le long de la rivière ; en printemps jusqu'à 4 milles plus bas que Westminster, et lorsque le *sockeye* arrivait, j'allais pêcher à l'embouchure de la rivière.

Q. Sur les bancs de sable ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les bateaux sont-ils nombreux ?—R. Oui ; et je vais vous dire une chose—j'ai juré de dire la vérité. Je suis venu ici il y a trois ans, et je pêchais pour M. Munn, tout le monde avait une licence et on tendait des rets par dessus les nôtres : il y avait 200 à 300 brasses de rets.

Q. Alors on ne s'en tenait pas aux 150 brasses ?—R. Bien, je ne sais pas ; la loi n'était pas en force à ce sujet alors.

Q. Croyez-vous que ce soit dommageable pour le poisson d'avoir une chaîne continue de rets tendus à cet endroit ?—R. Je ne sais pas.

Q. Est-ce qu'il y a là des rets avec ailes ?—R. Bien, je crois qu'un rets de 150 brasses est assez long.

Q. Quelle est la profondeur des mailles ?—R. 45 à l'embouchure de la rivière, et 35 et 30.

Q. Avez-vous souffert beaucoup des déchets jetés dans la rivière ?—R. Bien, oui ; l'année dernière j'étais parti de la fabrique de M. Ewen pour aller pêcher, et la première fois je rencontrai un Italien qui tendit son rets à 20 verges de moi. Je ne vis rien à ce moment ; puis quand je me rendis à l'extrémité plus basse de ma dérivette, je tirai mon rets et il plaça le sien à environ 40 verges de moi, et je lui dis : ce n'est pas la manière de pêcher, vous brisez la loi du gouvernement.

Q. Oh, oui, vous voulez dire que les rets sont trop près les uns des autres ; mais n'avez-vous jamais trouvé de déchets dans vos rets ?—R. Oui, j'en ai trouvé 5 ou 6 l'année dernière ; seulement 5 ou 6 têtes.

Q. Quels sont les effets de ces déchets sur la rivière ?—R. Oh, je ne crois pas que ce soit beaucoup dommageable.

Q. Est-ce qu'ils occasionnent des maladies sur la rivière ?—R. J'y ai demeuré pendant trois ans, et je buvais de cette eau.

R. Et est-ce que cette eau ne vous incommodait pas du tout ?—R. Non, monsieur.

Q. Et par rapport à la saison réservée sur la rivière, je veux dire depuis 6 heures le samedi soir jusqu'à 6 heures le dimanche au soir, croyez-vous qu'on pourrait observer toute la journée du dimanche sans faire la pêche, ou non ?—R. Je ne sais pas.

Q. Faites-vous la pêche vous-même le dimanche ?—R. Non, jamais, même quand je pourrais pêcher ; je n'ai jamais travaillé le dimanche depuis que je fais la pêche.

Q. Et celui qui pêche le dimanche quand vous ne le faites pas a-t-il quelque avantage sur vous ?—R. Je n'ai jamais vu faire la pêche avant six heures le dimanche soir.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur, cela suffit.

Dr DUNCAN BELL-IRVING, M.D., originaire d'Ecosse, résidant et pratiquant comme médecin à Vancouver depuis 1883, est duement assermenté.

Par M. Wilmot :

Q. Bien, monsieur, avez-vous quelque chose à soumettre à la commission ?—R. On m'a demandé de déclarer ce que je savais concernant les fièvres typhoïdes sur l'île Lulu et l'île de la Mer. J'ai traité un très grand nombre de cas depuis mon arrivée ici,

surtout durant l'année dernière, mais là il y a toujours eu des cas de fièvre. J'ai remarqué que les époques de l'apparition de la maladie sur le territoire de Delta sont les mêmes qu'ici à Vancouver et les mêmes causes qui produisent la maladie ici la produisent là bas, et d'après les observations que j'ai faites j'en suis venu à la conclusion que l'eau de la rivière Fraser n'a pas autant à faire avec la maladie que l'eau de surface dont on se sert, et de l'état général des constructions de la ferme, etc. J'ai souvent remarqué que le puits se trouve dans la cour de devant, et les latrines et la fosse d'aisance pas à 20 ou 30 verges de là, et comme l'eau s'élève avec le flux et le reflux de la marée, cela ne fait pas grand différence que l'on prenne l'eau du puits ou de la fosse d'aisance.

Q. Alors ce ne sont pas des gens de goût? (Rires)—R. Je ne voudrais pas dire que l'eau aurait un plus mauvais goût, mais il faut si peu du poison pour causer les fièvres, que cela ne ferait pas grand différence. J'ai aussi remarqué que l'apparition des fièvres correspond souvent avec le temps de la pêche au saumon; il y a réellement un plus de maladie après la saison de pêche en octobre et en décembre, et le dernier cas que j'ai traité s'est présenté dans le temps de Noël, et je ne peux pas concevoir que les déchets aient pu amener ce cas retardataire. Nous avons éprouvé exactement la même chose ici à Vancouver—avant qu'on eut un aqueduc, les fièvres régnaient par toute la ville, mais depuis elles sont confinées aux extrémités de la ville, ou l'eau vient encore des puits et des fosses d'aisance, et je crois qu'il vaudrait mieux boire de l'eau de la rivière que de l'eau de surface venant des fosses d'aisance et des puits. J'ai souvent dit aux cultivateurs de là qu'ils ne devraient pas boire de l'eau de surface, mais qu'ils devraient avoir des cuves. C'est la même chose dans tout terrain bas—si vous ne pouvez avoir des puits plus bas que pour l'eau de surface, il vaut mieux se servir de l'eau de pluie amassée dans des cuves. Puis, la grande quantité de saumons morts que j'ai vus sur les bords en haut de la rivière font beaucoup plus de tort que les déchets qui sont jetés dans l'eau fraîche, parce que le soleil et la chaleur ont sans doute quelque chose à faire dans la formation de ce poison.

Q. Avez-vous quelque autre chose à soumettre?—R. Je crois que c'est tout.

Q. Votre impression est donc que les déchets ne sont pas nuisibles?—R. Je ne dirais pas qu'ils améliorent l'eau, mais je ne crois pas qu'ils soient la cause de maladies.

Q. Vous avez traité des malades à l'île Lulu et à l'île de la Mer—à quelle époque de l'année principalement?—R. Je crois que c'est en novembre, mais il y a des cas en tout temps de l'année.

Q. La matière végétale en décomposition est-elle aussi nuisible que la matière animale?—R. Oh! oui, mais cela prend beaucoup de temps.

Q. La pêche se fait en juillet, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et les déchets sont jetés à l'eau;—combien prennent-ils de temps à se décomposer?—R. Oh! quelques jours.

Q. Et la saison de pêche se termine en août?—R. Je ne connais pas cela.

Q. Lorsque les déchets stationnent dans les baies et les marais, est-ce qu'ils ne s'y décomposent pas?—R. Sans doute qu'ils doivent s'y décomposer.

Q. Est-ce qu'ils ne répandent pas de matières délétères?—R. Oh! oui.

Q. Et vous pensez que cela n'affecte pas la santé?—R. Je ne suis pas prêt à dire—mais je crois que si on ne jetait pas de saumon du tout dans la rivière Fraser les gens seraient tout aussi malades, parce qu'il leur est presque impossible de se procurer de la bonne eau.

Q. Depuis combien de temps y pratiquez-vous?—R. Je suis venu dans le pays en 1883, et j'y ai pratiqué de temps à autre.

Q. Et vous avez eu beaucoup de cas de fièvres typhoïdes?—R. Plusieurs—en plus grand nombre l'année dernière; de fait j'en ai encore sous mes soins.

Q. Et vous croyez que ce serait préférable de boire de l'eau de la rivière?—R. Oui, je crois que ce serait beaucoup mieux. Je crois que l'eau de surface et les matières provenant de ces fosses d'aisance sont réellement la cause des fièvres typhoïdes.

Q. Et est-ce que cette cause n'est pas augmentée par les déchets jetés à l'eau?—R. Je crois que ce serait la même chose s'il n'en était pas jeté du tout.

Q. Je suppose que vous connaissez le vieil adage “ que les médecins diffèrent et les malades meurent ?”—R. Oui, je le connais.

Q. Et supposez que d'autres médecins donne une opinion différente?—R. Bien, ça ne me ferait pas changer la mienne.

Q. Et vous pensez que prendre de l'eau de la partie la plus profonde de la rivière serait préférable que dans l'eau basse?—R. Oui.

Q. Et si cette eau était imprégnée de poisons, ne serait-elle pas mauvaise?—R. Oui, je ne voudrais pas en boire moi-même. J'ai dit à ces gens, et je leur ai répété tant et plus, qu'ils devront avoir des cuves pour s'approvisionner d'eau de pluie de leurs bâtiments.

Q. Quelques médecins disent de mettre un peu de whiskey dans l'eau ; dites-vous la même chose?—R. Bien, il faudrait une grande quantité de whiskey. Il n'y a rien de particulier à propos de cela ; j'ai vu la même chose dans plusieurs pays plats ; je suis allé au Démérara et en Hollande, et c'est la même chose, et il n'y a pas de saumon dans ces pays.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous dites que vous croyez que l'eau serait meilleure à boire que l'eau de la surface?—R. Oui, je préférerais en boire, mais non pas si elle provenait de marais.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous croyez que les déchets affectent l'eau de la rivière?—R. Bien, je considère le poisson mort bien pire.

Q. Mais vous dites que des déchets frais se décomposeraient dans un jour ou deux?—R. Oui, mais la masse d'eau est si grande.

Q. Mais si les déchets se joignent à ces poissons morts, est-ce que cela n'aggraverait pas la chose?—R. Bien,—

Q. Est-ce que l'usage de l'eau trouble cause la dysenterie?—R. Oh ! il n'y a pas de doute de cela.

Q. Alors, si des gens avaient la dysenterie dans le voisinage, diriez-vous que ce serait causé par l'eau trouble?—R. Bien, je dirais que c'est une des causes les plus communes de la dysenterie, mais j'ai examiné l'eau de plusieurs des puits de l'île, et l'expression “ impure ” ne serait pas le mot.

Q. Et devons-nous inférer que les gens préfèrent boire de cette eau, tandis que l'eau de la rivière serait meilleure?—R. Bien, ils ne peuvent pas s'en procurer d'autre. Ils demeurent à quelque distance du rivage ; mais cela n'est pas particulier à l'île Lulu, c'est la même chose ici.

Q. Est-ce que cette eau impure pénètre à travers le sol?—R. Je n'ai pas de doute que oui.

Q. Alors les puits seraient imprégnés de leur impureté?—R. Oui, il n'y a aucun doute ; ces impuretés du sous-sol filtrent à travers.

Q. Voyez-vous, M. le Dr Bell-Irving, lorsque les habitants d'une localité font des requêtes se plaignant de ces choses, il est du devoir du gouvernement de découvrir quelles sont les causes de ces maladies?—R. Oui, mais je ne pense pas qu'elles proviennent des déchets. Si on tendait des rets en travers de la rivière Fraser et que tout le poisson qu'on y prendrait fut jeté dans l'eau, je ne crois pas que ce serait pire en aucune façon. Ce n'est pas une opinion que je me suis formée pour l'occasion, j'entretiens cette manière de voir depuis très longtemps. Je crois que les fièvres typhoïdes dans ces îles proviennent des mêmes causes que dans Vancouver et les autres parties du monde, savoir : l'épouillage du sol de surface et des fosses d'aisance ; ces causes occasionnent les neuf dixièmes des fièvres typhoïdes du monde entier.

M. WILMOT.—Merci, monsieur.

WILLIAM CAMPBELL, originaire d'Ecosse, depuis trois ans à la Colombie-Britannique, pêcheur, résidant à Vancouver, est dûment assermenté.

Le TÉMOIN.—J'ai demandé une licence pendant deux ou trois ans, et je n'ai pu en avoir.

*Par M. Wilmot :*

Q. Une licence pour faire la pêche où ?—R. Sur la rivière Fraser.

Q. Vous a-t-on donné quelque raison particulière pour cela ?—R. On m'a dit que tous ceux qui étaient venus ici s'étaient donnés comme pêcheurs, que toutes les licences avaient été données, et qu'il n'en restait pas pour moi.

Q. Étiez-vous pêcheur en Ecosse ?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce qui vous a amené dans ce pays ?—R. Je suis venu dans ce pays avec l'intention de faire la pêche.

Q. Êtes-vous venu dans cette partie du pays dans ce but ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous avez trouvé que vous ne pouviez faire la pêche sans une licence ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous avez pêché pour d'autres sans avoir une licence pour vous-même ?—R. Oui, monsieur, je faisais la pêche pour M. Munn.

Q. Et vous croyez que c'est une injustice qui vous est faite comme sujet anglais de ne pouvoir obtenir de licence pour faire la pêche ?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous quelques autres personnes qui auraient eu des licences depuis que vous en avez demandé une ?—R. Je ne pourrais pas dire—j'en ai demandé une assez tôt.

*Par M. Armstrong :*

Q. Sous quelles conditions avez-vous fait la pêche ?—R. J'étais engagé à tant la pièce—à six cents et demi par poisson.

Q. Avec un autre homme avec vous ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avait-il six centins et demi ?—R. Non ; c'était six centins et demi pour nous deux.

*Par M. Wilmot :*

Q. Comprenant le bateau et le rets ?—R. Le bateau nous appartenait, mais pas le rets.

Q. Ainsi, pour l'usage de votre bateau vous, les deux hommes, aviez six centins et demi ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel était le prix courant pour ce poisson sur la rivière ?—R. Je crois que quelques-uns avaient huit centins.

Q. Y en avait-il qui avaient vingt centins ?—R. D'après ce que j'ai compris, quelques-uns qui avaient des permis pour eux-mêmes avaient vingt centins.

Q. Et vous vous attendiez de faire plus si vous eussiez eu des licences pour vous-même ?—R. Je me serais attendu à faire vingt centins.

Q. Avez-vous tenu quelque compte du poisson que vous avez pris ?—R. Oui ; l'année dernière, qui était une pauvre année, nous avons pris plus de quatre mille poissons.

Q. Savez-vous s'il a été pris plus de poisson qu'on a pu en disposer aux fabriques de conserves ?—R. Nous avons perdu un jour ou deux où nous n'avons pas pêché du tout.

Q. Quelle est la grosseur ordinaire du saumon que vous prenez ?—R. De six à huit livres.

Q. Savez-vous qu'on a jeté de côté certaines qualités de poisson parce qu'on ne pouvait s'en servir ?—R. Pas l'année dernière.

Q. Aucune autre année ?—R. Oui, l'avant-dernière année.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais en avez-vous vu jeter ainsi de dessus les quais ou bien des endroits où se faisait la pêche ?—R. Je n'ai pas vu cela.

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous propriétaire du rets avec lequel vous pêchez ?—R. Non, monsieur, je le tiens des fabriques.

Q. Etes-vous propriétaire de votre bateau ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle était la valeur du bateau ?—R. \$40.

Q. L'avez-vous construit vous-même ?—R. Non, monsieur.

Q. La fabrique vous charge-t-elle quelque chose pour l'usage des rets ?—R. Bien, c'est selon le prix que j'ai pour le poisson.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors si le rets vous appartient vous avez plus pour le poisson ?—R. Oui.

Q. Quel est le prix d'un rets ?—R. Bien, je crois que nous pourrions en avoir un semblable que celui avec lequel nous faisons la pêche pour \$100.

Q. Où pêchiez-vous ?—R. A l'île de la Mer.

Q. Et les bateaux étaient-ils très éloignés les uns des autres ?—R. Bien, je crois qu'il y avait assez de bateaux faisant la pêche à cet endroit l'année dernière.

Q. Y avait-il quelque disposition par laquelle certaine partie de la rivière devait être laissée libre, ou bien y faisait-on la pêche tout partout ?—R. On y pêchait tout partout, autant que j'ai pu voir.

Q. Avez-vous quelque idée de l'effet produit sur la rivière par les déchets qu'on y jette ?—R. Bien, je ne sache pas que cela fasse aucune différence pour le poisson.

Q. Aucune pour vos rets ?—R. Je crois que oui—l'huile s'y attache et les pourrit.

Q. Quel est l'effet qu'ils produisent sur la famille humaine pour ceux qui boivent de cette eau ?—R. Je crois qu'elle n'est pas très bonne, et j'entends chacun s'en plaindre.

Q. En buvez-vous vous-même ?—R. Oui, mais non si je puis avoir autre chose.

*Par M. Higgins :*

Q. En éprouvez-vous les effets ?—R. Non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Faisiez-vous passer l'eau par le filtre, ou la buviez-vous directement de la rivière ?—R. Nous la buvons de la rivière.

Q. La prenez-vous plus haut que la fabrique ou plus bas ?—R. Plus haut.

Q. Pourquoi ?—R. Parce que l'eau est meilleure.

*Par M. Higgins :*

Q. Pensez-vous que le poisson gâté soit pire que les déchets jetés à l'eau ?—R. Je crois que le poisson jeté à l'eau se corrompra à peu près de la même manière.

Q. Je veux parler du poisson mort qui descend la rivière ?—R. Oh ! je pense que c'est à peu près la même chose.

*Par M. Wilmot :*

Q. Croyez-vous que le poisson mort que vous voyez vient des fabriques, ou s'il descend de plus haut ?—R. J'ai cru que c'était du poisson qui sortait des rets.

*Par M. Higgins :*

Q. Ne croyez-vous pas que le poisson mort ne se tiendrait pas ensemble en descendant la rivière ? Nous avons la preuve que le poisson vivant se tient à peine ensemble pour monter ?—R. Non, je crois que le poisson mort se tiendrait difficilement ensemble en descendant.

Q. Ne trouvez-vous jamais de déchets dans vos rets ?—R. Oui, quelques-uns.

Q. Qu'entendez-vous par quelques-uns ?—R. Quatre ou cinq dans une heure.

Q. Qu'en faites-vous ?—R. Oh ! nous les jetons.

Q. Et le seul effet qu'ils produisent est de pourrir les rets ?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :—*

Q. Avez-vous vu des déchets dans les fondrières et dans les marais ?—R. Non, je crois que tout ce qui est jeté à l'eau est emporté de suite.

Q. Ni dans les baies ?—R. Non, je n'en ai jamais vu.

*Par M. Higgins :—*

Q. Avez-vous vu le Sand Heads découvert ?—R. Oui.

Q. Y avez-vous vu des déchets ?—R. Je n'y en ai jamais vu.

Q. Etes-vous allé à Ouláchan ?—R. Oui.

Q. Y avez-vous vu de grandes quantités de déchets en dessous des fabriques ?—R. Non, je ne puis pas dire que j'en ai vus.

Q. Avez-vous connu d'autres gens qui comme vous seraient venus dans le pays pour faire la pêche ?—R. Oui, j'en ai connu quatre autres qui sont retournés dans leur pays.

Q. Parce qu'ils n'ont pas pu obtenir de licences pour faire la pêche ?—R. Oui.

Q. S'ils avaient obtenu des licences seraient-ils restés, croyez-vous ?—R. Oui, je crois qu'ils seraient restés.

Q. Alors le fait de ne pas obtenir de licences a empêché des colons de venir s'établir ici ?—R. Oui, je le crois pour les pêcheurs.

Q. Quelle est l'occupation des gens qui ont des licences pendant le reste de l'année ?—R. Ils peuvent continuer de faire la pêche d'autres manières—faire la pêche du flétan, ou à la seine, ou de quelque autre manière.

M. WILMOT.—Merci, monsieur.

La commission s'ajourne à 12.30 p.m., pour se réunir à 2 heures p.m., au même endroit.

VANCOUVER, 12 mars 1892.

*Séance de l'après-midi.*

La commission se réunit à 2 heures p.m., au palais de justice.

Présents :—M. S. Wilmot au fauteuil ; M. le shérif Armstrong, l'honorable D. W. Higgins et M. le secrétaire Winter.

M. NICHOL ALLEN, originaire d'Ecosse, depuis neuf ans à la Colombie-Britannique, résidant et tenant hôtel à Vancouver, est duement assermenté.

M. WILMOT.—Qu'avez-vous à soumettre à la commission ?

*Par M. Higgins :*

Q. Etes-vous engagé à faire la pêche ?—R. J'ai une licence pour pêcher ; je l'ai depuis deux ans.

Q. Pour pêcher où ?—R. Sur la rivière Fraser.

Q. Avez-vous jamais fait la pêche sur la rivière Fraser ?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais fait la pêche pour y gagner votre vie ?—R. Non, mon intention était de m'en occuper à l'automne, et je voulais avoir deux licences, une pour mon fils et l'autre pour moi-même. Je voulais me livrer à la préparation du poisson.

Q. Votre fils a-t-il fait la pêche ?—R. Non.

Q. Qui vous a procuré votre licence ?—R. Je l'ai eu de M. Mowat.

Q. Qu'avez-vous dit à M. Mowat lorsque vous êtes allé lui demander une licence ?—R. Je ne lui ai rien dit. J'ai écrit au ministre des pêcheries à Ottawa.

Q. Avez-vous reçu une réponse ?—R. On m'a dit que la chose avait été soumise à l'agent à New-Westminster.

Q. Ensuite vous avez eu une licence ?—R. Oui.

Q. Combien avez-vous payé pour l'avoir ?—R. \$5.

Q. Qu'avez-vous fait de cette licence ?—R. J'ai payé deux hommes pour pêcher, et me suis arrangé avec M. Todd pour qu'il prît le poisson que je lui fournirais, et celui qu'il ne prenait pas, je le transportais à la ville pour le vendre.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Vous avez engagé deux hommes pour pêcher pour vous?—R. Oui, je leur donnais une commission de un tiers à chacun, puis j'avais un cheval et une charrette et je le transportais à la ville.

Q. Mais c'était il y a deux ans?—R. Oui.

Q. Et vous payiez à chacun un tiers pour conduire la besogne, à combien cela se montait-il?—R. Environ \$150 chacun, je ne pourrais pas dire exactement, c'était il y a deux ans.

Q. Comment avez-vous obtenu une licence pour la seconde année?—R. Je l'ai demandée, j'ai envoyé ma réquisition à M. Mowat, j'ai employé deux hommes, pendant l'année, qui ont fait à peu près la même chose—les fabricants de conserves les payent, c'est-à-dire pour un tiers du poisson à chaque homme, et je prends la balance pour mon rets et ma licence.

Q. Et combien cela vous a-t-il rapporté chaque année?—R. Oh! je n'ai pas eu grand'chose l'année dernière. Je faisais un peu mieux avant l'année dernière.

Q. Avez-vous fait \$300 l'année dernière?—R. Oh! non, pas près de cela.

Q. Après toutes dépenses payées?

M. ARMSTRONG.—Vous comptez votre bateau et votre rets comme dépenses?—R. Oh! oui, chaque année, c'était pris sur le tiers (sur un tiers).

*Par M. Higgins :*

Q. Vous deviez fournir tout?—R. Tout, si ce n'est le travail.

Q. Vous partagiez par parts, chacun un tiers?—R. Oui, je devais fournir le matériel au complet et payer pour la licence.

Q. En avez-vous demandé une cette année?—R. Je ne l'ai pas encore fait, mais j'ai l'intention de demander deux licences, vu que j'ai l'intention de me livrer plus considérablement au négoce.

Q. Vous êtes très modeste, je crois que vous ne devriez pas en avoir du tout?—R. Je crois que nous devrions avoir un renouvellement.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous quelque idée de la quantité de poisson que vous avez partagée l'année d'avant l'année dernière?—R. Environ 8,000.

Q. Et l'année dernière?—R. Je crois qu'on en a pris environ 4,000—l'année a été pauvre.

*Par M. Higgins :*

Q. Cependant vous avez mieux fait que l'année d'avant?—R. Les prix ont été meilleurs.

Q. Vous avez eu 15 centins l'année dernière?—R. Non, l'année dernière je n'ai pas fait autant que cela. Je ne me rappelle pas exactement. J'ai eu 4,300 poissons, ou quelque chose comme cela.

Q. La première année vous avez eu 15 centins?—R. Je m'étais arrangé pour environ 9 centins la première année.

Q. Un assez bon placement, n'est-ce pas, de déboursier \$5 et de prendre ce que vous avez reçu?—R. Oh! mais j'ai mis plus que cela.—j'ai mis \$20 l'année dernière. Je ne crois pas le placement si avantageux. Il vous faut un nouveau rets chaque année, et réellement il n'y a pas grand'chose à faire là dedans.

Q. Mais il y a assez à faire pour que vous demandiez deux licences?—R. Si j'en avais deux je pourrais y porter plus d'attention qu'avec une seule.

Q. L'année d'avant, avez-vous vendu sur le marché ou à la fabrique de conserves?—R. J'ai vendu à la fabrique—à la fabrique "Lulu Island Canning Company." C'était leur première année dans les affaires, et naturellement ils voulaient avoir tout le poisson possible. L'année dernière, M. Todd a tout pris.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous n'êtes pas vous-même un pêcheur de profession?—R. Non, je ne suis pas un pêcheur de profession, ni un marchand de poisson.

Q. Très bien, monsieur, c'est tout.

Le capitaine GEORGE, un sauvage chinook, de la rivière Harrison, est d'âmes assermenté. N'étant pas capable de parler beaucoup l'anglais, les questions lui sont posées, et ses réponses sont interprétées par M. Tiernan, agent des sauvages.

M. TIERNAN.—Je dois vous dire avant de commencer que cinquante sauvages sont venus me trouver et voulaient comparaître devant vous, mais j'ai pensé qu'un seul serait suffisant pour tout vous dire—c'est un pêcheur et un cultivateur.

L'INTERPRÈTE.—Il dit que lui-même et d'autres ne sont pas satisfaits du tout.

*Par M. Wilmot :*

Q. De quoi ?—R. Il dit que tous les sauvages ensemble n'ont que quarante licences, et qu'ils sont très dissatisfaits de ce nombre.

Q. Combien leur tribu compte-t-elle de sauvages ?—R. La tribu comprend 120 personnes, mais ce chiffre ne comprend pas tous les sauvages—les quarante licences sont pour toutes les tribus.

Q. Alors le sujet de leur plainte c'est parce qu'ils n'ont que quarante licences ?—R. Il dit que les blancs viennent ici et obtiennent des licences, et que ses gens étaient ici les premiers. C'est la même vieille histoire. Les blancs viennent et ont les licences les premiers, de préférence à eux, et il dit que cela ne devrait pas être. Plusieurs lui disent que les sauvages viennent pour aider les pêcheurs. Il croit que si les sauvages n'aidaient pas les pêcheurs, il n'y aurait pas de pêche du tout.

Q. Que veut-il dire par pêcheurs ?—R. Les fabricants de conserves.

Q. Que si ce n'était que des sauvages les fabricants ne pourraient pas faire leurs opérations ?—R. Oui, c'est cela qu'il veut dire. Il dit que Dieu leur a donné ces eaux et le poisson et la terre, et maintenant tout cela leur est ôté par les nouveaux venus.

Q. Dites-lui que la loi leur donne la préférence—qu'ils peuvent faire la pêche pour leur propre usage, mais non pas pour en faire l'échange ou la vente, et que lorsqu'ils viennent en compétition avec les blancs, ils doivent être sur le même pied que les blancs ; mais lorsqu'ils pêchent pour leur propre usage, ils peuvent le faire sans licences.—R. Mais je puis vous dire, M. Wilmot, qu'il ne leur est pas permis de faire la pêche. Je connais un cas où leurs rets leur ont été ôtés et mis en pièces à Yale—c'était un pauvre infirme—et ils n'ont pas les privilèges dont vous parlez.

*Par M. Armstrong :*

Q. Qui a fait cela ?—R. Bien, je ne vous dirai pas qui a fait cela—je sais qui a fait cela, et j'ai dû payer \$5 de ma poche pour acheter de la ficelle pour ce pauvre homme.

Q. Les sauvages ne se servent-ils pas d'autres engins de pêche que les dérivettes et le dard ?—R. Ils ne pêchent pas au dard du tout—ils ne préparent que quelques barils de poisson pour leur propre usage.

Q. Quand cela est-il arrivé, M. Tiernan, si vous ne voulez pas nous dire le nom ?—R. Il y a trois ans—c'était un officier du département des pêcheries.

Q. Alors un officier de la loi ?—R. Oui.

Q. Bien, je crois que la même loi prévaut ici, et c'est l'intention au moins que la même loi existe pour tout le Dominion, que les sauvages sur leurs réserves pourront pêcher en aucun temps et de toute manière, mais ils ne doivent pas pêcher pour vendre ou échanger le poisson ?—R. Bien, c'est justement ce que je veux savoir. Je voudrais savoir s'il leur est permis de prendre du poisson de toutes manières pour leur propre usage. Je voudrais avoir votre opinion sur ce point.

Q. Et s'il leur est permis de prendre du poisson pour leur consommation, il faut leur permettre de se servir d'engins de pêche—ils ne peuvent pas prendre le poisson avec leurs mains seulement ?—R. Avec des rets.

Q. Bien, si c'est avec des rets, ce doit être pour leur propre usage, mais s'ils le mettent sur le marché, ils sont sur le même pied que les blancs et soumis aux mêmes règlements ?—R. Mais ils veulent savoir s'ils peuvent prendre ce poisson et en préparer quelques barils pour leur propre consommation ?

M. WILMOT.—Certainement qu'il leur est permis de faire cela—c'est là l'intention.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. TIERNAN.—Bien, je sais qu'un officier a été envoyé l'année dernière et qu'il a enlevé le rets d'un vieillard—un vieillard de 70 ans, et il ne lui a jamais été rendu depuis.

*Par M. Armstrong :*

Q. Bien, je crois que vous êtes tenu de répondre à la question de savoir qui c'était—si vous le savez?—R. Bien, je n'aimerais pas à le dire.

Q. Il y a quantité de choses que les gens n'aiment pas à dire, mais lorsque vous êtes assermenté, vous devez le dire.

*Par M. Wilmot :*

Q. Était-ce M. Green?—R. Non.

Q. Était-ce M. McDonald?—R. Non.

Q. Ce n'était pas M. Grant ni M. McNeish?—R. Oh! non.

Q. Ce sont tous les officiers de la pêche—connaissez-vous M. McNabb?—R.

Oui.

M. McNABB.—Non, je crois que c'était avant mon temps.

M. WILMOT (à M. McNabb).—Ce sont là tous les officiers, ceux que j'ai nommés?

M. McNABB.—Oui, actuellement.

*Par M. Higgins :*

Q. C'est arrivé à Yale?—R. Oui.

Q. Vous devez donner le nom M. Tiernan.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et si cet homme a fait cela c'est très injuste?—R. Bien, il est trop tard maintenant—il est à New-Westminster.

M. McNABB.—Voudra-t-on me permettre un mot?

M. WILMOT.—Oui.

M. McNABB.—D'après l'acte actuel aucun de mes officiers ne s'est rendu coupable du crime que m'attribue mon ami, mais cela serait-il arrivé l'année dernière que son rets lui aurait été enlevé parce que la loi l'ordonne, les sauvages pouvant capturer le poisson de toute autre manière qu'avec des rets à dérivettes ou au dard—ces engins de pêches sont défendus—un officier qui veut faire son devoir est obligé de les détruire.

R. Bien, si je suis obligé de le dire—je suis sous serment—son nom est John Buie.

M. WILMOT.—Bien, d'après les déclarations que vient de faire M. McNabb, John Buie aurait été parfaitement justifiable d'en agir ainsi. M. McNabb, est-ce votre devoir de donner instructions à vos officiers de saisir les rets dont peuvent se servir les sauvages sur la rivière?

M. McNABB.—Pour vous en donner un exemple, je vous dirai que l'année dernière j'y suis allé moi-même et j'y ai trouvé le vieillard, le chef, qui se servait d'un long rets, et qui l'a remporté en promettant de ne plus s'en servir. Il y eut une longue correspondance avec le département des sauvages, et finalement je reçus une lettre que le ministre adressait au département des sauvages déclarant qu'un officier était obligé d'enlever ces rets, vu que c'était contre la loi.

R. Mais dans tous les cas c'était excéder la loi d'enlever ce rets et de le détruire.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, je ne sais pas—si on emploie un rets illégalement et que vous ne faites que le confisquer, on peut s'en servir encore—la règle doit être de les déchirer ou de les brûler par tout le Dominion. On les vend généralement à l'encan, et ils sont achetés par des amis—le meilleur moyen est de les détruire—je ne parle que de la règle générale?—R. Mais la règle générale ne devrait pas être mise en force contre les sauvages.

Q. Oui, mais l'intention est de donner aux sauvages un privilège que les blancs n'ont pas—le sauvage peut pêcher en tout temps sur la réserve, mais s'il le fait pour

vendre ou pour échanger le poisson, alors il doit être traité sur le même pied que le blanc ?—R. Oh ! nous savons cela,—mais M. McNabb, combien le blanc paye-t-il pour le privilège de faire la pêche pour son propre usage.

*Par M. McNabb :*

Q. \$2 ?—R. Bien, monsieur, quel grand privilège en effet—un blanc pêche pour \$2.

*Par M. Higgins :*

Q. Mais les sauvages pêchent pour rien—maintenant qu'est-ce que cet homme, le capitaine George, veut-il avoir ?—R. Il voudrait que des licences fussent accordées à tous les sauvages—que chaque sauvage ait une licence.

Q. Paieraient-ils \$20 ?—R. Oh ! je ne sais pas.

Q. Travaillent-ils pour les fabriques de conserves ?—R. Oui, pour la plupart—puis-je demander si \$20 sera le montant de la licence cette année ?

M. ARMSTRONG.—Ce point n'est pas encore réglé.

*Par M. Wilmot :*

Q. Oh, oui, c'est la loi maintenant. Un sauvage peut maintenant pêcher pour son usage personnel, pour rien, s'il ne se sert pas de dards ou de dérivettes ?—R. Mais en vertu de cette loi, ils ne peuvent prendre le poisson qu'avec leurs mains.

*Par M. Armstrong :*

Q. L'intention de la loi est que les sauvages auront les mêmes facilités qu'ils avaient avant que les blancs ne vinrent ici ?—R. Bien, je vais vous dire, avant que les blancs ne vinssent ici, les sauvages avaient des rets, et maintenant ils ne peuvent plus s'en servir—pourquoi ne leur permet-on pas de les employer pour pêcher ?

*Par M. Wilmot :*

Q. Je dois admettre qu'il y a une erreur quelque part dans les règlements—la loi actuelle dit qu'ils ne peuvent pêcher avec des dérivettes ou des dards, mais ne pourraient-ils pas pêcher avec des nichagens ou des niegs, quelqu'en soit le nom ?—R. Oh, non, ils ne se servent pas de cela ici—c'est pour les sauvages de l'est.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais est-ce que les fabriques de conserves ne les paient pas bien ?—R. Les fabriques leur paient ce qu'ils leur promettent—on les traite bien.

*Par M. Wilmot :*

Q. Demandez-lui si ce n'est pas un fait qu'on inscrit les noms des sauvages pour une licence que les fabricants paient et dont ils se servent—demandez-lui cela ?—R. Il répond que quelques sauvages ont des bateaux et des rets qui leur appartiennent, mais pas tous—et lorsqu'ils n'ont pas de bateaux ni de rets, les fabricants—M. Munn, M. Ewen et M. Laidlaw—leur donnent \$20 et leur fournissent le bateau et le rets, et quand ils ont fait leur argent, ils les remboursent.

Q. Ils ont alors virtuellement le même privilège que les blancs, et les fabricants ont le bénéfice du bateau et du rets ?—R. Bien, réellement je crois que les fabricants le font par charité.

Q. Oh, non—par affaire ?—R. Bien, ils ne feraient pas la même chose pour les blancs.

Q. Probablement que c'est ce qu'il entend en disant qu'ils ne feraient rien sans les sauvages. Les fabricants inscrivent le nom des sauvages pour des licences, et ils ont les licences tout le temps ?—R. Mais il est à ma connaissance que les fabricants n'inscrivent jamais leurs noms sans qu'ils aillent faire le travail pour ces licences.

*Par M. Higgins :*

Posez-lui encore la question relativement au bateau et au rets?—R. Non, il dit que s'ils n'ont pas de bateau ni de rets, les fabricants leur disent : venez, et nous vous donnerons un bateau et un rets pour la moitié des profits sur le *sockeye* ; quand le sauvage n'a pas les piastres, il emprunte l'argent des fabricants.

*Par M. Wilmot :*

Q. Alors la licence est prise au nom des sauvages, mais le fabricant paye l'argent et retire tous les profits de la licence?—R. Non.

Q. Demandez-lui ce qu'il reçoit pour son poisson avec cette licence?—R. Il dit que s'ils ont 40 *sockeyes*, ils en donnent la moitié à la fabrique, et l'autre moitié leur appartient.

R. Et si c'est un cent?—R. La même chose : nous donnons la moitié à la fabrique, et nous vendons le reste aux prix du marché.

*Par M. Armstrong :*

Q. Bien demandez-lui s'il croit que le bateau, le rets et la licence lui seraient de quelque utilité si ce n'était que les fabriques achètent le poisson.

M. ARMSTRONG (qui comprend le chinook)—mais vous ne devriez pas lui suggérer la réponse ; laissez-le répondre lui-même ; qu'est-ce qu'il dit?—R. Il dit qu'il ne pourrait rien faire de son poisson que de le sécher et le saler.

*Par M. Wilmot :*

Q. Demandez-lui combien de poisson il a pris avec son bateau il y a deux ans et l'année dernière?—R. Il n'en a pas pris du tout. Je puis répondre pour lui. Il agit comme une sorte de constable, et il s'occupe de faire observer les règlements entre les différentes tribus de sauvages, et il n'a pas pêché du tout, ce qui est à ma propre connaissance.

Q. Où est sa résidence?—R. A la rivière Harrisson.

*Par M. Higgins :*

Q. Est-ce qu'il représente tous les sauvages?—R. Oui, c'est un chef. Il y en avait 50 qui voulaient venir, mais il est venu pour tous ; il est venu de leur part.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y a-t-il autre chose?—R. Il dit que certaines personnes lui ont dit à New-Westminster que vous (le président) aviez dit que les sauvages étaient tous des paresseux qui ne faisaient la pêche que pendant quelques semaines, et il dit que ce n'est pas correct, et il est mécontent.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien dites lui que celui qui a dit cela a dit une fausseté ; dites lui que M. Wilmot a toujours été l'avocat du sauvage?—R. Oui ; il dit qu'il n'aimerait pas que M. Wilmot s'en retournât au Canada avec cette idée là.

Q. Oui ; et vous pouvez facilement comprendre que des gens qui n'aiment pas M. Wilmot lui ont dit cela pour le préjuger, ainsi que les sauvages, contre moi?—R. Il dit que lorsque la princesse Louise est venue ici, elle lui a parlé et lui a dit que si quelque chose n'allait pas bien de lui en parler, et qu'elle le rapporterait à la reine.

*Par M. Higgins :*

Q. Bien, mais qu'est-ce que c'est qu'il n'aime pas?—R. C'est ceci : que des Italiens, des Grecs et autres blancs, viennent ici et qu'ils ont toutes les licences sur la rivière.

Q. Vous devriez désabuser cet homme de cette idée ; les sauvages ne feraient rien avec leur poisson si les blancs n'étaient pas ici?—R. Oui, mais ils travaillent tous.

Q. Et c'est ce que nous faisons tous. Voyez-vous, lors même que les sauvages prendraient moins de poisson que la moyenne des blancs, le sauvage reçoit \$200 au moins pour son poisson, et si ce n'était que des fabriques de conserves, il n'aurait rien du tout?—R. Un autre sujet de plainte se trouve parmi les sauvages eux-mêmes. Ils n'ont que 40 licences, et les mêmes sauvages les ont toujours, ce qui fait naturellement qu'il y a beaucoup de mécontentement parmi les autres sauvages.

M. HIGGINS.—Oui, mais c'est M. Wilmot qui a à voir à cela. Vous devriez désabuser les sauvages de l'idée qu'ils ont que tout le terrain et tout le poisson leur appartiennent, etc.

M. WILMOT.—Je crois que c'est la règle dans tout le Dominion, que les sauvages ont le droit de prendre sur leurs réserves tout le poisson dont ils ont besoin, mais dès qu'ils commencent à faire compétition aux blancs, ils doivent tomber sous les mêmes règlements.

M. ARMSTRONG.—Bien, M. Tiernan, nous avons prolongé ce sujet parce qu'ils concerne les sauvages, mais je crois que nous avons été assez longtemps là-dessus. Nous ne devrions pas vous laisser parler du tout, M. Tiernan.

M. TIERNAN.—Oh! peut-être ce sujet a-t-il duré assez longtemps. Je vous suis très obligé.

L. H. BAIN, originaire du Nouveau-Brunswick, à la Colombie anglaise depuis 1879, teneur de livres pour la fabrique de conserves "Delta," à Ladner's-Landing, ou il réside, est dûment assermenté.

*Par M. Higgins :*

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous à Ladner's-Landing?—R. Depuis sept ans.

Q. Connaissez-vous un marais (*slough*) appelé Cohiluthan?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous donner à la commission quelque idée de l'état de ce marais?—R. Bien, j'ai fait un croquis grossier de ce marais et du voisinage. Si vous me permettez de le produire, je vais l'expliquer.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce qu'il diffère beaucoup de la carte imprimée?—R. Il indique les résidences sur la rivière et le marais, et je vais l'expliquer plus en détail.

*Par M. Higgins :*

Q. Quelle est la longueur de ce marais?—Environ deux milles depuis la tête jusqu'en bas.

Q. (Examinant le diagramme qui lui est présenté.) Quelles sont ces marques indiquées avec des points, ici?—R. Ces carrés sont des résidences. Ces croix rouges sont des étables. Ces lignes rouges indiquent les fossés découverts qui viennent tomber dans le marais. Ceci est une digue à mi-chemin environ en remontant le marais—cette digue est là depuis deux ans. Il y a une vanne à cette digue, mais tout déchet qui monte le marais—il y en a très peu qui puisse passer par là—y séjourne. Très peu de déchets se rendent à la tête du marais. C'est l'endroit où il y a eu plusieurs cas de fièvres typhoïdes, et voici la résidence de M. Arthur, qui a donné son témoignage devant la commission à New-Westminster.

Q. Quelle est la distance de la fabrique "Delta" à la résidence de M. Arthur?—R. Environ deux milles à deux milles et demi.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce plus long en remontant le marais?—R. Non, il y a deux milles et demi par le marais. Relativement aux déchets de l'année dernière, je dois dire qu'avant l'année dernière tous les déchets étaient jetés à la rivière—avant l'année dernière, je n'ai jamais entendu de plaintes de ce que les déchets fussent jetés à la rivière, de même que du poisson venant de la fabrique "Delta"—depuis qu'une

fabrique d'huile est en opération, tous les déchets de la fabrique de conserves s'en vont à cette fabrique d'huile.

*Par M. Armstrong :*

Q. Produisez-vous cela (le diagramme du marais) avec votre témoignage, M. Bain ?—R. Bien, je l'ai fait seulement pour expliquer mes réponses. Je pense que c'est par accident que des déchets seraient montés l'année dernière. L'endroit où nous mettons les déchets dans le chalan s'est brisé, et les déchets se sont rendus dans le marais pendant une journée d'ouvrage, et il se peut qu'une partie l'ait remonté, mais il n'y en a pas eu cette année.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quelle distance se trouveraient les fabriques de conserves d'ici (montrant le plan) ?—R. La fabrique de M. Wadham est à environ un demi-mille de là. J'ai dit que les déchets s'étaient rendus au marais l'année dernière par suite d'un accident, le fond du chalan s'étant brisé. Je dois dire aussi que là où il y a des cas de fièvres, les gens ne boivent pas de l'eau du marais—they boivent de l'eau recueillie dans des cuves et des réservoirs.

Q. (Examinant le diagramme)—Qu'est-ce que ces croix indiquent ?—R. Des étales.

Q. Ce plan est-il tiré d'après une certaine échelle ?—R. Non, il n'a été dressé que de mémoire.

Q. Savez-vous à qui appartient cette maison (l'indiquant sur le plan) ?—R. C'est la maison de Herbert Kirkland, à environ 50 à 60 verges du marais.

Q. Et qui demeure ici ?—R. C'est la ferme de M. Thomas Ladner.

Q. Où est la maison de M. William Ladner, à quelle distance du marais ?—R. A environ un quart de mille, plus ou moins ; bien, oui, environ un quart de mille.

Q. Ce que vous prétendez est ceci : que c'est par accident que la fabrique "Delta" a laissé aller à l'eau une partie de ses déchets, qui ont été emportés dans le marais ?—R. Oui, il y en a eu une partie qui a monté dans le marais, pas tout.

Q. Quelles sont les autres fabriques de conserves qu'il y a entre le marais et la Passe du Canot (*Canoe Pass*) ?—R. La fabrique de Wadham, celle de Harlock, une fabrique près de la Passe du Canot (*Canoe Pass*). Toutes ces fabriques envoyaient leurs déchets à la fabrique d'huile.

Q. Est-ce que la marée est très forte à cette partie de la rivière ?—R. Il y a un courant rapide dans toute cette partie de la rivière.

*Par M. Higgins :*

Q. L'eau du marais est-elle rapide ?—R. Oh ! environ deux milles à l'heure.

Q. Que pensez-vous que soit le courant de la rivière Fraser ?—R. Environ six milles à l'heure.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et les déchets s'arrêtent-ils quelque part ailleurs le long du rivage de la rivière, depuis la Passe du Canot en remontant jusqu'à Ladner's Landing et à Crescent Slough ; avez-vous jamais vu des déchets se loger à ces endroits ?—R. Je n'ai jamais vu de déchets le long de ces rivages, et à l'exception de la fabrication de Wadham, tous les déchets étaient transportés à la fabrique d'huile.

Q. Tous les déchets allaient là ?—R. Bien, je ne pourrais pas garantir pour tous les déchets des autres fabriques, mais en ce qui concerne la fabrique "Delta," tous les déchets y allaient, si ce n'est le jour dont j'ai parlé.

Q. Comment les sortez-vous de la fabrique ?—R. Ils sortent par une glissoire (*shoot*) qui les fait tomber dans le chalan.

Q. Et vous pensez qu'ils ont été transportés en entier à la fabrique d'huile, à l'exception du cas que vous avez mentionné ?—R. Oui.

Q. Où ces maisons égouttent-elles leurs eaux ?—R. Dans le marais.

Q. Demeurez-vous près du marais ?—R. Oh ! oui.

Q. Avez-vous jamais bu de l'eau du marais?—R. Oui, j'en ai bu à la dernière saison et à chaque saison.

*Par M. Higgins :*

Q. Et aucune conséquence?—R. Non.

Q. Avez-vous entendu parler de quelque autre personne? aucun cas de fièvres typhoïdes?—R. Un cas à cet hôtel.

Q. En est-il mort?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Quand ce cas a-t-il eu lieu,—l'année dernière?—R. Oui.

Q. La seule année que vous n'ayiez pas jeté de déchets à la rivière, comment expliquez-vous cela?—R. Il doit être survenu par d'autres causes.

Q. Croyez-vous que l'égouttage dans le marais soit mauvais pour la santé publique?—R. Oui, je le croirais.

Q. Avez-vous jamais vu le marais à découvert?—R. Oui.

Q. Quelle couleur a-t-il?—R. Il est noir et boueux.

Q. Avez-vous jamais vu quelqu'un mêler du jus de citron avec cette eau?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Combien croyez-vous qu'il y ait de maisons qui égouttent leurs eaux dans le marais?—R. Je ne suis pas prêt à dire exactement, environ 50 à 60.

Q. Résidez-vous à Delta?—R. Oui.

Q. De combien d'habitants se compose la ville?—R. La ville de Ladner's-Landing? Oh! d'environ deux ou trois mille.

Q. Ils ont un conseil?—R. Oui.

*Par M. Wilmot :*

Q. Sont-ce des gens respectables qui composent le conseil?—R. Oui, monsieur.

Q. Très respectables et qui représentent le peuple aussi?—R. Oui, je suppose.

Q. Et si ces gens prétendaient que les déchets sont la cause des fièvres typhoïdes, seraient-ils dans l'erreur?—R. Ils seraient simplement sous une fausse impression; ce que je voulais dire c'est que très peu de déchets se sont rendus dans le marais l'année dernière.

Q. Mais vous opposez votre opinion à celle des autorités municipales sur ce sujet?—R. Oh! je ne dirais pas cela.

M. HIGGINS.—Je crois que vous allez trop loin, M. le président, nous avons entendu des autorités médicales.

M. WILMOT.—Mais je réfère aux autorités municipales; je veux savoir seulement si l'opinion de cet homme doit contrebalancer toutes les opinions des autorités municipales.

M. HIGGINS.—Je crois, M. le président, que lorsque nous descendrons la rivière nous devrions arrêter notre course et aller visiter ce marais.

M. WILMOT.—Mais on n'y prend pas de poisson actuellement.

M. HIGGINS.—Non, on y prend le produit de l'égouttage; nous avons entendu un éminent médecin dire que les microbes étaient dans cette eau, et il a laissé l'endroit parce qu'il ne pouvait pas avoir d'eau à boire.

M. HIGGINS.—Il a été dit devant la commission que de grandes quantités de *sockeyes*, des quantités de saumons avaient été jetés dans la rivière, combien de temps avez-vous passé dans la fabrique "Delta"?—R. Sept ans.

Q. En avez-vous vu jeter à l'eau?—R. Non, pas en grandes quantités, j'en ai vu quelques-uns.

Q. En avez-vous vu?—R. Oui, j'en ai vu quelques-uns jetés en bas du quai.

*Par M. Wilmot :*

Q. Tenez-vous un compte du poisson qui vient à la fabrique "Delta"?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien l'année dernière?—R. Environ 150,000.

Q. C'était une année courte?—R. Oui, monsieur.

Q. Il en est venu autant l'année d'avant?—R. En 1890? Non, je ne pense pas, pas la moitié autant. Pour constater combien il s'est pris de saumon, nous prenons seulement onze fois le nombre de caisses paquées.

Q. Combien en a-t-il été paqué en 1890 ?—R. Entre 15,000 à 16,000, je crois—je ne parle que de mémoire, et je pourrais peut-être un peu me tromper.

Q. Quelle est la grosseur habituelle de ce poisson ?—R. Dans les bonnes années ils sont plus petits que dans les pauvres années. Dans une bonne année, disons 7 livres, et dans une pauvre année (*off year*), probablement un peu plus, 7½ à 8 livres.

Q. Combien de boîtes peut remplir un poisson, généralement ?—R. Entre 4 et 5 boîtes.

Q. Et qu'est-ce qu'on fait du reste ?—R. L'année dernière on en a fait de l'huile.

Q. Est-ce qu'on ne le jette pas comme déchets ?—R. On le jette comme déchets,

Q. Combien ces boîtes contiennent-elles ?—R. Généralement une livre.

Q. Est-il possible de mettre 22 ou 24 onces dans une boîte ?—R. Non, c'est impossible.

*Par M. Higgins :*

Q. Pouvez-vous mettre 20 onces ?—R. Non, 18 onces peuvent y entrer.

*Par M. Wilmot :*

Q. Est-ce la coutume d'y mettre 18 onces ?—R. Non, on entend mettre une bonne mesure, en y mettant un peu plus que la mesure.

Q. Avez-vous vu les bateaux faire la pêche ?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'ils laissent un tiers de la rivière libre en pêchant ?—R. Non, je ne puis pas dire qu'ils le font.

Q. Vous avez été un observateur attentif des autres sujets, je croyais que vous auriez aussi observé celui-là ?—R. Je ne sais pas s'ils laissent libre aucune partie en particulier de la rivière, ils font la pêche partout. Immédiatement vis-à-vis Ladner's ils ne pêchent pas, parce qu'il s'y trouve une barre sur laquelle on ne pêche pas.

*Par M. Higgins :*

Q. De combien de membres se compose le conseil municipal de Delta ?—R. De cinq et d'un préfet (*reeve*).

Q. De six alors—s'y trouve-t-il quelque homme de loi ?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Si, maintenant, six ou soixante hommes, n'étant pas de profession, expriment une opinion sur un sujet scientifique dont ils ne connaissent rien, et que deux hommes qui ont passé leur vie à étudier la question dont ils parlent, expriment une opinion contraire, quelle opinion accepterez-vous vraisemblablement ?—R. Il est probable que j'accepterai l'opinion des deux.

M. HIGGINS.—Moi aussi.

*Par M. Wilmot :*

Q. Avez-vous jamais entendu dire que des hommes de profession donnent souvent un témoignage directement opposé à d'autres ?—R. Hommes de profession ?—Oh ! oui.

M. HIGGINS.—La question est de savoir si le témoignage d'hommes non versés dans la science doit être accepté au lieu de celui d'hommes de la science ; on ne supposera pas probablement qu'aucun membre de cette commission accepterait le témoignage de personnes ne connaissant rien du sujet, de préférence à celui d'hommes qui ont fait une étude des causes des maladies.

M. WILMOT (avec emphase). Je dis également que chaque homme de la science qui a été entendu ici affirme que l'eau est contaminée par les déchets qu'on y jette.

M. ARMSTRONG.—A l'ordre, messieurs.

M. HIGGINS.—Peu importe—M. Armstrong, vous vous êtes occupé de la chose pendant une semaine, je n'étais pas ici.

*Par M. Higgins :*

Q. A propos de *sockeye* et de quantités de poissons qui auraient été jetés à l'eau, avez-vous jamais vu qu'on avait jeté du "quinna" à l'eau ?—R. Non.

*Par M. Wilmot :*

Q. Et vous êtes teneur de livres à la fabrique Delta?—R. Oui, monsieur.

M. WILMOT.—C'est tout, monsieur ; c'est tout ce que je voulais vous demander.

B. J. SHORT, originaire du Nouveau-Brunswick, depuis quatre ans à la Colombie-Britannique, gérant de la fabrique "Lulu Island Canning Company," est dûment assermenté.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, monsieur, qu'avez-vous à dire?—R. Relativement à ces déchets de poisson, nous avons eu un cas de fièvres typhoïdes à Steveston, et nous avons coutume de voir toutes espèces de fièvres avant que la fabrique ait commencé à opérer au printemps—les déchets n'ont pas paru avoir d'effets injurieux.

Q. Rien autre chose, monsieur?—R. Je ne vois jamais de déchets aux alentours des bords de la rivière dans notre section.

Q. N'est-ce pas le cas qu'ils sont tous jetés des fabriques dans l'eau?—R. Oui, je le crois ; certainement que les déchets vont à l'eau.

Q. Est-ce le cas que le poisson pèse de six à huit livres?—R. Oui.

Q. Est-ce le cas que vous faites environ quatre boîtes et demi avec un poisson?—R. Oui, environ douze poissons par caisse, la caisse pèse environ vingt-deux ou vingt et une onces, y compris la boîte et tout.

*Par M. Higgins :*

Q. Quelle serait la pesenteur des boîtes seules ? Trois ou quatre onces?—R. Oui, je suppose.

Q. Mettez-vous plus qu'une livre dans une boîte?—R. Pas beaucoup plus.

*Par M. Wilmot :*

Q. A quelle distance se trouve la fabrique Lulu de Ladner's-Landing?—R. Je crois qu'elle est à environ six ou huit milles, de l'autre côté, en descendant la rivière—Je crois que l'on compte six milles.

Q. Vous êtes un officier salarié—le gérant?—R. Non, je suis membre de la compagnie.

Q. Recevez-vous quelque émolument pour agir comme gérant?—R. Non.

Q. Tous vos émoluments consistent dans une part des profits?—R. Oui.

Q. Et vous n'avez jamais vu de déchets sur les bords de la rivière?—R. Non.

Q. Y avez-vous jamais porté spécialement attention?—R. Non, je n'y ai jamais porté une attention spéciale—Oh, sans doute qu'il peut s'y trouver quelques déchets, mais je ne les ai jamais remarqués.

*Par M. Higgins :*

Q. Y a-t-il beaucoup de poissons pêcheurs (*scavenger fish*) autour de votre fabrique?—R. Oui, ils sont très nombreux.

Q. Et quand vous jetez les déchets, ils les enlèvent de suite?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Quelle est la profondeur de l'eau là où vous jetez les déchets?—R. Nous avons une glissoire (*a shoot*), et les déchets en tombent dans six ou huit brasses d'eau.

*Par M. Wilmot :*

Q. Votre construction est-elle bâtie sur pilotis?—R. Oui.

Q. Et ils iraient à 40 ou 50 pieds de profondeur?—R. Oui, nos pilotis ont de 50 à 60 pieds.

*Par M. Armstrong :*

Q. Y avait-il des cas de maladies à cet endroit avant que votre fabrique y fut installée?—R. Je ne sais pas, c'est possible.



Q. Combien aviez-vous de bateaux?—R. Nous avons vingt licences.

Q. Combien en employiez-vous d'autres à part de ces vingt?—R. Six ou sept.

Q. Et combien de caisses avez-vous paqué en 1890?—R. Nous étions nouveaux,—environ 10,000.

Q. Et ce poisson avait-il été capturé sur les bancs de sable?—R. Oui, en descendant le chenal.

Q. La pêche se faisait-elle profusément, ou laissait-on un tiers au chenal libre?—R. Oh! je crois qu'on pêchait profusément, mais je suppose qu'on laissait le chenal libre. Je ne porte pas beaucoup d'attention à cela.

*Par M. Higgins :*

Q. La santé est-elle bonne dans votre voisinage?—R. Oui, durant l'été je ne demeure pas là,—je demeure à Vancouver.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quand est la saison insalubre?—R. En printemps,—c'est dans ce temps qu'il y a eu des cas de maladie.

Q. Aucune maladie en automne?—R. Je ne sais pas s'il y en a eu ou non,—les cas dont je parle ont eu lieu en printemps, avant que nous ayions commencé nos opérations,—c'est quand on était à bouleverser le sol pour fixer l'emplacement de la ville.

Q. Les fièvres ont dû sortir de la terre?—R. Bien, je suppose.

*Par M. Higgins :*

Q. Quel est votre breuvage favori à la fabrique, M. Short?—R. Du thé ou de l'eau.

Q. Vos hommes boivent-ils de l'eau à la fabrique?—R. Oui, ils n'ont pas d'autre chose à boire.

Q. Est-ce qu'ils la coupent?—R. Bien, je ne sais pas—je suppose que quelques-uns le font.

Q. La fait-on bouillir?—R. Non, pas là.

M. HIGGINS.—Il y a de l'eau qui n'est pas bonne si on ne la fait pas bouillir.

M. WILMOT.—Très bien ; cela suffit.

---

M. ROBERT MITCHELL, natif d'Ecosse, depuis trois ans dans la Colombie anglaise, pêcheur et résidant à Victoria, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Maintenant, monsieur, qu'avez-vous à nous dire?—R. Bien, je voudrais obtenir un permis. J'ai pêché pour M. Munn il y a deux ans à la fabrique des Iles de la Mer (*Sea Islands*). On ne me payait que 6½ centins par poisson, et l'on me dit que quelques-uns de ceux qui avaient des permis avaient jusqu'à 20 centins.

Q. Avez-vous demandé un permis?—R. Oui, monsieur.

Q. Et pourquoi n'en avez-vous pas eu?—R. Je ne le sais pas. Je ne suis pas allé voir, mais quelques-uns des gars dans la même maison y sont allés. Je suis allé à la pêche au phoque cette année-là. M. Munn m'a fourni un bateau et un rets.

Q. Quelques-uns de vos voisins qui avaient des permis ont-ils pêché pour M. Munn?—R. Non, monsieur, pas que je connaisse.

Q. Avez-vous reçu le même prix que les autres?—R. Oh, oui ; j'ai reçu le même prix que ceux qui n'avaient pas de permis.

Q. Qu'auriez-vous gagné si vous aviez eu un permis?—R. J'aurais eu 20 centins par saumon si j'avais eu un permis m'appartenant ; je crois que je les aurais eus, 15 ou 20.

Q. Et n'ayant pas de permis, vous n'avez reçu que 6½ cents?—R. Oui, 6½ cents.

Q. Puis votre compagnon dans le bateau recevait la même chose?—R. Non, n'avait que la moitié, 3¼ cents chacun.

Q. Et les autres avaient 20 cents ?—R. Oui ; M. Munn nous fournissait le bateau et nous donnait 6½ cents par saumon, à diviser entre nous deux.

*Par M. Higgins :*

Q. Et si vous aviez eu un permis, quel prix auriez-vous eu pour votre saumon ?  
—R. Je crois que j'aurais eu 20 cents si j'avais eu un permis.

Q. M. Munn vous fournissait le bateau et les rets et vous payait 6½ cents ?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous pêché pour M. Munn ?—R. Il y a deux ans.

Q. Combien avez-vous pris de saumon ?—R. Près de 6,000, je crois.

Q. Est-ce que ce chiffre représente à peu près la moyenne par bateau ?—R. Oui ; pour la fabrique de M. Munn, je crois.

Q. Pouvez-vous exprimer une opinion quant aux effets des déchets sur l'eau de la rivière ?—R. Je n'aime pas beaucoup cette eau, mais elle ne me fait aucun mal. Comme de raison, je préférerais boire l'eau en amont de la fabrique que celle en aval.

Q. Pourquoi un côté de la fabrique plutôt que l'autre ?—R. Parce que les déchets de la fabrique ont un petit effet sur l'eau qui coule plus bas que la fabrique.

Q. Alors votre plainte principale, c'est que vous ne pouvez avoir de permis ?—R. Oui ; et je voudrais que toute la journée du dimanche fut observée.

Q. Oh, vous êtes pour l'observance complète du dimanche ?

*Par M. Higgins :*

Q. Ne pourriez-vous pas l'observer vous-même et laisser les fabriques ne pas l'observer ?—R. Je ne sais pas comment je le pourrais, lorsque je suis engagé par la fabrique, et que c'est elle qui me fournit le bateau et les rets. Comme de raison, je ne suis jamais resté à terre. Je suis toujours allé à la pêche, mais je n'aimais pas cela. Je ne sais pas si M. Munn ferait quelque difficulté. Si j'avais un permis à moi, je n'irais pas pêcher le dimanche. Ja crois que la fabrique accepterait mon poisson le lundi.

*Par M. Wilmot :*

Q. Y en a-t-il d'autres comme vous qui n'aiment pas à pêcher le dimanche ?—R. J'en connais quatre qui n'aiment pas à pêcher le dimanche.

Q. Alors les propriétaires de fabriques obligent ceux qu'ils engagent à commencer à pêcher à 6 heures ?—R. Non, je ne dis pas que les paqueurs obligent leurs engagés à commencer la pêche à 6 heures du soir le dimanche. Je ne suis jamais resté à terre le dimanche soir, mais supposant que j'aurais dit aux paqueurs que je refusais d'y aller, on m'aurait probablement donné mon congé. Je crois que si j'étais resté chez moi le dimanche soir et que les paqueurs m'avaient demandé, j'ose dire qu'ils m'auraient mis à la porte, si j'avais refusé ; je n'ai jamais demandé à M. Munn.

Q. Et vous croyez que la loi permettant la pêche le dimanche corrompt le moral de quelques personnes ?—R. Oui ; je le crois. Je n'ai jamais aimé moi-même à pêcher le dimanche. Je crois que la suspension hebdomadaire pourrait être depuis 6 heures samedi soir, jusqu'à minuit du dimanche suivant.

*Par M. Armstrong :*

Q. Mais qu'est-ce que les paqueurs feraient du poisson pris le samedi ?—R. Je n'en sais rien.

*Par M. Wilmot :*

Q. Vous savez que ce changement à été fait pour convenir aux paqueurs ?—R. Je crois que le changement à été mal fait.

Q. Croyez-vous que tout sujet britannique devrait avoir un permis s'il en désire ?—R. Oui ; je crois que l'on devrait accorder des permis à tous ceux qui en demandent.

Q. Approuvez-vous la méthode d'acheter des permis et de les revendre ?—R. Non, monsieur ; je crois qu'un homme ne devrait pas avoir le droit d'acheter un permis pour le revendre ; je ne crois pas que ce soit juste.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Avez-vous jamais pêché dans les rivières d'Ecosse?—R. Non, monsieur; j'ai pêché sur les côtes de la mer en Ecosse.

Q. Quelqu'un vous a-t-il porté à venir dans ce pays pour pêcher?—R. Oui; mon père résidait ici; il m'a dit que c'était un bon endroit pour la pêche, et je suis venu.

Q. Votre frère a-t-il un permis?—R. Non, monsieur.

*Par M. Wilmot :*

Q. Votre frère est-il pêcheur?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous croyez que ce refus de permis a l'effet d'empêcher des gens de venir ici?—R. Je le crois, parce que l'été est le temps de la pêche, et si vous ne pouvez obtenir la permission de pêcher, je ne vois pas ce que vous puissiez faire?

Q. Alors vous croyez que vous devriez avoir un permis et que toute la journée du dimanche devrait être observée?—R. Oui, monsieur.

M. WILMOT.—Très bien, monsieur, cela suffit.

---

THOMAS CAMPBELL, natif d'Ecosse, depuis trois ans dans la Colombie anglaise, pêcheur, et résidant de Vancouver, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

P. Qu'avez-vous à dire?—R. J'ai à dire que depuis deux ans je demande un permis et je n'en puis obtenir.

Q. Vous a-t-on donné la raison du refus?—R. L'année dernière j'ai demandé s'il y avait encore des permis à accorder, et l'agent m'a dit qu'il y en avait encore cinq ou six, mais qu'ils avaient été demandés par d'autres. Je lui ai demandé si c'étaient des pêcheurs, et il m'a répondu oui; mais ces permis sont allés à des personnes qui n'avaient de pêcheur que le nom.

Q. Avez-vous pêché l'année dernière?—R. Oui, pour la fabrique de l'Ile de la Mer (*Sea Island*), de M. Munn.

Q. A quelles conditions pêchiez-vous?—R. Il me fournissait un bateau et un rets et me donnait tant par poisson.

Q. Combien?—R. Six cents et demi.

Q. A diviser entre vous et votre compagnon?—R. Oui.

Q. Quel était le prix courant pour ceux qui pêchaient avec permis?—R. Des permis leur appartenant?

M. WILMOT.—Oui.—R. Vingt cents.

Q. Auriez-vous eu vingt cents pour votre saumon si vous aviez eu un permis en propre?—R. Je le crois.

Q. Combien de bateaux pêchaient pour cette fabrique?—R. Je ne puis pas dire.

Q. Combien avez-vous pris de saumons dans votre bateau l'année dernière?—R. Environ 4,000.

Q. L'année était-elle mauvaise?—R. Oui, c'était ce que l'on appelle une mauvaise année.

Q. Et cependant vous avez pris 4,000 saumons?—R. Oui.

*Par M. Armstrong :*

Q. Avez-vous autre chose à dire?—R. Non.

M. ARMSTRONG.—Merci, monsieur; cela suffit.

---

JOHN BROWN, natif du Portugal, établi dans la Colombie anglaise depuis 1858, résidant à Vancouver, pêcheur et fabricant de bateaux, se dit sujet anglais depuis l'époque des premières élections dans la Colombie, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Bien, quelle est votre plainte?—R. Je voudrais avoir un permis de pêche.

Q. En avez-vous jamais eu?—R. J'en ai eu un il y a quatre ans; j'en ai demandé depuis tous les ans; mais je n'ai eu aucune réponse.

Q. Ainsi tout ce dont vous vous plaignez c'est de ne pas avoir de permis ?—R. Oui.

Q. Où voulez-vous pêcher ?—R. Sur la Fraser.

Q. D'autres personnes ont-elles obtenu des permis depuis que vous avez fait votre demande ; quelques-uns de vos voisins, par exemple ?—R. Non, pas de mes voisins ; mais beaucoup d'autres ont demandé des permis depuis quatre ans et en ont obtenu, mais moi je n'ai pu en obtenir.

Q. Avez-vous pêché pour des fabriques depuis ?—R. Non, je suis trop vieux pour pêcher moi-même maintenant, mais les paqueurs obtiennent des permis et ne pêchent pas eux-mêmes.

Q. Et vous voulez un permis comme eux ?—R. Je pourrais conduire le bateau avec les rames au moins.

Q. Alors votre principal but est d'obtenir un permis, s'il y a possibilité ?—R. Oui, monsieur, c'est ce que je désire.

M. ARMSTRONG.—Cela suffit ; merci, monsieur.

JOSEPH GOUSTAF, natif du Portugal, établi dans la Colombie anglaise depuis 1874, et sujet anglais par naturalisation depuis 1892, résidant de Victoria et pêcheur, prête serment.

*Par M. Wilmot :*

Q. Que désirez-vous ?—R. Bien, j'ai fait la pêche pour la plus grande partie du temps depuis que je suis en ce pays, mais depuis quatre ans je n'ai pu obtenir de permis.

Q. Et c'est la principale plainte que vous avez à soumettre à la commission ?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors je ne vois que nous pouvions faire autre chose que d'enregistrer votre nom et dire que vous voulez un permis. Un suffira-t-il ?—R. Oui, monsieur, un suffira.

Q. Et vous avez pêché sur la rivière ?—R. Oui, j'ai pêché pour M. Ewen et pour M. Munn.

*Par M. Armstrong :*

Q. Où pêchez-vous en hiver ?—R. J'ai été malade pendant un hiver ; l'hiver dernier j'ai pêché ici, à Vancouver.

*Par M. Wilmot :*

Q. Quelle espèce de poisson prenez-vous ?—R. Toute espèce de petits poissons, de l'éperlan, du hareng, etc.

Q. Vous pêchez avec une seine ?—R. Oui.

Q. Quelle longueur a votre seine ?—R. Environ 50 brasses, quelque chose comme cela.

Q. Quelle grandeur de mailles dans la bourse ?—R. Mailles d'un pouce d'extension dans la bourse et deux pouces et demi dans les " ailes."

Q. Quelle est la grandeur de la bourse ?—R. Trois brasses et demie.

Q. Et vous prenez une grande quantité de petits poissons, n'est-ce pas ?—R. La pêche avait habitude d'être abondante, mais le poisson a beaucoup diminué ; maintenant tout celui que nous prenons est assez petit pour le marché.

Q. Prenez-vous quelquefois du poisson qui soit trop petit pour le marché ?—R. Quelquefois, mais en très petit nombre.

*Par M. Armstrong :*

Q. Et lorsque vous pêchez vous tirez votre seine à terre, où vous amenez ces tout petits poissons ?—R. Quelquefois les tout petits poissons passent à travers les mailles de la seine ; nous ne pouvons les amener à terre.

Q. Passent-ils à travers une maille d'un demi-pouce ?—R. Oh, oui, l'éperlan y passe quelquefois. L'éperlan est un très petit poisson.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

Q. Tout le long de cette côte, vous autres Portugais, Italiens, etc., vous pêchez avec les mêmes seines que vous aviez dans votre pays, et vous prenez toute sorte de petit poisson, jeunes saumons comme autres?—R. Oh, le jeune saumon vient ici, mais il n'y fraie jamais; nous ne prenons jamais de jeune saumon.

Q. Mais on se plaint que vous prenez une grande quantité de jeune poisson qui, s'il était laissé à la mer, serait bon pour le marché dans une année ou deux?—R. Nous ne prenons jamais de très petit poisson; il passe à travers nos rets; nous nous servons de cette petite maille pour l'éperlan; nous ne pouvons prendre l'éperlan autrement.

Q. Vous traînez votre rets jusqu'à terre tout rempli de poisson; faites-vous le choix du gros poisson pour le marché?—R. Oui.

Q. Que faites-vous des petits?—R. Nous les laissons aller s'ils ne nous sont pas utiles, quelques fois nous les jetons en dehors des rets et les laissons aller.

Q. Croyez-vous que beaucoup de ceux que vous jetez, vivent?—R. Oh! oui; plusieurs.

Q. On se plaint que vous laissez les petits poissons sur la grève aux endroits où vous tirez votre seine, et qu'ils y pourrissent?—R. Que l'on prouve ce fait. C'est la fabrique d'huile qui a ruiné le poisson, pas nous.

Q. Comment cela?—R. La fabrique d'huile jetait des masses de résidu à la mer, et c'est ce qui a chassé le poisson.

Q. Quel effet produisent les résidus jetés à l'eau?—R. Cela gâte les frayères et chasse le poisson; cette fabrique est abandonnée maintenant.

M. HIGGINS.—Le propriétaire est mort.

*Par M. Wilmot:*

Q. Et vous croyez que ces restes de fabrique détruisent le poisson?—R. Oui.

M. ARMSTRONG.—Très bien, cela suffit. Après un intervalle de quelques minutes aucun témoin ne se présentant—

M. WILMOT.—Je vois que la publicité donnée à cette assemblée a été générale, par ce que nous avons eu des témoins tout le long du jour. Maintenant il n'en vient pas d'autres.

M. ARMSTRONG.—Je propose que nous ajournions pour nous réunir à New-Westminster lundi, à 8 heures du matin, ou à telle autre heure que le bateau sera prêt à nous transporter et faire visiter le bas de la rivière, l'emplacement des fabriques, etc.?

M. HIGGINS.—Très bien.

M. WILMOT.—C'est adopté, alors. A lundi à huit heures; mais avant d'ajourner je veux déposer devant la commission une lettre que j'ai reçue de la chambre de commerce de Vancouver, que je lirai et ensuite ferai insérer dans les minutes par le secrétaire.

---

### CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER.

George E. Berteaux, président; W. F. Salisbury, vice-président; A. H. B. Macgowan, secrétaire.

VANCOUVER, C.-B., 11 mars 1892.

*A messieurs les membres de la commission royale des pêcheries, Vancouver, C.-B.*

MESSIEURS,—A une assemblée de cette chambre de commerce, tenue hier soir, la résolution suivante a été adoptée unanimement, savoir:—

“Attendu que la pêche du saumon est d'une grande importance pour cette ville et pour la province en général; et

“Attendu que sur les marchés du monde la concurrence est très vive entre nos produits et ceux de l'Alaska et de la rivière Colombie; et

“Attendu que tout embarras apporté au succès de nos pêches aurait un résultat désavantageux pour le pays,

“ Nous, les membres du bureau de la chambre de commerce de Vancouver, désirons soumettre respectueusement aux membres de la commission royale des pêcheries, les recommandations suivantes, savoir :

“ *Permis.*

“ 1. Qu'en considération du capital considérable placé dans les fabriques de conserves, et les préparatifs considérables qui doivent être faits longtemps à l'avance de la saison de pêche, il est essentiel que les paqueurs soient certains d'avoir un certain nombre fixe de bateaux pour leurs opérations de pêche, et que ce nombre ne devrait pas être de moins de 25 et non sujet à des changements d'une année à l'autre ; aussi que pour les fabriques du nord le nombre des permis accordés à ces fabriques l'année dernière ne soit pas sujet à réduction.

“ *Déchets.*

“ 2. Que, vu que nous croyons que le fait de jeter les déchets dans la rivière Fraser en eau profonde ne fait pas de tort à la santé du peuple et ne cause pas la mort du poisson, les paqueurs ne soient pas tenus à faire plus que de déposer les déchets en eau profonde, vu que des règlements embarrassants à ce sujet pourraient causer un tort considérable à l'industrie des conserves.

“ *Suspension hebdomadaire.*

“ 3. Qu'à cause du temps extrêmement court de la pêche, les règlements quant à la suspension hebdomadaire sur la rivière Fraser, restent tels qu'ils sont maintenant, savoir, de 6 heures du matin le samedi, à 6 heures du soir le dimanche, arrangement en vertu duquel il ne se fait pas pratiquement de travail le dimanche.

“ *Piscifecture.*

“ 4. Que la piscifecture mérite tout appui, et qu'il est désirable que des inspecteurs soient nommés pour étudier davantage les habitudes du poisson, surtout dans les rivières supérieures, et en marquant les poissons obtenir des renseignements plus précis sur leurs migrations.

“ Recommandant respectueusement ces observations à votre commission.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé)

“ A. H. B. MACGOWAN,

*Secrétaire.”*

[Sceau.]

M. PORT, de New-Westminster, qui avait déjà été deux fois entendu comme témoin, tient avec les commissaires une conversation au cours de laquelle on entend les remarques et les plaintes suivantes :

Que la difficulté par rapport aux permis venait de ce que le nombre des permis était trop petit.

M. McNABB.—On m'a donné des instructions me défendant d'excéder le nombre fixé de permis.

*Par M. Wilmot :*

Q. Y a-t-il longtemps que vous avez reçu cet ordre ?—R. Environ quinze jours.

Q. Oh, oui ; c'est-à-dire que l'ancien règlement reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision ne sera pas prise. C'est pour le présent seulement que les permis intérimaires vaudront.

M. PORT.—Mais les recommandations finales de la commission ne devraient pas intervenir dans les travaux maintenant en cours.

M. McNABB.—M. Port a intérêt à obtenir des permis pour prendre le poisson qui monte maintenant. Il veut avoir dix permis, et je lui ai dit que je ne croyais pas pouvoir lui en donner dix, parce que j'ai reçu instruction que tous seraient mis sur le même pied.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. PORT.—Je dois dire que je ne crois pas que les permis intérimaires devraient affecter le nombre de permis qui sera accordé plus tard—j'ai fait ma provision de glace et autres choses.

*Par M. Higgins :*

Q. Vous avez déjà donné votre témoignage à New-Westminster, n'est-ce pas, M. Port ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et il a été dit que vous aviez vendu du poisson aux fabriques ?—R. On ne s'est pas exprimé correctement, monsieur.

M. WILMOT.—Le témoin doit avoir oublié qu'il était sous serment.

*Par M. Higgins :*

Q. Je crois que d'autres que des pêcheurs ont déclaré la même chose ?—R. Bien, j'ai souvent vendu aux fabriques du poisson que j'avais de surplus.

Q. Avez-vous gelé du poisson l'année dernière ?—R. Nous ne nous proposons pas d'en geler cette année.

Q. Que faites-vous du poisson que vous prenez avec vos bateaux ?—R. Nous l'expéditions. Vous devez vous rappeler que nous faisons un gros commerce de poisson. Je voudrais que tous ceux qui méritent d'avoir des permis en obtiennent.

Q. Mais la commission était d'opinion, je crois, que vous aviez un avantage sur les autres pêcheurs ?—R. Aujourd'hui, sur la base de 1888, je puis utiliser le poisson de trente bateaux.

Q. Je crois que la commission doit voir à ce que vous ne soyez pas à la merci des autres pêcheurs, et que ceux-ci ne soient pas à la vôtre. Je dois dire que la manière dont le système de permis a été conduit est tout simplement scandaleux.—R. Bien, j'avais besoin de dix permis, et pendant l'autre partie de la saison il me fallait prendre mon saumon où je pouvais. Neuf fois sur dix nous exportons notre saumon, mais si nous en avons de surplus nous le vendons aux fabriques.

M. WILMOT explique que la plainte portée contre M. Port était que pendant la saison du *sockeye* il vendait aux fabriques le poisson qu'il prenait avec des permis obtenus comme geleur ; aussi qu'il croyait que les geleurs devraient avoir un certain nombre de permis, et qu'il était d'opinion qu'avec le temps les geleurs viendraient à remplacer les paqueurs.

M. PORT.—J'admets la situation quant aux permis, et la vente de poisson par les geleurs ne paraît pas favorable.

Une personne dans l'auditoire dit ici que les commerçants de poisson frais à Vancouver se fiaient sur M. Port et sur M. Vienna pour leur approvisionnement de poisson, et si des permis leur étaient refusés (Port et Vienna), il faudrait qu'ils soient donnés d'une autre manière.

A 4.35 le président déclare la séance ajournée, pour s'assembler de nouveau à New-Westminster, lundi le 14 mai, à huit heures du matin, dans le but de descendre la Fraser en steamer et pour l'inspection de l'établissement des fabriques du Cohiluthan Slough, etc.

---

NEW-WESTMINSTER, 14 mai 1822.

La commission s'assemble sur le steamer *Robert Dunsmuir*, à huit heures du matin.

Présent : M. S. Wilmot, président ; l'hon. D. W. Higgins, M. le shérif Armstrong, et M. Charles F. Winters, secrétaire.

A 9 heures et dix minutes, le navire ayant assez de vapeur descendit la rivière par le canal du sud, la température étant sereine et ensoleillée, mais l'air extrêmement froid et pénétrant, avec une légère brise venant de la mer.

En descendant, la commission a passé devant les diverses fabriques, le steamer s'est rendu jusqu'au phare à l'embouchure de la rivière, d'où le voyage de retour a commencé. La commission a débarqué à Ladner's-Landing pour prendre le dîner et pour inspecter le goulet Cohiluthan. Les commissaires en ont inspecté l'embouchure

à la fabrique "Delta" vers 1.30 p.m. Ce goulet a ici vingt verges de largeur environ à marée haute, et ne laisse couler qu'un mince filet d'eau à marée basse. Lors de notre visite l'eau nous paraissait de la couleur du porter, et mise dans un verre elle ressemblait à du thé froid. Le Cohiluthan ressemble à une grande tranchée, avec des bords élevés, mous et vaseux, et lorsque la marée était presque haute l'eau paraissait stationnaire. Au goût l'eau ne paraissait pas trop désagréable, bien qu'elle fut repoussante à cause de sa couleur et de l'endroit où elle était puisée; on pouvait trouver un petit goût de bois en décomposition et de matières végétales. Le sol sur les bords avait une apparence de tourbe, et l'eau qui se déversait dans le goulet était décolorée.

Les commissaires sont montés en voiture à Ladner's-Landing et ont longé le Cohiluthan jusqu'à l'écluse supérieure, située à environ deux milles de distance de la fabrique "Delta." On parcourut encore trois quarts de mille au delà de l'écluse pour atteindre l'endroit d'où sont venues beaucoup de plaintes à propos des déchets, etc., que l'on dit être refoulés jusque là par la marée. Les bords ici sont aussi formés d'une boue molle, surmontés par une bordure de broussailles et de foin sauvage. Les commissaires étaient accompagnés par MM. Thomas et W. H. Ladner, et W. D. J. Munn, qui ont avec bienveillance indiqué les divers endroits d'intérêt, et expliqué, chacun à leur point de vue, la question des déchets dans le Cohiluthan. A la tête du goulet les visiteurs ont rencontré M. Arthur et M. E. S. Brown, cultivateurs des environs. M. Arthur avait comparu devant la commission comme témoin. Ils expliquèrent les dépôts de déchets à la tête du goulet ainsi que leurs pernicieux effets sur les environs, et réitérèrent avec beaucoup de chaleur leurs assertions que ces déchets causaient un tort considérable à la santé publique, et particulièrement aux animaux qui allaient s'abreuver à ce goulet, le seul endroit où il était possible d'avoir de l'eau pour le bétail. MM. Arthur et Brown déclarèrent que, dans l'été, la puanteur des déchets en putréfaction refoulés par la marée jusqu'à la tête du goulet, et laissés ensuite sur la rive au milieu des broussailles et sur l'herbe, était quelque chose d'effrayant, et que des têtes, nageoires et queues de poisson pouvaient être enlevées à charge de brouette. Au retour de cette inspection, M. Higgins partit pour Victoria, à trois heures, par le bateau *Princess Louise*.

Le *Dunsmuir* portant les commissaires Wilmot et Armstrong, accompagnés par le secrétaire, partirent à 4.15 de Ladner's-Landing pour New-Westminster. Avant de partir les commissaires visitèrent la fabrique "Delta"; c'est une des anciennes fabriques, et comme ce n'était pas la saison de la pêche tout y était à l'état de repos. L'édifice est construit en partie au-dessus de l'eau sur des pilots; le courant y est fort et il y a 12 pieds d'eau près de la fabrique.

La visite suivante a été à la fabrique "Standard," de Laidlaw et Cie, mais comme elle était fermée la commission n'a pas débarqué, et a examiné les environs en restant sur le bateau. C'est un vaste édifice dont la construction a coûté, dit-on, \$9,000 à ses propriétaires, dans le but d'obtenir 20 permis additionnels. L'édifice a 200 pieds de front, et est construit entièrement sur des pilots, avec de l'eau partout en dessous. Au bout du quai on dit que la rivière a 15 pieds de profondeur, et le courant y est fort.

Les commissaires sont ensuite débarqués à la fabrique Ewen, ou plutôt aux fabriques Ewen, car il y en a deux construites l'une à côté de l'autre. M. Ewen a l'établissement le plus considérable et le mieux outillé sur la rivière Fraser; sa capacité est de 2,000 caisses de saumon par jour. Les fabriques sont construites en partie sur une petite île située sur la rive ouest du chenal, et en partie sur des pilots; elles surplombent la rivière, dont le courant, à cet endroit, est d'environ six milles à l'heure, et la profondeur d'environ 14 pieds. La nouvelle fabrique, érigée pour obtenir vingt permis additionnels, lorsque les fabriques étaient limitées à ce chiffre, a 160 pieds par 80 et coûte \$16,000. Le gardien des édifices en a fait faire la visite aux commissaires et leur en a expliqué tous les détails. M. Munn accompagnait aussi les visiteurs, qui lui doivent beaucoup de renseignements importants sur des points techniques et autres petits détails.

Les caisses vides (en bois) coûtent 16 cents la pièce, les boîtes en fer blanc coûtent \$1 par caisse de 48, et l'édifice ainsi que l'outillage sont assurés à 2 pour



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

100. Dans la nouvelle fabrique il y avait 8,000 caisses remplies de boîtes de fer-blanc vides, ce qui présentait une masse formidable.

Les commissaires débarquèrent à New-Westminster à 6.10 p.m.

Le teneur de livres de la fabrique "Delta" à Ladner's-Landing a fourni la statistique suivante du nombre de poissons pris par bateau : (Extrait des livres de l'établissement, en présence du secrétaire de la commission)—

1891.—Du 1er au 20 juillet, les bateaux ont pris moins de 20 poissons par jour ; le 2 juillet les bateaux ont commencé à prendre plus de 100 poissons par jour, et le 24 juillet 192 a été le chiffre le plus haut. A la fin de juillet la moyenne a été d'environ 90 par bateau, mais dans le commencement d'août la pêche devint plus abondante. Le 1er août un bateau a pris 274 saumons ; le 2 août un bateau en a pris 300 et un autre 368 ; le 3 août un bateau prend 418 et 438 saumons ; et le 6 août un bateau en prend 605.

Ainsi pour la fin d'août la moyenne a été de 200 à 300. Et la totalité de la pêche pour la saison de 1891, avec trente-cinq bateaux, a été de 140,080 saumons ; en 1889, avec trente-deux bateaux, on a pris 331,676 poissons.

Le document suivant a été remis par M. C. Stanley, à Guichon's-Landing, à M. Wilmot, qui en a ordonné l'insertion dans les minutes de la commission :—

" GUICHON'S-LANDING, 4 mars 1892.

" A M. Wilmot :

" MONSIEUR.—Lorsque j'ai donné mon témoignage devant la commission je ne savais pas que les paqueurs voulaient avoir un plus grand nombre de permis, vu que je venais d'arriver à Guichon's-Landing à cette date, samedi dernier, 27 janvier, et n'en savais rien ; et j'ai peine à le croire, lorsque l'on m'a dit que des paqueurs voulaient avoir 25 permis, d'autres plus, et comme je n'ai pas la parole facile, j'ai oublié beaucoup de choses que j'aurais voulu dire. Je vous fais part, en conséquence, par écrit, d'une partie de l'expérience que j'ai acquise sur cette rivière, et j'en pourrais dire beaucoup plus long au sujet des fabriques de conserves, mais je crois que ce que je vous écris suffira. Je suis prêt à attester sous serment, en n'importe quel temps, tout ce que j'écris, si l'on exprime quelques doutes à ce sujet. Je n'ai aucun sujet d'envie contre les paqueurs ; j'écris seulement ce qui est vrai et strictement vrai.

" (Signé)

CHARLES STANLEY."

Voici les documents qui accompagnent cette lettre :—

" Jusqu'à présent les permis de pêche sur la Fraser ont été distribués d'une façon injuste et sans proportion, surtout à l'égard des pêcheurs, auxquels on en accorde 150, parce que les permis accordés aux sauvages et pour le poisson du marché sont déduits de ce nombre, ainsi que les sept permis de la fabrique de Port-Haney, achetée l'année dernière. Les permis de Port et Dutch Bill ont aussi été transportés aux paqueurs pendant la montée du *sockeye*, et on me dit que M. Max Mowat s'était réservé 10 permis l'année dernière. S'il doit y avoir un nombre limité de permis, je crois que 600 seraient assez et pas plus—qu'on en donne 300 aux paqueurs et 300 aux pêcheurs, au lieu de 500 sur la Fraser—plus que cela serait inutile. On pourrait diviser ces 600 de différentes manières, disons 300 aux fabriques, 250 aux pêcheurs et 50 aux sauvages. Aujourd'hui les fabriques ont 20 permis chacune ; c'est beaucoup trop, surtout lorsque le *sockeye* est abondant ; six à huit bateaux suffisent à prendre alors tout le poisson dont elles ont besoin, les autres restent oisifs. J'ai tenu moi-même un campement de sauvages pour un paqueur en 1891 ; grosse année, et il suffisait de huit à dix bateaux pour approvisionner la fabrique. On transporta les sauvages des bateaux oisifs dans la fabrique ; de fait la fabrique avait alors trop de poisson et en jetait à la rivière. J'ai moi-même, au campement, jeté deux ou trois charges de saumons pourris. En 1890 je tenais un campement de sauvages pour Ben Young, à la Passe du Canot, pendant la montée du *sockeye*, et là j'ai vu détruire du poisson en gros ; j'ai vu aussi une grande charge de bateau américain (*Point Roberts*) jetée par-dessus bord. Il ne pouvait pas les paquer, bien qu'il les eut payés, car il en avait plus qu'il en avait besoin dans la fabrique lorsque ces poissons ont été pris et avant. La perte excessive et l'indifférence des années précédentes ont été si grandes que les

paqueurs ont fait comme ils voulaient, et comme j'ai dix-huit années d'expérience de pêche au saumon, tant pour moi-même que pour d'autres, lorsque j'ai à conduire des sauvages et des blancs, je puis dire que 20 permis sont beaucoup trop pour n'importe quelle fabrique sur la Fraser, que la pêche soit abondante ou qu'elle ne le soit pas. C'est une honte d'accorder 10 permis pour le marché, et c'est un tort causé aux pêcheurs; ces permis sont transportés aux paqueurs—ceux-ci faisant peut-être en retour un présent de deux ou quatre permis, ce qui est amplement suffisant pour le marché. Les permis ne devraient pas être transférables, afin d'empêcher la vente; par ce moyen les gens qui ne sont pas pêcheurs n'en demanderont pas, et chaque pêcheur devrait avoir un permis fait non transférable. L'inspecteur devrait avoir le pouvoir de permettre à un autre de pêcher en remplacement d'un pêcheur qui ne peut pas pêcher lui-même par cause de maladie. Les pêcheurs qui ne sont passujets anglais ne devraient pas avoir de permis. Il y a d'autres classes de personnes auxquelles on accorde des permis et qui pourraient s'en passer, je veux parler des cultivateurs qui ont de belles terres de 160 à 600 acres, ainsi que d'autres qui sont employés tout le long de l'année aux fabriques à des salaires annuels, et qui ne pêchent que pendant la montée du *sockeye* pour la fabrique pour laquelle ils sont engagés. Dix ou quinze permis seraient suffisants par fabrique, que l'année soit abondante ou qu'elle ne le soit pas. Dans les grosses années c'est même trop, et plus que cela causerait du tort aux pêcheurs. J'entends dire que l'agent des sauvages veut avoir 100 permis; je considère que cinquante suffiraient. En effet les sauvages occupent une position toute spéciale; ils sont soutenus par le gouvernement, qui leur donne des instruments aratoires de toute sorte; ils ont de belles terres, reçoivent des secours du gouvernement, et peuvent pêcher toute l'année pour eux-mêmes, ils ne paient pas de taxes, ils étaient établis ici avant nous, qu'ils emploient leurs méthodes de pêcher et ne se servent pas des inventions des blancs, vendant ainsi à meilleur marché qu'eux. Si on leur accorde les mêmes privilèges qu'aux blancs, qu'on leur fasse payer des taxes et qu'on leur donne le droit de vote. L'on nous fait payer une taxe de chemin de \$2 et une taxe provinciale de \$3, et \$20 par permis, ce qui fait \$25 à payer pour le privilège de travailler pendant une année seulement. La grande majorité des sauvages ne veulent pas s'engager à pêcher par contrat, mais demandent d'être payés à la journée, bien que les paqueurs seraient heureux de voir les sauvages obtenir des permis, parce que, disent-ils " nous pouvons contrôler les sauvages, mais non les blancs." Les sauvages ne connaissent pas assez, mais les blancs connaissent trop. Rien d'étonnant qu'ils demandent vingt-cinq permis; alors ils pourraient nous contrôler tous, car dans les années d'abondance ils n'auraient pas besoin de la moitié de ce chiffre. En 1887 et 1888 les paqueurs ont dit au gouvernement que la pêche aurait le même effet sur la Fraser que sur la Colombie, et aujourd'hui ils disent que 1,000 permis ne feraient pas de dommage à la rivière; mais donnez leur vingt-cinq permis et aux pêcheurs autant qu'ils en voudront—quel égoïsme—que feraient les pêcheurs avec tous les permis qu'ils voudraient avoir. Ils ne pourraient pas vendre leur poisson, parce que M. le paqueur a vingt-cinq bateaux et le paqueur le sait très bien. L'année dernière un paqueur a vendu du saumon du printemps aux commerçants du marché, croyant avoir en retour les permis pour le marché, mais il a été joué. Ces capitalistes devraient être mis à la raison, car tant qu'il y aura du saumon et des bons profits le gaspillage les inquiète peu—' donnez-nous ces permis,' crient-ils. ' Ne nous soumettez pas à des règlements'; ' ne nous forcez pas à rien reconnaître,' et monopoleurs privés nous pourrions rire, nous enrichir, tout regarder avec inimitié et mépris—avec de la richesse et du toupet nous arriverons au luxe et au faste—ne nous occupons pas des pêcheurs, ils sont faibles et ignorants—telle est la différence qu'ils voudraient faire accepter par le peuple. L'inégalité dans la richesse des individus signifie crime et toutes sortes de maux part oute la terre; le besoin tente le pauvre, et pour conserver des gains précédents tente le riche—réduisez ces permis et donnez une chance aux pêcheurs sur toutes les rivières de la Colombie, cela causera un bien général, amènera une plus grande distribution de l'argent, et le fera circuler entre le grand nombre au lieu d'être quelques capitalistes et leurs agents qui veulent l'accaparer pour eux seuls, en effet ils prendraient toute la terre s'ils le pouvaient—c'est rien que cela qui les empêche.

*Déchets.*

“ Les déchets causent beaucoup de dommages à la rivière et sont la source de maladies. J’ai été malade moi-même pour avoir bu de l’eau de la rivière. Je connais des résidents des platières de Delta qui disent avoir été rendus malades par les déchets jetés dans la rivière, non seulement des déchets, mais du poisson pourri, et ces boîtes de saumon gâté que les fabriques jettent dans la rivière pendant la nuit, ce saumon est tout pourri et ne vaut rien pour le marché. Un Chinois avec un fer à souder défonce la boîte afin qu’elle aille au fond ; la puanteur qui s’échappe est telle qu’elle renverserait un nègre, encore bien plus un blanc, et l’on jette ces boîtes à l’eau pendant la nuit, et d’autres vidanges ; tous les déchets flottent plus ou moins et sont éparpillés dans les baies, les creeks, ruisseaux et marais, et répandent la mauvaise odeur et la maladie. Ces déchets montent et descendent avec la marée, quelques-uns sont portés à terre, d’autres restent accrochés aux branches du rivage des goulets, etc., répandant la pourriture sur la terre et rendant l’eau impropre à boire ; il faut aller à une distance des bords de la rivière avec un bateau pour avoir un seau d’eau. La loi devrait obliger les paqueurs à transporter tous leurs déchets au loin, dans le golfe de Géorgie, et là les jeter dans l’eau salée. Ils ne devraient pas avoir la permission de jeter de déchets dans l’eau douce. Ces déchets se prennent dans nos rets, les rendent bourbeux, et il sont très désagréables à enlever ; je n’aime pas les déchets, car s’ils rendent l’homme malade, ils doivent avoir le même effet sur le saumon.

*Saisons réservées.*

“ Une saison réservée pour le *sockeye* est inutile, excepté que les permis ne sont pas émis assez à bonne heure le printemps ; ils devraient l’être vers le 10 de mars et pas plus tard, et pour le *sokeye* une semaine plus tard ne causerait pas de tort ; les paqueurs ne s’occupent pas beaucoup de la saison réservée du moment qu’ils ont assez de *sockeye* ; quand bien même ils pourraient le pêcher plus tard ils n’en veulent pas, ils disent qu’il n’est pas bon.

*Les rets.*

“ Les pêcheurs se servent d’une maille de  $7\frac{7}{8}$  et 8 pouces pour le saumon du printemps durant les mois de mars et d’avril—les rets ont cinquante mailles de profondeur. Lorsque la rivière monte vers le mois de mai ils diminuent leurs rets à 30, 35 et 40 mailles pour pêcher le long des barres et des rives. Un rets de cinquante mailles ne peut être utilisé que de bonne heure au printemps, lorsque l’eau est haute, et encore seulement lorsque la mer monte ou baisse. Pour le *sockeye* on se sert de mailles de  $5\frac{7}{8}$  et 6 pouces ; la plupart des rets ont 40 mailles de profondeur, d’autres 35 et 30 ; je ne crois pas que les rets à l’embouchure de la rivière et jusqu’aux bancs de sable causent aucun dommage, car le poisson a autant d’espace qu’il en a besoin pour s’échapper ; presque toute la pêche se fait à la marée, tandis que sur le haut de la rivière ils pêchent nuit et jour, ne donnant aucune chance au poisson de passer. La pêche à marée haute s’étend sur 12 à 14 milles de longueur et 5 milles de largeur, de sorte que le poisson a plus de chance de s’échapper qu’aucune part ailleurs sur la rivière.

*Pisciculture.*

“ Les piscicultures font du bien ; l’on devrait en construire d’autres, et je voudrais les voir faire éclore plus de saumon rouge. J’ai pris des *sockeyes* dont la queue était en forme d’ovale ; c’est un très beau poisson ; un a pesé jusqu’à 12 livres ; j’ai envoyé la queue de celui-là à l’inspecteur à New-Westminster. J’ai toujours été d’opinion que le saumon revient à ses propres rivières. La truite sur la rivière Harrison et le lac détruit de grandes quantités d’œufs et de jeunes saumons. Les *sockeyes* eux-mêmes sont très voraces. Lorsqu’ils se battent, ils détruisent les œufs, mais ne les mangent pas ; ils les dispersent et ensuite on les voit flotter et descendre la rivière. J’ai pêché sur la rivière Harrison et sur le lac, et j’ai suivi leur manière d’agir. La sciure de bois fait beaucoup de dommage aux saumons ; plus encore aux jeunes.

*Fabrique d'huile.*

“ Je crois quasi quelqu'un ayant une bonne expérience entreprenait la fabrication de l'huile ici, il réussirait à la faire payer. La fabrique d'huile que nous avons actuellement est une petite affaire, et dans une grosse année une ou deux fabriques suffiraient à la fournir de déchets. Avec des séchoirs et pressoirs l'on obtiendrait plus d'huile, et en la raffinant on trouverait un marché. J'ai travaillé dans des fabriques d'huile où l'on extrayait l'huile et ensuite la raffinaït; on faisait sécher les résidus, on en faisait un engrais, et c'était un succès. J'ai pêché beaucoup de hareng à la seine pendant l'hiver; aussi pour la fabrique qui était près de Vancouver, mais le hareng a manqué et est devenu moins abondant d'année en année; la raison qu'on a supposée c'était que l'on avait jeté des déchets dans la baie dans les années précédentes, avant la construction de la pêcherie de M. Spratt.

*La pêche du saumon à la seine.*

“ La pêche du saumon à la seine devrait être arrêtée partout, dans les rivières, dans les havres, dans les creeks, ou dans les baies ou aucun autre endroit où l'on peut pêcher à la seine; c'est un filet des plus destructifs, il enlève tous les poissons qu'il rencontre, petits comme gros, détruisant ainsi de grandes quantités de jeunes poissons. J'ai pêché le saumon et le hareng à la seine, et je sais que la seine détruit beaucoup le saumon.

“ Monsieur, à propos des boîtes de saumon gâté dont j'ai parlé, je crois qu'environ 200 caisses seraient le plus qu'une fabrique jette à l'eau; comme de raison, il y a des fabriques qui en jetteront plus, d'autres moins, c'est du poisson pourri; et je suis prêt à faire serment que la Harlock Packing Co., pour laquelle j'ai tenu un campement en 1889, pendant la saison du *sockeye*, aurait eu assez de dix permis pour sa fabrique en pleine activité. Dans les deux grosses années, même l'année dernière, les fabriques à l'embouchure de la rivière avaient de la peine à fournir à paquer; de fait elles refusaient du poisson et n'en voulaient point acheter; il y a même des fabriques qui ne peuvent pas paquer le poisson de sept à huit bateaux et tenir leur quai libre.

“ On devrait exiger des étrangers, tels qu'Autrichiens, Italiens, Grocs, etc., la preuve qu'ils ont résidé dans le pays le temps requis, avant de leur accorder leur feuille de naturalisation, parce que plusieurs viennent des ports de Puget-Sound pour pêcher pendant l'affluence du saumon du printemps et du *sockeye*, et ensuite s'en retournent et deviennent citoyens américains afin de pouvoir pêcher à Puget-Sound.

“ Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

“ (Signé) CHARLES STANLEY,

“ Quichon's-Landing, rivière Fraser.”

Le mémoire suivant a été soumis par M. John McNabb, inspecteur des pêcheries pour la province de la Colombie-Britannique:—

*Mémoire soumis à la considération de la commission royale des pêcheries de la Colombie-Britannique.*

Les propositions suivantes sont respectueusement soumises.

“ 1. Que la suspension hebdomadaire sur toutes les rivières dans la Colombie-Britannique, à l'exception de la Fraser, soit depuis 3 heures le samedi après-midi jusqu'à 3 heures du matin le lundi suivant. Raisons:—Une très grande majorité des pêcheurs sont des sauvages qui refusent de travailler le dimanche, et comme personne ne souffrirait du changement, ni les paqueurs ni aucune autre personne, les convictions religieuses des sauvages devraient être respectées.

“ 2. La saison réservée pour la truite s'étend présentement depuis le 15 octobre jusqu'au 15 de mars. Je proposerais qu'elle soit changée, et faite depuis le 1er octobre jusqu'au 15 février. Raisons:—Avant le 15 octobre la truite est arrivée à terme et a déposé ses œufs, tandis que dans le mois de février elle est en bonne condition et en demande sur nos marchés pour la consommation locale, les autres espèces de poisson étant rares à cette époque.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

“ 3. Que depuis le 1er jusqu'au 25 septembre toute pêche au filet soit défendue sur la rivière Fraser, ces deux jours inclus. Raisons:—Après le 1er septembre le saumon n'est pas bon à manger, et devrait avoir la route libre pour monter à ses frayères; après le 25 septembre le *cohoes* ou saumon argenté monte en grande abondance, et est en demande pour la salaison et le marché.

“ 4. Que la fabrication de l'huile de hareng comme article de commerce soit défendue dans la Colombie-Britannique. Raisons:—Le hareng est un bon poisson comestible, et il se vend en grandes quantités sur les marchés de Victoria, Nanaimo, Vancouver, et New-Westminster. Les colons sur les côtes et les îles de la province, de même que les sauvages, estiment beaucoup le hareng comme comestible. C'est aussi le principal poisson pour la boîte. Les détruire en grande quantité pour en faire de l'huile est un gaspillage inutile, vu que le chien de mer, qui détruit beaucoup toutes les autres espèces de poissons, est en quantité suffisante sur la côte pour fournir toute l'huile qui peut être vendue pour le présent.

“(Signé,) JOHN McNABB.”

### *Mémoire pour l'information des commissaires.*

Liste des fabriques de saumon établies et en opération sur la rivière Fraser pendant la saison de 1891, par la “Anglo British Columbia Canning Company,” de Londres, Angleterre, Bell-Irving et Patterson, agents à Vancouver et Westminster :

“British Columbia,” “Wadham's,” “British American,” “Canoe Pass,” “Phoenix,” “Britannia,” “Garry Point,” “Amondale,” et “Dunfries.” Permis émis pour la saison de 1891 : 20 bateaux et rets à mailler, chaque.

Liste des commerçants de saumon frais qui ont demandé des permis pour la saison de 1892.

E. W. Port et Cie, Wm Vianan, James Wise, J. E. Lord, Boutillier et Cie, Wilson, Frères, “Port Haney Freezing Co,” C. S. Petty et Cie, et Wright, Frères (9). Vingt-quatre fabriques ont aussi fait des demandes.

Ceci termine les séances de la commission ouvertes au public. Le 19 mars les commissaires s'assembleront à New-Westminster pour rédiger un rapport. Les minutes de cette assemblée et les conclusions auxquelles la commission est arrivée sont comme suit :

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 19 mars 1892.

La commission s'assemble à 1 heure p.m., dans le salon de l'hôtel Colonial.

Présents : M. S. Wilmot, président; l'honorable D. W. Higgins, M. le shérif Armstrong, et le secrétaire C. F. Winter.

M. WILMOT donne lecture de la lettre suivante, qu'il donne au secrétaire pour insertion dans les minutes :—

“NEW-WESTMINSTER, C.-B., 18 mars 1892.”

“M. S. WILMOT,

“Président de la commission des pêcheries.

“CHER MONSIEUR,—Nous désirons attirer votre attention sur le fait que le barrage pour la pisciculture du Canada est situé sur la section 7, B. 5, N. R. 1 W. M. Alex. Miller, qui en est le propriétaire actuellement, désire vous avertir qu'à moins que le gouvernement ne soit prêt à acheter la propriété, le barrage doit être enlevé. Veuillez avoir la bienveillance de nous informer de vos intentions à ce sujet, et obliger ainsi,

“(Signé,) RAND ET MILLER,  
“Agents d'immeubles.”

M. WILMOT.—Bien, messieurs, je suppose que nous sommes prêts à procéder aux affaires. Il est à peine nécessaire pour moi de vous dire que nos procédures aujourd'hui sont strictement privées; les conclusions auxquelles nous arriverons seront transmises au ministre à Ottawa, et ce sera à lui de dire si elles doivent être publiées ou non.

M. HIGGINS.—Oh, oui, il faut tenir cela parfaitement secret, ne rien donner à la presse. Maintenant, je crois que nous devrions prendre d'abord les points sur lesquels il nous est possible de nous entendre tout de suite.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, je dois dire que j'ai préparé, hier, un mémoire de la question.

M. HIGGINS.—Puis-je demander si nous recevrons un affidavit comme témoignage. Un nommé Cassidy est venu me trouver et m'a demandé si nous recevrons son affidavit comme témoignage.

M. WILMOT.—Oh, oui; nous avons le témoignage de cet homme; il nous l'a envoyé l'autre jour et je l'ai donné au secrétaire pour l'insérer dans les minutes. Nous en avons un ou deux autres aussi, et nous les avons entrés dans les minutes. Pour commencer, messieurs, si vous me le permettez, je lirai les conclusions auxquelles je suis arrivé.

M. Wilmot lit ici les recommandations qui sont rapportées au long plus loin.

M. ARMSTRONG.—Bien, ajoutez un autre paragraphe défendant de détruire le chien de mer pour le foie seulement. S'ils veulent faire de l'huile avec ce poisson, qu'ils l'utilisent en entier. Vous croyez qu'ils tuent le chien de mer seulement pour en avoir le foie et qu'ils jettent le reste sur la grève. Il y a autant d'huile dans le corps du poisson, et ils n'ont pas besoin d'autre outillage pour l'en tirer.

M. WILMOT.—Très-bien, nous insérerons cela. Maintenant, messieurs, s'il y a d'autres choses que vous désirez faire insérer, nous pourrions les discuter spécialement ensuite.

M. HIGGINS.—Peut-être pouvez-vous faire un paragraphe de ceci (remettant une lettre); c'est au sujet de ce train du guano et d'eau de Cologne.

UNION CLUB, VICTORIA C.B., 3 mars 1892.

“MON CHER M. HIGGINS.—Ayant pris beaucoup d'intérêt dans les procédures de la commission des pêcheries, et ayant appris par mon ami Rithet que vous avez le contrôle du train d'eau de Cologne nécessaire pour la transportation paisible des déchets de poisson de la rivière Fraser, j'espère que vous n'oublierez pas un ancien ami qui est désireux de conduire ce train d'eau de Cologne lorsqu'on l'expédiera.

“Votre tout dévoué,

“(Signé) D. J. BROWN.”

M. HIGGINS.—Puis voici une analyse de l'eau du goulet Cohiluthan, que j'ai prise l'autre jour. J'ai fait analyser cette eau par l'analyste du gouvernement à Victoria, un homme très capable :

*Analyse de l'eau.*

Couleur brune, odeur désagréable, réaction neutre.

Total de résidu solide.....	143 grains par gallon.
Matière solide inorganique.....	49 “
Matière solide organique.....	94 “
Eau des Compagnies de la Tamise, Londres.	18·5 total de solide, par gallon.
Aqueduc de Manchester.....	4·7 “
Lock Katrine, Glasgow.....	2·3 “
Echantillon d'eau d'égout.....	55 “
Chlorine à l'état de chlorure de sodium.....	31 grains par gallon
Eau des compagnies de la Tamise, Londres.	1·2 “
Puits de Tunbridge.....	3·7 “
Echantillon d'eau d'égout.....	9·9 “
“ “.....	11·5 “
Ammoniac libre, représentant principale- ment des matières végétales organiques	40 parties par mille.
Ammoniac albuminoïde (matières animales)	90 “

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

	Ammoniac libre.	Ammoniac alb.
Aqueduc de Middlesex Ouest.....	01	07
Grand Junction Company.....	01	08
East London Company.....	03	09
Echantillon d'eau d'égout.....	16.20	90
Eau d'égouts de Harrowgate.....	55.00	3.00

Un court examen sous le microscope n'a pas montré la présence dans l'eau d'aucun organisme vivant, seulement de quelques dépôts de gelée comme masses. Tel que le montre l'analyse, l'eau est très mauvaise, mais un examen microscopique soigneux dira mieux si elle est cause de maladies ou non.

(Signé) H. CARMICHAEL,  
*Analyste pour la C.B.*

M. WILMOT.—Bien, messieurs, ceci répète tout ce que contiennent les correspondances que j'ai reçues sur la question des pêcheries pendant ces derniers jours. Maintenant, quel sujet désirez-vous discuter le premier ?

M. ARMSTRONG.—Oh, prenez le premier.

M. HIGGINS.—Oui, prenons les *seriatim*.

M. WILMOT.—Alors vous croyez que ces clauses couvrent bien toute la question généralement.

M. ARMSTRONG.—Oui; oh! oui; s'il en faut d'autres nous pourrions les ajouter.

M. WILMOT.—Alors la première clause se lit comme suit:—

1. Que chaque fabrique de conserves faisant réellement les opérations du paquage du saumon aura le droit de recevoir 18 permis de pêche au maximum, et que l'honoraire à payer pour chaque permis sera de \$20.

(Continuant). Je suis d'avis qu'une fabrique, pour obtenir des permis doit être réellement en opération. Supposons qu'un homme construisse seulement le corps d'une fabrique, ne la fait pas fonctionner, mais la construit seulement pour avoir un certain nombre de permis, il a un avantage sur les autres, ne croyez-vous pas? Il me paraît d'après les témoignages et d'après ce que nous entendons dire par plusieurs paqueurs que cela est très injuste. Le seul homme que cette restriction affecterait serait M. Ewen.

M. HIGGINS.—N'a-t-il pas exploité sa nouvelle fabrique.

M. WILMOT.—Non, pas du tout; c'est une belle fabrique avec tout l'outillage voulu, mais il ne l'a pas fait fonctionner. Maintenant, si nous disons que lui, ou une autre personne dans la même position, aura droit d'avoir un certain nombre de permis pour une fabrique qui ne fonctionne pas, cette personne aura un avantage sur les autres, c'est pourquoi, M. Higgins, je mets dans la clause les mots "faisant réellement les opérations du paquage du saumon."

M. HIGGINS.—Oui.

M. WILMOT.—Croyez-vous que cette clause est bonne dans son ensemble.

M. HIGGINS.—Je crois qu'elle l'est, si nous ne diminuons pas trop le nombre des permis, de façon à mettre les paqueurs à la merci des pêcheurs.

M. WILMOT.—Puis, il y a un autre point à prendre en considération cette année—grâce au grand nombre de permis accordés aux pêcheurs, les paqueurs auront plus de poisson que jamais auparavant. Il y aura quatre ou cinq fois plus de pêcheurs qu'auparavant, vous savez.

M. HIGGINS.—Pourvu qu'ils ne soient pas mis en position de dire: vous nous paierez tant pour le poisson.

M. WILMOT.—Oh oui; mais tant que les paqueurs auront un certain nombre de permis les pêcheurs ne peuvent pas faire de combinaison.

M. ARMSTRONG.—Et ne croyez-vous pas que si les paqueurs pouvaient avoir des permis pour une fabrique qui ne serait pas en opération un homme ne pourrait pas en construire autant qu'il lui en faudrait pour avoir le monopole entier. Vous vous rappelez que M. Johnston était très opposé à cela—je crois que les fabriques devraient être réellement en opération.

M. WILMOT.—Oui, en opération réelle; c'est une question entre les paqueurs seulement. S'ils veulent exploiter leur deuxième fabrique, il leur faut acheter leur poisson des entrepreneurs, mais je suis sûr que cette année ils auront tout le poisson qu'ils voudront avoir. Je crois aussi que le prix du poisson sera plus bas.

M. HIGGINS.—La chose se réglera d'elle-même ensuite—je crois qu'à l'avenir le saumon sera à très bon marché. Mais combien de permis allez-vous accorder ?

M. WILMOT.—Ah ! c'est là la question. Le témoignage de M. Johnston a sur ce point beaucoup d'importance. Ce témoignage a été transcrit, je vais en lire une partie :—

“ Pour l'information des commissaires, je désire déclarer en réponse à la question qui m'a été posée, savoir : Combien de caisses de saumons avez-vous paqué à la Fraser River Cannery, Ile de Deas, l'année dernière ? que la fabrique a reçu 80,745 saumons (*sockeye*), et en a fait 7,137 caisses de 48 boîtes de une livre chacune, ce qui fait une moyenne de  $11\frac{2}{3}$  poissons par caisse. Une boîte nominale de une livre contient plus qu'une livre de poisson—environ 1 livre et  $\frac{1}{2}$  once en moyenne.”

Maintenant, prenant ces chiffres comme base, je trouve que 15 bateaux donneront la quantité de poisson représentée par ces chiffres, à 5,000 poissons par bateau, ce qui, je crois, est une moyenne assez juste. Les paqueurs demandent 20 permis, et en voici un par ses propres chiffres qui montre que quinze suffiraient. Quelques-uns disent dix, mais je crois ce chiffre trop bas. Maintenant, prenant tout en considération, avec l'augmentation du nombre de bateaux, je crois qu'il ne peut pas être question de 25 permis. Je crois 10 trop bas ; je crois que les paqueurs devraient avoir nombre suffisant de permis pour leur permettre de s'approvisionner raisonnablement.

M. HIGGINS.—Mais peut-être que quelques-unes de ces fabriques veulent garder de ces permis comme une réserve ; vous devriez leur donner assez de permis pour qu'ils puissent se protéger. Je crois qu'ils devraient en avoir vingt-cinq. Je désire qu'ils soient protégés et que les pêcheurs le soient aussi.

M. WILMOT.—Bien, quelle est votre opinion, M. Armstrong ? Je pourrais difficilement m'accorder avec la vôtre, M. Higgins.

M. ARMSTRONG.—Bien, j'ai beaucoup songé à cette question et j'en ai parlé avec plusieurs. On me dit que dans les années d'abondance dix bateaux prendront tout le poisson que les fabriques peuvent employer ; ensuite dans une mauvaise année quinze suffisent et vingt laissent les paqueurs complètement indépendants des pêcheurs. Je ne veux pas que les pêcheurs soient privés entièrement des moyens de vendre leur poisson, et c'est pourquoi je voudrais que le chiffre fût placé quelque part entre 15 et 20.

M. HIGGINS.—Mais dans une mauvaise année les paqueurs emploient plus que leurs propres bateaux, et il leur en faudrait un certain nombre de plus afin de n'être pas à la merci des pêcheurs.

M. ARMSTRONG.—Bien, si vous leur en donnez dix, ils ne seront pas à la merci des pêcheurs.

M. HIGGINS.—Oui, mais cela ne pourrait faire ; dans une mauvaise année ils seraient à la merci des pêcheurs.

M. WILMOT.—Ce qui me fait croire que 25 est un chiffre trop élevé, c'est que les paqueurs eux-mêmes, lorsqu'ils sont venus à Ottawa, n'ont demandé que 20 permis ; aujourd'hui ils demandent plus ; l'année prochaine, peut-être, trouveront-ils que vingt-cinq permis ne suffisent pas.

M. ARMSTRONG.—Bien, nous devons étudier cette question sous toutes ses faces, et je suis certainement d'avis que nous devons protéger les pêcheurs ; si nous donnons aux paqueurs tous les permis qu'ils demandent, ils n'auront certainement pas besoin du poisson de nos pêcheurs.

M. HIGGINS.—Je crois que 25 est un nombre raisonnable.

M. WILMOT.—Et vous, M. Armstrong, vous dites entre 15 et 20.

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. WILMOT.—Alors il y a beaucoup de différence entre vous deux.

M. HIGGINS.—Que dites-vous vous-même, M. le président ?

M. WILMOT.—Je dirai 18 ; je tiens le milieu entre vous deux ; je crois que 18 permis devraient être accordés aux paqueurs. De cette façon nous réduisons de deux seulement le nombre de permis qu'ils avaient précédemment, et ensuite l'augmentation dans le nombre des pêcheurs leur permettra d'obtenir tout le poisson dont ils auront besoin. Cela ne me fait rien personnellement que les paqueurs obtiennent 15 ou 50 permis, mais au point de vue de l'intérêt public, je crois que l'on doit songer aux pêcheurs. Je n'aimerais pas à diminuer beaucoup le nombre de permis que les paqueurs avaient auparavant, mais tous les pêcheurs paient leur \$20, et ils devraient avoir une chance raisonnable de vendre leur poisson.



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. HIGGINS.—Bien, mettons le chiffre 20, et disons que ce sera unanime; je ne voudrais pas voir disparaître cette industrie.

M. ARMSTRONG.—Nous ne voulons lui nuire en aucune façon.

M. HIGGINS.—Que dites-vous de ma proposition, M. Wilmot?

M. WILMOT.—Je ne puis pas aller au delà de 18.

M. HIGGINS.—Bien, nous allons être obligés de nous diviser sur cette question. Je ne puis consentir à restreindre une des plus importantes industries que nous avons ici, je dis 25.

M. ARMSTRONG.—Je dis 18.

M. WILMOT.—Je dis 18.

M. ARMSTRONG.—Et ce chiffre est plus élevé que celui fixé par tous les pêcheurs comme propre à leur rendre justice.

M. HIGGINS.—Je ne vois pas du tout ce que les pêcheurs ont à faire avec cette question. Ils sont comme toutes les associations ouvrières; ils n'ont aucune sympathie pour le capital, tandis que c'est le capital qui les nourrit.

M. WILMOT.—Très bien, alors. En faveur de 18 permis—MM. Armstrong et Wilmot; contre, M. Higgins, qui veut le chiffre 25. Maintenant, passons au deuxième paragraphe.

M. WILMOT.—2. Que chaque établissement ou l'on gèle le poisson, et qui réellement gèle et exporte le poisson, aura droit d'obtenir sept (7) permis au maximum, et le prix pour chaque permis sera de \$20. (Continuant). Maintenant, je comprends que Port et d'autres s'appelant des geleurs obtiennent trente permis, ou employaient trente bateaux. Or je ne crois pas que cet homme soit un geleur, et ce paragraphe s'applique à ceux qui fondent de grands établissements pour geler le poisson et l'expédier à l'est, et je crois que cette industrie devrait être encouragée. Il n'y a ici qu'une personne engagée dans cette industrie, je crois, peut-être deux.

M. ARMSTRONG.—La même difficulté se présente pour eux comme pour les paqueurs, car si vous leur donnez tous les bateaux dont ils ont besoin, ils n'achèteront pas de poisson des pêcheurs.

M. WILMOT.—Bien, si j'ai bonne mémoire, M. Armstrong, lorsque nous avons visité l'établissement, l'autre jour, le propriétaire nous a dit qu'il s'occupait peu des permis, parce qu'il pouvait avoir tout le poisson dont il avait besoin. Mais je crois, vu que l'on se propose de fonder des établissements semblables sur la Skeena, que l'on doit leur accorder un certain nombre de permis.

M. ARMSTRONG.—Vous pouvez alors dire que pour chaque établissement pour geler le saumon, parfaitement outillé et ayant une capacité de tant, ou quelque chose dans ce genre là, parce qu'un homme pourrait dire qu'il va construire de ces établissements à Skeena, Point Haney ou autres endroits, obtenir ainsi les permis, et ensuite n'en construire aucun.

M. HIGGINS.—Combien de permis voulez-vous donner à chaque geleur?

M. WILMOT.—Supposons que nous leur donnions chacun huit permis.

M. ARMSTRONG.—C'est trop en proportion de ce que nous avons donné aux paqueurs. Ils n'expédient pas autant de poisson que les paqueurs, et je crois que six ou sept permis seraient suffisants.

M. WILMOT.—Oui, mais vous ne devez pas confondre celui qui ne fait qu'expédier le saumon dans de la glace avec le véritable geleur. L'un n'est obligé d'avoir qu'une espèce de hangar, si c'est son goût, tandis que l'autre doit avoir un édifice à cloisons étanches à l'air, il fabrique sa glace, etc., c'est une besogne toute différente.

M. HIGGINS.—Mais nous parlons dans le moment d'un homme qui construit un véritable établissement à geler le poisson.

M. WILMOT.—Oui, qui réellement gèle et exporte le poisson; quel chiffre direz-vous, M. Higgins?

M. HIGGINS.—Disons sept, mais ne leur permettons pas de vendre leur poisson aux paqueurs.

M. ARMSTRONG.—Oui; disons sept permis.

M. WILMOT.—Très bien; mettons sept dans le paragraphe—à l'unanimité.

M. WILMOT.—Maintenant, au paragraphe 3.

3. Que chaque établissement, expédiant ou exportant réellement du poisson dans la glace ou autrement, mais non gelé ou paqué, aura droit d'obtenir au moins trois (3) permis, à un honoraire de \$20 chacun.

(Continuant). Ce sont ceux qui exportent le poisson dans de la glace en morceaux. La dépense que nécessite cette industrie est bien petite comparée à l'autre. Maintenant, que proposez-vous, messieurs ?

M. ARMSTRONG.—Bien, vous avez proposé l'autre, que dites-vous vous-même ?

M. WILMOT.—Je dirais 4.

M. HIGGINS.—Je dis 3.

M. ARMSTRONG.—Je dis 3 ; je veux encourager nos pêcheurs.

M. WILMOT.—Nous allons mettre le chiffre 3 à l'unanimité.

4. Que chaque commerçant de poisson pour le marché local, dans les cités, villes, villages ou campagnes, réellement engagé dans tel trafic, aura droit d'obtenir au moins deux (2) permis, à un honoraire de \$20 chaque.

M. WILMOT.—Ce paragraphe s'applique à ceux qui vendent du poisson à leur magasin ou sur le marché, qui n'exportent pas ni ne gèlent le poisson eux-mêmes, mais ils peuvent avoir des bateaux.

M. ARMSTRONG.—Deux bateaux suffisent pour approvisionner un marché.

M. WILMOT.—Dites-vous tous, 2 ?

M. HIGGINS.—Ce sont des commerçants dans les cités, villes ou campagnes ?

M. WILMOT.—Oui.

M. HIGGINS.—Très bien, 2 permis.

M. WILMOT.—Alors, c'est unanime, 2 permis.

5. Que tout pêcheur *bona fide*, étant sujet anglais et résidant réel de la province, aura droit d'obtenir un (1) permis de pêche sur paiement de la somme de \$20.

M. WILMOT.—Je crois que c'est unanime, un permis à tous les pêcheurs.

M. HIGGINS.—Je mettrais l'honoraire plus bas, disons \$15.

M. WILMOT.—Oh ! mais l'honoraire est de \$20 maintenant, je ne crois pas que l'on fasse bien de le réduire.

M. HIGGINS.—Très bien, laissons-le à \$20, mais ces pauvres pêcheurs dont vous vous occupez tant, ne croyez-vous pas qu'ils trouvent ce prix un peu élevé ?

M. ARMSTRONG.—Oh, oui ; mais le prix est de \$20 aujourd'hui, laissons-le à \$20.

M. WILMOT.—Très bien, messieurs, \$20 unanimement.

6. Que chaque colon de bonne foi (ayant sa famille résidant avec lui) aura droit d'obtenir, sur paiement de la somme de \$2, un (1) permis qui lui donnera droit de pêcher dans toutes les rivières de la Colombie anglaise, excepté dans certaines limites définies à l'embouchure des rivières ou cours d'eau, ni durant les saisons réservées ; tel colon devra être sujet anglais, et tel permis ne lui donnera droit de pêcher que pour l'usage de sa famille, et il ne pourra vendre ni trafiquer son poisson.

M. HIGGINS.—Bien que l'honoraire ne soit que de \$2, je crois que vous pourriez encore le faire moindre ; je crois qu'un colon devrait avoir le droit de pêcher en face de son propre terrain.

M. WILMOT.—C'est simplement le règlement que nous avons en vue ici ; l'honoraire est petit et est mis là simplement pour contrôler les permis ; de fait, les colons eux-mêmes le demandent.

M. HIGGINS.—Je supprimerais les mots se rapportant à la famille.

M. ARMSTRONG.—Je voudrais empêcher les métis et autres qui vont dans le haut de la rivière, qui s'établissent en squatters ici et là, se donnant le titre de colons lorsqu'ils ne le sont pas réellement ; ils n'ont pas de famille et ne possèdent pas de terre.

M. WILMOT.—Puis, vous voyez, M. Higgins, que cette clause s'applique au haut de la rivière, là où le pêcheur de profession ne peut pas pêcher. Conséquemment le colon peut pêcher où il veut. Ce règlement nous donne une espèce de contrôle sur lui.

M. ARMSTRONG.—Je crois que vous devriez laisser passer ce paragraphe, M. Higgins ; il ne conviendrait pas de laisser tout le monde pêcher pour son propre usage. Tout le monde ne pourrait pas avoir un bateau et un rets, ce qui coûte de l'argent, et si un homme à une famille, il ne s'exposera pas au danger de payer l'amende.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. WILMOT.—Oui, je crois, M. Higgins, que vous devriez laisser passer ce paragraphe.

M. HIGGINS.—Très bien, je vais me guider d'après votre expérience.

M. WILMOT.—C'est convenu, messieurs, paragraphe 6 unanime.

7. Que la clôture régulière annuelle pour la pêche du saumon dans tous les cours d'eau et rivières de la Colombie anglaise, commencera au 1er octobre et finira au 1er mars de l'année suivante.

Que la suspension hebdomadaire pour la pêche au saumon et autres poissons dans les eaux de la Colombie s'étendra depuis 6 heures chaque samedi jusqu'à minuit du dimanche suivant.

M. WILMOT.—Les témoins qui ont été interrogés sur ce sujet ont dit que la maille de  $5\frac{3}{4}$  pouces devra être en usage depuis le 1er mars jusqu'au 25 août; mais aujourd'hui on se sert de la maille de  $7\frac{3}{4}$  au lieu de celle de  $5\frac{3}{4}$  pouces. Ils ont parlé aussi d'une clôture depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars, mais le temps du frai n'est pas encore terminé au 1er novembre. Je crois que vous comprendrez la nécessité d'avoir une saison réservée annuelle, parce qu'après que les fabriques de conserves ont fini leurs opérations, si l'on prend ces poissons au moment où les œufs leurs sortent du corps, on a sur les marchés un poisson à l'aspect dégoûtant. Maintenant, quant à la suspension hebdomadaire, je crois qu'elle devrait s'étendre jusqu'à minuit le dimanche; je suis d'avis que le dimanche soit observé dans son entier.

M. HIGGINS.—Dans ce cas, vous voyez que les fabriques ne pourront pas travailler le lundi matin.

M. ARMSTRONG.—Oui, mais je crois qu'il y a un autre point que nous devrions considérer. Les paqueurs sont dans l'habitude d'engager des sauvages, et bien qu'il n'y ait pas à y trouver de faute, vous devez vous rappeler qu'ils prennent la place des blancs; et bien qu'ils s'engagent à meilleur marché, cependant, à la longue, les blancs reviennent moins cher, parce que les blancs vont pêcher en tout temps, tandis que les sauvages ne veulent pas. Maintenant, si les sauvages sont payés à la pièce—règle générale, ils rapportent beaucoup de poisson, mais s'ils sont payés à la journée, ils savent quelle quantité de poisson il faut pour payer leurs gages, et ils ne rapportent pas beaucoup de poisson. Maintenant, je serais en faveur d'arrêter tout travail le dimanche, ou je laisserais la suspension telle qu'elle est aujourd'hui. Si le poisson monte en abondance le lundi, à midi les fabriques pourront en avoir, et il y aura amplement de temps pour le paquer.

M. WILMOT.—L'on me dit que les sauvages ont des scrupules religieux—mais à quelle heure vient le jour ici?

M. HIGGINS.—Oh, il fait jour presque toute la nuit ici, et je crois que je ne demanderais pas de changement dans les heures de la suspension hebdomadaire.

M. WILMOT.—Bien, je suis fortement en faveur de l'observation de toute la journée du dimanche. Je puis dire, M. Higgins, que j'ai remarqué que l'on était plus porté dans la Colombie que dans aucune autre province du Canada à ne pas observer le dimanche, et maintenant je vois que l'on va demander au parlement de passer une loi pour que l'exposition canadienne à Chicago soit fermée le dimanche.

M. ARMSTRONG.—Mais si nous fixions la clôture jusqu'à 3 ou 4 heures du matin le lundi, comment cela vous irait-il?

M. HIGGINS.—Pshaw—3 ou 4 heures du lundi matin—vous voulez donc qu'ils ne pêchent pas du tout?

M. ARMSTRONG.—Oh, mais il est inutile d'essayer à me persuader qu'ils ne peuvent pas paquer du poisson le samedi. Je sais qu'ils le pourraient s'ils le voulaient, mais ils veulent avoir toute la journée du samedi et du dimanche à eux.

M. WILMOT.—Mais les paqueurs ont demandé eux-mêmes que la suspension couvre le samedi et le dimanche jusqu'au lundi matin à 6 heures. Puis on l'a faite à 6 heures p.m. le dimanche.

M. HIGGINS.—Bien, probablement qu'ils n'étaient pas satisfaits, et ils ont obtenu ce changement.

M. WILMOT.—Pendant trois ou quatre ans ils ont demandé qu'elle fût jusqu'à six heures du lundi matin; puis ils demandèrent qu'elle fût changée de nouveau au dimanche soir. Maintenant, s'ils ont été pendant plusieurs années satisfaits de 6

heures du matin le lundi, fixer la suspension jusqu'à minuit du dimanche ne leur ferait pas de tort.

M. ARMSTRONG.—Bien, s'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient, je crois que nous devrions établir une règle pour eux ; je vote pour la suspension jusqu'au lundi matin.

M. WILMOT.—Je suis certainement d'avis que toute la journée du dimanche devrait être observée, surtout lorsque vous travaillez ici à christianiser les sauvages, et je ne crois pas que comme peuple nous devrions permettre la continuation de ce mauvais exemple.

M. HIGGINS.—Je crois que nous aurons beaucoup de misère à les christianiser (Rires). Bien, que dites-vous, M. Wilmot ? quelles heures fixeriez-vous ?

M. WILMOT.—Depuis midi le samedi jusqu'à six heures du matin le lundi suivant.

M. ARMSTRONG.—Je proposerais depuis 6 heures du matin le samedi, jusqu'à 3 heures du matin le lundi suivant.

M. HIGGINS.—Bien, quoi que vous fassiez, je ne crois pas que vous réussirez à arrêter le travail du dimanche autour des fabriques ; vaudrait autant essayer d'empêcher le travail sur les navires en mer le dimanche, tendre les voiles, les changer de position, etc.

M. WILMOT.—Mais, voici un autre point de vue de la question ; il va y avoir une telle augmentation de pêcheurs cette année que le poisson devrait, je crois, avoir l'avantage de la suspension. Je crois qu'il y aura mille permis d'émis cette année, et ce grand nombre de pêcheurs prendra certainement tout le poisson qui voudra passer ; ainsi, je crois que l'on devrait en justice donner au poisson l'avantage d'une suspension hebdomadaire plus longue. Bien, que dites-vous, M. Armstrong ?

M. ARMSTRONG.—Je dis depuis 6 heures samedi matin jusqu'à 3 heures lundi matin.

M. HIGGINS.—Je me mettrai de votre côté, M. le président, et je dirai jusqu'à minuit le dimanche.

M. WILMOT.—Ne pouvons-nous pas être unanimes sur ce point, M. Armstrong ?

M. ARMSTRONG.—Je ne veux pas me montrer trop obstiné ; disons minuit du dimanche.

M. HIGGINS.—Maintenant, quant à la première partie de cette clause, je préférerais ne pas me prononcer avant d'avoir lu la preuve. Vous comprenez, messieurs, que je n'ai pas eu comme vous l'avantage d'assister à toutes les séances, de sorte que je préférerais n'exprimer d'opinion sur cette question que plus tard.

M. WILMOT.—Très bien. Que dites-vous M. Armstrong. Approuvez-vous la première partie du paragraphe 7 ?

M. ARMSTRONG.—Oh, oui ; je crois que c'est très bien.

M. WILMOT.—C'est bien ; nous dirons donc que MM. Armstrong et Wilmot ont voté pour, et que M. Higgins ne veut pas exprimer d'opinion maintenant, avant d'avoir lu la preuve.

8. Que la limitation de la grandeur des mailles de rets à saumon et la période dans laquelle ces mailles seront permises, seront comme suit :

Le rets à mailles de  $7\frac{1}{2}$  pouces pour prendre le saumon sera le rets permis entre le 1er mars et le 15 août. Le rets avec mailles de pas moins de  $5\frac{1}{2}$  pouces pour la pêche du *sockeye*, *coho* ou autre saumon, pourra être employé entre le 1er juillet et le 1er octobre. Les mesures ci-dessus sont pour mailles étendues.

M. WILMOT.—Ces règlements sont pour la pêche du saumon seulement.

M. HIGGINS.—Ces mesures sont-elles ce qu'elles doivent être ?

M. WILMOT.—Oh, oui ; je le crois.

M. ARMSTRONG.—Mais est-ce que le 15 juillet ne serait pas suffisant.

M. WILMOT.—Il n'y aurait que les geleurs qui pourraient être affectés ; vous savez qu'ils ne peuvent pas prendre de *sockeye* avec la grande maille.

M. ARMSTRONG.—Non, ils ne peuvent pas prendre de *sockeye* avec la grande maille.

M. HIGGINS.—Mais supposons qu'il arrive une affluence de *sockeye*.

M. WILMOT.—Oh ! ils ne peuvent pas très bien pêcher le *sockeye* ; le rets est différent, et la pêche du *sockeye* ne commence qu'au mois de juillet, à la fin de juillet.

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. HIGGINS.—Mais s'ils viennent, ils pourront s'en servir ? L'entendez-vous ainsi ?

M. ARMSTRONG.—Je ne crois pas que les *sockeyes* viennent aussi à bonne heure ; tous les ans on les a pris plus tard que cela ; on ne commence pas la pêche pour les fabriques avant le 15 ou le 20 juillet.

M. HIGGINS.—Tout de même on veut empêcher l'emploi de la petite maille. Je crois avoir entendu dire que l'on prenait le *cohoë* pour le paquage pendant les mois de septembre ou octobre.

M. ARMSTRONG.—Oh, non, pas pour en parler.

M. HIGGINS.—M. Winter, avez-vous les dépositions de ces paqueurs ? Si vous les avez, voulez-vous me les laisser voir, s'il vous plaît ?

Le secrétaire donne à M. Higgins les dépositions.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, vous voyez tout de même que la pêche devrait être prohibée pendant le temps du frai, parce que si l'on permet la pêche à cette époque, l'on a du mauvais poisson sur les marchés.

M. ARMSTRONG.—Oh ! mais on ne fait pas cela ; après le 1er septembre le *sockeye* ne convient plus au marché.

M. WILMOT.—Non, c'est vrai ; mais si on le prend, qu'on le gèle et qu'on l'expédie au dehors, alors on met sur le marché un poisson intérieur.

M. ARMSTRONG.—Oui ; lorsqu'on les dégèle ils font un mauvais poisson.

M. WILMOT.—D'après les témoignages que nous avons entendus, tous les saumons fraient vers le même temps, et tout saumon pris dans les rivières après septembre n'est pas bon à manger. Comme de raison, s'il est pêché dans la mer, c'est différent, mais dans les rivières leur chair est flasque, et pas bonne à manger. Or, la maille de  $7\frac{3}{4}$  pouces est pour le saumon du printemps, qui devrait être pêché entre le 1er mars et le 10 août ; l'on n'en prend pas après cette date. Puis la maille de  $5\frac{3}{4}$  pouces est pour prendre le *sockeye*, le *cohoë* et autres saumons depuis le 1er juillet jusqu'au 1er octobre.

M. HIGGINS.—Voudriez-vous remettre ce point jusqu'à ce que j'aie lu la preuve, je le préférerais.

M. WILMOT.—Très bien, mais vous voyez que par l'arrêté en conseil la maille de  $5\frac{3}{4}$  pouces est déjà établie pour le *sockeye*, et les paqueurs eux-mêmes demandent la maille de  $7\frac{3}{4}$  pouces pour le saumon du printemps.

M. HIGGINS.—Très bien, laissons cela de côté pour le moment.

9. Que tous les permis ainsi obtenus ne seront pas transférables sous aucunes conditions quelconques, sans le consentement par écrit du ministère des pêcheries.

M. WILMOT.—Je crois qu'il y a unanimité sur ce point ; ce n'est que juste.

M. ARMSTRONG.—Oh, oui.

M. HIGGINS.—Il est entendu que pas d'autres que des pêcheurs véritables obtiendront des permis ? Pas d'horlogers, d'hôteliers, ou autres ?

M. WILMOT.—C'est l'intention de ne pas accorder de permis à d'autres qu'à des pêcheurs véritables. Le paragraphe 5 dit : "tous pêcheurs *bona fide* sujets anglais."

M. HIGGINS.—Très bien, je crois que le paragraphe est correct.

10. Que les limites de la pêche où la marée monte, ou pour toutes fins commerciales en rapport avec les fabriques de conserves, les geleurs ou les exportateurs de saumon, seront fixées à la rivière Pitt, et à une ligne traversant la rivière Fraser au creek Whonnack ; en amont de ces deux points sur les rivières Pitt et Fraser, la pêche avec des rets pour des fins commerciales, comme ci-dessus décrites, est défendue.

M. WILMOT.—Vous voyez, M. Higgins, que la limite a été, d'après cette carte dans le rapport annuel de 1890, fixée au pont Hammond et de la rivière Pitt.

M. HIGGINS.—A-t-on jamais mis ce règlement en vigueur.

M. WILMOT.—Non, mais il a été substantiellement admis par tous. Maintenant, ce que nous désirons, c'est d'avoir toute la rivière et les eaux supérieures pour les frayères, et de placer la limite sur la rivière principale au creek Whonnack ; on ne fait pas de pêche pour les fabriques en amont de ce point, n'est-ce pas, M. Armstrong ?

M. ARMSTRONG.—Oui, l'on pêche jusqu'à la Mission.

M. WILMOT.—Oh ! oui je me rappelle ; nous avons reçu une lettre à ce sujet ; quelqu'un a été pris pêchant à cet endroit, et fournissant du saumon à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique ; mais je crois qu'il serait très désirable que toutes ces eaux supérieures fussent réservées pour l'avantage du poisson. On ne pêche pas au delà de la Mission maintenant, et vous verrez l'opportunité d'établir une limite.

M. HIGGINS.—On ne fait aucune pêche dans la rivière Pitt maintenant, n'est-ce pas ?

M. WILMOT.—Non, pas du tout ; elle est réservée entièrement pour la culture des jeunes saumons. Bien, allons-nous adopter à l'unanimité ce paragraphe fixant la limite au pont Pitt et au creek Whonnack.

M. ARMSTRONG.—Oh ! oui.

M. HIGGINS.—Très bien.

11. L'usage de seines de toutes sortes est complètement défendu aux embouchures de tous cours d'eau et rivières, dans certaines limites qui pourront être fixées par le ministère des pêcheries.

M. HIGGINS.—On ne se sert pas de seines par ici, n'est-ce pas ?

M. ARMSTRONG.—Non.

M. HIGGINS.—Mais ils prétendent ne pas pouvoir prendre de saumon sans les seines dans les rivières du nord.

M. ARMSTRONG.—Ils ont épuisé le havre de Victoria.

M. HIGGINS.—Bien, oui ; mais comme question de fait on n'aurait jamais dû permettre aux paqueurs d'aller établir des fabriques sur les rivières du nord, si maintenant on doit les priver du moyen de les alimenter.

M. WILMOT.—Bien, je suis sûr, M. Higgins, que si vous aviez l'expérience que j'ai acquise dans l'est de l'usage de ces seines, vous auriez une opinion bien décidée quant à leurs effets pernicieux.

M. HIGGINS.—Bien, je ne m'accorde pas avec vous sur cette clause, car je suis convaincu que si les paqueurs pouvaient prendre le saumon sans se servir de la seine, ils ne s'en serviraient pas.

M. WILMOT.—Dans ces mêmes rivières dont vous parlez, la diminution que l'on y constate est la plus forte raison dans mon opinion pour prohiber la pêche à la seine.

M. HIGGINS.—Mais on ne peut pas y prendre le poisson avec d'autres rets.

M. ARMSTRONG.—Que dit le statut sur ce sujet ?

M. WILMOT.—Les règlements pour la Colombie anglaise disent que l'usage des seines est défendu dans les rivières de la Colombie-Britannique (O.C., 7 nov. 1890). Dans les grandes rivières, comme la Fraser et la Skeena, la pêche principale se fait dans l'estuaire avec des rets à dérivettes. Or arrêter l'emploi des rets à dérivettes à l'embouchure des rivières ne serait pas judicieux, mais lorsqu'il s'agit de ces petites rivières où l'on pourrait tout aussi bien se servir de rets à dérivettes, les règlements disent que l'on ne se servira pas de ces seines.

M. HIGGINS.—Je croyais le témoignage de M. Spencer bien précis sur ce point, lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait pas prendre le saumon autrement qu'avec ces seines.

M. WILMOT.—Ces seines ne sont pas permises ailleurs, parce que ce sont des engins très destructifs ; on ne permet même les rets à dérivettes que dans votre province ; ailleurs ces rets sont défendus.

M. HIGGINS.—Maintenant, au sujet du tiers du chenal, le paragraphe 8 de la clause 8 de l'Acte des pêcheries dit : “de façon à obstruer plus d'un tiers de la largeur d'aucune rivière.” Je crois qu'il doit y avoir là quelque méprise, parce que j'ai toujours compris que l'on devait laisser un tiers de la rivière libre. Comment cela se fait-il ? Ce texte voudrait dire que les deux tiers de la rivière doivent être laissés libres—je ne l'ai jamais compris de cette façon.

M. WILMOT.—M. le secrétaire, prenez note de cela, et nous examinerons ce point. Je ne comprends pas le statut ; j'ai toujours cru que c'était le tiers de la rivière qui devait être laissé libre. Nous ferons examiner ce point, M. Higgins.

M. HIGGINS.—Au sujet des seines, je voudrais qu'il soit fait une réserve en faveur de la rivière Nimkish. Je sais que M. Spencer m'a dit souvent qu'il n'a jamais pu prendre de saumon avec les rets à mailler, bien qu'il l'eût essayé souvent.

M. WILMOT.—Mais voyez la diminution dans la pêche à cet endroit pendant les six dernières années. Puis M. Mowat a reçu instruction de déposer des œufs de

saumon à cet endroit; il en a déposé et que sont-ils devenus? On a demandé ces œufs parce que le saumon diminuait dans cette rivière. On représentait que la pêche dans cette rivière avait beaucoup diminué, et depuis, suivant les rapports publiés, elle a diminué encore plus, et si M. Earle on aucun autre veut seulement regarder à la cause véritable de cette diminution, ils la trouveront dans la pêche à la seine. M. Earle, lorsqu'il est venu à Ottawa, l'année dernière, s'est beaucoup intéressé à ce sujet; le ministre a étudié la question à fond, et a dit que la chose était si claire, qu'ils détruisaient leur propre rivière.

M. HIGGINS.—Oh, mais la diminution n'a été que pour une année ou deux, et je ne sache pas que la seine en ait été la cause. Je voterais en faveur de la résolution, en faisant une exception en faveur de la rivière Nimkish, jusqu'à ce que j'obtienne de nouveaux renseignements. Je ne veux pas voter à l'aveugle et sans être renseigné davantage.

M. WILMOT.—Que dites-vous, M. Armstrong?

M. ARMSTRONG.—Ceci est, comme de raison, une recommandation au ministre de la marine et des pêcheries de changer la loi.

M. WILMOT.—Je ne sache pas que ce soit cela exactement.

M. ARMSTRONG.—Je ne crois pas que je puisse, si je veux être conséquent, demander au ministre d'exempter une rivière—je suis convaincu que les seines font du tort et ne devraient pas être permises.

M. WILMOT.—Tant qu'à moi je suis satisfait du paragraphe tel qu'il est; aucune rivière ne devrait être exemptée.

M. HIGGINS.—Bien, vous pouvez laisser de côté ce paragraphe pour le moment—je ne puis pas l'accepter dans tous les cas avant d'avoir obtenu de nouvelles informations.

M. ARMSTRONG.—Très bien, laissons-le de côté pour le moment.

12. Que le prix et la quantité des permis seront uniformes, pour les paqueurs et autres, sur toutes les rivières de la Colombie anglaise.

M. HIGGINS.—Oui, uniformes. Mais à propos de la rivière Skeena, quelles sont les raisons que l'on donne pour la continuation de la différence actuelle—là on ne paie le permis que \$5, je crois, tandis qu'ici on le paie \$20.

M. WILMOT.—On allègue que sur la Skeena il n'y a pas de piscifaculture, tandis qu'ici il y en a une—tandis qu'ici l'on se plaint qu'ils ont plus de concurrence que dans le nord et que les permis devraient être aussi bas, où le même prix.

M. HIGGINS.—Quel nombre de permis a été accordé dans le nord l'année dernière, pouvez-vous nous dire cela, M. le président?

M. WILMOT.—300 permis sur la Skeena—200 aux paqueurs, 100 aux pêcheurs.

M. HIGGINS.—Combien de fabriques?

M. WILMOT.—Huit ou neuf.

M. HIGGINS.—Et combien payaient-ils par permis?

M. WILMOT.—Cinq piastres, et les paqueurs dans les alentours d'ici sont tous unanimes à dire que les honoraires devraient être laissés au même prix.

M. HIGGINS.—Mais il y a la piscifaculture ici. Cela compte.

M. WILMOT.—Mais ils ont un avantage correspondant dans le nord; il n'y a pas la même concurrence qu'ici.

M. ARMSTRONG.—Et le poisson est plus régulier sur la Skeena qu'ici.

M. HIGGINS.—Combien les pêcheurs paient-ils ici.

M. WILMOT.—Depuis trois ans, ils ont tous payé \$20. Je n'ai aucun doute que les pêcheurs du nord vont crier à ce sujet, mais vous pouvez montrer les témoignages de paqueurs mêmes.

M. HIGGINS.—Oh, bien inscrivez-moi comme voulant que les permis et honoraires soient uniformes, excepté pour les fabriques du nord, où le prix ne devrait pas être changé.

M. ARMSTRONG.—Je vote pour la résolution disant que les honoraires seront les mêmes partout.

13.—Que le dépôt de déchets de poisson ou poisson mort, sciure de bois, déchets de scieries ou toutes autres substances délétères dans les rivières et cours d'eau fréquentés par le poisson font un tort égal à ces rivières et aux personnes qui habitent près de ces rivières et cours d'eau, et en conséquence que les lois empêchant

de jeter des déchets et autres substances délétères dans tels cours d'eau et rivières, devraient être mises en vigueur dans l'intérêt général du pays.

M. WILMOT.—Je suis en faveur de cette mise en vigueur de la loi, parce que comme question de principe elle est bonne, et elle est mise en vigueur partout ailleurs. Que dites-vous, M. Higgins?

M. HIGGINS.—Je suis d'avis que si les déchets étaient transportés en eau profonde—dans le chenal profond de la rivière, ils s'en iraient à la mer, et ne feraient pas de dommage à personne, mais je ne permettrais pas du tout qu'ils soient laissés près des fabriques.

M. WILMOT.—Bien, j'ai été beaucoup surpris en entendant le témoignage des officiers de pêche—car nous avons eu une autre commission ou enquête depuis que nous nous sommes vus—au sujet de l'ancienne méthode de mettre les déchets dans des paniers ou caisses. C'était une pratique effrayante, disent-ils, bien pire que celle de jeter tout de suite les déchets à la mer comme maintenant.

M. HIGGINS.—Bien, je crois que si l'on transportait les déchets dans le chenal, ils ne causeraient aucun dommage, mais je ne permettrais pas qu'on les jette près des fabriques.

M. ARMSTRONG.—Bien, n'est-ce pas une question de justice et traiter tout le monde également que de permettre de jeter ces déchets. Voici : Vous savez que le chien de mer est ici en abondance et qu'on le pêche pour le foie seulement. Maintenant si l'on fabriquait avec ces déchets des huiles et engrais, etc., ne feraient-ils pas un excellent article de commerce?

M. HIGGINS.—Mais ceux qui l'ont essayé disent que ça ne paie pas. M. Ladner dit qu'il ne peut plus vendre cet article.

M. ARMSTRONG.—Mais voici Tom Cunningham qui dans son témoignage dit qu'il pourrait en prendre vingt tonnes. Or, pourquoi M. Ladner ne consent-il pas à le vendre \$10; pourquoi ne pas vendre à meilleur marché cet article afin de l'introduire. L'huile devra certainement payer à 35 centins le gallon, car c'est tout ce que vaut l'huile de chien de mer, et même supposant que l'on perde \$200 ou \$300 pour une année ou deux jusqu'à ce que le commerce de cet article soit bien établi, je ne crois pas que nous agirions sagement en laissant gaspiller toute cette matière première utile. Puis si vous la laissez jeter près des fabriques, comment pouvez-vous espérer qu'elle soit emportée à la mer.

M. HIGGINS.—Oh, elle est emportée, et une grande partie est mangée. Puis vous savez qu'il y a deux marées par jour.

M. ARMSTRONG.—Mais la marée montante ramène tout en arrière. Je crois que si vous ne permettez pas aux paqueurs de jeter ces déchets à la rivière, ils trouveront le moyen de s'en débarrasser autrement.

M. HIGGINS.—Bien, je ne vois aucune obligation d'imposer des obligations à ces gens; ils ont essayé la fabrique d'huile mais elle n'a pas réussi.

M. ARMSTRONG.—Mais allez-vous forcer les fabriques à faire les dépenses de chalans pour transporter ces déchets à la rivière quand ils peuvent les bien utiliser. Ce Français qui a été à la tête de la fabrique d'huile ici dit que cela paie.

M. HIGGINS.—Mais comment peut-il savoir? Tom Ladner dit que ça ne paie pas; il est très positif à ce sujet, et il devrait le savoir, car l'on me dit que c'est lui qui a avancé les fonds. Comment ce Français peut-il connaître la partie financière de l'entreprise.

M. ARMSTRONG.—Mais la loi défend déjà de jeter les déchets à la rivière, et tout ce que nous faisons c'est de recommander au ministre sa mise en vigueur.

M. WILMOT.—Je regrette beaucoup que notre secrétaire n'ait pas eu le temps de copier le témoignage de M. Arthur; sa déclaration et les dires de cette délégation qui est venue de Ladner's Landing étaient suivant moi très concluantes.

M. HIGGINS.—Je ne suis pas du tout de cet avis; c'est tout de même un très sale trou que cet endroit.

M. WILMOT.—Puis nous avons entendu un citoyen de Victoria de beaucoup de bon sens, qui dit avoir quitté cet endroit (le Delta) à cause de ces déchets.

M. HIGGINS.—Il y a laissé ses fils, tout de même.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, prenons une décision. Vous connaissez bien mes opinions, et je crois que l'on ne devrait pas permettre du tout de jeter les déchets à



l'eau. Il me ferait beaucoup de peine d'exprimer une opinion qui militerait contre les paqueurs, mais j'ai eu plusieurs conversations avec des paqueurs importants, M. Wadhams, M. English et plusieurs autres; et j'ai dit que ce pays devenait de plus en plus peuplé, et qu'ils devraient s'occuper de cette question des déchets, avant d'y être forcés, mais ils ne veulent rien faire tant qu'on leur permettra de continuer le système actuel. Puis les pêcheurs à la morue disent que les déchets et les entrailles de poisson jetés à l'eau détruisent leurs terrains de pêche, et aujourd'hui ils les apportent à terre et les enfouissent. Puis nous avons le témoignage qu'ici, dans le havre de Vancouver, les déchets d'une fabrique d'huile de hareng ont chassé complètement le hareng du havre. Ceux-ci sont des exemples frappants qui doivent donner à penser.

M. ARMSTRONG.—Et si vous jetez tous ces déchets à l'eau profonde, dans un certain temps vous ne verrez plus de saumon du tout ici.

M. HIGGINS.—Que dites-vous de la quantité de saumons morts dans le haut de la rivière, n'est-ce pas mauvais, ou plutôt infiniment pire.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, je crois qu'il est inutile de discuter la question plus longuement. Je crois, M. Higgins, que vous serez en minorité sur ce point.

M. HIGGINS.—Bien, que proposez-vous ?

M. WILMOT.—Je vais relire (relisant le paragraphe 13).

M. HIGGINS.—Quelle est l'amende imposée par le statut à ceux qui jettent les déchets dans les rivières ?

M. WILMOT.—Une amende ne dépassant pas \$100 pour chaque offense. Je crois cependant que cette clause signifie seulement l'amende imposée ordinairement en vertu des punitions générales de l'acte—n'excédant pas \$20 pour chaque offense—mais vous voyez que c'est pour chaque offense, l'amende peut être répétée aussi souvent que vous voulez. J'ai des doutes quant à l'amende qui s'appliquerait ici—peut-être celle de \$20, parce qu'elle pourrait être renouvelée autant de fois que des déchets seront jetés à l'eau.

M. HIGGINS.—Vous admettez, je suppose, qu'il n'y a aucune possibilité d'enterrer les déchets ?

M. WILMOT.—Les déchets ne peuvent pas être enterrés—le seul autre moyen serait de les brûler—mais je crois qu'une petite contribution de la part de chaque paqueur, disons \$25, suffirait pour ériger ce qu'il faudrait pour cela.

M. HIGGINS.—Oui, mais voici la loi (montrant l'Acte des pêcheries, clause 15)—les déchets peuvent être enterrés sur la grève ou mis dans des boîtes perforées—or ces personnes n'ont fait qu'observer la loi.

M. WILMOT.—Je dois dire que je ne suis pas prêt à exprimer une opinion sur ce point.

M. HIGGINS.—Et l'acte dit de plus que le ministre de la marine et des pêcheries pourra exempter, en tout ou en partie, tout cours d'eau ou rivières, où il considère que l'observation de cette clause n'est pas demandée par l'intérêt public. (Sec. 15, par. 2.)

M. WILMOT.—Oh! oui, le ministre peut faire cela, et si votre représentant au parlement a assez d'influence sur le ministre, nous n'y pouvons rien; mais ici, en tant que nous sommes concernés, nous devons exprimer notre opinion sans nous occuper de cela. Maintenant, que dites-vous, messieurs. Cette clause de notre rapport sera-t-elle adoptée.

M. ARMSTRONG.—Attendez un instant, ne soyez pas si pressé—voyons ce que dit la loi.

Je ne crois pas que cette boîte perforée s'applique aux pêches de la rivière Fraser—je crois que cela s'applique aux pêches sur les côtes de la mer; mais ce n'est qu'une recommandation au ministre que nous faisons, et je ne recommanderai rien que je ne crois pas pouvoir être mis en pratique.

M. WILMOT.—Alors, la résolution est adoptée ?

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. HIGGINS.—Je m'oppose; je dis que les déchets devraient être jetés dans le milieu du courant, afin d'être emportés à la mer.

14. Qu'il serait utile pour l'amélioration des pêches de la Colombie-Britannique que des piscifactoreries additionnelles soient construites dans des localités bien choisies

sur les branches supérieures de la rivière Fraser—les témoignages entendus portant beaucoup en faveur de cela.

M. HIGGINS.—Oui, unanimement. J'ai été tout simplement émerveillé de la pisciculture lorsque je suis allé la visiter, et je n'ai jamais cessé de dire aux gens quelle belle chose c'était. Je vous dis que cela m'a fait ouvrir les yeux.

M. ARMSTRONG.—Oui, unanimement; nous voulons plus de piscicultures.

15. Que la grande destruction qui se fait aujourd'hui du hareng pour l'approvisionnement de quelques fabriques d'huile crue sur la côte et ailleurs, devrait être défendue par règlements officiels, afin d'éviter l'épuisement trop rapide et trop grand d'un facteur aussi important que le hareng pour l'exploitation des pêches sur les côtes de la Colombie anglaise dans l'avenir.

M. HIGGINS.—Bien, vous n'aurez pas à me compter en faveur de cette proposition, parce que je n'ai entendu aucun témoignage sur ce sujet, et je ne puis pas exprimer d'opinion.

M. WILMOT.—Que dites-vous, M. Armstrong?

M. ARMSTRONG.—Je crois que ce n'est que juste; je ne crois pas que le hareng doive être détruit pour l'huile seulement.

M. WILMOT.—Et vous, M. Higgins, vous n'émettez pas d'opinion avant d'avoir lu les témoignages.

M. HIGGINS.—Oui, monsieur.

16. Que la pêche au flétan sur les côtes de la Colombie anglaise, prenant maintenant une grande importance à la suite de la réussite des pêches qui en ont été faites et de l'introduction de ce poisson sur les marchés, de Boston et d'ailleurs sur la côte de l'Atlantique, demande le soin protecteur du gouvernement afin de favoriser le progrès de cette industrie, qui promet d'être une nouvelle source de richesses pour les habitants de la Colombie anglaise.

M. HIGGINS.—Très bien, je suis de cet avis.

M. WILMOT.—Et vous, M. Armstrong?

M. ARMSTRONG.—Oui, c'est juste.

M. WILMOT.—Il n'y a aucun doute que la pêche au flétan est destinée à avoir une grande valeur ici; votre poisson est si délicieux et si succulent.

17. Que la tendance, de la part des pêcheurs, est d'augmenter la capacité destructive de leurs rets à dérivettes, en leur donnant une plus grande profondeur que celle qui paraît être nécessaire pour une pêche légitime, et comme la profondeur des rets aujourd'hui, d'après les témoignages entendus, varie de 30 à 60 mailles, et afin de placer tous les pêcheurs sur le même pied pour la pêche, et aussi pour empêcher une trop grande destruction du saumon, le rets à dérivettes pour le *sockeye* devrait être limité à une profondeur n'excédant pas cinquante mailles.

M. HIGGINS.—Quelle est la profondeur des rets maintenant.

M. WILMOT.—De 30 à 50 mailles, ce qui en fait pratiquement une seine.

M. ARMSTRONG.—La plus grande partie des rets ne sont-ils pas de 40 mailles de profondeur.

M. WILMOT.—Bien non, je ne crois pas. Je puis dire que la raison pour laquelle je mets cette clause, c'est que j'ai reçu, ce matin, une lettre de l'inspecteur des pêcheries, d'après laquelle il paraîtrait que les pêcheurs sont très mécontents sur ce point. Voyez ce qui arrive: un pêcheur part avec un rets de 60 mailles, et il passe où d'autres n'ont que des rets de 35 à 40 mailles, et il aura ainsi une profondeur de 20 pieds de rets tandis que l'autre n'en aura que 10; il est évident que le premier a un avantage sur le second. Or, en fixant la limite à 50 mailles, ils pêcheront tous à la profondeur de 16 pieds et seront tous dans la même position.

M. HIGGINS.—Mais je n'ai pas entendu de témoignages sur ce point. Ne vaudrait-il pas mieux dire que la profondeur des rets ne devra pas excéder 50 mailles.

M. WILMOT.—C'est ce que je dis.

M. HIGGINS.—Cependant c'est encore un autre point sur lequel je ne puis exprimer d'opinion sans m'être renseigné. Quand partez-vous, M. Wilmot?

M. WILMOT.—Aussitôt que je le pourrai.

M. HIGGINS.—Oh, alors, il y a deux ou trois points sur lesquels je pourrai vous écrire.

M. ARMSTRONG.—Quelle est la largeur du rets maintenant?

M. WILMOT.—150 brasses.

M. HIGGINS.—Quelle est la grandeur des rets dans l'est ?

M. WILMOT.—On pêche avec 6 pieds de profondeur généralement.

M. HIGGINS.—Bien, je pourrai vous écrire à ce sujet après que j'aurai lu la preuve.

M. WILMOT.—Que dites-vous, M. Armstrong ?

M. ARMSTRONG.—Je n'y ai aucune objection, car je crois que la majorité des rets sont de 40 mailles aujourd'hui.

M. HIGGINS.—Je retarde mon jugement ; mais mettez le chiffre 60 et je vote en faveur tout de suite.

M. ARMSTRONG.—Je ne crois pas que les paqueurs se servent de ces grands rets ; il n'y a que les pêcheurs rapaces qui pêchent le saumon du printemps. Je vote pour 50 mailles.

M. HIGGING.—Je retarde mon jugement jusqu'à ce que j'aie lu la preuve sur ce point. Vous comprendrez, messieurs, que je n'ai pas eu comme vous l'avantage d'entendre toute la preuve, et sur certains détails je suis un peu dans les ténèbres.

18. Que des doutes ayant été soulevés au sujet de l'exacte signification du paragraphe 8 de la clause 8, chapitre 95, des Statuts révisés du Canada, il est désirable, dans l'intérêt de la pêche dans les rivières de la Colombie anglaise, quant au point de réserver une partie de la rivière où la pêche sera défendue, que pas plus d'un tiers de la rivière soit réservé.

M. WILMOT.—Maintenant, nous avons laissé de côté quelques sujets.

M. HIGGINS.—Oui, la première partie du paragraphe 7 ; il me faudra y songer davantage avant de pouvoir formuler mon opinion ; il en est de même des paragraphes 8, 11, 15 et 17.

M. WILMOT.—Maintenant, quelles propositions avez-vous à faire ?

M. ARMSTRONG.—Au sujet du chien de mer ?

M. HIGGINS.—Bien, tandis que nous sommes sur le saumon, entendons-nous, si possible, au sujet du chenal de la rivière.

M. WILMOT.—Vous dites que des doutes se sont élevés quant à la signification du statut au sujet du tiers du chenal qui doit être laissé libre. Le paragraphe 8 de la clause 8 de l'Acte des pêcheries—maintenant il est désirable dans les intérêts de la pêche dans les rivières de la Colombie anglaise, quant au point de réserver certaines parties de la rivière où la pêche sera défendue, que pas plus d'un tiers soit ainsi réservé.

M. HIGGINS.—Très bien, cela fera.

M. ARMSTRONG.—Oui, pas plus d'un tiers.

M. HIGGINS.—Maintenant, M. Armstrong, voyons au chien de mer.

M. ARMSTRONG.—Je veux qu'il soit défendu de tuer le chien de mer pour le foie seulement.

M. HIGGINS.—En tue-t-on beaucoup ?

M. ARMSTRONG.—Oh, oui ; on fabrique des milliers de gallons d'huile tous les ans ; pour cela on ne prend que le foie des poissons, et on en jette le corps sur la grève.

M. HIGGINS.—A quoi cette huile sert-elle ?

M. ARMSTRONG.—Pour graisser ; on s'en sert beaucoup dans les scieries, etc. Cette huile ressemble beaucoup à l'huile de saumon ; mais si l'on veut fabriquer de l'huile avec le poisson, on devrait utiliser tout le poisson.

M. HIGGINS.—Ne pourrait-on pas faire de l'engrais avec le reste ?

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. HIGGINS.—Mais ça n'a jamais payé ?

M. ARMSTRONG.—Mais ils devraient jeter ces restes en eau profonde.

M. HIGGINS.—Qu'en font-ils aujourd'hui ?

M. ARMSTRONG.—Ils les jettent sur la rive et les laissent pourrir.

M. WILMOT.—Bien, voyons maintenant si cette rédaction rendra votre idée :

19. Que le système suivi aujourd'hui sur la côte de tuer de grandes quantités de chiens de mer pour n'en utiliser que le foie, dont on fait de l'huile, devrait être discontinué, à moins que l'on utilise aussi le corps du poisson de la même manière.

M. HIGGINS.—Oui, c'est très bien.

M. ARMSTRONG.—Oui, cela couvre parfaitement la question.

M. WILMOT.—Bien, messieurs, qu'avez-vous ensuite ?

M. ARMSTRONG.—Nous avons réglé les points qui concernent les paqueurs, les geleurs, les exportateurs de poisson dans la glace et les pêcheurs, mais avons-nous fait quelque chose au sujet des saleurs ?

M. WILMOT.—Oui, j'y songeais ; ces saleurs doivent entrer sur notre liste aussi, je crois.

M. HIGGINS.—Oui.

M. ARMSTRONG.—La question est de savoir si nous devons encourager la salaison du saumon lorsqu'il y a actuellement une si grande demande de poisson frais.

M. WILMOT.—Mais il y a des personnes qui font ce commerce, n'est-ce pas ?

M. ARMSTRONG.—Je ne crois pas que personne s'occupe de saler le saumon, excepté quand il y a un surplus.

M. WILMOT.—Bien, disons que nous leur accorderons un permis—mon impression est que personne ne se mettra à saler du saumon à moins qu'il ne puisse utiliser son poisson autrement—le poisson salé, de toute sorte, est généralement un article inférieur.

M. ARMSTRONG.—Plutôt que d'avoir des difficultés, si une personne veut en faire un commerce, je crois qu'on devrait lui accorder deux permis.

M. WILMOT.—Mais ceux qui demanderont des permis seront des geleurs.

M. HIGGINS.—Mais quelques paqueurs ne salent-ils pas quelquefois.

M. ARMSTRONG.—Oui, quand ils ont un surplus de poisson.

M. HIGGINS.—Je suis d'avis que quiconque veut faire un commerce spécial de saler le poisson, que ce soit des pêcheurs ou des fumeurs, devrait avoir deux permis, pas deux comme fumeur et deux ensuite au même homme comme saleur—deux permis en tout.

M. WILMOT.—Très bien, nous dirons deux permis aux saleurs et fumeurs ; maintenant, voyons comment cela se lit.

20. Que les saleurs et fumeurs de poisson qui font une spécialité de préparer le poisson pour les marchés locaux et étrangers, et qui ne sont pas engagés d'une autre manière dans la pêche du poisson, auront droit d'obtenir deux permis sur paiement de la somme de \$20 pour chaque permis.

M. HIGGINS.—Oui, cela fait très bien.

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. WILMOT.—Maintenant, personne ne pourra se plaindre qu'on ne lui a pas donné de chance.

M. ARMSTRONG.—Maintenant il y a un autre point qui est de notre ressort, je crois, savoir : le nombre de gardiens sur la rivière. Je crois qu'il devrait y avoir un autre bateau à vapeur, et un nombre de gardiens additionnels suffisant pour bien faire respecter la loi.

M. WILMOT.—Oui, c'est un point sur lequel nous pouvons très bien exprimer une opinion, et un point très important aussi. Comment cette clause vous irait-elle ?

21. Il est proposé au ministère, vu qu'il est désirable d'augmenter la protection du poisson, qu'un certain nombre de gardiens additionnels suffisant soit nommé pour faire respecter les lois de pêche.

Est-on unanime sur ce sujet ?

M. HIGGINS.—Oui.

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. WILMOT.—Maintenant, messieurs, qu'avez-vous encore ?

M. HIGGINS.—Je demanderais que l'on suggère au ministère qu'il serait bon d'introduire l'alse et le homard dans les eaux du Pacifique.

M. WILMOT.—Écoutez, écoutez.

M. ARMSTRONG.—Avant que nous quittions la rivière Fraser, je crois que nous devrions recommander que des mesures soient prises pour que les œufs placés dans les piscifactoreries soient des œufs de saumons qui arrivent les premiers le printemps. Je crois que le fait de prendre des œufs de saumons qui montent la rivière tard, est la cause que les saumons reviennent de plus tard en plus tard chaque année. Je puis peut-être me tromper ; c'est une théorie que j'émetts.

M. WILMOT.—Votre proposition couvrirait elle-le *sockeye* et le saumon du printemps ?

## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

M. ARMSTRONG.—Bien, vous ne cultivez encore que le *sockeye*, mais si l'on doit en cultiver d'autres, je crois que ma proposition devrait s'y appliquer; je crois que vous auriez plus de chance d'avoir des poissons meilleurs et revenant plus à bonne heure dans nos rivières.

M. WILMOT.—Alors la recommandation suivante vous conviendrait-elle :—

22. Qu'il est désirable dans les intérêts des pêches de la rivière Fraser que les œufs de saumon destinés à la culture artificielle dans les piscifactories soient obtenus de quinnats et de *sockeyes* pris parmi les premiers arrivés dans les rivières.

M. ARMSTRONG.—Oui, cela fait.

M. HIGGINS.—Mais considérez-vous que le saumon du printemps est un saumon désirable ?

M. ARMSTRONG.—Oh, mais la clause couvre les deux espèces.

M. WILMOT.—Il y en a qui veulent avoir le *sokeye*, d'autre le *quinnat*—les geleurs, par exemple.

M. HIGGINS.—Faut-il plus de capital pour établir un congélateur qu'une fabrique de conserves.

M. WILMOT.—Bien, c'est une question. Si ces geleurs veulent faire le commerce en grand il leur faut avoir des navires à chambres froides, et cela leur coûtera cher.

M. ARMSTRONG.—Vous étiez pour proposer quelque chose, M. Higgins, lorsque je vous ai interrompu.

M. HIGGINS.—Au sujet de l'alose et du homard.

M. WILMOT.—Vous croyez que ces poissons devraient être introduits sur la côte du Pacifique ?—R. Je crois que c'est une bonne idée.

M. HIGGINS.—Ne croyez-vous pas que cela aurait un certain effet ?

M. WILMOT.—Oui; je le crois décidément.

LE SECRÉTAIRE.—Il y a une autre chose à laquelle vous n'avez pas encore touché, c'est la question des huîtres.

M. WILMOT.—C'est une bonne idée; mais j'ai une note à ce sujet.

M. HIGGINS.—Je crois qu'il vaudrait mieux alors inclure les huîtres dans la résolution concernant l'alose et le homard.

M. WILMOT.—Très bien; maintenant comment cela vous conviendrait-il :—

23. Que l'introduction de l'alose, des huîtres et du homard de la côte de l'Atlantique dans les eaux de la Colombie-Britannique est très désirable et que le ministère des pêcheries soit requis de prendre telles mesures pour donner suite à ce projet désirable.

M. HIGGINS.—Très bien, cela couvre la question.

M. ARMSTRONG.—Oui, c'est très-bien.

M. WILMOT.—Mais nous n'avons rien dit de la culture des huîtres ici.

M. HIGGINS.—Je crois que la clause couvre bien tous les points. S'il manque quelques détails, vous pouvez les ajouter.

M. WILMOT.—Mais cela ne prendra qu'une minute. Comment cette clause vous conviendrait-elle :—

24. Attendu que l'on trouve l'huître indigène sur quelques points de la côte colombienne, et que quelques pêcheurs et sauvages déciment ces huîtres rapidement, sans s'occuper des conséquences, il est désirable que le ministère des pêcheries prennent des mesures promptes pour en prévenir l'extermination, en établissant une saison réservée et en encourageant ceux qui désireraient se livrer à la culture des huîtres.

M. HIGGINS.—Oui, cela fera très-bien.

M. ARMSTRONG.—Oui.

M. WILMOT.—Alors, messieurs, acceptez-vous ces recommandations que nous venons de lire comme celles de votre rapport, depuis le numéro 1 jusqu'au numéro 24 inclusivement.

M. HIGGINS.—Oui, excepté ces paragraphes ou clauses que je dois considérer et à propos desquels il me faut consulter les témoignages avant de me prononcer.

M. Wilmot, M. Armstrong et M. Higgins signent le rapport successivement.

A six heures le président déclare la commission close.

CHARLES F. WINTER,  
Secrétaire.

## COMMISSION DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

## RAPPORT FINAL.

Dans l'affaire de la commission royale des pêcheries, dûment nommée par le gouvernement du Canada pour faire une enquête dans les questions se rapportant à la pêche du saumon sur la rivière Fraser, comme sur le saumon et autres poissons de la Colombie-Britannique, la dite commission étant composée de l'honorable D. W. Higgins, de Victoria; de M. le shérif Armstrong, de New-Westminster, et de M. Samuel Wilmot, d'Ottawa.

Plusieurs témoins ayant été entendus sous serment sur les questions de pêche dans les cités de New-Westminster, Victoria, Vancouver et Nanaïmo, la commission est arrivée aux conclusions contenues dans les divers paragraphes qui suivent, portant chacun un numéro d'ordre, et qui sont recommandés au ministre des pêcheries à Ottawa pour adoption, en vue de la conservation et de la continuation des pêches de la province de la Colombie-Britannique. Les recommandations sont comme suit:

1. Que chaque fabrique de conserves réellement en opération aura droit d'obtenir dix-huit (18) permis de bateaux au maximum, et l'honoraire de chaque permis sera de \$20.

Pour—MM. Armstrong et Wilmot. Contre—M. Higgins (demandant vingt-cinq permis).

Voté à 18 permis.

(Signé) S. W.,  
Président.

2. Que chaque établissement où l'on gèle le saumon, faisant réellement les opérations de geler et exporter le poisson, aura droit d'obtenir sept (7) permis au maximum, et l'honoraire sera de \$20 pour chaque permis.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
Président.

3. Que chaque établissement faisant réellement le commerce d'exportation du poisson dans la glace, ou autrement, mais non gelé ou paqué, aura droit d'obtenir au moins trois (3) permis, en payant \$20 pour chaque permis.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
Président.

4. Que chaque commerçant ou vendeur de poisson pour la consommation locale dans les cités, villes ou campagnes, faisant réellement le commerce, aura le droit d'obtenir au moins deux (2) permis, en payant \$20 pour chaque permis.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
Président.

5. Que tout pêcheur *bona fide*, étant sujet anglais, et résidant réellement dans la province, aura le droit d'obtenir un (1) permis sur paiement de la somme de \$20 pour tel permis.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
Président

6. Que chaque colon réel (ayant sa famille résidant avec lui) aura le droit d'obtenir un (1) permis de pêche sur paiement de la somme de \$2, et aura droit de pêcher dans toutes les eaux de la Colombie anglaise, excepté dans certaines limites fixées aux embouchures des rivières ou cours d'eau, ou pendant les saisons réservées—tel colon devra être sujet britannique, et tel permis ne lui donnera droit de pêcher que pour l'usage de sa famille, et non pour la vente ou le trafic.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
Président.

7. Que la saison réservée annuelle pour la pêche du saumon dans tous cours d'eau ou rivières de la Colombie-Britannique, sera depuis le 1er octobre jusqu'au 1er mars suivant, chaque année.

Que la suspension hebdomadaire pour la pêche du saumon ou autres poissons dans les eaux de la Colombie-Britannique sera depuis 6 heures du matin, chaque samedi, jusqu'à minuit le dimanche suivant.

Sur la première partie de ce paragraphe :

Pour.—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins n'ayant pu encore parcourir toute la preuve, et ayant été absent de plusieurs séances de la commission, ne désire exprimer son opinion que plus tard, quand il aura eu le temps de se renseigner.

La deuxième partie du paragraphe est adoptée unanimement.

(Signé) S. W.  
*Président.*

8. Que la limitation de la mesure des mailles des rets à saumon, et la période pendant laquelle telles mailles seront permises, sera comme suit :

Le rets à mailles de  $7\frac{3}{4}$  pouces pour la pêche du saumon du printemps sera permis depuis le 1er mars jusqu'au 15 août. Le rets avec mailles de pas moins de  $5\frac{3}{4}$  pouces pour le *sockeye*, le *coho* ou autre saumon, pourra être employé entre le 1er juillet et le 1er octobre. La mesure ci-dessus s'applique aux mailles étendues.

Pour.—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins retarde son jugement jusqu'à ce qu'il ait lu la preuve.

(Signé) S. W.  
*Président.*

9. Que tous permis ainsi obtenus ne soient pas transférables sous aucunes conditions, excepté avec le consentement par écrit du ministère des pêcheries.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.  
*Président.*

10. Que la limite de la pêche où la marée monte pour toute personne prenant du poisson pour le commerce des paqueurs, geleurs ou exportateurs de saumon, sera fixée à la rivière Pitt et à une ligne traversant la rivière Fraser au creek Whonnack. La pêche pour le commerce, comme ci-dessus décrit, ne sera pas permise au-dessus de ces deux points sur les rivières Pitt et Fraser.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

11. L'usage des seines pour la pêche de toute sorte de poissons est complètement défendu aux embouchures de toutes les rivières ou cours d'eau, dans certaines limites qui pourront être fixées par le ministère des pêcheries.

Pour.—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins réserve son jugement jusqu'à ce qu'il ait obtenu de nouveaux renseignements sur le sujet.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

12. Que le nombre et les honoraires des permis pour paqueurs ou autres dans les rivières de la Colombie seront les mêmes partout.

Pour.—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins croit qu'une réserve devrait être faite en faveur des rivières du nord.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

13. Que la pratique de jeter les déchets de poisson, ou poissons morts, la sciure de bois, déchets de scieries ou autres substances délétères dans les rivières ou autres endroits fréquentés par le poisson, est également nuisible à ces eaux et à ceux qui

habitent sur leurs bords; et conséquemment les lois pour empêcher de jeter dans ces eaux les déchets et substances délétères devraient être mises en vigueur, dans l'intérêt général.

Pour—MM. Armstrong et Wilmot.

Contre—M. Higgins, qui propose que les déchets soient jetés dans le courant rapide de la rivière afin d'être transportés à la mer.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

14. Qu'il serait désirable pour l'amélioration des pêches de la Colombie-Britannique que d'autres piscifactoreries, en sus de celle qui existe déjà, soient établies dans diverses localités choisies sur les diverses branches supérieures de la rivière Fraser—les témoignages donnés devant la commission portent généralement dans ce sens.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

15. Que la grande destruction qui se fait aujourd'hui du hareng pour l'approvisionnement de quelques fabriques d'huile crue sur la côte et ailleurs, devrait être défendue par règlements officiels, afin d'éviter l'épuisement trop rapide et trop grand d'un facteur aussi important que le hareng pour l'exploitation des pêches sur les côtes de la Colombie anglaise dans l'avenir.

Pour—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins suspend son jugement parce qu'il n'a pas lu la preuve.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

16. Que la pêche au flétan sur les côtes de la Colombie-Britannique prenant maintenant une grande importance à la suite de la réussite des pêches qui ont été faites, et de l'introduction de ce poisson sur les marchés de Boston et ailleurs, sur les côtes de l'Atlantique, demande le soin protecteur du gouvernement afin de favoriser le progrès de cette industrie, qui promet d'être une nouvelle source de richesses pour les habitants de la Colombie anglaise.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

17. Que la tendance de la part des pêcheurs est d'augmenter la capacité destructive de leurs rets à dérivette en leur donnant une plus grande profondeur que celle qui paraît être nécessaire pour une pêche légitime, et comme la profondeur des rets aujourd'hui, d'après les témoignages entendus, varie de trente à soixante mailles, et afin de placer tous les pêcheurs sur le même pied pour la pêche, et aussi pour empêcher une trop grande destruction de saumon, le rets à dérivette pour le *sockeye* devrait être limité à une profondeur n'excédant pas cinquante mailles.

Pour—MM. Armstrong et Wilmot.

M. Higgins suspend son jugement jusqu'à ce qu'il ait lu la preuve.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

18. Que des doutes ayant été soulevés au sujet de l'exacte signification du paragraphe 8 de la clause 8, chapitre 95 des Statuts révisés du Canada, il est nécessaire, dans l'intérêt de la pêche dans les rivières de la Colombie anglaise, quant au point de réserver une partie de la rivière où il ne sera pas permis de pêcher, que pas plus d'un tiers de la rivière soit ainsi réservé.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*



## Marine et Pêcheries.—Commission des Pêcheries, C.-B.

19. Que le système suivi aujourd'hui sur la côte de tuer de grandes quantités de chiens de mer pour n'en utiliser que le foie dont on fait de l'huile, devrait être discontinué, à moins que l'on utilise aussi le corps du poisson de la même manière.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

20. Que les saleurs et fumeurs de poisson qui font une spécialité de préparer le poisson pour les marchés locaux et étrangers, et qui ne sont pas engagés d'une autre manière dans la pêche du poisson, auront droit d'obtenir d'eux (2) permis sur paiement de la somme de \$20 pour chaque permis.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

21. Il est proposé au ministère des pêcheries, vu qu'il est désirable d'augmenter la protection du poisson, qu'un certain nombre de gardiens additionnels suffisant soit nommé pour faire respecter les lois de pêche.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

22. Qu'il est désirable dans l'intérêt des pêches de la rivière Fraser que les œufs de saumon destinés à la culture artificielle dans les piscifactoreries soient obtenus de quinnats et de sockeyes pris parmi les premiers arrivés dans la rivière.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

23. Que l'introduction de l'alose, des huîtres et du homard de la côte de l'Atlantique dans les eaux de la Colombie-Britannique est très désirable, et que le ministre des pêcheries soit requis de prendre telle mesure nécessaires pour donner suite à ce projet désirable.

Adopté unanimement.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

24. Attendu que l'on trouve l'huître indigène sur quelques points de la côte colombienne, et que quelques pêcheurs et sauvages déciment ces huîtres rapidement sans s'occuper des conséquences, il est désirable que le ministère des pêcheries prenne des mesures promptes pour en prévenir l'extermination, en établissant une saison réservée, et en encourageant ceux qui désireraient se livrer à la culture des huîtres.

(Signé) S. W.,  
*Président.*

Les paragraphes ci-dessus, de 1 à 24, ont été dûment considérés par cette commission, et les commissaires approuvent le procès-verbal de leur adoption, unanime ou autrement, en y apposant leurs signatures.

(Signé) CHARLES F. WINTER,  
*Secrétaire.*

(Signé) SAML. WILMOT, *président.*  
(Signé) W. J. ARMSTRONG,  
(Signé) D.W. HIGGINS.

New-Westminster, C.-B., 19 mars 1892.

Véritable copie de ce document.

CHARLES F. WINTER,

*Secrétaire de la commission des pêcheries, C.-B.*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ.

Le rapport suivant de la minorité a été en subséquemment soumis par M. le commissaire Higgins:—

L'honorable CHARLES H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries,  
Ottawa.

MONSIEUR,—En ma qualité de membre de la commission de pêcheries qui a siégé dernièrement et entendu des témoins dans cette province, je désire très respectueusement attirer votre attention sur le fait que sur au moins deux sujets essentiels, je ne m'accorde pas avec mes confrères de la commission.

Avant d'énumérer ces objections, je ne puis m'empêcher d'exprimer le regret que la majorité de la commission, par son vote, ait refusé d'entendre des renseignements très importants portant sur la question des déchets, et conséquemment ces informations n'apparaissent pas dans les minutes. J'en ai ressenti un désappointement d'autant plus vif parce que j'ai été incapable, vu mes devoirs officiels qui exigeaient ma présence à la capitale, d'être présent lorsque quelques témoignages ont été donnés; conséquemment j'ai été obligé de me baser plus particulièrement sur mon expérience et mes observations, et le témoignage des médecins que j'ai eu la bonne fortune d'entendre, pour m'aider à arriver à une conclusion quant aux effets de la pratique de jeter les déchets dans les rivières de la province.

Dans mon opinion, le témoignage des médecins n'appuie pas le rapport de M. Wilmot en 1890, ni ne justifie les conclusions de la majorité de la commission. Comme vous aurez l'occasion d'examiner ces témoignages vous-même, je n'en parlerai pas plus longuement.

Autant que j'ai pu en juger par moi-même lors de notre visite au goulet chez Ladner, sur la Fraser, je suis fortement d'opinion que les divers cas de fièvre typhoïde qui ont éclaté à cet endroit l'année dernière, sont dus à la mauvaise eau que boivent les habitants, la dite eau étant empoisonnée par les égouts des privés, des cuisines et des étables situés sur les bords. J'avais fait préparer une carte du goulet et de ses environs. Cette carte a été déposée devant la commission à Vancouver, attestée sous serment, et remise à M. Wilmot, pour qu'elle entre dans le dossier de la commission. En y référant vous verrez que ces égouts de quarante-cinq établissements, comprennent deux hôtels qui se déchargent dans ce goulet. Il est bon de remarquer que la fièvre typhoïde a sévi en 1891, et que pendant cette saison la compagnie Delta, dont la fabrique est située à l'embouchure du goulet, ne jetait pas de déchets dans la rivière mais les transportait à une fabrique d'huile pour être convertis en huile et en engrais. Une seule fois, pendant la saison 1891, des déchets ont été jetés dans le goulet, et ce fut par accident, le plancher de la fabrique s'étant brisé. Les réparations ont été vite faites, et il n'a pas été jeté d'autres déchets de cette fabrique dans la rivière.

Pendant que la commission était à Ladner, je me suis procuré une bouteille d'eau du goulet. La mer était basse et l'échantillon était très bon pour une analyse. En couleur il ressemblait à du parégorique très fort. Après avoir été renfermé pendant trois ou quatre jours dans une bouteille bien bouchée au liège, cette eau donnait une odeur qui ressemblait beaucoup à celle du bois pourri. De fait cette eau coule des marais de tourbe de la Fraser, et elle est rendue encore plus mauvaise par l'addition des égouts des quarante-cinq établissements ci-dessus mentionnés. Quant au goût de l'eau je n'en puis rien dire, car je ne me suis pas aventuré jusqu'à la mettre dans ma bouche, mais M. Wilmot, qui en a bu un peu, l'a déclarée excellente. Je n'oserais pas prétendre que la maladie subséquente de M. Wilmot a été causée par cette gorgée d'eau, mais c'est une coïncidence remarquable que M. Wilmot, qui jusque-là avait été en très bonne santé soit tombé malade, et qu'à mon retour à la rivière, une semaine plus tard, je l'aie trouvé à peine remis d'une indisposition sévère.

J'ai fait analyser la bouteille d'eau du goulet par l'analyste du gouvernement, et vous trouverez son rapport dans les procès-verbaux en possession de M. Wilmot.

Je conclus que cette eau, même en son état naturel, est impropre à la consommation. Lorsqu'elle est additionnée des produits des égouts mentionnés, elle devient positivement dangereuse à la vie, et ne devrait pas être bue par l'homme ou par la bête.

Quant à l'état de la santé des habitants situés le long de ce goulet, je crois ce qu'en disent les médecins et le témoignage d'autres personnes, et d'après des observations personnelles, que les déchets jetés dans la rivière n'en sont pas la cause, au moins chez Ladner, pendant l'année 1891. Je comprends parfaitement, cependant, que le fait de jeter de grandes quantités de déchets sur le bord de la rivière déplaît à la vue et à l'odorat, et ne peut pas produire un bon état sanitaire. Mais des myriades de poissons meurent dans les tributaires de la rivière après avoir frayé. Leurs cadavres restent sur les bords de la rivière jusqu'à ce que la putréfaction les fasse graduellement disparaître ou qu'ils soient emportés par une élévation soudaine de la rivière pour s'arrêter à un autre endroit quelconque. Feu M. Mowat a estimé que seulement de 5 à 25 pour 100 du saumon qui monte la rivière pour frayer revient à la mer. D'autres autorités disent qu'après que le saumon a frayé il a accompli sa mission et qu'il meurt tout de suite.

Je sais que M. Wilmot, basant son opinion sur le caractère du saumon dans les rivières de l'est, croit que le saumon d'ici, lorsqu'il n'est pas pris ou détruit par accident ou épuisement, retourne à l'eau salée. Mes propres observations, concernant une période de plus de 34 ans, me portent à croire que les habitudes du saumon sur la côte du Pacifique ne sont pas les mêmes que celles du saumon du côté de l'Atlantique, sur ce point au moins, que très peu au moins retournent à la mer, s'il en retourne même. Quoiqu'il en soit, il est admis par toutes les autorités qu'une quantité innombrable de saumons meurent dans les cours d'eau supérieurs, et l'on ne prétend pas que la présence d'une aussi grande quantité de matière en putréfaction dans l'eau ait un effet nuisible à la santé des habitants. Tel étant le cas, et vu l'expérience que j'ai de l'eau du goulet chez Ladner, je ne puis arriver à la même conclusion que mes confrères dans la commission quant aux mauvais effets des déchets dans la rivière, mais comme mesure de précaution, je crois qu'on ne devrait pas les jeter près du rivage, mais les transporter dans des chalans et les jeter dans le chenal, où en quelques heures les portions qui n'auront pas été dévorées par les petits poissons seront emportées par le courant terriblement rapide de la rivière jusqu'à l'eau salée, où tout le reste disparaîtra rapidement. Quant aux endroits où le poisson fraie et qui sont situés à plusieurs milles en amont des fabriques, ils ne peuvent être contaminés par les déchets que l'on jette dans la rivière.

Nous n'avons pas siégé bien longtemps que je me suis convaincu que le nombre de permis ne devait pas être réduit, que tous sujets anglais qui demanderaient un permis devraient l'obtenir, et que nulle personne n'étant pas réellement un pêcheur, un paqueur ou geleur, ne devrait avoir de permis. Cela mettrait fin au trafic qui s'est fait des permis, et tout en protégeant les pêcheurs les paqueurs ne seront pas à leur merci.

Je ne m'accorde pas avec la majorité de la commission dans la proposition de prohiber l'usage des seines à l'embouchure de toutes les rivières, parce que j'ai été convaincu par les témoignages de pêcheurs expérimentés que sur quelques-unes des rivières du nord (notamment sur la Mimpkish et Low et Rivers' Inlet) on ne peut prendre autrement le poisson en nombre suffisant pour que l'entreprise soit profitable. On a appuyé sur le fait que l'année dernière on a paqué 600 caisses de saumon seulement à Mimpkish, et on a voulu démontrer que cette petite pêche est due à l'usage de la seine. Mais comment explique-t-on la pêche de 1890 (la plus forte depuis que l'on pêche sur cette rivière), en présence du fait que l'on se sert de la seine depuis dix ou douze ans sur cette rivière.

Je ne m'accorde pas avec mes deux confrères dans leur détermination de fixer les honoraires de permis au taux uniforme de \$20, parce que je crois que l'on devrait montrer quelque considération aux fabriques du nord, où le gouvernement n'a pas eu à faire de dépenses pour l'établissement de piscifacures. Sur la Fraser le gouvernement a dépensé beaucoup d'argent pour la propagation du saumon et la protection des pêcheries, et jusqu'à ce qu'on fasse la même chose sur les rivières du nord, il ne me paraît pas juste que le prix des permis soit le même.

Je soumets que ce temps n'est pas bien choisi pour imposer des obligations onéreuses sur l'industrie des conserves dans notre province. Cette industrie passe présentement par une crise, et je parle d'après des informations obtenues des meilleures autorités lorsque je dis que ceux qui ont engagé ainsi leurs capitaux n'ont pas

fait d'argent depuis deux ans. La perspective aussi est sombre, et la concurrence des fabriques de l'Alaska est si vive que si le ministère des pêcheries fait des règlements qui imposent de nouvelles obligations aux paqueurs, le résultat en sera désastreux. J'apprends dans le moment qu'en conséquence du mauvais état du marché du saumon, les paqueurs ont conclu un arrangement en vertu duquel ils ne paqueront que la moitié de leur nombre ordinaire pendant la saison prochaine. Comme il y a environ \$2,500,000 de capitaux engagés dans cette industrie sur la rivière Fraser seulement, je vous laisse à imaginer l'effet que cette diminution va avoir sur le commerce de cette partie de la province.

C'est à regretter, lorsque nous considérons l'étendue des intérêts en jeu, que le champ de l'enquête ait été si restreint, et que le temps à la disposition de la commission n'ait pas permis une investigation plus complète. Ce serait encore plus regrettable si, comme résultat de cette commission, on imposait des règlements qui seraient un fardeau tel pour les paqueurs que leur saumon serait pratiquement chassé du marché anglais.

Je sais que je n'ai pas besoin d'appuyer devant vous sur la nécessité d'encourager cette industrie très importante, et que vous êtes parfaitement au fait de tout ce qui concerne le bien-être et l'avancement des divers intérêts compris dans votre ministère, et j'ai confiance que les questions que je viens de toucher peuvent en toute sûreté vous être laissées pour être réglées sur une base équitable pour tous.

Pour terminer, je dois exprimer ma grande admiration pour les résultats considérables produits par l'établissement des piscifactoreries de saumon ici, et je ne puis m'empêcher d'exprimer l'espoir que cette industrie importante sera agrandie de toutes manières possibles, afin que chaque rivière de la province reçoive les bénéfices qui résulteront certainement de l'adoption de cette politique éclairée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) D. W. HIGGINS.

VICTORIA, C.-B., 29 mars 1892.

Pêche du Homard en Canada.

Rapport supplémentaire au 25<sup>e</sup> rapport annuel du Département de la Marine et des Pêcheries.

---

---

RAPPORT

SUR

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU HOMARD

AU

CANADA

1892

*PUBLIÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1893

[N<sup>o</sup> 10*d*—1893.] *Prix*: 5 centins.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
Introduction .....	5
Dangers de la pêche excessive.....	5
Fécondité du homard.....	5
Habitudes du homard .....	6
Mesures de protection.....	6
Système des licences. ....	6
Décroissance de la grosseur du homard en Canada.....	7
do           do           do   aux États-Unis.....	8
do           do           do   en Angleterre et en Norvège.....	8
Homard précoce .....	9
Homard œuvé.....	10
Casiers à homards, espace entre les barres.....	10
Législation concernant la pêche du homard au Canada .....	13
Saisons réservées—depuis 1873 .....	14
Extensions de la saison de pêche accordées.....	14
Arrêtés du conseil concernant la pêche du homard.....	14
Règlements dans le Maine et le Massachusetts. . . . .	29, 21
Statistique de la production du homard aux États-Unis en 1880.....	22
Tableaux statistiques concernant l'industrie de la pêche du homard en Canada.....	23-25
Fabriques de conserves, leur nombre en Canada depuis 1879.....	23
Casiers à homards en Canada, depuis 1888 .....	23
do           au Nouveau-Brunswick, 1883 .....	24
Etat de la production et de la valeur du homard dans l'I.P.-E., depuis 1876..	23
do                   do           au N.-B.       do 1883...	24
Etat total de la production           do       Canada       do 1869...	25
Extraits des rapports des inspecteurs des pêcheries et des gardes-pêche.....	26
Règlements concernant la pêche du homard à Terre-Neuve.....	36





## RAPPORT

SUR

# L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU HOMARD EN CANADA.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Bien que les rapports annuels de ce département depuis les deux dernières années \* contiennent une quantité considérable de renseignements intéressants concernant la pêche au homard, son état d'épuisement dans plusieurs localités, et les meilleurs moyens à prendre pour en prévenir l'extinction complète,—j'ai pensé qu'il était opportun, pour la consultation ou autrement, de vous soumettre un recueil des différents mémoires et rapports faits de temps à autre par les officiers de votre département, concernant cette précieuse industrie,—dont la valeur a augmenté de \$15,275 en 1869, à plus de \$2,250,000 en 1891. On admettra de suite qu'une pêcherie de cette valeur mérite protection, d'autant plus que le rendement actuel est notoirement excessif, et qu'à moins d'adopter une législation efficace et convenable pour le modérer, cette pêcherie devra nécessairement s'épuiser. Il ne peut y avoir de doute que ces crustacés deviennent rares en certaines localités ; la grosseur moyenne diminue aussi graduellement mais sûrement dans plusieurs districts.

Si ces crustacés n'ont pas souffert un tort irréparable en Canada, et s'il est encore possible de remédier au mal, cela est dû à l'observation de saisons réservées judicieuses, et de règlements fixant une grosseur minimum en-dessous de laquelle on ne doit pas prendre le homard.

Il est évident, cependant, que l'on a trop exigé de la puissance de la production de ces crustacés, lesquels ne peuvent résister beaucoup plus longtemps à la forte pêche des vingt dernières années. Il est donc d'impérieuse nécessité, non seulement de maintenir intacts les règlements actuels, mais d'adopter de nouvelles mesures pour assurer la conservation et le bon rapport d'une industrie de premier ordre, sur laquelle des milliers de personnes dans les provinces maritimes comptent pour vivre.

Le homard appartient au public et non aux paqueurs. Le droit de pêche sur la pleine mer est aussi de l'apanage de tous, et le gouvernement, comme gardien des intérêts publics, est tenu de protéger et de conserver ce droit pour les générations futures aussi bien que pour les générations présentes.

La fécondité du homard est merveilleuse, et chaque femelle arrivée à l'âge de maturité donne de 10,000 à 20,000 œufs à chaque saison. Il peut sembler impossible au premier abord d'épuiser des ressources aussi abondantes, mais l'expérience a prouvé le contraire. Pour arriver à cette conclusion, on n'a qu'à remarquer le nombre de homards capturés chaque année dans les eaux canadiennes. En 1891 il a été paqué 14,285,157 boîtes, à raison de 5 crustacés par boîte—dans quelques localités la moyenne était de 6 à 7—ce qui donne 71,425,785 crustacés. Ajoutez à cela

NOTE.—Voir rapport annuel de 1890, p. xxxi, 127 ; rapport sur la pisciculture, 1890, p. 17 ; rapport annuel, 1891, p. xxvi.

6,312 tonnes de homard vivant ou frais, d'une pesanteur moyenne de  $2\frac{1}{2}$  lbs par crustacé, nous avons 5,049,600 de plus, soit un nombre total de 76,475,385 homards. Avec un tel rendement annuel, il est étonnant que cette pêcherie se soit maintenue aussi longtemps. La valeur des fabriques de conserves du homard, des casiers et autres appareils de pêche s'est élevée, en 1891, à \$860,000.

Le homard ne parcourt pas de grandes distances. A l'approche de l'hiver il cherche les eaux profondes, où la température est plus douce et plus uniforme. Au retour du printemps il revient à ses habitats d'été, pour s'approcher graduellement du rivage à mesure que la saison avance. Il est donc évident qu'en persistant à faire la pêche d'une manière excessive dans une localité particulière, on devra tôt ou tard épuiser l'espèce sans espérance raisonnable de pouvoir, par la suite, repeupler cette même localité par les accessions de parages voisins.

#### MOYENS DE PROTÉGER LE HOMARD.

Dans son rapport de 1891, le surintendant Neilsen, qui a charge de la homarderie de Terre-Neuve, fait les recommandations suivantes pour la protection et l'encouragement de cette industrie.

“On ne pourra,” dit-il, “améliorer et maintenir dans un état profitable les pêcheries du homard qu'en se livrant à la propagation artificielle en grand, au moyen d'incubateurs flottants, en établissant une courte saison réservée; en fixant la distance entre chaque fabrique, et en réglementant la construction de tous les casiers à homards, de façon à ce que le petit homard puisse s'échapper lorsqu'il y pénètre. Je suis convaincu que ces moyens auront l'effet de conserver et de développer cette précieuse pêcherie.”

On trouvera à la fin de ce rapport une copie des règlements de Terre-Neuve, relatifs à la pêche du homard.

#### SYSTÈME DES LICENCES.

Nul règlement répressif, quelque avantageux qu'il soit pour le public en général, ne peut être appliqué sans nuire ou déplaire à quelqu'un. Si les observations qui précèdent font voir la nécessité d'adopter des moyens plus efficaces de protection, la chose ne peut être mieux faite que par l'adoption d'un système régulier de licences qui placerait cette pêche sous l'opération des dispositions de l'Acte des pêcheries. Ce système, qui a déjà été si avantageux aux autres branches des pêcheries, assurerait un contrôle plus complet et meilleur au département—lui permettrait de régler les difficultés qui peuvent surgir, et lui donnerait la facilité de découvrir la pêche et la mise en conserve qui se feraient illégalement dans les parties éloignées du pays. On pourrait également, avec un système de ce genre, régulariser convenablement les affaires, donner plus de garanties aux capitalistes pour le placement de leurs capitaux, et l'industrie acquièrerait ainsi une valeur plus grande aux yeux du public aussi bien que des pêcheurs en particulier.

C'est une chose assez difficile que de fixer un droit de permis convenable.

Les paqueurs importants pourraient approuver un droit élevé afin d'écarter leurs concurrents dont les affaires sont moins considérables, mais il est bien certain que ces derniers crieraient au monopole.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM SMITH,

*Sous-ministre de la marine et des pêcheries.*

## ANNEXE A.

### NOUVELLE PREUVE QUE LE HOMARD DIMINUE DE GROSSEUR

AU CANADA AUSSI BIEN QUE DANS LES PAYS ÉTRANGERS.

La diminution constante de la grosseur du homard est une preuve évidente que le crustacé se fait rare. Il y a dix ou douze ans, il ne fallait que deux ou trois homards pour remplir une boîte; maintenant il en faut six ou sept, quelques-uns disent même huit. Cette diminution dans la grosseur est générale, mais elle se fait surtout sentir dans l'île du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick.

Les gardes-pêche et les paqueurs des comtés de Gloucester et de Kent, de même que ceux du détroit de Northumberland, s'accordent à dire que le homard se fait de plus en plus rare et est de plus petite taille; qu'il faut maintenant de six à huit homards pour remplir les boîtes d'une livre, et que, dit-on, dans certaines parties de la baie des Chaleurs, soixante et quinze pour cent de la pêche étaient au-dessous de la grosseur réglementaire; enfin, que si l'on appliquait strictement la loi au sujet de la grosseur du homard, il faudrait fermer toutes les fabriques.

Les fabricants de conserves de Pictou, Nouvelle-Ecosse, partagent la même opinion, et M. J. Forest, d'Antigonish, un grand paqueur, après avoir parcouru les comtés d'Halifax et de Guysboro', dit qu'il a vu plus de homards de neuf pouces que d'aucune autre dimension. Quelques paqueurs prétendent que le homard est d'une beaucoup plus forte dimension sur la côte nord-est du Cap-Breton, et que trois homards et demi suffisent pour remplir une boîte.

#### QUÉBEC.

Dans son rapport de 1875, le Dr Lavoie, qui avait alors charge de la division des pêcheries du golfe, dit:—

“ Les craintes que nous éprouvions en 1872 sur les suites des pêches excessives qui étaient pratiquées sur nos côtes pour prendre le homard, ont malheureusement trop vite prouvé qu'elles avaient leur raison d'être, surtout pour la baie des Chaleurs, où l'on a à peine préparé 9,315 livres de homard, contre 216,432 livres l'année dernière.”

Dans son rapport de 1876, le même officier disait:—

“ La ruine de la pêche aux homards sur les côtes des Etats-Unis doit être pour nous un avertissement, et en même temps un enseignement dont nous devrions profiter pour nous engager à régler aussi vite que possible l'exploitation de cette industrie, si nous ne voulons nous exposer aux mêmes résultats qui se font déjà sentir à Carleton, Maria, et à plusieurs autres endroits sur les côtes de la baie des Chaleurs \* \* \* Les fonds de pêche de Maria, Carleton et de New-Richmond auront besoin de plusieurs années de repos avant de retrouver leur valeur passée.”

Dans son rapport de 1877, le même officier dit:—

“ Les premiers établissements commencèrent en 1874, et depuis les profits ont été si considérables que les emballeurs rivalisent à qui aura les endroits les plus avantageux dans la baie des Chaleurs et à Gaspé. Un fait digne de remarque c'est qu'aux endroits où les premiers établissements de conserves ont été mis en opération, les résultats en sont déjà apparents.

“ A Carleton, par exemple, on a été forcé de cesser de faire des conserves parce que le homard manquait. En 1874 on avait mis en conserves 216,432 livres de homard à Carleton et à Maria; cette année on n'en a pas fait du tout à Carleton, et dans les établissements de Maria, de Bonaventure et de Capelin on n'en a fait que 35,200 boîtes.”

Dans son rapport de 1883, le Dr Wakeham, qui a succédé au Dr Lavoie, dit :—  
 “ L’industrie du homard accuse une diminution de 116,804 livres. Cette diminution s’est produite principalement dans le comté de Bonaventure, où la capture du homard a constamment diminuée depuis quelques années; il n’y a en réalité qu’un seul établissement de conserve de homard en opération dans ce comté.”

Dans son rapport de 1887, le même officier écrit :—

“ En 1877, alors que cette industrie était encore dans son enfance, onze fabriques ont fait 448,069 livres de conserves de homard, tandis qu’en 1887 quarante-cinq fabriques, mieux organisées que les premières, n’ont réussi qu’à en faire 857,098; et encore l’article est de qualité médiocre, car à cause des petites dimensions du homard qui se prend actuellement, la chair est très inférieure.

#### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

L’ex-inspecteur Duvar, dans un état tabulaire, fait voir que lorsqu’en 1874 trois homards et demi suffisaient pour remplir une boîte, dix ans plus tard il en fallait cinq, et maintenant six et sept.

M. J. F. Lantz, paqueur, du comté de Queen, I.P.-E., est le seul à prétendre que la plus grande partie des homards pris à cet endroit mesurent douze pouces, et que quatre suffisent pour remplir une boîte. Ce résultat n’est certainement pas dépassé sur toute la côte de l’île du Prince-Édouard.

L’inspecteur Hackett rapporte qu’à raison de la petite taille et de la rareté du homard par suite d’une pêche excessive non interrompue, il aurait fallu l’année dernière fermer toutes les fabriques de conserves si l’on avait rigoureusement appliqué la loi concernant la grosseur type de ce crustacé.

Il dit encore : en 1887, le homard était si petit et si rare, que plusieurs paqueurs ont dû fermer leurs fabriques dans la première partie de la saison, et beaucoup ont fait faillite.

L’état déplorable de la pêcherie à cette époque, amené par une pêche excessive, et le massacre général du homard de toutes tailles, ont obligé le département à adopter des mesures plus rigoureuses.

#### ANGLETERRE.

Dans le rapport de la commission chargée de s’enquérir des pêcheries du crabe et du homard en Angleterre et au pays de Galles (1877), il est donné beaucoup de preuves de la forte diminution de la quantité et de la taille des crustacés, comparativement à ce qu’elles étaient quarante, trente, vingt et même dix ans auparavant. La cause en est attribuée à la pêche excessive, à la capture du testacé précoce, ainsi qu’à la pêche pendant des époques inopportunes de l’année.

Les rapports des inspecteurs des pêcheries d’Angleterre et du pays de Galles pour les années 1886-87, parlent aussi de la diminution alarmante de la taille et de l’approvisionnement du homard dans la Grande-Bretagne et la Norvège.

#### ETATS-UNIS.

Aux Etats-Unis, beaucoup de fonds de pêche ou l’on avait coutume de retirer de grands profits, sont maintenant complètement épuisés. Cette diminution a été plus accentuée dans les régions pêchées depuis le plus longtemps, et surtout dans les endroits peu profonds près de la côte, faciles d’accès, et exposés à une plus grande exploitation. La diminution la plus importante s’est produite dans le cours des dernières quinze ou vingt années, ou depuis l’établissement des nombreuses fabriques de conserves, et l’adoption des méthodes perfectionnées pour expédier le homard frais dans toutes les parties du pays.

Les rapports du commissaire des Etats-Unis sur la pêche et les pêcheries nous donnent les faits suivants :—

“ Le cap Cod était autrefois un fameux fonds de pêche; il s’y faisait un trafic considérable avec New-York. On pouvait compter que chaque casier à homard prendrait de 100 à 200 homards par nuit. Depuis 1885 on a remarqué une diminution rapide. En 1880, huit hommes seulement s’occupaient de cette pêche, et tout

## Pêche du Homard en Canada.

en employant les appareils les plus perfectionnés, leur profit brut annuel n'a pas dépassé \$60 chacun.

Les rapports officiels sur "les pêcheries et l'industrie de la pêche aux Etats-Unis" publiés en 1887, art. V., vol. 2, page 658 et suivantes, font voir que plusieurs fonds de pêche de la côte du Maine que l'on exploitait autrefois avec profit, sont maintenant complètement épuisés.

"Bien que cette pêche soit de date beaucoup plus récente sur la côte du Maine, on y découvre déjà des signes alarmants de décadence, tandis que la taille moyenne du homard va généralement en diminuant. Les pêcheries de la côte sont complètement épuisées, et les pêcheurs sont obligés de chercher des fonds de pêche éloignés. Les casiers doivent de plus être placés isolément, au lieu d'être disposés à la manière des lignes de fond, parce que le homard est plus disséminé et conséquemment plus rare. En 1864, le homard était si abondant à Mussel-Ridge, que trois hommes prenaient en tendant de 40 à 50 casiers tout le homard qu'une semaque pouvait transporter au marché en faisant un voyage par semaine. En 1879, il fallait acheter la pêche de 15 hommes pour charger complètement la même semaque, et quelquefois on était même obligé de visiter d'autres localités pour compléter le chargement. Les mêmes observations s'appliquent à la région de Booth Bay. En 1886, le homard abondait dans les environs des îles, et la pêche se faisait près de la côte, chaque pêcheur réalisant environ \$700 par saison. En 1869, le nombre des pêcheurs s'était accru, mais les profits se réduisaient à \$175 par pêcheur, et la taille moyenne du homard était moindre. Dans le district de Saco, la pêche moyenne d'un pêcheur est maintenant réduite à un tiers de ce qu'elle était il y a vingt ans, et il faut actuellement 80 homards pour emplir un baril, lorsque 65 suffisaient en 1865.

*Extrait du "Forest and Stream," 12 janvier 1888.*

Le sous-commissaire du travail de l'Etat du Maine, M. Campbell, a récemment fait une enquête sur les pêcheries du homard dans cet Etat, et le résultat des lois qui les régissent. Il fait rapport que l'industrie de la pêche du homard a pris naissance dans le cours des trente dernières années. Un pêcheur disait: "Lorsque j'ai commencé ce genre d'affaires en 1853, il n'y avait que six semaquas occupées à faire la pêche du homard dans les eaux du Maine, et quatre de ces bateaux venaient de New-London, Conn. Ces semaquas avaient en moyenne à peu près quatre pêcheurs chacune. Cinq pêcheurs prenaient alors deux fois autant de homard que pouvaient transporter ces cinq bateaux." Cette industrie, qui en était à ses débuts en 1850, a pris de si grandes proportions qu'elle emploie maintenant près de 2,000 embarcations, 40 voiliers, et occupe 2,000 pêcheurs; en outre 100 hommes et plus travaillent à expédier ou transporter par les semaquas faisant le service de transport dans les eaux du Maine, le homard qui y est pris. Une somme brute de plus de \$600,000 est ainsi distribuée de différentes manières, chaque année, grâce à cette industrie, parmi les pêcheurs du Maine. Pour faire la pêche du homard il faut en général deux hommes par bateau et 200 casiers; le coût d'entier équipement est d'environ \$300. La plus grande partie de la pêche se fait en petits bateaux, à une courte distance de la demeure des pêcheurs. Pendant l'hiver, quelques navires font la pêche en eau profonde.

"Sur la côte du New-Hampshire, la diminution depuis les vingt dernières années aurait été de 50 à 75 pour 100."

"Dans le Rhode-Island et le Connecticut, il y a aussi une diminution considérable dans la quantité et la taille du homard."

"A propos de la dispersion de ces crustacés, on peut dire *en passant*, qu'on en rencontre parfois quelques-uns sur la côte nord-est de la Virginie. Sur la côte du New-Jersey il y en a un peu plus, et leur nombre est assez considérable sur les bords du Connecticut. Toute la côte du Massachusetts abondait autrefois en homard, mais la pêche excessive a presque épuisé les battures.

### HOMARDS PRÉCOCES.

Le professeur Boeck, de Norvège, exprime l'opinion que le homard est susceptible de frayer à l'âge de trois ans, et lorsqu'il a atteint une longueur de huit pouces.

Il est rare que l'on trouve des homards de moins de huit pouces ayant des œufs. Voir le rapport de Goode, commission concernant le poisson des Etats-Unis, art. V., vols. 1, 2, page 715.

M. S. Wilmot, le surintendant de la pisciculture, dit que d'après son expérience on ne rencontre pas de homard de moins de huit pouces et demi de long ayant des œufs. Voir rapport sur la pisciculture, de 1890, page 25.

M. Alfred Ogden, officier de pêche, qui a fait une étude soigneuse sur la question, dit que dans le détroit de Northumberland 90 pour 100 des homards ayant huit pouces de longueur peuvent reproduire leur espèce. Il a remarqué des œufs exsudés sur de plus petits homards, même de moins de sept pouces. Voir son rapport dans le mémoire n° 2 sur la pêche du homard.

M. Johnston, de Boston, a déclaré devant l'Association de Pisciculture des Etats-Unis, que dans les eaux du Massachusetts la grosseur minimum du homard reproducteur était de dix pouces et demi. Voir rapport de Goode, art. V, vols. 1, 2, page 730.

M. A. Neilsen, le surintendant des pêcheries de Terre-Neuve, attache une grande importance à la prohibition de la pêche de homard précoce. Il recommande de limiter la taille du homard à dix pouces dans certaines parties de Terre-Neuve, et à neuf pouces dans d'autres.

M. Robert Hockin, l'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, dit dans son rapport, qu'il n'est pas profitable de préparer du homard de moins de neuf pouces de long; ce règlement aurait l'approbation et serait dans l'intérêt des paqueurs.

#### HOMARD CŒVÉ.

M. Alfred Ogden suggère de retrancher la clause *re* homard œuvé des règlements projetés, prétendant qu'elle n'a jamais été observée, et ne pourrait l'être qu'en plaçant un officier sur chaque bateau.

Il est admis par les pêcheurs de profession que le homard œuvé, pris dans les casiers, n'est pas relâché mais qu'il est débarrassé de ses œufs et jeté avec les autres.

La commission des pêcheries d'Angleterre, après avoir fait une enquête approfondie sur les pêcheries du pays, rapporte ce qui suit :—

“La commission ne peut non plus appuyer les autres recommandations qui lui ont été faites, savoir : de prohiber la vente du homard œuvé. En premier lieu, s'il était illégal de prendre le homard œuvé, les pêcheurs ne pourraient, dans bon nombre de cas, faire avec profit la pêche du homard. En deuxième lieu, le homard œuvé se trouve dans la meilleure condition possible pour servir de nourriture, et il serait en conséquence aussi illogique d'en prohiber la capture que de prohiber celle du hareng chargé de frai.

“En troisième lieu, si cette capture était déclarée illégale, le témoignage donné par M. Schoville, à Hamble, fait voir que les pêcheurs enlèveraient probablement les œufs.

“On ne verrait plus des homards œuvés sur le marché, mais il en serait détruit autant que jamais.” Voir rapport de la commission anglaise, vol. XXIV, pages XVI et XVII. Ce qui s'applique en tout point au Canada.

La question des homards œuvés et de la destruction des œufs est traitée à fond par le surintendant Wilmot, dans son rapport sur la pisciculture de 1890, pages 23, 24 et 25.

#### CASIERS À HOMARD.

##### ESPACE ENTRE LES BARRES DES CASIERS.

Les paqueurs subsistent pour bien dire une perte sèche en prenant les petits homards; de là la nécessité d'empêcher autant que possible la destruction de ces jeunes crustacés. Il est maintenant hors de doute qu'on peut obtenir ce résultat en réglementant l'espace entre les barres des casiers, et il est également prouvé que les paqueurs ne sont pas opposés à un règlement de ce genre, car deux seulement des treize auxquels la question a été soumise se sont prononcés contre tout changement.

## Pêche du Homard en Canada.

M. Neilsen, le surintendant de la homarderie de Terre-neuve, un expert dans ces matières, considère que la réglementation des casiers à homards est un des meilleurs moyens pour sauver le jeune homard de la destruction.

Dans le rapport annuel des pêcheries de Terre-neuve de 1891, il dit :—

“ L'été dernier, j'ai fait une série d'expériences des casiers à homard, afin de déterminer qu'elle était l'espace nécessaire pour permettre aux homards de différentes grosseurs de s'échapper des casiers. Dans ce but je me suis procuré six casiers construits de telle sorte que le homard ne pourrait s'échapper que par les espaces entre les lattes. J'avais établi un espace de  $1\frac{1}{2}$  à  $2\frac{1}{4}$  pouces entre les deux lattes les plus basses de chaque côté et à chaque extrémité des différents casiers ; les lattes dans un casier étant placées à un huitième de pouce plus éloignées que dans l'autre. Des homards de différentes grosseurs, variant de huit pouces à dix pouces de longueur, furent alors placés dans les différents casiers, que l'on poussa en mer pour faire nos observations. L'honorable A. W. Harvey, le président de la commission, assistait à l'expérience.

“ Les homards firent les plus grands et constants efforts pour s'échapper, et l'expérience a démontré ce qui suit :—

1. Un homard de dix pouces de longueur peut s'échapper entre les lattes dans un casier, lorsqu'elles sont à deux pouces et demi de distance, mais il ne peut sortir si elles sont à  $2\frac{1}{8}$  pouces de distance.

2. Un homard de neuf pouces de longueur pourra s'échapper entre les lattes qui seraient éloignées de  $2\frac{1}{8}$  pouces, mais il ne pourrait sortir à travers des lattes placées à deux pouces de distance.

3. Un homard de huit pouces de longueur pourra s'échapper entre les lattes éloignées de  $1\frac{7}{8}$  pouce, mais il ne pourra sortir des lattes placées à  $1\frac{3}{4}$  de distance.

“ On peut voir un modèle des casiers construits pour ces expériences au bureau de la commission des pêcheries. Ils sont faits d'après un plan différent de celui des casiers employés en général dans les pêcheries de Terre-neuve, et le coût de construction n'est que de la moitié celui des casiers ordinaires. Il n'y a ni réseau ni ficelle au fond—ce qui coûte le plus cher dans le casier—aussi peut-on les maintenir en bon état à moins de frais et les construire dans la moitié moins de temps.

( Voir le rapport annuel pour la description de ces casiers )

M. Alfred Ogden, le préposé de la homarderie de Pictou, N.-E., rapporte que les expériences sur le même sujet ont donné les résultats suivants :—

Un homard de 10 pouces a passé facilement à travers un espace de  $2\frac{1}{8}$  pouces.

Un homard de 9 pouces a passé facilement à travers un espace de 2 pouces, et avec difficulté à travers un espace de  $1\frac{3}{4}$  pouce.

Un homard de  $8\frac{1}{2}$  pouces n'a pu passer dans un espace de  $1\frac{1}{2}$  pouce.

Un homard de 8 pouces a passé facilement dans un espace de  $1\frac{3}{4}$  pouce, mais non pas dans  $1\frac{1}{2}$  pouce.

Un homard de  $7\frac{1}{2}$  pouces a passé avec beaucoup de difficulté dans  $1\frac{1}{2}$  pouce, mais n'a pu passer dans un espace de  $1\frac{1}{4}$  pouce.

### RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PÊCHERIES DE HOMARD DANS L'ÉTAT DU MASSACHUSETTS.

#### *Re espace entre les barres des casiers.*

On lit dans le rapport des commissaires des pêches de l'Etat mentionné plus haut, pour 1892, ce qui suit :—

“ Lors d'une réunion tenue en présence de la législature de 1889, dans le but de mieux protéger et de conserver les pêcheries de homard, il y avait plus de cent pêcheurs, représentant chaque ville des côtes du Massachusetts où cette industrie a quelque importance. Tous ont exprimé librement leur opinion, soit personnellement soit par la voix d'un avocat. Ils étaient unanimes à demander la protection du homard œuvé, et, à l'exception d'un seul, tous recommandaient l'application du règlement des  $10\frac{1}{2}$  pouces. La seule crainte qu'ils ont exprimée c'est que la loi ne serait pas observée, et que les pêcheurs bien disposés auraient à souffrir de l'élément tapageur toujours plus ou moins fort parmi eux. Plusieurs des pêcheurs des plus intelligents offrirent de nous aider dans nos efforts à protéger les pêcheries. La loi de

1889 fut adoptée sans voix discordante dans les deux Chambres, et la législature donna aux commissaires les moyens qu'elle supposait suffisants pour faire exécuter la loi.

Un grand nombre de poursuites ont été intentées, et jusqu'à présent les amendes imposées ont à peu près suffi à rembourser l'Etat de ses dépenses à ce sujet. D'une chose à l'autre, les pêcheurs récalcitrants ont trouvé un moyen qui les rend difficiles à atteindre. Ils mettent le petit homard dans des casiers, ou petites caisses à claire-voie ou sacs, et les submergent pour les retirer pendant la nuit et les transporter hors de l'Etat à bord de semailles, ou les envoyer aux restaurants ou aux places d'eau. La majorité de ces violateurs de la loi sont des étrangers, ou des personnes venant d'autres Etats. Cela crée du mécontentement parmi les pêcheurs qui observent la loi, et ces derniers se plaignent de ne rejeter à l'eau les petits homards que pour les faire prendre et vendre par d'autres. En justice pour ceux qui observent la loi, et dans un but d'économie pour l'Etat, nous recommandons de modifier la loi de 1889 dans le sens suivant :—

L'article 3 du chapitre 109 des actes de l'année 1889 est par le présent modifié, en insérant avant les mots " tous les wagons, " etc., les mots suivants, " tous les casiers et inventions servant à la pêche du homard devront être pourvus de barres placées pas moins de 2 pouces de distance, et le nom ainsi que le lieu de résidence de leur propriétaire ou propriétaires devront y être lisiblement inscrits de même que sur les bouées y attachées, en sorte que cet article se lira comme suit, savoir :

Article 3. " Tous les casiers et inventions servant à la pêche du homard devront être pourvus de barres placées à pas moins de 2 pouces de distance, et le nom ainsi que le lieu de résidence de leur propriétaire, ou propriétaires, devront y être lisiblement inscrits, de même que sur les bouées y attachées ; et tous les wagons ou autres inventions pour retenir le homard devront porter le nom et le lieu de résidence de leur propriétaire ou propriétaires en caractères lisibles, sous les peines prescrites par l'article 75 du chapitre 91 des Statuts publics. "

Si l'on adopte cette modification tous les homards de moins de 10½ pouces de grosseur pourront s'échapper des casiers, et cela épargnera beaucoup d'ouvrage pour le triage de la pêche. Plusieurs pêcheurs de homard ont déjà adopté cet arrangement, et on devrait le rendre général par une loi. Ce n'est que depuis que le homard a diminué de volume par suite de la pêche excessive, et qu'on a ouvert le marché au homard de petite dimension, que les barres des casiers ont été placées à moins de deux pouces de distance les unes des autres. Dans tous les pays où l'on protège les pêcheries, la grandeur des mailles de rets est fixée par règlement, et il n'y a pas de raisons de ne pas appliquer le même principe aux casiers à homard. "



## ANNEXE B.

### ANALYSE DE LA LÉGISLATION CONCERNANT LES PÊCHERIES DE HOMARD AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS.

Le paragraphe 7 de l'article 15 de l'Acte des pêcheries prescrit que:—"les pêcheries des testacés (*shell-fish*) seront sujettes aux dispositions du présent acte, et à tous règlements établis sous son empire."

Le premier règlement se rapportant aux pêcheries de homard a été passé en 1873. Il prohibait la pêche du homard à test tendre, du homard chargé de frai, et du homard de moins d'une livre et demie de pesant.

En 1874, il est établi que la saison réservée comprendra les mois de juillet et d'août, et que la longueur sera de neuf pouces.

En 1876, ces dates sont changées de manière à se lire du 10 juillet au 20 août, et subséquemment du 10 août au 20 septembre.

En 1877, la saison réservée fut fixée du 1er au 31 août pour la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et la côte sud du Nouveau-Brunswick, et du 20 août au 15 septembre pour Québec et la côte nord du Nouveau-Brunswick.

En 1879, les dates précédentes furent encore changées, et l'on adopta un nouveau règlement, limitant la pêche du 1er avril au 1er août, sur les côtes ouest de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et du 20 avril au 20 août dans Québec, à l'Île du Prince-Edouard et sur les côtes nord du Nouveau-Brunswick.

En 1887, la saison réservée fut fixée du 1er juillet au 31 décembre sur cette partie de la côte de l'Atlantique qui s'étend du cap Canso à la frontière des Etats-Unis, et du 15 juillet au 31 décembre dans le reste des eaux de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Québec.

En 1888, les règlements de l'année précédente demeurèrent en vigueur.

Un arrêté du conseil en date du 26 mars 1889, ratifia la saison réservée établie en 1887, sauf que la pêche devait être permise jusqu'au 28 juillet sur cette partie de la côte de l'océan Atlantique, de l'île de Saint-Pierre, dans le comté de Richmond, à Meat-Cove, dans le comté de Victoria.

Le 25 avril de la même année, il fut passé un autre arrêté du conseil qui omettait l'exception précédente, et rétablissait ainsi l'ancienne saison réservée.

La disposition relative au homard à test tendre et au homard œuvé fut rétablie; et la longueur minimum fut portée de 9 à 9½ pouces, de la tête à la queue. Le type fut ainsi augmenté d'un demi-pouce. (*Voir* arrêté du conseil ci-joint).

#### SAISON RÉSERVÉE ACTUELLE.

D'après la refonte des arrêtés du conseil (18 juillet 1889), il n'a pas été introduit de changement à la saison réservée pour la pêche du homard, que l'on avait fixée du 1er juillet au 31 décembre dans cette partie de la baie de Fundy qui s'étend de la frontière des Etats-Unis à Canso, et du 15 juillet au 31 décembre dans tout le reste des eaux de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Québec.

En 1891, un arrêté du conseil, en date du 28 janvier, fixe la longueur minimum du homard à neuf pouces, sans autres changements. (*Voir* arrêté du conseil ci-joint.)

Un arrêté du conseil, en date du 25 mai 1892, établit qu'on n'appliquera pas le règlement relatif à la taille type de 9 pouces dans cette partie de l'Île du Prince-Edouard allant dans une direction est et nord du Cap Traverse à la Pointe de l'Est, et de là, dans une direction ouest, jusqu'au côté nord du Cap Nord, mais que la saison réservée commencera le premier juillet, au lieu du 15, comme il avait été ordonné par de précédents arrêtés du conseil. (*Voir* arrêté du conseil ci-joint.)

## TABLEAU DES SAISONS RÉSERVÉES POUR LA PÊCHE DU HOMARD DEPUIS 1873 JUSQU'À 1892.

Année.	<i>Saisons réservées.</i>
1873.	Pas de saison réservée régulière. Il est seulement défendu de prendre du homard à test tendre, du homard pris dans le temps du frai, et de moins de 1½ lb de pesanteur.
1874.	Saison réservée pendant juillet et août, et la mesure de 9 pouces est établie.
1676.	Les dates qui précèdent sont changées de manière à se lire du 10 juillet au 20 août, et subséquemment du 10 août au 20 septembre.
1877.	Du 1er au 31 août pour la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et la côte ouest du Nouveau-Brunswick, et du 20 août au 15 septembre pour Québec et la côte nord du Nouveau-Brunswick.
1879.	Du 1er avril au 1er août pour la côte ouest de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et du 20 avril au 20 août pour Québec, l'Île du Prince-Edouard et la côte nord du Nouveau-Brunswick.
1887.	Du 1er juillet au 31 décembre pour la côte de l'Atlantique, du Cap Canso à la frontière des Etats-Unis, et du 15 juillet au 31 décembre pour le reste des provinces maritimes.
1889 à 1892.	Même saison qu'en 1887.

## EXTENSION DU TEMPS DE LA PÊCHE.

On a demandé, en 1879, une extension du temps de la pêche qui fut refusée.

En 1880, dix jours d'extension furent accordés. Il n'en a pas été accordée en 1881.

En 1882, quatorze jours d'extension furent accordés à la Nouvelle-Ecosse, et vingt et un au Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Québec.

En 1883, cinq jours d'extension furent accordés à l'Île du Prince-Edouard, à Québec et sur la côte nord du Nouveau-Brunswick.

En 1884, la saison de pêche fut prolongée de dix jours.

En 1885, une extension fut demandée et refusée.

La même chose eut lieu en 1886.

En 1887, quinze jours d'extension furent accordés aux comtés de Guysborough, de Richmond, du Cap-Breton et de Victoria.

En 1888, douze jours d'extension furent accordés à cette partie de la côte du Cap-Breton qui s'étend de Saint-Pierre à Meat-Cove.

En 1889, les demandes d'extension du temps de la pêche furent refusées partout.

En 1890, les paqueurs de la côte du Cap-Breton obtinrent une extension de dix jours, jusqu'au 25 juillet.

En 1891, une extension générale de quinze jours fut accordée.

En 1892, malgré les efforts de quelques paqueurs, il ne fut accordé d'extension nulle part.

COPIES DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL CONCERNANT  
L'INDUSTRIE DU HOMARD.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

LUNDI, 7 juillet 1873.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'article 19 de "l'Acte concernant les pêcheries," il a plu à Son Excellence détablir le règlement suivant:—

"Dans les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, personne ne devra en aucun temps, pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, ou avoir

## Pêche du Homard en Canada.

en sa possession aucun homard à test tendre, ni de homard femelle portant des œufs, et il est défendu, en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucun homard d'une pesanteur de moins d'une livre et demie; mais lorsqu'il en sera pris par accident dans les rets ou autres engins de pêche légalement employés à la pêche d'autres poissons, les jeunes homards de moins d'une livre et demie seront remis en liberté, aux risques et frais du propriétaire du rets ou des engins de pêche, ou de l'occupant, à chacun desquels, incombera dans tous les cas, la preuve de cette mise en liberté."

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé.*

---

### HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

JEUDI, 23 avril 1874.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'article 19 de l'"Acte concernant les pêcheries," il a plu à Son Excellence faire le règlement suivant :—

" Dans les provinces de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, personne ne devra durant les mois de juillet et août, pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucun homard à test tendre ou homard femelle portant des œufs, et il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession des homards de moins de 9 pouces de longueur, mesurés de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes, mais lorsqu'il en sera pris par accident dans les rets ou autres appareils de pêche légalement employés pour la pêche d'autres poissons, les homards portant des œufs, à test tendre, et les jeunes de moins de 9 pouces de longueur, seront remis en liberté, aux risques et frais du propriétaire du rets ou des engins de pêche, ou par l'occupant de la pêcherie, à chacun desquels incombera dans tous les cas la preuve de cette mise en liberté".

Il a aussi plu à Son Excellence abroger le règlement de pêche établi par l'arrêté du conseil du 7 juillet 1873, se rapportant à la pêche du homard, et en conséquence ce règlement est par le présent abrogé.

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé.*

---

### HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

JEUDI, 20 avril 1876.

PRÉSENT:

#### SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions du chapitre 60 de l'acte passé à la session du parlement du Canada tenue en la 31<sup>ème</sup> année du règne de Sa Majesté, et intitulé "Acte des pêcheries",—

Il a plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, faire les règlements suivants concernant les pêcheries :—

" Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra ou possèdera de homards entre le 10<sup>ème</sup> jour de juillet et le 20<sup>ème</sup> jour d'août de chaque année.

" Il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou posséder de homard femelle pendant le temps du frai ou chargée d'œufs, de homard à test tendre, ni de jeunes homards de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces et antennes, mais lorsqu'il en sera pris par accident dans les rets ou autres engins de pêche employés légalement pour la pêche d'autres poissons, le homard pendant le temps du frai ou chargé d'œufs,

le homard à test tendre et le jeune homard de moins de neuf pouces de longueur, seront remis en liberté vivants, aux risque et frais du propriétaire du rets ou autres engins de pêche, ou de l'occupant de la pêcherie, à chacun desquels incombera dans tous les cas la preuve de cette mise en liberté.

Il a également plu à Son Excellence ordonner et il est par le présent ordonné que le règlement passé le 23 avril 1874 concernant " la pêche du homard " soit, et il est par le présent révoqué.

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier du Conseil privé.*

---

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

VENDREDI, 19 mai 1876.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'article 19 de l'acte passé à la session du parlement du Canada tenue en la 31e année du règne de Sa Majesté, chapitre 60, intitulé " Acte des pêcheries," il a plu à Son Excellence, par et de l'a vis du Conseil privé de la reine pour le Canada, ordonner, et il est par le présent ordonné, que le premier paragraphe du règlement de pêche adopté par le gouverneur en conseil le 20 du mois dernier, relativement à la pêche du homard, soit, et ce paragraphe est par le présent modifié en lui substituant ce qui suit :

" Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra ou possédera de homard entre le dixième jour d'août et le vingtième jour de septembre de chaque année."

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier du Conseil privé.*

---

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

SAMEDI, 26 mai 1877.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'acte passé à la session du parlement du Canada tenue dans la 31e année du règne de Sa Majesté, chapitre 60, et intitulé " Acte des pêcheries."

Il a plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, ordonner, et il est par le présent ordonné, que le règlement de pêche passé par le gouverneur général en conseil le 19 mai 1876, relativement à la pêche du homard, soit rescindé, et le présent lui est substitué.

" Dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, et cette partie de la province du Nouveau-Brunswick comprenant les comtés de Charlotte, de Saint-Jean et d'Albert, personne ne pêchera, prendra, tuera achètera, vendra ou possédera de homard du 1er au 31 août de chaque année.

" Et dans cette partie de la province du Nouveau-Brunswick comprenant les comtés de Westmoreland, Kent, Northumberland, Gloucester et Ristigouche, ainsi que dans la province de Québec, personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra ou possédera de homard, du 20e jour d'août au 15e jour de septembre de chaque année.

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier du Conseil privé.*

# Pêche du Homard en Canada.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

JEUDI, 13 mars 1879.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'article 19 de l'acte passé à la session du parlement du Canada, tenue en la 36e année du règne de Sa Majesté, chapitre 60, et intitulé: "Acte des pêcheries,"—

Il a plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada ordonner, et il est par le présent ordonné, que le règlement de pêche suivant soit, et ce règlement est fait et adopté:—

## *Pêcherie de homard.*

Tous les arrêtés en conseil antérieurs au sujet des pêcheries de homard sont par le présent rescindés, et le suivant leur est substitué:—

1. Dans cette partie de la province de la Nouvelle-Ecosse, comprenant des parties des comtés de Cumberland et de Colchester sur la baie de Fundy, les comtés de Hants, King, Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne, de Queen, Lunenburg, Halifax, Guysborough, Richmond, Cap-Breton et Victoria, ainsi que dans la province du Nouveau-Brunswick comprenant une partie du comté de Westmoreland sur la baie de Fundy, et les comtés d'Albert, Saint-Jean et Charlotte, il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 1er jour d'août et le 1er jour d'avril de chaque année.

2. Dans cette partie de la province de la Nouvelle-Ecosse comprenant les comtés d'Inverness, Antigonish, Pictou et des parties des comtés de Colchester et Cumberland, sur le détroit de Northumberland; et dans cette partie de la province du Nouveau-Brunswick comprenant les comtés de Westmoreland (en partie), Kent, Northumberland, Gloucester et Ristigouche; ainsi que dans les provinces de Québec et de l'Île du Prince-Edouard; il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 20e jour d'août et le 20e jour d'avril de chaque année.

3. Il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucun homard femelle pendant le temps du frai, ou chargée d'œufs, homard à test tendre ni aucun jeune homard de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes; et lorsqu'il en sera pris par accident dans les rets ou autres appareils de pêche légalement employés à la pêche d'autres poissons, ils seront remis en liberté, vivants, aux risques et frais du propriétaire des rets ou autre appareil, ou de l'occupant de la pêcherie, à chacun desquels incombera la preuve de cette mise en liberté.

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier du Conseil privé.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

SAMEDI, 17 décembre 1887.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

A la recommandation du ministre de la marine et des pêcheries, et en vertu des dispositions de l'article 16 du chapitre 95 des Statuts révisés du Canada, intitulé:—"Acte concernant les pêcheries et la pêche."—

Il a plu à Son Excellence en conseil ordonner, et il est par le présent ordonné, que le règlement de pêche relatif aux pêcheries de homard, adopté par l'arrêté en conseil du 13 mars 1879, soit, et ce règlement est par le présent rescindé, et le suivant le remplacera:—

1. Sur cette partie de la côte de l'Océan Atlantique s'étendant du Cap Canso vers l'ouest, et suivant la ligne de côte de la baie de Fundy jusqu'à la ligne frontière

des Etats-Unis, il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 1er jour de juillet et le 31e jour de décembre 1888.

2. Dans les autres eaux des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et dans les eaux de l'Île du Prince-Edouard, de Québec (y compris les îles de la Madeleine et Anticosti), il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 15e jour de juillet et le 31e jour de décembre 1888.

3. Il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession aucun homard œuvé, ni aucun homard de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exception des pinces et antennes, et lorsqu'il en sera pris dans les engins de pêche légalement employés à la pêche d'autres poissons, ils seront remis en liberté, vivants, par le propriétaire, occupant, associé ou personne actuellement en charge, soit comme occupant ou serviteur, à chacun desquels incombera la preuve de cette mise en liberté, et chacun desquels sera censé solidairement et séparément responsable pour toutes amendes ou deniers recouvrables en vertu de l'Acte des pêcheries, ou de tout règlement fait sous son empire.

JOHN J. MCGEE,  
*Greffier du Conseil privé.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

JEUDI, 25 avril 1889.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général en Conseil en vertu du pouvoir qui lui est conféré par l'article 96 de l'Acte des Pêcheries, chapitre 95 des Statuts révisés, du Canada, ordonner, et il est par le présent ordonné, que les règlements relatifs aux pêcheries du homard établis par l'arrêté en conseil du 26 mars 1889 soient, et ces règlements sont par le présent révoqués, et les suivants les remplaceront :—

*Homard.*

1. Sur cette partie de la côte de l'océan Atlantique s'étendant du Cap Canso vers l'ouest, et suivant la ligne de côte de la baie de Fundy jusqu'à la ligne frontière des Etats-Unis, il est défendu de pêcher, de prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 1er jour de juillet et le 31e jour de décembre de chaque année.

2. Dans les autres eaux des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les eaux de l'Île du Prince-Edouard et de Québec (y compris les îles de la Madeleine et Anticosti), il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le 15e jour de juillet et le 31e jour de décembre de chaque année.

3. Il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente, ou avoir en sa possession aucun homard œuvé, ni aucuns homard ou homards à test tendre, ni aucuns homard ou homards de moins de neuf pouces et demi de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes, et lorsqu'il en sera pris par accident dans les engins de pêche légalement employés à la pêche d'autres poissons, ils seront remis en liberté, vivants, par le propriétaire, agent, locataire, occupant, associé ou personne actuellement en charge, soit comme occupant ou serviteur, à chacun desquels incombera la preuve de cette mise en liberté, et chacun desquels sera censé solidairement et séparément responsable pour toutes amendes ou deniers recouvrables en vertu de l'Acte des pêcheries ou de tout règlement fait sous son empire.

JOHN J. MCGEE,  
*Greffier du Conseil privé.*

# Pêche du Homard en Canada.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

MERCREDI, 28 janvier 1891.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Attendu qu'il est jugé à propos de modifier le paragraphe *c* de l'article 5 des règlements généraux des pêcheries prescrits par l'arrêté du conseil du 18 juillet 1889, chapitre 69 des Ordres en Conseil du Canada refondus, lequel établit qu'il est défendu en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession aucuns homards œuvés ou à test tendre ni aucuns homard ou homards de moins de neuf pouces et demi de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue à l'exclusion des pinces ou des antennes, en fixant la grosseur légale du homard à neuf pouces au lieu de neuf pouces et demi comme maintenant :—

A ces causes il a plu à Son Excellence ordonner, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par l'Acte des Pêcheries, chapitre 95 des Statuts révisés, et par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, que le paragraphe *c* de l'article 5 de l'arrêté du conseil mentionné plus haut du 18 juillet 1889, ainsi que tout autre arrêté en conseil qui pourra avoir été pris au même effet que le paragraphe *c* en question, soient, et ils sont par le présent modifiés de manière à se lire comme suit :—

“(c.) Il est défendu en tout temps, de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession aucun homard œuvé, ni aucuns homard ou homards à test tendre, ni aucuns homard ou homards de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes, et lorsqu'il en sera pris par accident dans les engins de pêche légalement employés à la pêche d'autres poissons ils seront remis en liberté vivants, par le propriétaire, agent, locataire, occupant, associé ou personne actuellement en charge, soit comme occupant ou serviteur, à chacun desquels incombera la preuve de cette mise en liberté, et chacun desquels sera censé solidairement et séparément responsable pour toutes amendes ou deniers recouvrables en vertu de l'Acte des pêcheries, ou de tout règlement fait sous son empire.”

JOHN J. MCGEE,

*Greffier du Conseil privé.*

---

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

MERCREDI, 25 mai 1892.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Attendu qu'il a été représenté à Son Excellence que par suite de la petite taille du homard sur certaines parties des côtes dans la province de l'Île du Prince-Edouard l'application du règlement actuel concernant la longueur type de neuf pouces, aurait pour effet de faire fermer tous les établissements de conserves du homard dans ce district :

Et attendu qu'il est également représenté que l'on pourrait ajouter quinze jours à la saison réservée actuelle pour la pêche du homard sur ces côtes, comme juste équivalent de la suspension de la clause concernant la longueur type, car l'on obtiendrait autant pour la conservation de cette pêcherie par le nombre des homards ainsi épargné sur la pêche de la saison, que par l'application du règlement concernant la longueur type, pendant la saison réservée entière,—

A ces causes il a plu à Son Excellence ordonner, en vertu des dispositions de l'Acte des pêcheries, chapitre 95 des Statuts révisés, et par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, que l'article 4 des règlements généraux des pêcheries pour la province de l'Île du Prince-Edouard, établis par l'arrêté en conseil du 18 juillet 1889, chapitre 73 des Ordres en Conseil du Canada refondus, aussi bien que le règlement concernant les pêches du homard établi par l'arrêté du conseil du 28

janvier 1891, en tant qu'ils ont trait à cette portion de la côte de la province de l'Île du Prince-Edouard, s'étendant dans une direction est et nord, depuis le Cap Traverse jusqu'à la Pointe de l'Est, et de là dans une direction ouest jusqu'au côté nord du Cap Nord et à cette portion seulement, soient et ils sont par le présent suspendus, et personne ne devra dans ces limites pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession (sans excuse légitime) aucun homard entre le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-douze et le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

JOHN J. MCGEE,  
*Greffier du Conseil privé.*

STATUTS RÉVISÉS DE L'ÉTAT DU MAINE.

*Pêcherie de homard.*

Art. 19.—Il y aura une saison réservée pour la pêche du homard entre le 15<sup>e</sup> jour d'août et le 15<sup>e</sup> jour de novembre, et durant cet intervalle on ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente, ou avoir en sa possession dans des wagons, étangs, ou autrement, aucun homard, sous peine d'une amende de cinquante dollars pour la contravention et d'un dollar pour chaque homard ainsi pêché, pris, tué, acheté, vendu, exposé en vente ou que l'on aura en sa possession, ainsi que mentionné plus haut.

Art. 20.—Aucune personne ou aucun corps constitué ne devra mettre de homards en boîtes ou en conserves entre le 1<sup>er</sup> jour d'août et le mois d'avril suivant, sous peine d'une amende de cinq dollars pour chaque homard ainsi mis en boîte ou en conserves, ainsi que d'une autre amende de trois cents dollars pour chaque jour pendant lequel cette mise en boîtes ou en conserves aura eu lieu.

Art. 21.—Il est défendu de pêcher, prendre, tuer, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession pour les fins de conserves ou autrement, entre le 1<sup>er</sup> jour d'avril et le mois d'août, aucun homard femelle qui fraye ou est chargée d'œufs, ni aucun jeune homard de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes, et lorsqu'il en sera pris il devra être remis en liberté, vivant, aux risques et frais de la personne qui le prendra, sous peine d'une amende d'un dollar pour chaque homard ainsi pris, acheté, vendu, exposé en vente ou que l'on aura en sa possession, et non ainsi remis en liberté.

Les dispositions qui précèdent ont été modifiées par le chapitre 275 des lois publiques de l'Etat du Maine, adoptées en 1885, et qui se lit comme suit:—

Art. 1. L'article 19 du chapitre 40 des Statuts révisés est par le présent modifié de façon à ce qu'il se lise, après modification, comme suit:—

“Art. 19. Il y aura une saison réservée pour la pêche du homard, entre le 15<sup>e</sup> jour d'août et le 1<sup>er</sup> jour d'octobre, et durant cet intervalle on ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre, exposer en vente, ou avoir en sa possession dans des wagons, étangs, ou autrement, aucun homard, sous peine d'une amende de cinquante dollars pour la contravention, et d'un dollar pour chaque homard ainsi pêché, pris, tué, acheté, vendu, exposé en vente, ou que l'on aura en sa possession, ainsi que mentionné plus haut; pourvu néanmoins que les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à toute personne qui prendra des homards de pas moins de dix pouces de longueur pour son propre usage et consommation, ou pour l'usage et consommation de sa famille.

Art. 2. L'article 20 du chapitre mentionné plus haut est par le présent modifié de façon à ce qu'il se lise, après modification, comme suit:—

“Art. 20. Aucune personne ou aucun corps constitué ne devra mettre de homards en boîtes ou en conserves entre le 15<sup>e</sup> jour de juillet et le 1<sup>er</sup> jour d'avril suivant, sous peine d'une amende de cinq dollars pour chaque homard ainsi mis en boîtes ou en conserves, ainsi que d'une autre amende de trois cents dollars pour chaque jour pendant lequel cette mise en boîtes ou en conserves aura eu lieu.”

Art. 3. L'article 21 du chapitre mentionné plus haut est par le présent modifié de façon à ce qu'il se lise, après modification, comme suit:—



## Pêche du Homard en Canada.

“ Art. 21. Il est défendu de pêcher, prendre, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession entre le premier jour d'octobre et le quinzisième jour d'août suivant, aucun homard qui fraye ou est chargé d'œufs, ni aucun jeune homard de moins de dix pouces et demi (10½) de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes, et lorsqu'il en sera pris il devra être remis en liberté, vivant, aux risques et frais de la personne qui le prendra, sous peine d'une amende d'un dollar pour chaque homard ainsi pris, acheté, vendu, exposé en vente ou que l'on aura en sa possession, et non ainsi remis en liberté. Pourvu néanmoins qu'à partir du premier jour d'avril jusqu'au quinzisième jour de juillet, il soit permis de pêcher, prendre, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession pour les fins de la mise en conserves et toutes autres, aucuns homards de pas moins de neuf pouces de longueur, mesurés en la manière mentionnée plus haut, les homards femelles qui frayent ou chargées d'œufs, non comprises.

La saison réservée actuelle pour la pêche du homard dans le Maine couvre du quinze août au premier octobre.

La taille minimum du homard est de dix pouces et demi.

### STATUTS RÉVISÉS DE L'ÉTAT DU MASSACHUSETTS.

#### *Pêcherie de homard.*

Art. 81.—Quiconque prendra un homard du 20<sup>e</sup> jour de juin au 20<sup>e</sup> jour de septembre sera passible pour chaque contravention d'une amende de pas moins de dix ni de plus de cent dollars, ou d'un emprisonnement dans la maison de correction pendant une période de pas moins d'un mois ni de plus de trois mois; mais toute personne qui prendra un homard en faisant la pêche pendant la saison permise et qui le rejettera, vivant, dans l'eau où il aura été pris, ne sera pas sujette à ces peines.

Art. 82.—Quiconque achètera, vendra ou aura en sa possession, du 20<sup>e</sup> jour de juin au 20<sup>e</sup> jour de septembre, un homard pris dans cet Etat, sera passible pour chaque contravention d'une amende de pas moins de dix dollars ni de plus de cinquante.

Art. 84.—Quiconque vendra ou offrira de vendre, ou aura en sa possession dans l'intention de le vendre, soit directement soit indirectement, un homard de moins de 10½ pouces de longueur, mesuré d'une extrémité du corps à l'autre, à l'exclusion des pinces ou des antennes, sera passible d'une amende de cinq dollars pour chaque homard de cette description, et la possession d'aucun homard n'ayant pas la longueur prescrite constituera dans toutes les poursuites intentées en vertu du présent article, une preuve *primâ facie* de culpabilité.

Les articles qui précèdent furent modifiés par l'Acte de 1886, lequel pourvoit à ce que:—

“ Les articles 81 et 82, qui réglementent la pêche des homards, soient modifiés en réduisant la saison réservée du 20 juin au 20 septembre au mois de juillet seulement, et en changeant le mot “ homard ” en “ homard femelle chargée d'œufs. ”

Art. 84.—La possession d'un homard n'ayant pas la taille prescrite est punie, et les mots “ dans l'intention de le vendre ” sont biffés. La mutilation affectant la longueur du homard est une preuve *primâ facie* que le crustacé n'avait pas la taille voulue. Les commissaires des pêcheries de l'intérieur, aidés de la police du district, ont le pouvoir de faire observer la loi.

Les commissaires des pêcheries, soit personnellement soit par l'entremise d'un délégué, ainsi que la police de district spécialement détachée pour ce service, pourront faire des perquisitions aux endroits suspects ainsi que confisquer et enlever des homards pris, conservés ou offerts en vente, contrairement à la loi.

La saison réservée actuelle pour la pêche du homard dans l'Etat du Massachusetts couvre du 1<sup>er</sup> au 31 juillet.

La taille minimum du homard est de 10½ pouces.

## ANNEXE C.

## PÊCHERIES DE HOMARD DES ÉTATS-UNIS.

Les pêcheries de homard des États-Unis se sont développées si rapidement qu'on les a exploitées d'une manière excessive. La pêche totale a augmenté d'année en année, mais il en a été ainsi du nombre des pêcheurs et des casiers, et même la proportion a été encore plus grande. Les fonds de pêche, se sont agrandis jusqu'à couvrir aujourd'hui une aire excessivement vaste, et s'étendent en eau profonde plus qu'on ne l'aurait jamais pensé pour cette pêcherie. La diminution de la pêche moyenne par casier et par pêcheur, aussi bien que des profits annuels et de la taille moyenne du homard, a marché de pair avec l'augmentation de la pêcherie; les fonds de pêche des côtes sont presque épuisés à plusieurs endroits, et dans quelques-unes des aires plus profondes les homards sont si dispersés qu'il n'est plus profitable de tendre les casiers en la manière des lignes de fond.

Les chiffres et données qui suivent ont été compilés dans les relevés du recensement des États-Unis pour l'année 1880, et donne une idée exacte de la production et de la valeur des pêcheries de homard. Ils parlent par eux-mêmes, et les commentaires sont inutiles, sauf d'affirmer simplement que l'état de décadence relative dans lequel est déjà tombée l'industrie du homard dans certains États, et que sa destruction complète dans d'autres sont évidemment dus aux mêmes causes qui ont produit des résultats semblables au Canada; c'est-à-dire les excès de pêche.

## RÉCAPITULATION des relevés du recensement des États-Unis.

État.	Casiers à homard.	Homard frais.	Homard en conserves.	En gros.	Valeur du homard frais.	Valeur du homard en conserves.
	No.	Lbs.	Lbs.	Boîtes.	\$	\$
Maine.....	104,465	4,739,898	9,455,284	1,831,211	173,796	238,253
New-Hampshire.....	1,800	250,000			7,500	
Massachusetts.....	33,996	4,505,771			172,745	
Rhode-Island.....	2,857	423,250			15,871	
Connecticut.....	3,900	723,885			27,145	
New-York.....		135,000			5,062	
New-Jersey.....		156,800			5,880	
Delaware.....		150			6	
	147,018	10,934,754	9,455,284	1,831,211	408,005	238,253 408,005
						746,258

## 1887—Canada.

Nouvelle-Écosse.....	*80,000	3,046,000	6,688,923	†5,225,531	262,326	802,670
Nouveau-Brunswick.....	118,115	7,300,000	2,630,559		109,500	315,667
Ile du Prince-Edouard.....	*100,000		2,009,107			241,092
Québec.....	*45,000		857,098			102,851
Total.....	443,115	10,346,000	12,185,687	5,225,531	371,826	1,462,280 371,826
						1,834,106

\* Approximativement.  
† Vivants.

# Pêche du Homard en Canada.

## STATISTIQUE 7e INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU HOMARD EN CANADA.

Les tableaux suivants, qui indiquent la valeur des appareils de pêche, etc., ainsi que la production et la valeur des pêcheries de homard du Canada, n'ont pas besoin de commentaires. Ils font voir dans un seul coup d'œil le développement immense de cette industrie. Le chiffre de 61,100 boîtes d'une livre produites en 1869, s'est changé en 1891 en celui de 14,285,157 livres. Pendant la même période, la valeur du homard frais et en conserves a été portée de \$15,275 à \$2,252,421.

Dans l'île du Prince-Edouard seulement, le nombre des fabriques, qui n'était que de 35 en 1879, s'est élevé à 212 en 1892, et l'on croit que ce nombre s'est encore augmenté de plusieurs nouvelles fabriques dans le cours de l'an dernier.

### STATISTIQUE relative aux pêcheries de homard.

*Re* nombre de fabriques et de casiers.

On ne peut donner une information complète à ce sujet que pour les années 1890 et 1892.

	1890.	1892.
Nombre de fabriques.....	370	626
Nombre de casiers .....	553,068	768,479

### NOMBRE d'établissements de conserves dans les différentes provinces.

Année.	Île du P.-Edouard.	Nouveau-Brunswick.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.
1892. ....	212	186	46	182
1891. ....	142	143	46	Pasmention.
1890. ....	98	106	33	133
1889. ....	81	Pasmention.	37	Pasmention.
1888. ....	79	75	35	do
1887. ....	130	123	45	do
1886. ....	130	168	Pasmention.	do
1885. ....	115	159	33	do
1884. ....	95	Pasmention.	Pasmention.	do
1883. ....	88	do	do	do
1882. ....	123	do	do	do
1881. ....	118	do	do	do
1880. ....	58	do	do	do
1879. ....	35	do	do	do

Comme les différents inspecteurs ne mentionnent pas régulièrement le nombre total des casiers à homard, il est impossible d'en faire l'état général.

L'année dernière (1892) le nombre des casiers était de 768,479.

En 1891, il était de 547,788.

En 1890, il était de 553,068.

En 1888, il était de 504,250.

Plus d'un demi-million de casiers ont été tendus chaque année.

TABLEAU de la production et de la valeur du homard à l'Île du Prince-Edouard.

Année.	Boîtes d'une livre.	Valeur.
	Nombre.	\$
1876.....	362,676	43,521
1877.....	663,900	99,585
1878.....	1,649,900	329,960
1879.....	2,272,825	464,565
1880.....	3,551,050	710,210
1881.....	6,312,865	1,262,573
1882.....	5,198,720	1,039,744
1883.....	3,844,573	461,348
1884.....	4,336,655	520,398
1885.....	4,389,189	526,702
1886.....	3,616,780	434,013
1887.....	2,009,107	241,092
1888.....	1,446,227	173,547
1889.....	2,060,947	247,313
1890.....	2,416,794	290,015
1891.....	3,670,414	513,857
1892.....	2,819,572	394,739

TABLEAU du nombre des casiers à homard, ainsi que de la production et de la valeur du homard au Nouveau-Brunswick, depuis 1883.

Année.	Nombre de casiers.	Quantité de homards.		Valeur totale.
		Boîtes.	Tonnes.	
				\$
1883.....	82,043	4,042,954	925	634,193
1884.....	105,984	5,662,072	1,709	900,580
1885.....	127,488	5,236,252	3,111	878,767
1886.....	139,236	4,661,812	4,290	827,971
1887.....	118,115	2,630,559	3,650	425,167
1888.....	84,013	1,843,368	1,948	334,945
1889.....	93,114	1,800,573	1,035	247,118
1890.....	118,593	2,365,256	1,014	333,960
1891.....	140,518	3,330,120	922	503,096
1892.....	172,022	3,204,320	1,132	493,804

NOTE.—Le Nouveau-Brunswick est mentionné pour les fins de comparaison, car le nombre de casiers n'est pas rapporté régulièrement dans aucune autre province.

## Pêche du Homard en Canada.

**TABLEAU de la production et de la valeur des pêcheries de homard au Canada, depuis l'année 1869.**

Année.	Homards.	
	Lbs.	Valeur.
	\$	
1869	61,100	15,275
1870	591,500	92,575
1871	1,130,000	282,500
1872	3,565,863	882,633
1873	4,864,993	1,214,749
1874	8,117,221	2,022,581
1875	6,514,380	1,638,659
1876	5,373,088	795,082
1877	8,086,819	1,213,085
1878	10,714,611	1,689,681
1879	10,244,329	1,650,290
1880	13,105,072	2,143,312
1881	18,576,523	2,955,861
1882	20,818,730	2,849,705
1883	17,084,020	1,949,253
1884	22,063,283	2,351,859
1885	27,299,036	2,613,731
1886	33,758,421	2,638,394
1887	30,369,687	1,834,108
1888	22,173,773	1,483,388
1889	21,131,233	1,484,488
1890	25,055,984	1,648,344
1891	26,909,157	2,252,421
1892	24,580,498	1,996,725

NOTE.—La colonne Lbs. comprend le nombre de boîtes et la quantité de homards expédiés, vivants ou frais.

**TABLEAU de la production et valeur totale des pêcheries de homard, de 1869 à 1892.**

Année.	Homards en conserves.		Homards expédiés, vivants ou frais.		Valeur totale.
	Nombre de boîtes.	Valeur.	Tonnes.	Valeur.	
	\$		\$		
1869	61,100	15,275			15,275
1870	591,500	92,575			92,575
1871	1,130,000	282,500			282,500
1872	3,565,863	882,633			882,633
1873	4,864,993	1,214,749			1,214,749
1874	8,117,221	2,022,581			2,022,581
1875	6,514,380	1,638,659			1,638,659
1876	5,373,088	795,082			795,082
1877	8,086,819	1,213,085			1,213,085
1878	10,714,611	1,689,681			1,689,681
1879	10,244,329	1,650,290			1,650,290
1880	13,105,072	2,143,312			2,143,312
1881	17,490,523	2,939,221	543	16,640	2,955,861
1882	16,808,730	2,780,445	2,005	69,210	2,849,705
1883	13,364,020	1,889,265	1,860	59,988	1,949,253
1884	15,933,283	2,259,892	3,065	91,967	2,351,859
1885	17,303,038	2,463,780	4,998	149,951	2,613,731
1886	16,434,421	2,356,659	8,662	281,734	2,638,394
1887	12,185,687	1,462,282	9,092	371,826	1,834,108
1888	9,597,773	1,207,033	6,288	276,354	1,483,388
1889	10,637,233	1,276,468	5,247	208,020	1,484,488
1890	11,559,984	1,387,198	6,748	261,146	1,648,344
1891	14,285,157	1,999,921	6,312	252,500	2,252,421
1892	12,524,498	1,758,425	6,028	238,300	1,996,725

## ANNEXE D.

EXTRAITS DE RAPPORTS DE DIFFÉRENTS OFFICIERS DES  
PÊCHERIES AU DÉPARTEMENT *re* HOMARD.

*Supplément n° 2, statistique des pêches, rapport de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 3.*

15e rapport  
annuel du  
département  
de la marine  
et des pêcheries  
pour 1882.

“ Je ne recommanderais pas de prolonger la saison de pêche de ce crustacé, si on avait l'intention de faire pareil changement. Au contraire, je suis positivement d'avis qu'il faudrait pour l'avenir dans cette province une saison réservée de deux mois, attendu que pendant la plus grande partie de ce temps le homard n'est réellement pas bon à manger, et il ne devrait pas être paqué.”

*Supplément n° 3, statistique des pêches, rapport de M. W. Wakeman, commandant du navire des pêcheries “ La Canadienne,” Québec, p. 77.*

Ibid.

“ Il n'en est pas moins vrai qu'il y a moins de homard qu'auparavant. D'un autre côté, on se plaint que le règlement qui fixe à neuf pouces la longueur du crustacé qu'il est permis de prendre n'est pas toujours observé, et, à moins de placer un gardien dans chaque établissement de conserves, il sera difficile de le faire exécuter minutieusement. La plupart des pêcheurs de homard semblent être d'opinion que l'époque la plus favorable pour la saison réservée serait de la mi-juillet à la mi-août. Il n'y a pas de doute que le homard pris aux mois de septembre et d'octobre est en meilleure condition que celui que l'on prend à la fin de juillet et d'août. Il serait bon d'essayer ce changement aux îles de la Madeleine. On n'a pas beaucoup profité, cette année, de la prolongation de temps qui avait été accordée.”

*Supplément n° 2 au rapport sur les pêcheries du Canada, rapport de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêches de la Nouvelle-Ecosse, p. 25.*

16e rapport  
annuel du  
département  
de la marine  
et des pêcheries  
pour 1883.

“ Il y a cependant plusieurs indices que cette source naturelle de production est un peu trop forcée, et je crains que quelques années de plus nous donneront une preuve indubitable d'épuisement qui sera alarmant. Dans les endroits de la côte où des fabriques de conserves ont existé pendant un certain temps, le homard est bien plus petit qu'autrefois— preuve certaine qu'il y a eu des excès de pêche; c'est ce qu'on voit aujourd'hui sur une très grande étendue de la côte. Si l'on doit faire un changement, je recommanderais de fixer une saison réservée uniforme, du 20 juillet à la fin d'août ou jusqu'au 10 septembre, parce que durant ce temps un bon nombre de homards jettent leur test, et que tous sont réellement impropres à servir de nourriture et ne devraient pas être mis sur le marché.”

*Supplément n° 3 au même rapport, rapport de M. W. H. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, p. 71.*

Ibid.

“ La saison réservée actuelle s'étend du 20 août au 20 avril, soit une période de huit mois. Il est défendu de tuer le homard à test tendre, ceux qui portent des œufs et tous ceux qui ont moins de neuf pouces de longueur. Malgré ces mesures de protection les pêches s'épuisent d'une manière visible, on ne peut le nier. Non seulement l'approvisionnement va en diminuant, mais la grosseur moyenne du homard est maintenant au-dessous de neuf pouces. Si l'on avait appliqué rigoureusement la loi pendant la dernière saison il aurait fallu fermer toutes les fabriques de la province.”

## Pêche du Homard en Canada.

*Supplément n° 2 au rapport du département des pêcheries, rapport de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 79.*

“ Les opinions sont partagées relativement à la saison qu'on devrait réserver pour le homard. Il est très certain que pendant cinq ou six semaines du milieu de l'été le homard n'est pas bon à manger; l'époque varie de deux ou trois semaines, entre l'extrême est et l'extrême ouest de la province. Je suis d'avis qu'une réserve uniforme de six ou sept semaines, du 20 juillet à la fin d'août, ou du 25 juillet au 5 septembre, serait préférable aux époques fixées par le règlement actuel. Cela donnerait aux pêcheurs qui font la pêche sur les côtes lorsqu'elles sont obstruées par la glace, l'avantage de pouvoir pêcher pendant six ou sept semaines de l'automne, alors que le homard est parfaitement bon à manger.”

Rapport annuel du département des pêcheries de 1884.

*Même supplément, rapport de M. A. C. Bertram, officier des pêcheries de l'île du Cap-Breton, p. 95.*

“ Je recommande respectueusement que la saison réservée pour la pêche du homard soit, pour l'avantage de ceux qui exploitent cette industrie, et sans préjudice pour le crustacé lui-même, prolongée jusqu'au 21 août, du moins en ce qui concerne les côtes de l'île du Cap-Breton.”

Ibid.

*Annexe n° 3 du rapport du département des pêcheries, rapport annuel de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 86.*

“ La saison réservée actuelle donne une satisfaction assez générale, et est bien observée. Il n'est pas aussi facile de faire respecter le règlement qui défend de prendre le homard ayant moins de neuf pouces de longueur ainsi que le homard femelle; cependant nos employés n'ont pas cessé de surveiller les fabriques et les pêcheries. Quand il sera démontré que les règlements actuels sont insuffisants, il faudra prendre des mesures plus rigoureuses qui, bien que désagréables aux intéressés, seront tout à leur avantage en définitive.”

Rapport annuel du département des pêcheries de 1885.

*Annexe n° 5, rapport du commandant M. W. Wakeham, Québec, p. 176.*

“ Je conseillerais de diviser la côte en sections et d'accorder des permis sur ces fonds; il existe déjà aux îles de la Madeleine et dans la baie beaucoup de confusion et de malaise parmi les pêcheurs, parce que les cordes des casiers se croisent en bien des endroits et se nuisent les unes aux autres; on ne peut empêcher cela qu'en accordant des permis pour les fonds de pêche.”

Ibid.

*Annexe n° 3, rapport de M. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 85.*

“ Le homard a abondé sur la plus grande partie de la côte, mais plusieurs localités donnent des signes évidents d'un épuisement amené par une pêche excessive. Il faut absolument faire des règlements plus rigoureux si nous voulons mettre cette industrie à l'abri du sort qu'elle a eu dans d'autres pays. Je me permets de suggérer l'établissement d'une saison réservée uniforme pour toute la côte couvrant la période comprise entre le 20 juillet et le 10 septembre, et qu'il soit défendu de prendre du homard ayant moins de 10½ pouces de longueur.”

Rapport annuel du département des pêcheries de 1886.

*Annexe n° 3, rapport de M. A. C. Bertram, officier des pêcheries de l'île du Cap-Breton, p. 97.*

“ Il est probable que la pêche du homard a atteint l'extrême limite de son développement, et il faudra dorénavant veiller avec le plus grand soin à ce qu'elle ne la dépasse pas. L'expérience a démontré non seulement qu'elle est une industrie profitable, mais encore que l'on peut compter sur elle plus que sur la plupart des autres pêches côtières, tant qu'on ne forcera pas trop la production.”

Ibid.

*Annexe n° 4, rapport de M. W. H. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, p. 146.*

Rapport  
annuel du  
département  
des pêcheries  
de 1886.

“ Les relevés accusent toujours une capture énorme de ce crustacé, dont la grosseur moyenne diminue sans cesse.”

*Annexe n° 5, rapport de M. J. H. Duvar, inspecteur des pêcheries de l'Île du Prince-Édouard, pp. 175, 176 et 177.*

Ibid.

“ La pêche du homard a fait un pas de plus vers sa ruine prochaine. Un plus grand nombre de fabriques ont fait des conserves cette année, et nous sommes menacés d'en avoir d'avantage l'année prochaine ; un plus grand nombre de casiers ont été tendus, la pêche a été faite avec plus de vigueur, et tout cela donne pour résultat 772,409 boîtes de moins que l'année précédente. A l'heure qu'il est, le gros homard fait totalement défaut, et la majeure partie de celui qui a été mis en conserves n'avait pas les 9 pouces réglementaires, ce qui met les officiers de pêche dans la désagréable alternative ou de s'avouer impuissants à prévenir la ruine ou de faire fermer toutes les fabriques de conserves, à une ou deux exceptions près.

“ Les circonstances de la pêche changent d'une année à l'autre. Il n'est plus question aujourd'hui de réglementer une exploitation légitime, mais bien de s'occuper d'une industrie ruinée.

“ Dans des rapports précédents l'inspecteur a fréquemment appelé l'attention sur le fait qu'il serait extrêmement désirable de placer la pêche du homard sous l'opération de l'Acte des pêcheries afin que—sous quelque nom ou forme que ce soit—les paqueurs fussent assurés d'un emplacement dans lequel ils pussent exploiter leur industrie légitime, sans craindre l'intervention de personne ; et à maintes reprises il a produit une preuve verbale et écrite établissant que presque tous les paqueurs de cette province sont en faveur d'une mesure de ce genre, sans laquelle nous n'aurons jamais que la confusion et que des excès de pêche. Quoique sachant fort bien qu'une partie de la mer ne peut être réservée à un individu, son interprétation de la section 18, paragraphe 5, de l'acte—à l'effet que “ les différends entre individus au sujet de. \* \* \* la position et l'usage des rets ou autres engins de pêche seront réglés par l'officier de pêche local”—était que l'officier avait le pouvoir de définir l'espace nécessaire à l'emploi des engins de pêche, c'est-à-dire les trappes, contre l'immixtion indue d'autres personnes ; et son opinion (peut-être erronée) était et est encore que l'espace ainsi choisi par l'officier de pêche serait confirmé par les tribunaux.

“ Dans l'impossibilité présente d'établir ces lignes, il est permis de se demander si la section de l'acte actuel ne confère pas au ministre le droit d'exiger un très fort honoraire de permis annuel de tous ceux qui exploitent des fabriques de conserves de homard. Cet honoraire, qui est une espèce de taxe, s'il était suffisamment élevé, aurait pour effet de prévenir l'encombrement de petits paqueurs sans responsabilité ; dans ce cas il ne serait pas opposé par les propriétaires des grands établissements, et il aurait le bon résultat de renvoyer à d'autres pêches moins lourdement exploitées les aventuriers qui ont un ou deux dorys pour toutes ressources. De plus, ce serait commencer à mettre en pratique la saine maxime que la protection de la pêche doit se supporter elle-même.”

*Annexe n° 6, rapport du commandant M. W. Wakeham, officier des pêcheries, Québec, p. 197.*

Ibid.

“ Sur la terre ferme, les propriétaires des fabriques de conserves désirent beaucoup que le temps de la saison réservée soit changé ; ils voudraient qu'elle eût lieu dans le cours de l'été, afin qu'ils pussent continuer la pêche durant l'automne, alors que le homard est plus ferme, plus développé et meilleur sous tous les rapports. Aux îles de la Madeleine,



## Pêche du Homard en Canada.

la majorité des propriétaires sont du même avis. Quelques-uns dont les fabriques se trouvent sur le côté ouest des îles et qui ne pourraient pas pêcher tard dans l'automne à cause des vents d'ouest, ne profiteraient pas beaucoup du changement, mais eux aussi sont d'opinion que la saison réservée devrait être au milieu de l'été. Je crois que le homard est en bien meilleure condition vers l'automne."

*Annexe n° 3, rapport de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 83.*

"La nouvelle saison réservée, qui a été fixée par l'arrêté du conseil du 17 décembre 1887, sera très favorable à cette pêcherie. Je crois seulement qu'elle devrait prendre fin le 31 octobre; de la sorte, elle donnerait trois mois de protection au homard."

Rapport annuel du département des pêcheries de 1887.

*Rapport de M. A. C. Bertram, officier des pêcheries du Cap-Breton, p. 97.*

"Il existe une impression générale que cette pêcherie est soumise à un épuisement qui avance sa ruine prochaine, et la réduction qui a eu lieu cette année dans les prix du marché tend à le faire croire. Il faut dire, cependant, que l'augmentation de la quantité capturée fait incliner vers une conclusion différente. Mais il ne faut pas oublier que les fabriques de conserves de homard se multiplient d'année en année, de même que le nombre des bateaux et des hommes employés à cette pêche. Ibid.

"Il est évident qu'une restriction est devenue nécessaire dans l'intérêt public, et on pourrait peut-être éviter ce préjudice en adoptant les mesures suivantes:—

"1. Un règlement aux termes duquel il serait illégal de tuer du homard ayant moins de 11 pouces de long, et une stricte surveillance sur tous les bateaux arrivant aux fabriques, pour voir à ce que ce règlement soit fidèlement observé; aucun homard ne devrait être vendu avant d'avoir passé à l'inspection.

"2. Aucune fabrique ne pourrait faire des opérations sans avoir reçu une licence du département, et il ne serait pas donné de licences à des fabriques situées à une certaine distance d'autres fabriques déjà licenciées,—la préférence étant gouvernée par la priorité de la demande.

"Ce genre de restriction préserverait à perpétuité la pêche du homard, et empêcherait d'attribuer à l'intérêt personnel les plaintes de certains individus. En abrégant le temps de la pêche, le département pourrait chaque année fixer, pour l'ouverture et la clôture, des époques qui conviendraient à toutes les localités, que le printemps soit hâtif ou tardif."

*Annexe n° 4, rapport de M. W. H. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, p. 143.*

"Les relevés accusent une diminution alarmante. Pour le homard frais la diminution a été de 1,252 tonnes, et pour le homard mis en conserves de 2,031,253 livres, presque la moitié de la quantité de l'année dernière. Cet écart est entièrement dû à la rareté du crustacé, forcément amenée par la pêche excessive des années passées." Ibid.

*Annexe n° 6, rapport de M. W. Wakeham, commandant du navire des pêcheries "La Canadienne", p. 187.*

"Il est absolument nécessaire de mettre fin à cette pêche excessive, et on n'y arrivera qu'en fermant totalement les fabriques de conserves pendant un certain nombre d'années ou qu'en abrégant la saison de pêche et en défendant de prendre du homard ayant moins de 10 ou 10½ pouces de long. Aux îles de la Madeloine la pêche dans les lagunes devrait être prohibée, car il n'y a pas à douter que les eaux chaudes de ces lagunes servent de frayères naturelles au homard." Ibid.

*Annexe n° 2, rapport de M. W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, p. 36.*

Rapport annuel du département des pêcheries de 1888.

“ Cette pêche importante accuse une légère augmentation causée par la courte saison qui fixe la loi pour la capture de ce crustacé. Il a été très abondant sur la plus grande partie des côtes et d'une bonne grosseur.”

*Annexe n° 3, rapport de M. W. H. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, p. 97.*

Rapport annuel du département des pêcheries de 1888.

“ Cette pêche a presque cessé d'être rémunérative dans le Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai signalé dans chacun de mes rapports depuis dix ans, ce résultat était inévitable à cause des excès qu'on a commis dans la poursuite des opérations. Lorsque la taille moyenne de ce crustacé est devenue si petite qu'il faut jusqu'à cinq et six homards et demi pour emplir une boîte d'une livre, et lorsque les fabriques ont essayé par une augmentation de production de compenser les bas prix sur les marchés encombrés, quel autre résultat pourrait-on espérer ? Les chiffres suivants démontreront avec quelle rapidité la diminution s'est produite dans les cinq dernières années :—

	Boîtes.	Tonnes.
En 1885 .....	5,236,253	3,111
1886 .....	4,661,812	4,290
1887 .....	2,630,559	3,650
1888 .....	1,843,368	1,948

En 1886 il y avait 168 fabriques en opération ; en 1887 il y en avait 123, et cette année 75 seulement ont travaillé, plusieurs d'entre elles ne fonctionnant pas tout le temps, faute de crustacés. Le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur cette diminution et sur ses causes, montre indubitablement que la pêche excessive est la cause de tout le mal, et que les règlements n'accordaient pas une protection suffisante. A cette époque la pêche n'était permise que du 1er avril au 1er d'août, et tous les faits qu'on a recueillis prouvent que cela n'a pas empêché le crustacé de devenir plus petit et plus rare.”

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

### ÉPUISEMENT DES PÊCHERIES DU HOMARD.

Dans son rapport annuel de 1887 l'inspecteur Duvar écrivait : “ En mettant de côté toutes les questions d'un intérêt local il me faut dire que l'industrie des conserves du homard sur les 400 milles de côtes de l'île est complètement épuisée.”

### DE L'À-PROPOS D'ÉTABLIR DES SAISONS RÉSERVÉES DIFFÉRENTES POUR LES CÔTÉS NORD ET SUD DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Les pétitions adressées au département à ce sujet venaient principalement de la Pointe-de-l'Ouest, comté de Prince, et de la Pointe-Prim, comté de Queen. Elles pourront être considérées tout au plus comme la demande de quinze fabriques sur les trente-cinq que l'on exploite sur le côté sud de l'île. Il ne faut pas songer pour un seul moment d'y donner suite, car toute concession de ce genre dans un seul cas amènerait infailliblement une foule de demandes semblables d'autres parties.

### IL EST DU DEVOIR DU GOUVERNEMENT D'ÉLEVER LE NIVEAU DU COMMERCE DE HOMARD SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS.

Quelques paqueurs produisent un article de qualité tellement inférieure que le commerce du homard est sérieusement en péril. Le homard en conserve du Canada est en très grande défaveur sur les marchés anglais, tellement que les épiciers de Londres ne veulent plus acheter du homard de l'île du Prince-Édouard, à cause de la mauvaise qualité. Une partie de la production de 1886 n'est pas encore vendue pour la même raison.

## Pêche du Homard en Canada.

### LES PAQUEURS SERONT RUINÉS.

Il est impossible d'appliquer quelque règlement répressif, quelqur avantageux qu'il puisse être au public en général, sans faire tort à quelq'un. Les pêcheries du homard sont du domaine public et non pas de celui des paqueurs. C'est le devoir du gouvernement de les conserver non seulement dans l'intérêt de la génération actuelle, mais aussi des générations futures. Le droit de pêche en pleine mer peut appartenir au public, mais le gouvernement est le mandataire du public, et c'est son devoir de protéger et conserver une industrie aussi précieuse, contre toute éventualité présente ou future.

On peut affirmer sans crainte d'être contredit que la plupart des fabriques exploitant de 400 à 600 casiers n'ont absolument aucun capital. Pour commencer les affaires il suffit de posséder une cabane, un dorey à homards (de la valeur d'à peu près \$8) pour chaque 100 ou 150 casiers, quelques lattes pour confectionner les casiers, et des troncs d'arbres pour bois de chauffage. Le paqueur s'entend ensuite avec quelque spéculateur ou autre personne pour obtenir le reste des articles qu'il lui faut, tels que boîtes, cordes, ancres, farine, lard, thé, etc. La pêche est remise au marchand, qui, à son tour, la passe à l'exportateur et balance ensuite ses comptes avec le paqueur en lui endossant des billets pour un montant qui lui permette de continuer les affaires. Les gages sont en général arriérés, et parfois des soldes de comptes ne sont jamais payés. Le marchand retire les profits, s'il y en a, et le paqueur fait tout juste sa subsistance. Dans ces circonstances il est évident que le paqueur s'occupe peu de l'espèce de marchandise qu'il envoie au marché. Pour lui une boîte est une boîte qui lui vaut de 6 à 8 centins de plus, quand bien même elle est de mauvaise qualité. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles le homard de l'Île du Prince-Edouard est si déprécié sur les marchés anglais. Et ce sont précisément ces petites fabriques qui ont ruiné les pêcheries de homard, et cette classe de paqueurs qui fait de l'agitation afin de pouvoir plus longtemps pêcher.

Le raccourcissement de la saison de pêche servira de frein salutaire. Les marchands ne voudront pas faire des avances à des personnes insolvables, et il est probable que cela fera disparaître un bon nombre de ces raisons sociales précaires, au profit définitif de la pêcherie et à l'avantage des paqueurs solvables.

Il est inutile de dire que les observations précédentes ne s'appliquent pas aux établissements exploités avec un capital nécessaire. Les propriétaires de ces fabriques comprennent parfaitement la nécessité des mesures de protection sévères.

### "LES PAUVRES PÊCHEURS SERONT RUINÉS."

Ce cri populaire n'a pas raison d'être proféré. La fermeture de la saison de pêche du homard le 15 juillet ne fera aucun tort au pêcheur. La pêche au maquereau commence le 10 ou le 15 juillet et fournit de l'occupation à tous les travailleurs. La pêche à la morue se fait tout l'été et jusqu'à une époque avancée de l'automne. Il y a, de plus, tous les indices que l'on fera bientôt la pêche du hareng d'automne sur les côtes de l'île. L'agriculteur d'un autre côté a besoin de tant de travailleurs qu'aucun homme ne devra demeurer inoccupé.

Les femmes qui travaillent dans les fabriques de conserves du homard trouveront de l'emploi sur les fermes ou chez des particuliers, car la demande de serviteurs est très considérable.

On peut répondre à l'objection que le pêcheur de homard ne peut se livrer à la pêche en mer parce qu'il n'a pas les engins de pêche nécessaires, qu'il n'en coûte pas cher de se procurer les hameçons, lignes, lignes de fond, etc., dont il aura besoin, et que les marchands qui font maintenant des avances aux pêcheurs de homard ne demanderaient pas mieux que de lui fournir, aux mêmes conditions, les appareils nécessaires pour la pêche en mer.

Les fabriques de conserves de homard pourront être utilisées pour d'autres fins que pour la mise en conserves du homard. On met en conserves chaque année de grandes quantités de maquereaux. En 1886 le nombre de boîtes de maquereau s'est élevé à 679,584 à l'Île du Prince-Edouard. On pourra y préparer la morue désossée et y fumer le hareng. Le saumon, les anguilles, truites, huîtres, moules, la viande,

le gibier, le maïs, les tomates, les fruits et baies de toutes sortes peuvent être conservés dans des boîtes, en sorte que les fabriques ne seront pas obligées de chômer ni de fermer leur portes, si on ne le veut pas. On pourra utiliser les échafauds, quais, etc., pour la pêche en mer, et l'on aura les bâtiments et l'outillage pour saler et paquer le poisson. Les casiers à homard quand ils sont placés dans un endroit convenable ne se détériorent pas, et peuvent durer longtemps.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

### PÊCHERIE DE HOMARD POUR 1887.

#### *Extraits des rapports des gardes-pêche au Nouveau-Brunswick.*

#### COMTÉ DE GLOUCESTER.

*Le garde-pêche Hickson* constate que la pêche du homard est de plus en plus mauvaise à chaque saison. Chaque année le crustacé se fait de plus en plus rare, et sa taille moyenne est plus petite.

*Le garde-pêche Hache* rapporte que la pêche du homard a été moins considérable que l'année précédente.

*Le garde-pêche Cormier* dit :—Le homard devient de plus en plus rare et petit ; une seule fabrique a fait des opérations et il lui fallait 6½ homards pour remplir une boîte.

*Note.*—M. Cormier est décidément d'avis que la pêche du homard ne devrait être permise que depuis le 15 août jusqu'au 31 octobre seulement.

*Le garde-pêche Poirier* constate que la pêche du homard a manqué. Le seul moyen qu'il y ait de sauver cette pêcherie serait, soit d'arrêter la pêche pendant trois ans, ou de construire les casiers de façon à ce qu'ils ne prennent pas le petit homard. Les officiers devraient être autorisés à inspecter tous les casiers avant qu'ils ne soient tendus, et voir à ce que les espaces soient assez larges pour permettre aux petits homards de s'échapper.

*Le garde-pêche Aché* constate que le homard se fait de plus en plus rare et qu'il est plus petit que jamais.

*Le garde-pêche Boyd* constate une diminution dans la pêche du homard, qui continue à décroître en nombre et en dimensions. Si elle n'est pas protégée l'industrie des conserves de homard devra être bientôt abandonnée, faute de ce crustacé.

*Le garde-pêche Sewell* constate que la diminution du homard démontre que l'industrie est tombée beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait. L'année dernière, trois fabriques de conserves étaient en opération ; cette année deux ont fermé leurs portes, et celle qui reste, ayant tout le homard à elle, n'a fait que 16,760 boîtes,—c'est-à-dire 33,536 boîtes de moins que l'année dernière.

*Le garde-pêche Mauzeroll* rapporte que la pêche du homard a manqué. Trois fabriques de conserves ont fermé leurs portes faute de homard, et la seule qui ait continué les opérations n'a pas fait assez pour couvrir ses frais. L'industrie des conserves a cessé de rémunérer sur cette partie de la côte.

#### COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

*Le garde-pêche McPherson* écrit que la pêcherie de homard diminue graduellement sous le double rapport de la quantité et de la taille.

#### COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

*Le garde-pêche Stymast* rapporte que les fabriques de conserves ont cessé leurs opérations, faute de homard, bien longtemps avant la fin de la saison.

*Le garde-pêche Robichaud* constate que deux fabriques seulement ont commencé des opérations de conserves cette année, mais elles ont dû bientôt cesser, et retirer les casiers, faute de homard.

#### COMTÉ DE KENT.

*Le garde-pêche Guimond* dit que le homard devient plus rare et plus petit ; la pêche a donnée 100,000 livres de moins que l'année dernière.

*Le garde-pêche Hannah* rapporte que le homard était rare; la quantité mise en conserves a été bien au-dessous de celle de l'année dernière, et quelques fabriques ont fermé leurs portes avant la fin de la saison, faute de homard.

*Le garde-pêche Girouard* rapporte que la quantité du homard mis en conserves a été la même à peu près que l'année précédente.

*Le garde-pêche Cormier* constate que le homard continue à se faire rare et petit, et la quantité mise en conserves a été moindre que l'année dernière.

## COMTÉS DE WESTMORELAND ET ALBERT.

*Le garde-pêche Deacon* fait rapport comme suit :—Dix-neuf fabriques de conserves de homard ont fait des opérations cette année; neuf anciennes fabriques ont été fermées mais cinq nouvelles ont commencé des opérations. Les relevés accusent une diminution de 95,760 livres dans la pêche. Chaque année le rendement diminue, quoique la main-d'œuvre et les engins de pêche soient plus nombreux.

## COMTÉ DE SAINT-JEAN.

*Le garde-pêche O'Brien* constate que la plus grande partie du homard capturé a été expédié vivant aux Etats-Unis.

## COMTÉ DE CHARLOTTE.

*Le garde-pêche Campbell* rapporte que le homard a donné un rendement un peu meilleur que l'année dernière, plus faible que ce qu'il était autrefois dans ce district. Comme le type réglementaire est aux Etats-Unis de 10½ pouces de longueur, et de 9 pouces seulement au pays, cela a eu pour effet de dépeupler nos eaux et de protéger les leurs. Afin de protéger également nos pêcheries, la longueur type du homard ne devrait pas être moindre que de l'autre côté de la frontière.

*Le garde-pêche Ash* fait rapport que le homard n'était pas aussi abondant mais qu'il s'en est fait de bonnes captures, et qu'on a expédié le crustacé vivant à Eastport.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS ANNUELS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES  
POUR 1891.

## PÊCHERIES DE HOMARD.

*L'inspecteur Hackett* dit :—La pêche du homard a été extrêmement fructueuse pendant la campagne qui vient de clore sur tous les points de la côte. Dans les premiers temps de la saison il était de bonne taille et en excellente condition pour le paquage, mais vers le 15 juillet il devint d'une qualité inférieure. La glace quitta la côte de bonne heure, et quelques homards furent débarqués à Miminigash, sur la côte nord, le 29 avril. La plupart des homarderies commencèrent le paquage vers le 10 mai, ce qui est très tôt pour le golfe. Les prix élevés et la perspective d'une bonne campagne de pêche engagèrent les gens à faire des préparations considérables et à ajouter à leur outillage. Cent quarante homardiers ont fait des opérations contre 98 en 1890, c'est-à-dire 44 de plus que l'année dernière. Près de 138,000 casiers ont été employés, augmentation de 42,000 sur l'année précédente. La quantité de conserves de homard mise en boîtes a été de 3,670,414 lbs, contre 2,416,494 en 1890. Le rendement par casier a été égal à 26½ boîtes de 1 lb, ou à peu près 1½ boîte de 1 lb de plus par casier qu'en 1890. Cette légère augmentation est due sans aucun doute à la prorogation de quinze jours de pêche, dont 80 paqueurs environ ont pris avantage sur la côte sud. Il est évident que si les homardiers avaient fermé leurs portes le 15 juillet, comme la chose a eu lieu en 1890, le rendement par casier aurait été bien moindre que l'année précédente. Ceci démontre que la pêcherie, quoique s'améliorant sous le double effet d'une saison de pêche raccourcie et d'une protection plus grande, ne peut résister à l'énorme épuisement auquel l'expose l'emploi d'un aussi grand nombre de casiers. Il se fait actuellement des préparatifs considérables pour la prochaine campagne, et j'estime qu'il y aura en opération en 1892 au moins cinquante homarderies de plus qu'en 1891; cela en portera le nombre à 200 usines qui emploieraient collectivement à peu près 200,000 casiers. Comme il faut en

moyenne six homards pour remplir une boîte de 1 lb, on estime que 22,000,000 de homards ont été tirés pendant la campagne qui vient de clore, pour faire le paquage total. Avec les nouveaux engins qui seront mis en usage en 1892, et en supposant que chaque casier capture le même nombre de homards qu'en 1891, il faudra au moins 30,000,000 de homards pour approvisionner les usines l'année prochaine.

La fécondité du homard est étonnante : chaque femelle produit de douze à vingt mille œufs dans une saison, en sorte, que chaque année voit éclore 10,000,000 de petits homards sur nos côtes. En présence de ce fait on pourrait croire qu'il est impossible que la pêcherie s'épuise. Cependant l'expérience a démontré le contraire, et comme les pêcheries de homard du golfe Saint-Laurent ont été notablement diminuées par une pêche excessive il y a quelques années, il faut prendre les plus grands soins pour que la même chose ne se renouvelle pas à l'avenir. Et à ce propos je salue avec plaisir les nouveaux règlements qu'il est question d'établir pour mettre l'importante pêche du homard sous le contrôle direct des officiers de votre département.

*L'inspecteur Hockin fait rapport comme suit :—*La valeur estimative de la pêche du homard dans ma division est de \$533,647.

Sur la côte de l'Atlantique la prise a cette année dépassé d'environ 6 pour 100 celle de l'an dernier, tandis que dans le détroit de Northumberland la prise a primé de 30 pour 100 celle de l'année précédente. Cela est en partie dû à ce que le temps de la pêche a été prolongé du 15 juillet au 1er août. Tandis que ce prolongement a allongé la saison d'environ 25 pour 100, la prise de l'année n'a pas augmenté dans la même mesure. Pendant la première partie de la saison le homard était abondant et de grosse taille, tandis que plus tard la prise n'a pas été forte ni rémunérative pour les grands établissements. Le fait est que les plus grands homardiers n'ont pas continué leurs opérations après le 1er juillet, et parmi ceux qui ont continué plusieurs ont exprimé leur regret de ce que la saison avait été prolongée, parce que le homard n'était pas assez abondant pour les opérations d'un établissement d'importance. Un des résultats du prolongement de la saison, je crois, c'est que les acheteurs d'Europe n'ont pas plus tôt appris que la saison avait été allongée qu'ils se sont alarmés à l'attente de plus grandes quantités de produit. Les prix sont tombés et ne se sont pas encore relevés. Les excellents prix obtenus, et peut-être l'augmentation du rendement, pendant les dernières années, le long du détroit de Northumberland, ont eu pour effet d'augmenter le nombre des homarderies, et il y en aura en 1892 plus qu'en 1891. Cela entraînera probablement une vive concurrence, et il pourrait s'en suivre des dangers pour l'observation des règlements qui défendent la prise du homard œuvé ou qui n'a pas atteint une certaine taille. La mise à exécution de ces règlements, comme je l'ai déjà dit dans mes rapports, doit nécessairement entraîner beaucoup de frais. Plusieurs des homarderies sont dans des endroits retirés, et quand on y voit poindre une patache ou un canot, tout ce qui pourrait révéler quelque contravention est aussitôt caché jusqu'à ce que le danger soit disparu ; je suis d'avis que tant que les homarderies ne seront pas assujéties à un régime de permis, il sera impossible d'assurer l'observation complète des règlements. Le temps est donc arrivé où, dans l'intérêt public, et pour conserver la pêche au homard, le département devrait empêcher toute pêche non autorisée par un permis. C'est une chose sérieuse en tout temps d'intervenir dans les affaires des particuliers, à moins que cela ne soit justifié par la nécessité de réprimer quelque tort fait au public, et la statistique de cette pêche pour l'année dernière ainsi que pour les deux années précédentes continue à prouver que là où l'on observe la saison réservée, le crustacé ne diminue pas. Ce renseignement vient de tant de sources qu'il n'y a pas à y voir l'effet des efforts des personnes intéressées à représenter les choses sous un faux jour de crainte de restrictions. Et tant que les pêcheries ne souffrent pas, je ne crois pas qu'il soit judicieux d'appliquer de nouvelles mesures restrictives ; d'autant plus que les résultats de la dernière saison ont fourni un fort argument à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de nécessité de le faire. La contravention la plus importante à prévenir, sur une certaine partie de la côte, est celle qui consiste à ne pas tenir compte de la saison réservée. On prétend à l'appui de cette mesure préventrice, que dans les pays où la pêche a été fermée sans restrictions, les pêcheries ont été promptement ruinées. On prétend aussi que le poisson pris l'automne est

## Pêche du Homard en Canada.

aqueux et n'a pas la saveur de celui qui se prend au printemps; qu'il contient de l'alcali qui noircit les boîtes et puis le poisson, et que la présence de ce produit sur le marché est de nature à nuire à l'industrie, parce que le consommateur à qui l'on fournit ce produit inférieur s'en prend aux conserves en général. On prétend aussi qu'à l'automne trois poissons ne font pas autant que deux au printemps. Or, il n'est guère un seul de tous ces arguments qui ne soit combattu par les pêcheurs, qui sont toujours prêts à faire valoir toute excuse capable de leur donner un semblant de raison de violer la loi; mais quelques-uns paraissent sincères et créent à leur profit, chez leurs voisins, une sympathie qui rend plus difficile la mise à exécution de la loi.

Ce que je veux faire voir, c'est que tous ces projets ont leur importance, et que le département devrait appuyer ses règlements sur quelque chose de mieux que des rumeurs ou des assertions. Il devrait être fait des investigations officielles qui pourraient établir ce qui en est de tout ce qu'on prétend. On devrait soumettre le poisson à des examens pour constater sa taille, son poids et sa qualité, à différentes saisons, et en faire une analyse soignée au printemps et à l'automne. Ce serait encore un bon moyen d'instruire les intéressés que de publier et faire publier un travail où serait donné un aperçu de l'histoire de la pêche dans les autres pays, appuyé de la statistique, ainsi que l'histoire naturelle du poisson, et les expériences mentionnées plus haut. Si un travail comme celui-là était distribué dans les établissements de pêche, il mettrait fin à l'appui moral qui est aujourd'hui donné aux violations de la loi.

*L'inspecteur Wakeham dit* :—La pêche du homard accuse un rendement de 344,773 lbs de plus qu'en 1890. Sur cette quantité 153,324 lbs sont dues à l'ouverture de nouvelles homarderies sur l'île d'Anticosti. Toutefois, cette pêche a donné la preuve d'une amélioration positive dans tout le quartier; le homard était non seulement plus abondant, mais partout d'une plus grande taille. Sur la terre ferme la pêche commença vers le 1er mai; aux îles de la Madeleine elle n'a pu commencer réellement que le 20 du même mois, parce qu'il était impossible de tendre les casiers pendant que la pêche du hareng se poursuivait. Outre qu'elles se sont trouvées à commencer leurs opérations très tard, les homarderies des îles de la Madeleine ont eu encore à souffrir des conséquences de la grippe, qui s'est abattue sur ces îles vers le 1er juin. Cette maladie est arrivée si soudainement et fut si générale qu'une grande partie de la viande de homard qui était prête à être mise en conserves fut perdue et qu'une partie de celle qui l'a été était de qualité inférieure; parce qu'elle avait été gardée trop longtemps et préparée par des travailleurs malhabiles et inexpérimentés. Quoiqu'une prorogation du temps de la pêche jusqu'au 1er août ait été accordée, elle est loin d'avoir compensé les pertes occasionnées par l'épidémie qui a sévi au moment même où la pêche était dans son plein. Le maquereau étant arrivé vers le mi-juillet, il a été impossible de retenir les pêcheurs à la pêche du homard. A l'île d'Anticosti la pêche commença vers le 26 mai. Un certain nombre de nouvelles homarderies avaient été établies; celles de l'extrémité est et de la côte méridionale de l'île ont bien réussi. Comme c'est un fond de pêche tout à fait nouveau, le homard y abonde.

*L'inspecteur Pratt dit* :—La capture de homard dans la division du comté de Charlotte a été excellente durant la dernière saison, et ceux qui se sont livrés à cette industrie ont eu à s'en réjouir, car la demande était bonne et les prix rémunérateurs. L'augmentation de cette capture est aussi due à ce que les règlements ont réduit à 9 pouces la taille du crustacé. Les acheteurs qui désiraient expédier du homard frais aux différents marchés ont payé jusqu'à 14 centins la pièce. L'importance croissante de cette pêche exige que les règlements qui la contrôlent soient mis en vigueur aussi strictement que possible, et l'intérêt que les pêcheurs eux-mêmes prennent maintenant à ce que cette pêche soit protégée est remarquable. Durant les années passées ils paraissaient rivaliser dans leurs efforts à la détruire le plus tôt possible.

*L'inspecteur Chapman dit* :—J'ai encore à constater une augmentation sensible dans le paquetage de ce crustacé, qui a donné presque un million de boîtes, et qui a presque doublé le produit de 1889. Comme il y a un très grand nombre de nouvelles homarderies qui sont en opération tout le long de la côte cet automne, il est à craindre que la pêche du homard ne devienne excessive; c'est pourquoi aucune prorogation de temps ne devrait être accordée.

## ANNEXE E.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PÊCHERIES DE HOMARD  
DE TERRENEUVE.

Les règles et règlements suivants qui régissent les pêcheries de homard de la colonie sœur peuvent avoir de l'intérêt:—

## INDUSTRIE DES CONSERVÉS DE HOMARD.

1. Nul propriétaire ni gérant ne se livrera à l'industrie des conserves de homard dans l'île de Terre-Neuve sans en avoir au préalable obtenu le permis.

2. Le receveur général ou tout juge, percepteur-adjoint ou officier du service préventif, devra délivrer ces permis, à demande, et il fera rapport à la commission des pêcheries, dans le cours des trois mois qui suivront, de tous les permis ainsi délivrés par lui.

3. Il ne sera demandé aucun honoraire pour ces permis.

4. La commission des pêcheries fournira à tous ceux qui ont le pouvoir de délivrer des permis un nombre suffisant des formules de permis en blanc, ainsi que des copies imprimées de toutes règles et règlements se rattachant à l'industrie des conserves de homard.

5. Ce permis sera rédigé d'après la formule suivante, savoir.—

TERRENEUVE : }  
District. }

En vertu du pouvoir qui m'a été conféré par les règles et règlements concernant l'industrie des conserves de homard, établis par et sous l'autorité de l'article 16 de l'acte passé pendant la cinquante-deuxième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la création d'une commission des pêcheries et pour d'autres fins," Je de permets par les présentes à de se livrer à l'industrie des conserves de homard à pour une période d'une année à partir de la date du présent permis, sujet aux règles et règlements dont une copie est ci-annexée.

Signé de ma main à dans le district de , ce  
jour de A.D. 18 .

6. Le propriétaire ou gérant de tout établissement de conserves de homard qui sera trouvé coupable devant un juge d'une infraction à la règle et au règlement numéro 1 sera passible d'une amende n'excédant pas quatre cents dollars, et le juge pourra en outre déclarer que tous les engins de pêche de ce propriétaire ou gérant sont confisqués, et en ordonner la vente à l'encan.

7. Personne habitant cette colonie ne devra pêcher au dard, tuer, prendre, capturer, acheter ou vendre du homard dans le but de le mettre en conserves entre le 5e jour d'août et le 5e jour de septembre de chaque année sous peine d'une amende n'excédant pas cinq dollars pour chaque homard ainsi pris.

8. Tout pêcheur pourra prendre du homard de quelque longueur que ce soit en tout temps pour sa nourriture et celle de sa famille.

9. Les juges, percepteurs-adjoints, gardiens de pêche, officiers du service préventif et constables devront veiller et contribuer à l'observation des dispositions de ces règles et règlements, et le gérant ou propriétaire d'aucun établissement de conserves devra, à demande, montrer son permis à ces juges, gardiens de pêches, percepteurs-adjoints, officiers du service préventif ou constables, et s'il refuse de ce faire, ou s'il crée autrement des obstacles à quelque fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, il sera passible d'une amende n'excédant pas quatre cents dollars.



## Pêche du Homard en Canada.

10. Le gérant ou propriétaire d'aucun établissement de conserves de homard devra, à la demande d'aucune personne autorisée ou à l'emploi de la commission des pêcheries pour les fins de la reproduction du homard, enlever et conserver autant que possible et avec les soins voulus, en la manière que la commission des pêcheries pourra le prescrire, tous les œufs que posséderont les homards apportés à sa fabrique, et il devra les remettre à la personne autorisée par la commission des pêcheries, sous peine d'une amende n'excédant pas cinq dollars pour chaque refus de ce faire.

11. Toute personne qui aura été trouvée coupable devant quelque juge d'infraction à ces règles et règlements pourra, d'après l'ordre de ce juge, être privée du permis qui lui avait été accordé, ainsi que déclarée incapable de posséder un permis pour la mise en conserves du homard pendant une période n'excédant pas une année à partir de cette condamnation.

12. Toutes les amendes imposées ainsi que le produit des ventes des engins de pêche confisqués perçu par et en vertu des règles et règlements qui précèdent seront répartis comme suit:—la moitié appartiendra à la personne qui aura fait condamner le contrevenant, et l'autre moitié ira au receveur général pour l'usage de la colonie.

13. Toute personne pourra, en tout temps ou par quelques moyens que ce soit, se procurer aucuns homard ou homards pour des fins scientifiques ou de reproduction, nonobstant tout ce que contenu au contraire dans les présentes règles et règlements.